



John Adams
Library.



IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.



SHELF NO.

20.1

U.1



100-10

ENCYCLOPÉDIE,

O U

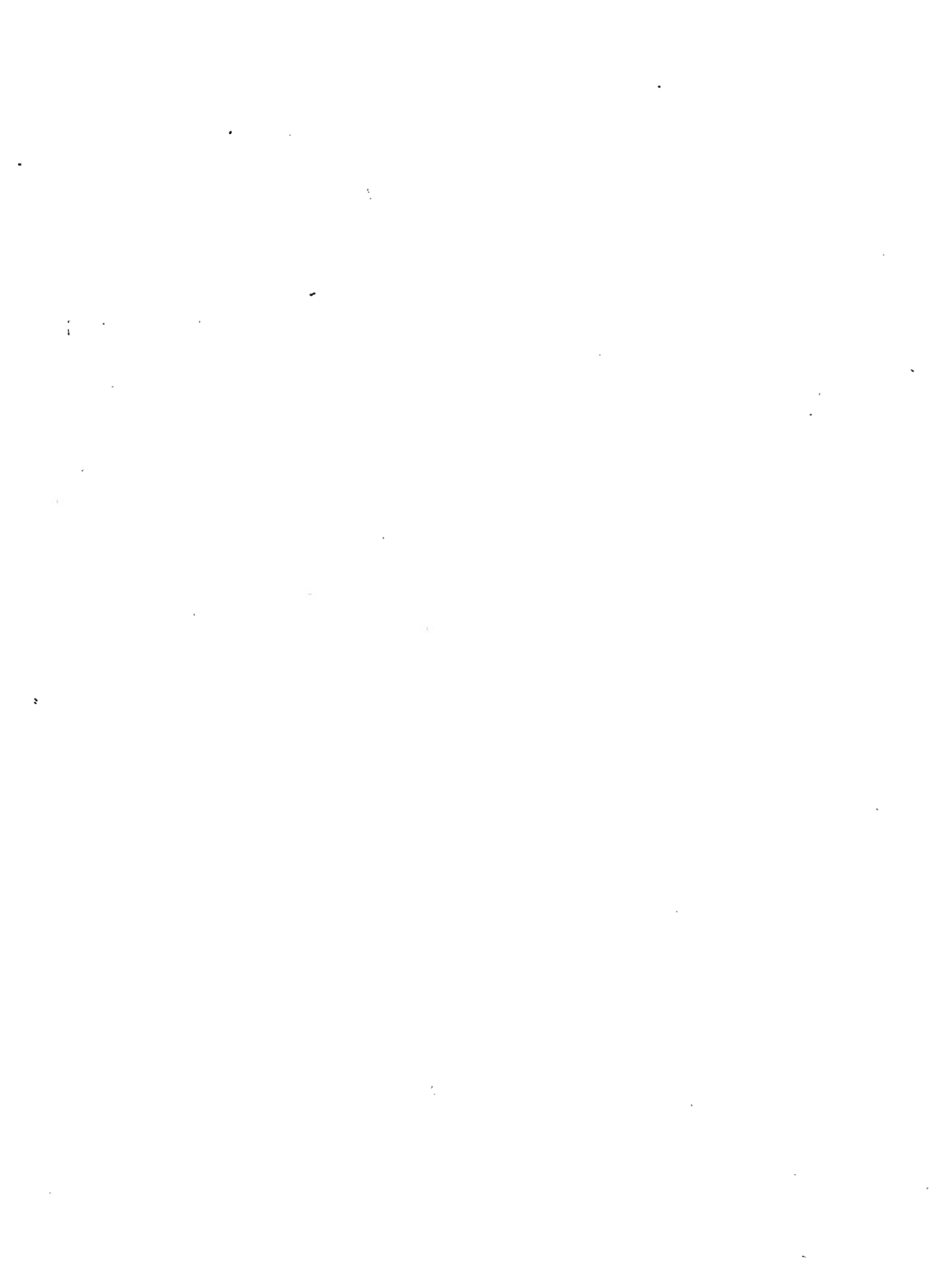
DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TROISIÈME ÉDITION.

T O M E P R E M I E R .



ENCYCLOPÉDIE,

O U

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

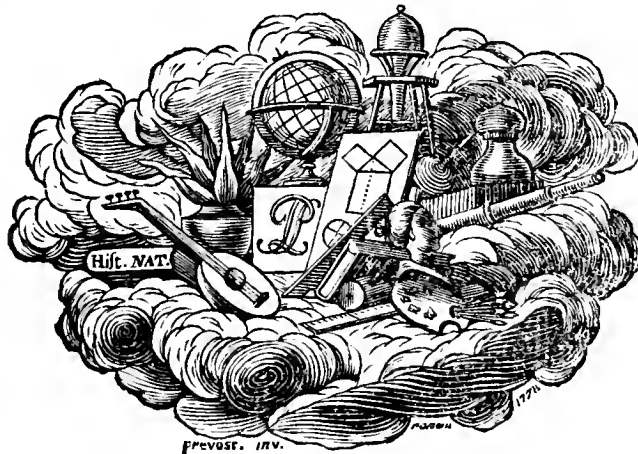
MIS EN ORDRE ET PUBLIÉ PAR M. *DIDEROT* ;

ET QUANT A LA PARTIE MATHÉMATIQUE , PAR M. *D'ALEMBERT*.

*Tantum series juncturaque pollet,
Tantum de medio sumptis accedit honoris ! HORAT.*

TROISIEME ÉDITION.

TOME PREMIER.



A GENEVE,

Chez JEAN-LÉONARD PELLET, Imprimeur de la République.

A NEUFCHATEL,

Chez la SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.

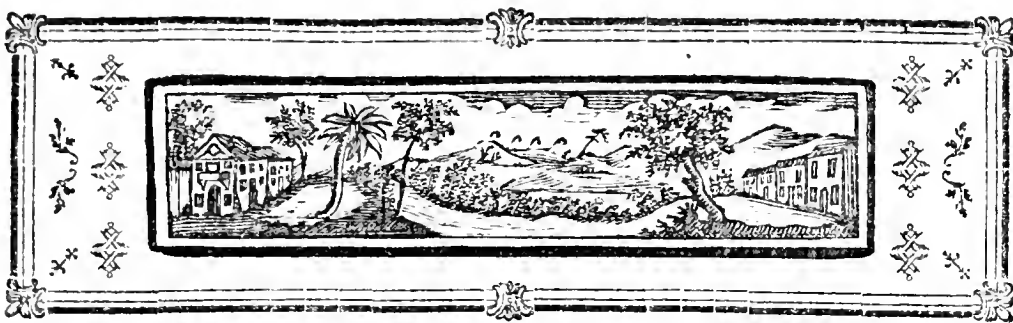
M. DCC. LXXVIII.

x x

ICAMs

20.1

v.1



DISCOURS PRÉLIMINAIRE DES ÉDITEURS.

L'ENCYCLOPÉDIE que nous présentons au Public, est, comme son titre l'annonce, l'Ouvrage d'une société de gens de Lettres. Nous croirions pouvoir assurer, si nous n'étions pas du nombre, qu'ils sont tous avantageusement connus, ou dignes de l'être. Mais sans vouloir prévenir un jugement qu'il n'appartient qu'aux savans de porter, il est au moins de notre devoir d'écarter avant toutes choses l'objection la plus capable de nuire au succès d'une si grande entreprise. Nous déclarons donc que nous n'avons point eu la rémérité de nous charger seuls d'un poids si supérieur à nos forces, & que notre fonction d'Éditeurs consiste principalement à mettre en ordre des matériaux dont la partie la plus considérable nous a été entièrement fournie. Nous avons fait expressément la même déclaration dans le corps du *Prospectus* * : mais elle auroit peut-être dû se trouver à la tête. Par cette précaution, nous eussions apparemment répondu d'avance à une foule de gens du monde, & même à quelques gens de Lettres, qui nous ont demandé comment deux personnes pouvoient traiter de toutes les sciences & de tous les arts, & qui néanmoins avoient jeté sans doute les yeux sur le *Prospectus*, puisqu'ils ont bien voulu l'honorer de leurs éloges. Ainsi, le seul moyen d'empêcher sans retour leur objection de reparoître, c'est d'employer, comme nous faisons ici, les premières lignes de notre Ouvrage à la détruire. Ce début est donc uniquement destiné à ceux de nos lecteurs qui ne jugeront pas à propos d'aller plus

* Ce *Prospectus* a été publié au mois de Novembre 1750.

loin : nous devons aux autres un détail beaucoup plus étendu sur l'exécution de l'*ENCYCLOPÉDIE* : ils le trouveront dans la suite de ce Discours, avec les noms de chacun de nos collègues ; mais ce détail si important par sa nature & par sa matière, demande à être précédé de quelques réflexions philosophiques.

L'OUVRAGE dont nous donnons aujourd'hui le premier volume, a deux objets : comme *Encyclopédie*, il doit exposer, autant qu'il est possible, l'ordre & l'enchaînement des connoissances humaines : comme *Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts & des Métiers*, il doit contenir sur chaque science & sur chaque art, soit libéral, soit mécanique, les principes généraux qui en font la base, & les détails les plus essentiels qui en font le corps & la substance. Ces deux points de vue, d'*Encyclopédie*, & de *Dictionnaire raisonné*, formeront donc le plan & la division de notre Discours préliminaire. Nous allons les envisager, les suivre l'un après l'autre, & rendre compte des moyens par lesquels on a tâché de satisfaire à ce double objet.

Pour peu qu'on ait réfléchi sur la liaison que les découvertes ont entr'elles, il est facile de s'appercevoir que les sciences & les arts se prêtent mutuellement des secours, & qu'il y a par conséquent une chaîne qui les unit. Mais s'il est souvent difficile de réduire à un petit nombre de règles ou de notions générales, chaque science ou chaque art en particulier, il ne l'est pas moins de renfermer en un système qui soit un, les branches infiniment variées de la science humaine.

Le premier pas que nous ayons à faire dans cette recherche, est d'examiner, qu'on nous permette ce terme, la généalogie & la filiation de nos connoissances, les causes qui ont dû les faire naître, & les caractères qui les distinguent ; en un mot, de remonter jusqu'à l'origine & à la génération de nos idées. Indépendamment des secours que nous tirerons de cet examen, pour l'énumération encyclopédique des sciences & des arts, il ne sauroit être déplacé à la tête d'un Ouvrage tel que celui-ci.

On peut diviser toutes nos connoissances en directes & en réfléchies. Les directes sont celles que nous recevons immédiatement sans aucune opération de notre volonté, qui trouvant ouvertes, si on peut parler ainsi, toutes les portes de notre ame, y entrent sans résistance & sans effort. Les connoissances réfléchies sont celles que l'esprit acquiert en opérant sur les directes, en les unissant & en les combinant.

Toutes nos connoissances directes se réduisent à celles que nous recevons par les sens ; d'où il s'ensuit que c'est à nos sensations que nous devons toutes nos idées. Ce principe des premiers Philosophes a été long-temps regardé comme un axiome par les Scholastiques ; pour qu'ils lui fissent cet honneur, il suffisoit qu'il

fût ancien , & ils auroient défendu avec la même chaleur les formes substantielles ou les qualités occultes. Aussi cette vérité fut-elle traitée à la renaissance de la Philosophie, comme les opinions absurdes dont on auroit dû la distinguer ; on la proscrivit avec elles, parce que rien n'est si dangereux pour le vrai , & ne l'expose tant à être méconnu , que l'alliage ou le voisinage de l'erreur. Le système des idées innées, séduisant à plusieurs égards , & plus frappant peut-être parce qu'il étoit moins connu , a succédé à l'axiome des Scholastiques ; & après avoir long-temps régné , il conserve encore quelques partisans ; tant la vérité à de peine à reprendre sa place , quand les préjugés ou le sophisme l'en ont chassée. Enfin , depuis assez peu de temps on convient presque généralement que les anciens avoient raison ; & ce n'est pas la seule question sur laquelle nous commençons à nous rapprocher d'eux.

Rien n'est plus incontestable que l'existence de nos sensations ; ainsi pour prouver qu'elles sont le principe de toutes nos connoissances , il suffit de démontrer qu'elles peuvent l'être : car en bonne philosophie , toute déduction qui a pour base des faits ou des vérités reconnues , est préférable à ce qui n'est appuyé que sur des hypothèses , même ingénieuses.

Pourquoi supposer que nous ayons d'avance des notions purement intellectuelles , si nous n'avons besoin , pour les former , que de réfléchir sur nos sensations ? Le détail où nous allons entrer , fera voir que ces notions n'ont point en effet d'autre origine.

La première chose que nos sensations nous apprennent , & qui même n'en est pas distinguée , c'est notre existence ; d'où il s'ensuit que nos premières idées réfléchies doivent tomber sur nous , c'est-à-dire , sur ce principe pensant qui constitue notre nature , & qui n'est point différent de nous-mêmes. La seconde connoissance que nous devons à nos sensations , est l'existence des objets extérieurs , parmi lesquels notre propre corps doit être compris , puisqu'il nous est , pour ainsi dire , extérieur , même avant que nous ayons démêlé la nature du principe qui pense en nous. Ces objets innombrables produisent sur nous un effet si puissant , si continu , & qui nous unit tellement à eux , qu'après un premier instant où nos idées réfléchies nous rappellent en nous-mêmes , nous sommes forcés d'en sortir par les sensations qui nous assiégent de toutes parts , & qui nous arrachent à la solitude où nous resterions sans elles. La multiplicité de ces sensations , l'accord que nous remarquons dans leur témoignage , les nuances que nous y observons , les affections involontaires qu'elles nous font éprouver , comparées avec la détermination volontaire qui préside à nos idées réfléchies , & qui n'opère que sur nos sensations mêmes ; tout cela forme en nous un penchant insurmontable à assurer l'existence des objets auxquels nous rapportons ces sensations , & qui nous paroissent en être

la cause : penchant que bien des Philosophes ont regardé comme l'ouvrage d'un Etre supérieur, & comme l'argument le plus convaincant de l'existence de ces objets. En effet, n'y ayant aucun rapport entre chaque sensation & l'objet qui l'occasionne, ou du moins auquel nous la rapportons, il ne paroît pas qu'on puisse trouver, par le raisonnement, de passage possible de l'un à l'autre : il n'y a qu'une espèce d'instinct, plus sûr que la raison même, qui puisse nous forcer à franchir un si grand intervalle ; & cet instinct est si vif en nous, que quand on supposeroit pour un moment qu'il subsistât, pendant que les objets extérieurs seroient anéantis, ces mêmes objets reproduits tout-à-coup ne pourroient augmenter sa force. Jugeons donc sans balancer, que nos sensations ont en effet hors de nous la cause que nous leur supposons, puisque l'effet qui peut résulter de l'existence réelle de cette cause, ne sauroit différer en aucune manière de celui que nous éprouvons ; & n'imitons point ces Philosophes dont parle Montagne, qui, interrogés sur le principe des actions humaines, cherchent encore s'il y a des hommes. Loin de vouloir répandre des nuages sur une vérité reconnue des Sceptiques mêmes, lorsqu'ils ne disputent pas, laissons aux Métaphysiciens éclairés, le soin d'en développer le principe : c'est à eux à déterminer, s'il est possible, quelle gradation observe notre ame dans ce premier pas qu'elle fait hors d'elle-même, poussée, pour ainsi dire, & retenue tout à la fois par une foule de perceptions, qui d'un côté l'entraînent vers les objets extérieurs, & qui de l'autre, n'appartenant proprement qu'à elle, semblent lui circonscrire un espace étroit dont elles ne lui permettent pas de sortir.

De tous les objets qui nous affectent par leur présence, notre propre corps est celui dont l'existence nous frappe le plus, parce qu'elle nous appartient plus intimement : mais à peine sentons-nous l'existence de notre corps, que nous nous apercevons de l'attention qu'il exige de nous pour écarter les dangers qui l'environnent. Sujet à mille besoins, & sensible au dernier point à l'action des corps extérieurs, il seroit bientôt détruit, si le soin de sa conservation ne nous occupoit. Ce n'est pas que tous les corps extérieurs nous fassent éprouver des sensations désagréables : quelques-uns semblent nous dédommager par le plaisir que leur action nous procure. Mais tel est le malheur de la condition humaine, que la douleur est en nous le sentiment le plus vif ; le plaisir nous touche moins qu'elle, & ne suffit presque jamais pour nous en consoler. En vain quelques Philosophes soutenoient, en retenant leurs cris au milieu des souffrances, que la douleur n'étoit point un mal : en vain quelques autres plaçoient le bonheur suprême dans la volupté, à laquelle ils ne laissoient pas de se refuser par la crainte de ses suites : tous auroient mieux connu notre nature, s'ils s'étoient contentés de borner à l'exemption de la douleur le souverain bien de la vie présente, & de convenir

que sans pouvoir atteindre à ce souverain bien, il nous étoit seulement permis d'en approcher plus ou moins, à proportion de nos soins & de notre vigilance. Des réflexions si naturelles frapperont infailliblement tout homme abandonné à lui-même, & libre de préjugés, soit d'éducation, soit d'étude : elles feront la suite de la première impression qu'il recevra des objets ; & l'on peut les mettre au nombre de ces premiers mouvemens de l'ame, précieux pour les vrais sages, & dignes d'être observés par eux, mais négligés ou rejetés par la philosophie ordinaire, dont ils démentent presque toujours les principes.

La nécessité de garantir notre propre corps de la douleur & de la destruction, nous fait examiner parmi les objets extérieurs, ceux qui peuvent nous être utiles ou nuisibles, pour rechercher les uns & fuir les autres. Mais à peine commençons-nous à parcourir ces objets, que nous découvrons parmi eux un grand nombre d'êtres qui nous paroissent entièrement semblables à nous, c'est-à-dire dont la forme est toute pareille à la nôtre, & qui, autant que nous en pouvons juger au premier coup d'œil, semblent avoir les mêmes perceptions que nous : tout nous porte donc à penser qu'ils ont aussi les mêmes besoins que nous éprouvons, & par conséquent le même intérêt de les satisfaire ; d'où il résulte que nous devons trouver beaucoup d'avantage à nous unir avec eux pour démêler dans la nature ce qui peut nous conserver ou nous nuire. La communication des idées est le principe & le soutien de cette union, & demande nécessairement l'invention des signes ; telle est l'origine de la formation des sociétés avec laquelle les langues ont dû naître.

Ce commerce que tant de motifs puissans nous engagent à former avec les autres hommes, augmente bientôt l'étendue de nos idées, & nous en fait naître de très-nouvelles pour nous, & de très-éloignées, selon toute apparence, de celles que nous aurions eues par nous-mêmes sans un tel secours. C'est aux Philosophes à juger si cette communication réciproque, jointe à la ressemblance que nous appercevons entre nos sensations & celles de nos semblables, ne contribue pas beaucoup à fortifier ce penchant invincible que nous avons à supposer l'existence de tous les objets qui nous frappent. Pour me renfermer dans mon sujet, je remarquerai seulement que l'agrément & l'avantage que nous trouvons dans un pareil commerce, soit à faire part de nos idées aux autres hommes, soit à joindre les leurs aux nôtres, doit nous porter à resserrer de plus en plus les liens de la société commencée, & à la rendre la plus utile pour nous qu'il est possible. Mais chaque membre de la société cherchant ainsi à augmenter pour lui-même l'utilité qu'il en retire, & ayant à combattre dans chacun des autres un empressement égal au sien, tous ne peuvent avoir la même part aux avantages, quoique tous y aient le même droit. Un droit si légitime est donc bientôt enfreint par ce

droit barbare d'inégalité, appelé loi du plus fort, dont l'usage semble nous confondre avec les animaux, & dont il est pourtant si difficile de ne pas abuser. Ainsi la force, donnée par la nature à certains hommes, & qu'ils ne devroient sans doute employer qu'au soutien & à la protection des foibles, est au contraire l'origine de l'oppression de ces derniers. Mais plus l'oppression est violente, plus ils la souffrent impatiemment, parce qu'ils sentent que rien de raisonnable n'a dû les y assujétir. Delà la notion de l'injuste, & par conséquent du bien & du mal moral, dont tant de Philosophes ont cherché le principe, & que le cri de la nature, qui retentit dans tout homme, fait entendre chez les Peuples même les plus sauvages. Delà aussi cette loi naturelle que nous trouvons au dedans de nous, source des premières lois que les hommes ont dû former : sans le secours même de ces lois elle est quelquefois assez forte, sinon pour anéantir l'oppression, au moins pour la contenir dans certaines bornes. C'est ainsi que le mal que nous éprouvons par les vices de nos semblables, produit en nous la connoissance réfléchie des vertus opposées à ces vices ; connoissance précieuse, dont une union & une égalité parfaites nous auroient peut-être privés.

Par l'idée acquise du juste & de l'injuste, & conséquemment de la nature morale des actions, nous sommes naturellement amenés à examiner quel est en nous le principe qui agit, ou, ce qui est la même chose, la substance qui veut & qui conçoit. Il ne faut pas approfondir beaucoup la nature de notre corps & l'idée que nous en avons, pour reconnoître qu'il ne sauroit être cette substance, puisque les propriétés que nous observons dans la matière, n'ont rien de commun avec la faculté de vouloir & de penser : d'où il résulte que cet être appelé *Nous* est formé de deux principes de différente nature, tellement unis, qu'il regne entre les mouvemens de l'un & les affections de l'autre, une correspondance que nous ne saurions ni suspendre ni altérer, & qui les tient dans un assujétissement réciproque. Cet esclavage si indépendant de nous, joint aux réflexions que nous sommes forcés de faire sur la nature des deux principes & sur leur imperfection, nous élève à la contemplation d'une Intelligence toute-puissante à qui nous devons ce que nous sommes, & qui exige par conséquent notre culte : son existence, pour être reconnue, n'auroit besoin que de notre sentiment intérieur, quand même le témoignage universel des autres hommes, & celui de la Nature entière, ne s'y joindroient pas.

Il est donc évident que les notions purement intellectuelles du vice & de la vertu, le principe & la nécessité des lois, la spiritualité de l'âme, l'existence de Dieu & nos devoirs envers lui, en un mot les vérités dont nous avons le besoin le plus prompt & le plus indispensable, sont le fruit des premières idées réfléchies que nos sensations occasionnent.

Quelque intéressantes que soient ces premières vérités pour la plus noble portion de nous-mêmes, le corps auquel elle est unie nous ramène bientôt à lui par la nécessité de pourvoir à des besoins qui se multiplient sans cesse. Sa conservation doit avoir pour objet, ou de prévenir les maux qui le menacent, ou de remédier à ceux dont il est atteint. C'est à quoi nous cherchons à satisfaire par deux moyens; savoir, par nos découvertes particulières, & par les recherches des autres hommes; recherches dont notre commerce avec eux nous met à portée de profiter. Delà ont dû naître d'abord l'Agriculture, la Médecine, enfin tous les Arts les plus absolument nécessaires. Ils ont été en même temps & nos connoissances primitives, & la source de toutes les autres, même de celles qui en paroissent très-éloignées par leur nature: c'est ce qu'il faut développer plus en détail.

Les premiers hommes, en s'aidant mutuellement de leurs lumières, c'est-à-dire, de leurs efforts séparés ou réunis, sont parvenus, peut-être en assez peu de temps, à découvrir une partie des usages auxquels ils pouvoient employer les corps. Avides de connoissances utiles, ils ont dû écarter d'abord toute spéculation oisive, considérer rapidement les uns après les autres les différens êtres que la nature leur présentoit, & les combiner, pour ainsi dire, matériellement, par leurs propriétés les plus frappantes & les plus palpables. A cette première combinaison, il a dû en succéder une autre plus recherchée, mais toujours relative à leurs besoins, & qui a principalement consisté dans une étude plus approfondie de quelques propriétés moins sensibles, dans l'altération & la décomposition des corps, & dans l'usage qu'on en pouvoit tirer.

Cependant, quelque chemin que les hommes dont nous parlons, & leurs successeurs, aient été capables de faire; excités par un objet aussi intéressant que celui de leur propre conservation; l'expérience & l'observation de ce vaste Univers leur ont fait rencontrer bientôt des obstacles que leurs plus grands efforts n'ont pu franchir. L'esprit, accoutumé à la méditation, & avide d'en tirer quelque fruit, a dû trouver alors une espèce de ressource dans la découverte des propriétés des corps uniquement curieuses, découverte qui ne connoît point de bornes. En effet, si un grand nombre de connoissances agréables suffisoit pour consoler de la privation d'une vérité utile, on pourroit dire que l'étude de la Nature, quand elle nous refuse le nécessaire, fournit du moins avec profusion à nos plaisirs: c'est une espèce de superflu qui supplée, quoique très-imparfaitement, à ce qui nous manque. De plus, dans l'ordre de nos besoins & des objets de nos passions, le plaisir tient une des premières places, & la curiosité est un besoin pour qui sait penser, sur-tout lorsque ce désir inquiet est animé par une sorte de dépit de ne pouvoir entièrement se satisfaire. Nous devons donc un grand nombre de connoissances simplement agréables à l'impuissance malheureuse où nous sommes d'acquérir celles qui nous seroient d'une

plus grande nécessité. Un autre motif sert à nous soutenir dans un pareil travail ; si l'utilité n'en est pas l'objet , elle peut en être au moins le prétexte. Il nous suffit d'avoir trouvé quelquefois un avantage réel dans certaines connoissances, où d'abord nous ne l'avions pas soupçonné, pour nous autoriser à regarder toutes les recherches de pure curiosité , comme pouvant un jour nous être utiles. Voilà l'origine & la cause des progrès de cette vaste Science , appelée en général Physique , ou Etude de la Nature , qui comprend tant de parties différentes : l'Agriculture & la Médecine , qui l'ont principalement fait naître , n'en sont plus aujourd'hui que des branches. Aussi, quoique les plus essentielles & les premières de toutes , elles ont été plus ou moins en honneur à proportion qu'elles ont été plus ou moins étouffées & obscurcies par les autres.

Dans cette étude que nous faisons de la nature , en partie par nécessité , en partie par amusement , nous remarquons que les corps ont un grand nombre de propriétés , mais tellement unies pour la plupart dans un même sujet , qu'afin de les étudier chacune plus à fond , nous sommes obligés de les considérer séparément. Par cette opération de notre esprit , nous découvrons bientôt des propriétés qui paroissent appartenir à tous les corps , comme la faculté de se mouvoir ou de rester en repos , & celle de se communiquer du mouvement , sources des principaux changemens que nous observons dans la Nature. L'examen de ces propriétés , & sur-tout de la dernière , aidé par nos propres sens , nous fait bientôt découvrir une autre propriété dont elles dépendent ; c'est l'impénétrabilité , ou cette espèce de force par laquelle chaque corps en exclut tout autre du lieu qu'il occupe , de manière que deux corps rapprochés le plus qu'il est possible , ne peuvent jamais occuper un espace moindre que celui qu'ils remplissoient étant désunis. L'impénétrabilité est la propriété principale par laquelle nous distinguons les corps des parties de l'espace indéfini où nous imaginons qu'ils sont placés ; du moins c'est ainsi que nos sens nous font juger ; & s'ils nous trompent sur ce point , c'est une erreur si métaphysique , que notre existence & notre conservation n'en ont rien à craindre , & que nous y revenons continuellement comme malgré nous par notre manière ordinaire de concevoir. Tout nous porte à regarder l'espace comme le lieu des corps , sinon réel , au moins supposé ; c'est en effet par le secours des parties de cet espace considérées comme pénétrables & immobiles , que nous parvenons à nous former l'idée la plus nette que nous puissions avoir du mouvement. Nous sommes donc comme naturellement contraints à distinguer au moins par l'esprit , deux sortes d'étendue , dont l'une est impénétrable & l'autre constitue le lieu des corps. Ainsi quoique l'impénétrabilité entre nécessairement dans l'idée que nous nous formons des portions de la matière , cependant comme c'est une propriété relative , c'est-à-dire , dont nous n'avons
l'idée

l'idée qu'en examinant deux corps ensemble, nous nous accoutumons bientôt à la regarder comme distinguée de l'étendue, & à considérer celle-ci séparément de l'autre.

Par cette nouvelle considération nous ne voyons plus les corps que comme des parties figurées & étendues de l'espace ; point de vue le plus général & le plus abstrait sous lequel nous puissions les envisager. Car l'étendue où nous ne distinguions point de parties figurées, ne seroit qu'un tableau lointain & obscur, où tout nous échapperoit, parce qu'il nous seroit impossible d'y rien discerner. La couleur & la figure, propriétés toujours attachées aux corps, quoique variables pour chacun d'eux, nous servent en quelque sorte à les détacher du fond de l'espace ; l'une de ces deux propriétés est même suffisante à cet égard : aussi pour considérer les corps sous la forme la plus intellectuelle, nous préférons la figure à la couleur, soit parce que la figure nous est la plus familière étant à la fois connue par la vue & par le toucher : soit parce qu'il est plus facile de considérer dans un corps la figure sans la couleur, que la couleur sans la figure ; soit enfin parce que la figure sert à fixer plus aisément, & d'une manière moins vague, les parties de l'espace.

Nous voilà donc conduits à déterminer les propriétés de l'étendue simplement en tant que figurée. C'est l'objet de la Géométrie, qui pour y parvenir plus facilement, considère d'abord l'étendue limitée par une seule dimension, ensuite par deux, & enfin sous les trois dimensions qui constituent l'essence du corps intelligible, c'est-à-dire, d'une portion de l'espace terminée en tout sens par des bornes intellectuelles.

Ainsi, par des opérations & des abstractions successives de notre esprit, nous dépouillons la matière de presque toutes ses propriétés sensibles, pour n'envisager en quelque manière que son phantôme ; & l'on doit sentir d'abord que les découvertes auxquelles cette recherche nous conduit, ne pourront manquer d'être fort utiles toutes les fois qu'il ne sera point nécessaire d'avoir égard à l'impenétrabilité des corps ; par exemple, lorsqu'il sera question d'étudier leur mouvement, en les considérant comme des parties de l'espace, figurées, mobiles, & distantes les unes des autres.

L'examen que nous faisons de l'étendue figurée, nous présentant un grand nombre de combinaisons à faire, il est nécessaire d'inventer quelque moyen qui nous rende ces combinaisons plus faciles ; & comme elles consistent principalement dans le calcul & le rapport des différentes parties dont nous imaginons que les corps géométriques sont formés, cette recherche nous conduit bientôt à l'arithmétique ou science des nombres. Elle n'est autre chose que l'art de trouver d'une manière abrégée l'expression d'un rapport unique qui résulte de la compa-

raison de plusieurs autres. Les différentes manieres de comparer ces rapports donnent les différentes regles de l'arithmétique.

De plus, il est bien difficile qu'en réfléchissant sur ces regles, nous n'appercivions certains principes ou propriétés générales des rapports, par le moyen desquelles nous pouvons, en exprimant ces rapports d'une maniere universelle, découvrir les différentes combinaisons qu'on en peut faire. Les résultats de ces combinaisons, réduits sous une forme générale, ne feront en effet que des calculs arithmétiques indiqués, & représentés par l'expression la plus simple & la plus courte que puisse souffrir leur état de généralité. La science ou l'art de désigner ainsi les rapports est ce qu'on nomme algebre. Ainsi quoiqu'il n'y ait proprement de calcul possible que par les nombres, ni de grandeur mesurable que l'étendue, (car sans l'espace nous ne pourrions mesurer exactement le temps) nous parvenons, en généralisant toujours nos idées, à cette partie principale des mathématiques, & de toutes les Sciences naturelles, qu'on appelle Science des grandeurs en général; elle est le fondement de toutes les découvertes qu'on peut faire sur la quantité, c'est-à-dire, sur tout ce qui est susceptible d'augmentation ou de diminution.

Cette Science est le terme le plus éloigné où la contemplation des propriétés de la matiere puisse nous conduire, & nous ne pourrions aller plus loin sans sortir tout-à-fait de l'univers matériel. Mais telle est la marche de l'esprit dans ses recherches, qu'après avoir généralisé ses perceptions jusqu'au point de ne pouvoir plus les décomposer davantage, il revient ensuite sur ses pas, recompose de nouveau ses perceptions mêmes, & en forme peu-à-peu & par gradation, les êtres réels qui sont l'objet immédiat & direct de nos sensations. Ces êtres immédiatement relatifs à nos besoins, sont aussi ceux qu'il nous importe le plus d'étudier; les abstractions mathématiques nous en facilitent la connoissance; mais elles ne sont utiles qu'autant qu'on ne s'y borne pas.

C'est pourquoi, ayant en quelque sorte épuisé par les spéculations géométriques les propriétés de l'étendue figurée, nous commençons par lui rendre l'impénétrabilité, qui constitue le corps physique, & qui étoit la dernière qualité sensible dont nous l'avions dépouillée. Cette nouvelle considération entraîne celle de l'action des corps les uns sur les autres, car les corps n'agissent qu'en tant qu'ils sont impénétrables; & c'est delà que se déduisent les lois de l'équilibre & du mouvement, objet de la mécanique. Nous étendons même nos recherches jusqu'au mouvement des corps animés par des forces ou causes motrices inconnues, pourvu que la loi suivant laquelle ces causes agissent, soit connue ou supposée l'être.

Rentrés enfin tout-à-fait dans le monde corporel, nous appercvons bientôt

L'usage que nous pouvons faire de la géométrie & de la mécanique, pour acquérir sur les propriétés des corps les connoissances les plus variées & les plus profondes. C'est à-peu-près de cette manière que sont nées toutes les Sciences appelées physico-mathématiques. On peut mettre à leur tête l'astronomie, dont l'étude, après celle de nous-mêmes, est la plus digne de notre application par le spectacle magnifique qu'elle nous présente. Joignant l'observation au calcul, & les éclairant l'une par l'autre, cette science détermine avec une exactitude digne d'admiration les distances & les mouvemens les plus compliqués des corps célestes; elle assigne jusqu'aux forces mêmes par lesquelles ces mouvemens sont produits ou altérés. Aussi peut-on la regarder à juste titre comme l'application la plus sublime & la plus sûre de la géométrie & de la mécanique réunies, & ses progrès comme le monument le plus incontestable du succès auquel l'esprit humain peut s'élever par ses efforts.

L'usage des connoissances mathématiques n'est pas moins grand dans l'examen des corps terrestres qui nous environnent. Toutes les propriétés que nous observons dans ces corps ont entr'elles des rapports plus ou moins sensibles pour nous: la connoissance ou la découverte de ces rapports est presque toujours le seul objet auquel il nous soit permis d'atteindre, & le seul par conséquent que nous devons nous proposer. Ce n'est donc point par des hypothèses vagues & arbitraires que nous pouvons espérer de connoître la Nature; c'est par l'étude réfléchie des phénomènes, par la comparaison que nous ferons des uns avec les autres, par l'art de réduire, autant qu'il sera possible, un grand nombre de phénomènes à un seul qui puisse en être regardé comme le principe. En effet, plus on diminue le nombre des principes d'une science, plus on leur donne d'étendue; puisque l'objet d'une science étant nécessairement déterminé, les principes appliqués à cet objet seront d'autant plus féconds qu'ils seront en plus petit nombre. Cette réduction, qui les rend d'ailleurs plus faciles à saisir, constitue le véritable esprit systématique, qu'il faut bien se garder de prendre pour l'esprit de système avec lequel il ne se rencontre pas toujours. Nous en parlerons plus au long dans la suite.

Mais à proportion que l'objet qu'on embrasse est plus ou moins difficile & plus ou moins vaste, la réduction dont nous parlons est plus ou moins pénible: on est donc aussi plus ou moins en droit de l'exiger de ceux qui se livrent à l'étude de la Nature. L'aimant, par exemple, un des corps qui ont été le plus étudiés, & sur lequel on a fait des découvertes si surprenantes, a la propriété d'attirer le fer, celle de lui communiquer sa vertu, celle de se tourner vers les poles du Monde, avec une variation qui est elle-même sujette à des règles, & qui n'est pas moins étonnante que ne le seroit une direction plus exacte; enfin la propriété de s'incliner en formant avec la ligne horizontale un angle plus ou moins grand, selon le lieu

de la terre où il est placé. Toutes ces propriétés singulieres, dépendantes de la nature de l'Aimant, tiennent vraisemblablement à quelque propriété générale, qui en est l'origine, qui jusqu'ici nous est inconnue, & peut-être le restera long-temps. Au défaut d'une telle connoissance, & des lumieres nécessaires sur la cause physique des propriétés de l'Aimant, ce seroit sans doute une recherche bien digne d'un Philosophe, que de réduire, s'il étoit possible, toutes ces propriétés à une seule, en montrant la liaison qu'elles ont entr'elles. Mais plus une telle découverte seroit utile aux progrès de la Physique, plus nous avons lieu de craindre qu'elle ne soit refusée à nos efforts. J'en dis autant d'un grand nombre d'autres phénomènes dont l'enchaînement tient peut-être au système général du Monde.

La seule ressource qui nous reste donc dans une recherche si pénible, quoique si nécessaire, & même si agréable, c'est d'amasser le plus de faits qu'il nous est possible, de les disposer dans l'ordre le plus naturel, de les rappeler à un certain nombre de faits principaux dont les autres ne soient que des conséquences. Si nous osons quelquefois nous élever plus haut, que ce soit avec cette sage circonspection qui sied si bien à une vue aussi foible que la nôtre.

Tel est le plan que nous devons suivre dans cette vaste partie de la Physique, appelée Physique générale & expérimentale. Elle diffère des Sciences Physico-Mathématiques, en ce qu'elle n'est proprement qu'un recueil raisonné d'expériences & d'observations; au lieu que celles-ci, par l'application des calculs mathématiques à l'expérience, déduisent quelquefois d'une seule & unique observation un grand nombre de conséquences qui tiennent de bien près par leur certitude aux vérités géométriques. Ainsi une seule expérience sur la réflexion de la lumiere donne toute la catoptrique, ou science des propriétés des Miroirs; une seule sur la réfraction de la lumiere produit l'explication mathématique de l'Arc-en-ciel, la théorie des couleurs, & toute la Dioptrique, ou Science des Verres concaves & convexes; d'une seule observation sur la pression des fluides, on tire toutes les loix de l'équilibre & du mouvement de ces corps; enfin une expérience unique sur l'accélération des corps qui tombent, fait découvrir les loix de leur chute sur des plans inclinés, & celles du mouvement des pendules.

Il faut avouer pourtant que les Géometres abusent quelquefois de cette application de l'Algebre à la Physique. Au défaut d'expériences propres à servir de base à leur calcul, ils se permettent des hypothèses les plus commodes, à la vérité, qu'il leur est possible, mais souvent très-éloignées de ce qui est réellement dans la Nature. On a voulu réduire en calcul jusqu'à l'art de guérir; & le corps humain, cette machine si compliquée, a été traité par nos Médecins algébristes comme le seroit la machine la plus simple ou la plus facile à décomposer. C'est une chose singuliere de voir ces Auteurs résoudre d'un trait de plume des problèmes

d'Hydraulique & de Statique capables d'arrêter toute leur vie les plus grands Géomètres. Pour nous, plus sages ou plus timides, contentons-nous d'envisager la plupart de ces calculs & de ces suppositions vagues comme des jeux d'esprit auxquels la Nature n'est pas obligée de se soumettre, & concluons que la seule vraie manière de philosopher en Physique, consiste ou dans l'application de l'analyse mathématique aux expériences, ou dans l'observation seule, éclairée par l'esprit de méthode, aidée quelquefois par des conjectures lorsqu'elles peuvent fournir des vues, mais sévèrement dégoûtée de toute hypothèse arbitraire.

Arrêtons-nous un moment ici, & jetons les yeux sur l'espace que nous venons de parcourir. Nous y remarquerons deux limites où se trouvent, pour ainsi dire, concentrées presque toutes les connoissances certaines accordées à nos lumières naturelles. L'une de ces limites, celle d'où nous sommes partis, est l'idée de nous-mêmes, qui conduit à celle de l'Être tout-puissant & de nos principaux devoirs. L'autre est cette partie des mathématiques qui a pour objet les propriétés générales des corps, de l'étendue & de la grandeur. Entre ces deux termes est un intervalle immense, où l'intelligence suprême semble avoir voulu se jouer de la curiosité humaine, tant par les nuages qu'elle y a répandus sans nombre, que par quelques traits de lumière qui semblent s'échapper de distance en distance pour nous attirer. On pourroit comparer l'univers à certains ouvrages d'une obscurité sublime; dont les Auteurs en s'abaissant quelquefois à la portée de celui qui les lit, cherchent à lui persuader qu'il entend tout à-peu-près. Heureux donc si nous nous engageons dans ce labyrinthe, de ne point quitter la véritable route; autrement les éclairs destinés à nous y conduire, ne serviroient souvent qu'à nous en écarter davantage.

Il s'en faut bien d'ailleurs que le petit nombre de connoissances certaines sur lesquelles nous pouvons compter, & qui sont, si on peut s'exprimer de la sorte, reléguées aux deux extrémités de l'espace dont nous parlons, soit suffisant pour satisfaire à tous nos besoins. La nature de l'homme, dont l'étude est si nécessaire & si recommandée par Socrate, est un mystère impénétrable à l'homme même, quand il n'est éclairé que par la raison seule; & les plus grands génies, à force de réflexions sur une matière si importante, ne parviennent que trop souvent à en favoir un peu moins que le reste des hommes. On peut en dire autant de notre existence présente & future, de l'essence de l'Être auquel nous la devons, & du genre du culte qu'il exige de nous.

Rien ne nous est donc plus nécessaire qu'une Religion révélée qui nous instruisse sur tant de divers objets. Destinés à servir de supplément à la connoissance naturelle, elle nous montre une partie de ce qui nous étoit caché; mais elle se borne à ce qu'il nous est absolument nécessaire de connoître; le reste est fermé pour

The true mode of philosophizing in Physics consists either in the application of Mathematics to experience, or in observation enlightened by method, sometimes assisted by conjectures when they open views but strictly devoid of all arbitrary hypothesis. We have formed two limits of all certain knowledge. The first from which we set out is the idea of ourselves, leading to that of the Deity and of our principal duties. The other is that portion of the Mathematics which considers the properties of bodies, extension, and magnitude.

Necessity of a revealed Religion.

nous, & apparemment le fera toujours. Quelques vérités à croire, un petit nombre de préceptes à pratiquer, voilà à quoi la Religion révélée se réduit : néanmoins, à la faveur des lumières qu'elle a communiquées au monde, le Peuple même est plus ferme & plus décidé sur un grand nombre de questions intéressantes, que ne l'ont été les sectes des Philosophes.

There are degrees in the certainty of the Mathematical Sciences. Those only which treat of Extension and Magnitude are accurately spoken of certain. viz. Geometry Algebra Mechanics

A l'égard des Sciences mathématiques qui constituent la seconde des limites dont nous avons parlé, leur nature & leur nombre ne doivent point nous en imposer. C'est à la simplicité de leur objet qu'elles sont principalement redevables de leur certitude. Il faut même avouer que comme toutes les parties des Mathématiques n'ont pas un objet également simple, aussi la certitude proprement dite, & celle qui est fondée sur des principes nécessairement vrais & évidents par eux-mêmes, n'appartient ni également ni de la même manière à toutes ces parties. Plusieurs d'entr'elles, appuyées sur des principes, c'est-à-dire, sur des vérités d'expérience ou sur de simples hypothèses, n'ont, pour ainsi dire, qu'une certitude d'expérience ou même de pure supposition. Il n'y a, pour parler exactement, que celles qui traitent du calcul des grandeurs & des propriétés générales de l'étendue, c'est-à-dire, l'Algebre, la Géométrie & la Mécanique, qu'on puisse regarder comme marquées au sceau de l'évidence. Encore y a-t-il dans la lumière que ces Sciences présentent à notre esprit une espèce de gradation, &, pour ainsi dire, de nuance à observer. Plus l'objet qu'elles embrassent est étendu & considéré d'une manière générale & abstraite, plus aussi leurs principes sont exempts de nuages : c'est par cette raison que la Géométrie est plus simple que la Mécanique, & l'une & l'autre moins simples que l'Algebre. Ce paradoxe n'en sera point un pour ceux qui ont étudié ces Sciences en Philosophes ; les notions les plus abstraites, celles que le commun des hommes regarde comme les plus inaccessibles, sont souvent celles qui portent avec elles une plus grande lumière : l'obscurité s'empare de nos idées à mesure que nous examinons dans un objet plus de propriétés sensibles. L'impenétrabilité, ajoutée à l'idée de l'étendue, semble ne nous offrir qu'un mystère de plus, la nature du mouvement est une énigme pour les Philosophes ; le principe métaphysique des lois de la percussion ne leur est pas moins caché ; en un mot, plus ils approfondissent l'idée qu'ils se forment de la matière & des propriétés qui la représentent, plus cette idée s'obscurcit & paroît vouloir leur échapper.

On ne peut donc s'empêcher de convenir que l'esprit n'est pas satisfait au même degré par toutes les connoissances mathématiques ; allons plus loin, & examinons sans prévention à quoi ces connoissances se réduisent. Envisagées d'un premier coup d'œil, elles sont sans doute en fort grand nombre, & même en quelque sorte inépuisables : mais lorsqu'après les avoir accumulées, on en fait le dénom-

brement philosophique, on s'apperçoit qu'on est en effet beaucoup moins riche qu'on ne croyoit l'être. Je ne parle point ici du peu d'application & d'usage qu'on peut faire de plusieurs de ces vérités; ce seroit peut-être un argument assez foible contre elles; je parle de ces vérités considérées en elles-mêmes. Qu'est-ce que la plupart de ces axiomes dont la Géométrie est si orgueilleuse, si ce n'est l'expression d'une même idée simple par deux signes ou mots différens? Celui qui dit que deux & deux font quatre, a-t-il une connoissance de plus que celui qui se contenteroit de dire que deux & deux font deux & deux? Les idées de tout, de partie, de plus grand & de plus petit, ne font-elles pas, à proprement parler, la même idée simple & individuelle, puisqu'on ne sauroit avoir l'une sans que les autres se présentent toutes en même temps? Nous devons, comme l'ont observé quelques Philosophes, bien des erreurs à l'abus des mots; c'est peut-être à ce même abus que nous devons les axiomes. Je ne prétends point cependant en condamner absolument l'usage, je veux seulement faire observer à quoi il se réduit; c'est à nous rendre les idées simples plus familières par l'habitude, & plus propres aux différens usages auxquels nous pouvons les appliquer. J'en dis à-peu-près autant, quoiqu'avec les restrictions convenables des théorèmes mathématiques. Considérés sans préjugé, ils se réduisent à un assez petit nombre de vérités primitives. Qu'on examine une suite de propositions de Géométrie déduites les unes des autres, en sorte que deux propositions voisines se touchent immédiatement & sans aucun intervalle, on s'apercevra qu'elles ne sont toutes que la première proposition qui se défigure, pour ainsi dire, successivement & peu-à-peu dans le passage d'une conséquence à la suivante, mais qui pourtant n'a point été réellement multipliée par cet enchaînement, & n'a fait que recevoir différentes formes. C'est à-peu-près comme si on vouloit exprimer cette proposition par le moyen d'une langue qui se seroit insensiblement dénaturée, & qu'on l'exprimât successivement de diverses manières qui représentaient les différens états par lesquels la langue a passé.

Chacun de ses états se reconnoîtroit dans celui qui en seroit immédiatement voisin; mais dans un état plus éloigné, on ne le démêleroit plus, quoiqu'il fût toujours dépendant de ceux qui l'auroient précédé, & destiné à transmettre les mêmes idées. On peut donc regarder l'enchaînement de plusieurs vérités géométriques, comme des traductions plus ou moins différentes & plus ou moins compliquées de la même proposition, & souvent de la même hypothèse. Ces traductions sont au reste fort avantageuses par les divers usages qu'elles nous mettent à portée de faire du théorème qu'elles expriment; usages plus ou moins estimables à proportion de leur importance & de leur étendue. Mais en convenant du mérite réel de la traduction mathématique d'une proposition, il faut reconnoître aussi que ce mérite réside originairement dans la proposition même. C'est ce qui nous

The number of
Mathematical
Truths not a large
as is thought

doit faire sentir combien nous sommes redevables aux génies inventeurs, qui, en découvrant quelque'une de ces vérités fondamentales, source & , pour ainsi dire, original d'un grand nombre d'autres, ont réellement enrichi la Géométrie, & étendu son domaine.

Il en est de même des vérités physiques & des propriétés des corps dont nous appercevons la liaison. Toutes ces propriétés bien rapprochées ne nous offrent, à proprement parler, qu'une connoissance simple & unique. Si d'autres en plus grand nombre sont détachées pour nous, & forment des vérités différentes, c'est à la foiblesse de nos lumieres que nous devons ce triste avantage; & l'on peut dire que notre abondance à cet égard est l'effet de notre indigence même. Les corps électriques dans lesquels on a découvert tant de propriétés singulieres, mais qui ne paroissent pas tenir l'une à l'autre, sont peut-être en un sens les corps les moins connus, parce qu'ils paroissent l'être davantage. Cette vertu qu'ils acquierent étant frottés, d'attirer de petits corpuscules, & celle de produire dans les animaux une commotion violente, sont deux choses pour nous; c'en seroit une seule si nous pouvions remonter à la premiere cause. L'univers, pour qui fauroit l'embrasser d'un seul point de vue, ne seroit, s'il est permis de le dire, qu'un fait unique & une grande vérité.

Les différentes connoissances, tant utiles qu'agréables, dont nous avons parlé jusqu'ici, & dont nos besoins ont été la premiere origine, ne sont pas les seules que l'on ait dû cultiver: il en est d'autres qui leur sont relatives, & auxquelles par cette raison les hommes se sont appliqués dans le même temps qu'ils se livroient aux premieres. Aussi nous aurions en même temps parlé de toutes, si nous n'avions cru plus à propos & plus conforme à l'ordre philosophique de ce discours, d'envisager d'abord sans interruption l'étude générale que les hommes ont faite des corps, parce que cette étude est celle par laquelle ils ont commencé, quoique d'autres s'y soient bientôt jointes. Voici à-peu-près, dans quel ordre ces dernieres ont dû se succéder.

L'avantage que les hommes ont trouvé à étendre la sphere de leurs idées, soit par leurs propres efforts, soit par le secours de leurs semblables, leur a fait penser qu'il seroit utile de réduire en art la maniere même d'acquérir des connoissances, & celle de se communiquer réciproquement leurs propres pensées: cet art a donc été trouvé & nommé Logique. Il enseigne à ranger les idées dans l'ordre le plus naturel, à en former la chaîne la plus immédiate, à décomposer celles qui en renferment un trop grand nombre de simples, à les envisager par toutes leurs faces, enfin à les présenter aux autres sous une forme qui les leur rende faciles à saisir. C'est en cela que consiste cette science du raisonnement, qu'on regarde avec raison comme la clef de toutes nos connoissances. Cependant il ne faut pas croire qu'elle

*Origin of Logic
which art teaches
in the most natural
order, form the most
direct train, de com-
pound those which
necessitate breaking
simple ideas, con-
sidered all their
and makes them
easily communicable.*

qu'elle tienne le premier rang dans l'ordre de l'invention. L'art de raisonner est un présent que la Nature fait d'elle-même aux bons esprits ; & on peut dire que les livres qui en traitent , ne sont guere utiles qu'à celui qui peut se passer d'eux. On a fait un grand nombre de raisonnemens justes , long-temps avant que la Logique réduite en principes apprit à démêler les mauvais , ou même à les pallier quelquefois par une forme subtile & trompeuse.

Cet art si précieux de mettre dans les idées l'enchaînement convenable , & de faciliter en conséquence le passage de l'une à l'autre , fournit en quelque maniere le moyen de rapprocher jusqu'à un certain point les hommes qui paroissent différer le plus. En effet , toutes nos connoissances se réduisent primitivement à des sensations , qui sont à-peu-près les mêmes dans tous les hommes ; & l'art de combiner & de rapprocher des idées directes , n'ajoute proprement à ces mêmes idées qu'un arrangement plus ou moins exact , & une énumération qui peut être rendue plus ou moins sensible aux autres. L'homme qui combine aisément des idées ne differe guere de celui qui les combine avec peine , que comme celui qui juge tout d'un coup d'un tableau en l'envisageant , differe de celui qui a besoin pour l'apprécier qu'on lui en fasse observer successivement toutes les parties : l'un & l'autre en jetant un premier coup d'œil , ont eu les mêmes sensations , mais elles n'ont fait , pour ainsi dire , que glisser sur le second ; & il n'eût fallu que l'arrêter & le fixer plus long-temps sur chacune , pour l'amener au même point où l'autre s'est trouvé tout d'un coup. Par ce moyen , les idées réfléchies du premier seroient devenues aussi à portée du second , que les idées directes. Ainsi , il est peut-être vrai de dire , qu'il n'y a presque point de science ou d'art dont on ne pût à la rigueur , & avec une bonne Logique , instruire l'esprit le plus borné ; parce qu'il y en a peu dont les propositions ou les regles ne puissent être réduites à des notions simples , & disposées entr'elles dans un ordre si immédiat , que la chaîne ne se trouve nulle part interrompue. La lenteur plus ou moins grande des opérations de l'esprit , exige plus ou moins cette chaîne , & l'avantage des plus grands génies se réduit à en avoir moins besoin que les autres , ou plutôt à la former rapidement & presque sans s'en appercevoir.

La science de la communication des idées , ne se borne pas à mettre de l'ordre dans les idées mêmes ; elle doit apprendre encore à exprimer chaque idée de la maniere la plus nette qu'il est possible , & par conséquent à perfectionner les signes qui sont destinés à la rendre : c'est aussi ce que les hommes ont fait peu-à-peu. Les langues nées avec les sociétés , n'ont sans doute été d'abord qu'une collection assez bizarre de signes de toute espece , & les corps naturels qui tombent sous nos sens , ont été en conséquence les premiers objets que l'on ait désignés par des noms. Mais autant qu'il est permis d'en juger , les langues dans cette premiere

*Utility of Logic.**Systematization
Language and
original languages.*

origine, destinées à l'usage le plus pressant, ont dû être fort imparfaites, peu abondantes, & assujéties à bien peu de principes certains; & les arts ou les sciences absolument nécessaires, pouvoient avoir fait beaucoup de progrès, lorsque les regles de la diction & du style étoient encore à naître. La communication des idées ne souffroient pourtant guere de ce défaut de regles, & même de la difette de mots; ou plutôt elle n'en souffroit qu'autant qu'il étoit nécessaire pour obliger chacun des hommes à augmenter ses propres connoissances par un travail opiniâtre, sans trop se reposer sur les autres. Une communication trop facile peut tenir quelquefois l'ame engourdie, & nuire aux efforts dont elle seroit capable. Qu'on jette les yeux sur les prodiges des aveugles-nés, & des sourds & muets de naissance, on verra ce que peuvent produire les ressorts de l'esprit, pour peu qu'ils soient vifs & mis en action par les difficultés à vaincre.

By the progress of Logic men find out Grammar which may be called one of its branches as by a strict and minute distinction it distinguishes the conjunctives which these by different signs establish rules for the most advantage use of these signs and the reason for preferring one sign to another.

Cependant la facilité de rendre & de recevoir des idées par un commerce mutuel, ayant aussi de son côté des avantages incontestables, il n'est pas surprenant que les hommes aient cherché de plus en plus à augmenter cette facilité. Pour cela, ils ont commencé par réduire les signes aux mots, parce qu'ils sont, pour ainsi dire, les symboles que l'on a le plus aisément sous la main. De plus, l'ordre de la génération des mots a suivi l'ordre des opérations de l'esprit: après les individus on a nommé les qualités sensibles, qui, sans exister par elles-mêmes, existent dans les individus, & sont communes à plusieurs: peu-à-peu l'on est enfin venu à ces termes abstraits, dont les uns servent à lier ensemble les idées, d'autres à désigner les propriétés générales des corps, d'autres à exprimer des notions purement spirituelles. Tous ces termes que les enfans sont si long-temps à apprendre, ont coûté sans doute encore plus de temps à trouver. Enfin, réduisant l'usage des mots en préceptes, on a formé la Grammaire, que l'on peut regarder comme une des branches de la Logique. Eclairée par une Métaphysique fine & déliée, elle démêle les nuances des idées, apprend à distinguer ces nuances par des signes différens, donne des regles pour faire de ces signes l'usage le plus avantageux, découvre souvent par cet esprit philosophique qui remonte à la source de tout, les raisons du choix bizarre en apparence, qui fait préférer un signe à un autre, & ne laisse enfin à ce caprice national, qu'on appelle usage, que ce qu'elle ne peut absolument lui ôter.

Men desire to communicate their passions as much as their ideas Hence Eloquence which is to feeling what Logic is to

Les hommes en se communiquant leurs idées, cherchent aussi à se communiquer leurs passions. C'est par l'éloquence qu'ils y parviennent. Faite pour parler au sentiment, comme la Logique & la Grammaire parlent à l'esprit, elle impose silence à la raison même; & les prodiges qu'elle opere souvent entre les mains d'un seul sur toute une nation, sont peut-être le témoignage le plus éclatant de la supériorité d'un homme sur un autre. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'on ait

cru suppléer, par des regles, à un talent si rare. C'est à-peu-près comme si on eût voulu réduire le génie en préceptes. Celui qui a prétendu le premier qu'on devoit les Orateurs à l'art, ou n'étoit pas du nombre, ou étoit bien ingrat envers la nature. Elle seule peut créer un homme éloquent; les hommes sont le premier livre qu'il doive étudier pour réussir, les grands modeles sont le second; & tout ce que ces Ecrivains illustres nous ont laissé de philosophique & de réfléchi sur le talent de l'Orateur, ne prouve que la difficulté de leur ressembler. Trop éclairés pour prétendre ouvrir la carrière, ils ne vouloient sans doute qu'en marquer les écueils. A l'égard de ces puérités pédantesques, qu'on a honorées du nom de Rhétorique, ou plutô, qui n'ont servi qu'à rendre ce nom ridicule, & qui sont à l'art oratoire, ce que la Scholastique est à la vraie Philosophie, elles ne sont propres qu'à donner de l'éloquence l'idée la plus fausse & la plus barbare. Cependant quoiqu'on commence assez universellement à en reconnoître l'abus, la possession où elles sont depuis long-temps de former une branche distinguée de la connoissance humaine, ne permet pas encore de les en bannir: pour l'honneur de notre discernement, le temps en viendra peut-être un jour.

Ce n'est pas assez pour nous de vivre avec nos contemporains, & de les dominer. Animés par la curiosité & par l'amour propre, & cherchant par une avidité naturelle à embrasser à la fois le passé, le présent & l'avenir, nous désirons en même temps de vivre avec ceux qui nous suivront, & d'avoir vécu avec ceux qui nous ont précédés. Delà l'origine & l'étude de l'Histoire, qui nous unissant aux siècles passés par le spectacle de leurs vices & de leurs vertus, de leurs connoissances & de leurs erreurs, transmet les nôtres aux siècles futurs. C'est là qu'on apprend à n'estimer les hommes que par le bien qu'ils font, & non par l'appareil imposant qui les entoure: les Souverains, ces hommes assez malheureux pour que tout conspire à leur cacher la vérité, peuvent eux-mêmes se juger d'avance à ce tribunal intègre & terrible; le témoignage que rend l'Histoire à ceux de leurs prédécesseurs qui leur ressemblent, est l'image de ce que la postérité dira d'eux.

La Chronologie & la Géographie sont les deux rejetons & les deux soutiens de la science dont nous parlons: l'une, pour ainsi dire, place les hommes dans le temps; l'autre les distribue sur notre globe. Toutes deux tirent un grand secours de l'histoire de la terre & de celle des cieux, c'est-à-dire, des faits historiques & des observations célestes; & s'il étoit permis d'employer ici le langage des poètes, on pourroit dire que la science des temps & celle des lieux sont filles de l'Astronomie & de l'Histoire.

Un des principaux fruits de l'étude des Empires & de leurs révolutions, est d'examiner comment les hommes séparés, pour ainsi dire, en plusieurs grandes familles, ont formé diverses sociétés; comment ces différentes sociétés ont donné

naissance aux différentes especes de gouvernemens ; comment elles ont cherché à se distinguer les unes des autres , tant par les lois qu'elles se font données , que par les signes particuliers que chacune a imaginés pour que les membres communiquassent plus facilement entr'eux? Telle est la source de cette diversité de langues & de lois , qui est devenue pour notre malheur un objet considérable d'étude. Telle est encore l'origine de la Politique, espece de morale d'un genre particulier & supérieur, à laquelle les principes de la morale ordinaire ne peuvent quelquefois s'accommoder qu'avec beaucoup de finesse , & qui pénétrant dans les ressorts principaux du gouvernement des Etats, démêle ce qui peut les conserver, les affoiblir ou les détruire : étude peut-être la plus difficile de toutes , par les connoissances profondes des peuples & des hommes qu'elle exige , & par l'étendue & la variété des talens qu'elle suppose ; sur-tout quand le politique ne veut point oublier que la loi naturelle , antérieure à toutes les conventions particulieres , est aussi la premiere loi des peuples , & que pour être homme d'Etat , on ne doit point cesser d'être homme.

Voilà les branches principales de cette partie de la connoissance humaine , qui consiste dans les idées directes que nous avons reçues par les sens , ou dans la combinaison & la comparaison de ces idées ; combinaison qu'en général on appelle Philosophie. Ces branches se subdivisent en une infinité d'autres dont l'énumération seroit immense , & appartient plus à cet ouvrage même qu'à sa préface.

La premiere opération de la réflexion consistant à rapprocher & à unir les notions directes , nous avons dû commencer dans ce discours par envisager la réflexion de ce côté-là , & parcourir les différentes sciences qui en résultent. Mais les notions formées par la combinaison des idées primitives , ne sont pas les seules dont notre esprit soit capable. Il est une autre espece de connoissances réfléchies , dont nous devons maintenant parler. Elles consistent dans les idées que nous nous formons à nous-mêmes , en imaginant & en composant des êtres semblables à ceux qui sont l'objet de nos idées directes. C'est ce qu'on appelle l'imitation de la nature , si connue & si recommandée par les anciens. Comme les idées directes qui nous frappent le plus vivement , sont celles dont nous conservons le plus aisément le souvenir , ce sont aussi celles que nous cherchons le plus à réveiller en nous par l'imitation de leurs objets. Si les objets agréables nous frappent plus étant réels que simplement représentés , ce déchet d'agrément est en quelque maniere compensé par celui qui résulte du plaisir de l'imitation. A l'égard des objets qui n'exciteroient , étant réels , que des sentimens tristes ou tumultueux , leur imitation est plus agréable que les objets mêmes , parce qu'elle nous place à cette juste distance , où nous éprouvons le plaisir de l'émotion , sans en ressentir le désordre. C'est dans cette imitation des objets capables d'exciter en nous des sentimens vifs

ou agréables, de quelque nature qu'ils soient, que consiste en général l'imitation de la belle nature, sur laquelle tant d'auteurs ont écrit sans en donner d'idée nette; soit parce que la belle nature ne se démêle que par un sentiment exquis, soit aussi parce que dans cette matière les limites qui distinguent l'arbitraire du vrai, ne sont pas encore bien fixées, & laissent quelque espace libre à l'opinion.

A la tête des connoissances qui consistent dans l'imitation, doivent être placées la Peinture & la Sculpture, parce que ce sont celles de toutes où l'imitation approche le plus des objets qu'elle représente, & parle le plus directement au sens. On peut y joindre cet art, né de la nécessité & perfectionné par le luxe, l'Architecture, qui s'étant élevée par degrés des chaumières au palais, n'est aux yeux du philosophe, si on peut parler ainsi, que le masque embelli d'un de nos plus grands besoins. L'imitation de la belle nature y est moins frappante & plus resserrée que dans les deux autres Arts dont nous venons de parler: ceux-ci expriment différemment & sans restriction toutes les parties de la belle nature, & la représentent telle qu'elle est, uniforme ou variée; l'Architecture au contraire se borne à imiter par l'assemblage & l'union des différens corps qu'elle emploie, l'arrangement symétrique que la nature observe plus ou moins sensiblement dans chaque individu, & qui contraste si bien avec la belle variété du tout ensemble.

La Poésie, qui vient après la Peinture & la Sculpture, & qui n'emploie pour l'imitation que les mots disposés suivant une harmonie agréable à l'oreille, parle plutôt à l'imagination qu'aux sens; elle lui représente d'une manière vive & touchante, les objets qui composent cet univers, & semble plutôt les créer que les peindre, par la chaleur, le mouvement, & la vie qu'elle fait leur donner. Enfin la Musique, qui parle à la fois à l'imagination & aux sens, tient le dernier rang dans l'ordre de l'imitation; non que son imitation soit moins parfaite dans les objets qu'elle se propose de représenter, mais parce qu'elle semble bornée jusqu'ici à un plus petit nombre d'images; ce qu'on doit moins attribuer à sa nature, qu'à trop peu d'invention & de ressource dans la plupart de ceux qui la cultivent: il ne sera pas inutile de faire sur cela quelques réflexions. La Musique, qui dans son origine n'étoit peut-être destinée à représenter que du bruit, est devenue peu-à-peu une espèce de discours ou même de langue, par laquelle on exprime les différens sentimens de l'ame, ou plutôt, ses différentes passions. Mais pourquoi réduire cette expression aux passions seules, & ne pas l'étendre, autant qu'il est possible, jusqu'aux sensations mêmes? Quoique les perceptions que nous recevons par divers organes, différent entr'elles autant que leurs objets, on peut néanmoins les comparer sous un autre point de vue qui leur est commun, c'est-à-dire, par la situation de plaisir ou de trouble où elles mettent notre ame. Un objet effrayant, un bruit terrible, produisent chacun en nous une émotion par laquelle

nous pouvons jusqu'à un certain point les rapprocher, & que nous désignons souvent dans l'un & l'autre cas, ou par le même nom, ou par des noms synonymes. Je ne vois donc point pourquoi un musicien qui auroit à peindre un objet effrayant, ne pourroit pas y réussir en cherchant dans la nature l'espèce de bruit qui peut produire en nous l'émotion la plus semblable à celle que cet objet y excite. J'en dis autant des sensations agréables. Penser autrement, ce seroit vouloir resserrer les bornes de l'art & de nos plaisirs. J'avoue que la peinture dont il s'agit, exige une étude fine & approfondie des nuances qui distinguent nos sensations, mais aussi ne faut-il pas espérer que ces nuances soient dénichées par un talent ordinaire. Saisies par l'homme de génie, senties par l'homme de goût, aperçues par l'homme d'esprit, elles sont perdues pour la multitude. Toute musique qui ne peint rien, n'est que du bruit; & sans l'habitude qui dénature tout, elle ne seroit guere plus de plaisir qu'une suite de mots harmonieux & sonores dénués d'ordre & de liaison. Il est vrai qu'un musicien attentif à tout peindre, nous présenteroit dans plusieurs circonstances des tableaux d'harmonie qui ne seroient point faits pour des sens vulgaires; mais tout ce qu'on en doit conclure, c'est qu'après avoir fait un art d'apprendre la musique, on devroit bien en faire un de l'écouter.

Nous terminerons ici l'énumération de nos principales connoissances. Si on les envisage maintenant toutes ensemble, & qu'on cherche les points de vue généraux qui peuvent servir à les discerner, on trouve que les unes purement pratiques ont pour but l'exécution de quelque chose; que d'autres simplement spéculatives se bornent à l'examen de leur objet, & à la contemplation de ses propriétés: qu'enfin d'autres tirent de l'étude spéculative de leur objet l'usage qu'on en peut faire dans la pratique. La spéculation & la pratique constituent la principale différence qui distingue les *Sciences* d'avec les *Arts*, & c'est à-peu-près en suivant cette notion, qu'on a donné l'un ou l'autre nom à chacune de nos connoissances. Il faut cependant avouer que nos idées ne sont pas encore bien fixées sur ce sujet. On ne fait souvent quel nom donner à la plupart des connoissances, où la spéculation se réunit à la pratique; & l'on dispute par exemple, tous les jours dans les écoles, si la Logique est un art ou une science: le problème seroit bienrôt résolu, en répondant qu'elle est à la fois l'un l'autre. Qu'on s'épargneroit de questions & de peines, si on déterminoit enfin la signification des mots d'une manière nette & précise!

On peut en général donner le nom d'*Art* à tout système de connoissances qu'il est possible de réduire à des règles positives, invariables & indépendantes du caprice ou de l'opinion; & il seroit permis de dire en ce sens, que plusieurs de nos sciences sont des arts, étant envisagés par leur côté pratique. Mais comme il

y a des regles pour les opérations de l'esprit ou de l'ame, il y en a aussi pour celles du corps; c'est-à-dire, pour celles qui, bornées aux corps extérieurs, n'ont besoin que de la main seule pour être exécutées. Delà, la distinction des Arts en libéraux & en mécaniques, & la supériorité qu'on accorde aux premiers sur les seconds. Cette supériorité est sans doute injuste à plusieurs égards. Néanmoins parmi les préjugés tout ridicules qu'ils peuvent être, il n'en est point qui n'ait sa raison, ou, pour parler plus exactement, son origine; & la Philosophie souvent impuissante pour corriger les abus, peut au moins en démêler la source. La force du corps ayant été le premier principe qui a rendu inutile le droit que tous les hommes avoient d'être égaux, les plus foibles, dont le nombre est toujours le plus grand, se sont joints ensemble pour la réprimer. Ils ont donc établi par le secours des lois & des différentes sortes de gouvernemens, une inégalité de convention, dont la force a cessé d'être le principe. Cette dernière inégalité étant bien affermie, les hommes, en se réunissant avec raison pour la conserver, n'ont pas laissé de réclamer secrètement contre elle, par ce désir de supériorité que rien n'a pu détruire en eux. Ils ont donc cherché une sorte de dédommagement dans une inégalité moins arbitraire; & la force corporelle, enchaînée par les lois, ne pouvant plus offrir aucun moyen de supériorité, ils ont été réduits à chercher dans la différence des esprits un principe d'inégalité aussi naturel, plus paisible, & plus utile à la société. Ainsi la partie la plus noble de notre être, s'est en quelque maniere vengée des premiers avantages que la partie la plus vile avoit usurpés; & les talens de l'esprit ont été généralement reconnus pour supérieurs à ceux du corps. Les arts mécaniques dépendans d'une opération manuelle, & asservis, qu'on me permette ce terme, à une espece de routine, ont été abandonnés à ceux d'entre les hommes que les préjugés ont placés dans la classe la plus inférieure. L'indigence qui a forcé ces hommes à s'appliquer à un pareil travail, plus souvent que le goût & le génie ne les y ont entraînés, est devenue ensuite une raison pour les mépriser, tant elle nuit à tout ce qui l'accompagne. A l'égard des opérations libres de l'esprit, elles ont été le partage de ceux qui se sont crus sur ce point les plus favorisés de la nature. Cependant, l'avantage que les arts libéraux ont sur les arts mécaniques, par le travail que les premiers exigent de l'esprit, & par la difficulté d'y exceller, est suffisamment compensé par l'utilité bien supérieure, que les derniers nous procurent pour la plupart. C'est cette utilité même qui a forcé de les réduire à des opérations purement machinales, pour en faciliter la pratique à un plus grand nombre d'hommes. Mais la société, en respectant avec justice les grands génies qui l'éclairent, ne doit point avilir les mains qui la servent. La découverte de la Bouffole n'est pas moins avantageuse au genre humain, que ne le seroit à la Physique l'explication des propriétés

de cette aiguille. Enfin, à considérer en lui-même le principe de la distinction dont nous parlons, combien de savans prétendus, dont la science n'est proprement qu'un art mécanique ! & quelle différence réelle y a-t-il, entre une tête remplie de faits sans ordre, sans usage, sans liaison, & l'instinct d'un artisan réduit à l'exécution machinale.

Le mépris qu'on a pour les arts mécaniques, semble avoir influé jusqu'à un certain point sur les inventeurs mêmes. Les noms de ces bienfaiteurs du genre humain sont presque tous inconnus, tandis que l'histoire de ses destructeurs, c'est-à-dire des conquérans, n'est ignorée de personne. Cependant c'est peut-être chez les artisans qu'il faut aller chercher les preuves les plus admirables de la sagacité de l'esprit, de sa patience & de ses ressources. J'avoue que la plupart des arts n'ont été inventés que peu-à-peu, & qu'il a fallu une assez longue suite de siècles pour porter les montres, par exemple, au point de perfection où nous les voyons. Mais n'en est-il pas de même des sciences ? Combien de découvertes qui ont immortalisé les auteurs, avoient été préparées par les travaux des siècles précédens, souvent même amenées à leur maturité, au point de ne demander plus qu'un pas à faire ! Et pour ne point sortir de l'Horlogerie, pourquoi ceux à qui nous devons la fusée des montres, l'échappement & la répétition, ne sont-ils pas aussi estimés que ceux qui ont travaillé successivement à perfectionner l'Algebre ? D'ailleurs, si j'en crois quelques philosophes, que le mépris qu'on a pour les arts, n'a point empêché de les étudier, il est certaines machines si compliquées, & dont toutes les parties dépendent tellement l'une de l'autre, qu'il est difficile que l'invention en soit due à plus d'un seul homme. Ce génie rare dont le nom est enseveli dans l'oubli, n'eût-il pas été bien digne d'être placé à côté du petit nombre d'esprits créateurs qui nous ont ouvert dans les sciences des routes nouvelles ?

Parmi les arts libéraux qu'on a réduits à des principes, ceux qui se proposent l'imitation de la nature, ont été appelés beaux-arts, parce qu'ils ont principalement l'agrément pour objet. Mais ce n'est pas la seule chose qui les distingue des arts libéraux plus nécessaires ou plus utiles, comme la Grammaire, la Logique & la Morale. Ces derniers ont des regles fixes & arrêtées, que tout homme peut transmettre à un autre : au lieu que la pratique des beaux arts consiste principalement dans une invention qui ne prend guere ses lois que du génie : les regles qu'on a écrites sur ces arts, n'en sont proprement que la partie mécanique ; elles produisent à-peu-près l'effet du télescope, elles n'aident que ceux qui voient.

Il résulte de tout ce que nous avons dit jusqu'ici, que les différentes manieres dont notre esprit opere sur les objets, & les différens usages qu'il tire de ces objets même, sont le premier moyen qui se présente à nous pour discerner en général nos connoissances les unes des autres. Tout s'y rapporte à nos besoins, soit de

de nécessité absolue, soit de convenance & d'agrément, soit même d'usage & de caprice. Plus les besoins sont éloignés ou difficiles à satisfaire, plus les connoissances destinées à cette fin sont lentes à paroître. Quels progrès la Médecine n'auroit-elle pas fait aux dépens des sciences de pure spéculation, si elle étoit aussi certaine que la Géométrie ? Mais il est encore d'autres caractères très-marqués dans la manière dont nos connoissances nous affectent, & dans les différens jugemens que notre ame porte de ses idées. Ces jugemens sont désignés par les mots d'évidence, de certitude, de probabilité, de sentiment & de goût.

L'évidence appartient proprement aux idées dont l'esprit apperçoit la liaison tout d'un coup ; la certitude à celles dont la liaison ne peut être connue que par le secours d'un certain nombre d'idées intermédiaires, ou, ce qui est la même chose, aux propositions dont l'identité avec un principe évident par lui-même, ne peut être découverte que par un circuit plus ou moins long ; d'où il s'en suivroit que selon la nature des esprits, ce qui est évident pour l'un ne seroit quelquefois que certain pour un autre. On pourroit encore dire, en prenant les mots d'évidence & de certitude dans un autre sens, que la première est le résultat des opérations seules de l'esprit, & se rapporte aux spéculations métaphysiques & mathématiques ; & que la seconde est plus propre aux objets physiques, dont la connoissance est le fruit du rapport constant & invariable de nos sens. La probabilité a principalement lieu pour les faits historiques, & en général pour tous les événemens passés, présens & à venir, que nous attribuons à une sorte de hasard, parce que nous n'en démêlons pas les causes. La partie de cette connoissance qui a pour objet le présent & le passé, quoiqu'elle ne soit fondée que sur le simple témoignage, produit souvent en nous une persuasion aussi forte que celle qui naît des axiomes. Le sentiment est de deux sortes. L'un destiné aux vérités de morale, s'appelle conscience ; c'est une suite de la loi naturelle & de l'idée que nous avons du bien & du mal ; & on pourroit le nommer évidence du cœur, parce que, tout différent qu'il est de l'évidence de l'esprit attachée aux vérités spéculatives, il nous subjugue avec le même empire. L'autre espèce de sentiment est particulièrement affecté à l'imitation de la belle nature, & à ce qu'on appelle beautés d'expression. Il saisit avec transport les beautés sublimes & frappantes, démêle avec finesse les beautés cachées, & proscriit ce qui n'en a que l'apparence. Souvent même il prononce des arrêts sévères sans se donner la peine d'en détailler les motifs, parce que ces motifs, dépendent d'une foule d'idées difficiles à développer sur le champ, & plus encore à transmettre aux autres. C'est à cette espèce de sentiment que nous devons le goût & le génie, distingués l'un de l'autre en ce que le génie est le sentiment qui crée, & le goût, le sentiment qui juge.

Après le détail où nous sommes entrés sur les différentes parties de nos con-

noissances , & sur les caractères qui les distinguent , il ne nous reste plus qu'à former un arbre généalogique ou encyclopédique qui les rassemble sous un même point de vue , & qui serve à marquer leur origine & les liaisons qu'elles ont entr'elles. Nous expliquerons dans un moment l'usage que nous prétendons faire de cet arbre. Mais l'exécution n'en est pas sans difficulté. Quoique l'histoire philosophique que nous venons de donner de l'origine de nos idées , soit fort utile pour faciliter un pareil travail , il ne faut pas croire que l'arbre encyclopédique doive ni puisse même être servilement assujéti à cette histoire. Le système général des Sciences & des Arts est une espèce de labyrinthe , de chemin tortueux , où l'esprit s'engage sans trop connoître la route qu'il doit tenir. Pressé par ses besoins , & par ceux du corps auquel il est uni , il étudie d'abord les premiers objets qui se présentent à lui ; pénètre le plus avant qu'il peut dans la connoissance de ces objets ; rencontre bientôt des difficultés qui l'arrêtent ; & soit par l'espérance ou même par le désespoir de les vaincre , se jette dans une nouvelle route ; revient ensuite sur ses pas , franchit quelquefois les premières barrières pour en rencontrer de nouvelles ; & passant rapidement d'un objet à un autre , fait sur chacun de ces objets à différens intervalles & comme par secousses , une suite d'opérations dont la génération même de ses idées rend la discontinuité nécessaire. Mais ce désordre tout philosophique qu'il est de la part de l'ame , défigureroit , ou plutôt anéantiroit entièrement un arbre encyclopédique dans lequel on voudroit le représenter.

D'ailleurs , comme nous l'avons déjà fait sentir au sujet de la Logique , la plupart des Sciences qu'on regarde comme renfermant les principes de toutes les autres , & qui doivent par cette raison occuper les premières places dans l'ordre encyclopédique , n'observent pas le même rang dans l'ordre généalogique des idées , parce qu'elles n'ont pas été inventées les premières. En effet , notre étude primitive a dû être celle des individus ; ce n'est qu'après avoir considéré leurs propriétés particulières & palpables , que nous avons par abstraction de notre esprit , envisagé leurs propriétés générales & communes , & formé la Métaphysique & la Géométrie ; ce n'est qu'après un long usage des premiers signes , que nous avons perfectionné l'art de ces signes au point d'en faire une science ; ce n'est enfin qu'après une longue suite d'opérations sur les objets de nos idées , que nous avons par la réflexion donné des règles à ces opérations mêmes.

Enfin le système de nos connoissances est composé de différentes branches , dont plusieurs ont un même point de réunion ; & comme en partant de ce point il n'est pas possible de s'engager à la fois dans toutes les routes , c'est la nature des différens esprits qui détermine le choix. Aussi est-il assez rare qu'un même esprit en parcoure à la fois un grand nombre. Dans l'étude de la Nature , les hommes se font d'abord appliqués tous , comme de concert , à satisfaire les besoins les plus

pressans ; mais quand ils en sont venus aux connoissances moins absolument nécessaires , ils ont dû se les partager , & y avancer chacun de son côté à-peu-près d'un pas égal. Ainsi plusieurs sciences ont été , pour ainsi dire , contemporaines ; mais dans l'ordre historique des progrès de l'esprit , on ne peut les embrasser que successivement.

Il n'en est pas de même de l'ordre encyclopédique de nos connoissances. Ce dernier consiste à les rassembler dans le plus petit espace possible , & à placer , pour ainsi dire , le Philosophe au-dessus de ce vaste labyrinthe dans un point de vue fort élevé d'où il puisse appercevoir à la fois les Sciences & les Arts principaux ; voir d'un coup d'œil les objets de ses spéculations , & les opérations qu'il peut faire sur ces objets ; distinguer les branches générales des connoissances humaines , les points qui les séparent ou qui les unissent ; & entrevoir même quelquefois les routes secrètes qui les rapprochent. C'est une espece de Mappemonde qui doit montrer les principaux pays , leur position & leur dépendance mutuelle , le chemin en ligne droite qu'il y a de l'un à l'autre : chemin souvent coupé par mille obstacles , qui ne peuvent être connus dans chaque pays que des habitans ou des voyageurs , & qui ne sauroient être montrés que dans des cartes particulieres fort détaillées. Ces cartes particulieres seront les différens articles de l'Encyclopédie , & l'arbre ou systême figuré en sera la Mappemonde.

Mais comme dans les cartes générales du globe que nous habitons , les objets sont plus ou moins rapprochés , & présentent un coup d'œil différent selon le point de vue où l'œil est placé par le Géographe qui construit la carte , de même la forme de l'arbre encyclopédique dépendra du point de vue où l'on se mettra pour envisager l'univers littéraire. On peut donc imaginer autant de systêmes différens de la connoissance humaine , que de Mappemondes de différentes projections ; & chacun de ces systêmes pourra même avoir , à l'exclusion des autres , quelque avantage particulier. Il n'est guere de Savans qui ne placent volontiers au centre de toutes les Sciences celle dont ils s'occupent , à-peu-près comme les premiers hommes se plaçoient au centre du monde , persuadés que l'Univers étoit fait pour eux. La prétention de plusieurs de ces Savans envisagée d'un œil philosophique , trouveroit peut-être , même hors de l'amour-propre , d'assez bonnes raisons pour se justifier.

Quoi qu'il en soit , celui de tous les arbres encyclopédiques qui offriroit le plus grand nombre de liaisons & de rapports entre les Sciences , mériteroit sans doute d'être préféré. Mais peut-on se flatter de le saisir ? La Nature , nous ne saurions trop le répéter , n'est composée que d'individus qui sont l'objet primitif de nos sensations & de nos perceptions directes. Nous remarquons à la vérité dans ces individus , des propriétés communes par lesquelles nous les comparons , & des

propriétés diffeemblables par lesquelles nous les discernons ; & ces propriétés désignées par des noms abstraits , nous ont conduits à former différentes classes où ces objets ont été placés. Mais souvent tel objet qui par une ou plusieurs de ses propriétés , a été placé dans une classe , tient à une autre classe par d'autres propriétés , & auroit pu tout aussi bien y avoir sa place. Il reste donc nécessairement de l'arbitraire dans la division générale. L'arrangement le plus naturel seroit celui où les objets se succédroient par les nuances insensibles qui servent tout à la fois à les séparer & à les unir. Mais le petit nombre d'êtres qui nous sont connus ne nous permet pas de marquer ces nuances. L'Univers n'est qu'un vaste Océan , sur la surface duquel nous appercevons quelques îles plus ou moins grandes , dont la liaison avec le continent nous est cachée.

On pourroit former l'arbre de nos connoissances en les divisant soit en naturelles & en révélées , soit en utiles & agréables , soit en spéculatives & pratiques , soit en évidentes , certaines , probables & sensibles , soit en connoissance des choses & connoissance des signes , & ainsi à l'infini. Nous avons choisi une division qui nous a paru satisfaire tout à la fois le plus qu'il est possible à l'ordre encyclopédique de nos connoissances & à leur ordre généalogique. Nous devons cette division à un Auteur célèbre dont nous parlerons dans la suite de cette Préface : nous avons pourtant cru y devoir faire quelques changemens , dont nous rendrons compte ; mais nous sommes trop convaincus de l'arbitraire qui régnera toujours dans une pareille division , pour croire que notre système soit l'unique ou le meilleur ; il nous suffira que notre travail ne soit pas entièrement désapprouvé par les bons esprits. Nous ne voulons point ressembler à cette foule de Naturalistes qu'un Philosophe moderne a eu tant de raison de censurer ; & qui occupé sans cesse à diviser les productions de la nature en genre & en especes , ont consumé dans ce travail un temps qu'ils auroient beaucoup mieux employé à l'étude de ces productions même. Que diroit-on d'un architecte qui ayant à élever un édifice immense , passeroit toute sa vie à en tracer le plan , ou d'un curieux qui se proposant de parcourir un vaste palais , emploieroit tout son temps à en observer l'entrée ?

Les objets dont notre ame s'occupe , sont ou spirituels ou matériels , & notre ame s'occupe de ces objets ou par des idées directes ou par des idées réfléchies. Le système des connoissances directes ne peut consister que dans la collection purement passive & comme machinale de ces mêmes connoissances ; c'est ce qu'on appelle mémoire. La réflexion est de deux sortes , nous l'avons déjà observé ; ou elle raisonne sur les objets des idées directes , ou elle les imite. Ainsi la mémoire , la raison proprement dite , & l'imagination , sont les trois manieres différentes dont notre ame opere sur les objets de ses pensées. Nous ne prenons point ici l'imagination pour la faculté qu'on a de se représenter les objets ; parce que cette

faculté n'est autre chose que la mémoire même des objets sensibles , mémoire qui seroit dans un continuel exercice , si elle n'étoit soulagée par l'invention des signes. Nous prenons l'imagination dans un sens plus noble & plus précis , pour le talent de créer en imitant.

Ces trois facultés forment d'abord les trois divisions générales de notre système , & les trois objets généraux des connoissances humaines ; l'Histoire qui se rapporte à la mémoire ; la Philosophie , qui est le fruit de la raison ; & les Beaux - Arts , que l'imagination fait naître. Si nous plaçons la raison avant l'imagination , cet ordre nous paroît bien fondé , & conforme au progrès naturel des opérations de l'esprit : l'imagination est une faculté créatrice ; & l'esprit , avant de songer à créer , commence par raisonner sur ce qu'il voit & ce qu'il connoît. Un autre motif qui doit déterminer à placer la raison avant l'imagination , c'est que dans cette dernière faculté de l'ame , les deux autres se trouvent réunies jusqu'à un certain point , & que la raison s'y joint à la mémoire. L'esprit ne crée & n'imagine des objets qu'en tant qu'ils sont semblables à ceux qu'il a connus par des idées directes & par des sensations ; plus il s'éloigne de ces objets , plus les êtres qu'il forme sont bizarres & peu agréables. Ainsi dans l'imitation de la Nature , l'invention même est assujétie à certaines regles , & ce sont ces regles qui forment principalement la partie philosophique des Beaux Arts , jusqu'à présent assez imparfaite , parce qu'elle ne peut être l'ouvrage que du génie , & que le génie aime mieux créer que discuter.

Enfin , si on examine les progrès de la raison dans ses opérations successives , on se convaincra encore qu'elle doit précéder l'imagination dans l'ordre de nos facultés , puisque la raison , par les dernières opérations qu'elle fait sur les objets conduit en quelque sorte à l'imagination ; car les opérations ne consistent qu'à créer , pour ainsi dire , des êtres généraux , qui séparés de leur sujet par abstraction , ne sont plus du ressort immédiat de nos sens. Aussi la Métaphysique & la Géométrie sont de toute les Sciences qui appartiennent à la raison , celles où l'imagination a le plus de part. J'en demande pardon à nos beaux esprits détracteurs de la Géométrie ; ils ne se croient pas sans doute si près d'elle , & il n'y a peut-être que la Métaphysique qui les en sépare. L'imagination dans un Géometre qui crée , n'agit pas moins que dans un Poëte qui invente. Il est vrai qu'ils opèrent différemment sur leur objet ; le premier le dépouille & l'analyse , le second le compose & l'embellit. Il est encore vrai que cette manière différente d'opérer n'appartient qu'à différentes sortes d'esprits ; & c'est pour cela que les talents du grand Géometre & du grand Poëte ne se trouveront peut-être jamais ensemble. Mais soit qu'ils s'excluent ou ne s'excluent pas l'un de l'autre , ils ne sont nullement en droit de se mépriser réciproquement. De tous les grands hommes de l'aa-

tiquité, Archimede est peut-être celui qui mérite le plus d'être placé à côté d'Homere. J'espere qu'on pardonnera cette digression à un Géometre qui aime son art, mais qu'on n'accusera point d'en être admirateur outré ; & je reviens à mon sujet.

La distribution générale des êtres en spirituels & en matériels fournit la subdivision des trois branches générales. L'Histoire & la Philosophie s'occupent également de ces deux especes d'êtres ; & l'imagination ne travaille que d'après les êtres purement matériels ; nouvelle raison pour placer la dernière dans l'ordre de nos facultés. A la tête des êtres spirituels est Dieu, qui doit tenir le premier rang par sa nature, & par le besoin que nous avons de le connoître. Au dessous de cet Etre suprême sont les esprits créés, dont la révélation nous apprend l'existence. Ensuite vient l'homme, qui composé de deux principes, tient par son ame aux esprits, & par son corps au monde matériel, & enfin ce vaste Univers que nous appellons le Monde corporel ou la Nature. Nous ignorons pourquoi l'Auteur célèbre qui nous sert de guide dans cette distribution, a placé la nature avant l'homme dans son système ; il semble au contraire que tout engage à placer l'homme sur le passage qui sépare Dieu & les esprits d'avec les corps.

L'Histoire en tant qu'elle se rapporte à Dieu, renferme ou la révélation ou la tradition, & se divise sous ces deux points de vue en histoire sacrée & en histoire ecclésiastique. L'histoire de l'homme a pour objet, ou ses actions ou ses connoissances ; & elle est par conséquent civile ou littéraire, c'est-à-dire, se partage entre les grandes nations & les grands génies, entre les Rois & les Gens de Lettres, entre les Conquerans & les Philosophes. Enfin l'histoire de la Nature est celle des productions innombrables qu'on y observe, & forme une quantité de branches presque égale au nombre de ces diverses productions. Parmi ces différentes branches, doit être placée avec distinction l'histoire des Arts, qui n'est autre chose que l'histoire des usages que les hommes ont faits des productions de la nature, pour satisfaire à leurs besoins ou à leur curiosité.

Tels sont les objets principaux de la mémoire. Venons présentement à la faculté qui réfléchit & qui raisonne. Les êtres tant spirituels que matériels sur lesquels elle s'exerce, ayant quelques propriétés générales, comme l'existence, la possibilité, la durée ; l'examen de ces propriétés forme d'abord cette branche de la Philosophie, dont tous les autres empruntent en partie leurs principes ; on la nomme l'Ontologie ou Science de l'Etre, ou Métaphysique générale. Nous descendons delà aux différens êtres particuliers ; & les divisions que fournit la Science de ces différens êtres, sont formées sur le même plan que celles de l'Histoire.

La Science de Dieu appelée Théologie a deux branches ; la Théologie naturelle n'a de connoissance de Dieu que celle que produit la raison seule ; connois-

fance qui n'est pas d'une fort grande étendue : la Théologie révélée tire de l'histoire sacrée une connoissance beaucoup plus parfaite de cet être. De cette même Théologie révélée, résulte la Science des esprits créés. Nous avons cru encore ici devoir nous écarter de notre Auteur. Il nous semble que la Science, considérée comme appartenant à la raison, ne doit point être divisée comme elle l'a été par lui en Théologie & en Philosophie ; car la Théologie révélée n'est autre chose que la raison appliquée aux faits révélés : on peut dire qu'elle tient à l'Histoire par les dogmes qu'elle enseigne, & à la Philosophie, par les conséquences qu'elle tire de ces dogmes. Ainsi séparer la Théologie de la Philosophie, ce seroit arracher du trône un rejeton qui de lui-même y est uni. Il semble aussi que la Science de l'esprit appartient bien plus intimement à la Théologie révélée, qu'à la Théologie naturelle.

La première partie de la Science de l'homme est celle de l'ame ; & cette Science a pour but, ou la connoissance spéculative de l'ame humaine, ou celle de ses opérations. La connoissance spéculative de l'ame dérive en partie de la Théologie naturelle, & en partie de la Théologie révélée, & s'appelle Pneumatologie ou Métaphysique particulière. La connoissance de ses opérations se subdivise en deux branches, ces opérations pouvant avoir pour objet, ou la découverte de la vérité ; ou la pratique de la vertu. La découverte de la vérité ; qui est le but de la Logique, produit l'art de la transmettre aux autres ; ainsi l'usage que nous faisons de la Logique, est en partie pour notre propre avantage, en partie pour celui des êtres semblables à nous ; les règles de la morale se rapportent moins à l'homme isolé, & le supposent nécessairement en société avec les autres hommes.

La Science de la nature n'est autre que celle des corps : mais les corps ayant des propriétés générales qui leur sont communes, telles que l'impénétrabilité, la mobilité & l'étendue, c'est encore par l'étude de ces propriétés que la Science de la nature doit commencer : elles ont, pour ainsi dire, un côté purement intellectuel, par lequel elles ouvrent un champ immense aux spéculations de l'esprit, & un côté matériel & sensible par lequel on peut les mesurer. La spéculation intellectuelle appartient à la Physique générale, qui n'est proprement que la Métaphysique des corps ; & la mesure est l'objet des Mathématiques, dont les divisions s'étendent presque à l'infini.

Ces deux Sciences conduisent à la Physique particulière, qui étudie les corps en eux-mêmes, & qui n'a que les individus pour objet. Parmi les corps dont il nous importe de connoître les propriétés, le nôtre doit tenir le premier rang, & il est immédiatement suivi de ceux dont la connoissance est le plus nécessaire à notre conservation : d'où résulte l'Anatomie, l'Agriculture, la Médecine ; & leurs différentes branches. Enfin tous les corps naturels soumis à notre examen, produisent les autres parties innombrables de la Physique raisonnée,

La Peinture, la Sculpture, l'Architecture, la Poésie, la Musique, & leurs différentes divisions, composent la troisième distribution générale qui naît de l'imagination, & dont les parties sont comprises sous le nom de Beaux Arts. On pourroit aussi les renfermer sous le titre général de Peinture, puisque tous les Beaux Arts se réduisent à peindre, & ne diffèrent que par les moyens qu'ils emploient; enfin on pourroit les rapporter tous à la Poésie, en prenant ce mot dans sa signification naturelle, qui n'est autre chose qu'invention ou création.

Telles sont les principales parties de notre Arbre encyclopédique; on les trouvera plus en détail à la fin de ce Discours Préliminaire. Nous en avons formé une espèce de Carte à laquelle nous avons joint une explication beaucoup plus étendue que celle qui vient d'être donnée. Cette Carte & cette explication ont été déjà publiées dans le *Prospectus*, comme pour pressentir le goût du Public, nous y avons fait quelques changemens dont il sera facile de s'appercevoir, & qui sont le fruit ou de nos réflexions ou des conseils de quelques Philosophes assez bons citoyens pour prendre intérêt à notre Ouvrage. Si le Public éclairé donne son approbation à ces changemens, elle sera la récompense de notre docilité; & s'il ne les approuve pas, nous n'en ferons que plus convaincus de l'impossibilité de former un Arbre encyclopédique qui soit au gré de tout le monde.

La division générale de nos connoissances, suivant nos trois facultés, a cet avantage, qu'elle pourroit fournir aussi les trois divisions du monde littéraire, en Erudits, Philosophes & Beaux-Esprits; en sorte qu'après avoir formé l'Arbre des Sciences, on pourroit former sur le même plan celui des Gens de Lettres. La mémoire est le talent des premiers, la sagacité appartient aux seconds, & les derniers ont l'agrément en partage. Ainsi, en regardant la mémoire comme un commencement de réflexion, & en y joignant la réflexion qui combine, & celle qui imite, on pourroit dire en général que le nombre plus ou moins grand d'idées réfléchies, & la nature de ces idées, constituent la différence plus ou moins grande qu'il y a entre les hommes; que la réflexion prise dans le sens le plus étendu qu'on puisse lui donner, forme le caractère de l'esprit, & qu'elle en distingue les différens genres. Du reste les trois espèces de républiques dans lesquelles nous venons de distribuer les Gens de Lettres, n'ont pour l'ordinaire rien de commun, que de faire assez peu de cas les uns des autres. Le Poète & le Philosophe se traitent mutuellement d'insensés, qui se répaissent de chimères: l'un & l'autre regardent l'Erudit comme une espèce d'avare, qui ne pense qu'à amasser sans jouir, & qui entasse sans choix les métaux les plus vils avec les plus précieux; & l'Erudit qui ne voit que des mots par-tout où il ne lit point de faits, méprise le Poète & le Philosophe, comme des gens qui se croient riches, parce que leur dépense excède leur fonds.

C'est ainsi qu'on se venge des avantages qu'on n'a pas. Les Gens de Lettres entendoient mieux leurs intérêts, si au lieu de chercher à s'isoler, ils reconnoissoient le besoin réciproque qu'ils ont de leurs travaux, & les secours qu'ils en tirent. La société doit sans doute aux Beaux-Esprits ses principaux agrémens, & ses lumières aux Philosophes : mais ni les uns ni les autres ne sentent combien ils sont redevables à la mémoire ; elle renferme la matière première de toutes nos connoissances ; & les travaux de l'Érudit ont souvent fourni au Philosophe & au Poète les sujets sur lesquels ils s'exercent. Lorsque les anciens ont appelé les Muses filles de la Mémoire, a dit un Auteur moderne, ils sentoient peut-être combien cette faculté de notre ame est nécessaire à toutes les autres ; & les Romains lui élevoient des temples, comme à la Fortune.

Il nous reste à montrer comment nous avons tâché de concilier dans ce Dictionnaire l'ordre encyclopédique avec l'ordre alphabétique. Nous avons employé pour cela trois moyens, le Système figuré qui est à la tête de l'Ouvrage, la Science à laquelle chaque article se rapporte, & la manière dont l'article est traité. On a placé pour l'ordinaire après le mot qui fait le sujet de l'article, le nom de la Science dont cet article fait partie ; il ne faut plus que voir dans le Système figuré quel rang cette Science y occupe, pour connoître la place que l'article doit avoir dans l'Encyclopédie. S'il arrive que le nom de la Science soit omis dans l'article, la lecture suffira pour connoître à quelle Science il se rapporte ; & quand nous aurions, par exemple, oublié d'avertir que le mot *Bombe* appartient à l'art militaire, & le nom d'une Ville ou d'un pays à la Géographie, nous comptons assez sur l'intelligence de nos lecteurs, pour espérer qu'ils ne seroient pas choqués d'une pareille omission. D'ailleurs par la disposition des matières dans chaque article, sur-tout lorsqu'il est un peu étendu, on ne pourra manquer de voir que cet article tient à un autre qui dépend d'une Science différente, celui-là à un troisième, & ainsi de suite. On a tâché que l'exacritude & la fréquence des renvois ne laissât là dessus rien à désirer ; car les renvois dans ce Dictionnaire ont cela de particulier, qu'ils servent principalement à indiquer la liaison des matières ; au lieu que dans les autres ouvrages de cette espèce, ils ne sont destinés qu'à expliquer un article par un autre. Souvent même nous avons omis le renvoi, parce que les termes d'Art ou de Science sur lesquels il auroit pu tomber, se trouvent expliqués à leur article, que le lecteur ira chercher de lui-même. C'est sur-tout dans les articles généraux des Sciences, qu'on a tâché d'expliquer les secours mutuels qu'elles se prêtent. Ainsi trois choses forment l'ordre encyclopédique ; le nom de la Science à laquelle l'article appartient ; le rang de cette Science dans l'Arbre, la liaison de l'article avec d'autres dans la même Science ou dans une Science différente ; liaison indiquée par les renvois, ou facile à sentir au moyen des termes

techniques expliqués suivant leur ordre alphabétique. Il ne s'agit point ici des raisons qui nous ont fait préférer dans cet Ouvrage l'ordre alphabétique à tout autre ; nous les exposerons plus bas , lorsque nous envisagerons cette collection comme Dictionnaire des Sciences & des Arts.

Au reste , sur la partie de notre travail , qui consiste dans l'ordre encyclopédique , & qui est plus destinée aux gens éclairés qu'à la multitude , nous observerons deux choses : la première , c'est qu'il seroit souvent absurde de vouloir trouver une liaison immédiate entre un article de ce Dictionnaire & un autre article pris à volonté ; c'est ainsi qu'on chercheroit en vain par quels liens secrets *Section conique* peut être rapprochée d'*Accusatif*. L'ordre encyclopédique ne suppose point que toutes les Sciences tiennent directement les unes aux autres. Ce sont des branches qui partent d'un même tronc , savoir de l'entendement humain. Ces branches n'ont souvent entr'elles aucune liaison immédiate , & plusieurs ne sont réunies que par le tronc même. Ainsi *Section conique* appartient à la Géométrie , la Géométrie conduit à la Physique particulière , celle-ci à la Physique générale , la Physique générale à la Métaphysique ; & la Métaphysique est bien près de la Grammaire à laquelle le mot *Accusatif* appartient. Mais quand on est arrivé à ce dernier terme par la route que nous venons d'indiquer , on se trouve si loin de celui d'où l'on est parti , qu'on l'a tout-à-fait perdu de vue.

La seconde remarque que nous avons à faire , c'est qu'il ne faut pas attribuer à notre Arbre encyclopédique plus d'avantage que nous ne prétendons lui en donner. L'usage des divisions générales est de rassembler un fort grand nombre d'objets ; mais il ne faut pas croire qu'il puisse suppléer à l'étude de ces objets mêmes. C'est une espèce de dénombrement des connoissances qu'on peut acquérir ; dénombrement frivole pour qui voudroit s'en contenter , utile pour qui désire d'aller plus loin. Un seul article raisonné sur un objet particulier de Science ou d'Art , renferme plus de substance que toutes les divisions & subdivisions qu'on peut faire des termes généraux ; & pour ne point sortir de la comparaison que nous avons tirée plus haut des Cartes géographiques , celui qui s'en tiendroit à l'Arbre encyclopédique pour toute connoissance , n'en fauroit guere plus que celui qui pour avoir acquis par les Mappemondes une idée générale du globe & de ses parties principales , se flatteroit de connoître les différens peuples qui l'habitent , & les Etats particuliers qui le composent. Ce qu'il ne faut point oublier sur-tout , en considérant notre Système figuré , c'est que l'ordre encyclopédique qu'il présente est très-différent de l'ordre généalogique des opérations de l'esprit ; que les Sciences qui s'occupent des êtres généraux , ne sont utiles qu'autant qu'elles menent à celles dont les êtres particuliers sont l'objet ; qu'il n'y a véritablement que ces êtres particuliers qui existent ; & que si notre esprit a créé des êtres généraux , ç'a été pour

pouvoir étudier plus facilement l'une après l'autre les propriétés qui par leur nature existent à la fois dans une même substance, & qui ne peuvent physiquement être séparées. Ces réflexions doivent être le fruit & le résultat de tout ce que nous avons dit jusqu'ici ; & c'est aussi par elles que nous terminerons la première Partie de ce Discours.

NOUS ALLONS présentement considérer cet Ouvrage comme *Dictionnaire raisonné des Sciences & des Arts*. L'objet est d'autant plus important, que c'est sans doute celui qui peut intéresser davantage la plus grande partie de nos lecteurs, & qui pour être rempli, a demandé le plus de soins & de travail. Mais avant que d'entrer sur ce sujet dans tout le détail qu'on est en droit d'exiger de nous, il ne fera pas inutile d'examiner avec quelque étendue l'état présent des Sciences & des Arts, & de montrer par quelle gradation l'on y est arrivé. L'exposition métaphysique de l'origine & de la liaison des Sciences nous a été d'une grande utilité pour en former l'Arbre encyclopédique ; l'exposition historique de l'ordre dans lequel nos connoissances se sont succédées, ne fera pas moins avantageuse pour nous éclairer nous-mêmes sur la manière dont nous devons transmettre ces connoissances à nos lecteurs. D'ailleurs l'histoire des Sciences est naturellement liée à celle du petit nombre de grands génies, dont les Ouvrages ont contribué à répandre la lumière parmi les hommes ; & ces ouvrages ayant fourni pour le nôtre les secours généraux, nous devons commencer à en parler avant de rendre compte des secours particuliers que nous avons obtenus. Pour ne point remonter trop haut, fixons-nous à la renaissance des Lettres.

Quand on considère les progrès de l'esprit depuis cette époque mémorable, on trouve que ces progrès se sont faits dans l'ordre qu'ils devoient naturellement suivre. On a commencé par l'Érudition, continué par les Belles-Lettres, & fini par la Philosophie. Cet ordre diffère à la vérité de celui que doit observer l'homme abandonné à ses propres lumières, ou borné au commerce de ses contemporains, tel que nous l'avons principalement considéré dans la première Partie de ce Discours ; en effet, nous avons fait voir que l'esprit isolé doit rencontrer dans sa route la Philosophie avant les Belles-Lettres. Mais en sortant d'un long intervalle d'ignorance que des siècles de lumière avoient précédé, la régénération des idées, si on peut parler ainsi, a dû nécessairement être différente de leur génération primitive. Nous allons tâcher de le faire sentir.

Les chefs-d'œuvre que les Anciens nous avoient laissés dans presque tous les genres, avoient été oubliés pendant douze siècles. Les principes des Sciences & des Arts étoient perdus, parce que le beau & le vrai qui semblent se montrer de toute part aux hommes, ne les frappent guère à moins qu'ils n'en soient avertis.

Ce n'est pas que ces temps malheureux aient été plus stériles que d'autres en génies rares ; la nature est toujours la même. Mais que pouvoient faire ces grands hommes, semés de loin à loin comme ils le sont toujours, occupés d'objets différens, & abandonnés sans culture à leurs seules lumières ? Les idées qu'on acquiert par la lecture & la société, sont le germe de presque toutes les découvertes. C'est un air que l'on respire sans y penser, & auquel on doit la vie ; & les hommes dont nous parlons étoient privés d'un tel secours. Ils ressembloient aux premiers créateurs des Sciences & des Arts, que leurs illustres successeurs ont fait oublier, & qui précédés par ceux-ci les auroient fait oublier de même. Celui qui trouva le premier les roues & les pignons, eût inventé les montres dans un autre siècle ; & Gerbert placé au temps d'Arclimede l'auroit peut-être égalé.

Cependant la plupart des beaux Esprits de ces temps ténébreux se faisoient appeler Poètes ou Philosophes. Que leur en coûtoit-il en effet pour usurper deux titres dont on se pare à si peu de frais, & qu'on se flatte toujours de ne guere devoir à des lumières empruntées ? Ils croyoient qu'il étoit inutile de chercher des modèles de la Poésie dans les Ouvrages des Grecs & des Romains dont la Langue ne se parloit plus ; & ils prenoient pour la véritable Philosophie des Anciens une tradition barbare qui la défiguroit. La Poésie se réduisoit pour eux à un mécanisme puérile : l'examen approfondi de la nature, & la grande étude de l'homme, étoient remplacés par mille questions frivoles sur des êtres abstraits & métaphysiques ; questions dont la solution, bonne ou mauvaise, demandoit souvent beaucoup de subtilité, & par conséquent un grand abus de l'esprit. Qu'on joigne à ce désordre l'état d'esclavage où presque toute l'Europe étoit plongée, les ravages de la superstition qui naît de l'ignorance, & qui la reproduit à son tour : & l'on verra que rien ne manquoit aux obstacles qui éloignoient le retour de la raison & du goût ; car il n'y a que la liberté d'agir & de penser qui soit capable de produire de grandes choses, & elle n'a besoin que de lumières pour se préserver des excès.

Aussi fallut-il au genre humain, pour sortir de la barbarie, une de ces révolutions qui font prendre à la terre une face nouvelle : l'Empire Grec est détruit, sa ruine fait refluer en Europe le peu de connoissances qui restoient encore au monde : l'invention de l'Imprimerie, la protection de Médicis & de François I, raniment les esprits ; & la lumière renaît de toutes parts.

L'étude des Langues & de l'Histoire abandonnée par nécessité durant les siècles d'ignorance fut la première à laquelle on se livra. L'esprit humain se trouvoit, au sortir de la barbarie, dans une espèce d'enfance, avide d'accumuler des idées, & incapable pourtant d'en acquérir d'abord un certain ordre par l'espèce d'engourdissement où les facultés de l'ame avoient été si long-temps. De toutes ces facultés, la mémoire fut celle que l'on cultiva d'abord, parce qu'elle est la plus

facile à satisfaire , & quo les connoissances qu'en obtient par son secours , sont celles qui peuvent le plus aisément être entassées. On ne commença donc point par étudier la Nature , ainsi que les premiers hommes avoient dû faire ; on jouissoit d'un secours dont ils étoient dépourvus , celui des Ouvrages des Anciens , que la générosité des Grands & l'impression commençoit à rendre communs : on croyoit n'avoir qu'à lire pour devenir savant ; & il est bien plus aisé de lire que de voir. Ainli , on dévora sans distinction tout ce que les Anciens nous avoient laissé dans chaque genre : on les traduisit , on les commenta ; & par une espece de reconnoissance on se mit à les adorer sans connoître à beaucoup près ce qu'ils valoient.

Delà cette foule d'Erudits , profonds dans les Langues savantes jusqu'à dédaigner la leur , qui , comme l'a dit un Auteur célèbre , connoissoient tout dans les Anciens , hors la grace & la finesse , & qu'un vain étalage d'érudition rendoit si orgueilleux , parce que les avantages qui coûtent le moins sont assez souvent ceux dont on aime le plus à se parer. C'étoit une espece de grands Seigneurs qui , sans ressembler par le mérite réel à ceux dont ils renoient la vie , tiroient beaucoup de vanité de croire leur appartenir. D'ailleurs cette vanité n'étoit point sans quelque espece de prétexte. Le pays de l'érudition & des faits est inépuisable ; on croit , pour ainsi dire , voir tous les jours augmenter sa substance par les acquisitions que l'on y fait sans peine. Au contraire le pays de la raison & des découvertes est d'une assez petite étendue : & souvent au lieu d'y apprendre ce que l'on ignoroit , on ne parvient à force d'étude qu'à désapprendre ce qu'on croyoit savoir. C'est pourquoi , à mérite fort inégal , un Erudit doit être beaucoup plus vain qu'un Philosophe , & peut-être qu'un Poète : car l'esprit qui invente est toujours mécontent de ses progrès , parce qu'il voit au delà ; & les plus grands génies trouvent souvent dans leur amour-propre même un juge secret , mais sévère , que l'approbation des autres fait taire pour quelques instans , mais qu'elle ne parvient jamais à corrompre. On ne doit donc pas s'étonner que les Savans dont nous parlons missent tant de gloire à jouir d'une science hérissée , souvent ridicule , & quelquefois barbare.

Il est vrai que notre siècle qui se croit destiné à changer les lois en tout genre , & à faire justice , ne pense pas fort avantageusement de ces hommes autrefois si célèbres. C'est une espece de mérite aujourd'hui que d'en faire peu de cas ; & c'est même un mérite que bien des gens se contentent d'avoir. Il semble que par le mépris que l'on a pour ces Savans , on cherche à les punir de l'estime outrée qu'ils faisoient d'eux-mêmes , ou du suffrage peu éclairé de leurs contemporains ; & qu'en foulant aux piés ces idoles , on veuille en faire oublier jusqu'aux noms. Mais tout excès est injuste. Jouissons plutôt avec reconnoissance du travail de ces hommes laborieux. Pour nous mettre à portée d'extraire des Ouvrages des Anciens

tout ce qui pouvoit nous être utile , il a fallu qu'ils en tirassent aussi ce qui ne l'étoit pas : on ne sauroit tirer l'or d'une mine sans en faire sortir en même temps beaucoup de matieres viles ou moins précieuses ; ils auroient fait comme nous la séparation , s'ils étoient venus plus tard. L'Erudition étoit donc nécessaire pour nous conduire aux Belles-Lettres.

En effet, il ne fallut pas se livrer long-temps à la lecture des Anciens , pour se convaincre que dans ces Ouvrages même où l'on ne cherchoit que des faits & des mots, il y avoit mieux à apprendre. On apperçut bientôt les beautés que leurs auteurs y avoient répandues ; car si les hommes, comme nous l'avons dit plus haut, ont besoin d'être avertis du vrai, en récompense ils n'ont besoin que de l'être. L'admiration qu'on avoit eue jusqu'alors pour les Anciens, ne pouvoit être plus vive : mais elle commença à devenir plus juste. Cependant elle étoit encore bien loin d'être raisonnable. On crut qu'on ne pouvoit les imiter qu'en les copiant servilement, & qu'il n'étoit possible de bien dire que dans leur Langue. On ne pensoit pas que l'étude des mots est une espece d'inconvénient passager, nécessaire pour faciliter l'étude des choses, mais qu'elle devient un mal réel, quand elle la retarde ; qu'ainsi on auroit dû se borner à se rendre familiers les Auteurs Grecs & Romains, pour profiter de ce qu'ils avoient pensé de meilleur ; & que le travail auquel il falloit se livrer pour écrire dans leur Langue, étoit autant de perdu pour l'avancement de la raison. On ne voyoit pas d'ailleurs, que s'il y a dans les Anciens un grand nombre de beautés de style perdues pour nous, il doit y avoir aussi par la même raison bien des défauts qui échappent, & que l'on court risque de copier comme des beautés ; qu'enfin tout ce qu'on pourroit espérer par l'usage servile de la Langue des Anciens, ce seroit de se faire un style bizarrement assorti d'une infinité de styles différens, très-correct & admirable même pour nos modernes, mais que Cicéron ou Virgile auroient trouvé ridicule. C'est ainsi que nous ririons d'un Ouvrage écrit en notre Langue, & dans lequel l'Auteur auroit rassemblé des phrases de Bossuet, de la Fontaine, de la Bruyere, & de Racine, persuadé avec raison que chacun de ces Ecrivains en particulier est un excellent modele.

Ce préjugé des premiers Savans a produit dans le seizieme siecle une foule de Poètes, d'Orateurs, & d'Historiens latins, dont les Ouvrages, il faut l'avouer, tirent trop souvent leur principal mérite d'une latinité dont nous ne pouvons guere juger. On peut en comparer quelques-uns aux harangues de la plupart de nos Rhéteurs, qui vides de choses, & semblables à des corps sans substances, n'auroient besoin que d'être mises en françois pour n'être lues de personne.

Les Gens de Lettres sont enfin revenus peu-à-peu de cette espece de manie. Il y a apparence qu'on doit leur changement, du moins en partie, à la protection des

Grands , qui font bien aifés d'être favans , à condition de le devenir fans peine , & qui veulent pouvoir juger fans étude d'un Ouvrage d'esprit , pour prix des bienfaits qu'ils promettent à l'Auteur , ou de l'amitié dont ils croient l'honorer. On commença à fentir que le beau , pour être en Langue vulgaire , ne perdrait rien de fes avantages ; qu'il acquéroit même celui d'être plus facilement faifi du commun des hommes , & qu'il n'y avoit aucun mérite à dire des chofes communes ou ridicules dans quelque langue que ce fût , & à plus forte raifon dans celles qu'on devoit parler le plus mal. Les Gens de Lettres penferent donc à perfectionner les Langues vulgaires ; ils chercherent d'abord à dire dans ces Langues ce que les Anciens avoient dit dans les leurs. Cependant par une fuite du préjugé dont on avoit eu tant de peine à fe défaire , au lieu d'enrichir la Langue Françoisfe , on commença par la défigurer. Ronfard en fit un jargon barbare , hériffé de Grec & de Latin : mais heureufement il la rendit affez méconnoiffable , pour qu'elle en devint ridicule. Bientôt l'on fentit qu'il falloit transporter dans notre Langue les beautés & non les mots des Langues anciennes. Réglée & perfectionnée par le goût , elle acquit affez promptement une infinité de tours & d'exprefions heureufes. Enfin on ne fe borna plus à copier les Romains & les Grecs , ou même à les imiter ; on tâcha de les furpaffer , s'il étoit poffible , & de penfer d'après foi. Ainfi l'imagination des Modernes renquit peu-à-peu de celle des Anciens ; & l'on vit éclore prefqu'en même temps tous les chefs-d'œuvre du dernier fiecle , en Eloquence , en Hiftoire , en Poëfie , & dans les différens genres de littérature.

MALHERBE , nourri de la lecture des excellens Poëtes de l'antiquité , & prenant comme eux la Nature pour modele , répandit le premier dans notre Poëfie une harmonie & des beautés auparavant inconnues. BALZAC , aujourd'hui trop méprifé , donna à notre Profe de la noblèffe & du nombre. Les Ecrivains de PORTROYAL continuerent ce que Balzac avoit commencé , ils y ajouterent cette précifion , cet heureux choix des termes , & cette pureté qui ont confervé jufqu'à préfent à la plupart de leurs Ouvrages un air moderne & qui les diftinguent d'un grand nombre de livres furannés , écrits dans le même temps. CORNEILLE , après avoir facrifé pendant quelques années au mauvais goût dans la carrière dramatique , s'en affranchit enfin ; il découvrit par la force de fon génie , bien plus que par la lecture , les lois du Théâtre , & les expofa dans fes Difcours admirables fur la Tragédie , dans fes réflexions fur chacune de fes pieces , mais principalement dans fes pieces mêmes. RACINE s'ouvrant une autre route , fit paroître fur le Théâtre une paffion que les Anciens n'y avoient guere connue ; & développant les refforts du cœur humain , joignit à une élégance & une vérité continues quelques traits de fublime. DESPREAUX dans fon art poétique , fe rendit l'égal d'Horace en l'imitant. MOLIERE par la peinture fine des ridicules & des mœurs de fon temps , laiffa bien

loin derrière lui la Comédie ancienne. LA FONTAINE fit presque oublier Esope & Phèdre ; & BOSSUET alla se placer à côté de Démosthène.

Les Beaux-Arts sont tellement unis avec les Belles-Lettres , que le même goût qui cultive les unes , porte aussi à perfectionner les autres. Dans le même temps que notre littérature s'enrichissoit par tant de beaux Ouvrages , POUSSIN faisoit ses tableaux , & PUGET ses statues ; LE SUEUR peignoit le cloître des Chartreux , & LE BRUN les batailles d'Alexandre ; enfin LULLI , créateur d'un chant propre à notre langue , rendoit par sa Musique aux Poèmes de QUINAULT l'immortalité qu'elle en recevoit.

Il faut pourtant avouer que la renaissance de la Peinture & de la Sculpture avoit été beaucoup plus rapide que celle de la Poésie & de la Musique : & la raison n'en est pas difficile à appercevoir. Dès qu'on commença à étudier les Ouvrages des Anciens en tout genre , les chefs-d'œuvre antiques qui avoient échappé en assez grand nombre à la superstition & à la barbarie , frappèrent bientôt les yeux des Artistes éclairés ; on ne pouvoit imiter les Praxiteles & les Phidias , qu'en faisant exactement comme eux ; & le talent n'avoit besoin que de bien voir : aussi RAPHAEL & MICHEL-ANGE ne furent pas long-temps sans porter leur art à un point de perfection , qu'on n'a point encore passé depuis. En général , l'objet de la Peinture & de la Sculpture étant plus du ressort des sens , ces Arts ne pouvoient manquer de précéder la Poésie , parce que les sens ont dû être plus promptement affectés des beautés sensibles & palpables des statues anciennes , que l'imagination n'a dû appercevoir les beautés intellectuelles & fugitives des anciens Ecrivains. D'ailleurs , quand elle a commencé à les découvrir , l'imitation de ces mêmes beautés , imparfaite par sa servitude & par la Langue étrangere dont elle se servoit , n'a pu manquer de nuire aux progrès de l'imagination même. Qu'on suppose pour un moment nos Peintres & nos Sculpteurs privés de l'avantage qu'ils avoient de mettre en œuvre la même matiere que les Anciens : s'ils eussent , comme nos Littérateurs , perdu beaucoup de temps à rechercher & à imiter mal cette matiere , au lieu de songer à en employer une autre , pour imiter les ouvrages même qui faisoient l'objet de leur admiration , ils auroient fait sans doute un chemin beaucoup moins rapide , & en seroient encore à trouver le marbre.

A l'égard de la Musique , elle a dû arriver beaucoup plus tard à un certain degré de perfection , parce que c'est un art que les Modernes ont été obligés de créer. Le temps a détruit tous les modeles que les Anciens avoient pu nous laisser en ce genre ; & leurs Ecrivains , du moins ceux qui nous restent , ne nous ont transmis sur ce sujet que des connoissances très-obscurés , ou des histoires plus propres à nous étonner qu'à nous instruire. Aussi plusieurs de nos Savans , poussés peut-être par une espee d'amour de propriété , ont prétendu que nous avons
porté

porté cet art beaucoup plus loin que les Grecs ; prétention que le défaut de monumens rend aussi difficile à appuyer qu'à détruire , & qui ne peut être qu'assez foiblement combattue par les prodiges vrais ou supposés de la Musique ancienne. Peut-être seroit-il permis de conjecturer , avec quelque vraisemblance , que cette Musique étoit tout-à-fait différente de la nôtre , & que si l'ancienne étoit supérieure par la mélodie , l'harmonie donne à la moderne des avantages.

Nous serions injustes , si à l'occasion du détail où nous venons d'entrer , nous ne reconnoissons point ce que nous devons à l'Italie ; c'est d'elle que nous avons reçu les Sciences , qui depuis ont fructifié si abondamment dans toute l'Europe ; c'est à elle sur-tout que nous devons les Beaux-Arts & le bon goût , dont elle nous a fourni un grand nombre de modèles inimitables.

Pendant que les Arts & les Belles-Lettres étoient en honneur , il s'en falloit beaucoup que la Philosophie fît le même progrès , du moins dans chaque nation prise en corps ; elle n'a reparu que beaucoup plus tard. Ce n'est pas qu'au fond il soit plus aisé d'exceller dans les Belles-Lettres que dans la Philosophie ; la supériorité en tout genre est également difficile à atteindre. Mais la lecture des Anciens devoit contribuer plus promptement à l'avancement des Belles-Lettres & du bon goût , qu'à celui des Sciences naturelles. Les beautés littéraires n'ont pas besoin d'être vues long-temps pour être senties ; & comme les hommes sentent avant que de penser , ils doivent par la même raison juger ce qu'ils sentent avant de juger ce qu'ils pensent. D'ailleurs , les Anciens n'étoient pas à beaucoup près si parfaits comme Philosophes que comme Ecrivains. En effet , quoique dans l'ordre de nos idées les premières opérations de la raison précèdent les premiers efforts de l'imagination , celle-ci , quand elle a fait les premiers pas , va beaucoup plus vite que l'autre : elle a l'avantage de travailler sur des objets qu'elle enfante ; au lieu que la raison forcée de se borner à ceux qu'elle a devant elle , & de s'arrêter à chaque instant , ne s'épuise que trop souvent en recherches infructueuses. L'univers & les réflexions sont le premier livre des vrais Philosophes , & les Anciens l'avoient sans doute étudié : il étoit donc nécessaire de faire comme eux ; on ne pouvoit suppléer à cette étude par celle de leurs ouvrages , dont la plupart avoient été détruits , & dont un petit nombre mutilé par le temps ne pouvoit nous donner sur une matière aussi vaste que des notions fort incertaines & fort altérées.

La Scholastique , qui composoit toute la Science prétendue des siècles d'ignorance , nuisoit encore au progrès de la vraie Philosophie dans ce premier siècle de lumière. On étoit persuadé depuis un temps , pour ainsi dire , immémorial , qu'on possédoit dans toute sa pureté la doctrine d'Aristote , commentée par les Arabes , & altérée par mille additions absurdes ou puéiles ; & on ne pensoit pas même à s'affurer si cette Philosophie barbare étoit réellement celle de ce grand

homme, tant on avoit conçu de respect pour les Anciens. C'est ainsi qu'une foule de peuples nés & affermis dans leurs erreurs par l'éducation, se croient d'autant plus sincèrement dans le chemin de la vérité, qu'il ne leur est même jamais venu en pensée de former sur cela le moindre doute. Aussi, dans le temps que plusieurs Ecrivains, rivaux des Orateurs & des Poètes Grecs, marchaient à côté de leurs modèles, ou peut-être même les surpassaient, la Philosophie Greque, quoique fort imparfaite, n'étoit pas même bien connue.

Tant de préjugés qu'une admiration aveugle pour l'antiquité contribuoit à entretenir, sembloient se fortifier encore par l'abus qu'osoient faire de la soumission des peuples quelques Théologiens peu nombreux, mais puissans : je dis peu nombreux, car je suis bien éloigné d'étendre à un Corps respectable & très-éclairé une accusation qui se borne à quelques-uns de ses membres. On avoit permis aux Poètes de chanter dans leurs Ouvrages les divinités du Paganisme, parce qu'on étoit persuadé avec raison que les noms de ces divinités ne pouvoient plus être qu'un jeu dont on n'avoit rien à craindre. Si d'un côté la religion des Anciens, qui animoit tout, ouvroit un vaste champ à l'imagination des beaux Esprits : de l'autre, les principes en étoient trop absurdes, pour qu'on appréhendât de voir ressusciter Jupiter & Pluton par quelque secte de Novateurs. Mais l'on craignoit, ou l'on paroissoit craindre, les coups qu'une raison aveugle pouvoit porter au Christianisme. Comment ne voyoit-on pas qu'il n'avoit point à redouter une attaque aussi foible ? Envoyé du ciel aux hommes, la vénération si juste & si ancienne que les Peuples lui témoignent, avoit été garantie pour toujours par les promesses de Dieu même. D'ailleurs, quelque absurde qu'une religion puisse être (reproche que l'impie peut seule faire à la nôtre) ce ne sont jamais les Philosophes qui la détruisent : lors même qu'ils enseignent la vérité, ils se contentent de la montrer, sans forcer personne à la reconnoître ; un tel pouvoir n'appartient qu'à l'Etre tout-puissant : ce sont les hommes inspirés qui éclairent le peuple, & les enthousiastes qui l'égarerent. Le frein qu'on est obligé de mettre à la licence de ces derniers ne doit point nuire à cette liberté si nécessaire à la vraie Philosophie, & dont la religion peut tirer les plus grands avantages. Si le Christianisme ajoute à la Philosophie les lumières qui lui manquent, s'il n'appartient qu'à la Grace de soumettre les incrédules, c'est à la Philosophie qu'il est réservé de les réduire au silence ; & pour assurer le triomphe de la Foi, les Théologiens dont nous parlons n'avoient qu'à faire usage des armes qu'on auroit voulu employer contre elle.

Mais parmi ces mêmes hommes, quelques-uns avoient un intérêt beaucoup plus réel de s'opposer à l'avancement de la Philosophie. Faussement persuadés que la croyance des peuples est d'autant plus ferme, qu'on l'exerce sur plus d'objets différens, ils ne se contentoient pas d'exiger pour nos Mysteres la soumission qu'ils

méritoient , ils cherchoient à ériger en dogmes leurs opinions particulieres ; & c'étoit ces opinions mêmes , bien plus que les dogmes , qu'ils vouloient mettre en sûreté. Par là ils autoient porté à la religion le coup le plus terrible , si elle eût été l'ouvrage des hommes ; car il étoit à craindre que leurs opinions étant une fois reconnues pour faulës , le peuple qui ne discerne rien , ne traitât de la même maniere les vérités avec lesquelles on avoit voulu les confondre.

D'autres Théologiens de meilleure foi , mais aussi dangereux , se joignoient à ces premiers par d'autres motifs. Quoique la religion soit uniquement destinée à régler nos mœurs & notre foi , ils la croyoient faite pour nous éclairer aussi sur le systême du monde , c'est-à-dire , sur ces matieres que le Tout-Puissant a expressément abandonnées à nos disputes. Ils ne faisoient pas réflexion que les livres sacrés & les Ouvrages des Peres , faits pour montrer au peuple comme aux Philosophes ce qu'il faut pratiquer & croire , ne devoient point , sur les questions indifférentes , parler un autre langage que le peuple. Cependant le despotisme théologique ou le préjugé l'emporta. Un tribunal devenu puissant dans le Midi de l'Europe , dans les Indes , dans le nouveau Monde , mais que la Foi n'ordonne point de croire , ni la charité d'approuver , & dont la France n'a pu s'accoutumer encore à prononcer le nom sans effroi , condamna un célèbre Astronome , pour avoir soutenu le mouvement de la Terre , & le déclara hérétique , à-peu-près comme le Pape Zacharie avoit condamné quelques siècles auparavant un Evêque , pour n'avoir pas pensé comme St. Augustin sur les antipodes , & pour avoir deviné leur existence six cens ans avant que Christophe Colomb les découvrir. C'est ainsi que l'abus de l'autorité spirituelle réunie à la temporelle forçoit la raison au silence ; & peu s'en fallut qu'on ne défendit au genre humain de penser.

Pendant que des Adversaires peu instruits ou mal-intentionnés faisoient ouvertement la guerre à la Philosophie , elle se réfugioit , pour ainsi dire , dans les Ouvrages de quelques grands hommes , qui , sans avoir l'ambition dangereuse d'arracher le bandeau des yeux de leurs contemporains , préparoient de loin dans l'ombre & le silence la lumière dont le monde devoit être éclairé peu-à-peu & par degrés insensibles.

A la tête de ces illustres personnages , doit être placé l'immortel Chancelier d'Angleterre , FRANÇOIS BACON , dont les Ouvrages si justement estimés , & plus estimés pourtant qu'ils ne sont connus , méritent encore plus notre lecture que nos éloges. A considérer les vues saines & étendues de ce grand homme , la multitude d'objets sur lesquels son esprit s'est porté , la hardiesse de son style qui réunit partout les plus sublimes images avec la précision la plus rigoureuse , on seroit tenté de le regarder comme le plus grand , le plus universel , & le plus éloquent des Philosophes. Bacon , né dans le sein de la nuit la plus profonde , sentit que la

Philosophie n'étoit pas encore, quoique bien des gens sans doute se flattassent d'y exceller ; car plus un siècle est grossier , plus il se croit instruit de tout ce qu'il peut savoir. Il commença donc par envisager d'une vue générale les divers objets de toutes les Sciences naturelles ; il partagea ces Sciences en différentes branches , dont il fit l'énumération la plus exacte qu'il lui fut possible : il examina ce que l'on savoit déjà sur chacun de ces objets , & fit le catalogue immense de ce qui restoit à découvrir : c'est le but de son admirable Ouvrage *de la dignité & de l'accroissement des connoissances humaines*. Dans son *nouvel organe des Sciences* , il perfectionne les vues qu'il avoit données dans le premier Ouvrage ; il les porte plus loin , & fait connoître la nécessité de la Physique expérimentale , à laquelle on ne pensoit point encore. Ennemi des systèmes , il n'envisage la Philosophie que comme cette partie de nos connoissances , qui doit contribuer à nous rendre meilleurs ou plus heureux : il semble la borner à la Science des choses utiles , & recommande par tout l'étude de la Nature. Ses autres écrits sont formés sur le même plan ; tout , jusqu'à leurs titres , y annonce l'homme de génie , l'esprit qui voit en grand. Il y recueille des faits , il y compare des expériences , il en indique un grand nombre à faire ; il invite les Savans à étudier & à perfectionner les Arts , qu'il regarde comme la partie la plus relevée & la plus essentielle de la Science humaine : il expose avec une simplicité noble *ses conjectures & ses pensées* sur les différens objets dignes d'intéresser les hommes ; & il eût pu dire , comme ce vieillard de Térence , que rien de ce qui touche l'humanité ne lui étoit étranger. Science de la Nature , Morale , Politique , Economique , tout semble avoir été du ressort de cet esprit lumineux & profond ; & l'on ne fait ce qu'on doit le plus admirer , ou des richesses qu'il répand sur tous les sujets qu'il traite , ou de la dignité avec laquelle il en parle. Ses écrits ne peuvent être mieux comparés qu'à ceux d'Hippocrate sur la Médecine ; & ils ne seroient ni moins admirés ni moins lus , si la culture de l'esprit étoit aussi chère au genre humain que la conservation de la santé. Mais il n'y a que les Chefs de secte en tout genre dont les Ouvrages puissent avoir un certain éclat ; Bacon n'a pas été du nombre , & la forme de sa philosophie s'y opposoit. Elle étoit trop sage pour étonner personne ; la Scholastique qui dominoit de son temps , ne pouvoit être renversée que par des opinions hardies & nouvelles ; & il n'y a pas d'apparence qu'un Philosophe , qui se contente de dire aux hommes , *voilà le peu que vous avez appris , voici ce qui vous reste à chercher* , soit destiné à faire beaucoup de bruit parmi ses contemporains. Nous oserions même faire quelque reproche au Chancelier Bacon d'avoir été peut-être trop timide , si nous ne savions avec quelle retenue , & pour ainsi dire , avec quelle superstition , on doit juger un génie si sublime. Quoiqu'il avoue que les Scholastiques ont énervé les Sciences par leurs questions minutieuses , & que l'esprit doit

sacrifier l'étude des êtres généraux à celle des objets particuliers, il semble pourtant par l'emploi fréquent qu'il fait des termes de l'École, quelquefois même par celui des principes scholastiques, & par des divisions & subdivisions dont l'usage étoit alors fort à la mode, avoir marqué un peu trop de ménagement ou de déférence pour le goût dominant de son siècle. Ce grand homme, après avoir brité tant de fers, étoit encore retenu par quelques chaînes qu'il ne pouvoit ou n'osoit rompre.

Nous déclarons ici que nous devons principalement au Chancelier Bacon l'Arbre encyclopédique dont nous avons déjà parlé fort au long, & que l'on trouvera à la fin de ce Discours. Nous en avons fait l'aveu en plusieurs endroits du *Prospectus*; nous y revenons encore, & nous ne manquerons aucune occasion de le répéter. Cependant nous n'avons pas cru devoir suivre de point en point le grand homme que nous reconnoissons ici pour notre maître. Si nous n'avons pas placé, comme lui, la raison après l'imagination, c'est que nous avons suivi dans le système encyclopédique l'ordre métaphysique des opérations de l'esprit, plutôt que l'ordre historique de ses progrès depuis la renaissance des Lettres; ordre que l'illustre Chancelier d'Angleterre avoit peut-être en vue jusqu'à un certain point, lorsqu'il faisoit, comme il le dit, le cens & le dénombrement des connoissances humaines. D'ailleurs, le plan de Bacon étant différent du nôtre, & les Sciences ayant fait depuis de grands progrès, on ne doit pas être surpris que nous ayions pris quelquefois une route différente.

Ainsi, outre les changemens que nous avons faits dans l'ordre de la distribution générale, & dont nous avons déjà exposé les raisons, nous avons à certains égards poussé les divisions plus loin, sur-tout dans la partie de Mathématique & de Physique particulière; d'un autre côté, nous nous sommes abstenus d'étendre au même point que lui, la division de certaines Sciences dont il suit jusqu'aux derniers rameaux. Ces rameaux qui doivent proprement entrer dans le corps de notre Encyclopédie, n'auroient fait, à ce que nous croyons, que charger assez inutilement le système général. On trouvera immédiatement après notre Arbre encyclopédique celui du Philosophe Anglois, c'est le moyen le plus court & le plus facile de faire distinguer ce qui nous appartient d'avec ce que nous avons emprunté de lui.

Au Chancelier Bacon succéda l'illustre DESCARTES. Cet homme rare dont la fortune a tant varié en moins d'un siècle, avoit tout ce qu'il falloit pour changer la face de la Philosophie; une imagination forte, un esprit très-conséquent, des connoissances puisées dans lui-même plus que dans les Livres, beaucoup de courage pour combattre les préjugés les plus généralement reçus, & aucune espece de dépendance qui le forçât à les ménager. Aussi éprouva-t-il de son vivant même ce qui arrive pour l'ordinaire à tout homme qui prend un ascendant trop marqué.

sur les autres. Il fit quelques enthousiastes, & eut beaucoup d'ennemis. Soit qu'il connût sa nation ou qu'il s'en déliât seulement, il s'étoit réfugié dans un pays entièrement libre pour y méditer plus à son aise. Quoiqu'il pensât beaucoup moins à faire des disciples qu'à les mériter, la persécution alla le chercher dans sa retraite; & la vie cachée qu'il menoit ne put l'y soustraire. Malgré toute la sagacité qu'il avoit employée pour prouver l'existence de Dieu, il fut accusé de la nier par des Ministres qui peut-être ne la croyoient pas. Tourmenté & calomnié par des étrangers, & assez mal accueilli de ses compatriotes, il alla mourir en Suede, bien éloigné sans doute de s'attendre au succès brillant que ses opinions auroient un jour.

On peut considérer Descartes comme Géometre ou comme Philosophe. Les Mathématiques, dont il semble avoir fait assez peu de cas, sont néanmoins aujourd'hui la partie la plus solide & la moins contestée de sa gloire. L'Algebre créée en quelque maniere par les Italiens, & prodigieusement augmentée par notre illustre VIETE, a reçu entre les mains de Descartes de nouveaux accroissemens. Un des plus considérables est sa méthode des Indéterminées, artifice très-ingénieux & très-subtil, qu'on a su appliquer depuis à un grand nombre de recherches. Mais ce qui a sur-tout immortalisé le nom de ce grand homme, c'est l'application qu'il a su faire de l'Algebre à la Géométrie; idée des plus vastes & des plus heureuses que l'esprit humain ait jamais eues, & qui sera toujours la clef des plus profondes recherches, non-seulement dans la Géométrie sublime, mais dans toutes les Sciences physico-mathématiques.

Comme Philosophe, il a peut-être été aussi grand, mais il n'a pas été si heureux. La Géométrie qui par la nature de son objet doit toujours gagner sans perdre, ne pouvoit manquer, étant maniée par un aussi grand génie, de faire des progrès très-sensibles & apparens pour tout le monde. La Philosophie se trouvoit dans un état bien différent; tout y étoit à commencer: & que ne coûtent point les premiers pas en tout genre? Le mérite de les faire dispense de celui d'en faire de grands. Si Descartes qui nous a ouvert la route, n'y a pas été aussi loin que ses Sectateurs le croient, il s'en faut beaucoup que les Sciences lui doivent aussi peu que le prétendent ses adversaires. Sa méthode seule auroit suffi pour le rendre immortel; sa Dioptrique est la plus grande & la plus belle application qu'on eût faite encore de la Géométrie à la Physique; on voit enfin dans ses ouvrages, même les moins les maintenant, briller par-tout le génie inventeur. Si on juge sans partialité ces Tourbillons devenus aujourd'hui presque ridicules, on conviendra, j'ose le dire, qu'on ne pouvoit alors imaginer mieux: les observations astronomiques qui ont servi à les détruire étoient encore imparfaites, ou peu constatées; rien n'étoit plus naturel que de supposer un fluide qui transportât les planetes: il n'y avoit qu'une

longue suite de phénomènes, de raisonnemens & de calculs, & par conséquent une longue suite d'années, qui pût faire renoncer à une théorie si séduisante. Elle avoit d'ailleurs l'avantage singulier de rendre raison de la gravitation des corps par la force centrifuge du tourbillon même : & je ne crains point d'avancer que cette explication de la pesanteur est une des plus belles & des plus ingénieuses hypothèses que la Philosophie ait jamais imaginées. Aussi a-t-il fallu pour l'abandonner, que les Physiciens aient été entraînés comme malgré eux par la Théorie des forces centrales, & par des expériences faites long-temps après. Reconnoissons donc que Descartes, forcé de créer une Physique toute nouvelle, n'a pu la créer meilleure ; qu'il a fallu, pour ainsi dire, passer par les tourbillons pour arriver au vrai système du monde ; & que s'il s'est trompé sur les lois du mouvement, il a du moins deviné le premier qu'il devoit y en avoir.

Sa Métaphysique, aussi ingénieuse & aussi nouvelle que sa Physique, a eu le même sort à-peu-près ; & c'est aussi à-peu-près par les mêmes raisons qu'on peut la justifier ; car telle est aujourd'hui la fortune de ce grand homme, qu'après avoir eu des sectateurs sans nombre, il est presque réduit à des apologistes. Il se trompa sans doute en admettant les idées innées : mais s'il eût retenu de la secte Péripatéticienne la seule vérité qu'elle enseignoit sur l'origine des idées par les sens, peut-être les erreurs qui déshonoroient cette vérité par leur alliage, auroient été plus difficiles à déraciner. Descartes a osé du moins montrer aux bons esprits à secouer le joug de la scholastique, de l'opinion, de l'autorité, en un mot des préjugés & de la barbarie ; & par cette révolte dont nous recueillons aujourd'hui les fruits, la Philosophie a reçu de lui un service, plus difficile peut-être à rendre que tous ceux qu'elle doit à ses illustres successeurs. On peut le regarder comme un chef de conjurés, qui a eu le courage de s'élever le premier contre une puissance despotique & arbitraire, & qui en préparant une révolution éclatante, a jeté les fondemens d'un gouvernement plus juste & plus heureux qu'il n'a pu voir établi. S'il a fini par croire tout expliquer, il a du moins commencé par douter de tout ; & les armes dont nous nous servons pour le combattre ne lui en appartiennent pas moins, parce que nous les tournons contre lui. D'ailleurs, quand les opinions absurdes sont invétérées, on est quelquefois forcé, pour désabuser le genre humain, de les remplacer par d'autres erreurs, lorsqu'on ne peut mieux faire. L'incertitude & la vanité de l'esprit sont telles, qu'il a toujours besoin d'une opinion à laquelle il se fixe : c'est un enfant à qui il faut présenter un jouet pour lui enlever une arme dangereuse : il quittera de lui-même ce jouet quand le temps de la raison sera venu. En donnant ainsi le change aux Philosophes ou à ceux qui croient l'être, on leur apprend du moins à se défier de leurs lumières, & cette disposition est le premier pas vers la vérité. Aussi Descartes a-t-il été persécuté de son vivant, comme s'il fût venu l'apporter aux hommes.

NEWTON, à qui la route avoit été préparée par HUYGHENS, parut enfin, & donna à la Philosophie une forme qu'elle semble devoir conserver. Ce grand génie vit qu'il étoit temps de bannir de la Physique les conjectures & les hypothèses vagues, ou du moins de ne les donner que pour ce qu'elles valent, & que cette Science devoit être uniquement soumise aux expériences de la Géométrie. C'est peut-être dans cette vue qu'il commença par inventer le calcul de l'Infini & la méthode des Suites, dont les usages se étendus dans la Géométrie même, le font encore davantage pour déterminer les effets compliqués que l'on observe dans la Nature, où tout semble s'exécuter par des espèces de progressions infinies. Les expériences de la pesanteur, & les observations de Képler, firent découvrir au Philosophe Anglois la force qui retient les planetes dans leurs orbites. Il enseigna tout ensemble & à distinguer les causes de leurs mouvemens, & à les calculer avec une exactitude qu'on n'auroit pu exiger que du travail de plusieurs siècles. Créateur d'une Optique toute nouvelle, il fit connoître la lumière aux hommes en la décomposant. Ce que nous pourrions ajouter à l'éloge de ce grand Philosophe, seroit fort au-dessous du témoignage universel qu'on rend aujourd'hui à ses découvertes presque innombrables, & à son génie tout à la fois étendu, juste & profond. En enrichissant la Philosophie par une grande quantité de biens réels, il a mérité sans doute toute sa reconnoissance : mais il a peut-être plus fait pour elle en lui apprenant à être sage, & à contenir dans de justes bornes cette espèce d'audace que les circonstances avoient forcé Descartes à lui donner. Sa Théorie du monde (car je ne veux pas dire son Système) est aujourd'hui si généralement reçue, qu'on commence à disputer à l'auteur l'honneur de l'invention, parce qu'on accuse d'abord les grands hommes de se tromper, & qu'on finit par les traiter de plagiaires. Je laisse à ceux qui trouvent tout dans les ouvrages des Anciens, le plaisir de découvrir dans ces ouvrages la gravitation des planetes, quand elle n'y seroit pas : mais en supposant même que les Grecs en aient eu l'idée, ce qui n'étoit chez eux qu'un système hasardé & romanesque, est devenu une démonstration dans les mains de Newton : cette démonstration qui n'appartient qu'à lui, fait le mérite de sa découverte ; & l'attraction sans un tel appui seroit une hypothèse comme tant d'autres. Si quelque Ecrivain célèbre s'avisoit de prédire aujourd'hui sans aucune preuve qu'on parviendra un jour à faire de l'or, nos descendants auroient-ils droit sous ce prétexte de vouloir ôter la gloire du grand œuvre à un Chimiste qui en viendroit à bout ? Et l'invention des lunettes en appartient-elle moins à ses auteurs, quand même quelques anciens n'auroient pas cru impossible que nous étendissions un jour la sphere de notre vue ?

D'autres Savans croient faire à Newton un reproche beaucoup plus fondé, en l'accusant d'avoir ramené dans la Physique les *qualités occultes* des Scholastiques &

des

des anciens Philosophes. Mais les Savans dont nous parlons font-ils bien furs que ces deux mots, vides de sens chez les Scholastiques, & destinés à marquer un Etre dont ils croyoient avoir l'idée, fussent autre chose chez les anciens Philosophes que l'expression modeste de leur ignorance? Newton qui avoit étudié la Nature, ne se flattoit pas d'en savoir plus qu'eux sur la cause premiere qui produit les phénomènes; mais il n'employa pas le même langage, pour ne pas révolter des contemporains qui n'auroient pas manqué d'y attacher une autre idée que lui. Il se contenta de prouver que les tourbillons de Descartes ne pouvoient rendre raison du mouvement des planetes; que les phénomènes & les lois de la mécanique s'unissoient pour les renverser; qu'il y a une force par laquelle les planetes tendent les unes vers les autres, & dont le principe nous est entièrement inconnu. Il ne rejeta point l'impulsion; il se borna à demander qu'on s'en servît plus heureusement qu'on n'avoit fait jusqu'alors pour expliquer les mouvemens des planetes: ses desirs n'ont point encore été remplis, & ne le seront peut-être de long-temps. Après tout, quel mal auroit-il fait à la Philosophie, en nous donnant lieu de penser que la matiere peut avoir des propriétés que nous ne lui soupçonnions pas, & en nous défabulant de la confiance ridicule où nous sommes de les connoître routes?

A l'égard de la Métaphysique, il paroît que Newton ne l'avoit pas entièrement négligée. Il étoit trop grand Philosophe pour ne pas sentir qu'elle est la base de nos connoissances, & qu'il faut chercher dans elle seule des notions nettes & exactes de tout: il paroît même par les ouvrages de ce profond Géometre, qu'il étoit parvenu à se faire de telles notions sur les principaux objets qui l'avoient occupé. Cependant, soit qu'il fût peu content lui-même des progrès qu'il avoit faits à d'autres égards dans la Métaphysique, soit qu'il crût difficile de donner au genre humain des lumieres bien satisfaisantes ou bien étendues sur une science trop souvent incertaine & contentieuse, soit enfin qu'il craignît qu'à l'ombre de son autorité on abusât de sa Métaphysique, comme on avoit abusé de celle de Descartes, pour soutenir des opinions dangereuses ou erronnées, il s'abstint presque absolument d'en parler dans ses écrits qui sont le plus connus; & on ne peut guere apprendre ce qu'il pensoit sur les différens objets de cette science, que dans les ouvrages de ses disciples. Ainsi comme il n'a causé sur ce point aucune révolution, nous nous abstiendrons de le considérer de ce côté-là.

Ce que Newton n'avoit osé, ou n'auroit peut-être pu faire, LOCKE l'entreprit & l'exécuta avec succès. On peut dire qu'il créa la Métaphysique à-peu-près comme Newton avoit créé la Physique. Il conçut que les abstractions & les questions ridicules qu'on avoit jusqu'alors agitées, & qui avoient fait comme la substance de la Philosophie, étoient la partie qu'il falloit sur-tout proscrire. Il chercha dans

ces abstractions & dans l'abus des signes les causes principales de nos erreurs, & les y trouva. Pour connoître notre ame, ses idées & ses affections, il n'étudia point les livres, parce qu'ils l'auroient mal instruit : il se contenta de descendre profondément en lui-même ; & après s'être, pour ainsi dire, contemplé longtemps, il ne fit dans son Traité de l'entendement humain que présenter aux hommes le miroir dans lequel il s'étoit vu. En un mot il réduisit la Métaphysique à ce qu'elle doit être en effet, la Physique expérimentale de l'ame ; espece de Physique très-différente de celle des corps non-seulement par son objet, mais par la maniere de l'envisager. Dans celle-ci on peut découvrir, & on découvre souvent des phénomènes inconnus : dans l'autre les faits aussi anciens que le monde existent également dans tous les hommes : tant pis pour qui croit en voir de nouveaux. La Métaphysique raisonnable ne peut consister, comme la Physique expérimentale, qu'à rassembler avec soin tous ces faits, à les réduire en un corps, à expliquer les uns par les autres, en distinguant ceux qui doivent tenir le premier rang & servir comme de base. En un mot, les principes de la Métaphysique, aussi simples que les axiomes, sont les mêmes pour les Philosophes & pour le Peuple. Mais le peu de progrès que cette Science a fait depuis si long-temps, montre combien il est rare d'appliquer heureusement ces principes, soit par la difficulté que renferme un pareil travail, soit peut-être aussi par l'impatience naturelle qui empêche de s'y borner. Cependant le titre de Métaphysicien, & même de grand Métaphysicien, est encore assez commun dans notre siècle ; car nous aimons à tout prodiguer : mais qu'il y a peu de personnes véritablement dignes de ce nom ! Combien y en a-t-il qui ne le méritent que par le malheureux talent d'obscurcir avec beaucoup de subtilité des idées claires, & de préférer dans les notions qu'ils se forment l'extraordinaire au vrai, qui est toujours simple ? Il ne faut pas s'étonner après cela si la plupart de ceux qu'on appelle *Métaphysiciens*, sont si peu de cas les uns des autres. Je ne doute point que ce titre ne soit bientôt une injure pour nos bons esprits, comme le nom de Sophiste, qui pourtant signifie *Sage*, avili en Grece par ceux qui le portoient, fut rejeté par les vrais Philosophes.

Concluons de toute cette histoire, que l'Angleterre nous doit la naissance de cette Philosophie que nous avons reçue d'elle. Il y a peut-être plus loin des formes substantielles aux tourbillons, que des tourbillons à la gravitation universelle, comme il y a peut-être un plus grand intervalle entre l'Algebre pure & l'idée de l'appliquer à la Géométrie, qu'entre le petit triangle de BARROW & le calcul différentiel.

Tels sont les principaux génies que l'esprit humain doit regarder comme ses

maîtres, & à qui la Grece eût élevé des statues, quand même elle eût été obligée, pour leur faire place, d'abattre celles de quelques Conquistadors.

Les bornes de ce Discours préliminaire nous empêchent de parler de plusieurs Philosophes illustres, qui sans se proposer des vues aussi grandes que ceux dont nous venons de faire mention, n'ont pas laissé par leurs travaux de contribuer beaucoup à l'avancement des Sciences, & ont pour ainsi dire levé un coin du voile qui nous cachoit la vérité. De ce nombre sont : GALILÉE, à qui la Géographie doit tant pour ses découvertes Astronomiques, & la Mécanique pour sa théorie de l'accélération ; HARVEY, que la découverte de la circulation du sang rendra immortel ; HUYGHENS, que nous avons déjà nommé, & qui par des ouvrages pleins de force & de génie, a si bien mérité de la Géométrie & de la Physique ; PASCAL, auteur d'un traité sur la Cycloïde, qu'on doit regarder comme un prodige de sagacité & de pénétration, & d'un traité de l'équilibre des liqueurs & de la pesanteur de l'air, qui nous a ouvert une science nouvelle : génie universel & sublime, dont les talens ne pourroient être trop regrettés par la Philosophie, si la Religion n'en avoit pas profité ; MALLEBRANCHE, qui a si bien démêlé les erreurs des sens, & qui a connu celles de l'imagination comme s'il n'avoit pas été souvent trompé par la sienne ; BOYLE, le pere de la Physique expérimentale ; plusieurs autres enfin, parmi lesquels doivent être comptés avec distinction les VESALE, les SYDENHAM, les BOERHAAVE, & une infinité d'Anatomistes & de Physiciens célèbres.

Entre ces grands hommes il en est un, dont la Philosophie aujourd'hui fort accueillie & fort combattue dans le Nord de l'Europe, nous oblige à ne le point passer sous silence ; c'est l'illustre LEIBNITZ. Quand il n'auroit pour lui que la gloire, ou même que le soupçon d'avoir partagé avec Newton l'invention du calcul différentiel, il mériteroit à ce titre une mention honorable. Mais c'est principalement par sa Métaphysique que nous voulons l'envisager. Comme Descartes, il semble avoir reconnu l'insuffisance de toutes les solutions qui avoient été données jusqu'à lui des questions les plus élevées, sur l'union du corps & de l'ame, sur la providence, sur la nature de la matiere ; il paroît même avoir eu l'avantage d'exposer avec plus de force que personne les difficultés qu'on peut proposer sur ces questions ; mais moins sage que Locke & Newton, il ne s'est pas contenté de former des doutes, il a cherché à les dissiper, & de ce côté-là il n'a peut-être pas été plus heureux que Descartes. Son principe de *la raison suffisante*, très-beau & très-vrai en lui-même, ne paroît pas devoir être fort utile à des êtres aussi peu éclairés que nous le sommes sur les raisons premières de toutes choses ; ses *Monades* prouvent tout au plus qu'il a vu mieux que personne qu'on ne peut se former une idée nette de la matiere ; mais elles ne paroissent pas faites pour la

donner ; son *Harmonie préétablie* semble n'ajouter qu'une difficulté de plus à l'opinion de Descartes sur l'union du corps & de l'ame : enfin son système de l'*Optimisme* est peut-être dangereux par le prétendu avantage qu'il a d'expliquer tout.

Nous finirons par une observation qui ne paroitra pas surprenante à des Philosophes. Ce n'est guere de leur vivant que les grands hommes dont nous venons de parler ont changé la face des Sciences. Nous avons déjà vu pourquoi Bacon n'a point été chef de secte ; deux raisons se joignent à celle que nous en avons apportée. Ce grand Philosophe a écrit plusieurs de ses ouvrages dans une retraite à laquelle ses ennemis l'avoient forcé , & le mal qu'ils avoient fait à l'homme d'Etat n'a pu manquer de nuire à l'Auteur. D'ailleurs , uniquement occupé d'être utile , il a peut-être embrassé trop de matieres , pour que ses contemporains dussent se laisser éclairer à la fois sur un si grand nombre d'objets. On ne permet guere aux grands génies d'en savoir tant ; on veut bien apprendre quelque chose d'eux sur un sujet borné : mais on ne veut pas être obligé à réformer toutes ses idées sur les leurs. C'est en partie pour cette raison que les Ouvrages de Descartes ont essuyé en France après sa mort plus de persécution que leur Auteur n'en avoit souffert en Hollande pendant sa vie ; ce n'a été qu'avec beaucoup de peine que les écoles ont enfin osé admettre une Physique qu'elles s'imaginoient être contraire à celle de Moïse. Newton , il est vrai , a trouvé dans ses contemporains moins de contradiction ; soit que les découvertes géométriques par lesquelles il s'annonça , & dont on ne pouvoit lui disputer ni la propriété , ni la réalité , eussent accoutumé à l'admiration pour lui , & à lui rendre des hommages qui n'étoient ni trop subits , ni trop forcés ; soit que par sa supériorité il imposât silence à l'envie ; soit enfin , ce qui paroît plus difficile à croire , qu'il eût affaire à une nation moins injuste que les autres. Il a eu l'avantage singulier de voir sa Philosophie généralement reçue en Angleterre de son vivant , & d'avoir tous ses compatriotes pour partisans & pour admirateurs. Cependant il s'en falloit bien que le reste de l'Europe fit alors le même accueil à ses Ouvrages. Non-seulement ils étoient inconnus en France , mais la Philosophie scholastique y dominoit encore , lorsque Newton avoit déjà renversé la Physique Cartésienne , & les Tourbillons étoient détruits avant que nous songeassions à les adopter. Nous avons été aussi long-temps à les soutenir qu'à les recevoir. Il ne faut qu'ouvrir nos Livres , pour voir avec surprise qu'il n'y a pas encore vingt ans qu'on a commencé en France à renoncer au Cartésianisme. Le premier qui ait osé parmi nous se déclarer ouvertement Newtonien , est l'auteur du *Discours sur la figure des Astres* , qui joint à des connoissances géométriques très-étendues , cet esprit philosophique avec lequel elles ne se trouvent pas toujours , & ce talent d'écrire auquel on ne croira plus qu'elles nuisent , quand on aura lu ses Ouvrages. M. DE MAUPERTUIS a cru qu'on pouvoit être

bon citoyen , sans adopter aveuglément la Physique de son pays ; & pour attaquer cette Physique , il a eu besoin d'un courage dont on doit lui favoir gré. En effet notre nation , singulièrement avide de nouveautés dans les matieres de goût , est au contraire en matiere de Science très-attachée aux opinions anciennes. Deux dispositions si contraires en apparence ont leur principe dans plusieurs causes , & sur-tout dans cette ardeur de jouir qui semble constituer notre caractère. Tout ce qui est du ressort du sentiment n'est pas fait pour être long-temps cherché , & cesse d'être agréable , dès qu'il ne se présente pas tout d'un coup : mais aussi l'ardeur avec laquelle nous nous y livrons s'épuise bientôt ; & l'ame dégoûtée aussitôt que remplie , vole vers un nouvel objet qu'elle abandonnera de même. Au contraire , ce n'est qu'à force de méditation que l'esprit parvient à ce qu'il cherche ; mais par cette raison il veut jouir aussi long-temps qu'il a cherché , sur-tout lorsqu'il ne s'agit que d'une Philosophie hypothétique & conjecturale , beaucoup moins pénible que des calculs & des combinaisons exactes. Les Physiciens attachés à leurs théories , avec le même zele & par le même motif que les artisans à leurs pratiques , ont sur ce point beaucoup plus de ressemblance avec le peuple qu'ils ne s'imaginent. Respectons toujours Descartes ; mais abandonnons sans peine des opinions qu'il eût combattues lui-même un siècle plus tard. Sur-tout ne confondons point sa cause avec celle de ses sectateurs. Le génie qu'il a montré en cherchant dans la nuit la plus sombre une route nouvelle quoique trompeuse , n'étoit qu'à lui : ceux qui l'ont osé suivre les premiers dans les ténèbres , ont au moins marqué du courage ; mais il n'y a plus de gloire à s'égarer sur ses traces depuis que la lumière est venue. Parmi le peu de Savans qui défendent encore sa doctrine , il eût défavoué lui-même ceux qui n'y tiennent que par un attachement fervile à ce qu'ils ont appris dans leur enfance , ou par je ne sais quel préjugé national , la honte de la Philosophie. Avec de tels motifs on peut être le dernier de ses partisans ; mais on n'auroit pas eu le mérite d'être son premier disciple , ou plutôt on eût été son adverfaire , lorsqu'il n'y avoit que de l'injustice à l'être. Pour avoir le droit d'admirer les erreurs d'un grand homme , il faut savoir les reconnoître , quand le temps les a mises au grand jour. Aussi les jeunes gens qu'on regarde d'ordinaire comme d'assez mauvais juges , sont peut-être les meilleurs dans les matieres philosophiques & dans beaucoup d'autres , lorsqu'ils ne sont pas dépourvus de lumière ; parce que tout leur étant également nouveau , ils n'ont d'autre intérêt que celui de bien choisir.

Ce sont en effet les jeunes Géomettres , tant en France que des pays étrangers , qui ont réglé le sort des deux Philosophies. L'ancienne est tellement proscrite , que ses plus zélés partisans n'osent plus même nommer ces Tourbillons dont ils remplissoient autrefois leurs Ouvrages. Si le Newtonianisme venoit à être détruit de

nos jours par quelque cause que ce pût être, injuste ou légitime, les sectateurs nombreux qu'il a maintenant joueroient sans doute alors le même rôle qu'ils ont fait jouer à d'autres. Telle est la nature des esprits : telles sont les suites de l'amour-propre qui gouverne les Philosophes du moins autant que les autres hommes, & de la contradiction que doivent éprouver toutes les découvertes, ou même ce qui en a l'apparence.

Il en a été de Locke à-peu-près comme de Bacon, de Descartes, & de Newton. Oublié long-temps pour Rohault & pour Regis, & encore assez peu connu de la multitude, il commence à avoir parmi nous des lecteurs & quelques partisans. C'est ainsi que les personnages illustres, souvent trop au-dessus de leur siècle, travaillent presque toujours en pure perte pour leur siècle même ; c'est aux âges suivants qu'il est réservé de recueillir le fruit de leurs lumières. Aussi les restaurateurs des Sciences ne jouissent-ils presque jamais de toute la gloire qu'ils méritent ; des hommes fort inférieurs la leur arrachent, parce que les grands hommes se livrent à leur génie, & les gens médiocres à celui de leur nation. Il est vrai que le témoignage que la supériorité ne peut s'empêcher de se rendre à elle-même, suffit pour la dédommager des suffrages vulgaires : elle se nourrit de sa propre substance ; & cette réputation dont on est si avide, ne sert souvent qu'à consoler la médiocrité des avantages que le talent a sur elle. On peut dire en effet que la Renommée qui publie tout, raconte plus souvent ce qu'elle entend que ce qu'elle voit, & que les Poètes qui lui ont donné cent bouches, devoient bien aussi lui donner un bandeau.

La Philosophie, qui forme le goût dominant de notre siècle, semble par les progrès qu'elle a faits parmi nous, vouloir réparer le temps qu'elle a perdu, & se venger de l'espece de mépris que lui avoient marqué nos peres. Ce mépris est aujourd'hui retombé sur l'Érudition, & n'en est pas plus juste pour avoir changé d'objet. On s'imagine que nous avons tiré des Ouvrages des Anciens tout ce qu'il nous importoit de savoir ; & sur ce fondement on dispenseroit volontiers de leur peine ceux qui vont encore les consulter. Il semble qu'on regarde l'antiquité comme un oracle qui a tout dit, & qu'il est inutile d'interroger ; & l'on ne fait guere plus de cas aujourd'hui de la restitution d'un passage, que de la découverte d'un petit rameau de veine dans le corps humain. Mais comme il seroit ridicule de croire qu'il n'y a plus rien à découvrir dans l'Anatomie, parce que les Anatomistes se livrent quelquefois à des recherches, inutiles en apparence, & souvent utiles par leurs suites ; il ne seroit pas moins absurde de vouloir interdire l'Érudition, sous prétexte des recherches peu importantes auxquelles nos savans peuvent s'abandonner. C'est être ignorant ou présomptueux de croire que tout soit vu dans quelque matiere que ce puisse être, & que nous n'ayons plus aucun avantage à tirer de l'étude & de la lecture des Anciens.

L'usage de tout écrire aujourd'hui en langue vulgaire , a contribué sans doute à fortifier ce préjugé , & est peut-être plus pernicieux que le préjugé même. Notre Langue étant répandue par toute l'Europe , nous avons cru qu'il étoit temps de la substituer à la Langue latine , qui depuis la reconnoissance des Lettres étoit celle de nos savans. J'avoue qu'un Philosophe est beaucoup plus excusable d'écrire en françois , qu'un François de faire des vers latins ; je veux bien même convenir que cet usage a contribué à rendre la lumière plus générale , si néanmoins c'est étendre réellement l'esprit d'un Peuple , que d'en étendre la superficie. Cependant il résulte de là un inconvénient que nous aurions bien dû prévoir. Les savans des autres nations à qui nous avons donné l'exemple , ont cru avec raison qu'ils écriroient encore mieux dans leur Langue que dans la nôtre. L'Angleterre nous a donc imités ; l'Allemagne , où le latin sembloit s'être réfugié , commence insensiblement à en perdre l'usage : je ne doute pas qu'elle ne soit bientôt suivie par les Suédois , les Danois & les Russiens. Ainsi , avant la fin du dix-huitième siècle , un Philosophe qui voudra s'instruire à fond des découvertes de ses prédécesseurs , sera contraint de charger sa mémoire de sept à huit Langues différentes ; & après avoir consumé à les apprendre le temps le plus précieux de sa vie , il mourra avant de commencer à s'instruire. L'usage de la Langue latine , dont nous avons fait voir le ridicule dans les matieres de goût , ne pourroit être que très-utile dans les Ouvrages de Philosophie , dont la clarté & la précision doivent faire tout le mérite , & qui n'ont besoin que d'une Langue universelle & de convention. Il seroit donc à souhaiter qu'on rétablît cet usage : mais il n'y a pas lieu de l'espérer. L'abus dont nous osons nous plaindre , est trop favorable à la vanité & à la paresse , pour qu'on se flatte de le déraciner. Les Philosophes , comme les autres Ecrivains , veulent être lus , & sur-tout de leur nation. S'ils se servoient d'une Langue moins familière , ils auroient moins de bouches pour les célébrer , & on ne pourroit pas se vanter de les entendre. Il est vrai qu'avec moins d'admirateurs , ils auroient de meilleurs juges : mais c'est un avantage qui les touche peu , parce que la réputation tient plus au nombre qu'au mérite de ceux qui la distribuent.

En récompense ; car il ne faut rien outrer , nos Livres de Sciences semblent avoir acquis jusqu'à l'espece d'avantage qui sembloit devoir être particulier aux Ouvrages de Belles-Lettres. Un Ecrivain respectable que notre siècle a encore le bonheur de posséder , & dont je louerois ici les différentes productions , si je ne me bornois pas à l'envisager comme Philosophe , a appris aux Savans à secouer le joug du pédantisme. Supérieur dans l'art de mettre en leur jour les idées les plus abstraites , il a su par beaucoup de méthode , de précision & de clarté , les abaisser à la portée des esprits qu'on auroit cru le moins faits pour les saisir. Il a même osé prêter à la Philosophie les ornemens qui sembloient lui être les plus étrangers , &

qu'elle paroït devoir s'interdire le plus févèrement ; & cette hardieffe a été justifiée par le succès le plus général & le plus flatteur. Mais semblable à tous les Ecrivains originaux , il a laissé bien loin derrière lui ceux qui ont cru pouvoir l'imiter.

L'Auteur de l'Histoire Naturelle a suivi une route différente. Rival de Platon & de Lucrece , il a répandu dans son Ouvrage , dont la réputation croît de jour en jour , cette noblesse & cette élévation de style , qui sont si propres aux matieres philosophiques , & qui dans les écrits du Sage doivent être la peinture de son ame.

Cependant la Philosophie , en songeant à plaire , paroît n'avoir pas oublié qu'elle est principalement faite pour instruire ; c'est par cette raison que le goût des systêmes , plus propre à flatter l'imagination qu'à éclairer la raison , est aujourd'hui presque absolument banni des bons Ouvrages. Un de nos meilleurs Philosophes semble lui avoir porté les derniers coups *. L'esprit d'hypothese & de conjecture pouvoit être autrefois fort utile , & avoit été même nécessaire pour la renaissance de la Philosophie ; parce qu'alors il s'agissoit encore moins de bien penser , que d'apprendre à penser par soi-même. Mais les temps sont changés , & un Ecrivain qui feroit parmi nous l'éloge des Systêmes viendroit trop tard. Les avantages que cet esprit peut procurer maintenant sont en trop petit nombre pour balancer les inconvéniens qui en résultent ; & si on prétend prouver l'utilité des Systêmes par un très-petit nombre de découvertes qu'ils ont occasionnées autrefois , on pourroit de même conseiller à nos Géometres de s'appliquer à la quadrature du cercle , parce que les efforts de plusieurs Mathématiciens pour la trouver , nous ont produit quelques théorèmes. L'esprit des systêmes est dans la Physique ce que la Métaphysique est dans la Géométrie. S'il est quelquefois nécessaire pour nous mettre dans le chemin de la vérité , il est presque toujours incapable de nous y conduire par lui-même. Eclairé par l'observation de la Nature , il peut entrevoir les causes des phénomènes : mais c'est au calcul à assurer pour ainsi dire l'existence de ces causes , en déterminant exactement les effets qu'elles peuvent produire , & en comparant ces effets avec ceux que l'expérience nous découvre. Toute hypothese dénuée d'un tel secours acquiert rarement ce degré de certitude , qu'on doit toujours chercher dans les Sciences naturelles , & qui néanmoins se trouve si peu dans ces conjectures frivoles qu'on honore du nom de Systêmes. S'il ne pouvoit y en avoir que de cette espece , le principal mérite du Physicien seroit , à proprement parler , d'avoir l'esprit de Systêmes , & de n'en faire jamais. A l'égard de l'usage des Systêmes dans les autres Sciences , mille expériences prouvent combien il est dangereux.

* M. l'Abbé de Condillac , de l'Académie Royale des Sciences de Prusse , dans son *Traité des Systêmes*.

La Physique est donc uniquement bornée aux observations & aux calculs ; la Médecine à l'histoire du corps humain , de ses maladies , & de leurs remèdes ; l'Histoire Naturelle à la description détaillée des végétaux , des animaux & des minéraux ; la Chimie à la composition & à la décomposition expérimentale des corps ; en un mot toutes les Sciences , renfermées dans les faits autant qu'il leur est possible , & dans les conséquences qu'on en peut déduire , n'accordent rien à l'opinion , que quand elles y sont forcées. Je ne parle point de la Géométrie , de l'Astronomie & de la Mécanique , destinées par leur nature à aller toujours en se perfectionnant de plus en plus.

On abuse des meilleures choses. Cet esprit philosophique , si à la mode aujourd'hui , qui veut tout voir & ne rien supposer , s'est répandu jusques dans les Belles-Lettres ; on prétend même qu'il est nuisible à leurs progrès , & il est difficile de se le dissimuler. Notre siècle porté à la combinaison & à l'analyse , semble vouloir introduire les discussions froides & didactiques dans les choses de sentiment. Ce n'est pas que les passions & le goût n'aient une Logique qui leur appartient : mais cette Logique a des principes tout différens de ceux de la Logique ordinaire : ce sont ces principes qu'il faut démêler en nous , & c'est , il faut l'avouer , de quoi une Philosophie commune est peu capable. Livrée toute entière à l'examen des perceptions tranquilles de l'ame , il lui est bien plus facile d'en démêler les nuances que celles de nos passions , ou en général des sentimens vifs qui nous affectent. Hé ! comment cette espece de sentimens ne seroit-elle pas difficile à analyser avec justesse ? Si d'un côté il faut se livrer à eux pour les connoître , de l'autre , le temps où l'ame en est affectée , est celui où elle peut les étudier le moins. Il faut pourtant convenir que cet esprit de discussion a contribué à affranchir notre littérature de l'admiration aveugle des Anciens ; il nous a appris à n'estimer en eux que les beautés que nous serions contraints d'admirer dans les modernes. Mais c'est peut-être aussi à la même source que nous devons je ne sais quelle Méta physique du cœur , qui s'est emparée de nos théâtres ; s'il ne falloit pas l'en bannir entièrement , encore moins falloit-il l'y laisser régner. Cette anatomie de l'ame s'est glissée jusques dans nos conversations ; on y disserte , on n'y parle plus ; & nos sociétés ont perdu leurs principaux agrémens ; la chaleur & la gaieté.

Ne soyons donc pas étonnés que nos Ouvrages d'esprit soient en général inférieurs à ceux du siècle précédent. On peut même en trouver la raison dans les efforts que nous faisons pour surpasser nos prédécesseurs. Le goût & l'art d'écrire font en peu de temps des progrès rapides , dès qu'une fois la véritable route est ouverte : à peine un grand génie a-t-il entrevu le beau , qu'il l'apperçoit dans toute son étendue ; & l'imitation de la belle Nature semble bornée à de certaines limites qu'une génération , ou deux tout au plus , ont bientôt atteintes : il ne reste à la génération

suivante que d'imiter : mais elle ne se contente pas de ce partage ; les richesses qu'elle a acquises autorisent le désir de les accroître ; elle veut ajouter à ce qu'elle a reçu , & manque le but en cherchant à le passer. On a donc tout à la fois plus de principes pour bien juger , un plus grand fonds de lumieres , plus de bons juges , & moins de bons Ouvrages ; on ne dit point d'un Livre qu'il est bon , mais que c'est le Livre d'un homme d'esprit. C'est ainsi que le siecle de Démétrius de Phalere a succédé immédiatement à celui de Démosthene , le siecle de Lucain & de Sénèque à celui de Cicéron & de Virgile , & le nôtre à celui de Louis XIV.

Je ne parle ici que du siecle en général : car je suis bien éloigné de faire la satire de quelques hommes d'un mérite rare avec qui nous vivons. La constitution Physique du monde littéraire , entraîne , comme celle du monde matériel , des révolutions forcées , dont il seroit aussi injuste de se plaindre que du changement des saisons. D'ailleurs comme nous devons au siecle de Pline les ouvrages admirables de Quintilien & de Tacite , que la génération précédente n'auroit peut-être pas été en état de produire , le nôtre laissera à la postérité des monumens dont il a bien droit de se glorifier. Un Poëte célèbre par ses talens & par ses malheurs a effacé Malherbe dans ses Odes , & Marot dans ses Epigrammes & dans ses Epîtres. Nous avons vu naître le seul Poëme épique que la France puisse opposer à ceux des Grecs , des Romains , des Italiens , des Anglois & des Espagnols. Deux hommes illustres , entre lesquels notre nation semble partagée , & que la postérité saura mettre chacun à sa place , se disputent la gloire du cothurne , & l'on voit encore avec un extrême plaisir leurs Tragédies après celles des Corneille & des Racine. L'un de ces deux hommes , le même à qui nous devons la HENRIADE , sûr d'obtenir parmi le très-petit nombre de grands Poëtes une place distinguée & qui n'est qu'à lui , possède en même-temps au plus haut degré un talent que n'a eu presque aucun Poëte même dans un degré médiocre , celui d'écrire en prose. Personne n'a mieux connu l'art si rare de rendre sans effort chaque idée par le terme qui lui est propre , d'embellir tout sans se méprendre sur le coloris propre à chaque chose ; enfin , ce qui caractérise plus qu'on ne pense les grands Ecrivains , de n'être jamais ni au-dessus , ni au-dessous de son sujet. Son essai sur le siecle de Louis XIV , est un morceau d'autant plus précieux que l'Auteur n'avoit en ce genre aucun modele ni parmi les Anciens , ni parmi nous. Son Histoire de Charles XII , par la rapidité & la noblesse du style , est digne du Héros qu'il avoit à peindre ; ses pieces fugitives supérieures à toutes celles que nous estimons le plus , suffiroient par leur nombre & par leur mérite pour immortaliser plusieurs Ecrivains. Que ne puis-je en parcourant ici ses nombreux & admirables Ouvrages , payer à ce génie rare le tribut d'éloges qu'il mérite , qu'il a reçu tant de fois de ses compatriotes , des étrangers , & de ses ennemis , & auquel la postérité mettra le comble quand il se pourra plus en jouir.

Ce ne font pas là nos seules richesses. Un Ecrivain judicieux, aussi bon citoyen que grand Philosophe, nous a donné sur les principes des Lois un ouvrage décrit par quelques François, & estimé de toute l'Europe. D'excellens auteurs ont écrit l'histoire; des esprits justes & éclairés l'ont approfondie: la Comédie a acquis un nouveau genre, qu'on auroit tort de rejeter, puisqu'il en résulte un plaisir de plus, & qui n'a pas été aussi inconnu des Anciens qu'on voudroit nous le persuader; enfin nous avons plusieurs Romans qui nous empêchent de regretter ceux du dernier siècle.

Les Beaux-Arts ne font pas moins en honneur dans notre nation. Si j'en crois les Amateurs éclairés, notre école de Peinture est la première de l'Europe, & plusieurs ouvrages de nos Sculpteurs n'auroient pas été défavoués par les Anciens. La Musique est peut-être de tous ces Arts celui qui a fait depuis quinze ans le plus de progrès parmi nous. Graces aux travaux d'un génie mâle, hardi & fécond, les Etrangers qui ne pouvoient souffrir nos symphonies, commencent à les goûter, & les François paroissent enfin persuadés que Lulli avoit laissé dans ce genre beaucoup à faire. M. RAMEAU, en poussant la pratique de son Art à un si haut degré de perfection, est devenu tout ensemble le modèle & l'objet de la jalousie d'un grand nombre d'Artistes, qui le décrivent en s'efforçant de l'imiter. Mais ce qui le distingue plus particulièrement, c'est d'avoir réfléchi avec beaucoup de succès sur la théorie de ce même Art; d'avoir su trouver dans la Basse fondamentale le principe de l'harmonie & de la mélodie, d'avoir réduit par ce moyen à des lois plus certaines & plus simples une science livrée avant lui à des règles arbitraires ou dictées par une expérience aveugle. Je saisis avec empressement l'occasion de célébrer cet Artiste philosophe, dans un discours destiné principalement à l'éloge des grands hommes. Son mérite, dont il a forcé notre siècle de convenir, ne sera bien connu que quand le temps aura fait taire l'envie; & son nom, cher à la partie de notre nation la plus éclairée, ne peut blesser ici personne. Mais dût-il déplaire à quelques prétendus Mécenés, un Philosophe seroit bien à plaindre, si même en matière de sciences & de goût, il ne se permettoit pas de dire la vérité.

Voilà les biens que nous possédons. Quelle idée ne se formera-t-on pas de nos trésors littéraires, si l'on joint aux Ouvrages de tant de grands hommes les travaux de toutes les Compagnies savantes, destinées à maintenir le goût des Sciences & des Lettres, & à qui nous devons tant d'excellens livres! De pareilles Sociétés ne peuvent manquer de produire dans un Etat de grands avantages, pourvu qu'en les multipliant à l'excès, on n'en facilite point l'entrée à un trop grand nombre de gens médiocres; qu'on en bannisse toute inégalité propre à éloigner ou à rebuter des hommes faits pour éclairer les autres; qu'on n'y con-

noïsse d'autre supériorité que celle du génie ; que la considération y soit le prix du travail ; enfin que les récompenses y viennent chercher les talens , & ne leur soient point enlevées par l'intrigue. Car il ne faut pas s'y tromper : on nuit plus aux progrès de l'esprit en plaçant mal les récompenses qu'en les supprimant. Avouons même à l'honneur des Lettres, que les Savans n'ont pas toujours besoin d'être récompensés pour se multiplier. Témoin l'Angleterre , à qui les Sciences doivent tant , sans que le Gouvernement fasse rien pour elles. Il est vrai que la Nation les considère , qu'elle les respecte même ; & cette espece de récompense , supérieure à toutes les autres , est sans doute le moyen le plus sûr de faire fleurir les Sciences & les Arts ; parce que c'est le Gouvernement qui donne les places , & le Public qui distribue l'estime. L'amour des Lettres , qui est un mérite chez nos voisins , n'est encore à la vérité qu'une mode parmi nous , & ne fera peut-être jamais autre chose ; mais quelque dangereuse que soit cette mode , qui pour un Mécène éclairé produit cent amateurs ignorans & orgueilleux , peut-être lui sommes-nous redevables de n'être pas encore tombés dans la barbarie où une foule de circonstances tendent à nous précipiter.

On peut regarder comme une des principales , cet amour du faux bel esprit , qui protège l'ignorance , qui s'en fait honneur , & qui la répandra universellement tôt ou tard. Elle sera le fruit & le terme du mauvais goût ; j'ajoute qu'elle en fera le remède. Car tout a des révolutions réglées , & l'obscurité se terminera par un nouveau siècle de lumière. Nous serons plus frappés du grand jour après avoir été quelque temps dans les ténèbres. Elles seront comme une espece d'anarchie très-funeste par elle-même , mais quelquefois utile par ses suites. Gardons-nous pourtant de souhaiter une révolution si redoutable ; la barbarie dure des siècles , il semble que ce soit notre élément ; la raison & le bon goût ne font que passer.

Ce seroit peut-être ici le lieu de repousser les traits qu'un Ecrivain éloquent & philosophe (*) a lancés depuis peu contre les Sciences & les Arts , en les accusant de corrompre les mœurs. Il nous seroit mal d'être de son sentiment à la tête d'un Ouvrage tel que celui-ci ; & l'homme de mérite dont nous parlons semble avoir donné son suffrage à notre travail par le zèle & le succès avec lequel il y a concouru. Nous ne lui reprocherons point d'avoir confondu la culture de l'esprit avec l'abus qu'on en peut faire ; il nous répondroit sans doute que cet abus en est inséparable : mais nous le prions d'examiner si la plupart des maux qu'il

* M. Rousseau de Geneve , auteur de la partie de l'Encyclopédie qui concerne la Musique , & dont nous espérons que le Public sera très-satisfait , a composé un Discours fort éloquent , pour prouver que le rétablissement des Sciences & des Arts a corrompu les mœurs. Ce Discours a été couronné en 1750 par l'Académie de Dijon avec les plus grands éloges , il a été imprimé à Paris au commencement de cette année 1751 , & a fait beaucoup d'honneur à son Auteur.

attribue aux Sciences & aux Arts ne font point dus à des causes toutes différentes ; dont l'énumération seroit aussi longue que délicate. Les Lettres contribuent certainement à rendre la société plus aimable ; il seroit difficile de prouver que les hommes en font meilleurs , & la vertu plus commune : mais c'est un privilège qu'on peut disputer à la Morale même. Et pour dire encore plus, faudra-t-il proscrire des lois , parce que leur nom sert d'abri à quelques crimes dont les auteurs seroient punis dans une république de Sauvages ? Enfin quand nous ferions ici , au désavantage des connoissances humaines , un aveu dont nous sommes bien éloignés , nous le sommes encore plus de croire qu'on gagnât à les détruire : les vices nous resteroient , & nous aurions l'ignorance de plus.

Finissons cette Histoire des Sciences , en remarquant que les différentes formes de gouvernement qui influent tant sur les esprits & sur la culture des Lettres , déterminent aussi les especes de connoissances qui doivent principalement y fleurir , & dont chacune a son mérite particulier. Il doit y avoir en général dans une République plus d'Orateurs , d'Historiens , & de Philosophes ; & dans une Monarchie , plus de Poètes , de Théologiens , & de Géometres. Cette règle n'est pourtant pas si absolue , qu'elle ne puisse être altérée & modifiée par une infinité de causes.

APRES LES REFLEXIONS & les vues générales que nous avons cru devoir placer à la tête de cette Encyclopédie , il est temps enfin d'instruire plus particulièrement le Public sur l'ouvrage que nous lui présentons. Le *Prospectus* qui a déjà été publié dans cette vue , & dont M. DIDEROT mon collègue est l'auteur , ayant été reçu de toute l'Europe avec les plus grands éloges , je vais en son nom le remettre ici de nouveau sous les yeux du Public , avec les changemens & les additions qui nous ont paru convenables à l'un & à l'autre.

ON NE PEUT DISCONVENIR que depuis le renouvellement des Lettres parmi nous , on ne doive en partie aux Dictionnaires les lumieres générales qui se font répandues dans la société , & ce germe de Science qui dispose insensiblement les esprits à des connoissances plus profondes. L'utilité sensible de ces sortes d'ouvrages les a rendus si communs , que nous sommes plutôt aujourd'hui dans le cas de les justifier que d'en faire l'éloge. On prétend qu'en multipliant les secours & la facilité de s'instruire , ils contribueront à éteindre le goût du travail & de l'étude. Pour nous , nous croyons être bien fondés à soutenir que c'est à la manie du bel esprit & à l'abus de la Philosophie , plutôt qu'à la multitude des Dictionnaires , qu'il faut attribuer notre paresse & la décadence du bon goût. Ces sortes de collections peuvent tout au plus servir à donner quelques lumieres à ceux qui sans ce secours n'auroient pas eu le courage de s'en procurer : mais elles ne tiendront jamais lieu de Livres à ceux qui chercheront à s'instruire ; les Dictionnaires par

leur forme même ne font propres qu'à être consultés, & se refusent à toute lecture suivie. Quand nous apprendrons qu'un homme de Lettres, désirant d'étudier l'Histoire à fond, aura choisi pour cet objet le Dictionnaire de Moreri, nous deviendrons du reproche que l'on veut nous faire. Nous aurions peut-être plus de raison d'attribuer l'abus prétendu dont on se plaint, à la multiplication des méthodes, des élémens, des abrégés, & des bibliothèques, si nous n'étions persuadés qu'on ne sauroit trop faciliter les moyens de s'instruire. On abrégeroit encore davantage ces moyens, en réduisant à quelques volumes tout ce que les hommes ont découvert jusqu'à nos jours dans les Sciences & dans les Arts. Ce projet, en y comprenant même les faits historiques réellement utiles, ne seroit peut-être pas impossible dans l'exécution; il seroit du moins à souhaiter qu'on le tentât, nous ne prétendons aujourd'hui que l'ébaucher; & il nous débarrasseroit enfin de tant de Livres, dont les Auteurs n'ont fait que se copier les uns les autres. Ce qui doit nous rassurer contre la satire des Dictionnaires, c'est qu'on pourroit faire le même reproche, sur un fondement aussi peu solide, aux Journalistes les plus estimables. Leur but n'est-il pas essentiellement d'exposer en raccourci ce que notre siècle ajoute de lumières à celles des siècles précédens; d'apprendre à se passer des originaux, & d'arracher par conséquent ces épines que nos adversaires voudroient qu'on laissât? Combien de lectures inutiles dont nous nous serions dispensés par de bons extraits!

Nous avons donc cru qu'il importoit d'avoir un Dictionnaire qu'on pût consulter sur toutes les matières des Arts & des Sciences, & qui servit autant à guider ceux qui se sentent le courage de travailler à l'instruction des autres, qu'à éclairer ceux qui ne s'instruisent que pour eux-mêmes.

Jusqu'ici personne n'avoit conçu un Ouvrage aussi grand, ou du moins personne ne l'avoit exécuté. Leibnitz, de tous les Savans le plus capable d'en sentir les difficultés, déliroit qu'on les surmontât. Cependant on avoit des Encyclopédies; & Leibnitz ne l'ignoroit pas, lorsqu'il en demandoit une.

La plupart de ces Ouvrages parurent avant le siècle dernier, & ne furent pas tout-à-fait méprisés. On trouva que s'ils n'annonçoient pas beaucoup de génie, ils marquoient au moins du travail & des connoissances. Mais que seroit-ce pour nous que ces Encyclopédies? Quel progrès n'a-t-on pas fait depuis dans les Sciences & dans les Arts? Combien de vérités découvertes aujourd'hui, qu'on n'entrevoyoit pas alors? La vraie Philosophie étoit au berceau; la Géométrie de l'infini n'étoit pas encore; la Physique expérimentale se monroit à peine; il n'y avoit point de Dialectique; les lois de la saine critique étoient entièrement ignorées. Les Auteurs célèbres en tout genre dont nous avons parlé dans ce Discours, & leurs illustres disciples, ou n'existoient pas ou n'avoient pas écrit. L'esprit de recherche & d'é-

mulation n'animoit pas les Savans ; un autre esprit , moins fécond peut-être , mais plus rare , celui de justesse & de méthode , ne s'étoit point soumis les différentes parties de la Littérature ; & les Académies , dont les travaux ont porté si loin les Sciences & les Arts , n'étoient pas instituées.

Si les découvertes des grands hommes & des compagnies savantes dont nous venons de parler , offrirent dans la suite de puissans secours pour former un Dictionnaire encyclopédique , il faut avouer aussi que l'augmentation prodigieuse des matieres rendit , à d'autres égards , un tel ouvrage beaucoup plus difficile. Mais ce n'est point à nous à juger si les successeurs des premiers Encyclopédistes ont été hardis ou présomptueux ; & nous les laisserions tous jouir de leur réputation , sans en excepter Ephraïm CHAMBERS le plus connu d'entr'eux , si nous n'avions des raisons particulières de peser le mérite de celui-ci.

L'Encyclopédie de Chambers dont on a publié à Londres un si grand nombre d'éditions rapides , cette Encyclopédie qu'on vient de traduire tout récemment en Italien , & qui de notre aveu mérite en Angleterre & chez l'étranger les honneurs qu'on lui rend , n'eût peut-être jamais été faite , si avant qu'elle parût en Anglois , nous n'avions eu dans notre Langue des Ouvrages où Chambers a puisé sans mesure & sans choix la plus grande partie des choses dont il a composé son Dictionnaire. Qu'en auroient donc pensé nos François sur une traduction pure & simple ? Il eût excité l'indignation des Savans & le cri du Public , à qui on n'eût présenté sous un titre fastueux & nouveau , que des richesses qu'il possédoit depuis long-temps.

Nous ne refusons point à cet Auteur la justice qui lui est due. Il a bien senti le mérite de l'ordre encyclopédique , ou de la chaîne par laquelle on peut descendre sans interruption des premiers principes d'une Science ou d'un Art jusqu'à ses conséquences les plus éloignées , & remonter de ses conséquences les plus éloignées jusqu'à ses premiers principes ; passer imperceptiblement de cette Science ou de cet Art à un autre ; & , s'il est permis de s'exprimer ainsi , faire sans s'égarer le tour du monde littéraire. Nous convenons avec lui que le plan & le dessin de son Dictionnaire sont excellens , & que si l'exécution en étoit portée à un certain degré de perfection , il contribueroit plus lui seul aux progrès de la vraie Science , que la moitié des Livres connus. Mais malgré toutes les obligations que nous avons à cet Auteur , & l'utilité considérable que nous avons retirée de son travail , nous n'avons pu nous empêcher de voir qu'il restoit beaucoup à y ajouter. En effet , conçoit-on que tout ce qui concerne les Sciences & les Arts puisse être renfermé en deux volumes *in-folio* ? La nomenclature d'une matiere aussi étendue en feroit un elle seule , si elle étoit complete. Combien donc ne doit-il pas y avoir dans son Ouvrage d'articles omis ou tronqués ?

Ce ne font point ici des conjectures. La traduction entière du Chambers nous a passé sous les yeux, & nous avons trouvé une multitude prodigieuse de choses à désirer dans les Sciences ; dans les Arts libéraux, un mot où il falloit des pages ; & tout à suppléer dans les Arts mécaniques. Chambers a lu des Livres, mais il n'a guere vu d'artistes ; cependant il y a beaucoup de choses qu'on n'apprend que dans les ateliers. D'ailleurs il n'en est pas ici des omissions comme dans un autre Ouvrage. Un article omis dans un Dictionnaire commun le rend seulement imparfait. Dans une Encyclopédie, il rompt l'enchaînement, & nuit à la forme & au fond ; & il a fallu tout l'art d'Ephraïm Chambers pour pallier ce défaut.

Mais, sans nous étendre davantage sur l'Encyclopédie Angloise, nous annonçons que l'Ouvrage de Chambers n'est point la base unique sur laquelle nous avons élevé : que l'on a refait un grand nombre de ses articles ; que l'on n'a employé presque aucun des autres sans addition, correction, ou retranchement, & qu'il rentre simplement dans la classe des Auteurs que nous avons particulièrement consultés. Les éloges qui furent donnés il y a six ans au simple projet de la Traduction de l'Encyclopédie Angloise, auroient été pour nous un motif suffisant d'avoir recours à cette Encyclopédie, autant que le bien de notre Ouvrage n'en souffriroit pas.

La partie mathématique est celle qui nous a paru mériter le plus d'être conservée : mais on jugera par les changemens considérables qui y ont été faits, du besoin que cette partie & les autres avoient d'une exacte révision.

Le premier objet sur lequel nous nous sommes écartés de l'Auteur Anglois, c'est l'Arbre généalogique qu'il a dressé des Sciences & des Arts, & auquel nous avons cru devoir en substituer un autre. Cette partie de notre travail a été suffisamment développée plus haut. Elle présente à nos lecteurs le canevas d'un Ouvrage qui ne se peut exécuter qu'en plusieurs Volumes *in-folio*, & qui doit contenir un jour toutes les connoissances des hommes.

A l'aspect d'une matiere aussi étendue, il n'est personne qui ne fasse avec nous la réflexion suivante. L'expérience journaliere n'apprend que trop combien il est difficile à un Auteur de traiter profondément de la Science ou de l'Art dont il fait toute sa vie une étude particuliere. Quel homme peut donc être assez hardi & assez borné pour entreprendre de traiter seul de toutes les Sciences & de tous les Arts ?

Nous avons inféré delà que pour soutenir un poids aussi grand que celui que nous avons à porter, il étoit nécessaire de le partager ; & sur le champ nous avons jeté les yeux sur un nombre suffisant de Savans & d'Artistes ; d'Artistes habiles & connus par leurs talens ; de Savans exercés dans les genres particuliers qu'on avoit à confier à leur travail. Nous avons distribué à chacun la partie qui
lui

lui convenoit ; quelques-uns même étoient en possession de la leur , avant que nous nous chargeassions de cet Ouvrage. Le public verra bientôt leurs noms , & nous ne craignons point qu'il nous les reproche. Ainsi , chacun n'ayant été occupé que de ce qu'il entendoit , a été en état de juger sainement de ce qu'en ont écrit les Anciens & les Modernes , & d'ajouter aux secours qu'il en a tirés , des connoissances puisées dans son propre fonds. Personne ne s'est avancé sur le terrain d'autrui , & ne s'est mêlé de ce qu'il n'a peut-être jamais appris ; & nous avons eu plus de méthode , de certitude , d'étendue & de détails qu'il ne peut y en avoir dans la plupart des Lexicographes. Il est vrai que ce plan a réduit le mérite d'Éditeur à peu de chose ; mais il a beaucoup ajouté à la perfection de l'Ouvrage ; & nous penserons toujours nous être acquis assez de gloire , si le Public est satisfait. En un mot , chacun de nos Collegues a fait un Dictionnaire de la Partie dont il s'est chargé , & nous avons réuni tous ces Dictionnaires ensemble.

Nous croyons avoir eu de bonnes raisons pour suivre dans cet Ouvrage l'ordre alphabétique. Il nous a paru plus commode & plus facile pour nos lecteurs , qui désirant de s'instruire sur la signification d'un mot , le trouveront plus aisément dans un Dictionnaire alphabétique que dans tout autre. Si nous eussions traité toutes les Sciences séparément , en faisant de chacune un Dictionnaire particulier , non seulement le prétendu désordre de la succession alphabétique auroit eu lieu dans ce nouvel arrangement , mais une telle méthode auroit été sujette à des inconvéniens considérables par le grand nombre de mots communs à différentes Sciences , & qu'il auroit fallu répéter plusieurs fois ou placer au hasard. D'un autre côté , si nous eussions traité de chaque Science séparément & dans un discours suivi , conforme à l'ordre des idées , & non à celui des mots , la forme de cet Ouvrage eût été encore moins commode pour le plus grand nombre de nos lecteurs qui n'y auroient rien trouvé qu'avec peine ; l'ordre encyclopédique des Sciences & des Arts y eût peu gagné , & l'ordre encyclopédique des mots , ou plutôt des objets par lesquels les Sciences se communiquent & se touchent , y auroit infiniment perdu. Au contraire , rien de plus facile dans le plan que nous avons suivi que de satisfaire à l'un & à l'autre : c'est ce que nous avons détaillé ci-dessus. D'ailleurs , s'il eût été question de faire de chaque Science & de chaque Art un traité particulier dans la forme ordinaire , & de réunir seulement ces différens traités sous le titre d'Encyclopédie , il eût été bien plus difficile de rassembler pour cet Ouvrage un si grand nombre de personnes , & la plupart de nos Collegues auroient sans doute mieux aimé donner séparément leur Ouvrage , que de le voir confondu avec un grand nombre d'autres. De plus , en suivant ce dernier plan , nous eussions été forcés de renoncer presque entièrement à l'usage que nous voulions faire de l'Encyclopédie Angloise , entraînés tant par la réputation de cet

Ouvrage, que par l'ancien *Prospectus*, approuvé du public, & auquel nous désirions de nous conformer. La Traduction entière de cette Encyclopédie nous a été remise entre les mains par les Libraires qui avoient entrepris de la publier; nous l'avons distribuée à nos Collegues, qui ont mieux aimé se charger de la voir, de la corriger, de l'augmenter, que de s'engager sans avoir, pour ainsi dire, aucuns matériaux préparatoires. Il est vrai qu'une grande partie de ces matériaux leur a été inutile, mais du moins elle a servi à leur faire entreprendre plus volontiers le travail qu'on espéroit d'eux; travail auquel plusieurs se seroient peut-être refusés, s'ils avoient prévu ce qu'il devoit leur coûter de soins. D'un autre côté, quelques-uns de ces Savans, en possession de leur Partie long-temps avant que nous fussions Editeurs, l'avoient déjà fort avancée en suivant l'ancien projet de l'ordre alphabétique; il nous eût par conséquent été impossible de changer ce projet, quand même nous aurions été moins disposés à l'approuver. Nous savions enfin, ou du moins nous avions lieu de croire qu'on n'avoit fait à l'Auteur Anglois, notre modele, aucunes difficultés sur l'ordre alphabétique auquel il s'étoit assujéti. Tout se réunissoit donc pour nous obliger de rendre cet Ouvrage conforme à un plan que nous aurions suivi par choix, si nous en eussions été les maîtres.

La seule opération dans notre travail qui suppose quelque intelligence, consiste à remplir les vides qui séparent deux Sciences ou deux Arts, & à renouer la chaîne dans les occasions où nos Collegues se sont reposés les uns sur les autres de certains articles, qui paroissant appartenir également à plusieurs d'entr'eux, n'ont été faits par aucun. Mais afin que la personne chargée d'une Partie ne soit point comprable des fautes qui pourroient se glisser dans des morceaux surajoutés, nous aurons l'attention de distinguer ces morceaux par une étoile. Nous tiendrons exactement la parole que nous avons donnée; le travail d'autrui sera sacré pour nous, & nous ne manquerons pas de consulter l'Auteur, s'il arrive dans le cours de l'Edition, que son ouvrage nous paroisse demander quelque changement considérable.

Les différentes mains que nous avons employées ont apporté à chaque article comme le sceau de leur style particulier, ainsi que celui du style propre à la matière & à l'objet d'une Partie. Un procédé de chimie ne fera point du même ton que la description des bains & des théâtres anciens; ni la manœuvre d'un Serrurier exposée comme les recherches d'un Théologien sur un point de dogme ou de discipline. Chaque chose a son coloris, & ce seroit confondre les genres que de les réduire à une certaine uniformité. La pureté du style, la clarté, & la précision, sont les seules qualités qui puissent être communes à tous les articles, & nous espérons qu'on les y remarquera. S'en permettre davantage, ce seroit s'exposer à la monotonie & au dégoût qui sont presque inséparables des Ouvrages étendus, & que l'extrême variété des matières doit écarter de celui-ci.

Nous en avons dit assez pour instruire le public de la nature d'une entreprise à laquelle il a paru s'intéresser, des avantages généraux qui en résulteront si elle est bien exécutée; du bon ou du mauvais succès de ceux qui l'ont tentée avant nous; de l'étendue de son objet; de l'ordre auquel nous nous sommes assujétis; de la distribution qu'on a faite de chaque Partie, & de nos fonctions d'Editeurs. Nous allons maintenant passer aux principaux détails de l'exécution.

Toute la matière de l'Encyclopédie peut se réduire à trois chefs: les Sciences, les Arts libéraux, & les Arts mécaniques. Nous commencerons par ce qui concerne les Sciences & les Arts libéraux, & nous finirons par les Arts mécaniques.

On a beaucoup écrit sur les Sciences. Les traités sur les Arts libéraux se sont multipliés sans nombre; la république des Lettres en est inondée. Mais combien peu donnent les vrais principes? combien d'autres les noient dans une affluence de paroles, ou les perdent dans des ténèbres assésées? Combien dont l'autorité en impose, & chez qui une erreur placée à côté d'une vérité, ou dérédite celle-ci, ou s'accrédite elle-même à la faveur de ce voisinage? On eût mieux fait sans doute d'écrire moins & d'écrire mieux.

Entre tous les Ecrivains, on a donné la préférence à ceux qui sont généralement reconnus pour les meilleurs. C'est de là que les principes ont été tirés. A leur exposition claire & précise, on a joint des exemples ou des autorités constamment reçues. La coutume vulgaire est de renvoyer aux sources, ou de citer d'une manière vague, souvent infidelle, & presque toujours confuse; en sorte que dans les différentes Parties dont un article est composé, on ne fait exactement quel Auteur on doit consulter sur tel ou tel point, ou s'il faut les consulter tous; ce qui rend la vérification longue & pénible. On s'est attaché, autant qu'il a été possible, à éviter cet inconvénient, en citant dans le corps même des articles les Auteurs sur le témoignage desquels on s'est appuyé; rapportant leur propre texte quand il est nécessaire; comparant par-tout les opinions; balançant les raisons; proposant des moyens de douter ou de sortir de doute; décidant même quelquefois, détruisant autant qu'il est en nous les erreurs & les préjugés; & tâchant sur-tout de ne les pas multiplier, & de ne les point perpétuer, en protégeant sans examen des sentimens rejétés, ou en proscrivant sans raison des opinions reçues. Nous n'avons pas craint de nous étendre quand l'intérêt de la vérité & l'importance de la matière le demandoient, sacrifiant l'agrément toutes les fois qu'il n'a pu s'accorder avec l'instruction.

Nous ferons ici sur les définitions une remarque importante. Nous nous sommes conformés dans les articles généraux des Sciences à l'usage constamment reçu dans les Dictionnaires & dans les autres Ouvrages, qui veut qu'on commence en traitant d'une Science, par en donner la définition. Nous l'avons donnée aussi, la

plus simple même & la plus courte qu'il nous a été possible. Mais il ne faut pas croire que la définition d'une Science, sur-tout d'une Science abstraite, en puisse donner l'idée à ceux qui n'y sont pas du moins initiés. En effet, qu'est-ce qu'une Science, sinon un système de règles ou de faits relatifs à un certain objet? & comment peut-on donner l'idée de ce système à quelqu'un qui seroit absolument ignorant de ce que le système renferme? Quand on dit de l'Arithmétique, que c'est la Science des propriétés des nombres, la fait-on mieux connoître à celui qui ne la fait pas, qu'on ne seroit connoître la pierre philosophale, en disant que c'est le secret de faire de l'or? La définition d'une Science ne consiste proprement que dans l'exposition détaillée des choses dont cette Science s'occupe, comme la définition d'un corps est la description détaillée de ce corps même; & il nous semble d'après ce principe, que ce qu'on appelle définition de chaque Science seroit mieux placé à la fin qu'au commencement du livre qui en traite: ce seroit alors le résultat extrêmement réduit de toutes les notions qu'on auroit acquises. D'ailleurs, que contiennent ces définitions pour la plupart, sinon des expressions vagues & abstraites, dont la notion est souvent plus difficile à fixer que celles de la Science même? Tels sont les mots, *science*, *nombre*, & *propriété*, dans la définition déjà citée de l'Arithmétique. Les termes généraux sans doute sont nécessaires, & nous avons vu dans ce Discours quelle en est l'utilité; mais on pourroit les définir, un abus forcé des signes; & la plupart des définitions, un abus tantôt volontaire, tantôt forcé des termes généraux. Au reste, nous le répétons, nous nous sommes conformés sur ce point à l'usage, parce que ce n'est pas à nous à le changer, & que la forme même de ce Dictionnaire nous en empêchoit. Mais en ménageant les préjugés, nous n'avons point dû appréhender d'exposer ici des idées que nous croyons saines. Continuons à rendre compte de notre Ouvrage.

L'empire des Sciences & des Arts est un monde éloigné du vulgaire, où l'on fait tous les jours des découvertes, mais dont on a bien des relations fabuleuses. Il étoit important d'affirmer les vraies, de prévenir sur les fausses; de fixer des points d'où l'on partit, & de faciliter ainsi la recherche de ce qui reste à trouver. On ne cite des faits, on ne compare des expériences, on n' imagine des méthodes, que pour exciter le génie à s'ouvrir des routes ignorées, & à s'avancer à des découvertes nouvelles, en regardant comme le premier pas celui où les grands hommes ont terminé leur course. C'est aussi le but que nous nous sommes proposé, en alliant aux principes des Sciences & des Arts libéraux l'histoire de leur origine & de leurs progrès successifs; & si nous l'avons atteint, de bons esprits ne s'occuperont plus à chercher ce qu'on savoit avant eux. Il sera facile dans les productions à venir sur les Sciences & sur les Arts libéraux de démêler ce que les inventeurs ont tiré de leurs fonds d'avec ce qu'ils ont emprunté de leurs prédécesseurs: on appré-

ciera les travaux ; & ces hommes avides de réputation & dépourvus de génie , qui publient hardiment de vieux systêmes comme des idées nouvelles , seront bientôt démasqués. Mais , pour parvenir à ces avantages , il a fallu donner à chaque matière une étendue convenable , insister sur l'essentiel , négliger les minuties , & éviter un défaut assez commun , celui de s'appesantir sur ce qui ne demande qu'un mot , de prouver ce qu'on ne conteste point , & de commenter ce qui est clair. Nous n'avons ni épargné ni prodigué les éclaircissémens. On jugera qu'ils étoient nécessaires par-tout où nous en avons mis , & qu'ils auroient été superflus où l'on n'en trouvera pas. Nous nous sommes encore bien gardés d'accumuler les preuves où nous avons cru qu'un seul raisonnement solide suffisoit , ne les multipliant que dans les occasions où leur force dépendoit de leur nombre & de leur concert.

Les articles qui concernent les élémens des Sciences ont été travaillés avec tout le soin possible ; ils sont en effet la base & le fondement des autres. C'est par cette raison que les élémens d'une Science ne peuvent être bien faits que par ceux qui ont été fort loin au delà ; car ils renferment le systême des principes généraux qui s'étendent aux différentes parties de la Science ; & pour connoître la manière la plus favorable de présenter ces principes , il faut en avoir fait une application très-étendue & très-variée.

Ce sont là toutes les précautions que nous avons à prendre. Voilà les richesses sur lesquelles nous pouvions compter ; mais il nous en est survenu d'autres que notre entreprise doit , pour ainsi dire , à sa bonne fortune. Ce sont des manuscrits qui nous ont été communiqués par les Amateurs , ou fournis par des Savans , entre lesquels nous nommerons ici M. FORMEY , Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences & des Belles-Lettres de Prusse. Cet illustre Académicien avoit médité un Dictionnaire tel à-peu-près que le nôtre ; & il nous a généreusement sacrifié la partie considérable qu'il en avoit exécutée , & dont nous ne manquerons pas de lui faire honneur. Ce sont encore des recherches , des observations , que chaque artiste ou Savant chargé d'une partie de notre Dictionnaire , renfermoit dans son cabinet , & qu'il a bien voulu publier par cette voie. De ce nombre seront presque tous les articles de Grammaire générale & particulière. Nous croyons pouvoir assurer qu'aucun Ouvrage connu ne sera ni aussi riche ni aussi instructif que le nôtre sur les regles & les usages de la Langue Françoisë , & même sur la nature , l'origine , & le philosophique des Langues en général. Nous ferons donc part au public , tant sur les Sciences que sur les Arts libéraux , de plusieurs fonds littéraires dont il n'auroit peut-être jamais eu connoissance.

Mais ce qui ne contribuera guere moins à la perfection de ces deux branches importantes , ce sont les secours obligemens que nous avons reçus de tous côtés ; protection de la part des Grands , accueil & communication de la part de plusieurs

Savans, bibliothèques publiques, cabinets particuliers, recueils, porte-feuilles &c. tout nous a été ouvert, & par ceux qui cultivent les Lettres & par ceux qui les aiment. Un peu d'adresse & beaucoup de dépense, ont procuré ce qu'on n'a pu obtenir de la pure bienveillance; & les récompenses ont presque toujours calmé, ou les inquiétudes réelles, ou les alarmes simulées de ceux que nous avions à consulter.

Nous sommes principalement sensibles aux obligations que nous avons à M. l'abbé SALLIER, Garde de la Bibliothèque du Roi: il nous a permis, avec cette politesse qui lui est naturelle, & qu'animoit encore le plaisir de favoriser une grande entreprise, de choisir dans le riche fonds dont il est dépositaire, tout ce qui pouvoit répandre de la lumière ou des agrémens sur notre Encyclopédie. On justifie, nous pourrions même dire qu'on honore le choix du prince, quand on fait se prêter ainsi à ses vues. Les Sciences & les Beaux-Arts ne peuvent donc trop concourir à illustrer par leurs productions le regne d'un Souverain qui les favorise. Pour nous, spectateurs de leurs progrès & leurs historiens, nous nous occuperons seulement à les transmettre à la postérité. Qu'elle dise à l'ouverture de notre Dictionnaire, tel étoit alors l'état des Sciences & des Beaux-Arts. Qu'elle ajoute ses découvertes à celles que nous aurons enrégistrées, & que l'histoire de l'esprit humain & de ses productions aille d'âge en âge jusqu'aux siècles les plus reculés. Que l'Encyclopédie devienne un sanctuaire où les connoissances des hommes soient à l'abri des temps & des révolutions. Ne ferons-nous pas trop flattés d'en avoir posé les fondemens? Quel avantage n'auroit-ce pas été pour nos peres & pour nous, si les travaux des Peuples anciens, des Egyptiens, des Chaldéens, des Grecs, des Romains, &c. avoient été transmis dans un ouvrage encyclopédique, qui eût exposé en même temps les vrais principes de leurs Langues? Faisons donc pour les siècles à venir ce que nous regrettons que les siècles passés n'aient pas fait pour le nôtre. Nous osons dire que si les Anciens eussent exécuté une Encyclopédie, comme ils ont exécuté tant de grandes choses, & que ce manuscrit se fût échappé seul de la fameuse bibliothèque d'Alexandrie, il eût été capable de nous consoler de la perte des autres.

Voilà ce que nous avons à exposer au public sur les Sciences & les Beaux-Arts. La partie des Arts mécaniques ne demandoit ni moins de détails ni moins de soins. Jamais peut-être il ne s'est trouvé tant de difficultés rassemblées, & si peu de secours dans les Livres pour les vaincre. On a trop écrit sur les Sciences: on n'a pas assez bien écrit sur la plupart des Arts libéraux; on n'a presque rien écrit sur les Arts mécaniques. Car qu'est-ce que le peu qu'on en rencontre dans les Auteurs, en comparaison de l'étendue & de la fécondité du sujet? Entre ceux qui en ont traité, l'un n'étoit pas assez instruit de ce qu'il avoit à dire, & a moins

rempli son sujet que montré la nécessité d'un meilleur ouvrage. Un autre n'a qu'effleuré la matière, en la traitant plutôt en Grammaire & en homme de Lettres, qu'en Artiste. Un troisième est à la vérité plus riche & plus ouvrier : mais il est en même temps si court, que les opérations des artistes & la description de leurs machines, cette matière capable de fournir seule des Ouvrages considérables, n'occupe que la très-petite partie du sien. Chambers n'a presque rien ajouté à ce qu'il a traduit de nos Auteurs. Tout nous déterminoit donc à recourir aux ouvriers.

On s'est adressé aux plus habiles de Paris & du Royaume ; on s'est donné la peine d'aller dans leurs ateliers, de les interroger, d'écrire sous leur dictée, de développer leurs pensées, d'en tirer les termes propres à leurs professions, d'en dresser des tables, & de les définir, de converser avec ceux de qui on avoit obtenu des mémoires, & (précaution presque indispensable) de rectifier dans de longs & fréquens entretiens avec les uns, ce que d'autres avoient imparfaitement, obscurément, & quelquefois infidèlement expliqué. Il est des artistes qui sont en même temps gens de Lettres, & nous en pourrions citer ici, mais le nombre en seroit fort petit. La plupart de ceux qui exercent les Arts mécaniques, ne les ont embrassés que par nécessité, & n'operent que par instinct. A peine entre mille en trouve-t-on une douzaine en état de s'exprimer avec quelque clarté sur les instrumens qu'ils emploient & sur les ouvrages qu'ils fabriquent. Nous avons vu des ouvriers qui travaillent depuis quarante années, sans rien connoître à leurs machines. Il a fallu exercer avec eux la fonction dont se glorifioit Socrate, la fonction pénible & délicate de faire accoucher les esprits, *obstetrix animorum*.

Mais il est des métiers si singuliers & des manœuvres si déliées, qu'à moins de travailler soi-même, de mouvoir une machine de ses propres mains, & de voir l'ouvrage se former sous ses propres yeux, il est difficile d'en parler avec précision. Il a donc fallu plusieurs fois se procurer les machines, les construire, mettre la main à l'œuvre ; se rendre, pour ainsi dire, apprenti, & faire soi-même de mauvais ouvrages, pour apprendre aux autres comment on en fait de bons.

C'est ainsi que nous nous sommes convaincus de l'ignorance dans laquelle on est sur la plupart des objets de la vie, & de la difficulté de sortir de cette ignorance. C'est ainsi que nous nous sommes mis en état de démontrer que l'homme de Lettres qui fait le plus sa Langue, ne connoît pas la vingtième partie des mots ; que quoique chaque Art ait la sienne, cette langue est encore bien imparfaite ; que c'est par l'extrême habitude de converser les uns avec les autres, que les ouvriers s'entendent, & beaucoup plus par le retour des conjonctures que par l'usage des termes. Dans un atelier c'est le moment qui parle, & non l'artificier.

Voici la méthode qu'on a suivie pour chaque Art. On a traité, 1°. de la matière, des lieux où elle se trouve, de la manière dont on la prépare, de ses bonnes & mauvaises qualités, de ses différentes espèces, des opérations par lesquelles on la fait passer, soit avant que de l'employer, soit en la mettant en œuvre.

2°. Des principaux ouvrages qu'on en fait, & de la manière de les faire.

3°. On a donné le nom & la description des outils & des machines, &c.

4°. On a recueilli & défini le plus exactement qu'il a été possible les termes propres de l'art.

Il y a des notions qui sont communes à presque tous les hommes, & qu'ils ont dans l'esprit avec plus de clarté qu'elles n'en peuvent recevoir du discours. Il y a aussi des objets si familiers qu'il seroit ridicule d'en faire des figures. Les Arts en offrent d'autres si composés, qu'on les représenteroit inutilement. Dans les deux premiers cas, nous avons supposé que le lecteur n'étoit pas entièrement dénué de bon sens & d'expérience: & dans le dernier, nous renvoyons à l'objet même. Il est en tout un juste milieu, & nous avons tâché de ne le point manquer ici. Un seul art dont on voudroit tout représenter & tout dire, fourniroit des volumes de discours & de planches. On ne finiroit jamais si l'on se propoisoit de rendre en figures tous les états par lesquels passe un morceau de fer, avant que d'être transformé en aiguille. Que le discours suive le procédé de l'artiste dans le dernier détail, à la bonne heure.

Au reste, c'est la main-d'œuvre qui fait l'artiste, & ce n'est point dans les livres qu'on peut apprendre à manœuvrer. L'artiste rencontrera seulement dans notre Ouvrage des vues qu'il n'eût peut-être jamais eues, & des observations qu'il n'eût faites qu'après plusieurs années de travail. Nous offrirons au Lecteur studieux ce qu'il eût appris d'un artiste en le voyant opérer, pour satisfaire sa curiosité; & à l'artiste, ce qu'il seroit à souhaiter qu'il apprît du Philosophe pour s'avancer à la perfection.

Nous avons distribué dans les Sciences & dans les Arts libéraux des figures & des planches. Les volumes qu'elles formeront ne seront pas la partie la moins intéressante de l'Ouvrage, par l'attention que nous aurons de placer au *vers* d'une planche l'explication de celle qui sera vis-à-vis, avec des renvois aux endroits du Dictionnaire auxquels chaque figure sera relative.

La Gravure répondra à la perfection des dessins, & nous espérons que les planches de notre Encyclopédie surpasseront autant en beauté celles du Dictionnaire Anglois, qu'elles les surpassent en nombre. Chambers a trente planches; l'ancien projet en promettoit cent vingt, & nous en donnerons trois volumes. Il n'est pas étonnant que la carrière se soit étendue sous nos pas; elle est immense, & nous ne nous flattons pas de l'avoir parcourue.

Malgré

Malgré les secours & les travaux dont nous venons de rendre compte, nous déclarons sans peine, au nom de nos collègues & au nôtre, qu'on nous trouvera toujours disposés à convenir de notre insuffisance, & à profiter des lumières qui nous seront communiquées. Nous les recevrons avec reconnoissance, & nous nous y conformerons avec docilité; tant nous sommes persuadés que la perfection dernière d'une Encyclopédie est l'ouvrage des siècles. Il a fallu des siècles pour commencer; il en faudra pour finir: mais nous serons satisfaits d'avoir contribué à jeter les fondemens d'un Ouvrage utile.

Nous aurons toujours la satisfaction intérieure de n'avoir rien épargné pour réussir: une des preuves que nous en apporterons, c'est qu'il y a des parties dans les Sciences & dans les Arts qu'on a refaites jusqu'à trois fois. Nous ne pouvons nous dispenser de dire à l'honneur des Libraires associés, qu'ils n'ont jamais refusé de se prêter à ce qui pouvoit contribuer à les perfectionner toutes. Il faut espérer que le concours d'un aussi grand nombre de circonstances, telles que les lumières de ceux qui ont travaillé à l'Ouvrage, les secours des personnes qui s'y sont intéressées, & l'émulation des Editeurs & des Libraires, produira quelque bon effet.

De tout ce qui précède, il s'ensuit que dans l'Ouvrage que nous annonçons, on a traité des Sciences & des Arts, de manière qu'on n'en suppose aucune connoissance préliminaire; qu'on y expose ce qui importe de savoir sur chaque matière; que les articles s'expliquent les uns par les autres, & que par conséquent la difficulté de la nomenclature n'embarasse nulle part. D'où nous inférons que cet Ouvrage pourra, du moins un jour, tenir lieu de bibliothèque dans tous les genres à un homme du monde; & dans tous les genres, excepté le sien, à un savant de profession: qu'il développera les vrais principes des choses; qu'il en marquera les rapports; qu'il contribuera à la certitude & aux progrès des connoissances humaines; & qu'en multipliant le nombre des vrais Savans, des Artistes distingués, & des Amateurs éclairés, il répandra dans la société de nouveaux avantages.

Il ne nous reste plus qu'à nommer les Savans à qui le Public doit cet Ouvrage autant qu'à nous. Nous suivrons autant qu'il est possible, en les nommant, l'ordre encyclopédique des matières dont ils se sont chargés. Nous avons pris ce parti, pour qu'il ne paroisse point que nous cherchions à assigner entr'eux aucune distinction de rang & de mérite. Les articles de chacun seront désignés dans le corps de l'Ouvrage par des lettres particulières, dont on trouvera la liste immédiatement après ce Discours.

Nous devons l'*Histoire Naturelle* à M. DAUBENTON, Docteur en Médecine, de l'Académie Royale des Sciences, Garde & Démonstrateur du Cabinet d'Hif-

toire naturelle, recueil immense, rassemblé avec beaucoup d'intelligence & de soin, & qui dans des mains aussi habiles ne peut manquer d'être porté au plus haut degré de perfection. M. Daubenton est le digne collègue de M. de Buffon, dans le grand Ouvrage sur l'Histoire Naturelle, dont les trois premiers volumes déjà publiés, ont eu successivement trois éditions rapides, & dont le Public attend la suite avec impatience. On a donné dans le Mercure de Mars 1751, l'article *Abeille*, que M. Daubenton a fait pour l'Encyclopédie; & le succès général de cet article nous a engagés à insérer dans le second volume du Mercure de Juin 1751, l'article *Agate*. On a vu par ce dernier, que M. Daubenton fait enrichir l'Encyclopédie par des remarques & des vues nouvelles & importantes sur la partie dont il s'est chargé, comme on a vu dans l'article *Abeille* la précision & la netteté avec lesquelles il fait présenter ce qui est connu.

La Théologie est de M. MALLET, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, de la Maison & Société de Navarre, & Professeur royal en Théologie à Paris. Son savoir & son mérite seul, sans aucune sollicitation de sa part, l'ont fait nommer à la chaire qu'il occupe, ce qui n'est pas un petit éloge dans le siècle où nous vivons. M. l'Abbé Mallet est aussi l'Auteur de tous les articles d'*Histoire ancienne & moderne*; matière dans laquelle il est très-versé, comme on le verra bientôt par l'Ouvrage important & curieux qu'il prépare en ce genre. Au reste, on observera que les articles d'*Histoire* de notre Encyclopédie ne s'étendent pas aux noms de Rois, de Savans, & de Peuples, qui sont l'objet particulier du Dictionnaire de Moreri, & qui auroient presque doublé le nôtre. Enfin, nous devons encore à M. l'Abbé Mallet tous les articles qui concernent la *Poésie*, l'*Eloquence*, & en général la *Littérature*. Il a déjà publié en ce genre deux Ouvrages utiles & remplis de réflexions judicieuses. L'un est son *essai sur l'étude des Belles-Lettres*, & l'autre ses *principes pour la lecture des poètes*. On voit par le détail où nous venons d'entrer, combien M. l'Abbé Mallet, par la variété de ses connoissances & de ses talens a été utile à ce grand Ouvrage, & combien l'Encyclopédie lui a d'obligation. Elle ne pouvoit lui en trop avoir.

La *Grammaire* est de M. DU MARSAIS, qu'il suffit de nommer.

La *Métaphysique*, la *Logique* & la *Morale*, de M. l'abbé YVON, Métaphysicien profond, & ce qui est encore plus rare, d'une extrême clarté. On peut en juger par les articles qui sont de lui dans ce premier volume, entr'autres par l'article *Agir* auquel nous renvoyons non par préférence, mais parce qu'étant court, il peut faire juger en un moment combien la philosophie de M. l'Abbé Yvon est saine, & sa Métaphysique nette & précise. M. l'Abbé PESTRÉ, digne par son savoir & par son mérite de seconder M. l'Abbé Yvon, l'a aidé dans plusieurs articles de *Morale*. Nous faisons cette occasion d'avertir que M. l'Abbé Yvon

prépare conjointement avec M. l'Abbé DE PRADES, un Ouvrage sur la Religion, d'autant plus intéressant, qu'il sera fait par deux hommes d'esprit & par deux Philosophes.

La *Jurisprudence* est de M. TOUSSAINT, Avocat en Parlement, & Membre de l'Académie royale des Sciences & des Belles-Lettres de Prusse; titre qu'il doit à l'étendue de ses connoissances, & à son talent pour écrire, qui lui ont fait un nom dans la Littérature.

Le *Blason* est de M. EIDOUS, ci-devant Ingénieur des Armées de Sa Majesté Catholique, & à qui la république des Lettres est redevable de la traduction de plusieurs bons Ouvrages de différens genres.

L'*Arithmétique* & la *Géométrie élémentaire* ont été revues par M. l'Abbé DE LA CHAPELLE, Censeur royal, & Membre de la Société royale de Londres. Ses *Institutions de Géométrie*, & son *Traité des Sections coniques*, ont justifié par leur succès l'approbation que l'Académie des Sciences a donnée à ces deux Ouvrages.

Les articles de *Fortification*, de *Tactique*, & en général d'*Art militaire*, sont de M. LE BLOND, Professeur de Mathématiques des pages de la grande Ecurie du Roi, très-connu du Public par plusieurs Ouvrages justement estimés, entr'autres par ses *Elémens de Fortification* réimprimés plusieurs fois; par son *Essai sur la Castramétation*; par ses *Elémens de la Guerre des Sieges*, & par son *Arithmétique & Géométrie de l'Officier*, que l'Académie des Sciences a approuvées avec éloge.

La *Coupe des Pierres* est de M. GOUSSIER, très-versé & très-intelligent dans toutes les parties des Mathématiques & de la Physique; & à qui cet Ouvrage a beaucoup d'autres obligations, comme on le verra plus bas.

Le *Jardinage* & l'*Hydraulique* sont de M. D'ARGENVILLE, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Paris, des Sociétés royales des Sciences de Londres & de Montpellier, & de l'Académie des Arcades de Rome. Il est Auteur d'un Ouvrage intitulé, *Théorie & Pratique du Jardinage*, avec un *Traité d'Hydraulique*, dont quatre éditions faites à Paris, & deux traductions, l'une en Anglois, l'autre en Allemand prouvent le mérite & l'utilité reconnue. Comme cet Ouvrage ne regarde que les jardins de propriété, & que l'Auteur n'y a considéré l'Hydraulique que par rapport aux jardins, il a généralisé ces deux matieres dans l'Encyclopédie, en parlant de tous les jardins fruitiers, potagers, légumiers; on y trouvera encore une nouvelle méthode de tailler les arbres, & de nouvelles figures de son invention. Il a aussi étendu la partie de l'Hydraulique, en parlant des plus belles machines de l'Europe pour élever les eaux ainsi que des écluses, & autres bâtimens que l'on construit dans l'eau. M. d'Argenville est encore avantageusement connu du Public par plusieurs Ouvrages dans différens genres, entr'autres, par son *Histoire Naturelle*

éclaircie dans deux de ses principales parties, la Lithologie & la Conchyliologie. Le succès de la première partie de cette Histoire a engagé l'Auteur à donner dans peu la seconde, qui traitera des minéraux.

La *Marine* est de M. BELLIN, Censeur royal & Ingénieur ordinaire de la Marine; aux travaux duquel sont dues plusieurs Cartes que les Savans & les Navigateurs ont reçues avec empressement. On verra par nos Planches de *Marine*, que cette partie lui est bien connue.

L'*Horlogerie* & la *description des instrumens astronomiques* sont de M. J. B. LE ROY, qui est l'un des fils du célèbre M. Julien le Roy, & qui joint aux instructions qu'il a reçues en ce genre d'un père si estimé dans toute l'Europe, beaucoup de connoissances des Mathématiques & de la Physique, & un esprit cultivé par l'étude des Belles-Lettres.

L'*Anatomie* & la *Physiologie* sont de M. TARIN, Docteur en Médecine, dont les Ouvrages sur cette matière sont connus & approuvés des Savans.

La *Médecine*, la *Matière médicale*, & la *Pharmacie*, de M. VANDENESSE, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, très-versé dans la théorie & la pratique de son art.

La *Chirurgie*, de M. LOUIS, Chirurgien gradué, Démonstrateur royal au Collège de Saint-Côme, & Conseiller Commissaire pour les extraits de l'Académie royale de Chirurgie. M. Louis déjà très-estimé, quoique fort jeune, par les plus habiles des ses confrères, avoit été chargé de la partie Chirurgicale de ce Dictionnaire par le choix de M. de la Peyronie, à qui la Chirurgie doit tant, & qui a bien mérité d'elle & de l'Encyclopédie, en procurant M. Louis à l'une & à l'autre.

La *Chimie* est de M. MALOUIN, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Censeur royal, & membre de l'Académie royale des Sciences; Auteur d'un *Traité de Chimie* dont il y a eu deux éditions, & d'une *Chimie médicale* que les François & les étrangers ont fort goûtée.

La *Peinture*, la *Sculpture*, la *Gravure*, sont de M. LANDOIS, qui joint à la connoissance de ces beaux Arts, beaucoup d'esprit & de talent pour écrire.

L'*Architecture*, de M. BLONDEL, Architecte célèbre, non seulement par plusieurs Ouvrages qu'il a fait exécuter à Paris, & par d'autres dont il a donné les desins, & qui ont été exécutés chez différens Souverains, mais encore par son *Traité de la Décoration des Edifices*, dont il a gravé lui-même les Planches qui sont très-estimées. On lui doit aussi la dernière édition de *Daviler*, & trois volumes de l'*Architecture Française* en six cents Planches: ces trois volumes seront suivis de cinq autres. L'amour du bien public & le désir de contribuer à l'accroissement des Arts en France, lui a fait établir en 1744 une école d'Architecture,

qui est devenue en peu de temps très-fréquentée. M. Blondel, outre l'Architecture qu'il y enseigne à ses élèves, fait professer dans cette école par des hommes habiles les parties des Mathématiques, de la Fortification, de la Perspective, de la Coupe des Pierres, de la Peinture, de la Sculpture, &c. relatives à l'art de bâtir. On ne pouvoit donc, à toutes sortes d'égards, faire un meilleur choix pour l'Encyclopédie.

M. ROUSSEAU de Geneve, dont nous avons déjà parlé, & qui possède en Philosophe & en homme d'esprit la théorie & la pratique de la Musique, nous a donné les articles qui concernent cette Science. Il a publié il y a quelques années un Ouvrage intitulé, *Dissertation sur la Musique moderne*. On y trouve une nouvelle manière de noter la Musique, à laquelle il n'a peut-être manqué pour être reçue, que de n'avoir point trouvé de prévention pour une plus ancienne.

Outre les Savans que nous venons de nommer, il en est d'autres qui nous ont fourni pour l'Encyclopédie des articles entiers & très-importans, dont nous ne manquerons pas de leur faire honneur.

M. LE MONNIER, des Académies royales des Sciences de Paris & de Berlin, & de la Société royale de Londres, & Médecin ordinaire de S. M. à Saint-Germain-en-Laye, nous a donné les articles qui concernent l'*Aimant* & l'*Électricité*, deux matières importantes qu'il a étudiées avec beaucoup de succès, & sur lesquelles il a donné d'excellens mémoires à l'Académie des Sciences dont il est membre. Nous avons averti dans ce volume, que les articles AIMANT & AIGUILLE AIMANTÉE sont entièrement de lui, & nous ferons de même pour ceux qui lui appartiendront dans les autres volumes.

M. DE CAHUSAC, de l'Académie des Belles-Lettres de Montauban, Auteur de *Zénéide* que le Public revoit & applaudit si souvent sur la scène Française, des *Fêtes de l'Amour* & de l'*Hymen*, & de plusieurs autres Ouvrages qui ont eu beaucoup de succès sur le Théâtre lyrique, nous a donné les articles BALLET, DANSE, OPÉRA, DÉCORATION, & plusieurs autres moins considérables qui se rapportent à ces quatre principaux; nous aurons soin de désigner chacun de ceux que nous lui devons. On trouvera dans le second volume l'article BALLET, qu'il a rempli de recherches curieuses & d'observations importantes; nous espérons qu'on verra dans tous l'étude approfondie & raisonnée qu'il a faite du Théâtre lyrique.

J'ai fait ou revu tous les articles de *Mathématique* & de *Physique*, qui ne dépendent point des parties dont il a été parlé ci-dessus; j'ai aussi suppléé quelques articles, mais en très-petit nombre, dans les autres parties. Je me suis attaché dans les articles de *Mathématique transcendante*, à donner l'esprit général des méthodes, à indiquer les meilleurs Ouvrages où l'on peut trouver sur chaque objet les détails les plus importans, & qui n'étoient point de nature à entrer dans cette

Encyclopédie ; à éclaircir ce qui m'a paru n'avoir pas été éclairci suffisamment , ou ne l'avoir point été du tout ; enfin à donner autant qu'il m'a été possible , dans chaque matière , des principes métaphysiques exacts , c'est-à-dire , simples. On peut en voir un essai dans ce volume aux articles *Action* , *Application* , *Arithmétique universelle* , &c.

Mais ce travail , tout considérable qu'il est , l'est beaucoup moins que celui de M. DIDEROT mon collègue. Il est auteur de la partie de cette Encyclopédie la plus étendue , la plus importante , la plus désirée du Public , & j'ose le dire , la plus difficile à remplir ; c'est la description des Arts. M. Diderot l'a faite sur des mémoires qui lui ont été fournis par des ouvriers ou par des amateurs , dont on lira bientôt les noms , ou sur les connoissances qu'il a été puiser lui-même chez les ouvriers , ou enfin sur des métiers qu'il s'est donné la peine de voir , & dont quelquefois il a fait construire des modèles pour les étudier plus à son aise. A ce détail qui est immense , & dont il s'est acquitté avec beaucoup de soin , il en a joint un autre qui ne l'est pas moins , en suppléant dans les différentes parties de l'Encyclopédie un nombre prodigieux d'articles qui manquoient. Il s'est livré à ce travail avec un désintéressement qui honore les Lettres , & avec un zèle digne de la reconnaissance de tous ceux qui les aiment ou qui les cultivent , & en particulier des personnes qui ont concouru au travail de l'Encyclopédie. On verra par ce volume combien le nombre d'articles que lui doit cet Ouvrage est considérable. Parmi ces articles il y en a de très-étendus , comme *ACIER* , *AIGUILLE* , *ARDOISE* , *ANATOMIE* , *ANIMAL* , *AGRICULTURE* , &c. Le grand succès de l'article *ART* qu'il a publié séparément il y a quelques mois , l'a encouragé à donner aux autres tous ses soins ; & je crois pouvoir assurer qu'ils sont dignes d'être comparés à celui-là , quoique dans des genres différens. Il est inutile de répondre ici à la critique injuste de quelques gens du monde , qui peu accoutumés sans doute à tout ce qui demande la plus légère attention , ont trouvé cet article *ART* trop raisonné & trop métaphysique , comme s'il étoit possible que cela fût autrement. Tout article qui a pour objet un terme abstrait & général , ne peut être bien traité sans remonter à des principes philosophiques , toujours un peu difficiles pour ceux qui ne sont pas dans l'usage de réfléchir. Au reste , nous devons avouer ici que nous avons vu avec plaisir un très-grand nombre de gens du monde entendre parfaitement cet article. A l'égard de ceux qui l'ont critiqué , nous souhaitons que sur les articles qui auront un objet semblable , ils aient le même reproche à nous faire.

Plusieurs autres personnes , sans nous avoir fourni des articles entiers , ont procuré à l'Encyclopédie des secours importants. Nous avons déjà parlé dans le *Prospectus* & dans ce Discours , de M. l'abbé *SALLIER* & de M. *FORMEY*.

M. le Comte d'HEROUVILLE DE CLAYE, Lieutenant Général des Armées du Roi, & Inspecteur Général d'Infanterie, que ses connoissances profondes dans l'Art militaire n'empêchent point de cultiver les Lettres & les Sciences avec succès, a communiqué des mémoires très-curieux sur la *Minéralogie*, dont il a fait exécuter en relief plusieurs travaux, comme le *cuivre*, l'*alun*, le *vitriol*, a *couperose*, &c. en quatorze usines. On lui doit aussi des mémoires sur le *Colzat*, la *Garence*, &c.

M. FALCONET, Médecin Consultant du Roi, & membre de l'Académie royale des Belles-Lettres, possesseur d'une bibliothèque aussi nombreuse & aussi étendue que ses connoissances, mais dont il fait un usage encore plus estimable, celui d'obliger les Savans en la leur communiquant sans réserve, nous a donné à cet égard tous les secours que nous pouvions souhaiter. Cet homme de Lettres, citoyen, qui joint à l'érudition la plus variée les qualités d'homme d'esprit & de philosophe, a bien voulu aussi jeter les yeux sur quelques-uns de nos articles, & nous donner des conseils & des éclaircissémens utiles.

M. DUPIN, Fermier général, connu par son amour pour les Lettres & pour le bien public, a procuré sur les *Salines* tous les éclaircissémens nécessaires.

M. MORAND, qui fait tant d'honneur à la Chirurgie de Paris, & aux différentes Académies dont il est membre, a communiqué quelques observations importantes ; on en trouvera dans ce volume à l'article ARTÉRIOTOMIE.

MM. DE PRADES & YVON, dont nous avons déjà parlé avec l'éloge qu'ils méritent, ont fourni plusieurs mémoires relatifs à l'*Histoire de la Philosophie*, & quelques-uns sur la *Religion*. M. l'abbé PESTRÉ nous a aussi donné quelques mémoires sur la *Philosophie*, que nous aurons soin de désigner dans les volumes suivans.

M. DESLANDES, ci-devant Commissaire de la *Marine*, a fourni sur cette matière des remarques importantes dont on a fait usage. La réputation qu'il s'est acquise par ses différens Ouvrages, doit faire rechercher tout ce qui vient de lui.

M. LE ROMAIN, Ingénieur en chef de l'île de la Grenade, a donné toutes les lumières nécessaires sur les *Sucres*, & sur plusieurs autres machines qu'il a eu occasion de voir & d'examiner dans ses voyages en Philosophe & en Observateur attentif.

M. VENEL, très-versé dans la Physique & dans la Chimie, sur laquelle il a présenté à l'Académie des Sciences d'excellens mémoires, a fourni des éclaircissémens utiles & importans sur la *Minéralogie*.

M. GOUSSIER, déjà nommé au sujet de la *Coupe des pierres*, & qui joint la pratique du Dessin à beaucoup de connoissances de la Mécanique, a donné à M. Diderot la figure de plusieurs *Instrumens* & leur explication. Mais il s'est par-

ticulièrement occupé des figures de l'Encyclopédie qu'il a toutes revues & presque toutes dessinées avec un soin, une élégance & une précision qui ont mérité la reconnaissance des Editeurs, & qui lui assurent les suffrages du Public éclairé.

M. ROGEAU, habile Professeur de Mathématiques, a fourni des matériaux sur le *Monnoyage*, & plusieurs figures qu'il a dessinées lui-même, ou auxquelles il a veillé.

On juge bien que sur ce qui concerne l'Imprimerie & la Librairie, les Libraires associés nous ont donné par eux-mêmes tous les secours qu'il nous étoit possible de désirer.

M. PREVOST, Inspecteur des *Verrieres*, a donné des lumières sur cet Art important.

La *Brasserie* a été faite sur un mémoire de M. LONGCHAMP, qu'une fortune considérable & beaucoup d'aptitude pour les Lettres n'ont point détaché de l'état de ses peres.

M. BUISSON, Fabricant de Lyon, & ci-devant Inspecteur de Manufactures, a donné des mémoires sur la *Teinture*, sur la *Draperie*, sur la *Fabrication des étoffes riches*, sur le travail de la *Soie*, son *tirage*, *moulinage*, *ovalage*, &c. & des observations sur les Arts relatifs aux précédens, comme ceux de *dorer les lingots*, de *battre l'or & l'argent*, de les *tirer*, de les *filer*, &c.

M. LA BASSÉE a fourni les articles de *Passementerie*, dont le détail n'est bien connu que de ceux qui s'en sont particulièrement occupés.

M. DOUET s'est prêté à tout ce qui pouvoit instruire sur l'art du *Gazier*, qu'il exerce.

M. BARRAT, ouvrier excellent dans son genre, a monté & démonté plusieurs fois en présence de M. Diderot le *métier à bas*, machine admirable.

M. PICHARD, Marchand Fabricant Bonnetier, a donné des lumières sur la *Bonneterie*.

MM. BONNET & LAURENT, ouvriers en *Soie*, ont monté & fait travailler sous les yeux de M. Diderot, un *métier à velours*, &c. & un autre en *étouffe brochée* : on en verra le détail à l'article VELOURS.

M. PAPILLON, célèbre *Graveur en bois*, a fourni un mémoire sur l'histoire & la pratique de son Art.

M. FOURNIER, très-habile *Fondeur de Caractères d'Imprimerie*, en a fait autant pour la *Fonderie des Caractères*.

M. FAVRE a donné des mémoires sur la *Serrurerie*, *Taillanderie*, *Fonte des Canons*, &c. dont il est bien instruit.

M. MALLET, Potier d'*étain* à Melun, n'a rien laissé à désirer sur la connoissance de son Art.

M. HILL, Anglois de nation, a communiqué une *Verrerie* Angloise exécutée en relief, & tous ses instrumens, avec les explications nécessaires.

MM. DE PUISIEUX, CHARPENTIER, MABILE, & DE VIENNE, ont aidé M. Diderot dans la description de plusieurs Arts. M. EIDOUS a fait en entier les articles de *Maréchallerie* & de *Manege*, & M. ARNAULD de *Senlis*, ceux qui concernent la *Pêche* & la *Chasse*.

Enfin, un grand nombre d'autres personnes bien intentionnées ont instruit M. Diderot sur la fabrication des *Ardoises*, les *Forges*, la *Fonderie*, *Refenderie*, *Trifilerie*, &c. La plupart de ces personnes étant absentes, on n'a pu disposer de leur nom sans leur consentement; on les nommera pour peu qu'elles le désirent. Il en est de même de plusieurs autres dont les noms ont échappé. A l'égard de celles dont les secours n'ont été d'acun usage, on se croit dispensé de les nommer.

Nous publions ce premier volume dans le temps précis pour lequel nous l'avions promis. Le second volume est déjà sous presse; nous espérons que le Public n'attendra point les autres, ni les volumes des figures; notre exactitude à lui tenir parole ne dépendra que de notre vie, de notre santé, & de notre repos. Nous avertissons aussi, au nom des Libraires associés, qu'en cas d'une seconde édition, les additions & corrections seront données dans un volume séparé à ceux qui auront acheté la première. Les personnes qui nous fourniront quelques secours pour la suite de cet Ouvrage, seront nommées à la tête de chaque volume.

VOILA ce que nous avons à dire sur cette collection immense. Elle se présente avec tout ce qui peut intéresser pour elle; l'impatience que l'on a témoignée de la voir paroître, les obstacles qui en ont retardé la publication; les circonstances qui nous ont forcés à nous en charger; le zele avec lequel nous nous sommes livrés à ce travail, comme s'il eût été de notre choix; les éloges que les bons citoyens ont donnés à l'entreprise; les secours innombrables & de toute espeece que nous avons reçus; la protection du Gouvernement; des ennemis tant foibles que puissans, qui ont cherché, quoique en vain, à étouffer l'ouvrage avant sa naissance; enfin, des Auteurs sans cabale & sans intrigue, qui n'attendent d'autre récompense de leurs soins & de leurs efforts, que la satisfaction d'avoir bien mérité de leur Patrie. Nous ne chercherons point à comparer ce Dictionnaire aux autres; nous reconnoissons avec plaisir qu'ils nous ont tous été utiles, & notre travail ne consiste point à décrier celui de personne. C'est au Public qui lit à nous juger: nous croyons devoir le distinguer de celui qui parle.

FIN DU DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

A V E R T I S S E M E N T

DES ÉDITEURS DES SUPPLÉMENTS.

LE propre de la Science, quoi qu'en disent ses détracteurs, est de conduire les hommes à la vertu, au bonheur. Accroître la somme de leurs connoissances, c'est contribuer à les rendre meilleurs ; c'est leur découvrir de nouvelles sources de félicité. Tel est le point de vue sous lequel on doit envisager les travaux littéraires ; & dans un siècle où les gens de Lettres s'attachent d'une manière si spéciale à diriger leurs recherches vers les grandes fins de la société politique, ils méritent le titre précieux de bienfaiteurs de la patrie & de l'humanité. Tel est en particulier notre but en publiant cet Ouvrage qui est le fruit du zèle & des lumières d'un grand nombre de savans nationaux & étrangers, des plus distingués chacun dans la partie qu'il a traitée. Ils y ont rassemblé les nouvelles découvertes faites dans les Sciences & les Arts depuis la publication du *Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts & des Métiers*, & celles qui avoient échappé aux Auteurs de ce dépôt immense de connoissances utiles.

M. D'ALEMBERT, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, & Secrétaire perpétuel de l'Académie françoise, à qui nous devons des articles de *Physique* & de *Géométrie*, dignes du génie vaste & profond qui a tant contribué aux progrès de presque toutes les Sciences, ne s'est pas contenté de nous enrichir de ses propres trésors, il nous a remis d'excellens morceaux tirés des papiers de MM. DE MAIRAN, DE LA CONDAMINE, & d'autres hommes célèbres.

Il n'y a presque rien dans l'*Encyclopédie* sur les découvertes *Analytiques*, faites depuis 1754, auxquelles M. d'Alembert a eu tant de part. M. le marquis DE CONDORCET, Membre & Secrétaire-Adjoint de l'Académie Royale des Sciences, y a suppléé avec une précision, une clarté, un savoir qui annoncent un grand maître. Lorsque M. de Condorcet a exposé des méthodes, ou des solutions de problèmes, trouvées par d'autres Géomètres (MM. D'ALEMBERT, EULER, DE LA GRANGE, &c.), en leur rapportant la gloire de l'invention, il s'est cru dispensé de les copier " Une manière de présenter les objets uni-
,, formes dans tout l'Ouvrage, nous écrivoit-il lui-même en nous envoyant
,, son travail, m'a paru préférable à d'autres manières meilleures sans doute,
,, mais qui changeant d'un article à l'autre, auroient pu être difficiles à saisir.
,, Lorsque j'ai eu des théorèmes à démontrer, ou quelque opération analytique

„ à développer , ajoutoit ce savant Géometre , j'ai presque toujours indiqué le
 „ fil souvent très-délié qui a pu conduire les inventeurs. Tout théorème tend
 „ à prouver une équation ; & c'est en devinant la forme dont cette équation
 „ est susceptible , qu'on est parvenu à en découvrir l'énoncé. Toute opération
 „ analytique tend à changer la forme d'une équation donnée , pour la rap-
 „ peler à une forme cherchée ; & il faut deviner quelles opérations peuvent
 „ plus aisément faire ce changement. Mais cette espece de divination qui n'est
 „ donnée qu'au génie , a sa marche , ses motifs , dans chaque cas particulier ;
 „ & en les exposant d'après les inventeurs , on peut non pas donner du génie ,
 „ mais en hâter le développement dans ceux qui sont nés pour en avoir. „

Le supplément à l'article ANALYSE est de M. J. DE CASTILLON , ainsi que ceux qui concernent la *Gnomonique*.

La *Musique* est de M. F. DE CASTILLON , fils du précédent. Nous devons beaucoup à ces deux Académiciens de Berlin. Le dernier , aussi versé dans la pratique que dans la théorie de la musique , a extrait du *Dictionnaire de Musique* de M. J. J. ROUSSEAU , les articles qui ne se trouvent point dans l'*Encyclopédie* , & y en a ajouté un grand nombre d'autres très-considérables , tant par leur étendue que par la maniere profonde & lumineuse dont ils sont traités.

L'*Astronomie* a été revue & complétée par M. DE LA LANDE , de l'Académie Royale des Sciences de Paris , Auteur de l'Ouvrage le plus instructif & le plus complet que nous ayons sur l'astronomie , & de plusieurs autres Livres généralement estimés.

Les articles COULEURS ACCIDENTELLES , INSTRUMENT BALLISTIQUE , TABLES , TABLES ASTRONOMIQUES , appartiennent à M. J. BERNOULLI , de l'Académie Royale des Sciences de Berlin. Ce savant , mis par ses contemporains au nombre des premiers Astronomes de l'Europe , jouira dans la postérité d'un titre acquis par tant d'ouvrages & de découvertes astronomiques.

Nous devons à M. le chevalier DE LA COUDRAYE , de l'Académie Royale de la Marine de Brest , capitaine de vaisseaux du roi , des articles de *Marine* , composés avec tant de savoir & d'exactitude , que nous regrettons que le temps qu'il doit au service ne lui ait pas permis de nous en donner davantage.

L'*Histoire Naturelle* est de M. ADANSON , de l'Académie Royale des Sciences de Paris. Cet habile Naturaliste prépare depuis long-temps un corps complet d'Histoire Naturelle ; une lecture immense , des observations sans nombre , une assiduité infatigable ont fort avancé cette vaste Collection dont M. Adanson a bien voulu tirer les articles qu'il nous a remis.

Nous devons aussi un travail considérable sur les arbres & les arbrustes in-

digenes & exotiques, à M. le baron DE TSCHOUDI, ancien bailli de robe-courte de Metz. Nous n'en expoſerons point ici le plan, parce que cet illuſtre Botanifte l'a tracé lui-même à l'article BOTANIQUE. Nous nous contenterons de dire que M. le baron de Tſchoudi y a réuni tout ce que comprend la Science des arbres, la nomenclature, l'Histoire Naturelle, la culture & les uſages des Plantes. Cultivateur lui-même, c'eſt preſque toujours d'après ſes propres expériences qu'il parle. *Voyez* les articles ALATERNE, ARBRE, BOSQUET, BOUTON, BOUTURE, ÉLAGUER, FORÊT, FRUIT, GREFFE, MARCOTTE, PEPINIERE, PLANTATION, SEMIS, TRANSPLANTATION, & un très-grand nombre d'articles particuliers, auxquels il applique les préceptes établis dans les articles didactiques. Ses méthodes ont beaucoup perfectionné la culture des arbres fruitiers dans le Pays Meſſin; & c'eſt dans ſes jardins de Colombé, près de Metz, que ſa main ſavante, dirigeant adroitement la force productrice de la nature, a augmenté les richelles du regne végétal, & puisſé les connoiſſances qu'il a déposées dans cet Ouvrage. M. le baron de Tſchoudi joint à ſon goût pour la Botanique, celui de la belle Littérature, & ſur-tout de la Poéſie qu'il cultive avec ſuccès.

M. BEGUILLET, avocat & notaire des états de Bourgogne, connu par ſon grand *Traité de la Mouture économique*, dont le premier volume in-4°. imprimé ſous les auſpices du gouvernement, fait deſirer la publication du ſecond, a ſuppléé les articles d'*Economie ruſſique*, & quelques autres concernant la *Juriſprudence & l'Histoire*.

L'eſtimable auteur des articles de la *Juriſprudence Criminelle* auroit bien dû les multiplier davantage, pour le bien de l'humanité & la perfection du *Code Criminel*.

L'*Anatomie & la Phyſiologie* ſont de M. le baron DE HALLER, membre de preſque toutes les Académies de l'Europe, & préſident perpétuel de celle de Gottingue. M. de Haller, dont les nombreux écrits ſuffiroient pour faire la réputation de pluſieurs hommes, n'a pas ſeulement mis au jour des vérités anatomiques & phyſiologiques, inconnues avant lui; mais, ce qui n'eſt pas d'une moindre importance, il a reconnu, démontré & décrédité des erreurs que des préjugés ſcientifiques, auſſi dangereux que l'ignorance, avoient conſacrées.

M. MARET, docteur en médecine, ſecrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon, & très-verſé dans la connoiſſance de ſon art, a compoſé les articles ATONIE DE LA MATRICE, BAINS, DÉPÔT LAITEUX, MÉRIDienne, VITALITÉ, & quelques autres concernant la *Médecine*.

La *Médecine légale*, preſque entièrement oubliée dans le *Dictionnaire raiſonné*

des Sciences, des Arts & des Méiers, & dont on trouve bien peu de chose dans les autres Dictionnaires, a été faite par M. LA FOSSE, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier. M. VENEL, à qui nous devons quelques additions & corrections à ses anciens articles, nous a procuré le travail de M. La Fosse. La mort vient de nous enlever M. Venel, mais sa cendre ne sera point insensible à notre reconnoissance qui ne le cede qu'à la grandeur du bienfait.

La *Chimie* est de M. DE MORVEAU, avocat-général au parlement de Dijon, pour qui les Sciences font un délasement des fonctions de la magistrature, & dont l'esprit juste & pénétrant se montre avec le même avantage au Sénat & à l'Académie.

On reconnoitra un militaire également distingué par ses services & ses connoissances, aux mots ABATTIS, BATTERIES SUR LES CÔTES, CAMP, CAMPAGNE, CAMPEMENT, COMBAT, DÉTACHEMENS, DISPOSITIONS DE GUERRE, LIGNES, &c. composés par M. DE LA ROSIERE, brigadier des armées du roi, & commandant à Saint-Malo.

Nous désirerions qu'il nous fût permis de nommer l'officier d'*Artillerie* qui a travaillé cette partie de l'Art Militaire. La manière dont elle est traitée aux mots AFFUT, ARTILLERIE DE CAMPAGNE, CANON, CORPS ROYAL DE L'ARTILLERIE, &c. annonce, outre de profondes connoissances en ce genre, un esprit libre qui domine tous les partis, & qui, entre les différens systèmes, obligé de préférer celui qu'adopte le gouvernement, emploie les ressources de l'art à le perfectionner, & à en tirer tout l'avantage possible.

La *Géographie*, si maigre dans les deux premiers volumes de l'*Encyclopédie*, & peut-être trop étendue dans les suivans, a été soigneusement revue, corrigée, suppléée par MM. CARA & COURTEPÉE. Celui-ci préfet du college de Dijon avoit déjà fait disparaître dans la dernière édition du *Dictionnaire Géographique portatif*, connu sous le nom de *Vosgien*, près de six cens fautes considérables qui s'étoient glissées dans les éditions précédentes. M. Courtepée a rendu dans ce *Supplément* le même service au *Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts & des Méiers*; l'on verra avec satisfaction combien il a relevé d'erreurs essentielles, outre qu'il l'a enrichi d'articles nouveaux & importants, sur-tout pour la Géographie du moyen âge.

M. ENGEL, membre du Conseil souverain de Berne, auteur des savantes *Recherches Géographiques*, où il se propose de faire voir la possibilité du passage au sud par le nord-est, & l'impossibilité du même passage par le nord-ouest, nous a donné de bonnes observations sur cet objet intéressant, appuyées de faits, de raisons & de cartes dignes de l'attention des géographes

& des navigateurs. Nous devons encore à M. Engel un grand article, POMME DE TERRE, où après avoir discuté les différentes manières de cultiver ce légume & fixé la meilleure, il propose un moyen & une machine pour le convertir en farine & en faire un pain également salubre & peu dispendieux.

Le savant auteur des *Recherches sur les Américains, les Egyptiens & les Chinois*, M. DE PAUW, nous a donné des articles d'*Antiquités*, d'*Histoire* & de *Critique*, dignes de la réputation qu'il s'est acquise.

La *Littérature* est de M. MARMONTEL, de l'Académie Française, & Historiographe de France. Cette partie si foible dans l'*Encyclopédie* (quelques articles exceptés, du nombre desquels sont tous ceux que le même auteur a donnés depuis la lettre C jusqu'à la lettre G,) reparoît ici sous la forme la plus intéressante. Un goût sûr, une critique sôbre & judicieuse, des observations neuves, des traits piquans, des vues fines ou profondes, une diction pure & élégante, voilà ce que le public attend. Le nom de M. Marmontel annonce tout cela & davantage. L'attente du public ne fera point trompée.

L'*Histoire* n'entroit point dans le plan du *Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts & des Métiers*. Nous avons cru devoir la faire entrer dans ce *Supplément*, & en étendant ainsi la base du premier plan, donner un intérêt de plus à cet Ouvrage. Il nous a semblé que c'étoit le vœu de cette partie du public, dont les autres reçoivent volontiers la loi. Mais nous nous sommes bornés aux traits généraux qui font époque dans les annales du monde. L'*Histoire ancienne* appartient à M. TURPIN, dont le mérite en ce genre est suffisamment établi, MM. MONTIGNY, DE SACY & L. CASTILHON, avantageusement connus dans la république des Lettres, ont rédigé les différentes parties de l'*Histoire moderne*. En leur donnant la juste étendue prescrite par la nature de ce *Supplément*, ils ont tracé en grand les principales révolutions des empires, & les portraits des hommes célèbres qui y ont joué les principaux rôles.

M. GASTELIER DE LA TOUR, qui a fourni tout ce qui concerne l'*Art Héraldique*, aura la gloire d'avoir assujetti le premier à des proportions géométriques invariables, les partitions de l'écu, & la place qu'y doivent occuper les principales pièces. On sera agréablement surpris de voir la méthode & la symétrie également simple & savante, que M. Gastelier a mise dans une science livrée jusqu'ici aux caprices des Blasonneurs, parce qu'on ne s'étoit pas douté qu'elle fût susceptible d'un ordre géométrique, ni qu'elle méritât quelque attention. Le génie fait donner son empreinte aux plus petits objets.

Outre les savans que nous venons de nommer, qui ont bien voulu nous consacrer leurs veilles pendant plusieurs années, d'autres nous ont envoyé des mémoires particuliers, pour lesquels nous leur devons des remerciemens.

M. DE SULZER , de l'Académie Royale des Sciences de Berlin , a publié en Allemand les premiers volumes d'une *Théorie générale des Beaux-Arts*. Un de ses confreres en a extrait & traduit d'excellens morceaux qu'il nous a envoyés. Sa modestie nous fait une loi de ne le point nommer ; mais elle ne nous dispense pas de dire que cet essai de traduction donne une idée très-avantageuse de l'original.

D. CASBOIS , savant Bénédictin , principal du college de Metz , membre de la Société des Sciences & Arts de la même ville , a fait les articles BAROMETRE , THERMOMETRE , TUYAUX CAPILLAIRES.

Nous ignorons le nom de la personne qui nous a fait parvenir les articles INDIGO , LÉOGANE , & quelques autres moins considérables , mais aussi précieux par les observations utiles qu'ils contiennent.

Nous devons à M. CADET , de l'Académie Royale des Sciences de Paris , des additions importantes aux mots BILE & BORAX.

L'article BAGNE est de M. CHOQUET , ingénieur de la marine à Brest , ainsi que les belles planches qui l'accompagnent. Le Bagne de Brest est son ouvrage , & célèbre mieux la gloire de son auteur , que nous ne le pourrions faire.

M. CHABROL , chirurgien de l'Ecole du Génie à Méziers , nous a envoyé de bonnes observations concernant son art qu'il exerce avec distinction.

L'article ALLAITEMENT est de M. GRUNWAL , médecin , qui continue avec succès la *Gazette Saluaire*.

M. LA FOSSE a fait l'article HYPPIATRIQUE , où il a rassemblé la substance des connoissances répandues dans son *Traité d'Hyppiatrique* , & dans son excellent *Dictionnaire* de la même science , qui vient de paroître.

La partie des *Arts* & des *Métiers* a été soigneusement revue & supplée. On trouvera ici plusieurs Arts & Métiers omis dans l'*Encyclopédie* , & des additions considérables à d'autres qui y sont traités beaucoup trop superficiellement. Voyez BRIQUETIER , CIRE , CHAUFOURNIER , COLLE FORTE , CORDONNIER , COUTURIERE , COUVREUR , DOREUR SUR CUIR , LINGERE , MARCHANDE DE MODES , PIPE , PORCELAINE , VERMICELIER , &c. & beaucoup d'autres articles dépendans de ceux-là.

Enfin ce *Supplément* contient plus de six mille corrections pour le *Dictionnaire Encyclopédique*. Nous en avons tiré plusieurs des *Lettres sur l'Encyclopédie* , & nous en faisons honneur à l'auteur en citant son Ouvrage. En adoptant ses observations , lorsqu'elles nous paroissent justes , nous n'avons garde d'adopter la critique qui les dépare & qui porte quelquefois à faux.

CÉ simple énoncé des noms & du travail des Savans qui ont concouru , avec autant de zele que d'habileté , à cette entreprise littéraire , nous dispense d'entrer dans de plus grands détails. Puisse cet Ouvrage , en répandant la lumière des Sciences dans les esprits , étendre sur les cœurs l'empire de la vertu !



AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS DE GENEVE.

LES deux Écrivains qui conçurent le projet de l'*Encyclopédie*, en firent la bibliothèque de l'homme de goût, du philosophe & du savant. Ce Livre vraiment philosophique a dû accélérer les progrès de la raison; & depuis quelques années, l'on court à pas de géant dans une route que ces Auteurs ont aplanie, & dont ils ont souvent changé les épines en fleurs. Mais plus ce riche dépôt des connoissances humaines nous offre d'avantages, plus il est intéressant de répandre les trésors qu'il renferme; & ce seroit sans doute bien mériter des Sciences & des Lettres, que de procurer à ceux qui cultivent les unes ou les autres, la facilité de pénétrer dans ces archives de l'esprit humain. Cependant la cherté de cet Ouvrage en interdit la lecture à ceux qui pourroient en tirer la plus grande utilité, & cette cherté est occasionnée sur-tout par la multitude des planches, dont la plupart sont inutiles, & dont la collection, quelque riche qu'elle paroisse, sera toujours insuffisante.

Sans doute il est inutile d'employer le burin à me peindre un marteau, une enclume, un soufflet, une lancette & mille choses usuelles qui frappent mes yeux depuis l'enfance, & dont le nom me rappelle la forme & l'usage.

Cependant ces especes d'objets gravés plusieurs fois dans l'*Encyclopédie*, en augmentent beaucoup le prix. On a prodigué également des vignettes qui servent plutôt d'ornement que d'instruction. Les Souscripteurs qui se sont récriés contre ce luxe & cette espece d'intempérance, conviennent que l'on peut retrancher presque toutes les planches des Arts & des Métiers; sur-tout depuis que l'Académie des Sciences en a développé les procédés, & révélé les secrets dans des cahiers qui se vendent séparément & à un prix très-médiocre.

Nous n'examinerons point si l'Artisan & l'Artiste peuvent s'instruire en parcourant des gravures qui, malgré leur perfection, ne représenteront ni la variété des mouvemens, ni la mobilité de la main qui les multiplie dans le même moment: nous avons vu des Fabricans de Lyon ne plus connoître dans les figures de l'*Encyclopédie* les mêmes métiers qui, sous leurs doigts, prêtent tous les jours à la soie le duvet

& l'émail des fleurs. Il nous suffit de faire remarquer, que lors même que ces figures pourroient être lues par tous les yeux, elles sont devenues presque inutiles aujourd'hui, & que cependant elles augmenteroient infiniment le prix d'un Livre qui ne sauroit être trop répandu.

Il est mille occasions où la parole peut représenter à l'esprit ce que les planches s'efforcent de peindre aux yeux, quelquefois même le discours est préférable au burin. Celui-ci pourroit-il nous rendre les couleurs variées des fleurs, les teintes & demi-teintes qui nuancent mille productions de la nature & de l'art? Ces planches non coloriées qui demandent trop de fatigue à nos yeux & trop d'efforts à notre intelligence, supprimées lorsqu'elles seront inutiles, seront remplacées par des définitions ou des descriptions.

Nous nous sommes convaincus par l'expérience, qu'avec l'application, le conseil des meilleurs Artistes, & le secours des Livres, il nous étoit facile de décrire la plupart des machines, des instrumens, des végétaux, des minéraux & presque tous les outils de ces Arts, qui ont asservi à nos besoins les productions de la nature. C'est d'après plusieurs essais dans ce genre, que nous nous rendons enfin au vœu d'une infinité de Gens de Lettres, d'Artistes & de Savans qui nous pressent depuis plusieurs années de donner cette édition de l'*Encyclopédie*; en retranchant un grand nombre de planches, nous avons diminué de beaucoup le prix de l'achat. Mais en même temps que nous supprimons les figures inutiles ou insuffisantes, nous conserverons scrupuleusement celles que supposent les Mathématiques, la Statique, la Dynamique, l'Hydrostatique, l'Hydrodynamique, la Ballistique, enfin toutes les parties de la Mécanique, la Cosmographie, la Chimie, l'Anatomie, la Chirurgie, l'Architecture civile, militaire & navale: toutes ces planches seront exécutées par les burins les plus habiles.

L'édition que nous donnons aujourd'hui, offre encore d'autres avantages qui doivent la faire accueillir des personnes même qui ne redoutent pas la cherté des Livres.

1°. Les divers Supplémens qui ont paru, fondus dans le texte, évitent au lecteur l'ennui & la peine d'ouvrir pour le même article plusieurs volumes différens.

2°. Nous avons réformé presque toutes les erreurs de Chronologie & de Géographie, &c. qui déparoissoient l'édition de Paris & de Genève. Les Supplémens contiennent plus de six mille corrections, nous en avons fait un plus grand nombre encore. Les fautes typographiques qui altéroient ou changeoient le sens, ont entièrement disparu; & nous

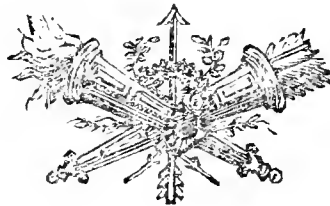
espérons que nos lecteurs partageront notre reconnaissance pour les hommes de lettres qui n'ont pas dédaigné de présider à la correction des épreuves.

3°. Parmi la grande quantité de mémoires intéressans & d'observations nouvelles que les Savans étrangers & nationaux ne cessent de nous adresser, depuis la publication de notre Prospectus, nous avons choisi ceux que leur rareté ou leur grande utilité rendent précieux. (Les Écrivains célèbres qui ont voulu concourir à la perfection de cet Ouvrage, cesseront d'être surpris de n'y pas trouver tous les morceaux qu'ils nous ont adressés, s'ils se rappellent que nous nous sommes interdit ce qui peut compromettre la tranquillité publique.)

4°. Les changemens arrivés dans l'administration en demandoient dans quelques-uns des articles qui la concernent; on ne fera donc point étonné de trouver des notes aux mots *AFFUT*, *CORPS-ROYAL D'ARTILLERIE*, *CANON*, &c. Toutes les additions & corrections que nous avons adoptées sur cette partie de l'Art militaire, sont avouées par les Officiers généraux du Corps-Royal.

M. de Pommereul, Officier & Écrivain distingué, qui a rédigé sous leurs yeux ces différens articles, a d'autres titres encore sur notre reconnaissance. Chargé par le Gouvernement d'écrire l'histoire de Corse, il a extrait de cet Ouvrage excellent tout ce qui pouvoit enrichir le nôtre.

5°. Les trois derniers volumes de cette nouvelle Edition présenteront la collection des planches nécessaires; & pour éviter le double emploi & l'ennui de feuilleter plusieurs volumes, l'explication des figures les précédera.





AVERTISSEMENT

DE LA

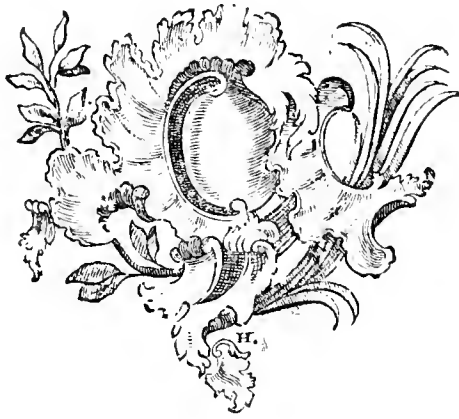
SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

DE NEUFCHATEL.

LE sieur PELLET, Imprimeur à Geneve, craignant que les soins qu'auroit exigé de lui sa troisieme édition de l'*Encyclopédie* n'eussent retardé les livraisons des deux premieres, nous a associé à ses engagements que nous rappellerons ici, & que nous nous ferons un devoir de remplir.

Nous imprimons sous nos yeux à Neufchatel la troisieme édition de l'*Encyclopédie* qu'il a annoncée. Elle contiendra trente-neuf volumes, sur ce nombre on en payera trente-trois de discours, à dix livres chacun en feuille, & trois de planches à dix-huit livres; nous donnerons gratis les trois volumes qui excéderont les trente-fix qu'on paye; chaque Souscripteur n'aura d'autre déboursé à faire pour les trois volumes qui se donnent gratis que les frais de voiture depuis Neufchatel. Nous retrancherons les mêmes planches de l'édition de Paris qu'il a supprimées, nous y suppléerons comme lui par les définitions ou les descriptions qu'il a prises dans les recueils de l'Académie des Sciences, dans le Dictionnaire des Arts de l'abbé Jaubert, & dans les meilleurs Auteurs. Notre édition, qui sera absolument la même que celle de M. PELLET, sera imprimée comme la sienne sur caractère philosophie, sur papier bâtard fin d'Auvergne, & la correction en sera très-soignée. Les Gens de Lettres lui ont su gré d'avoir évité des doubles emplois en préférant, entre deux articles faits dans le Dictionnaire & dans le

Supplément, celui qui lui avoit paru le mieux traité, d'avoir transféré les articles déplacés dans les endroits qu'indiquoit l'ordre des matieres ou la vraie dénomination des choses; nous suivons la même marche, puissions-nous avoir le même succès!



*EXPLICATION des lettres & autres marques qui sont à la tête ou à la fin
de chaque article.*

Tous ceux qui ont travaillé à cette Encyclopédie devant répondre des articles qu'ils ont revus ou composés, on a pris le parti de distinguer les articles de chacun par une lettre mise à la fin de l'article. Quelques circonstances, dont il est peu important d'instruire le public, ont empêché qu'on ne suivit dans l'ordre des lettres l'ordre Encyclopédique des matières: mais c'est un léger inconvénient. Il suffit que l'auteur de chaque article soit désigné de manière qu'on ne puisse pas s'y tromper.

Presque tous les articles qui n'ont point de lettres à la fin, ou qui ont une étoile au commencement, sont de M. Diderot: les premiers sont ceux qui lui appartiennent comme étant un des *Auteurs* de l'Encyclopédie; les seconds sont ceux qu'il a suppléés comme *Editeur*.

M. l'abbé COURTÉPÉE,	(C)	M. L. CASTILLON,	(L. C.)
M. GOUSSIER	(D)	M. MALOUIN,	(M)
M. DE PAW,	(D. P.)	M. DE LA ROSIERE,	(M. D. L. R.)
M. l'abbé DE LA CHAPELLE,	(E)	M. MARET,	(M. M.)
M. ENGEL. Les articles concernant la		M. MONTIGNY,	(M-Y)
Géographie,	(E)	M. DE VANDENESSE,	(N.)
M. DU MARSAIS,	(F)	M. D'ALEMBERT,	(O)
M. DE CASTILLON, fils,	(F. D. C.)	M. le Marquis DE CONDORCET,	(o)
M. l'abbé MALLET,	(G)	M. BLONDEL,	(P)
M. GRUNWALD,	(g)	M. LE BLOND,	(Q)
M. GASTÉLIER DE LA TOUR, (G. D. L. T.)		M. LANDOIS,	(R)
M. TOUSSAINT,	(H)	M. J. J. ROUSSEAU,	(S)
M. le baron DE HALLER,	(H. D. G.)	M. LE ROY,	(T)
M. DAUBENTON,	(I)	M. TURPIN,	(T-N)
M. J. BERNOULLI,	(J. B.)	M. EIDOUS,	(V)
M. DE CASTILLON, pere,	(J. D. C.)	M. l'abbé YVON,	(X)
M. D'ARGENVILLE,	(K)	M. LOUIS,	(Y)
M. TARIN,	(L)	M. BELLIN,	(Z)

Tous les articles terminés par d'autres lettres ou d'autres signes sont tirés des éditions étrangères de l'*Encyclopédie*.

La marque § en tête d'un article, annonce une addition ou correction faite à l'article qui se trouvoit dans l'édition de Paris.

Les lettres *A. N.* précèdent les articles nouveaux qui ne se trouvoient ni dans le *Dictionnaire*, ni dans les *Supplémens*.

*EXPLICATION DÉTAILLÉE

DU SYSTÈME

DES CONNOISSANCES HUMAINES.

LES ÊTRES PHYSIQUES agissent sur les sens. Les impressions de ces êtres en excitent les perceptions dans l'Entendement. L'Entendement ne s'occupe de ses perceptions que de trois façons, selon ses trois facultés principales, la Mémoire, la Raison, l'Imagination. Ou l'Entendement fait un dénombrement pur & simple de ses perceptions par la Mémoire; ou il les examine, les compare, & les digère par la Raison; ou il se plaît à les imiter & à les contrefaire par l'Imagination. D'où résulte une distribution générale de la Connoissance humaine, qui paroît assez bien fondée, en *Histoire*, qui se rapporte à la *Mémoire*; en *Philosophie*, qui émane de la *Raison*; & en *Poésie*, qui naît de l'*Imagination*.

MÉMOIRE, d'où HISTOIRE.

L'HISTOIRE est des faits; & les faits, qui sont de l'homme, appartiennent à font ou de Dieu, ou de l'homme, ou l'*Histoire Civile*; & les faits qui sont de la nature, se rapportent à l'*Histoire* appartiennent à l'*Histoire Sacrée*. Les faits *Naturelle*.

HISTOIRE. I. SACRÉE. II. CIVILE. III. NATURELLE.

I. L'HISTOIRE SACRÉE se distribue en *Histoire Sacrée* ou *Ecclésiastique*; l'*Histoire des Prophètes*, où le récit a précédé l'événement, est une branche de l'*Histoire Sacrée*.

II. L'HISTOIRE CIVILE, cette branche de l'Histoire Universelle, *cujus fidei exempla majorum, vicissitudines rerum, fundamenta prudentiæ civitatis, hominum denique nomen & fama commissa sunt*, se distribue, suivant ses objets, en *Histoire Civile* proprement dite, & en *Histoire Littéraire*.

Les sciences sont l'ouvrage de la réflexion & de la lumière naturelle des hommes. Le chancelier Bacon a donc

Tomé I.

raison de dire dans son admirable ouvrage *de dignitate & augmento Scientiarum*. que l'Histoire du Monde, sans l'Histoire des Savans, c'est la statue de Poliphème à qui on a arraché l'œil.

L'*Histoire civile* proprement dite, peut se subdiviser en *Mémoires*, en *Antiquités*, & en *Histoire complète*. S'il est vrai que l'Histoire soit la peinture des temps passés, les *Antiquités* en sont des dessins presque toujours endommagés, & l'*Histoire complète* un tableau dont les *Mémoires* sont les études.

III. La distribution de l'HISTOIRE NATURELLE est donnée par la différence des faits de la Nature, & la différence des

*

faits de la Nature, par la différence des états de la Nature. Ou la Nature est uniforme & suit un cours réglé, tel qu'on le remarque généralement dans les corps célestes, les animaux, les végétaux, &c. ou elle semble forcée & dérangée de son cours ordinaire, comme dans les monstres; ou elle est contrainte & pliée à différens usages, comme dans les Arts. La Nature fait tout, ou dans son cours ordinaire & réglé, ou dans ses écarts, ou dans son emploi. Uniformité de la Nature, première partie d'Histoire Naturelle. Erreurs ou Ecart de la Nature, seconde Partie d'Histoire Naturelle. Usages de la Nature, troisième partie d'Histoire Naturelle.

Il est inutile de s'étendre sur les avantages de l'Histoire de la Nature uniforme. Mais si l'on nous demande à quoi peut servir l'Histoire de la Nature monstrueuse, nous répondrons, à passer des prodiges de ses écarts aux merveilles de l'Art; à l'égarer encore ou à la remettre dans son chemin: & sur-tout à corriger la témérité des Propositions générales, *ut axiomatum corrigatur iniquitas.*

Quant à l'Histoire de la Nature pliée à différens usages, on en pourroit faire une branche de l'Histoire Civile; car l'Art en général est l'industrie de l'homme appliquée par ses besoins ou par son luxe, aux productions de la Nature. Quoi qu'il en soit, cette application ne se fait qu'en deux manières, ou en rapprochant, ou en éloignant les corps naturels. L'homme peut quelque chose ou ne peut rien, selon que le rapprochement ou l'éloignement des corps naturels est ou n'est pas possible.

L'Histoire de la nature uniforme se distribue suivant ses principaux objets, en Histoire Céleste, ou des Astres, de leurs mouvemens, apparences sensibles, &c. sans en expliquer la cause par des systèmes, des hypothèses, &c. il ne s'agit ici que des phénomènes purs. En Histoire des Méteores, comme vents, pluies, tempêtes, tonnerre, aurores boréales, &c. En Histoire de la terre & de la mer, ou des montagnes, des fleuves, des rivières, des courans, du flux & reflux, des sables, des terres, des forêts, des îles, des

figures, des continens, &c. En Histoire des Minéraux, en Histoire des Végétaux, & en Histoire des Animaux. D'où résulte une Histoire des Elémens, de la Nature apparente, des effets sensibles, des mouvemens, &c. du feu, de l'air, de la terre, & de l'eau.

L'Histoire de la Nature monstrueuse doit suivre la même division. La Nature peut opérer des prodiges dans les Cieux, dans les régions de l'air, sur la surface de la terre, dans ses entrailles, au fond des mers, &c. en tout & par-tout.

L'Histoire de la Nature employée est aussi étendue que les différens usages que les hommes font de ses productions dans les Arts, les Métiers, & les Manufactures. Il n'y a aucun effet de l'industrie de l'homme, qu'on ne puisse rappeler à quelque production de la Nature. On appellera au travail & à l'emploi de l'or & de l'argent, les arts du Monnoyeur, du Bateur-d'or, du Fileur-d'or, du Tireur-d'or, du Planeur, &c. au travail & à l'emploi des pierres-précieuses, les arts du Lapidaire, du Diamantaire, du Joaillier, du Graveur en pierres fines, &c. au travail & à l'emploi du fer, les Grosses-Forges, la Serrurerie, la Taillanderie, l'Armurerie, l'Arquebuserie, la Coutellerie, &c. au travail & à l'emploi du verre, la Verrierie, les Glaces, l'art du Miroitier, du Vitrier, &c. au travail & à l'emploi des peaux, les arts de Chamouffeur, Tanneur, Peaussier, &c. au travail & à l'emploi de la laine & de la soie, son tirage, son moulinage, les arts de Drapiers, Passimentiers, Galonniers, Boutonniers, Ouvriers en velours, satins, damas, étoffes brochées, lustrines, &c. au travail & à l'emploi de la terre, la Poterie de terre, la faïence, la porcelaine, &c. au travail & à l'emploi de la pierre, la partie mécanique de l'Architecture, du Sculpteur, du Stuccateur, &c. au travail & à l'emploi des bois, la Menuiserie, la Charpenterie, la Marquetterie, la Tableterie, &c. & ainsi de toutes les autres matières, & de tous les autres arts, qui sont au nombre de plus de deux cents cinquante. On a vu dans le Discours Préliminaire corament nous nous sommes proposés de traiter de chacun.

Voilà

Voilà tout l'*Historique* de la connoissance | *Mémoire*, & ce qui doit être la matiere pre-
humaine; ce qu'il en faut rapporter à la | miere du Philosophe.

RAISON, d'où PHILOSOPHIE.

LA PHILOSOPHIE ou la portion de la connoissance humaine qu'il faut rapporter à la raison, est très-étendue. Il n'est presque aucun objet apperçu par les sens, dont la réflexion n'ait fait une Science. Mais dans la multitude de ces objets, il y en a quelques-uns qui se font remarquer par leur importance, *quibus absconditur infinitum*, & auxquels on peut rapporter toutes les Sciences. Ces chefs sont Dieu, à la connoissance duquel l'homme s'est élevé par la réflexion sur l'Histoire Naturelle & sur l'Histoire sacrée: l'Homme qui est sûr de son existence par conscience ou sens interne: la Nature dont l'homme a appris l'histoire par l'usage des sens extérieurs. Dieu, l'Homme & la Nature, nous fourniront donc une distribution générale de la Philosophie ou de la Science (car ces mots sont synonymes); & la Philosophie ou Science, sera Science de Dieu, Science de l'Homme, & Science de la Nature.

PHILOSOPHIE } I. SCIENCE DE DIEU. II. SCIENCE DE L'HOMME.
ou SCIENCE. } III. SCIENCE DE LA NATURE.

Le progrès naturel de l'esprit humain est de s'élever des individus aux especes, des especes aux genres, des genres prochains aux genres éloignés, & de former à chaque pas une Science, ou du moins d'ajouter une branche nouvelle à quelque Science déjà formée: ainsi la notion d'une intelligence créée, infinie, &c. que nous rencontrons dans la Nature, & que l'Histoire Sacrée nous annonce; & celle d'une intelligence créée, finie & unie à un corps que nous appercevons dans l'homme, & que nous supposons dans la brute, nous ont conduits à la notion d'une intelligence créée, finie, qui n'auroit point de corps; & delà, à la notion générale de l'esprit. De plus les propriétés générales des êtres, tant spirituels que corporels, étant l'existence, la possibilité, la durée, la substance, l'attribut, &c. on a examiné ces propriétés, & on a formé l'Ontologie, ou Science de l'Être en général. Nous avons donc eu dans un ordre renversé, d'abord l'Ontologie; ensuite la Science de l'Esprit, ou la Pneumatologie, ou ce qu'on appelle communément *Métaphysique particulière*: & cette science est distribuée en Science de Dieu, ou *Théologie naturelle*, qu'il a plu à Dieu

de rectifier & de sanctifier par la Révélation, d'où Religion & Théologie proprement dite; d'où par abus, Superstition. En doctrine des Esprits bien & mal faisans, ou des Anges & des Démons; d'où Divination, & la chimere de la Magie noire. En Science de l'Âme, qu'on a subdivisée en Science de l'Âme raisonnable, qui conçoit, & en Science de l'Âme sensitive, qui se borne aux sensations.

II. SCIENCE DE L'HOMME. La distribution de la science de l'homme, nous est donnée par celle de ses facultés. Les facultés principales de l'homme, sont l'entendement & la volonté; l'entendement, qu'il faut diriger à la vérité; la volonté, qu'il faut plier à la vertu. L'un est le but de la Logique, l'autre est celui de la Morale.

LA LOGIQUE peut se distribuer en art de penser, & en art de retenir ses pensées, & en art de les communiquer.

L'art de penser a autant de branches; que l'entendement a d'opérations principales. Mais on distingue dans l'entendement quatre opérations principales, l'appréhension, le jugement, le raisonnement, & la méthode. On peut rapporter à l'ap-

préhension, la doctrine des idées ou perceptions ; au jugement & à la méthode, celle de l'induction & de la démonstration. Mais dans la démonstration, ou l'on remonte de la chose à démontrer aux premiers principes, ou l'on descend des premiers principes à la chose à démontrer : d'où naissent l'analyse & la synthèse.

L'art de retenir a deux branches, la Science de la mémoire même, & la Science des suppléments de la mémoire. La mémoire que nous avons considérée d'abord comme une faculté purement passive, & que nous considérerons ici comme une puissance active que la raison peut perfectionner, est ou naturelle ou artificielle. La mémoire naturelle est une affection des organes ; l'artificielle consiste dans la prénotion & dans l'emblème ; la prénotion sans laquelle rien en particulier n'est présent à l'esprit ; l'emblème par lequel l'imagination est appelée au secours de la mémoire.

Les représentations artificielles sont le supplément de la mémoire. L'écriture est une de ces représentations : mais on se sert en écrivant, ou de caractères courans, ou de caractères particuliers. On appelle la collection des premiers, l'alphabet ; les autres se nomment chiffres ; d'où naissent les arts de lire, d'écrire, de déchiffrer, & la science de l'orthographe.

L'art de transmettre se distribue en Science de l'instrument du Discours, & en Science des qualités du Discours. La science de l'instrument du Discours s'appelle Grammaire, la science des qualités du Discours, Rhétorique.

La Grammaire se distribue en science des signes, de la prononciation, de la construction, & de la syntaxe. Les signes sont les sons articulés ; la prononciation, ou prosodie, l'art de les articuler ; la syntaxe, l'art de les appliquer aux différentes vues de l'esprit ; & la construction, la connoissance de l'ordre qu'ils doivent avoir dans le Discours, fondé sur l'usage & sur la réflexion. Mais il y a d'autres signes de la pensée que les sons articulés ; savoir, le geste & les caractères. Les caractères sont ou idéaux, ou hiéroglyphi-

ques ou hiéroglyphiques. Idéaux, tels que ceux des Indiens qui marquent chacun une idée, & qu'il faut par conséquent multiplier autant qu'il y a d'êtres réels. Hiéroglyphiques, qui sont l'écriture du monde dans son enfance. Hiéroglyphiques, qui forment ce que nous appelons la science du Blason.

C'est aussi à l'art de transmettre, qu'il faut rapporter la critique, la pédagogie, & la philologie. La critique, qui restitue dans les auteurs les endroits corrompus, donne des éditions, &c. La pédagogie, qui traite du choix des études, & de la manière d'enseigner. La philologie, qui s'occupe de la connoissance de la littérature universelle.

C'est à l'art d'embellir le Discours, qu'il faut rapporter la Versification, ou le Mécanisme de la Poésie. Nous omettrons la distribution de la Rhétorique dans ses différentes parties, parce qu'il n'en découle ni science, ni art, si ce n'est peut-être, la pantomime du geste ; & du geste & de la voix, la déclamation.

LA MORALE dont nous avons fait la seconde partie de la science de l'homme, est ou générale ou particulière. Celle-ci se distribue en Jurisprudence naturelle, économique & politique. La Jurisprudence naturelle est la science des devoirs de l'homme seul ; l'économique, la science des devoirs de l'homme en famille, la politique, celle des devoirs de l'homme en société. Mais la Morale seroit incomplète, si ces Traités n'étoient précédés de celui de la réalité du bien & du mal moral ; de la nécessité de remplir ses devoirs, d'être bon, juste, vertueux, &c. c'est l'objet de la Morale générale.

Si l'on considère que les sociétés ne sont pas moins obligées d'être vertueuses que les particuliers, on verra naître les devoirs des sociétés, qu'on pourroit appeler Jurisprudence naturelle d'une société ; Economique d'une société ; Commerce intérieur, extérieur, de terre & de mer ; & Politique d'une société.

III. SCIENCE DE LA NATURE. Nous distribuerons la science de la Nature en Physique & Mathématique. Nous tenons

encore cette distribution de la réflexion & de notre penchant à généraliser. Nous avons pris par les sens la connoissance des individus réels : *soleil*, *lune*, *Sirius*, &c. Astres ; *air*, *feu*, *terre*, *eau*, &c. Eléments ; *pluies*, *neiges*, *grêles*, *tonnerres*, &c. Méteores ; & ainsi du reste de l'histoire Naturelle. Nous avons pris en même temps la connoissance des Abstraites, *couleur*, *son*, *savoir*, *odeur*, *densité*, *rareté*, *chaleur*, *froid*, *mollesse*, *dureté*, *fluidité*, *solidité*, *roideur*, *élasticité*, *pesanté*, *légereté*, &c. *figure*, *distance*, *mouvement*, *repos*, *durée*, *étendue*, *quantité*, *impénétrabilité*.

Nous avons vu par la réflexion que de ces abstraits, les uns convenoient à tous les individus corporels, comme *étendue*, *mouvement*, *impénétrabilité*, &c. Nous en avons fait l'objet de la *Physique générale*, ou métaphysique des corps ; & ces mêmes propriétés considérées dans chaque individu en particulier, avec les variétés qui les distinguent, comme la *dureté*, le *ressort*, la *fluidité*, &c. font l'objet de la *Physique particulière*.

Une autre propriété plus générale des corps, & que supposent toutes les autres, savoir la *quantité*, a formé l'objet des *Mathématiques*. On appelle *quantité* ou *grandeur* tout ce qui peut être augmenté ou diminué.

La *quantité*, objet des *Mathématiques*, pouvoit être considérée, ou seule & indépendamment des individus réels, & des individus abstraits dont on en tenoit la connoissance ; ou dans ces individus réels & abstraits ; ou dans leurs effets recherchés d'après des causes réelles ou supposées ; & cette seconde vue de la réflexion a distribué les *Mathématiques* en *Mathématiques pures*, *Mathématiques mixtes*, *Physico - Mathématiques*.

La *quantité abstraite*, objet des *Mathématiques pures*, est ou *nombrable*, ou *étendue*. La *quantité abstraite nombrable* est devenue l'objet de l'*Arithmétique* ; & la *quantité abstraite étendue*, celui de la *Géométrie*.

L'*Arithmétique* se distribue en *Arithmétique numérique* ou par *chiffres*, & en *Algebre* ou *Arithmétique universelle* par

lettres, qui n'est autre chose que le calcul des grandeurs en général, & dont les opérations ne sont proprement que des opérations arithmétiques indiquées d'une manière abrégée : car à parler exactement, il n'y a calcul que de nombres.

L'*Algebre* est *élémentaire* ou *infinitésimale*, selon la nature des quantités auxquelles on l'applique. L'*infinitésimale* est ou *différentielle* ou *intégrale* : *différentielle*, quand il s'agit de descendre de l'expression d'une quantité finie, ou considérée comme telle, à l'expression de son accroissement, ou de sa diminution instantanée ; *intégrale*, quand il s'agit de remonter de cette expression à la quantité finie même.

La *Géométrie*, ou a pour objet primitif les propriétés du cercle & de la ligne droite, ou embrassé dans ses spéculations toutes sortes de courbes : ce qui la distribue en *élémentaire* & en *transcendante*.

Les *Mathématiques mixtes* ont autant de divisions & de subdivisions, qu'il y a d'êtres réels dans lesquels la *quantité* peut être considérée. La *quantité* considérée dans les corps en tant que mobiles, ou tendans à se mouvoir, est l'objet de la *Mécanique*. La *Mécanique* a deux branches, la *Statique* & la *Dynamique*. La *Statique* a pour objet la quantité considérée dans les corps en équilibre, & tendans seulement à se mouvoir. La *Dynamique* a pour objet la quantité considérée dans les corps actuellement mus. La *Statique* & la *Dynamique* ont chacune deux parties. La *Statique* se distribue en *Statique proprement dite*, qui a pour objet la quantité considérée dans les corps solides en équilibre, & tendans seulement à se mouvoir ; & en *Hydrostatique*, qui a pour objet la quantité considérée dans les corps fluides en équilibre, & tendans seulement à se mouvoir. La *Dynamique* se distribue en *Dynamique proprement dite*, qui a pour objet la quantité considérée dans les corps solides actuellement mus ; & en *Hydrodynamique*, qui a pour objet la quantité considérée dans les corps fluides actuellement mus. Mais si l'on considère la quantité dans les *eaux* actuellement mues, l'*Hydrodynamique* prend alors le nom d'*Hydraulique*. On pourroit rapporter la *Nu-*

vigation à l'Hydrodynamique, & la Ballistique ou le jet des Bombes à la Mécanique.

La quantité considérée dans les mouvemens des corps célestes, donne l'Astronomie géométrique, d'où la Cosmographie ou Description de l'univers, qui se divise en Uranographie ou Description du ciel : en Hydrographie, ou Description des eaux ; & en Géographie ; d'où encore la Chronologie, & la Gnomonique, ou l'art de construire des cadrans.

La quantité considérée dans la lumière, donne l'Optique. Et la quantité considérée dans le mouvement de la lumière, les différentes branches d'Optique. Lumière nue en ligne directe, Optique proprement dite, lumière réfléchie dans un seul & même milieu, Catoptrique ; lumière rompue en passant d'un milieu dans un autre, Dioptrique. C'est à l'Optique qu'il faut rapporter la perspective.

La quantité considérée dans le son, dans sa véhémence, son mouvement, ses degrés, ses réflexions, sa vitesse, &c. donne l'Acoustique.

La quantité considérée dans l'air, sa pesanteur, son mouvement, sa condensation, raréfaction, &c. donne la Pneumatique.

La quantité considérée dans la possibilité des événemens, donne l'Art de conjecturer, d'où naît l'Analyse des jeux de hasard.

L'objet des sciences Mathématiques étant purement intellectuel, il ne faut pas s'étonner de l'exactitude de ses divisions.

La Physique particulière doit suivre la même distribution que l'Histoire Naturelle. De l'Histoire, prise par les sens, des astres, de leurs mouvemens, apparences sensibles, &c. la réflexion a passé à la recherche de leur origine, des causes de leurs phénomènes, &c. & a produit la science qu'on appelle Astronomie physique, à laquelle il faut rapporter la science de leurs influences, qu'on nomme Astrologie, d'où l'Astrologie physique, & la chimère de l'Astrologie judiciaire. De l'Histoire prise par les sens, des vents, des pluies, grêles, tonnerres, &c. la réflexion a passé à la recherche de leur origine, causes,

effets, &c. & a produit la science qu'on appelle *Météorologie*.

De l'Histoire prise par les sens, de la mer, de la terre, des fleuves, des rivières, des montagnes, des flux, & reflux, &c. la réflexion a passé à la recherche de leurs causes, origine, &c. & a donné lieu à la Cosmologie ou science de l'univers, qui se distribue en Uranologie ou science du ciel : en Aérologie ou science de l'air, en Géologie ou science des continents, & en Hydrologie ou science des eaux. De l'Histoire des mines prise par les sens, la réflexion a passé à la recherche de leur formation, travail, &c. & a donné lieu à la science qu'on nomme *Minéralogie*. De l'Histoire des plantes, prise par les sens, la réflexion a passé à la recherche de leur économie, propagation, culture, végétation, &c. & a engendré la Botanique dont l'Agriculture & le Jardinage sont deux branches.

De l'Histoire des animaux, prise par les sens, la réflexion a passé à la recherche de leur conservation, propagation, usage, organisation, &c. & a produit la science qu'on nomme *Zoologie* ; d'où sont émanés la Médecine, la Vétérinaire, & le Manege ; la Chasse, la Pêche, & la Fauconnerie ; l'Anatomie simple & comparée. La Médecine, (suivant la division de Boerhaave,) ou s'occupe de l'économie du corps humain & raisonne son anatomie, d'où naît la Physiologie : ou s'occupe de la manière de le garantir des maladies, & s'appelle *Hygiène* : ou considère le corps malade, & traite des causes, des différences & des symptômes des maladies, & s'appelle *Pathologie* : ou a pour objet les signes de la vie, de la santé, & des maladies, leur diagnostic & pronostic, & prend le nom de *Séméiotique* : ou enseigne l'art de guérir, & se subdivise en Diète, Pharmacie, & Chirurgie, les trois branches de la Thérapeutique.

L'Hygiène peut se considérer relativement à la santé du corps, à sa beauté, & à ses forces ; & se subdiviser en Hygiène proprement dite, en Cosmétique, & en Athlétique. La Cosmétique donnera l'Orthopédie, ou l'Art de procurer aux membres

une belle conformation ; & l'*Athlétique* donnera la *Gymnastique* ou l'*Art de les exercer*.

De la connoissance expérimentale ou de l'Histoire prise par les sens, des *qualités extérieures, sensibles, apparentes, &c. des corps naturels*, la réflexion nous a conduits à la recherche artificielle de leurs propriétés intérieures & occultes ; & cet art s'est appelé *Chimie*. La *Chimie* est imitatrice & rivale de la Nature : son objet est presque aussi étendu que celui de la Nature même : ou elle *décompose* les êtres ; ou elle les *revivifie* ; ou elle les *transforme*, &c. La *Chimie* a donné naissance à l'*Alchimie* & à la *Magie natu-*

relle. La *Métallurgie*, ou l'*Art de traiter les métaux en grand*, est une branche importante de la *Chimie*. On peut encore rapporter à cet art la *Teinture*.

La Nature a ses écarts, & la raison ses abus. Nous avons rapporté les *monjures* aux écarts de la Nature ; & c'est à l'abus de la raison qu'il faut rapporter toutes les sciences & tous les arts, qui ne montrent que l'avidité, la méchancheté, la superstition de l'homme, & qui le deshonnorent.

Voilà tout le *philosophique* de la connoissance humaine, & ce qu'il en faut rapporter à la raison.

IMAGINATION, d'où POÉSIE.

L'HISTOIRE a pour objet les individus réellement existans, ou qui ont existé, & la Poésie, les individus imaginés à l'imitation des Etres historiques. Il ne seroit donc pas étonnant que la Poésie suivit une des distributions de l'Histoire. Mais les différens genres de Poésie, & la différence de ses sujets, nous en offrent deux distributions très-naturelles. Ou le sujet d'un Poème est *sacré*, ou il est *profane* : ou le Poète raconte des choses passées, ou il les rend présentes, en les mettant en action ; ou il donne du corps à des Etres abstraits & intellectuels. La premiere de ces Poésies sera *Narrative* : la seconde, *Dramatique* : la troisieme, *Parabolique*. Le *Poème Epique*, le *Madrigal*, l'*Épigramme*, &c. sont ordinairement de Poésie *narrative*. La *Tragédie*, la *Comédie*, l'*Opéra*, l'*Églogue*, de Poésie *dramatique* ; & les *Allégories*, &c. de Poésie *parabolique*.

POÉSIE. I. NARRATIVE. II. DRAMATIQUE. III. PARABOLIQUE.

NOUS N'ENTENDONS ICI par Poésie que ce qui est fiction. Comme il peut y avoir versification sans poésie & poésie sans versification, nous avons cru devoir regarder la *Versification* comme une qualité du style, & la renvoyer à l'art oratoire. En revanche, nous rapporterons l'*Architecture*, la *Musique*, la *Peinture*, la *Sculpture*, la *Gravure*, &c. à la Poésie ; car il n'est pas moins vrai de dire du Peintre qu'il est un Poète, que du Poète qu'il est un Peintre ; & du Sculpteur ou Graveur, qu'il est un Peintre en relief ou en creux, que du Musicien qu'il est un Peintre par les sons. Le *Poète*, le *Musicien*, le *Peintre*, le *Sculpteur*, le *Graveur*, &c. imitent ou contrefont la Nature : mais l'un emploie le *discours* ; l'autre, les *couleurs* ; le troisieme, le *marbre*, l'*airain*, &c. & le dernier, l'*instrument* ou la *voix*. La *Mu-*

sique est *Théorique* ou *Pratique* ; *Instrumentale* ou *Vocale*. À l'égard de l'*Architecture*, il n'imité la Nature qu'imparfaitement par la symétrie de ses ouvrages. Voyez le Discours Préliminaire.

La Poésie a ses monstres comme la Nature ; il faut mettre de ce nombre toutes les productions de l'imagination déréglée, & il peut y avoir de ces productions en tous genres.

Voilà toute la *Partie poétique* de la connoissance humaine ; ce qu'on en peut rapporter à l'*Imagination*, & la fin de notre Distribution Généalogique (ou si l'on veut Mappemonde) des sciences & des arts, que nous craindrions peut-être d'avoir trop détaillée, s'il n'étoit de la dernière importance, de bien connoître nous-mêmes, & d'exposer clairement aux autres, l'objet d'une ENCYCLOPÉDIE.

S. M. S. T. E. M. E. G. E. N. E. R. A. L.

DE LA CONNOISSANCE HUMAINE

SUIVANT LE CHANCELIER BACON.

DIVISION générale de la science humaine en *Histoire*, *Poësie* & *Philosophie*, selon les trois facultés de l'entendement, *Mémoire*, *Imagination*, *Raison*.

Bacon observe que cette division peut aussi s'appliquer à la *Théologie*. On avoit suivi dans un endroit du *Prospectus* cette dernière idée : mais on l'a abandonnée depuis, parce qu'elle a paru plus ingénieuse que solide.

I.

Division de l'*Histoire* en naturelle & civile.

Histoire naturelle se divise en *Histoire des productions de la Nature*, *Histoire des écarts de la Nature*, *Histoire des emplois de la Nature* ou des *Arts*.

Seconde division de l'*Histoire* naturelle tirée de sa fin & de son usage, en *Histoire proprement dite* & *Histoire raisonnée*.

Division des productions de la Nature, en *Histoire des choses célestes*, des *météores*, de l'*air*, de la *terre*, & de la *mer*, des *éléments*, des *espèces particulières d'individus*.

Division de l'*Histoire* civile en *ecclésiastique*, en *littéraire* & en *civile* proprement dite.

Première division de l'*Histoire* civile proprement dite, en *Mémoires*, *Antiquités*, *Histoire complete*.

Division de l'*Histoire* complete en *Chroniques*, *Vies*, & *Relations*.

Division de l'*Histoire* des temps en *générale* & en *particulière*.

Autre division de l'*Histoire* des temps, en *Annales* & *Journaux*.

Seconde division de l'*Histoire* civile, en *pure* & en *mixte*.

Division de l'*Histoire* ecclésiastique, en *Histoire ecclésiastique particulière*, *Histoire des prophéties*, qui contient la prophétie & l'accomplissement, & *Histoire* de ce que Bacon appelle *Némésis*, ou la *Providence*, c'est-à-dire, de l'accord qui se remarque quelque-

fois entre la volonté révélée de Dieu, & sa volonté secrète.

Division de la partie de l'*Histoire* qui roule sur les *dits notables* des hommes, en *Lettres* & *Apophthegmes*.

II.

Division de la *Poësie*, en *narrative*, *dramatique* & *parabolique*.

III.

Division générale de la Science, en *Théologie sacrée* & *Philosophie*.

Division de la *Philosophie*, en *Science de Dieu*, *Science de la Nature*, *Science de l'Homme*.

Philosophie première, ou *Science des Axiomes*, qui s'étend à toutes les branches de la *Philosophie*. Autre branche de cette *Philosophie première*, qui traite des qualités *transcendantes* des êtres, *peu*, *beaucoup*, *semblable*, *différent*, *être*, *non être*, &c.

Science des *Anges* & des *Esprits*, suite de la Science de Dieu, ou *Théologie naturelle*.

Division de la Science de la Nature, ou *Philosophie naturelle*, en *spéculative* & *pratique*.

Division de la Science spéculative de la Nature, en *Physique particulière* & *Métaphysique*; la première ayant pour objet la cause efficiente & la matière; & la *Métaphysique*, la cause finale & la forme.

Division de la Science en *Science des principes des choses*, *Science de la formation des choses*, ou *du monde*, & *Science de la variété des choses*.

Division de la Science de la variété des choses en *Science des concrets*, & *Science des abstraits*.

Division de la Science des concrets dans les mêmes branches que l'*Histoire naturelle*.

Division de la Science des abstraits en *Science des propriétés particulières des différens corps*, comme *densité, légèreté, pesanteur, élasticité, mollesse*, &c. & *Science des mouvemens* dont le Chancelier Bacon fait une énumération assez longue, conformément aux idées des scholastiques.

Branches de la Philosophie spéculative, qui consistent dans les *Problèmes naturels*, & les *sentimens des anciens Philosophes*.

Division de la Métaphysique, en *Science des formes* & *Science des causes finales*.

Division de la Science pratique de la Nature en *Mécanique* & *Magie naturelle*.

Branches de la Science pratique de la Nature, qui consistent dans le *dénombrément des richesses humaines, naturelles ou artificielles*, dont les hommes jouissent & dont ils ont joui, & le *catalogue des Polychrestes*.

Branche considérable de la Philosophie naturelle, tant spéculaire que pratique, appelée *Mathématiques*. Division des *Mathématiques* en *pures*, en *mixtes*. Division des *Mathématiques pures* en *Géométrie* & *Arithmétique*. Division des *Mathématiques mixtes* en *Perspective*, *Musique*, *Astronomie*, *Cosmographie*, *Architecture*, *Science des machines* & quelques autres.

Division de la Science de l'homme, en *Science de l'homme proprement dite*, & *Science civile*.

Division de la Science de l'homme en *Science du corps humain*, & *Science de l'ame humaine*.

Division de la Science du corps humain en *Médecine*, *Cosmétique*, *Athlétique*, & *Science des plaisirs des sens*. Division de la Médecine en trois parties, *art de conserver la santé*, *art de guérir les maladies*, *art de prolonger la vie*. *Peinture*, *Musique*, &c. Branche de la Science des plaisirs.

Division de la Science de l'ame en *Science du souffle divin*, d'où est sortie l'*ame raisonnable*, & *Science de l'ame irrationnelle*, qui nous est commune avec les brutes, & qui est produite du limon de la terre.

Autre division de la Science de l'ame en *Science de la substance de l'ame*, *Science de ses facultés*, & *Science de l'usage & de l'objet*

de ces facultés : de cette dernière résultent la *Libération naturelle & artificielle*, &c.

Division des facultés de l'ame sensible, en *mouvement & sentiment*.

Division de la Science de l'usage, & de l'objet des facultés de l'ame, en *Logique* & *Morale*.

Division de la Logique en *art d'inventer*, *de juger*, *de retenir*, & *de communiquer*.

Division de l'art d'inventer, en *invention des Sciences ou des Arts*, & *invention des Arguments*.

Division de l'art de juger, en *jugement par induction*, & *jugement par syllogisme*.

Division de l'art du syllogisme en *Analyse*, & principes pour démêler facilement le vrai du faux.

Science de l'Analogie, branche de l'art de juger.

Division de l'art de retenir, en *Science de ce qui peut aider la mémoire*, & *Science de la mémoire même*.

Division de la Science de la mémoire, en *prénoion* & *emblème*.

Division de la Science de communiquer, en *Science de l'instrument du discours*, *Science de la méthode du discours*, & *Science des ornemens du discours*, ou *Rhétorique*.

Division de la Science de l'instrument du discours, en *Science générale des signes*, & en *Grammaire*, qui se divise en *Science du langage*, & *Science de l'écriture*.

Division de la Science de signes, en *hiéroglyphes & gestes*, & en *caractères réels*.

Seconde division de la Grammaire, en *littéraire* & *philosophique*.

Art de la Versification & Prosodie, branches de la Science du langage.

Art de déchiffrer, branche de l'Art d'écrire.

Critique & Pédagogie, branches de l'Art de communiquer.

Division de la Morale en *Science de l'objet que l'ame doit se proposer*, c'est-à-dire, du bien moral, & *Science de la culture de l'ame*. L'auteur fait à ce sujet beaucoup de divisions qu'il est inutile de rapporter.

Division de la Science civile, en *Science de la conversation*, *Science des affaires* & *Science de l'Etat*. Nous en omettons les divisions.

L'auteur finit par quelques réflexions sur l'usage de la *Théologie sacrée*, qu'il ne divise en aucunes branches.

Voilà dans son ordre naturel, & sans démembrement ni mutilation, l'Arbre du Chancelier Bacon. On voit que l'article de la *Logique* est celui où nous l'avons le plus suivi, encore avons-nous cru devoir y faire plusieurs changemens. Au reste, nous le répétons, c'est aux Philosophes à nous juger sur les changemens que nous avons faits : nos autres lecteurs prendront sans doute peu de part à cette question, qu'il étoit pourtant nécessaire d'éclaircir ; & ils ne se souviendront que de l'aveu formel que nous avons fait dans le *Prospectus*, d'avoir l'obligation principale de notre Arbre au Chancelier Bacon ; aveu qui doit nous concilier tout juge impartial & désintéressé.

* O B S E R V A T I O N S

Sur la division des Sciences, du Chancelier Bacon.

I. **N**ous avons avoué en plusieurs endroits du *Prospectus*, que nous avions l'obligation principale de notre Arbre encyclopédique au Chancelier Bacon. L'éloge qu'on a lu de ce grand homme dans le *Prospectus* paroît même avoir contribué à faire connoître à plusieurs personnes les ouvrages du Philosophe Anglois. Ainsi, après un aveu aussi formel, il ne doit être permis ni de nous accuser de plagiat, ni de chercher à nous en faire soupçonner.

II. Cet aveu n'empêche pas néanmoins qu'il n'y ait un très-grand nombre de choses, sur-tout dans la branche philosophique, que nous ne devons nullement à Bacon ; il est facile au Lecteur d'en juger. Mais, pour appercevoir le rapport & la différence des deux Arbres, il ne faut pas seulement examiner si on y a parlé des mêmes choses, il faut voir si la disposition est la même. Tous les Arbres encyclopédiques se ressemblent nécessairement par la matière ; l'ordre seul & l'arrangement des branches peuvent les distinguer. On trouve à-peu-près les mêmes noms des Sciences dans l'Arbre de Chambers & dans le nôtre. Rien n'est cependant plus différent.

III. Il ne s'agit point ici des raisons que nous avons eues de suivre un autre ordre que Bacon. Nous en avons exposé quelques-unes, il seroit trop long de détailler les autres, sur-tout dans une matière d'où l'arbitraire ne fauroit être tout-à-fait exclu. Quoi qu'il en soit, c'est aux Philosophes, c'est-à-dire, à un petit nombre de gens, à nous juger sur ce point.

IV. Quelques divisions, comme celle des Mathématiques en pures & en mixtes, qui nous sont communes avec Bacon, se trouvent par-tout, & sont par conséquent à tout le monde. Notre division de la Médecine est de Boerhaave ; on en a averti dans le *Prospectus*.

V. Enfin, comme nous avons fait quelques changemens à l'Arbre du *Prospectus*, ceux qui voudront comparer cet Arbre du *Prospectus* avec celui de Bacon, doivent avoir égard à ces changemens.

VI. Voilà les principes d'où il faut partir, pour faire le parallèle des deux Arbres avec un peu d'équité & de Philosophie.





en la
les La
que, c

On peu
lettre, c

I. A,
fon a, c
plus faci
la bouch

On di

* SYSTEME FIGURE DES CONNOISSANCES HUMAINES.

ENTENDEMENT.

HISTOIRE.

M E M O I R E

SACRÉE (HISTOIRE DES PROPHEITIES.)
ECCLESIASTIQUE.

CIVILE, ANCIENNE ET MODERNE. HISTOIRE LITTÉRAIRE. CIVILÉ, PROPREMENT DIT. ANCIENNES. HISTOIRE COMPLÈTE.

UNIFORMITÉ DE LA NATURE. HISTOIRE CÉLESTE. DES MÉTÉORES. DE LA TERRE ET DE LA MER. DES MINÉRAUX. DES VÉGÉTAUX. DES ANIMAUX. DES ÉLÉMENTS.

ÉCARTS DE LA NATURE. PRODIGES CÉLESTES. MÉTÉORES PRODIGIEUX. RODIGES SUR LA TERRE ET LA MER. MINÉRAUX MONSTRUEUX. VÉGÉTAUX MONSTRUEUX. ANIMAUX MONSTRUEUX. PRODIGES DES ÉLÉMENTS.

NATURELLES. JANNONIER. FAYETTE D'OR. ÉLÉPHANT D'OR. JUPITER D'OR. ÉPIQUE DE PLANTER. MITRE EN QUATRE, &c.

LAPIDAIRES. DIAMANTAIRE. JOAILLER, &c.

ORFÈVRES. BROCHES FORGES. ORFÈVRES. TAILLENDRIE. ÉPÉCHERIE. ARGENTERIE, &c.

VEPÉRIENS. MÉRISIER. ÉCRITURE VÉTÉRÉE, &c.

USAGES DE LA NATURE. TAPIS. CHANGEMENT PRINCIPAL. QUATRE, &c.

ARCHITECTURE PRATIQUE. SCULPTURE PRATIQUE. COULEUR, &c.

TIRAGE. MULLINAGE. ORFÈVRES, LOBBRE. VITRERIE. BROCHES ET BROCHES, &c.

DRAPERIE. BONNETERIE, &c.

PHILOSOPHIE. SCIENCE DE LA NATURE. MATHÉMATIQUES. PHYSIC-MATHÉMATIQUES. ANATOMIE. MÉDECINE. VÉTÉRINAIRE. ASTRONOMIE. MÉTÉOROLOGIE. COSMOLOGIE. BOTANIQUE. MINÉRALOGIE. CHIMIE.

R A I S O N

METAPHYSIQUE GÉNÉRALE, ou ONTOLOGIE, ou SCIENCE DE L'ÊTRE EN GÉNÉRAL, DE LA POSSIBILITÉ DE L'EXISTENCE, DE LA DURÉE, &c.

SCIENCE DE DIEU. THÉOLOGIE NATURELLE. RELIGION. THÉOLOGIE RÉVÉLÉE. D'OUVERTURE, SUPERSTITIONS. SCIENCE DES ESPRITS. DIVINATION. BIEN ET MAL FAISANS. MAGIE NOIRE.

SCIENCE DE L'HOMME. PNEUMATOLOGIE, ou SCIENCE DE L'ÂME. RAISONNABLE SENSITIVE.

ART DE PENSER. APPRÉHENSION. SCIENCE DES IDÉES. JUGEMENT. SCIENCE DES PROPOSITIONS. MÉTHODE. DIMONSTRATION. ANALYSE. MÉTHODE. ÉLÉMENTS. MÉTHODE. SCIENCE. MÉTHODE. MÉTHODE. MÉTHODE.

ART DE COMMUNIQUER. SCIENCE DE L'ÉCRITURE. GRAMMAIRE. SCIENCE DE L'ÉCRITURE. SCIENCE DE L'ÉCRITURE. SCIENCE DE L'ÉCRITURE.

GÉNÉRAL. SCIENCE DES MÉTIERS EN GÉNÉRAL. MÉCANIQUE. MÉCANIQUE. MÉCANIQUE. MÉCANIQUE. MÉCANIQUE.

PARTICULIÈRE. SCIENCE NATURELLE. SCIENCE NATURELLE. SCIENCE NATURELLE. SCIENCE NATURELLE.

MÉTAPHYSIQUE DES CORPS, ou PHYSIQUE GÉNÉRALE. DE L'ÉTENDU, DE L'IMPÉNÉTRABILITÉ, DU MOUVEMENT, &c.

PURES. ARITHMÉTIQUE. ALGÈBRE. GÉOMÉTRIE. ALGÈBRE. GÉOMÉTRIE.

MIXTES. MÉCANIQUE. STATIQUE. DYNAMIQUE. MÉCANIQUE. STATIQUE. DYNAMIQUE.

PHYSIC-MATHÉMATIQUES. ANATOMIE. MÉDECINE. VÉTÉRINAIRE. ASTRONOMIE. MÉTÉOROLOGIE.

ZOOLOGIE. MÉDECINE. VÉTÉRINAIRE. ANATOMIE. MÉDECINE.

PHYSIQUE PARTICULIÈRE. ASTRONOMIE PHYSIQUE. MÉTÉOROLOGIE. COSMOLOGIE. BOTANIQUE. MINÉRALOGIE. CHIMIE.

MÉTÉOROLOGIE. COSMOLOGIE. BOTANIQUE. MINÉRALOGIE. CHIMIE.

I M A G I N A T I O N

SAUVEFUYE. NARRATIVE. DRAMATIQUE. PARABOLIQUE. MUSIQUE. PEINTURE. SCULPTURE. ARCHITECTURE CIVILE. ALGÈBRE.

SAUVEFUYE. SCIENCE DE LA NATURE. PHILOSOPHIE. MATHÉMATIQUES. PHYSIC-MATHÉMATIQUES. ANATOMIE. MÉDECINE. VÉTÉRINAIRE. ASTRONOMIE. MÉTÉOROLOGIE. COSMOLOGIE. BOTANIQUE. MINÉRALOGIE. CHIMIE.



ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.



A

A



a & a, f. m. (*ordre Encyclopédique. Entend. Science de l'homme, Logique, Art de communiquer, Gramm.*) caractère ou figure de la première lettre de l'Alphabet

en latin, en français, & en presque toutes les Langues, si l'on en excepte l'Éthiopique, où il n'est que la treizième.

On peut considérer ce caractère, ou comme lettre, ou comme mot.

L. A, en tant que lettre, est le signe du son a, qui de tous les sons de la voix est le plus facile à prononcer. Il ne faut qu'ouvrir la bouche & pousser l'air des poumons.

On dit que l'a vient de l'alph des Hé-

Tome I.

breux : mais l'a, en tant que son, ne vient que de la conformation des organes de la parole ; & le caractère ou figure dont nous nous servons pour représenter ce son, nous vient de l'alpha des Grecs. Les latins & les autres peuples de l'Europe ont imité les Grecs dans la forme qu'ils ont donnée à cette lettre. Selon les Grammaires Hébraïques, & la Grammaire générale de P. R. p. 12. l'alph ne sert (aujourd'hui) que pour l'écriture, & n'a aucun son que celui de la voyelle qui lui est jointe. Cela fait voir que la prononciation des lettres est sujette à variation dans les Langues mortes, comme elle l'est dans les Langues vivantes. Car il est constant, selon M. Maflef & le P. Houbigant, que l'alph se

A

prononçoit autrefois comme notre *a* ; ce qu'ils prouvent sur-tout par le passage d'Eusebe, *Prép. Ev.* liv. X. c. vj. où ce P. soutient que les Grecs ont pris leurs lettres des Hébreux : *Id ex Græcâ singulorum elementorum appellatione quivis intelligit. Quid enim aleph ab alpha magnopere differt ? Quid autem vel betha u beth ?* &c.

Quelques auteurs (Covaruvias) disent que, lorsque les enfans viennent au monde, les mâles font entendre le son de l'*a*, qui est la première voyelle de *mas*, & les filles le son de l'*e*, première voyelle de *femina* : mais c'est une imagination sans fondement. Quand les enfans viennent au monde, & que pour la première fois ils poussent l'air des poumons, on entend le son de différentes voyelles, selon qu'ils ouvrent plus ou moins la bouche.

On dit un grand *A*, un petit *a* : ainsi *a* est du genre masculin, comme les autres voyelles de notre alphabet.

Le son de l'*a*, aussi-bien que celui de l'*e*, est long en certains mots, & bref en d'autres : *a* est long dans *grâce*, & bref dans *place*. Il est long dans *tâche* quand ce mot signifie un ouvrage qu'on donne à faire ; & il est bref dans *tache*, *macula*, souillure. Il est long dans *matin*, gros chien ; & bref dans *matin*, première partie du jour. Voyez l'excellent *Traité de la Préjodie de M. l'Abbé d'Olivet*.

Les Romains, pour marquer l'*a* long, l'écrivirent d'abord double, *Aala* pour *Ala* ; c'est ainsi qu'on trouve dans nos anciens Auteurs François *aage*, &c. Ensuite ils insérèrent une *h* entre les deux *a*, *Ahala*. Enfin ils mettoient quelquefois le signe de la syllabe longue, *āla*.

On met aujourd'hui un accent circonflexe sur l'*a* long, au lieu de l'*ā* qu'on écrivoit autrefois après cet *a* ainsi au lieu d'écrire *maſtin*, *blaſne*, *aſne*, &c. on écrit *mâtin*, *blâme*, *âne*. Mais il ne faut pas croire avec la plupart des Grammairiens, que nos peres n'écrivoient cette *f* après l'*a*, ou après toute autre voyelle, que pour marquer que cette voyelle étoit longue ; ils écrivoient cette *f*, parce qu'ils la prononçoient ; & cette prononciation est encore en usage dans nos provinces méridionales, où l'on prononce *maſtin*, *teſto*, *beſti*, &c.

On ne met point d'accent sur l'*a* bref ou commun.

L'*a* chez les Romains étoit appelé *lettre salutaire* : *littera ſalutaris*. Cic. *Attic.* IX. 7. parce que lorsqu'il s'agissoit d'absoudre ou de condamner un accusé, les juges avoient deux tablettes, sur l'une desquelles ils écrivoient l'*a*, qui est la première lettre d'*absolvo* ; & sur l'autre ils écrivoient le *c*, première lettre de *condemno*. Voyez *A*, signe d'absolution ou de condamnation. Et l'accusé étoit absous ou condamné, selon que le nombre de l'une de ces lettres l'emportoit sur le nombre de l'autre.

On a fait quelques usages de cette lettre qu'il est utile d'observer.

1. L'*a* chez les Grecs étoit une lettre numérale qui marquoit *un*. Voyez *A*, lettre numérale.

2. Parmi nous les villes où l'on bat monnoie, ont chacune pour marque une lettre de l'alphabet : cette lettre se voit au revers de la pièce de monnoie au dessous des armes du Roi. *A* est la marque de la monnoie de Paris. Voyez *A* numismatique.

3. On dit de quelqu'un qui n'a rien fait, rien écrit, qu'il n'a pas fait une panse d'*a*. *Fanſe*, qui veut dire *ventre*, signifie ici la partie de la lettre qui avance ; *il n'a pas fait la moitié d'une lettre*.

A, mot, est 1. la troisième personne du présent de l'indicatif du verbe *avoir*. *Il a de l'argent*, *il a peur*, *il a honte*, *il a envie* ; & avec le supin des verbes, *elle a aimé*, *elle a vu*, à l'imitation des Latins, *habeo perſuaſum*. V. SUPIN. Nos peres écrivoient cet *a* avec une *h* ; il *ha*, d'*habet*. On ne met aucun accent sur *a* verbe.

Dans cette façon de parler *il y a*, *a* est verbe. Cette façon de parler est une de ces expressions figurées, qui se font introduites par imitation, par abus, ou catachrese. On a dit au propre, *Pierre a de l'argent*, *il a de l'esprit* ; & par imitation on a dit, *il y a de l'argent dans la bourse*, *il y a de l'esprit dans ces vers*. *Il*, est alors un terme abstrait & général comme *ce*, *on*. Ce sont des termes métaphysiques formés à l'imitation des mots qui marquent des objets réels. *L'y* vient de *libi* des Latins, & a la même signification. *Il*, *y*, c'est-à-dire *là*, *ici*, dans le point dont il s'agit. *Il y a des hommes qui*, &c. *Il*, c'est-à-dire, l'être métaphysique, l'être imaginé ou d'imitation, *a* dans le point dont

il s'agit *des hommes qui*, &c. dans les autres Langues on dit plus simplement, *des hommes sont qui*, &c.

C'est aussi par imitation que l'on dit, *la raison a des bornes, notre Langue n'a point de cas, la Logique a quatre parties*, &c.

2. *A*, comme mot, est aussi une préposition, & alors on doit le marquer avec un accent grave à.

A préposition vient du latin à, à *dextris*, à *sinistris*, à droite, à gauche. Plus souvent encore notré à vient de la préposition latine *ad*, *loqui ad*, parler à. On trouve aussi *dicere ad*. Cic. *Ita lucrum ad me*, (Plaute) le profit en vient à moi. *Sinite parvulos venire ad me*, laissez venir ces enfans à moi.

Observez que *a* mot, n'est jamais que ou la troisième personne du présent de l'indicatif du verbe *avoir*, ou une simple préposition. Ainsi *à* n'est jamais adverbe, comme quelques Grammairiens l'ont cru, quoiqu'il entre dans plusieurs façons de parler adverbiales. Car l'adverbe n'a pas besoin d'être suivi d'un autre mot qui le détermine, ou, comme disent communément les Grammairiens, l'adverbe n'a jamais de régime; parce que l'adverbe renferme en soi la préposition & le nom, *prudemment, avec prudence*, (*V. ADVERBE*) au lieu que la préposition a toujours un régime, c'est-à-dire, qu'elle est toujours suivie d'un autre mot, qui détermine la relation ou l'espèce de rapport que la préposition indique. Ainsi la préposition à peut bien entrer, comme toutes les autres prépositions, dans des façons de parler adverbiales: mais comme elle est toujours suivie de son complément, ou, comme on dit, de son régime, elle ne peut jamais être adverbe.

A n'est pas non plus une simple particule qui marque le datif; parce qu'en françois nous n'avons ni déclinaison, ni cas, ni par conséquent de datif. Voyez *CAS*. Le rapport que les Latins marquoient par la terminaison du datif, nous l'indiquons par la préposition à. C'est ainsi que les Latins mêmes se sont servi de la préposition *ad*, *quod attinet ad me*. Cic. *Accedit ad, refertur ad aliquem*, & *alicui*. Ils disent aussi également *loqui ad aliquem*, & *loqui alicui*, parler à quelqu'un, &c.

A l'égard des différens usages de la préposition à, il faut observer 1. que toute préposition est entre deux termes qu'elle lie & qu'elle met en rapport.

2. Que ce rapport est souvent marqué par la signification propre de la préposition même, comme *avec, dans, sur*, &c.

3. Mais que souvent aussi les prépositions, sur-tout à *de* ou *du*, outre le rapport qu'elles indiquent quand elles sont prises dans leur sens primitif & propre, ne sont ensuite par figure & par extension, que de simples prépositions unitives ou indicatives, qui ne font que mettre deux mots en rapport; en sorte qu'alors c'est à l'esprit même à remarquer la sorte de rapport qu'il y a entre les deux termes de la relation unis entr'eux par la préposition; par exemple, *approchez-vous du feu: du*, lie *feu* avec *approchez-vous*, & l'esprit observe ensuite un rapport d'approximation, que *du* ne marque pas. *Eloignez-vous du feu; du*, lie *feu* avec *éloignez-vous*, & l'esprit observe là un rapport d'éloignement. Vous voyez que la même préposition sert à marquer des rapports opposés. On dit de même *donner à* & *ôter à*. Ainsi ces sortes de rapports différent autant que les mots différent entr'eux.

Je crois donc que, lorsque les prépositions ne sont, ou ne paroissent pas prises dans le sens propre de leur première destination, & que par conséquent elles n'indiquent par elles-mêmes la sorte de rapport particulier que celui qui parle veut faire entendre; alors c'est à celui qui écoute ou qui lit, à reconnoître la sorte de rapport qui se trouve entre les mots liés par la préposition simplement unitive & indicative.

Cependant quelques Grammairiens ont mieux aimé épuiser la Métaphysique la plus recherchée, & si je l'ose dire, la plus inutile & la plus vaine, que d'abandonner le lecteur au discernement que lui donne la connoissance & l'usage de sa propre Langue. *Rapport de cause, rapport d'effet, d'instrument, de situation, d'époque, table à piés de biche, c'est-là un rapport de forme*, dit M. l'Abbé Girard, tom. II. p. 199. *bassin à barbe, rapport de service*, (id. ib.) *Pierre à feu, rapport de propriété productive*, (id. ib.) &c. La préposition à n'est point destinée à marquer par elle-même un rapport

de propriété productive, ou de service, ou de forme, &c. quoique ces rapports se trouvent entre les mots liés par la préposition à. D'ailleurs, les mêmes rapports sont souvent indiqués par des prépositions différentes, & souvent des rapports opposés sont indiqués par la même préposition.

Il me paroît donc que l'on doit d'abord observer la première & principale destination d'une préposition. Par exemple: la principale destination de la préposition à, est de marquer la relation d'une chose à un autre, comme, le terme où l'on va, ou à quoi ce qu'on fait s' termine, le but, la fin, l'attribution, le pourquoï. *Aller à Rome*, prêter de l'argent à usure, à gros intérêt. *Donner quelque chose à quelqu'un*, &c. Les autres usages de cette préposition reviennent ensuite à ceux-là par catachrese, abus, extension, ou imitation: mais il est bon de remarquer quelques-uns de ces usages, afin d'avoir des exemples qui puissent servir de règle, & aider à décider les doutes par analogie & par imitation. On dit donc:

APRÈS UN NOM SUBSTANTIF.

Air à chanter. Billet à ordre, c'est-à-dire, payable à ordre. *Chaise à deux. Doute à éclaircir. Entreprise à exécuter. Femme à la hotte?* (au vocatif). *Grenier à sel. Habit à la mode. Instrument à vent. Lettre de change à vue*, à dix jours de vue. *Matière à procès. Nez à lunette. Œufs à la coque. Plaine à perte de vue. Question à juger. Route à gauche. Vache à lait.*

A APRÈS UN ADJECTIF.

Agréable à la vue. Bon à prendre & à laisser. Contraire à la santé. Délicieux à manger. Facile à faire.

Observez qu'on dit: *Il est facile de faire cela.*

*Quand on le veut, il est facile
De s'assurer un repos plein d'appas.*

Quinault.

La raison de cette différence est que dans le dernier exemple de n'a pas rapport à facile, mais à il; il, hoc, cela, à savoir de faire, &c. est facile, est une chose facile. Ainsi, il, de s'assurer un repos plein d'appas, est le sujet de la proposition, & est facile en est l'attribut.

*Qu'il est doux de trouver dans un amant
qu'on aime
Un époux que l'on doit aimer!*

Quinault.

Il, à savoir, de trouver un époux dans un amant, &c. est doux, est une chose douce (Voyez PROPOSITION).

Il est gauche à tout ce qu'il fait. Heureux à la guerre. Habile à dessiner, à écrire. Payable à ordre. Pareil à, &c. Propre à, &c. Semblable à, &c. Utile à la santé.

A P R È S U N V E R B E.

S'abandonner à ses passions. S'amuser à des bagatelles. Applaudir à quelqu'un. Aimer à boire, à faire du bien. Les hommes n'aiment point à admirer les autres; ils cherchent eux-mêmes à être goûtés & à être applaudis. La Bruyère. Aller à cheval, à califourchon, c'est-à-dire, jambe deçà, jambe delà. *S'appliquer à &c. S'attacher à &c. Blessé à, il a été blessé à la jambe. Crier à l'aide, au feu, au secours. Conseiller quelque chose à quelqu'un. Donner à boire à quelqu'un. Demander à boire. Etre à. Il est à écrire, à jouer. Il est à jeun. Il est à Rome. Il est à cent lieues. Il est long-temps à venir. Cela est à faire, à taire, à publier, à payer. C'est à vous à mettre le prix à votre marchandise. J'ai fait cela à votre considération, à votre intention. Il faut des livres à votre fils. Jouer à Colin Maillard, jouer à l'ombre, aux échecs. Garder à vue. La dépense se monte à cent écus, & la recette à, &c. Monter à cheval. Iayer quelqu'un. Payer à vue, à jour marqué. Persuader à. Prêter à. Puiser à la source. Prendre garde à soi. Prendre à gauche. Ils vont un à un, deux à deux, trois à trois. Voyons à qui l'aura, c'est-à-dire, voyons à ceci, (attendamus ad hoc nempe) à savoir qui l'aura.*

A AVANT UNE AUTRE P R E P O S I T I O N.

A se trouve quelquefois avant la préposition de, comme en ces exemples:

Peut-on ne pas céder à de si puissans charmes?

Et peut-on refuser son cœur

À de beaux yeux qui le demandent?

Je crois qu'en ces occasions il y a une ellipse synthétique. L'esprit est occupé des charmes particuliers qui l'ont frappé ; & il met ces charmes au rang des charmes puissans, dont on ne sauroit se garantir. Peut-on ne pas céder à ces charmes qui sont du nombre des charmes si puissans, &c. Peut-on ne pas céder à l'attrait, au pouvoir de si puissans charmes ? Peut-on refuser son cœur à ces yeux, qui sont de la classe des beaux yeux ? L'usage abrège ensuite l'expression, & introduit des façons de parler particulières auxquelles on doit se conformer, & qui ne détruisent pas les règles.

Ainsi, je crois que *de* ou *des* sont toujours des prépositions extractives, & que quand on dit *des savans soutiennent*, *des hommes m'ont dit*, &c. *des savans*, *des hommes*, ne sont pas au nominatif. Et de même quand on dit, j'ai vu *des hommes*, j'ai vu *des femmes*, &c. *des hommes*, *des femmes*, ne sont pas à l'accusatif ; car, si l'on veut bien y prendre garde, on reconnoîtra que *ex hominibus*, *ex mulieribus*, &c. ne peuvent être ni le sujet de la proposition, ni le terme de l'action du verbe, & que celui qui parle veut dire, que quelques-uns *des savans soutiennent*, &c. *quelques-uns des hommes*, *quelques-unes des femmes* disent, &c.

A APRÈS DES ADVERBES.

On ne se sert de la préposition *à* après un adverbe, que lorsque l'adverbe marque relation. Alors l'adverbe exprime la sorte de relation, & la préposition indique le corrélatif. Ainsi, on dit *conformément à*. On a jugé *conformément à* l'Ordonnance de 1667. On dit aussi *relativement à*.

D'ailleurs l'adverbe ne marquant qu'une circonstance absolue & déterminée de l'action, n'est pas suivi de la préposition *à*.

A en des façons de parler adverbiales, & en celles qui sont équivalentes à des prépositions Latines, ou de quelqu'autre Langue.

A jamais, à toujours. *A l'encontre*. *Tour-à-tour*. *Pas à pas*. *Vis-à-vis*. *A pleines mains*. *A fur & à mesure*. *A la fin*, tandem, aliquando. *C'est-à-dire*, nempe, scilicet. *Suivre à la piste*. *Faire le diable à*

quatre. *Se faire tenir à quatre*. *A cause*, qu'on rend en latin par la préposition *propter*. *A raison de*. *Jusqu'à*, ou *jusques à*. *Au delà*. *Au dessus*. *Au dessous*. *A quoi bon*, quorsum. *A la vue*, à la présence, ou en présence, coram.

Telles sont les principales occasions où l'usage a consacré la préposition *à*. Les exemples que nous venons de rapporter, ferviront à décider par analogie les difficultés que l'on pourroit avoir sur cette préposition.

Au reste la préposition *au* est la même que la préposition *à*. La seule différence qu'il y a entre l'une & l'autre, c'est que *à* est un mot simple, & que *au* est un mot composé.

Ainsi il faut considérer la préposition *à* en deux états différens.

I. Dans son état simple : 1°. Rendez à César ce qui appartient à César ; 2°. se prêter à l'exemple ; 3°. se rendre à la raison. Dans le premier exemple *à* est devant un nom sans article. Dans le second exemple *à* est suivi de l'article masculin, parce que le mot commence par une voyelle : à l'exemple, à l'esprit, à l'amour. Enfin dans le dernier, la préposition *à* précède l'article féminin, à la raison, à l'autorité.

II. Hors de ces trois cas, la préposition *à* devient un mot composé par sa jonction avec l'article *le* ou avec l'article pluriel *les*. L'article *le* à cause du son sourd de l'e muet a amené *au*, de sorte qu'au lieu de dire *à le*, nous disons *au*, si le nom ne commence pas par une voyelle. S'adonner *au bien* ; & au pluriel au lieu de dire *à les*, nous changeons l en u, ce qui arrive souvent dans notre langue, & nous disons *aux*, soit que le nom commence par une voyelle ou par une consonne : *aux hommes*, *aux femmes*, &c. ainsi *au* est autant que *à le*, & *aux* que *à les*.

A est aussi une préposition inséparable qui entre dans la composition des mots : donner, s'adonner, porter, apporter, mener, amener, &c. ce qui sert ou à l'énergie, ou à marquer d'autres points de vue ajoutés à la première signification du mot.

Il faut encore observer qu'en Grec *à* marque

1. Privation, & alors on l'appelle *alpha*

privatif, ce que les Latins ont quelquefois imité, comme dans *amens* qui est composé de *mens*, entendement, intelligence, & de l'alpha privatif. Nous avons conservé plusieurs mots où se trouve l'alpha privatif, comme amazone, asile, abîme, &c. l'alpha privatif vient de la préposition *ἀφι*, *sine*, sans.

2. A en composition marque *augmentation*, & alors il vient de *ἄγα*, *beaucoup*.

3. A avec un accent circonflexe & un esprit doux & marque *admiration*, *désir*, *surprise*, comme notre ah! ou ha! *vox quiritanis*, *optantis*, *admirantis*, dit *Robertson*. Ces divers usages de l'a en Grec ont donné lieu à ce vers des *Racines Grecques*.

A *fuit un*, *prive*, *augmente*, *admire*.

En terme de Grammaire, & sur-tout de Grammaire Greque, on appelle *a* pur un *a* qui seul fait une syllabe comme en *φ.ω.ω*, *amicitia*. (F)

A étoit une lettre numérale parmi les anciens. *Baronius* rapporte des vers techniques qui expriment la valeur de chaque lettre de l'alphabet. Celui-ci,

Fossidet A numeros quingentos ordine recto.

marque que la lettre A signifioit *cinq cents*; surmontée d'un titre ou ligne droite, de cette façon (\bar{A}), elle signifioit *cinq mille*.

Les anciens proprement dits ne firent point usage de ces lettres numérales, comme on le croit communément. *Isidore de Séville* qui vivoit dans le septieme siecle assure expressément le contraire; *Latini autem numeros ad litteras non computant*. Cet usage ne fut introduit que dans les temps d'ignorance. *M. Ducange* dans son *Glossaire* explique au commencement de chaque lettre quel fut cet usage, & la plupart des Lexicographes l'ont copié sans l'entendre, puisqu'ils s'accordent tous à dire que l'explication de cet usage se trouve dans *Valerius Probus*, au lieu que *Ducange* a dit simplement qu'elle se trouvoit dans un recueil de *Grammairiens*, du nombre desquels est *Valerius Probus*. *Habetur verò illud cum Valerio Probo . . . & aliis qui de numeris scripserunt editum inter Grammaticos antiquos*. Les Hébreux, les Arabes employoient leur aleph, & les Grecs leur alpha qui répond à notre A, pour désigner le

nombre 1. & dans le langage de l'écriture *alpha* signifie le commencement & le principe de toutes choses. *Ego sum alpha*, &c. (G)

A, *lettre symbolique*, étoit un hiéroglyphe chez les anciens Egyptiens, qui pour premiers caractères employoient ou des figures d'animaux ou des signes qui en marquoient quelque propriété. On croit que celle-ci représentoit l'ibis par l'analogie de la forme triangulaire de l'A avec la marche triangulaire de cet oiseau. Ainsi quand les caractères Phéniciens qu'on attribue à *Cadmus* furent adoptés en Egypte, la lettre A y fut tout à la fois un caractère de l'écriture symbolique consacrée à la religion, & de l'écriture commune usitée dans le commerce de la vie. (G)

A, *numismatique* ou *monétaire*, sur le revers des anciennes médailles Greques, signifie qu'elles furent frappées dans la ville d'Argos, & quelquefois dans celle d'Athènes. Dans les médailles consulaires cette lettre désigne pareillement le lieu de la fabrique; dans celles des Empereurs, il signifie communément *Augustus*. Dans le revers des médailles du bas Empire, qui étoient véritablement des especes de monnoies ayant cours, & dont le peuple se servoit, A est la marque ou de la Ville, comme Antioche, Arles, Aquilée, où il y avoit des Hôtels des Monnoies, ou signifie le nom du monétaire. Dans nos especes d'or & d'argent cette lettre est la marque de la monnaie de Paris; & le double AA celle de Metz. (G)

A, *lapidaire*, dans les anciennes inscriptions sur des marbres, &c. signifioit *Augustus*, *Ager*, *aiunt*, &c. selon le sens qu'exige le reste de l'inscription. Quand cette lettre est double, elle signifie *Augusti*; triple, elle veut dire *auro*, *argento*, *are*. *Isidore* ajoute que lorsque cette lettre se trouve après le mot *miles*, elle signifie que le soldat étoit un jeune homme. On trouve dans des inscriptions expliquées par d'habiles Antiquaires A rendu par *ante*, & selon eux, ces deux lettres AD équivalent à ces mots *ante diem*. (G)

A, *lettre de suffrage*; les Romains se servoient de cette lettre pour donner leurs suffrages dans les assemblées du peuple. Lors-

qu'on propoſoit une nouvelle loi à recevoir, on diviſoit en centuries ceux qui devoient donner leurs voix, & l'on diſtribuoit à chacun d'eux deux ballots de bois, dont l'une étoit marquée d'un A majuſcule qui ſignifioit *antiquo* ou *antiquam volo*; l'autre étoit marquée de ces deux lettres UR, *uti rogas*. Ceux qui s'oppoſoient à l'établiſſement de la loi jetoient dans l'urne la première de ces ballots, pour ſignifier, *je rejette la loi, ou je m'en tiens à l'ancienne.* (G)

A, ſigne d'abſolution chez les Romains; dans les cauſes criminelles, étoit un ſigne pour déclarer innocente la perſonne accuſée. C'eſt pourquoi Cicéron dans l'oraifon pour Milon, appelle l'A une lettre favorable, *littera ſalutaris*. Quand il s'agiſſoit d'un jugement pour condamner ou renvoyer quelqu'un abſous, on diſtribuoit à chaque Magiſtrar ou à chaque opinant trois bulletins, dont l'un portoit un A qui vouloit dire *abſolvo*, j'abſous; l'autre un C qui marquoit *condemno*, je condamne; & ſur le troiſième il y avoit une N & une L, *non liquet*, c'eſt-à-dire, *le fait ou le crime en queſtion ne me paroît pas évident*. Le Préteur prononçoit ſelon le nombre des bulletins qui ſe trouvoient dans l'urne. Le dernier ne ſervoit que quand l'accuſé n'avoit pas pu entièrement ſe juſtifier, & que cependant il ne paroifſoit pas abſolument coupable; c'étoit ce que nous appelons *un plus amplement informé*. Mais ſi le nombre de ces trois bulletins ſe trouvoit parfaitement égal, les Juges inclinoient à la douceur, & l'accuſé demouroit entièrement déchargé de l'accuſation. Cicéron nous apprend encore que les bulletins deſtinés à cet uſage étoient des eſpeces de jetons d'un bois mince, poli, & frottés de cire ſur laquelle étoient inſcrites les lettres dont nous venons de parler, *ceratam unicuique tabellam dari cerâ legitimâ*. On voit la forme de ces bulletins dans quelques anciennes médailles de la famille Caſia. Voyez JETONS. (G)

* *A cognitionibus*. Scorpis fameux Agitateur du cirque eſt représenté, dans un monument, courant à quatre chevaux, dont on lit les noms avec celui de Scorpis. Sur le bas du monument, au haut, Abaſcantus eſt couché ſur ſon ſéant, un génie lui ſoutient

la tête; un autre génie qui eſt à ſes piés tient une torche allumée qu'il approche de la tête d'Abaſcantus. Celui-ci a dans la main droite une couronne, & dans la gauche une eſpece de fruit: l'inſcription eſt au deſſous en ces termes: *Dius Manibus: Titi Flavi Auguſti liberti Abaſcanti à cognitionibus, Flavia Hesperis conjugii ſuo bene merenti fecit, cujus dolore nihil habui niſi mortis.* « Aux dieux Manes: Flavia Hesperis, épouſe de Titus Flavius Abaſcantus, affranchi d'Auguſte & ſon commis, a fait ce monument pour ſon mari, qui méritoit bien qu'elle lui rendit ce devoir. » Après la douleur de cette perte, la mort » fera ma ſeule conſolation. » On voit qu'à *cognitionibus* marque certainement un office de conſéquence auprès de l'Empereur. C'étoit alors Tite ou Domitien qui régnoit. Mais à *cognitionibus* eſt une expreſſion bien générale, & il n'eſt guere de charge un peu conſidérable à la Cour, qui ne ſoit pour connoître de quelque choſe. M. Fabretti prétend qu'à *cognitionibus* doit s'entendre de l'inſpection ſur le Cirque, & ce qui concernoit la courſe des chevaux; il ſe fonde ſur ce qu'on mettoit dans ces monumens les inſtrumens qui étoient de la charge ou du métier dont il étoit queſtion; par exemple, le muid avec l'Édile, les ventouſes & les ligatures avec les Médecins, le faiſceau avec le Liéteur, &c. d'où il infere que la qualité donnée à Abaſcantus eſt déſignée par le quadrige qui eſt au bas du monument. Mais il ne faut prendre ceci que pour une conjecture qui peut être ou vraie ou fauſſe. La coutume de déſigner la qualité de l'homme par les acceſſoires du monument, eſt démentie par une infinité d'exemples. On trouve (dit le P. Montfaucon) dans un monument un Lucius Trophymus affranchi d'Auguſte, qualifié à *veſte* & à *lacuna*, Intendant de la garde-robe, avec deux arcs dont la corde eſt caſſée, deux torches, & un pot; & ce ſavant homme demande quel rapport il y a entre ces acceſſoires & la qualité d'Intendant de la garde-robe: c'eſt un exemple qu'il apporte contre l'opinion de Fabretti; mais je ne le trouve pas des mieux choiſis, & l'on pourroit aſſez aisé- ment donner aux arcs ſans cordes & au reſte des acceſſoires un ſens qui ne s'éloigneroit

pas de la qualité de Trophymus. Un Intendant de la garde-robe d'un romain n'avoit guere d'exercice qu'en temps de paix ; c'est pourquoi on voit au monument de celui-ci deux arcs sans cordes, ou, ce qui est mieux, avec des cordes rompues ; les autres symboles ne sont pas plus difficiles à interpréter. Mais l'exemple suivant du P. Montfaucon me semble prouver un peu mieux contre Fabretti ; c'est un *Ædituus Martis ultoris* représenté avec deux oiseaux qui boivent dans un pot. Cela n'a guere de rapport avec l'Office du Sacrifain de Mars. Mais connoissons-nous assez bien l'antiquité pour pouvoir assurer qu'il n'y en a point ? Ne pouvoit-il pas facilement y avoir quelque singularité dans les fonctions d'un pareil Sacrifain (c'est le mot du P. Montfaucon), à laquelle les oiseaux qui boivent dans un pot feroient une allusion fort juste ? & la singularité ne pourroit-elle pas nous être inconnue ? N'admirons-nous pas aujourd'hui ou du moins ne trouvons-nous pas très-intelligibles des figures symboliques dans nos monumens, qui seront très-obscurcs, & qui n'auront pas même le sens commun pour nos neveux qui ne seront pas assez instruits des minuties de nos petits usages, & de nos conditions subalternes, pour en sentir l'à propos ?

* *A curâ amicorum.* On lit dans quelques inscriptions sépulcrales le titre de *A CURA AMICORUM*. *Titus Calius Titi filius, Celer, A CURA AMICORUM AUGUSTI, Præfectus legionis decimæ salutaris, Mediomatricum civitas bene merenti possit.* Dans une autre : *Silvano sacrum sodalibus ejus, & Larum donum possit Tiberius Claudius Augusti Libertus Fortunatus A CURA AMICORUM, idemque dedicavit.* Ailleurs encore : *Æsculapio Deo Julius Onesimus Augusti Libertus A CURA AMICORUM, voto suscepto dedicavit lubens merito.* Je n'entends pas trop quelle étoit cette charge chez les grands à *curâ amicorum*, dit Gruter. Mais ajoute le P. Montfaucon, on a des inscriptions par lesquelles il paroît que c'étoit une dignité que d'être leur ami & de leur compagnie ; d'où il conclut qu'il se peut faire que ces affranchis qui étoient à *curâ amicorum*, preussent soin de ceux qui étoient parvenus à

cette dignité. Ces usages ne sont pas fort éloignés des nôtres ; nos femmes titrées ont quelquefois des femmes de compagnie ; & il y a bien des maisons où l'on attache tel ou tel domestique à un ami qui survient ; & ce domestique s'appelleroit fort bien en latin à *curâ amici*.

A, dans les *Ecrivains modernes*, veut dire aussi l'an, comme A. D. *anno Domini*, l'an de Notre Seigneur : les Anglois se servent des lettres A. M. pour dire *Artium Magister*, Maître ès Arts. Voyez CARACTERE. (G)

A, dans le *Calendrier Julien*, est aussi la première des sept lettres dominicales. Voyez DOMINICAL.

Les Romains s'en étoient servi bien avant le temps de Notre Seigneur : cette lettre étoit la première des huit lettres nundinales ; & ce fut à l'imitation de cet usage, qu'on introduisit les lettres dominicales. (G)

A. D. *épistolaire* ; ces deux caractères dans les lettres que s'écrivoient les anciens, signifioient *ante diem*. Des copistes ignorans en ont fait tout simplement la préposition *ad*, & ont écrit *ad IV. Kalend. ad VI. Idus, ad III. Non. &c.* au lieu d'*ante diem IV. Kalend. ante diem VI. Idus, &c.* ainsi que le remarque Paulmance. On trouve dans Valerius Probus A. D. P. pour *ante diem pridie*. (G)

* A désigne une proposition générale affirmative. *Afferit A. . . verum generaliter . . .* A affirme, mais généralement, disent les Logiciens. V. l'usage qu'ils font de cette abréviation à l'article SYLLOGISME.

* A, *signe des passions*, selon certains Auteurs, est relatif aux passions dans les anciens Dialectes Grecs. Le Dorien, où cette lettre se répète sans cesse, a quelque chose de mâle & de nerveux, & qui convient assez à des guerriers. Les Latins au contraire emploient dans leur Poésie des mots où cette lettre domine, pour exprimer la douceur. *Mollia luteola pingit Vaccinia calthâ.* Virg.

Parmi les peuples de l'Europe, les Espagnols & les Italiens sont ceux qui en font le plus d'usage, avec cette différence que les premiers remplis de faste & d'ostentation, ont continuellement dans la bouche des *a* emphatiques ; au lieu que les *a* des terminaisons

terminaifons Italiennes étant peu ouverts dans la prononciation, ils ne réfpirent que douceur & que molleffe. Notre langue emploie cette voyelle fans aucune affeétation.

A, eft auffi une abréviation dont on fe fert en différens Arts & pour différens ufages. Voyez ABRÉVIATION. (Y)

A, (*Antiq.*) Cette lettre eft une abréviation qui fe trouve fréquemment dans l'histoire & fur les monumens anciens, foit feule avec un point, ou fans point, foit double ou triple, foit accompagnée de quelques autres lettres. En voici quelques fignifications qui ont rapport aux articles A (*Numifmatique* ou *Monétaire*) & A (*Lapidaire*)

A feul fignifie *Aulus*, *Aula*, noms propres; ou *Augustalis*, Impérial; *annus*, année; *argentum*, argent; *aurum*, or; *ager*, champ; *amicus*, *amica*, ami, amie; *anima*, ame; *album*, registre; *æs*, monnoie, argent; *ærarium*, trefor public; *ædes*, maifon, temple; *ædilis*, *ædilitas*, édile, édilité.

AA double, pour *Augustales*, de la maifon de l'Empereur, ou *aurum & argentum*, or & argent; *apud agrum*, dans le champ.

Miles A ou Al, pour *miles alæ*, foldat d'une des ailes de l'armée, quoique Ifidore prétende que *miles A* fignifie un jeune foldat.

A. B. V. à *bonoviro*, par un homme de bien.

A. G. *animò grato*, par reconnoiffance; ou *Aulus Gellius*, nom propre.

A. K. *ante kalendas*, avant les calendes.

A. P. M. *amico pofuit monumentum*, a élevé ce tombeau à fon ami. *Dict. abrégé d'Antiq.* par E. J. Monchablon.

AB. ABN. &c. Voyez l'article ABRÉVIATION.

A, (*Mufique.*) Cette lettre majufcule écrite fur l'enveloppe d'une partie de mufique, ou fur la partie même, indique la haute-contre, (*alto*). Lorsque dans le courant de la baffe-continue (B. C.) d'une piece de chant à plusieurs parties, on trouve la lettre A, elle indique que la haute-contre chante feule. (*F. D. C.*)

AAA chez les Chimiffes, fignifie une amalgame, ou l'opération d'amalgame. Voyez AMALGAMATION & AMALGAME. (M)

A, ã, ou ãã: on fe fert de cette abréviation en médecine pour *ana*, c'eft-à-dire,

pour indiquer une égale quantité de tous les différens ingrédiens énoncés dans une formule. Ainfi ζϑ *thuris, myrrhæ, aluminis* à ϑ j, eft la même chofe que ζϑ *thuris, myrrhæ, aluminis, ana, ϑ j*. Dans l'un & l'autre exemple ã, ãã & ana fignifient parties égales de chaque ingrédient; & veut dire, prenez de l'encens, de la myrrhe, de l'alun, de chacun un fcrupule.

Cette fignification d'ana ne tire point fon origine d'un caprice du premier Médecin qui s'en eft fervi, & ce n'eft point l'autorité de fes fucceffeurs qui en a prefcrit la valeur & l'ufage. La propofition *ανά* chez les Grecs fe prenoit dans le même fens que dans les auteurs de médecine d'aujourd'hui.

Hippocrate dans fon traité des maladies des femmes, après avoir parlé d'un pefaire qu'il recommande comme propre à la conception, & après avoir fpécifié des drogues, ajoute *ανά δόλον έρασον*, c'eft-à-dire, de chacune une dragme. Voyez ANA. (N)

A. Les marchands négocians, banquiers; & teneurs de livres, fe fervent de cette lettre, ou feule, ou fuivie de quelques autres lettres auffi initiales, pour abrégé des façons de parler fréquentes dans le négoce, & ne pas tant employer de temps ni de paroles à charger leurs journaux, livres de comptes, ou autres Regiftres. Ainfi l'A mis tout feul, après avoir parlé d'une lettre de change fignifie *accepté*. A. S. P. *accepté fous protêt*. A. S. P. C. *accepté fous protêt pour mettre à compte*. A. P. à *protefter*. (G)

* A, caractère alphabétique. Après avoir donné les différens fignifications de la lettre A, il ne nous reffe plus qu'à parler de la manière de la tracer.

L'a dans l'écriture ronde eft un compofé de trois demi-cercles, ou d'un o rond & d'un demi o, obfervant les déliés & les pleins. Pour fixer le lieu des déliés & des pleins, imaginez un rhombe fur un de ces côtés; la bafe & le côté fupérieur, & le parallèle à la bafe, marqueront le lieu des déliés; & les deux autres côtés marqueront le lieu des pleins. Voyez RHOMBE.

Dans la coulée, l'a eft compofé de trois demi-cercles, ou plutôt ovale, ou d'un o coulé, & d'un demi o coulé: quant au lieu des déliés & des pleins, ils feront déterminés

nés de même que dans la ronde : mais il faut les rapporter à une rhomboïde. Voyez RHOMBOÏDE.

Dans la grosse bâtarde, il est fait des trois quarts d'un e ovale, & d'un trait droit d'abord, mais terminé par une courbe, qui ferme l'a en achevant l'ovale.

La première partie, soit ronde, soit ovale de l'a, se forme d'un mouvement composé des doigts & du poignet ; & la seconde partie, du seul mouvement des doigts, excepté sur la fin de la courbure du trait qui applatit, soit Po, soit P ovale, pour en former l'a, où le poignet vient un peu au secours des doigts. Voyez sur ces lettres & sur les autres sortes d'écritures, les préceptes de M. M. Rosallet & Durel.

* A, f. petite rivière de France, qui a sa source près de Fontaines en Sologne.

A A

AA, (Géog.) ce nom, selon Héfiche, signifioit un amas d'eaux.

L'AA, f. f. est une rivière de France qui prend sa source dans le haut Boulonnois. Elle sépare la Flandre de la Picardie, & se jete dans l'Océan au-dessous de Gravelines. Elle se nomme en latin *Agnio*. Il y a des rivières de ce nom dans les Pays-Bas, en Suisse & en Allemagne.

AA ou AADE, petite rivière du Brabant Hollandois, qui a sa source aux confins du pays de Liege & de la Guelde, arrose la ville d'Helmont, se grossit des eaux de plusieurs ruisseaux, & va se jeter dans le Dommel au-dessous de Bois-le-Duc.

AA, deux petites rivières des Provinces Unies, qui sortent du marais Bourtang, au pays de Drente. Après avoir coulé séparément vers le nord, elles se joignent dans le Westervold, où elles prennent le nom de *Wejier-vold-Aa*, & vont se décharger dans le golfe de Dolaert, vers les confins du comté d'Emden. Avant leur jonction, la plus occidentale se nomme *Muffel-Aa*, & la plus orientale *Ruten-Aa*.

AA & HAVELTER-AA, petite rivière de l'Overissel, coule dans le comté de Drente où elle prend sa source, baigne la petite ville de Meppen, & se joint au Wecht à

Swarte-Sluys, un peu au-dessus de son embouchure dans le Zuider-zée.

AA, autre petite rivière de l'Overissel qui baigne la ville de Zivol, & se décharge dans le Wecht, un peu au-dessous de la même ville.

AA, & NIEUWE-AA, petite rivière des Provinces-Unies, qui coule dans l'Overissel, baigne Steenwick où elle change de nom, pour prendre celui de *Steenvricker-Aa*, se partage ensuite en deux branches dont la plus méridionale est appelée *Old-Aa* : elles se jettent l'une & l'autre dans le lac de Gieter, pour aller se décharger avec lui dans le Zuyder-zée près de Blockzyl.

AA, ALPHA ou ALPH, rivière de Suisse, qui a sa source au mont Brenner dans le comté d'Underwald, qu'elle traverse du sud au nord, & va jeter ses eaux dans le lac de Lucerne, où elle forme un petit golfe nommé *Alph-zée* ou *la mer d'Alph*.

AA, autre rivière de Suisse, qui sort d'une montagne au nord-ouest de la ville de Lucerne, coule vers le septentrion, forme deux petits lacs dans son cours, arrose la ville de Lentzbourg, & va se perdre peu après dans la rivière d'Aar entre Aarbourg & Bruck, à deux lieues au-dessus de cette dernière ville.

AA, troisième rivière de ce nom dans la Suisse, au canton de Zurich, où elle arrose la ville de Gruningen, au midi de laquelle elle a sa source, & va se jeter dans le lac appelé *Greiffen-zée*.

AA ou VELICER-AA, rivière d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, qui a sa source auprès de Velen dans l'évêché de Munster, baigne les petites villes de Gemen, Eorcken & Bockholt, & va se rendre dans l'Yffel, entre Anholt & Ulst au comté de Zutphen.

AA ou ALTE-AA, autre rivière de Westphalie, dans l'évêché de Munster, prend sa source un peu au-dessus d'Aaluis, baigne cette ville, puis celle de Goer au pays de Twente, & va se joindre au Wecht un peu au-dessous de la ville d'Ommen dans le pays de Sallant.

AA, autre rivière de la Westphalie, prend sa source dans le comté de Steinfort, traverse ce comté dans sa longueur, en baigne la capitale, & se réunit au Wecht, vers les confins du comté de Bentheim.

AA, autre riviere de Westphalie, qui a sa source à l'ouest de Munster, arrose cette ville & va se perdre dans l'Éms, vis-à-vis de Greven.

AA, cinquieme riviere de ce nom, dans le cercle de Westphalie, a sa source dans le comté de la Lippe, passé à Dethmold, puis à Hervorden, joint ses eaux à celles de la Bege pour se jeter avec elle dans le Weser, à trois lieues au dessus de Minden. Il est bon de remarquer ici que Sanson, dans ses grandes cartes, lui donne le nom de *Wehra*.

AABAM, f. m. Quelques Alchimistes se sont servi de ce mot pour signifier le plomb. Voyez PLOMB. SATURNE. ACCIB. ALABARIC. (M)

AACH ou ACH, f. f. petite ville d'Allemagne dans le cercle de Suabe, près de la source de l'Aach. Long. 26. 57. lat. 47. 55.

* AAGGI-DOGI, (Géog.) montagne de l'Amasie en Turquie, sur les frontieres de Perse. Elle est fort haute & fort rude à monter; les passages en sont étroits: c'est pourtant par-là que passent les caravanes qui vont de Constantinople à Ispahan.

* AAGGI-SOU, (Géog.) riviere de Perse, qui descend des montagnes voisines de la mer Caspienne, & va se perdre dans le lac Roumi à environ treize lieues de Tauris. Ses eaux sont d'une très-mauvaise qualité; c'est peut-être pourquoi il ne s'y trouve aucune sorte de poisson.

* AAG-HOLM, (Géog.) autrement l'ILE D'AAG, petite île de la côte de Norvege, à l'opposite d'une autre petite île nommée Aan-Sire. Lat. 58. 6.

* AAHUS, f. petite ville d'Allemagne dans le cercle de Westphalie, capitale du comté d'Aahus, bornée au nord par le pays de Swente, au levant par ceux de Horstmar & de Dulmen, au midi par le comté de la Lippe & au couchant par le district de Bockholt, le comté de Zulphen & le pays de Bockelo. Long. 24. 36. lat. 52. 10.

* AAIN-CHARIN, (Géog.) village de la Judée, à deux lieues de Jérusalem.

Il tire son nom de la fontaine de Nephtoa qui en est proche. Ce lieu est remarquable par les ruines d'une ville de la Tribu de Juda, dont on ne fait pas le nom; par les débris d'une église & d'un monastere qui selon la tradition populaire, étoient bâtis

au même endroit où étoit la maison de Zacharie & d'Elisabeth, & où l'on montre encore une grotte fort fréquentée par les Pélerins, parce qu'ils croient que la Sainte Vierge y prononça le *Magnificat*; enûn par le couvent de Saint Jean qui a une belle église dont l'autel magnifique est, dit-on, bâti sur l'endroit même où naquit Saint Jean-Baptiste.

* AAIN-EL-GINUM, (Géog. anc. Hist. de l'Idol.) c'est-à-dire, la fontaine des Idoles, ville ancienne d'Afrique, dans la province de Chaus, au royaume de Fez. Elle étoit située dans une plaine entre plusieurs montagnes, sur le passage par lequel on va de Soffroi en Numidie. La tradition rapporte que les Africains encore idolâtres avoient aux environs de cette ville, auprès d'une fontaine, un temple où les personnes des deux sexes célébroient en certains temps des fêtes nocturnes, où les femmes s'abandonnoient dans l'obscurité aux hommes que le hasard leur donnoit, & que les enfans nés de ce commerce, réputé sacré, étoient élevés par les prêtres de ce temple. C'est pourquoi celles qui y avoient passé la nuit n'approchoient point de leurs maris de toute l'année. Les Mahométans ont détruit ce temple. Long. 14. 10. lat. sept. 32. 50. suivant Ortelius qui, dans l'Atlas de Blaeu, nomme cette ville *Munlijana*.

* AAIN-MARIAM, (Géog.) ou la fontaine de Marie, ainsi nommée parce que l'on dit que la Vierge Marie y alloit puiser de l'eau lorsqu'elle demouroit à Jérusalem. Elle est à deux cents pas du réservoir de Siloé, sous une voûte du mont Moria d'où elle coule par un conduit souterrain. Les Mahométans vont s'y laver par dévotion.

* AAIN-TOGIAR, (Géog.) ou la fontaine des Marchands, nom que les Arabes donnent aujourd'hui aux ruines d'une grande ville dans la Tribu de Zabulon, à une lieue du Tabor vers l'orient, sur lesquelles s'élevent une trentaine de maisons servant de retraite à des marchands qui s'y rendent pour y vendre diverses denrées & sur-tout des bestiaux. Au milieu de ces maisons il y a une belle fontaine. Ce lieu est le passage des caravanes qui vont & viennent d'Egypte & de Jérusalem à Damas; & tous les passans, Juifs, Chrétiens &

Turcs , y paient un tribut qui revient à vingt sous de France.

AAL, f. m. (*Histoire Nat. Botanique.*) genre de plante peu connu , & dont il n'est fait mention dans aucun autre ouvrage que dans l'herbier de Rumphé. Cet auteur en distingue deux especes , dont il donne la description sans figures, au chapitre 52.e de son troisieme volume des plantes d'Amboine , page 207.

Premiere espece , AAL.

La premiere espece , que Rumphé appelle *aalius angustifolia* , aal à feuilles étroites , est un arbre de moyenne grandeur , dont le tronc , qui a depuis neuf pouces jusqu'à un pié de diametre , est partagé en nombre de branches courtes qui lui forment une cime épaisse & arrondie. Son écorce est brune , lisse , comme hérissée , non pas d'épines , mais de tubercules obtus assez fréquens vers l'origine des branches. Ces branches sont couvertes de feuilles alternes rapprochées comme par faisceaux , & comparables à celles de bilimbi ou du pistachier , c'est-à-dire , pinnées ou rangées en ailerons avec une impaire , de figure elliptique , longues d'un pouce & demi à deux pouces , lisses , molles au toucher , verd foncé dessus , avec quelques nervures blanches , & glauques ou ver de mer en dessous.

De l'aisselle de chaque feuille sortent plusieurs boutons verts de fleurs qui toutes avortent , excepté une seule , laquelle paraît sembler être femelle pendant que les autres sont mâles. Cette fleur est composée d'un petit calice entier , sans découpures , en forme de soucoupe , d'abord verd de pomme , ensuite rougeâtre , au centre duquel s'éleve un grain , c'est-à-dire , un disque en forme de pois , d'un beau rouge , un peu applati ou déprimé , & creusé d'une petite cavité en forme d'ombilic. C'est autour de ce disque que sont placées circulairement huit à dix graines noires , triangulaires , nues , assez semblables à celles de l'oselle , ou mieux encore à des portions de sphaere.

Cet arbre , vu de loin , présente un coup d'œil assez agréable , & par sa forme élégante & par la couleur rouge du disque de

ses fleurs qui , persistant jusqu'à la maturité des fruits , se fait remarquer à travers la verdure de ses feuilles. Celles-ci noircissent en se séchant : elles sont sujettes à être rongées par des fourmis noires qui se rendent fréquemment sur cet arbre.

Qualités. L'écorce de l'aal est assez épaisse , succulente , & d'un beau rouge au dedans ; elle a une saveur peu agreable ainsi que ses feuilles.

Usages. L'aubier de son bois est blanc , le cœur en est purpurin , assez solide , mais de peu de durée ; on s'en sert néanmoins pour faire des montans aux portes des maisons à Amboine.

Deuxieme espece , MAHUMAHA.

L'aal à larges feuilles , nommé par Rumphé *aalius latifolia* , differe du premier en ce que ses feuilles sont deux à trois fois plus longues ; ses fleurs n'ont pas le calice en soucoupe , & ses graines sont communément arrondies & non triangulaires. Son écorce est plus épaisse , plus succulente , & d'un rouge plus pâle , ainsi que son bois.

La premiere espece se plaît au milieu des arbrisseaux sur le rivage de la mer , au lieu que celle-ci ne se trouve que dans les forêts avancées dans le continent.

Le nom sous lequel ces deux arbres sont connus à Amboine est celui de *aal*. L'espece à larges feuilles s'appelle *ꝛemboan-aiant* en Malais ; *cyhetu-er* à Amboine , & plus communément *mahumaha* , c'est-à-dire , épice du sagou , à cause de son usage.

Usages. On ne fait pas grand cas du *mahumaha* à Amboine , néanmoins on emploie son écorce pour donner au vin de sagou un goût aromatique avec un peu de couleur , en la faisant infuser dedans , au défaut des autres écorces qui sont ordinairement préférées pour cet effet.

Remarques. Par les caracteres indiqués dans la description de ces deux arbres , il est facile de voir qu'ils sont différens de tous ceux qui sont parvenus jusqu'ici à la connoissance de botanistes , & qu'ils doivent former un genre voisin du *figara* dans la famille des anones dont on fait que la plupart des arbres ont l'écorce aromatique. (M. ADANSON.)

AALHEIDE, (*Géogr.*) grande étendue de terrain stérile en Danemarck, dans la Province de Jutland, entre Skine & Kolding. Si cet endroit est remarquable, c'est pour n'avoir encore pu être fertilisé comme les autres parties du Jutland, qui, toutes à-peu-près couvertes de bruyères ou de marais, n'en récompensent pas moins par leur produit, l'industrie & le travail des habitans qui les cultivent. (*D. G.*)

* **AAM**, f. mesure des liquides, en usage à Amsterdam : elle contient environ soixante-trois livres, poids de marc.

* **AAMA**, (*Géogr.*) Province de Barbarie, à quinze journées de Tunis. L'entrée de cette Province est une longue digue fort étroite, construite entre deux rivières nommées les mers de Pharaon, dont le sable mouvant couvre quelquefois la digue; ce qui la rend difficile à distinguer, & augmente le danger pour le voyageur.

* **AANSIRE**, (*Géogr.*) petite île de la côte de Norwege, vis-à-vis de l'île d'Aagholm, au nord-ouest de l'embouchure du Lande-Wan, vers les 58^{d.} 7'. *de latitude septentrionale.*

* **AAR**, f. grande rivière qui a sa source proche de celle du Rhin, au mont de la Fourche, & qui traverse la Suisse depuis les confins du Valais jusqu'à la Suabe.

* **AAR**, f. rivière d'Allemagne qui a sa source dans l'Eiffel, & qui se jete dans le Rhin près de Lintz.

* **AAR**, (*Géogr.*) île de la mer Baltique, appartenante au Danemarck. Elle est peu considérable & n'a point de ville, mais seulement quelques villages. Elle se trouve entre les îles de Fune, de Langerland & d'Alfen.

* **AARACK**, (*Géogr.*) ville de Perse, placée dans l'Irannie par Duval.

* **AARASSO**, (*Géogr.*) ancienne ville d'Asie, qui n'est plus aujourd'hui qu'un village de la Natolie sur la Méditerranée.

* **AARDALFFIOERD**, en latin *Sinus Aardalius*, (*Géogr.*) golfe de l'océan septentrional, sur les côtes du gouvernement de Berghen, en Norwege.

AARON. (*Hist. Sacr.*) premier grand-prêtre des Juifs, fils d'Amram & de Jocabed, de la tribu de Lévi, naquit en Egypte trois ans avant Moïse son frere, l'an du

monde 2430, & avant Jesus-Christ 1574, suivant l'ère vulgaire. Ceux qui veulent donner quelque signification particulière au nom d'Aaron, le tirent d'un mot chaldaique qui signifie *élever*, & le traduisent par *montagne* ou *montagnard* (*mons sive montanus*) ou même par *montagne forte*. Quoi qu'il en soit, Moïse ayant été choisi de Dieu pour délivrer les Israélites de la servitude d'Egypte, Aaron le seconda dans l'exécution de ce grand dessein, l'accompagna par-tout, & eut beaucoup de part à tout ce qu'il fit pour cette délivrance. Comme Moïse étoit begue, Aaron portoit pour lui la parole, soit au peuple, soit au roi Pharaon : aussi l'écriture l'appelle-t-elle le prophète de Moïse & son interprete. Sa verge miraculeuse opéra quantité de merveilles en Egypte. Après le passage de la mer rouge, Aaron fut désigné de Dieu pour être souverain sacrificateur des Juifs, lui & ses fils à perpétuité. Lorsque les Israélites furent nourris de manne dans le désert, il en recueillit dans un vase qu'il mit depuis dans le tabernacle. Les Amalécites attaquèrent les Hébreux : pendant que Josué les combattoit, Aaron soutint avec Hur les mains de Moïse élevées en haut pour le succès de la bataille. Moïse étoit sur le sommet du mont Sinaï pour recevoir la loi du Seigneur; le peuple ennuyé de sa longue absence s'adressa tumultuairement à Aaron, & lui dit : Fais-nous des dieux qui marchent devant nous; car pour ce Moïse qui nous a tiré de l'Egypte, nous ne savons ce qu'il est devenu. Aaron troublé sans doute & intimidé par la résolution de ce peuple mutiné, eut la criminelle complaisance de se rendre à ses cris. Il dit aux Israélites de lui apporter leurs boucles d'oreilles, celles de leurs femmes & de leurs enfans, ce qu'ils firent; il les jeta en fonte & en forma un veau d'or, à l'imitation du bœuf Apis que les Egyptiens adoroient, & que la plupart des Hébreux avoient aussi adoré en Egypte. Moïse descendit de la montagne, & transporté d'une sainte indignation, il reprocha au peuple son idolâtrie, & à Aaron sa coupable foiblesse. Celui-ci s'excusa en rejetant la faute sur les importunités du peuple, s'humilia devant le Seigneur, & Dieu lui conserva le sacerdoce. Après l'érection du tabernacle, Moïse le

consacra avec l'onction sainte, & le revêtit de l'éphod & des autres ornemens de sa dignité. Ses quatre fils, Nadab, Abiu, Eléazar & Ithamar furent faits prêtres en même temps; mais bientôt les deux aînés, ayant voulu offrir l'encens avec un feu étranger, périrent par celui du ciel.

Cependant Aaron & Marie sa sœur, transportés d'une basse jalousie, murmurèrent contre Moÿse. Marie fut frappée de lepre. Aaron reconnut son injustice, en demanda pardon & l'obtint avec la guérison de sa sœur. Coré voulut lui disputer la souveraine sacrificature, sous prétexte qu'il étoit de la tribu de Lévi comme lui. Dieu confondit les prétentions de cet audacieux. Deux cents cinquante Lévités, complices de Coré, eurent la hardiesse de vouloir offrir de leur chef l'encens au Seigneur; un feu subit sortit du tabernacle & consuma ces téméraires: Ce prodige terrible fit murmurer le peuple contre Moÿse & Aaron; de nouvelles flammes s'élançant du sein de la terre & dévorèrent une partie des murmureurs, & le reste n'échappa à l'avengance du ciel, que par l'intercession d'Aaron. Enfin pour que le grand-prêtre ne rencontrât plus d'opposition dans l'exercice du sacerdoce, Dieu jugea à propos de lui en confirmer la possession par un nouveau miracle. Aaron & les chefs de chaque tribu reçurent ordre d'apporter chacun une verge d'amandier, avec leur nom écrit dessus. Ces verges devoient être mises dans le tabernacle, & y rester jusqu'au lendemain, la souveraine sacrificature devant être déferée à celui dont la verge auroit éprouvé quelque changement miraculeux. La chose ayant été exécutée, la verge d'Aaron se trouva, le matin du jour suivant, couverte de feuilles, de boutons & d'amandes. Depuis ce moment, Aaron exerça paisiblement sa charge. Il n'entra point dans la terre promise, parce qu'il avoit participé à la méfiance que Moÿse témoigna lorsque le Seigneur lui dit de frapper le rocher à Cadès pour en faire jaillir une source d'eau. Aaron avoit épousé Elisabeth, fille d'Aminadab, de la tribu de Juda, dont il eut les quatre fils dont j'ai parlé ci-dessus. Les deux derniers continuèrent la race des grands-prêtres en Israël. Aaron reçut ordre de Dieu de se dépouiller

de son vivant de sa dignité & des habits sacerdotaux, pour en revêtir Eléazar son fils, désigné son successeur; ce qu'il fit en présence de tout le peuple, avec beaucoup de solennité, sur la montagne de Hor, au pié de laquelle les Hébreux étoient campés à Mosera; puis il mourut, âgé de cent vingt-trois ans, au premier jour du cinquième mois de la quarantième année après la sortie d'Egypte. *Exod. chap. v. vij. & juiv. Levit. chap. ix. &c. Nomb. chap. xvj. &c. Deuteron. ch. x. Flav. Jos. Ant. Jud. liv. II. III. & IV.*

L'auteur de l'Ecclésiastique fait l'éloge d'Aaron à-peu-près en ces termes: " Le Seigneur a élevé Aaron frere de Moÿse, & a fait avec lui une alliance éternelle. Il lui a donné le sacerdoce de son peuple, & l'a comblé de bonheur & de gloire. Il l'a ceint d'une ceinture d'honneur, l'a revêtu d'une robe de gloire, & l'a couronné de vertu & de majesté. Il lui a donné la robe traînante & l'éphod: il a mis autour de cette robe un grand nombre de sonnettes d'or, pour annoncer sa marche aux enfans de son peuple. Il lui a donné un vêtement saint, tissu d'or & de pourpre, garni de douze pierres gravées par un excellent lapidaire, pour lui rappeler le souvenir des douze tribus d'Israël. Une couronne d'or étoit sur sa tiare, & sur cette couronne la sainteté du Seigneur, sa gloire & sa grandeur. Jamais il n'y eut de vêtement si magnifique que celui du grand-prêtre Aaron; nul étranger ne s'en est revêtu. Cet honneur a été réservé à ses fils & aux enfans de ses fils, dans la suite des âges. Ses sacrifices étoient consumés par le feu deux fois par jour. Moÿse le consacra, & lui donna l'onction sainte qui fut comme le gage de l'alliance que Dieu fit avec lui & avec sa postérité, pour exercer le sacerdoce. Il le choisit entre tous les vivans pour lui offrir les sacrifices, l'encens & la bonne odeur, le rendre propice à son peuple, faire observer ses préceptes, ses volontés & son alliance; enseigner à Jacob ses ordonnances, & donner à Israël l'intelligence de la loi. Les envieux se sont élevés contre lui dans le désert; les complices de Dathan & d'Abiron, & la faction furieuse de Coré ont été

„ jaloux de son élévation. Le Seigneur les
 „ vit, & le feu de sa colere les dévora.
 „ Dieu augmenta encore la gloire d'Aaron,
 „ en lui donnant pour héritage les prémices
 „ des fruits de la terre, & les sacrifices of-
 „ ferts au Seigneur. Mais il ne doit point
 „ hériter de la terre des nations, parce que
 „ le Seigneur est lui-même son héritage „
Ecclesi. chap. xlv. §. 7. & suiv.

L'Apôtre S. Paul fait la comparaison du
 sacerdoce d'Aaron avec celui de Jésus-Christ
 & de la loi nouvelle, pour faire voir la
 supériorité du sacerdoce nouveau sur l'an-
 cien. *Épîtres aux Hébreux, chap. v. — x.*

„ Ceux qui ont recherché avec plus de
 „ soin les rapports de ressemblance que
 „ l'histoire sacrée fournit, comparée avec la
 „ fable, remarquent plusieurs traits de con-
 „ formité entre Aaron & Mercure. Ce faux
 „ dieu étoit, dit-on, Egyptien, enfant du
 „ Nil, pasteur, dieu des pasteurs, des voya-
 „ geurs & des marchands, messager & in-
 „ terprete des dieux : on le dépeint avec
 „ une verge miraculeuse, entortillée de ser-
 „ pens; on lui attribue une science extraor-
 „ dinaire, le don de prédire l'avenir &
 „ d'interpréter les songes; on l'adore comme
 „ le dieu des chemins, des maisons, des
 „ voleurs, des joueurs d'instrumens; on
 „ lui attribue l'invention de la lyre.

„ Aaron étoit né en Egypte, avoit fait,
 „ comme ses peres, le métier de pasteur;
 „ étoit avec Moysé son frere à la tête du
 „ peuple d'Israël, qui étoit une nation de
 „ voyageurs dans le désert. Il fut établi par
 „ Dieu même pour être la langue & l'inter-
 „ prete de Moysé, & le messager de Dieu
 „ envers Pharaon & les Egyptiens. Le ca-
 „ ducée de Mercure environné de serpens,
 „ désigne la verge miraculeuse qu'Aaron
 „ jeta devant Pharaon, & qui fut changée
 „ en serpent. Ce caducée, miraculeux in-
 „ strument de mille merveilles, ne repré-
 „ sente qu'imparfaitement le nombre des
 „ miracles opérés dans l'Égypte & dans le
 „ désert, par le moyen de la verge de
 „ Moysé, que ce Législateur mit entre les
 „ mains de son frere. Les dons de science
 „ & de prophétie attribués à Mercure sont
 „ le symbole des faveurs que Dieu avoit
 „ faites à Aaron & qu'il communiqua
 „ même à ses successeurs dans le souverain

„ pontificat, à qui il accorda le privilege de
 „ porter l'urim & thummim, qui étoient
 „ comme un oracle toujours présent dans
 „ Israël. La lyre, la flûte, les instrumens
 „ de musique, les trompettes sacrées étoient
 „ le partage des prêtres & des lévites Israé-
 „ lites. Il étoit réservé à eux seuls de s'en
 „ servir dans le temple & dans les assen-
 „ blées de religion. Le vol prétendu que les
 „ Hébreux, prêts à se mettre en voyage,
 „ firent aux Egyptiens de ce qu'ils avoient
 „ de plus précieux, a pu contribuer à con-
 „ fondre Aaron avec Mercure, le dieu des
 „ chemins & des voleurs. Mercure conduit
 „ les morts aux enfers, & les en tire quand
 „ il plaît aux dieux. Aaron & Moysé con-
 „ duisirent les Hébreux dans le lit de la mer
 „ rouge, & les entirerent miraculeusement
 „ comme du tombeau. Coré, Dathan &
 „ Abiron, engloutis dans la terre avec toute
 „ leur faction, à l'occasion de leur révolte
 „ contre Aaron, peuvent encore avoir oc-
 „ casionné ce qu'on dit de Mercure. Enfin
 „ Mercure, dieu de l'éloquence, est figuré
 „ par Aaron dont il est dit : *Je suis qu'Aaron
 „ votre frere est homme éloquent, il viendra
 „ au devant de vous, parlez-lui, & mettez
 „ mes paroles dans sa bouche : je serai dans
 „ votre bouche & dans la sienne, il parlera
 „ avec vous au peuple, & il sera votre bou-
 „ che, ou votre interprete. (Exod. iv,
 „ 14, 15, 16) „. Calmet, *Dict. de la Bible,
 au mot AARON.**

AARON, (*Iconol. antiq.*) est représenté
 habillé en grand-prêtre, couvert d'une
 tiare, espece de bonnet rond & élevé, ten-
 ant en main un encensoir ou une baguette.

AARON-RASHID, (*Hist. des Arabes.*)
 vingt-cinquieme Calife. Aaron, plus connu
 sous le nom de Rashid, étoit fils de Mahadi,
 calife Abbasside. Son pere, qui démêla la
 supériorité de ses talens, le déclara son suc-
 cesseur au préjudice de son fils aîné, l'an de
 l'hégire cent soixante-dix; mais Aaron res-
 pectant le droit de la nature, refusa une
 dignité qu'il regardoit comme une usurpa-
 tion, & se trouvant auprès de son pere au
 moment de sa mort, il obligea tous les
 grands à prêter serment de fidélité à son
 frere Habi-Musa. Le nouveau calife fut in-
 sensible à un si grand bienfait. Plus Aaron
 avoit été généreux, plus il parut redoutable.

Les tyrans croient avoir tout à craindre de ceux dont la modération est une censure de leurs mœurs. Mufà, pour éloigner du trône son frere, déclara son fils héritier du califat : c'étoit un attentat contre la loi qui déféroit le sceptre au plus âgé de la famille. Cette injustice scandalisa tous les zélés musulmans. Mufà crut devoir étouffer tous les murmures dans le sang de son frere & de ses partisans, & donna l'ordre de les étrangler. La mere de ces deux princes, irritée contre son ainé qui la laissoit languir sans pouvoir, résolut de s'en défaire, & son dessein fut exécuté le jour même qu'Aaron devoit être étranglé. Les habitans de Bagdat proclamèrent aussi-tôt Aaron qui signala les premiers jours de son regne par une victoire sur les Grecs commandés par Diogene. La flotte des chrétiens fut aussi coulée à fond, avec les troupes de débarquement qu'elle portoit pour faire la conquête de l'île de Chypre. Ce furent là les préludes de son regne triomphant. Les Alides excitèrent des nouveaux troubles. Le chef de cette famille se fit proclamer calife : tous les dévots se rangerent sous ses enseignes, & reconnurent pour maître le descendant de leur prophete; mais comme ils étoient plus propres à prier qu'à combattre, leur chef sentit le danger de son entreprise; & séduit par les promesses du général d'Aaron, il désarma, & se rendit à des conditions honorables. On dit qu'étant arrivé à Bagdat, il fut décapité, au lieu d'y jouir de la considération qu'on lui avoit fait espérer. D'autres assurent qu'il y fut traité honorablement; & cette assertion est d'autant plus probable, qu'Aaron fut le prince le plus généreux de son siecle: & puisqu'il laissa vivre dix-huit enfans mâles qui survécurent à ce prince Alide, il est à présumer qu'il épargna le pere.

Nicephore, à son avènement à l'empire de Constantinople, lui écrivit une lettre insolente, pour le sommer de lui restituer les tributs qu'il avoit exigés de l'impératrice Irene. Le calife, au lieu de lui répondre, se mit à la tête d'une nombreuse armée, dévasta tous les lieux de son passage; & après s'être emparé d'Héraclée, il s'avança jusqu'aux portes de Constantinople. Nicephore étonné de ses progrès rapides, détourna le séau dont il alloit être frappé, en achetant

la paix par un nouvel impôt beaucoup plus considérable que le premier. Cet empereur lui envoya de riches présens, & entra autres plusieurs épées dont le calife fit l'essai en présence des ambassadeurs Grecs; il les coupa toutes avec son cimenterre; & alors se tournant vers les ambassadeurs, il leur dit : Rapportez à votre maître ce que vous venez de voir, pour le convaincre que ses armes ne résisteront jamais aux miennes. Je pourrois encore lui faire don de mon cimenterre; mais il lui faudroit mon bras pour s'en servir. Du tumulte de son camp il présidoit à la police des provinces. Despote sans être tyran, il déposoit sur le moindre soupçon les gouverneurs, qui recevoient leurs arrêts sans murmurer. Il n'accordoit rien à l'importunité de la sollicitation; & plein de discernement dans le choix de ses agens, il falloit être digne des places pour les occuper. Il confia le gouvernement de l'Afrique occidentale à Ibrahim, fils d'Aglab; & ce fut l'origine de la dynastie des Aglabetes qui, sous les regnes suivans, se rendit indépendante.

Aaron fit servir la religion à la politique; & persuadé qu'on réussit mieux à captiver les hommes en caressant leurs préjugés qu'en éclairant leur raison, il s'assujettit à toutes les pratiques qui semblent ne convenir qu'à des hommes crédules & bornés. Il consulta les docteurs pour savoir s'il pouvoit se dispenser de faire à pié le pèlerinage de la Meque; ils prononcèrent gravement que c'étoit une obligation qu'il s'étoit imposée par un vœu : docile à leur décision, il fit de grands préparatifs pour ennoblir cette cérémonie. Sa marche ressembloit à une pompe triomphale : les peuples s'empressoient en foule sur son passage, tous les chemins étoient couverts de riches tapis, & la terre sembloit par-tout produire des parfums & des fleurs. Il fit pendant sa vie ce pèlerinage neuf fois, & toujours avec la même magnificence. Cet exemple devoit être une obligation pour ses successeurs; mais ne voulant pas le faire avec moins d'éclat, ils aimèrent mieux se dispenser de ce pèlerinage, que d'épuiser leurs trésors par un acte inutile. Les califes étoient toujours en guerre avec les empereurs de Constantinople, & les traités étoient enfreints aussi-tôt

aussi-tôt que jurés. Aaron, pour se ménager l'alliance de Charlemagne, lui envoya de magnifiques présens, & un ambassadeur qui fut reçu avec de grandes distinctions entre Verecil & Ivrec. Tandis qu'il s'occupoit des prospérités de son peuple, un fameux rebelle fit soulever le Khorasan. Le calife s'y transporta avec une puissante armée. La mort l'enleva sur sa route à l'âge de quarante-six ans, dont il avoit régné vingt-trois. Il mourut l'an de l'hégire 193, emportant dans le tombeau l'amour & les regrets de son peuple. Ce calife étoit d'une taille haute & régulière, sa démarche étoit majestueuse; sa physionomie intéressante étoit l'image de son ame tendre & compatissante: doux & affable avec dignité, il inspiroit également le respect & la confiance. Quoiqu'il s'élevât au-dessus des préjugés populaires, il se livroit par politique à des faillies de dévotion qui sembloient le rapprocher des hommes vulgaires. Il consacroit plusieurs heures de la journée à la priere, qu'il faisoit avec des inclinations bizarres qui plaisent toujours à la multitude. Libéral envers les pauvres, il leur faisoit distribuer chaque jour mille drachmes. Quoiqu'il se pliât à toutes les pratiques minutieuses de la religion, son esprit s'élevoit aux plus grandes choses. Ami de tous les arts, il les cultivait avec succès: sa cour rassembloit les savans de toutes les nations: il avoit un amour de prédilection pour les poëtes, & il excelloit lui-même à faire des vers. Toutes les fois qu'il marchoit à quelque expédition, il se faisoit accompagner de cent hommes de lettres, avec lesquels il se délassoit de la fatigue des affaires. Ennemi de la flatterie, il souffroit qu'on lui parlât avec liberté. Un jour qu'il se faisoit expliquer un passage de Malec sur les devoirs de l'homme, il ordonna de fermer la porte de la chambre, pour n'être point interrompu dans cette lecture. Le docteur chargé de faire l'explication, lui dit: Ordonnez plutôt d'ouvrir toutes les portes. La lecture est inutile aux princes, si leurs peuples n'en profitent avec eux: maxime bien opposée à la politique barbare de laisser croupir les peuples dans une ignorance brutale, sous prétexte de les tenir dans une humiliante dépendance. Un jour que ce calife marchoit

à la tête de son armée, une femme lui porta ses plaintes contre des soldats qui avoient pillé ses possessions. Aaron lui répondit: N'as-tu pas lu dans l'Alcoran que les princes défolent tous les lieux par où passent leurs armées? La femme lui répliqua: J'ai lu dans le même livre que les maisons des princes seront détruites à cause de leurs injustices. Le calife ne fut point scandalisé de cette réponse hardie, & il ordonna de réparer le dommage. Ce fut sous son regne que parut à Bagdat un fou qui s'imaginoit être Dieu. Aaron voulant examiner par lui-même s'il étoit imposteur ou réellement fou, le fit venir à sa cour, & lui dit: On me présenta l'autre jour un imposteur qui contrefaisoit le fou, & qui vouloit passer pour l'envoyé de Dieu: je crus devoir le punir de son audace sacrilege, j'ordonnai de lui faire son procès, & il fut condamné à perdre la tête. Le fou lui répondit: calife, vous vous êtes comporté comme le plus fidele de mes serviteurs; je n'avois point accordé le don de prophétie à ce misérable, & il n'avoit aucune mission de ma part. Cette réponse fit connoître qu'il étoit véritablement fou, & le calife lui témoigna beaucoup de vénération. Les Musulmans ont pour principe que celui dont la raison est égarée, ne dit jamais rien que de vrai, parce que c'est Dieu qui parle en lui; ainsi ils le réverent comme le sanctuaire de la divinité. C'est par cette persuasion que s'est établi le proverbe que les fous & les enfans prophétisent. (T—N.)

* AA ou AAS, f. ou FONTAINE DES ARQUEBUSADES. Source d'eau vive dans le Béarn, surnommée des *Arquebusades*, par la propriété qu'on lui attribue de soulager ceux qui ont reçu quelque coup de feu.

* AAS ou AASA, Fort de Norwege dans le Bailliage d'Aggerhus.

AATENARCHEDDE, f. m. (*Hist. Nat. Bot.*) nom Malabare d'une espece d'arbrisseau du genre du *mandaru*, dans la famille des plantes légumineuses. Nous ne le connoissons que par Plukenet, qui le décrit très-brièvement sous le nom de *mandaru maderaspatençè*, *foliis firmioribus*, *paris*, *bifurcatis*, *glabritate splendens*, *ad sarcutium densius stipatis*; c'est-à-dire

mandaru de Madras, à petites feuilles fendues, plus fermes que dans les autres especes, plus lissés, plus luisantes, & plus rapprochées. Cet auteur en a donné une figure passable, mais incomplète, sans fleurs & sans fruits, à la planche 44 de sa *Phytographie*, n°. 6. M. Linné a appelé, après Plumier, du nom du célèbre botaniste Bauhin, *bauhinia* ce genre de plante auquel nous pensons qu'il faut rendre son ancien nom *mandaru*. (M. ADANSON.)

* AATTER, (Géogr.) contrée de l'Arabie Heureuse, au royaume d'Yemen, sur la mer rouge. Elle a pour capitale la ville d'Alkin. Ce pays, qui peut avoir sept journées de long sur quatre de large, est situé vers le dix-huitième degré de latitude septentrionale.

* AAVORA, f. m. (Botanique.) fruit d'un palmier fort haut & épineux, commun en Afrique & en Amérique. Il renferme une amande blanche à laquelle on attribue la vertu d'arrêter le flux de ventre lorsqu'on en mange une certaine quantité.

* AAZIR, (Géogr.) ville de l'Arabie Heureuse, suivant quelques Géographes qui la placent dans le pays de Baharim, à deux lieues nord-ouest de la ville d'Henz.

A B

AB, f. m. onzième mois de l'année civile des Hébreux, & le cinquième de leur année ecclésiastique, qui commence au mois de Nisan. Le mot *ab* répond à la lune de juillet, c'est-à-dire, à une partie de notre mois du même nom & au commencement d'août. Il a trente jours. Les Juifs jeûnent le premier jour de ce mois, à cause de la mort d'Aaron, & le neuvième, parce qu'à pareil jour le temple de Salomon fut brûlé par les Chaldéens; & qu'ensuite le second temple bâti depuis la captivité, fut brûlé par les Romains. Les Juifs croient que ce fut le même jour que les envoyés qui avoient parcouru la terre de Chanaan, étant revenus au camp, engagerent le peuple dans la révolte. Ils jeûnent aussi ce jour-là en mémoire de la défense que leur fit l'empereur Adrien de demeurer dans la Judée, & de regarder même de loin Jérusalem, pour en déplorer la ruine. Le dix-

huitième jour du même mois, ils jeûnent à cause que la lampe qui étoit dans le sanctuaire, se trouva éteinte cette nuit, du temps d'Achaz. *Dict. de la Bibl. tom. I. pag. 5.*

Les Juifs qui étoient attentifs à conserver la mémoire de tout ce qui leur arrivoit, avoient encore un jeûne dont parle le prophète Zacharie, institué en mémoire & en expiation du murmure des Israélites dans le désert, lorsque Moïse eut envoyé de Cadesbarné des espions dans la terre promise. Les Juifs disent aussi que dans ce mois les deux temples ont été ruinés, & que leur grande synagogue d'Alexandrie fut dispersée. L'on a remarqué que dans ce même mois ils avoient autrefois été chassés de France, d'Angleterre & d'Espagne. (G)

AB, f. m. en langue Syriaque est le nom du dernier mois de l'été. Le premier jour de ce mois est nommé dans leur calendrier *Samm-Miriam*, le jeûne de Notre-Dame; parce que les Chrétiens d'orient jeûnoient depuis ce jour jusqu'au quinze du même mois, qu'ils nommoient *Fahr-Miriam*, la cessation du jeûne de Notre-Dame. *D'Herbelot, Eib. orientale. (G)*

AB, f. m. en Hébreu signifie *pere*; d'où les Chaldéens & les Syriens ont fait *abba*, les Grecs *abbas*, conservé par les Latins; d'où nous avons formé le nom d'*Abbé*. S. Marc & S. Paul ont employé le mot syriaque ou chaldaïque *abba*, pour signifier *pere*, parce qu'il étoit alors commun dans les synagogues & dans les premières assemblées des Chrétiens. C'est pourquoi *abba pater* dans le 14^e. chap. de S. Marc, & dans le 8^e. de S. Paul aux Romains, n'est que le même mot expliqué, comme s'ils disoient *abba*, c'est-à-dire, *mon pere*. Car, comme le remarque S. Jérôme dans son Commentaire sur le IV chap. de l'Épître aux Galates, les Apôtres & les Évangélistes ont quelquefois employé dans leurs écrits des mots syriaques, qu'ils interprétoient ensuite en Grec, parce qu'ils écrivoient dans cette dernière langue. Ainsi ils ont dit *Barimée*, *fils de Timée*; *aser*, *richesses*; où *fils de Timée* & *richesses* ne sont que la version pure des mots qui les précèdent. Le nom d'*abba* en syriaque,

qui signiñoit un pere naturel, a été pris ensuite pour signifier un personnage à qui l'on voueroit le même respect & la même affection qu'à un pere naturel. Les docteurs Juifs prenoient ce titre par orgueil; ce qui fait dire à Jesus-Christ dans S. Matthieu, chap. 23. *N'appellez personne sur la terre votre pere, parce que vous n'avez qu'un pere qui est dans le ciel.* Les Chrétiens ont donné communément le nom d'*Abbé* aux supérieurs des monasteres. V. *ABBÉ.* (G)

* *ABA*, f. (Géogr.) ville de la Phocide, bâtie par les Abantes, peuple sorti de Thrace, nommé *Aba* d'*Abas* leur chef, & ruinée, à ce que prétendent quelques-uns, par Xercès.

* *ABA*, (Géogr.) haute montagne de la grande Arménie, à douze milles de Symira aujourd'hui Erzerum. L'Euphrate y a sa source, selon Strabon, aussi-bien que l'*Ara-*xe. Cette montagne porte différens noms chez les auteurs, tant anciens que modernes, qui en ont parlé. Ils la nomment *Abos*, *Abus*, *Achos*, *Parvards*, *Paryadris*, *Pyradria*, *Capotes*, *Leprus*, *Garamas*, *Chielder*. Les habitans la nomment aujourd'hui *Caicol*. Strabon la place entre 75 & 77 degrés de longitude, & 43, 21 & 42 degrés de latitude septentrionale.

* *ABAB*, f. m. (Hist. moderne.) C'est le nom des matelots que le Turc leve dans son empire, lorsque les esclaves lui manquent pour le service de la marine. Vingt familles fournissent un *abab* qui est soudoyé par les dix-neuf dont il n'est pas. Sa paie est d'environ cinq cents livres par an.

* *ABABA*, (Géogr.) riviere de Thesalie. On croit que c'est le Pénée des anciens.

* *ABABIL* & *ABABILO*, f. m. (Religion Mahométane.) oiseau vrai ou fabuleux dont il est parlé dans la théologie mahométane.

* *ABABRUPTO*, (Littérature.) expression latine qui a passé dans notre langue, & y a conservé sa signification originelle, brusquement. On disoit autrefois *ababrupte*, qui signiñoit la même chose.

* *ABACA*, (Géogr.) île d'Asie, l'une des Philippines.

§ *ABACA*, f. m. (Hist. Nat. Botaniq.) nom corrompu qui ne se lit que dans le

Dictionnaire du commerce. On fait aujourd'hui que cette plante est une espece de bananier, *musa*, appelé *coffo* dans les Indes, & particulièrement à l'île Ternate, où on l'emploie pour faire du fil & des étoffes, comme l'on fait avec le chanvre en Europe. Voyez *COFFO.* (M. ADANSON.)

* *ABACARES*, f. m. pl. (Géogr.) peuples de l'Amérique méridionale, peu connus, qui habitent les deux bords de la riviere de Madere. Leur pays est à 320 degrés de longitude, & 10 degrés de latitude septentrionale.

* *ABACATUAIA*, f. m. (Hist. naturelle, Ichthyologie.) poisson d'un nouveau genre, ainsi nommé au Brésil, au rapport de Marcgrave qui en fait une courte description dans son *Histoire du Brésil*, liv. IV. ch. 2. Jonston en donne, d'après cet auteur, une figure passable au n°. 2 de la planche 37 de son *Histoire naturelle des poissons*. Les Portugais l'appellent *peixe-gallo*, c'est-à-dire, *poisson-coq*. Willoughby & Ray le décrivent sous le nom de *gallus marinus*, ou *faber indicus*; Artedi & M. Linné, sous celui de *zeus cauda bifurca*. C'est par corruption que quelques auteurs écrivent *abucatuaja*.

Ce poisson a à-peu-près la grandeur & la forme aplatie de la limande & de la plie: la bouche petite, arrondie, sans dents: les yeux noirs, un de chaque côté, entourés d'un cercle argentin; cinq nageoires dont une dorsale, une anale, c'est-à-dire, derrière l'anus, toutes deux prolongées jusqu'à la queue qui est fourchue, & deux pectorales de médiocre grandeur. Deux filets qui prennent leur origine sous le ventre, un peu au devant des nageoires pectorales, & qui s'étendent jusqu'au bout de la queue, forment les deux nageoires ventrales, de sorte que ce poisson a sept nageoires en tout, comme les autres poissons de sa famille, quoique Marcgrave ne lui en attribue que cinq. Sa peau est lisse, unie, sans écailles, très-luisante, de couleur argentine, excepté les deux filets des nageoires pectorales & celui de la nageoire dorsale qui atteint, comme eux, jusqu'aux bouts de la queue; ces trois filets sont noirs. Cette dernière remarque de Marcgrave nous prouve que le premier rayon de la nageoire

dorsale de ce poisson, qui est dessiné roide comme une épine dans la figure de Jonston, n'est qu'un filet très-souple. Ce poisson se mange au Brésil & a la chair d'un très-bon goût.

Remarque. On peut juger par cette description que *Pabacatuia* fait un genre particulier de poisson qui doit être placé dans la famille des maquereaux près de la carangue, dont le nom est corrompu ou dérivé de celui d'*carangal* que lui donnent les Negres au Sénégal. Ce poisson a donc été rapporté contre nature, par Artedi & par M. Linné, son copiste, dans le genre du *zeus* ou *faber* de Pline, qui a les nageoires épineuses, la queue ronde, le corps écailleux, &c. & qui vient plus naturellement dans la famille des goujons & des boulerots, lesquels portent les mêmes caractères.

Deuxième espèce. Jonston nous apprend que dans l'histoire de l'Amérique les Hollandois citent, sous le nom d'*avah-kattoe* ou de *iavke*, une seconde espèce de poisson de ce genre un peu différente de la première. Celle-ci est de Surinam.

Troisième espèce. *L'ican-kapelle*, figuré par Ruysch au n^o. 7 de la planche IX des poissons d'Amboine, est une troisième espèce de ce genre, laquelle ne diffère de la première que par sa grandeur qui ne va guère au-delà de quatre à cinq pouces, & par trois bandes colorées qu'il porte sur chacun de ses côtés entre les yeux & les nageoires pectorales; du reste, suivant la remarque de Ray, page 99 de son *Synopsis*, ce poisson n'a aucun des piquans que Jonston lui attribue. (*M. ADANSON.*)

* *ABACENE*, f. f. *Abacana*, (*Géogr.*) ville d'Asie, dans la Médie, suivant Ptolémée. L'anonyme de Ravenne écrit *Abacagna*. *Long.* 93. 30. *Lat.* 36.

* *ABACENE*, f. f. *Abacæna*, (*Géogr.*) ville d'Asie, que Pline met dans la Carie.

* *ABACÆNUM*, (*Géogr.*) ancienne ville de Sicile, qui n'est plus aujourd'hui qu'un bourg appelé *Tripio*.

* *ABACH*, f. petite ville d'Allemagne dans la basse Bavière, que quelques auteurs donnent pour le château d'Abaude. *Long.* 29. 40. *lat.* 48. 52.

ABACO, f. m. Quelques anciens auteurs

se servent de ce mot, pour dire l'*Arithmétique*. Les Italiens s'en servent aussi dans le même sens. Voyez *ABAQUE & ARITHMÉTIQUE*. (O)

* *ABACOA*, f. île de l'Amérique septentrionale, l'une des Lucayes.

* *ABACOT*, f. m. nom de l'ancienne parure de tête des rois d'Angleterre; sa partie supérieure formoit une double couronne. Voyez *DYCHE*.

* *ABACOVRE*, (*Géogr.*) montagne de l'Arabie Heureuse, appelée aussi *Atzira*. C'est le passage pour aller par terre à Aden; aussi est-il défendu par deux forteresses. Quand on est sur le sommet de la montagne, on découvre cette fameuse ville dans la plaine.

* *ABADA*, f. m. c'est, dit-on, un animal qui se trouve sur la côte méridionale de Bengale, qui a deux cornes, l'une sur le front, l'autre sur la nuque du cou, qui est de la grosseur d'un poulain de deux ans, & qui a la queue d'un bœuf, mais un peu moins longue; le crin & la tête d'un cheval, mais le crin plus épais & plus rude, & la tête plus plate & plus courte, les pieds du cerf, tendus, mais plus gros. On ajoute que de ces deux cornes, celle du front est longue de trois ou quatre pieds, mince, de l'épaisseur de la jambe humaine vers la racine; qu'elle est aiguë par la pointe, & droite dans la jeunesse de l'animal, mais qu'elle se recourbe en devant; & que celle de la nuque du cou est plus courte & plus plate. Les Negres le tuent pour lui enlever ses cornes, qu'ils regardent comme un spécifique, non dans plusieurs maladies, ainsi qu'on lit dans quelques auteurs, mais en général contre les venins & les poisons. Il y auroit de la témérité sur une pareille description à douter que *l'abada* ne soit un animal réel. On fait aujourd'hui que ce nom a été employé de tout temps dans le royaume de Bengale, à Patana, à Java, &c. pour désigner le rhinocéros; ainsi la description incertaine & chancelante que Vallisneri a faite sous ce nom, sans pouvoir en faire l'application, doit être rapportée entièrement à cet animal. V. *RHINOCÉROS*. dans ce *Dict.*; dans le *Dict. des Animaux*, & celui d'*Hist. naturelle* par M. Valmont de Bomare. (*M. ADANSON.*) V. *VALLISNERI*, tom. III. p. 367.

* **ABADAN & ABBADAN**, (*Géogr.*) ville de l'Iraqe Babylonienne, à l'embouchure du Tigre, sur le golfe Perifique, à une journée & demie de Bassora. *Long.* 67.

* **ABADDON**, f. m. vient d'*abad*, perte. C'est le nom que S. Jean donne dans l'apocalypse au roi des fauterelles, à l'ange de l'abîme, à l'ange exterminateur.

ABADIR ou **ABADDIR**, f. m. mot composé de deux termes Phéniciens. Il signifie *pere magnifique*, titre que les Carthaginois donnoient aux Dieux du premier ordre. En Mythologie, *abadir* est le nom d'une pierre que Cybelle ou Ops, femme de Saturne, fit avaler dans des langes à son mari, à la place de l'enfant dont elle étoit accouchée. Ce mot se trouve corrompu dans les gloses d'Isidore, où on lit *agadir lapis*. Barthius le prenant tel qu'il est dans Isidore, le rapporte ridiculement à la langue Allemande. Bochart a cherché dans la langue Phénicienne l'origine d'*abadir*, & croit avec vraisemblance qu'il signifie une *pierre ronde*; ce qui quadre avec la figure décrite par Damascius. Des anciens ont cru que cette pierre étoit le dieu Terme: d'autres prétendent que ce mot étoit jadis synonyme à Dieu. (G)

* **ABAEUZ**, f. m. pris adject. ce sont les biens de ceux qui meurent sans laisser d'héritiers, soit par testament, soit par droit lignager, ou autrement, & dont la succession passoit, à ce que dit Ragueau, selon l'ancienne coutume de Poitou, au bas justicier de la seigneurie dans laquelle ils étoient décédés. (H)

* **ABAGÉS**. Voyez **ABCAS**.

* **ABAGI**, f. m. (*Science des Monn.*) monnoie d'argent chez les Perses, qui vaut à Tréflis & dans toute la Géorgie, environ trente-six sous de France. Elle porte la même marque que l'abaasi mais elle vaut le double. Voyez **ABAASI**, ou plutôt **ABBAASI**.

* **ABAHANAR**, (*Géogr.*) contrée de la Tartarie, habitée par les Mogols, qui y ont d'assez bons établissemens sur le lac de Taolnor. Elle est près de la grande muraille de la Chine.

ABAI, f. m. (*Hist. Nat. Botanique.*) Kœmpfer, dans l'ouvrage intitulé *Amantitates*, donne, à la page 879, une figure

assez incomplete de cette plante que les Japonois habitans de Nankin appellent encore des noms de *chai* & *rebaï*. Il la désigne sous le nom de *jasminus flore pleno ex suavi fatido, fructu turbinato, semine phajeeoli*.

C'est, suivant ce voyageur, un arbrisseau à branches menues & longues, à bois mou rempli de beaucoup de moëlle. Ses feuilles sont disposées, tantôt alternativement, tantôt à l'opposé les unes des autres en croix, & à-peu-près de la figure de celles du chevrefeuille ou du syringa; elles tombent tous les ans. C'est un peu avant leur renouvellement que paroissent les fleurs: elles sont d'un jaune languissant, & sortent solitairement ou deux à deux de l'extrémité de chaque branche.

Chaque fleur consiste en huit pétales elliptiques, aigus, longs de six lignes, caducs, dont quatre extérieurs tiennent lieu de calice, & quatre intérieurs forment la corolle. Kœmpfer ne parle point des étamines: mais il paroît dans sa figure que cette fleur en contient beaucoup, serrées étroitement autour des ovaires qui sont au nombre de 12, rangés, comme les tuiles d'un toit en recouvrement, les uns sur les autres, autour d'un style commun en forme de colonne terminée par cinq stigmates jaune-blanc. Ces ovaires en mûrissant, forment une tête ovoïde, longue d'environ un pouce, composée de douze écailles de pareille grandeur, disposées en recouvrement sur quatre rangs, contenant cinq à six graines brun-noir, ovoïdes, avec un ombilic, comme le haricot, & d'un goût amer.

Remarques. Cette plante fait, comme l'on voit, dans la famille des anones, un genre nouveau qui diffère du tulipier par la disposition de ses feuilles, par le nombre des pétales de ses fleurs, & par ses graines qui ne sont pas ailées, mais distinctes des capsules écailleuses qui les séparent les unes des autres, au nombre de deux pour chaque graine.

On peut rapporter à ce genre une autre espèce d'arbre des Indes, nommé *pokar* à Amboine, & figuré par Rumphe, volume II, planche LXIX de son Herbar d'Amboine, sous le nom de *jampaca montana*. (M. (ADANSON.))

* **ABAIBES** ou **ABIBES** ; (*Géogr.*) montagnes de l'Amérique méridionale dans le gouvernement de Carthagene , célèbres par leur excessive hauteur. Elles sont près du golfe de Darien ou d'Uraba. De Laet les nomme *Abaiboes*.

ABAJOUR , f. m. nom que les architectes donnent à une espèce de fenêtre ou ouverture destinée à éclairer tout étage souterrain à l'usage des cuisines , offices , caves , &c. On les nomme communément *des foupiraux* : elles reçoivent le jour d'en haut par le moyen de l'embrasement de l'appui qui est en talus ou glacis , avec plus ou moins d'inclinaison , selon que l'épaisseur du mur le peut permettre : elles sont le plus souvent tenues , moins hautes que larges. Leurs formes extérieures n'ayant aucun rapport aux proportions de l'architecture , c'est dans ce seul genre de croisées qu'on peut s'en dispenser , quoique quelques architectes aient affecté dans l'ordre attique de faire des croisées barlongues , à l'imitation des *abajours* ; comme on peut le remarquer au château des Tuileries du côté de la grand'cour : mais cet exemple est à éviter , n'étant pas raisonnable d'affecter la une forme de croisée , pour ainsi dire consacrée aux foupiraux dans les étages supérieurs.

On appelle aussi *fenêtres en abajour* , le grand vitrage d'une église , d'un grand salon ou galerie , lorsqu'on est obligé de pratiquer à cette croisée un glacis à la traverse supérieure ou inférieure de son embrasure , pour raccorder l'inégalité de hauteur qui peut se rencontrer entre la décoration intérieure ou extérieure d'un édifice ; tel qu'on le remarque aux Invalides , au vestibule & à la galerie du château de Clagny. (P)

ABASISIR , f. m. quelques Alchimistes se sont servi de ce mot pour signifier *Spodium*. Voyez **SPODIUM**. (M)

* **ABAISSE** , f. f. c'est le nom que les Pâtisiers donnent à la pâte qu'ils ont étendue sous le rouleau , & dont ils font ensuite le fond d'un pâté , d'une tourte , & autres pièces semblables.

§ **ABAISSE** , **ÉE** , adject. (*terme de Blason*.) se dit de l'aigle , lorsque ses ailes paroissent pliées , de sorte que les extrémités

ou pointes tendent vers le bas de l'écu , car ordinairement elles sont étendues en haut : les ailes *abaissées* de cet oiseau s'expriment par ces mots , *au vol abaissé* ; voyez **AIGLE**.

ABAISSÉ , **ÉE** , se dit aussi du chevron , du pal , de la bande , de la fasce , de quelques autres pièces de longueur & de quelques meubles de l'écu , posés dans une situation plus basse que de coutume.

Abaiſſé , se dit encore du chef , lorsqu'il se trouve sous un autre chef , accordé par concession.

Les chevaliers & commandeurs de Malte qui ont un chef dans leurs armoiries , *l'abaissent* sous celui de la religion.

Antoine de Paulo , grand-maître de l'ordre de Malte , entra dans l'ordre en 1575 ; il fut grand-croix en 1611 , ensuite grand-prieur de Saint-Gilles , enfin grand-maître de l'ordre le 10 mars 1623. Il fit de beaux établissemens ; la religion n'avoit entretenu jusqu'en 1627 que cinq galeres , il en fit construire une sixieme , & fonda une maison de religieuses Maltoises , au quartier S. Cyprien de la ville de Toulouſe. Le chapitre général tenu en 1635 , accorda en reconnaissance de son zele pour les intérêts de l'ordre , deux privileges à sa famille ; le premier , l'exemption du droit de passage à tous ses descendans , lors de leur entrée dans l'ordre ; le second , celui à tous les aînés mâles , de porter dans leurs armes un chef de la religion , qui est *de gueules à la croix d'argent* , avec les attributs de l'ordre pour ornemens extérieurs de leur écu.

Ce grand-maître mourut le 10 juin 1636 , après treize ans trois mois de regne dans le magistère. Depuis ce temps les aînés de la famille de Paulo , quoique mariés , ont toujours porté en chef les armoiries de la religion & les attributs de l'ordre.

Paulo de Calmont à Toulouſe : *d'azur à une gerbe de blé d'or & un paon rouant de même sur la gerbe ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent* : ce chef *abaissé* sous un chef des armoiries de la religion , *de gueules à la croix d'argent*. L'écu sommé d'une couronne de marquis , & accolé d'un chapelet entrelacé dans une croix à huit pointes derrière les armes.

De Mellet de Fargues en Auvergne ,

dont plusieurs chevaliers de Malte actuellement vivans : d'azur à trois étoiles d'argent , au chef d'or. Les chevaliers & commandeurs de ce nom abaissent ce chef sous celui de la religion , qui est de gueules à la croix d'argent. (G. D. L. T.)

François de Boczoffel Mongontier , chevalier de l'ordre de S. Jean de Jérusalem , commandeur de S. Paul , maréchal de son ordre , & depuis bailli de Lyon ; d'or au chef échiqueté d'argent & d'azur de deux tires , abaissé sous un autre chef des armoiries de la religion de S. Jean de Jérusalem , de gueules à la croix d'argent. (V)

ABAISSEMENT, f. m. (des équations) en algèbre, se dit de la réduction des équations au moindre degré dont elles soient susceptibles. Ainsi l'équation $x^3 + axx = bx$ qui paroît du 3^e degré , se réduit ou s'abaisse à une équation du 2^e degré $xx + ax = bx$, en divisant tous les termes par x . De même l'équation $x^4 + aaxx = a^2$ qui paroît du 4^e degré , se réduit au 2^d, en faisant $xx = a^2$; car elle devient alors $aa^2 + a^3 = a^2$, ou $aa + a^2 = aa$. Voyez DEGRÉ , EQUATION , RÉDUCTION , &c.

ABAISSEMENT du Pôle. Autant on fait de chemin en degrés de latitude, en allant du pôle vers l'équateur, autant est grand le nombre de degrés dont le pôle s'abaisse, parce qu'il devient continuellement plus proche de l'horizon. Voyez ELEVATION du Pôle.

ABAISSEMENT de l'horizon visible, est la quantité dont l'horizon visible est abaissé au dessous du plan horizontal qui touche la terre. Pour faire entendre en quoi consiste cet abaînement ; soit C le centre de la terre représentée (Fig. 1. Géogr.) par le cercle ou globe BE *M*. Ayant tiré d'un point quelconque A élevé au dessus de la surface du globe, les tangentes AB , AE , & la ligne AOC , il est évident qu'un spectateur, dont l'œil seroit placé au point A , verroit toute la portion BOE de la terre terminée par les points touchans BE ; de sorte que le plan BE est proprement l'horizon du spectateur placé en A . Voyez HORIZON.

Ce plan est abaissé de la distance OG ,

au dessous du plan horizontal FOD , qui touche la terre en O ; & si la distance AO est assez petite par rapport au rayon de la terre, la ligne OG est presque égale à la ligne AO . Donc, si on a la distance AO , ou l'élevation de l'œil du spectateur, évaluée en piés, on trouvera facilement le sinus versé OG de l'arc OE . Par exemple, soit $AO = 5$ piés, le sinus versé OG de l'arc OE sera donc de 5 piés, le sinus total ou rayon de la terre étant de 19000000 piés en nombres ronds : ainsi on trouvera que l'arc OE est d'environ deux minutes & demie ; par conséquent l'arc BOE sera de cinq minutes : & comme un degré de la terre est de 25 lieues, il s'en suit que si la terre étoit parfaitement ronde & unie sans aucunes éminences, un homme de taille ordinaire devoit découvrir à la distance d'environ deux lieues autour de lui, ou une lieue à la ronde : à la hauteur de 20 piés, l'œil devoit découvrir à deux lieues à la ronde ; à la hauteur de 45 piés, trois lieues, &c.

Les montagnes font quelquefois que l'on découvre plus loin ou plus près que les distances précédentes. Par exemple, la montagne NL (Fig. 1. n^o. 2. Géogr.) placée entre A & le point E , fait que le spectateur A ne sauroit voir la partie NE ; & au contraire la montagne PQ , placée au delà de B , fait que ce même spectateur peut voir les objets terrestres situés au delà de B , & placés sur cette montagne au dessus du rayon visuel AB .

L'abaînement d'une étoile sous l'horizon est mesuré par l'arc du cercle vertical qui se trouve au dessous de l'horizon, entre cette étoile & l'horizon. Voyez ÉTOILE , VERTICAL. (O)

ABAISSEMENT du cercle crépusculaire, (Astronomie.) c'est la quantité dont le soleil est abaissé au dessous de l'horizon, lorsque le crépuscule du soir est totalement fini ; ou lorsque l'aurore commence ; c'est le temps où l'on commence à voir les plus petites étoiles après le coucher du soleil. Suivant l'opinion commune, cet abaînement est de dix-huit degrés, ou de la vingtième partie du tour du ciel : mais ces dix-huit degrés doivent se mesurer perpendiculairement sous l'horizon, le long

d'un cercle vertical qui passe par le zénith & le nadir, & par le centre du soleil : il ne doit pas se mesurer le long du cours oblique du soleil. Le temps que le soleil emploie à descendre de dix-huit degrés, ou à parvenir à l'*abaïssement* du cercle crépusculaire, est au moins d'une heure douze minutes ; mais il est plus long pour un observateur qui n'est pas placé sous la ligne équinoxiale, & dans tous les cas où le soleil n'est pas précisément dans l'équateur. (*M. DE LA LANDE.*)

ABAISSEMENT des planetes par l'effet de la parallaxe, (*Astron.*) c'est la quantité dont nous les voyons nécessairement plus basses que si nous étions placés au centre de la terre où il faudroit être pour voir les mouvemens célestes plus uniformes. Cet *abaïssement* est de plus d'un degré pour la lune dans certains cas ; on ne peut faire usage d'aucune observation qu'on ne la corrige par l'effet de cet *abaïssement*. (*M. DE LA LANDE.*)

ABAISSEMENT du niveau, (*Astron.*) c'est la quantité dont il faut dans tous les nivellemens se placer plus bas que n'indique le coup de *niveau*. Le vrai *niveau* suit la courbure de la terre, & baisse par conséquent avec elle ; il est toujours à la même distance du centre de la terre ; au contraire, le *niveau* apparent marque une ligne droite, tangente à la surface de la terre, & qui s'éloigne de plus en plus de la surface. Cet *abaïssement du niveau* vrai est le même que l'*abaïssement* de l'horizon dont nous venons de parler : il est de trente-trois piés pour six mille toises de distance ; pour une distance double il seroit quatre fois plus grand, parce que ces quantités croissent comme les quarrés des distances. (*M. DE LA LANDE.*)

ABAISSEMENT des signaux, (*Astron.*) lorsque pour mesurer la grandeur de la terre, les astronomes ont été obligés de former de grands triangles, & de placer des marques ou *signaux* à de très-grandes distances, pour y appuyer leurs triangles, l'*abaïssement* de ces *signaux* au-dessous de l'horizon rationnel, rendoit l'observation des angles plus difficile & le calcul beaucoup plus long : on doit même y faire attention dans l'arpentage & en levant des cartes

topographiques. On trouvera cette matière savamment discutée dans les ouvrages qu'ont donné, sur la mesure de la terre, M. Bouguer, M. de la Condamine, & le P. Boiscovich. (*M. DE LA LANDE.*)

ABAISSEMENT ou *ABATTEMENT*, s. m. en terme de *Blason*, est quelque chose d'ajouté à l'écu, pour en diminuer la valeur & la dignité, en conséquence d'une action déshonorante ou tache infamante dont est flétrie la personne qui le porte. Voyez *ARME*.

Les auteurs ne conviennent pas tous qu'il y ait effectivement dans le blason de véritables *abattemens*. Cependant Leigls & Guillaume les supposant réels, en rapportent plusieurs sortes.

Les *abattemens*, selon le dernier de ces deux auteurs, se font ou par reversion, ou par diminution.

La reversion se fait en tournant l'écu le haut en bas, ou en enfermant dans le premier écusson un second écusson renversé.

La diminution, en dégradant une partie par l'addition d'une tache ou d'une marque de diminution, comme une barre, un point dextre, un point champagne, un point plaine, une pointe fenestre, & un I gouffet. V. chacun de ces mots à son article.

Il faut ajouter qu'en ce cas ces marques doivent être de couleur brune ou tannée ; autrement, au lieu d'être des marques de diminution, c'en seroit d'honneur. Voyez *TANNÉ*, *BRUN*.

L'auteur de la dernière édition de Guillain rejete tout-à-fait ces prétendus *abattemens* comme des chimères : il soutient qu'il n'y en a pas un seul exemple, & qu'une pareille supposition implique contradiction ; que les armes étant des marques de noblesse & d'honneur, *insignia nobilitatis & honoris*, on n'y sauroit mêler aucune marque infamante, sans qu'elles cessent d'être des armes ; que ce seroit plutôt des témoignages toujours subsistans du déshonneur de celui qui les porteroit, & que par conséquent on ne demanderoit pas mieux que de supprimer. Il ajoute que, comme l'honneur qu'on tient de ses ancêtres ne peut souffrir aucune diminution, il faut dire la même chose des marques qui servent à en conserver la mémoire ; qu'il les faut laisser sans altération,

ou les supprimer tout-à-fait, comme on fait dans le cas du crime de lese-majesté, auquel cas on renverse totalement l'écu pour marque d'une entière dégradation.

Cependant Colombines & d'autres rapportent quelques exemples contraires à ce sentiment. Mais ces exemples servent seulement de monumens du ressentiment de quelques princes pour des offenses commises en leur présence, mais ne peuvent pas être tirés à conséquence pour établir un usage ou une pratique constante, & peuvent encore moins autoriser des officiers inférieurs, comme des hérauts d'armes, à tenir par leurs mains des empreintes de ces armoiries infamantes.

En un mot les armes étant plutôt les titres de ceux qui n'existent plus que de ceux qui existent, il semble qu'on ne les peut ni diminuer ni abaisser : ce seroit autant flétrir l'ancêtre que son descendant. Il ne peut donc avoir lieu que par rapport à des armes récemment accordées. S'il arrive que celui qui les a obtenues vive encore, & démente ses premières actions par celles qui les suivent, l'abaissement se fera par la suppression de quelques caractères honorans, mais non par l'introduction de signes diffamans. (Y)

ABAISSEMENT de la main, (Musique.) Voyez FRAPPÉ. (Musique.)

ABAISSER une équation, terme d'algèbre. Voyez ABAISSEMENT.

ABAISSER est aussi un terme de Géométrie. Abaisser une perpendiculaire d'un point donné hors d'une ligne, c'est tirer de ce point une perpendiculaire sur la ligne. Voyez LIGNE & PERPENDICULAIRE. (O)

ABAISSER, c'est couper, tailler une branche près de la tige d'un arbre. Si on abaissoit entièrement un étage de branches, cela s'appelleroit alors ravalier. Voyez RAVALIER. (K)

ABAISSER, c'est, en terme de Fauconnerie, ôter quelque chose de la portion du manger de l'oiseau, pour le rendre plus léger & plus avide à la proie.

ABAISSER, marque parmi les Pâtissiers, la façon qu'on donne à la pâte avec un rouleau de bois qui l'applatit, & la rend aussi mince que l'on veut, soit qu'on la destine à être le fond d'un pâté, ou le dessus d'une tourte grasse.

ABAISSEUR, f. m. pris adjectiv. en Anatomie, est le nom qu'on a donné à différens muscles, dont l'action consiste à abaisser ou à porter en bas les parties auxquelles ils sont attachés. V. MUSCLE.

ABAISSEUR de la levre supérieure, est un muscle qu'on appelle aussi *constricteur des ailes du nez*, ou *petit incisif*. Voyez INCISIF.

ABAISSEUR propre de la levre inférieure ou le *quarré*, est un muscle placé entre les *abaisseurs* communs des levres sur la partie appelée le *menton*. Voyez MENTON.

ABAISSEUR de la mâchoire inférieure. Voyez DIGASTRIQUE.

ABAISSEUR de l'œil, est un des quatre muscles de l'œil qui le meut en bas. Voyez ŒIL & DROIT.

* ABAISSEUR des *sourcils*, empêche les ordures d'entrer dans l'œil, & lui fournit une défense contre la lumière trop vive, lorsque par la contraction de ce muscle, les sourcils s'approchent de la paupière inférieure, & en même temps l'un de l'autre.

ABAISSEUR de la paupière inférieure ; ils servent à ouvrir l'œil.

ABAKAN ou ABAKEN, (Géogr.) rivière de la Sibérie Asiatique, qui passe près d'Abakanskoi, à qui elle a donné son nom. Elle vient du pays des Samoyedes, & elle se jette dans le Jeniska à quelque distance d'Abakanskoi. (C. A.)

ABAKANSKOI, (Géogr.) ville de la Sibérie Asiatique, sur la rivière de Jeniska, à l'orient de Tomskoi & au nord de Crasnojar. Ce fut Pierre le Grand qui en fit jeter les fondemens en 1707 ; mais elle n'a été achevée qu'en 1725. Elle est pourvue d'artillerie & d'une garnison qui sert à protéger la chasse des martres & renards qui sont en grande quantité dans le pays, & dont les fourrures font un objet de commerce important. Long. 111, 35 ; lat. 53, 30. (C. A.)

ABALACK, (Géogr.) petite ville de la grande Tartarie, dans la contrée d'Ablay, sur les frontières de la Sibérie, à l'est de la rivière de Tobol, & au nord de Bercon ou Boerkoc. capitale de la contrée. Elle est près de la rivière d'Irtisch & peu éloignée de la ville de Tara. Long. 93, 30 ; lat. 53, 30. (C. A.)

* **ABALE**, *Abala*, (*Géogr.*) ancienne ville d'Ethiopie dont Pline fait mention.

ABALE, *Abalus*, (*Géogr.*) île de la mer Germanique, selon Pline. C'étoit peut-être une des Glesfaries dispersées dans la mer Baltique.

ABALE, *Abala*, (*Géogr.*) ancien port d'Italie entre la Sicile & le promontoire *Cagnum*, aujourd'hui *Stilo*.

ABALIENATION, f. f. dans le droit Romain signifie une sorte d'aliénation par laquelle les effets qu'on nommoit *res mancipi*, étoient transférés à des personnes en droit de les acquérir, ou par une formule qu'on appelloit *traditio nexu*, ou par une renonciation qu'on faisoit en présence de la cour. Voyez ALIÉNATION.

Ce mot est composé de *ab* & *alienare*, aliéner. Les effets qu'on nomme ici *res mancipi*, & qui étoient l'objet de l'*abalienation*, étoient les bestiaux, les esclaves, les terres, & autres possessions dans l'enceinte des territoires de l'Italie. Les personnes en droit de les acquérir étoient les citoyens Romains, les Latins, & quelques étrangers à qui ont permettoit spécialement ce commerce. La transaction se faisoit, ou avec la cérémonie des poids, & l'argent à la main, ou bien par un désistement en présence d'un magistrat. (H)

* **ABALLABA**, (*Géog.*) V. APPLEBY. Au moins on croit qu'Appleby est l'ancienne *Atallaba*.

* **ABALLON**, (*Géogr.*) contrée de l'île de Terre-Neuve dans l'Amérique septentrionale. Les Anglois y ont une colonie nommée *Ferryland*.

ABALON, f. m. (*Hist. Nat. Botan.*) genre de plante auquel il a plu à M. Linné de donner le nom d'*helonias*, que les Grecs attribuoient, selon Théophraste, à la jacinthe commune de nos bois, à laquelle nous avons cru devoir le rendre, avec tous les savans les plus distingués dans la bonne littérature, pour éviter la confusion des idées qui pourroit naître en lisant la description de cette plante dans les auteurs anciens. M. Linné en distingue deux espèces que nous allons décrire.

Première espèce.

La première espèce croît dans les marécages de l'Amérique septentrionale.

Plukenet l'a dessinée à la figure cinquième de la planche 174 de sa *Phytographie*, sous le nom d'*ephemerum phalangoides virginianum*, *stosculis arbutis*, *bullatis*, *aureis*, *in spicam dispositis*. Morison l'a décrite & figurée sous le même nom, section 15, planche II, n°. 1. Enfin M. Linné, p. 257 de la dernière édition de son *Systema natura*, l'appelle *helonias bullata foliis lanceolatis*, n°. 1.

Cette plante a beaucoup de rapport avec l'ellébore blanc ou véraire, *veratrum*. Ses racines fibreuses & ramifiées partent en faisceaux du dessous d'une espèce de bulbe fort courte, d'où sortent sept à huit feuilles qui s'épanouissent sur la terre comme autant de rayons en se courbant en demi-cercle. Chacune de ces feuilles est elliptique, deux à trois fois aussi longue que large, assez mince, & striée de cinq à sept grosses nervures : son extrémité supérieure ne s'épanouit qu'à demi, de sorte qu'elle forme une espèce de petit capuchon terminé par une pointe, pendant que l'extrémité inférieure qui est très-large, forme une espèce de gaine dont l'extérieur embrasse & enveloppe toutes les autres, de l'assemblage desquelles résulte une espèce de bulbe hémisphérique.

C'est du centre de cette bulbe que sort une seule tige simple, sans rameaux cylindriques, semée çà & là de sept à huit folioles qui y sont appliquées étroitement & couchées comme autant d'écaillés. Vers la quatrième partie de sa hauteur sont disposées en épi assez lâche, douze à quinze fleurs, portées sur un pédicule assez court, élevées d'abord tant qu'elles ne sont encore qu'en bouton, puis horizontales pendant leur épanouissement, enfin pendant & après leur maturité. Chacune de ces fleurs forme un calice composé de six feuilles, velu extérieurement, d'un jaune doré, ouvert à demi en forme de cloche : six étamines courtes & opposées à chacune de ces feuilles sont rangées autour d'un pistil simple à trois stiles & à trois stigmates, dont l'ovaire devient en mûrissant une capsule ovoïde à trois loges qui contiennent chacune plusieurs semences menues.

Remarques. 1°. La plante que nous venons de décrire d'après Plukenet, & d'après celle que nous avons reçue du Mississipi,

est fort différente de celle que M. Linné confond avec elle ; celle de M. Linné a la racine tubéreuse & non pas bulbeuse, comme traçante ; ses feuilles, au nombre de cinq, sont plus longues, plus étroites & droites : ses fleurs sont lisses, purpurines, avec des étamines un peu plus longues que le calice, à anthères bleues, & portées sur un pédicule aussi long que lui ; ainsi elle fait au moins une autre espèce.

2°. M. Linné confond encore avec cette première espèce la plante que M. Miller a figurée à la planche 272 de son Dictionnaire, sous le nom de *veratrum racemo simplicissimo, corollis patentibus, staminibus longioribus* ; mais ce seul exposé prouve que cette dernière est d'une espèce & même d'un genre fort différent.

Deuxième espèce.

M. Linné fait outre cela une seconde espèce qu'il appelle *helonias asphodeloides, foliis caulinis setaceis*. *Syst. nat. edit. 12, pagin. 257, n°. 2* ; c'est-à-dire, jacinthe semblable à l'asphodele, à feuilles des tiges menues en forme de poils.

Remarques. Ce genre de plante, supposé bien décrit, doit être placé dans la première section de la famille des liliacées où nous l'avons rangé près de la *scheuzera* & du véritable, *veratrum* ; mais il nous paroît mériter un nouvel examen, & avoir beaucoup de rapports avec la *burmanna* qui vient dans la même famille à la section des jacinthes, si M. Burmann ne s'est pas trompé en disant que sa corolle, c'est-à-dire, son calice, est d'une seule pièce à six divisions. (*M. ADANSON.*)

ABAMA, f. m. (*Hist. Nat. Botaniq.*) genre de plante qui vient naturellement auprès de l'acore, *acorus*, dans la première section de la famille des liliacées. M. Moehring, qui l'avoit reconnu pour un genre particulier, l'avoit décrit dès l'année 1742, dans les *Ephémérides des curieux de la nature*, page 389, & en avoit donné une figure à la planche 5, n°. 1. sous le nom de *narthecium*, que nous rendons à la férule, à laquelle il appartient selon Théophraste ; mais M. Linné l'a confondu avec l'antheric, sous le nom de *anthericum offiragum foliis ensiformibus, filamentis la-*

natis. *Syst. nat. édition 12, pagin. 244, n°. 8.* On va voir combien il en diffère.

Cette plante croît naturellement dans les marécages des pays septentrionaux de l'Europe. Elle a un pré ou environ de hauteur. Ses racines sont traçantes, fibreuses & vivaces. Ses feuilles en glaive, disposées circulairement autour des racines & de la tige, ressemblent à bien des égards à celles de l'iris ou du glaieul, mais elles sont plus petites, & ne forment point une gaine autour de la tige. Celle-ci porte à son extrémité nombre de fleurs disposées en épi.

Chaque fleur est hermaphrodite, & composée d'un calice à six feuilles, de six étamines qui leur sont opposées, d'un ovaire surmonté d'un style & de trois stigmates. L'ovaire en mûrissant devient une capsule sèche, ovoïde, à trois loges qui s'ouvrent en trois battans, & dont chacune contient quinze à vingt graines ovoïdes, menues, longues.

Remarque. Il est évident, par ces divers caractères, que cette plante diffère génériquement de l'antheric qui n'a pas les feuilles en glaive, qui les a engagées autour de la tige, qui a des graines plates, & plusieurs autres caractères qui le rangent dans la troisième section des liliacées, dans celle des scilles où nous l'avons placé. Voyez *Familles des Plantes, vol. II, page 49.* (*M. ADANSON.*)

* **ABANA**, rivière de Syrie qui se jette dans la mer de ce nom, après avoir arrosé les murs de Damas du côté du midi, ce qui l'a fait appeler dans l'écriture *rivière de Damas*.

* **ABANBO** ou **ABANHI**, (*Géogr.*) rivière de la haute Ethiopie, que quelques-uns ont confondue mal-à-propos avec le Nil, d'après le témoignage de Pline qui la nomme *Astapus*, ainsi que Strabon & Ptolomée, & dit que c'est le Nil. Elle ne se jette pourtant dans le Nil qu'après avoir formé, conjointement avec l'*Astaboras*, la presqu'île de Meroé. D'autres géographes latins appellent encore cette rivière *Abanhus* & *Abana*.

* **ABANCAY** ou **ABANCAYO**, (*Géogr.*) bourgade d'Amérique, dans le Pérou, sur la rivière du même nom, au pied d'une montagne que l'on croit riche

en mines d'argent, & sur la route de Cusco à Guamaga.

* **ABANCAY**, (Géogr.) riviere de l'Amérique, dans le Pérou; elle coule dans la province de Lima, arrose le bourg d'Abancay, & va se jeter dans le Maragnon.

ABANDION, f. m. (Hist. Nat. Botan.) genre de plante de la famille des liliacées, dans la section des jacintes. Voyez *Familles des plantes*, vol. II, page 54. M. Linné en distingue deux especes, sous le nom de *bulboedium*, que nous rendons au narcisse ayault, auquel l'appliquent les Grecs depuis Théophraste.

Premiere espece.

La premiere espece croît en Espagne. M. Linné lui donne le nom de *colchicum vernum*, *foliis lanceolatis*. *Syst. nat. edit. 12*, pagin. 237, n°. 1. Elle n'a pas plus de deux pouces de hauteur, & ressemble parfaitement au colchique au premier abord. Sa racine est, comme celle du colchique, un tubercule charnu, couronné de quelques feuilles disposées de même en rayons, mais plus petites, longues d'un à deux pouces au plus.

Du centre de ces feuilles, il sort au printemps, c'est-à-dire en mars en Espagne, & aux premiers jours d'avril dans ce pays-ci, une fleur solitaire qui ne s'éleve pas au dessus du niveau de la terre. Cette fleur est d'une seule piece, divisée au sommet en six feuilles elliptiques égales, qui semblent posées sur la terre, mais qui portent réellement sur un tube très-long qui va sous terre gagner la racine à laquelle il est implanté sans aucune sorte de tige. Six étamines courtes sont opposées à chacune de ses divisions. Au fond de ce tube en dessus est placé l'ovaire qui est surmonté d'un style & de trois stigmates. Cet ovaire en mûrissant devient une capsule ovoïde, sèche, à trois loges, qui s'ouvrent en autant de battans, & qui contiennent chacune plusieurs graines sphéroïdes.

Deuxieme espece.

La seconde espece est pareillement vivace. Elle croît communément dans les montagnes de l'Europe tempérée, comme la Suisse & l'Angleterre. C'est le *leuonarcissus* de

Gaspard Bauhin, & le *bulbocodium alpinum juncifolium*, *flore unico*, *intus albo*, *extus squallidè rubente*, de Ray, qui en donne la figure au n°. 1. de la planche 17 du troisieme volume de son *Histoire des plantes de l'Angleterre*. M. Linné l'appelle *bulbocodium jerotinum*, *foliis tubulato-linearibus*, dans son livre intitulé *Species plantarum*, pagin. 294.

Cette espece ne differe de la premiere qu'en ce que ses feuilles, sont comme celles du safran, *crocus*, menues, comparables à celles du jonc, & en ce qu'elle fleurit plus tard.

Remarque. En comparant ce genre de plante avec celui du colchique, on voit qu'il n'en differe qu'en ce que son style est simple, au lieu que le colchique en a trois qui sont distincts dès leur sortie de l'ovaire. (M. ADANSON.)

ABANDONNÉ, adj. en Droit, se dit de biens auxquels le propriétaire a renoncé sciemment & volontairement, & qu'il ne compte plus au nombre de ses effets.

On appelle aussi *abandonnées*, les terres dont la mer s'est retirée, qu'elle a laissées à sec, & qu'on peut faire valoir.

ABANDONNÉ au bras séculier, c'est-à-dire, livré par les juges ecclésiastiques à la justice séculiere, pour y être condamné à des peines afflictives que les tribunaux ecclésiastiques ne sauroient infliger. (H)

ABANDONNÉ, adj. épithete que donnent les chasseurs à un chien courant qui prend les devans d'une meute, & qui s'abandonne sur la bête quand il la rencontre.

ABANDONNEMENT, f. m. en droit; est le délaissement qu'on fait des biens dont on est possesseur, ou volontairement, ou forcément. Si c'est à des créanciers qu'on les abandonne, cet abandonnement se nomme *cession*: si on les abandonne pour se libérer des charges auxquelles on est assujetti en les possédant, il se nomme *déguerpissement*. Voyez **CESSION & DÉGUERPISSEMENT**.

L'*abandonnement* qu'un homme fait de tous ses biens, le rend quitte envers ses créanciers, sans qu'ils puissent rien prétendre aux biens qu'il pourroit acquérir dans la suite. (H)

ABANDONNER, v. a. en Fauconnerie,

c'est laisser l'oiseau libre en campagne, ou pour l'égayer, ou pour le congédier lorsqu'il n'est pas bon.

ABANDONNER un cheval, c'est le faire courir de toute sa vitesse sans lui tenir la bride. *Abandonner* les étriers, c'est ôter ses piés de dedans. *S'abandonner* ou *abandonner* ion cheval après quelqu'un, c'est le poursuivre à course de cheval.

* **ABANGA**, f. m. c'est le nom que les habitans de l'île S. Thomas donnent au fruit de leur palmier. Ce fruit est de la grosseur d'un citron, auquel il ressemble beaucoup d'ailleurs. G. Bauhin dit que les Insulaires en font prendre trois ou quatre pepins par jour à ceux de leurs malades qui ont besoin de pectoraux.

* **ABAN-LA-VILLE**, (*Géogr.*) bourg de France dans la Franche-Comté, entre les rivières du Doux & de la Louve.

ABANO, (*Géogr.*) petite ville du Padouan dans l'état de Venise, fameuse chez les anciens & chez les modernes, par ses bains chauds. Les eaux y sont de trois qualités différentes, les unes soufrées, les autres ferrugineuses, & les troisièmes bourbeuses. On prétend que ces dernières ont la propriété de guérir les paralysies & les rhumatismes. C'est la patrie de Tite-Live & de Pierre d'Abano. Elle est à cinq milles de Padoue. Long. 29, 40. Lat. 45, 20. (*C. A.*)

* **ABANTEENS**, f. m. plur. sont les peuples d'Argos ainsi nommés d'*Abas* leur roi.

* **ABANTES**, f. m. plur. peuples de Thrace, qui passèrent en Grece, bâtièrent Abée que Xercès ruina, & se retirèrent de là dans l'île de Négrepont, qu'ils nommèrent *Abantide*.

* **ABANTIDE**, f. f. le Négrepont. *V. ci-dessus* **ABANTES**.

ABAPTISTON, f. m. c'est le nom que les anciens donnoient à un instrument de Chirurgie, que les écrivains modernes appellent communément *trépan*. *Voyez* **TREPAN**.

ABAPUS, f. m. (*Hist. Nat. Botan.*) genre de plante de la famille des liliacées dans la section des narcisses. *Voyez Familles des plantes, vol. II, pag. 57.* MM. Linné & Burmann ont jugé à propos de lui donner le nom de *gethyllis*, par

lequel Théophraste & les Grecs ont toujours désigné le poireau, auquel nous croyons devoir le restituer. M. Linné en distingue deux especes.

Premiere espece.

La premiere est commune dans les Antilles de l'Amérique: elle a été décrite & figurée dans la plupart de ses détails par le P. Plumier, qui l'appelle *crocus foliis & radice scorfonera*, c'est - à - dire, safran à feuilles & racine de scorfonere, *planche 108, n°. 2.* M. Burmann, dans l'édition qu'il a publiée en 1755 des plantes de Plumier, la désigne, *pag. 99*, sous le nom de *gethyllis foliis ancipitibus nervosis*.

Cette plante a l'apparence d'une bermudiane ou d'une iris, d'un pié & plus de hauteur. Sa racine est traçante, perpendiculaire, en forme de fuseau, noirâtre, marquée de plusieurs anneaux qui sont restés après la chute des feuilles, & semés çà & là de petites fibres simples. Son sommet est couronné de six à dix feuilles plates de l'iris, en glaive pointu, nerveuses, longues, étroites, comme opposées ou épanouies en éventail, dont les deux extérieures sont quatre fois plus courtes, & semblent former une gaine qui embrasse tout le contour du collet de la racine. L'*abapus* n'a pas d'autre tige.

De l'aisselle de chaque feuille sort un pédicule long de deux pouces ou environ, terminé par une spathe ou gaine en lanquette, ciliée sur ses bords, couchée sur le côté, & fendue jusqu'à son origine, d'où sort une fleur à très-long tube, divisée vers les deux tiers de sa hauteur en six feuilles égales, ouvertes en étoile, portant chacune une écaille & une étamine beaucoup plus courte qu'elle. L'ovaire est sous la fleur, & devient en mûrissant une capsule ovoïde enflée, à trois angles obtus, & trois loges qui contiennent chacune plusieurs graines sphéroïdes, creusées en forme de rein.

Remarque. L'*abapus* exige un nouvel examen: Plumier n'a pas distingué assez clairement les étamines d'avec les écailles de la fleur; il n'a pas dit assez précisément que l'ovaire fût sous la fleur, & il a négligé de parler de son style & de son stigmate.

Deuxieme espece.

La seconde espece est originaire d'Afrique: elle a toute l'apparence d'un safran. M. Linné l'appelle *gehyllis Afra. Syst. nat. edit. 12, pag. 325. Horti. Clifort. pag. 489. (M. ADANSON.)*

ABAQUE, f. m. chez les anciens Mathématiciens signiſioit une petite table couverte de pouſſiere ſur laquelle ils traçoient leurs plans & leurs figures, ſelon le témoignage de Marcus Capella & de Perſe. *Sat. I, v. 131.*

*Nec qui abaco numeros & factio in pulverem metas
Sic riſiſſe vaſer.*

Ce mot ſemble venir du Phénicien *ḥabak*, pouſſiere ou poudre.

ABAQUE, ou table de Pythagore, *abacus Pythagoricus*, étoit une table de nombre pour apprendre plus facilement les principes de l'arithmétique: cette table fut nommée *table de Pythagore*, à cauſe que ce fut lui qui l'inventa.

Il eſt probable que la table de Pythagore n'étoit autre choſe que ce que nous appelons *table de multiplication*. Voy. TABLE DE PYTHAGORE.

Ludolphe a donné des méthodes pour faire la multiplication ſans le ſecours de l'abaque ou table: mais elles ſont trop longues & trop difficiles pour ſ'en ſervir dans les opérations ordinaires. Voyez MULTIPLICATION. (O)

ABAQUE. Chez les anciens ce mot ſigniſioit une eſpece d'armoire ou de buſſet deſtiné à différens uſages. Dans un maſaſin de négociant, il ſervoit de comptoir; & dans une ſalle à manger, il contenoit les amphores & les crateres; celui-ci étoit ordinairement de marbre, comme il paroît par cet endroit d'Horace:

*Et lapis albus
Pocula cum cyatho duo ſuſſinet.*

Les Italiens ont nommé ce meuble *credenza*. Le mot *abaque* latinisé eſt Grec d'origine: *abaque* ſigniſie de plus panier, corbeille, chapiteau de colonne, baſe d'une roche, d'une montagne, le diamètre du ſoleil, &c. Quelques-uns prétendent qu'a-

*baque eſt compoſé d'a privatif & de abac fondement ou baſe, c'eſt-à-dire, qui eſt ſans pied-d'eſſai, attaché contre le mur. Mais Guichard remonte plus haut; il dérive le mot *ḥabak* de l'Hébreu *חבכ* *extolli*, être élevé; & il ſuppoſe qu'il ſigniſioit d'abord une planche ou une tablette ou quelque autre meuble ſemblable appliqué contre le mur. Tite-Live & Saliuſte parlant du luxe des Romains, après la conquête de l'Asie, leur reprochent pour ces buſſets inconnus à leurs bons aïeux un goût qui alloit juſqu'à en faire fabriquer de bois le plus précieux, qu'on revêtoit de lames d'or.*

* L'abaque d'uſage pour les comptes & les calculs étoit une eſpece de quadre long & diviſé par pluſieurs cordes d'airain parallèles qui enſiloient chacune une égale quantité de petites boules d'ivoire ou de bois, mobiles comme des grains de chapelet, par la diſpoſition deſquelles, & ſuivant le rapport que les inférieures avoient avec les ſupérieures, on diſtribuoit les nombres en diverſes claſſes, & l'on faiſoit toute ſorte de calculs. Cette tablette arithmétique à l'uſage des Grecs ne fut pas inconnue aux Romains. On la trouve décrite d'après quelques monumens antiques par Fulvius Urſinus & Ciaconius: mais comme l'uſage en étoit un peu difficile, celui de compter avec les jetons prévalut. A la Chine & dans quelques cantons de l'Asie, les négocians comptent encore avec de petites boules d'ivoire ou d'ébène enfilées dans un fil de laiton qu'ils portent accroché à leur ceinture. (G)

* ABAQUE. Le grand *abaque* eſt encore une eſpece d'auge dont on ſe ſert dans les mines pour laver l'or.

ABAQUE, c'eſt, dit Harris, & diſent d'après Harris les auteurs de Trévoux, la partie ſupérieure ou le couronnement du chapiteau de la colonne. L'abaque eſt quarré au Toſcan, au Dorique, & à l'Ionique antique, & échancré ſur ſes faces aux chapiteaux Corinthien & Compoſite. Dans ces deux ordres, ſes angles s'appellent *cornes*, le milieu s'appelle *balai*, & la courbure s'appelle *arc*, & à communément une roſe au milieu. Les ouvriers, ajoutent Mauclerc & Harris, appellent auſſi *abaque* un ornement gothique avec un filet ou un chapelet de la moitié de la largeur de l'ornement,

& l'on nomme ce filet, le *filet* ou le *chapelet de l'abaque*. Dans l'ordre Corinthien, l'abaque est la septième partie du chapiteau. Andrea Palladio nomme *abaque* la plinthe qui est autour du quart-de-rond appelé *échine*; l'abaque se nomme encore *tailloir*. Scamozzi donne aussi le nom d'*abaque* à une moulure en creux, qui forme le chapiteau du pié-d'estal de l'ordre Toscan. Voyez HARRIS, première & seconde partie.

* **ABARA**, (Géogr.) ancienne ville épiscopale de la province proconsulaire en Afrique, assez près de Carthage. Son évêque fut exilé avec d'autres prélats, la sixième année du règne de Hunneric. *Dict. de la Géogr. sacrée.*

* **ABARA** ou **AVARA**, (Géogr.) ville d'Arménie, suivant Ortelius. *Theaur. Geog.*

* **ABARADIRA**, (Géogr.) ancienne ville épiscopale de la Byfacene en Afrique.

§ **ABARANER** ou **ABRENER**, (Géogr.) petite ville d'Asie dans la grande Arménie, sur le fleuve Alingene, entre Erivan & Tauris, à cinq lieues de Nassivan. L'archevêque de Nassivan y fait ordinairement sa résidence. On dit qu'il y a grand nombre de familles catholiques. Cédrene la nomme *Abara*. Elle étoit sous la domination des Perses; elle est maintenant sous celle des Turcs. *long. 64: lat. 39-50. (C. A.)*

* **ABAREMO-TEMO**, f. m. arbre qui croît, dit-on, dans les montagnes du Brésil. Ses racines sont d'un rouge foncé, & son écorce est cendrée, amère au goût, & donne une décoction propre à déterger les ulcères invétérés. Sa substance a la même propriété. L'existence de cet arbre n'est nullement douteuse. Pison qui l'a vu au Brésil en a donné une description à la p. 77 de son *Histoire Naturelle*. Cette espèce d'acacia a été observée aux Antilles de l'Amérique. Elle approche un peu de la plante figurée sous le nom de *katou-conna* dans l'*Hortus malabaricus*, vol. VI, planche 12, que M. Linné appelle, *mimosâ, bigemina, inernis, foliis bigeminis acuminatis*. *Syst. nat. edit. 12, pag. 676. (M. ADANSON.)* Voyez VULNÉRAIRES.

* **ABARES**, restes de la nation des Huns qui se répandirent dans la Thuringe sous Sigebert. Voyez la description effrayante

qu'en fait le Dictionnaire de Trévoux, & le mot **AVARES**.

§ **ABARI**, *Abaro, Abarion*, f. m. (*Hist. nat. bot.*) C'est par erreur que ce mot a été ainsi écrit, au lieu d'*abari, abaro, abavum*, qui sont les noms égyptiens du *baobab* auquel quelques botanistes modernes ont donné le nom d'*adansona* ou *adansonia*, & auquel nous avons cru devoir restituer son nom de pays *baobab*. Voyez *Familles des plantes, vol. II, pag. 398. (M. ADANSON.)*

* **ABARIM**, montagne de l'Arabie d'où Moïse vit la terre promise; elle étoit à l'orient du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho, dans le pays des Moabites.

* **ABARIME** ou **ABARIMON**, grande vallée de Scythie au pié du mont Imaüs qui la forme.

ABARIS, (Géogr.) ville d'Egypte, connue chez les Grecs sous le nom de *Pélusium*. Elle fut bâtie par un Pharaon, roi d'Egypte, & ensuite fortifiée & agrandie, à cause de la beauté de sa situation, par Saltis, roi de certains peuples qui avoient subjugué l'Egypte. Elle étoit dans le nome Sethroite, sur le côté oriental du fleuve Bubastique. Cette ville fut successivement habitée par des Juifs, par des Egyptiens & par des Syriens; elle eut successivement divers noms, *Abaris, Typhon, Sethren, Pithom* mentionné dans l'exode, & *Peluse* ou *Pelusium*. Il n'en reste plus aujourd'hui qu'un petit village nommé *Belbais*, à quelque distance de Damiette. (C. A.)

* **ABARNAHAS**, terme qu'on trouve dans quelques Alchimistes, & sur-tout dans le *Theatrum chemicum* de Servien Zadith. Il ne paroît pas qu'on soit encore bien assuré de l'idée qu'il y attachoit. Chambers dit qu'il entendoit par *abarnahas*, la même chose que par *plena luna*; & par *plena luna*, la même chose que par *magnesia*; & par *magnesia*, la pierre philosophale. Voilà bien des mots pour rien.

* **ABARO**, bourg ou petite ville de Syrie dans l'Antiliban.

* **ABARRAGA**, (Géogr.) ancienne ville de la Syrie, entre Cirrha & Edesse.

* **ABAS**, f. m. poids en usage en Perse pour peser les perles. Il est de trois grains & demi, un peu moins forts que ceux du poids de marc.

ABAS, f. m. (*Physique, qualités actives.*) nom populaire du vent d'occident: on dit aussi vent d'abas, aval ou vent d'aval, sans doute parce qu'il vient du côté de la mer, où les rivières viennent se décharger en s'abaissant; ou plus exactement parce que ce vent est presque toujours inférieur, c'est-à-dire, au dessous des autres quand ils soufflent. (*M. ADANSON.*)

* **ABAS**, (*Géogr.*) rivière d'Albanie qui prend sa source dans les montagnes de cette contrée, & va se jeter dans la mer Caspienne. Ptolomée la nomme *Albanus*.

* **ABAS**, (*Hist. mytholog.*) capitaine des Latins, qui conduisit à Enée des troupes de Populonie, ancienne ville de l'Etrurie.

* **ABAS**, (*Mytholog.*) fils d'Hypothoon & de Melanire. La déesse Cérés le changea en lézard, parce qu'il s'étoit moqué d'elle & de ses sacrifices.

ABAS, (*Mytholog.*) un des Centaures qui combattirent contre les Lapithes: Héfiode le met à la tête de ceux qu'il nomme, au nombre de quatre-vingts. (†)

ABAS, (*Mytholog.*) fils de Lyncée & d'Hypermnestre, & pere d'Acrifus & de Proetus, fut le douzième roi des Argiens. (†)

ABAS, (*Mytholog.*) célèbre devin, à qui les Lacédémoniens éleverent une statue dans le temple de Delphes, selon Pausanias, pour avoir rendu des services signalés au célèbre capitaine Lyfandre. (†)

§ **ABASCIE**, (*Géogr.*) contrée de la Géorgie dans l'Asie. Elle a la Mingrélie à l'orient, la Circassie Noire ou Tartare au septentrion & au couchant, & la mer Noire au midi. Il y a peu de villes en ce pays-là, & même peu d'habitations fixes. La violente loi du plus fort y fait trop constamment fuir les pauvres devant les riches; & ces deux classes sont les seules dans lesquelles se rangent les habitans de cette contrée. On les nomme indifféremment *Abasses*, ou *Abassés* ou *Abcas*. V. ce dernier mot. Ils sont très-beaux & bien faits pour la plupart; & par-là ils sont, pour les Turcs qui les achètent, un objet de commerce lucratif. Les *Abasses* sont lâches & paresseux: placés sous un beau ciel & sur un terrain fertile, ils n'ont rien chez eux qui ne soit inutile. Leurs champs sont comme

leurs mœurs. *Long.* 56, 60; *lat.* 43, 45; (*D. G.*)

* **ABASCIE**, f. f. (*Géogr.*) rivière d'Asie que les anciens nommoient *Glaucus*. Elle prend sa source entre deux rivières de la Mingrélie, le Kelmhel & le Scheni-Shari, & va se perdre dans le Phafe.

* **ABASCUS**, (*Géogr.*) fleuve de la Sarmatie Asiatique, qui, selon Ptolomée, sort du mont Caucase & va se jeter dans le Pont-Euxin.

* **ABASQUES**, **ABASAES** & **ABASAS**. Voyez **ABCAS**.

ABASSAM, (*Géogr.*) petit royaume d'Afrique en Guinée, voisin de celui d'Isrini, & à dix lieues, dans les terres, de Tagueschua qui est un petit port de mer. Ce royaume ne consiste que dans quelques hameaux où le plus riche est en possession de l'autorité & du gouvernement. Ces chefs, qui ne prenoient autrefois que le nom de capitaines, ont tous pris celui de rois depuis qu'ils ont lié commerce avec les Européens. Le roi d'Abassam est un de ceux-là, & il a à peine quatre mille sujets. *Long.* 17, *lat.* 4, 30. (*C. A.*)

ABASSE ou **ABASCE**, habitans de l'Abasie. Voy. **ABASCIE**.

* **ABASTER**, (*Métamorph.*) l'un des trois chevaux du char de Pluton; c'est le noir. V. **METHÉUS** & **NONIUS**.

* **ABAT - CHAUVÉE**, f. f. sorte de laine de qualité subalterne à laquelle on donne ce nom dans l'Angoumois, la Xaintonge, la Marche & le Limousin.

ABATEE ou **ABBATEE**, f. f. on se sert de ce terme pour exprimer le mouvement d'un vaisseau en panne, qui arrive de lui-même jusqu'à un certain point, pour revenir ensuite au vent. Voyez **PANNE** & **ARRIVER**. (Z)

ABATELEMENT, f. m. terme de commerce usité parmi les François dans les échelles du Levant. Il signifie une sentence du Conseil portant interdiction de commerce contre les marchands & négocians de la nation qui défavoient leurs marchés, ou qui refusaient de payer leurs dettes. Cette interdiction est si rigide, qu'il n'est pas même permis à ceux contre qui elle est prononcée, d'intenter aucune action pour le paiement de leurs dettes, jusqu'à ce qu'ils aient

aient satisfait au jugement du conseil, & faire lever l'abatement en payant & exécutant ce qui est contenu. *Dict. du commerce, tome I. page 548. (G.)*

§ ABATOS, (*Géogr.*) île d'Égypte dans le Palus de Memphis ou lac Mœris. Elle étoit renommée par son lin, par ses feuilles de palmier dont les anciens faisoient des tablettes à écrire, & principalement par le tombeau du roi Osiris, qui dans la suite, fut transporté à Abyde ou Abydos. Le poëte Lucain en fait mention, *livre 10.*

*Hinc Abaton, quam nostra vocat veneranda vetustas,
Terra potens.*

(C. A.)

* Il ne faut pas confondre cette île avec un rocher qui porte le nom d'Abaios, & qui est fort éloigné du Palus de Memphis.

ABATAGE, f. m. On dit dans un charrrier & sur un atelier faire un abavage d'une ou plusieurs pierres, lorsque l'on veut les coucher de leur lit sur leurs joints pour en faire les paremens; ce qui s'exécute, lorsque ces pierres sont d'une moyenne grosseur, avec un boulin & des moëlons: mais lorsqu'elles sont d'une certaine étendue, on se sert de leviers, de cordages & de coins, &c. (P)

ABATTAGE, sixième manœuvre du faiseur de bas au métier. Elle consiste dans un mouvement assez léger: l'ouvrier tire à lui horizontalement la barre à poignée; & par ce mouvement il fait avancer les ventres des platines jusqu'entre les têtes des aiguilles, & même un peu au-delà. Alors l'ouvrage paroît tomber, mais il est toujours soutenu par les aiguilles; la maille est seulement élevée. Dans la cinquième manœuvre, la presse est sur les becs des aiguilles, & la soie est amenée sur leurs extrémités; mais dans l'abattage la presse est relevée, les ventres des platines ont fait tomber au-delà des têtes des aiguilles la soie qui n'étoit que sur leurs extrémités, les ventres des platines sont avancés entre les têtes des aiguilles; ainsi l'ouvrage est abattu & soutenu par les aiguilles, avec les mailles formées. Voyez l'article BAS AU MÉTIER.

ABATTAGE, terme de charpentier. Quand

Tome I.

on a une pièce de bois à lever, on pousse le bout d'un levier sous cette pièce, on place un coin à un pié ou environ de ce bout; on conçoit que plus le coin est voisin du bout du levier qui est sous la pièce à lever, plus l'autre extrémité du levier doit être élevée, & que plus cette extrémité est élevée, plus l'effet du levier sera considérable. On attache une corde à cette extrémité élevée du levier; les ouvriers tirent tous à cette corde: à mesure qu'ils font baisser cette extrémité du levier à laquelle leur force est appliquée, l'extrémité qui est sous la pièce, s'élève & avec elle la pièce de bois. Voilà ce qu'on appelle en charpenterie, faire un abattage.

ABATTANT, f. m. c'est un châssis de croisée, ou un volet ferré par le haut, qui se leve au plancher, en s'ouvrant par le moyen d'une corde passée dans une poulie. On s'en sert dans le haut des fermetures de boutiques: les marchands d'étoffes en font toujours usage dans leurs magasins; ils n'ont par ce moyen de jour que ce qu'il en faut pour faire valoir les couleurs de leurs étoffes, en n'ouvrant l'abattant qu'autant qu'il est à propos. (P)

ABATTANT, (*métier à faire des bas.*) On donne ce nom aux deux parties semblables & semblablement placées du bas au métier. Il faut y distinguer plusieurs parties; on voit sur leur face antérieure une pièce qu'on appelle garde-platine; sur leur face postérieure une pièce qu'on appelle le crochet du dedans de l'abattement: & sous leur partie inférieure une pièce qu'on appelle le crochet de dessous des abatans. Il n'y a pas une de ces pièces qui n'ait son usage, relatif à son lieu & à sa configuration. Voyez pour vous en convaincre, l'article BAS AU MÉTIER. L'extrémité supérieure des abatans s'assemble & s'ajuste dans la charnière des épaulières, comme on peut aisément s'en appercevoir en examinant avec attention un métier de faiseur de bas.

ABATTEE, f. f. (*terme de marine.*) c'est le mouvement de rotation que fait un vaisseau, lorsque l'avant cede ou obéit à la direction du vent. Cette définition convient également à l'arrivée qui, dans le fond, ne

differe point en effet de l'*abattée* (voyez ARRIVÉE.) : mais l'un ou l'autre mot doit s'appliquer selon les circonstances & la situation relative du vaisseau. *Abattée* se dit de ce mouvement seulement lorsqu'il est involontaire ou forcé, tel que celui d'un vaisseau qui est en panne ou à la cape, ou d'un vaisseau dont les ancres quittent le fond, qui vire de bord vent devant, ou qui est coiffé. Quoique l'*abattée* ne soit pas volontaire, on la prévoit cependant, on la dirige, on la facilite, & c'est à l'art à la régler. (L'*abattée* étant un mouvement le même que celui de l'arrivée, c'est à ce dernier mot que l'on trouvera les moyens que l'on peut employer pour faire céder le vaisseau à la direction du vent.) Une *abattée* ne peut pas aller jusqu'à mettre le vaisseau vent-arrière ; car ce ne pourroit être que par un acte libre qu'un vaisseau en viendroit là, & le mouvement cesse d'être *abattée* lorsqu'il cesse d'être forcé. Cette distinction entre l'*abattée* & l'arrivée pourra peut-être surprendre au premier abord : mais que l'on y réfléchisse cependant, & on la trouvera juste. Lorsque j'appareille, par exemple, je suis bien maître d'abattre à tribord ou à babord, mais il faut de nécessité que j'abatte ; le mouvement est donc forcé : & c'est dans la contrainte que j'établis, que doit exister la différence de l'*abattée* à l'arrivée.

On peut mesurer la grandeur d'une *abattée* par le nombre des degrés de l'horizon compris entre le point d'où le vaisseau a commencé son mouvement, & celui où il le cesse : cependant l'horizon étant divisé par les marins en trente-deux airs de vent, & une mesure exacte n'important jamais beaucoup dans la pratique, on se contente de dire une *abattée* de deux airs de vent, de deux airs & demi de vent, &c.

Les *abattées* d'un vaisseau qui est en panne ou à la cape ont quelque chose qui leur est particulier, & qui mérite que l'on en développe la cause. Les *abattées* du vaisseau en panne ne dépendroient que de l'agitation de la mer, & seroient conséquemment beaucoup moins fréquentes, s'il étoit possible dans la pratique d'orienter les voiles de ce vaisseau suivant les regles prescrites au mot *panne* (voyez PANNE). Il en seroit de même pour le vaisseau à la cape ; si l'on pouvoit

aussi balancer, avec une égalité parfaite ; les forces du vent sur l'avant & sur l'arrière de son centre de gravité (V. CAPE) ; mais l'espece d'impossibilité qu'il y a à le faire, fait dépendre encore les *abattées* de la voilure de ces vaisseaux. Ces deux causes, l'inégalité de la force du vent & l'inégalité de la force des lames de la mer sur l'avant & sur l'arrière du centre de gravité, communiquent donc un mouvement de rotation aux vaisseaux qui sont dans l'un ou l'autre cas ; & ce mouvement lui-même rend plus sensible & augmente encore la différence de l'effet du vent sur les voiles, sur les mâts, & sur le corps même du vaisseau relativement à ce centre. Dans le mouvement de rotation qui le fait abattre, le vaisseau acquiert de l'air ; & le gouvernail conséquemment acquiert de la force. L'effet du gouvernail ne tarde point à rappeler le vaisseau au point du plus près où il doit présenter ; mais, en le rappelant ainsi, la force qu'il lui communique n'est point proportionnée sur l'arc que doit décrire le vaisseau pour présenter exactement à ce point du plus près : presque toujours au contraire le vaisseau acquiert trop de vitesse & est porté au-delà, alors la mer a considérablement plus de prise sur l'avant du vaisseau ; les voiles saient, & la suite nécessaire de cette position forcée est de faire une seconde *abattée*. C'est ainsi que le gouvernail contribue lui-même en quelque sorte à ce mouvement de rotation continuel, dans lequel successivement le vaisseau abat, ou fait une *abattée*, puis revient au vent : mouvement plus ou moins considérable, suivant la grosseur des lames, le balancement du vaisseau, sa voilure, & ses qualités particulières. (M. le Chevalier DE LA COURAYE.)

ABATTEMENT, s. m. état de foiblesse dans lequel se trouvent les personnes qui ont été malades, ou celles qui sont menacées de maladie. Dans les personnes revenues de maladie, l'abattement par lui-même n'annonce aucune suite fâcheuse : mais c'est, selon Hippocrate, un mauvais symptôme dans les personnes malades, quand il n'est occasionné par aucune évacuation ; & dans les personnes en santé, quand il ne provient ni d'exercice, ni

de chagrin, ni d'aucune autre cause de la même évidence. (N)

ABATTIS, ou **ABATIS**, f. m. Les Carriers appellent ainsi les pierres qu'ils ont abattues dans une carrière, soit la bonne pour bâtir, ou celle qui est propre à faire du moëlon. Ce mot se dit aussi de la démolition & des décombres d'un bâtiment. (P)

ABATTIS, se dit de la coupe d'un bois ou d'une forêt, laquelle se doit faire suivant les ordonnances. Plusieurs observent que l'*abattis* se fasse en décours de lune, parce que, avant ce temps-là, le bois deviendroit vermoulu. C'est l'opinion la plus commune, & elle n'est peut-être pas plus certaine que celle de ne semer qu'en pleine lune & de ne greffer qu'en décours.

ABATTIS, se dit de l'action d'un chasseur qui tue beaucoup de gibier; c'est aussi le nom qu'on donne aux petits chemins que les jeunes loups se font en allant & venant au lieu où ils sont nourris; & quand les vieux loups ont tué des bêtes, on dit, *les loups ont fait cette nuit un grand abattis*.

ABATTIS. On entend par ce mot la tête, les pattes, les ailerons, le foie & une partie des entrailles d'une oie, d'un dindon, chapon & autre volaille.

Les Cuisiniers font un grand usage des *abattis*, & les font servir bouillis, à l'étuvée, en ragoût, en pâté, &c.

* **ABATTIS**, lieu où les bouchers tuent leurs bestiaux. Voyez **TUERIE**.

* **ABATTIS**, dans les tanneries, chamoiseries, &c. On appelle *cuirs d'abattis*, les cuirs encore en poil, & tels qu'ils viennent de la boucherie.

ABATTIS, on s'en sert encore pour mettre des postes d'infanterie dans les bois & les villages à l'abri d'être emportés par l'ennemi; dans les circonvallations & les lignes, on s'en sert pour former la partie de ces ouvrages qui occupe les bois & les autres lieux qui fournissent cette fortification. (Q)

ABATTIS, f. m. (*Art Militaire.*) c'est une sorte de retranchement dont l'idée se présente si naturellement à l'esprit, qu'on peut assurer que l'usage en a été généralement connu & pratiqué par tous les peuples du monde. Une infinité d'auteurs anciens

& modernes font mention de ces sortes de fortifications, & rapportent des exemples remarquables du parti avantageux qu'on a su en tirer dans tous les temps.

Lorsqu'on fait la guerre dans un pays de bois, & qu'il s'agit de barrer un passage quelconque à la hâte, on se contente d'abatre les arbres & de les entasser les uns sur les autres. Mais toutes les fois qu'on a le temps de bien faire un *abattis*, alors il faut ranger les arbres très-près l'un de l'autre, le tronc en dedans, & les affujettir avec de fortes lambourdes; observant que les branches soient bien entrelacées, bien époinçonnées & débarrassées des plus petites, afin de voir l'ennemi au travers sans être vu; & de pratiquer, derrière, une tranchée pour mettre la troupe qui doit le défendre.

Dans cet état un *abattis* a non-seulement toute la force d'un rang de palissades inclinées, qu'on ne peut ni couper ni aborder, mais c'est un obstacle bien plus admirable & infiniment plus redoutable que les meilleurs retranchemens. Le chevalier de Folard, qui recommande fortement l'usage des *abattis*, remarque que de tous les arbres, les saules sont les plus propres à ces sortes d'ouvrages, & ceux qui donnent moins de prise à la hache & à la serpe, parce que les branches de cet arbre ne cedent pas aux coups, & qu'il est impossible de se couler entre elles ou de les écarter, se trouvant trop près les unes des autres.

Il y a, à la guerre, bien des cas où l'on peut se servir très-utilement des *abattis*. Rien n'est plus propre dans la défense d'une rivière pour en rompre les gués; rien de plus solide pour assurer un poste d'infanterie, pour retrancher un village, un défilé, une vallée, & tout autre lieu resserré où l'on est à portée d'avoir des arbres.

Ce fut à l'aide des *abattis*, que Mercy se rendit si formidable dans les combats de Fribourg en 1644, à Ensheim en 1674. Un petit bois qui couvroit la gauche des alliés, & dans lequel ils avoient pratiqué quelques *abattis*, exigea différentes attaques de la part des François commandés par Turenne; & ce ne fut qu'après des efforts répétés & un combat des plus furieux, qu'ils parvinrent à la fin à s'en rendre maîtres. Le maréchal de Villars à Malplaquet fortifia la droite

& la gauche de son champ de bataille, par des *abattis* : il fut battu ; mais ce ne fut pas par la foiblesse de ses retranchemens. Il n'y a point de guerre qui ne fournisse quelques exemples de l'usage admirable qu'on peut faire des *abattis* pour fortifier un camp, & toutes especes de lignes.

Outre les différentes occasions qu'on vient de dire, où les *abattis* font un effet merveilleux, il en est encore d'autres où ils peuvent être de la plus grande ressource : telles sont particulièrement celles-ci. Qu'il s'agisse de passer une riviere : la meilleure façon de se couvrir & de se mettre en état de soutenir une attaque lorsqu'on auroit passé, même de le faire avec peu de monde, seroit incontestablement de se servir d'*abattis* ; s'il ne se trouvoit pas d'arbres à couper au-delà de la riviere, on commenceroit par en faire une provision suffisante pour les y traîner, & l'on s'en couvreroit, à mesure qu'on arriveroit, sur une ligne courbe que l'on garniroit d'un feu d'infanterie & de canon. Qu'on se trouve enfermé entre deux armées, comme il est arrivé plus d'une fois, & qu'on soit dans l'attente de quelque secours : un général qui se trouveroit en pareil cas, & qui n'auroit pu tomber sur une des deux armées avant l'arrivée de l'autre, pourroit-il prendre un meilleur & plus prudent parti pour se tirer d'embarras, que de se camper dans le poste le plus avantageux qu'il trouveroit sur sa marche, de choisir un terrain où il y eût, ainsi qu'aux environs, des arbres en quantité, de les faire couper avec autant de soin que de diligence, & d'en former un *abattis* autour de son camp, en les faisant traîner à force de bras & avec des cordes par des soldats, & par les chevaux de l'artillerie, des vivres, & des chariots d'équipages ? Il est certain que ces deux moyens de défense indiqués par le commentateur de Polybe (*Tome V. page 145 & Tome III. p. 193.*) sont infiniment supérieurs à tous les autres, d'autant qu'il n'en est pas des *abattis* comme des retranchemens ordinaires, qui sont peu capables de résister à un grand effort, & sur-tout dans les occasions où l'on n'a guere le temps de les perfectionner, & quand on a affaire à un ennemi vigoureux qui fait prendre son parti. On a vu assez souvent des corps postés

dans des bois en avant de l'armée, obligés de se retirer inopinément, quelquefois être enveloppés & mis en déroute, ou obligés de mettre bas les armes, qui se feroient épargné de si fâcheux événemens, s'ils s'étoient retranchés par des *abattis*, qui eussent donné le temps d'aller à leur secours & de les soutenir, ou de les dégager & de les sauver. Il ne faut donc jamais négliger de si sages précautions quand on est à même d'en user, & qu'on en a le temps.

Les *abattis* ne différant des retranchemens que par leur forme & leur construction, on trouvera à l'article de ces derniers (voyez RETRANCHEMENT) les différentes dispositions qu'on peut faire tant pour l'attaque que pour la défense de ces sortes de fortifications. On se contentera d'observer ici que lorsqu'on doit attaquer des *abattis*, le plutôt c'est le mieux, parce que très-souvent de tels ouvrages peuvent bien plus qu'aucuns autres, être mis promptement, par leur situation & leur peu d'étendue, en état de faire une vigoureuse résistance. Il faudroit en pareil cas donner aux grenadiers des haches bien acérées, des cordes avec des griffes de fer attachées au bout pour les jeter sur les arbres, & tâcher de les tirer à soi pour s'ouvrir un passage. Outre le canon chargé à cartouche qui doit accompagner l'infanterie, des boulets ramés tirés contre l'*abattis* feroient à coup sur un très-grand effet. Les grenadiers & les premiers rangs des colonnes devroient être pourvus de grenades pour en accabler l'ennemi. Mais dans l'attaque comme dans la défense des *abattis*, ainsi que dans beaucoup d'autres occasions, il n'y auroit point d'arme plus nécessaire, ni plus avantageuse que la pique (voyez PIQUE). Malheureusement nous en avons quitté l'usage : mais en attendant que nous y revenions (cette prédiction est déjà commune à bien des gens), on pourroit la suppléer, comme le conseille le chevalier de Folard, par la baïonnette mise au bout d'un long bâton, qui est une arme non moins redoutable. (*M. D. L. R.*)

ABATTON, s. m. c'est le nom que donnerent les Rhodiens à un grand édifice qu'ils construisirent pour masquer deux statues de bronze que la Reine Artemise avoit

élevées dans leur ville en mémoire de leur triomphe sur eux. Vitruve, *Livre II. p. 48. (P)*

ABATTRE, v. a. *Abattre* une maison, un mur, un plancher, &c. *Voyez DÉMOLIR. (P)*

ABATTRE, arriver, dériver, obéir au vent, lorsqu'un vaisseau est sous voile. Ces termes se prennent en différens sens. On dit qu'un vaisseau *abat*, quand il est détourné de sa route par la force des courans, par les vagues & par les marées.

Faire *abattre* un vaisseau, c'est le faire obéir au vent lorsqu'il est sous les voiles, ou qu'il présente trop le devant au lieu d'où vient le vent; ce qui s'exécute par le jeu du gouvernail, dont le mouvement doit être secondé par une façon de porter ou d'orienter les voiles.

On dit que le vaisseau *abat*, lorsque l'ancre a quitté le fond, & que le vaisseau arrive ou obéit au vent. *Voyez ARRIVER.*

Abattre un vaisseau, c'est le mettre sur le côté pour travailler à la carene, ou à quelque endroit qu'il faut mettre hors de l'eau, pour qu'on puisse le radoubier. *Voyez CARENE, RADOUB. (Z)*

Lorsqu'on *abat* le vaisseau jusqu'au point de découvrir sa quille, on appelle cela aussi le *virer en quille*: voici la façon d'exécuter cette manœuvre.

On décharge entièrement le vaisseau, à une certaine quantité de lest près, que l'on y laisse & que l'on place de l'avant. Cette précaution est nécessaire, parce que le vaisseau tirant plus d'eau de l'arrière que de l'avant, si on ne chargeoit pas la partie de l'avant pour la faire plonger, il arriveroit que lorsque le vaisseau seroit couché, la quille ne paroîtroit pas sur l'eau dans toute sa longueur en même temps, ce qui obligeroit de le coucher beaucoup davantage. On doit se régler pour la quantité de lest qu'il faut mettre de l'avant, sur la différence des capacités de l'avant avec celles de l'arrière: différence prise, non pas lorsque le vaisseau est droit, mais lorsqu'il est couché. On a vu des vaisseaux dans lesquels il a fallu pour cet effet jusqu'à cinquante tonneaux de lest. On place ce lest sous la fosse aux cables & sous la fosse aux lions; & pour qu'il ne puisse tomber du côté sur lequel le vaisseau est

couché, on l'affujettit en plaçant dessus un premier rang de planches qui le couvre entièrement & exactement; puis un second rang de planches placé sur le premier en sens contraire, c'est-à-dire, de telle sorte que la longueur des planches du second rang, soit perpendiculaire à la longueur des planches du premier, & enfin en appuyant le tout avec des étançons qui portent sur ce second rang de planches & sur les baux du vaisseau.

Si les mâts d'hune sont guindés, on les amène à mi-mât: & on fait bien leurs vergues, si elles sont en place, sur le chouquet & dans la hune. Le vaisseau ne doit point avoir ses basses vergues, parce qu'elles iroient dans l'eau & gêneroient les pontons & radeaux qui l'entourent. On a attention de bien saisir tout ce qui peut rester dans le vaisseau, fours, cuisines, &c. Il est très-important que tout soit bien tenu, car si malheureusement quelque chose de poids venoit à tomber & à enfoncer un mantelet de sabord, le vaisseau courroit risque de couler bas avant qu'il pût être redressé; & le risque seroit tout-à-fait évident, si l'on avoit déjà délivré quelque bordage du côté découvert.

On appelle *côté du vent*, le côté du vaisseau que l'on met hors de l'eau; & côté de *sous le vent* le côté sur lequel le vaisseau est couché.

Pendant que l'on travaille à décharger le bâtiment, on doit travailler aussi à préparer ses hauts, & à soutenir sa mâture. C'est pour ce dernier objet que l'on fait usage des aiguilles, (*Voyez à l'art. AIGUILLES DE CARENE*, la façon de les placer, de les affujettir, &c). On place ordinairement deux aiguilles au grand mât, & deux au mât de misaine: dans les vaisseaux de 80 canons, on en place quelquefois une aussi au mât d'artimon; & dans les vaisseaux à trois ponts, on en a quelquefois placé jusqu'à trois à chacun des deux grands mâts, & une aussi au mât d'artimon.

C'est autour du grand mât sur la rostre de la première aiguille que l'on aiguillete la première poulie de franc-funin, & on en aiguillete une seconde à la tête de la seconde aiguille par dessus la lieure d'haubans: lorsque le vaisseau est extrêmement dur à

abattre, on met quelquefois une troisième poulie par dessus la seconde. On place également deux ou bien trois poulies au mât de misaine.

On passe des faïfines du côté du vent qui doivent répondre au grand mât & au mât de misaine, pour tenir lieu de chaînes d'haubans. Ces faïfines sont de forts cordages auxquels on fait faire plusieurs tours de dehors en dedans d'un sabord à l'autre sabord voisin. Les faïfines du grand mât passent par les deux sabords de la première batterie, en avant du grand mât; & celles du mât de misaine passent par le sabord de la première batterie, le plus en avant, & par les écubiers. C'est sur ces faïfines que l'on frappe les caliornes dont on s'est servi pour embrasser les aiguilles: on y croche aussi les caliornes & les palans du grand mât & du mât de misaine, tant ceux du vent que ceux de sous le vent, & on les roidit fortement, afin de bien tenir les mâts & leur ôter tout moyen de plier. L'instant de roidir ainsi ces caliornes & palans, ainsi que les haubans & pararas, est marqué; & on trouvera au mot AIGUILLE DE CARENE, quand & comment on doit le faire.

Lorsque tout est bien vidé & bien tenu, on passe les francs-funins. Il y a deux pontons du côté de sous le vent du vaisseau, l'un vis-à-vis le grand mât, & l'autre vis-à-vis le mât de misaine. Sur chacun de ces pontons il y a deux chomars à trois rouets qui répondent aux poulies aiguilletées sur les rotures de chaque aiguille. Chaque franc-funin passe dans le rouet du milieu du chomar, & delà il monte dans la poulie de la tête des aiguilles, & passant alternativement dans les rouets de ces poulies & ceux du chomar, il vient faire dormant au pied du chomar: le garant de ce franc-funin est mis au cabestan, & il y a autant de cabestans sur le ponton que de francs-funins.

On aiguillete la poulie de caliorne du mât de chaque ponton, l'une aux chaînes d'haubans du grand mât, & l'autre à celles du mât de misaine, par le moyen d'un cordage qui passe quinze ou vingt fois dans l'œillet de l'estrop de la poulie de caliorne qui est fort grand, & qui embrasse autant de fois les chaînes d'haubans. On appelle les ca-

liornes des mâts des pontons ainsi disposées; des retenues, parce qu'elles serviroient à retenir le vaisseau s'il étoit trop facile à se coucher: c'est par leur moyen aussi qu'on peut aider à le relever.

Avant de virer, on doit avoir eu soin de faire un bardis (voyez BARDIS), & de bien calfater le côté du vaisseau qui doit entrer dans l'eau, ainsi que les bords des deux batteries. Comme la seconde batterie n'a point de mantelets, on les remplace par des planches de sapin placées dans le sens de la longueur du vaisseau, & attachées sur deux listeaux que l'on cloue de chaque côté du sabord, & un peu en dedans pour que ces planches ne débordent pas. Pour fortifier le tout, & le rendre capable de soutenir l'effort de l'eau sur ces planches, on ajoute deux traversins un peu forts, posés, ainsi que les listeaux, dans un sens vertical & tenus eux-mêmes en place par des taquets cloués en haut & en bas sur les feuillettes des sabords. On bouche bien enfin tous les dalots, & généralement toutes les ouvertures qu'il peut y avoir. Quelquefois on fait un batardeau sur le gaillard derrière, pour empêcher l'eau d'aller dans les chambres des officiers. Comme, malgré toutes les précautions qu'on prend, il peut encore entrer de l'eau dans le vaisseau, on garnit trois pompes dont l'une passe par le grand panneau, à son bout inférieur sur le bout des varangues, & vient sur le second pont d'où l'on pompe; les deux autres ont leur bout sur le côté du vaisseau, aussi haut que l'ouverture de la grande écoutille peut le permettre, & on pompe de l'entre-pont. On fait auprès de toutes ces pompes des échafauds, tels que lorsque le vaisseau est couché ils soient horizontaux, & que les matelots puissent se placer dessus, & y pomper avec facilité. Les bouts inférieurs des pompes doivent être dans des manes, pour que les ordures ne puissent entrer dans ces pompes & les engager.

On doit encore avoir eu soin de mettre des feilleaux pleins d'eau au côté du vent, & dans les porte-haubans, pour éteindre le feu en cas d'accident. Tout autour du vaisseau en dehors, & un peu au dessous de la première batterie, on fait un cordon de planches de chêne de sept ou huit pouces

de large. Ces planches sont mises horizontalement, & clouées sur des taquets attachés contre le bord. L'usage de ces planches est de détourner la direction de la flamme, & l'empêcher, en suivant les contours du côté du vaisseau, d'aller endommager les saïfines, pararas & autres manœuvres. Les planches sont de chêne, parce qu'elles sont moins susceptibles de prendre feu, & on a soin de les garnir de vase par-dessus pour entretenir une humidité très-propre à les garantir de cet inconvénient. Par la même raison, c'est avec des chaînes que l'on amarre les radeaux qui doivent être de l'avant à l'arrière du vaisseau, du côté du vent. C'est sur ces radeaux que l'on met le bois pour chauffer le vaisseau, que se tiennent les calfats pour travailler, & les officiers pour inspecter le travail. On y met encore des pompes aspirantes & refoulantes, connues sous le nom de pompes à incendie, pour ralentir le feu s'il étoit trop vif, & l'éteindre en cas d'accident.

Tout étant ainsi disposé, on vire aux cabestans des pontons sur les francs-funins, & on file à mesure les retenues. Si c'est un gros vaisseau, on le fait coucher jusqu'à ce que le tiers de sa partie submergée paroisse hors de l'eau. Alors on met les linquels aux cabestans, & on amarre à des palins des pontons les francs-funins qui restent garnis aux cabestans : pour plus grande sûreté on amarre encore quelques barres des cabestans à d'autres palins, & on met des bossés sur les francs-funins. On embarque aussi les retenues, & on les amarre solidement. Lorsque tout est bien saisi, on met le feu. Dès que ce premier feu est fini, on vire de nouveau aux cabestans, en filant les retenues tout doucement, & on fait coucher encore le vaisseau d'un autre tiers de sa carene. Alors on amarre tout avec les mêmes précautions que devant, & on met le second feu, après lequel on vire pour la troisième & dernière fois, jusqu'à ce que la quille paroisse sur l'eau. Lorsque le dernier feu est fini, on travaille à carener le vaisseau ou à le radouber. Si c'est une frégate que l'on vire en quille, on l'abat pour l'ordinaire en deux fois. Lorsque le vaisseau oppose trop de résistance pour être abattu, on peut y remédier en guindant les mâts d'hune plus

ou moins, en hissant les vergues d'hune, en mettant des poids dans les hunes, en suspendant des barriques aux bouts des vergues d'hune, &c. : au contraire, s'il se couchoit trop facilement, on peut dépasser les mâts d'hune, &c. ; mais sur-tout on doit avoir attention de ne filer les retenues qu'avec beaucoup de précaution.

Lorsqu'on veut redresser le vaisseau, on file les francs-funins en douceur, & on vire sur les retenues que l'on a garnies avec cabestans, après en avoir ôté les francs-funins qui sont retenus par de bonnes bossés. Si le vaisseau est trop difficile à redresser, on passe un ponton du côté du vent ; & frappant un fort cordage à la tête du grand mât du vaisseau, on le fait passer dans une poulie qui est à la tête du mât du ponton, d'où descendant dans une poulie de retour sur le même ponton, il vient à un cabestan sur lequel on vire. Je voudrois que cette dernière précaution fût prise par tous ceux des vaisseaux que l'on abat, desquels on n'est pas parfaitement sûr, & que l'on n'attendît point pour passer le ponton, ou pour préparer une manœuvre équivalente, à courir risque de ne pouvoir plus le faire, si, après avoir été couché jusqu'à certain point, le vaisseau se couchoit alors de lui-même tout-à-fait, comme cela est arrivé quelquefois, soit par la forme du bâtiment, soit par le dérangement du lest ou autre accident. J'ai été témoin moi-même d'un événement pareil, & j'ai vu couler bas un bâtiment du roi que l'on auroit préservé par-là de cet accident. On eut beau virer sur les retenues, ce fut inutilement ; & elles ont en effet une force assez limitée.

Lorsqu'on abat un vaisseau, comme lorsqu'il se relève, il faut avoir attention de faire travailler en même-temps tous les francs-funins du grand mât & du mât de misaine. Si un seul faisoit force, il seroit à craindre qu'il ne rompit, d'où il pourroit s'ensuivre que l'autre romproit aussi.

C'est là la façon dont on abat un vaisseau lorsqu'on peut se fournir toutes les commodités & toutes les choses que l'on vient de détailler : si l'on en étoit privé, c'est à l'esprit & à l'invention à y suppléer. On peut employer & l'on emploie souvent des mâts d'hune pour tenir lieu d'aiguilles

de carene, & on croise leurs petits bouts sur les mâts, pour y remédier à l'inconvénient de n'être point taillées comme elles en sifflet. On se sert, au lieu de pontons, d'autres bâtimens, s'il y en a dans le port, ou d'un appareil qu'on établit à terre, si l'on peut en approcher assez pour cela, & si le flux & le reflux n'y est point trop considérable. Les canons d'un vaisseau partagés en deux piles, ou des ancres enterrées & bien assujetties, peuvent remplacer les deux pontons; des cabres faites avec des vergues, & au haut desquelles on place des galiornes, peuvent servir à établir des retenues, &c. &c. L'expérience & un peu de capacité fournissent plusieurs moyens dont on peut tirer parti au besoin, mais qui ne peuvent être détaillés au plus que dans un Dictionnaire particulier de Marine. Je ne puis m'empêcher cependant de parler d'une autre façon d'*abattre* qui peut être usitée en tout lieu, & qui a cela de commode, qu'on se passe de tout l'appareil nécessaire pour le soutien de la mâture. Elle consiste à coucher le vaisseau par le moyen de son seul lest que l'on jette peu-à-peu dans la cale, sur le côté de sous le vent du vaisseau. S'il se couchoit trop difficilement, on peut faire des retranchemens avec des planches dans la cale & même dans l'entre-pont, & y placer des boulets. Cette façon d'opérer est sans doute très-simple, & il me paroît constant qu'elle seroit préférable à celle dont on se sert ordinairement, si l'on a la puissance d'établir des retenues sûres & qui ne puissent manquer. (Il est bon de remarquer que la forme des vaisseaux est telle, qu'un vaisseau *abattu* tend encore ordinairement à se relever, comme cependant cela n'est point une règle constante, les retenues sont essentielles, sur-tout dans cette façon d'*abattre*, où il est plus à craindre que le lest ne se déränge.) Dans la manière usitée de virer un vaisseau en quille, une mâture, quelque bien soutenue qu'elle soit, court toujours risque de souffrir: & les pararas que l'on vide avec une force extraordinaire, tirent fortement sur le côté du vaisseau, & font ouvrir les coutures. Cette dernière méthode n'est point sujette à ces inconvéniens: on pourroit s'en servir pour *abattre* un vaisseau qui n'auroit point

de mâts. { *M. le Chevalier DE LA COUDRAYE.*)

ABATTRE un cheval, c'est le faire tomber sur le côté par le moyen de certains cordages appelés *entraves* & *lacs*. On l'*abat* ordinairement pour lui faire quelque opération de Chirurgie, ou même pour le ferrer lorsqu'il est trop difficile.

Abattre l'eau: c'est essuyer le corps d'un cheval qui vient de sortir de l'eau, ou qui est en sueur: ce qui se fait par le moyen de la main, ou du couteau de chaleur.

S'abattre, se dit plus communément des chevaux de tirage qui tombent en tirant une voiture. (V)

ABATTRE l'oiseau, c'est le tenir & le ferrer entre deux mains pour lui donner quelques médicamens. On dit, *il faut abattre l'oiseau*.

ABATTRE, sixième manœuvre du Faiseur de bas au métier. Voyez **ABATTAGE**. Voyez aussi **BAS AU MÉTIER**.

ABATTRE, terme de Chapelier, c'est applatir sur un bassin chaud le dessus de la forme & les bords d'un chapeau, après lui avoir donné l'apprêt, & l'avoir bien fait sécher; pour cet effet il faut que le bassin soit couvert de toile & de papier, qu'on arrose avec un goupillon.

ABATTRE du bois au trictrac; c'est étaler beaucoup de dames de dessus le premier tas, pour faire plus facilement des cases dans le courant du jeu. V. **CASE**.

ABATTUE, subst. fém. On entend à Moyenvic & dans les autres Salines de Franche-Comté par une *abattue*, le travail continu d'une poêle, depuis le moment où on la met en feu, jusqu'à celui où on la laisse reposer. A Moyenvic chaque *abattue* est composée de dix-huit tours, & chaque tour de vingt-quatre heures. Mais comme on laisse six jours d'intervalle entre chaque *abattue*, il ne se fait à Moyenvic qu'environ vingt *abattues* par an. La poêle s'évalue à deux cents quarante muids par *abattue*. Son produit annuel seroit donc de 4800 muids, si quelques causes particulières, qu'on exposera à l'article **SALINE**, ne réduisoient l'*abattue* d'une poêle à 220 muids, & par conséquent son produit annuel à 4400 muids: sur quoi déduisant le déchet à raison de 7 à 8 pour $\frac{2}{100}$, on

on peut assurer qu'une saline, telle que celle de Moyenvic, qui travaille à trois poëles bien soutenues, fabriquera par an douze mille trois à quatre cents muids de sel. Voyez SALINE.

ABÂTTURES, f. f. pl. ce sont les traces & foulures que laisse sur l'herbe, dans les broussailles, ou dans les taillis, la bête fauve en passant: on connoît le cerf par ses *abattures*.

ABAT T U T A. Voyez MESURÉ. (*Musique.*)

ABAVENTS, f. m. plur. ce sont de petits auvents au-dehors des tours & clochers dans les tableaux des ouvertures, faits de châffis de charpente, couverts d'ardoise ou de plomb, qui servent à empêcher que le son des cloches ne se dissipe en l'air, & à le renvoyer en bas, dit Vignole après Daviler. Ils garantissent aussi le bésroi de charpente de la pluie qui entreroit par les ouvertures. (*P*)

* ABAVI, *Abavo*, *abavum*, f. m. grand arbre d'Ethiopie, qui porte un fruit semblable à la citrouille. Voilà tout ce qu'on en fait, & c'est presque en être réduit à un mot. (*I*)

§ ABAWIWAR, (*Géog.*) contrée de la haute Hongrie, sur les frontieres de Pologne, au sud-est des monts Carpates ou Krapak, dont Cassovie ou caschaw, ville capitale de cette contrée, n'est éloignée que de quelques lieues. Ce pays est borné au nord par la Pologne, & à l'est par la Transilvanie. Il renferme outre Cassovie, la petite ville d'Ungwar, celle de Wiwar, quelques autres, & le gros bourg de Tokai, si fameux par ses vins. La province d'*Abawirvar* tire son nom d'un château fort, situé à quatre milles d'*Abawirvar*, qu'on nomme indifféremment *Abawirvar* & *Abawirvar*. (*C. A.*)

* ABAYANCE, subst. fém. *attente* ou *espérance*, fondée sur un jugement à venir.

* ABAZÉE, f. f. Voyez SARASIE.

ABAZHAJA, (*Géog.*) ville de Sibérie, en Asie, sur la riviere d'Ischim. Elle a un temple environné d'un mur, dans l'enceinte duquel loge ordinairement une garde composée de quarante Dragons. Long. 86. 35: lat. 50, 10. (*D. G.*)

Tomé I.

ABBA. Voyez la signification d'AB chez les Hébreux.

ABBAASI, f. m. monnoie d'argent de Perse. Schah - Abas, deuxième Roi de Perse, ordonna la fabrication des piéces d'argent, nommées *abbaasi*. La légende est relative à l'Alcoran, & les empreintes au nom de ce roi, & à la ville où cette sorte d'espece a été fabriquée.

Un *abbaasi* vaut deux mamoudis ou quatre chayés. Le chayé vaut un peu plus de quatre sous six deniers de France. Ainsi l'*abbaas* vaut, monnoie de France, dix-huit sous & quelques deniers, comme quatre à cinq deniers.

Il y a des doubles *abbaasi*, des triples & des quadruples: mais ces derniers sont rares.

Comme les *abbaasi* sont sujets à être altérés, il est bon de peser; & c'est pourquoi les paiemens en cette espece de monnoie se font au poids, & non pas au nombre des piéces. (*G*)

ABBAS, (*Hist. des Arabes*) premier calife Abbasside, transmit son nom à tous ceux de sa famille qui furent revêtus de cette dignité. Ce n'est pas qu'il fût supérieur en talens à son pere & à ses freres, dont il fut l'héritier au califat, mais c'est qu'il fut le premier qui jouit de sa fortune sans la partager avec un compétiteur. La tête de Mervan, dernier calif Ommiade, exposée dans la capitale, sembloit devoir contenir les mécontents, & faire régner la tranquillité dans les provinces; mais les Arabes inquiets & turbulens aimoient à détruire leur propre ouvrage. Les premiers jours du regne d'Abbas furent souillés d'un sang révéré de tous les Musulmans. Les Alides, tirés de leur obscurité par des factieux, servirent de prétexte à une guerre civile; mais au lieu de recueillir l'héritage du prophete, trois payerent de leur tête la témérité de leurs partisans. Quoique le calife fût naturellement humain, il versa autant de sang que les Ommiades abhorrés, parce qu'il eut toujours des rebelles à punir. Il fut forcé de plier ses penchans à sa politique, & ses généraux firent passer au fil de l'épée plus d'Arabes que d'ennemis. A peine une rébellion étoit-elle étouffée que le feu de la guerre embrasait une province. L'

crautés étoient d'autant plus atroces, que le calife tranquille dans sa capitale, se reposoit sur des généraux qui avoient des injures particulieres à venger : aux ravages des guerres se joignit le fléau de la stérilité, qui frappa l'Ibérie, l'Arménie & la Mésopotamie, ou des essaims de sauterelles dévorèrent les semences, & répandirent la contagion. Tandis que l'empire Musulman étoit agité de tant de tempêtes, Constantin Copronime dévastoit l'Arménie, d'où il transportoit les habitans pour en repeupler la Thrace déserte. L'empereur Grec n'exerça pas impunément ses ravages; Moïsem, qui étoit le plus grand général de son temps, remporta sur lui plusieurs victoires qui l'obligèrent à se retirer chargé de honte dans ses états, qui devinrent à leur tour le théâtre de la guerre & des brigandages. Le regne d'Abbas n'offre que des atrocités dont son cœur ne fut point le complice; il ne se maintint dans le califat que par la supériorité de talens de Moïsem son lieutenant : il mourut l'an 136 de l'hégire, qui étoit la cinquième année de son regne. Les Musulmans exaltent sa douceur & sa générosité; ils imputent à la nécessité tout le sang qu'il fit couler. Ce fut pour maintenir sur le trône, qu'il fit mourir par le glaive tous les partisans des Omniades. Il fut pénétré d'une grande vénération pour toute la famille de Mahomet; sa piété le rendit cher à la multitude qui aime à voir ses maîtres courbés sous un joug qui les rapproche d'elle : il étoit si magnifique dans ses dons, qu'il fit un présent de deux millions de drachmes à un descendant d'Ali, libéralité dont ses prédécesseurs ne lui avoient point donné l'exemple. (H-N.)

ABBASSIDES, (*Hist. des Califes.*) les *Abbasides* avoient une origine commune avec Mahomet & Ali, puisqu'ils avoient tous le même aïeul paternel. Le cousin du prophète, nommé Abbas, donna son nom à cette race généreuse & magnifique, qui succéda aux sanguinaires Omniades dans le califat. Tandis que les Aïdes & les Omniades se disputoient le fer à la main l'héritage du prophète, les *Abbasides* tranquilles & sans ambition, prenoient des accroissemens obscurs sans être craints ni enviés; ils trai-

toient d'usurpateurs tous les califes qui n'étoient pas de leur maison : mais au lieu de se précipiter dans le feu des guerres civiles, ils se rendoient riches & puissans par leur industrie commerçante, en faisant germer dans l'Arabie, les richesses des autres nations. Les Omniades affoiblis par les guerres & détestés par leurs cruautés, ne s'étoient servi de leur sceptre que pour accabler leurs sujets; ils avoient cimenté leur puissance par le sang d'un million d'Arabes; & leur politique barbare avoit fait beaucoup de mécontents. Mahomet, cousin du législateur, avoit trois fils aussi généreux que lui; ce vieillard, chargé d'années & de richesses, les monroit aux Musulmans comme l'espoir & le soutien de l'Islamisme. Le peuple se laisse aisément éblouir par les promesses de celui qui fait récompenser : les mécontents respectant en lui le sang de leur prophète, se rendent en foule à Moloïma où il faisoit sa résidence; tous lui prêtent serment de fidélité, mais comme il étoit dans un âge avancé, il ne jouit pas long-temps de sa fortune. Ibrahim son fils, acheva la révolution. Ce fut dans le Korasan qu'il jeta les fondemens de la grandeur future de sa maison; ses armées, sous la conduite de ses généraux, lui soumirent toute l'Arabie, l'Egypte, la Syrie & la Mésopotamie, mais la mort l'arrêta dans le cours de ses prospérités. Il voulut faire le pèlerinage de la Mecque avec plus de pompe que de sûreté. Les Omniades instruits qu'il n'avoit qu'une foible escorte, lui tendirent des embûches qu'il ne put éviter : on le chargea de chaînes, & il mourut empoisonné. Abbas, tige des Abbasides, ardent à venger la mort de son frere, mit à la tête de ses armées Moïsem, guerrier illustre qu'on regarde comme le héros de l'Arabie. Ce grand capitaine, par-tout vainqueur, força le calife Omniade de se retirer en Syrie, où il fut assassiné dans une mosquée, l'an de l'hégire 132.

Abbas, possesseur paisible du califat, le transmit à sa postérité. L'Arabie fut purgée de rebelles, par la valeur de Moïsem son général, qui fit passer au fil de l'épée six cents mille hommes en plusieurs combats livrés pour la cause des Abbasides. Ces nouveaux califes, sans être guerriers, furent de grands

conquérans ; éclairés dans le choix de leurs généraux , ils portèrent dans toutes les régions la gloire des armes musulmanes ; quoique généreux & bienfaisans , ils ne versèrent pas moins de sang que leurs prédécesseurs : ce n'est pas que la cruauté fût un vice de leur cœur , mais les Arabes étant naturellement indociles & brigands , ils eurent toujours des rebelles & des méchans à punir. Les sciences & les lettres protégées & même cultivées par ces califes , causèrent une révolution dans les mœurs ; les musulmans guerriers , barbares & indisciplinés , n'avoient su jusqu'alors se servir que de leur cimenterre ; ils se dépouillèrent de leurs mœurs agrestes & sauvages : on vit paroître des poètes & des orateurs , qui étalèrent des richesses inconnues jusqu'alors dans l'Arabie. Leurs productions faciles annoncent une imagination gracieuse & féconde , qui les précipite quelquefois dans des écarts. Tandis que le reste de la terre étoit replongé dans la barbarie , la cour des Abbassides rassembloit des littérateurs & des philosophes qui rendoient l'Arabie émule de l'ancienne Rome , & d'Athènes savante & polie ; il s'éleva des mathématiciens & des médecins qui devinrent les précepteurs des nations.

L'empire musulman , gouverné par ces princes généreux & magnifiques , auroit englouti la domination de toute la terre , s'ils eussent trouvé plus de docilité dans leurs sujets , qui furent toujours leurs plus redoutables ennemis. Motomasem , huitième calife Abbasside , crut devoir se précautionner contre les rebellions ; mais le moyen qu'il employa ne fit qu'aggraver le mal , en donnant naissance à de nouveaux désordres. Il confia la garde de sa personne à des étrangers féroces & belliqueux qui étoient sortis des marais de la Scythie , & qui se rendirent malheureusement célèbres sous le nom de Turcs ou de Turcomans. Cette horde barbare magnifiquement payée pour défendre ses maîtres , les tint bientôt dans une honteuse dépendance. Les califes abrutis par l'excès des voluptés , leur abandonnèrent les rênes du gouvernement , pour ne s'occuper que de leurs plaisirs. Ces barbares devenus dispensateurs de toutes les grâces , n'élevèrent aux dignités que leurs parens & leurs amis ; les gouverneurs qu'ils appuioient

se rendirent indépendans dans leurs provinces. Le Korasou , la Mésopotamie , le Kerman & la Syrie eurent des Turcs pour maîtres. Rhadi Bellat , vingtième calife Abbasside , acheva de perdre l'autorité affoiblie par la mollesse de ses successeurs : les gouverneurs devenus héréditaires conspirèrent pour lui refuser les tributs auxquels ils s'étoient soumis pour acheter leur indépendance. Quatorze califes prirent en même temps le titre de successeurs de Mahomet. Le califat Arabe fut borné au territoire de la capitale , & même le calife n'exerça sa puissance que dans ce qui concernoit la religion , & depuis cette époque l'épée & l'encensoir ne furent plus réunis dans la même main. Rhadi en voulant guérir le mal , en favorisa les progrès ; il eut l'imprudence de créer un officier supérieur sous le titre d'émir al-omra , qui veut dire *prince des princes* : il conféra à cet émir le privilège de faire la prière publique dans la grande mosquée & dans la chaire de Mahomet , fonction qui , en ennoblissant sa dignité , donnoit atteinte aux droits du califat. Les usurpateurs des provinces , par un reste d'attachement pour les anciennes institutions , prenoient encore leur investiture du successeur de Mahomet , qui n'avoit plus que l'ombre du pouvoir. Cette soumission apparente des émirats leur étoit inspirée par la politique ; c'étoit pour rendre leur autorité plus respectable , & les peuples étoient beaucoup plus disposés à l'obéissance , quand leur maître avoit le sceau du chef de la religion.

L'an 450 de l'hégire , les Abbassides eurent pendant quelque temps l'espérance de se relever de leur chute. Trogrudbek , petit-fils du fondateur de la dynastie de Selgiucides , se déclara leur protecteur. Ce prince , qui avoit rangé sous son obéissance l'Irak , la Syrie , la Mésopotamie , la Nardolie & plusieurs riches provinces , ambitionna le titre d'émir al-omra , afin de jouir de la prérogative d'être nommé dans les prières publiques , & d'être associé aux fonctions du sacerdoce ; il étoit trop puissant pour effuyer un refus. Dès qu'il fut revêtu de cette dignité , il se déclara le protecteur des Abbassides. Le calife Kaïem , qui avoit été déposé , fut rappelé à Bagdad , où il fit une entrée qui avoit la pompe d'un triomphe.

L'émir modeste par politique, tint les rênes de sa mule pendant toute sa marche, & par cet abaiffement extérieur, il rendoit sa puissance plus sacrée : quoiqu'il lui déferât tous les honneurs de la cérémonie, il se réservoit la réalité du pouvoir ; & quand il retourna dans l'Irak, il s'établit à Bagdad, qui ne reçut des ordres que de lui. Depuis le rétablissement de la calife Kaiem, onze califes Abbassides languirent sans pouvoir à Bagdad, où ils ne se mêlerent que des affaires de la religion. Cette ville fut prise & faccagée par le petit-fils de Gengis, l'an de l'hégire 656. Les Abbassides furent enveloppés dans sa ruine, & depuis ce désastre il n'y eut plus de calife à Bagdad ; mais lorsque Saladin eut détruit les califes Fatimites en Egypte, le Sultan Bibar, un de ses successeurs, y appela une branche des Abbassides, qui exerça le califat en Egypte jusqu'en l'an 923, que Selim en fit la conquête. (T—N.)

ABBAYE, f. f. Monastere ou Maison Religieuse, gouvernée par un Supérieur, qui prend le titre d'abbé ou d'Abbesse. V. **ABBÉ**, &c.

Les *Abbayes* diffèrent des Prieurés en ce qu'elles sont sous la direction d'un Abbé ; au lieu que les Prieurés sont sous la direction d'un Prieur : mais l'Abbé & le Prieur (nous entendons l'Abbé Conventuel) sont au fond la même chose, & ne diffèrent que de nom. Voyez **PRIEUR**.

Fauchet observe que dans le commencement de la Monarchie Françoisé, les Ducs & les Comtes s'appelloient *Abbés*, & les Duchés & Comtés, *Abbayes*. Plusieurs personnes de la premiere distinction, sans être en aucune sorte engagées dans l'état monastique, prenoient la même qualité. Il y a même quelques Rois de France qui sont traités d'Abbés dans l'Histoire. Philippe I, Louis VII, & ensuite les Ducs d'Orléans, prirent le titre d'Abbés du Monastere de S. Agnan. Les Ducs d'Aquitaine sont appelés *Abbés* du Monastere de S. Hilaire de Poitiers, & les Comtes d'Anjou, de celui de S. Aubin, &c. mais c'est qu'ils possédoient en effet ces *Abbayes*, quoique laïques. Voyez **ABBÉ**.

ABBAYE, se prend aussi pour le bénéfice même, & le revenu dont jouit l'abbé.

Le tiers des meilleurs bénéfices d'Angleterre étoit anciennement, par la concession des papes, approprié aux *abbayes* & autres maisons religieuses : mais sous Henri VIII ils furent abolis, & devinrent des fiefs séculiers. 190 de ces bénéfices abolis, rapportoient annuellement entre 200 l. & 35000 l. ce qui, en prenant le milieu, se monte à 2853000 l. par an.

Les *abbayes* de France sont toutes à la nomination du roi, à l'exception d'un petit nombre ; savoir, parmi les *abbayes* d'hommes, celles qui sont chefs d'ordre, comme Cluny, Cîteaux avec ses quatre filles, &c. & quelques autres de l'ordre de S. Benoit, & de celui de Prémontré : & parmi les *abbayes* de filles, celles de Sainte Claire, où les religieuses, en vertu de leur regle, élisent leur abbesse tous les trois ans. On peut joindre à ces dernières celles de l'ordre de S. Augustin, qui ont conservé l'usage d'élire leur abbesse à vie, comme les chanoinesses de S. Cernin à Touloufe.

C'est en vertu du concordat entre Léon X & François I, que les rois de France ont la nomination aux *abbayes* de leur royaume. (H)

ABBÉ, f. m. supérieur d'un monastere de religieux, érigé en abbaye ou prélatüre. Voyez **ABBAYE** & **ABBESEE**.

Le nom d'abbé tire son origine du mot Hébreu אב, qui signifie *pere* ; d'où les Chaldéens & les Syriens ont formé *abba* : delà les Grecs *abbas*, que les Latins ont retenu. D'*abbas* vient en François le nom d'abbé, &c. S. Marc & S. Paul, dans leur Texte Grec, se servent du syriaque *abba*, parce que c'étoit un mot communément connu dans les synagogues & dans les premieres assemblées des chrétiens. Ils y ajoutent en forme d'interpretation, le nom de pere *abba*, Ο πατερ, *abba pere*, comme s'ils disoient, *abba*, c'est-à-dire, *pere*. Mais ce nom *ab* & *abba*, qui d'abord étoit un terme de tendresse & d'affection en Hébreu & en Chaldéen, devint ensuite un titre de dignité & d'honneur. Les docteurs Juifs l'affectoient ; & un de leurs plus anciens livres, qui contient les apophthegmes, ou sentences de plusieurs d'entr'eux, est intitulé *Pirke abbo*, ou *avot* ; c'est-à-dire, *Chapitres des Peres*. C'est par allusion à cette affectation

que Jéfus - Chrifl défendit à fes difciples d'appeler *pere* aucun homme fur la terre : & S. Jérôme applique cette défenfe aux fupérieurs des monafteres de fon temps , qui prenoient le titre d'*abbé* ou de *pere*.

Le nom d'*abbé* par conféquent paroît auffi ancien que l'inftitution des moines eux-mêmes. Les directeurs des premiers monafteres prenoient indifféremment les titres d'*abbes* ou d'*archimandrites*. *Ἄρχιμωνίτης* MOINE & ARCHIMANDRITE.

Les anciens *abbés* étoient des moines qui avoient établi des monafteres ou communautés, qu'ils gouvernoient comme S. Antoine & S. Pacôme ; ou qui avoient été préposés par les inftituteurs de la vie monaftique pour gouverner une communauté nombreufe, réidente ailleurs que dans le chef-lieu de l'ordre ; ou enfin , qui étoient choifis par les moines mêmes d'un monaftere , qui fe foumettoient à l'autorité d'un feul. Ces abbés & leurs monafteres, fuyant la difpofition du concile de Chalcedoine , étoient fousmis aux évêques , tant en Orient qu'en Occident. A l'égard de l'Orient , le quatrième canon de ce concile en fait une loi ; & en Occident , le 21^e canon du premier concile d'Orléans , le 19 du concile d'Epauve , le 22 du II concile d'Orléans , & les capitulaires de Charlemagne , en avoient réglé l'ufage , fur-tout en France. Depuis ce temps-là quelques *abbés* ont obtenu des exemptions des ordinaires pour eux & pour leurs abbayes , comme les monafteres de Lérins , d'Againe , & de Luxeuil. Ce privilege leur étoit accordé du confentement des évêques , à la priere des rois & des fondateurs. Les *abbés* néanmoins étoient bénis par les évêques , & ont eu foyvent féance dans les conciles après eux : quelques-uns ont obtenu la permiffion de porter la croffe & la mitre ; d'autres de donner la tonfure & les ordres mineurs. Innocent VIII a même accordé à l'*abbé* de Cîteaux le pouvoir d'ordonner des diacres & des fous-diacres , & de faire diverfes bénédictions , comme celles des abbeffes , des autels & des vafes facrés.

Mais le gouvernement des *abbés* a été différent , félon les différentes efpeces de religieux. Parmi les anciens moines d'Egypte , quelque grande que fût l'autorité

des *abbés* , leur premiere fupériorité étoit celle du bon exemple & des vertus : ni eux ni leurs inférieurs n'étoient prêtres , & ils étoient parfaitement fousmis aux évêques. En Occident , fuivant la regle de S. Benoit , chaque monaftere étoit gouverné par un abbé , qui étoit le directeur de tous fes moines pour le fpirituel & pour la conduite intérieure. Il difpofoit auffi de tout le temporel , mais comme un *bon pere de famille* ; les moines le choififfioient d'entr'eux , & l'évêque diocéfain l'ordonnoit *abbé* par une bénédiction folennelle : cérémonie formée à l'imitation de la confécration des évêques. Les *abbés* étoient foyvent ordonnés prêtres , mais non pas toujours. L'*abbé* afsembloit les moines pour leur demander leur avis dans toutes les rencontres importantes , mais il étoit le maître de la décifion ; il pouvoit établir un prévôt pour le foulager dans le gouvernement ; & fi la communauté étoit nombreufe , il mettoit des doyens pour avoir foin chacun de dix religieux , comme le marque le mot *Decanus*. Au refte , l'*abbé* vivoit comme un autre moine , excepté qu'il étoit chargé de tout le foin de la maifon , & qu'il avoit fa menfe , c'eft-à-dire , fa table à part pour y recevoir les hôtes ; ce devoir ayant été un des principaux motifs de la fondation des abbayes.

Ils étoient réellement diftingués du clergé , quoique foyvent confondus avec les eccléfiaftiques , à caufe de leur degré au deffus des laïques. S. Jérôme écrivant à Héliodore , dit expreffément : *alia monachorum est caufa , alia clericorum*. Voyez CLERGÉ , PRÊTRE , &c.

Dans ces premiers temps , les abbés étoient fousmis aux évêques & aux pafteurs ordinaires. Leurs monafteres étant éloignés des villes , & bâtis dans les folitudes les plus reculées , ils n'avoient aucune part dans les affaires eccléfiaftiques ; ils alloient les dimanches aux églifes paroiffiales avec le refte du peuple ; ou s'ils étoient trop éloignés , on leur envoyoit un prêtre pour leur adminiftrer les facremens : enfin on leur permit d'avoir des prêtres de leur propre corps. L'*abbé* lui-même , ou l'archimandrite , étoit ordinairement prêtre : mais fes fonctions ne s'étendoient qu'à l'affiftance fpirituelle

de son monastere, & il demouroit toujours soumis à son évêque.

Comme il y avoit parmi les *abbés* plusieurs personnes savantes, ils s'opposèrent vigoureusement aux hérésies qui s'éleverent de leur temps: ce qui donna occasion aux évêques de les appeler de leurs déserts, & de les établir d'abord aux environs des fauxbourgs des villes, & ensuite dans les villes mêmes. C'est de ce temps qu'on doit dater l'époque de leur relâchement. Ainsi les *abbés* étant bientôt déçus de leur première simplicité, ils commencerent à être regardés comme une espece de petits prélats. Ensuite, ils affecterent l'indépendance de leurs évêques, & devinrent si insupportables, que l'on fit contre eux des lois fort séveres au concile de Chalcedoine & autres, dont on a parlé.

L'ordre de Cluny, pour établir l'uniformité, ne voulut avoir qu'un seul *abbé*. Toutes les maisons qui en dépendoient, n'eurent que des prieurs, quelque grandes qu'elles fussent, & cette forme de gouvernement a subsisté jusqu'à présent. Les fondateurs de Clunys crurent que le relâchement de Cluny venoit en partie de l'autorité absolue des *abbés*: pour y remédier, ils donnerent des *abbés* à tous les nouveaux monastères qu'ils fonderent, & voulurent qu'ils s'assemblassent tous les ans en chapitre général, pour voir s'ils étoient uniformes & fideles à observer la regle. Ils conferverent une grande autorité à Clunys sur ses quatre premières filles, & à chacune d'elles sur les monastères de sa filiation: en sorte que l'*abbé* d'une mere église présidât à l'élection des *abbés* des filles, & qu'il pût avec le conseil de quelques *abbés*, les destituer s'ils le méritoient.

Les chanoines réguliers suivirent à-peu-près le gouvernement des moines, & eurent des *abbés* dans leurs principales maisons, de l'élection desquels ils demourerent en possession jusqu'au concordat de l'an 1516, qui transporta au roi de France le droit des élections pour les monastères, aussi-bien que pour les évêchés. On a pour tant conservé l'élection aux monastères qui sont chefs-d'ordre, comme Cluny, Clunys & ses quatre filles, Prémontré, Grammont, & quelques autres; ce qui est regardé comme

un privilege, quoiqu'en effet ce soit un reste du droit commun.

Les biens des monastères étant devenus considérables, exciterent la cupidité des séculiers pour les envahir. Dès le V siecle, en Italie & en France, les rois s'en emparerent, ou en gratifierent leurs officiers & leurs courtisans. En vain les papes & les évêques s'y opposerent-ils. Cette licence dura jusqu'au regne de Dagobert, qui fut plus favorable à l'église: mais elle recommença sous Charles Martel, pendant le regne duquel les laïques se mirent en possession d'une partie des biens des monastères, & prirent même le titre d'*abbés*. Pepin & Charlemagne réformerent une partie de ces abus, mais ne les détruisirent pas entièrement, puique les princes leurs successeurs donnoient eux-mêmes les revenus des monastères à leurs officiers: à titre de récompense pour leurs services, d'où est venu le nom de *benefice*, & peut-être l'ancien mot, *beneficium propter officium*; quoiqu'on l'entende aujourd'hui dans un sens très-différent, & qui est le seul vrai, savoir *des services rendus à l'église*. Charles le Chauve fit des lois pour moderer cet usage, qui ne laissa pas de subsister sous ses successeurs. Les rois Philippe I & Louis VI, & ensuite les ducs d'Orléans, sont appelés *abbés du monastere de S. Agnan d'Orléans*. Les ducs d'Aquitaine prirent le titre d'*abbés de S. Hilaire de Poitiers*; les comtes d'Anjou, celui d'*abbés de S. Aubin*; & les comtes de Vermandois, celui d'*abbés de S. Quentin*. Cette coutume cessa pourtant sous les premiers rois de la troisieme race; le clergé s'opposant à ces innovations. & rentrant de temps en temps dans ses droits.

Mais quoiqu'on n'abandonnât plus les revenus des abbayes aux laïques, il s'introduisit, sur-tout pendant le schisme d'Occident, une autre coutume, moins éloignée en général de l'esprit de l'église: mais également contraire au droit des réguliers. Ce fut de les donner en commande à des clercs séculiers; & les papes eux-mêmes furent les premiers à en accorder, toujours pour de bonnes intentions, mais qui manquèrent souvent d'être remplies. Enfin par le concordat entre Léon X & François I, la nomination des abbayes en France fut dévolue

au roi, à l'exception d'un très-petit nombre, en sorte que maintenant presque toutes sont en commande.

Malgré les réglemens des conciles dont nous avons parlé, les *abbés*, sur-tout en Occident, prirent le titre de *seigneur*, & des marques de l'épiscopat, comme la mitre. C'est ce qui donna l'origine à plusieurs nouvelles espèces d'*abbés*; savoir aux *abbés mitrés*, *croffés*, & non *croffés*; aux *abbés œcuméniques*, aux *abbés cardinaux*, &c.

Les *abbés mitrés* sont ceux qui ont le privilège de porter la mitre, & qui ont en même temps une autorité pleinement épiscopale dans leurs divers territoires. En Angleterre on les appelloit aussi *abbés souverains* & *abbés généraux*, & ils étoient lords du parlement. Selon le sieur Edouard Coke, il y en avoit en Angleterre vingt-sept de cette sorte, sans compter deux prieurs mitrés. Voyez PRIEUR. Les autres qui n'étoient point mitrés, étoient soumis à l'évêque diocésain.

Le P. Hay, moine Bénédictin, dans son Livre intitulé *Alrum inexinctum*, soutient que les *abbés* de son ordre ont non seulement une juridiction [comme] épiscopale, mais même une juridiction [comme] papale, *potestatem quasi episcopalem, imò quasi papalem*; & qu'en cette qualité ils peuvent conférer les ordres inférieurs de diacres & de sous-diacres. V. ORDINATION.

Lorsque les *abbés* commencèrent à porter la mitre, les évêques se plaignirent amèrement que leurs privilèges étoient envahis par des moines: ils étoient principalement choqués de ce que dans les conciles & dans les synodes, il n'y avoit aucune distinction entre eux. C'est à cette occasion que le pape Clément IV ordonna que les *abbés* porteroient seulement la mitre brodée en or, & qu'ils laisseroient les pierres précieuses aux évêques. Voyez MITRE.

Les *abbés croffés* sont ceux qui portent les croffés ou le bâton pastoral. Voyez CROSSE.

Il y en a quelques-uns qui sont croffés & non mitrés, comme l'*abbé* d'une abbaye de Bénédictins à Bourges, & d'autres qui sont l'un & l'autre.

Parmi les Grecs il y a des *abbés* qui prennent même la qualité d'*abbés œcuméniques*, ou d'*abbés universels*, à l'imitation de

patriarches de Constantinople. V. ŒCUMÉNIQUE.

Les Latins n'ont pas été beaucoup inférieurs aux Grecs à ces égard. L'*abbé* de Cluny dans un concile tenu à Rome, prend le titre d'*abbas abbatum*, abbé des abbés: & le pape Calixte donne au même *abbé* le titre d'*abbé cardinal*. V. CLUNY. (L'*abbé* de la Trinité de Vendôme se qualifie aussi *cardinal abbé*) pour ne rien dire des autres *abbés cardinaux*, ainsi appelés, de ce qu'ils étoient les principaux *abbés* des monastères, qui dans la suite vinrent à être séparés.

Les *abbés cardinaux* qui sont séculiers, ou qui ne sont point chefs-d'ordre, n'ont point de juridiction sur les religieux, ni d'autorité dans l'intérieur des monastères.

Les *abbés* aujourd'hui se divisent principalement en *abbés réguliers* (ou titulaires), & en *abbés commandataires*.

Les *abbés réguliers* sont de véritables moines ou religieux, qui ont fait les vœux & portent l'habit de l'ordre. V. RÉGULIER, RELIGIEUX, VŒUX, &c.

Tous les *abbés* sont présumés être tels, les canons défendant expressément qu'aucun autre qu'un moine n'ait le commandement sur les moines: mais dans le fait il en est bien autrement.

En France les *abbés réguliers* n'ont la juridiction sur leurs moines que pour la correction monacale concernant la règle. S'il est question d'autre excès non concernant la règle, ce n'est point à l'*abbé*, mais à l'évêque d'en connoître: & quand ce sont des excès privilégiés, comme s'il y a pert d'armes, ce n'est ni à l'*abbé*, ni à l'évêque, mais au juge royal à en connoître.

Les *abbés commandataires*, ou les *abbés* en commande, sont des séculiers, qui ont été auparavant tonsurés. Ils sont obligés par leurs bulles de prendre les ordres quand ils seront en âge. Voyez SÉCULIER, TONSURE, &c.

Quoique le terme de *commande* insinue qu'ils ont seulement pour un temps l'administration de leurs abbayes, ils ne laissent pas d'en jouir toute leur vie, & d'en percevoir toujours les fruits aussi-bien que les *abbés réguliers*.

Les bulles leur donnent un plein pouvoir,

tam in spiritualibus quam in temporalibus : mais dans la réalité les *abbés* commandataires n'exercent aucune fonction spirituelle envers leurs moines, & n'ont sur eux aucune juridiction : ainsi cette expression *in spiritualibus*, n'est que de style dans la cour de Rome, & n'emporte avec elle rien de réel.

Quelques canonistes mettent les abbayes en commande au nombre des bénéfices, *inter titulos beneficiorum* : mais elles ne sont réellement qu'un titre canonique, ou une provision pour jouir des fruits d'un bénéfice ; & comme de telles provisions sont contraires aux anciens canons, il n'y a que le pape qui puisse les accorder en dispensant du droit ancien. *V. COMMENDE, BÉNÉFICE, &c.*

Comme l'histoire d'Angleterre parle très-peu de ces *abbés* commandataires, il est probable qu'ils n'y furent jamais communs : ce qui a donné lieu à quelques auteurs de cette nation de se méprendre, en prenant tous les *abbés* pour des moines. Nous en avons un exemple remarquable dans la dispute touchant l'inventeur des lignes, pour transformer les figures géométriques, appelées par les François *les lignes Robervaliennes*. Le docteur Gregory dans les transactions philosophiques, année 1694, tourne en ridicule l'*abbé* Gallois, *abbé* commandataire de l'abbaye de S. Martin de Cores ; & le prenant pour un moine : " Le » bon pere, dit-il, s'imagine que nous » sommes revenus à ces temps fabuleux, » où il étoit permis à un moine de dire » ce qu'il vouloit ...

L'*abbé* relève cette méprise, & retorque avec avantage la raillerie sur le docteur dans les Mémoires de l'Académie, année 1703.

La cérémonie par laquelle on établit un *abbé*, se nomme proprement *bénédiction*, & quelquefois, quoiqu'abusivement, *consécration*. Voyez *BÉNÉDICTION & CONSÉCRATION*.

Cette cérémonie consistoit anciennement à revêtir l'*abbé* de l'habit appelé *Cucula*, *Coulle*, en lui mettant le bâton pastoral dans la main, & les fouliers, appelés *pedales*, (*sandales*) à ses pieds. Nous apprenons ces particularités de l'ordre

romain de Théodore, archevêque de Cantorbéry.

En France la nomination & la collation des bénéfices dépendans des abbayes en commande, appartiennent à l'*abbé* seul, à l'exclusion des religieux. Les *abbés* commandataires doivent laisser aux religieux le tiers du revenu de leurs abbayes franc & exempt de toutes charges. Les biens de ces abbayes se partagent en trois lots : le premier est pour l'*abbé* ; le second pour les religieux, & le troisieme est affecté aux réparations & charges communes de l'abbaye ; c'est l'*abbé* qui en a la disposition. Quoique le partage soit fait entre l'*abbé* & les religieux, ils ne peuvent ni les uns, ni les autres, aliéner aucune partie des fonds dont ils jouissent, que d'un commun consentement, & sans observer les solennités de droit.

La profession des religieux faite contre le consentement de l'*abbé*, est nulle. L'*abbé* ne peut cependant recevoir aucun religieux sans prendre l'avis de la communauté.

Les *abbés* tiennent le second rang dans le clergé, & sont immédiatement après les évêques : les *abbés* commandataires doivent marcher avec les réguliers, & concurremment avec eux, selon l'ancienneté de leur réception.

Les *abbés* réguliers ont trois sortes de puissance : l'économique, celle de l'ordre, & celle de juridiction. La première consiste dans l'administration du temporel du monastere : la seconde, à ordonner du service divin, recevoir les religieux à profession, leur donner la tonsure, conférer les bénéfices qui sont à la nomination du monastere : la troisieme, dans le droit de corriger, d'excommunier, de suspendre. L'*abbé* commandataire n'a que les deux premières sortes de puissance. La troisieme est exercée en sa place par le prieur-claustal, qui est comme son lieutenant pour la discipline intérieure du monastere. Voyez *PRIEUR & CLAUSTAL*.

ABBÉ, est aussi un titre que l'on donne à certains évêques, parce que leurs sieges étoient originellement des abbayes, & qu'ils étoient même élus par les moines ; tels sont ceux de Catane & de Montréal, en Sicile. *V. EVÊQUE*.

ABBÉ,

ABBÉ, est encore un nom que l'on donne quelquefois aux supérieurs ou généraux de quelques congrégations de chanoines réguliers, comme celui de Sainte Genevieve à Paris. *Voyez* CHANOINE, GENEVIEVE, &c.

ABBÉ, est aussi un titre qu'ont porté différens magistrats, ou autres personnes laïques. Parmi les Génois, un de leurs premiers magistrats étoit appelé *l'abbé du peuple* : nom glorieux, qui dans son véritable sens signifioit *pere du peuple*. (H & G)

ABBÉCHER ou **ABÉQUER**, v. a. c'est donner la béquée à un oiseau qui ne peut pas manger de lui-même.

Abéquer ou *abbécher* l'oiseau, c'est lui donner seulement une partie du pât ordinaire pour le tenir en appétit; on dit, *il faut abéquer le lanier*.

ABBESSE, f. f. nom de dignité. C'est la supérieure d'un monastere de religieuses, ou d'une communauté, ou chapitre de chanoinesses, comme *l'abbesse* de Remiremont en Lorraine.

Quoique les communautés de Vierges consacrées à Dieu soient plus anciennes dans l'église que celles des moines, néanmoins l'institution des *abbesses* est postérieure à celle des abbés. Les premières Vierges qui se font consacrées à Dieu, demeuroient dans leur maison paternelle. Dans le IV^e. siecle elles s'assemblerent dans des monasteres; mais elles n'avoient point d'église particulière; ce ne fut que du temps de S. Grégoire qu'elles commencerent à en avoir qui fissent partie de leurs couvents. *L'abbesse* étoit autrefois élue par sa communauté: on les choisissoit parmi les plus anciennes & les plus capables de gouverner: elles recevoient la bénédiction de l'évêque, & leur autorité étoit perpétuelle.

L'abbesse a les mêmes droits & la même autorité sur ses religieuses, que les abbés réguliers ont sur leurs moines. *Voyez* **ABBÉ**.

Les *abbesses* ne peuvent à la vérité, à cause de leur sexe, exercer les fonctions spirituelles attachées à la prêtrise, au lieu que les abbés en sont ordinairement revêtus. Mais il y a des exemples de quelques *abbesses* qui ont le droit, ou plutôt le privilege de commettre un prêtre qui les exerce pour elles. Elles ont même une espece de juridiction épiscopale, aussi-bien que quel-

ques abbés, qui sont exempts de la visite de leurs évêques diocésains. *Voyez* EXEMPTION.

L'abbesse de Fontevault, par exemple, a la supériorité & la direction, non seulement sur ses religieuses, mais aussi sur tous les religieux qui dépendent de son abbaye. Ces religieux sont soumis à sa correction, & prennent leur mission d'elle.

En France la plupart des *abbesses* sont nommées par le roi. Il y a cependant plusieurs abbayes & monasteres qui se confèrent par élection, & sont exempts de la nomination du roi, comme les monasteres de Sainte Claire.

Il faut remarquer, que quoique le roi de France ait la nomination aux abbayes de filles, ce n'est pas cependant en vertu du concordat; car les bulles que le pape donne pour ces *abbesses*, portent que le roi a écrit en faveur de la religieuse nommée, & que la plus grande partie de la communauté consent à son élection, pour conserver l'ancien droit autant qu'il se peut. Selon le concile de Trente, celles qu'on élit *abbesses*, doivent avoir 40 ans d'âge, & 8 de profession, ou avoir au moins 5 ans de profession, & être âgées de 30 ans. Et suivant les ordonnances du royaume, toute supérieure, & par conséquent toute *abbesse*, doit avoir 10 ans de profession, ou avoir exercé pendant 6 ans un office claustral. M. Fleury, *Inst. au Droit Ecclési.*

Le P. Martene, dans son *Traité des Rits de l'Eglise*, tome II, page 39, observe que quelques *abbesses* confessoient anciennement leurs religieuses. Il ajoute que leur curiosité excessive les porta si loin, que l'on fut obligé de la réprimer.

S. Basile, dans ses *Regles abrégées*, interrog. 110, tome II, page 453, permet à *l'abbesse* d'entendre avec le prêtre les confessions de ses religieuses. *Voyez* CONFESSION.

Il est vrai, comme l'observe le P. Martene dans l'endroit cité, que jusqu'au 13^e siecle non seulement les *abbesses*, mais les laïques même entendoient quelquefois les confessions, principalement dans le cas de nécessité; mais ces confessions n'étoient point sacramentales, & se devoient aussi faire au prêtre. Elles avoient été introduites par la grande dévotion des fideles, qui croyoient

qu'en s'humiliant ainsi, Dieu leur tiendrait compte de leur humiliation : mais comme elles dégénérèrent en abus, l'église fut obligée de les supprimer. Il y a dans quelques monastères une pratique appelée *la coulpe*, qui est un reste de cet ancien usage. (H & C)

§ **ABBEVILLE**, (*Géogr.*) ville capitale du comté de Ponthieu en Picardie, fut d'abord une maison de campagne de l'abbé de Saint-Riquier, ou de Centule, *Abbatia villa*, comme nous l'apprend Ariulfe, moine de cette abbaye, dans sa chronique composée en 1088, & c'est de là qu'elle tire son nom. Son heureuse situation en fit ensuite un bourg qui se peupla insensiblement, & devint enfin une ville, lorsque Hugues Capet y bâtit un château en 992 ou 993, & en fit une place forte pour arrêter les courses des Normands, que l'embouchure de la rivière de Somme, qui coule au milieu de cette ville & la coupe en deux, sembloit inviter aux irruptions. Hugues, gendre de Capet, & ses descendants, qui prirent le titre de comtes de Ponthieu, la possédèrent ensuite. C'est une grande ville, riche, marchande, bien peuplée, où il y a une collégiale de S. Vulfran, fondée en 111, dont les douze prébendes sont à la nomination du Roi: on y trouve un Prieuré de Clunistes, une Chartreuse, douze Paroisses, deux Abbayes, deux Hôpitaux, un Collège, un Présidial, une Amirauté, & cinq grosses manufactures, dont la plus renommée est celle que, sous les auspices du grand Colbert, le Hollandois Van-Robais y établit en 1665, & qui ne cesse depuis ce temps de fournir à la France & aux étrangers des draps fins de la meilleure qualité; on les nomme ordinairement *draps d'Abbeville*.

Cette ville située à cinq lieues de la mer, dans une vallée fertile & agréable, au diocèse d'Amiens, est à 2 lieues de l'abbaye de S. Riquier, 4 de S. Valery, & 35 nord de Paris. C'est la patrie de quatre fameux géographes, les deux Samson, Nicolas & Guillaume, Pierre Duval & Phil. Briet, jésuite: elle a aussi donné naissance au cardinal Jean Alegrin; le médecin Hequet, connu par plusieurs ouvrages, étoit originaire d'Abbeville. Cette ville n'a jamais été prise, elle se dit en sa devise *semper fidelis*,

toujours fidelle. M. l'abbé d'Expilly lui donne 36000 ames, d'autres 40000, c'est beaucoup trop, puisque ces mêmes géographes conviennent qu'elle n'a pas 4000 feux, & qu'on ne doit guere compter que cinq ames par feu. M. Linguet prouve que le même auteur s'est encore trompé par rapport au canal qui ne doit s'étendre que jusqu'à Amiens. Voyez *Noët. Gal. Adr. Valois; Piganol, Description de la France; la Martiniere, Dict. Géogr. Long. 19° 19' 40''; lat. trouvée de 50° 6' 55''; par M. Cassini, en 1688. Voyez Hist. de l'Acad. page 56. (C)*

* **ABBEY-BOYLE**, (*Céogr.*) *V. BOYLE*.

* **ABCAS & ABCASSES**, f. m. pl. (*Géogr.*) peuples d'Asie, entre la Circassie, la mer Noire & la Mingrelie. On les appelle aussi *Abassas, Abages & Abasques*, ou même *Abissas*. Ils habitent l'Abassie, pays situé vers le 45° degré de latitude; & quoique un peu moins sauvages que les Circassiens leurs voisins, ils sont comme eux adonnés au brigandage & au vol: en conséquence, les négocians qui viennent commercer avec eux, sont toujours sur leurs gardes. Les Abcas donnent en échange des marchandises qu'on leur porte, des hommes, (car ils vendroient leurs voisins s'ils pouvoient s'en rendre maîtres), des fourrures, du lin filé, du buis, de la cire & du miel. Ils habitent des cabanes de bois, & vont presque nus. Quoiqu'on leur ait prêché autrefois le christianisme, & que quelques-uns d'eux l'aient embrassé, ils sont revenus à leur premier état qui n'est qu'une ébauche grossière d'idolâtrie.

* **ABCEDER**, v. neut. Lorsque des parties qui sont unies à d'autres dans l'état de santé, s'en séparent dans l'état de maladie, en conséquence de la corruption, on dit que ces parties sont *abcédées*.

ABCES, f. m. est une tumeur qui contient du pus. Les auteurs ne conviennent pas de la raison de cette dénomination. Quelques-uns croient que *l'abcès* a été ainsi appelé du mot latin *abcedere*, se séparer, parce que les parties qui auparavant étoient contiguës se séparent l'une de l'autre: quelques autres, parce que les fibres y sont déchirées & détruites; d'autres, parce que le pus s'y rend d'ailleurs, ou est séparé du sang: enfin d'autres tirent cette dénomination de

Péoulement du pus. & sur ce principe ils assurent qu'il n'y a point proprement d'*abcès* jusqu'à ce que la tumeur creve & s'ouvre d'elle-même. Mais ce sont là des distinctions trop subtiles, pour que les médecins s'y arrêtent beaucoup.

Tous les *abcès* sont des suites de l'inflammation. On aide la maturation des *abcès* par le moyen des cataplasmes ou emplâtres maturatifs & pourrissans. La chaleur excessive de la tumeur & la douleur pulsative qu'on y ressent, sont avec la fièvre les signes que l'inflammation se terminera par suppuration. Les frissons irréguliers qui surviennent à l'augmentation de ces symptômes, sont un signe que la suppuration se fait. L'*abcès* est formé lorsque la matière est convertie en pus, la diminution de la tension, de la fièvre, de la douleur & de la chaleur, la cessation de la pulsation, en sont les signes rationels. L'amollissement de la tumeur & la fluctuation sont les signes sensibles qui annoncent cette terminaison. *V. FLUCTUATION.*

On ouvre les *abcès* par le caustique ou par l'incision. Les *abcès* ne peuvent se guérir que par l'évacuation du pus. On préfère le caustique dans les tumeurs critiques qui terminent quelquefois les fièvres malignes. L'application d'un caustique fixe l'humeur dans la partie où la nature semble l'avoir déposée; elle en empêche la résorption qui seroit dangereuse & souvent mortelle. Les caustiques déterminent une grande suppuration & en accélèrent la formation. On les emploie dans cette vue avant la maturité parfaite. On met aussi les caustiques en usage dans les tumeurs qui se sont formées lentement & par congestion, qui suppurent dans un point dont la circonférence est dure, & où la conversion de l'humeur en pus seroit ou difficile ou impossible sans ce moyen.

Pour ouvrir une tumeur par le caustique, il faut la couvrir d'un emplâtre fenêtré de la grandeur que l'on juge la plus convenable; on met sur la peau à l'endroit de cette ouverture, une traînée de pierre à cauter. Si le caustique est solide, on a soin de l'humecter auparavant: on couvre le tout d'un autre emplâtre, de compresses, & d'un bandage contentif. Au bout de cinq ou six heures, plus ou moins, lorsqu'on juge, suivant l'acti-

vité du caustique dont on s'est servi, que l'escarre doit être faite, on leve l'appareil, & on incise l'escarre d'un bout à l'autre avec un bistouri, en pénétrant jusqu'au pus; on panse la plaie avec des digestifs, & l'escarre tombe au bout de quelques jours par une abondante suppuration.

Dans les cas ordinaires des *abcès*, il est préférable de faire l'incision avec l'instrument tranchant qu'on plonge dans le foyer de l'*abcès*. Lorsque l'*abcès* est ouvert dans toute son étendue, on introduit le doigt dans sa cavité; & s'il y a des brides qui forment des cloisons, & séparent l'*abcès* en plusieurs cellules, il faut les couper avec la pointe des ciseaux ou avec le bistouri. Il faut que l'extrémité du doigt conduite toujours ces instrumens, de crainte d'intéresser quelques parties qu'on pourroit prendre pour des brides sans cette précaution. Si la peau est fort amincie, il faut l'emporter avec les ciseaux & le bistouri. Ce dernier instrument est préférable, parce qu'il cause moins de douleur & rend l'opération plus prompte. On choisit la partie la plus déclive pour faire l'incision aux *abcès*. Il faut, autant que faire se peut, ménager la peau; dans ce dessein on fait souvent des contre-ouvertures, lorsque l'*abcès* est fort étendu. *VOYEZ CONTRE-OUVERTURE.* Les *abcès* causés par la présence de quelques corps étrangers ne se guérissent que par l'extraction de ces corps. *VOYEZ TUMEUR.*

Lorsque l'*abcès* est ouvert, on remplit de charpie mollette le vide qu'occupoit la matière, & on y applique un appareil contentif. On panse, les jours suivans, avec des digestifs jusqu'à ce que les vaisseaux qui répondent dans le foyer de l'*abcès* se soient dégorgés par la suppuration. Lorsqu'elle diminue, que le pus prend de la consistance, devient blanc & sans odeur, le vide se remplit alors de jour en jour de mamelons charnus, & la cicatrice se forme à l'aide des pansemens méthodiques dont il sera parlé à la cure des ulcères. *V. ULCERE.*

M. Petit a donné à l'Académie royale de chirurgie un mémoire important sur les tumeurs de la vésicule du fiel qu'on prend pour des *abcès* au foie. Les remarques de ce célèbre chirurgien enrichissent la Pathologie d'une maladie nouvelle. Il rapporte

les signes qui distinguent les tumeurs de la vésicule du fiel distendue par la bile retenue, d'avec les abcès au foie. Il fait le parallèle de cette rétention de la bile & de la pierre biliaire avec la rétention d'urine & la pierre de la vessie, & propose des opérations sur la vésicule du fiel à l'instar de celles qu'on fait sur la vessie. Voyez le premier vol. des *Mém. de l'Acad. de Chirurgie*.

Il survient fréquemment des abcès considérables au fondement, qui occasionnent des fistules. Voyez ce qu'on en dit à l'article de la FISTULE A L'ANUS. (Y)

* M. Littre observe, *Histoire de l'Académie*, ann. 1701, page 29, à l'occasion d'une inflammation aux parois du ventricule gauche du cœur, que les ventricules du cœur doivent être moins sujets à des abcès qu'à des inflammations. Car l'abcès consiste dans un fluide extravasé qui se coagule, se corrompt & se change en pus, & l'inflammation dans un gonflement de vaisseaux causé par trop de fluide. Si donc on suppose que des artères coronaires qui nourrissent la substance du cœur, il s'extravase & s'épanche du sang qui ne rentre pas d'abord dans les veines coronaires destinées à le reprendre, il sera difficile que le mouvement continu de contraction & de dilatation du cœur ne le force à y rentrer, ou du moins ne le brise & ne l'atténue, de sorte qu'il s'échappe dans les ventricules au travers des parois. Quant à l'inflammation, le cœur n'a pas plus de ressources qu'une autre partie pour la prévenir, ou pour s'en délivrer.

* On lit, *Histoire de l'Acad. ann. 1730*, pag. 40, la guérison d'un abcès au foie qui mérite bien d'être connue. M. Soullier, chirurgien de Montpellier, fut appelé auprès d'un jeune homme âgé de 13 à 14 ans, qui, après s'être fort échauffé, s'étoit mis les pieds dans l'eau froide & avoit eu une fièvre ordinaire, mais dont la suite fut très-fâcheuse. Ce fut une tumeur considérable au foie, qu'il ouvrit. Il trouva ce viscère considérablement abcédé à sa partie antérieure & convexe. Il s'y étoit fait un trou qui auroit pu recevoir la moitié d'un œuf de poule, & il en sortoit dans les pansements une matière sanguinolente, épaisse, jaunâtre, dure & inflammable : c'étoit de la bile

véritable accompagnée de flocons de la substance du foie.

Pour vider la matière de cet abcès, M. Soullier imagina une cannuille d'argent émouffée par le bout qui enroit dans le foie, sans l'offenser, & percée de plusieurs ouvertures latérales qui recevoient la matière nuisible & la portoient en dehors, où elle s'épanchoit sur une plaque de plomb qu'il avoit appliquée à la pierre, de manière que cette matière ne pouvoit excorier la peau. L'expédient réussit, la fièvre diminua, l'embonpoint revint, la plaie se cicatrifa, & le malade guérit.

* On peut voir encore dans le *Recueil de 1731*, page 515, une observation de M. Chicoyneau pere, sur un abcès intérieur de la poitrine accompagné des symptômes de la phthisie & d'un déplacement notable de l'épine du dos & des épaules; le tout terminé heureusement par l'évacuation naturelle de l'abcès par le fondement.

ABDALLA, (*Hist. des califes*.) oncle des deux premiers califes Abbassides, fut un des principaux instrumens de la grandeur de sa famille, que sa capacité & ses victoires éleverent au califat. Huit princes de la race des Ommiades avoient occupé le trône Musulman pendant environ trente années; leur regne agité de dissensions civiles, n'offrit que des scènes de carnage, qui les rendirent l'objet de l'exécration publique. La nation opprimée appela au califat les Abbassides issus d'Abbas, cousin germain du prophète législateur. L'étendard de la rébellion fut déployé dans presque toutes les provinces. Un Mahomet descendant d'Abbas, fut proclamé calife, & ses deux fils firent valoir les droits les armes à la main: mais le calife Ommiade régnoit toujours dans la Syrie, & les Musulmans partagés avoient deux chefs. Abdalla hâta la révolution par une victoire remportée près de Tabar, sur Merwan, dernier calife de la race des Ommiades; ce prince vaincu se retira à Damas, capitale de son empire. Les habitans, qui depuis long-temps gémissaient sous sa domination tyrannique, l'accablèrent de leur mépris; & comme ils paroissent disposés à le livrer à son vainqueur, il se réfugia dans l'Egypte, où il croit trouver des sujets fideles. Il y fut poursuivi par Abdalla qui,

dans tous les lieux de son passage. inmolâ à ses vengeances tous ceux dont la fidélité lui étoit suspecte. Le calife fugitif ne trouva par les Egyptiens disposés à défendre sa cause : dès qu'il fut malheureux, il se vit abandonné : il crut trouver un asyle dans la mosquée de Buiv, & il y fut tue d'un coup de lance par un Arabe qui avoit ses parens à venger ; sa mort assura le calife aux Abbassides. Abdalla devenu l'arbitre des destinees de l'Empire Musulman, se rendit à Damas, qu'il fit démanteler pour contenir dans l'obéissance les habitans indociles. Ce prince féroce dans ses vengeances, fit deterrer les os des califes omniades pour les réduire en cendres, ne voulant pas laisser subsister les restes insensibles de cette famille sanguinaire ; il poussa la feroceité à son dernier excès. Un fils du calife Abdamalec fut condamné à recevoir cent coups de bâton nu ; sa chair fut enlevée de dessus ses os, & on la brûla sous les yeux de cette victime expirante. Le barbare Abdalla, témoin complaisant de ces souffrances, crut les justifier en disant : Le devoir m'oblige de lui faire subir tant de tourmens ; ce fut par son ordre que mon pere, sans être coupable, reçut soixante coups de bâton ; ainsi, je satisfais à ce que me prescrit la piété filiale. Ces exemples nous donnent une affreuse idée de ces premiers Musulmans dévots & barbares. Abbas, chef des Abbassides, fut proclamé calife par le suffrage unanime des Musulmans. Son oncle *Abdolla*, pour prix de ses services, eut le gouvernement de la Syrie, qui étoit le plus considérable de l'Empire. Il en fut prendre possession avec tout l'appareil de la vengeance ; tous les princes de la race des Omniades furent traités en criminels, & quoiqu'ils n'eussent point été les complices des fureurs des califes de leur maison, tous devinrent les victimes du sanguinaire Abbasside. Les uns expirèrent dans les tortures, & les autres au milieu des flammes : & l'impitoyable gouverneur voulut repaître ses yeux de leur supplice.

Après la mort d'Abbas, *Abdalla*, qui avoit fait les califes, eut l'ambition de l'être, & de monter à son tour sur un trône affermi par ses victoires : il refusa de reconnoître son neveu Almanzor, &

il se fit proclamer calife à Damas : ses prétentions n'étoient pas sans titres. Le calife Abbas, dont la fortune avoit été son ouvrage, s'étoit engagé par serment à le désigner son successeur, s'il pouvoit le delivrer de la concurrence de Mervan. Cette condition ayant été remplie, il étoit en droit d'exiger l'exécution de cette promesse ; & ce fut pour faire valoir ses droits qu'il leva une puissante armée dans l'Arabie, la Syrie & la Mésopotamie, à la tête de laquelle il s'avança jusqu'aux bords du Masous. près de Nisibe en Mésopotamie, où il fut vaincu par le celebre Moslem, qui se rendit maître de son camp & de tout son bagage. *Abdalla*, sans espoir de rétablir sa fortune, fut chercher un asyle à Basra, où dégagé de toute ambition, il mena une vie privée avec son frere Souliman. Almanzor craignit que ce lion qui sommeilloit, ne fût terrible au moment de son réveil ; & au lieu de le combattre, il ne songea qu'à le seduire. *Abdalla* ébloui par l'éclat de ses promesses, se rendit à la cour de Bagdad, où il fut accueilli avec les distinctions dues à sa naissance. Le calife lui fit construire un palais dont les fondemens étoient de fer ; & dès qu'il y fut logé, on fit couler par des canaux secrets une grande quantité d'eau qui mina l'édifice. *Abdalla* fut enseveli sous les débris avec ses femmes, ses eunuques & ses esclaves, l'an de l'hégire 145. (T—N.)

ABDALLA, fils de Morieb & pere de Mahomet, étoit d'une beauté si touchante, que les femmes les plus insensibles ne pouvoient résister à la tentation d'en jouir ; il étoit âgé de quatre-vingt-cinq ans, & selon d'autres, de soixante & quinze, lorsqu'il épousa Amena, qui étoit la plus belle & la plus vertueuse de toutes les femmes de sa tribu. On débite que la premiere nuit de ses noces cent filles moururent de désespoir en voyant une femme plus fortunée qu'elles, passer dans une couche qu'envioit leur amour. Quelques années s'écoulerent dans la stérilité ; mais enfin leur tendresse conjugale fut récompensée par la naissance d'un fils qui changea les destinées du monde. Les écrivains Musulmans se sont fort étendus sur les circonstances de la conception de cet enfant extraordinaire ; ce fut,

dissent-ils, dans une maison de campagne & la nuit du vendredi où les Méquois assemblés sacrifioient dans la vallée de Muna. L'enfant, ajoutent-ils, fut précieusement conçu dans le temps où le peuple jetoit des pierres à Sathan. *Abdalla* ne jouit pas de la gloire promise à son fils, il mourut deux ans après sa naissance, avec la réputation d'avoir été un homme aimable, un bon guerrier & un zèle citoyen : il avoit donné de grands témoignages de valeur dans la guerre de l'éléphant, où il avoit combattu sous les ordres de son père, qui avoit le commandement général de l'armée; ce fut lui qui fut chargé d'aller reconnoître l'ennemi, & il s'en acquitta avec une confiance audacieuse qui lui attira Peilime de sa nation : il laissa à son fils peu de fortune, mais il lui transmit un riche héritage de gloire. (T—N.)

ABDALLA SABA, (*Hist. des Sect. relig.*) né dans le sein du judaïsme, abjura le culte de ses peres pour embrasser l'islamisme. Sa vénération superstitieuse pour Ali, cousin & gendre du prophete Mahomet, donna naissance à la secte des Gholaites, dont le zele impie ennoblissoit les imans des attributs de la divinité. *Abdalla Saba* en saluant Ali, lui dit : *tu es toi, c'est-à-dire, tu es Dieu*. Il avoit la même idée de Josué, fils de Nun. Cette secte extravagante, qui faisoit de Dieu un être corporel, prit de grands accroissemens, & se partagea en plusieurs branches, dont toutes se réunirent pour défier leur iman. Ces insensés soutenoient que, quoiqu'il eût quitté la terre, il n'avoit point été soumis à la mort, & qu'il reparoitroit un jour porté sur un nuage resplendissant, pour faire régner la justice & pour réformer les abus : ils établissoient comme une vérité de fait, que Dieu avoit souvent apparu sous la forme humaine, & que c'étoit sous ce voile qu'il venoit dicter ses lois & manifester sa volonté; & comme depuis le prophete, aucun être n'aparut sur la terre aussi parfait qu'Ali, on ne peut, disent-ils, révoquer en doute que Dieu ne se soit déguisé sous sa forme; & c'est en ce sens qu'ils attribuoient à cet iman & à ses descendans les propriétés divines. Plusieurs de ces hérétiques se glorifioient, pour

prix de leur foi, de participer à la dignité divine de leurs imans. Un certain Baltami ne parloit jamais de lui sans dire, *louange soit à moi*. Un de ces fanatiques fut condamné à la mort pour avoir dit *je suis la vérité*. Cette extravagance fit de si grands progrès, que des hommes grossiers aspirerent à la gloire des Dieux; plusieurs renoncèrent au travail, pour se livrer à des exercices bizarres, à des jeûnes & à des austérités meurtrieres, pour purifier leur ame & la rendre le sanctuaire de la divinité. Quelques imans ont favorisé ce délire, & leur politique a non seulement toléré qu'on les prit pour Dieu même, ils ont encore eu l'impunité de soutenir qu'ils avoient cette prérogative. (T—N.)

ABDALLA, surnommé *Al - Shaféi*, (*Hist. des Sectes relig.*) chef de la troisieme secte orthodoxe de Sonnites, naquit à Gaza, ou Ascalon, dans la Palestine, l'an 150 de l'hégire. La sainteté de ses mœurs & l'étendue de ses lumieres, lui concilierent l'amour & la vénération du peuple & des grands; & l'on disoit qu'il étoit pour les hommes ce qu'est le soleil pour la terre, & ce que la santé est au corps. Tous les docteurs avoient une si haute idée de sa capacité, qu'ils se dépouilloient de leurs sentimens pour adopter ses décisions; & lorsqu'il se montroit dans les rues monté sur sa mule, ils se faisoient une gloire de le suivre à pié, le reconnoissant pour leur maître. Ce fut dans la jurisprudence, dont il développa les principes, qu'il s'exerça avec le plus de succès. Ses décisions parurent si satisfaisantes, que pour lui faire honneur on s'accordoit à dire que ceux qui rapportoient les traditions de Mahomet, avoient dormi jusqu'à ce que *Abdalla* fût venu les éveiller. En effet, les Arabes, alors plus occupés des cérémonies que de la morale, avoient négligé la science des mœurs, & leurs savans s'étoient bornés à cultiver leur langue. *Shaféi* partageoit la nuit en trois parties, destinées, l'une à l'étude, l'autre à la priere, & la troisieme au sommeil. Le jour étoit consacré tout entier à l'instruction de ceux qui venoient le consulter. Une vie si laborieuse n'a rien de pénible pour celui qui a la vanité de dominer sur les esprits &

sur les cœurs. Adorateur tremblant de l'être suprême, il ne jura jamais par le nom de Dieu pour attester une vérité, ou pour confondre le mensonge. Toutes les fois qu'il étoit interrogé, il gardoit quelque temps le silence, pour méditer s'il étoit plus à propos de se taire que de répondre. Jamais il ne se levait de table sans appétit, parce qu'il étoit persuadé que le corps raffaîlé oppoît des obstacles à l'ame pour se livrer à l'étude & à la prière; plus jaloux d'être respecté que de plaire, il avoit cette austérité de mœurs, ces caprices de dévotion qui en imposent toujours au vulgaire, qui croit que celui qui est sans attachement sur la terre, a ses affections dans le ciel; aumâ avoit-il coutume de dire que celui qui prétendoit aimer le monde & son auteur, prononçoit un mensonge. Il étoit ennemi déclaré de cette théologie contentieuse qui fait tout obscurcir sous prétexte de tout discuter. Le vertige de la dispute avoit alors saisi tous les Musulmans; & après avoir défendu leur religion par le fer, ces hommes grossiers employèrent la scholastique pour défendre l'Islamisme. Ce fut de son temps qu'on agita si l'alcoran étoit créé ou incréé; ces disputes firent des victimes & des persécuteurs. *Shafei* méprisa ces questions futiles; & plaignant les fureurs religieuses des deux partis, il composa un ouvrage sur les fondemens de l'Islamisme, où tout le droit civil & canonique des Musulmans est expliqué. Sa doctrine parut si pure & si lumineuse, que *Saladin* fonda un collège pour l'enseigner publiquement. *Gayathoddin*, troisième sultan de la dynastie des *Gaurides*, fit bâtir à *Hera* dans le *Khorasan*, une magnifique mosquée, dont une partie des revenus fut affectée à l'entretien des professeurs d'un collège où l'on enseignoit la jurisprudence de ce docteur *Sonnite*; ses sectateurs nommés *Shaféites*, étoient autrefois répandus dans tout l'Orient, mais ils sont aujourd'hui bornés à l'Arabie. Leur histoire est écrite dans un livre intitulé *Thabakath*. (T-N.)

ABDALLA ALMAMON, 27^e calife de Bagdad, (*Hist. des Califes*.) fut proclamé le même jour que son frere fut assassiné. Son premier soin fut de confier l'admini-

nistration à des hommes intègres & éclairés, qui conspiraient avec lui à faire le bonheur de son peuple. L'empire étoit alors agité de guerres civiles: deux descendans d'Ali s'étoient fait successivement proclamer califes dans Cufa; mais cette rébellion fut bientôt réprimée. Les théologiens Musulmans suscitèrent des troubles plus difficiles à apaiser: il s'agissoit de décider si l'alcoran étoit créé ou incréé. Un de ces docteurs débata devant lui des argumens subtils, pour lui prouver que chaque article venant de Dieu, devoit être éternel comme lui; le calife qui savoit mieux faire usage de son cimetière que des armes de la scholastique, finit la dispute en coupant d'un seul coup la tête du scientifique docteur: *Abdalla Almamon* penchoit en secret pour la secte d'Ali, & ne pouvant plus contenir son zèle, il désigna pour son successeur un descendant du genre du prophète. C'étoit sacrifier à sa religion les intérêts de sa famille, qui depuis longtemps possédoit le califat. Les *Abbasides*, pour prévenir leur dégradation, résolurent de le déposer, & de mettre à sa place *Ibrahim* son oncle, qui aussitôt fut proclamé calife dans Bagdad. *Almamon* reconnut alors l'indiscrétion de son zèle; & pour regagner l'affection des peuples, il fit assassiner dans le bain son visir, qui lui avoit conseillé de se ranger parmi les disciples d'Ali; & marchant ensuite vers Bagdad, il apprit sur sa route qu'*Ibrahim* avoit été déposé; il y fit son entrée avec tout l'appareil de la vengeance, & après avoir inspiré la crainte, il eut la modération de pardonner. Mais les habitans furent scandalisés de voir ses troupes habillées de verd, qui étoit la livrée des alides; & ce fut pour faire cesser les murmures, que huit jours après il les fit habiller de noir, qui étoit la couleur des *Abbasides*. Quand tous les troubles domestiques furent apaisés, il tourna ses armes contre les Grecs qui avoient fait périr seize cents habitans de *Tarse* & de *Mafysia*, en Cilicie; les terres de l'empire furent ravagées; il parcourut ensuite ses provinces agitées par l'ambition des gouverneurs qui s'érigeoient en souverains. *Ayduz*, qui étoit le plus redoutable, fut vaincu & puni. Les *Bimaïdes*,

tribu puissante d'Egypte, qui ne vou-
loient point reconnoître de maîtres, furent
caillés en pieces ou réduits en esclavage;
& rentrant ensuite sur les terres de l'em-
pereur Grec, il s'empara de quatorze
villes. Il eût poussé plus loin ses conquêtes,
si la mort ne l'eût arrêté dans le cours de
ses triomphes. Ces traits nous ont été trans-
mis par les historiens ses contemporains.
Sa physionomie étoit agréable, & sa taille
régulière & majestueuse annonçoit un
maître du monde. Il mourut dans la qua-
rante-neuvième année de son âge, après
un règne de vingt ans cinq mois & treize
jours. Ce prince fut l'ornement de la fa-
mille des Abbassides, si féconde en grands
hommes; protecteur des talens, il appela
dans sa cour les savans de toutes les con-
trées. C'étoit par le glaive que ses prédé-
cesseurs avoient établi l'Islamisme, il prit
une autre route: ennemi de la théologie
scholastique, il dédaigna & punit ces doc-
teurs turbulens qui obscurcissent les vérités
les plus simples par des raisonnemens poin-
tilleux. La tolérance de tous les cultes as-
sura la tranquillité de l'empire; humain &
indulgent, il avoit coutume de dire que si
la trempée de son cœur étoit bien connue,
les plus grands criminels l'aborderoient sans
craindre d'être punis. Les docteurs rigides
le blâmerent d'avoir introduit la philosophie
& les autres sciences spéculatives; ce fut
sous son règne que l'astronomie commença
à être cultivée chez les Musulmans, qui au-
paravant n'avoient que des astrologues im-
béciles ou frippons. (T-N.)

ABDALLA, fils de Zobeir & d'Asma,
fut un guerrier dévot & féroce, comme
tous les premiers Musulmans: il étoit de la
tribu des Ashémites, comme le premier
calife Ali; & ce titre devoit l'intéresser à
la cause de cette famille, dont deux enfans
sauvés du carnage avoient des droits au ca-
lifat, que leur enfance avoit des empêchoit de
faire valoir. L'Arabie & la Syrie se dispu-
toient, les armes à la main, le privilège de
nommer le calife. Jéfîd, de la famille des
Omniades, occupoit alors cette dignité sans
partage; les Alides, retirés dans Médine,
avoient de nombreux partisans qui n'atten-
doient qu'un temps favorable pour éclater.
Abdalla se mit à leur tête, & couvrant son

ambition du voile de l'Islamisme, il inspire
à sa troupe ce zèle fanatique qui prépare les
grandes révolutions. Il se transporte dans la
mosquée, où, se dépouillant de son turban,
il dit au peuple assésé, *je dépose Jéfîd du
califat, comme j'ôte ce turban de dessus ma
tête. Les autres secouent leurs sandales, &
disent, nous déposons Jéfîd du califat,
comme nous ôtons ces sandales de nos piés.*
La terre fut dans l'instant couverte de tur-
bans & de sandales, & tout le peuple est
entraîné par l'exemple. Abdalla profite de
ce premier mouvement, & faisant de cette
multitude une armée, il la conduit à la
Mecque, où il fut reçu comme le vengeur
de la famille du prophète: dès qu'il fut assuré
de ces deux villes, il parcourut l'Arabie
pour la ranger sous sa domination; son éloi-
gnement de Médine, qui avoit donné
l'exemple de la révolution, exposa cette
ville au ressentiment des Omniades. Le
siège fut long & meurtrier; les assiégeans
& les assiégés, dans leurs attaques, fai-
soient éclater cette intrépidité qu'inspire le
zèle religieux, & l'espoir d'obtenir la palme
du martyre. Médine, sans espoir d'être se-
courue, s'abandonna à la discrétion du
vainqueur barbare, qui porta par-tout le fer
& la flamme. La famille d'Ali fut la seule
respectée; Jéfîd, quoique usurpateur de ses
droits, fut toujours assez généreux ou assez
politique, pour ne pas souiller ses mains d'un
sang précieux aux zélés Musulmans. Il crai-
gnoit qu'en les rendant trop malheureux, il
ne les rendît trop respectables; & en effet,
la persécution religieuse ne fait qu'enfanter
de nouveaux rebelles.

L'armée Syrienne, après la conquête de
Médine, marcha vers la Mecque, pour lui
faire subir la même destinée. Le général ap-
prit dans sa marche que la mort avoit enlevé
son maître Jéfîd; les Musulmans les plus
superstitieux crurent que le bras de l'éternel
s'étoit appesanti sur lui, pour le punir du
dessein impie de profaner la ville du pro-
phète. Le général & ceux qui lui étoient
subordonnés, furent frappés de la même
terreur, & ce fut la superstition qui sauva
la Mecque. Moavia II recueillit avec re-
mords l'héritage de son père, & à peine fut-
il monté sur le trône, qu'il crut devoir en
descendre. Voici le discours qu'il adressa au
peuple

peuple le jour de son abdication : *Mon aïeul Moavie I usurpa le sceptre de Syrie sur la posterité du prophète , dont le gendre étoit beaucoup plus noble , plus purfait & plus vertueux que Moavie , qui ne fut qu'un usurpateur. Mon pere Jesid trempa ses mains dans le sang d'Osân , petit-fils du prophète , qu'il eût dû respecter comme son maître ; je me croirois criminel , si je regardois comme un légitime héritage une puissance usurpée , qui ne s'est affermie qu'en versant le sang le plus sacré. Je me condamne à pleurer dans le silence la faute de mes peres , & je vais demander au prophète qu'il pardonne les crimes de ma maison.*

Abdalla ne fut pas profiter de cette abdication pour abolir le califat de Syrie. Les Arabes & les Syriens , long-temps rivaux & ennemis , sentoient également l'importance de réunir sous un même chef toutes les forces de l'empire. Tous les yeux se fixerent sur Abdalla , & il fut le seul qui opposa des obstacles à son élévation ; au lieu de désarmer les haines , il les aiguït par des vengeances imprudentes ; ébloui par une aurore de fortune , il s'abandonna à toute la férocité de son caractère. Tous les Omniades qui résidoient à la Mecque furent égorgés avec leurs partisans. Les Syriens instruits de ses cruautés , refusèrent d'obéir à un maître aussi barbare. Mervan , qui d'abord avoit voulu l'élever au trône , y fut placé lui-même par le suffrage unanime de la nation. Le califat fut partagé , & les haines nationales produisirent de nouveaux ravages. Abdalla resserré dans l'Arabie , laissoit languir dans l'obscurité les enfans d'Ali , quoique ce fut du titre d'être leur parent qu'il empruntât le droit de commander. Il étoit trop ambitieux pour descendre du trône , & l'habitude du commandement ne laisse appercevoir que des amertumes & des humiliations dans la vie privée. Le droit des Alides au califat , lui causoit de vives inquiétudes. Il exigea de Mahomet qui étoit l'aîné , un serment de fidélité ; mais ce jeune prince , fier de la noblesse de son origine , lui répondit que le sang dont il sortoit ne connoissoit point de maître : les menaces ni les promesses ne purent vaincre sa résistance. L'usurpateur indigné de ce refus , comprit ce qu'il devoit

Tome I.

en attendre ; tous les Alides furent traînés en prison par ses ordres , & il ne leur laissa que l'alternative de mourir ou de souffrir à leur dégradation. Il leur accorda un temps limité pour se résoudre ; leurs partisans alarmés sur leur sort , s'assemblent tumultuairement , & se rangent sous les ordres de Moctar , qui force Abdalla à relâcher ces illustres prisonniers , le jour même qu'on devoit prononcer l'arrêt de leur mort. Cette faction assez puissante pour leur conserver la vie , fut trop foible pour les placer sur le trône de leurs peres. L'Arabie étoit alors dévastée par les Syriens , qui s'en regardoient comme les dominateurs ; on avoit besoin d'un chef qui pût la garantir du joug étranger : il eût été imprudent d'allumer une guerre civile , quand les Syriens menaçoient les villes. Les haines furent suspendues , les factions se réunirent sous les ordres d'Abdalla qui , étant déjà revêtu du pouvoir , paroissoit le seul capable de présider aux destinées publiques. Il ne confirma pas l'idée qu'on s'étoit formée de sa capacité : cet usurpateur ne savoit répandre que le sang de ses ennemis désarmés ; intrépide soldat & général sans talent , il ne put sauver ni la Mecque , ni Médine , ni l'Iraq , qui furent la conquête des Syriens ; & après avoir été le honteux témoin de leurs victoires , il perdit la vie dans une bataille , l'an 73 de l'hégire , & la soixante & douzième année de son âge. (T--N.)

ABDAR , f. m. nom de l'officier du roi de Perse qui lui sert de l'eau à boire , & qui la garde dans une cruche cachetée , de peur qu'on n'y mêle du poison , à ce que rapporte Olearius dans son voyage de Perse. (G)

* ABDARA , (Géogr.) ville d'Espagne ; bâtie par les Carthaginois dans la Betique , sur la côte de la Méditerranée ; on soupçonne que c'est la ville qu'on nomme aujourd'hui *Adra* dans le royaume de Grenade.

ABDELATIF , (Hist. des Tartares.) grand Kam des Tartares , mort en 1435 , fut le dernier de la race de Gengis-Kham.

§ ABDELAVI , subst. masc. (Histoire naturelle Botanique.) nom égyptien d'une espece de melon , qui diffère des autres especes en ce que la plante en est beaucoup plus velue , plus tendre ; les feuilles plus rondes , moins découpées ou moins sinueuses ;

H

les fruits de moyenne grandeur, plus alongés, plus pointus, verts à l'extérieur, couverts d'un duvet assez épais, sans aucune broderie, à chair blanc-jaunâtre intérieurement, ordinairement creuse au centre, & d'une saveur sucrée, mais fade, & inférieure à celle des melons ordinaires, que l'on appelle *melons maraichés*, à Paris.

V. MELON. (*M. ADANSON.*)

ABDEMELECH, (*Histoire Sainte.*) Ethiopien de naissance, eunuque ou serviteur du roi Sédécias, sachant que Jérémie languissoit dans une prison où les principaux de Jérusalem l'avoient fait mettre, obtint de son maître la permission d'aller l'en tirer. Cette action généreuse ne resta pas sans récompense, comme le lui avoit prédit le prophète (*Jérém. xxxix. 15. 16.*) Nabuzardan ayant pris & pillé la ville, Abdelemelech & Jérémie furent épargnés. An du monde 3416, avant J. C. 584, & avant l'ère vulgaire 588.

ABDENAGO ou **AZARIAS**, (*Histoire Sainte.*) proche parent du roi Sédécias, fut un des trois jeunes Hébreux, compagnons de Daniel, qui furent jetés dans une fournaise ardente, pendant la captivité des Juifs à Babylone, pour n'avoir pas voulu se prosterner devant la statue que Nabuchodonosor avoit fait ériger, & qu'il vouloit qu'on adorât. Dieu les délivra miraculeusement, en envoyant son ange, qui reprima l'ardeur des flammes, afin qu'ils n'en fussent point endommagés.

ABDERAME I, (*Histoire des califes.*) surnommé *Abdel*, c'est-à-dire, *le Juste*, mérita sans doute ce glorieux surnom par des actions que l'histoire ne nous a pas transmises : car elle ne nous le peint que comme un conquérant qui dévaste tous les pays qu'il soumet à sa puissance. Il étoit petit-fils du calife Hescham, de la race des Ommiades; après la ruine de sa famille en Asie, les Sarrasins révoltés contre leur roi Joseph, l'appellerent d'Afrique en Espagne, vers l'an 754. Il défit plusieurs fois ce prince, & lui ayant ôté la vie dans le dernier combat qu'il lui livra, il prit le titre de roi de Cordoue, & celui de calife en 762. Il conquiert ou plutôt il ravagea la Castille, l'Aragon, la Navarre, le Portugal. Aurélius, l'un des rois d'Espagne, acheta de lui la paix, en

lui payant un tribut annuel de cent jeunes filles. *Abderame* bâtit la grande mosquée de Cordoue; mais nous ne voyons rien dans tout cela qui mérite le surnom de *Juste*. Il mourut en 790, laissant onze fils & neuf filles; Osman son fils lui succéda. Il y a eu trois autres *Abderame*, rois de Cordoue, qui méritent à peine d'être nommés.

ABDERAME ou **ABDALRAHMAN**, (*Hist. des Sarrasins.*) général de Hescham, calife des Sarrasins au huitième siècle, conquiert l'Espagne, pénètre en France avec une puissante armée, prit Bordeaux, dont il pillait & incendia les églises, vainquit Eudes, duc d'Aquitaine, traversa le Poitou en conquérant dévastateur, & s'avança jusqu'à Tours. Charles Martel, secondé d'Eudes, que sa défaite enflammoit d'une nouvelle ardeur contre *Abderame*, arrêta ses conquêtes, & lui ôta la vie dans une bataille fameuse, donnée près de Poitiers en 732.

ABDERAME, (*Hist. Mod.*) souverain de Safie, dans le royaume de Maroc, parvint à cette souveraineté en faisant poignarder son neveu Amedux qui la possédoit. Il jouit long-temps en paix du fruit de son crime. Il fut enfin assassiné à son tour par un jeune seigneur de sa cour, nommé Ali-Ben-Guecimim, amant de sa fille, qu'il connut par l'entremise d'un esclave & même de sa mère. *Abderame* instruit de l'intrigue de ce jeune homme, résolut de s'en venger. La fille & la mère l'en avertirent, afin qu'il se tint sur ses gardes. Il fit plus : ayant fait entrer dans ses vues Johaja, un de ses amis, ils poignardèrent le roi dans la mosquée, lorsqu'il faisoit sa prière, vers l'an 1505.

ABDERE, (*Mythol.*) favori d'Hercule, fut mis en pièces par les jumens de Diomede. Pour en conserver la mémoire, le héros jeta les fondemens d'une ville près de son tombeau, & lui donna son nom. Cette ville fut la patrie de Démocrite : ce qui suffit pour réfuter ce que l'on raconte communément de l'air contagieux d'*Abdere*, qui, dit-on, menoit à la folie & à la stupidité. Le rire du philosophe n'étoit rien moins que celui d'un fou.

ABDERE, **ABDERITES**, **ABDERITAINS**, (*Hist. ancienne.*) *Abdere*, ville de Thrace, étoit si avilie chez le reste des nations, par

la stupidité de ses habitans, que Juvenal l'appelle *nervecum patria* : il n'est point de sol assez ingrat qui ne donne quelquefois d'excellens fruits. Ce fut dans cette ville si stérile en génies, que Démocrite, Protagoras, Anaxarque, Hecatée, Nicenete & plusieurs autres philosophes célèbres prirent naissance. Les *Abdérites*, quoique grossiers & stupides, furent affligés d'une maladie qui semble avoir sa source dans une imagination vive & bondissante, qui décele plus de légèreté que de pesanteur, & qui semble incompatible avec la stupidité. Lucien & plusieurs autres écrivains assurent que dans un certain temps de l'année, ils étoient atteints d'une fièvre brûlante, accompagnée de transports au cerveau. Quoique leurs visages fussent pâles & décharnés, leur folie n'étoit qu'une fureur poétique, qui les rendoit plus vifs & plus aimables. Ils courroient les rues sans tenir de route certaine; ils récitoient avec enthousiasme les vers des plus fameux poètes tragiques, & ils répétoient sans cesse ce refrain : *o amour, tyran des dieux & des hommes !* Cette exclamation fait présumer que cette extravagance, qu'on attribue aux ardeurs brûlantes du soleil, n'étoit qu'une ivresse ou une fièvre d'amour. Cette folie n'avoit rien de déshonorant à leurs yeux, ils la regardoient comme un transport divin, comme une ivresse sainte qui élevoit leurs esprits vers le ciel. Les *Abdérites* appellerent Hyppocrate pour guérir Démocrite leur concitoyen, qu'ils traitoient d'insensé, parce qu'il rioit de leur folie. Ils prirent ces ris immodérés pour un accès de cette fièvre dont ils étoient brûlés; mais le savant médecin les crut plus malades que lui. Le tableau qu'on nous a laissé des *Abdérites*, peut bien avoir été dessiné par les Grecs, ingénieux à tout exagérer; on doit se précautionner, en les lisant, contre la séduction. Il ne faut qu'un imbécille dans une contrée, pour lui attirer le mépris & le sarcasme de tous ses voisins. (T—N.)

ABDERITES, habitans d'Abdere. Voyez **ABDERE**.

ABDEST, s. m. mot qui dans la langue Persane signifie proprement l'eau qui sert à laver les mains : mais il se prend par les Persans & par les Turcs pour la purification légale; & ils en usent avant que de com-

mencer leurs cérémonies religieuses. Ce mot est composé d'*ab* qui signifie de l'eau, & d'*est* la main. Les Persans, dit Olearius, passent la main mouillée deux fois sur leur tête depuis le cou jusqu'au front, & ensuite sur les piés jusqu'aux chevilles : mais les Turcs versent de l'eau sur leur tête, & se lavent les piés trois fois. Si néanmoins ils se sont lavé les piés le matin avant que de mettre leur chaussure, ils se contentent de mouiller la main, & de la passer par-dessus cette chaussure depuis les orteils jusqu'à la cheville du pié. (G)

ABDIAS de Babylone, (*Histoire ecclési.*) est auteur d'une *Histoire du combat des Apôtres*. Il nous dit dans sa préface qu'il avoit vu Jésus-Christ; qu'il étoit du nombre des soixante & douze disciples; qu'il suivit en Perse S. Simon & S. Jude, qui l'ordonnèrent premier évêque de Babylone. Mais en même temps il cite Hégésippe, qui n'a vécu que cent trente ans après l'ascension de Jésus-Christ, & veut nous faire accroire qu'ayant écrit lui-même en Hébreu, son ouvrage a été traduit en grec par un nommé Eutrope, son disciple; & du grec en latin, par Jules Africain, qui vivoit en 221. Ces contradictions sont moins propres à constater l'authenticité de son histoire, qu'à le faire regarder comme un imposteur aussi mal-à-droit qu'impudent. Cependant Wolfgang Lazius, qui déterra le manuscrit de cet ouvrage dans le monastère d'Offiak en Carinthie, le fit imprimer à Bâle en 1551, comme un monument précieux. Il y en a eu plusieurs autres éditions, sans que cette histoire en ait acquis plus d'autorité auprès des critiques sensés.

ABDIAS, (*Hist. Sainte.*) le quatrième des douze petits prophètes, vivoit sous le règne d'Ezéchias, vers l'an 726 avant Jésus-Christ. Il prédit la ruine des Iduméens & le retour de la captivité de Juda, la venue du Messie & la vocation des Gentils; mais ces dernières prédictions ne paroissent pas aussi claires que les premières. Il ne faut pas le confondre avec plusieurs autres *Abdias*, dont il est parlé dans l'écriture : savoir, 1. un certain *Abdias*, intendant de la maison d'Achab, qui cacha dans une caverne d'une montagne à laquelle il donna son nom, cent prophètes pour les soustraire à la fureur

de Jézabel ; 2. un intendant des finances de David ; 3. un des généraux d'armée du même roi ; 4. & un lévite qui rétablit le temple sous le regne de Josias.

ABDICATION, f. f. acte par lequel un magistrat ou une personne en charge y renonce, & s'en démet avant que le terme légal de son service soit expiré. *Voyez RENONCIATION.*

* Ce mot est dérivé d'*abdicare*, composé de *ab*, & de *dicere*, déclarer.

On confond souvent l'*abdication* avec la *résignation* : mais à parler exactement, il y a de la différence. Car l'*abdication* se fait purement & simplement, au lieu que la *résignation* se fait en faveur de quelque personne tierce. *Voyez* **RÉSIGNATION.**

En ce sens on dit que Dioclétien & Charles V *abdiquèrent* la couronne, & que Philippe IV, roi d'Espagne, la *résigna*. Le Parlement d'Angleterre a décidé que la violation des lois faites par le roi Jacques, en quittant son Royaume, sans avoir pourvu à l'administration nécessaire des affaires pendant son absence, emportoit avec elle l'*abdication* de la couronne : mais cette décision du Parlement est-elle bien équitable ?

ABDICATION dans le droit civil, se prend particulièrement pour l'acte par lequel un pere congédie & défavoue son fils, & l'exclut de sa famille. En ce sens, ce mot est synonyme au mot Grec ἀποκρίσις, & au mot Latin, à familia alienatio, ou quelquefois *ablegatio* & *negatio*, & est opposé à *adoption*. Il diffère de l'*exhérédation*, en ce que l'*abdication* se faisoit du vivant du pere, au lieu que l'*exhérédation* ne se faisoit qu'à la mort. Ainsi quiconque étoit *abdiqué*, étoit aussi *exhérédé*, mais non vice versa. *Voyez* **EXHÉRÉDATION.**

L'*abdication* se faisoit pour les mêmes causes que l'*exhérédation*.

ABDICATION s'est dit encore de l'action d'un homme libre qui renonçoit à sa liberté, & se faisoit volontairement esclave : & d'un citoyen Romain qui renonçoit à cette qualité, & aux privilèges qui y étoient attachés.

ABDICATION, au Palais, est aussi quelquefois synonyme à *abandonnement*. *Voyez* **ABANDONNEMENT.** (H)

ABDISSI, **ABDISU** ou **ABDIESU**, (*Hist. Ecclési.*) patriarche de Muzal, vint

du fond de la Syrie orientale rendre ses hommages au pape Pie IV, qui lui donna le pallium, le 7 Mars 1562. Ce prélat faisant dans les langues orientales & dans la théologie, envoya sa profession de foi au concile de Trente, qui l'approuva ; & par un juste retour, il tâcha de faire observer, dans les pays de sa juridiction, les décisions de ce concile.

ABDOLONIME, (*Hist. de Sidon.*) ce phénicien nous fournit un exemple des caprices de la fortune qui suit ceux qui la cherchent, & qui cherche celui qui la suit. Alexandre, conquérant de Tyr, avoit arraché le sceptre des mains de Straton, roi des Sidoniens, pour le punir d'avoir embrassé le parti de Darius. Il fallut lui donner un successeur, & ce fut Ephession qui fut chargé de choisir celui qui lui paroîtroit le plus digne. Le trône fut offert à deux freres, qui par leur naissance & leurs richesses étoient les plus considérables du pays ; ils parurent en être dignes par le refus qu'ils firent d'y monter : ils alléguèrent que n'étant point du sang des rois, ils n'avoient aucun titre pour aspirer au sang suprême. Ephession, étonné de cette modération, s'écria : *ô ames héroïques ! qui comprenez qu'il y a plus de gloire à refuser le trône qu'à y monter, je ne puis vous donner un plus grand témoignage de mon estime & de ma confiance, que de vous déférer l'honneur de nommer vous-mêmes un roi.* Ces deux illustres citoyens ne jeterent point les yeux sur ces hommes rampans, qui à force de bassesses insinuent dans la faveur du maître & de ses premiers esclaves ; & ne consultant que l'intérêt & l'honneur de leur patrie, ils désignent un descendant fort éloigné des anciens rois de Sidon. C'étoit *Abdolonime*, qui, obligé de cultiver son champ pour subsister, vivoit ignoré & sans ambition ; sa probité ennemie de l'intrigue & des bassesses, l'avoit laissé languir dans l'indigence ; & occupé de détails champêtres, il avoit presque oublié la noblesse de son origine. Les deux freres qui avoient préparé son élévation, furent chargés de lui en porter la nouvelle ; ils le trouverent puisant de l'eau pour arroser son jardin. L'un d'eux lui adressa ces paroles : *vertueux Abdolonime, dépouillez-vous de ces vete-*

mens vils & grossiers, pour vous revêtir de la pourpre; c'est vous qu'on a choisi pour roi de Sidon, prenez un extérieur & des sentimens conformes à votre nouvelle dignité: songez que pour vous en rendre digne, il faut vous souvenir du néant dont vous venez d'être tiré; c'est à l'indigence vertueuse que le vainqueur des Sidoniens défère aujourd'hui l'honneur de les gouverner.

Abdolonime étonné, croit être séduit par l'illusion d'un songe: il se persuade qu'abusant de sa misère, on veut le faire servir à la dérision publique; mais rassuré par les sermens des deux frères, il s'abandonne à leurs promesses. On le dépouille de ses haillons, on le purifie & on le revêt de la pourpre des rois. Alexandre l'appelle à sa cour pour jouir de sa surprise: il y paroit avec une robe parsemée d'or; les courtisans scandalisés de sa pauvreté, murmuroient en secret de le voir réduits à se prosterner devant un maître vieilli dans les travaux rustiques. Le héros Macédonien en conçut une plus haute idée; frappé de l'assurance de son maintien & de la noblesse de ses traits, il lui dit: *je voudrais bien savoir avec quelle patience vous avez supporté la pauvreté? Plût aux Dieux, lui répondit Abdolonime, que je puisse porter la couronne avec autant de force que j'ai supporté la misère; mon industrie laborieuse a fourni à tous mes besoins, & tant que je n'ai rien possédé, j'ai trouvé l'abondance dans la modération de mes desirs.* Le monarque dispensateur des trônes, fut charmé de sa réponse: il lui fit donner tous les trésors de Straton, auxquels il ajouta une portion des dépouilles des Perses. L'histoire garde un profond silence sur la manière dont il gouverna son peuple. (T--N.)

ABDOMEN, s. m. signifie le *bas ventre*, c'est-à-dire, cette partie du corps qui est comprise entre le thorax & les hanches. Voyez VENTRE.

Ce mot est purement latin, & est dérivé d'*abdere*, cacher, soit parce que les principaux viscères du corps sont contenus dans cette partie, & y sont, pour ainsi dire, cachés. soit parce que cette partie du corps est toujours couverte & cachée à la vue; au lieu que la partie qui est au dessus, savoir

le thorax, est souvent laissée à nu. D'autres croient que le mot *abdomen* est composé de *abdere* & d'*omentum*, parce que l'*omentum* ou l'*épiploon* est une des parties qui y sont contenues. D'autres regardent ce mot comme un pur paronyme ou terminaison d'*abacere*, principalement de la manière dont on le lit dans quelques anciens glossaires, où il est écrit *abdumen*, qui pourroit avoir été formé de *abdere*, comme *legumen* de *legere*, l'o & l'u étant souvent mis l'un pour l'autre.

Les Anatomistes divisent ordinairement le corps en trois régions ou ventres; la tête, le thorax ou la poitrine, & l'*abdomen* qui fait la partie inférieure du tronc, & qui est terminé en haut par le diaphragme, & en bas par la partie inférieure du bassin des os innominés. Voyez CORPS.

L'*abdomen* est doublé intérieurement d'une membrane unie & mince appelée *péritoine*, qui enveloppe tous les viscères contenus dans l'*abdomen*, & qui les retient à leur place. Quand cette membrane vient à se rompre ou à se dilater, il arrive souvent que les intestins & l'*épiploon* s'engagent seuls ou tous deux ensemble dans les ouvertures du bas-ventre, & forment ces tumeurs qu'on appelle *hernies* ou *descentes*. Voyez PÉRITOINE & HERNIE.

Les muscles de l'*abdomen* sont au nombre de dix, cinq de chaque côté; non seulement ils défendent les viscères, mais ils servent par leur contraction & dilatation alternative à la respiration, à la digestion, & à l'expulsion des excréments. Par la contraction de ces muscles, la cavité de l'*abdomen* est resserrée, & la descente des matières qui sont contenues dans l'estomac & dans les intestins, est facilitée. Ces muscles sont les antagonistes propres des sphincters de l'anüs & de la vessie, & chassent par force les excréments contenus dans ces parties, comme aussi le fœtus dans l'accouchement. Voyez MUSCLE, RESPIRATION, DIGESTION, ACCOUCHEMENT, &c.

Ces muscles sont les deux obliques descendans, & les deux obliques ascendans, les deux droits, les deux transversaux & les deux pyramidaux. V. OBLIQUE, DROIT, PYRAMIDAL, &c.

On divise la circonférence de l'*abdomen* en régions: antérieurement on en compte

trois; savoir, la région épigastrique ou supérieure, la région ombilicale ou moyenne, & la région hypogastrique ou inférieure: postérieurement on n'en compte qu'une sous le nom de *région lombaire*. Voyez **EPIGASTRIQUE**, **OMBILICAL**, &c.

On subdivise chacune de ces régions en trois, savoir, en une moyenne & deux latérales; l'épigastrique en épigastre & en hypocondre; l'ombilicale en ombilicale proprement dite, & en flancs; l'hypogastrique en pubis & en aînes; la lombaire en lombaires proprement dites & en lombes. Voy. **EPIGASTRE**, **HYPOCONDRE**, &c.

Immédiatement au dessous des muscles se présente le péritoine, qui est une espèce de sac qui recouvre toutes les parties renfermées dans l'abdomen.

On aperçoit sur ce sac ou dans son tissu cellulaire antérieurement les vaisseaux ombilicaux, l'ouraqué, la vessie. Voyez **OMBILICAL**, **OURAQUE**, &c.

Lorsqu'il est ouvert, on voit l'épiploon, les intestins, le mésentère, le ventricule, le foie, la vésicule du fiel, la rate, les reins, le pancréas; les vésicules séminaires dans l'homme; la matrice, les ligamens, les ovaires, les trompes, &c. dans la femme; la portion inférieure de l'aorte descendante, la veine-cave ascendante, la veine-porte hépatique, la veine-porte ventrale, les artères cœliaque, mésentérique, supérieure & inférieure, les émulgentes, les hépatiques, les spléniques, les spermatiques, &c. les nerfs stomachiques qui sont des productions de la huitième paire, & d'autres du nerf intercostal, &c. Voyez **EPIPLOON**, **INTESTIN**, **MÉSENTÈRE**, &c. (L)

ABDON, (*Hist. Sainte.*) fils d'Illel, de la tribu d'Ephraïm, le dixième juge d'Israël, succéda à Abialon, l'an du monde 2840, & jugea Israël pendant huit ans. Il eut une belle & nombreuse postérité composée de quarante fils, & de trente petits-fils, qu'il eut la satisfaction de voir presque tous établis. Il mourut l'an du monde 2856, & fut enterré à Pharaton, dans le lot d'Ephraïm, qui étoit le lieu de sa naissance.

L'écriture fait mention de plusieurs autres *Abdon*: 1. *Abdon* de la tribu de Benjamin, & fils de Jehiel; 2. *Abdon*, fils d'Abigabaon & de Maacha; 3. *Abdon*,

fils de Micha, qui fut envoyé par le roi Josias à la prophétesse Holda, pour lui demander son avis sur le livre de la loi qui avoit été trouvé dans le temple.

* **ABDON**, (*Géogr. Sacr.*) en Hébreu אבדון; c'étoit une ville de la tribu d'Asser, assignée aux lévites. Eusebe a mal écrit ce mot, lorsqu'il a mis dans son dictionnaire אבדון; c'est ce qui paroît par la manière dont les lettres sont placées, & par la version de S. Jérôme. Il paroît pourtant que Eusebe a écrit אבדון ou אבדון; mais le trait de dessous ayant été ôté de la lettre B, il n'en est resté que le P, & delà on écrit אבדון pour אבדון. Il est surprenant qu'on ne trouve pas cette ville parmi celles qui furent assignées à la tribu d'Asser. Acco étoit aussi une ville de la tribu d'Asser, comme cela paroît par *Juges, vers. 31*. Achlab & Chalba l'étoient aussi; cependant elles ne se trouvent point parmi les villes d'Asser, dont il est fait mention dans Josué. La version grecque rend ce nom par celui de Αβδων & Αβδων & Αβδων, au chapitre xxxj. de Josué, v. 30; & par celui de Αβδων, *chron. vj, 74*, dans quelques manuscrits. Les interpretes Grecs même ne paroissent point avoir parlé d'une ville de ce nom, parmi celles qui furent assignées à la tribu d'Asser. Ils parlent bien d'une ville appelée Αβδων, qui est nommée en Hébreu *Harabith*, ארבת; mais celle-ci étoit dans la portion qui fut assignée à la tribu d'Issachar. Il paroît que cette ville de אבדון pourroit être la même que celle de אבדון, qui est marquée parmi les villes d'Asser. On ne sauroit dire beaucoup de choses sur cette ville, puisqu'on ne peut tirer ni des livres sacrés, ni des autres monumens de l'antiquité, rien qui puisse fournir de quoi faire une description étendue de cet endroit. On a donc lieu d'être surpris de ce qu'on a placé cette ville dans les cartes géographiques, près d'un fleuve, à peu de distance de Tyr & à l'orient de Sarepta. D'où cela paroît-il? quel auteur en a parlé? quel témoignage produit-on pour affirmer que cette ville étoit dans cet endroit? On ne fait rien là-dessus, si ce n'est que cette ville étoit dans la tribu d'Asser, & qu'elle fut donnée aux lévites. Il seroit à souhaiter, dit M. Reland, que nous n'eussions lieu

de nous plaindre qu'au sujet de cet endroit. Nous voyons que la même chose s'est pratiquée à l'égard d'autres lieux, dont la situation n'est pas plus certaine. Nous préférerons toujours peu de témoignages, pourvu qu'ils soient certains, à un grand nombre qui seroient incertains.

ABDUCTEUR, f. m. pris adj. nom que les Anatomistes donnent à différens muscles destinés à éloigner les parties auxquelles ils sont attachés, du plan que l'on imagine diviser le corps en deux parties égales & symétriques, ou de quelque autre partie avec laquelle ils les comparent. *V. MUSCLE.*

Ce mot vient des mots latins *ab*, de, & *ducere*, mener: les antagonistes des *abducteurs* sont appelés *adducteurs*. *V. ADDUCTEUR & ANTAGONISTE.*

Les *abducteurs* du bras. *V. SOUSÉPI-NEUX & FIÉ.*

L'*abducteur* du pouce. *V. THENAR.*

L'*abducteur* des doigts. *V. INTEROSSEUX.*

L'*abducteur* du doigt auriculaire ou *Phy-pothénar*, ou le petit *hypothénar* de *M. Winflow*, vient de l'os pisiforme, du gros ligament du carpe, & se termine à la partie interne de la base de la première phalange du petit doigt. *Anat. Pl. VI, fig. 1. n.*

ABDUCTION, f. f. nom dont se servent les Anatomistes pour exprimer l'action par laquelle les muscles *abducteurs* éloignent une partie d'un plan qu'ils supposent diviser le corps humain dans toute sa longueur en deux parties égales & symétriques, ou de quelque autre partie avec laquelle il les comparent. (*L*)

ABDUCTION, f. f. *en Logique*, est une façon d'argumenter que les Grecs nomment *apogage*, où le grand terme est évidemment contenu dans le moyen terme, mais où le moyen terme n'est pas intimement lié avec le petit terme; de sorte qu'on vous accorde la majeure d'un tel syllogisme, tandis qu'on vous oblige à prouver la mineure, afin de développer davantage la liaison du moyen terme avec le petit terme. Ainsi dans ce syllogisme,

*Tout ce que Dieu a révélé est très-certain :
Or Dieu nous a révélé les mystères de la
Trinité & de l'Incarnation ;
Donc ces mystères sont très-certains.*

la majeure est évidente; c'est une des premières vérités que l'esprit saisit naturellement, sans avoir besoin de preuve. Mais la mineure ne l'est pas, à moins qu'on ne l'étaie, pour ainsi dire, de quelques autres propositions propres à répandre sur elle leur évidence. (*R*)

ABDYRMACHIDES, (*Hist. anc.*) Les *Abdyrmachides*, peuples de l'ancienne Lybie, ne nous sont connus que par Silius, qui nous apprend qu'ils tiroient leur nom d'un vêtement qui leur étoit particulier, qu'ils appelloient *abdermith*. Ils habitoient près des embouchures du Nil: & quoiqu'ils fussent tous soldats, ils n'avoient d'autre arme qu'un cinetere dont ils servoient avec beaucoup de dextérité: ils vivoient pauvres, si l'on peut qualifier ainsi un peuple sans besoins. Ils ne connoissoient ni les riches ameublemens, ni les étoffes précieuses, ni la délicatesse de la table; & différens des Egyptiens leurs voisins, ils se contentoient des productions de leur sol. Leurs femmes portoient à chaque bras une chaîne de cuivre, qui faisoit leur parure. Les filles, avant d'entrer dans la couche nuptiale, étoient présentées au roi, qui avoit le privilège de cueillir la fleur de leur virginité. Si la nation étoit nombreuse, on en doit conclure que l'exercice de la royauté étoit fort pénible. (*T. — N.*)

* **ABÉATES**, f. m. pl. habitans d'Abée dans le Péloponèse; ceux d'Abée ou *Abā* dans la Phocide s'appelloient *Abantes*. *Voy. ABANTES.*

ABECÉDAIRE, f. m. (*Hist. Nat. Botaniq.*) Nous traduisons ainsi le nom latin *Abccaria*, que Rumphe a donné à une plante de l'île Ternate, & dont il a publié une bonne figure, quoique incomplète, à la planche 65 du sixième volume de son *Herbier*, pag. 145. Les habitans de Ternate l'appellent *juba-goratsji*, c'est-à-dire, *tête-jaune*, à cause de la couleur de ses fleurs. Les *Malays* lui donnent le nom de *daun-lada*, c'est-à-dire, *herbe poivrée ou piquante*.

Cette plante qui n'a point encore été déterminée par les botanistes modernes, nous paroît être du même genre que *Peupatoriphthalacron*, & différente de l'*acmella* dont elle est une espèce. Elle est annuelle,

a racines fibreuses, ne durant guere plus de quatre mois, haute de trois piés environ, foible, couchée, sinueuse, & croissant le long des chemins, dans les lieux incultes, arides, entre les rochers qui bordent les rivieres des îles Moluques; on la cultive aussi quelquefois, alors elle prend un peu plus de force & de grandeur: ses branches sont menues, foibles, cylindriques, opposées ainsi que ses feuilles qu'on peut comparer en quelque sorte à celles de l'ortie blanche ou de l'archangélique, mais elles ont jusqu'à cinq pouces de longueur sur deux de largeur; elles sont portées sur un long pédicule, & toutes pointillées, c'est-à-dire, percées de petits trous, ou plutôt semées de petites vésicules huileuses, qui, regardées à l'opposé de la lumière, la laissent passer, comme font les feuilles de l'*Peupatoriophalacron*, de l'œillet-d'inde, *tagetes*, de l'oranger, du millepertuis & de beaucoup d'autres plantes.

De l'aisselle des branches & des feuilles, & du bout même de chaque branche, il sort un long pédicule surmonté d'une tête conique, formée de l'assemblage d'environ vingt-cinq fleurs jaunes, enveloppées dans un calice commun assez petit & composé de cinq à six feuilles. Chaque fleur ou fleuron surmonte un ovaire qui est séparé de ses voisins par une écaille menue, & qui devient en mûrissant une graine menue, grise, qui, tombant à terre, germe aussi-tôt & reproduit une nouvelle plante qui remplace la première.

Qualités. Toute cette plante a une saveur âcre & piquante, beaucoup plus pénétrante dans ses têtes de fleurs, & comparable à celle de la pyrethre ou de l'écorce de bigarrade, mais sans odeur. Lorsqu'on mâche ses têtes ou sa racine, la langue éprouve une sensation stimulante, qui fait l'effet d'un corrosif, & qui lui procure une volubilité singulière.

Usages. Les maîtres de langues Ethiopiens mettent à profit cette propriété, pour délier la langue des enfans qui ont de la peine à prononcer certaines lettres Arabes difficiles, comme le *ischa* & le *za*; à cet effet, ils leur font mâcher des têtes ou des racines de cette plante, seule ou mêlée avec l'arec; c'est de cet usage que Rhumphe lui

a donné le nom d'*Abécédaire*; au lieu de celui de *daun-murit*, c'est-à-dire, *herbe des enfans*, que les Malays lui donnent, ainsi qu'à l'espèce de bidens, dont Rumphe donne la figure à la *planche 15* de ce même volume, sous le nom d'*agrimmia melacca*.

Remarque. L'*Abécédaire* est bien évidemment de la famille des plantes à fleurs composées, & de la section des bidens; mais, quoiqu'elle ait plus de rapport avec l'*acmella* ou *Peupatoriophalacron*, qu'avec aucune autre plante de cette section, on ne peut cependant pas assurer positivement qu'elle soit de ce genre ou de tout autre, que l'on n'ait vérifié 1°. si elle a des demi-fleurons dans ses têtes de fleurs; 2°. si elle a un calice particulier sur chaque ovaire; 3°. si chaque graine est nue ou couronnée de piquans; toutes particularités essentielles, & que Rumphe a laissées à l'écart. (*M. ADANSON.*)

ABÉCÉDAIRE, adjectif dérivé du nom des quatre premières lettres de l'Alphabet *A, B, C, D*; il se dit des ouvrages & des personnes. M. Dumas, inventeur du bureau typographique, a fait des livres abécédaires fort utiles, c'est-à-dire, des livres qui traitent des lettres par rapport à la lecture, & qui apprennent à lire avec facilité & correctement.

ABÉCÉDAIRE, est différent d'*alphabétique*. *Abécédaire* a rapport au fond de la chose, au lieu qu'*alphabétique* se dit par rapport à l'ordre. Les Dictionnaires sont disposés selon l'ordre *alphabétique*, & ne sont pas pour cela des ouvrages *abécédaires*.

Il y a en Hébreu des Pseaumes, des Lamentations, & des Cantiques, dont les versets sont distribués par ordre *alphabétique*: mais je ne crois pas qu'on doive pour cela les appeler des ouvrages *abécédaires*.

ABÉCÉDAIRE, se dit aussi d'une personne qui n'est encore qu'à l'*A, B, C*. C'est un *docteur abécédaire*, c'est-à-dire, qui commence, qui n'est pas encore bien savant. On appelle aussi *abécédaires* les personnes qui montrent à lire. Ce mot n'est pas fort usité. (*F*)

ABÉ, s. f. ouverture pratiquée à la baie d'un moulin, par laquelle l'eau tombe sur la grande roue & fait mouvoir. Cette ouverture s'ouvre & se ferme avec des pales ou lambris.

* **ABÉE**, (*Géogr.*) ville de Grece dans la Phocide : c'est ABA dont il est parlé dans ce *Dict.* Nous ajouterons seulement qu'Apollon y avoit un temple très-renommé par ses oracles.

ABÉE, (*Géogr.*) ancienne ville du Péloponèse, sur le golfe Messénique : c'étoit la dernière ville des Messéniens du côté de la Laconie. Quelques Géographes l'ont confonduë mal-à-propos avec une autre ville nommée indifféremment *Phuria* & *Æpea*, située aussi dans le golfe Messénique. Mais *Abée* (*Abea*) & *Æpea* étoient deux villes si distinctes l'une de l'autre, qu'il y en avoit entr'elles une autre qu'on nommoit *Pharæ* ou *Phæræ*. *Long.* 49. 50. *lat. jéq.* 35. 10. selon Ptolomée.

Pausanias met une autre **ABÉE** dans la Locride Epicnemidienne : & Etienne le géographe en met encore une dans la Carie : c'est une erreur chez ce dernier.

ABEILLE, (*Astronomie.*) constellation méridionale : on l'appelle aussi *mouche*, en latin *musca* ou *apis* ; on ne la voit point en Europe. Elle ne renferme que quatre étoiles remarquables, dont une est de la troisième ou quatrième grandeur, les autres sont plus petites. La principale étoile est marquée dans le *Catalogue d'étoiles* de M. l'abbé de la Caille, pour 1750, à 185° 38' 44" d'ascension droite, & à 67° 45' 15" de déclinaison australe. (*M. DE LA LANDE.*)

ABEILLE, f. f. *apis*, *is* ; (*terme de Blason.*) mouche à miel ; sa situation est d'être montante & volante.

L'abeille étant laborieuse & soumise à son roi, est l'hieroglyphe du travail & de l'obéissance. Barberin de Reignac en Sainctonge, originaire de Florence ; *d'azur à trois abeilles d'or.* (*G. D. L. T.*)

ABEILLES, f. f. insecte de l'espèce des mouches. Il y en a de trois sortes : la première & la plus nombreuse des trois est l'abeille commune : la seconde est moins abondante ; ce sont les *faux-bourdons* ou mâles : enfin la troisième est la plus rare, ce sont les *fémmelles*.

Les abeilles *fémmelles* que l'on appelle *reines* ou *meres abeilles*, étoient connues des anciens sous le nom de *rois des abeilles*, parce qu'autrefois on n'avoit pas distingué leur sexe : mais aujourd'hui il n'est plus

équivoque. On les a vu pondre des œufs, & on en trouve aussi en grande quantité dans leur corps. Il n'y a ordinairement qu'une *reine* dans une ruche : ainsi il est très-difficile de la voir : cependant on pourroit la reconnoître assez aisément, parce qu'elle est plus grande que les autres ; sa tête est plus allongée, & ses ailes sont très-courtes par rapport à son corps, elles n'en couvrent guère que la moitié ; au contraire celles des autres abeilles couvrent le corps en entier. La reine est plus longue que les mâles : mais elle n'est pas aussi grosse. On a prétendu autrefois qu'elle n'avoit point d'aiguillon : cependant Aristote le connoissoit, mais il croyoit qu'elle ne s'en servoit jamais. Il est aujourd'hui très-certain que les abeilles *fémmelles* ont un aiguillon même plus long que celui des ouvrières ; cet aiguillon est recourbé. Il faut avouer qu'elles s'en servent fort rarement, ce n'est qu'après avoir été irritées pendant long-temps : mais alors elles piquent avec leur aiguillon, & la piqure est accompagnée de venin comme celle des abeilles communes. Il ne paroît pas que la mere abeille ait d'autre emploi dans la ruche que celui de multiplier l'espèce, ce qu'elle fait par une ponte fort abondante, car elle produit dix à douze mille œufs en sept semaines, & communément trente à quarante mille par an.

On appelle les abeilles mâles *faux-bourdons*, pour les distinguer de certaines mouches que l'on connoît sous le nom de *bourdons*. Voyez **BOURDON**.

On ne trouve ordinairement des mâles dans les ruches que depuis le commencement ou le milieu du mois de Mai jusques vers la fin du mois de Juillet ; leur nombre se multiplie de jour en jour pendant ce temps, à la fin duquel ils périssent subitement de mort violente, comme on le verra dans la suite.

Les mâles sont moins grands que la reine, & plus grands que les ouvrières ; ils ont la tête plus ronde, ils ne vivent que de miel, au lieu que les ouvrières mangent souvent de la cire brute. Dès que l'aurore paroît, celles-ci partent pour aller travailler, les mâles sortent bien plus tard ; & c'est seulement pour voltiger autour de la ruche sans travailler. Ils rentrent avant le soir & la

fraicheur du soir ; ils n'ont ni aiguillon , ni patelles , ni dents saillantes comme les ouvrières. Leurs dents sont petites , plates & cachées , leur trompe est aussi plus courte & plus déliée : mais leurs yeux sont plus grands & beaucoup plus gros que ceux des ouvrières : ils couvrent tout le dessus de la partie supérieure de la tête , au lieu que les yeux des autres forment simplement une espèce de bourlet de chaque côté.

On trouve dans certains temps des faux-bourdon qui ont à leur extrémité postérieure des cornes charnues aussi longues que le tiers ou la moitié de leur corps : il paroît aussi quelquefois entre ces deux cornes un corps charnu qui se recourbe en haut. Si ces parties ne sont pas apparentes au dehors , on peut les faire sortir en pressant le ventre du faux-bourdon ; si on l'ouvre , on voit dans les vaisseaux & dans des réservoirs une liqueur laiteuse , qui est vraisemblablement la liqueur féminale. On croit que toutes ces parties sont celles de la génération ; car on ne les trouve pas dans les *abeilles* meres , ni dans les ouvrières. L'unique emploi que l'on connoît aux mâles , est de féconder la reine ; aussi dès que la ponte est finie , les *abeilles* ouvrières les chassent & les tuent.

Il y a des *abeilles* qui n'ont point de sexe. En les disséquant on n'a jamais trouvé dans leurs corps aucune partie qui eût quelque rapport avec celles qui caractérisent les *abeilles* males ou les *femelles*. On les appelle *mulets* ou *abeilles communes* , parce qu'elles sont en beaucoup plus grand nombre que celles qui ont un sexe. Il y en a dans une seule ruche jusqu'à quinze ou seize mille , & plus ; tandis qu'on n'y trouve quelquefois que deux ou trois cents mâles , quelquefois sept ou huit cents , ou mille au plus.

On désigne aussi les *abeilles communes* par le nom d'*ouvrières* , parce qu'elles sont tout l'ouvrage qui est nécessaire pour l'entretien de la ruche , soit la récolte du miel & de la cire , soit la construction des alvéoles : elles soignent les petites *abeilles* : enfin elles tiennent la ruche propre , & elles écartent tous les animaux étrangers qui pourroient être nuisibles. La tête des *abeilles communes* est triangulaire , la pointe du triangle est formée par la rencontre de deux

dents posées horizontalement l'une à côté de l'autre , longues , saillantes & mobiles. Ces dents servent à la construction des alvéoles : aussi sont-elles plus fortes dans les *abeilles ouvrières* que dans les autres. Si on écarte ces deux dents , on voit qu'elles sont comme des espèces de cuillers dont la concavité est en dedans. Les *abeilles* ont quatre ailes , deux grandes & deux petites : en les levant , on trouve de chaque côté auprès de l'origine de l'aile de dessous en tirant vers l'estomac , une ouverture ressemblante à une bouche ; c'est l'ouverture de l'un des poumons : il y en a une autre sous chacune des premières jambes , de sorte qu'il y a quatre ouvertures sur le corcelet. (Voy. CORCELET) , & douze autres de part & d'autre sur les six anneaux qui composent le corps : ces ouvertures sont nommées *stigmates*. Voyez STIGMATES.

L'air entre par ces stigmates , & circule dans le corps par le moyen d'un grand nombre de petits canaux ; enfin il en sort par les pores de la peau. Si on tiraille un peu la tête de l'*abeille* , on voit qu'elle ne tient à la poitrine ou corcelet que par un cou très-court , & le corcelet ne tient au corps que par un filet très-mince. Le corps est couvert en entier par six grandes pièces écailleuses , qui portent en recouvrement l'une sur l'autre , & forment six anneaux qui laissent au corps toute sa souplesse. On appelle *antennes* , (Voyez ANTENNES.) ces espèces de cornes mobiles & articulées qui sont sur la tête , une de chaque côté ; les antennes des mâles n'ont que onze articulations , celles des autres en ont quinze.

L'*abeille* a six jambes placées deux à deux en trois rangs ; chaque jambe est garnie à l'extrémité de deux grands ongles & de deux petits , entre lesquels il y a une partie molle & charnue. La jambe est composée de cinq pièces , les deux premières sont garnies de poils ; la quatrième pièce de la seconde & de la troisième paire est appelée *la brosse* : cette partie est carrée , sa face extérieure est rase & lisse , l'intérieure est plus chargée de poils que nos brosses ne le sont ordinairement , & ces poils sont disposés de la même façon. C'est avec ces fortes de brosses que l'*abeille* ramasse les poussières des étamines qui

tombent sur son corps, lorsqu'elle est sur une fleur pour faire la récolte de la cire. *Voyez CIRE*. Elle en fait de petites pelotes qu'elle transporte à l'aide de ses jambes sur la palette qui est la troisième partie des jambes de la troisième paire. Les jambes de devant transportent à celles du milieu ces petites masses; celles-ci les placent & les empilent sur la palette des jambes de derrière.

Cette manœuvre se fait avec tant d'agilité & de promptitude, qu'il est impossible d'en distinguer les mouvemens lorsque l'abeille est vigoureuse. Pour bien distinguer cette manœuvre de l'abeille, il faut l'observer lorsqu'elle est affoiblie & engourdie par la rigueur d'une mauvaise saison. Les palettes sont de figure triangulaire; leur face extérieure est lisse & luisante, des poils s'élèvent au dessus des bords; comme ils sont droits, roides & ferrés, & qu'ils l'environnent, ils forment avec cette surface une espèce de corbeille: c'est-là que l'abeille dépose, à l'aide de ses pattes, les petites pelotes qu'elle a formées avec les brosses; plusieurs pelotes réunies sur la palette font une masse qui est quelquefois aussi grosse qu'un grain de poivre.

La trompe de l'abeille est une partie qui se développe & qui se replie. Lorsqu'elle est dépliée, on la voit descendre du dessous des deux grosses dents saillantes qui sont à l'extrémité de la tête. La trompe paroît dans cet état comme une lame assez épaisse, très-luisante & de couleur châtain. Cette lame est appliquée contre le dessous de la tête: mais on n'en voit alors qu'une moitié qui est repliée sur l'autre; lorsque l'abeille la déplie, l'extrémité qui est du côté des dents s'élève, & on apperçoit alors celle qui étoit dessous. On découvre aussi par ce déplacement la bouche & la langue de l'abeille qui sont au dessus des deux dents. Lorsque la trompe est repliée, on ne voit que les étuis qui la renferment.

Pour développer & pour examiner cet organe, il faudroit entrer dans un grand détail. Il suffira de dire ici que c'est par le moyen de cet organe que les abeilles recueillent le miel; elles plongent leur trompe dans la liqueur miellée pour la faire passer sur la surface extérieure. Cette surface de la

trompe forme avec les étuis un canal par lequel le miel est conduit: mais c'est la trompe seule qui étant un corps musculéux, force par ses différentes inflexions & mouvemens vermiculaires la liqueur d'aller en avant, & qui la pousse vers le gosier.

Les abeilles ouvrières ont deux estomacs; l'un reçoit le miel, & l'autre la cire: celui du miel a un cou qui tient lieu d'œsophage, par lequel passe la liqueur que la trompe y conduit, & qui doit s'y changer en miel parfait; l'estomac où la cire brute se change en vraie cire, est au dessous de celui du miel. *Voyez CIRE, MIEL*.

L'aiguillon est caché dans l'état de repos; pour le faire sortir, il faut presser l'extrémité du corps de l'abeille. On le voit paroître accompagné de deux corps blancs qui forment ensemble une espèce de boîte. dans laquelle il est logé lorsqu'il est dans le corps. Cet aiguillon est semblable à un petit dard qui, quoique très-délié, est cependant creux d'un bout à l'autre. Lorsqu'on le comprime vers la base, on fait monter à la pointe une petite goutte d'une liqueur extrêmement transparente; c'est-là ce qui envenime les plaies que fait l'aiguillon. On peut faire une équivoque par rapport à l'aiguillon comme par rapport à la trompe; ce qui paroît être l'aiguillon n'en est que l'étui; c'est par l'extrémité de cet étui que l'aiguillon sort, & qu'il est dardé en même temps que la liqueur empoisonnée. De plus, cet aiguillon est double: il y en a deux à côté qui jouent en même temps, ou séparément au gré de l'abeille; ils sont de matière de corne ou d'écaille, leur extrémité est taillée en scie, les dents sont inclinées de chaque côté, de sorte que les pointes sont dirigées vers la base de l'aiguillon, ce qui fait qu'il ne peut sortir de la plaie sans la déchirer; ainsi il faut que l'abeille le retire avec force. Si elle fait ce mouvement avec trop de promptitude, l'aiguillon casse & il reste dans la plaie; & en se séparant du corps de l'abeille, il arrache la vessie qui contient le venin, & qui est posée au dedans à la base de l'aiguillon. Une partie des entrailles sort en même temps, ainsi cette séparation de l'aiguillon est mortelle pour la mouche. L'aiguillon qui reste dans la plaie a encore du mouvement, quoique

féparé du corps de l'abeille ; il s'incline alternativement dans des sens contraires, & il s'enfoncé de plus en plus.

La liqueur qui coule dans l'étui de l'aiguillon est un véritable venin, qui cause la douleur que l'on éprouve lorsque l'on a été piqué par une abeille. Si on goûte de ce venin, on le sent d'abord douceâtre ; mais il devient bientôt âcre & brûlant ; plus l'abeille est vigoureuse, plus la douleur de la piqure est grande. On sait que dans l'hiver on en souffre moins que dans l'été, toutes choses égales de la part de l'abeille : il y a des gens qui sont plus ou moins sensibles à cette piqure que d'autres. Si l'abeille pique pour la seconde fois, elle fait moins de mal qu'à la première fois, encore moins à une troisième ; enfin le venin s'épuise, & alors l'abeille ne se fait presque plus sentir. On a toujours cru qu'un certain nombre de piqures faites à la fois sur le corps d'un animal pourroient le faire mourir ; le fait a été confirmé plusieurs fois ; on a même voulu déterminer le nombre de piqures qui seroit nécessaire pour faire mourir un grand animal ; on a aussi cherché le remède qui détruiroit ce venin : mais on a trouvé seulement le moyen d'apaiser les douleurs en frottant l'endroit blessé avec de l'huile d'olive, ou en y appliquant du persil pilé. Quoi qu'il en soit du remède, il ne faut jamais manquer en pareil cas de retirer l'aiguillon, s'il est resté dans la plaie comme il arrive presque toujours. Au reste la crainte des piqures ne doit pas empêcher que l'on approche des ruches : les abeilles ne piquent point lorsqu'on ne les irrite pas, on peut impunément les laisser promener sur sa main ou sur son visage, elles s'en vont d'elles-mêmes sans faire de mal ; au contraire si on les chasse, elles piquent pour se défendre.

Pour suivre un ordre dans l'histoire succincte des abeilles que l'on va faire ici, il faut la commencer dans le temps où la mere abeille est fécondée. Elle peut l'être dès le quatrième ou cinquième jour après celui où elle est sortie de l'état de nymphe pour entrer dans celui de mouche, comme on le dira dans la suite. Il seroit presque impossible de voir dans la ruche l'accouplement des abeilles, parce que la reine reste presque toujours dans le milieu, où elle est

cachée par les gâteaux de cire, & par les abeilles qui l'environnent. On a tiré de la ruche des abeilles meres, & on les a mises avec les mâles dans des bocaux pour voir ce qui s'y passeroit.

On est obligé pour avoir une mere abeille de plonger une ruche dans l'eau, & de noyer à demi toutes les abeilles, ou de les enfumer, afin de pouvoir les examiner chacune séparément pour reconnoître la mere. Lorsqu'elle est revenue de cet état violent, elle ne reprend pas d'abord assez de vivacité pour être bien disposée à l'accouplement. Ce n'est donc que par des hasards que l'on en peut trouver qui fassent réussir l'expérience ; il faut d'ailleurs que cette mere soit jeune ; de plus il faut éviter le temps où elle est dans le plus fort de la ponte. Dès qu'on présente un mâle à une mere abeille bien choisie, aussi-tôt elle s'en approche, le leche avec sa trompe, & lui présente du miel : elle le touche avec ses pattes, tourne autour de lui, se place vis-à-vis, lui brosse la tête avec ses jambes, &c. Le mâle reste quelquefois immobile pendant un quart-d'heure ; & enfin il fait à peu près les mêmes choses que la femelle ; celle-ci s'anime alors davantage. On l'a vu monter sur le corps du mâle ; elle recourba l'extrémité du sien, pour l'appliquer contre l'extrémité de celui du mâle qui faisoit sortir les deux cornes charnues & la partie recourbée en arc. Supposé que cette partie soit, comme on le croit, celle qui opere l'accouplement, il faut nécessairement que l'abeille femelle soit placée sur le mâle pour la rencontrer, parce qu'elle est recourbée en haut ; c'est ce qu'on a observé pendant trois ou quatre heures. Il y eut plusieurs accouplemens, après quoi le mâle resta immobile : la femelle lui mordit le corcelet, & le souleva en faisant passer sa tête sous le corps du mâle ; mais ce fut en vain. car il étoit mort. On présenta un autre mâle : mais la mere abeille ne s'en occupa point du tout, & continua pendant tout le reste du jour de faire différens efforts pour tâcher de ranimer le premier. Le lendemain elle monta de nouveau sur le corps du premier mâle, & se recourba de la même façon que la veille, pour appliquer l'extrémité de son corps contre celui du mâle. L'accouplement

des *abeilles* ne consiste-t-il que dans cette jonction qui ne dure qu'un instant? On présume que c'est la mere *abeille* qui attaque le mâle avec qui elle veut s'accoupler; si c'étoit au contraire les mâles qui attaquaient cette femelle, ils seroient quelquefois mille mâles pour une femelle. Le temps de la fécondation doit être nécessairement celui où il y a des mâles dans la ruche; il dure environ six semaines prises dans les mois de Mai & de Juin; c'est aussi dans ce même temps que les essaims quittent les ruches. Les reines qui sortent sont fécondées; car on a observé des essaims entiers dans lesquels il ne se trouvoit aucun mâle, par conséquent la reine n'auroit pu être fécondée avant la ponte qu'elle fait: aussitôt que l'essaim est fixé quelque part, vingt-quatre heures après on trouve des œufs dans les gâteaux.

Après l'accouplement, il se forme des œufs dans la matrice de la mere *abeille*; cette matrice est divisée en deux branches, dont chacune est terminée par plusieurs filets; chaque filet est creux; c'est une sorte de vaisseau qui renferme plusieurs œufs disposés à quelque distance les uns des autres dans toute sa longueur. Ces œufs sont d'abord fort petits, ils tombent successivement dans les branches de la matrice, & passent dans le corps de ce viscere pour sortir au dehors; il y a un corps sphérique posé sur la matrice; on croit qu'il en dégotte une liqueur visqueuse qui enduit les œufs, & qui les colle au fond des alvéoles, lorsqu'ils y sont déposés dans le temps de la ponte. On a estimé que chaque extrémité des branches de la matrice est composée de plus de 150 vaisseaux, & que chacun peut contenir dix-sept œufs sensibles à l'œil: par conséquent une mere *abeille* prête à pondre, a cinq mille œufs visibles. Le nombre de ceux qui ne sont pas encore visibles, & qui doivent grossir pendant la ponte, doit être beaucoup plus grand; ainsi il est aisé de concevoir comment une mere *abeille* peut pondre dix à douze mille œufs & plus, en sept ou huit semaines.

Les *abeilles* ouvrières ont un instinct singulier pour prévoir le temps auquel la mere *abeille* doit faire la ponte, & le nombre d'œufs qu'elle doit déposer; lorsqu'il sur-

passé celui des alvéoles qui sont faits, elles en ébauchent de nouveaux pour fournir au besoin pressant; elles semblent connoître que les œufs des *abeilles* ouvrières sortiront les premiers, & qu'il y en aura plusieurs milliers; qu'il viendra ensuite plusieurs centaines d'œufs qui produiront des mâles; & qu'enfin la ponte finira par trois ou quatre, & quelquefois par plus de quinze ou vingt œufs d'où sortiront les femelles. Comme ces trois sortes d'*abeilles* font de différentes grosseurs, elles y proportionnent la grandeur des alvéoles. Il est aisé de distinguer à l'œil ceux des reines, & que l'on a appelés pour cette raison *alvéoles royaux*: ils sont les plus grands. Ceux des faux-bourçons sont plus petits que ceux des reines, mais plus grands que ceux des mulets ou *abeilles* ouvrières.

La mere *abeille* distingue parfaitement ces différens alvéoles; lorsqu'elle fait sa ponte, elle arrive environnée de dix ou douze *abeilles* ouvrières, plus ou moins, qui semblent la conduire & la soigner; les unes lui présentent du miel avec leur trompe, les autres la lèchent & la brossent. Elle entre d'abord dans un alvéole la tête la première, & elle y reste pendant quelques instans; ensuite elle sort, & y rentre à reculons; la ponte est faite dans un moment. Elle en fait cinq ou six de suite, après quoi elle se repose avant que de continuer. Quelquefois elle passe devant un alvéole vide sans s'y arrêter.

Le temps de la ponte est fort long; car c'est presque toute l'année, excepté l'hiver. Le fort de cette ponte est au printemps; on a calculé que dans les mois de Mars & de Mai, la mere *abeille* doit pondre environ douze mille œufs, ce qui fait environ deux cents œufs par jour: ces douze mille œufs forment en partie l'essaim qui sort: la fin de Mai ou au mois de Juin, & remplacent les anciennes mouches qui sont parties de l'essaim; car après sa sortie, la ruche n'est pas moins peuplée qu'au commencement de Mars.

Les œufs des *abeilles* ont six fois plus de longueur que de diamètre: ils sont courbes, l'une de leurs extrémités est plus pente que l'autre: elles sont arrondies toutes les deux. Les uns se font d'une couleur blanche tirant sur le bleu; ils sont revêtus d'une mem-

brane flexible, de forte qu'on peut les plier, & cela ne se peut faire sans nuire à l'embryon. Chaque œuf est logé séparément dans un alvéole, & placé de façon à faire connoître qu'il est sorti du corps de la mere par le petit bout; car cette extrémité est collée au fond de l'alvéole. Lorsque la mere ne trouve pas un assez grand nombre de cellules pour tous les œufs qui sont prêts à sortir, elle en met deux ou trois, & même quatre dans un seul alvéole; ils ne doivent pas y rester; car un seul ver doit remplir dans la suite l'alvéole en entier. On a vu les *abeilles* ouvrières retirer tous les œufs surnuméraires: mais on ne fait pas si elles les replacent dans d'autres alvéoles: on ne croit pas qu'il se trouve dans aucune circonstance plusieurs œufs dans les cellules royales.

La chaleur de la ruche suffit pour faire éclore les œufs; souvent elle surpasse de deux degrés celle de nos étés les plus chauds: en deux ou trois jours l'œuf est éclos; il en sort un ver qui tombe dans l'alvéole. Dès qu'il a pris un peu d'accroissement, il se roule en cercle; il est blanc, charnu, & sa tête ressemble à celle des vers à soie; le ver est posé de façon qu'en se tournant, il trouve une sorte de gelée ou de bouillie qui est au fond de l'alvéole, & qui lui sert de nourriture. On voit des *abeilles* ouvrières qui visitent plusieurs fois chaque jour les alvéoles où sont les vers: elles y entrent la tête la première, & y restent quelque temps. On n'a jamais pu voir ce qu'elles y faisoient: mais il est à croire qu'elles renouvellent la bouillie dont le ver se nourrit. Il vient d'autres *abeilles* qui ne s'arrêtent qu'un instant à l'entrée de l'alvéole, comme pour voir s'il ne manque rien au ver. Avant que d'entrer dans une cellule, elles passent successivement devant plusieurs; elles ont un soin continuel de tous les vers qui viennent de la ponte de leur reine; mais si on apporte dans la ruche des gâteaux dans lesquels il y auroit des vers d'une autre ruche, elles les laissent périr, & même elles les entraînent dehors. Chacun des vers qui est né dans la ruche n'a que la quantité de nourriture qui lui est nécessaire, excepté ceux qui doivent être changés en reines: il reste du superflu dans les alvéoles de ceux-ci. La

quantité de la nourriture est proportionnée à l'âge du ver: lorsqu'ils sont jeunes, c'est une bouillie blanchâtre, insipide comme de la colle de farine. Dans un âge plus avancé, c'est une gelée jaunâtre ou verdâtre qui a un goût de sucre ou de miel; enfin lorsqu'ils ont pris tout leur accroissement, la nourriture a un goût de sucre mêlé d'acide. On croit que cette matiere est composée de miel & de cire que l'*abeille* a plus ou moins digérés, & qu'elle peut rendre par la bouche lorsqu'il lui plaît.

Il ne sort du corps des vers aucun excrément: aussi ont-ils pris tout leur accroissement en cinq ou six jours. Lorsqu'un ver est parvenu à ce point, les *abeilles* ouvrières ferment son alvéole avec de la cire; le couvercle est plat pour ceux dont il doit sortir des *abeilles* ouvrières, & convexe pour ceux des faux-bourçons. Lorsque l'alvéole est fermé, le ver tapisse l'intérieur de sa cellule avec une toile de soie; il tire cette soie de son corps au moyen d'une filiere pareille à celle des vers à soie, qu'il a au dessous de la bouche. La toile de soie est tissue de fils qui sont très-proches les uns des autres, & qui se croisent; elle est appliquée exactement contre les parois de l'alvéole. On en trouve où il y a jusqu'à vingt toiles les unes sur les autres; c'est parce que le même alvéole a servi successivement à vingt vers, qui y ont appliqué chacun une toile: car lorsque les *abeilles* ouvrières nettoient une cellule où un ver s'est métamorphosé, elles enlèvent toutes les dépouilles de la nymphe sans toucher à la toile de soie. On a remarqué que les cellules d'où sortent les reines ne servent jamais deux fois; les *abeilles* les détruisent pour en bâtir d'autres sur leurs fondemens,

Le ver après avoir tapisé de soie son alvéole, quitte sa peau de ver, & à la place de sa première peau, il s'en trouve une bien plus fine: c'est ainsi qu'il se change en nymphe. Voyez NIMPHE. Cette nymphe est blanche dans les premiers jours; ensuite ses yeux deviennent rougeâtres, il paroît des poils; enfin après environ quinze jours, c'est une mouche bien formée, & recouverte d'une peau qu'elle perce pour paroître au jour. Mais cette opération est fort laborieuse pour celles qui n'ont pas de

force, comme il arrive dans les temps froids. Il y en a qui périssent après avoir passé la tête hors de l'enveloppe, sans pouvoir en sortir. Les *abeilles* ouvrières qui avoient tant de soin pour nourrir le ver, ne donnent aucun secours à ces petites *abeilles* lorsqu'elles sont dans leurs enveloppes : mais dès qu'elles sont parvenues à en sortir, elles accourent pour leur rendre tous les services dont elles ont besoin. Elles leur donnent du miel, les lèchent avec leurs trompes & les essuient; car ces petites *abeilles* sont mouillées, lorsqu'elles sortent de leur enveloppe; elles se séchent bien-tôt; elles déploient les ailes; elles marchent pendant quelque temps sur les gâteaux; enfin elles sortent au dehors, s'envolent; & dès le premier jour elles rapportent dans la ruche du miel & de la cire.

Les *abeilles* se nourrissent de miel & de cire brute; on croit que le mélange de ces deux matières est nécessaire pour que leurs digestions soient bonnes; on croit aussi que ces insectes sont attaqués d'une maladie qu'on appelle *le dévoiement*, lorsqu'ils sont obligés de vivre de miel seulement. Dans l'état naturel, il n'arrive pas que les excréments des *abeilles* qui sont toujours liquides, tombent sur d'autres *abeilles*, ce qui leur feroit un très-grand mal; dans le dévoiement ce mal arrive, parce que les *abeilles* n'ayant pas assez de force pour se mettre dans une position convenable les unes par rapport aux autres, celles qui sont au dessus laissent tomber sur celles qui sont au dessous une matière qui gâte leurs ailes, qui bouche les organes de la respiration, & qui les fait périr.

Voilà la seule maladie des *abeilles* qui soit bien connue : on peut y remédier en mettant dans la ruche où sont les malades, un gâteau que l'on tire d'une autre ruche, & dont les alvéoles sont remplis de cire brute; c'est l'aliment dont la disette a causé la maladie; on pourroit aussi y suppléer par une composition : celle qui a paru la meilleure se fait avec une demi-livre de sucre, autant de bon miel, une chopine de vin rouge, & environ un quarteron de fine farine de fève. Les *abeilles* courent risque de se noyer en buvant dans des ruisseaux ou dans des réservoirs dont les bords sont

escarpés. Pour prévenir cet inconvénient, il est à propos de leur donner de l'eau dans des assiettes autour de leur ruche. On peut reconnoître les jeunes *abeilles* & les vieilles par leur couleur. Les premières ont les anneaux bruns & les poils blancs; les vieilles ont au contraire les poils roux & les anneaux d'une couleur moins brune que les jeunes. Celles-ci ont les ailes faibles & entières; dans un âge plus avancé, les ailes se frangent & se déchiquettent à force de servir. On n'a pas encore pu savoir quelle étoit la durée de la vie des *abeilles* : quelques auteurs ont prétendu qu'elles vivoient dix ans; d'autres sept; d'autres enfin ont rapproché de beaucoup le terme de leur mort naturelle, en le fixant à la fin de la première année : c'est peut-être l'opinion la mieux fondée; il seroit difficile d'en avoir la preuve; car on ne pourroit pas garder une *abeille* séparément des autres : ces insectes ne peuvent vivre qu'en société.

Après avoir suivi les *abeilles* dans leurs différens âges, il faut rapporter les faits les plus remarquables dans l'espèce de société qu'elles composent. Une ruche ne peut subsister, s'il n'y a une *abeille* mere; & s'il s'en trouve plusieurs, les *abeilles* ouvrières tuent les surnuméraires. Jusqu'à ce que cette exécution soit faite, elles ne travaillent point, tout est en désordre dans la ruche. On trouve communément des ruches qui ont jusqu'à seize ou dix-huit mille habitans; ces insectes travaillent assidument tant que la température de l'air le leur permet. Elles sortent de la ruche dès que l'aurore paroît; au printemps, dans les mois d'Avril & de Mai, il n'y a aucune interruption dans leurs courses depuis quatre heures du matin jusqu'à huit heures du soir; on en voit à tout instant sortir de la ruche & y rentrer chargées de butin. On a compté qu'il en sortoit jusqu'à cent par minute, & qu'une seule *abeille* pouvoit faire cinq, & même jusqu'à sept voyages en un jour. Dans les mois de Juillet & d'Août; elles rentrent ordinairement dans la ruche pour y passer le milieu du jour; on ne croit pas qu'elles craignent pour elles-mêmes la grande chaleur, c'est plutôt parce que l'ardeur du soleil ayant desséché les étamines des fleurs, il leur est plus difficile de les pelotonner ensemble

pour les transporter; aussi celles qui rencontrent des plantes aquatiques qui sont humides, travaillent à toute heure.

Il y a des temps critiques où elles tâchent de surmonter tout obstacle, c'est lorsqu'un essaim s'est fixé dans un nouveau gîte; alors il faut nécessairement construire des gâteaux; pour cela elles travaillent continuellement; elles iroient jusqu'à une lieue pour avoir une seule pelote de cire. Cependant la pluie & l'orage sont insurmontables; dès qu'un nuage paroît l'annoncer, on voit les *abeilles* se rassembler de tous côtés, & rentrer avec promptitude dans la ruche. Celles qui rapportent du miel ne vont pas toujours le déposer dans les alvéoles; elles le distribuent souvent en chemin à d'autres *abeilles* qu'elles rencontrent; elles en donnent aussi à celles qui travaillent dans la ruche, & même il s'en trouve qui le leur enlèvent de force.

Les *abeilles* qui recueillent la cire brute l'avalent quelquefois pour lui faire prendre dans leur estomac la qualité de vraie cire: mais le plus souvent elles la rapportent en pelotes, & la remettent à d'autres ouvrières qui l'avalent pour la préparer; enfin la cire brute est aussi déposée dans les alvéoles. L'*abeille* qui arrive chargée entre dans un alvéole, détache avec l'extrémité de ses jambes du milieu les deux pelotes qui tiennent aux jambes de derrière, & les fait tomber au fond de l'alvéole. Si cette mouche quitte alors l'alvéole, il en vient une autre qui met les deux pelotes en une seule masse qu'elle étend au fond de la cellule; peu-à-peu elle est remplie de cire brute, que les *abeilles* pétrissent de la même façon, & qu'elles détrempent avec du miel. Quelques laborieuses que soient les *abeilles*, elles ne peuvent pas être toujours en mouvement; il faut bien qu'elles prennent du repos pour se délasser: pendant l'hiver, ce repos est forcé, le froid les engourdit, & les met dans l'inaction: alors elles s'accrochent les unes aux autres par les pattes, & se suspendent en forme de guirlande.

Les *abeilles* ouvrières semblent respecter la mere *abeille*, & les *abeilles* mâles seulement, parce qu'elles sont nécessaires pour la multiplication de l'espèce. Elles suivent la reine, parce que c'est d'elle que sortent

les œufs; mais elles n'en reconnoissent qu'une, & elles tuent les autres; une seule produit une assez grande quantité d'œufs. Elles fournissent des aliments aux faux-bourdon pendant tout le temps qu'ils sont nécessaires pour féconder la reine, mais dès qu'elle cesse de s'en approcher, ce qui arrive dans le mois de Juin, dans le mois de Juillet, ou dans le mois d'Août, les *abeilles* ouvrières les tuent à coups d'aiguillon, & les entraînent hors de la ruche: elles sont quelquefois deux, trois, ou quatre ensemble pour se défaire d'un faux-bourdon. En même temps elles détruisent tous les œufs & tous les vers dont il doit sortir des faux-bourdon; la mere *abeille* en produira dans sa ponte un assez grand nombre pour une autre génération. Les *abeilles* ouvrières tournent aussi leur aiguillon contre leurs pareilles; & toutes les fois qu'elles se battent deux ensemble, il en coûte la vie à l'une, & souvent à toutes les deux, lorsque celle qui a porté le coup mortel ne peut pas retirer son aiguillon; il y a aussi des combats généraux dont on parlera au mot ESSAIM.

Les *abeilles* ouvrières se servent encore de leur aiguillon contre tous les animaux qui entrent dans leur ruche, comme des limaces, des limaçons, des scarabées, &c. Elles les tuent & les entraînent dehors. Si le fardeau est au dessus de leur force, elles ont un moyen d'empêcher que la mauvaise odeur de l'animal ne les incommode; elles l'enduisent de propolis, qui est une résine qu'elles emploient pour espâimer la ruche. Voyez PROPOLIS. Les guêpes & les frelons tuent les *abeilles*, & leur ouvrent le ventre pour tirer le miel qui est dans leurs entrailles; elles pourroient se défendre contre ces insectes, s'il ne les attaquoient par surprise: mais il leur est impossible de résister aux moineaux qui en mangent une grande quantité, lorsqu'ils sont dans le voisinage des ruches. Voyez Mousset, Swammerdam. les Mémoires de M. Maraldi dans le Recueil de l'Académie Royale des Sciences, & le cinquième volume des Mémoires pour servir à l'histoire des Insectes, par Mr. de Réaumur, dont cet abrégé a été tiré en grande partie. Voyez ALVÉOLE, ESSAIM, GATEAU, PROPOLIS, RUCHE, INSECTE.

Il y a plusieurs especes d'abeilles différentes de celles qui produisent le miel & la cire; l'une des principales especes, beaucoup plus grosse que les abeilles, est connue sous le nom de *bourdon*. V. BOURDON.

Les abeilles que l'on appelle *perce-bois*, sont presque aussi grosses que les bourdons; leur corps est applati & presque ras: elles sont d'un beau noir luisant, à l'exception des ailes dont la couleur est violette. On les voit dans les jardins dès le commencement du printemps, & on entend de loin le bruit qu'elles font en volant: elles pratiquent leur nid dans des morceaux de bois sec qui commencent à se pourrir; elles y percent des trous avec leurs dents; d'où vient leur nom de *perce-bois*. Ces trous ont douze à quinze pouces de longueur, & sont assez larges pour qu'elles puissent y passer librement. Elles divisent chaque trou en plusieurs cellules de sept ou huit lignes de longueur; elles sont séparées les unes des autres par une cloison faite avec de la sciure de bois & une espece de colle. Avant que de fermer la premiere piece, l'abeille y dépose un œuf, & elle y met une pâtee composée d'étamines de fleurs humectée de miel, qui sert de nourriture au ver lorsqu'il est éclos. La premiere cellule étant fermée, elle fait les mêmes choses dans la seconde, & successivement dans toutes les autres; le ver se métamorphose dans la suite en nymphe; & il sort de cette nymphe une mouche qui va faire d'autres trous, & pondre de nouveaux œufs, si c'est une femelle.

Une autre espece d'abeilles construit son nid avec une sorte de mortier. Les femelles sont aussi noires que les abeilles *perce-bois* & plus velues; on voit seulement un peu de couleur jaunâtre en dessous à leur partie postérieure: elles ont un aiguillon pareil à celui des mouches à miel; les mâles n'en ont point, ils sont de couleur fauve ou rousse. Les femelles construisent seules les nids, sans que les mâles y travaillent: ces nids n'ont que l'apparence d'un morceau de terre, gros comme la moitié d'un œuf collé contre un mur; ils sont à l'exposition du midi. Si on détache ce nid, on voit dans son intérieur environ huit ou dix cavités dans lesquelles on trouve ou des vers

& de la pâtee ou des nymphes, ou des mouches. Cette abeille transporte entre ses dents une petite pelote composée de sable, de terre, & d'une liqueur gluante qui lie le tout ensemble, & elle applique & façonne avec ses dents la charge de mortier qu'elle a apportée pour la construction du nid. Elle commence par faire une cellule à laquelle elle donne la figure d'un petit dé à coudre; elle la remplit de pâtee, & elle y dépose un œuf & ensuite elle la ferme. Elle fait ainsi successivement, & dans différentes directions, sept ou huit cellules qui doivent composer le nid entier; enfin elle remplit avec un mortier grossier les vides que les cellules laissent entr'elles, & elle enduit le tout d'une couche fort épaisse.

Il y a d'autres abeilles qui font des nids sous terre; elles sont presque aussi grosses que des mouches à miel; leur nid est cylindrique à l'extérieur, & arrondi aux deux bouts: il est posé horizontalement & recouvert de terre de l'épaisseur de plusieurs pouces, soit dans un jardin, soit en plain champ, quelquefois dans la crête d'un fillon. La mouche commence d'abord par creuser un trou propre à recevoir ce cylindre; ensuite elle le forme avec des feuilles découpées: cette premiere couche de feuilles n'est qu'une enveloppe qui doit être commune à cinq ou six petites cellules faites avec des feuilles comme la premiere enveloppe. Chaque cellule est aussi cylindrique, & arrondie par l'un des bouts; l'abeille découpe des feuilles en demi-ovale: chaque piece est la moitié d'un ovale coupé sur son petit diametre. Si on faisoit entrer trois pieces de cette figure dans un dé à coudre pour couvrir ses parois intérieures, de façon que chaque piece anticipât un peu sur la piece voisine, on feroit ce que fait l'abeille dont nous parlons. Pour construire une petite cellule dans l'enveloppe commune, elle double & triple les feuilles pour rendre la petite cellule plus solide; & elle les joint ensemble, de façon que la pâtee qu'elle y dépose avec l'œuf ne puisse couler au dehors. L'ouverture de la cellule est aussi fermée par des feuilles découpées en rond qui joignent exactement les bords de la cellule. Il y a trois feuilles

l'une sur l'autre pour faire ce couvercle. Cette première cellule étant placée à l'un des bouts de l'enveloppe cylindrique, de façon que son bout arrondi touche les parois intérieures du bout arrondi de l'enveloppe; la mouche fait une seconde cellule, située de la même façon, & ensuite d'autres, jusqu'au bout de l'enveloppe. Chacune a environ six lignes de longueur sur trois lignes de diamètre, & renferme de la pâte & un ver qui, après avoir passé par l'état de nymphe, devient une *abeille*. Il y en a de plusieurs espèces: chacune n'emploie que la feuille d'une même plante; les unes celles du rosier, d'autres celles du marronnier, de l'orme. D'autres *abeilles* construisent leurs nids à-peu près de la même façon, mais avec des matériaux différens; c'est une matière analogue à la soie, & qui sort de leur bouche.

Il y a des *abeilles* qui font seulement un trou en terre; elles déposent un œuf avec la pâte qui sert d'aliment au ver, & elles remplissent ensuite le reste du trou avec de la terre. Il y en a d'autres qui, après avoir creusé en terre des trous d'environ trois pouces de profondeur, les revêtent avec des feuilles de coquelicot: elles les découpent & les appliquent exactement sur les parois du trou: elles mettent au moins deux feuilles l'une sur l'autre. C'est sur cette couche de fleurs que la mouche dépose un œuf & la pâte du ver; comme cela ne suffit pas pour remplir toute la partie du trou qui est revêtue de fleurs, elle renverse la partie de la tenture qui déborde, & en fait une couverture pour la pâte & pour l'œuf. ensuite elle remplit le reste du trou avec de la terre. On trouve l'histoire de toutes ces mouches dans le sixième volume des *Mémoires pour servir à l'histoire des insectes*, par M. de Reaumur, dont cet abrégé a été tiré. Voyez MOCHE, INSECTE. (1)

ABEILLES, (*Alyh.*) passèrent pour les nourrices de Jupiter sur ce qu'on en trouva des ruches dans l'autre de Dicté, où Jupiter avoit été nourri.

* ABEL, subst. (*Géogr.*) petite ville des Ammonites que Joseph fait de la demi-tribu de Manassés, au delà du Jourdain, dans le pays qu'on appela depuis la Trachonite.

ABEL, (*Histoire Sainte.*) second fils d'Adam, naquit l'an du monde 2, & fut tué par son frère Caïn, environ l'an du monde 130. Voici ce que nous apprend la Genèse à ce sujet: « Caïn & Abel, in- » truits par Adam leur père, de leurs » devoirs envers le Créateur, lui offrirent » chacun les prémices de leurs travaux. » Caïn étoit laboureur, & Abel pasteur » de troupeaux; le premier lui offrit les » prémices de ses fruits, & l'autre, la » graisse ou le lait de ses troupeaux. Dieu » témoigna qu'il avoit pour agréable l'of- » frande d'Abel, sans témoigner agréer de » même celle de Caïn. Celui-ci en conçut » une jalousie & une haine violentes contre » son frère, qui le portèrent à le tuer ». M. Gesner, excellent poète Allemand, a fait dans sa langue un poème fort estimé, intitulé *La mort d'Abel*, dont nous avons une bonne traduction Française.

ABEL, (*Hist. de Danemarck.*) roi de Danemarck, étoit fils de Waldemar II. Celui-ci, avant de mourir, désigna Eric pour son successeur, & donna au jeune Abel le Jutland en apanage; ses deux autres enfans Canut & Christophe eurent, l'un, le duché de Bleking, l'autre l'île de Langeland. Après la mort de Waldemar, Eric fut couronné en 1241. Abel avoit épousé Mechtilde, fille d'Adolphe, comte de Holstein: ce prince avoit toujours conservé une haine implacable contre le Danemarck; ses enfans, dont Abel étoit tuteur, en avoient hérité; quelques seigneurs Allemands s'étoient liés d'intérêt avec ces dangereux orphelins. La ville de Lubek, dont l'inimitié n'étoit que trop justifiée par tous les efforts que les rois de Danemarck avoient faits pour détruire cette république, entra dans cette ligue, & Abel qui devoit au moins être médiateur entre ses pupilles & son frère, donna contre lui le signal de la guerre. Eric la soutint avec beaucoup de fermeté: une bataille décisive alloit la terminer: les deux armées étoient en présence, l'Europe avoit les yeux fixés sur elles. Dans cet instant critique, les alliés d'Abel prévirent qu'ils perdroient leurs états en perdant la bataille, qu'ils ne gagneroient rien en remportant la victoire, & qu'Abel, maître alors du Danemarck,

ne partageroit pas avec eux le fruit de leurs travaux : ils engagèrent une négociation ; les deux freres jurèrent de vivre dans l'union la plus intime. Eric fut fidele à son ferment : on va voir comment *Abel* observa le sien.

Il possèdoit aussi le duché de Slewich : ces dues avoient toujours été vassaux de la couronne de Danemarck. Dans l'origine, ce domaine n'étoit qu'un simple apanage que l'on donnoit au premier prince du sang dont ses enfans n'héritent pas, & qu'on pouvoit lui ôter à lui-même. Cette politique étoit sage : car si tous les princes de la maison royale avoient été indépendans & rois dans leurs domaines, après quelque siècle, le Danemarck auroit eu autant de souverains que de châteaux, & seroit devenu un théâtre de discordes perpétuelles. Cependant *Abel* refusa de rendre hommage à son frere ; la guerre fut déclarée, Eric ravagea les états de son ennemi, *Abel* mit tout à feu & à sang dans ceux de son frere. & les sujets des deux princes furent les victimes de leur méfintelligence. Les domaines de l'église ne furent pas respectés par les deux partis ; le clergé, sans décider lequel des deux princes avoit eu raison de prendre les armes, les excommunia tous ceux indirectement & sans les nommer. Le décret foudroyoit en général quiconque oseroit porter une main avide sur les biens de l'église. Cet acte lu toutes les semaines au peuple assëmlé dans les temples, lui apprit à mépriser des princes marqués du sceau de la réprobation ; & comme il n'y a qu'un pas du mépris à la révolte, Eric & *Abel* occupés à la calmer chacun dans leurs états, passerent quelque temps sans commettre aucune hostilité l'un contre l'autre.

Le Jutland fut plutôt pacifié que le reste du Danemarck, & tandis qu'Eric étoit encore aux prises avec ses sujets, *Abel* fortifia son parti, anima contre Eric, ses freres Canut & Cristophe, & forma avec eux une ligue offensive & défensive, qui fut signée en 1247. Dans le choc des premières hostilités, Canut fut fait prisonnier : les habitans de Lubek, moins par amitié pour lui que par haine pour Eric, briserent ses fers ; la guerre s'échauffa de plus en plus :

toutes les villes prises d'assaut furent livrées aux flammes & au pillage, la plupart des prisonniers furent impitoyablement massacrés ; deux filles d'Eric, Ingeburge & Sophie, furent traitées cruellement par *Abel* qui ne respecta ni la foiblesse de leur sexe, ni les liens du sang qui l'attachoient à elles. Les Lubekoïens augmentèrent le désordre par leurs irraptions fréquentes, & s'enrichirent des dépouilles des Danois.

Cependant Eric soumit tout le duché de Slewich, & entra dans la capitale. *Abel* l'en chassa bientôt, reconquit tout ce qu'il avoit perdu ; mais abandonné par ses alliés, il fut contraint de faire sa paix : le roi la signa avec joie. *Abel* rendit hommage avec dépit ; Eric l'embrassa, le traita non comme un vassal, mais comme son ami. Le spectacle de leur réconciliation attendrit tous les assistans, & le Danemarck crut voir enfin renaître ce calme qu'il avoit perdu depuis tant d'années.

C'étoit en 1248 que cette paix avoit été conclue. *Abel*, ainsi qu'Eric, ne paroïssoit occupé qu'à effacer les traces des maux qu'il avoit causé lui-même à ses états ; mais sa haine étoit d'autant plus dangereuse, qu'il la couvoit dans le silence & la cachoit sous les dehors de l'amitié. Eric s'avançoit à la tête d'une armée, pour soumettre quelques provinces soulevées par les évêques, il passoit près de Slewich, *Abel* l'invite à prendre quelque repos dans son palais, & à resserrer par de nouveaux sermens les nœuds de l'amitié qu'ils s'étoient jurée. Eric s'y rend avec confiance ; un festin pompeux est préparé, & une gaieté véritable semble l'animer. Au repas succedent des jeux innocens, enfin les deux freres restent seuls avec quelques officiers dévoués à la vengeance d'*Abel*. Tout-à-coup la scene change, la fureur d'*Abel* long-temps étouffée, s'exhale dans un torrent d'injures, Eric est chargé de fers, jeté dans un bateau qu'on abandonne à la fureur des flots. *Que faut-il faire du roi, dit Lagon-Guthmund, ministre de la vengeance du duc ? Fais en ce que tu voudras, je te l'abandonne, répond froidement Abel.* Lagon saute dans une barque, joint celle d'Eric, lui fait trancher la tête, & jette son corps à la mer. *Abel* joua la douleur avec tant d'art, qu'il est aisè de

croire que ce rôle n'étoit pas nouveau pour lui ; en public, il arrachoit les cheveux, remplissoit son palais de cris toujours répétés par ses courtisans, appelloit son frere comme si son amitié l'eût rendu encore présent à ses yeux ; faisoit chercher son cadavre, lui promettoit une superbe mausolée, & juroit d'en cimenter les pierres du sang des assassins, s'il pouvoit les découvrir : cet artifice réussit. Tout le Danemarck le crut innocent du meurtre de son frere, & la nation, d'une voix unanime, mit la couronne sur la tête d'un fratricide, en 1250.

Au reste, un des plus puissans motifs qui firent pencher la balance en sa faveur, fut la crainte de le voir assouvir sa vengeance dans le sang de ceux qui lui auroient refusé leur suffrage ; entrer à main armée dans le royaume, y introduire l'étranger, replonger l'état dans tous les malheurs dont il étoit à peine sorti, & se rendre lui-même indépendant de la couronne dans son duché de Slewigh.

Le premier soin d'Abel fut de s'emparer des trésors que son frere avoit laissés ; avant de le faire périr, il l'avoit forcé à révéler le lieu où il les avoit cachés : il le fit ouvrir ; mais au lieu des richesses que son avarice lui promettoit, il n'y trouva qu'un codicile par lequel Eric déclaroit que son projet étoit de quitter la pourpre royale, pour se revêtir du froc de S. François, & de laisser son trône à son frere Abel. On prétend que celui-ci laissa échapper quelques larmes à la lecture de cet écrit ; mais elles prouvent moins sa sensibilité que sa ruse : il la poussa jusqu'à captiver par une équité apparente tous les ordres de l'état. Le rétablissement des assemblées générales suspendues par la guerre, l'affermissement des princes dans leurs apanages, un partage égal dans la distribution des faveurs, la cession de la Gervie faite à l'ordre Teutonique par Waldemar, confirmée de nouveau par Abel, lui donnerent en Allemagne des alliés puissans, des amis fideles dans sa famille, & dans ses états une foule d'adorateurs ; mais cet enthousiasme s'éteignit plus vite encore qu'il ne s'étoit allumé.

Un impôt considérable établi sous prétexte de payer les dettes de l'état, occa-

sionnées par la guerre, excita des murmures parmi les habitans de Slewigh, les Dithmases & les Frisons : des murmures on passa à une révolte décidée. Abel s'avança, à la tête d'une armée, vers le pays des Frisons, défendu par des marais que la glace rendoit accessibles : un dégel força le roi de revenir sur ses pas. Il signala son retour par des ravages qui firent assez voir la férocité naturelle de son caractère, long-temps déguisée sous le voile d'une bonté politique. Il reparut l'année suivante 1252, attaqua les Frisons, fut vaincu, tomba entre les mains des rebelles, & fut assassiné : mort digne d'un assassin. (*M. DE SACY.*)

ABELIENS, ABELONIENS & ABÉLOITES, s. m. plur. sorte d'hérétiques en Afrique proche d'Hippone, dont l'opinion & la pratique distinctive étoit de se marier, & cependant de faire profession de s'abstenir de leurs femmes, & de n'avoir aucun commerce charnel avec elles.

Ces hérétiques peu considérables par eux-mêmes (car ils étoient confinés dans une petite étendue de pays, & ne subsisterent pas long-temps), sont devenus fameux, par les peines extraordinaires que les savans se sont données pour découvrir le principe sur lequel ils se fondoient, & la raison de leur dénomination.

Il y en a qui pensent qu'ils se fondoient sur ce texte de S. Paul, 1. Cor. VII. 29. *Reliquum est ut & qui habent uxores, tanquam non habentes sint.*

Un auteur qui a écrit depuis peu, prétend qu'ils régloient leurs mariages sur le pié du paradis terrestre ; alléguant pour raison qu'il n'y avoit point eu d'autre union entre Adam & Eve dans le paradis terrestre, que celle des cœurs. Ils ajoutent qu'ils avoient encore en vue l'exemple d'Abel, qu'ils foutenoient avoir été marié, mais n'avoir jamais connu sa femme, & que c'est de lui qu'ils prirent leur nom.

Bochart observe qu'il couroit une tradition dans l'Orient, qu'Adam conçut de la mort d'Abel un si grand chagrin, qu'il demeura cent trente ans sans avoir de commerce avec Eve. C'étoit, comme il le montre, le sentiment des docteurs Juifs ; d'où cette fable fut transmise aux Arabes ; & c'est de là, selon Giggeus, que *ħ-ħn, Thabala*

en Arabe, est venu à signifier *s'absentir de sa femme*. Bochart en a conclu qu'il est très-probable que cette histoire pénétra jusqu'en Afrique, & donna naissance à la secte & au nom des *Abéliens*.

Il est vrai que les rabbins ont cru qu'Adam après la mort d'Abel, demeura long-temps sans user du mariage, & même jusqu'au temps qu'il engendra Seth. Mais d'assurer que cet intervalle fut de cent trente ans, c'est une erreur manifeste & contraire à leur propre chronologie, qui place la naissance de Seth à la cent trentième année du monde, ou de la vie d'Adam, comme on peut le voir dans les deux ouvrages des Juifs intitulés *Seder*, *Olam*.

Abarbanel dit que ce fut cent trente ans après la chute d'Adam, ce qui est conforme à l'opinion d'autres rabbins, que Cain & Abel furent conçus immédiatement après la transgression d'Adam. Mais, disent d'autres, à la bonne heure que la continence occasionnée par la chute d'Adam ou par la mort d'Abel ait donné naissance aux *Abéliens* : ce fut la continence d'Adam, & non celle d'Abel, que ces hérétiques imiterent ; & sur ce pié, ils auroient dû être appelés *Adamites*, & non pas *Abéliens*. En effet il est plus que probable qu'ils prirent leur nom d'Abel sans aucune autre raison, si ce n'est que, comme ce patriarche, ils ne laissoient point de postérité ; non qu'il eût vécu en continence après son mariage, mais parce qu'il fut tué avant que d'avoir été marié.

Les *Abéliens* croyoient apparemment, selon l'opinion commune, qu'Abel étoit mort avant que d'avoir été marié : mais cette opinion n'est ni certaine ni universelle. Il y a des auteurs qui pensent qu'Abel étoit marié & qu'il laissa des enfans. Ce fut même, selon ces auteurs, la cause principale de la crainte de Cain, qui appréhendoit que les enfans d'Abel ne tiraient vengeance de sa mort.

* On croit que cette secte commença sous l'empire d'Arcadius, & qu'elle finit sous celui de Théodose le jeune ; & que tous ceux qui la composoient, réduits enfin à un seul village, se réunirent à l'église. S. Aug. de *hæres. c. lxxv*. Bayle, *dictionn. (G)*

ABELLA, (*Géogr.*) ville de la Cam-

panie, selon Ptolomée & Strabon. Virgile l'appelle *Bella*. *Enéide*, liv. vij.

Et quos maliferæ despectant mania Bellæ.
& Silius Italicus,

Surrentum & pauper fulci cerealis Abella.

Justin, liv. xx, dit que ceux d'*Abelle* & de Nole sont une colonie des Chalcidiens. Ambroise Léon, qui a fait trois livres sur cette ville, sa patrie, dit que les Grecs l'appelloient *Αλλα*, parce qu'elle étoit exposée aux coups de vent ; c'est aujourd'hui *Avella*. *Long. 320. lat. 40. 52. (C. A.)*

* ABELLINAS, f. (*Géogr.*) vallée de Syrie entre le Liban & l'Antiliban, dans laquelle Damas est située.

ABELLINATES, (*Géogr.*) nom de deux peuples d'Italie, dont les uns furent surnommés *Marfès*, & les autres *Protorpes*, aux environs de la Pouille. L'origine étymologique du nom d'*Abellinates*, venoit auparavant d'*Abella*, d'où ils étoient sans doute sortis. Voyez ci-devant ABELLA. (*C. A.*)

* ABELLION, ancien Dieu des Gaulois, que Boucher dit avoir pris ce nom du lieu où il étoit adoré. Cette conjecture n'est guère fondée, non plus que celle de Voffius, qui croit que l'*Abellion* des Gaulois est l'*Apollon* des Grecs & des Romains, ou, en remontant plus haut, le *Bélus* des Crétois.

ABELMAACHA ou ABELE, (*Géogr.*) ville de la tribu de Nephtali, à l'occident de la terre de Hus, & au sud du mont Liban, dont elle n'étoit éloignée que de huit ou dix lieues. Cette ville ne fut pas tant illustre par ses fortifications qui la rendoient imprenable, que pour avoir produit une femme qui eut le courage d'engager ses concitoyens à faire couper la tête au traître Seba, lorsque ce malheureux perturbateur étant venu s'enfermer dans *Abelmaacha*, donna occasion à Joad, général de David, de mettre le siège devant cette ville, & de la réduire à l'extrémité. Cette tête fut jetée dans le camp de David, & la ville fut délivrée. *Long. 69. 10. lat. 30. 20. (C. A.)*

§ ABELMOSC, subst. m. (*Hist. Nat. Botaniq.*) Il ne faut pas confondre, comme

l'ont fait quelques auteurs, cette plante avec l'ambrette, qui est une espèce de *rhapontic*. Celle-ci est une espèce de *bamia* dans la famille des mauves, & diffère beaucoup du *keimia*, auquel on la rapporte communément; & de *phibicus* de Théophraste, qui est l'*abutilon* ou *unutilon* d'Avicenne. M. Linné a donc eu tort de lui donner le nom d'*hibiscus*, *abelmorchus*, *foliis*, *subpeltato cordatis*, *sepem angularibus serratis*, *caule hispido*. *Syst. Nat. pag. 464. n^o. 18.* Pline l'a désignée, *liv. xxj, chap. 4. de son Histoire Naturelle*, sous les noms de *moscheuos* & *moscheutos*; Belli, sous celui de *belmufcus*; & les Egyptiens ainsi que les Arabes, lui donnent le nom d'*abelmosc*, que nous adoptons; on la nomme en François *graine de musc* & *herbe à la poudre de Cypre*; enfin elle est appelée *bonda-calo*, par les Bames; & *cattu-gasturi* au Malabar: c'est sous ce dernier nom qu'elle est décrite & figurée dans le second volume de l'*Hortus Malabaricus*, *pag. 7, planche 38.* Rumphé en a donné aussi une bonne figure, sous le nom de *gramen moschatum*, *rol. IV, pag. 38, planche 15.*

Cette plante est annuelle, & croît dans les lieux sablonneux sous la forme d'un arbrisseau de cinq à six piés de hauteur. De sa racine, qui est ligneuse, blanche, fibreuse, remplie d'un mucilage blanchâtre, sans saveur, sans odeur, s'éleve une tige cylindrique très-droite, rouge-brune du côté opposé au soleil, verte de l'autre côté, & hérissée par-tout de poils longs & épais: ses feuilles sont alternes, comparables à celles de la vigne. c'est-à-dire, marquées de trois à sept angles dans leur contour, dentelées irrégulièrement, longues de cinq à dix pouces, portées sur un pédicule cylindrique un peu plus long qu'elles, & accompagné à son origine de deux stipules en écailles, qui tombent de bonne heure.

Les fleurs sortent solidairement de l'aisselle de chaque feuille: leur calice est double; l'extérieur composé de huit à dix feuilles, & l'intérieur d'une seule pièce, en forme de bourse cônica, qui se fend ordinairement d'un côté dans toute sa longueur, dont l'extrémité est partagée en cinq dentelures, & qui tombe de bonne heure. La corolle, ou la fleur proprement dite, est,

comme celle de la mauve, composée de cinq pétales grands, elliptiques, sinueux, dentelés grossièrement & inégalement, ouverts en forme de cloche très-évasée, blanc-jaunâtre, excepté à son fond qui est purpurin; ils sont réunis par leurs onglets à la base de la colonne qui porte les étamines & qui enveloppe le pistil. Les étamines au nombre de quatre-vingt ou environ, sont composées de filets courts semés çà & là autour de cette colonne, & surmontés chacun d'une anthère blanchâtre. L'ovaire est cônica, & porte un long file terminé par cinq stigmates sphériques veloutés, & semblables à de petites houppes d'un beau rouge de pourpre; après la chute des fleurs, l'ovaire devient une capsule pyramidale à cinq angles, longue de trois à quatre pouces, une à deux fois moins large, hérissée de poils, accompagnée des huit feuilles du calice extérieur qui persiste jusqu'à la maturité: elle s'ouvre à cinq battans, qui sont partagés chacun par une cloison dans le milieu sur toute leur longueur, & réunis autour d'un axe ou d'une colonne centrale, qui est le prolongement du pédicule de la fleur; chaque loge contient environ quarante graines attachées sur deux rangs à son angle intérieur, sphéroïdes, un peu aplaties, brun-noirâtres, marquées de plusieurs sillons parallèles.

Qualités. Toutes les parties de l'*abelmosc* sont insipides & inodores; ainsi les noms qu'on lui a donnés de *plante musquée*, *fleur musquée*, sont peu exacts; ses graines seules ont une odeur de musc, qui même se dissipe en peu de temps.

Usages. Néanmoins on en fait un grand usage dans le levant, où on la cultive pour en faire une poudre ambrée que l'on connoît ici sous le nom de *poudre de Chypre*; cette plante est originaire du centre de l'Afrique, du Sénégal & des Indes. (*M. ADANSON.*)

* ABENZER, (*Géogr.*) lieu de la terre-sainte où les Israélites défais abandonnerent l'arche d'alliance aux Philistins.

* ABENSPERG, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle & duché de Bavière. *Long. 29. 25. lat. 48. 45.*

* ABEONE, f. f. déesse du paganisme à

laquelle les Romains se recommandoient en se mettant en voyage.

* **ABER**, f. m. dans l'ancien Breton, chute d'un ruisseau dans une riviere; telle est l'origine des noms de plusieurs confluent de cette nature, & de plusieurs villes qui y ont été bâties; telles que Aberdeen, Aberconway, &c.

* **ABER**, (*Géogr.*) lac d'Ecosse dans la partie occidentale de la province de *Loch-Aber*. Quelques-uns le nomment aussi *Loch ou Coch*, mais son vrai nom est *Aber*. Il a quinze à seize milles de long, & communie à la mer d'Irlande par un canal assez long, qui dans son embouchure prend le nom de *Loch-i-oll*.

ABER, f. m. (*Hist. Nat. Conchyliologie.*) nom que les negres du Sénégal donnent à un petit coquillage du genre du jambonneau dans la famille des bivalves. On en voit une figure exacte à la *planche 15 de l'Histoire Naturelle des Coquillages du Sénégal*, pag. 210.

Ce coquillage est commun au tour des rochers de l'île de Gorée. Sa coquille, qui est si renflée que sa profondeur surpasse de beaucoup sa largeur, n'a guere plus de 14 lignes de longueur; chacun de ses battans porte environ 50 canelures longitudinales, qui forment autant de dentelures sur ses bords. La charniere qui les unit, paroît formée elle même de quatre denticules presque insensibles; au dessous de l'épiderme, qui est fauve, la coquille paroît au dehors d'un violet ou d'un ponceau éclatant; quelquefois ces deux couleurs sont mêlées agréablement de brun & de verd: le blanc est la couleur ordinaire de l'intérieur, qui quelquefois montre une teinte de violet obscur. (*M. ADANSON.*)

* **ABERBROTHOCK**, (*Géogr.*) village d'Ecosse sur le Tay, célèbre par ses eaux minérales, qui ont beaucoup de conformité avec celles de Spa & de Pyrmont.

M. Tompson, médecin Anglois, les analysa en 1734, & trouva que l'alkali y dominoit, quoiqu'on les nomme ordinairement *acidules*; aussi les prend-on efficacement dans les maladies qui proviennent de l'acide dominant dans les premières voies, au lieu qu'elles sont dangereuses dans les cas opposés. *Medical essays and observa-*

tions, revised and published by a Society in Edinburg, vol. II. Ce village considérable, situé dans une des plus riantes parties du comté d'Angus, a un port très-commode pour le commerce. La réformation a fait disparoître de cet endroit un monastere qui contenoit, dit-on, plus de deux cens moines. *Long.* 15. 16. *lat.* 36. 30.

§ **ABERDEEN** ou **ABERDON**, (*Géogr.*) ville maritime de l'Ecosse septentrionale, & capitale d'un comté enclavé dans celui de Marr. Elle est divisée en deux; *Aberdeen* à l'embouchure de la Done, & *Aberdeen* à l'embouchure de la Dée: la premiere se nomme la *vielle Aberdeen*, *old Aberdeen*, & l'autre la *nouvelle Aberdeen*, *new Aberdeen*; elles ne sont éloignées l'une de l'autre que de 1000 pas. La vielle ville appelée *Derana* par les anciens avoit autrefois un évêché; la nouvelle, qui est la plus considérable, surpasse toutes les autres villes de l'Ecosse septentrionale par sa beauté & son commerce, qui consiste en toiles, en bonneteries & dans la pêche du saumon. Il y a une fontaine d'eau minérale, trois hôpitaux, une maison de force, deux universités, dont la plus moderne est dans la nouvelle ville, & un très-beau pont sur la Dée. *Aberdeen* est la patrie de plusieurs savans, entr'autres de Guillaume Barclay & Robert Morisson: elle envoie deux députés au parlement. Elle est à 30 lieues nord-est d'Edimbourg. *Long.* 16. *lat.* 57. 23. (*C. A.*)

ABERFRAW ou **ABERFAW**, (*Géogr.*) petite ville de l'île d'Anglesey, sur la côte de la mer, du côté du canal de Saint-George. Elle étoit autrefois décorée d'un palais où résidoient les rois de la province de Galles en Angleterre, du temps que ce pays avoit ses rois particuliers; on y voit encore les restes de ce palais. *Long.* 13. 57. *lat.* 53. (*C. A.*)

ABERGAVENNY, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province de Monmouth, pays de Galles. Elle est remarquable par son grand commerce de lanelle & autres laines travaillées, par ses grosses foires de bétail, & par la propreté de ses rues. *Long.* 14. 30. *lat.* 52. (*C. A.*)

ABERGEMENT, (*Géogr.*) il y a plusieurs endroits de ce nom, sur-tout en

Bourgogne. Ce mot vient du Latin *albergamentum*, qui signifie gîte, hospice, d'où notre mot, *heberger*, *auberge*.

ABERGEMENT-LE-DUC (P) sur Saône, (*Géogr.*) est le plus considérable de ces villages : il fut ainsi nommé parce qu'étoit d'abord un repos de chasse pour les ducs, il devint ensuite un gros village. Il est du diocèse de Châlons, dans le bailliage de Nuits : il y a une Prévôté royale.

ABERGEMENT, (LE GRAND) (*Géogr.*) bourgade du Valromey, dans le diocèse de Genève, & la généralité de Dijon.

ABERGEMENT, (LE PETIT) (*Géogr.*) village du Valromey, même diocèse, même généralité.

ABERGEMENT, (P) (*Géogr.*) village de Franche-Comté, au diocèse de Besançon, bailliage de Pontarlier.

ABERGEMENT, (P) (*Géogr.*) paroisse de Franche-Comté, dans le bailliage d'Ornans, au diocèse de Besançon.

ABERGEMENT, (LE PETIT) (*Géogr.*) autre paroisse de Franche-Comté, dans le bailliage d'Arbois.

ABERGEMENT, (LE GRAND) (*Géogr.*) autre lieu du même bailliage.

ABERGEMENT DE FOIGNY, (P) (*Géogr.*) lieu de Bourgogne, dans le diocèse & le bailliage de Dijon.

ABERGEMENT DE GUISERY, (P) (*Géogr.*) bourgade de Bourgogne, au diocèse de Besançon, bailliage de Châlons.

ABERGEMENT DE LA RONCE, (P) (*Géogr.*) petit village de Franche-Comté, dans le diocèse de Besançon, & le bailliage de Dôle.

ABERGEMENT DE MESSEY (P) (*Géogr.*) hameau de Bourgogne, dans le Mâconnois, & le diocèse de Châlons.

ABERGEMENT DE SAINTE-COLOMERE, (P) (*Géogr.*) village de Bourgogne, au diocèse de Besançon, bailliage de Châlons.

ABERGEMENT DE S. JEAN, (P) (*Géogr.*) lieu de la Franche-Comté, diocèse de Besançon, bailliage de Châlons.

ABERGEMENT DE VAREY, (P) (*Géogr.*) village de Bourgogne, dans la généralité de Dijon, & le bailliage de Dôle.

ABERGEMENT DE VERDUN, (P) (*Géogr.*) petit village de Bourgogne, dans

le diocèse de Châlons, & le bailliage d'Auxonne.

ABERGEMENT - LÈS - AUXONNE, (P) (*Géogr.*) paroisse de Bourgogne, située dans une plaine marécageuse, au diocèse de Besançon, bailliage d'Auxonne. (C.)

§ **ABERNETHY, (Géogr.)** ville de l'Ecosse septentrionale, au district de Perth, nommée *Strathern*, un peu au dessus de l'embouchure de l'Ern, proche le Tay. C'étoit autrefois la capitale des Pictes ; elle eut ensuite un évêché que le roi Canut ou Kennet fit transférer à S. André : cette ville est peu considérable aujourd'hui. Long. 14. 40. lat. 56. 37. (C. A.)

ABERRATION, f. f. en Astronomie ; est un mouvement apparent qu'on observe dans les étoiles fixes, & dont la cause & les circonstances ont été découvertes par M. Bradley, membre de la société royale de Londres, & aujourd'hui Astronome du roi d'Angleterre à Greenwich.

M. Picard & plusieurs autres Astronomes après lui, avoient observé dans l'étoile polaire un mouvement apparent d'environ 40' par an, qu'il paroissoit impossible d'expliquer par la parallaxe de l'orbite annuel ; parce que ce mouvement étoit dans un sens contraire à celui suivant lequel il auroit dû être, s'il étoit venu du seul mouvement de la terre dans son orbite. Voyez PARALLAXE DU GRAND ORBE.

Ce mouvement n'ayant pu être expliqué pendant 50 ans, M. Bradley découvrit enfin en 1727 qu'il étoit causé par le mouvement successif de la lumière combiné avec le mouvement de la terre. Si la France a produit dans le dernier siècle les deux plus grandes découvertes de l'astronomie physique, savoir, l'accourcissement du pendule sous l'équateur, dont Richer s'aperçut en 1672, & la propagation ou le mouvement successif de la lumière démontré dans l'Académie des Sciences par M. Römer, l'Angleterre peut bien se flatter aujourd'hui d'avoir annoncé la plus grande découverte du 18^e siècle.

Voici de quelle manière M. Bradley a expliqué la théorie de l'aberration. Après avoir observé pendant deux années consécutives que l'étoile : de la tête du dragon, qui passoit à son zénith, & qui est fort près du pôle de l'écliptique, étoit plus méridionale

méridionale de 39'' au mois de Mars qu'au mois de Septembre.

Si l'on suppose (*Planche Astron. fig. 31, n. 3.*) que l'œil soit emporté uniformément suivant la ligne droite AB , qu'on peut bien regarder ici comme une très-petite partie de l'orbite que la terre décrit durant quelques minutes, & que l'œil parcourre l'intervalle compris depuis A jusqu'à B , précisément dans le temps que la lumière se meut depuis C jusqu'en B , je dis qu'au lieu d'apercevoir l'étoile dans une direction parallèle à BC , l'œil appercevra, dans le cas présent, l'étoile selon une direction parallèle à la ligne AC . Car supposons que l'œil étant entraîné depuis A jusqu'en B , regarde continuellement au travers de l'axe d'un tube très-délié, & qui seroit toujours parallèle à lui-même suivant les directions AC, ac , &c. il est évident que si la vitesse de la lumière a un rapport assez insensible à la vitesse de la terre, & que ce rapport soit celui de BC à AB , alors la particule de lumière qui s'étoit d'abord trouvée à l'extrémité C du tube, coulera uniformément & sans trouver d'obstacle le long de l'axe, à mesure que le tube viendra à s'avancer; puisque selon la supposition on a toujours AB à BC comme aB à Bc , & Aa à Cc comme AB à BC ; c'est-à-dire, que l'œil ayant parcouru l'intervalle Aa , la particule de lumière a dû descendre uniformément jusqu'en c , & par conséquent se trouvera dans le tuyau qui est alors dans la situation ac . D'ailleurs il est aisé de voir que si on donnoit au tube toute autre inclinaison, la particule de lumière ne pourroit plus couler le long de l'axe, mais trouveroit dès son entrée un obstacle à son passage, parce que le point c où la particule de lumière arriveroit, ne se trouveroit pas alors dans le tuyau, qui ne seroit plus parallèle à AC . Or, parmi cette multitude innombrable de rayon que lance l'étoile & qui viennent tous parallèlement à BC , ils s'en trouve assez de quoi fournir continuellement de nouvelles particules qui se succédant les unes aux autres à l'extrémité du tube, coulent le long de l'axe, & forment par conséquent un rayon suivant la direction AC . Il est donc évident que ce même rayon AC sera l'unique qui viendra

Tome I.

frapper l'œil; qui par conséquent ne sauroit appercevoir l'étoile autrement que sous cette même direction. Maintenant si au lieu de ce tube on imagine autant de lignes droites ou de petits tubes extrêmement fins & déliés, que la prunelle de l'œil peut admettre de rayons à la fois, le même raisonnement aura lieu pour chacun de ces tubes, que pour celui dont nous venons de parler. Donc l'œil ne sauroit recevoir aucun des rayons de l'étoile que ceux qui paroîtront venir suivant des directions parallèles à AC , & par conséquent l'étoile paroitra en effet dans un lieu où elle n'est pas véritablement; c'est-à-dire, dans un lieu différent de celui où on l'auroit apperçue, si l'œil étoit resté fixe au point A .

Ce qui confirme parfaitement cette théorie si ingénieuse, & qui en porte la certitude jusqu'à la démonstration, c'est que la vitesse que doit avoir la lumière pour que l'angle d'aberration BCA soit tel que les observations le donnent, s'accorde parfaitement avec la vitesse de la lumière déterminée par M. Roëmer d'après les observations des satellites de Jupiter. En effet, imaginons (*Fig. 31, n. 2.*) que bc soit égal au rayon de l'orbe annuel, l'angle bca est donné par l'observation de la plus grande aberration possible des étoiles; savoir, de 20''. On fera donc, comme le rayon est à la tangente de 20'', ainsi $c b$ est à un quatrième terme, qui sera la valeur de la petite portion ab de l'orbe terrestre, laquelle se trouve excéder un peu la dix-millième partie de la moyenne distance AB ou Ab de la terre au soleil, puisqu'elle en est la $\frac{1}{20313}$ partie. C'est pourquoi la terre parcourant 360 degrés en 363 jours, & à proportion un arc de 57 degrés égal au rayon de l'orbite, en 58 jours $\frac{1}{13}$ ou 83709', il s'en suit que la 10313 partie de ce dernier nombre, c'est-à-dire, 8 $\frac{20}{13}$ ou 8' 7'' $\frac{1}{7}$, fera le temps que la terre met à parcourir le petit espace ab , & le temps que la lumière met à parcourir l'espace bc égal au rayon de l'orbe annuel. Or M. Roëmer a trouvé par les observations des satellites de Jupiter, que la lumière doit mettre en effet environ 8' 7'' à venir du soleil jusqu'à nous.

V. LUMIERE. C'est pourquoi chacune des

L

deux théories de M. Roëmer & de M. Bradley s'accordent à donner la même quantité pour la vitesse avec laquelle la lumière se meut.

Au reste comme les directions que l'on regarde comme parallèles, bc , BC , ou bien ac , AC ne le sont pas en effet, mais concourent au même point du ciel, savoir, à l'étoile E , il s'ensuit qu'à mesure que la terre avancera sur la circonférence de son orbite, l'arc ou la petite tangente ab qu'elle décrit chaque jour venant à changer de direction, il en sera de même à l'égard de la ligne AC qui dans le cours d'une année entière aura un mouvement conique autour de BC ou de AE , en sorte que prolongée dans le ciel, son extrémité doit décrire un petit cercle autour du vrai lieu qu'occupe l'étoile; & comme l'angle ACB ou l'angle alterne CAE qui lui est égal est de $20''$, il fera vrai de dire que l'étoile ne sauroit jamais être apperçue dans son vrai lieu, mais qu'à chaque année elle doit recommencer à parcourir la circonférence d'un cercle autour de son véritable lieu: en sorte que si elle est au zénith, par exemple, elle pourra être vue à son passage au méridien alternativement $20''$ plus au nord ou plus au midi à chaque intervalle d'environ six mois. M. de Maupertuis dans son excellent ouvrage intitulé *Éléments de Géographie*, explique l'aberration par une comparaison ingénieuse. Il en est ainsi, dit-il, de la direction qu'il faut donner au fusil pour que le plomb frappe l'oiseau qui vole: au lieu d'ajuster directement à l'oiseau, le chasseur tire un peu au devant, & tire d'autant plus au devant, que le vol de l'oiseau est plus rapide par rapport à la vitesse du plomb. Il est évident que dans cette comparaison l'oiseau représente la terre, & le plomb représente la lumière de l'étoile qui la vient frapper. Cette comparaison peut servir à faire entendre le principe de l'aberration à ceux de nos lecteurs qui n'ont aucune teinture de Géométrie. L'explication que nous venons de donner de ce même principe d'après M. Bradley, peut être aussi à l'usage de ceux qui n'en ont qu'une teinture légère; car on doit sentir que si un tuyau est mu avec une direction donnée qui ne soit pas suivant la longueur du tuyau, un corpuscule ou globule qui doit traverser ou enfilier ce tuyau en ligne droite durant

son mouvement sans choquer les parois du tuyau, doit avoir pour cela une direction différente de celle du tuyau, & qui ne soit pas parallèle non plus à la longueur du tuyau.

Mais voici une démonstration qui pourra être facilement entendue par tous ceux qui sont un peu au fait des principes de mécanique, & qui ne suppose ni tuyau, ni rien d'étranger. Je ne sache pas qu'elle ait encore été donnée, quoiqu'elle soit simple. Aussi ne prétends-je pas m'en faire un mérite. CB , (*fig. 31, n° 3.*) étant (*hyp.*) la vitesse absolue de l'étoile, on peut regarder CB , comme la diagonale d'un parallélogramme dont les côtés seroient CA & AB ; ainsi on peut supposer que le globule de lumière; au lieu du mouvement suivant CB , ait à la fois deux mouvemens, l'un suivant CA , l'autre suivant AB . Or le mouvement suivant AB est commun à ce globule & à l'œil du spectateur. Donc ce globule ne frappe réellement l'œil du spectateur que suivant CA ; donc AC est la direction dans laquelle le spectateur doit voir l'étoile: car la ligne dans laquelle nous voyons un objet, n'est autre chose que la ligne suivant laquelle les rayons entrent dans nos yeux. C'est pour cette raison que dans les miroirs plans, par exemple, nous voyons l'objet au dedans du miroir, &c. Voyez MIROIR. Voyez aussi APPARENT.

M. Bradley a joint à sa théorie, des formules pour calculer l'aberration des fixes en déclinaison & en ascension droite: ces formules ont été démontrées en deux différentes manières, & réduites à un usage fort simple par M. Clairaut dans les *Mémoires de l'Académie de 1737*. Elles ont aussi été démontrées par M. Simpson, de la Société royale de Londres, dans un *Recueil de différens opuscules Mathématiques, imprimé en Anglois à Londres 1745*. Enfin M. Fontaine des Crutes a publié un traité sur le même sujet. Cet ouvrage a été imprimé à Paris en 1744. Des Astronomes habiles nous ont paru en faire cas; tant parce qu'il explique fort clairement la théorie & les calculs de l'aberration, que parce qu'il contient une histoire assez curieuse de l'origine & du progrès de l'Astronomie, dressée sur des Mémoires de M. le Monnier. Nous avons tiré des *Institutions Astrono-*

miques de ce dernier une grande partie de cet article. (O)

La découverte de l'aberration étant une des plus singulieres que l'on ait faites en astronomie, & la plus intéressante de ce siècle-ci, il importe à l'histoire des progrès de l'esprit humain de faire voir comment M. Bradley a dû y parvenir. On étoit persuadé, avant les observations de M. Picard, faites en 1672, que les étoiles ne changeoient point de position pendant le cours d'une année. Tycho-Brahé & Riccioli croyoient s'en être assurés par leurs observations; ils en concluoient que la terre ne tournoit point autour du soleil, & qu'il n'y avoit point de parallaxe annuelle dans les étoiles. M. Picard, dans la relation de son voyage d'Uranibourg, fait en 1672, dit que l'étoile polaire, en divers temps de l'année, a des variations qu'il observoit depuis environ dix ans. Les sçavans qui étoient déjà convaincus du mouvement de la terre, étoient portés à en conclure que ces variations étoient l'effet de la parallaxe du grand orbe. Le docteur Hook alla plus loin, il publia en 1674 des observations qu'il prétendoit avoir faites en 1669, par lesquelles il avoit trouvé l'étoile γ du dragon plus septentrionale de $23'$ - le 6 Juillet, que le 21 Octobre; cela s'accordoit très-bien avec l'effet que devoit avoir la parallaxe annuelle: mais comme il est bien reconnu aujourd'hui qu'elle n'existe point, on a lieu de croire que ses observations étoient absolument supposées, & qu'il les avoit ajustées sur l'hypothese de la parallaxe annuelle.

Flamsteed ayant observé l'étoile polaire avec son mural, en 1689 & dans les années suivantes, trouva que sa déclinaison étoit plus petite de $40''$ au mois du Juillet, qu'au mois de Décembre; ces observations étoient justes, mais elles ne prouvoient point la parallaxe annuelle, comme le fit voir M. Cassini. Aupres, quoique Flamsteed crut reconnoître l'effet de la parallaxe annuelle dans les différences qu'il avoit observées, il avoit quelques doutes sur ses observations; & il souhaitoit que quelqu'un fit faire un instrument de quinze à vingt piés de rayon sur un fondement inébranlable, pour éclaircir une question qui sans cela, disoit-il, pourroit être bien long-temps in-

décise. M. Cassini crut trouver ensuite dans Sirius une parallaxe de $6''$. (*Mém Acad.* 1717.) Mais M. Manfredy, en 1729, publia des observations qui étoient absolument contraires à l'idée de cette parallaxe.

Il étoit donc impossible de démêler la nature & les causes de ces variations annuelles dans la position des étoiles, à moins qu'on n'en déterminât les circonstances par des observations très-exactes & très-multipliées. C'est ce qu'entreprit en 1725 un riche particulier d'Angleterre, nommé Samuël Molyneux, amateur des sciences; il fut heureusement secondé par Graham, cet horloger célèbre dans les arts & même dans les sciences, qui fit construire un secteur de vingt-quatre piés de rayon, avec lequel une seule étoile étoit sensible. Cet instrument fut placé à Kew; on y observa l'étoile du dragon, & l'on ne tarda pas à reconnoître que les variations de cette étoile étoient tout-à-fait opposées à celles qu'exigeoit la parallaxe annuelle.

Suivant les lois de cette parallaxe, une étoile située au pôle de l'écliptique, paroîtroit décrire dans une année un petit cercle parallèle à l'orbite de la terre, mais dont elle paroîtroit toujours occuper la partie opposée à celle où se trouve la terre; c'étoit tout le contraire dans les nouvelles observations. M. Bradley qui avoit observé avec Molyneux, se trouva fort embarrassé pour assigner une cause à ce nouveau phénomène. Sa première idée fut d'examiner si cela ne prouvoit point quelque nutation dans l'axe de la terre, produite par l'action du soleil ou de la lune, à cause de l'aplatissement de la terre, ainsi que cela devoit avoir lieu par l'attraction; mais d'autres étoiles observées en même temps ne permettoient pas d'adopter cette hypothese. Une petite étoile qui étoit à même distance du pôle, & opposée en ascension droite à γ du dragon, auroit dû avoir par l'effet de cette nutation, le même changement en déclinaison; cependant elle n'en avoit eu environ que la moitié, comme cela parut en comparant jour par jour les variations de l'une & de l'autre, observées en même temps; c'étoit la trente-cinquième étoile de la giraffe.

Il remarquoit que les changemens de déclinaison de cette étoile, par rapport à

son lieu moyen, étoient comme les sinus des distances du soleil au solstice; cela sembloit indiquer un rapport avec le mouvement de la terre. Mais il falloit des observations sur un plus grand nombre d'étoiles, pour savoir si cette règle étoit constante.

M. Bradley fit donc faire un nouveau secteur en 1727, il observa beaucoup d'étoiles, & il reconnut que la règle précédente n'avoit lieu que pour les étoiles qui répondoient au solstice; mais une règle générale qui ne pouvoit guere lui échapper, étoit que chaque étoile paroïssoit stationnaire, ou dans son plus grand éloignement vers le nord ou vers le sud, lorsqu'elle passoit au zénith vers six heures du soir ou du matin; que toutes les étoiles avançaient vers le sud lorsqu'elles passaient le matin, & vers le nord lorsqu'elles passaient le soir, & que le plus grand écart étoit à-peu-près comme le sinus de la latitude de chacune. Enfin, lorsqu'au bout d'une année il eut vu toutes les étoiles reparoître, chacune au même lieu où elle avoit d'abord paru, M. Bradley, muni d'un assez bon nombre d'observations, s'occupa à trouver la cause de ces variations.

Il avoit reconnu que le plus grand effet du nord au sud étoit comme le sinus de la latitude de chaque étoile; que, lorsqu'une étoile passoit au méridien à six heures, elle paroïssoit ou le plus haut ou le plus bas; elle étoit donc alors à 90° de l'endroit où elle auroit dû être suivant la parallaxe annuelle. De là il étoit naturel de conclure que l'étoile en opposition seroit la plus orientale, au lieu d'être la plus méridionale, comme l'auroit exigé la parallaxe.

Soit *S*, le soleil (*figure 1 d'astronomie.*) *E*, le lieu vrai de l'étoile; *G H*, l'orbite de la terre; *B E*, un rayon incliné de 20" vers l'orient, pour marquer le lieu apparent de l'étoile: car M. Bradley avoit déjà reconnu que la plus grande aberration étoit d'environ 20". On savoit par la découverte de M. Roëmer que la lumière employoit environ un demi-quart d'heure à parcourir un espace *E G*, égal au rayon de l'orbite terrestre. Voyez PROPAGATION de la lumière. Or, un arc *B G* de 20", sur l'orbite terrestre, exige aussi environ un demi-quart d'heure; ainsi il étoit clair que la vitesse *E G* de la lumière, & la

vitesse *B G* de la terre formoient les deux côtés d'un parallélogramme, dont le rayon visuel *B E* étoit la diagonale & faisoit un angle de 20": d'où il s'ensuivoit naturellement que c'étoit la composition de ces deux mouvemens qui produisoit l'apparence de cette aberration.

Telle fut la filiation des idées qui durent conduire l'inventeur à cette ingénieuse explication; le calcul fait d'après cette hypothèse, s'accorda si bien avec le nombre prodigieux d'observations qu'avoit faites M. Bradley dans tous les temps de l'année, & sur toutes sortes d'étoiles, que ce phénomène est devenu une démonstration nouvelle, soit du mouvement de la terre, soit de la propagation successive de la lumière.

J'ai donné fort au long, dans le dix-septième livre de mon *Astronomie*, le calcul de l'aberration & de ses effets dans toutes les circonstances; on ne peut en placer ici que le résultat. Chaque étoile paroît décrire dans le cours d'une année, par l'effet de l'aberration, une ellipse dont le grand axe est de 40", & dont le petit axe perpendiculaire à l'écliptique est de 40" multipliées par le sinus de la latitude de l'étoile. L'extrémité orientale du grand axe marque le lieu apparent de l'étoile, le jour de l'opposition; & l'extrémité du petit axe qui est la plus éloignée de l'écliptique, marque sa situation trois mois après, comme on le voit pour Sirius, dans la *fig. 2*, où j'ai tracé l'ellipse d'aberration, & marqué la place de l'étoile pour le premier jour de chaque mois.

La plus grande aberration en longitude est égale à $\frac{20 \text{ sec.}}{\cos. \text{ lat.}} \times \frac{1}{6}$ l'aberration pour un temps donné $\frac{20 \text{ sec.} \times \text{élong.}}{\cos. \text{ lat.}}$, c'est-à-dire 20" divisées par le co-sinus de la latitude, & multipliées par le co-sinus de l'élongation de l'étoile trouvée pour ce même temps. Cette aberration est soustractive dans les trois premiers signes de l'argument & dans les trois derniers; cet argument est la longitude de l'étoile dont on a ôté la longitude du soleil pour le jour donné.

Pour avoir l'aberration en latitude à un jour donné, il faut multiplier la plus grande

aberration, qui est 20'' fin. lat. par le sinus de l'élongation de l'étoile : la latitude en sera diminuée avant l'opposition, & augmentée après l'opposition, soit dans les étoiles boréales, soit dans celles dont la latitude est australe.

Pour trouver l'*aberration* en déclinaison, il faut commencer par calculer l'angle de position, ou l'angle du cercle de latitude & du cercle de déclinaison, qui passent par l'étoile; alors le sinus de la latitude de l'étoile est au rayon, comme la tangente de l'angle de position est à la tangente d'un arc, qui est la distance entre le lieu du soleil au temps de la conjonction, c'est-à-dire, le lieu même de l'étoile & le lieu du soleil, quand l'*aberration* en déclinaison est nulle. Ce lieu du soleil augmenté de trois signes, est celui qui a lieu quand l'*aberration* en déclinaison est la plus grande. Pour avoir la quantité de cette plus grande *aberration*, on dira: le co-sinus de l'élongation de l'étoile au temps de la plus grande *aberration* en déclinaison, est au sinus de l'angle de position, comme 20'' sont à la plus grande *aberration* en déclinaison; enfin, pour avoir l'*aberration* en déclinaison à un jour donné, ou pour un lieu donné du soleil, on multipliera la plus grande *aberration* en déclinaison,

par le co-sinus de la différence entre le lieu du soleil au temps où elle est la plus grande, & le lieu actuel du soleil qu'on en aura retranché.

Pour l'*aberration* en ascension droite, on dira d'abord: le sinus de la latitude de l'étoile est au rayon comme la co-tangente de l'angle de position est à la tangente de la différence entre la longitude de l'étoile & celle du soleil au temps où l'*aberration* en ascension droite est nulle. Quand le lieu du soleil est plus avancé de trois signes, l'*aberration* en ascension droite est la plus grande.

Le sinus de la différence trouvée est au co-sinus de l'angle de position, comme 20' sont à la plus grande *aberration* en ascension droite. L'*aberration* actuelle pour un jour donné, est égale à la plus grande *aberration* multipliée par le co-sinus de la longitude du soleil au temps où elle étoit la plus grande, moins la longitude actuelle du soleil.

On trouve des tables détaillées de toutes ces *aberrations* en ascension droite & en déclinaison, dont les astronomes font un usage continuel, dans la *Connoissance des Temps de 1774*, & dans celles des années précédentes. Voici un abrégé de ces tables pour les dix étoiles principales, vers 1750.

Noms des étoiles.	Lieu du ☉ au temps de la plus grande aberr. en ascension droite.	La plus grande aberr. en ascension droite.	Lieu du ☉ au temps de la plus grande aberr. en déclinaison.	La plus grande aberration, en déclinaison.
Etoile polaire.....	0 ^s 1 ^o 38'	8' 24", 4	3 ^s 8 ^o 48'	19", 9
Aldebaran.....	2 7 10	0 20, 6	1 6 46	3, 8
La Chevre.....	2 15 43	23, 5	5 1 36	8, 1
Sirius.....	3 7 48	20, 8	6 3 45	12, 8
Regulus.....	4 26 28	19, 3	10 25 3	6, 8
L'épi de la Vierge.	6 19 30	18, 6	6 25 14	7, 6
Arcturus.....	7 33 15	20, 1	5 0 55	12, 4
Antarès.....	8 5 24	21, 8	8 29 40	3, 9
La lyre.....	9 6 33	25, 5	0 5 1	17, 6
L'aigle.....	9 22 48	19, 9	0 6 37	10, 3

Quand nous avons supposé l'étoile au point *E*, nous n'avons pas prétendu dire que les étoiles n'étoient pas plus éloignées de nous que le soleil; il est évident qu'elles le sont infiniment plus: la lumière emploie peut-être plusieurs mois à venir des étoiles jusqu'à nous; mais nous ne pouvons nous

appercevoir que du temps qu'elle emploie à parcourir *EG*, parce que l'effet de cette partie étant successivement en plus & en moins, il devient sensible par cela même, tout le reste ne peut s'appercevoir.

Nous n'avons eu égard, dans tout ce qui précède, qu'au mouvement annuel de la

terre, & non point au mouvement diurne, parce qu'il est trop lent pour qu'il puisse avoir un effet sensible. En effet, la vitesse du mouvement diurne est à celle du mouvement annuel, en raison inverse des temps & en raison directe des distances; elle n'est donc que $\frac{1}{365}$ de la vitesse du mouvement annuel: ce qui feroit une *aberration* de deux tiers de seconde dans l'espace de douze heures, quantité absolument insensible.

L'*aberration* a lieu dans les planetes, aussi-bien que dans les étoiles fixes; mais elle est plus facile à calculer, quand on connoît leur mouvement & leur distance.

L'*aberration* d'une planete est toujours égale à son mouvement vu de la terre, pendant le temps que la lumiere emploie à venir de la planete jusqu'à la terre. Par exemple, la lumiere emploie 8' 8" à venir du soleil jusqu'à nous; le mouvement du soleil pendant ces 8" est de 20": d'où il suit que le soleil à 20" d'*aberration* en longitude en tout temps; & comme l'*aberration* fait paroître la planete du côté où va la terre, opposé à celui où la planete paroît aller, il s'ensuit que si la longitude est croissante, l'*aberration* la diminue, & il faudra l'ôter de la longitude calculée, pour avoir la longitude apparente. Il en fera de même de la latitude, de l'ascension droite, de la déclinaison, pourvu qu'on prenne le mouvement géocentrique en latitude, en ascension droite, en déclinaison, pendant le temps que la lumiere emploie à venir de la planete jusqu'à nous. On peut voir des formules & des méthodes particulieres de M. Clairaut à ce sujet, dans les *Mém. de l'Acad.* 1746; & celles de M. Euler dans les *Mém. de Berlin* 1746, tom. II. (*M. DE LA LANDE.*)

ABERRATION, (*Optique.*) l'*aberration* dont il s'agit ici, est la dispersion des rayons qui par l'imperfection des lunettes, au lieu de se réunir précisément dans un point, se distribuent sur un petit espace, & y produisent la confusion des images.

Il y a deux causes d'*aberration*; la premiere cause est la sphéricité des verres ou des miroirs; la seconde est la diverse réfrangibilité des rayons. L'*aberration de sphéricité* vient de ce qu'un verre de figure exactement circulaire, tel qu'on les travaille

dans les bassins pour faire les lunettes d'approche, ne peut pas rassembler en un seul point tous les rayons de lumiere qui partant de l'objet, traversent les différens points du verre; cette *aberration* est d'autant plus grande que le verre a une plus grande ouverture: il faut voir à ce sujet le *Traité d'Optique* de Smith, imprimé à Cambridge en 1738, en deux volumes in-4°, traduit par le Pere Pezenas, à Avignon, 1767; & par M. Duval le Roi, à Brest, 1767. Ces deux dernieres éditions renferment beaucoup d'augmentations nouvelles, surtout par rapport aux lunettes acromatiques.

L'*aberration de réfrangibilité* vient de la décomposition d'un rayon de lumiere qui, en traversant un milieu diaphane tel qu'un verre de lunette, se divise en différentes couleurs, dont les plus remarquables sont les sept couleurs suivantes, violet, indigo, bleu, verd, jaune, orange, rouge. Dans une lunette de vingt-sept piés, les rayons rouges se réunissent dans un foyer qui differe de près d'un pié du foyer des rayons violets. Il faudroit cependant que tous ces rayons se rassemblassent au même point, pour que l'image d'un objet fût tranchée nette & distincte; c'est pour remédier à cette *aberration de réfrangibilité & de sphéricité*, que M Euler chercha le moyen de faire des verres de lunette, composés de différentes substances; & c'est ce qui a donné naissance à la nouvelle invention des lunettes acromatiques, qui diminuent en effet considérablement les deux especes d'*aberration* dont nous venons de parler. Voyez LUNETTE ACROMATIQUE. (*M. DE LA LANDE.*)

ABER-YSWITH, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, dans le Caſdiganſhire, province de la principauté de Galles, proche de l'embouchure de l'Yſwith. *Long.* 13. 20. *lat.* 52. 30.

ABESKOUN, (*Géogr.*) île d'Asie, dans la mer Caspienne.

§ **ABEX**, (*Géogr.*) contrée maritime d'Afrique, à l'occident de la mer rouge, au midi de l'Égypte, à l'orient de la Nubie & de l'Abissinie, & au septentrion de la côte d'Ajan. Le pays est aride & sablonneux, & ne produit presque rien que des aromates & de l'ébène, dont on fait un

assez grand commerce sur cette côte. Les habitans suivent le mahométiſme, & ſont pour la plupart ſujets ou tributaires du Grand Seigneur; leur gouverneur demeure à Suaquem, capitale de la contrée. *Long. 60. lat. 15. (C. A.)*

* **ABGARES.** Les *Abgares* d'Edeſſe, en Meſopotamie, étoient de petits rois qu'on voit ſouvent ſur des médailles avec des thiares d'une forme aſſez ſemblable à certaines des rois Parthes. *Voyez les antiquités du Pere Montfaucon, tome III. part. I. pag. 80.*

* **ABHAL,** c'eſt, à ce qu'on lit dans James, un fruit de couleur rouſſe, très-connu dans l'orient, de la groſſeur à-peu-près de celui du cyprès, & qu'on recueille ſur un arbre de la même eſpece. On le garde comme un puiſſant emménagogue.

ABIA ou **ABIAS,** (*Hiſt. Sainte.*) il eſt parlé de pluſieurs perſonnages de ce nom dans l'ancien Teſtament.

I. *Abia*, ſecond fils de Samuël, qui, par ſa mauvaiſe conduite dans l'adminiſtration de la juſtice qu'il partageoit avec Joël ſon frere, juge auſſi corrompu que lui, fit ſoulever le peuple, & l'obligea à demander un roi. An du monde 2909.

II. *Abia*, premier fils de Jéroboam, qui mourut fort jeune.

III. *Abia*, fils de Roboam, roi de Juda, ſuccéda à ſon pere l'an du monde 3046, & fut auſſi pervers que lui, vainquit Jéroboam I, roi d'Iſraël, & mourut après trois ans de regne.

IV. *Abia*, un des deſcendans d'Eléazar, fils d'Aaron, chef de la huitieme des vingt-quatre claſſes des prêtres Juifs, ſuivant la diſiſion qu'en fit le roi David. Zacharie, pere de Saint Jean-Baptiſte, étoit de la claſſe d'*Abia*.

V. *Abia*, femme d'Achas, & mere d'Ezéchiás, roi de Juda.

ABIA, (*Hiſt. anc.*) roi des Parthes, excité par les principaux ſeigneurs de la cour d'Izate, roi des Adiabéniens, ſoulevés contre lui, parce qu'il avoit embrasſé le Judaïſme, ou peut-être le Chriſtianiſme, comme le prétendent quelques auteurs, fit la guerre à ce monarque; cette expédition ne fut pas heureuſe. *Abia* fut vaincu, & ſe donna la mort pour ne pas tomber entre les mains de ſon ennemi. Digne punition d'un

roi qui, ſans une cauſe légitime, va porter le fer & le feu dans les états de ſes voiſins!

§ **ABIAD,** (*Géogr.*) ville d'Afrique ſur la côte d'Abex, remarquable par ſon trafic en coton, en ébene & en plantes aromatiques. Elle eſt ſur une haute montagne, à l'orient du pays de Ballous, dans la ſituation la plus délicieuſe, & au milieu d'un air ſans ceſſe parfumé des plus douces odeurs. C'eſt la ville la plus conſidérable du pays après Suaquem. *Long. 57. 30. lat. 16. 10. (C. A.)*

ABIAGRASSO, (*Géogr.*) petite ville fortifiée d'Italie, dans l'état de Milan; elle eſt au confluent du canal qui porte ſon nom, & du canal de Naviglio qui paſſe à Milan, environ à cinq lieues au ſud-oueſt de cette capitale, & à l'eſt de Novare. *Long. 30. 55. lat. 44. 50. (C. A.)*

* **ABIANNEUR.** *Voyez ABIENHEUR.*

ABIATHAR, (*Hiſt. Sainte.*) fils d'Achimelech, fut le dixieme grand-prêtre des Juifs. Echappé à la vengeance de Saül qui fit maſſacrer ſon pere, il ſe retira auprès de David, avec qui il demeura revêtu de cette dignité, tandis que Saül faiſoit exercer la ſouveraine ſacriſicature par Sadoc; de ſorte qu'il y avoit alors deux ſouverains pontifes, l'un dans le parti de David, l'autre dans celui de Saül: ce qui ſubſiſta juſqu'au regne de Salomon. Alors *Abiathar*, (nommé auſſi quelquefois Achimelech ou Abimelech) s'étant attaché au parti d'Adonias, fut privé du ſacerdoce, & rélégué à Anathot, vers l'an du monde 2989.

ABIB, ſ. m. nom que les Hébreux donnoient au premier mois de leur année ſainte. Dans la ſuite il fut appelé *Niſan*. *Voyez NISAN.* Il répond à notre mois de Mars. *Abib*, en Hébreu, ſigniſie des épis verts. S. Jérôme le traduit par *des fruits nouveaux, menſe novarum frugum.* *Exod. XIII verſ. 4.* *Voyez* ſous le mot *Niſan*, les principales fêtes & cérémonies que les Juifs pratiqnoient ou pratiqnoient encore pendant ce mois. *Dictionn. de la Bible, tome I. page 14. (G)*

* **ABIENHEUR,** ſ. m. terme de la Coutume de Bretagne; c'eſt le ſequeſtre ou le commiſſaire d'un fonds ſaiſi.

* **ABIENS.** C'étoient entre les Scythes, d'autres diſent entre les Thraces, des peuples

qui faisoient profession d'un genre de vie austere, dont Tertullien fait mention, *lib. de præscrip. cap. xliij.* que Strabon loue d'une pureté de mœurs extraordinaire, & qu'Alexandre *ab Alexandro* & Scaliger ont jugé à propos d'appeler du nom de *philosophes*, enviant, pour ainsi dire, aux Scythes une distinction qui leur fait plus d'honneur qu'à la Philosophie, d'être les seuls peuples de la terre qui n'aient presque eu ni poètes, ni philosophes, ni orateurs, & qui n'en aient été ni moins honorés, ni moins courageux, ni moins sages. Les Grecs avoient une haute estime pour les Abiens, & ils la méritoient bien par je ne fais quelle élévation de caractère & je ne fais quel degré de justice & d'équité dont ils se piquoient, singulièrement entre leurs compatriotes, pour qui leur personne étoit sacrée. Que ne devoient point être aux yeux des autres hommes ceux pour qui les sages & braves Scythes avoient tant de vénération ! Ce sont ces Abiens, je crois, qui se conserverent libres sous Cyrus & qui se soumirent à Alexandre. C'est un grand honneur pour Alexandre, ou peut-être un reproche à leur faire.

ABIGAIL, (*Hist. Sainte.*) fut d'abord femme de Nabal, homme d'une avarice & d'une dureté extrêmes. Lorsque David fuyoit les poursuites de Saül, il demeura assez long-temps avec tout son monde dans les montagnes où Nabal avoit ses troupeaux. Un jour le prince fugitif lui envoya demander quelques rafraichissemens, que Nabal lui refusa en accompagnant ce refus de paroles outrageantes. David irrité jura de s'en venger; & il l'eût fait si *Abigail* ne se fût hâtée de réparer la faute de son mari. Elle fit charger quelques ânes de provisions, & alla elle-même avec ses domestiques offrir ses présens au prince, pour tâcher de calmer sa colere. *Abigail* étoit belle; David fut charmé de sa libéralité & touché de sa beauté. Nabal ayant appris par sa femme le danger qu'il avoit couru, tomba malade & mourut dix jours après. Alors David se souvint d'*Abigail*, & la demanda pour femme; elle reçut cet honneur avec reconnaissance, & après que les jours du deuil de son mari furent passés, elle se rendit au camp de David, & l'épousa.

ABIGEAT, s. m. *terme de Droit civil*; étoit le crime d'un homme qui détournoit des bestiaux pour les voler.

* **ABIMALIG**, s. m. langue des Africains Beriberes, ou naturels du pays.

ABIMELECH, (*Hist. Sacrée.*) fut un nom commun à tous les rois de Gérare, ville de l'Arabie Pétrée, de même qu'on désigna les rois d'Egypte par celui de Pharaon. Celui dont il est ici question, conçut une passion violente pour Sara qui, quoique enceinte & âgée de quatre-vingt-dix ans, avoit encore la fleur & le coloris de son printemps. Les rabbins qui jugent de la nature primitive d'après ce que leur offre la nature épuisée, assurent que sa beauté toujours nouvelle fut un don surnaturel. Mais il est inutile de recourir au miracle, pour ne rien voir d'extraordinaire dans cette passion, puisque la nature alors plus vigoureuse, prolongeoit le cours de la vie humaine jusqu'à cent trente ans. Ainsi l'âge de quatre-vingt-dix ans étoit en proportion ce qu'est aujourd'hui l'âge de quarante-cinq ans, où l'on voit des femmes privilégiées qui ont assez de fraîcheur pour inspirer une véritable passion; d'ailleurs, l'expérience dépose que ce ne sont pas les plus belles qui sont naitre le plus tendre & le plus durable attachement. Il est des traits vainqueurs & indépendans de la beauté & des outrages du temps, qui fixent les penchans & qui n'ont rien à redouter de l'inconstance. Voyez **ABRAHAM**, (*T. — N.*)

ABIMELECH, (*Hist. Sacrée.*) roi de Gérare, fils du précédent, pensa aussi prendre pour femme Rebecca, déjà mariée à Isaac, parce que celui-ci disoit qu'elle étoit sa sœur, dans la crainte que si on eût soupçonné qu'elle fût son épouse, on ne le tuât pour la lui enlever. Mais le roi ayant vu Isaac qui se jouoit avec Rebecca, suivant le langage de l'Écriture, se douta bien qu'elle étoit sa femme, le fit avouer à Isaac, & ordonna à ses sujets de la respecter comme telle.

ABIMELECH, (*Hist. Sacrée.*) fils de Gédéon & d'une concubine qu'il avoit dans la ville de Sichem, s'empara du gouvernement après la mort de son pere, & se fit reconnoître pour roi, d'abord par les Sichimites qui lui donnerent soixante & dix siecles

ficles d'argent , avec lesquels il leva des troupes. Il commença par signaler son usurpation par la mort de soixante & dix de ses freres: Jonathan , le plus jeune , échappa seul à ce carnage. La fuite de son regne fut conséquente à ce commencement. Au bout de trois ans , ses nouveaux sujets se révolterent contre lui , & le chassèrent de leur ville. Il y rentra bientôt à main armée , après avoir vaincu les Sichimites qui lui livrerent bataille , la saccegea , & la ruina de telle sorte qu'il fema du sel où elle avoit été. Après cette expédition , *Abimelech* marcha vers la ville de Thebes qui étoit environ à trois lieues de Sichem , & qui s'étoit aussi soulevée contre lui. Il approcha d'une des portes où il voulut mettre le feu : dans cet instant il fut blessé à mort par un éclat d'une meule de moulin qu'une femme lui jeta du haut d'une tour. *Abimelech* dit alors à son écuyer : *Tirez votre épée , & achevez de me tuer , de peur qu'on ne dise que j'ai été tué par une femme.* L'écuyer obéit.

* **ABINGDON**, ou **ABINGTON**, ou **ABINDON**, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, en *Barkshire*, & sur la *Tamise*. *Long.* 16. 20. *lat.* 51. 40.

AB-INTESTAT, *voy.* **INTESTAT.** (*H*)

ABIRON, (*Hist. Sacrée.*) l'un des conjurés avec *Coré* & *Dathan*, contre *Moyse* & *Aaron*, étoit fils d'*Eliab*, & petit-fils de *Phallu*, de la tribu de *Ruben*. *Voyez* **CORÉ**.

ABISAI, (*Hist. Sainte.*) fils de *Zuri* & de *Sarvia*, est célèbre dans l'écriture pour sa force & sa bravoure. Il fut un des premiers généraux des armées de *David*: son plus bel exploit est d'avoir sauvé la vie à ce prince, en tuant *Jesbibénob*, géant de la race des *Raphaims*, qui portoit une lance dont le fer pesoit 300 ficles.

* **ABISCAS**, (*Géogr.*) f. m. peuple de l'Amérique méridionale, à l'est du *Pérou*.

§ **ABISSINIE** ou **ETHIOPIE**, (*Géogr.*) grand royaume de la partie orientale de l'Afrique; il est borné au nord par la *Nubie*, à l'ouest par la *Nigritie*, au sud par la *Carferie*, & à l'est par la côte d'*Abex* & celle d'*Ajan*. On lui donnoit autrefois 400 lieues de longueur, sur 260 de largeur; mais on y comprenoit alors les côtes dont nous

Tome I.

venons de parler, qui n'en font plus aujourd'hui partie, & plusieurs autres provinces, que les *Turcs*, les *Arabes* & principalement les *Gales* en ont démembrées. Il ne reste plus dans ce que nous nommons présentement l'*Abissinie*, que les provinces de *Tigre*, *Dambea*, *Bagamedri*, *Goyame*, *Amahara*, *Narea*, *Magefa*, *Ogara*, *Salait*, *Holcait*, *Semen*, *Segueda*, *Salao*, *Ozeca*, *Doba* & *Gan*. Le pays est entrecoupé, à chaque instant, de montagnes & de rochers, sur le sommet desquels on trouve quelquefois des sources d'eau vive, des terres labourables, des bois & des prairies. Le sol est assez fertile en différens endroits; il produit plusieurs sortes de grains, principalement du millet & des légumes. On prétend qu'il y a des cantons où l'on fait trois moissons pendant l'année: on dit aussi qu'il s'y trouve des endroits plantés de vignes dont le vin est fort bon; cependant la boisson ordinaire des *Abissins* est du cidre de pommes sauvages. Outre un grand nombre d'animaux inconnus en Europe, il y a des bœufs d'une grandeur prodigieuse, & des brebis dont la queue pèse jusqu'à 40 livres. La chaleur du climat est excessive, sur-tout dans les vallées, l'air n'est tempéré que sur les montagnes. Les *Abissins* en général sont bien faits, vigoureux, adroits, & ne manquent pas d'intelligence; mais ils sont paresseux d'habitude. Le seul commerce qu'ils fassent entr'eux, c'est celui du sel dont ils ont une grande quantité. Ils ont le teint ou noir ou fort basané. Leur souverain se nomme le *Grand Negus*; il est maître absolu de la vie & des biens de ses sujets: il est entouré continuellement d'une garde nombreuse, & il campe, ainsi que ses peuples, sous des tentes, neuf mois de l'année; & les trois ou quatre autres mois, qui sont ceux des pluies périodiques dont le Nil se grossit, il les passe à *Gondar*, capitale de son royaume, qui n'est qu'un gros village. Il n'y a pour ainsi dire aucune ville dans ce grand empire; ce ne sont que des tas de chetives maisons, semées de province en province, & sans murailles. La religion de ces peuples est un mélange de *Judaïsme*, de *Christianisme* & de *Mahométisme*; leur langue est très-belle & facile à prononcer, & leur naturel est fort doux:

ils vivent sobrement & long-temps. C'est dans le milieu de l'*Abissinie* que les missionnaires Portugais découvrirent les sources du Nil, si long-temps ignorées. Les Hollandois sont les seuls Européens qui aient des établissemens dans ces contrées ; ils en tirent, ainsi que les Juifs & les Arabes, de l'or, de l'argent, des épiceries, des plantes médicinales, des aromates & des dents d'éléphants. C'est près du lac d'Ambea, au milieu du pays, que l'on trouve cette plante singulière nommée *assaœé*, qui endort les aspics & les serpens. Long. 48. 65. lat. 6. 20. (C. A.)

ABISSINS, voyez ci-dessus ABISSINIE.

ABIT, f. m. Quelques-uns se servent de ce mot pour exprimer la céruse. V. ABOIT. CÉRUSE, BLANC DE PLOMB. (M)

ABIU, (*Hist. Sacr. e.*) fils du grand-prêtre Aaron & d'Elizabeth, fut consacré lui-même prêtre du dieu vivant ; mais ayant mis du feu étranger dans son encensoir, au lieu d'en prendre sur l'autel des holocaustes, il en fut puni sur le champ par une flamme miraculeuse qui sortit de l'autel, & le consuma lui & son frere Nadab, coupable du même sacrilège.

ABJURATION, f. f. en général, acte par lequel on dénie ou l'on renonce une chose d'une manière solennelle, & même avec serment. Voyez SERMENT.

Ce mot vient du Latin *abjuratio*, composé de *ab*, de ou contre, & de *jurare*, jurer.

Chez les Romains le mot d'*abjuratio* signifioit *denégation* avec faux serment, d'une dette, d'un gage, d'un dépôt, ou autre chose semblable, au paravant connée. En ce sens l'*abjuratio* est la même chose que le *parjure* ; elle s'écrit de l'*abjuratio* qui suppose le serment juste. Voyez PARJURE, &c.

L'*abjuratio* se prend plus particulièrement pour la solennelle renonciation ou retractation d'une doctrine ou d'une opinion regardée comme fautive & pernicieuse.

Dans les lois d'Angleterre, *abjurer* une personne, c'est renoncer à l'autorité ou au domaine d'une telle personne. Par le serment d'*abjuratio*, on s'oblige de ne reconnoître aucune autorité royale dans la personne appelée le *prétendant*, & de ne lui rendre jamais l'obéissance que doit rendre

un sujet à son prince. Voyez SERMENT, FIDÉLITÉ, &c.

Le mot d'*abjuratio* est aussi usité dans les anciennes coutumes d'Angleterre, pour le serment fait par une personne coupable de félonie, qui se retirant dans un lieu d'asile, s'obligeoit par serment d'abandonner le royaume pour toujours ; ce qui le mettoit à l'abri de tout autre châtement. Nous trouvons aussi des exemples d'*abjuratio* pour un temps, pour trois ans, pour un an & un jour, & semblables.

Les criminels étoient reçus à faire cette *abjuratio* en certains cas, au lieu d'être condamnés à mort. Depuis le temps d'Edouard le confesseur, jusqu'à la réformation, les Anglois avoient tant de dévotion pour les églises, que si un homme coupable de félonie se réfugioit dans une église ou dans un cimetière, c'étoit un asile dont il ne pouvoit être tiré pour lui faire son procès ; mais en confessant son crime à la justice ou au coroner, & en abjurant le royaume, il étoit mis en liberté. Voyez ASYLE & CORONER.

Après l'*abjuratio* on lui donnoit une croix, qu'il devoit porter à la main le long des grands chemins, jusqu'à ce qu'il fut hors des domaines du roi : on l'appeloit *la bannière de Meri-Eglise*. Mais l'*abjuratio* déchut beaucoup dans la suite, & se réduisit à retenir toujours le prisonnier dans le sanctuaire où il lui étoit permis de finir le reste de ses jours, après avoir abjuré sa liberté & sa libre habitation. Par le statut de Jacques I, tout usage d'asile, & conséquemment d'*abjuratio*, fut aboli. V. SANCTUAIRE. (C)

* ABLAB, f. arbrisseau de la hauteur d'un cep de vigne. Il est de la famille des haricots. On dit qu'il croit en Egypte, qu'il garde sa verdure hiver & été, qu'il dure un siecle, que ses feuilles & ses fleurs ressemblent à celles de la fève de Turquie, que ses fèves servent d'aliment en Egypte, & de remède contre la toux & la rétention d'urine, &c. Mais il faut attendre pour ajouter foi à cette plante & à ses propriétés, que les Naturalistes en aient parlé clairement. Voyez-en la description à son vrai nom LABLAB.

§ ABLAI, (*Géogr.*) contrée de la grande Tartarie, au sud de la Sibirie, &c.

au nord du pays des Calmoucks noirs. Ses peuples sont gouvernés par un prince Calmouck, sous la protection de l'empire Ruffien; ils n'ont d'autre métier que celui de la guerre. Le prince fait sa résidence à Bercon ou Boërkoë, petite ville proche de la riviere d'Irtifch. Long. 91. 95. lat. 51. 54. (C. A.)

ABLAIS, f. m. terme de coutume; il se dit des blés sciés encore giffants sur le champ. (H)

* ABLAQUE, f. nom que les François ont donné à la soie de perle, ou ardafine. Cette soie vient par la voie de Smyrne; elle est fort belle; mais comme elle ne souffre pas l'eau chaude, il y a peu d'ouvrages dans lesquels elle puisse entrer.

* ABLAQUEATION, f. f. (Agric.) en Latin *ablaqueatio*, de *ab* & *laqueus*. Ce mot mérite d'être adopté dans notre langue, comme il l'a été dans la langue Angloise. Il signifie l'ouverture que l'on fait à la terre autour des racines des arbres, pour les exposer à l'action immédiate de l'air, de la pluie & du soleil; opération qui se fait communément en Janvier, & qui sert beaucoup à vivifier & à fertiliser les arbres. *Botanical Dictionary by R. Bradley.*

ABLATIF, f. m. terme de Grammaire; c'est le sixième cas des noms Latins. Ce cas est ainsi appelé du Latin *ablatus*, ôté, parce qu'on donne la terminaison de ce cas aux noms Latins qui sont le complément des prépositions à, *abſque*, de, ex, sine, qui marquent extraction ou transport d'une chose à une autre: *ablatus à me*, ôté de moi; ce qui ne veut pas dire qu'on ne doive mettre un nom à l'ablatif que lorsqu'il y a extraction ou transport; car on met aussi à l'ablatif un nom qui détermine d'autres prépositions, comme *clam*, *pro*, *præ*, &c. mais il faut observer que ces sortes de dénominations se tirent de l'usage le plus fréquent, ou même de quelqu'un des usages. C'est ainsi que Priscien, frappé de l'un des usages de ce cas, l'appelle *cas comparatif*; parce qu'en effet on met à l'ablatif l'un des corrélatifs de la comparaison: *Paulus est doctior Petro*; Paul est plus savant que Pierre. Varron l'appelle *cas latin*, parce qu'il est propre à la langue Latine. Les Grecs n'ont point de terminaison particu-

liere pour marquer l'ablatif: c'est le génitif qui en fait la fonction; & c'est pour cela que l'on trouve souvent en Latin le génitif à la manière des Grecs, au lieu de l'ablatif Latin.

Il n'y a point d'ablatif en François, ni dans les autres langues vulgaires, parce que dans ces langues les noms n'ont point de cas. Les rapports ou vues de l'esprit que les Latins marquoient par les différentes inflexions ou terminaisons d'un même mot, nous les marquons, ou par la place du mot, ou par le secours des prépositions. Ainsi, quand nos Grammairiens disent qu'un nom est à l'ablatif, ils ne le disent que par analogie à la langue Latine; je veux dire, par l'habitude qu'ils ont prise dans leur jeunesse à mettre du François en Latin, & à chercher en quel cas Latin ils mettront un tel mot François: par exemple, si l'on vouloit rendre Latin ces deux phrases, *la grandeur de Paris*, & *je viens de Paris*; *de Paris* seroit exprimé par le génitif dans la première phrase, au lieu qu'il seroit mis à l'ablatif dans la seconde. Mais comme en François l'effet que les terminaisons Latines produisent dans l'esprit y est excité d'une autre manière que par les terminaisons, il ne faut pas donner à la manière Françoisé les noms de la manière Latine. Je dirai donc qu'en Latin *ampliudo* ou *vastitas Lutetiæ*, est au génitif; *Lutetiæ*, *Luteiæ*, c'est le même mot avec une inflexion différente: *Lutetiæ* est dans un cas oblique qu'on appelle *généitif*, dont l'usage est de déterminer le nom auquel il se rapporte, d'en restreindre l'extension, d'en faire une application particulière. *Lumen solis*, le génitif *solis* détermine *lumen*. Je ne parle, ni de la lumière en général, ni de la lumière de la lune, ni de celle des étoiles, &c. je parle de la lumière du soleil. Dans la phrase Françoisé *la grandeur de Paris*, *Paris* ne change point de terminaison; mais *Paris* est lié à *grandeur* par la préposition *de*, & ces deux mots ensemble déterminent *grandeur*; c'est-à-dire, qu'ils font connoître de quelle grandeur particulière on veut parler: c'est *de la grandeur de Paris*.

Dans la seconde phrase, *je viens de Paris*, *de* lie *Paris* à *je viens*, & sert à désigner le lieu d'où je viens.

L'*ablatif* a été introduit après le *datif* pour plus grande netteté.

Sanctius, Vossius, la méthode de Port-Royal, & les Grammairiens les plus habiles, soutiennent que l'*ablatif* est le cas de quelqu'une des *prépositions* qui se construisent avec l'*ablatif*; en sorte qu'il n'y a jamais d'*ablatif* qui ne suppose quelqu'une de ces *prépositions* exprimée ou sous-entendue.

ABLATIF absolu. Par *ablatif absolu* les Grammairiens entendent un incise qui se trouve en Latin dans une période, pour y marquer quelque circonstance ou de temps ou de manière, &c. & qui est énoncé simplement par l'*ablatif*: par exemple, *imperante Casare Augusto, Christus natus est*: J. C. est venu au monde sous le regne d'Auguste. *Cæsar, deleto hostium exercitu, &c.* César après avoir défait l'armée de ses ennemis, &c. *imperante Casare Augusto, deleto exercitu*, sont des *ablatifs* qu'on appelle communément *absolus*, parce qu'ils ne paroissent pas être le régime d'aucun autre mot de la proposition. Mais on ne doit se servir du terme d'*absolu*, que pour marquer ce qui est indépendant, & sans relation à un autre: or dans tous les exemples que l'on donne de l'*ablatif absolu*, il est évident que cet *ablatif* a une relation de raison avec les autres mots de la phrase, & que sans cette relation il y seroit hors d'œuvre, & pourroit être supprimé.

D'ailleurs, il ne peut y avoir que la première dénomination du nom qui puisse être prise absolument & directement; les autres cas reçoivent une nouvelle modification; & c'est pour cela qu'ils sont appelés *cas obliques*. Or il faut qu'il y ait une raison de cette nouvelle modification ou changement de terminaison: car tout ce qui change, change par autrui; c'est un axiome incontestable en bonne Métaphysique: un nom ne change la terminaison de sa première dénomination, que parce que l'esprit y ajoute un nouveau rapport, une nouvelle vue. Quelle est cette vue ou rapport qu'un tel *ablatif* désigne? est-ce le temps, ou la manière, ou le prix, ou l'instrument, ou la cause, &c. Vous trouverez toujours que ce rapport sera quelqu'une de ces vues de l'esprit qui sont d'abord énoncées indéfini-

niment par une *préposition*, & qui sont ensuite déterminées par le nom qui se rapporte à la *préposition*: ce nom en fait l'application; il en est le complément.

Ainsi l'*ablatif*, comme tous les autres cas, nous donne par la nomenclature l'idée de la chose que le mot signifie; *tempore*, temps; *fuste*, bâton; *manu*, main, *patre*, pere, &c. mais de plus nous connoissons par la terminaison de l'*ablatif*, que ce n'est pas là la première dénomination de ces mots; qu'ainsi ils ne sont pas le sujet de la proposition, puisqu'ils sont dans un cas oblique: or la vue de l'esprit qui a fait mettre le mot dans ce cas oblique, est ou exprimée par une *préposition*, ou indiquée si clairement par le sens des autres mots de la phrase, que l'esprit apperçoit aisément la *préposition* qu'on doit suppléer, quand on veut rendre raison de la construction. Ainsi observez:

1. Qu'il n'y a point d'*ablatif* qui ne suppose une *préposition* exprimée ou sous-entendue.

2. Que dans la construction élégante on supprime souvent la *préposition*, lorsque les autres mots de la phrase font entendre aisément quelle est la *préposition* qui est sous-entendue; comme *imperante Casare Augusto, Christus natus est*: on voit aisément le rapport de temps, & l'on sous-entend *sub*.

3. Que lorsqu'il s'agit de donner raison de la construction, comme dans les versions interlinéaires, qui ne sont faites que dans cette vue, on doit exprimer la *préposition* qui est sous-entendue dans le texte élégant de l'auteur dont on fait la construction.

4. Que les meilleurs auteurs Latins, tant Poètes qu'Orateurs, ont souvent exprimé les *prépositions* que les maîtres vulgaires ne veulent pas qu'on exprime, même lorsqu'il ne s'agit que de rendre raison de la construction: en voici quelques exemples.

Sape ego correxi SUB te cenfore libellos. Ov. de Ponto, IV. ep. xij. v. 25. J'ai souvent corrigé mes ouvrages sur votre critique. *Marco SUB judice palles.* Persé, sat. v. *Quos decet esse hominum, tali SUB principe, mores.* Mart. liv. I. *Florent SUB Casare leges.* Ov. II. Fast. v. 141, *Vacare à negotiis.* Phæd. lib. III. Prod. v. 2. *Purgare à jôliis.* Cato, de re rusticâ, 66. *De injuria*

queri. Cæsar. Super re queri. Horat. Uti de aliquo. Cic. Uti de victoria. Servius. Nolo me in tempore hoc videat senex. Ter. And. act. IV. v. ult. Artes excitationesque virtutum in omni ætate culta, mirificos afferunt fructus. Cic. de Senect. n. 9. Doctrina nulli tanta in illo tempore. Auson. Burd. Prof. v. §. 15. Omni de parte timendos. Ov. de Ponto, lib. IV. epist. xij. v. 25. Frigida de tota fronte cadebat aqua. Prop. lib. II. eleg. xxij. Nec mihi solstitium quidquam de noctibus aufert. Ovid. Trist. lib. V. eleg. x. 7. Templum de marmore. Virg. & Ovid. Viritur ex raptio. Ovid. Metam. I. v. 144. facere de industria. Ter. And. act. IV. De plebe Deus; un Dieu du commun. Ovid. Metam. lib. V. v. 595.

La préposition à se trouve souvent exprimée dans les bons auteurs dans le même sens que *post*, après : ainsi lorsqu'elle est supprimée devant les *ablatifs* que les Grammairiens vulgaires appellent *absolus*, il faut la suppléer, si l'on veut rendre raison de la construction.

Cujus à morte, hic tertius & tricesimus est annus. Cic. Il y a trente-trois ans qu'il est mort : à morte, depuis sa mort. Surget, ab his, folio. Ovid. II. Met. où vous voyez que ab his veut dire, après ces choses; après quoi. Jam ab re divina, credo, apparebunt domi. Plaut. Phœnul. Ab re divina : après le service divin, après l'office, au sortir du Temple, ils viendront à la maison. C'est ainsi qu'on dit, ab urbe condita, depuis la fondation de Rome : à cana, après souper : secundus à rege, le premier après le roi. Ainsi quand on trouve urbe capta triumphavit; il faut dire, ab urbe capta; après la ville prise. Lectis tuis litteris, venimus in senatum; suppléez à litteris tuis lectis; après avoir lu votre lettre.

On trouve dans Tite-Live, lib. IV. *ab re malè gesta*, après ce mauvais succès; & *ab re benè gesta*, L. XXIII. après cet heureux succès. Et dans Lucain, L. I. *positis ab armis*, après avoir mis les armes bas; & dans Ovid. II. Trist. *redeat superatio miles ab hoste*; que le soldat revienne après avoir vaincu l'ennemi. Ainsi dans ces occasions on donne à la préposition à, qui se construit avec l'*ablatif*, le même sens que l'on donne à la préposition *post*, qui se cons-

truit avec l'*accusatif*. C'est ainsi que Lucain au Liv. II. a dit *post me duces*; & Horace, I. liv. Od. iij. *post ignem ætheriâ domo subductum*; où vous voyez qu'il auroit pu dire, *ab igne ætheriâ domo subducto* ou simplement, *igne ætheriâ domo subducto*.

La préposition *sub* marque aussi fort souvent le temps : elle marque ou le temps même dans lequel la chose s'est passée, ou par extension, un peu avant ou un peu après l'événement. Dans Corn. Nepos, Art. xij. *Quos sub ipsa proscriptione perillustre fuit*; c'est-à-dire, dans le même temps de la proscription. Le même auteur à la même vie d'Atticus, ch. 105. dit, *sub occasu solis*, vers le coucher du soleil, un peu avant le coucher du soleil. C'est dans le même sens que Suétone a dit, Ner. 5. *majestatis quoque, sub excessu Tiberii, reus*, où il est évident que *sub excessu Tiberii*, veut dire vers le temps, ou peu de temps avant la mort de Tibère. Au contraire, dans Florus, liv. III. c. 5. *sub ipso hostis recessu, impatientes soli, in aquas suas resiliuerunt*; *sub ipso hostis recessu* veut dire, peu de temps après que l'ennemi se fut retiré; à peine l'ennemi s'étoit-il retiré.

Servius, sur ces paroles du V. liv. de l'Enéid. *quo deinde sup ipso*, observe que *sub* veut dire là, *post*, après.

Claudien pouvoit dire par l'*ablatif absolu*, *gratus feretur, te teste, labor*; le travail sera agréable sous vos yeux; cependant il a exprimé la préposition *gratusque feretur sub te teste labor*. Claud. IV. Conf. Honor.

A l'égard de ces façons de parler, *Deo duce, Deo juvante, Musis faventibus*, &c. que l'on prend pour des *ablatifs absolus*, on peut sous-entendre la préposition *sub* ou la préposition *cum*, dont on trouve plusieurs exemples : *sequere hac, mea gnata, cum Diis volentibus*. Plaut. Perfe. Tite-Live, au Liv. I. Dec. iij. dit : *agite eum Diis bene juvantibus*. Ennius cité par Cicéron, dit : *doque volentibus cum magnis Diis*; & Caton au chapitre XIV. de *Re rust.* dit : *circumagi cum divis*.

Je pourrois rapporter plusieurs autres exemples, pour faire voir que les meilleurs auteurs ont exprimé les prépositions que nous disons qui sont sous-entendues dans le cas de l'*ablatif absolu*. S'agit-il de l'instru-

ment ? c'est ordinairement *cum*, avec, qui est sous-entendu, *armis confligere* ; Lucius a dit, *acribus inter se cum armis confligere cernit*. S'agit-il de la cause, de l'agent ? Suppléez à, *ab* : *trajectus ense*, percé d'un coup d'épée. Ovid. V. Fast. a dit, *Pectora trajectus Lynceo Castor ab ense* : & au second livre des Tristes, *Neve peregrinis tantum defendar ab armis*.

Je finirai cet article par un passage de Suétone, qui semble être fait exprès pour appuyer le sentiment que je viens d'exposer. Suétone dit qu'Auguste, pour donner plus de clarté à ses expressions, avoit coutume d'exprimer les prépositions dont la suppression, dit-il, jette quelque sorte d'obscurité dans le discours, quoiqu'elle en augmente la grace & la vivacité. Suéton. C. Aug. n. 86. Voici le passage tout au long. *Genus eloquendi secutus est elegans & temperatum : vitatis sententiarum ineptiis, atque inconcinnitate, & reconditorum verborum, ut ipse dicit, factoribus : præcipuamque curam duxit, sensum animi quam apertissimè exprimerè : quòd quòd facilius efficeret, aut necubi lectorem vel auditorem obturbaret ac moraretur, neque præpositiones verbis abdere, neque conjunctiones sæpius iterare dubitavit, quæ deiractæ afferunt aliquid obscuritatis, nisi gratiam augent.*

Aussi a-t-on dit de cet empereur que sa maniere de parler étoit facile & simple, & qu'il évitoit tout ce qui pouvoit ne pas se présenter aisément à l'esprit de ceux à qui il parloit. *Augusti prompta ac profluens que decebat principem eloquentia fuit.* Tacit.

In divi Augusti epistolis, elegantia orationis, neque morosa neque anxia : sed facilis hercè & simplex. A. Gell.

Ainsi quand il s'agit de rendre raison de la construction grammaticale, on ne doit pas faire difficulté d'exprimer les prépositions, puisqu'Auguste même les exprimoit souvent dans le discours ordinaire, & qu'on les trouve souvent exprimées dans les meilleurs auteurs.

A l'égard du François, nous n'avons point d'ablatif absolu, puisque nous n'avons point de cas : mais nous avons des façons de parler absolues, c'est-à-dire, des phrases où les mots, sans avoir aucun rapport grammatical avec les autres mots de la

proposition dans laquelle ils se trouvent, y forment un sens détaché qui est un incise équivalent à une proposition incidente ou liée à une autre, & ces mots énoncent quelque circonstance ou de temps ou de manière, &c. la valeur des termes & leur position nous font entendre ce sens détaché.

En Latin la vue de l'esprit qui dans les phrases de la construction simple est énoncée par une proposition, est la cause de l'ablatif : *re confectâ* ; ces deux mots ne sont à l'ablatif qu'à cause de la vue de l'esprit qui considère la chose dont il s'agit comme faite & passée ; or cette vue se marque en Latin par la préposition à : cette préposition est donc sous-entendue, & peut être exprimée en Latin.

En François, quand nous disons *cela fait, ce considéré, vu par la cour, l'opéra fini*, &c, nous avons la même vue du passé dans l'esprit : mais quoique souvent nous puissions exprimer cette vue par la préposition après, &c. cependant la valeur des mots isolés du reste de la phrase est équivalente au sens de la préposition latine.

On peut encore ajouter que la Langue Françoisè s'étant formée de la Latine, & les Latins retranchant la préposition dans le discours ordinaire, ces phrases nous sont venues sans prépositions, & nous n'avons saisi que la valeur des mots qui marquent ou le passé ou le présent, & qui ne sont point sujets à la variété des terminaisons, comme les noms Latins ; & voyant que ces mots n'ont aucun rapport grammatical ou de syntaxe avec les autres mots de la phrase, avec lesquels ils n'ont qu'un rapport de sens ou de raison, nous concevons aisément ce qu'on veut nous faire entendre. (F)

ABLE, f. m. ou ABLETTE, f. f. poisson de riviere, de la longueur du doigt : il a les yeux grands pour sa grosseur, & de couleur rouge, le dos verd, & le ventre blanc ; sa tête est petite ; son corps est large & plat : on y voit deux lignes de chaque côté, dont l'une est au milieu du corps, depuis les ouies jusqu'à la queue, & l'autre un peu plus bas ; elle commence à la nageoire qui est au dessous des ouies, & elle disparaît avant que d'arriver jusqu'à la queue. Ce poisson n'a point de fiel ; sa chair est fort

mollasse : on le prend aisément à l'hameçon , parce qu'il est fort goulu. *Rondelet*. L'*ablette* ressemble à un eperlan : mais ses écailles sont plus argentées & plus brillantes.

On tire de l'*able* la matiere avec laquelle on colore les fausses perles. V. FAUSSES PERLES. C'est cette matiere préparée que l'on appelle *essence d'Orient*. Pour la faire , on écaille le poisson à l'ordinaire , on met les écailles dans un bassin plein d'eau claire , & on les frotte comme si on vouloit les broyer. Lorsque l'eau a pris une couleur argentée , on la transverse dans un verre , & ensuite on en verse de nouvelle sur les écailles , & on réitere la même opération tant que l'eau se colore : après dix ou douze heures , la matiere qui coloroit l'eau se dépose au fond du verre , l'eau devient claire ; alors on la verse par inclination jusqu'à ce qu'il ne reste plus dans le verre qu'une liqueur épaisse à-peu-près comme de l'huile , & d'une couleur approchante de celle des perles : c'est l'*essence d'Orient*. Les particules de matiere qui viennent des écailles sont sensibles dans cette liqueur au moyen du microscope , ou même de la loupe. On y voit des lames , dont la plupart sont de figure rectangulaire , & ont quatre fois plus de longueur que de largeur : il y en a aussi dont les extrémités sont arrondies , & d'autres qui sont terminées en pointe ; mais toutes sont extrêmement minces , toutes sont plates & brillantes. Cette matiere vient de la surface intérieure de l'écaille où elle est rangée régulièrement & recouverte par des membranes ; de sorte que si on veut enlever avec la pointe d'une épingle , on enleve en même temps tout ce qui vernit l'écaille , ou au moins la plus grande partie , parce qu'on arrache la membrane qui l'enveloppe. Cette matiere brillante ne se trouve pas seulement sur les écailles du poisson ; il est encore brillant après avoir été écailé , parce qu'immédiatement au dessous de la peau que touchent les écailles , il y a aussi une membrane qui recouvre des lames argentées. La membrane qui enveloppe l'estomac & les intestins en est toute brillante. Cette matiere est molle & souple dans les intestins , & elle a toute la consistance & la perfection sur les écailles. Ces

observations , & plusieurs autres , ont fait conjecturer que la matiere argentée se forme dans les intestins , qu'elle passe dans des vaisseaux pour arriver à la peau & aux écailles , & que les écailles sont composées de ces lames qui sont arrangées comme autant de petites briques , soit les unes contre les autres , soit les unes au dessus des autres , ainsi qu'on peut le reconnoître à l'inspection de l'écaille. Si les écailles de l'*able* se forment de cette façon , celles des autres poissons pourroient avoir aussi la même formation. M. de Réaumur , *Mém. de l'Acad. royale des Scienc. année 1716*. Voyez ECAILLE, POISSON. (I)

ABLERET ou ABLERAT , f. m. sorte de filet quarre que l'on attache au bout d'une perche , & avec lequel on pêche de petits poissons nommés vulgairement *ables*.

ABLETTE , poisson de riviere. Voyez ABLE. (I)

ABLOQUIÉ , f. m. terme de Coutume , qui signifie la même chose que *situé*. C'est dans ce sens qu'il est pris dans la coutume d'Amiens , laquelle défend de démolir aucuns édifices *abloquiés* & solivés dans des héritages tenus en roture , sans le consentement du seigneur. (H)

ABLUTION , subit. f. Dans l'antiquité c'étoit une cérémonie religieuse usitée chez les Romains , comme une sorte de purification pour laver le corps avant que d'aller au sacrifice. Voyez SACRIFICE.

Quelquefois ils lavoient leurs mains & leurs piés , quelquefois la tête , souvent tout le corps : c'est pourquoi à l'entrée des temples il y avoit des vases de marbre remplis d'eau.

Il est probable qu'ils avoient pris cette coutume des Juifs ; car nous lisons dans l'Écriture , que Salomon plaça à l'entrée du temple qu'il éleva au vrai Dieu , un grand vase que l'Écriture appelle *la mer d'airain* , où les prêtres se lavoient avant que d'offrir le sacrifice , ayant auparavant sanctifié l'eau en y jetant les cendres de la victime immolée.

Le mot d'*ablution* est particulièrement usité dans l'église Romaine pour un peu de vin & d'eau que les communians prenoient anciennement après l'hostie ,

pour aider à la conſommer plus facilement.

Le même terme ſignifie auſſi l'eau qui ſert à laver les mains du prêtre qui a conſacré. (G)

ABLUTION, cérémonie qui conſiſte à ſe laver ou purifier le corps, ou quelque partie du corps, & fort uſitée parmi les mahométans, qui la regardent comme une condition eſſentiellement requiſe à la priere. Ils ont emprunté cette pratique des Juifs, & l'ont altérée comme beaucoup d'autres. Ils ont pour cet effet des fontaines dans les parvis de toutes les moſquées.

Les Muſulmans diſtinguent trois ſortes d'ablutions ; Pune, qu'ils appellent *goul*, & qui eſt une eſpece d'immersion ; l'autre, qu'ils nomment *wodou*, & qui concerne particulièrement les piés & les mains ; & la troiſieme, appelée *terreuſe* ou *ſabloneuſe*, parce qu'au lieu d'eau on y emploie du ſable ou de la terre.

A l'égard de la premiere, trois conditions ſont requiſes. Il faut avoir intention de ſe rendre agréable à Dieu, nettoyer le corps de toutes ſes ordures, ſ'il ſ'y en trouve, & faire paſſer l'eau ſur tout le poil & ſur la peau. La Sonna exige encore pour cette *ablution* qu'on récite d'abord la formule uſitée : *au nom du grand Dieu, louange à Dieu, Seigneur de la Foi Muſulmane* ; qu'on ſe lave la paume de la main avant que les cruches ſe vident dans le lavoir ; qu'il ſe faſſe une expiation avant la priere ; qu'on ſe frotte la peau avec la main pour en ôter toutes les ſaletés ; enfin que toutes ces choſes ſoient continuées ſans interruption juſqu'à la fin de la cérémonie.

Six raiſons rendent cette purification néceſſaire. Les premieres communes aux deux ſexes, ſont les embraſſemens illicites & criminels par le deſir ſeul, quoiqu'il n'ait été ſuivi d'aucune autre impureté : les ſuites involontaires d'un commerce impur, & la mort. Les trois dernieres ſont particulieres aux femmes, telles que les pertes périodiques du ſexe, les pertes de ſang dans l'accouchement, & l'accouchement même. Les vrais croyans ſont cette *ablution* au moins trois fois la ſemaine ; & à ces fix cas, les ſectateurs d'Aly en ont ajouté qua-

rante autres, comme lorsqu'on a tué un léſard, touché un cadavre, &c.

Dans la ſeconde eſpece d'*ablution*, il y a fix choſes à obſerver : qu'elle ſe faſſe avec intention de plaire à Dieu ; qu'on ſ'y lave tout le viſage, les mains & les bras juſqu'au coude incluſivement ; qu'on ſ'y frotte certaines parties de la tête ; qu'on ſ'y nettoie les piés juſqu'aux talons incluſivement ; qu'on y obſerve exactement l'ordre preſcrit.

La Sonna contient dix préceptes ſur le *wodou*. Il faut qu'il ſoit précédé de la formule *au nom du grand Dieu*, &c. qu'on ſe lave la paume de la main avant que les cruches ſoient vidées ; qu'on ſe nettoie le viſage ; qu'on attire l'eau par les narines ; qu'on ſe frotte toute la tête & les oreilles ; qu'on ſépare ou qu'on écarte la barbe pour la mieux nettoyer quand elle eſt épaiſſe & longue, ainſi que les doigts des piés ; qu'on nettoie les oreilles l'une après l'autre ; qu'on ſe lave la main droite avant la gauche ; qu'on obſerve le même ordre à l'égard des piés ; qu'on répète ces actes de purification juſqu'à trois fois, & qu'on les continue ſans interruption juſqu'à la fin.

Cinq choſes rendent le *wodou* néceſſaire : 1°. l'iſſue de quelque excrément que ce ſoit (*excepto ſemine*) par les voies naturelles : 2°. lorsqu'on a dormi profondément, parce qu'il eſt à ſuppoſer que dans un profond ſommeil on a contracté quelque impureté dont on ne ſe ſouvient pas : 3°. quand on a perdu la raiſon par quelque excès de vin, ou qu'on l'a eue véritablement aliénée par maladie ou quelque autre cauſe : 4°. lorsqu'on a touché une femme impure, ſans qu'il y eût un voile ou quelque autre vêtement entre deux : 5°. lorsqu'on a porté la main ſur les parties que la bienséance ne permet pas de nommer.

Quant à l'*ablution terreuſe* ou *ſabloneuſe*, elle n'a lieu que quand on n'a point d'eau, ou qu'un malade ne peut ſouffrir l'eau ſans tomber en danger de mort. Par le mot de *ſable*, on entend toute ſorte de terre, même les minéraux ; comme par l'eau, dans les deux autres *ablutions*, on entend celle de riviere, de mer, de fontaine, de neige, de grêle, &c. en un mot

toutte

toute eau naturelle. *Guer. Mœurs des Turcs ; tome I, livre III.*

Au reste ces ablutions sont extrêmement fréquentes parmi les Mahométans : 1°. pour les raisons ci-dessus mentionnées ; & en second lieu, parce que la moindre chose, comme le cri d'un cochon, l'approche ou l'urine d'un chien fussent pour rendre l'ablution inutile, & mettre dans la nécessité de la réitérer : au moins est-ce ainsi qu'en usent les Musulmans scrupuleux. (G)

ABLUTION, LOTION. On appelle de ce nom plusieurs opérations qui se font chez les Apothicaires. La première est celle par laquelle on sépare d'un médicament, en le lavant avec de l'eau, les matières qui lui sont étrangères : la seconde est celle par laquelle on enlève à un corps les sels surabondans, en répandant de l'eau dessus à différentes reprises ; elle se nomme encore *édulcoration* : la troisième est celle dont on se sert, quand pour augmenter les vertus & les propriétés d'un médicament, on verse dessus, ou du vin, ou quelque liqueur distillée qui lui communique sa vertu ou son odeur, par exemple, lorsqu'on lave les vers de terre avec le vin, &c.

Le mot d'*ablution* ne convient qu'à la première de ces opérations, & ne peut servir tout au plus qu'à exprimer l'action de laver des plantes dans l'eau avant que de les employer : la seconde est proprement l'*édulcoration* : la troisième peut se rapporter à l'*infusion*. Voyez **EDULCORATION, INFUSION.** (N)

* **ABLUTION.** (*Science Hermétique, Philosophie Spagyrique.*) Les philosophes entendant par les eaux les rayons & la lueur de leur feu, appellent *ablution* une abster-sion, un lavement de la noirceur, tache, fouillure, puanteur, &c. de la matière, par la continuation du second degré du feu d'Égypte. *Anonymi Epist. ad Nortman. filium dilectum.* L'*ablution*, en terme de philosophie spagyrique, ne signifie donc pas l'action de laver quelque chose avec de l'eau ou une autre liqueur, mais celle de purifier la matière qui est en putréfaction, au moyen d'un feu continué sans interruption, jusqu'à ce que la matière de noire devienne blanche. *Dictionnaire Mytho-Hermétique*
Tome I.

de D. Pernety. Cet auteur ajoute que les anciens ont caché cette *ablution* sous l'énigme de la salamandre, qu'ils disent se nourrir dans le feu ; & du lin incom-bustible qui s'y purifie & s'y blanchit sans s'y consumer.

* **ABNAKIS, (Géogr.)** f. m. peuple de l'Amérique septentrionale, dans le Canada. Il occupe le 309. de longit. & le 46. de lat.

ABNER, (Hist. Sacrée.) fils de Ner ; général des armées de Saül, servit de prince avec une fidélité inviolable, même au delà du tombeau ; car après la bataille de Gelboé, où Saül fut tué, il maintint Isboseth son fils, sur le trône pendant sept ans, contre les forces de David, & ne l'auroit probablement jamais abandonné, si ce roi qu'il avoit fait ne lui eût donné des sujets de mécontentement. *Abner* donc, outré de l'ingratitude vraie ou supposée (car il étoit question d'une concubine de Saül, dont le roi accusa son général d'avoir abusé) d'Isboseth, se rangea du parti de David, & lui rendit sa femme Michol que Saül lui avoit enlevée. David lui témoigna beaucoup d'amitié ; elle lui devint funeste. Joab, autre général des armées de David, jaloux de la faveur & de la gloire d'*Abner*, lui tendit des embûches, & le tua en lâche, sous prétexte de venger la mort de son frère Asaël, qu'*Abner* avoit tué dans un combat. David cruellement affligé de cette perte, fit faire des funérailles solennelles à *Abner*, composa en son honneur un cantique lugubre, & jeûna jusqu'au soir en signe de sa douleur profonde. La mort d'*Abner* est rapportée à l'an du monde 2956.

§ **ABO, (Géogr.)** ville de Suede, sur le fleuve Aurajocki, à la pointe de l'angle formé par les golfes de Finlande & de Bothnie ; elle fut fondée en 1155 ; son port est sûr & commode. Il y a un évêché suffragant d'Upsal, & une université établie en 1640, par la reine Christine ; cette université étoit auparavant un collège fondé par le grand Gustave. Cette ville fut presqu'entièrement brûlée en 1678, & elle fut prise en 1713 par les Russes, qui la rendirent à la Suede au dernier traité de la paix du nord. Cette ville a le huitième rang à la diète du royaume. On y fait un grand

commerce de grains, de toiles, de planches & de cordages. *Long.* 43. 21. *lat.* 60. 27. (C. A.)

ABOCHARANA, (*Géogr.*) ville de l'Arabie Heureuse, située sur une haute montagne au sud-est de la Mecque; on n'y peut aller que par un chemin étroit qui, durant sept mille pas, peut à peine contenir deux hommes de front. C'est le lieu où l'on garde le trésor du sultan. *Hist. de l'Arabie Heureuse*, par L. Barth. (C. A.)

ABODRITES, f. m. pl. (*Géogr.*) nom de certains peuples qui vinrent s'établir en Allemagne du temps de Charlemagne. On prétend que ce sont les mêmes qui sont présentement dans le duché de Mekelbourg, près de la mer Baltique. (C. A.)

* ABOERA, f. (*Géogr.*) ville d'Afrique, sur la côte d'or de Guinée.

ABOILAGE, f. m. vieux terme de *Pratique*, qui signifie un droit qu'a le seigneur sur les abeilles qui se trouvent dans l'étendue de sa seigneurie. Ce terme est dérivé du mot *abeille*, qu'on disoit anciennement pour *abeille*. (H)

ABOIS, f. m. pl. terme de *Chasse*; il marque l'extrémité où le cerf est réduit, lorsqu'excédé par une longue course il manque de force, & regarde derrière lui si les chiens sont toujours à ses trousses, pour prendre du relâche; on dit alors que *le cerf tient les abois*.

Derniers abois. Quand la bête tombe morte, ou est outrée, on dit *la bête tient les derniers abois*.

ABOIT, f. quelques-uns se servent de ce mot pour signifier *la céruse*. Voyez *ABIT*, CÉRUSE, BLANC DE PLOMB. (M)

ABOKELLE, Voyez *ABUKELB*. (G)

ABOLA, f. m. (*Histoire Nat. Botaniq.*) genre de plante du Canada, auquel M. Linné a donné sans fondement le nom Grec *cinna* d'une espèce de renoncule qui enflamme & brûle comme un caustique le palais des bestiaux qui en mangent, & qui ne se trouve point dans l'Amérique, dont les Grecs n'avoient d'ailleurs aucune connoissance.

Cette herbe est vivace: elle a l'apparence d'un roseau de trois à quatre piés de hauteur; les feuilles lisses de l'avoine, avec une gaine membraneuse; les fleurs dispo-

sées en panicule épaisse, penchée & courbée sous son propre poids.

Le calice de chaque fleur ne renferme qu'une seule corolle hermaphrodite: il est composé de deux bales ovoïdes, aplaties par les côtés, sans arêtes, mais dentelées en scie sur leur dos. La corolle est pareillement ovoïde comprimée, à deux bales, dont l'extérieure porte une arête fort courte, placée au dessous de son extrémité. Il n'y a qu'une seule étamine; l'ovaire porte deux styles & deux stigmates en pinceau, & devient une graine ovoïde.

Remarques. Il est évident, par ces caractères, que l'*abola* se range naturellement dans la section des avoines, dans la famille des gramens, & qu'elle forme un genre voisin de la fleur *anthoxanthon*, indépendamment de sa singularité de n'avoir qu'une seule étamine, seul caractère sur lequel M. Linné s'étoit fondé pour en faire un genre nouveau: caractère qui nous paroît d'autant plus douteux & inconstat, que les botanistes qui observent scrupuleusement, remarquent tous les jours que nombre de plantes étrangères, transportées & semées en Suede, & dans d'autres pays froids de l'Europe, perdent dans ces climats la plupart de leurs étamines, & deviennent par-là stériles. (M. ADANSON.)

ABOLITION, f. f. en général, est l'action par laquelle on détruit ou on anéantit une chose.

Ce mot est Latin, & quelques-uns le font venir du Grec *ἀπάλυω* ou *ἀπόλλυμι*, détruire: mais d'autres le dérivent de *ab* & *olere*, comme qui diroit *anéantir* tellement une chose, qu'elle ne laisse pas même d'odeur.

Ainsi abolir une loi, un règlement, une coutume, c'est l'abroger, la révoquer, l'éteindre, de façon qu'elle n'ait plus lieu à l'avenir. Voyez *ABROGATION*, *RÉVOCA-TION*, *EXTINCTION*, &c.

§ *ABOLITION*, f. f. (*Jurisprudence crimin.*) On confond mal-à-propos les termes d'*abolition*, de *remission*, de *pardon*, de *grace*. *Grace* est le terme générique. *Pardon* est cette clémence dont use le prince envers un homme qui a participé à un crime, sans en être ni l'auteur, ni le complice; par exemple, celui-là doit obtenir des lettres de *pardon*, qui s'est trouvé dans une querelle

où un homme a été assassiné. La *rémission* a lieu dans les cas de meurtres involontaires, ou qui ont été commis en défendant sa vie. Sur la forme de ces sortes de lettres, la nature des tribunaux à qui elles sont adressées, la manière de les leur présenter, les formalités de l'entérinement, on peut consulter le tit. 16 de l'Ordonnance du mois d'Août 1670, & les commentateurs qui en ont interprété les dispositions.

L'*abolition* est différente; elle suppose que le crime existe, & qu'il n'est pas de nature à être remis. Le prince use alors de son autorité souveraine, & fait grâce au coupable: si celui-ci est déjà jugé, les lettres d'*abolition* n'écartent que la peine; l'infamie subsiste. Elle ne subsiste pas au contraire, si les lettres d'*abolition* sont obtenues avant le jugement.

Elles doivent être présentées dans les trois mois du jour de l'obtention. Celui qui en est porteur, est obligé de se constituer dans les prisons; il y demeure pendant toute l'instruction de la procédure en entérinement: c'est lui-même qui, après avoir été conduit de la prison à l'audience, y présente ses lettres à genoux & tête nue; il en écoute la lecture dans cette posture; il prête serment que leur exposé est conforme au vrai; après quoi, on le reconduit en prison, d'où il ne sort qu'après l'entérinement de la grâce.

Il est des crimes que les lettres d'*abolition* ne sauroient dérober au châtement: tels sont les assassins prémédités, le rapt de violence, &c. L'article 4 de l'Ordonnance criminelle en contient la disposition précise: le législateur y déclare qu'il n'accordera point d'*abolition* dans ces cas-là; & il fait assez entendre qu'on doit regarder comme surprises à sa religion, les lettres qui auroient été obtenues pour ces sortes de crimes.

Il seroit à désirer qu'ils fussent tous dans la même classe. A Dieu ne plaise qu'on veuille ôter au prince le droit de faire grâce, ni aux malheureux l'espérance de l'obtenir! Mais la nature même des lettres d'*abolition*, a quelque chose qui outrage l'humanité. Différentes en ceci des lettres de pardon ou de rémission, elles ne s'accordent qu'à de vrais criminels; & c'est

moins les circonstances du fait, que la qualité du coupable qui en détermine la concession. Elles seroient accordées à l'homme puissant, pour le même crime qui conduiroit l'homme du peuple au gibet: c'est un abus. S'il falloit mettre une différence entre deux criminels, ce devroit être pour aggraver la peine de celui qui tient dans la société un rang plus considérable, parce que ses fautes sont d'un exemple plus dangereux; tel fut l'usage constant des anciens peuples, tel est encore celui des Chinois. Il paroît donc que les lettres d'*abolition* s'éloignent du but de toute bonne législation, qui veut que le crime soit puni, sans faire acception du criminel. Ce qu'on pourroit faire dans quelques cas rares, ce seroit d'accorder de simples lettres de commutation de peine à un criminel qui, par ses services personnels, ou ceux de sa famille, auroit mérité de l'indulgence.

Les lettres d'*abolition* s'obtiennent à la grande chancellerie, & sont adressées, si elles sont obtenues par un gentilhomme, à une cour souveraine, sinon à un bailli ou sénéchal.

Peut-être n'est-il pas hors de propos d'observer en finissant, que la cour de Rome a la prétention singulière de pouvoir donner des lettres d'*abolition*, dans tout le monde chrétien; c'est étendre bien loin le pouvoir des clefs: heureusement il est balancé en France par le pouvoir de la raison, c'est-à-dire, des maximes & des libertés de l'église gallicane. (A A.)

* **ABOLLA**, s. habit que les philosophes affectoient de porter, que quelques-uns confondent avec l'exomide: cela suppose, c'étoit une tunique sans manche, qui laissoit voir le bras & les épaules; c'est de là qu'elle prenoit son nom. C'étoit encore un habit de valets & de gens de service.

ABOMASUS, **ABOMASUM**, ou **ABOMASIUM**, s. m. dans l'*Anatomie comparée*, c'est un des estomacs ou ventricules des animaux qui ruminent. Voyez **RUMINANT**; voyez aussi **ANATOMIE COMPARÉE**.

On trouve quatre estomacs dans les animaux qui ruminent, savoir, le rumen ou estomac proprement dit, le *reticulum*, l'*omasus*, & l'*abomasus*. V. **RUMINATION**.

L'*abomasus*, appelé vulgairement, la *cailllette*, est le dernier de ces quatre estomacs; c'est l'endroit où se forme le chyle, & d'où la nourriture descend immédiatement dans les intestins.

Il est garni de feuillettes comme l'*omasus*: mais ses feuillettes ont cela de particulier, qu'outre les tuniques dont ils sont composés, ils contiennent encore un grand nombre de glandes qui ne se trouvent dans aucun des feuillettes de l'*omasus*. Voyez *OMASUS*, &c.

C'est dans l'*abomasus* des veaux & des agneaux que se trouve la présure dont on se sert pour faire cailler le lait. Voyez *PRESURE*. (L)

* **ABOMINABLE, DETESTABLE, EXECRABLE**, synonymes. L'idée primitive & positive de ces mots est une qualification de mauvais au suprême degré: aussi ne sont-ils susceptibles ni d'augmentation, ni de comparaison, si ce n'est dans le seul cas où l'on veut donner au sujet qualifié le premier rang entre ceux à qui ce même genre de qualification pourroit convenir: ainsi l'on dit *la plus abominable de toutes les débauches*: mais on ne diroit guere *une débauche très-abominable*, ni *plus abominable qu'une autre*: exprimant par eux-mêmes ce qu'il y a de plus fort, ils excluent toutes les modifications dont on peut accompagner la plupart des autres épithètes. Voilà en quoi ils sont synonymes.

Leur différence consiste en ce qu'*abominable* paroît avoir un rapport plus particulier aux mœurs, *détestable* au goût, & *exécration* à la conformation. Le premier marque une sale corruption; le second, de la dépravation, & le dernier, une extrême difformité.

Ceux qui passent d'une dévotion superstitieuse au libertinage, s'y plongent ordinairement dans ce qu'il y a de plus *abominable*. Tels mets sont aujourd'hui traités de *détestables*, qui faisoient chez nos peres l'honneur des meilleurs repas. Les richesses embellissent aux yeux d'un homme intéressé la plus *exécration* de toutes les créatures.

ABOMINATION, f. f. les pasteurs de brebis étoient en *abomination* aux Egyptiens. Les Hébreux devoient immoler au Seigneur dans le désert les *abominations* des Egyptiens, c'est-à-dire, leurs animaux

facrés; les bœufs, les boucs, les agneaux & les bœufs, dont les Egyptiens regardoient les sacrifices comme des *abominations* & des choses illicites. L'Écriture donne d'ordinaire le nom d'*abomination* à l'idolâtrie, & aux idoles, tant à cause que le culte des idoles en lui-même est une chose abominable, que parce que les cérémonies des idolâtres étoient presque toujours accompagnées de dissolutions & d'actions honteuses & abominables. Moÿse donne aussi le nom d'*abominable* aux animaux dont il interdit l'usage aux Hébreux. *Genes. xli. 34. Exod. viij. 26.*

L'*abomination* de désolation prédite par Daniel, c. ix. v. 27. marque, selon quelques interpretes, l'idole de Jupiter Olympien, qu'Antiochus Epiphane fit placer dans le temple de Jérusalem. La même *abomination* de désolation dont il est parlé en S. Marc, c. xvi. v. 7. & en S. Matth. c. xxiv. v. 15. qu'on vit à Jérusalem pendant le dernier siège de cette ville par les Romains, sous Tite, ce sont les enseignes de l'armée Romaine, chargées de figures de leurs dieux & de leurs empereurs, qui furent placées dans le temple après la prise de la ville & du temple. Calmet, *diction. de la Bible*, tome I. lett. A. pag. 21 (G)

ABONDANCE, subst. fém. divinité des païens que les anciens monumens nous représentent sous la figure d'une femme de bonne mine, couronnée de guirlandes de fleurs, versant d'une corne qu'elle tient de la main droite toutes sortes de fruits; & répandant à terre de la main gauche des grains qui se détachent pêle-mêle d'un faisceau d'épis. On la voit avec deux cornes, au lieu d'une dans une médaille de Trajan.

ABONDANCE, PLÉNITUDE, voyez **FÉCONDITÉ, FERTILITÉ**, &c. Les étymologistes dérivent ce mot d'*ab* & *unda*, eau ou vague, parce que dans l'*abondance* les biens viennent en affluence, & pour ainsi dire comme des flots.

L'*abondance* portée à l'excès dégénere en un défaut qu'on nomme *régorgement* ou *redondance*. Voyez **REDONDANCE, SUR-ABONDANCE**.

L'auteur du Dictionnaire économique

donne différens secrets ou moyens pour produire l'abondance : par exemple , une abondante récolte de blé , de poires , de pommes , de pêches , &c.

§ ABONDANCE , (*Politique Economique.*) Ce mot est métaphorique en ce sens.

L'abondance des richesses & des commodités de la vie , est le partage d'un petit nombre de particuliers privilégiés , que l'on regarde avec envie , mais dont on cesseroit souvent d'ambitionner le sort , si l'on pouvoit savoir à quel prix ou par quels moyens ils ont acquis cette abondance qui fait l'objet de nos desirs , & par combien de peines , de soins , de sollicitudes & souvent de remords , ils sont parvenus à cet heureux état , dont ils ne peuvent sentir eux-mêmes les avantages , s'ils n'en profitent pas pour exercer la BIENFAISANCE. Voyez ce mot.

L'abondance des particuliers n'est point l'objet de cet article , où il ne s'agit que de celle qui fait la richesse des états & le bonheur universel des citoyens.

Une paix durable dans un état policé , où la loi sacrée des propriétés est maintenue dans sa plus grande vigueur , pourroit être regardée comme la cause première de l'abondance & de la félicité publique , puisque une guerre intestine de quelques années suffit pour entraîner après elle les fléaux de la famine & de la peste , avec la désolation universelle & la destruction entière du corps politique. L'état actuel de la Pologne , l'un des pays le plus abondant & le plus fertile de l'Europe , suffit pour la confirmation de cette triste vérité. Mais si la paix procure l'abondance , ce n'est qu'autant qu'elle met les hommes en état de s'occuper sans relâche des travaux de la terre , dont les fruits renaissans fournissent à leurs besoins journaliers comme à leurs commodités & même à leurs plaisirs ; tandis que l'éducation des bestiaux qui est une suite & une dépendance de cette occupation tranquille , procure au peuple agricole des richesses d'un autre genre , que l'industrie fait mettre en valeur pour satisfaire la multiplicité de nos goûts.

Ainsi les deux sources uniques de l'abondance générale roulent sur deux points fondamentaux , que les hommes ne doivent jamais perdre de vue : l'agriculture & toutes

ses branches d'une part ; & de l'autre , la nourriture des Bestiaux. De là découlent les jouissances des citoyens consommateurs , l'augmentation de la population , la gloire & la puissance de l'état , & même le progrès des arts & des sciences. En effet , l'esprit humain tranquille & rassuré sur les moyens de se procurer le nécessaire , comme le superflu (suivant les conditions où les hommes se trouvent) dans un état où la terre le produit , cherche à multiplier ses jouissances par l'invention des arts , & à satisfaire par l'étude & la culture des hautes sciences la curiosité qui le dévore & le consume. La félicité publique s'augmente en raison des efforts que font tous les membres de la société pour concourir au même but , & participer à cette abondance de l'état qui fait le fruit du travail. C'est alors que le luxe de consommation devient véritablement utile , & contribue à entretenir la joie & la santé parmi les hommes , à la différence de ce luxe destructeur qui ne consiste que dans une somptuosité d'apparence , dont le but est d'avilir l'agriculture en dévorant sa substance en pure perte.

Lisez l'admirable *Essai* de M. Melon , sur le commerce : dans sa supposition de trois îles seules sur la terre , celle qui ne produiroit que des métaux & des richesses de convention , seroit bientôt abandonnée pour aller peupler l'île du blé , où l'abondance & le superflu deviennent la suite nécessaire des récoltes annuelles , sur-tout si l'on fait y mettre le superflu en réserve , comme à la Chine , pour prévenir les disettes.

On distingue dans l'*Esprit des Loix* , les peuples chasseurs , comme les sauvages de l'Amérique ; les peuples pasteurs , comme les Tartares , les Arabes ; & les peuples agricoles. Les premiers ne peuvent jamais être dans l'abondance , & la population y est nécessairement restreinte au plus petit nombre possible , eu égard à la vaste étendue de terrain qu'il faut parcourir pour se procurer la subsistance. En effet , les progrès de la population suivent nécessairement les moyens de subsister ; & les peuples qui ne sont point agricoles , ne peuvent jamais former une grande nation. S'ils sont pasteurs , ils ont besoin d'un grand

pays, pour qu'ils puissent subsister en certain nombre: ils peuvent se réunir pour quelque temps, comme les Tartares de l'Asie, parce que leurs troupeaux peuvent être rassemblés quelque temps; mais toutes ces hordes étant réunies, il faut qu'elles se séparent bientôt, ou qu'elles aillent faire de grandes conquêtes dans quelque empire du midi. Si ce sont au contraire des peuples chasseurs, comme les sauvages de l'Amérique, ils sont encore en plus petit nombre, & forment pour vivre une plus petite nation. La chasse & la pêche ne peuvent suffire à tous leurs besoins, ils ne peuvent acquérir l'objet de leur recherche qu'avec des peines & des soins immenses, & qu'en parcourant de vastes solitudes pour les dépeupler des animaux dont ils se nourrissent: aussi les peuples chasseurs sont nécessairement sauvages, nomades, errans, ignorans tous les arts, & réduits à la plus petite population. Leur pays est ordinairement plein de forêts; & comme les hommes n'y ont point donné de cours aux eaux, il est rempli de marécages où chaque troupe se cantonne & forme de loin à loin une petite nation sauvage.

Quand les nations ne cultivent pas les terres, dit l'auteur de *l'Esprit des Loix*, voici dans quelle proportion le nombre des hommes s'y trouve. Comme le produit d'un terrain inculte est au produit d'un terrain cultivé, de même le nombre des sauvages dans un pays est au nombre des laboureurs dans un autre; & quand le peuple qui cultive les terres, cultive aussi les arts, le nombre des sauvages est au nombre de ce peuple, en raison composée du nombre des sauvages à celui des laboureurs, & du nombre des laboureurs à celui des hommes qui cultivent les arts.

La population, cette force des empires, suit donc nécessairement les moyens de subsister; plus ces moyens sont faciles & sûrs, plus la population augmente: au contraire, plus ces moyens diminuent, plus la population se rétrécit. *L'abondance* inclue donc nécessairement sur la population; mais il n'appartient qu'aux peuples agricoles d'être dans l'abondance de toutes choses, sur-tout si à la culture de la terre ils joignent le soin & la nourriture des bestiaux, dont les profits

continuels & journaliers s'accroissent avec le produit annuel des récoltes.

La fertilité ayant des bornes, & les fruits de la terre étant périssables, l'abondance des choses nécessaires à la vie est nécessairement restreinte & peu durable, si l'industrie humaine ne prévient ces inconvéniens, & si la législation des peuples agricoles n'est pas sans cesse occupée des moyens de perpétuer cette abondance qui fait la félicité de tous, & de l'assurer sur une base solide & inébranlable. Les terrains incultes, les friches, les landes & les marais sont donc des signes visibles de la négligence d'un gouvernement, n'y ayant aucun de ces terrains que l'art ne puisse féconder: l'agriculture livrée à la routine & à l'ignorance des gens qui l'exercent sans principes, la mauvaise distribution des sols dont on laisse ordinairement la moitié sans culture, sous prétexte de repos, le défaut des prairies artificielles, par lesquelles on pourroit suppléer si aisément aux prés naturels; la langueur du commerce, les lois fiscales qui l'enchaînent, les formes judiciaires qui rendent la justice si lente & si coûteuse, l'encouragement des arts futiles, la mendicité forcée par le défaut d'ateliers publics, où l'on occuperoit les mendiants valides, les troupes trop nombreuses, dont l'inaction en temps de paix pourroit être utilement employée aux travaux publics, &c. sont autant de reproches faits aux gouvernemens, & de moyens pour éloigner & rétrécir cette abondance qui rendroit les états florissans; mais ce n'est qu'en se précautionnant contre l'intempérie des saisons & l'incertitude des récoltes, par des *approvisionnement d'ordonnance*, & par des *greniers publics de conservation*, où l'on met quelques années en réserve, que l'on peut rendre l'abondance fixe & durable. La Chine est le seul pays de l'univers où l'homme ait une prévoyance d'où dépendent sa vie & celle de sa postérité. Voyez CHINE.

On a beaucoup écrit depuis quelques années en faveur de la liberté du commerce des grains & de l'exportation, avec une chaleur inconsidérée qui a obscurci le jugement des têtes les mieux organisées. On n'a pas senti qu'en se privant volontairement de son superflu sur l'espérance d'une

récolte incertaine, avant d'avoir mis en réserve une suffisante quantité de blé, on rend précaire la vie du peuple, & on l'échange contre l'or des commerçants & des monopoleurs qui hâtent le moment de la disette pour se faire rentrer leurs fonds avec usure. On n'a pas même senti que l'enchérissement d'une denrée doit dépendre la vie de l'homme, entraîne avec lui la chute des manufactures & des arts, & l'émigration de ceux dont les biens, l'industrie ou le travail ne peuvent atteindre le prix des grains : que ce n'est qu'en faisant consommer à bas prix sur les lieux le superflu des récoltes, qu'on peut faire fleurir les arts, augmenter les manufactures & encourager la population par la certitude de l'abondance ; & qu'en tous cas, si l'exportation pouvoit avoir quelques avantages, ce ne seroit qu'en la restreignant au superflu : mais qu'il ne peut y avoir de superflu que lorsque le nécessaire est assuré, & sous la main, pour ainsi dire, dans des greniers d'abondance, toujours prêts à être ouverts dans les disettes ; car plus la population est considérable, plus les disettes sont à craindre.

On a dit ingénieusement que le blé étoit un cinquième élément, aussi nécessaire à l'homme que l'air & l'eau. Il seroit donc à souhaiter qu'il fut aussi abondant, & que l'homme trouvât aussi aisément à appaiser sa faim qu'à étancher sa soif, mais ce n'est qu'à la sueur de son front, ou par un travail opiniâtre, que l'homme se procure cette denrée de première nécessité ; la providence l'y a condamné, pour l'obliger à un exercice utile, d'où dépendent sa vie & sa santé.

Sed pater ipse colendi

*Haud facilem esse viam voluit, primusque per
artem*

*Movit agros curis acuens mortalia corda,
Nec torpere gravi passus sua regna veterno.*

Géorg. de Virg.

Mais si l'homme ne peut se procurer l'abondance de cette denrée qu'avec des peines & des soins infinis, il pourroit du moins par son industrie trouver des moyens surs & peu dispendieux, de conserver ces mêmes denrées de première nécessité, de les tenir

en réserve pour les temps malheureux qui surviennent inopinément, ou par l'intempérie des saisons, ou par des causes que toute la science humaine ne peut connoître, ni prévenir ; pour ces années de stérilité, où la terre semble se refuser à la production des semences qui lui sont confiées : mais parvenir à rendre ces précautions générales, par la voie de la persuasion, & par la conviction que chaque famille, chaque individu doit avoir de son plus grand intérêt, faire répandre ces connoissances de manière qu'elles deviennent des notions communes, en démontrer les avantages dans des pratiques sûres & par des exemples mis sous les yeux du peuple, c'est là le point capital & le vœu d'une administration éclairée, qui fait aller au devant du besoin, & qui veut fixer dans ses états l'abondance & le bonheur des peuples. Telles ont été les vues qui ont dicté les ordres que j'ai reçus d'écrire sur la nature, la conservation & le meilleur emploi des grains, dans le *Traité de la Moulture économique*, dont on trouvera la substance & la doctrine en plusieurs articles de ce Dictionnaire. (M. BEGUILLET.)

ABONDANCE, f. f. (*Belles-Lettres.*) Il y a dans le style une *abondance* qui en fait la richesse & la beauté : c'est une affluence de mots & de tours heureux pour exprimer les nuances des idées, des sentimens & des images.

Il y a aussi une *abondance* vaine qui ne fait que déguiser la stérilité de l'esprit & la disette des pensées, par l'ostentation des paroles.

Soit qu'on veuille toucher ou plaire, ou même instruire simplement, l'abondance du style suppose l'abondance des sentimens & des idées, que produit un sujet fécond, digne d'être développé. C'est alors que la pensée & l'expression coulent ensemble à pleine source.

La peine qu'on se donne pour enrichir des sujets stériles, pour agrandir de petits objets, est au moins inutile & souvent importune.

Chapelain, qu'on a voulu donner pour un homme de goût, en fait de poésie, & qui n'avoit pas même l'idée de la grace & de la beauté poétiques, emploie à décrire les charmes & la parure d'Agnès

Sorel , quarante vers dans le goût de ceux-ci :

*On voit hors des deux bouts de ses deux
courtes manches,
Sortir à découvert deux mains longues &
blanches,
Dont les doigts inégaux , mais tous ronds
& menus ,
Imitent l'embonpoint des bras longs &
charnus.*

L'art de peindre en poésie , est l'art de toucher avec esprit ; & l'abondance consiste alors à faire beaucoup avec peu , c'est-à-dire , à donner à l'imagination , par quelques traits légèrement jetés , de quoi s'exercer elle-même.

Voyez dans trois vers de Virgile , comme Vénus est peinte en chasseresse :

*Namque humeris de more habilem suspenderat arcum
Venatrix , dederatque comam diffundere ventis ,
Nuda genu , nudosque sinus collecta fluentes.*

L'abondance du style a lieu non seulement dans la poésie descriptive , mais dans l'expression des sentimens où l'ame se répand , dans les réflexions où elle se repose. Virgile , & Racine son rival , en ont mille exemples.

C'est une précieuse abondance que celle qui , réunie avec la précision , dont on la croiroit ennemie , rassemble dans le plus petit espace tous les traits d'un riche tableau , comme dans ces vers d'Horace , qu'on ne traduira jamais :

*Quo pinus ingens , albaque populus
Umbram hospitalem confociare amant
Ramis ; & obliquo laborat
Lympha fugax trepidare rivo.*

Un nouveau charme de l'abondance , c'est l'air de négligence & de simplicité dans celui qui prodigue les richesses du style , avec celles du génie. Cette rare félicité , si j'ose m'exprimer ainsi , regne dans le style de La Fontaine & dans celui d'Ovide , mais l'abondance d'Ovide va jusqu'au luxe. Des différentes faces sous lesquelles Ovide présente une pensée , ou des nuances variées qu'il démêle dans un sentiment , chacune

plairait , si elle étoit seule : mais la foule en est fatigante ; & à côté de la richesse on apperçoit enfin l'épuisement.

La poésie Allemande surabonde en détails dans les peintures physiques ; la poésie Italienne , dans l'analyse des sentimens , donne souvent dans le même excès.

La passion donne lieu à l'abondance du style dans les momens où l'ame se détend , & se soulage par des plaintes :

Les foibles déplaîsirs s'amusent à parler :

Mais lorsque le cœur est faisi de douleur ; enflé d'orgueil ou de colere , la précision & l'énergie en font l'expression naturelle. Il arrive cependant quelquefois que l'abondance contribue à l'énergie , comme dans ces vers de Didon :

*Sed mihi vel tellus optem prius ima
dehiscat ,
Vel pater omnipotens adigat me fulmine
ad umbras ,
Pallentes umbras Erebi , noctemque profundam ,
Ante pudor quam te videro , aut tua jura
resolvo.*

On voit là une femme qui sent sa foiblesse , & qui tâchant de s'affermir par un nouveau serment , le fait le plus inviolable & le plus effrayant qu'il lui est possible : ainsi cette redondance de style ,

Pallentes umbras Erebi , noctemque profundam ,

est l'expression très-naturelle de la crainte qu'elle a de manquer à sa foi.

Quand le caractère de celui qui parle est austere & grave , l'expression doit être pleine , forte & précise. Fernand Cortès , à son retour du Mexique , rebuté par les ministres de Philippe II , & n'ayant pu approcher de lui , se présente sur son passage & lui dit : *Je m'appelle Fernand Cortès ; j'ai conquis plus de terres à votre majesté , qu'elle n'en a hérité de l'empereur Charles-Quint son pere , & je meurs de faim.* Voilà de l'éloquence.

L'entretien de Caton & de Brutus dans la Pharsale , seroit sublime s'il n'étoit pas diffus. Lucain étoit jeune ; & l'ambition d'un

d'un jeune homme est d'étonner en renchérisant sur lui-même. Le comble de l'art est de s'arrêter où s'arrêteroit la nature. Virgile & Racine sont des modèles de cette sobriété; Homère & Corneille n'ont pas ce mérite.

Par-tout où la philosophie est susceptible d'éloquence, elle permet au style une *abondance* ménagée. Voyez Plutarque exprimant le délire & les angoisses de l'homme superstitieux.

Voyez dans l'*Histoire Naturelle* toutes les richesses de la langue, employées à décrire la beauté du paon & la férocité du tigre.

Le genre oratoire est celui où les richesses du style peuvent se répandre le plus abondamment; & c'est là sur-tout que l'on voit des exemples d'une *abondance* vicieuse: il n'y a peut-être pas un orateur qui soit exempt de ce reproche.

Le barreau moderne, où, en dépit de la raison & de l'équité, l'éloquence passionnée veut dominer comme dans la tribune, retentit de déclamations; c'est un débordement de paroles, auquel il seroit bien à souhaiter qu'on pût mettre une digue. Comment démêler la vérité dans le cahos des plaidoiries? Combien de fois les juges ne pourroient-ils pas dire aux avocats ce que les Lacédémoniens disoient à certain harangueur proluxe: *Nous avons oublié le commencement de ta harangue, ce qui est cause que n'ayant pas compris le milieu, nous ne saurions répondre à la fin.*

C'est encore pis, s'il est possible, pour l'éloquence de la chaire. L'usage de parler une heure sur un sujet stérile ou simple, la méthode établie de diviser, de subdiviser, de prouver ce qui est évident, ou d'expliquer ce qui est ineffable; d'analyser, d'amplifier ce qui demanderoit, pour frapper les esprits, des touches fortes & de grands traits: voilà ce qui ne fait que trop souvent de l'éloquence de la chaire un babil dont la volubilité nous étourdit, & dont la monotonie nous endort.

Il est certain que les grandes vérités morales & religieuses, dont la chaire doit retentir, exigent quelquefois des développemens; & c'est là que le style doit employer son *abondance*, mais avec l'économie que le goût & la raison prescrivent.

Tome I.

Le sage est ménager du temps & des paroles: sur-tout lorsqu'il occupe tout un peuple assemblé.

Ecoutez Massillon, parlant de la tolérance religieuse: « L'église n'opposa jamais » aux persécutions que la patience & la » fermeté; la foi fut le seul glaive avec lequel elle vainquit les tyrans. Ce ne fut pas en répandant le sang de ses ennemis qu'elle multiplia ses disciples, le sang de ses martyrs tout seul fut la semence des fideles. Ses premiers docteurs ne furent pas envoyés dans l'univers comme des lions, pour porter par-tout le meurtre & le carnage, mais comme des agneaux, pour être eux-mêmes égorgés. Ils prouvent, non en combattant, mais en mourant pour la foi, la vérité de leur mission ».

Ecoutez le même, prêchant la bienfaisance à un jeune roi: « Toute cette vaine » montre qui vous environne, lui dit-il, » est pour les autres; ce plaisir (le plaisir de faire du bien) est pour vous seul; tout le reste a ses amertumes, ce plaisir seul les adoucit toutes. La joie de faire du bien est tout autrement douce & touchante que la joie de le recevoir: revenez y encore; c'est un plaisir qui ne s'use point: plus on le goûte, plus on se rend digne de le goûter. On s'accoutume à sa prospérité propre, & on y devient insensible; mais on sent toujours la joie d'être l'auteur de la prospérité d'autrui ».

On voit là sans doute la même idée revenir, & se présenter sous des traits qui semblent les mêmes, mais dont chacun la rend plus vive & plus touchante, & qui, pour émouvoir le cœur, ont la force de l'eau qui tombe goutte à goutte sur le rocher qu'elle amollit enfin.

L'*abondance* du sentiment n'est pas fatigante, comme celle de l'esprit; aussi n'y a-t-il que les sujets pathétiques sur lesquels il soit possible de parler d'*abondance*; expression qui peint vivement cette sorte d'éloquence, où, sans préparation comme sans ordre & sans fuite, une âme pleine d'un grand sujet, & profondément pénétrée, répand avec impétuosité les senti-

mens dont elle est remplie, & fait passer dans toutes les ames ses rapides émotions.

On a vu des prodiges du pouvoir de cette éloquence : le véhément Eridaine a déchiré plus de cœurs & fait couler plus de larmes, que le savant & profond Bourdaloue, & si j'ose le dire, que le véhément Bossuet.

Mais lorsque la force de l'éloquence doit résulter de l'ordre & de l'enchaînement des idées, c'est une imprudence de se livrer à l'inspiration du moment, à moins qu'une longue habitude de l'élocution n'ait mis l'orateur en état de s'abandonner à sa véhémence, sans rien perdre de la méthode pressante du raisonnement. Ce sont des exceptions rares à ce que Plutarque avoit observé des *Oraisons faites à l'imprévu*. « Elles sont pleines, dit-il, de grande nonchalance & de beaucoup de légèreté ; » car ceux qui parlent ainsi à l'étourdi, ne savent là où il faut commencer, ni là où ils doivent achever ; & ceux qui s'accoutument ainsi à parler à la volée, outre les autres fautes qu'ils commettent, ils ne savent garder mesure ni moyen en leurs propos, & tombent dans une merveilleuse superfluité de langage ».

On raconte à ce propos qu'en Italie, où les prédicateurs parlent assez communément d'*abondance*, l'un d'eux prêchant sur le pardon des ennemis, après s'être efforcé de persuader à ses auditeurs, qu'il falloit non seulement pardonner à ses ennemis, & ne pas leur vouloir du mal, mais encore les aimer & leur faire du bien, emporté par sa véhémence, reprit ainsi : *Mais, me direz-vous, je n'ai point d'ennemis : vous n'avez point d'ennemis, mes freres ! & le monde, le péché, la chair ne sont-ils pas vos ennemis ?*

C'est ainsi qu'un orateur dont la marche n'est point réglée, risque souvent de s'égarer.

Il faut avouer cependant qu'il n'y a que cette façon de produire les grands effets de l'éloquence, & de saisir tous les avantages du lieu, du moment, de son émotion propre & de celle des auditeurs ; & voilà pourquoi Bourdaloue disoit d'un missionnaire de son temps : *On vend à ses sermons les bourses que l'on vole aux miens*. Les missionnaires ont en effet cet avantage

ineffimable sur les prédicateurs étudiés ; il est le même au barreau, pour les avocats qui parlent d'*abondance*, sur ceux qui froidement récitent le plaidoyer qu'ils ont écrit. Ce talent, que Fénelon vouloit que l'on acquit, demande un grand travail, & suppose les dons les plus précieux de la nature : il est cependant quelquefois porté si loin par l'habitude, qu'il y a des orateurs dont l'élocution même gagne à n'être point travaillée, & qui parlent mieux d'*abondance* qu'ils n'écrivent avec réflexion.

Le vice du style opposé à l'*abondance*, est la sécheresse & la stérilité : on s'en aperçoit aisément, lorsque sur un sujet qui demande à être approfondi & développé, l'écrivain demeure comme Tantale au milieu d'un fleuve, haletant, si j'ose le dire, après l'expression vive, énergique ou touchante, qui semble lui échapper des lèvres au moment qu'il croit la saisir. V. ELOQUENCE. (M. MARMONTEL.)

* **ABONDANCE**, (*Géogr.*) petite ville de Savoie, dans le diocèse de Chablais.

ABONDANT, adj. *nombre abondant en Arithmétique*, est un nombre dont les parties aliquotes prises ensemble, forment un tout plus grand que le nombre, ainsi 12 a pour parties aliquotes 1, 2, 3, 4, 6, dont la somme 16 est plus grande que 12. Le nombre *abondant* est opposé au nombre *defectif*, qui est plus grand que la somme de ses parties aliquotes, comme 14, dont les parties aliquotes sont 1, 2, 7, & au nombre parfait qui est égal à la somme de ses parties aliquotes, comme 6, dont les parties aliquotes sont 1, 2, 3. V. NOMBRE & ALIQUOTE. (O)

ABONDANT, (*d'*) *terme de Palais*, qui signifie par surrogation, ou par surabondance de droit ou de procédure. (H)

ABONNEMENT, s. m. est une convention faite à l'amiable, par laquelle un seigneur à qui sont dus des droits, ou un créancier de sommes non liquides, ou non encore actuellement dues, se contente par indulgence, ou pour la sûreté de ses droits, d'une somme claire & liquide une fois payée, ou se relâche de façon quelconque de ses droits.

Ce terme a succédé à celui d'*abournement*, dérivé du mot *borne*, parce que l'*abonnement* est la facilité qu'a quelqu'un

de borner, limiter, ou restreindre les prétentions. (H)

ABONNIR, v. act. *terme de Porter de terre* : on dit *abonner le canot*, pour dire, le jeter à demi, le mettre en état de rebattre. Voyez **REBATTRE**.

A-BORD, (*Marine*.) terme de commandement pour obliger une chaloupe, un canot ou un petit bâtiment quelconque, d'approcher & de venir au vaisseau qui le lui commande. (*M. le chevalier DE LA COUDRAYE.*)

ABORDABLE, adject. (*Marine*.) on dit, en terme de marine, qu'une rade est *abordable*, lorsqu'aucune cause ne rend point trop dangereuse l'entrée ou la sortie de cette rade, ou même le séjour que l'on voudroit y faire. On dit qu'une côte n'est pas *abordable*, lorsqu'il n'est pas possible d'y débarquer. (*M. le chevalier DE LA COUDRAYE.*)

ABORDAGE, s. m. (*Marine*.) ce mot pris dans toute l'étendue que les marins lui donnent, désigne le choc qu'éprouve une chose qui en touche une autre. Un vaisseau craint l'*abordage* d'un autre vaisseau. Un canot craint l'*abordage* des glacons que charrie une rivière. Un matelot s'est blessé dans l'*abordage* qu'il s'est donné contre un canon, &c.

Abordage, est l'action d'aborder (*Voyez* **ABORDER**). C'est en ce sens qu'on dit *faire un abordage de capitaine*, pour désigner le tour ou le circuit que prend un canot qui veut accoster un vaisseau, ou une cale, de la manière la plus avantageuse.

Abordage s'emploie particulièrement pour exprimer l'action d'un vaisseau qui joint un vaisseau ennemi à dessein de l'accrocher & de s'en emparer, en faisant passer son équipage à bord de cet ennemi. (*V. ACCROCHER.*) Quand on fait route pour exécuter cette manœuvre, on va à l'*abordage*; quand l'équipage passe sur le vaisseau ennemi, il *faute à l'abordage*. L'*abordage* demande de la précision & de la finesse dans la manœuvre : car il est bien important de faire un *abordage* avantageux. L'avantage consiste particulièrement à prendre une position telle que l'ennemi reste exposé à votre artillerie & que la sienne ne puisse avoir d'effet; telle

seroit celle où l'on engageroit le beaupré ennemi dans ses grands haubans. Il faut aussi, tant qu'on peut, procurer de la facilité à passer d'un bord à l'autre.

Dans tous les vaisseaux de guerre il y a un rôle de combat, c'est-à-dire, que dès l'armement on nomme & l'on destine une certaine quantité de matelots pour occuper les différens postes du vaisseau pendant le combat; dans cette distribution il y en a de particulièrement destinés à sauter des premiers à l'*abordage*, & ce sont ceux qui, également destinés pour la manœuvre, occupent les gaillards & les hauts du vaisseau. On a soin de choisir les gens les plus alertes & sur la bravoure desquels on puisse compter. Les batteries doivent redoubler leur feu lorsqu'on va à l'*abordage*, & on ne doit cesser de les servir que le plus tard qu'il se peut. On doit fermer soigneusement tous les sabords, à mesure que les canons deviennent inutiles, dans la crainte que l'ennemi ne s'introduise par cette voie dans le vaisseau, ou n'y lance du feu. A mesure que les matelots quittent les batteries, ils doivent monter sur le gaillard & passer à la mousqueterie, jusqu'au moment marqué pour sauter à l'*abordage*. Ce moment doit être désigné par le capitaine, & c'est à lui à juger lorsqu'il est favorable. Le feu des gaillards & des hunes doit être bien servi, pour faciliter ce passage en tuant & en écartant l'ennemi : les grenades, sur-tout, lancées avant que les deux équipages se mêlent, sont très-propres à cet effet. On doit, en un mot, ne rien négliger pour semer la mort & la terreur parmi son ennemi & pour l'ébranler. Il est à propos que chacun ait une cocarde ou autre marque distinctive pour se reconnoître dans la mêlée les uns les autres, & n'être pas tué par la mousqueterie de son propre vaisseau.

L'*abordage* est certainement avantageux pour le vaisseau qui ne peut résister à l'artillerie de son ennemi : l'adresse & le courage peuvent alors suppléer à la force. Les vaisseaux François autrefois avoient proportionnellement plus de monde que les vaisseaux Anglois, & cela leur donnoit de la supériorité à l'*abordage* : aujourd'hui il y a une égalité entr'eux à cet égard, mais l'impétuosité françoise peut faire encore

substituer l'avantage de leur côté. Il faut cependant être bien sur de son équipage, avant de le mener à une action qui décide aussi promptement du sort du combat, & qui a réellement en soi quelque chose d'autant plus terrible qu'elle est moins pratiquée. On ne peut donc trop l'exercer dans les ports & se familiariser, pour ainsi dire, avec les dangers de l'abordage : l'espoir de la récompense est de plus, pour le matelot, un puissant motif d'émulation ; le pillage, cependant si on le tolère, doit toujours être limité : périssent ces armes moins militaires que féroces qui croient tout permis dans une place emportée d'assaut !

On dispute si dans un *abordage*, toutes choses d'ailleurs égales, l'avantage est du côté de l'attaquant ou de l'attaqué ? Il est certain que celui qui attaque étonne l'ennemi ; mais si l'attaqué conserve & son sang-froid & son courage, il acquiert bien de l'avantage de la difficulté qu'a l'attaquant pour venir à son bord.

Les armes en usage sur nos vaisseaux pour défendre l'abordage, sont le fusil, la pique, & la hallebarde. Celles dont on se sert pour passer à l'abordage sont le pistolet, le sabre, & la hache d'armes ; on les pose sur le pont, & chacun, pour passer sur le vaisseau ennemi, se munit de celle qui lui convient le mieux. Je trouve ces armes très-défectueuses ; & je vais montrer en gros ce en quoi elles pechent, & examiner si on ne pourroit pas en substituer d'autres plus convenables. Le pistolet très-grand, est difficilement porté dans un passage que l'on fait quelquefois d'une vergue sur une vergue, où les deux mains sont alors si souvent nécessaires pour s'y tenir ; & le sabre, tel qu'on le fournit, est embarrassant par sa longueur & par son poids ; la hache d'armes seule réunit quelques avantages, mais je lui trouve des inconvénients encore plus grands, & on peut avancer, je crois, que toute arme qu'il faut lever pour frapper, ne vaut point en général une arme qui pointe. Lorsqu'on est passé à l'abordage, le combat n'est plus un combat sur mer, c'est un combat livré par des fantassins sur un terrain égal & de plain-pied. Il est impossible, sans doute, d'y établir un ordre égal à celui qu'observe l'infanterie dans ses

batailles ; aussi ne veux-je pas que nos armes ressemblent aux fiennes : cependant jetons un coup d'œil dessus, & songeons que c'est l'expérience, ce principe sûr, qui a amené leurs armes à l'état où elles sont. Je voudrois donc que les armes pour l'abordage fussent courtes, propres à pointer & à couper, & d'un poids qui ne fût point à charge. Telle seroit une lame de dix-huit pouces de long, un peu courbée & suffisamment épaisse pour recevoir un fil capable de couper, en cas de besoin, un cordage assez gros : je voudrois que cette arme, élongée le long de la cuisse gauche, fût portée par un large ceinturon, dont chaque matelot seroit ceint en cas de combat ; que le ceinturon eût, de plus, de quoi soutenir un pistolet à deux coups un peu plus fort seulement que les pistolets connus sous le nom de *pistolets de poche* ; & un petit coutelas fait en forme de poignard, tel que les Turcs en portent à leur côté. Ce même ceinturon pourroit facilement porter deux cartouches de recharge pour recharger le pistolet en cas de besoin ; & même une grenade que les matelots & soldats lanceroient à leur arrivée sur le vaisseau ennemi, moyennant une petite meche dont ils seroient pourvus. Il faudroit que ces armes, entretenues par l'armurier du vaisseau, eussent toutes les qualités & la trempe nécessaires pour en faire des armes bonnes & bien conditionnées. Avec le pistolet on peut se défaire d'un ennemi qui s'oppose à votre entrée dans le vaisseau ; & le poignard que je conseille, est une arme qui peut être utile dans les combats corps-à-corps qui arrivent quelquefois dans la mêlée. Pour défendre l'abordage, je ne crois pas qu'il y ait d'armes meilleures que le fusil avec sa bayonnette.

La forme actuelle des vaisseaux dont les côtés rentrent beaucoup, & la perfection de la manœuvre, ont rendu l'abordage fort rare. Il seroit bien facile de remédier au premier empêchement ; & je m'étonne qu'on ne l'ait pas déjà fait, puisqu'il y a des occasions où l'abordage est d'un avantage décidé. (*M. le chevalier DE LA COUDRAYE.*)

Abordage se dit aussi du choc des vaisseaux contre des rochers. *Nous nous étions*

pourvus de boute-hors pour nous défendre de l'abordage des rochers, où nous appréhendions d'être emportés par l'impétuosité du courant. (Z)

§ **ABORDER**, v. a. (*Marine.*) c'est joindre & toucher déjà un objet. On *aborde* un vaisseau ; on *aborde* une pièce de bois ; on *aborde* une roche. Ce verbe a son passif, être *abordé*.

ABORDER, verbe neutre, a la même signification : on l'emploie comme verbe neutre, lorsque la chose que l'on *aborde* est un point fixe & déterminé, & que l'on *aborde* avec volonté ce point fixe. C'est en ce sens que l'on dit : *aborder* au rivage : *j'aborderai* à tel endroit, avant de remonter plus haut dans la rivière, &c. En observant la différence du verbe *aborder* employé comme actif ou comme neutre, on reconnoîtra pourquoi les marins disent, selon l'occasion, *aborder* une cale, ou *aborder* à une cale. En effet, quoique dans l'un & l'autre cas la chose que l'on *aborde* soit un même point, & soit une chose fixe & déterminée, cependant dans le dernier exemple l'abordage est volontaire, & dans le premier il est accidentel.

Les vaisseaux *s'abordent* quelquefois involontairement, soit par mal-adresse, soit par la force du vent, ou celle des courans opposés, ou même le calme les porte l'un sur l'autre. Cet événement est presque toujours accompagné de dommages, & est souvent très-dangereux. Qu'on fasse attention à la masse d'un vaisseau, & on ne sera point étonné que la force du choc de deux vaisseaux qui *s'abordent*, lorsqu'ils ont acquis un certain degré de vitesse, puisse être telle qu'un des deux coule l'autre bas.

J'ai dit que le calme pouvoit être compté parmi les causes qui font *aborder* les vaisseaux ; cela mérite une remarque pour laquelle je renvoie au mot **CALME**.

Lorsque des vaisseaux sont sur le point de *s'aborder*, on doit toujours, lorsque la chose est possible, chercher à amortir le choc, ou même à l'empêcher en s'écartant les uns les autres avec des espars & des boute-hors : on ne doit même point attendre aussi tard pour chercher à éviter l'abordage ; mais il est bon de se faire remarquer de bonne heure par ses canots &

chaloupes, chacun d'un côté opposé. Dans les frégates on peut gréyer des avirons. Il faut sur-tout avoir cette attention, lorsqu'une lame fourde rendroit l'abordage plus à craindre par l'agitation qu'elle communique aux vaisseaux ; agitation qui peut être alors comparée à une vitesse réelle. On voit bien que je ne parle ici que pour les vaisseaux qui sont en calme, ou qui ne sont point maîtres de diriger leurs mouvemens, fauto d'avoir de l'air & d'être en marche. Lorsqu'il y a du vent, que le vaisseau fait route, & que celui qui le conduit y voit clair, si l'on *s'aborde*, ce ne peut être que par entêtement ou par ignorance. Dans le premier cas, il faut se corriger ; dans le second, il faut *s'instruire*.

On dit qu'un vaisseau *aborde* de bout au corps, lorsque l'avant de ce vaisseau frappe le côté du vaisseau abordé. Deux vaisseaux *s'abordent* de long en long, lorsqu'ils se joignent côté-à-côté, soit qu'ils marchent du même sens, soit qu'ils marchent du sens opposé. Ils *s'abordent* tous les deux par l'avant, lorsque ce sont les deux avants qui se choquent ; ils *s'abordent* par l'arrière, par la hanche, &c.

Il est nécessaire à un marin de savoir *aborder* & éviter l'abordage : on a dû s'en convaincre en lisant cet article & celui **ABORDAGE**. Il n'est point possible, sur-tout dans un ouvrage comme celui-ci, de prescrire des règles à cet égard, parce que la manœuvre nécessaire dépend de la position respective des deux vaisseaux, c'est-à-dire qu'elle varie à l'infini. Quelques ouvrages citent un certain nombre de positions, & enseignent la manœuvre qu'il faut alors employer : sans les blâmer, je me crois dispensé de les imiter. De telles règles ne peuvent servir qu'au marin navigateur ; & c'est par l'expérience seule, & par l'étude réfléchie qu'il doit y joindre, qu'il peut se flatter d'acquérir le fonds de science nécessaire pour être appliquée au besoin. (*M. le Chevalier DE LA COUDRAYE.*)

ABORDER un vaisseau. Les gens de mer ne donnent point à ce terme la même signification que lui donnent les gens de rivière. Les premiers le tirent du mot *bord*, par lequel ils désignent une partie du navire ;

& non de celui de bord, qui se prend pour le rivage. Ainsi *aborder*, en *Marine*, c'est ou tomber sur un vaisseau, ou désigner l'action d'un bord qui tombe sur l'autre. De là viennent les mots *déborder*, *reborder*, pour dire, *tomber une seconde fois*, & *se détacher des amarres*. Lorsque les Marins veulent marquer l'action de gagner le rivage, ils disent *toucher mouches*, *rendre le bord*, *debarquer*, *prendre terre*, *relâcher*.

On tâche d'*aborder* les vaisseaux ennemis par leur arriere vers les hanches, pour jeter les grapins aux haubans, ou bien par l'avant & par le beaupré.

Il y eut un brûlot qui nous aborda à la faveur du canon de l'amiral. Voyez BRULOT.

Aborder de bout au corps ou en belle, c'est mettre l'éperon dans le flanc d'un vaisseau. On dit aussi de deux vaisseaux qui s'approchent en droiture, qu'ils *s'abordent de franc étabie*. Voyez ETABLE.

Aborder en travers en dérivant. Couler un vaisseau à fond en l'abordant. Vaisseaux qui *s'abordent*, soit en chassant sur leurs ancres, soit à la voile.

« Si un vaisseau qui est à l'ancre dans un port ou ailleurs, vient à chasser & en » lui cause quelque dommage, les intéressés » le supporteront par moitié.

« Si deux vaisseaux sans voiles viennent » à s'aborder par hasard, le dommage qu'ils » se causeront se paiera par moitié : mais » s'il y a de la faute d'un des pilotes, ou » qu'il ait *abordé* exprès, il paiera seul le » dommage ». Ordonnance de la Marine du mois d'Août 1681, art. 10 & 11, tit. vij. liv. III. (Z)

ABORDER, v. act. terme de Fauconnerie : lorsque la perdrix poussée par l'oiseau gagne quelque buisson, on dit il faut *aborder la remise sous le vent*, afin que les chiens sentent mieux la perdrix dans le buisson.

ABORIGENES, (Géogr.) nom que l'on donne quelquefois aux habitans primitifs d'un pays, ou à ceux qui en ont tiré leur origine, par opposition aux colonies ou nouveaux habitans qui y sont venus d'ailleurs. Voyez COLONIE.

Le mot d'*Aborigenes* est fameux dans l'antiquité : quoiqu'on le prenne à présent

pour un nom appellatif, c'a été cependant autrefois le nom propre d'un certain peuple d'Italie ; l'étymologie de ce nom est extrêmement disputée entre les savans.

Ces *Aborigenes* sont la nation la plus ancienne que l'on sache qui ait habité le Latium, ou ce qu'on appelle à présent *la campagne de Rome*, *campagna di Roma*.

En ce sens on distingue les *Aborigenes* des Janigenes, qui, selon le faux Berose, étoient établis dans le pays avant eux ; des Sicules que ces *Aborigenes* chasserent ; des Grecs, de qui ils tiroient leur origine ; des Latins, dont ils prirent le nom après leur union avec Enée & les Troyens ; & enfin des Auloniens, des Volques, des Ænotriens, & autres qui habitoient d'autres cantons du même pays.

On dispute fort pour savoir d'où vient le mot *Aborigenes* : s'il faut le prendre dans le sens que nous l'avons expliqué au commencement de cet article, ou s'il faut le faire venir par corruption d'*aberrigenes*, *errans* ; ou de ce qu'ils habitoient les montagnes, ou de quelqu'autre étymologie.

S. Jérôme dit qu'on les appella ainsi de ce qu'ils étoient *abique origine*, les premiers habitans du pays après le déluge. Denys d'Halicarnasse dit que ce nom signifie les fondateurs & les premiers peres de tous les habitans du pays.

D'autres croient que la raison pour laquelle ils furent ainsi appelés, est qu'ils étoient Arcadiens d'origine, lesquels se disoient enfans de la terre, & non issus d'aucun autre peuple.

Aurelius Victor, & après lui Festus, font venir *Aborigenes* par corruption d'*aberrigenes*, comme qui diroit *errans*, *vagabonds*, & prétendent que le nom de *Pelasgiens* qu'on leur a aussi donné, a la même origine, ce mot signifiant aussi *errant*.

Pausanias veut qu'ils aient été ainsi appelés *des montagnes* qu'ils habitoient. Ce qui semble être confirmé par le sentiment de Virgile, qui parlant de Saturne, le législateur de ce peuple, s'exprime ainsi :

*Is genus indocile, ac dispersum montibus
aliis*

Composuit, legeque dedit,

Les *Aborigenes* étoient ou les anciens habitans du pays qui y avoient été établis par Janus , à ce que quelques-uns prétendent , ou par Saturne , ou par Cham , ou quelqu'autre chef , peu de temps après la dispersion , ou même auparavant , selon le sentiment de quelques auteurs : ou bien c'étoit une colonie que quelqu'autre nation y avoit envoyée . & qui ayant chassé les anciens Sicules s'établit en leur place. Or il y a beaucoup de partage entre les auteurs touchant le nom de cette nation primordiale : quelques-uns veulent que ç'ait été des Arcadiens qui vinrent en Italie en différens temps ; les premiers sous la conduite d'Enotrus , fils de Lycaon , 450 ans avant la guerre de Troie , & d'autres sous la conduite d'Hercule : quelques autres font venir cette colonie de Lacédémoniens qui quitterent leur pays , rebutés par la sévérité du gouvernement de Lycurgue ; & ils prétendent que les uns & les autres unis ensemble avoient formé la nation des Aborigenes. D'autres les font venir des contrées barbares plutôt que de la Grece , & les prétendent originaires de Scythie ; d'autres des Gaules ; d'autres enfin disent que c'étoient les Cananéens que Josué avoit chassés de leur pays. (G)

ABORTIF , adj. *avorté* , qui est venu avant terme , ou qui n'a point acquis la perfection , la maturité. *Fruit abortif* , voyez AVORTEMENT ou ACCOUCHEMENT , ARISTOLOCHQUES & ECBOLIQUES. (L)

ABORTIF , adj. pris subst. est un enfant né avant terme. Dans le *Droit civil* un *abortif* , aussi-bien qu'un *posthume* venu à terme , rompt le testament par sa naissance. *L. Uxoris* , *capite de post. hered. Instit.* (H)

ABORTIF , adj. (*Médecine légale.*) *Médecament abortif* , *substances abortives* , qui ont la propriété de faire avorter ou de hâter l'accouchement. Voyez ARISTOLOCHQUES & ECBOLIQUES , (*Mat. Méd.*) & AVORTEMENT , (*Méd. Lég.*)

* ABOUCOUCOU , f. m. sorte de drap de laine qui se fabrique en Languedoc , en Provence , en Dauphiné , & qui s'envoie au Levant par Marseille.

ABOUEMENT , f. m. synonyme à

arabement ; ils se disent l'un & l'autre des joints des traverses avec les montans , & même des joints de tout autre assemblage , lorsque ces joints sont affleurés ou affleureurs (car *affleurer* chez les Antiques est actif , passif & neutre) , & qu'une des pièces n'exécute point l'autre ; en sorte que si l'on passoit l'ongle sur leur union , il ne seroit point arrêté. L'*abouement* de ces joints est imperceptible. Voilà un *abouement* bien grossièrement fait.

* ABOUGRI , adject. bois de mauvaise venue , dont le tronc est tortueux , court & noueux. Voyez RABOUGRI.

ABOU HANIFA , (*Hist. des Sectes Relig.*) fondateur d'une des principales sectes des Sonnites , étoit né à Cuffa , l'an quatre-vingt de l'Égire. Les Arabes appellent ses disciples , les *sectateurs de la raison* , parce que leur dogme fondamental étoit de ne rien croire qui ne fût conforme aux lumières naturelles ; au lieu que les trois autres sectes Musulmanes exigent de leurs disciples le sacrifice de leur raison , & une obéissance sans examen aux traditions & à l'autorité de leurs docteurs. *Hanifa* , détaché de la terre , croyoit n'y être descendu , que pour en rendre les habitans plus vertueux & plus éclairés. Ce fut pour remplir sa vocation , qu'il se consacra tout entier à l'étude & à la méditation de l'Alcoran. Sa conscience délicate & la modération de ses desirs lui inspirèrent du dégoût pour l'administration publique ; & quoiqu'il fût propre à tous les emplois , il ne se crut point assez de capacité pour en remplir aucun. Le calife Almanzor , instruit de la pureté de ses mœurs & de l'étendue de ses lumières , crut devoir rendre ses talens utiles à la société : il le nomma *cadi*. *Hanifa* , trompé par un faux système , ne put consentir à quitter sa retraite , où il jouissoit de la considération des hommes sans leur être utile. Sur le refus qu'il fit d'accepter cette dignité , il fut conduit dans les prisons de Bagdad , où les promesses & les menaces ne purent ébranler sa constance ni vaincre ses refus. *J'aime mieux* , disoit-il , *être puni des hommes que de Dieu* ; réponse familière aux fanatiques & aux enthousiastes , pour se dispenser de l'obéissance. Lorsqu'on lui demanda les motifs de sa répugnance

pour les fonctions publiques : *c'est*, répondit-il, *que personne ne voudra m'avoir pour juge, si je suis assez généreux pour n'écouter que la vérité ; & si je suis assez lâche pour la pallier ou la trahir, je me rendrai indigne de présider à la fortune de mes concitoyens.* Sa détention le rendit plus cher à la multitude, incapable de distinguer l'héroïsme de l'opiniâtreté. Sa prison devint une espèce de sanctuaire, où l'on n'approchoit qu'avec un respect religieux. *Hanifa*, heureux dans les fers, s'occupoit à méditer l'alcoran, qu'il lut sept mille fois. Ce fut dans l'Yrak que sa doctrine prit les plus grands accroissemens, & elle est aujourd'hui adoptée par tous les Turcs & les Tartares. Ses décisions & ses maximes sont si pures & si judicieuses, que les sectes les plus amoureuses de leurs opinions ne les ont jamais frappées d'anathèmes. Ce célèbre docteur mourut l'an cent cinquante de l'hégire. (*T—N.*)

ABOUQUEMENT, subst. m. dans les *Ordonnances en matière de Salines*, signifie l'entassement de nouveau sel sur un meulon ou un monceau de vieux sel, qu'elles défendent expressément, si ce n'est en présence des officiers royaux. (*H*)

ABOUT, f. m. (*Architecture navale.*) se dit d'un bout de planche qu'on joint au bout d'un bordage, ou à l'extrémité d'une autre planche, qui se trouve courte. Cet ébranlement fit larguer à notre bâtiment un about de dessous la première ceinte. *Voyez CEINTE.* (*Z*)

ABOUT, c'est en général l'extrémité de toute forte de pièce de charpente, coupée à l'équerre, façonnée en talus, &c, en un mot, mise en œuvre de quelque manière que ce soit. On dit l'*about* des liens, l'*about* des tournices, l'*about* des guettes, des épérons, des tenons.

ABOUTÉ, adj. (*terme de Blason.*) se dit de quatre hermines, dont les bouts se répondent & se joignent en croix.

Hurleston en Angleterre, d'argent à quatre queues d'hermines en croix, & aboutées en cœur.

ABOUTER ou **ABUTER**, v. n. (*Architecture navale.*) Les charpentiers-construc-teurs se servent de ce terme pour dire, joindre exactement, & ne laisser aucune

distance entre les bouts de deux pièces qui doivent se toucher. Les deux verbes s'em- ploient : le premier veut dire, faire join- dre les bouts ; & le second, faire join- le but. (*Monsieur le Chevalier DE LA COUDRAYE.*)

§ **ABOUTIGE**, **ABUTICH** ou **ABOU- HIBE**, (*Géogr.*) petite ville d'Afrique, dans la haute Egypte, près du Nil. C'étoit autrefois Abyde ou Abydos, ville célèbre dans l'antiquité. *Voyez* **ABYDE**, ville d'E- gypte. C'est aux environs de cette ville que croît la plus grande quantité de ces pavots noirs, dont se fait le meilleur opium qu'on nous apporte du Levant. Ce lieu est peu fréquenté des étrangers, à cause de la quantité de brigands qui s'y trouvent. *Long.* 50. *lat.* 26, 50. (*C. A.*)

ABOUTIR, v. a. *Voyez* **SUPPURER**, **SUPPURATION.**

ABOUTIR, en *Hydraulique*, c'est rac- corder un gros tuyau sur un petit. S'il est de fer, de grès, ou de bois, ce sera par le moyen d'un colet de plomb qui viendra en diminuant du gros au petit. Quand le tuyau est de plomb, l'opération est encore plus aisée : mais quand il s'agit de raccorder une conduite de six pouces sur une de trois, il faut un tambour de plomb fait en cône, en prenant une table de plomb dont on forme un tuyau que l'on soude par dessus. (*K*)

ABOUTIR, se dit des arbres fruitiers lorsqu'ils sont boutonnés. L'on entend alors que la sève s'est portée jusqu'au bout des branches. (*K*)

ABOUTIR, c'est revêtir des tables minces de plomb ; ce qui se pratique aux corniches, quelquefois aux cimaises, &c autres faillies, soit d'Architecture, soit de Sculpture.

ABOUTISSANT, adj. qui touche, qui confine par un bout : ainsi l'on dit, telle terre est aboutissante d'un bout au grand chemin, de l'autre au pré appelé *N.*

ABOUTISSANS, f. m. pl. ne se dit jamais seul, mais se joint toujours avec le mot *tenans*, de cette manière, *tenans & aboutissans.* *Voyez* **TENANS.**

Une déclaration d'héritage par *tenans & aboutissans*, est celle qui en désigne les bor- nes & les limites de tous les côtés ; telle doit être la description portée en une faïsse réelle de biens roturiers.

Les tenans & aboutiffans font autrement appelés bouts & jointes. V. BOUTS & JOINTES. (H)

* ABOY, subst. (Géogr.) petite ville d'Irlande dans la province de Linster.

ABOYEUR, f. m. (Hist. nat. Ornithologie.) espece de barge ou d'oiseau qui vient dans la famille des vanneaux ou des bécassins, c'est-à-dire, des oiseaux qui ont la partie inférieure des cuisses, ou, pour mieux dire, des jambes, sans plumes, & quatre doigts, dont les trois antérieurs sont réunis ensemble par une membrane lâche, qui embrassé à peine leurs deux premiers articles ou phalanges.

Cet oiseau est appelé *totano* à Venise; *harker* en Angleterre; *meer-houn* ou *poel-schnep* ou *psalschnepf* en Allemagne sur les côtes maritimes; *crev* par Belon; *totanus* par Gesner, qui en donne une figure peu exacte. *Avi. pag. 518.* Albin en a publié aussi une figure mal coloriée, sous le nom de *petit corticu* ou *aboyeur des Anglois*: *vol. II. pag. 45, planche 71. M.* Brisson l'appelle barge grise, *limosa supernè griseofusca, maculis nigricantibus varia, infernè alba; capite & collo superioribus fusconigricantibus, marginibus pennarum albidis; collo inferiore & pedore lineis longitudinalibus fusco-nigricantibus variegatis; taniâ supra oculos & arthropugio candidis; retrixibus albis, fusco transversim striatis, lateralibus interioribus versis eorum penitus candidis. . . limosa grisea. Ornitholog. Vol. V. pag. 267, n°. 2, planche 23, fig. 1, exacte, mais sans détails.*

L'aboyeur habite les marécages des côtes maritimes de l'Europe, où il fait son nid, tant autour de la mer Méditerranée qu'autour de l'Océan: il est à-peu-près de la grandeur du pigeon ou du chevalier, car il a un pié de longueur du bout du bec au bout de la queue, quatorze pouces un quart jusqu'au bout des ongles, & trois pouces de diamètre au milieu de la poitrine. La longueur de son bec est de deux pouces un quart, celle de sa queue deux pouces trois quarts; ses ailes étendues ont un pié trois quarts de vol ou d'envergure, &, lorsqu'elles sont pliées, elles atteignent jusqu'au bout de la queue; la partie de ses jambes qui est dégarinée de plumes, a un pouce &

Tome I.

de longueur, & le plus long de ses doigts, l'ongle y compris, un pouce & un tiers.

Son bec diffère de celui de la bécassine, en ce qu'il est comme creusé en dessus au milieu de sa longueur, de sorte qu'il semble se recourber en haut vers son extrémité qui est unie, un peu pointue & sans renflement. Ses ailes sont composées de vingt-une plumes, dont les quatorze intérieures sont une fois plus courtes que les douze extérieures; les intérieures les plus voisines du corps sont recouvertes de cinq plumes, disposées en recouvrement les unes sur les autres, & qui, lorsque l'aile est pliée en deux, égalent la longueur des plus longues plumes de l'aile & de la queue: celle-ci n'a que douze plumes.

La couleur dominante de cet oiseau est le brun. Ce brun est semé de grandes taches noirâtres sur le dos. La tête, le cou, la poitrine & les épaules sont couverts de plumes brun-noir, bordées de blancheur des deux côtés. La gorge, une bande des deux côtés de la tête, le ventre, le dessus & le dessous de la queue sont blancs. Les plumes de la queue sont pareillement blanches, mais les deux du milieu sont rayées transversalement de brun des deux côtés; au lieu que leurs collatérales ne le sont que du côté extérieur, & un peu vers le bout du côté intérieur. Le bec est brun; les piés sont gris, & les ongles couleur de poix ou brun-noir. Les sept premières plumes de l'aile sont gris-blanc en dessous & noirâtres en dessus, avec une partie de leur bord intérieur gris tacheté de brun; la tige de la première est blanche; les quatorze suivantes, depuis la huitième jusqu'à la vingt-unième, ont leur bord extérieur gris-brun dentelé de blanc, comme en scie, & le bord intérieur blanc, rayé en travers de zigzag gris-bruns.

On mange cet oiseau comme la barge & la bécassine; il leur est inférieur, mais cependant de bon goût. Son nom d'aboyeur lui vient sans doute de son cri ordinaire, qui est comme une espece d'aboïement. (M. ADANSON.)

ABOYEURS, f. m. pl. c'est ainsi qu'on nomme des chiens qui annoncent la présence ou le départ du sanglier, ou

d'une autre bête chassée, qui ne manquent jamais de donner à sa vue, & d'avertir le chasseur.

ABRA, f. m. ce terme est générique, pour signifier une fille d'honneur, une demoiselle suivante, la servante d'une femme de condition. L'Écriture donne ce nom aux filles de la suite de Rebecca; à celles de la fille de Pharaon, roi d'Égypte; à celles de la reine Esther, & enfin à la servante de Judith. On dit qu'*abra* signifie proprement une *coiffeuse*, une *filles d'atours*. *Genes. xxiv. 16. Ex. ij. 5. Esther, iv. 15. Judith, viij. 32. Eutyech. Alex. Arab. Lat. p. 304. (G)*

ABRA, subst. m. monnoie d'argent de Pologne, qui vaut trois sous six deniers de France.

Cette monnoie a cours en quelques provinces d'Allemagne, à Constantinople où elle est reçue pour le quart d'un asselin; à Afracan, à Smyrne, au Caire, elle est évaluée sur le pié du daller d'Hollande. *Voyez DALLER. (G)*

* ABRACADABRA, parole magique qui étant répétée dans une certaine forme, & un certain nombre de fois, est supposée avoir la vertu d'un charme pour guérir les fièvres, & pour prévenir d'autres maladies. *Voyez CHARME & AMULETTE.*

D'autres écrivent ce mot *abrafadabra*; car on le trouve ainsi figuré en caractères grecs ΑΒΡΑΚΑΔΑΒΡΑ où le C est l'ancien Z qui vaut S. Voici la maniere dont doit être écrit ce mot mystérieux pour produire la prétendue vertu qu'on lui attribue.

A B R A C A D A B R A
 A B R A C A D A B R
 A B R A C A D A B
 A B R A C A D A
 A B R A C A
 A B R A C
 A B R A
 A B R
 A B
 A

Serenus Samonicus, ancien Médecin sectateur de l'hérétique Basilide qui vivoit dans le deuxième siècle, a composé un livre des préceptes de la Médecine en vers

hexamètres, sous le titre *De Medecina parvo pretio parabili*, où il marque ainsi la disposition & l'usage de ces caractères.

*Inscribes chartæ quod dicitur ABRA-
 CADABRA,
 Sapius & subter repetes, sed detrahe
 jumnam,
 Et magis atque magis desint elementa
 figuris,
 Singula quæ semper rapies & cætera figes,
 Donec in angustum redigatur littera
 conum;
 His lino nexis collum redimire memento:
 Talia languentis conducent vincula collo,
 Lethalesque abigent (miranda potentia)
 morbos.*

Wendelin, Scaliger, Saumaïse, & le P. Kircher se sont donné beaucoup de peine pour découvrir le sens de ce mot. Delrio en parle, mais en passant, comme d'une formule connue en magie, & qu'au reste il n'entend point d'expliquer. Ce que l'on peut dire de plus vraisemblable, c'est que Serenus qui suivoit les superstitions magiques de Basilide, forma le mot d'*ABRACADABRA* sur celui d'*abrafac* ou *abrafax*, & s'en servit comme d'un préservatif ou d'un remède infaillible contre les névres. *Voyez ABRASAX.*

Quant aux vertus attribuées à cet amulette, le siècle où nous vivons est trop éclairé pour qu'il soit nécessaire d'avertir que tout cela est une chimere. (G)

* ABRACALAN, terme Cabalistique, auquel les Juifs attribuent les mêmes propriétés qu'à l'*abracadabra*. Ces deux mots sont, outre des amulettes, des noms que les Syriens donnoient à une de leurs idoles.

ABRAHAM, & d'abord ABRAM (*Hist. sacrée.*) fils de Tharé, descendoit en droite ligne de Sem, fils aîné de Noé, par Arphaxad, Salé, Heber, Phaleg, Rehu, Sarug, Nachor & Tharé. Il naquit à Ur en Chaldée, l'année du monde 2008. Son pere étoit idolâtre. Abram avoit reconnu la vanité des idoles, & n'adoroit que le vrai Dieu. Ils quitterent leur patrie, pour venir en Mésopotamie: ils s'arrêtèrent à Haran où Tharé mourut. Abram passa en Palestine, & se fixa à Sichem avec Sara sa femme, & Loth son neveu. La famine les

obligé de se rendre en Egypte : ils revinrent ensuite dans la terre de Chanaan. Alors il se sépara de Loth son neveu, parce que l'endroit où ils étoient entre Bethel & Hai ne pouvoit suffire à leurs nombreux troupeaux. *Abram* s'établit dans la vallée de Mambré. Ce fut là que Dieu, qui avoit dirigé toutes ses courses, changea son nom d'*Abram* en celui d'*Abraham*, qui signifie *pere de la multitude*, lui promit un fils de sa femme Sara, quoique déjà fort avancée en âge, & lui prescrivit la circoncision comme le sceau de son alliance avec lui. Cependant *Abraham* avoit un fils nommé *Ijmael*, d'Agar, une de ses servantes, qu'il avoit prise pour femme, du vivant & du consentement de Sara. Celle-ci devint grosse & accoucha d'un fils qui fut circoncis. *Abraham* s'étoit lui-même soumis à cette opération à l'âge de près de cent ans. L'enfant fut appelé *Ijaac*, & Dieu lui avoit promis qu'il seroit pere d'une postérité nombreuse. *Ijaac* avoit à peine vingt-cinq ans, qu'*Abraham* reçut ordre du Seigneur de le lui offrir en sacrifice. Le Patriarche se disposoit à obéir ; & lorsqu'il levoit le bras sur la victime pour la frapper, l'ange du Seigneur arrêta son bras, & substitua un belier à la place de ce fils chéri. Sara étant morte, *Abraham* épousa Cethura dont il eut six enfans ; & enfin il mourut à l'âge de cent soixante-quinze ans, & fut enterré auprès de Sara, dans le sépulchre qu'il avoit acheté à Hebron. Voyez la *Genèse* & *Josèphe*. L'histoire d'*Abraham* est racontée par les rabbins avec beaucoup d'autres circonstances dont ces hommes crédules & superstitieux l'ont chargée, & parmi lesquelles il est difficile de reconnoître la vérité. V. AGAR, SARA, ABIMELECH, ISAAC.

ABRAHAMIEN ou ABRAHAMITE, f. m. (*Théol.*) Voyez PAULIANISTE.

ABRAHAMITES, f. m. pl. moines catholiques qui souffrirent le martyre pour le culte des images sous Théophile, au neuvième siècle. (G)

* ABRAMBOË, ABRAMBAN, (*Géogr.*) ville & pays sur la côte d'Or d'Afrique & la rivière de Volte. Long. 18. lat. 7.

ABRAMSDORF, (*Géogr.*) petite ville de la Haute Hongrie, dans la préfec-

ture des dix Lanciers, à l'occident du lac Bataton & au nord de la rivière de Drave. Elle est très-peuplée & fait un grand commerce en grains. Longitude 37. 20. Lat. 46. 20. (C. A.)

ABRANTES, (*Géogr.*) ville de Portugal, sur le Tage, dans la province d'Estremadure, au nord-est de Lisbonne & au nord-ouest de Portalegre. Sa situation élevée, ses jardins, ses oliviers & le cours du fleuve, lui donnent un aspect charmant. Elle fut fortifiée sous le regne de Pierre II. Elle a un hôpital, une maison de charité, quatre couvens, quatre paroisses & un district de quatorze autres. On y compte environ quatre mille habitans. C'est la maison des marquis du même nom qui la possèdent. Long. 9. 11. Lat. 39. 13. (C. A.)

ABRASION, f. f. signifie, en Médecine, l'irritation que produisent sur la membrane interne de l'estomac & des intestins les médicamens violens, comme les purgatifs auxquels on a donné le nom de *drastiques*. Voyez DRASTIQUE.

La violence avec laquelle ces remèdes agissent sur le velouté de l'estomac & du canal intestinal, produit des effets si fâcheux, que la vie des malades est en danger, lorsqu'on n'y remédie pas promptement par des remèdes adoucissans & capables d'émousser ou embarrasser les pointes de ces especes de médicamens. (N.)

* ABRAXAS ou ABRASAX, terme mystique de l'ancienne Philosophie & de la Théologie de quelques hérétiques, en particulier des Basilidiens. Quelques modernes ont cru, sur la foi de Tertullien & de saint Jérôme, que Basilide appelloit le Dieu suprême ou le Dieu tout-puissant du nom d'*abraxas*, marquant, ajoutent-ils, par ce mot les trois cents soixante & cinq processions divines qu'il inventoit ; car selon la valeur numérale des lettres de ce nom, A vaut 1. 3, 2. 4, 100. 4 1. 7, 200. 8, 1. 2, 60. ce qui fait en tout 365. Mais outre que S. Jérôme dit ailleurs qu'*abraxas* étoit peut-être le nom de Mithra ou du soleil, qui étoit le Dieu des Perses, & qui dans sa révolution annuelle fournit le nombre de 365 jours, le sentiment de ces peres est détruit par celui de S. Irénée, qui assure, 1°. que les Basilidiens ne donnoient point

de nom au Dieu suprême. *Le Pere de toutes choses*, disoient-ils, est ineffable & sans nom : ils ne l'appeloient donc pas *abraxas* ; 2^o. que ce nom faisant le nombre de 365, les Basilidiens appeloient de la sorte le premier de leurs CCCLXV dieux, ou le prince & le premier des CCCLXV anges qui y résidoient. Tertull. *de praescript. haeret. cap. xlvj*. Saint Jérôme, *in amor. tome VI. pag. 100*. Beausob. *Hist. du Manich. tom. II. pag. 52*.

Ce mot énigmatique a fort exercé les savans ; mais comme les anciens n'en ont donné aucune explication satisfaisante, nous en rapporterons différentes imaginées par les modernes ; le lecteur jugera de leur solidité.

Godfrid Wendelin, homme fort versé dans l'antiquité ecclésiastique, a proposé son opinion sur cette matière dans une lettre écrite à Jean Chifflet au mois de Septembre 1615. Il y prétend qu'*abraxas* est composé des lettres initiales de plusieurs mots ; que chaque lettre exprime un mot ; les quatre premières, quatre mots Hébreux ; les trois dernières, trois mots Grecs, de la manière suivante :

A	signifie	<i>Ab</i> , le pere.
B		<i>Ben</i> , le fils.
R		<i>Rouach</i> , l'esprit.
A		<i>Acadosch</i> , le saint.
S		<i>Soteria</i> , le salut.
A		<i>Apo</i> , par.
X		<i>Xulou</i> , le bois.

Voilà *abraxas* bien orthodoxe & bien honoré, puisqu'on y trouve distinctement exprimées les trois personnes divines, & le salut acquis par la croix du Rédempteur. Il est aisé de réfuter cette idée de Wendelin par deux raisons : la première, qu'il n'est pas naturel de former un même mot de quatre mots Hébreux & de trois mots Grecs. Cette objection n'est pas à la vérité suffisante ; il y a d'autres exemples de ces mots bâtards : d'ailleurs les Basilidiens auroient pu désigner par-là l'union des deux peuples, des Hébreux & des Grecs, dans la même église & dans la même foi. La seconde raison paroît plus forte : on dit que ces hérétiques croyant que Simon le Cyrénéen

fut crucifié à la place de Jésus-Christ, & sur cette rêverie, refusant de croire en celui qui a été crucifié, ils ne pouvoient dire que *le salut a été acquis par la croix*. Le raffinement & la subtilité qui regnent dans cette opinion de Wendelin, contribuent à la détruire.

Le P. Hardouin a profité de la conjecture précédente. Il veut que les trois premières lettres du mot *abraxas* désignent le Pere, le Fils, & le Saint-Esprit ; mais il croit que ces quatre dernières A. S. A. X. signifient *ἄνθρωπος σὺν ἁγίῳ ἕως*, mots Grecs qui veulent dire *sauvant les hommes, par le saint bois*. En suivant la même méthode, on a donné un sens fort pieux au mot *abracadabra*, dont on a fait un remède contre la fièvre. On y a trouvé, *le Pere, le Fils, le saint-Esprit, sauvant les hommes par le saint arbre*. *Le Pere, le Fils, le saint-Esprit, le Seigneur est unique*. Voyez **ABRACADABRA**.

M. Bagnage dans son *Histoire des Juifs, tome III, part. II, pag. 700*, a proposé une autre hypothèse ; « *Abraxas*, dit-il, » tire son origine des Egyptiens, puisque » l'on voit un grand nombre d'amulettes » sur lesquels est un Harpocrate assis sur » son lotus, & le fouet à la main avec le » mot d'*abraxas*. » Jusques-là cette conjecture de M. Bagnage est non seulement vraisemblable ; elle est vraie & évidemment prouvée par le mot *abracadabra*, qui est formé sur celui d'*abraxas*, & qui répété plusieurs fois, & écrit sur du parchemin en forme de pyramide renversée, passoit pour un remède contre la fièvre. La preuve que cette superstition venoit des Païens, c'est que le poëte Serenus qui fut précepteur du jeune Gordien, & qui est le plus ancien auteur qui nous ait parlé de ce prétendu remède, ne peut avoir fait profession du Christianisme ; mais ce qui confirme encore plus solidement le sentiment de M. Bagnage, c'est le mot **ABPACAZ** en grec qu'on lit fort distinctement sur l'un des deux Talismans qui ont été trouvés dans le XVII^e siècle, & dont le cardinal Baronius nous a donné la figure dans le *tome II de ses Annales*, sous l'année de Jésus-Christ 120 : l'autre est dans le cabinet de Sainte-Généviève ; en voici l'inscription :

ΑΒΡΑΣΑΞ. ΑΔΩΝΑΙ. ΔΑΙΜΟΝΩΝ. ΔΕΣΜΩ.
ΔΙΝΑΜΕΙΣ. ΟΥΛΑΞΑΤΕ. ΟΥΑΒΙΑΝ. ΠΑΥΣΗ-
ΝΑΝ. ΑΠΟ. ΠΑΝΤΟΣ. ΚΑΚΟΥ. ΔΑΙΜΟΝΟΚ;

c'est-à-dire, *Abraxas Adonar*, ou *Seigneur des démons*, *bonnes Puissances*, *préservet Ulpie Pauline de tout méchant démon*; formule qui ressent fort le Paganisme. Mais ce qu'ajoute M. Baigne n'est pas aussi juste; « *Abraxas*, continue-t-il, est un mot barbare qui ne signifie rien, & dans lequel il ne faut chercher que des nombres. Les Basilidiens s'en servoient pour exprimer le Dieu Souverain qui a créé trois cents soixante & cinq cieux, & partagé le cours du soleil en trois cents soixante & cinq jours. » On a vu ci-dessus qu'*Abraxas* n'est point le nom que les Basilidiens donnoient au Dieu suprême; & nous allons montrer que ce terme n'est pas un mot barbare & qui ne signifie rien.

Les recherches de M. de Beaufobre nous en fourniront la preuve. « Je crois, dit ce savant, qu'*Abraxas* ou *Abrafax* est composé de deux mots Grecs. Le premier est «*εἶρ*, qui a diverses significations; mais entr'autres, celle de *beau*, de *magnifique*. C'est une épithète ou un attribut du Dieu appelé *Iao*, comme on le voit dans cet oracle d'Apollon de Claros, rapporté par Macrobe. *Saturnal. lib. I. 17.*

Κρίματι μὲν τ' Ἀΐδου, Διὶ δὲ εὐαγρῶς ἀπομένοιο.
Ἡΐλιου δὲ ἴριον, μεταφωρῶν εὐάγρον Γαί.

« C'est-à-dire, *Pluton préside sur l'hiver*, *Jupiter sur le printemps*, *le soleil sur l'été*, & *le beau Iao sur l'automne*. » On traduit ordinairement *mollis Iao*, ce qui ne veut pas dire une divinité molle & foible, mais une divinité qui fournit aux hommes toutes les délices de la vie, & qui préside sur l'automne, saison des vins & des fruits. . . . Ἀἶρο signifie aussi *beau*, *majestueux*, *superbe*; de là vient l'*εὐάγρον* d'Euripide, pour dire *une démarche superbe*, *majestueuse*. . . Dans les vers que je viens d'alléguer, *Iao* est Bacchus; mais Bacchus est le Soleil, comme Macrobe l'a fait voir. . . Quoiqu'il en soit, «*εἶρ* est une épithète du Soleil. Le second mot Grec dont *abrafax* est composé, est ou celui de

» *Sao*, ΣΑΩ, qui est souvent employé dans Homère, & qui veut dire *guérir*, ou celui de ΣΑ, ΣΑ, qui signifie *salut*, *santé*. Ainsi *abrafax* voudroit dire à la lettre le *beau*, le *magnifique Sauveur*, celui qui guérit les maux, & qui en préserve. » *Hist. du Manichéisme, tome II. page 55.*

M. de Beaufobre détaille ensuite fort au long des preuves qui établissent qu'*abrafax* ou ce magnifique Sauveur, n'est autre que le Soleil. C'est pourquoi nous renvoyons les lecteurs à l'ouvrage de cet auteur. *Cet article est en grande partie tiré des Mémoires de M. Formey, Historiographe de l'Académie royale de Prusse. (G)*

ABREGÉ, s. m. *építome*, *sommaire*, *précis*, *raccourci*. Un *abrégé* est un discours dans lequel on réduit en moins de paroles, la substance de ce qui est dit ailleurs plus au long & plus en détail.

* « Les critiques, dit M. Baillet, & généralement tous les studieux qui sont ordinairement les plus grands ennemis des *abrégés*, prétendent que la coutume de les faire ne s'est introduite que long-temps après ces siècles heureux où florissoient les Belles-Lettres & les Sciences parmi les Grecs & les Romains. C'est à leur avis un des premiers fruits de l'ignorance & de la fainéantise, où la barbarie a fait tomber les siècles qui ont suivi la décadence de l'empire. Les gens de lettres & les savans de ces siècles, disent-ils, ne cherchoient plus qu'à abrégier leurs peines & leurs études, sur-tout dans la lecture des historiens, des philosophes, & des jurisconsultes, soit que ce fût le loisir, soit que ce fût le courage qui leur manquât. »

Les *abrégés* peuvent, selon le même auteur, se réduire à six espèces différentes: 1°. les *épitomes* où l'on a réduit les auteurs, en gardant régulièrement leurs propres termes & les expressions de leurs originaux, mais en tâchant de renfermer tout leur sens en peu de mots; 2°. les *abrégés* proprement dits, que les abrégiateurs ont faits à leur mode, & dans le style qui leur étoit particulier; 3°. les *contons* ou *rapportés*, qui sont des compilations de divers morceaux; 4°. les *lieux communs* ou *classés*

sous lesquelles on a rangé les matieres relatives à un même titre ; 5°. les *recueils* faits par certains lecteurs pour leur utilité particulière , & accompagnés de remarques ; 6°. les *extraits* qui ne contiennent que des lambeaux transcrits tout entiers dans les auteurs originaux , la plupart du temps sans suite & sans liaison les uns avec les autres.

« Toutes ces manieres d'abrèger les » auteurs , continue-t-il , pouvoient avoir » quelque utilité pour ceux qui avoient » pris la peine de les faire , & peut-être » n'étoient-elles point entièrement inutiles » à ceux qui avoient lu les originaux. Mais » ce petit avantage n'a rien de comparable » à la perte que la plupart de ces *abrégés* » ont causée à leurs auteurs , & n'a point » dédommagé la république des Lettres. »

En effet , en quel genre ces *abrégés* n'ont-ils pas fait disparaître une infinité d'originaux ? Des auteurs ont cru que quelques-uns des livres saints de l'ancien Testament n'étoient que des *abrégés* des livres de *Gad* , d'*Iddo* , de *Nathan* , des mémoires de *Salomon* , de la chronique des rois de *Juda* , &c. Les juriconsultes se plaignent qu'on a perdu par cet artifice plus de deux mille volumes des premiers écrivains dans leur genre , tels que *Papinien* , les trois *Scevoles* , *Labron* , *Ulpian* , *Modestin* , & plusieurs autres dont les noms sont connus. On a laissé périr de même un grand nombre des ouvrages des peres Grecs depuis *Origene* ou *S. Irénée* même , jusqu'au schisme , temps auquel on a vu toutes ces chaînes d'auteurs anonymes sur divers livres de l'Écriture. Les extraits que *Constantin Porphyrogenete* fit faire des excellens historiens Grecs & Latins sur l'histoire , la politique , la morale , quoique d'ailleurs très-louables , ont occasionné la perte de *l'histoire universelle de Nicolas de Damas* , d'une bonne partie des livres de *Polybe* , de *Diodore de Sicile* , de *Denys d'Halicarnasse* , &c. On ne doute plus que *Justin* ne nous ait fait perdre le *Troque Pompée* entier par l'*abrégé* qu'il en a fait ; & ainsi dans presque tous les autres genres de littérature.

Il faut pourtant dire en faveur des *abrégés* , qu'ils sont commodes pour certaines

personnes qui n'ont ni le loisir de consulter les originaux , ni les facilités de se les procurer , ni le talent de les approfondir , ou d'y démêler ce qu'un compilateur habile & exact leur présente tout digéré. D'ailleurs , comme l'a remarqué *Saumaïse* , les plus excellens ouvrages des Grecs & des Romains auroient infailliblement & entièrement péri dans les siècles de barbarie , sans l'industrie de ces faiseurs d'*abrégés* qui nous ont au moins sauvé quelques planches du naufrage : ils n'empêchent point qu'on ne consulte les originaux quand ils existent. *Baillet* , *Jugent. des Savans* , tome I , page 240. & *Juiv.* (G)

Ils sont utiles ; 1°. à ceux qui ont déjà vu les choses au long.

2°. Quand ils sont faits de façon qu'ils donnent la connoissance entière de la chose dont ils parlent , & qu'ils sont ce qu'est un portrait en miniature par rapport à un portrait en grand. On peut donner une idée générale d'une grande histoire , ou de quelque autre matiere ; mais on ne doit point entamer un détail qu'on ne peut pas éclaircir , & dont on ne donne qu'une idée confuse qui n'apprend rien , & qui ne réveille aucune idée déjà acquise. Je vais éclaircir ma pensée par ces exemples : Si je dis que Rome fut d'abord gouvernée par des rois , dont l'autorité duroit autant que leur vie ; ensuite par deux consuls annuels ; que cet usage fut interrompu pendant quelques années ; que l'on élut des décemvirs qui avoient la suprême autorité , mais qu'on reprit bientôt l'ancien usage d'élire des consuls : qu'enfin *Jule César* , & après lui , *Auguste* , s'emparèrent de la souveraine autorité ; qu'eux & leurs successeurs furent nommés *Empereurs* : il me semble que cette idée générale s'entend en ce qu'elle est en elle-même : mais nous avons des *abrégés* qui ne nous donnent qu'une idée confuse qui ne laisse rien de précis. Un célèbre abrégiateur s'est contenté de dire que *Joseph* fut vendu par ses freres , calomnié par la femme de *Putiphar* , & devint le surintendant de l'Égypte. En parlant des décemvirs , il dit qu'ils furent chassés à cause de la lubricité d'*Appius* ; ce qui ne laisse dans l'esprit rien qui le fixe & qui l'éclaire. On n'entend ce que l'abrégiateur a voulu dire , que

lorsque l'on fait en détail l'histoire de Joseph & celle d'Appius. Je ne fais cette remarque que parce qu'on met ordinairement entre les mains des jeunes gens des abrégés dont ils ne tirent aucun fruit, & qui ne servent qu'à leur inspirer du dégoût. Leur curiosité n'est excitée que d'une manière qui ne leur fait pas venir le desir de la satisfaire. Les jeunes gens n'ayant point encore assez d'idées acquises, ont besoin de détail; & tout ce qui suppose des idées acquises, ne sert qu'à les étourner, à les décourager, & à les rebuter.

En abrégé, façon de parler adverbiale, *summamim*. Les jeunes gens devoient recueillir en abrégé ce qu'ils observent dans les livres, & ce que leurs maîtres leur apprennent de plus utile & de plus intéressant. (F)

ABRÉGÉ ou ABRÉVIATION, lorsqu'on veut écrire avec diligence, ou pour diminuer le volume, ou en certains mots faciles à deviner, on n'écrit pas tout au long. Ainsi au lieu d'écrire *Monsieur & Madame*, on écrit *Mr. ou Mde.* par abréviation ou par abrégé. Ainsi les abréviations sont des lettres, notes, caractères, qui indiquent les autres lettres qu'il faut suppléer. *D. O. M.* c'est-à-dire, *Deo optimo, maximo.* *A. R.* *S. H.* *Anno reparatæ salutis humanæ.* Au commencement des épîtres Latines, on trouve souvent *S. P. D.* c'est-à-dire, *salutem plurimam dicit.* Aux inscriptions, *D. V. C.* c'est-à-dire, *dicat, vovet, consecrat.* Sertorius Ursatus a fait une collection des explications de *notis Romanorum.* (F)

ABRÉGÉ, s. m. (partie de l'orgue.) c'est un assemblage de plusieurs rouleaux par le moyen desquels on répand & l'on transmet l'action des touches du clavier dans une plus grande étendue. Voyez ORGUE & SOMMIER.

ABRÉGER un fief, terme de Jurisprudence féodale, synonyme à *démembrer*, mais qui se dit singulièrement lorsque le seigneur permet à des gens de main-morte de posséder des héritages qui en relevent. (H)

ABRÉVIATEUR, adj. pris substantivement; c'est l'auteur d'un abrégé. Justin, abréviateur de Trogue Pompée, nous a fait perdre l'ouvrage de ce dernier. On reproche aux abréviateurs des Transactions

Philosophiques, d'avoir fait un choix plutôt qu'un abrégé, parce qu'ils ont passé plusieurs mémoires, par la seule raison que ces mémoires n'étoient pas de leur goût. (F)

ABRÉVIATEUR, s. m. (terme de Chancellerie Romaine.) C'est le nom d'un officier dont la fonction est de rédiger la minute des bulles & des signatures. On l'appelle *abréviateur*, parce que ces minutes sont farcies d'abréviations.

Il y en a de deux classes; les uns qu'on appelle *de parco majori* (du grand blanc,) à qui le régent de la chancellerie distribue les suppliques, & qui font dresser la minute des bulles par des substitués qu'ils ont sous eux; & ceux qu'on appelle *de parco minori* (du second blanc,) dont la fonction est de dresser les dispenses de mariage. (G)

* ABRÉVIATION, s. f. contraction d'un mot ou d'un passage qui se fait en retranchant quelques lettres, ou en substituant à leur place des marques ou des caractères. Voyez SYMBOLE & APOCOPE.

Ce mot est dérivé du Latin *brevis*, qui vient du Grec *εραυδος*, *breif*.

Les jurifconsultes, les médecins, &c. se servent fréquemment d'abréviation, tant pour écrire avec plus de diligence, que pour donner à leurs écrits un air mystérieux.

Les rabbins sont ceux qui emploient le plus d'abréviations. On ne sauroit lire leurs écrits qu'on n'ait une explication des abréviations Hébraïques. Les écrivains Juifs & les copistes ne se contentent pas de faire des abréviations comme les Grecs & les Latins, en retranchant quelques lettres ou syllabes dans un mot; souvent ils n'en mettent que la première lettre. Ainsi *ר* signifie *Rabbi*, & *א* signifie *אב, ארבי, או, אשר*, selon l'endroit où il se trouve.

Ils prennent souvent les premières lettres de plusieurs mots de suite, & en y ajoutant des voyelles, ils font un mot barbare qui présente tous les mots dont il est l'abrégé. Ainsi *Rabbi Schelemoh Jarchi*, en jargon d'abréviations Hébraïques, s'appelle *Rafi*: & *Rabbi Mejes ben Maïmon Rambam*. De même *דבדב דבדב דבדב* est mis pour *domm in abdito evertit iram*. Mercerus, David de Pomis,

Schindler, Buxtorf, & d'autres, ont donné des explications de ces fortes d'abréviations. La plus ample collection des abréviations romaines, est celle de Sertorius Ursatus, qui est la fin des marbres d'Oxford. *Sertorii Ursati, episcopi, de notis Romanorum, commentarius*. Dans l'antiquité on appeloit les abréviations, notes. On les nomme encore de même dans les anciennes inscriptions latines. (G)

ABRÉVIATIONS. Ce sont des lettres initiales ou des caractères dont se servent les marchands, négocians, banquiers, & teneurs de livres, pour abrégé certains termes de négoce, & rendre les écritures plus courtes. Voici les principales, avec leurs explications.

C. signifié	Compte.
C. O.	Compte ouvert.
C. C.	Compte courant.
M. C.	Mon compte.
S. C.	Son compte.
L. C.	Leur compte.
N. C.	Notre compte.
A.	Accepté.
ACCEPTÉ. S. P.	Accepté sous protêt.
ACCEPTÉ S. P. C.	Accepté sous protêt pour mettre à compte.
A. P.	A protester.
P.	Projeté ou payé.
TRE. ou TR ^s .	Traite ou traites.
RS.	Remises.
R.	Reçu.
PR. 2	Pour cent.
N ^o .	Numéro.
F ^o .	Folio ou page.
R ^o .	Recto.
V ^o .	Verso.
V.	Ecu de 60 sous ou de 3 liv. tournois,
W.	Ecu de 60 sous ou de 3 liv. tournois.
FL. ou Fs.	Florins.
R _x . ou R ^{LE} .	Richdale, Rijdale, Rivalde, ou Reichdale.
DAL. ou DRE.	Daller ou Daldre.
DUC. ou DD.	Ducat.
M. L.	Marc Lubs.
L. ST.	Libres sterlings.

L. DE G. ou L. G.	Livres de gros.
£ ou †	Livres tournois.
S. ou ✓	Sous tournois.
D. ou 2.	Deniers tournois.
H.	Livres de poids.
M. ou M ^e .	Mares.
ONC. ou ON.	Onces.
G.	Gros.
DEN.	Denier ou gros.
D ^o .	Duo.
3	Dit.

Les négocians & banquiers Hollandois ont aussi leurs abréviations particulières. Comme toutes les marchandises qui se vendent en Hollande, & particulièrement à Amsterdam, s'y vendent par livres de gros, par rixdales, par florins d'or, par florins, par sous de gros, par sous communs, & par deniers de gros, pour abrégé toutes ces monnoies de compte, on se sert des caractères suivans.

Livres de gros.	Ld. en François & L ^v .
	Ls. en Hollandois.
Rijdales.	R.
Florins d'or.	F. d'or en François, 8 ³ en Hollandois.
Florins.	F.
Sous de gros.	3
Sous communs.	S. en François, & s. 4. en Hollandois.
Deniers de gros.	2.

ABRÉVIATIONS POUR LES POIDS.

Schippont, poids de trois cents liv. Schipt.
Lijfont, poids de quinze livres. L. pt.
Quintal, poids de cent livres. Ct. ou ^o.
La livre de deux mares ou 16 onces. †
Steen ou pierre, poids de huit liv. Stz. (G)

* ABRÉVIATIONS, (Litt.) les abréviations, & sur-tout les abréviations numériques, se rencontrent si souvent dans les auteurs, sur les monuments, inscriptions & médailles, que nous avons jugé à propos d'en donner ici l'explication, d'après le recueil alphabétique des abréviations numériques, qu'en a donné Sertorius Ursatus, copie

copié par l'abbé Englet Dufresnoy ; mais nous l'avons considérablement augmenté de plusieurs autres abréviations , dont l'intelligence est également utile & nécessaire.

A

- AB. *Abdicavit.*
 AB. AUG. M. P. XXXXI. *Ab Augusta millia passuum quadraginta unum.*
 AB. AUGUSTOB. M. P. X. *Ab Augustobriga millia passuum decem.*
 ABN. *Abnepos.*
 AB. U. C. *Ab urbe condita.*
 A. CAMB. M. P. XI. *A Camboduno millia passuum undecim.*
 A. COMP. XIII. *A Compluto quatuordecim.*
 A. C. P. VI. *A capite ou ad caput pedes sex.*
 A. D. *Ante diem.*
 ADJECT. H—S. IX ∞. *Adjectis septem novem mille.*
 ADN. *Adnepos.*
 ADQ. *Adquiescit.*
 ÆD. II. II. VIR. II. *Ædilis iterum , duumvir iterum.*
 ÆD. II : VIR. QUINQ. *Ædilis duumvir quinquennalis.*
 ÆD. Q. II : VIR. *Ædilis quinquennalis duumvir.*
 ÆL. *Ælius , Ælia.*
 ÆM. vel AIM. *Æmilius , Æmilia.*
 A. K. *Ante kalendas.*
 A. G. *Animo grato ; Aulus Gellius.*
 A. G. *Ager , vel Agrippa.*
 ALA. I. *Ala prima.*
 A. MILL. XXXV. *A milliari triginta quinque , ou ad milliaria triginta quinque.*
 A. M. XX. *Ad milliare vigesimum.*
 AM. vel AMS. *Amicus.*
 AN. A. V. C. *Anno ab urbe condita.*
 AN. C. H. S. *Annorum centum hic situs est.*
 AN. DCLX. *Anno sexcentesimo sexagesimo.*
 AN. II. S. *Annos duos semis.*
 AN. IVL. *Annos quadraginta sex.*
 AN. N. *Annos natus.*
 ANN. *Anni , annis ou annos.*
 ANN. LIII. H. S. E. *Annorum quinquagesimâ trium hic situs est.*
 Tome I.

- ANN. NAT. LXVI. *Annos natus sexaginta sex.*
 ANN. PL. M. X. *Annos ou annis plus minùs decem.*
 AN. © XVI. *Anno defunctus decimo sexto.*
 A. V. XX. *Anno vixit viginti.*
 AN. P. M. *Annorum plus minùs.*
 A. XII. *Annis duodecim , &c.*
 AN. P. M. L. *Annorum plus minùs quinquaginta.*
 A. XX. H. EST. *Annorum viginti hic est.*
 AN. P. R. C. *Anno post Romam conditam.*
 AN. V. P. M. II. *Annis vixit plus minùs duobus.*
 AN. XXV. STIP. VIII. *Annorum viginti quinque , stipendii vel stipendiorum octo.*
 ANN. SEN. *Anneus Seneca.*
 A. P. M. *Amico posuit monumentum.*
 AP. *Appia , Apius.*
 AP. *Apud.*
 A. P. V. C. *Annorum post urbem conditam.*
 APUD. L.V. CONV. *Apud lapidem quinque convenerunt.*
 A. RET. P. III. S. *Antè retrò pedes tres semis.*
 AR. P. *Aram posuit.*
 ARG. P. X. *Argenti pondo decem.*
 ARR. *Arrius.*
 A. V. B. *A viro bono.*
 A. V. C. *Ab urbe condita.*

B

- B. *Balbus , Bulbius , Brutus , Belenus , Burrus.*
 B. *Beneficiario , beneficium , bonus , bona , bonæ , bonum , bonorum , benè , bonis , &c.*
 B. *Balnea , bustum , beatus.*
 B. pro V. *Berna pro verna : bixit pro vixit ; bibo pro vivo ; bictor pro victor ; bedua pro vidua.*
 B. A. *Bixit annis ; bonâ actione ; bonam actionem ; bonus ager ; bonus amabilis ; bona aurea ; bonum aurcum ; bonis auguriis ; bonis auspiciis.*
 B. B. *Bona bona (de grands biens) , bene benè (tres-bien.)*

- B. DD. *Bonis deabus.*
 B. F. *Bonâ fide; bona femina; bona fortuna; bene factum.*
 B. & F. *renversés en cette maniere G. F.*
Bona femina, bona filia.
 B. H. *Bona hæreditaria, bonorum hæreditas.*
 B. I. I. *Boni judicis judicium.*
 B. L. *Bona lex.*
 B. M. P. *Benè merito posuit.*
 B. M. P. C. *Benè merito ponendum curavit.*
 B. M. S. C. *Benè merito sepulcrum condidit.*
 BN. EM. *Bonorum emptores.*
 BN. H. I. *Bona hic invenies.*
 P. RP. N. *Bono reipublicæ natus.*
 B. A. *Exit, id est vixit annos, &c.*
 BIGINTI. *Viginti.*
 BIXIT. BIXSIT. BISSIT. *Vixit.*
 BIX. ANN. XXCI. M. IV. D. VII. *Vixit annis octoginta unum, mensibus quatuor, diebus septem.*
 BX. ANVS. VII. ME. VI. DI. XVII. *Vixit annos septem, menjes sex, dies septemdecim.*

C

- C. *Cæsar, Caius, Caius; censor, civis, centuria, civitas, colonia, consul; condemnò, conjux; clarissimus, curavit, &c.*
 C. C. *Carissimæ conjungi, calumniæ causa, consilium cepit.*
 C. C. F. *Caius Caii filius.*
 C. B. *Commune bonum.*
 C. D. *Cemitalibus diebus.*
 C. H. *Custos hortorum vel hæredum.*
 C. I. C. *Caius Julius Cæsar.*
 CC. VV. *Clarissimi viri.*
 CI. *Mille.*
 CI. XC. *Mille sex centum.*
 CI. CI. CI. CVI. *Tria millia centum sex.*
 CI. CI. CI. CV. *Tria millia quingenti quinque.*
 CI. CI. CI. DCCCLXXX. *Tria millia octo centum octoginta.*
 CCX. *Decem millia.*
 CCXX. *Undecim millia.*
 CCXX. *Undecim millia sex centum.*

- CCXXX. *Undecim millia sex centum.*
 CCXXX. *Undecim millia sex centum.*
 CCXXXIII. *Tredecim millia ducentum viginti tres.*
 CCXXX. LXX. XC. *Quindecim millia sexcentum.*
 CCXXX LXX. *Quindecim millia octo centum sexaginta septem.*
 CCXXX. LXX. DCCCL. *Quindecim millia novem centum quinquaginta.*
 CCXXX. LXX. *Sexdecim millia trecentum.*
 CCXXX. CCXXX. *Viginti millia.*
 CCXXX. CCXXX. *Viginti tria millia septem centum.*
 CCXXX. CCXXX. *Viginti quatuor millia.*
 CCXXX. CCXXX. *Viginti quatuor millia quatuorcentum octoginta novem.*
 CCXXX. CCXXX. CCXXX. *Triginta millia.*
 CCXXX. CCXXX. CCXXX. *Triginta millia quingenti sexaginta.*
 CCXXX. LXXX. *Quadraginta millia.*
 CCXXX. CCXXX. CCXXX. *Quadraginta millia.*
 CCXXX. LXXX. *Quadraginta unum mille novem centum duodecim.*
 CCXXX. CCCXXX. *Nonaginta millia.*
 CCCXXX. *Centum millia.*
 CCC. M. N. *Tercentum millia nummum.*
 CCCCXXX. *Decies centena millia.*
 CEN. *Censor; centuria; centurio.*
 CERTA. QUINQ. ROM. CO. *Certamæ quinquennale Romæ conditum.*
 CL. *Claudius.*
 CL. V. *Clarissimus vir.*
 CH. CCH. *Cohors.*
 C. M. vel CA. M. *Causa mortis.*
 CN. *Cneus.*
 C. O. *Civitas omnis.*
 CCH. I. aut II. *Cohors prima, aut secunda; & sic de aliis.*
 COR. *Cornelius, Cornelia.*
 COS. ITER. ET TLRT. DESIG. *Consul iterum & tertium designatus.*
 COS. TLR., vel QUAR. *Consul tertium vel quartum, & sic de aliis.*
 COSS. *Consules.*

COST. CUM. LOC. H-S ∞ D. *Cus-*
rodiam cum loco festerii mille quingentis.

C. R. *Civis romanus.*

CS. IP. *Cæsar imperator.*

C. V. *Centum viri.*

C ∞ IX. *Nongenti novem.*

D

D. *Quingenti.*

D. *Decius ; decimus ; decuria ; decurio ;
dedicavit , dedit , devotus dies ; divus , deus ,
dii ; domitius , domus , donum , datum ,
decretum ; de.*

D. A. *Divus Augustus.*

D. B. I. *Diis bene jurantibus.*

D. B. S. *De bonis fideis.*

DCT. *Detrahitur.*

DDVIT. *Dedicavit.*

D. D. *Donum dedit ; datus datus ; deus
dedit.*

D. DD. *Dono dederunt , ou datum decreto
decurionum.*

D. D. D. D. *Dignum deo donum dedi-
cavit.*

DDPP. *Depositi.*

D. N. *Dominus noster. D. D. N. N.
Domini nostri.*

D. D. Q. O. H. L. S. E. V. *Diis
deabusque omnibus hunc locum sacrum esse
voluit.*

DIG. M. *Dignus memoriæ.*

D. M. S. *Diis Manibus sacrum.*

D. O. M. *Deo optimo maximo.*

D. O. Æ. *Deo optimo æterno.*

D. PP. *Deo perpetuo.*

D. R. *Drusus.*

DR. P. *Dare promittit.*

D. RM. *De Romanis.*

D. RP. *De Republica.*

D. S. P. F. C. *De sua pecunia faciendum
curavit.*

DT. *Duntaxat.*

DVL. ou DOL. *Dulcissimus.*

DEC. * XIII. AUG. XII. POP. XI.
*Decurionibus denariis tredecim , augusta-
libus duodecim , populo undecim.*

D. III. ID. *Die quartâ idus.*

DMIOOO. *Quingenta & quinquaginta
millia.*

D. VIII. *Diebus novem.*

D. V. ID. *Die quartâ idus.*

E

E. *Ejus , ergo , esse , est , erexit , exactum , &c.*

E. C. F. *Ejus causâ fecit.*

E. D. *Ejus domus.*

ED. *Edictum.*

E. E. *Ex edicto.*

EE. N. P. *Esse non potest.*

EG. *Egit , egregius.*

E. H. *Ejus hæres.*

EID. *Idus.*

EIM. *Ejusmodi.*

E. L. *Eâ lege.*

F. M. *Elexit , ou erexit monumentum.*

EQ. M. *Equitum magister.*

EQ. O. *Equester ordo.*

EX. A. D. K. *ex ante diem kalendas.*

EX. A. D. V. K. DEC. AD. PRID. K.
*IAN. Ex antè diem quinto kalendas decembris
ad pridè kalendas januaris.*

EX. H-S. X. P. F. I. *Ex festeriis decem
parvis fieri jussit.*

EX. H-S. CION. *Ex festeriis mille
nummum.*

EX. H-S. ∞ ∞ ∞ ∞. *Ex festeriis
quatuor millia.*

EX. H-S. N. CC. L. ∞ D. XL. *Ex
festeriis nummorum ducentis quinquaginta
millibus quingentis quadraginta*

EX. H-S. DC. ∞ D. XX. *Ex festeriis
sexcentis millibus quingentis viginti.*

EX. KAL. IAN. AD. KAL. IAN. *Ex
kalendis januarii ad kalendas januarii ; &
sic de aliis.*

F

F. *Fabius ; fecit , factum , faciendum ;
familla , famula , fastus ; februaris : feliciter ,
felix , fides , fieri , fit ; femina , filia , filius ,
frater ; fatis , flamen , forum , fluvius , fustium ,
fuit , figura . fions , &c.*

F. A. *Filio amantissimo ou filia amantis-
sima.*

F. AN. X. F. C. *Filio vel filia annorum
decem faciendum curavit.*

F. C. *Fieri ou faciendum curavit , fidei
commisum.*

F. D. *Flamen dialis , filius dedit , factum
dedicavit.*

FD. *Fidejussor , fundum.*

- FEA. *Femina.*
 FE. C. *Ferme centum.*
 F. F. *Fabrè factum, filius familias, fratris, filius.*
 F. F.F. *Ferro, flammà, fame; fortior fortunà, futo.*
 FF. *Fecerunt.*
 FL. F. *Flavii filius.*
 F. FQ. *Filiis filiabusque.*
 LIX. ANN. XXXIX. M. I. D. VI.
 HOR. SCIT. NEM. *Vixit annos triginta novem, mensem unum, dies sex; horas scinemo.*
 FO. FR. *Forum.*
 F. R. *Forum romanum.*

G

- G. *Gellius; Caius pro Caius; genius, gens, gaudium, gesta, gratia, gravis, &c.*
 GAB. *Gabinus.*
 GAL. *Callus, Galerius.*
 G. C. *Genio civitatis.*
 GEN. P. R. *Genio populi romani.*
 GL. *Gloria.*
 GL. S. *Callus sempronius.*
 GN. *Gneus pro Creus; gens, genius.*
 GNT. *Gentes.*
 GRA. *Gracchus.*
 GRC. *Cræcus.*

H

- H. *Habet, hic, haflatus, hares, homo, hora, hostis, herus, &c.*
 H. A. *Hoc anno.*
 HA. *Hadrianus.*
 HC. *Hunc, huic, hic.*
 HER. *Hares, hereditas, Herennius.*
 HER. ou HERC. S. *Herculi sacrum.*
 H. M. E. H-S. CCID. CCID. ID.
 M. N. *Hoc monumentum erexit sestertius viginti quinque mille nummum.*
 H. M. AD. H. N. T. *Hoc monumentum ad heredes non transit.*
 H. O. *Hoflis occifus.*
 HOSS. *Hofles.*
 H. S. *Hic fitus ou fita, sepultus ou sepulto.*
 H-S. N. III. *Sestertius nummum quatuor.*
 H-S. CCCC. *Sestertius quatuor centum.*
 H-S. ∞. N. *Sestertius mille nummum.*

- H-S. ∞. CCID. N. *Sestertius novem mille nummum.*
 H-S. XMX. N. *Sestertius viginti mille nummum.*
 H-S. CCID. CCID. *Sestertius viginti mille.*
 H. SS. *Hic supra scriptis.*

I

- I. *Junius, Julius, Jupiter, ibi; id est immortalis; imperator; inferi, inter, invenit, invictus, ipse, iterum, iudex, iussit, jus, &c.*
 IA. *Intra.*
 I. A. *In agro.*
 I. AGL. *In angulo.*
 IAD. *Jamdudum.*
 IAN. *Janus.*
 IA. RI. *Jam respondi.*
 I. C. *Jurifconfultus, Julius Cæfar; iudex cognitionum.*
 IC. *Hic.*
 I. D. *Inferis diis, Jovi dedicatum, Ifidi dea, juffu dei.*
 ID. *Idus.*
 I. D. M. *Jovi deo magno.*
 I. F. vel I. FO. *In foro.*
 IF. *Interficiit.* IFT. *Interfuerunt.*
 I. FNT. *In fronte.*
 IG. *Igitur.*
 I. H. *Jacet hic.*
 I. I. *In jure.*
 IM. *Imago, immortalis, imperator.*
 I. M CT. *In medio civitatis.*
 IMM. *Immolarit, immortalis, immunis.*
 IM. S. *Impensis suis.*
 IN. *Inimicus, injcripsit, interea.*
 IN. A. P. XX. *In ogo pedes viginti.*
 IN. vel INL. V. I. S. *Inluftris vir infra feriptus.*
 I. R. *Jovi regi, Junoni, reginae, jure rogavit.*
 I. S. vel I. SN. *In fenatu.*
 I. V. *Iuffus vir.*
 IVD. *Judiciam.*
 IVV. *Juventus, Juvenalis.*
 ID. *Quinque millia.*
 ID. ∞. *Sex millia.*
 ID. ∞ ∞. *Septem millia.*
 ID. *Quinquaginta millia.*
 ID. CCID. *Sexaginta millia.*

ICCC. CCICCC. CCICCC. ∞. ICC. *Septuaginta quatuor millia.*

ICCC. CCICCC. CCICCC. CCICCC. *Octoginta millia.*

ICCC. CCICCC. CCICCC. CCICCC. ICC. ∞. ∞. *Octoginta septem millia.*

II. VIR. *Duum-vir ou duum-viri.*

III. V. ou III. VIR. *Trium-vir ou Trium-viri.*

III. VIR. *Quatuor-vir, quatuor viri, ou quatuor-viratus.*

IIIII. V. vel VIR. *Sextum-vir, se-vir, sex-vir.*

IIIX. *Octo.*

II. XX. *Duodeviginti.*

IDNE. vel IND. aut INDICT. *Indictio vel indictione.*

K

K. *Caso, Caius, Caia, Caelius, Carolus; calumniā, candidatus, caput, carissimus, clarissimus, castra, cohors, Carthago, &c.*

K. KAL. KL. KLD. KLEND. *Kalendā aut kalendis; & sic de cæteris ubi mensium apponuntur nomina.*

KARC. *Carcer.*

KK. *Carissimi.*

KM. *Carissimus.*

K. S. *Carus suis.*

KR. *Chorus.*

KR. AM. N. *Carus amicus noster.*

L

L. *Lucius, Lucia, Lælius, Lollius; lares, latinus; latum, legavit, lex, legio, libens vel lubens; liber, libera; libertus vel liberta, libra, locavit, locus, lector, longum, ludus, lustrum, sesterius, &c.*

L. A. *Lex alia.*

LA. C. *Latini coloni.*

L. A. D. *Locus alteri datus.*

L. AG. *Lex agraria.*

L. AN. *Lucius Annius, vel quinquaginta amis.*

L. AP. *Ludi Appellinares.*

LAT. P. VIII. ES. *Latum pedes octo & semis.*

LONG. P. VII. L. P. III. *Longum pedes septem, latum pedes tres.*

L. ADQ. *Locus adquisitus.*

LB. *Libertus, liberi.*

L. D. D. D. *Locus datus decreto decurionum.*

LECTIST. *Leclisfernium.*

LEG. I. *Legio prima.*

L. E. D. *Lege ejus damnatus.*

LEG. PROV. *Legatus provincia.*

LIC. *Licinius.*

LICT. *Lictor.*

LL. *Libentissimè liberti, libertas.*

L. L. *Sesterius magnus.*

LVD. S.ÆC. *Ludi sæculares.*

LUPERC. *Lupercalia.*

LV. P. F. *Ludos publicos fecit.*

M

M. *Marcus, Marca, Martius, Matius; maceria, magister, magistratus, magnus, manes, mancipium, marmoreus; Marti; mater, maximus, memor, memoria, mensis, meus, miles, militavit militia; mille; missus, monumentum, mortuus, mulier, municipium, municeps, merens, merenti, meritis, merita, &c.*

MAG. EQ. *Magister equitum.*

MAR. VLT. *Mars ultior.*

MAX. POT. *Maximus Pontifex.*

MC. *Mille centum.*

MD. *Mandatam.*

MD. *Mille quingenti.*

MED. *Medicus, medius.*

MER, *Mercurius, mercator.*

MERK. *Mercurialia, mercatus.*

MES. VII. DIIB. XI. *Mensibus septem; diebus undecim.*

M. I. *Maximo Jovi, matri Idææ, vel Isidi; militia jus, monumentum jussit.*

MIL. COH. *Miles cohortis.*

MIN. vel MINER. *Minerva.*

M. MON. MNT. MONET. *Moneta.*

M. aut MS. *Mensis aut mensis.*

MM. *Viginti millia.*

MNF. *Manifestus.*

MNM. *Manumissus.*

M. P. II. *Millia passuum duo, & sic de aliis.*

MV. MN. MVN. MVNIC. *Municipium vel municeps.*

N

N. *Neptunus, Numerius, Numeria, Nonius, Nero; nam, non; natus, natio,*

nefastus; nepos, neptis; niger, nomen, nona, nosler, numerarius, numerator, numerus, nummus vel numisma; numen.

NAV. Navis.

N. B. Numeravit bivus pro vivus.

NB. vel NBL. Nobilis.

N. C. Nero Casar, vel Nero Claudius.

NEG. vel NEGOT. Negotiator.

NEP. S. Neptuno sacrum.

N. F. N. Nobili familia natus.

N. L. Nen liquet, non licet, non longe, nominis latini.

N. M. Neniùs Macrinus, non malum, non minus.

NN. Nostri. NNR. vel NR. Nostrorum.

NO. Nobis.

NOER. November.

NON. AP. Nonis aprilis.

NQ. Namque, nusquam, nunquam.

N. V. N. D. N. P. O. Neque vendetur, neque donabitur, neque pignori obligabitur.

NUP. Nuptiæ.

O

O. Officium, optimus, olla, omnis, optio, ordo, ossa, ostendit, &c.

OB. Obiit.

OB. C. S. Ob cives servatos.

OCT. Octavianus, October.

O. E. B. Q. C. Ossa ejus bene quiescant condita.

O. H. F. Omnibus honoribus functus.

ONA. Omnia.

OO. Omnes, omnino. O. O. Optimus ordo.

OP. Oppidum, Opiter, oportet, optimus, opus.

OR. Ornamentum.

OTIM. Optimæ.

P

P. Publius; passus, patria, pecunia, pedes, perpetuus, pius, plebs, populus, pontifex, posuit, potestas, preses, prætor, pridie, pro, post, provincia, puer, publicus, publicè, primus, &c.

PA. Pater, patricius.

PAE. ET. ARR. COS. Pato & Arrio consilibus.

P. A. F. A. Postulo an fias auctor.

PAR. Parens, Parilia, Partichus.

PAT. PAT. Pater patria.

PBLC. Publicus.

PC. Procurator.

P. C. Post consulatum, patres conscripti; patronus colonie, ponendum curavit, prefectus corporis, pactum conventum.

PED. CXVS. I edes centum quindecim semis.

PEG. Peregrinus.

P. II. S. L. Pondo duarum semis librarum.

P. II. S. : : Pondo duo semis & triente.

P. KAL. Fridge kalendas.

POM. Pompeius.

P. P. P. C. Propria pecunia ponendum curavit.

P. R. C. A. DCCCXLIII. Post Romam, conditam annis cclingenis quadraginta quatuor.

PROCC. Proconsul. P. PR. Profrator.

P. RR. Fratres.

PR. N. Pro-nepos.

P. R. V. X. Populi romani vota decennialia.

PS. Passus plebiscitum.

PUD. Pudicus, pudica, pudor.

PUR. Purpureus.

Q

Q. Quinquennalis, quartus, quintus, quando, quantum, qui, quæ, quod; Quintus, Quintius, quintilianus; quæstor; quadratum, quæsitus.

Q. B. AN. XXX. Qui bixit, id est vixit annos triginta.

QM. Quomodo, quem, quoniam.

QQ. Quinquennalis. QQ. V. Quoquo ver-sum.

Q. R. Quæstor reipublicæ.

Q. V. A. III. M. II. Qui vel quæ vixit annos tres, menses duos.

R

R. Roma, Romanus; rex, reges; Regulus; rationalis; Ravennæ; recta, recto, requietorium, retræ, rostra, rudera, &c.

RC. Rescriptum.

R. C. Romana civitas.

REF. C. Resciendum curavit.

REG. Regio.

R. P. RESP. Respublica.

RET. P. XX. Retrò pedes viginti.

REC. *Requiescit.*
 RMS. *Romanus.*
 ROB. *Robigalia, robigo.*
 RS. *Responsum.*
 RVF. *Rufus.*

S

S. *Sacrum, facellum, scriptus, semis, senatus; sepulcrum, sepultus; sanctus; servus, serra; Servius; sequitur, sibi, situs: solvit, sub, stipendium, &c.*

SAC. *Sacerdos, sacrificium.*
 SÆ. vel SÆC. *Saculum, saculares.*
 SAL. *Salus.*
 S. C. *Senatus-consultum.*
 SCI. *Scipio.*
 S. D. *Sacrum diis.*
 S. EQ. Q. OD. ET. P. R. *Senatus, æquesque ordo & populus Romanus.*
 SEMP. *Sempronius.*
 SL. SVL. SYL. *Sylla.*
 S. L. *Sacer ludus, sine lingua.*
 S. M. *Sacrum manibus, sine manibus, sine malo.*
 S. N. *Senatus, sententia, sine.*
 S. P. *Sine pecunia.*
 S. P. Q. S. *Senatus populusque Romanus.*
 S. P. D. *Salutem plurimam dicit.*
 S. T. A. *Sine vel sub Tutoris auctoritate.*
 SLT. *Scilicet.*
 S. E. T. L. *Sit ei terra levis.*
 SIC. V. SIC. X. *Sicuti quinquennalia, sicuti decennalia.*
 SSTVP. XVIII. *Stipendiis novem-decim.*
 ST. XXXV. *Stipendiis trigenta-quinque.*

T

T. *Titus, Tullius; tantum, terra, tibi, ter, testamentum; titulus, terminus, triarius; tribunus; turma, tutor, tutela, &c.*

TAB. TABVL. *Tabula, Tabularius.*
 TAR. *Tarquinius.*
 TB. D. F. *Tibi dulcissimo filio.*
 TB. PL. *Tribunus Plebis.*
 TB. TI. TIB. *Tiberius.*
 T. F. *Titus Flavius, Titi filius.*
 THR. *Thrax.*
 T. L. *Titus-Livius, Titi libertus.*

TIT. *Titulus.*
 T. M. *Terminus, Thermo.*
 TR. PO. *Tribunitia potestas.*
 TRAI. *Trajanus.*
 TVL. *Tullus vel Tullius.*
 TR. V. *Trium-vir.*
 TT. QTS. *Titus-Quintus.*
 © vel TH. AN. *Mortuus anno.*
 ©X III. *Defunctus viginti-tribus.*

V

V. *Quinque, quinto & quintum.*
 V. Vitellius, *Volera, Volero, Volusus; Vopiscus, vale, valeo; Vesta, vesalis; vestis, vester, veteranus, vir, virgo, vivus, vixit, votum, vorit, urbs, usus, uxor, victus, victor, &c.*
 V. A. *Veterano assignatum.*
 V. A. I. D. XI. *Vixit annum unum, dies undecim.*
 V. A. L. *Vixit annos quinquaginta; & sic de aliis.*
 V. B. A. *Viri boni arbitrato.*
 V. C. *Vale, conjux, vivens, curavit, vir consularis, vir clarissimus, quintum consul.*
 VDL. *Videlicet.*
 V. E. *Vir egregius, visum est, verum etiam.*
 VESP. *Vespasianus.*
 VI. V. *Sextum-vir.* VII. V. *Septem-vir.*
 VIII. VIR. *Octum-vir.*
 VIX. A. FF. C. *Vixit annos ferme centum.*

VIV. AN. X *Vixit annos triginta.*

ULPS. *Ulpianus.*

V. M. *Vir magnificus, vivens, mandavit; volens merito.*

V. N. *Quinto nonas.*

N. MVN. *Vias munivit.*

VOL. *Volcania, Volinia, Volusus.*

VONE. *Bonæ.*

VOT. V. *Votis quinquennialibus.*

VOT. V. MULT. X. *Votis quinquennialibus, multis decennialibus.*

VOT. X. *Vota decennialia.*

VOT. XX. vel XXX. vel XXXX. *Vota vicennialia, aut tricennialia, aut quadragennialia.*

V. R. *Urbs Roma*, rotum reddidit.

VV. CC. *Viri clarissimi*.

UX. *Uxor*.

X

X. *Mille*.

X. AN. *Annalibus decennialibus*.

X. K. OCT. *Decimo kalendas octobris*.

X. IOC. *Mille sex centum*.

X. M. *Decem millia*. X. P. *Decem pondo*.

X. V. *decem-vir*. XV. VIR. *Quindecim-vir*.

XX. *Duo millia*; & sic de aliis.

XXIIX. *Duodeviginta*.

X IIII. *Triginta quatuor millia*.

X X
X

ABRÉVIATIONS en usage dans les bulles, &c. En chancellerie romaine, les abréviations sont d'un très-grand usage : on suspecteroit même de faux tout acte où les mots qui s'écrivent ordinairement en abrégé, seroient écrits différemment. Comme ces abréviations rendent les bulles très-difficiles à déchiffrer, nous en donnerons ici l'explication par ordre alphabétique, d'après le *Traité des Usages de la Cour de Rome*, copié par les auteurs du *Grand Vocabulaire François*.

	A
AA.	<i>Anno</i> .
Aa.	<i>Anima</i> .
Au. de cā.	<i>Auri de Camera</i> .
Ab.	<i>Abbas</i> .
Abs.	<i>Abolutio</i> .
Abſic.	<i>Abſolutio</i> .
Abſis, abs.	<i>Abſens</i> .
Abſolvēn.	<i>Abſolventes</i> .
Accu.	<i>Accuſatio</i> .
Adhēren.	<i>Adherentiam</i> .
Admitt. admittēn.	<i>Admittentes</i> .
Ad no. præſ.	<i>Ad noſtram præſentiam</i> .
Adriēr.	<i>Adverſariorum</i> .
Adrios.	<i>Adverſarios</i> .
Æſt.	<i>Æſtimatio</i> .
Affect.	<i>Affectus</i> .
Affiu.	<i>Affinitas</i> .
Aiēr.	<i>Animarum</i> .
Aiēm.	<i>Animarum</i> .

Al	<i>Aliàs</i> .
Aliã	<i>Aliam</i> .
Alienat ^{ne} .	<i>Alienatione</i> .
Aliquod ^o .	<i>Alio quomodo</i> .
Al ^{mus} .	<i>Altiffimus</i> .
Alr.	<i>Alter</i> .
Als. pñs. grã.	<i>Aliàs præſens gratia</i> .
Alter.	<i>Alterius</i> .
Altüs.	<i>Alterius</i> .
Ann.	<i>Annuatim</i> .
Ann.	<i>Annum</i> .
Annex.	<i>Annexorum</i> .
Appel. rem.	<i>Appellatione remotã</i> .
Ap. obſt. rem.	<i>Appellationis obſtaculo remoto</i> .
Aplicam, Apcam.	<i>Apoſtolicam</i> .
Apoſtol.	<i>Apoſtolicam</i> .
Ap. Sed. Leg.	<i>Apoſtolica ſedis legatus</i> .
Appatis, aptis.	<i>Approbatis</i> .
Approbat.	<i>Approbationem</i> .
Approbat ^{em} .	<i>Approbationem</i> .
Approbō.	<i>Approbatio</i> .
Arbō.	<i>Arbitrio</i> .
Arch.	<i>Archidiaconus</i> .
Ap. Aripo. Archopo.	<i>Archiepiſcopo</i> .
Archiepus.	<i>Archiepiſcopus</i> .
Arg.	<i>Argumentum</i> .
Aſſeq.	<i>Aſſequata</i> .
Aſſequēm.	<i>Aſſequationem</i> .
Aſſequatiō.	<i>Aſſequationem</i> .
Attata.	<i>Attentata</i> .
Attator.	<i>Attentatorum</i> .
Attent.	<i>Attento</i> .
Atto, att.	<i>Attento</i> .
Aũ.	<i>Auri</i> .
Auctē.	<i>Authoritate</i> .
Audien.	<i>Audientium</i> .
Augen.	<i>Augendam</i> .
Aug ⁿⁱ .	<i>Augustini</i> .
Authen.	<i>Authentica</i> .
Aux.	<i>Auxiliares</i> .
Aux ^o .	<i>Auxilio</i> .
	B
BB.	<i>Benedictus</i> .
Beatiff.	<i>Beatiffime</i> .
Beat ^{ne} . Pr.	<i>Beatiffime Pater</i> .
Bed ^o . Bene ^{ti} .	<i>Benedicti</i> .
Ben.	<i>Benedictionem</i> .
Benealibus.	<i>Beneſcialibus</i> .

Benēcum.
 Benelos.
 Benevol.
 Benig^o.
 Bo. mem.

 C
 Cā. Cañ.
 Caā. Cā.
 Cāis. aīum.
 Canice.
 Candōcor.
 Canon.
 Canon. Reg.
 Canon. Sec.
 Canōtus.
 Canria,
 Capel.
 Capels.
 Cap^{na}.
 Car.
 Card.
 Cardilis.
 Caf.
 Cauf.
 Cen. Ecclef.
 Cenf.
 Cerd^o.
 Ces^o.
 Ch.
 Ci.
 Circumpeōni.
 Cifter.
 Clæ.
 Cla.
 Clico.
 Clis.
 Clunia. Clā.
 Co. Com.
 Cog. le.
 Cog. fpir.
 Cog^a. Cog. Co-
 gnoīa.
 Cogēn.
 Cohāo.
 Cog^{tus}.
 Coīgis, Cog^{tis}.
 Conf.
 Coiōne.
 Coittatur.
 Collat.
 Colleata.

Beneficium.
Benevolos.
Benevolentia.
Benignitate.
Bonæ memoriæ.

Camera.
Causa.
Causis animarum.
Canonicè.
Canonicorum.
Canonicatum.
Canonicus regularis.
Canonicus secularis.
Canonicatus.
Cancellaria.
Capella.
Capellanus.
Capellania.
Causarum.
Cardinalis.
Cardinalis.
Causas.
Causa.
Censura ecclesiastica.
Censuris.
Certo modo.
Cessio.
Christi.
Civis.
Circumspektioni.
Cisterciensis.
Clara.
Clausula.
Clerico.
Clausulis.
Cluniacensis.
Communem.
Cognatio legalis.
Cognatio spiritalis.
Cognomina.

Cognomen.
Cohabitatio.
Cognominatus.
Consanguinitatis.

Communione.
Committatur.
Collatio.
Collegiata.

Colleg.
 Collitigan.
 Collm.
 Comm.
 Com^{lam}.
 Comd^{tus}.
 Comm^r. Epō.
 Competem.
 Cōn.
 Conc.
 Confeone.
 Confeone.
 Concone.
 Cofilis.
 Coñriis.
 Conf.
 Conf. t. r.

 Confcia.
 Confequēn.
 Confevan.
 Confne.
 Confit.
 Conftbus.
 Conftitution.
 Coūfu.
 Cont.
 Coēndarent.
 Coeretur.
 Cujuscumq.
 Cujuft.
 Cur.

Collegiata.
Collitigantibus.
Collitigantium.
Communis.
Commendam.
Commendatus.
Committantur episcopo.
Competentem.
Contra.
Concilium.
Confessione.
Confessori.
Communicatione.
Conventualis.
Contrariis.
Consecratio.
Consultationi taliter ref-
pondetur.
Conscientiæ.
Consequendum.
Consevano.
Concessione.
Concessit.
Constitutionibus.
Constitutionum.
Consensu.
Contra.
Commendarent.
Commendaretur.
Cujuscumque.
Cujuslibet.
Curia.

D

D. N.
 D. N. PP.
 Dāt.
 Deāt.
 Decrō.
 Decrōm.
 Dēfcti.
 Defivō.
 Denomin.
 Denomināt.
 Derogāt.
 Defup.
 Devolūt. Devol.
 Dic.
 Dic.
 Digni. Digni.
 Dil. fil.
 Dip^o.

Domini nostri.
Domini nostri Papæ.
Datum.
Debeat.
Decreto.
Decretum.
Defuncti.
Definitivo.
Denominatio.
Denominationem.
Derogatione.
Desuper.
Devolutum.
Diaçesis.
Diclam.
Dignemini.
Dilectus filius.
Dispositione.

Dif. vef.
 Difcreōni.
 Difpāo.
 Difpēn.
 Difpens.
 Difpenfāō.
 Difpofit.
 Diversōr.
 Divor.
 Dñi.
 Dñicæ.
 Dño.
 D. Dñs. Dōms.
 Dom.
 Dotat.
 Dotate. Dot.
 Dr.
 Dtē.
 Dri.
 Duc. au. de ca.

 Ducat.
 Ducēn.
 Dùm. ret. dùm. \
 viv.

 Eā.
 Eccl. Rom.
 Eccleīūm.
 Ecclefiāft.
 Ecclia. Eccl.
 Ecclis. Ecclisicis.
 Ee.
 Effūm.
 Ejufd.
 Elec.
 Eñ.
 Emoltum.
 Eod.
 Epō.
 Epūs
 Et.
 Ex.
 Ex. Rom. Cur.

 Ex. val.

 Exāt. Exift.
 Excōe.
 Excois.
 Excom.

A B R

Discretioni vestræ.
Discretioni.
Difpātio.
Difpēndium.
Difpenfatio.
Difpenfatio.
Difpofitiuè.
Diverforum.
Divortium.
Domini.
Dominicæ.
Domino.
Dominus.
Domini.
Dotatio.
Dotatione.
Dicitur.
Dictæ.
Dicti.
Ducatorum auri de ca-
mera.
Ducatorum.
Ducentum.
Dùm viveret.

E

Eam.
Ecclefia Romana.
Ecclefiarum.
Ecclefiāftici.
Ecclefia.
Ecclefiāfticis.
Effe.
Effectum.
Ejufdem.
Electio.
Enim.
Emolumentum.
Eodem.
Epifcipo.
Epifcopus.
Etiam.
Extra.
Extra Romanam Cu-
riam.
Exiftimationem valo-
ris.
Exiftat.
Excommunicatione.
Excommunicationis.
Excommunicatio.

A B R

Excrab.
 Exēns.
 Exift.
 Exit.
 Exp.
 Exped^a.
 Expis Express.
 Expiñi.
 Exprimend.
 Exped.
 Exped^a.
 Expedni.
 Expref.
 Exp^o. Express.
 Extēn.
 Extēnd.
 Extraordin.

F

Faciēn.
 Facin.
 Fact.
 Famāri.
 Fel.
 Fel. rec. pred. n.

 Fefiūibus.
 Fn. Fors.
 Foā.
 Fol.
 Fr.
 Fraēm.
 Franūs.
 Frat.
 Fruct.
 Fructib. Fruct.
 Frūm.
 Fundat.

 Funde Fundne. Fun-
 daōne.

Execrabilis.
Exiftens.
Exiftenti.
Exiftit.
Exprimi.
Exprimenda.
Expressis.
Exprimi.
Exprimenda.
Expediri.
Expedienda.
Expeditioni.
Expressis.
Expressio.
Extendendus.
Extendenda.
Extraordinario.

Facientes.
Facientes.
Factum.
Famulari.
Felicit.
Felicit recordationis
prædecefforis noſtri.
Fefiuitatibus.
Forfan.
Forma.
Folio.
Frater.
Fratrem.
Francifcus.
Fraternitas.
Fructus.
Fructibus.
Fratrum.
Fundatio. Fundatum
Fundat.
Fundatione.

G

Gener.
 General.
 Gnālis.
 Gnātio.
 Gnli.
 Gnā. General.
 Gnrā.
 Grā.
 Grad. Affin.

Generalis.
Generalem.
Generalis.
Generatio.
Generaliter.
Genera.
Gratia.
Gradus affinites.

Grar.	<i>Gratiarum.</i>
Grat.	<i>Gratia.</i>
Grat.	<i>Gratiosæ.</i>
Gratific.	<i>Gratificatione.</i>
Gratific. ^{ne.}	<i>Gratificatione.</i>
Græ.	<i>Gratiæ.</i>
Gras ^{e.}	<i>Gratiosè.</i>

H

Hab.	<i>Habere. Haberi.</i>
Habeant.	<i>Habeantur.</i>
Habên.	<i>Habentia.</i>
Hactûs.	<i>Hactenus.</i>
Héantur.	<i>Habeantur.</i>
Hét.	<i>Habet.</i>
Here.	<i>Habere.</i>
Hita.	<i>Habita.</i>
Hoe.	<i>Homine.</i>
Homici.	<i>Homicidium.</i>
Hujufm.	<i>Hujusmodi.</i>
Humil. Humlr.	<i>Humiliter.</i>
Huõi. Humõi.	<i>Hujusmodi.</i>

I

I.	<i>Infra.</i>
Id.	<i>Idus.</i>
Igr.	<i>Igitur.</i>
Illor.	<i>Illorum.</i>
Immun.	<i>Immunitas.</i>
Impetran.	<i>Impetrantium.</i>
Imponen.	<i>Imponendis.</i>
Import.	<i>Importante.</i>
Incipi.	<i>Incipiente.</i>
Infrap ^{um.}	<i>Infra scriptum.</i>
Infrascrip. Infrap ^{e.}	<i>Infra scriptæ.</i>
Intrõpta.	<i>Intro scripta.</i>
Invocaõne.	<i>Invocatione.</i>
Invocat. Invocaõ- num.	<i>Invocationum.</i>
Irregulte.	<i>Irregularitate.</i>
Is.	<i>Idibus.</i>

J

Januar.	<i>Januarius.</i>
Joés.	<i>Joannes.</i>
Jud. Jud ^{m.}	<i>Judicium.</i>
Jur.	<i>Juravit.</i>
Jurispatr.	<i>Juris patronatus.</i>
Jurtõ.	<i>Juramento.</i>
Jux.	<i>Juxta.</i>

K

Kal. Kl.	<i>Kalendas.</i>
----------	------------------

L

Läic.	<i>Läicus.</i>
Läicor.	<i>Läicorum.</i>
Latiff. Latme.	<i>Latiffimè.</i>
Legit.	<i>Legitimè. Legitimus.</i>
Legma.	<i>Legitima.</i>
Lia.	<i>Licentia.</i>
Lib.	<i>Liber vel libro.</i>
Lit.	<i>Litis.</i>
Litig.	<i>Litigiosus.</i>
Liigiof.	<i>Litigiosa.</i>
Lima.	<i>Legitima.</i>
Litt.	<i>Littera.</i>
Lris.	<i>Litteris.</i>
Lte.	<i>Licitè.</i>
Ltimo.	<i>Legitimo.</i>
Ludcus.	<i>Ludovicus.</i>

M

M.	<i>Moneta.</i>
Māa.	<i>Materia.</i>
Magift.	<i>Magister.</i>
Magro.	<i>Magistro.</i>
Mand.	<i>Mandamus. Mandatum.</i>
Mand. q.	<i>Mandamus quatenus.</i>
Manib.	<i>Manibus.</i>
Mediet.	<i>Medietate.</i>
Med ^{te.}	<i>Mediatè.</i>
Menf.	<i>Mensis.</i>
Mir.	<i>Miseriçorditer.</i>
Miraõne.	<i>Miseratione.</i>
Mniri.	<i>Ministrari.</i>
Mõ.	<i>Modo.</i>
Mon. Can. præm.	<i>Monitione Canonica præmissa.</i>
Moñrium.	<i>Monasterium.</i>
Movén.	<i>Moventibus.</i>
Mrimonium.	<i>Matrimonium.</i>
Mtmon.	<i>Matrimonium.</i>

N

Nri.	<i>Nostri.</i>
N.	
Nāa.	<i>Natura.</i>
Nativit ^{m.}	<i>Nativitatem.</i>
Necess.	<i>Necessariis.</i>
Necessar.	<i>Necessario. i. m.</i>

Neriā.	<i>Necessaria.</i>
Nerior.	<i>Necessariorum.</i>
Nō.	<i>Non.</i>
Nobil.	<i>Nobilium.</i>
Noēn.	<i>Nomen.</i>
Noiā. Nōa. Nom.	<i>Nomina.</i>
Nonobft	<i>Nonobstantibus.</i>
Noft.	<i>Noftri.</i>
Not.	<i>Notandum.</i>
Not. Notā.	<i>Notitia.</i>
Notar	<i>Notario.</i>
Notō. pūbco.	<i>Notario publico.</i>
Nrā.	<i>Noftra.</i>
Nūlrūs.	<i>Nullatenūs.</i>
Nuncūp.	<i>Nuncupatum.</i>
Nuncupat.	<i>Nuncupationum.</i>
Nuncupe.	<i>Nuncupatæ.</i>
Nūp.	<i>Nuper.</i>
Nūp.	<i>Nuptiæ.</i>

O

Obbat.	<i>Obtinebat.</i>
Obīt.	<i>Obitum.</i>
Obit.	<i>Obitus.</i>
Obīeri.	<i>Obtineri.</i>
Obnet.	<i>Obtinet.</i>
Obft.	<i>Obftaculum.</i>
Obftant.	<i>Obftantibus.</i>
Obt.	<i>Obtinet.</i>
Obtint.	<i>Obtinebat.</i>
Occup.	<i>Occupatam.</i>
Octobr.	<i>Octobris.</i>
Oēs.	<i>Omnēs.</i>
Offāli.	<i>Officiali.</i>
Offiūm.	<i>Officium.</i>
Ōi.	<i>Omni.</i>
Oib.	<i>Omnibus.</i>
Oio. Oino.	<i>Omninō.</i>
Oiūm. Om.	<i>Omnium.</i>
Omn.	<i>Omnibus. Omnimō.</i>
Oppis.	<i>Oppportunis.</i>
Opp ^{na} .d Opert.	<i>Opportuna.</i>
Or. Orat.	<i>Orator.</i>
Orat.	<i>Oratoria.</i>
Oracè. Oracè.	<i>Oratriciè.</i>
Ord ^{bus} .	<i>Ordinationibus.</i>
Ordin. Ordio.	<i>Ordinario.</i>
Ordis.	<i>Ordinis.</i>
Ordri ^s .	<i>Ordinariis.</i>
Ori.	<i>Oratori.</i>
Oris.	<i>Oratoris.</i>
Ox.	<i>Oratrix.</i>

P

PP.	<i>Papæ.</i>
Pa.	<i>Papa.</i>
Pact.	<i>Pactum.</i>
Pūdlis.	<i>Præjudicialis.</i>
Pam.	<i>Primam.</i>
Parochial. Parolis.	<i>Parochialis.</i>
Pbr.	<i>Præbiter.</i>
Pbrēcida.	<i>Præbytericida.</i>
Pbri.	<i>Presbyteri.</i>
Pcēpit.	<i>Percepit.</i>
Penā.	<i>Pænitentia.</i>
Peniaria.	<i>Pænitentiaria.</i>
Peniten.	<i>Pænitentibus.</i>
Penf.	<i>Pensione.</i>
Penult.	<i>Fenultibus.</i>
Perindè val.	<i>Perindè valere.</i>
Perpūam.	<i>Perpetuam.</i>
Perq ^o .	<i>Perquisitio.</i>
Perfolven.	<i>Perfolvenda.</i>
Pet.	<i>Petitur.</i>
Pfessus.	<i>Confessus.</i>
Pindè.	<i>Perindè.</i>
Pmiffōr.	<i>Præmissorum.</i>
Pñ. Pns.	<i>Præfens.</i>
Pñdit.	<i>Præterdidit.</i>
Pñt.	<i>Præterit.</i>
Pātia.	<i>Præfentia.</i>
Pātium.	<i>Præfentium.</i>
Pntōdum.	<i>Præterendo standum.</i>
P ^o feu I ^o .	<i>Primo.</i>
Podtus.	<i>Primo dictus.</i>
Pæn.	<i>Pænitentia.</i>
Poīnt.	<i>Poffint.</i>
Poñtus.	<i>Pontificatus.</i>
Poff.	<i>Poffit. Poffeffionem.</i>
	<i>Poffint.</i>
Poffeff.	<i>Poffeffione. Poffeffor.</i>
Poffoné.	<i>Poffeffionem.</i>
Poffōr.	<i>Poffeffor.</i>
Poten.	<i>Potentia.</i>
Ppūm.	<i>Perpetuum.</i>
Pr.	<i>Pater.</i>
Præal.	<i>Præallegatus.</i>
Præd.	<i>Præbenda.</i>
Præfer.	<i>Præfertur.</i>
Præm.	<i>Præmiffum.</i>
Præfen.	<i>Præfentia.</i>
Præt.	<i>Præterdidit.</i>
Præd ^{us} .	<i>Prædictus.</i>
Præsbty.	<i>Præbyter.</i>

Prim.	<i>Frimam.</i>
Primod.	<i>Irimodiāta.</i>
Priortūs.	<i>Prioratus.</i>
Procurat.	<i>Frocurator.</i>
Prori.	<i>Frocuratori.</i>
Pror.	<i>Frocurator.</i>
Prov.	<i>Frovisionis.</i>
Proviōne.	<i>Frovisione.</i>
Proxūs.	<i>Froximos.</i>
Præd.	<i>Prædicitur.</i>
Pt.	<i>Potest. Frouit.</i>
Ptam.	<i>Prædiātam.</i>
Ptr. Ptūr.	<i>Præfertur.</i>
Ptūr.	<i>Petitur.</i>
Pub.	<i>Publico.</i>
Purg. Canon.	<i>Purgatio Canonica.</i>
Pūidere.	<i>Providere.</i>

Q

Q.	<i>Que.</i>
Qd.	<i>Quod.</i>
Qm. Qōn.	<i>Quondam.</i>
Qmlt. Quomolt.	<i>Quomodolibet.</i>
Qnūs. Qntūs.	<i>Quatenūs.</i>
Qu.	<i>Quod.</i>
Qualit.	<i>Qualitatum.</i>
Quat. Quaten.	<i>Quatenūs.</i>
Quoad.	<i>Quoad vixerit.</i>
Quod°.	<i>Quovismodo.</i>
Quon.	<i>Quondam.</i>
Quor.	<i>Quorum.</i>

R

Rrtā.	<i>Registrata.</i>
Rec.	<i>Recordationis.</i>
Reg.	<i>Regulæ.</i>
Regul.	<i>Regularum.</i>
Reliōne.	<i>Religione.</i>
Rescript.	<i>Rescriptum.</i>
Resdam.	<i>Residentiam.</i>
Reservat.	<i>Reservata. Reservatio.</i>
Resig.	<i>Resignatio.</i>
Resignation.	<i>Resignationem.</i>
Resig ^{ae} .	<i>Resignatione.</i>
Resig°.	<i>Resignatio.</i>
Resig ^{re} .	<i>Resignare.</i>
Res°.	<i>Reservatio.</i>
Restōis.	<i>Restitutionis.</i>
Retro script.	<i>Retro scriptus.</i>
Regñet.	<i>Resignet.</i>
Rlaris.	<i>Regularis.</i>

Rlē.	<i>Regulæ.</i>
Rlium.	<i>Regularium.</i>
Rfītus.	<i>Renatus.</i>
Robor.	<i>Roboratis.</i>
Rom.	<i>Romanus.</i>
Roma.	<i>Romana.</i>
Rtūus.	<i>Retro scriptus.</i>
Rūglari.	<i>Regulari.</i>
S	
S.	<i>Sanctus.</i>
S. P.	<i>Sanctum Petrum.</i>
S.	<i>Sanctitas.</i>
S. R. E.	<i>Sanctæ Romanæ Ec- clesiæ.</i>
S. V.	<i>Sanctitati vestræ.</i>
S. V. Or.	<i>Sanctitatis vestræ Ora- tor.</i>
Sa.	<i>Supra.</i>
Sacr. Unc.	<i>Sacra unctio.</i>
Sacror.	<i>Sacrorum.</i>
Sæcul.	<i>Sæcularis.</i>
Saluri. salri.	<i>Salutari.</i>
Sanctit.	<i>Sanctitatis.</i>
Sanct ^{me} . Pr.	<i>Sanctissime Pater.</i>
Särtum	<i>Sacramentum.</i>
Se. co. ex. val. an.	<i>Secundum communem existimationem valo- ris annorum.</i>
Sec.	<i>Secundum.</i>
Sed. Ap.	<i>Sedis Apostolicæ.</i>
Sen.	<i>Sententiis.</i>
Sen. exco.	<i>Sententia excommuni- cationis.</i>
Sentent.	<i>Sententiis.</i>
Separat.	<i>Separatim.</i>
Sigra.	<i>Signatura.</i>
Silem.	<i>Similem.</i>
Silibus.	<i>Similibus.</i>
Simpl.	<i>Simplicis.</i>
Singul.	<i>Singulorum.</i>
Sit.	<i>Sitam.</i>
Slaris.	<i>Secularis.</i>
Slm.	<i>Salutem.</i>
Slorum.	<i>Singulorum.</i>
S. M. M.	<i>Sanctam Mariam Ma- jorem.</i>
Snĩa.	<i>Sententia.</i>
Sntā. Stā.	<i>Sancta.</i>
Snt.. Sati.	<i>Sanctitati.</i>
Soilic.	<i>Sollicitatorem.</i>
Sollit.	<i>Solitani.</i>

Solut.	<i>Solutionis.</i>
Solutis. Solunōis.	<i>Solutionis.</i>
Sortile.	<i>Sortilegium.</i>
Spealēm.	<i>Specialem.</i>
Spealēr.	<i>Specialiter.</i>
Spēali.	<i>Speciali.</i>
Spec.	<i>Specialis.</i>
Spo. Specif.	<i>Specificatio.</i>
Spuālibus.	<i>Spiritualibus.</i>
Spū.	<i>Spiritu.</i>
Spūs.	<i>Spiritus.</i>
Stat.	<i>Status.</i>
Substānlis.	<i>Substantialis.</i>
Subvent.	<i>Subventionis.</i>
Subv ^{nis} .	<i>Subventionis.</i>
Succ.	<i>Succeffores.</i>
Succores.	<i>Succeffores.</i>
Sumpt.	<i>Sumptum.</i>
Sup.	<i>Suprà.</i>
Supp ^{at} .	<i>Supplicat.</i>
Supp ^{antis} .	<i>Supplicantibus.</i>
Supplic.	<i>Supplicat.</i>
Supplicāōnis.	<i>Supplicationis.</i>
Supp ^{ne} .	<i>Supplicatione.</i>
Sup ^{um} .	<i>Supradictum.</i>
Surrog.	<i>Surrogandus.</i>
Surrogan.	<i>Surrogandis.</i>
Surrogaōnis.	<i>Surrogationis.</i>
Surrogat.	<i>Surrogationis.</i>
Supscn.	<i>Suspensionis.</i>

T

Tangen.	<i>Tangendum.</i>
Tant.	<i>Tantum.</i>
Temp.	<i>Tempus.</i>
Tēn.	<i>Tenore.</i>
Tēnen.	<i>Tenendum.</i>
Terno.	<i>Termino.</i>
Test.	<i>Testimonium.</i>
Testib.	<i>Testibus.</i>
Thiā. Theolia.	<i>Theologia.</i>
Tit.	<i>Tituli.</i>
Tli.	<i>Tituli.</i>
Tii.	<i>Tamen.</i>
Tpōre.	<i>Tempore.</i>
Tpūs.	<i>Tempus.</i>
Trecēn.	<i>Trecentum.</i>

U

Ult.	<i>Ultima.</i>
Ult. pos.	<i>Ultimus possessor.</i>
Ulti.	<i>Ultimi.</i>

Ultis.	<i>Ultimus.</i>
Urfis.	<i>Univerfis.</i>
Usq.	<i>Usque.</i>
V	
V.	<i>Vestra.</i>
Vr.	<i>Vester.</i>
V. Vrē.	<i>Vestra.</i>
Vacan.	<i>Vacantem. Vacantibus.</i>
Vacaōnum.	<i>Vacationum.</i>
Vacat ^{nis} . Vacaōnis.	<i>Vacationis.</i>
Val.	<i>Valorem.</i>
Venēbli.	<i>Venerabili.</i>
Verifilē.	<i>Verisimilē.</i>
Verusq.	<i>Verusque.</i>
Vest.	<i>Vester.</i>
Videb. Videbr.	<i>Videbitur.</i>
Videl.	<i>Videlicet.</i>
Viginti. quat.	<i>Viginti quatuor.</i>
X	
Xpti.	<i>Christi.</i>
Xptianorum.	<i>Christianorum.</i>
Xptii.	<i>Christiani.</i>
XX.	<i>Viginti.</i>

A B R É V I A T I O N , (*Musi.*) *Voyez*
MUSIQUE.

ABREUVER un vaisseau, c'est y jeter de l'eau après qu'il est achevé de construire, & l'en remplir entre le francbord & le serage, pour éprouver s'il est bien étanché, & s'il n'y a pas de voie d'eau. Depuis le dix-huitième siècle, cette expression n'est plus usitée.

ABREUVER, est aussi le même qu'arroser; on le dit particulièrement des prés où l'on fait d'abord venir l'eau d'une rivière, d'une source, ou d'un ruisseau, dans une grande rigole ou canal situé à la partie supérieure des terres, & divisé ensuite par les ramifications de petits canaux dans toute l'étendue d'un pré. Cette manière d'abreuver les prairies, établie en Provence & en Languedoc, les rend extrêmement fertiles, lorsqu'elle est faite à propos. La trop grande quantité d'eau, si elle y séjournoit, rendroit les prés marécageux. (K)

On ne sauroit rendre un plus grand service à l'agriculture, qu'en indiquant les moyens d'augmenter le produit des prés. Non seulement les bestiaux qui cultivent

les terres, & les fumiers qui les fertilisent, sont en proportion du fourrage qu'on recueille; mais encore, au moyen des prairies, on fait des nourrissons; on engraisse des bœufs pour la consommation; on entretient des vaches qui fournissent des veaux & toute espece de laitage; on élève des moutons qui donnent la matiere premiere des manufactures de draps; on se procure des cuirs, des suifs, des salaisons, &c. pour l'usage domestique & pour la vente. Or, par l'irrigation des prés, on se propose de les *abreuver* avec discernement & avec principe; de rafraîchir les racines des plantes, & d'augmenter par-là, avec le moins de frais possible, la récolte des fourrages la plus abondante. Les prés, *abreuvés* avec prudence, donnent souvent trois & même quatre récoltes par année, lorsqu'on en éloigne les bestiaux en automne; & il n'est pas rare de tirer d'un arpent quatre ou même huit milliers de foin sec: en sorte que cette économie a, depuis une cinquantaine d'années, décuplé le produit de plusieurs domaines.

Le premier objet est de se procurer des eaux à portée du cultivateur: on a des eaux de sources, de réservoirs, de rivières, & d'égouts de grands chemins.

Vitruve est entré dans quelques détails sur les signes qui peuvent diriger dans la recherche des eaux souterraines. Donnons le précis de ses observations, en y ajoutant celles de Palladius, de Pline, de Cassiodore, du Pere Kircher, du Pere Jean-François, & de Bélior.

1°. Si en se couchant un peu avant le lever du soleil, le ventre contre terre, ayant le menton appuyé, & regardant la surface de la campagne, on aperçoit en quelque endroit des vapeurs s'élever en ondoyant, on doit hardiment y faire fouiller. La saison la plus propre pour cette épreuve, est le mois d'Août.

2°. Lorsqu'après le lever du soleil, on voit comme des nuées de petites mouches qui volent vers la terre, si sur-tout elles volent constamment sur le même endroit, on doit en conclure qu'il y a de l'eau au dessous.

3°. Lorsqu'on a lieu de soupçonner qu'il y a de l'eau en quelque endroit, on doit y creuser une fosse de cinq à six piés de profondeur, sur trois piés de largeur, & mettre

au fond, sur la fin du jour, un chauderon renversé, dont l'intérieur soit frotté d'huile: fermez l'entrée de cette espece de puits avec des planches couvertes de gazon. Si, le lendemain, vous trouvez des gouttes d'eau attachées au dedans du chauderon, c'est un signe certain qu'il y a au-dessous une source. On peut aussi mettre sous le bassin, de la laine, qui, en la pressant, sera juger si la source est abondante.

4°. On peut encore, avec succès, poser en équilibre dans cette fosse, une aiguille de bois, ayant à une de ses extrémités une éponge attachée. S'il y a de l'eau, l'aiguille perdra bientôt son équilibre.

5°. Les endroits où l'on voit fréquemment des grenouilles se tapir & presser la terre, fourniront infailliblement des rameaux de sources; de même que ceux où l'on remarque des joncs, des roseaux, du baume sauvage, de l'argentine, du lierre terrestre, du persil de marais & autres herbes aquatiques.

6°. Un terrain de craie fournit peu d'eau & mauvaise. Dans le sable mouvant, on n'en trouve qu'en petite quantité. Dans la terre noire, solide, non spongieuse, elle est plus abondante. Les terres sablonneuses donnent de bonnes eaux & peu abondantes: elles le sont davantage dans le sablon mâle, dans le gravier vif; elles sont excellentes & abondantes dans la pierre rouge. Pour connoître la nature intérieure du terrain, on se sert de tarières. Si, sous des couches de terre, de sable, ou de gravier, on aperçoit un lit d'argile, de marne, de terre franche & compacte, on rencontre bientôt & infailliblement une source ou des filets d'eau.

7°. Au pié des montagnes, parmi les rochers & les cailloux, les sources sont plus abondantes, plus fraîches, plus saines & plus communes que par-tout ailleurs; principalement au pié des pentes tournées au septentrion, ou exposées aux vents humides. Les montagnes dont la pente est douce; & qui sont couvertes d'herbes, renferment d'ordinaire quantité de rameaux: de même que les montagnes partagées en petites vallées, placées les unes sur les autres: l'aspect est, ou nord-est, ou même ouest, est communément le plus humide. Il n'y a

au reste que des dupes qui puissent être trompés par la baguette divinatoire, & des fontainiers superstitieux ou charlatans qui osent l'employer.

On peut quelquefois ramasser des eaux pour l'irrigation, en construisant des bassins ou des étangs au pié de quelque gorge, ou dans quelque ravin, en aidant la direction des eaux par quelque bouillet, ou par de petits fossés.

On ne doit jamais laisser perdre les eaux des grands chemins : souvent, avec une simple rigole pavée qui traverse le chemin en biais, on les conduit sur le pré.

Les eaux grasses d'égouts sont si précieuses, qu'il ne faut épargner aucun soin pour les rassembler. Souvent aussi, avec quelque industrie, on pourroit profiter des rivières ou des ruisseaux, lors même qu'ils paroissent trop bas : il ne s'agit que de les prendre plus haut par un canal, ou d'élever le lit du ruisseau, ou d'élever les eaux par des roues & des machines dont quelques-unes coûtent très-peu, soit d'établissement, soit d'entretien.

Vitruve & Perrault ont indiqué plusieurs signes extérieurs des bonnes eaux : réunissons les ici, en y ajoutant nos propres observations.

1°. Les bonnes eaux se connoissent au teint fleuri, à la vigueur & à la bonne constitution de ceux qui en usent. Toutes les eaux bonnes à boire, le sont aussi pour fertiliser les prés.

2°. Vitruve dit que les bonnes eaux ne font point de taches sur le bon cuivre.

3°. Elles sont propres à cuire promptement les légumes, pois, fèves, lentilles, &c.

4°. La légèreté de l'eau est un indice de bonté.

5°. Les eaux qui détrempe bien le savon, qui s'incorporent plus intimement avec lui, qui le font écumer davantage, & qui, par son mélange, deviennent blanches comme du lait, sont plus légères, & meilleures que celles dans lesquelles il ne se dissout qu'en grumeaux blancs, qui nagent sans se dissoudre entièrement.

6°. Toutes les eaux bonnes pour le blanchiment des toiles, le sont aussi pour l'irrigation.

7°. Les sources qui sortent du fond des vallées, après avoir coulé du fond des montagnes, sont légères & très-bonnes, pour l'ordinaire. Celles qui sortent du sable mâle, du gravier, de la terre rouge, sont encore meilleures.

8°. Les eaux qui viennent par les fissures de la pierre de grès, ou arenacée & sablonneuse, ne sont pas les meilleures, ni pour la boisson, ni pour l'irrigation.

9°. Les bonnes eaux n'ont ni goût ni odeur : si elles sont somaches, amères, fades, &c. elles doivent être rejetées.

10°. Les bonnes eaux prennent aisément le goût, la couleur & l'odeur qu'on veut leur donner.

11°. Si elles sont fraîches en été, & qu'elles paroissent chaudes & fumantes en hiver, elles sont bonnes. Il en est de même des eaux dont le cours ne gele que très-difficilement, & qui, dans les diverses saisons, n'éprouvent que peu de variation.

12°. Les bonnes eaux s'échauffent facilement au feu, & se refroidissent promptement à l'air.

13°. Elles sont bonnes, si l'on voit le long de leur cours un gazon frais & verd.

14°. Elles sont bonnes lorsqu'elles produisent le cresson, le becabunga & le fouci aquatique ; si les pierres sur lesquelles elles coulent prennent un enduit brun, gras, doux au toucher.

15. Elles sont mauvaises lorsqu'elles couvrent les cailloux d'une espèce de rouille jaune ; & très-bonnes, lorsqu'elles les couvrent d'une mousse chevelue, longue, épaisse & d'un verd brun.

16°. Les eaux des ruisseaux poissonneux sont bonnes ; & celles où les poissons & les écrevisses périssent ou ne prospèrent pas, sont mauvaises.

17°. Enfin les eaux sont excellentes pour l'arrosement, lorsque, dans leur cours & dans les bassins où elles passent, on voit de longs filamens verts, qui ne sont autre chose qu'une sorte de mousse aquatique, ou des parties végétales réunies. Mais on connoitra mieux encore les bonnes eaux, par les caractères que nous donnerons des eaux mauvaises ou médiocres.

Eaux mauvaises. 1°. Les eaux ferrugineuses ou vitrioliques sont, sans contredit, les

Les plus mauvaises pour l'irrigation ; ce sont celles qui , dans leur cours , ont rencontré des parties martiales assez dissoutes par l'acide vitriolique , pour se mêler & s'incorporer avec l'eau. Les eaux martiales font exception à la première règle générale indiquée ci-dessus , à moins qu'en même temps elles ne soient chargées d'un limon gras , toujours très-propre à fertiliser les prairies.

2°. Les eaux vitrioliques sont toujours nuisibles. On les reconnoît en y jetant des noix de galles pilées. Le mélange noircit sur le champ.

3°. Il n'est pas rare de voir un ruisseau très-bon en certain temps , & très-nuisible dans d'autres. Cette différence vient de ce qu'il s'y mêle , après de grandes pluies , des eaux étrangères , chargées de parties hétérogènes & nuisibles.

4°. Les eaux sulfureuses ne sont pas en elles-mêmes pernicieuses. Les circonstances en décident.

5°. Les eaux topheuses ou pétrifiantes sont funestes aux prés. Chargées de sucs lapidifiques , d'un sable glutineux très-fin , ou de substances topheuses , elles les déposent sur les lieux qu'elles arrosent , & les rendent stériles ou mousseux. Les eaux marécageuses sont mauvaises ; & nous appelons de ce nom non seulement les eaux croupissantes qui séjournent dans les marais & les terrains bas , mais encore les eaux de sources & de ruisseaux , qui , arrêtées dans leur cours sur des terres visqueuses , perdent leur propriété végétative & se corrompent dans le repos. Les eaux de cette nature ne valent rien pour l'irrigation , à moins qu'elles ne soient corrigées par le mouvement.

6°. Les eaux chargées de parties visqueuses pechent par l'excès de ces parties gluantes : c'est un défaut très-ordinaire aux eaux de puits , à celles qui coulent sur les terres blanches , lourdes & argileuses : ces terres gluantes & compactes sucent & retiennent l'eau comme une éponge , & ne la rendent qu'après leur avoir communiqué une viscosité très-nuisible aux prés , peut-être même après avoir absorbé & enveloppé ses parties végétatives.

Observation générale. Tant que les eaux coulent sur un lit de gravier , de sable ou de petits cailloux , elles sont de bonne qua-

lité & ne contractent aucun vice , ou le perdent d'ordinaire , si elles en ont eu.

Pour découvrir la viscosité de l'eau , on prend une éponge bien lavée , sur laquelle on fait tomber , pendant quelque temps , l'eau qu'on se propose d'éprouver. Si elle dépose une matière lisse , huileuse & graisseuse , qui n'est autre chose que du limon fin & des végétaux dissous , elle est très-bonne. Les eaux vicieuses y laissent une viscosité gluante & épaisse qui , à la vue & au toucher , ressemble assez à un blanc d'œuf , matière qui insensiblement durcit le terrain , en ferme les pores & en diminue la fertilité. Ces eaux sont très-pernicieuses aux terres fortes , mais les terres sablonneuses peuvent encore en profiter.

7°. Les eaux fatiguées & les eaux crayeuses sont en très-mauvaise réputation parmi les cultivateurs. Les eaux fatiguées sont celles qui , étant bonnes naturellement , ont perdu leur fertilité dans leur cours & sur les terres qu'elles ont arrosées ; ou plutôt qui ont perdu leur fertilité , parce qu'elles ont acquis trop de chaleur , ou qu'elles se sont chargées de parties glutineuses , vitrioliques ou ferrugineuses.

Quant aux eaux crayeuses , elles sont très-bonnes pour l'irrigation , pourvu qu'elles soient imprégnées de véritable craie , qui convient très-bien sur les terres argileuses , & sur toutes celles qui ont besoin d'absorbans.

8°. Les eaux crues ou froides à l'excès sont nuisibles : elles proviennent des neiges & des glaces fondues , & passent par des lieux couverts , profonds , où les rayons du soleil ne peuvent pénétrer : ces eaux gèlent les terres en hiver ; elles arrêtent la sève au printemps & en été , & occasionnent les mouffes.

9°. Les eaux qui gèlent profondément en hiver , sont nuisibles en certains temps ; ce qui dépend autant de la nature du terrain & de son exposition , que de la nature de l'eau. Les eaux glaiseuses sont particulièrement susceptibles de gelée.

10°. Les eaux limonneuses sont quelquefois très-bonnes & d'autres fois très-mauvaises ; ce qui dépend des substances qu'elles ont entraînées , ou de la nature des terres qu'elles doivent abreuver. Un limon vis-

queux ne nuit pas aux terres sablonneuses , mais il augmente la ténacité des terres argileuses.

Je passe sous silence les eaux d'égouts , de fumier , de grands chemins , de rue , de végétaux dissous & d'immondices ; leur excellence pour l'arrosement ne sera jamais contestée.

Celles qui charient des matieres homogenes aux terres qu'elles doivent arroser , réussissent rarement sur ces terres-la ; mais celles qui charient des matieres hétérogenes ou différentes , sont un effet merveilleux : les eaux troublées par des parties argileuses , donnent à un pré dont le sol est sablonneux , une consistance qui favorise sa fertilité ; & celles qui portent des parties calcaires , ou du sable sur les terres argileuses , les ramènent & les rendent plus meubles.

Les eaux qui découlent immédiatement des montagnes , à la fonte des neiges , sont toujours limoneuses , mais très-froides , & constamment mauvaises sur les prés qui commencent à pousser. Ceux qui habitent au pied des montagnes ne manquent jamais de les détourner de leurs prairies. On a encore observé que les eaux des torrens qui découlent des montagnes , sont quelquefois merveilleuses pour les prés au commencement de la crue ; mais elles deviennent peu à peu très-mauvaises , sur-tout en été.

Les eaux qu'on a dans son domaine , ou qu'on peut se procurer sans frais considérables , quoique d'une médiocre qualité , ne doivent pas être négligées. Elles peuvent servir à abreuver les prés en les employant avec précaution , ou après avoir été corrigées.

Les eaux visqueuses font un assez bon effet sur les terres légères : celles de tuf peuvent encore leur être utiles. Les eaux marécageuses , après qu'on leur a donné du cours , les eaux trop chaudes ou trop froides , en les employant dans les temps qu'elles ont une température proportionnée à celle du terrain , peuvent devenir utiles. Mais on comprend aisément que la distribution des eaux vicieuses ou médiocres , exige plus de soin & d'exactitude que l'économie des bonnes eaux.

On purge & en garantit l'eau des parties antivégétatives , par l'atténuation , la précipi-

itation , l'évaporation , l'enveloppement ; les influences de l'air ou de la température convenable.

1°. On empêche les eaux de contracter de mauvaise qualité , en changeant leur cours , en les détournant des terres visqueuses , topheuses , marécageuses , ferrugineuses & vitrioliques , & en formant au fond des tranchées ou des aqueducs , un lit de gravier.

2°. Le mélange d'une eau bonne avec des eaux de qualité inférieure , est un moyen qu'on doit mettre en usage toutes les fois que la bonne n'est pas en quantité suffisante , & que la mauvaise n'est pas assez abondante pour noyer la bonne. Faites passer vos eaux visqueuses , ferrugineuses dans l'égout de fumier , vous les rendrez excellentes. Réunissez vos sources de différentes qualités ; leur réunion rend les eaux propres à servir par-tout où elles sont nécessaires. Cependant , si elles sont de différente qualité , il faut pouvoir les séparer dans le besoin. Il y a telle saison où les eaux médiocres doivent être détournées , lorsque celles de la première qualité manquent pour les corriger.

3°. On corrige les eaux par le moyen des étangs. Si l'eau est trop froide , on laisse séjourner l'eau dans un étang exposé au midi. On augmente encore plus efficacement sa chaleur par le moyen de la chaux , du fumier de cheval , nouvellement tiré de l'écurie , & que l'on jette dans l'étang. Si l'eau est chargée de tuf , on la fait passer dans des étangs , qu'on a soin de nettoyer du tuf qui s'attache au fond & sur les bords , & l'on jette du fumier dans le dernier.

4°. Toutes les eaux mauvaises peuvent être corrigées par le moyen de quelque rouage , ou en les faisant jaillir en forme de jet d'eau. On atténue ainsi son tuf , on dissout ses glaires , on liquéfie ses glaces , on l'expose aux influences de l'air , & on lui donne de l'activité.

Plus l'eau est battue , plus elle acquiert les qualités requises.

Si l'eau qui peche par un excès de froid , coule dans un lit profond , couvert & ombragé , il faut , s'il est possible , donner du jour au canal & l'exposer au soleil.

Si l'eau étoit trop chaude, on pourroit quelquefois la faire passer dans un canal moins exposé à l'ardeur du soleil, ou planter sur l'un des bords de la conduite, une ligne de saules, d'aunes, de peupliers, &c. suivant le terrain & le climat.

Pour corriger les eaux, on peut encore employer la filtration. Il n'est pas douteux que si, imitant la nature, on faisoit passer les eaux visqueuses, fatiguées, crues, froides, marécageuses, pétrifiantes, peut-être même les eaux ferrugineuses & vitrioliques, au travers d'un banc factice de sable, on ne leur enlevât en tout ou en partie leurs qualités nuisibles.

Il paroît que la dépense ne doit pas rebuter, si l'on a déjà ces eaux, si elles sont à portée, & que la prairie soit un peu considérable. Je regarde même ce moyen comme très-propre à donner de la salubrité aux eaux de boisson, qui ont naturellement quelque vice essentiel.

On indique une seconde espèce de filtration, qui est très-propre à corriger les eaux de tuf & les eaux visqueuses. Il faut les faire passer au travers de plusieurs branches vertes de sapin, munies de leurs feuilles ou piquans. On les emploie de deux manières : quelquefois on se contente d'en remplir un étang, en les serrant fortement contre l'issue ; d'autres fois on en forme deux haies tressées, dont l'une tapisse l'intérieur de l'étang du côté de l'issue, & l'autre est placée en dehors : les parties visqueuses, topheuses, &c. s'attachent à ces branches, que l'on change dès que les piquans sont tombés. L'expérience a appris que le poisson, qui ne peut vivre dans les eaux visqueuses, &c. s'y plaît assez après qu'elles ont passé au travers de ces claies ou fascines, qui retiennent une partie des corps hétérogènes qui les rendoient mauvaises.

Pour conduire des eaux sur une prairie, il faut commencer par niveller le terrain, pour voir s'il y a de la pente, & si elle est suffisante. On ne doit point s'en rapporter à ses yeux. J'ai vu très-souvent des sources amenées sur des lieux, où, à la vue simple, on jugeoit la chose absolument impossible.

Vitruve exigeoit six pouces par cent piés : c'est beaucoup trop. Les modernes, qui ont fait sur ce sujet les expériences les plus

exactes, se contentent de deux pouces par cent toises, lorsqu'ils n'en peuvent pas avoir davantage, mais ils recommandent d'adoucir les coudes & d'unir le fond des conduites ; la pente doit croître en raison directe des frottemens. C'est à peu près la pente de l'aqueduc de Belidor-Roquancourt, qui amène l'eau à Versailles. Il n'y a que trois piés de pente sur une longueur de dix-sept cents toises. Celui d'Arcueil a trois pouces sur cent toises.

Puisque les ouvriers ont plus de facilité à amener une tranchée de niveau, il convient de les faire toujours travailler de cette manière, & de faire, de distance en distance, un gradin.

On garnira de glaise bien pétrie, ou l'on pavera les conduites dans la plaine, si le sol n'est ni d'argile ni de terre franche. On les pavera toujours dans les endroits où la pente est rapide. Si les pentes & contre-pentes obligent d'approfondir la conduite, on a besoin de pierrée, ouvrage qui demande beaucoup de précaution. D'abord le fond doit être sur glaise ou sur terre franche, ou glaisé, bien battu & bien pétri.

Les piés droits, ou pierres de côté, seront bien assurés & solidement posés.

Les dalles ou pierres plates qui doivent servir de couverture, reposeront fermement sur leurs piés droits avec environ trois pouces de portée. On aura soin de boucher tous les vides & les interstices avec des éclats de pierre ou de cailloux.

Sur les dalles on étendra une couche épaisse de mousse, de foin grossier de marais, ou de paille : pour empêcher qu'en recomblant la fouille, il ne tombe dans la conduite aucun corps qui puisse y causer des engorgemens.

Dans les lieux où le terrain manque, on pourra employer des gouttieres ou chenaux de bois creux, posés sur des chevalets de pierre ou de bois.

On peut fort bien se dispenser de couvrir le canal lorsqu'il est peu profond, & qu'il coule rez-terre au travers d'un terrain solide : mais si le ruisseau étoit dominé par une terre mouvante, graveleuse, friable, il seroit bientôt rempli & obstrué, s'il restoit découvert.

Enfin, il est absolument nécessaire de

ménager un sentier ou une banquette le long de la conduite, lorsqu'elle côtoie une colline escarpée, afin de pouvoir la visiter facilement, & obvier à propos aux accidens. Si la tranchée est profonde & couverte, on établira, d'intervalle en intervalle, des soupiraux, afin de découvrir plus aisément l'endroit où il pourroit survenir quelque obstruction.

Si l'on est obligé de profiter de la pente pour forcer l'eau à remonter, on a besoin de canaux, qu'on fait ordinairement de sapin ou de pin, & quelquefois de chêne : on les joint ensemble avec des viroles de fer tranchantes, de trois à quatre pouces de diamètre & autant de hauteur. On pose une virole entre deux tuyaux, au milieu, bout à bout ; à l'autre extrémité on frappe à grands coups de maillet, jusqu'à ce que la virole entrant en même temps dans l'un & dans l'autre bout, les tuyaux se touchent.

Une prairie, située sur les bords d'un ruisseau ou d'une rivière, pourroit quelquefois être arrosée, en ménageant, dans les endroits commodes, des écluses qu'on ouvriroit ou qu'on fermeroit dans le besoin. J'en dis autant d'une prairie placée dans une vallée, dont le fond est occupé par un ruisseau ou une rivière qui serpente. À l'aide d'une écluse, & de canaux placés de proche en proche aux points les plus élevés, on peut arroser toute la colline avec le même ruisseau.

Si l'on manque de pente pour prendre l'eau à l'entrée de la prairie, il faut examiner s'il n'y a pas moyen d'en gagner, en faisant prendre le canal de conduite plus haut. Tel ruisseau qui se perd & qui n'est d'aucune utilité, pourroit souvent, avec quelque industrie, fournir des arrosemens capables de fertiliser une vaste prairie. C'est ici où l'agriculteur a principalement besoin de faire un nivellement exact & précis.

Il est presque inutile d'observer que, pour jeter l'eau dans le canal, on barre le ruisseau ou la rivière, & qu'on en fait monter les eaux par un arrêt ou gradin, une digue, une chaussée plus ou moins considérable, suivant la pente & la quantité d'eau qu'on veut se procurer.

Si la rivière, ou le ruisseau a assez d'eau, ou de courant, on peut, par quelque ma-

chine simple, peu coûteuse & de petit entretien, en amener l'eau sur la prairie qu'on se propose d'abreuver. Celle dont le Pere de Chales donne la description dans son *Traité des machines hydr. prop. XV. oper. tom. III. fol. 164*, est très simple, & ne consiste qu'en une seule roue mise en mouvement par le courant même de la rivière : elle a été exécutée à Breme, où, suivant cet auteur, elle fournit quarante-huit muids d'eau à chaque tour, ce qui donne dans la ville une quantité d'eau très-considérable. Mais comme, dans le fond, ce n'est que le *timpan* de Vitruve, elle ne fait monter l'eau qu'à la hauteur de l'axe.

Si l'on avoit besoin d'une hauteur plus considérable, on pourroit construire une roue à godets, ou plutôt à seaux mobiles. Enfin, on pourroit se procurer quelquefois une grande quantité d'eau par le moyen du vent.

Avant que d'introduire les eaux sur la prairie, il faut la préparer à les recevoir.

1°. La prairie sera tenue bien close.

2°. Elle doit être en défense, & non assujettie au parcours. Les près *abreuvés* souffrent extrêmement des piés & de la dent des bestiaux.

3°. Elle sera nette de buisson, de troncs d'arbres & de pierres.

4°. Il faut autant qu'on peut égaliser le terrain.

5°. Les endroits fangeux, pourris, & spongieux, seront soigneusement égouttés par des saignées, & desséchés par des décombres de vieux bâtimens, par des cendres ou des graviers. Les saignées se font de différentes manières, suivant le besoin & les facilités qu'on peut avoir.

Quelquefois il suffit de creuser au milieu de l'espace marécageux, un fossé qu'on laisse ouvert. Si on peut lui donner de l'écoulement par la pente du terrain, il faudra en profiter : sinon on lui en donnera par l'approfondissement & les graduations qu'on y ménage.

Nous avons parlé ci-dessus des aqueducs ou conduites couvertes & de leur formation, ce sont les pierrées.

Quelquefois on fait une tranchée, qu'on remplit à moitié de cailloux jetés à l'aventure & sans arrangement, ou de sable ou

de gravier ; on les couvre ensuite de mousse, de terre & de gazon.

En d'autres endroits, on emploie des cheneaux renversés au fond du fossé, & posés sur de petites traverses de bois de distance en distance. On peut aussi se servir de prismes faits de deux planches réunies dans leur longueur, pour former un angle aigu au sommet. Ils sont tenus en règle par des traverses de bois, & reposent au fond de la tranchée.

On emploie, en certains cas, des quadrilateres faits de trois planches, & posés comme les prismes.

D'autres, après avoir fait la tranchée large & profonde, la remplissent à moitié de branches vertes de saule, d'aune, &c. mais sans feuilles, ou de branches de sapin avec leurs piquans, arrangées & posées dans leur longueur. On remplit le reste de terre, sans autre précaution que de gazonner par-dessus.

Enfin, on fait des saignées très-durables de cette manière : on creuse un fossé d'un pié de largeur, & de la profondeur convenable. S'étant procuré des pieux de deux ou trois pouces de diamètre & de trois piés ou trois piés & demi de longueur, on les enfonce à quatre ou cinq piés de distance dans le fossé, en dirigeant leur pointe dans un des angles du fond du fossé, pendant que l'autre bout effleurera le haut du côté opposé. Vis-à-vis de ce pieu on en plantera un autre dans l'angle opposé & avec les mêmes précautions, en sorte que les deux pieux opposés se trouveront en sautoir ou en croix. A cinq ou six piés de distance, on réitérera l'opération jusqu'au bout du fossé.

Alors on couchera sur ces pieux des fascines liées de deux ou trois liens, de manière qu'elles entrent les unes dans les autres par leurs bouts. Le tout sera recouvert de terre, & enfin du gazon qui aura été mis à part.

Les cultivateurs ne s'accordent pas sur la direction qu'il faut donner aux saignées : je préfère la transversale comme plus propre à égoutter le terrain.

On fera en tout temps la guerre aux taupes. On a publié, il y a quelques années, un secret pour les chasser. On fait bouillir, dans une lessive nouvelle, des noix qu'on

a précédemment fendues en deux parties, & qui doivent avoir leur écorce. Lorsque ces noix ont bouilli assez long-temps, on en met une moitié dans tous les nouveaux trous. C'est là un poison certain pour ces animaux destructeurs.

Si le terrain est léger ou fort à l'excès, & qu'on ait à portée de bonnes eaux, ce sera une très-bonne économie, de corriger ces terrains par le mélange de terres contraires.

Les terres ferrugineuses souffrent de l'arrosement même des meilleures eaux. Avant que d'y jeter l'eau, il s'agit de les corriger. Le docteur Home indique la marne, la chaux, les cendres, & toutes les matières calcaires.

Enfin, pour préparer les prés à être arrosés, il faut creuser des canaux, construire des étangs & faire des écluses.

Les canaux d'irrigation sont de deux espèces : les uns s'appellent *maîtresses rigoles* ; ce sont les canaux de conduite, d'introduction, de dérivation, de déente : les autres sont de simples rigoles ; savoir, les canaux d'arrosement, de décharge, de repos, de reprise, d'écoulement & de dessèchement.

Le canal de conduite est celui qui amène & conduit l'eau à la tête du pré. Il est déjà quelquefois tout formé par la nature, & il n'est besoin que d'une écluse, un batardeau ou un arrêt, pour donner entrée à l'eau. Si le pré est considérable, & que l'eau ait un long trajet à parcourir, on tapissera le fond de ce canal, de gravier : il tient l'eau fraîche, & lui donne une agitation favorable en même temps qu'il empêche qu'elle ne se charge des parties glaireuses. Cette précaution est plus ou moins nécessaire aux maîtresses rigoles.

Le canal d'introduction est celui qui amène l'eau dans l'intérieur du pré. Le long de sa partie supérieure, pour que delà on puisse la conduire où l'on veut.

Ce canal ne doit point déborder, à moins qu'il ne serve en même temps de rigole ou de canal d'arrosement. Souvent il est fermé par la nature : souvent encore, à l'entrée de l'eau dans le pré, elle trouve le canal de dérivation qui part du canal d'introduction, pour fournir les rigoles. Si la prairie n'est pas trop large, le canal de dérivation

borde la prairie de haut en bas. Si elle a beaucoup de largeur, on la tire dans le même sens, mais dans l'intérieur. On en fait même plus d'un, si la pièce est fort large, ou qu'elle ait des pentes en plusieurs sens. On se laisse diriger par les irrégularités du terrain.

Si l'eau coule naturellement le long de la prairie, on est dispensé de faire le canal de dérivation : les canaux d'arrosement suffisent.

Le canal de détente est celui qui reçoit l'eau à la sortie de l'étang, lorsque la bonde est ouverte.

Les rigoles sont les ramifications qui partent du canal de dérivation, ou de celui qui en fait la fonction. Les grands canaux sont le tronc ou l'artere ; les rigoles sont les branches ou les veines.

Lorsque le canal de dérivation est dans l'intérieur, les rigoles sont doubles. Il y en a à droite & à gauche.

Ces rigoles ont un pouce & demi de profondeur dans les terres fortes, & seulement un pouce dans les terres légères. Elles auront huit à neuf pouces de largeur, & iront en diminuant, à mesure qu'elles s'éloignent du tronc. Elles seront tirées au cordeau, à trente ou cinquante piés de distance, suivant la légèreté ou la force du terrain. Dans les terres fortes, on ne leur donne presque point de pente.

Si le terrain a beaucoup de pente, on ne fait point d'ouverture aux rigoles.

En général, toutes les tranchées doivent être faites avec netteté, régularité & précision.

Pour former les rigoles, on a des espèces de haches fortes, pesantes, armées d'un long manche, assez semblables à celles dont les charpentiers parent les poutres, après les avoir dégrossies. Lorsque le gazon est tranché des deux côtés le long du cordeau, on le détache avec une beche de bois garnie de fer, que l'ouvrier pousse devant lui entre deux terres.

On se sert aussi d'un grand couteau, avec deux douilles, où s'emmanchent deux perches : un homme tire celle qui est devant, & un autre pousse celle de derrière. Le gazon se coupe ainsi le long du cordeau avec beaucoup de propreté & de

promptitude, & on le détache comme ci-dessus.

Le canal de décharge est celui qui, en tout temps, reçoit le superflu des eaux, ou le ruisseau en entier, lorsqu'il ne convient pas d'arroser. Ce canal a pour l'ordinaire une écluse, pour mesurer ou pour écarter les eaux. Le canal de dérivation, lorsqu'il a une issue commode dans le bas, peut servir de décharge. Quelquefois le canal de conduite en fait la fonction, ainsi que le canal d'introduction.

Les canaux de repos sont des fossés ou tranchées qui coupent transversalement le pré ; & qui ont un peu plus de profondeur & de largeur que les rigoles. Ils servent à porter les eaux sur quelques endroits trop élevés, pour que les rigoles puissent y atteindre. On les emploie dans les prairies qui ont des pentes en plusieurs sens, & on leur donne les courbures indiquées par le terrain.

Les canaux de reprise sont les rigoles qui partent des canaux de repos. Leur dérivation dépend des inflexions du canal de repos d'où elles sortent, & des pentes du terrain.

Les canaux d'écoulement sont des fossés plus ou moins profonds, placés au dessous de la prairie où se rendent les eaux, après qu'elles ont servi à l'arrosement.

Les canaux de dessèchement sont des saignées dont on a parlé plus haut.

Les étangs servent, dans l'irrigation, à rassembler les eaux, à rompre leur impétuosité, à les porter sur la hauteur d'un pré fort incliné, ou plus loin, à corriger diverses espèces de mauvaises eaux, à y délayer des fumiers. Quelquefois il est plus commode de placer ces engrais le long du canal de détente. L'eau, sortant avec impétuosité de l'étang, entraîne ces matières avec elle, pour peu qu'on leur aide en les remuant.

Les étangs sont indispensables, lorsqu'on a des eaux grasses ou des égouts de fumier, qui méritent d'être dispensées avec le plus grand ménagement.

Les eaux qui se partagent entre plusieurs particuliers, exigent aussi un étang, pour profiter en tout temps de son droit, & en augmenter le bénéfice.

Ils sont encore nécessaires pour empê-

cher que les eaux de grand chemin ou d'égout ne salissent l'herbe dans le temps que les prés sont en fleur; comme aussi pour retenir le limon qu'on a soin de répandre sur les endroits qui en ont besoin.

Enfin les étangs servent à ramasser les eaux fuculentes, qu'on charie au printemps dans des tonneaux sur les prés, où ces eaux ne peuvent être conduites autrement. Pour construire ces bassins ou étangs, on s'y prend de cette manière :

Le fond sera battu, glaise, ou pavé, suivant le local. Le pourtour sera aussi glaisé.

Le pavé sera battu à plusieurs rosées; & à défaut ou refus de demoiselle, on arrosera à chaque fois.

Le corroi de glaise du fond & des côtés, doit avoir un pié d'épaisseur. La glaise sera ferme, ductile, point sablonneuse: elle doit s'allonger lorsqu'on veut la rompre, & paroître huileuse & grasse en la maniant. C'est la terre dont se servent les tuiliers, les briquetiers, potiers, &c.

Pour préparer la glaise, on la coupe deux ou trois fois avec la beche ou le tranchant de la houe; on la bat ensuite, & on la pétrit avec la tête de cet outil. Pendant ces opérations, on y répand de temps en temps un peu d'eau, & on l'emploie en la foulant, en la pressant à piés nus, lits par lits, sans y laisser aucun intervalle.

La terre qui environne le corroi aura une épaisseur & un talus proportionnés à la pression, à la largeur & à la hauteur de l'eau contenue dans l'étang. L'angle doit être depuis quarante degrés & au dessous. Lorsqu'on a la facilité, on fait, sur le devant, un mur de maçonnerie en chaux maigre.

Si l'on manquoit de bonne terre glaise, on peut employer de bonne terre noire mêlée de terre grasse ordinaire, & de fumier gras & consommé. Ce mélange fournit un excellent corroi qui se pétrit très-bien.

Si l'on n'a que des terres légères pour construire l'étang, on s'y prendra de cette manière :

En élevant l'enceinte du bassin, on donnera aux terres, en dedans, la moitié du talus extérieur; & dans la chaussée même ou dans l'enceinte, à six pouces de la surface intérieure, on ménagera un espace vide de demi-pouce; ce qu'on fera par le

moyen d'une planche, qu'on levera lorsque l'enceinte sera formée. Dans cet espace vide, on fera couler du lait de chaux refroidi, assez clair pour qu'il remplisse exactement tout cet intervalle. Sur les terres qui forment l'enceinte du bassin, on semera du gramin, appelé *fausse irraie* ou *irraie sauvage*, pour y former un gazon épais. Si le fond ne retient pas l'eau, on y répandra des cendres de bois, d'une ligne ou deux d'épaisseur.

Lorsqu'on n'a en vue que l'arrosement; il faut que le bassin puisse se remplir en douze ou vingt-quatre heures, & on l'ouvre à volonté. On a cherché à épargner cet assujettissement d'ouvrir & de fermer l'étang lorsqu'il est plein, en faisant servir l'eau même de l'étang à cette opération.

L'étang n'a ni bonde ni pale pour retenir les eaux; mais, au bout extérieur d'un tuyau de fontaine qu'on place au fond pour les vider, on adapte, avec une charniere, une soupape de bois amincie, doublée de feutre ou de peau.

Cette soupape est attachée à la partie inférieure de l'orifice du tuyau, de manière que lorsqu'elle est appliquée & pressée contre le trou du tuyau, elle le bouche exactement, sans laisser passer une seule goutte d'eau.

Pour tenir la soupape en cet état, on place, vis-à-vis & à sa hauteur, une bascule de chêne de trois ou quatre piés de longueur, posée sur des pivots qui roulent sur deux pieux solidement plantés en terre.

A la partie intérieure de cette bascule, on fixe, sur deux pivots, un rouleau de bois dur, de trois pouces de diamètre, & de quatre ou cinq de longueur.

L'extrémité antérieure de cette bascule est creusée en cuiller, & placée au point de chute de l'eau, qui, lorsque l'étang est plein, s'échappe par un tuyau au dessus de la chaussée. Le cuilleron se remplit alors & baisse; la soupape n'étant plus retenue, s'ouvre; l'eau de l'étang fait une pression violente & l'ouvre toujours davantage. Dès que l'étang est vide, ou qu'il n'y a que peu d'eau, la bascule reprend d'elle-même sa situation horizontale, & referme la soupape; & se ferme, suivant sa commodité, ouvre ou ferme les rigoles, ou dirige l'arrosement.

Pour empêcher que l'eau, en entrant dans l'étang, ne le creuse ou ne le dégrade, on prend la précaution de la faire tomber sur une planche qui en rompt l'effort : & si le bassin est grand, & qu'on craigne que le vent n'agite l'eau, & ne forme des ondes capables de dégrader la chauffée de l'étang, il faut placer quelque abri, une toile ou un filet, pour rompre les vagues.

Il faut souvent des chauffées, des digues, des batardeaux, des arrêts & des écluses.

Les batardeaux se font souvent à peu de frais. Quelquefois on trouve sur les lieux de grosses pierres qui, rangées au travers du ruisseau, suffisent pour faire refluer les eaux. D'autres fois, il ne faut qu'une piece de chêne qui le traverse. On peut aussi construire une grille de bois de chêne, dont on remplit les vuides avec de grosses pierres.

Enfin, une seule écluse qui occupe tout le lit du ruisseau, peut faire dégorger l'eau, suivant le local. On les appelle *traversières*.

Il y a des écluses d'introduction : ce sont des portes qu'on ouvre ou qu'on ferme au besoin, ou bien des pelles qu'on eleve ou qu'on abaisse plus ou moins, à proportion de la quantité d'eau qu'on souhaite.

On en construit aussi à demeure & à trous. Ces dernières sont les plus simples. Une ou deux grosses planches, ou plateaux, de deux pouces d'épaisseur, posées l'une sur l'autre, suffisent. On les perce de plusieurs trous ronds ou carrés, qu'on ferme avec des tampons lorsqu'il le faut. La planche inférieure est enfoncée en terre, & toutes sont exactement jointes.

Enfin, on a besoin de planches mobiles, qu'on assure grossièrement au travers des maîtresses rigoles, pour jeter les eaux sur les endroits convenables.

Voici les règles qu'il faut suivre dans l'arrosement. 1°. Une prairie élevée & découverte demande plus d'eau qu'une prairie basse & ombragée. 2°. Pour les arrosemens ordinaires & réguliers, les eaux doivent être répandues avec plus d'abondance sur une prairie en pente, ou dont la terre est légère, &c. 3°. Les prés dont l'aspect est au midi sont les plus altérés ; ceux qui sont à l'orient ou à l'occident tiennent le milieu. 4°. On court moins de risque à trop arroser avec de bonnes eaux naturelles, qu'avec les

eaux médiocres. Mais l'excès des eaux grasses est toujours pernicieux. 5°. Il faut moins arroser dans les années pluvieuses, que dans les années sèches. 6°. L'abondance des eaux médiocres nuit plus aux terres fortes qu'aux terres légères. 7°. Tous les terrains qui ont des pentes en divers sens & des contre-pentes, sont sujets à devenir fangeux en les arrosant sans précaution. Il convient d'y faire attention. 8°. Quelques-uns pensent qu'une terre qui est arrosée pour la première fois, doit être d'abord *abreuvée* à satiété ; d'autres, au contraire, qu'il faut l'accoutumer peu à peu à l'arrosement. C'est à l'expérience à décider. Je crois qu'on ne peut inonder qu'avec succès les terres légères dont la pente est régulière : mais je pense qu'il en est tout autrement des terres fortes ou mi-fortes, ou de celles qui ont des pentes en divers sens. 9°. L'arrosement doit être plus abondant en automne qu'au printemps, & au printemps qu'en été. En hiver il ne faut arroser qu'avec de bonnes eaux, & toujours abondamment.

Les règles qu'on donne sur le temps de l'arrosement sont les suivantes : 1°. Dès que le dernier foin est recueilli, l'on doit *abreuver* abondamment les prés. Toutes les eaux médiocres peuvent servir. C'est donc une mauvaise économie que d'y faire pâturer le bétail dans cette saison ; & sur-tout d'arroser la nuit les prés qu'on pâture le jour. 2°. On doit bannir des prés les eaux médiocres, dès que la gelée survient, & n'y laisser entrer que celles qui ne gèlent pas ou qui gèlent peu. 3°. Ne changez point les eaux pendant la gelée ; attendez, pour les conduire ailleurs, que le dégel soit venu. 4°. Les meilleures eaux sont dangereuses sur les prés, lorsque l'herbe commençant à pousser, l'on craint les gelées blanches. Le sixième degré au dessus de la glace pilée du thermometre de Réaumur, annonce la gelée blanche pour le lendemain matin. On doit sur-tout être attentif aux premiers avis de froid, dans le printemps, lorsque la lune luit le matin, & que l'air est serein. 5°. Les arrosemens du printemps demandent plus de soin & d'attention que ceux d'automne, pour changer l'eau, & empêcher qu'elle ne croupisse nulle part. 6°. Lorsque l'eau & la terre sont échauffées par les rayons du soleil,

les arrosements sont nuisibles ; & il ne faut jamais changer l'eau pendant la chaleur du jour. 7°. Les neiges ou glaces fondues sont pernicieuses aux prés, lorsqu'elles coulent immédiatement des montagnes. 8°. On interrompt l'arrosement, dès que les plantes des prés commencent à entrer en fleur, afin de laisser prendre la consistance à l'herbe. 9°. Pendant les pluies froides on *abreuve*, avec de bonnes eaux, autant d'étendue de prairie qu'il est possible. 10°. Si l'année est pluvieuse, on ne doit arroser qu'avec des eaux excellentes. 11°. On n'arrose point pendant qu'il souffle un vent froid. 12°. Il ne faut changer l'eau des prés qu'après que la rosée est enlevée, lorsqu'elle a été abondante ; les eaux conduites sur une herbe couverte de rosée, sont nuisibles. On ne les change point non plus pendant la chaleur & au gros du jour. On les change le soir avant la rosée, & le matin après que la rosée est dissipée.

On suit diverses règles sur la manière de pratiquer & d'employer les divers canaux destinés à porter & à répandre les eaux sur le terrain. 1°. Toutes les parties doivent profiter de l'irrigation, & l'arrosement ne doit nuire à aucune. 2°. Chacune doit être plus ou moins arrosée, suivant sa nature. 3°. Le nombre des canaux de dérivation doit être proportionné à la largeur de la prairie, & à la légèreté du terrain ; & le nombre des canaux de dessèchement à la quantité des bas-fonds, &c. 4°. La distance des canaux d'arrosement qu'on appelle *rigoles*, doit aussi varier suivant la nature du terrain. Cette distance sera moindre sur les terres légères, & sur les terres moins penchantes ; mais plus grande sur les terres fortes, & sur les terres fort inclinées, depuis trente à cinquante piés. 5°. Les rigoles ne doivent pas être trop longues, sans cela l'eau n'atteindra pas à leur extrémité ; ou elle y parviendra trop froide, s'il fait froid ; ou trop chaude, s'il fait chaud. Pour diminuer cette longueur, on fera un canal de détente. De plus, si l'on ne peut, on pavera la rigole jusqu'à une certaine distance, où on lui donnera plus de pente. 6°. Les rigoles doivent être plus larges à leur entrée, & diminuer insensiblement jusqu'à leur issue. 7°. Le fermier veillera sur

les canaux & les rigoles, pour empêcher qu'ils ne s'obstruent. 8°. Les eaux ne doivent ni s'arrêter, ni croupir en aucun endroit ; mais avoir toujours un libre cours. 9°. Le canal de conduite ne doit jamais dégorger, pour n'en pas dégrader les bords. 10°. Au canal d'introduction qui sert de rigole, l'on doit faire d'intervalle en intervalle de petites ouvertures dans la direction de la pente. 11°. Ces ouvertures sont en biais pour les terrains un peu penchans. 12°. En automne, on ne change point le cours de l'eau, que l'endroit ne soit parfaitement humecté : soyez ménager de l'eau, sur la fin de l'hiver, & même plus encore pendant les chaleurs de l'été, & ne la changez jamais au plus chaud du jour. 13°. L'eau doit couler & glisser sur la superficie du gazon, & non entre deux terres. 14°. On se conduit sur les mêmes principes à l'égard des étangs.

Les eaux grasses & accidentelles sont celles qui lavent les grands chemins ou les rues, & celles qui découlent des fumiers. *Règles sur leur usage.* 1°. On voiture avec succès les eaux d'égoûts, depuis l'automne jusqu'au printemps, sur les prés qui ne sont pas à portée d'en profiter autrement. Dans les autres saisons on rejettera l'eau de ces égoûts sur le fumier même. 2°. Si ces eaux peuvent couler d'elles-mêmes sur les prairies, il faut paver les conduites. 3°. On creusera dans l'endroit le plus commode du pré, un petit étang bien étanché & pavé, pour y faire passer l'eau, & l'on répandra le limon qui s'y déposera sur les endroits convenables. 4°. Il faut souvent changer ces eaux, & les faire couler aussi loin qu'il est possible. 5°. On les détourne dès que l'herbe est parvenue à la hauteur d'environ six pouces ; enfin, quelques économistes ne transportent sur les prés les égoûts, qu'après qu'ils ont fermenté.

Pour les eaux à temps, il faut 1°. paver le canal d'introduction, & même celui de dérivation, jusqu'à un éloignement convenable. 2°. Comme l'eau se prend ordinairement le soir, & qu'on la garde jusqu'au lendemain à la même heure, il faudroit recevoir dans un étang l'eau qui couleroit pendant la chaleur du jour, elle seroit à arroser la nuit suivante. 3°. Les canaux doivent être tenus, dans toute leur longueur,

bien nets & en bon état, afin de mettre à profit toutes les eaux. 4°. La terre qui s'amassera dans l'étang, sera employée comme il est dit ci-dessus.

Pour l'irrigation d'un pré de terre forte, dont la pente est médiocre, les canaux d'arrosément ou les rigoles doivent avoir moins de profondeur dans les terres fortes, que dans les terres légères & les moyennes. Ils doivent être changés toutes les automnes, en en coupant de nouveaux entre deux.

Si le terrain n'a que peu de pente, on ne peut en faire un pré d'irrigation. On y semera alternativement du froment & du trefle. Voyez **ALTERNER**.

On ne doit pas prodiguer l'eau aux terres fortes, qui n'ont que peu de pente, surtout à l'aspect du nord, ou si les eaux sont médiocres.

Les fumiers sont très-profitables sur ces terrains. On se sert des boues des rues & en général des fumiers bien consommés qu'on répand en automne. Au printemps, on ramasse les résidus, qui n'ont pas été dissous par la gelée.

Si l'y a de la mousse, on l'arrachera avec le râteau de fer, avant que de jeter le fumier; ou, ce qui sera mieux, on labourera le terrain & on y semera du blé, & ensuite du trefle alternativement.

Quelquefois on dissout le fumier dans un étang, d'autres fois on le répand sur la place qu'on se propose d'améliorer: d'autres encore placent l'engrais le long du canal de détente. Chacun en cela suit son opinion, le local & sa commodité.

On ne court aucun risque d'arroser les prés de terre forte dont la pente est rapide, après avoir égalisé le terrain. Mais 1°. les canaux de dérivation seront coupés un peu en biais. 2°. On les pavera, si le cours est abondant. 3°. En tirant les rigoles en biais depuis le canal d'introduction, on peut se dispenser de faire des canaux de dérivation. 4°. On n'arrosera point ces prés en hiver, & ils ne le feront qu'avec précaution en été. 5°. On bannira absolument les bestiaux de ces prés en tout temps, & sur-tout en automne. 6°. Il convient toujours de labourer de temps en temps ces terrains, ce qu'on fait par parcelles suivant la nécessité. 7°. Dans les endroits escarpés où la charrue

ne peut agir que difficilement, on semera du foin à fleurs rouges ou esparcette; enfin, si l'on n'a que peu d'eau, il faut paver son issue & le canal de détente.

D'une terre légère & sans pente on en devoit faire un champ; si l'on est obligé d'en faire un pré, il doit être arrosé & couvert d'eau de temps en temps: si les mousses le gagnent, il faut le labourer & y semer du trefle. Voyez **ALTERNER**.

On peut donner de la pente à ce terrain par une suite de labours donnés constamment d'un même côté, comme si l'on vouloit former des planches ou fillons. Entre les fillons on creusera des canaux de dessèchement.

Un pré de terre légère dont la pente est douce ou rapide, est le vrai terrain à faire des prés à arroser & à recevoir de la marne.

Il faut paver les principales tranchées.

Plus la pente est rapide, plus les rigoles doivent être tirées horizontalement.

Les règles précédentes suffisent pour diriger les cultivateurs.

Quant aux marais, on commencera par l'écoulement des eaux croupissantes, on élèvera des bermes du côté d'où viennent les eaux, on creusera des tranchées aux lieux convenables, & sur leurs bords on plantera des saules. Mais bientôt ces terres ne produiroient presque plus, si on les privoit tout-à-fait d'eau. On y supplée par des inondations artificielles, ménagées avec prudence. Pour cela, on laisse des ouvertures à la berme, & on y établit des écluses qu'on ouvrira & qu'on fermera suivant les temps & les saisons. On ne craindra point les inondations dès que les derniers foins sont recueillis.

On pourroit encore employer des tuyaux percés qui, couchés au milieu des digues, boiroient dans la rivière, & founiroient à la prairie des fontaines suivant le besoin. Comme ces conduites doivent être de gros calibre, il seroit plus commode de faire des prismes avec des plateaux de chêne.

On arrose les chenevieres, soit par immersion comme les marais, soit par irrigation comme les prés.

Enfin les jardins s'abreuvent aussi par irrigation, lorsqu'ils ont une pente douce &

qu'on a à portée un cours d'eau ou une fontaine ; rien n'est plus facile que d'y faire couler des eaux dans les sentiers lorsqu'elles conviennent.

On verse avec succès au pié de chaque plante une demi-pinte d'égout de fumier ou d'urine, en prenant garde de ne pas arroser les feuilles.

L'automne est la vraie saison de chercher les sources : alors les eaux sont basses, & l'on peut compter sur leur permanence. Après la dernière récolte, on visite tous les canaux, on les nettoie & on les répare. Rigolez vos prés, changez & renouvelez les rigoles. S'il n'y a pas d'inconvénient, placez-les entre les anciennes, que vous remplirez des mêmes gazons levés pour les nouvelles. Mettez l'eau sur la prairie, après chaque coupe, dès que la pointe de l'herbe est sèche. Changez le cours de l'eau tous les mois, quatre, cinq, six jours, suivant l'abondance de l'eau & la nature du terrain. Il faut donner de forts arrosemens, & ne point perdre d'eau dans cette saison. Arrachez la mousse; fumez, après avoir répandu des balayures de grange. Ouvrez la portion de vos prés de terre forte, que vous voulez renouveler. Ne faites point pâturer vos prés & tenez-les exactement fermés. Les portions prêtes à être semées doivent l'être alors.

Achievez dans les beaux jours d'hiver les ouvrages négligés. Transportez vos fumiers sur les bords du canal de détente du réservoir ou de l'étang. Arrosez avec de bonnes eaux, & n'en changez point le cours pendant la gelée. Détournez les eaux médiocres : on transporte des égouts de fumiers sur les prés éloignés.

On charie des égouts dans le printemps comme dans la saison précédente ; on délaie les fumiers, mis dans l'étang ou à son issue : on arrose comme en automne, mais on fait des eaux une distribution plus étendue. On nettoie exactement la prairie avec le râteau de bois & la pelle, & on répand les taupinieres. On arrache les mauvaises herbes. En divers lieux, on détourne les eaux à la fonte des neiges. Prévenez les gelées blanches, & détournez les eaux. A mesure que la saison avance, on donne plus d'étendue à l'irrigation : dès que les plantes fleurif-

sent, on détourne les eaux ; on les remet, lorsque la pointe de l'herbe est sèche : on les change ordinairement le soir, quelquefois le matin, mais après que la rosée est dissipée. On ne met point les eaux sur la rosée, ni au printemps, ni en été. On ne change point l'arrosement, pendant que le vent du nord regne. Pendant les pluies froides, on doit arroser autant de terrain qu'on peut, avec de bonnes eaux, & éloigner les médiocres.

Pendant les chaleurs, on ne change les eaux que le soir ou le grand matin. Si les eaux sont de médiocre qualité, on les détourne pendant la chaleur & dès le matin ; on ne les emploie que pendant la nuit. *Encyclopédie Economique.* (+)

ABREUVER un cheval, c'est-à-dire, le faire boire ; ce qu'il faut avoir soin de faire deux fois par jour. (V)

* **ABREUVER.** Les vernisseurs disent de la première couche de vernis qu'ils mettent sur le bois, qu'elle l'abreuve.

* **ABREUVOIR** ou **GOUTTIERE** ; défaut des arbres qui vient d'une altération des fibres ligneuses qui s'est produite intérieurement, & n'a occasionné aucune cicatrice qui ait changé la forme extérieure de l'arbre. L'abreuvoir a la même cause que la gélivure. *Voyez l'article GÉLIVURE.*

ABREUVOIR, f. m. On appelle ainsi un lieu choisi & formé en pente douce au bord de l'eau, pour y mener boire ou baigner les chevaux. Les abreuvoirs sont ordinairement pavés & bordés en barrière. On dit : *Mettez ce cheval à l'abreuvoir ou à l'eau.* (V)

ABREUVOIR, lieu où les oiseaux vont boire : on dit *prendre les oiseaux à l'abreuvoir.* Pour réussir à cette chasse, il faut choisir un endroit fréquenté par les petits oiseaux, & où il y ait quelque ruisseau le long duquel on cherche l'endroit le plus commode pour y faire un petit abreuvoir de la longueur d'un filet, & large environ d'un pié ou d'un pié & demi : on couvre l'eau des deux côtés de l'abreuvoir, de joncs, de chaume ou d'herbe, afin que les oiseaux soient obligés de boire à l'endroit que l'on a destiné pour l'abreuvoir : on attend qu'ils soient descendus pour boire ; & quand on en voit une quantité, on les enveloppe du filet, en tirant une ficelle qui

répond à ce filet, & que tient le chasseur qui est caché : ou bien l'on couvre l'*abrevoir* de petits brins de bois enduits de glu, & les oiseaux venant se poser sur ces baguettes pour boire plus commodément, se trouvent pris.

L'heure la plus convenable pour tendre à l'*abrevoir*, est depuis dix heures du matin jusqu'à onze, & depuis deux heures jusqu'à trois après midi, & enfin une heure & demie avant le coucher du soleil : alors les oiseaux y viennent en foule, parce que l'heure les presse de se retirer.

Remarquez que plus la chaleur est grande, meilleure est cette chasse.

ABREUVOIRS, terme de Maçonnerie ou d'Architecture, sont de petites tranchées faites avec le marteau de tailleur de pierre, ou avec la hachette de maçon, dans les joints & lits des pierres, afin que le mortier ou coulis qu'on met dans ces joints s'accroche avec les pierres & les lie. *Vingnele de Daviler*, p. 353. (P)

ABREX, mot qui se trouve dans une inscription Latine découverte à Langres en 1573, & qui a fait penser à M. Mahudel que Bellorix, dont il est parlé dans cette inscription, étoit un homme d'autorité chez les Langrois, & même qu'il avoit été un de leurs rois ; car il prétend que le mot *abrex* marque qu'il avoit abdiqué la royauté, soit qu'elle fût annuelle & élective chez ces peuples, comme parmi quelques autres des Gaules, soit qu'elle fût perpétuelle dans la personne de celui qu'on avoit élu : car si ce n'eût pas été de son propre mouvement qu'il eût renoncé à cette dignité, mais qu'il l'eût quittée après l'expiration du terme, on auroit dit *exrex*, & non pas *abrex*. Nous ne donnons ceci d'après les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, que comme une conjecture ingénieuse qui n'est pas dénuée de vraisemblance. (G)

ABREYER, v. a. (terme de Marine.) c'est mettre à l'*abri*, mettre à couvert. Lorsqu'un vaisseau est vent-à-rière, les voiles de l'arrière *abrevent* celles de devant, c'est-à-dire, interceptent le vent, & l'empêchent de frapper celles de devant. Un vaisseau au-plus-près du vent *abrevent* le vaisseau qui veut passer sous le vent à lui à une petite distance. Une frégate qui répete

les signaux dans une escadre, doit avoir grande attention à bien faire remarquer ses pavillons, & à empêcher qu'ils ne soient *abrevez* par ses voiles. (M. le chevalier DE LA COUDRAYE.)

ABRI, s. m. c'est ainsi qu'on appelle un endroit où l'on peut mouiller à couvert du vent. Ce port est à l'*abri* des vents de ouest & de nord-ouest. L'anse où nous mouillâmes est sans aucun *abri*. Le vent renforçant, nous fûmes nous mettre à l'*abri* de l'île. Mouiller à l'*abri* d'une terre.

Abri se dit aussi du côté du pont où l'on est moins exposé au vent. (Z)

On dit encore : aller se mettre à l'*abri* d'un fort, pour désigner l'action d'un vaisseau qui étant poursuivi va se mettre à portée des canons de ce fort ; il vaut mieux dire, aller se mettre sous un fort, sous la protection d'un fort. (M. le chevalier DE LA COUDRAYE.)

* **ABRI**, (Agriculture.) Un *abri* est tout endroit où l'on est à couvert de la pluie. En jardinage, c'est aussi les endroits où les plantes sont en assurance contre les pluies froides, les frimas, les gelées, les mauvais vents, ou même la trop grande ardeur du soleil. Tout ce qui sert à parer de toutes ces choses, comme paillaçons & autres, peut encore s'appeler *abri*. *Diction. du Jardinage*.

Un *abri* est nécessaire dans un jardin, c'est là qu'au commencement de l'automne, on replante en place quelques especes de laitues ; à la fin de l'été, du plant de choux pommés ; en mai, des artichaux, &c.

On *abrite* un terrain contre les vents destructeurs, par des plantations d'arbres, des haies & des murailles.

L'*abri* d'un mur est favorable aux poiriers de haute tige greffés sur coignassier : quoique plantés dans une terre humide & grasse, qui tempere leur sécheresse, il leur arriveroit souvent de s'éclater & de ne point s'élever, s'ils n'avoient point cet avantage.

Lorsqu'il y a quelque fosse à l'*abri* dans les bois, on peut ordinairement compter d'y prendre des bécasses. Voyez **ABRIER**.

ABRICOT, (Econ. dom. cuisine.) L'*abricot*, ainsi que tous les autres fruits précoces, fait l'ornement des tables, soit crud, soit confit au sucre, ou préparé de quelque autre manière.

L'*abricot* est assez bon à manger crud. Mais la cuisson & le sucre y réveillent une

odeur suave, qui étoit peu sensible auparavant. C'est pourquoi l'on en fait des confitures & des compotes. On emploie même à cet usage des *abricots* verts, & avant que le bois du noyau soit formé: ils n'ont cependant alors qu'un goût de verd, qui n'est pas fort agréable. Les *abricots* mûrs servent encore à faire d'assez bon ratafia.

Dans les années fort chaudes, l'*abricot* qui reste long-temps sur l'arbre, perd son aigreur naturelle, & y devient presque aussi exquis que s'il étoit confit au sucre.

En Hollande, les *abricots* ont la chair molle, en sorte que ces fruits ne sont presque que de l'eau: ce qu'il faut attribuer à l'humidité du sol.

Maniere de faire sécher les abricots.

On les prend lorsqu'ils sont bien mûrs. Et, au lieu de les ouvrir comme les pêches, pour leur ôter le noyau, on se contente de le repousser par l'endroit de la queue, ce qui le fait sortir. Les *abricots* étant ainsi entiers, on les aplatit seulement; & on les fait sécher comme les pêches.

Autre maniere.

Prenez des *abricots*: mettez du sucre, gros comme un pois, à la place du noyau. Remplissez-en une terrine, à laquelle vous ferez un couvercle de pâte: mettez-la au four lorsque le pain a pris couleur: laissez-ly jusqu'à ce que le four soit refroidi. Cela fait, mettez-les sur les ardoises: & les *abricots* étant assez secs, poudrez-les de sucre lorsqu'ils sont encore chauds. Serrez-les deux jours après qu'ils auront été séchés.

Compote d'abricots verts.

1. Il faut prendre des *abricots* verts, les plus frais cueillis que vous pourrez. Vous les mettez dans une serviette. Et suivant la quantité que vous en voudrez faire, vous prendrez du sel pilé très-fin, que vous jetterez sur vos *abricots*. Vous les remuerez bien dans la serviette, & les y arroserez avec une cuillerée d'eau ou de vinaigre; cela leur ôtera toute la bourre, c'est-à-dire, le duvet qui couvre leur première peau. Ensuite vous les jetterez dans de l'eau fraîche, pour les bien laver. Il ne faut pas jeter cette première eau: vous pouvez la laisser dépurer, la tirer au clair, & la faire

bouillir pour en tirer tout le sel, & même la première peau. Après les avoir bien lavés dans l'eau fraîche, vous ferez bouillir de l'eau dans une poêle. Et lorsque vos *abricots* seront bien égouttés sur un tamis, vous les jetterez dans l'eau bouillante. Vous prendrez une écumoire pour les regarder de temps en temps; ayant attention qu'ils ne cuisent point trop. Lorsqu'une épingle y entrera facilement, vous les tirerez de dessus le feu, & les jetterez dans de l'eau fraîche avec l'écumoire. Vous prendrez enfin du sucre clarifié; & lorsqu'il bouillira, & qu'il ne sera point trop cuit, vous y mettrez les *abricots*, que vous ferez bouillir à petit feu: ainsi ils deviendront verts & beaux d'abord: il faudra pourtant les laisser un peu reposer, afin qu'ils jettent leur eau & qu'ils prennent le sucre. Après qu'ils auront reposé, vous pourrez les achever promptement, afin qu'ils conservent leur verd.

Si vous voulez une autre maniere pour ôter la bourre & la première peau, ou les peler, vous ferez une lessive avec de la cendre de bois neuf: lorsque la cendre aura bouilli, vous jetterez vos *abricots* dans cette lessive & dans sa cendre, & les ferez bouillir jusqu'à ce qu'ils se débourent & quittent même leur première peau, en les frottant doucement avec vos mains. Si vous ne trouvez point de bonne cendre, vous pouvez faire une lessive avec une livre de cendres gravelées: jetez ensuite les *abricots* dans de l'eau fraîche, & les lavez bien dans une première & seconde eau, pour les nettoyer & leur ôter la peau. La première lessive avec le sel est meilleure, & plutôt faite: ils en verdissent mieux & deviennent plus beaux. Pour le sucre, il en faut mettre une livre pour une livre d'*abricots*, lorsqu'on veut les garder; sinon il suffit de mettre demi-livre de sucre pour une livre de fruit. Voyez encore ci-dessous l'article *confitures d'abricots verts*; & la seconde maniere de faire la compote de ces *abricots*.

Autre compote d'abricots verts.

2. Prenez la valeur d'un litron ou environ, d'*abricots* verts: puis un chauderon ou une poêle à confitures, où vous mettez

de l'eau à demi. Vous y mettrez ensuite deux ou trois pelées de cendre de bois neuf, ou des cendres gravelées : & lorsque vous aurez fait cette lessive, & qu'elle aura bouilli sept ou huit bouillons, vous y jetterez les *abricots*, que vous remuerez doucement avec l'écumoire : en les maniant, vous examinerez s'ils quittent leur boure. Et sitôt qu'ils la quitteront, vous les prendrez avec l'écumoire, & les jetterez dans de l'eau froide ; ensuite vous les manierez avec les doigts pour les bien nettoyer, & les rejetterez à mesure dans d'autre eau claire. Vous mettrez de l'eau bouillante dans une poêle à confitures, & y jetterez vos *abricots* pour les faire blanchir ; ce qui s'appelle *cuire*. Vous essayerez avec une épinglé s'ils sont cuits, & si elle y entre facilement sans trop la presser. Vous mettrez ensuite un demi-setier ou chopine de sucre clarifié. Lorsque le sucre bouillira, vous prendrez les *abricots*, que vous aurez fait égoutter sur un tamis ou quelque autre chose, & les y jetterez. Vous les ferez bouillir deux douzaines de bouillons doucement. Et lorsque vous verrez qu'ils commenceront à verdir, vous les pousserez promptement sept ou huit bouillons, & les ôterez de dessus le feu. Cela fait, & après les avoir remués, vous les laisserez refroidir, & les servirez.

Autre.

3. Pelez les *abricots*, & les mettez à mesure dans de l'eau fraîche ; puis tous ensemble dans de l'eau tiède, avec un peu de vinaigre ; couvrez-les, & les faites bouillir jusqu'à ce qu'ils aient une couleur verte. Alors ôtez-les du feu, & les laissez refroidir dans leur eau ; après quoi vous les tirerez & les mettez dans de l'eau fraîche. Faites ensuite cuire du sucre à perlé, égouttez les *abricots*, & les y mettez cuire à grand feu ; tirez-les lorsque le sirop sera cuit à grand perlé. Si c'est pour garder, il ne faut pas que le sucre soit cuit avant d'y mettre les *abricots*.

Voyez ci-après dans l'article AMANDIER, ce qui regarde les compotes d'amandes vertes.

Ces compotes vertes, ainsi que les confitures sèches de ces mêmes *abricots*, peuvent s'accorder avec une économie bien entendue : car il n'y a presque point d'année

où la trop grande quantité d'*abricots* noués n'oblige à en éplucher une bonne partie. Ceux que l'on épluche ne sont donc pas en pure perte, comme les autres fruits, dont on est quelquefois obligé de décharger les arbres avant leur maturité.

Compote d'abricots en maturité.

Vous prendrez une douzaine d'*abricots* ; que vous fendrez par la moitié. Vous en casserez les noyaux pour avoir les amandes, que vous pelerez, & tiendrez prêtes pour les jeter à la fin dans la compote. Vous mettrez ensuite une demi-livre de sucre dans une poêle à confitures. Vous le ferez fondre. Et après qu'il aura bouilli, vous y arrangerez vos moitiés d'*abricots* ; les ferez bouillir une trentaine de bouillons, & y jetterez les amandes. Vous retirerez votre compote de dessus le feu, en la remuant doucement, afin d'amasser l'écume, que vous ôterez avec du papier. Quand les *abricots* auront jeté leur eau, vous les remettrez sur le feu bouillir dix ou douze bouillons : & s'il y a encore de l'écume, vous l'ôterez, & les laisserez refroidir avant de servir. Si par hasard vos *abricots* étoient trop durs, vous pouvez les passer à l'eau, leur donner un bouillon, & les faire égoutter avant de les mettre dans le sucre. On peut les peler, la compote en est plus belle, mais elle n'a pas tant de goût, parce qu'avec la peau elle sent plus le fruit ; ce qui est plus agréable. Avant de les mettre dans le sucre, il faut qu'il soit cuit en sirop : autrement, tout s'en iroit en marmelade.

Compote d'abricots grillés.

Vous prendrez des *abricots* en telle quantité qu'il vous plaira, que vous ferez griller sur un réchaud de feu bien allumé. Vous les pelerez proprement avec les doigts ; & les mettez dans un plat d'argent, ou dans une terrine, ou dans une petite poêle à confitures, bien nette. Vous y jetterez une bonne poignée ou deux de sucre en poudre, avec un demi-verre d'eau ; les remuerez bien sur le feu, & leur donnerez quatre ou cinq bouillons, afin que le sucre fonde. Ensuite vous les retirerez, les laisserez refroidir ; & lorsque vous voudrez les servir, vous les arroserez d'un peu de jus de citron ou d'orange.

Confitures d'abricots verts.

Ce sont les premiers fruits qui se confisent. On les prend tendres, avant que le bois du noyau commence à se durcir. On les éverdume dans l'eau claire, y mettant un peu de bon tartre pour détacher la bourre qui est dessus. On les essuie ensuite chacun à part, pour ôter cette bourre; & on les confit, mettant livre pour livre de sucre & de fruit.

Autres confitures d'abricots, qui ne soient ni trop mûrs ni trop verts.

Si vous les voulez faire entiers, il faut puffer le noyau avec un couteau, en faisant une petite entaille à la pointe de l'abricot. Quand vous en aurez quatre livres préparées de cette manière, vous les ferez blanchir à l'eau bouillante; prenant garde qu'ils ne se lâchent dans l'eau. Levez-les proprement avec une écumoire; & les mettez bien égoutter sur un tamis. Prenez quatre livres de sucre clarifié, que vous ferez cuire à la plume. Vous y mettez les *abricots* tout doucement l'un après l'autre. Puis vous les mettez sur le feu, & leur donnerez deux ou trois bouillons seulement: vous les retirerez de dessus le feu, & les laisserez refroidir. Ils jetteront ainsi leur humidité & leur eau, & prendront sucre. Vous égoutterez ensuite le sucre, & le ferez rebouillir. Après sept ou huit bouillons, vous y remettrez les *abricots*, auxquels vous donnerez encore cinq ou six bouillons, & les laisserez reposer deux ou trois heures, ou si vous voulez, jusqu'au lendemain. Vous les remettrez sur le feu, les acheverez, & les garderez liquides avec leur sirop dans des pots.

Si vous voulez les faire secs, qui est ce qu'on appelle à *mi-sucre*, vous les dresserez sur des ardoises. Après que vous les aurez fait égoutter & qu'ils seront dressés, vous les saupoudrez de sucre au travers d'une voile de soie, & les mettez à l'étuve. Lorsqu'ils seront secs de ce côté-là, vous les retournerez & les arrangerez sur un tamis ou clayon, & les saupoudrez de même. Lorsqu'ils seront tout-à-fait secs & froids, vous pourrez les mettre dans des boîtes avec du papier gris: & au bout de quelque temps, s'ils deviennent humides,

il ne faut que changer le papier. Si vous voulez les faire par moitié, & les mettre en oreille, vous pouvez faire de même.

2. Les *abricots* étant dans leur parfaite grosseur, se confisent pelés, & sans être pelés. On pousse le noyau aux plus verts; on leur donne un petit bouillon pour les éverdumer; puis sans les sécher, on les prend avec l'écumoire, & on les met dans le sucre cassé, avec un peu d'eau. Ensuite on les confit & gouverne jusqu'à la fin, de la même façon que les prunes: il faut cinq quarterons de sucre pour une livre de fruit. Consultez l'article PRUNIER.

Quant à ceux qui sont trop mûrs, pelés ou non pelés, il les faut mettre parmi le sucre cassé, avec fort peu d'eau, sans les faire bouillir auparavant: & il ne faut pas craindre qu'ils se défassent; car la force du sucre les fait, & on les retire de la poêle aussi entiers qu'on les y a mis.

Quelques-uns y mettent les amandes de leurs noyaux, en plaçant une à chaque vide d'entre les *abricots* qui sont dans les tasses. Si vous en voulez mettre, il est à propos de les confire à part dans un peu de sucre; car si vous les mettiez sans cuire, elles seroient décuire votre confiture, & elle chanceroit.

3. Quelques-uns commencent par peler les *abricots*: puis, au lieu de les mettre dans l'eau, ils les saupoudrent de sucre, & les laissent ainsi un jour ou deux jusqu'à ce que le sucre soit bien fondu. Après quoi ils les mettent sur le feu: & les ayant retirés après le premier bouillon, ils les laissent reposer encore deux autres jours dans leur sirop; au bout desquels ils les achevent de cuire, mettent les *abricots* dans des pots, font très-bien recuire le sirop, & le versent par-dessus. Cette façon de confire est un peu embarrassante, & ne fait pas si bien que la précédente.

4. On les pique avec une épingle partout, afin que dans la cuisson le sucre y pénètre plus aisément. Etant ainsi piqués, on les jette dans l'eau; puis la changeant, on les fait bouillir dans une autre eau, & quand on s'aperçoit qu'ils montent, on a soin de les ôter de dessus le feu pour les laisser refroidir. Comme il est essentiel à la beauté de cette confiture d'avoir une cou-

leur verdâtre, on ne manque point, après les avoir ôtés de dessus le feu, de les remettre sur un petit feu; observant de les tenir alors bien couverts, & veillant à ce qu'ils ne bouillent point, parce qu'ils se mettroient en marmelade. Les *abricots* ayant acquis cette couleur qui leur convient, on les met dans l'eau pour les rafraîchir. Cela fait, on les met dans d'autre eau, avec deux cuillerées de sucre pour une d'eau, jusqu'à ce qu'ils y soient plongés légèrement. On les laisse en cet état jusqu'au lendemain, qu'on les met sur le feu dans un poëlon, où ils ne doivent seulement que frémir, & non pas bouillir: ce que l'on empêche en les remuant souvent avec une spatule. Le jour suivant, on les met égoutter: puis, ayant donné sept ou huit bouillons au sirop, on les y pose doucement; & quand ils frémissent, on les ôte de dessus le feu. On les laisse ainsi jusqu'au lendemain, qu'on leur fait jeter quinze ou vingt bouillons, en augmentant le sucre. Le jour d'après, on a soin de faire cuire le sirop, de telle manière, qu'en y trempant le bout du doigt, & le portant en cet état sur le ponce, & les ouvrant aussi-tôt un peu, il se forme de l'un à l'autre un filet qui se casse tout d'un coup, & qui reste en goutte sur le doigt; ce qui est un sirop qu'on appelle quelquefois à *liffé*. Cela fait, on les laisse encore jusqu'au lendemain, qu'on fait prendre au sirop quelques bouillons, afin de lui donner plus de consistance. Et lorsqu'on le voit tel, on y met les *abricots*, qu'on ne laisse que frémir sur le feu pour la dernière fois. Enfin, ayant encore fait cuire le sirop, on y glisse les *abricots* pour leur faire prendre sept ou huit bouillons; ayant soin pendant ce temps-là de les tenir couverts, & de les écumer de moment en moment. Et lorsqu'ils sont cuits, on les dresse.

Autre confiture d'abricots verts.

Si vous voulez les cuire avec la peau, mettez sur le feu des cendres avec de l'eau, & avez soin d'ôter avec une écumoire les charbons qui nageront dessus. Après que cette lessive aura bouilli, & que vous la jugerez bonne, ôtez-la de dessus le feu, & la laissez reposer pour n'en prendre que

le clair. Cela fait, remettez cette lessive sur le feu. Sitôt qu'elle commencera à bouillir, jetez-y deux ou trois *abricots*: & si vous voyez que la bourre qui tient à leur peau s'en ôte facilement, vous y mettez tout le reste, pour les tirer après dans une serviette, avec laquelle vous les frottez pour les nettoyer. Après quoi vous les jetterez dans de l'eau fraîche pour les bien laver. Tout cela étant bien observé, prenez vos *abricots*; piquez-les avec un petit poinçon; jetez-les en même-temps dans d'autre eau. Vous les en tirez pour les mettre dans une troisième. Faites-les y bouillir à grands bouillons, jusqu'à ce qu'ils soient cuits: ce qui se connoît lorsqu'ils obéissent aisément sous le doigt.

Ensuite prenez du sucre clarifié; mettez-le sur le feu: & lorsqu'il commencera à bouillir, jetez-y vos *abricots*, après qu'ils auront été égouttés. Conduisez-les à petit feu jusqu'à ce qu'ils commencent à verdir. Quand ils auront pris le sucre, faites-les égoutter sur quelque chose. Cela fait, versez de ce sirop par-dessus, en telle sorte qu'ils y soient plongés, & les y laissez jusqu'au lendemain. Alors, mettez le tout dans un poëlon sur le feu, où il frémira. Ensuite remettez vos *abricots* dans la terrine: & le jour suivant, égouttez-les sur une passoire, tandis que vous serez prendre sept ou huit bouillons à votre sirop, en augmentant d'un peu de sucre. Jetez-y ensuite votre fruit; laissez l'y seulement frémir. Continuez de même pendant quatre ou cinq jours, observant chaque fois d'augmenter votre sirop de sucre, & d'y faire frémir les *abricots*. Pour achever enfin leur cuisson, faites-les bouillir jusqu'à ce que vous jugiez que le sirop soit assez épais. Après quoi tirez-les dans des pots, pour les conserver.

Marmelade d'abricots.

1. On fait de très-bonne marmelade d'*abricots*, en les prenant bien mûrs, & les faisant cuire avec le sucre, y mettant la moitié de demi-setier d'eau sur deux livres de sucre & trois livres de fruit. Vous la cuirez en consistance pour garder. Et vous la mettez dans les pots ou tasses, en la couvrant & gouvernant comme les autres confitures.

Autre.

Autre.

2. Il faut prendre des *abricots* bien mûrs ; en ôter les durillons , les taches & les pourritures , & les couper par morceaux dans une poêle à confitures. Pesez votre poêle avant d'y mettre la marmelade , que l'on suppose ici être de quatre livres de fruit. Vous les dessécherez & réduirez à deux livres. Puis vous prendrez deux livres de sucre en poudre , après que vous aurez tiré la poêle de dessus le feu , & que vous l'aurez pesée pour voir si elle est à sa réduction. Pour lors , vous y jetterez vos deux livres de sucre en poudre , remuerez bien avec la spatule , & les mettrez sur le feu , afin que le sucre fonde & s'incorpore mieux , pendant quelques minutes. Vous les mettrez ensuite dans des pots. Vous pouvez en dresser en pâte sur des ardoises , ou dans des moules de fer-blanc.

Vous pouvez avec une ou deux pommes cuites , mêlées dans deux ou trois cuillérées de cette marmelade , faire des tourtes qui seront admirables ; ou bien , au lieu de pomme , avec une poire cuite à la braise.

Marmelade d'abricots , à la mode de France.

Il faut prendre des *abricots* mûrs , c'est-à-dire , prêts à manger , les peler bien proprement ; les passer dans l'eau bouillante ; prendre bien garde qu'ils ne s'écartent que le moins qu'il se pourra ; les mettre égoutter sur un tamis , & les dessécher pour leur faire rendre leur humidité. Sur chaque livre de cette marmelade vous mettrez une livre de sucre clarifié , que vous ferez cuire à la plume : laissez reposer votre sucre. Jetez-y la marmelade , que vous remuerez avec la spatule. Vous la remettrez un moment sur le feu , afin que le tout s'incorpore bien ensemble. Prenez garde de la faire cuire trop ou trop peu. Quand vous verrez qu'elle sera belle , claire , & transparente , vous la mettrez dans des pots , la laisserez refroidir & la boucherez bien.

L'amande d'*abricot* , mise dans la marmelade , cassée en deux ou trois , lui donne un nouveau mérite.

Pâte d'abricots.

Choisissez de beaux *abricots* bien mûrs :
Tome I.

pelez-les , & ôtez-en le noyau. Faites-les dessécher à petit feu , en les remuant toujours avec la cuiller ou la spatule. Quand ils seront bien séchés , & que la pâte aura assez de consistance , vous la jetterez dans le sucre que vous aurez préparé en même temps , & que vous aurez fait cuire à la plume. Vous la mêlerez bien : & quand elle sera suffisamment incorporée , vous la ferez frémir ; puis vous la dresserez sur des ardoises ou dans des moules , & la ferez sécher à l'étuve avec bon feu. Voyez ci-dessus , 2. *Marmelade.*

Eau d'abricots.

1. Mettez six ou huit *abricots* dans une pinte d'eau , leur grosseur en détermine le nombre. Coupez-les en morceau auparavant. Donnez-leur un bouillon dans l'eau pour en tirer le goût ; ôtez-les ensuite de dessus le feu ; & quand ils seront refroidis , mettez-y quatre ou cinq onces de sucre. Le sucre étant fondu , passez le tout à la chauffe , jusqu'à ce que la liqueur soit claire. Et faites-la rafraichir avant de la servir.

Autre.

2. Prenez des *abricots* bien mûrs ; ôtez-en les noyaux ; faites-les cuire dans de l'eau bien nette ; laissez refroidir l'eau ; passez-la dans une serviette ; mettez dans une pinte d'eau un quarteron de sucre. Cette liqueur se boit très-froide.

Ratafia d'abricots , ou abricots à l'eau-de-vie.

Voyez RATAFIA. Pour soixante *abricots* , il faut deux livres de sucre , deux pintes d'eau , & quatre pintes d'eau-de-vie.

Autre manière : prenez vos *abricots* , dont vous ôterez le duvet. Sur chaque livre de fruit il faut un quarteron de sucre , dont on fait un sirop jusqu'au grand perlé. On y met les *abricots* , auxquels on donne trois ou quatre bouillons. Et après en avoir ôté le fruit , on y jette trois demi-setiers d'eau-de-vie pour une livre de fruit , en remuant avec une cuiller l'eau-de-vie avec le sirop. Le tout est ensuite mis dans une bouteille bouchée de liege , & d'un parchemin mouillé.

Crème d'abricots.

Après les avoir fait cuire dans le sucre ,

on les passe au tamis, & on y ajoute du vin du Rhin, ou de Champagne. Lorsque le tout est d'un bon goût, on le laisse refroidir; puis on y met des jaunes d'œufs, une demi-douzaine pour un petit plat. Quand on a passé ce mélange à l'étamine, on le fait cuire au bain-marie dans le plat où on servira. Cette crème se sert pour entremets, froide ou chaude.

Tourte d'abricots.

Pelez les *abricots* & ôtez-en les noyaux. Faites cuire la chair dans une poêle, avec suffisante quantité d'eau & de sucre. Etant cuits & refroidis, dressez-les sur une abaisse de pâte feuilletée: couvrez la tourte d'une autre abaisse découpée par fleurons & dorée d'un jaune d'œuf, puis faites-la cuire.

Beignets d'abricots.

Ayez des *abricots* qui ne soient pas trop mûrs, ouvrez-les en deux, & les mettez dans une casserole avec un peu de sucre & un verre d'eau-de-vie. Laissez-les macérer une couple d'heures, en les retournant de temps en temps. Prenez ensuite une bonne poignée de farine, que vous détremperez dans une casserole ou autre vaisseau avec du vin blanc, ou de la bière; le vin blanc est toujours préférable: mettez vos *abricots* dans la pâte, & les faites frire sur le champ, il faut que la friture soit bien chaude. Observez de laisser vos beignets prendre une belle couleur. Tirez-les, poudrez-les de sucre, & les glacez avec la pelle rouge, & servez chaudement pour entremets.

Lorsque les *abricots* sont d'une bonne qualité, & que leur chair est ferme, il n'est pas besoin de faire une pâte: il suffit de les poudrer de farine. *Encyclopédie économique.* (4-)

ABRICOT DE SAINT-DOMINGUE, f. m. (*Hist. Nat. Botanique.*) fruit d'un arbre qui ne ressemble à l'*abricot* que par le goût: on ne l'a encore observé qu'en Amérique sous la zone torride, où les Caraïbes lui donnent le nom de *mamei*. (*M. ADANSON.*)

§ **ABRICOTIER**, (*Botanique.*) en latin *armeniaca*; en anglois, *the abricot-tree*; en allemand, *apricosenbaum*.

Caractère générique.

La fleur est composée de cinq grands

pétales arrondis, fixés dans le calice: au centre est placé un embryon sphérique accompagné de vingt étamines en forme d'alène: l'embryon devient un fruit rond & succulent, partagé par un fillon longitudinal qui contient un noyau comprimé.

Linnæus a rangé l'*abricotier* parmi les pruniers: il le nomme *prunus floribus subsessilibus, foliis subcordatis*. *Sp. pl.* 474.

Nous regarderons l'*abricotier* comme un genre, pour nous conformer à l'usage le plus général: & comme la forme constante des feuilles est un caractère spécifique dans Linnæus même, nous donnerons les *abricotiers* suivans comme de vraies espèces.

1. *abricotier* commun; *armeniaca vulgaris*.

2. *abricotier* à petit fruit oblong, à feuilles étroites, à longs pédicules; *abricotier* Angoumois; *armeniaca angustifolia, fructu parvo, oblongo, pedunculis longissimis*.

3. *abricotier* à petit fruit & à racines rouges, ou *abricotier* alberge: *armeniaca fructu parvo, radice rubro*.

4. *abricotier* à feuilles de prunier, à petit fruit oblong: *abricotier* noir, ou *abricotier* prune; *armeniaca pruni-folio; fructu parvo oblongo*.

Variétés

1. *abricot* précoce ou *abricot* hâtif musqué.

2. *abricot* blanc ou *abricot* pêche.

3. *abricot* de Hollande ou *amandaveline*.

4. *abricot* de Provence.

5. *abricot* de Portugal.

6. *abricot* violet, sur-variété.

7. Gros *abricot*, *abricot* de Nanci, *abricot* de Wirtemberg ou de Nuremberg.

8. *abricot* d'Alexandrie.

L'espèce, n°. 1. donne par ses noyaux différentes variétés qui lui ressemblent. Je ne fais point si ceux de l'espèce n°. 2. varient, mais il est certain que ceux des n°. 3. & 4. ne varient pas: c'est même la meilleure manière d'élever le n°. 3. qui réussit mieux en plein vent qu'en espalier.

Le n°. 2. se greffe sur le prunier de damas noir, dont l'écorce est aussi mince que la

fienne: il reprend encore mieux sur le premier de Virginie; mais ses écussons sont très-difficiles à enlever.

Les autres espèces & variétés se greffent sur *abricotier* de noyau, sur amandier & sur prunier. Lorsqu'on veut avoir des arbres nains, il faut greffer à quatre pouces de terre, & pour les demi-tiges & haut vent à cinq ou six piés; les sujets d'un an de greffe sont les meilleurs.

On recoupe au printemps à cinq piés au dessus de la superficie du sol un jeune prunier; il pousse un bourgeon vigoureux dont l'écorce tendre & la leve abondante assurent la reprise de l'écusson d'*abricotier*, qu'on n'a soin d'y intéresser, que lorsque le mouvement de la sève est modéré: c'est ordinairement dans les premiers jours d'Août.

Donnons une idée des différentes espèces & variétés d'*abricotiers*.

L'*abricotier* n°. 1. porte de grandes feuilles assez profondément dentelées: leur largeur est d'environ quatre pouces: ses boutons sont longs, pointus, disposés par trois, & souvent en plus grand nombre à chaque nœud. Le fruit est aplati suivant sa hauteur; il est assez gros en espalier; en plein vent il est de meilleur goût, mais moins gros & moins propre à faire des confitures. La maturité de ses premiers fruits en espalier concourt avec celle des derniers *abricots* précoces; son amande est amère.

L'*abricotier* n°. 2. forme un moins grand arbre que le précédent; ses feuilles sont petites, dentelées finement & profondément: elles sont attachées à de très-longes pédicules, & se terminent en pointe à leurs extrémités: elles portent ordinairement deux petites oreilles à leur épanouissement. L'écorce du vieux bois est blanchâtre ou cendrée: son fruit est petit, d'un goût vineux très-relevé, aiguë d'un peu d'acide. Il mûrit vers la mi-Juillet avant l'*abricot* commun. Cet *abricotier* ne se trouve pas dans toutes les pépinières. L'amande est douce & agréable à manger; elle a le goût d'une aveline nouvelle.

L'*abricotier* n°. 3. lorsqu'il est élevé de noyau, se distingue de tous les autres par ses racines qui ressemblent à des branches de corail. Cet arbre devient aussi grand

que l'*abricotier* commun; ses bourgeons sont menus & presque entièrement rouges: ses boutons sont gros, pointus, la plupart simples, & leurs supports sont très-faillans. Les feuilles sont dentelées & sur-dentelées; une partie de la grosse arête, & même les petites nervures, sont teintes d'un rouge foncé: elles sont petites, larges du côté de la queue; elles se terminent en une pointe fort longue qui se replie en dehors. Le fruit est petit, sa chair d'un jaune rougeâtre est fondante. Son eau est d'un goût vineux relevé, mêlé d'un peu d'amertume qui n'est pas désagréable. Son amande est amère. Le temps de sa maturité est à la mi-Août: c'est le meilleur pour les confitures.

L'*abricotier* n°. 4. se distingue de tous les autres au premier coup d'œil: son fruit est d'un pourpre si obscur en dehors, qu'il paroît noir; il est allongé & ressemble à une grosse prune: sa chair est d'un orangé foncé. Quelques personnes le mangent avec plaisir, & il embellit les desserts par la variété qu'il y apporte.

L'*abricotier* précoce a des feuilles larges, concaves, dentelées & sur-dentelées peu profondément. Le fruit est petit, & l'amande amère. Sa maturité est au commencement de Juillet.

La variété n°. 2. diffère de la précédente par des feuilles moins grandes, & dont les dentelures sont moins profondes: elles ne se creusent point en dedans, elles se ferment plutôt en gouttière. Le fruit est petit, sa peau est couverte d'un duvet fin, plus sensible que dans les autres *abricots*; le côté de l'ombre est d'un blanc de cire, le côté du soleil se colore légèrement d'un rouge brun; le fruit qui mûrit sous les feuilles est tout blanc: son goût approche de celui de la pêche. Sa maturité précède quelquefois celle de l'*abricot* précoce. L'arbre charge beaucoup; il demande l'espalier, une terre sèche & une exposition chaude.

La variété n°. 3. porte des feuilles dont la plupart sont plus longues que larges: la grosse nervure les partage inégalement: leur dentelure fine & aiguë imite les dents d'une scie. Le fruit est petit, d'un goût relevé & excellent: son amande est douce, d'un goût d'aveline agréable: sa maturité en espalier est un peu après la mi-Juillet.

La variété n°. 4. porte quelquefois des boutons au nombre de huit sur un même support : ses feuilles sont petites , rondes , terminées par une pointe assez large , toujours repliée en dehors. La dentelure & sur-dentelure est obtuse & peu profonde : son fruit est petit & aplati : sa chair est d'un jaune très-foncé : son eau est d'un goût fort vineux & relevé : son amande est douce : & sa maturité en espalier est à la mi-Juillet.

La variété n°. 5. porte quelquefois des boutons au nombre de huit , sur un même support , comme la précédente : les fleurs se teignent légèrement de rouge ; plusieurs sont composées de six pétales. Les feuilles sont petites , oblongues , dentelées très-finement & peu profondément ; elles s'élargissent beaucoup moins à leur épanouissement que celles des autres *abricotiers* , excepté celles de l'*abricotier* Angoumois : leur extrémité se termine presque régulièrement en pointe. Le fruit est petit , sa peau est cassante , quelquefois un peu amère. L'eau en est abondante , & d'un goût relevé : c'est un des meilleurs *abricots*. L'amande est amère. Sa maturité est vers la mi-Août.

L'*abricotier* à fruit violet paroît être une sur-variété de l'*abricotier* Angoumois ou de celui de Portugal ; on ne le distingue que par son fruit : il est petit , sa peau est d'un rouge tirant sur le violet du côté du soleil. Sa chair est d'un jaune rouge : son eau est sucrée , peu abondante & peu relevée. Son amande est douce. Il mûrit dans le commencement d'Août.

L'*abricotier* de Nanci , que quelques-uns appellent *abricotier-pêche* , surpasse en grandeur l'*abricotier* commun. Les boutons sont gros & courts , très-larges par la base , & souvent rassemblés par groupes de cinq ou six , peu distans les uns des autres. Les feuilles sont grandes , larges , terminées par une pointe longue , étroite & penchée. Le fruit est beaucoup plus gros que celui de l'*abricotier* commun : l'eau en est abondante , & d'un goût relevé très-agréable , particulier à cet *abricot* , qui mérite la première place. Il forme un bel arbre en plein vent ; & ses fruits , quoique moindres qu'en espalier , sont cependant d'une grosseur

supérieure à celle de tous les autres *abricotiers* élevés en plein vent.

L'*abricotier* d'Alexandrie a ses bourgeons jaunâtres , marqués de petites protubérances grises : sa feuille est petite & finement dentelée. Les pétales de la fleur sont étroits : son fruit , qui n'est pas fort gros , est excellent. Comme il fleurit de très-bonne heure , il arrive souvent que l'embryon périt ; il demande donc une excellente exposition.

La taille de l'*abricotier* suit les règles générales ; comme il reperce aisément , un arbre mal taillé , négligé , vieux ou malade , peut se rétablir sous une main adroite.

La plupart des observations que l'on trouve ici , sont de M. Duhamel du Monceau ; elles sont conformes aux nôtres ; nous n'avons fait que les abrégées , y en ajouter quelques-unes , & mettre un ordre différent dans les espèces : on peut consulter son *Traité des arbres fruitiers* , & considérer les planches superbes qui s'y trouvent. Nous recommandons aussi le livre de l'abbé Royer Shabol , pour la taille.

Les *abricotiers* à haut vent feront un très-bel effet dans les bosquets du premier printemps ; leurs fruits enrichiront & embelliront les bosquets d'été. (*M. le Baron DE TSCHOUDI.*)

ABRIER , v. a. Vieux mot qui signifioit autrefois protéger.

ABRIER , (*Jardinage.*) mettre une plante , une couche , &c. à l'abri du vent , de la gelée , ou de la trop grande ardeur du soleil. C'est peut-être mal-à-propos que quelques jardiniers ont retenu ce mot , au lieu d'*abriter* , dont on se sert plus communément aujourd'hui , quoique l'étymologie soit pour eux : car certainement il vient du substantif *abri* (& non pas *abrit*) ; d'où il paroît qu'on devoit plutôt dire *abrier* & *abrie* , qu'*abriter* & *abrité* , quoique l'usage actuel y soit contraire. Notre langue a beaucoup d'autres bizarreries semblables.

* ABRITE , f. & adj. des deux genres , (*Hist. anc.*) nation des Indes ainsi appelée du fleuve *Abri* , sur les bords duquel elle habitoit. On rapporte que les *Abrites* étoient si jaloux de leur liberté , qu'ils aimèrent mieux abandonner leur patrie que de se soumettre à Alexandre.

ABRITER , v. a. c'est porter à l'ombre

une plante mise dans un pot, dans une caisse, pour lui ôter le trop de soleil. On peut encore *abriter* une planche entiere, en la couvrant d'une toile ou d'un paillasson, ce qui s'appelle proprement *couvrir*. Voyez COUVRIER. (K)

ABRIVER, mot ancien, encore en usage parmi les gens de riviere; c'est aborder & se joindre au rivage. (Z)

§ ABROBANIA ou ABRUGBANIA, (Géogr.) contrée de la Transilvanie, avec titre de comté. Elle avoisine le comté de Colosvar, & elle est séparée de la Hongrie par une chaîne de montagnes dans lesquelles il y a des mines d'or. La ville capitale de ce comté porte le même nom; elle est située sur la riviere d'Aranyas qui a son embouchure dans le Marosch; & non sur la riviere d'Ompay, comme le dit Daviti, & ceux qui l'ont copié. Elle est à douze ou treize lieues d'Albe-Julie. Long. 40. 22. lat. 46. 50.

ABROBI, (Géogr.) gros village d'Afrique en Guinée, sur la Côte d'or, dans le pays de Jabs ou Yabah. Il est remarquable par sa situation dans une baie: il est divisé en deux parties, avec de grandes plaines par derrière, qui s'étendent jusqu'au pied de plusieurs montagnes, & qui de la mer, font paroître la côte comme une double terre. Le pays est abondant en grains & en volaille, mais il fournit peu d'or qui ne soit altéré. La baie finit au cap d'Aldea das terras. Long. 15. lat. 5. (C. A.)

ABROGATION, subst. f. action par laquelle on révoque ou annule une loi. Il n'appartient qu'à celui qui a le pouvoir d'en faire, d'en abroger. Voyez ABOLITION, RÉVOCATION.

Abrogation differe de dérogação, en ce que la loi dérogeante ne donne atteinte qu'indirectement à la loi antérieure, & dans les points seulement où l'une & l'autre seroient incompatibles; au lieu que l'abrogation est une loi faite expressément pour en abolir une précédente. Voyez DÉROGATION. (H)

ABROHANI, (Comm.) v. MALLE-MOLLE.

§ ABROLHOS ou BAXOS DE BABUCHA, (Géogr.) écueils très-dangereux, & faneux par un grand nombre de naufrages. Ils sont dans l'Océan méridional, près de l'île de sainte-Marie d'Agosta, à vingt

lieues de la côte du Brésil, & au sud-est de Porto-Seguro. Il y en a encore plusieurs de ce nom à trois degrés de l'Equateur. Ce mot signifie *couvre l'œil*, prends garde au danger. Long. 345 lat. 20. (C. A.)

* ABROTANOIDES, s. m. espece de corail ressemblant à l'aurone femelle d'où il tire son nom. On le trouve, selon Clusius qui en a donné le nom, sur les rochers au fond de la mer.

ABROTONE femelle, s. f. plante plus connue sous le nom de *santoline*. Voyez SANTOLINE.

ABROTONE mâle, subst. m. plante plus connue sous le nom d'aurone. Voyez AURONE. (I)

* ABROUSTURE, s. f. vieux mot qui signifioit autrefois le droit de faire brouter le bétail en certains lieux.

* ABROUTI, IE, adj. terme de Forestier, se dit des arbres dont les bestiaux ont brouté les bourgeons. Un arbre *abrousti* par les chevres; une vigne *abroustie*; une forêt *abroustie*.

§ ABRUS, s. m. (Hist. Nat. Botaniq.) nom Egyptien d'une plante qui croit dans les bois de l'Afrique, sous la zone torride, d'où elle a été transportée par les Negres en Amérique, & même dans quelques endroits de l'Inde, si l'on en croit Rumphé qui en a donné une bonne figure quoiqu'incomplete, à la planche 32 du cinquieme volume de son *Herbarium amboinicum*, sous le nom de *abrus frutex*, page 57. Cette plante est des plus communes au pied des gommiers, dans les terres sablonneuses du Sénégal, où les Negres Oualofs l'appellent *bouti-giann*, c'est-à-dire, *yeux de serpent*, à cause de la ressemblance qu'ont ses graines avec les yeux de leurs serpens, dont l'iris est rouge de feu & la prunelle noire. Les François l'appellent *réglisse sauvage*, parce que sa racine a une saveur sucrée; ou *bois bedeau*, à cause de l'opposition des deux couleurs de sa graine, le noir ou bleuâtre sur le rouge. Le nom que les Chinois lui donnent de *tsjontso* ou *tsjontsjei*, & que les Allemands écrivent & prononcent comme *zongsi*, qui veut dire *prunelle d'ail*, exprime assez l'idée des Sénégalais. Les Chinois l'appellent encore *tsjendikiitke*, qui veut dire quelque chose qui s'étend ou qui

se rentle, à cause de sa propriété dont nous parlerons ci-après. Les habitans de Ternate l'appellent *ide ide malacca*, c'est-à-dire, *jeux d'écarteaux*; ceux d'Amboine, *ay-lalun*; ceux de Banda, *lale* ou *caju-lale*. *Zaga* est son nom Arabe, qui désigne l'art de l'orfèvrerie, parce que ses graines ferment aux orfèvres, comme on le dira par la suite. Ce nom est métamorphosé par les Malays en celui de *zoga*, & en celui de *jaga* par les habitans de l'île Java. *Mangielin* est son nom Malabare. C'est le *phaeolus alatus minor Americanus*, *glycyrrhiza sapore*, *siliquis orobi*, *seminibus nigris stylo coccineo notatis*: liquorice tree, *id est*, *glycyrrhiza arbor jamaicensis*, *cujus semina monkei berries Barbadosibus nuncupantur*. Plukenet, *Almagest. page 294. Phytographie, planche 214, figure 6*. Cet auteur n'en a dessiné que les légumes. C'est le *ginge* de Camerarius: on en connoît trois especes.

Premiere espece. ABRUS.

La premiere espece est celle que nous venons de nommer, & qui s'appelle proprement *abrus*. C'est une plante vivace, grimpante, haute de douze à quinze piés, à tige plate de cinq à six lignes de diametre, comme composée de deux tiges unies, cendré-rouille. à bois blanc, plein & dur, qui se partage en divers rameaux qui se subdivisent de même, & s'entortillent autour des arbres qui leur servent d'appui. Ses feuilles sont alternes, ailées simplement, composées de quinze à vingt paires de folioles sans impaire, comparables à celles du tamarin, mais plus minces, plus lissés, d'un verd plus jaune & plus gai que dans aucune autre plante, au moins dans leur jeunesse; car en vieillissant, elles passent à un verd plus mâle & plus foncé: leur figure est elliptique; leur longueur de cinq à six lignes sur une largeur de deux à trois lignes environ: elles sont accompagnées à leur origine de deux stipules ou soies qui tombent de bonne heure. On remarque dans ces feuilles un mouvement journalier qui suit le cours du soleil avec une régularité qui n'a pas d'exemple dans aucune autre des plantes où l'on a remarqué cette singularité, pas même dans la casse, le tamarin, l'aca-

cia ou la fenitive, qui sont des plus sensibles; car, dès que soleil se leve, elles s'épanouissent, & présentent un feuillage d'un verd gai & tendre: à midi elles se ferment, les unes plus, les autres moins, à proportion de ce qu'elles sont plus ou moins exposées à l'action du soleil; après le passage du soleil au méridien, elles se relevent insensiblement jusqu'à son coucher, où elles se replient de nouveau, se laissant pendre la pointe en bas, au contraire de la crête de paon, *crista pavonis*, espece de casse qui les releve en haut, la pointe tournée vers le ciel. Les vieilles feuilles n'ont pas ce mouvement aussi régulier, aussi sensible que les jeunes; cette régularité est aussi troublée par les pluies & par l'ombre.

De l'aisselle des feuilles sort un péduncule aussi long qu'elles, qui porte dans sa moitié supérieure environ deux cents fleurs incarnates, sans odeur, disposées en épi, & rassemblées au nombre de douze à quinze sur chacun des quinze tubercules qui s'élevont sur l'axe de cet épi. Chaque fleur porte sur un péduncule très-court, & est composée d'un calice verd-rougeâtre, d'une seule piece en entonnoir, couronné de cinq dents inégales; d'une corole à cinq pétales en papillons, menus, alongés; de dix étamines réunies toutes ensemble par leurs filets en une colonne cylindrique; & d'un ovaire cylindrique comprimé, cinq fois plus long que large, velouté, terminé par un stile cylindrique une fois plus court que lui, & par un stigmate hémisphérique. Cet ovaire devient en mûrissant un légume court, verd-jaune, comprimé, long d'un pouce, une fois moins large, terminé à son extrémité supérieure par le stile qui est courbé en bas en crochet, de substance coriace épaisse, ridé & semé de poils blancs & courts, partagé intérieurement en cinq à six loges par autant de doubles membranes blanches, & qui s'ouvre du haut en bas d'un bout à l'autre en deux battans qui se roulent en spirale pendant la sécheresse. Chacune de ces loges contient une graine ovoïde très-raccourcie & presque sphérique, longue de près de trois lignes & presque d'un tiers plus courte, d'une très-grande dureté, lisse, très-luisante, de couleur écarlate, avec une tache noire orbiculaire autour de l'ombilic

qui est rond & petit, & par lequel elle étoit attachée au bord supérieur des battans du légume. La peau qui recouvre chaque graine est coriace, épaisse, & cache sous elle une seconde peau membraneuse mince qui enveloppe l'embryon, lequel est composé de deux cotylédons hémisphériques, jaunâtres, appliqués l'un contre l'autre en forme de sphère, au haut de laquelle est implantée une radicule cylindrique fort courte, & couchée horizontalement sur le côté.

Sa racine est cylindrique, peu ramuse, longue de deux à trois piés, enfoncée perpendiculairement sous terre, du diamètre de six lignes, ligneuse, blanche, dure, pleine, couverte d'une écorce épaisse, charnue, brune, qui se leve par lames membraneuses.

Qualités. Les feuilles de l'abus, ainsi que sa racine mâchées, ont une saveur amère d'abord, qui ensuite tourne en douceur, & approche un peu de celle de la réglisse.

Usages. Ses feuilles passent pour être le spécifique des maux de gorge accompagnés soit d'enrouement, soit d'inflammation; pour cet effet, on en boit l'infusion, faite en versant dessus de l'eau bouillante à la manière du thé; mais sa douceur donne des nausées, des envies de vomir; & son usage continué pendant plusieurs jours, laisse sur la langue une sensation d'amertume semblable à celle qui annonce que l'estomac est surchargé de bile. On s'en gargarise aussi la bouche pour guérir les aphtes. En Chine on l'applique pilée avec du sel & du vinaigre sur les parotides, lorsqu'elles sont enflées. Prosper Alpin, au chapitre 21 de son *Histoire des Plantes de l'Égypte*, avance que les Egyptiens font cuire ses graines, & les mangent comme nous mangeons les lentilles; mais cette assertion est d'autant plus douteuse, qu'au Sénégal, où cette plante est des plus communes, & où il arrive souvent des famines ou des disettes de grains farineux, les Negres en méprisent l'usage, ainsi qu'en Amérique & aux îles Amboines où elle a été transportée depuis un ou deux siècles, parce qu'elle passe pour une nourriture trop venteuse & même pernicieuse.

Au reste, ces graines font d'un grand usage en Afrique & en Asie chez les Orfèvres. Ils les font macérer & renfler dans l'eau, puis ils les broient en les humectant, jusqu'à ce qu'elles soient réduites en une pâte visqueuse qui renfle considérablement, & qu'ils mêlent avec le borax, pour en cimenter les ouvrages d'or auxquels ils veulent procurer une plus grande solidité. Au défaut des graines du vrai *condori*, qui sont fort rares, & qui servent de poids dans les Indes, on se sert de celles de l'abus, au rapport de *Rumphe*: selon cet auteur, dix *condori* pèsent un gros ou un écu d'or d'Hollande, appelé *ducut*, dont il faut dix pour peser un taël; & il faut depuis vingt & un jusqu'à vingt-quatre grains de *zaga* ou *abus*, pour balancer le poids d'un gros ou de dix *condori*: de sorte qu'un *condori* pèse un peu plus du double d'un *zaga*.

Le dernier usage que l'on fait des graines de l'abus à cause de leur beauté, est de les employer dans les parures. Les Negres du Sénégal les percent & les enfilent pour les porter en colliers, en bracelets, en brodequins, en tour de ceinture; ou bien ils les enchâssent en partie dans de la cire noircie, dont ils bouchent des cornets ou cornes de gazelles où sont enfermés des gris-gris, & semblables amulettes qu'ils portent pendus au cou, aux coudes, ou à leurs côtés. Cet usage est plus ordinaire aux Marabouts ou docteurs de la loi, qui en sont presque couverts & appesantis, sur-tout lorsqu'ils partent pour la guerre ou pour quelque expédition où leur vie est en danger. Ces grains ainsi enchâssés à demi, & rangés par compartimens, montrant, tantôt leur tache noire qui représente un œil de serpent, tantôt leur côté rouge, forment un très-joli effet.

Culture. Au Sénégal, où cette plante est extrêmement commune dans les broussailles, & sur-tout dans les sables au milieu des gommiers, on ne la cultive point; elle y fleurit en Novembre & en Décembre, & mûrit en Février: mais on la cultive dans nombre de pays pour en faire des tonnelles ou des herceaux, à cause de la beauté de sa verdure, & de la couleur frappante de ses graines qui restent long-

temps après l'ouverture de leurs légumes, & qui imitent l'éclat du feu ou de l'écarlate. C'est ainsi que Honorius Bellus nous apprend qu'on l'a transportée de l'Afrique dans l'île de Candie. Rumphe dit qu'on l'a apportée de Guinée aux îles Amboines & au Brésil où elle est aujourd'hui comme naturalisée dans les campagnes sur la côte maritime.

Lorsqu'on cueille les graines de l'*abrus* avant leur maturité, au lieu de prendre une belle couleur écarlate, elles deviennent noires comme quand elles sont moissies : cette remarque fournit un moyen de s'assurer de celles qui sont bonnes à semer, ou que l'on peut espérer qui germeront. Elles sont extrêmement lentes à lever, & restent quelquefois jusqu'à trois ans sans se corrompre dans les terres qui sechent promptement & qui ne retiennent pas l'eau, au lieu que dans les sables humides, & dans les terres fortes & argileuses, elles lèvent au bout de quelques mois.

Seconde espece. KONNI.

Tous les botanistes qui n'ont pas voyagé dans la zone torride où croît l'*abrus*, ont révoqué en doute l'exactitude des observations de ceux qui ont décrit l'*abrus* de l'Afrique comme une espece différente de celui des Indes ; c'est ainsi que M. Linné a cru pouvoir confondre ces deux especes : mais on va voir que le jugement de ce célèbre botaniste est aussi fautif en cette occasion, qu'il l'est toutes les fois qu'il veut classer ou distinguer les genres & les especes des plantes étrangères.

La seconde espece dont il est question ici, n'a encore été observée, que je sache, que sur la côte du Malabar où elle porte le nom de *konni*, sous lequel elle a été figurée passablement & sans détails à la planche 39 du huitieme volume de l'*Hortus Malabaricus*, pag. 71. Les Brames l'appellent *ratena-gundi* ; les Portugais, *fruta contsjj* ; les Hollandois *ronde-veeg-bonen*. C'est le *phaseolus alatus volubilis* & *major India orientalis*, *fructu coccineo hilo nigro notato* de Plukenet, *Almagest*, pag. 294, qui en a donné une figure incomplete & fort petite dans la planche 214 de sa *Phytographie* au n° 5. M. Linné l'appelle,

dans son Catalogue intitulé *Species plantarum*, *glycine*, *abrus*, *foliis pinnatis conjugatis*, *pinnis ovatis*, *oblongis*, *obtusis*, page 253 ; & dans sa dernière édition d'un autre Catalogue qui a pour titre *Systema naturæ*, il le désigne sous le nom d'*abrus preicatorius* ; *glycine foliis abrupto pinnatis : pinnis numerosis obtusis*, page 472.

Le *konni* croît autour de Cochin, & sur toute la côte du Malabar où il fleurit en Août. Il differe principalement de la première espece en ce qu'il est presque une fois plus grand. Ses feuilles ne portent pas plus de dix à douze paires de folioles qui ont communément huit à dix lignes de longueur. L'épi des fleurs n'a guere plus de vingt fleurs, & il est une fois plus court que le pédicule qui le porte ; ces fleurs sont d'un rouge violet ou purpurin ; les gouffes ont un pouce & demi à deux pouces de longueur sur cinq à six lignes dans leur plus grande largeur : de sorte qu'elles paroissent proportionnellement plus étroites que celles de la première espece. Elles rendent une petite odeur agréable, & sont partagées en huit à onze cellules qui contiennent autant de graines sphériques écarlates, dont la tache noire est plus petite & formée en demi-lune.

Si ces sept caracteres de différences ne fussent pas pour distinguer cette espece de la précédente, il faudra dorénavant fuir la voie de comparaison, confondre les especes avec les genres, ceux-ci avec les classes, & bouleverser l'ordre naturel des choses les plus connues & leurs noms, comme fait tous les jours M. Linné, plus sensiblement encore dans les plantes étrangères que dans les plantes de l'Europe.

Usages. Les feuilles du *konni* sechées au soleil & pulvérisées, se prennent intérieurement avec le sucre pour adoucir & calmer les toux opiniâtres. L'infusion de sa racine à froid dans l'eau avec le cumin, se boit comme incisif pour atténuer & corriger les humeurs épaissies qui obstruent les intestins. On applique en topique ses feuilles pilées avec l'acore, *acorus*, cuites dans l'huile ou réduites en pâte avec de l'eau, pour appaiser les douleurs lancinantes causées par des humeurs âcres & salines. Ses graines pilées

pillées avec sa racine, & réduites en pâte avec le lait de coco, s'appliquent avec succès sur les hémorroïdes. Le suc exprimé de ses feuilles réduit en consistance de liniment, avec le poivre long, le gingembre, le lait de vache & l'huile de sésame, dissipe les douleurs causées par le froid & l'épaississement des humeurs, comme dans les rhumatismes.

Troisième espece. ANACOCK.

Les voyageurs nous ont donné fort peu de connoissances sur cette espece qui croît particulièrement à Surinam où elle porte le nom d'anacock. Elle a reçu divers autres noms à Cayenne, tels que *ouarou*, *boco*, *parécouai*, petit *panacoco*. Nous savons seulement que c'est une liane, c'est-à-dire une plante grimpante, plus grande que les précédentes, à fleurs jaunes, & qui est d'un usage familier dans la plupart des tisanes. (M. ADANSON.)

§ ABRUZZE, (*Géogr.*) province du royaume de Naples. Elle a pour bornes le golfe de Venise à l'orient, la marche d'Ancone & l'Ombrie & la Campagne de Rome au nord & au couchant, & la terre de Labour avec Molise au midi. L'empereur Frederic II. voulant en faire au XIII. siècle un état séparé, lui donna pour capitale Sulmona. Mais Sulmona n'est maintenant la capitale que de l'Abruzze citérieure, Aquila l'est de l'ultérieure. Les autres villes principales de l'Abruzze ultérieure sont Atri, Campi, Civitella, Celano, Civita - Sant - Angelo, patrie de Ganganelli, dernier Pape; Piscina où est né le cardinal Mazarin; au sud-est le lac Celano, autrefois Fucin, autour duquel habitoient les Marses. Cette province est froide & montagneuse, étant traversée par l'Apennin. L'air y est sain: on y recueille du blé, des fruits & du safran.

L'Abruzze citérieure a pour principales villes, outre Sulmona, sa capitale & la patrie du poëte Ovide, Chieti ou Theate qui a donné son nom à la congrégation des Théatins, fondée en 1524 par Gaëtan. Jean Caraffe, depuis Pape sous le nom de Paul VI, en a été général: Lancigano, Ortona, port & évêché; Pescara, place forte & marquisat. Le mont Majelle, qui est dans cette province, est toujours couvert de

neige qui enveloppe les passans, & les étouffe dans la plaine qui est de cinq milles, s'ils ont le malheur de s'y rencontrer durant le combat des vents.

On donne à l'Abruzze 30 lieues de longueur, & 20 de largeur. *Long. de 30, 40. à 32, 45. lat. de 41, 45. à 42, 52.* (D. G.) (C.)

ABSALOM, (*Hist. Sainte.*) troisième fils de David, naquit à Hébron, de Maacha, fille de Tholmaï, roi de Gessur. C'étoit le plus bel homme de tout Israël. L'Écriture célèbre beaucoup sa chevelure, qu'il faisoit couper une fois tous les ans, parce que son poids de deux cents sicles l'incommodoit beaucoup. Informé de l'outrage qu'Amnon son frere avoit fait à leur sœur Thamar (Voyez AMNON), il en conçut un violent désir de le laver dans le sang de son pécheur: deux ans après il l'invita à un repas, au temps des tondailles, & l'y fit massacrer sous ses yeux. David en fut irrité. & ne lui pardonna ce fratricide que plus de cinq ans après. De retour à la cour de son pere, il profita de ses bontés pour faire soulever le peuple contre lui, & le chasser de Jérusalem. Joignant l'inceste à la rébellion, il jouit publiquement de toutes les femmes de David, dans une tente dressée sur la terrasse du palais du roi. David leva une armée, & envoya Joab pour réprimer les emportemens forcés de ce jeune ambitieux. Absalom fut défait dans la forêt d'Éphraïm, & comme il fuyoit, ses cheveux s'étant embarrassés dans les branches d'un arbre, son cheval se déroba sous lui, & le prince resta suspendu. Joab le voyant en cet état, ordonna à un soldat de le tuer; & sur le refus du soldat, Joab le perça lui-même de trois dards, quoique David, par un excès de tendresse, eût expressément ordonné à tout le monde d'épargner la vie de cet enfant rebelle & dénaturé. Ainsi périt, vers l'an du monde 2980, un prince dont les grâces de la figure servoient de masque trompeur à une ame cruelle, ambitieuse, & sensuelle jusqu'à l'emportement. David eut la foiblesse de le regretter.

ABSALON, (*Hist. de Danemarck.*) ministre général & prelat, descendoit d'une des plus illustres maisons du Danemarck. Il avoit été élevé à la cour du jeune Valde-

mar, qui depuis parvint au trône, & fut contraint de disputer à Suénon III. & à Canut V. l'héritage de ses peres. Il fut l'ami de son maître, partagea sa bonne & sa mauvaise fortune, l'aïda de ses conseils, de ses biens, de son sang, administra ses finances, commanda ses armées, dirigea ses démarches politiques. Il étoit présent en 1157 à la fête exécrationnelle où le perfide Suénon fit assassiner ses deux rivaux. Dans l'horreur des ténèbres, *Abjalon* chercha Valdemar pour se jeter au devant des coups dont il étoit menacé. Il reçut dans ses bras la victime des frereurs de Suénon, l'emporta toute sanglante; & lorsque la lumière lui permit de voir le fardeau dont il s'étoit chargé, il reconnut Canut, le rival de Valdemar. Alors, dit Pontanus, une joie secrète se mêla à sa douleur; il alla rejoindre Valdemar qui, après s'être long-temps défendu contre les assassins, s'étoit fait jour l'épée à la main. & avoit trouvé chez quelques Danois fideles un asile inaccessible à la haine du tyran. Là il rassembla quelques amis: cette troupe devint bientôt un parti; ce parti se grossit, & forma en peu de temps une armée. *Abjalon* la commanda sous Valdemar; elle courut de victoires en victoires, & Suénon périt comme il l'avoit mérité.

Valdemar reconnu sans obstacles, se livra au penchant de son amitié; il fit *Abjalon* évêque de Roschild, puis archevêque de Lundén. Le prélat ne suspendit ni ses fonctions pacifiques, ni ses travaux militaires. On sait que dans ces temps barbares, les ministres d'un Dieu de paix marchent à la tête des armées, éclatent le carnage, & trempent dans le sang des hommes, des mains qu'ils se voient ensuite vers le ciel, pour lui rendre grâce du succès de leurs frereurs. Dans un siècle plus éclairé, & moins éloigné du nôtre, nous avons vu encore des cardinaux paroître dans les sièges & dans les combats.

Valdemar et par là *Abjalon* avec Magnus contre les Slaves qui commettoient d'horribles brigandages. Après avoir fait un désert de leur contrée, les Danois songerent à rentrer dans leur patrie. *Abjalon*, toujours le premier quand on alloit à l'ennemi, étoit toujours le dernier dans la retraite.

L'armée venoit de passer une rivière, mais le prélat étoit encore sur l'autre bord avec l'arrière-garde. On apperçoit un parti de Slaves: il étoit aisé au général de mettre la rivière entre les ennemis & lui; mais il étoit trop jaloux de la réputation des armes Danoises, pour disparoître sans coup férir. Suivi de quarante cavaliers d'élite, il court sus aux Slaves, les met en déroute, & revient tranquillement joindre l'armée.

Aussi profond dans l'art des négociations, que dans celui de la guerre, il ne prit jamais les armes, sans avoir tenté les voies politiques. Les pirates qui infestoient les mers, furent les seuls avec qui il n'usa point de cette modération: elle eut été dangereuse. Il les attaqua dans le golfe d'Oréonde; ils n'osèrent accepter le combat, & s'enfuirent à force de rames & de voiles; mais *Abjalon* les poursuivit, fut les atteindre, en massacra une partie sur leurs vaisseaux, fit pendre le reste sur le rivage, pour effrayer par cet exemple ces ramas de fainéants avides qui troublaient le commerce des nations.

Après cette victoire, l'infatigable ministre passe en Zelande, & par des moyens doux & infailibles étouffe une revolte prête à éclore. Il apprend que le même esprit de sédition fermente dans la Scanie, il y court, & les mutins rentrent dans le devoir à son approche; les troubles se réveillent en Zelande, *Abjalon* y revient, & tout est pacifié.

Sur ces entrefaites Valdemar mourut en 1182. Ses sujets le pleurerent, & l'on sent quelle impression profonde cette perte dut faire sur le cœur de son ami. *Abjalon* conserva à Canut VI. ce zèle actif, ce désintéressement héroïque qu'il avoit fait éclater sous le regne précédent. Quelques troubles ayant appelé le roi en Jutland, Bogissas, duc de Poméranie, vint fondre sur l'île de Rugen: *Abjalon*, sans attendre l'ordre du roi, équipa une flotte, présenta la bataille à Bogissas, prit, coula à fond, ou mit en fuite tous ses vaisseaux, & le poursuivit jusqu'au sein de ses états. Enfin il mourut en 1202, comblé de gloire, & emporta au tombeau les regrets de la nation & ceux du monarque.

La faveur constante dont il jouit sous

Valdemar & Canut, ne fait pas moins l'éloge de ces deux princes, que celui d'*Abjalon*. C'est le seul ministre peut-être, qui, maître de tout faire, n'ait rien fait que de juste. Les historiens Danois, esclaves des préjugés de leur siècle, ne louent en lui que la magnificence avec laquelle il dota des églises & enrichit les moines. Mais ils nous ont transmis des faits qui fournissent à son éloge une matière plus ample & plus belle. La politique, qui n'est pour tant de ministres que l'art de mentir avec adresse, n'étoit aux yeux d'*Abjalon* que celui de se taire à propos. Les secrets de l'état étoient pour lui un dépôt sacré; mais il contoit les tiens avec une candeur naturelle aux belles âmes. Aussi jaloux du bonheur de la nation, que des intérêts du souverain, il fut souvent médiateur entre son peuple & lui. Après avoir vaincu les Scaniens révoltés, il se jeta aux genoux de Canut pour obtenir leur grâce. Protecteur des lettres encore dans leur enfance, il les auroit tirées de leur berceau, si les préjugés de son siècle ne se fussent opposés au soin qu'il prenoit d'éclairer les hommes. L'histoire de Danemarck que Saxon a laissée, est un des bienfaits d'*Abjalon*, qui encouragea les efforts de ce savant. Il fonda même un monastère où, suivant son projet, des moines versés dans les annales du nord devoient enrichir par un travail assidu le dépôt des archives du Danemarck: mais les moines s'engraissèrent tranquillement à l'ombre de l'autel; & , soit ignorance, soit fainéantise, ne laissèrent à la postérité que le souvenir de leurs débauches. (*M. DE SACY.*)

* **ABSCISSE**, f. f. est une partie quelconque du diamètre ou de l'axe d'une courbe, comprise entre le sommet de la courbe ou un autre point fixe, & la rencontre de l'ordonnée. Voyez **AXE**, **ORDONNÉE**.

Telle est la ligne *AE* (*Plan. sect. coniq. fig. 26.*) comprise entre le sommet *A* de la courbe *MAm*, & l'ordonnée *EM*, &c. On appelle les lignes *AF* *abscisses*, du Latin *abscindere*, couper, parce qu'elles sont des parties coupées de l'axe ou sur l'axe; d'autres les appellent *sagittæ*, c'est-à-dire *flèches*. Voyez **FLECHE**.

Dans la parabole l'*abscisse* est troisième proportionnelle au paramètre & à l'ordonnée, & le paramètre est troisième proportionnel à l'*abscisse* & à l'ordonnée. Voyez **PARABOLE**, &c.

Dans l'ellipse le carré de l'ordonnée est égal au rectangle du paramètre par l'*abscisse*, dont on a ôté un autre rectangle de la même *abscisse* par une quatrième proportionnelle à l'axe, au paramètre, & à l'*abscisse*. Voyez **ELLIPSE**.

Dans l'hyperbole les carrés des ordonnées sont entr'eux, comme les rectangles de l'*abscisse* par une autre ligne composée de l'*abscisse* & de l'axe transverse. Voyez **HYPERBOLE**.

Dans ces deux dernières propositions sur l'ellipse & l'hyperbole, on suppose que l'origine des *abscisses*, c'est-à-dire le point *A*, duquel on commence à les compter, soit le sommet de la courbe, ou ce qui revient au même, le point où elle est rencontrée par son axe. Car si on prenoit l'origine des *abscisses* au centre, comme cela se fait souvent, alors les deux théorèmes précédens n'auroient plus lieu. (*O*)

ABSECTOR, f. m. (*Hist. Nat. Minéralogie.*) nom employé dans quelques dictionnaires, pour désigner une pierre précieuse noire, dont l'espèce n'est pas déterminée, ni caractérisée précisément. (*M. ADANSON.*)

ABSENCE, f. f. en Droit, est l'éloignement de quelqu'un du lieu de son domicile. Voyez **ABSENT** & **PRÉSENT**.

L'*absence* est présumée en matière de prescription; & c'est à celui qui l'allègue pour exception à prouver la présence.

Celui qui est absent du royaume, avec l'intention de n'y plus retourner, est réputé étranger: mais il n'est pas réputé mort. Cependant ses héritiers ne laissent pas par provision de partager ses biens. Or on lui présume l'intention de n'y plus revenir, s'il s'est fait naturaliser en pays étranger, & y a pris un établissement stable.

ABSENT, adj. en Droit, signifie en général quiconque est éloigné de son domicile.

ABSENT, en matière de prescription, se dit de celui qui est dans une autre province que celle où est le possesseur de son héritage. Voyez **PRESCRIPTION** & **PRÉSENT**.

Les *absens* qui le sont pour l'intérêt de l'état, sont réputés *présens*, *quoties de commodis eorum agitur*.

Lorsqu'il s'agit de faire le partage d'une succession où un *absent* a intérêt, il faut distinguer s'il y a une certitude probable qu'il soit vivant, ou si la probabilité au contraire est qu'il soit mort. Dans le premier cas, il n'y a qu'à le faire assigner à son dernier domicile, pour faire ordonner avec lui qu'il sera procédé au partage. Dans l'autre cas, ses co-héritiers partageront entr'eux la succession, mais en donnant caution pour la part de l'*absent*. Mais la mort ne se présume pas sans de fortes conjectures; & s'il reste quelque probabilité qu'il puisse être vivant, on lui réserve sa part dans le partage, & on en laisse l'administration à son héritier présomptif, lequel aussi est obligé de donner caution. (H)

Lorsque M. Nicolas Bernoulli, neveu des célèbres Jacques & Jean Bernoulli, soutint à Bâle en 1709 sa thèse de docteur en Droit; comme il étoit grand Géomètre, aussi-bien que Jurisconsulte, il ne put s'empêcher de choisir une matière qui admît de la Géométrie. Il prit donc pour sujet de sa thèse, de *usu artis conjectandi in Jure*, c'est-à-dire, de l'application du calcul des probabilités aux matières de Jurisprudence; & le troisième chapitre de cette thèse traite du temps où un *absent* doit être réputé pour mort. Selon lui, il doit être censé tel, lorsqu'il y a deux fois plus à parier qu'il est mort que vivant. Supposons donc un homme parti de son pays à l'âge de vingt ans; & voyons, suivant la théorie de M. Bernoulli, en quel temps il peut être censé mort.

Suivant les tables données par M. Deparcieux, de l'Académie Royale des Sciences, de 814 personnes vivantes à l'âge de 20 ans, il n'en reste à l'âge de 72 ans que 271, qui sont à peu près le tiers de 814; donc il en est mort les deux tiers depuis 20 jusqu'à 72: c'est-à-dire, en 52 ans; donc au bout de 52 ans il y a deux fois plus à parier pour la mort que pour la vie d'un homme qui s'absente & qui disparoît à 20 ans. J'ai choisi ici la table de M. Deparcieux, & je l'ai préférée à celle dont M. Bernoulli paroît s'être servi, me contentant d'y appliquer son raisonnement: mais je crois notre

calcul trop fort en cette occasion à un certain égard, & trop foible à un autre; car 1°. d'un côté la table de M. Deparcieux a été faite sur des rentiers de tontines, qui, comme il le remarque lui-même, vivent ordinairement plus que les autres, parce que l'on ne met ordinairement à la tontine que quand on est assez bien constitué pour se flatter d'une longue vie. Au contraire, il y a à parier qu'un homme qui est *absent*, & qui depuis long-temps n'a donné de ses nouvelles à sa famille, est au moins dans le malheur ou dans l'indigence, qui joints à la fatigue des voyages, ne peuvent guère manquer d'abréger les jours. 2°. D'un autre côté je ne vois pas qu'il fût possible pour qu'un homme soit censé mort, qu'il y ait seulement deux contre un à parier qu'il l'est, sur-tout dans le cas dont il s'agit. Car lorsqu'il est question de disposer des biens d'un homme, & de le dépouiller sans autre motif que sa longue absence, la loi doit toujours supposer sa mort certaine. Ce principe me paroît si évident & si juste, que si la table de M. Deparcieux n'étoit pas faite sur des gens qui vivent ordinairement plus long-temps que les autres, je croirois que l'*absent* ne doit être censé mort que dans le temps où il ne reste plus aucune des 814 personnes âgées de vingt ans, c'est-à-dire à 93 ans. Mais comme la table de M. Deparcieux seroit dans ce cas trop favorable aux *absens*, on pourra ce me semble faire une compensation, en prenant l'année où il ne reste que le quart des 814 personnes, c'est-à-dire environ 75 ans. Cette question seroit plus facile à décider si on avoit des tables de mortalité des voyageurs: mais ces tables nous manquent encore, parce qu'elles sont très-difficiles, & peut-être impossibles dans l'exécution.

M. de Buffon a donné à la fin du troisième volume de son Histoire naturelle, des tables de la durée de la vie plus exactes & plus commodes que celle de M. Deparcieux, pour résoudre le problème dont il s'agit; parce qu'elles ont été faites pour tous les hommes sans distinction, & non pour les rentiers seulement. Cependant ces tables seroient peut-être encore un peu trop favorables aux voyageurs, qui doivent généralement vivre moins que les autres hommes:

c'est pourquoi au lieu d'y prendre les $\frac{4}{5}$ comme nous avons fait dans les tables de M. Deparcieux, il seroit bon de ne prendre que les $\frac{2}{3}$, ou peut-être les $\frac{1}{2}$. Le calcul en est aisè à faire ; il nous fustit d'avoir indiqué la méthode. (O)

* D'ailleurs, la solution de ce problème suppose une autre théorie sur la probabilité morale des événemens, que celle qu'on a suivie jusqu'à présent. En attendant que nous exposions à l'article **PROBABILITÉ** cette théorie nouvelle qui est de M. de Buffon, nous allons mettre le lecteur en état de se satisfaire lui-même sur la question présente des *absens réputés pour morts*, en lui indiquant les principes qu'il pourroit suivre. Il est constant que quand il s'agit de décider par une supposition du bien-être d'un homme qui n'a contre lui que son absence, il faut avoir la plus grande certitude morale possible que la supposition est vraie. Mais comment avoir cette plus grande certitude morale possible ? où prendre ce *maximum* ? comment le déterminer ? Voici comment M. de Buffon veut qu'on s'y prenne ; & l'on ne peut douter que son idée ne soit très-ingénieuse, & ne donne la solution d'un grand nombre de questions embarrassantes, telles que celles du problème sur la somme que doit parier à croix ou pile un joueur *A* contre un joueur *B* qui lui donneroit un écu, si lui *B* amenoit pile du premier coup ; deux écus, si lui *B* amenoit encore pile au second coup ; quatre écus, si lui *B* amenoit encore pile au troisième, & ainsi de suite : car il est évident que la mise de *A* doit être déterminée sur la plus grande certitude morale possible que l'on puisse avoir que *B* ne passera pas un certain nombre de coups ; ce qui fait rentrer la question dans le fini, & lui donne des limites. Mais on aura dans le cas de l'*absent* la plus grande certitude morale possible de sa mort, ou d'un événement en général, par celui où un nombre d'hommes seroit assez grand pour qu'aucun ne craignit le plus grand malheur, qui devroit cependant arriver infailliblement à un d'entr'eux. Exemple : prenons dix mille hommes de même âge, de même santé, &c. parmi lesquels il en doit certainement mourir un aujourd'hui ; si ce nombre

n'est pas encore assez grand pour délivrer entièrement de la crainte de la mort chacun d'eux. prenons-en vingt. Dans cette dernière supposition, le cas où l'on auroit la plus grande certitude morale possible qu'un homme seroit mort, ce seroit celui où de ces vingt mille hommes vivans, quand il s'est absenté, il n'en resteroit plus qu'un.

Voilà la route qu'on doit suivre ici & dans toutes autres conjectures pareilles, où l'humanité semble exiger la supposition la plus favorable.

ABSIDE, subst. f. terme d'*astronomie* ; Voyez **APSIDE**.

ABSIMARE, (*Hist. des Empereurs.*) que l'on désigne encore par le nom de Tibere III. fut élu empereur par son armée. Il profita du malheur de l'empereur Léonce, qui étoit tombé dans le mépris, parce qu'il avoit échoué dans son expédition contre les Arabes qui venoient d'établir leur domination dans l'Afrique. *Abjmare*, modéré dans la victoire, ne souilla point ses mains dans le sang de son rival dégradé ; il lui fournit même les moyens de subsister honorablement. Il n'eut pas la même modération envers Philippicus, homme de haute naissance, qu'il relégua dans la Chersonese, parce qu'en dormant un aigle l'avoit protégé contre les ardeurs du soleil, en le couvrant de ses ailes. Justinien le jeune, que Léonce, prédécesseur d'*Abjmare*, avoit fait descendre du trône, implora l'assistance du roi des Bulgares, qui le remit en possession de l'empire. *Abjmare* fait prisonnier, fut chargé de chaînes, & exposé aux plus grands outrages. Justinien, pour assouvir sa vengeance, le fit conduire avec Léonce dans l'hippodrome où l'on donnoit des jeux publics ; & en présence de la multitude assemblée, il leur mit le pié sur la gorge jusqu'à ce que l'exécuteur leur eût tranché la tête. Pendant qu'il goûtoit ce plaisir barbare, le peuple aussi cruel que lui, chantoit : *super aspidem & basiliscum ambulasti, & leonem draconemque conculcasti*. Le Pape Alexandre fit essuyer dans la suite la même humiliation à l'empereur Frédéric. (T—N.)

ABSINTHE, f. f. herbe qui porte une fleur à fleurons. Cette fleur est petite, & composée de fleurons découpés, portés cha-

cun sur un embryon de graine, & renfermés dans un calice écailleux : lorsque la fleur est passée, chaque embryon devient une semence qui n'a point d'aigrette. Tournefort, *Infl. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

ABSINTHE ou **ALUYNE** : il y a quatre sortes d'*absinthe* : la romaine ou grande ; la petite appelée *pentique* ; l'*absinthe* ou l'*aliqua de mer*, & celle des Alpes appelée *genepi*.

Cette plante se met en bordure à deux ou trois piés de distance, & se peut tondre. Elle donne de la graine difficile à vanner ; c'est pourquoi on la renouvelle tous les deux ans en fevrant les vieux piés. (K)

* La grande *absinthe* a donné dans l'analyse chimique, n'étant pas encore fleurie, du flegme liquide, de l'odeur & du goût de la plante, sans aucune marque d'acide, ni d'alkali : il étoit mêlé avec l'huile essentielle, ensuite une liqueur limpide, odorante, qui a donné des marques d'un acide foible & d'un alkali très-fort : enfin une liqueur purement alkaline & mêlée de sel volatil, de sel volatil urineux concret, & de l'huile, soit subtile, soit grossiere.

La masse noire restée dans la cornue calcinée au feu de réverbere, on a tiré de ses cendres, par la lixiviation, du sel fixe purement alkali.

Les feuilles & les sommités chargées de fleurs & de graines, ont donné un phlegme limpide, de l'odeur & du goût de la plante, avec des marques d'un peu d'acidité d'abord, puis d'un acide violent, enfin d'un acide & d'un alkali urineux avec beaucoup d'huile essentielle ; une liqueur rousseâtre empyréumateuse, alkaline, & pleine de sel urineux ; du sel volatil concret ; de l'huile, soit essentielle & subtile, soit puante & grossiere.

De la masse noire restée dans la cornue & calcinée au feu de réverbere, on a tiré des cendres qui ont donné, par la lixiviation, du sel fixe purement alkali. La comparaison des élémens obtenus & de leur quantité, a démontré que les feuilles ont plus de parties subtiles & volatiles que les fleurs & les graines ; qu'elles ont beaucoup moins de sel acide & d'huile que les sommités : d'où il s'ensuit que les feuilles contiennent un sel ammoniac & beaucoup d'huile subtile,

& que l'on rencontre dans les sommités un sel tartareux uni avec un sel ammoniacal : mais il est vraisemblable que son efficacité dépend principalement de son huile essentielle, amere & aromatique ; & que quoiqu'elle paroisse la même dans les feuilles & les sommités, cependant elle est plus subtile, plus développée & plus volatile dans les feuilles, à cause de son union intime avec les sels volatils.

On l'ordonne dans la jaunisse, la cachexie, & les pâles couleurs : elle tue les vers, raffermis l'estomac ; mais elle est ennemie des nerfs comme la plupart des amers. On en tire plusieurs compositions médicinales ; voyez celles qui suivent.

ABSINTHE (vin d') : Prenez des sommités de deux *absinthés* fleuris & récentes, mondées, hachées ou rompues, de chacune quatre livres ; de la cannelle concassée, trois gros : mettez le tout dans un barril de cent pintes ; remplissez le barril de moût récemment exprimé de raisins blancs : placez le barril à la cave, laissez fermenter le vin ; & la fermentation finie, remplissez le tonneau de vin blanc : bouchez-le, & gardez le vin pour votre usage.

Vin d'absinthe qui peut se préparer en tout temps. Prenez feuilles de deux *absinthés* sechées, de chacune six gros ; versez dessus vin blanc quatre livres ; faites les macérer à froid dans un matras pendant vingt-quatre heures ; passez la liqueur avec expression, & filtrez ; vous aurez le vin d'*absinthe* que vous garderez pour votre usage. (N)

ABSOLU, adject. On appelle ainsi le Jeudi de la Semaine-Sainte, ou celui qui précède immédiatement la fête de Pâque, à cause de la cérémonie de l'absoute qui se fait ce jour-là. Voyez ABSOUTE.

ABSOLU ; nombre absolu, en *Algebre*, est la quantité ou le nombre connu qui fait un des termes d'une équation. Voyez ÉQUATION & RACINE.

Ainsi dans l'équation $xx + 16x = 36$, le nombre absolu est 36, qui égale x multiplié par lui-même, ajouté à 16 fois x .

C'est ce que Viète appelle *homogeneum comparationis*. Voyez HOMOGENE de comparaison. (O)

ABSOLUE. Equation absolue, en *Astro-*

nomie, est la somme des équations optique & excentrique : on appelle *équation optique*, l'inégalité apparente du mouvement d'une planète, qui vient de ce qu'elle n'est pas toujours à la même distance de la terre, & qui subsisteroit quand même le mouvement de la planète seroit uniforme ; & on appelle *équation excentrique*, l'inégalité réelle du mouvement d'une planète qui vient de ce que son mouvement n'est pas uniforme. Pour éclaircir cela par un exemple, supposons que le soleil se meuve ou paroisse se mouvoir sur la circonférence d'un cercle dont la terre occupe le centre, il est certain que si le soleil se meut uniformément dans ce cercle, il paroît se mouvoir uniformément étant vu sur la terre, & il n'y aura en ce cas ni équation optique, ni équation excentrique : mais si la terre n'occupe pas le centre du cercle, alors quand même le mouvement du soleil seroit réellement uniforme, il ne paroît pas tel, étant vu de la terre. V. INÉGALITÉ OPTIQUE ; & en ce cas, il y auroit une équation optique sans équation excentrique. Changeons maintenant l'orbite circulaire du soleil en une orbite elliptique dont la terre occupe le foyer : on fait que le soleil ne paroît pas se mouvoir uniformément dans cette ellipse, ainsi son mouvement est pour lors sujet à deux équations, l'équation optique, & l'équation excentrique. Voyez EQUATION. (O)

ABSOLU, UE, (*Gramm.*) adjectif. du mot latin *absolutus*, détaché, séparé entièrement, complet, entier, indépendant ; ce mot renferme une idée d'affranchissement de toute gêne, d'indépendance, d'absence de toute liaison, de tout rapport avec d'autres êtres.

ABSOLU, en *Métaphysique*, est opposé à conditionnel ou hypothétique, & il marque ce qui est tel uniquement par une suite de l'essence de la chose, sans dépendre d'aucune supposition étrangère à l'essence de cette chose : au lieu que l'hypothétique n'est ce qu'il est que par l'effet d'une condition ou supposition de l'existence de laquelle dépend la sienne.

Il faut remarquer ici que ce mot n'est jamais dans ce sens l'attribut d'une substance, mais l'épithète de ses attributs. On

demande s'il y a une éternité, une infinité, une perfection, une possibilité, une impossibilité absolue. Voyez chacun de ces mots.

L'existence d'un être éternel est d'une nécessité absolue ; car, indépendamment de toute supposition, Dieu existe & ne peut pas ne pas exister. Il est d'une nécessité absolue qu'un triangle rectiligne soit une figure de trois côtés & de trois angles, & que ces trois angles soient égaux à deux droits : cela naît de l'essence même du triangle. La nécessité hypothétique dépend de l'existence de la condition supposée ; ainsi, l'existence d'un triangle rectiligne, quoique nécessaire puisqu'il existe, n'est pourtant que d'une nécessité hypothétique, puisqu'elle a dépendu d'un être qui l'a tracé.

On dit aussi en *Théologie*, un décret absolu, une volonté absolue, pour désigner un décret & une volonté qui n'ont rien de conditionnel, ni d'hypothétique.

ABSOLU, en *Logique*, est l'opposé de relatif ; il devient alors l'épithète soit des idées, soit des termes. Il y a des idées absolues & des idées relatives, des termes absolus & des termes relatifs.

L'idée absolue est celle qui n'a pas besoin d'une autre idée à laquelle on la rapporte, pour être entièrement comprise, & qui n'en réveille nécessairement point d'autre par sa présence dans l'esprit. L'idée de pierre, de tête, ou de tel autre individu, de telle couleur, de telle figure, de telle substance, de tel mode, de tel objet, quelque composé qu'il soit, tant que je ne les considère chacun que comme un être isolé, déterminé en lui-même, sans le rapporter à aucun autre objet, est une idée absolue ; en un mot, tout ce qui existe, tout ce qui peut exister, ou être considéré comme une seule chose, est un être positif, l'objet d'une idée absolue ; car quoique les parties dont ces êtres sont composés, ou les idées simples réunies dans l'idée totale d'un objet, soient relatives les unes avec les autres, le tout pris ensemble est considéré comme une seule chose positive, dont l'idée est absolue, puisqu'elle n'en réveille nécessairement point d'autre par sa présence dans l'esprit, & n'a pas besoin d'une autre idée pour être entièrement comprise.

L'idée relative, au contraire, suppose nécessairement une autre idée, sans laquelle on ne la feroit pas entièrement, & la présence de l'une réveille nécessairement l'autre; ainsi l'idée d'un triangle est une idée *absolue*. Mais celle de l'égalité de ses trois angles à deux angles droits; ne peut être fautive sans l'idée des trois angles du triangle, & l'idée de deux angles droits, elle est donc relative. Tite, considéré simplement comme individu, est l'objet positif d'une idée *absolue*; mais si je le considère comme père, mari, frère, maître, docteur, roi, grand, petit, prochain, éloigné: &c. je me forme autant d'idées relatives qui réveillent nécessairement chez moi par leur présence celles de fils, de femme, de frère, ou de sœur, de domestique, de disciple, de sujet, de quelque chose de plus petit ou de plus grand que lui, d'objet dont il est près ou loin.

Il y a cette différence entre l'idée *absolue* & l'idée relative, outre la différence essentielle que nous venons de décrire, qu'il n'est point d'idée qu'on ne puisse rendre relative à une autre, en les mettant en rapport; au lieu qu'il est des idées relatives que l'on ne sauroit rendre *absolues*, telles sont celles de *grandeur*, de *quantité*, de *partie*, de *cause*, de *père*, &c.

Les termes *absolus* sont ceux qui expriment des idées *absolues*, tels sont ceux-ci, *substance*, *mode*, *homme*, *cheval*, *noir*, *gai*, *pensif*, *sincère*, &c. les termes relatifs expriment des idées relatives, tels que *créateur*, *père*, *époux*, *sujet*, *partie*, *grand*, *petit*, *heureux*, *faible*.

Un terme *absolu* devient relatif en y ajoutant quelque mot qui indique une comparaison, comme: *plus noir*, *plus gai*, *moins sincère*, *également pensif*. &c. il est des mots qui paroissent *absolus* & qui ne le sont pas, parce qu'ils supposent tacitement une relation, tels sont *voleur*, *concubine*, *imparfait*, *vieux*; le *voleur* n'est pas tel sans une chose *volée*; la *concubine*, sans un *homme* avec qui elle vit; un être *imparfait*, relativement à une *fin*; un être *vieux*, relativement à un *plus jeune*, &c. (*G. M.*)

ABSOLUMENT, adv. Un mot est dit *absolument*, lorsqu'il n'a aucun rapport gram-

matical avec les autres mots de la préposition dont il est un incise. Voyez **ABLATIF**. (*F*)

ABSOLUMENT, terme que les Théologiens scolastiques emploient par opposition à ce qui se fait par voie déclarative; ainsi les Catholiques soutiennent que le prêtre a le pouvoir de remettre les péchés *absolument*. Les Protestans au contraire prétendent qu'il ne les remet que par voie déclarative & ministérielle. Voyez **ABSOLUTION**.

Absolument, se dit encore, en Théologie, par opposition à ce qui est conditionnel, ainsi les Scolastiques ont distingué en Dieu deux sortes de volontés, l'une efficace & *absolue*, l'autre inefficace & conditionnelle. Voyez **VOLONTÉ**. (*G*)

ABSOLUMENT, en Géométrie, ce mot signifie précisément la même chose que les expressions *tout-à-fait*, *entièrement*: ainsi nous disons qu'une figure est *absolument* ronde, par opposition à celle qui ne l'est qu'en partie, comme un sphéroïde, une cycloïde, &c. (*E*)

* **ABSOLUTION**, *pardon*, *remission*, synonymes. Le *pardon* est en conséquence de l'offense, & regarde principalement la personne qui l'a faite. Il dépend de celle qui est offensée, & il produit la réconciliation, quand il est sincèrement accordé & sincèrement demandé.

La *remission* est en conséquence du crime, & a un rapport particulier à la peine dont il mérite d'être puni. Elle est accordée par le prince ou par le Magistrat, & elle arrête l'exécution de la justice.

L'*absolution* est en conséquence de la faute ou du péché, & concerne proprement l'état du coupable. Elle est prononcée par le juge civil, ou par le ministre ecclésiastique, & elle rétablit l'accusé ou le pénitent dans les droits de l'innocence.

ABSOLUTION, terme de Droit, est un jugement par lequel un accusé est déclaré innocent, & comme tel préservé de la peine que les lois infligent pour le crime ou délit dont il étoit accusé.

Chez les Romains la manière ordinaire de prononcer le jugement étoit telle: la cause étant plaidée de part & d'autre, l'huissier

l'huiffier crioit : *dixerant*, comme s'il eût dit, *les parties ont dit ce qu'elles avoient à dire* : alors on donnoit à chacun des juges trois petites boules dont l'une étoit marquée de la lettre A, pour l'absolution ; une autre de la lettre C, pour la condamnation ; & la troisième, des lettres NL, *non liquet*. La chose n'est pas claire, pour requerir le délai de la sentence. Selon que le plus grand nombre des suffrages tomboit sur l'une ou sur l'autre de ces marques, l'accusé étoit absous ou condamné, &c. s'il étoit absous, le préteur le renvoyoit, en disant *videtur non fecisse* ; & s'il n'étoit pas absous, le préteur disoit : *jure videtur fecisse*.

S'il y avoit autant de voix pour l'absoudre que pour le condamner, il étoit absous. On suppose que cette procédure est fondée sur la loi naturelle. Tel est le sentiment de Faber sur la 125^e loi, *de div. reg. jur.* de Cicéron, *pro Cluentio* ; de Quinilien, *declam.* 264 ; de Strabon, *lib IX.* &c.

Dans Athènes, la chose se pratiquoit autrement : les causes en matière criminelle, étoient portées devant le tribunal des hélistes, juges ainsi nommés d'ἥλιος, *le soleil* : parce qu'ils tenoient leurs assemblées dans un lieu découvert. Ils s'assembloient sur la convocation des thesmothetes, au nombre de mille, & quelquefois de quinze cents, & donnoient leur suffrage de la manière suivante. Il y avoit une sorte de vaisseau sur lequel étoit un tissu d'osier, & par-dessus deux urnes, l'une de cuivre & l'autre de bois : au couvercle de ces urnes étoit une fente garnie d'un quarré long, qui large par le haut, se rétrécissoit par le bas, comme nous le voyons à quelques troncs anciens dans les Eglises : l'une de bois nommée κωβος, étoit celle où les juges jetoient les suffrages de la condamnation de l'accusé ; celle de cuivre, nommée κωβος, recevoit les suffrages portés par l'absolution. Avant le jugement on distribuoit à chacun de ces magistrats deux pièces de cuivre, l'une pleine & l'autre percée : la première pour absoudre, l'autre pour condamner ; & l'on décidoit à la pluralité des pièces qui se trouvoient dans l'une ou l'autre des urnes.

ABSOLUTION, dans le Droit Canon, est un acte juridique par lequel le prêtre, comme juge, & en vertu du pouvoir qui

lui est donné par Jésus-Christ, remet les péchés à ceux qui, après la confession, paroissent avoir les dispositions requises.

Les Catholiques Romains regardent l'absolution comme une partie du sacrement de Pénitence : le concile de Trente, *sess. XIV, cap. iij.* & celui de Florence, dans le décret *ad Armenos*, fait confister la principale partie essentielle ou la forme de ce sacrement, dans ces paroles de l'absolution : *je vous absous de vos péchés ; ego te absolvo à peccatis tuis.*

La formule d'absolution est absolue dans l'Eglise Romaine, & déprécatore dans l'Eglise Grecque ; & cette dernière forme a été en usage dans l'Eglise d'Occident jusqu'au xiiij^e siècle. Arcadius prétend à la vérité que chez les grecs elle est absolue, & qu'elle consiste dans ces paroles : *mea meritoritas habet te remissum donatum* : mais les exemples qu'il produit, ou ne sont pas des formules d'absolution, ou sont seulement des formules d'absolution de l'excommunication, & non pas de l'absolution sacramentale.

Les Protestants prétendent qu'elle est déclaratoire, & qu'elle n'influe en rien dans la rémission des péchés : d'où ils concluent que le prêtre en donnant l'absolution, ne fait autre chose que déclarer au pénitent que Dieu lui a remis les péchés, & non pas les lui remettre lui-même, en vertu du pouvoir qu'il a reçu de Jésus-Christ. Mais cette doctrine est contraire à celle de Jésus-Christ, qui dit en S. Jean, ch. xx. vers. 23. *Ceux dont vous aurez remis les péchés, leurs péchés leur seront remis.* Aussi le Concile de Trente, *sess. XIV, can. iv*, l'a-t-il condamnée comme hérétique.

Absolution signifie assez souvent une sentence qui délire & relève une personne de l'excommunication qu'elle avoit encourue. Voyez EXCOMMUNICATION.

L'absolution dans ce sens, est également en usage dans l'Eglise Catholique & chez les Protestants. Dans l'Eglise réformée d'Ecosse, si l'excommunié fait paroître des signes réels d'un pieux repentir, & si n se présentant au *presbtere*, (c'est-à-dire, à l'assemblée des anciens) ou lui accorde un billet d'assurance pour son absolution, il est alors présenté à l'assemblée pour con-

feffer son péché. Il manifeste son repentir autant de fois que le presbytere le juge convenable ; & quand l'assemblée est satisfaite de sa pénitence , le ministre adresse sa priere à Jesus-Christ , le conjurant d'agréer cet homme , de pardonner sa déobéissance , &c. lui qui a institué la loi de l'excommunication , (c'est-à-dire de lier & délier les péchés des hommes sur la terre) avec promesse de ratifier les sentences qui sont justes. Cela fait , il prononce son *absolution* , par laquelle sa premiere sentence est abolie , & le pécheur reçu de nouveau à la communion. (G)

ABSOLUTION, en Droit Canonique , se prend encore dans un sens différent , & signifie la levée des censures. L'*absolution* accordée à l'effet de relever quelqu'un de l'excommunication , est de deux sortes ; l'une absolue & sans réserve , l'autre restreinte & sous réserve : celle-ci est encore de deux sortes ; l'une qu'on appelle *ad effectum* , ou simplement *absolution des censures* , l'autre appelée *ad cautelam*.

La premiere , c'est-à-dire l'*absolution ad effectum* , est de style dans les signatures de la Cour de Rome dont elle fait la clôture , & à l'effet de rendre l'impétrant capable de jouir de la concession apostolique , l'excommunication tenant toujours quant à ses autres effets.

L'*absolution ad cautelam* est une espece d'*absolution* provisoire qu'accorde à l'appelant d'une sentence d'excommunication , le juge devant qui l'appel est porté : à l'effet de le rendre capable d'estre en jugement pour poursuivre son appel ; ce qu'il ne pouvoit pas faire étant sous l'anathème de l'excommunication qui l'a séparé de l'Eglise : elle ne s'accorde à l'appelant qu'après qu'il a promis avec serment qu'il exécutera le jugement qui interviendra sur l'appel.

L'*absolution à sevis* , en terme de *Chancellerie Romaine* , est la levée d'une irrégularité ou suspension encourue par un ecclésiastique , pour avoir assisté à un jugement ou une exécution de mort ou de mutilation. (H)

On donne encore le nom d'*absolution* à une priere qu'on fait à la fin de chaque nocturne & des heures canoniales : on le donne aussi aux prieres pour les morts. (G)

ABSOLUTOIRE, adj. terme de Droit ; se dit d'un jugement qui prononce l'absolution d'un accusé. Voyez **ABSOLUTION**. (H)

* **ABSORBANT**, adj. Il y a des vaisseaux *absorbans* par-tout où il y a des arteres exhalantes. C'est par les pores *absorbans* de l'épiderme , que passent l'eau des bains , le mercure ; & rien n'est plus certain en Anatomie , que les arteres exhalantes & les veines *absorbantes*. Les vaisseaux lactés *absorbent* le chyle , &c.

Il ne seroit pas inutile de rechercher le mécanisme par lequel se fait l'absorption. Est-ce par absorption , ou par application , ou adhésion des parties , que se communiquent certaines maladies , comme la gale , les dartres , &c.

ABSORBANS, remedes dont la vertu principale est de se charger des humeurs surabondantes contenues dans l'estomac , ou même dans les intestins , lorsqu'ils y parviennent , mêlés avec le chyle : les *absorbans* peuvent s'appliquer aussi extérieurement quand il est question de dessécher une plaie ou un ulcere.

On met au nombre des *absorbans* les coquillages pilés : les os desséchés & brûlés , les craies , les terres & autres médicamens de cette espece.

Les *absorbans* sont principalement indiqués , lorsque les humeurs surabondantes sont d'une nature acide : rien en effet n'est plus capable d'émousser les pointes des acides , & d'en diminuer la mauvaise qualité , qu'un mélange avec une matiere qui s'en charge , & qui étant pour l'ordinaire des alkalis fixes , en fait des sels neutres.

La précaution que l'on doit prendre avant & pendant l'usage des *absorbans* , & après qu'on les a cessés , est de les joindre aux délayans aqueux , & de se purger légèrement ; alors on prévient tous les inconveniens dont ils pourroient être suivis. (N)

* **ABSORBER**, ENGLOUTIR , synonymes. *Absorber* exprime une action générale à la vérité , mais successive , qui en ne commençant que sur une partie du sujet , continue ensuite & s'étend sur le tout. Mais *engloutir* marque une action dont l'effet général est rapide , & fait tout à la fois , sans le détailler par parties.

Le premier a un rapport particulier à la consommation & à la destruction ; le second dit proprement quelque chose qui enveloppe, emporte & fait disparaître tout d'un coup : ainsi le feu absorbe, pour ainsi dire, mais l'eau engloutit.

C'est selon cette même analogie qu'on dit dans un sens figuré, être *absorbé* en Dieu, ou dans la contemplation de quelque objet, lorsqu'on s'y livre dans toute l'étendue de sa pensée, sans se permettre la moindre distraction. Je ne crois pas qu'*engloutir* soit d'usage au figuré.

ABSORBER, v. a. se dit quand la branche gourmande d'un arbre fruitier emporte toute la nourriture nécessaire aux autres parties de ce végétal. (K)

ABSORPTION, f. f. dans l'*Economie animale*, est une action dans laquelle les orifices ouverts des vaisseaux pompent les liqueurs qui se trouvent dans les cavités du corps. *Ess. de la Société d'Edimbourg.*

Les extrémités de la veine ombilicale pompent les liqueurs par voie d'*absorption*, de même que les vaisseaux lactés pompent le chyle des intestins.

Ce mot vient du latin *absorbere*, absorber. (L)

§ **ABSORPTION** ou **RÉSORPTION**, f. fem. (*Physiologie*, *Economie animale.*) Nous entendons par ce terme la rentrée dans la masse générale des humeurs, d'un liquide quelconque extravasé dans une cavité, ou répandu dans l'atmosphère.

Il est assez étonnant que, sans injection & sans expériences, Hippocrate, ou du moins un auteur très-ancien, dont les ouvrages ont été attribués au médecin de Cos, ait pu connoître cette partie du mouvement des humeurs, & qu'il en ait aperçu l'universalité.

En effet le corps animal a par-tout, & sans exception, des vaisseaux invisibles, occupés à attirer l'humeur épanchée, & à la rendre au sang. Suivons le détail de ces chemins imperceptibles.

Les grandes cavités du bas-ventre, de la poitrine, du péricarde, sont perpétuellement humectées d'une humeur fine, mais onctueuse, de l'espece lymphatique, & qui généralement se fige par la chaleur, & mieux encore par les esprits acides

ou vineux, rectifiés. Cette humeur doit rentrer dans le sang ; si elle n'y rentroit pas, elle augmenteroit continuellement de volume, & l'hydropisie seroit inévitable.

Elle rentre avec la même vitesse avec laquelle elle est sortie du sang. On a injecté dans les grandes cavités, de l'eau ; on a fermé la blessure ; en peu d'heures cette eau étoit disparue. Ces expériences ont été vérifiées & multipliées.

Les ventricules du cerveau, la cavité comprise entre le testicule & sa tunique vaginale, les chambres de l'œil, la cavité du nez & celle de la bouche, les cavités articulaires contiennent une humeur variée selon les exigences du corps animal ; la *réSORPTION* y règne comme dans les grandes cavités ; & cette *réSORPTION* détruite, l'hydropisie particulière se forme, dans chaque cavité, par l'accumulation des humeurs qui ne sont pas repompées.

Le tissu cellulaire est plus considérable que toutes ces cavités ; il s'étend dans toutes les parties du corps animal : il est rempli par-tout, ou de cette même humeur lymphatique, ou de graisse. Toutes ces liqueurs se repompent & rentrent dans le sang. On voit des hommes & des animaux s'amaigrir, & perdre une partie de leur poids, par la violence de l'exercice, par les fievres, la petite vérole, les effets du mercure ; le meilleur embonpoint disparaît dans la phthisie, & ne laisse après lui qu'un squelette. Le sang épanché dans la cellulose, se dissout & se *réSORBE* ; souvent même la matiere des abcès se perd, sans que la peau ait été ouverte. L'hydropisie anasarque se guérit, les membres infiltrés d'une lympe épanchée, reprennent leur état naturel, & les jambes redeviennent seches, la moelle même des os rentre dans le sang, & s'épuise dans les bœufs fatigués par une longue marche.

Il y a plus ; routes les membranes *réSORBENT* par leurs deux surfaces. On a seringué de l'eau entre la dure-mere & le crâne d'un animal en vie ; on a fait la même chose entre la dure-mere & celle qu'on continue à nommer *pie* ; on a mis l'appareil nécessaire, & cette eau a disparu.

Le poumon est cellulaire, il est sujet à

une puissante *réforption*. Les vapeurs empoisonnées, prises par le poumon, affectent les nerfs, & produisent les symptômes les plus funestes. Les maladies contagieuses se communiquent par la respiration : les animaux à cornes contractent la pulmonie, en attrant l'odeur de ce qui sort des animaux malades. L'odeur respirée de la terebenthine passe dans l'urine. La vapeur empestée d'une multitude d'hommes renfermés dans une chambre peu aérée, produit les fièvres les plus murtrières.

La peau *réjorbe* évidemment le mercure dont on la frotte : elle pompe l'eau des bains, & le poids du corps humain en prend de l'accroissement, malgré la sueur qui dissipe ses humeurs : on a cru même s'apercevoir que le nitre, que les parties les plus fines du kinkina, dissoutes dans l'eau d'un bain, rentroient dans le sang. L'humidité d'un air chargé de vapeurs, s'imbibe par la surface du corps animal, & en augmente le poids. Nous avons vu l'arsenic, appliqué à la peau d'un animal, produire l'inflammation de l'estomac, effet ordinaire de ce poison. Les Cantharides, appliquées à la peau, enflamment l'uretère.

La *réforption* a lieu dans tous les organes creux du corps humain, dans l'estomac, dans les intestins, dans la vésicule du fiel, la vessie urinaire.

La bile & l'urine retenues s'épaississent, & deviennent d'une âcreté extrême, parce que les parties aqueuses ont été repompées. L'eau & le chyle *s'absorbent* dans les intestins. L'odeur du musc, de l'aïl & de l'esprit de vin renre dans les vaisseaux : l'humour des ventricules du cerveau a été trouvée imprégnée de ces odeurs.

Cette énumération fait voir que toutes les humeurs un peu atténuées, rentrent dans le sang par les vaisseaux de l'*absorption* ; le sang même, mais réduit en ichor jaune ; la graisse, dans son état de graisse, puisqu'on l'a souvent vu surnager dans les urines des personnes néphrétiques ou phthisiques, & qu'elle enduit les excréments du cheval affecté par le gras fondu.

Les particules terreuses même & la terre du fer, entrent dans les vaisseaux lactés. L'âcreté seule, portée à un cer-

tain degré, paroît exclure la *réforption*. Delà vient la différence qu'on observe dans les poisons tirés des végétaux & de animaux ; ils sont mortels, & sur le champ quand ils peuvent atteindre immédiatement le sang ; ils deviennent innocens, quand ils passent par les voies de la digestion. On fait que le poison de la vipère s'avale sans danger. On prend, en Suisse, le thorax, sous le nom de *cabaret*, pour purger & faire vomir ; au lieu que son suc arme une fleche d'un poison mortel.

Il nous reste à déterminer les routes que prennent ces humeurs pour rentrer dans le sang.

Celles qui s'offrent le plus naturellement, ce sont les veines rouges : ce sont elles, sans contredit, qui *réjorbent* le sang épanché dans les cavités destinées à cet usage, dans les parties de la génération, dans le mamelon du sein, dans la cellulofité de la gorge du dindon. C'est dans le sang des veines mésentériques, que passe la terre ferrugineuse *réjorbée*.

L'expérience paroît étendre cette fonction des veines sur toutes les *réfortions*. En effet, l'eau, & même une liqueur plus épaisse, comme la colle de poisson & la graisse liquide, fuite de toutes les veines du corps humain, & s'épanche dans toutes les cavités que nous venons de nommer. Il y a donc, de ces cavités, une route très-courte qui mène aux veines rouges. La graisse n'enfileroit pas des vaisseaux qui seroient longs ou d'une finesse extrême. Delà les œdèmes, l'hydropisie même, qui surviennent aux ligatures des veines, ou bien aux tumeurs, qui, en comprimant les veines, gênent le retour de l'humour *réjorbé*.

Il y auroit, dans cette hypothèse, des vaisseaux veineux plus fins que les vaisseaux rouges, qui pomperoit l'humour épanché. & dont l'autre extrémité s'ouvreroit dans les veines rouges les plus voisines.

Une autre voie par où les humeurs épanchées dans la cellulofité, rentrent dans la masse du sang, ce sont les vaisseaux lymphatiques. Nous les avons remplis par les canaux galactophores du sein de la femme. Ils naissent, non pas de la substance glanduleuse seule, mais de la graisse qui

l'environne. On a remarqué que les vaisseaux lymphatiques *réjorbent* particulièrement ce qui est épanché dans la cellulofité. On remplit une artere d'air, ou même d'huile de térébenthine; on foule & presse entre le doigt la cellulofité, dans laquelle cette artere se ramifie; alors, & non pas auparavant, on voit cette liqueur passer dans les vaisseaux lymphatiques. L'expérience s'est faite dans la rate, les glandes du mésentere & les testicules.

On est allé plus loin de nos jours: on a réservé aux Vaisseaux lymphatiques la *réjorption* des humeurs, & on a voulu en exclure les veines rouges. Nous ne saurions adopter ce monopole. On a allégué l'expérience, pour prouver que les vaisseaux lymphatiques ne rapportent que ce qui a été épanché; mais elle peut être vraie, sans être générale. Nous avons vu très-souvent l'huile de térébenthine colorée passer des arteres du mésentere, dans les vaisseaux lactées ou lymphatiques, sans qu'il y eût eu de lésion. Ceux de la rate de veau s'enlent avec la plus grande facilité par la veine, sans qu'il y ait eu rien de lésé.

Les vaisseaux lymphatiques n'ont pas été démontrés dans toutes les parties du corps humain, dans lesquelles un épanchement & une *réjorption* sont démontrés. Le cerveau & l'œil n'ont pas des vaisseaux lymphatiques, mais leurs humeurs s'épanchent & se *réjorbent* également. Comme ces vaisseaux sont accompagnés par-tout de glandes conglobées, la plus grande partie du corps humain étant dépourvue de ces glandes, ne paroît pas avoir de vaisseaux lymphatiques.

Le suintement de toutes les veines du corps, & la facilité avec laquelle les humeurs, même grossieres, enfilent les routes qui mènent aux cavités grandes ou petites du corps animal, ne paroissent pas admettre de vaisseaux lymphatiques. Ce ne sont pas les extrémités des veines qui suintent, ce ne sont donc pas les plus petites branches veineuses qui, changées en lymphatiques, *réjorbent* l'humeur, ou qui reçoivent des vaisseaux de cette espece chargés de l'humeur repompée; c'est toute la longueur de la veine qui se trouve,

après l'injection, baignée dans une enveloppe de la liqueur qu'on a feringuée dans la veine: il faudroit supposer gratuitement des vaisseaux lymphatiques sans nombre & très-courts, qui, nés de la tunique cellulaire, s'insérassent dans toute la longueur de la veine.

On a vu l'eau passer de l'intestin dans les veines du mésentere; en y a vu même de la lymph blanche. C'est une preuve directe de la *réjorption* qui se fait par les veines rouges, & l'analogie concourt à l'étendre à d'autres cavités.

On nous demandera peut-être la cause de la *réjorption*. C'est un phenomene que nos yeux ne découvrent pas, & que nous n'avons jamais pu saisir dans les animaux à sang froid soumis au microscope: il ne paroît cependant pas s'éloigner de la loi commune des vaisseaux capillaires & des racines des plantes. Des tuyaux étroits, qui flottent dans une cavité remplie de liqueur, paroissent pomper, par l'attraction de leurs parois, la liqueur qui en abreuve l'orifice. Cette même attraction les élève, & leur fait faire le chemin nécessaire. Elle est favorisée par la diminution du liquide dans les tuyaux capillaires ou dans les veines, dans lesquelles ces vaisseaux absorbans apportent l'humeur qu'ils ont pompée. De là l'effet des remedes purgatifs: en irritant les vaisseaux exhalans des intestins, ils en font couler une grande quantité d'humeurs aqueuses: il se fait dans le système veineux un désemplissement, dont les veines *réjorbantes* du tissu cellulaire se ressentent: l'eau abandonne ce tissu, dans lequel elle étoit embarrassée; elle accourt depuis les piés & les jambes, & rentre dans le sang. Le mercure produit le même effet, par l'abondance de la salive qu'il fait répandre. La graisse même est rapelée dans le sang, par l'imanition des vaisseaux.

La contraction lente du tissu cellulaire peut y concourir, en offrant aux embouchures des vaisseaux absorbans la liqueur que ce tissu contenoit. L'amaigrissement qui survient presque subitement aux fievres, pourroit faire croire que la pulsation des arteres entre pour quelque chose dans la *réjorption*. (H. D. G.)

ABSOUTE, f. f. cérémonie qui se pratique dans l'Eglise Romaine, le Jeudi de la semaine-sainte, pour représenter l'absolution qu'on donnoit vers le même temps aux pénitens de la primitive Eglise.

L'usage de l'Eglise de Rome, & de la plupart des Eglises d'Occident, étoit de donner l'absolution aux pénitens le jour du Jeudi-saint, nommé pour cette raison le *Jeudi absolu*. Voyez **ABSOLU**.

Dans l'Eglise d'Espagne & dans celle de Milan, cette absolution publique se donnoit le jour du Vendredi-saint; & dans l'Orient c'étoit le même jour, ou le Samedi suivant, veille de Pâque. Dans les premiers temps, l'évêque faisoit l'*absoute*, & alors elle étoit une partie essentielle du sacrement de pénitence, parce qu'elle suivoit la confession des fautes, la réparation de leurs désordres passés, & l'examen de la vie présente. « Le » Jeudi-saint, dit M. l'abbé Fleury, les » pénitens se présentoient à la porte de » l'Eglise, l'évêque, après avoir fait pour » eux plusieurs prières, les faisoit rentrer à » la sollicitation de l'archidiacre, qui lui » représentoit que c'étoit un temps propre » à la clémence. . . . Il leur faisoit une » exhortation sur la miséricorde de Dieu : » & le changement qu'ils devoient faire » paroître dans leur vie, les obligeant à lever la main pour signe de cette promesse; » enfin, se laissant fléchir aux prières de » l'Eglise, & persuadé de leur conversion, » il leur donnoit l'absolution solennelle ». *Mœurs des Chrétiens, tit. XXV.*

Maintenant ce n'est plus qu'une cérémonie qui s'exerce par un simple prêtre, & qui consiste à réciter les sept psaumes de la Pénitence, quelques oraisons relatives au repentir que les Fideles doivent avoir de leurs péchés, une entr'autres que le prêtre dit debout, couvert, & la main étendue sur le peuple, après quoi il prononce les formules *Misereatur & Indulgentiam*. Mais tous les Théologiens conviennent qu'elles n'operent pas la rémission des péchés; & c'est la différence de ce qu'on appelle *absoute*, avec l'*absolution* proprement dite. Voyez **ABSOLUTION**. (G)

ABSPERG, f. (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans la Suabe.

ABSTEINEN, (*Géogr. mod.*) riche

bailliage de la Lithuanie Prussienne, au delà du fleuve Memel, dans une contrée montueuse, mais riante. La fertilité de son sol, & le nombre des bestiaux qu'on y élève, lui ont fait donner le surnom d'*engrais de Lithuanie*. Le gibier y abonde, comme dans le reste de la Prusse; les haras en sont estimés. (*D. G.*)

ABSTEME, du latin *abstemius*, adj. pris subst. terme qui s'entend à la lettre des personnes qui s'abstiennent entièrement de boire du vin, principalement par la répugnance & l'averfion qu'elles ont pour cette liqueur.

Dans ce sens *absteme* est synonyme au mot latin *invinus*, & au mot grec *ἀεινος*, & même à ceux-ci *ὁ ἀποπονηρὸς* & *ὁ ἀποπονηρῶτατος*, *bûveur d'eau*, *panégyriste de l'eau*; étant composé d'*abs*, qui marque *rétranchement*, *éloignement*, *privation*, *répugnance*, & de *temetum*, vin.

Les Théologiens protestans emploient plus ordinairement ce terme pour signifier les personnes qui ne peuvent participer à la coupe dans la réception de l'eucharistie, par l'averfion naturelle qu'elles ont pour le vin. Voyez **ANTIPATHIE**.

Leurs sectes ont été extrêmement divisées pour savoir si l'on devoit laisser communier ces *abstemes* sous l'espece du pain seulement. Les Calvinistes, au synode de Charenton, décidèrent qu'ils pouvoient être admis à la cene, pourvu qu'ils touchassent seulement la coupe du bout des levres, sans avaler une seule goutte de l'espece du vin. Les Luthériens se récrièrent fort contre cette tolérance, & la traitèrent de *mutilation sacrilège du sacrement*. Il n'y a point d'ame pieuse, disoient-ils, qui par la ferveur de ses prières n'obtienne de Dieu le pouvoir & la force d'avaler au moins une goutte de vin. Voyez Stricker, *in nov. Lit. Germ. ann. 1709, p. 304.*

M. de Meaux a tiré avantage de cette variation pour justifier le retranchement de la coupe; car il est clair, dit-il, que la communion sous les deux especes n'est pas de précepte divin, puisqu'il y a des cas où l'on en peut dispenser. Voyez *les Nouv. de la République des Lettres, tom. III, p. 23. Mém. de Trév. 1708, p. 33, & 1717, p. 1415.*

Dans les premiers siècles de la république Romaine, toutes les dames devoient être *abstemies*; & pour s'assurer si elles observoient cette coutume, c'étoit une règle de politesse constamment observée, que toutes les fois que des parens ou des amis les venoient voir, elles les embrassoient. (G)

ABSTENSION, f. m. *terme de Droit civil*, est la répudiation de l'hérédité par l'héritier, au moyen de quoi la succession se trouve vacante, & le défunt intestat, s'il ne s'est pourvu d'un second héritier par la voie de la substitution. Voyez **SUBSTITUTION & INTESTAT**.

L'*abstension* diffère de la *renonciation*, en ce que celle-ci se fait par l'héritier à qui la nature ou la loi défèrent l'hérédité, & l'*abstension* par celui à qui elle est déferée par la volonté du testateur. (H)

ABSTERGEANS, adj. remèdes de nature favonneuse, qui peuvent dissoudre les concrétions résineuses. On a tort de les confondre, comme fait Castelli, avec les ablans: ceux-ci sont des fluides qui ne peuvent fondre & emporter que les sels que l'eau peut dissoudre. (N)

ABSTINENCE, (*Philosophie mor.*) c'est la privation volontaire des choses permises & agréables, dont nous nous interdisons à nous-mêmes l'usage, dans la vue de nous rendre plus parfaits.

Il ne faut pas confondre l'*abstinence* avec l'obéissance à une loi qui nous défend l'usage criminel d'une chose, ni avec la nécessité qui nous en prive malgré nous, ni avec l'effort d'un malade qui se prive de ce qui rendroit son mal incurable. Les uns & les autres cedent à l'autorité de la loi, à la force de la nécessité, à la crainte de la mort ou des souffrances.

L'*abstinence* n'est pas non plus la même chose que la *modération*; celle-ci se borne dans l'usage & s'éloigne de l'excès, l'*abstinence* s'interdit l'usage, & se prive tout-à-fait de ce qui est agréable & permis. L'excès étant vicieux, la modération est un devoir étroit dans tous les cas; s'en écarter, c'est être intempérant; l'*abstinence* est une obligation imparfaite, elle dépend des circonstances, elle varie au

point que dans bien des cas elle seroit vicieuse.

Les objets de l'*abstinence* sont tous les plaisirs naturels dont notre constitution corporelle & spirituelle nous met en état de jouir, & que les règles de la vertu n'interdisent pas.

Les motifs à l'*abstinence* ne peuvent donc pas être tirés de la nature même des plaisirs; car, selon la définition, ils sont tous de la classe des choses que Dieu a faites pour notre usage: en jouir conformément aux vues de la nature & aux lois de la raison, ne sauroit être un crime: s'en priver ne sauroit être par soi-même une vertu. La religion seule peut la rendre telle.

Le sage s'impose la loi de l'*abstinence*, par des raisons auxquelles il ne cède que quand le soin de la perfection lui paroît le demander, & que des devoirs essentiels l'exigent comme moyen de s'en acquitter plus parfaitement.

1°. Le premier motif à l'*abstinence* est pour le sage, le danger de l'habitude qu'il sent se former chez lui & acquérir trop de force. Quel est l'homme qui n'est pas quelquefois sollicité par son devoir, par quelque circonstance grave, à se priver d'un plaisir permis & à sa portée? Or, pour peu que l'habitude soit enracinée, que la pente du cœur y porte, les sens se révoltent contre la nécessité des privations; on supporte impatiemment le joug d'un devoir pénible, on le remplit à contre-cœur, on s'en acquitte mal, on court risque de devenir coupable, si la tentation se présente. L'*abstinence* rompt le charme de l'habitude, prévient par cela même la révolte des sens, & les murmures du cœur contre un devoir qui n'exige que ce à quoi nous nous sommes soumis nous-mêmes sans y être contraints.

2°. Toute jouissance agréable distrait l'esprit, & le dispose mal pour des réflexions sérieuses, importantes, qui exigent une ame détachée de tous les objets sensibles. Nouveau motif à l'*abstinence*, pour une personne sage qui se trouve dans des circonstances qui exigent d'elle des réflexions de cette nature.

3°. Je m'aperçois du germe de quelque

vice dans mon cœur , il faut le combattre & le déraciner ; des sens auxquels je ne refuse aucune satisfaction , quoique sans excès , me rendent peu propre à combattre un penchant vicieux , *l'abstinence* affoiblit cet empire de mes sens , & augmente par-là celui de ma raison ; j'ai recours à elle , non comme à une action bonne par elle-même , ou comme à un équivalent à donner au suprême législateur en place de la vertu qui me manque , mais comme un moyen de me corriger plus facilement de mes défauts ; c'est un autre motif à *l'abstinence*.

Si *l'abstinence* est , par ces considérations , une pratique utile pour le sage , il faut se souvenir encore que le christianisme en a fait une vertu religieuse : mais qu'aussi on peut la rendre vicieuse , si la prudence n'en dirige pas l'usage... (*G. M.*)

Plusieurs croient que les premiers hommes avant le déluge s'abstenoient de vin & de viande , parce que l'Écriture marque expressément que Noé , après le déluge , commença à planter la vigne , & que Dieu lui permit d'user de viande , au lieu qu'il n'avoit donné à Adam pour nourriture que les fruits & les herbes de la terre : mais le sentiment contraire est soutenu par quantité d'habiles interpretes , qui croient que les hommes d'avant le déluge ne se refusoient ni les plaisirs de la bonne chère , ni ceux du vin ; & l'Écriture en deux mots nous fait assez connoître à quel excès leur corruption étoit montée , lorsqu'elle dit que toute chair avoit corrompu sa voie. Quand Dieu n'auroit pas permis à Adam ni l'usage de la chair , ni celui du vin , ses descendans impies se feroient peu mis en peine de ces défenses. *Genes. ix. 20. iij. 17. vj. 11. 12.*

La loi ordonnoit aux prêtres de s'abstenir de vin pendant tout le temps qu'ils étoient occupés au service du temple. La même défente étoit faite aux Nazaréens pour tout le temps de leur nazaréat. Les Juifs s'abstienent de plusieurs sortes d'animaux , dont on trouve le détail dans le Lévitique & le Deutéronome. S. Paul dit que les athletes s'abstienent de toutes choses pour obtenir une couronne corruptible , c'est-à-dire , qu'ils s'abstienent de tout ce qui peut les affoiblir ; & en écri-

vant à Timothée , il blâme certains hérétiques qui condamnoient le mariage & l'usage des viandes que Dieu a créées. Entre les premiers Chrétiens , les uns observoient *l'abstinence* des viandes défendues par la loi , & des chairs immolées aux idoles ; d'autres méprisoient ces observances comme inutiles , & usôient de la liberté que Jésus-Christ a procurée à ses fideles. S. Paul a donné sur cela des regles très-sages , qui sont rapportées dans les épîtres aux Corinthiens & aux Romains. *Levit. x. 9. Num. vj. 3. 1. Cor. ix. 25. Tim. I. c. iv. 3. 1. Cor. viij. 7. 10. Rom. xiv. 23.*

Le concile de Jérusalem tenu par les Apôtres , ordonne aux fideles convertis du paganisme de s'abstenir du sang des viandes suffoquées , de la fornication , & de l'idolâtrie. *Act. xv. 20.*

S. Paul veut que les fideles s'abstienent de tout ce qui a même l'apparence du mal ; *ab omni specie mala abstinete vos ;* & à plus forte raison de tout ce qui est réellement mauvais , & contraire à la religion & à la piété. *Thessal. v. 21.* Calmet , *Dictionnaire de la Bible , lettre A. tom. I. page. 32.* (*G*)

ABSTINENCE , s. f. Orphée après avoir adouci les mœurs des hommes , établit une sorte de vie , qu'on nomma depuis *Orphique* ; & une des pratiques des hommes qui embrassoient cet état , étoit de ne point manger de la chair des animaux. Il est plausible de dire qu'Orphée ayant rendu sensibles aux lois de la société les premiers hommes qui étoient antropophages :

*Silvestres homines facer interpretsque
deorum ,
Cædibus & sædo victu deterruit Or-
pheus.*

Horat.

il leur avoit imposé la loi de ne plus manger de viande du tout , & cela sans doute pour les éloigner entièrement de leur première férocité ; que cette pratique ayant ensuite été adoptée par des personnes qui vouloient embrasser une vie plus parfaite que les autres , il y eut parmi les Païens une sorte de vie qui s'appela pour lors *vie Orphique* , ὀρφικὴ βίος , dont Platon parle dans

dans l'Épinomis , & au sixieme livre de ses lois. Les Phéniciens & les Assyriens , voisins des Juifs , avoient leurs jeûnes sacrés. Les Egyptiens , dit Hérodote , sacrifient une vache à Isis , après s'y être préparés par des jeûnes ; & ailleurs il attribue la même coutume aux femmes de Cyrene. Chez les Athéniens , les fetes d'Eleusine & des Tesmophores étoient accompagnées de jeûnes rigoureux , sur-tout entre les femmes , qui passoient un jour entier assises à terre dans un équipage lugubre , & sans prendre aucune nourriture. A Rome il y avoit des jeûnes réglés en l'honneur de Jupiter ; & les historiens font mention de ceux de Jules-César , d'Auguste , de Vespasien de Marc-Aurèle , &c. Les athletes en particulier en pratiquoient d'étonnans : nous en parlerons ailleurs. V. ATHLETE. (G)

* *ABSTINENCE des Pythagoriciens.* Les Pythagoriciens ne mangeoient ni chair , ni poisson , du moins ceux d'entr'eux qui faisoient profession d'une grande perfection , & qui se piquoient d'avoir atteint le dernier degré de la théorie de leur maître. Cette *abstinence* de tout ce qui avoit eu vie , étoit une suite de la métémpycose : mais d'où venoit à Pythagore l'aversion qu'il avoit pour un grand nombre d'autres alimens , pour les fèves , pour la mauve , pour le vin &c. ? On peut lui passer l'*abstinence* des œufs ; il en devoit un jour éclore des poulets : où avoit-il imaginé que la mauve étoit une herbe sacrée , *Joliam sanctissimum* ? Ceux à qui l'honneur de Pythagore est à cœur , expliquent toutes ces choses ; ils démontrent que Pythagore avoit grande raison de manger des choux , & de s'abstenir des fèves. Mais n'en déplaise à Laerce , à Eustache , à Ælien , à Jamblique , à Athénée , &c. on n'appercçoit dans toute cette partie de sa philosophie que de la superstition ou de l'ignorance : de la superstition , s'il pensoit que la fève étoit protégée des dieux ; de l'ignorance , s'il croyoit que la mauve avoit quelque qualité contraire à la santé. Il ne faut pas pour cela en faire moins de cas de Pythagore : son système de la métémpycose ne peut être méprisé qu'à tort par ceux qui n'ont pas assez de philosophie pour connoître les raisons qui

le lui avoient suggéré , ou qu'à juste titre par les Chrétiens , à qui Dieu a révélé l'immortalité de l'ame & notre existence future dans une autre vie.

ABSTINENCE , (*Méd.*) La privation des alimens qu'on entend par ce mot , est soumise en Médecine à des regles trop importantes pour ne pas les exposer dans cet ouvrage.

Le mot *abstinence* , dans le sens des Médecins , signifie la privation des alimens succulens ou trop nourrissans , auxquels on en substitue d'autres qui le sont beaucoup moins. L'*abstinence* , qui constitue une partie du régime de vivre , est l'un des premiers moyens employés contre les différentes maladies aiguës & chroniques. Celse en a vanté l'extrême utilité ; & le témoignage de presque tous les Médecins des différens temps s'accorde à la confirmer. Cette pratique univérselement adoptée , a malheureusement dégénéré en routine : on a souvent négligé d'éclaircir le but de l'institution , & les Médecins eux-mêmes trop paresseux ou trop peu observateurs , ont lédaigné de descendre dans des détails qui leur paroissent trop peu importants. La nécessité de l'*abstinence* est devenue une espece d'axiome qu'il seroit dangereux d'attaquer ; il n'est point de barbier ou de garde-malade qui ne se crût assuré de la soutenir contre les plus fortes démonstrations. Je n'ai garde de contester l'utilité du moyen dont je parle , mais c'est contre l'abus que je m'élève ; ramenons ce principe aux vues qui le firent imaginer ; & puisque les autorités ont tant d'empire sur les opinions , opposons à l'opinion commune la plus respectable des autorités en Médecine.

Hippocrate prescrivoit l'*abstinence* dans quelques maladies , ou dans certains de leurs temps ; mais il mettoit autant d'attention à choisir le moment où il falloit l'appliquer ou l'exclure , qu'à choisir l'instant où il falloit appliquer un médicament décisif ; il expliquoit l'espece d'aliment qu'il falloit admettre selon l'état & l'habitude du malade , l'espece & le temps de la maladie ; il n'étoit point réduit à la pitoyable coutume de n'avoir qu'une seule formule de régime applicable à tous les tempéramens , à tous les goûts , à toutes les maladies : il savoit

combien il importe de ne pas extrénuer des forces à peine suffisantes contre le mal : & son grand art consistoit principalement à déterminer les cas où les forces pouvoient se suffire sans nourriture, & ceux où elles en exigeoient.

Parcourons ses aphorismes. *Tenuis & exacti victus & in longis semper afflictionibus, & in acutis ubi non expedit, periculosi sunt. In tenui victu delinquentes egrotantes magis læduntur. Omne enim delictum quod committi poterit, magis magnam committitur in rebus, quam in paulo plentiore victu. . . . Uti igitur prædixi est morbus, statim etiam extremos labores habet, & extreme tenuissimo victu uti necesse est. . . . Cum in vigore fuerit morbus, tunc tenuissimo victu uti necesse est. Senes facillimè jejunium ferunt, deinde atate confiscentes, minimè adolescentes, omnium verò minimè pueri. . . . & quibus semel, aut bis, aut plus, aut minus & ex parte exiliter oportet considerandum est, dandum vero etiam aliquid est tempori, & regioni, & atati, & consuetudini. . . . paulo deterior & potus & cibus, verim jucundior, melioribus quidem, sed injucundioribus præferendus est.*

Je transférois une partie des ouvrages de ce pere de la Médecine, si je voulois rapporter tout ce qu'ils contiennent de relatif à cet objet.

On est surpris de trouver le contraste le plus frappant entre ces préceptes, & la méthode de la plupart des modernes. Le premier soin d'un médecin auprès d'un malade, est de prescrire un régime sévère, qui doit être le même jusqu'à la fin de la maladie. On s'informe rarement de ses habitudes, de ses goûts, ou de ses besoins, dans la vue de modifier le plan du régime : on insiste sur la nécessité d'exécuter ponctuellement tout ce qu'on a ordonné, & les instances les plus vives d'un malade qui s'épuise, obtiennent à peine la révocation de cet arrêt. Tant qu'un mouvement de fièvre se fait appercevoir, le médecin, dont l'attention n'est pas toujours excessive, l'attribue à un reste de mal que la diète & les remèdes n'ont pas dompté ; mais il est une fièvre de convalescence ou de langueur qui suit les maladies un peu longues, & que

l'usage seul des alimens modéré peut dissiper. C'est principalement dans les hôpitaux & autres lieux publics, qu'on voit une foule de ces victimes insensiblement consumées par la rigueur d'une abstinence déplacée : elles n'y ont point la ressource d'être entourées de gardes ou de parens complaisans qui veuillent les contenter à l'insu du médecin.

Les hommes qui se portent le mieux, ne supportent qu'avec peine les changemens trop subits dans la maniere de vivre. Osera-t-on prétendre que cet effet n'ait point lieu dans les maladies ? . . . Il en est qui ne font qu'un seul repas par jour, d'autres en font deux ; trois suffisent à peine à la voracité de quelques autres, & la suppression d'un seul repas les réduit aux angoisses. On sait encore combien l'habitude rend le manger indispensable à certaines heures marquées. Un sentiment de faim identifié, pour ainsi dire, avec nous-mêmes, nous avertit de ce besoin, & ce n'est qu'en souffrant qu'on parvient à l'étudier. Écoutez notre oracle. *Oportet autem & ex sanorum adhuc hominum victu, quæ conferant addiscere, si enim sanis tales vel tales victus magnopere inter se differre videntur, cum in aliis quavisdem, tum in mutationibus ; quomodo & in morbis, maximeque in acutissimis non multum differant ? Atqui quod simplex victus cibi & potus sui semper similis ad sanitatem tuorum omnino sit, quam si quis subito ad alium meliorem magnam mutationem faciat, facile addiscitur. Quandoquidem tum bis die, tum semel eibam adjuventibus repentina mutationes domina & moles invehunt, & sanè qui prandere non consueverunt, si prandant, ob id statim infames effici, & isto corpore graves & imbecilles & ignavos, &c. &c. (Hip. de vict. rat. in acut.)*

Il faudroit même, pour se conformer aux vues saines de ce pere des observateurs, choisir par préférence l'heure ordinaire des repas, pour donner aux malades les bouillons, les crèmes, ou autres nourritures légères, que les circonstances de la maladie ou de l'abattement des forces digestives, ont fait substituer à une nourriture trop succulente.

Il semble, par ce que je viens de dire,

qu'une diete outrée n'ait d'autre inconve-
nient que de prolonger une convalescence,
ou d'abattre les forces d'un malade qui au-
roit besoin d'en acquérir, & que tout au
moins elle est conforme à la doctrine d'Hip-
pocrate dans les maladies aiguës; mais ce
qu'il y a de plus malheureux, c'est que le
choix des bouillons de viande qu'on substitue
à la nourriture qu'Hippocrate donnoit à ses
malades, est dans la plupart de ces maladies
un inconve'nient plus redoutable que la
nourriture solide. On fait mitonner avec
soin de la chair de bœuf, de veau, de
mouton, de volaille; on en rapproche la
gelée, on réduit dans le petit volume d'une
prise de bouillon, tout ce que ces masses
de chair peuvent contenir de substance
nourriciere, & l'on croit avoir beaucoup
fait en épargnant à l'estomac la peine de la
séparer. N'est-ce pas un mal que de laisser
l'estomac & ses sucs sans action? Croit-on
même que le volume d'un aliment, d'ail-
leurs peu abondant en suc, soit une chose
inutile dans l'économie animale? Et n'a-
t-on pas à se reprocher la transiion subite
d'une action continue de ces organes à
un repos presque parfait? Qu'on consi-
dere ce volume de chyle passant dans les
secondes voies, moins accoutumées que les
premières au travail pénible d'un surcroît
d'aliment; qu'on consulte la nature même
de cet aliment, son gluant, sa tendance
à la putréfaction: & l'on verra s'il est de
tous ceux qu'on pourroit choisir, le plus
convenable dans cet état de chaleur in-
flammatoire qui fait tout dégénérer. Il est
triste pour l'espèce humaine que l'empire
de l'habitude nous aveugle au point de
nous rendre indifférens sur les objets les
plus importants & les plus familiers. Les
hommes se suivent à la piste sans examen:
heureux encore si, après des milliers de
fautes, ils ouvrent les yeux au vrai, &
s'il leur reste assez de courage pour l'adop-
ter! (*Cet article est de M. LA FOSSE, Docteur en Médecine.*)

ABSTINENS, adject. pris subst. secte
d'hérétiques qui parurent dans les Gaules
& en Espagne sur la fin du troisième
siècle. On croit qu'ils avoient emprunté
une partie de leurs opinions des Gnosti-
ques & des Manichéens, parce qu'ils dé-

crioient le mariage, condamnoient l'usage
des viandes, & mettoient le Saint-Esprit
au rang des créatures. Baronius semble les
confondre avec les Hiéracites: mais ce
qu'il en dit d'après S. Philastre, convient
mieux aux Encratites, dont le nom se
rend exactement par ceux d'*Abstinens* ou
Continens. Voyez ENCRATITES & HIÉRACI-
TES. (G)

§ ABSTRACTION, (*Psychologie. Logi-
que.*) l'action d'abstraire, du verbe la-
tin *abstrahere*, *séparer une chose d'une au-
tre, tirer, mettre à part.*

Dans son acception la plus générale,
l'*abstraction* est l'opération par laquelle
l'esprit sépare de l'idée totale d'un sujet,
une partie de cette idée, pour la consi-
dérer seule, quoique la nature n'offre ja-
mais ces idées ainsi séparées, & que leurs
objets ne puissent pas même exister
séparément. Ainsi, c'est par *abstraction*
que l'on considère dans un sujet la subs-
tance sans la manière d'être, ou les modes
sans la substance, ou les relations sans
penser aux modes ou à la substance; mais
ce ne seroit pas une *abstraction*, si, dans
un sujet composé de parties distinctes les
unes des autres, & qui peuvent exister
séparément, on ne faisoit attention qu'à
une des parties: les branches d'un arbre,
par exemple, son tronc, ses racines, ses
feuilles, sont bien des parties d'un tout;
mais chacune a son existence propre, &
peut être séparée des autres sans être pour
cela anéantie. Le soldat peut exister séparé
de l'armée, & la tête séparée du corps.
C'est à tort que M. Bayle, dans sa *Logi-
que*, chap. ij, donne le nom d'*abstrac-
tion* à cette division; cette remarque n'a
pas échappé à M. le Clerc. *Logica pars
prima*, cap. vj. § 5.

Pour bien entendre ce que les Philoso-
phes disent de l'*abstraction*, il faut en dis-
tinguer de deux espèces; l'*abstraction phy-
sique*, & l'*abstraction métaphysique*.

L'ABSTRACTION PHYSIQUE, est celle
dont la logique m'apprend à faire usage
dans l'examen de tout sujet particulier,
dont je veux avoir une idée distincte. Elle
consiste à séparer l'une de l'autre, & à
considérer à part chacune des idées dif-
férentes que présente l'idée totale d'un

individu. Un globe blanc tombant du haut d'une tour, frappe ma vue; l'existence de ce fait, & son impression sur mes sens, me donnent une idée composée qui me représente cet objet entier, avec toutes les circonstances qui le caractérisent, & le distinguent de tout autre individu. Si je m'en tiens à cette première vue, j'ai, il est vrai, de cet objet une idée qui me le représente tel qu'il est, comme un tout à part; mais, comme je n'ai point décomposé cette idée, elle est confuse, je n'y distingue rien; la brute, aux yeux de laquelle cet objet se présente comme aux miens, en a une idée aussi claire que l'est la mienne; mais j'ai de plus que la brute, la faculté de décomposer cette idée totale, & sur-tout d'en considérer à part chaque idée partielle, que je distingue, que je sépare des autres; & que je rends seule présente à mon esprit par l'*abstraction*, comme si elle étoit isolée, & avoit à elle une existence réelle & indépendante; en conséquence je donne ou au moins je puis donner à chacune d'entr'elles un nom qui la désigne seule. Ainsi, dans le globe blanc qui tombe à ma vue, quoique je ne voie, & qu'il n'y ait réellement qu'un seul individu, je distingue cependant la couleur, la figure, le mouvement, &c. qui sont autant d'objets distincts d'idées que je puis examiner chacune à part, & indépendamment des autres: je pense au mouvement de ce globe, sans penser à sa figure ou à sa couleur; j'étudie sa figure sans penser à sa couleur: je puis parcourir ainsi de suite toutes les idées que cet objet unique offre à ma pensée, & je leur donne, dans mon esprit, par l'*abstraction*, une réalité, une existence à part qu'elles n'ont pas en effet.

Observez ici que quand je ne connois, & que même il n'existeroit dans la nature que ce seul être, en sorte que je ne pourrois le comparer avec aucun autre, à aucun égard que ce soit, mon esprit pourroit également en décomposer l'idée totale, & par l'*abstraction* physique, séparer, étudier à part, & nommer chacune des idées partielles renfermées dans l'idée totale; parce que l'existence des objets de ces idées partielles, & la perception que

j'en ai, ne dépendent pas des autres êtres; ni de leur rapport avec celui que j'examine, ni des idées que je puis avoir d'ailleurs: il ne s'agit dans mon esprit que de ce seul individu.

Deux traits essentiels distinguent cette première *abstraction* de la seconde, dont nous parlerons ensuite.

1°. L'*abstraction* physique n'a pour but que l'acquisition des idées distinctes que peuvent nous offrir, non pas la généralité des êtres, mais chaque individu pris à part; ainsi elle ne nous donne que des idées individuelles.

2°. Quoique nul des objets de ces idées abstraites individuelles, que l'*abstraction* physique sépare de l'idée totale de l'être particulier, n'existe, & ne puisse exister à part, chacun d'eux cependant existe réellement dans le sujet dont on l'abstrait, & y existe tel qu'il le falloit pour faire naître l'idée qui le représente, soit par son impression sur les organes des sens, soit par le moyen de la réflexion sur ce que nous sentons en nous-mêmes; la nature fournit individuellement la cause vraie de chacune de ces idées. L'*abstraction* physique ne s'exerce donc que sur les idées des individus, & dans chaque individu elle n'y distingue & n'en sépare que les idées dont les objets y sont réellement. Ainsi, dans le cas supposé, l'objet que je considère, & dont par l'*abstraction* je sépare les idées partielles, est uniquement ce globe blanc & tombant, & non un autre: c'est sa couleur, sa figure, son mouvement, & non la couleur, la figure ou le mouvement d'un autre: or cette couleur blanche; cette figure sphérique, ce mouvement de chute, sont des choses réelles; les causes des idées que j'en ai, existent effectivement dans cet individu, indépendamment de tout autre être; c'est dans l'état naturel des choses, & non dans mon imagination, que j'en puise les idées: & c'est par cette raison que je donne à cette opération de l'esprit le nom d'*abstraction physique*.

Nous observerons ici, par rapport au langage, que l'on dit, faire *abstraction* non pas de l'idée que l'on sépare pour la considérer seule, mais de celles dont on la sépare & que l'on ne considère point.

Ainsi on dira : *Louis XIV*, abstraction faite, ou faisant abstraction de son rang, de son pouvoir, de ses richesses, mérite, par la seule bonté de son cœur, l'amour de tous ceux qui le connoissent.

C'est à l'abstraction physique que nous devons toutes nos idées distinctes ; sans elle nous n'en aurions que de confuses, nous ne nous éleverions pas au dessus des notions de la brute qui, selon les apparences, bornée à distinguer un individu d'un autre, est, comme le pense M. Locke, incapable de décomposer & d'abstraire les idées. C'est peut-être à ce défaut que tant de gens doivent leur stupidité, leur manque de mémoire, leur incapacité ; ils ne distinguent rien dans l'idée composée d'un individu, ou s'ils y apperçoivent divers objets d'idées différentes, comme la figure, la couleur, le mouvement, c'est d'une manière très-imparfaite, sans les distinguer réellement l'une de l'autre, sans les abstraire, & sans avoir jamais de chacune des idées claires & séparées.

Du défaut d'abstraction physique doit naître aussi le manque de mots pour exprimer les idées abstraites de *substance*, de *mode*, de *relation*, que l'on peut distinguer dans l'idée totale de chaque individu : je ne puis pas donner de noms propres à des idées que je ne distingue pas les unes des autres. Delà sans doute la pauvreté de la langue des nations sauvages & ignorantes ; la richesse au contraire des langues que parlent les gens savans, naît de la cause opposée. Lorsqu'en décomposant une idée totale, je découvre clairement différens objets d'idées distinctes que j'abstrais les unes des autres, & dont je me fais un concept à part, chacune de ces idées claires est une richesse nouvelle ajoutée à mes connoissances, & son nom un nouveau mot dont ma langue s'enrichit. C'est pour avoir abstrait l'idée de la figure du globe tombant, que j'ai acquis l'idée & le nom de la *figure sphérique*.

C'est enfin à cette opération de l'esprit que nous devons le pouvoir de définir, de décrire & d'analyser ; puisque ces actes consistent dans l'énumération exacte des idées claires que l'on distingue dans l'idée totale du sujet que l'on veut faire con-

noître distinctement, & que l'on en a abstraite.

Quelque avantage que l'esprit humain retire de l'usage de l'abstraction physique, pour perfectionner les idées & les rendre plus distinctes, on peut cependant en abuser, & de l'abus qu'on en fait naissent nombre d'erreurs dans les sciences. Cet abus consiste à donner à ces idées abstraites une réalité, une existence à part qu'elles n'ont point, & à les considérer en conséquence séparément de l'individu dans & par lequel chacun des objets de ces idées existe. On se fait l'idée abstraite de la matière ou de la substance d'un individu, sans penser à ses modes & à ses relations ; & on se forme bientôt je ne sais quelle idée obscure d'une substance dépouillée de toute manière d'être & de toute relation ; en même temps on se forme l'idée tout aussi obscure de ces modes & de ces relations, comme de quelque chose qui existoit à part sans la substance, & qui va s'y joindre pour que cette substance devienne un tel individu ; ne considérant pas que nulle substance n'existe ni ne peut exister sans quelque manière d'être & sans quelque relation ; & que les modes & les relations sont, non des substances, mais la manière dont existent les substances, soit en elles-mêmes, soit par rapport aux autres substances.

D'un autre côté, faisant attention aux diverses idées qui sont excitées dans notre esprit, soit par la réflexion qui s'exerce sur ce que nous sentons au dedans de nous, soit par la sensation que nous fait éprouver un être dont nous sentons les effets, nous avons supposé autant d'êtres différens dans un individu que nous avons eu par lui d'idées différentes ; chacun de ses modes s'est offert à nous, sur-tout depuis que nous avons donné un nom à chacune des idées qu'ils ont fait naître, comme un être séparé, réel & indépendant ; & par une suite de cette erreur nous avons fait souvent de l'être le plus simple un être composé de plusieurs êtres. La Théologie nous en fournit bien des exemples, ainsi que la Psychologie : Dieu n'est plus simplement l'être parfait ; il y a en lui, si l'on prend à la lettre les discours

de divers docteurs, des connoissances de diverse nature, des volontés opposées. Une miséricorde & une justice, une sainteté & une bonté, une sagesse & une volonté qui, comme autant d'êtres distincts, agissent séparément & indépendamment l'un de l'autre, qui quelquefois même sont en opposition, pour ne pas dire en contradiction. Dieu n'est plus un seul être, mais un composé de divers êtres qui ont un département séparé & distinct. Il en est de même par rapport à notre ame ; « je crains, dit M. Locke, que la manière dont on parle des facultés de l'ame, » n'ait fait venir à plusieurs personnes » l'idée confuse d'autant d'agens qui existent distinctement en nous, qui ont » différentes fonctions & différens pouvoirs, qui commandent, obéissent & » exécutent diverses choses, comme autant d'êtres distincts ; ce qui a produit » quantité de vaines disputes, de discours » obscurs, & pleins d'incertitude sur les » questions qui se rapportent aux différens » pouvoirs de l'ame. » Rien n'est mieux fondé qu'une telle crainte ; si l'on n'étoit pas tombé dans l'erreur dont je parle, auroit-on proposé & agité comme très-importantes ces questions sur lesquelles on est si fort divisé ? Si le jugement appartient à l'entendement ou à la volonté ? S'ils sont l'un & l'autre également actifs, également libres ? Si la volonté est capable de connoissance, ou si ce n'est qu'une faculté aveugle ? Si l'entendement guide la volonté & la détermine, ou si la volonté est indépendante de l'entendement, &c. ? S'exprimerait-on autrement quand l'ame seroit un être composé de divers êtres, comme le jugement, l'entendement & la volonté, & que ces êtres existeroient aussi séparément dans l'ame, qu'un pere de famille, sa femme ; son fils & son valet existent séparément & individuellement dans une même maison ? Au lieu qu'il falloit se souvenir que toutes les idées abstraites n'ont de réalité distincte que dans notre esprit ; que les diverses idées que la connoissance que nous avons d'un individu nous donne, ne sont le fruit que des diverses faces sous lesquelles nous l'envisageons, & des diverses impressions qu'il peut faire sur nous,

par un effet de la puissance qui est en lui de les produire, & en nous de les recevoir ; que nous ne sommes venus à les distinguer, & à leur donner des noms, que par l'incapacité où nous sommes de voir en même temps, & par un seul acte de l'esprit, un sujet sous toutes les faces, & de nous en faire, sans l'abstraction, des idées distinctes. Sa substance, ses modes, ses relations ne sont point différens êtres, mais un seul & même être, qui n'existe point autrement. En vain l'on distingue en Dieu des attributs physiques, des attributs moraux, & dans chacune de ces classes divers attributs particuliers ; il n'y a rien en Dieu de réellement distinct. L'être éternel est en même temps l'être juste, le Dieu saint & sage est en même temps l'être immortel & bon ; il n'est jamais l'un sans l'autre, il ne laisse pas une de ses perfections de côté, & ne s'en dépouille pas pour en exercer une autre. Ce sont là les attributs, les pouvoirs divers d'un être simple, c'est son essence. L'homme a la faculté de marcher, de chanter, de parler, de penser, de choisir, de vouloir ; ce sont bien dans notre esprit différentes facultés, mais non pas différens êtres : cet homme qui marche, qui chante, qui parle, est le même que celui qui pense, qui choisit, qui veut. C'est la réunion de tout ce que nous distinguons dans un sujet qui en constitue l'être ; y ajouter ou y retrancher ; c'est en faire un être différent ; ce n'est donc pas de Dieu que vous parlez quand, vous livrant au goût de l'abstraction, vous parlez d'un être qui n'a qu'une bonté, ou une justice, ou une miséricorde, ou une sainteté sans bornes : qui dit *Dieu*, parle d'un être qui est souverainement parfait ; qui dit *ame*, parle d'un être intelligent ; toutes les facultés ou qualités diverses que nous lui attribuons, ne sont que les suites ou effets nécessaires de ce qu'elle est.

Quelle loïn que nous poussions l'analyse & la décomposition d'une idée totale, avec quelque soin que nous ayons étudié chacune des idées partielles qu'elle renferme, quelque distinctement que par l'abstraction nous les ayons considérées, ne nous fluttons pas d'avoir jamais acquis une idée parfaitement complète d'un individu

quelconque : l'esprit le plus pénétrant ne parviendra jamais jusqu'à une connoissance parfaite d'aucun des êtres que nous ôtre la nature. Le premier principe des substances, ou ce qu'on nomme l'essence des substances, nous sera toujours caché; ainsi quelque distincte que nous paroisse l'idée que par l'abstraction physique nous nous sommes formée d'un être, ne jugeons pas témérairement que nous l'avons approfondi, & qu'il ne nous reste plus rien à y connoître : tant que l'essence même nous est inconnue, nous sommes forcés de convenir qu'il peut y avoir dans cette essence des côtés qui ont échappé à nos regards, & qui nous fourniroient bien de nouvelles idées que nous ne soupçonnons pas, si le voile qui nous cache l'essence de la chose étoit levé : il n'y a que les idées que nous formons nous-mêmes, dont nous puissions dire que nous les connoissons entièrement.

Tant que nous nous en tenons à cette première abstraction, nous avons, il est vrai, des idées distinctes des individus : mais comme elle ne fait aucune comparaison d'un individu à un autre, pour en saisir le résultat, nous n'avons toujours par son moyen que des idées individuelles; & tant que mon esprit est borné aux idées des individus, un objet ne m'aide point à en connoître un autre; chaque idée que je découvre dans le dernier objet que j'examine, est pour moi une idée toute nouvelle, qui appartient en propre à l'idée totale de cet individu : elle est elle-même une idée individuelle, pour laquelle je dois inventer un nouveau nom, & il m'en faudra inventer autant que la nature m'offrirait d'idées individuelles dans l'immense variété des êtres. Mais quelle imagination seroit capable de les inventer? Quelle mémoire pourroit les retenir? Et quels organes suffiroient à les prononcer? Non seulement la neige, les lis, le papier, le linge, la craie, le lait, le plâtre, &c. auroient leurs noms propres, mais encore chacun des modes de ces substances, qui ne s'offre à l'esprit que comme mode d'un tel individu. La blancheur, par exemple, qui est commune à ces divers êtres, ne pourra pas être désignée par un nom com-

mun, elle exigera un nom particulier dans chaque substance dont elle sera un mode. Je n'aurai aucune mesure, nulle notion, nulle idée commune à laquelle je puisse rapporter plus d'un sujet : chacun me paroîtra isolé & sans rapport; & mon esprit accablé par la multitude de ces idées individuelles, qu'aucune classification ne rassemble sous une idée commune, sous une dénomination générale, n'y verra aucun ordre, & se perdra dans ce chaos immense : mais dès que je viens à comparer entr'eux les êtres, non-seulement sous leur idée totale & individuelle, mais aussi par les idées partielles que j'ai abstraites de l'idée totale; quand, par exemple, je compare l'idée de la substance, ou des modes, de la couleur, ou de la figure, ou du mouvement, ou des relations d'un individu, avec l'idée de la substance, ou de la couleur, ou de la figure, ou du mouvement d'un autre individu, je reconnois bientôt dans l'idée de l'un des idées que j'avois déjà découvertes dans celle de l'autre; j'y vois des traits de ressemblance plus ou moins nombreux; un troisième me les représente encore, puis un quatrième, un dixième, un centième, un millième m'offrent successivement le même objet d'idée, quoique diversement accompagné chez chacun d'eux; séparant cette idée de toutes celles qui s'offrent à moi dans ces objets, mais qui ne se ressemblent pas, je la considère seule, je m'isole de tout ce qui l'accompagnoit, & je m'en fais une idée à part, à laquelle je donne un nom qui la désigne également par-tout où son objet existe; ce n'est plus une idée individuelle, c'est une idée commune & générale qui convient à tous les êtres en qui son objet se trouve, quelque différens qu'ils soient à tout autre égard. La blancheur n'est plus un mode particulier du papier sur lequel j'écris maintenant, c'est le nom d'une idée commune à tous les objets blancs, au lait, à la neige, au plâtre, au linge, au lis, à tous les papiers blancs de l'univers. Je vais plus loin encore, & séparant l'idée de blancheur de l'idée de tous les êtres qui l'ont excitée chez moi, par leur impression sur mes sens, je me la représente elle-même comme être à part,

réel, isolé dans mon esprit : par ce moyen, j'ai l'idée abstraite métaphysique de la blancheur ; j'en ai une idée que je nomme *universelle* ou générale, parce qu'elle me représente la blancheur par-tout où existe l'objet qui m'en peut procurer la sensation. L'opération de l'esprit par laquelle je me forme ainsi des idées générales, universelles, séparées de celles de tout individu, est ce que nous nommons *abstraction métaphysique*.

L'*abstraction* métaphysique est donc l'acte de l'esprit qui séparant de l'idée d'un individu ce qu'il a de commun avec d'autres, en forme une idée commune à tous, qui ne représente plus aucun individu, mais uniquement les traits par lesquels ces divers êtres se ressemblent. Tant que je me suis borné à décomposer l'idée de moi, & à séparer par l'*abstraction* physique chacune des idées que mes sens & le sentiment intime de ce qui se passe en moi, pouvoient me découvrir, je me suis formé une idée distincte, mais individuelle, qui ne représente que moi : je me suis donné, ou au moins j'ai pu me donner un nom, celui d'*homme* : de même j'ai pu donner un nom particulier à chacune des idées partielles que j'ai distinguées & abstraites de mon idée totale, corps organisé, ame raisonnable, sensibilité physique, sentiment moral, action corporelle, mouvement spontané, pensée, volonté, plaisir, peine, crainte, désir, &c. je n'ai eu besoin que de m'étudier moi seul, pour parvenir à me former par l'*abstraction* physique toutes ces idées ; j'ai vu d'autres individus, mais ne les comparant point avec moi, je ne les ai considérés que comme d'autres individus qui n'étoient point moi : dans l'idée de chacun d'eux étoient renfermées les idées de tout ce qui les fait être tels individus & non d'autres : je leur ai donné aussi à chacun des noms, *Pierre, Alexandre, Frédéric, Louis*, & ces noms se terminent à ces individus, & n'en désignent point d'autres. Mais enfin, à force de voir ces individus & un nombre infini d'autres, & venant à les comparer, en décomposant l'idée totale de chacun d'eux, & en m'en formant par l'*abstraction* physique des idées distinctes, j'ai aperçu que ces individus se

ressembloient par nombre d'endroits ; j'ai reconnu dans eux les mêmes objets d'idées partielles que j'avois découverts en moi : malgré quelques différences de taille, de couleur, d'habillement, d'attitude, de lieu, de temps ; &c. qui m'empêchent de les confondre, je retrouve chez tous un corps organisé, une ame raisonnable, une sensibilité physique, un sentiment moral : je rassemble tous ces traits communs, j'en forme une idée qui ne renferme que ces traits-là, & à laquelle je trouve que tous ces êtres particuliers participent également. Je leur donne à tous, comme à moi, le nom commun d'*homme* ; & ce nom ne désigne plus un tel être particulier, mais tous ceux qui participent à l'idée générale que je me suis formée : cette idée même à laquelle je compare désormais tous les individus que je vois, se présente à mon esprit comme quelque chose de déterminé, de réel, d'existant à part, comme une mesure commune pour juger de tous les êtres avec lesquels je me compare : cette idée reçoit de moi un nom qui semble augmenter encore la réalité imaginaire de l'existence de son objet, je la désigne par le mot *humain*, par lequel je veux marquer l'idée composée de tous les traits par lesquels tous les hommes se ressemblent, & jamais ceux qui les distinguent les uns des autres. Voyez ci-après **ABSTRAIT & ABSTRAITE**.

Ce qui n'étoit donc d'abord qu'une idée individuelle, devient par l'*abstraction* métaphysique telle que nous l'avons définie, une idée plus ou moins générale, selon qu'elle convient à un plus ou moins grand nombre d'individus. Ainsi l'*abstraction* métaphysique & l'acte par lequel l'esprit généralise ses idées, ne sont qu'un seul & même acte, qui, sous l'une & l'autre dénomination, consiste à former, par la réunion des traits semblables que l'on découvre en divers sujets, des idées qui leur conviennent également à tous ; & par le nom qu'on donne à ces idées, nous procurer un mot commun qui les désigne tous, sans aucun égard aux traits par lesquels ils sont distingués les uns des autres.

Employant le terme d'*homme* pour désigner un certain objet déterminé, tous les objets semblables pourront être représentés par

par ce même terme. Si l'ame porte ensuite son attention sur tout ce qui est renfermé dans l'idée particulière de l'homme qu'elle a sous les yeux, & que par l'*abstraction* physique elle s'en forme autant d'idées séparées, à chacune desquelles elle donne un nom, elle trouvera dans ces idées partielles les élémens d'une idée abstraite métaphysique, au moyen desquels elle s'élèvera par degré aux notions les plus universelles.

Détachant donc de l'idée particulière d'un certain homme ce qu'elle a de propre ou d'accidentel, & ne conservant que ce qu'elle a d'essentiel, ou plutôt de commun à tous les hommes que je connois, mon ame se formera l'idée de l'homme en général. Si je ne fixe mon attention que sur la nutrition, le mouvement, le sentiment, j'acquerrai l'idée plus générale d'animal. Si je me borne à ne considérer dans l'homme & dans les animaux, que cet arrangement des parties physiques, qui rend les corps propres à croître par une nourriture quelconque, qui s'incorpore en eux, j'acquerrai l'idée plus générale encore de corps organisé, qui conviendra aux hommes, aux animaux brutes & aux plantes. Laisant là l'idée d'organisation, pour ne considérer que l'étendue & la solidité, mon ame se formera l'idée plus universelle de corps en général. Faisant encore *abstraction* de l'étendue solide, pour ne m'arrêter qu'à l'existence seule, l'ame acquerra l'idée la plus générale de toutes, celle de l'être. Par ces exemples de l'*abstraction* métaphysique, on peut aisément comprendre comment l'ame humaine s'est formé cette immense quantité d'idées abstraites qui sont presque toujours l'objet de ses méditations & de son étude, & dont les termes qui les désignent composent presque toute la richesse des langues.

C'est au moyen de cette opération, que sans surcharger les langues de tous les mots nécessaires pour égaler le nombre des individus, nous pouvons tous les désigner, & que, sans avoir une idée de chacun d'eux, nous nous les représentons tous; c'est par elle que saisissant les traits par lesquels les êtres se ressemblent, nous les avons rangés sous des classes dont les limites sont marquées; delà les genres & les espèces di-

verses, qui nous facilitent si fort l'étude & la connoissance de ce nombre immense de choses que la nature présente à nos regards; par-là nous établissons entre nos idées des rapports qui nous représentent les rapports des êtres entr'eux, & leur enchaînement; nous transportons dans nos idées l'ordre qui regne dans la nature; nous ne courons plus le risque de nous perdre dans la foule innombrable des êtres; ils se présentent à nous chacun dans son rang & dans l'ordre convenable, pour que nous les distinguions. Sans les classifications, que seroit toute l'histoire naturelle? Et comment, sans l'*abstraction* métaphysique, aurions-nous pu ranger nos idées par classes? Comment aurions-nous distingué sans elle ces traits communs aux êtres de même genre ou de même espèce? Au lieu que par le secours de l'*abstraction*, nous pouvons nous représenter distinctement tout le spectacle de la nature, chaque genre, chaque classe, chaque espèce supérieure & inférieure, chaque division & subdivision; chaque idée distincte ayant un nom connu, que la mémoire retient aisément, nous pouvons sans peine parler avec clarté de diverses choses, dont nous n'aurions jamais pu sans confusion faire le sujet de nos conversations, ni l'objet de nos jugemens. Sans l'*abstraction* métaphysique, nous ne pouvons juger que des individus que nous connoissons; mais ayant généralisé nos idées, nous pouvons juger de tous les individus de l'espèce, pourvu que nous ne prononcions à leur égard que sur les idées distinctes que nous en avons acquises.

Quelque avantage cependant que nous tirions de la capacité d'abstraire; quelque supériorité que nous ayons à cet égard sur les brutes, n'oublions pas d'un côté que cette faculté ne nous est nécessaire qu'à cause des bornes de nos connoissances; & de l'autre, que l'abus qu'il est si facile d'en faire, est pour nous une source funeste de disputes vaines & d'erreurs dangereuses.

Incapables de voir d'un coup-d'œil & distinctement toutes les faces d'un sujet, toutes les idées partielles renfermées dans l'idée totale, il a fallu, pour en acquérir la connoissance, le décomposer & en séparer

chaque idée par l'*abstraction* physique ; trop bornés pour voir & examiner tous les êtres, tous les faits individuels, nous avons dû nous restreindre à l'étude d'un très-petit nombre, d'après lesquels nous jugeons de tous les autres que nous croyons leur être semblables : notre mémoire étant trop foible pour rappeler toutes les circonstances particulières, & les modifications propres à chaque individu, & tous les caractères qui les distinguent les uns des autres, nous les retranchons par l'*abstraction* métaphysique ; nous les laissons à part comme s'ils n'existeroient pas, & nous nous bornons à ce qui nous a paru être essentiel & commun à chacun d'eux. Rien de tel n'est nécessaire, & n'a lieu dans l'intelligence suprême ; sa connoissance infinie comprend tous les individus ; il ne lui est pas plus difficile de penser à tous en même temps, que de ne penser qu'à un seul, de voir toutes les faces d'un sujet, que de n'envisager qu'une seule ; au lieu que la capacité de notre esprit est remplie, non seulement lorsque nous pensons à un seul objet, mais lorsque nous ne le considérons que par un seul endroit.

Des notions qui partent d'une telle origine, ne peuvent être que défectueuses, & vraisemblablement il y aura du danger à nous en servir sans précaution ; l'expérience ne nous en a que trop souvent convaincus, & il est du devoir d'un philosophe de se tenir en garde contre les erreurs qui peuvent en naître. Nous allons parcourir en peu de mots les différens pièges que nous tend l'agrément des idées universelles.

1°. L'*abstraction* métaphysique, en généralisant nos idées, a donné plus d'étendue à nos connoissances, & a ouvert un champ plus vaste à nos méditations. Il est flatteur pour notre esprit de pouvoir, au moyen des classifications sous lesquelles nous rangeons tous les êtres, embrasser la nature entière : nous en sommes, ou au moins nous en paroissions plus savans, plus profonds : nous faisons, d'après ces idées universelles, des règles générales en plus petit nombre ; nous portons des jugemens plus étendus, notre paresse, ou plutôt la foible portée de notre esprit en est flattée ; mais en nous applaudissant de notre science spéculative, nous sommes forcés à chaque pas de dé-

plorer notre peu d'habileté dans la pratique. Etendre nos idées générales n'est pas perfectionner nos idées individuelles, & cependant ce n'est jamais d'une manière générale & universelle que nous agissons, mais toujours dans les cas particuliers, & envers tel ou tel individu. Or, ces traits particuliers, ces différences propres, ces circonstances individuelles, dont nous faisons *abstraction* pour généraliser nos idées, modifient si considérablement & de tant de façons différentes dans chaque individu, l'objet de l'idée métaphysique que nous nous sommes faite par l'*abstraction*, que ce qui étoit vrai à l'égard de l'idée générale, ne l'est plus à l'égard de l'individu. Si, pour juger sagement d'une chose dans chaque cas particulier, il faut la connoître sous toutes ses faces ; si, pour réussir à produire tel effet désiré sur tel individu, il faut avoir une idée la plus exacte possible du sujet sur lequel on veut agir, & des moyens que l'on emploie, on devra convenir que le plus habile dans chaque genre d'occupation, & dans chaque cas particulier, ne sera pas celui qui aura le plus d'idées abstraites métaphysiques, & les notions les plus universelles, mais celui qui aura le plus d'idées distinctes individuelles. Delà vient, par exemple, que tant de savans médecins, dont les jugemens généraux sont des oracles, & qui dans la spéculation l'emportent sur tous les autres, ont si peu de succès & montrent une capacité au dessous du médiocre dans la cure des maladies pour lesquelles les particuliers les consultent. Delà tant de systèmes de législation, d'éducation, d'économie, qui, aussi long-temps que l'on s'en tient aux idées générales, paroissent bien liés & infailibles, qui cependant, lorsqu'on vient à en faire l'application aux cas particuliers, sont absolument impraticables. Delà tant de machines inventées avec esprit, mais qui, pour avoir été construites d'après des idées purement métaphysiques, ont prouvé ce que nous avons dit, que ce ne sont pas les idées universelles, mais le plus grand nombre d'idées distinctes individuelles, qui font l'homme habile dans chaque genre d'occupation, dans chaque cas particulier. Les défauts dont nous avons parlé viennent de ce que l'on ne se souvient pas,

comme on le devoit, 1°. que les *abstractions* ne sont que dans notre esprit & jamais dans la nature ; qu'il n'existe point d'être métaphysique , aucun objet général, mais seulement des individus ; que la nature n'agit jamais par classe , mais par individus , & que l'idée abstraite universelle est , dans chacun des êtres , modifiée par tant de circonstances propres , que l'on ne saura établir aucune règle générale d'une application sûre , sur la seule idée universelle formée par l'*abstraction* métaphysique. On oublie , 2°. que quelque profondément que l'on ait médité sur les êtres d'une même espèce , quelque soin qu'on ait apporté à rassembler dans l'idée universelle tous les traits qu'on suppose leur être essentiels , & qu'on voit leur être communs à tous , jamais cette idée universelle ne nous représentera leur essence , & par conséquent ne nous mettra en droit de dire sans témérité : Je ne vois rien de plus que cela dans mon idée , donc il n'y a rien de plus que cela dans les êtres qu'elle doit me représenter , donc tels êtres ne peuvent produire ou souffrir que tels effets précisément. 3°. Que c'est moins par rapport à leur nature réelle , que par rapport à nos connoissances , que nous rangeons les êtres dans différentes classes subordonnées ; un œil plus pénétrant , des sens plus délicats , plus de pénétration dans l'esprit , nous feroient appercevoir , entre des êtres que nous croyons semblables , des différences qui nous obligeroient à les ranger dans d'autres classes distinctes de toutes les autres : nous verrions qu'il n'est pas dans la nature deux êtres parfaitement semblables ; que chacun a des rapports , des influences , des qualités , des facultés , des pouvoirs différens ; nous voyons des ressemblances , & nous en concluons précipitamment , que les différences dont nous faisons *abstraction* , ou que nous n'avons pas apperçues , ne sont rien ; en conséquence nous croyons pouvoir attendre les mêmes effets de chacun des individus que nous rangeons dans la même classe , & nous nous trompons.

2°. Une seconde erreur qui naît de l'habitude des *abstractions* , & de l'abus des idées universelles , consiste à regarder chaque genre , chaque espèce , chaque

classe d'êtres , comme faisant un corps à part , qui agit en bloc , qui forme dans la nature une province isolée , qui ne tient qu'à elle-même , & qui suit en corps une même loi générale ; au lieu que dans le vrai , nul être n'agit en général , nul genre , nulle espèce n'agit en corps : chaque individu agit individuellement , par une suite de ce qu'il est , comme étant un tel être & non un autre , déterminé en tout sens , qui existe en ce moment en tel lieu , avec tel caractère , tels rapports qui lui sont propres , & qui a en conséquence des influences particulières dont l'effet est détruit si vous lui substituez un autre individu. Cet être tel qu'il existe , est aussi différent dans sa place , de tout individu de son espèce , relativement aux effets qu'il produira , que s'il étoit d'une espèce différente ; c'est de l'oubli de cette vérité qu'est sans doute venue l'erreur si commune aujourd'hui chez les philosophes à la mode , qui , pour combattre le système consolant d'une providence particulière , enseignent que Dieu n'agit que par des lois générales ; supposant qu'il ne connoît la nature que par les idées universelles , qu'il ne fait attention qu'aux genres & aux espèces & jamais aux individus , ne faisant pas réflexion que ces classifications , ces idées universelles ne sont dues qu'aux bornes de notre esprit , & qu'elles ne peuvent avoir lieu dans l'intelligence infinie à qui tout est présent : qui découvrant toutes les différences qui distinguent un individu d'un autre , ne peut jamais les confondre ; qui par conséquent n'a jamais besoin d'*abstractions* , & d'idées universelles pour étendre ses connoissances , pour prévenir la confusion dans ses idées , & pour soulager sa mémoire. Chaque individu est pour lui un être à part , un agent déterminé , dont les rapports , l'influence , les modifications , sont fixées par ce qu'il est précisément.

3°. Une troisième erreur due à l'abus des *abstractions* métaphysiques , consiste à donner à nos idées universelles abstraites une existence hors de nous , une réalité distincte des individus qui nous ont fourni les idées simples dont nous composons l'idée générale. On semble soupçonner hors des individus je ne fais quelle essence qui va se placer dans chaque être , & à laquelle ensuite

vont se joindre les modifications qui font qu'un tel individu est tel & non un autre. De là tous ces termes intelligibles des scholastiques, *nature universelle, relations, formalités, qualités occultes, formes substantielles, espèces intentionnelles*. De là tant de questions vaines & absurdes sur le néant, sur les êtres possibles, sur les créatures non existantes encore. De là la fameuse controverse entre les nominaux & les réalistes. Peut-être même les modernes ne sont-ils pas exempts de cette erreur; au moins ne paroît-il pas qu'ils emploient toujours, comme ils le devroient, les mots, par exemple, de *substance, d'espèce, d'être, de genre, d'essence*, &c. pour être seulement les noms de certaines collections d'idées simples, mais ils semblent vouloir désigner par-là je ne fais quelles réalités existantes hors d'eux. Voyez Locke, *Essai sur l'entendement humain*. Condillac, *Essai sur l'origine des connoissances humaines*, sect. 5. Clerici, *opera Philosophica. Pars prima Logica*. Wats, *Philosophical Works*, *Essai III. Wats, Logick*. Bonnet, *Essai de Psychologie*. (G. M.)

ABSTRAIRE, (verbe irrégulier.) Voy. VERBES IRRÉGULIERS.

§ ABSTRAIT, (TERME), *Logique*. On entend par-là tout terme qui est le signe d'une idée abstraite. Il y aura donc autant de diverses sortes de termes abstraits qu'il y aura de différentes idées abstraites; puisque chacune d'elles doit avoir un nom qui la fixe dans notre mémoire, & qui lui donne dans notre esprit une réalité qui lui manque hors de nous. Nulle part la nature ne nous offre l'objet isolé & subsistant d'une idée abstraite. Voyez ABSTRACTION, ABSTRAITE. Tous les termes de la langue sont ou individuels ou abstraits: les individuels désignent chacun un individu distinct; ce sont ceux que l'on appelle *noms propres*, tels que *Cicéron, Virgile, Bucéphale, Londres, Rome, Seine, Fibre*. Les autres sont des termes abstraits, parce qu'ils ne désignent pas des individus, mais des idées communes à plusieurs. Tous les substantifs de cette espèce qui désignent des idées universelles, des espèces ou des genres d'êtres, se nomment chez les grammairiens, *noms appellatifs*, tels que *poisson, cheval, homme, ville, rivière*, &c. mais en philosophie on

nomme *abstrait*, généralement tous les termes qui désignent quelque idée abstraite, de quelque nature qu'elle soit, de substance, de mode, de relation, soit qu'elle se rapporte à des êtres existans substantiellement, soit qu'elle n'ait d'existence que dans notre esprit, comme sont les mots, *corps, esprit, étendue, couleur, solidité, mouvement, vie, mort, pensée, volonté, sentiment, honneur, vertu, tempérance, religion*, &c. Les pronoms, les adjectifs, les nombres, les verbes, les adverbes, les conjonctions, les prépositions, les particules sont des termes abstraits, puisqu'ils ne désignent point par eux-mêmes d'individus, mais des idées communes à plusieurs, formées dans notre esprit par abstraction.

Entre ces termes, les scholastiques en ont distingué deux sortes, qu'ils ont opposées l'une à l'autre, dont l'une forme une classe de termes qu'ils nomment *abstrait*, & l'autre celle des termes qu'ils nomment *concrets*.

Les *abstrait*, selon eux, sont les termes qui signifient les modes ou les qualités d'un être, sans aucun rapport à l'objet en qui se trouve ce mode ou cette qualité, ce sont les noms substantifs en grammaire; tels sont les mots *blancheur, rondeur, longueur, jageffe, mort, immortalité, vie, religion, foi*, &c.

Les *concrets* sont ceux qui représentent ces modes, ces qualités avec un rapport à quelque sujet indéterminé, ou autrement ceux qui représentent le mode comme appartenant à quelque être; & ces termes sont ceux que les grammairiens nomment *adjectifs*, quoiqu'assez souvent ils soient employés comme substantifs; tels sont, *blanc, rond, long, jage, mortel, mort, immortel, vivant, religieux, fidele*, &c. quoique les termes *jage, fou, philosophe, lâche*, &c. s'emploient souvent comme substantifs, ils sont cependant termes concrets, parce qu'ils ont leurs termes abstraits correspondans, *jageffe, folie, philosophie, lâcheté*, &c.

Après ces explications, que nous ne saurions étendre sans répéter ce que nous avons dit sous *abstraction*, & ce que nous dirons sous *idées abstraites*, il ne nous reste qu'une ou deux remarques à faire sur les termes *abstrait*.

1°. Un terme *abstrait* peut quelquefois être employé comme nom propre & individuel, en y ajoutant quelque mot qui en restreigne le sens à un seul individu, ou en indiquant quelque circonstance qui produise le même effet dans l'esprit de ceux qui la connoissent. Ainsi *pere, mere, femme, jaur, maison* sont des termes généraux, des termes *abstraits* : ils deviendront individuels, si je dis, par exemple, *mon pere, ma mere, ma femme, ja jaur, la maison de S. Paul*. De même si, étant à Paris, je dis, *le roi, la riviere, le lieutenant de police*, chacun fait que je parle de *Louis XVI, de la Seine, de M. Lenoir*, quoique ces termes, *roi, riviere, lieutenant de police* soient les termes généraux qui en tout autre cas, désignent chaque *roi, chaque riviere, chaque lieutenant de police*.

2°. De même des termes individuels, des noms propres peuvent devenir des termes universels & *abstraits*, parce qu'ayant pris, de l'être unique que chacun désigne, les caracteres les plus frappans qui les ont distingués, on en fait un concept à part, auquel on donne ce nom propre individuel, & on emploie ce nom propre à désigner tout autre être qui lui ressemble par ces traits caractéristiques. Ayant fait, par exemple, dans l'idée individuelle d'*Alexandre*, les idées partielles d'*ambition, de valeur entreprenante*; dans l'idée de *César*, celle d'*un général parfait, qui joint la science militaire, l'étude des belles-lettres, la prudence, l'activité au courage héroïque*; j'emploie les mots *Alexandre & César*, comme des noms communs qui ne désignent que des traits distinctifs de ces individus : je les emploie dans ce sens, & je dis de *Charles XII*, c'est l'*Alexandre du nord*; de *Frédéric III*, c'est un *César*. C'est dans ce même sens que l'on dira d'un politique fourbe, cruel, qui emploie la trahison & le crime, c'est un *Machiavel*.

3°. C'est à l'existence des termes *abstraits* que nous devons ces figures poétiques, qui consistent à personnifier des idées purement intellectuelles; la *mort, la religion, la discorde*, les *idées métaphysiques* dont un auteur fait une voiture d'une rapidité de course étonnante, la *nature, la superj-*

tion, &c. Peut-être est-ce à l'abus de ces termes que l'on a dû le polythéisme absurde de tant de peuples, parce que l'on a personnifié les attributs divins & les divers actes de la providence. On a bientôt oublié que ces termes ne désignoient que des idées *abstraites*, & non des êtres reels existans à pari.

4°. Enfin, il faut observer que l'on ne peut fixer le sens des termes *abstraits*, qu'en détaillant les diverses idées simples dont la réunion constitue l'*idée abstraite*, qu'on désigne par leur moyen; mais si l'objet que signifie ce terme *abstrait*, n'est lui-même qu'une seule idée simple, ce qui a lieu dans les noms des sensations simples, comme *rouge, verd, doux, aigre, chaud, froid*, on ne peut pas les définir; il faut les expliquer par d'autres termes, ou présenter l'objet même, & le faire agir sur les sens. (C. M.)

ABSTRAIT, *abstraite*, adjectif participe; il se dit des personnes & des choses. Un esprit *abstrait*, c'est un esprit inattentif, occupé uniquement de ses propres pensées, qui ne pense à rien de ce qu'on lui dit. Un auteur, un géometre, sont souvent *abstraits*. Une nouvelle passion rend *abstrait*: ainsi nos propres idées nous rendent *abstraits*; au lieu que *distrait* se dit de celui qui à l'occasion de quelque nouvel objet extérieur, détourne son attention de la personne à qui il l'avoit d'abord donnée, ou à qui il devoit la donner. On se sert assez indifféremment de ces deux mots en plusieurs rencontres. *Abstrait* marque une plus grande inattention que *distrait*. Il semble qu'*abstrait* marque une inattention habituelle, & *distrait* en marque une passagère à l'occasion de quelque objet extérieur.

ABSTRAIT, est aussi un mot en usage dans les Mathématiques: en ce sens l'on dit que les nombres *abstraits* sont des assemblages d'unités considérées en elles-mêmes, & qui ne sont point appliquées à signifier des collections de choses particulieres & déterminées. Par exemple, 3 est un nombre *abstrait*, tant qu'il n'est pas appliqué à quelque chose: mais si on dit 3 *piés* par exemple, 3 devient un nombre concret. Voyez CONCRET. Voyez aussi NOMBRE.

Les Mathématiques *abstraites* ou *pures*,

font celles qui traitent de la grandeur ou de la quantité considérée absolument & en général, sans se borner à aucune espèce de grandeur particulière. Voyez MATHÉMATIQUES.

Telles sont la Géométrie & l'Arithmétique. Voyez ARITHMÉTIQUE & GÉOMÉTRIE.

En ce sens les Mathématiques *abstraites* sont opposées aux Mathématiques *mixtes*, dans lesquelles on applique aux objets sensibles les propriétés simples & *abstraites*, & les rapports des quantités dont on traite dans les Mathématiques *abstraites* : telles sont l'Hydrostatique, l'Optique, l'Astronomie, &c. (E)

ABSTRAITE (IDÉE), Logique. C'est celle qui nous représente seulement une partie des idées simples que nous distinguons dans l'idée totale d'un individu. Nous acquérons ces idées par le moyen de l'*abstraction*. Voyez ci-dessus ce mot.

Comme il y a deux sortes d'abstractions, l'abstraction physique qui nous donne les idées *abstraites* individuelles, & l'abstraction métaphysique qui nous procure les idées générales ou universelles; il y a aussi deux sortes d'idées *abstraites* considérées relativement à leur origine.

Les idées *abstraites* individuelles sont celles que j'acquiers par la décomposition de l'idée totale d'un individu unique, que j'examine seul, en lui-même, sans rapport à aucun autre qu'à moi, soit que cet individu soit moi-même, soit qu'il existe hors de moi. Ces idées individuelles *abstraites* sont les élémens de toutes les autres idées que je puis avoir, de toutes les connoissances que j'acquiers, de toute la capacité intellectuelle qui me distingue des brutes. Je dois ces idées, soit à mes sens qui reçoivent des impressions qui se communiquent à mon ame, & lui donnent ces idées qui lui représentent, ou qu'elle croit lui représenter les objets qui les occasionnent; soit à ce sentiment intime qu'elle a de ce qui se passe en elle-même, de ce qu'elle fait, de ce qu'elle souffre. Si chaque individu ne l'affectoit que d'une seule manière, elle n'auroit de chacun qu'une idée simple, indivisible, dont elle ne pourroit rien abstraire; mais chaque in-

dividu, chaque être l'affectant de diverses manières, faisant sur elle des impressions différentes, soit momentanées, soit successives, elle distingue ces impressions, elle les considère à part, & se forme par ce moyen des idées *abstraites*. Une boule s'offre à mes regards, & repose sur ma main, je m'en forme une idée d'après les impressions qu'elle fait sur mes sens; je distingue ces impressions, sa rondeur, sa blancheur, sa pesanteur : chacune de ces idées, ou plutôt les causes qui les font naître en moi, je les nomme modes de cette substance : ces modes me paroissent attachés à cet individu dont je dis qu'il est rond, qu'il est blanc, qu'il est pesant : cet individu me paroît être quelque chose à qui ces qualités appartiennent : or, ce quelque chose, je le nomme *substance*, & c'est de cette substance que je dis qu'elle est ronde, blanche & pesante; je la touche, je la remue; je vois qu'il y a entr'elle & moi un rapport qui fait qu'elle agit sur mes sens & que j'agis sur elle; par-là je forme l'idée des relations de lieux, de cause, d'effets : de même je fais attention à ce qui se passe en moi : je sens un être qui pense tantôt à une chose, tantôt à une autre; qui éprouve quelquefois du plaisir, quelquefois de la douleur : cet être est toujours le même : je le considère seul, & sous cette face qui me le représente comme subsistant par lui-même; je dis que c'est une substance : je considère à part ses pensées, ses sentimens divers; je sens qu'ils appartiennent à cette substance, & qu'ils sont différentes manières dont elle existe; je les regarde comme des modes de cette substance : je dis qu'elle pense, qu'elle sent du plaisir, de la douleur : je sens que ces modes se succèdent, commencent & finissent, durent plus ou moins; j'acquiers par-là l'idée des relations de temps, de durée, de succession.

Toutes nos idées *abstraites* peuvent se réduire à ces trois classes; les substances, les modes, les relations.

Les idées que nous acquérons par l'abstraction physique peuvent être simples ou composées. Elles sont simples lorsqu'elles ne nous représentent qu'un seul & unique objet indivisible; il n'y a que les idées *ab-*

traïtes des modes, lorsqu'on les considère chacun à part, qui soient des idées simples; & elles nous sont fournies, ou par les sens qui reçoivent l'impression des objets extérieurs, ou par le sentiment intime de ce qui se passe en nous. Une couleur, un son, le goût, l'étendue, la solidité, le mouvement, le repos, le plaisir, la douleur, &c. sont des idées simples. Au contraire, les idées *abstraites* de *substance* & de *relation* sont toujours des idées composées, de même que celles des modes mixtes, comme la *vérité*, la *religion*, l'*honneur*, la *foi*, la *gloire*, la *vertu*, &c.

Nous pouvons augmenter le nombre des idées *abstraites* que nous fournit un individu, en poussant aussi loin qu'il est possible la décomposition non seulement de l'idée totale, qui est toujours composée, mais encore de chaque idée partielle, qui peut encore elle-même être composée, & nous offrir diverses idées distinctes qu'elle renferme. La figure sphérique, par exemple, que je considère à part dans une boule d'or, peut m'offrir les idées de centre, de circonférence, de rayons, &c.

On a donné le nom de *pénétration* à la faculté de l'esprit qui développe, & découvre dans chaque sujet qu'il étudie, toutes les différentes idées qu'il est possible d'y distinguer; & le plus haut degré de la *pénétration* d'esprit consiste à réduire toutes les idées composées aux idées simples qui leur servent d'éléments. Je dirai avec M. Bonnet: « Plus un génie a de profondeur, plus » il décompose un sujet. L'intelligence pour » qui la décomposition de chaque sujet se » réduit à l'unité, est l'intelligence créatrice. » En effet, il n'y a qu'elle pour qui chaque sujet ne renferme pas des objets d'idées dans le fond desquels il n'est pas possible de pénétrer. Pour elle seule, au moins les substances ne sont pas un mystère impénétrable.

Les idées *abstraites* métaphysiques supposent les idées *abstraites* individuelles: celles-ci sont les éléments de celles-là. Nous les nommons également *idées générales*, *idées universelles*, parce qu'elles sont celles qui ne nous représentent que ce qui est commun à plusieurs êtres, faisant abstraction de ce qui est particulier à chacun d'eux.

Dans toute idée *abstraite* métaphysique, il faut considérer, 1°. la compréhension, & l'étendue de l'idée; 2°. son degré d'abstraction plus ou moins grand.

1°. La compréhension de l'idée *abstraite* métaphysique est l'assemblage des idées partielles que nous réunissons dans l'idée universelle, pour représenter, comme dans un seul tableau, les traits que nous regardons comme étant communs à tous les êtres d'une même espèce, ou que nous voulons ranger dans la même classe. Ainsi, quand je dis un être, ou simplement l'être, la compréhension de cette idée se borne à la seule idée de l'existence. Si je dis *animal*, la compréhension de cette idée renferme tous les traits qui distinguent un animal de tout être qui n'est pas un animal; ainsi il y aura les idées d'existence, d'étendue, d'organisation, de nutrition, de mouvement, de sentiment; si je dis *homme*, à cette idée d'animal en général, je joindrai celles d'une certaine figure, d'un certain arrangement de parties, & d'une âme raisonnable unie à un corps organisé.

L'extension ou étendue de l'idée *abstraite* métaphysique, est l'assemblage ou le total des êtres divers, des différens individus, auxquels l'idée est applicable; ainsi l'idée de l'être s'étend à tous les êtres, à tout ce qui existe, de quelque nature qu'il soit. C'est, de toutes les idées, la plus générale, la plus étendue. L'idée d'animal s'étend à tous les animaux, c'est-à-dire, à tous les êtres en qui on trouve l'existence, l'étendue, l'organisation, le mouvement, le sentiment, &c. l'idée d'homme s'étend à tous les hommes qui existent.

C'est en travaillant, par la méditation, sur la compréhension & l'étendue des idées *abstraites* métaphysiques, que notre esprit range les êtres par classes, genres, espèces, &c. Plus nous avons approfondi & décomposé l'idée de divers individus qui nous sont connus, pour y distinguer toutes les idées simples & distinctes qu'ils offrent à notre méditation; plus nous sommes en état de rendre exacte & précise la distribution que nous en faisons par classes, moins nous courons de risque de mettre dans le même genre ou la même espèce,

comme semblables, des êtres qui, mieux connus, nous offriraient des différences assez essentielles pour exiger d'en faire des classes à part, ou de les rapporter à d'autres.

La compréhension de l'idée en resserre ou en étend l'extension, selon qu'elle est plus ou moins composée, c'est-à-dire, selon qu'elle renferme un plus ou moins grand nombre d'idées distinctes. Qu'à l'idée de l'être, je n'en joigne aucune autre; qu'elle ne renferme que la seule idée de l'existence; j'aurai l'idée *abstraite* de la plus grande étendue, puisqu'elle s'appliquera à tout ce qui existe. Qu'à l'idée d'existence se joigne celle d'étendue solide, de divisibilité, d'impenétrabilité, j'aurai une idée universelle moins étendue, puisqu'elle ne conviendra qu'aux corps. Qu'à ces idées renfermées dans la compréhension de l'idée de corps, je joigne celle de fusibilité, de malléabilité, de pesanteur, je resserre l'étendue de cette idée en augmentant sa compréhension; elle ne convient plus qu'à cette sorte de corps qu'on nomme *métaux*. Que j'y ajoute encore celle d'une plus grande pesanteur, de la couleur jaune & brillante, de la fixité; je restreins l'idée de métaux, à l'idée de celui-là seul que l'on nomme *or*. Plus donc: dans l'idée *abstraite* métaphysique, je fais entrer d'idées qui en augmentent la compréhension, plus par-là je restreins son étendue ou extension.

2°. Les idées *abstraites* peuvent avoir différens degrés d'abstraction, selon que ce qu'elles représentent à l'esprit s'éloigne plus ou moins de l'idée complète d'un individu: si je ne retranche ou n'abstrais rien de l'idée de Louis XVI, mais que dans la compréhension de l'idée que j'en ai, je rassemble sans exception tous les traits, toutes les idées distinctes que m'offre sa personne, j'ai une idée individuelle qui ne convient qu'à ce seul objet: si je retranche de cette idée celle du numéro de son nom, pour ne conserver que ce qu'il a de commun avec tous les rois de sa maison qui se sont nommés *Louis*, l'idée que je me forme par-là est une idée *abstraite*, qui convient à tous les rois de France qui se sont nommés *Louis*. Si je retranche de cette idée ce qui n'a été commun qu'aux rois nommés *Louis*,

pour ne garder que ce qui est commun aux rois de France de la race Capétienne, j'aurai une idée plus *abstraite* d'une compréhension plus restreinte, mais d'une plus grande étendue, qui embrassera tous les rois qui ont régné en France depuis *Hugues Capet*. Si je retranche ou abstrais de cette idée tout ce qui est particulier à chaque race, pour ne joindre à l'idée de roi que celle de la domination sur le royaume de France, mon idée sera plus *abstraite*, & conviendra à tous les rois de France sans exception. Que j'abstrais encore de cette idée toute idée de domination sur un pays plutôt que sur un autre, toute idée du temps ancien ou moderne, mon idée devient toujours plus *abstraite*, d'une compréhension moins composée, mais en même temps d'une étendue plus vaste, puisqu'elle sera applicable à tous les rois qui ont régné sur la terre depuis le commencement, & qui y régneront jusqu'à la fin. Voilà une première face sous laquelle on peut envisager les idées *abstraites*, & qui nous les offre comme plus ou moins *abstraites*, relativement à leur compréhension & à leur étendue. Plus la compréhension est restreinte, plus l'extension augmente, plus l'idée est *abstraite*.

Les idées métaphysiques sont aussi plus ou moins *abstraites*, relativement à la nature des objets qu'elles représentent.

1°. Les idées métaphysiques moins *abstraites*, sont celles qui représentent les diversités natures communes des êtres, & qui sont formées sur les modèles des individus existans réellement dans la nature: telles sont les idées générales d'homme, de cheval, de pigeon, de métal, d'esprit. On peut donner à ces idées le nom d'idées *abstraites* corporelles ou spirituelles, suivant la nature corporelle ou spirituelle des êtres qu'elles comprennent dans leur extension, quoiqu'elles ne représentent pas parfaitement ces êtres, puisque, dans leur compréhension, on ne fait entrer que les idées des traits par lesquels chacun des individus de l'espèce se ressemblent.

2°. On peut placer dans le second rang des idées *abstraites*, celles qui ont pour objet les modes, les propriétés des êtres envisagées en général & séparément des substances.

substances, ou les substances des êtres considérées un général & séparément des qualités, des propriétés & des modes; comme sont les idées *abstraites* de figure, de couleur, de mouvement, de la puissance, de l'action, de l'existence, de l'étendue, de la pensée, de substance, d'essence, &c.

3°. Moins les objets des idées *abstraites* ont de réalité, & plus est considérable leur degré d'abstraction: je serai donc autorisé par cette règle, à placer dans un troisième rang, & par-là même, d'assigner un degré plus élevé d'abstraction aux idées qui n'ont pour objet que les relations qui subsistent ou peuvent subsister entre les êtres: je les acquiers en comparant un être à un autre, en observant les circonstances dans lesquelles un être est par rapport à l'autre, & enfin en séparant l'idée de ces relations de celle des êtres entre lesquels je les ai aperçues: telles sont les idées de cause, d'effet, de ressemblance, de différence, de tout, de partie, &c.

4°. Si les idées de cause, de substance, de mode, sont déjà par elles-mêmes des idées *abstraites*; les idées de causalité, de substantialité, de modalité, seront plus abstraites encore; car ces mots ne signifient pas la chose même, mais seulement une manière de considérer une chose comme cause, comme substance, comme mode. Dans ce rang on peut mettre les idées générales de genre, d'espèce, de nom, de pronom, de verbe, &c. & une multitude d'autres idées qui entrent dans le discours des gens du commun, aussi-bien que des savans.

Remarquons ici que les idées de cause, d'effet, de substance, de mode, de différence, de ressemblance & autres de cette espèce, ont ceci de particulier, par une suite de leur plus grand degré d'abstraction, qu'elles sont toujours les mêmes, soit qu'on les tire de l'idée d'un être corporel ou d'un être spirituel, ou qu'on les y rapporte, & qu'ainsi elles sont d'une espèce différente des autres idées *abstraites* dont nous avons parlé d'abord, & qui sont moins *abstraites*, moins générales; ces dernières seront nécessairement corporelles ou intellectuelles, selon la nature de l'objet dont on les a *abstraites*. Que je regarde

l'épée comme la cause de la blessure ou mon ame comme la cause de ma pensée, ou Dieu comme la cause de l'univers, l'idée *abstraite* de cause est toujours la même. Mais que je pense au mouvement, à la couleur, à l'étendue, mon idée se rapporte nécessairement à un corps; que je parle de pensée, de volonté, de désir, mon idée se rapporte nécessairement à un esprit.

Finissons cet exposé, en remarquant qu'aux sensations & au sentiment intime de ce qui se passe en nous, que M. Locke indique comme les deux seules sources de nos idées, on peut ajouter, comme une troisième source féconde d'idées d'un genre particulier, l'abstraction, quoiqu'elle doive avoir pour s'exercer, les matériaux fournis par la sensation ou la réflexion; car il est certain que les sens & le sentiment intime ne nous fourniront jamais seuls des idées *abstraites*. Voyez J. Wats, *Logick. ejusd. Philosophical Essay III. Wolfii Psychologia Empirica. (G. M.)*

* ABSURDE, adj. (*Gramm.*) qui est contraire au sens commun.

ABSURDE. (*Géom.*) En Géométrie on démontre presque toutes les converses en les réduisant à l'*absurde*, c'est-à-dire, en prouvant que si la converse n'étoit pas vraie, une proposition déjà démontrée seroit fautive. Or, il est contraire au sens commun, il est *absurde*, qu'une proposition démontrée ne soit pas vraie. (*J. D. C.*)

* ABSURDEMENT, adv. (*Gramm.*) d'une manière absurde ou contraire à la raison.

* ABSURDITÉ, s. f. (*Gramm.*) tout ce qui choque le sens commun.

§ ABSUS, s. m. (*Hist. nat. Botaniq.*) genre de plante confondu jusqu'ici avec la casse & le séné dans la famille des légumineuses. Il diffère de la casse par son fruit, qui n'est ni cylindrique ni charnu; & du séné, par le nombre des ailerons ou folioles de ses feuilles qui ne passe pas quatre, par ses gouffes qui quoique plates, sont étroites, alongées, & par ses graines qui, au lieu d'être triangulaires & imprimées de caractères, sont rhomboidales à quatre angles & lisses. Nous en connoissons trois espèces.

Premiere espece. ABSUS.

L'*absus* proprement dit, & figuré par Prosper Alpin sous ce nom Egyptien, à la pag. 97 de son *Histoire des Plantes de l'Egypte*, est une plante annuelle, haute d'un pié au plus, qui fleurit en Septembre & Octobre dans les terres argilleuses de Podor au Sénégal, où elle est moins commune qu'en Egypte. Elle s'éleve rarement bien droite, étant penchée communément vers la terre, & est toute couverte d'un velouté de poils argentins, luisans, assez longs. Ses racines sont fibreuses, courtes & fort ramifiées. Sa tige cylindrique a à peine une ligne de diametre, & est partagée en un petit nombre de rameaux, sur lesquels les feuilles sont distribuées alternativement & assez serrées, c'est-à-dire, près à près: elles sont ailées simplement, composées de deux paires de folioles sans impaires, chacune à cinq nervures de chaque côté, occupant la moitié supérieure de leur pédicule, qui porte une glande, c'est-à-dire, une denticule conique élevée entre chaque paire, & deux stipules subulées à son origine. Chaque foliole forme une ellipse fort courte de sept à huit lignes, comme arrondie, & terminée par une petite pointe.

Les fleurs sortent au nombre de deux ou trois en corymbe de l'aisselle des feuilles supérieures de chaque branche, portant deux écailles au milieu du pédicule qui les soutient, & une à son origine. Elles sont d'abord rougeâtres, ensuite blanchâtres en se flétrissant. Leur calice est composé de cinq feuilles inégales, caduques, & leur corolle de cinq pétales assez égaux. Dix étamines, dont cinq stériles peu sensibles. & cinq plus longues, égales à la corolle, & terminées par des antheres quarrées, longues, qui ne s'ouvrent qu'à leur sommet par deux trous qui répondent à deux loges. L'ovaire est au centre des étamines, sous la forme d'un cylindre aplati, terminé par un style assez long & par un stigmate ovoïde. Cet ovaire devient par la suite un légume très-aplati, long d'un pouce au plus, & deux fois moins large, velouté, blanchâtre, s'ouvrant en deux battans & partagé intérieurement en deux à trois

loges qui renferment chacune une graine brun-noir, lisse, luisante, comprimée en forme de lentille, mais rhomboïdale à quatre angles inégaux.

Seconde espece. TELAMANDU-KOLA.

L'espece de plante la plus approchante de l'*absus* est celle que les habitans de l'île de Ceylan appellent *telamandu-kola*, selon Hermann, & que M. Burmann désigne à la pag. 103 de son *Thesaurus Zeylanicus*, sous le nom de *galega quadrifolia telamandu-kola Zeylanice dicta*. C'est le *fenna exigua Maderaspata sive terraphylla siliquifera glabra, florum pediculis ad exortum foliorum prodeuntibus*. Plukenet, *Almagest. pag. 341. Phytographie, planche 60, fig. 1*, médiocre & incomplète.

Elle differe de l'*absus* en ce qu'elle est lisse par-tout, à feuilles moins pointues au bout, & à gousse un peu plus petite, de la grandeur du pois chiche, *cicer*, renfermant deux ou trois graines très-noires, en lentille rhomboïdale à quatre angles, du diametre d'une ligne & demie.

Usages. On cuit, aux Indes cette plante au défaut de la brede ou du bajan, comme on cuit en Europe la poirée ou l'épinard; son nom Ceylanois indique qu'elle a du goût, quoique cuite sans beurre.

Troisième espece. GASDAMINI.

Les habitans de l'île Ceylan appellent du nom de *gajdamini* une troisième espece d'*absus* dont M. Burmann a donné une figure assez bonne quoique incomplète, à la pag. 213, planche 97, de son *Thesaurus Zeylanicus*, sous le nom de *fenna quadrifolia, siliqua plana hirsuta, flore aureo sanguineo*.

Cette plante differe des deux précédentes en ce que ses feuilles sont les seules parties qui en soient lisses, & que le poil de ses tiges, de ses branches & de ses gousses, est comme hérissé. Ses feuilles sont obtuses comme celles du *Telamandu-kola*, mais portées sur un pédicule plus long. Ses fleurs sont purpurines avec des veines rouges. Ses légumes sont plus longs & plus étroits, ayant quinze à dix-huit lignes de longueur, sur deux à trois lignes de largeur, & par-

agés en cinq à six loges , qui contiennent chacune une graine. C'est une gouffe de cette espece que Plukenet a figurée à la planche 60 de sa *Phytographie* , sous la lettre *d* , sans aucune description.

Remarque. M. Linné a confondu ces trois especes dans son *Système Naturel* , p. 288 , sous le nom de *castia* , *abfius* , *foliolis bijugis suboratis : glandulis duabus subulatis inter infima* ; & c'est bien à tort qu'il dit , page 66 de son *Flora Zeylanica* , que leurs gouffes sont à une seule loge , puisque dans la premiere & la seconde espece elle sont à deux & trois loges , & que dans la troisieme elles sont partagées en cinq à six loges. (M. ADANSON.)

* ABSYRTIDES , f. f. (*Géogr.*) îles de la Dalmatie ou de l'ancienne Liburnie , situées à l'entrée du golfe de Venise , & qu'on prétend ainsi nommées d'*Abjyrte* , frere de Médée , qu'elle y tua , & dont elle sema les membres sur la route pour ralentir la poursuite de son pere.

ABU , f. f. (*Hist. nat. Botaniq.*) Les Malays appellent de ce nom , & indifféremment de ceux de *pissang-abu* , *pissang soldado* , une espece de bananier décrit par Rumphe au *vol. V* de son *Herbarium Amboinicum* , pag. 132 , dont le fruit est ovoïde , comprimé par les côtés , long de trois pouces , épais de deux pouces , cendré de sa couleur , visqueux , d'un goût fade , mais qui devient supportable lorsqu'on le fait rôtir & frire. (M. ADANSON.)

ABUB , (*Musique instrument. des Hébreux.*) Ce mot Chaldéen , qu'on trouve dans le vieux Testament , pour désigner un instrument de Musique , signifie , selon quelques Auteurs , la même chose que *Hugab* ou *Ugab*. Voyez *UGAB*. (*Musique instrument. des Hébreux.*)

Kircher , dans sa *Musurgie* , fait de l'*abub* un instrument à vent du genre des cornets , mais non percé de trous pour produire les différens tons : il ne cite aucune autorité ; ainsi nous n'en dirons pas davantage.

Quelques-uns veulent que l'*abub* ou *abuba* , signifie une flûte , & la même que les Latins appeloient *Ambubaia*. La grande ressemblance des mots rend très-probable cette opinion , qui est aussi celle de D. Calmet.

Un passage du Talmud tend encore à la confirmer. Il y est dit que l'*abub* étoit un instrument qui se trouvoit dans le sanctuaire du temple de Salomon , & qui avoit existé déjà depuis Moÿse. Il étoit mince , uni & de roseau , qualités qui conviennent toutes aux flûtes. De plus , le Roi le fit garnir d'or & le son se perdit : on ôta l'or & le son redevint tel qu'il étoit. La même chose arriveroit à une flûte mince ; l'or étant un métal très-compacte & peu élastique , en rendroit le son sourd & triste.

D'autres veulent encore que l'*abub* fût la baguette de roseau dont on frappoit le tambour des Hébreux , prétendant que cette baguette de roseau rendoit le son du tambour plus doux ; mais je pense qu'il faut s'en tenir au sentiment de ceux qui font de *abub* une flûte. (F. D. C.)

ABU-BEKER ou ABU-BECRE , (*Hist. des Califes.*) premier calife , successeur de Mahomet , fut un de ses premiers disciples. Son vrai nom étoit Abdal-Caaba , que le prophete changea en celui d'Abdala , qui signifie *serviteur de Dieu*. Il est plus connu sous le nom d'*Abu-Becre* , qui désigne le pere de la pucelle , parce que sa fille Aïsha étoit vierge lorsqu'elle épousa le prophete , dont toutes les autres femmes étoient veuves lorsqu'elles entrerent dans son lit. *Abu-Becre* , illustre par sa naissance & plus encore par ses richesses , sembla dégagé de toute affection pour les biens de la terre. Son désintéressement , ses mœurs pures & rigides , donnerent beaucoup d'éclat à la secte naissante : l'exemple d'un homme de bien qui tombe dans l'erreur , répand bientôt la contagion. Le vulgaire juge de la solidité d'une opinion , par l'idée qu'il se forme du mérite de ceux qui la suivent , & il ne croit pas , quand le cœur est sans tache , que l'esprit puisse s'égarer. Le nouveau profélyte fit servir ses immenses richesses au triomphe de la religion nouvelle. Les principaux seigneurs de l'Arabie furent subjugués par son exemple ; & ce fut à son fanatisme , que le prophete fut redevable de la conquête d'Omar , de Zobeir , de Thela , & de plusieurs autres illustres Mecquois. *Abu-Becre* fut Musulman de bonne-foi ; & quoiqu'il ait passé sa vie dans la familiarité du prophete , il eut pour lui une vénération qui ne se

démentit jamais. Ce dévot imbécille se rendit garant des révélations dont l'imposteur prétendoit être gratifié, ainsi que de son voyage nocturne dans le ciel : c'est ce qui lui fit donner le nom de *Sedit* ou de témoin *fidèle* : Mahomet l'honora encore du titre d'*Alik*, qui veut dire *prédéstiné*. Il ne pouvoit donner une idée trop sublime d'un disciple dont la crédulité réalisoit toutes ses chimères. Ce fondateur de secte eut raison de choisir pour agent un ignorant susceptible de fanatisme : il n'auroit pas trouvé son compte avec un philosophe. Il est plus facile d'ébranler l'imagination, que de séduire la raison.

Abu-Becre, sans avoir aucune des qualités qui forment le grand homme, fut chargé de toutes les expéditions qui sembloient exiger de la capacité. Il les exécuta avec gloire, parce qu'il étoit né dans un siècle où une valeur brutale étoit plus nécessaire que des combinaisons réfléchies ; & comme il étoit persuadé qu'une milice céleste combattoit toujours à ses côtés, il se précipitoit avec une assurance imprudente dans tous les périls. Lorsque le prophète eut rendu le dernier soupir, ses disciples enthousiastes ne purent se résoudre à croire qu'il eût subi la commune loi. Omar, entraîné par le préjugé populaire, tire son sabre, & menace de hacher en pièces les téméraires qui osoient dire que le prophète étoit mort. Toute la ville étoit en rumeur ; *Abu-Becre*, plus calme parle à la multitude séditieuse, & lui dit : *essice Mahomet que vous adorez, ou le Dieu qu'il vous a fait connoltre ; sachez que ce Dieu est seul immortel, & que tous ceux qu'il a créés sont sujets à la mort. A sa voix les esprits se calmerent, & l'on ne songea plus qu'à nommer un successeur. On fut quelque temps incertain sur le choix. Le prophète, avant que de mourir, avoit chargé Abu-Becre d'officier en sa place dans la mortuée ; & cette fonction servit de titre pour le nommer au califat, au préjudice d'Ali, qui, en qualité de cousin germain & de gendre du prophète, avoit des droits à son héritage. Ce mépris de la loi fut une source malheureusement féconde des guerres qui ravagerent les champs de l'Islamisme. Ali, forcé de souscrire à l'élection, n'en fut pas moins regardé par ses partisans comme le successeur légitime, & leur opinion s'est*

perpétuée parmi un grand nombre de *Musulmans*, qui prétendent que l'autorité souveraine, tant dans le temporel que dans le spirituel, réside dans ses descendants : c'est l'origine de cette haine invétérée qui regne entre les Turcs & les Persans. *Abu-Becre* prit le titre de calife, c'est-à-dire, *lieutenant* : ce titre modeste lui parut convenir au successeur d'un homme extraordinaire. Les premiers jours de son regne furent orageux. Un grand nombre de tribus retournèrent dans l'idolâtrie ; quelques-unes retournerent au Christianisme, que l'on confondoit alors avec la religion Judaïque. Plusieurs imposteurs s'érigèrent en messagers du ciel ; des femmes s'arrogèrent le droit de prophétie, & des provinces entières furent séduites par ces apôtres du mensonge. Le plus redoutable de ces prophètes fut *Mosilama*, qui, après avoir été le complice des impostures de Mahomet, prétendit avoir une mission pour rappeler les hommes à la pureté du culte primitif. Il prit pour femme une aventurière célèbre, qui se vantoit d'avoir des révélations. Il n'y avoit pas beaucoup de mérite à séduire la crédulité des Arabes ; quiconque avoit assez d'impudence pour publier un commerce secret avec les anges, étoit aussi-tôt accueilli de la multitude : c'étoit la patrie des faux prophètes ; & il n'y avoit point de contrée qui n'eût le sien. Les succès de Mahomet décréditèrent ceux qui voulurent l'imiter : tous ces imposteurs furent punis. *Kaleb*, célèbre par ses exploits guerriers, & plus encore par les cruautés qu'il exerça sur les infidèles & les apostats, dissipa leurs partisans, dont la plupart expirèrent dans les supplices. Ce grand capitaine, barbare par piété, fit périr plus d'hommes sous la hache des bourreaux, que dans une multitude de combats couronnés de la victoire. Tant de désertions auroient affoibli l'Islamisme, si elles n'eussent été compensées par la conquête de nouveaux prosélytes : ce qui semble indiquer que les Arabes, chancelans dans leur foi, n'avoient de véritable attachement que pour le merveilleux.

Lorsque toutes ces fureurs religieuses furent calmées, *Abu-Becre* tourna ses armes contre les Grecs. Ce fut dans la Syrie qu'il transporta le théâtre de la guerre ; & son

armée n'en sortit que lorsqu'il n'y eut plus rien à piller. Kaleb, par-tout vainqueur, soumit ensuite l'Irak; & le tribut qu'il imposa aux habitans, fut le premier qu'on porta à Medine. Après une conquête aussi facile, il fit une seconde irruption dans la Syrie, & il n'offrit aux peuples que l'alternative, ou d'embrasser l'Islamisme, ou de se soumettre à payer un tribut annuel. Des conditions si dures furent rejetées avec indignation; la querelle fut décidée par les armes. Il y eut une action sanglante dans les plaines de Damas. Les femmes Arabes, émules du courage de leurs époux, se précipitèrent dans la mêlée avec une intrépidité qui sembloit dénier la mort. Elles parcouraient les rangs la lance à la main, exhortant leurs époux à mériter la palme du martyr, qu'elles ambitionnoient de partager avec eux. Cinquante mille Grecs restèrent sur la place, & leur défaite fut suivie de la conquête de Damas, qui ouvrit ses portes aux vainqueurs. La joie que cet heureux succès inspiroit aux Musulmans, fut troublée par la nouvelle de la mort du calife, qui mourut le jour même que la capitale de Syrie tomba sous la domination des Musulmans. Il étoit âgé de soixante-trois ans, & les trois qu'il régna ne furent qu'une chaîne de prospérités continues. Son génie borné & crédule étoit plus propre à faire fleurir une secte naissante, que les talens & les lumières d'un Socrate ou d'un Platon. Son imbécillité le rapprochoit des hommes grossiers qu'il avoit à gouverner; & comme il étoit la première victime de la séduction, il ne pouvoit manquer d'y entraîner les autres. Sa physionomie austère, sa gravité dans l'exercice du culte public, lui attiroient le respect du peuple qui confond toujours avec la véritable piété, les faillies d'une humeur bizarre, qui étouffe la nature, au lieu de lui commander. Sa vie ne fut qu'un cercle d'austérités: c'étoit un être impassible, qui tenoit ses sens asservis au joug de la loi. Indulgent pour les faiblesses des autres, il n'étoit dur qu'à lui-même; il est vrai que le système de l'intolérance, élevé par Mahomet, corrompit la douceur naturelle de son caractère, & qu'il persécuta sans pitié les infidèles & les apostats; mais cette dureté ne fut point un vice de son cœur,

c'étoit une conséquence d'un principe, dont son esprit borné ne put appercevoir l'horreur. Il étoit si libéral & si déintéressé, qu'on ne trouva que trois drachmes dans son trésor; ce qui fit dire à Omar, son successeur, *il me donne un exemple bien difficile à suivre*. Sa vénération pour le prophète ne se démentit jamais; & quoiqu'il fût son successeur, il ne se regarda jamais comme son égal; & toutes les fois qu'il montoit en chaire, il ne s'asséyoit jamais que dans un degré plus bas que celui où se plaçoit le prophète. Ce n'étoit point par un mouvement de vanité qu'il se peignoit la barbe avec une couleur extraite de l'anil, & d'une plante nommée *catham*; il ne faisoit que s'assujétir à l'usage introduit par Mahomet, & suivi par ses successeurs: cette coutume s'est perpétuée parmi les Arabes Scénites. Son testament étoit conçu en ces termes: « C'est ici le testament » d'*Abu-Becre*, qu'il a dicté au moment » qu'il étoit sur le point de sortir de ce » monde. Dans ce temps où les infidèles » ont des motifs de croire, où les impies » ne doivent plus avoir de doute, où les » méchans sont dans l'impuissance de dénigrer la vérité, je nomme Omar pour » mon successeur. Musulmans, écoutez sa » voix, obéissez à ses ordres. S'il gouverne » avec équité, il répondra à la haute opinion » que j'ai conçue de lui; s'il s'écarte du » sentier de la justice, il en rendra compte » devant le tribunal du souverain juge. Mon » intention est bonne, mais je ne pénètre » point dans l'avenir. Au reste, ceux qui » font mal seront punis. Adieu. »

Ce testament fait mieux connoître la trempe de son cœur, que tous les traits de sa vie. On ne s'accorde point sur le genre de sa mort. Les uns disent qu'il mourut de consommation; d'autres prétendent qu'il fut empoisonné par un Juif: c'étoit l'usage de calomnier cette nation, à qui l'on imputoit tous les crimes dont les auteurs étoient ignorés. Sa fille Aresha rapporte que s'étant mis au bain un jour où il faisoit très-froid, il en sortit avec une fièvre qui le mit au tombeau: il mourut la treizième année de l'hégire. Ce fut lui qui rédigea les révélations de Mahomet, qui jusqu'alors étoient éparées, comme les réponses des Sibylles. Il ordonna

de ramasser tout ce qui étoit écrit sur des feuilles volantes, & tout ce que chaque Musulman avoit retenu dans sa mémoire; il en forma un corps complet: c'est ce recueil révééré que les Arabes appellent *moshaf*, c'est-à-dire, *le livre*. Le premier exemplaire en fut confié à la garde de Hoffa, fille d'Omarr, & veuve de Mahomet. Il ne fut publié par autorité publique, que sous le califat d'Otman. *Abu-Becre*, en rangeant les articles dans l'ordre où ils sont à présent, n'eut point égard à l'ordre des temps où ils avoient été révélés; les plus longs furent placés les premiers. (T-N.)

* **ABUCCO**, ou **ABOCCO**, ou **ABOCCI**, f. m. poids dont on se sert dans le royaume de Pegu; il équivaloit à une livre & demie & quatre onces & demie, poids léger de Venise.

ABUDAHERT, (*Histoire du Mahométiſme*.) La religion des Mahométans ne fut point exempte des schiſmes qui ont affligé celle des autres peuples. L'Alcoran, ce livre de mensonge, fut à peine publié, que l'on vit s'élever en Arabie une multitude de sectes, qui remplirent cette contrée de sang & de confusion; cependant la plupart de ces disputes meurtrières n'avoient pour objet que la perfection du culte, aucune ne tendoit à le détruire. Ce ne fut que vers l'an 278 de l'hégire, que l'Iſlamisme, attaqué dans la plupart de ses dogmes, courut de véritables dangers. Les Carmaciens, révoltés contre les erreurs populaires, prétendirent renverser tous les monumens qui servoient à les entretenir. Leur fureur religieuse étoit encore excitée par des vues d'intérêt. Ils n'avoient pu voir sans envie le sort des Mecquois, qui, possesseurs de la Caaba, vivoient dans une abondance que leur procuroit la crédulité des dévots. *Abudahert*, en proie à cette même jalousie, se fit un devoir d'exécuter un projet qu'il méditoit depuis long-temps: il déploya l'étendard de la guerre, & s'avança à leur tête vers la Mecque. Après s'en être rendu maître, il massacra plus de deux mille personnes sur le territoire sacré, & fit jeter leurs cadavres dans le puits Zemzem: ce puits fameux, qui, suivant la tradition Arabe, s'étoit formé des larmes de la mere d'Ismaël, ou

qui s'étoit miraculeusement formé dans le désert pour étancher sa soif. *Abudahert*, après ce massacre, entra de force dans le temple, & le souillant de ses ordures, il appelloit les Mahométans à témoin de leur stupide crédulité. *Si ce temple, leur disoit-il, étoit celui du Seigneur, ne le feroit-il pas connoître, en me frappant de sa juste colere?* Mais ce fut en vain que ce chef emporté prétendoit faire revenir les Mahométans de leurs préjugés: ils étoient trop invétérés. Rien ne pouvoit diminuer la vénération pour un asyle que le prophete avoit reconnu pour celui de la divinité; & lorsqu'il en eut enlevé tous les monumens antiques, comme la fameuse pierre noire, ils respectèrent la place où ils avoient reposé. C'est ainsi qu'il ne resta à *Abudahert* que le regret d'avoir fait couler le sang inutilement. Les Carmaciens furent obligés de renvoyer aux Mecquois la pierre noire, voyant qu'elle ne seroit chez eux qu'à perpétuer le souvenir de leur impiété. Cette pierre avoit bien des titres pour captiver la vénération des Arabes, elle avoit servi, disoient-ils, de marche-pié à Abraham, lorsqu'il construisit la Caaba; & docile à la voix de ce patriarche, elle se levoit ou s'abaissoit à son gré. L'expédition d'*Abudahert* se rapporte à l'an de l'hégire 317. (T-N.)

ABUKESB, f. m. *monnaie*; c'est le nom que les Arabes donnent au daller de Hollande qui a cours chez eux. Le lion qu'elle porte est si mal représenté, qu'il est facile de le prendre pour un chien, & c'est ce qui l'a fait nommer par les Arabes *abukesb*, qui signifie *chien* dans leur langue. Voyez **DALLER**. (G)

ABULFALI, f. m. (*Histoire nat. Botanique*.) genre de plante de la famille des labiées, & qui doit être placé assez près de la sauge, c'est-à-dire, dans la section de celles qui ont les fleurs distinctes les unes des autres, & accompagnées d'écaillés d'une nature différente de celle des feuilles.

Au rapport de Celse, cette plante croit dans la Macédoine & dans la Syrie, surtout au mont Liban où les Druses & les Arabes la connoissent sous le nom d'*abulfali*; ils la désignent encore sous les noms

d'abs, abs, & guien. Plukenet en a donné une figure passable, quoique sans détails, à la planche 116. n°. 5, de sa *Phytographie*, & à la page 363 de son *Almageste*, sous le nom de *thymum majus longifolium*, *stachadis foliaceo capite purpurascens*, *pilosum*. C'est le *thymra spicata verior hispanica* de Barrelier, qui en a donné une bonne figure aux détails près, car elle en représente fort bien le port & l'ensemble. M. Linné l'appelle *thymra, spicata, floribus spicatis*. *System. nat. edit. 12. pag. 389. n. 1.*

Labulfali ne s'éleve guere qu'à la hauteur de sept à huit pouces: on peut la comparer en quelque sorte à la sariette, *satureia*; mais ses branches sont moins nombreuses, moins étendues, plus fortes & plus ramassées. Sa racine est courte, fibreuse, très-ramifiée; sa tige ligneuse, quarree, rouge-brun, noueuse par intervalles, légèrement velue, ne produisant des branches que vers la partie inférieure. Ces branches sont opposées en croix, ainsi que les feuilles, qui sont étroites, d'un verd obscur, assez semblables à celles de la sariette, pointillées de même, mais plus roides & bordées tout au tour de poils en forme de cils.

Le bout des tiges & des branches est terminé par un amas de fleurs purpurines dont l'ensemble représente un épi ovoïde très-compacte, de deux pouces environ de longueur, sur une largeur deux à trois fois moindre. En faisant l'anatomie de cet épi, on s'apperçoit qu'il est composé de plusieurs étages de feuilles opposées deux à deux, semblables à celles des tiges qui supportent chacune à leur aisselle trois fleurs distinctes entr'elles, portées sur un court péduncule, & accompagnées de deux larges écailles: ces feuilles & ces écailles sont ciliées de poils roides comme les feuilles des tiges & des branches, quoique l'on rencontre quelquefois, sur les tiges vigoureuses & bien nourries, des feuilles plus fortes que les autres, plus molles, longues d'un pouce sur deux lignes de largeur, & qui sont dépourvues de poils.

Chaque fleur est composée d'un calice monophyllé, c'est-à-dire, d'une seule piece en entonnoir, roide, partagé jusqu'à son

milieu en cinq dents qui forment deux levres, dont la supérieure en a trois & est plus large. La corolle consiste en un long tube un peu courbé en devant, partagé à son extrémité en deux levres, dont la supérieure est fendue en deux & l'inférieure en trois, au contraire du calice. Quatre étamines, dont deux sont plus courtes, partent du milieu du tube de la corolle, & sont appliquées & cachées sous la levre supérieure. Au centre de la corolle sur le fond du calice, sont placés quatre ovaires distincts, mais portés sur un disque jaunâtre, & rapprochés autour d'un stile partagé en deux stigmates coniques qui égalent la hauteur des étamines & de la corolle. Ces quatre ovaires deviennent par la suite autant de graines ovoïdes un peu aplaties, renfermées dans le calice qui les accompagne jusqu'à leur parfaite maturité.

Qualités. Toute cette plante a une saveur & une odeur suave, mais extrêmement forte & piquante. (*M. ADANSON.*)

ABULI, f. m. (*Histoire nat. Botanique.*) nom Brame d'une plante du Malabar, qui est décrite & figurée dans l'*Hortus Malabariensis* sous le nom *Malabare manja-kurini*. *Volume IX. page 121, planche 62.*

Elle croit dans les terres sablonneuses, jusqu'à la hauteur de deux à trois piés. Sa tige est cylindrique, noueuse, couverte d'une écorce verd-brun, lisse, à bois blanc, dont le centre est très-moelleux. & divisée en quelques branches alternes. Ses feuilles sont opposées quatre à quatre, & disposées par étages assez écartés, semblables à celles de l'adatoda, c'est-à-dire, elliptiques, pointues aux deux extrémités, longues de quatre pouces, une fois moins larges, minces, molles, d'un verd gai, portées sur un pédicule assez long, plat en dessus, & légèrement ailé, c'est-à-dire, accompagné sur ses côtés d'une membrane qui part de la feuille dont il est le prolongement: leur surface supérieure est comme ridée légèrement & creusée de sillons qui correspondent à autant de côtes ou de nervures qui sont élevées sur leur surface inférieure.

De l'aisselle de chaque étage de feuilles sort d'un côté une branche, & de l'autre un épi de fleurs porté sur un pédicule aussi long que lui, de sorte que tous deux en-

semble égalent la longueur des feuilles : on voit aussi des branches terminées par un semblable épi. Cet épi est ovoïde, long de deux pouces, trois fois moins large, composé de quatre rangs, chacun de dix écailles elliptiques concaves, se recouvrant les unes les autres, & contenant chacune une fleur qui consiste en un calice à cinq feuilles persistantes, & en une corolle jaune-orangé, personée, à tube très-long cylindrique mince, terminé par une seule levre inférieure fort grande, en forme de girouette, marquée de cinq crenelures, & pendante. Au haut du tube de la corolle sont placées quatre étamines médiocres, dont deux plus courtes, toutes à antheres longues & jaunes. Au fond du même tube on voit sur le centre du calice un disque jaune portant un ovaire ovoïde terminé par un long style qui, à la hauteur des étamines, se fourche en deux stigmates hémisphériques. L'ovaire en mûrissant devient une capsule ovoïde, pointue aux extrémités, un peu comprimée, longue de six lignes, deux fois plus étroite, ligneuse, d'abord verte, ensuite blanchâtre, à deux loges, s'ouvrant élastiquement en deux battans partagés chacun par une cloison, & armés d'un à deux crochets de chaque côté, dont chacun supporte une graine lenticulaire, chagrinée ou ridée, d'une ligne & un tiers de diamètre.

Qualités. Les feuilles & jeunes branches de *Pabuli* étant mâchées, ont un goût mucilagineux d'abord, ensuite âcre & mordicant à-peu-près comme celui du raifort.

Remarque. Ce genre de plante, qui n'a point encore été classé par les Botanistes, doit être placé dans la famille des personées, auprès de celui que Plumier a nommé *Ruellia*. (*M. ADANSON.*)

ABU-MESLEM, (*Histoire des Arabes.*) grand capitaine, gouverneur du Khorascan, est célèbre dans l'Histoire, pour avoir fait passer la dignité de calife en 746, de la race des Omniades à celle des Abassides : révolution qui causa la mort à plus de six cents mille hommes, & dont il fut lui-même la victime, ayant été massacré huit ans après par l'ordre du calife Almanfor.

ABUMON, f. m. (*Histoire nat. Botaniq.*) genre de plante de la section des jacinthes dans la famille des liliacées, c'est-à-dire, de

l'ordre de celles qui ont, comme la jacinthe, l'ovaire placé dessus & dans la fleur. *M. Linné* n'a sans doute pas fait attention à ce caractère, quand il a confondu cette plante dans le genre qu'il appelle improprement *crinum*, lequel a l'ovaire placé dessous la fleur, & qui, par conséquent, se range naturellement dans la section des narcisses, qui ont ce caractère. Voyez *Families des plantes*, page 54.

De tous les auteurs qui ont donné des figures de cette plante, Caspar Commelin est celui qui a le mieux réussi, quoiqu'il en ait omis le fruit; il l'a décrite à la page 133 de son *Hortus Amstelodamensis*, volume II, planche 67, sous le nom que *Freyn* lui avoit assigné, *Hyacinthus Africanus tuberosus, flore carulco umbellato*. *Breyn* *Prodrom.* 1, planche 10. La figure de *Breyn* n'est pas aussi bonne, non plus que celle que *Seba* en a donnée depuis dans son *Thesaurus rerum naturalium*, à la planche 19, n°. 4. *Plukenet* l'a figurée aussi sans détails après *Breyn* & *Commelin* à la planche 195, n°. 1 de sa *Phytographie*, sous le nom que lui avoit donné *Hermann*: *Hyacintho affinis tuberosâ radice, Africana, umbellâ caruleâ inodorâ*. Enfin le judicieux & savant botaniste *Heister* en avoit fait un nouveau genre sous le nom de *tubaghia*.

Cette plante, aussi belle que rare, vient originairement du cap de Bonne-Espérance, où elle croit entre les rochers. Sa racine est un tubercule charnu cylindrique, long & large d'un pouce, jaunâtre, entouré en dessus d'une couronne de fibres blanches, ramifiées, de la grosseur d'un tuyau de plume d'oie. Ce tubercule meurt tous les ans, après avoir produit en dessus une espèce de bulbe allongée cylindrique, formée, comme celle du poireau, de la base des feuilles qui s'engainent les unes dans les autres. Ces feuilles au nombre de huit à dix, sont disposées en éventail, & comme opposées, vertes, longues d'un pié, larges de six à sept lignes, assez épaisses, creusées légèrement en demi-tuyau, & comparables à celles du narcissé.

Du centre de ces feuilles sort une seule tige cylindrique, nue, c'est-à-dire, sans feuilles, longue de deux piés, fistuleuse

ou creusé dans la moitié de son épaisseur, dont le sommet porte une grande feuille en forme de gaine, qui, en s'ouvrant sur le côté, laisse voir quinze à vingt fleurs bleues, sans odeur, disposées en ombelle, longues de deux pouces environ, portées sur un pédicule de même longueur & pendantes. Chaque fleur est un calice d'une seule pièce, formant un tube cylindrique, droit, divisé jusqu'au milieu de sa longueur, & même plus profondément en six portions oblongues, assez égales & régulières, qui s'épanouissent en étoile, à-peu-près comme dans la *jacinthe*. Du haut du tube & de l'origine de ses divisions partent six étamines qui les égalent, à peu de chose près, en longueur, & qui sont rapprochées en bas les unes contre les autres, & recourbées en arc en dessus; leurs sommets ou anthers sont jaunes, & leurs filets blancs. Sur le fond du calice est placé un petit ovaire qui est surmonté d'un style blanc aussi long que les étamines, courbé comme elles & terminé par un stigmate simple triangulaire. L'ovaire devient par la suite une capsule à trois loges, qui contiennent chacune plusieurs semences sphéroïdes disposées sur deux rangs.

Culture. L'*abumon* réussit beaucoup mieux dans les terres chaudes, au milieu des plantes de la zone torride, que dans les terres plus tempérées, que l'on destine communément aux plantes du cap de Bonne-Espérance dont il est originaire. Dans nos climats il fleurit annuellement au mois d'août, & mûrit ses graines en novembre. On le possède depuis long-temps en France, où on le cultive dans tous les jardins royaux.

Remarque. Il est évident, en lisant le caractère de cette plante, que M. Linné s'est trompé lorsqu'il l'a placée dans le genre du *tanghekollu* du Malabar qu'il nomme *crinum*, & qui n'est pas même du même ordre naturel. (*M. ADANSON.*)

ABUS, s. m. se dit de l'usage irrégulier de quelque chose: ou bien c'est l'introduction d'une chose contraire à l'intention que l'on avoit eue en l'admettant.

Ce mot est composé des mots *ab*, de, & *usus*, usage.

Les réformes, & les visites sont faites

pour corriger les *abus* qui se glissent insensiblement dans la discipline ou dans les mœurs. Constantin le Grand, en introduisant dans l'église l'abondance des biens y jeta les fondemens de cette multitude d'*abus*, sous lesquels ont gémi les siècles suivans.

Abus de soi-même. C'est une expression dont se servent quelques auteurs modernes, pour dénoter le crime de la pollution volontaire. Voyez POLLUTION.

En grammaire, appliquer un mot abusivement, ou dans un sens abusif, c'est en faire une mauvaise application, ou en pervertir le vrai sens. Voyez CATACHRESE. (H)

ABUS, dans un sens plus particulier, signifie toute *contravention* commise par les juges & supérieurs ecclésiastiques en matière de Droit.

Il résulte principalement de l'entreprise de la juridiction ecclésiastique sur la laïque; de la contravention à la police générale de l'église ou du royaume, réglée par les canons, les ordonnances, ou les arrêts.

La manière de se pourvoir contre les jugemens & autres actes de supériorité des ecclésiastiques, même de la cour de Rome, où l'on prétend qu'il y a *abus*, est de recourir à l'autorité séculière des parlemens par appel, qu'on nomme pour le distinguer de l'appel simple, *appel comme d'abus*.

Le terme d'*abus* a été employé presque dans tous les temps dans le sens du présent article: mais l'appel comme d'*abus* n'a pas été d'usage dans tous les temps. On employa plusieurs moyens contre les entreprises des ecclésiastiques & de la cour de Rome avant de venir à ce dernier remède.

D'abord on imagina d'appeler du saint siege au saint siege apostolique, comme fit le roi Philippe Auguste lors de l'interdit fulminé contre son royaume par Innocent III.

Dans la suite on appela au futur concile, ou au pape mieux avisé, *ad papam melius consultum*, comme fit Philippe-le-Bel, qui appela *ad concilium de proximo congregandum*, & *ad futurum verum & legitimum pontificem*, & *ad illum seu ad*

illos ad quem vel ad quos de jure fuerit provocandum.

On joignit ensuite aux appels au futur concile les protestations de poursuivre au conseil du roi, ou dans son parlement, la cassation des actes prétendus abusifs, pour raison d'infraction des canons & de la pragmatique-sanction. Voyez PRAGMATIQUE-SANCTION.

Cette dernière voie acheminoit de bien près aux appels comme d'abus.

Enfin l'appel comme d'abus commença d'être en usage sous Philippe de Valois & fut interjeté solennellement par Pierre de Cugnieres, avocat-général, & a toujours été pratiqué depuis au grand avantage de la juridiction royale & des sujets du roi.

Le ministère public est la véritable partie dans l'appel comme d'abus; de sorte que les parties privées, l'appel une fois interjeté, ne peuvent plus transiger sur leurs intérêts au préjudice de l'appel, si ce n'est de l'avis & du consentement du ministère public, lequel peut rejeter l'expédient proposé s'il y reconnoit quelque collusion préjudiciable au bien public.

Les parlemens prononcent sur l'appel comme d'abus par ces mots, *il y a*, ou *il n'y a abus*.

Quelquefois les parlemens convertissent l'appel comme d'abus en appel simple: c'est-à-dire renvoient les parties pour se pourvoir pardevant le juge ecclésiastique, supérieur à celui d'où étoit émané le jugement prétendu abusif: quelquefois ils le convertissent aussi en simple opposition.

L'exception tirée du laps des temps n'est point admissible en matière d'abus, ni celle tirée de la desertion d'appel en l'appel d'icelui.

L'appel comme d'abus est suspensif, si ce n'est en matière de discipline ecclésiastique & de correction régulière où il n'est que dévolutif.

Il se plaide en la grand'chambre, & se doit juger à l'audience, si ce n'est que le tiers des juges soit d'avis d'appointer.

Les appels comme d'abus ne se relevent qu'au parlement, & les lettres de relief se prennent au petit sceau, l'appelant y annexant la consultation de trois avocats :

mais ce n'est pas par forme de gradation de l'inférieur au supérieur que les appels comme d'abus sont portés aux parlemens, mais comme aux dépositaires de la puissance & de la protection royale.

L'appelant qui succombe à l'appel comme d'abus est condamné outre les dépens, à une amende de 75 livres. (H)

ABUS. Ce mot est consacré en médecine aux choses que les médecins ont nommées *non-naturelles*, dont le bon usage conserve & fortifie la santé, pendant que l'abus ou le mauvais usage qu'on en fait, la détruit & produit des maladies. Voyez NON-NATURELLES. (N)

ABUSIF, adject. terme de Droit, qui se dit singulièrement des entreprises, procédures, & jugemens des ecclésiastiques, où il y a eu abus, c'est-à-dire, infraction des canons ou des ordonnances. Voyez ci-devant le mot ABUS.

ABUSIVEMENT, adv. terme de Droit. Voyez ci-devant ABUSIF & ABUS.

La cour en prononçant sur l'appel comme d'abus interjeté du jugement d'une cour ecclésiastique dit, s'il y a lieu à l'infirmer, *qu'il a été mal, nullement & abusivement jugé*. (H)

* ABUTER, v. a. Aux quilles, avant que de commencer le jeu, chaque joueur en prend une & la jette vers la boule placée à une distance convenue entre les joueurs; voilà ce qu'on appelle *abuter*. Celui qui *abute* le mieux, c'est-à-dire, dont la quille est la plus proche de la boule, gagne l'avantage de jouer le premier.

ABUTILON, f. m. herbe à fleur d'une seule feuille semblable en quelque manière à une cloche fort ouverte & découpée; il sort du fond un tuyau pyramidal chargé le plus souvent d'étamines. Le pistil tient au calice, & est fiché comme un clou dans la partie inférieure de la fleur & dans le tuyau. Ce pistil devient un fruit en forme de chapiteau; il est composé de plusieurs petites gaines assemblées autour d'un axe. Chaque gaine ou capsule est reçue dans une frite de l'axe: ces capsules s'ouvrent en deux parties, & renferment des semences qui ont ordinairement la forme d'un rein. *Tournesfort, Insl. rei herb. V. PLANTE*. (I)

* On se sert de ses feuilles & de ses semences. Ses feuilles appliquées sur les ulcères les nettoient. Ses semences provoquent les urines & chassent le gravier. Elle est diurétique & vulnérable.

* ABUYO ou ABUYA, f. (Géogr.) une des îles Philippines aux Indes Orientales. Long. 138. lat. 10.

§ ABYDE ou ABYDOS. (Géogr.) Cette ancienne ville ruinée, fut fondée par les Miliétiens, 655 ans avant J. C. Xerxès y jeta un pont de navires pour passer en Europe : monté sur la colline pour y jouir du spectacle de ses armées, & voyant la terre & la mer couvertes de ses troupes & de ses vaisseaux, il se félicita d'abord de commander à tant d'hommes ; mais un moment après il versa des larmes, considérant que dans cent ans il ne resteroit pas un seul de ces hommes au monde.

La fable des amours de Léandre qui passoit le détroit à la nage, & de Héro, prêtresse de Vénus à Seste, est célèbre. La charlatanerie qui régnoit à *Abyde* faisoit que les termes de *menteur* & *abydenin* étoient synonymes : ce qui avoit donné lieu au proverbe, en forme d'avis aux voyageurs, *ne temerè Abydum*.

Atliégés par Philippe, roi de Macédoine, l'an 552 de Rome, les habitans se défendirent en désespérés ; à l'exemple de ceux de Sagonte, ils aimèrent mieux s'enfvelir sous leurs propres ruines, après s'être égorgés les uns après les autres, que de se rendre. Tit. Liv. lib. xxxj. (C.)

§ ABYDE, (Géogr.) Cette ville d'Égypte, la plus grande du pays après Thebes, étoit à 7500 pas du Nil, vers l'Occident, & au-dessous de Diospolis, de Téniris & de Ptolémaïde. Le fameux roi Memnon y demeura & y fit bâtir un magnifique palais. Le temple & le sépulcre d'Osiris, qui étoient dans cette ville, la rendirent extrêmement recommandable. Mais elle fut célèbre sur-tout par l'oracle du dieu Bésa, qui répondoit par écrit quand on n'avoit pas la commodité de le consulter en personne. Strabon parle d'*Abyde* comme d'une ville fort délabrée : on croit qu'aujourd'hui elle s'appelle *Aboutige* ou *Abutich*. Voyez ce mot. (C. A.)

* ABYLA, f. (Géogr.) nom de mon-

tagne & de ville dans le détroit de Gibraltar sur la côte de Mauritanie. C'étoit une des colonnes d'Hercule, & Calpé sur la côte d'Espagne étoit l'autre. On croit que la ville d'*Abyla* des anciens est le Septa des modernes ; & la montagne, celle que nous appelons *montagne des Singes*.

* ABYLA ou ABYLENE, f. (Géogr.) ville de la Colæsynie au midi de la Chalcide, entre l'Antiliban & le fleuve Abana, & capitale d'une petite contrée qui portoit son nom.

ABYME, f. m. pris généralement, signifie quelque chose de très-profond, & qui, pour ainsi dire, n'a point de fond.

Ce mot est grec originairement, ἀβυσσός ; il est composé de la particule privative ἀ, & βυσσός, fond ; c'est-à-dire, *sans fond*. Suidas & d'autres lui donnent différentes origines : ils disent qu'il vient de ἀ & de δύνω, *couvrir*, *cacher*, ou de ἀ & de δύω : mais les plus judicieux critiques rejettent cette étymologie comme ne valant guère mieux que celle d'un vieux glossateur, qui fait venir *abyssus* de *ad ipsus*, à cause que l'eau vient s'y rendre en abondance.

Abyme, pris dans un sens plus particulier, signifie un amas d'eau fort profond. Voyez EAU.

Les Septante se servent particulièrement de ce mot en ce sens, pour désigner l'eau que Dieu créa au commencement avec la terre ; c'est dans ce sens que l'Écriture dit que *les ténèbres étoient sur la surface de l'abyme*.

On se sert aussi du mot *abyme*, pour marquer le réservoir immense creusé dans la terre, où Dieu ramassa toutes les eaux le troisième jour : réservoir que l'on désigne dans notre langue par le mot *mer*, & quelquesfois dans les livres saints par le *grand abyme*.

ABYME, se dit, dans l'Écriture, de Penfer & des lieux les plus profonds de la mer, & du chaos qui étoit couvert de ténèbres au commencement du monde, & sur lequel l'esprit de Dieu étoit porté. Gen. I. 2. Les anciens Hébreux, de même que la plupart des Orientaux, encore à présent, croient que *l'abyme*, la mer, les cieux, environnoient toute la terre ; que la terre étoit comme plongée & flottante

sur l'*abyrne*, à-peu-près, disent-ils, comme un melon d'eau nage sur l'eau & dans l'eau, qui le couvre dans toute sa moitié. Ils croient de plus, que la terre étoit fondée sur les eaux, ou du moins qu'elle avoit son fondement dans l'*abyrne*. C'est sous ces eaux & au fond de cet *abyrne*, que l'Écriture nous représente les géans qui gémissent & qui souffrent la peine de leurs crimes : c'est là où sont relégués les *Rephaim*, ces anciens Géans, qui de leur vivant faisoient trembler les peuples ; enfin c'est dans ces ombres cachots que les Prophètes nous font voir les rois de Tyr, de Babylone, & d'Égypte, qui y sont couchés & ensevelis, mais toutefois vivant & expiant leur orgueil & leur cruauté. *Psal.* XXXIII. 2. XXXV. 6. *Proverb.* XI. 18. IX. 18. XXI. 16. *Pf.* LXXXVII. 2. LXX. 20. *Is.* XVI. 9. *Ezech.* XXXVIII. 10. XXXI. 18. XXXII. 19.

Ces *abyrnes* sont la demeure des démons & des impies. Je vis, dit S. Jean, dans l'Apocalypse, une étoile qui tomba du ciel, & à qui l'on donna la clef du puits de l'*abyrne* : elle ouvrit le puits de l'*abyrne*, & il en sortit une fumée comme d'une grande fournaise, qui obscurcit le soleil & l'air, & de cette fumée sortirent des sauterelles, qui se répandirent sur toute la terre : elles avoient pour roi à leur tête l'ange de l'*abyrne*, qui est nommé *Exterminateur*. Et ailleurs, on nous représente la bête qui sort de l'*abyrne*, & qui fait la guerre aux deux témoins de la Divinité. Enfin l'Ange du Seigneur descend du ciel, ayant en sa main la clef de l'*abyrne*, & tenant une grande chaîne. Il saisit le dragon, l'ancien serpent, qui est le diable & satan, le lie, le jette dans l'*abyrne* pour y demeurer pendant mille ans, ferme sur lui le puits de l'*abyrne* & le scelle, afin qu'il n'en puisse sortir de mille ans, &c. *Apoc.* IX. 1. XI. 7. XX. 1. 3.

Les fontaines & les rivières, au sentiment des Hébreux, ont toutes leur source dans l'*abyrne* ou dans la mer : elles en sortent par des canaux invisibles, & s'y rendent par les lits qu'elles se sont formés sur la terre. Au temps du déluge, les *abyrnes* d'en bas, ou les eaux de la mer rompirent leur digue, les fontaines forcèrent leurs

sources, & se répandirent sur la terre dans le même temps que les cataractes du ciel s'ouvrirent, & inondèrent tout le monde. *Eccl.* 1. 7. *Genes.* VIII. vers. 2.

L'*abyrne* qui couvroit la terre au commencement du monde, & qui étoit agité par l'esprit de Dieu, ou par un vent impétueux ; cet *abyrne* est ainsi nommé par anticipation, parce qu'il composa dans la suite la mer, & que les eaux de l'*abyrne* en sortirent & se formèrent de son écoulement : ou si l'on veut, la terre sortit du milieu de cet *abyrne*, comme une île qui sort du milieu de la mer, & qui paroît tout d'un coup à nos yeux, après avoir été longtemps cachée sous les eaux. *Genes.* 1. 2. *Lectonn. de la Bill. de Calmet, tom. I. lettre A. au mot Abyrne, pag. 15.*

M. Woodward nous a donné des conjectures sur la forme du grand *abyrne*, dans son Histoire naturelle de la terre : il soutient qu'il y a un grand amas d'eaux renfermées dans les entrailles de la terre, qui forment un vaste globe dans ses parties intérieures ou centrales, & que la surface de cette eau est couverte de couches terrestres : c'est, selon lui, ce que Moïse appelle le grand gouffre, & ce que la plupart des auteurs entendent par le grand *abyrne*.

L'existence de cet amas d'eau dans l'intérieur de la terre, est confirmée, selon lui, par un grand nombre d'observations. *Voyez TERRE, DÉLUGE.*

Le même auteur prétend que l'eau de ce vaste *abyrne* communique avec celle de l'Océan, par le moyen de quelques ouvertures qui sont au fond de l'Océan : il dit que cet *abyrne* & l'Océan ont un centre commun, autour duquel les eaux des deux réservoirs sont placées ; de manière cependant que la surface de l'*abyrne* n'est point de niveau avec celle de l'Océan, ni à une aussi grande distance du centre, étant en partie ressermée & comprimée par les couches solides de la terre qui sont dessus. Mais partout où ces couches sont crevassées, ou si poreuses que l'eau peut les pénétrer, l'eau de l'*abyrne* y monte, elle remplit toutes les fentes & les crevasses où elle peut s'introduire. & elle imbibe tous les interstices & tous les pores de la terre, des pierres, & des autres matières qui sont autour du

globe, jusqu'à ce que cette eau soit montée au niveau de l'Océan. Sur quoi tout cela est-il fondé?

Si ce qu'on rapporte dans *les Mémoires de l'Académie de 1741*, de la fontaine sans fond de Sablé en Anjou, est entièrement vrai, on peut mettre cette fontaine au rang des *abysses*; parce qu'en effet ceux qui l'ont fondée n'y ont point trouvé de fond; & que selon la tradition du pays, plusieurs bestiaux qui y sont tombés, n'ont jamais été retrouvés. C'est une espece de gouffre de 20 à 25 piés d'ouverture, situé au milieu & dans la partie la plus basse d'une lande de 8 à 9 lieues de circuit, dont les bords élevés en entonnoir, descendent par une pente insensible jusqu'à ce gouffre, qui en est comme la cisterne. La terre tremble ordinairement tout-autour, sous les piés des hommes & des animaux qui marchent dans ce bassin. Il y a de temps en temps des débordemens, qui n'arrivent pas toujours après les grandes pluies, & pendant lesquels il sort de la fontaine une quantité prodigieuse de poisson, & sur-tout beaucoup de brochets truités, d'une espece fort singuliere, & qu'on ne connoît point dans le reste du pays. Il n'est pas facile cependant d'y pêcher, parce que cette terre tremblante & qui s'affaisse au bord du gouffre, & quelquefois assez loin aux environs, en rend l'approche fort dangereuse; il faut attendre pour cela des années seches, & où les pluies n'aient pas ramolli d'avance le terrain inondé. En général, il y a lieu de croire que tout ce terrain est comme la voûte d'un lac, qui est au dessous. L'Académie qui porte par préférence son attention sur les curiosités naturelles du royaume, mais qui veut en même temps que ce soit de vraies curiosités, a jugé que celle-ci méritoit une plus ample instruction. Elle avoit chargé M. de Bremond de s'informer plus particulièrement de certains faits, & de quelques circonstances qui pouvoient plus sûrement faire juger de la singularité de cette fontaine: mais une longue maladie, & la mort de M. de Bremond, arrivée dans l'intervalle de cette recherche, ayant arrêté les vastes & utiles projets de cet Académicien, l'Académie n'a pas voulu priver le public

de ce qu'elle savoit déjà sur la fontaine de Sablé. Voyez GOUFFRE. (O & G)

ABYME, *s. m. terme de Blason*, c'est le centre ou le milieu de l'écu, en sorte que la piece qu'on y met ne touche & ne charge aucune autre piece. Ainsi on dit d'un petit écu qui est au milieu d'un grand, qu'il est en *abysses*; & tout autant de fois qu'on commence par toute autre figure que par celle du milieu, on dit que celle qui est au milieu est en *abysses*, comme si on vouloit dire que les autres grandes pieces étant élevées en relief, celle-là paroît petite, & comme cachée & *abyssée*. Il porte trois besans d'or avec une fleur de lis en *abysses*: ainsi ce terme ne signifie pas simplement le milieu de l'écu, car il est relatif, & suppose d'autres pieces, au milieu desquelles une plus petite est *abyssée*.

Une piece en *abysses*, est ordinairement au milieu de trois autres pieces ou meubles, & est nommée la dernière.

La piece en *abysses* est quelquefois seule.

Bourbon Condé; d'azur à trois fleurs de lis d'or, en *abysses* un bâton de gueules en bandes.

Bourbon d'Eu, Bourbon Penthièvre; d'azur à trois fleurs de lis d'or, au bâton parti en barre de gueules.

Pelet de Narbonne en Languedoc. Plein de gueules qui est de Pelet-Narbonne, un écusson d'argent au chef de sable qui est de Melgueil; cet écusson en *abysses*. (G. D. L. T.)

* ABYME. C'est une espece de cuvier ou vaisseau de bois à l'usage des Chandeliers, dont l'ouverture est parallélogrammique; les ais quarrés oblongs qui forment les grands côtés de ce cuvier sont inclinés l'un vers l'autre, font un angle aigu, & s'assemblent par cet angle dans deux patens sur une banquette à quatre piés, autour de laquelle il y a un rebord pour recevoir le suif qui coule de la chandelle quand elle sort de ce vaisseau. On voit par ce qui vient d'être dit, que les deux petits côtés de ce cuvier, sont nécessairement taillés en triangle. C'est dans ce vaisseau rempli de suif en fusion, que l'on plonge à différentes reprises les meches qui occupent le centre de la chandelle. Ces meches sont enfilées sur des baguettes.

Voyez la maniere de faire la chandelle à la broche ou baguette, à l'art. CHANDELLE.

A C A

ACACAHOATLI, f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) Nom Mexicain qui veut dire oiseau aquatique à voix rauque. C'est selon Eusebe Nieremberg, liv. 10, chap. 36 de son *Histoire naturelle*, une espece de martin-pêcheur que les Espagnols appellent *marinette pescador*, ou plutôt, *martinete pescador*. Il est un peu plus petit que le canard domestique, & a un cou long de neuf pouces environ, qu'il raccourcit quand il veut, & souvent de maniere qu'il disparaît presque entièrement. Son bec, de même longueur, est droit, très-pointu, comprimé en tranchant de couteau, haut ou épais de deux pouces vers son origine: noir dessus, blanc en dessous, & jaune livide sur les côtés. Ses yeux sont noirs, avec un iris rouge d'abord près de la prunelle, puis pâle, enfin blanchâtre. Ses jambes sont nues en partie, & ses piés sont fendus en quatre doigts longs, dont le postérieur est plus haut, & les trois antérieurs sont réunis en partie par une membrane lâche & libre.

La couleur dominante de son corps est le blanc; il est rembruni & mêlé de plumes fauves sur le dos. Les ailes sont cendrées dessous & noires au bout; mais leur dessus est d'un fauve qui tire sur le rouge vers les bords, & qui s'affoiblit peu-à-peu au point qu'auprès du corps il n'est plus que fauve. Une bande verd-pâle s'étend de l'origine du bec jusqu'aux yeux. Ses jambes sont d'un verd qui pâlit sur leur face intérieure. Sa queue est petite, d'un noir terne & sans aucun éclat.

Cet oiseau est particulier à la côte du Mexique. Il vit de poissons, de vermisses, & autres animaux semblables autour des marais, où il pond, couve, & élève ses petits au milieu des roseaux & des joncs. Aux premiers jours du printemps on les voit se promener dans les marécages: on les apprivoise facilement, & on les nourrit avec de la chair & d'autres nourritures grossières comme le canard sauvage, dont ils approchent beaucoup pour le naturel.

Le chant de cet oiseau, ou plutôt son cri; tout rauque qu'il est, n'est pas désagréable.

Remarque On peut juger par l'ensemble de cette description, toute incomplète qu'elle est, que l'*acacahoatli* n'est pas une espece de martin-pêcheur ou d'alcyon, *halcedo*, comme le pense Eusebe Nieremberg, mais une espece de cicogne ou plutôt de *jabiru*, qui approche assez du *hoaston*, que M. Brisson appelle *héron huppé* du Mexique: *Ornithologie*, vol. V, page 418, mais qui en differe comme espece. (*M. ADAMSON.*)

* ACACALIS, f. m. arbrisseau qui porte une fleur en papillon, & un fruit couvert d'une coiffe. Voyez RAY. *Hist. Plant.* On lit dans Dioscoride que l'*acacalis* est le fruit d'un arbrisseau qui croît en Egypte; que sa graine est semblable à celle du tamarin, & que son infusion mêlée avec le collyre ordinaire éclaircit la vue. Ray ajoute que c'est à Constantinople un remede populaire pour les maladies des yeux. Malgré toutes ces autorités, je ne regarde pas le sort de l'*acacalis* comme bien décidé; sa description est trop vague, & il faut attendre ce que les progrès de l'Histoire Naturelle nous apprendront là-dessus.

ACACALOTL, f. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) ou corbeau aquatique; c'est ainsi que Fernandez & Nieremberg désignent l'oiseau que M. Brisson décrit, vol. V, pag. 333, de son *Ornithologie*, sous le nom de *courlis varié* du Mexique, *Numenius Mexicanus varius*.

Le mâle de cet oiseau, selon Fernandez, (*Histoire de la Nouvelle Espagne*, pag. 15, chap. IX.) a près de trois piés de longueur entre le bout du bec & celui de la queue; le bec cylindrique, menu, courbé en bas en arc, long de six pouces comme le cou, marqué d'un sillon de chaque côté au bout des narines; les jambes longues de dix pouces & demie, nues en partie; quatre doigts longs, dont le postérieur est plus haut que les trois intérieurs, qui sont réunis jusques vers le tiers de leur longueur par une membrane fort lâche; la tête petite à proportion du corps; le front chauve ou sans plumes, couleur de chair depuis l'origine du bec jusqu'aux angles externes des yeux.

Son bec est bleu, son front incarnat, ses yeux noirs, entourés d'un cercle rouge de sang. Sa tête & son cou sont couverts de plumes blanches, vertes & brunes, qui tirent un peu sur le fauve. Les plumes des ailes, ainsi que celles de son dos, sont d'un verd changeant. cuirré & luisant, qui tire sur le rouge & sur le pourpre, comme celles du pigeon ou du paon; celles du ventre & des parties inférieures sont brunes, mêlées de rouge. Ses piés sont noir-clair, & ses ongles d'un noir très-foncé.

L'*acacaloi* est commun autour des lacs du Mexique qu'il fréquente: il s'y nourrit de vermicelleux & de petits poissons, & il y conduit ses petits, que l'on rencontre souvent au printemps. Sa chair n'est pas désagréable, & fournit une bonne nourriture, mais elle est un peu ferme, & conserve toujours une légère odeur de poisson, comme la plupart des oiseaux aquatiques.

Remarques. Cet oiseau diffère, comme l'on voit du courlis, *Numenius*, en ce qu'il a la peau du front chauve sans plumes; & comme ce caractère lui est commun avec plusieurs autres especes d'oiseaux, tels que le guara, le cuticaca, &c. nous avons cru devoir en faire un genre particulier voisin de l'*ilis*, dans la famille des vanneaux, qui se font reconnoître au premier coup-d'œil, parce qu'ils ont une partie des jambes, que l'on appelle improprement cuisses, dénudées de plumes, & quatre doigts dont le postérieur est attaché un peu plus haut que les trois antérieurs, qui sont réunis ensemble en partie par une membrane fort lâche. (*M. ADANSON.*)

ACACHUMA, (*Geogr.*) ville de l'Éthiopie, que Ptolomée appelle *Achuma*. Les Abyssins prétendent qu'elle a été le séjour de Maqueda, reine de Saba, & le lieu où l'on conservoit ses trésors. (*C. A.*)

* ACACIA, f. m. c'est une sorte de petit sac ou de rouleau long & étroit. Les consuls & les empereurs depuis Anastase, l'ont à la main dans les médailles. Les uns veulent que ce soit un mouchoir plié qui servoit à l'empereur pour donner le signal de faire commencer les jeux: les autres, que ce soit des mémoires, qui lui ont été présentés, c'est l'avis de M. du Cange: plusieurs, que ce soit un petit sac de terre

que les empereurs tenoient d'une main, & la croix de l'autre, ce qui les avertissoit que tout grand qu'ils étoient, ils seroient un jour réduits en poussière. Le sac ou *acacia* fut substitué à la nappe, *mappa*, que l'empereur, le consul, ou tout autre magistrat avoit à la main, & dont il se servoit pour donner le signal dans les jeux.

§ ACACIA, f. m. (*Hist. nat. Botaniq.*) est le nom ancien que les Grecs ont toujours donné, depuis Théophraste, Dioscoride, Pline, &c. & qu'ils donnent encore aujourd'hui à l'arbre qui porte la gomme arabe: néanmoins, malgré les réflexions judicieuses de quelques botanistes, on ne s'attend pas à ce que le nom dans nos pays lettrés, deux autres sortes d'arbres, qui n'ont rien de commun avec le gommier d'Arabie, sinon d'être épineux & de porter quelquefois de la gomme, mais d'une qualité fort inférieure, & qui d'ailleurs en diffèrent non seulement comme des especes, mais même comme des genres de plantes très-éloignés.

Le premier de ces arbres est originaire de l'Amérique septentrionale, & particulièrement du Canada, d'où il fut apporté en France avant l'année 1600, par Vespasien Robin, professeur de botanique au jardin royal de Paris, où il le démontroit sous le nom d'*Acacia Americana*, *acacia* d'Amérique. On fait que cet arbre porte le long de ses jeunes branches des épines nombreuses, brun-rougeâtres, courtes, aplaties & courbées en crochet comme celles du rosier; que ses feuilles sont ailées avec une impaire, assez semblables à celles de la réglisse ou du galega; que ses fleurs sont pareillement papilionacées, blanches, pendantes en épi, d'une odeur suave, mais très-forte; enfin que son fruit est un légume aplati, membraneux, de la longueur du doigt, à une seule loge qui s'ouvre en deux battans, & qui contient depuis deux jusqu'à huit graines en forme de rein, mais aplaties. Son écorce intérieure a un goût de réglisse qui, au rapport de Plukenet, lui a fait donner le nom de *liquorice-tree*, c'est-à-dire, *réglisse arbre*, *glycyrrhiza arbor* & *locus* par les Anglois de la Virginie. *Almagest*, page 6. Cct auteur en a donné

une figure fort incomplète à la *planche 73*, n^o. 4 de la *Phytographie*. Tant de caractères firent penser à M. de Tournefort que cette plante, quoique très-voisine de la réglisse, méritoit cependant d'en être distinguée comme genre différent, & il lui donna le nom latin de *pseud-acacia*, c'est-à-dire, *faux acacia*. Les jardiniers l'appellent aussi *agacia* ou *agacier*, *agassier*, par corruption du mot *acacia*. Il est étonnant que M. de Tournefort ait composé un nouveau nom aussi impropre, pour désigner une plante qui a aussi peu de rapport avec l'*acacia*, lui qui savoit, ou qui devoit savoir que, vingt ans avant lui, & même avant l'année 1680, Elsholtz, professeur de Botanique & médecin de l'électeur de Brandebourg, connu par son *Flora marchica*, avoit donné à cet arbre nouveau le nom *robina* de M. Robin qui l'avoit le premier fait connoître en Europe. C'est sous ce nom que l'on peut voir l'historique de cet arbre utile à nombre d'égards, & que nous l'avons désigné dans nos *Familles des plantes*, à la *pag.* 323.

Le second arbre, auquel on a appliqué aussi improprement le nom d'*acacia*, est le *prunellier* ou *prunier sauvage*, dont les fruits appelés *prunelles* ou *petites prunes sauvages*, cueillis avant la maturité, rendent par expression un suc qui, réduit en consistance d'extrait solide & en tablettes, au moyen de la chaleur du soleil ou du feu, s'emploie en médecine au défaut de la gomme d'*acacia*, sous le nom d'*acacia nostras*, c'est-à-dire, *acacia de notre pays*, *acacia d'Europe*, ou sous celui d'*acacia Germanica*, *acacia d'Allemagne*; sans doute parce qu'on commença d'abord à en faire usage dans ce pays. Voyez sa description au mot PRUNELLIER, &c. On a encore transféré le nom d'*acacia* à nombre d'autres plantes épineuses, comme au *fevier*, *glehitia*, figuré par Plukenet, à la *planche 352*, n^o. 2 de la *Phytographie*, au *cythée épineux*, qui est l'*aspalathe* second à trois feuilles de Jean Bauhin, au *bois du Brésil*, au *caretti* ou *bonduc*, & à beaucoup d'autres arbres qui, quoique de la même famille que l'*acacia*, méritoient cependant de n'être pas confondus avec lui.

Quelque le genre de l'*acacia* proprement

dit, reconnoisse plusieurs especes qu'on ne peut séparer sans faire violence à la liaison que la nature semble avoir mise entr'elles; quoique l'Amérique en produise quelques-unes, & que d'autres croissent dans les Indes, les trois especes qui rendent plus abondamment la gomme arabique & la gomme du Sénégal, n'ont encore été observées que dans les terres brûlantes de l'Afrique, soit en Arabie, sur les côtes de la mer rouge, soit au Sénégal vers l'océan atlantique, pays tous deux situés sous la zone torride, dans l'hémisphère boréal. Les anciens, depuis Théophraste, connoissoient trois especes d'*acacia* auxquelles Plin en ajoute une quatrième qu'il convient qu'on néglige à cause de son peu de mérite; mais, autant qu'on en peut juger par la description de Dioscoride, le gommier rouge qui porte plus particulièrement le nom d'*acacia*, étoit le plus commun en Arabie, au lieu que le gommier blanc est au moins aussi commun, & même plus commun au Sénégal que le gommier rouge. Nous allons décrire ces trois especes, & ensuite celles qui ont quelques rapports avec elles.

Première espece.

Gommier rouge. NEBNEB.

L'*acacia* des Grecs, selon Dioscoride, c'est-à-dire, l'*arbre sans malice*, parce que la piqûre de ses épines n'est suivie d'aucun fâcheux accident, avoit été appelé pour la même raison, du temps de Théophraste, l'*épine par excellence*, *acantha*, l'*épine d'Égypte*, *acantha Ægyptia*. Les Arabes lui donnent les noms de *achachie*, *alcharrad*, *alchard*, *charad*, *amgaïlem*, *schitte*, *schittim*; les François l'appellent *acacie*, & quelques-uns par corruption *castie*, depuis M. de Tournefort qui a le premier introduit ce nom impropre dans ses *Instituts de Botanique*. Les seuls auteurs qui aient donné une figure reconnoissable & caractérisée de cette plante, sont Lobel, *pag.* 536, *planche 110*, *tom. II*, sous le nom de *spina acacie Dioscoridis*; Prosper Alpin, sous le nom d'*acacia femina*, *planche 9*; Parkinson, sous celui d'*acacia vera*, sive *spina Ægyptiaca*; en Anglois, *the Egyptian thorn*, or *binding beane tree*; & Plukenet, *planche*

251, figure 1 de sa *Phytographie*, sous le nom de *accacia altera vera seu spina Marcatensis vel Arabica*, *foliis angustioribus*, *flore albo*, *siliqua longa villosa*, *plurimis isthmis & cortice candidamibus donata*. M. Linné la désigne ainsi, *mimosæ*, *nilotica*, *spinis stipularibus patentibus*, *foliis bipinnatis*; *partialibus extimis glandulâ interjectâ*: *spicis globofis pedunculatis*. *Systema nat. edit. 12. pag. 678. n^o. 34.* L'acacia a reçu encore des Botanistes modernes beaucoup d'autres noms que nous supprimons ici comme peu instructifs.

Cet arbre croît dans les sables du Sénégal, ainsi que dans l'Arabie; il est sur-tout fort commun dans l'île de Sor, & dans le voisinage de l'île Saint-Louis, près de l'embouchure du Niger, où il s'éleve à peine à la hauteur de vingt piés, sous la forme d'un buisson peu régulier, dont le tronc est assez droit, mais court, à peine de cinq ou six piés de hauteur, sur un pié de diamètre, ayant une écorce grossière, sillonnée, comparable à celle de l'orme, brun-noir, qui recouvre un bois compacte, très-dur, très-pesant, dont l'aubier est jaune & le cœur rouge-brun, plein, sans aucune moëlle. Ses racines sont rougeâtres, & s'étendent presque horizontalement à une petite profondeur sous la surface de la terre, à la distance de quinze à vingt piés. Le tronc se partage en un grand nombre de branches assez fortes, presque horizontales, tortueuses, dont les vieilles ont l'écorce semblable à celle du tronc, mais dont les jeunes sont rougeâtres, lisses, d'abord triangulaires, ensuite cylindriques.

Le long de ces branches sortent des feuilles alternes, assez serrées ou près à près les unes des autres, pinnées, c'est-à-dire, ailées sur deux rangs, dont le premier est composé pour l'ordinaire de cinq paires de pinnules, qui portent chacune 18 à 20 paires de folioles longues de deux lignes; le pédicule commun qui soutient les pinnules a environ un tiers de plus qu'elles en longueur, & montre une petite glande hémisphérique, concave entre la première & la dernière paire, entre laquelle elle se termine par un petit filet conique. Chaque feuille porte à ses côtés, au lieu de stipules, deux épines coniques, droites, écartées ho-

horizontalement, dont l'une est plus courte d'un tiers que l'autre. Ces épines ne sont pas d'égale grandeur sur toutes les branches; celles de l'année ou de la saison précédente, ou, pour parler plus exactement, les branches qui ont poussé au moment où la sève est prête de s'arrêter, sont brunes, longues de cinq à six lignes au plus; les branches au contraire qui poussent dans le temps de la force de la sève, en Juillet & Août, produisent de ces mêmes épines longues de deux pouces à deux pouces & demi, sur une ligne de diamètre, & d'un jaune de bois.

De l'aisselle de chaque feuille & de chaque paire d'épines, sortent deux têtes de fleurs jaunes sphériques, de sept lignes environ de diamètre, portées sur un péduncule trois fois aussi long, articulé à son milieu, où il porte une membrane cylindrique en forme de gaine couronnée de quatre denticules; ce péduncule avec sa tête est presque une fois plus court que les feuilles. Chaque tête est formée par l'assemblage de soixante fleurs très-rapprochées, contiguës, mais séparées les unes des autres par une écaille deux fois plus longue que large, un tiers plus courte que le calice, figurée en palette orbiculaire, velue, bordée de poils, & dont la grande moitié inférieure forme un pédicule entièrement mince.

En détachant chacune de ces fleurs, on voit qu'elle est hermaphrodite, composée d'un calice d'une seule pièce en entonnoir, d'un tiers plus long que large: incarnat, tout couvert de poils courts, denses, couchés en tout sens, & partagé jusqu'au tiers de sa hauteur en cinq denticules égaux triangulaires, une fois plus larges que longs, convexes à leur face extérieure, & concaves à l'intérieure. Du fond de ce calice sort une corolle une fois & demie plus longue que lui, de même forme, mais marquée extérieurement de cinq angles qui font l'alternance avec les cinq dentelures dont elle est couronnée, & qui sont triangulaires, une fois plus longues que larges, concaves à leur face intérieure, & trois fois plus courtes que le tube, qui lui-même a une fois plus de longueur que de largeur. Les étamines, au nombre de soixante & dix à

quatre-vingt, fortent, disposées sur cinq rangs circulaires, d'une espèce de disque creusé en hémisphère qui s'élève du fond du calice en touchant à la corolle, & en laissant un petit espace vide autour de l'ovaire; elles sont assez égales entr'elles, une fois plus longues que la corolle, lisses, luisantes, & épanouies comme un faisceau dont les filets ne divergent que de quinze degrés ou environ. Ces filets sont cylindriques, très-fins, comme articulés ou composés d'anneaux, chagrinés de petits tubercules, pointus à leur extrémité, quinze fois plus longs, & deux fois plus étroits que les anthers: celles-ci sont sphéroïdes, marquées sur la face intérieure qui regarde le pistil, de trois sillons longitudinaux, dont les deux collatéraux s'ouvrent, imprimées sur la face opposée d'une petite cavité par laquelle elles sont implantées sur les filets. & ornées à leur extrémité d'un petit globule blanc, trois fois plus petit qu'elles, hérissé de denticules coniques, & porté sur un petit filet assez long; la poussière féminale qui sort de ces anthers, est composée d'une prodigieuse quantité de petits globules de couleur d'or, lisses & luisans.

Du milieu du vide que laisse le disque des étamines au centre du calice, s'élève le pistil qui égale la longueur des étamines, & qui est composé d'un ovaire cylindrique deux fois plus long que large, porté sur un pédicule cylindrique, menu, égal à la corolle, huit fois plus court que lui, trois fois plus étroit, & terminé par un style cylindrique, lisse, luisant, tortillé, trois fois plus long, & trois fois plus étroit que lui, qui sort d'un de ses côtés, & qui a pour stigmate à son extrémité tronquée horizontalement, une petite cavité toute hérissée de petites pointes coniques qui ne sont bien apparentes qu'avec le secours d'un verre lentillaire de deux à trois lignes de foyer. L'ovaire, en mûrissant, devient un légume plat, droit, long de quatre à cinq pouces. L'ovaire à dix fois plus étroit, verd-brun, lisse, luisant, composé de six à dix articles discoïdes, si étranglés qu'ils paroissent attachés bout à bout, comme par un collet qui n'a souvent pas une ligne de diamètre; son écorce est assez épaisse, & contient entre les deux épidermes un parenchyme gom-

meux, rongéâtre & luisant: les articulations ne se séparent pas naturellement; elles contiennent chacune une semence elliptique, obtuse, gris-brun, longue de deux lignes, imprimée sur chacune de ses faces d'un sillon qui enferme un grand espace pareillement elliptique, & qui est attaché au bord supérieur du légume par un filet extrêmement court.

Qualités. Les feuilles de l'*Acacia* mâchées ont, ainsi que son écorce, une saveur styptique très-amère. Il rend naturellement, sans incision, de diverses parties de son tronc & de ses branches, après la saison des pluies, & vers le temps de sa fleuraison, c'est-à-dire, depuis les mois de septembre & d'octobre, une gomme rougeâtre en larmes ou en boules, qui ont depuis six lignes jusqu'à un pouce & demi de diamètre. Cette gomme est transparente & d'une saveur amère.

Usages. Les Negres Oualofs du Sénégal font moins de cas de cette gomme, à cause de son amertume, que de la blanche, dont nous parlerons ci-après: mais ils l'emploient par préférence à elle dans plusieurs maladies, parce qu'elle est beaucoup plus astringente. Ils la font avaler seule, ou dissoute dans une légère décoction de la racine d'une plante malvacée qu'ils appellent *lâff*, non seulement dans les maladies vénériennes, mais encore pour arrêter les écoulemens les plus invétérés, après avoir néanmoins favorisé d'abord ces écoulemens, ou disposé le corps à l'action de ce remède par des apéritifs qu'ils regardent comme appropriés à ces cas, tels que la racine d'une argemone, & les branches d'une plante de la famille des solanums qu'ils appellent *dimeli*. & qui a beaucoup de rapport avec la *dulcamara* de l'Europe, autrement nommée *riqne grimpante* ou *riqne de Judée*. Cette gomme passe encore pour le spécifique des débordemens de bile & des maladies du foie qui en sont les suites: pour cet effet les Sénégalais en boivent une once le matin à jeun & autant le soir, dissoute dans un demi-fetier de limonade faite avec le tamarin aiguë d'un peu de sucre qui en relève la saveur: l'acide du limon est trop tranchant, trop incisif & corrosif; il ne rempliroit pas aussi bien l'objet du tamarin, qui est un

acide astringent : celui-ci tempere l'ardeur de la bile , pendant que la gomme lubrifie & ferme les plaies du foie ulcéré par la chaleur de cette bile : cette gomme en adoucit les douleurs , elle nourrit mieux qu'aucun consommé , en même temps qu'elle guérit ; enfin ce consommé végétal est plus favorable dans les maladies bilieuses , que le consommé animal ; aussi les Negres évitent-ils alors toute nourriture tirée des animaux , ils se bornent à celle des végétaux , tels que le riz , ou de la crème de riz , lorsqu'ils leur estomac ne peut pas supporter davantage. Les Negres mâchent les feuilles de l'*acacia* , ou , à leur défaut , son écorce ou ses gouffes , comme un déterif astringent , dans toutes les affections scorbutiques. La decoction de ses légumes entiers , ou l'infusion de leur poudre dans l'eau froide , s'emploie dans les maladies des yeux qui ont pour cause le relâchement des fibres. Le parenchyme gommeux , qui est contenu entre les deux épidermes de ses gouffes , ainsi que son écorce intérieure qui est rouge , soit récente , soit sèche , infusée dans l'eau à froid ou en décoction , donnent une teinture rouge-pâle. Son écorce sert particulièrement à tanner les peaux de mouton & de chevre en façon des plus beaux marroquins , dont la perfection est vraisemblablement due aux Sénégalais ou aux Maures qui fréquentent les bords du Niger.

Remarques. Nous savons par les anciens , & sur-tout par Théophraste , Dioscoride & Pline , que l'*acacia* d'Arabie & d'Egypte rend naturellement une gomme ; que l'on retire outre cela de ses gouffes , humectées d'eau de pluie , broyées avant leur maturité , & exprimées , un suc qui , épaissi par la chaleur du soleil ou par l'ébullition , se réduit en masses arrondies , jaunes ou rougeâtres , dures , s'amollissant dans la bouche , d'un goût austere , peu désagréable , du poids de quatre à huit onces , qu'on enveloppe dans des vessies minces ; que ce suc est rouge-brun ou noirâtre , lorsqu'il est des gouffes dont on le tire sont plus avancées & proches de leur maturité ; qu'on en retire aussi de ses feuilles , mais qu'on ne l'estime pas plus que la gomme de l'*acacia* de Galatie , parce qu'il est brun-noir comme elle ; que celle qui est jaunâtre ou purpurine , qui

se dissout facilement dans l'eau , est préférée ; qu'elle est extrêmement rafraîchissante , épaississante ou incrassante & astringente ; qu'à cause de ces propriétés , on l'emploie par préférence à toute autre drogue dans les maladies des yeux , de la bouche & des génitoires , dans les chûtes de la matrice & du fondement , dans les pertes des femmes & autres hémorragies , dans les dysenteries & cours de ventre ; que son bois qui est noirâtre est incorruptible dans l'eau , & employe pour cette raison pour faire des membrures de vaisseaux ; qu'enfin ses gouffes servent au lieu de la galle du chêne , appelée *noix de galle* , pour ranner & perfectionner les cuirs. Voyez Hippocrate , *Livre xxj. § 5. p. 130.* Théophraste (*Liv. IV. chap. iij.*) lui donne le nom de *gomme thébainque* , & dit qu'il y en a une grande forêt dans le champ de Thebes. Ce que Dioscoride dit (*Liv. 1. chap. cxxxij & cxxxiv.*) ne peut s'appliquer qu'à cette espece : *acacia est arbor , oliis frutex , nascitur in calidioribus ut in Ægypto , &c. unde septentrionale frigus perferre nequit ; gummum ex ea promanans Arabicum gummum officinarum est. Succus ejus in usu quoque est. Vis ei spissandi & refrigerandi , ad ignem sacrum , ulcera serpentina , oculorum affectus , &c.* C'est cette espece que Pline désigne particulièrement , *liv. XXIV. chap. xij* de son *Histoire Naturelle* , quand il dit : *est & acacia spina. Fit in Ægypto albâ nigraque arbore : item viridi , sed longè melior è prioribus. Fit & in Galia tenerina spinosiore arbore. Semen omnium lenticulæ simile : minore est tantum grano & folliculo. Colligitur autumnò , antè collectum nimio validius. Spissatur succus ex folliculis aquâ caelesti perfusus ; mox in pila tusa exprimitur organis : tunc densatur in sole mortariis in pastillos. Fit & ex foliis minus efficax. Ad coria perficienda seminae pro galla utuntur. Foliorum succus & Galaticæ acaciæ nigerimus impretatur : item qui valdè rufus. Purpurea aut leucophœa , & quæ facillimè diluitur , vi summa ad spissandam refrigerandumque est , oculorum medicamentis antè alias utiles. Lavantur in eos usus pastilli ab aliis , terrentur ab aliis. Capillam tingunt , sanant ignem sacrum , ulceraque serpunt , & humida vitia*

corporis, collectiones, articulos contusos, perniones, phthirugia. Abundantiam mensum faminis siliunt, vulvamque & sedem procedentes: item oculos, oris vitia & genitalium.

Belon, le plus ancien, & en même temps le plus savant des voyageurs modernes qui ont été dans l'Égypte, nous apprend, dans la relation de son voyage imprimé en 1553, que les déserts stériles de l'Arabie, sur les bords de la mer Rouge, ne produisent pas d'autres arbres que ceux de *Pacacia*, qui y sont si abondans, que les Arabes ne s'occupent presque que du soin d'en recueillir la gomme qui porte le nom de *gomme d'Arabie*: & cette gomme que l'on nomme encore *gomme de Babylone*, contient souvent des épines & des graines si semblables à celles du *nebeb* du Sénégal, que l'on ne peut douter que *Pacacia* vrai ne soit la même espèce. Rauwolf, qui a voyagé après Belon dans le Levant, est le premier qui ait occasionné une confusion qui ne peut avoir lieu, lorsqu'on compare le *nebeb* du Sénégal avec *Pacacia* décrit par les anciens & par les modernes qui l'ont précédé. Cet auteur dit en 1582, qu'il a vu autour d'Alep, le long du fleuve du Tigre dans la Métopotamie, & de l'Euphrate dans l'Arabie déserte, une espèce d'*acacia* appelé *schack* par les habitans de ce pays, & *schamuth* par les Arabes, qui est le nom corrompu de *fant*, selon Celse; que l'on trouve en vente chez les marchands d'Alep des gouffes apportées d'Égypte sous le nom de *cardem*, que quelques personnes croient être *Pacacia* de Dioscoride & des anciens; que ces gouffes sont d'un brun châtain, partagées en deux à trois loges en forme de sacs comprimés, contenant chacun une semence rougeâtre, semblable à celle de la balaïmine mâle, c'est-à-dire, de la pomme de merveille, *momordica*; mais ces deux plantes diffèrent beaucoup de *Pacacia*. Le voyage de Prosper Alpin en Égypte, a contribué en quelque sorte à augmenter la confusion: ce botaniste nous apprend en 1592, que l'on trouve dans l'Égypte deux espèces d'*acacia*; l'une mâle, l'autre femelle; que le mâle est hérissé d'épines, & ne porte aucuns fruits; que la femelle au contraire a des épines plus molles, en moindre quan-

tité, qu'elle fleurit en novembre & en mars; & fructifie de même deux fois l'an; qu'enfin elle croît abondamment sur les montagnes de Sinaï qui bordent la mer rouge. Prosper Alpin est le premier & le seul auteur qui ait dit que *Pacacia* a deux individus, dont l'un est mâle & sans fruits; il a voulu sans doute parler de quelqu'autre plante épineuse, ou de quelqu'individu qui par hasard s'est présenté à lui sans fruits; car tous les gommiers connus sont hermaphrodites: mais ce qui leve tous les doutes, & qui nous assure qu'il a observé *Pacacia* vrai des anciens, qu'il appelle *acacia famina*, c'est la figure qu'il a donnée des épines, des gouffes, des graines, & de la gomme de cet arbre, qui ne diffèrent en rien de celles du *nebeb* du Sénégal.

Shaw remarque fort à propos, ce me semble, que cet *acacia*, qui est celui dont parle Belon, étant presque le seul qui croisse dans l'Arabie Pétrée, & qui puisse fournir des planches, est sans contredit l'arbre désigné dans la sainte écriture, sous le nom de *schittim*.

Pour ne rien omettre de ce qui regarde l'histoire de *Pacacia*, nous ne devons pas laisser ignorer l'opinion de M. Grangé qui s'est fait quelques partisans: ce voyageur, de retour de l'Égypte, dit à M. de Jussieu que le suc de *Pacacia* n'étoit pas tiré de *Pacacia* qui donne la gomme Arabique, mais de l'autre espèce appelée *fant*, qui rend une gomme rougeâtre nommée *gomme thurique*, & dont les gouffes sont longues & très-étroites; on verra ci-après à l'article du *fant* le peu de probabilité de cette opinion, qui au reste n'infirmé en aucune manière nos observations sur le gommier d'Arabie.

Tout ce que les modernes nous ont appris de plus que les anciens sur *Pacacia*, c'est que cet arbre se trouve aujourd'hui au Caire; que son suc analysé rend une portion médiocre de sel acide, fort peu de sel alkali, beaucoup de terre styptique, & une grande quantité d'huile ou subtile ou grossière; qu'on l'ordonne depuis la dose d'une demi-dragme, jusqu'à une dragme, soit en poudre, soit en bol, soit dissous dans une liqueur appropriée; que cette dernière manière est la plus usitée chez les Égyptiens

qui en ordonnent un gros tous les matins à ceux qui crachent le sang. M. Hasselquist, élève de M. Linné, qui fut envoyé par la Suede, le 7 août de l'année 1749, pour faire un voyage de deux ans & demi dans la Palestine & qui alla au Caire, dans le dessein d'y examiner & décrire, entr'autres plantes fameuses dans le commerce, le gommier d'Arabie, nous a seulement confirmé ce qu'on savoit avant lui, que cet arbre ne produit point de gomme dans la basse-Egypte; qu'il n'y paroît point naturel, mais y avoir été semé de main d'homme, ou par les oiseaux qui y transportent ces graines. Si ce voyageur, vraisemblablement trop peu instruit, eût fait attention que c'est pour suppléer à cette gomme, que les habitans en font avec ses gouffes une artificielle qui passe pour le spécifique des crachemens de sang, il se fût sans doute préservé ou guéri de cette maladie, dont il mourut à Smyrne, le 9 février de l'année 1752.

Au reste, Hasselquist ignoroit encore alors qu'avant même qu'il partit de la Suede, j'avois découvert au Sénégal, non seulement ce gommier rouge, mais encore toutes les autres especes qui fournissent la gomme Arabique, parmi lesquelles le gommier blanc, qui paroît n'avoir pas encore été apperçu en Egypte ni en Arabie, tient le premier rang dans le commerce; & c'est parce que ni cet auteur, ni personne avant moi n'en avoit donné les détails botaniques, que j'ai cru devoir faire une description complete de toutes ses parties; c'étoit le seul moyen de pouvoir le faire reconnoître dans des pays moins ardens que l'Arabie ou le Sénégal, où il ne produit pas plus de gomme que dans la basse-Egypte, par le seul défaut d'une chaleur suffisante.

Quoique la description d'Hasselquist ne soit pas assez circonstanciée, pour nous assurer que son *mimosa nilotica* soit le gommier d'Arabie, cependant les propriétés, les usages & autres qualités que nous en ont rapporté les anciens, & qui se trouvent parfaitement semblables dans le gommier rouge, que les Negres Oualofs appellent *nebebe* au Sénégal, ne nous laissent aucun lieu de douter de l'identité de ces deux arbres. Mais il faut se garder de confondre avec cette espece, comme avoit

fait M. Linné dans son *Species plantarum*, pag. 521, le gommier blanc, ou comme M. Gronovius dans le *Flera orientalis* de Rauwolf, le *fant* & le *cardem*, qui sont trois especes fort différentes de l'*acacia* en question.

Le nom de *mimosa nilotica*, que M. Linné donne aujourd'hui à cet arbre, n'est pas trop exact; car 1°. ses feuilles, quoique sèches, comme celles de la plupart des plantes légumineuses, à se plier en éventail toutes les nuits, ou toutes les fois que le soleil reste long-temps caché, n'ont pas au moindre contact cette espece de sensibilité & de mouvement qui a fait donner le nom de *mimosa* à la sensitive; en second lieu, cet arbre n'étant pas aussi naturel, aussi commun au bord du Nil qu'en Arabie, ne pouvoit être désigné qu'improprement par l'épithete ou le surnom de *nilotica*; de sorte qu'il nous paroît plus à propos de lui conserver son ancien nom d'*acacia* ou *acacia Arabica*.

Deuxieme espece.

Gommier rouge. GONAKÉ.

Le Sénégal produit une seconde espece de gommier rouge, que les Negres du pays d'Oualo connoissent sous le nom de *gonaké*. Cet arbre differe du précédent, qu'ils appellent *nebebe*, en ce qu'il croît moins volontiers dans les sables mouvans de la côte maritime, mais plus communément dans les terres moitié sablonneuses, moitié argileuses rougeâtres, qui commencent à huit ou dix lieues de la mer, & s'étendent jusqu'à soixante lieues dans le continent, où il compose la plus grande partie des forêts qui couvrent généralement tout le pays du Sénégal.

Le gonaké s'éleve communément à vingt-cinq ou trente piés de hauteur. Son tronc est droit, haut de dix piés sur un pié & demi d'épaisseur, couronné de branches ouvertes sous un angle de quarante-cinq degrés, & dont le bois est, comme le sien, blanc-fale ou grisâtre, pendant qu'il est encore humide, mais devient, en séchant, d'un beau rouge foncé. Ses jeunes branches sont d'abord anguleuses, d'un gris blanchâtre; puis elles s'arrondissent, deviennent gris-brun, & sont couvertes de

poils courts fort ferrés, & couchés en différens sens. Ses feuilles diffèrent de celles du nebnéb, en ce qu'elles n'ont que quatre paires de pinnules, composées chacune de douze à seize paires de folioles : on remarque deux glandes sur leur pédicule, comme dans le nebnéb, mais disposées différemment : l'une entre la première paire de pinnules qui termine son extrémité, l'autre entre la troisième paire en descendant. Ses têtes de fleurs sortent au nombre de quatre, de l'aisselle de chaque feuille. La gousse qui leur succede est longue de six à sept pouces, un peu courbe, large de huit à neuf lignes, d'un brun noir, terne, couverte de poils comme les jeunes branches, marquée, non pas d'étranglemens à collet, mais de douze à treize nœuds, dont les enfoncemens alternatifs indiquent les séparations d'autant de cellules, qui renferment chacune une graine de cinq lignes de longueur.

Qualités. Sa gomme est plus rouge, plus amère, & pour le moins aussi abondante que la précédente ; aussi entre-t-elle pour une bonne partie dans le commerce qui se fait de la gomme au Sénégal.

Usages. Son écorce intérieure donne, ainsi que la gousse, une teinture rouge, mais plus foncée, & à laquelle on donne une préférence sur celle du nebnéb. Son écorce est aussi préférée pour tanner les cuirs destinés à faire le marroquin. Son bois est extrêmement dur, d'une couleur rouge foncée agréable, & très-propre aux ouvrages de marqueterie.

Remarque. Cette espèce n'a point encore été décrite dans aucun ouvrage de Botanique.

Troisième espèce. SIUNG.

Celle-ci est encore une espèce du vrai *acacia*, qui n'a été décrite ni figurée nulle part, & qui croit plus volontiers dans les terres argilleuses que dans les sables. J'en ai observé beaucoup dans les forêts du milieu du continent & même autour du Cap-Verd. C'est un arbre rarement plus haut que vingt-cinq piés, & d'une forme singulière, qui le fait remarquer par-tout où il est. Sur un tronc de dix à douze piés de hauteur, s'élevent des branches de vingt

piés de longueur, qui s'étendent horizontalement, de manière que l'arbre entier se présente de loin sous la forme d'un parasol. Ses jeunes branches sont brunes comme les vieilles, couvertes de feuilles solitaires, mais rassemblées six à huit en faisceau sur les vieilles. Chaque feuille porte quatre à six & plus communément quatre pinnules, composées chacune de douze paires de folioles : le pédicule commun qui soutient les pinnules ne montre aucune glande ; mais, à son origine, on voit deux épines courtes, coniques, longues de deux lignes, noirâtres, courbées en dessous.

Du milieu de chaque faisceau de feuilles, sortent comme dans le nebnéb, des têtes composées chacune de cinquante fleurs blanches, longues de deux lignes, & accompagnées d'une écaille une fois plus courte que le calice. Celui-ci ne diffère de celui du nebnéb qu'en ce qu'il est verd-gai, de moitié plus court que la corolle, ses découpures ont extérieurement une petite bossé très-sensible. Les découpures de la corolle sont elliptiques, une fois plus longues que larges. Ses étamines, au nombre de trente seulement, & son pistil ressemblent à ceux du nebnéb ; mais son ovaire est une fois plus long que large, sessile, sans pédicule, surmonté d'un style deux fois plus long. En mûrissant, cet ovaire devient une gousse presque cylindrique, un peu aplatie, à écorce épaissie, avec un parenchyme charnu, de quatre à cinq pouces de longueur, étroite, douze à quinze fois plus longue que large, lissée, luisante, verd-brun de douze à quinze loges, contenant chacune une graine longue de trois lignes, & d'ailleurs semblable à celle du nebnéb.

Qualités. Le siung rend une gomme blanchâtre, mais peu abondante & en petites larmes, qui se recueille sans aucune distinction avec les autres. Ses feuilles mâchées ont une saveur douce.

Usages. Ses racines sont si longues, si égales, si dures, si souples, si difficiles à se rompre, & d'un rouge-brun si agréable à la vue, que les Nègres en font les manches de leurs zagayes, auxquels ils donnent communément six à sept piés de longueur sur huit à neuf lignes au plus de diamètre. Ils boivent l'infusion à froid des plus jeunes

de ces racines, dans les maladies scorbutiques. Ses fruits ou plutôt les graines contenues dans ses gouffes, font la nourriture la plus ordinaire des singes verts appelés *goia*, & des perruches connues sous le nom de *kueil* au Sénégal.

Quatrieme espece.

Gommier blanc. UEREK.

Les trois especes de *gommier* que nous venons de décrire, appartiennent au genre de *Pacacia*; les deux suivantes doivent former un autre genre, qui reconnoitra pour chef le *gommier blanc*, le *gommier* par excellence, le *gommier* du Sénégal, celui dont le suc fait presque la seule nourriture des Arabes, pendant leurs voyages dans les déserts de l'Afrique.

Cet arbre, des plus communs parmi ceux qui couvrent la côte sablonneuse du Sénégal, depuis l'embouchure du Niger jusques vers la hauteur du Cap-Blanc, quoique vu, ou au moins à portée d'être vu tous les jours par les commerçans Européens, qui fréquentent ce pays depuis plus de quatre cents ans, n'avoit cependant encore été reconnu par aucun d'eux. L'intérêt qu'ils avoient de connoître cette branche d'un commerce qui est sans contredit le plus lucratif qui se fasse en Afrique & peut-être dans le monde, qui, par sa quantité, par la modicité de son prix & par la facilité de son transport, est préférable à la traite de l'or & à celle des Negres, les avoit engagés plusieurs fois dans le projet de faire, avec les Maures, un voyage dans les forêts où l'on fait qu'ils recueillent cette gomme. Plusieurs fois ils tenterent ce voyage; mais rebutés, soit par les difficultés qu'ils rencontrèrent à traverser des sables brûlans dans le pays le plus chaud qui soit connu, soit par le danger qu'ils avoient à courir livrés ainsi entièrement à la merci des brigands tels que les Maures, ces tentatives échouerent; de sorte que l'arbre qui produit la gomme resta inconnu jusqu'à l'année 1742, où je partis pour le Sénégal. Arrivé dans ce pays, dans le dessein d'y découvrir, s'il étoit possible, les plantes qui fournissent au commerce une source aussi variée que considérable de richesses, & dont M. de

Jussieu, de l'académie des sciences, m'avoient remis une note; savoir, le *gommier*, l'encens, le *bdellium*, la myrrhe, l'assa-fœtida, l'opopanax, la sarcocolle, &c. Mes premieres vues se porterent sur le *gommier* & sur l'arbre de l'encens, que l'on disoit croître dans les mêmes forêts. Je formai donc le projet de courir les risques d'aller visiter les forêts de *gommiers*: il ne s'agissoit pour cela, que de remonter le Niger à trente lieues de son embouchure, jusqu'au lieu que l'on nomme le *Désert*, où se fait annuellement la traite de la gomme, & de traverser de cet endroit quinze à vingt lieues de terres en allant vers le nord, pour gagner lesdites forêts.

Pendant que l'on équipoit un bateau pour faire ce voyage, je m'avisai, pour ne pas perdre du temps, de faire quelques promenades aux environs de l'île du Sénégal où j'avois débarqué: mais quelle fut ma surprise, lorsqu'en mettant pié à terre sur la pointe méridionale de l'île-au-Bois, distante d'une petite lieue au nord de l'île du Sénégal, un des premiers arbres que je rencontraï fut un *gommier*, portant, le long de ses branches & de son tronc, plusieurs boules de gomme d'un blanc terne, mais très-transparente. Je la goûtai: & sa douceur sans fadeur, jointe à sa couleur & à sa forme, m'assura qu'elle ne différoit aucunement de la gomme du commerce: puis examinant les feuilles & les fruits de cet arbre, il me parut former, sinon un genre, au moins une espece nouvelle d'*acacia*, de sorte que, comme elle n'avoit point encore été nommée par aucun Botaniste avant moi, je l'envoyai dès la même année à M. de Jussieu, avec beaucoup d'autres plantes, pour en communiquer la découverte à l'Académie sous la dénomination suivante: *Acacia, uerek Senegalensis dicta, aculeata aculeis ternis, intermedio reflexo, floribus polyandris spicatis, legamine compresso lavi elliptico*, que M. Linné fit imprimer en 1753, dans son *Species plantarum*, page 521, & qu'il lui plut alors de métamorphoser ainsi: *mimosa, Senegal, spinis ternis, intermedio reflexo, foliis bipinnatis, floribus spicatis*. Tel est l'historique abrégé de la premiere découverte du *gommier blanc*, qui me mena peu après

à celle de divers gommiers rouges qui se trouvent aussi dans les mêmes cantons, & qui me dispensa de faire un voyage au moins superflu, & peut-être très-pernicieux, chez les Maures. Passons actuellement à sa description.

Le gommier blanc est connu par les Nègres du pays d'Oualo, sous le nom d'*uerék*. Il se plaît particulièrement dans les sables blancs & mobiles qui bordent la côte maritime du Sénégal, où ils forment une espece de bande de dix à quinze lieues de largeur, qui s'étend depuis la riviere de Cachao, par le douzieme degré de latitude boréale, jusqu'au Cap-Blanc, par le vingtieme degré & demi, & au-delà. J'en ai trouvé par toute cette bande, depuis Pile S. Louis du Sénégal jusqu'au Cap-Verd, mais nulle part en aussi grande abondance, qu'à deux ou trois lieues à la ronde de Pile même du Sénégal. C'est un arbre de moyenne taille, un arbrisseau de quinze à vingt piés de hauteur, d'une forme peu élégante, très-irréguliere, comme celle d'un buisson. Son tronc est cylindrique, rarement droit, mais diversement incliné, d'un pié au plus de diametre, & couvert pour l'ordinaire, de bas en haut, de branches pareillement tortueuses, fort irrégulieres, assez denses, menues, mais roides & fortes. L'écorce qui couvre les vieilles branches ainsi que le tronc, est médiocrement épaisse, assez lisse, un peu luisante, & d'un gris qui tire sur le cendré ou sur le brun: leur bois est plein, dur, & blanc par-tout. Les jeunes branches sont d'un gris-blanc, & semées de poils coniques, très-petits & couchés.

Les feuilles sont disposées alternativement & circulairement autour des branches, à un travers de doigt de distance les unes des autres, & aillées doublement, c'est-à-dire, composées chacune de quatre, mais plus communément de cinq paires de pinnules, qui portent chacune quinze paires de folioles elliptiques d'un verd bleuâtre, longues de deux lignes & demie, & deux fois moins larges. Les pinnules ont à peine un pouce de longueur, & sont d'un tiers plus courtes que le pédicule commun qui les soutient. Celui-ci n'est point terminé par un denticule, & porte sur sa face

supérieure, deux ou trois glands en cupule hémisphérique concave, dont la premiere est placée vers son extrémité, entre les deux pinnules de la premiere paire, & la seconde, tantôt entre la dernière paire inférieure, tantôt plus bas; la troisième, lorsqu'elle s'y trouve, est placée entre la seconde paire des pinnules supérieures. De l'origine du pédicule commun de chaque feuille, sortent deux, & plus communément trois épines coniques, brun-noir, luisantes, longues de deux lignes, assez égales entr'elles, dont les deux collatérales sont droites, écartées horizontalement, & la troisième ou l'intermédiaire est courbée en dessous en crochet. Les branches de la seve précédente portent souvent deux feuilles, qui sortent d'une espece de tubercule qui est resté comme un bourgeon après la chute de l'ancienne feuille.

Ce n'est que sur ces branches de la seve ou de la crue précédente, que l'on voit les épis de fleurs: ils sortent communément deux à deux, non de l'aisselle d'une feuille, mais derriere elle, c'est-à-dire, chacun entre une feuille & une des deux épines latérales. Chaque épi est garni d'environ cent fleurs hermaphrodites, disposées par groupes ou paquets de trois à cinq, semées çà & là sur toute leur longueur, qui est de trois pouces environ, c'est-à-dire, une fois plus longue que les feuilles prises dans leur entier. Lorsque cet épi est en fleurs bien épanouies, il a à-peu-près la forme & la grandeur du petit doigt. de sorte qu'il paroît avoir cinq fois plus de longueur que de largeur. Chaque fleur est blanche, longue de trois lignes, & accompagnée à son origine d'une écaille elliptique, pointue, une fois plus longue que large, ciliée, c'est-à-dire, bordée de poils en forme de cils, trois fois plus courte que le calice, & qui tombe bien avant lui. Celui-ci forme un tuyau cylindrique blanc-verdâtre, moitié plus long que large, partagé, jusqu'au tiers de sa longueur, en cinq denticules égaux, triangulaires équilatéraux. Il renferme une corolle de même forme, blanche, un quart plus longue, & dont les cinq dentelures ont une fois plus de longueur que de largeur, & sont bordées de petites pointes coniques cristallines. Soixante & dix à quatre-vingt

vingts étamines égales, droites, blanches, une fois plus longues que la corolle, divergentes à peine sous un angle de quinze degrés, lisses, luisantes, sortent d'un disque en forme d'anneau contigu à la corolle, qui part du fond du calice, & autour duquel elles sont distribuées sur cinq rangs: chacun de leurs filets est couronné par une anthere sphéroïde, marquée de trois sillons sur sa face intérieure; & sur sa face extérieure, d'un petit enfoncement qui reçoit l'extrémité du filet: cette anthere est, outre cela, terminée par un tubercule blanc, sphérique, chagriné de denticules coniques; & c'est par les deux sillons latéraux qu'elle s'ouvre pour répandre la poussière fécondante, qui est composée de globules très-nombreux, lisses, luisans, de couleur d'or, & d'une petiteesse qui échappe à la vue. Le disque des étamines laisse à son centre un petit vide, duquel s'élève, sans le toucher, un filet fort mince qui sert de support à un ovaire cylindrique ou peu aplati, trois fois plus long que lui & deux fois plus long que large: cet ovaire est terminé par un style cylindrique trois fois plus long & plus étroit que lui, dont le sommet est creux, coupé horizontalement, & tout couvert de pointes coniques insensibles à la vue simple.

La forme de l'ovaire change peu-à-peu en grandissant, au point qu'il devient, lors de sa maturité, un légume extrêmement aplati, presque aussi mince qu'une membrane, d'un jaune de bois, elliptique, pointu aux deux bouts, long de trois pouces & demi, cinq fois moins large, veiné finement à l'extérieur, ondulé légèrement & inégalement sur ses bords, semé de poils courts peu sensibles, & qui s'ouvre de lui-même d'un bout à l'autre en deux valves ou battans égaux, rapprochés l'un de l'autre en six endroits, pour former autant de loges qui contiennent chacune une semence jaune-verdâtre, orbiculaire, ou taillée en cœur extrêmement aplati, du diamètre de trois lignes & demie, pointue par son bout inférieur, marquée sur chaque face d'un sillon demi-circulaire, dont les cornes regardent le point du bord par lequel elle est attachée pendant au bord supérieur de l'un des battans, au moyen d'un filet cylindrique,

Tome I.

blanc, de sa longueur, & tortillé: ces graines ne sont pas attachées toutes au même battant, mais alternativement à l'un & à l'autre, comme dans toutes les autres plantes légumineuses.

Qualités. En mâchant les feuilles du gommier blanc, on leur sent une légère amertume, qui est bientôt suivie par un peu d'assriktion. Lorsque la terre a été humectée abondamment par les pluies de l'été, qui tombent depuis le 15 de juin jusqu'en septembre, alors on commence à voir couler du tronc & des branches de cet arbre, un suc gommeux qui y reste attaché sous la forme de larmes, quelquefois vermiculées & tortillées, mais communément ovoïdes ou sphéroïdes, de deux pouces de diamètre, ridées à leur surface, d'un blanc terne, mais transparentes, cristallines & luisantes dans leur cassure, d'une faveur douce sans fadeur, accompagnée d'une légère acidité qui ne se laisse reconnoître que par les personnes qui en font un usage habituel. Ces larmes coulent naturellement, sans le secours d'aucune sorte d'incision, pendant toute la saison de la sécheresse, qui dure depuis le mois d'octobre jusqu'en celui de juin: quelquefois la grande sécheresse du vent d'est qui regne alors, les détache & les fait tomber à terre; mais le plus grand nombre reste attaché à l'écorce d'où elles sont sorties. C'est aussi pendant cette saison que l'uerék porte ses fleurs: ses premières gouffes commencent à mûrir dès le mois de novembre.

Usages. La gomme est la seule partie de cet arbre dont on fasse usage au Sénégal. Elle est si nourrissante, si salutaire, si rafraîchissante, que les Maures & les Arabes, qui font un peuple considérable dans l'Afrique, un peuple toujours errant, qui ne sait ni semer du grain ni recueillir, en font leur unique nourriture pendant la plus grande partie de l'année, ou au moins pendant leurs longs voyages, où, avec le lait de leurs chameaux, de leurs vaches, de leurs chevres & brebis, ils se passent de tout autre mets & de toute sorte de boisson, dans une saison & dans des sables où la sécheresse ne leur permettroit pas de trouver une goutte d'eau pour étancher leur soif. Cette manne, toute répandue qu'elle est

E e

sur la côte du Sénégal, exige qu'on en fasse une récolte annuelle, pour subvenir à de si grands besoins, & pour contenter les desirs des commerçans Européens qui fréquentent la côte du Sénégal. On fait que la plus grande consommation de cette gomme se fait pour donner du corps aux étoffes de soie; qu'on en emploie beaucoup pour faire tenir les couleurs sur le vélin, pour coller le papier, & dans nombre d'autres manufactures. La Médecine l'ordonne aussi dans les maladies d'épuisement, dans celles où il faut adoucir, lubrifier, rafraîchir, resserrer; dans les dysenteries bilieuses & les pertes de sang les plus opiniâtres.

Récolte. Les Maures, qui sont de vrais Arabes, toujours errans dans le royaume de Maroc, & le long du fleuve Niger, dont les Nègres leur ont abandonné la rive septentrionale, se chargent seuls de la récolte de la gomme, dont les arbres couvrent la plus grande partie de ce terrain. Pendant l'été, qui est la saison des pluies, ils se retirent vers le nord, au pié des montagnes voisines du pays de Maroc; & lorsque les pluies ont cessé, vers la fin de l'année, ils se rapprochent peu-à-peu du Niger, en descendant dans la plaine où sont les forêts de gommiers, car ces arbres ne se cultivent pas. Ces forêts commencent à quinze lieues environ du fleuve Niger, & s'étendent en gagnant vers le nord, à une distance que l'on estime communément de quatre-vingts lieues, & qui pourroit bien aller jusqu'au Cap-Blanc, c'est-à-dire, jusqu'à cent lieues, & peut-être beaucoup au delà, en approchant de Maroc, à en juger par la relation des Maures eux-mêmes. Ils donnent à cette forêt environ trente lieues de largeur de l'occident à l'orient, & la distinguent en trois portions distantes de dix lieues l'une de l'autre, dont la première, qu'ils appellent la forêt de Sahel, est la plus proche du Niger, en étant éloignée de quinze lieues, ainsi que de la mer; celle qui vient après, en longeant vers le nord, s'appelle la forêt de Lébiar, & cotoie, comme elle, la bande sablonneuse qui borde l'Océan; c'est la plus grande des trois: enfin la forêt d'Alfatak occupe le milieu de la bande de terre moitié sablon-

neuse, moitié argileuse, à l'orient des deux autres forêts; sa largeur est ignorée. Il paroît, par le récit des mêmes Maures, que la forêt de Sahel, qui est, pour la plus grande partie, plantée sur la bande sablonneuse, est presque entièrement composée de gommiers blancs uerek; que celle de Lébiar, qui borde en partie les mêmes sables vers le nord, contient plus du petit gommier rouge nebeb, qui est celui d'Arabie; qu'enfin la forêt d'Alfatak, qui est plus enfoncée dans le continent, où la terre est plus substantieuse, est entièrement du grand gommier rouge appelé *gonaké*. Ces trois forêts appartiennent à trois tribus de Maures, qui y font leur récolte chacun dans la leur; ce sont elles qui fournissent toute la gomme qui se porte au Sénégal. Les trois especes se trouvent mélangées indistinctement; & suivant le canton où elle a été cueillie, tantôt c'est la blanche, tantôt c'est la rouge qui domine: celle-ci est la moins estimée. On y rencontre aussi des morceaux de *bllellium*, que les Européens regardent mal-à-propos comme l'encens; c'est une résine très-odoriférante, dont nous donnerons l'histoire en son tems.

Les Maures nous assurent qu'ils font deux récoltes de gomme chaque année: la première, qui est la plus abondante, se fait au mois de Décembre: les boules en sont plus grosses, plus nettes, moins sèches, moins ridées, parce que les arbres, alors surchargés de sève par les pluies de l'été, la rendent en abondance; & que le soleil, moins chaud pendant ce mois que dans le reste de l'année, ne la dessèche pas tant. La seconde récolte se fait au mois de Mars: les boules en sont plus petites, plus ridées, moins fréquentes, mais souvent plus blanches, & tombent quelquefois par terre desséchées par le vent d'est, qui les fait détacher de l'écorce: quelques-uns ont prétendu que les Maures la tiroient par incision; mais c'est une erreur qui n'a aucun fondement.

Il n'y a que cinq endroits principaux où l'on n'ait jamais fait le traite de la gomme au Sénégal, dont trois sur la côte, savoir, Marsa ou le petit Portendic, à trente-quatre lieues marines au nord de l'île de Sénégal ou de l'embouchure du Niger;

Portendic, à quarante-deux lieues, & l'île de Gui-Aguadir ou Arguin, à quatre-vingt-cinq lieues. Les deux autres escalles de traite sont sur le fleuve Niger, dont la première & la plus considérable, appelée le Désert, est à trente lieues de son embouchure, dans l'est-nord-est, & correspond au grand & au petit Portendic; la seconde est à Donai sur le Terrier Rouge, à quarante lieues de la même embouchure, & correspond au commerce d'Arguin: voici comment.

Nous avons dit qu'il y a trois forêts de gommiers au Sénégal, que chacune d'elles appartient à une tribu de Maures, qui se réserve le droit exclusif d'y venir faire annuellement sa récolte de gomme. Or la position physique de chacune de ces forêts a déterminé leurs propriétaires à porter leur gomme à l'escalle la plus voisine de leur habitation ordinaire; & comme les pâturages nécessaires à leurs troupeaux sont plus abondans dans le voisinage des rivières, ils se sont rapprochés autant qu'ils ont pu du fleuve Niger, sans quitter leur forêt. C'est ainsi que le Bakar, chef de la tribu des Ebragena, à laquelle appartient la grande forêt d'Alfatak, qui commence aux bords du lac Caër, improprement appelé *Cayar*, & qui s'étend considérablement dans l'est, vient porter sa gomme à l'escalle de Donai sur le Terrier Rouge, dans le voisinage du comptoir de Podor. Nous apprenons par les Negres qui avoisinent cette tribu, que son adouard, ou le lieu de son campement, est à 50 lieues du fort de Podor, sur les terres du royaume de Siratik, dont les peuples appelés *Peuls*, & par corruption *Foules*, sont des Negres. On fait par les dépouillemens des registres de la compagnie des Indes, qu'en l'année 1700, où son commerce n'étoit pas aussi considérable que dans les derniers temps, il fut traité au Terrier Rouge, pendant les mois de mars, avril & mai, plus de 3,600 quintaux de gomme, qui équivalent à 14,400 quintaux de France; or le quintal des Maures pesoit alors 400, & depuis l'année 1715, M. Erue, alors directeur général au Sénégal, le fit monter à 700 l. où il est resté.

La forêt de Lebhar, que le P. Labat dit n'être qu'à 30 lieues au nord-est de l'escalle

du Désert, & que les Maures nous assurent être à plus de quarante lieues, appartient à la famille des Darmanco, chefs de la tribu des Auled-el-hagi. Ces Maures sont fort laborieux, & quoiqu'aussi voisins d'Arguin, ils préfèrent d'apporter leur gomme à l'escalle du Désert, à cause des pâturages qu'ils trouvent au bord du Niger, où ils passent le reste de la saison sèche, c'est-à-dire, jusqu'en mai & juin. Quoique leur forêt soit la plus grande des trois, & qu'elle fournisse abondamment, néanmoins ils en recueillent aussi quelquefois dans celle d'Alfatak, & ils en portent communément 12 à 15 mille quintaux au Désert.

La forêt de Sahel, quoique la moindre des trois forêts de gommier, est la plus précieuse par la qualité de la gomme qu'elle produit; aussi le maître de cette forêt a-t-il sur les deux autres une supériorité, que lui donne peut-être aussi sa plus grande proximité de Portendic & l'île Saint-Louis, qui est le chef-lieu de la concession du Sénégal: elle fournit environ dix mille quintaux de gomme. La tribu à laquelle elle appartient, se nomme *Thurarga* ou *Terarza*, & a pour chef Hamar Alichandora, fils d'Addi, qui a donné son nom au port d'Addi, appelé par corruption *Portendic*. Ce seigneur promène ses tentes ou ses villages ambulans au nord & à l'occident de cette forêt, du côté d'Arguin & de Portendic où il porte sa gomme, mais par préférence à Portendic où sont deux pauvres hameaux d'environ deux cens personnes chacun, qui y sont fixés, au moins pendant le temps de la traite, c'est-à-dire, depuis le mois de décembre jusqu'au commencement de juin. Le gouvernement de ces deux hameaux est confié à un maître de l'escalle nommé autrefois *Bovali*, qui fait avertir Alichandora dès qu'il arrive des vaisseaux pour la traite.

Les Maures trouvant beaucoup plus de facilité à porter leur gomme sur les bords du Niger, où ils sont attirés après leur récolte, & comme fixés pendant l'hiver par l'abondance des pâturages, la vendoient autrefois toute aux François qui étoient en possession de ce fleuve, & qui profitoient de cette facilité pour l'acquérir à très-vil prix. Les Anglois de leur côté, les Hol-

andois & les Portugais, qui vouloient enlever aux François, ou au moins partager avec eux ce commerce avantageux, jusqu'à ce qu'ils fussent en état de s'en emparer entièrement, cherchent à attirer les Maures avec leur gomme sur la côte maritime. Pour y réussir ils s'établirent d'abord parmi eux à Portendic, puis ils gagnèrent Hamar Alichandora par des présents, & le déterminèrent à force d'argent à insulter, maltraiter & piller les deux autres tribus qui alloient porter leurs gommés sur le Niger, pour les forcer de les amener à Portendic, où ils les achetoient à un prix excessif en livrant leurs marchandises à perte, afin d'engager ces trois nations Maures à leur apporter leurs récoltes entières. Ces interlopes étrangers firent donc en contrebande ce commerce, d'abord à terre, mais ils en sentirent bientôt les inconvéniens; les friponneries des Maures, leurs contestations élevées à dessein sur leur droit de propriété du terrain où se faisoit la traite, le double maniement de la gomme ainsi traitée à terre, le temps perdu à cette double opération, les risques de la mouiller en l'embarquant dans les chaloupes pour la porter à bord, la perte & le déchet qui en sont les suites, & qui doivent retomber sur le vendeur & non sur l'acheteur; tout cela leur fit faire des réflexions: ils jugerent à propos de ne plus descendre à terre, & de se faire apporter la gomme à bord de leurs vaisseaux; mais cela fut sujet à d'autres inconvéniens: ils prirent donc le parti de s'établir à terre dans un lieu où ils n'eussent point à craindre le brigandage des Maures. Pour cet effet ils bâtirent sur le roc de l'île d'Arguin un fort, dont ils furent bientôt chassés par les François qui le démolirent. Ce fut ainsi que les Anglois abandonnerent peu à peu un commerce dont ils sentoient tout le prix.

La quantité de gomme qui se vend annuellement au Sénégal va communément à trente mille quintaux: savoir, douze mille à l'escalle du Désert, six mille à celle de Donai ou du Terrier Rouge, & dix mille à Portendic, qui, portés en Europe, rendent près de dix millions en especes. Son commerce est donc infiniment plus avantageux, comme nous l'avons dit, que la traite de Por, & que celle des Negres, dont on ne tire

guere plus de trois mille par an, de ce même pays.

Autrefois la gomme se tiroit toute de l'Arabie, avant que les François se fussent établis sur le fleuve Niger au Sénégal; mais depuis qu'ils ont ouvert ce commerce à l'Europe, le prix de cette marchandise a beaucoup diminué, & a fait disparoître celle qui venoit de l'Arabie. Elles ne diffèrent en rien l'une de l'autre; elles ont les mêmes qualités, les mêmes vertus, les mêmes usages, les mêmes avantages; & il paroît, par ce qui a été dit ci-dessus, qu'elles sont tirées des mêmes arbres, au moins des deux gommiers rouges dont nous avons fait la description.

Remarques. Quoique nous ne trouvions dans aucun auteur ancien une description qui puisse s'appliquer à cette espece, on voit cependant que ce que Pline dit, *livre XIII de son Histoire Naturelle*, au commencement du chapitre 11, ne peut guere être appliqué qu'à elle. *Gummi optimum esse ex Ægyptia spina convenit, vermiculatum, colore glauco, parvo, sine cortice, dentibus adherens. Pretium ejus in libras xiiij. Deterius ex amygdalis amaris & cerafo, pessimum ex prunis, &c.*

Quelqu'éloigné que nous soyons de vouloir paroître trouver M. Linné en défaut presqu'à chaque pas, nous ne pouvons nous refuser à la vérité de dire qu'il s'est trompé en rapportant à cette plante celle que Prosper Alpin a figurée à la *planche 9*, sous le nom d'*acacia farnina*, ainsi que celle que Plukenet a fait graver *planche 251, figure 1* de sa *Phytographie*; avec la dénomination suivante: *acacia altera vera, siliqua longa villosa, cortice candicante donata*, qui est, comme l'on a vu, la première espece ou *Pacacia vera*: *Pacacia* proprement dit appelé *nebeb* au Sénégal. Au reste, cette espece est assez différente des trois premières, par la disposition de ses fleurs en épi, & par la forme aplatie de ses gouffes, pour déterminer les botanistes à en faire un genre différent, que l'on pourroit appeler de son nom de pays *ucrek*.

Cinquieme espece. DED.

Le *ded* des Negres du Sénégal est une cinquieme forte d'*acacia*, qui vient natu-

rellement dans le genre de l'uerek ou du gommier blanc, & qui est assez commun dans les sables voisins de l'embouchure du Niger. Je n'en trouve la figure dans aucun auteur de botanique.

C'est un arbrisseau en buisson conique de la hauteur de six à dix piés, dont les vicieuses branches garnissent le tronc depuis la racine jusqu'au faite, & sont couvertes d'une écorce brune mince, qui enveloppe un bois blanc, plein, assez dur. Les jeunes branches sont verdâtres, pentagones, couvertes de poils courts, assez serres, couchés & armés de tous côtés d'épines semblables à celles du *rosier*, c'est-à-dire, coniques, comprimées, rouges-brunes, longues de deux lignes & demie, & recourbées en dessous en forme de crochet. Ses feuilles diffèrent de celles des précédens *acacias*, en ce qu'elles ont depuis sept jusqu'à quatorze paires de pinnules, chacune de trente-cinq paires de folioles plus étroites, longues de trois lignes, & trois fois moins larges : leur pédicule commun est semé en dessous, comme les branches, d'épines rouge-clair, & porte en dessus quatre tubercules ou glandes, dont une conique entre la première paire inférieure des pinnules, & trois hémisphériques entre les trois dernières paires d'en haut. Au lieu d'épines, comme dans les especes précédentes, ce pédicule commun est accompagné à son origine, sur les côtés, de deux stipules en lames triangulaires-plates, une fois plus longues que larges, & qui tombent bien avant lui.

Deux épis cylindriques de fleurs blanches sortent de l'aisselle de chacune des feuilles qui terminent le bout des branches ; ils ont chacun deux pouces de longueur, & quatre fois moins de largeur. Ils sont une fois plus courts que les pédicules communs des feuilles, écartés sous un angle de quarante-cinq degrés, & couverts depuis le haut jusqu'à vers le bas d'une centaine de fleurs sessile contiguës, couchées horizontalement, & accompagnées chacune d'une écaille en forme de lance, égale à la longueur de la corolle, arrondie à son origine, deux fois plus longue que large, semée de longs poils & caduque. Au dessous de ces dernières fleurs, cet épi porte encore une espèce d'en-

veloppe composée de trois écailles triangulaires de grandeur médiocre ; deux à trois fois plus longues que larges, velues, & qui tombent de bonne heure.

Chaque fleur a deux lignes de longueur. Son calice est un tuyau cylindrique, jaunâtre, lisse, mince, presque une fois plus long que large, divisé jusqu'au quart de sa longueur en cinq dents triangulaires, qui enveloppe une corolle une fois plus longue que lui, de même forme, blanche, deux fois plus longue que large, partagée jusqu'au quart de sa longueur en cinq denticules triangulaires, un tiers plus longues que larges. Les étamines sont comme dans l'uerek. L'ovaire est ovoïde, comprimé, une fois plus long que large, tout couvert de poils blancs cristallins, porté sur un pédicule une fois plus court, & trois fois plus mince que lui, égal à la corolle, & il est surmonté par un style cylindrique tortillé, une fois plus long que lui, & du reste semblable à celui du uerek. Le légume qui provient de cet ovaire, ne diffère de celui du uerek qu'en ce qu'il n'a que deux pouces & demi de longueur, qu'il est trois fois moins large, brun-noir, marqué sur chacune de ses faces de deux à trois grandes fossettes, & partagé intérieurement en quatre à cinq loges renfermant chacune une graine orbiculaire, qui n'a ni prolongement ni impression sur ses faces.

Usages. Je n'ai jamais rencontré de suc gommeux sur cet arbrisseau, quoiqu'il paroisse devoir en fournir comme les précédens, & il n'est d'aucun usage. Les Negres le respectent beaucoup, le regardant superstitieusement comme un arbre sacré, sans doute à cause de la quantité d'épines dont il est couvert ; & ils prétendent qu'un homme qui s'y réfugierait, poursuivi en guerre ou pour quelque crime, y seroit à l'abri de ses ennemis, & de leurs fleches empoisonnées. Pareille recette ne seroit certainement guere goûtée par de braves guerriers.

Remarques. Rauwolf nous apprend qu'àuprès d'Alep, le long du fleuve du Tigre dans la Mésopotamie, & de l'Euphrate dans l'Arabie Déserte, on trouve une espèce d'*acacia* appelée *schack* par les Turcs, & *shamuth* par les Arabes, qui l'ont corrompu du mot *jant*, selon Celse ;

que cet arbrisseau n'est qu'un buisson aussi détesté par les laboureurs du pays, que le font les fougeres & l'arrête-bœuf, *anonis resta boris*, lorsqu'ils gagnent dans nos champs; que ses branches sont cendrées & couvertes d'épines semblables à celles du rosier; que ses feuilles sont ailées comme celles du fragacant ou de la fougere femelle mais si petites & si nombreuses sur la même côte, qu'au rapport de Belon le pouce seul pourroit en couvrir une cinquantaine; qu'il n'en a point vu les fleurs mais que ses gouffes sont brunes, plus épaisses & plus arrondies que celles de la feve, fongueuses intérieurement, & contenant deux à trois graines rouges. Peut-on trouver une plus grande conformité entre cet arbrisseau & le ded du Sénégal? & ne seroit-on pas autorisé à les regarder comme la même espece, si son légume n'étoit pas aussi épais que le dit Rauwolf, qui paroît avoir décrit une gouffe de tamarin? Ce seroit encore celle dont Plinè parle au chapitre 9 du livre XIII de son *Histoire naturelle*, & qu'il dit avoir le bois blanc: *nec minus spina celebratur in eadem gente (Ægypto) dumtaxat nigra, quoniam incorrupta etiam in aquis durat, ob id utilissima navium costis. Candida facile putrescit. Aculeus spinarum & in foliis. Semen in siliquis, quo coria perficiuntur gallæ vice. Flös & coronis jucundus, & medicamentis utilis. Manat & gummi ex eâ. Sed præcipua utilitas quod cæpe anno tercio resurgit. Circâ Thebas hæc, ubi & quercus & Persica & oliva 300 à Nilo stadiis, siliestri tractu & suis fontibus riguo.*

Si M. Grangé ne s'est pas trompé, cette plante seroit, selon lui, le fant dont les gouffes bouillies fournissent le suc d'*acacia*; mais elles sont si minces, si peu succulentes, que cette assertion doit au moins passer encore pour douteuse.

Il n'y a presque pas d'*acacia* au Sénégal, qui ne fournisse plus ou moins de gomme. De plus de quarante especes que je possède, & qui doivent former au moins sept à huit genres, quoique M. Linné les ait confondus sous le nom très-impropre de *mimosa*, je me suis borné, pour le présent, à la description de ces cinq especes, qui comprennent les trois vrais gommiers, & deux arbres qu'on a souvent pris pour eux: leur histoire

m'a paru assez neuve & assez intéressante pour mériter les recherches pénibles que j'ai faites dans la vue de vérifier, concilier, ou corriger les contradictions ou les erreurs qui se trouvent répandues dans les auteurs qui en ont parlé. (M. ADANSON.) Voyez suc d'*acacia* & Pseudo-*acacia*.

ACACIENS, (*Hist. Ecclésiastique.*) Acace, surnommé le Borgne, en latin *Acacius luteus*, disciple & successeur d'Eu-sebe au siege de Césarée, avoit beaucoup d'érudition, d'éloquence, de crédit & d'ambition. Cette dernière qualité corrompit souvent l'usage qu'il fit des autres. Il fut le chef d'une secte d'Ariens, qu'on appelle *Acaciens*, du nom de cet évêque. Il fit déposer S. Cyrille de Jérusalem, eut part au bannissement du pape Libere, & à l'intrusion de l'anti-pape Felix, & mourut vers l'an 355.

* ACADÉMICIEN, ACADÉMISTE, f. m. Ils sont l'un & l'autre membres d'une société qui porte le nom d'*Académie*, & qui a pour objet des matieres qui demandent de l'étude & de l'application. Mais les sciences & le bel esprit sont le partage de l'*Académicien*, & les exercices du corps occupent l'*Académiste*. L'un travaille & compose des ouvrages pour l'avancement & la perfection de la littérature: l'autre acquiert des talens purement personnels.

ACADÉMICIENS, f. m. plur. secte de Philosophes qui suivoient la doctrine de Socrate & de Platon, quant à l'incertitude de nos connoissances & à l'incompréhensibilité du vrai. *Académicien* pris en ce sens revient à-peu-près à ce que l'on appelle *Platonicien*, n'y ayant d'autre différence entr'eux que le temps où ils ont commencé. Ceux des anciens qui embrassoient le système de Platon étoient appelés *Academici*, Académiciens; au lieu que ceux qui ont suivi les mêmes opinions depuis le rétablissement des Lettres, ont pris le nom de *Platoniciens*.

On peut dire que Socrate & Platon qui ont jeté les premiers fondemens de l'*Académie*, n'ont pas été à beaucoup près si loin que ceux qui leur ont succédé, je veux dire Arcésilas, Carneade, Clitomaque, & Philon. Socrate, il est vrai, fit

profession de ne rien savoir : mais son doute ne tomboit que sur la Physique , qu'il avoit d'abord cultivée diligemment , & qu'il reconnut enfin surpasser la portée de l'esprit humain. Si quelquefois il parloit le langage des Sceptiques , c'étoit par ironie ou par modestie ; pour rabattre la vanité des Sophistes qui se vantoient forttement de ne rien ignorer , & d'être toujours prêts à discourir sur toutes sortes de matieres.

Platon , pere & instituteur de l'Académie , instruit par Socrate dans l'art de douter , & s'avouant son sectateur , s'en tint à la maniere de traiter les matieres , & entreprit de combattre tous les Philosophes qui l'avoient précédé. Mais en recommandant à ses disciples de se défier & de douter de tout , il avoit moins en vue de les laisser flottans & suspendus entre la vérité & l'erreur , que de les mettre en garde contre ces décisions téméraires & précipitées , pour lesquelles on a tant de penchant dans la jeunesse , & de les faire parvenir à une disposition d'esprit qui leur fit prendre des mesures contre ces surprises de l'erreur , en examinant tout , libres de tout préjugé.

Arcésilas entreprit de réformer l'ancienne Académie , & de former la nouvelle. On dit qu'il imita Pyrrhon , & qu'il conversa avec Timon ; de sorte que , ayant enrichi l'époque , c'est-à-dire , l'art de douter de Pyrrhon , de l'élégante érudition de Platon , & l'ayant armée de la dialectique de Diodore , Ariston le comparoit à la chimère , & lui appliquoit plaisamment les vers où Homere dit qu'elle étoit lion par devant , dragon par derrière , & chevre par le milieu. Ainsi Arcésilas étoit , selon lui , Platon par devant , Pyrrhon par derrière , & Diodore par le milieu. C'est pourquoi quelques-uns le rangent au nombre des Sceptiques , & Sextus Empiricus soutient qu'il y a fort peu de différence entre la secte , qui est la Sceptique , & celle d'Arcésilas , qui est celle de la nouvelle Académie. Voyez les SCEPTIENS.

En effet , il enseignoit que nous ne savons pas même si nous ne savons rien ; que la nature ne nous a donné aucune règle de vérité ; que les sens & l'entendement humain ne peuvent rien comprendre de vrai ; que dans toutes les choses

il se trouve des raisons opposées d'une force égale : en un mot , que tout est enveloppé de ténèbres , & que par conséquent il faut toujours suspendre son consentement. Sa doctrine ne fut pas fort goûtée , parce qu'il vouloit éteindre toute la lumière de la Science , jeter des ténèbres dans l'esprit , & renverser les fondemens de la Philosophie. Lacyde fut le seul qui défendit la doctrine d'Arcésilas , il la transmit à Evandre , qui fut son disciple avec beaucoup d'autres. Evandre la fit passer à Hégestime , & Hégestime à Carneade.

Carneade ne suivoit pas pourtant en toutes choses la doctrine d'Arcésilas , quoiqu'il en retint le gros & le sommaire. Cela le fit passer pour auteur d'une nouvelle Académie , qui fut nommée la troisième. Sans jamais découvrir son sentiment , il combattoit avec beaucoup d'esprit & d'éloquence toutes les opinions qu'on lui proposoit ; car il avoit apporté à l'étude de la Philosophie une force d'esprit admirable , une mémoire fidele , une grande facilité de parler , & un long usage de la Dialectique. Ce fut lui qui fit le premier connoître à Rome le pouvoir de l'éloquence & le mérite de la Philosophie ; & cette florissante jeunesse qui meditoit dès-lors l'empire de l'Univers , attirée par la nouveauté & l'excellence de cette noble science , dont Carneade faisoit profession , le suivoit avec tant d'empressement , que Caton , homme d'ailleurs d'un excellent jugement , mais rude , un peu sauvage , & manquant de cette politesse que donnent les Lettres , eut pour suspect ce nouveau genre d'érudition , avec lequel on persuadoit tout ce qu'on vouloit. Caton fut d'avis dans le Senat qu'on accordât à Carneade , & aux Députés qui l'accompagnoient , ce qu'ils demandoient , & qu'on les renvoyât promptement & avec honneur.

Avec une éloquence aussi séduisante il renversoit tout ce qu'il avoit entrepris de combattre , confondoit la raison par la raison même , & demouroit invincible dans les opinions qu'il soutenoit. Les Stoïciens , gens contentieux & subtils dans la dispute , avec qui Carneade & Arcésilas avoient de fréquentes contestations , avoient peine à se débarrasser des pièges qu'il leur tendoit.

Aussi disoient-ils , pour diminuer sa réputation , qu'il n'apportoit rien contre eux dont il fut l'inventeur , & qu'il avoit pris ses objections dans les Livres du Stoïcien Chryssippe. Carnéade , cet homme à qui Cicéron accorde l'art de tout réfuter , n'en usoit point dans cette occasion qui sembloit si fort intéresser son amour propre : il convenoit modestement que , sans le secours , de Chryssippe , il n'auroit rien fait , & qu'il combattoit Chryssippe par les propres armes de Chryssippe.

Les correctifs que Carnéade apporta à la doctrine d'Arcésilas sont très-légers. Il est aisé de concilier ce que disoit Arcésilas qu'il ne se trouvoit aucune vérité dans les choses , avec ce que disoit Carnéade , qu'il ne nioit point qu'il n'y eût quelque vérité dans les choses , mais que nous n'avons aucune regle pour les discerner. Car il y a deux sortes de vérité ; l'une que l'on appelle *vérité d'existence* , l'autre que l'on appelle *vérité de jugement*. Or il est clair que ces deux propositions d'Arcésilas & de Carnéade regardent la vérité de jugement : mais la vérité de jugement est du nombre des choses relatives qui doivent être considérées comme ayant rapport à notre esprit ; donc quand Arcésilas a dit qu'il n'y a rien de vrai dans les choses , il a voulu dire qu'il n'y a rien dans les choses que l'esprit humain puisse connoître avec certitude ; & c'est cela même que Carnéade soutenoit.

Arcésilas disoit que rien ne pouvoit être compris , & que toutes choses étoient obscures. Carnéade convenoit que rien ne pouvoit être compris , mais il ne convenoit pas pour cela que toutes choses fussent obscures , parce que les choses probables auxquelles il vouloit que l'homme s'attachât , n'étoient pas obscures , selon lui. Mais encore qu'il se trouve en cela quelque différence d'expression , il ne s'y trouve aucune différence en effet ; car Arcésilas ne soutenoit que les choses sont obscures , qu'autant qu'elles ne peuvent être comprises : mais il ne les dépouilloit pas de toute vraisemblance ou de toute probabilité : c'étoit la sentent de Carnéade ; car quand il disoit que les choses n'étoient pas assez obscures pour qu'on ne pût pas discerner

celles qui doivent être préférées dans l'usage de la vie , il ne prétendoit pas qu'elles fussent assez claires pour pouvoir être comprises.

Il s'enfuit delà qu'il n'y avoit pas même de diversité de sentiment entr'eux , lorsque Carnéade permettoit à l'homme sage d'avoir des opinions , & peut-être même de donner quelquefois son consentement ; & lorsqu'Arcésilas défendoit l'un & l'autre , Carnéade prétendoit seulement que l'homme sage devoit se servir des choses probables dans le commun usage de la vie , & sans lesquelles on ne pourroit vivre , mais non pas dans la conduite de l'esprit , & dans la recherche de la vérité , d'où seulement Arcésilas bannissoit l'opinion & le consentement. Tous leurs différens ne consistoient donc que dans les expressions , mais non dans les choses mêmes.

Philon disciple de Clitomaque , qui l'avoit été de Carnéade , pour s'être éloigné sur de certains points des sentimens de ce même Carnéade , mérita d'être appelé avec Charmide , *fondateur de la quatrième Académie*. Il disoit que les choses sont compréhensibles par elles-mêmes , mais que nous ne pouvons pas toutefois les comprendre.

Antiochus fut fondateur de la cinquième Académie : il avoit été disciple de Philon pendant plusieurs années , & il avoit soutenu la doctrine de Carnéade : mais enfin il quitta le parti de ses Maîtres sur ses vieux jours , & fit repasser dans l'Académie les dogmes des Stoïciens qu'il attribuoit à Platon , soutenant que la doctrine des Stoïciens n'étoit point nouvelle , mais qu'elle étoit une réformation de l'ancienne Académie. Cette cinquième Académie ne fut donc autre chose qu'une association de l'ancienne Académie & de la Philosophie des Stoïciens ; ou plutôt c'étoit la Philosophie même des Stoïciens , avec l'habit & les livrées de l'ancienne Académie , je veux dire , de celle qui fut florissante sous Platon & sous Arcésilas.

Quelques-uns ont prétendu qu'il n'y a eu qu'une seule Académie ; car , disent-ils , comme plusieurs branches qui sortent d'un même tronc , & qui s'étendent vers différens côtés , ne sont pas des arbres différens ;

de même toutes ces sectes qui sont sorties de ce tronc unique de la doctrine de Socrate, que l'homme ne fait rien, quoique partagées en diverses écoles, ne sont cependant qu'une seule Académie. Mais si nous y regardons de plus près, il se trouve une telle différence entre l'ancienne & la nouvelle Académie, qu'il faut nécessairement reconnoître deux Académies, l'ancienne, qui fut celle de Socrate & d'Antiochus; & la nouvelle, qui fut celle d'Arcésilas, de Carnéade & de Philon. La première fut dogmatique dans quelques points; on y respecta du moins les premiers principes & quelques vérités morales, au lieu que la nouvelle se rapprocha presque entièrement du scepticisme. Voyez SCEPTICIENS. (X)

ACADEMIE, s. f. C'étoit dans l'antiquité un jardin ou une maison située dans le Céramique, un des faubourgs d'Athènes, à un mille ou environ de la ville, où Platon & ses sectateurs tenoient des assemblées pour converser sur des matières philosophiques. Cet endroit donna le nom à la secte des Académiciens. V. ACADÉMICIEN.

Le nom d'*Académie* fut donné à cette maison, à cause du nommé *Academus* ou *Ecademus*, citoyen d'Athènes, qui en étoit possesseur, & y tenoit une espèce de gymnase. Il vivoit du temps de Thésée. Quelques-uns ont rapporté le nom d'*Académie* à Cadmus qui introduisit le premier en Grèce les Lettres & les Sciences des Phéniciens: mais cette étymologie est d'autant moins fondée, que les Lettres dans cette première origine furent trop faiblement cultivées pour qu'il y eût de nombreuses assemblées de Savans.

Cimon embellit l'*Académie* & la décora de fontaines, d'arbres & de promenades, en faveur des Philosophes & des Gens de Lettres qui s'y rassembloient pour conférer ensemble & pour disputer sur différentes matières, &c. C'étoit aussi l'endroit où l'on enterroit les hommes illustres qui avoient rendus de grands services à la République. Mais dans le siège d'Athènes, Sylla ne respecta point cet asyle des beaux arts; & des arbres qui formoient des promenades, il fit faire des machines de guerre pour battre la place.

Tome I.

Cicéron eut aussi une maison de campagne ou un lieu de retraite près de Pouzole, auquel il donna le nom d'*Académie*, où il avoit coutume de converser avec ses amis qui avoient du goût pour les entretiens philosophiques. Ce fut là qu'il composa ses Questions académiques, & ses Livres sur la nature des Dieux.

Le mot *Académie* signifie aussi une secte de Philosophes qui soutenoient que la vérité est inaccessible à notre intelligence, que toutes les connoissances sont incertaines, & que le sage doit toujours douter & suspendre son jugement, sans jamais rien affirmer ou nier positivement. En ce sens l'*Académie* est la même chose que la secte des Académiciens. Voyez ACADÉMICIEN.

On compte ordinairement trois *Académies*, ou trois sortes d'Académiciens, quoiqu'il y en ait cinq, suivant quelques-uns. L'ancienne Académie est celle dont Platon étoit le chef. Voyez PLATONISME.

Arcésilas, un de ses successeurs, en introduisant quelques changemens ou quelques altérations dans la philosophie de cette secte, fonda ce qu'on appelle la *seconde Académie*. C'est cet Arcésilas principalement qui introduisit dans l'*Académie* le doute effectif & universel.

On attribue à Lacyde, ou plutôt à Carnéade, l'établissement de la troisième, appelée aussi la *nouvelle Académie*, qui reconnoissant que non seulement il y avoit beaucoup de choses probables, mais aussi qu'il y en avoit de vraies, & d'autres fausses, avouoit néanmoins que l'esprit humain ne pouvoit pas bien les discerner.

Quelques autres en ajoutent une quatrième fondée par Philon, & une cinquième par Antiochus, appelée l'*Antiochéne*, qui tempéra l'ancienne *Académie* avec les opinions du Stoïcisme. Voyez l'article STOÏCISME.

L'ancienne *Académie* doutoit de tout: elle porta même si loin ce principe, qu'elle douta si elle devoit douter. Ceux qui la composoient eurent toujours pour maxime de n'être jamais certains, ou de n'avoir jamais l'esprit satisfait sur la vérité des choses, de ne jamais rien affirmer, ou de ne jamais rien nier, soit que les choses leur parussent

F f

vraies, soit qu'elles leur parussent fausses. En effet, ils soutenoient une acatalepsie absolue, c'est-à-dire que quant à la nature & à l'essence des choses, l'on devoit se retrancher sur un doute absolu. Voyez ACATALEPSIE.

Les sectateurs de la nouvelle *Académie* étoient un peu plus traitables : ils reconnoissoient plusieurs choses comme vraies, mais sans y adhérer avec une entière assurance. Ils avoient approuvé que le commerce de la vie & de la société étoit incompatible avec le doute universel & absolu qu'affectoit l'ancienne *Académie*. Cependant il est visible que ces choses même dont ils convenoient, il les regardoient plutôt comme probables que comme certaines & déterminément vraies : par ces correctifs, ils comptoient du moins éviter les reproches d'absurdité faits à l'ancienne *Académie*. Voyez DOUTE, Voyez aussi les *Questions académiques* de Cicéron, où cet auteur réfute avec autant de force que de netteté les sentimens des philosophes de son temps qui prenoient le titre de sectateurs de l'ancienne & de la nouvelle *Académie*. Voyez aussi l'article ACADÉMICIEN, où les sentimens des différentes *Académies* sont exposés & comparés. (G)

ACADÉMIE, (*Histoire Littér.*) parmi les Modernes, se prend ordinairement pour une Société ou Compagnie de Gens de Lettres, établie pour la culture & l'avancement des Arts & des Sciences.

Quelques auteurs confondent *Académie* avec *Université* : mais quoique ce soit la même chose en latin, c'en sont deux bien différentes en françois. Une Université est proprement un corps composé de Gens Gradués en plusieurs facultés : de Professeurs qui enseignent dans les écoles publiques, de Précepteurs ou Maîtres particuliers, & d'Etudiants qui prennent leurs leçons & aspirent à parvenir aux mêmes degrés. Au lieu qu'une *Académie* n'est point destinée à enseigner ou professer aucun Art, quel qu'il soit, mais à en procurer la perfection. Elle n'est point composée d'Écoliers que de plus habiles qu'eux instruisent, mais de personnes d'une capacité distinguée, qui se communiquent leurs lumières & se font part de leurs découvertes

pour leur avantage mutuel. Voyez UNIVERSITÉ.

La première *Académie* dont nous lisons l'institution, est celle que Charlemagne établit par le conseil d'Alcuin : elle étoit composée des plus beaux génies de la Cour, & l'Empereur lui-même en étoit un des membres. Dans les conférences *Académiques* chacun devoit rendre compte des anciens auteurs qu'il avoit lus ; & même, chaque Académicien prenoit le nom de celui de ces anciens auteurs pour lequel il avoit plus de goût, ou de quelque personnage célèbre de l'antiquité. Alcuin entre autres, des lettres duquel nous avons appris ces particularités, prit celui de *Flaccus*, qui étoit le surnom d'Horace ; un jeune Seigneur qui se nommoit Angilbert, prit celui d'*Homere* ; Adelard, Evêque de Corbie, se nomma *Augustin* ; Riculphe, archevêque de Mayence, *Dametas* ; & le Roi lui-même, *David*.

Ce fait peut servir à relever la méprise de quelques écrivains modernes qui rapportent que ce fut pour se conformer au goût général des Savans de son siècle, qui étoient grands admirateurs des noms romains, qu'Alcuin prit celui de *Flaccus Albinus*.

La plupart des nations ont à présent des *Académies*, sans en excepter la Russie : mais l'Italie l'emporte sur toutes les autres au moins par le nombre des siennes. Il y en a peu en Angleterre : la principale, & celle qui mérite le plus d'attention, est celle que nous connoissons sous le nom de *Société Royale*. Voyez ce qui la concerne à l'article SOCIÉTÉ ROYALE. Voyez aussi SOCIÉTÉ D'EDIMBOURG.

Il y a cependant encore une *Académie* royale de musique, & une de peinture, établies par lettres-patentes, & gouvernées chacune par des directeurs particuliers.

En France nous avons des *Académies* florissantes en tout genre, plusieurs à Paris, & quelques-unes dans des villes de province ; en voici les principales.

ACADÉMIE FRANÇOISE. Cette *Académie* a été instituée en 1635 par le cardinal de Richelieu, pour perfectionner la langue, & en général elle a pour objet toutes les matières de grammaire, de poésie & d'élo-

quence. La forme en est fort simple, & n'a jamais reçu de changement : les membres sont au nombre de quarante, tous égaux ; les grands seigneurs & les gens *tirés* n'y sont admis qu'à *titre* d'hommes de lettres ; & le Cardinal de Richelieu qui connoissoit le prix des talens, a voulu que l'esprit y marchât sur la même ligne à côté du rang & de la noblesse. Cette *Académie* a un directeur & un chancelier, qui se tirent au sort tous les trois mois ; & un secrétaire qui est perpétuel. Elle a compté & compte encore aujourd'hui parmi ses membres plusieurs personnes illustres par leur esprit & par leurs ouvrages. Elle s'assemble trois fois la semaine au vieux Louvre pendant toute l'année ; le lundi, le jeudi & le samedi. Il n'y a point d'autres assemblées publiques que celles où l'on reçoit quelque *Académicien* nouveau, & une assemblée qui se fait tous les ans le jour de la S. Louis, & où l'*Académie* distribue les prix d'éloquence & de poésie, qui consistent chacun en une médaille d'or. Elle a publié un dictionnaire de la langue française qui a déjà eu trois éditions, & qu'elle travaille sans cesse à perfectionner. La devise de cette *Académie* est *L'immortalité*.

ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. A quelque degré de gloire que la France fût parvenue sous les regnes de Henri IV & de Louis XIII, & particulièrement après la paix des Pyrénées & le mariage de Louis XIV, elle n'avoit pas encore été assez occupée du soin de laisser à la postérité une juste idée de sa grandeur. Les actions les plus brillantes, les événemens les plus mémorables, étoient oubliés, ou couroient risque de l'être, parce qu'on négligeoit d'en consacrer le souvenir sur le marbre & sur le bronze. Enfin on voyoit peu de monumens publics, & ce petit nombre même avoit été jusques-là comme abandonné à l'ignorance ou à l'indiscrétion de quelques particuliers.

Le Roi regarda donc comme un avantage pour la nation l'établissement d'une *Académie* qui travailleroit aux inscriptions, aux devises, aux médailles, & qui répandroit sur tous ces monumens le bon goût & la noble simplicité qui en font le véritable prix. Il forma d'abord cette compagnie

d'un petit nombre d'hommes choisis dans l'*Académie* française, qui commencèrent à s'assembler dans la bibliothèque de M. Colbert, par qui ils recevoient les ordres de Sa Majesté.

Le jour des assemblées n'étoit pas déterminé : mais le plus ordinaire, au moins pendant l'hiver, étoit le mercredi, parce que c'étoit le plus commode pour M. Colbert, qui s'y trouvoit presque toujours. En été, ce ministre menoit souvent les *Académiciens* à Sceaux, pour donner plus d'agrément à leurs conférences, & pour en jouir lui-même avec plus de tranquillité.

On compte entre les premiers travaux de l'*Académie* le sujet des deslins des tapisseries du roi, tels qu'on les voit dans le recueil d'estampes & de descriptions qui en a été publié.

M. Perrault fut ensuite chargé en particulier de la description du Carrousel ; & après qu'elle eut passé par l'examen de la compagnie, elle fut pareillement imprimée avec les figures.

On commença à faire des devises pour les jetons du trésor royal des parties casuelles, des bâtimens & de la marine ; & tous les ans on en donna de nouvelles.

Enfin on entreprit de faire par médailles une histoire suivie des principaux événemens du regne du roi. La matiere étoit ample & magnifique, mais il étoit difficile de la bien mettre en œuvre. Les anciens, dont il nous reste tant de médailles, n'ont laissé sur cela d'autres regles que leurs médailles mêmes, qui jusques-là n'avoient guere été recherchées que pour la beauté du travail, & étudiées que par rapport aux connoissances de l'histoire. Les modernes qui en avoient frappé un grand nombre depuis deux siècles, s'étoient peu embarrassés des regles ; ils n'en avoient suivi, ils n'en avoient prescrit aucune ; & dans les recueils de ce genre, à peine trouvoit-on trois ou quatre pieces où le génie eût heureusement suppléé à la méthode.

La difficulté de pousser tout d'un coup à sa perfection un art si négligé, ne fut pas la seule raison qui empêcha l'*Académie* de beaucoup avancer sous M. Colbert l'histoire du Roi par médailles : il appliquoit à mille autres usages les lumieres de la compagnie.

Il y faisoit continuellement inventer ou examiner les différens dessins de peinture & de sculpture dont on vouloit embellir Versailles. On y régloit le choix & l'ordre des statues : on y consultoit ce que l'on proposoit pour la décoration des appartemens, & pour l'embellissement des jardins.

On avoit encore chargé l'*Académie* de faire graver le plan & les principales vues des Maisons Royales, & d'y joindre des descriptions. Les gravures en étoient fort avancées, & les descriptions étoient presque faites quand M. Colbert mourut.

On devoit de même faire graver le plan & les vues des Places conquises, & y joindre une histoire de chaque ville & de chaque conquête, mais ce projet n'eut pas plus de suite que le précédent.

M. Colbert mourut en 1683, & M. de Louvois lui succéda dans la charge de Surintendant des bâtimens. Ce Ministre ayant su que M. l'Abbé Tallemant étoit chargé des inscriptions que l'on devoit mettre au dessous des tableaux de la galerie de Versailles, & qu'on vouloit faire paroître au retour du Roi, le manda aussi-tôt à Fontainebleau où la Cour étoit alors, pour être exactement informé de l'état des choses. M. l'Abbé Tallemant lui en rendit compte, & lui montra les inscriptions qui étoient toutes prêtes. M. de Louvois le présenta ensuite au Roi, qui lui donna lui-même l'ordre d'aller incessamment faire placer ces inscriptions à Versailles. Elles ont depuis éprouvé divers changemens.

M. de Louvois tint d'abord quelques assemblées de la petite *Académie* chez lui à Paris & à Meudon. Nous l'appelons *petite Académie*, parce qu'elle n'étoit composée que de quatre personnes, M. Charpentier, M. Quinault, M. l'Abbé Tallemant, & M. Felibien le pere. Il les fixa ensuite au Louvre, dans le même lieu où se tiennent celles de l'*Académie* françoise ; & il régla qu'on s'assembleroit deux fois la semaine, le lundi & le samedi, depuis cinq heures du soir jusqu'à sept.

M. de la Chapelle, devenu Contrôleur des bâtimens après M. Perrault, fut chargé de se trouver aux assemblées pour en écrire les délibérations, & devint par-là le cin-

quieme Académicien. Bientôt M. de Louvois y en ajouta deux autres dont il jugea le secours très-nécessaire à l'*Académie* pour l'histoire du Roi : c'étoit M. Racine & M. Despreaux. Il en vint enfin un huitieme, M. Rainssant, homme versé dans la connoissance des médailles, & qui étoit Directeur du cabinet des Antiquités de Sa Majesté.

Sous ce nouveau ministere on reprit avec ardeur le travail des médailles de l'histoire du Roi, qui avoit été interrompu dans les dernieres années de M. de Colbert. On en frappa plusieurs de différentes grandeurs, mais presque toutes plus grandes que celles qu'on a frappées depuis : ce qui fait qu'on les appelle encore aujourd'hui au balancier *Médailles de la grande histoire*. La Compagnie commença aussi à faire des devises pour les jetons de l'ordinaire & de l'extraordinaire des guerres, sur lesquelles elle n'avoit pas encore été consultée.

Le Roi donna en 1691 le département des *Académies* à M. de Pontchartrain, alors Contrôleur-Général & Secrétaire d'Etat ayant le département de la maison du Roi, & depuis Chancelier de France. M. de Pontchartrain né avec beaucoup d'esprit, & avec un goût pour les lettres qu'aucun emploi n'avoit pu ralentir, donna une attention particuliere à la petite *Académie*, qui devint plus connue sous le nom d'*Académie Royale des Inscriptions & Médailles*. Il voulut que M. le Comte de Pontchartrain, son fils, se rendit souvent aux assemblées, qu'il fixa exprès au mardi & au samedi. Enfin il donna l'inspection de cette Compagnie à M. l'Abbé Bignon, son neveu, dont le génie & les talens étoient déjà fort célèbres.

Les places vacantes par la mort de M. Rainssant & de M. Quinault, furent remplies par M. de Tourreil & par M. l'Abbé Renaudot.

Toutes les médailles dont on avoit arrêté les dessins du temps de M. de Louvois, celles même qui étoient déjà faites & gravées, furent revues avec soin : on en réforma plusieurs, on en ajouta un grand nombre ; on les réduisit toutes à une même grandeur ; & l'histoire du Roi fut ainsi poussée jusqu'à l'avènement de monseigneur le duc d'Anjou, son petit fils, à la couronne d'Espagne.

Au mois de septembre 1699, M. de Pontchartrain fut nommé Chancelier. M. le Comte de Pontchartrain, son fils, entra en plein exercice de sa Charge de Secrétaire d'Etat, dont il avoit depuis long-temps la survivance, & les Académiciens demeurèrent dans son département. Mais M. le Chancelier qui avoit extrêmement à cœur l'Histoire du Roi par médailles, qui l'avoit conduite & avancée par ses propres lumières, retint l'inspection de cet ouvrage; & eut l'honneur de présenter à Sa Majesté les premières suites que l'on en frappa, & les premiers exemplaires du Livre qui en contenoit les dessins & les explications.

L'établissement de l'*Académie des Inscriptions* ne pouvoit manquer de trouver place dans ce Livre fameux, où aucune des autres *Académies* n'a été oubliée. La médaille qu'on y trouve sur ce sujet représente Mercure assis, & écrivant avec un style à l'antique sur une table d'airain. Il s'appuie du bras gauche sur une urne pleine de médailles; il y en a d'autres qui sont rangées dans un carton à ses pieds. La légende *Rerum gestarum fides, & pexergue Academia Regia Inscriptionum & Numismatum, instituta M. DC. LXIII.* signifient que l'*Académie Royale des Inscriptions & Médailles*, établie en 1663, doit rendre aux siècles à venir un témoignage fidele des grandes actions.

Presque toute l'occupation de l'*Académie* sembloit devoir finir avec le Livre des Médailles; car les nouveaux événemens & les devises des jetons de chaque année n'étoient pas un objet capable d'occuper huit ou neuf personnes qui s'assembloient deux fois la semaine. M. l'Abbé Bignon prévint les inconvéniens de cette inaction, & crut pouvoir en tirer avantage. Mais pour ne trouver aucun obstacle dans la Compagnie, il cacha une partie de ses vues aux Académiciens, que la moindre idée de changement auroit peut-être alarmés: il se contenta de leur représenter que l'Histoire par médailles étant achevée, déjà même sous la presse, & que le Roi ayant été fort content de ce qu'il en avoit vu, on ne pouvoit choisir un temps plus convenable pour demander à Sa Majesté qu'il lui plût assurer l'état de l'*Académie* par quelque acte public

émané de l'autorité royale. Il leur cita l'exemple de l'*Académie* des Sciences, qui fondée peu de temps après celle des Inscriptions par ordre du Roi, & n'ayant de même aucun titre authentique pour son établissement, venoit d'obtenir de Sa Majesté (comme nous allons le dire tout-à-l'heure) un Règlement signé de sa main, qui fixoit le temps & le lieu de ses assemblées, qui déterminoit ses occupations; qui assuroit la continuation des pensions, &c.

La proposition de M. l'Abbé Bignon fut extrêmement goûtée: on dressa aussi-tôt un Mémoire. M. le Chancelier & M. le Comte de Pontchartrain furent suppliés de l'appuyer auprès du Roi; & ils le firent d'autant plus volontiers, que parfaitement instruits du plan de M. l'Abbé Bignon, ils n'avoient pas moins de zele pour l'avancement des Lettres. Le Roi accorda la demande de l'*Académie*, & peu de jours après elle reçut un Règlement nouveau daté du 16 Juillet 1701.

En vertu de ce premier Règlement l'*Académie* reçoit des ordres du Roi par un des Secrétaires d'Etat, le même qui les donne à l'*Académie* des Sciences. L'*Académie* est composée de dix Honoraires, dix Pensionnaires, dix Associés, ayant tous voix délibérative, & outre cela de dix Elèves, attachés chacun à des Académiciens pensionnaires. Elle s'assemble le mardi & le vendredi de chaque semaine dans une des salles du Louvre, & tient par an deux assemblées publiques, l'une après la S. Martin, l'autre après la quinzaine de Pâque. Ses vacances sont les mêmes que celles de l'*Académie* des Sciences. Voyez ACADEMIE DES SCIENCES. Elle a quelques Associés correspondans, soit regnicoles, soit étrangers. Elle a aussi, comme l'*Académie* des sciences, un Président, un vice-Président, pris parmi les Honoraires, un Directeur & un sous-Directeur pris parmi les Pensionnaires.

La classe des Elèves a été supprimée depuis & réunie à celle des Associés. Le Secrétaire & le Trésorier sont perpétuels, & l'*Académie* depuis son renouvellement en 1701 a donné au public plusieurs volumes qui sont le fruit de ses travaux. Ces volumes contiennent, outre les Mémoires qu'on a jugé à propos d'imprimer en entier, plu-

seurs autres dont l'extrait est donné par le Secrétaire, & les éloges des Académiciens morts. M. le Président Durey de Noinvilla fondé depuis environ 15 ans un prix littéraire que l'Académie distribue chaque année. C'est une médaille d'or de la valeur de 400 livres.

La devise de cette Académie est, *Vetat mori. Tout cet article est tiré de l'Histoire de l'Acad. des Belles-Lettres, (T. I.)*

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES. Cette Académie fut établie en 1666 par les soins de M. Colbert : Louis XIV, après la paix des Pyrénées désirant faire fleurir les Sciences, les Lettres & les Arts dans le Royaume, chargea M. Colbert de former une Société d'hommes choisis & savans en différens genres de littérature & de science, qui s'assembloient sous la protection du Roi, se communiquassent réciproquement leurs lumières & leurs progrès. M. Colbert après avoir conféré à ce sujet avec les Savans les plus illustres & les plus éclairés, résolut de former une société de personnes versées dans la Physique & dans les Mathématiques, auxquelles seroient jointes d'autres personnes savantes dans l'Histoire & dans les matieres d'érudition, & d'autres enfin uniquement occupées de ce qu'on appelle plus particulièrement *Belles-Lettres*, c'est-à-dire, de la Grammaire, de l'Eloquence, & de la Poésie. Il fut réglé que les Géometres & les Physiciens de cette Société s'assembleroient séparément le mercredi, & tous ensemble le samedi, dans une salle de la Bibliothèque du Roi, où étoient les livres de Physique & de Mathématiques: que les Savans dans l'Histoire s'assembleroient le lundi & le jeudi dans la salle des livres d'Histoire: qu'enfin la classe des Belles-Lettres s'assembleroit le mardi & vendredi, & que le premier jeudi de chaque mois toutes ces différentes classes se réuniroient ensemble, & se feroient mutuellement par leurs Secrétaires un rapport de tout ce qu'elles auroient fait durant le mois précédent.

Cette Académie ne put pas subsister longtemps sur ce pié: 1°. les matieres d'histoire profane étant liées souvent à celles d'histoire ecclésiastique, & par-là à la Théologie & à la discipline de l'Eglise, on craignit que les Académiciens ne se hasardassent à

contamer des questions délicates, & dont la décision auroit pu produire du trouble: 2°. ceux qui formoient la classe des Belles-Lettres étant presque tous de l'Académie Française, dont l'objet étoit le même que celui de cette classe, & conservant beaucoup d'attachement pour leur ancienne Académie, prièrent M. Colbert de vouloir bien répandre sur cette Académie les mêmes bienfaits qu'il paroïssoit vouloir répandre sur la nouvelle, & lui firent sentir l'inutilité de deux Académies différentes appliquées au même objet, & composées presque des mêmes personnes. M. Colbert goûta leurs raisons, & peu de temps après le Chancelier Seguier étant mort, le Roi prit sous sa protection l'Académie Française, à laquelle la classe des Belles-Lettres dont nous venons de parler fut censée réunie, ainsi que la petite Académie d'Histoire: de sorte qu'il ne resta plus que la seule classe des Physiciens & des Mathématiciens. Celle des Mathématiciens étoit composée de Messieurs Carcavy, Huyghens, Roberval, Frenicle, Auzout, Picard & Buot. Les Physiciens étoient Messieurs de la Chambre, Médecin ordinaire du Roi; Perrault, très-savant dans la Physique & dans l'Histoire naturelle; Duclou & Bourdelin, Chymistes; Pequet & Gayen, Anatomistes; Marchand, Botaniste; & Duhamel, Secrétaire.

Ces Savans, & ceux qui après leur mort les remplacèrent, publièrent plusieurs excellens ouvrages pour l'avancement des Sciences; & en 1692 & 1693, l'Académie publia, mois par mois, les piéces fugitives qui avoient été lues dans les assemblées de ces années, & qui étant trop courtes pour être publiées à part, étoient indépendantes des ouvrages auxquels chacun des membres travailloit. Plusieurs de ces premiers Académiciens recevoient du Roi des pensions considérables, & l'égalité étoit parfaite entr'eux comme dans l'Académie Française.

En 1699 M. l'Abbé Bignon qui avoit long-temps présidé à l'Académie des Sciences, s'imagina la rendre plus utile en lui donnant une forme nouvelle. Il en parla à M. le Chancelier de Pontchartrain, son oncle, & au commencement de cette année l'Académie reçut un nouveau règlement

qui en changea totalement la forme. Voici les articles principaux de ce règlement.

1°. L'*Académie des Sciences* demeure immédiatement sous la protection du Roi, & reçoit ses ordres par celui des Secrétaires d'Etat à qui il plaît à Sa Majesté de les donner.

2°. L'*Académie* est composée de dix Honoraires, l'un desquels sera Président, de vingt Pensionnaires, trois Géometres, trois Astronomes, trois Mécaniciens, trois Anatomistes, trois Botanistes, trois Chimistes, un Trésorier & un Secrétaire, l'un & l'autre perpétuels; vingt Associés: savoir, douze regnicoles, dont deux Géometres, deux Astronomes, &c. & huit étrangers, & vingt Elèves, dont chacun est attaché à un des Académiciens pensionnaires.

3°. Les seuls Académiciens honoraires & pensionnaires doivent avoir voix délibérative quand il s'agira d'élections ou d'affaires concernant l'*Académie*: quand il s'agira de Sciences, les Associés y feront joints; mais les Elèves ne parleront que lorsque le Président les y invitera.

4°. Les Honoraires doivent être regnicoles & recommandables par leur intelligence dans les Mathématiques & dans la Physique; & les Réguliers ou Religieux peuvent être admis dans cette seule classe.

5°. Nul ne peut être Pensionnaire, s'il n'est connu par quelque ouvrage considérable, ou quelque découverte importante, ou quelque cours éclatant.

6°. Chaque Académicien pensionnaire est obligé de déclarer au commencement de l'année l'ouvrage auquel il compte travailler. Indépendamment de ce travail, les Académiciens pensionnaires & associés sont obligés d'apporter à tour de rôle quelques observations ou mémoires. Les assemblées se tiennent le mercredi & le samedi de chaque semaine, & en cas de fête, l'assemblée se tient le jour précédent.

7°. Il y a deux de ces assemblées qui sont publiques par an; savoir, la première après la S. Martin, & la seconde, après la quinzaine de Pâque.

8°. L'*Académie* vaque pendant la quinzaine de Pâque, la semaine de la Pentecôte, & depuis Noël jusqu'aux Rois, &

outre cela depuis la Nativité jusqu'à la S. Martin.

En 1716, M. le duc d'Orléans, régent du royaume, jugea à propos de faire quelques changemens à ce règlement, sous l'autorité du roi. La classe des élèves fut supprimée. Elle parut avoir des inconvéniens, en ce qu'elle mettoit entre les académiciens trop d'inégalité, & qu'elle pouvoit par-là occasionner entr'eux, comme l'expérience l'avoit prouvé, quelques termes d'aigreur ou de mépris. Ce nom seul rebutoit les personnes d'un certain mérite, & leur fermoit l'entrée de l'*Académie*. « Cependant » le nom d'*élève*, dit M. de Fontenelle, » *Eloge de M. Amontons*, n'emporte parmi » nous aucune différence de mérite; il » signifie seulement moins d'ancienneté » & une espece de survivance. » D'ailleurs quelques académiciens étoient morts à soixante & dix ans avec le titre d'*élèves*, ce qui paroissoit mal sonnante. On supprima donc la classe des élèves, à la place de laquelle on créa douze *adjoints*, & on leur accorda ainsi qu'aux associés, voix délibérative en matière de science. On fixa à douze le nombre des honoraires. On créa aussi une classe d'associés libres, au nombre de six. Ces associés ne sont attachés à aucun genre de science, ni obligés à aucun travail; & il fut décidé que les réguliers ne pourroient à l'avenir entrer que dans cette classe.

L'*Académie* a chaque année un président & un vice-président, un directeur & un sous-directeur nommés par le roi. Les deux premiers sont toujours pris parmi les honoraires, & les deux autres parmi les pensionnaires. Les seuls pensionnaires ont des jetons pour leur droit de présence aux assemblées. Aucun académicien ne peut prendre ce titre au frontispice d'un livre, si l'ouvrage qu'il publie n'est approuvé par l'*Académie*.

Depuis ce renouvellement en 1699, l'*Académie* a été fort exacte à publier chaque année un volume contenant les travaux de ses membres ou les mémoires qu'ils ont composés & lus à l'*Académie* durant cette année. A la tête de ce volume est l'histoire de l'*Académie*, ou l'extrait des mémoires, & en général de tout ce qui a

été lu & dit dans l'*Académie* ; & à la fin de l'histoire font les éloges des académiciens morts durant l'année.

La place de secrétaire a été remplie par M. de Fontenelle depuis 1699 jusqu'en 1740. M. de Mairan lui a succédé pendant les années 1741, 1742, 1743 ; & elle est à présent occupée par M. de Fouchy.

Feu M. Rouillé de Meslay, conseiller au parlement de Paris, a fondé deux prix, l'un de 2500 livres, l'autre de 2000 livres, que l'*Académie* distribue alternativement tous les ans. Les sujets du premier prix doivent regarder l'Astronomie physique. Les sujets du second prix doivent regarder la Navigation & le Commerce.

L'*Académie* a pour devise, *Invenit & perficit.*

Les assemblées qui se tenoient autrefois dans la bibliothèque du roi, se tiennent depuis 1699 dans une très-belle salle du vieux Louvre.

En 1713 le roi confirma par des lettres patentes l'établissement de deux *Académies des Sciences & Belles-Lettres.*

Outre ces *Académies* de la capitale, il y en a dans les provinces une grande quantité d'autres ; à Toulouse, l'*Académie* des jeux floraux, composée de quarante personnes, la plus ancienne du royaume, & outre cela une *Académie* des sciences & des belles-lettres ; à Montpellier, la société royale des sciences, qui depuis 1706 ne fait qu'un même corps avec l'*Académie* des sciences de Paris ; à Bordeaux, à Soissons, à Marseille, à Lyon, à Pau, à Montauban, à Angers, à Amiens, à Villefranche, à Dijon, à Nîmes, à Besançon, à Châlons-sur-Marne, &c. Le nombre de ces *Académies* augmente de jour en jour ; & dans les villes même où il n'y a point d'*Académies*, il se forme des sociétés littéraires qui ont à peu près les mêmes exercices.

Passons maintenant aux principales *Académies* étrangères.

Outre la société royale de Londres dont nous avons déjà dit que nous parlerions ailleurs, une des *Académies* les plus célèbres aujourd'hui est celle de Berlin appelée l'*Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Prusse.* Frédéric I, roi de Prusse, l'établit en 1700, & en fit M.

Leibnitz président. Les plus grands noms illustrèrent sa liste dès le commencement. Elle donna en 1710 un premier volume sous le titre de *Miscellanea Berolinensia* ; & quoique le successeur de Frédéric I, protégéât peu les lettres, elle ne laissa pas de publier de nouveaux volumes en 1723, 1727, 1734, 1737, & 1740. Enfin Frédéric II, aujourd'hui roi de Prusse, monta sur le trône. Ce prince, l'admiration de toute l'Europe par ses qualités guerrières & pacifiques, par son goût pour les sciences, par son esprit & par ses talens, jugea à propos de redonner à cette *Académie* une nouvelle vigueur. Il y appella des étrangers très-distingués, encouragea les meilleurs sujets par des récompenses, & en 1743 parut un nouveau volume des *Miscellanea Berolinensia*, où l'on s'apperçoit bien des nouvelles forces que l'*Académie* avoit déjà prises. Ce prince ne jugea pas à propos de s'en tenir là. Il crut que l'*Académie Royale des Sciences* de Prusse qui avoit été jusqu'alors presque toujours présidée par un ministre ou grand seigneur, le seroit encore mieux par un homme de lettres, il fit à l'*Académie des Sciences* de Paris l'honneur de choisir parmi ses membres le président qu'il vouloit donner à la sienne. Ce fut M. de Maupertuis si avantageusement connu dans toute l'Europe, que les graces du roi de Prusse engagèrent à aller s'établir à Berlin. Le roi donna en même temps un nouveau règlement à l'*Académie*, & voulut bien prendre le titre de *Protecteur.* Cette *Académie* a publié depuis 1743 trois volumes françois dans le même goût à peu près que l'histoire de l'*Académie des Sciences* de Paris ; avec cette différence, que dans le second de ces volumes, les extraits des memoires sont supprimés, & le seront apparemment dans tous ceux qui suivront. Ces volumes seront suivis chaque année d'un autre. Elle a deux assemblées publiques ; l'une en Janvier le jour de la naissance du roi aujourd'hui régnant, l'autre à la fin de Mai, le jour de l'avènement du roi au trône. Dans cette dernière assemblée on distribue un prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 50 ducats, c'est-à-dire, un peu plus de 500 livres. Le sujet de ce prix est successivement de

Physique,

Physique, de Mathématique, de Métaphysique, & d'Erudition. Car cette *Académie* a cela de particulier, qu'elle embrasse jusqu'à la Métaphysique, la Logique & la Morale, qui ne font l'objet d'aucune autre *Académie*. Elle a une classe particulière occupée de ces matières, & qu'on appelle la classe de *Philosophie spéculative*.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE PETERSBOURG. Le Czar Pierre I, dit le Grand, par qui la Russie a enfin secoué le joug de la barbarie qui y régnoit depuis tant de siècles, ayant fait un voyage en France en 1717, & ayant reconnu par lui-même l'utilité des *Académies*, résolut d'en établir une dans sa capitale. Il avoit déjà pris toutes les mesures nécessaires pour cela, lorsque la mort l'enleva au commencement de 1725. La Czarine Catherine qui lui succéda, pleinement instruite de ses vues, travailla sur le même plan, & forma en peu de temps une des plus célèbres *Académies* de l'Europe, composée de tout ce qu'il y avoit alors de plus illustre parmi les étrangers, dont quelques-uns même vinrent s'établir à Pétersbourg. Cette *Académie* qui embrasse les sciences & les belles-lettres, a publié déjà dix volumes de mémoires depuis 1726. Ces mémoires sont écrits en latin, & sont sur-tout très-recommandables par la partie Mathématique qui contient un grand nombre d'excellentes pièces. La plupart des étrangers qui composoient cette *Académie* étant morts ou s'étant retirés, elle se trouvoit au commencement du regne de la Czarine Elisabeth dans une espèce de langueur, lorsque M. le comte Rasomowski en fut nommé président, heureusement pour elle. Il lui a fait donner un nouveau règlement, & paroît n'avoir rien négligé pour la rétablir dans son ancienne splendeur. L'*Académie* de Petersbourg a cette devise modeste, *Paulatim*.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES BEAUX-ARTS, établie à St. Pétersbourg en 1765. Catherine II, Impératrice & Autocratrice de toutes les Russies, a destiné une somme considérable pour l'entretien d'une *Académie* & d'un *Collège* d'éducation qui en dépend : six professeurs de Peinture, de Sculpture & d'Architecture, six Adjoints à Professeurs; douze Amateurs honoraires

choisis dans la principale noblesse; douze autres Membres honoraires; six Conseillers, un Président, trois Recteurs, & trois Adjoints à Recteurs, composent cette nouvelle *Académie*.

Ses membres actuels, les élèves présents & à venir, dès qu'ils sont munis d'un certificat du Comité Académique, obtiennent tant pour eux que pour leurs descendants & à perpétuité, la pleine liberté, & en cas que par supercherie, ou même de sa propre volonté quelqu'un d'eux se mariât avec une fille ou veuve dépendante, les conjoints, du moment de la célébration de leur mariage, jouissent de tous les privilèges des citoyens nés libres.

Des pensions viagères, assignées par l'assemblée académique, sont la récompense des maîtres. Cette même assemblée honore d'une épée les élèves qui ont étudié avec succès pendant les neuf années prescrites, & leur accorde une gratification convenable pour subvenir aux frais de leur premier établissement.

Elle envoie tous les ans dans les pays étrangers, douze jeunes artistes choisis parmi ceux qui ont remporté des médailles : ces pensionnaires entretenus honnêtement aux frais de l'*Académie*, sont tenus de l'informer tous les quatre mois, de leurs occupations présentes & passées, & des choses remarquables qu'ils ont vues. Cet établissement, si propre à vivifier les arts, contribuera à la gloire de leur protectrice plus que ses conquêtes & autant que sa législation.

Il y a à Bologne une *Académie* qu'on appelle l'*Institut*. Voyez INSTITUT.

L'**ACADÉMIE ROYALE D'ESPAGNE** est établie à Madrid pour cultiver la langue Castillane; elle est formée sur le modèle de l'*Académie* Française. Le plan en fut donné par le duc d'Escalonne, & approuvé en 1714 par le roi, qui s'en déclara le protecteur. Elle consiste en vingt-quatre académiciens, y compris un directeur & un secrétaire.

Elle a pour devise un creuset sur le feu & le mot de la devise est : *Limpia, fiza, y da esplendor*.

L'*Académie des Curieux de la Nature*, en Allemagne, avoit été fondée d'abord

en 1652 par M. Bausch, médecin, & l'empereur Léopold la prit sous sa protection en 1670, je ne sais s'il fit autre chose pour elle.

L'Italie seule a plus d'Académies que tout le reste du monde ensemble. Il n'y a pas une ville considérable où il n'y ait assez de savans pour former une Académie, & qui n'en forment une en effet. Jarckius nous en a donné une histoire abrégée, imprimée à Leipsick en 1725.

Jarckius n'a écrit l'histoire que des Académies du Piémont, de Ferrare, & de Milan; il en compte vingt-cinq dans cette dernière ville toute seule: il nous a seulement donné la liste des autres, qui montent à cinq cents cinquante. La plupart ont des noms tout-à-fait singuliers & bizarres.

Les Académiciens de Bologne, par exemple, se nomment *Abbandonati*, *Anfiossi*, *Ociosi*, *Arcadi*, *Confusi*, *Difettuosi*, *Dubbiosi*, *Impatienti*, *Inabili*, *indifferenti*, *Indomiti*, *Inquieti*, *Instabili*, *Della notte piacere*, *Scienti*, *Sonnolenti*, *Torbidi*, *Vespertini*: ceux de Gênes, *Accordati*, *Sopiti*, *Resvegliati*: ceux de Gubio, *Addormentati*: ceux de Venise, *Acuti*, *Allettati*, *Discordanti*, *Disgiundi*, *Disingannati*, *Dodonèi*, *Filadelfici*, *Incruscabili*, *Instrucabili*: ceux de Rimini, *Adagiati*, *Eurapeli*: ceux de Pavie, *Affidati*, *Della chiave*: ceux de Fermo, *Raffrontati*: ceux de Molise, *Agitati*: ceux de Florence, *Alterati*, *Humidi*, *Furfurati*, *Della Crusca*, *Del Cimento*, *Infocati*: ceux de Crémone, *Animosi*: ceux de Naples, *Arditi*, *Infernati*, *Intronati*, *Lunatici*, *Secreti*, *Sirenes*, *Sicuri*, *Votanti*: ceux d'Ancone, *Argonauti*, *Caliginosi*: ceux d'Urbain, *Afforditi*: ceux de Perouse, *Atomi*, *Eccentrici*, *Insensati*, *Inspidi*, *Unisoni*: ceux de Tarente, *Audaci*: ceux de Marcerata, *Catenati*, *Inperfetti*; d'autres *Chimarici*: ceux de Siennè, *Cortesi*, *Giovali*, *Trapassati*: ceux de Rome, *Delfici*, *Humoristi*, *Lincci*, *Fantastici*, *Illuminati*, *Incitati*, *Indispositi*, *Infeondi*, *Melancholici*, *Negletti*, *Notti Vaticane*, *Notturmi*, *Ombresi*, *Pellegrini*, *Sterili*, *Virgilanti*: ceux de Padoue, *Declii*, *Immaturi*, *Orditi*: ceux de Drepano, *Difficili*: ceux de Bressè, *Dispersi*, *Erranti*: ceux de Modène, *Diffenanti*: ceux

de Reccanati, *Difuguali*: ceux de Syracuse, *Ebrii*: ceux de Milan, *Eliconii*, *Faticosi*, *Fenici*, *Incerti*, *Nascosti*: ceux de Candie, *Extravaganti*: ceux de Pezaro, *Eteroclii*: ceux de Camacchio, *Fluttuanti*: ceux d'Arezzo, *Fortati*: ceux de Turin, *Fulminales*: ceux de Reggio, *Fumosi*, *Muti*: ceux de Cortone, *Humorosi*: ceux de Bari, *Incogniti*: ceux de Rossano, *Incuriosi*: ceux de Brada, *Innominati*, *Igri*: ceux d'Acis, *Intricati*: ceux de Mantoue, *Invaghiti*: ceux d'Agrigente, *Mutabili*, *Offuscati*: de Verone, *Olympici*, *Unanii*: de Viterbe, *Ostinati*: d'autres, *Vogabondi*.

Parmi toutes ces Académies d'Italie, l'on distingue les suivantes.

ACADÉMIE DE LA CRUSCA. La plus célèbre de toutes les Académies d'Italie, a été sans contredit, l'Académie de la Crusca, établie à Florence en 1582, par les soins d'Antoine-François Grazzini: elle est la mere de l'Académie Française. La langue Italienne lui a les plus grandes obligations. Elle porte le titre glorieux de *Regina e moderatrice della lingua Italiana*, & elle est connue chez les étrangers par son dictionnaire. Elle a pour objet d'épurer & de perfectionner la langue Italienne, comme l'Académie Française a pour but d'épurer & de perfectionner notre langue. Le nom de *Crusca*, qui veut dire du son, vient du son & du blutoir qui en sépare la plus belle fleur de farine, que cette Académie avoit pris pour devise, avec ces mots: *Il piu bel fior ne coglie*. Les meubles de la salle répondent à la devise, & sont une allégorie continue. On y voit une chaire en forme de trémie, dont les degrés sont des meules de moulin. Le siege du directeur est une meule; ceux des autres académiciens sont en forme de hottes, & le dossier en forme de pelle à four. La table est un pétrin; le secrétaire, ou tout autre académicien, a la moitié du corps passé dans un blutoir lorsqu'il lit quelque mémoire. Les portraits même qui décorent la salle, ont la forme d'une pelle à four. Cette affectation a quelque chose de petit & de puérile; elle ne seroit guere propre à donner

une grande idée du génie & du goût de cette *Académie*, si sa réputation n'avoit pas des titres plus solides : elle continue encore ses assemblées dans un college qui n'est pas loin de la cathédrale. Ses membres, d'un savoir & d'un mérite distingué, suivant l'objet de son institution, ont rendu dans tous les temps, & continuent à rendre les plus grands services à la langue Italienne. Ils l'ont en quelque sorte fixée par l'autorité des auteurs classiques de la nation, tels que Bocace, Machiavel, Castiglione, Villani, &c. que pour cette raison on appelle familièrement *autori cruscanti*. Cela n'empêche pas que le Dictionnaire *de la Crusca* ne soit encore susceptible de corrections & d'augmentations, comme l'ont démontré plusieurs écrivains Italiens, & en particulier le P. Berguntini.

ACADÉMIE PLATONIQUE DE FLORENCE. Côme de Médicis, surnommé *le pere de la patrie*, conçut le projet d'une *Académie Platonique*, & destina pour la former le jeune Ficin, fils de son médecin. Ce ne fut pourtant que Laurent le magnifique, petit-fils de Côme, qui mit ce projet en exécution quelques années après. Il engagea, (dit M. de la Lande, dans son *Voyage d'un François en Italie*) Christophe Landinus, Marfile Ficin, & Pic de la Mirandole, à s'occuper de l'explication & de la traduction des ouvrages de Platon ; il exhortoit toutes les personnes qui avoient du goût pour la Philosophie, à se joindre à eux pour former cette *Académie Platonique*. On s'assembloit ou chez Bandini à Florence, ou chez Laurent de Médicis à la campagne : on mangeoit ensemble. Après dîner on lisoit & l'on expliquoit Platon ; & chacun tiroit au sort l'article sur lequel il devoit disserter. L'assemblée la plus remarquable étoit celle du 7 Novembre, jour où Platon étoit né, & auquel il cessa de vivre, après avoir dîné avec ses amis.

Laurent le magnifique étant mort en 1492, (continue le même historien voyageur), Bernard Oricellarius attira cette assemblée dans ses jardins : Petrus Crinitus, & d'autres auteurs de ce temps-là, parlent souvent de ces conférences. On y traitoit aussi des regles de la langue Ita-

lienne, des causes de sa corruption, & des moyens de la rétablir : ce fut l'origine des *Académies* de Belles-Lettres : Nicolas Machiavel, Ange Politien, & plusieurs autres personnages célèbres y assistoient. Les troubles de la république de Florence, & sur-tout la conjuration contre le cardinal Jules de Médicis, qui vouloit gouverner Florence, coûtèrent la vie à quelques-uns des membres de l'*Académie Platonique*, & en causèrent la dispersion en 1521 (*voyez Nardi dans son Histoire de Florence, liv. VII.*) ; mais elle fut rétablie ensuite par les soins du prince Léopold, frere du grand duc Ferdinand de Médicis, vers l'an 1660. Nous voyons qu'on y lisoit alors les ouvrages de Platon, qu'on disertoit sur leur véritable sens ; on y lisoit aussi les poésies de Dante, aussi savantes que diffi-ciles. (*Voyez Bandini Specimen Literaturæ Florentinæ sæculi XV. Florent. 1747 & 1752. in-8°.*)

ACADÉMIE DEL CIMENTO. Florence avoit donné le premier exemple d'une *Académie* de philosophie spéculative, celle dont on vient de parler ; elle eut encore la gloire de donner à l'Europe la premiere *Académie* de Physique, sous le nom *del Cimento*, c'est-à-dire, *de l'expérience*. Galilée, Toricelli, Aggiunti, Viviani en furent les précurseurs. Elle fut formée par le cardinal Léopold de Médicis, frere du grand duc Ferdinand II, le 19 de Juin 1657, des debris de l'*Académie Platonique*, dont ce prince rassembla les membres dispersés, comme on vient de le dire plus haut. Mais elle avoit été précédée par une espece d'*Académie* de physique qui s'assembloit auprès du duc Ferdinand II, dès l'an 1651. *Voyage d'un François en Italie*. Nous avons un recueil d'expérience de cette *Académie* en langue Italienne : le célèbre Musschenbroek l'a traduit en Latin, & y a joint d'excellentes notes ou additions. Les expériences de l'*Académie* & les additions de Musschenbroek ont été traduites en François, & se trouvent dans le premier tome de la *collection académique*, imprimée à Dijon. Nous saisissons l'occasion qui se présente ici, de dire que le grand duc Ferdinand II étoit physicien, qu'il aimoit la chimie, qu'il avoit un laboratoire, &

qu'il inventa des thermometres, dont on trouve la construction & l'usage dans le recueil de l'*Académie del Cimento*. Voyez le *Saggio di storia Literaria Fiorentina del secolo XVII*, da Giov. Bat. Nelli 1759, p. 98. Les premiers académiciens furent Paul del Buono, qui imagina en 1657 l'instrument propre à reconnoître l'incompressibilité de l'eau; Alphonse Borelli, si connu par son traité de *Motu animalium*; Candide del Buono, frere de Paul; Alexandre Marfili, Vincent Viviani, le comte Laurent Magalotti, François Rhedi, &c. Le recueil d'expériences dont nous venons de parler, & qui parut imprimé à Florence en 1667, traite de la pression de l'air, de la compression de l'eau, du froid, du chaud, de la glace, de l'aimant, de l'électricité, des odeurs, du mouvement du son, de celui des projectiles, de la lumière, & de la pression que l'estomac exerce sur les alimens. On ne voit pas que depuis ce temps l'*Académie del Cimento* ait continué ses travaux; ses registres originaux finissent au 5 mars 1667. Au reste, cette *Académie* n'avoit point de statuts ni de forme réglée; c'étoit simplement un rendez-vous connu pour certains jours dans le palais du cardinal Léopold, en présence de qui l'on faisoit des expériences; & dans chaque assemblée l'on annonçoit le sujet de l'assemblée suivante. On y faisoit aussi des observations anatomiques; & il paroît, par des lettres de quelques académiciens qui se sont conservées, que l'on entretenoit une correspondance avec les plus grands physiciens de France & d'Angleterre. L'auteur dont nous tirons ces détails, nous apprend que le comte de Richécourt avoit eu envie de la rétablir il y a quelques années; mais que ce ministre fit pour cela des efforts, qui n'étant pas secondés, furent sans effet.

ACADÉMIE DEGLI INTRONATI. Vers l'an 1450 il s'établit à Sienne une *Académie* destinée à cultiver la poésie Italienne. Les académiciens prirent le nom singulier *Degli Intronati*, qui veut dire *des Hébertés* ou *des Imbecilles*, soit pour marquer le peu de prétentions qu'ils avoient à l'esprit, soit plutôt par antiphrase, ou peut-être par une bizarrerie dont il seroit difficile

de rendre raison. Il est à croire que c'est à son exemple que les autres *Académies* d'Italie prirent les noms allégoriques, & le plus souvent fort ridicules, dont on a donné ci-devant une assez longue liste, laquelle pourroit être encore fort augmentée.

ACADÉMIE DEGLI SCOSSI. Cette *Académie* des Secoués, établie à Pérouse dès les premiers temps de la renaissance des lettres, tiroit son nom de son emblème, qui étoit un blutoir ou tamis à passer la farine, avec cette devise: *excussa nitescit*. Elle vouloit montrer par-là que les esprits ont besoin de secouffes pour être perfectionnés, & devenir utiles. Il paroît que l'*Académie de la Crozza* de Florence, dont nous avons parlé, emprunta son emblème de celle-ci. L'*Académie degli Scossi* fut réunie en 1561 à celle *degli Insensati*, aussi de Pérouse, qui prit pour devise une volée de grues qui traversent la mer, ayant chacune une pierre au pié, avec ces mots: *vel cum pondere*. L'*Académie degli Eccentrici*, établie dans la même ville en 1567, avoit pour emblème l'orbé excentrique de la lune, avec son épicycle; tel qu'on l'employoit alors pour expliquer les inégalités de cette planète, qui va tantôt plus vite, tantôt plus lentement, avec ces mots: *retardat, non retrahit*. Elle retarde, & ne recule pas.

L'ACADÉMIE DES APATISTES ou L'ACADÉMIE IMPARTIALE, mérite d'être citée, sur-tout à cause de l'étendue de son plan: elle embrasse l'universalité des sciences & des arts. Elle tient de temps en temps des assemblées publiques à Florence, où chacun, soit académicien ou étranger, peut lire des ouvrages, en telle forme, en telle langue & sur telle matière qu'ils soient écrits; cette *Académie* écoutant & adoptant tout avec la plus grande impartialité.

ACADÉMIE DE CHIRURGIE. Voyez CHIRURGIE.

ACADÉMIE DE PEINTURE, est une école publique où les peintres vont dessiner ou peindre, & les sculpteurs modeler d'après un homme nu, qu'on appelle *modele*.

L'*Académie Royale de Peinture & de Sculpture* de Paris doit sa naissance aux

démêlés qui survinrent entre les maîtres peintres & sculpteurs de Paris, & les peintres privilégiés du roi, que la communauté des peintres voulut inquiéter. Le Brun, Sarazin, Corneille, & les autres peintres du roi, formerent le projet d'une *Académie* particulière; & ayant présenté à ce sujet une requête au conseil, ils obtinrent un arrêt tel qu'ils le demandoient, daté du 20 Janvier 1648. Ils s'assemblerent d'abord chez Charmois, secrétaire du maréchal Schomberg, qui dressa les premiers statuts de l'*Académie*.

L'*Académie* tint ensuite ses conférences dans la maison d'un des amis de Charmois, située proche S. Eustache. Delà elle passa dans l'hôtel de Clisson, rue des deux-boules, où elle continua ses exercices jusqu'en 1653, que les Académiciens se transfèrent dans la rue des déchargeurs. En 1654 & au commencement de 1655, elle obtint du cardinal Mazarin un brevet & des lettres-patentes, qui furent enregistrées au parlement, & en reconnaissance elle choisit ce cardinal pour son protecteur, & le chancelier pour vice-protecteur.

Il est à remarquer que le chancelier, dès la première institution de l'*Académie*, en avoit été nommé protecteur: mais pour faire fa cour au cardinal Mazarin, il se démit de cette dignité, & se contenta de celle de vice-protecteur.

En 1656, Sarazin céda à l'*Académie* un logement qu'il avoit dans les galeries du Louvre: mais en 1661 elle fut obligée d'en sortir; & M. de Ratabon, surintendant des bâtimens, la transféra au Palais-Royal, où elle demeura trente & un ans. Enfin le roi lui donna un logement au vieux Louvre.

Enfin, en 1663 elle obtint, par le crédit de M. Colbert, 4000 livres de pension.

Cette *Académie* est composée d'un protecteur, d'un vice-protecteur, d'un directeur, d'un chancelier, de quatre recteurs, d'adjoints aux recteurs, d'un trésorier, & de quatorze professeurs, dont un pour l'Anatomie, & un autre pour la Géométrie; de plusieurs adjoints & conseillers, d'un secrétaire & historiographe, & de deux huissiers. Les premiers membres de cette *Académie* furent MM. le Brun, Errard,

Bourdin, la Hire, Sarazin, Corneille, Beaubrun, le Sueur, d'Égmont, Vanobstat, Guillin, &c.

L'*Académie* de Paris tient tous les jours après midi pendant deux heures école publique, où les peintres vont dessiner ou peindre, & les Sculpteurs modeler, d'après un homme nu; il y a douze Professeurs qui tiennent école chacun pendant un mois, & douze Adjoints pour les suppléer en cas de besoin; le Professeur en exercice met l'homme nu, qu'on nomme *modele*, dans la position qu'il juge convenable, & le pose en deux attitudes différentes par chaque semaine, c'est ce qu'on appelle *poser le modele*; dans l'une des semaines il pose deux *modeles* ensemble, c'est ce qu'on appelle *poser le groupe*: les dessins, peintures & *modeles* faits d'après cet homme, s'appellent *Académies*, ainsi que les copies faites d'après ces *Académies*. On ne se fert point dans les Ecoles publiques de femme pour *modele*, comme plusieurs le croient. On distribue tous les trois mois aux élèves trois prix de Dessin, & tous les ans deux prix de Peinture & deux de Sculpture; ceux qui gagnent les prix de Peinture & de Sculpture sont envoyés à Rome aux dépens du Roi pour y étudier & s'y perfectionner.

Outre l'*Académie* royale, il y a encore à Paris deux autres écoles ou *Académies* de Peinture, dont une à la manufacture royale des Gobelins.

Cette école est dirigée par les Arristes à qui le Roi donne un logement dans l'hôtel royal des Gobelins, & qui sont pour l'ordinaire membres de l'*Académie* royale.

L'autre est l'*Académie* de S. Luc, entretenue par la communauté des maîtres Peintres & Sculpteurs; elle fut établie par le prévôt de Paris, le 12 août 1391. Charles VII lui accorda en 1430 plusieurs privilèges qui furent confirmés en 1584 par Henri III. En 1613 la communauté des Sculpteurs fut unie à celle des Peintres. Cette communauté occupe, proche S. Denys de la Chartre, une maison où elle tient son bureau, & une *Académie* publique administrée ainsi que l'*Académie* royale, & où l'on distribue tous les ans trois prix de Dessin aux élèves. (R)

ACADÉMIE D'ARCHITECTURE; c'est

une compagnie de savans Architectes , établie à Paris par M. Colbert , ministre d'état , en 1671 , sous la direction du surintendant des bâtimens.

* Paracellé disoit qu'il n'avoit étudié ni à Paris , ni à Rome , ni à Toulouse , ni dans aucune *Académie* : qu'il n'avoit d'autre Université que la nature , dans laquelle Dieu fait éclater sa sagesse , sa puissance , & sa gloire , d'une maniere sensible pour ceux qui l'étudient. C'est à la nature , ajoutoit-il , que je dois ce que je fais , & ce qu'il y a de vrai dans mes écrits.

L'ACADÉMIE DE FRANCE à Rome , est une école de peinture que le roi Louis XIV y établit en 1666 , & un des plus beaux établissemens de ce grand monarque pour la gloire du royaume & les progrès des beaux arts. Elle est composée d'un directeur & de douze pensionnaires, choisis parmi les élèves qui ont remporté le prix de peinture , de sculpture ou d'architecture à Paris. Elle coûte environ trente-cinq mille livres par année au roi ; mais elle a été une des plus grandes causes de la perfection de l'art en France. Charles le Brun en fut le premier promoteur ; cet artiste avoit étudié à Rome , & y avoit fait ces progrès qui l'éleverent à une si haute réputation , & le mirent en état de représenter , comme un autre Appelle , les glorieuses actions de ce prince , qui , tout jeune encore , parcourut & subjuga l'univers. De même que les jeunes Romains qui vouloient embrasser la profession d'orateur , alloient se former à Athenes , qu'on regardoit comme le véritable siege de l'éloquence & de la philosophie ; ainsi le Brun pensa que les jeunes François qui se destinoient à l'étude des beaux arts , devoient aller à Rome , & y faire un assez long séjour. C'est-là que les ouvrages des Michel-Ange , des Vignole , des Dominiquain , des Raphaël , & ceux des anciens Grecs donnent des leçons muettes , bien supérieures à celles que pourroient donner nos plus grands maîtres modernes. Cet établissement si utile & si louable , qui a toujours subsisté depuis le Brun jusqu'à nos jours , peut être regardé comme une pépinière d'artistes que la France entretient en Italie. Enrichis des plus savantes dépouilles des anciens & des

modernes , ils retournent dans leur patrie ; qu'ils embellissent , & qu'ils mettent à portée de le disputer à l'Italie , par rapport à l'architecture & à la sculpture.

Il s'est pourtant trouvé , & il se trouve encore en France des personnes qui osent fronder cet établissement , comme moins nécessaire qu'on ne pense , pour ne pas dire inutile ; comme s'ils rougissoient d'être obligés de passer les monts pour devenir bons peintres ou bons architectes ; de même que d'autres rougissent de traverser les mers pour devenir bons philosophes. Le feu comte Algarotti , bon juge en ces matieres comme dans plusieurs autres , témoin des raisons alléguées par ces frondeurs , pour soutenir une opinion aussi déraisonnable , les a réfutées dans un excellent *Essai sur l'Académie de France à Rome* , & a de plus proposé de bons moyens de perfectionner cet établissement glorieux & avantageux. Ces personnes , dit-il , à qui il ne tient pas qu'on ne voie s'écrouler le temple des arts , laissent sans peine à l'Italie l'avantage de la gloire , qu'on ne peut lui contester , d'être la plus riche miniere de ces modeles antiques qui peuvent servir de guide aux modernes , & les éclairer dans la recherche du beau idéal ; d'avoir fait renaitre dans le monde les arts qui étoient perdus ; d'avoir produit des artistes excellens en tout genre ; enfin d'avoir donné des leçons aux autres peuples à qui jadis elle donna des lois. Mais d'ailleurs ces François prévenus soutiennent hardiment que la France a chez elle des sujets capables de former de bons élèves , & de bien conduire leurstalens ; que depuis longtemps les arts y ont jeté de profondes racines ; que ses maîtres ne le cedent point à ceux d'Italie ; que dans un siecle aussi philosophique que celui où nous vivons , on doit renverser les vieilles idoles de la prévention & de l'autorité ; qu'on n'a que trop rendu d'hommages au nom plutôt qu'au mérite des étrangers ; que Jouvenet & le Sueur , sans avoir fait le voyage d'Italie , n'ont pas laissé d'exceller dans la peinture , le dernier sur-tout , qui , rival de le Brun , a mérité le titre de *Raphaël de la France*. Ils ajoutent qu'ils ont dans leur patrie un grand nombre de tableaux des meilleurs

maîtres d'Italie, & assez de statues antiques, pour que les jeunes élèves puissent se former, sans avoir besoin de s'expatrier, & d'abandonner pour quelques années un pays où toutes les nations viennent chercher le bon goût, & apprendre la politesse.

Il n'est pas difficile au comte Algarotti de faire voir combien ces allégations sont peu fondées, soit en elles-mêmes, soit dans les conséquences qu'on en tire. L'exemple de deux maîtres (car enfin l'école Française n'en peut pas citer davantage) qui, sans passer les Alpes, ont réussi dans leur art, peut-il dissuader les jeunes élèves de France de quitter Paris, & de voir Rome & l'Italie? Doivent-ils imiter ces deux artistes, plutôt que de suivre le conseil de tant d'habiles maîtres de la même école, qui leur recommandent d'aller à Rome, où ils ont eux-mêmes puisé leurs plus précieuses connoissances, & toute la finesse de leur art? L'exemple de Jouvenet & de le Sueur a-t-il assez de force pour l'emporter sur l'autorité de Bourdon, de Mignard, de le Brun, de la Fage, de le Moine, & d'une infinité d'autres, principalement du Poussin, qui dit un jour ouvertement, qu'il retourneroit à Rome pour tâcher d'y réparer le tort que le séjour de France avoit fait à son talent. Jouvenet, estimable par sa facilité, est pourtant un peintre maniéré; & Pélevo qui s'attacheroit à l'étudier, risqueroit de s'éloigner de l'imitation de la nature & du vrai. Ses compositions seroient plus libres, s'il étoit sorti de France: son exemple prouve donc directement le contraire de ce qu'on veut lui faire prouver. Il en est de même de celui de le Sueur; s'il ne vint point en Italie, il prit Raphaël pour modèle; & si avec le petit nombre de tableaux que les François ont de ce grand homme, & des estampes gravées d'après ses ouvrages, il parvint à cette habileté qui fit de lui l'honneur de la Peinture & la gloire du pays qui l'a vu naître; que n'eût-il pas fait s'il eût vu les ouvrages immortels qu'on admire au Vatican? D'ailleurs l'exemple d'un génie rare & heureux, à qui la nature prodigue a accordé ce qu'elle vend aux autres, & qu'ils n'acquierent qu'à force d'étude & de

travail, ne doit pas tirer à conséquence, ni servir de règle aux esprits ordinaires. Parce que le Corrége, sans avoir jamais vu de statues Grecques, réussit à donner des graces inexprimables à ses airs de tête, voudra-t-on en conclure que ce soit perdre son temps que d'étudier d'après l'antique? S'avisait-on jamais de dire qu'il est inutile d'expliquer les élémens d'Euclide à la jeunesse qui veut apprendre la Géométrie, parce que Pascal, encore très-jeune, trouva par lui-même, & sans le secours d'aucun maître, la démonstration de plusieurs théorèmes?

L'Italie est pour les artistes une véritable terre classique, comme l'appelle un Anglois. Tout y invite l'œil du peintre, tout l'instruit, tout réveille son attention. Sans parler des statues modernes, combien la superbe Rome ne renferme-t-elle pas dans son enceinte, de ces antiques, qui, par l'exacte proportion & l'élégante variété de leurs formes, servirent de modèles aux artistes des derniers temps, & doivent en servir à ceux de tous les siècles? Quoiqu'il y ait en France de très-belles statues, comme le Cincinnatus, & quelques autres, on peut pourtant avancer, sans crainte de se méprendre, qu'il n'y en a point de la première classe, ou de celles que les Italiens nomment *préceptives*, & qu'on puisse mettre en parallèle avec l'Apollon, l'Antinoüs, le Laocoon, l'Hercule, le Gladiateur, le Faune, la Vénus, & tant d'autres qui décorent le Belveder, le palais Farnese, la vigne Borghese, & la galerie de Florence. La seule galerie Justiniani est peut-être plus riche en statues antiques que tout le royaume de France. Il est vrai qu'à proportion des statues, il y a en France un beaucoup plus grand nombre de tableaux des plus habiles maîtres Italiens, où l'on peut apprendre les différens caractères & les diverses modifications de la Peinture. Mais où sont-ils placés? Dans les palais de Versailles & du Luxembourg, dans la galerie du duc d'Orléans, chez les héritiers de M. Crozat, & chez quelques autres amateurs distingués. En Italie, chaque église est, pour ainsi dire, une galerie; les monastères, les palais publics & particuliers sont enrichis de tableaux; il n'est pas jus-

qu'aux façades & aux murailles des maisons qui ne soient décorées de peintures, lesquelles, pour être dans des lieux si peu considérables, ne perdent rien de leur mérite réel. Ces morceaux au contraire ont souvent été travaillés avec beaucoup de soin, parce qu'ils devoient être continuellement exposés aux yeux du public; juge incorruptible, & plus redoutable pour les artistes que quelque *Académie* que ce soit.

Mais, quand il y auroit en France encore plus de tableaux des excellens maîtres d'Italie, qu'il n'y en a effectivement, il n'y a pas d'apparence que les jeunes peintres François puissent en retirer autant d'avantage qu'ils le feroient de ceux que ces memes maîtres ont exécutés dans leur propre pays. Les meilleurs ouvrages d'un artiste se voient d'ordinaire dans sa patrie, ou dans le lieu où il a fixé son séjour. C'est dans les grandes machines, dans ces ouvrages publics & durables, que les grands peintres, jaloux de la gloire nationale, & de l'emporter sur des rivaux dignes d'eux, ont déployé toute la force de leurs talens; c'est-là, dis-je, qu'il faut les voir & les étudier: de même qu'il faut juger les architectes d'après les édifices publics, & comme dit Vitruve, d'après les temples des Dieux, parce que ce sont là des monumens éternels de leurs talens ou de leurs défauts.

C'est, par exemple, dans l'école de Saint-Marc, dans la bibliothèque publique de Venise, dans la chapelle Contarini tant admirée du Cordone, au palais Toffetti, qu'il faut voir le Tintoret; c'est-là qu'on apperçoit qu'il n'avoit rien à craindre dans la comparaison qu'on vouloit faire de lui avec Paul Véronèse, ou avec les autres habiles artistes de son temps: c'est là qu'on admire l'heureux talent qu'il eut de réunir l'excellence du coloris du Titien, à la fierté du dessin de Michel-Ange. C'est dans l'école de la Charité, aux Cordeliers conventuels, à Saint Jean & Saint Paul de Venise, qu'il faut étudier le Titien, & sur-tout dans le fameux tableau qui représente S. Pierre martyr, lequel, plus que tous ses autres ouvrages, fait connoître la sublimité de son génie; de même que la Nativité que le Bassan peignit pour sa ville natale, & l'Ap-

parition de J. C. à la Vierge, que le Guerchin fit à Cento sa patrie, font sentir le vrai caractère de ces deux artistes. C'est à Saint Zacharie & à Saint George de Venise, dans le réfectoire des moines de Notre-Dame du mont de Vicence, que triomphent Paul Véronèse; il a peint dans cet endroit la plus belle cence qui ait jamais été exécutée. C'est à Urbain & à Péfara qu'on doit chercher le Baroque. C'est à Parne, & sur-tout dans le tableau de S. Jérôme, que le goût éclairé du duc Infant a conservé à l'Italie, que s'est distingué le Corregio. Annibal Carrache brille dans la galerie Farnesé; & S. Michel-au-bois est le théâtre de la gloire de Louis, qui réussissoit dans tous les styles, & que les Ultramontains ont mis trop au dessous d'Annibal. C'est dans les églises de Rome que le Dominiquain s'est le plus signalé. Le vatican a été le champ où Raphaël & Michel-Ange, eux qui portèrent dans la peinture tout le feu de l'imagination la plus poétique, ont travaillé à l'envi, & ont combattu pour la gloire d'être couronnés au capitol. Si un Italien se hasardoit de juger du mérite de le Brun sur quelque tableau de cet artiste qu'il auroit vu en Italie, il est certain que les François le blâmeroient, & ils auroient raison. On le citeroit à la galerie de l'hôtel Lambert; on le renverroit à celle de Versailles, lieux où le Brun peignit en concurrence avec le Sueur, & où il disputa la palme à Mignard.

Qu'on ne dise pas que nous avons en estampes les ouvrages merveilleux de ces habiles maîtres que l'on propose à l'imitation des jeunes artistes. Les estampes, quelque adroite que soit la main qui les gravees, ne seront jamais l'image fidelle d'un tableau. Elles peuvent bien exprimer les attitudes & les contours des figures, les airs de tête en partie, la composition & l'ensemble; mais elles ne sauroient jamais rendre l'extrême délicatesse des chairs, la fraîcheur & le moëlleux des teintes; elles font disparaître le plus grand charme de la Peinture, la magie du coloris. D'ailleurs le burin n'a pas toujours été fidelle: & tous les ouvrages des plus grands maîtres ne sont pas gravés. Quelle différence d'étudier saintoivin, Vignole & Palladio, dans les

estampes

estampes ou dans leurs chefs-d'œuvre d'Architecture ?

C'est ainsi que le comte Algarotti prouve, d'une manière sensible, qu'il n'y a point de raison qui puisse dispenser les jeunes artistes, non seulement de France, mais encore des autres pays, de passer quelques années en Italie, la mere des beaux arts, pour s'y former & atteindre à la perfection. Louis XIV donna une preuve de son discernement & de son goût, lorsqu'il prit la résolution d'y établir une *Académie* ou *école de Peinture*. Dans l'exécution de ce projet glorieux, Rome méritoit la préférence, à cause de la quantité des chefs-d'œuvre de Peinture, d'Architecture & de Sculpture qu'elle renferme en son sein. Mais quoiqu'à cet égard Rome soit la première ville du monde, l'abondance des trésors que l'Italie possède, devoit encore attirer les François dans plusieurs autres villes considérables, à Venise sur-tout, à Bologne & à Florence, où tous ceux qui aiment à cueillir les fleurs les plus exquisés dans le champ des beaux arts, trouvent amplement de quoi se satisfaire. A cette occasion le comte Algarotti propose d'étendre & de perfectionner l'établissement de Louis XIV.

Quel avantage, dit-il, pour l'art en général, & en particulier pour la France, si l'*Académie* de cette nation, établie à Rome, étendoit ses branches à Venise, à Bologne, à Florence, & y formoit des colonies qui dépendissent d'elle ! il y présideroit un chef subordonné au directeur de Rome. Ce dernier, en qui résideroit l'autorité suprême, destineroit, dans les temps convenables, les jeunes élèves à passer un ou deux ans, les uns à Florence, les autres à Bologne ou à Venise. Ils s'y occuperoient à copier les tableaux les plus rares, & les plus belles statues qu'il y ait dans ces villes, à lever le plan des plus beaux édifices, & à les dessiner. On en feroit un choix d'après la plus judicieuse critique : on ne se laisseroit point éblouir par le nom des auteurs : le seul mérite de l'ouvrage seroit pencher la balance. Il arrive souvent que d'habiles maîtres, ou pour n'avoir pas été à la tête des écoles, ou pour n'avoir pas eu l'occasion de travailler pour de grands princes, ou dans des villes considérables, ne sont

pas aussi connus que le mériteroit la supériorité de leurs talens. On peut voir dans les artistes de nos jours la vérité de ce que disoit Vitruve, des anciens artistes : Si Nicomaque & Aristomene n'ont pas été aussi célèbres qu'Apelle & Protogene, si Chion & Pharax n'ont pas eu autant de réputation que Polyclète & Phydias, cela ne vient point de leur peu de talent, mais du caprice de la fortune. Alphonse de Ferrare & Antoine Begarelli éprouverent le même sort : ils furent presque inconnus. Cependant l'un, dans ses modèles, égale Buonarotti, qui dit de l'autre en voyant quelques-uns de ses ouvrages : si cette terre se changeoit en marbre, malheur aux statues antiques. Alexandre Minganti étoit appelé par Augustin Carache, le *Michel-Ange inconnu*. Prosper Clément de Modene a vécu dans la même obscurité ; on voit pourtant dans le souterrain de la cathédrale de Parme un mausolée de la maison Prati, que ce sculpteur a ciselé dans la dernière perfection. Les deux femmes qui y sont représentées, sont si touchantes, leur attitude est si noble, & l'expression si tendre, qu'il n'est personne qui ne partage leur affliction, & ne veuille pleurer avec elles. Si, par la noblesse de sa manière, Algardi mérita le nom de *Guide des sculpteurs*, Prosper Clément par ces grâces tendres & naïves, par cette délicatesse qu'il a su donner au marbre, ne devoit-il pas en être appelé *le Corregge* ?

Il arrive aussi très-communément que les maîtres ordinaires se surpassent quelquefois, & alors ces ouvrages l'emportent sur les productions médiocres des plus grands artistes. Nous en avons une preuve dans le tableau de la Nativité de la Vierge, qui est à l'Annonciade de Pistoie. Cigoli, qui en est l'auteur a si bien ménagé ses teintes, si bien conduit son pinceau, & si bien distribué ses jours, qu'il est fort supérieur dans cet ouvrage, à de célèbres peintres Lombards. Il y a dans la Cathédrale de Venise, un tableau de Belluzzi qui produit un si grand effet de clair-obscur ; & dans le réfectoire des moines de Saint-Jean de Verdara, à Padoue, Verotari en a fait un où l'on voit un si beau mélange de couleurs, & un accord si parfait, que pour être rais

au rang des morceaux les plus excellens d'Italie ; il ne manque à ces deux ouvrages que d'être faits par des artistes d'un nom plus connu.

Les jeunes gens dont seroient composées les diverses colonies de l'académie de Rome, parcourroient toute l'Italie, pour y chercher ce qu'il y auroit de meilleur, & pour le faire connoître au public. Ces précieuses découvertes réveilleroient le génie de ceux qui les auroient faites, & rendroient leur imagination plus féconde. Outre l'avantage que ces élèves en retireroient ; cela pourroit contribuer à la satisfaction du Roi, & produire beaucoup d'utilité à la France. Le Roi retenant pour son cabinet les dessins des morceaux les plus rares en tout genre, qui sont épars dans toute l'Italie, rien ne l'empêcheroit de faire distribuer dans les églises de son royaume les copies des plus beaux tableaux Italiens. Alors le bon goût ne seroit pas uniquement concentré dans la capitale ; il se répandroit dans toutes les provinces, d'une mer à l'autre, des Alpes aux Pyrénées. Tels devoient être les vœux des François, qui aiment leur patrie & les Arts.

ACADÉMIE DES ARTS établie en Saxe en 1765. L'électeur de Saxe, fils & successeur d'Auguste III, avoit formé le dessein d'établir dans ses états une *Académie des Arts* ; mais sa mort prématurée l'ayant empêché d'exécuter ce projet utile, le prince Xavier, son frere, administrateur de l'électorat, & l'électrice douairiere le remplirent en 1765. Cette *Académie* embrasse l'Architecture, la Peinture, la Sculpture & la Gravure ; ses membres sont tous professeurs, & ils ont été divisés en trois corps, dont l'un est établi à Dresde, l'autre à Leipsick, & le troisieme à Meissen. Ces trois corps, indépendamment d'un directeur général, ont chacun un directeur particulier.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. Voyez OPÉRA.

ACADÉMIE DE MUSIQUE, (*Musiq.*) C'est ainsi qu'on appelloit autrefois en France, & qu'on appelle encore en Italie ; une assemblée de musiciens ou d'amateurs à laquelle les François ont depuis donné le nom de concert. Voyez CONCERT (*Musique.*) (S.)

ACADÉMIE ROYALE DE MARINE établie à Brest : elle tient ses séances dans une salle de l'arsenal destinée à cet effet.

Sa formation ancienne. sous la dénomination d'*académie de marine*, est due à ce que plusieurs officiers de la marine du département de Brest, engagerent M. Rouillé, alors ministre de la marine, à représenter au roi que l'extrême envie qu'ils avoient d'acquérir ou perfectionner toutes les connoissances convenables à leur état, les avoit déjà portés à établir entr'eux des conférences ou ils examinoient & discutoient souvent, avec assez de succès, les différentes parties des Mathématiques & de la Physique, qui ont rapport à la Navigation ; mais que l'utilité de ces conférences deviendroit plus sensible, s'il plaisoit à S. M. d'autoriser les assemblées de cette *académie* naissante, & lui prescrire des regles qui, en déterminant plus particulièrement son objet, hâteroient ses progrès & rendroient sa forme plus stable. D'après ces humbles représentations, S. M. chargea M. Rouillé d'ordonner pour ladite *académie de marine*, les trente-cinq articles qui constituent son premier réglemeut, daté de Compiègne du 30 Juillet 1752.

Par le premier l'*académie* est mise sous la protection du secrétaire d'état ayant le département de la marine.

L'*académie* étoit composée de soixante & quinze académiciens, dont dix honoraires, choisis parmi les principaux officiers de la marine, & parmi les personnes recommandables par leur intelligence dans les Mathématiques, Physique, ou connoissances utiles à la marine, & dans ce nombre devoit toujours être compris le commandant & l'intendant de la marine du port de Brest ; dix académiciens libres, qui sont des personnes de mérite attachés ou non à la marine, jugés utiles à l'*académie* par leurs connoissances ou correspondance : trente académiciens ordinaires, tous attachés au service de la marine, dont moitié environ du département de Brest ; vingt-cinq adjoints, également attachés au service de la marine, dont environ quinze du département de Brest ; le nombre des correspondans n'est point limité.

Les places vacantes sont remplies par la

voie du scrutin, d'après les ordres du ministre auquel l'académie doit présenter deux sujets pour une place, & il nomme celui qui doit être admis.

Personne ne peut être proposé s'il ne s'est fait connoître à l'académie par quelque ouvrage qui justifie les connoissances, principalement dans les Mathématiques ou autres parties relatives à la marine.

Les officiers dont l'exercice est annuel & qui doivent être de la classe des académiciens ordinaires, sont : le directeur, qui préside aux assemblées ; le vice-directeur, qui préside en l'absence du directeur ; le secrétaire, chargé des registres, effets, & de l'emploi des fonds sur les délibérations de l'académie, de la correspondance, &c. le sous-secrétaire, qui l'aide dans ses fonctions, & le remplace en cas d'absence. L'élection s'en fait en décembre pour l'année suivante, & ils peuvent être continués à l'exception du directeur qui ne peut rentrer en charge qu'après une année d'intervalle.

Les séances se tiennent le jeudi de chaque semaine, & s'il s'y rencontroit une fête, ce seroit le vendredi. Il n'y a de vacance que depuis Noël jusqu'aux Rois, & pendant la quinzaine de Pâque.

Il étoit recommandé aux académiciens qui avoient commencé le travail d'un dictionnaire de marine, de s'appliquer à sa continuation, & à le rendre aussi complet qu'il seroit possible. Au reste, leur indication de travaux étoit l'application aux parties des Mathématiques, qui ont un rapport direct à la marine, & l'exhortation d'étendre leurs recherches sur tout ce qui peut être utile ou curieux dans les autres parties des Mathématiques & de la Physique, relativement aux arts, aussi-bien qu'à l'histoire naturelle.

Le roi avoit accordé des fonds annuels pour achats de livres, instrumens, &c.

Les assemblées ont eu lieu jusqu'à ce que la guerre dispersant les membres, elles vinrent à cesser ; les fonds ne furent plus continués, & elle tomba dans une espèce d'abandon. A la fin de la guerre, au lieu de reprendre vigueur, la dispersion ou mort de plusieurs membres produisit un anéantissement qui fut la cause de la perte de nombres de mémoires & ouvrages précieux

dans différens genres. Enfin en 1769, M. le duc de Praslin s'étant fait remettre sous les yeux le principe de cet établissement, & en ayant reconnu l'utilité, en rendit compte à S. M. qui en ordonna le rétablissement sous le titre d'académie royale de marine, & expliqua ses intentions en lui donnant un règlement daté de Versailles le 24 avril 1769, lequel contient, comme l'ancien, trente-cinq articles.

La plupart des anciens membres existans ont été rappelés, & il en a été établi de nouveaux pour compléter le nombre de soixante académiciens : savoir, dix honoraires, dix associés, vingt académiciens ordinaires, & cinq adjoints.

Le premier article du règlement continue de mettre l'académie sous la protection du secrétaire d'état ayant le département de la marine.

La formation d'un dictionnaire de marine est principalement recommandée, comme dans le premier règlement, même indication de travaux, même police ; & le roi a accordé des fonds comme ci-devant.

Le mouvement continuel occasionné par ce genre de service, rendant les assemblées très-peu nombreuses, vers la fin de 1770 cette académie demanda une augmentation de dix membres : savoir, cinq dans la classe des académiciens ordinaires, & cinq dans celle des adjoints, ce qui lui a été accordé l'année suivante.

Le désir d'être utile au corps entier de la marine, l'a déterminée à permettre trois jours dans la semaine l'entrée dans sa bibliothèque, afin que chacun pût profiter de l'avantage de faire les recherches que l'envie de s'instruire, ou même la curiosité, peuvent faire désirer.

Les travaux se sont principalement tournés vers la formation du dictionnaire & vers les recherches & les expériences vraiment utiles auxquelles ses membres se livrent avec assiduité ; ce qui fait concevoir l'avantage d'un établissement qui a pour but la perfection d'un art essentiel à la grandeur de l'état, & la sûreté de ceux qui l'exercent. (*Cet article nous a été envoyé par un membre de cette académie.*)

* ACADEMIE D'HISTOIRE, depuis l'établissement de l'académie del Cimento

jusqu'à nos jours, il n'y a point de pays un peu civilisé, où, sous le titre d'*académie des Sciences*, d'*institut*, de *société royale*, ou autre semblable, les princes n'aient formé des compagnies savantes dont le principal objet est d'observer les diverses opérations de la nature, de recueillir les phénomènes dont la certitude est le mieux fondée, & de travailler à l'accroissement des sciences naturelles. Mais aucun pays, aucun prince n'a encore pensé à fonder une *académie d'Histoire* dont le but principal fût d'observer avec soin les différens états de la nation, de transmettre à la postérité les événemens avec la vérité la plus sincère, & de perfectionner la science de la morale & de la législation, dont l'unique base sont les faits historiques, comme les phénomènes naturels le sont de la Physique. Mais la connoissance des premiers est d'autant plus utile qu'il importe bien davantage à un état de savoir quelles sont les meilleures lois, pour bannir la paresse & pour inspirer aux citoyens l'amour de la patrie & de la vertu, que de savoir quelles lois observent dans leur mouvement les quatre satellites de Jupiter. Pourquoi donc abandonner indifféremment au premier venu le soin important d'écrire l'histoire, qu'on a raison d'appeler *l'ail de l'avenir*, ainsi que du passé, & le flambeau de la vie ? Pourquoi ne pas suivre l'exemple des Chinois qui ont si fort excellé dans la morale & dans la législation ? Ils ont fondé un tribunal d'histoire où l'on tient registre de tout ce qui arrive sous le regne de chaque empereur, avec la même exactitude qu'on marque dans nos *académies* les appulsions de la lune aux étoiles, les éclipses & tout ce qui arrive dans le ciel. Après la mort de l'empereur, cela se divulgue pour servir d'instruction à ses successeurs, & de règle à la félicité publique. Dans plusieurs états de l'Europe il y a des places d'historiographes & des chaires publiques d'histoire. C'est un commencement de l'*académie d'Histoire* qu'on propose ; il seroit aisé d'étendre ces commencemens & d'en former un établissement fixe dont on pourroit tirer de grands avantages pour la bonne administration des états & le bonheur du peuple, qui doit toujours être la loi suprême. Nous observerons cependant

que la connoissance des causes morales ne demande pas tant de sagacité que la connoissance des causes naturelles ; l'Europe n'a peut-être pas besoin pour les premières d'une *académie* de savans, ou d'un tribunal de Mandarins nécessaire à la Chine, où l'esprit humain paroît être moins actif. D'ailleurs cette dose de liberté qui entre dans plusieurs gouvernemens de l'Europe, porte naturellement tout homme à rechercher les vraies causes des faits historiques, & à les publier ; ce qui se peut sans danger, en Angleterre sur-tout où l'on jouit toujours de ces temps heureux que les Romains eurent sous Trajan ; au lieu qu'à la Chine, où le despotisme a érigé son trône, personne n'oseroit parler le langage de la vérité, si, en vue du bien public, le gouvernement n'avoit pas accordé ce privilège à un tribunal devant lequel les empereurs sont cités après leur mort. Ainsi, ce qui, au premier coup d'œil, paroît à la Chine le plus haut période où puisse être porté la législation, n'en est peut-être que le correctif. Soit : mais n'avons-nous pas besoin de ce correctif dans plusieurs de nos gouvernemens d'Europe, où la vérité n'est que trop souvent tenue captive, & où le despotisme sourd & caché n'en est que plus arbitraire, au lieu que celui de la Chine est vraiment un despotisme légal ? *Voyez les œuvres du comte ALGAROTTI.*

ACADÉMIE ROYALE DE JUILLY. Juilly est un bourg de l'île de France à sept lieues de Paris & à trois lieues de Meaux. Les PP. de l'Oratoire y ont établi un collège & une pension. Ils ont érigé dans ce collège une académie. Les écoliers les plus distingués par leurs talens ou par leurs connoissances y lisent des productions latines ou françoises. Les assemblées publiques se tiennent tous les mois, & les applaudissemens d'une compagnie choisie deviennent la récompense & l'aiguillon du travail.

Plusieurs instituteurs publics ont tâché d'imiter Juilly. Le grand collège de Lyon, dirigé aussi par les prêtres de l'Oratoire, est remarquable par un établissement de la même espèce. M. Malvin de Montazet, Primat des Gaules, l'un des quarante de l'Académie Françoise, préside aux séances où les jeunes Académiciens rendent compte

au public de leurs travaux littéraires. Ce prélat, digne de protéger les muses, auxquelles il doit tant de reconnoissance, daigne entrer dans les plus grands détails sur les occupations de cette Académie. Que n'a-t-il beaucoup d'imitateurs !

ACADÉMIE, se dit aussi des écoles & séminaires des Juifs, où leurs rabbins & docteurs instruisent la jeunesse de leur nation dans la Langue Hébraïque, lui expliquant le thalmud & les secrets de la cabale. Les Juifs ont toujours eu de ces académies depuis leur retour de Babylone. Celle de cette dernière ville, & celle de Tibériade entr'autres, ont été fort célèbres. (G)

On appelle aussi quelquefois académie, en Angleterre, des espèces d'écoles ou de collèges où la jeunesse est formée aux sciences & aux arts libéraux par des maîtres particuliers. La plupart des ministres non-conformistes ont été élevés dans ces sortes d'academies privées, ne s'accommodant pas de l'éducation qu'on donne aux jeunes gens dans les universités. (O)

ACADÉMIE, se dit encore dans un sens particulier des lieux où la jeunesse apprend à monter à cheval, & quelquefois à faire des armes, à danser, à voltiger, &c. V. EXERCICE.

C'est ce que Vitruve appelle *Ephebeum*; quelques autres auteurs anciens *Gymnasium*, & les modernes, académie à monter à cheval, ou académie militaire. Voyez GYMNASE & GYMNASTIQUE.

Le Duc de Newcastle, Seigneur Anglois, rapporte que l'art de monter à cheval a passé d'Italie en Angleterre; que la première académie de cette espèce fut établie à Naples par Frédéric Grifon, lequel, ajoute-t-il, a écrit le premier sur ce sujet en vrai cavalier & en grand maître. Henri VIII, continue le même auteur, fit venir en Angleterre deux Italiens, disciples de ce Grifon, qui en formèrent en peu de temps beaucoup d'autres. Le plus grand maître, selon lui, que l'Italie ait produit en ce genre, a été Pignatelli de Naples. La Broue apprit sous lui pendant cinq ans, Pluvinel neuf, & saint-Antoine un plus long-temps; & ces trois François rendirent les écuyers communs en France, où l'on n'en avoit jamais vu que d'Italiens.

L'emplacement dans lequel les jeunes gens montent à cheval, s'appelle *manege*. Il y a pour l'ordinaire un pilier au milieu, autour duquel il s'en trouve plusieurs autres, ranges deux à deux sur les côtés. Voyez MANEGE, PILIER, &c. (V)

Les exercices de l'académie dont nous parlons, ont été toujours recommandés pour conserver la santé & donner de la force. C'est dans ce dessein que l'on envoie les jeunes gens à l'académie; ils en deviennent plus agiles & plus forts. Les exercices que l'on fait à l'académie font d'un grand secours dans les maladies chroniques; ils font d'une grande utilité à ceux qui sont menacés d'obstructions, ou aux vaporeux, aux mélancoliques, &c. Voyez EXERCICE. (N)

ACADÉMIES (AVANTAGES DES). C'est ici le lieu de placer quelques observations sur ce qu'on peut regarder aujourd'hui comme le but principal des academies, & comme leur effet le plus avantageux. M. Formey a traité cette matière en deux discours qui se trouvent dans les tomes XXIII & XXIV de l'*Histoire de l'académie de Berlin*. Après avoir rappelé ce que fit Charlemagne, il continue en ces termes.

« Je ne puis m'empêcher de produire un échantillon du ton qui régnoit alors dans les conversations des savans appelés à la Cour, où ils avoient l'honneur d'approcher des plus grands princes, de vivre familièrement avec eux, & de leur faire passer, de l'aveu de ces princes mêmes, les meilleurs momens de leur vie. Conrad III, empereur d'Allemagne, mort à la diète de Bamberg, le 13 de février 1152, avoit des connoissances & du goût pour les lettres. Pierre Diacre, moine du Mont-Cassin, lui dédia un ouvrage qu'il avoit fait sur des abréviations fort en usage dans l'ancienne écriture; & dans sa dédicace, il exalte beaucoup les soins que ce prince se donnoit pour former une bibliothèque, & pour assembler en particulier tout ce qui regardoit les livres sacrés. On s'entretenoit beaucoup de littérature à sa table. L'abbé Guibald, qui y occupoit une place distinguée, & comme savant & comme homme d'état, rendoit compte d'une de ces conversations à un de ses correspondans, *ad Manegoldum*, mo-

gistrum scholæ . & voici ses propres termes : Mirabatur dominus noster , Conradus rex , quæ à litteratis vestris dicebantur , & probari non possè hominem esse asinum , aiebat . Dicebam ei hoc in rerum naturâ fieri non possè , sed ex concessione indeterminata nascens a vero mendacium falsa conclusione adstringi . Cum non intelligeret , ridiculo eum sophismate adortus sum . Unum , inquam , habetis oculum ! quod cum dedisset ; duos , inquam , oculos habetis ! quod cum absolutè annuisset : unus , inquam , & duo tres sunt ; ergo tres oculos habetis . Caphes verbi cavillatione jurabat , se tantum duos habere ; multis tamen & his similibus determinare doctus , jucundam vitam dicebat habere litteratus . Quelqu'un pourroit-il bien évaluer à quelle distance l'esprit humain étoit alors du point auquel nous le voyons parvenu ?

Transportons-nous donc tout d'un coup à une époque plus lumineuse ; mais n'insistons pas sur celle du renouvellement des lettres , lorsque les Grecs chassés de Constantinople se répandirent dans l'occident , où ils ne firent que des élèves semblables à eux , des critiques & des littérateurs . Ce qu'on appeloit alors philosophie , en étoit les vrais antipodes . Un exemple pourra tenir ici lieu de tous les autres . C'est celui de ce Pic de la Mirandole , qui fit tant de bruit dans son siècle , & qui certainement ne le méritoit guere . C'étoit un jeune homme à qui la lecture des scholastiques , & peut-être aussi les louanges des flatteurs , qui ne manquent jamais aux grands , avoient gâté l'esprit . Il croyoit être instruit & pouvoir répondre *de omni scibili* . Faut-il d'autres titres pour avoir droit d'être logé aux petites maisons ? Il vouloit réfuter l'Alcoran , sans savoir l'Arabe . Il vouloit accorder Platon & Aristote ; Saint Thomas & Scot ; apprécier toutes les sectes , toutes les religions ; concilier tous les Théologiens & tous les Philosophes . Il finit par vouloir , de Prince , devenir moine .

Passons donc à l'époque du véritable rétablissement des sciences , de la renaissance , ou pour dire l'exacte vérité , de la naissance de la philosophie , qui me paroît être sortie du cerveau de Descartes , comme Pallas de celui de Jupiter . Oui , c'est ce grand homme

qui a appris aux mortels à penser , à raisonner , à se dégager de l'ornière fangeuse où des maîtres aussi durs qu'imbécilles les traînoient , pour entrer dans la route du vrai , & y marcher à l'aide de leurs propres forces , de leur seul génie . Oui , je ne fais point de difficulté de dire que Descartes est le véritable pere des académies , puisqu'il est incontestablement le pere de la saine philosophie & de l'esprit philosophique . Il est à la vérité dans le cas de ces docteurs dont il vaut mieux suivre les préceptes qu'd'imiter la conduite ; mais je ne parle aussi que des préceptes , & je maintiens que leur prix & leur efficace sont d'une évidence incontestable . Ecoutez M. Thomas : c'est à lui qu'il appartient de décrire dignement la grande influence de ce puissant génie sur les esprits & sur les siècles . « C'est ici , dit-il , le vrai triomphe de Descartes . C'est là sa grandeur . Il n'est plus , mais son esprit vit encore . Cet esprit est immortel , il se répand de nation en nation , & de siècle en siècle . Il respire à Paris , à Londres , à Berlin , à Leipzick , à Florence . Il pénètre à Petersbourg , il pénétrera un jour jusques dans ces climats où le genre humain est encore ignorant & avili ; peut-être qu'il fera le tour de l'univers » .

Je vais plus loin encore , & je dis que les erreurs , les écarts de Descartes ont mieux conduit à l'érection des académies que sa méthode & sa maxime de raisonnement . D'abord l'admiration qu'il excita , la reconnoissance pour ses bienfaits signalés , firent qu'on l'écouta comme un oracle , qu'on lui accorda cette confiance aveugle qu'il étoit venu à bout de bannir de l'esprit humain . On devint Cartésien comme on avoit été Péripatéticien ; peut-être aussi parce qu'on avoit encore le pli de la sujétion , le caractère servile . Mais peu-à-peu les yeux s'ouvrirent ; on comprit que Descartes pouvoit se tromper , on vit qu'il s'étoit trompé effectivement ; & je date de là une seconde révolution , entée , pour ainsi dire , sur la première qui n'auroit pas eu lieu sans doute , si la première n'avoit précédé , mais qui ne laisse pas d'être beaucoup plus importante , & la seule décisive : celle par laquelle tout bon esprit , tout vrai

philosophe, ne porte plus le nom d'aucun maître, d'aucune secte ; mais après avoir suffisamment pesé, mûrement examiné toutes les doctrines, en adopte une, parce qu'il la trouve vraie, ou s'en forme une en réunissant tout ce qu'il a trouvé de solide dans le cours de toutes ses études, & par la voie de ses propres recherches.

Quand je dis que les choses sont ainsi, un scrupule m'arrête ; & je devrois plutôt dire que l'on les croit sur ce pié, qu'on s'en flatte & qu'on s'en vante, comme de tant d'autres prérogatives, dans lesquelles il entre plus d'illusion que de réalité. Non, l'affranchissement de l'esprit humain n'est rien moins que décidé ; le nombre de ceux qui aiment à voir de leurs propres yeux, à faire usage de leur esprit & de leur raison, demeure toujours le plus petit. S'il n'y a plus de Cartésiens, on a vu depuis des Newtoniens, des Leibnitziens, des Wolfiens même ; & qui fait ce que l'on verra encore ! mais il suffit qu'il y ait eu depuis Descartes, ce qui n'avoit pas existé avant lui, un certain nombre de génies supérieurs, qui ont défriché & mis en valeur des portions incultes du domaine philosophique ; domaine qui s'étend & se féconde de jour en jour, sans qu'il y ait personne qui puisse ni qui ose s'y arroger un droit despotique. Je dirois presque qu'on y voit à présent l'image du gouvernement féodal, sans y en rencontrer les inconvéniens. Chacun est seigneur suzerain de ses propres découvertes ; & le titre authentique de cette propriété se transmet aux races futures. Rien de plus encourageant que cette forme de gouvernement, la vérité seule regne, c'est au pié de son trône qu'on porte toutes les conquêtes, qu'on dépose tous les trésors ; elle en règle la distribution, elle décide de la mouvance de tous les fiefs.

Il n'y a donc point d'homme à présent qui, après avoir acquis les connoissances préalables, nécessaires, ne puisse travailler pour soi en fait de philosophie, & recueillir immédiatement le fruit de son travail. La sagesse n'habite plus le Lycée ni le Portique, encore moins ces écoles poudreuses, où, pendant si long-temps, le fantôme qui avoit usurpé son nom & sa dignité, transforma son sceptre en une vraie marotte.

Elle est dans le cabinet de chaque philosophe ; elle s'y plaît à proportion de l'application qu'on lui consacre & des progrès qu'on y fait. N'existât-il qu'un seul de ces cabinets, il seroit le palais de la philosophie, le sanctuaire de la vérité. Quelle douceur ! quelles délices au prix de l'avidité & de la tyrannie de tout ce qu'on nommoit autrefois *étude & science* !

Cependant les hommes aiment les associations, soit par le goût naturel & général qu'ils ont pour la société, soit par la connoissance du profit qu'on peut retirer des forces réunies & des travaux combinés. Delà tous les états, toutes les villes, les bourgades, les hameaux : delà les corps & les compagnies qui, de tout temps, ont formé des entreprises de concert. Celle de cultiver ainsi les sciences n'est pas de première nécessité ; & l'on peut jouir des principaux agrémens de la vie sans la former, ni même sans en avoir l'idée, comme le prouve l'expérience de la plupart des temps & des lieux. Cependant dès que l'esprit humain est développé jusqu'à un certain point, & a fait certains progrès, il a ses plaisirs & ses besoins à part : il lui faut des alimens dont l'usage devient presque indispensable ; & il cherche avec empressement les moyens de se les procurer. On a cru en trouver un fort convenable, en faisant un dépôt commun des connoissances acquises par un certain nombre de personnes, qui se rendent des services réciproques dans cette acquisition. Depuis un siècle, à dater de l'origine de la Société royale de Londres, l'une de celles, selon moi, qui ont le plutôt suivi & le mieux saisi le véritable objet de ces établissemens, on a fait, à la lettre, plus qu'on n'avoit fait en quarante siècles à-peu-près que comprend l'histoire philosophique. De grands princes ont beaucoup contribué à ces rapides progrès & à ces glorieux succès, par leurs protections, & par toutes sortes d'encouragemens.

Je serois scrupule de répandre des ombres sur ce riant tableau, & de montrer, comme il ne me seroit que trop aisé de le faire, qu'il s'en faut bien que les *Académies* aient, ni au dedans l'agrément, ni au dehors l'utilité qu'on pourroit s'en promettre. Au fond les causes que j'en alléguerois, sont moins

dans les *Académies* mêmes, que dans les hommes, dans le cœur humain. La concorde & l'union font rares : elles supposent une franchise, une cordialité, des sentimens qui n'existerent jamais dans la plupart des individus, & que l'envie & la jalousie, l'orgueil & l'intérêt, étouffent plus ou moins dans les autres. Il faudroit d'ailleurs pour que des académiciens se prêtassent mutuellement tous les secours qu'ils peuvent & doivent se fournir, qu'au lieu de ces lectures, rarement intéressantes, ou qui ne le sont jamais que pour le plus petit nombre des assistans, & cela en supposant qu'ils y prêtent une attention dont à peine sauve-t-on quelquefois les apparences ; il faudroit que chaque discours n'offrit rien qui ne pût être suivi, au moins dans ses résultats par ceux qui l'entendent, & qu'ensuite on fit sur ce qui a été lu des remarques judicieuses & décentes. Mais, à parler franchement, il n'y a presque point de savans qui sachent exercer la critique ; & il y en a moins encore qui sachent la soutenir. Je me rappelle à ce sujet une anecdote que je tiens de M. de Maupertuis. L'Abbé Gedouyn, connu par ses belles traductions, demanda à l'*Académie* Française la permission de lui lire, dans ses assemblées ordinaires, celle de Quintilien à laquelle il travailloit, & pria qu'on lui fit part des remarques qui se présenteroient ; il commença en effet ; mais il ne put aller au delà de la seconde lecture, en partie excédé par les observations vétilleuses de ses confreres, en partie trop vif & trop sensible pour savoir se rendre de bonne grace toutes les fois que le cas l'exigeoit. Je ne vois point de remède à cet inconvénient, parce qu'il n'y a point de secret pour refondre l'homme.

Mais j'abrege ; & laissant l'homme tel qu'il est, je me livre à une idée de spéculation, qui est permise dans toutes les especes du genre auquel mon sujet appartient. Je suppose les *Académies* aussi parfaites qu'elles pourroient être, composées de membres éclairés, judicieux, impartiaux, unis ensemble par les liens de l'estime & de l'amitié, & je demande quel est le plus grand avantage qui puisse résulter de leurs efforts réunis. C'est toujours ma question originare. Je distingue ; &

comme dans l'énoncé de cette question ; j'ai ajouté le mot d'*actuel* à celui d'*avantage*, je remonte d'abord au premier bien que les *academies* étoient appelées à faire dans leur institution même, au siècle où elles ont été fondées ; & ce siècle, comme nous l'avons insinué, ne remonte pas au delà du précédent.

L'ennemi qu'elles avoient en tête, & dont la défaite faisoit la matiere de leurs triomphes, c'étoit l'ignorance. Mais quelle ignorance ? Je fais de nouveau ici deux points de vue. D'abord, celui de l'ignorance privative, de cet état dans lequel on ne fait rien, parce qu'on ne veut rien savoir, & qu'on méprise les Sciences. Qu'on se rappelle quels ont été les préjugés à cet égard : Nous les avons vus, je parle de ceux d'entre nous dont la carrière est à son déclin, nous les avons vus encore assez fortement enracinés ; & je ne sais si on peut les regarder comme pleinement détruits. Le savoir étant regardé comme synonyme de la pédanterie, tous ceux qui aspiraient à quelque genre de distinction, auroient cru s'avilir, contracter une espece de rouille, de crasse, en devenant érudits, en se mettant au fait des notions de la Grammaire, de la Logique, de tout ce qu'on enseigne dans les colleges & dans les universités. Les Nobles ne connoissoient point de dérogeance plus marquée que celle de savoir quelque chose. Les Militaires encherissoient sur eux : à leur avis, on ne pouvoit bien manier l'épée qu'en foulant aux pieds la plume. Le Connétable Anne de Montmorency, qui a fait une si grande figure sous plusieurs regnes, l'un des plus illustres personnages de cette maison, qui se glorifie du titre de premier baron chrétien, étoit un cacique, ou pis encore, un vrai chef de sauvages, dur, barbare, ignorant jusqu'à avoir de la peine à signer son nom. Le sexe n'auroit fourni alors à Moliere, ni précieuses ridicules, ni femmes savantes : il avoit des grâces, il avoit du génie ; cela ne lui a jamais manqué ; mais il n'avoit point de connoissances proprement dites. J'en atteste les cours de Catherine de Medicis, de Henri IV, de Louis XIII, & même de Louis XIV. Dans celle-ci, meslames de Sévigné

Séigné & de Maintenon ne peuvent être regardées que comme des femmes prodigieusement spirituelles ; & madame Deshoulières , la comtesse de la Suze & quelques autres qui ont excellé en divers genres de poésies délicates & galantes , ne changent rien à ma these. Quelqu'une s'émanoipoit-elle au-delà de ces bornes , Boileau , quoiqu'injuste dans les traits de satire qu'il a décochés à ce sujet , ne laissoit pas de se monter au ton du siecle , en voulant imprimer du ridicule à la dame que Roberval fréquentoit. Il reste peut-être à décider , s'il n'auroit pas mieux valu , & ne vaudroit pas mieux encore , par rapport au sexe , qu'il fût demeuré en deçà par rapport au savoir , que d'aller au delà de certaines bornes qu'on peut regarder comme circonscrites par l'esprit , le goût , la finesse du sentiment , l'élégance du style , le langage des passions , l'expression du cœur. Pour l'ordinaire la délicatesse de ses organes n'en permet pas davantage ; les agrémens de la société , les besoins de la vie , le bien des familles en exigent encore moins.

Ne dissimulons rien. Louis XIV , l'objet de tant d'admiration , la matiere de tant d'éloges , l'Apollon & l'Auguste de son siecle , avoit un grand sens , mais il ne savoit rien de rien. Philippe , duc d'Orléans , son frere , parloit perpétuellement sans rien dire. Il n'a jamais eu d'autres livres que ses heures , que le Tay , son maître de chapelle , & en même temps son bibliothécaire , qu'il portoit dans sa poche. Colbert , ce grand ministre , n'étoit pas plus Mécène , que son maître étoit Auguste ; il étoit guidé dans ses distributions par des fots , ou par sa vanité qui se sentoit flattée de se faire louer à trois cens lieues de lui. Les Tallement , les Chapelain , les Cassagne , les Boyer & les Le Clerc étoient ses illustres. Son abbé Gallois n'estimoit que le grec. Son bibliothécaire Baluze n'excelloit qu'à lire de vieux parchemins. Tous ces gens-là ne cherchoient qu'à faire valoir leurs amis. Pendant ce temps-là , Patru , le dictateur de l'éloquence françoise , le Fevre de Saumur , le plus habile critique & littérateur de son temps , Bouillaud & Auzout , aussi versés dans les mathéma-

tiques & la physique qu'on pouvoit l'être alors , & bien d'autres savans du premier ordre , mouroient de faim. N'avois-je pas raison de dire que les mêmes objets offrent des points de vue bien différens & souvent opposés ? J'avoue cependant que l'ignorance diminueoit alors à vue d'œil ; & qu'en passant par des nuances & des dégradations insensibles , elle tendoit au savoir.

Recherchons à présent d'où venoit cet éloignement pour la science , cet attachement à l'ignorance privative. Changez de position , & vous trouverez la raison du fait dans ce que je crois pouvoir nommer l'ignorance positive , dans le faux savoir. Les subtilités , les obscurités , les puérilités de toutes les doctrines , sans en excepter la plus sainte de toutes , avoient tellement dégoûté le reste des humains de l'étude , qu'on ne peut bonnement leur en faire un reproche. Ouvrez les livres du maître des sentences , & de tous les docteurs de la même trempe ; & voyez si de pareils ouvrages ne tomboient pas nécessairement des mains de ceux qui y jetoient les yeux , & ne leur inspiroient pas même une sorte de frayeur. Suivant le poète satirique , l'homme est bien au dessous de l'âne ; mais le docteur étoit alors fort au dessous de l'homme. Cela me rappelle la plaisanterie du libraire de Hollande , qui faisant la table d'un Boileau , y mit : **DOCTEUR** , voyez ANE.

Dans le grand nombre il y avoit sans contredit quelques docteurs estimables ; mais je ne puis mieux faire sentir la différence que le temps mettoit entr'eux , qu'en comparant deux hommes qui se touchent , & dont l'un a succédé immédiatement à l'autre : ce sont les deux premiers secrétaires de l'Académie des sciences de Paris , MM. du Hamel & de Fontenelle. M. du Hamel étoit certainement ce qu'on pouvoit être de mieux de son temps : encore faut-il remarquer qu'il avoit vu l'aurore du jour carthésien , & qu'il avoit su en profiter. Mais quelle différence de lui à M. de Fontenelle ! inondé , pour ainsi dire , de tout l'éclat d'un siecle de lumiere , & y rayonnant lui-même avec la plus grande force , quoiqu'avec la petite tache d'être mort carthésien ; peut-être parce que , sans le savoir , & quoique l'avocat , le héraut des modernes , il étoit encore un peu ancien !

Dans cette fermentation d'esprits, de quoi s'agissoit-il ? D'inspirer aux uns le goût du vrai savoir, & de porter les autres, chose bien plus difficile, à l'abjuration du faux savoir. Après le flambeau allumé & présenté par Descartes, rien n'étoit plus propre à produire ces heureux effets, & ne les a mieux produits en effet que l'établissement des *Académies*. Quand on a vu des gens d'élite, parmi lesquels il n'a pas tardé à s'en trouver de très-distingués par leur naissance & par leurs dignités, se dévouer à l'étude, & sans prendre ni robe, ni bonnet, s'en aller s'enrouer sur les bancs d'aucune école, s'aborber dans les sciences, dans celles en particulier, qui, vers la fin du siècle passé, acquirent, par un jet imprévu, si je puis m'exprimer ainsi, tant de hauteur; quand on les a vu en faire leurs délices, y chercher leur gloire, on a d'abord eu peine à en croire ses yeux; mais de l'étonnement on a bientôt passé à l'admiration, de l'admiration à l'imitation; & je ferois tenté de craindre qu'on ne se soit jeté, ou qu'on ne vienne à se jeter dans l'extrémité opposée. Les places d'académicien sont devenues des brevets d'honneur, qui figurent avec ceux des maréchaux & des ministres; elles sont même recherchées par des princes, par des héros, que la renommée exalte, que la gloire couronne.

Quelle révolution ! Et ne sommes-nous pas excusables de l'enviager avec complaisance ! L'ignorance n'a plus d'autre partage que le mépris & la honte; le faux savoir d'autre asile que le reste de quelques écoles péripatéticiennes. Par-tout ailleurs, jusqu'aux glaces du pôle, les *Académies* sont des capitales des sciences dont on ne croit pas que les capitales des empires doivent ou même puissent être dépourvues. Il me semble déjà les voir traverser ce détroit tant cherché, & à la découverte duquel il semble qu'on touche, celui qui sépare l'Europe de l'Amérique, & procurer à notre globe un avantage dont le soleil lui-même, quoique pere du jour, ne sauroit le faire jouir, c'est d'avoir ses deux hémisphères éclairés à la fois.

Que reste-t-il donc à faire aux *Académies* ? Quelle est leur tâche actuelle, leur but principal, & leur effet le plus

avantageux dans les circonstances où nous nous trouvons ? C'est ce qu'il s'agit à présent de déterminer. Il a fallu préalablement montrer d'où nous sommes partis, en fait de science, & voir jusqu'où nous sommes arrivés. Nous sommes partis de l'ignorance qui est naturelle à l'homme; ses ténèbres ont été insensiblement dissipées par les travaux d'une longue suite de siècles, on a observé les phénomènes, on a cherché leurs causes, & l'on est parvenu à en connoître un certain nombre; mais tandis que ce passage de l'ignorance à la science, s'opéroit avec la plus grande lenteur, & par des efforts, qui le plus souvent n'étoient que des tâtonnemens, il survint une espece de maladie épidémique de l'esprit humain, qui arrêta tout court l'activité de ses recherches & qui retint pendant une autre suite de siècles, les hommes au point où ils étoient arrivés, dans la fausse & folle persuasion qu'ils ne pouvoient aller plus loin, & qu'il n'y avoit aucune question qui ne fût actuellement décidée.

On comprend que je parle du regne de la scholastique. Les docteurs angéliques, subtils, illuminés, n'ignoroient rien; ils avoient la science infuse & universelle; ils la communiquoient à leurs disciples, qui la transmettoient à d'autres, toujours la même; à peu près comme ce talent enfoui qu'on retire de la terre tel qu'il lui a été confié. Avec des cieux de cristal, on n'avoit pas besoin du système de Copernic & de l'Astronomie de Newton. Avec des qualités occultes, on étoit dispensé de connoître les lois de la nature, le mécanisme de l'organisation. Avec des distinctions, on se débarrassoit de toutes les difficultés: il n'y avoit point de nœud gordien dont leur redoutable tranchant ne vint à bout.

Une pareille situation auroit pu durer toujours, & il est surprenant qu'elle ait pris fin; puisque l'orgueil & la paresse, les deux passions les plus chères à l'homme, y trouvoient également leur compte. Cependant un rayon d'évidence perça; les yeux se dessillèrent, quoiqu'après une longue & opiniâtre résistance: on eut honte du faux savoir, on comprit qu'il étoit pire que l'ignorance; & ce sont certainement les *Académies* qui, depuis leur établissement,

ont le plus contribué, soit à défricher les terres incultes, soit à arracher les ronces & les épines de dessus celles qui en étoient couvertes. On n'admet plus aucun fait sans des preuves de fait ; on n'affirme plus aucune proposition sans des preuves de raisonnement. Quand les unes ou les autres de ces preuves manquent, on suspend son jugement, ou, si l'on hâtarde des décisions, elles sont vigoureusement relancées, personne n'étant plus d'humeur de voir par les yeux d'autrui, & de se rendre à la simple autorité de qui que ce soit.

Que reste-t-il donc à faire ? Les *Académies* ont, selon moi, une nouvelle tâche à remplir, une nouvelle révolution à opérer ; tâche peut-être plus difficile que les précédentes, révolution à laquelle je prévois les obstacles les plus puissans, si tant est qu'ils ne soient pas insurmontables. L'ennemi que la science a aujourd'hui en tête, & qui partage avec elle l'empire des lettres, ou plutôt qui l'a presque usurpé & envahi tout entier, c'est le demi-savoir. Qu'est-ce que ce demi-savoir ? Que peuvent & que doivent faire les *Académies* pour l'extirper ? Ces objets me paroissent dignes d'une attention toute particulière.

Le demi-savoir est une expression connue & reçue, dont je me propose de fixer le sens relativement à mon but. J'en fais donc un terme générique, par lequel j'entends tout degré de connoissance, qui n'est pas exactement apprécié par ceux qui le possèdent. Ainsi le mot de *demi* n'est employé que pour abrégé. Divisons le savoir en cent portions : celui qui en a dix, & celui qui en a quatre-vingt-dix, s'ils croient l'un & l'autre avoir les cent, sont des demi-savans ; ils prennent la partie quelconque pour le tout.

Il s'ensuit donc delà d'abord que je n'appelle pas demi-savans ceux qui, ne sachant que certaines choses, savent en même temps & reconnoissent qu'ils ne savent que ces choses-là. Ce sont au contraire les citoyens les plus estimables de la république des lettres. Le savoir universel n'existe point : les savans qu'on a décorés de cette épithète, sont ceux qui ont le mieux senti combien peu elle leur convenoit. Si vous possédez un champ que

vous avez bien cultivé, je vous regarderai comme un bon laboureur, & je vous donnerai les éloges que vous méritez incontestablement ; mais si vous prétendez être un seigneur, un prince, je me moquerai de votre vanité. Le botaniste est un savant, quoiqu'il ne soit pas chimiste ; & le chimiste un savant, quoiqu'il ne soit pas botaniste. Celui qui n'est exactement au fait que des champignons, est un savant, quoiqu'il ignore le reste de la botanique ; il en est de même du métallurgiste, quoique toutes les opérations du laboratoire chimique ne soient pas son fait. En un mot, celui qui fait bien une chose, est savant quant à cette chose-là, & n'est point un demi-savant, s'il ne s'arrogé rien au delà : en faisant allusion à un proverbe, qui n'est pas assez noble pour le citer, je dis que, si chacun faisoit ainsi son métier, les sciences seroient mieux cultivées.

Ces hommes simples & modestes sont le petit nombre ici, tout comme en morale & dans la société : on ne rencontre de toutes parts que gens à prétentions ; il s'agit de les caractériser, & pour ainsi dire, de les nuancer.

La première nuance, mais si obscure qu'elle ne mérite pas d'arrêter long-temps nos regards, c'est celle qu'offrent des gens qui n'ont que la teinture d'une seule science, & qui croient y primer, y exceller. Cette illusion est rare dans les sciences exactes, telle que la géométrie, & toutes ses dépendances, mais elle est commune dans les autres sciences, telles que la métaphysique, la morale, le droit naturel, la politique : tout fourmille de gens qui s'annoncent & s'affichent pour savoir le fin, si j'ose m'exprimer ainsi, & avoir le secret de ces sciences, tandis qu'ils ne font qu'y balbutier.

Ne les tirons pas davantage de leur obscurité, & considérons ceux qui possèdent en effet une science, & y ont même pris un vol aussi élevé qu'elle le permet. La hauteur de ce vol leur fait quelquefois tourner la tête, & alors ils donnent aisément dans l'une ou l'autre de ces deux chimères ; c'est de croire leur science unique ou de la croire universelle. Ils croient leur science unique, lorsque toutes les autres

s'appétissent & s'anéantissent presque à leurs yeux. A quoi bon les spéculations du métaphysicien, dit le géometre ? A quoi bon les calculs du géometre, dit le metaphysicien ? & ainsi des autres. Ils croient leur science universelle, lorsqu'en admettant la réalité, l'utilité des autres sciences, ils veulent les subordonner à celle qu'ils professent, dont les principes sont, à leur avis, primitifs & irresolubles. Cependant il n'y a qu'une science premiere, c'est l'Ontologie; & quiconque méconnoit ses droits, eut-il résolus les plus importants problèmes des plus hautes sciences, n'est qu'un demi-savant; il n'est sur-tout qu'un demi-philosophe, ou pour mieux dire il n'est point philosophe, puisqu'on ne l'est pas, en tant qu'on s'est approprié les connoissances qui sont du ressort de la philosophie, mais en tant qu'on a cet esprit philosophique, qui est pour le vrai savant ce qu'est l'art de la tactique pour un grand général. Cependant il n'est point du tout surprenant qu'un homme qui s'est dévoué à une science, qui en a fait son seul objet pendant toute sa vie, en ait la plus haute idée, la regarde comme unique, ou comme universelle: c'est là une des foibles les plus naturelles à l'homme. On a bien vu à Paris un maître à danser, le fameux Marcel, qui parloit de son art, comme s'il donnoit le branle à la société, à l'état; & pour peu qu'on l'eût fâché, il auroit peut-être ajouté aux planetes, à toutes les spheres.

Les nuances précédentes ne sont que partiales; en voici une générale, dominante, qui donne à ce siècle le ton de couleur auquel il est reconnoissable, & le demeurera probablement aux yeux des siècles à venir. On aime à l'appeler le *siècle de la philosophie*: sans nier entièrement l'assertion, je l'appellerois volontiers le *siècle du demi-savoir*. Il s'agit de justifier ce que j'ose avancer, & c'est à quoi je vais travailler.

La premiere révolution opérée dans l'esprit humain, on l'a vu, a été de lui faire secouer le joug du faux savoir: Descartes, Newton, Leibnitz, les *Académies*, voilà les instrumens de cette révolution. Et je ne puis m'empêcher de remarquer qu'aucun ouvrage n'a peut-être été plus efficace à

cet égard, que cette partie des *Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris*, qui porte le nom d'*Histoire*, & que M. de Fontenelle a faite pendant un demi-siècle d'une manière qui doit lui mériter une reconnoissance immortelle de la part de nos derniers neveux. C'étoit là la bonne route; il falloit y rester: on auroit été bien loin. Mais elle étoit trop simple & trop sérieuse pour fixer tous ceux qu'on invitoit à y marcher, & sur-tout la nation volage aux yeux de laquelle on la traçoit.

Deux secours prétendus par lesquels on vouloit étendre & faciliter les études, vinrent plutôt en détourner, & égarerent les hommes dans toutes sortes de sentiers; dont les uns ne menent au but que par de longs circuits, & les autres y sont entièrement tourner le dos. Je parle des journaux & des dictionnaires. Je n'en ferai pas l'histoire, qui rempliroit des volumes. Je n'en contesterai pas les avantages, à les prendre dans la simplicité de leur origine & dans les limites de leur destination. Mais, bon Dieu! à quoi ces premiers commencemens n'ont-ils pas conduits? Une comparaison exprimera ce que je pense. Quelqu'un souhaite de la pluie pour arroser son champ; un nuage se forme, grossit, & en crevant au dessus, le submerge. Voilà précisément l'effet du déluge des deux sortes de productions que nous venons de nommer. Cependant, & c'est ce qui les a tant multipliées, rien n'égale l'avidité avec laquelle elles ont été reçues; & quoiqu'elles souffrent actuellement quelque discrédit, il se passe peu d'années où l'on n'en voie éclore de nouvelles. D'où vient cette vogue? De l'espérance qu'on a conçue de devenir savans par ces lectures, sans essuyer la longueur & la sécheresse des études proprement dites. Aussi le savoir a-t-il germé & pullulé de toutes parts. Mais quel savoir! Lisez les écrits qui ont paru depuis le commencement de ce siècle, ou pour ne pas vous demander l'impossible, lisez-en seulement les titres: & vous verrez qu'au lieu d'un petit nombre de savans, qui feroient le sel de la terre, cette terre est couverte de légions innombrables de demi-savans qui ne sont pas seulement dignes d'en être appelés le fumier; matière certainement bien plus

précieuse que tous leurs écrits. Tout regorge d'essais, d'examen, de recherches, de dissertations & de traités; les presses gémissent, le papier enchérit, & le savoir diminue en raison de ces progrès: il est relégué dans les cabinets de quelques adeptes, qui ne s'emprescent pas à le produire au grand jour, connoissant & méprisant la frivolité du siècle.

Je ne puis taire ici une chose trop vraie, ce me semble, pour que personne de ceux qui pensent sagement, puissent la désavouer, ou me blâmer de l'avoir dite. Il est fâcheux que des hommes de la plus grande célébrité, & qui ont à bien des égards illustré les temps & les lieux où ils ont vécu, préfèrent au ton de la décence celui d'une plaisanterie dont on est à la fin excédé, & qui donne le plus souvent dans le bas, dans le trivial. Se jouant également de tous les sujets, ne mettant aucune différence entre les plus importants & les plus légers, ou plutôt se plaisant à noyer par préférence les premiers dans des flots de ridicule, ils introduisent un genre de burlesque, qui, à ce que j'espère, fera une fin aussi ignominieuse que celui du siècle passé. On distinguera les chefs-d'œuvre de ces écrivains de leurs productions manquées; ou bien, au lieu de semblables écarts étoient autrefois supportés quand on pouvoit les intituler *Juvenilia*, on fondera l'indulgence pour eux sur le titre de *Senilia*.

Mais en attendant, voici le mal défolant qui en résulte. C'est qu'il y a une foule de subalternes, de véritables goujats, qui, voulant se mettre au ton de ceux qu'ils prennent pour leurs chefs & leurs modèles, barbouillent, salissent, infectent le papier d'inutilités, d'indécences, d'horreurs. A la vue de ce bouleversement des lois, de cette depravation des mœurs, qui déshonorent la république des lettres, ne seroit-ce point le cas de dire comme l'un de ceux qui ont figuré avec le plus d'éclat: vive l'ignorance! qu'elle revienne: ou allons la retrouver parmi les sauvages. Point du tout: ne nous jetons pas d'une extrémité dans une autre. Vive seulement, vive le bon esprit & la saine philosophie! Mais où les rencontrer? Qui nous les procurera? Je

pourrais faire ici plus d'une réponse; mais je suis borné par l'énoncé de mon sujet à charger les *Académies* de cette fonction. Il ne reste qu'à faire voir qu'elles doivent s'en acquitter, & comment elles peuvent le faire.

Elles doivent s'en acquitter. Les plus sages d'entre les anciens philosophes ont été appelés les *apôtres de la raison*. Cela est fort bien dit; c'est un titre que les vrais philosophes sont en droit de revendiquer dans tous les temps. Il n'en faudroit qu'un seul dans un siècle, ou du moins dans un état, pour y répandre les clartés les plus salutaires, si la sagesse qui a toujours son prix en elle-même, l'avoit toujours aux yeux des hommes. Mais on l'a presque continuellement vue la victime, tantôt de l'ignorance & de la barbarie, tantôt du faux zèle & de la superstition, jusqu'à ce qu'enfin la voilà devenue le jouet de la frivolité & de la malignité. Quand un seul homme voudroit résister à un pareil torrent, il ne seroit que troubler le repos de ses jours, sans contribuer au bonheur de ses contemporains; s'il évitoit la ciguë, au moins boiroit-il l'absynthe à longs traits. Si la chose est faisable, ce n'est qu'à des corps, à des compagnies qu'elle est réservée. L'union des forces les augmente. Quand de semblables corps jouissent de la considération qui leur est due, ils peuvent être le soutien de la bonne cause dans l'étendue de leur sphère & de leur vocation. L'Eglise veille au dépôt sacré de la religion, les tribunaux au maintien des lois; c'est aux *Académies* à faire régner un savoir épuré, solide, fécond en fruits précieux, qui donne, pour ainsi dire la chasse au demi-savoir, comme on l'a donnée précédemment au faux savoir. Il faut précipiter dans l'abîme de l'opprobre & de l'oubli toutes les vaines productions de notre âge, comme on y a précipité les productions maussades, d'abord de la scholastique, & ensuite de la pédanterie, qui étoient révérees dans les âges précédens. Les *Académies* n'ont point de devoir plus essentiel à remplir, de tâche plus glorieuse à exécuter. Qu'ont-elles à faire pour y réussir?

D'abord, & j'avoue que ce premier article ne dépend pas entièrement d'elles, il

convient qu'elles soient composées d'hommes également éclairés & bien intentionnés, qui n'aient d'autre but que la vérité & le bien public. Quelle que soit d'ailleurs la science particulière à laquelle ils s'attachent, le concours & le concert d'académiciens de cet ordre produira l'effet désiré. On admirera, on aimera, on respectera, on imitera des hommes dévoués par état à étendre les limites des connoissances humaines; lorsqu'on verra qu'exempts de partialité, de passion, de vues ambitieuses & intéressées, de jalousies & de discordes, chacun d'eux ressemble à la diligente abeille, qui porte fidèlement à la ruche un miel qu'elle a recueilli sur les plantes les plus salutaires. Pourroit-on nier que, si les *Académies* étoient & avoient toujours été telles, on verroit revivre dans chacune d'elles l'aréopage le plus imposant & le plus efficace? Que sont-elles effectivement? L'éloge ni la satire ne seroient ici à leur place. Je les crois cependant, en les prenant telles qu'elles sont; en état d'influer beaucoup sur l'extirpation du demi-savoir; & c'est à quoi je les invite.

Pour ne pas multiplier les moyens dont elles peuvent se servir dans cette vue, je me restreins à en indiquer deux; le goût qui doit régner dans leurs propres productions & l'approbation qu'elles donnent à celles des autres. Au premier égard, les académiciens peuvent composer deux sortes d'ouvrages, les mémoires qu'ils font entrer dans les *recueils académiques*, & les livres qu'ils publient séparément. Il est de leur dignité, & de celle du corps auquel ils ont l'honneur d'appartenir, que ces écrits soient d'abord consacrés à la vérité, & ensuite soumis aux lois de la décence, *verum ac decens*; deux conditions qu'a déjà exigé un des plus beaux génies & des plus judicieux Aristarques de l'antiquité. Il ne s'agit pas de proscrire le goût & de négliger les ornemens qui rehaussent un sujet sans l'altérer ni le dégrader. On peut être un écrivain solide & profond, sans être froid, sec, pesant. Des hommes célèbres ont suivi très-heureusement ce juste milieu. S'il n'existoit pas, cela seroit fâcheux; mais, dans le cas d'opter, un académicien ne devoit-il pas être tout décidé?

Quand les membres d'une *Académie* se feront prescrit de semblables lois, ils n'en dispenseront assurément pas les autres; ils ne donneront leur attache qu'à des écrits marqués au même coin de la vérité & de la décence. Le public littéraire est naturellement disposé à consulter les compagnies savantes, & à regarder leurs réponses comme des décisions, des oracles. Voilà une grande avance: il ne s'agit que de réaliser l'attente publique, & de rendre effectivement des oracles, autant que cela convient à des bouches mortelles. Il s'agit d'encourager & de diriger ceux en qui se trouvent réunies les lumières & les bonnes intentions; de dissuader & de détourner avec douceur ceux à qui les talens manquent; de réprimer, d'écraser, s'il le faut, ceux qui associent l'incapacité à l'insolence & à la turpitude. Un demi-siècle d'une semblable dictature sagement exercée par une *Académie*, produiroit les changemens les plus avantageux dans l'étendue des contrées sur lesquelles son exemple a une influence immédiate, & ne pourroit qu'être utile à tout le reste du genre humain. » (+)

ACADEMISTE, f. m. pensionnaire ou externe qui apprend à monter à cheval dans une Académie.

On trouve dans l'ordonnance de Louis XIV, du 3 mai 1654, un article relatif aux *Académistes*.

« Défendons aux gentilshommes des » Académies de chasser ou faire chasser » avec fusils, arquebuses, alliés, filets, » collets, poches, tonnelles, traîneaux, » ni autres engins de chasse, mener, ni » faire mener chiens courans, levriers, » épagneuls, barbets, & oiseaux; enjoignant aux écuyers desdites Académies d'y » tenir la main, à peine d'en répondre en » leur propre & privé nom, sur peine de » 300 livres d'amende, confiscation d'armes, » chevaux, chiens, oiseaux, & engins à » chasser. »

§ ACADIE ou NOUVELLE ECOSSE, (*Géogr.*) Cette péninsule a environ cent vingt lieues de long sur quarante dans sa plus grande largeur. Placée entre l'île de Terre-Neuve, la Nouvelle Angleterre, & le Canada proprement dit, sa situation est très-avantageuse pour le commerce. Outre

les richesses qui lui sont propres, elle rassemble encore aisément celles des contrées voisines. Le terroir est fertile en blé & en légumes. La pêche est abondante sur les côtes. La chasse des castors & des autres amphibies y est aussi facile & aussi abondante que dans le reste de l'Amérique septentrionale. Annapolis, autrefois Port royal, en est la capitale.

Les Acadiens ont toutes les qualités estimables des Sauvages de l'Amérique septentrionale & peu de leurs défauts. Ils aiment la guerre & non pas le carnage. Le but de leurs expéditions est la paix après la victoire. Ils traitent leurs prisonniers avec noblesse, & ne les mangent pas. Dociles aux leçons de l'équité, à l'épreuve des exemples du vice, ils ont adopté notre morale sans adopter nos mœurs. Lorsqu'on les découvrit, chaque bourgade étoit gouvernée par un *sagamo* ou chef, dignité élective dont on honoroit presque toujours le chef de la plus nombreuse famille. Chaque pere comptoit ses enfans avec autant de fierté, qu'un héros compte ses victoires : c'étoit autant de titres pour mériter des suffrages dans une élection. La polygamie étoit tolérée en faveur des plus robustes. Le *sagamo* jouissoit de la pêche & de la chasse des jeunes gens qui n'étoient pas mariés, &, même après leur mariage, il levoit un tribut sur eux. Il les conduisoit à la guerre; & ces soldats, avant de partir, s'exerçoient en luttant contre leurs femmes : si celles-ci triomphoient, l'augure étoit favorable pour le succès de l'expédition : si elles étoient battues, on désespéroit de la victoire, mais on partoit toujours. Après la mort d'un pere de famille, on mettoit le feu à sa cabane, & l'on ornoit son tombeau de choses qu'il avoit le plus aimées. La naissance d'un mâle, l'apparition de sa première dent, son premier coup d'essai à la chasse, étoient marqués par autant de fêtes. Les femmes y étoient traitées avec autant de dureté que de mépris, chose étonnante chez des hommes qui travailloient avec tant de zèle à la propagation de l'espèce. Quant à leur religion, à leurs mariages, à leur maniere de vivre & de combattre, ils ressembloient aux autres Sauvages du Canada. Voyez CANADA.

Ce fut en 1598 que le marquis de la

Roche, que Henri IV avoit choisi pour continuer les découvertes de Jacques Cartier, aborda sur les côtes d'*Acadie*. En 1604, Pierre de Guast, sieur de Monts, & Samuel Champlain pénétrèrent jusqu'à l'isthme qui joint cette péninsule au continent. Les François ne demeurèrent pas tranquilles dans leur établissement : les Anglois leur enleverent leur conquête; mais elle fut bientôt restituée, soit que le conseil britannique ignorât les richesses de cette contrée, soit qu'il fût effrayé par l'impossibilité d'ouvrir une communication par terre entre l'*Acadie* & la Nouvelle Angleterre. Les François rentrent donc dans cette péninsule, & renouvelèrent leur alliance avec les Sauvages, qui, charmés de leur douceur, les caroloisèrent malgré les oracles de leurs jongleurs. Ceux-ci ne cessèrent de leur prédire que leur destruction entière seroit l'ouvrage des François : il étoit plus à craindre que les François & les Anglois ne se détruisissent les uns les autres dans cette contrée. La Tour y commandoit au nom du roi de France. Son pere, qui avoit passé au service du roi d'Angleterre, promit à ce prince de lui livrer l'*Acadie*, & crut que le jeune homme, séduit par l'espérance d'une haute fortune, ne résisteroit pas aux sollicitations d'un pere qu'il aimoit tendrement. Il s'embarqua donc chargé de riches promesses & de magnifiques présens que S. M. B. prodiguoit au gouverneur. Trois fois il tenta de corrompre son fils, & trois fois le jeune homme lui répondit avec autant de noblesse que de fermeté. Le pere, devenu furieux, l'asségea dans son fort. Ses armes ne réussirent pas mieux que sa politique. Enfin, craignant de trouver en Angleterre une mort ignominieuse pour prix d'une tentative inutile, il rentra dans son devoir, demeura en *Acadie*, & renvoya les Anglois.

Le gouvernement de La Tour auroit fait le bonheur de la colonie, si on ne lui avoit pas donné des collègues avides, qui ennemis l'un de l'autre, le furent bientôt aussi de cet officier. Le partage des terres, les limites de leur juridiction causerent des débats très-vifs; la querelle s'échauffa de plus en plus, & devint une guerre civile. Tandis qu'on étoit aux mains, les Anglois,

toujours attentifs à profiter de nos fautes , firent une nouvelle irruption dans l'*Acadie*. Les places évacuées leur offroient des conquêtes faciles. Le seul Montorgueil , à la tête de quatorze soldats , osa leur résister dans le fort de Chedabouctou. Il reçut cinq sommations consécutives , & répondit toujours qu'il étoit François , qu'il savoit combattre & mourir , mais qu'il n'avoit point appris à capituler. Phibs livre plusieurs affaires , & n'est pas plus heureux en guerre qu'en négociation. Enfin , craignant de perdre , devant une manure défendue par quatoze malheureux , une réputation acquise par des victoires navales & des conquêtes importantes , il fit mettre le feu à la place. Montorgueil , sur le point d'être consumé avec ses compagnons , dit qu'il capituleroit , si on le laissoit maître des conditions ; & il le fut. Enfin l'*Acadie* restituée à la France en 1680 , reconquise par les Anglois dans la même année , reprise ensuite par les François , retombée en 1690 sous la domination britannique , partagée ensuite entre les deux nations , puis entièrement subjuguée par nos rivaux , vainement attaquée par nos flottes , a été pendant long-temps un théâtre de révolutions , & , dans l'espace d'un demi-siècle , a changé sept ou huit fois de maîtres & de cultivateurs. Le traité d'Utrecht en a depuis assuré aux Anglois la tranquille possession. Les Sauvages , assez indifférens sur le choix de leurs voisins , avoient été paisibles spectateurs de nos débats avec les Anglois : ces changemens fréquens sembloient moins les alarmer que les récréer. Ils caressent tour-à-tour les vainqueurs , sans insulte les vaincus. Enfin , les Anglois , par une libéralité politique , étoient parvenus à les refroidir à notre égard , & à leur inspirer une amitié durable. Pendant toutes ces guerres l'agriculture languissoit en *Acadie* ; & cette province , peu féconde en objet de luxe , mais qui produit avec abondance les denrées de première nécessité , n'a fleuri que depuis la paix d'Utrecht. Les Anglois l'ont appelée *Nouvelle Ecosse*. (M. DE SACY.) Voyez PORT ROYAL , capitale de l'*Acadie*.

ACAFRAN , (Géog.) rivière considérable dans le royaume de Tremecen en Afrique. Elle prend sa source du mont Atlas ,

& se jete dans la mer près de Tenès. On la nommoit autrefois *Celes* ou *Quinalaf* , & aujourd'hui *Vetxilef*. (C. A.)

* ACAJA , subit. arbre de la hauteur du tilleul , dont l'écorce est raboteuse , & la couleur cendrée comme celle du sureau ; les feuilles sont douces au toucher , opposées les unes aux autres , longues de quatre travers de doigt , larges d'un & demi ou deux , de grandeurs inégales , brillantes , & traversées dans leur longueur d'une grosse côte. Il porte des fleurs jaunâtres , auxquelles succèdent des prunes semblables aux nôtres , tant par la figure que par la grosseur , jaunes , acides , à noyau ligneux , facile à casser , & contenant une amande d'un blanc jaunâtre. Son bois est rouge & léger comme le liege.

Ses feuille sont astringentes ; on arrose le rôti avec leur suc. On emploie ses prunes , qu'on appelle *prunes de monbain* , contre la fièvre & la dysenterie , & on en exprime du vin. On confit ses boutons. Voyez dans le *Dict. de Médecine* le reste des propriétés admirables de l'*acaja* , rapportées sur la bonne foi de Ray.

ACAJOU , f. m. c'est un genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir & bien découpée : il sort du calice un pistil entouré de filamens & attaché à la partie postérieure de la fleur comme un clou : ce calice devient dans la suite un fruit mou , au bout duquel il se trouve une capsule en forme de rein , qui renferme aussi une semence de la même forme. Tournefort , *Inst. rei herb. append. Voyez* PLANTE. (I)

* L'*acajou* croît dans tous les endroits du Malabar , quoiqu'il soit originaire du Brésil. On en tire une boisson qui enivre comme le vin. L'amande de sa noix se mange rôtie ; quant à l'écorce , elle est tellement acrimonieuse , qu'elle excorie les gencives quand on met la noix entre ses dents.

Les Teinturiers emploient l'huile qu'on en tire dans la teinture du noir. Les habitants du Brésil comptent leur âge par ces noix : ils en serrent une chaque année.

* ACALIPSE. Nicander & Gellius font mention , l'un d'un poisson , l'autre d'un oiseau de ce nom. Le poisson de ce nom dont parle Athenée , a la chair tendre & facile à digérer. Voilà encore un de ces êtres

êtres dont il faut attendre la connoissance des progrès de l'histoire naturelle, & dont on n'a que le nom, comme si l'on n'avoit pas déjà que trop de noms vides de sens dans les Sciences & les Arts, &c.

ACAMACU, f. m. (*Histoire nat. Ornitholog.*) espece de gobemouche huppé du Brésil, figuré par Séba, *vol. II. pag. 93, planche 87, n^o. 2*, sous le nom de *avis paradisiaca Brasiliensis seu cuiriri acamacu cristata*. Il est appelé *turdus cristatus* par Klein, *avi. p. 70, n^o. 31*; *monedula*, par Moerhing, *avi. genre 11*; *gobemouche huppé du Brésil*, par M. Brisson qui le désigne ainsi : *muscicapa cristata, supernè dilutè spadicea, infernè alba; capite nigrovirescente; restrictibus alarum superioribus aureis; restrictibus dilutè spadiceis. . . muscicapa Brasiliensis cristata*. *Ornithologie, vol. II, p. 416.*

Cet oiseau ressemble tellement à une espece qui est commune au Sénégal, & qu'on apporte aussi quelquefois de Madagascar, qu'il est probable que Séba a été trompé lorsqu'on lui a dit qu'il se trouvoit au Brésil. Au reste, il a à-peu-près la grandeur de l'alouette huppée; sept pouces & demi de longueur du bout du bec au bout de la queue; un pouce & demi d'épaisseur vers les épaules; la queue longue de trois pouces & demi, comme les ailes, & le bec long de dix lignes.

Sa queue forme une ellipse ou un ovale allongé au moyen de la dégradation des douze plumes qui la composent, dont les deux extérieures ou latérales sont d'un tiers plus courtes que les autres qui vont toujours en augmentant de grandeur jusqu'à la paire du milieu, qui est plus longue que les autres. Le sommet de la tête est orné de dix à douze plumes étagées, étroites, plus longues, plus menues que les autres, & redressées de maniere qu'elles forment une espece de crête haute de près d'un pouce, qui regne sur toute sa longueur, à-peu-près comme dans la huppe. Son bec est si aplati de dessus en dessous, qu'il a plus de largeur que de profondeur. Les narines sont très-apparentes sous la forme d'une ellipse, un peu au devant de son origine, d'où partent de chaque côté jusques vers les coins de la bouche huit à dix poils noirs, tour-

nés en avant, longs & roides comme des moutaches.

La couleur dominante de l'acamacu en dessus du cou, du dos, des ailes, du croupion & de la queue, est un beau fauve, mais terne. En dessous du cou, la poitrine, le ventre, les côtés & le dessous du croupion sont blancs. Son bec est rouge-pâle; sa tête & sa gorge sont d'un noir d'acier changeant en verd très-brillant, ses épaules jaune d'or, ses pieds noirs, ses yeux rouges de feu très-vif.

Les mangliers qui bordent les marigots & les rivieres dans les lieux solitaires & peu fréquentés du fleuve Niger & du Gambie, sont l'habitation ordinaire de ce joli oiseau. (*M. ADANSON.*)

ACAMANTE ou **ACAMAS**, (*Géogr.*) ville & promontoire de l'île de Chypre dans la partie de l'Occident. Cette ville fut autrefois épiscopale, & eut quelques évêques qui assisterent à divers conciles. Elle est aujourd'hui réduite en un petit village, qu'on nomme *Crusocœo*; & le promontoire est appelé *Capo di San-Epifanio*. *Long. 50. lat. 35. (C. A.)*

§ **ACAMBOU**, (*Géogr.*) royaume d'Afrique sur la côte de Guinée, à l'occident de celui d'Akra ou Acara. Le roi y est absolu. Quelques voyageurs nous disent que les peuples de ce pays sont insolens & orgueilleux. Cette maniere d'avoir vu, n'est peut-être que l'effet d'une circonstance; ce qui ne doit point décider le caractère d'une nation. On tire beaucoup d'or de ce pays, *Longit. 15. 18. latit. 7. 10. (C. A.)*

ACAMPTE, adject. (*Optique.*) mot hasardé par Leibnitz (*Actes de Leipsick pour le mois de septembre 1692*) qui appelle *figure acampte* celle qui étant opaque, polie, en un mot, douée de toutes les propriétés nécessaires pour réfléchir la lumiere, n'en réfléchit point. (*J. D. C.*)

* **ACANES**, f. m. pl. (*Géogr.*) Il y a le grand & le petit *Acane*. Ces deux villes sont situées sur la côte d'or de Guinée. *Long. 17. 40. lat. 8. 30.*

ACANGATARA, f. m. (*Histoire nat. Ornithologie.*) nom que les habitans du Brésil donnent à une espece de coucou huppé dont Maregrave & Pison son copiste, ont donné une assez mauvaise figure, *page 216,*

fous le nom de *guira acangatará*, laquelle a été copiée par Jonston, *planche 60*, page 148. M. Moehring lui donne le nom de *trogon*, *ari. genre 114*; & M. Brisson en fait, d'après Marcgrave, la description sous le nom de *coucou huppé du Brésil*; *cuculus cristatus*, *ex albo pallide flavescens*; *crista*, *capite*, *collo & rectricibus alarum superioribus fusco & flavescente variegatis*; *rectricibus fasciis*, *apice albis*... *Cuculus Brasiliensis cristatus*. *Ornithologie*, volume IV, pag. 144.

Selon Marcgrave, cet oiseau ressemble à la pie pour la grandeur. Du bout du bec à celui de la queue, il a quinze pouces de longueur, & jusqu'au bout des ongles dix pouces. Son bec a un pouce, & sa queue, huit pouces de longueur; celle-ci est arrondie & composée de dix plumes. Ses doigts, au nombre de quatre, sont disposés comme dans le perroquet ou le coucou, c'est-à-dire, deux devant & deux derrière, de manière que les deux plus longs se trouvent placés sur le côté intérieur de chaque pied; le bec est à-peu-près conique, & a la mâchoire supérieure courbée en crochet; les plumes du milieu de la tête sont plus longues que les autres, brunes au milieu, jaunes sur les côtés, & s'élevaient en forme de huppe.

Un jaune pâle ou blanchâtre est la couleur dominante du dos & du ventre de l'*acangatará*. Ses ailes & sa queue sont brunes, excepté un bord blanc qui termine celle-ci. Les plumes de la tête sont, ainsi que celles de la crête, brunes à leur milieu & jaunes aux bords, au contraire de celles du cou & des ailes, qui ont le milieu jaune & les bords bruns: le bec est d'un jaune obscur; les pieds sont d'un verd d'eau.

L'*acangatará* habite particulièrement les forêts au Brésil: il est fort criard, & se fait entendre de très-loin. (*M. ADANSON.*)

ACANGIS, s. m. plur. c'est-à-dire *gâzeurs*, *aventuriers* cherchant fortune; nom que les Turcs donnent à leurs hussards, qui ainsi que les nôtres sont des troupes légères, plus propres aux escarmouches & aux coups de mains, qu'à combattre de pied ferme dans une action. On les emploie à aller en détachement à la découverte, harceler les ennemis, attaquer les convois, & faire le dégât dans la campagne. (G)

ACANOS, s. m. (*Hist. nat. Botaniq.*) nom ancien que Théophraste & les Grecs donnoient à un genre de chardon que M. Linné a changé en celui d'*onopordon*, *acanthium*, *calicibus squarrosis*; *squammis patentibus*, *foliis ovato-oblongis sinuatis*. *Systema nat. édition. 12*, pag. 531. *Species plantarum*, pag. 827. Dodoens en a donné une figure très-médiocre, sous le nom d'*acanthium*, *Pemptad. 721*; & Loësel, sous le nom de *spina alba sylvestris*. *Flor. Prussica*, pag. 261, pl. 82.

Cette plante est un des plus grands chardons, ou au moins celui qui porte les plus larges feuilles & les plus grosses têtes de tous ceux qui croissent dans nos campagnes: on la trouve communément le long des chemins, & dans les terrains abondans en bouffin & en pierre marneuse à bâtir.

Elle ne diffère du genre du chardon qu'en ce que le réceptacle de ses fleurs ou fleurons, au lieu d'être rempli de poils comme dans le chardon, est creusé de fossettes bordées d'une membrane, & qui reçoivent chacune un fleuron surmontant son ovaire; elle est bisannuelle, c'est-à-dire, que la première année avant l'hiver, sa racine, qui ressemble à une carotte blanche d'un à deux piés de longueur, ne porte que des feuilles, qui au nombre de six à dix, se répandent circulairement sur la terre. Ces feuilles sont elliptiques, longues de six à huit pouces, trois à quatre fois moins larges, onduées sans découpures sur les bords qui sont garnis d'épines, & couvertes partout d'un duvet court, léger & blanchâtre.

A la seconde année, vers le mois de mai & juin, du centre de ces feuilles, sort une tige garnie d'ailetons d'un bout à l'autre, & de feuilles à-peu-près semblables, mais moins grandes & un peu moins velues. Cette tige, dont la hauteur ordinaire n'est que de deux à trois piés, va quelquefois jusqu'à quatre ou cinq piés dans un bon terrain, & ne se divise guere qu'au dessus du milieu de sa longueur en quinze à trente branches très-divergentes, terminées chacune par une tête sphéroïde du diamètre d'un pouce & plus.

Chaque tête n'est qu'une enveloppe composée de deux cents écailles environ, plates, fort peu velues, terminées par une pointe

simple, posées en recouvrement les unes sur les autres en cinq à six rangs, à-peu-près comme les tuiles d'un-toit. Cette enveloppe contient & porte sur son fond ou sur son réceptacle creusé de fossettes, bordées d'une membrane, environ deux cents fleurons hermaphrodites rouges, divisés en cinq denticules égaux, & posés chacun sur un ovaire couronné d'une aigrette de poils dentés, lequel devient par la suite une graine ovoïde, anguleuse, chagrinée, brune, d'environ deux lignes de longueur.

Usages. On fait très-peu d'usage de cette plante en médecine, quoique ses feuilles soient vulnéraires, astringentes, & que ses racines soient diurétiques, ainsi que ses graines. Chacun fait que l'âne en fait des délices, aussi bien que des autres chardons, & que ses feuilles nourrissent pareillement la chenille épineuse grise du papillon appelé *belledame*.

Remarques. Il n'est pas douteux que cette plante ne soit l'*acanthos* des anciens, qui ont cru le désigner suffisamment par la largeur de ses feuilles, qui surpassent celles de tous nos autres chardons. Consultez Pline qui dit (*Hist. nat. liv. XXII, chap. 22.*) *sunt qui & acanon eryngio adscribant, spinosam brevemque ac latam herbam, spinisque latioribus, hanc impositam sanguinem mirè sistere. Alii eryngen falsò eandem putaverunt esse.* On ne pouvoit donc appliquer à cette plante un plus grand nombre de dénominations fausses, qu'en la désignant, comme M. Linné, par les noms d'*onopordon*, *acanthium*, dont le dernier appartient à l'espèce de *cirsium*, que ce botaniste appelle *carduus eriophorus*, comme il va être dit ci-après à l'article ACANTHION. (*M. ADANSON.*)

ACANTHA, f. Quelques Anatomistes nomment ainsi les apophyses épineuses des vertèbres du dos, qui forment ce qu'on appelle l'*épine du dos*: ce nom est Grec, & signifie *épine*. Voyez VERTEBRE & ÉPINE. (L)

* ACANTHABOLE, f. m. instrument de Chirurgie dont on trouve la description dans Paul Eginette, & la figure dans Scultet. Il ressemble à des pincettes dont les extrémités sont taillées en dents qui s'emboîtent les unes dans les autres, & qui

faussent les corps avec force. On s'en servoit pour enlever les esquilles des os cariés, les épines, les tentes, en un mot tous les corps étrangers qui se trouvoient profondément engagés dans les plaies, & pour arracher les poils incommodes des paupières, des narines & des fourcils.

* ACANTHACÉE, adj. f. On dit d'une plante qu'elle est *acanthacée*, lorsqu'elle tient de la nature du chardon, & qu'elle est armée de pointes.

ACANTHE, (*Mythol.*) jeune Nymphé qui, pour avoir plu à Apollon, fut changée en la plante qui porte ce nom. (+)

ACANTHE, f. f. herbe à fleur d'une seule feuille irrégulière, terminée en bas par un anneau. La partie antérieure de la fleur de l'*acanthé* est partagée en trois pièces; la partie postérieure est en forme d'anneau. La place de la levre supérieure est occupée par quelques étamines qui soutiennent des sommets assez semblables à une vergette. Il sort du calice un pistil qui est fiché comme un clou dans la partie postérieure de la fleur; il devient dans la suite un fruit qui a la forme d'un gland, & qui est enveloppé par le calice. Ce fruit est partagé par une cloison mitoyenne en deux cellules, dans chacune desquelles il se trouve des semences qui sont ordinairement de figure irrégulière. Tournefort, *Instit. rei herb. append. Voyez PLANTE.* (I)

Les feuilles récentes de cette herbe ont donné dans l'analyse, du phlegme sans odeur ni goût, mais chargé d'un peu de sel salé qui troubloit la solution de Saturne; une liqueur tirant d'abord à l'acide, qui le devenoit clairement ensuite, & qui étoit même un peu alcaline; une liqueur roussâtre empyréumatique, légèrement acide, mais pleine d'un sel alkali urinaire, & de beaucoup de sel volatil; de l'huile, soit fluide, soit épaisse.

La masse noire restée dans la cornue calcinée au feu de réverbère, a donné des cendres blanchâtres dont par la lixiviation on a tiré un sel fixe purement alkali. De cette analyse, de la quantité relative des choses qu'on en a tirées, & de la viscosité de la plante, il s'ensuit qu'elle contient beaucoup de sel ammoniac, & un peu d'huile délayée dans beaucoup de phlegme.

On n'emploie que ses feuilles, en lavemens, en fomentations, & en cataplasmes.

ACANTHE, f. f. en *Architecture*, ornement semblable à deux plantes de ce nom, dont l'une est sauvage, l'autre cultivée : la première est appelée en Grec *acantha*, qui signifie *épine*; & c'est elle que la plupart des Sculpteurs gothiques ont imitée dans leurs ornemens; la seconde est appelée en latin *branca ursina*, à cause que l'on prétend qu'elle ressemble au pié d'un ours: les Sculpteurs anciens & modernes ont préféré celle-ci, & s'en sont servi particulièrement dans leurs chapiteaux. Vitruve & plusieurs de ses commentateurs prétendent que cette plante donna occasion à Callimachus, Sculpteur Grec, de composer le chapiteau Corinthien; voici à-peu-près comme il rapporte le fait: « Une jeune fille étant morte chez » sa nourrice, & cette femme voulant con- » sacrer aux manes de cette jeune personne » plusieurs bijoux qu'elle avoit aimés pen- » dant sa vie, les porta sur son tombeau; » & afin qu'ils se conservassent plus long- » temps, elle couvrit cette corbeille d'une » tuile: ce panier se trouvant placé par » hasard sur une racine d'*acanthé*, le prin- » temps suivant cette racine poussa des » branches qui, trouvant de la résistance » par le poids de la corbeille, se divise- » rent en plusieurs rameaux, qui ayant at- » teint le sommet de la corbeille, furent » contraints de se recourber sur eux-mêmes » par la saillie que formoit la tuile sur ce » panier, ce qui donna idée à Callima- » chus, qui aperçut ce jeu de la nature, » de l'imiter dans les chapiteaux de cet or- » dre, & de distribuer les seize feuilles » comme on l'exécute encore aujourd'hui; » la tuile lui fit aussi imaginer le tailloir. »
Voyez CHAPITEAU CORINTHIEN, COLLI-
COLO, TIGETTES, &c.

Villalpand qui nous a donné la description du Temple de Salomon, traite de fable cette histoire, & prétend que ce chapiteau étoit exécuté à ce Temple. Il est vrai qu'il nous le décrit composé de feuilles de palmier; ce qui donna lieu, dit-il expressément, dans la suite, à composer les chapiteaux Corinthiens de feuilles d'olivier plutôt que d'*acanthé*. Sans entrer en discus-

sion avec ces deux auteurs, je crois ce que l'un & l'autre en disent, c'est-à-dire, que les chapiteaux Corinthiens peuvent fort bien avoir été employés dans leur origine à la décoration du Temple de Jérusalem; mais que Callimachus, Sculpteur habile, peut être aussi celui à qui nous avons l'obligation de la perfection de sa forme générale, de la distribution de ses ornemens & de son élégance. Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis plusieurs siècles, ce chapiteau a passé pour un chef-d'œuvre dans son genre, & qu'il a presque été impossible à tous nos Architectes modernes qui ont voulu composer des chapiteaux d'une nouvelle invention, de l'égalier. (P)

ACANTHION, f. m. (*Hist. nat. Botanique*,) espece de plante du genre du *cirsium*, que Dioscoride & Pline comparent à l'échinope. *Huic (spina albæ, id est echinopæ) similis est spina illa quam græci acanthion vocant, minoribus multò foliis, aculeatis per extremitates: & araneosâ lanugine obductis; quâ collectâ etiam vestes quædam bombycinis similes fiunt in Oriente. Ipsa folia vel radices ad remedia opistotoni bibuntur.* Pline, *Histoire naturelle*, livre XXIV, chap. 12. Nous n'avons point d'autre plante, de la famille des chardons, qui ait les feuilles de l'échinope, mais plus étroites, couvertes comme ses têtes d'un duvet blanc en filets tendus comme une toile d'araignée, que celle que Lobel a figurée sous le nom de *carduus tomentosus, coronâ fratrum herbariorum*, (*icon. 2. pag. 9.*) & Bauhin & Parkinson sous celui de *carduus capite rotundo tomentoso*. Or cette plante n'est point une espece de chardon, mais une espece de *cirsium*: car selon nos remarques, *Familles des plantes*, pag. 116, ses graines portent une aigrette velue, au lieu que l'aigrette du chardon est composée de poils simplement dentés: donc M. Linné auroit dû ne le pas confondre avec les chardons, & il a eu tort de changer son nom ancien d'*acanthion* en celui de *carduus eriophorus foliis sessilibus bifariam pinnatifidis: laciniis alternis erectis, calicibus globosis villosis*, (*Systema naturæ, edition. 12, pag. 530, n°. 16.*) C'est sous ce nom que M. Miller en a donné une figure à la planche 293 de son *Dictionnaire*. Dodoens

Papeloit *eriocephalus*, nom qui lui convenoit beaucoup mieux.

Lacanthion est, comme l'acanos, une plante bisannuelle qui croit dans les terres fortes & humides jusqu'à la hauteur de quatre à cinq piés. Sa tige est rouge-brune, garnie tout-autour de feuilles, dont la figure singulière lui donne une apparence plus élégante que celle de tous les autres chardons; elles sont longues de huit à neuf pouces, d'un verd noir à côtes rouges, découpées très-profondément de chaque côté en un rang d'ailerons qui sont alternativement relevés verticalement, & forment à leur origine une espece de collet ou de manchette découpée qui environne la tige, sans cependant y former une gaine. Ce n'est qu'au dessus du milieu de sa longueur que cette tige se partage en plusieurs branches peu divergentes, terminées chacune par une tête sphérique de huit à neuf lignes de diametre.

Chaque tête est une enveloppe composée de deux cents feuilles ou écailles pointues, imbricées, recouvertes & comme entrelacées de fils blancs croisés, semblables à une toile d'araignée, dont l'intérieur contient une centaine de fleurons purpurins, hermaphrodites, à cinq découpures égales, portés sur un ovaire couronné d'une aigrette de poils velus qui lui tiennent lieu de calice. Chaque ovaire devient une graine ovoïde, lisse, d'une ligne environ de longueur, qui est séparée de ses voisines par nombre de poils aussi longs que l'enveloppe des fleurs.

Usages. Quoique l'on ne fasse aucun usage du duvet cotonneux extrêmement fin, qui abonde entre les écailles des têtes ou enveloppes de fleurs de l'*acanthion*, il semble qu'on ne devroit pas négliger la remarque de Plin, qui dit que de son temps on en faisoit certaines étoffes semblables aux étoffes de soie, mais il faut se donner de garde d'appliquer cette propriété avec le nom d'*acanthion* à l'acanos, comme a fait M. Linné, qui induit tous les jours en erreur les modernes qui emploient indistinctement ses dénominations, ignorant que cet auteur a négligé entièrement l'exactitude dans cette partie, qui étant la base de toutes nos connoissances naturelles, doit essentiellement être fixe & invariable.

Remarques. Nous remarqueront que M. Van-Royen & M. Dalibard qui l'a copié fidèlement, se sont trompés quand ils ont dit que les feuilles de cette plante se prolongeoient le long de la tige, qui par ce moyen, devenoit ailée. *Carduus foliis sinuatis decurrentibus: denticulis superficiei spinosis, calicibus lanigeris.* Van-Royen. *Flora Leyd.* 133. Dalibard, *Flora Parisiensis*, pag. 247. (M. ADANSON.)

ACAPATHI, f. m. Voyez POIVRE.

* ACAPULCO, f. m. (*Géogr.*) ville & port de l'Amérique dans le Mexique sur la mer du Sud. *Long.* 276. *lat.* 17.

Le commerce se fait d'*Acapulco* au Pérou, aux îles Philippines, & sur les côtes les plus proches du Mexique. Les marchands d'*Acapulco* envoient leurs marchandises à Réalajo, à la Trinité, à Vatulco, & autres petits havres, pour en tirer des vivres & des rafraîchissemens. Il leur vient cependant du côté de la terre, des fromages, du chocolat, de la farine, des chairs salées, & des bestiaux. Il va tous les ans d'*Acapulco* à Lima un vaisseau, ce qui ne suffit pas pour lui donner la réputation de commerce qu'a cette ville; elle ne lui vient cependant que de deux seuls vaisseaux appelés *hourques*, qu'elle envoie aux Philippines & à l'Orient. Leur charge au départ d'*Acapulco* est composée, partie de marchandises d'Europe, qui viennent au Mexique par la Vera-cruz, & partie de marchandises de la nouvelle Espagne. La cargaison au retour est composée de tout ce que la Chine, les Indes & l'Orient produisent de plus précieux, perles, pierreries, & or en poudre. Les habitans d'*Acapulco* sont aussi quelque négoce d'oranges, de limons, & d'autres fruits que leur sol ne porte pas.

* ACARA ou ACARAI, (*Géogr.*) place de l'Amérique méridionale dans le Paraguai, bâtie par les Jésuites en 1624. *Long.* 26. 55. *lat. mérid.* 26.

Les Anglois, les Hollandois, les Danois, sont établis à *Acara*, ce qui les rend maîtres de la traite des Negres & de l'or. Celle de l'or y étoit jadis considérable; celle des Negres y étoit encore bonne; les marchands Maures du petit *Acara* sont entendus: ils achètent en gros, & détaillent ensuite. La

traite de Lampy & de Juda est considérable pour l'achat des Negres. En 1706 & 1707, les vaisseaux de l'Asiente en eurent plus de deux cents cinquante pour six fusils, cinq pieces de perpetuanes, un barril de poudre de cent livres, six pieces d'Indienne, & cinq de tafsels; ce qui, valeur d'Europe, ne faisoit pas quarante-cinq à cinquante livres pour chaque Negre. Les Negres à Juda étoient plus chers. On voit par une comparaison des marchandises avec une certaine quantité de Negres obtenue en échange, qu'on portoit là des fusils, des pieces de perpetuanes, de tafsels, des bassins de cuivre, des bougies, des chapeaux, du cristal de roche, de l'eau-de-vie, du fer, de la poudre, des couteaux, des pierres à fusil, du tabac, & que le Negre revenoit à quatre-vingt-huit ou quatre-vingt-dix livres, valeur réelle de cette marchandise.

ACARA, f. m. (*Hist. nat. Ichthyologie.*) nom que les habitans du Brésil donnent à un poisson dont Maregrave a publié une bonne description & une figure passable au chapitre 14 du IV. livre de son *Histoire naturelle du Brésil*. Ruïsch à la planche 34, n^o. 8, page 134, a copié cette figure qui est de grandeur naturelle.

Ce poisson a trois pouces de longueur du bout du nez au bout de la queue; en tout sept nageoires, dont deux ventrales au dessous de deux pectorales, toutes quatre de grandeur médiocre; une dorsale à rayons épineux, plus longue que profonde, & plus courte devant que derriere; une anale ou derriere l'anus, plus profonde que longue; enfin une à la queue qui est tronquée au bout, mais légèrement fourchue ou creusée en arc. Par sa figure il ressemble assez à la perche ou au sparaillon, ayant le corps fort comprimé, médiocrement long, le dos arqué & élevé, les écailles assez grandes, la bouche petite, les dents fines, serrées comme celles d'une lime, & les yeux grands.

En général, il est d'un blanc argentin, qui brunit en approchant du dessus du dos & de la tête, & il porte sur chacun de ses côtés, deux grandes taches noires orbitaires, l'une proche de la queue, l'autre vers le milieu du corps. Ses nageoires sont d'un cendré-brun. La prunelle

des yeux est noire, entourée d'un iris jaune doré.

L'acara vit dans les rivières d'eau douce au Brésil; il se mange, & a la chair de fort bon goût.

Remarques. Ce poisson approche beaucoup de celui que les Negres appellent *ouas*, & les François *carpet* au Sénégal; il forme avec lui un genre particulier dans la famille des Spires. (*M. ADANSON.*)

ACARAAJA, f. m. (*Hist. nat. Ichthyologie.*) poisson du Brésil dont Maregrave a donné une figure médiocrement bonne dans son *Histoire naturelle du Brésil*, livre IV, chap. 14, que Jonston & Ruïsch ont copiée, planche 34, n^o. 7, page 133. On le nomme aussi par corruption *garanhã*, selon Maregrave. Il vit dans l'eau douce des rivières, on le mange frais, & on le sale pour le conserver.

Il prend jusqu'à trois piés de longueur. Il a à-peu-près la figure de la carpe ou du spare, les yeux grands, la bouche petite, les dents de la mâchoire inférieure menues comme des aiguilles, celles de la mâchoire supérieure beaucoup plus petites, mais deux sur le devant beaucoup plus grandes; les écailles de moyenne grandeur. Ses nageoires, au nombre de sept, sont disposées comme celles de l'acara ou du spare: savoir, deux ventrales médiocres au dessous des deux pectorales; une derriere l'anus un peu plus profonde que longue, avec une épine; celle de la queue tronquée & légèrement fourchue; mais celle du dos, qui est fort longue, semble se diviser en deux parties dans son milieu, étant composée, dans sa moitié antérieure, de rayons épineux, simples, roides, qui se couchent à volonté dans une rainure, pendant que la moitié postérieure consiste en rayons mous, articulés, ramifiés & flexibles.

Sa couleur est argentine, mêlée d'une teinte sanguine. Ses nageoires sont pareillement couleur de sang, excepté celles du ventre qui ne le sont qu'à l'extrémité & blanches d'ailleurs. La prunelle de ses yeux est cristalline, entourée d'un iris dont le cercle intérieur est sanguin & l'extérieur argentin.

Remarques. L'acaraaja me paroît être une espèce du poisson appelé *giabar*, par

les Negres du Sénégal, & que les François nomment *capitaine*. Il forme un genre particulier dans la famille des sbares. (M. ADANSON.)

ACARAMUCU, f. m. (*Hist. nat. Ichthyologie.*) nom d'un poisson du Brésil qui se range naturellement dans la famille de ceux que l'on appelle *coffres*, *orbes*. Marcgrave en donne, au chapitre 12 du livre IV de son *Histoire naturelle du Brésil*, une figure assez médiocre que Jonston & Ruifsch ont copiée à la page 141, planche 37, n. 3, de leur *Histoire universelle*.

Son corps est fort aplati par les côtés, de figure elliptique, à peu près trois fois aussi long qu'il a de profondeur. Sa longueur ordinaire ne passe guere huit à neuf pouces. Sa bouche est ronde, petite, incapable d'admettre à peine le bout du petit doigt; garnie au devant de petites dents taillées en pointe triangulaire. Ses yeux sont pareillement petits relativement à sa grandeur. Il n'a que six nageoires, dont deux pectorales fort petites; deux dorsales, dont l'antérieure consiste en une épine conique, roide, mobile, longue de trois pouces, plantée directement au dessus des yeux où elle peut se coucher dans une rainure, au lieu que la postérieure est assez basse & longue, composée de plusieurs rayons mous, flexibles; une assez longue derrière l'anus; enfin celle de la queue qui est quarrée & peu sensiblement échancrée: les nageoires ventrales manquent absolument. On apperçoit à l'origine des nageoires pectorales, au devant d'elles, une petite fente oblique qui sert d'ouverture aux ouies. Sa peau n'est nullement écailleuse; elle ressemble à un cuir épais peu souple, tout hérissé de petites pointes, à peu près comme celles des jeunes requins ou chiens de mer, mais infiniment plus fines & plus serrées.

Sa couleur approche aussi de celle du chien de mer; c'est un gris-blanc ou gris-cendré, un peu plus foncé vers le dos. La prunelle des yeux est noire & l'iris cristallin.

L'acaramucu est commun dans la mer du Brésil où il vit de fucus & autres plantes marines. Il ne se mange point. Suspendu

dans les appartemens, il paroît lumineux pendant l'obscurité de la nuit. (M. ADANSON.)

ACARA-PATSJOTTI, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante du Malabar dont on voit une figure assez bonne, mais incomplète au volume V, page 15, planche 8, de l'*Herbarium Malabaricum*. Les Brames l'appellent *tilo-jameno*, les Portugais *julaofemica*, les Hollandois *lerick-w'ifken*.

C'est un arbrisseau de sept à huit piés de hauteur, dont le port approche assez du port de l'anona. Ses branches sont alternes & cylindriques. Ses feuilles sont pareillement alternes, épaisses, entières, disposées horizontalement & parallèlement sur deux côtés opposés le long des branches, elliptiques, pointues aux deux extrémités, concaves sur leur surface supérieure, longues de quatre à cinq pouces, deux fois moins larges, & portées sur un pédicule assez court.

Ses fleurs terminent les branches, disposées au nombre de quinze à vingt sous la forme d'une grappe. Elles sont hermaphrodites, blanches, de très-bonne odeur, composées d'un calice d'une seule piece, divisé jusqu'au bas en quatre parties assez égales, concaves, épaisses, arrondies, ou fort peu plus longues que larges, & qui accompagnent l'ovaire jusqu'à sa maturité. Ce calice contient quatre pétales, blancs, oblongs, obtus, presque une fois plus long que lui & que les étamines qui semblent le remplir, au nombre de deux cents, sous la forme d'une houppe au centre des étamines; on voit sur le fond du calice quatre ovaires distincts, terminés chacun par un style & un stigmate conique, & qui deviennent par la suite autant de capsules ovoïdes, verdâtres, contenant chacune une graine de même forme.

Qualités. Cet arbrisseau est toujours verd; il fleurit en août & fructifie en septembre & en octobre. Il n'a ni saveur ni odeur, si ce n'est dans ses fleurs. Il croît abondamment dans les rochers, sur les montagnes du Malabar.

Usages. On le regarde comme un remède souverain pour guérir les aphtes & les ulcères de la bouche; pour cet effet on prend en gargarisme la décoction de

ses feuilles bouillies avec l'eau dans laquelle on a fait infuser du riz.

Remarques. Cette plante peut former, comme l'on voit, un genre nouveau, voisin du *fagara*, dans la famille des anones. (*M. ADANSON.*)

ACARAPINIMA, f. m. (*Hist. natur. Ichthyolog.*) poisson du Brésil figuré un peu au dessous de sa grandeur naturelle par *Marcgrave*, *livre IV, chap. 6* de son *Histoire naturelle du Brésil*, & copié par *Jonston* & *Ruisch*, *page 126, planche 32, figure 11*, de l'*Histoire naturelle des poissons*.

Celui-ci ressemble assez à une perche qui n'auroit que cinq pouces de longueur; mais au lieu d'avoir huit nageoires comme elle, il n'en a que sept, celle du dos étant continue, quoique plus basse à son milieu, qui sépare les rayons antérieurs épineux des postérieurs qui sont mous; la nageoire de l'anus porte une forte épine sur le devant; celle de la queue est sensiblement fourchue; du reste les autres nageoires ressemblent à celles de l'*acaraaja*, dont ce poisson est une espèce. Ses yeux sont assez grands; sa bouche petite, avec des dents extrêmement fines; ses écailles de grandeur moyenne.

Sa couleur est un argent mélé d'or qui est pur sur toutes les nageoires. Il regne sur chacun de ses côtés sept bandes longitudinales brunes, mêlées quelquefois d'un peu de jaune doré, & qui s'étendent de la tête à la queue: deux autres bandes transversales noires descendent outre cela l'une sur la tête derrière les yeux, l'autre sur le corps, au devant de la nageoire dorsale, jusqu'aux nageoires pectorales; celle de la tête est souvent bordée de bleu. La prunelle des yeux est cristalline, entourée d'un iris argenté bordé de brun.

C'est un poisson de rocher fort commun dans la mer du Brésil: il se mange, & est de fort bon goût.

Remarque. On ne peut s'empêcher après cette description, de regarder l'*acarapinima* comme une espèce de l'*acaraaja* qui vient naturellement dans notre dixième famille des sbares. (*M. ADANSON.*)

ACARAPITAMBA, f. m. (*Hist. naturelle, Ichthyologie.*) poisson du Brésil dont

Marcgrave donne une figure passable, fort au dessous de sa grandeur naturelle, *liv. IV, chap. 8*, laquelle est copiée par *Jonston*, *page 128* de son *Histoire générale des poissons*, *planche 33, figure 3*.

Son corps est allongé, & formé à-peu-près comme celui du mulet ou du barbeau; il acquiert jusqu'à deux piés & plus de longueur; il a la bouche petite, les dents fines, les yeux grands; sept nageoires, dont deux ventrales médiocres au dessous des deux pectorales; une sous l'anus petite, un peu plus proionde que longue; une dorsale très-longue, qui s'étend depuis les pectorales jusqu'auprès de la queue, dont les rayons antérieurs sont épineux, & plus longs que les postérieurs qui sont mous; & celle de la queue qui est fourchue ou fendue jusqu'aux deux tiers de sa longueur. Ses écailles sont de médiocre grandeur, comparables à celles de la carpe.

La prunelle de ses yeux est d'un blanc cristallin entouré d'un iris rouge de vermillon. La couleur générale de son corps est un purpurin bleuâtre, qui est coupé des deux côtés par une bande couleur d'or, de la largeur du doigt, étendue des yeux à la queue: au dessus de cette ligne les côtés du corps vers le dos sont marquetés de grandes taches dorées; au dessous d'elle ce sont des lignes longitudinales très-subtiles d'un jaune d'or.

L'*acarapitamba* vit dans la mer. Ses nageoires seules sont lumineuses pendant la nuit: il est de fort bon goût, mais meilleur rôti sur le gril que bouilli ou cuit au court-bouillon.

Il est sujet à une espèce de pou assez semblable à un cloporte, qui se glisse dans l'intérieur de sa bouche, s'attache à son gosier, & se cramponne si bien en y enfonçant ses ongles, qu'aucuns efforts du poisson ne peuvent l'en détacher. Cet insecte a un pouce environ de longueur. Il est figuré en demi-ovale, convexe sur le dos, concave sous le ventre, composé de sept articulations, dont l'antérieure beaucoup plus large forme une espèce de casque, sous lequel la tête se trouve cachée, au lieu que la postérieure est moins grande, & forme une petite queue composée de trois écailles. Sous cette espèce de couverture crustacée,

crustacée, se trouve le corps qui est mou. On ne lui apperçoit ni yeux, ni bouche, ni antennes; toutes ces parties sont cachées avec la tête au dessous du casque que forme la premiere articulation du corps; mais au dessous du corps, on voit quatorze jambes courtes articulées, sept de chaque côté attachées sur les bords de chaque écaille ou articulation du corps.

Remarque. L'*acarapitamba* doit former un genre particulier de poisson dans la famille des spares. (M. ADANSON.)

ACARAPUCU, f. m. (*Hist. natur. Ichthyolog.*) poisson du Brésil dont Marcgrave a donné une courte description sans figure au liv. IV, chap. 2 de son *Histoire naturelle*.

Suivant lui, ce poisson est fluviatil, de bon goût, & se mange. Il a la forme comprimée d'un barbeau ou d'une perche d'un pié & demi de long, & trois à quatre pouces seulement, c'est-à-dire, quatre à cinq fois moins de largeur ou de profondeur; les écailles petites, les yeux grands, la bouche petite, prolongée en une espece de museau long de près de deux pouces, qui a la facilité de pousser les levres en avant, & de les retirer en dedans & les cacher entièrement à volonté. Il paroît absolument sans dents: ses nageoires sont au nombre de sept: savoir, deux pectorales; deux ventrales au dessous; une derriere l'anus; une qui s'étend le long du dos jusqu'àuprès de la queue, mais peu élevée, composée de rayons dont les antérieurs sont épineux, un peu plus longs, & peuvent se coucher en arriere dans une rainure: la septieme, ou celle de la queue est fourchue & longue de trois pouces à trois pouces & demi.

Les nageoires sont cendré-clair, à l'exception des deux ventrales, & de celle de l'anus dont la couleur est blonde ou jaunâtre. Son corps est argentin, un peu mélangé d'or vers le dos: on apperçoit aussi de chaque côté six taches oblongues bleu-rouffâtres, mais d'une teinte fort légère, & peu apparentes.

Remarques. On ne peut guere douter, d'après cette description, que ce poisson ne soit une espece du genre de l'*acarapitamba* dans la famille des spares. (M. ADANSON.)

ACARAUNA, f. m. (*Hist. natur. Ich-*

thyolog.) poisson ainsi appelé au Brésil, & qui se trouve pareillement au Cap-Verd, où on le pêche autour des rochers. Marcgrave en a fait graver, au livre IV, chap. 2 de son *Histoire naturelle du Brésil*, une figure qui n'est pas trop bonne, & qui a été copiée par Jonston & Ruisch, page 123, planche 32, figure 1 de son *Histoire générale des poissons*. Artedi & M. Linné, après lui, l'appellent *charodon caudâ bifurcâ aculeo in utroque latere ad caudam*.

La forme de ce poisson est très-comprimée par les côtés, fort haute du dos & peu allongée. Il a environ huit pouces de longueur, les yeux grands, la bouche petite, bien garnie de dents très-fines & languettes; les écailles petites. Ses nageoires sont au nombre de sept: savoir, deux pectorales de moyenne grandeur, deux ventrales étroites au dessous d'elles; une derriere l'anus fort longue; une plus longue encore étendue sur le dos de la tête à la queue, dont les rayons antérieurs sont plus épineux & plus courts que les postérieurs; une septieme enfin à la queue qui est fourchue jusqu'à son milieu.

Sa couleur générale est un cendré-noir, rougeâtre aux deux côtés du corps près de la queue; on voit une espece d'aiguillon ou d'osselet cartilagineux comme les autres os de poisson, ovoïde, long de six lignes environ, couleur de corne, lisse, luisant, très-pointu à ses extrémités, attaché par son milieu dans une rainure pratiquée dans le corps où il est ordinairement couché comme dans une gaine, mais dont il peut sortir à volonté, pour attaquer ses ennemis ou se défendre contre eux. Cet aiguillon lui a fait donner aussi les noms de *lancette* & de *chirurgien*.

Remarques. L'*acarauna* peut donc, par ce caractère, faire un genre particulier de poisson dans la famille des spares avec lesquels il a tant d'autres rapports, & il est étonnant qu'Artedi & M. Linné aient changé ce nom en celui de *charodon*, qui veut dire *dents en cheveux*, d'autant plus que ce nom peut s'appliquer également à nombre d'autres genres de poissons de cette même famille, qui ont, comme celui-ci, les dents menues, & pour ainsi dire capillaires. (M. ADANSON.)

ACARIATION, f. f. *royez* ACCARIATION. (H)

* ACARICABA, f. plante du Brésil dont les racines aromatiques peuvent être comptées entre les meilleurs aperitifs. On s'en sert dans les obstructions de la rate & des reins. Les Médecins regardent le suc de ses feuilles comme un antidote & comme un vomitif. Cet article de l'*acaricaba* pourroit bien avoir deux défauts ; celui d'en dire trop des propriétés de la plante, & de n'en pas dire assez de ses caractères.

§ ACARICOBA, f. m. (*Histoire nat. Botaniq.*) On fait aujourd'hui que cette plante est une espèce d'écuelle d'eau, *hydrocotyle*, qui diffère particulièrement de celle de l'Europe, en ce que son ombelle porte plus de cinq fleurs qui sont d'un blanc jaunâtre. Sa racine principale, qui ressemble à celle du persil, a une saveur agréable, aromatique, piquante & échauffante, d'où dépend sa vertu apéritive & desobstruative des reins & du foie. Le suc de ses feuilles n'est un antidote que comme vomitif, qui débarrasse aussi-tôt l'estomac du poison qu'on auroit avalé.

Remarques. C'est par corruption qu'on lit dans quelques dictionnaires *acaricaba* au lieu d'*acaricoba*, nom que les Brésiliens donnent à cette plante, selon *Maregrave* qui en fait la description à la page 27 de son *Histoire naturelle du Brésil*. Les Portugais l'appellent *herbe de capitaine*, *erva do capitão*, à raison de ses propriétés. *M. Linné* la désigne sous le nom d'*hydrocotyle, umbellata, foliis peltatis, umbellis multifloris.* (*Système nat. édition. 12, page 202, n°. 2.*) L'écuelle d'eau est, comme l'on sait, de la famille des plantes ombellifères. *Voyez* - en les caractères généraux dans nos *Familles des plantes*, page 100. (*M. ADANSON.*)

* ACARNAN, f. *Ἀκάρναν*, poisson de mer dont il est parlé dans *Athénée*, *Rondelet*, & *Aldrovande*. On prétend qu'il est diurétique, de facile digestion, & très-nourrissant. Mais il y a mille poissons dont on en peut dire autant, & qui peut-être ne sont pas mentionnés dans *Athénée*, & ne s'appellent pas *acarnan*. C'est peut-être le même qu'*acarne*. *Voyez* ce mot.

* ACARNANIE, f. f. (*Géogr.*) pro-

vince de l'Épire qui avoit à l'orient l'Étolie, à l'occident le golfe d'Ambracie, & au midi la mer Ionienne. C'est aujourd'hui Desporat, ou la petite Grece, ou la Carnie.

* ACARNANIE, f. f. (*Géogr.*) ville de Sicile où Jupiter avoit un Temple renommé.

ACARNAR, f. nom d'une étoile. *Voyez* ACHARNAR. (O)

ACARNE, f. m. *Ἰσάρνη*, poisson de mer semblable au pagre & au pagel, avec lesquels on le vend à Rome sous le nom de *phragolino*, que l'on donne à ces trois espèces de poisson. L'*acarne* est blanc, ses écailles sont argentées, le dessus de sa tête est arqué en descendant jusqu'à la bouche, qui est petite. Ses dents sont menues, ses yeux grands & de couleur d'or ; l'espace qui se trouve entre les deux yeux est aplati, les nageoires sont blanches ; il y a à la racine des premières une marque mêlée de rouge & de noir. La queue est rouge ; on voit sur le corps un trait qui va en ligne droite depuis les ouies jusqu'à la queue. On pêche ce poisson en été & en hiver ; sa chair a un goût doux, quoiqu'un peu astringent à la langue ; elle est nourrissante, & se digère facilement. Les parties intérieures de l'*acarne* sont à-peu-près semblables à celles du pagre & du pagel. *Rondelet, Aldrovande. Voyez* PAGRE & PAGEL. *Voyez* aussi POISSON. (I)

* ACARO, f. (*Géogr.*) contrée & village du royaume d'Acambou, sur la côte de Guinée en Afrique. *Long.* 18. *lat.* 5. 40.

ACASTE, (*Mytholog.*) fils de Pélias, roi de Thessalie, & parent de Jason, fut un des Argonautes : il a passé pour un grand chasseur, habile sur-tout à tirer de l'arc, *jaculo insignis Acastus*, dit Ovide. A son retour de l'expédition de la Colchide, ayant trouvé son père mort, il engagea les Argonautes à descendre avec lui en Thessalie pour y célébrer des jeux funèbres en l'honneur de Pélias. Pline veut qu'*Acaste* soit le premier qui ait fait célébrer des jeux funèbres. Ce prince voulut ensuite venger la mort de son père sur ses sœurs qui l'avoient égorgé ; mais *Hercule* s'opposa à sa vengeance. (+)

* ACATALECTIQUE, adj. pris substantif. dans la Poétique des Anciens, signifie des vers complets, qui ont tous leurs piés

leurs syllabes, & auxquels il ne manque rien à la fin. Voyez PIE & VERS.

Ce mot est composé du Grec *κατά* & de *τέλος*, finir, cesser, d'où se forme *καταλήξις*, qui signifie manquant de quelque chose à la fin ou incomplet, & d'un privatif, qui précédant *καταλήξις*, lui donne une signification toute opposée; conséquemment on appeloit *catalectique* tout vers qui manquoit d'une syllabe à la fin, & dont la mesure n'étoit pas complète.

Horace fournit un exemple de l'un & de l'autre dans ces deux vers de la quatrième ode de son premier livre: ainsi scandez

Solvitur | acris hy | ems gra | tā vice |
veris | & sū | voni ,
Trahunt | que sic | cas ma | china | cari |
nas.

dans le premier desquels les piés sont complets, au lieu que dans le second il manque une syllabe pour faire un vers iambique de six piés. (G)

ACATALLEPSIE, f. f. terme qui signifie l'impossibilité qu'il y a qu'une chose soit conçue ou comprise. Voyez CONCEPTION.

Ce mot est formé d'un privatif, & *κατα* *ἀκρίτως* découvrir, saisir, lequel est composé lui-même de *κατά* & *ἀκρίτως*, prendre. Voyez CATALEPSIE.

Acatalepsie est synonyme à *incompréhensibilité*. Voyez COMPRÉHENSION.

Les Pyrrhoniens ou Sceptiques tenoient pour *l'acatalepsie* absolue: toutes les sciences ou les connoissances humaines n'alloient, selon eux, tout au plus qu'à l'apparence & à la vraisemblance. Ils déclamoient beaucoup contre les sens, & les regardoient comme la source principale de nos erreurs & de notre séduction. V. SCEPTIQUE, PYRRHONIEN, ACADEMIQUE, SENS, ERREUR, PROBABILITÉ, DOUTE, SUSPENSION, &c. (X)

* Arcétilas fut le premier défenseur de *l'acatalepsie*. Voici comment il en raisoñoit. On ne peut rien savoir, disoit-il, pas même ce que Socrate croyoit ne pas ignorer, qu'on ne sait rien.

Cette impossibilité vient, & de la nature des choses, & de la nature de nos facultés,

mais plus encore de la nature de nos facultés que des choses.

Il ne faut donc ni nier, ni assurer quoi que ce soit; car il est indigne du philosophe d'approuver ou une chose fausse, ou une chose incertaine, & de prononcer avant que d'être instruit.

Mais tout ayant à-peu-près les mêmes degrés de probabilité, un philosophe pour & contre peut donc se déclarer contre celui qui nie ou qui assure quoi que ce soit; sûr, ou de trouver enfin la vérité qu'il cherche, ou de nouvelles raisons de croire qu'elle n'est pas faite pour nous. C'est ainsi qu'Arcétilas la chercha toute sa vie, perpétuellement aux prises avec tous les philosophes de son temps.

Mais si ni les sens ni la raison ne sont pas des garans assez sûrs pour être écoutés dans les écoles de philosophie, ajoutoit-il, ils suffisent au moins dans la conduite de la vie, où l'on ne risque rien à suivre des probabilités, puisqu'on est avec des gens qui n'ont pas de meilleurs moyens de se déterminer.

ACATECHICHITLI, f. m. (*Histoire nat. Ornitholog.*) espece de tarin du Mexique, que Fernandez décrit sous le nom d'*acatechichilli*, seu avis confricans se ad arundines (*Histoire de la nouvelle Espagne, chap. 13, pag. 17.*) M. Brisson le nomme tarin du Mexique: *Carduelis superne ex fusco-virescens, inferne ex alboballescens; remigibus rectricibusque fusco-virescentibus.... Liguinus Mexicanus.* (*Ornithologie, vol. III, pag. 70.*)

Cet oiseau est un peu moins grand que le chardonneret. Il est par-tout d'un brun verdâtre, excepté sous la gorge; le dessous du cou, la poitrine, le ventre, les côtés, les cuisses, les jambes, les plumes tectrices du dessous de la queue, & celles du dessous des ailes qui sont d'un blanc jaunâtre.

Il reste communément dans les roseaux qui bordent les marécages au Mexique. Il se nourrit de grains, fait son nid, élève ses petits & chante de même que le tarin de l'Europe. (*M. ADANSON.*)

ACATSJA-VALLI, f. m. (*Histoire nat. Botanique,*) plante parasite du Malabar, dont on voit une figure assez bonne quoi-

qu'incomplète, dans l'*Hortus Malabaricus*, vol. VII, planche 44, pag. 83. Les Brames l'appellent encore *medica-tali* & *mudila-tali*; les Portugais *ramos dasévi*; les Hollandois *meer vlecht wortel*. C'est le *castytha filiformis* de M. Linné. *Systema nat. edit. 12*, pag. 281, n°. 1.

C'est à Cochin, & dans d'autres endroits des Indes, que croît communément cette plante. Elle couvre, sous la forme d'un peloton de ficelle bien mêlée, les arbres des forêts les plus épaisses, entortillant irrégulièrement autour de leurs branches ses tiges qui sont cylindriques, du diamètre d'une ligne, & qui s'y attachent au moyen d'un nombre considérable de suçoirs hémisphériques, qui tirent & pompent la sève de leur écorce, ainsi que nombre de branches qui se subdivisent en d'autres encore plus petites, alternes, & du diamètre d'un tiers de ligne au plus. Le long de ces tiges & branches sortent çà & là de petites feuilles verd - jaunes comme elles, en forme d'écaillés fort espacées, & écartées les unes des autres.

De l'aisselle de chaque feuille, à la distance de trois à quatre pouces, sort un pédicule cylindrique, ordinairement finueux ou torpillé, long d'un pouce sur un tiers de ligne de diamètre, qui porte dans sa moitié supérieure six à dix fleurs disposées en épi, sessiles, blanches, de deux lignes de diamètre, accompagnées chacune d'une écaille une fois plus courte, assez semblable aux feuilles des tiges. Chaque fleur consiste en un calice d'une seule pièce, renflé en sphéroïde ou en bourse, à petite ouverture bordée de six denticules, disposés sur deux rangs, de manière que les trois intérieurs, qui sont fourchus, sont alternes avec les trois extérieurs, & semblent tenir lieu de la corolle qui lui manque: il accompagne & enveloppe le fruit jusqu'à sa parfaite maturité. Sur les parois intérieures de ce calice sont disposées sur trois rangs neuf étamines, entre les filets desquelles on aperçoit neuf tubercules jaunes-rougeâtres: les anthers de ces étamines sont à deux loges, qui s'ouvrent de bas en haut par une valvule elliptique, comme dans le laurier. Du fond du calice s'éleve un ovaire sphéroïde, surmonté d'un style épais cylindrique, dont

le bout est tronqué, & forme un stigmate velouté. L'ovaire en mûrissant, devient une capsule membraneuse, sphéroïde, mince, verte d'abord, ensuite noire, enveloppée entièrement dans le calice, qui est verd d'abord, ensuite blanchâtre & épais. Cette capsule ne s'ouvre pas, elle est à une loge, & contient une graine sphéroïde à deux enveloppes, composées de deux lobes ou cotyledons plats, terminés & réunis par une radicule assez courte, qui pointe en haut vers le ciel.

Qualités. Les fleurs de cette plante sont sans odeur, ainsi que ses autres parties. Elle a une vertu astringente vulnérable.

Usages. Les Indiens la font sécher ou rôtir avec le nirvalli pullu, qu'ils pulvérisent avec le gingembre; puis ils font de cette poudre, mêlée avec du beurre, un onguent, qu'ils appliquent sur les vieux ulcères, pour les nettoyer. On l'emploie pareillement pour les ulcères de la tête, après l'avoir séchée au feu avec l'écorce de l'arec & le tsjangelam parendi, pulvérisées & mêlées avec l'opium ou le suc du pavot. Pilée & réduite en consistance liquide avec le cardamome, le lait & l'huile de sésame, elle apaise les ardeurs de la tête. Son infusion & sa décoction, prise en forme de bain, soulage la migraine; & son suc, uni au sucre, tempere les chaleurs & dissipe l'embaras des yeux.

Remarques. L'*acatsja-valli* est donc un genre de plante bien différent de la cuscute; & c'est pour ne pas tomber dans le défaut de M. Linné, qui a voulu lui approprier le nom grec *castytha*, de la cuscute, que nous lui avons laissé son nom spécifique Malabare, en la rangeant sous le genre du rombut d'Amboine, que nous avons placé dans notre quarantième famille des garous, où elle vient naturellement. (*M. ADANSON.*)

ACAWERIA, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante de l'île de Ceylan, dont M. Burmann donne une figure assez bonne, mais incomplète, dans son *Thesaurus Zeylanicus*, planche LXIV, sous le nom de *ligustrum foliis ad singula internodia ternis*, *lignum colubrinum officinis creditum*, page 141. Les habitans de Ceylan l'appellent *acawerya*, selon Herman, (p. 4.) & ra-

metul ou *cametul*, selon Garzias & Grimm. C'est le *lignum colubrinum primum* & *laudatissimum* de Garzias, *aromat.* pag. 163; le *clematis indica persica foliis*, *fructu perichlymeni*. Bauhin. *Pinax*, pag. 304; & l'*ophionylon foliis quaternis* de M. Linné, *flora Zeylanica*, n°. 398; *ophioxylum serpentinum*. *Syistema natur.* edit. 12, pag. 667, n°. 1.

C'est un arbrisseau de cinq piés de hauteur, peu rameux, & d'une forme élégante & agréable à la vue, dont la racine nouvelle serpente, comme une couleuvre, sous terre, est ligneuse, blanche, & couverte d'une écorce cendrée. Ses branches sont menues, triangulaires, cannelées, & comme articulées à chaque nœud, d'où les feuilles sortent trois à trois, étagées ou verticillées, elliptiques, pointues aux deux bouts, longues de trois à quatre pouces, & deux fois moins larges, entières, portées sur un pédicule assez court.

Du bout de chaque branche sort un pédicule long d'un pouce environ, terminé par un corymbe de trente à quarante fleurs, longues de deux lignes au plus, portées sur un péduncule un peu plus long. Chaque fleur est hermaphrodite, composée d'un calice fort petit, hémisphérique, d'une seule pièce, à cinq dents, d'une corolle d'une seule pièce, en entonnoir, à cinq divisions régulières, & de deux étamines courtes. Du fond de ce calice sort un ovaire ovoïde, surmonté d'un style terminé par deux stigmates en lames. Cet ovaire devient en mûrissant une capsule sphéroïde comprimée, de cinq lignes de diamètre, un peu moins longue, fourchue en deux cornes, comme une mitre, à deux loges qui contiennent chacune une graine ovoïde de trois lignes environ de longueur.

Qualités. Toute la plante a une saveur amère, & elle possède les mêmes vertus que le mungos ou le grand arbre des serpens.

Usages. Les habitans de l'île de Ceylan emploient la poudre de sa racine à la dose d'une demi-dragme jusqu'à une dragme dans toutes les maladies soupçonnées de poison, & contre les morsures des bêtes venimeuses.

Remarques. Il y a une grande contra-

diction entre les auteurs au sujet du rang que doit occuper cette plante parmi les quatre qui passent pour être le contre-poison des serpens les plus venimeux. Garzias paroît lui donner le premier rang; & son nom dans les boutiques, est celui de racine aux serpens, *serpentum radix*, autant parce que sa racine serpente sous terre, que parce qu'elle seule est d'usage contre les morsures venimeuses des serpens; c'est donc à tort que M. Linné lui donne le nom d'*ophioxylum* ou *bois de serpent*, *lignum colubrinum*. Le vrai bois de serpens, *lignum colubrinum*, des boutiques, est l'arbre que Rumphe appelle *caju-ular*, qui ne croît point dans l'île de Ceylan, où sont les trois autres espèces, & dont le bois, très-amer, est l'antidote des morsures venimeuses aux îles de Timor, Rotta, &c. où il est commun.

L'*ophiorrhiza*, ou *serpentum radix* de M. Linné, *Syistema natura*, pag. 153, comprend le mungos des Persans & le mitra de l'Amérique, qui sont deux plantes de genres fort différens. Nous donnerons aux *articles MUNGOS, BOIS DE SERPENT, RACINE DE SERPENT*, des notions plus certaines, & capables de lever la confusion qui regne, & que M. Linné a augmentée, sur les quatre ou cinq plantes qui portent le nom de *bois de serpent*, ou *racine de serpent*.

L'*acavveria* forme un genre particulier voisin du lilas dans la famille des jasmins, qui est la vingt-neuvième de nos familles, pag. 223. (M. ADANSON.)

* ACAZER, v. act. donner en sief ou à rente: delà vient *acaquement*. Voyez FIEF, RENTE.

ACCAPAREMENT, s. m. c'est un achat de marchandises défendues par les ordonnances.

On le prend aussi pour une espèce de monopole consistante à faire des levées considérables de marchandises, pour s'en approprier la vente à foi seul, à l'effet de les vendre à si haut prix qu'on voudra.

ACCAPARER par conséquent signifie acheter des marchandises défendues, ou faire des levées des marchandises permises, qui les rendent rares. (H)

On dit *accaparer* des blés, des laines,

des cires, des suifs, &c. En bonne police cette manœuvre est défendue sous peine de confiscation des marchandises *accaparées*, d'amende pécuniaire, & même de punition corporelle en cas de récidive.

Quelques-uns confondent le terme d'*accaparer* avec celui d'*enharrer* : mais ils sont différens, & n'ont rien de commun que les mêmes défenses & les mêmes peines. Voyez ENHARRER. (G)

§ ACCAREMENT, f. m. ou ACAREMENT, ou ACCARIATION. Voyez ce mot.

ACCARER, v. a. (terme de palais.) n'est pas précisément synonyme à *confronter*, quoiqu'il signifie littéralement & suivant l'étymologie Espagnole, *mettre tête à tête* ou *face à face*. *Accarer* ne se dit que d'un accusé que l'on présente à son co-accusé ; au lieu que l'on dit *confronter des témoins*, ou les présenter les uns aux autres : *confronter un accusé avec les témoins*, *confronter des accusés*. *Accarer* ne se dit que dans le dernier sens, lorsque l'on confronte plusieurs accusés ensemble. On ne dit point *accarer des témoins*. (A.A.)

§ ACCARIATION, f. f. (terme de palais.) Il n'est point synonyme à *confrontation*. Celle-ci consiste à présenter l'accusé aux témoins. L'*accariation*, au contraire, est la confrontation qui se fait d'un accusé à son co-accusé : on la nomme quelquefois *affrontation*. Ferrière dit que « ce mot vient » de *cara*, qui signifie en Espagnol la » *tête* ou le *visage de l'homme*. » *Accarement* ou *accariation* seroit donc au sens littéral l'action de mettre un accusé tête à tête ou face à face avec son co-accusé. (A.A.)

* ACCARON, f. m. (Géogr.) ville de la Palestine, celui des cinq gouvernemens des Philistins où l'arche fut gardée après avoir été prise. Beelzebuth étoit le Dieu d'*Accaron*.

* ACCASTILLAGE, (Architecture Navale.) Ce mot vient de *castel* ou *château* ; mais l'usage veut que l'on prononce *accastillage*. L'*accastillage* est le château sur l'avant & sur l'arrière d'un vaisseau. Pour s'en former une idée exacte, on n'aura qu'à consulter la *Planche première de la Marine*, & les explications qui y seront jointes. Voyez VAISSEAU.

Le roi par une ordonnance de l'année 1675, défend aux officiers de ses vaisseaux de faire aucun changement aux *accastillages* & aux *joues* par des séparations nouvelles, à peine de cassation.

On fait un *accastillage* à l'avant & à l'arrière des vaisseaux, en les élevant & bordant au dessus de la lisse de vibord, & cet exhaussement commence aux herpes de l'embelle. On met pour cet effet deux, trois ou quatre herpes derrière le mât, à proportion de la hauteur qu'on veut donner à l'*accastillage* : on le borde ensuite de planches qu'on nomme *clin*, ou *esquain*, ou *quein*, auxquelles on donne l'épaisseur convenable.

Ces bordages qu'on appelle l'*esquain*, doivent être tenus plus larges à l'arrière, où ils joignent les montans du revers, qu'en dedans ou vers le milieu du vaisseau, afin que l'*accastillage* aille toujours en s'élevant ; car s'il paroïssoit baisser, ou être le niveau, il formeroit un coup d'œil désagréable. Lorsque ces bordages sont cousus & élevés autant qu'il faut, on laisse une ouverture au dessus, telle qu'on juge à propos, & l'on coud ensuite les dernières planches de l'*esquain*. A chaque herpe, on élève l'*accastillage* d'un pied, ou a-peu-près, selon la grandeur du vaisseau : mais à l'arrière, on met les herpes entre les dernières planches de l'*esquain*, pour que la dunette soit plus saine : on laisse aussi fort souvent du jour ou un vide entre les plus hautes planches & celles qui sont au dessous.

ACCASTILLÉ, adj. & part. passif. Un vaisseau *accastillé* est celui qui a un château sur son avant & sur son arrière.

Le mot *accastille* s'applique au côté entier du vaisseau, depuis la ligne de flotaïson jusqu'au sommet des châteaux, des gaillards d'avant & d'arrière ; & il veut dire que l'on a fini entièrement de border les côtés du vaisseau, & de placer les préceintes & les lisses. C'est en ce sens que l'on dit qu'un vaisseau est bien *accastillé*, lorsque la tonture ou courbure de ses préceintes & de ses lisses forme un coup d'œil agréable, & fait bien augurer des qualités du vaisseau.

Accastillé s'applique aussi aux seuls châteaux d'avant & d'arrière, & il sert à désigner qu'un vaisseau a ou n'a point de

château sur son avant & sur son arriere. *Accaillillé* devoit se prononcer *accaillillé*, par la même raison que l'on devoit prononcer *accaillillage* pour *accaillillage*. (Voyez ci-devant ce mot.) Dans l'usage, *accaillillé* diffère cependant d'*accaillillage*, en ce que *accaillillage* désigne plus particulièrement les seuls châteaux d'avant & d'arriere, & qu'*accaillillé* s'applique plus particulièrement au côté entier du vaisseau. (M. DULAC.)

ACCEDER à un contrat ou à un traité, c'est joindre son consentement à un contrat ou traité déjà conclu & arrêté entre deux autres personnes ou un plus grand nombre.

En ce sens on dit : les états généraux ont *accédé* au traité d'Hanovre ; la Czarine a *accédé* au traité de Vienne. Voyez TRAITÉ. (H)

§ ACCELERATEUR, (Anatomie.) c'est le nom d'un muscle qui mérite d'être décrit exactement, étant, sans comparaison, le principal muscle de la génération dans l'homme.

Ce muscle paroît assez simple au premier abord ; c'est une espece de gaine musculaire qui couvre entièrement la bulbe de l'uretre, & dont la convexité inférieure est partagée par une ligne cellulaire, d'où se répandent à droit & à gauche des fibres parallèles qui se réunissent & forment deux queues attachées à l'enveloppe des corps caveaux, avant que ces corps se réunissent, & au delà de leur réunion.

Ces muscles ont plusieurs communications avec les muscles voisins : deux faisceaux de fibres y viennent depuis le sphincter : des fibres des muscles transversaux de l'uretre accompagnent ces faisceaux : un autre paquet de fibres part du sphincter, & se termine au milieu de l'extrémité de l'*accélérateur* : quelques fibres du levateur s'y réunissent quelquefois.

Le point fixe de l'*accélérateur*, c'est le sphincter ; pour que l'*accélérateur* puisse déployer sa force, il faut que le sphincter soit ferme. L'*accélérateur* comprime alors, en se contractant, la bulbe de l'uretre ; il le vide entièrement, & on sent, dans cette action, le sphincter qui se durcit, quelle que soit la liqueur qui sort de l'uretre.

De grosses branches de l'artere & de la veine du penil passent entre les fibres de l'*accélérateur*, & se rendent à la bulbe. Ces vaisseaux sont comprimés dans l'action de ce muscle, & il contribue par-là à l'érection. Comme il est soumis à la volonté, & que l'érection ne l'est pas, il n'est qu'accessoire dans cette action, dont les causes se dérobent à nos sens. L'*accélérateur* agit par secousses & par intervalles. (H. D. G.)

ACCELERATION, subst. f. c'est l'accroissement de vitesse dans le mouvement d'un corps. Voyez VITESSE & MOUVEMENT.

Accélération est opposée à *retardation* ; terme par lequel on entend la diminution de vitesse. Voyez RETARDATION.

Le terme d'*accélération* s'emploie particulièrement en Physique, lorsqu'il est question de la chute des corps pesans qui tendent au centre de la terre par la force de leur gravité. Voyez GRAVITÉ & CENTRE.

Que les corps en tombant soient accélérés, c'est une vérité démontrée par quantité de preuves, du moins à *posteriori* : ainsi nous éprouvons que plus un corps tombe de haut, plus il fait une forte impression, plus il heurte violemment la surface plane, ou autre obstacle qui l'arrête dans sa chute.

Il y a eu bien des systèmes imaginés par les philosophes pour expliquer cette *accélération*. Quelques-uns l'ont attribuée à la pression de l'air : plus, disent-ils, un corps descend, plus le poids de l'atmosphère qui pèse dessus est considérable, & la pression d'un fluide est en raison de la hauteur perpendiculaire de ses colonnes : ajoutez : disent-ils, que toute la masse du fluide pressant par une infinité de lignes droites qui se rencontrent toutes en un point, savoir au centre de la terre, ce point où aboutissent toutes ces lignes soutient, pour ainsi dire, la pression de toute la masse ; conséquemment plus un corps en approche de près, plus il doit sentir l'effet de la pression qui agit suivant des lignes prêtes à se réunir. Voyez AIR & ATMOSPHERE.

Mais ce qui renverse toute cette explication, c'est que plus la pression de l'air

augmente, plus augmente aussi la résistance ou la force avec laquelle ce même fluide tend à repousser en en-haut le corps tombant. *Voyez* FLUIDE.

On essaie pourtant encore de répondre que l'air à mesure qu'il est plus proche de la terre, est plus grossier & plus rempli de vapeurs & de particules hétérogènes qui ne sont point un véritable air élastique; & l'on ajoute que le corps, à mesure qu'il descend, trouvant toujours moins de résistance de la part de l'élasticité de l'air, & cependant étant toujours déprimé par la même force de gravité qui continue d'agir sur lui, il ne peut pas manquer d'être accéléré. Mais on sent assez tout le vague & le peu de précision de cette réponse: d'ailleurs, les corps tombent plus vite dans le vide que dans l'air. *Voyez* MACHINE PNEUMATIQUE; *voyez* aussi ELASTICITÉ.

Hobbes, *Philosop. Probl. c. j. p. 3.* attribue l'accélération à une nouvelle impression de la cause qui produit la chute des corps, laquelle selon son principe est aussi l'air: en même temps, dit-il, qu'une partie de l'atmosphère monte, l'autre descend: car en conséquence du mouvement de la terre, lequel est composé de deux mouvemens, l'un circulaire, l'autre progressif, il faut aussi que l'air monte & circule tout à la fois. Delà il s'ensuit que le corps qui tombe dans ce milieu, recevant à chaque instant de sa chute une nouvelle pression: il faut bien que son mouvement soit accéléré.

Mais pour renverser toutes les raisons qu'on tire de l'air par rapport à l'accélération, il suffit de dire qu'elle se fait aussi dans le vide, comme nous venons de l'observer.

Voici l'explication que les Péripatéticiens donnent du même phénomène. Le mouvement des corps pesans en en-bas, disent-ils, vient d'un principe intrinsèque qui les fait tendre au centre, comme à leur place propre & à leur élément, où étant arrivés ils seroient dans un repos parfait; c'est pourquoi, ajoutent-ils, plus les corps en approchent, plus leur mouvement s'accroît: sentiment qui ne mérite pas de réfutation.

Les Gassendistes donnent une autre raison

de l'accélération: ils prétendent qu'il sort de la terre des espèces de corpuscules attractifs, dirigés suivant une infinité de filets directs qui montent & descendent; que ces filets partant comme des rayons d'un centre commun, deviennent de plus en plus divergens à mesure qu'ils s'en éloignent; en sorte que plus un corps est proche du centre, plus il supporte de ces filets attractifs, plus par conséquent son mouvement est accéléré. *Voyez* CORPUSCULES & AIMANT.

Les Cartésiens expliquent l'accélération par des impulsions répétées de la matière subtile éthérée, qui agit continuellement sur les corps tombans, & les pousse en en-bas. *Voyez* CARTÉSIANISME, ETHER, MATIÈRE SUBTILE, PESANTEUR, &c.

La cause de l'accélération ne paroît pas quelque chose de si mystérieux, si on veut faire abstraction pour un moment de la cause qui produit la pesanteur, & supposer seulement avec Galilée, que cette cause ou force agit continuellement sur les corps pesans; on verra facilement que le principe de la gravitation qui détermine le corps à descendre, doit accélérer ces corps dans leur chute par une conséquence nécessaire. *Voyez* GRAVITATION.

Car le corps étant une fois supposé déterminé à descendre, c'est sans doute sa gravité qui est la première cause de son commencement de descente: or quand une fois sa descente est commencée, cet état est devenu en quelque sorte naturel au corps; de sorte que laissé à lui-même il continueroit toujours de descendre, quand même la première cause cesseroit; comme nous voyons dans une pierre jetée avec la main, qui ne laisse pas de continuer de se mouvoir après que la cause qui lui a imprimé le mouvement a cessé d'agir. *Voyez* LOI DE LA NATURE & PROJECTILE.

Mais outre cette détermination à descendre imprimée par la première cause, laquelle suffiroit pour continuer à l'infini le même degré de mouvement une fois commencé, il s'y joint perpétuellement de nouveaux efforts de la même cause: savoir, de la gravité, qui continue d'agir sur le corps déjà en mouvement, de même que s'il étoit en repos.

Ainsi, y ayant deux causes de mouvement qui

qui agissent l'une & l'autre en même direction, c'est-à-dire, vers le centre de la terre, il faut nécessairement que le mouvement qu'elles produisent ensemble, soit plus considérable que celui que produiroit l'une des deux. Et tandis que la vitesse est ainsi augmentée, la même cause subsistant toujours pour l'augmenter encore davantage, il faut nécessairement que la descente soit continuellement accélérée.

Supposons donc que la gravité, de quelque principe qu'elle procède, agisse uniformément sur tous les corps à égale distance du centre de la terre; divisant le temps que le corps pesant met à tomber sur la terre, en parties égales infiniment petites, cette gravité poussera le corps vers le centre de la terre, dans le premier instant infiniment court de la descente: si après cela on suppose que l'action de la gravité cesse, le corps continueroit toujours de s'approcher uniformément du centre de la terre avec une vitesse infiniment petite, égale à celle qui résulte de la première impression.

Mais ensuite si l'on suppose que l'action de la gravité continue, dans le second instant le corps recevra une nouvelle impulsion vers la terre, égale à celle qu'il a reçue dans le premier, par conséquent sa vitesse sera double de ce qu'elle étoit dans le premier instant; dans le troisième instant elle sera triple; dans le quatrième, quadruple; & ainsi de suite: car l'impression faite dans un instant précédent, n'est point du tout altérée par celle qui se fait dans l'instant suivant; mais elles sont, pour ainsi dire, entassées & accumulées l'une sur l'autre.

C'est pourquoi comme les instans de temps sont supposés infiniment petits, & tous égaux les uns aux autres, la vitesse acquise par le corps tombant sera dans chaque instant comme les temps depuis le commencement de la descente, & par conséquent la vitesse sera proportionnelle au temps dans lequel elle est acquise.

De plus l'espace parcouru par le corps en mouvement pendant un temps donné, & avec une vitesse donnée, peut être considéré comme un rectangle composé du temps & de la vitesse. Je suppose donc *A* (*Pl. de Mécan. fig. 14.*) le corps pesant qui

descend, *AB* le temps de la descente; je partage cette ligne en un certain nombre de parties égales, qui marqueront les intervalles ou portions du temps donné: savoir, *AC*, *CE*, *EG*, &c. je suppose que le corps descend durant le temps exprimé par la première des divisions *AC*, avec une certaine vitesse uniforme provenant du degré de gravité qu'on lui suppose; cette vitesse sera représentée par *AD*, & l'espace parcouru, par le rectangle *CAD*.

Or l'action de la gravité ayant produit dans le premier moment la vitesse *AD*, dans le corps précédemment en repos; dans le second moment elle produira la vitesse *CF*, double de la précédente; dans le troisième moment à la vitesse *CF* sera ajouté un degré de plus, au moyen duquel sera produite la vitesse *EH*, triple de la première, & ainsi du reste; de sorte que dans tout le temps *AB*, le corps aura acquis la vitesse *BK*: après cela prenant les divisions de la ligne qu'on voudra, par exemple, les divisions *AC*, *CE*, &c. pour le temps, les espaces parcourus pendant ces temps seront comme les aires ou rectangles *CD*, *EF*, &c. en sorte que l'espace décrit par le corps en mouvement, pendant tout le temps *AB*, sera égal à tous les rectangles, c'est-à-dire, à la figure dentelée *ABK*.

Voilà ce qui arriveroit si les accroissemens de vitesse se faisoient, pour ainsi dire, tout-à-coup, au bout de certaines portions finies de temps; par exemple, en *C*, en *E*, &c. en sorte que le degré de mouvement continuât d'être le même jusqu'au temps suivant où se feroit une nouvelle accélération.

Si l'on suppose les divisions ou intervalles de temps plus courts, par exemple, de moitié; alors les dentelures de la figure seront à proportion plus serrées, & la figure approchera plus du triangle.

S'ils sont infiniment petits, c'est-à-dire, que les accroissemens de vitesse soient supposés être faits continuellement & à chaque particule de temps indivisible: comme il arrive en effet: les rectangles ainsi successivement produits formeront un véritable triangle, par exemple, *ABE*, *fig. 65*; tout le temps *AB* consistant en petites por-

ions de temps A_1 , A_2 , &c. & l'aire du triangle ABE en la somme de toutes les petites surfaces ou petits trapezes qui répondent aux divisions du temps; l'aire ou le triangle total exprime l'espace parcouru dans tout le temps AB .

Or les triangles ABE , A_1f , étant semblables, leurs aires sont l'une à l'autre comme les carrés de leurs côtés homologues AB , A_1 , &c. & par conséquent les espaces parcourus sont l'un à l'autre, comme les carrés des temps.

Delà nous pouvons aussi déduire cette grande loi de l'accélération: « qu'un corps » descendant avec un mouvement unifor- » mément accéléré, décrit dans tout le » temps de sa descente un espace qui est » précisément la moitié de celui qu'il auroit » décrit uniformément dans le même temps » avec la vitesse qu'il auroit acquise à la » fin de sa chute ». Car, comme nous l'avons déjà fait voir, tout l'espace que le corps tombant a parcouru dans le temps AB , sera représenté par le triangle ABE ; & l'espace que ce corps parcourroit uniformément en même temps avec la vitesse BE , sera représenté par le rectangle $ABEF$; or on fait que le triangle est égal précisément à la moitié du rectangle. Ainsi l'espace parcouru sera la moitié de celui que le corps auroit parcouru uniformément dans le même temps avec la vitesse acquise à la fin de sa chute.

Nous pouvons donc conclure, 1°. que l'espace qui seroit uniformément parcouru dans la moitié du temps AB , avec la dernière vitesse acquise BE , est égal à celui qui a été réellement parcouru par le corps tombant pendant tout le temps AB .

2°. Si le corps tombant décrit quelque espace ou quelque longueur donnée dans un temps donné, dans le double du temps il la décrira quatre fois; dans le triple, neuf fois, &c. En un mot, si les temps sont dans la proportion arithmétique, 1, 2, 3, 4, &c. les espaces parcourus seront dans la proportion 1, 4, 9, 16, &c. c'est-à-dire, que si un corps décrit, par exemple, 15 piés dans la première seconde de sa chute, dans les deux premières secondes prises ensemble, il décrira quatre fois 15 piés; neuf fois 15 dans les trois

premières secondes prises ensemble, & ainsi de suite.

3°. Les espaces décrits par le corps tombant dans une suite d'instans ou intervalles de temps égaux, seront comme les nombres impairs 1, 3, 5, 7, 9, &c. c'est-à-dire, que le corps qui a parcouru 15 piés dans la première seconde, parcourra dans la seconde trois fois 15 piés, dans la troisième, cinq fois 15 piés, &c. & puisque les vitesses acquises en tombant sont comme les temps, les espaces seront aussi comme les carrés des vitesses; & les temps & les vitesses en raison sous-doublées des espaces.

Le mouvement d'un corps montant ou poussé en-haut, est diminué ou retardé par le même principe de gravité agissant en direction contraire, de la même manière qu'un corps tombant est accéléré. Voyez RÉTARDATION.

Un corps lancé en en-haut s'éleve jusqu'à ce qu'il ait perdu tout son mouvement; ce qui se fait dans le même espace de temps que le corps tombant auroit mis à acquérir une vitesse égale à celle avec laquelle le corps lancé a été poussé en en-haut.

Et par conséquent les hauteurs auxquelles s'élevent des corps lancés en en-haut avec différentes vitesses, sont entr'elles comme les carrés de ces vitesses.

ACCÉLÉRATION des corps sur des plans inclinés. La même loi générale qui vient d'être établie pour la chute des corps qui tombent perpendiculairement, a aussi lieu dans ce cas-ci. L'effet du plan est seulement de rendre le mouvement plus lent. L'inclinaison étant par-tout égale, l'accélération, quoiqu'à la vérité moindre que dans les chutes verticales, sera égale aussi dans tous les instans depuis le commencement jusqu'à la fin de la chute. Pour les lois particulières à ce cas, voyez l'article PLAN INCLINÉ.

Galilée découvrit le premier ces lois par des expériences, & imagina ensuite l'explication que nous venons de donner de l'accélération.

Sur l'accélération du mouvement des pendules, voyez PENDULE.

Sur l'accélération du mouvement des projectiles, voyez PROJECTILE.

Sur l'accélération du mouvement des

corps comprimés lorsqu'ils se rétablissent dans leur premier état & reprennent leur volume ordinaire, Voyez COMPRESSION, DILATATION, CORDES, TENSION, &c.

Le mouvement de l'air comprimé est accéléré, lorsque par la force de son élasticité il reprend son volume & sa dimension naturelle : c'est une vérité qu'il est facile de démontrer de bien des manières. Voyez AIR, ELASTICITÉ.

ACCÉLÉRATION diurne des étoiles, (*Astronomie.*) c'est la quantité dont leur lever & leur coucher avancent chaque jour, ainsi que leur passage au méridien; elle est de $3' 55'' \frac{2}{70}$ en temps moyen, quoiqu'on dise communément $3' 56''$, parce qu'on néglige un dixième de seconde. Cette accélération, dont les astronomes font un usage continuel, vient du retardement effectif du soleil; son mouvement propre vers l'orient, qui est de $59' 8'' \frac{2}{70}$ de degrés tous les jours, fait que l'étoile qui passoit au méridien hier en même temps que le soleil, est plus occidentale aujourd'hui de $59' 8''$, ce qui exige $3' 56''$ de temps; elle passera donc plutôt de la même quantité.

Pour calculer rigoureusement la quantité de cette accélération, il faut faire la proportion suivante: $360^{\circ} 59' 8'' 204$, sont à $24^h 0' 0''$, comme $360^{\circ} 0'$ sont à $23^h 56' 4'' 908$; c'est la durée moyenne de la révolution diurne des étoiles fixes, qui diffère de 24 heures solaires moyennes de $3' 55'' 902$.

Il y a eu des astronomes célèbres qui se sont mépris à cet égard, & qui faisoient l'accélération de $3' 56'' 55$; ils commençoient la proportion par 360° , & dès lors ils supposoient implicitement que l'accélération étoit comptée en heures du premier mobile ou des étoiles fixes, au lieu que tous les temps doivent se compter en heures solaires moyennes; ou bien ils supposoient que l'accélération se comptoit sur l'horloge du temps moyen, mais au moment où le soleil passe par le méridien, au lieu de la compter au moment du passage de l'étoile : c'est le retardement du soleil qu'ils prenoient, au lieu de l'accélération des étoiles. Le P. Hell, qui avoit défendu long-temps ce système dans ses *éphémérides*, y a renoncé depuis quelques années,

& il a adopté la table de l'accélération diurne telle qu'elle est dans la *Connoissance des temps*, que je publie chaque année pour l'utilité des astronomes & des navigateurs.

L'accélération diurne se rapporte, comme je l'ai dit, au temps moyen & non pas au temps vrai; ainsi le vrai passage d'une étoile au méridien, n'avance pas tous les jours de $3' 56''$, ni tous les jours également, par rapport au soleil vrai qui règle nos cadrans, mais seulement par rapport à un soleil moyen supposé uniforme, que les astronomes imaginent pour construire leurs tables & pour régler leurs horloges : le temps moyen diffère d'un quart-d'heure du temps vrai en certain temps de l'année, & il s'en faut de la même quantité que les accélérations diurnes des étoiles fassent des sommes toujours égales. L'accélération diurne sert à régler des pendules; si je vois une étoile fixe se coucher derrière une montagne ou un clocher, lorsque ma pendule marquoit $7^h 4' 0''$, & que le lendemain, mon œil restant à la même place, l'étoile disparoisse à $7^h 0' 4''$, j'en conclus que la pendule est bien réglée quant à son mouvement, ou à sa marche d'un jour à l'autre; mais pour la mettre à l'heure, il faut savoir le temps vrai par des hauteurs correspondantes, par une méridienne ou par quelque autre moyen. (*M. DE LA LANDE.*)

ACCELERATRICE (*Force*), on appelle ainsi la force ou cause qui accélère le mouvement d'un corps. Lorsqu'on examine les effets produits par de telles causes, & qu'on ne connoît point les causes en elles-mêmes, les effets doivent toujours être donnés indépendamment de la connoissance de la cause, puisqu'ils ne peuvent en être déduits : c'est ainsi que sans connoître la cause de la pesanteur, nous apprenons par l'expérience que les espaces décrits par un corps qui tombe, sont entr'eux comme les quarrés des temps. En général dans les mouvemens variés dont les causes sont inconnues, il est évident que l'effet produit par la cause, soit dans un temps fini, soit dans un instant, doit toujours être donné par l'équation entre les temps & les espaces; cet effet une fois connu, & le prin-

cipe de la force d'inertie supposé, on n'a plus besoin que de la Géométrie seule & du calcul pour découvrir les propriétés de ces sortes de mouvemens. Il est donc inutile d'avoir recours à ce principe dont tout le monde fait usage aujourd'hui, que la force *accélétrice* ou *retardatrice* est proportionnelle à l'élément de la vitesse; principe appuyé sur cet unique axiome vague & obscur, que l'effet est proportionnel à sa cause. Nous n'examinerons point si ce principe est de vérité nécessaire; nous avouerons seulement que les preuves qu'on en a données jusqu'ici ne nous paroissent pas fort convaincantes: nous ne l'adopterons pas non plus, avec quelques Géometres, comme de vérité purement contingente; ce qui ruinerait la certitude de la Mécanique, & la réduiroit à n'être plus qu'une science expérimentale. Nous nous contenterons d'observer que, vrai ou douteux, clair ou obscur, il est inutile à la Mécanique, & que par conséquent il doit en être banni. (O)

ACCELERÉ, (*Mouvement*) en Physique, est un mouvement qui reçoit continuellement de nouveaux accroissemens de vitesse. Voyez MOUVEMENT. Le mot *accélééré* vient du Latin *ad*, & *celer*, prompt, vite.

Si les accroissemens de vitesse sont égaux dans des temps égaux, le mouvement est dit être *accélééré* uniformément. Voyez ACCÉLÉRATION.

Le mouvement des corps tombans est un mouvement *accélééré*; & en supposant que le milieu par lequel ils tombent, c'est-à-dire l'air, soit sans résistance, le même mouvement peut aussi être considéré comme *accélééré* uniformément. Voy. DESCENTE, &c.

Pour ce qui concerne les lois du mouvement *accélééré*, voyez MOUVEMENT, ACCÉLÉRATION. (O)

ACCÉLÉRER dans son mouvement. En Astronomie, on dit qu'une planète est *accéléérée* dans son mouvement, lorsque son mouvement diurne réel excède son moyen mouvement diurne. On dit qu'elle est *retardée* dans son mouvement, lorsqu'il arrive que son mouvement réel est moindre que son mouvement moyen. Quand la terre est le plus éloignée du soleil, elle est alors le

moins *accélééré* dans son mouvement qu'il est possible, & c'est le contraire lorsqu'elle est le plus proche du soleil. Les Astronomes s'aperçoivent de ces inégalités dans leurs observations, & on en tient compte dans les tables du mouvement apparent du soleil. Voyez EQUATION. (O)

ACCENSES, adject. pris subst. du Latin *accensi forenses*. C'étoient des officiers attaches aux magistrats Romains, & dont la fonction étoit de convoquer le peuple aux assemblées, ainsi que le porte leur nom, *accensi ab acciendo*. Ils étoient encore chargés d'assister le Préteur lorsqu'il tenoit le siége, & de l'avertir tout haut de trois heures en trois heures quelle heure il étoit dans les armées Romaines.

Les *accensés*, selon Festus, étoient aussi des funéraires qui servoient à remplacer les soldats tués dans une bataille ou mis hors de combat par leurs blessures. Cet auteur ne leur donne aucun rang dans la milice: mais Asconius Pedianus leur en assigne un semblable à celui de nos caporaux & de nos trompettes. Tite-Live en fait quelque mention, mais comme de troupes irrégulières, & dont on faisoit peu d'estime. (O)

ACCENT, f. m. ce mot vient d'*accentum*, supin du verbe *accinere* qui vient de *ab* & *canere*: les Grecs l'appellent *πρὸς τὴν modulatio quæ syllabis adhibetur*, venant de *πρὸς*, préposition Grecque qui entre dans la composition des mots, & qui a divers usages, & *ἀδῆς*, *cantus*, chant. On l'appelle aussi *τῆσις*, *ton*.

Il faut ici distinguer la chose, & le signe de la chose.

La chose, c'est la voix; la parole, c'est le mot, en tant que prononcé avec toutes les modifications établies par l'usage de la langue que l'on parle.

Chaque nation, chaque peuple, chaque province, chaque ville même, diffère d'une autre dans le langage, non seulement parce qu'on se sert de mots différens; mais encore par la manière d'articuler & de prononcer les mots.

Cette manière différente, dans l'articulation des mots, est appelée *accent*. En ce sens les mots écrits n'ont point d'*accens*; car l'*accent*, ou l'articulation *modifiée*, ne

peut affecter que l'oreille; or l'écriture n'est apperçue que par les yeux.

C'est encore en ce sens que les Poëtes disent : prêtez l'oreille à mes tristes accents. Et que M. Pellisson disoit aux réfugiés: vous tâcherez de vous former aux accents d'une langue étrangere.

Cette espece de modulation dans les discours, particuliere à chaque pays, est ce que M. l'abbé d'Oliver, dans son excellent traité de la *Trosodie*, appelle *accent national*.

Pour bien parler une langue vivante, il faudroit avoir le même *accent*, la même inflexion de voix, qu'ont les honnêtes gens de la capitale; ainsi quand on dit, que pour bien parler François il ne faut point avoir d'*accent*, on veut dire qu'il ne faut avoir ni l'*accent* Italien, ni l'*accent* Gascon, ni l'*accent* Picard, ni aucun autre *accent* qui n'est pas celui des honnêtes gens de la capitale.

Accent ou modulation de la voix dans le discours, est le genre dont chaque *accent national* est une espece particuliere; c'est ainsi qu'on dit, l'*accent* Gascon, l'*accent* Flamand, &c. L'*accent* Gascon élève la voix où, selon le bon usage, on la baisse: il abrege des syllabes que le bon usage alonge; par exemple, un Gascon dit *par conséquent*, au lieu de dire *par conséquent*; il prononce sèchement toutes les voyelles nazales *an, en, in, on, un*, &c.

Selon le mécanisme des organes de la parole, il y a plusieurs sortes de modifications particulieres à observer dans l'*accent* en général, & toutes ces modifications se trouvent aussi dans chaque *accent national*, quoiqu'elles soient appliquées différemment; car si l'on veut bien y prendre garde, on trouve par-tout uniformité & variété. Par-tout les hommes ont un visage, & pas un ne ressemble parfaitement à un autre; par-tout les hommes parlent & chaque pays a sa maniere particuliere de parler & de modifier la voix. Voyons donc quelles sont ces différentes modifications de voix qui sont comprises sous le mot général *accent*.

Premièrement, il faut observer que les syllabes en toute langue ne sont pas prononcées du même ton. Il y a diverses inflexions de voix dont les unes élèvent le

ton, les autres le baissent, & d'autres enfin Pélevent d'abord, & le rabaissent ensuite sur la même syllabe. Le ton élevé est ce qu'on appelle *accent aigu*; le ton bas ou baissé est ce qu'on nomme *accent grave*; enfin, le ton élevé & baissé successivement & presque en même temps sur la même syllabe, est l'*accent circonflexe*.

« La nature de la voix est admirable, » dit Cicéron; toute sorte de chant est » agréablement varié par le ton circonflexe, » par l'aigu & par le grave: or le discours » ordinaire, poursuit-il, est aussi une espece » de chant. » *Mira est natura vocis, cujus quidem, à tribus omnino sonis inflexu, acuto, gravi tanta fit, & tam suavis varietas perfecta in cantibus. Est autem in dicendo etiam quidam cantus.* Cic. Orator. n. XVII & XVIII. Cette différente modification du ton, tantôt aigu, tantôt grave, & tantôt circonflexe, est encore sensible dans le cri des animaux; & dans les instrumens de musique.

2. Outre cette variété dans le ton, qui est ou grave, ou aigu, ou circonflexe, il y a encore à observer le temps que l'on met à prononcer chaque syllabe. Les unes sont prononcées en moins de temps que les autres; & l'on dit de celles-ci qu'elles sont longues, & de celles-là qu'elles sont breves. Les breves sont prononcées dans le moins de temps qu'il est possible; aussi dit-on qu'elles n'ont qu'un temps, c'est-à-dire, une mesure, un battement; au lieu que les longues en ont deux; & voila pourquoi les anciens doubloient souvent dans l'écriture les voyelles longues, ce que nos peres ont imité en écrivant *aage*, &c.

3. On observe encore l'*aspiration* qui se fait devant les voyelles en certains mots, & qui ne se pratique pas en d'autres, quoiqu'avec la même voyelle & dans une syllabe pareille; c'est ainsi que nous prononçons le *héros* avec aspiration, & que nous disons *Phércine*, *l'héroïsme* & les *vertus héroïques*, sans aspiration.

4. A ces trois différences que nous venons d'observer dans la prononciation, il faut encore ajouter la variété du ton pathétique, comme dans l'interrogation, l'admiration, l'ironie, la colere & les autres

passions : c'est ce que M. l'abbé d'Olivet appelle l'accent oratoire.

5. Enfin, il y a à observer les intervalles que l'on met dans la prononciation depuis la fin d'une période jusqu'au commencement de la période qui suit, & entre une proposition & une autre proposition : entre une incise, une parenthèse, une proposition incidente, & les mots de la proposition principale dans lesquels cette incise, cette parenthèse ou cette proposition incidente sont enfermés.

Toutes ces modifications de la voix, qui sont très-sensibles dans l'élocution, sont, ou peuvent être marquées dans l'écriture par des signes particuliers que les anciens Grammairiens ont aussi appelés *accens* ; ainsi ils ont donné le même nom à la chose, & au signe de la chose.

Quoique l'on dise communément que ces signes, ou *accens*, sont une invention qui n'est pas trop ancienne, & quoiqu'on montre des manuscrits de mille ans, dans lesquels on ne voit aucun de ces signes, & où les mots sont écrits de suite sans être séparés les uns des autres, j'ai bien de la peine à croire que lorsqu'une langue a eu acquis un certain degré de perfection, lorsqu'elle a eu des Orateurs & des Poètes, & que les Muses ont joui de la tranquillité qui leur est nécessaire pour faire usage de leurs talens ; j'ai, dis-je, bien de la peine à me persuader qu'alors les copistes habiles n'aient pas fait tout ce qu'il falloit pour peindre la parole avec toute l'exactitude dont ils étoient capables ; qu'ils n'aient pas séparé les mots par de petits intervalles, comme nous les séparons aujourd'hui, & qu'ils ne se soient pas servi de quelques signes pour indiquer la bonne prononciation.

Voici un passage de Cicéron qui me paroît prouver bien clairement qu'il y avoit de son temps des notes ou signes dont les copistes faisoient usage. *Hanc diligentiam subsequitur modus etiam & forma verborum. Versus enim veteres illi, in hac soluta oratione propemodum, hoc est, numeros quotdam nobis esse adhibendos putaverunt. Interpirationis enim, non defatigationis nostræ, neque LIBRARIORUM NOTIS, sed verborum & sententiarum modò, interpunctas*

*clausulas in orationibus esse voluerunt : idque præceptis Iſocrates instituisse fertur. Cic. Orat. lib. III. n. XLIV. « Les anciens, dit-il, » ont voulu qu'il y eût dans la prose » même des intervalles, des séparations, » du nombre & de la mesure comme » dans les vers ; & par ces intervalles, » cette mesure ; ce nombre, ils ne veulent pas parler ici de ce qui est déjà » établi pour la facilité de la respiration » & pour soulager la poitrine de l'Orateur, ni des notes ou signes des copistes : mais ils veulent parler de cette » manière de prononcer qui donne de » l'ame & du sentiment aux mots & aux » phrases, par une sorte de modulation » pathétique. » Il me semble que l'on peut conclure de ce passage, que les signes, les notes, les *accens* étoient connus & pratiqués dès avant Cicéron, au moins par les copistes habiles.*

Isidore, qui vivoit il y a environ douze cents ans, après avoir parlé des *accens*, parle encore de certaines notes qui étoient en usage, dit-il, chez les auteurs célèbres, & que les anciens avoient inventées, pour-suit-il, pour la distinction de l'écriture, & pour montrer la raison, c'est-à-dire, le mode, la manière de chaque mot & de chaque phrase. *Præterea quædam sententiarum notæ apud celeberrimos auctores fuerunt, quasque antiqui ad distinctionem scripturarum carminibus & historiis apposuerunt, ad demonstrandam unamquamque verbi sententiarumque, ac versusum rationem. Isid. Orig. liv. I. c. xx.*

Quoi qu'il en soit, il est certain que la manière d'écrire a été sujette à bien des variations, comme tous les autres Arts. L'Architecture est-elle aujourd'hui en Orient dans le même état où elle étoit quand on bâtit Babylone ou les pyramides d'Egypte ? Ainsi tout ce que l'on peut conclure de ces manuscrits, où l'on ne voit ni distance entre les mots, ni *accens*, ni points ni virgules, c'est qu'ils ont été écrits, ou dans les temps d'ignorance, ou par des copistes peu instruits.

Les Grecs paroissent être les premiers qui ont introduit l'usage des *accens* dans l'écriture. L'auteur de la *Méthode Grecque de P. R.* (pag. 546.) observe que la bonne

prononciation de la langue Greque étant naturelle aux Grecs, il leur étoit inutile de la marquer par des *accens* dans leurs écrits : qu'ainfi il y a bien de l'apparence qu'ils ne commencèrent à en faire usage que lorsqu'ils les Romains, curieux de s'instruire de la langue Greque, envoyèrent leurs enfans étudier à Athenes. On songea alors à fixer la prononciation, & à la faciliter aux étrangers ; ce qui arriva, pourfuit cet auteur, un peu avant le temps de Cicéron.

Au reste, ces *accens* des Grecs n'ont eu pour objet que les inflexions de la voix, en tant qu'elle peut être ou élevée ou abaissée.

L'*accent aigu* que l'on écrivoit de droit à gauche, marquoit qu'il falloit élever la voix en prononçant la voyelle sur laquelle il étoit écrit.

L'*accent grave* ainsi écrit, marquoit au contraire qu'il falloit rabaisser la voix.

L'*accent circonflexe* est composé de l'aigu & du grave ; dans la suite les copistes l'arrondirent de cette maniere, ce qui n'est en usage que dans le Grec. Cet *accent* étoit destiné à faire entendre qu'après avoir d'abord élevé la voix, il falloit la rabaisser sur la même syllabe.

Les Latins ont fait le même usage de ces trois *accens*. Cette élévation & cette dépression de la voix étoient plus sensibles chez les anciens, qu'elles ne le sont parmi nous, parce que leur prononciation étoit plus soutenue & plus chantante. Nous avons pourtant aussi élèvement & abaissement de la voix dans notre maniere de parler, & cela indépendamment des autres mots de la phrase ; en sorte que les syllabes de nos mots sont élevées & abaissées selon l'*accent* prosodique ou tonique, indépendamment de l'*accent* pathétique, c'est-à-dire, du ton que la passion & le sentiment font donner à toute la phrase : *car il est de la nature de chaque voix*, dit l'auteur de la *Méthode Greque de P. R.* (p. 551.) d'avoir quelque élèvement qui soutienne la prononciation : & cet élèvement est ensuite modéré & diminué, & ne porte pas sur les syllabes suivantes.

Cet *accent* prosodique, qui ne consiste que dans l'élévement ou l'abaissement de la voix en certaines syllabes, doit être bien

distingué du ton pathétique ou du ton de sentiment.

Qu'un Gascon, soit en interrogeant, soit dans quelqu'autre situation d'esprit ou de cœur, prononce le mot d'*examen*, il élèvera la voix sur la première syllabe, la soutiendra sur la seconde, & la laissera tomber sur la dernière, à-peu-près comme nous laissons tomber nos *e muets* ; au lieu que les personnes qui parlent bien François, prononcent ce mot, en toute occasion, à-peu-près comme le dactyle des Latins, en élevant la première, passant vite sur la seconde, & soutenant la dernière. Un Gascon, en prononçant *cadis*, élève la première syllabe *ca*, & laisse tomber *dis*, comme si *dis* étoit un *e muet* : au contraire, à Paris, on élève la dernière *dis*.

Au reste, nous ne sommes pas dans l'usage de marquer dans l'écriture, par des signes ou *accens*, cet élèvement & cet abaissement de la voix : notre prononciation, encore un coup, est moins soutenue & moins chantante que la prononciation des anciens : par conséquent la modification ou ton de voix dont il s'agit nous est moins sensible ; l'habitude augmente encore la difficulté de démêler des différences délicates. Les anciens prononçoient, au moins leurs vers, de façon qu'ils pouvoient mesurer par des battemens la durée des syllabes. *Adjuetam moram pollicis sonore vel plausu pedis, discriminare, qui docent artem, solent.* (Terentianus Maurus de Metris sub med.) ce que nous ne pouvons faire qu'en chantant. Enfin, en toutes sortes d'*accens* oratoires, soit en interrogeant, en admirant, en nous sachant, &c. les syllabes qui précèdent nos *e muets* ne sont-elles pas soutenues & élevées comme elles le sont dans le discours ordinaire ?

Cette différence entre la prononciation des anciens & la nôtre, me paroît être la véritable raison pour laquelle, quoique nous ayions une quantité comme ils en avoient une, cependant la différence de nos longues & de nos breves n'étant pas également sensible en tous nos mots, nos vers ne sont formés que par l'harmonie qui résulte du nombre des syllabes ; au lieu que les vers grecs & les vers latins tirent leur harmonie du nombre des piés assortis

par certaines combinaifons de longues & de breves.

« Le dactyle , l'iambe , & les autres piés » entrent dans le difcours ordinaire , dit » Cicéron , & l'auditeur les reconnoit fa- » cilement , *eos facile agnofcit auditor.* (Cic. orator. n°. LVI.) « Si dans nos » théâtres , ajoute-t-il , un acteur prononce » une fyllyabe breve ou longue autrement » qu'elle ne doit être prononcée , felon » l'ufage , ou d'un ton grave ou aigu , » tout le peuple fe récrie. Cependant » pourfuit-il , le peuple n'a point étudié » la regle de notre Profodie ; feulement il » fent qu'il eft bleffé par la prononciation » de l'acteur : mais il ne pourroit pas dé- » mêler en quoi , ni comment ; il n'a fur » ce point d'autre regle que le difcerne- » ment de l'oreille , & avec ce feul fe- » cours que la nature & l'habitude lui » donnent , il connoît les longues & les » breves , & diftingue le grave de l'aigu. » *Theatra tota exclamant , fi fait una fyl- » laba brevis aut longior. Nec verò multiitudo » pedes novit , nec ullos numeros tenet : nec » illud quod offendit , aut cur , aut in quo » offendat INTELLIGIT ; & tamen omnium » longitudinum & brevitatum in fonis , ficut » acutarum graviumque vocum , judicium ipfa » natura in auribus noftris collocavit.* (Cic. orat. n°. LI. fin.)

Notre parlerre démêle avec la même fineffe , ce qui eft contraire à l'ufage de la bonne prononciation ; & quoique la multitude ne fache pas que nous avons un e ouvert , un e fermé & un e muet , l'acteur qui prononceroit l'un au lieu de l'autre feroit fiftlé.

Le célèbre Lulli a eu prefque toujours une extrême attention à ajuster fon chant à la bonne prononciation ; par exemple , il ne fait point de tenue fur les fyllyabes breves , ainfi dans l'opéra d'Atis.

Vous vous éveillez fi matin ,

L'a de *matin* eft chanté bref tel qu'il eft dans le difcours ordinaire ; & un acteur qui le feroit long comme il l'eft dans *matin* , gros chien , feroit également fiftlé parmi nous , comme il l'auroit été chez les anciens en pareil cas.

Dans la Grammaire greque , on ne

donne le nom d'*accent* qu'à ces trois fignes ; l'aigu¹ , le grave , & le circonflexe² , qui fervoient à marquer le ton , c'eft-à-dire ; l'élevation & l'abaiffement de la voix ; les autres fignes , qui ont d'autres ufages , ont d'autres noms , comme l'*efprit rude* , l'*efprit doux* , &c.

C'eft une queftion s'il faut marquer aujourd'hui ces *accens* & ces *efprits* fur les mots grecs : le P. Sanadon , dans fa préface fur Horace , dit qu'il écrit le grec fans *accens*.

En effet , il eft certain qu'on ne prononce les mots des langues mortes que felon les inflexions de la langue vivante ; nous ne faifons fentir la quantité du grec & du latin que fur la pénultième fyllyabe , encore faut-il que le mot ait plus de deux fyllyabes : mais à l'égard du ton ou *accent* , nous avons perdu fur ce point l'ancienne prononciation ; cependant , pour ne pas tout perdre , & parce qu'il arrive fouvent que deux mots ne diffèrent entr'eux que par l'*accent* , je crois avec l'auteur de la Méthode greque de P. R. que nous devons confervier les *accens* en écrivant le grec : mais j'ajoute que nous ne devons les regarder que comme les fignes d'une prononciation qui n'eft plus : & je fuis perfuadé que les favans qui veulent aujourd'hui régler leur prononciation fur ces *accens* , feroient fiftlés par les Grecs même , s'il étoit poffible qu'ils en fuflent entendus.

A l'égard des Latins , on croit communément que les *accens* ne furent mis en ufage dans l'écriture que pour fixer la prononciation , & la faciliter aux étrangers.

Aujourd'hui , dans la Grammaire latine , on ne donne le nom d'*accent* qu'aux trois fignes dont nous avons parlé , le grave , l'aigu , & le circonflexe ; & ce dernier n'eft jamais marqué qu'ainfi³ , & non ~ comme en grec.

Les anciens Grammairiens latins n'avoient pas reftreint le nom d'*accent* à ces trois fignes. Prifcien qui vivoit dans le fixième fiècle , & Ifidore qui vivoit peu de temps après , difent également que les Latins ont dix *accens*. Ces dix *accens* , felon ces auteurs , font :

1. L'*accent aigu*.
2. Le grave .

3. Le circonflexe ^ˆ.

4. La longue barre, pour marquer une voyelle longue —; *longa linea*, dit Priscien; *longa virgula*, dit Isidore.

5. La marque de la brièveté d'une syllabe, *brevi virgula* °.

6. L'hyphen qui ser voit à unir deux mots, comme *ante-tulit*; ils le marquoient ainsi ~, selon Priscien, & ainsi Ω, selon Isidore. Nous nous servons du tiret ou trait d'union pour cet usage, *porte-manteau*, *arc-en-ciel*; ce mot *hyphen* est purement grec, ὑφην, *sub*, & εἷς, *unum*.

7. La diaftole au contraire étoit une marque de séparation; on la marquoit ainsi ∞ sous le mot, *supposita versui*. (Isid. de fig. *accentuum*.)

8. L'apostrophe dont nous nous servons encore, les anciens la mettoient aussi au haut du mot pour marquer la suppression d'une lettre, *l'ame pour la ame*.

9. La Δασεία; c'étoit le signe de l'aspiration d'une voyelle. *Rac d'is*, *hirsutus*, hérissé, rude. On le marquoit ainsi sur la lettre ς; c'est l'esprit rude des Grecs, dont les copistes ont fait l'h, pour avoir la facilité d'écrire de suite sans avoir la peine de lever la plume pour marquer l'esprit sur la lettre aspirée.

10. Enfin, le Δουλή, qui marquoit que la voyelle ne devoit point être aspirée; c'est l'esprit doux des Grecs, qui étoit écrit en sens contraire de l'esprit rude.

Ils avoient encore, comme nous, l'*astérisque* & plusieurs autres notes dont Isidore fait mention, (*Orig. liv. I.*) & qu'il dit être très-anciennes.

Pour ce qui est des Hébreux, vers le cinquième siècle, les docteurs de la fameuse école de Tibériade travaillèrent à la critique des livres de l'écriture-sainte, c'est-à-dire, à distinguer les livres apocryphes d'avec les canoniques: ensuite ils les divisèrent par sections & par versets; ils en fixèrent la lecture & la prononciation par des points, & par d'autres signes que les Hébraïens appellent *accens*; de sorte qu'ils donnent ce nom, non seulement aux signes qui marquent l'élévation & l'abaissement de la voix, mais encore aux signes de la ponctuation.

Aliorum exemplo excitati vetustiores Mas-
Tome I.

foretæ huic malo obviam ierunt, vocesque à vocibus distinxerunt interjecto vacuo aliquo spatulo; versus verò ac periodos notulis quibusdam, seu ut vocant accentibus, quos eam ob causam ACCENTUS PAUSANTES & DISTINGUENTES dixerunt. Maseles, Gram. Hebraic. 1731, tom. I, pag. 34.

Ces docteurs furent appelés *Masorettes*, du mot *masore*, qui veut dire *tradition*; parce que ces docteurs s'attachèrent dans leur opération à conserver, autant qu'il leur fut possible, la tradition de leurs peres dans la maniere de lire & de prononcer.

A notre égard, nous donnons le nom d'*accent* premièrement aux inflexions de voix, & à la maniere de prononcer des pays particuliers; ainsi, comme nous l'avons déjà remarqué, nous disons l'*accent gascon*, &c. *Cet homme a l'accent étranger*, c'est-à-dire, qu'il a des inflexions de voix & une maniere de parler, qui n'est pas celle des personnes nées dans la capitale. En ce sens, *accent* comprend l'élévation de la voix, la quantité & la prononciation particulière de chaque mot & de chaque syllabe.

En second lieu, nous avons conservé le nom d'*accent* à chacun des trois signes du ton qui est ou aigu, ou grave, ou circonflexe: mais ces trois signes ont perdu parmi nous leur ancienne destination; ils ne sont plus, à cet égard, que des *accens* imprimés: voici l'usage que nous en faisons en grec, en latin, & en françois.

A l'égard du grec, nous le prononçons à notre maniere, & nous plaçons les *accens* selon les regles que les Grammairiens nous en donnent, sans que ces *accens* nous servent de guide pour élever, ou pour abaisser le ton.

Pour ce qui est du latin, nous ne faisons sentir aujourd'hui la quantité des mots que par rapport à la penultième syllabe; encore faut-il que le mot ait plus de deux syllabes, car les mots qui n'ont que deux syllabes sont prononcés également, soit que la première soit longue ou qu'elle soit breve: par exemple, en vers, l'a est bref dans *pater*, & long dans *mater*; cependant nous prononçons l'un & l'autre comme s'ils avoient la même quantité.

Or, dans les livres qui servent à des lectures publiques, on se sert de l'accent aigu, que l'on place différemment, selon que la pénultième est breve ou longue : par exemple, dans *matutinus*, nous ne faisons sentir la quantité que sur la pénultième *ti*; & parce que cette pénultième est longue, nous y mettons l'accent aigu, *matutinus*.

Au contraire cette pénultième *ti* est breve dans *serotinus*; alors nous mettons l'accent aigu sur l'antépénultième *ro*, soit que dans les vers cette pénultième soit breve ou qu'elle soit longue. Cet accent aigu sert alors à nous marquer qu'il faut s'arrêter comme sur un point d'appui sur cette antépénultième accentuée, afin d'avoir plus de facilité pour passer légèrement sur la pénultième, & la prononcer breve.

Au reste, cette pratique ne s'observe que dans les livres d'église destinés à des lectures publiques. Il seroit à souhaiter qu'elle fût également pratiquée à l'égard des livres classiques, pour accoutumer les jeunes gens à prononcer régulièrement le latin.

Nos Imprimeurs ont conservé l'usage de mettre un accent circonflexe sur l'*à* de l'ablatif de la première déclinaison. Les anciens relevoient la voix sur l'*a* du nominatif, & le marquoient par un accent aigu, *musâ*; au lieu qu'à l'ablatif ils l'élevoient d'abord, & la rabaissoient ensuite comme s'il y avoit eu *musâa*; & voilà l'accent circonflexe que nous avons conservé dans l'écriture, quoique nous en ayions perdu la prononciation.

On se sert encore de l'accent circonflexe en latin quand il y a syncope, comme *virum* pour *virorum*; *sestertium* pour *sestertiorum*.

On emploie l'accent grave sur la dernière syllabe des adverbes, *malè*, *benè*, *diu*, &c. Quelques-uns même veulent qu'on s'en serve sur tous les mots indéclinables, mais cette pratique n'est pas exactement suivie.

Nous avons conservé la pratique des anciens à l'égard de l'accent aigu qu'ils marquoient sur la syllabe qui est suivie d'un enclitique, *arma virumque cano*. Dans *virumque* on élève la voix sur l'*u* de *virum*,

& on la laisse tomber en prononçant *que*; qui est un enclitique. *Ne*, *re*, sont aussi deux autres enclitiques; de sorte qu'on élève le ton sur la syllabe qui précède l'un de ces trois mots, à-peu-près comme nous élevons en françois la syllabe qui précède un *e* muet: ainsi quoique dans *mener* l'*e* de la première syllabe *me* soit muet, cet *e* devient ouvert, & doit être soutenu dans *je mene*, parce qu'alors il est suivi d'un *e* muet qui finit le mot; cet *e* final devient plus aisément muet quand la syllabe qui le précède est soutenue. C'est le mécanisme de la parole qui produit toutes ces variétés, qui paroissent des bizarreries ou des caprices de l'usage à ceux qui ignorent les véritables causes des choses.

Au reste, ce mot *enclitique* est purement grec & vient d'*ἐπιτιθημι*, *inclinô*, parce que ces mots sont comme inclinés & appuyés sur la dernière syllabe du mot qui les précède.

Observez que lorsque ces syllabes, *que*, *ne*, *re*, sont partie essentielle du mot, de sorte que si vous les retranchez, le mot n'auroit plus la valeur qui lui est propre; alors ces syllabes n'ayant point la signification qu'elles ont quand elles sont enclitiques, on met l'accent, comme il convient, selon que la pénultième du mot est longue ou breve; ainsi dans *usique* on met l'accent sur la pénultième, parce que l'*i* est long; au lieu qu'on le met sur l'antépénultième dans *denique*, *undique*, *utique*.

On ne marque pas non plus l'accent sur la pénultième avant le *ne* interrogatif, lorsqu'on élève la voix sur ce *ne*, *ego-ne?* *hicci-ne?* parce qu'alors ce *ne* est aigu.

Il seroit à souhaiter que l'on accoutumât les jeunes gens à marquer les accents dans leurs compositions. Il faudroit aussi que lorsque le mot écrit peut avoir deux acceptions différentes, chacune de ces acceptions fût distinguée par l'accent; ainsi quand *occido* vient de *cado*, l'*i* est bref & l'accent doit être sur l'antépénultième; au lieu qu'on doit le marquer sur la pénultième quand il signifie *tuer*; car alors l'*i* est long, *occido*. & cet *occido* vient de *cado*.

Cette distinction devoit être marquée même dans les mots qui n'ont que deux syllabes; ainsi il faudroit écrire *légit*, il lit,

Avec l'accent aigu ; & *légit*, il a lu ; avec le circonflexe : *venit*, il vient ; & *venit*, il est venu.

A l'égard des autres observations que les Grammairiens ont faites sur la pratique des *accens*, par exemple, quand la méthode de P. R. dit qu'au mot *mulieris*, il faut mettre l'accent sur l'*e*, quoique bref, qu'il faut écrire *flös* avec un circonflexe, *spés* avec un aigu, &c. cette pratique n'étant fondée que sur la prononciation des anciens, il me semble que non seulement elle nous seroit inutile, mais qu'elle pourroit même induire les jeunes gens en erreur en leur faisant prononcer *mulieris* long pendant qu'il est bref, ainsi des autres que l'on pourra voir dans la *Méthode de P. R.* pag. 733, 735, &c.

Finissons cet article par exposer l'usage que nous faisons aujourd'hui, en françois, des *accens* que nous avons reçus des anciens.

Par un effet de ce concours de circonstances, qui forment insensiblement une langue nouvelle, nos peres nous ont transmis trois sons différens. qu'ils écrivoient par la même lettre *e*. Ces trois sons, qui n'ont qu'un même signe, ou caractère, sont,

1°. L'*e* ouvert, comme dans *fer*, *Jupiter*, *la mer*, *l'enfer*, &c.

2°. L'*e* fermé, comme dans *bonté*, *charité*, &c.

3°. Enfin l'*e* muet, comme dans les monosyllabes *me*, *ne*, *de*, *te*, *se*, *le*, & dans la dernière de *donne*, *ame*, *vie*, &c.

Ces trois sons différens se trouvent dans ce seul mot, *fermeté* ; l'*e* est ouvert dans la première syllabe *fer*, il est muet dans la seconde *me*, & il est fermé dans la troisième *té*. Ces trois sortes d'*e* se trouvent encore en d'autres mots, comme *netteté*, *évêque*, *sévère*, *repêché*, &c.

Les Grecs avoient un caractère particulier pour l'*e* bref qu'ils appelloient *épсилon*, *ἔψιλόν*, c'est-à-dire, *e* petit ; & ils avoient une autre figure pour le long, qu'ils appelloient *éta*, *ἒτα* ; ils avoient aussi un *o* bref, *omicron*, *ὀμικρον*, & un *o* long, *omega*, *ὀμειγρον*.

Il y a bien de l'apparence que l'autorité publique, ou quelque corps respectable, &

le concert des copistes, avoient concouru à ces établissemens.

Nous n'avons pas été si heureux : ces finesses & cette exactitude grammaticale ont passé pour des minuties indignes de l'attention des personnes élevées. Elles ont pourtant occupé les plus grands des Romains, parce qu'elles sont le fondement de l'art oratoire, qui conduisoit aux grandes places de la république. Cicéron, qui d'Orateur devint Consul, compare ces minuties aux racines des arbres. « Elles ne nous » offrent, dit-il, rien d'agréable : mais c'est » delà, ajoute-t-il, que viennent ces hautes » branches & ce verd feuillage, qui sont » l'ornement de nos campagnes ; & pour- » quoi mépriser les racines, puisque sans » le suc qu'elles préparent & qu'elles dis- » tribuent, vous ne sauriez avoir ni les » branches, ni les feuillages ? » *De syllabis propemodum denumerandis & dimentendis loquemur ; quæ etiam si sunt, sicut mihi videntur, necessaria, tamen sunt magnificentius, quàm docentur. Est enim hoc omninò verum, sed propriè in hoc dicitur. Nam omnium magnarum artium, sicut arborum, latitudo, nos delectat : radices stirpesque non item : sed, esse illa sine his, non potest.* Cic. Orat. n. XLIII.

Il y a bien de l'apparence que ce n'est qu'insensiblement que l'*e* a eu les trois sons différens dont nous venons de parler. D'abord nos peres conserverent le caractère qu'ils trouverent établi, & dont la valeur ne s'éloignoit jamais que fort peu de la première institution.

Mais lorsque chacun des trois sons de l'*e* est devenu un son particulier de la langue, on auroit dû donner à chacun un signe propre dans l'écriture.

Pour suppléer à ce défaut, on s'est avisé, depuis environ cent ans, de se servir des *accens*, & l'on a cru que ce secours étoit suffisant pour distinguer dans l'écriture ces trois sortes d'*e*, qui sont si bien distingués dans la prononciation.

Cette pratique ne s'est introduite qu'insensiblement, & n'a pas été d'abord suivie avec bien de l'exactitude : mais aujourd'hui que l'usage du bureau typographique & la nouvelle denomination des lettres ont instruit les maîtres & les élèves, nous voyons

que les Imprimeurs & les Ecrivains sont bien plus exacts sur ce point, qu'on ne l'étoit il y a même peu d'années; & comme le point que les Grecs ne mettoient pas sur leur iota, qui est notre *i*, est devenu essentiel à *Pi*, il semble que l'accent devienne, à plus juste titre, une partie essentielle à *Pe* fermé, & à *Pe* ouvert, puisqu'il les caractérise.

1°. On se sert de l'accent aigu pour marquer le son de *Pe* fermé, *bonté*, *charité*, *aimé*.

2. On emploie l'accent grave sur *Pe* ouvert, *procès*, *accès*, *succès*.

Lorsqu'un *e* muet est précédé d'un autre *e*, celui-ci est plus ou moins ouvert; s'il est simplement ouvert, on le marque d'un accent grave, *il mène*, *il pèse*; s'il est très-ouvert, on le marque d'un accent circonflexe; & s'il ne l'est presque point & qu'il soit seulement ouvert bref, on se contente de l'accent aigu, *mon père*, *une règle*: quelques-uns pourtant y mettent le grave.

Il seroit à souhaiter que l'on introduisit un accent perpendiculaire qui tomberoit sur *Pe* mitoyen & qui ne seroit ni grave ni aigu.

Quand *Pe* est fort ouvert, on se sert de l'accent circonflexe, *tête*, *tempête*, *même*, &c.

Ces mots, qui sont aujourd'hui ainsi accentués, furent d'abord écrits avec une *f*, *beste*; on prononçoit alors cette *f* comme on le fait encore dans nos provinces méridionales, *beste*, *teste*, &c. dans la suite on retrancha *f* dans la prononciation, & on la laissa dans l'écriture, parce que les yeux y étoient accoutumés, & au lieu de cette *f*, on fit la syllabe longue; & dans la suite on a marqué cette longueur par l'accent circonflexe. Cet accent ne marque donc que la longueur de la voyelle, & nullement la suppression de *f*.

On met aussi cet accent sur le *vôtre*, *le nôtre*, *apôtre*, *bientôt*, *maître*, *afin* qu'il donnât, &c. où la voyelle est longue: *votre* & *notre* suivis d'un substantif, n'ont point d'accens.

On met l'accent grave sur *l'à*, préposition; *rendez à César ce qui appartient à César*. On ne met point d'accent sur *a*, verbe: *il a*, *habet*.

On met ce même accent sur *là*, ad-verbe; *il est là*. On n'en met point sur *la*, article; *la raison*. On écrit *holà* avec l'accent grave. On met encore l'accent grave sur *où*, adverbe; *où est-il?* cet *où* vient de *ubi* des Latins, que l'on prononçoit *ubi*, & l'on ne met point d'accent sur *ou*, conjonction alternative; *vous ou moi*, *Pierre ou Paul*: cet *ou* vient de *aut*.

J'ajouterai, en finissant, que l'usage n'a point encore établi de mettre un accent sur *Pe* ouvert quand cet *e* est suivi d'une consonne avec laquelle il ne fait qu'une syllabe; ainsi on écrit sans accent, *la mer*, *le fer*: *les hommes*, *des hommes*. On ne met pas non plus d'accent sur *Pe* qui précède *Pr* de l'infinitif des verbes, *aimer*, *donner*.

Mais comme les maîtres qui montrent à lire, selon la nouvelle dénomination des lettres, en faisant épeler, font prononcer *Pe* ouvert ou fermé, selon la valeur qu'il a dans la syllabe, avant que de faire épeler la consonne qui suit cet *e*, ces maîtres, aussi-bien que les étrangers, voudroient que, comme on met toujours le point sur *Pi*, on donnât toujours à *Pe*, dans l'écriture, l'accent propre à en marquer la prononciation; ce qui seroit, disent-ils, & plus uniforme & plus utile.

Accent aigu'.

Accent bref, ou marque de la briéveté d'une syllabe; on l'écrit ainsi sur la voyelle.

Accent circonflexe ^ & ~.

Accent grave `.

Accent long —, qu'on écrit sur une voyelle pour marquer qu'elle est longue.

Voyez
ACCENT.

Il y a différentes especes d'accens; ils ont lieu dans le discours ordinaire qui est la langue artificielle, & dans le chant qui est le langage naturel. Nous allons traiter de chaque especes séparément.

Chaque mot qui a plus d'une syllabe reçoit un accent dans la prononciation, même lorsqu'on le prononce seul, & hors de sa liaison avec d'autres. L'effet de cet accent est de détacher ce mot de ceux qui pourroient le précéder ou le suivre, & d'en faire un tout qui ait un commencement &

une fin, une élévation, & un abaissement. Cet *accent* se nomme l'*accent grammatical*. C'est l'usage seul qui le détermine dans chaque langue, & il seroit difficile de rendre raison de sa détermination. Il contribue à rendre les périodes sonores, en ce qu'il les divise en membres, & qu'il donne de la variété à ces membres. Dans des mots qui ont un nombre égal de syllabes, l'*accent* est tantôt sur la finale, & tantôt sur la pénultième, tantôt sur quelqu'une des autres.

L'*accent oratoire* compose la seconde espece. Il est destiné à indiquer plus précisément le sens du discours, & à exprimer plus fortement l'idée principale. Les monosyllabes n'ont point d'*accent grammatical*, mais ils peuvent avoir un *accent oratoire*, lorsque c'est sur l'idée qu'ils expriment que l'orateur veut diriger l'attention de son auditoire. Dans les mots polysyllabes, l'*accent oratoire* renforce ou affoiblit l'*accent grammatical*, quelquefois même il fait disparaître ce dernier, en appuyant sur d'autres syllabes.

L'*accent pathétique* est une espece particulière de l'*accent oratoire*. Il donne le ton au discours & ajoute un nouveau degré de force à l'*accent* simplement oratoire, qu'il détermine plus précisément. On peut en effet prononcer les mêmes discours, avec les mêmes *accens* oratoires, en des manières si différentes, qu'ils changent totalement de caractère.

C'est de l'observation exacte des *accens* que dépend en grande partie l'harmonie du discours. L'orateur ou le poète qui fait arranger les mots & les phrases de manière que les *accens* agréablement variés se présentent d'eux-mêmes à la lecture, & répondent si exactement aux pensées qu'on ne puisse les transposer, fera à coup sur harmonieux. Car il n'est pas douteux que l'harmonie ne tienne plus à la belle variété des *accens*, qu'à une prosodie scrupuleuse.

Ce que nous avons dit sur la nécessité des *accens* dans le langage ordinaire peut s'appliquer encore aux *accens* dans la musique. Le chant est un langage qui a ses pensées & ses périodes. Si les tons isolés ne diffèrent point entr'eux par le degré & la variété de l'emphase, il n'y a point de

chant. Il faut que, sans rien changer au genre de l'expression, ou à la note, l'oreille soit tantôt excitée, tantôt relâchée; qu'elle reçoive successivement des impressions plus fortes, & plus foibles; or ce sont les *accens* qui produisent ces divers effets, soit en rendant les simples tons plus forts ou plus foibles, soit en donnant plus de vivacité, ou plus de douceur à des passages entiers.

L'*accent musical* est, comme dans le langage ordinaire, ou grammatical, ou oratoire ou pathétique. C'est au compositeur à les bien placer, & au chanteur ou au musicien à les observer avec la plus grande exactitude. A l'*accent grammatical*, répondent les tons forts & soutenus de chaque accord, qui par leur tenue & l'impression qu'ils font se distinguent sensiblement des tons transitoires du même accord. Ces tons marqués tombent sur le temps *lon* de la mesure; mais dans les ariettes il est absolument nécessaire qu'ils coïncident aussi avec l'*accent* des paroles.

On exprime en musique les *accens* oratoires & pathétiques par les mouvemens figurés qu'on fait sur les mots qui désignent l'idée principale; on y déploie toutes les ressources de l'art pour rendre ces endroits saillans, expressifs & énergiques.

Ainsi dans l'*aria*, le compositeur doit avant toutes choses étudier soigneusement les *accens* de son texte, afin d'y faire exactement correspondre les siens. La chose n'est pas aisée sans doute, parce qu'il faut encore concilier avec cela l'harmonie & la mesure, qui imposent au compositeur une gêne pénible. Mais un homme de génie ne manque pas de ressources. Il en trouve dans les pauses de chant pendant que les instrumens achevent la période; la répétition des mots, & d'autres expédiens semblables, le tireront d'embarras, pourvu qu'il sache les employer à propos.

La musique a incomparablement plus de moyens que le langage ordinaire, pour modifier & varier ses expressions; cela veut dire qu'elle a un grand nombre d'*accens* oratoires & pathétiques, au lieu que le langage simple n'en a que très-peu. C'est-là une des principales raisons de la supériorité que la musique a sur la poésie, dans la force

de l'expression, lorsque le compositeur fait surmonter les difficultés, & combiner heureusement les *accens* avec les autres propriétés essentielles du chant.

La danse a aussi les *accens* : c'est ce qui la distingue du simple marcher, & d'une suite irrégulière de pas, ou de sauts sans liaison; ainsi par exemple le frappé, le plié, le saut simple, sont dans la danse ce que seroit l'*accent* grammatical dans le langage. La figure du pas & ses accompagnemens répondent aux *accens* oratoires & pathétiques. L'application bien combinée de ces *accens* rencontre ici les mêmes difficultés qu'elle a dans la musique, & il est aisé de comprendre que les qualités essentielles de la danse la rendent encore plus difficile.

A ces deux articles, dont le premier est de M. du Marçais, le second de M. Sulzer, nous allons joindre quelques observations de M. Thiébaud. Nous les avons tirées d'un manuscrit que l'auteur a envoyé récemment à l'Académie de Lyon.

A. N. Au moyen de la flexibilité que Dieu a mis dans les organes de la voix, & par une suite de la nature de l'air, cet élément qui sert de base & de véhicule à l'élocution, l'homme peut non seulement former divers sons articulés, mais encore produire des inflexions, des intonations, que l'on nomme *accens* quand elles accompagnent la parole.

Il semble que la parole (c'est-à-dire les sons articulés) a été donnée à l'homme pour exprimer ses idées, *ce qu'il voit*, & que les intonations, (c'est-à-dire les *accens*) lui ont été primitivement données pour exprimer ses passions, *ce qu'il sent*.

Sur quoi il faut observer qu'abandonné à lui-même, il n'a pu former, dans les commencemens, qu'un très-petit nombre de sons articulés & d'intonations, non seulement parce qu'il n'a dû avoir qu'un très-petit nombre d'idées & de passions, mais aussi parce que ses organes n'ont pas d'abord été assez exercés, assez déployés, pour pouvoir exécuter un nombre un peu considérable de sons & de tons divers.

Mais l'habitude a peu-à-peu perfectionné ces deux facultés en nous. Le jeu des organes est devenu plus aisé, les effets en ont été multipliés & diversifiés : en même temps

que par un développement naturel des facultés de l'ame on a eu plus d'idées & plus de passions, les mots & les intonations ont suivi le même ordre, & nos moyens ont accru d'un côté, à proportion que nos richesses croissoient de l'autre.

La faculté de former des sons articulés, & la faculté de former des *accens* étoient faites pour agir ensemble : les *accens* ajoutent de l'énergie, & donnent de l'ame aux paroles, les paroles ajoutent de la précision & donnent un objet déterminé aux *accens*, d'où l'on voit que les langues doivent infiniment gagner à cette association, à cet accord; cette conséquence est vraie, sur-tout lorsqu'il s'agit de langues premières & encore très-voisines de leur formation, car alors les mots sont des expressions naturelles qui rendent les objets en les imitant aussi parfaitement qu'il est possible, & les *accens* ne sont encore que le cri de la nature, que l'expression & l'effet pur & simple des dispositions actuelles & analogues de l'ame & du corps.

Cet état des langues pauvres, mais nettes, énergiques & vigoureuses, ne dure pas long-temps : le cercle de l'imitation, cercle toujours trop étroit, a bientôt été parcouru; il faut en franchir les bornes, & tant par une suite nécessaire du besoin, que par un effet naturel de l'art on se jette dans l'arbitraire.

Jusqu'à cette époque, les nations également guidées par la nature, ont suivi la même route, à-peu-près; l'arbitraire fait qu'elles s'en écartent & qu'elles se partagent, pour suivre deux méthodes différentes : certains peuples, comme les Chinois, ajoutent peu aux sons primitifs originaires inventés; mais ils y suppléent par les *accens* qu'ils varient à l'infini d'une manière prodigieuse : les autres peuples, tels que ceux de l'Europe, multiplient leurs mots bien plus que leurs *accens*.

De la multiplicité des sons & des *accens*, & bien plus encore de l'arbitraire qui produit cette multiplicité, il suit que chez les peuples de la première classe, les *accens* déterminent & marquent souvent les idées, tandis que chez les peuples de la seconde classe, les mots ou du moins les tours de construction déterminent & marquent sou-

Vent les passions, ainsi tout se trouve dénaturé.

On peut demander laquelle de ces deux méthodes qui partagent les langues en deux classes, est la moins vicieuse, ou si l'on veut, la meilleure : cette question, assez curieuse en elle-même, est étrangère à notre objet : ainsi nous nous contenterons d'observer que les *accens*, consacrés à l'expression des idées, ne doivent plus guère conserver de force, quand il s'agit de rendre les sentimens, au lieu que les mots ne perdent pas tant de leur netteté pour être quelquefois chargé d'exprimer l'effet que les objets font sur notre ame : d'où il suivroit que la langue Chinoise, par exemple, est moins propre à énoncer, que nos langues Européennes occidentales.

Une autre recherche bien digne d'occuper quelque savant & habile observateur, seroit celle des causes naturelles ou fortuites qui ont pu déterminer les peuples à suivre des routes différentes pour parvenir à enrichir leurs langues ; il nous semble qu'ici l'on pourroit beaucoup donner à l'influence du climat.

Quoi qu'il en soit de ces deux questions, il ne faut pas croire que les uns, en multipliant sur-tout les *accens*, n'aient adopté pour sons articulés que des sons imitatifs ; & que les autres, en s'attachant sur-tout à varier les mots, n'aient pris que des *accens* pathétiques. L'arbitraire en dominant d'une manière plus frappante sur l'un des deux genres, n'a pas laissé d'influer sur l'autre ; & c'est ainsi qu'en Europe & même en France, nous avons étendu l'emploi de nos *accens* à des cas où l'on ne voit pas qu'il soit question d'exprimer un sentiment.

Dans les langues où toutes les idées se rendent par des sons articulés, comme dans nos langues Européennes, les *accens* ne servent donc quelquefois qu'à l'agrément du langage ; & voila le seul fondement de la division en *accens* toniques ou prosodiques, & en *accens* pathétiques ou oratoires.

Ajoutons que toutes les langues de l'Europe ne sont pas également timides & réservées dans l'emploi arbitraire des *accens*. Les unes en admettent plus & les autres moins : les unes en ont de plus marqués & les autres de moins sensibles, & il nous

semble que c'est sur ce que la langue françoise en a encore moins, ou plutôt en a de moins sensibles que les autres langues, que l'on a dit qu'il faut parler sans *accens* pour bien parler françois : en effet, c'est en quelque sorte n'avoir point d'*accens* que d'en avoir si peu, ou que de n'en avoir que de si timides en comparaison des autres langues.

M. du Marfais à qui il a paru que le proverbe en question ne signifioit rien autre chose sinon qu'il ne faut point avoir d'autres *accens* que ceux des honnêtes gens de la capitale, n'a donc pas si bien montré le sens de cette vieille maxime que M. d'Olivet, lequel a cru que par-là on vouloit dire que nous n'avons à la rigueur que l'*accent* oratoire. M. du Marfais dans sa prétendue explication, dit positivement le contraire de ce que dit le proverbe ; & contredire, ce n'est pas interpréter.

En marquant les différences qui se trouvent entre l'*accent* pathétique & l'*accent* tonique, il ne faut pas présenter ces deux sortes d'*accens* comme deux genres qui n'auroient aucune influence l'un sur l'autre ; car il n'est pas vrai qu'en changeant le premier on ne change jamais le second.

Qu'une personne naturellement douce & timide, se trouve dans une situation intéressante, ou craignant de dire la vérité, mais ne pouvant guère douter qu'elle ne la dise, elle prononce d'un ton plaintif & languissant ces mots : *vous voulez m'abandonner* ! Il est évident pour quiconque fait lire, que dans cette phrase la voix se hausse d'une manière sensible sur la première syllabe de *voulez*, & sur la pénultième de *m'abandonner*, & qu'ensuite elle tombe en s'affaiblissant sur les dernières syllabes des mêmes mots.

Mais qu'une personne d'un caractère plus décidé & plus impétueux, s'aperçoive en frémissant qu'on veut se séparer d'elle, & dise avec un sentiment de surprise & d'effroi : *vous voulez m'abandonner* ! il est également évident que la voix s'élève sur les dernières syllabes des deux mots *voulez m'abandonner*, & par conséquent qu'elle s'élève ici sur les mêmes syllabes où elle se baïsoit dans le premier cas.

L'*accent* tonique n'est donc pas constant ;

ment le même dans chaque mot d'une langue : pour ne pas s'écarter de la vérité , il faut dire que les inflexions de voix marquent naturellement & originairement quelque passion , & qu'à cet égard on les nomme *accens pathétiques* , mais qu'il est des occasions où certaines inflexions sont si peu caractérisées quant à leur effet , qu'elles ne marquent qu'une sorte d'activité en général : en même temps qu'elles préservent d'une ennuyeuse monotonie , & qu'elles servent à l'agrément du langage , elles indiquent que celui qui parle est en action , qu'il est animé : alors ces inflexions se nomment *accens toniques* . Mais si l'on réunit ces dernières à quelques autres inflexions bien décidément pathétiques , celles-là sont subordonnées à celles-ci , & en font partie : & même pour substituer des inflexions pathétiques à celles qui ne sont que toniques , il suffit de faire à ces dernières un changement léger , & les altérer un peu , comme de les rendre plus languissantes , plus faibles , plus tremblantes , ou plus rapides , plus fortes , plus hardies , &c.

S'il est vrai , comme nous en sommes convenus , que les *accens* toniques sont moins marqués , moins fréquens , & plus faibles dans notre langue que dans plusieurs autres , il n'est pas vrai pour cela que nous n'ayions point l'*accent* tonique que l'on nomme *circonflexe* : d'autres peuples sans doute peuvent le marquer plus fortement que nous , soit en appuyant davantage sur les deux tons qui le composent , soit en mettant un plus grand intervalle , une plus grande distance de l'un à l'autre : mais enfin on l'entend très distinctement sur les syllabes finales des expressions *arriver trop tôt* , *hommes de goût* , *signer la paix* ; de même que sur les mots , *fête* , *tête* , *le vôtre* , &c. quand ces mots finissent la phrase . Dans l'ancienne orthographe , nous dit-on , on écrivoit *age* , *roole* , & il est vraisemblable que les voyelles se prononçoient comme elles s'écrivoient ; or , continue-t-on , on écrit aujourd'hui , *âge* , *role* , pour indiquer les deux tons successifs qui doivent y être exécutés . . . On avoue donc indirectement que ces deux mots ont l'*accent* circonflexe tonique dont le figuré n'est que le *signe* , & de là il faut conclure qu'on a tort de nous

le refuser en général ; outre qu'il n'est pas plus sensible sur *role* & *âge* , que sur les autres exemples cités .

Finissons par proposer une question qui paroît d'abord très-difficile à résoudre , & qui est assez intéressante : Pourquoi & comment les Chinois , qui sont de tous les peuples connus le plus riche en *accens* , ont-ils une musique si monotone & si pauvre , tandis qu'en Europe où nous avons si peu d'*accens* la musique est si près de la perfection en comparaison de ce qu'elle est chez ce peuple fameux ? Nous disons ici que la musique Chinoise est pauvre & monotone , parce que les pièces qui en sont venues en Europe , & qui se trouvent dans la relation générale des voyages , &c. forcent à porter ce jugement . Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire , pour répondre à notre question , de remonter aux considérations générales qui expliquent comment les Chinois ont fait si peu de progrès dans toutes les sciences , & dans tous les arts , après en avoir saisi & possédé les principes depuis tant de siècles . Il suffira d'observer que chez eux les *accens* sont presque toujours toniques , selon ce que nous en avons dit plus haut ; & que par conséquent on y retrouve presque plus rien de leur valeur & énergie pathétique ; ce qui fait que ce peuple ne s'en sert pas dans sa musique , où ils seroient inutiles , puisqu'à la rigueur la musique ne consiste que dans l'emploi de la valeur & de l'énergie pathétique des tons .

ACCENT , quant à la formation , c'est , disent les *Ecrivains* , une vraie virgule pour l'aigu , un pian oblique incliné de gauche à droite pour le grave , & un angle aigu , dont la pointe est en haut , pour le circonflexe . Cet angle se forme d'un mouvement mixte des doigts & du poignet . Pour l'*accent* aigu & l'*accent* grave , ils se forment d'un seul mouvement des doigts .

ACCENT , f. m. (*Belles-Lettres*) Il y a dans la parole une espèce de chant , dit Cicéron . Mais ce chant étoit-il noté par la prosodie des langues anciennes ? On nous le dit ; on nous assure que dans le grec & le latin , l'*accent* marquoit l'intonation de la voix sur telle & sur telle syllabe ; & c'est ce qu'on appelle l'*accent prosodique* , distinct de l'*accent oratoire* ; ou des inflexions données

données à la parole par la pensée & par le sentiment. Il est pourtant bien difficile de concevoir cet *accent* prosodique adhérent aux syllabes, à moins que dans la prononciation, animée par les mouvemens de l'éloquence, il ne cédât la place à l'*accent* oratoire; & voici la difficulté.

Qu'on donne à un musicien des paroles déjà notées par l'*accent* de la langue; il est évident que, s'il veut laisser aux syllabes leurs intonations prosodiques, il fera dans l'impossibilité de donner du naturel & du caractère à son chant; & que, s'il veut au contraire plier le son des paroles à l'expression que l'idée ou le sentiment sollicite, il faut qu'il les dégage de l'*accent* prosodique, & se donne la liberté de les moduler à son gré. Or il en est de la prononciation oratoire comme de la musique: *Est in dicendo etiam quidam cantus.* (Cicer.)

L'*accent* prosodique qui nuirait à l'une, s'il étoit invariable, nuirait donc également à l'autre: des paroles, déjà notées par la prosodie, suppleroient & menaceroient avec les mêmes inflexions.

Il ne faut pas confondre ici la quantité avec l'*accent*. La durée relative des syllabes peut être fixe & immuable dans une langue, sans que l'expression en soit gênée, au moins sensiblement. Par exemple, que l'on prolonge la pénultième, on qu'on appuie sur la dernière, la différence n'est que dans les temps, & non pas dans les tons. La quantité peut donc être fixe & prescrite; mais les intonations, les inflexions de la parole doivent être libres, & au choix de celui qui parle; sans quoi il ne sauroit y avoir de vérité dans l'élocution.

Dans la langue françoise, telle qu'on la parle à Paris, il n'y a point d'*accent* prosodique. Il est vrai que la finale muette n'est jamais susceptible de l'élevation de la voix, & qu'on est obligé ou de l'abaisser, ou de la tenir à l'unisson; mais c'est la seule voyelle qui de sa nature gêne la liberté de l'*accent* oratoire. C'est le repos, le sens suspendu, le ton suppliant, menaçant, celui de la surprise, de la plainte, de la frayeur, &c. qui décide de l'élevation ou de l'abaissement de la voix, sur telle ou sur telle syllabe; & quelquefois le même sentiment est susceptible de différentes in-

xions. Je n'en citerai qu'un exemple, pris du rôle de Phèdre dans la tragédie de Racine;

Malheureuse ! quel mot est sorti de ta bouche ?

ce vers peut se déclamer de façon que la voix élevée sur la première syllabe de *malheureuse !* s'abaisse sur les trois dernières; que la voix se relève sur la première de *quel mot*, & descende sur la seconde; qu'elle remonte sur la troisième de ce nombre, *est sorti*, & retombe sur la fin du vers.

Malheureuse ! quel mot est sorti de ta bouche ?

On peut aussi, & peut-être aussi bien, le déclamer dans une modulation contraire, en abaissant les syllabes que nous venons d'élever, & en élevant celles que nous avons abaissées.

Malheureuse ! quel mot est sorti de ta bouche ?

Le choix de ces intonations fait partie de l'art de la prononciation théâtrale & oratoire; & l'on sent bien que, s'il y avoit dans la langue un *accent* prosodique déterminé & invariable, le choix des intonations n'auroit plus lieu, ou seroit sans cesse contrarié par l'*accent*.

Ce qu'on appelle l'*accent* des provinces, consiste, en partie, dans la quantité prosodique, le normand prolonge la syllabe que le gascon abrège. Il consiste encore plus dans les inflexions attachées, non pas aux syllabes des mots, mais aux mouvemens du langage: par exemple dans l'*accent* du gascon, du picard, du normand, l'inflexion de la surprise, de la plainte, de la prière, de l'ironie, n'est pas la même. Un gascon vous demande, *comment vous portez-vous ?* d'un ton gai, vif & animé, qui se relève sur la fin de la phrase; le normand dit la même chose d'un son de voix languissant qui s'élève sur la pénultième, & retombe sur la dernière, à-peu-près du même ton que le gascon se plaindroit.

Ce que nous disons de la langue françoise, doit s'entendre de toutes les langues

vivantes. Leur profodie est dans la durée relative des syllabes ; leur *accent* est dans les inflexions de la parole , relativement à l'idée , au sentiment , à la passion qu'elle exprime , au mouvement de l'ame qu'elle imite ; mais d'*accent* profodique adhérent aux sons , immobile & invariable , aucune langue n'en peut avoir sans renoncer à toutes les nuances de l'expression , qui doit pouvoir sans cesse varier , & se plier dans tous les sens. (M. MARMONTEL.)

ACCENT, (*Musiq.*) On appelle ainsi , selon l'acception la plus générale , toute modification de la voix parlante , dans la durée , ou dans le ton des syllabes & des mots dont le discours est composé ; ce qui montre un rapport très-exact entre les deux usages des *accens* , & les deux parties de la mélodie , savoir , le rythme & l'intonation. *Accentus* , dit le grammairien Sergius dans Donat, *quasi ad cantus*. Il y a autant d'*accens* différens , qu'il y a de manieres de modifier ainsi la voix ; & il y a autant de genres d'*accens* , qu'il y a de causes générales de ces modifications.

On distingue trois de ces genres dans le simple discours : savoir , l'*accent* grammatical qui renferme la regle des *accens* proprement dits par lesquels le son des syllabes est grave ou aigu , & celle de la quantité , par laquelle chaque syllabe est breve ou longue : l'*accent* logique ou rationnel , que plusieurs confondent mal-à-propos avec le précédent , cette seconde sorte d'*accent* indiquant le rapport , la connexion plus ou moins grande que les propositions & les idées ont entr'elles , se marque en partie par la ponctuation : enfin l'*accent* pathétique ou oratoire , qui , par diverses inflexions de voix , par un ton plus ou moins élevé , par un parler plus vif ou plus lent , exprime les sentimens dont celui qui parle est agité , & les communique à ceux qui l'écoutent ; l'étude de ces divers *accens* & de leurs effets dans la langue , doit être la grande affaire du musicien ; & Denis d'Halicarnasse regarde avec raison l'*accent* en général comme la semence de toute musique ; aussi devons-nous admettre pour une maxime incontestable , que le plus ou moins d'*accent* est la vraie cause qui rend les langues plus ou moins musicales ; car quel seroit le rapport

de la musique au discours , si les tons de la voix chantante n'imitoient les *accens* de la parole ? D'où il suit que , moins une langue a de pareils *accens* , plus la mélodie y doit être monotone , languissante & fade , à moins qu'elle ne cherche dans le bruit & la force des sons , le charme qu'elle ne peut trouver dans leur variété.

Quant à l'*accent* pathétique & oratoire , qui est l'objet le plus immédiat de la musique imitative du théâtre , on ne doit pas opposer à la maxime que je viens d'établir , que tous les hommes étant sujets aux mêmes passions , doivent en avoir également le langage ; car autre chose est l'*accent* universel de la nature , qui arrache à tout homme des cris inarticulés , & autre chose l'*accent* de la langue qui engendre la mélodie particulière à une nation. La seule différence du plus ou moins d'imagination & de sensibilité qu'on remarque d'un peuple à l'autre , en doit introduire une infinie dans l'idiome accentué , si j'ose parler ainsi. L'Allemand , par exemple , hausse également & fortement la voix dans la colere , il crie toujours sur le même ton : l'Italien , que mille mouvemens divers agitent rapidement & successivement dans le même cas , modifie sa voix de mille manieres. Le même fond de passion regne dans son ame ; mais quelle variété d'expressions dans les *accens* & dans son langage ! Or , c'est à cette seule variété , quand le musicien fait l'imiter , qu'il doit l'énergie & la grace de son chant.

Malheureusement tous ces *accens* divers , qui s'accordent parfaitement dans la bouche de l'orateur , ne sont pas si faciles à concilier sous la plume du musicien , déjà si gêné par les regles particulieres de son art. On ne peut douter que la musique la plus parfaite , ou du moins la plus expressive , ne soit celle où tous les *accens* sont le plus exactement observés ; mais ce qui rend ce concours si difficile , est que trop de regles dans cet art sont sujetes à se contrarier mutuellement , & se contrarient d'autant plus que la langue est moins musicale , car nulle ne l'est parfaitement , autrement ceux qui s'en servent chanteroient au lieu de parler.

Cette extrême difficulté de suivre à la fois les regles de tous les *accens* , oblige

donc souvent le compositeur à donner la préférence à l'une ou à l'autre, selon les divers genres du musique qu'il traite : ainsi, les airs de danse exigent sur-tout un *accent* rythmique & cadencé, dont en chaque nation le caractère est déterminé par la langue. L'*accent* grammatical doit être le premier consulté dans le récitatif, pour rendre plus sensible l'articulation des mots, sujette à se perdre par la rapidité du débit, dans la résonnance harmonique ; mais l'*accent* passionné l'emporte à son tour dans les airs dramatiques, & tous deux sont subordonnés, sur-tout dans la symphonie, à une troisième sorte d'*accent*, qu'on pourroit appeler *musical*, & qui est en quelque sorte déterminé par l'espece de mélodie que le musicien veut approprier aux paroles.

En effet, le premier & le principal objet de toute musique est de plaire à l'oreille ; ainsi tout air doit avoir un chant agréable : voilà la première loi qu'il n'est jamais permis d'enfreindre. On doit donc premièrement consulter la mélodie & l'*accent* musical dans le dessein d'un air quelconque, ensuite, s'il est question d'un chant dramatique & imitatif, il faut chercher l'*accent* pathétique qui donne au sentiment son expression, & l'*accent* rationnel, par lequel le musicien rend avec justesse les idées du poëte ; car, pour inspirer aux autres la chaleur dont nous sommes animés en leur parlant, il faut leur faire entendre ce que nous disons. L'*accent* grammatical est nécessaire par la même raison, & cette règle, pour être ici la dernière en ordre, n'est pas moins indispensable que les deux précédentes, puisque le sens des propositions & des phrases dépend absolument de celui des mots ; mais le musicien qui fait la langue a rarement besoin de songer à cet *accent* : il ne sauroit chanter son air sans s'appercevoir s'il parle bien ou mal, & il lui suffit de savoir qu'il doit toujours bien parler. Heureux toutefois quand une mélodie flexible & coulante ne cesse jamais de se prêter à ce qu'exige la langue. Les musiciens françois ont en particulier des secours qui rendent sur ce point leurs erreurs impardonnables, & sur-tout le *traité de la Prosodie françoise* de M. l'abbé d'Oliver,

qu'ils devroient tous consulter : ceux qui seront en état de s'élever plus haut, pourront étudier la *Grammaire* de Port-Royal, & les savantes notes du philosophe qui l'a commentée ; alors en appuyant l'usage sur les règles, & les règles sur les principes, ils feront toujours sûrs de ce qu'ils doivent faire dans l'emploi de l'*accent* grammatical de toute espece.

Quant aux deux autres sortes d'*accents*, on peut moins les réduire en règle, & la pratique en demande moins d'étude, & plus de talent ; on ne trouve point de sang-froid le langage des passions ; & c'est une vérité rebattue, qu'il faut être ému soi-même pour émouvoir les autres. Rien ne peut donc suppléer dans la recherche de l'*accent* pathétique à ce génie qui réveille à volonté tous les sentimens, & il n'y a d'autre art dans cette partie que d'allumer en son propre cœur le feu qu'on veut porter dans celui des autres. Voyez GÉNIE (*Musiq.*) Est-il question de l'*accent* rationnel, l'art a tout aussi peu de prise pour le saisir, par la raison qu'on n'apprend point à entendre à des sourds. Il faut avouer aussi que cet *accent* est moins que les autres du ressort de la musique, parce qu'elle est bien plus le langage des sens que celui de l'esprit : donnez donc au musicien beaucoup d'images ou de sentiment & peu de simples idées à rendre, car il n'y a que les passions qui chantent, l'entendement ne fait que parler. (S)

ACCENT MUSICAL, (*Musiq.*) Dans l'article précédent, M. Rousseau indique l'*accent musical*, dont on n'avoit pas parlé encore (dans le sens dont je l'entends). Encouragé par le peu qu'il en dit, je veux tâcher d'en donner quelque idée qui, sans doute, sera bien au dessous de celle qu'en auroit donné M. Rousseau, s'il avoit voulu.

Dans la musique, l'intonation de la voix ou de l'instrument étant déterminée, ce n'est pas là qu'il faut chercher l'*accent*, mais dans la manière de faire cette intonation. Je m'explique : sur les instrumens à cordes & à archet (le violon, par exemple,) on peut donner un coup d'archet sec & détaché, ou un coup d'archet long & traînant sur la même note ; on peut même, sans tenir la note plus long-temps, faire

toucher une plus grande partie d'archet à la corde, en le tirant avec plus de vélocité. Dans les instrumens à vent, les coups de langue font le même effet, & les différens coups d'archet & de langue constituent en partie l'*accent musical*.

On peut commencer une note *piano* & la finir *forte*, en enflant graduellement le ton; on peut au contraire la commencer *forte* & la finir *piano* en diminuant le ton: autre partie de l'*accent musical*.

Enfin on peut détacher certaines notes dans un trait de chant, & lier les autres; ce qui achève de compléter l'*accent musical*.

La phrase prendra des expressions différentes, suivant qu'on y appliquera l'*accent musical*. Remarquez que les marques par lesquelles on tâche d'indiquer les différens *accens*, ne les expriment que très-imparfaitement.

C'est au choix de l'*accent musical* propre à la pièce qu'on exécute, qu'on reconnoît le bon musicien, l'homme de goût; c'est de ce choix que dépend toute l'expression: c'est ce choix qu'un bon maître peut donner jusqu'à un certain point, mais qu'on sent mieux qu'on ne peut l'indiquer, & qu'il faut tenir de la nature pour le bien posséder.

C'est l'*accent musical* qui fait qu'une musique expressive pour un Allemand, ne l'est point pour un François. Je me souviens à cette occasion d'avoir entendu raconter à un compositeur distingué, que Hasé eut peine à reconnoître ses airs exécutés à Paris par des François.

Outre cet *accent musical* indéterminé, lorsque le compositeur ne l'a pas marqué expressément, il y a un *accent* déterminé, & à quoi le compositeur a droit de s'attendre sans le marquer.

Pour les instrumens à corde, cet *accent* consiste à marquer d'un nouveau coup d'archet chaque note, à moins qu'elles ne soient d'une valeur trop courtes pour que cela se puisse; ainsi on passera sous le même coup d'archet les doubles croches dans un *alla breve*; les triples croches dans un *allegro* à 2, à 3 ou à 4 temps dans un *vivace* ou dans un *presto* de mêmes mesures; mais dans un *vivace* ou dans un *allegretto* à $\frac{3}{4}$, les triples croches demandent chacune un nouveau

coup d'archet: il en est de même de l'*allegretto* à 2 ou à 4 temps. Dans les pièces où il y a des trois pour deux, chaque note demande ordinairement un nouveau coup d'archet. Quant aux *siciliennes*, dont la mesure est $\frac{6}{8}$, le temps lent; & la première de trois notes, une croche pointée; la seconde, une double croche; & la troisième, une croche, on donne un nouveau coup d'archet à chaque note.

Je ne parlerai point ici du temps de la mesure où l'archet doit descendre ou monter, quoique cela fasse une partie considérable de l'*accent musical*, parce que c'est un de ces principes fondamentaux que tout exécuteur connoît.

Quant aux instrumens à vent, ils ne donnent le coup de langue qu'à la première des deux notes vîtes, & coulent l'autre, en observant de faire la première plus longue & plus forte que la seconde: 1°. parce que cela facilite l'exécution, & la rend beaucoup plus moëlleuse: 2°. parce que la première des deux notes est celle qui est effectivement dans l'harmonie, & que l'autre n'est qu'une note de goût; cette seconde raison devoit porter tous les instrumens à observer cette règle. Dans les *siciliennes*, on donne un coup de langue, comme le coup d'archet.

Les haut-bois & les bassons coulent ordinairement jusqu'à huit notes vîtes, à cause de la difficulté du jeu.

Quant aux chanteurs l'*accent musical* est déterminé par les paroles mêmes: toutes les notes qui passent sous la même syllabe, doivent aussi passer sous le même coup de gosier, à moins que ce ne soit une roulade, alors cela dépend du bon goût & de l'habileté de l'exécuteur. (F. D. C.)

ACCENT, (*Musiq.*) Sorte d'agrément du chant françois, qui se notoît autrefois avec la musique, mais que les maîtres de goût du chant marquent aujourd'hui seulement avec du crayon jusqu'à ce que les écoliers sachent le placer eux-mêmes. L'*accent* ne se pratique que sur une syllabe longue, & sert de passage d'une note appuyée à une autre note non appuyée, placée sur le même degré: il consiste en un coup de gosier qui élève le son d'un degré pour reprendre à l'instant sur la note

suivante le même son d'où l'on est parti ; plusieurs donnoient le nom de *plainte* à l'*accent*.

Bien des musiciens appellent, ou du moins appeloient autrefois *accent* un agrément consistant à faire entendre la note immédiatement au dessus ou au dessous de celle qui est notée, suivant que la note qui la précède est au dessus ou au dessous, & en diminuant la valeur de la note, sur laquelle on fait l'*accent*, de la valeur de ce même *accent*. Quelques anciens musiciens françois indiquoient cet *accent* par un crochet, les Allemands par un petit trait, aujourd'hui on le marque par une petite note de la valeur que l'on veut donner à l'*accent*.

Les auteurs qui ont écrit en allemand & en latin au 16^e. & 17^e. siècles, divisent l'*accent* en trois différentes sortes : 1^o. *accentus intendens*, 2^o. *accentus remittens*, & 3^o. *accentus varius* ou *circumflexus*, composé, pour ainsi dire, des deux précédens, & qui n'est que le *flatté* d'aujourd'hui. Voyez *FLATTÉ*, (*Musique.*) (*F. D. C.*)

ACCENT DOUBLE, (*Musique.*) Cet agrément que l'on note aujourd'hui tout du long, consiste à retrancher la moitié de la valeur d'une note en anticipant celle qui la suit ; on le marquoit autrefois par deux petits traits verticaux parallèles.

ACCENT, (*Musiq.*) Les poëtes emploient souvent ce mot au pluriel, pour signifier le chant même, & l'accompagnent ordinairement d'une épithète, comme *doux*, *tendres*, *tristes accents*. Alors ce mot reprend exactement le sens de sa racine, car il vient de *canere cantus*, d'où l'on a fait *accentus*, comme *concentus*. (*S*)

ACCENS ECCLÉSIASTIQUES, (*Musiq.*) On appeloit ci-devant ainsi les différentes inflexions de voix qu'on faisoit dans les églises catholiques en psalmodiant. Il y avoit,

1^o. L'*accent immuable*, lorsque la voix restoit toujours sur le même ton.

2^o. Le *moyen*, quand on abaissoit la voix de tierce sur une syllabe.

3^o. Le *grave*, quand la voix tomboit de quinte.

4^o. L'*aigu*, qui avoit lieu lorsqu'après

avoir abaissé la voix de tierce pendant quelques syllabes, on reprenoit le premier ton.

5^o. Le *modéré*, quand, après avoir élevé la voix de seconde pendant quelques syllabes, on reprenoit le premier ton.

6^o. L'*interrogatif*, pour exprimer une interrogation ; on élevoit la voix d'une seconde pour les derniers mots.

7^o. Enfin le *final*, quand la voix tomboit de quarte sur la dernière syllabe.

Il paroît qu'aujourd'hui ces noms de ces *accens* ne sont plus d'usage, & quelques *accens* sont dans le même cas. Au moins je n'ai trouvé aucun de ces noms dans le *Traité historique & pratique sur le chant ecclésiastique* de l'abbé le Bœuf, que je crois le plus récent sur ce sujet ; & cet auteur n'admet que le premier, le second, le troisieme & le quatrieme de ces *accens*, sans en rapporter les noms. (*F. D. C.*)

ACCENS, (*Musique des Hébreux.*) Quelques auteurs veulent que les *accens* des Hébreux leur servissent aussi de notes. On peut voir l'opinion de Kircher à ce sujet, dans sa *Musurgie*, liv. II. Nous ne mettons point ici ces *accens*, ni les traits de chant qu'ils indiquent suivant ce savant, parce que certainement jamais les anciens Juifs n'ont eu une musique si variée. (*F. D. C.*)

ACCEPTABLE, adj. se dit, au Palais, des offres, des propositions, des voies d'accommodement qui sont raisonnables, & concilient autant qu'il est possible les droits & prétentions respectives des parties litigantes. (*H*)

ACCEPTATION, f. f. dans un sens général, l'action de recevoir & d'agréer quelque chose qu'on nous offre, consentement sans lequel l'offre qu'on nous fait ne sauroit être effectuée.

Ce mot vient du latin *acceptatio*, qui signifie la même chose.

L'*acceptation* d'une donation est nécessaire pour sa validité : c'est une solennité qui y est essentielle. Or l'*acceptation*, disent les Jurisconsultes, est le concours de la volonté ou l'agrément du donataire qui donne la perfection à l'acte, & sans lequel le donateur peut révoquer sa donation quand il lui plaira. Voyez *DONATION*, &c.

En matière bénéficiale, les canonistes tiennent que l'acceptation doit être signifiée dans le temps même de la résignation, & non *ex intervallo*.

En matière ecclésiastique, elle se prend pour une adhésion aux constitutions des papes ou autres actes, par laquelle ils ont été reçus & déclarés obligatoires. Voyez CONSTITUTION, BULLE, &c.

Il y a deux sortes d'acceptation, l'une solennelle, & l'autre tacite.

L'acceptation solennelle est un acte formel, par lequel l'acceptant condamne expressément quelque erreur ou quelque scandale que le pape a condamné.

Quand une constitution a été acceptée par tous ceux qu'elle regarde plus particulièrement, elle est supposée acceptée par tous les prélats du monde chrétien qui en ont eu connoissance: & c'est cet acquiescement qu'on appelle *acceptation tacite*.

En ce sens la France, la Pologne, & autres états, ont accepté tacitement la constitution contre la doctrine de Molinos & des Quiétistes. De même l'Allemagne, la Pologne, & autres états catholiques, ont accepté tacitement la constitution contre Jansénius, Voyez MOLINISTE, JANSÉNISTE, &c.

ACCEPTATION, en style de Commerce, se dit des lettres de change & billets à ordre. Or accepter une lettre de change, c'est reconnoître qu'on est débiteur de la somme y portée, & s'engager à la payer à son échéance; ce qui se fait en apposant simplement par l'accepteur sa signature au bas. Voyez LETTRE DE CHANGE.

L'acceptation se fait ordinairement par celui sur qui la lettre est tirée lorsqu'elle lui est présentée par celui en faveur de qui elle est faite, ou à l'ordre de qui elle est passée. Tant que l'accepteur est maître de sa signature, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'il ait remis la lettre acceptée au porteur, il peut rayer son acceptation, mais il ne le peut plus quand il l'a une fois délivrée. Voyez ACCEPTEUR.

Les lettres payables à vue n'ont pas besoin d'acceptation, parce qu'elles doivent être payées dès qu'on les présente, ou à défaut de paiement protestées. Dans les lettres tirées pour un certain nombre de

jours après la vue, l'acceptation doit être datée, parce que c'est du jour d'icelle que le temps court. La manière d'accepter dans ce cas, est de mettre en bas, *J'accepte pour un tel jour*, & de signer.

Les lettres de change payables à jour nommé, ou à usance, ou à double usance, n'ont pas besoin d'être datées; l'usance servant assez pour faire connoître la date du billet. Voyez USANCE. Pour accepter celles-ci, il n'est question que d'écrire au bas, *accepté*, & de signer.

Si le porteur d'une lettre de change n'en fait point faire l'acceptation à temps, il n'a plus de garantie sur le tireur. Voyez PORTEUR. S'il se contente d'une acceptation à payer dans vingt jours après vue, tandis que la lettre n'en portoit que huit, les douze jours de surplus sont à ses risques, en sorte que si pendant ces douze jours l'accepteur venoit à faillir, il n'auroit pas de recours contre le tireur. Et si le porteur se contente d'une moindre somme que celle qui est portée par la lettre, le restant est pareillement à ses risques. Voyez PROTÈT, ENDOSSEMENT. (H)

* Il y a des acceptations sous conditions en certain cas, comme sont celles de payer à soi-même, celles qui se font sous protêt simple, & celles sous protêt pour mettre à compte.

ACCEPTER une lettre de change, c'est la souscrire, s'engager au paiement de la somme qui y est portée dans le temps marqué; ce qui s'appelle *accepter* pour éviter à protêt. Voyez LETTRE DE CHANGE & PROTÈT.

Il faut prendre garde à ne point accepter des lettres que l'on n'ait provision en main, ou qu'on ne soit certain qu'elle sera remise dans le temps; car quand une fois on a accepté une lettre, on en devient le principal débiteur: il la faut absolument acquitter à son échéance, autrement on seroit poursuivi à la requête de celui qui en est le porteur, après le protêt qu'il en auroit fait faire faute de paiement.

Il est d'usage de laisser les lettres de change chez ceux sur qui elles sont tirées pour les accepter: mais les auteurs qui ont écrit du commerce, remarquent que cet usage est dangereux, & que sur-tout

quand une lettre de change est signée au dos pour acquit, & qu'elle n'est pas encore acceptée, comme il peut arriver quelquefois, alors il ne faut jamais la laisser, pour quelque raison que ce soit, chez celui qui doit l'accepter, parce que s'il étoit de mauvaise foi il pourroit en méfuser. Si cependant celui chez qui une lettre de change a été laissée pour accepter, la vouloit retenir sous quelque prétexte que ce fût, la difficulté qu'il seroit de la rendre vaudroit acceptation, & il seroit obligé d'en payer le contenu.

Nous observerons pour ceux qui veulent sembler du commerce des lettres de change, que celles qui sont tirées des places où le vieux style est en usage, comme à Londres, sur d'autres places où l'on suit le nouveau style, comme à Paris, la date diffère ordinairement de dix jours; c'est-à-dire, que si la lettre est datée à Londres le 11 Mars, ce sera le 21 Mars à Paris; & ainsi des autres dates. Cette observation n'est pas également sûre pour tous les lieux où l'ancien style est en usage. En Suede, par exemple, la différence est toujours de dix jours; ce qui a changé en Angleterre depuis 1700, où elle a commencé d'être d'onze jours, à cause que cette année n'a pas été bissextile. Voyez NOUVEAU STYLE & VIEUX STYLE.

ACCEPTEUR, s. m. terme de Commerce, est celui qui accepte une lettre de change. Voyez ACCEPTATION.

L'accepteur, qui ordinairement est celui sur qui la lettre de change est tirée, devient débiteur personnel par son acceptation, & est obligé à payer, quand même le tireur viendroit à faillir avant l'échéance. Voyez CHANGE. (G)

* Parmi les Négocians on se sert quelquefois du terme d'acceptator, qui signifie la même chose. Voyez ACCEPTATION.

ACCEPTILATION, s. f. terme de Jurisprudence Romaine; remise qu'on fait de sa créance à son débiteur par un acte exprès ou quittance, par laquelle on le décharge de sa dette sans en recevoir le paiement. (H)

ACCEPTION, s. f. terme de Grammaire; c'est le sens que l'on donne à un mot. Par exemple, ce mot esprit, dans sa première acception, signifie vent, souffle :

mais en Métaphysique il est pris dans une autre acception. On ne doit pas dans la suite du même raisonnement le prendre dans une acception différente.

Acceptio vocis est interpretatio vocis ex mente ejus qui excipit. Sicul. pag. 18. L'acception d'un mot que prononce quelqu'un qui vous parle, consiste à entendre ce mot dans le sens de celui qui l'emploie; si vous l'entendez autrement, c'est une acception différente. La plupart des disputes ne viennent que de ce qu'on ne prend pas le même mot dans la même acception. On dit qu'un mot a plusieurs acceptions, quand il peut être pris en plusieurs sens différens: par exemple, coin se prend pour un angle solide, le coin de la chambre, de la cheminée; coin signifie une pièce de bois ou de fer qui sert à fendre d'autres corps; coin, en terme de monnoie, est un instrument de fer qui sert à marquer les monnoies, les médailles & les jetons; coin ou coing est le fruit du coignassier. Outre le sens propre qui est la première acception d'un mot, on donne encore souvent au même mot un sens figuré: par exemple, on dit d'un bon livre qu'il est marqué au bon coin: coin est pris alors dans une acception figurée; on dit plus ordinairement dans un sens figuré. (F)

ACCEPTION, en Médecine, se dit de tout ce qui est reçu dans le corps, soit par la peau, soit par le canal alimentaire. (N)

ACCÈS; ce mot vient du Latin *accessus*, qui signifie *approcher*, l'action par laquelle un corps s'approche de l'autre: mais il n'est pas usité en François dans ce sens littéral. Il signifie dans l'usage ordinaire, *abord, entrée, facilité d'aborder quelqu'un, d'en approcher.* Voyez ENTRÉE, ADMIS-SION. Ainsi l'on dit: cet homme a accès auprès du prince; cette côte est de difficile accès, à cause des rochers qui la bordent. (F)

* ACCÈS, avoir accès, aborder, approcher: on a accès où l'on entre; on aborde les personnes à qui l'on veut parler, on approche celles avec qui l'on est souvent. Les princes donnent accès, se laissent aborder, permettent qu'on les approche; l'accès en est facile ou difficile; l'abord rude ou gracieux; l'approche utile ou dange-

reuse. Qui a des connoissances peut avoir *accès*; qui a de la hardiesse *aborde*; qui joint à la hardiesse un esprit souple & flatteur, peut *approcher* les grands. *Voyez les Sinonimes de M. l'abbé Girard.*

ACCÈS, en Médecine, se dit du retour périodique de certaines maladies qui laissent de temps en temps des intervalles de relâche au malade. *Voy. PÉRIODIQUE.*

Ainsi l'on dit un *accès* de goutte, mais plus spécialement un *accès* de fièvre, d'épilepsie, de folie: on dit aussi un *accès* prophétique.

On confond bien souvent *accès* avec *paroxysme*; cependant ce sont deux choses différentes; l'*accès* n'étant proprement que le commencement ou la première attaque de la maladie; au lieu que le *paroxysme* en est le plus fort & le plus haut degré. *Voyez PAROXISME. (N)*

ACCÈS, terme usité à la cour de Rome, lorsqu'à l'élection des papes les voix se trouvant partagées, quelques cardinaux se désistent de leur premier suffrage, & donnent leur voix à un sujet qui en a déjà d'autres, pour en augmenter le nombre. Ce mot vient du Latin *accessus*, dérivé d'*accedo*, accéder, se joindre.

ACCÈS, en Droit canonique, signifioit la faculté qu'on accordoit à quelqu'un pour posséder un bénéfice après la mort du titulaire, ou parce que celui à qui on accordoit cette faculté n'avoit pas encore l'âge compétent, auquel cas on donnoit en attendant le bénéfice à un autre; & lorsqu'il avoit atteint l'âge requis, il entroit dans son bénéfice sans nouvelle provision.

Le concile de Trente, *session XXV*, chap. vij, a abrogé les *accès*: il réserve seulement au pape la faculté de nommer des coadjuteurs aux archevêques & évêques, pourvu qu'il y ait nécessité pressante, & que ce soit en connoissance de cause.

La différence que les canonistes mettent entre l'*accès* & le *regrès*, c'est que le *regrès* *habet causam de præterito*, parce qu'il faut pour l'exercer avoir eu droit au bénéfice; au lieu que l'*accès* *habet causam de futuro*. *Voyez REGRÈS. (H)*

ACCESSIBLE, adj. *ce dont on peut aborder, qui peut être approché.*

On dit: cette place ou cette forteresse est

accessible du côté de la mer, c'est-à-dire; qu'on peut y entrer par ce côté-là.

Une hauteur ou distance *accessible*, en Géométrie, est celle qu'on peut mesurer mécaniquement en y appliquant la mesure; ou bien c'est une hauteur du pié de laquelle on peut approcher, & d'où l'on peut mesurer quelque distance sur le terrain. *Voyez DISTANCE, &c.*

Avec le quart de cercle on peut prendre les hauteurs, tant *accessibles* qu'*inaccessibles*. *Voyez HAUTEUR, QUART DE CERCLE, &c.*

Un des objets de l'arpentage est de mesurer non seulement les distances *accessibles*, mais aussi les *inaccessibles*. *Voyez ARPENTAGE. (E)*

ACCESSION, s. f. terme de Pratique, est l'action d'aller dans un lieu. Ainsi l'on dit en ce sens: le juge a ordonné une *accession* en tel endroit, pour y dresser un procès verbal de l'état des choses.

ACCESSION, en Droit, est l'union, l'adjection d'une chose à une autre, au moyen de laquelle celle qui a été ajoutée, commence dès-lors à appartenir au propriétaire de la première. *Voyez ACCESSOIRE & ACCROISSEMENT.*

Accession est encore synonyme à *accès*, terme usité à la cour de Rome. *Voyez ci-dessus ACCÈS. (H)*

* *ACCESSIT*, terme Latin usité dans les colleges, se dit dans les distributions des prix, des écoliers qui ont le mieux réussi après ceux qui ont obtenu les prix, & qui par conséquent en ont le plus approché. Il y a presqu'une fois toujours plusieurs *accessit*. Les Académies qui distribuent des prix donnent souvent aussi des *accessit*.

ACCESSOIRE, s. m. (*Droit nat.*) La plupart des choses qui entrent en propriété, ne demeurent pas dans le même état. Il y en a dont la matière se dilate intérieurement & grossit par ce moyen leur substance, comme celle des mines, des carrières, les arbres, &c. D'autres reçoivent des accroissemens extérieurs, comme il arrive dans les alluvions. *Voyez ce mot.* D'autres produisent des fruits ou des revenus de différente nature. Plusieurs enfin acquièrent, par un effet de l'industrie humaine, une nouvelle forme qui leur donne

un plus grand prix. C'est ainsi qu'avec du grain on fait de la farine, & avec de la farine du pain. Un peintre avec ses couleurs & son pinceau, fait d'un morceau de toile fort commune, un tableau rare & de grand prix.

Tout cela est compris sous le nom général d'*accessaires*, qui se réduisent en général à deux sortes : l'une de ceux qui proviennent uniquement de la nature même des choses, sans que les hommes aient aucune part à leur production : l'autre de ceux qui doivent leur origine, ou en tout, ou en partie, au fait des hommes & à quelque travail ou quelque industrie.

Pour décider aisément ces sortes de cas assez difficiles, voici des principes fort simples :

1°. Il faut voir si c'est de bonne ou de mauvaise foi que quelqu'un a mêlé son bien ou son travail avec le bien d'autrui ; car s'il y a de la mauvaise foi de sa part, il mérite de perdre sa peine ou son bien ; autrement un propriétaire se verroit tous les jours exposé, par la malice d'autrui, à ne pouvoir disposer à sa fantaisie de ce qui lui appartient. Si donc quelqu'un a, par exemple, planté des arbres ou semé des grains dans un fonds qu'il favoit bien n'être pas à lui, le maître du fonds n'est point obligé de lui laisser reprendre les arbres, ni de partager les grains avec lui : & il est au contraire en droit de se faire dédommager du préjudice qui peut lui être revenu de ce que sa terre a été occupée & employée à d'autres usages qu'à ceux auxquels il l'avoit destinée. Il y a néanmoins ici une exception à faire ; c'est lorsque la chose appartenante à autrui est de très-petite valeur & en elle-même, & en comparaison du prix de la forme qu'on lui a donnée. Supposé, par exemple, que quelqu'un ait pris une main de papier, ou une planche de bois commun, ou un morceau de toile, qu'il favoit être à autrui, & y ait écrit des choses de conséquence, ou fait quelque belle peinture : en ce cas-là il ne peut guere y avoir de mauvaise foi considérable : il y a lieu de présumer que celui qui a pris de son chef le papier, la planche ou la toile, a cru que le propriétaire y consentiroit aisément, sur-tout si on lui rendoit une quantité

de même sorte, ou la valeur ; ainsi celui-ci ne peut pas s'approprier les écrits ou le tableau.

2°. Celui au bien duquel une chose d'autrui a été jointe & incorporée, soit par le fait innocent de celui-là même à qui elle appartenoit, ou sans que celui-ci y ait eu aucune part, doit, toutes choses d'ailleurs égales, avoir l'ouvrage ou le composé qui en résulte. Car il y a pour l'ordinaire quelque imprudence dans celui qui s'est mépris : & quand même il n'auroit contribué en aucune manière au mélange, s'il lui en revient du préjudice, ce n'est pas la faute de l'autre. Ainsi, par exemple, si l'eau ayant emporté un morceau de terre, l'ajoute au champ voisin, le maître de ce champ peut s'approprier ce morceau de terre, à moins que celui à qui il appartenoit ne le retire incessamment delà. Et le premier n'est pas obligé de payer à l'autre la valeur du morceau de terre qui reste dans son champ, parce qu'il ne lui en revient aucun profit ; au contraire il peut se faire qu'il en reçoive quelque préjudice dont l'ancien maître du morceau de terre ne doit pourtant pas le dédommager, parce qu'il n'en est pas la cause, comme nous le supposons. Mais lorsque quelqu'un a, par exemple, semé de bonne foi dans le champ d'autrui, le propriétaire du champ doit lui rembourser la valeur de la semence & de la peine prise pour semer, parce qu'il en profite, à moins qu'il n'eût résolu de semer dans son champ quelque graine de plus grand prix, ou d'y mettre quelque autre chose qui lui auroit été de plus grand revenu.

3°. Si la chose ou la peine de l'un des deux est susceptible de remplacement, & que celle de l'autre ne le soit pas, sans qu'il y ait d'ailleurs aucune mauvaise foi de part & d'autre, celui à qui appartient cette chose, ou cette peine, doit se contenter qu'on lui en rende une autre toute semblable de même espèce, ou la valeur en argent. Car alors le dernier ne perd rien ; au lieu que l'autre pourroit quelquefois y perdre beaucoup, & il perdrait beaucoup, en ce qu'il ne recouvreroit rien qui pût tenir lieu de son bien ou de sa peine. C'est en vertu de ce principe, que ce qui a été planté ou semé demeure ordinairement au maître du

fonds ; les actes ou les écrits à celui qui les a faits , & non pas à celui à qui étoit le papier : le tableau au peintre , & non pas au maître de la toile ou de la planche ; le cachet à celui qui l'a gravé , ou qui l'a fait graver , &c. Mais par la même raison , si quelqu'un avoit fait tracer quelque méchante peinture sur une table ou une toile rare & de grand prix qui m'appartient , ou si l'on avoit gravé quelque chose sur une pierre précieuse qui est à moi , je devrois recouvrer ma table , ma toile ou ma pierre précieuse. (D. F.)

ACCESSOIRE, (*Jurisprud.*) On appelle *accessoire* d'une chose léguée , ce qui n'étant pas de la chose même , y a quelque liaison qui fait qu'on ne doit pas l'en séparer , & qu'il doit la suivre. Ainsi les fers & le licou d'un cheval , & le cadre d'un tableau , en sont des *accessoires*.

On peut distinguer deux sortes d'*accessoires* des choses léguées : ceux qui suivent naturellement la chose , & qui , sans qu'on les exprime , demeurent compris dans les legs , & ceux qui n'y sont ajoutés que par une disposition particulière du testateur. Ainsi le legs d'une montre en comprend la boîte , & le legs d'une maison en comprend les clefs. Au contraire , le legs d'une maison ne comprendra pas les meubles qui s'y trouveront , à moins que le testateur ne l'ait exprimé.

Il y a des *accessoires* de certaines choses qui n'en sont pas séparés , tels que sont les arbres plantés dans un fonds : & ces sortes d'*accessoires* suivent toujours la chose léguée , s'ils n'en sont exceptés ; & il y a des *accessoires* qui , quoique séparés des choses , les suivent aussi , comme les harnois d'un attelage de chevaux de carrosse & autres semblables. Il peut même y avoir un progrès d'*accessoires* des *accessoires* , comme des pierreries à la boîte d'une montre. Et il y a enfin de certaines choses dont on peut douter si elles sont *accessoires* d'autres , ou ne le sont point. Ce qui peut dépendre de la disposition du testateur , & de l'étendue ou des bornes qu'il donne à ses legs , comme bon lui semble. Ainsi il n'y a pas d'autre règle générale dans les doutes de ce qui doit suivre la chose léguée comme son *accessoire* , que l'intention du

testateur , dont l'expression jointe aux circonstances & aux usages des lieux , s'il y en a , peut faire juger de ce qui doit être *accessoire* ou non. Que si la disposition d'un testateur laisse la chose en doute , on peut en chaque cas juger de ce qui doit être compris dans les legs comme *accessoire* , ou ne l'être pas , par les règles particulières sur les divers cas expliqués dans les articles suivans.

Si un testateur legue une maison sans rien spécifier de ce qu'il entend comprendre dans ce legs , le légataire aura le fonds , le bâtiment & ses dépendances , comme une cour , un jardin & autres appartenances de cette maison , avec les peintures à fresque & autres ornemens ou commodités , qui tiennent à fer & à clou , ou sont scellés en plâtre pour perpétuelle demeure ; car ces sortes de choses ont la nature d'immeubles. Mais il n'y aura aucun meuble compris dans ce legs , à la réserve des clefs & autres choses , s'il y en avoit qu'un pareil usage rendit aussi nécessaires.

Si celui qui avoit légué un fonds par son testament y fait ensuite quelque augmentation , comme s'il ajoute quelque chose à son étendue , ou s'il y fait quelque bâtiment , ces augmentations sont partie du fonds & sont au légataire , si ce n'est que le testateur en eût disposé autrement.

Il en seroit de même d'un legs d'une terre , si le testateur l'ayant léguée y ajoutoit de nouveaux bâtimens , & même de nouveaux droits , ou s'il achetoit des fonds pour augmenter l'étendue ou d'un parc , ou de quelques héritages dépendans de la terre.

Car toutes ces sortes d'augmentations seroient des *accessoires* qui suivroient le legs , soit par leur nature d'*accessoire* , ou parce qu'on ne pourroit présumer que le testateur eût voulu séparer ces sortes de choses pour les laisser , sans la terre , à son héritier.

Si le legs étoit d'un seul héritage , & qu'après le testament le testateur y eût ajouté quelque fonds joignant , cette augmentation pourroit appartenir ou au légataire , ou à l'héritier , selon que cette nouvelle acquisition pourroit être considérée comme un *accessoire* du legs , ou qu'elle seroit autre. Car si , par exemple , c'étoit une acquisition d'une parcelle de terre pour quarrer

un champ, ou pour servir à une prise d'eau ou autre servitude, ou même pour augmenter seulement le fonds de quelque étendue; ces acquisitions seroient des *accessoires* qui suivroient le legs, de même que ce qui s'y trouveroit naturellement ajouté par quelque changement que seroit le cours d'une rivière joignante. Mais si le fonds acquis & joignant à l'héritage légué étoit d'une autre nature, comme un pré joint à une vigne que le testateur auroit léguée, ou que cet héritage acquis par le testateur fut également joignant, & à celui qu'il auroit légué, & à un autre qu'il laisseroit à son héritier, ces sortes d'acquisitions ne seroient pas des *accessoires* du legs, à moins qu'on ne dût en juger autrement par la disposition du testateur, & les circonstances qui pourroient expliquer son intention.

Si un testateur qui auroit légué un fonds, y fait un bâtiment, cet *accessoire* du fonds sera au légataire, s'il ne paroît que le testateur ait voulu révoquer le legs; & si, par exemple, un testateur ayant légué une place à bâtir dans une ville, y fait une maison, ou si, ayant légué quelque jardin, verger ou autre lieu, il l'accommode d'un logement, ces bâtimens dans ces circonstances seront au légataire. Mais s'il avoit bâti dans un fonds légué une maison ou d'autres commodités nécessaires pour une ferme à laquelle il joindroit ce fonds, donnant cette ferme à un autre légataire, ou la laissant à son héritier, on jugeroit par l'usage de ce bâtiment qu'il auroit révoqué le legs.

Si pour l'usage d'un fonds dont le testateur auroit légué l'usufruit, la servitude d'un passage étoit nécessaire sur un autre fonds de l'héritage, l'héritier ou autre légataire à qui appartiendroit l'héritage qui devoit être sujet à la servitude, la devoit souffrir. Car le légataire doit jouir de l'héritage sujet à l'usufruit, comme en jouissoit le testateur qui prenoit son passage dans son propre fonds: & cet *accessoire* est tel qu'il est de l'intention du testateur qu'il suive le legs.

Si un testateur qui avoit deux maisons joignantes, en legue une à un légataire, & l'autre à un autre, ou en legue l'une & laisse l'autre à son héritier; le mur mitoyen de

ces deux maisons, qui n'avoit pour seul maître que le testateur, deviendra commun aux deux propriétaires de ces deux maisons. Ainsi la servitude réciproque sur ce mur commun sera comme un *accessoire* qui suivra le legs.

Si de deux maisons d'un testateur, l'une laissée à l'héritage, l'autre donnée à un légataire, ou les deux données à deux légataires, l'une ne pouvoit être haussée sans ôter le jour de l'autre, ou y nuire beaucoup; l'héritier ou le légataire qui auroit la première, ne pourroit la hausser que de telle sorte, qu'il restât pour l'autre ce qui seroit nécessaire de jour pour pouvoir en jouir. Car le testateur n'auroit pas voulu que son héritier ni ce légataire pussent rendre inutile le legs de l'autre maison.

Le legs d'une maison dans la ville n'en comprend pas les meubles, s'ils n'y sont ajoutés par le testateur. Et le legs d'une maison de campagne ne comprend pas non plus ce qu'il peut y avoir de meubles nécessaires pour la culture des héritages & pour les récoltes. Mais ce legs comprend les choses qui tiennent au bâtiment, comme en certains lieux les pressoirs & les caves.

Le legs d'une maison de campagne, avec ce qui s'y trouve nécessaire pour l'usage de la culture des héritages & pour les récoltes, comprend les meubles qui peuvent servir à ces usages. Et s'il y a quelque doute de l'étendue que doit avoir ce legs, il faut l'interpréter par les présomptions de l'intention du testateur qu'on pourra tirer des termes du testament & des circonstances: & on peut aussi se servir des éclaircissements que pourroit donner l'usage des lieux.

Si un testateur avoit légué une maison & tout l'ameublement qui s'y trouveroit, ce legs comprendroit tout ce qu'il y auroit de meubles destinés pour l'ameublement de cette maison, comme les lits, les tapisseries, les tableaux, les tables, les fauteuils & autres semblables: mais s'il s'y trouvoit des tapisseries ou autres meubles en réserve destinés, ou pour vendre, ou pour l'usage d'une autre maison, le légataire n'y auroit aucun droit. Et si au contraire quelques meubles de cette maison se trouvoient ailleurs au temps de la mort du testateur, comme si des tapisseries avoient été prêtées

ou données à racommoder, ce qui seroit hors de la maison pour de telles causes ne laisseroit pas d'être compris dans le legs.

Si, dans le legs d'une maison, le testateur avoit compris en termes généraux & indéfinis tout ce qui pourroit se trouver dans cette maison au temps de sa mort, sans en rien excepter, ce legs, qui contiendrait toutes les choses mobilières, & même l'argent, ne comprendroit pas les dettes actives, ni les autres droits de ce testateur, dont les titres se trouveroient dans cette maison. Car les dettes & les droits ne consistent pas en papiers qui en contiennent les titres, & n'ont pas de situation en un certain lieu; mais leur nature consiste dans le pouvoir que la loi donne à chacun de les exercer. Ainsi les titres ne sont que les preuves des droits, & non pas les droits mêmes.

Les *accessoires* qui doivent suivre la chose léguée, ne sont jugés tels que par l'usage qu'on leur donne, & non par leur prix. De sorte que l'*accessoire* est souvent d'une bien plus grande valeur que la chose même dont il est l'*accessoire*; & il ne laisse pas d'être à celui à qui elle est léguée. Ainsi, par exemple, des pierreries enchâssées dans la boîte d'une montre n'en sont qu'un ornement & un *accessoire*, mais elles suivront le legs de la montre. (D. F.)

ACCESSOIRE, adj. (*terme de Logique.*) C'est tout ce qui ayant quelque liaison avec le sujet dont il s'agit, n'est cependant point essentiel à ce sujet, quant à la manière actuelle de le considérer, ni nécessaire à l'intelligence de ce qu'on en dit; en sorte qu'on peut le passer sous silence comme non existant, sans altérer l'idée que l'on doit s'en faire, ni diminuer la clarté du discours qui doit l'expliquer. Dans ce sens l'*accessoire* est l'opposé du fonds de l'essentiel, du principal de la chose dont il est question.

Dans l'exposition d'un sujet, on fait souvent entrer des idées *accessoires* qui ne sont qu'alonger le discours, distraire l'attention de ceux qu'on veut instruire, & donner le change à des esprits peu justes qui prennent l'*accessoire* pour le principal, & ne retiennent rien de ce qui devoit les mettre au fait du fond de la chose.

Dans les disputes il arrive souvent que l'on attaque l'*accessoire*, & que l'on perd de vue l'essentiel. (G. M.)

ACCESSOIRES, adj. pris subst. *accessoires* de Willis ou par *accessorium*, en anatomie, sont une paire de nerfs qui viennent de la moëlle épinière, entre la partie antérieure & postérieure de la quatrième paire des nerfs cervicaux; ensuite ils montent vers le crane, & y étant entrés, ils en sortent avec la paire vague ou huitième paire, enveloppés avec elle dans une membrane commune; après quoi ils abandonnent la huitième paire, & vont se distribuer aux muscles du cou & de l'omoplate.

Ces nerfs-ci en montant vers le crane, reçoivent des branches de chacune des cinq premières paires cervicales près de leur origine de la moëlle de l'épine, & fournissent des rameaux aux muscles du larynx, du pharynx, &c. s'unissant avec une branche du nerf intercostal, ils forment le plexus ganglio-forme. Voyez PLEXUS. (N)

ACCESSOIRES, sub. m. pl. en Peinture, sont des choses qu'on fait entrer dans la composition d'un tableau, comme vases, armures, animaux, qui sans y être absolument nécessaires, servent beaucoup à l'embellir, lorsque le Peintre fait les y placer sans choquer les convenances. (R)

* ACCHO, (*Géogr.*) ville de Phénicie; qui fut donnée à la tribu d'Azer. Il y en a qui prétendent que c'est la même ville qu'Acé ou Ptolémaïs; d'autres, que c'est Accon.

ACCIACATURA, (*Musique.*) ce mot italien, qui n'a, que je sache, aucun correspondant en français, signifie un agrément qui ne peut avoir lieu que dans l'accompagnement du clavecin, ou quand celui-ci a une partie obligée à exécuter où il y a des arpegges. L'*acciatura* consiste à frapper dans un accord une ou plusieurs notes qui n'y appartiennent pas, mais qui se trouvent entre les notes qui sont l'accord. On comprend aisément qu'il faut avoir des doigts de reste, & qu'il faut d'abord laisser échapper les notes qui sont l'*acciatura*. Il me semble qu'on ne doit faire aucun agrément dans l'accompagnement, il n'est fait que pour faire valoir la partie principale, comme l'observe M. Rousseau dans l'article ACCOMPAGNER.

D'autres appellent encore *acciacatura*, lorsqu'à une cadence parfaite on double l'accord de $\frac{4}{2}$ qui se trouve sur la dominante, c'est-à-dire, qu'on le prend des deux mains & qu'on ne prend l'accord de $\frac{3}{4}$ suivant, que de la main droite.

ACCIDENT, **ACCIDENTEL**, (*Musique.*) On appelle *accidens* ou signes *accidentels* les bémols, dièses ou béquarres qui se trouvent par *accident* dans le courant d'un air, & qui par conséquent n'étant pas à la clef, ne se rapportent pas au mode ou ton principal. Voyez **DIESE**, **BÉMOL**, **SON**. (*Musique.*) (S)

ACCIDENT, (*Métaphysique*) ce mot se prend en différens sens par les philosophes.

1°. Dans son acception la plus générale, il désigne tous les modes ou les manières d'être d'une chose, par opposition à la substance considérée abstractivement. C'est dans ce sens que les Aristotéliens emploient le mot *accident* lorsqu'ils divisent tous les êtres en substances & *accidens*. C'est aussi dans ce sens que Wolf & ses disciples s'en servent, renfermant sous ce mot les modes & les attributs des substances. L'*accident*, dit Wolf, *Phil. prima* § 779, est tout ce qu'on ne sauroit attribuer à un sujet sans supposer auparavant quelque chose dans ce sujet. Or, il faut toujours supposer l'existence du sujet, avant que de lui attribuer quelque manière d'être, & cette existence ou cette substance de la chose est la seule idée qu'il faille nécessairement supposer. C'est là aussi l'idée que Locke en donne dans son *Essai sur l'entendement humain*, liv. II, chap. 23. Avec quelque soin, dit-il, que nous fassions l'analyse de l'idée que nous avons de la substance, nous devons toujours reconnoître que nous n'en avons point d'autre que celle de je ne sais quel sujet inconnu, que nous supposons être le soutien des qualités qui sont capables d'exciter en nous des idées simples; qualités qu'on nomme communément des *accidens*. Le pere Buffier, un des métaphysiciens qui a le plus simplifié les idées abstraites, & qui me paroît avoir pour l'ordinaire répandu le plus de jour sur ces objets obscurs, est dans les mêmes idées à cet égard que les philosophes que nous venons de citer: il prend

aussi le mot *accident* dans ce sens général, peut-être même lui donne-t-il plus d'étendue encore, *Traité des premières vérités*, part. II, chap. 21, § 334. Je cherche ici, dit-il, quelles idées l'esprit humain peut se former naturellement sous ces termes *substance* & *accident*. Après y avoir pensé, je n'ai pu rien concevoir par substance, sinon ce qui répond à l'idée d'être, que je dépouille de toutes modifications ou manières d'être, pour le considérer seulement en tant que susceptible de ces modifications ou manière d'être. La substance donc, considérée précisément en tant que substance, n'est qu'une idée abstraite; car il n'existe point naturellement & réellement de substance qui ne soit que substance, sans être revêtue de ses modifications, lesquelles, suivant les idées que nous en pouvons naturellement avoir, ne sont que la substance considérée par ses divers endroits. C'est ce qui s'appelle tantôt des qualités, tantôt des modes des modifications, tantôt des attributs ou adjoints, tantôt des circonstances ou *accidens* de la chose.

Dans ce premier sens du mot *accident*; opposé à celui de substance, il paroît que nous ne connoissons dans chaque chose que les *accidens*; & que l'idée de la substance n'est dans le fond que la simple idée abstraite de l'existence: sous ce point de vue il faut prendre garde de ne pas confondre la substance avec l'essence; car dans l'idée de l'essence réelle d'une chose, entre nécessairement celle des attributs, modifications, manières d'être & celle de tous les *accidens* essentiels de cette chose; au lieu que dans l'idée de substance telle que nous la considérons ici, par opposition aux *accidens*, nous ne pouvons rien distinguer que la seule idée d'existence, puisque nous en séparons celle de toute espèce de modification. Une autre attention qu'il faut avoir en traitant de la substance & des *accidens*, consiste à se souvenir que ce sont ici des idées abstraites, qui n'ont point hors de nous d'objet réel correspondant, & existant à part, comme existent à part dans l'écriture ou le discours les mots *accidens* & substance. En effet, nulle substance n'existe qu'elle n'existe d'une certaine manière, avec telle modification, qualité,

attribut, relation. Nulle maniere d'être, nul attribut, nul *accident* ne peut exister sans une substance dont il est l'*accident*, la modification. Les *accidens* ou les modifications ne sont donc réellement que la substance elle-même modifiée, & la substance n'est réellement que l'être même modifié de telle ou telle maniere. La substance ne peut donc pas exister sans les *accidens*, ni les *accidens* sans la substance. Je ne nie pas cependant qu'une substance ne puisse exister dans un lieu, sans que j'en apperçoive les *accidens*. Si la lumière est un être répandu par-tout dans l'espace, mais dont l'effet lumineux ne se fait appercevoir qu'autant que cet être reçoit un ébranlement qui parvient jusqu'à mes yeux, cette lumière existera autour de moi sans que j'en apperçoive les *accidens*, aussi long-temps qu'ils n'agiront pas sur mes yeux; mais la substance de cette lumière n'existera pas sans les *accidens*. La forme de ses parties, leur position respectueuse, subsiste avec la substance, quoique je ne l'apperçoive pas; car si une substance existoit quelque part sans ses propres *accidens*, mais avec ceux d'une autre, elle ne seroit plus telle substance que l'on annonçoit d'abord, mais elle seroit la substance dont elle auroit les *accidens*, puisque les *accidens* ne sont que la substance modifiée, c'est-à-dire, un être qui existe de telle maniere. Un cercle ne peut pas exister cercle & avoir les *accidens* d'un triangle; car si l'espece renfermée dans la circonférence a les *accidens* d'un triangle, c'est un triangle & non pas un cercle. Si ce qui existe en tel lieu a les *accidens* d'une pierre, ce n'est pas de l'or, c'est une pierre. Mais, dira-t-on, la toute-puissance divine ne peut-elle pas faire que de l'or existe avec les *accidens* d'une pierre, en sorte que les *accidens* de l'or & la substance de la pierre soient anéantis, & qu'il n'existe plus dans ce lieu que la substance de l'or & les *accidens* de la pierre? Je me garderai bien de dire, la toute-puissance peut ou ne peut pas faire une telle transmutation; mais je dirai toujours, 1°. Il n'y a point d'*accidens* là où rien n'existe. 2°. Rien n'existe là où il n'y a aucune maniere d'être, aucun *accident*. 3°. Les *accidens* qui existent ne sont que la sub-

tance même modifiée. 4°. Ce qui constitue l'essence d'une substance, c'est la maniere d'être, ou la réunion de ses *accidens*. 5°. Ce sont les *accidens* seuls d'une substance qui pour moi constituent un tel être, & non un autre. Là où il n'y a que les *accidens* d'une pierre, il n'y a pour moi qu'une pierre, & il est impossible que j'y conçoive autre chose qu'une pierre, en sorte que si là où existoit un morceau d'or, c'est-à-dire, un être dont les *accidens* sont ceux de l'or, on fait exister les *accidens* d'une pierre, cet être n'est plus pour moi de l'or, c'est une pierre. Je terminerai ces réflexions par la pensée du pere Buffier: la modification de la substance n'étant que la substance même modifiée, demander si la modification peut se trouver sans la substance, c'est demander si la modification peut être sans la modification, si la substance peut se trouver sans la substance. *Chap. 21 de la II partie, § 338.*

2°. Pour répandre plus de jour sur cette matiere, il faut considérer que le terme *accident* se prend souvent dans un sens plus restreint, pour désigner les attributs non essentiels d'une chose, c'est-à-dire, ces qualités, attributs, modifications, manieres d'être, sans lesquelles une chose reste la même pour le fond. Le mouvement dans une boule d'or, peut continuer, cesser, se ralentir, s'accélérer, changer de direction, sans que pour cela cette boule cesse d'être une telle boule d'or. Du papier peut être bleu, blanc, rouge ou noir sans cesser d'être du papier. On peut nommer ces manieres d'être *modifications accidentelles*. Une chose peut exister sans telle ou telle modification de cette espece, la recevoir ou la perdre sans cesser d'être la même substance.

Si au contraire la modification à laquelle je pense, fait partie de ce qui est essentiel à la chose, celle-ci ne peut pas exister sans cet *accident*, parce qu'alors il est un *accident* essentiel.

On auroit moins disputé sur les *accidens*, si l'on avoit bien distingué dans tous les cas ces deux genres de modifications. Je doute au moins que l'on eût jamais agité de part & d'autre avec vivacité cette question; la substance peut-elle exister sans ses modifica-

tions, ou les modifications sans la substance? La réponse eût été aisée. S'agit-il des modifications essentielles, des *accidens* en général? nulle substance n'est possible sans eux, à moins que vous n'admettiez la possibilité de l'existence, là où vous ne supposez aucune manière d'être. S'agit-il des modifications accidentelles ou non essentielles? une substance peut en être dépouillée sans cesser d'être la même. Remarquez cependant que cette assertion n'est pas vraie absolument. On peut ôter à une substance un attribut non essentiel, une modification accidentelle sans la détruire; mais vous ne pouvez détruire un de ces *accidens* sans le remplacer par un autre. On peut bien concevoir une substance dont on ne considère que l'essence, ou les attributs essentiels; mais ce n'est que par l'abstraction de toutes les modifications accidentelles qui n'en existent pas moins, & sans lesquelles il n'est pas possible que la substance existe. On peut les changer; mais la destruction de l'une est toujours la production d'une autre. La boule d'or reste la même, quoiqu'elle cesse d'être en mouvement, mais la cessation du mouvement est le commencement du repos. La couleur, la figure, la solidité de l'or ne peuvent cesser d'être, que parce qu'une autre couleur, une autre figure, un autre degré de solidité, succèdent à ces premières.

Si la substance ne peut exister sans les *accidens*, les *accidens* de quelque nature qu'ils soient, ne peuvent pas non plus exister sans la substance, sans un être dont ils soient les modifications essentielles ou accidentelles; là où rien n'existe, il ne sauroit y avoir de manière d'exister.

Ici on aperçoit dans les raisonnemens de certaines personnes l'abus des abstractions. S'étant accoutumés à penser abstractivement à la substance & aux *accidens* de la substance, quelques-uns ont regardé ces derniers comme des êtres à part qui pouvoient exister sans la substance, & pour preuve, ils ont dit que la blancheur d'un tel lis existoit sans lui, puisqu'elle existoit dans un autre lis, ou dans quelque autre objet qui a, dit-on, la blancheur du lis. Mais je dirai ici avec le pere Buffier, que la blancheur du premier lis n'est pas la

blancheur du second, puisque celle-là n'est que le premier lis qui est blanc, celle-ci n'est que le second lis qui est blanc aussi, sans qu'il y ait rien de commun entre l'un & l'autre, mais seulement une entière ressemblance de couleur. La blancheur de l'un n'est que la substance même modifiée d'une telle manière: la blancheur du second n'est que la substance même du second modifiée d'une même manière. Pour que l'*accident* de l'un fût l'*accident* de l'autre, il faudroit que la substance de celui-ci fût la substance de celui-là, puisque la modification de la substance n'est que la substance même modifiée. Mais les substances ne se communiquent pas; la substance d'un être n'est pas la substance d'un autre être. Les *accidens* de l'un ne peuvent donc pas être les *accidens* de l'autre, ils peuvent seulement être semblables.

3°. Je ne fais pas trop ce que quelques théologiens ont voulu dire quand ils ont parlé d'*accidens* absolus, c'est-à-dire d'*accidens* ou de modifications qui ont une existence propre, qui leur permet de subsister lors même que la substance qu'ils modifioient n'existe plus, à moins qu'ils n'entendent par-là les *accidens* qui consistent dans l'application d'une substance modifiée, sur une autre substance aussi modifiée, dont la première devient une nouvelle modification; comme quand sur mon corps je mets des habits dont il se trouve alors revêtu; en conséquence de quoi je dis de mon corps, qu'il est habillé; dans ce cas l'habillement est un *accident* du corps habillé, un *accident* qui peut subsister, séparé de la substance qu'il modifioit lorsqu'il lui étoit joint; il en est de même de tout mélange d'une substance avec une autre qu'on lui unit, ou qu'on incorpore en elle pour lui donner une nouvelle modification; comme quand je mélange des couleurs différentes; mais alors cette nouvelle modification n'est que l'union de deux ou plusieurs substances, dont chacune a ses propres *accidens* aussi bien que sa propre substance. Dépouillé de mes habits, je reste nu, & j'existe encore; mes habits séparés de moi ne me revêtent plus, cependant ils subsistent encore: mais s'ils subsistent, c'est qu'ils sont eux-mêmes une substance, qui a ses *accidens*; détrui-

fez-en la substance, vous en anéantissez les *accidens*, vous ne pouvez plus m'en revêtir: ils ne sauroient subsister sans elle, ni elle sans eux. La difficulté se retrouve donc par rapport aux substances modifiantes, tout comme quand il n'étoit question que de la substance simplement modifiée; & on ne donnera jamais à l'esprit l'idée d'un *accident* qui existe sans une substance.

Ces différens sens qu'on peut donner au terme *accident*, rentrent tous dans l'idée générale qu'Aristote attachoit à ce mot, lorsque considérant tous les êtres, il les divisoit en deux classes, la substance & les *accidens*. Cette dernière, savoir celle des *accidens*, se subdivisoit en neuf autres qui, en y ajoutant celle de la substance, formoient dix classes d'objets d'idées: classes que les Aristotéliens nommoient *catégories*, & qui sont connues dans l'école sous le nom des dix catégories d'Aristote ou des dix prédicamens, qui sont, 1°. la substance; 2°. la quantité; 3°. la qualité; 4°. la relation; 5°. l'action; 6°. la passion; 7°. le lieu; 8°. le temps; 9°. la situation; 10°. les accompagnemens extérieurs: les neuf derniers prédicamens étoient renfermés sous le terme d'*accidens*.

4°. Enfin le terme *accident* s'emploie pour désigner le cinquième des universaux, c'est-à-dire la cinquième & dernière classe des idées abstraites métaphysiques. Ces cinq classes ou degrés d'abstractions métaphysiques, en commençant par les idées les plus universelles, pour descendre à celles qui le sont le moins, sont le genre, l'espece, la différence, le propre & l'*accident*. On entend ici par ce dernier des universaux, ces attributs des choses que nous avons nommés *modifications accidentelles*, & dont le caractère consiste en ce que ces attributs peuvent être détruits, sans que la substance cesse d'être la même, soit que ces modifications soient des substances telles que les habits, les cheveux, soit qu'ils soient des modifications inhérentes à la substance, comme la couleur du papier, la rondeur par rapport à de la cire, le mouvement dans une pierre.

Dans le langage ordinaire des philosophes qui n'emploient pas les termes scholastiques, le mot *accident* se prend tou-

jours dans ce dernier sens; pour désigner ce qui n'est pas essentiel à la chose dont il s'agit.

Dans le cours ordinaire de la vie le mot *accident* se prend dans un sens différent, pour marquer un événement que l'on n'avoit pas cherché à procurer, auquel on ne s'attendoit pas, & qui cause quelque dommage. Une chute, un incendie, une rencontre fâcheuse, sont des *accidens*. (G. M.)

ACCIDENT, s. m. terme de Grammaire; il est sur-tout en usage dans les anciens Grammairiens; ils ont d'abord regardé le mot comme ayant la propriété de signifier. Telle est, pour ainsi dire, la substance du mot, c'est ce qu'ils appellent *nominis positio*: ensuite ils ont fait des observations particulières sur cette position ou substance métaphysique, & ce sont ces observations qui ont donné lieu à ce qu'ils ont appelé *accidens* des dictionnaires, *dictionum accidentia*.

Ainsi par *accident* les Grammairiens entendent une propriété, qui, à la vérité, est attachée au mot, mais qui n'entre point dans la définition essentielle du mot; car de ce qu'un mot sera primitif, ou qu'il sera dérivé, simple ou composé, il n'en sera pas moins un terme ayant une signification. Voici quels sont ces *accidens*.

1. Toute diction ou mot peut avoir un sens propre ou un sens figuré. Un mot est au propre, quand il signifie ce pourquoi il a été premièrement établi: le mot *lion* a été d'abord destiné à signifier cet animal qu'on appelle *lion*: je viens de la foire, j'y ai vu un beau *lion*; *lion* est pris là dans le sens propre: mais si en parlant d'un homme emporté, je dis que c'est un *lion*, *lion* est alors dans un sens figuré. Quand par comparaison ou analogie, un mot se prend en quelque sens autre que celui de sa première destination, cet *accident* peut être appelé l'*acception* du mot.

2. En second lieu, on peut observer si un mot est primitif, ou s'il est dérivé.

Un mot est primitif, lorsqu'il n'est tiré d'aucun autre mot de la langue dans laquelle il est en usage. Ainsi en François, *ciel*, *roi*, *bon*, sont des mots primitifs.

Un mot est dérivé lorsqu'il est tiré de quelqu'autre mot comme de sa source: ainsi

céleste,

céleste ; *royal* , *royaume* , *royauté* , *royale-ment* , *bonté* , *bonnement* , sont autant de dérivés. Cet *accident* est appelé par les Grammairiens *l'espece du mot* ; ils disent qu'un mot est de l'espece primitive ou de l'espece dérivée.

3. On peut observer si un mot est simple ou s'il est composé : *juste* , *justice* , sont des mots simples ; *injuste* , *injustice* , sont composés. En Latin *res* est un mot simple , *publica* est encore simple ; mais *respublica* est un mot composé.

Cet *accident* d'être simple ou d'être composé a été appelé par les anciens Grammairiens *la figure*. Ils disent qu'un mot est de la figure simple ou qu'il est de la figure composée ; en sorte que *figure* vient ici de *figere* , & se prend pour la forme ou constitution d'un mot qui peut être ou simple ou composé. C'est ainsi que les anciens ont appelé *vasa fictilia* , ces vases qui se font en ajoutant matiere à matiere & *figulus* l'ouvrier qui les fait , à *figendo*.

4. Un autre *accident* des mots regarde la prononciation : sur quoi il faut distinguer l'accent , qui est une élévation ou un abaissement de la voix toujours invariable dans le même mot ; & le ton & l'emphase qui sont des inflexions de voix qui varient selon des diverses passions & les différentes circonstances , un ton fier , un ton soumis , un ton insolent , un ton piteux. V. ACCENT.

Voilà quatre *accidens* qui se trouvent en toutes sortes de mots. Mais de plus chaque sorte particuliere de mots a ses *accidens* qui lui sont propres ; ainsi le nom substantif a encore pour *accidens* le genre , (Voyez GENRE) le cas , la déclinaison , le nombre , qui est ou singulier ou pluriel , sans parler du duel des Grecs.

Le nom adjectif a un *accident* de plus , qui est la comparaison ; *doctus* , *doctior* , *doctissimus* ; savant , plus savant , très-savant.

Les pronoms ont les mêmes *accidens* que les noms.

A l'égard des verbes , ils ont aussi par *accident* l'acception , qui est ou propre ou figurée : *ce vieillard marche d'un pas ferme* ; *marche* est là au propre : *celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres* , dit Jesus-Christ ; *suit* & *marche* sont pris dans un sens figuré , c'est-à-dire , que celui qui

Tome I.

pratique les *maximes* de l'Évangile , a une bonne conduite , & n'a pas besoin de se cacher ; il ne fuit point la lumière , il vit sans crainte & sans remords.

2. L'espece est aussi un *accident* des verbes ; ils sont ou primitifs , comme *parler* , *boire* , *sauter* , *trembler* ; ou dérivés , comme *parlementer* , *buvoter* , *sautiller* , *trembloier*. Cette espece de verbes dérivés en renferme plusieurs autres ; tels sont les inchoatifs , les fréquentatifs , les augmentatifs , les diminutifs , les imitatifs , les desideratifs.

3. Les verbes ont aussi la figure , c'est-à-dire qu'ils sont simples , comme *venir* , *tenir* , *faire* ; ou composés , comme *prévenir* , *convenir* , *refaire* , &c.

4. La *voix* ou *forme du verbe* : elle est de trois sortes ; la voix ou forme active , la voix passive , & la forme neutre.

Les verbes de la voix active , sont ceux dont les terminaisons expriment une action qui passe de l'agent au patient , c'est-à-dire ; de celui qui fait l'action sur celui qui la reçoit ; *Pierre bat Paul* ; *bat* est un verbe de la forme active ; *Pierre* est l'agent , *Paul* est le patient , ou le terme de l'action de *Pierre* : *Dieu conserve ses créatures* ; *conserve* est un verbe de la forme active.

Le verbe est à la voix passive , lorsqu'il signifie que le sujet de la proposition est le patient , c'est-à-dire , qu'il est le terme de l'action ou du sentiment d'un autre : *les mechans sont punis* , *vous serez pris par les ennemis* ; *sont punis* , *serez pris* , sont de la forme passive.

Le verbe est de la forme neutre , lorsqu'il signifie une action ou un état qui ne passe point du sujet de la proposition sur aucun autre objet extérieur ; comme *il palit* , *il engraisse* , *il maigrit* , *nous courons* , *il badine toujours* , *il rit* , *vous rajeunissez* , &c.

5. Le mode , c'est-à-dire , les différentes manieres d'exprimer ce que le verbe signifie , ou par l'indicatif qui est le mode direct & absolu , ou par l'impératif , ou par le subjonctif , ou enfin par l'infinitif.

6. Le sixieme *accident* des verbes , c'est de marquer le temps par des terminaisons particulieres : *j'aime* , *j'aimois* , *j'ai aimé* , *j'avois aimé* , *j'aimerai*.

7. Le septieme *accident* est de marquer les personnes grammaticales , c'est-à-dire , les

Q q

personnes relativement à l'ordre qu'elles tiennent dans la formation du discours ; & en ce sens il est évident qu'il n'y a que trois personnes.

La première est celle qui fait le discours, c'est-à-dire, celle qui parle, *je chante* ; je est la première personne, & *chante* est le verbe à la première personne, parce qu'il est dit de cette première personne.

La seconde personne est celle à qui le discours s'adresse ; *tu chantes*, *vous chantez*, c'est la personne à qui l'on parle.

Enfin lorsque la personne ou la chose dont on parle n'est ni à la première ni à la seconde personne, alors le verbe est dit être à la troisième personne : *Pierre écrit*, *écrit* est à la troisième personne ; *le soleil luit*, *luit* est à la troisième personne du présent de l'indicatif du verbe *luire*.

En Latin & en Grec les personnes grammaticales sont marquées, aussi bien que les temps, d'une manière plus distincte, par des terminaisons particulières ; *cantō, cantas, cantat, cantavi, cantabam, &c.* au lieu qu'en François la différence des terminaisons n'est pas souvent bien sensible ; & c'est pour cela que nous joignons aux verbes les pronoms qui marquent les personnes ; *je chante*, *tu chantes*, *il chante*.

8. Le huitième accident du verbe est la conjugaison. La conjugaison est une distribution ou liste de toutes les parties & de toutes les inflexions du verbe, selon une certaine analogie. Il y a quatre sortes d'analogies en Latin par rapport à la conjugaison : ainsi il y a quatre conjugaisons ; chacune a son *paradigme*, c'est-à-dire, un modèle sur lequel chaque verbe régulier doit être conjugué : ainsi *amare*, selon d'autres *cantare*, est le paradigme des verbes, de la première conjugaison, & ces verbes, selon leur analogie, gardent à long de l'infinitif dans presque tous leurs temps & dans presque toutes les personnes. *Amare, amabam, amavi, amaveram, amabo, amandum, amatum*, &c.

Les autres conjugaisons ont aussi leur analogie & leur paradigme.

Je crois qu'à ces quatre conjugaisons on doit en ajouter une cinquième, qui est une

conjugaison mixte, en ce qu'elle a des personnes qui suivent l'analogie de la troisième conjugaison, & d'autres celle de la quatrième ; tels sont les verbes en *ere, io*, comme *capere, capio* ; on dit à la première personne du passif, *capior*, *je suis pris*, comme *audior* ; cependant on dit *caperis* à la seconde personne, & non *capiris*, quoiqu'on dise *audior*, *audiris*. Comme il y a plusieurs verbes en *ere, io*, *suscepere, suscipio, interficere, interficio, elicere, io, excutere, io, fugere, fugio, &c.* & que les commençans sont embarrassés à les conjuguer, je crois que ces verbes valent bien la peine qu'on leur donne un *paradigme* ou modèle.

Nos Grammairiens comptent aussi quatre conjugaisons de nos verbes François.

1. Les verbes de la première conjugaison ont l'infinitif en *er*, *donner*.

2. Ceux de la seconde ont l'infinitif en *ir*, *punir*.

3. Ceux de la troisième ont l'infinitif en *oir*, *devoir*.

4. Ceux de la quatrième ont l'infinitif en *re, dire, tre, faire, rendre, meure*.

La Grammaire de la Touche voudroit une cinquième conjugaison des verbes en *aindre, eindre, oindre*, tels que *craindre, feindre, joindre*, parce que ces verbes ont une singularité qui est de prendre le *g* pour donner un son mouillé à l'*n* en certains temps, nous *craignons*, je *craignis*, je *craignisse, craignant*.

Mais le P. Buffier observe qu'il y a tant de différentes inflexions entre les verbes d'une même conjugaison, qu'il faut, ou ne reconnoître qu'une seule conjugaison, ou en reconnoître autant que nous avons de terminaisons différentes dans les infinitifs. Or M. l'abbé Regnier observe que la langue Françoisse a jusqu'à vingt-quatre terminaisons différentes à l'infinitif.

9. Enfin le dernier accident des verbes est l'analogie ou l'anomalie, c'est-à-dire, d'être réguliers & de suivre l'analogie de leur paradigme, ou bien de s'en écarter, & alors on dit qu'ils sont irréguliers ou anomaux.

Que s'il arrive qu'ils manquent de quelque mode, de quelque temps, ou de quelque personne, on les appelle *défectifs*.

A l'égard des propositions, elles sont

toutes primitives & simples, à *de*, *dans*, *avec*, &c. sur quoi il faut observer qu'il y a des langues qui énoncent en un seul mot ces vues de l'esprit, ces rapports, ces manières d'être; au lieu qu'en d'autres langues, ces mêmes rapports sont divisés par l'élocution & exprimés par plusieurs mots: par exemple: *coram patre*, en présence de son pere, ce mot *coram*, en Latin, est un mot primitif & simple, qui n'exprime qu'une manière d'être considérée par une vue simple de l'esprit.

L'élocution n'a point en François de terme pour l'exprimer; on la divise en trois mots, en *présence de*. Il en est de même de *propter*, pour l'amour de; ainsi que de quelques autres expressions que nos Grammairiens François ne mettent au nombre des prépositions, que parce qu'elles répondent à des prépositions latines.

La préposition ne fait qu'ajouter une circonstance ou manière au mot qui précède, & elle est toujours considérée sous le même point de vue, c'est toujours la même manière ou circonstance qu'elle exprime; *il est dans*; que ce soit dans la ville, ou dans la maison, ou dans le coffre, ce sera toujours être *dans*. Voilà pourquoi les prépositions ne se déclinent point.

Mais il faut observer qu'il y a des prépositions séparables, telles que *dans*, *sur*, *avec*, &c. & d'autres qui sont appelées *inséparables*, parce qu'elles entrent dans la composition des mots, de façon qu'elles n'en peuvent être séparées sans changer la signification particulière du mot; par exemple, *refaire*, *surfaire*, *défaire*, *contrefaire*, ces mots, *re*, *sur*, *dé*, *contre*, &c. sont alors des prépositions inséparables, tirées du Latin. Nous en parlerons plus en détail au mot PRÉPOSITION.

A l'égard de l'adverbe, c'est un mot qui, dans sa valeur, vaut autant qu'une préposition & son complément. Ainsi *prudemment*, c'est *avec prudence*, *sagement*, *avec sagesse*, &c. Voyez ADVERBE.

Il y a trois *accidens* à remarquer dans l'adverbe outre la signification, comme dans tous les autres mots. Ces trois *accidens* sont,

1. L'espèce, qui est ou primitive ou dérivative: *ici*, *là*, *ailleurs*, *quand*, *lors*,

hier, *ou*, &c. sont des adverbes de l'espèce primitive, parce qu'ils ne viennent d'aucun autre mot de la langue.

Au lieu que *justement*, *senfiment*, *poliment*, *absolument*, *tellement*, &c. sont de l'espèce dérivative; ils viennent des noms adjectifs *juste*, *senfé*, *poli*, *absolu*, *tel*, &c.

2. La figure, c'est d'être simple ou composé. Les adverbes sont de la figure simple, quand aucun autre mot ni aucune préposition inséparable n'entre dans leur composition; ainsi *justement*, *lors*, *jamais*, sont des adverbes de la figure simple.

Mais *injustement*, *alors*, *aujourd'hui*, & en Latin *hodie*, sont de la figure composée.

3. La comparaison est le troisième *accident* des adverbes. Les adverbes qui viennent des noms de qualité se comparent, *justement*, *plus justement*, *très* ou *fort justement*, *le plus justement*, *bien*, *mieux*, *le mieux*, *mal*, *pis*, *le pis*, *plus mal*, *très-mal*, *fort mal*, &c.

A l'égard de la conjonction, c'est-à-dire, de ces petits mots qui servent à exprimer la liaison que l'esprit met entre des mots & des mots, ou entre des phrases & des phrases; outre leur signification particulière, il y a encore leur figure & leur position.

1. Quant à la figure, il y en a de simples, comme *et*, *ou*, *mais*, *si*, *car*, *ni*, &c.

Il y en a beaucoup de composées, *et si*, *mais si*, & même il y en a qui sont composées de noms ou de verbes; par exemple, *à moins que*, *de sorte que*, *bien entendu que*, *pourvu que*.

2. Pour ce qui est de leur position, c'est-à-dire, de l'ordre ou rang que les conjonctions doivent tenir dans le discours, il faut observer qu'il n'y en a point qui ne suppose au moins un sens précédent; car ce qui joint doit être entre deux termes. Mais ce sens peut quelquefois être transposé, ce qui arrive avec la conditionnelle *si* qui peut fort bien commencer un discours; *si vous êtes utile à la société, elle pourvoira à vos besoins*. Ces deux phrases sont liées par la conjonction *si*; c'est comme s'il y avoit, *la société pourvoira à vos besoins si vous y êtes utile*.

Mais vous ne sauriez commencer un discours, par *mais*, & *or*, *donc*, &c. c'est le plus ou moins de liaison qu'il y a entre la phrase qui suit une conjonction & celle qui la précède, qui doit servir de règle pour la ponctuation.

* Ou s'il arrive qu'un discours commence par un *or*, ou un *donc*, ce discours est censé la suite d'un autre qui s'est tenu intérieurement, & que l'orateur ou l'écrivain a sous-entendu, pour donner plus de véhémence à son début. C'est ainsi qu'Horace a dit au commencement d'une ode :

*Ergo Quintilium perpetuus sopor
Urget. . . .*

Et Malherbe dans son ode à Louis XIII, partant pour la Rochelle :

*Donc un nouveau labour à tes armes s'apprete ;
Trends ta foudre , Louis. . .*

A l'égard des interjections, elles ne servent qu'à marquer des mouvemens subits de l'ame. Il y a autant de sortes d'interjections, qu'il y a de passions différentes. Ainsi il y en a pour la tristesse & la compassion, *hélas*, *ha!* pour la douleur, *ai*, *aie*, *ha!* pour l'averfion & le dégoût, *fi*. Les interjections ne servant qu'à ce seul usage, & n'étant jamais considérées que sous la même face, ne font sujettes à aucun autre accident. On peut seulement observer qu'il y a des noms, des verbes, & des adverbés, qui étant prononcés dans certains mouvemens de passions, ont la force de l'interjection, *courage*, *allons*, *bon-Dieu*, *voyez*, *marche*, *tout-beau*, *paie*, &c. c'est le ton plutôt que le mot qui fait alors l'interjection. (F)

ACCIDENT, f. m. en Logique, quand on joint une idée confuse & indéterminée de substance avec une idée distincte de quelque mode: cette idée est capable de représenter toutes les choses où sera ce mode; comme l'idée de prudent, tous les hommes prudens; l'idée de rond, tous les corps ronds. Cette idée exprimée par un terme adjectif *prudent*, *rond*, donne le cinquième *anterior* qu'on appelle *accident*, parce qu'il n'est pas essentiel à la chose à

laquelle on l'attribue; car s'il l'étoit, il seroit *différence* ou *propre*.

Mais il faut remarquer ici, que quand on considère deux substances ensemble, on peut en considérer une comme mode de l'autre. Ainsi un homme habillé peut-être considéré comme un tout composé de cet homme & de ses habits: mais être habillé à l'égard de cet homme, est seulement un mode ou une façon d'être, sous laquelle on le considère, quoique ses habits soient des substances. V. UNIVERSAUX. (X)

* Les Aristotéliens, après avoir distribué les êtres en dix classes, réduisoient ces dix classes à deux générales; à la classe de la substance, ou de l'être qui existe par lui-même, & à la classe de l'accident, ou de l'être qui est dans un autre comme dans un sujet.

De la classe de l'accident, ils en faisoient neuf autres, la quantité, la relation, la qualité, l'action, la passion, le temps, le lieu, la situation, & l'habitude.

ACCIDENT, en Médecine, signifie une révolution qui occasionne une maladie, ou quelque autre chose de nouveau qui donne de la force à une maladie déjà existante. La suppression subite des crachats dans la péripneumonie est un *accident* fâcheux. Les plus fameux praticiens en médecine recommandent d'avoir communément plutôt égard à la violence des *accidens* qu'à la cause de la maladie, parce que leur durée pourroit tellement augmenter la maladie, qu'elle deviendroit incurable. Voy. SYMPTOME. (N)

ACCIDENT, en Peinture. On dit des *accidens de lumière*, lorsque les nuages interposés entre le soleil & la terre produisent sur la terre des ombres qui l'obscurcissent par espace; l'effet que produit le soleil sur ces espaces qui en restent éclairés, s'appelle *accident de lumière*. Ces *accidens* produisent des effets merveilleux dans un tableau.

On appelle encore *accident de lumière*, les rayons qui viennent par une porte, par une lucarne, ou d'un flambeau, lorsque cependant ils ne sont pas la lumière principale d'un tableau. (R)

ACCIDENT, se dit aussi en Fauconnerie. Les oiseaux de proie sont sujets à plusieurs

accidens ; il arrive quelquefois que les faucons sont blessés en attaquant le milan ou le héron : si la blessure est légère , vous la guérirez avec le remède suivant : mettez dans un pot verni une pinte de bon verjus ; faites-y infuser pendant douze heures pimpernelle & confoude , de chacune une poignée , avec deux onces d'aloès & autant d'encens , une quantité suffisante d'origan , & un peu de mastic : l'infusion étant faite , passez le tout par un linge avec expression , & gardez ce remède pour le besoin . On se sert de cette colature pour étuver doucement la blessure qui se guérit par ce moyen aisément .

Si la blessure est considérable , il faut d'abord couper la plume pour empêcher qu'elle ne s'y attache , & y mettre une tente imbibée de baume ou d'huile de milpertuis .

Si la blessure est interne , ayant été causée par l'effort qu'a fait le faucon en fondant sur sa proie , il faut prendre un boyau de poule ou de pigeon , vider & laver bien ce boyau , puis mettre dedans de la momie , & faire avaler le tout à l'oiseau ; il vomira sur le champ le sang qui sera caillé dans son corps , & peu de temps après il sera guéri .

Si la blessure de l'oiseau est considérable , mais extérieure , & que les nerfs soient offensés , il faudra premièrement la bien étuver avec un liniment fait avec du vin blanc , dans lequel on aura fait infuser des roses seches , de l'écorce de grenade , un peu d'absinthe & d'alun ; ensuite on y appliquera de la terébinthine .

ACCIDENTEL, adj. en *Physique* , se dit d'un effet qui arrive , ou d'une cause qui arrive par accident , pour ainsi dire , sans être ou du moins sans paroître sujette à des lois , ni à des retours réglés . En ce sens *accidentel* est opposé à *constant* & *principal* . Ainsi la situation du soleil à l'égard de la terre , est la cause constante & principale du chaud de l'été , & du froid de l'hiver : mais les vents , les pluies , &c. en sont les causes *accidentelles* , qui altèrent & modifient souvent l'action de la cause principale .

Point accidentel , en *Perspective* , est un point de la ligne horizontale où se ren-

contrent les projections de deux lignes qui sont parallèles l'une à l'autre , dans l'objet qu'on veut mettre en perspective , & qui ne sont pas perpendiculaires au tableau . On appelle ce point *accidentel* , pour le distinguer du point principal , qui est le point où tombe la perpendiculaire menée de l'œil au tableau , & où se rencontrent les projections de toutes les lignes perpendiculaires au tableau . Voyez LIGNE HORIZONTALE . (O)

ACCIL , s. m. (*Chimie* .) il y en a qui se sont servi de ce mot pour signifier le plomb . Voyez PLOMB , SATURNE , ALABARI , AABAM . (M)

ACCISE , s. f. terme de Commerce , droit qui se paie à Amsterdam , & dans tous les états des Provinces-Unies , sur diverses sortes de marchandises & de denrées , comme sont le froment , & d'autres grains , la biere , les tourbes , le charbon de terre .

Les droits d'*accise* du froment se paient à Amsterdam à raison de trente sous le *loft* , soit que les grains soient chers , soit qu'ils soient à bon marché , outre les droits d'entrée qui sont de dix florins , non compris ce que les boulangers & les bourgeois paient pour le mesurage , le courtage , & le port à leurs maisons . (G)

ACCLAMATION , s. f. marque de joie ou d'applaudissement par lequel le public témoigne son estime ou son approbation . L'antiquité nous a transmis plusieurs sortes d'*acclamations* . Les Hebreux avoient coutume de crier *hosanna* ; les Grecs *εὐχάρη* , *bonne fortune* . Il est parlé dans les Historiens , de quelques magistrats d'Athènes qui étoient élus par *acclamation* . Cette *acclamation* ne se manifestoit point par des cris , mais en élevant les mains . Les Barbares témoignoient leur approbation par un bruit confus de leurs armes . Nous connoissons plus en détail sur ce point les usages des Romains , dont on peut réduire les *acclamations* à trois especes différentes ; celles du peuple , celles du sénat , & celles des assemblées des gens de Lettres .

Les *acclamations* du peuple avoient lieu aux entrées des généraux & des empereurs , aux spectacles donnés par les princes ou les magistrats , & aux triomphes des vainqueurs . D'abord ce n'étoit que les cris

confus d'une multitude transportée de joie, & l'expression simple & sans fard de l'admiration publique, *plausus tunc arte carebat*, dit Ovide. Mais sous les empereurs, & même dès Auguste, ce mouvement impétueux auquel le peuple s'abandonnoit comme par enthousiasme, devint un art, un concert apprêté. Un Musicien donnoit le ton, & le peuple faisant deux chœurs répétoit alternativement la formule d'*acclamation*. La fausse nouvelle de la convalescence de Germanicus s'étant répandue à Rome, le peuple courut en foule au capitolé avec des flambeaux & des victimes en chantant, *salva Roma, salva patria, salvus est Germanicus*. Néron, passionné pour la musique, lorsqu'il jouoit de la lyre sur le théâtre, avoit pour premiers acclamateurs Senèque & Burrhus, puis cinq mille soldats nommés *Augustales*, qui entonnoient ses louanges, que le reste des spectateurs étoit obligé de répéter. Ces *acclamations* en musique durèrent jusqu'à Théodoric. Aux *acclamations* se joignoient les applaudissemens aussi en cadence. Les formules les plus ordinaires étoient *feliciter, longiorum vitam, annos felices*; celles des triomphes étoient des vers à la louange du général, & les soldats & le peuple criaient par intervalles *io triumphe*: mais à ces louanges le soldat mêloit quelquefois des traits piquans & satiriques contre le vainqueur.

Les *acclamations* du sénat, quoique plus sérieuses, avoient le même but d'honorer le Prince; & souvent de le flatter. Les sénateurs marquoient leur consentement à ses propositions par ces formules, *omnes, omnes, æquum est, justum est*. On a vu des élections d'empereurs se faire par *acclamations*, sans aucune délibération précédente.

Les gens de Lettres récitoient ou déclamoient leurs pièces dans le capitolé ou dans les temples, & en présence d'une nombreuse assemblée. Les *acclamations* s'y passoient à-peu-près comme celles des spectacles, tant pour la musique que pour les accompagnemens. Elles devoient convenir au sujet & aux personnes; il y en avoit de propres pour les Philosophes, pour les Orateurs, pour les Historiens, pour les Poètes. Une des formules les plus ordinaires étoit le *Josphos* qu'on répétoit trois fois. Les

comparaisons & les hyperboles n'étoient point épargnées, sur-tout par les admirateurs à gages payés pour applaudir; car il y en avoit de ce genre, au rapport de Philostrate. (G)

ACCLAMPER, *acclampe, mât acclampé, mât jumelé*. C'est un mât fortifié par les pièces de bois attachées à ses côtés. Voyez **CLAMP & JUELLE**. (Z)

ACCLIVITAS, *s. f. pente d'une ligne ou d'un plan incliné à l'horizon, prise en montant*. Voyez **PLAN incliné**.

Ce mot est tout latin: il vient de la préposition *ad*, & de *clivus*, *pente, penchant*.

La raison pour laquelle nous inférons ici ce mot, c'est qu'il se trouve dans quelques ouvrages de Physique & de Mécanique, & qu'il n'y a point de mot François qui lui réponde.

La pente, prise en descendant, se nomme *declivitas*.

Quelques auteurs de Fortifications ont employé *acclivitas* pour synonyme à *talut*.

Cependant le mot *talut* est d'ordinaire employé indifféremment pour désigner la pente, soit en montant, soit en descendant. (O)

ACCOINTANCE, *s. f. vieux mot qui s'emploie encore quelquefois au Palais, pour signifier un commerce illicite avec une femme ou une fille*. (H)



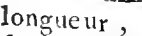
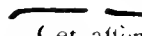
ACCOISEMENT, *s. m. terme de Médecine. Il n'est d'usage que dans cette phrase, l'accoisement des humeurs; & il désigne alors la cessation d'un mouvement excessif excité en elles par quelque cause que ce soit*. Voyez **CALME**.

ACCOISER, *v. act. en Médecine, calmer, apaiser, rendre coi. Accoiser les humeurs, les humeurs sont accoisées*. (N)

ACCOLADE, *s. f. cérémonie qui se pratiquoit en conférant un ordre de chevalerie, dans le temps où les chevaliers étoient reçus en cette qualité par les princes Chrétiens. Elle consistoit en ce que le prince armoit le nouveau chevalier, l'embrassoit ensuite en signe d'amitié, & lui donnoit sur l'épaule un petit coup du plat d'une épée. Cette marque de faveur & de bienveillance est si ancienne, que Grégoire de Tours écrit que les rois de France de la première*

race donnant le baudrier & la ceinture dorée, baïsoient les chevaliers à la joue gauche, en proferant ces paroles, *au nom du Pere & du Fils & du Saint-Esprit*, & comme nous venons de dire, les frappoient de l'épée légèrement sur l'épaule. Ce fut de la sorte que Guillaume le conquérant, roi d'Angleterre, conféra la chevalerie à Henri son fils âgé de dix-neuf ans, en lui donnant encore des armes; & c'est pour cette raison que le chevalier qui recevoit l'*accolade* étoit nommé *chevalier d'armes*, & en Latin *miles*; parce qu'on le mettoit en possession de faire la guerre, dont l'épée, le haubert, & le heaume, étoient les simboles. On y ajoutoit le collier comme la marque la plus brillante de la chevalerie. Il n'étoit permis qu'à ceux qui avoient ainsi reçu l'*accolade*, de porter l'épée & de chauffer des éperons dorés; d'où ils étoient nommés *équites aurati*, différant par-là des écuyers qui ne portoient que des éperons argentes. En Angleterre, les simples chevaliers ne pouvoient porter que des cornettes chargées de leurs armes; mais le roi les faisoit souvent chevaliers bannerets en temps de guerre, leur permettant de porter la bannière comme les barons. Voyez BANNERET. (G)

ACCOLADE, en Musique, est un trait tiré à la marge de haut en bas, par lequel on joint ensemble dans une partition les portées de toutes les différentes parties. Comme toutes ces parties doivent s'exécuter en même temps, on compte les lignes d'une partition, non par le nombre des portées, mais par celui des *accolades*; car tout ce qui est sous une *accolade* ne forme qu'une seule ligne. Voyez PARTITION. (S)

ACCOLADE, f. f. (terme d'Imprimerie & de Fonderie de caracteres.) Ce sont , ou des assemblages de différentes pièces qui font une pièce de milieu , à laquelle on ajoute des pièces droites  de différente épaisseur ou longueur, qui sont multipliées suivant le besoin, & terminées par des crochets .

Cet assemblage décrit dans l'impression les lignes courbes ou mixtes qui servent pour accoler toutes les différentes parties

d'une chose à son tout, qui se trouve nommé en dehors de l'*accolade*. (+)

* **ACCOLAGE**, f. m. se dit de la vigne: c'est un travail qui consiste à attacher les sarmens aux échaldas. Il y a des pays où on les lie ou accole, car ces termes sont synonymes, aussi-tôt qu'ils sont taillés. Il y en a d'autres où on n'accole que ceux qui sont crus depuis la taille.

Il faut commencer l'*accolage* de bonne heure. On dit que pour qu'il fût aussi utile qu'il doit l'être, il faudroit s'y prendre à deux fois: la première, on accolerait les bourgeons des jeunes vignes au bas seulement, afin qu'ils ne se mêlassent point les uns avec les autres, ni par le milieu, ni par le haut; cette précaution empêcheroit qu'on ne les cassât, quand il s'agiroit de les séparer pour les accoler entièrement. La seconde fois on les accolerait tous généralement. Quoiqu'entre les bourgeons il y en eût de plus grands les uns que les autres, il seroit nécessaire de les accoler tous la première fois & par le haut & par le bas: si on attendoit qu'ils fussent tous à-peu-près de la même hauteur pour leur donner la même façon, un vent qui surviendrait pourroit les casser: mais les vigneronns n'ont garde d'avoir toutes ces attentions, à moins que la vigne ne leur appartienne.

ACCOLE, adj. se prend dans le Blason en quatre sens différens: 1°. pour deux choses attenantes & jointes ensemble, comme les écus de France & de Navarre qui sont *accolés* sous une même couronne, pour les armoiries de nos rois. Les femmes *acolent* leurs écus à ceux de leurs maris. Les fusées, les losanges & les macles, sont aussi censées être *accolées* quand elles se touchent de leurs flancs ou de leurs pointes, sans remplir tout l'écu: 2°. *Accolé* se dit des chiens, des vaches, ou autres animaux qui ont des colliers ou des couronnes passées dans le cou, comme les cygnes, les aigles: 3°. des choses qui sont entortillées à d'autres, comme une vigne à l'échaldas, un serpent à une colonne ou à un arbre, &c. 4°. On se sert enfin de ce terme pour les chefs, bâtons, masses, épées, bannières & autres choses semblables qu'on passe en fautoir derrière l'écu. Voy. ECU, FUSÉE, LOSANGE, MACLE, CHEF, BATON, &c.

Accolé, se dit de même des colliers des ordres de chevaleries qui environnent l'écu.

Les chevaliers des ordres *accoient* leurs armoiries de l'ordre de Saint-Michel & de celui du Saint-Esprit.

L'ordre de Saint-Michel *accôle* de plus près l'écu, parce qu'il est de plus ancienne création.

Les prélats associés à l'ordre du Saint-Esprit *accoient* leurs armoiries du ruban bleu, d'où pend la croix du Saint-Esprit.

Les grand-croix & commandeurs de l'ordre de Saint-Louis *accoient* leur écu d'un ruban rouge où est attachée la croix du Saint.

De Valbelle de Meirargues, de Tourve, en Provence; *d'azur au levrier rampant d'argent, accolé de gueules.*

Nagu de Varennes en Beaujolois; *d'azur à trois fusées d'argent, accolées en fasces.*

Chauvelin de Grifenoir, de Beaufejour, à Paris; *d'argent au chou sauvage de sinople à cinq branches, posé sur une terrasse de même, la tige du chou accolée d'une biffe d'or.*

Rohan en Bretagne, de gueules à neuf macles d'or, *accolées* & aboutées trois trois en trois fasces. (V)

ACCOLÉ, c'est unir deux ou plusieurs pièces de bois ensemble sans aucun assemblage, simplement pour les fortifier les unes par les autres, & leur donner la force nécessaire pour le service qu'on en veut tirer.

ACCOLER, verb. act. c'est attacher une branche d'arbre ou un cep de vigne à un échalas ou sur un treillage d'espalier, afin qu'en donnant plus d'air aux fruits & aux raisins, leur maturité soit plus parfaite, & leur goût plus exquis. (K)

On dit *accoler* la vigne à l'échalas; c'est l'attacher à l'échalas avec les branches les plus petites du faule qu'on réserve pour cet usage.

ACCOLER, v. a. (terme d'Agriculture.) se dit particulièrement des pampres & des bourgeons de la vigne, quand on les rapproche ensemble, & lorsqu'on les lie à l'échalas, ainsi qu'à tout ce qui lui sert de support.

ACCOLER, terme de Commerce, signifie faire un certain trait de plume en marge

d'un livre, d'un compte, d'un mémoire; d'un inventaire, qui marque que plusieurs articles sont compris dans une même supputation, ou dans une seule somme, laquelle est tirée à la marge du côté où sont posés les chiffres dont on doit faire l'addition à la fin de la page.

E X E M P L E.

Dettes actives tant bonnes que douteuses, à moi dues par les ci-après.

Bonnes.

Par Jacques,	300 l. }	500 l.
Par Pierre,	200 }	

Douteuses.

Par Jean,	400 }	900
Par Nicolas,	500 }	

Total,	<u>1400 l.</u>
------------------	----------------

ACCOLURE. subst. fém. pièce de bois servant dans la composition d'un train. Voy. TRAIN.

ACCOMODAGE, s. masc. qui signifie l'action d'arranger les boucles d'une tête ou d'une perruque: ainsi *accomoder* une tête, c'est en peigner la frisure, arranger les boucles, y mettre de la pommade & de la poudre; pour cet effet après que les cheveux ont été mis en papillotes & passés au fer, on les laisse refroidir, & quand ils sont refroidis, on ôte les papillotes, on peigne la frisure, & on arrange les boucles avec le peigne, de façon à pouvoir les étaler & en former plusieurs rangs, après quoi on y met un peu de pommade qu'on a fait fondre dans la main. Cette pommade nourrit les cheveux, y entretient l'humidité nécessaire, & sert outre cela à leur faire tenir la poudre.

ACCOMMODATION, s. fém. terme de Palais qui est vieilli. Voyez ACCOMMODEMENT, qui signifie la même chose. (H)

ACCOMMODEMENT, subst. m. en terme de Pratique, est un traité fait à l'amiable, par lequel on termine un différent, une contestation ou un procès. On dit qu'un mauvais *accommodement* vaut mieux que le meilleur procès.

Il se peut faire par le seul concours des parties,

parties, ou par l'entremise d'un tiers arbitre, ou de plusieurs à qui ils s'en sont rapportés. C'est à-peu-près la même chose que *transaction*. Voyez *TRANSACTION*, *ARBITRAGE*. (H)

ACCOMMODER, verb. act. c'est apprêter des mets ou les préparer par le moyen du feu ou autrement, pour servir de nourriture ou d'aliment. Voyez *NOURRITURE* ou *ALIMENT*.

Le dessein de l'accommodage des mets devroit être de détacher la tiffure trop compacte de la chair ou des viandes, pour les préparer à la dissolution & à la digestion dans l'estomac, la viande n'étant pas un aliment propre à l'homme, lorsqu'elle n'est pas préparée. Il y en a qui pensent que la nature n'a pas eu en vue d'en faire un animal carnacier. Voyez *CARNACIER*.

Les opérations les plus ordinaires sont le rôti, le bouilli, l'étuvée. Il faut observer que dans le rôti, les mets supporteront une chaleur plus grande & plus longue que dans le bouilli ou l'étuvée, & dans le bouilli, plus grande & plus longue que dans l'étuvée. La raison en est que le rôti se faisant en plein air, comme les parties commencent à s'échauffer extérieurement, elles s'étendent, elles se dilatent, & ainsi elles donnent par degrés un passage aux parties raréfiées de l'air qu'elles renferment; moyennant quoi les secouffes intérieures qui opèrent la dissolution, en deviennent plus faibles & plus ralenties. Le bouilli se faisant dans l'eau, sa compression en est plus considérable, & par une suite nécessaire, les secouffes qui doivent soulever le poids sont à proportion plus fortes; ainsi la coction des mets s'en fait beaucoup plus vite: & même dans cette manière de les préparer, il y a de grandes différences; car l'opération est plutôt faite, à mesure que le poids d'eau est plus grand.

Dans l'étuvée, quoique la chaleur dure infiniment moins que dans les autres manières d'accommoder, l'opération est beaucoup plus vive, à cause qu'elle se fait dans un vaisseau plein & bien clos; ce qui cause des secouffes beaucoup plus souvent répétées & réverbérées avec beaucoup plus de vigueur: c'est de là que procède la force extrême du digesteur, ou de la machine de

Tomel,

Papin, & que l'on peut concevoir plus clairement l'opération de la digestion. Voyez *DIGESTEUR* & *DIGESTION*.

M. Cheyne observe que le bouilli sépare ou détache une plus grande partie des jus succulens que contiennent les mets, qu'ils en deviennent moins nourrifans, plus détremés, plus légers, & d'une digestion plus aisée: que le rôti, d'un autre côté, laisse les mets trop pleins de jus nourrifans, trop durs de digestions, & qui ont besoin d'être plus détremés ou délayés. C'est pourquoï on doit faire bouillir les animaux robustes, grands & adultes, dont on veut faire sa nourriture: mais on doit faire rôtir les plus jeunes & les plus tendres.

ACCOMPAGNAGE, s. f. *terme de Soierie*, trame fine de même couleur que la dorure dont l'étoffe est brochée, servant à garnir le fond sous lequel elle passe, pour empêcher qu'il ne transpire au travers de cette même dorure, ce qui en diminueroit l'éclat & le brillant.

Toutes les étoffes riches dont les chaînes sont de couleur différente de la dorure, doivent être accompagnées. Voyez *FONDOR*, *BROCARD*, *TISSUS*, &c. & *LISSES DE POIL*.

ACCOMPAGNATEUR, s. m. *en Musique*. On appelle ainsi celui qui dans un concert accompagne ou de l'orgue ou du claveffin.

Il faut qu'un bon *accompagnateur* soit excellent musicien, qu'il sache bien l'harmonie, qu'il connoisse à fond son clavier, qu'il ait l'oreille excellente, les doigts souples, & le goût bon.

Nous aurons occasion de parler au mot **ACCOMPAGNEMENT** de quelques-unes des qualités nécessaires à l'accompagnateur. (S)

ACCOMPAGNÉ, ÉE. adj. (*terme de Blas.*) Il se dit de quelques pièces honorables qui en ont d'autres en féantes partitions. Ainsi on dit que *la croix est accompagnée de quatre étoiles, de quatre coquilles, & seize alérions, de vingt billettes*, lorsque les choses sont également disposées dans les quatre cantons qu'elle laisse vides dans l'écu. Voyez *CROIX*, *ALÉRION*, *BILLETTES* &c. Le chevron peut être accom-

R r

pagné de trois croissans, deux en chef & un en pointe, de trois roses, de trois besans, &c. La fasce peut être *accompagnée* de deux losanges, deux molettes, deux croisettes, &c. l'une en chef, l'autre en pointe, ou de quatre tourteaux, quatre aiglettes, &c. deux en chef & deux en pointe. Le pairle de trois pieces semblables, une en chef & deux aux flancs, & le fautoir de quatre; la premiere en chef, la seconde en pointe, & les deux autres aux flancs. On dit la même chose des pieces mises dans le sens de celles-là, comme deux clefs en fautoir, trois poissons mis en pairle, &c. Voyez SAUTOIR, PAIRLE, &c.

Eiparbez en Guienne, d'argent à la fasce de gueules, *accompagné* de trois merlettes de sable. (V)

§ ACCOMPAGNÉ, il se dit encore lorsqu'un ou plusieurs chevrons, une ou plusieurs fascées, ont en chef, en pointe ou ailleurs en sautantes positions, un ou plusieurs meubles.

Une ou plusieurs bandes sont dites *accompagnées*, lorsqu'elles ont à leurs côtés des pieces ou meubles de longueur en sautantes positions, & perpendiculaires; mais si ces pieces ou meubles sont posés en diagonales, c'est-à-dire, dans le sens de la bande, alors on dit que cette bande ou ces bandes sont accôtées.

Accompagné, ée, se dit aussi du lion, du léopard, & autres quadrupedes, de même que de l'aigle & autres volatiles & reptiles, lorsque quelques meubles ou pieces se trouvent en sautantes positions, au dessus au dessous ou à leurs côtés.

Les croix & fautoirs, dont les vides sont remplis de quelque piece ou meubles, sont dits cantonnés, & en *accompagnés*.

Si dans un écu, un animal occupoit le milieu, & qu'il y eût quatre pieces ou meubles aux angles, on se serviroit du terme cantonné.

Iaurencin de la Buffiere en Bourgogne: de sable, au chevron d'or, *accompagné* des trois étoiles argent.

Ranchin d'Amalry, de Fontfede, en Languedoc: d'azur à la fasce d'or, *accompagnée* en chef de trois étoiles de même, & en pointe d'un pais d'argent

La Bruyere de Caumont, en Champagne; d'azur au lion d'or, *accompagné* de trois mouchetures d'hermine d'argent. (G. D. I. T.)

ACCOMPAGNEMENT, s. m. c'est l'exécution d'une harmonie complete & réguliere sur quelque instrument, tel que l'orgue, le clavecin, le théorbe, la guitare, &c. Nous prendrons ici le clavecin pour exemple.

On y a pour guide une des parties de la Musique, qui est ordinairement la basse. On touche cette basse de la main gauche, & de la droite l'harmonie indiquée par la marche de la basse, par le chant des autres parties qu'on entend en même temps, par la partition qu'on a devant les yeux, ou par des chiffres qu'on trouve communément ajoutés à la basse. Les Italiens méprisent les chiffres; la partition même leur est peu nécessaire; la promptitude & la finesse de leur oreille y supplée, & ils accompagnent fort bien sans tout cet appareil: mais ce n'est qu'à leur disposition naturelle qu'ils sont redevables de cette facilité; & les autres peuples qui ne sont pas nés comme eux pour la musique, trouvent à la pratique de l'*accompagnement* des difficultés infinies; il faut des dix à douze années pour y réussir passablement. Quelles sont donc les causes qui retardent l'avancement des élèves, & embarrassent si long-temps les maîtres? La seule difficulté de l'art ne fait point cela.

Il y en a deux principales: l'une dans la maniere de chiffrer les basses; l'autre dans les méthodes d'*accompagnement*.

Les signes dont on se fert pour chiffrer les basses sont en trop grand nombre. Il y a si peu d'accords fondamentaux! pourquoi faut-il une multitude de chiffres pour les exprimer? les mêmes signes sont équivoques, obscurs, insuffisans. Par exemple, ils ne déterminent presque jamais la nature des intervalles qu'ils expriment, ou, ce qui pis est, ils en indiquent d'opposés: on barre les uns pour tenir lieu de dièse, on en barre d'autres pour tenir lieu de bémol: les intervalles majeurs & les superflus, même les diminués, s'expriment souvent de la même maniere. Quand les chiffres sont doubles, ils sont trop confus; quand ils sont simples, ils n'offrent presque jamais

que l'idée d'un seul intervalle ; de sorte qu'on en a toujours plusieurs autres à sous-entendre & à exprimer.

Comment remédier à ces inconvéniens ? faudra-t-il multiplier les signes pour tout exprimer ? mais on se plaint qu'il y en a déjà trop. Faudra-t-il les réduire ? on laissera plus de chose à deviner à l'accompagnateur, qui n'est déjà que trop occupé. Que faire donc ? Il faudroit inventer de nouveaux signes, perfectionner le doigter, & faire des signes & du doigter deux moyens combinés qui concourent en même temps à soulager l'accompagnateur. C'est ce que M. Rameau a tenté avec beaucoup de sagacité dans sa dissertation sur les différentes méthodes d'*accompagnement*. Nous exposerons aux mots CHIFFRER & DOIGTER, les moyens qu'il propose. Passons aux méthodes.

Comme l'ancienne Musique n'étoit pas si composée que la nôtre, ni pour le chant, ni pour l'harmonie, & qu'il n'y avoit guere d'autre basse que la fondamentale, tout l'*accompagnement* ne consistoit que dans une suite d'accords parfaits, dans lesquels l'accompagnateur substituoit de temps en temps quelque fixe à la quinte, selon que l'oreille le conduisoit. Ils n'en savoient pas davantage. Aujourd'hui qu'on a varié les modulations, surchargé, & peut-être gâté l'harmonie par une foule de dissonances, on est contraint de suivre d'autres regles. M. Campion imagina celle qu'on appelle *regle de l'octave* ; & c'est par cette méthode que la plupart des maîtres montrent aujourd'hui l'*accompagnement*.

Les accords sont déterminés par la regle de l'octave, relativement au rang qu'occupent les notes de la basse dans un ton donné. Ainsi un ton connu, la note de la basse continue, le rang de cette note dans le ton, le rang de la note qui la précède immédiatement, le rang de celle qui la suit, on ne se trompera pas beaucoup en accompagnant par la regle de l'octave, si le compositeur a suivi l'harmonie la plus simple & la plus naturelle : mais c'est ce qu'on ne doit guere attendre de la Musique d'aujourd'hui. D'ailleurs le moyen d'avoir toutes ces choses présentes ? & tandis que l'accompagnateur s'en instruit, que deviennent les

doigts ? A peine est-on arrivé à un accord qu'un autre se présente ; le moment de la réflexion est précisément celui de l'exécution : il n'y a qu'une habitude consommée de Musique, une expérience réfléchie, la facilité de lire une ligne de Musique d'un coup d'œil, qui puissent secourir ; encore les plus habiles se trompent-ils avec ces secours.

Attendra-t-on pour accompagner que l'oreille soit formée, qu'on sache lire rapidement la Musique, qu'on puisse débrouiller à livre ouvert une partition ? Mais en fût-on là, on auroit encore besoin d'une habitude de doigter, fondée sur d'autres principes d'*accompagnement* que ceux qu'on a donnés jusqu'à M. Rameau.

Les maîtres zélés ont bien senti l'insuffisance de leurs principes. Pour y remédier ils ont eu recours à l'énumération & à la connoissance des consonances, dont les dissonances se préparent & se sauvent : détail prodigieux, dont la multitude des dissonances fait suffisamment appercevoir.

Il y en a qui conseillent d'apprendre la composition avant que de passer à l'*accompagnement* ; comme si l'*accompagnement* n'étoit pas la composition même, aux talens près, qu'il faut joindre à l'un pour faire usage de l'autre. Combien de gens au contraire veulent qu'on commence par l'*accompagnement* à apprendre la composition !

La marche de la basse, la regle de l'octave, la maniere de préparer & de sauver les dissonances, la composition en général, ne concourent qu'à indiquer la succession d'un seul accord à un autre ; de sorte qu'à chaque accord, nouvel objet, nouveau sujet de réflexion. Quel travail pour l'esprit ! Quand l'esprit sera-t-il assez instruit & l'oreille assez exercée pour que les doigts ne soient plus arrêtés ?

C'est à M. Rameau, qui par l'invention de nouveaux signes & la perfection du doigter, nous a aussi indiqué les moyens de faciliter l'*accompagnement* ; c'est à lui, dis-je, que nous sommes redevables d'une méthode nouvelle, qui garantit des inconvéniens de toutes celles qu'on avoit suivies jusqu'à présent. C'est lui qui le premier a fait connoître la basse fondamentale, & qui

par-là nous a découvert les véritables fondemens d'un art où tout paroïssoit arbitraire.

Voici en peu de mots les principes sur lesquels sa méthode est fondée.

Il n'y a dans l'harmonie que des consonances & des dissonances. Il n'y a donc que des accords consonans & dissonans.

Chacun de ces accords est fondamentalement divisé par tierces. (C'est le système de M. Rameau.) Le consonant est composé de trois notes, comme *ut*, *mi*, *sol*; & le dissonant de quatre, comme *sol*, *si*, *ré*, *fa*.

Quelque distinction ou distribution que l'on fasse de l'accord consonant, on y aura toujours trois notes, comme *ut*, *mi*, *sol*. Quelque distribution qu'on fasse de l'accord dissonant, on y trouvera toujours quatre notes, comme *sol*, *si*, *ré*, *fa*, laissant à part la supposition & la suspension qui en introduisent d'autres dans l'harmonie comme par licence. Ou des accords consonans se succèdent, ou des accords dissonans sont suivis d'autres dissonans, ou les consonans & les dissonans sont entrelacés.

L'accord consonant parfait ne convenant qu'à la tonique, la succession des accords consonans fournit autant de toniques, & par conséquent de changemens de ton.

Les accords dissonans se succèdent ordinairement dans un même ton. La dissonance lie le sens harmonique. Un accord y fait souhaiter l'autre, & fait sentir en même temps que la phrase n'est pas finie. Si le ton change dans cette succession, ce changement est toujours annoncé par un dièse ou par un bémol. Quant à la troisième succession, savoir l'entrelacement des accords consonans & dissonans, M. Rameau réduit à deux cas cette succession, & il prononce en général, qu'un accord consonant ne peut être précédé d'un autre dissonant que de celui de septième de la dominante, ou de celui de sixte-quinse de la sous-dominante, excepté dans la cadence rompue & dans les suspensions; encore prétend-il qu'il n'y a pas d'exception quant au fond. Il nous paroît que l'accord parfait peut encore être précédé de l'accord de septième diminuée, & même de celui de sixte superflue; deux accords originaux, dont le dernier ne se renverse point.

Voilà donc trois textures différentes de phrases harmoniques : des toniques qui se succèdent & qui font changer de ton : des consonances qui se succèdent ordinairement dans le même ton; & des consonances & des dissonances qui s'entrelacent, & où la consonance est, selon M. Rameau, nécessairement précédée de la septième de la dominante, ou de la sixte-quinse de la sous-dominante. Que reste-il donc à faire pour la facilité de l'accompagnement, sinon d'indiquer à l'accompagnateur quelle est celle de ces textures qui regne dans ce qu'il accompagne? Or c'est ce que M. Rameau veut qu'on exécute avec des caractères.

Un seul signe peut aisément indiquer le ton, la tonique & son accord.

On tire delà la connoissance des dièses & des bémols qui doivent entrer dans le courant des accords d'une tonique à une autre.

La succession fondamentale par quintes ou par tierces, tant en montant qu'en descendant, donne la première texture de phrases harmoniques toute composée d'accords consonans.

La succession fondamentale par tierces ou par quintes en descendant, donne la seconde texture, composée d'accords dissonans, savoir des accords de septième, & cette succession donne l'harmonie descendante.

L'harmonie ascendante est fournie par une succession de quintes en montant, & de quarts en descendant, accompagnée de la dissonance propre à cette succession, qui est la sixte ajoutée; & c'est la troisième texture des phrases harmoniques, qui n'a jusqu'ici été observée de personne, quoique M. Rameau en ait trouvé le principe & l'origine de la cadence irrégulière. Ainsi par les règles ordinaires, l'harmonie qui naît d'une succession de dissonances descend toujours, quoique selon les vrais principes & selon la raison, elle doit avoir en montant une progression tout aussi régulière qu'en descendant. Voyez CADENCE.

Les cadences fondamentales donnent la quatrième texture des phrases harmoniques, où les consonances & les dissonances s'entrelacent.

Toutes ces textures peuvent être dési-

gnées par des caractères simples, clairs & peu nombreux, qui indiqueront en même temps, quand il le faut, la dissonance en général; car l'espece en est toujours déterminée par la texture même. Voyez CHIFFRER. On commence par s'exercer sur ces textures prises séparément, puis on les fait se succéder les unes aux autres sur chaque ton & sur chaque mode successivement.

Avec ces précautions, M. Rameau prétend qu'on fait plus d'accompagnement en six mois, qu'on n'en faisoit auparavant en six ans, & il a l'expérience pour lui. Voyez MUSIQUE, HARMONIE, BASSE FONDAMENTALE, BASSE CONTINUE, PARTITION, CHIFFRER, DOIGTER, CONSONNANCE, DISSONNANCE, REGLE DE L'OCTAVE, COMPOSITION, SUPPOSITION, SUSPENSION, TON, CADENCE, MODULATION, &c.

A l'égard de la maniere d'accompagner avec intelligence, elle dépend plus de l'habitude & du goût que des règles qu'on en peut donner. Voici pourtant quelques observations générales qu'on doit toujours faire en accompagnant.

1°. Quoique, suivant les principes de M. Rameau, il faille toucher tous les sons de chaque accord, il ne faut pas toujours prendre cette règle à la lettre. Il y a des accords qui seroient insupportables avec tout ce remplissage. Dans la plupart des accords dissonans, sur-tout dans les accords par supposition, il y a quelque son à retrancher pour en diminuer la dureté; ce son est souvent la septieme, quelquefois la quinte, quelquefois l'une & l'autre. On retranche encore assez souvent la quinte ou l'octave de la basse dans les accords dissonans, pour éviter des octaves ou des quintes de suite, qui sont souvent un fort mauvais effet, sur-tout dans le haut: & par la même raison, quand la note sensible est dans la basse, on ne la met pas dans l'accompagnement; au lieu de cela, on double la tierce ou la sixte de la main droite. En général on doit penser en accompagnant, que quand M. Rameau veut qu'on remplisse tous les accords, il a bien plus d'égard à la facilité du doigter & à son système particulier d'accompagnement, qu'à la pureté de l'harmonie.

2°. Il faut toujours proportionner le bruit au caractère de la musique, & à celui des instrumens ou des voix qu'on a à accompagner: ainsi dans un chœur on frappe les accords pleins de la main droite, & l'on redouble l'octave ou la quinte de la main gauche, & quelquefois tout l'accord. Au contraire dans un récit lent & doux, quand on n'a qu'une flûte ou une voix foible à accompagner, on retranche des sons, on les arpege doucement, on prend le petit clavier; en un mot, on a toujours attention que l'accompagnement, qui n'est fait que pour soutenir & embellir le chant, ne le gêne & ne le couvre pas.

3°. Quand on a à refrapper les mêmes touches dans une note longue ou une tenue, que ce soit plutôt au commencement de la mesure ou du temps fort, que dans un autre moment: en un mot, il faut ne rebattre qu'en bien marquant la mesure.

4°. Rien n'est si désagréable que ces traits de chant, ces roulades, ces broderies, que plusieurs accompagnateurs substituent à l'accompagnement. Ils couvrent la voix, gâtent l'harmonie, embrouillent le sujet; & souvent ce n'est que par ignorance qu'ils font les habiles mal-à-propos, pour ne savoir pas trouver l'harmonie propre à un passage. Le véritable accompagnateur va toujours au bien de la chose, & accompagne simplement. Ce n'est pas que dans de certains vides on ne puisse au défaut des instrumens placer quelque joli trait de chant, mais il faut que ce soit bien à propos, & toujours dans le caractère du sujet. Les Italiens jouent quelquefois tout le chant au lieu d'accompagnement; & cela fait assez bien dans leur genre de musique. Mais quoi qu'ils en puissent dire, il y a souvent plus d'ignorance que de goût dans cette maniere d'accompagner.

5°. On ne doit pas accompagner la musique Italienne comme la Francoise. Dans celle-ci il faut soutenir les sons, les arpéger gracieusement du bas en haut, s'attacher à remplir l'harmonie, à jouer proprement la basse: car les compositeurs François lui donnent aujourd'hui tous les petits ornemens & les tours de chant de dessus. Au contraire, en accompagnant de l'Italien, il faut frapper simplement les notes de la basse, n'y faire ni cadences, ni broderie, lui cou-

server la marche grave & posée qui lui convient : l'accompagnement doit être sec & sans arpéger. On y peut retrancher des sons sans scrupule ; mais il faut bien choisir ceux qu'on fait entendre. Les Italiens font peu de cas du bruit ; une tierce, une sixte bien adaptée, même un simple unisson, quand le bon goût le demande, leur plaisent plus que tous nos fracas de partie, & d'accompagnement : en un mot, ils ne veulent pas qu'on entende rien dans l'accompagnement, ni dans la basse, qui puisse distraire l'oreille du sujet principal, & ils sont dans l'opinion que l'attention s'évanouit en se partageant.

6°. Quoique l'accompagnement de l'orgue soit le même que celui du clavestin, le goût en est différent. Comme les sons y sont soutenus, leur marche doit être plus douce & moins sautillante. Il faut lever la main entière le moins qu'on peut, faire glisser les doigts d'une touche à l'autre sans lever ceux qui, dans la place où ils sont, peuvent servir à l'accord où l'on passe ; rien n'est si désagréable que d'entendre sur l'orgue cette espèce d'accompagnement sec & détaché, qu'on est forcé de pratiquer sur le clavestin. *Voyez le mot DOIGTER.*

On appelle encore *accompagnement*, toute partie de basse ou autre instrument, qui est composée sur un chant principal pour y faire harmonie. Ainsi un *solo* de violon s'accompagne du violoncelle ou du clavestin, & un *accompagnement* de flûte se marie fort bien à la voix ; cette harmonie ajoute à l'agrément du chant ; il y a même par rapport aux voix une raison particulière pour les faire toujours accompagner de quelques instrumens : car quoique plusieurs prétendent qu'en chantant on modifie naturellement sa voix selon les lois du tempérament, cependant l'expérience nous montre que les voix les plus justes & les mieux exercées ont bien de la peine à se maintenir long-temps dans le même ton quand rien ne les y soutient. A force de chanter on monte ou l'on descend insensiblement ; & en finissant, rarement se trouve-t-on bien juste dans le même ton d'où l'on étoit parti. C'est en vue d'empêcher ces variations, que l'harmonie d'un instrument est employée pour maintenir toujours la voix dans le même *diapason*, ou pour l'y

rappeler promptement lorsqu'elle s'en égarer. *Voyez BASSE CONTINUE. (J)*

ACCOMPAGNEMENT, s. m. (*Poésie lyrique.*) Dans la musique vocale, tout doit avoir son analogie avec la fiction poétique, & sa vraisemblance comme elle. Les vers, le chant, la symphonie qui l'accompagne, forment ensemble une hypothèse, dont le principe est dans la nature. *Voyez* dans les articles **AIR**, **DUO**, **CHANT LYRIQUE**, **RÉCITATIF**, en quoi consiste la vraisemblance de l'expression musicale.

La vraisemblance de l'accompagnement est moins aisée à concevoir ; & de toutes les licences que la musique s'est données, la plus grande est sans contredit le concours des instrumens avec la voix. Il ne laisse pourtant pas d'être indiqué par la nature, & d'être analogue au système de la fiction poétique, dont la musique est une branche du côté de l'expression.

1°. On a observé dans la nature du corps sonore qu'il n'y a point de son pur & simple, comme il n'y a point de rayon pur & simple dans la lumière du soleil. Chaque rayon de lumière est formé, comme l'on fait, d'un faisceau de rayons qui, séparés, donnent les couleurs primitives. Chaque son est composé de même de ses élémens qui donnent la basse & ses accords. Ce n'est pas ici le moment d'en faire l'analyse ; mais de cela seul que dans la nature le son principal est toujours accompagné de ses harmoniques, la voix humaine est en elle-même un composé de sons qui forment ensemble un accord. Le premier modèle de l'accompagnement est donc ce composé harmonieux, & sa première règle est d'imiter l'accord donné par la nature.

Quel est donc l'emploi de la symphonie dans cette espèce d'accompagnement ? C'est d'imiter le retentissement harmonieux de la voix, & de le rendre plus sensible. L'oreille même la plus exercée ne distingue pas dans le timbre de la voix les sons harmoniques & fugitifs ; la symphonie les exprime, & l'oreille qui en est frappée, reconnoît leur analogie avec la voix dont ils sont émanés. Ainsi une voix soutenue par des accords de tierce & de quinte, n'est qu'une voix dont la résonance est distinctement prononcée. Voilà dans l'accompagnement

le premier procédé de l'imitation : pour rendre cela plus sensible , on n'a qu'à supposer un peintre qui , au microscope , peindroit en grand des objets imperceptibles à la vue ; l'image , quoiqu'exagérée , en feroit correcte & fidelle : l'hypothese est la même à l'égard des sons. Le musicien nous donne , s'il est permis de le dire , une oreille microscopique , & nous fait entendre dans la nature des sons que notre simple organe n'au.oit pas aperçus sans lui. Delà , guidé par son oreille , l'artiste a étendu les procédés de l'harmonie ; mais il n'en est pas moins vrai que la nature du corps sonore lui a indiqué les premiers accords.

2°. La force , l'énergie , la délicatesse , les nuances de la pensée & du sentiment font bien souvent au dessus de l'expression de la parole & de la voix. La musique a imaginé de donner à l'ame un nouvel organe , & comme une seconde voix qui mêle aux sons articulés des sons plus confus & plus vagues , mais dont la sensibilité se communique à la voix même , & rend plus vive & plus touchante l'impression commune que l'oreille en reçoit. Tantôt la voix fictive ne fait que soutenir & seconder la voix réelle ; tantôt elle y supplée , en achevant pour elle les parties du chant les plus déliées , & en donnant à l'expression ses nuances les plus délicates ou ses traits les plus énergiques ; tantôt , dialoguant avec elle sur un dessein qui lui est propre , elle exprime les accidens , les variétés , les différences simultanées des sentimens qui agitent l'ame , ou des pensées qui l'occupent ; & alors même l'*accompagnement* a son motif dans la nature. Quoi de plus ordinaire en effet que d'éprouver dans l'instant qu'on exprime un sentiment ou une pensée , le besoin d'exprimer aussi une foule d'idées qui se croisent , de mouvemens qui se combattent , ou d'images qui viennent en foule se présenter à l'esprit ? Il n'est personne alors qui ne voulût avoir plus d'une voix , pour embrasser dans une expression commune l'ensemble & les rapports de ses perceptions diverses ; l'*accompagnement* satisfait à ce désir impatient : c'est le supplément de la voix. La parole , si j'ose le dire , est un miroir uni ; l'*accompagnement* est un miroir à plusieurs

faces , où tous les accessoires de la pensée & du sentiment , & leurs relations diverses , se retracent en même temps. Et quel charme de plus pour la musique , que de pouvoir exprimer non seulement les alternatives , mais le mélange des différentes affections de l'ame ? La voix exprime le désir , la symphonie exprime la crainte ; l'une fait voir l'ame irritée , l'autre l'appaise & la désarme par un mouvement de pitié ; l'une éclate en reproches , l'autre y mêle des plaintes qui , sous les dehors de la haine , décelent un reste d'amour. Une femme ordonne à son amant de la sacrifier à son devoir & à sa gloire ; mais la constance qu'elle affecte , son cœur la désavoue , il en soupire , il en gémit ; sa voix dira donc : *je t'ordonne de me quitter ; & l'accompagnement* dira : *mais j'en mourrai.* Tels seroient en musique les adieux de Bérénice & de Titus , ainsi , de toutes les situations où l'ame est en contradiction avec elle-même.

L'expression de l'*accompagnement* ne sert pas moins dans la dissimulation à trahir le secret de l'ame ; & lorsque Phedre , aux genoux d'Hippolyte , l'imploreroit pour ses enfans ; lorsque Médée , aux genoux de Creuse , la suppleroit d'avoir pitié des siens ; l'emploi sublime de la symphonie seroit par des traits échappés , de faire éclater , comme des étincelles , les mouvemens de l'amour de Phedre & de la rage de Médée , à travers leur humble priere ; & alors le jeu du visage & l'accent de la voix n'auroient pas besoin d'exprimer la dissimulation ; le caractère en seroit assez marqué par l'*accompagnement* , qui est l'infidèle confident de la passion , & comme la voix indifférente de la pensée & du sentiment.

3°. La déclamation même la plus animée a ses silences , dont les temps sont remplis dans l'ame , ou par des réflexions , ou par des sentimens que la parole n'exprime pas ; & l'*accompagnement* sert alors à révéler ses réticences. Dans le dialogue , cela est moins fréquent ; mais dans le monologue , où l'on ne parle qu'à soi-même , les développemens ne sont jamais complets , & c'est alors que les silences plus fréquens & plus longs , laissent à l'*accompagnement* une

partie de l'expression, & donnent lieu à une espèce d'alternative & de dialogue des instrumens & de la voix. Armide prête à percer le cœur de Renaud, se demande à elle-même : *qui me fait hésiter ? Qu'est-ce qu'en sa faveur la pitié me veut dire ?* C'est à la symphonie à lui répondre ; & voilà ce qui fait la magie & le charme du récitatif obligé.

On a cru que cette sorte de récitatif, entrecoupé par la symphonie, étoit moins propre à notre langue, qu'à la langue Italienne, parce que notre prononciation naturelle est moins détachée que celle des Italiens. Mais s'il ne s'agit pas de détacher les mots qui doivent être liés ensemble, il s'agit d'articuler chaque phrase, & d'y attacher le trait de chant & d'harmonie qui lui convient. Or, notre déclamation simple, dans les momens passionnés, a des articulations aussi marquées, des pauses, des interruptions, des silences aussi fréquens que peut l'exiger la musique, pour entrelacer l'expression de l'accompagnement à celle de la voix. Du reste, c'est au poëte à savoir prendre alors un style rapide & concis ; & rien au monde n'est plus facile.

4°. Une hypothèse encore sur laquelle est fondée la vraisemblance de l'accompagnement, c'est la même qui, dès longtemps reçue en poésie, a donné lieu à de si douces illusions ; savoir, que tout dans la nature est animé, sensible, & que tout parle son langage. Ainsi, toutes les fois que dans le poëme lyrique, il s'établit une communication, une correspondance, une influence réciproque entre l'ame de l'acteur, & les objets qui l'environnent, l'accompagnement devient l'organe de ces objets supposés sensibles ; & entre l'homme & la nature intéressée à sa situation, se forme alors un dialogue dont l'illusion nous enchante.

5°. Enfin, parmi ces objets correspondans à la situation de l'ame, il y en a qui ont eux-mêmes une espèce de voix : un vent doux murmure à travers le feuillage, un ruisseau gazouille à travers les cailloux ; les flots mugissent, le tonnerre gronde, la foudre éclate, les monstres des forêts rugissent, les oiseaux chantent leurs amours ; la symphonie alors n'est pas

absolument fictive, elle est imitative ou du bruit, ou des sons qui, dans la réalité, se feroient entendre, & porteroient dans l'ame la mélancolie ou la joie, la volupté, le calme ou la terreur.

Ce qui prouve que l'accompagnement est supposé tantôt faire partie de l'expression, comme supplément de la voix, tantôt représenter une voix étrangère ; c'est que dans la première hypothèse, celui qui chante est censé ne pas entendre la symphonie, & qu'en effet il ne paroît jamais s'apercevoir qu'il est accompagné ; au lieu que dans la seconde, il est censé l'entendre & en être ému, ou dialoguer avec elle.

On voit par-là tout ce qu'embrasse le système hypothétique de l'accompagnement, & jusqu'où s'étend sa magie. Mais on ne doit jamais oublier que la mélodie en est l'ame, qu'elle seule peut lui donner un caractère, un charme, un attrait continu ; que, s'il n'est lié par le chant, ses traits épars, ses passages brusques, ses idées incohérentes, ne seront bientôt pour l'oreille qu'un bruit monotone & pénible, & pour l'ame, que des lueurs de pensée & de sentiment. (*Art. de M. MARMONTEL.*)

ACCOMPAGNEMENT sans chiffres, (*Musique.*) On entend par accompagnement sans chiffres, celui où l'on n'a pour guide que la partie de la basse, sans chiffres, & sans la partie du chant écrite au-dessus. Tout bon accompagnateur doit pouvoir accompagner une basse non chiffrée, lorsqu'il a toute la partition, ce qui n'est pas fort difficile, & même lorsqu'il n'a que la partie principale au dessus de la basse ; les récitatifs italiens sont ordinairement dans ce dernier cas. Mais il est impossible, j'ose le dire appuyé de bons maîtres, il est impossible d'accompagner bien lorsqu'on n'a que la basse seule ; en voici un exemple convainquant. Que dans une pièce en *ut majeur*, la basse ait les deux notes *ut*, *ut* ; quel accord portera l'*ut* ✕ ? Il en peut porter au moins trois ; l'accord de sixte-quinste, qui est le plus naturel ; l'accord de septième ordinaire, qui l'est moins ; & l'accord de septième diminuée, qui est presque aussi naturel que le premier. Par le moyen des deux premiers accords, on fait une excursion dans le relatif

relatif de la quinte *sol* ; par le dernier , on tombe dans le mode relatif de la seconde *ré*. Un autre cas encore plus embarrassant , c'est lorsque la basse a une longue tenue : dans ce cas le compositeur peut faire sur cette tenue nombre d'accords en forme de points d'orgue. Cependant , comme on a quelques regles bonnes dans les cas ordinaires , nous les donnerons ici ; mais , nous le répétons , elles sont insuffisantes : & c'est une chimere qui prouve l'ignorance présomption de celui qui la soutient , que de croire qu'on puisse bien accompagner une basse continue , seule & non chiffrée.

Pour pouvoir se servir des regles suivantes , il faut accompagner bien les basses continues chiffrées , être assez ferme pour parcourir rapidement des yeux , jusqu'à quatre & même cinq mesures , pour savoir d'avance la suite des accords ; il faut enfin bien savoir tout ce que l'on trouve dans les articles REGLE DE L'OCTAVE , CHANGER , (*Musique*) A N T I C I P A T I M , (*Musique* .)

Celui qui accompagne d'après une basse continue non chiffrée , doit encore être bien attentif , & sur-tout quand la basse continue reste long - temps sur la même note , parce que souvent , dans la musique italienne & allemande , le compositeur change pour un instant la tierce majeure & mineure.

Enfin remarquons que , pour les regles suivantes , toutes les fois qu'on parle d'un faut de tierce mineure ou majeure en montant , on entend aussi parler du faut de fixe majeure ou mineure en descendant. Dans les exemples en notes , on indiquera cela par des notes doubles.

Premiere regle. Lorsqu'une note , portant l'accord parfait majeur ou mineur , descend d'un demi-ton majeur , ou monte d'une tierce majeure ou mineure sur la note suivante , cette dernière porte l'accord de fixe majeure ou mineure avec la tierce majeure ou mineure , suivant que les diesis ou bémols de la clef l'indiquent ; ce dont nous avertissons ici une fois pour toutes.

Deuxieme regle. Lorsqu'une note , portant accord parfait majeur , monte d'un demi-ton majeur , ou descend d'une tierce

majeure sur la note suivante , celle-ci porte l'accord de fixe.

Troisieme regle. Mais lorsque cette même note descend d'un ton sur la suivante , cette dernière porte l'accord de seconde.

Quatrieme regle. Lorsqu'une note , portant accord parfait mineur , descend d'une seconde , ou d'une tierce majeure sur la suivante , celle-ci porte l'accord de fixe.

Cinquieme regle. Quand une note , portant accord de fixe , & tierce mineure , monte d'un demi-ton majeur , ou descend d'une tierce majeure sur une note , celle-ci porte l'accord parfait majeur ou mineur suivant le mode.

Sixieme regle. Mais si cette même note monte d'un ton sur la suivante , cette dernière porte accord de fixe.

Septieme regle. Lorsqu'une note , portant accord de fixe , & tierce majeure , monte ou descend d'un ton sur la suivante , celle-ci porte l'accord de fixe.

Huitieme regle. Mais si elle descend d'une tierce mineure sur la suivante , celle-ci porte l'accord parfait mineur.

Neuvieme regle. Lorsqu'une note , portant accord de fixe majeure & tierce mineure , descend d'un ton sur la suivante , cette dernière porte l'accord parfait majeur ou mineur , suivant le mode.

Dixieme regle. Mais cette même note venant à descendre de tierce mineure , ou à monter d'un demi-ton majeur , d'un ton , ou d'une tierce mineure sur la note suivante , cette dernière porte dans tous ces quatre cas l'accord de fixe.

Onzieme regle. Lorsque de deux notes à la tierce majeure ou mineure l'une de l'autre , l'une porte un dieis , béquarre ou bémol accidentel , il faut que celui - ci se trouve aussi dans l'accord de l'autre note.

Douzieme regle. Enfin toute note marquée d'un dieis ou béquarre qui l'élève d'un demi-ton mineur , porte l'accord de fixe , quelle que soit sa marche. (*F. D. C.*)

ACCOMPAGNEMENT , se dit en Peinture , des objets qui sont ajoutés , ou pour l'ornement , ou pour la vraisemblance. Il est naturel que dans un tableau représentant des chasseurs , on voie des fusils , des chiens , du gibier , & autres équipages de chasse : mais il n'est pas nécessaire pour le vraisem-

blable qu'on y en mette de toutes les espèces ; lorsqu'on les y introduit , ce sont des *accompagnemens* qui ornent toujours beaucoup un tableau. On dit d'un tableau représentant des chasseurs : *il faudroit à ce tableau quelque accompagnement*, comme de fusils, gibier, &c. On dit de beaux *accompagnemens*. *Cette chose accompagne bien cette partie, ce groupe*, &c. (R)

ACCOMPAGNER, terme de *Soierie*, c'est l'action de passer l'accompagnement. V. **ACCOMPAGNAGE**.

ACCOMPAGNER, (*Musique.*) c'est , en général , jouer les parties d'accompagnement dans l'exécution du morceau de musique ; c'est , plus particulièrement , sur un instrument convenable , frapper avec chaque note de la basse les accords qu'elle doit porter , & qui s'appelle l'*accompagnement*. J'ai suffisamment expliqué en quoi consiste cet accompagnement : j'ajouterai seulement que ce mot même avertit celui qui *accompagne* dans un concert , qu'il n'est chargé que d'une partie accessoire , qu'il ne doit s'attacher qu'à en faire valoir d'autres ; que , si-tôt qu'il a la moindre prétention pour lui-même , il gêne l'exécution , & impatiente à la fois les concertans & les auditeurs. Plus il croit se faire admirer , plus il se rend ridicule. Si-tôt qu'à force de bruit ou d'ornemens déplacés , il détourne à soi l'attention due à la partie principale , tout ce qu'il montre de talent & d'exécution , montre à la fois sa vanité & son mauvais goût. Pour *accompagner* avec intelligence & avec applaudissement , il ne faut songer qu'à soutenir & faire valoir les parties essentielles ; & c'est exécuter fort habilement la sienne , que d'en faire sentir l'effet sans la laisser remarquer. (S)

ACCOMPLISSEMENT, s. m. signifie l'exécution , l'achevement , le succès , d'une chose qu'on se proposoit de faire ou qu'on a entrepris.

Ce mot vient du latin *ad & complere* , remplir.

L'*accomplissement* des prophéties & de l'ancien Testament dans la personne du Sauveur , démontre assez clairement qu'il étoit le Messie. Voyez **PROPHÉTIE**.

L'*accomplissement* d'une prophétie peut

se faire ou directement ou par accommodation.

Car une même prophétie peut avoir plusieurs *accomplissemens* en différens temps : telle est , par exemple , celle que Jésus-Christ fait touchant la ruine de Jérusalem , laquelle doit avoir un second *accomplissement* dans le temps qui précédera immédiatement le jugement dernier.

Ce principe n'est pas universel , & pourroit même être dangereux à bien des égards , en retombant dans le système de Grotius sur l'*accomplissement* des prophéties. Il faut donc dire que l'*accomplissement* du sens littéral d'une prophétie est son *accomplissement* direct , & que l'*accomplissement* du sens figuré d'une prophétie est son *accomplissement* par accommodation. Ce n'est qu'entant que les prophéties ont été accomplies à la lettre dans la personne de Jésus-Christ , qu'elles prouvent qu'il est le Messie. Quant à l'*accomplissement* d'accommodation , il ne fait preuve qu'autant qu'il est contenu ou clairement indiqué dans les Ecritures , ou constamment enseigné par la tradition ; car on n'ignore pas jusqu'où peut aller sur cette matière le fanatisme & le dérèglement d'imagination , quand on veut interpréter le sens des prophéties , & en fixer l'*accomplissement* à sa fantaisie. Les systèmes extravagans de Joseph Mede & du ministre Jurieu sur celle de l'Apocalypse , & le succès ridicule qu'ont eu leurs visions , devoient bien guérir les Théologiens de cette manie. Ceux qui sont persuadés que l'esprit humain n'est pas plus capable par lui-même de fixer l'*accomplissement* d'une prophétie , que de prédire l'avenir d'une manière sûre & circonstanciée , s'en tiendront toujours à cette règle : *Omnis prophetia scripturæ propriâ interpretatione non fit.* Voyez **SENS LITTÉRAL** , **SENS FIGURÉ** , **PROPHÉTIE** , **SEMAINES** , &c.

Nous ajoutons cependant qu'il y a des prophéties qui s'accomplissent en partie dans un premier sens , & par rapport à un certain objet , & qui n'ont leur parfait *accomplissement* que dans un autre. Telles sont les prédictions de la ruine de Jérusalem , & quelques-unes de celles de l'Apocalypse. (G)

§ **ACCON**, s. m. (*Marine.*) c'est un

bateau ayant la forme d'un quarré long & à fond plat, dont on se sert dans différens pays. & sur-tout dans le pays d'Aunis pour aller sur la vase, après que la mer s'est retirée. Les *accos* ne sont point faits pour aller à la voile : ils sont plus ou moins grands, suivant l'usage auquel on les destine. Ces bateaux sont commodes, en ce qu'ils portent beaucoup sans avoir un grand tirant d'eau. La raison en est facile à saisir : un bâtiment de cette construction ne peut point caler, sans déplacer un volume d'eau considérable ; mais aussi un inconvénient de leur forme, est de ne pouvoir naviger que dans les rades, & encore lorsque la mer n'y est point trop agitée.

Les *accos* ne sont point pontés. Ceux dont on se sert à Saint - Domingue pour faire l'eau des vaisseaux, & pour le transport des denrées du pays ont de longueur au bord inférieur ou portant sur terre, 15 à 18 piés.

Aubord supérieur ou de tête en tête, 25 à 30

De forte que leur faillie ou quète, est à chaque bout de, 5 à 6

De largeur, environ 12

De hauteur totale ou creux entier, 3

De tirant d'eau sans être chargé, 1 piés à 8 pouces. (M. le Chevalier DE LA COUDRAYE.)

ACCORD, f. m. en Droit, soit en matière civile, soit en matière criminelle, signifie un accommodement entre les parties contestantes, au moyen de ce que l'une des deux parties fait des offres que l'autre accepte. Ainsi l'on dit, *les parties sont d'accord*, pour dire *qu'elles sont accommodées*. Voyez TRANSACTION.

ACCORDS au pl. est synonyme à *accommodailles*. Voyez ce dernier. (H)

ACCORD, en Peinture, se dit de l'harmonie qui regne dans la lumière & les couleurs d'un tableau. On dit un tableau d'un

bel accord. Il faudroit un peu diminuer cette lumière pour l'accorder avec cette autre ; éteindre la vivacité de la couleur de cette draperie, de ce ciel, qui ne se distingue pas de telle ou telle partie, &c. (R)

ACCORD, en Musique, est l'union de deux ou plusieurs sons entendus à la fois, formant ensemble une harmonie régulière.

L'harmonie naturelle produite par la résonance d'un corps sonore, est composée de trois sons différens, sans compter leurs octaves, lesquels forment entr'eux l'accord le plus agréable & le plus parfait que l'on puisse entendre, d'où on l'appelle par excellence *accord parfait*. Ainsi, pour rendre l'harmonie complète, il faut que l'accord soit composé de trois sons ; aussi les Musiciens trouvent-ils dans le *trio* la perfection harmonique, soit parce qu'ils y emploient les accords en entier, soit parce que dans les occasions où ils ne les emploient pas en entier, ils ont du moins l'art de faire croire le contraire à l'oreille, en lui présentant les sons principaux des accords : comme dans les consonnances, la tierce avec l'octave sous-entendant la quinte, la sixte avec l'octave sous-entendant la tierce, &c. & dans les dissonnances, la septième avec la tierce sous-entendant la quinte, de même la neuvième, &c. dans la grande sixte, la sixte avec la quinte sous-entendant la tierce, la quarte avec la seconde sous-entendant la sixte, &c. Cependant l'octave de son principal produisant de nouveaux rapports & de nouvelles consonnances par les compléments des intervalles (Voyez COMPLÉMENT) : on ajoute ordinairement cette octave pour avoir l'ensemble de toutes les consonnances dans un même accord. De plus, l'addition de la dissonnance (Voyez DISSONNANCE), produisant un quatrième son ajouté à l'accord parfait, c'est une nécessité, si l'on veut remplir l'accord, d'avoir une quatrième partie pour exprimer cette dissonnance. Ainsi quand on veut faire entendre l'harmonie complète, ce ne peut être que par le moyen de quatre parties réunies ensemble.

On divise les accords en parfaits & imparfaits. L'accord parfait est celui dont nous venons de parler, qui est composé du son fondamental au grave, de sa tierce, de sa quinte, & de son octave ; & en général

on appelle quelquefois *parfait* tout accord, même dissonnant, dont le fondamental est au grave. Les *accords imparfaits* sont ceux où regne la sixte au lieu de la quinte, & en général tous ceux où le son grave n'est pas le fondamental. Ces dénominations qui ont été données avant qu'on connût la basse fondamentale, sont fort mal appliquées. Celles d'*accords directs* ou *renversés*, sont beaucoup plus convenables dans le même sens. Voyez RENVÈREMENT.

Les *accords* se distinguent encore en consonnans & dissonnans. Les *accords consonnans* sont l'*accord parfait* & ses dérivés; tout autre accord est dissonnant. Je vais donner une table des uns & des autres, selon le système de M. Rameau.

TABLE DE TOUS LES ACCORDS

reçus dans l'harmonie.

ACCORDS FONDAMENTAUX.

Accord parfait, & ses dérivés.

Le ton fondamental au grave. Sa tierce au grave. Sa quinte au grave.

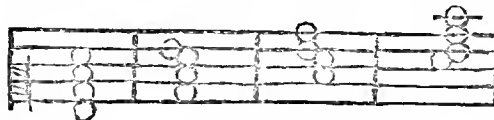


Accord parfait. Accord de sixte. Accord de sixte quarte.

Cet accord constitue le ton, & ne se fait que sur la tonique; sa tierce peut être majeure ou mineure, & c'est ce qui constitue le mode.

Accord sensible ou dominant, & ses dérivés.

Le son fondamental au grave. Sa tierce au grave. Sa quinte au grave. Sa septième au grave.

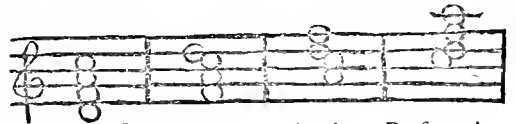


Accord sensible. De fausse quinte. De petite sixte majeure. De triton.

Aucun des sons de cet accord ne peut s'altérer.

Accord de septième, & ses dérivés.

Le son fondamental au grave. Sa tierce grave. Sa quinte grave. Sa septième au grave.

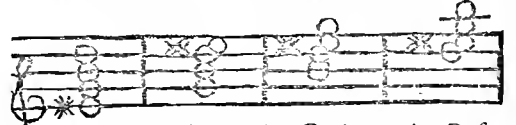


Accord de septième. De grande sixte. De petite sixte mineure. De seconde.

La tierce, la quinte, & la septième de cet accord peuvent s'altérer.

Accord de septième diminuée, & ses dérivés.

Le son fondamental au grave. Sa tierce grave. Sa quinte grave. Sa septième au grave.

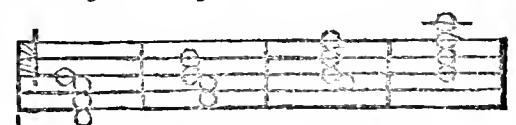


Accord de sept. diminuée. De fausse quinte & sixte maj. De tierce mineure & trit. De sec. superflue.

Aucun des sons de cet accord ne peut s'altérer.

Accord de sixte ajoutée, & ses dérivés.

Le son fondamental au grave. Sa tierce grave. Sa quinte grave. Sa sixte au grave.

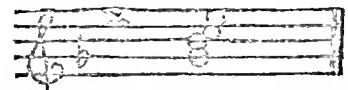


Accord de sixte ajoutée. Accord ajouté de petite sixte. Accord ajouté de seconde. Accord ajouté de septième.

Je joins ici par-tout le mot *ajouté*, pour distinguer cet accord & ses renversés des productions semblables de l'accord de septième.

Ce dernier renversement qui porte le nom d'*accord ajouté de septième*, est très-bon, & pratiqué par les meilleurs musiciens, même par tel qui le désapprouve; mais ce n'est pas ici le lieu de m'étendre sur ce sujet.

Accord de sixte superflue, &c.



Accord de sixte superflue.

Cet accord ne se renverse point, & aucun de ses sons ne peut s'altérer. Ce n'est proprement qu'un accord de petite sixte majeure, diésée par accident.

ACCORDS PAR SUPPOSITION.

(Voyez SUPPOSITION.)

Accord de neuvieme, & ses dérivés.

Le son supposé au grave. Le son fondamental au grave. Sa tierce au grave. Sa septieme au grave.

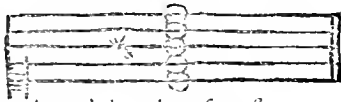


Accord de neuvieme. De septieme & sixte. De sixte & quarte. De septieme & seconde.

C'est un accord de septieme auquel on ajoute un cinquieme son d'une tierce au dessous du fondamental.

On en retranche ordinairement la septieme, c'est-à-dire la quinte, du son fondamental, qui est ici la note *mi*; & dans cet état l'accord de neuvieme peut se renverser, en retranchant encore de l'accompagnement l'octave de la note qu'on porte à la basse.

Accord de quinte superflue.



Accord de quinte superflue.

C'est l'accord dominant d'un ton mineur, au dessous duquel on fait entendre la médiate; ainsi c'est un véritable accord de neuvieme: mais il ne se renverse point; à cause de la carte diminuée que donneroit avec la note sensible le son supposé porté à l'aigu, laquelle quarte est un intervalle banni de l'harmonie.

Accord de onzieme ou quarte.

Le son supposé au grave. Le son fondamental au grave. Sa septieme au grave.



Accord de neuvieme & quarte; ou deux sons retranchés de quatre simplement. Accord de septieme & quarte. Accord de seconde & quarte.

C'est un accord de septieme au dessous duquel on ajoute un cinquieme son à la

quinte du fondamental. On ne frappe guere cet accord plein à cause de sa dureté, & pour le renverser on en retranche la neuvieme & la septieme.

Accord de septieme superflue.



Accord de septieme superflue.

C'est l'accord dominant sous lequel la basse fait la tonique.

Accord de septieme superflue & sixte mineure.



C'est l'accord de septieme diminuée, sous lequel la basse fait la tonique.

Ces deux derniers accords ne se renversent point, parce que la note sensible & la tonique s'entendroient ensemble dans les parties supérieures, ce qui ne peut se tolérer.

Nous parlerons aux mots HARMONIE, BASSE fondamentale, MODULATION, COMPOSITION, DISSONNANCE, de la maniere d'employer tous ces accords pour en former une harmonie réguliere. Nous ajouterons seulement ici les observations suivantes.

1. C'est une grande erreur de penser que le choix des divers renversemens d'un même accord soit indifférent pour l'harmonie ou pour l'expression; il n'y a pas un de ces renversemens qui n'ait son caractère propre. Tout le monde sent l'opposition qui se trouve entre la douceur de la fausse quinte & l'aigreur du triton; & cependant l'un de ces intervalles est renversé de l'autre: il en est de même de la septieme diminuée & de la seconde superflue, de la seconde ordinaire, & de la septieme. Qui ne fait combien la quinte est plus sonore que la quarte? L'accord de grande sixte & celui de sixte mineure sont deux faces du même accord: mais de combien l'une n'est-elle pas plus harmonieuse que l'autre? L'accord

de petite fixte majeure au contraire n'est-il pas plus brillant que celui de fausse quinte ? Et pour ne parler que du plus simple de tous les *accords*, considérez la majesté de l'*accord* parfait, la douceur de la fixte & la fadeur de la fixte quarte, tous *accords* composés des mêmes sons. En général les intervalles superflus, les diesis dans le haut, sont propres par leur dureté à exprimer l'emportement & la colere ; au contraire les bémols, les intervalles diminués, forment une harmonie plaintive qui attendrit le cœur. C'est une multitude d'observations semblables, lorsqu'on fait s'en prévaloir, qui rend un Musicien intelligent, maître des dispositions de ceux qui l'écoutent.

2. Le choix des intervalles n'est guere moins important que celui des *accords*, pour la place où l'on veut les employer. C'est, par exemple, dans le bas qu'il faut placer les quintes & les octaves ; dans le haut, les tierces & les sixtes : transposez cet ordre, vous gâterez l'harmonie en laissant les mêmes *accords*.

3. Enfin on rend encore les *accords* plus harmonieux en les rapprochant dans de petits intervalles plus convenables à la capacité de l'oreille ; c'est ce qu'on appelle *resserrer l'harmonie*, & ce que si peu de Musiciens savent pratiquer dans la composition de leurs chœurs, où souvent l'on entend des parties si éloignées les unes des autres, qu'elles semblent n'avoir plus de rapport entr'elles. (S)

Il y a encore nombre d'autres *accords* dont les grands maîtres se servent & se sont servis. L'*accord* de fixte superflue, par exemple, se renverse très-bien, quoiqu'on dise le contraire ailleurs. J'ai vu dans quelques pieces l'*accord* de tierce diminuée, fausse quinte & petite fixte qui en résulte. Comme les connoissances augmentent journellement en Musique, & qu'on a déjà commencé à se servir d'*accords* composés de cinq tons différens, par exemple, celui de quinte superflue ; un jour viendra, peut-être, où l'on se servira d'*accords* composés de six, sept & plus de tons différens. On ne peut donc pas déterminer au juste le nombre d'*accords* possibles. Ce que je viens de dire paroitra peut-être surprenant ; mais cette surprise disparaîtra, si l'on fait attention

que probablement, & plusieurs Musiciens ; entr'autres M. Rameau, l'ont déjà soupçonné, tous les tons de la gamme résonnent avec le corps sonore, mais dans un grand éloignement : c'est dans l'étendue de trois octaves que résonne l'*accord* parfait ; ce sera dans la quatrième qu'on trouvera la gamme. Effectivement le cor-de-chasse, qui représente assez bien le corps sonore, ne donne la gamme que dans la quatrième octave. Une autre preuve, moins équivoque, ou plutôt décisive, c'est le mélange qu'on fait de différens jeux d'orgue, qui ensemble font résonner outre le ton principal, sa tierce majeure, sa quarte & sa quinte, mais dispersées dans différentes octaves, & qui alors, loin de bleffer l'oreille renforcent considérablement le son fondamental. (F. D. C.)

ACCORD, (*Musique.*) On appelle encore *accord*, l'état d'un instrument dont les sons fixes sont entr'eux dans toute la justesse qu'ils doivent avoir. On dit, en ce sens, qu'un instrument est d'*accord*, qu'il n'est pas d'*accord*, qu'il garde ou ne garde pas son *accord*. La même expression s'emploie pour deux voix qui chantent ensemble, pour deux sons qui se font entendre à la fois, soit à l'unisson, soit en contreparties. (S)

ACCORD DISSONNANT, **FAUX ACCORD**, **ACCORD FAUX**, (*Musique.*) sont autant de différentes choses qu'il ne faut pas confondre. *Accord dissonnant*, est celui qui contient quelque dissonnance ; *accord faux*, celui dont les sons sont mal accordés, & ne gardent pas entr'eux la justesse des intervalles ; *faux accord*, celui qui choque l'oreille, parce qu'il est mal composé, & que les sons, quoique justes, n'y forment pas un tout harmonique. (S)

ACCORD, (*Musique.*) Ce terme, pris dans un sens général, designe l'assemblage de divers sons entendus tout à la fois ; mais dans le sens propre & ordinaire, c'est l'assemblage des sons régulièrement combinés, qui conviennent au genre de la piece de musique. Dans la musique moderne, chaque piece a une suite régulière d'*accords* fondamentaux, qui aident à déterminer la mélodie. Les *accords* supposent

une musique à plusieurs parties : delà vient que les anciens n'en ont point parlé.

La premiere & la plus essentielle partie de la composition moderne , roule sur la connoissance de tous les *accords* dont la musique peut faire usage , & sur la maniere la plus avantageuse de les combiner. Nous ne parlerons ici que de la nature des *accords* en particulier ; leur combinaison concerne l'article de la **MODULATION**.

On trouve chez les auteurs qui ont écrit sur la musique , une grande diversité d'opinions , quand il s'agit de déterminer le nombre , l'origine & l'usage des *accords*. Cette matiere est si embrouillée , qu'il semble presque impossible de la traiter méthodiquement. Ce qui paroît le plus probable , c'est que les premieres compositions à trois parties , n'avoient pour base qu'une suite d'*accords* consonnans. Le désir de rendre cette harmonie plus attrayante , aura sans doute engagé les compositeurs à placer par-ci par-là quelques *accords* dissonnans entre ces premiers. Ils auront apparemment commencé par des *accords* où il n'entroit qu'un ton discordant ajouté aux consonnances , ou substitués à l'une de celles-ci. Peu-à-peu ils se seront aperçus , peut-être , qu'on pouvoit altérer plus d'un ton , & même tous les tons de l'*accord* consonnant , d'une maniere qui rendoit la musique plus agréable. Par une longue suite d'essais , il s'est enfin introduit un très-grand nombre d'*accords* differens sur la légitimité & l'usage desquels on dispute encore ; & la dispute finit , pour l'ordinaire , par un appel à l'oreille des experts.

Il étoit donc à souhaiter qu'on pût découvrir une méthode sûre de déterminer tous les *accords* admissibles. De grands hommes s'en sont occupés ; & nous ne pouvons mieux faire ici que de renvoyer aux ouvrages de MM. Rameau , d'Alembert , Euler , Tartini , Rousseau & Marpurg. Après une étude réfléchie de ces auteurs , voici ce que nous avons à dire de plus clair & de plus simple sur cette matiere.

Nous supposons d'abord que toute piece de musique n'est fondée que sur une suite d'*accords* consonnans , & qu'il s'agit de trouver ces *accords* : ensuite il faut rechercher les raisons qui ont dû introduire les

dissonnans , & voir si , d'après ces raisons , on peut déterminer la nature & le nombre des *accords* dissonnans.

Notre supposition n'a rien de forcé , il est plus que probable que les premieres pieces à plusieurs parties n'avoient que des consonnans ; & l'on a encore aujourd'hui de bons morceaux de musique sans *accords* dissonnans. C'est d'ailleurs une remarque également vraie & essentielle , que , pour qu'une piece de musique soit parfaite , il faut qu'on puisse en effacer toutes les dissonnances , & que le reste soit encore un tout bien harmonique. Une partie essentielle de l'art du compositeur , c'est de savoir composer un morceau entier , en y faisant entrer que des *accords* de consonnances.

Tous ceux qui ont écrit sur la musique admettent , comme un principe d'expérience , qu'un *accord* consonnant n'est qu'à trois parties. M. Euler croit à la vérité que cet *accord* pourroit admettre un quatrieme ton consonnant. (Voyez les *Memoires de l'Académie Royale de Berlin* , année 1764 , page 177 & suivantes.) Mais comme nous ne parlons ici que de l'usage pratique , cela n'influe point sur notre recherche.

Nous savons de plus , tant par le témoignage de l'oreille , que par l'examen des sources de l'harmonie , que , de tous les *accords* possibles à trois parties , celui qui est composé de la tierce , de la quinte & de l'octave du ton fondamental , produit l'harmonie la plus complete ; & c'est par cette raison qu'on l'appelle l'*accord parfait*.

Or , M. Rameau a observé le premier , & sa remarque a été généralement adoptée , que tous les *accords* consonnans à trois parties naissent de l'*accord* parfait : car pour former un triple *accord* , il faut encore joindre deux tons differens à l'octave du ton fondamental ; & ces tons doivent être pris de la suite naturelle des tons de cette octave , qui renferme la seconde , la tierce , la quarte , la quinte , la sixte & la septieme : mais la seconde & la septieme sont exclues , par la raison qu'elles font dissonnance avec l'octave du ton fondamental. Il ne reste donc que la tierce , la quarte , la quinte & la sixte. De ces quatre , on ne peut point prendre à la fois deux tons qui se succèdent immédiatement , parce que le ton

supérieur feroit avec l'inférieur un accord dissonnant, celui de seconde. Ainsi on ne peut avoir que trois combinaisons de deux à deux, savoir, 3 & 5; 3 & 6; 4 & 6. La premiere de ces combinaisons donne l'accord parfait, & les deux autres en font les permutations. Il n'y a donc qu'un seul accord primitif de consonnance; & il suffira d'en connoître les diverses especes, pour avoir une connoissance complete des accords consonnans. Voyez ci-après l'article ACCORD PARFAIT.

La recherche des accords dissonnans ou l'énumération complete de tous ceux qui peuvent être employés, a un peu plus de difficulté: il faut d'abord remonter à l'origine, & à l'usage des dissonnances. (Voyez DISSONNANCE.) On trouvera que l'accord de septieme est l'unique accord primitif ou fondamental à quatre parties, qui soit de nécessité absolue. Il n'y a donc qu'à développer toutes les combinaisons & les permutations de cet accord, pour avoir l'énumération exacte de tous les accords de dissonnance essentielle.

En considérant enfin la seconde espece de dissonnance, celle que nous nommons dissonnance accidentelle, on verra que, pour en trouver tous les accords admissibles, & leurs combinaisons, on n'a qu'à altérer successivement un, deux ou plusieurs tons de chaque accord consonnant & de chaque accord de septieme.

L'accord complet est celui qui renferme tous les tons qui lui appartiennent originaiement. Il est incomplet, lorsque quelques-uns de ces tons n'y entrent pas. Ainsi l'accord complet de septieme, par exemple, est composé de la tierce, de la quinte, de la septieme & de l'octave: mais quelquefois on omet l'octave, & aussi l'une des deux autres consonnances, & alors c'est un accord de septieme incomplet. (Cet article est tiré de la *Théorie générale des Beaux-Arts*, de M. SULZER.)

ACCORDS IMMÉDIATS. Nous appellerons de ce nom, ceux dont les tons sont séparés par des intervalles simples; & nous nommerons accords médiats, ceux dont les intervalles sont composés.

C'est une regle établie dans la théorie des sons, que tout intervalle composé est réputé

de la nature de l'intervalle simple qui lui répond; c'est-à-dire que, dans quelque octave que l'on compte l'intervalle, il est censé être le même, & conserver le nom qu'il a dans la premiere. Ainsi, par exemple, le ton *mi* fait avec le ton *ut*, une tierce majeure, soit qu'on prenne ces deux tons sur la même octave ou sur des octaves différentes. Une tierce peut donc être éloignée du ton fondamental, de trois ou de dix, ou de dix-sept, ou de vingt-quatre degrés de l'échelle diatonique, sans cesser d'être sa tierce. Jusques-là il n'y a point de difficulté; mais, dès qu'il s'agit d'accords réels dans un chant à plusieurs parties, ces intervalles ne sont plus équivalens, & l'on se tromperoit beaucoup, si l'on pensoit qu'on pût indifféremment substituer le simple au composé, ou le composé au simple, & prendre un accord médiate au lieu d'un immédiat: car, pour qu'une musique produise tout l'effet qu'elle peut produire, il faut que les différentes parties dont elle est composée, soient renfermées dans une certaine étendue exactement déterminée, dont elles ne s'écartent ni en se rapprochant, ni en s'éloignant davantage. Et il en est de même à l'égard des orgues ou du clavestin qui servent d'accompagnement.

La nature semble avoir fixé elle-même ces limites, en établissant le fondement de l'harmonie. On sait, (Voyez CONSONNANCE) qu'en pinçant la plus basse corde 1. on fait résonner les tons $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{6}$, $\frac{1}{7}$, $\frac{1}{8}$, &c. & que c'est l'assemblage de tous ces tons qui constitue proprement le son du ton le plus bas. Il résulte donc de cette observation, 1°. qu'entre le ton le plus bas, c'est-à-dire entre le fondamental de la basse accompagnante, & son octave au dessus, il ne doit point y avoir de tons intermédiaires. 2°. Que l'accord parfait complet a sa place naturelle dans la troisième octave du ton fondamental, puisqu'il n'y a que la quinte, ou plutôt la douzieme de ce ton, qui tombe sur la seconde octave. 3°. Que lorsque le ton fondamental est dans l'octave la plus basse, les tons de l'octave au dessus ne peuvent guere se rapprocher de plus près que de la quarte; mais que, s'il y avoit encore une basse au dessous, ces tons pourroient être rapprochés à l'intervalle de

de la tierce. 4°. Que les premiers dessus chantans, soit en concert ou en *solo*, ne doivent pas être accompagnés de sons trop graves; & qu'en général, la basse qui accompagne les voix ne doit descendre qu'à la seconde octave au dessous, ni se rapprocher de ces voix, de plus près qu'à la distance d'une octave. Ce n'est que lorsqu'il y a des tailles, que la basse peut encore descendre d'une octave plus bas au dessous des premiers dessus.

C'est en observant la juste proportion des distances, que chaque partie fait son effet en plein, & que l'ensemble est complètement beau. (Cet article est tiré de la *Théorie générale des beaux Arts de M. S U L Z E R.*)

ACCORD PARFAIT, (*Musique.*) C'est le nom qu'on donne aux *accords* qui renferment les trois principaux intervalles consonnans; savoir, la *tierce*, la *quinte* & l'*octave*.

On compte trois espèces d'*accords parfaits*. 1°. *l'accord majeur*, qui joint la tierce majeure à l'octave, & à la quinte juste. 2°. *l'accord mineur*, où ces deux intervalles sont accompagnés de la tierce mineure. Et 3°. *l'accord diminué*, composé de l'octave, de la quinte diminuée, & de la tierce mineure.

La première espèce détermine le mode majeur, ou le ton dur; la seconde détermine le mode mineur, ou le ton mol, la troisième espèce n'établit point de mode particulier, parce que cet *accord* n'a pas, comme les deux autres, son échelle diatonique; il pourroit l'avoir si l'on introduisoit dans la gamme ordinaire la consonnance 6, 7, ou la tierce diminuée, que les plushabiles musiciens d'aujourd'hui mettent au rang des consonnances (*Voyez CONSONNANCE.*) Si on l'avoit admise dans le système, il y auroit eu une corde que nous nommerons *b B*, à placer entre *la* & *si*; elle donneroit avec le ton *sol* la tierce diminuée, & *l'accord E, G, b B*, seroit *l'accord parfait* de ce nouveau mode. Cet *accord* est très-peu différent des *accords parfaits* qui, dans les modes majeurs, tombent sur la septième, & dans les modes mineurs sur la seconde de l'échelle diatonique. En effet, *l'accord H, d, f*, ne diffère pas sensiblement de *l'accord diminué*,

puisque la tierce $d - f = \frac{17}{12}$, ne diffère de la tierce diminuée que d'une soixante-quatrième.

Quelques musiciens sont dans l'idée que tout *accord*, dont les intervalles portent les noms de tierces & de quintes, fait une consonnance parfaite. Suivant cette idée il faudroit que *l'accord* de *ut, mi, sol dièse*, fût parfait, tandis que la quinte superflue *ut, sol dièse*, fait une dissonnance désagréable. Les noms ni les lignes des notes ne décident pas de la consonnance des *accords*, elle résulte de la juste proportion des intervalles.

Par la même raison, bien que la quinte diminuée fasse consonnance avec la tierce mineure, on ne peut jamais la joindre dans *l'accord parfait* à la tierce majeure. Car l'une ou l'autre des deux tierces qui résultent de cette jonction, n'appartiendroit pas au mode principal. C'est ce qu'observent tous les bons musiciens, qui, aussi souvent que la tierce majeure est notée accidentellement au dessus de la basse, ne manquent pas d'y joindre la quinte parfaite, quoiqu'elle ne soit indiquée par aucun signe.

On emploie *l'accord parfait*, 1°. d'abord à l'entrée de la pièce de musique, & précisément sur la tonique, pour que l'oreille saisisse, dès le commencement, le ton fondamental, & le mode principal. Dans ce seul *accord* l'oreille non-seulement discerne les trois tons les plus essentiels de ce mode très-distinctement, mais elle entend encore confusément la quinte de chacun de ces tons, & par conséquent elle connoît déjà cinq des sept tons de l'échelle. 2°. A la fin de la pièce, parce que cette harmonie fait une conclusion parfaite; à l'ouïe de cette cadence l'oreille pleinement satisfaite ne désire plus rien. 3°. Au commencement d'une nouvelle période, lorsque le chant passe dans un mode relatif, afin que l'ouïe soit frappée par les principaux tons qui appartiennent à ce mode, & qu'elle se les imprime fortement. Enfin 4°. en terminant une des parties du chant, pour que l'oreille entendant cette cadence de repos sente la conclusion de cette partie du tout.

L'accord parfait n'exige pas nécessairement les trois consonnances qui le composent

sent. Il n'y que la tierce dont il ne peut jamais se passer, parce que c'est elle qui indique le mode, & qui le détermine; l'un des deux autres intervalles peut être omis, & l'on substitue un intervalle double à sa place. Quelquefois même cette omission devient nécessaire pour éviter la répétition vicieuse des quintes & des octaves. Ainsi l'accord *UT, mi, ut, mi* est un accord parfait sans la quinte, avec deux tierces; celui de *UT, ut, mi, ut*, est sans la quinte avec deux octaves; celui de *UT, mi, sol, mi*, est sans l'octave avec deux tierces; & celui de *UT, sol, mi, sol*, est sans l'octave avec la quinte redoublée.

Mais il n'est pas indifférent dans les cas particuliers, lequel des deux intervalles on choisisse pour le répéter à la place de celui qu'on veut omettre. Il y faut de la circonspection pour ne pas tomber sur des progressions vicieuses. On ne sauroit, par exemple, redoubler la tierce majeure sur la dominante du mode dans lequel on fait l'accord, parce qu'il en résulteroit des octaves défectueuses.

L'accord parfait admet une double transposition. Car sans lui faire perdre sa consonnance, on peut en mettre la tierce ou la quinte dans la basse, le premier cas produit les accords de sixte, & le second donne les accords consonnans de quarte & sixte.

Comme l'accord parfait produit une cadence harmonieuse, l'oreille, qui en est satisfaite, n'a plus d'attente à remplir. On peut par conséquent passer de cet accord à d'autres, sans aucune préparation. Mais si l'on passe d'un accord parfait à un autre accord parfait, c'est comme si l'on faisoit entendre une suite de cadences finales, puisque chaque accord fait un repos. On aura une telle suite en montant ou descendant, par exemple, de quarte & de quinte. Mais de telles progressions sont trop uniformes, pour être d'un grand usage. Afin de rendre les repos moins sensibles, on peut redescendre de tierces, on peut même sauter un des accords de tierce, & de cette manière il est quelquefois praticable de monter par degrés à l'aide d'une suite d'accords. Mais deux accords qui, en se succédant immédiatement, feroient monter d'une tierce majeure, ont quelque chose de dur

pour l'oreille. (*Cet article est tiré de la Théorie des beaux Arts de M. SULZER.*)

ACCORD de l'orgue. Ce mot a deux significations; premièrement, il signifie la même chose que *partition*. Voyez **PARTITION**. Secondement, il signifie l'accord respectif de tous les jeux. C'est dans ce sens qu'il est pris dans cet article.

La partition est le fondement de l'accord: elle se fait sur le prestant qui tient le milieu entre tous les jeux de l'orgue. Quant au grave & à l'aigu, pour bien accorder, il est nécessaire d'être doué d'une oreille extrêmement fine, ce qui s'appelle parmi les facteurs & les gens de l'art, *avoir de l'oreille*; c'est un don de la nature qu'un maître ne sauroit communiquer.

Après que la partition est faite sur le prestant (ou sur la flûte, s'il n'y a point de prestant à l'orgue), on accorde à l'octave en dessous le bourdon de quatre piés bouché. Ensuite on accorde le huitième pié ouvert à l'unisson du bourdon de quatre piés bouché, & à l'octave au dessous du prestant; on accorde ensuite la montre de seize piés à l'octave en dessous du huitième pié ouvert, du quatrième pié bouché, & à la double octave en dessous du prestant: on accorde ensuite le bourdon de seize piés à l'unisson de la montre de seize piés, & à l'octave en dessous du huitième pié ouvert, du quatrième pié bouché, & à la double octave en dessous du prestant.

On accorde ensuite le grand cornet composé de cinq tuyaux sur le prestant seul. Il faut remarquer que le grand cornet n'a que deux octaves, & que des cinq tuyaux qui le composent, il n'y a que le dessus de flûte qui s'accorde à l'unisson des tailles & des dessus du prestant: que les autres tuyaux, le dessus de bourdon, le dessus de nazard le dessus de quarte nazard, & le dessus de tierce, s'accordent à l'unisson des jeux dont ils portent le nom. On accorde ensuite le cornet de récit & le cornet d'écho sur le prestant, comme on a accordé le grand cornet. On accorde ensuite la flûte sur le prestant seul, à l'unisson de laquelle elle doit être. Ensuite on accorde la double tierce à la tierce au dessus du prestant, & sur tous les fonds de l'orgue. Ce qu'on appelle *les fonds de l'orgue*, sont tous les

jeux de mutation plus graves que le prestant ; comme qui diroit *les basses de l'orgue* dont le prestant tient le milieu , y ayant autant d'octaves dans l'étendue de l'orgue au dessus & au dessous des quatre dont le prestant est composé. On accorde ensuite le nazard sur les fonds & à la quinte au dessus du prestant. Le gros nazard s'accorde aussi sur les fonds à l'octave au dessous du nazard & à la quarte au dessous du prestant. On accorde ensuite la quarte de nazard sur les fonds & avec la double tierce , & le nazard : ce jeu doit sonner l'octave du prestant. On accorde ensuite la tierce sur les fonds & la double tierce , dont elle doit sonner l'octave , & sur le nazard & la quarte nazard. Ensuite on accorde le larigot sur les fonds accompagnés de la double tierce du nazard , dont il doit sonner l'octave de la quarte nazard , de la tierce. On accorde ensuite la doublette sur tous les fonds : elle doit sonner l'octave au dessus du prestant. Sur la doublette & les fonds on accorde les deux parties du plein jeu , la fourniture & la cymbale , dont on bouche les tuyaux des rangs que l'on n'accorde pas avec des plumes d'oie ou de pigeon , afin de les empêcher de parler & de mieux entendre l'accord de ceux qu'on laisse libres. Ensuite quand un rang est accordé , on accorde le rang suivant , dont on ôte les plumes que l'on remet dans le rang accordé , s'il est nécessaire. *Voyez FOURNITURE & CIMBALE.*

La pédale de quarte s'accorde sur les fonds & à l'unisson des basses du prestant.

La pédale de huit ou flûte s'accorde aussi sur les fonds & à l'unisson du huitième pié ouvert , ou à l'octave au dessous du prestant.

Lorsque tous les jeux de mutation sont accordés , on accorde les jeux d'anche , à commencer par la trompette que l'on accorde à l'octave au dessous du prestant seul. Sur la trompette on accorde le cromorne à l'unisson , à l'octave au dessous de la trompette. On accorde la bombarde à l'octave au dessus de la même trompette ; on accorde le clairon qui sonne l'unisson du prestant. La voix humaine qui sonne l'unisson de la trompette s'accorde à l'octave au dessous du prestant seul , & la voix angé-

lique à l'unisson du même prestant. La trompette de récit qui n'a que deux octaves , sonne l'unisson des dessus de la trompette , dont elle ne diffère qu'en ce qu'elle a le son plus net.

Les pédales des jeux d'anche s'accordent , savoir , celle de clairon à l'unisson des basses du clairon ; s'il y a ravalement au clavier de pédale , le ravalement descend dans le huitième pié à l'unisson de la trompette.

La pédale de trompette sonne l'unisson des basses de la trompette , le ravalement descend dans le seizième pié à l'unisson de la bombarde.

La pédale de bombarde s'accorde à l'octave au dessous des basses de la trompette , par conséquent elle sonne le seizième pié , s'il y a ravalement , il descend dans le trente-deuxième pié.

On accorde tous les jeux de mutation avec les accordeurs , dont on coiffe les tuyaux ouverts ou à cheminée , pour diminuer l'orifice du tuyau & les faire baisser de ton ; on enfonce au contraire les accordeurs dans les tuyaux , ce qui élargit leur ouverture quand on veut les faire hausser de ton. Dans un orgue bien accordé , la participation de chaque jeu doit être semblable à celle du prestant.

ACCORDAILLES , s. f. pl. *terme de Palais* , consentement à un mariage donné solennellement par les parens des deux futurs époux assemblés à cet effet. Hors des matières de Palais , on dit plus ordinairement *accords*. *Accordailles* est antique. (H)

ACCORDE , *s'accorder* , terme de commandement qu'on fait à l'équipage d'une chaloupe pour le faire nager ensemble , afin que le mouvement des avirons soit uniforme. *Voyez CHALOUPE , AVIRON.* (Z)

ACCORDER *des instrumens* , c'est tendre ou lâcher les cordes , allonger ou raccourcir les tuyaux , jusqu'à ce que toutes les parties de l'instrument soient au ton qu'elles doivent avoir.

Pour *accorder* un instrument , il faut d'abord déterminer un son qui doit servir aux autres de terme de comparaison ; c'est ce qu'on appelle *prendre* ou *donner le ton* : ce son est ordinairement l'*ut* pour l'orgue

& le claveffin , & le *la* pour le violon & la basse , qui ont ce *la* sur une corde à vide , & dans un *medium* propre à être aisément faisi par l'oreille : telle est la chanterelle du violoncelle & la seconde du violon.

A L'égard des flûtes , hautbois , & autres instrumens semblables , ils ont leur ton à-peu-près fixe , qu'on ne sauroit guere changer qu'en changeant quelque piece de l'instrument. On peut encore les allonger un peu à l'emboîture des pieces , ce qui baisse le ton de quelque chose : mais il doit nécessairement résulter des tons faux de toutes ces variations , parce que la juste proportion est rompue entre la longueur totale de l'instrument , & les intervalles d'un trou à l'autre.

Quand le ton est déterminé , on y fait rapporter tous les autres sons de l'instrument , qui doivent être fixés par l'accord selon les intervalles qui leur sont assignés. L'orgue & le claveffin s'accordent par quintes & par octaves ; la basse & le violon par quintes ; la viole par quartes & par tierces. En général on choisit toujours des intervalles consonnans & harmonieux , afin que l'oreille soit mieux en état de juger de leur justesse.

On remarque que les instrumens dont on tire le ton par inspiration , comme la flûte & le hautbois , montent sensiblement quand on en a joué quelque temps ; ce qui vient , selon quelques-uns de l'humidité qui , sortant de la bouche avec l'air , les renfle & les raccourcit , ou plutôt c'est que la chaleur & la raréfaction que l'air reçoit pendant l'inspiration rendent ses vibrations plus fréquentes , diminuent son poids , & augmentant ainsi le poids relatif de l'atmosphère , rendent le son un peu plus aigu , suivant la doctrine de M. Euler. Quoi qu'il en soit de la cause , il faut au moment de l'accord , avoir égard à l'effet , & forcer modérément le vent quand on donne le ton avec ces instrumens ; car pour qu'ils restent d'accord durant le concert , il faut qu'ils soient un peu trop bas en commençant. (S)

ACCORDER , (*Marine.*) signifie agir ensemble , se mouvoir de concert. On ordonne à un patron de faire *accorder* les

avirons de sa chaloupe. Un matelot donne la voix , pour *accorder* l'effort que font ceux qui halent sur une manœuvre. (*M. le chevalier DE LA COUDRAYE.*)

ACCORDEUR. f. m. (*Musique.*) On appelle *accordeurs* d'orgue ou de claveffin ceux qui vont dans les églises ou les maisons accommoder ou accorder ces instrumens , & qui , pour l'ordinaire , en font aussi les facteurs. (S)

ACCORDO , f. m. (*Luth.*) Instrument des Italiens , du genre des basses , mais ayant douze ou quinze cordes. (*D. C.*)

ACCORDOIR , f. m. c'est un outil ou instrument dont les Luthiers & facteurs se servent pour mettre d'accord les instrumens de Musique. Cet outil est différent suivant les différens instrumens qu'on veut accorder. L'*accordoir* du claveffin est de fer ; il a la forme d'un petit marteau , dont le manche est creusé de façon à pouvoir y faire entrer la tête des fiches , afin de tendre ou lâcher les cordes de l'instrument , & par ce moyen en hausser ou baisser les tons. Voyez ACCORD , ACCORDOIR d'orgue.

ACCORDOIRS , f. m. pl. ces instrumens qui servent aux facteurs d'orgue pour accorder les tuyaux d'étain & de plomb de l'espece des tuyaux de mutation , sont des cônes de cuivre creux.

ACCORDS de Pétrave , voyez ÉTRAVE.

§ ACCORE , f. m. (*Marine.*) Les *accores* sont de fortes pieces de bois placées d'une maniere presque perpendiculaire , & dont l'usage est de soutenir & d'appuyer un vaisseau particulièrement lorsqu'on le construit , & lorsqu'on le met dans un bassin. On distingue alors plusieurs sortes d'*accores* , qui tous prennent le nom de l'endroit du vaisseau qu'ils appuient : c'est ainsi que l'on dit les *accores de Pétrave* & les *accores de Pétabot*. Ceux placés dans la longueur du vaisseau prennent de même leur nom , mais on les range avec un certain ordre que voici : chaque couple de levée (ceux de remplissage n'en ont point) est soutenu par trois *accores* de différentes grandeurs. Le plus court , ou le plus près de la quille , porte sur le fond du vaisseau , & se nomme *accore de fond* ; le second se nomme *ac-*

core du milieu ou *d'entre-deux* ; & le plus élevé, qui porte sur le fort du vaisseau, se nomme *accore de fort*. Tous les bâtimens de guerre avant ordinairement seize couples, il s'en suit qu'un grand vaisseau n'est pas soutenu par un plus grand nombre d'accores qu'une frégate, & la différence ne porte que sur leur force. On ne s'affujétit pas à cette règle pour les petits bâtimens. Tous les *accores* de fond doivent être rangés en ordre, & former une ligne qui porte aussi le nom de premier rang d'accores ; il en est de même des autres, qui outre le nom de la partie qu'ils appuient, sont aussi désignés par le second & troisième rang d'accores. Tous ces *accores* ont leurs bouts assujétis sur le vaisseau & sur le chantier ou le bassin par des taquets, afin qu'ils ne puissent glisser. Les *accores* sont ordinairement faits avec les bois de démolition, ou avec des matériaux qui ne peuvent servir à autre chose. Lorsque le temps vient de border & de calfater le vaisseau, on leve tour-à-tour chaque *accore* pour travailler au dessous de l'endroit où il porte, & on les remet ensuite en place à mesure que l'ouvrage est terminé.

Il y a une autre sorte d'*accore* que l'on nomme *clefs*. (Voyez ce mot.)

ACCORE, adj. (*Marine.*) *côte accore*, c'est une côte dont le fond augmente considérablement dès l'instant où l'on s'en éloigne, & dont l'élévation assez considérable, & presque perpendiculaire au dessus de l'eau, la rend d'un accès très-difficile pour celui qui voudroit descendre ou monter le long de cette côte. Il est difficile de se sauver lorsqu'on échoue à une *côte accore* ; outre la difficulté de s'y accrocher & de la franchir, pour peu qu'il y ait de mer, les vagues poussent & brisent les corps des naufragés contre les rochers qui toujours forment une côte pareille. Ce nom d'*accore* lui est donné par le rapport qu'elle a avec la position presque perpendiculaire des *accores* dont nous avons parlé. (*M. le chevalier DE LA COUDRAYE.*)

§ **ACCORER**, v. a. (*Marine.*) signifie appuyer, soutenir, étançonner. On *accore* une chose pour la tenir d'une position qu'elle ne garderoit pas si elle n'étoit point soutenue. On *accore* un vaisseau que l'on

a mis dans le bassin. On *accore* les couples d'un vaisseau que l'on construit. On *accore* un poids pour qu'il ne soit point renversé par le roulis. (*Monsieur le chevalier DE LA COUDRAYE.*)

ACCORNE, adj. *terme de Blason* ; il se dit de tout animal qui est marqué dans l'écu, lorsque ses cornes sont d'autre couleur que l'animal.

Mafferton, en Angleterre, de gueules à une licorne passant d'argent, *accornée* & onglée d'or. (V)

ACCORRE de triangle. Voyez TRIANGLE.

ACCORRE droite, *terme de Marine*, c'est celle qui appuie sur terre, au lieu que les autres vont appuyer de travers sur les préceintes du vaisseau.

ACCOSTÉ, adj. *terme de Blason* ; dont on se sert en parlant de toutes les pièces de longueur mises en pal, c'est-à-dire, occupant le tiers de l'écu de haut en bas par le milieu, ou mises en bandes ; ce qui veut dire occupant diagonalement le tiers de l'écu de droite à gauche, quand elles ont d'autres pièces à leurs côtés. Le pal est dit *accosté de six annelets*, quand il y en a trois d'un côté & autant de l'autre ; & la bande est dite *accostée* ; quand les pièces qui sont à ses côtés sont couchées du même sens, & qu'il y en a le même nombre de chaque côté. Lorsqu'on emploie des besans, des tourteaux, des roses, des annelets, qui sont des pièces rondes, on peut dire *accompagné* au lieu d'*accosté*. Voyez ACCOMPAGNÉ.

Villeprouvée, en Anjou & en Champagne, de gueules à la bande d'argent *accostée* de deux cottices d'or. (V)

Nerestang de Gadagne, à Paris, d'azur à trois bandes d'or, *accostées de trois étoiles d'argent* ; les étoiles posées entre la première & la seconde bande. (G. D. L. T.)

ACCOSTE-ABORD, (*Marine.*) c'est ce qu'on dit pour obliger un petit vaisseau ou une chaloupe à s'approcher d'un plus grand navire.

ACCOSTER, v. a. (*Marine.*) signifie approcher, aller à, mettre côté à côté, ou côte à côte. Un vaisseau craint de trop *accoster* la terre. Un canot *accoste* tout vaisseau. Une barque *accoste* le quai.

On se fert assez souvent de ce verbe à l'impératif ; *accoste* à bord ; *accoste* ici. (*M. le chevalier DE LA COUDRAYE.*)

ACCOSTER *les huniers*, *accoster les perroquets* ; c'est faire toucher les coins ou les points des huniers ou des perroquets, à la poulie qu'on place pour cet effet au bout des vergues. Voyez **HUNIER**, **PERROQUET**, **VERGUE**.

ACCOTAR, **ACCOTARD**, f. m. *terme de Marine* ; piece d'abordage que l'on endente entre les membres, & que l'on place sur le haut d'un vaisseau pour empêcher que l'eau ne tombe sur les membres. Les *accotars* d'un vaisseau de cent trente-quatre piés de long, doivent avoir un pouce & demi d'épaisseur. *L'accotar* est posé sur le bout des allonges. (Z)

ACCOUCHE, **ÉE**, part. Voyez **ACCOUCHEMENT**.

ACCOUCHÉE, subst. fem. *femme qui est en couche*. Voyez **ACCOUCHEMENT**.

ACCOUCHEMENT, f. m. *dans l'économie animale*, action par laquelle la matrice se décharge au bout d'un certain temps du fruit de la conception. Voyez **MATRICE** & **CONCEPTION**.

Il s'agit de trouver une cause qui au bout de neuf mois nous délivre de la prison où la nature nous a fait naître : mais malheureusement en Physiologie, comme dans toute autre science, lorsqu'il s'agit des causes premières, l'imagination a toujours beaucoup plus de part dans leur recherche que la vérité ; de - là cette diversité si grande dans l'explication de toutes les actions principales des corps animés. C'est ainsi que les uns ont prétendu que c'étoit le défaut d'alimens qui faisoit que le fœtus cherchoit à sortir : d'autres, que l'enfant se détachoit de la matrice par la même raison que le fruit se détache de l'arbre ; ceux-ci ont avancé que l'âcreté des eaux renfermées dans l'amnios obligeoit l'enfant à se mouvoir & à chercher la sortie : & ceux-là ont pensé que l'urine & les excréments formoient une certaine masse, que leur âcreté qui incommodoit le fœtus, de concert avec cette pesanteur, le contraignoit à se mouvoir : que par ces mouvemens la tête se tournoit du côté de la matrice, & que le

visage regardoit ordinairement le coccyx ; que dans cette situation les intestins & la vessie picotés par l'urine & par les excréments, causoient encore plus d'inquiétude au fœtus dans le bassin ; que cette action de la mere augmentoit le tenesme, & par conséquent les efforts ; & que le concours de ces causes ouvroit la matrice, &c.

Pechelin & Bohm n'ont pas été satisfaits de cette opinion ; ils ont cru mieux expliquer le phénomène dont il s'agit, en disant qu'il resuloit d'un effort du fœtus pour respirer, qui le faisoit tourner vers l'orifice de la matrice. Bergerus est plus porté à croire que la situation gênante où se trouve le fœtus, est la cause par laquelle il se tourne, & qu'il change de place. Marinus attribue, contre toute vérité anatomique, l'*accouchement* au changement de l'uterus, qui perd de son diametre, & devient un sphéroïde plus allongé & moins étendu.

Toutes ces idées ne sont que des dépenses d'esprit qu'ont fait divers Philosophes, pour éclairer le premier passage qui nous a conduit à la lumiere. La première cause irritante est sans doute, comme l'observe le docteur Haller (*Comment. Boerhaav.*) dans le fœtus. En effet, dans les animaux il rompt l'œuf par son propre effort, il éclot : cela se voit quelquefois dans les quadrupèdes, toujours dans les oiseaux, dans les vipères, & dans les insectes. Ce fœtus se trouve de plus en plus incommodé, tant par son méconium, que par l'angustie même du lieu, & par la diminution des eaux ; ce qui produit de plus fréquens froissemens contre la matrice, qui naissent du mal-aise que le fœtus sent, d'autant plus que le cerveau s'accroît davantage, & que ses organes se perfectionnent : de là tous ces fœtus venus vivans après la mort de la mere, ou sortis par une chute de la matrice qui étoit sans action. Ensuite, il est indubitable que l'irritation se communique à la matrice proportionnellement aux plus grandes inquiétudes du fœtus, à sa pesanteur, à sa force, à la petite quantité d'eaux qui l'enveloppent ; d'ailleurs il paroît que la matrice ne peut s'étendre que jusqu'à un certain point fixe, & il est raisonnable de penser que la mere ne peut manquer de beaucoup souffrir

d'une dilatation forcée par le fœtus. Cette irritation engage d'abord la matrice à se resserrer : mais la cause prochaine efficiente est l'inspiration de la mere qui est énormément augmentée, & qui la délivre d'un fardeau qu'elle ne peut plus supporter ; c'est cette inspiration qui a ici le plus d'efficacité, puisque nous voyons tous les jours des *accouchemens* de fœtus morts, & qu'il est à croire que le fœtus vivant a encore trop peu d'instinct pour pouvoir s'aider, & que l'*accouchement* naturel ne se fait jamais sans des efforts violens : ces trois causes sont jointes par Verheyen. Harvey montre de la sagacité lorsqu'il dit, que si la couche est attendue de l'action du fœtus, il le faut tirer par la tête ; & par les piés, quand on l'attend de l'utérus.

Ces enfans remuent les piés, & en donnent des coups assez forts. Depuis trois ou quatre mois jusqu'à neuf, les mouvemens augmentent sans cesse, de sorte qu'enfin ils excitent efficacement la mere à faire ses efforts pour accoucher ; parce qu'alors ces mouvemens & le poids du fœtus ne peuvent plus être endurés par la matrice : c'est une rêverie d'imaginer que dans un temps plutôt que dans un autre, le fœtus ne puisse plus supporter le défaut d'air qui manque à son sang, & qu'il veuille qu'on le rende à la lumiere qu'il ignore, & que par conséquent il ne peut désirer.

Les sentimens qui précèdent ne sont pas les seuls qu'on ait eus sur les causes de l'*accouchement*, & l'opinion de Haller n'est pas la seule vraisemblable. Nous exposerons plus bas celle de M. de Buffon.

La matrice s'éloigne dans la grossesse, de l'orifice externe de la vulve, & sans cesse elle monte dans le bas-ventre, qui lui oppose moins de résistance, & se dilate sur-tout entre les trompes, où il y a plus de sinus. Une matrice pleine d'un fœtus formé, occupe presque tout le bas-ventre, & fait remonter quelquefois le diaphragme dans le thorax. Quelquefois la femme ne paroît guere grosse, quoique prête d'accoucher, & elle accouche d'un gros enfant ; la raison en est que l'utérus est plus dilaté postérieurement qu'antérieurement : mais il est facile, comme on voit, de s'assurer en touchant une femme, si elle est grosse ; cet éloigne-

ment de l'utérus étant le premier signe de grossesse. (L)

Il s'ensuit de tout ce qui précède, qu'on peut considérer la matrice comme un muscle creux, dont la dilatation est passive pendant tout le temps de la grossesse, & qui enfin se met en contraction, & procure la sortie du fœtus. On a vu au commencement de cet article ce qu'il faut penser de divers raisonnemens sur ce qui sert d'aiguillon à cette contraction de la matrice : quoi qu'il en soit de la cause, il est constant que cette contraction est accompagnée de douleurs fortes vives, qu'on nomme *douleurs de l'enfantement*. Elles se distinguent des douleurs de colique, en ce que celles-ci se dissipent, ou du moins reçoivent quelque soulagement par l'application des linges chauds sur le bas-ventre, l'usage intérieur de l'huile d'amandes douces, la saignée, les lavemens adoucissans, &c. au lieu que tous ces moyens semblent exciter plus fortement les douleurs de l'enfantement. Un autre signe plus distinctif, est le siege de la douleur : dans les coliques venteuses, elle est vague ; dans l'inflammation, elle est fixe, & a pour siege les parties enflammées : mais les douleurs de l'enfantement sont alternatives, répondent au bas, & sont toutes déterminées vers la matrice. Ces signes pourroient néanmoins induire en erreur, car ils sont équivoques, & être produits par un flux de ventre, un teneisme, &c. Il faut donc, comme on l'a dit plus haut, toucher l'orifice de la matrice, & son état fournira des notions plus certaines sur la nature des douleurs, & les signes caractéristiques du futur *accouchement*. Lorsque le corps de la matrice agit sur l'enfant qu'elle renferme, elle tend à surmonter la résistance de l'orifice, qui s'amincit peu-à-peu & se dilate. Si l'on touche cet orifice dans le temps des douleurs, on sent qu'il se resserre ; & lorsque la douleur est dissipée, l'orifice se dilate de nouveau. On juge du temps que l'*accouchement* mettra à se déterminer par l'augmentation des douleurs & par le progrès de la dilatation de l'orifice lorsqu'elles sont cessées.

Il est donc naturel de présumer, dit M. de Buffon, que ces douleurs qu'on désigne par le nom d'*heures du travail*, ne pro-

viennent que de la dilatation de l'orifice de la matrice , puisque cette dilatation est le plus sûr moyen pour reconnoître si les douleurs que ressent une femme grosse sont en effet les douleurs de l'enfantement : la seule chose qui soit embarrassante, continue l'auteur que nous venons de citer , est cette alternative de repos & de souffrance qu'éprouve la mere. Lorsque la premiere douleur est passée , il s'écoule un temps considérable avant que la seconde se fasse sentir ; & de même il y a des intervalles souvent très-longs entre la seconde & la troisième , entre la troisième & la quatrième douleur , &c. Cette circonstance de l'effet ne s'accorde pas parfaitement avec la cause que nous venons d'indiquer ; car la dilatation d'une ouverture qui se fait peu-à-peu , & d'une maniere continue , devroit produire une douleur constante & continue , & non pas des douleurs par accès. Je ne fais donc si on ne pourroit pas les attribuer à une autre cause qui me paroît plus convenable à l'effet ; cette cause seroit la séparation du placenta : on fait qu'il tient à la matrice par un certain nombre de mamelons qui pénètrent dans les petites lacunes ou cavités de ce viscere ; dès lors ne peut-on pas supposer que ces mamelons ne sortent pas de leurs cavités tous en même temps ? Le premier mamelon qui se séparera de la matrice , produira la premiere douleur ; un autre mamelon qui se séparera quelque temps après , produira une autre douleur , &c. L'effet répond ici parfaitement à la cause , & on peut appuyer cette conjecture par une autre observation ; c'est qu'immédiatement avant l'accouchement il sort une liqueur blanchâtre & visqueuse , semblable à celle que rendent les mamelons du placenta , lorsqu'on les tire hors des lacunes , où ils ont leur insertion ; ce qui doit faire penser que cette liqueur qui sort alors de la matrice , est en effet produite par la séparation de quelques mamelons du placenta. M. de Buffon , *Hist. nat.* (1)

Lorsque le Chirurgien aura reconnu que la femme est dans un véritable travail , il lui fera donner quelques lavemens pour vider le rectum avant que l'enfant se trouve au passage : il est aussi fort à-propos de faire uriner

la femme ou la sonder , si le cou de la vessie étoit déjà comprimé par la tête de l'enfant. Lorsque la femme est assez forte , on gagne beaucoup à lui faire une saignée dans le travail ; la déplétion qu'on occasionne par ce moyen , relâche toutes les parties & les dispose très-avantageusement.

On prépare ensuite un lit autour duquel on puisse tourner commodément. Le Chirurgien touchera la femme de temps en temps , pour voir si les membranes qui enveloppent l'enfant sont prêtes à se rompre. Lorsque les eaux sont percées ; on porte le doigt dans l'orifice de la matrice pour reconnoître quelle partie l'enfant présente ; c'est la tête dans l'accouchement naturel : on sent qu'elle est dure , grosse , ronde & égale ; les autres parties ont des qualités tactiles différentes dont il est assez facile de s'appercevoir , même à travers les membranes. Les choses étant en cet état , les eaux étant percées , il faut faire coucher promptement la femme sur le lit préparé particulièrement pour l'accouchement. Ce lit doit être fait d'un ou de plusieurs matelas garnis de draps pliés en plusieurs doubles , pour recevoir le sang & les eaux qui viendront en abondance. Il ne faut pas que la femme soit tout-à-fait couchée , ni assise tout-à-fait : on lui élève la poitrine & la tête par des oreillers : on lui met un traversin sous l'os sacrum pour lui élever le bassin ; les cuisses & les jambes seront fléchies , & il est bon que les piés puissent être appuyés contre quelque chose qui résiste. Chez les personnes mal à leur aise , où l'on n'a pas la commodité de disposer un lit extraordinaire , on met les femmes au pié de leur lit , qu'on traverse d'une planche appuyée contre les quenouilles. La femme en travail tiendra quelqu'un par les mains , pour mieux se roidir & s'en servir de point d'appui dans le temps des douleurs. Il ne faut point presser le ventre comme le font quelques sages-femmes. Le Chirurgien oindra ses mains avec quelque graisse , comme sain-doux , beurre frais , ou avec quelques huiles , afin de lubrifier tout le passage. Il mettra ensuite le bout de ses doigts dans le vagin , en les tenant , autant qu'il le pourra , écartés les uns des autres dans le temps des douleurs.

Quand

Quand la tête de l'enfant commencera à avancer, le Chirurgien se disposera à recevoir l'enfant. Lorsqu'elle sera avancée jusqu'aux oreilles, on tachera de glisser quelques doigts sur la mâchoire inférieure, & à la première douleur un peu forte, on tirera l'enfant. Il ne faut pas tirer l'enfant tout droit, mais en vacillant un peu de côté & d'autre, afin de faire passer les épaules. Ces mouvemens se doivent faire sans perdre de temps, de crainte que l'enfant ne soit suffoqué par l'action de l'orifice sur le cou, si cette partie restoit arrêtée trop long-temps au passage. Aussi-tôt que les épaules seront dehors, on coule les doigts sous les aisselles pour tirer le reste du corps.

Dès que l'enfant sera tiré, le Chirurgien le rangera de côté, lui tournant la face de façon qu'il ne puisse être incommodé, ou même étouffé par le sang & les eaux qui sortent immédiatement après, & qui tomberoient dans la bouche & dans le nez du nouveau né s'il étoit couché sur le dos.

Après avoir mis l'enfant dans une position où l'on ne puisse pas craindre ces inconvéniens, on fait deux ligatures au cordon ombilical avec un fil ciré en plusieurs doubles : ces ligatures se font à quatre travers de doigts de distance, & le plus proche de l'enfant, à-peu-près à cet intervalle de son nombril. On coupe le cordon avec des ciseaux ou avec un bistouri entre les deux ligatures, dont l'effet est d'empêcher que la mere ne perde du sang par la veine ombilicale qui le porte à l'enfant, & que l'enfant ne souffre point de l'hémorrhagie des artères ombilicales qui reportent le sang de l'enfant au placenta.

On entortille alors l'extrémité du cordon qui sort de la matrice, autour de deux doigts, & on le tire doucement après avoir donné de légères secousses en tous sens pour décoller le placenta, dont la sortie est l'effet de la contraction de la matrice déterminée encore par quelques douleurs. Ce viscere tend à se débarrasser de l'arrière-faix qui deviendroit corps étranger. On doit considérer la sortie du placenta comme un second *accouchement*. Lorsque le cordon ombilical est rompu, ou lorsque le placenta résiste un peu trop à sa séparation de l'in-

terieur de la matrice, il faut que le Chirurgien y porte la main promptement tandis que l'orifice est encore béant : le délai deviendroit par le resserrement de l'orifice un grand obstacle à l'introduction de la main. Si dans le second cas que nous venons d'exposer, on ne portoit pas la main dans la matrice pour en détacher le placenta, & qu'on s'obstinât à vouloir tirer par le cordon, on pourroit occasionner le renversement de la matrice dont nous parlerons en son lieu. Il faut de même porter la main dans la matrice, lorsqu'après avoir tiré le placenta, on s'apperçoit qu'il n'est pas dans son entier. On débarasse en même temps dans toutes ces occasions la cavité de cet organe des caillots de sang qui pourroient s'y trouver.

Si après avoir tiré l'enfant on reconnoissoit que le ventre ne se fût point affaissé, comme il le fait ordinairement, & que les douleurs continuassent assez vivement, il faudroit avant que de faire des tentatives pour avoir le placenta, reporter la main dans la matrice. Il y a presque toujours dans cette circonstance un second enfant dont il faudroit accoucher de nouveau la femme, après avoir rompu les membranes qui enveloppent le second enfant ; & il ne faudroit délivrer la mere du placenta du premier enfant, qu'après le second *accouchement*, parce que les arrière-faix pourroient être collés l'un à l'autre, on ne pourroit en arracher un sans décoller l'autre, ce qui donneroit lieu à une perte de sang qui pourroit causer la mort à l'enfant qui resteroit, & même être préjudiciable à la mere.

Si un enfant avoit beaucoup souffert au passage, s'il étoit froissé & contus, comme cela arrive dans les *accouchemens* laborieux, on pourroit couper le cordon ombilical après avoir fait une seule ligature, & tiré quelques cuillerées de sang par le bout du cordon qui tient à l'enfant avant que de le lier : cette saignée rempliroit l'indication que demande un pareil état.

L'*accouchement* où l'enfant présente les pieds pourroit à la rigueur passer pour *naturel* ; puisqu'il sort facilement de cette façon par l'aide d'un Accoucheur, & que c'est ainsi qu'il faut terminer les *accouchemens*

laborieux dans lesquels les enfans présentent quelques autres parties, à moins que ce ne soit les fesses, l'enfant pouvant alors être tiré en double.

Lorsqu'on a été obligé d'aller chercher les piés de l'enfant, on les amène à l'orifice de la matrice: si l'on n'en a pu saisir qu'un; l'autre ne fait point d'obstacle; il faut tirer celui qu'on tient jusqu'à ce qu'on puisse dégager l'autre cuisse. Lorsque l'enfant a la poitrine dans l'orifice de la matrice, il faut, sans cesser de tirer, donner un demi-tour si les doigts des piés regardoient l'os pubis, afin de retourner l'enfant dont le menton pourroit s'accrocher à cet os, si l'on continuoit de le tirer dans cette première situation.

Un *accouchement* naturel par rapport à la bonne situation de l'enfant, peut être difficile lorsque la femme n'aura point été aidée à propos, qu'il y aura long-temps que les eaux se seront écoulées, & que les douleurs deviendront languissantes ou même cesseront tout-à-fait. On peut bien remédier en quelque sorte à la sécheresse de l'*accouchement* en exposant la femme à la vapeur de l'eau tiède qui relâche les parties: mais rien ne supplée au défaut des douleurs: les lavemens acres que quelques auteurs conseillent, peuvent irriter le rectum & la matrice par communication; mais cela peut être infructueux & nuisible: le plus court dans ces conjonctures est de se servir du tire-tête dont nous parlerons au mot **FORCEPS**.

Lorsque le fœtus est mort, & qu'on ne peut pas l'avoir par l'instrument dont nous venons de parler, on est contraint de se servir des moyens extrêmes, & de dépecer l'enfant avec les crochets, pour délivrer la mere de ce fruit infortuné. *V. CROCHET*.

Si toutes choses bien disposées d'ailleurs, il y a une impossibilité physique de tirer l'enfant en vie par les voies ordinaires, en conséquence de la mauvaise conformation des os du bassin de la mere, &c. il faut faire l'opération Césarienne. *Voyez CÉSARIENNE*.

Mais la nature tend trop efficacement à la conservation des especes, pour avoir rendu les *accouchemens* laborieux les plus fréquens, au contraire il arrive quelque-

fois que le fœtus sort de la matrice sans déchirer les membranes qui l'enveloppent, & par conséquent sans que la liqueur qu'elles contiennent se soit écoulée: cet *accouchement* paroît être le plus naturel, & ressemble à celui de presque tous les animaux; cependant le fœtus humain perce ordinairement ses membranes à l'endroit qui se trouve sur l'orifice de la matrice, par l'effort qu'il fait contre cette ouverture; & il arrive assez souvent que l'amnios, qui est fort mince, ou même le chorion, se déchirent sur les bords de l'orifice de la matrice, & qu'il en reste une partie sur la tête de l'enfant en forme de calotte; c'est ce qu'on appelle *nature coiffée*. Dès que cette membrane est percée ou déchirée, la liqueur qu'elle contient s'écoule: on appelle cet écoulement *le bain ou les eaux de la mere*: les bords de l'orifice de la matrice & les parois du vagin en étant humectés, se prêtent plus facilement au passage de l'enfant. Après l'écoulement de cette liqueur, il reste dans la capacité de la matrice un vide dont les *Accoucheurs* intelligens savent profiter pour retourner le fœtus, s'il est dans une position défavorable pour l'*accouchement*, ou pour le débarasser des entraves du cordon ombilical qui l'empêchent quelquefois d'avancer. *M. de Buffon, Hist. Nat.*

Pour que l'*accouchement* soit naturel, il faut, selon les Médecins, trois conditions: la première, que la mere & l'enfant fassent réciproquement leurs efforts, la mere pour mettre au monde l'enfant, & l'enfant pour sortir du ventre de sa mere. La seconde, que l'enfant vienne au monde la tête la première, cela étant sa situation naturelle; & la troisième, que l'*accouchement* soit prompt & facile, sans aucun mauvais accident.

Lorsque l'enfant présente les piés, ou qu'il vient de travers, ou double, l'*accouchement* n'est point naturel. Les Latins appeloient les enfans ainsi nés *agrippa*, comme qui diroit *agrippé parti*. *Voyez le mot AGRIPPA*.

L'*accouchement naturel* est celui qui se fait au terme juste, c'est-à-dire, dans le dixième mois lunaire; l'*accouchement* n'est point *naturel*, lorsque l'enfant vient au

monde ou plutôt ou plus tard, comme dans le huitième mois.

Les femmes accouchent au bout de sept, huit, neuf, dix, & onze mois : mais elles ne portent pas plus long-temps, nonobstant que quelques Médecins prétendent qu'un accouchement peut être naturel dans le quatorzième mois.

On a remarqué que les accouchemens sont plus heureux dans le septième mois que dans le huitième, c'est-à-dire, qu'il est plus aisé de sauver l'enfant quand il vient dans le septième mois que quand il vient dans le huitième, & que ces premiers vivent plus souvent que les derniers.

Personnel, Médecin à Lyon, a écrit un Traité latin du terme de l'accouchement des femmes, où il entreprend de concilier toutes les contradictions apparentes d'Hippocrate sur ce sujet. Il prétend que le terme le plus court de l'accouchement naturel, suivant Hippocrate, est de cent quatre-vingt deux jours, ou de six mois entiers & complets; & le plus long, de deux cents quatre-vingt jours, ou de neuf mois complets & dix jours; & que les enfans qui viennent devant ou après ce terme ne vivent point, ou ne sont pas légitimes.

Bariholin a écrit un livre de *infelicitatibus partibus viis*, des conduits extraordinaires par où sort le fœtus : il rapporte différens exemples d'accouchemens fort extraordinaires. Dans les uns le fœtus est sorti par la bouche; dans d'autres par l'anus. Voyez Samulthus, *Observ. 94. Cent. III. Transact. philosph. n.º. 416. pag. 435.*

* Il est fait mention dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1702, pag. 235*, d'un fœtus humain tiré du ventre de sa mere par le fondement. Cette espece d'accouchement est assez extraordinaire pour trouver place ici. Au mois de Mars 1702, M. Castini ayant donné avis à l'Académie des Sciences, qu'une femme, sans avoir eu aucun signe de grossesse, avoit rendu par le siege plusieurs os qui sembloient être les os d'un fœtus, la chose parut singuliere, d'autant plus que quelques-uns se souvinrent qu'on avoit autrefois proposé des faits semblables, qui s'étoient trouvés faux par l'examen qu'on en avoit fait; & M. Littre s'offrit à vérifier celui-ci.

Il trouva dans le lit une femme de 31 ans, autrefois fort grasse, alors horriblement décharnée & très-foible. Il y avoit douze ans qu'elle étoit mariée : elle avoit eu trois enfans pendant les six premières années de son mariage; elle avoit fait quatre fausses couches dans les trois années suivantes; & le 15 du mois d'Août de l'année précédente, elle avoit senti une douleur aiguë à la hanche droite; & cette douleur qui étoit diminuée quelque temps après, avoit entièrement cessé au bout de cinq semaines. Au commencement du mois de Novembre de la même année, elle avoit senti sous le foie une autre douleur, accompagnée d'un grand étouffement : & en appuyant sur la région douloureuse, on y avoit remarqué une tumeur ronde & grosse qui ne paroissoit pas au dehors, & qu'on sentoit au toucher. Environ deux mois après, ce qui faisoit cette tumeur, étoit tombé dans le côté droit du bassin de l'hypogastre, & la douleur & l'étouffement avoient cessé sur le champ.

Voyez la suite effrayante des symptômes de cet accident dans le *Mémoire* de M. Littre; la fièvre continue pendant quatre mois sans relâche, avec redoublemens par jour, & frissons : l'avernion pour les alimens, les défaillances, les hoquets, le vomissement de sang, un cours de ventre purulent & sanglant qui entraînoit des os, des chairs, des cheveux, &c. les épreintes, les coliques, la toux, le crachement de sang, les insomnies, les délires, &c.

A l'inspection des os rendus, M. Littre s'aperçut qu'ils appartenoient à un fœtus d'environ six mois : cependant cette femme n'avoit jamais eu aucun soupçon de grossesse; son ventre n'avoit jamais sensiblement grossi, & elle n'y avoit point senti remuer d'enfant : mais d'un autre côté elle avoit eu quelques autres signes de grossesse que M. Littre rapporte. M. Littre examina ensuite la matrice & le gros boyau de la malade : la matrice étoit dans son état naturel, & il n'en étoit rien sorti que dans le temps réglé pour les femmes saines qui ne sont pas grosses. Mais le fondement étant bordé d'hémorroïdes, son orifice étoit ferré & retiré par une dureté considérable qui en occupoit toute la circonférence; &

en introduisant avec beaucoup de peine de sa part, & de douleur de la part de la malade, le doigt & les instrumens, le rectum lui parut ulcéré & percé en dedans d'un trou large d'environ un pouce & demi. Ce trou situé à la partie postérieure de l'intestin du côté droit, deux pouces & demi au dessus du fondement, ne laissoit plus de doute sur le chemin que les os & les autres matieres étrangères avoient tenu.

En examinant avec le doigt cette plaie, M. Littre sentit la tête d'un fœtus qui étoit si fortement appliquée, qu'il ne put la déranger, & que depuis trois jours la malade ne rendoit plus de matieres extraordinaires.

L'état de la malade étant constaté, il s'agissoit de la guérir : pour cet effet, M. Littre commença par lui donner des forces, en lui prescrivant les meilleurs alimens & les remedes les plus capables d'affoiblir les symptômes du mal ; ensuite il travailla à tirer le reste du fœtus ; ce qu'il ne put exécuter qu'avec des précautions infinies, & dans un temps très-considérable. Il tira avec ses doigts tous les petits os & les chairs ; il inventa des instrumens à l'aide desquels il coupa les gros os, sans aucun danger pour la femme ; & ce traitement commencé au mois de Mars dura cinq mois, au bout desquels la malade se trouva en état de vaquer à ses affaires. Ceux qui le suivront dans tout son détail, douteront si l'art a moins de ressources que la nature, & s'il n'y a pas des cas où le Chirurgien & le Médecin ne font pas plus qu'elle pour notre conservation : cependant on sait qu'elle conserve tout ce qu'elle peut empêcher de périr, & que de tous les moyens qui lui sont possibles, il n'y en a presque aucun qu'elle n'emploie.

M. Littre cherche, après avoir fait l'histoire de la guérison, dans quel endroit ou dans quelle partie du ventre de la malade le fœtus étoit contenu pendant qu'il vivoit. On peut d'abord soupçonner quatre endroits différens ; la simple capacité du ventre, la matrice, les trompes & les ovaires.

Il n'étoit pas dans la simple capacité du ventre, parce qu'en pressant la partie inférieure du ventre de haut en bas, on touchoit une espece de poche d'une grandeur

à contenir un petit fœtus d'environ six mois, ronde, peu stable dans son assiette, & percée d'un trou. Cette poche n'étoit pas les membranes du fœtus, mais une partie de la mere, car les membranes du fœtus avoient été extraites par l'ouverture du gros boyau.

Il n'étoit pas non plus dans la cavité de la matrice ; 1°. parce que la malade a eu réglément ses ordinaires pendant cette grossesse : 2°. que le trou de la poche étoit situé à sa partie latérale gauche : 3°. que trois mois après la sortie du fœtus, cette poche étoit encore grosse : 4°. que pendant le traitement, il n'étoit survenu aucune altération aux parties naturelles, aucun écoulement, &c. 5°. que la matrice pleine d'un fœtus de six mois ne s'étend point jusqu'aux fausses côtes ; 5°. que s'il eût été dans la matrice, il en eût rongé les parois pour en sortir.

D'où M. Littre conclut que c'est donc ou la trompe ou l'ovaire qui avoit servi de matrice au fœtus : mais il ne se décide point pour l'une de ces parties plutôt que pour l'autre ; il conjecture seulement que la poche formée par l'une ou l'autre s'est ouverte, & que le fœtus est tombé dans la capacité de l'hypogastre où il est mort.

On a vu par le commencement de cet article, ce qu'il produisit là, & quelles furent les suites de cet accident.

Vers la fin de Septembre la malade fut aussi forte & dans le même embonpoint qu'auparavant. Elle jouissoit d'une parfaite santé lorsque M. Littre faisoit l'histoire de sa maladie.

Le fait précédent est remarquable par la maniere dont une femme s'est débarrassée d'un enfant mort : en voici un autre qui ne l'est guere moins par le nombre des enfans qu'une femme a mis au monde tous vivans. On lit, *Histoire de l'Académie 1709, page 22*, que dans la même année la femme d'un Boucher d'Aix étoit accouchée de quatre filles qui paroissoient de différens termes, ensuite d'une masse informe, puis de deux jours en deux jours de nouveaux enfans bien formés, tant garçons que filles, jusqu'au nombre de cinq : de sorte qu'en tout il y en avoit neuf, sans compter la masse : ils étoient tous vivans, & furent

tous baptisés ou ondoyés. On n'avoit point encore ouvert la masse informe, qui apparemment contenoit un autre enfant. Le nombre des enfans, & quelques soupçons de superfétation, sont ici des choses très-dignes d'observation.

Il est vrai que l'histoire de la fameuse Comtesse de Hollande seroit bien plus merveilleuse : mais aussi n'a-t-elle pas l'air d'une histoire.

En 1685, à Leckerkerch, qui est à huit ou dix lieues de la Haye, la femme d'un nommé Chrétien Claes accoucha de cinq enfans. Le premier fut un garçon qui vécut deux mois. Dix-sept heures après la naissance de celui-là, vint un second fils, mais mort. Vingt-quatre heures après cette femme mit au monde un troisième garçon, qui vécut environ deux heures. Autres vingt-quatre heures après, elle eut un quatrième mort-né. Elle mourut elle-même en mettant au monde un cinquième garçon, qui périt dans le travail.

Je terminerai cet article par une question physiologique relative à la mécanique des *accouchemens*. On demande s'il se fait un écartement des os pubis dans cette opération de la nature. Quelques auteurs pensent que ceux qui tiennent l'affirmative le font avec trop de crédulité, & peu d'exactitude : mais il y a des faits très-circonsciés qui détruisent ces imputations. M. Verdier, célèbre Anatomiste, de l'Académie royale de Chirurgie, & Démonstrateur royal des écoles, a traité amplement cette matière dans son traité d'*Ostéologie*, à l'article des os du bassin. M. Louis a fait des observations sur un grand nombre de cadavres, à la sollicitation de M. Levret, membre de la même académie; & tous deux ont vu par le parallèle de la jonction des os du bassin des femmes & des hommes, que dans celles-là il y avoit des dispositions très-naturelles à l'écartement non seulement des os pubis, mais encore des iléons avec l'os sacrum; & l'examen des cadavres des femmes mortes en couche à l'Hôtel-Dieu, que M. Levret a fait avec M. Moreau, Chirurgien major de cette maison en survivance de M. Boudou, confirme que toute la charpente osseuse du bassin prête plus ou moins dans les *accouchemens* les plus naturels.

Les Chirurgiens François ont beaucoup travaillé sur la matière des *accouchemens* : tels sont Portail, Peu, Viardel, Amand, Moricau, Lamotte, Levret, &c. M. Puzos a donné à l'Académie de Chirurgie plusieurs mémoires sur cette matière : il y en a un inséré dans le premier volume sur les pertes de sang des femmes *grosses*, digne de la réputation de l'auteur. (Y)

A cet excellent article de M. L O U I S, l'on nous saura gré de joindre des observations du baron de Haller sur le mécanisme & le terme de l'*accouchement*.

Les anciens attribuoient la sortie du fœtus à lui-même. C'est dans cette vue qu'ils n'admettoient d'autre *accouchement* naturel, que celui dans lequel la tête passe la première, & qu'ils tentoient de réduire à cette situation les *accouchemens* dans lesquels l'enfant présentoit quelqu'autre partie de son corps. C'est le fœtus qui est l'unique cause de sa propre sortie dans les animaux ovipares.

Dans les animaux vivipares, la nature suit une méthode différente : leur utérus est musculeux ; il est très-irritable, il rampe sur la table de l'anatomiste, quand on l'a arraché au corps de la femelle, & ses mouvemens sont des plus vifs. La plus grande partie de ces animaux a son diaphragme & son enveloppe musculeuse du bas-ventre, capables l'un & l'autre d'un très-grand effet, & dont le travail est visible dans les quadrupèdes, & sur-tout dans l'espèce humaine.

Les accoucheurs ont remarqué d'ailleurs qu'on n'apperçoit pas dans l'enfant des mouvemens qui puissent concourir à le faire sortir ; que très-souvent il est immobile dans le moment même qu'il va paroître au jour ; que des enfans morts viennent souvent aussi facilement au monde, que des enfans en vie.

On a donc cherché la cause de l'*accouchement* dans la structure musculaire de l'utérus. Les accoucheurs ont attesté qu'ils ont apperçu la contraction de cet organe, & dans l'*accouchement*, & dans l'extraction du placenta ; contraction assez puissante pour endormir la main, & pour rendre l'accoucheur incapable d'agir.

Ruifeli ayant parlé avec assurance d'un

muscle de l'utérus, & les anatomistes modernes ayant donné un peu plus d'ordre aux fibres de cet organe, un habile anatomiste a élevé un système sur ces fondemens. Les fibres de la matrice s'étendent peu-à-peu avec la matrice même, qui grossit; elles s'épanouissent sur son fond; & de là vient la constance de l'épaisseur de l'utérus qui, sans ces fibres, devoit s'amincir à proportion de sa dilatation. Par ce même mécanisme, l'orifice interne & le cou de la matrice s'affoiblissent, & l'accouchement survient. Lorsque toutes les fibres de ce cou se sont épanouies, & que les fibres de l'utérus ne peuvent plus prêter, elles commencent alors à sentir l'irritation du fœtus: elles se contractent, le fond descend, & l'orifice est dilaté dans le même temps qu'il s'élève.

La beauté de ce système nous a frappé; mais la réflexion nous a bientôt privés du plaisir que nous avoit donné la solution d'une énigme, également importante & difficile.

On doit proposer un mécanisme de l'accouchement, qui puisse avoir lieu dans tous les quadrupèdes: mais ces animaux n'ont pas la même structure que la femelle: leurs petits sont logés dans les cornes de l'utérus, qui elles-mêmes n'ont point de fond, sur lequel puissent s'étendre les fibres de l'orifice ou du cou de la matrice. Dans ces animaux il n'y a que des fibres longitudinales & transversales, comme dans les intestins. Le mécanisme proposé ne leur est donc pas applicable.

Dans la femelle même, les fibres longitudinales de l'utérus sont trop confondues avec les transversales, pour agir sans elles, & le plus grand nombre de ces fibres nous a paru transversal avec plus ou moins d'obliquité.

Les fibres de l'utérus nous ont donc paru devoir agir comme celles de l'intestin, en rétrécissant les diamètres de cette cavité, & en poussant devant elles tout ce qui est contenu dans l'utérus; l'enfant, le placenta, des grumeaux de sang, de l'eau, de l'air même. Cette contraction paroît se terminer à l'orifice, parce que cette partie cède, & que le fond de l'utérus étant fermé, ne cède point.

Nous ne rejetons pas cependant la fa-

cilité qu'apporte à l'accouchement l'amincissement successif du cou de la matrice, qui se confond avec l'utérus; & qui, de cylindrique qu'il étoit, n'est plus qu'un bourlet de peu d'épaisseur.

Mais la force avec laquelle l'enfant est mis au monde, la distraction des os pubis, & quelquefois des autres os du bassin; la demi-luxation du coccyx, le déchirement de la fourchette & d'une partie de la périnée; l'extension prodigieuse du vagin & des tégumens; tous ces effets supérieurs à la force de l'utérus, ne nous permettent pas de le regarder comme la cause principale de l'accouchement. Elle est évidemment dans la respiration, & dans les efforts prodigieux que fait la femelle. Ce qu'on appelle travail, est purement volontaire, & n'est que la force du diaphragme jointe à celles des muscles du bas-ventre. Si c'étoit l'utérus qui fit le travail, ce travail ne seroit plus volontaire. La force des muscles de la respiration suffit pour produire les effets que nous avons exposés, & pour désunir des os liés par un cartilage: c'est la même force qui agit dans l'expulsion des excréments, lorsqu'ils sont durs, & d'un volume supérieur à celui de l'anus.

L'utérus concourt sans doute dans l'accouchement, comme l'intestin concourt dans l'action que nous venons de nommer; mais il ne joue certainement que le second rôle. Si l'enfant avance dans le travail, c'est que les forces réunies de la respiration pressent l'utérus de tous côtés, & que les muscles de l'abdomen le serrent comme une tangle vivement serrée.

Peut-être la principale fonction de l'utérus est-elle d'aider la pression latérale, d'empêcher que l'utérus ne s'aplatisse, & ne se dilate par la pression de son fond, & de rendre la compression universelle, & dirigée de toute la surface, perpendiculairement à l'axe de l'utérus. C'est une conjecture appuyée sur l'exemple du rectum, la pression du diaphragme est un fait.

La cause irritante de l'accouchement est apparemment dans les incommodités de la mère poussées au plus haut point. De là les accouchemens presque toujours prématurés des jumeaux; de là les fausses couches des femmes trop délicates.

On n'a qu'à suivre une femme qui accouche, & sur-tout pour la première fois: elle sent des douleurs qu'elle appelle coliques; mais ces douleurs augmentent de quart d'heure en quart d'heure, elles deviennent à la fin insupportables, elles forcent la femme à travailler, à employer toutes ses forces à se délivrer de son fardeau; & plus elle a été ignorante, plus elle a négligé les premières douleurs, & mieux elle se délivre. Il est évident que la marche de la nature n'a été qu'une irritation de l'utérus toujours accroissante, qui a forcé à la fin la mère à employer les organes de la respiration, pour faire sortir ce qui l'irritoit au delà de toute patience. C'est ordinairement la chute de la tête dans le bassin, qui porte l'irritation au degré qu'on appelle les douleurs de l'accouchement.

Terme de l'accouchement. Mais le terme de l'accouchement a-t-il une époque fixe? C'est une question qui a été agitée avec beaucoup de vivacité en France, & qui a donné lieu à des discussions utiles.

Il est sûr que chaque animal a son terme, pour se délivrer; que ce terme est très-exact; que les grands animaux étant moins sensibles, se délivrent plus tard, & les petits plus vite; que les carnivores se délivrent plus vite que les herbivores; que les poulets même des oiseaux ont leur jour fixe pour éclore; que les œufs de la cigogne éclosent le trentième jour; ceux de la poule le vingt & unième, & ceux du serin le treizième; que dans la Romagne & en Suisse, le jour qu'écloît le poulet est le même.

L'analogie de cette exactitude s'étend sur toute la nature. Les arbres ont leur temps pour fleurir, on en a formé des sâtes; & les arbres même, qui d'un pays placé au delà de la ligne ont été transportés dans le nôtre, font des efforts pour fleurir en hiver, qui est Péte de leur pays natal.

Il y a donc une règle pour le terme de l'accouchement; & bien des femmes, attentives à ce qui se passe dans l'acte de fécondation, savent prédire le jour de leur délivrance.

On ne doit cependant pas exiger de la nature une exactitude mathématique. La chaleur du climat avance de quelques jours

le terme de l'exclusion du poulet. Un tempérament chaud & irritable, des incommodités plus fortes, des jumeaux, comme nous venons de le dire, de fortes passions. des chûtes précipitent le terme de l'accouchement: & pourquoi ces causes ne le déplaceroient-elles point du neuvième mois au huitième, puisqu'elles amènent bien ce terme à la sixième semaine ou à la douzième; en d'autres mots, puisqu'elles font assez puissantes pour produire de fausses couches?

Une grande perte de forces quelconque, une longue mélancolie, la faiblesse ou la mort du fœtus, ou même son accroissement retardé, si visible dans le poulet renfermé dans l'œuf, peuvent également reculer le terme naturel de la délivrance.

Mais il doit y avoir des bornes à cette irrégularité. Un fœtus de cinq mois est trop imparfait pour supporter le changement de la température de l'air & de la nourriture, trop faible même pour respirer. Nous savons que l'irritabilité des muscles n'est produite dans le poulet, qu'à la moitié de son séjour dans l'œuf: ces mêmes muscles ne paroissent devenir irritables dans le fœtus humain, que dans le courant du cinquième mois. La poitrine à ce terme est trop courte, & le poumon trop petit pour suffire à la circulation du sang. Nous avons vu dans le poulet le poumon ne devenir visible que le sixième jour; il est très-petit encore le treizième, qui répond à-peu-près au cinquième mois du fœtus de l'homme. Dans la brebis, il est très-petit le quarante-deuxième jour. Il est aisé d'ailleurs de reconnoître un fœtus de cinq mois par la petitesse de sa taille, qui n'excede pas de beaucoup un demi-pié, & ne passe pas neuf pouces; la petitesse des extrémités inférieures, l'imperfection de la bouche, l'étendue de l'espace entre les os du crâne.

On commence à admettre la possibilité d'un enfant capable de vivre avec la fin du sixième mois; c'est une règle que nous a laissée un auteur, dont les livres ont passé pour être de la main d'Hippocrate, & toute l'antiquité en a adopté les idées. Nous n'admettons qu'avec peine ce terme. Si jamais une femme a été délivrée à cent quatre-vingt-deux jours, il doit y avoir dans

la mere des causes suffisantes & apparentes d'un *accouchement* aussi prématuré, & dans le fœtus des marques également manifestes d'imperfection. Les lois naturellement favorables à l'enfant, les législateurs, à qui il répugne de déclarer une mere adultere, ont été plus faciles à admettre ce terme de cent quatre-vingt-deux jours, qu'un physicien guidé par la nature seule des choses, & auquel les suites morales & civiles de sa décision sont indifférentes. Chez des femmes mariées, qu'aucune nécessité ne réduit à des fictions, l'erreur peut être dans la maniere de fixer le terme de la conception. L'interuption d'une évacuation naturelle du sexe admet une latitude de trois semaines : & il n'y a que quelques particuliers qui diminuent cette incertitude. Pour les femmes, qui accouchent trop vite pour leur réputation, ou qui sont intéressées à trouver un pere à leur fruit, qu'une autre époque pourroit libérer, leurs témoignages ne trouvent pas de crédit chez un homme qui ne cherche que la vérité.

Le terme le plus avancé de l'*accouchement* paroît être à la fin du septieme mois. Une Princessé d'une maison royale vient d'accoucher le 24 d'octobre 1769, & le 24 mai 1770. En accordant à l'intervalle nécessaire depuis la délivrance jusqu'à la nouvelle conception, seulement quinze jours, il ne reste que deux cents jours d'intervalle entre la conception & la naissance de la princessé née en 1770. C'est l'exemple le plus décisif que nous ayons trouvé d'un *accouchement* qui devance la fin du septieme mois. Pour sept mois accomplis, on convient depuis vingt-deux siecles à l'admettre comme le premier terme assuré de l'*accouchement* naturel, & nous avons devant les yeux des citoyens nés à ce terme, sans qu'il y ait lieu de soupçonner de l'erreur.

Plus on avance vers le neuvieme mois, & plus l'*accouchement* est naturel; & il est difficile de trouver la cause de l'erreur des anciens, qui ont regardé les enfans nés à huit mois, comme plus foibles, & moins propres à vivre que ceux du septieme.

Le terme du neuvieme mois est celui de l'*accouchement* le plus naturel. Ce seroit cependant une rigueur peu fondée, que de

vouloir refuser à ce terme une certaine latitude. Les grands animaux, la cavale surtout, chez laquelle le jour de la conception est assuré, ne mettent pas les petits qu'avec une latitude d'une dizaine de jours. La femme, beaucoup plus sujette aux maladies & aux accidens, & beaucoup plus irréguliere dans sa nourriture, est sujette à bien des causes capables de reculer de quelques jours au delà du 270^e, le jour de la délivrance.

Mais on a étendu cette latitude jusqu'au onzieme, douzieme & dix-huitieme mois & même au delà, & à des termes triples de la durée ordinaire de la grossesse. Les meres qui accouchent plus de neuf mois après la mort de leurs maris, & les femmes que les maris absens n'ont pas revues plus de neuf mois avant leurs couches, ont donné lieu à une infinité de procès sur la légitimité de ces naissances tardives. Les juges, par un effet de leur humanité, ont étendu ce terme à onze & même à treize mois. Des physiciens se sont opposés à ce relâchement, & toute la France a retenti de cette querelle.

Il n'est pas possible de fixer le terme où doit finir cette latitude; que nous avons adoptée; mais la remarque, déjà faite à l'occasion des naissances précoces, revient ici avec plus de force. Il paroît bien plus probable, il est bien plus ordinaire qu'un accident, une violence précipite le terme de la naissance: le retardement ne peut être l'effet que d'une cause lente & continue, & qui empêche ou l'accroissement du fœtus ou l'irritabilité de l'utérus.

La premiere cause existe dans le poulet: nous avons vu très-souvent la poule négligante refuser des soins trop assidus à ses œufs; le froid les a gagnés, le mouvement du cœur en a été affoibli, & nous avons vu des œufs de neuf jours moins avancés que des œufs de six. Rien n'empêche que dans la femme une langueur du corps & de l'ame ne cause de même dans le fœtus un retardement proportionné de son accroissement. Toutes choses égales, une femme moins irritable, plongée dans de profonds chagrins, & dans une indifférence pour toute chose, peut également ressentir avec moins de vivacité les mouvemens du fœtus,

& ne peut se prêter au travail. Les deux causes réunies, la foiblesse & la petitesse du fœtus, & la langueur de la mere, doivent naturellement éloigner le terme de la délivrance.

Mais il doit conser de ces causes, quand la naissance a été retardée d'un mois ou de deux. Il doit y avoir dans la mere cette langueur, ce défaut de sensibilité, & dans le fœtus retardé au de-là du terme naturel, des indices d'un endurcissement plus parfait que n'est celui d'un enfant à terme. Les os du crâne doivent être plus rapprochés, les ongles & les poils plus formés, la voix plus forte, les mouvemens plus robustes. Ce n'est qu'avec ces indices que nous pourrions donner de la confiance aux excuses d'une mere.

Ajoutons ici le développement de la génération du pipa. M. Fermin ayant profité de l'occasion favorable pour voir la délivrance de cet animal, s'est convaincu que le mâle ne prêtoit pas son dos aux œufs: que son dos n'a même que de petites verrues, incapables de loger des embrions; que la femelle a ces verrues grandes & enduites d'une viscosité; que le mâle distribue de ses mains les œufs de la femelle sur son dos, & qu'il les arrose ensuite de sa liqueur fécondante. On a cru jusqu'ici que c'étoit le mâle qui recevoit sur son dos les œufs de la femelle.

La grenouille la plus commune aide aussi le mouvement des œufs; elle comprime pendant quarante jours entiers la femelle, & force les œufs épanchés dans le bas-ventre, d'entrer dans le conduit qui les mene hors du corps de l'animal.

ACCOUCHER, v. n. enfanter. *Accoucher heureusement. Elle a accouché en tel endroit. Elle est accouchée. Accoucher à terme. Accoucher d'un enfant mort. (L)*

ACCOUCHER, v. act. aider à une femme à accoucher. *C'est cette Sage-femme qui a accouché une telle dame. Elle accouche bien. Un Chirurgien accouche mieux qu'une Sage-femme.*

ACCOUCHEUR, s. m. Chirurgien dont le talent principal est d'accoucher les femmes. Ce Chirurgien est un bon *Accoucheur*.

ACCOUCHEUSE, s. f. femme qui fait

profession d'accoucher. *Habile Accoucheuse.* On dit plutôt *Sage-Femme. (L)*

* Il y a des maladies, dit Boerhaave, qui viennent de causes toutes particulieres & qu'il faut bien remarquer, parce qu'elles donnent lieu à une mauvaise conformation. Les principales sont l'imagination de la mere, l'imprudence de l'*Accoucheuse*, &c. Il arrive fort souvent, ajoute son commentateur, Monsieur de la Metrie, « que ces » femmes rendent les corps mous des en- » fans tout difformes, & qu'elles gâtent la » figure de la tête en la maniant trop rude- » ment. Delà tant de fots dont la tête est » mal faite, oblongue ou angulaire, ou » de toute autre forme différente de la na- » turelle. Il vaudroit mieux pour les fem- » mes, ajoute M. de la Metrie, qu'il n'y » eût point d'*Accoucheuses*. L'art des accou- » chemens ne couvient que lorsqu'il y a » quelque obstacle: mais ces femmes n'at- » tendent pas le temps de la nature; elles » déchirent l'*œuf*, & elles arrachent l'en- » fant avant que la femme ait de vraies » douleurs. J'ai vu des enfans dont les » membres ont été luxés dans cette opéra- » tion; d'autres qui en ont eu un bras cassé. » Lorsqu'un membre a été luxé, l'accident » restant inconnu, l'enfant en a pour le » reste de la vie. Lorsqu'il y a fracture, le » raccourcissement du membre l'indique. » Je vous conseille donc, lorsque vous pra- » tiquerez, de réprimer ces téméraires *Ac- » coucheuses.* » *V. Inst. de Boerhaave.*

Je me crois obligé par l'intérêt que tout honnête homme doit prendre à la naissance des citoyens, de déclarer que poussé par une curiosité qui est naturelle à celui qui pense un peu, la curiosité de voir naître l'homme après l'avoir vu mourir tant de fois, je me fis conduire chez une de ces Sages-femmes qui sont des élèves & qui reçoivent des jeunes gens qui cherchent à s'instruire de la matiere des accouchemens, & que je vis là des exemples d'inhumanité qui seroient presque incroyables chez des barbares. Ces Sages-femmes, dans l'espérance d'attirer chez elles un plus grand nombre de spectateurs, & par conséquent de payans, faisoient annoncer par leurs émissaires, qu'elles avoient une femme en travail dont l'enfant viendroit certainement contre na-

ture. On accouroit; & pour ne pas tromper l'attente, elles retournoient l'enfant dans la matrice, & le faisoient venir par les piés. Je n'oserois pas avancer ce fait si je n'en avois pas été témoin plusieurs fois, & si la Sage-femme elle-même n'avoit eu l'imprudence d'en convenir devant moi, lorsque tous les assistans s'étoient retirés. J'invite donc ceux qui sont chargés de veiller aux défordres qui se passent dans la société, d'avoir les yeux sur celui-là.

ACCOUER, v. act. Quand le Veneur court un cerf qui est sur ses fins, & le joint pour lui donner le coup d'épée au défaut de l'épaule, ou lui couper le jarret; on dit, le Veneur vient d'accouer le cerf, ou le cerf est accoué.

* **ACCOUPLE**, f. f. lien dont on attache les chiens de chasse, ou deux à deux, ou quelquefois trois à trois.

ACCOUPEMENT, f. m. jonction du mâle & de la femelle pour la génération. Les animaux s'accouplent de différentes façons, & il y en a plusieurs qui ne s'accouplent point du tout. M. de Buffon nous donne une idée générale de cette variété de la nature dans les II vol. de l'*Histoire naturelle générale & part. avec la description du cabinet du Roi*, pag. 311 & suivantes. Voici ses propres termes :

« La plus grande partie des animaux se » perpétuent par la copulation; cependant » parmi les animaux qui ont des sexes, il » y en a beaucoup qui ne se joignent pas » par une vraie copulation; il semble que » la plupart des oiseaux ne fassent que com- » primer fortement la femelle, comme le » coq, dont la verge quoique double est » fort courte, les moineaux, les pigeons, » &c. D'autres, à la vérité, comme l'au- » truche, le canard, l'oie, &c. ont un » membre d'une grosseur considérable, & » l'intro-mission n'est pas équivoque dans » ces especes: les poissons mâles s'appro- » chent de la femelle dans le temps du » frai; il semble même qu'ils se frottent » ventre contre ventre; car le mâle se re- » tourne quelquefois sur le dos pour ren- » contrer le ventre de la femelle, mais » avec cela il n'y a aucune copulation: le » membre nécessaire à cet acte n'existe pas » & lorsque les poissons mâles s'approchen-

» de si près de la femelle, ce n'est que pour » répandre la liqueur contenue dans leurs » laites sur les œufs que la femelle laisse » couler alors; il semble que ce soit les » œufs qui les attirent plutôt que la femelle; » car si elle cesse de jeter des œufs, le » mâle l'abandonne, & fuit avec ardeur » les œufs que le courant emporte, ou que » le vent disperse: on le voit passer & » repasser cent fois dans tous les endroits » où il y a des œufs: ce n'est furement » pas pour l'amour de la mere qu'il se » donne tous ces mouvemens; il n'est pas » à présumer qu'il la connoisse toujours; » car on le voit répandre sa liqueur sur » tous les œufs qu'il rencontre, & sou- » vent avant que d'avoir rencontré la » femelle.

» Il y a donc des animaux qui ont des » sexes & des parties propres à la copu- » lation, d'autres qui ont aussi des sexes & » qui manquent des parties nécessaires à la » copulation; d'autres, comme les limaçons, » ont des parties propres à la copulation & » ont en même temps les deux sexes; d'au- » tres, comme les pucerons, n'ont point » de sexes, sont également peres ou meres, » & engendrent d'eux-mêmes & sans co- » pulation, quoiqu'ils s'accouplent aussi » quand il leur plaît, sans qu'on puisse » savoir trop pourquoi, ou pour mieux » dire, sans qu'on puisse savoir si cet ac- » couplement est une conjonction de sexes, » puisqu'ils en paroissent tous également » privés ou également pourvus; à moins » qu'on ne veuille supposer que la nature » a voulu renfermer dans l'individu de cette » petite bête plus de faculté pour la géné- » ration que dans aucune autre espece d'a- » nimal, & qu'elle lui aura accordé non » seulement la puissance de se reproduire » tout seul, mais encore le moyen de pou- » voir aussi se multiplier par la communi- » cation d'un autre individu. »

Et à la page 313. « Presque tous les » animaux, à l'exception de l'homme, ont » chaque année des temps marqués pour » la génération: le printemps est pour » les oiseaux la saison de leurs amours; » celle du frai des carpes & de plusieurs » autres especes de poissons est le temps » de la plus grande chaleur de l'année, »

» comme aux mois de Juin & d'Août :
 » celle du frai des brochets, des barbeaux
 » & d'autres especes de poissons, est au
 » printemps; les chats se cherchent au mois
 » de Janvier, au mois de Mai, & au mois
 » de Septembre; les chevreuils au mois de
 » Décembre; les loups & les renards en
 » Janvier; les chevaux en été; les cerfs
 » au mois de Septembre & Octobre; pres-
 » que tous les insectes ne se joignent qu'en
 » automne, &c. Les uns, comme ces der-
 » niers, semblent s'épuiser totalement par
 » l'acte de la génération, & en effet ils
 » meurent peu de temps après, comme
 » l'on voit mourir au bout de quelques
 » jours les papillons qui produisent les
 » vers à soie, d'autres ne s'épuisent pas
 » jusqu'à l'extinction de la vie, mais ils
 » deviennent comme les cerfs d'une mai-
 » greur extrême & d'une grande foiblesse,
 » & il leur faut un temps considérable
 » pour réparer la perte qu'ils ont faite de
 » leur substance organique; d'autres s'épui-
 » sent encore moins & sont en état d'en-
 » gendrer plus souvent; d'autres enfin,
 » comme l'homme, ne s'épuisent point du
 » tout, ou du moins sont en état de répa-
 » rer promptement la perte qu'ils ont faite,
 » & ils sont aussi en tout temps en état d'en-
 » gendrer, cela dépend uniquement de la
 » constitution particulière des organes de
 » ces animaux: les grandes limites que la
 » nature a mises dans la maniere d'exister,
 » se trouvent toutes aussi étendues dans la
 » maniere de prendre & de digérer la
 » nourriture, dans les moyens de la rendre
 » ou de la garder, dans ceux de la séparer
 » & d'en tirer les molécules organiques
 » nécessaires à la reproduction; & par-tout
 » nous trouverons toujours que tout ce qui
 » peut être est». (1)

Pour traiter avec ordre cette partie im-
 portante de l'histoire naturelle des animaux,
 il faut commencer par les animaux les plus
 simples, & s'élever peu-à-peu aux ani-
 maux les plus composés.

Nous n'admettons pas la génération équi-
 voque; & nous ne croyons pas que des
 animaux naissent par une simple végétation
 d'une matiere tombée en pourriture. Nous
 aurons occasion de nous étendre sur cette
 question, & de dire nos raisons.

Tous les animaux, autant que nous en
 connoissons la nature, tirent leur origine
 d'un animal semblable à eux, ou qui leur
 a été semblable; mais la maniere dont le
 nouvel animal se forme de l'ancien, est
 très-différente dans les différentes classes
 d'animaux.

Les animaux les plus simples multiplient
 à la maniere des plantes. Ils se divisent,
 & leurs parties se forment & deviennent
 de nouveaux animaux. Tels sont plusieurs
 polypes cylindriques, ovales ou en cloche;
 ils se partagent en deux, chaque partie se
 divise encore, & chaque fraction redevient
 un animal. Tels sont les animaux des in-
 fusions, selon M. Needham: telle est ap-
 paremment la multiplication du tœnia. Ces
 animaux sont extrêmement simples & simi-
 laires; ils sont tous de la classe aquatique,
 & leur vie est bornée à l'eau dans laquelle
 ils nagent, ou du moins dans laquelle
 ils rampent; car le polype de Trembley ne
 nage point.

Ce dernier polype se multiplie à-peu-près
 de même; il est vrai qu'il a des bras, mais
 ces bras sont de la même nature que son
 tronc. Il ne paroît qu'un intestin, dont la
 membrane est gélatineuse, irritable & vi-
 vante. Il se multiplie par une branche, qui
 sort de son corps, & qui redevient un
 animal à plusieurs cornes. Le nouveau
 polype est attaché pendant quelque temps
 au corps de sa mere; plus parfait, il s'en
 détache, & fait bande à part. Presque
 toutes les corallines & les plantes de la classe
 des coraux sont habitées par des animaux
 de cette espece. Tous ces animaux se refusent
 à toute distinction de sexe; chaque
 individu produit, sans être fécondé par un
 autre. Ils n'ont point d'œufs. L'œuf diffère
 de l'animal; c'est une enveloppe différente
 de l'animal, que celui-ci quitte quand il a
 atteint sa maturité.

Les étoiles marines, les ourfins, les
 glands de mer, paroissent être de la classe
 des polypes. Ces animaux possèdent le
 privilège de réparer leurs pertes; mais on
 ignore jusques ici la maniere dont ils se
 multiplient.

D'autres animaux microscopiques, &
 sur-tout le protée, dont M. Joblot a donné
 tant de figures différentes, & l'animal à

boule de Rœsel, accouchent, d'une manière un peu différente, de leurs petits. On voit dans l'intérieur de l'animal l'embryon tout formé; au lieu que celui des polypes n'est qu'un tubercule, qui sort de la surface. La mere s'ouvre; & des animaux très-simples, qui lui sont parfaitement semblables, sortent de la cavité unique de son corps. Ces animaux commencent à se rapprocher des ovipares, ou des animaux qui engendrent sans mâle un animal qui leur est semblable.

L'animal à roue & quelques polypes font un pas de plus pour atteindre les ovipares; ils multiplient à la vérité par des rejetons, mais ils ont en même temps des œufs. Les fertulaires font de la même classe.

Un grand nombre d'animaux marins engendrent de véritables œufs, sans avoir de mâle, & sans avoir des organes des deux sexes. On ne connoît pas d'autre génération aux hydres, à la mentule marine, à plusieurs coquillages; on trouve à tous les individus des œufs, avec l'embryon qui y est renfermé, sans vésicules feminales. Tous ces animaux sont généralement plus composés que les classes précédentes; on y distingue des muscles, un estomac & des intestins; il y en a même dans lesquels on distingue le cœur. La puce d'eau, qui est couverte d'une écaille, est de cette classe; & cependant tous les individus sont femelles & ovipares.

Arrêtons-nous ici un moment. Un vaste nombre d'animaux, à la vérité tous aquatiques, fait se multiplier sans le secours du mâle. Ce sexe n'est donc pas d'une nécessité absolue pour la conservation de l'espèce; & la nature fait l'art de multiplier les animaux en plusieurs manières différentes, sans qu'il soit nécessaire d'aider le développement des embryons par une liqueur fécondante: c'est donc le sexe féminin qu'elle emploie essentiellement à la multiplication des animaux. Nous appelons femelle, l'animal d'où sort ou l'embryon, ou l'œuf dans lequel l'embryon est enfermé.

Les coquillages commencent à donner l'exemple des deux sexes, réunis à la vérité dans le même animal. La plus grande

partie a des œufs, dans lesquels on aperçoit les embryons & même leurs coquilles; mais outre ces œufs, ils ont des vésicules féminales, dont la liqueur fécondante peut s'épancher sur ces œufs: on a même cru voir les animalcules de cette liqueur. Les moules, les huîtres, & plusieurs coquillages peu mobiles font de cette espèce.

Une nouvelle partie, qui fait dans les classes suivantes le principal organe de l'accouplement, commence à s'introduire dans les animaux dont nous allons parler. C'est celle qui caractérise le mâle; non pas uniquement parce qu'elle est le canal de la liqueur fécondante, mais parce qu'elle s'introduit dans une cavité proportionnelle de la femelle, non pour y répandre sa liqueur, mais souvent uniquement pour être l'organe du plaisir, & pour exciter dans la femelle une émotion nécessaire pour faire sortir les œufs de l'ovaire. Mais il est essentiel, pour qu'un animal puisse porter le titre de mâle, que cette liqueur vienne de lui, & que les œufs en soient arrosés, soit que ce soit dans l'ovaire même, soit que cette fécondation ne se fasse que sur des œufs déjà sortis de la mere, soit d'ailleurs que cette liqueur passe par l'organe de la volupté, soit qu'elle s'épanche simplement d'un canal fémental, qui ne forte pas du corps de l'animal.

Il y a bien sûrement un nombre considérable de coquillages & d'animaux hermaphrodites, doués des deux sexes, jouissant des organes femelles d'un autre animal de leur espèce, dans le temps qu'ils offrent aux organes mâles de ce même animal la jouissance de leurs organes femelles: c'est ici que commence l'accouplement. On en doit la connoissance à la patience infatigable de Swammerdam. Les limaçons, les buccins, les nacres de perle, une partie des puces d'eau, plusieurs coquillages, font de cette classe.

Il y a parmi cette classe, des animaux dont l'accouplement est très-composé, & dont plusieurs individus sont attachés entr'eux par les chaînes du plaisir. Tel est le coquillage que M. Adanson nomme *corel*; tels sont en partie les buccins. Les animaux placés au milieu du groupe jouissent des deux manières; les plus extérieurs sont

moins heureux, & ne sentent le plaisir que par un seul sexe.

Le lievre marin est androgyne; mais il ne jouit de l'organe mâle, que pour exciter la liqueur féminale de l'épididyme, & pour la répandre par l'ovaire.

Bientôt les sexes cessent d'être confondus dans le même individu.

Dans chaque espece des animaux dont nous allons parler, il y a des individus qui fournissent uniquement la liqueur fécondante, & d'autres individus n'ont que les œufs, qui doivent être fécondés par cette même liqueur. Plusieurs coquillages, presque tous les poissons, & une partie des quadrupèdes à sang froid, ont des individus absolument mâles, & d'autres uniquement femelles, mais sans organe extérieur de plaisir. Leur liqueur féminale s'épanche sans canal apparent au dehors, & féconde les œufs de la femelle, déjà sortis du corps de la femelle; & sans ce mélange, les œufs ne donnent jamais de fœtus. Ces animaux connoissent cependant les attraits de l'amour; les poissons mâles suivent avec fureur les femelles prêtes à répandre leurs œufs; ils s'exposent à la mort même pour les atteindre, pour se frotter contr'elles, & pour arroser leurs œufs de la liqueur fécondante, que le plaisir leur a fait répandre, & dont ils étoient remplis. On a prétendu que ces poissons ne cherchent point les femelles, & qu'ils ne s'attachent qu'aux œufs; mais d'autres naturalistes ont vu le frottement voluptueux des deux sexes. Plusieurs mâles suivent certainement la même femelle, & ne la suivroient pas, s'ils n'en espéroient du plaisir. Il y a même des poissons que la nature a doués d'un organe particulier pour s'attacher à la femelle. Il est vrai que dans les poissons la force fécondante de la liqueur du mâle subsiste long-temps; & M. de Weltheim est parvenu à se procurer des saumons, en mettant dans un vase, rempli d'eau & fourni de sable, le sperme du mâle avec les œufs de la femelle. J'en insiste d'autant moins sur l'expérience de M. Sran qui a cru voir dans cet animal l'organe fécondateur.

Il y a plusieurs remarques à faire sur cette classe. Comme elle a généralement deux ovaires & deux pénis, ils arrive assez fré-

quemment que les poissons soient hermaphrodites, femelles d'un côté, mâles de l'autre.

Il y a d'ailleurs dans les insectes un sexe différent de celui des autres classes. Différentes especes d'abeilles & les fourmis, tous insectes sociables, ont des femelles en très-petit nombre, des mâles un peu plus nombreux, & un peuple entier d'individus sans sexe. On a voulu prendre les abeilles ouvrières pour des femelles imparfaites; on a même cru avoir découvert des manœuvres propres à en aider le développement, à la faveur desquelles ces ouvriers se perfectionnent & deviennent des femelles. Mais ces procédés n'ont pas réussi à des personnes intelligentes, & ils manquent de probabilité. L'analogie n'offre aucun exemple de femelle, dont les organes particulières à son sexe ne paroissent pas aussi-tôt qu'elle est née.

Il nous reste à parler des animaux dont les individus n'ont qu'un sexe, mais qui l'ont complet. L'organe du plaisir se trouve ici dans tous les mâles. Si dans quelques oiseaux on a peine à l'appercevoir, c'est qu'ils sont trop petits: il est très-visible dans les grands oiseaux. Cet organe est dans cette classe le canal de la liqueur fécondante; il l'introduit dans l'organe de la femelle, fait pour le recevoir, & il la répand dans l'intérieur de cet organe femelle; car on n'est pas bien sûr encore de la place exacte à laquelle cette liqueur peut parvenir. Les animaux s'aquittent de cette fonction si nécessaire avec enthousiasme. Une sagesse supérieure récompense une fonction nécessaire pour la conservation de l'espece, par une volupté supérieure à toutes les autres.

Suivons cette action dans quelques-unes de ces variétés. La nature est sage & de sang froid; ce qui, pour le vulgaire, est un objet de badinage, a chez elle une dignité proportionnée à son importance.

Dans le mâle, du moins dans le quadrupède, c'est la présence d'une quantité suffisante de liqueur fécondante, qui produit la passion avec laquelle il poursuit & subjugué la femelle. Un sentiment obscur le force à chercher ce plaisir, lors même qu'il n'en connoît pas encore la douceur par l'expérience. C'est presque toujours le

mâle qui poursuit la femelle : cela est dans l'ordre. Le mâle ne fournit que la liqueur fécondante ; s'il n'en a pas une quantité suffisante à fournir, l'accouplement est sans utilité, & la nature vit toujours à l'utile. C'est donc le mâle seul qui sent sa force ; il n'attaque la femelle que sur ce sentiment. Si c'étoit elle qui poursuivît le mâle, elle le trouveroit souvent hors d'état de la satisfaire, & de remplir les vues de la nature. Aussi la femelle, quoique subjuguée elle-même par des desirs, & par une inflammation dans le vagin, ne se prête-t-elle qu'avec quelque peine aux efforts du mâle.

La nature emploie une autre précaution, pour que l'accouplement soit toujours efficace. Les femelles ne sentent généralement qu'une fois l'année cette inflammation, qui excite leurs desirs. C'est alors que leur ovaire est à son point de maturité, & qu'une ou plusieurs de ses vésicules gonflées est prête à se rompre par l'effort de l'accouplement, & à répandre dans la trompe la matière dont l'embryon se forme. Le mâle est averti, par la nature, de cet état le seul dans lequel l'accouplement répond à ses desseins. Des exhalaisons remarquées par le mâle de la même espèce, & sensibles à lui seul, l'enflamment, & le forcent à chercher la femelle pour l'accouplement, dans le moment qu'il ne peut qu'être fécond. Ces exhalaisons mettent le mâle en fureur ; il expose sa vie pour jouir. Le temps de l'inflammation passagère de l'organe de la femelle est-il passé, le mâle est aussi indifférent pour elle, que pour un animal d'une autre espèce.

Le désir de l'accouplement ne domine l'animal, que lorsqu'il est en état de répondre aux vues de la nature, par la quantité de liqueur séminale nécessaire. La femelle ne sent ces feux inconnus, qui la forcent à admettre le mâle que lorsque son ovaire est dans un état capable de concevoir. Les animaux trop jeunes & trop vieux ne désirent plus l'accouplement. Un ordre exact regne jusques dans les fureurs de l'instinct.

Dans les classes d'animaux dont les mâles surpassent le nombre des femelles, c'est la femelle qui sollicite l'accouplement. Elle

ne pourroit pas suffire à ce grand nombre de mâles s'ils avoient la même ardeur qu'ils ont dans les autres classes ; elle en seroit excédée, & peut-être y perdrait-elle la vie. Elle évite cet inconvénient, en ne recherchant le mâle qu'autant que ses desirs, toujours proportionnés à ses forces, le lui permettent & le lui conseillent.

Plus un animal est lent, & plus son accouplement a de durée. Les limaçons sont accouplés pendant plusieurs heures. Plus l'animal est vif, & moins le moment critique dure. Il est extrêmement court chez les oiseaux.

Nous n'entrons pas dans le détail des moyens dont la nature se sert pour favoriser l'accouplement. Dans la plus grande partie des animaux, les organes des deux sexes sont disposés d'une manière à se répondre : quand ils ne se répondent pas, elle leur enseigne la manière de se joindre. La demoiselle femelle a cet organe placé à la queue, & le mâle à l'extrémité du corselet ; mais elle se prête & se recourbe, jusqu'à ce que les organes puissent se joindre. Plusieurs insectes sont sortis de leur corps l'organe femelle, qui vient s'offrir à celui du mâle. Aristote a connu cet excès de facilité dans ces femelles des insectes. (H. D. G.)

ACCOUPEMENT, s'entend en Architecture, de la manière d'espacer les colonnes le plus près les unes des autres qu'il est possible, en évitant néanmoins la pénétration des bases & des chapiteaux, comme au portail des minimes par Mansard. De tous les ordres, le dorique est le plus difficile à accoupler, à cause de la distribution des métopes, de la frise, de son entablement ; lesquels, selon le système des anciens, doivent être quarrés, quoique plusieurs Architectes modernes aient négligé ce précepte, tels que Desbrosses à St. Gervais & au Luxembourg, & le Mercier au Palais-royal. (I)

ACCOUPLER, v. act. apparier ensemble le mâle & la femelle. Voy. ACCOUPLEMENT. (L)

ACCOUPLER, terme de rivière, c'est lier plusieurs bateaux ensemble.

ACCOUPLER, en terme d'Agriculture, signifie attacher deux bœufs sous un même

joug à une charrue ou à une charette. Il faut qu'ils soient de même corps & de même force ; autrement le plus foible ruinerait le plus fort. Il y a des pays où on les attache par les cornes ; en d'autres pays on les attache par le cou : on prétend que cette dernière méthode est meilleure , parce que ces animaux ainsi attachés ont plus de force. Ils doivent être *accouplés* ferrés , afin qu'ils tirent également. (†)

ACCOUPLER. On dit au triéstrac *accoupler ses dames*. C'est proprement les disposer deux à deux sur une fleche. Voyez **DAMES**.

ACCOURCIR la bride dans sa main , c'est une action par laquelle le cavalier , après avoir tiré vers lui les rênes de la bride , en les prenant par le bout où est le bouton avec la main droite , les reprend ensuite avec la gauche qu'il avoit ouverte tant soit peu , pour laisser couler les rênes pendant qu'il les tiroit à lui. (V)

ACCOURCIR le trait , terme de Chasse , c'est le déployer à demi ou tout-à-fait pour tenir le limier.

ACCOURSE , f. f. terme de Marine , c'est le passage qu'on laisse au fond de cale dans le milieu & des deux côtés du vaisseau , pour aller de la poupe à la proue le long du vaisseau. (Z)

ACCOUTREMENT , f. m. vieux mot qui signifie *parure* , *ajustement*. Il signifioit aussi l'*habillement* & *équipage* militaire d'un soldat , d'un chevalier , d'un gentilhomme.

Quelques auteurs font venir ce mot de *Pallemand custer* , d'où l'on a fait *coître* , qui est encore en usage dans quelques cathédrales de France , & entr'autres dans celle de Bayeux , pour signifier un *sacristain* ou *officier* qui a soin de parer l'autel ou l'église. D'autres le font venir du mot *acculturare* , qui dans la basse latinité équivoit à *culturam dare* ou *ornare*. Quoi qu'il en soit , ce terme est suranné , & n'est plus d'usage que dans la conversation ou dans le style familier. (G)

ACCOUTUMER un cheval , c'est le fliler , le faire à quelque exercice ou à quelque bruit que ce soit , pour qu'il n'en ait point peur. (V)

ACCRETION , f. f. en Médecine , voyez **ACCROISSEMENT**.

ACCROCHEMENT , f. m. parmi les *Horlogers* , signifie un vice de l'échappement qui fait arrêter l'horloge. Il vient de ce qu'une dent de la roue de rencontre s'appuie sur une palette avant que son opposée ait échappé de dessus l'autre palette. Cet accident arrive aux montres dont l'échappement est trop juste ou mal fait , & à celles dont les trous des pivots du balancier , ceux de la roue de rencontre , & les pointes des dents de cette roue , ont souffert beaucoup d'usure.

On dit qu'une montre a une feinte d'*accrochement* , lorsque les dents opposées de sa roue de rencontre touchent en échappant les deux palettes en même temps , mais si légèrement qu'elles ne font , pour ainsi dire , que frotter sur la palette , qui échappe , & que cela n'est pas assez considérable pour la faire arrêter. Voy. **ECHAPPEMENT**. (T)

ACCROCHER , v. a. (*Marine*.) c'est arrêter , saisir , attacher quelque chose à un croc ou avec un croc. L'usage , dans la marine , a fait *crocher* ; & le mot *accrocher* ne s'emploie guere que pour exprimer la chose suivante.

Accrocher signifie jeter les grappins à bord d'un vaisseau ennemi que l'on veut aborder. (Voyez ci - devant **ABORDAGE**.) Les grappins doivent tenir à une chaîne de quelques brasses de longueur ; & l'autre extrémité de cette chaîne doit se terminer par un anneau , sur lequel on frappe un bon cordage que l'on garnit au cabestan , ou que l'on roidit à force de bras , pour faire joindre les vaisseaux & les tenir liés ensemble , lorsque les grappins ont saisi quelque chose de solide. On élève un grappin , ainsi préparé , au bout de chacune des deux basses vergues du vaisseau , & l'on y tient suspendu par une corde en simple , frappée sur une de ses pattes , & passée dans une des poulies qui sont à l'extrémité des vergues. Lorsqu'on veut faire tomber le grappin à bord de l'ennemi , on attend que les vaisseaux soient abordés & que les vergues se croisent , & on file & bande cette seconde corde , qui doit pouvoir servir aussi à rebiffer le grappin , s'il n'avoit rien accroché. Il n'est pas toujours nécessaire que les vergues se croisent pour *accrocher* l'ennemi ; on peut

le faire à l'aide des deux cordes, & du balancement que les gens adroits & au fait savent leur donner, quoique jamais on n'aborde, pour peu que la mer soit agitée, à cause du risque mutuel que courroient les vaisseaux de s'écraser ou de s'endommager : cependant il y a toujours, en plaine mer, un mouvement dont on peut encore profiter pour l'élanement des grappins.

Le plus souvent on ne place des grappins que d'un seul bord ; mais il faut alors que tout soit disposé pour les pouvoir passer facilement & promptement d'un bord à l'autre. On doit aussi en préparer de rechange, pour le cas où les premiers viendroient à manquer. Les deux cordes, telles qu'on vient de les représenter, peuvent descendre sur le pont d'une manière directe à leur situation ; mais on peut aussi, si l'on craignoit qu'elles ne gênassent pour la manœuvre, & pour les exposer moins à être coupées, les prolonger sur les vergues, jusqu'au moment d'accrocher, & les faire descendre le long du grand mât. La plus foible ou celle qui tient le grappin suspendu au bout de la vergue peut même avoir cette position à demeure, en passant dans une poulie placée vers le milieu de la vergue & dans laquelle elle essuieroit peu de frottement : pour l'autre, elle ne doit tenir sur la vergue, que par un simple amarrage de fil de caret que l'on puisse rompre facilement.

Outre ces grappins du bout des vergues, on en place de légers sur le passé-avant & les gaillards, également garnis de chaîne, & faits pour être lancés à la main, à bord & dans les manœuvres de l'ennemi. (*M. le Chevalier DE LA COUDRAYE.*)

ACCROISSANCE, f. f. Voyez ACROISSEMENT.

* ACCROISSEMENT, f. m. (*Algebre.*) On appelle *calcul des accroissemens* celui où l'on considère les rapports des quantités après qu'elles sont formées, c'est-à-dire où l'on emploie des quantités finies au lieu des quantités infiniment petites. *Dict. de l'Ingén.*

ACCROISSEMENT, en Droit, est l'adjec-tion & la réunion d'une portion devenue vacante à celle qui est déjà possédée par quelqu'un. Voyez ACCESSION.

Dans le droit civil un legs fait à deux personnes conjointes, *tam re quam verbis*, tombe tout entier par droit d'accroissement à celui des deux légataires qui survit au testateur, si l'un des deux est mort auparavant. L'alluvion est une autre espèce d'accroissement. Voyez ALLUVION. (H)

ACCROISSEMENT, en Physique, se dit de l'augmentation d'un corps organisé qui croit par de nouvelles parties qui s'y ajoutent.

L'accroissement est de deux sortes : l'un consiste dans une simple apposition extérieure de nouvelle matière ; c'est ce qu'on nomme autrement *juxta-position*, & c'est ainsi, selon plusieurs Physiciens, que croissent les pierres, les coquilles, &c. Voyez PIERRE & COQUILLE.

L'autre se fait par un fluide qui est reçu dans des vaisseaux & qui y étant porté peu-à-peu, s'attache à leurs parois ; c'est ce qu'on appelle *intus-susception* & c'est ainsi, selon les mêmes auteurs, que croissent les animaux & les plantes. Voyez PLANTE ANIMAL ; Voyez aussi VÉGÉTATION & NUTRITION. (O)

ACCROISSEMENT, action par laquelle les pertes du corps sont plus que compensées par la nutrition. Voy. NUTRITION.

§ ACCROISSEMENT, (*Economie animale.*) L'animal commence à croître dès les premiers momens de son existence. Le poulet fait partie du jaune dans l'ovaire de sa mère ; il y existe en tout temps, puisque la membrane du jaune se continue avec le canal vitellin, & que ce canal est la continuation des intestins de l'embryon.

On trouve dans l'ovaire de la poule, des œufs de toute grandeur : les plus gros ont été petits ; ils se sont accrus sans le secours du mâle, & dans une poule privée de toute communication avec le coq. Le fœtus, inséparablement attaché au jaune, s'est donc accru avec lui, même avant que le mâle eût répandu dans l'utérus de la poule la liqueur qui force le développement du poulet. Cet embryon étoit absolument invisible, & d'une petitesse dont nous ne connoissons pas le terme, dans l'œuf à peine visible lui-même : car cet embryon est apparemment à l'œuf parvenu à sa grandeur naturelle

naturelle, dans la même proportion qu'il avoit à l'œuf visible. Ce fait mene à une conséquence importante.

Si le cœur est l'unique agent de l'accroissement, comme nous allons le démontrer, le cœur du poulet a donc agi avant les approches du mâle, & dans l'œuf presque invisible renfermé dans l'ovaire de la poule vierge : c'est la pulsation de ce petit cœur qui a porté successivement le fœtus à un accroissement proportionné à celui de l'œuf dont il fait partie.

Cet accroissement est lent : il devient rapide par l'irritation que la liqueur fécondante cause dans le cœur de l'embryon. Tout combiné, il est extrêmement probable que la partie volatile de la liqueur du mâle est, à l'égard du cœur, le stimulus le plus efficace. Cet organe redouble ses pulsations, quand il est irrité par la chaleur, par l'air, par l'eau même. La force irritante des parties volatiles de la liqueur fécondante du mâle est prouvée, par la force supérieure des animaux entiers, comparés à ceux qu'on a privés des organes qui préparent cette liqueur ; par l'épanouissement des cornes dans plusieurs animaux, & de la barbe dans l'homme ; par l'état de vigueur dans lequel l'abondance de cette liqueur met les parties génitales ; par les phénomènes même de l'amour, toujours physique dans le fond, & dont le premier effet est l'accélération du mouvement du cœur, déjà aperçu par Descartes.

L'accroissement du fœtus, animé par le secours du mâle, devient très-considérable. Le cœur lui-même, jusqu'ici invisible, commence à paroître depuis l'heure douzième de l'incubation. Les premières vingt-quatre heures de cette douce chaleur, portent l'embryon au delà même du quadruple de sa grandeur. On ne sauroit donner plus de quatre centièmes de pouce au fœtus qui n'a pas encore joui des avantages de l'incubation, & il en a dix-huit à la fin des vingt-quatre heures.

Pour donner une idée de l'accroissement de l'animal, nous nous servons de celui du poulet, parce que c'est le seul fœtus dont nous avons les époques & les mesures. On ne découvre que fort tard l'embryon du quadrupède, & on n'a pas encore assez

d'observations pour former l'échelle de ses accroissemens. Pour l'espèce humaine, nous n'avons presque aucune certitude sur ses premiers commencemens : le jour de la conception n'est presque jamais bien connu ; & les occasions de fixer les accroissemens des premiers trente jours sont si rares, qu'on ne peut donner aucune confiance aux mesures que quelques auteurs ont cru assigner au fœtus dans ces premiers temps de sa vie. Les accroissemens du fœtus quadrupède sont très-lents pendant les premiers vingt jours : à peine l'embryon d'une chevre est-il visible le dix-huitième jour ; au lieu que le poulet passe, à cet âge, la longueur de trois pouces. Le vingt & unième jour le poulet est long de quatre pouces. Si sa première longueur a été de quatre centièmes, l'accroissement de ces vingt & un jours a donc porté le fœtus à une longueur cent fois plus grande ; & l'accroissement entier étant comme le cube de ce nombre, est d'un 1000000 de fois le poids original d'un fœtus qui vient d'être soumis à l'incubation. Cet accroissement rapide n'a pas été distribué également ; le plus grand accroissement a été celui du premier jour ; il a diminué de vitesse, à mesure que le poulet s'est approché de sa maturité : l'accroissement des premières vingt-quatre heures a été exactement du quatre-vingt-huituple ; celui des secondes vingt-quatre heures, du quintuple ; & le dernier jour, il n'est plus que de 5 à 6.

Exposé à l'air & privé de la chaleur favorable de l'incubation, le poulet ne grandit plus que lentement ; & l'accroissement des premiers quarante jours de sa vie, ne surpasse pas l'accroissement moyen d'un seul jour de l'incubation.

Le fœtus humain, évalué à sa conception à $\frac{1}{100}$ de grain, se trouve, le jour de sa naissance, peser 48640 grains, ce qui feroit l'accroissement entier de deux cents soixante & dix jours, de 4,864,000 fois la grandeur originale, trois fois moins rapide que l'accroissement du poulet, puisque le fœtus humain a eu à-peu-près treize fois plus de temps pour croître.

Ce calcul n'est pas exact & ne sauroit l'être. Il est impossible, d'un côté, de déterminer la grandeur de l'embryon qui vient

d'être conçu ; & de l'autre, le poulet, soumis à l'incubation, a presque toujours été conçu quelques jours auparavant, & a pris une partie de son *accroissement* avant d'être sorti de la poule.

La longueur de l'homme qui vient de naître, peut-être mise à 18 pouces. Elle est de 72 pouces dans un jeune homme de vingt-cinq ans d'une taille avantageuse. Ces vingt-cinq années n'ont produit qu'environ de vingtuple du poids, si l'on met celui du nouveau né à 8 livres & celui de l'homme fait à 160. En répartissant cet *accroissement* sur les vingt-cinq années qu'il a exigées, l'*accroissement* moyen d'un jeune homme sera de $\frac{2}{5}$ du poids original. Il est vrai que la nature ne distribue pas cet *accroissement* avec égalité ; l'enfant a 36 pouces à trois ans ; il en a 45 à dix ans, 56 à treize, & 60 à dix-huit. L'*accroissement* devient graduellement plus lent, jusqu'à ce que l'homme ait atteint la taille qu'il ne passe jamais : car nous ne trouvons pas d'exemple d'hommes qui aient grandi après vingt-cinq ans.

Cet *accroissement* est très-inégal dans les parties du corps humain. On peut, sans craindre de se tromper, se servir, dans les commencemens de l'animal, des expériences faites sur le poulet. Rien n'est plus semblable que l'embryon d'un oiseau & celui du quadrupède ; & si l'homme en diffère, c'est uniquement par la grandeur de la tête, par laquelle le poulet lui ressemble plus que le quadrupède.

L'embryon du poulet qui commence à devenir visible, n'est presque que tête & cœur : tout ce qui est sous le cœur ne forme qu'un filet très-mince, quand on le sépare de l'amnios : car les auteurs ont généralement confondu cette partie inférieure du corps du poulet, avec l'amnios qui en fait la gaine.

Dans l'homme nouveau-né, la tête est au reste du corps comme 1 à 3 : elle est comme 1 à 8, 9 & 10 dans l'adulte.

L'*accroissement* de la tête du fœtus visible est donc plus petit que celui de l'abdomen du bassin & des extrémités : le cœur s'accroît de même moins vite que le foie ; il est plu grand que lui dans le poulet de 120 heures d'incubation, dans la raison de 4 à

3. Il est trois fois plus petit que le foie dans l'homme adulte. Le cœur, dans le fœtus, est au corps entier comme le cube de 12 à celui de 72, au cœur de l'homme fait comme 12 à 800 ; il est quatre fois plus grand dans le fœtus que dans l'adulte, en comparaison du reste du corps. Cette grandeur supérieure du cœur est une des causes principales de l'*accroissement* rapide du fœtus.

Les yeux sont extrêmement grands dans le fœtus. Le poumon est le plus petit des viscères ; il ne devient visible qu'à 120 heures complètes : il n'a alors qu'une ligne de longueur, en y comprenant la membrane qui le renferme, & qu'on n'en distingue pas encore : son *accroissement* est rapide dans la suite ; dès le vingt & unième jour, la longueur du poumon passe les quatre dixièmes d'un pouce.

Le bassin est très-petit dans le fœtus humain ; aussi l'utérus & la vessie s'élevèrent-ils considérablement au dessus de ses bords supérieurs. Il s'élargit & s'approfondit incontinent après la naissance, & reçoit, du temps de la puberté, ces viscères dans sa capacité.

Les extrémités, invisibles dans les trois premiers jours de l'incubation, & dans les embryons des brebis au dessous du vingtième jour, sont courtes encore dans le fœtus humain qui vient de naître. Leur proportion au reste du corps s'augmente ensuite, & les jambes acquièrent la moitié de sa longueur. Dans l'œuf, le femur passe, depuis le sixième jour jusqu'au vingt & unième, de la longueur de 8 centième à celle de 75. Il est neuf fois plus grand à la fin de ces quinze jours, dans le temps que les *accroissements* de la tête & du cœur sont très-médiocres.

Les *accroissements* des os suivent les mêmes règles que ceux du reste du corps. Ils commencent à paroître le sixième jour de l'incubation, & le femur avec le tibia, sont parfaitement formés, quoique dans un état gélatineux, à 125 heures. Le femur a alors huit centièmes de pouces de longueur : le tibia un peu davantage. Le 21 le femur en a 83, il est devenu dix fois plus long & mille fois plus pesant dans moins de seize jours. De là au trente-sixième jour, après que le poulet est éclos,

Le fémur a acquis une longueur de 202 centièmes, ce qui fait pour chaque jour, du poulet éclos, un *accroissement* qui est à celui du temps de l'incubation comme 1 à 50. Le reste de la vie d'une poule triple cette longueur.

La membrane ombilicale du poulet, qu'on a prise autrefois pour l'allantoïde, a des *accroissements* beaucoup plus rapides. Elle commence à paroître le troisième jour de l'incubation; elle ressemble alors à une vessie vasculaire, soutenue par un péduncule. Son plus grand diamètre est alors de 11 centièmes de pouce. Elle a jusqu'à 158 de ces centièmes le sixième jour. Vers la fin de l'incubation elle occupe l'œuf entier; elle renferme également le blanc & le jaune. Son *accroissement* en longueur est plus grand que celui du fœtus, mais elle n'acquiert pas autant de masse.

La figure veineuse occupe une partie de l'enveloppe du jaune; elle présente le coup-d'œil le plus agréable, & elle est formée par un réseau de vaisseaux terminé par un orle de cercles veineux. Elle est annoncée par des taches jaunes, qui forment un arc de cercle, & qui ferment un espace dès la trente-sixième heure de l'incubation: le diamètre en est alors de 35 centièmes: elle est rouge & de 52 centièmes à la fin du second jour: à la fin du troisième jour le grand diamètre est de 112 centièmes; à la fin du huitième de deux pouces; sa longueur est alors six fois plus grande qu'à 36 heures. Mais cette membrane a un point de rebroussement. Elle diminue continuellement depuis la fin du huitième jour, & disparaît presque entièrement le vingtième jour.

Il y a dans l'homme & dans les animaux des *accroissements* particuliers qui n'ont lieu qu'à certaines époques. Tel est l'*accroissement* de la barbe, celui des cornes du cerf, l'enflure du sein, celle des vésicules de l'ovaire, de l'utérus après la conception, des dents dans les premières années de l'enfance.

Il y en a d'autres qui n'ont lieu dans l'homme que par une maladie. Les gonflemens des glandes lymphatiques de la gorge, du mésentère, celui de la glande thyroïde dans le goître, les tumeurs de toute espèce,

les squirrhes, les enflures causées par l'air, par une liqueur épanchée, & ces *accroissements* vicieux étendent peu-à-peu la peau, les membranes, & sur-tout les vaisseaux. Les artères & les veines d'une tumeur adipeuse deviennent d'un diamètre prodigieux;

Après l'énumération des *accroissements* que nous avons exposés avec beaucoup de réserve & de brièveté, nous allons tâcher de développer les causes & le mécanisme dont elles dépendent.

Parmi les causes, il y en a d'extérieures, & qui n'ont pas leur siège dans l'animal. La chaleur, seul moteur de l'*accroissement* des plantes, précipite celui des animaux. Les animaux croissent plus vite dans les pays chauds, il y faut moins de jours au poulet pour éclore. Les femmes parviennent plutôt à la puberté, les hommes ont l'esprit formé plus vite dans l'Amérique septentrionale, dont la chaleur est plus forte & plus constante, que dans les provinces tempérées de l'Europe. La chaleur ranime les insectes au printemps, & elle rend la vie & la circulation aux animaux, qui ont passé l'hiver dans un état d'assoupissement. La chaleur du fumier accélère la mue des oiseaux, & donne de la vivacité aux couleurs de leurs plumes.

Ce n'est cependant pas par elle-même, que la chaleur procure l'*accroissement*. Le poulet doit le sien à des causes plus prochaines. Dès que son cœur a cessé de battre, la même chaleur, qui paroît accélérer l'*accroissement* & le développement des parties de l'animal, ne produit plus qu'une infection détestable dans l'œuf couvé; les liqueurs deviennent d'un verd sale & opaque, & le fœtus demeure tel qu'il a été dans le moment que le cœur a perdu son mouvement, sans avoir augmenté de volume, & sans que la figure veineuse, composée des vaisseaux du fœtus, se soit élargie le moins du monde. Mais le fœtus de la baleine croît sous les glaces du Spitzberg, & dans un froid qui fait du mercure un métal solide: le cœur, dont la force seule reste au baleinon, lui suffit pour résister au froid meurtrier des eaux, pour dilater ses vaisseaux, & pour procurer à son corps les *accroissements* nécessaires. Otez-lui son cœur, ne touchez rien

au reste de l'animal, il ne sera bientôt qu'un glaçon immobile.

Les plantes croissent par l'absorption des sucs de la terre, & la cause la plus prochaine de cette absorption est l'attraction des tuyaux capillaires, dont la racine est composée. Mais l'animal diffère essentiellement de la plante, parce qu'il a au dedans de lui-même les tuyaux absorbans, qui attirent la nourriture, & qui sont analogues aux racines des plantes. Il y a eu des auteurs modernes qui ont attribué à la vapeur pompée des intestins, & portée par son propre mouvement au cœur, le mouvement & la vie de l'animal. Mais il est aisé de voir que les intestins remplis de chyle, & le mésentère plein de vaisseaux lactés, ne donnent aucun mouvement à l'animal dont le cœur est devenu immobile.

La forte contraction des élémens des parties solides du corps animal, & de la membrane cellulaire en particulier, & l'attraction des vaisseaux capillaires peuvent modifier l'accroissement & diriger la conformation des parties de ce corps : mais ces forces ne sauroient donner aux humeurs animales une impulsion qui prolonge les vaisseaux.

Comme on a tâché d'enlever de nos jours au cœur l'honneur d'être le premier mobile de la machine animale, il ne sera pas inutile de rapporter les raisons qui nous ont portés à lui reconnoître ce privilège. Le cœur agit avec une vivacité surprenante dans le poulet renfermé dans l'œuf, dès la quarante-deuxième heure de l'incubation. Rien n'égale son irritabilité; il résiste à l'action de l'eau froide : on l'a vu dans un œuf plongé sous cet élément, continuer ses pulsations pendant 12 heures entières.

Dans le temps que le cœur agit avec tant de vigueur; le reste du poulet n'est qu'une gelée immobile: le cerveau a la fluidité d'une eau un peu troublée: les jambes & les ailes, encore invisibles, ne sont long-temps après qu'une gelée: les intestins, également invisibles, sont sans irritabilité, ils n'en montrent que plusieurs jours après. A cette époque il n'y a encore aucun veillage des autres muscles, & moins

encore du diaphragme, qui, dans les oiseaux, ne devient, à la vérité, jamais musculéux. Aucun viscère ne paroît encore.

Si, dans cet état, il n'y a rien dans l'animal qui soit susceptible de mouvement; si le reste de l'animal n'est qu'une glu incapable d'en produire; si le cœur seul, avec la veine cave, s'agit & pousse le sang dans les artères; si la chaleur sans le cœur ne peut rien pour produire de l'accroissement au fœtus; si l'animal s'accroît dans l'air le plus vigoureux; il paroît que le cœur est le seul moteur du corps animal.

Dans une brute plus formée, vive & agissante, quadrupède, oiseau, poisson ou amphibie, il reste du mouvement dans les artères tant que le cœur continue de battre. S'il ne suffit plus pour pousser le sang dans les vaisseaux éloignés, & s'il ne le fait aller que jusqu'à quelque distance, dès-lors tout est immobile dans les parties de l'artère, qui ne reçoivent plus le mouvement du cœur; le microscope ne découvre plus que les monceaux de globules sans mouvement.

Quand le mouvement du sang s'éteint dans l'animal mourant, on le rappelle en irritant le cœur par la chaleur ou par le soufflé: il recommencera dans ce moment à battre, & toute la machine reprendra le mouvement. On verra les globules arrêtés enfler de nouveau les branches des vaisseaux, les amas immobiles de ces globules se dissiperont, & tout rentrera dans l'ordre. On n'a rendu cependant à l'animal que le mouvement du cœur. Dans l'homme même qu'on retire de l'eau sans chaleur & sans pulsation: dans une femme qu'une défaillance pourroit avoir privée de la vie, le cœur rappelé au mouvement, ranime lui seul la machine entière, & lui rend la chaleur & la vie.

Quand, au contraire, le mouvement circulaire du sang se fait avec la plus grande promptitude; quand les globules glissent avec aisance par les veines capillaires, dont un seul suffit à remplir le diamètre, quand toute la machine joue avec aisance, on n'a qu'à lier l'aorte, ou qu'à arracher le cœur; il y aura un moment où le mouvement du sang sera renversé, où le sang reviendra par les artères, se rendra au cœur; mais

ce ne fera qu'un moment, & incontinent après il n'y aura plus de mouvement dans le nombre infini de vaisseaux, dans lesquels la circulation offroit le spectacle le plus intéressant.

Nous n'ignorons pas que le poids du sang, son attraction aux amas des globules, qui se font après la mort, son rebroussement contre l'ouverture d'une veine, rendront un peu de mouvement au sang. Mais il est bien aisé de distinguer ces oscillations confuses & momentanées d'avec le mouvement ferme, régulier, constant & rapide, que le cœur fait imprimer au sang.

On a voulu donner au cœur des forces auxiliaires : on a cru en trouver dans les artères, & sur-tout dans les artères capillaires. Mais il est démontré, par des expériences décisives, que ces artères sont immobiles, & qu'à la fente la plus fine, faite à l'artère du mésentère de la grenouille, avec la pointe d'une lancette, elle restera immobile sous le microscope de l'attentif observateur, & il n'y appercevra pas le plus petit degré de dilatation, qui devoit être l'effet & la mesure de la force contractive de l'artère.

La chaleur & l'air ne sauroient être les agens de l'accroissement, leur action ne suit aucune direction, & la dilatation des humeurs, qui seroit leur seul effet, résisteroit autant au courant du sang, qu'elle l'aideroit. Si la chaleur accélère l'accroissement, c'est en irritant le cœur que le sang chaud affecte plus vivement ; c'est en poussant dans l'oreillette le sang, rassemblé dans le tronc de la veine cave par l'effet du froid, plus puissant sur les vaisseaux de la circonférence du corps, & moins fort dans le voisinage du cœur, source de la chaleur de l'animal. Le cœur irrité par une quantité plus abondante de sang chaud, multiplie ses contractions dans la proportion du stimulus ; il bat & plus souvent dans un temps donné, & avec plus de force, & toute la circulation s'accélère dans la raison du nombre & de la force des battemens de son moteur.

Un jeune physicien de beaucoup de mérite a cru découvrir dans le poulet soumis à l'incubation, une force agissante, indépendante du cœur, & qui sans son secours,

avant même qu'il soit formé, prolonge les vaisseaux de la figure veineuse, & qui en arrange les réseaux & le cercle terminateur.

Il est sur que la couleur de rouille, & bientôt après la couleur rouge paroît dans les veines de la figure veineuse avant que le cœur ait rougi lui-même. Il existe cependant, il est même assez remarquable, quoique blanc. Il ne pousse apparemment encore dans les artères invisibles, qu'une liqueur transparente ; & la rougeur commence par les veines qui paroissent pomper une partie du jaune par les branches fines qui regnent le long du tranchant & sur les côtés des valves du jauné.

N'est-ce pas la grandeur supérieure du cœur du fœtus & son irritabilité extrême, qui, avec la flexibilité des parties, est la cause de l'accroissement rapide du fœtus ? Sa force n'est-elle pas plus grande dans le fœtus que dans l'adulte, parce que les deux ventricules du cœur concourent à pousser le sang dans l'aorte, au lieu que dans l'adulte, le poumon seul emploie la force du ventricule droit ?

Nous allons parler dans la suite de plusieurs causes particulières de l'accroissement, qui ne dépendent pas immédiatement du cœur, mais qui cependant en prennent leur origine plus ou moins éloignée.

Pour celui du fœtus en général, son mécanisme ne paroît pas douteux. Le cœur pousse le sang dans les artères : elles sont encore dans un état de gelée, elles cedent aisément à l'impulsion du cœur, elles s'allongent & s'élargissent en même temps. Tel est l'effet du siphon anatomique sur les artères du cadavre.

La force continuée des battemens du cœur passe jusques dans les veines naissantes, & les étend dans la même proportion.

Mais un embryon, dont l'accroissement ne seroit qu'une dilatation, ne deviendroit jamais un animal. Ses vaisseaux s'affoiblissent à mesure qu'ils se prolongeroient, & déjà gélatineux par eux-mêmes, ils seroient bientôt incapables de résister à la pression des corps qui les environnent, & à l'impulsion même du cœur.

Il n'en est pas de même dans l'animal : ses vaisseaux acquièrent de la consistance à

mesure qu'ils s'étendent, ils deviennent en même temps plus longs, plus larges, plus épais & plus solides.

Le mécanisme dont se sert la nature, ne peut être que fort simple, puisque l'accroissement s'exécute à-peu-près également dans la plante & dans l'animal, & que dans la plante il n'y a que des tuyaux & de la substance cellulaire, sans aucun moteur visible.

En comparant la membrane ombilicale du poulet dans les différentes périodes de son accroissement, on est convaincu par le témoignage des yeux, que les vaisseaux sont extrêmement serrés & presque parallèles dans les premiers temps de leur formation, & qu'ensuite les artères s'épanouissent, s'éloignent les unes des autres, forment des angles plus considérables & des intervalles qui n'existoient point. Le même changement s'apperoit dans la figure veinée.

En jugeant des vaisseaux invisibles par ceux que l'œil ou le microscope distinguent, il arrive dans les vaisseaux les plus fins le même changement; & les élémens même de la substance solide de l'embryon, entraînés par les vaisseaux, s'éloignent les uns des autres & forment des intervalles.

On voit dans la figure veinée les vaisseaux couverts de cellulosités, & repliés sur eux-mêmes, s'étendre successivement, s'allonger & former des réseaux, dont les angles sont considérables. Le même mécanisme domine dans les parois des vaisseaux, leurs élémens solides s'écartent dans leur allongement en formant des intervalles.

Il naît donc par l'impression du cœur des vides entre les élémens solides du corps animal; ces vides remplis d'une liqueur fort atténuée, n'opposent aucune résistance à l'exhalation des particules gélatineuses que charient les vaisseaux, & qui, quoique molles & peu consistantes, le sont plus cependant qu'une simple liqueur aqueuse.

Cette exhalation est la sécrétion la plus générale du corps animal. Qu'on pousse une liqueur aqueuse dans une artère quelconque, qu'on y pousse même une huile éthérée ou une graisse fondue un peu fluide; ces liqueurs s'écouleront à travers toute la longueur de l'artère, qui se trouvera enveloppée

d'une gaine de colle de poisson ou de graisse de porc, qui a suinté par les pores de l'artère, & qui s'extravase dans la cellulosite. Si ces liqueurs grossières trouvent des pores dans les artères de l'homme adulte, l'humour gélatineuse atténuée, qui de la mère passe dans le fœtus, trouvera bien plus de facilité encore à passer par les pores de ces vaisseaux, dont la substance est beaucoup moins serrée, & à se répandre dans les intervalles des élémens solides, dans un temps où la proportion de la terre & du solide est encore si petite.

La goutte gélatineuse, qui remplit un petit vide, s'épaissit & devient solide par le battement des artères voisines, & par la résorption des parties aqueuses. L'air qui dissipe ce qu'il y a de plus fluide dans les ailes d'un papillon, en forme une membrane solide en peu de minutes; & la soie du bombyx fort liquide des intestins, qui en font les filières, pour durcir aussitôt que l'air l'a frappée. Dans l'animal, dont l'air ne pénètre pas l'intérieur, de petits vaisseaux pompent ce qu'il y a de plus fluide dans la colle animale, & le reste acquiert à chaque moment un nouveau degré de solidité. C'est ainsi que du suc osseux épanché dans le calus on voit naître, sous les yeux de l'observateur, les noyaux, qui dans un petit nombre de jours, passent de l'état de glu à celui de cartilage & d'os.

La liqueur épanchée autour des vaisseaux, forme par-tout une substance cellulaire. Dans le poulet, & même dans le fœtus humain, on voit la gelée répandue sous les tégumens se prendre, se figer & devenir une cellulosite, que bientôt une graisse encore ambiguë remplit, & dont il naît une membrane adipeuse.

Dans le péricarde & dans la poitrine, l'eau gélatineuse s'épaissit très-souvent & forme des fibres & de petites lames qui attachent le cœur & le poumon à cette membrane.

Pour former ces fibres & ces lames, il suffit que quelques particules de la glu animale aient plus de consistance que le reste; les parties moins solides s'attacheront & formeront des lignes & des lames autour de ces centres, en laissant de vides entre elles. La matière glutineuse des plantes se

fige & se forme une cellulofité dans l'intérieur des tiges qui se dessechent.

C'est une liqueur glutineufe qui forme les petits boutons par lesquels la nature répare fes pertes dans les bleffures de la dure-mere. Ces bourgeons prennent de la confistance, se forment, & font bientôt une cellulofité rougeâtre, qui paroît de la chair. Une gelée pareille fuinte de chaque extrémité d'un tendon divisé; elle devient une cellulofité bleuâtre, qui les réunit.

La cellulofité se prolonge & s'accroît de concert avec les troncs des arteres qui la parcourent. Elle s'étend avec elles, & elle groffit par les parties gluineufes qui fuintent des parois de l'artere. Elle se forme en filets ou en lames, foit par le plus ou le moins de prolongement des arteres, foit par la figure des pores, qui filtrent la glu dont elle naît: larges, ils donnent des lames; étroits, ils produifent des fibres.

Le fœtus n'est qu'une glu, même lorsque plusieurs de fes parties font formées, même quand les os, à la vérité encore gélatineux, ont pris leur forme. Un observateur attentif distingue un fémur & un tibia parfait dans une jambe du poulet renfermé dans l'œuf, lors même que tout y est encore une colle tremblante.

Un degré d'accroiffement de plus, fait naître des membranes. Elles font fans exception des tissus cellulaires rapprochés, dont les vides ont difparu par l'abstraction de fes parties folides, par le battement des arteres, & par la preffion des muscles. Le poulet dans les premiers jours ne paroît pas avoir de peau; une gelée un peu confistante est le feul régument qu'on y distingue, & qui couvre les os. Mais bientôt une cellulofité prend la place de la glu, & fa surface extérieure ne tarde pas à devenir une membrane folide. Dans l'homme adulte même, l'intérieur de la peau dégénere par degrés en tissu cellulaire, & la partie de la peau, qui paroît la plus folide, redevient cellulaire uniquement par la macération. L'eau s'imbibe dans les intervalles des filets & des lames de la peau; elle les défunit: elle lui rend l'état primitif de l'embryon.

Cette formation des membranes n'est

point une hypothefe. On la voit tous les jours dans les membranes qui se forment de la cellulofité & qui font l'enveloppe des kiftes, dont le noyau est une humeur épaiffie.

On pourroit foupçonner que le mécanifme du corps animal pourroit aller jufqu'à former des vaiffeaux. Il s'en forme très-furement dans le calus. Il n'est pas hors d'apparence, que l'impulfion de la liqueur pouffée par l'orifice d'une artere pourroit s'ouvrir une voie dans le tissu cellulaire, & que cette voie, une fois ébauchée, deviendroit un vaiffeau par la compression du tissu cellulaire, battu par la force du cœur, & condense jufqu'à devenir une membrane. Nous nous ferions pourtant de la peine d'adopter ce mécanifme. Les arteres ont elles-mêmes des vaiffeaux, des nerfs, des fibres musculaires, le tout trop proportionné & trop arrangé pour être l'effet d'une preffion aveugle.

Les tendons se forment des fibres musculaires, privées de leur liqueur & condensées par la preffion des muscles & des arteres. On pourroit même foupçonner qu'ils ne font qu'une cellulofité très-ferrée. Il est sûr que le tendon du plantaire se laiffe étendre & devient une membrane, large de deux pouces, qui elle-même n'est évidemment qu'une cellulofité fort ferrée. Le lufant des tendons naît dans l'animal adulte; les tendons du fœtus font mats; & ce même lufant paroît dans les fimples tissus cellulaires des grands animaux.

La continuité des nerfs avec le cerveau, & la grandeur de la tête dans l'embryon le plus tendre, ne permet pas de croire que les nerfs se forment dans les parties & hors du cerveau. Pour leur accroiffement, ils le tirent, comme le refte des parties du corps humain, des vaiffeaux, qui déposent leur humeur gélatineufe dans l'intervalle des élémens folides. Pour leur prolongement, les arteres en peuvent être la caufe: elles font prefque par-tout accompagnées de nerfs qui leur font attachés par un tissu cellulaire, & l'artere prolongée étend les nerfs avec elle.

Les muscles naiffent, comme les membranes, d'une gelée épaiffie. Il est aifé de voir dans un poulet les degrés par les-

quels cette gelée se sépare & forme de petites masses qui, peu-à-peu deviennent de véritables muscles. Le terme dans le poulet en est fixé le septième jour de l'incubation. Il est très-probable cependant que ces muscles ne sont pas l'effet de la pression : ils n'observent aucun rapport avec les troncs des artères, & les plus gros muscles ne reçoivent ordinairement que des branches des vaisseaux, dont les troncs ont une autre direction. Il est plus probable qu'il y a dans cette gelée apparente des membres de l'embryon, des élémens de muscles, encore invisibles, qui ne deviennent des objets sensibles pour nous que par l'exhalation de l'eau, par le battement des artères & par l'action même des muscles. Il est sur que le mouvement gonfle les muscles & les rend apparens & saillans, & que les athlètes devoient l'expression marquée de leurs muscles à l'usage fréquent qu'ils en faisoient ; comme les femmes conservent la mollesse & la gracilité de leurs extrémités, parce qu'elles s'en servent avec moins de force. La fille sauvage, qu'on soupçonna être née dans la nation des Esquimaux, & qui se procuroit sa nourriture par la force seule de ses mains, avoit dans le pouce des muscles gonflés à un volume extraordinaire ; rendue aux fonctions sédentaires du sexe, elle perdit cette marque de distinction. On a cru trouver de la probabilité à l'adhésion de la liqueur nerveuse, qui s'attachant aux élémens solides, les gonfle par une répétition fréquente de son impulsion dans la fibre.

Il est bien difficile d'expliquer la naissance de l'irritabilité. Cette qualité est de toute ancienneté l'apanage du cœur ; il est irritable aussi-tôt qu'il est visible. L'estomac, si robuste dans les oiseaux granivores, ne donne des marques d'irritabilité que le quatorzième jour de l'incubation : les intestins, presque aussi irritables que le cœur dans l'animal adulte, ne le sont que depuis le quinzième, encore leur contraction est-elle très-lente, & presque imperceptible. On voit bien qu'il faut un degré de solidité, pour que la fibre musculaire soit irritable ; peut-être est-il nécessaire que les élémens solides de la fibre soient rapprochés pour s'attirer. C'est ainsi que l'aimant n'agit plus,

quand il est à une trop grande distance du fer : & , selon toutes les apparences, l'attraction des élémens se multiplie dans une raison inverse de leur distance.

Le mouvement des muscles des extrémités commence à se rendre sensible vers la fin du sixième jour.

Les viscères paroissent plus tard que le cœur : ils sortent de la main de la nature dans le même temps, mais leur état gélatineux & leur transparence les cache aux yeux de l'observateur.

Le cerveau occupe apparemment, dès les premiers commencemens du fœtus, la même place qui lui est préparée dans la tête, mais il est fluide encore ; ce n'est que le neuvième jour qu'il acquiert quelque consistance dans le poulet.

Le foie naît plus tard que le cœur, ses commencemens sont transparens, il paroît comme un brouillard mal terminé vers la fin du quatrième jour ; bientôt, & dès la fin du sixième jour, des vaisseaux nombreux s'y font appercevoir ; le foie jaunît, il gagne l'ascendant sur le cœur, & en surpasse la grandeur le septième jour.

L'estomac paroît, mais sous une figure différente & plus semblable à celle de l'estomac du fœtus de l'homme, depuis le quatorzième jour ; il est formé, & ses fibres ont un luisant tendineux le onzième.

Le rectum se distingue avec ses appendices à la fin du cinquième jour, & le reste des intestins dans le courant du quatrième. Les testicules ou les ovaires le treizième jour, les reins le huitième, les capsules rénales à la fin du dixième.

Dès le troisième jour on distingue les trois grandes artères qui paroissent sortir du cœur, & qui sont en effet les trois grandes racines de l'aorte. Ces artères s'épanouissent bientôt après. L'aorte conserve son nom, les deux autres troncs sont les deux conduits artériels, car les oiseaux en ont deux, dont le premier fournit des branches aux poumons qui ne sont visibles que depuis la fin du sixième jour.

Les cartilages qui vont former les os de la tête, paroissent dans un état membraneux, & ressemblent à des vessies pleines d'eau dans le courant du troisième jour. Il n'est pas douteux, à leur égard,

que l'état membraneux ne précède celui de cartilage, comme l'état de cartilage précède celui d'os. Pendant le courant du quatrième jour, ils ont des vaisseaux rouges répandus sur leur surface. Le neuvième jour, le bec, qui étoit obtus, est formé; il y a même une partie dure dans sa partie supérieure: le crâne commence à devenir cartilagineux à la fin du dixième jour, & l'est entièrement le quatorzième.

Cette formation du crâne mérite d'être exposée avec plus de circonstances, parce qu'elle sert de règle pour la formation de tous les os plats, qui diffère assez essentiellement de celle des os ronds.

La membrane, qui sert de base aux fibres osseuses de l'os du front, est différente de la dure-mère & du péricrâne; c'est une partie essentielle de cet os, qui disparaît quand il est entièrement formé.

On commence à appercevoir le quatorzième jour, de l'incubation, sur cette membrane, des tubercules cartilagineux, séparés par des espaces arrondis ou alongés. Le quinzième jour ce sont déjà des filets plus solides séparés par des fentes. Le seizième on voit les filets osseux sortir de leur centre, au dessus des yeux: ils sont fort serrés en sortant, mais ils s'épanouissent & se séparent les uns des autres vers la circonférence. Il y a des fentes & des espaces entre ces fibres; on découvre dans ces espaces la membrane sur laquelle les fibres osseuses s'étendent. Elles commencent à s'anatomoser. Ces fibres osseuses sont encore élastiques alors, & elles plient sous le doigt.

Elles sont même encore flexibles le vingtième jour, mais elles sont plus serrées: les fentes, qui les séparent, sont plus petites, elles ne forment cependant pas encore un réseau: la membrane, qui leur sert de base, ne peut plus être apperçue, & les fibres ne se quittent plus, quand on les alonge. Le vingtième jour la membrane est disparue, il n'y a plus que de petites lignes & des points entre les fibres, qui cependant ont conservé une partie de leur flexibilité. Les coquilles des animaux testacées se forment comme les os plats, & ont également un tissu cellulaire pour base. On a vu dans les os planes le tissu cellulaire primordial assez lâche encore

pour admettre l'air, & pour s'enfler par le soufflé.

Les *accroissemens* des os longs different considérablement de ceux des os plats. Ces os n'ont aucune membrane pour base, du moins que l'œil puisse distinguer. La gelée tremblante, qui sera un fémur, est parfaitement formée le sixième jour, elle a toute la figure, la tête & les condyles du fémur parfait, mais elle est sans aucune dureté encore, elle s'étend sous le doigt qui la presse, & se reprend quand on la rend à elle-même, elle prend toutes les figures & se courbe en cercle. La membrane qui enveloppe cette gelée est alors d'une finesse extrême, elle ne tient que légèrement à l'os. Si elle lui est attachée, c'est à l'union du corps de l'os avec l'épiphyse.

Un peu plus de solidité donne à cette gelée le caractère de cartilage qui ne diffère de la gelée ordinaire que par la répugnance qu'il montre contre les courbures qu'on voudroit lui faire prendre, & par son retour élastique à sa figure naturelle. Ce cartilage est parfaitement transparent, on n'y distingue ni fibre, ni lame, ni vaisseau.

Pour passer à l'état osseux, le tibia n'a qu'un pas à faire. On distingue dans le milieu, entre les deux extrémités, un peu d'opacité, une couleur légèrement jaunâtre, quelques sillons semés premièrement au hasard, & plus exprimés les jours suivans. Ce centre osseux paroît à la fin du huitième jour, il s'étend continuellement, l'opacité & les sillons gagnent sur le corps de l'os encore cartilagineux, & s'approchent des deux extrémités. Pendant que la partie osseuse s'étend, le cartilage prend encore quelque *accroissement*, mais plus lentement.

Elle perd tous les jours de sa proportion à la partie osseuse, elle n'a plus que quatre centièmes de ligne d'épaisseur, le quinzième jour, & que deux, le vingt-deuxième.

La dureté, l'opacité & les sillons forment le caractère de l'ossification, & l'accompagnent inséparablement.

Mais les os longs ne font pas faits d'une seule pièce. Les deux extrémités sont presque toujours des parties séparées, dès les premiers jours de leur nature cartilagineuse. L'œil ne distingue pas de ligne de séparation entre le corps de l'os & l'épiphyse,

mais, dès le huitième jour, l'os se plie plus aisément à l'endroit de l'épiphyse, elle quitte même avec facilité le corps de l'os, & demeure attachée au périoste; les lignes de ce corps ne s'étendent jamais sur l'épiphyse.

La manière dont le corps s'ossifie est entièrement différente de celle dont l'épiphyse se change en os. Dans le corps de l'os deux anneaux rouges paroissent vers le quatorzième jour; ce sont les places par lesquelles les artères nourricières entrent dans le tuyau de l'os. Dès le onzième jour, les fillons de la partie ossifiée paroissent remplis de sang, & le corps de l'os est couvert d'une plaque de gouttes rouges. Ces gouttes sont cachées peu-à-peu par les lames de l'os qui se forment, & qui deviennent opaques; ce sont des vaisseaux innombrables qui parcourent l'os par l'intervalle des lames & des fibres, & qui sont logés dans de profonds fillons.

Le tuyau médullaire paroît, le huitième jour, la partie osseuse est légère alors & tendre comme des cocons, spongieuse & pleine de pores. Le tuyau médullaire s'étend, se perfectionne & gagne le voisinage de l'épiphyse. Il est conique, & la pointe du cône est dans le milieu de l'os & dans sa partie la plus épaisse. Lisse au commencement, ce tuyau commence. le treizième ou le quatorzième jour, à être fillonné par des lignes qui s'élevent de l'extrémité du tuyau; les fillons sont bientôt après de véritables lames qui abandonnent le corps de l'os depuis sa partie moyenne, & qui l'amincissent continuellement en avançant vers l'extrémité.

Dans l'épiphyse la marche de la nature est toute différente; elle forme, vers le temps auquel le poulet quitte l'œuf, & même le jour d'après, un noyau dans le milieu du cartilage, qu'un autre accompagne bientôt dans l'extrémité inférieure du tibia. Ce noyau est un os presque rond, extrêmement spongieux, dont la surface est plus solide à mesure qu'elle approche de la surface. Ce noyau s'accroît, il prend sur le cartilage qui l'environne, & s'appuie de la ligne par laquelle l'épiphyse est attachée à l'os. Cette ligne s'efface dans la suite, & l'épiphyse se joint insépara-

blement au corps de l'os. Ce changement ne s'acheve dans l'homme que vers la vingtième année. De semblables noyaux se forment dans toutes les épiphyses qui terminent les os longs, & ces os sont dans l'animal adulte un composé du corps de l'os ossifié, & soudé aux deux noyaux des deux épiphyses, agrandis & ossifiés. Il ne reste alors d'autre cartilage que la croûte articulaire qui termine l'épiphyse.

Pour lier la cause de la formation de l'os à la cause générale de l'accroissement, il faut donner une idée des vaisseaux intérieurs de l'os & du cartilage encore peu connus, parce que les observateurs ne se sont pas assez fixés aux premières périodes de la formation du fœtus.

Dans les os longs il y a un grand tronc, & quelquefois deux, que nous appelons l'artere nourriciere. Dans le poulet enfermé dans l'œuf, elle se distingue, le onzième jour; ce n'est alors qu'une tache rouge, mais on la reconnoit en suivant son développement. Elle entre dans le tuyau médullaire, une cellulose sanglante l'y suit. Le quatorzième jour, on la voit se diviser; elle envoie une branche à chacune des extrémités de l'os, l'une remonte & l'autre descend.

C'est de ce tronc principal que naissent les vaisseaux du corps de l'os. Il y en a de nombreux dont nous avons parlé, & qui rampent entre les lames osseuses; ces vaisseaux sont presque à découvert, les premiers jours, & se couvrent peu-à-peu de lames osseuses, nées de ce qui étoit cartilage, & dont l'opacité les fait disparoître vers le vingt & unième jour. Ces vaisseaux donnent à l'os un œil rouge, qui se perd dans la suite. Dans les commencemens du corps de l'os ils ne paroissent que comme des gouttes de sang, mais on n'a qu'à les suivre pour trouver des vaisseaux entiers logés dans leurs fillons entre les lames osseuses.

D'autres branches se rendent à la moëlle du grand tuyau de l'os.

D'autres encore forment un nombre de vaisseaux droits, renfermés dans la cavité, qui s'étendent vers l'extrémité de l'os, ou sans branches, ou faisant simplement les fourches. Ces vaisseaux forment, sur les limites du cartilage, un cercle vasculaire, qui est très-distinct, le douzième jour. Ils

sont plus gros que les vaisseaux distribués dans les intervalles des lames osseuses. Tous les os longs ont deux cercles vasculaires, formés comme ceux du tibia, que nous venons de décrire.

Le nombre de ces vaisseaux augmente avec les jours de l'incubation. Il y en avoit une quinzaine, le quinzième jour; ils passent le nombre de quarante, le vingt & un, ils diminuent ensuite de nombre & de diamètre.

Leur extrémité, arrêtée par le cartilage, forme une massue, elle est plus grosse que le tronc; des enveloppes cellulaires les accompagnent, & bientôt il s'élève, comme nous avons eu occasion de le dire, des lames osseuses qui les séparent, & qui, recouvertes d'un tissu cellulaire spongieux, forment la substance alvéolaire. Cette substance spongieuse recouvre de plus en plus les vaisseaux droits, & paroît en resserrer le diamètre.

Alors les vaisseaux, au lieu de former une circonférence de cercle, remplissent l'aire d'un cercle entier, percent l'extrémité du corps de l'os par des troncs trop nombreux pour être comptés, percent également & en ligne droite la partie encore cartilagineuse du corps de l'os, & font l'hémisphère vasculaire du condyle, ou deux hémisphères quand l'extrémité de l'os est divisée.

Un phénomène inattendu donne, le dix-septième jour, à cet hémisphère vasculaire un prolongement qui seroit à peine croyable, si le fait n'étoit parfaitement avéré par des recherches multipliées. Nous avons dit que l'épiphyse est séparée essentiellement de l'os, & qu'elle s'en détache sans fracture, quand les tubercules engrénés du corps & de l'épiphyse sortent de leurs excavations réciproques par une flexion graduée. C'est cependant dans cette épiphyse cartilagineuse que se continuent les vaisseaux de l'hémisphère, ils percent le cartilage terminateur, le divisent en parallépipèdes, & entrent dans le cartilage de l'épiphyse. Ils charient du sang dans le corps de l'os, & sont très-souvent transparens dans le cartilage de l'épiphyse. Dans le poulet plus avancé ils sont remplis de sang dans ce cartilage même. Ils s'y partagent, y

donnent des branches, & se courbent souvent en forme d'arc pour donner de leur convexité de nouvelles branches qui s'avancent dans l'épiphyse, & qui s'approchent du noyau.

L'épiphyse a cependant des vaisseaux qui lui sont propres, & dont les petits troncs y entrent dans le voisinage des articulations. Une branche principale pénètre dans le noyau, & bientôt toute la surface de ce nouvel os est hérissée de vaisseaux qui en sortent, & qui se répandent dans toute la substance du cartilage de l'épiphyse. D'autres petites branches de ces troncs articulaires se trouvent à la surface du cartilage articulaire de l'épiphyse, y forment des tissus réticulaires, & communiquent avec les vaisseaux nés de l'hémisphère vasculaire.

Ruysh n'a connu que les vaisseaux extérieurs du cartilage de l'épiphyse, il n'a jamais vu les vaisseaux de l'intérieur, que nous avons découverts, & que depuis nous on a injecté dans les cartilages de l'homme.

Qu'on suive à présent les phénomènes de la formation de l'os, on trouvera partout que le cartilage naît de la gelée primordiale, qu'il conserve sa nature simple & élastique pendant tout le temps qu'il est sans vaisseaux rouges, que la nature osseuse est accompagnée de l'apparence de ces vaisseaux, que par-tout où ils se font voir la nature cartilagineuse cède à l'osseuse.

C'est la même progression dans l'os qui renaît après une fracture. Le calus passe de l'état de gelée à celui de cartilage, il ne devient osseux que lorsque la rougeur s'y développe, & la garence lui communique sa couleur dans le temps même que la nature osseuse y a pris le dessus. Le noyau paroît dans le calus, le jour même qu'on découvre une artère rouge dans l'épiphyse. Dans les cartilages du larynx on retrouve la même liaison inséparable de l'ossification, & des artères rouges devenues visibles dans les cellules du larynx.

Sur ces phénomènes nous croyons pouvoir fonder, avec quelque assurance, la théorie des causes & du mécanisme de l'accroissement des os. La gelée primordiale, le cartilage, qui en est une coagulation, n'ont point encore de vaisseaux visibles. A mesure que ces vaisseaux s'élargissent

sont par l'impulsion du cœur toujours plus agissant, des particules plus opaques se font jour dans les vaisseaux, elles passent par les degrés de simple opacité, de couleur pâle, de jaune & de rouge. Quand les globules rouges y sont admis, ces vaisseaux ont atteint le diamètre qui ne refuse plus les particules les plus grossières de la masse du sang; ce sont des parties terrestres & crétaées, elles se déposent dans les intervalles des petites fibres dont l'os est composé, & dans les vides qui naissent entre les élémens solides, alongés dans toutes les directions. Delà l'ossification & la liaison intime avec la rougeur.

Ces mêmes artères forment dans les os longs deux branches, dont l'une remonte vers l'épiphyse supérieure, & l'autre descend à l'extrémité inférieure. Ce sont deux forces qui alongent de deux côtés l'os à chaque battement; & qui, agissant sur des fibres & sur des lames souples, éloignent les extrémités du centre, & augmentent la longueur de l'os. Dans les expériences du poulet, le cœur moins agissant rend l'ossification plus tardive.

Les artères, qui rampent entre les lames & les fibres des artères, sont la cause des sillons qui annoncent l'ossification. Deux artères parallèles s'élevent & se dilatent, & l'intervalle fait un long vallon entre deux collines. Les mêmes artères forment des fibres osséuses, en battant dans toute leur longueur le cartilage qui les sépare: ces fibres forment des lames, quand un cercle entier de fibres s'est formé. Les lames intérieures du tuyau médullaire s'élevent également entre les artères, & deviennent de petites lames. A mesure que les petites branches des artères voisines des épiphyses se dilatent, il se forme entr'elles des lames d'une longueur proportionnée, & le corps alvéolaire naît de ce mécanisme. Dans l'adulte, les vaisseaux de cette partie de l'os conservent leur diamètre, & sont visibles; au lieu que les vaisseaux, qui parcourent les intervalles des fibres & des lames de l'os même, pressés par une substance plus dure & plus serrée, disparaissent entièrement: ils subsistent cependant avec des calibres diminués, & le tissu cellulaire continue de les accompagner.

Les vaisseaux des épiphyses sont les branches les plus éloignées du tronc de l'artere nourriciere; ils se développent des derniers: mais enfin le sang s'y ouvre un passage, & dès-lors le cartilage de l'épiphyse recevant des particules plus grossières de la masse du sang, s'endurcit & devient osséux.

Les os plats sont un plan unique de fibres, analogue à l'une des lames, dont une suite nombreuse & concentrique forme le corps de l'os. De leur artere nourriciere, comme d'un centre, se répandent des branches qui s'étendent entre les filets osséux: elles les forment ces filets, en comprimant le cartilage qui les sépare, & en y répandant un suc terreux qui suite de toute leur longueur. Le parenchyme, que M. Hérisant regarde comme la base des os, & qu'il rétablit par la dissolution des particules crétaées de l'os, n'est que le système vasculaire de l'intérieur de l'os, avec toutes les cellulosités qui le suivent, rendu visible par la destruction des parties terreuses, dont ce système est recouvert.

L'accroissement & le développement des os est simple; celui du cœur paroît beaucoup plus composé, il ne l'est cependant point, dès qu'il est bien connu. Nous n'entreprendrons pas de le suivre jusques dans les temps fabuleux, dans lesquels il est invisible, & nous n'en commencerons le développement qu'à la trente-huitième heure: c'est alors qu'il paroît sous la figure d'un corps rond qui sort de la poitrine.

C'est à l'heure quarante-cinquième qu'on apperçoit deux, & immédiatement après, trois vésicules remplies alternativement de sang, & entièrement vides, qui forment le point sautillant d'Aristote.

Dans cet état, les parties du cœur ne sont pas jointes encore; cet organe ressemble à un lac ou à un huit de chiffre ouvert. L'oreillette unique en fait la première cavité: on la distingue de la veine cave, à la fin du troisième jour, car elle en paroïsoit faire partie avant cette époque: Mais à l'heure soixante & dix, & soixante & douzième, la veine cave supérieure paroît, & borne l'oreillette contre la veine. L'oreillette unique est large alors, & placée transversalement. La seconde partie du cœur est un canal, qui se distingue au mi-

lien du troisieme jour, & qui dispa-
roit dans le cœur devenu plus parfait; c'est le conduit
auriculaire, qui de l'oreille se rend par les
derrieres dans le ventricule. Il n'y a, à cette
époque, qu'un seul ventricule; il est ovale:
c'est le ventricule gauche; il pousse son
sang dans le bulbe de l'aorte, troisieme
cavité du cœur. Ce bulbe formé dès la fin
du deuxieme jour, sort du cœur par sa
face antérieure: étroit en sortant, il se
gonfle bientôt, & forme comme une tête
d'oiseau, dont le bec produit les trois
racines de l'aorte. Malpighi s'est trompé
dans la dénomination des parties du cœur,
qu'il a bien vues, mais il a pris le bulbe
pour le ventricule gauche, & celui-ci pour
le ventricule droit.

Le cœur ne reste pas long-temps dans
cet état; ses parties se rapprochent & s'unifient
bientôt: à la fin du quatrieme jour,
le canal auriculaire s'accourcit, descend
entre les chairs du cœur, & s'efface entiè-
rement deux jours après.

Le bulbe de l'aorte se rapproche en mê-
me temps du ventricule; il rentre entre ses
chairs, & dispa-roit depuis la fin du cin-
quieme jour. Les trois grandes racines de
l'aorte, qui en sortoient, partent alors im-
médiatement du cœur même.

Un changement plus surprenant s'offre à
l'observateur à la fin du quatrieme jour. Le
ventricule gauche existoit seul; une petite
bosse commence à paroître à cette époque;
elle s'étend toujours davantage après le
cinquieme jour; c'est un second ventricule
qui s'ajoute au premier: c'est celui qu'on
appelle droit. Il n'y avoit qu'une goutte
de sang dans ce ventricule unique; il y
en a deux à présent, que sépare une ligne
blanche.

L'oreillette unique se partage peu-à-peu
depuis la fin du quatrieme jour. On com-
mence à y distinguer deux demi-cercles;
cette séparation augmente, & on y distin-
gue, à la fin du cinquieme jour, deux
gouttes de sang, & deux cornes à l'oreil-
lette qui avoit été unique. L'oreillette gau-
che est la plus grande pendant presque tout
le temps de l'incubation: dans l'animal adul-
te, c'est la droite qui a le plus de volume.

Un observateur exact ne trouve dans les
phases successives du cœur, qu'une attrac-

tion continuelle des parties, & un rappro-
chement des trois vesicules originales. A
mesure que les élémens solides se rappro-
chent, ils s'attirent avec plus de force; &
les parties les plus minces font du chemin
pour s'unir aux parties plus épaissies: l'oreil-
lette par conséquent, & l'aorte se rappro-
chent du cœur.

La naissance du ventricule droit paroît
plus difficile à expliquer; elle dépend du
rétrécissement du trou ovale. Il doit avoir
été excessivement ample dans les quatre
premiers jours, puisqu'il ne paroissit en-
core que l'oreillette gauche. Le sang de la
veine cave, sans s'arrêter dans l'oreillette
droite, doit avoir passé dans la gauche,
& lui avoir donné ce volume si supérieur à
celui qu'elle conserve.

La même cause a retardé le développe-
ment du ventricule droit. Comme l'oreil-
lette droite ne conservoit pas de sang, il
n'en recevoit point.

L'oreillette droite, & le ventricule qui
lui répond, se développent par une suite
du rétrécissement du trou ovale: le sang
n'y passant plus avec la même aisance,
dilata l'oreillette droite, & par une suite
nécessaire, le ventricule du même côté.

La cause du rétrécissement du trou ovale
se trouve dans l'attraction des parties du
cœur. Le canal auriculaire dispa-roit; il fai-
soit partie de l'oreillette primordiale. Le
trou ovale descend vers le cœur avec lui,
il devient plus court; & les chairs du
cœur, entre lesquelles l'oreillette se retire,
serrent son diametre, & en rétrécissent
l'ouverture.

Après la naissance du fœtus, le trou
ovale dispa-roit, & ne fournit plus rien à
l'oreillette gauche; le poumon s'ouvre; les
branches pulmonaires admettent avec faci-
lite le sang du ventricule gauche. De là vient
la supériorité que l'oreillette & le ventricule
droits atteignent dans l'adulte. Plus le ven-
tricule offre de facilité au sang de la veine
cave, plus il en reçoit, & plus il se dilate.

Dans l'homme, on n'a pas d'observation
exacte d'un ventricule & d'une oreillette
uniques; mais le trou ovale y diminue
certainement de volume, pendant tout le
temps que le fœtus est dans le ventre de
sa mere.

La même force de l'attraction change entièrement la figure du poulet, & sa situation. Dans ses commencemens, ce petit animal étoit composé de l'animal lui-même, & d'un appendice énorme, qu'on nomme le *jaune*. Ce jaune se vide peu-à-peu, & par le canal, par lequel il communique avec l'intestin, & par les vaisseaux rouges qui menent au cœur de l'animal la partie sérieuse du jaune. A mesure qu'il se désemplit, le jaune se rapproche du poulet, il rentre dans son bas-ventre; il y est absolument renfermé au temps que le poulet sort de l'œuf; & bientôt il n'en reste qu'un petit tubercule.

Un changement considérable dans les intestins de l'homme, a de l'analogie avec ceux que nous avons décrits. Le colon du fœtus est un véritable cône; il se rétrécit, se recourbe & se continue sans aucun intervalle avec l'appendice vermiculaire, qui est l'extrémité rétrécie & cylindrique du colon.

Cet intestin, d'ailleurs, n'a point encore les trois ligamens qui parcourent sa longueur dans l'adulte. Peu-à-peu ces ligamens se forment, ils relevent le colon; & de conique qu'il étoit, ils en font un cylindre obtus, relevé par trois bossés. Les excréments qui descendent avec facilité du côté extérieur de l'appendice, & qui ne trouvent pas la même aisance à étendre le colon du côté de l'iléon, dilatent peu-à-peu la partie du colon, qui est à la droite de l'appendice; & cet appendice se trouve à la fin, fortir de l'extrémité gauche du colon.

Un autre changement considérable se fait dans l'homme: ses testicules sont placés dans la cavité du péritoine, près des reins. Cette membrane est fermée; mais la partie qui répond aux testicules, est rarement ouverte; elle est fermée ordinairement par une cellulofité un peu lâche. Vers la fin de la grossesse, le testicule s'ouvre un passage par cette cellulofité; il y trouve une continuation du péritoine, qui lui offre une gaine jusqu'au scrotum; il descend le long des lombes, & arrive au scrotum, ou peu de temps avant sa naissance, ou même plus tard encore. La gaine qui lui a donné le passage, se ferme bientôt après à sa partie supérieure, & il reste à la place, par la-

quelle le testicule a passé, une trace légère de l'ouverture.

Il seroit trop long de suivre tous les changemens qui se font, pour substituer à la conformation du fœtus, celle de l'homme parfait. Nous avons quelques autres *accroissemens* à examiner, qui se font contre l'ordre de la nature, & nous chercherons ensuite les causes générales qui de l'embryon font un homme.

Il arrive très-souvent des prolongemens très-considérables des tégumens, par l'accumulation d'une humeur extravasée. C'est une espece de gelée dans le fœtus; elle produit des difformités dans son apparence extérieure, qui ont fait comparer un fœtus à un lion, à un crapaud, simplement parce que le visage en étoit élargi, le cou épaissi, & la tête comme attachée aux épaules. Nous avons vu des fœtus couverts de cornes & d'excroissances de toute espece uniquement formées par les tégumens remplis d'une gelée très-abondante.

Dans l'adulte, ce sont des graisses de différente consistance, qui forment des tumeurs. C'est tantôt une graisse un peu liquide, qu'on compare à du miel; tantôt une graisse solide, semblable à du suif; & tantôt une graisse fondue, marbrée de rouge, & qui ressemble à du pus; d'autres fois c'est une graisse figée, dure & mêlée de filets cellulaires, qu'on croit ressembler à de la chair. Quelquefois des grains pierreux se mêlent à ces matieres: elles n'étendent pas uniquement des tégumens; mais elles se forment des enveloppes très-épaisses & très-solides, par le rapprochement des lames cellulaires, comprimées par l'humeur extravasée. Ces membranes deviennent souvent aussi dures que des cartilages.

Dans ces tumeurs, les arteres & les veines se dilatent dans la même proportion. On en voit d'un diametre étonnant dans quelques *furcomes* considérables. Il paroît que les tégumens, en prêtant à l'humeur extravasée, prêtent aussi davantage au sang artériel.

Mais ce qu'il y a de plus difficile à expliquer, ce sont des morceaux osseux, des cheveux tout-à-fait semblables à ceux de la tête, des dents, que l'on trouve dans des tumeurs de cette espece. Les fragmens

osseux se trouvent par-tout ; ils sont moins organisés que les véritables os, & paroissent être formés par une humeur pâteuse ; qui se fige, & qui devient successivement calleuse, cartilagineuse & osseuse. Nous avons vu cette humeur extravasée entre les membranes des artères, dans tous ces différens degrés d'endurcissement : ce ne sont point des fibres endurcies, ni de véritables membranes ossifiées. On trouve quelquefois de ces imitations des véritables os dans des cavités qui ne contiennent aucune membrane, & qui n'ont pu naître que d'une humeur.

La naissance des cheveux est plus difficile à expliquer. On en a vu dans des tumeurs de l'omentum, éloignés de tout épiderme, mais toujours dans la graisse. Ce phénomène n'est pas encore assez éclairci, & se concilie difficilement avec l'*accroissement* & la structure des cheveux naturels.

Les dents sont bien plus difficiles encore à expliquer. En supposant qu'on n'en a trouvé que dans des ovaires, dans les trompes de Fallope, ou dans des tumeurs qui ont servi d'habitation à des fœtus ; en admettant que ces dents sont des restes d'un fœtus, dont les autres parties sont détruites, il reste encore bien des doutes à résoudre. Ces dents sont parfaites, presque toujours molaires, placées quelquefois dans une mâchoire ; ce ne sont pas les dents d'un fœtus qui n'a encore que de petites lames sans épaisseur, & non pas des dents solides avec leurs racines. Comment faire arriver à une dent isolée, sans cœur, sans artère, la nourriture nécessaire pour lui donner son *accroissement*.

Pour trouver la solution de cette difficulté, on peut rassembler quelques faits. Une portion du placenta prend très-souvent des *accroissements* dans l'utérus, sans fœtus & sans artères : il y en a de fibreux qu'on nomme *moles* ; il y en a de vésiculaires : les uns & les autres ne sont pas rares. Sans entrer dans un grand détail, il faut nécessairement que l'utérus ait fourni les humeurs nécessaires, pour donner à ces placenta dégénérés un volume souvent très-considérable, & qu'en même temps il ait donné à ces mêmes tumeurs l'impulsion nécessaire pour gonfler les vaisseaux du

placenta, & pour en prolonger les fibres cellulaires.

L'utérus fait bien plus : on a plusieurs exemples de fœtus sans cœur, qui sont arrivés à un *accroissement* peu éloigné de la perfection dont les membres se sont formés, & dont plusieurs viscères, & le cerveau sur-tout, ont reçu leur figure & leur volume naturel. On ne trouve ici que la veine ombilicale, qui ait pu porter dans les vaisseaux de ces fœtus, & l'humeur nourricière, & le mouvement.

L'artère d'une dent, ou de plusieurs dents, doit avoir échappé au naufrage général, & s'être inoculée à une branche artérielle de l'utérus ; alors elle aura pu fournir à la dent, & la nourriture, & le mouvement nécessaire pour développer le germe qui y est caché. Ce n'est qu'une conjecture ; mais nous n'apercevons rien de mieux.

Une autre irrégularité dans l'*accroissement*, difficile à expliquer, ce sont les *accroissements* précipités de quelques personnes qui atteignent la puberté à trois, quatre ou cinq ans, & dont la taille & les forces sont très-proportionnées, & dont tout le corps gagne en peu d'années la solidité, & l'état qu'il ne devrait atteindre que dans un triple nombre d'années. L'ame ne se perfectionne ordinairement pas dans la même proportion ; & ces adultes prématurés sont des enfans pour l'esprit & pour le jugement. Il nous manque des dissections exactes de ces petits géants : nous nous souvenons cependant d'avoir vu un jeune homme étroit de treize lignes en quarante & un jours. Il mourut : le cœur s'y trouva être d'une grandeur monstrueuse ; il remplissoit toute la poitrine. On sent bien que la supériorité des forces du cœur, & le peu de résistance des solides, ont pu accélérer l'*accroissement*.

Il nous reste quelques idées à exposer sur la manière & les causes de l'*accroissement* de ces progrès, & du développement des parties primitives de l'animal.

Nous avons parlé du cœur, & touché l'attraction. La dernière de ces causes agit sur la gelée animale, principal élément de l'embryon, & sur les élémens solides du corps animal, qui en naissent. Elles ten-

dent toutes à se rapprocher : c'est une force qui balance la force expansive qui part du cœur : elle donne en général de la consistance aux parties solides, qui, sans elle, s'affoibliraient en s'étendant : elle agit plus puissamment dans les muscles & dans le tissu cellulaire. C'est l'attraction qui forme de ce tissu les membranes, la peau même ; c'est elle qui réunit les vaisseaux, pour en faire des viscères. On la voit travailler sur le foie, & d'un système de rameaux vasculaires, entourés d'une gelée transparente, former un viscère compacte & solide. Cette force réunit également les petits os nombreux, qui font le squelette de l'embryon : elle forme le crâne.

C'est à elle & à ce tissu cellulaire, qu'elle anime d'un mouvement lent & constant, qu'il faut attribuer les courbures de toutes les parties animales : généralement simples & droites, elles sont ramassées par l'attraction, & forment des courbes différentes. C'est d'elle seule que naît la figure de bec d'oiseau, qu'on voit dans la vésicule du fiel, & que proviennent les cellules du cœur, les plis de la vésicule féminale, les lacs de la carotide.

Les muscles agissent sur les os, ils les courbent. Le fémur de l'homme est arqué ; il étoit droit dans le fœtus. Ces muscles dilatent les petites cavités du diploë, & donnent naissance aux cellules maxillaires ; ils allongent les places de l'os, surtout où ils sont attachés : ils y produisent de petites épines & des tubérosités : c'est leur force supérieure dans notre sexe, qui donne au squelette de l'homme un air plus robuste, un nombre d'éminences & d'excavations, qui le distinguent de celui de la femme. Les cellules que nous venons de nommer, sont beaucoup plus grandes dans le colporteur, que dans l'homme aisé & oisif.

La précision de ces muscles excave les os, & les rend triangulaires, de cylindriques qu'ils étoient dans le fœtus. Les muscles & les tégumens de la poitrine repoussent le cœur, & lui donnent une direction perpendiculaire, au lieu de la situation transversale qu'il avoit dans le fœtus. Cette pression est très-souvent la cause des an-

kyloses : c'est elle qui rejoint dans quelques animaux les osselets du métacarpe, qui commence par unir les faces qui se répondent, qui en fait un diaphragme percé de trous, & qui, peu-à-peu, efface ce diaphragme même.

La solidité & l'endurcissement des parties dépend principalement de la pression. Les artères battent la cellulofité qui les entoure, les muscles & les os : elles font approcher à chaque instant les élémens solides les uns des autres ; elles chassent les élémens fluides ; elles forment des membranes, des parenchymes, des fibres, des lames osseuses. C'est la pression des muscles, qui unit les lames extérieures des os, dans le temps que l'intérieur reste celluleux ; preuve évidente que ce ne sont pas les couches internes qui naissent les premières, & qui sont recouvertes par les couches du périoste : dans cette hypothèse, ce seroit la face intérieure de l'os, qui s'ossifieroit la première.

Nous rapportons à la pression les effets surprenans que les parties les plus molles du corps humain font sur les plus dures. Les sinus de la dure-mère, les veines, le cerveau même & la moëlle de l'épine impriment au crâne des routes & des excavations. L'os frontal, qui fait le plafond de l'orbite, est souvent tout rempli de bossés, & de creux qui ne sont que la surface même du cerveau exprimée dans l'os. Ce qui peut surprendre davantage, c'est que ces traces s'excavent, non dans les os du fœtus, dont la surface est toujours unie, mais dans ceux de l'homme adulte. C'est l'effet de la pression d'une partie molle, qu'étendent des humeurs nourricières, & qui surmonte la résistance des parties dures, dont les vaisseaux sont plus petits & plus comprimés, & dont l'accroissement & l'impression des fluides ont moins de force & de vitesse.

Les hommes ont appris à imiter la nature. Plusieurs nations de l'Amérique pressent la tête encore molle des enfans, avec de l'argile ou même avec des planches : ils réussissent à leur rendre la tête plate, & les os plus minces & plus durs.

La figure du foie & des viscères, en général, est en partie l'effet de la pression que

que ces viscères éprouvent de la part des os, & même de la part des autres viscères leurs voisins.

Une puissance, dont la conformation du fœtus dépend en grande partie, c'est celle de la dérivation & de la révulsion. Nous appelons *dérivation* l'effet du courant du sang déterminé dans l'artere principale d'une partie, par une résistance nouvelle, ou par l'abolition d'une branche principale du même tronc.

L'exemple le plus commun, c'est l'épanouissement & l'accroissement de bassin, qui suit la naissance & qui est l'effet de la ligature des arteres ombilicales. Ces grandes branches de l'aorte ne recevant plus de sang, les arteres fémorales & les hypogastriques en reçoivent une nouvelle portion par ce surscroit, & les extrémités inférieures, le bassin & l'utérus se développent. Mais l'utérus ne parvient à sa maturité que lorsque l'artere fémorale trouve trop de résistance dans les piés formés à la fin, & dans les cartilages endurcis des épiphyses; cette résistance augmentée, fait refluer le sang, suivant les lois de la dérivation, il se porte aux viscères du bassin vers la fin de l'accroissement. Delà les regles.

Dans le fœtus, le sang de l'aorte se porte au commencement de l'incubation par les vaisseaux de la membrane du jaune & par la membrane ombilicale; il est employé à donner un *accroissement* rapide à ces membranes extrêmement vasculées. Mais quand celle du jaune a atteint le blanc de l'œuf, que ses branches ne peuvent plus s'étendre vers le septième jour, & que la membrane ombilicale s'étant développée sur toute la surface de l'œuf, ne peut plus acquérir de volume, ce qui arrive au neuvième jour, alors le sang de l'aorte inférieure, ne trouvant plus la même facilité à étendre des vaisseaux qui ne peuvent plus s'allonger, se porte au foie, aux autres viscères du bas-ventre, & aux extrémités; celles-ci s'étendent à leur tour, le foie se remplit de vaisseaux rouges, les reins paroissent pleins de gros vaisseaux qui serpentent dans leur substance, & toutes les parties du fœtus se développent.

La révulsion fait un effet contraire. Elle rappelle d'une partie du corps animal le

courant du sang, lorsque cette partie lui résiste davantage, & qu'une autre partie du même corps réunit moins qu'elle.

La tête est formée avant l'abdomen & avant les parties inférieures: elle est beaucoup plus grande que toute la partie du fœtus, qui est inférieure au cœur. Le cœur est également formé avant le reste des viscères, il est plus grand qu'aucun d'eux; ce cœur & cette tête plus parfaite & plus solide, offrent plus de résistance au sang que les parties inférieures, qui, nébuleuses le premier jour, sont plus molles & plus dilatables, par conséquent, que les parties supérieures dont l'accroissement & la solidité les ont devancés. Delà vient la disproportion de l'accroissement dans ces parties vers les derniers jours de l'incubation; le volume du cœur cede bientôt à celui du foie; & l'abdomen, presque invisible le second jour, surpasse de beaucoup la tête les derniers jours de la ponte; la raison qui change ses proportions, est dans l'accroissement qui se ralentit dans les parties les plus solides, & s'accélère dans les parties qui prêtent davantage.

L'inégalité de la nourriture en général a beaucoup d'influence sur la figure des parties de l'animal. La tête du poulet peut servir d'exemple: sa figure est presque celle d'une massue, le premier & le second jour: c'est le crâne & le siege du cerveau qu'on aperçoit alors; bientôt après, les yeux se développent, ils ajoutent à la tête comme deux lobes latéraux. Le bec croit plus vite que le cerveau, il se prolonge & la tête devient alors plus longue. La mâchoire inférieure commence plus tard à croître; elle répare sa lenteur, & la tête de l'oiseau devient conique.

La nature de l'aliment peut beaucoup: non seulement il détermine très-souvent la taille des animaux, & donne aux chevaux frisons, nourris d'une herbe abondante, une supériorité constante sur les chevaux de l'Islande & des Orcades, élevés sur une pelouse maigre & fine, elle change quelquefois la figure même des parties qu'elle nourrit. On a remarqué que les atriplex du bord de la mer ne sont que l'espèce commune, qui par la nourriture salée perd peu-à-peu les angles, & dont les dents des

feuillées s'arrondissent & s'épaississent. On fait l'effet que font de certaines eaux sur les glandes de la gorge: la nourriture marécageuse des oiseaux amollit les œufs des poules dans les isles du Danube; l'usage fréquent de l'huile des poissons, rend flasque la gorge des filles Samoïedes; des pâturages particuliers donnent à la queue des moutons cal-mouques une graisse excessive.

Nous ne dirons plus qu'un mot des humeurs: leur premier état est d'être parfaitement diaphanes. Les éléments solides, dont la proportion est très-petite dans les commencemens du fœtus, pénétrés d'une eau parfaitement transparente, sont diaphanes comme eux; le crâne & même le tibia, & le fémur sont transparens. C'est cette transparence qui cache plusieurs parties du poulet, & qui les empêche d'être apperçues, non qu'elles n'aient pas assez de volume pour être visibles, mais parce qu'elles n'ont aucune couleur. Tel est le poumon, tels sont les intestins & le ventricule. Ces parties, en sortant de l'état invisible, ont trop de volume pour avoir été invisibles à cause de leur petitesse un jour auparavant. Les acides donnent de l'opacité aux parties albumineuses; aussi rendent-ils le cœur, le poumon & les intestins visibles avant le temps prescrit par la nature, & démontrent qu'ils ont existé.

Le blanc est la couleur générale des animaux qui commencent à vivre, il l'est de même dans les végétaux; il succède à la transparence, & précède les couleurs.

Les vaisseaux dilatés par la force du cœur, s'ouvrent bientôt à des particules moins fines, & la blancheur succède à l'opacité. La rougeur commence dans les vaisseaux de la figure veineuse dès l'heure 72, elle est parfaite le troisième jour.

Le cœur reçoit & donne une goutte de sang dès l'heure 42, successivement les vaisseaux des viscères & des extrémités se remplissent de sang. Par-tout, les premières apparences de couleur rouge ne forment que des points; ils s'étendent bientôt, & deviennent des lignes, & l'humour transparente primordiale disparoit enfin entièrement. Tout le fœtus devient rouge, quand il est parvenu à sa maturité. Le sang s'ouvre

alors un passage aisé dans les plus petites artères, tendres alors & sans résistance.

Les autres couleurs, le noir des yeux, le jaune du foie, le verd de la bile, naissent beaucoup plus tard; le noir vers la fin du quatrième jour; le jaune le neuvième, le verd le dixième; la bile ne devient amère que le quatorzième. Les particules colorantes sont plus grossières que les diaphanes; les particules, que le goût distingue, sont plus grossières que les corpuscules colorés; les particules qui font l'objet de l'odorat, se forment les dernières, & les excréments même n'acquièrent de l'odeur qu'après la naissance.

Le mouvement est invisible aussi longtemps que regne la transparence. Il se fait appercevoir avec la couleur, non que le cœur n'ait battu pendant qu'il étoit transparent & blanc, l'accroissement de l'embryon prouve qu'il a agi sur les artères; mais parce qu'un corps transparent n'est apperçu ni dans sa première place d'où il part, ni dans la seconde qu'il va occuper. (H. D. G.)

« A ces observations de M. le Baron » de Haller, nous allons joindre celles » qui se trouvent dans la première édition » de ce Dictionnaire. »

Il y a quelque chose d'assez remarquable dans l'accroissement du corps humain: le fœtus dans le sein de la mère croit toujours de plus en plus jusqu'au moment de la naissance; l'enfant au contraire croit toujours de moins en moins jusqu'à l'âge de puberté, auquel il croit, pour ainsi dire tout-à-coup, & arrive en fort peu de temps à la hauteur qu'il doit avoir pour toujours. Il ne s'agit pas ici du premier temps après la conception, ni de l'accroissement qui succède immédiatement à la formation du fœtus; on prend le fœtus à un mois, lorsque toutes ses parties sont développées; il a un pouce de hauteur alors; à deux mois, deux pouces un quart; à trois mois, trois pouces & demi; à quatre mois, cinq pouces & plus; à cinq mois, six pouces & demi ou sept pouces; à six mois, huit pouces & demi ou neuf pouces; à sept mois, onze pouces & plus; à huit mois, quatorze pouces; à neuf mois, dix-huit pouces. Toutes ces mesures varient

beaucoup dans les différens sujets, & ce n'est qu'en prenant les termes moyens qu'on les a déterminées. Par exemple, il naît des enfans de vingt-deux pouces & de quatorze; on a pris dix-huit pouces pour le terme moyen, il en est de même des autres mesures: mais quand il y auroit des variétés dans chaque mesure particulière, cela seroit indifférent à ce que M. de Buffon, d'où ces observations sont tirées, en veut conclure. Le résultat sera toujours que le fœtus croit de plus en plus en longueur tant qu'il est dans le sein de la mère: mais s'il a dix-huit pouces en naissant, il ne grandira pendant les douze mois suivans que de six ou sept pouces au plus; c'est-à-dire, qu'à la fin de la première année il aura vingt-quatre ou vingt-cinq pouces; à deux ans, il n'en aura que vingt-huit ou vingt-neuf; à trois ans, trente ou trente-deux au plus, & ensuite il ne grandira guère que d'un pouce & demi ou deux pouces par an jusqu'à l'âge de puberté: ainsi le fœtus croît plus en un mois sur la fin de son séjour dans la matrice, que l'enfant ne croît en un an jusqu'à cet âge de puberté, où la nature semble faire un effort pour achever de développer & de perfectionner son ouvrage, en le portant, pour ainsi dire, tout-à-coup au dernier degré de son *accroissement*.

Le fœtus n'est dans son principe qu'une goutte de liqueur limpide, comme on le verra ailleurs; un mois après toutes les parties qui dans la suite doivent devenir osseuses, ne sont encore que des cellules remplies d'une espece de colle très-déliée. Le fœtus passe promptement du néant, ou d'un état si petit que la vue la plus fine ne peut rien appercevoir, à un état d'*accroissement* si considérable au moyen de la nourriture qu'il reçoit du suc laiteux, qu'il acquiert dans l'espace de neuf mois la pesanteur de douze livres environ, poids dont le rapport est certainement infini avec celui de son premier état. Au bout de ce terme, exposé à l'air, il croît plus lentement, & il devient dans l'espace de vingt ans environ douze fois plus pesant qu'il n'étoit, & trois ou quatre fois plus grand. Examinons la cause & la vitesse de cet *accroissement* dans les premiers temps, & pourquoi il n'est pas

aussi considérable dans la suite. La facilité surprenante qu'a le fœtus pour être étendu, se concevra si on fait attention à la nature visqueuse & muqueuse des parties qui le composent, au peu de terre qu'elles contiennent, à l'abondance de l'eau dont elles sont chargées, enfin au nombre infini de leurs vaisseaux, que les yeux & l'injection découvrent dans les os, dans les membranes, dans les cartilages, dans les tuniques des vaisseaux, dans la peau, dans les tendons, &c. Au lieu de ces vaisseaux, on n'observe dans l'adulte qu'un tissu cellulaire épais, ou un suc épanché: plus il y a de vaisseaux, plus l'*accroissement* est facile. En effet le cœur alors porte avec une vitesse beaucoup plus grande les liquides; ceux qui sont épanchés dans le tissu cellulaire s'y meuvent lentement, & ils ont moins de force pour étendre les parties. Il doit cependant y avoir une autre cause; savoir, la plus grande force & le plus grand mouvement du cœur qui soit dans le rapport des fluides & des premiers vaisseaux: ce point faillant déjà vivifié dans le temps que tous les autres viscères dans le fœtus, & tous les autres solides, ne sont pas encore sensibles, la fréquence du pouls dans les jeunes animaux, & la nécessité, nous le font voir. Effectivement l'animal pourroit-il croître, si le rapport du cœur du tendre fœtus à ses autres parties, étoit le même que celui du cœur de l'adulte à toutes les siennes? La force inconnue, quelle qu'elle puisse être, qui met les parties des corps animés en mouvement, paroît produire un plus grand effet dans le fœtus que dans l'adulte, dans lequel tous les organes des sensations s'endurcissent, tandis qu'ils sont extrêmement tendres & sensibles dans le fœtus: Tels sont l'œil, l'oreille, la peau, le cerveau même. Ceci ne peut-il pas encore s'expliquer, en ce que le fœtus a la tête plus grosse, par le rapport plus grand des nerfs des jeunes animaux au reste de leurs parties?

Ne doit-il donc pas arriver que le cœur faisant effort contre des vaisseaux muqueux, il les étende aisément, de même que le tissu cellulaire qui les environne, & les fibres musculaires arrosées par des vaisseaux? Or toutes ces parties cedent facilement, parce qu'elles renferment peu de terre, & qu'au

contraire elles sont chargées de beaucoup de gluten qui s'unit & qui se prête aisément. L'ossification doit donc se faire lorsque le suc gélatineux renfermé entre deux vaisseaux parallèles, devient osseux à la suite du battement réitéré de ces vaisseaux. Les os s'accroissent lorsque les vaisseaux placés le long de leurs fibres viennent à être étendus par le cœur; ces vaisseaux en effet entraînent alors avec eux les fibres osseuses, ils les allongent, & elles repoussent les cartilages qui limitent les os & toutes les autres parties qui, quoique cellulaires, sont cependant élastiques. Ces fibres s'étendent entre leurs épiphyses, de sorte qu'elles les rendent plus courtes mais plus solides. Tel est le mécanisme par lequel les parties du corps s'allongent, & par lequel il se forme des intervalles entre les fibres osseuses, cellulaires & terreuses qui se sont allongées. Ces intervalles sont remplis par les liquides, qui sont plus visqueux & plus gélatineux dans les jeunes animaux que dans les adultes. Ces liquides contractent donc plus facilement des adhérences, & se moulent sur les petites cavités dans lesquelles ils entrent. La souplesse des os dans le fœtus, la facilité avec laquelle ils se consolident, la plus grande abondance du suc glutineux & de l'humeur gélatineuse dans les membres des jeunes animaux, & le rapport des cartilages aux grands os, sont voir que les os dans les jeunes sujets sont d'une nature plus visqueuse que dans les vieillards: mais plus l'animal approche de l'adolescence, & plus l'accroissement se fait lentement. La roideur des parties qui étoient souples & flexibles dans le fœtus; la plus grande partie des os, qui auparavant n'étoient que des cartilages, en sont des preuves. En effet, plusieurs vaisseaux s'affaissant à la suite du battement des gros troncs qui leur sont voisins, ou dans les membranes desquels ils se distribuent, ces vaisseaux sont remplacés par des parties solides qui ont beaucoup plus de consistance. Effectivement le suc osseux s'écoule entre les fibres osseuses; toutes les membranes & les tuniques des vaisseaux sont formées d'un tissu cellulaire plus épais: d'ailleurs une grande quantité d'eau s'évaporant de toutes les parties, les filets cellulaires se rapprochent, ils s'attirent

avec plus de force, ils s'unissent plus étroitement, ils résistent davantage à leur séparation; l'humeur glaireuse, qui est adhérente aux os & aux parties solides se sèche; la compression des artères & des muscles dissipe le principe aqueux: les parties terreuses sont en conséquence dans un plus grand rapport avec les autres.

Toutes ces choses se passent ainsi jusqu'à ce que les forces du cœur ne soient plus suffisantes pour étendre les solides au delà. Ceci a lieu lorsque les épiphyses cartilagineuses dans les os longs, se font insensiblement diminuées au point qu'elles ne peuvent l'être davantage, & que devenues extrêmement minces & très-dures, elles se résistent à elles-mêmes, & au cœur en même temps. Or comme la même cause agit de même sur toutes les parties du corps, si on en excepte un petit nombre, tout le tissu cellulaire, toutes les membranes des artères, les fibres musculaires, les nerfs, doivent acquérir insensiblement la consistance qu'ils ont par la suite, & devenir tels que la force du cœur ne soit plus capable de les étendre.

Cependant le tissu cellulaire lâche & entrecoupé de plusieurs cavités, se prête dans différens endroits à la graisse qui s'y infinue, & quelquefois au sang: ce tissu se gonfle dans différentes parties; ainsi quoiqu'on ne croisse plus, on ne laisse pas de grossir. Il paroît que cela arrive, parce que l'accroissement n'ayant plus lieu, il se sépare du sang une plus petite quantité de sucs nourriciers, il reste plus de matière pour les sécrétions; la résistance que trouve le sang dans les plus petits vaisseaux, devient plus grande par leur endurcissement: les sécrétions lentes doivent alors être plus abondantes, le rapport de la force du cœur étant moindre, puisque la roideur des parties augmente la résistance, & que d'ailleurs la force du cœur ne paroît pas devenir plus grande. En effet, le cœur est un muscle qui tire principalement sa force de sa souplesse, de la grande quantité du suc nerveux qui s'y distribue, eu égard à la solidité de la partie rouge du sang, comme nous le dirons ailleurs. Or bien loin que la vieillesse augmente toutes ces choses, elle les diminue certainement: ainsi le corps humain

n'a point d'état fixe, comme on le pourroit penser. Quelques vaisseaux sont continuellement détruits, & se changent en fibres d'autant plus solides, que la pression du poids des muscles & du cœur a plus de force dans différentes parties : c'est pour cela que les parties dont les ouvriers se servent plus fréquemment se roidissent; le tissu cellulaire devient aussi continuellement plus épais, plus dur; l'humeur glutineuse plus sèche & plus terreuse; les os des vieillards deviennent en conséquence roides: les cartilages s'ossifient. Lorsque le gluten, dont toutes les parties tiennent leur souplesse, vient à être détruit, elles deviennent dures, le tissu cellulaire même du cerveau, du cœur, des artères, sont dans ce cas; la pesanteur spécifique des différentes parties du corps devient plus grande & même celle du cristallin: enfin la force attractive des particules glutineuses des liqueurs du corps humain diminue par les alimens salés dont on fait usage, par les boissons inflammables, par les excès de tout genre. Le sang dégénère donc en une masse friable, âcre, & qui n'est point gélatineuse: c'est ce que font voir la lenteur des cicatrices des plaies & des fractures, la mauvaise odeur de l'haleine, de l'urine, la plus grande quantité des fels du sang, la diminution de sa partie aqueuse, & l'opacité des humeurs qui étoient autrefois transparentes.

C'est pourquoi les ligamens intervertébraux venant à se sécher, à se durcir, & à s'ossifier, ils rapprochent insensiblement en devant les vertèbres les unes des autres; on devient plus petit & tout courbé. Les tendons deviennent très-transparens, très-durs & cartilagineux, lorsque le gluten qui étoit dans l'interstice de leurs fibres est presque détruit. Les fibres musculaires, les vaisseaux, & sur-tout les artères, deviennent plus dures, l'eau qui les rendoit molles étant dissipée: elles s'ossifient même quelquefois. Le tissu cellulaire lâche se contracte, forme des membranes d'une tiffure plus serrée: les vaisseaux excréteurs sont en conséquence comprimés de part & d'autre, & leurs petits orifices se ferment: la sécheresse des parties diminue donc les sécrétions nécessaires du sang, les parties se roidissent, la température du sang devient plus sèche

& plus terreuse; de manière qu'au lieu de l'humeur que le sang dépositoit auparavant dans toutes les parties du corps, il n'y porte plus qu'une vraie terre, comme on le fait par les endurecissements qui arrivent, par les croûtes osseuses, repandues dans les artères, dans les membranes, dans la superficie de la plupart des os, sur-tout des vertèbres, & quelquefois dans les parties les plus molles, comme on l'a observé dans toutes les parties du corps.

C'est la voie naturelle qui conduit à la mort, & cela doit arriver lorsque le cœur devient plus compacte; que sa force n'augmente pas à proportion des résistances qu'il rencontre; & que par conséquent il succombe sous la charge. Lorsque le poumon, qui est moins susceptible de dilatation, résiste au ventricule droit du cœur, de même que tout le système des artères capillaires, qui d'ailleurs sont beaucoup de résistance au cœur, le mouvement du sang se ralentit insensiblement, il s'arrête, & le sang s'accumule sur-tout dans le ventricule droit, parce qu'il ne trouve plus de passage libre par le poumon, jusqu'à ce qu'enfin le cœur palpitant pendant quelque temps, le sang s'arrête, se coagule, & le mouvement du cœur cesse.

La nature a presque marqué le terme auquel tous les animaux doivent arriver: on n'en fait pas bien les raisons. L'homme qui vit long-temps, vit naturellement deux fois plus que le bœuf & que le cheval, & il s'en est trouvé assez fréquemment qui ont vécu cent ans, & d'autres qui sont parvenus à 150. Les oiseaux vivent plus long-temps que les hommes; les poissons vivent plus que les oiseaux, parce qu'au lieu d'os ils n'ont que des cartilages, & ils croissent continuellement.

La durée totale de la vie peut se mesurer en quelque façon par celle du temps de l'accroissement. Un arbre ou un animal qui prend en peu de temps son accroissement, périt beaucoup plutôt qu'un autre auquel il faut plus de temps pour croître. Dans les animaux comme dans les végétaux, l'accroissement en hauteur est celui qui est le premier. Un chêne cesse de grandir long-temps avant qu'il cesse de grossir. L'homme croît en hauteur jusqu'à seize ou dix-huit

ans, & cependant le développement entier de toutes les parties de son corps en grossier, n'est achevé qu'à trente ans. Les chiens prennent en moins d'un an leur *accroissement* en longueur; & ce n'est que dans la seconde année qu'ils achevent de prendre leur grosseur. L'homme qui est trente ans à croître, vit quatre-vingt-dix ans ou cent ans; le chien qui ne croit que pendant deux ou trois ans, ne vit aussi que dix ou douze ans: il en est de même de la plupart des autres animaux. Les poissons qui ne cessent de croître qu'au bout d'un très-grand nombre d'années, vivent des siècles, &c. comme nous l'avons déjà infinué. Cette longue durée de leur vie doit dépendre de la constitution particulière de leurs arêtes, qui ne prennent jamais autant de solidité que les os des animaux terrestres.

Les animaux qui ne produisent qu'un petit nombre de fœtus, prennent la plus grande partie de leur *accroissement*, & même leur *accroissement* tout entier, avant que d'être en état d'engendrer; au lieu que les animaux qui multiplient beaucoup, engendrent avant même que leur corps ait pris la moitié, ou même le quart de son *accroissement*. L'homme, le cheval, le bœuf, l'âne, le bouc, le belier, ne sont capables d'engendrer que quand ils ont pris la plus grande partie de leur *accroissement*; il en est de même des pigeons & des autres oiseaux qui ne produisent qu'un petit nombre d'œufs: mais ceux qui en produisent un grand nombre, comme les coqs, les poules, les poissons, &c. engendrent bien plutôt. Un coq est capable d'engendrer à l'âge de trois mois, & il n'a pas alors pris plus d'un tiers de son *accroissement*; un poisson qui doit au bout de vingt ans peser trente livres, engendre dès la première ou la seconde année, & cependant il ne pèse peut-être pas alors une demi-livre. Mais il il y auroit des observations particulières à faire sur l'*accroissement* & la durée de la vie des poissons: on peut reconnoître à-peu-près leur âge en examinant avec une loupe ou un microscope les couches annuelles dont sont composées leurs écailles: mais on ignore jusqu'où il peut s'étendre. On voit des carpes chez M. le Comte de

Maurepas, dans les fossés de son château de Pontchartrain, qui ont au moins cent cinquante ans bien avérés, & elles paroissent aussi agiles & aussi vives que des carpes ordinaires. Il ne faut pas dire avec Leuwenhoek, que les poissons sont immortels, ou du moins qu'ils ne peuvent mourir de vieillesse. Tout doit périr avec le temps: tout ce qui a eu une origine, une naissance, un commencement, doit arriver à un but, à une mort, à une fin: mais il est vrai que les poissons vivant dans un élément uniforme, & qu'étant à l'abri des grandes vicissitudes, & de toutes les injures de l'air, ils doivent se conserver plus long-temps dans le même état que les autres animaux: & si ces vicissitudes de l'air sont, comme le prétend un grand philosophe (*le chancelier Bacon, voyez son Traité de la vie & de la mort*), les principales causes de la destruction des êtres vivans, il est certain que les poissons étant de tous les animaux ceux qui y sont les moins exposés, ils doivent durer beaucoup plus long-temps que les autres. Mais ce qui doit contribuer encore plus à la longue durée de leur vie, c'est que leurs os sont d'une substance plus molle que ceux des autres animaux, & qu'ils ne se durcissent pas, & ne changent presque point du tout avec l'âge. Les arêtes des poissons s'allongent, grossissent, & prennent de l'*accroissement* sans prendre plus de solidité, du moins sensiblement; au lieu que les os des autres animaux, aussi-bien que toutes les autres parties solides de leurs corps, prennent toujours plus de dureté & de solidité: & enfin lorsqu'elles sont absolument remplies & obstruées, le mouvement cesse, & la mort suit. Dans les arêtes au contraire, cette augmentation de solidité, cette replétion, cette obstruction qui est la cause de la mort naturelle, ne se trouve pas, ou du moins ne se fait que par degrés beaucoup plus lents & plus insensibles, & il faut peut-être beaucoup de temps pour que les poissons arrivent à la vieillesse.

La mort est donc d'une nécessité indispensable suivant les lois des corps qui nous sont connues, quoique la différente proportion de la force du cœur aux parties solides, la coction des alimens, le caractère

du sang, la chaleur de l'air extérieur, puis-
sent plus ou moins en éloigner le terme.
En conséquence de ces lois, les vaisseaux
les plus petits doivent être comprimés
par les plus gros, le gluten devoit s'épaissir
insensiblement, les parties aqueuses s'éva-
porer, & par conséquent les filets du tissu
cellulaire s'approcher de plus en plus. Au
reste, un regime de vie tranquille, qui
n'est point troublé par les passions de
l'ame & par les mouvemens violens du
corps; une nourriture tirée des végétaux;
la tempérance, & la fraîcheur extérieure,
peuvent empêcher les solides de devenir
si-tôt roides, suspendre la sécheresse &
l'âcreté du sang.

Est-il croyable qu'il naisse ou renaisse de
nouvelles parties dans le corps humain?
La maniere dont les polypes, & presque
toute la famille des testacées se reprodui-
sent; la régénération des vers, des che-
nilles, des terres des écrevisses; tous les
différens changemens qui arrivent à l'esto-
mac, la reproduction des queues des lé-
sards, & des os qui occupent la place de
ceux que l'on a perdus, prouvent-ils qu'il
se fait une pareille régénération dans toutes
les parties des corps animés? Doit-on lui
attribuer la réparation naturelle des cheveux
(qui sont des parties organiques), des on-
gles, des plumes, la production des nou-
velles chairs dans les plaies, celle de la
peau, la réduction du scrotum, le cal des
os? La question est difficile à décider. Ceci
a néanmoins lieu dans les insectes, dont
la structure est simple & gélatineuse, &
dont les humeurs lentes ne s'écoulent point,
mais restent adhérentes aux autres parties
du corps. Les membranes dans lesquelles
se forment les hydatides dans l'homme,
la génération des chairs dans les blessures,
le cal qui fortifie non seulement les os frac-
turés, mais qui encore tient lieu des os
entiers, se forment d'une liqueur gélati-
neuse rendue compacte par la pulsation des
arteres voisines prolongées; on n'a cepen-
dant jamais observé que de grandes parties
organiques se soient régénérées. La force
du cœur dans l'homme, & la tendance
que les humeurs qui y sejourner ont à
la pourriture, la structure composée du
corps, qui est fort différente de celle des

insectes, s'opposent à de pareilles régéné-
rations.

Il y a une autre espece d'accroissement
qui a paru merveilleux quand le hasard l'a
découvert: on remarqua en Angleterre que
nos corps étoient constamment plus grands
le matin que le soir, & que cet accroisse-
ment montoit à six & sept lignes; on exa-
mina ce nouveau phénomène, & on en
donna l'explication dans les *Transactions
philosophiques*. Un esprit qui n'auroit pu
étendre ses vues que sur des objets déjà
découverts, auroit véridié grossièrement ce
phénomène, l'auroit étalé aux yeux du
public sous une autre forme, l'auroit paré
de quelque explication physique mal ajustée,
auroit promis de dévoiler de nouvelles mer-
veilles; mais M. l'abbé Desfontaines s'est
rendu maître de cette nouvelle découverte;
il a laissé si loin ceux qui l'avoient donnée
au public, qu'ils n'ont osé publier leurs
idées; il est fâcheux que l'ouvrage où il a
rassemblé ses observations n'ait pas été im-
primé. Nous ne donnerons pas ici le dé-
tail de toutes les découvertes qu'il a faites
sur cette matiere: mais nous allons donner
des principes dont on pourra les déduire.
1°. L'épine est une colonne composée de
parties offeuses séparées par des cartilages
épais, compressibles & élastiques; les au-
tres cartilages qui se trouvent à la tête des
os, & dans les jointures, ne paroissent
pas avoir la même élasticité. 2°. Tout le
poids du tronc, c'est-à-dire, le poids de
cent livres au moins, porte sur l'épine: les
cartilages qui sont entre les vertebres sont
donc comprimés quand le corps est debout:
mais quand il est couché, ils ne portent
plus le même poids; ils doivent se dilater,
& par conséquent éloigner les vertebres;
ainsi le tronc doit devenir plus long, mais
ce sera là précisément une force élastique
qui augmentera le volume des cartilages.
Les fluides sont poussés continuellement par
le cœur, & ils trouvent moins de résistance
dans les cartilages lorsqu'ils ne sont pas
comprimés par le poids du tronc; ils doi-
vent donc y entrer en plus grande quantité
& dilater les vaisseaux: mais ces vaisseaux
ne peuvent se dilater sans augmenter le
volume des cartilages, & sans écarter les
vertebres, d'abord les cartilages extrême-

ment comprimés se rétablissent avec plus de force, ensuite cette force diminuera par degrés, comme dans les bâtons fléchis qui se restituent; il est donc évident que l'accroissement qui se fait quand on est couché demande un certain espace de temps, parce que les cartilages, toujours pressés, ne peuvent se rétablir dans un instant. De plus, supposons que l'accroissement soit de six lignes, chaque ligne d'augmentation ne se fait pas dans le même espace de temps; les dernières lignes demanderont un temps beaucoup plus long, parce que les cartilages ont moins de force dans le dernier temps de la restitution; de même qu'un ressort qui se débânde, a moins de force sur la fin de sa détente. 3°. L'accroissement dans les cartilages, doit produire une augmentation dans le diamètre de la poitrine; car les côtes en général sont plus éloignées sur l'épine que sur le sternum, ou dans leur marche. Suivant cette idée, prenons-en deux du même côté, regardons-les comme formant un angle dont une vertèbre & un cartilage sont la base. Il est certain que de deux triangles qui ont les côtés égaux & les bases inégales, celui qui a la base plus petite a plus de hauteur perpendiculaire: or la base de l'angle que forment ces deux côtés le soir, est plus petite que la base de l'angle qu'ils forment le matin; il faut donc que le soir il y ait plus de distance de l'épine au sternum, ou bien il faut que les côtes se soient voûtées, & par conséquent la poitrine aura plus de distance le soir que le matin. 4°. Après le repas les vaisseaux sont plus pleins, le cœur pousse le sang & les autres fluides avec plus de force, les vaisseaux agissent donc plus fortement sur les cartilages; ils doivent donc porter dans leur intérieur plus de fluide, & par conséquent les dilater; les vertèbres doivent donc s'éloigner, & par conséquent il y aura un accroissement après le repas, & il se fera en plus ou moins de temps, selon la force des vaisseaux, ou selon la situation du corps; car si le corps est appuyé sur le dossier d'une chaise, le poids du tronc portera moins sur les cartilages, ils seront donc moins pressés; l'action des vaisseaux qui arrivent dans les cartilages trouvera donc moins de résis-

tance, elle pourra donc mieux les dilater: mais quand l'action des vaisseaux commencera à diminuer, le décroissement arrivera, parce que la pesanteur du corps l'emportera alors sur l'action des vaisseaux, laquelle ne sera plus aussi vigoureuse quand la digestion sera faite, & quand la transpiration, qui est très-abondante, trois heures après le repas, aura diminué le volume, & par conséquent l'action des vaisseaux, & la chaleur qui porte par-tout la raréfaction. 5°. Il y a un accroissement & un décroissement auquel toutes ces causes n'ont pas la même part; quand on est couché on devient plus long d'un demi-pouce, même davantage: mais cette augmentation disparaît dès qu'on est levé. Deux faits expliqueront ce phénomène. 1°. L'épine est plus droite quand on est couché, que lorsque le corps est sur ses pieds. 2°. Le talon se gonfle, & ce gonflement disparaît par le poids du corps; au reste cet accroissement & ce décroissement sont plus considérables dans la jeunesse, que dans l'âge avancé. M. Senac, *Essais de physique.* (L)

ACCROISSEMENT, se dit en Médecine, de l'augmentation d'une maladie. Le temps de l'accroissement est un temps fâcheux; c'est celui où les accidens augmentent en nombre, en durée, & en violence; si l'on saisit la maladie dès son commencement, on pourra prévenir la force de l'accroissement. Voyez MALADIE. (N)

ACCROISSEMENT, en Jardinage, se dit des plantes lorsqu'elles ont fait un grand progrès & de belles pousses. Voyez VÉGÉTATION. (K)

ACCROÏT. Voyez ACCROISSEMENT.

ACCROÏTRE, (Commerce) en un sens neutre, se dit d'une chose qui passe à un associé ou co-propriétaire, par droit d'accroissement, en conséquence de ce que celui qui possédoit cette portion est mort ou l'a abandonnée. (G)

ACCROUPI, adjectif. en terme de Blason, se dit du lion quand il est assis, comme celui de la ville d'Arles, & celui de Venise. On dit la même chose de tous les animaux sauvages qui sont dans cette posture, & des lievres, lapins & conils qui sont ramassés, ce qui est leur posture ordinaire, lorsqu'ils ne courent pas.

Paschal Colombier, en Dauphiné, d'argent à un singe *accroupi* de gueules : quelques-uns de la même famille l'ont porté *rampant*. (V)

ACCROUES, (terme de marchand de filets.) faire des boucles au lieu de mailles pour accrocher les filets ; c'est ce qu'ils appellaient *jeter des accrues*.

ACCUBITEUR, f. m. (Hist. anc.) officier du palais des empereurs de Constantinople. C'étoit un chambellan qui couchoit auprès du prince, pour la sûreté de sa personne. (G)

ACCUL, f. m. terme de Marine : les navigateurs de l'Amérique se servent de ce mot pour désigner l'enfoncement d'une baie. Le mot de *cul-de-jac* a parmi eux la même signification. Ils disent l'*accul* du petit Goave, & le *cul-de-jac* de la Martinique. (Z)

ACCULÉ, terme de Blason : il se dit d'un cheval cabré quand il est sur le cul en arrière, & de deux canons opposés sur leurs affûts, comme les deux que le grand-maître de l'Artillerie met au bas de ses armoiries pour marque de sa dignité.

Harling en Angleterre, d'argent à la licorne *acculée* de sable, accornée & onglée d'or. (V)

ACCULÉ, ÉE, adj. (Architect. navale.) on donne ce nom aux varangues qui ont de l'Acculement. Voyez ci-après ACCULEMENT. Quoique la maîtresse varangue d'un vaisseau ait de l'Acculement, on ne dit cependant jamais qu'elle est *acculée*, à moins qu'on ne la compare à la Maîtresse varangue d'un autre vaisseau ; mais *acculé* s'applique à toutes les autres varangues qui s'éloignent d'elle pour aller sur l'avant ou sur l'arrière. La quantité d'Acculement des varangues fait modifier ou augmenter l'idée que l'on attache au mot *acculé* : ainsi, l'on appelle *varangues demi-acculées* celles dont les branches forment entr'elles un angle obtus ; les varangues *acculées* sont celles dont les branches forment un angle aigu, ou même droit : & la dernière des varangues, tant de l'avant que de l'arrière du vaisseau, se nomme *fourcat*, nom qu'elle tire du peu d'ouverture de ses branches qui lui donne du rapport & de la ressemblance avec une fourche.

Tome I.

On donne aussi le nom *acculé* aux genoux qui sont joints aux varangues *acculées*. (M. le Chevalier DE LA COUDRAYE.)

ACCULEMENT, f. m. (Architect. navale.) terme de construction qui fixe l'idée sur la quantité de courbure, que les constructeurs donnent aux deux branches de chacune des varangues d'un vaisseau. Les varangues sont appuyées sur la quille par leur milieu, & les deux branches s'étendent à droite & à gauche d'une manière symétrique. Vers le milieu du vaisseau, se place la maîtresse varangue, celle de toutes qui est la plus plate ou dont les branches ont le moins de courbure. Plus les autres varangues s'éloignent de celle-ci, pour aller sur l'avant ou sur l'arrière, & plus leurs branches se courbent pour prendre la configuration ou les façons que le constructeur a fixées au vaisseau.

D'après ces connoissances, on peut prendre une idée nette de l'Acculement, en disant que c'est la distance perpendiculaire prise de l'extrémité extérieure des varangues, à un plan horizontal, que l'on conçoit passer par la surface supérieure de la quille. Ainsi, l'Acculement des varangues est d'autant plus grand, que cette distance est plus considérable, & cette distance elle-même est d'autant plus considérable, que les branches des varangues ont plus de courbure.

Dans la fig. 1, (d'Architect. nav. Suppl. des planches.) si *AB* est considéré comme représentant la maîtresse varangue d'un vaisseau, les quantités *AC*, *BD*, qui s'élevent du plan aux extrémités de la varangue, se nomment *acculemens de la maîtresse varangue*. Dans la fig. 2, *AC*, *BD*, sont l'Acculement d'une autre varangue *AB*, prise du même vaisseau, mais placée en arrière de la maîtresse varangue.

L'Acculement de la maîtresse varangue est ordinairement la vingt-quatrième partie de sa longueur, dans les gros vaisseaux : de la dix-huitième, dans les vaisseaux d'une grandeur moyenne ; & de la douzième, dans les petits vaisseaux (il n'est ici question que des vaisseaux de guerre) en sorte que les gros vaisseaux ont moins d'Acculement, & sont plus plats par-dessous que les petits. Ces règles ne sont cependant point fixes, & même il est rare que les

Bbb

constructeurs s'y conforment. Ils ont quelquefois donné d'*acculement* à la maîtresse varangue jusqu'à la sixième & même cinquième partie de sa longueur. (M. DULAC.)

ACCULER, (*Man.*) se dit lorsque le cheval qui manie sur les voltes ne va pas assez en avant à chacun de ses temps & de ses mouvemens ; ce qui fait que ses épaules n'embrassent pas assez de terrain, & que sa croupe s'approche trop près du centre de la volte. *Cheval acculé, votre cheval s'accule & s'entable tout à la fois.* Les chevaux ont naturellement de l'inclination à *s'acculer* en faisant les demi-voltes. Quand les Italiens travaillent les chevaux au répolon, ils affectent de les *acculer*. *Acculer* a un autre sens parmi le vulgaire, & se dit d'un cheval qui se jette & s'abandonne sur la croupe en désordre, lorsqu'on l'arrête ou qu'on le tire en arrière. Voyez VOLTE, RÉPOLON, &c. (V)

ACCUMULATION, f. f. *entassement*, amas de plusieurs choses ensemble. Ce mot est fait du Latin *ad*, & *cumulus*, monceau.

ACCUMULATION ou **CUMULATION** en Droit, est la jonction de plusieurs titres avec lesquels un prétendant se présente pour obtenir un héritage ou un bénéfice, qu'un seul de ces titres pourroit lui acquérir. Voyez CUMULATION. (H)

ACCUSATEUR, f. m. en Droit, est celui qui poursuit quelqu'un en justice pour la réparation d'un crime qu'il lui impute. Chez les Romains l'accusation étoit publique, & tout citoyen se pouvoit porter *accusateur*. En France un particulier ne se peut porter *accusateur* qu'entant que le crime lui a apporté personnellement du dommage, & il ne peut conclure qu'à des réparations civiles : mais il n'appartient qu'au ministère public, c'est-à-dire, au procureur général ou son substitut, de conclure à des réparations pénales ; c'est lui seul qui est chargé de la vindicte publique. Et le particulier qui révèle en justice un crime où il n'est point intéressé, n'est point *accusateur*, mais simple dénonciateur, attendu qu'il n'entre pour rien dans la procédure, & n'est point poursuivant concurremment avec le procureur-général, comme l'est l'*accusateur* intéressé.

Dans le cas où l'accusé se trouveroit in-

nocent par l'événement du procès, l'*accusateur* privé doit être condamné à des dommages & intérêts, à l'exception d'un petit nombre de cas ; au contraire du procureur-général, contre lequel l'accusé absous ne peut prétendre de recours pour raison de dommages & intérêts ; parce que l'usage de ce recours nuiroit à la recherche des crimes, attendu que les procureurs du roi ne l'entreprendroient qu'en tremblant, s'ils étoient responsables en leur nom de l'événement du procès. Seulement, si au défaut de partie civile il y a un dénonciateur, l'accusé absous pourra s'en prendre à lui pour ses dommages & intérêts.

Accusateur diffère de *dénonciateur*, en ce qu'on suppose que le premier est intéressé à la recherche du crime qu'il révèle, au contraire du dénonciateur.

ACCUSATIF, f. m. *terme de Grammaire* ; c'est ainsi qu'on appelle le quatrième cas des noms dans les langues qui ont des déclinaisons, c'est-à-dire, dans les langues dont les noms ont des terminaisons particulières destinées à marquer différens rapports ou vues particulières, sous lesquelles l'esprit considère le même objet. « Les » cas ont été inventés, dit Varron, afin » que celui qui parle puisse faire connoître, » ou qu'il appelle, ou qu'il donne, ou » qu'il accuse. » *Sunt destinati casus ut qui de altero diceret, distinguere possit, quum vocaret, quum daret, quum accusaret ; sic alia quædam discrimina quæ nos & Græcos ad declinandum duxerunt.* Varro, lib. 1. de Anal.

Au reste les noms que l'on a donnés aux différens cas ne sont tirés que de quelqu'un de leurs usages, & sur-tout de l'usage le plus fréquent ; ce qui n'empêche pas qu'ils n'en aient encore plusieurs autres, & même de tout contraires : car on dit également *donner à quelqu'un*, & *ôter à quelqu'un*, *défendre & accuser quelqu'un* ; ce qui a porté quelques grammairiens (tel est Scalliger) à rejeter ces dénominations, & à ne donner à chaque cas d'autre nom que celui de *premier*, *second*, & ainsi de suite jusqu'à l'ablatif, qu'ils appellent le *sixième cas*.

Mais il suffit d'observer que l'usage des cas n'est pas restreint à celui que leur dé-

nomination énonce. Tel est un seigneur qu'on appelle *duc* ou *marquis* d'un tel endroit ; il n'en est pas moins *comte* ou *baron* d'un autre. Ainsi nous croyons que l'on doit conserver ces anciennes dénominations, pourvu que l'on explique les différens usages particuliers de chaque cas.

L'*accusatif* fut donc ainsi appelé , parce qu'il seroit à accuser , *accusare aliquem* : mais donnons à *accuser* la signification de *déclarer* , signification qu'il a même souvent en françois , comme quand les négocians disent *accuser la réception d'une lettre* ; & les joueurs de piquet , *accuser le point*. En déterminant ensuite les divers usages de ces cas , j'en trouve trois qu'il faut bien remarquer.

1. La terminaison de l'*accusatif* sert à faire connoître le mot qui marque le terme ou l'objet de l'action que le verbe signifie. *Augustus vicit Antonium* , Auguste vainquit Antoine : *Antonium* est le terme de l'action de vaincre ; ainsi *Antonium* est à l'*accusatif* , & détermine l'action de vaincre. *Vocem præcludit metus* , dit Phedre en parlant des grenouilles épouvantées du bruit que fit le soliveau que Jupiter jeta dans leur marais ; *la peur leur étouffa la voix* : *voce* est donc l'action de *præcludit*. Ovide parlant du palais du Soleil , dit que *materiem superabat opus* ; *materiem* ayant la terminaison de l'*accusatif* , me fait entendre que *le travail surpassoit la matiere*. Il en est de même de tous les verbes actifs transitifs , sans qu'il puisse y avoir d'exception , tant que ces verbes sont présentés sous la forme d'actifs transitifs.

Le second service de l'*accusatif* , c'est de terminer une de ces prépositions qu'un usage arbitraire de la langue Latine détermine par l'*accusatif*. Une préposition n'a par elle-même qu'un sens appellatif ; elle ne marque qu'une sorte , une espece de rapport particulier ; mais ce rapport est ensuite appliqué , & pour ainsi dire individualisé par le nom qui est le complément de la préposition : par exemple , *il s'est levé avant* , cette préposition *avant* marque une priorité. Voilà l'espece de rapport : mais ce rapport doit être déterminé. Mon esprit est en suspens jusqu'à ce que vous me disiez *avant qui* ou *avant quoi*.

Il s'est levé avant le jour , *ante diem* ; cet *accusatif diem* détermine , fixe la signification de *ante*. J'ai dit qu'en ces occasions ce n'étoit que par un usage arbitraire que l'on donnoit au nom déterminant la terminaison de l'*accusatif* ; car au fond ce n'est que la valeur du nom qui détermine la préposition : & comme les noms latins & les noms grecs ont différentes terminaisons , il falloit bien qu'alors ils en eussent une ; or , l'usage a consacré la terminaison de l'*accusatif* après certaines prépositions , & celle de l'ablatif après d'autres ; & en grec il y a des prépositions qui se construisent aussi avec le génitif.

Le troisieme usage de l'*accusatif* est d'être le suppot de l'infinitif , comme le nominatif l'est avec les modes finis ; ainsi comme on dit à l'indicatif *Petrus legit* , *Pierre lit* , on dit à l'infinitif *Petrum legere* , *Pierre lire* , ou *Petrum legisse* , *Pierre avoir lu*. Ainsi la construction de l'infinitif se trouve distinguée de la construction d'un nom avec quelqu'un des autres modes ; car avec ces modes le nom se met au nominatif.

Que si l'on trouve quelquefois au nominatif un nom construit avec un infinitif , comme quand Horace a dit *patiens vocari Cæsaris ultor* , au lieu de *patiens te vocare ultorem* ; c'est ou par imitation des Grecs qui construisent indifféremment l'infinitif , ou avec un nominatif , ou avec un *accusatif* , ou bien c'est par attraction ; car dans ce passage d'Horace , *ultor* est attiré par *patiens* , qui est au même cas que *filius Mariæ* : tout cela se fait par le rapport d'identité. Voyez CONSTRUCTION.

Pour épargner bien des peines , & pour abréger bien des regles de la méthode ordinaire au sujet de l'*accusatif* , observez :

1°. Que lorsqu'un *accusatif* est construit avec un infinitif , ces deux mots forment un sens particulier équivalent à un nom , c'est-à-dire , que ce sens seroit exprimé en un seul mot par un nom , si un tel nom avoit été introduit & autorisé par l'usage. Par exemple , pour dire *Herum esse semper lenem* , mon maître est toujours doux , Terence a dit *heri semper lenitas*.

2°. D'où il suit que comme un nom peut

être le sujet d'une proposition, de même ce sens total exprimé par un *accusatif* avec un infinitif; peut aussi être & est souvent le sujet d'une proposition.

En second lieu, comme un nom est souvent le terme de l'action qu'un verbe actif transitif signifie, de même le sens total énoncé par un nom avec un infinitif est aussi le terme ou l'objet de l'action que ces sortes de verbes expriment. Voici des exemples de l'un & de l'autre, & premièrement du sens total qui est le sujet de la proposition; ce qui, ce me semble, n'est pas assez remarqué. *Numanam rationem præcipitationi & præjudicio esse obnoxiam satis compertum est.* Caillly, *Phil.* Mot à mot, l'entendement humain être sujet à la précipitation & au préjugé, est une chose assez connue. Ainsi la construction est, *hoc, nempe humanam rationem esse obnoxiam præcipitationi & præjudicio est χρημα, seu negotium satis compertum. Humanam rationem esse obnoxiam præcipitationi & præjudicio, voilà le sens total qui est le sujet de la proposition; est satis compertum en est l'attribut.*

Caton dans Lucain, *liv. II. v. 288.* dit que s'il est coupable de prendre le parti de la république, ce sera la faute des dieux. *Crimen erit Superis & me fecisse nocentem. Hoc, nempe deos fecisse me nocentem, de m'avoir fait coupable; voilà le sujet dont l'attribut est erit crimen Superis.* Plaute, *Atiles gl. act. III. scen. j. v. 109.* dit que c'est une conduite louable pour un homme de condition qui est riche, de prendre soin lui-même de l'éducation de ses enfans; que c'est élever un monument à sa maison & à lui-même. *Laus est magno in genere & in divitiis maximis liberos, hominem educare, generi monumentum & sibi.* Construisez, *hominem constitutum magno in genere & divitiis maximis educare liberos, monumentum generi & sibi; hoc, inquam, est laus; ainsi est laus est l'attribut, & les mots qui précèdent sont un sens total, qui est le sujet de la proposition.*

Il y a en françois & dans toutes les langues un grand nombre d'exemples pareils; on en doit faire la construction suivant le même procédé. *Il est doux de trouver dans*

un amant qu'on aime, un époux que l'on doit aimer, Quinaut. *Il, illud, à savoir l'avantage, le bonheur de trouver dans un amant qu'on aime un époux que l'on doit aimer!* voilà un sens total, qui est le sujet de la proposition; on dit de ce sens total, de *ce bonheur, de ce il, qu'il est doux; ainsi est doux, c'est l'attribut.*

Quàm bonum est correptum manifestare penitentiam! est negotium quàm bonum. *Eccli. c. xx. v. 4* construisez: *hoc, nempe hominem correptum manifestare penitentiam, est negotium quàm bonum.* Il est beau pour celui qu'on reprend de quelque faute, de faire connoître son repentir. Il vaut mieux pour un esclave d'être instruit que de parler, *plus scire satius est quàm loqui hominem servum.* Plaute, *act. I. scen. j. v. 57.* construisez: *hoc, nempe hominem servum plus scire, est satius quàm hominem servum loqui.* *Homines esse amicos Dei, quanta est dignitas!* Qu'il est glorieux pour les hommes, dit Saint Grégoire le Grand, d'être les amis de Dieu! où vous voyez que le sujet de la proposition est ce sens total, *homines esse amicos Dei.* Le même procédé peut faire la construction en françois, & dans quelque autre langue que ce puisse être. *Il, illud, à savoir d'être les amis de Dieu, est combien glorieux pour les hommes! Mihi semper placuit non regem solum, sed regno liberari rempublicam.* Lett. VII. de Brutus à Cicéron. *Hoc, scilicet rempublicam liberari non solum, à rege, sed regno, placuit mihi.* J'ai toujours souhaité que la république fût délivrée non seulement du roi, mais même de l'autorité royale.

Je pourrais rapporter un bien plus grand nombre d'exemples pareils d'*accusatifs* qui forment avec un infinitif un sens qui est le sujet d'une proposition: passons à quelques exemples où le sens formé par un *accusatif* & un infinitif, est le terme de l'action d'un verbe actif transitif.

A l'égard du sens total, qui est le terme de l'action du verbe actif, les exemples en sont plus communs. *Puto te esse doctum; mot à mot, je crois toi être savant; & selon notre construction usuelle, je crois que vous êtes savant. Sperat se palmarum*

esse relatarum ; il espere soi être celui qui doit remporter la victoire , il espere qu'il remportera la victoire.

La raison de ces *accusatifs* latins est donc qu'ils forment un sens qui est le terme de l'action d'un verbe actif ; c'est donc par l'idiotisme de l'une & de l'autre langue qu'il faut expliquer ces façons de parler , & non par les regles ridicules du *que retranché*.

A l'égard du françois , nous n'avons ni déclinaison ni cas ; nous ne faisons usage que de la simple dénomination des noms , qui ne varient leur terminaison que pour distinguer le pluriel du singulier. Les rapports ou vues de l'esprit que les Latins font connoître par la différence de la terminaison d'un même nom , nous les marquons , ou par la place du mot , ou par le secours des prépositions. C'est ainsi que nous marquons le rapport de l'*accusatif* en plaçant le nom après le verbe. *Auguste vainquit Antoine , le travail surpasseit la martiere*. Il n'y a sur ce point que quelques observations à faire par rapport aux pronoms. Voyez ARTICLE , CAS , CONSTRUCTION. (F).

ACCUSATION , s. f. en Droit , est la délation d'un crime ou délit , faite en justice , ou par une partie privée , ou par la partie publique , c'est-à-dire , le procureur général ou son substitut. Voyez ACTION & INFORMATION. Ce mot vient du latin *accusatio* , qui signifie la même chose.

Chez les Romains il n'y avoit point d'accusateur public pour les crimes publics : chaque particulier , soit qu'il y fût intéressé ou non , en pouvoit poursuivre la vindicte : mais l'*accusation* des crimes privés n'étoit recevable qu'en la bouche de ceux qui y avoient intérêt. Personne , par exemple , ne pouvoit accuser une femme d'adultere que son mari ; & cette loi s'observe encore parmi nous , au moins dans ce cas particulier. Voyez ADULTERE.

Le terme d'*accusation* n'avoit lieu même qu'à l'égard des crimes publics : la poursuite d'un crime ou délit particulier s'appelloit simplement *action*. Voyez ACTION.

Caton , le plus honnête homme de son siècle , fut accusé quarante deux fois , & absous autant de fois. Voyez ABSOLUTION.

Quand l'accusé accuse son accusateur , cela s'appelle *récrimination* , laquelle n'est point admise que l'accusé n'ait commencé par se purger. Voyez RÉCRIMINATION.

Les lois cruelles de l'inquisition exigent de l'accusé qu'il s'accuse lui-même du crime qu'on lui impute. Voyez INQUISITION.

C'étoit autrefois la coutume dans quelques parties de l'Europe , lorsque l'*accusation* étoit grave , qu'on la décidât par le combat , ou qu'on obligéât l'accusé à se purger par serment ; serment qui néanmoins ne suffisoit pas pour le purger , à moins qu'un certain nombre de ses voisins ou de ses connoissances ne jurassent conjointement avec lui. Voyez DUEL , COMBAT , SERMENT , PURGATION , &c.

C'est sans doute par une suite de cet usage qui a été long-temps en vigueur en Angleterre , qu'on y appelle encore celui qui s'intéressant à la personne d'un mort , se porte accusateur du meurtrier , *appelant* & l'accusé *appelé*. (H)

ACCUSATION SECRETE , (*Politiq.*) est la délation d'un crime ou délit , vrai ou faux , faite à un ministre de la justice , par une partie privée , qui n'a point d'intérêt particulier à la poursuite du crime , & dont on reçoit la délation sans preuves. On sent assez par cette définition , que les *accusations secretes* sont un abus manifeste , quoique consacré chez plusieurs nations. Elles n'y sont nécessaires qu'en conséquence de la foiblesse du gouvernement. Elles rendent les hommes faux & perfides. Celui qui peut soupçonner un délateur dans son concitoyen , y voit bientôt un ennemi : on s'accoutume à masquer ses sentimens , & l'habitude que l'on contracte de les cacher aux autres , fait bientôt qu'on se les cache à soi-même. Malheureux les hommes dans cette triste situation ! ils errent sur une vaste mer , occupés uniquement à se sauver des délateurs , comme d'autant de monstres qui les menacent ; l'incertitude de l'avenir couvre pour eux d'amertume le moment présent. Privés des plaisirs si doux de la tranquillité & de la sécurité , à peine quelques instans de bonheur répandus çà & là sur leur malheureuse vie , & dont ils jouissent à la hâte & dans le trouble , les consolent-ils d'avoir vécu. Est-ce parmi de pareils

hommes que nous trouverons d'intrépides soldats, défenseurs du trône, de la patrie ? Y trouverons-nous des magistrats incorruptibles, qui sâchent foutenir & développer les véritables intérêts du souverain avec une éloquence libre & patriotique, qui portent au trône avec les tributs, l'amour & les bénédictions de tous les ordres des citoyens, pour en rapporter au palais des grands, & à l'humble toit du pauvre, la sécurité, la paix, l'espérance industrieuse d'améliorer son fort, levain utile de la fermentation & principe de la vie des états ?

Qui peut se défendre de la calomnie, quand elle est armée du bouclier impénétrable de la tyrannie, le secret ? Quel misérable gouvernement que celui où le souverain soupçonne un ennemi dans chacun de ses sujets, & se croit forcé pour le repos public de troubler celui de chaque citoyen ?

Quels sont donc les motifs par lesquels on prétend justifier les *accusations* & les peines secrètes ? la tranquillité publique, le maintien de la forme du gouvernement ? Il faut avouer que c'est une étrange constitution, que celle où le gouvernement, qui a déjà pour lui la force & l'opinion, craint encore chaque particulier. La sûreté de l'accusateur ? les loix ne le défendent donc pas suffisamment : il y a donc des sujets plus puissans que le souverain & les loix. La nécessité de sauver le délateur de l'infamie ? c'est-à-dire que, dans le même état, la calomnie publique sera punie, & la calomnie secrète autorisée. La nature du délit ? si les actions indifférentes, ou même utiles au bien public, sont déferées & punies comme criminelles, on a raison : l'accusation & le jugement ne peuvent jamais être assez secrets. Mais peut-il y avoir un crime, c'est-à-dire, une violation des droits de la société, qu'il ne soit pas de l'intérêt de tous de punir publiquement ? Je respecte tous les gouvernemens, & je ne parle d'aucun en particulier. Telle est quelquefois la nature des circonstances, que les abus sont inhérens à la constitution d'un état, & qu'on peut croire qu'il n'est pas possible de les extirper sans détruire le corps politique.

M. de Montesquieu a déjà dit que les

accusations publiques sont conformes à la nature du gouvernement républicain, où le zèle du bien public doit être la première passion des citoyens : & que dans les monarchies, où ce sentiment est plus foible par la nature du gouvernement, c'est un établissement sage que celui des magistrats qui, faisant les fonctions de partie publique, mettent en cause les infraçteurs des loix. Mais tout gouvernement, soit républicain, soit monarchique, doit infliger au calomniateur la peine décernée contre le crime dont il se porte accusateur. (D. F.)

ACCUSE, en Droit, est celui qu'on poursuit en justice pour la réparation d'un crime qu'on lui impute. Il est de l'essence de la procédure criminelle, qu'il soit entendu avant que d'être jugé, si ce n'est qu'il soit contumax ou refuse de répondre ; auxquels cas, après l'avoir sommé de se représenter ou de répondre, on passe outre au jugement du procès. Il doit répondre présent & en personne, & non pas par procureur, si ce n'est qu'il ne sût pas le François, auquel cas on lui adjoindroit un interprète qui expliquerait ses réponses au juge. Voyez INTERPRETE, MUET, & CONTUMAX.

Il n'est point reçu à user de récrimination, qu'il n'ait purgé l'accusation contre lui intentée.

L'accusé meurt *integri status*, c'est-à-dire, sans flétrissure, lorsqu'il meurt avant le jugement de son procès, nonobstant que les informations fussent achevées & qu'elles fussent concluantes contre lui ; nonobstant même qu'il sût déjà condamné par les premiers juges, pourvu que l'appel n'ait point encore été confirmé par des juges souverains, si ce n'est que l'accusation ait pour objet un crime de lese-majesté. Et par conséquent ses biens ne sont pas sujets en ce cas à confiscation : ce qui n'empêche pourtant pas que la partie civile ne puisse répéter ses dommages & intérêts contre les héritiers ; lesquels n'ont d'autre moyen de s'en faire décharger, que de purger la mémoire du défunt. Voyez MÉMOIRE.

Un ecclésiastique *accusé* ne peut point résigner, quand le crime emporte la privation de son bénéfice. (H)

On peut être criminel, sans être *accusé* ;

l'on peut de même être *accusé*, sans être criminel. Mais cette dernière considération, qui doit faire trembler tout homme chargé de juger son semblable, lui impose du moins l'obligation indispensable de traiter l'*accusé* avec toutes sortes d'égards, tant qu'il n'est qu'*accusé* ou prévenu; sans quoi, il seroit dangereux qu'il ne fit supporter à l'innocent des peines qui ne sont dues qu'au coupable. Peut-on se flatter que la procédure criminelle suive toujours cette règle dont l'humanité lui crie de ne s'écarter jamais?

Où l'*accusé* est présent, ou il est fugitif. Au dernier cas, la poursuite se fait contre lui par contumace. Si au contraire l'*accusé* n'a pas pris la fuite, l'usage, le croiroit-on, dans un pays où l'on se pique de douceur, de sensibilité, d'amour pour ses semblables, l'usage est de le jeter dans une prison, de le charger de fers, de lui interdire toute communication avec des conseils, d'entendre en secret des témoins dont on lui cache jusqu'au nom, de renvoyer à la fin de l'instruction du procès, l'examen des faits qu'il allègue pour sa défense; de traiter, en un mot, à son insu, de sa fortune, de sa vie, de son honneur, & même de l'honneur de sa famille.

Lorsque le juge a de la sorte accumulé les dépositions & les preuves, il examine ce qui en résulte. S'il n'y voit rien qui charge l'*accusé*, alors il le renvoie quitte & absous; souvent même il lui réserve ses dommages & intérêts, contre l'accusateur. Mais s'il sort des dépositions, d'assez puissans indices pour faire présumer légalement que l'*accusé* est coupable, alors le juge ordonne que les témoins seront ouïs de nouveau sur les faits qu'ils ont attestés, & qu'ils seront présentés au prévenu, c'est ce qui s'appelle régler la procédure à l'extraordinaire. Dès ce moment, il y a présomption légale que l'*accusé* est criminel.

C'est aussi dès ce moment seul que la justice est pardonnable d'agir avec rigueur contre lui. Mais jusques-là pourquoi le traiter avec sévérité? Pourquoi le précipiter dans un cachot où il est confondu avec les plus vils des humains? Pourquoi l'arracher à ses biens, à son domicile, à ses amis, à une épouse chérie, à des enfans qui ont besoin de ses secours? c'est-à-

dire, pourquoi le punir d'avance par l'endroit le plus sensible de notre être? Quelque solennelle que soit ensuite la réparation, si cet *accusé* est déclaré innocent, elle ne lui rendra jamais ce qu'une rigueur précipitée lui a ravi. Par conséquent cette rigueur ne paroît pas juste.

Pour qu'elle fût excusable, il faudroit qu'elle fût nécessaire; il faudroit conséquemment qu'il n'y eût pas d'autre moyen d'assurer la punition du crime, supposé que le prévenu fût criminel. Mais comment faisoit-on dans Athènes, où les plus grands criminels même jouissoient d'une liberté pleine & entière pendant tout le temps que duroit l'instruction de leur procès? Comment faisoit-on à Rome, où nul *accusé* ne cessoit d'être libre, que lorsqu'il étoit convaincu & condamné? Comment fait-on en Angleterre, où la loi *habeas corpus* défend tout-à-la-fois de tenir un citoyen en prison au delà de vingt-quatre heures sans l'interroger, & veut qu'après cet intervalle on le relâche sous caution, jusqu'à ce que son procès lui soit fait.

L'impératrice de Russie, dans cette belle instruction que la raison semble avoir dictée pour le bonheur de l'humanité, & qui devroit être le manuel des législateurs & des juges, a si bien dit, art. 157: « C'est une » différence d'arrêter quelqu'un ou de le » mettre en prison..... Il ne faut pas que le » même lieu serve à mettre en sûreté un » homme *accusé* d'un crime avec quelque » vraisemblance, & un homme qui en » est convaincu, &c. ».

Il seroit donc à désirer qu'il y eût pour les prévenus un lieu de détention ou de sûreté qui ne fût point la misère & le déshonneur, ils y trouvaissent presque les mêmes commodités que dans leurs domiciles, qu'ils n'y perdissent rien de l'estime publique; qu'on ne les y retînt qu'autant de temps qu'il en faut pour constater leur crime, ou vérifier leur innocence: peut-être même devroit-on les laisser vaquer à leurs fonctions, s'ils fournissoient caution de se représenter lorsque la justice les réclameroit. Il est à propos de réserver la punition, & la prison en est une pour les seuls criminels.

Et même, comme il n'existe jamais, avant la condamnation, que des présomptions du crime; comme l'accusé peut encore prouver son innocence, il faudroit écarter des prisons & de l'instruction des procès criminels, toute sévérité que les circonstances ne rendroient pas nécessaire. Par exemple, à quoi bon les cachots, puisque la détention n'y est pas plus assurée que dans toute autre chambre de la prison? Ou si l'on veut absolument qu'il y en ait, est-il besoin d'y mettre les prisonniers aux fers? Ne suffit-il pas aussi, n'est-ce pas même trop de les y priver de la lumière, sans leur y faire respirer un air corrompu, &c.?

Il est une chose sur-tout qui fait peine aux âmes sensibles, c'est qu'un accusé soit dénué de conseils; c'est qu'on lui cache le nom & les dépositions des témoins qu'on a rassemblés contre lui. Il ne les voit, on ne lui fait part de ce qu'ils ont dit, qu'au moment où ils lui sont confrontés; moment qui n'est jamais long, & où l'accusé ne sauroit jouir de sa présence d'esprit parce que cette formalité lui annonce que son procès est réglé à l'extraordinaire.

Terrasson, dans son *Histoire de la Jurisprudence Romaine*, observe qu'à Rome on donnoit à l'accusé jusqu'à quatre défenseurs; que les dépositions se lisoient tout haut; qu'on laissoit au prévenu le temps d'y répondre, & de se concerter avec les hommes généreux qui s'étoient chargés du soin de le justifier.

Quel inconvénient trouveroit-on à suivre parmi nous cette procédure noble & franche qui respairoit, comme on l'a si bien dit, toute la magnanimité Romaine, tandis que la nôtre semble n'annoncer que la timidité, la déshonneur, l'envie de surprendre? D'où vient ne nommeroit-on pas tout de suite les témoins à l'accusé, & ne lui donneroit-on pas une copie de leurs dépositions? D'où vient lui seroit-il défendu d'en conférer avec un conseil?

L'article 8 du titre 14 de l'ordonnance de 1670 ne le permet pas, si ce n'est dans le cas du péculat, concussion, banqueroute frauduleuse, &c. « Quoi! s'écrie là-dessus » l'illustre auteur du *Commentaire sur le*

traité des délits & des peines, votre

loi permet qu'un concussionnaire, un banqueroutier frauduleux ait recours au ministère d'un avocat, & très-souvent un homme d'honneur est privé de ce secours! S'il peut se trouver une seule occasion où un innocent seroit justifié par le ministère d'un avocat, n'est-il pas clair que la loi qui l'en prive est injuste? »

Il faut le dire à la gloire des rédacteurs de l'ordonnance: cet article 8 ne passa point de toutes les voix. Le premier président de Lamoignon le combattit avec une force qui auroit bien dû persuader ses collègues. Les générations les plus reculées ne lironent qu'avec attendrissement les réflexions sages qu'il fit contre cet article. « Il est vrai, disoit-il, que quelques criminels se sont échappés des mains de leurs juges & exemptés des peines, par le moyen de leur conseil. Mais si le conseil a sauvé quelques coupables, ne peut-il pas arriver aussi que des innocents périssent faute de conseil? Or il est certain qu'entre tous les maux qui peuvent arriver dans la distribution de la justice, aucun n'est comparable à celui de faire mourir un innocent; il vaudroit mieux absoudre mille coupables, &c. ». Voyez le *Procès-verbal de l'Ordonnance*.

Je ne doute point que ces réflexions ne déterminassent le législateur à donner un conseil aux accusés, si l'on venoit à réformer aujourd'hui cette ordonnance criminelle qui a tant besoin de réforme. L'impératrice de Russie, dans cette instruction qui doit diriger les rédacteurs de son code, fait une observation digne tout-à-la-fois de Socrate & de Titus. « Sous un gouvernement modéré, dit-elle, art. 105, on n'ôte la vie à personne, à moins que la patrie ne s'éleve contre lui; & la patrie ne demanda jamais la vie de personne, sans lui avoir donné auparavant tous les moyens de se défendre ». Le roi de Sardaigne, dans le code qu'il a publié en 1770, n'a pas hésité à suivre cette route, & à donner aux accusés des défenseurs plus propres à éclairer le juge & à tranquilliser sa conscience, qu'à favoriser les coupables. Il y laisse à ceux-ci la liberté de choisir leurs avocats

& leurs procureurs ; il y prend même des moyens pour leur en assurer le ministère.

Une disposition pareille tourneroit à la gloire de notre législation. L'honneur & la vie des hommes font quelque chose d'assez précieux , pour qu'on ne doive les leur ravir qu'après avoir épuisé tous les moyens de les leur conserver. (*A. A.*)

ACCUTS, terme de Chasse, se dit des endroits les plus réculés des terriers des renards & des bléreaux ; & aussi des lieux les plus enfoncés , où l'on oblige le gibier de se retirer.

ACCUTS, font aussi les bouts des forêts & des grands pays de bois.

ACE, f. f. (*Géogr. anc.*) ville de Phénicie. Voyez **PTOLEMAIS**.

ACEMELLA ou **ACMELLA**, (*Mat. méd. & Bot.*) Cette plante décrite par Vaillant sous le nom de *ceratocephalus ballotes foliis, verbesina acmella* par Linné, est originaire de l'île de Ceylan, d'où elle a été apportée en Europe. Sa tige est parsemée de feuilles opposées deux à deux, légèrement dentelées, en fer de lance, portées sur un pédicule qui fournit trois côtes, elles ressemblent aux feuilles de la mélisse ; de l'aisselle de chaque feuille s'éleve un pédicule allongé, qui porte une fleur rayonnée, jaune, & presque conique. Le calice de cette fleur est simple, chaque fleuron qui a cinq petits rayons porte des semences aplaties & comme tranchantes sur les deux côtés ; ces côtés sont couverts de cils ou poils, & portent deux petites arêtes très-fines. Rumphius lui avoit donné le nom d'*abécédaria*.

Les éloges qu'on avoit faits de cette plante à la Société royale de Londres, comme étant très-propre à briser ou dissoudre le calcul de la vessie urinaire ou des reins, & les observations multipliées qu'on rapportoit de différens malades qui avoient rendu des morceaux de calcul ou des amas de gravier par les urines après l'usage de cette plante, déterminèrent M. l'antini à éprouver quels en seroient les effets sur les malades tourmentés par la présence d'un calcul considérable dans la cavité de la vessie.

Ayant trouvé un malade qui étoit dans

ce cas, il filtra son urine à différentes reprises à travers un filtre de papier ; il fit sécher ce filtre, & apperçut, sans l'aide du microscope, à la surface supérieure du filtre, une quantité considérable de tartre ou sédiment amoncelé en partie par pelotons, en partie en lames disposées par couches, & mêlées d'une matière visqueuse & presque desséchée. Le dessous du filtre ne lui présenta rien de pareil, même à l'aide du microscope. Ayant mis cet homme à l'usage de la plante dont il s'agit, il examina de nouveau son urine trois ou quatre jours après ; il apperçut alors sur le filtre, au moyen du microscope, un sédiment grenu, beaucoup plus fin, dépourvu presque de matière visqueuse, & le dessous du même filtre lui fit appercevoir de petits grains, friables, très-blancs & singulièrement disposés.

Ayant donné cette plante à différentes reprises à ce malade, il observa que pendant l'usage de ce remède les douleurs augmentoient considérablement ; mais il se portoit mieux, & souffroit beaucoup moins après l'avoir interrompu qu'avant d'en user. Ce malade vécut encore longtemps dans ces alternatives, sans beaucoup souffrir de son calcul ; & il ne périt dans la suite que par une fièvre maligne, alors épidémique dans Bologne.

Le même auteur répéta la même observation sur un pareil malade, & les résultats furent absolument les mêmes.

On est en droit de présumer que, si cette plante n'a pas la vertu de dissoudre entièrement les grosses pierres de la vessie, elle peut tout au moins en empêcher l'accroissement, & préserver ceux qui sont affligés par cette terrible maladie, de l'augmentation successive des douleurs & de la promptitude de la mort.

La simple infusion de l'*acemella* dans de l'eau pure a quelque chose d'astringent & d'amer, qui paroît en constituer la partie médicamenteuse. *De Bononiens. Sc. & Art. Instit. tom. I. (Article de M. LAFOSSÉ, docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier.)* Voyez **PLANTES**.

ACENSE, f. f. terme de Coutumes, est un héritage ou ferme qu'on tient d'un seigneur, moyennant un cens ou autre pa-

reille redevance annuelle à perpétuité ou à longues années, comme en vertu d'un bail emphytéotique ou d'un bail à rente. (H)

ACENSEMENT, f. m. *terme de Coutumes*, tenue ou tenure d'un fonds ou d'un héritage à titre d'acense. *Voyez ci-dessus ACENSE.* (H)

ACÉPHALE, f. m. *ἀκεφαλος*, qui n'a point de chef ou de tête, mot formé du Grec, savoir d'α privatif, & de κεφαλή, tête. On l'emploie dans le sens propre pour exprimer des êtres vivans sans tête, s'il en existe; car il paroît que c'est sans fondement que les anciens naturalistes ont avancé qu'il y avoit des peuples entiers agissans sans cette partie du corps humain. Pline les nomme *les Blemmyes*. Borel, savant médecin, a réfuté cette fable, sur la relation d'un voyageur, son parent. Mais on trouve souvent des insectes & des vers qui vivent sans tête. *Voyez VERS.*

Acéphale se dit plus ordinairement dans un sens figuré d'un corps sans chef. Ainsi l'on appelle *acéphales* des prêtres qui se soustraient à la discipline & à la juridiction de leur évêque, & des évêques qui refusent de se soumettre à celle de leur patriarche. *Voyez EXEMPTION & PRIVILEGE.*

On a encore donné ce nom aux monastères ou chapitres indépendans de la juridiction des évêques; sur quoi Geoffroi, abbé de Vendôme, fit cette réponse au commencement du XII^e siècle; « Nous ne » sommes point *acéphales*, puisque nous » avons Jésus-Christ pour chef, & après » lui le pape. » Raison illusoire, puisque non-seulement tout le clergé, mais encore les laïques auroient pu la prétexter pour se soustraire à la juridiction des ordinaires. Aussi les conciles & les capitulaires de nos rois prononcèrent-ils des peines très-grievées contre les clercs *acéphales*.

L'histoire ecclésiastique fait mention de plusieurs sectes désignées par le nom d'*acéphales*. De ce nombre sont, 1^o. ceux qui ne voulerent adhérer ni à Jean, patriarche d'Antioche, ni à S. Cyrille d'Alexandrie, dans la dispute qu'ils eurent après l'assemblée du concile d'Éphèse: 2^o. certains hérétiques du cinquième siècle, qui suivirent

d'abord les erreurs de Pierre Mongus; évêque d'Alexandrie, puis l'abandonnerent, parce qu'il avoit feint de souscrire aux décisions du concile de Chalcedoine; ils soutenoient les erreurs d'Eutychés (*Voyez EUTYCHIEN*): 3^o. les sectateurs de Severe, évêque d'Antioche, & généralement tous ceux qui refusoient d'admettre le concile de Chalcedoine. *Voyez SEVERIENS.*

Quelques jurisconsultes appellent aussi *acéphales* les pauvres gens qui n'ont aucun seigneur propre, parce qu'ils ne possèdent aucun héritage, à raison duquel ils puissent relever du roi, d'un baron, d'un évêque, ou autre seigneur féodal. Ainsi dans les lois d'Henri I, roi d'Angleterre, on entend par *acéphales*, les citoyens qui, ne possédant aucun domaine, ne relevent d'aucun seigneur en qualité de vassaux. Du Cange, *Glossar. latin.* (H)

ACERBE, adj. espèce de faveur mixte qui consiste en un goût sur, avec une pointe piquante & astringente. *Voyez GOUT.*

Tel est le goût des poires, du raisin & de la plupart des autres fruits avant leur maturité. *Voyez FRUIT*, &c.

Les Médecins entendent ordinairement par *acerbe* une faveur intermédiaire entre l'acide & l'amertume. *Voyez ACIDE & ASTRINGENT.*

ACERENZA ou **CIRENZA**, f. (*Géogr.*) ville du royaume de Naples, capitale de la Basilicate sur le Branduno, au pié de l'Apennin. *Long.* 33. 40. *latit.* 40. 48.

ACLERER, v. act. (*Serrurerie & Tailanderie*) c'est fonder un morceau d'acier à l'extrémité d'un morceau de fer; on pratique cette opération dans tous les outils tranchans qui servent à couper des matières dures.

On acere de différentes manières. S'il s'agit d'un marteau, soit de la tête, soit de la panne, on commence par corroyer un morceau d'acier de la largeur & de la forme de la tête du marteau; puis on le fonde à un morceau de fer menu de la même forme. Ensuite on fait chauffer la tête du marteau & cette acérure, & on fonde le tout ensemble comme il sera dit à l'article **SOUDER**. On ne pratique l'acérure avec le fer que pour conserver à l'acier

sa qualité. Il y a des ouvriers qui pour s'épargner de la peine, s'en dispensent & n'en font pas mieux. S'il s'agit de la panne, on peut employer la même façon: mais ordinairement on fend le côté de la panne du marteau, & on y infere un morceau d'acier amorcé en forme de coin.

Les deux premières façons d'acérer s'appellent *acérer à chaude portée*.

Il vaut mieux se servir de la troisième façon, autant qu'il est possible, parce que la chaude portée est sujette à se dessouder à cause des crasses qui se trouvent souvent prises entre les deux surfaces appliquées, quelque précaution que l'on prenne.

On se sert d'un marteau de tailleur de pierre fendu en piè de biche par son extrémité supérieure, & prêt à recevoir l'acérure.

On a un morceau d'acier fait en coin, qui s'appelle l'*acérure*. Ce morceau se met dans la fente en piè de biche du marteau, & s'y soude. Alors on dit que *le marteau est acéré ou aciéré*.

Pour *acérer un tas*, on prend d'abord un morceau d'acier plat; on le roule; quand il est roulé, on le soude bien, avec le morceau d'acier qu'on appelle une *mise*. Ainsi la mise se trouve entre le tas & son acérure. *Voyez TAS*.

ACERIMIDES, est un emplâtre fait sans cire, comme celui qu'on appelle *emplastrum Nurembergense*. Il entre de la cire dans l'emplâtre de Nuremberg de la pharmacopée de Paris, & il n'en entre point dans la véritable recette. (N)

§ ACERNO ou ACIERNO, (Géogr.) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté Citérieure, avec un évêché suffragant de Salerne. C'est la patrie d'Antoine Agellius, fameux hérétique Novatien. Elle est à sept lieues sud-est de Conza, & cinq nord-est de Salerne. *Long.* 31. 38. *lat.* 40. 35. (C. A.)

ACERRA, subst. (Géogr.) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Terre de Labour. *Longit.* 31. 58. *latit.* 40. 55.

ACERRE, f. f. du Latin *acerra*. Chez les Romains c'étoit une espèce d'autel dressé près d'un mort sur lequel les parens & les amis du défunt brûloient perpétuelle-

ment de l'encens jusqu'au moment des funérailles. (G)

ACERSOCOME, adj. pris subst. nom d'Apollon qui veut dire à *longue chevelure*, parce qu'on représente ordinairement ce dieu avec la chevelure d'un jeune homme. (G)

ACERURE, f. f. (Serrurerie & Tail-landerie.) On donne ce nom aux morceaux d'acier préparés pour être foudés à l'extrémité de morceaux de fer, ou autrement, suivant le besoin, & comme on voit à l'article ACÉRER.

ACESCENCE, (Médecine.) disposition à l'acidité. On appelle *liqueurs & médicamens acescens* tous ceux qui affectent les organes du goût d'une aigreur piquante. *Voyez ACIDE*.

ACESINE, (Géogr.) rivière qui se décharge dans le fleuve Indus. On assure qu'il y croissoit des roseaux d'une grosseur si extraordinaire, que leurs entre-nœuds pouvoient servir de canot à ceux qui le vouloient passer. Arrien parle souvent de cette rivière. (C. A.)

* ACESIOS, ou qui rend la santé, (Myth.) surnom de Téléphore, dieu de la Médecine.

ACESTE, (Mythol.) roi de Sicile, étoit fils du fleuve Crinifus & d'Egeste, fille d'Hippotas: c'est-à-dire, que ce Crinifus étoit le roi ou le seigneur d'un canton de Sicile où couloit ce fleuve, ou bien qu'il portoit le même nom. *Aceste*, qui étoit originaire de Troye par sa mere, accourut au secours de cette ville, lorsqu'elle fut assiégée par les Grecs: mais voyant le pays ruiné par la guerre, il retourna en Sicile, & y bâtit quelques villes. (+)

* ACESTIDES, f. f. (Hist. nat. & Minéral. anc.) nom que les anciens donnoient aux cheminées des fourneaux à fondre le cuivre. Elles alloient en se rétrécissant du bas au sommet, afin que les vapeurs du métal en fusion s'y attachassent, & que la cadmie s'y formât en plus grande quantité. *Voyez Dioscoride, Saumaise*.

ACETABULE, f. m. (Hist. nat.) On avoit mis l'*acetabule* au rang des plantes marines: mais on a reconnu qu'il appartient au regne animal, & qu'il est produit

par des insectes de mer. En effet cette production ne paroît pas analogue aux plantes par sa substance qui est pierreuse : mais elle en est moins éloignée par sa figure. C'est un petit bassin fait en forme de cône renversé, qui tient par sa pointe à un pédicule fort mince & assez long. Il y a plusieurs de ces pédicules qui semblent sortir d'une pierre, ou d'une coquille, ou d'une autre matière dure sur laquelle ils sont collés. Cette apparence jointe à d'autres circonstances avoit induit en erreur sur la nature de l'*acétabule* & de bien d'autres prétendues plantes marines, jusqu'à ce que M. Peyssonel ait découvert qu'elles étoient des productions animales. Voyez POLIPIER DE MER, PLANTES MARINES. (I)

ACÉTABULE, en Anatomie, s'emploie pour désigner dans certains os une cavité profonde destinée à recevoir les grosses têtes d'autres os qui s'y articulent.

C'est ainsi que la cavité de l'os des îles qui reçoit la tête du fémur ou os de la cuisse, est appelée *acétabule*, & quelquefois *cotyle* ou *cavité cotyloïde*. Voy. OS DES ÎLES, FÉMUR, COTYLE, &c.

L'*acétabule* est revêtu & tapissé d'un cartilage dont le bord circulaire est appelé *jourcil*; au fond de cette cavité est une grosse glande mucilagineuse.

Acétabule est aussi employé par les anatomistes dans le même sens que *cotyledon*. Voyez COTYLEDON. (L)

ACÉTABULE, (*Hist. anc.*) du mot latin *acetabulum*, petit vase ou burette que chez les anciens on mettoit sur la table rempli de quelque sauce ou assaisonnement, & semblable à nos salières, saucières, huiliers & vinaigriers. On doit principalement le déterminer à cette dernière espèce, puisqu'Agriola, *Traité des mesures Romaines*, tire l'étymologie d'*acetabulum*, d'*acetum*, vinaigre : d'autres prétendent que c'étoit un vase en compartiment, qui contenoit diverses sortes d'épices.

ACÉTABULE, étoit aussi une mesure Romaine dont on se servoit pour les choses liquides, & même pour les sèches, particulièrement en Médecine. Cette sorte de mesure contenoit un cyathe, comme le prouve Agriola par deux vers de Fannius,

qui, parlant du cyathe, dit qu'il contient le poids de dix dragmes, & l'oxybaphe ou *acétabule*, celui de quinze.

*Bis quinque hunc (cyathum) faciunt
drachmæ, si appendere tentes :
Oxybaphus fiet, si quinque addantur
ad illas.*

Du Pinet, dans son *Traité des mesures antiques*, mis à la tête de sa traduction de Pline, prétend que l'*acétabule* d'huile pesoit deux onces & deux scrupules; l'*acétabule* de vin, deux onces deux dragmes un grain & un tiers de grain : l'*acétabule* de miel, trois onces trois dragmes un scrupule & deux filiques ou huit grains.

ACÉTÈS, (*Mithol.*) étoit un des compagnons de Bacchus, c'est-à-dire, un des partisans de son culte. Dans un voyage qu'il faisoit par mer, les matelots de son vaisseau ayant aperçu sur le rivage un bel enfant qui dormoit, l'enleverent dans le dessein d'en tirer une rançon. *Acètès* s'y oppoisoit inutilement, lorsque Bacchus, qui étoit caché sous la forme de cet enfant, se fit connoître, & changea tous les matelots en monstres marins. *Acètès* racontoit cette merveille à Penthée, qui s'étoit déclaré ennemi de la divinité de Bacchus, & qui, irrité de la crédulité d'*Acètès*, le fit jeter dans un affreux cachot, pour le faire mourir ensuite; mais tandis qu'on préparoit les instrumens de son supplice, les portes de la prison s'ouvrirent d'elles-mêmes par la protection de Bacchus, & les chaînes, dont le prisonnier étoit chargé, tombèrent au même instant, sans que personne les eût brisées. Ces fables sont du nombre de celles dont on berçoit les adorateurs de Bacchus. (+)

ACETUM RADICATUM, (*Chim.*) c'est la partie la plus acide du vinaigre, après qu'on en a tiré le phlegme. Voyez VINAIGRE RADICAL. (M)

ACHAB, (*Histoire sacrée*) roi d'Israël, étoit fils d'Amri, auquel il succéda, signala son règne, qui dura 23 ans, par des actions impies & tyranniques. Il épousa Jézabel, fille d'Etbaal, roi des Sydoniens, femme cruelle, impérieuse, & tout-à-fait

digne d'un si méchant prince. Elle fut complice & souvent l'instigatrice de tous ses crimes. Il commença par se livrer aux superstitions de l'idolâtrie, fit élever un temple & des autels à Baal, persécuta & fit mourir les prophètes; & pour agrandir ses jardins il s'empara de la vigne d'un bourgeois de Jézrahel, nommé *Naboth*, contre lequel Jézabel fit susciter de faux témoins pour le faire mourir. Enfin ce roi indigne du trône perdit la vie dans une bataille que lui livra Adad, roi de Syrie, l'an du monde 3107.

ACHAÏE, s. f. (*Géogr.*) ancienne & grande province de la Grèce, située entre la Thessalie, l'Épire, le Péloponèse & la mer Égée, & nommée aujourd'hui *Livadie*; c'étoit aussi le nom d'une province du Péloponèse, laquelle s'étendoit depuis le golfe de Corinthe ou de Lépante, le long de la mer Ionienne jusqu'à la province de Belvedere, & fait aujourd'hui partie du duché de Clarence. Petrasso y est situé. Les ducs de Savoie portent le titre de *prince d'Achaïe*, depuis le commencement du quatorzième siècle, que Philippe, comte de Savoie, épousa la fille unique & héritière de Guillaume prince d'Achaïe & de Morée.

ACHAÏE, (*Hist. anc.*) contrée du Péloponèse, ne tint aucun rang dans la Grèce tant qu'elle fut asservie à des rois. Accoutumée aux fers de l'esclavage, elle voyoit sans envie ses voisins jouir de leur indépendance, tandis qu'elle marchoit courbée sous le joug monarchique. L'habitude rend tout supportable, & si ses rois n'eussent abusé de leur pouvoir, les Achéens assoupis auroient toujours été esclaves obéissants. Leur liberté fut l'ouvrage de l'oppression. Ils sentirent la honte de n'avoir pour lois que la volonté d'un maître; & mieux instruits sur les droits de l'humanité avilie par le pouvoir arbitraire, ils osèrent être libres comme le reste de la Grèce, & les tyrans furent détruits. On ignore combien l'Achaïe eut de rois depuis Achéus qui donna son nom à cette contrée, jusqu'aux fils d'Ogigés, qui furent précipités du trône que leurs ancêtres avoient occupé depuis Oreste.

Après l'expulsion des tyrans, l'Achaïe

forma une république composée de douze villes, dont chacune fut une république indépendante, qui eut son territoire, sa police & ses magistrats; mais elles eurent toutes le même poids, la même mesure & les mêmes lois; & comme elles avoient les mêmes intérêts à ménager, & les mêmes dangers à craindre, elles adoptèrent le même esprit & les mêmes maximes: les distinctions, sources de désordres & d'émotions populaires, furent supprimées: le citoyen le plus vertueux & le plus utile, fut le plus noble & le plus respecté: toute la puissance résida dans le peuple assemblé. Les magistrats à qui l'on confia l'exercice de la loi, furent assez puissans pour en faire respecter la sainteté, & leur autorité fut assez limitée pour ne pouvoir l'enfreindre. Ainsi on ne vit naître aucun de ces orages que forme la démocratie. L'union de ces villes confédérées fut moins l'ouvrage de la politique que de la nécessité. Les Achéens avoient pour voisins les Etoliens, qui moins hommes qu'animaux farouches, cherchoient sans cesse une proie à dévorer. Sans respect pour les traités & les sermens, ils fouloient aux piés les droits de l'humanité, & ne ménageoient les Grecs que quand les barbares n'offroient aucun aliment à leur cupidité. Tant qu'Athènes & Sparte furent redoutables, ils n'exercerent leurs brigandages & leurs pirateries que sur la Macédoine, l'Illyrie & les Iles; mais dès que ces deux villes affoiblies par leur rivalité, ne servirent plus de rempart à la Grèce, ils portèrent la désolation dans le Péloponèse, & ce fut la crainte d'être leurs victimes qui cimentait l'union entre toutes les villes de l'Achaïe, qui avoient besoin de toutes leurs forces pour les opposer aux incursions d'un peuple de brigands.

Chaque république renonça au privilège de contracter des alliances particulières avec l'étranger. L'antiquité, la richesse & la population d'une ville ne lui donna aucune prééminence sur les autres moins favorisées de la fortune. Une parfaite égalité prévint les haines & les dissensions qui naissent de la rivalité. On établit un sénat national, où chaque république députoit un nombre égal de magistrats. C'étoit dans

cette assemblée qu'on déliberoit de la paix ou de la guerre, & qu'on réformoit les abus. Ce sénat ne s'assembloit qu'au commencement du printemps & de l'automne; & s'il survenoit, en son absence, quelques affaires imprévues, les deux préteurs, dont l'autorité étoit annuelle, étoient chargés de le convoquer extraordinairement. Ces deux magistrats, quand le sénat n'étoit plus assemblé, tenoient entre leurs mains les destinées publiques; mais comme ils ne pouvoient rien exécuter que du consentement de dix inspecteurs qui veilloient sur eux, ils n'avoient qu'une autorité dont il étoit difficile d'abuser, parce qu'ils auroient eu trop de citoyens à corrompre. C'étoit à la tête des armées qu'ils jouissoient du pouvoir le plus absolu. Leur commandement n'étoit pas assez durable pour écouter les vœux de l'ambition.

Les Achéens ingénieux dans la recherche du bonheur, le trouverent dans leur modération. Ils résistèrent avec confiance à l'attrait des richesses & aux promesses de l'ambition. Satisfaits d'être libres, ils se firent un devoir de respecter la liberté de leurs voisins, & sans être aussi riches & aussi puissans, ils furent tranquilles & plus fortunés; il leur parut plus beau d'être choisis pour les arbitres des querelles, que d'en être les artisans ou les complices. Le Péloponèse & les autres provinces de la Grèce, persuadés de leur intégrité & de leur modération, se soumirent avec confiance à leurs décisions. Philippe & Alexandre les laissèrent jouir de leur liberté & de leurs privilèges, dont ils ne savoient point abuser; mais sous leurs successeurs cette république de sages fut enveloppée dans la ruine de la Grèce. Obligée de prendre part aux dissentions qui déchiroient la Macédoine, elle reçut dans son sein des tyrans parés du nom de protecteurs. Le lien qui unissoit les villes fut rompu, & des intérêts divisés préparèrent une commune oppression. Le sentiment de leur dégradation réveilla l'amour de la liberté: quatre villes donnerent aux autres un exemple qui fut suivi par les Egéens, qui firent, avec Dyme, Patras, Phare & Tritée, une république, où l'on vit renaître les mœurs, la police & l'union qui avoient fait

respecter la première. Plusieurs autres villes massacrèrent leurs tyrans, & briguerent la faveur d'être admises dans cette association, dont le but étoit de maintenir sa liberté, sans attenter à celle des autres.

La Macédoine seule intéressée à arrêter les progrès de cette république fédérative, étoit agitée de troubles domestiques. Elle étoit trop affoiblie pour supporter le poids des guerres étrangères. Ainsi les Achéens auroient rendu à la Grèce son ancienne splendeur, s'ils avoient eu des préteurs d'un courage assez élevé pour rappeler aux Grecs le souvenir de leur gloire & la honte de leur dégradation actuelle; mais au lieu de former des généraux & de cultiver les vertus militaires, ils n'exercerent que des vertus pacifiques: & firent consister leur gloire à n'être que citoyens. La défiance qu'ils avoient d'eux-mêmes étoit plus propre à inspirer le dédain que l'admiration des Grecs, plus faciles à éblouir par des exploits militaires que par de paisibles vertus. Ils avoient besoin d'un chef qui élevât leur courage, ils le trouverent dans Aratus, qui après avoir affranchi Sycione, sa patrie, du joug des tyrans, la fit entrer dans la confédération. Pour prix de ses services; il n'exigea aucune distinction, ne se réservant que le privilège de donner l'exemple de l'obéissance aux lois. Les Achéens, charmés de sa modération, l'élevèrent à la préture, qu'il exerça sans collègue, & qui fut pour lui une magistrature perpétuelle.

C'étoit un spectacle bien respectable qu'un chef sans ambition, qui ne prenoit les armes que pour affranchir les villes du Péloponèse de la domination des tyrans, & pour mieux assurer leur indépendance, il les associoit aux privilèges de la confédération. Toute la Grèce saisie de l'enthousiasme de la liberté, n'alloit plus former qu'une seule république, lorsqu'Athènes & Sparte, qui conservoient leur ancienne fierté sans avoir aucune de leurs anciennes vertus, murmurerent hautement de voir l'*Achaïe* occuper la première place qu'ils crovoient usurpée sur eux. Aratus avoit besoin de toutes les ressources de son génie pour conjurer l'orage. Ce grand homme, si propre à gouverner une république, à

manier les passions de la multitude, si sage dans ses projets, si actif dans l'exécution, étoit sans talens pour la guerre; & quoique la Grece fût couverte de ses trophées, on doit moins attribuer ses victoires à ses connoissances dans l'art militaire qu'à l'incapacité des généraux qu'il eut à combattre. Convaincu lui-même de la mesure de ses talens, il n'en fit usage que pour négocier. Les Achéens avoient un ennemi redoutable dans le roi de Macédoine. Aratus pour se faire un rempart contre son ambition, rechercha l'alliance des rois d'Egypte & de Syrie, qui se regardoient comme les successeurs d'Alexandre, quoique les rois de Macédoine prétendissent avoir seuls des droits à ce riche héritage. Il profita de cette rivalité pour obtenir la protection des rois d'Egypte & de Syrie: l'*Achaïe*, avec un tel appui, fut respectée par Antigone & Démétrius, son fils; mais lorsqu'ils furent attaqués par Cléomene, roi de Sparte, ils éprouverent la différence des deux rois leurs alliés, qui n'avoient intérêt de les défendre que contre les Macédoniens dont ils redoutoient l'agrandissement, & non contre les Spartiates, plus belliqueux & plus propres à défendre la liberté de la Grece, que la ligue des Achéens, qui n'avoient que des inclinations pacifiques. Aratus, convaincu de l'inutilité de leur alliance, fut forcé, par les événemens, à recourir aux Macédoniens. Cléomene étoit sur les terres des Achéens, & plusieurs villes étoient déjà soumises à sa domination. Antigone charmé de l'occasion de s'immiscer dans les affaires de la Grece, parut à la tête de vingt mille hommes de pié & de quatorze cents chevaux. Les deux armées en vinrent aux mains près de Sélacie, avec un courage opiniâtre. La phalange Macédonienne s'avancant, piques baissées, sur les Spartiates, les met en désordre; & de six mille Lacédémoniens, il n'y eut que deux cents qui se déroberent au carnage. Sparte ouvrit ses portes aux vainqueurs, qui abolirent les lois établies par Lycurgue. C'étoit trop la punir, puisqu'on étouffoit le germe de ses vertus.

Les Achéens triomphans n'eurent point à se féliciter de leur victoire; en se procu-

rant un allié si puissant, ils se donnerent un maître. Il mit des garnisons dans Corinthe & dans Orchomene, qu'ils furent obligés de soudoyer. Les statues des tyrans renversées par Aratus, furent rétablies par Antigone; la crainte qu'il inspira les fit descendre dans la plus basse adulation, & dans le temps qu'ils commençoient à le détester, ils se dégradèrent jusqu'à lui offrir des sacrifices. Ce fut par cet avilissement qu'ils conserverent leur gouvernement, leurs lois & leurs magistrats. S'ils s'étoient montrés plus magnanimes, on auroit moins respecté leurs privileges. Les Achéens, épuisés par la guerre, ne songerent qu'à réparer leurs pertes. Les Etoliens instruits de leur foiblesse, firent des incursions sur leurs terres. Ce peuple féroce, après avoir porté la défolation dans tout le Péloponese, taille en pieces les Achéens commandés par Aratus. Philippe, jeune roi de Macédoine, est appelé au secours de la Grece: il entre dans l'Étolie, où il s'empare de plusieurs places importantes, & il eût poussé plus loin ses conquêtes, si les Etoliens humiliés n'eussent demandé la paix aux Achéens. Philippe, que tout système pacifique rendoit moins puissant, auroit bien désiré continuer la guerre; mais ses alliés s'étoient épuisés pour en soutenir le poids. Chio, Rhodes & Byzance se joignirent aux Achéens pour le faire consentir à mettre bas les armes. La paix fut conclue, & chaque parti garda les places dont il étoit en possession.

Philippe, né avec toutes les qualités qui forment les grands rois, étoit capable de relever de dessous ses débris l'empire conquis par Alexandre. Son esprit naturel étoit orné des plus belles connoissances. Ennemi de l'injustice, ambitieux de la gloire, il tempéroit par ses manieres affables & populaires l'envie que fait naître la supériorité des talens. Ses alliés n'eurent point d'inquiétudes de la rapidité de ses succès, parce qu'il ne sembla vaincre que pour eux. L'aurore de sa vie fut pure & brillante, mais cet éclat disparut dans son midi. Entouré de lâches corrupteurs, il se laissa persuader que celui qui peut tout, a droit de tout entreprendre. L'ivresse de la fortune égara sa raison, il s'érigea en tyran de ses alliés.

Aratus eut l'intrépidité de lui remontrer que si la Grece avoit besoin de lui contre les étrangers , il avoit également besoin d'elle pour assurer sa grandeur , & que s'il perseveroit à la regarder comme sa conquête, il la forceroit d'appeler les barbares pour se venger de son oppression. Les tyrans ne sont jamais plus furieux que quand on leur démontre qu'ils ont tort. Philippe ne vit plus dans Aratus qu'un censeur importun , & pour s'en débarrasser il le fit empoisonner. Les Achéens & les Sycioniens se disputèrent la gloire de lui ériger un tombeau , & d'être les dépositaires de ses cendres. On lui fit des funérailles dignes du libérateur de la patrie , & pour mieux honorer sa mémoire , on lui fit des sacrifices. L'édifice que ce grand homme avoit élevé fut soutenu par Philopœmen , le dernier que produisit la Grece qui fût digne d'elle. Formé à l'école d'Arcésilas , il avoit appris que la véritable gloire consistoit à servir son pays. Ses premiers penchans se déclarerent pour la guerre. Les exercices militaires furent les jeux de son enfance , & les momens qu'il leur déroboit étoient consacrés à la chasse & à l'agriculture. Son application à la philosophie n'avoit point pour but de satisfaire une curiosité stérile , il étudioit les moyens de gouverner une république en lui donnant des mœurs , & le goût des talens utiles. Il fit de grands progrès dans la tactique ; & quand dans la suite on l'éleva au commandement , il introduisit un nouvel ordre de bataille & une discipline militaire plus exacte. Le luxe des villes fut réprimé , mais il introduisit dans le camp une certaine magnificence qui sembloit nécessaire dans ces temps orageux où tout citoyen étoit soldat : & persuadé qu'un militaire étoit sans courage sous les livrées de l'indigence , il tourna les penchans vers la pompe de l'équipage de guerre. On vit naître l'émulation d'avoir les plus beaux chevaux & les plus belles armes. Les cottes furent brodées , & les panaches des casques furent teints de différentes couleurs. Philopœmen , qui avoit pris Epaminondas pour son modèle , fut le seul qui conserva la simplicité des ricoux antiques , & c'étoit par ce dédain du luxe qu'on le distinguoit de l'officier subalterne & du soldat. Dès qu'il fut nommé

général , il visita les villes , leva des troupes , marcha contre les Spartiates , qu'il vainquit à Mantinée. Cette victoire , qui coûta quatre mille hommes aux vaincus , ne fut point meurtrière pour les Achéens , qui érigèrent une statue de bronze à leur général.

Il étoit déshonorant pour les Achéens d'être les artisans de la grandeur de Philippe ; être ses alliés , c'étoit se rendre les complices de ses fureurs. Ce prince aigri par ses revers , devint le tyran le plus abhorré & le plus digne de l'être ; cruel dans la victoire , il réduisoit les villes en cendres avec leurs habitans. Les temples étoient profanés & détruits ; les statues des dieux & des bienfaiteurs de la patrie étoient renversées. Les villes qui lui ouvroient leurs portes n'étoient pas plus épargnées que celles qu'il prenoit d'assaut. Il parut indifférent de l'avoir pour ennemi ou pour allié. Abydos , ville située sur l'Hélespont , aujourd'hui les Dardanelles , fut assiégée par terre & par mer. La résistance fut opiniâtre. Les habitans voyant leurs murailles sapées , demandent à capituler. L'inexorable Philippe ne veut les recevoir qu'à discrétion. Les abydoniens refusent de souscrire à l'arrêt de leur mort , en se soumettant à un vainqueur qui ne savoit pas pardonner. Il leur semble plus doux de mourir les armes à la main. Ils conviennent ensemble qu'aussi-tôt que Philippe seroit maître de l'intérieur de la muraille cinquante des plus anciens citoyens égorgeroient leurs femmes & leurs enfans dans le temple de Diane ; qu'on consumeroit par les flammes les effets publics , & qu'on jetteroit dans la mer tout l'or & l'argent. Après s'être engagés par serment à ce barbare sacrifice , ils s'arment & montent sur la breche , résolus de s'enfvelir sous ses ruines ; & tandis qu'ils combattent avec cette intrépidité qu'inspire le désespoir , deux citoyens parjures livrent la ville aux assiégeans. Les habitans s'abandonnant à la feroceité , égorgent leurs femmes & leurs enfans. Philippe veut en vain arrêter ce carnage. Tous se tuent aux yeux du vainqueur.

Le désastre de cette ville souleva toute la Grece. Les Achéens honteux d'avoir Philippe pour allié , se détacherent de ses intérêts,

intérêts. Ils s'unirent aux Etoliens & aux Athéniens pour délivrer leur commune patrie de ce fléau de l'humanité. Mais trop foibles pour se soustraire à ses fureurs, ils implorèrent l'assistance des Romains, qui firent cette occasion d'être les arbitres de la Grece. Philippe, sans amis & sans alliés, succomba sous les coups de tant d'ennemis; & vaincu dans la Thessalie, il fut obligé de souscrire aux conditions que le vainqueur daigna lui imposer. Le général Romain se rendit aux jeux Isthmiques pour en faire publier les articles dont le plus intéressant déclaroit libres toutes les villes de la Grece, & les autorisoit à se gouverner par leurs lois & leurs usages.

Quand le herault fit sa proclamation, tous les Grecs, saisis de joie, ne savoient si c'étoit un songe ou une réalité. Ils prient le herault de répéter l'article qui faisoit d'un peuple asservi un peuple libre. Tout retentit alors d'applaudissemens. Les Grecs, toujours extrêmes, font éclater des transports de joie qu'on eût plutôt pris pour les vapeurs de l'ivresse que pour des témoignages de reconnaissance envers le général Romain: chacun s'empressoit de lui baiser la main & de le couronner de fleurs. On ne pouvoit concevoir qu'il y eût un peuple assez généreux pour traverser les mers, pour immoler son repos, & sacrifier ses richesses, sans autre motif que de rendre à l'humanité son indépendance & ses prérogatives naturelles. La même proclamation fut faite aux jeux Néméens. La justice fut réformée dans toutes les villes, les bannis furent rappelés. Cette politique bienfaisante étendoit la gloire des Romains, & préparoit leur puissance. Leur modération s'étendit jusques sur Nabis, tyran de Lacédémone, & sur les Etoliens, également détestés dans la Grece. Mais le système de la république Romaine, étoit de laisser leurs vices aux peuples qu'elle vouloit affermir; & dans le temps qu'elle donnoit à chaque ville sa liberté, elle leur défendoit de former des alliances ensemble, afin qu'étant divisées par l'intérêt elle pût se servir des unes pour faire la loi aux autres. Rome, enrichie des dépouilles de Carthage, s'en servit pour acheter des traitres qui devinrent les artisans des fers de leur patrie.

Tous les différens furent soumis à la décision de ces fiers tyrans, qui, sous le titre de protecteurs des Grecs, les accoutumoient à les reconnoître pour arbitres. Les Achéens conservèrent encore quelque temps une ombre de liberté; mais on craignit qu'en les laissant plus long-temps jouir de leurs prospérités, ils ne fissent souvenir la Grece de son ancienne indépendance, & leur exemple contagieux alarma les Romains, accoutumés à traiter leurs alliés en sujets; comme c'étoit le seul peuple à qui il restât des vertus, il parut suspect. Les Achéens s'aperçurent trop tard que pour se venger d'un ennemi dont ils pouvoient balancer la puissance, ils s'étoient donné un maître à qui il falloit obéir. Persée, monté sur le trône de Macédoine, laissa concevoir à la Grece l'espérance de se relever de sa chute. Mais ce prince, assez ambitieux pour former de grands projets, & trop foible pour les exécuter, servit d'ornement au triomphe de Paul-Emile. La Macédoine, dominatrice autrefois de l'Asie, fut réduite en province Romaine. Ses habitans dispersés firent craindre aux Grecs une pareille destinée, s'ils osoient réclamer leurs droits. Les Achéens, seuls libres & vertueux, en voulurent user pour réprimer les Spartiates, oppresseurs de leurs alliés. Rome leur ordonna de mettre bas les armes, & de ne plus troubler la tranquillité de la Grece. Cet ordre étoit un attentat contre un peuple libre. Les Achéens aigris par les clameurs feditieuses de Diéus & de Critolaüs, se dissimulerent leur foiblesse, pour n'être sensibles qu'aux atteintes données à leurs privileges. Rome, ayant besoin de toutes ses forces contre Carthage, leur parut peu redoutable. Métellus usa de la plus grande modération pour leur inspirer des sentimens pacifiques. Ils crurent qu'ils étoient craints, parce qu'ils se virent recherchés. Métellus, réduit à la nécessité de combattre, les joint dans la Locride, & leur fait essuyer une honteuse défaite. Critolaüs perdit la vie. Diéus, son collègue, rassemble les débris de son armée, & fait prendre les armes aux esclaves. Mummius, nouveau consul, marcha contre lui. Les Achéens furent taillés en pieces. Diéus, désespéré de sa défaite, s'enfuit avec précipitation à Mégalopolis, sa pa-

trie, & sa femme met le feu à sa maison, & s'empoisonne elle-même. Les Achéens, sans chef, se dispersent & cherchent un asile; les habitans de Corinthe profitent de l'obscurité de la nuit pour sortir de leur ville qui est livrée au pillage. Le serouche Mummius fait passer au fil de l'épée tout ce qui y reste. Ce général, qui avoit l'austérité des premiers Romains, étoit sans goût pour les arts; & tous les monumens, qui embellissoient cette ville superbe, furent ensevelis sous ses débris avec la liberté de la Grèce. Toutes les villes, qui s'étoient liguées avec elle, furent démantelées. Le gouvernement populaire fut aboli, chaque peuple conserva ses lois & son gouvernement. Mais ce fut Rome qui se réserva le droit de nommer les magistrats. Toute la Grèce, devenue province Romaine, fut gouvernée par un préteur annuel. Elle porta le nom de province d'Achaïe, parce que les Achéens furent les derniers défenseurs de sa liberté mourante. (T — N.)

* ACHAIENS, ou ACHEES, ou ACHEENS, s. m. plur. peuples anciens de l'Achaïe. Voyez ACHAÏE.

ACHALALACTLI, s. m. (*Histoire nat. Ornitholog.*) oiseau du Mexique, qu'Eusebe Niéremberg appelle *avis torquata*, liv. X, chap. 47 à 48 de son *histoire naturelle*. Fernandez le désigne sous le nom d'*achalalactli*, seu *avis pycium vibratrix* (*Hist. nov. Hisp. chap. 3, pag. 13.*) Les Mexicains l'appellent encore *michalalactli*, selon ces auteurs, & M. Brisson en donne une description & une bonne figure, sous le nom de *martin-pecheur hupé* du Mexique: *Ispida cristata, supernè cinereo carulejens, infernè castanea, terque albo versus dorsum in acumen producto; gutture & maculâ utrinque rostrum inter & oculum candidis; remigibus minoribus & rectricibus nigricantibus, maculis transversis albis notatis, exterius cinereo carulejente marginalis Ispida Mexicana cristata.* (*Ornithologie, volume IV, page 518, planche LLI, fig. 1.*)

Cet oiseau a à-peu-près la grandeur & la forme du pigeon, quinze pouces & demi de longueur du bout du bec à celui de la queue, treize pouces jusqu'au bout des ongles, & deux pouces trois quarts de

largeur aux épaules. Son bec est grand à proportion de son corps, ayant une forme pyramidale à quatre angles; trois pouces deux tiers de longueur, & neuf lignes de diamètre. Sa queue a quatre pouces & demi de longueur; elle est arrondie, & composée de douze plumes, dont les deux extérieures sont à peine d'un travers de doigt plus courtes que celles de son milieu. La longueur de ses ailes, prises des épaules jusqu'à leur extrémité, est de sept pouces; leur envergure ou leur vol est de deux piés deux pouces; & lorsqu'elles sont pliées pendant leur repos, elles s'étendent jusqu'au milieu de la longueur de la queue. Sa tête est couverte de plumes étroites, plus longues que les autres, pendantes, pour l'ordinaire sur le cou, mais qui se relevent à volonté en forme de huppe ou de bosse hémisphérique.

La huppe de la tête, le dos & le croupion, sont d'une couleur cendré-bleu. La partie inférieure du cou, la poitrine & le ventre, sont d'un rouge brun ou châtain-clair, qui tire sur l'aurore, au dessous du cou. Les plumes qui recouvrent le dessus des ailes sont cendré-bleu, avec une tache noire à leur milieu: celles qui approchent plus des épaules, sont outre cela bordées de jaune; au lieu que celles qui avoisinent le bout de l'aile ont ce même bord blanchâtre. Le bec est brun, excepté à son origine en dessous, qui est rougeâtre. Les côtés de la tête ont une petite ligne blanche au devant des yeux. Le cou, à son origine à un collier blanc, qui, commençant à la gorge au dessous du menton, va se terminer en pointe au dessous de la huppe. Les deux grandes plumes extérieures de la queue & des ailes sont noires, pendant que les intermédiaires & supérieures sont cendré-bleu, traversées de quatre à cinq bandes blanches. Les plumes qui recouvrent le dessous de la queue sont d'un fauve clair, traversée de raies noires: celles du dessous des ailes sont châtain-brun ou d'un beau marron. Les piés sont rouges & les ongles noirs. La prunelle des yeux est noire, & leur iris blanchâtre.

L'*achalalactli* est un oiseau de passage, qui n'arrive qu'en certain temps au Mexique, où il fréquente les étangs, les marais

& les rivières bordées d'arbres, du haut desquels il peut plonger sur les petits poissons, dont il fait sa seule nourriture. Suivant Fernandez, cet oiseau se mange, mais sa chair a le mauvais goût huileux de la plupart des oiseaux aquatiques, qui, comme lui, ne vivent que de poisson. Les voyageurs nous apprennent qu'il se trouve à la Martinique; & je puis ajouter qu'il se trouve aussi, mais assez rarement, au Sénégal, dans les Marigots voisins de l'embouchure du Niger.

Remarque. Nieremberg & Fernandez disent que l'*achalalaçtli* a le bec noir, la huppe d'un bleu noir, & le ventre blanc, ainsi que le dessous des ailes. Ne pourroit-on pas soupçonner que l'oiseau que M. Brisson a décrit, & qu'il dit avoir été envoyé de la Martinique à M. l'abbé Aubry, venoit du Sénégal; & que le vrai *achalalaçtli* du Mexique, est différent de celui qu'il donne sous ce nom? (*M. ADANSON.*)

ACHALANDE, EE, qui a des chalands. Il se dit également du marchand & de la boutique. Un marchand *achalandé*, est celui qui fait un grand débit. Une boutique *achalandée*, est celle où il vient quantité de marchands pour acheter des marchandises. (G)

ACHALANDER, (Commerce.) attirer les marchands, accréditer, mettre une boutique, un magasin en réputation, y faire venir les chalands. Voyez CHALAND.

* **ACHAM**, ou **AZEN**, ou **ASEM**, f. (Géogr.) royaume d'Asie, dans la partie septentrionale des états du roi d'Ava.

ACHAMECH, que quelques-uns écrivent *acamech*, d'autres *acemech*, signifie, selon quelques chimistes, l'écume de l'argent, ou la licharge d'argent. Voyez LITHARGE, &c. (M)

* **ACHANACA**, f. f. (*Hist. naturelle, & botan.*) plante qui croît en Afrique, au royaume de Meli, qui a la feuille grande & semblable à celle du chou, mais moins épaisse, & avec une côte plus menue. Elle porte un fruit gros comme un œuf & de couleur jaune, que les naturels du pays nomment *alfar* ou *fich*. Sa feuille & son fruit sont des sudorifiques qu'ils emploient dans les maladies vénériennes. Cette description seroit passable pour des

Africains: mais elle est insuffisante & mauvaise pour nous. C'est une réflexion qu'on n'a que trop souvent occasion de faire sur la Botanique des plantes étrangères.

ACHANE, f. f. (*Hist. anc.*): ancienne mesure de blé usitée en Perse, qui contenoit quarante-cinq médimnes attiques. Arbuthn. *Dissert.* pag. 104. (G)

ACHARNA, (Géogr.) ville d'Attique, à soixante stades ou près de huit milles d'Athènes vers l'occident, du côté d'Eleusis. Les habitans de cette ville gagnoient leur vie à vendre du charbon, ce qui donna lieu au poëte Aristophane de les railler, dans la comédie intitulée de leur nom, *Acharnenses*. On remarquoit aussi que les ânes des environs d'*Acharna* étoient de la plus belle taille, & que les habitans étoient fort grossiers de leur naturel. (C. A.)

ACHARNAR, en Astronomie, est le nom d'une étoile de la première grandeur, à l'extrémité australe de la constellation appelée *Eridan*. Voyez ERIDAN. (O)

ACHARNER, v. act. (*Chasse & Fauconnerie.*) On *acharne* les chiens en leur donnant le goût & l'appétit de la chair. On dit *acharner* l'oiseau sur le tiroir, soit au poing avec le tiroir, ou en attachant le tiroir au lèurre. Voyez TIROIR & LEURRE.

ACHASSE ou **ACHASSIA**, (Géogr.) rivière de France en Vivarais. Elle a sa source dans les montagnes voisines de Viviers, passe à gauche du village de Teil, & va se jeter à quelques milles delà dans le Rhône. (C. A.)

ACHAT, f. m. (*Commerce.*) C'est l'acquisition d'une chose moyennant le paiement de sa valeur. *Achat* se prend aussi pour la chose achetée. *Vente* est le contraire d'*achat*; & *acheteur* est opposé à *vendeur*.

On appelle *livre d'achat*, un livre particulier dont les marchands se servent pour écrire journellement toutes les marchandises qu'ils achètent. Voyez LIVRES. (G)

ACHAT, (*Jurisprud.*) est l'acquisition d'un effet ou mobilier, moyennant une somme à laquelle il a été estimé entre les parties à l'amiable, ou prisé judiciairement. Le consentement de

Pacheteur est ce qui rend parfait l'achat.

L'achat & la vente ne sont qu'une même sorte de contrat considéré par rapport aux différentes parties contractantes ; car il ne fauroit y avoir d'achat sans vente , ni de vente sans achat. C'est pourquoi ce contrat est appelé dans le Droit civil , d'un même nom , *emptio-venditio*.

Ce qu'on dit proverbialement qu'achat passe louage , signifie que le nouvel acquéreur d'une maison ou autre héritage , est le maître de déposséder le locataire ou le fermier. (H)

ACHATBALUC ou ACHBALUCH , ou ACHBALUCH-MANGI , autrement VILLE-BLANCHE , (Géographie) petite ville du royaume de Catay , dans la grande Tartarie. Elle donne son nom au petit pays qui l'environne. (C. A.)

ACHATES , (Géogr. anc.) rivière de Sicile , qui coule dans la vallée de Noto , & se jette dans la mer , entre Terra-Nova & Camarana. Les anciens ont cru que cette rivière produisoit des pierres précieuses. Pline parle de celle qu'on y trouva , & dont on fit présent à Pyrrhus , roi des Epirotés. On y voyoit gravés naturellement les neuf Muses avec Apollon , qui tenoit sa lyre à la main. Les lithologistes de notre siècle auroient bien de la peine à croire une telle merveille. Cette rivière se nomme aujourd'hui *Drillo* & *Cantara*. C'est la même que Fazel place sous le nom d'*Acesines* , au nord du Mont Etna. (C. A.)

A C H A Z , (Histoire sacrée.) roi de Juda , fils & successeur de Joatham , porta la barbarie & la superstition jusqu'à immoler son propre fils aux faux dieux. Il fit lever le siège de Jérusalem à Phacée , roi d'Israël , & à Rafin , roi de Syrie , qui s'étoient ligués contre lui. Il fut vaincu ensuite par ce même Phacée dans un combat , où il perdit un fils , deux généraux , & cent vingt mille hommes. Après ce désastre , il implora le secours de Theglath-Phalasar , roi d'Assyrie , qui le délivra de tous ses ennemis. Achaz , pour reconnoître ce bienfait , lui donna les richesses immenses que renfermoit le temple de Jérusalem , ferma ce temple , & en éleva un autre aux idoles du roi d'Assyrie , son libérateur ; il se soumit de plus à payer un tribut à ce

monarque. Achaz mourut après un règne de seize ans , Pan du monde 3278.

ACHAZIA ou OCHOSIAS , s. m. (Histoire sacrée.) nom propre , qui signifie celui que l'Éternel a pris. C'est le nom du fils & successeur d'Achab , roi d'Israël , dont il est parlé au *III. liv. des rois* , j. 2. II. Chron. xxx. 35. Imitateur de son père & de sa mère , il rendit un culte à Baal , & s'attira l'indignation de Dieu. Il voulut entreprendre une association de commerce & de navigation avec Josaphat , roi de Juda ; mais le prophète Eliézer dénonça à celui-ci que l'entreprise n'auroit aucun succès à cause de la malice de son associé. Dans le temps qu'Achazia étoit occupé des moyens de soumettre les Moabites , qui , après avoir été réunis au royaume d'Israël , s'étoient révoltés contre lui , un accident fatal , joint à son imprudence , vint déconcerter ses projets. Le ressentiment d'une chute qu'il fit d'un endroit élevé de son palais , lui rappela l'idée de la mort ; idée qui le remplit de crainte. Pour calmer ses frayeurs , il envoya des messagers à Hekron , chargés de consulter Beelsebuth , & de s'informer si cet accident ne seroit point mortel. Elie eut ordre d'aller au devant de ces messagers , de leur reprocher leur crime à l'égard du Dieu d'Israël , & de leur annoncer la mort de leur maître. Tout ayant été fidèlement rapporté à Achazia , il comprit que celui qui leur avoit parlé étoit Elie , & il envoya un détachement de cinquante hommes , avec un capitaine , pour le saisir & l'emmener. L'action étoit trop injuste & cruelle , pour n'être pas punie d'une manière éclatante , telle que l'exigeoit l'endurcissement d'Achazia. Elie fit tomber le feu du ciel sur deux troupes de soldats qu'Achazia avoit envoyés successivement ; & il en eût fait autant envers la troisième , sans l'humiliation du capitaine , & la révélation de l'ange de l'Éternel , qui lui ordonna de descendre avec cet officier , pour aller parler lui-même au roi. Il répéta à celui-ci ce qu'il avoit déjà dit de la part de Dieu aux messagers envoyés à Hekron ; & Achazia mourut effectivement après deux années de règne , laissant le royaume à son frère Joram. Voyez

Flav. Jof. livre IX des Antiquités Judaïques.

Il est fait mention d'un autre *Achaïa*, fils de Joram, roi de Juda, & d'Athalie, *IV. Rois, viij. 24. ix. 16. II. Chron. xxij. 1.* qui est aussi appelé *Jehoachaz III. Chron. xxj. 17. & Hazaria, v. 6.* Conduit par les mauvais conseils de sa mere, & de ceux de la maison d'Achab, qui furent ses conseillers après la mort de son pere, il s'abandonna à l'idolâtrie & à toutes sortes d'excès. Il eut aussi l'imprudence de s'associer avec Joram, roi d'Israël, pour faire la guerre à Hazaël, roi de Syrie, à l'occasion de la ville de Ramoth, que Joram prétendoit recouvrer après la mort de Benhadad, selon le rapport de Joseph. Blessé par les Syriens, Joram vint se faire traiter de ses blessures à Jisréel; & là il reçut la visite d'*Achaïa* ou *Hazaria*, qui coûta cher à celui-ci; puisqu'elle fut la cause de sa ruine entiere, dont Dieu lui-même avoit préparé les voies, en punition de ses crimes. *Achaïa* en effet partit avec Joram pour aller au devant de Jéhu, que l'Eternel avoit choisi pour exterminer la maison d'Achab, *IV. Rois, ix. 21. 27.* & l'ayant trouvé au champ de Naboth Jisréélite, ils lui demanderent s'il venoit dans des dispositions pacifiques; mais Jéhu leur apprit bientôt quelles étoient ses intentions, puisqu'il tua Joram de sa main, & fit frapper *Achaïa* sur son chariot, lorsqu'il s'enfuyoit vers une métairie dans la montée de Gur, qui est auprès de Jibleham. Il mourut à Meggiddo de ses blessures. Il est dit, *II. Chron. xxij. 8. 9.* que Jéhu, après avoir tué ceux qui étoient à la suite d'*Achaïa*, fit chercher celui-ci, qui s'étoit caché à Samarie, & après l'avoir trouvé, le fit périr. Il n'y a rien dans ce récit qui ne puisse se concilier avec le précédent, si l'on suppose qu'*Achaïa*, après s'être séparé de Joram, se retira d'abord à Samarie, d'où ayant découvert qu'on l'y cherchoit, il prit le parti de se réfugier dans un endroit écarté, à la montée de Gur; que là étant fait, il fut amené à Jéhu, qui ordonna de le frapper sur son char, d'où il fut transporté à Meggiddo, où il mourut. (C. C.)

ACHE, f. f. est une plante potagere, qui est un vrai persil: on en compte de quatre sortes: l'*ache* ou *persil* de Macédoine; l'*ache* de jardin ou *persil* ordinaire; l'*ache* de montagne, qui est celle qui s'éleve le plus haut; l'*ache* de marais, que d'autres nomment *l'ache royale*.

Cette derniere plante se cultive dans les jardins. Ses feuilles ressemblent à celles du persil, & poussent une tige d'un pié de haut, d'où naissent des fleurs en Juillet & Août, faites en ombelles, de couleur jaune ou blanche, composées de cinq feuilles disposées en rose. A la place de ces fleurs croit un fruit qui renferme deux graines qui en multiplient l'espece, ainsi que ses racines éclatées, dont on se sert le plus ordinairement.

Cette plante aime une terre humide & substantielle, avec peu de soleil. On mange ses racines crues & cuites.

Il y a encore une *hache* fort cultivée dans les jardins, qui est appelée *celleri*. Voyez CELLERI. (K)

* *Apium palustre*, & *apium officinarum*. (C. B. Pin. 154.) Cette plante est amere, âcre, aromatique: elle contient beaucoup de sel volatil huileux, dont le sel ammoniac n'est pas entièrement décomposé, mais dissous dans beaucoup de phlegme & uni avec beaucoup de terre. *Mém. de l'Acad. Royale des Sciences*. On en tire par l'analyse chimique, outre plusieurs liqueurs acides, beaucoup de soufre, beaucoup de terre, assez d'esprit urineux, & un peu de sel volatil concret: c'est pourquoi elle est apéritive, diurétique, sudorifique, fébrifuge, vulnéraire. On fait prendre six onces du suc des feuilles dans le commencement du frisson de l'accès des fievres intermittentes: on couvre le malade, & il sue ordinairement.

Un gros d'extrait de feuilles d'*ache* avec deux gros de kinkina, est un excellent remede contre la fievre quarte, & toutes celles qui naissent d'obstructions au bas-ventre. On peut substituer le suc d'*ache* à celui de cochléaria, dans le scorbut, & quand il faut fortifier les gencives & nettoyer les ulceres de la bouche. On en baigne le cancer & les ulceres extérieurs. On emploie la racine d'*ache* en tisane,

dans les bouillons, dans les apozemes, & dans les sirops propres à défopiler. C'est une des cinq aperitives. Pour faire passer le lait, faites bouillir egale partie de feuilles d'*ache* & de menthe dans du sain-doux, passez le tout par un tamis; saupoudrez ce qui sera passé avec les semences d'*ache* pulvérisées. Cette plante se trouve le long des fossés & des ruisseaux.

Les semences de cette plante en font la partie la plus usitée en médecine. Elles sont petites, cannelées, d'une couleur obscure, tirant sur le jaune; leur odeur est vive, & leur goût âcre & aromatique. On en tire, par l'analyse chimique, une huile en partie essentielle ou éthérée, en partie grasse ou onctueuse, quelque peu de substance résineuse, & encore moins de substance gommeuse. Cette dernière substance paroît la moins médicamenteuse; elle n'a point d'odeur, & ne retient qu'une amertume plus ou moins piquante.

La semence d'*ache* est l'une des quatre semences chaudes des pharmacopées. Elle est carminative, apéritive, diurétique. On s'en sert dans les obstructions des viscères, dans les flatuosités, l'asthme pituiteux ou féreux, l'hydropisie ascite, dans le poil des mamelles, &c. On la donne le plus souvent en infusion dans du vin, & quelquefois en poudre, depuis trois grains jusqu'à un scrupule. (*Cet article est de M. LA FOSSE.*)

* **ACHÉENNE**, adj. pris subst. (*Myth.*) furnom qu'on donna à Cérés à cause de la douleur qu'elle ressentit de l'enlèvement de Proserpine sa fille. *Cérés achéenne*, c'est-à-dire, *Cérés la triste* ou *la désolée*.

ACHEES, f. f. (*Pêche.*) On donne ce nom & celui de *laiche*, à certains vers qui servent à nourrir des oiseaux, ou à faire des appâts pour la pêche; & comme il est quelquefois assez difficile d'en trouver, voici divers moyens pour en avoir presque en toutes les saisons de l'année.

Le premier est de s'en aller dans un pré ou autre lieu rempli d'herbes où l'on jugera qu'il peut y avoir de cette sorte de vers; là il faut, sans sortir d'une place, danser ou plutôt trépigner des pieds environ un demi-quart d'heure sans s'arrêter: vous verrez les vers sortir de terre tout-au-tour

de vous; vous les amasserez, non à mesure qu'ils sortiront, mais quand ils seront tous dehors; car si vous vous arrêtez un moment, ils rentreront dans la terre.

Le deuxième moyen s'emploie lorsqu'il y a des noix vertes sur les noyers: prenez-en un quarteron ou deux; ayez un seau plein d'eau, & une brique ou tuile sur laquelle vous raperez la broue de vos noix, tenant la brique & les noix dans le fond de l'eau: lorsque vous aurez tout rapé, l'eau sera amère; répandez cette eau; s'il y a des vers, ils sortiront dans un quart-d'heure.

On fait la même chose avec des feuilles de noyer ou de chanvre qu'on fait bouillir, & on répand sur la terre l'eau dans laquelle les feuilles ont bouilli.

On fait encore bouillir du verd-de-gris dans un peu de vinaigre, & on en arrose la terre.

Enfin vous trouverez des *achées* aisément la nuit, ayant une lanterne fourde, & marchant doucement dans un jardin le long des allées, ou dans un pré où il n'y aura plus d'herbes, quand il aura plu ou après un brouillard. Quand il fait sec, les *achées* ne sortent de leurs trous que dans les lieux humides, & à l'abri du vent & du soleil.

Autre moyen: c'est de planter d'environ un pié un gros bâton dans un endroit d'un pré humide, & de remuer la terre pendant un demi-quart-d'heure en agitant le bâton en tout sens: l'ébranlement de la terre fera sortir les vers.

ACHEIROPÆETE, (*Théol. & Hist. mod.*) qui n'est pas fait avec la main. C'est le nom d'une image de Jésus-Christ qui est à Rome dans l'église de saint Jean de Latran, & qu'on dit que saint Luc ébaucha & que les anges acheverent.

* **ACHELAE**, n. p. f. (*Mythol.*) nom d'une des harpies. On lui donne pour sœurs Alope & Ocypete.

ACHELOUS, (*Mythol.*) fils de l'Océan & de Thétis, combattit contre Hercule pour la possession de Déjanire qui lui avoit été promise en mariage; & voyant que son rival étoit le plus fort, il eut recours à la ruse: d'abord il se transforma en serpent, croyant épouvanter son ennemi par d'horribles sifflemens; mais le vainqueur de l'hydre à cent têtes n'en fit que rire,

& loî ferra la gorge avec tant de roideur qu'il alloit l'étoûtier, lorsqu'*Acheloüs* se métamorphosa en taureau; mais en vain; Hercule le prit par les cornes, le renversa, & ne quitta prise qu'après en avoir arraché une. Les Nâïades la ramassèrent; & l'ayant remplie de fleurs & de fruits, elle devint la corne d'abondance. Cet *Acheloüs* étoit un fleuve de Grece, qui couloit entre l'Étolie & l'Acarnanie, dont les inondations fréquentes défoloient les campagnes de Calydon, & portant de la confusion dans les limites, obligeoient souvent les Etoliens & les Acarnaniens de se faire la guerre. Hercule, avec le secours de ses troupes, fit faire des digues, & rendit le cours du fleuve si uniforme, que les deux peuples n'eurent plus dans la suite aucun sujet de dispute sur les bornes de leur territoire. Voilà le combat d'Hercule contre *Acheloüs*. Sa métamorphose en serpent marquoit son cours tortueux, & celle en taureau exprimoit ses débordemens furieux, & les ravages qu'il causoit dans les campagnes. Hercule, après l'avoir vaincu, lui arracha une corne, c'est-à-dire qu'il remit dans un seul lit les deux bras de ce fleuve; & cette corne devint une corne d'abondance, parce qu'en effet il porta dans la suite l'abondance dans les campagnes. (+)

§ **ACHEM** ou **ACHEN**, (*Géogr.*) ville capitale d'un royaume de même nom, aux Indes orientales, dans l'île de Sumatra. Cette ville, située à la pointe septentrionale de l'île, dans une vaste plaine, au bord d'une rivière, est la résidence du roi du pays, dont le palais même est une citadelle, & dont les états s'étendent jusqu'à l'équateur. Ces états obéissoient jadis à une reine, & fleurissoient par un commerce considérable; mais une révolution arrivée l'an 1700, y changea tout. Un Sayd, prêtre ou prêcheur, assez habile pour se faire nommer roi d'*Achem*, ne le fut pas assez pour en conserver le lustre. Soit prévention contre l'usurpateur, soit méfiance inspirée par son caractère, les nations étrangères n'allèrent plus, comme auparavant, aborder sur ces côtes. On entroit de l'or en poudre. C'est un des pays où l'extrême sévérité des lois n'empêche

& ne prévient pas les crimes. On en cite pour exemple le larcin, qui, bien que puni avec la dernière rigueur dans *Achem*, ne laisse pas d'y être fréquent, ainsi que le meurtre. A quelques lieux de mahométisme & de christianisme près, que les Indiens, les Anglois & les Hollandois peuvent y avoir jetées comme au hasard, les ténèbres du paganisme courent encore *Achem* & le reste du Sumatra. Long. 113. 30. lat. 5. 30. (*D. G.*)

* **ACHEMENIS**, f. f. (*Myth.*) plante dont il est fait mention dans Pline, à laquelle la fable a attribué la vertu de jeter la terreur parmi les armées, & de les mettre en fuite. C'est dommage que ce soit là une fable, & que les hommes ne puissent pas aller au combat avec des plantes à la main.

ACHEMENS, f. m. *terme de Blason*, lambrequins ou chaperons d'étoffe découpés, qui environnent le casque ou l'écu. Ils sont ordinairement des mêmes émaux que les armoiries. (V)

ACHEMINER un cheval, (*Manege.*) c'est accoutumer un poulain à marcher droit devant lui. Voyez **POULAIN**. Cheval *acheminé*, est celui qui a de la disposition à être dressé, qui connoit la bride & répond aux éperons, qui est dégourdi & rompu. (V)

* **ACHERON**, subst. masc. (*Géogr. ancienne & Mythologie*,) fils de Titan & de la Terre, eut tant de peur des géans, qu'il se cacha sous terre, & descendit même jusques dans l'enfer, pour se dérober à leur fureur. D'autres disent que Jupiter le précipira dans l'enfer, parce que son eau avoit servi à étancher la soif des géans. Selon Bocace, *Achéron* étoit un dieu qui naquit de Cérés dans l'île de Crete, & qui ne pouvant soutenir la lumière du jour, se retira aux enfers, & y devint un fleuve infernal. L'*Achéron* étoit un fleuve de la Thesprotie, qui prenoit sa source au marais d'Achérufe, & se déchargeoit près d'Ambracie dans le golphe Adriatique. Son eau étoit amère & mal-saine: première raison pour en faire un fleuve d'enfer. Il demeure long-temps caché sous terre; ce qui a fait dire qu'il alloit se cacher aux enfers. Le nom d'*Achéron* a aussi

contribués à la fable , car il veut dire , *angoisse* , hurlement. (+)

* **ACHERUSE** , f. f. (*Géogr. Hist. anc. & Mythol.*) lac d'Égypte près de Memphis , environné de belles campagnes où les Égyptiens venoient déposer leurs morts. Ils les expofoient d'abord sur les rives du lac , & des juges examinoient la vie qu'ils avoient menée. On écouitoit les accusateurs ; & félon ce qu'on alléguoit pour ou contre le vivant , le mort étoit honoré ou privé de la fépulture. Il y avoit dans la même contrée un temple confacré à Hécate la ténébreufe , & deux fleuves appelés le *Cocythe* & le *Léthé* : c'est là-deffus que l'imagination des poëtes s'est exercée , & qu'elle a bâti ses enfers & fon élyfée.

ACHERUSIADE , f. f. (*Mythol.*) péninfulé près d'Héraclée du Pont , par laquelle Hercule passa pour descendre aux enfers. Xénophon dit qu'on monroit encore de fon temps des marques de cette descente. (+)

ACHERETER des marchandises. (*Commerce.*) ou en faire l'achat , c'est les acquérir pour un prix dont on convient , moyennant quoi en s'en rend le propriétaire : il y a différentes manieres d'acheter.

Acheter en gros , c'est enlever une grande quantité de la même marchandise ou denrée , & quelquefois tout ce qu'il y en a à vendre. Voyez **ENLEVER** & **MONOPOLE**. Par opposition , *acheter en détail* , c'est enlever une portion modique de marchandise.

Acheter comptant , c'est payer sur le champ , en monnoie réelle , les marchandises qu'on vient d'acheter.

Acheter au comptant ou pour comptant , c'est une maniere de parler des négocians , qui semble signifier qu'on devoit payer comptant ; cependant elle peut avoir une autre signification , d'autant que quand on achete de cette façon , on a quelquefois jusqu'à trois mois de terme pour payer.

Acheter à crédit ou à terme , c'est acheter à condition de payer dans un certain temps dont on convient.

Acheter partie comptant , & partie à temps ou à crédit , c'est payer une partie sur le champ , & prendre du temps pour l'autre.

Acheter à crédit pour un temps , à charge d'escompte ou de discompte ; ou à tant pour cent par mois pour le prompt paiement , c'est une convention par laquelle le vendeur s'oblige de faire une diminution ou rabais sur le paiement des marchandises qu'il a vendues , supposé que l'acheteur veuille les lui payer avant le temps , & cela à proportion de ce qu'il en restera à expirer , à compter du jour du paiement.

Acheter à profit , c'est acheter suivant le livre journal d'achat du vendeur , à tant pour cent de bénéfice.

Acheter pour payer d'une foire à l'autre , ou pour payer de foire en foire , c'est proprement acheter à crédit pour un temps.

Acheter pour son compte , c'est acheter pour soi-même ; & par opposition , *acheter par commission* , c'est acheter pour le compte d'autrui , moyennant un droit que l'on appelle de *commission*.

Acheter partie comptant , partie en lettres de change , & partie à terme ou à crédit , c'est payer en argent comptant une partie , une autre en lettres de change , & s'obliger de payer l'autre partie dans un certain temps dont on convient.

Acheter partie comptant , partie en promesses , & partie en troc , c'est payer une partie en monnoie réelle & sur le champ , une autre en promesses ou billets payables dans le temps , & donner pour l'autre des marchandises dont on convient de prix ; ce qui s'appelle *marchandise de troc*.

La maniere la plus avantageuse d'acheter , est celle qui se fait à crédit pour un temps , à charge d'escompte ou de discompte. Voyez **ESCOMPTE** & **DISCOMPTE**. (G)

ACHETEUR , f. m. (*Jurisprud.*) est celui qui a fait l'achat , soit d'un immeuble ou d'un effet mobilier ; en quoi ce terme differe de celui d'*acquéreur* , qui ne se dit proprement que de l'acheteur d'un immeuble. V. **ACHAT** & **ACQUÉREUR**. (H)

ACHETEUR , (*Commerce.*) marchand qui achete des marchandises pour faire son commerce ; pour les revendre en gros ou en détail , en magasin , en boutique , en foire , &c. *Acheteur* se dit aussi de toute personne qui achete quelque marchandise ou denrée , pour en faire simplement usage pour elle-même , sans en faire trafic. (G)

ACHEVEMENT

ACHEVEMENT, f. m. *terme de Teinturier*; c'est l'action de finir une étoffe en noir par un teinturier du petit teint, lorsqu'elle a été guédée ou passée sur la cuve du bleu par le teinturier du grand teint. *Voyez GUEDE, BLEU, & TEINTURE.*

ACHEVEMENT, f. m. (*Belles-Lettres.*) Dans la poésie dramatique, on appelle ainsi la conclusion qui suit l'événement par lequel l'intrigue est dénouée.

L'art du poëte consiste à disposer sa fable, de façon qu'après le dénouement il n'y ait plus aucun doute, ni sur les suites de l'action, ni sur le sort des personnages. Dans *Rodogune*, par exemple, dès que le poison agit sur Cléopâtre, tout est connu; ce vers,

*Sauve-moi de l'horreur de mourir à
leurs pieds,*

finit tragiquement la pièce.

Mais souvent il n'en est pas ainsi: & la catastrophe peut n'être pas assez tranchante pour ne laisser plus rien attendre.

Britannicus est empoisonné; mais que devient Junie? C'est cet éclaircissement qui alonge & refroidit le cinquième acte de *Britannicus*.

L'action des *Horaces* est finie, au retour d'Horace le jeune, & même avant sa scène avec Camille; cette scène & tout ce qui suit fait une seconde action dépendante de la première, & qui en est l'*achevement*.

L'*achevement* de *Phedre* & celui de *Méropé* est long; mais il est passionné, & il ne fait pas duplicité d'action comme celui des *Horaces*.

Si l'*achevement* a quelque étendue, il faut qu'il soit tragique, & qu'il ajoute encore aux mouvemens de terreur ou de pitié que la catastrophe a produits.

Œdipe, dans la tragédie de *Sophocle*, après s'être reconnu pour le meurtrier de son père & pour le mari de sa mère, & s'être crevé les yeux de désespoir, est encore plus malheureux lorsqu'on lui amène ses enfans.

Le poëte françois n'a pas osé risquer sur notre scène ce dernier trait de pathétique: il a fini par des fureurs. *Œdipe*, les yeux crevés & encore sanglans, étoit souffert sur un théâtre immense; sur nos petits

Tome I.

théâtres il eût révolté. Le tragique, en s'affoiblissant, a observé les lois de la perspective; & pour savoir jusqu'à quel degré on peut pousser le pathétique du spectacle, il faut en mesurer le lieu. *Voyez THÉÂTRE.*

Comme l'*achevement* doit être terrible ou touchant dans la tragédie, il doit être plaisant dans la comédie & d'une extrême vivacité. Pour peu qu'il soit lent, il est froid. C'est un défaut qu'on reproche à *Molière*.

Le poëme épique est susceptible d'*achevement*, comme le poëme dramatique; & comme lui, il peut s'en passer.

L'*achevement* de l'*Iliade* est long, & trop long, quoiqu'il renferme le plus beau morceau du poëme, la scène de *Priam* aux pieds d'*Achille*. L'*Enéide* finit au moment de la catastrophe: dès que *Turnus* est mort, le sort des *Troyens* est décidé; & l'on ne demande plus rien.

Quelques critiques ont prétendu que l'*Enéide* étoit tronquée. Ils auroient voulu voir *Enée* donnant des lois au *Latium*. Ces critiques ne savent pas que lorsqu'on cesse de douter & de craindre, on cesse de s'intéresser, & que l'action doit finir au moment que l'intérêt cesse, sans quoi tout le reste languit. Rien de plus importun que le faux bel-esprit, quand il veut juger le génie. *Voyez DÉNOUEMENT, INTRIGUE, &c. (M. MARMONTEL.)*

ACHEVER un cheval, (*Manege.*) c'est achever sa dernière reprise au manège. *Cheval achevé*, est celui qui est bien dressé, qui ne manque point à faire un certain manège, qui est confirmé dans un air ou un manège particulier. *Voyez AIR, MANEGE, &c. Cheval commencé: acheminé & achevé*, sont des termes dont on se sert pour marquer les différentes dispositions, & pour ainsi dire, les différentes classes d'un cheval qui a de l'école. *V. ÉCOLE. (V)*

ACHEVER, *terme de Potier d'étain*; ce mot se dit de ce qui reste à faire depuis que l'ouvrage est tourné, jusqu'à ce qu'il soit fini. Ainsi, à l'égard de la vaisselle, *achever*, c'est la forger, qui est sa dernière façon. *Voyez FORGER l'étain.* A l'égard de la poterie ou menuiserie d'étain, *achever*, c'est jeter les anles sur la pièce, ou les mouler, ou fonder à la soudure légère, &

E e e

enfin réparer. Voyez JETER sur la piece , MOULER les anses , SOUDER à la soudure légère , RÉPARER.

ACHIA , (*Hist. sacrée.*) fils du grand-prêtre Achitob , lui succéda dans cette dignité , qu'il laissa en mourant à son frere Achimelech.

* ACHIA . s. f. (*Commerce.*) espece de canne conüe en verd dans le vinaigre , le poivre , des épiceries & autres ingrédients , de la longueur à-peu-près & de la consistance de nos cornichons ; d'un jaune pâle & d'un tissu fibreux. Les Hollandois l'apportent des Indes Orientales , dans des urnes de terre.

ACHIAB , (*Hist. des Juifs.*) neveu du grand Hérode. Pendant la maladie de son oncle , il empêcha la reine Alexandra , mere de Marianne , de s'emparer d'une des forteresses de Jérusalem , dont il étoit gouverneur , en faisant avertir à propos le roi de ce qui se tramoit. Il sauva plusieurs fois la vie à Hérode. Un jour , entr'autres , ce prince demanda une pomme , & un couteau pour la peler ; mais *Achiab* s'étant aperçu que c'étoit pour se percer , tant la vie lui étoit à charge , lui arracha le couteau , & lui épargna ce suicide.

ACHILLE (*Mytholog.*) étoit fils de Thétis & de Pélée , roi de Thessalie. La déesse , pour éprouver si ses enfans étoient mortels , les mettoit dans une chaudiere d'eau bouillante , ou les jetoit dans le feu , & les faisoit tous périr ainsi. *Achille* auroit eu le même sort , si Pélée ne l'eût tiré des mains de sa mere , il n'eut qu'un talon de brûlé. On raconte encore autrement cette fable : Thétis avoit plongé son fils dans l'eau du Styx , & l'avoit rendu invulnérable , excepté au talon par où elle le tenoit. Ces fictions n'ont pour fondement que quelques purifications dont Thétis avoit coutume de se servir.

Achille fut d'abord nommé *Pyrisoüs* , comme qui diroit *sauvé du feu*. Chiron , son gouverneur , lui donna le nom d'*Achille* ; & parce que ce nom peut signifier qui n'a jamais senti , on débita la fable qu'il avoit été nourri de moëlle de lion , ce qui avoit aussi rapport à la force & au courage de ce héros.

Lorsque Thétis fut informée qu'on assem-

bleit toute la noblesse de la Grece pour la guerre de Troie , elle envoya secretement son fils chez Lycomedes à Sciros , pour éviter l'accomplissement d'un oracle , qui avoit prédit que cette guerre lui seroit funeste : cet oracle n'étoit peut-être que la crainte maternelle. Pour mieux cacher sa marche , elle le déguisa en fille sous le nom de *Pyrrha* , à cause de ses cheveux blonds. Mais comme une des fatalités de Troie portoit que cette ville ne pouvoit être prise sans la présence d'*Achille* , du moins Calchas imagina ce prétexte pour attirer à cette guerre le jeune prince avec ses troupes , on le fit chercher de tous côtés. Ulysse à la fin découvrit sa retraite , & pour le reconnoître parmi les femmes qui l'environnoient , se servit d'un stratagème qui lui réussit : ce fut de présenter à ces femmes plusieurs bijoux , parmi lesquels étoient de petites armes : *Achille* se jeta aussi-tôt dessus , négligeant tout le reste , & se découvrit par cette mâle inclination. Sa retraite à Sciros est une fiction postérieure à Homere qui dit que Pélée accorda de bon cœur son fils aux princes grecs.

Achille , à la tête de ses Mirmidons , fit plusieurs belles actions pendant le siege de Troie , prit plusieurs villes de la Troade ; mais ayant eu querelle avec Agamemnon au sujet de Briséis , il demeura dans sa tente dans l'inaction pendant près d'un an , & n'en sortit qu'après la mort de son ami Patrocle. Pour le venger il tua Hector , le plus vaillant des Troyens , & comme il étoit fier & emporté , non content d'avoir ôté la vie à son ennemi , il fit mille indignités à son cadavre , & le vendit ensuite à Priam.

Après la mort d'Hector , les princes Grecs furent appelés chez Agamemnon à un grand festin , dans lequel ils examinerent les moyens qu'ils mettroient en œuvre pour se rendre maîtres de Troie : sur cela *Achille* & Ulysse eurent une grande dispute ; le premier voulant qu'on attaquât la ville à force ouverte ; Ulysse au contraire qu'on eût recours à la ruse : ce dernier avis prévalut. Mais Agamemnon vit avec plaisir cette dispute entre les deux princes , parce que c'étoit l'accomplissement d'un oracle de Delphes , qui avoit promis que Troie seroit prise , lorsque deux princes , qui surpassoient

tous les autres en valeur & en prudence , feroient en dispute à un festin.

L'amour fit périr *Achille* , suivant *Ovide*. Amoureux de *Polixene* , fille de *Priam* , il accepta un rendez-vous qu'elle lui donna dans un temple d'*Apollon* , voisin de la ville ; mais tandis que *Déiphobe* l'embrassoit , *Pâris* le tua en trahison. Il le blessa , dit la fable , au talon , le seul endroit où *Achille* n'étoit pas invulnérable , & *Apollon* guida le coup ; car il falloit bien un dieu pour ôter la vie à un si grand homme. La fleche lui coupa un tendon du pié dont la blessure est très-dangereuse : ce tendon , depuis ce temps-là , porte le nom de *tendon d'Achille*. *Homere* ne dit rien de cet amour , ni de cette trahison : *Achille* , selon lui , fut blessé en combattant , & les Grecs soutinrent autour de son corps un sanglant combat qui dura tout un jour.

Thétis ayant appris la mort de son fils , sortit du sein des eaux , accompagnée d'une troupe de nymphes , pour venir pleurer sur son corps : les *Néréides* environnerent le lit funebre en jetant des cris lamentables , & revêtirent le corps d'habits immortels : les neuf *Muses* firent entendre tour-à-tour des gémissemens & leurs plaintes lugubres. Pendant dix-sept jours les Grecs pleurerent avec les déesses , & le dix-huitieme on mit le corps sur le bûcher. Ses cendres furent enfermées dans une urne d'or , & mêlées avec celles de *Patrocle* : & après qu'on lui eût élevé un magnifique tombeau sur le rivage de l'*Hellepont* , au promontoire de *Sigée* , la déesse sa mere fit exécuter des jeux & des combats par les plus braves de l'armée , autour de ce tombeau.

Achille fut honoré comme un demi-dieu : on lui éleva un temple à *Sigée* , on institua des fêtes en son honneur , & on lui attribua jusqu'à des prodiges. La mort d'*Achille* fait le sujet de cinq tragédies Françaises , dont la dernière est de *Thomas Corneille* ; il y a aussi un opéra de *Campistron* qui a pour titre *Achille & Polixene*. (+)

ACHILLE, *tendon d'Achille* , en latin , *corda Achillis*. C'est un gros tendon formé par l'union des tendons des quatre muscles extenseurs du pié. Voyez **TENDON & PIÉ**.

Il est ainsi nommé , parce que ce fut en cet endroit qu'*Achille* recut cette fatale blessure que l'on prétend lui avoir causé la mort. (L)

* **ACHILLEA** , f. f. (*Géogr. anc.*) île du Pont-Euxin , ainsi nommée d'*Achille* , qui y étoit adoré comme un Dieu.

* **ACHILLEES** , adj. pris subst. (*Hist. ancienne.*) fêtes instituées en l'honneur d'*Achille*. Elles se célébroient à *Braséis* où ce héros avoit un temple. C'est tout ce qu'on en fait.

ACHILLEIDE , (*Belles-Lettres.*) ouvrage en vers , de *Stace* , dans lequel cet auteur se proposoit de raconter toute la vie & les exploits d'*Achille* : mais prévenu par la mort , il n'a traité que ce qui concernoit l'enfance & l'éducation de son héros ; & cette hiltiore est demeurée imparfaite.

Nous disons *histoire* , quoique nous n'ignorions pas que des auteurs célèbres l'ont appelée *Poème épique* , & que *Jules Scaliger* donne à *Stace* la préférence sur tous les poètes héroïques Grecs & Romains (a) sans en excepter *Homere* : mais on est assez généralement d'accord aujourd'hui que *Stace* a traité son sujet plutôt en historien qu'en poète , sans s'attacher à ce qui fait l'essence & la constitution d'un véritable poème épique ; & que , quant à la diction & à la versification , en cherchant à s'élever & à paroître grand , il donne dans l'enflure & devient empoulé. Un poème épique n'est pas l'histoire de la vie entiere d'un héros. Voyez **EPOPEE ou POEME ÉPIQUE**. (G)

ACHIMAAS , (*Hist. sacrée.*) fils du grand prêtre *Sadoc* , succéda à son pere , l'an du monde 3000 , sous le regne de *Salomon*. Pendant la révolte d'*Abfalon* , il informa *David* des résolutions que ce fils rebelle prenoit contre son pere ; & ce fut lui qui annonça le premier à ce prince le gain de la bataille dans laquelle le jeune ambitieux subit le juste châtement de ses crimes. *Achimaas* épousa *Semach* , une des filles de *Salomon*.

ACHIMBASSI , (*Hist. mod.*) nom d'un office , ou plutôt d'un officier du grand *Caire*. Il signifie le *chef* ou le *présent des mé-*

(a) Voici les termes de *Scaliger* dans le sixieme Livre de sa Poétique " *Statius Heroicorum Poetarum si Patricianen illum nostrum eximas Virgilium , tàm Latinorum , tàm etiam Græcorum facile princeps* " Il prétendoit donc *Virgile* à *Stace*.

decins. Son office est de s'informer du mérite de ceux qui exercent la médecine dans cette ville, & de leur accorder des privilèges. On a fort peu d'égard au mérite & au foyeur de celui qu'on honore du titre d'*achimbaffi*; car le bacha du Caire en revêtoit toujours celui qui le paie le mieux. Celui-ci à son tour ne s'embarrassa pas davantage du mérite de ceux qui se présentent pour obtenir leurs licences; & ils en savent toujours assez, pourvu qu'ils ne se présentent pas les mains vides. (†)

ACHIMELECH, (*Hist. sacrée.*) fils d'Achitob & frere d'Achia, succéda à celui-ci dans la souveraine sacrificature. David, fuyant la colere de Saül, se trouva sans provisions, & en demanda à Achimelech, qui ne put lui donner que les pains de proposition. David étoit sans armes: le grand-prêtre lui donna l'épée de Goliath. Saül le fut; &, pour l'en punir, il le fit mourir avec quatre-vingt-cinq hommes de sa tribu.

Je remarquerai ici qu'*Achimelech* est appelé *Abiathar* dans l'évangile selon S. Marc, chap. xj. vers. 26.

ACHINTOIR, (*Géogr.*) petite ville d'Ecosse, dans la province de Braid-Albain, sur la riviere de Karfwick; & non loin des montagnes de l'Ochabyr. Quoiqu'elle ne soit pas bien considérable, elle ne laisse pas que de faire un certain commerce. *Long.* 12. 30, *lat.* 57. 10. (*C. A.*)

* **ACHIOU**, f. (*Histoire naturelle.*) Voyez **ROUCOU**.

ACHIS, (*Hist. sacrée.*) roi de Geth, donna retraite à David lorsqu'il fuyoit les poursuites de Saül. Deux ans après, la guerre s'étant allumée entre les Israélites & les Philistins, Achis voulut engager David dans son parti; mais les princes des Philistins craignant que David ne les trahit dans le combat, porterent le roi à le congédier: ce qu'il fit avec tous les égards dus à une personne de son rang, & de qui il n'avoit qu'à se louer.

* **ACHITH**, f. m. (*Hist. nat. & bot.*) sorte de vigne de l'île de Madagascar, qui donne un fruit nommé *Yochu*, de la grosseur d'un raisin verd, qui mûrit en Décembre, Janvier & Février.

ACHITOB, (*Hist. sacrée.*) Les Juifs

ont eu deux grands-prêtres de ce nom. Le premier, fils de Phinées, succéda à son aïeul Heli, l'an du monde 2888, son pere ayant été tué à la bataille où l'arche fut prise par les Philistins; le second, fils d'Amarias, lui succéda dans la même dignité.

ACHITOPHEL, (*Hist. sacrée.*) conseiller de David, homme dont les avis étoient regardés comme les oracles de Dieu même, fut cependant assez lâche, assez infidèle à son prince pour se joindre à Absalon dans la conjuration que celui-ci forma à Hebron contre son pere. On croit qu'il y entra par animosité contre le roi, pour venger l'affront qu'il avoit fait à Bethsabée, sa petite-fille. Voyez ci-après **BETHSABÉE**. Quoi qu'il en soit, il conseilla à Absalon de s'emparer du trône & des femmes de son pere. Il s'offrit même à aller lui-même à la tête de douze cens hommes attaquer David, & le tuer. Mais Chusai ayant été d'un avis contraire, qui prévalut dans le conseil d'Absalon, *Achitophel* outré de voir que le sentiment d'un autre fût préféré au sien, alla se pendre de dépit: digne fin d'un ministre qui, dans sa vieillesse, deshonorait la sagesse de sa vie passée.

* **ACHLADES**, f. f. plur. (*Hist. nat. & bot.*) espece de poires sauvages, qui croissent sur les montagnes de Crete. *Ray.*

ACHLAT, (*Géogr.*) ville de la grande Arménie, en Asie. Elle est située sur le lac d'Acramar ou Van, presque à l'opposite de la ville d'Acranar, sur la côte septentrionale du lac. Cette ville n'est pas fort grande; mais elle est fort importante pour les Turcs, comme frontiere de leur empire. Il y a des fortifications assez bonnes. *Long.* 76. *lat.* 39. (*C. A.*)

* **ACHYS**, f. m. (*Myth.*) nom que quelques auteurs Grecs donnent au premier être, dont l'existence précédoit celle du monde, des dieux & du chaos; qui fut seul éternel, & qui engendra les autres dieux. Ce mot vient, selon toute apparence, du mot grec *χως*, ténèbres.

ACHMETSCHED, (*Géogr.*) petite ville de la presqu'île de Crimée, au nord-ouest de Cassa, & à quelques milles de la mer. Elle fut bâtie en l'honneur d'Achmet I,

empereur des Turcs, par un prince des petits Tartares du Précop. *Long.* 51. 20. *lat.* 45. (C. A.)

* **ACHOAVAN** ou **ACHOAVA**, f. (*Hist. nat. & bot.*) C'est ainsi qu'on appelle une plante commune en Egypte, mais sur-tout en Sbechie. Elle est moins haute que la camomille, mais elle lui ressemble assez par ses fleurs, & à la matricaire par sa feuille. Prosper Alpin, qui l'a souvent cueillie fraîche, lui a trouvé le goût & l'odeur désagréables. Prosper Alpin étoit assez habile homme pour nous dire de cette plante mieux que cela, s'il eût voulu s'en donner la peine.

ACHOMBENE, (*Géogr.*) ville capitale du royaume d'Axim, sur la côte d'Or en Afrique. Ce n'est proprement qu'un gros village qui est sous le canon d'un fort Hollandois. Elle a par derrière un bois qui s'étend sur le penchant de la montagne. Entre la ville & la mer, le rivage est spacieux & d'un beau sable. Les maisons d'*Achombene* sont séparées par un grand nombre de cocotiers, & d'autres arbres plantés à égale distance. La petite rivière d'Axim, qui vient du pays d'Enguira, traverse la ville. L'air est fort mal-sain, sur-tout dans la saison des pluies. Les Hollandois font presque tout le commerce du pays. *Voyez ci-après*, **AXIM.** *Long.* 13. 30. *lat.* 5. (C. A.)

ACHONRY, (*Géogr.*) petite ville d'Irlande, dans la province de Connaught, au comté de Lerrim, près du lac Aline. Elle n'est considérable que parce qu'elle est épiscopale, dépendante de la métropole de Tuam. *Long.* 12. 30. *lat.* 54. (C. A.)

* **ACHOR**, f. m. (*Myth.*) Dieu chasse-mouche, ou dieu des mouches. Pline dit que les habitans de Cyrene lui faisoient, pour en obtenir la délivrance de ces insectes, qui occasionoient quelquefois dans leur pays des maladies contagieuses. Cet auteur ajoute qu'elles mourroient aussi-tôt qu'on avoit sacrifié. Un savant moderne remarque que Pline auroit pu se contenter de dire, pour l'honneur de la vérité, que c'étoit l'opinion vulgaire; pour moi, il me semble qu'il ne faut pas exiger une vérité qui peut être dangereuse à dire, d'un auteur qu'on accuse d'avoir

menti en tant d'occasions où il eut été véridique sans conséquence; & que Pline qui vraisemblablement ne croyoit guere à la divinité de Chasse-mouche, mais qui se proposoit de nous instruire du préjugé des habitans de Cyrene, sans exposer sa tranquillité, ne pouvoit s'exprimer autrement. Voilà, je crois, une de ces occasions où l'on ne peut tirer aucune conséquence du témoignage d'un auteur ni contre lui-même, ni pour le fait qu'il atteste.

ACHORE, f. m. (*en Médec.*) est la troisième espèce de teigne, ou le troisième degré de cette maladie. C'est encore un petit ulcère qui se forme sur la peau de la tête; il en sort par nombre de petits trous dont il est parsemé, une quantité de pus qui est plus épais que l'eau, mais qui n'a pas cependant tout-à-fait la consistance du miel.

Il paroît que les anciens Grecs & les Arabes ont compris sous le nom d'*achore*, les croûtes de lait & la teigne, quoique ces accidens soient différens pour le siège & le danger. Les croûtes de lait attaquent le visage, le cou, & il n'y a guere que les enfans qui tettent, qui y soient sujets, d'où elles ont tiré leur nom. Le siège des croûtes de lait est dans les glandes cutanées de la tête; celui de la teigne est dans la peau même qui en est toute sillonnée. *Voyez CROUTES DE LAIT.* *Voyez aussi TEIGNE.* (N)

* **ACHOUROU**, f. espèce de laurier qui croît en Amérique, & que l'on appelle *Bois d'Inde*. Ce bois d'Inde s'éleve beaucoup; il est dur, rouge, & s'emploie aux ouvrages solides. Il a la feuille & le fruit aromatique. La décoction de ces feuilles se prend dans les maladies des nerfs & dans l'Hydropisie. Son fruit qui a la figure d'une grappe de raisin, & dont les baies sont plutôt ovales que rondes, est d'un violet foncé, couvert d'une pellicule, menu & plein de suc. Il renferme des semences vertes, violettes, & en forme de rein: les oiseaux qui en mangent, ont la chair violette & amère au goût. *Voyez le Dictionnaire de Médecine.*

ACHRIDA, (*Géogr. anc.*) ville de la province Prévalitaine, & qui fut le lieu où naquit l'empereur Justinien qui la rétablit,

& lui donna le titre de *métropole* sur quelques provinces, au désavantage de Thessalonique. Les évêques Grecs de cette ville prennent aujourd'hui le titre de *métropolitains* de la Bulgarie, de la Serbie, de l'Albanie, &c. (C. A.)

ACHROMATIQUE, adj. (*Optique.*) mot tiré du grec, & qui signifie *sans couleur*. J'ai employé pour la première fois ce terme dans mon *Astronomie*, & il a été adopté pour les lunettes, où l'on corrige les iris, ou la différente réfrangibilité des rayons, qui nuisoient beaucoup à la perfection des lunettes. La première trace de cette idée ingénieuse se trouve dans un mémoire du célèbre M. Euler, (*Acad. de Berlin, tom. III.*) Voici ce qu'il en disoit en 1747.

« Il est reconnu parmi les astronomes, que
 » les verres objectifs, dont on se sert ordinairement dans les lunettes, ont ce
 » défaut, qu'ils produisent une infinité de
 » foyers, selon les différens degrés de réfrangibilité des rayons. Les rayons rouges, souffrant la plus petite réfraction
 » en passant par le verre, forment leurs foyers à une plus grande distance du
 » verre, que les rayons violets, dont la réfraction est la plus grande. Delà vient
 » que si la lumière, qui passe par le verre objectif, est composée de plusieurs sortes
 » de rayons, ce n'est plus dans un point que les rayons rompus se rassemblent,
 » comme on le suppose communément dans l'optique; mais le foyer sera étendu
 » sur un espace qui sera d'autant plus considérable, que le foyer sera plus éloigné
 » du verre objectif. . . . M. Newton a déjà soupçonné que des objectifs composés de deux verres, dont l'espace intermédiaire seroit rempli d'eau, pourroient servir à perfectionner les lunettes,
 » par rapport à l'aberration des rayons qu'ils souffrent à cause de la figure sphérique des verres. Mais il ne paroît pas qu'il eût l'idée que, par ce même moyen,
 » il seroit possible de rétrécir l'espace par lequel les foyers des divers rayons se trouvent dispersés. Or, il m'a paru d'abord très-probable, qu'une certaine combinaison de différens corps transparens pourroit être capable de remédier à cet
 » inconvenient; & je suis persuadé que,

» dans nos yeux, les différentes humeurs s'y trouvent arrangées en sorte qu'il n'en résulte aucune diffusion du foyer.
 » C'est à mon avis un sujet tout nouveau d'admirer la structure de l'œil; car s'il n'avoit été question que de représenter les images des objets, un seul corps transparent y auroit été suffisant, pourvu qu'il eût eu la figure convenable: mais, pour rendre cet organe accompli, il y falloit employer plusieurs différens corps transparents, leur donner la juste figure, & les joindre selon les règles de la plus sublime géométrie, pour que la diverse réfrangibilité des rayons ne troublât point les représentations. » C'est ainsi que la considération de ce qui se passe dans nos yeux, conduisoit M. Euler à chercher un moyen d'imiter la nature, & lui faisoit espérer d'y parvenir par la combinaison des fluides entre deux verres.

En conséquence, M. Euler chercha les dimensions des objectifs formés de verre & d'eau, de manière à pouvoir imiter la combinaison qui se fait naturellement dans l'œil; mais toutes les ressources de la plus profonde géométrie ne pouvoient compenser ce qui manquoit alors à nos connoissances, par rapport à l'effet des différentes substances, pour la dispersion des rayons colorés. Les lunettes qui furent exécutées sur ces principes, ne réussirent point.

Dès que le mémoire de M. Euler parut, feu M. Dollond le père, célèbre opticien de Londres voulut en tirer parti; mais il crut reconnoître que sa théorie ne s'accordoit point avec celle de Newton, ni avec ses expériences, & l'on ne juroit en Angleterre que par Newton. On disputa quelque temps sur cette matière; mais en 1755, M. Klingensfarna fit remettre à M. Dollond un écrit qui le força de douter de l'expérience de Newton, qu'il avoit si long-temps opposée à M. Euler. Dans cet écrit, qui fut communiqué en 1761 à M. Clairaut, par M. Ferner, digne collègue de M. Klingensfarna, l'expérience de Newton n'est attaquée que par la métaphysique & la géométrie, mais c'est en suivant une route qui montre au premier coup d'œil la légitimité de l'usage que l'auteur en a fait.

La proposition expérimentale de Newton, que l'on trouve page 145 de son *Optique*, édition Française in-4°, est énoncée ainsi : « toutes les fois que les » rayons de lumière traversent deux mi- » lieux de densité différente, de manière » que la réfraction de l'un détruit celle » de l'autre, & que par conséquent les » rayons émergens soient parallèles aux » incidens, la lumière fort toujours blanche. » Cette proposition, que l'on soutenoit obstinément en Angleterre, n'est point vraie ; & c'est ce qui a long-temps retardé les progrès de la vérité.

M. Dollond voulant reconnoître la vérité ou la fausseté de cette proposition, en fit l'épreuve de la manière que Newton indique lui-même ; dans un prisme d'eau renfermé entre deux plaques de verre, le tranchant tourné en bas, il plaça un prisme de verre, dont le tranchant étoit en haut ; & comme il avoit disposé les plaques de verre, de manière que leur inclinaison pût être changée à volonté, il parvint facilement à leur en donner une, telle que les objets regardés au travers de ce double prisme, parussent à même hauteur que lorsqu'on les regardoit à la vue simple ; ce qui apprenoit que les deux réfractions s'étoient mutuellement détruites ; cependant, au contraire de ce qu'avançoit Newton, les objets se trouvoient teints des couleurs de l'iris comme on sait que le sont tous les objets qu'on regarde au travers des prismes. M. Dollond fit ensuite mouvoir de nouveau les plaques du prisme d'eau, jusqu'à ce qu'il leur trouva une inclinaison telle que les objets regardés au travers des deux prismes, fussent aussi dépourvus d'iris que vus à l'œil nu ; & alors leur hauteur apparente n'étoit plus la vraie ; ce qui montreroit que les réfractions ne s'étoient point redressées mutuellement, quoique les différences de réfrangibilité des rayons colorés, se fussent corrigées les unes par les autres.

M. Dollond, qui savoit qu'il y a deux sortes de verres bien plus propres les uns que les autres à la netteté des images, conjectura que cette différence de qualité venoit de celle de leurs vertus réfringentes ou dispersives, relativement aux

rayons colorés. Il pensa que tel verre pourroit rendre la différence de réfrangibilité du rouge au violet, beaucoup plus sensible que tel autre, & causer par ce moyen des iris beaucoup plus étendus. Quoique la réfraction moyenne ne fût pas fort différente, il en conçut l'espérance de réussir mieux dans son objet, en combinant des lentilles de verres de différentes qualités, qu'en employant du verre & de l'eau, parce que l'eau & le verre, relativement à leurs réfractions moyennes, ne produisoient pas des différences assez sensibles dans les réfrangibilités des couleurs. Un verre très-blanc & fort transparent, appelé communément *cristal d'Angleterre*, est celui qui, suivant M. Dollond, donne les iris les plus remarquables, & par conséquent celui dans lequel la réfraction du rouge diffère le plus de celle du violet. Un verre verdâtre, connu en Angleterre sous le nom de *crown-glass*, & qui ressemble beaucoup en qualité à notre verre commun, est au contraire celui qui donne la moindre différence dans la réfrangibilité : ce sont les deux matières dont M. Dollond imagina de se servir, après avoir mesuré leurs qualités réfringentes ; ce qu'il fit d'une manière analogue à celle qu'il avoit employée pour le verre & l'eau. Il trouva que le rapport des différentes dispersions étoit celui de trois à deux, en sorte que le spectre coloré, qui avec un prisme de *crown-glass*, auroit deux pouces de longueur, en a trois avec un prisme de *flint-glass* ou de cristal d'Angleterre. (*Mém. Acad. 1756*, page 386.)

Les premières lunettes qui furent exécutées par Dollond, eurent un très-grand succès. Les géomètres s'exercerent bientôt à chercher les courbures les plus propres à corriger les aberrations de réfrangibilité, & en même temps de sphéricité ; on peut voir sur la théorie de ces lunettes *achromatiques* M. Clairaut (*Mém. Acad. 1756*, page 380 ; 1757, page 524 ; 1762, page 578.) M. Euler, dans ses trois volumes de dioptrique *Mém. Acad. 1765*, page, 555, (*Mém. de Berlin*, tome XXII, page 119.) M. d'Alembert (*Opuscules math. d'abord dans le tome III*, publié en 1764 ; & ensuite dans le tome IV, en 1768.) M. Klingenskierna dans une pièce

qui a remporté le prix de l'académie de Pétersbourg en 1762 ; M. de Rochon , dans ses *Opuscules* publiées en 1768 , in-8° ; le pere Boschovich , dans les cinq *Dissertations latines* qu'il a publiées à Vienne en 1767 , in-4° ; le pere Pézenas , dans la nouvelle édition de l'*Optique de Smith* , qu'il a donnée à Avignon en 1767 ; M. Duval le Roi , dans celle qu'il a donnée à Brest la même année ; & l'article qui suit. Nous nous contenterons de rapporter ici les dimensions de deux lunettes excellentes , d'environ quarante-trois pouces de foyer , faites par Dollond , & qui surpassent tout ce qu'on avoit fait dans ce genre. L'objectif est composé de trois verres , dont un est de *flintglass* , concave des deux côtés , placé entre deux lentilles bi-convexe , de verre commun. Les six rayons des courbures , à commencer par celui de la surface extérieure , sont , dans une de ces lunettes , de 315 , 450 , 235 , 315 , 320 , & 320 lignes. Dans la seconde lunette , les six rayons sont de 315 , 400 , 238 , 290 , 316 , 316 lignes ; cette dernière a 43 pouces 5 lignes de foyer. Ces lunettes grossissent depuis cent jusqu'à deux cents fois , suivant les différens équipages qu'on y applique , & surpassent par conséquent les anciennes lunettes de vingt-cinq à trente piés. Ces lunettes deviendront encore meilleures , lorsqu'on y emploira trois especes différentes de verres , au lieu de deux , qui , à la rigueur , ne réunissent que deux sortes de rayons. (le Pere Boscovich , *Dissertation II* , page 101.) Voyez LUNETTES. (M. DE LA LANDE.)

ACHROMATIQUES , (LUNETTES) *Optique*. Personne n'ignore le grand degré de perfection que l'optique a acquis dans ces derniers temps par la construction des lunettes *achromatiques* ; on les a nommées ainsi , comme l'on fait , parce que les objectifs de ces lunettes sont formés de plusieurs lentilles de différentes matieres , qui , par leur disposition respective , anéantissent entièrement ou au moins sensiblement les couleurs qui défigureroient trop les images dans un objectif simple. Plusieurs des lunettes qu'on a construites dans cette vue , soit en Angleterre , soit en France , ont eu un effet très-avantageux ; mais une de ces

lunettes construites en Angleterre , paroît très-supérieure aux autres : elle est d'environ trois piés & demi de longueur ; elle porte trois pouces quatre lignes d'ouverture , & augmente cent cinquante fois le diametre des objectifs. Ainsi cette lunette est très-supérieure à un telescope de même longueur , parce qu'un tel telescope ne porteroit pas une plus grande ouverture , n'augmenteroit pas davantage l'objet , & auroit d'ailleurs moins de champ & beaucoup moins de clarté.

L'objectif de cette lunette est composé de deux lentilles convexe de *crown-glass* , matiere qui a beaucoup de rapport a notre verre commun , & d'une lentille concave de *flintglass* ou cristal d'Angleterre ; on ne nous dit point d'ailleurs les dimensions de ces lentilles , qui paroissent même avoir été trouvées par une espece de tâtonnement à la vérité fort heureux.

Dans un mémoire que j'ai lu à l'académie , non-seulement j'ai donné les dimensions exactes que doit avoir cet objectif , j'ai fait voir encore qu'on pouvoit se servir , avec le même avantage , d'un autre objectif de forme très-différente , mais toujours composé comme celui-là de deux lentilles de verre commun qui en renferment une de cristal d'Angleterre. J'ai prouvé que l'avantage de ces objectifs consiste , non seulement en ce que les courbures des surfaces y sont beaucoup moins grandes que dans les meilleurs objectifs construits jusqu'à présent avec deux lentilles , mais encore en ce que les erreurs qu'on peut commettre dans la construction des surfaces y produisent , pour la plupart , un effet beaucoup moins considérable que dans les autres objectifs.

Je dis pour la plupart ; car il est une erreur dont l'inconvénient est le même dans tous les objectifs de même foyer , composés de tant de lentilles qu'on voudra ; & s'il faut l'avouer , cet inconvénient est le plus dangereux de tous pour la perfection de ces objectifs. L'erreur dont je veux parler est celle qu'on peut commettre en mesurant le rapport de la diffusion des couleurs dans les différentes matieres dont l'objectif est formé. Ce rapport , comme l'on fait , se détermine de deux manieres ,

ou en mesurant l'espace qu'occupent les couleurs au foyer de deux différentes lentilles formées de ces matières, ou en mesurant l'angle de deux prismes adossés, dont l'un est formé d'une de ces matières, l'autre de la seconde, & à travers lesquels on fait passer l'image solaire. Or, il est visible qu'on peut se tromper aisément d'une quantité assez sensible dans ces différentes mesures, 1°. parce que l'image colorée du foyer des lentilles n'est pas bien exactement terminée, & qu'il est par conséquent difficile d'en fixer les limites à deux ou trois lignes près. Or, comme cette image n'a jamais beaucoup d'étendue, (car on ne peut employer commodément à cette expérience des lentilles d'un très-grand foyer) il est clair qu'une erreur de quelques lignes sur la mesure de l'image, peut être une quantité sensible par rapport à l'image totale. Par exemple, si l'image est d'un pié, ce qui suppose un foyer de douze piés, & qu'on se trompe de trois lignes à chaque extrémité, l'erreur totale pourra être d'un vingt-quatrième. 2°. La mesure du rapport de la diffusion par le moyen des prismes peut être plus exacte, comme je le trouve par le calcul, qu'en se servant des lentilles; cependant comme cette méthode exige que les angles des prismes soient petits, & que ces angles ne sont pas faciles à mesurer avec une grande précision, il est clair qu'on peut aussi se tromper aisément d'une petite quantité dans la mesure de ces angles, & par conséquent d'une quantité qui sera assez sensible dans le rapport de cet erreur à l'angle total. Or l'effet de cette erreur devient encore beaucoup plus considérable dans le rapport qui en résulte pour la diffusion des couleurs; je trouve, par exemple, qu'en comparant la diffusion du verre commun à celle du cristal d'Angleterre, si on s'est trompé d'une certaine quantité dans le rapport des images des lentilles ou des angles des prismes, l'erreur qui en résulte dans la quantité qui exprime le rapport de diffusion, peut être plus grande que cette première erreur, en raison de cinq à trois ou même davantage. Ce n'est pas tout; l'effet de cette erreur est encore beaucoup plus grand dans l'aberration de l'objectif; car je trou-

ve, toujours en comparant le verre commun au cristal d'Angleterre, que l'erreur commise dans le rapport de diffusion, est encore augmentée dans l'aberration de l'objectif, en raison de onze à trois; & cette erreur demeure toujours la même, de quelque manière qu'on dispose entr'elles les lentilles qui forment l'objectif composé, avec cette seule différence qu'elle deviendra de signe contraire, lorsqu'on donnera aux lentilles une disposition absolument différente.

Dela il est aisé de conclure qu'une erreur commise dans les premières mesures, augmentera plus de six fois dans l'aberration; ensuite que si on s'est trompé seulement de $\frac{1}{3}$ dans ces premières mesures, ce qui est très-facile, l'aberration des couleurs au lieu d'être nulle, comme elle le devrait être dans l'objectif composé, sera encore plus d'un cinquième de l'aberration d'un objectif simple de verre commun. C'est sans doute par cette raison que la plupart des lunettes *achromatiques* construites jusqu'à présent, quoique très-supérieures aux lunettes simples ordinaires & même à plusieurs égards aux télescopes de réflexion, n'ont pas eu encore sur ces télescopes tous les avantages qu'on pouvoit désirer & même espérer. En effet, dans la plupart des objectifs *achromatiques* construits jusqu'à présent, on a supposé que la diffusion des couleurs, causée par le cristal d'Angleterre, étoit à la diffusion causée par le verre commun, comme trois à deux. Or si ce rapport, au lieu d'être de trois à deux, étoit de trente-deux à vingt, ou de huit à cinq, comme d'autres observateurs l'ont trouvé, l'aberration d'un objectif construit d'après le rapport de trois à deux, au lieu d'être nulle, ou au moins sensible comme la théorie le donne, ne seroit guère que le quart de l'aberration d'un objectif simple. Ainsi une lunette de trois piés, par exemple, construite avec cet objectif, ne produiroit l'effet de d'une lunette ordinaire d'environ douze piés, tandis qu'un télescope de trois piés, produit l'effet d'une lunette de cinquante. Pour remédier à cet inconvénient, autant qu'il est possible, voici, je crois, le moyen le plus simple dont on puisse faire usage.

Supposons d'abord que l'erreur qu'on a commise dans la mesure du rapport de diffusion est en moins, c'est-à-dire, que ce rapport est un peu plus grand que celui qu'on a trouvé; on écartera tant soit peu la seconde lentille de la première, si on se sert du premier de nos objectifs à trois lentilles, ou la troisième de la seconde, si on se sert du second objectif; on parviendra par ce moyen à détruire sensiblement l'aberration pour les objets placés dans l'axe. De plus, si après ce premier écartement on écartere encore d'une petite quantité que l'expérience donnera, les deux lentilles qui étoient restées appliquées l'une contre l'autre, on parviendra à détruire l'aberration des couleurs, autant qu'il sera possible, pour les objets même qui ne seront pas placés dans l'axe.

Supposons ensuite que l'erreur commise dans la mesure du rapport de diffusion est en plus, c'est-à-dire, que le rapport trouvé est plus grand que le rapport véritable: en ce cas on ne sauroit employer le moyen précédent, parce que l'écartement des lentilles ne feroit qu'augmenter encore l'aberration. Mais pour lors, il suffira de donner un peu moins de courbure à la première des surfaces de l'objectif, à celle qui est tournée vers l'objet, en laissant d'ailleurs les lentilles appliquées l'une contre l'autre. Il faudroit faire une opération contraire dans le cas où l'erreur seroit en moins, c'est-à-dire, que si on laissoit les lentilles appliquées l'une contre l'autre, il faudroit augmenter la courbure de la première des surfaces, ce qui est beaucoup moins aisé à faire que de la diminuer. Ainsi l'on voit que les deux cas d'une erreur en moins ou d'une erreur en plus, fournissent chacun un moyen particulier & fort simple de corriger cette erreur, lequel ne réussiroit pas aussi bien dans le cas opposé.

Cependant il est visible que le moyen de corriger l'erreur quand elle est en moins, se réduisant à un simple écartement des lentilles, est beaucoup plus facile, plus court & plus sûr que le moyen de corriger l'erreur quand elle est en plus, lequel exige qu'on retravaille tant soit peu la surface d'une des lentilles, ou qu'on ait à y subs-

tituer une autre lentille un peu moins convexe pardevant. Nous croyons donc qu'en général, lorsqu'on mesure le rapport de diffusion, il faut tâcher que l'erreur, s'il y en a, soit plutôt en moins qu'en plus. Ainsi dans les calculs qu'on fera pour déterminer les rayons des surfaces, il vaudra mieux supposer le rapport de diffusion un peu au dessous de celui que l'expérience a donné que de le prendre au dessus.

Il y a encore un autre avantage à ce que l'erreur, si elle a lieu, soit plutôt en moins qu'en plus. C'est qu'on peut la corriger par le moyen de l'oculaire convexe, adapté à ces sortes d'objectifs; car il se trouve, par une circonstance heureuse, que l'aberration de cet oculaire est alors en sens contraire de l'aberration de l'objectif; d'où il est aisé de voir qu'on peut trouver facilement un oculaire dont l'aberration détruise, au moins presque entièrement, celle qui peut rester dans l'objectif. Il est vrai que si l'erreur étoit en plus, on pourroit employer au même effet un oculaire concave; mais on fait que ces oculaires ont l'inconvénient de diminuer le champ de la lunette. Cependant on pourroit encore, ce me semble, s'en servir avec avantage, sur-tout si la lunette n'étoit pas trop longue.

A l'occasion des oculaires adaptés aux objectifs *achromatiques*, j'ai deux remarques essentielles à faire. La première, c'est qu'au lieu de construire ces oculaires de verre commun, on feroit très-bien d'y employer une matière dans laquelle la diffusion des rayons seroit plus grande, par exemple, une matière semblable à celle qu'a trouvé M. Zeiher, & qui ayant une réfraction moyenne à-peu-près la même que celle du cristal d'Angleterre, écarte les couleurs environ deux fois davantage que ce cristal, & trois fois plus que le verre commun. Ces oculaires auroient cet avantage, qu'avec un foyer beaucoup plus court que ceux du verre commun, ils représenteroient l'objet aussi nettement; & comme ils permettroient de donner aux objectifs une ouverture plus grande, ils donneroient donc à la fois plus de netteté, de grandeur & de vivacité à l'image.

La seconde remarque que j'ai à proposer, est sur le rapport des courbures qu'on doit

donner aux surfaces de ces oculaires , pour que l'aberration qui viendra de leur figure sphérique soit la moindre qu'il sera possible. Les formules données jusqu'ici par les opticiens , assignent aisément ce rapport , mais ces formules ne sont bonnes que pour les objets placés dans l'axe ; pour peu qu'ils s'en écartent , l'aberration devient plus considérable que dans des lentilles d'une autre forme. J'ai donc envisagé la chose autrement ; j'ai cherché le rapport que doit avoir les rayons d'une lentille simple , pour que l'aberration dans les objets placés hors de l'axe , ne soit pas plus grande que celle des objets placés dans l'axe même , ce qui se réduit à rendre nulle l'aberration en largeur ; & je trouve que ces sortes de lentilles ont l'avantage de donner dans l'axe très-peu d'aberration , & l'aberration la moindre qu'il est possible pour les objets qui ne sont pas dans l'axe. Je ne doute donc point que ces sortes de lentilles ne soient en effet beaucoup plus avantageuses que les autres , le calcul fait voir qu'en employant des oculaires de cette forme , & dont la matière soit de verre commun , le rayon de la surface tournée vers l'objet , doit être égal à environ neuf fois la distance focale de l'oculaire , & le rayon de l'autre surface égale à environ $\frac{1}{3}$ de cette même distance focale.

Cette observation , sur le rapport le plus avantageux entre les rayons des surfaces , est d'autant plus importante , qu'elle a lieu non seulement pour les oculaires , mais aussi pour les objectifs simples , lorsqu'on jugera à propos de construire des lunettes avec de tels objectifs. Je trouve , par exemple , que pour qu'un objectif simple de verre peu réfringent ait la moindre aberration , le rapport des surfaces ne doit pas être de 1 à 6 , comme tous les opticiens l'ont cru jusqu'ici ; mais que la première surface , celle qui est tournée vers l'objet , doit avoir un rayon égal à environ $\frac{1}{2}$ de la distance focale , & la seconde un rayon égal à cinq fois cette même distance.

De pareils objectifs convexes de verre commun & d'une seule matière , pourroient , si je ne me trompe , être combinés fort avantageusement avec des oculaires simples concaves , formés de la matière

trouvée par M. Zeiher , & construits suivant les proportions que nous avons données plus haut pour ces sortes d'oculaires : on en formeroit d'excellentes lunettes de poche , qui , en augmentant l'objet environ trois fois , ce qui est suffisant pour ces sortes de lunettes , auroient l'avantage d'être exemptes de couleurs , d'avoir d'ailleurs , par la courbure des surfaces , le moins d'aberration qu'il seroit possible , de souffrir une grande ouverture de l'objectif , & par conséquent de donner à l'image beaucoup de netteté & de vivacité.

Revenons aux objectifs composés de plusieurs lentilles. Je n'ai encore parlé jusqu'à présent que de la combinaison d'un seul oculaire simple avec ces objectifs ; mais je trouve qu'en employant deux oculaires , même d'une matière semblable , on peut toujours donner à leurs surfaces une telle courbure , que l'aberration qui vient de leur figure sphérique , soit entièrement détruite ; & il est évident que ce double oculaire étant supposé de même foyer que l'oculaire simple dont il a été parlé ci-dessus , aura l'avantage d'anéantir ou entièrement , ou presque entièrement toute aberration , tant celle qui vient des couleurs , que celle qui vient de la figure des verres. Ainsi , une lunette construite exactement sur cette théorie & portant deux oculaires , tels que je viens de les proposer avec un objectif formé de trois lentilles , seroit infailliblement très-supérieure aux télescopes de réflexion.

On trouvera dans le mémoire dont celui-ci est l'extrait , le détail des calculs sur lesquels est fondée toute la théorie que je viens d'établir , avec quelques autres vues utiles pour remédier à l'inconvénient qui résulte de l'erreur qu'on peut commettre dans le rapport de diffusion des rayons , erreur dont l'effet est celui qu'on doit avoir le plus soin d'éviter. A l'égard des inconvénients qui naissent des autres erreurs qu'on peut commettre , soit en mesurant le rapport de réfraction dans les deux matières , soit dans la construction des lentilles , d'après les mesures que donne la théorie , non seulement ces inconvénients seront beaucoup moins considérables , &

auront même très-souvent un effet insensible, mais on peut trouver aisément différents moyens d'y remédier. Ces moyens consistent en général à multiplier les lentilles qui composent l'objectif, & à ne pas donner le même rayon aux surfaces contiguës de ces lentilles. Par là on aura dans la solution du problème un beaucoup plus grand nombre d'indéterminées, qui mettront à portée de donner aux différentes surfaces, la courbure la plus propre pour anéantir (au moins presque entièrement) l'inconvénient qui naîtroit de ces différentes erreurs. L'expérience fait voir que cette multiplication des lentilles est plus nuisible à la vivacité de l'image, dont elle peut d'ailleurs augmenter beaucoup la netteté: elle a de plus un autre avantage, c'est qu'elle offre un plus grand nombre de combinaisons pour la disposition des lentilles, & par conséquent pour trouver l'arrangement le plus avantageux qu'on puisse leur donner; car en n'employant que deux matieres à la formation de l'objectif, il est aisé de voir que les lentilles qui le composent, peuvent être combinées en deux façons seulement, s'il n'y en a que deux; au lieu qu'elles peuvent l'être en six, s'il y en a trois; en douze; s'il y en a quatre: en vingt, s'il y en a cinq; & ainsi du reste, suivant une progression croissante, dont la différence est la progression arithmétique, 2, 4, 6, 8, &c. Il est vrai que ces différentes combinaisons exigeront d'assez longs calculs pour trouver celles qui seroient les plus avantageuses; mais on en fera dédommagé par l'avantage qu'elles produiront pour la perfection des objectifs.

Cette perfection, ou plutôt l'effet avantageux qui en résultera, pourra encore augmenter beaucoup, si on s'applique ensuite à perfectionner sur le même plan, la théorie du rapport des ouvertures avec les oculaires. J'ai déjà fait voir dans le troisième volume de mes *Opuscules*, combien la théorie donnée jusqu'ici par les opticiens pour assigner ce rapport, étoit fautive & imparfaite; & j'y ai substitué des formules beaucoup plus exactes, au moyen desquelles on pourra déterminer ce rapport d'une manière bien plus sûre & plus avantageuse. Je ne doute pas que par ces diffé-

rens moyens on ne parvienne à donner aux lunettes *achromatiques*, de nouveaux degrés de perfection très-considérables, & peut-être jusqu'à un point dont on n'auroit osé se flatter. Je fais qu'un grand géometre a paru douter qu'il soit possible de porter ces lunettes à un grand degré de perfection. La raison principale qu'il en apporte, c'est que le *crownglass* étant verdâtre, & par conséquent, selon lui, ne laissant passer sensiblement que les rayons verts, il n'est pas étonnant qu'il paroisse moins écarter les rayons colorés que le *flintglass* ou cristal d'Angleterre, d'où notre savant conclut que la mesure du rapport de diffusion qu'on trouve entre ces deux matieres, par le moyen de l'expérience, est illusoire & fautive, & par conséquent, aussi la théorie qui en résulte pour les objectifs *achromatiques*. Il est facile de répondre à cette objection, par l'expérience, qui fait voir que les objectifs déjà construits, d'après la théorie, sont excellens, ce qui ne laisse point douter qu'ils ne puissent le devenir encore davantage. D'ailleurs, quand le *crownglass* auroit l'inconvénient, par sa couleur verdâtre, d'absorber quelque partie des rayons rouges ou violets, cet inconvénient n'auroit pas lieu en se servant de notre verre commun qui est blanc, & qui par conséquent laisse passer tous les rayons. Je crois par cette raison que notre verre commun doit être encore plus avantageux que le *crownglass*, dans la construction des objectifs *achromatiques*. (Cet article est de M. D'ALEMBERT, & a déjà été inséré dans un journal peu répandu, d'où nous l'avons tiré.)

ACHRONIQUE, adj. m. terme d'*Astronomie*. qui se dit du lever ou du coucher d'une étoile, lorsqu'il se fait au moment où le soleil se couche ou se leve. On écrit aussi *acronique*; Portographe de ce mot dépend de l'Étymologie qu'on lui donne, & c'est sur quoi on n'est point entièrement d'accord. Voyez ACRONIQUE. (O)

* ACHSTEDE, ou AKSTEDE, subs. (*Géographie*.) petite ville d'Allemagne dans le duché de Brem, sur le Lun.

ACHTELING, f. (*Commerce*.) mesure de liqueur dont on se sert en Allemagne; il faut trente-deux *achtelings* pour un

heémer. Quatre schiltens font un *achte-ling*. (G)

ACHTENDEELEN ou **ACHTPELING**, f. (Commerce.) mesure de grains dont on se sert en quelques endroits de Hollande. Deux hoeds de Gormiheng font cinq *achtendeelens*. Vingt-huit *achtendeelens* d'Assen en font trente-deux de Rotterdam, mais il n'en faut que vingt-six de ceux de Worcum; vingt-neuf *achtendeelens* de Delft font douze viertels d'Anvers; quatre *achtendeelens* $\frac{2}{3}$ de Delft, font le hoed de Bruges. Voyez **VIERTTEL** & **HOED**. (G)

* **ACHYR**, **ACHYAI**, f. (Géogr.) ville & château de l'Ukraine ou Volnie intérieure sur le Vorsklo, aux Russiens. Long. 53. 34. lat. 49. 32.

* **ACIDALE**, f. (Myth.) fontaine de Béotie, d'où Vénus fut appelée *Acidalie*. Voyez **ACIDALIE**.

* **ACIDALIE** ou **ACIDALIENNE**, (Myth.) c'est ainsi que les Grecs appeloient quelquefois Vénus, d'*Acidale*, fontaine de Béotie où les Graces alloient se baigner avec elle.

ACIDE, adj. qui se prend quelquefois subst. (Ord. encyclop. Entend. Science de la nat. Chim.) ce qui pique la langue & lui cause en même temps un sentiment d'aigreur. Voyez **GOUT**, **ACIDITÉ**.

On divise ordinairement les *acides* en *manifestes* & *cachés*.

Les *acides manifestes* sont ceux que nous venons de définir, savoir ceux qui causent une impression sensible. Tels sont le vinaigre, & l'esprit de vinaigre; les sucs de pomme sauvage, de citrons, d'oranges, de limons, d'épine-v-neite, de tamarins, & des fruits qui ne sont pas mûrs: l'esprit d'alun. l'esprit de vitriol, l'esprit de soufre tiré par la cloche, l'esprit de sel, &c. sont autant d'*acides* manifestes. Voyez **VINAIGRE**, **NITRE**, **VITRIOL**, **ALUN**, **SOUFRE**, &c.

Les *acides cachés* sont ceux qui n'ont pas assez d'acidité pour se faire sentir au goût, mais qui ressemblent aux *acides* manifestes par d'autres propriétés suffisantes pour les mettre au rang des *acides*.

Il paroît par-là qu'il y a des caractères d'acidité plus généraux que celui d'un goût

aigre, quoique l'on considère principalement ce goût, en parlant des *acides*.

La grande marque, ou la marque générale à laquelle on reconnoît les *acides*, c'est l'effervescence qui se fait lorsqu'on les mêle avec une autre sorte de corps appelés *alkalis*. V. **EFFERVESCENCE** & **ALKALI**.

Cependant il ne faut pas toujours s'arrêter à cette seule propriété pour déterminer qu'une substance est *acide*, parce que tout *acide* ne fait pas effervescence, ou ne fermente pas avec tout alkali; il est des *acides* que le goût seul fait connoître mieux qu'aucune autre épreuve. Les *acides* se reconnoissent encore à quelques changemens de couleur qu'ils causent à certains corps. Par exemple, pour éprouver un *acide* caché, mettez-le avec une teinture bleue de quelque végétal, comme sera une infusion, ou du srop de violettes délayé dans de l'eau; si la teinture bleue devient rouge par ce mélange, c'est une marque d'acidité; & la teinture bleue deviendra plus ou moins rouge, selon que le corps qu'on éprouvera par son moyen sera plus ou moins *acide*. Si au contraire la teinture bleue devenoit verte, c'est une preuve d'alkalicité.

Tout ce qui est *acide* est sel, ou ce qui fait l'acidité de tout corps *acide* ou aigre, est sel. On peut même dire que l'*acide* fait l'essence de tout sel, non seulement de tout sel *acide*, comme on le comprend aisément, mais encore de tout sel moyen, & même, ce qui paroitra d'abord extraordinaire, de tout sel alkali. Les sels moyens ne sont sels que par leur *acide*, joint à une terre particulière qui l'a adouci; ce qui forme une matière qui n'est ni *acide* ni alkalin, & qu'on nomme pour cette raison, *sel moyen*, ou *neutre*.

Les alkalis ne sont sels, que par un peu d'*acide* concentré par la fusion dans beaucoup de terre absorbante, qui par ce mélange intime avec l'*acide*, est dissoluble, & a de la saveur, en un mot est saline.

Les *acides* sont ou minéraux, comme est celui du sel commun; ou végétaux, comme est le vinaigre; ou animaux, comme est l'*acide* des fourmis.

Il y a trois espèces différentes d'*acides* minéraux; savoir, l'*acide* vitriolique, l'*acide* du nitre, & l'*acide* du sel commun.

L'acide vitriolique se trouve dans les vitriols, dans l'alun, dans le soufre minéral, &c. L'acide vitriolique joint à un fer dissous ou mêlé avec de l'eau & un peu de terre, forme le vitriol verd, ferrugineux, comme est le vitriol d'Angleterre, celui de Liege, &c.

Lorsque l'acide vitriolique est joint de même à du cuivre, il en résulte un vitriol bleu, tel qu'est la couperose bleue, ou vitriol de Chypre.

On croit que la base métallique du vitriol blanc est le zinc; & je soupçonne que le peu de terre qui entre dans la composition des vitriols, est alcaline, & de la nature de la base du sel commun; c'est ce qui fait qu'il y a un peu de sel commun dans le vitriol. Voyez VITRIOL, COUPEROSE.

L'acide vitriolique incorporé avec une terre de la nature de la craie, mêlée avec un peu de la base du sel commun, & avec une très-petite quantité de bitume, fait l'alun. Voyez ALUN.

L'acide vitriolique combiné avec un peu de bitume, donne le soufre minéral. Il faut très-peu de bitume pour ôter à l'acide vitriolique sa fluidité, & pour lui donner une consistance de corps solide, telle qu'est celle du soufre. Il faut bien peu de ce soufre aussi pour faire perdre au mercure sa fluidité, & pour le fixer en quelque sorte, ce qui fait le cinnabre. Voyez SOUFRE, CINNABRE.

On peut dire la même chose de l'acide du sel commun: il donne différens sels. Voyez l'analyse des eaux de Plombières dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, de l'année 1746.

L'acide du sel commun, incorporé naturellement avec une terre alcaline de la nature de la soude, constitue le sel gemme, qui se trouve en espèce de carrière ou de mines en différentes parties du globe terrestre; ce qui fait les fontaines & les puits salés lorsque l'eau traverse des terres salées. Voyez SALINES.

L'acide du sel commun joint ainsi à cette terre alcaline, & de plus intimement mêlé avec des matières grasses qui résultent du bitume & de la pourriture des plantes & des animaux qui vivent & meurent dans la mer, forme le sel marin.

L'acide marin incorporé à une grande quantité de matière bitumineuse & très-peu de terre alcaline, donne un petit sel grenu, qu'il est impossible de mettre en cristaux distincts. Voyez SEL COMMUN.

L'acide nitreux, qui est l'eau forte ou l'esprit de nitre, joint à une terre alcaline semblable au sel alkali du tartre, forme le nitre, qu'on nomme vulgairement *salpêtre*; & cette sorte de nitre est différente encore selon différentes combinaisons: quoiqu'en général le *salpêtre* de haussage, le nitre fossile des mines & notre nitre, ne diffèrent pas entr'eux essentiellement, ils ne sont cependant pas absolument les mêmes.

L'acide nitreux est naturellement combiné avec un principe gras, qui donne à l'esprit de nitre lorsqu'il est en vapeurs dans le balon pendant la distillation, une couleur rouge orangée, qui le distingue dans la distillation de tous les autres acides & esprits. Cette couleur rouge des vapeurs de l'esprit de nitre lui a fait donner par les Alchimistes le nom de *sang de la salamandre*. Voyez NITRE.

C'est aussi l'acide qui fait l'essence saline des sels des végétaux. Les sels de la terre dissous dans l'eau, que les plantes en tirent pour leur accroissement & pour leur entretien deviennent propres à la plante qui les recoit. Ce qui forme les sels de la terre, sont les acides minéraux dont nous venons de parler. Les plantes tirent l'un ou l'autre de ces sels, suivant qu'ils se trouvent plus dans la terre où elles sont plantées, & selon les différentes espèces de plantes; c'est pourquoi il y a des plantes dont on tire du tartre vitriolé, comme sont les plantes aromatiques, le romarin, &c. d'autres desquelles on tire un sel nitreux, comme sont les plantes rafraîchissantes, la pariétaire, &c. Il y a des plantes qui donnent beaucoup de sel commun; ce sont les plantes marines, comme est le kali.

Comme les végétaux tirent leur salure de la terre où ils sont plantés, les animaux s'approprient les sels des plantes dont ils se nourrissent: c'est pourquoi il y a dans les animaux de l'acide vitriolique, de l'acide nitreux, & de l'acide du sel commun. Voyez la Chimie médicinale, Partie II. chap. j.

On ne doit pas révoquer en doute qu'il y a de l'*acide* dans les animaux : les sages Médecins reconnoissent avec Hippocrate qu'il y a dans l'homme du doux, de l'amer, du salé, de l'*acide*, & de l'âcre. Tant que ces choses, qui sont de qualités différentes, ne sont point à part, en dépôt, & qu'elles sont proportionnées entr'elles, & dans un mouvement naturel, elles sont la fanté: si au contraire elles dominant sensiblement les unes sur les autres, qu'elles restent en repos, & qu'elles soient dans un trop grand mouvement, elles produisent la maladie, & l'espece de la maladie est différente, selon la différente nature de ce qui domine, & selon la différente partie où il se porte.

Il y a dans les animaux plus ou moins de salure, & par conséquent plus ou moins d'*acide*, comme le prouvent plusieurs opérations de Chymie, & particulièrement celle du phosphore; & cette salure est différente dans les différentes especes d'animaux: elle est dans la plupart de la nature du sel ammoniac, ou de celle du nitre. Il y a aussi des animaux dont la salure approche plus de l'acidité, & cette acidité est volatile, comme on peut le reconnoître dans les fourmis.

Les *acides* sont ou fixes, comme est l'*acide* du vitriol, le tartre; ou volatils, comme sont les esprits sulfureux, les esprits fumans, & l'esprit de fourmis.

En général, les *acides* sont plus pesans que ne sont les sels neutres & les alkalis.

Les *acides* sont fort utiles en Médecine, comme est celui du citron, de l'épine-vinette, de la groseille, & du vinaigre; on peut mettre au nombre des remèdes *acides*, l'eau de Rebel, l'esprit de nitre dulcifié, & l'esprit de sel dulcifié, qui sont d'un bon usage pour la guérison de plusieurs maladies.

Les *acides* coagulent les liqueurs animales, comme on le voit arriver au lait quand on y mêle quelque *acide*: c'est pourquoi on se sert des *acides* pour prévenir la dissolution du sang sur la fin des fièvres ardentes, lorsqu'il s'est formé dans les humeurs du malade un âcre urineux qui vise à l'alkali. C'est pourquoi Hippocrate recommandoit les *acides* dans ces cas.

Les *acides* temperent l'effervescence de

la bile & du sang; c'est ce qui les rend utiles à ceux qui ont le visage rouge par trop de chaleur: & au contraire les *acides* sont nuisibles à ceux qui ne sont point ainsi échauffés, ou qui ont des sentimens de froid dans les chairs, & qui ont le visage pâle.

Dans certains cas les *acides* sont atténuans & apéritifs, comme lorsqu'il y a des humeurs glaireuses ou couenneuses avec chaleur; alors les *acides* agissant sur les fibres, sont des remèdes toniques qui les excitent à briser les liqueurs visqueuses.

Les *acides* sont les corps les plus pénétrants par rapport au tissu & à la forme de leurs parties, comme les fluides sont aussi les corps les plus pénétrants par rapport à la petitesse & à la mobilité de leurs parties; de sorte que des *acides* en liqueur sont ce qu'il y a de plus propre à pénétrer & à dissoudre: c'est pourquoi on est quelquefois obligé d'ajouter de l'eau aux eaux-fortes dont on se sert pour dissoudre les métaux, non pas pour affoiblir ces eaux-fortes, comme on le dit ordinairement; au contraire, c'est pour les rendre plus fortes, en leur donnant plus de fluidité.

Les *acides* minéraux sont des dissolvans plus forts que les *acides* végétaux, & les *acides* végétaux plus forts que les *acides* animaux.

Cela est vrai en général, mais souffre des exceptions particulieres par rapport à différens corps qui se dissolvent plus aisément par des *acides* plus foibles, c'est-à-dire, qui sont réputés plus foibles, parce qu'ils dissolvent moins de corps, & les dissolvent moins fortement que ne les dissolvent les *acides* plus forts, comme sont les *acides* minéraux, qui sont nommés pour cela *eaux-fortes*.

Les autres *acides*, même les *acides* animaux, sont plus forts pour dissoudre certains corps, que ne le sont les *eaux-fortes*. On a un exemple de cela dans la dissolution de l'ivoire par le petit-lait. Le petit-lait aigre dissout les os, les dents, & l'ivoire.

Nous avons expliqué plus haut comment les *acides* les plus forts, comme sont les *eaux-fortes*, perdent leur force & s'adoucissent par les alkalis, en devenant simplement des corps salés. Nous devons ajouter

ici que les *acides* s'adouciſſent encore davantage par les corps huileux , comme eſt l'eſprit-de-vin : les *acides* ainſi joints à une matiere graſſe , ſont des favons *acides* , comme les alkalis joints à des matieres graſſes , ſont les favons alkalis , qui ſont les favons ordinaires.

Les *acides* dulcifiés ſont des liqueurs fort agréables. L'eſprit de nitre ou l'eau-forte qui a une odeur inſupportable , devient très-agréable lorſque cet *acide* eſt mêlé avec un peu d'eſprit-de-vin ; & l'odeur qui en réſulte ne tient ni de celle de l'eau-forte , ni de celle de l'eſprit-de-vin.

Les liqueurs les plus douces , comme ſont les différens laits , & les plus agréables , comme ſont les différens vins , ſont des *acides* adoucis.

C'eſt ſur-tout des différentes proportions de l'*acide* & de l'huile , & de leurs différentes combinaifons , que dépendent les différentes qualités des vins. (*III*)

ACIDES, adj. pris ſubſt. (*Médecine.*) Les *acides* ſont regardés avec raiſon par les Médecins comme une des cauſes générales des maladies. Les *acides* occasionnent divers accidens , ſelon les parties qu'ils occupent. Tant qu'ils ſont contenus dans le ventricule , ils cauſent des rapports aigres , un ſentiment de faim , des picotemens douloureux , qui produiſent même la cardialgie : parvenus aux inteſtins , dans le duodenum , ils diminuent l'action de la bile ; dans les autres ils produiſent la paſſion iliaque , les ſpaſmes ; en reſſerrant l'oriſice des vaiſſeaux lactées , ils donnent naiſſance à des diarrhées chroniqués , qui ſouvent ſe terminent en dyſſenteries : lorſqu'ils ſe mêlent avec le ſang , ils en alterent la qualité , y produiſent un épaiſſiſſement , auquel la lymphe qui doit ſervir de matiere aux ſécrétions , ſe trouve auſſi ſujette : delà naiſſent les obſtructions dans les glandes du méſentere , maladie commune aux enfans ; les fibres dont leurs parties ſont compoſées , étant encore trop molles pour émouſſer les pointes des *acides* qui ſe rencontrent dans la plupart des alimens qu'ils prennent. Les gens ſédentaires & qui travaillent beaucoup dans le cabinet , ſe trouvent ſouvent attaqués des maladies que produit l'acrimonie *acide* ; la diſſipation & l'exercice étant très-

néceſſaires pour prévenir ces maladies , en augmentant la tranſpiration. Les pâles couleursauxquelles les filles ſont ſi ſujettes lorſque leurs regles n'ont point encore paru , ou ont été ſupprimées par quelque accident , ſont auſſi les ſuites de l'acrimonie *acide* ; ce qui leur occaſionne l'appétit dépravé qu'elles ont pour le charbon , la craie , le plâtre , & autres matieres de cette eſpece , qui ſont toutes abſorbantes , & contraires aux *acides*.

On vient à bout de détruire les *acides* ; & d'arrêter le ravage qu'ils peuvent faire , lorſque l'on s'apperçoit de bonne heure de leur exiſtence dans l'eſtomac , en les évacuant en partie par le moyen des émétiques , auxquels on fait ſuccéder l'uſage des abſorbans , les remedes apéritifs & martiaux , qui ſont tous très-propres pour donner du reſſort aux parties ſolides , & de la fluidité aux liqueurs ; enfin en mettant en uſage les remedes , qui fermentant promptement avec les *acides* , forment des ſels d'une nature particulière , & qui ont une vertu ſtimulante , diaphorétique , & capable de réſoudre les obſtructions.

Tous ces remedes doivent être adminiſtrés avec ſoin , & l'on doit toujours avoir égard aux forces , à l'âge , au tempérament , & au ſexe des malades. (*N*)

ACIDITE, ſ. f. (*Chimie.*) qualité qui conſtitue un corps *acide* , c'eſt-à-dire , ce ſentiment d'aigre , ce goût qu'excitent les *acides* en piquant la langue. Voyez **ACIDE** , **GOUT** , &c.

Un peu d'*acide* de vitriol communique à l'eau une agréable *acidité*. Le vinaigre & le verjus ont une différente ſorte d'*acidité*.

On empêche que les *acidités* ne prédominent dans les corps & ne viennent à coaguler le ſang , ſoit en les corrigeant & les émouſſant par des ſels alkalis , ou par des matieres abſorbantes , ſoit en les enveloppant dans des matieres graſſes : ainſi le lait , l'huile , ou les alkalis , émouſſent les *acides* du ſublîmé corroſif , qui eſt un poiſon corrodant , par les *acides* du ſel marin , dont l'action eſt augmentée par le mercure qui y eſt joint. Le ſublîmé corroſif eſt un mercure réduit en forme ſèche & ſaline par l'*acide* du ſel commun. Voyez **SUBLÎMÉ CORROſIF**.

C'eſt

C'est ainsi que le minium détruit l'acidité de l'esprit de vinaigre; la pierre calaminaire, celle de l'esprit de sel, &c. Voyez ABSORBANT, &c. (M)

ACIDULÉ, adj. (Pharmacie.) c'est en général tout ce à quoi l'on a mêlé quelque suc acide, afin de rendre d'un goût agréable certaines liqueurs rafraîchissantes comme la limonade, les eaux de groseille, de verjus, les sucs de berberis, les teintures de roses où l'on a ajouté quelques gouttes d'esprit de vitriol jus qu'à une agréable acidité; les esprits minéraux dulcinés par l'esprit-de-vin, doivent trouver ici leur place. tels que l'esprit de vitriol, de nitre, & de sel marin. Voyez ACIDE. (N)

Ce nom convient aussi aux eaux minérales froides. On les a ainsi nommées pour les distinguer des thermales, qui sont les eaux chaudes.

* **ACIERIE**, f. f. (Métallurgie.) c'est l'usine où l'on transporte les plaques de fer fondu au sortir de la fonte ou forge, pour y continuer le travail qui doit les transformer en acier, soit naturel, soit artificiel. V. pour le détail de ces opérations, **ACIER**.

* **ACIER**, f. m. (Entend. Scienc. de la Nat. Chim. Métallurg.) Ce mot, selon Ménage, vient d'*acciarium*, dont les Italiens ont fait *acciaro*, & les Espagnols *azero*: mais *acciarium*, *acciaro*, & *azero*, viennent tous d'*acies*, dont Pline s'est servi pour le mot *chalybs*. Les Latins l'appelloient *chalybs*, parce que le premier *acier* qui ait été en réputation parmi eux venoit, dit-on, d'Espagne, où il y avoit un fleuve nommé *chalybs*, dont l'eau étoit la plus propre que l'on connût pour la bonne trempe de l'acier.

De tous les métaux l'acier est celui qui est susceptible de la plus grande dureté, quand il est bien trempé: c'est pourquoi l'on en fait beaucoup d'usage pour les outils & les instrumens tranchans de toute espece. Voyez TREMPER.

C'étoit une opinion généralement reçue jusqu'à ces derniers temps, que l'acier étoit un fer plus pur que le fer ordinaire; que ce n'étoit que la substance même du fer affiné par le feu; en un mot, que l'acier le plus fin & le plus exquis n'étoit que du fer porté à la plus grande pureté que l'art

peut lui procurer. Ce sentiment est très-ancien: mais on jugera par ce qui suit s'il en est pour cela plus vrai.

On entend par un *fer pur*, ou par de l'*acier*, un métal dégagé des parties hétérogenes qui l'embarraissent & qui lui nuisent; un métal plus plein des parties métalliques qui constituent son être, sous un même volume. Si telle étoit la seule différence de l'acier & du fer; si l'acier n'étoit qu'un fer qui contient sous un même volume une plus grande quantité de parties métalliques, la définition précédente de l'acier seroit exacte: il s'en suivroit même de là une méthode de convertir le fer en *acier*, qui seroit fort simple; car elle consisteroit à le battre à grands coups sur l'enclume, & à resserrer les parties. Mais si ce fer pur ou l'acier est moins dépouillé de parties étrangères, que les fers d'une autre espece qui ne sont point de l'acier; s'il a même besoin de parties hétérogenes pour le devenir; & si le fer forgé a besoin d'en être dénué, il ne sera pas vrai que l'acier ne soit que du fer plus pur, du fer plus compacte, & contenant sous un même volume plus de parties métalliques. Or je démontrerai par ce que je dirai sur la nature du fer & de l'acier, que l'acier naturel est un état moyen entre le fer de fonte & le fer forgé; que lorsque l'on pousse le fer de fonte au feu (j'entends celui que la nature a destiné à devenir *acier* naturel), il devient *acier* avant que d'être fer forgé. Ce dernier état est la perfection de l'art, c'est-à-dire, du feu & du travail; au delà de cet état, il n'y a plus que de la destruction.

Si l'on veut donc définir exactement l'acier, il faut d'abord en distinguer deux especes; un *acier* naturel, & un *acier* factice ou artificiel. Qu'est-ce que l'acier naturel? c'est celui où l'art n'a eu d'autre part que de détruire par le feu l'excès des parties salines, & sulfureuses, & autres dont le fer de fonte est trop plein. J'ajoute & autres; car qui est-ce qui peut s'assurer que les sels & les sulfures soient les seuls éléments détruits dans la fusion? La Chimie est loin de la perfection, si on la considère de ce côté, & je ne pense pas qu'elle ait encore des preuves équivalentes à une démonstration, qu'il n'y eût dans un corps;

quel qu'il soit avant son analyse, d'autres élémens que ceux qu'elle en a tirés en l'analyfant. L'acier artificiel est du fer à qui l'art a restitué, par le secours des matieres étrangères, les mêmes parties dont il étoit trop dénué. Enfin si l'on desire une notion générale & qui convienne aux deux fers, il faut dire que l'acier est un fer dans lequel le mélange des parties métalliques, avec les parties salines sulfureuses & autres, a été amené à un point de précision qui constitue cette substance métallique qui nous est connue sous le nom d'acier. Ainsi l'acier consiste dans un certain rapport qu'ont entr'elles les parties précédentes qu'on nous donne pour ses élémens.

La nature nous présente le fer plus ou moins mélangé de ces parties, mais presque toujours trop grossièrement mélangé, c'est-à-dire, presque jamais contenant les parties dont il est composé, dans le vrai rapport qui conviendroit pour nous en procurer les avantages que nous en devons retirer. C'est ici que l'art doit réformer la nature. Le fer de fonte ou la mine qui vient d'être fondue, est dure, cassante, intraitable; la lime, les ciseaux, les marteaux, n'ont aucune prise sur elle. Quand on lui donne une forme déterminée dans un moule, il faut qu'elle la garde; aussi ne l'emploie-t-on qu'en bombes, boulets, poëles, contre-cœurs de cheminées. Voyez FORGE. La raison de sa dureté, de son aigreur, & de son cassant, c'est, dit-on, l'excès des parties sulfureuses & terrestres dont elle est trop pleine: si vous l'en dépouillez, elle deviendra ductile, molle, & susceptible de toutes sortes de formes, non par la fusion, mais sous le marteau. C'est donc à épurer le fer de ces matieres étrangères que consistent les deux arts de faire l'acier naturel & l'acier artificiel.

Le seul agent que nous ayons & qui soit capable de séparer les parties métalliques des parties salines, sulfureuses & terrestres, c'est le feu. Le feu fait fondre & vitrifier les terrestres. Ces parties étant plus légères que les parties métalliques, surnagent le métal en fusion, & on les enleve sous le nom de *crasses* ou *scories*. Cependant le feu brûle & détruit les soufres & les sels. On croiroit d'abord que si l'on pouvoit pousser au der-

nier point la destruction des parties terrestres, sulfureuses & salines, la matiere métallique qui resteroit, seroit absolument pure. Mais l'expérience ne confirme pas cette idée, & l'on éprouve que le feu ne peut séparer totalement les parties étrangères d'avec la matiere métallique, sans l'appauvrir au point qu'elle n'est plus bonne à rien.

L'art se réduit donc à ne priver le fer de ses parties hétérogenes, qu'autant qu'il est nécessaire pour détruire le vice de l'excès, & pour n'y en laisser que ce qu'il lui en faut pour qu'il soit ou de l'acier ou du *fer forgé*, suivant les mines & leur qualité.

Pour cet effet on travaille, & la mine qui doit donner du fer & celle qui doit donner de l'acier, à-peu-près de la même maniere, jusqu'à ce qu'elles soient l'une & l'autre en gueuse (voyez pour ces préparations bitumineuses l'article FORGE); on la pétrit sous des marteaux d'un poids énorme, & à force de la ronger & de la tourner plus ou moins suivant que l'expérience l'indique, on change la nature de la fonte; & d'une matiere dure, aigre, & cassante, on en fait une matiere molle & flexible, qui est ou de l'acier ou du *fer forgé*, selon la mine.

La nature nous donne deux especes de mines; les unes, telles sont celles de France, contiennent un soufre peu adhérent qui s'exhale & s'échappe aisément dans les premières opérations du feu, ou qui peut-être n'y est pas en assez grande quantité, même avant la fusion; d'où il arrive que la matiere métallique qui en est facilement dépouillée, reste telle qu'elle doit être pour devenir un fer forgé: les autres mines, telles sont celles qui sont propres à donner de l'acier naturel, & qu'on appelle en Allemagne *mines* ou *veines d'acier*, contiennent un soufre fixe, qu'on ne détruit qu'avec beaucoup de peine. Il faudroit réitérer bien des fois sur elles, & avec une augmentation considérable de dépense, le travail qui amene les premières à l'état de fer forgé; ce que l'on n'a garde de faire, car avant que d'acquérir cette dernière qualité de *fer forgé*, elles sont *acier*. L'acier naturel est donc, comme j'avois promis de le démontrer, un état moyen entre le fer de fonte & le fer forgé: l'acier est donc,

s'il est permis de s'exprimer ainsi, sur le passage de l'un à l'autre.

Mais, pourroit-on objecter contre ce système, si l'état de la matière métallique, sans lequel elle est *acier*, est sur le passage de son premier état de mine à celui où elle seroit fer forgé, il semble qu'on pourroit pousser la mine qui donne l'*acier* naturel, depuis son premier état, jusqu'à l'état de fer forgé; & il ne paroît pas qu'on obtienne du fer forgé & de l'*acier* de la même qualité de mine. La seule chose qu'on nous apprenne, c'est que si on y réussissoit, on seroit sortir les matières d'un état où elles valent depuis 7, 8, 9, jusqu'à 15 & 16 f. la livre, pour les faire arriver, à grands frais, à un autre où elles ne vaudroient que 3 à 4 f.

En un mot. on nous apprend bien qu'avec de la fonte, on fait ou du fer forgé ou de l'*acier* naturel, & cela en suivant à-peu-près le même procédé: mais on ne nous apprend point, si en réitérant ou variant le procédé, la mine qui donne de l'*acier* naturel, donneroit du fer forgé; ce qui ne seroit pourtant pas inutile à la confirmation du système précédent sur la différence des deux mines de fer. Quoi qu'il en soit, il faut avouer qu'en chauffant & forgeant les fontes de Stirie, Carinthie, Tirol, Alsace, & de quelques autres lieux, on fait de l'*acier*; & qu'en faisant les mêmes opérations sur les mines de France, d'Angleterre & d'ailleurs, on ne fait que du fer forgé.

Mais avant que d'entrer dans le détail des procédés par lesquels on parvient à convertir le fer de fonte en *acier* naturel, nous allons parler des manières différentes dont on s'est servi pour composer avec le fer forgé, de l'*acier* artificiel, tant chez les anciens que parmi les modernes.

M. Martin Lister pense qu'il y avoit dans le procédé que les anciens suivoient pour convertir le fer en *acier*, quelque particularité qui nous est maintenant inconnue; & il prononce avec trop de sévérité peut-être, que la manière dont on exécute aujourd'hui cette transformation chez la plupart des nations, est moins une méthode d'obtenir du véritable *acier*, que celle d'empoisonner le fer par des sels. Quoi qu'il en soit du sentiment de M. Lister,

Aristote nous apprend, *Meteor. liv. II. c. vi.* « Que le fer forgé, travaillé même, » peut se liquéfier derechef, & derechef » se durcir, & que c'est par la réitération » de ce procédé, qu'on le conduit à l'état » d'*acier*. Les scories du fer se précipitent, » ajoute-t-il, dans la fusion; elles restent » au fond des fourneaux; & les fers qui » en sont débarrassés de cette manière, » prennent le nom d'*acier*. Il ne faut pas » pousser trop loin cet affinage, parce » que la matière qu'on traite ainsi, se dé- » truit, & perd considérablement de son » poids. Mais il n'en est pas moins vrai, » que moins il reste d'impuretés, plus l'*acier* est parfait. »

Il y a beaucoup à désirer dans cette description d'Aristote, & il n'est pas facile de la concilier avec les principes que nous avons posés ci-devant. Il est vrai que le fer même travaillé peut être remis en fusion, & qu'à chaque fois qu'il se purge, il perd de son poids. Mais fondez, purgez tant qu'il vous plaira de certains fers, vous n'en ferez jamais ainsi de l'*acier*. Cependant c'est avec du fer ainsi purgé, qu'on fait incontestablement le meilleur *acier*, continue M. Lister: il y a donc quelque circonstance essentielle omise dans le procédé d'Aristote.

Voici la manière dont Agricola dit qu'on fait avec le fer de l'*acier* artificiel; & le P. Kircher assure que c'est celle qu'on suivoit dans l'île d'Ilva, lieu fameux pour cette fabrication, depuis le temps des Romains jusqu'à son temps.

« Prenez, dit Agricola, du fer disposé » à la fusion, cependant dur, & facile à » travailler sous le marteau; car quoique » le fer fait de mine vitriolique puisse toujours se fondre, cependant il est ou doux, » ou cassant, ou aigre. Prenez un morceau de ce fer; faites-le chauffer rouge; coupez-le par parcelles; mêlez-les avec la » sorte de pierre qui se fond facilement. » Placez dans une forge de Serrurier ou dans un fourneau, un creuset d'un pié » & demi de diamètre & d'un pié de profondeur; remplissez-le de bon charbon; environnez-le de briques, qui forment » autour du creuset une cavité qui puisse » contenir le mélange de pierre fusible & de parcelles de fer coupé.

» Lorsque le charbon contenu dans le
» creuset sera bien allumé, & le creuset
» rouge ; soufflez & jetez dedans peu-à-
» peu le mélange de pierre & de parcelles
» de fer.

» Lorsque ce mélange sera en fusion,
» jetez dans le milieu trois ou quatre mor-
» ceaux de fer ; poussez le feu pendant
» cinq ou six heures ; prenez un ringard ;
» remuez bien le mélange fondu, afin que
» les morceaux de fer que vous avez jetés
» dedans, s'impregnent fortement des par-
» ticules de ce mélange : ces particules
» consumeront & diviseront les parties gros-
» sieres des morceaux de fer auxquels elles
» s'attacheront : & ce fera, s'il est permis
» de parler ainsi, une sorte de ferment qui
» les amollira.

» Tirez alors un des morceaux de fer
» hors du feu ; portez-le sous un grand
» marteau ; faites-le tirer en barre & tour-
» nenter ; & sans le faire chauffer plus
» qu'il ne l'est, plongez-le dans l'eau
» froide.

» Quand vous l'aurez trempé, cassez-le ;
» considérez son grain, & voyez s'il est
» entièrement acier, ou s'il contient encore
» des parties ferrugineuses.

» Cela fait, réduisez tous les morceaux
» de fer en barre, soufflez de nouveau ;
» réchauffez le creuset & le mélange ; aug-
» mentez la quantité du mélange, & rafraî-
» chissez de cette maniere ce que les pre-
» miers morceaux n'ont pas bu ; remettez-y
» ou de nouveaux morceaux de fer. si vous
» êtes content de la transformation des
» premiers, ou les mêmes, s'ils vous pa-
» roissent ferrugineux : & continuez comme
» nous avons dit ci-dessus. »

Voici ce que nous lisons dans Pline sur
la maniere de convertir le fer en acier :
*fornacum maxima differentia est ; in iis
equidem nucleus ferri excoquitur ad indu-
randam aciem, alioque modo ad densandis
incudes malleorumque restro.* Il sembleroit
par ce passage, que les anciens avoient une
maniere de faire au fourneau de l'acier
avec le fer, & de durcir ou tremper leurs
enclumes & autres outils. Cette observa-
tion est de M. Iister, qui ne me paroît pas
avoir regardé l'endroit de Pline assez atten-
tivement. Pline parle de deux opérations qui

n'ont rien de commun, la trempe & l'a-
cierie. Quant au *nucleus ferri*, au noyau
de fer, il est à présumer que c'est une
masse de fer affiné, qu'ils traitoient comme
nous l'avons lu dans Aristote, dont la des-
cription dit quelque chose de plus que celle
de Pline. Mais toutes les deux sont insuffi-
santes.

Pline ajoute dans le chapitre suivant :
*Ferrum accensum igni, nisi duretur ictibus,
corruptitur* : & ailleurs, *aquarum summa
differentia est quibus immergitur* ; ce qui rap-
proche un peu la maniere de convertir le
fer en acier du temps de Pline, de celle
qui étoit en usage chez les Grecs du temps
d'Aristote.

Venons maintenant à celui des moder-
nes, qui s'est le plus fait de réputation par
ses recherches dans cette matiere ; c'est M.
de Réaumur, célèbre par un grand nombre
d'ouvrages, ou imprimés séparément, ou
répandus dans les Mémoires de l'Académie
des Sciences, mais sur-tout par celui où il
expose la maniere de convertir le fer forgé
en acier. Son ouvrage parut en 1722 avec
ce titre : *L'Art de convertir le fer forgé en
acier, & l'Art d'adoucir le fer fondu ou de
faire des ouvrages de fer fondu aussi finis que le
fer forgé.* Il est partagé en différens Mé-
moires, parce qu'effectivement il avoit été
lu à l'Académie sous cette forme, pendant
le cours de trois ans.

M. de Réaumur, après avoir reconnu
que l'acier ne diffère du fer forgé, qu'en
ce qu'il a plus de soufre & de sel, en
conclut : 1°. que la fonte qui ne diffère aussi
du fer forgé, que par ce même endroit,
peut être de l'acier : 2°. que changer le fer
forgé en acier, c'est lui donner de nouveaux
souffres & de nouveaux sels.

Après un grand nombre d'essais, M. de
Réaumur s'est déterminé, pour les matieres
sulfureuses, au charbon pur & à la suie
de cheminée : & pour les matieres salines,
au sel marin seul, le tout mêlé avec de la
cendre pour intermede. Il faut que ces
matieres soient à une certaine dose entr'el-
les, & la quantité de leur mélange dans
un certain rapport avec la quantité de fer
à convertir, il faut même avoir égard à
sa qualité.

Si la composition qui doit changer le

fer en acier est trop forte ; si le feu a été trop long, le fer sera trop acier ; trop de parties sulfureuses, & salines introduites entre les métalliques, les écarteront trop les unes des autres, & en empêcheront la liaison au point que le tout ne soutiendra pas le marteau. M. de Réaumur a donné d'excellens préceptes pour prévenir cet inconvénient ; & ceux qu'il prescrit pour faire usage de l'acier, quand par malheur il est devenu trop acier par sa méthode, ne sont pas moins bons. Il avoit trop de souffres & de sels, il ne s'agit que de lui en ôter. Pour cet effet il ne faut que l'envelopper de matieres alkalines, avides de souffres & de sels. Celles qui lui ont paru les plus propres, sont la chaux d'os & la craie ; ces matieres avec certaine durée de feu, remettent le mauvais acier, l'acier trop acier, au point qu'il faut pour être bon. On voit qu'en s'y prenant ainsi, on pourroit ramener l'acier à être entièrement fer, & l'arrêter dans tel degré & moyen qu'on voudroit. *Part de M. de Réaumur*, dit très-ingénieusement M. de Fontenelle dans l'Histoire de l'Académie, *semble se jouer de ce métal.* Voilà pour le fer forgé converti en acier. Voyez, quant à l'art d'adoucir le fer fondu, ou de faire des ouvrages de fer fondu aussi fins que du fer de forge, les articles FER & FONTE. Nous rapporterons seulement ici un de ces faits singuliers que fournit le hasard, mais que le raisonnement & les réflexions mettent à profit : M. de Réaumur adoucissoit un marteau de porte cochere assez orné ; quand il le retira du fourneau, il le trouva extrêmement diminué de poids ; & en effet, ses deux grosses branches, de massives qu'elles devoient être, étoient devenues creuses, en conservant leur forme ; il s'y étoit fait au bas un petit trou par où s'étoit écoulé le métal qui étoit fondu au dedans, & pour ainsi dire, sous une croûte extérieure. Voyez les inductions fines que M. de Réaumur a tirées de ce phénomène : tout tourne à profit entre les mains d'un habile homme, il s'instruit par les accidens, & le public s'enrichit par ses succès.

Voici une autre description de la maniere de convertir le fer en acier, tirée de Geoffroy, *Mat. med. tome I. pag. 495. v Si*

le fer est excellent, on le fond dans un fourneau ; & lorsqu'il est fondu, on y jette de temps en temps un mélange fait de parties égales de sel de tartre, de sel alkali, de bmaille de plomb, de raclure de corne de bœuf, remuant de temps en temps, ou obtient ainsi une masse qu'on bat à coups de marteau, & qu'on met en barre.

» Si le fer ne peut supporter une nouvelle fusion, on fait une autre opération : on prend des verges de fer de la grosseur du doigt ; on les place dans un vaisseau de terre fait expres, alternativement ; lit sur lit, avec un mélange fait de parties égales de suie, de poudre de charbon, de râpure de corne de bœuf ou de poil de vache. Quand le vaisseau est rempli, on le couvre ; on l'enduit exactement de lut, & on le place dans un fourneau de réverbere. Alors on allume le feu, & on l'augmente par degré, jusqu'à ce que le vaisseau soit ardent ; sept ou huit heures après, on retire les verges de fer changées en acier, ce que l'on connoît en les rompant. S'il y paroît des pailles métalliques brillantes, très-petites & très-ferrées, c'est un très-bon acier ; si elles sont peu ferrées, mais parsemées de grands pores, il est moins bon : quelquefois les paillettes qui sont à l'extérieur sont ferrées, & celles qui sont à l'intérieur ne le sont pas ; ce qui marque que l'acier n'a pas été suffisamment calciné. Alors il faut remettre lit sur lit, & calciner de nouveau. Il faut substituer dans cette description le mot de lames, à celui de paillettes, parce que celui-ci se prend toujours en mauvaise part, & que tout acier pailleux est defectueux.

Voilà pour l'artificiel : voici maintenant pour l'acier naturel. Avant que d'entrer dans la description du travail de l'acier naturel, il est à propos d'avertir qu'on ne sauroit discerner à l'œil, par aucun signe extérieur, une mine de fer, d'avec une mine d'acier. Elles se ressemblent toutes, ou pour mieux dire, elles sont toutes si prodigieusement variées, que l'on n'a pu jusqu'à présent assigner aucun caractère qui soit particulier à l'une ou à l'autre. Ce n'est qu'à la première fonte qu'on peut commencer à conjecturer ;

& ce n'est qu'après avoir poussé un essai à son plus grand point de perfection, que l'on s'assure de la bonté ou de la médiocrité de la mine.

La nature a tellement destiné certaines mines, plutôt que d'autres à être *acier*, que dans quelques manufactures de France, où l'on fait de l'*acier* naturel, on trouve dans la même fonte un assemblage des deux mines bien marqué; elles se tiennent séparées dans le même bloc. Il y en a d'autres où l'*acier* furance le fer dans la fonte. Cette espèce donne même de l'*acier* excellent & à très-bon compte: mais on en tire peu. Voici un fait arrivé dans une mine d'Alsace, & qui prouvera que plus les mines tendent à être *acier*, ou *acier* plus pur, moins elles ont de dispositions à se mêler avec celles qui sont destinées à être fer forgé, ou *acier* moins pur. Le Mineur ayant trouvé un filon qui par ses caractères extérieurs lui parut d'une qualité différente de l'arbre de la mine: il en présenta au Fondeur, qui de son chef en mit fondre avec la mine ordinaire; mais quand il vint à percer son fourneau, les deux mines sortirent ensemble sans se mêler; la meilleure portée par la moins bonne; d'où il s'ensuit que plus une mine est voisine de la qualité de l'*acier*, plus elle est légère.

Lorsqu'on a trouvé une mine de fer, & qu'on s'est assuré par les épreuves, qu'elle est propre à être convertie en *acier* naturel, la première opération est de fondre cette mine. La seule différence qu'il y a dans cette fonte des aciéries, & celle des forges où l'on travaille le fer, c'est que dans les forges on coule le fer en gueuse (*Voyez FORGE*), & que dans les aciéries on le coule en plaques minces, & cela afin de pouvoir le briser plus facilement. Chaque pays, & presque chaque forge & chaque aciérie, a ses constructions de fourneaux, ses positions différentes de soufflets, ses fondans particuliers, ses charbons, ses bois, mais ces variétés de manœuvres ne changent rien au fond des procédés.

Dans les aciéries de Dalécarlie, on fait rougir la première fonte; on la forge, & on la fond une seconde fois. On fait la même chose à Quvarnbaka: mais ici on jette sur cette fonte des cendres mêlées de vitriol &

d'alun. En Alsace & ailleurs, on supprime la seconde fonte. A Saltzbourg où l'on fait d'excellent *acier*, on le chauffe jusqu'au rouge blanc; on met du sel marin dans de l'eau froide, & on l'y trempe. En Carinthie, en Stirie, on ne tient pas le fer rouge, & au lieu de sel, c'est de l'argile que l'on detrempe dans l'eau. Ailleurs, on frappe le fer rouge long-temps avant que de le tremper; en sorte que quand on le plonge dans l'eau, il est d'un rouge éteint.

Dans presque toutes les aciéries, on jette des crasses ou scories sur la fonte, pendant qu'elle est en fusion; on a soin de l'en tenir couverte, pour empêcher qu'elle ne se brûle. En Suede, c'est du sable de rivière. En Carinthie, Tirol & Stirie, on emploie au même usage des pierres à fusil pulvérisées.

En Stirie, on ne fond que quarante à cinquante livres pesant de fer à la fois; ailleurs, on fond jusqu'à cent & cent vingt-cinq livres à la fois. Ici l'orifice de la tuyère est en demi-cercle; ailleurs il est ovale. On regarde dans un endroit la chaux comme un mauvais fondant, ce fondant réussit bien en Alsace. Les fontes de Saltzbourg sont épaissées dans la fusion; dans d'autres endroits on ne peut les avoir trop limpides & trop coulantes. Là on agite la fonte, & on fait bien; ici on fait bien de la laisser tranquille. Quelques-uns ne veulent couler que sur des lits de sable de rivière fin & pur, & ils prétendent que l'*acier* en vaudra mieux; en Alsace, on se contente d'un sable tiré de la terre, & l'*acier* n'en vaut peut-être pas moins.

Il faut attribuer toutes ces différences presque autant au préjugé & à l'entêtement des ouvriers, qu'à la nature des mines.

Après avoir instruit le lecteur de toutes ces petites différences qui s'observent dans la fonte de l'*acier* naturel, afin qu'il puisse les essayer toutes, & s'en tenir à ce qui lui paraîtra le mieux, relativement à la nature de la mine qu'il aura à employer: nous allons reprendre ce travail, tel qu'il se fait à Dambach à sept lieues de Strasbourg, & le suivre jusqu'à la fin.

A mi-côte d'une des montagnes de Vosges, on ouvrit une mine de fer qui avoit tous les caractères d'une mine abondante & riche. Elle rendoit en 1737 par la fusion

cinquante sur cent ; les filons en étoient larges de quatre à cinq piés , & on leur trouvoit jusqu'à vingt à trente toises de profondeur. Ils couroient dans des entre-deux de rochers extrêmement écartés ; ils jetoient de tous côtés des branches aussi grosses que le tronc , & que l'on suivoit par des galeries. La mine étoit couleur d'ardoise , composée d'un grain ferrugineux très-fin , enveloppée d'une terre grasse , qui , dissoute dans l'eau , prenoit une assez belle couleur d'un brun violet. Quoiqu'on la pulvérisât , la pierre d'aimant ne paroissoit point y faire la moindre impression ; l'aiguille aimantée n'en ressentoit point non plus à son approche : mais lorsqu'on l'avoit fait rôtir ; & qu'on avoit dépoüillé la terre grasse de son humidité visqueuse , l'aimant commençoit à s'y attacher.

Il est étonnant que les corps les plus compactes , comme l'or & l'argent , mis entre le fer & l'aimant , n'arrêtent en aucune façon l'action magnétique , & qu'elle soit suspendue par la seule terre grasse qui enveloppe la mine.

On tiroit cette mine en la cassant avec des coins , comme on fend les rochers , & on la voituroit dans un fourneau à fondre. Là on la couloit sur un lit de sable fin , qui lui donnoit la forme d'une planche de cinq à six piés de long sur un pié ou un pié & demi de largeur , & deux ou trois doigts d'épaisseur. Long-temps avant que de couler , on remuoit souvent avec des ringards , afin de mêler les deux especes de mines qui seroient restées séparées , même en fusion , sans cette précaution. Il eût été peut-être mieux de ne les point mêler du tout , & de ne faire couler que la partie supérieure , qui contenoit l'acier le plus pur. C'est aux entrepreneurs à le tenter.

Après cette fonte , qui est la même que celle du fer , & qu'on verra à l'art. FORGE , dans le dernier détail , on transportoit les planches de fonte ou les gâteaux , dans une autre usine qu'on appelle proprement *aciérie*. C'est là que la fonte recevoit sa première qualité d'acier.

Pour parvenir à cette opération , on castoit les plaques , ou gueuses froides , en morceaux de vingt-cinq à trente livres pesant ; on faisoit rougir quelques-uns de ces

morceaux , & on les portoit sous le marteau qui les divisoit en fragmens de la grosseur du poing. On posoit ces derniers morceaux sur le bord d'un creuset qu'on remplissoit de charbon de hêtre : lorsque le feu étoit vif , on y jetoit ces fragmens les uns après les autres , comme si on eût voulu les fondre.

C'est ici une des opérations les plus délicates de l'art. Le degré de feu doit être ménagé de façon que ces morceaux de fonte se tiennent simplement mous pendant un temps très-notable. On a soin alors de les rassembler au milieu du foyer avec des ringards , afin qu'en se touchant , ils se prennent & se soudent les uns aux autres.

Pendant ce temps les matieres étrangères se fondent , & on leur procure l'écoulement par un trou fait au bas du creuset. Pour les morceaux réunis & soudés les uns aux autres , on en forme une masse qu'on appelle *loupe*. Le forgeron souleve la loupe de temps en temps avec son ringard pour la mettre au dessus de la sphere du vent , & l'empêcher de tomber au fond du creuset. En la soulevant , il donne encore moyen au charbon de remplir le fend du creuset , & de servir d'appui à la loupe élevée. Cette loupe reste cinq à six heures dans le feu , tant à se former qu'à se cuire. Quand on la retire du feu , on remarque que c'est une masse de fer toute boursoüillée , spongieuse , pleine de charbons & de matiere vitrifiée. On la porte toute rouge sous le martinet , par le moyen duquel on la coupe en quatre grosses parts , chacune comme la tête d'un enfant. Si on casse une de ces loupes à froid , son intérieur présente des lames assez larges & très-brillantes , comme on en voit au bon fer forgé.

On rapporte une des quatre parts de la loupe au même feu , on la pose sur les charbons , on la recouvre d'autres charbons ; elle est placée un peu au dessus de la tuvere. On la fait rougir fortement pendant trois ou quatre heures. On la porte ensuite sous le martinet : on la bat , & on lui donne une forme quarrée. On la remet encore au feu assujettie dans une tenaille qui sert à la gouverner , & à l'empêcher de prendre dans le creuset , des places qui ne lui conviendroient pas. Après une demi-heure elle est toute

penétrée de feu. On la pousse jusqu'au rouge-blanc; on la retire, on la roule dans le sable, on lui donne quelques coups de marteau à main, puis on la porte sous le martinet. On forge toute la partie qui est hors de la tenaille; on lui donne une forme carrée de deux pouces de diamètre, sur trois ou quatre de long: & on la reprend, par ce bout forgé, avec les mêmes tenailles pour faire une semblable opération sur la partie qui étoit enfermée dans les tenailles. Cette manœuvre se réitére trois ou quatre fois, jusqu'à ce que le forgeron sente que sa matière se forge aisément, sans se fendre ni casser. Toute cette opération demande encore une grande expérience de main & d'œil pour ménager le fer en le forgeant, & juger, à la couleur du degré de chaleur qu'il doit avoir pour être forgé.

Après toutes ces opérations, on le forge fortement sous le martinet. Il est en état de n'être plus ménagé: on l'allonge en une barre de deux piés & demi ou trois piés. qu'on coupe encore en deux parties, & qu'on remet ensemble au même feu, saisies chacune dans une tenaille différente; on les pousse jusqu'au rouge-blanc, & on les allonge encore en barres plus longues & plus menues, qu'on jete aussi-tôt dans l'eau pour les tremper.

Jusqu'à là ce n'est encore que de l'*acier* brut, bon pour des instrumens grossiers, comme bêches, focs de charrues, pioches, &c. Dans cet état il a le grain gros, & est encore mêlé de fer. On apporte ces barres d'*acier* brut dans une autre usine, qu'on appelle *affinerie*. Quand elles y sont arrivées, on les casse en morceaux de la longueur de cinq à six pouces, on remplit alors le creuset de charbon de terre jusqu'un peu au dessus de la taverne, observant de ne la pas boucher. On tape le charbon pour le presser & en faire un lit solide sur lequel on arrange ces derniers morceaux en forme de grillage, posés les uns sur les autres par leurs extrémités, sans que les côtes se touchent: on en met jusqu'à quatre ou cinq rangs en hauteur, ce qui forme un prisme; puis on environne le tout de charbon de terre pilé & mouillé, ce qui forme une croûte ou calotte autour de ce petit édifice. Cette croûte dure autant que le reste de l'opéra-

tion, parce qu'on a soin de l'entretenir & de la renouveler à mesure que le feu la détruit. Son usage est de concentrer la chaleur, & de donner un feu de reverberé. Après trois ou quatre heures, les morceaux sont suffisamment chauds; on les porte les uns après les autres sous le martinet, où on les allonge en lames plates, que l'on trempe aussi-tôt qu'elles sortent de dessous le martinet. On observe cependant d'en tirer deux plus fortes & plus épaisses que les autres, auxquelles on donne une légère courbure; & que l'on ne trempe point. Le grain de ces lames est un peu plus fin que celui de l'*acier* brut.

Ces lames sont encore brisées en morceaux de toutes longueurs; il n'y a que les deux sortes qui restent comme elles sont. On rassemble tous les autres fragmens; on les rejoint bout à bout & plat contre plat, & on les enchâsse entre les deux longues lames non trempées. Le tout est saisi dans des tenailles, & porté à un feu de charbon de terre comme le précédent. On pousse cette matière à grand feu: & quand on juge qu'elle y a demeuré assez long-temps, on la porte sous le martinet. On ne lui fait supporter d'abord que des coups légers, qui sont précédés de quelques coups de marteau à main. Il n'est alors question que de rapprocher les fragmens les uns des autres, & de les souder. On reporte cette pince au feu, on la pousse encore au rouge-blanc, on la reporte sous le martinet; on la frappe un peu plus fort que la première fois; on allonge les parties des fragmens qui saillent hors de la pince; on leur fait prendre par le bout la figure d'un prisme carré. On retire cette masse avec des pinces; on la saisit avec une tenaille par le prisme carré, & l'on fait souffrir au reste le même travail: c'est ainsi que l'on s'y prend pour faire du tout une longue barre que l'on replie encore une fois sur elle-même pour la souder derechef; du nouveau prisme qui en provient, on forme des barres d'un pouce ou d'un demi-pouce d'équarrissage, que l'on trempe & qui sont converties en *acier* parfait. La perfection de l'*acier* dépend, en grande partie, de la dernière opération. Le fer, ou plutôt l'étoffe faite de petits fragmens, veut être tenue dans un feu violent, arrosée souvent d'argile

d'argile pulvérisée, pour l'empêcher de brûler, & mise fréquemment sous le marteau, & du marteau au feu. Le prisme est tiré en barres pour la dernière fois par le moyen du martinet.

Voilà la fabrication de l'acier naturel dans son plus grand détail. Nous n'avons omis que les choses que le discours ne peut rendre, & que l'expérience seule apprend. De ces choses, voici les principales.

Il faut 1°. savoir gouverner le feu; tenir les loupes entre la fusion & la non fusion. 2°. Conduire avec ménagement le vent des soufflets; le forcer & le ralentir à propos. 3°. Manier comme il convient la matière sous le martinet, sans quoi elle fera mise en pièces. Ajoutez à cela une infinité d'autres notions, comme celles de la trempe, de l'épaisseur des barres, des chaudes, de la couleur de la matière en feu, &c.

Après toutes ces opérations, on ne conçoit pas comment l'acier peut être à si bon marché: mais il faut savoir qu'elles se font avec une vitesse extrême, & que le travail est infiniment abrégé pour les hommes, par les machines qu'ils emploient. L'eau & le feu les foulagent à tout moment; le feu qui amollit la matière, l'eau qui meut le martinet qui la bat. Les ouvriers n'ont presque que la peine de diriger ces agens: c'en est encore bien assez.

Il y a d'autres manières de fabriquer l'acier naturel, dont nous allons faire mention le plus brièvement qu'il nous sera possible. Proche d'Hedmore, dans la Dalécarlie, on trouve une très-belle aciérie. La veine est noire, peu compacte & formée de grains ferrugineux. On la réduit aisément en poudre sous les doigts; elle est lourde & donne un fer tenace & fibreux. Après la première fonte, on la remet dans une autre usine après l'avoir brisée en morceau. On trouve dans cette usine une forge à-peu-près comme celle des Ouvriers en fer, mais plus grande. Son foyer est un creuset de quatorze doigts de diamètre sur un peu plus de hauteur. Les parois & le fond de ce creuset sont revêtus de lames de fer. Il y a à la partie antérieure une ouverture oblongue pour retirer les scories. Quant à la tuyère, elle est à une telle distance du fond, que la lame de fer sur laquelle elle est posée,

quoiqu'un peu inclinée, ne rencontreroit pas, en la prolongeant, l'extrémité des lames qui revêtent le fond. Depuis la levre inférieure de la tuyère jusqu'au fond, il y a une hauteur de six doigts & demi. Les deux canaux des soufflets se réunissent dans la tuyère qui est de cuivre. Il est nécessaire, pour réussir, que toutes ces pièces soient bien ajustées. On fait trois ou quatre cuites par jour.

Chaque matin, lorsqu'on commence l'ouvrage, on jette dans le creuset des scories, du charbon & de la poudre de charbon pèle-mêle, puis on met dessus la fonte en morceaux; on la recouvre de charbon. On tient les morceaux dans le feu jusqu'à ce qu'ils soient d'un rouge-blanc, ce qu'on appelle *blanc de lune*. Quand ils sont bien pénétrés de feu, on les porte en masse sous le marteau, & cette masse se divise là en parties de trois ou quatre livres chacune. Si le fer est tenace quand il est rouge, & fragile quand il est froid, on en bat davantage la masse avant que de la diviser. Si elle se met en gros fragmens, on reporte ces fragmens sur l'enclume pour être subdivisés.

Cela fait, on prend ces morceaux & on les range dans la forge autour du creuset. On en jette d'abord quelques-uns dans le creuset; on les y enfonce & ensevelit sous le charbon, puis on ralentit le vent, & on les laisse fondre. Pendant ce temps on fonde avec un fer pointu, & l'on examine si la matière, prête à entrer en fusion, ne se répand point sur les coins, & hors de la sphère du vent. Si on trouve des morceaux écartés, on les met sous le vent; & quand tout est fondu, pour entretenir la fusion, on force le vent. La fusion est à son point lorsque les étincelles des scories & de la matière s'échappent avec vivacité à travers les charbons, & lorsque la flamme, qui étoit d'abord d'un rouge-noir, devient blanche quand les scories sont enlevées.

Quand le fer a été assez long-temps en fonte, & qu'il est nettoyé de ses crasses, la chaleur se ralentit, & la masse se prend: alors on y ajoute les autres morceaux rangés autour du creuset; ils se fondent comme les précédens. On emplît ainsi le creuset

dans l'intervalle de quatre heures : les morceaux de fer ont été jetés pendant ces quatre heures à quatre reprises différentes. Quand la masse a souffert suffisamment le feu, on y fiche un fer pointu, on la laisse prendre, & on l'enleve hors du creuset. On la porte sous le marteau, on en diminue le volume en la pétrissant, puis avec un coin de fer on la partage en trois, ou quatre, ou cinq.

Il est bon de savoir que si la tuyere est mal placée, & le vent inégal, ou qu'il survienne quelque accident, il ne se forme point de scories, le fer brûle, les lames du fond du creuset ne résistent pas, &c. & qu'il n'y a de remède à cela que de jeter sur la fonte une pelletée ou deux de sable de riviere.

On remet au feu les quatre parties coupées : on commence par en faire chauffer deux, dont l'une est pourtant plus près du vent que l'autre. Lorsque la premiere est suffisamment rouge, on la met en barre sur l'enclume; pendant ce travail on tient la seconde sous le vent, & on l'étend de même quand elle est assez rouge. On en fait autant aux deux restantes. On leur donne à toutes une forme quarrée, d'un doigt & un quart d'épaisseur, & de quatre à cinq piés de long. On appelle cet acier *acier de forge*, ou de fonte. On le forge à coups pressés, & on le jette dans une eau courante : quand il y est éteint, on l'en retire & on le remet en morceaux.

On porte ces morceaux dans une autre usine, où l'on trouve une autre forge qui differe de la premiere en ce que la tuyere est plus grande; & qu'au lieu d'être semi-circulaire, elle est ovale : qu'il n'y a de sa forme ou levre jusqu'au bas du creuset, que deux à trois doigts de profondeur, & que le creuset a dix à onze pouces de large, sur quatorze à seize de long. Les morceaux d'acier sont rangés là par lits dans le foyer de la forge. Ces lits sont en forme de grillage, & les morceaux ne se touchent qu'en deux endroits. On couvre cette espece de pyramide de charbon choisi, on y met le feu, & on souffle. Le grillage est sous le vent. Après une demi-heure ou trois quarts d'heure de feu, les morceaux d'acier sont d'un rouge de lune : alors on arrête

le vent, & on les retire l'un après l'autre en commençant par ceux d'en-haut : on les porte sous le martinet pour être forgés & mis en barre. Deux ouvriers, dont l'un tient le morceau par un bout & l'autre par l'autre, le font aller & venir dans sa longueur sous le martinet : l'enclume est entre deux. C'est ainsi qu'ils mettent tous les fragmens ou morceaux pris sur la pile ou pyramide & portés sous le martinet, en lames qu'ils jettent à mesure dans une eau courante & froide. Les deux derniers morceaux de la pile, ceux qui la soutenoient, & qui sont plus grands que les autres, servent à l'usage suivant : on casse toutes les lames, & on en fait une étoffe entre ces deux gros morceaux qui n'ont point été trempés. On prend le tout dans des pinces, on remet cette espece d'étoffe au feu, & on l'y laisse jusqu'à ce qu'elle soit d'un rouge blanc. Cette masse rouge blanche se roule sur de l'argile seche & pulvérisée; ce qui l'aide à se souder. On la remet au feu, on l'en retire; on la frappe de quelques coups avec un marteau à main, pour en faire tomber les scories, & aider les lames à prendre. Quand la soudure est assez poussée, on porte la masse sous le martinet, on l'étend & on la met en barres. Ces barres ont neuf à dix piés de long, & sont d'un acier égal, sinon préférable à celui de Carinthie & de Stirie.

Il faut se servir dans toutes ces opérations de charbon de hêtre & de chêne, ou de pin & de bouleau. Les charbons récents & secs sont les meilleurs. Il en faut bien séparer la terre & les pierres. La houille ou le charbon de terre est très-bon.

Il faut trois leviers aux soufflets pour élever leurs feuilles, & non un ou deux comme aux soufflets de forges, car on a besoin ici d'un plus grand feu.

Quant à ce qui concerne la diminution du fer, il a perdu presque la moitié de son poids avant que d'être en *acier* : de vingt-six livres de fer crud, on n'en retire que treize d'acier, quelquefois quatorze, si l'ouvrier est très-habile. En général, la diminution est de vingt-quatre livres sur soixante ou soixante-quatre, dans le premier feu : le restant perd encore huit livres au second.

Il faut ménager le feu avec soin : le fer trop chauffé se brûle, pas assez, il ne donne point d'acier.

Pour obtenir un *acier* pur & exempt de scories, il faut fondre trois fois; & sur la fin de la troisième fonte, jeter dessus une petite partie de fer crud frisé, & mêlé avec du charbon, mais plus de charbon que de fer.

Pour fabriquer un cent pesant d'acier, ou selon la façon de compter des Suédois, pour huit grandes tonnes, il faut trente tonnes de charbon.

La manufacture d'acier de Quvarnbaka est établie depuis le temps de Gustave Adolphe. Il y a deux fourneaux; ils sont si grands qu'un homme y peut tenir de toute sa hauteur; ni les murs ni le fond ne sont point revêtus de lames de fer; c'est une pierre qui approche du taic qui les garantit. On jette chaque fois dans le feu dix grandes livres de fer. Le fer s'y cuit bien, & comme dans les forges. Il en faut souvent tirer les scories, afin que la masse fonde sèche. Lorsque le fer est en fonte, on jette dessus des cendres mêlées de vitriol & d'alun. On estime que cette mixtion ajoute à la qualité.

Quand le fer est fondu, il est porté & divisé sous un marteau, & les fragmens mis en barres; les barres partagées en moindres parties, sont mises à chauffer, disposées en grillage; chaudes, on les étend de nouveau; & l'on réitere cette manœuvre jusqu'à ce qu'on ait un bon *acier*.

L'acier en barril de Suede est fait avec celui dont nous venons de donner la fabrication; on se contente après son premier recuit de le mettre en barres & de le tremper. L'acier pour les épées, qui est celui dont la qualité est exactement au dessus de l'acier en barril, est mis quatre fois en lames, autant de fois chauffé au grillage, & mis autant de fois sous le marteau. L'acier excellent; ou celui qui est au dessus du précédent, est façonné & trempé huit fois.

On met des marques à l'acier pour distinguer de quel genre il est: mais les habiles ouvriers ne se trompent pas au grain.

On fait chaque semaine quatorze cents pesans d'acier en barril, douze cents d'a-

acier à épées, & huit cents d'acier à ressorts. Le cent pesant est de huit grandes barres de Suede, ou de cent soixante petites livres du même pays.

Pour le cent pesant du meilleur *acier*, de l'acier à ressorts, il faut treize grandes livres & demie de fer crud; & vingt-six tonnes de charbon: dix grandes livres de fer crud, & 24 tonnes de charbon pour l'acier à épées; & la même quantité de fer crud & neuf tonnes de charbon pour l'acier en barril.

Lorsque la mine de fer est mise pour la première fois en fusion dans les fourneaux à fondre & destinés au fer forgé, on lui voit quelquefois surnager de petites masses ou morceaux d'acier qui ne vont point dans les angles, & qui ne se précipitent point au fond, mais qui tiennent le milieu du bain. Leur superficie extérieure est inégale & informe; celle qui est enfoncée dans la matière fluide est ronde: c'est du véritable *acier* qui ne se mêlera avec le reste que par la violence du vent. Ces masses donnent depuis six jusqu'à dix & quinze livres d'acier. Les ouvriers Suédois qui ont soin de recueillir cet *acier* qu'ils estiment, disent que le reste de la fonte n'y perd ni n'y gagne.

Dans la Dalécarlie on tire encore d'une mine marécageuse un fer qu'on transforme de la manière suivante en un *acier* qu'on emploie aux ouvrages qui n'ont pas besoin d'être retrempés: on tient ce fer au dessus d'une flamme vive jusqu'à ce qu'il fonde & qu'il coule au fond du creuset: quand il est bien liquide, on redouble le feu; on retire ensuite les charbons, & on le laisse refroidir: on met cette matière froide en morceaux; on prend les parties du centre, & l'on rejette celles qui sont à la circonférence: on les remet plusieurs fois au feu. On commence par un feu qui ne soit pas de fonte: quand cela arrive, on arrête le vent, & on donne le temps à la matière fondue de s'épaissir. On jette dessus des scories; on la remet en fusion, & l'on en sépare l'acier. Toute cette manœuvre mériterait bien un plus long détail: mais outre qu'il nous manque, il alongerait trop cet article. Si le fer de marais ne se fond pas, & qu'il reste gras & épais, on

le retourne, & on l'expose au feu de l'autre face.

Dans le Dauphiné, près de l'Allévard & de la montagne de Vanche, il y a des mines de fer. Le fer crud qui en vient est porté dans un feu qu'on appelle *l'affinerie*. Le vent des soufflets donne sur la masse, qui se fond par ce moyen peu-à-peu. Le foyer du creuset est garni de lames de fer; il est très-profond. On laisse ici le bain tranquille jusqu'à ce que le creuset soit plein; alors on arrête le vent, & on débouche le trou; la fonte coule dans des moules où elle se met en petites masses. On enlève de la surface de ces masses, des scories qui cachent le fer. On porte le reste sous le marteau, & on le met en barres. On porte ces barres dans un feu voisin qu'on appelle *chaufferie*: là, on les pousse jusqu'au blanc. On les roule dans le sable pour tempérer la chaleur, & on les forge pour les durcir & convertir en *acier*. Mais il faut observer qu'entre ces deux opérations, après l'avoir poussé jusqu'au rouge blanc, on le trempe.

A Saltzbourg, on choisit les meilleures veines: ce sont les brunes & jaunes. On calcine; on fond; on met en masses, qui pèsent jusqu'à quatre cents dans la première fonte. On tient la matière en fusion pendant douze heures: on retire les crasses; on remue; on laisse figer; on met en morceaux; on plonge dans l'eau chaque morceau encore chaud: on le remet au feu; on l'y laisse pendant six heures qu'on pousse le feu avec la dernière violence: on ôte les scories; on refond & l'on trempe. Ces opérations répétées donnent à l'*acier* une grande dureté: cependant on y revient une troisième fois; on remet les morceaux au feu pendant six heures; on les forme en barres que l'on trempe. Ces barres plus épaisses que les premières sont remises en morceaux, & forgées en petites barres quarrées d'un demi-doigt d'équarrissage. A chaque fois qu'on les trempe, on a soin qu'elles soient chaudes jusqu'au blanc, & l'on met du sel marin dans l'eau pour rendre la fraîcheur plus vive. Cet *acier* est extrêmement estimé. On en fait des paquets qui pèsent vingt-cinq livres. Cet *acier* s'appelle *bisson*.

De quatre cents pesant de fer crud, on

tire environ deux cents livres & demi de *bisson*: le reste s'en va en scories, crasses & fumées. On y emploie moitié charbons mous, moitié charbons durs. On en consume à recuire six sacs. Trois hommes peuvent faire quinze à seize cents de cet *acier* par semaine. L'*acier* qui porte le nom de *Stirie*, se fait en Carinthie suivant cette méthode.

Il y a dans la Carinthie, la Stirie & le Tirol, des forges de fer & d'*acier*. Leurs fourneaux sont construits comme en Saxe; la tuyère entre assez avant dans le creuset. Ils fondent quatre cents & demi à chaque fonte. On tient la matière en fusion pendant trois ou quatre heures: pendant ce temps on ne cesse de l'agiter avec des ringards; & à chaque renouvellement de matière, on jette dessus de la pierre à fusil calcinée & pulvérisée. On dit que cette poudre aide les scories à se détacher. Lorsque la matière a été en fusion pendant quatre heures, on retire les scories: on en laisse cependant quelques-unes qu'on a reconnues pour une matière ferrugineuse. On enlève cette matière en lames; on la forge en barres, & l'on a du fer forgé. Quant au reste de la matière en fusion, on le retire. On le porte sous le marteau, on le partage en quatre parties qu'on jette dans l'eau froide. On refond de nouveau comme auparavant: on réitère ces opérations trois ou quatre fois, selon la nature de la matière. Quand on est assuré qu'elle est convertie en bon *acier*, on l'étend sous le marteau en barres de la longueur de trois piés. On la trempe à chaque barre dans une eau où l'on a fait dissoudre de l'argille; puis on en fait des tonneaux de deux cents & demi pesant.

De quatre cents & demi de fer, on retire un demi-cent de fer pur, le reste est *acier*. Trois hommes font un millier par semaine.

On suit presque cette méthode de faire l'*acier* en Champagne, dans le Nivernois, la Franche-Comté, le Dauphiné, le Limosin, le Périgord, & même la Normandie.

Enfin à Fordinberg & autres lieux, dans le Roussillon & le pays de Foix, on fond la mine de fer dans un fourneau: on lui laisse prendre la forme d'un creuset ou d'un pain rond par dessous, & plat dessus, qu'on

appelle un *masset*. Cette masse tirée du feu se divise en cinq ou six parties qu'on remet au feu, & qu'on alonge ensuite en barres. Un côté de ces barres est quelquefois fer, & l'autre *acier*.

Il suit de tout ce qui précède, qu'il ne faut point supposer que les étrangers aient des méthodes de convertir le fer en *acier*, dont ils fassent des secrets : que le seul moyen de faire d'excellent *acier* naturel, c'est d'avoir une mine que la nature ait formée pour cela ; & que quant à la manière d'obtenir de l'autre mine un *acier* supernciel, si celle de M. de Réaumur n'est pas la vraie, elle reste encore à trouver.

L'*acier* mis sur un petit feu de charbon, prend différentes couleurs. Une lame prend d'abord du blanc ; 2°. un jaune léger comme un nuage ; 3°. ce jaune augmente jusqu'à la couleur d'or ; 4°. la couleur d'or disparaît, & le pourpre lui succede ; 5°. le pourpre se cache comme dans un nuage, & se change en violet ; 6°. le violet se change en un bleu élevé : 7°. le bleu se dissipe & s'éclaircit ; 8°. les restes de toutes ces couleurs se dissipent, & font place à la couleur d'eau. On prétend que pour que ces couleurs soient bien sensibles, il faut que l'*acier* mis sur les charbons ait été bien poli, & graissé d'huile ou de suif.

Nos meilleurs *aciers* se tirent d'Allemagne & d'Angleterre. Celui d'Angleterre est le plus estimé par sa finesse de grain & sa netteté ; ou lui trouve rarement des veines & des pailles. L'*acier* est pailleux quand il a été mal foudé ; les pailles paroissent en écailles à sa surface : les veines sont de simples traces longitudinales. L'*acier* d'Allemagne au contraire est veineux, pailleux, cendreau, & piqué de nuances pâles, qu'on apperçoit quand il est émoulu & poli. Les cendrules sont de petites veines tortueuses : mais les piqûres sont de petits trous vides que les particules d'*acier* laissent entr'elles quand leur tissu n'est pas assez compacte.

Les pailles & les veines rendent l'ouvrage mal-propre, & le tranchant des instrumens inégal, foible, mou. Les cendrules & les piqûres le mettent en scie.

Pour distinguer le bon *acier* du mauvais, prenez le morceau que vous destinez à

l'ouvrage dans des tenailles, mettez-le dans un feu de terre ou de charbon, selon le pays ; faites le chauffer doucement, comme si vous vous proposiez de le foudre : prenez garde de le surchauffer ; il vaut mieux lui donner deux chaudes qu'une ; l'*acier* surchauffé se pique, & le tranchant qu'on en fait est en scie, & par conséquent rude à la coupe ; ne surchauffez donc pas. Quand votre *acier* sera suffisamment chaud, portez le sur l'enclume ; prenez un marteau proportionné au morceau d'*acier* que vous éprouvez ; un marteau trop gros écrasera, & empêchera de foudre : trop petit, il ne fera foudre qu'à la surface, & laissera le cœur intact ; le grain sera donc inégal : frappez doucement votre morceau d'*acier*, jusqu'à ce qu'il ait perdu la couleur de cerise ; remettez le au feu : faites le rougir un peu plus que cerise ; plongez le dans l'eau fraîche ; laissez le refroidir ; émoulez le & le polissez ; essayez le ensuite & le considérez : s'il a des pailles, des cendrules, des veines, des piqûres, vous les appercevrez. Il arrivera quelquefois qu'un, deux, trois, ou même tous les côtés du morceau éprouvé seront parfaits ; s'ils n'y en a qu'un de bon, faites-en le tranchant de votre ouvrage : par ce moyen les imperfections de l'*acier* se trouveront au dos de la piece : mais il y a des pieces à deux tranchans. L'*acier* ne sauroit alors être trop bon ni trop scrupuleusement choisi : il faut qu'il soit pur & net par ses quatre faces & au cœur.

L'*acier* d'Allemagne vient en barils d'environ deux piés de haut, & du poids de cent cinquante livres. Il étoit autrefois très-bon : mais il a dégénéré.

L'étoffe de Pont vient en barres de différentes grosseurs : c'est le meilleur *acier* pour les gros instrumens, comme ciseaux, forces, serpes, haches, &c. pour acierer les enclumes, les bigornes, &c.

L'*acier* de Hongrie est à-peu-près de la même qualité que l'étoffe de Pont, & on peut l'employer aux mêmes usages.

L'*acier* de Rive se fait aux environs de Lyon, & n'est pas mauvais : mais il veut être choisi par un connoisseur, & n'est propre qu'à de gros tranchans ; encore lui préfère-t-on l'étoffe de Pont, & l'on a

raison. C'est cependant le seul qu'on emploie à Saint-Etienne & à Thiers.

L'acier de Nevers est très-inférieur à l'acier de Rive : il n'est bon pour aucun tranchant : on n'en peut faire que des focs de charrue.

Mais le bon acier est propre à toutes sortes d'ouvrages entre les mains d'un ouvrier qui fait l'employer. On fait tout ce qu'on veut avec l'acier d'Angleterre. Il est étonnant qu'en France, ajoute l'artiste de qui je tiens les jugemens qui précèdent sur la qualité des aciers (c'est M. Foucou, ci-devant coutelier,) on ne soit pas encore parvenu à faire du bon acier, quoique ce royaume soit le plus riche en fer & en habiles ouvriers. J'ai bien de la peine à croire que ce ne soit pas plutôt défaut d'intelligence dans ceux qui conduisent ces manufactures, que défaut dans les matières & mines qu'ils ont à travailler. Il fort du royaume, près de trois millions par an pour l'acier qui y entre. Cet objet est assez considérable pour qu'on y fit plus d'attention, qu'on éprouvât nos fers avec plus de soin, & que l'on tachât enfin d'en obtenir ou de l'acier naturel ou de l'acier artificiel, qui nous dispensât de nous en fournir auprès de l'étranger. Mais pour réussir dans cet examen, des chimistes, sur-tout en petit, des contemplatifs systématiques ne fussent pas : il faut des ouvriers & des gens pourvus d'un grand nombre de connoissances expérimentales sur les mines avant que de les mettre en fer, & sur l'emploi du fer au sortir des forges. Il faut des hommes de forges intelligens qui aient opéré, mais qui n'aient pas opéré comme des automates, & qui aient eu pendant vingt à trente ans le marteau à la main. Mais on ne fait pas assez de cas de ces hommes pour les employer : cependant ils sont rares, & ce sont peut-être les seuls dont on puisse attendre quelque découverte solide.

Outre les aciers dont nous avons fait mention, il y a encore les aciers de Piémont, de Clamecy, l'acier de Carme, qui vient de Kernant en Allemagne ; on l'appelle aussi acier à la double marque ; il est assez bon. L'acier à la rose, ainsi nommé d'une tache qu'on voit au cœur quand on le casse. L'acier de grain de Motte, de

Mondragon, qui vient d'Espagne ; il est en masses ou pains plats de dix-huit pouces de diamètre, sur deux, trois, quatre, cinq d'épaisseur. Il ne faut pas oublier l'acier de Damas, si vanté par les fabres qu'on en faisoit : mais il est inutile de s'étendre sur ces aciers, dont l'usage est moins ordinaire ici.

On a trouvé depuis quelques années une manière particulière d'aimer l'acier : Voyez là-dessus l'article AIMANT ; Voyez aussi l'article FER sur les propriétés médicinales de l'acier. Nous les renvoyons à cet article, parce que ces propriétés leur sont communes, & l'on croit que pour l'usage de la médecine, le fer vaut mieux que l'acier. Voyez Geoffroy, Matière médicinale, page 500.

Nous finirons cet article acier par le problème proposé aux Physiciens & aux Chymistes sur quelques effets qui naissent de la propriété qu'a l'acier de produire des étincelles en le frappant contre un caillou, & résolu par M. de Réaumur. On s'étoit aperçu au microscope que les étincelles qui sortent de ce choc sont autant de petits globes sphériques. Cette observation a donné lieu à M. Kemp de Kerrwik de demander 1°. laquelle des deux substances, ou du caillou ou de l'acier, est employée à la production des petits globes ; 2°. de quelle manière cela se fait ou doit se faire ; 3°. pourquoi, si l'on emploie le fer au lieu d'acier, n'y a-t-il presque plus d'étincelles scorifiées.

M. de Réaumur commence la solution de ces questions par quelques maximes si sages, que nous ne pouvons mieux faire que de les rapporter ici. Ces questions ayant été inutilement proposées à la Société royale de Londres plus d'un an avant que de parvenir à M. de Réaumur, il dit qu'on auroit souvent tort d'en croire des questions plus difficiles parce que de très-habiles gens à qui on les a proposées n'en ont pas donné la solution : qu'il faudroit être bien sûr auparavant qu'ils l'ont cherchée, & que quelqu'un qui est parvenu à se faire connoître par son travail, n'auroit qu'à renoncer à tout ouvrage suivi, s'il avoit la facilité de se livrer à tous les éclaircissemens qui lui seroient demandés.

M. de Réaumur laisse à d'autres à expliquer comment le choc de l'acier contre le caillou produit des étincelles brillantes ; & il répond aux autres questions , que le fer & l'acier sont pénétrés d'une matiere inflammable à laquelle ils doivent leur ductilité ; matiere qu'ils n'ont pas plutôt perdue , qu'ils deviennent friables , & qu'ils sont réduits en scories ; qu'il ne faut qu'un instant pour allumer la matiere inflammable des grains de fer & d'acier très-petits , peut-être moins , ou aussi peu de temps que pour allumer des grains de sciures de bois ; que si la matiere inflammable d'un petit grain d'acier est allumée subitement , si elle est toute allumée presqu'à la fois , cela suffit pour mettre le grain en fusion ; que les petits grains d'acier détachés par le caillou sont aussi embrasés soudainement ; que le caillou lui-même aide peut-être par la matiere sulfureuse qu'il fournit dans l'instant du choc à celle qui est propre au grain d'acier ; que ce grain d'acier rendu liquide , s'arrondit pendant sa chute : qu'il devient une boule , mais creuse , friable , spongieuse , parce que sa matiere huileuse & inflammable a été brûlée & brûle avec éruption ; que ce temps suffit pour brûler celle d'un grain qui est dans l'air libre ; enfin que l'acier plus dur que le fer , imbibé d'une plus grande quantité de matiere inflammable & mieux distribué , doit donner plus d'étincelles. On peut voir dans le mémoire même de M. de Réaumur , *Recueil de l'Académie des Sc. année 1736* , les preuves des suppositions sur lesquelles la solution que nous venons de rapporter est appuyée : ces preuves y sont exposées avec toute la clarté , l'ordre , & l'étendue qu'elles méritent , depuis la page 391 jusqu'à 403.

ACIER tiré , terme d'Horlogerie. Voyez FIL DE PIGNON.

ACINIFORME , adj. ou *acinosu tunica* (en Anatomie.) c'est une membrane de l'œil appelée aussi *uvéa*. Voyez l'art. UVÉE. (L)

* ACIOCA ou ACCIOCA , herbe qui croît au Pérou , & qu'on substitue à l'herbe du Paraguai , dont on lui croit les propriétés. Voyez PARAGUAI.

ACIS , (*Myth.*) devoit le jour à Faune

& à la nymphe Symethe. A l'âge de seize ans il s'attacha à la belle Galatée , & en fut aimé ; mais il eut pour rival le terrible Polypheme , qui l'ayant surpris un jour avec la nymphe , déracina un rocher énorme & le jeta sur cet amant infortuné , qui en fut écrasé : les dieux , à la priere de Galatée , le changerent en une divinité des eaux. Campiftron & la Fontaine ont donné chacun un opéra des amours d'Acis & de Galatée. Acis étoit un jeune Sicilien , qui ne pouvant posséder Galatée ou quelque belle dont il étoit amoureux , se jeta de desespoir dans un fleuve qui porta son nom dans la suite. Le fleuve Acis , en Sicile , sortoit du Mont Etna. La rapidité de ses eaux , lui fit donner le nom d'Acis , qui signifie la pointe d'une fleche , parce que son cours ressemble à une fleche , dit Hérodote. (+)

ACKEN , ou ACHEN , subst. (*Géogr.*) ville d'Allemagne , dans le cercle de la Basse-Saxe , sur l'Elbe.

ACLASTE , adject. (*Optique.*) Leibnitz se sert de ce mot (*Actes de Leipsick* , pour le mois de Septembre 1692) pour exprimer les figures qui ont les propriétés requises pour rompre les rayons de lumiere , & qui cependant les laisse passer sans aucune réfraction. (*J. D. C.*)

ACME , subst. (*Médec.*) vient du Grec ἀκμή , pointe ; il est particulièrement en usage pour signifier le plus haut point ou le fort d'une maladie ; car quelques-uns divisent les maladies en quatre états ou périodes ; 1°. l'arche qui est le commencement ou la premiere attaque ; 2°. l'anabasis , du Grec ἀνάβασις , qui est l'augmentation du mal ; 3°. l'acme qui est le plus haut point ; 4°. le paracme qui en est le déclin.

Cette division mérite attention dans les maladies aiguës où elle a sur-tout lieu , comme dans la fièvre continue , dans la fièvre maligne , dans les inflammations. Les maladies suivent tous ces périodes selon le bon ou le mauvais traitement qu'on y apporte , ou selon la cause , le degré de malignité de la maladie , l'épuisement ou les forces actuelles du malade. (N)

ACMÉ , (*Hist. anc.*) fille d'une grande distinction , de la race des Juifs. Étant à

Rome, elle fut si bien plaire à la femme d'Auguste, que cette impératrice la garda auprès d'elle. Cette jeune personne rendit de grands services à Antipater, fils du grand Hérode; entr'autres elle lui en rendit un qui lui coûta la vie. Elle contrefit l'écriture de l'impératrice dans une lettre à Hérode, contre sa sœur Salomé. La fourberie ayant été découverte, elle en fut punie de mort.

* **ACMELLA**. *Ἰσὴρ* **ACEMELLA**.

ACMODES, (*Géogr. anc.*) îles de la mer Calédonienne, reconnues pour les îles de Scheland du royaume d'Ecosse, dans la mer de Dencalidon, aujourd'hui le canal de Saint-George. Pline a parlé de ces îles: on a cru long-temps que c'étoient les Hébrides. Mainland en est la principale. (*C. A.*)

ACMON, (*Hist. anc. & Myth.*) dont l'histoire est confondue avec la fable, est regardé comme le patriarche des Cunbréens ou Saques, sans qu'on en donne des preuves bien convaincantes: on le fait antérieur de deux siècles à Abraham. *Acmon*, dont on ignore l'origine, fut un héros aventurier, qui, à la tête d'une troupe de brigands, forma des établissemens vers le Pont-Euxin, sur les bords de l'iris & du Thermodon: la terre alors étoit le domaine commun de tous ses habitans; & ce lui qui faisoit le mieux piller, étoit le plus riche possesseur. *Acmon* avoit un frere, qui faisoit auprès de lui les fonctions de prophète; & c'étoit l'instrument qu'il employoit pour justifier tous ses brigandages. Ce frere, nommé *Doëas*, avoit la réputation de pénétrer dans l'abîme de l'avenir; son nom, en langue Celtique, signifie *dieu* ou *homme divin*. Tous les illustres brigands de ces siècles barbares avoient toujours un devin, qu'ils avoient soin de consulter avant d'entreprendre quelque chose d'important; & comme il y a toujours eu des hommes intéressés à tromper, & d'autres qui se font un devoir de l'être, les ambitieux n'ont jamais manqué d'agens pour justifier leurs crimes. *Acmon* ne pouvoit mieux choisir pour complice de ses impostures que son frere, intéressé à ses prospérités. Il avoit la force en main, & le peuple, séduit par *Doëas*, le regarda bientôt comme un dieu. Il parcourut la Cappadoce Pontique, qui fut appelée

Acmonie. On donna aussi son nom à un bocage sacré, où il fut adoré comme un dieu ou comme un héros. Les plaines de Phrygie furent aussi appelées *Doëantiennes*.

Ces deux freres virent plusieurs nations se prosterner devant eux; mais tous les peuples ne furent point entraînés dans la séduction: les plus barbares furent les plus crédules. Ceux qui eurent à se plaindre de leurs vexations: leur donnerent le nom de *Saques*, qui signifie *voleurs* ou *méchans*, dont la signification s'est conservée dans notre langue; & c'est de là qu'on dérive le mot *jac* ou *jacager*. Après avoir parcouru différentes provinces, ils se fixerent sur les bords de l'Euxin, où leur postérité devint la plus belliqueuse nation de toute la Scythie: c'est du moins l'idée que nous en donne Strabon. Les peuples qu'ils chassèrent de leurs possessions, formerent la nation des Parthes, qui signifie *dispersés*. *Acmon*, possesseur d'une vaste contrée, se livra aux amusemens de la chasse, qui étoit alors un art de nécessité, puisqu'elle fournissoit tout aux besoins de l'homme, & qu'elle accoutumoit à supporter les fatigues de la guerre, dans un temps où tous les hommes s'égorgeoient ou se pilloient avec gloire. *Acmon*, épuisé de fatigues, termina une vie laborieuse par une maladie qu'il gagna à la chasse; Ses enfans lui discernèrent les honneurs divins; mais les peuples qu'il avoit opprimés détestèrent sa mémoire. (*T—N.*)

* **ACO**, f. m. poisson dont Aldrovande fait mention, & qu'il dit être fort commun dans l'Egypte, la Lombardie, le lac Como, & d'une nourriture excellente. Cherchez maintenant ce que c'est que l'*aco*.

ACOMETES, du Latin *acometæ* ou *acometi*, pour *insomni*, subst. maf. pluriel (*Théologie*.) nom de certains religieux fort célèbres dans les premiers siècles de l'Eglise, sur-tout dans l'Orient, appelés ainsi, non qu'ils eussent les yeux toujours ouverts sans dormir un seul moment, comme quelques auteurs l'ont écrit, mais parce qu'ils observoient dans leurs Eglises une psalmodie perpétuelle, sans l'interrompre ni jour ni nuit. Ce mot est Grec, *ἀκνμντος* composé de *α* privatif, & de *κομῶ* dormir. Les

Les *Acametes* étoient partagés en trois bandes, dont chacune psalmodioit à son tour, & relevoit les autres; de sorte que cet exercice duroit sans interruption pendant toutes les heures du jour & de la nuit. Suivant ce partage, chaque *Acamete* confacroit religieusement, tous les jours, huit heures entières au chant des Pseaumes, à quoi ils joignoient la vie la plus exemplaire & la plus édifiante: aussi ont-ils illustré l'église Orientale par un grand nombre de saints, d'évêques & de patriarches.

Nicéphore donne pour fondateur aux *Acametes* un nommé *Marcellus*, que quelques écrivains modernes appellent *Marcellus d'Apamée*; mais Bollandus nous apprend que ce fut Alexandre, moine de Syrie, antérieur de plusieurs années à *Marcellus*. Suivant Bollandus, celui-là mourut vers l'an 430. Il fut remplacé dans le gouvernement des *Acametes* par Jean Calybe, & celui-ci par *Marcellus*.

On lit dans S. Grégoire de Tours, & plusieurs autres écrivains que Sigismond, roi de Bourgogne, inconsolable d'avoir à l'insoligation d'une méchante princesse qu'il avoit épousée en secondes noces, & qui étoit fille de Théodoric, roi d'Italie, fait périr Géferic son fils, prince qu'il avoit eu de sa première femme, se retira dans le monastere de S. Maurice, connu autrefois sous le nom d'*Againe*, & y établit les *Acametes*, pour laisser dans l'Eglise un monument durable de sa douleur & de sa pénitence.

Il n'en fallut pas davantage pour que le nom d'*Acametes* & la psalmodie perpétuelle fût mise en vogue dans l'Occident, & sur-tout dans la France, dont plusieurs monasteres, entr'autres celui de Saint-Denys, suivirent presqu'en même temps l'exemple de celui de Saint-Maurice: quelques monasteres de filles se conformerent à la même regle. Il paroît par l'abrégé des actes de sainte Saleberge, recueillis dans un manuscrit de Compiègne cité par le P. Ménard, que cette sainte après avoir fait bâtir un vaste monastere, & y avoir rassemblée trois cents religieuses, les partagea en plusieurs cœurs différens, de maniere qu'elles pussent faire retentir nuit & jour leur église du chant des Pseaumes.

Tome I.

On pourroit encore donner aujourd'hui le nom d'*Acametes* à quelques maisons religieuses, où l'adoration perpétuelle du saint-Sacrement fait partie de la regle, en sorte qu'il y a, jour & nuit, quelques personnes de la communauté occupés de ce pieux exercice. Voyez SACREMENT & ADORATION.

On a quelquefois appelé les Stylites *Acametes*, & les *Acametes*, *Studites*. Voyez STYLITE & STUDITE. (G)

ACOCATS, f. m. pl. (*Soierie*.) Ce sont deux liteaux de deux piés de longueur environ, & d'un pouce d'épaisseur, taillés en dents faites en V à leur partie supérieure: ils servent à porter un bâton rond auquel le battant est suspendu; & au moyen des entailles qui sont dans leur longueur, on peut avancer ou reculer le battant, selon que le travail l'exige. Les *acocats* sont attachés au dedans du métier aux deux estafes, parallèlement l'un à l'autre. Les dents en V des *acocats* aident suffisamment à fixer le battant dans l'endroit où il est placé, pour qu'on ne craigne pas qu'il se dérange en travaillant. Voyez VELOURS *ciséle*, & l'explication du métier à velours *ciséle*.

* ACOLALAN, f. m. (*Hist. nat.*) punaise de l'île Madagascar qui devient grosse comme le pouce, & qui prend alors des ailes: elle ronge tout, mais sur-tout les étoffes.

ACOLCHI, f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) espece de troupial du Mexique, qu'Eusebe Nieremberg appelle *pterophanicus Indiarum*. *Hist. exotic. liv. X, chap. 59*. Les Espagnols l'appellent *commendadoza*, & les Mexicains *acolehichi*, selon Fernandez, *acolehichi jeu avis rubeorum humerorum*, *Hist. nov. Hispan. chap. 4, pag. 14*. C'est l'étourneau à ailes rouges de Catesby, qui en a donné une figure enluminée assez exacte, *vol. I. planch. XIII*. Albin l'a aussi gravé sous le nom d'étourneau rouge-aile (*vol. I, pag. 33, pl. XXXVIII*); mais sa figure est enluminée avec moins de vérité. M. Brisson l'appelle *tropiale à ailes rouges: iclerus niger (griseo admixto in sœmina) tetricibus alarum minoribus cocineis.... iclerus Phœniceus (Ornitholog. vol. II, pag. 97*. M. Linné l'appelle *orio-lus phœniceus, niger alarum tetricibus*

fulvis. (*System. nat. edit. 12, pag. 161, n° 5.*)

Il égale en grandeur l'étourneau. Sa longueur totale du bout du bec à celui de la queue, est de huit pouces & demi, & jusqu'au bout des ongles de sept bons pouces. Son bec a onze lignes de longueur, sa queue trois pouces & demi, & le plus long de ses doigts, jusqu'au bout de l'ongle, onze lignes. Ses ailes, lorsqu'elles sont pliées, s'étendent presque jusqu'aux deux tiers de la longueur de la queue; leur vol, quand elles sont bien ouvertes, est de treize pouces & demi.

Sa couleur générale est un noir lustré. Ses épaules seulement sont d'un beau rouge, qui n'est que fauve dans sa jeunesse, & qui par la suite devient d'un bel écarlate. L'iris de ses yeux est blanc, & la prunelle noire.

L'acolchi est si commun au Mexique, à la Louisiane, à la Virginie & à la Caroline, qu'il en devient incommode, parce qu'il s'assemble par troupes, fond sur les campagnes cultivées, & en dévaste les grains, sur-tout vers les côtes maritimes, qu'il fréquente plus volontiers. Ainsi rassemblés par nuages, ils craignent peu les hommes & les épouvantails qu'ils font pour les chasser. Ils se familiarisent aisément, & font leurs nids sur les arbres fort proche des habitations. Ils chantent & gazouillent agréablement, apprennent à parler, répètent nombre de mots, & sont jouans & caressans; de sorte qu'on les met volontiers en cage. Comme ils vivent de grains, on n'a pas de peine à les nourrir: ils mangent presque tout ce qu'on leur donne, sur-tout du pain & du maïs. Les Espagnols leur ont donné le beau nom de *commendadoza*, c'est-à-dire, *commandeur*, à cause de la marque rouge qu'ils portent sur les épaules, qui imite assez les marques de distinction que portent les chevaliers, appelés *commandeurs*.

Remarques. M. Briffon dit que cet oiseau fait son nid dans les joncs, au dessus de l'eau, & que la femelle diffère du mâle, en ce qu'elle est plus petite; que sa couleur noire est mêlée de gris, & que le rouge de ses ailes n'est pas aussi vif. Mais certainement il a été trompé; car Fernandez remarque, comme on a vu, qu'il niche sur

les arbres, & que ce ne sont que les jeunes qui sont ainsi fouettés de couleurs foibles, qui n'acquierent toute leur vivacité qu'à la seconde mue. (*M. ADANSON.*)

ACOLIN, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) nom que les Mexicains donnent, selon Nieremberg, (*Hist. exoticoz. lib. X, cap. 22.*) à une espèce de courlis qui a la grandeur d'une caille, le bec long & courbé en dessous, les piés longs, qui vole rarement, mais qui court avec une vitesse surprenante au bord des eaux.

Cet oiseau est commun autour du lac du Mexique, où il se nourrit de petits poissons, & sans doute aussi de vermineaux. (*M. ADANSON.*)

ACOLYTHE, s. m. (*Théolog. Hist. anc. & mod.*) chez les anciens signifioit une personne ferme & inébranlable dans ses sentimens. C'est pourquoi l'on donna ce nom à certains Stoïciens qui se piquoient de cette fermeté.

Ce nom est originairement Grec, ἀκολυτος. Quelques-uns le composent d'ἀ privatif, & de κολυτος, *via*, voie, chemin; & pris en ce sens il signifie à la lettre, qui persiste toujours dans la même voie, qui ne s'en écarte jamais. D'autres écrivent *acolyte* sans h, & dérivent d'ἀκολυτος, *acolytus*, formé d'ἀ négatif & de κολυω, *arceo*, *impedio*; d'autres enfin prétendent qu'il signifie à la lettre *un suivant*, *un servant*.

C'est en ce dernier sens que dans les auteurs ecclésiastiques on trouve ce terme spécialement appliqué aux jeunes clercs qui aspireroient au saint ministère, & tenoient dans le clergé le premier rang après les sous-diacres. L'église Greque n'avoit point d'*acolythes*, au moins les plus anciens monumens, n'en font-ils aucune mention: mais l'église Latine en a eu dès le iij siècle; S. Cyprien & le Pape Corneille en parlent dans leurs épîtres, & le IV concile de Carthage prescrivit la manière de les ordonner.

Les *acolythes* étoient de jeunes hommes entre 20 & 30 ans, destinés à suivre toujours l'évêque, & à être sous sa main. Leurs principales fonctions dans les premiers siècles de l'Eglise étoient de porter aux évêques les lettres que les églises étoient en usage de s'écrire mutuellement, lorsqu'

qu'elles avoient quelque affaire importante à consulter ; ce qui , dans les temps de persécution où les Gentils étoient toutes les occasions de profaner nos mystères , exigeoit un secret inviolable & une fidélité à toute épreuve , ces qualités leur firent donner le nom d'*acolythes* , aussi bien que leur assiduité auprès de l'évêque , qu'ils étoient obligés d'accompagner & de servir. Ils faisoient des messâges , portoit les eulogies , c'est-à-dire , les pains bénits , que l'on envoyoit en signe de communion : ils portoit même l'eucharistie dans les premiers temps ; ils servoient à l'autel sous les diacres , & avant qu'il y eût des sous-diacres , ils en tenoient la place. Le Martyrologe marque qu'ils tenoient autrefois à la messe la patene enveloppée , ce que font à présent les sous-diacres : & il est dit dans d'autres endroits qu'ils tenoient aussi le chalumeau qui seroit à la communion du calice. Enfin ils servoient encore les évêques & les officiers en leur présentant les ornemens sacerdotaux. Leurs fonctions ont changé ; le pontifical ne leur en assigne point d'autre , que de porter les chandeliers , allumer les cierges , & de préparer le vin & l'eau pour le sacrifice : ils servent aussi l'encens , & c'est l'ordre que les jeunes clercs exercent le plus. Thomass. *Discipl. de l'Eglise*. Fleury , *Instit. au Droit ecclésiast.* tome I. part. I. chap. vj.

Dans l'Eglise Romaine il y avoit trois sortes d'*acolythes* : ceux qui servoient le pape dans son palais , & qu'on nommoit *palatins* ; les *stationnaires* , qui servoient dans les églises ; & les *régionnaires* , qui aidoient les diacres dans les fonctions qu'ils exerçoient dans les divers quartiers de la ville.

Le nom d'*acolythe* a encore été donné à des officiers laïques attachés à la personne des empereurs de Constantinople ; & dans les Liturgies des Grecs , le mot *ακολυθη* signifie la suite , la continuation de l'office , les cérémonies de sacremens , & les prières (G)

* *ACOMA* , f. (*Géogr.*) ville de l'Amérique septentrionale , au nouveau Mexique : elle est capitale de la province. *Long.* 169. *lat.* 35.

ACOMAC , (*Géogr.*) province de la Virginie , dans l'Amérique septentrionale. C'est une presqu'île , bornée au nord par

le Maryland , à l'orient & au midi par l'océan , & à l'occident par la baie de Chesapeake. La nouvelle Oxford , qui est du Maryland , est située à sa base au septentrion , & le cap Charles est à sa pointe méridionale. Il y a deux petites villes dans cette presqu'île , Somer & Chingoteok. *Long.* 51. 30. *lat.* 39. (*C. A.*)

* *ACOMAS* , f. m. (*Hist. nat.*) grand & gros arbre de l'Amérique ; dont la feuille est large , le fruit en olive , d'une couleur jaune , & d'un goût amer. On emploie cet arbre dans la construction des navires , & on tire des poutres de dix-huit pouces de diamètre , sur soixante piés de longueur.

ACONIT , f. m. (*Hist. nat.*) en Latin *aconitum* , herbe à fleur irrégulière composée de plusieurs feuilles , & dont le pistil devient un fruit à plusieurs loges ou capsules. La fleur de cette plante a cinq feuilles qui sont toutes différentes entr'elles , & qui représentent en quelque façon la tête d'un homme revêtu d'un heaume ou d'un capuchon. La feuille supérieure tient lieu de casque ou capuchon ; les deux feuilles inférieures sont à la place de la mentonnière , & celles des côtés peuvent être comparées à des oreillettes. Il sort du milieu de la fleur deux croffes qui sont cachées sous la feuille de dessus ; il en sort aussi le pistil , qui devient un fruit composé de gaines membraneuses , qui sont disposées en maniere de tête , & qui renferment ordinairement des semences anguleuses & ridées. Tournefort , *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

§ *ACONIT* , (*Mat. méd.*) Parmi les différentes especes d'*aconit* , il en est trois qui sont connues en médecine : la première est le napel , (*aconitum napellus* C. B. & Lin.) la seconde le tue-loup (*aconitum licoctonum luteum* C. B.) , & la troisième *aconitum salutiferum* , seu *anthora*.

La première espece ou le napel , regardé jusqu'à nos jours comme un des plus violents poisons sur les assertions de Dioscoride , Mathiole , Wepfer , Mead , a été mis en usage par M. Storck , médecin de Vienne , dont les observations prouvent qu'il est un puissant sudorifique , très-utile contre toutes les maladies dont la cause peut être expulsée par les voies de la transpiration & de la sueur. Sprœgel & Vou-

liné s'étoient déjà convaincus que cette plante étoit moins venimeuse qu'on l'avoit cru. Storck emploie la tige & les feuilles de cette plante en extrait ou en poudre, avec 60 parties de sucre blanc en poudre, contre une partie de cette plante; on ne voit pas la raison de ce mélange singulier, & l'auteur ne paroît pas avoir éprouvé ce qu'auroit produit intérieurement une petite dose d'extrait seul.

La dose de ce mélange est depuis dix jusqu'à vingt grains, plusieurs fois par jour & pendant long-temps.

Le tue-loup regardé vulgairement comme un poison aussi actif que l'espece précédente, est recommandé, dans quelques pharmacopées, comme utile en fomentation ou dans quelques onguens contre la gale & pour faire mourir les poux. *Licoctonum*, de *λυκισ*, *lupus*; & *λυκισ*, *occido*.

La troisième espece ou *aconitum saluterum*, n'est pas exempte de danger, comme l'observe M. Crantz. Une tradition très-ancienne fait regarder celle-ci comme le contre-poison des autres, & l'auteur de l'article *aconit* (dans la première édition de l'Encycl.) ne balance pas à regarder cette espece comme alexitere, cordiale, stomachale, & bonne pour la colique venteruse; le napel, ajoute-t-il *coagule le sang*, & *l'aconit salutaire agit en divisant les humeurs*. Cette explication qui n'est que copiée de tant de recueils triviaux, copiés eux-mêmes des écrits des plus crédules naturalistes, seroit démentie formellement par les observations de M. Storck sur le napel, si l'on ne savoit d'ailleurs qu'il importe de ne pas croire sur parole tout ce que la seule observation a droit de confirmer. (Article de M. LAFOSSE, docteur en Médecine.)

ACONIT, (P) *Jardinage*, vient de semence sur couche, & aussi de brins sans racine. Il y a un *aconit* d'été & un autre d'hiver. (K)

ACONTIAS, f. m. (Hist. nat.) serpent qui s'élance comme un trait décoché, ce qui lui a fait donner le nom de *javelot*. Voyez JAVELOT. (I)

ACONTIAS, f. m. (Physique.) nom employé par quelques auteurs pour désigner une comete, ou plutôt un météore, qui

paroît avoir une tête ronde ou oblongue; & une queue longue & menue, à peu près de la forme d'un javelot. Voyez COMETE & MÉTÉORE. (O)

ACOPIS, f. (Hist. nat.) pierre précieuse transparente comme le verre, avec des taches de couleur d'or. On l'a appelé *acopis*, parce que l'huile dans laquelle on la fait bouillir passe pour un remède contre les lassitudes, *Plin. Constant*. Il faut attendre pour savoir à laquelle de nos pierres rapporter celle-ci, & beaucoup d'autres dont nous parlerons dans la suite, que M. Daubenton, de l'Académie royale des Sciences de Paris, ait fait usage de sa découverte ingénieuse sur la manière de transmettre à nos descendants la manière d'appliquer, sans erreur, nos noms de pierres, aux pierres mêmes auxquelles nous les avons donnés, & de trouver quel est celui de nos noms de pierres qui répond à tel ou tel nom des anciens.

* ACOPOS, f. (Hist. nat.) plante dont il est fait mention dans Plin, & que l'on prétend être l'*anagyris* de Dioscoride, que Gérard regarde comme une espece de *trifolium*.

* AÇORES, f. (Géogr.) îles de l'Amérique qui appartiennent aux Portugais; elles sont au nombre de neuf. C'est au pié des Açores que les Portugais placent leur premier méridien. L'île de Saint Michel est célèbre par la bataille navale que le marquis de Sancta-Cruz y gagna en 1582, sur don Antoine, qui disputoit la couronne de Portugal à Philippe II, roi d'Espagne.

Ces îles sont commodément situées pour la navigation des Indes orientales & du Brésil: on en tire principalement des blés, des vins & du pastel: mais cette dernière denrée est le principal du négoce. Les batailles entrent dans la cargaison des Hollandois. Les Açores donnent encore des citrons, des limons, des confitures, dont le fayal est la plus estimée. On y porte des toiles, de l'huile, du sel, des vins de Canarie & de Madere; des taffetas, des rubans, des droguets de soie, des draps, des futaines, des bas de soie, du riz, du papier, des chapeaux, & quelques étoffes de laine. On a en retour de la monnoie d'or du Brésil, des sucres blancs, des moscouades, du bois

de Jacaranda , du cacao , du girofle. Les Anglois y passent aussi des étoffes , des laines , du fer , des harengs , des sardines , du fromage , du beurre , & des chairs salées.

Long. 346. 354. lat. 39.

* ACORNA , f. (*Hist. nat. & bot.*) espece de chardon dont il est parlé dans Théophraste. Il a , dit cet auteur , la tige & la feuille velues & piquantes ; ce qui convient non-seulement à l'actilis , mais à un grand nombre d'autres plantes.

L'acorna est , selon Pline , une espece de chêne verd , semblable au houx ou au genévrier.

* ACORUS , f. m. (*Hist. natur.*) On donne aujourd'hui le nom d'acorus à trois racines différentes ; le vrai acorus , l'acorus des Indes , & le faux acorus.

Le vrai acorus est une racine longue , genouillée , de la grosseur du doigt , un peu plate , d'un blanc verdâtre , au dehors ; quand elle est nouvelle , rouffâtre ; quand elle est desséchée , blanche au dedans ; spongieuse , âcre , amere , aromatique au goût , & agréable à l'odorat. Des racines de cette plante rampante s'élevent des feuilles d'une coudée & demie , de la figure de l'iris à feuille étroite , aplaties , pointues , d'un verd agréable , lissés , larges de 4 à 5 lignes , âcres , aromatiques , un peu ameres , & odorantes quand on les froisse. Quant à ses fleurs , elles sont sans pétales , composées de six étamines rangées en épis ferrés , entre lesquels croissent des embryons environnés de petites feuilles aplaties ou écaillées. Chaque embryon devient un fruit triangulaire & à trois loges ; & toutes ces parties sont attachées à un pignon assez gros , & forment un épi conique qui naît à une feuille filonnée & plus épaisse que les autres. Cet acorus vient dans les lieux humides de la Lithuanie , de la Tartarie , & en Flandre , en Angleterre le long des ruisseaux. Sa racine distillée , donne beaucoup d'huile essentielle , & un peu d'esprit volatil urinaire. D'où il s'ensuit qu'elle est pleine de sel volatil , aromatique , huileux. On le recommande pour fortifier l'estomac , chasser les vents , appaiser les tranchées , lever les obstructions de la matrice & de la rate , provoquer les regles ,

augmenter le mouvement du sang. Il passe aussi pour alexipharmaque.

L'acorus des Indes est une racine semblable au vrai acorus , mais un peu plus menue , d'une odeur plus agréable , amere & piquante au goût. Il vient des Indes Orientales & Occidentales. Celui du Brésil est assez semblable à celui de l'Europe. On l'ordonne seul ou avec d'autres remèdes contre les humeurs visqueuses & les poisons.

Le troisième acorus est une racine nouvelle , rouge intérieurement & extérieurement , sans odeur , sur-tout quand elle est verte , d'un goût très-foible d'abord , mais qui devient bientôt d'une grande acrimonie. Dodonée dit qu'elle est bonne dans les dysenteries , les flux de ventre , & toute hémorrhagie. On le prend ou en décoction ou de quelque autre manière.

Le vrai acorus , dont nous venons de donner la description , est une espece de jonc odorant. (*calamus aromaticus.*) Sa racine a une odeur très-vive & assez agréable lorsqu'elle est récente. Sa saveur est âcre , aromatique & amere. Elle abonde en principe spiritueux , assez volatil , & contient aussi une grande quantité de matière fixe d'une nature gommeuse , mêlée à un peu de substance résineuse. C'est à la partie spiritueuse qu'il faut attribuer l'odeur de la racine. Sa saveur amere appartient principalement à la partie gommeuse plus abondante , & l'âcreté paroît dépendre de la partie résineuse qui lui est mêlée , mais en moindre quantité , selon l'examen de M. Cartheuser. Cette racine contient d'ailleurs très-peu d'huile essentielle.

L'infusion aqueuse de cette racine est d'une odeur pénétrante & sa saveur est très-amere. Cette infusion évaporée perd presque toute son odeur , mais le résidu conserve toute son amertume. La teinture spiritueuse de cette racine n'a d'autre odeur que celle de l'esprit-de-vin ; mais sa saveur est très-âcre , très-piquante , & mêlée le plus souvent d'un peu d'amer.

La racine trop récente a quelque chose de virulent mêlé à son odeur qui la rend plus désagréable que celle qui est desséchée ; on s'en sert dans toutes les foiblesses d'estomac ou des organes digestifs qui dépendent , comme on dit , de frigidité ,

laxité ou inertie. On l'emploie avec succès dans les dérangemens des menstres qui dépendent des mêmes causes ; dans la leucophlegmatie , les différentes especes d'hydropisie , dans les maladies venteuses , l'asthme pituiteux , les fluxions catharrales , le scorbut. Fallope assure avoir guéri plusieurs suppressions d'urine , par la décoction d'*acorus* dans du vin. Mayerne vante ce remede comme un spécifique contre le vertige qui dépend d'inertie ou de relâchement des nerfs ; on l'a même regardé comme aphrodisiaque , ce qui lui a fait donner le nom de *radix venerea* par quelques-uns.

Cette racine est utile pour corriger la mauvaise haleine lorsqu'on la mâche ; on l'emploie aussi dans les affections soporeuses : son suc , selon Dioscoride , exprimé dans les yeux , guérit la suffusion.

On la regarde encore comme alexipharmaque ; s'il faut en croire Clusius , les habitans des confins de la Lithuanie , ont appris des Tartares à porter sur soi la racine d'*acorus* & à ne boire d'eau qu'à près y avoir fait macérer cette racine durant quelque temps. Il seroit sans doute utile , selon le précepte de Simon Pauli , de ne jamais boire d'eau bourbeuse dans les camps , qu'après avoir usé du même expédient que les Tartares : peut-être même est-ce par ces considérations qu'on a donné à cette même racine le nom de *radix nautica* , soit parce qu'elle corrige les qualités pernicieuses que l'eau , trop long-temps gardée , peut contracter , soit parce qu'elle prévient en partie le vomissement habituel qu'éprouvent ceux qui se mettent en mer pour la première fois.

On fait avec cette racine une espece de confectio qu'on appelle *calamus aromaticus confit* , dont les propriétés sont fort au dessous de celles de la racine elle-même ; on en fait aussi l'électuaire diacorus , on en tire un extrait & une huile distillée ; quant aux sels qu'on en retire par l'incinération , il est absurde de prétendre qu'ils participent aux propriétés de la plante.

Observons en passant que la plante connue sous le nom d'*acorus verus* ou *vrai acorus* , n'est point la même que les anciens avoient décrite sous le nom de *calamus*

aromaticus , & dont Prosper Alpin nous a laissé la description dans son traité de *plantis exoticis* , lib. II. cap. 7. Il paroît même que les anciens ne se servoient point d'une racine , mais d'une petite tige dont les propriétés étoient néanmoins très-analogues. (Article de M. LAFOSSE , docteur en Médecine.)

ACOTOIR , f. m. en Architecture , c'est le derrière d'un banc de pierre ou de bois qui sert à s'appuyer en arriere. (P)

ACOUDOIR , f. m. (Architect.) s'entend de tous murs à hauteur d'appui , dont l'élévation est proportionnée à la grandeur humaine. Voyez APPUI & BALUSTRADE. (P)

* ACOUSMATIQUES , adj. pris subst. (Hist. anc.) Pour entendre ce que c'étoit que les *Acousmatiques* , il faut savoir que les disciples de Pythagore étoient distribués en deux classes séparées dans son école par un voile ; ceux de la première classe , de la classe la plus avancée , qui ayant par-devers eux cinq ans de silence passés sans avoir vu leur maître en chaire , car il avoit toujours été séparé d'eux pendant tout ce temps par un voile , étoient enfin admis dans l'espece de sanctuaire d'où il s'étoit seulement fait entendre , & le voyoient face à face ; on les appeloit les *Esotériques*. Les autres qui restoit derrière le voile & qui ne s'étoient pas encore tus assez long-temps pour mériter d'approcher & de voir parler Pythagore , s'appeloient *Exotériques* & *Acousmatiques* ou *Acoustiques*. Voyez PYTHAGORICIEN. Mais cette distinction n'étoit pas la seule qu'il y eût entre les *Esotériques* & les *Exotériques*. Il paroît que Pythagore disoit seulement les choses emblématiquement à ceux-ci ; mais qu'il les révéloit aux autres telles qu'elles étoient sans nuage , & qu'il leur en donnoit les raisons. On disoit pour toute réponse aux objections des *Acoustiques* *αὐτός φησι* , *Pythagore l'a dit* : mais Pythagore lui-même résolvoit les objections aux *Esotériques*.

ACOUSTIQUE , f. f. est la doctrine ou la théorie des sons. Voyez SON. Ce mot vient du Grec *ἀκούς* , j'entends.

L'*Acoustique* est proprement la partie théorique de la Musique. C'est elle qui

donne les raisons plus ou moins satisfaisantes du plaisir que nous fait l'harmonie, qui détermine les affections ou propriétés des cordes vibrantes, &c. V. SON, HARMONIE, CORDE.

L'Acoustique est la même science qu'on a autrement appelée *Phonique*. Voyez PHONIQUE.

ACOUSTIQUES, adj. pris subst. On dit les *acoustiques* pour les remèdes acoustiques. Ce sont ceux qu'on emploie contre les défauts & les maladies de l'oreille ou du sens de l'ouïe. Voyez OREILLE & OUIE. On dit aussi *maladies acoustiques* & *instruments acoustiques* dans le même sens que *remèdes acoustiques*. *Acoustique* se dit principalement des instruments par lesquels ceux qui ont l'ouïe dure remédient à ce défaut. Voyez CORNET, PORTE-VOIX.

Le docteur Hook prétend qu'il n'est pas impossible d'entendre à la distance d'une stade le plus petit bruit qu'une personne puisse faire en parlant, & qu'il fait un moyen d'entendre quelqu'un à travers une muraille de pierre épaisse de trois piés. V. ECHO, CABINETS SECRETS & PORTE-VOIX. (O)

* ACOUSTIQUES, f. m. Voyez ACOUSMATIQUES.

ACOUTREUR, f. m. terme de Tireur d'or; c'est l'ouvrier qui resserre & polit le trou du fer ou de la filiere dans laquelle passe le trait, lorsqu'il s'agit de le tirer fin. Voyez TIREUR-D'OR.

ACOUTUMANCE, f. f. (*Architect.*) se dit, d'après Vitruve, pour exprimer l'habitude que l'on a de suivre un précepte, un auteur, ou un genre de bâtiment, selon l'usage du climat, du lieu, &c. C'est proprement de cette *accoutumance* ou habitude que se sont formées les règles du goût pour l'art de bâtir selon l'esprit de chaque nation, & que sont nées les Architectures Italienne, Française, Morefque, Chinoise, &c. (P)

ACOUTY,) m. (*Hist. nat.*) animal quadrupede des Antilles. Il est de la grosseur du lapin ou du lievre; il a deux dents dans la machoire supérieure, & deux autres dans la machoire inférieure, semblables à celles du lievre, & il est fort agile; sa tête est approchante de celle du rat; son museau est pointu, ses oreilles sont courtes

& arrondies; il est couvert d'un poil rouffâtre comme le cerf, & quelquefois brun, tirant sur le noir, rude & clair comme celui d'un cochon de trois mois; il a la queue plus courte que celle d'un lievre; elle est dégarnie de poils, de même que les jambes de derrière; les quatre jambes sont courtes & menues: le pié de celles de devant est divisé en cinq doigts terminés par des ongles, tandis que les piés de derrière n'ont que quatre doigts. Cet animal se retire dans les creux des arbres: la femelle porte deux ou trois fois l'année; avant que de mettre bas elle prépare sous un buisson, un petit lit d'herbes & de mousse, pour y déposer ses petits, qui ne sont jamais que deux; elle les allaite dans cet endroit pendant deux ou trois jours, & ensuite elle les transporte dans des creux d'arbres où elle les soigne jusqu'à ce qu'ils puissent se passer d'elle. L'*acouty* se nourrit de racines, & il mange avec ses pattes de devant comme les écureuils; il n'est jamais gras à moins qu'il ne se trouve assez près des habitations, pour avoir des fruits de manioc & des patates; alors il s'engraisse; mais en quelque état qu'il soit, il a toujours un goût de venaison, & sa chair est dure; cependant il y a beaucoup de gens qui l'aiment autant que celle du lapin. Au commencement que l'île de la Guadeloupe fut habitée, on n'y vivoit presque d'autre chose. On chasse ces animaux avec des chiens qui les réduisent dans les creux des arbres qu'ils habitent: là on les enfume comme les renards, & ils n'en sortent qu'après avoir beaucoup crié. Lorsque cet animal est irrité, il hérissé le poil de son dos, il frappe la terre de ses pattes de derrière comme les lapins; il crie, il siffle & il mord; on peut pourtant l'appivoiser. Les Sauvages se servent des dents de l'*acouty*, qui sont fort tranchantes, pour se déchirer la peau dans leurs cérémonies. *Hist. des Antilles, par le P. du Tertre; Hist. nat. & mor. des Antilles de l'Amérique, &c. (I)*

§ ACQS, (*Géogr.*) jolie petite ville de France, en Languedoc, dans le gouvernement de Foix. Elle est au pié des Pyrénées, sur une petite riviere, au sud de Tarascon. Son nom lui vient des eaux

chaudes qui font dans son voisinage , & dont l'usage est très-salutaire pour ceux qui en prennent les bains. *Long.* 19. 20. *lat.* 42. 40. (*C. A.*)

* ACQS , f. (*Géogr.*) Voyez DAX.

ACQUA , (*Géogr.*) bourg d'Italie , au grand duché de Toscane , où il y a des bains chauds que l'on vante. *Long.* 29. 20. *lat.* 43. 45. (*D. G.*)

ACQUA CHE FAVELLA , (*Géogr.*) fontaine d'Italie , dans la calabre citérieure , au royaume de Naples , près de l'embouchure de la rivière de Crata , & des ruines appelées *Sibari ruinata*. On a cru que ceux qui se baignoient dans ses eaux , devenoient plus beaux & plus sains. (*C. A.*)

§ ACQUAPENDENTE , (*Géogr.*) ville d'Italie , dans la province d'Orviette , sur l'état Ecclésiastique. Elle est située sur un rocher d'où tombe une cascade naturelle que l'on entend en approchant de la ville. Cette cascade lui a fait donner le nom d'*acquapendente*. Près de la ville passé la rivière de Baglia. On trouve , dans cette chétive cité , un évêché & seize couvens qui en occupent plus de la moitié. Elle est à 23 lieues nord-ouest de Rome. *Long.* 29. 28. *latit.* 42. 43. (*C. A.*)

* ACQUARIA , f. (*Géogr.*) ville d'Italie , dans le duché de Modène , près de la Sultena.

ACQUEREUR , f. m. *en Droit* , est la personne à qui l'on a transporté la propriété d'une chose , par vente , cession , échange , ou autrement. Il se dit singulièrement de celui qui a fait l'acquisition d'un immeuble. (*H*)

ACQUÈT , f. m. (*Jurisprud.*) est un bien immeuble qu'on n'a point eu par succession , mais qu'on a acquis par achat , par donation , ou autrement. Voyez IMMEUBLE. Ce mot vient du latin *acquirere* , acquérir , gagner.

Nos coutumes mettent beaucoup de différence entre les *acquets* & les *propres* : le Droit civil ne fait pas cette distinction. Voyez PROPRE , & PATRIMONIAL , &c.

Legs , ou donation faite à l'héritier présumé en ligne collatérale , est *acquêt* en la personne : mais ce qu'il recueille à titre

de succession , lui devient *propre*. En ligne directe , tout héritage une fois parvenu aux enfans , même par legs ou donation , prend en leurs mains la qualité de *propre* , quand il ne l'auroit pas eu précédemment.

Les *acquets* faits par le mari ou la femme avant le mariage , n'entrent point en communauté , quand même le prix n'en auroit été payé que depuis le mariage : mais dans ce second cas , la moitié du prix appartient à l'autre conjoint.

Des *acquets* faits dans une coutume qui ne porte point communauté , ne laissent pas d'être communs , si les conjoints ont contracté mariage dans une coutume qui porte communauté , sans y déroger , ou s'ils l'ont expressement stipulée.

ACQUÈTS (*nouveaux*) *terme de finances* , est un droit que paient au roi les roturiers pour raison de l'acquisition & tenure de fiefs , dont autrement ils seroient obligés de vider leurs mains , comme n'étant point de condition à posséder telle sorte de biens. Cependant les bourgeois de Paris & de quelques autres villes , quoique roturiers , peuvent posséder des fiefs , sans être sujets à ce droit. (*H*)

§ ACQUI , (*Géogr.*) ville d'Italie , au duché de Monterrat , avec un évêché suffragant de Milan. Les anciens la nommoient *Aquæ Statiellæ* , à cause de ses bains d'eau chaude qu'ils estimoient beaucoup & dont on fait encore usage aujourd'hui au mois de Mai & de Septembre. Quoique les eaux en soient bouillantes , l'herbe de son bassin s'y conserve très-verte. Les Espagnols prirent cette ville en 1745 ; les Piémontois la reprirent en 1746 ; M. de Maillebois la reprit ensuite , & l'abandonna après en avoir fait lever les fortifications. C'est la patrie de Georges Merula. Elle est sur la rive septentrionale de la Bormia , à 10 lieues nord-ouest de Gènes. *Long.* 26. 5. *lat.* 44. 40. (*C. A.*)

ACQUIESCEMENT , f. m. *terme de Droit* , est l'adhésion d'une des parties contractantes ou collitigantes , ou de toutes deux , à un acte ou un jugement. Ainsi *acquiescer* à une condition , à une clause , c'est l'accepter : *acquiescer* à un jugement , c'est en passer par ce qu'il ordonne. (*H*)

ACQUIESCEMENT , (*Commerce.*) consentement

consentement qu'un négociant ou autre personne donne à l'exécution d'une sentence arbitrale, d'une sentence des consuls, ou autre acte fait en justice. On ne peut revenir contre un jugement, après un *acquiescement*; l'exécution d'un jugement passé pour *acquiescement*. (G)

ACQUIESCER, *demeurer d'accord d'une chose, en convenir*. Ce marchand a été obligé d'*acquiescer* à la sentence arbitrale rendue contre lui. (G)

ACQUISITION, f. fém. (*Jurisprud.*) est l'action par laquelle on se procure la propriété d'une chose. Il se dit aussi de la chose même acquise. Ainsi l'on dit en ce sens: il a fait une mauvaise ou une bonne *acquisition*. Il se dit singulièrement d'un immeuble.

Les *acquisitions* faites par l'un des conjoints survivans, avant la confection d'inventaire, appartiennent à la communauté qui étoit entre lui & le prédécédé. *Voyez COMMUNAUTÉ & CONTINUATION de communauté.* (H)

ACQUIT, f. m. *terme de Pratique*, synonyme à *quittance* ou *décharge*. *Voyez l'une & l'autre.*

ACQUIT à *caution*, *terme de finances*, se dit d'un billet que les commis de bureaux d'entrée du royaume délivrent à un particulier, qui se rend caution qu'une balle de marchandise sera vue & visitée à la douane du lieu pour lequel elle est destinée; sur le dos duquel billet les commis de la douane, après avoir fait leur visite, en donnent leur certificat, qui sert de décharge à celui qui s'est porté caution.

ACQUIT à *caution de transit*, *autre terme de finance*. Ce terme regarde certaines marchandises ou choses servant aux ouvrages & fabrication d'icelles, qui sont exemptes des droits d'entrée & de sortie du royaume, même des péages, octrois, & autres droits.

ACQUIT (P) ou *certificat de franchise*, concerne l'exemption des droits de sortie des marchandises destinées pour envoyer hors le royaume, lesquelles sont achetées & enlevées pendant le temps des franchises des foires.

ACQUIT de *paiement*, est un terme usité dans les bureaux des cinq grosses

Tome I.

fermes. Quand on paie les droits d'entrée & de sortie, le receveur du bureau fournit un *acquit* sur papier timbré, qu'on nomme *acquit de paiement*, & qui sert de quittance & de décharge.

ACQUIT de comptant, sont des lettres patentes expédiées à la décharge du garde du trésor royal pour certaines sommes remises comptant entre les mains du roi. Les *acquits* de comptant ne sont point libellés: ce sont des lettres de validation qui regardent certaines sommes données manuellement au roi, & que sa majesté veut que la chambre des comptes passe en dépense, sans qu'il soit fait mention des emplois à quoi elles ont été destinées, imposant, sur ce, silence à ses procureurs généraux. (H)

ACQUIT, f. m. (*Commerce.*) parmi des négocians, signifie encore *quittance*, *reçu*, ou *récépissé*: payé à un tel par *acquit* du tel jour, c'est-à-dire, sur sa quittance, ou *récépissé*.

Quand un banquier ou une autre personne donne une lettre de change échue, pour en aller recevoir le paiement, il l'endosse en blanc, afin que le garçon puisse mettre le reçu au dessus de sa signature. Il faut observer toujours en faisant ces sortes d'endossimens en blanc, de mettre au dessous de sa signature ces mots *pour acquit*, & cela afin qu'on ne puisse pas remplir le blanc d'un ordre payable à un autre. (G)

ACQUIT, f. m. (*terme de jeu.*) au billard; c'est le coup que celui qui a le devant donne à jouer sur sa bille à celui qui est le dernier.

ACQUITTER, v. a. signifie payer des droits pour des marchandises aux entrées & sorties du royaume, aux entrées des villes, & dans les bureaux du roi. Il signifie aussi *payer ses dettes*. On dit *acquitter des lettres & billets de change, des promesses, des obligations*, pour dire *les payer*. (G)

ACQUITTER, v. a. (*Jurisprud.*) *acquitter* une promesse, un engagement, c'est le remplir. *Acquitter ses dettes*, ou celles d'un autre, c'est les payer; *acquitter* quelqu'un de quelque chose, c'est l'en affranchir en la faisant pour lui, ou empêchant

Kkk

qu'il ne soit poursuivi pour raison de ce. Si, par exemple, un seigneur qui relève lui-même d'un autre, a des vassaux sur qui le Seigneur suzerain prétende des droits, c'est à lui à les en acquitter ; car ils ne doivent le service qu'à leur seigneur immédiat. (H)

ACQUITPATENT, subst. m. (*terme de finances.*) est une ordonnance ou mandement du roi, en vertu de laquelle les trésoriers ou receveurs des domaines de sa majesté sont obligés de payer au porteur d'icelle, quand elle est en bonne forme, la somme contenue en l'*acquitpatent*. Or, la forme requise pour un *acquitpatent* valide, est qu'il soit signé, contre-signé, vérifié à la chambre du trésor, contrôlé, &c. (H)

ACRA, (*Géogr.*) ville d'Afrique, sur la côte de Guinée. Les Anglois, les Danois & les Hollandois, maîtres conjoints de cette ville, l'ont munie chacun d'un bon fort, & ont donné un village à chacun de ses forts pour dépendance particulière. *Long.* 17. 33. *lat.* 5. (D. G.)

§ **ACRAMAR**, ou **ACTMAR**, ou **ARCISSA**, ou **ABACMAS**, ou **VAN**, (*Géogr.*) ville de grande Arménie en Asie, & capitale du gouvernement de Van. Elle est située au pié des montagnes du Diarbekir sur le bord d'un grand lac qui lui donne son nom, au nord-ouest du pays d'Aderbijan & au sud-est d'Erzerom. Semiramis en fut, dit-on, la fondatrice, & la fit appeler *Semiramocerta*. Cette ville est grande, marchande & assez peuplée. Il y réside un bacha. Comme elle est voisine des frontières de Perse, elle est souvent exposée au fort des armes, & voit alternativement dans ses murs, les Turcs & les Persans ; son château est très-fort. Son lac a deux petites îles habitées par des religieux Arméniens ; il reçoit une petite rivière, nommée *Berdmachi*, qui fournit une grande quantité de poissons d'une espèce plus grande que le pélamide fort estimé en Perse. *Long.* 62. *latit.* 36. 30. (C. A.)

* **ACRATISME**, s. masc. (*Hist. anc.*) Les Grecs faisoient quatre repas ; le déjeuner, qu'ils appeloient *acratisma*, ou *dianestimos* ; le diner, *ariston*, ou *dor-*

piston ; un petit repas entre le diner & le souper, *hesperisma*, ce qu'on appelle en Latin *merenda* ; & le souper, *dipnon*, & quelquefois *epidorpis*.

* **ACRATOPHORE**, ou *qui donne le vin pur*, (*Myth.*) nom qu'on donna à Bacchus, à Phigalie, ville d'Arcadie, où ce Dieu étoit principalement honoré.

ACRATOPOTES, (*Myth.*) c'est le nom d'un héros de la Grece, qui étoit honoré, selon Athénée, à Munichia, un des bourgs de l'Attique. (+)

* **ACRATUS**, (*Mythol.*) génie de la suite de Bacchus.

§ **ACRE**, **SAINT-JEAN D'ACRE** ; **ACRA**, **ACCARON**, **PTOLEMAÏDE**, **ACCA**, **ACCO**, (*Géographie.*) Cette ville connue sous tous ces différens noms, & célèbre dans l'antiquité, fut engloutie en 1762, pendant un affreux tremblement de terre. Elle étoit située dans la Palestine, sur les côtes de la Syrie, & avoit un bon port de mer. Les croisés lui donnerent de la réputation : prise & reprise par les Croisés & par les Mahométans, elle resta aux Soudans d'Egypte à qui les Turcs l'enleverent ensuite. Un marais infect occupe la place où on la voyoit autrefois. *Long.* 57. *latit.* 32. 40. (C. A.)

ACRE, s. fém. (*Commerce.*) mesure de terre, différente selon les différens pays. Voyez **MESURE**, **VERGE** & **PERCHE**.

Ce mot vient du Saxon *acere*, ou de l'Allemand *acker*, lequel vraisemblablement est formé d'*acer*, & signifie la même chose. Saumaïse cependant le fait venir d'*acra*, qui a été dit pour *akena*, & signifioit chez les anciens une mesure de terre de dix piés.

L'*acre* en Normandie est de 160 perches carrées. L'*acre* Romaine étoit proprement la même chose que le *jugerum*. Voyez **ARPENT**.

Il y a en Angleterre une taille réelle imposée par Charles II, à raison du nombre d'*acres* que possèdent les habitans.

Le chevalier Penty a calculé dans l'*Arithmétique politique*, que l'Angleterre contient 39038500 *acres* ; les Provinces-Unies 4382000, &c.

ACRE, s. masc. (*Arpentage.*) mesure d'Angleterre, pour le terrain qui contient

43560 piés anglois quarrés, ou 1135 toises quarrées de superficie, mesure de Paris; d'où l'on voit son rapport avec l'arpent de Paris, qui est de 900 toises quarrées; & avec celui des eaux & forêts, qui est de 1344 $\frac{4}{9}$ dans tout le royaume, suivant l'ordonnance des eaux & forêts. Voici une table des subdivisions de l'acre d'Angleterre,

Pouces.					
144	Piés.				
1296	9	Yards.			
3600	25	$2\frac{7}{8}$	Paces.		
39204	$272\frac{1}{4}$	$30\frac{1}{4}$	10,89	Pôles.	
1568160	10890	1210	445,6	40	Rood.
6272640	43560	4840	1743,6	160	4 Acre.

c'est-à-dire, que l'acre contient 4 roods, le rood 40 pôles, & 1210 yards ou brasses chacune de trois piés. Le pié d'Angleterre, suivant les dernières vérifications que M. Maskelyne, astronome royal d'Angleterre, en a faites sur les toises que je lui avois envoyées, est de 11 pouces 3 lignes & 1154 dix milliemes de ligne, pié de Paris, pris sur la toise de l'académie, qui sert actuellement de regle dans le royaume. (M. DE LA LANDE.)

L'acre des bois est de quatre vergées, c'est-à-dire, 960 piés. Voyez VERGÉE. (E. & G.)

ACRE, adj. (Chimie.) se dit de ce qui est piquant, mordicant, & d'un goût désagréable. Tout excès & toute dépravation de salure fait l'acre. C'est en Médecine qu'on emploie plus communément ce terme.

Il y a autant de différentes especes d'acres que de différentes especes de sels. Il y a des acres aigres, des acres alkalis, & des acres moyens, qui tiennent de l'acide & de l'alkali en différentes proportions; & on peut éprouver les acres pour en connoître l'espece, comme on éprouve les sels pour savoir s'ils sont acides ou alkalis, ou neutres. Voyez SELS.

On peut aussi distinguer les acres en acre scorbutique, acre vérolique, &c. Lorsque les différens sels qui sont naturellement dans les liqueurs du corps, sont en quantité disproportionnée, ou lorsque la dépuracion de

ces liqueurs est troublée, & leur chaleur naturelle augmentée, il se fait des acres de différentes especes. Certaines gangrenes font voir que les liqueurs du corps humain peuvent devenir si acres qu'elles en sont caustiques. Les alkalis urineux qui se forment naturellement dans les corps vivans, sont dissolvans des parties animales; non seulement des humeurs & des chairs, mais aussi des nerfs & des cartilages; & les acres acides des animaux, comme est l'acide du lait, amolissent & dissolvent les os les plus durs. On peut en faire l'expérience avec du lait aigre; on verra qu'il dissout jusqu'à l'ivoire.

Souvent un acre contre nature se trouve confondu dans les humeurs, & ne produit point de mal sensible tant qu'il n'y est pas en assez grande quantité, ou qu'il est plus foible que ne le sont les liqueurs qui n'ont qu'une salure naturelle. On a vu souvent des personnes qui portant un levain de vérole dans leurs humeurs, paroissent se bien porter tant que le virus n'avoit pas fait assez de progrès pour se rendre sensible. Il y a des goutteux qui se portent bien dans les intervalles des accès de goutte, quoiqu'ils aient dans eux de l'humeur acre de la goutte: c'est pour cette raison-là que les Médecins sages & habiles ont égard à la cause de la goutte dans toutes les maladies qui arrivent aux goutteux, comme aux autres hommes.

Des charbons de peste ont forti tout d'un coup à des personnes qui paroissent être en parfaite santé; & lorsque ces charbons pestilentiels sortent de quelque partie intérieure du corps, ceux à qui ce malheur arrive, meurent sans garder le lit; & quelquefois même ils tombent morts dans les rues en allant à leurs affaires: ce qui prouve bien qu'on peut porter dans soi pendant quelque temps un levain de maladie, & d'une maladie très-dangereuse, sans s'en appercevoir. C'est ce qu'ont peine à comprendre ceux qui ayant la vérole conservent cependant toutes les apparences d'une bonne santé, n'ont rien communiqué, & ont des enfans sains.

Souvent des personnes sont prêtes d'avoir la petite vérole, & semblent se porter bien; cependant elles ont en elles le levain de cette maladie, qui quelques jours après

les couvrira de boutons & d'ulceres. Ces choses font approfondies & clairement expliquées dans la Chimie médicinale. (M)

* **ACREMENT**, subst. m. (*Commerce.*) nom qu'on donne à Constantinople à des peaux assez semblables à celles qu'on appelle *premiers cousteaux*. Ces peaux font de bœufs & de vaches, & font apportées des environs de la mer Noire.

ACRIDOPHAGES, f. masc. plur. dans l'*Hist. ancienne*, a été le nom d'un peuple qui, disoit-on, vivoit de sauterelles; ce que veut dire le mot *acridophages*, formé de ἀκρίς, sauterelles, & φάγω, manger.

On plaçoit les *Acridophages* dans l'Ethiopie proche des deserts. Dans le printemps ils faisoient une grande provision de sauterelles qu'ils faisoient & gardoient pour tout le reste de l'année. Ils vivoient jusqu'à 40 ans, & mouroient à cet âge de vers ailés qui s'engendroient dans leurs corps. Voyez S. Jérôme contre Jovinien; & sur S. Jean, cap. iv. Diodore de Sicile, lib. III. cap. iij. & xxix. & Strabon, lib. XVI. Pline met aussi des *Acridophages* dans le pays des Parthes, & S. Jérôme dans la Libye.

Quoiqu'on raconte de ces peuples des circonstances capables de faire passer tout ce qu'on en dit pour fabuleux, il peut bien y avoir eu des *Acridophages*: & même encore à présent il y a quelques endroits du Levant où l'on dit qu'on mange des sauterelles. Et l'Evangile nous apprend que S. Jean mangeoit dans le désert des sauterelles, & y ajoutant du miel sauvage. Matth. cap. iij. v. 4.

Il est vrai que tous les savans ne font pas d'accord sur la traduction de ἀκρίδων, & ne conviennent pas qu'il faille le rendre par sauterelles, Isidore de Peluse entr'autres, dans sa 132^e Epître, parlant de cette nourriture de S. Jean, dit que ce n'étoit point des animaux, mais des pointes d'herbes, & taxe d'ignorance ceux qui ont entendu ce mot autrement. Mais S. Augustin, Bede, Ludolphe & autres, ne font pas de son avis. Aussi les Jésuites d'Anvers rejettent-ils l'opinion des Ebionites, qui à ἀκρίδων, substituent ἔγρηπιον, qui étoit un mets délicieux, préparé avec du miel & de l'huile; celle de quelques autres qui lisent ἀκρίδιον

ou ἀκρίδιον, des écrivissés de mer; & celle de Beze qui lit ἀκρίδων, poires sauvages.

* **ACRIMONIE**, **ACRETÉ**, synonymes. *Acrimonie* est un terme scientifique qui désigne une qualité active & mordicante, qui ne s'applique guere qu'aux humeurs qui circulent dans l'être animé, & dont la nature se manifeste plutôt par les effets qu'elle produit dans les parties qui en sont affectées, que par aucune sensation bien distincte.

Acreté est d'un usage commun, par conséquent plus fréquent: il convient aussi à plus de sortes de choses. C'est non seulement une qualité piquante, capable d'être, ainsi que l'*acrimonie*, une cause active d'altération dans les parties vivantes du corps animal; c'est encore une sorte de faveur que le goût distingue & démêle des autres par une sensation propre & particulière que produit le sujet affecté de cette qualité. On dit l'*acrimonie* des humeurs, & l'*acreté* de l'humeur.

* **ACRIMONIE**, f. fém. (*Chimie & Physique.*) considérée dans le corps à cre, consiste dans quelque chose de spiritueux & qui tient de la nature du feu. Si on dépouille le poivre de son huile essentielle, & cette huile essentielle de son esprit recteur, le reste est fade, & ce reste est une si grande partie du tout, qu'à peine l'analyse donne-t-elle quelques grains d'acre sur une livre de poivre. Ce qui est acre dans les aromatiques est donc un esprit & un esprit fort subtil. Si un homme mange de la canelle pendant quelques années, il est sûr de perdre ses dents: cependant les aromatiques pris en petite quantité peuvent être remèdes, mais leur abondance nuit. Le docteur de Bontekoe dit que les parfums font les mains des dieux; & le commentateur de Boerhaave a ajouté avec autant de vérité que d'esprit, que si cela étoit, ils auroient tué bien des hommes avec ces mains.

L'*acrimonie*, sensation, est l'action de cet esprit uni à d'autres élémens sur nos organes. Cette action est suivie de la soif, du dessèchement, de chaleur, d'ardeur, d'irritation, d'accélération dans les fluides, de dissipation de ces parties, & des autres effets analogues.

Acrimonia dans les humeurs, est une qualité maligne qu'elles contractent par un grand nombre de causes, telles que le crouppissement, le trop d'agitation, &c. Cette qualité consiste dans le développement des sels & quelque tendance à l'alkalifation, en conséquence de la dissipation hetrème du véhicule aqueux qui les enveloppe; d'où l'on voit combien la longue abstinence peut être nuisible dans la plupart des tempéramens.

ACRISIE, f. fém. (*Médecine.*) *acrisia*, d'α privatif & de κρίνω, juger ou séparer. On se sert de ce mot pour désigner l'état de crudité des humeurs, qui empêche la séparation de la matière morbifique & son expulsion hors du corps, ce qui est tout le contraire de la crise. Il signifie, suivant Galien, un défaut de crise, ou une crise qui ne se fait qu'avec difficulté & qui n'apporte aucun soulagement au malade, le malade se trouvant plus mal après qu'elle est arrivée, qu'il ne l'étoit auparavant. Il faut singulièrement faire attention aux maladies qui n'ont aucunes crises bien décidées; car si, suivant l'idée d'Hippocrate, les maladies qui ont été jugées imparfaitement, donnent souvent naissance à des récidives, *quæ post crism relinquantur recidivas facere solent*, à plus forte raison doit-on craindre pour l'état d'un malade chez lequel on n'a apperçu aucune espèce de crise. Pour l'ordinaire les maladies qui ont paru se terminer sans crises marquées, sont suivies d'une convalescence longue, difficile, laborieuse; un médecin éclairé doit alors être sur le *qui vive*; & pour parer à toute espèce d'accident, il chargera l'art de faire ce que la nature auroit dû faire, il fera les frais d'une crise. C'est ainsi que l'application des vésicatoires, dans ces cas, sera suivie du plus grand succès. (*A. & L. P.*)

ACRISIUS, (*Mythol.*) roi d'Argos, pere de Danaë, ayant été détrôné par son frere Proëteus, fut rétabli par son petit-fils Persée, qui le tua ensuite par un malheureux accident. Persée voulant un jour faire preuve de son adresse au jeu de palet, en présence de son grand-pere, le malheur voulut qu'ayant jeté son palet de toute sa force, il atteignit *Acrisius*, & le tua sur

la place. Ainsi s'accomplit la prédiction qui lui avoit été faite, qu'un jour son petit fils lui raviroit la couronne & la vie, sans que les rigueurs qu'il avoit exercées contre sa fille l'en eussent pu garantir. (†)

ACRISTIA, (*Géographie.*) gros bourg de Sicile, bâti sur les ruines de l'ancienne ville de *Schritea*. Diodore fait mention de ce bourg, mais il ne dit rien de satisfaisant sur la ville de *Schritea*, qui a dû être fort considérable dans l'antiquité, suivant quelques historiens géographes. (*C. A.*)

ACROAMA, (*Musique des anciens.*) nom que les Romains donnoient aux musiciens qui jouoient d'un instrument, pour les distinguer de ceux qui chantoient. On prétend aussi qu'ils appeloient *acroama* la musique instrumentale, & sur-tout celle qui étoit gaie. (*F. D. C.*)

ACROBATES, f. masc. (*Hist. anc.*) espèce de danseurs de corde. Il y en avoit de quatre sortes: les premiers se suspendant à une corde par le pié ou par le cou voltigeoient auour, comme une roue tourne sur son aissieu; les autres voloient de haut en bas sur la corde, les bras & les jambes étendus, appuyés simplement sur l'estomac; la troisième espèce étoient ceux qui couroient sur une corde tendue obliquement, ou du haut en bas; & les derniers, ceux qui non seulement marchoient sur la corde tendue horizontalement, mais encore faisoient quantité de sauts & de tours, comme auroit fait un danseur sur la terre. Nicéphore, Grégoras, Manilius, Nicétas, Vopiscus, Symposius, font mention de toutes ces différentes espèces de danseurs de corde. (*G.*)

ACROBATIQUE, adj. pris subst. (*Architecture.*) premier genre de machine dont les Grecs se servoient pour monter des fardeaux. Ils la nommoient *acrobaticon*. (*P.*)

* **ACROCENAUNES**, (*Géogr. anc. & moderne.*) nom qu'on a donné à plusieurs hautes montagnes de différentes contrées: mais ce sont proprement celles qui sont en Epire, qui donnent leur nom à un promontoire de la mer Adriatique.

* **ACRŒA**, adj. fém. (*Mythol.*) surnom de Junon & de la Fortune. Ce surnom leur venoit des temples qu'elles avoient dans des lieux élevés: on n'immoloit que des

chevres dans celui que Junon avoit dans la citadelle de Corinthe.

* **ACRÆUS**, adj. m. (*Mythol.*) surnom que les habitans de Smyrne donnerent à Jupiter, comme & par la même raison que Junon & la Fortune furent surnommées *acræa* par les habitans de Corinthe. Voyez **ACRÆA**.

ACROCHIRISME, (*Hist. anc.*) espece de danse joyeuse & de lutte avec les mains seulement; ceux qui s'exercoient ainsi s'appeloient *acrochiristes*, & ne faisoient que se toucher du bout des doigts. (I)

ACROCHORDON, (*Médecine.*) d'*ἀκροσ*, *extrémité*, & de *χορδῆς*, *cordon*. C'est une excroissance ronde sur la peau, avec une base mince. Gal. *Def. Médic.*

Les Grecs donnent le nom d'*acrochordon* à toute excroissance qui se forme sur la peau, qui en a la couleur, dont la superficie a quelque chose de rude, & qui s'élargit à mesure qu'elle s'éloigne de sa base. Sa grosseur excède rarement celle d'une fève. Il n'est jamais seul; mais il en paroît plusieurs à la fois; quelquefois il disparoît subitement; d'autres fois il excite une légère inflammation, & souvent il suppure. Etant coupé, il ne laisse aucune racine, ce qui fait qu'il n'est pas sujet à renaître. Celle, *liv. IV. chap. xxvij.*

On voit par-là que l'*acrochordon* est cette espece de verrue que Wiseman appelle *penfile*. On l'extirpe ordinairement lorsqu'elle commence à devenir incommode; soit en y faisant uneligature, soit en le coupant. (†)

ACROCHORINTHE, (*Géogr. anc.*) montagne près de la ville de Corinthe, & au bas de laquelle cette ville étoit située, dans une belle plaine. Elle avoit sur son sommet un temple de Vénus qui étoit très-célebre. Strabon dit que cette montagne étoit entourée d'une muraille, & qu'elle servoit de forteresse à cette ville. Pline la nomme aussi la *citadelle de Corinthe*. (C. A.)

ACROCOMES, (*Géogr. & Hist. anc.*) peuples de Thrace ainsi nommés, parce qu'ils avoient les cheveux longs pardevant, à la mode des femmes, au contraire des Abantes qui ne les portoient longs que par derrière. Ce nom vient de ces deux mots grecs *ακρος*, *haut ou long*, & *κόμη*, *cheveux*. (C. A.)

ACROLITHOS, subst. (*Hist. anc.*) statue colossale que le roi Mausole fit placer au haut du temple de Mars en la ville d'Halicarnasse: cette statue fut faite par l'excellent ouvrier Telochares, ou comme quelques-uns estiment, par Timothée. (G)

ACROMION ou **ACROMIUM**, f. en Anatomie est une apophyse de l'omoplate produite par une éminence appelée *épine*. Voyez **OMOPLATE**.

Ce mot vient d'*ἀκροσ*, *extrême*, & d'*ἀκροσ*, *épaule*, comme qui diroit, l'*extrémité de l'épaule*, & non pas d'*anchora*, à raison de quelque ressemblance de figure de l'*acromion* avec une ancre, comme Dionis s'est imaginé.

Quelques-uns ont cru que l'*acromion* étoit d'une nature différente des autres os, parce que durant l'enfance il ne paroît que comme un cartilage qui s'ossifie peu-à-peu, & qui vers l'âge de vingt ans devient dur, ferme & continu avec l'omoplate. Voyez **EPIPHISE**, **OSSIFICATION**. (L)

* **ACRON**, f. (*Géogr.*) petit royaume d'Afrique sur la côte d'Or de Guinée. Il est divisé en deux parties; l'une qu'on appelle le *petit Acron*, & l'autre le *grand Acron*.

ACRONYQUE, adject. en Astronomie, se dit du lever d'une étoile au dessus de l'horizon lorsque le soleil y entre; ou de son coucher, lorsque le soleil en sort. Voyez **LEVER & COUCHER**.

La plupart écrivent *achronique*, faisant venir ce mot de *α* privatif & *χρονος*, *temps*, en quoi ils se trompent; car c'est un mot francisé du Grec *ἀκρονοχῶν*, composé de *ἀκροσ*; *extrémité*, & *νόξ*, *nuit*: *ideo acronychum quod circa ἀκρον τῆς νύχτος*; aussi quelques auteurs écrivent-ils même *acronychal* au lieu d'*acronychus*; & cette façon de l'écrire est en effet très-conforme à l'étymologie, mais contraire à l'usage.

Lever ou coucher *acronyque* est opposé à lever ou coucher *cosmique* & *héliaque*.

Comme dans la première antiquité la plupart des peuples n'avoient pas tout-à-fait réglé la grandeur de l'année, parce qu'ils ne connoissoient pas encore assez le mouvement apparent du soleil, il est évident que si on eût fixé à certains jours du mois quelque événement remarquable, on auroit eu trop de peine à découvrir dans la

suite précisément le temps de l'année auquel cela devoit répondre. On se seroit donc de la méthode usitée parmi les gens qui vivoient à la campagne ; car ceux-ci ne pouvoient se régler sur le calendrier civil, puisque les mêmes jours du mois civil ne répondoient jamais aux mêmes saisons de l'année, & qu'ainsi il falloit avoir recours à d'autres signes pour distinguer les temps & les saisons. Or les laboureurs, les historiens, & les poëtes, y ont employé le lever & le coucher des astres. Pour cet effet ils distinguèrent trois sortes de lever & de coucher des astres, qu'ils ont nommé *acronyque*, *cosmique*, & *héliaque*. Voyez COSMIQUE & HÉLIAQUE. *Instr. Astron. de M. le Monnier.* (O)

ACROSTICHE, f. m. (*Belles-Lettres.*) sorte de poésie dont les vers sont disposés de manière que chacun commence par une des lettres du nom d'une personne, d'une devise, ou tout autre mot arbitraire. Voyez POÈME, POÉSIE. Ce mot vient du Grec *ἀκροστικός*, *summus*, *extremus*, qui est à une des extrémités, & *στίχος*, vers.

A. N. L'acrostiche est une pièce de vers ordinairement assez courte, dans laquelle le nom ou de la personne, ou de la chose qui en est le sujet se trouve placé, de manière que chacune des lettres qui la composent est la lettre initiale de chaque vers. L'acrostiche suivant, qui servira d'exemple, fut fait à l'éloge d'un homme qu'on nommoit Aristote.

Plus de poëtes frivoles,
 Rimant sans l'aveu d'Apollon,
 Iron te fatiguer de leurs veines paroles,
 Sans que j'aie grossi l'ennuyeux escadron,
 Tu verras mon respect t'honorer du silence
 Où l'on se tient devant les rois.
 Ton mérite en dit plus que toute l'éloquence,
 Et ton nom seul plus que ma voix.

Nos premiers Poëtes François avoient tellement pris goût pour les *acrostiches*, qu'ils avoient tenté tous les moyens imaginables d'en multiplier les difficultés. On en trouve dont les vers non seulement commencent, mais encore finissent par la lettre donnée; d'autres où l'acrostiche est marqué au commencement des vers, & à

l'hémistiche. Quelques-uns vont à rebours, commençant par la première lettre du derniers vers, & remontant ainsi de suite jusqu'au premier. On a même eu des sonnets *pentacrostiches*, c'est-à-dire, où le même *acrostiche* répété jusqu'à cinq fois formoit comme cinq différentes colonnes. Voyez PENTACROSTICHE.

ACROSTICHE, est aussi le nom que donnent quelques auteurs à deux épigrammes de l'Anthologie, dont l'une est en l'honneur de Bacchus, & l'autre en l'honneur d'Apollon : chacune consiste en vingt-cinq vers, dont le premier est le précis de toute la pièce; & les vingt-quatre autres sont remplis d'épithètes commençant toutes dans chaque vers par la même lettre de l'alphabet, c'est-à-dire, par A dans le second vers, par B dans le troisième, & ainsi de suite jusqu'à Ω ; ce qui fait pour chaque dieu quatre-vingt-seize épithètes. Voyez ANTHOLOGIE.

Il y a beaucoup d'apparence qu'à la naissance des lettres sous François I, nos poëtes, qui se piquoient beaucoup d'imiter les Grecs, prirent de cette forme de poésie le dessein des *acrostiches*, qu'on trouve si répandus dans leurs écrits, & dans ceux des rimeurs qui les ont suivis jusqu'au règne de Louis XIV. C'étoit affecter d'imposer de nouvelles entraves à l'imagination déjà suffisamment resserrée par la contrainte du vers, & chercher un mérite imaginaire dans des difficultés qu'on regarde aujourd'hui, & avec raison, comme puériles.

On se seroit aussi dans la cabale des lettres d'un mot pour en faire les initiales d'autant de mots différens; & saint Jérôme dit que David employa contre Semeï, un terme dont chaque lettre signifioit un nouveau terme injurieux, ce qui revient à nos *acrostiches*. *Mémoire de l'Académ. tom. IX.* (G)

ACROSTICHE, f. m. en Droit, s'est dit pour cens. Voyez CENS.

* ACROSTOLLON ou CORYMBE, subst. masc. (*Hist. anc.*), c'étoit l'extrémité de la proue des vaisseaux anciens. Le *rostrum* ou l'éperon étoit plus bas, & à fleur d'eau.

ACROTÈRES, subst. f. (*Architecture.*) Quelques-uns confondent ce terme avec

amortissement, *couronnement*, &c. à cause qu'il vient du Grec ἀκροτέρας, qui signifie *extrémité* ou *pointe*: aussi Vitruve nomme-t-il *acroteres* de petits piédestaux sans base, & souvent sans corniche, que les anciens destinoient à recevoir les figures qu'ils plaçoient aux extrémités triangulaires de leurs frontons: mais dans l'architecture Française, ce terme exprime les petits murs ou doffèrets que l'on place à côté des piédestaux, entre le socle & la tablette des balustrades. Ces *acroteres* sont destinées à soutenir la tablette continue d'un piédestal à l'autre, & sont l'office des demi-balustres, que quelques Architectes affectent dans leur décoration, ce qu'il faut éviter. Voyez BALUSTRADES. (P)

* **ACROTERIA**, (*Hist. anc.*) ce sont, dans les médailles, les signes d'une victoire, ou l'emblème d'une ville maritime; ils consistoient en un ornement de vaisseau recourbé.

ACRU, (*Maneg.*) On dit *monter à cru*. Voyez MONTER.

ACTE, f. masc. (*Bell. Lett.*) partie d'un poëme dramatique, séparée d'une autre partie par un intermede.

Ce mot vient du Latin *actus*, qui dans son origine veut dire la même chose que le ἄρᾶ des Grecs, ces deux mots venant des verbes *ago* & *ἀγίζω*, qui signifient *faire* & *agir*. Le mot ἄρᾶ convient à toute une espece de théâtre; au lieu que celui d'*actus* en Latin, & d'*acte* en François, a été restreint, & ne s'entend que d'une seule partie du poëme dramatique.

L'*acte* est une partie considérable de l'action dramatique, à la fin de laquelle tous les acteurs quittent la scene. La nature de l'action n'exige pas nécessairement qu'elle soit interrompue, ni que le lieu où elle se passe reste vide pendant un certain temps. On ne sauroit donc déterminer ni les *actes* en eux-mêmes, ni leur nombre, par l'essence du drame. Il est probable que les *Actes* tirent leur origine d'une cause purement accidentelle. S'il est vrai qu'originellement les spectacles dramatiques n'étoient que des chœurs, & que dans la suite on introduisit une action entre ces chœurs, comme Aristote & presque tous les anciens l'ont dit; il en faut conclure

que les chœurs étoient l'essentiel du spectacle, & que l'action n'en étoit que l'accessoire: delà vient qu'on nommoit *épijodes* tout ce qui se disoit sur la scene dans l'intervalle des chœurs. C'est donc delà qu'il faut dériver l'origine de la division du drame en divers actes. Il est vrai que les anciens auteurs, en rapportant cette circonstance, ne l'affirment positivement que de la tragédie; mais il est néanmoins probable qu'elle est encore vraie relativement à la comédie. Ce genre avoit originairement aussi des chœurs; on les supprima dans la suite, parce qu'on s'aperçut que les spectateurs, ennuyés d'une trop longue interruption, fortoient du spectacle pendant les chœurs. On leur substitua un simple entr'acte; mais cet intervalle oisif entre les actes fut enfin aussi aboli; delà vient que dans les comédies latines les actes se succèdent immédiatement, & qu'il est souvent mal-aisé de les distinguer.

Ce seroit donc en vain qu'on se tourmenteroit à chercher, dans la nature même du drame, le fondement de la fameuse regle d'Horace, qui exige cinq *actes*, ni plus ni moins, pour chaque piece de théâtre. C'étoit assez la méthode des anciens, comme on peut l'observer dans plus d'une occasion, d'établir pour regle invariable, ce que les premiers inventeurs n'avoient adopté que par accident. Toutes les pieces dramatiques des anciens sont effectivement de cinq *actes*. Dans les tragédies il y a constamment un intervalle d'un *acte* à l'autre, qui étoit rempli par les chants du chœur. Cet intervalle manque dans quelques comédies latines. On dansoit au commencement dans les entr'actes des pieces comiques; mais cet usage n'a pas toujours été observé. La différence essentielle entre la pratique des anciens & la nôtre à cet égard, est que chez eux l'action n'avançoit que peu ou point, durant l'intervalle d'un *acte* à l'autre. Pour l'ordinaire l'*acte* suivant, dans les pieces anciennes, reprend l'action au même point où le précédent l'avoit laissée. On a des tragédies qui ne contiendroient manifestement qu'un *acte*, si l'on en retranchoit les chœurs. Chez les modernes, au contraire, il se passe bien des événemens derriere la scene pendant l'entr'acte.

Cet usage n'étoit cependant pas entièrement inconnu aux anciens, & l'on en trouve des exemples dans les *Supplians* d'Euripide: Thésée convoque le peuple d'Athènes, entre le second & le troisième *actes*, & l'on forme dans cette assemblée la résolution de faire la guerre aux Thébains, au cas que ceux-ci refusent de laisser enlever les corps des Argiens qui avoient été tués, & qu'on vouloit ensevelir.

Sans insister sur l'usage de diviser le drame en trois ou en cinq *actes*, on peut alleguer diverses raisons de la nécessité & de l'utilité des *actes*. Il faut considérer d'abord, qu'une représentation suivie, dès qu'elle est un peu longue, peut fatiguer le spectateur. Or comme il est essentiel que l'attention ne se relâche point, on doit aussi recourir à des moyens artificiels de la soutenir dans toute sa vivacité; c'est ce qu'une petite interruption peut produire, d'autant mieux que chaque entr'acte, sur-tout quand l'*acte* a fini par un nœud embrouillé, forme une suspension dont l'effet est de réveiller & d'exciter l'attention du spectateur.

Ensuite le but des spectacles exige que le spectateur ait de loin en loin le temps de rassembler sous un point de vue général tout ce qu'il a déjà vu, & de réfléchir sur chaque partie de l'action qui a précédé. L'entr'acte lui en fournit l'occasion. Les chœurs des Grecs servoient à ce double usage; & l'on s'apperçoit clairement que la plupart ont été composés dans cette vue. Ce sont des repos qui servent à arranger & à affermir les impressions reçues; aussi rien de plus mal imaginé que de remplir ces intervalles par des danses, ou des concerts de musique, qui ne sont propres qu'à distraire l'attention. Voyez ENTR'ACTE.

Dans certains cas enfin, l'interruption est nécessaire à l'action du drame. Il arrive souvent que le poëte est obligé de faire paroître un personnage sur la scène, qui doit y venir seul; dans ce cas, il faut qu'il y ait eu une interruption de scènes. D'un autre côté, si l'acteur, qui est resté seul au théâtre, est obligé de quitter la scène, pour que l'action puisse avancer; lorsqu'il est question, par exemple, d'aller prendre ailleurs quelque éclaircissement indispensable, la scène se trouve nécessaire-

ment vide. Quelquefois encore le progrès de l'action dépend des choses qui ne peuvent point être mises sur la scène, en ce cas-là l'interruption devient inévitable. Le dénouement de la tragédie des sept capitaines devant Thebes, dépend, par exemple, du combat entre les deux freres ennemis; après que tout a été amené jusqu'à ce point, il faut de nécessité que l'action reste suspendue jusqu'à la fin du combat. Si le poëte avoit voulu remplir cet intervalle, par des dialogues sur quelques lieux communs de morale, comme on en trouve dans des pieces modernes, il auroit ennuyé.

C'est de ces considérations que le poëte dramatique doit tirer la distribution de ses *actes*. L'action doit toujours être interrompue de maniere que la suspension soit fondée sur l'un ou l'autre des motifs que nous venons d'énoncer. La nature n'avoue point la regle arbitraire, & l'usage établi chez quelques modernes de faire tous les *actes* d'une étendue à peu près égale. Les anciens n'y ont jamais songé. Un même drame, chez eux, contient des *actes* fort longs & des *actes* très-courts.

Quoique le nombre de cinq soit généralement celui des *actes* chez les anciens, on ne péchera contre aucune regle bien établie, si, dans la disposition d'une piece de théâtre, on réduit les *actes* à un moindre nombre. (*Cet article est tiré de la Théorie générale des Beaux-Arts de M. SUZZER.*)

Vossius, en marquant la division d'une piece de théâtre en cinq *actes*, nous dit que dans le premier on expose, que dans le second on développe l'intrigue, que le troisième doit être rempli d'incidens qui forment le nœud, que le quatrième prépare les moyens du dénouement, auquel le cinquième doit être uniquement employé.

Et si la fable est telle, qu'une scène l'expose, & qu'un mot la dénoue, comme il arrive quelquefois, que devient la division de Vossius?

Quelle est la tragédie, la comédie bien composée, dont le nœud ne commence qu'au troisième *acte*, & dont le cinquième *acte*, en entier, soit employé à dénouer?

Le nœud est la partie de l'intrigue qui doit occuper le plus d'espace. C'est comme

un labyrinthe, dont l'exposition fait l'entrée, & le dénouement la sortie.

Les poètes habiles dans leur art commencent le nœud le plutôt possible, & le prolongent de même, en le serrant de plus en plus. (Voyez INTRIGUE.)

Avant la fin du premier acte de l'Iphigénie en Aulide, la situation a changé deux fois, en devenant toujours plus tragique :

Non, tu ne mourras point, je n'y puis consentir....

Et si ma fille vient, je consens qu'on l'immoie....

Je cède, & laisse aux dieux opprimer l'innocence....

Iphigénie est arrivée, Achille demande sa main, & Calchas demande son sang : voilà déjà le nœud formé. C'est le modèle des gradations que le péril, le malheur, la crainte, la pitié, l'intrigue, en un mot, doit avoir.

Et en effet, qu'est-ce qu'un acte ? son nom l'exprime : un degré, un pas de l'action. C'est par cette division de l'action totale en degrés que doit commencer le travail du poète, soit dans la tragédie, soit dans la comédie, lorsqu'il en médite le plan.

Il s'agit, par exemple, de démasquer Tartuffe, ou de le voir maître de la maison, diviser le fils & le père, dépouiller l'un, amener l'autre à lui donner tout son bien & la main de sa fille. Que fait Molière dans son premier acte ? il met sous nos yeux le tableau de cet intérieur domestique. L'ascendant que Tartuffe a sur l'esprit d'Orgon, la prévention aveugle de celui-ci & de sa sœur en faveur d'un fourbe hypocrite, & la mauvaise opinion qu'a de lui tout le reste de la famille, se manifestent dès la première scène : le combat s'engage ; l'action commence avec chaleur.

Dès le second acte, après avoir tiré de la bouche d'Orgon lui-même, l'aveu de son aveuglement pour le fourbe qui le détache de ses enfans & de sa femme, & qui, d'un homme foible & bon, fait un homme dénaturé. Molière lui fait déclarer que Tartuffe est l'époux qu'il destine à sa fille ; celle-ci n'ose refuser ; & de là l'in-

cident comique qui fait la querelle des deux amans.

Dans le troisième acte, au moment que Damis croit pouvoir confondre Tartuffe ; & que l'on touche au dénouement, l'adresse du fourbe, & la simplicité d'Orgon resserrent le nœud de l'intrigue, & l'intérêt redouble par la résolution que vient de prendre Orgon, pour punir ses enfans, de donner son bien à Tartuffe.

Dans le quatrième acte, Tartuffe est enfin démasqué & confondu aux yeux d'Orgon ; mais tout-à-coup le fourbe s'arme contre son bienfaiteur des bienfaits même qu'il en a reçus ; & par ses menaces, fondées sur un abus de confiance, il met l'alarme dans la maison.

Dans le cinquième acte, le trouble & l'inquiétude augmentent jusqu'au moment de la révolution, & s'il y a quelque chose à désirer, c'est un peu moins de négligence dans les détails des dernières scènes, & un peu plus de développement & de vraisemblance dans les moyens.

Les misérables critiques, en déprimant le dénouement du Tartuffe, ne cessent de rap-
peler ce vers :

*Remettez-vous, monsieur, d'une alarme
si chaude ;*

& ils oublient qu'ils parlent avec dérision du chef-d'œuvre du théâtre comique, d'une pièce à laquelle tous les siècles n'ont rien à comparer, & qui sera peut-être trois mille ans sans rivale, comme elle a été sans modèle.

L'analyse de cette pièce, relativement aux progrès de l'action, suffit pour indiquer les degrés qu'on doit pratiquer d'acte en acte & de scène en scène. Si l'action se repose deux scènes de suite dans le même point, elle se refroidit. Il faut qu'elle chemine comme l'aiguille d'une pendule. Le dialogue marque les secondes, les scènes marquent les minutes, les actes répondent aux heures. C'est pour n'avoir pas observé ce progrès sensible & continu, que l'on s'est si souvent trouvé à froid. On espère remplir les vides par des détails ingénieux, mais l'intérêt languit ; & l'on peut dire de l'intérêt, ce qu'un poète

célèbre a dit de l'ame : que *c'est un feu qu'il faut nourrir , & qui s'éteint s'il ne s'augmente.*

L'usage établi de donner cinq *actes* à la tragédie , n'est ni assez fondé pour faire loi , ni assez dénué de raison pour être banni du théâtre. Quand le sujet peut les fournir , cinq *actes* donnent à l'action une étendue avantageuse : de grands événemens y trouvent place , de grands intérêts & de grands caractères s'y développent en liberté ; les situations s'amènent , les incidens s'annoncent , les sentimens n'ont rien de brusque & de heurté , le mouvement des passions a tout le temps de s'accélérer , & l'intérêt de croire jusqu'au dernier degré de pathétique & de chaleur. On a éprouvé que l'ame des spectateurs peut suffire à l'attention , à l'illusion , à l'émotion que produit un spectacle de cette durée ; & si l'action de la comédie semble très-bien s'accommoder de la division en trois *actes* , l'action de la tragédie semble préférer la division en cinq *actes* , à cause de sa majesté , & des vastes ressorts qu'elle veut pouvoir faire agir.

Mais le sujet peut être naturellement tel que , ne donnant lieu qu'à deux ou trois repos , il ne soit susceptible aussi que de deux ou trois situations assez fortes pour établir les degrés de l'action. Alors faut-il abandonner ce sujet , s'il est pathétique , intéressant & fécond en beautés ? ou faut-il le charger d'incidens & de scènes épifodiques ? Ni l'un ni l'autre. Il faut donner à l'action sa juste étendue , suivre la loi de la nature préférable à celle de l'art ; & le public qui se plaindrait qu'on s'est éloigné de l'usage , seroit le tyran du génie & l'ennemi de ses propres plaisirs.

Il en est de même de la division en deux *actes* pour de petites comédies ; elle n'est pas bien favorable ; mais la nature du sujet , heureux d'ailleurs , peut l'exiger ; & rien de ce qui peut plaire ne doit être interdit aux arts.

Eschyle , l'inventeur de la tragédie , avoit négligé de la diviser en *actes*. Il y a bien dans ses pièces des intervalles occupés par le chœur , mais sans divisions symétriques ; & lorsqu'on a voulu y en mettre , on a

coupé l'action dans des endroits où évidemment elle étoit continue , comme du quatrième au cinquième *acte* de *Prométhée*. Dans la suite les poètes grecs se sont prescrit la division en cinq *actes* ; mais on voit que les intermèdes étoient occupés par le chœur , & si l'on baïffoit la toile à la fin des *Actes* , ce n'étoit guère que dans les cas où le changement de lieu exigeoit un changement de décoration.

Pendant les intervalles qui se rencontrent entre les *actes* , le théâtre reste vacant , & il ne se passe aucune action sous les yeux des spectateurs ; mais on suppose qu'il s'en passe hors de la portée de leur vue quelque chose relative à la pièce , & dont les *actes* suivans les informeroient.

Quant à la durée , il suffit qu'il n'y ait pas d'un *acte* à l'autre une inégalité trop sensible ; & l'étendue de chacun se trouve ainsi proportionnée à celle de la pièce , qui , chez nous , peut aller de douze à dix-huit cents vers. V. ENTR'ACTE & POÈME DRAMATIQUE , (*article de M. MARMONTEL.*)

§ ACTE , (*Musique.*) partie d'un opéra séparée d'une autre dans la représentation , par un espace appelé entr'acte. Voyez ENTR'ACTE , (*Musique.*)

L'unité de temps & de lieu doit être aussi rigoureusement observée dans un *acte* d'opéra que dans une tragédie entière du genre ordinaire , & même plus à certains égards ; car le poète ne doit point donner à un *acte* d'opéra une durée hypothétique plus longue que celle qu'il a réellement ; parce qu'on ne peut supposer que ce qui se passe sous nos yeux dure plus long-temps que nous ne le voyons durer en effet ; mais il dépend du musicien de précipiter ou ralentir l'action jusqu'à un certain point pour augmenter la vraisemblance ou l'intérêt : liberté qui l'oblige à bien étudier la gradation des passions théâtrales , le temps qu'il faut pour les développer , celui où le progrès est au plus haut point , où il convient de s'arrêter , pour prévenir l'inattention , la langueur , l'épuisement du spectateur. Il n'est pas non plus permis de changer de décoration & de faire sauter le théâtre d'un lieu à un autre au milieu d'un *acte* , même dans le genre merveilleux , parce qu'un pareil saut choque la raison , la vraisemblance & détruit l'illu-

sion, que la première loi du théâtre est de favoriser en tout. Quand donc l'action est interrompue par de tels changemens, le musicien ne peut savoir ici comment il les doit marquer, ni ce qu'il doit faire de son orchestre pendant qu'ils durent, à moins que d'y représenter le même chaos qui regne alors sur la scène.

Quelquefois le premier acte d'un opéra ne tient point à l'action principale & ne lui sert que d'introduction, alors il l'appelle *prologue*. Voyez ce mot. (*Musique.*) Comme le prologue ne fait pas partie de la pièce, on ne le compte point dans le nombre des actes qu'elle contient, & qui est souvent de cinq dans les opéra François, mais toujours de trois dans les Italiens. V. OPÉRA (*Musiq.*) (S.)

ACTE de cadence, (*Musique.*) est un mouvement dans une des parties, & surtout dans la basse, qui oblige toutes les autres parties à concourir à former une cadence, ou à l'éviter expressément. V. CADENCE, ÉVITER. (*Musique.*) (S.)

ACTE DE FOI, s. m. (*Hist. mod.*) dans les pays d'inquisition en Espagne, *auto da fé*, est un jour solennel que l'inquisition assigne pour la punition des hérétiques, ou pour l'absolution des accusés reconnus innocens. Voyez INQUISITION.

L'auto se fait ordinairement un jour de grande fête, afin que l'exécution se fasse avec plus de solennité & de publicité: on choisit ordinairement un dimanche.

D'abord les criminels sont amenés à Pénitence, où on leur lit leur sentence ou de condamnation ou d'absolution. Les condamnés à mort sont livrés au juge séculier par les inquisiteurs, qui le prient que tout se passe sans effusion de sang; s'ils persévèrent dans leurs erreurs, ils sont brûlés vifs. (G)

ACTE, subst. m. (*Droit & Hist. mod.*) signifie *déclaration*, *convention*, ou *stipulation*, faite par ou entre des parties, en présence & par le ministère d'officiers publics, ou sans leur ministère, & hors de leur présence.

En Angleterre l'expédition des actes se fait de deux manières différentes: ou l'expédition est dentelée, ou elle ne l'est pas.

L'expédition dentelée, est celle dont le

bord d'en-haut ou du côté est découpé par crans, & qui est scellée du cachet de chacune des parties contractantes; au moyen de quoi, en la rapprochant de la portion de papier ou de parchemin dont elle a été séparée, il est aisé de voir si c'est elle-même qui a été délivrée, ou si elle n'a point été contrefaite.

L'expédition non dentelée est celle qui est unique, comme dans le cas où il n'est pas besoin que les deux parties aient une expédition chacune. Voyez MIPARTI.

Les actes sont ou publics ou particuliers; ceux-là sont de juridiction volontaire, ou de juridiction contentieuse.

Les actes de juridiction volontaire, qu'on appelle aussi *actes authentiques*, sont tous les contrats, obligations, transactions, ou décharges, passés pardevant notaires.

Les actes de juridiction contentieuse sont tous ceux qui se font en justice, pour intenter une action, & la poursuivre jusqu'au jugement définitif.

Les actes privés sont ceux qui se passent de particulier à particulier, sans le ministère d'officiers publics, tels que les billets, quittances, baux, ou tous autres faits sous simple signature privée.

Acte d'appel, est celui par lequel une partie qui se plaint d'un jugement, déclare qu'elle s'en porte appelante.

Acte d'héritier, est toute démarche ou action, par laquelle il paroît que quelqu'un est dans la disposition de se porter héritier d'un défunt.

Acte de notoriété. Voyez NOTORIÉTÉ.

Acte du parlement, en terme de Jurisprudence Angloise, est synonyme à *Ordonnance*. Cependant les juriconsultes du pays mettent quelque différence entre ces deux termes. Voyez-la au mot ORDONNANCE. (H)

ACTE, subst. m. en terme de Palais, signifie *attestation* donnée par les juges pour constater quelque circonstance de fait ou de procédure. Ainsi l'une des parties, par exemple, qui a mis son inventaire de production au greffe, en demande Acte. Un avocat dans ses écritures ou dans son plaidoyer demande acte de quelque aveu fait en justice par sa partie adverse, &

favorable à la sienne : mais il faut observer que ce terme n'est d'usage qu'au parlement : dans les justices inférieures on ne dit pas demander *acte*, mais demander *lettres*. Voyez **LETTRES**.

On appelle aussi *acte* au palais, l'attention que donne un greffier, ou autre personne ayant caractère en justice, qu'une partie s'est présentée, ou a satisfait à telle ou telle formalité ou procédure. C'est en ce sens qu'on dit un *acte de comparution* pour l'attestation qu'une partie a comparu; un *acte de voyage*, pour l'attestation qu'une partie s'est transportée de tel lieu en tel autre, à l'effet de poursuivre son droit, ou de défendre à la demande contre elle formée. C'est dans ce sens aussi qu'on appelle *acte de célébration de Mariage*, le certificat par lequel le curé atteste qu'il a été célébré entre tel & telle. (H)

ACTES, f. m. plur. se dit quelquefois en matière de Sciences, des mémoires ou journaux faits par une société de gens de lettres. On appelle les *actes* de la société royale de Londres, *transactions*; ceux de l'académie royale des sciences de Paris, *mémoires*; ceux de Leipfick sont nommés simplement *actes*, ou *acta eruditorum*, &c. Voyez SOCIÉTÉ ROYALE, ACADEMIE, JOURNAUX. (O)

ACTES DES APÔTRES, f. m. pl. (Théol.) Livre sacré du Nouveau Testament, qui contient l'histoire de l'Eglise naissante pendant l'espace de 29 ou 30 ans, depuis l'Ascension de N. S. Jesus-Christ, jusqu'à l'année 63 de l'ère chrétienne. S. Luc est l'auteur de cet ouvrage, au commencement duquel il se nomme, & il l'adresse à Théophile, auquel il avoit déjà adressé son évangile. Il y rapporte les actions des apôtres, & presque toujours comme témoin oculaire : de là vient que dans le texte Grec, ce livre est intitulé *ἡ ἀκτὴ ἀκτῶν*. On y voit l'accomplissement de plusieurs promesses de J. C. son Ascension, la descente du S. Esprit, les premières prédications des apôtres, & les prodiges par lesquels elles furent confirmées, un tableau admirable des mœurs des premiers Chrétiens; enfin tout ce qui se passa dans l'Eglise jusqu'à la dispersion des apôtres, qui se partagerent pour porter l'évangile dans

tout le monde. Depuis le point de cette séparation, S. Luc abandonna l'histoire des autres apôtres, dont il étoit trop éloigné, pour s'attacher particulièrement à celle de S. Paul, qui l'avoit choisi pour son disciple & pour compagnon de ses travaux. Il fait cet apôtre dans toutes ses missions, & jusqu'à Rome même, où il paroît que les *actes* ont été publiés la seconde année du séjour qu'y fit S. Paul, c'est-à-dire, la 63^e année de l'ère chrétienne, & la 9^e & 10^e de l'empire de Néron. Au reste le style de cet ouvrage, qui a été composé en Grec, est plus pur que celui des autres écrivains canoniques; & l'on remarque que S. Luc qui possédoit beaucoup mieux la langue Grecque que l'Hébraïque, s'y sert toujours de la version des Septante dans les citations de l'écriture. Le concile de Laodicée met les *actes* des apôtres au nombre des livres canoniques, & toutes les églises l'ont toujours sans contestation reconnu comme tel.

Il y a eu dans l'antiquité un grand nombre d'ouvrages supposés, & la plupart par des hérétiques, sous le nom d'*actes des apôtres*. Le premier livre de cette nature qu'on vit paroître, & qui fut intitulé *actes de Paul & de Thecle*, avoit pour auteur un prêtre, disciple de S. Paul. Son imposture fut découverte par S. Jean; & quoique ce prêtre ne se fût porté à composer cet ouvrage que par un faux zèle pour son maître, il ne laissa pas d'être dégradé du sacerdoce. Ces *actes* ont été rejetés comme apocryphes par le pape Gélase. Depuis, les Manichéens supposèrent des *actes de S. Pierre & S. Paul*, où ils semèrent leurs erreurs. On vit ensuite les *actes de S. André, de S. Jean, & des apôtres* en général, supposés par les mêmes hérétiques, selon S. Epiphane, S. Augustin, & Philastre; les *actes des apôtres* faits par les Ebionites; le *voyage de S. Pierre* faussement attribué à S. Clément; l'*enlèvement* ou le *ravissement de S. Paul*, composé par les Gésarites, & dont les Gnostiques se servoient aussi; les *actes de S. Philippe & de S. Thomas*, forgés par les Encratiques & les Apôtoliques; la *mémoire des apôtres*, composée par les Priscillianites; l'*itinéraire des apôtres*, qui fut rejeté dans le concile de Nicée; & divers autres dont nous se-

rons mention sous le nom des sectes qui les ont fabriqués. *Act. apostol.* Hieronim. *de Viris illust. c. vij.* Chrysofom. *in Act.* Dupin. *Differt. prélim. sur le Nouv. Test.* Tertull. *de Baptism.* Epiphân. *heres. VIII. n°. 47 & 61.* Saint Augustin, *de fide contr. Manich. & tract. in Joann.* Philastr. *heres. 48.* Dupin, *Biblioth. des auteurs eccléf. des trois premiers siècles.*

* ACTEA, f. (*Bot. Hist. nat.*) herbe dont Pline fait mention, & que Ray prend pour *Paconitum racemosum* ou l'herbe de saint Christophe. Tous les botanistes regardent le fuc de la christophorienne comme un poison; cependant Pline dit qu'on en peut donner le quart d'une pinte dans les maladies internes des femmes. Il faut donc ou que l'*actea* ne soit pas la même plante que la christophorienne, ou que la christophorienne ne soit pas un poison; ou que ce soit une preuve des réflexions que j'ai faites à l'article *acmella*. Voyez *ACMELLA*.

* ACTEA, n. p. (*Myth.*) une des cinquante Néréides.

* ACTEON, n. p. (*Myth.*) un des chevaux qui conduisoient le char du soleil dans la chute de Phaéon. *Actéon* signifie *lumineux*. Les autres chevaux compagnons d'Actéon s'appellent *Erythreus*, *Lampos*, & *Philogeus* ou *Aerfon*, *Pyrois*, *Eous*, & *Phlégon*, selon qu'on en voudra croire, ou le poëte Ovide, ou Fulgence le Mythologue. Ovide appelle celui-ci *Æthon*.

ACTÉON, (*Myth.*) fils du célèbre Aristée & d'Autonoë, fille de Cadmus : étant à la chasse dans le territoire de Mégare, il trouva Diane qui se baignoit avec les Nymphes, & s'en approcha, attiré par la nouveauté du spectacle. La déesse, pour le punir de sa témérité, jeta sur cet audacieux de l'eau qui le métamorphosa sur le champ en cerf, & ses propres chiens le dévorèrent. Peut-être qu'*Actéon* fut réellement dévoré par ses chiens devenus enragés. Peut-être aussi veut-on faire entendre que la passion de la chasse avoit ruiné la santé de ce prince, ou avoit épuisé ses biens par les dépenses excessives qu'il avoit faites. Diodore dit qu'*Actéon* fut regardé & traité comme un impie, parce qu'il avoit marqué du mépris pour Diane & pour son culte, & qu'il avoit voulu manger des viandes qui

lui avoient été offertes en sacrifice. Selon Euripide, *Actéon* fut dévoré par les chiens de Diane, parce qu'il avoit eu la vanité de se dire plus habile qu'elle dans l'art de chasser. Ce malheureux prince fut pourtant reconnu, après sa mort, pour un héros, par les Orchoraëniens, qui lui éleverent des monumens héroïques. (+)

ACTEUR se dit de tout homme qui agit. Voyez *ACTE*, *ACTION*, *AVOCAT*.

ACTEUR, en parlant du Théâtre, signifie un homme qui joue un rôle dans une pièce, qui y représente quelque personnage ou caractère. Les femmes se nomment *actrices*, & tous sont compris sous le nom général d'*acteurs*.

Le Drame originairement ne consistoit qu'en un simple chœur qui chantoit des hymnes en l'honneur de Bacchus, de sorte que les premiers acteurs n'étoient que des chanteurs & des musiciens. V. *PERSONNAGE*, *TRAGÉDIE*, *CARACTÈRE*, *CHŒUR*.

Thespis fut le premier qui à ce chœur très-informe mêla, pour le soulager, un déclamateur qui récitoit quelque autre aventure héroïque ou comique. Eschyle à qui ce personnage seul parut ennuyeux, tenta d'en introduire un second, & convertit les anciens récits en dialogues. Avant lui, les acteurs barbouillés de lie, & traînés sur un tombereau, amusoient les passans : il donna la première idée des théâtres, & à ces acteurs des habillemens plus majestueux, & une chaussure avantageuse qu'on nomma *brodequins* ou *cothurne*. Voyez *BRODEQUINS*.

Sophocle ajouta un troisième acteur, & les Grecs se bornèrent à ce nombre; c'est-à-dire, qu'on regarda comme une règle du poëme dramatique de n'admettre jamais sur la scène plus de trois interlocuteurs à la fois; règle qu'Horace a exprimée dans ce vers,

Nec quarta loqui persona laboret.

Ce qui n'empêchoit pas que les troupes de comédiens ne fussent plus nombreuses : mais selon Vossius, le nombre de tous les acteurs nécessaires dans une pièce ne devoit pas excéder celui de quatorze. Avant l'ouverture de la pièce, on les nommoit en plein théâtre, & l'on avertissoit du rôle que

chacun d'eux avoit à remplir. Les modernes ont quelquefois mis sur le théâtre un plus grand nombre d'*acteurs* pour augmenter l'intérêt par la variété des personnages : mais il en a souvent résulté de la confusion dans la conduite de la pièce.

Horace parle d'une espèce d'*acteurs secondaires* en usage de son temps, & dont le rôle consistoit à imiter les *acteurs* du premier ordre, & à donner à ceux-ci le plus de lustre qu'ils pouvoient en contrefaisant les Nains. Au reste on fait peu quelles étoient leurs fonctions.

Les anciens *acteurs* déclamoient sous le masque & étoient obligés de pousser extrêmement leur voix pour se faire entendre à un peuple innombrable qui remplissoit les amphithéâtres : ils étoient accompagnés d'un joueur de flûte qui préludoit, leur donnoit le ton, & jouoit pendant qu'ils déclamoient.

Autant les *acteurs* étoient en honneur à Athenes, où on les chargeoit quelquefois d'ambassades & de négociations, autant étoient-ils méprisés à Rome : non-seulement ils n'avoient pas rang parmi les citoyens, mais même lorsque quelque citoyen montoit sur le théâtre, il étoit chassé de sa tribu, & privé du droit de suffrage par les Censeurs. C'est ce que dit expressément Scipion dans Cicéron cité par Saint Augustin, liv. II de la cité de Dieu, chap. xiii : *cum artem ludicram scenamque totam probro ducerent, genus id hominum, non modo honore reliquorum civium; sed etiam tribu moveri notatione censoria voluerunt*; & l'exemple de Roscius dont Cicéron faisoit tant de cas, ne prouve point le contraire. L'orateur estime à la vérité les talens du comédien : mais il fait encore plus de cas de ses vertus, qui le distinguoient tellement de ceux de sa profession, qu'elles sembloient devoir l'exclure du théâtre. Nous avons à cet égard à-peu-près les mêmes idées que les Romains : & les Anglois paroissent avoir en partie adopté celles des Grecs. (G)

ACTEUR, ACTRICE, (Musique.) chanteur ou chanteuse, qui fait un rôle dans la représentation d'un opéra. Outre toutes les qualités qui doivent lui être communes avec l'*acteur* dramatique, il doit en

avoir beaucoup de particulieres pour réussir dans son art, ainsi il ne suffit pas qu'il ait un bel organe pour la parole, s'il ne l'a tout aussi beau pour le chant; car il n'y a pas une telle liaison entre la voix parlante & la voix chantante, que la beauté de l'une suppose toujours celle de l'autre. Si l'on pardonne à un *acteur* le défaut de quelque qualité qu'il a pu se flatter d'acquérir, on ne peut lui pardonner d'oser se destiner au théâtre, destiné des qualités naturelles qui y sont nécessaires; telles entr'autres que la voix dans un chanteur. Mais par ce mot *voix* j'entends moins la force du timbre que l'étendue, la justesse & la flexibilité. Je pense qu'un théâtre, dont l'objet est d'émouvoir les cœurs par les chants, doit être interdité à ces voix dures & bruyantes qui ne font qu'étourdir les oreilles, & que quelque peu de voix que puisse avoir un *acteur*, s'il l'a juste, touchante, facile, & suffisamment étendue, il en a tout autant qu'il faut : il saura toujours bien se faire entendre, s'il fait se faire écouter.

Avec une voix convenable l'*acteur* doit l'avoir cultivée par l'art, & quand sa voix n'en auroit pas besoin, il en auroit besoin lui-même pour saisir & rendre avec intelligence la partie musicale de ses rôles. Rien n'est plus insupportable & plus dégoûtant que de voir un héros dans les transports des passions les plus vives, contraint & gêné dans son rôle, peiner & s'assujétir en écolier qui répète mal sa leçon, montrer au lieu des combats de l'amour & de la vertu, ceux d'un mauvais chanteur avec la mesure & l'orchestre, & plus incertain sur le ton que sur le parti qu'il doit prendre. Il n'y a ni chaleur ni grace sans facilité, & l'*acteur* dont le rôle lui coûte, ne le rendra jamais bien.

Il ne suffit pas à l'*acteur* d'opéra d'être un excellent chanteur, s'il n'est encore un excellent pantomime, car il ne doit pas seulement faire sentir ce qu'il dit lui-même, mais aussi ce qu'il laisse dire à la symphonie. L'orchestre ne rend pas un sentiment qui ne doive sortir de son ame; ses pas, ses regards, son geste, tout doit s'accorder sans cesse avec la musique, sans pourtant qu'il paroisse y songer; il doit intéresser toujours, même en gardant le silence, & quoiqu'occupé

d'un rôle difficile, s'il laïſſé un inſtant oublier le perſonage pour s'occuper du chanteur, ce n'eſt qu'un muſicien ſur la ſcène, il n'eſt plus *acteur*. Tel excelle dans les autres parties qui s'eſt fait ſiſſler pour avoir négligé celle-ci; il n'y a point d'*acteur* à qui l'on ne puiſſe à cet égard donner le célèbre *Chaffé* pour modèle; cet excellent pantomime, en mettant toujours ſon art au deſſus de lui, & s'eſſorçant toujours d'y exceller, s'eſt ainſi mis lui-même fort au deſſus de ſes confreres: *acteur* unique, & homme eſtimable, il laïſſera l'admiration & le regret de ſes talens aux amateurs de ſon théâtre, & un ſouvenir honorable de ſa perſonne à tous les honnêtes gens. (S)

ACTIAQUES, adj. (*Hiſt. anc.*) ont été des jeux qu'Auguſte inſtitua, ou ſelon d'autres, renouvela en mémoire de ſa fameuſe victoire qu'il avoit remportée ſur Marc-Antoine auprès d'Actium. V. JEU.

Stephanus & quelques autres après lui ont prétendu qu'on les célébroit tous les trois ans: mais la plus commune opinion, fondée ſur le témoignage de Strabon qui vivoit du temps d'Auguſte, eſt que ce n'étoit que tous les cinq ans, & qu'on les célébroit en l'honneur d'Apollon ſurnommé *Actius*.

C'eſt donc une étrange bévue que de ſ'imaginer, comme ont fait quelques auteurs, que Virgile a eu intention d'inſinuer qu'ils avoient été inſtitués par Enée, dans ce paſſage de l'*Enéide*, liv. III. v. 280.

Actiaque Iliacis celebramus littora ludis.

Il eſt vrai que le poëte en cet endroit fait alluſion aux jeux *actiaques*: mais il ne le fait que pour flatter Auguſte, en attribuant au héros de qui cet empereur deſcendoit, ce que cet empereur lui-même avoit fait comme le remarque Servius.

ACTIAQUES, (*années*) ſont la ſuite d'années que l'on commença à compter depuis l'ère ou époque de la bataille d'Actium, qu'on appella auſſi *ère d'Auguſte*. Voyez ANNÉE & EPOQUE. (G)

ACTIF, *active*, terme de Grammaire; un mot eſt *actif* quand il exprime une action. *Actif* eſt oppoſé à *paſſif*. L'agent fait l'action, le patient la reçoit. Le feu brûle, le bois eſt brûlé; ainſi *brûle* eſt un terme *actif*,

& *brûlé* eſt *paſſif*. Les verbes réguliers ont un participe *actif* comme *lijant*, & un participe *paſſif*, comme *lu*

Je ne ſuis point battant de peur d'être battu,

Et l'humeur débonnaire eſt ma grande vertu, (Mol.)

Il y a des verbes *actifs* & des verbes *paſſifs*. Les verbes *actifs* marquent que le ſujet de la propoſition fait l'action, *je ſeigne*; le verbe *paſſif* au contraire marque que le ſujet de la propoſition reçoit l'action, qu'il eſt le terme ou l'objet de l'action d'un autre, *je ſuis enſeigné*, &c.

On dit que les verbes ont une voix *active* & une voix *paſſive*, c'eſt-à-dire, qu'ils ont une ſuite de terminaïſons qui exprime un ſens *actif*, & une autre ſuite de déſinances qui marque un ſens *paſſif*, ce qui eſt vrai, ſur-tout en Latin & en Grec; car en François, & dans la plupart des langues vulgaires, les verbes n'ont que la voix *active*; & ce n'eſt que par le ſecours d'une périphrase, & non par une terminaïſon propre, que nous exprimons le ſens *paſſif*. Ainſi en latin *amor amaris, amatur*, & en grec *φιλέμαι, φιλῶ, φιλείται*, veulent dire *je ſuis aimé* ou *aimé*, *tu es aimé* ou *aimée*, *il eſt aimé* ou *elle eſt aimée*.

Au lieu de dire *voix active* ou *voix paſſive*, on dit à l'*actif*, au *paſſif*; & alors *actif* & *paſſif* ſe prennent ſubſtantivement, ou bien on ſous-entend *ſens*: ce verbe eſt à l'*actif*, c'eſt-à-dire, qu'il marque un ſens *actif*.

Les véritables verbes *actifs* ont une voix *active* & une voix *paſſive*: on les appelle auſſi *actifs tranſitifs*, parce que l'action qu'ils ſignifient paſſé de l'agent ſur un patient, qui eſt le terme de l'action, comme *battre*, *inſtruire*, &c.

Il y a des verbes qui marquent des actions qui ne paſſent point ſur un autre objet, comme, *aller*, *venir*, *dormir*, &c. ceux-là ſont appelés *actifs intransitifs*, & plus ordinairement *neutres*, c'eſt-à-dire, qui ne ſont ni *actifs tranſitifs*, ni *paſſifs*; car *neutre* vient du Latin *neuter*, qui ſignifie ni l'un ni l'autre: c'eſt ainſi qu'on dit d'un nom qu'il eſt *neutre*, c'eſt-à-dire, qu'il n'eſt ni *maſculin* ni *féminin*. Voy. VERBE. (F)

ACTIF,

ACTIF, adj. ce qui communique le mouvement ou l'action à un autre. Voyez **ACTION**.

Dans ce sens le mot d'*actif* est opposé à *passif*. Voyez **PASSIF**.

C'est ainsi que l'on dit *une cause active*, *des principes actifs*, &c. Voyez **CAUSE**, **PRINCIPES**, &c.

Newton prétend que la quantité du mouvement dans l'univers devoit toujours diminuer en vertu des chocs contraires, &c. de sorte qu'il est nécessaire qu'elle soit conservée par certains principes *actifs*.

Il met au nombre de ces principes *actifs* la cause de la gravité ou l'attraction, & celle de la fermentation, & il ajoute qu'on voit peu de mouvement dans l'univers qui ne provienne de ces principes. La cause de l'attraction toujours subsistante, & qui ne s'affoiblit point en s'exerçant, est, selon ce philosophe, une ressource perpétuelle d'action & de vie.

Encore pourroit-il arriver que les effets de cette vertu vinsent à se combiner de façon que le filème de l'univers se dérangeroit, & qu'il demanderoit, selon Newton, *une main qui y retouchât : emendatricem manum desideraret*. V. **MOUVEMENT**, **GRAVITÉ**, **FERMENTATION**, **ATTRACTION**. (O)

ACTIF, adj. en terme de Pratique, se dit des dettes du côté du créancier : considérées par rapport au débiteur, on les appelle *dettes passives*.

On appelle dans les élections *voix active*, la faculté de donner son suffrage pour le choix d'un sujet ; & *voix passive*, l'habileté à être élu soi-même. (H)

ACTIFS, principes *actifs*, en Chimie, sont ceux que l'on suppose agir d'eux-mêmes, sans avoir besoin d'être mis en action par d'autres. Voyez **PRINCIPE**.

La plupart des livres de Chimie distinguent les principes chimiques des corps en principes *actifs* & en principes *passifs*. Les principes *actifs* sont, selon eux, l'esprit, l'huile & le sel ; & ils regardent comme principes *passifs* l'eau & la terre. Nous n'admettons point cette distinction, parce que ces choses sont relatives : tel principe qui est *actif* à quelques égards, est *passif* à d'autres. L'eau ne paroît pas devoir être mise au nombre des principes *passifs*.

M. Homberg & quelques Chimistes modernes après lui, ne sont qu'un seul principe *actif*, savoir le soufre ou le feu qu'ils prétendent être la source de toute action & de tout événement dans l'univers. Voyez **SOUFRE** & **FEU**.

Le terme de *principes actifs*, dit le docteur Quincy, a été employé pour exprimer certaines divisions de la matière, qui par quelques modifications particulières sont *actives*, respectivement à d'autres, comme l'esprit, l'huile & le sel, dont les parties sont plus propres au mouvement que celles de la terre & de l'eau : mais l'on voit assez combien ce terme est employé improprement. Voyez *la Chimie Physique*. (M)

ACTIF, (*Médecine*) nom que l'on donne aux remèdes, dont l'action est prompte & vive, de même qu'à ceux dont l'action est grande & subite. Tels sont les émétiques, les purgatifs violens, les alexitaires, les cordiaux. Ces derniers méritent sur-tout le nom d'*actif*. (N)

ACTINIA-SOCIATA ou **ANIMAL-FLEUR**, (*Hist. nat.*) ce zoophyte qu'Androvande, Jonston, & d'autres appellent *ortie de mer*, & auquel les Anglois ont donné le nom d'*animal-fleur*, semble réellement unir la forme d'une fleur à la structure & aux organes d'un animal, & démontrer d'une manière bien sensible que l'auteur de la nature en organisant la matière, se joue de nos systèmes & de nos définitions. Cet *animal-fleur* n'a qu'une seule ouverture qui est sa bouche, située au sommet de la partie supérieure de son corps, qu'on peut regarder pour cela comme la tête de l'animal. Autour de cette bouche sont disposés ses bras qu'il alonge ou retire comme les cornes d'un limaçon. Avec ces bras il fait avidement sa nourriture, des crabres, des huîtres, &c. qu'il avale ; sa bouche ayant la faculté de se dilater suffisamment pour engloutir des corps de deux & trois pouces de diamètre ; & lorsque l'animal en a sucé ou mangé la chair, il rejette les écailles par la même ouverture. M. Ellis soupçonne que l'*animal-fleur* produit par cette même bouche, ses petits vivans, & garnis de petits bras qu'ils étendent pour chercher leur nourriture, dès qu'ils se sont attachés au rocher, ou à quel-

que substance dure, car ils ne flottent point sur l'eau; mais dès qu'ils sont nés, ils se fixent à quelque corps solide par leur pied ou tige, qui est un tube alongé. Cette multiplication n'auroit peut-être rien de bien étrange; mais elle n'est pas prouvée. Il est plus sûr que l'animal, attaché au rocher par sa tige, poussé un tube rampant sur le même rocher, d'où naissent d'autres zoophytes semblables les uns à côté des autres. Je ne serois donc guere porté à croire la premiere maniere de multiplier par la bouche. Quoi qu'il en soit, l'*actinia-sociata* est d'une substance charnue, tendre, formée de plusieurs tubes qui s'enflent ou grossissent à mesure qu'ils s'élevent vers la partie supérieure de l'animal, où ils se terminent en une bulbe, au haut de laquelle la bouche qu'entoure un seul rang de bras, ou de griffes ou de pinces, si l'on aime mieux leur donner ce nom.

ACTION, ACTE, (Grammaire.)

Action se dit généralement de tout ce qu'on fait, commun ou extraordinaire. *Acte* ne se dit que de ce qu'on fait de remarquable. Cette *action* est bonne ou mauvaise; c'est un *acte* héroïque. C'est une bonne *action* que de soulager les malheureux; c'est un *acte* généreux que de se retrancher du nécessaire pour eux. Le sage se propose dans toutes ses *actions* une fin honnête. Le prince doit marquer tous les jours de sa vie par des *actes* de grandeur. On dit aussi une *action vertueuse* & un *acte de vertu*.

Un petit accessoire de sens physique ou historique, dit M. l'abbé Girard, distingue encore ces deux mots: celui d'*action* a plus de rapport à la puissance qui agit, & celui d'*acte* en a davantage à l'effet produit, ce qui rend l'un propre à devenir attribut de l'autre. Ainsi on pourroit dire: conservez la présence d'esprit dans vos *actions*, & faites qu'elles soient toutes des *actes* d'équité. Voyez les *Synonimes* de M. l'abbé Girard.

ACTION, s. f. (Morale.) Les *actions morales* ne sont autre chose que les *actions volontaires de l'homme*, considérées par rapport à l'imputation de leurs effets dans la vie commune. Par *action volontaire*, nous entendons celles qui dépendent tellement de la volonté humaine, comme d'une cause libre, que sans sa détermination, produite

par quelqu'un de ses actes immédiats, & précédée de la connoissance de l'entendement, elles ne se feroient point; & dont par conséquent l'existence, ou la non existence, est au pouvoir de chacun.

Toute *action* volontaire renferme deux choses; l'une que l'on peut regarder comme la *matiere* de l'*action*, & l'autre comme la *forme*. La premiere, c'est le mouvement même de la faculté naturelle, ou l'usage actuel de cette faculté considéré précisément en lui-même. L'autre, c'est la dépendance où est ce mouvement d'un décret de la volonté, en vertu de quoi on conçoit l'*action* comme ordonnée par une cause libre & capable de se déterminer elle-même. L'usage actuel de la faculté considéré précisément en lui-même, s'appelle plutôt une *action de la volonté*, qu'une *action volontaire*; car ce dernier titre est affecté seulement au mouvement des facultés envisagé comme dépendant d'une libre détermination de la volonté: mais on considère encore les *actions volontaires* ou absolument, & en elles-mêmes, comme des mouvemens physiques, produits pourtant par un décret de la volonté, ou en tant que leurs effets peuvent être imputés à l'homme. Lorsque les *actions volontaires* renferment dans leur idée cette vue réfléchie, on les appelle des *actions humaines*: & comme on passe pour bien ou mal morigéné, selon que ces sortes d'*actions* sont bien ou mal exécutées, c'est-à-dire, selon qu'elles conviennent ou ne conviennent pas avec la loi qui est leur règle, & que les dispositions même de l'ame, qui résultent de plusieurs actes réitérés, s'appellent *mœurs*; les *actions humaines*, à cause de cela, portent aussi le titre d'*actions morales*.

Les *actions morales*, considérées au dernier égard, renferment dans leur essence deux idées: l'une qui en est comme la *matiere*, & l'autre comme la *forme*.

La *matiere* comprend diverses choses. 1°. Le mouvement physique de quelque une des facultés naturelles: par exemple, de la faculté motrice de l'appétit sensitif, des sens extérieurs & intérieurs, &c. On peut aussi mettre en ce même rang les actes mêmes de la volonté, considérés purement & simplement dans leur être naturel, en tant

que ce sont des effets produits par une faculté physique comme telle. 2°. Le défaut de quelque mouvement physique qu'on étoit capable de produire ou en lui-même ou dans sa cause ; car on ne se rend pas moins punissable par les péchés d'omission , que par ceux de commission. 3°. Ce ne sont pas seulement nos propres mouvemens , nos propres habitudes & l'absence des uns & des autres en notre propre personne , qui peuvent constituer la matière de nos actions morales ; mais encore les mouvemens , les habitudes & leur absence qui se trouvent immédiatement en autrui , pourvu que tout cela puisse & doive être dirigé par notre propre volonté : ainsi à Lacédémone on répondoit des fautes d'un jeune homme qu'on avoit pris en amitié. (Voyez IMPUTATION.) 4°. Il n'est pas jusqu'aux actions des bêtes brutes , ou aux opérations des végétaux & des choses inanimées en général , qui ne puissent fournir la matière de quelque action morale , lorsque ces sortes d'êtres sont susceptibles d'une direction de notre volonté : d'où vient que selon la loi même de Dieu , le propriétaire d'un bœuf qui frappe des cornes (V. Exod. XXI. 29.) est tenu du dommage que fait cette bête , s'il en connoissoit auparavant le défaut : ainsi on peut s'en prendre à un vigneron lorsque , par sa négligence , la vigne qu'il cultive n'a été fertile qu'en farnens. 5°. Enfin les actions d'autrui , dont on est le sujet passif , peuvent être le sujet d'une action morale , en tant que par sa propre faute , on a donné lieu de les commettre. Ainsi une femme qui a été violée passe pour coupable , en partie , lorsqu'elle s'est exposée imprudemment à aller dans les lieux où elle pouvoit prévoir qu'elle courroit risque d'être forcée. La forme des actions morales consiste dans l'imputabilité , si j'ose désigner ainsi cette qualité , par laquelle les effets d'une action volontaire peuvent être imputés à l'agent , c'est-à-dire , être censés lui appartenir proprement comme à leur auteur ; & c'est cette forme des actions qui fait appeler l'agent cause morale. Voyez IMPUTATION & MORALITÉ des actions. (X)

ACTION est un terme dont on se sert en Mécanique , pour désigner quelquefois

l'effort que fait un corps ou une puissance contre un autre corps ou une autre puissance , quelquefois l'effet même qui résulte de cet effort.

C'est pour nous conformer au langage commun des Mécaniciens & des Physiciens , que nous donnons cette double définition. Car si on nous demande ce qu'on doit entendre par action , en n'attachant à ce terme que des idées claires , nous répondrons que c'est le mouvement qu'un corps produit réellement , ou qu'il tend à produire dans un autre , c'est-à-dire , qu'il y produiroit si rien ne l'empêchoit. Voyez MOUVEMENT.

En effet , toute puissance n'est autre chose qu'un corps qui est actuellement en mouvement , ou qui tend à se mouvoir , c'est-à-dire , qui se mouvroit si rien ne l'en empêchoit. Voyez PUISSANCE. Or dans un corps , ou actuellement mu , ou qui tend à se mouvoir , nous ne voyons clairement que le mouvement qu'il a , ou qu'il auroit s'il n'y avoit point d'obstacle : donc l'action d'un corps ne se manifeste à nous que par ce mouvement : donc nous ne devons pas attacher une autre idée au mot d'action que celle d'un mouvement actuel , ou de simple tendance ; & c'est embrouiller cette idée que d'y joindre celle de je ne fais quel être métaphysique , qu'on imagine résider dans le corps , & dont personne ne sauroit avoir de notion claire & distincte. C'est à ce même mal-entendu qu'on doit la fameuse question des forces vives , qui , selon les apparences , n'auroit jamais été un objet de dispute , si on avoit bien voulu observer que la seule notion précise & distincte qu'on puisse donner du mot de force se réduit à son effet , c'est-à-dire , au mouvement qu'elle produit ou tend à produire. Voyez FORCE.

Quantité d'action , est le nom que donne M. de Maupertuis , dans les Mémoires de l'académie des sciences de Paris 1744 , & dans ceux de l'académie de Berlin 1746 , au produit de la masse d'un corps par l'espace qu'il parcourt & par sa vitesse. M. de Maupertuis a découvert cette loi générale , que dans les changemens qui se font dans l'état d'un corps , la quantité d'action nécessaire pour produire ce changement , est la

moindre qu'il est possible. Il a appliqué heureusement ce principe à la recherche des lois de la réfraction, des lois du choc, des lois de l'équilibre, &c. & s'est même élevé à des conséquences plus sublimes sur l'existence d'un premier être. Les deux ouvrages de M. de Maupertuis que nous venons de citer, méritent toute l'attention des Philosophes, & nous les exhortons à cette lecture : ils y verront que l'auteur a su allier la métaphysique des causes finales. (Voyez CAUSES FINALES) avec les vérités fondamentales de la mécanique ; faire dépendre d'une même loi le choc des corps élastiques & celui des corps durs, qui jusqu'ici avoient eu des lois séparées, & réduire à un même principe les lois du mouvement, & celles de l'équilibre.

Le premier Mémoire où M. de Maupertuis a donné l'idée de son principe, est du 15 Avril 1744 ; & à la fin de la même année, M. le Professeur Euler publia son excellent livre : *Methodus inveniendi lineas curvas maximi vel minimi proprietate gaudentes*. Dans le supplément qui y avoit été ajouté, cet illustre Géometre démontre que dans les trajectoires que des corps décrivent par des forces centrales, la vitesse multipliée par l'élément de la courbe, fait toujours un *minimum*. Ce théorème est une belle application du principe de M. de Maupertuis au mouvement des planetes.

Par le Mémoire du 15 Avril 1744 que nous venons de citer, on voit que les réflexions de M. de Maupertuis sur les lois de la réfraction, l'ont conduit au théorème dont il s'agit. On fait le principe que M. de Fermat, & après lui M. Leibnitz, ont employé pour expliquer les lois de la réfraction. Ces grands Géometres ont prétendu qu'un corpuscule de lumière qui va d'un point à un autre en traversant deux milieux différens, dans chacun desquels il a une vitesse différente, doit y aller *dans le temps le plus court* qu'il est possible : & d'après ce principe, ils ont démontré géométriquement que ce corpuscule ne doit pas aller d'un point à l'autre en ligne droite, mais qu'étant arrivé sur la surface qui sépare les deux milieux, il doit changer de direction, de maniere que le sinus de son incidence soit au sinus de sa réfraction, comme sa

vitesse dans le premier milieu est à sa vitesse dans le second ; d'où ils ont déduit la loi si connue du rapport constant des sinus. Voyez SINUS, REFRACTION, &c.

Cette explication, quoique fort ingénieuse, est sujette à une grande difficulté ; c'est qu'il faudroit que le corpuscule s'approchat de la perpendiculaire dans les milieux où sa vitesse est moindre, & qui par conséquent lui résistent davantage ; ce qui paroît contraire à toutes les explications mécaniques qu'on a données jusqu'à présent de la réfraction des corps, & en particulier de la réfraction de la lumière.

L'explication entr'autres qu'a imaginée M. Newton, la plus satisfaisante de toutes celles qui ont été données jusqu'ici, rend parfaitement raison du rapport constant des sinus, en attribuant la réfraction des rayons à la force attractive des milieux ; d'où il s'enfuit que les milieux plus denses, dont l'attraction est plus forte, doivent approcher le rayon de la perpendiculaire : ce qui est en effet confirmé par l'expérience. Or l'attraction du milieu ne sauroit approcher le rayon de la perpendiculaire sans augmenter sa vitesse, comme on peut le démontrer aisément : ainsi, suivant M. Newton, la réfraction doit se faire en s'approchant de la perpendiculaire lorsque la vitesse augmente ; ce qui est contraire à la loi de MM. Fermat & Leibnitz.

M. de Maupertuis a cherché à concilier l'explication de M. Newton avec les principes métaphysiques. Au lieu de supposer avec MM. de Fermat & Leibnitz qu'un corpuscule de lumière va d'un point à un autre dans le plus court temps possible, il suppose qu'un corpuscule de lumière va d'un point à un autre, de maniere que la quantité d'action soit la moindre qu'il est possible. Cette quantité d'action, dit-il, est la vraie dépense que la nature ménage. Par ce principe philosophique, il trouve que non seulement les sinus sont en raison constante, mais qu'ils sont en raison inverse des vitesses (ce qui s'accorde avec l'explication de M. Newton), & non pas en raison directe, comme le prétendoient MM. de Fermat & Leibnitz.

Il est singulier que tant de Philosophes qui ont écrit sur la réfraction, n'aient pas

imaginé une manière si simple de concilier la métaphysique avec la mécanique; il ne falloit pour cela que faire un assez léger changement au calcul fondé sur le principe de M. de Fermat. En effet, suivant ce principe, le temps, c'est-à-dire l'espace divisé par la vitesse, doit être un *minimum*: de sorte que si l'on appelle E l'espace parcouru dans le premier milieu avec la vitesse V , & e l'espace parcouru dans le second milieu

avec la vitesse v , on aura $\frac{E}{V} + \frac{e}{v} =$ à un *minimum*, c'est-à-dire, $\frac{dE}{V} + \frac{de}{v} = 0$. Or

il est facile de voir que les sinus d'incidence & de réfraction sont entr'eux comme dE à $-de$; d'où il s'ensuit que ces sinus sont en raison directe des vitesses Vv , & c'est ce que prétend M. de Fermat. Mais pour que ces sinus fussent en raison inverse de vitesses, il n'y auroit qu'à supposer $VdE + vde = 0$; ce qui donne $E \times V + e \times v =$ à un *minimum*: & c'est le principe de M. de Maupertuis. Voyez **MINIMUM**.

On peut voir dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, que nous avons déjà cités, toutes les autres applications qu'il a faites de ce même principe, qu'on doit regarder comme un des plus généraux de la mécanique.

Quelque parti qu'on prenne sur la Méta-physique qui lui sert de base, ainsi que sur la notion que M. de Maupertuis a donnée de la quantité d'*action*, il n'en sera pas moins vrai que le produit de l'espace par la vitesse est un *minimum* dans les lois les plus générales de la nature. Cette vérité géométrique due à M. de Maupertuis, subsistera toujours; & on pourra, si l'on veut, ne prendre le mot de *quantité d'action*, que pour une manière abrégée d'exprimer le produit de l'espace par la vitesse. (O)

ACTION, (*Belles-Lettres*.) en matière d'éloquence, se dit de tout l'extérieur de l'Orateur, de sa contenance, de sa voix, de son geste, qu'il doit assortir au sujet qu'il traite.

L'*action*, dit Cicéron, est pour ainsi dire l'éloquence du corps: elle a deux parties, la voix & le geste. L'un frappe l'oreille, l'autre les yeux; deux sens, dit Quintilien,

par lesquels nous faisons passer nos sentimens & nos passions dans l'ame des auditeurs. Chaque passion a un ton de voix, un air, un geste qui lui sont propres; il en est de même des pensées, le même ton ne convient pas à toutes les expressions qui servent à les rendre.

Les anciens entendoient la même chose par *prononciation*, à laquelle Démosthène donnoit le premier, le second & le troisième rang dans l'éloquence, c'est-à-dire, pour réduire sa pensée à sa juste valeur, qu'un discours médiocre soutenu de toutes les forces & de toutes les graces de l'*action*, fera plus d'effet que le plus éloquent discours qui sera dépourvu de ce charme puissant.

La première chose qu'il faut observer, c'est d'avoir la tête droite, comme Cicéron le recommande. La tête trop élevée donne un air d'arrogance; si elle est baissée ou négligemment penchée, c'est une marque de timidité ou d'indolence. La prudence la mettra dans sa véritable situation. Le visage est ce qui domine le plus dans l'*action*. Il n'y a, dit Quintilien, point de mouvemens ni de passions qu'il n'exprime: il menace, il caresse, il supplie, il est triste, il est gai, il est humble, il marque la fierté, il fait entendre une infinité de choses. Notre ame se manifeste aussi par les yeux. La joie leur donne de l'éclat; la tristesse les couvre d'une espèce de nuage: ils sont vifs, étincelans dans l'indignation, baissés dans la honte, tendres & baignés de larmes dans la pitié.

Au reste l'*action* des anciens étoit beaucoup plus véhémence que celle de nos orateurs. Cléon, général Athénien, qui avoit une sorte d'éloquence impétueuse, fut le premier chez les Grecs qui donna l'exemple d'aller & de venir sur la tribune en haranguant. Il y avoit à Rome des orateurs qui avoient ce défaut; ce qui faisoit demander par un certain Virgilius à un Rhéteur qui se promenoit de la sorte, combien de milles il avoit parcouru en déclamant en Italie. Les prédicateurs tiennent encore quelque chose de cette coutume. L'*action* des nôtres, quoique plus modérée que celle des Italiens, est infiniment plus vive que celle des Anglois,

dont les sermons se réduisent à lire froidement une dissertation théologique sur quelque point de l'écriture, sans aucun mouvement. Voyez DÉCLAMATION, GESTE, PRONONCIATION. (G)

L'action finale d'un poëme est un événement à produire ; l'action continue est le combat des causes & des obstacles qui tendent réciproquement, les unes à produire l'événement, & les autres à l'empêcher, ou à produire eux-mêmes un événement contraire.

Dans la tragédie de Britannicus, la mort de ce prince est l'action finale. La jalousie de Néron, son mauvais naturel, sa passion pour Junie, la scélératesse de Narcisse en sont les causes. La vertu de Burrhus, l'autorité d'Agripine, un reste de respect pour elle, & de crainte pour les Romains, l'horreur d'un premier crime, en sont les obstacles ; & le combat se passe dans l'ame de Néron.

Ainsi l'action d'un poëme peut se considérer comme une sorte de problème, dont le dénouement fait la solution.

Dans ce problème, tantôt l'alternative se réduit à réussir, ou à manquer l'entreprise ; comme dans l'*Enéide*. Tantôt le sort est en balance entre deux événemens, tous les deux funestes, comme dans l'*Œdipe*, ou l'un heureux, & l'autre malheureux, comme dans l'*Odyssée* & l'*Iphigénie en Tauride*. Ceci demande à être développé.

Les Troyens s'établiront-ils, ou ne s'établiront-ils pas en Italie ? Voilà le problème de l'*Enéide*. On voit que, du côté d'Énée, le mauvais succès se réduit à abandonner un pays qui n'est pas le sien. La destinée des Troyens ne seroit pas remplie, Rome ne seroit pas fondée ; mais ce malheur n'a jamais pu intéresser vivement que les Romains. La situation du côté de Turnus, est d'un intérêt plus universel & plus fort ; il s'agit pour lui de vaincre, ou de périr, ou de subir la honte de se voir enlever sa femme, & les états de son beau-père : aussi les vœux sont-ils en faveur de Turnus.

Dans l'*Odyssée*, il ne s'agit pas seulement qu'Ulysse retourne à Itaque, ou qu'il périsse dans ses voyages, ou qu'il soit retenu dans l'île de Circé, ou dans celle de Calypso ; cet intérêt, personnel à un héros

froidement sage, nous toucheroit faiblement. Mais son fils, jeune encore, est sous le glaive, sa femme est exposée aux violences des prétendants ; son père est au bord du tombeau, incapable de s'opposer à leur criminelle insolence ; son île est dévastée, son palais saccagé, son peuple & sa famille en proie à des tyrans. Si Ulysse revient, il peut tout sauver ; tout est perdu, s'il ne revient pas : voilà tous les grands intérêts du cœur humain réunis en un seul ; & c'est le plus parfait modèle de l'action dans l'épopée.

Dans l'*Iphigénie en Tauride*, Oreste poursuivi par les furies, en sera-t-il délivré ou non ? Sera-t-il reconnu par sa sœur, avant d'être immolé ? ou l'immolera-t-elle avant de le connoître ? Enlevera-t-il la statue de Diane, ou sera-t-il égorgé au pied de ses autels ? L'événement peut être heureux ou malheureux ; & plus l'alternative en est pressante, plus elle est susceptible des grands mouvemens de la crainte & de la pitié.

Dans l'*Œdipe*, la peste achevera-t-elle de désoler les états de Laïus ; ou le meurtrier de ce Roi sera-t-il reconnu dans son fils & dans le mari de sa femme ? Voilà les deux extrémités les plus effroyables, & l'alternative la plus tragique qu'il soit possible d'imaginer. Le défaut de cette Fable, s'il y en a un, c'est de ne laisser voir aucun milieu entre ces deux malheurs extrêmes, & de ne pas permettre à l'espérance de se mêler avec la terreur.

Je laisse à balancer les avantages de cette fable terrible & touchante d'un bout à l'autre, sans aucune espèce de soulagement pour l'ame des spectateurs, avec la fable de l'*Iphigénie en Tauride*, où quelques rayons incertains d'une espérance consolante brillent par intervalles, & laissent entrevoir une ressource dans les malheurs & les dangers dont on frémit ; je veux seulement faire voir que tout se réduit à ces deux problèmes ; l'un simple, & l'autre compliqué. Celui-ci, en faisant passer l'ame des spectateurs par de continuelles vicissitudes, varie sans cesse les mouvemens de la terreur & de la pitié ; l'autre les soutient & les presse, en faisant faire à l'intérêt le même progrès qu'au malheur.

De cette définition de l'action considérée comme un problème, il suit d'abord qu'il est de son essence d'être douteuse & incertaine, & de l'être jusqu'à la fin; car si l'action est telle qu'il n'y ait pas deux façons de la terminer, & que l'événement qui se présente naturellement à la prévoyance des spectateurs, soit le seul moralement possible, il n'y a plus d'alternative, & par conséquent plus de balancement entre la crainte & l'espérance: tout se passe comme on l'a prévu; & s'il arrive une révolution, ou elle a besoin d'une cause sur-naturelle, comme dans le Philoctete de Sophocle, ou elle manque de vraisemblance, comme dans le Cid. C'est un effort de l'art qu'on n'a pas assez admiré dans le Télémaque, d'avoir par la seule force de l'éloquence d'Ulysse, rendu naturel & vraisemblable le retour de Philoctete, que Sophocle avoit jugé lui-même impossible sans l'apparition d'Hercule. A l'égard du Cid, Corneille n'a su d'autre moyen d'en terminer l'intrigue, que de ne pas la dénouer.

D'un autre côté, si, dans les possibles, l'action avoit deux issues, mais que par la mal-adresse du poëte, & la prévoyance des spectateurs, le problème fût résolu dans leur opinion avant le dénouement, il n'y auroit plus d'inquiétude; & il ne faut pas croire que l'art de rendre l'événement douteux, & de laisser le spectateur dans ce doute, ne soit utile qu'une fois. L'illusion théâtrale consiste à faire oublier ce qu'on fait, pour ne penser qu'à ce qu'on voit. J'ai vu Corneille, je fais par cœur le cinquieme acte de Rodogune; mais j'en oublie le dénouement: & à mesure que la coupe empoisonnée approche des lèvres d'Antiochus, je frémis, comme si je ne savois pas que Timagene arrive. Ayez seulement soin que, dans l'action même, rien ne trahisse le secret de la dernière révolution: j'aurai beau le savoir d'ailleurs, je me le dissimulerai, pour me laisser jouir du plaisir d'être ému; effet inexplicable, & pourtant bien réel, de l'illusion théâtrale. Mais autant la solution doit être cachée, autant les termes opposés, où l'action peut aboutir, doivent être marqués & mis en évidence. Je n'en excepte qu'une sorte de fable: c'est lorf-

qu'entre deux malheurs, dont il semble que l'un ou l'autre doit arriver inévitablement, il y a pourtant un moyen de les éviter tous les deux, & qu'on a dessein de tirer par cette heureuse révolution les personnages intéressés du double péril qui les presse. Ce moyen doit être caché comme l'issue du labyrinthe: mais tout ce qu'il y a de funeste à craindre, doit être connu, & le plutôt possible. Que, dès le premier acte d'Œdipe, par exemple, le spectateur fût instruit qu'Œdipe est l'assassin de son pere & le mari de sa mere, dès ce moment, tous les efforts de ce malheureux prince, pour découvrir le meurtrier de Laïus, seroient frénir; & l'approche des incidens, qui ameneroient les reconnoissances, rempliroit les esprits de compassion & de terreur. On peut rendre raison par-là de ce qui arrive assez souvent, qu'une piece fait plus d'impression la seconde fois que la première.

De notre définition, il suit encore que plus les événemens opposés sont extrêmes, plus l'alternative de l'un à l'autre a d'importance & d'intérêt. Si, d'un côté, il y va de l'excès du bonheur, & de l'autre de l'excès du malheur, comme dans l'Iphigénie en Tauride & dans la Mérope, la solution du problème est bien plus intéressante, que lorsqu'il ne s'agit que d'un malheur peu sensible, ou d'un bonheur foiblement souhaité. Par exemple, dans Polieucte, supposons que Pauline fût passionnément amoureuse de son époux, le problème seroit bien plus terrible, & la situation de Pauline bien plus cruelle & plus touchante. Corneille, en la faisant amoureuse de Sévere, a évidemment préféré l'intérêt de l'admiration à celui de la terreur & de la pitié; en quoi il a obéi à son génie, & composé une fable plus étonnante & moins tragique.

Dans la comédie, même alternative; l'intérêt consiste 1°. à faire souhaiter que le ridicule puni par lui-même, soit à la fin livré à la risée & au mépris; 2°. à faire naître une curiosité inquiète, & une vive impatience de voir par quel moyen ce qu'on souhaite arrivera. L'Avare épousera-t-il Marianne, ou la cédera-t-il à son fils? Tartuffe sera-t-il confondu & démasqué aux yeux d'Orgon, ou jouira-t-il de sa fourberie? Voilà le problème à résoudre. Au lieu

du trouble, & du danger qui regne dans la tragédie, c'est l'agitation des querelles domestiques: au lieu des revers, ce sont les méprises; au lieu du pathétique, c'est le ridicule: mais le combat des intérêts, le choc des incidens est le même dans les deux genres, pour amener en sens contraires deux événemens opposés. Observons seulement que, dans le comique, si le malheur est grave; il ne doit être craint que par les personnages; les spectateurs doivent au moins se douter qu'il n'en fera rien. C'est une différence essentielle entre les deux genres: & peut-être le seul artifice qui manque à l'intrigue du Tartuffe, dont le dénouement n'eût rien perdu à être un peu plus annoncé.

L'intérêt du Poëte, en effet, n'est pas dans le comique, de tenir les spectateurs en peine: mais bien les personnages; car il s'agit de divertir les témoins aux dépens des acteurs; & à moins d'être de la confiance, il n'est guere possible de se divertir d'une situation aussi désolante que celle qui précède la révolution du cinquieme acte du Tartuffe. Peut-être Moliere a-t-il voulu que le spectateur saisi de crainte, fût sérieusement indigné contre le fourbe hypocrite: mais ce trait de force, placé dans une piece où le vice le plus odieux est démasqué, ne tire point à conséquence; & en général, dans le vrai comique, un danger qui feroit frémir s'il étoit réel, ne doit pas être furieux: il faut au moins laisser prévoir que celui qui en est menacé, en sera quitte pour la peur.

Si la définition que je viens de donner de l'action, soit épique, soit dramatique, est juste, comme je le crois, on a eu tort de dire que l'action du poëme de Lucain manque d'unité; on a eu plus grand tort de dire que les poëmes d'Homere n'ont que l'importance des personnages, & non pas celle de l'action.

Il n'y a pas de problème plus simple que celui-ci: *A qui restera l'empire du monde? Sera-ce au parti de Pompée & du Sénat? Sera-ce au parti de César?* Or, dans le poëme de la Pharsale, tout se réduit à cette alternative; & jamais action n'a tendu plus directement à son but. On a déjà vu qu'un modele admirable de l'action épique, est le

sujet de l'Odissee. Celui de l'Iliade est moins intéressant; mais par son influence, & comme événement, il est d'une extrême importance. La colere d'Achille va-t-elle sauver Troie, & forcer les Grecs à lever le siege, & à s'en retourner honteusement dans leur pays? ou, par quelque révolution imprévue, Achille apaisé & rendu à la Grece, va-t-il précipiter la perte des Troyens & la vengeance des Atrides? Voilà le problème de l'Iliade; & la mort de Patrocle en est la solution.

Qu'est-ce donc qu'on a voulu dire, en reprochant à l'action de ce poëme, & à celle de l'Odissee, de manquer d'importance? Et qu'a-t-on voulu dire encore, en donnant pour des différences, entre l'action épique & l'action dramatique, ce qui convient également à toutes les deux? *La solution des obstacles est, dit-on, ce qui fait le dénouement; & le dénouement peut se pratiquer de deux manieres: ou par une reconnaissance, ou sans reconnaissance; ce qui n'a lieu que dans la tragédie: & pourquoi pas dans le poëme épique?* Celui-ci, comme l'a très-bien vu Aristote, n'est que la tragédie en récit.

L'action de l'épopée est, sans doute, un exemple, mais non pas un exemple à suivre; & comme celle de la tragédie, elle est, tantôt l'exemple du malheur attaché au crime, à l'imprudence, aux passions humaines; tantôt l'exemple des vertus, & du succès qui les couronne, ou de la gloire qui les suit.

L'épopée est une tragédie, dont l'action se passe dans l'imagination du lecteur. Ainsi, tout ce qui, dans la tragédie, est présent aux yeux, doit être présent à l'esprit dans l'épopée. Le poëte est lui-même le décorateur & le machiniste; & non seulement il doit retracer dans ses vers le lieu de la scene, mais le tableau, le mouvement, la pantomime de l'action, en un mot tout ce qui tomberoit sous les sens, si le poëme étoit dramatique.

Il y a sans doute, pour cette imitation en récit, du désavantage du côté de la chaleur & de la vérité; mais il y a de l'avantage du côté de la grandeur & de la magnificence du spectacle du côté de l'étendue & de la durée de l'action, du côté de l'abondance

l'abondance & de la variété des incidens & des peintures.

Dans la Tragédie , le lieu physique du spectacle oppose ses limites à l'essor de l'imagination , elle y est comme emprisonnée ; dans le poëme épique , la pensée du lecteur s'étend au gré du génie du poëte , & embrasse tout ce qu'il peint. Mille tableaux qui se succèdent dans les descriptions de Virgile , se succèdent aussi dans ma pensée ; & en les lisant , je les vois.

Le poëte épique , à cet égard , est bien plus heureux que le poëte tragique. Combien celui-ci ne se trouve-t-il pas resserré sur le théâtre même le plus vaste , lorsqu'il se compare à son rival , qui n'a d'autres bornes que celles de la nature , qu'il franchit même quand il lui plaît.

Un autre avantage de l'épopée sur la tragédie , c'est l'espace de temps fictif qu'elle peut donner à son *action*. Dans un spectacle qui ne doit durer que deux ou trois heures ; dans une intrigue , dont la chaleur doit sans cesse aller en croissant , parce qu'elle a pour mobile des passions sans relâche , & pour objet une émotion qu'il ne faut pas laisser languir , le temps fictif ne peut guere s'étendre avec vraisemblance au-delà d'une révolution du soleil. Mais le temps de l'épopée n'a de bornes que celles de son *action* , naturellement plus ou moins rapide , selon que le mouvement qui l'anime , est plus violent ou plus doux. Voilà donc le génie du poëte épique en liberté , soit pour le temps , soit pour les lieux , tandis que celui du poëte tragique est à la gêne.

La tragédie est obligée de commencer dans le fort de l'*action* , & assez près du dénouement , pour laisser dans l'avant-scène tout ce qui suppose de longs intervalles. Son mouvement accéléré d'acte en acte , est si continu , si rapide ; l'inquiétude qu'elle répand est si vive , & l'intérêt de la crainte & de la pitié si pressant , que ce qu'on appelle épisodes , c'est-à-dire , les circonstances & les moyens de l'*action* , s'y réduisent presque à l'étroit besoin , sans rien donner à l'agrément ; au lieu que dans l'épopée , la chaîne de l'*action* étant plus longue , & le dessein plus étendu , les incidens que je regarde comme la trame du tissu de la fable , peuvent l'orner , & l'enrichir de

mille couleurs différentes. Faut-il , pour me faire entendre , une image plus sensible encore ? La tragédie est un torrent qui brise ou franchit les obstacles ; l'épopée est un fleuve majestueux qui suit sa pente , mais dont la course vagabonde se prolonge par mille détours. On voit donc que la tragédie l'emporte sur l'épopée par la rapidité , la chaleur , le pathétique de l'*action* ; mais que l'épopée l'emporte sur la tragédie par la variété , la richesse , la grandeur & la majesté.

Tout sujet qui convient à l'épopée , doit convenir à la tragédie , c'est-à-dire , être capable d'exciter en nous l'inquiétude , la terreur & la pitié ; car s'il n'étoit pas assez intéressant pour la scène , il le seroit bien moins encore pour le récit , qui n'est jamais aussi animé. C'est dans ce sens-là qu'Aristote a dit , que le fond des deux poëmes étoit le même. « Il faut , dit-il , en parlant de l'épopée , en dresser la fable , de manière qu'elle soit dramatique , & qu'elle renferme une seule *action* qui soit entière , parfaite & achevée. Il y a , dit-il encore , autant de sortes d'épopées , qu'il y a d'especes de tragédies ; car l'épopée peut être simple ou implexe , morale ou pathétique » : il ajoute que « l'épopée a les mêmes parties que la tragédie ; car elle a ses péripéties , ses reconnoissances , ses passions » , d'où il conclut que « l'épopée ne differe de la tragédie que par son étendue , & par la forme de ses vers » ; & il en donne pour exemple , d'un côté le sujet de l'Odissee dénué de ses épisodes , & tel qu'Homere l'eût conçu , s'il eût voulu le mettre au théâtre ; de l'autre , celui d'Iphigénie en Tauride , avant d'être accommodé au théâtre , & tel qu'il dépendoit d'Euripide d'en faire un poëme épique , ou un poëme dramatique , à son choix.

En suivant son idée pour la développer ; essayons de disposer le sujet d'Iphigénie , comme Euripide l'eût disposé lui-même , s'il en eût voulu faire un poëme en récit.

Oreste couvert du sang de sa mere , & poursuivi par les Euménides , cherche un refuge dans le temple d'Apollon , de ce dieu qui l'a poussé au crime. Il embrasse son autel , l'implore , lui offre un sacrifice ; & l'oracle

intéressé lui ordonne pour expiation, d'aller enlever la statue de Diane profanée dans la Tauride.

Oreste prend congé d'Electre : il ne veut pas que Pilade le suive ; Pilade ne veut point l'abandonner : ce jeune prince quitte un pere accablé de vieillesse, dont il est l'appui, une mere tendre dont il fait les délices, & qui tous deux l'encouragent, en le baignant de larmes, à suivre un ami malheureux. Oreste, présent à leurs adieux, se sent déchirer le cœur aux noms de fils, de pere & de mere.

Il s'embarque avec son ami ; & si le petit voyage d'Ulysse & d'Énée est traversé par tant d'obstacles, quelles ressources n'a pas ici le poëte pour varier celui d'Oreste ? Qu'on s'imagine seulement qu'il parcourt la mer Egée, où son pere & tous les héros de la Grece ont été si long-temps le jouet des ondes ; qu'il la parcourt à la vue de Scyros, où l'on avoit caché le jeune Achille ; à la vue de Lemnos, où Philoctete avoit été abandonné ; à la vue de Lesbos, où les Grecs avoient commencé de signaler leur vengeance ; à la vue du rivage de Troie, dont la cendre fume encore ; qu'il a l'Hellepont, la Propontide & l'Euxin à traverser, pour arriver dans la Tauride. Quelle carrière pour le genie du poëte !

Aux incidens naturels qui peuvent retarder tour-à-tour & favoriser l'entreprise d'Oreste, ajoutez la haine des dieux, ennemis du sang d'Agamemnon, la faveur des dieux qui le protegent, les furies attachées aux pas d'Oreste, & qui viennent l'agiter toutes les fois qu'il veut s'oublier dans les plaisirs ou dans le repos. Tous ces agens furnaturels vont mêler à l'action du poëme un merveilleux déjà fondé sur la vérité relative, & adopté par l'opinion.

Cependant Thoas épouvanté par la voix des dieux, qui lui préface qu'un étranger lui arrachera le sceptre & la vie, Thoas ordonne que tous ceux que leur mauvais sort ou leur mauvais dessein ameneront dans la Tauride, soient immolés sur l'autel de Diane. Iphigénie en est la prêtresse ; elle a horreur de ces sacrifices ; & après avoir employé tout ce que l'humanité a de plus tendre, & la religion de plus touchant

pour fléchir l'ame du tyran : « Non, lui » dit-elle, Diane n'est point une divinité » sanguinaire, & qui le fait mieux que moi ? » Alors elle lui raconte comment destinée elle-même à être immolée sur son autel, elle a été enlevée par cette divinité bien-faisante. « Jugez, conclut Iphigénie, si » Diane se plairait à voir couler un sang » qu'elle ne demande pas, puisqu'elle n'a » pu voir répandre le sang qu'elle avoit » demandé par la voix même des oracles. » Le tyran persiste. Oreste & Pylade abordent dans ses états ; ils sont arrêtés, conduits à l'autel ; & le poëme est terminé par la tragédie d'Euripide, dont je n'ai fait jusqu'ici que développer l'avant-scene.

On voit par cet exemple, que l'action de l'épopée n'est que l'action de la tragédie plus étendue & prise de plus loin.

Le Tasse ne pensoit pas ainsi. *Il poëma heroico*, dit-il, *e una imitazione de attione illustre, grande e perfetta, fatta narrando con altissimo verso, affine di mover gli animi con la maraviglia, e di giorar dilettando.* Il regarde le merveilleux comme la source du pathétique de l'épopée ; & laissant à la tragédie la terreur & la pitié, il réduit le poëme héroïque à l'admiration, le plus froid des sentimens de l'ame. S'il eût mis sa theorie en pratique, son poëme n'auroit pas tant de charmes. Quelque admiration qu'inspire l'héroïsme, quelque surprise que nous cause le merveilleux répandu dans les fables d'Homere, de Virgile & du Tasse lui-même, l'intérêt en seroit bien foible sans les épisodes terribles & touchans qui le raniment par intervalle ; & ces poëtes l'ont si bien senti, qu'ils ont eu recours à chaque instant à quelque nouvelle scene tragique. Retranchez de l'Iliade les adieux d'Andromaque & d'Hector, la douleur d'Achille sur la mort de Patrocle, & son entrevue avec le vieux Priam ; retranchez de l'Énéide les épisodes de Laocoon & de ses enfans, de Didon, de Marcellus, d'Euriale, & de Pallas ; retranchez de la Jérusalem la mort de Dudon, celle de Clorinde, l'amour & la douleur d'Armide, & voyez ce que devient l'intérêt de l'action principale, réduite à l'admiration que peut causer le merveilleux des faits ou la beauté des caractères. On se lasse bientôt d'admirer

des héros que l'on ne plaint pas : on ne se lasse jamais de plaindre des héros qu'on admire & qu'on aime. L'aliment de l'intérêt, soit épique, soit dramatique, est donc la crainte & la pitié. Il est vrai que la beauté des caractères y contribue, mais elle n'y suffit pas : *Concorre la miséria delle attioni insieme con la bontà di costumi.*

La règle la plus sûre dans le choix du sujet de l'épopée, est donc de le supposer au théâtre, & de voir l'effet qu'il y produiroit. S'il est vraiment tragique & théâtral, son intérêt se répandra sur les épisodes ; au lieu que, s'il n'avoit rien de pathétique par lui-même, en vain les épisodes seroient intéressans, chacun d'eux ne communiqueroit à l'action qu'une chaleur accidentelle, qui s'éteindroit à chaque instant, & qu'on seroit obligé de ranimer sans cesse par quelque épisode nouveau.

C'est, direz-vous, donner à l'épopée des bornes trop étroites que de la réduire aux sujets tragiques. Mais l'on verra que sans compter la tragédie Greque, celle, dis-je, où tout se conduit par la fatalité, j'en ai distingué trois genres, dans lesquels sont compris, je crois, tous les intérêts du cœur humain. Si ce n'est pas l'homme en proie à ses passions, ce sera l'innocence ou la vertu éprouvée par le malheur, ou poursuivie par le crime ; ce sera la bonté mêlée de faiblesse, entourée des pièges du plaisir & du vice, & obligée d'immoler sans cesse de doux penchans à de tristes devoirs. Or il y a peu de sujets intéressans qui ne reviennent à l'une de ces trois situations, ou mieux encore à quelqu'une de celles qui résultent de leur mélange.

L'action de la tragédie doit être importante & mémorable ; de même & plus essentiellement encore celle de l'épopée. Or cette importance consiste dans la grandeur des motifs, & dans l'utilité de l'exemple.

Mais il faut bien se souvenir que l'intérêt commun ne nous attache que par des affections personnelles ; & dans une action publique, quelque importante qu'elle soit, il est plus avantageux qu'on ne pense d'introduire quelquefois des épisodes pris dans la classe des hommes obscurs : leur simplicité noblement exprimée a quelque chose de plus touchant que la dignité des mœurs

héroïques. Qu'un héros fassé de grandes choses, on s'y attendoit, on n'en est point surpris. Mais que d'une ame vulgaire naissent des sentimens sublimes, la nature qui les produit seule, s'en applaudit davantage, & l'humanité se complait dans ces exemples qui l'honorent.

Le moment le plus pathétique de la conjuration de Portugal, n'est pas celui où tout un peuple, armé dans un instant, se soulève & brise ses chaînes ; mais celui où une femme obscure paroît tout-à-coup, avec ses deux fils, au milieu de l'assemblée des conjurés, tire deux poignards de sous sa robe, les remet à ses deux enfans, & leur dit : « Ne me les rapportez que teints du » sang des Espagnols. » Combien de traits plus courageux, plus honorables, plus touchans que ceux que consacre l'Histoire, demeurent plongés dans l'oubli ! & quel trésor pour la poésie, si elle avoit soin de les recueillir.

Indépendamment de ces exemples répandus dans l'épopée, l'action principale doit se terminer à une moralité, dont elle soit le développement ; & plus cette vérité morale aura de poids, plus la fable aura d'importance. Voyez MORALITÉ, (M. MARMONTEL.)

Dans la variété d'objets que les Beaux-Arts savent peindre, il n'y en a point de plus remarquable que l'homme, lorsque son activité est excitée par quelque sujet intéressant. L'artiste qui fait pénétrer jusqu'au fond du cœur humain, & qui, à cet esprit d'observation, joint, comme Homère, l'art de tout peindre des couleurs les plus vives, saura mettre sous nos yeux les hommes déployant leur activité, de manière que dans leur action nous lisons distinctement leur génie, leur façon de penser, leur force, leur faiblesse, en un mot tout ce qui tient à leur caractère. C'est ainsi que, grâces aux talens d'Homère, nous connoissons aussi bien les plus célèbres héros de la Grece & de la Phrygie, que si nous avions vécu de leur temps, & que nous eussions été les témoins de leurs exploits. Entre tous les ouvrages de l'art, le premier rang est dû à ceux qui représentent l'homme en action. De là vient que les deux grands critiques, Aristote, & Horace, s'attachent

principalement aux ouvrages de ce genre , lorsqu'ils traitent de l'art poétique.

L'importance de ces ouvrages dépend en partie du caractère & du génie des personnes qu'on fait agir , & en partie aussi de l'*action* dans laquelle elles sont impliquées. Nous rapporterons ici quelques remarques sur la nature & les qualités de l'*action* , qui pourront donner lieu à des recherches ultérieures de la part de l'artiste.

La fable fournit le sujet de l'*action*. L'*action* elle-même est ce qui donne à la fable, une existence réelle. La fable, qui fait le sujet de l'Iliade , peut être énoncée en deux mots : « Pendant le siège de Troie , la » dissension s'éleve entre Agamemnon & » Achille , avec tant d'aigreur , que ce » dernier est prêt à retourner dans sa patrie , & qu'il quitte l'armée. Les alliés » geans , affoiblis par cette retraite , craignent d'être réduits à lever le siège. On » tente inutilement de fléchir Achille , » lorsqu'un événement particulier le ramène » ne tout-à-coup à l'armée , & anime » son courage invincible d'une nouvelle » ardeur. Ce retour coûte la vie à Hector ; » & la mort de ce héros , le plus ferme » appui de Troie , facilite la prise de cette » ville. » Voilà la fable de l'Iliade. L'*action* c'est tout ce qui se passe , tout ce qui donne de la réalité à cette fable ; la dispute entre Achille & Agamemnon ; la retraite d'Achille , &c. Nous avons trois tragédies Grecques sur une même fable ; c'est « Oreste » qui , après une longue absence , revient » dans la maison paternelle , & venge la » mort de son pere , par le meurtre d'Égisthe » & de Clytemnestre , » mais l'*action* est différente dans toutes ces trois pieces.

Les critiques ne distinguent pas toujours assez exactement les deux idées de la fable & de l'*action*. On exige souvent de celle-ci ce qui n'appartient qu'à l'autre. La fable est proprement l'événement même dont l'artiste se représente dans l'ordre successif , le commencement , le progrès & la fin. L'*action* est ce qui rend la fable possible , ce qui lui donne son commencement , son progrès & sa fin. Nous bornerons ici nos remarques à ce qui concerne l'*action*.

C'est proprement l'*action* , & non la fable , qui donne à un ouvrage de la gran-

deur & du prix. Ce qui rend l'Iliade un poème grand & intéressant ; ce n'est pas le sujet en lui-même , ce n'est pas la brouillerie d'Agamemnon & d'Achille , &c. mais c'est que les choses soient arrivées comme le poète les décrit ; c'est que l'*action* soit telle qu'elle est. Aucune des trois tragédies dont nous avons parlé , n'est remarquable du côté du sujet ; le même fait auroit pu être représenté de maniere à n'intéresser personne. Mais l'*action* , ce qui réalise le fait , la façon de le réaliser , c'est ce qui donne de l'intérêt à ces tragédies.

La premiere qualité de l'*action* , & la plus indispensable , c'est d'être vraisemblable & naturelle ; que chaque événement ait sa cause dans ce qui a précédé ; que les faits soient liés entr'eux d'une maniere intelligible , & qui n'exige aucune supposition forcée. Si la piece est en défaut à cet égard , l'attention se perd , & l'intérêt cesse. On juge , ou que l'artiste veut nous en imposer , ou que c'est un visionnaire dont l'imagination est déréglée. Il faut donc que dans toute la durée de l'*action* , il ne se passe rien qui ne soit fondé sur le caractère des personnages , & sur la situation du moment. Cela suppose sans doute dans l'artiste , une profonde connoissance de l'homme. L'imagination la plus vive , & l'enthousiasme le plus fort , n'y fauroient suppléer. La vérité de l'*action* est une affaire de l'entendement & des lumieres de l'esprit. L'histoire fournit pour l'ordinaire le sujet , ou la fable , à l'artiste , ou bien celui-ci l'a imaginée & disposée dans sa tête avant de songer à l'*action*. Mais s'il n'a ni le génie ni le jugement requis pour traiter son sujet de maniere que sa fable , telle qu'il l'a conçue , se développe naturellement , & se déguise intelligiblement des causes actuelles , il aura fait une horloge qui paroitra avoir toutes ses pieces , & qui néanmoins manquera de mouvement.

Dans toute *action* , & dans chaque partie de l'*action* , il y a des forces ; c'est-à-dire , des causes qui agissent , & des effets qui doivent leur être exactement proportionnés. On ne doit pas rassembler d'énormes forces pour opérer de petits effets , mais il ne faut pas non plus faire résulter de grands effets d'une petite force. Il est vrai que dans l'Iliade

l'absence d'un seul homme expose l'armée des Grecs au danger d'une perte totale; mais cet homme c'est Achille. Si le poëte n'avoit pas eu assez de génie pour peindre ce héros aussi grand qu'il nous le montre, tout étoit manqué; l'action de l'Iliade cessoit d'être naturelle.

La seconde qualité qu'on exige de l'action, c'est qu'elle soit intéressante; il faut que l'esprit & le cœur de celui qui y assiste soient dans une activité soutenue, que rien n'interrompe. Il y a plus d'un moyen d'obtenir cet effet. L'affaire qui est agitée peut être si importante par elle-même, que les personnages qu'on y fait agir en acquièrent nécessairement le plus haut degré d'activité; comme lors, par exemple, qu'il seroit question des grands intérêts d'une nation entière; ou bien le sujet peut devenir important, par rapport aux personnages qui s'y trouvent intéressés, & qui attirent notre attention, soit par leur rang ou par leur caractère; enfin des causes accidentelles peuvent exciter la curiosité pour un sujet peu intéressant par lui-même; il suffit pour cet effet d'un obstacle imprévu, d'une intrigue singulière, ou de quelques incidents remarquables.

Des actions, qui par elles-mêmes sembleroient peu dignes d'attention, deviennent très-intéressantes, graces à l'heureux génie de l'artiste. Quelques fugitifs de Troie s'embarquent pour aller chercher un nouvel établissement ailleurs: ce n'est là qu'une action très-peu considérable en soi; mais dans le point de vue d'où Virgile l'envisage, il la rend infiniment grande & importante. Ce petit nombre d'aventuriers compose les ancêtres d'une nation future, qui va dominer sur tout l'univers; qui arrachera un jour l'empire du monde à un autre peuple alors florissant, & jouissant de la protection singulière de quelques divinités. Considérée de ce côté-là, l'action de l'Enéide acquiert une grandeur qui étonne, mais à laquelle le poëte, dont le génie étoit plutôt beau que grand, n'a pas su atteindre. Que n'eût pas été l'Enéide sous la plume d'un Milton ou d'un Klopstock!

Il seroit à souhaiter pour l'utilité des Beaux arts, qu'un habile homme prît la peine de rechercher par combien de divers arti-

fices les grands artistes ont su rendre intéressantes des actions en elles-mêmes très-peu considérables; car c'est là où le génie se montre dans son plus beau jour. Combien d'actions très-ordinaires le génie créateur de Shakespear n'a-t-il pas su présenter sous le point de vue le plus intéressant? Des artistes bornés tâchent ordinairement d'intéresser à force de complications & d'intrigues. Ce sont de très-foibles ressources; elles peuvent, à la vérité, servir à occuper l'imagination; mais elles laissent dans une inaction totale les forces les plus essentielles de l'ame, l'entendement & le cœur. Ce n'est pas dans les hors-d'œuvres de l'action, c'est dans l'esprit & dans le caractère interne du sujet, qu'il faut placer l'intérêt. Si l'on examine avec soin les ouvrages les plus célèbres de l'art chez les anciens & chez les modernes, & sur-tout les ouvrages dramatiques, on trouvera que les meilleurs sont précisément ceux où l'action est la plus simple.

Une troisième qualité essentielle de l'action, c'est qu'elle soit entière & complète. On doit pouvoir y observer distinctement le commencement précis; connoître les motifs qui font agir les personnages; sentir le vrai point de vue où il faut se placer pour suivre l'action; en remarquer clairement le progrès; & enfin en voir si évidemment la catastrophe qu'on n'ait plus à s'attendre à rien au delà. Il faut qu'on sente qu'aucun des acteurs n'a plus rien à faire à cet égard. Cela n'est pas aisé; & les grands maîtres eux-mêmes n'ont pas toujours réussi à terminer complètement l'action. Voyez CATASTROPHE.

Enfin l'action doit être une. Cette unité d'action dans un ouvrage de quelque étendue qu'il puisse être, est une qualité si évidemment nécessaire, qu'il seroit superflu d'y insister, si les auteurs dramatiques ne péchoient si souvent contre cette règle. Ce n'est pas même assez pour qu'un drame soit parfait que l'action soit exactement une; il faudroit encore qu'il n'y entrât point d'épisodes: les petites actions épisodiques, quelque bien liées qu'elles puissent être avec l'action principale, ne laissent pas de nuire sensiblement au tout. Les ouvrages les plus parfaits sont sans contredit ceux où l'atten-

tion demeure fixée depuis le commencement jusqu'à la fin sur un seul objet, sans en être distraite par aucun incident étranger. C'est en quoi les tragédies anciennes ont une supériorité bien décidée sur la plupart des piéces modernes; l'œil y est attaché dès l'entrée sur un objet, qu'il ne perd plus de vue, & dont rien ne le détourne, pas même un instant. De même qu'un peintre intelligent distribue les jours de maniere que l'œil ne s'attache qu'aux personnages principaux; il faut que dans chaque *action*, tout ce qui ne tient pas à l'objet principal soit placé dans l'ombre, en sorte qu'il ne puisse être aperçu qu'autant qu'il contribue à faire ressortir l'ensemble.

On dit d'un ouvrage, qu'il y entre peu d'*action*, quand il remue plus l'imagination que le cœur; car rien n'est proprement *action* que ce qui agit sur le cœur. On pourroit transformer l'Iliade en une narration, où tout ce qui est *action* disparaîtroit. Quand on n'observe que ce qui se passe, on ne voit point l'*action*, le jeu des forces: on ne voit que l'événement qui en résulte. Mais quand nous entrons dans la situation d'esprit des personnages qui agissent, nous sentons leurs desirs, leurs espérances, leurs agitations, leurs efforts, c'est alors seulement que nous les voyons agir.

Les beaux arts nous offrent plusieurs manieres différentes d'exprimer une *action*; & chaque maniere a ses regles particulieres à l'égard de la grandeur, de la forme & de l'arrangement total de l'*action*. Le poëme épique, le drame, l'apologue, la peinture, le ballet, ont chacun une maniere propre de traiter l'*action*. Voyez EPIQUE, DRAME & POEME EPIQUE. (Cet article est tiré de la Théorie générale des beaux arts, de M. SULZER.)

ACTION, dans l'*Economie animale*, c'est un mouvement ou un changement produit dans tout le corps ou dans quelque partie, & qui differe de la fonction en ce que celle-ci n'est qu'une faculté de produire, au lieu que l'*action* est la faculté réduite en acte. *Boerhaave.*

On distingue les *actions* de même que les fonctions, en *vitales*, *naturelles*, & *animales*. Les *actions vitales* sont celles qui sont d'une nécessité absolue pour la

vie; telles sont le mouvement du cœur; la respiration, &c. Les *actions naturelles*, sont celles par le secours desquelles le corps est conservé tel qu'il est; telles sont la digestion, les secrétions, la nutrition, &c. Les *actions animales* sont celles qui produisent sur l'ame un certain changement, & sur lesquelles l'ame a quelque pouvoir; telles sont le mouvement des muscles soumis à la volonté, les sensations, &c. Voy. FONCTION, ANIMAL, NATUREL, & VITAL. (L)

ACTION, se dit en *Médecine*, dans le même sens que *fonction*; c'est pourquoi l'on dit: l'*action du ventricule* sur les aliments est de les diviser, & de les mêler intimement ensemble. Un médecin doit connoître l'*action* de toutes les parties du corps humain, pour distinguer la cause, le siege & les différences des maladies. Cette connoissance le met en état de prononcer sûrement du danger que court un malade, ou de la proximité de sa convalescence. Voyez FONCTION.

Action se dit encore médicalement pour *force*. On augmente l'*action* d'un purgatif en y ajoutant quelque chose, c'est-à-dire, qu'on lui donne plus de force. Voyez FORCE. (N)

ACTION, dans l'*Art militaire*, est un combat qui se donne entre deux armées, ou entre différens corps de troupes qui en dépendent. Ce mot s'emploie aussi pour signifier quelque fait mémorable d'un officier ou d'un commandant d'un corps de troupes. (Q)

ACTION, en *Droit*, est une demande judiciaire fondée sur un titre ou sur la loi, par laquelle le demandeur somme celui qu'il appelle en justice, de satisfaire à ce à quoi il est obligé en vertu de l'un ou de l'autre, à faute de quoi il requiert qu'il y soit condamné par le juge.

Les *actions* sont divisées par Justinien en deux especes générales; en *réelles*, c'est-à-dire, dirigées contre la chose; & en *personnelles*, c'est-à-dire, dirigées contre la personne: car lorsque quelqu'un exerce une *action*, ou il la dirige contre un homme qui lui fait tort, soit parce qu'il manque à sa convention, soit parce qu'il lui a fait quelque offense, auquel cas il a *action* contre la personne; ou il l'exerce

contre un homme qui ne lui fait pas de tort, mais cependant avec qui il a quelque démêlé sur quelque matière; comme si *Caius* tient un champ, que *Julius* réclame comme lui appartenant, & qu'il intente son *action* ain qu'on le lui restitue; auquel cas l'*action* a pour objet la chose même. Voyez les *Institut. liv. VI. tit. iv.* où l'on expose sommairement les principales *actions* introduites par la loi romaine.

Il y a une troisième *action*, que l'on appelle *action mixte*, & qui tient des deux classes d'*actions* réelles & personnelles.

L'*action réelle* est celle par laquelle le demandeur réclame le droit qu'il a sur des terres ou héritages, des rentes, ou autres redevances, &c. Voyez RÉEL.

Celle-ci est de deux sortes; ou possessoire ou pétitoire. Voyez POSSESSOIRE ou RÉINTEGRANDE, & PÉTITOIRE.

Une *action* n'est purement réelle que quand elle s'attache uniquement à la chose, & que le détenteur est quitte en l'abandonnant: mais s'il est personnellement obligé à la restitution des fruits ou des intérêts, dès-lors elle est mixte.

L'*action personnelle* est celle que l'on a contre un autre, en conséquence d'un contrat ou quasi-contrat par lequel il s'est obligé de payer ou faire quelque chose, ou pour raison d'une offense qu'il a faite, ou par lui-même, ou par quelqu'autre personne dont il est responsable. Voyez PERSONNEL.

Dans le premier cas l'*action* est civile; dans l'autre elle est ou peut être criminelle. Voyez CIVIL & CRIMINEL.

L'*action mixte* est celle que l'on intente contre le détenteur d'une chose, tant en cette qualité que comme personnellement obligé. On l'appelle ainsi à cause qu'elle a un rapport composé, tant à la chose qu'à la personne.

On assigne communément trois sortes d'*actions* mixtes; l'*action de partage* entre co-héritiers, de *division* entre des associés, & de *bornage* entre des voisins. Voy. PARTAGE & BORNAGE.

Les *actions* se divisent aussi en civiles & en pénales ou criminelles. L'*action civile*

est celle qui ne tend qu'à recouvrer ce qui appartient à un homme, en vertu d'un contrat ou d'une autre cause semblable; comme si quelqu'un cherche à recouvrer par voie d'*action* une somme d'argent qu'il a prêtée, &c. Voyez CIVIL.

L'*action pénale* ou *criminelle* tend à faire punir la personne accusée ou poursuivie, soit corporellement, soit pécuniairement. Voyez PEINE, AMENDE, &c.

En France il n'y a pas proprement d'*actions pénales*, ou du moins elles ne sont point déférées aux particuliers, lesquels dans les procès criminels ne peuvent poursuivre que leur intérêt civil. Ce sont les gens du roi qui poursuivent la vindicte publique. Voyez CRIME.

On distingue aussi les *actions* en mobilières & immobilières. Voyez ces deux termes.

L'*action* se divise encore en *action préjudiciaire* ou *incidente*, que l'on appelle aussi *préparatoire*; & en *action principale*.

L'*action préjudiciaire* est celle qui vient de quelque point ou question douteuse, qui n'est qu'accessoire au principal; comme si un homme poursuivoit son jeune frere pour des terres qui lui sont venues de son pere, & que l'on opposât qu'il est bâtard: il faut que l'on décide cette dernière question avant que de procéder au fond de la cause; c'est pourquoi cette *action* est qualifiée de *prejudicialis*, quia prius iudicanda est.

L'*action* se divise aussi en *perpétuelle* & en *temporelle*.

L'*action perpétuelle* est celle dont la force n'est déterminée par aucun période ou par aucun terme de temps.

De cette espèce étoient toutes les *actions* civiles chez les anciens Romains; savoir, celles qui venoient des lois, des décrets du sénat & des constitutions des empereurs; au lieu que les *actions* accordées par le prêteur ne passaient pas l'année.

On a aussi en Angleterre des *actions* perpétuelles & des *actions* temporelles; toutes les *actions* qui ne sont pas expressément limitées étant perpétuelles.

Il y a plusieurs statuts qui donnent des

actions, à condition qu'on les poursuive dans le temps prescrit.

Mais comme par le droit civil il n'y avoit pas d'*actions* si perpétuelles que le temps ne rendit sujettes à prescription; ainsi, dans le droit d'Angleterre, quoique quelques *actions* soient appelées *perpétuelles*, en comparaison de celles qui sont expressément limitées par statuts, il y a néanmoins un moyen qui les éteint; savoir la prescription. Voyez PRESCRIPTION.

On divise encore l'*action* en *directe* & *contraire*. Voy. DIRECTE & CONTRAIRE.

Dans le droit Romain le nombre des *actions* étoit limité, & chaque *action* avoit sa formule particulière qu'il falloit observer exactement. Mais parmi nous les *actions* sont plus libres. On a *action* toutes les fois qu'on a un intérêt effectif à poursuivre, & il n'y a point de formule particulière pour chaque nature d'affaire. (H)

ACTION, dans le Commerce, signifie quelquefois les effets mobiliers; & l'on dit que les créanciers d'un marchand se font saisis de toutes ses *actions*, pour dire qu'ils se sont mis en possession & se sont rendus maîtres de toutes ses dettes actives.

ACTION de Compagnie: c'est une partie ou égale portion d'intérêt, dont plusieurs jointes ensemble composent le fonds capital d'une compagnie de commerce. Ainsi une compagnie qui a trois cents *actions* de mille livres chacune, doit avoir un fonds de trois cents mille livres: ce qui s'entend à proportion si les *actions* sont réglées ou plus haut ou plus bas.

On dit qu'une personne a quatre ou six *actions* dans une compagnie, quand il contribue au fonds capital, & qu'il y est intéressé pour quatre ou six mille livres, si chaque *action* est de mille livres, comme on vient de le supposer.

Un actionnaire ne peut avoir voix délibérative dans les assemblées de la compagnie, qu'il n'ait un certain nombre d'*actions* fixé par les lettres-patentes de l'établissement de la compagnie; & il ne peut être directeur qu'il n'en ait encore une plus grande quantité. Voyez COMPAGNIE.

Action s'entend aussi des obligations, contrats & reconnoissances que les direc-

teurs des compagnies de commerce délivrent à ceux qui ont porté leurs deniers à la caisse, & qui y sont intéressés. Ainsi délivrer une *action*, c'est donner & expédier en forme le titre qui rend un actionnaire propriétaire de l'*action* qu'il a prise.

Les *actions* des compagnies de commerce haussent ou baissent suivant que ces compagnies prennent faveur ou perdent de leur crédit. Peu de chose cause quelquefois cette augmentation ou cette diminution du prix des *actions*. Le bruit incertain d'une rupture avec des puissances voisines, ou l'espérance d'une paix prochaine, suffisent pour faire baisser ou hausser considérablement les *actions*. On se rappelle avec étonnement, & la postérité aura peine à croire comment en 1719 les *actions* de la compagnie d'Occident, connue depuis sous le nom de *Compagnie des Indes*, monterent en moins de six mois jusqu'à 1900 pour cent.

Le commerce des *actions* est un des plus importants qui se fasse à la bourse d'Amsterdam & des autres villes des Provinces-Unies où il y a des chambres de la compagnie des Indes Orientales. Ce qui rend ce commerce souvent très-lucratif en Hollande, c'est qu'il se peut faire sans un grand fonds d'argent comptant, & que pour ainsi dire, il ne consiste que dans une vicissitude continuelle d'achats & de ventes d'*actions* qu'on acquiert quand elles baissent, & dont on se défait quand elles haussent.

On se sert presque toujours d'un courtier lorsqu'on veut acheter ou vendre des *actions* de la compagnie Hollandoise; & quand on est convenu de prix, le vendeur en fait le transport & en signe la quittance en présence d'un des directeurs qui les fait enregistrer par le secrétaire ou greffier, ce qui suffit pour transporter la propriété des parties vendues du vendeur à l'acheteur. Les droits de courtier pour sa négociation se paient ordinairement à raison de six florins pour chaque *action* de cinq cents livres de gros, moitié par l'acheteur & moitié par le vendeur.

Ce commerce est très-policé. Il n'en étoit pas de même de celui qui s'étoit établi en 1719 dans la rue Quinquempoix sans

fans autorité, & qui a plus ruiné de familles qu'il n'en a enrichi. Aujourd'hui la compagnie des Indes a donné parmi nous une forme régulière au commerce des *actions*.

Les *actions* françoises sont présentement de trois sortes; savoir, des *actions simples*, des *actions rentières*, & des *actions intéressées*.

Les *actions simples* sont celles qui ont part à tous les profits de la compagnie, mais qui en doivent aussi supporter toutes les pertes, n'ayant d'autre caution que le seul fonds de la compagnie même.

Les *actions rentières* sont celles qui ont un profit sûr de deux pour cent, dont le roi s'est rendu garant, comme il l'étoit autrefois des rentes sur la ville, mais qui n'ont point de part aux répartitions ou dividendes.

Les *actions intéressées* tiennent pour ainsi dire le milieu entre les deux; elles ont deux pour cent de revenu fixe, avec la garantie du roi, comme les *actions rentières*, & outre cela elles doivent partager l'excédant du dividende avec les *actions simples*. Ces dernières *actions* ont été créées en faveur des communautés ecclésiastiques qui pouvoient avoir des remplacements de deniers à faire.

Il y a quelques termes établis & propres au négoce des *actions*, comme ceux de *dividend* ou *dividende*, *action nourrie*, *nourrir une action*, *fondre une action*, qu'il est bon d'expliquer.

Nourrir une action, c'est payer exactement à leur échéance les diverses sommes pour lesquelles on a fait sa soumission à la caisse de la compagnie, suivant qu'il a été réglé par les arrêts du conseil donnés pour la création des nouvelles *actions*.

Fondre des actions, c'est les vendre & s'en défaire suivant les besoins qu'on a de ses fonds, soit pour nourrir d'autres *actions*, soit pour ses autres affaires.

Une action nourrie est celle dont tous les paiemens sont faits, & qui est en état d'avoir part aux dividendes ou répartitions des profits de la compagnie. Jusqu'à cet entier & parfait paiement, ce n'est pas proprement une *action*, mais simplement une soumission. Voyez SOUMISSION.

Tom. I.

Dividend ou *dividende*, c'est ce qu'on nomme autrement *répartition*, c'est-à-dire, la part qui revient à chaque actionnaire dans les profits d'une compagnie, jusqu'au prorata de ce qu'il y a d'*action*. Voyez ACTIONNAIRE & RÉPARTITION.

En Angleterre les *actions* les plus anciennes, & qui se soutiennent le mieux, sont celles du Sud, celles des Indes, & celles de la Banque. Il se forma à Londres vers 1719 une compagnie d'assurances dont les *actions* furent d'abord très-brillantes, & tombèrent totalement sur la fin de 1720. On peut voir dans le Dictionnaire de Commerce les différentes révolutions qu'a éprouvées le négoce des *actions* depuis 1719, jusqu'à 1721, tant en Angleterre que dans diverses nouvelles compagnies de Hollande. (G)

ACTION du Forefaller, en Angleterre, consiste à acheter sur les chemins les grains, les bestiaux, ou toute autre marchandise avant qu'elle arrive au marché ou à la foire où elle devoit être vendue, ou à l'acheter lorsqu'elle vient d'au delà des mers, & qu'elle est en route pour quelque ville, port, havre, baie, ou quai du royaume d'Angleterre, dans le dessein d'en tirer avantage, en la revendant beaucoup plus cher qu'elle n'auroit été vendue. Voyez FRIPIER ou REGATIER. Fleta dit que ce mot signifie *obstructionem viæ, vel impedimentum transitus & fugæ anteriorum*.

On se sert particulièrement de ce mot dans le pays de Crompton, pour exprimer l'*action* de celui qui arrête une bête fauve égarée de la forêt, & qui l'empêche de s'y retirer; ou l'*action* de celui qui se met entre cette bête & la forêt, précisément dans le chemin par où la bête doit y retourner.

ACTION, (*Manege*.) cheval toujours en *action*, bouche toujours en *action*, se dit d'un cheval qui mâche son mord, qui jette beaucoup d'écume, & qui par-là se tient la bouche toujours fraîche: c'est un indice de beaucoup de feu & de vigueur. M. de Newcastle a dit aussi les *actions des jambes*. (V)

ACTION, en Peinture & en Sculpture, est l'attitude ou la position des parties du

visage & du corps des figures représentées, qui fait juger qu'elles sont agitées de passions. On dit : cette figure exprime bien par son *action* les passions dont elle est agitée : cette *action* est bien d'un homme effrayé. On se sert également de ce terme pour les animaux ; l'on dit : voilà un chien dont l'*action* exprime bien la fureur ; d'un cerf aux abois, voilà un cerf qui par son *action* exprime sa douleur, &c. (R)

§ ACTIONNAIRE, f. m. ou ACTIONNISTE, f. m. (Commerce.) On confond mal-à-propos ces deux substantifs qui ne sont rien moins que synonymes ; on entend par un *actionnaire* le propriétaire d'une action, celui qui possède une action ou une part, soit dans les fonds publics, soit dans le capital d'une compagnie particulière, pour jouir de la rente de cette action. Mais un *Actioniste* est une espèce d'agioteur qui commerce en actions par des achats & des ventes à termes, & par des primes

Quelques auteurs politiques ont regardé les *actionnaires* & les *actionistes* comme de mauvais citoyens, vivant dans l'oisiveté aux dépens des gens laborieux. Un Anglois appelle les possesseurs des fonds publics, des gens à porte-feuille, des frelons qui dévorent le miel des abeilles, une race ennemie de la charrue & des propriétaires en fonds de terre, race qui, dans un état, est toujours une peste publique, qui ne cherche nuit & jour qu'à accumuler son or pour en grossir son porte-feuille & augmenter le fardeau de l'état. Ceux qui sont dans ces principes, prétendent que le jeu d'actions ou agiotage, samente l'esprit de paresse, & nuit à toute autre espèce de commerce. D'autres écrivains politiques sont bien éloignés d'admettre ces plaintes comme légitimes : ils soutiennent, au contraire, qu'un intérêt dans les fonds publics est plus capable d'attacher les cœurs à la patrie que de les en éloigner, plus capable d'entretenir le patriotisme que de l'éteindre, en unissant intimement l'intérêt particulier à la cause publique, & en obligeant les possesseurs d'actions à soutenir & favoriser le crédit national, dont leur fortune dépend. Pour ce qui est des *Actionistes*, il est aisé de faire voir qu'ils produisent plus de bien que de mal. Ce sont les leviers qui font mouvoir

la machine. Sans eux il n'y auroit point de circulation. C'est leur jeu d'actions qui a mis l'Angleterre en état de faire des emprunts énormes sans s'écraser. Les *actionistes* seuls ont l'art de faire sortir tout l'argent des coffres, & de le mettre en circulation pour le service du gouvernement. La facilité de vendre son fonds à terme, & de donner & prendre des primes sur ce même fonds, engage beaucoup de gens à placer ainsi leur argent, ce qu'ils ne feroient pas sans ces avantages. Il y a un grand nombre de gens pécunieux, tant en Angleterre qu'en Hollande, qui ne veulent pas placer définitivement leur argent dans les nouveaux fonds, pour ne point encourir les risques pendant la guerre. Que font-ils ? ils placent pour dix, quinze, ou vingt mille livres sterling en annuités, qu'ils vendent à terme aux agioteurs, au moyen de quoi ils tirent un gros intérêt de leur argent, sans être sujets aux variantes qui sont pour le compte de l'agioteur. Ce manège se continue pendant plusieurs années, & pour plusieurs millions : c'est ce qui a mis le gouvernement d'Angleterre en état de faire des emprunts qui, sans le jeu d'actions & les moyens ingénieux que les agioteurs ont mis en usage, auroient été absolument impossibles. De sorte que le gouvernement d'Angleterre a, par ce jeu-là, balayé non-seulement l'argent de ceux qui vouloient de ces fonds, mais encore tout l'argent de ceux qui n'en vouloient pas. L'avantage qu'il a tiré des *actionistes* est donc considérable. Voyez le Traité de la Circulation & du Crédit d'où cet article est extrait.

ACTISANES, (Histoire d'Egypte.) Les Egyptiens gémissant sous la tyrannie d'Aménophis, soupiroient après un libérateur. *Aelijanès*, roi d'Ethiopie, fut touché du malheur de ses voisins, & voulant venger la cause des rois sur un monstre qui avaisoit le trône, il entra dans l'Egypte, moins par l'ambition de la conquérir que par la gloire d'essuyer les larmes d'une nation infortunée. Ses succès furent aussi brillans que ses motifs avoient été purs. Aménophis fut vaincu & puni, & la reconnaissance publique plaça sur le trône *Aelijanès*. Il justifia le choix de la nation par la manière dont il la gouverna : mo-

deste dans la fortune , il ne mit sa gloire qu'à jouir du bonheur de ses sujets. L'Égypte & l'Éthiopie , gouvernées par un roi pere & citoyen , furent purgées d'un essaim de brigands qui troubloient la tranquillité publique , & voulant rendre les châtimens utiles , il ne décerna point des peines de mort contre les coupables , il leur imprima une stérilité qui les distinguoit des autres citoyens , & après leur avoir fait mutiler le nez , il les relégua dans une ville qu'il fit bâtir au milieu des déserts arides. La stérilité du sol qui refusoit tout à leurs besoins , les rendit industrieux. La nécessité , seconde en découvertes , y fit germer l'abondance , & leurs marécages devinrent des plaines couronnées de moissons. *Actianès* , après avoir fait le bonheur de son peuple pendant son regne , eut la noble ambition d'être après sa mort le bienfaiteur de la génération suivante : il pouvoit choisir dans sa famille un héritier ; mais persuadé qu'une nation est toujours la plus éclairée sur ses intérêts , il laissa aux Égyptiens la liberté de lui donner un successeur. (*T—N.*)

ACTIVITÉ, subst. fém. (*Physique.*)
Vertu d'agir ou faculté active. Voyez FACULTÉ , &c.

L'activité du feu surpasse toute imagination. On dit l'activité d'un acide , d'un poison , &c. Les corps , selon M. Newton , tirent leur activité du principe d'attraction. Voyez ATTRACTION.

Sphere d'activité d'un corps se dit d'un espace qui environne ce corps , & qui s'étend aussi loin que sa vertu ou son efficacité peut produire quelque effet sensible. Ainsi on dit la *sphere d'activité* d'une pierre d'aimant , d'un corps électrique , &c. V. SPHERE , ECOULEMENT , &c. (*O*)

* **ACTIUM** , s. m. (*Géogr.*) promontoire d'Épire , fameux par le combat où Auguste & Antoine se disputèrent l'empire du monde.

* **ACTIUS** , adj. (*Myth.*) Apollon fut ainsi surnommé d'*Actium* où il étoit honoré.

ACTON , (*Médecine.*) Les eaux minérales d'*Action* sont les plus énergiques entre les eaux purgatives des environs de Londres. Elles causent à ceux qui les prennent des douleurs au fondement & dans les intestins ; ce que l'on attribue à la grande

quantité de selsquelles chassent du corps , & qui réunis à ceux dont ces eaux sont chargées , en deviennent plus actifs & plus piquans. (*N*)

ACTUAIRES , (*Hist. anc.*) *vaisseaux pour l'action*. C'est ainsi que les anciens appeloient une sorte de longs vaisseaux , que l'on avoit construits particulièrement d'une forme agile & propre aux expéditions ; ils reviennent à ce que l'on appelle en France des *brigantins*. V. VAISSEAU & BRIGANTIN.

Cicéron dans un épître a Atticus appelle une chaloupe *decem scalmorum* , c'est-à-dire , à cinq rames de chaque bord ; *actuariola* ; ce qui fait présumer que les bâtimens nommés *actuarie naves* ne pouvoient contenir ni un nombreux équipage , ni une nombreuse chiourme telle que celle des vaisseaux de haut - bord & à plusieurs rangs de rames. (*G*)

ACTUEL , adj. terme de Théologie. se dit d'un attribut qui détermine la nature , de quelque sujet & le distingue d'un autre , mais non pas toujours dans le même sens ni de la même manière. Voyez ATTRIBUT , SUJET.

Ainsi les théologiens scholastiques disent *grace actuelle* par opposition à la *grace habituelle*. Voyez HABITUEL.

Ils disent aussi *péché actuel* par opposition à *péché originel*.

La *grace actuelle* est celle qui nous est accordée par manière d'acte ou de motion passagère. Voyez ACTE & MOTION. On pourroit la définir plus clairement , *celle que Dieu nous donne pour nous mettre en état de pouvoir , d'agir , ou de faire quelque action*. C'est de cette grace que parle S. Paul , quand il dit aux *Philippiens* , chap. j. « Il vous a été donné non » seulement de croire en Jésus - Christ , » mais encore de souffrir pour lui. » Saint Augustin a démontré contre les Pélagiens , que la *grace actuelle* est absolument nécessaire pour toute action méritoire dans l'ordre du salut.

La *grace habituelle* est celle qui nous est donnée par manière d'habitude , de qualité fixe & permanente , inhérente à l'âme , qui nous rend agréables à Dieu , & dignes des récompenses éternelles. Telle

est la grace du baptême dans les enfans. Voyez GRACE.

Le *péché actuel* est celui que commet par sa propre volonté & avec pleine connoissance une personne qui est parvenue à l'âge de discretion. Le *péché originel* est celui que nous contractons en venant au monde, parce que nous sommes les enfans d'Adam. Voyez PECHÉ. Le péché actuel se subdivise en *péché mortel* & *péché véniel*. Voyez MORTEL & VÉNIEL. (G)

ACTUEL, adj. s'applique dans la pratique de Médecine aux maladies, à leur accès, & à la façon de les traiter. Ainsi on dit *douleur actuelle*, pour signifier la présence de la douleur; *accès actuel*, dans une fièvre, signifie l'état du malade présentement affligé d'une fièvre continue, ou intermittente, ou d'un redoublement.

La cure *actuelle* est celle qui convient à l'accès même de la maladie.

ACTUEL, (en Chirurgie) se dit d'une des sortes de cauterés. Voyez CAUTERE. (N)

ACTUS, termes qu'on trouve dans les anciens Architectes; c'est selon eux un espace de 120 piés. Vitruve, p. 266. (P)

* ACUDIA, f. m. (Hist. nat.) animal de l'Amérique, de la grosseur & de la forme de l'escargot, qui jette, dit-on, de la lumière par quatre taches luisantes, dont deux sont à côté de ses yeux, & deux sous ses ailes. On ajoute que si l'on se frotte le visage de l'humidité de ses taches luisantes ou étoilées, on paroît resplendissant de lumière tant qu'elle dure; & que cette humidité éclaireroit les Américains pendant la nuit avant l'arrivée des Espagnols.

* ACUITZEHUARIRA, ou ZOZOTAQUAM, ou CHIPAHUARZIL, (Hist. nat. Bot.) f. m. plante de Méchoacan, province de l'Amérique. Sa racine est ronde, blanche en dedans, & jaune en dehors. On en tire une eau que les Espagnols appellent *Pennemie des veins*, contre lesquels elle est apparemment un antidote.

ACUTANGLE, adj. Un triangle *acutangle* est celui dont les trois angles sont aigus. Voyez TRIANGLE.

ACUTANGULAIRE, section *acutangulaire* d'un cône. (Géométrie.) est la

section d'un cône qui fait un angle avec l'axe du cône. Voyez AIGU. (E)

Les premiers géomètres qui considérèrent les sections coniques, ne firent attention qu'au cône droit, tel que le cône défini par Euclide (Définition 18, livre XI); & ils s'attachèrent uniquement aux sections formées par un plan perpendiculaire à un des côtés du cône. Il est manifeste qu'une pareille section est une ellipse, si le cône est acutangle; une parabole, s'il est rectangle; & une hyperbole, s'il est obtusangle; parce que, dans le premier cas, le plan coupant rencontre le côté opposé du cône; dans le second cas le plan est parallèle au côté opposé; & dans le troisième cas, le plan rencontre le cône opposé par le sommet au cône coupé. Aussi Archimède ne parle que de la section du cône acutangle de celle du cône rectangle, & de celle du cône obtusangle. Les noms d'*ellipse*, de *parabole*, & d'*hyperbole* se trouvent pour la première fois dans Apollonius, qui fut probablement le premier à considérer le cône scalène & les sections obtusangulaires. Voyez Wallis *Oper. tom. I, pag. 293.* (J. D. C.)

A D

AD, (Gram.) préposition latine qui signifie à, auprès, pour, vers, devant. Cette préposition entre aussi dans la composition de plusieurs mots, tant en latin qu'en François; *amare*, aimer; *admare*, aimer fort; *addition*, donner; *adonner*; on écrivoit autrefois *adonner*, s'appliquer à, s'attacher, se lier: *cet homme est adonné au vin, au jeu, &c.*

Quelquefois le d est supprimé, comme dans *aligner*, *aguerrir*, *améliorer*, *anéantir*; on conserve le d lorsque le simple commence par une voyelle, selon son étymologie; *adopter*, *adoption*, *adhérer*, *adhésion*, *adapter*; & dans les mots qui commencent par m, *admettre*, *admirer*, *administrer*, *administration*; & encore dans ceux qui commencent par les consonnes j & r; *adjacent*, *adjectif*, *adverbe*, *adversaire*, *adjoind*: autrefois on prononçoit *advent*, *advis*, *avocat*; mais depuis qu'on ne prononce plus le d dans ces trois

derniers mots, on le supprime aussi dans l'écriture.

Le mécanisme des organes de la parole a fait que le *d* se change en la lettre qui commence le mot simple, selon l'étymologie; ainsi on dit *accumuler*, *affirmer*, *affaire* (*ad faciendum*), *affamer*, *aggréger*, *annexer*, *amieue*, *aplanir*, *arroger*, *arriver*, *associer*, *attribuer*. Par la même mécanique le *d* étoit changé en *c* dans *acquérir*, *acquiescer*, parce que dans ces deux mots le *q* est le *c* dur; mais aujourd'hui on prononce *acquerir*, *acquiescer*. (F)

* ADA, (*Géogr. mod.*) ville de la Turquie Asiatique, sur la route de Constantinople à Hispahan, & la rivière de Zaccarat.

ADACA, f. m. (*Hist. nat. Botanique.*) Plante annuelle des Indes, appelée *adacamanjen* dans l'*Hortus Malabaricus*, qui en donne une très-bonne figure quoiqu'incomplete, *vol. X, page 85, pl. 43*. Les Bames la nomment *mundi*. Elle est du genre de celles que M. Vaillant crut pouvoir appeler *spharanthus*, c'est-à-dire *fleur en tête* & *boulette*, dont il donne le caractère & la figure des fleurs dans les *Mémoires de l'Acad. pour l'année 1719, page 382, pl. 20*. M. Linné la désigne sous le nom de *spharanthus indicus foliis decurrentibus lanceolatis serratis, pedunculis crispatis. Systema nat. édition 12, page 581, n°. 1*. Mais ce nom de *spharanthus*, *fleur en tête*, *fleur en boule* ou *boulette*, pouvant convenir à deux cents autres plantes fort différentes, qui portent ainsi leurs fleurs rassemblées en tête, nous croyons devoir conserver à cette plante son nom de pays, *adaca*, plutôt que de le changer en un autre beaucoup moins propre ou trop général.

Cette plante croît en abondance dans les sables humides & maritimes de la côte du Malabar, où elle s'éleve à la hauteur de deux piés ou environ, sous la forme d'un buisson ovoïde, qui a à-peu-près le port de l'échinope. Ses racines forment un faisceau de fibres blanches longues de cinq à six pouces, dont les plus grosses ne passent guère le diamètre de deux lignes. Sa tige, qui est nue & cylindrique à son origine, a quatre lignes de diamètre, & se divise du bas en haut en plusieurs branches alternes médiocrement ferrées, qui s'écartent sous

un angle de quarante-cinq degrés, & qui sont aillées, c'est-à-dire garnies dans toute leur longueur, de membranes velues, dentelées, crépues, de deux lignes de largeur, qui font le prolongement des feuilles. Celles-ci sont alternes, fort ferrées, & rapprochées à un demi-pouce de distance les une des autres, elliptiques, pointues aux deux bouts, longues de deux pouces, une fois moins larges, ondées, crenelées irrégulièrement & crépues, molles cependant, velues, visqueuses au point qu'elles se collent ensemble lorsqu'elles se touchent, relevées & d'une grosse nervure sur les deux faces, & attachées sans aucun pédicule sur les tiges, le long desquelles leurs côtés membraneux se prolongent pour y former des ailerons, comme il a été dit.

Les extrémités des branches sont terminées par un bouton sphéroïde de neuf lignes environ de diamètre, porté sur un pédicule à peine de cette longueur, ailé de trois à cinq membranes comme les branches. Ce bouton n'est autre chose qu'un calice commun, qu'une enveloppe composée d'environ cent écailles ou feuilles molles elliptiques, obtuses, fort courtes, imbricées ou tuilées sur cinq à six rangs, qui contiennent autant de paquets de fleurs purpurines foncées. Chaque paquet est composé de six à huit fleurs, portées sur un petit pédicule entouré de douze à quinze écailles; & de ces six à huit fleurs de chaque tubercule, les trois ou quatre du centre sont hermaphrodites stériles, pendant que les trois ou quatre autres du contour sont femelles & fertiles. Ces fleurs sont toutes en fleuron, c'est-à-dire en tube fort menu & long, d'une seule pièce, marqué seulement de cinq dents à son extrémité, qui porte, dans les fleurons stériles seulement, autant d'anthers alternes avec elles, & cachées dans son intérieur. Chaque fleuron surmonte un ovaire cylindrique fort petit, qui porte un style à un seul stigmate dans les fleurons stériles, & à deux stigmates dans les fleurons femelles; il n'y a que ceux-ci qui soient fertiles, c'est-à-dire qui parviennent à maturité, & qui deviennent autant de femences ovoïdes, oblongues, rouffes.

Qualités. Toute cette plante a une saveur âcre & une odeur pénétrante, mais agréa-

ble dans toutes ses parties, racines, feuilles & fleurs.

Uſages. Ses feuilles ſe mangent dans les maux d'eſtomac & les coliques; mais, pour les guérir, on ſe ſert plus volontiers de la poudre de ſes racines ſéchées au ſoleil. On boit auſſi la décoction de ſes tiges, feuilles & fleurs dans les coliques venteuſes, en faiſant en même temps des frictions ſur le bas-ventre avec la poudre de cumin. La même décoction avec le miel ſe boit dans les toux violentes. On l'emploie auſſi intérieurement en topique, en formant avec ſa poudre & l'huile, un onguent contre la galle & les autres maladies de la peau. L'écorce de ſa racine, broyée avec le petit-lait, ſ'applique avec ſuccès ſur les hémorrhoides.

Remarques. L'*Adaca* méritoit, comme l'on voit, de faire un genre nouveau voiſin de l'*Pakoub* & de l'échinope dans la famille des plantes compoſées, c'eſt-à-dire à fleurs raiſemblées en têtes. Jean Commelin avoit aſſez bien désigné cette eſpece, ſous le nom de *planta indica, alato caule, folio crenato & viſcoſo, flore glomerato purpureo*. J. Commel. *Hortus Malabaricus, volume X, page 86, dans les notes*; & il remarque fort à propos que le *belutta adacamanjen*, que Van Rheedé, auteur de l'*Hortus Malabaricus*, diſoit être une ſeconde eſpece de *Padaca*, eſt fort différente, & appartient à la famille des amarantbes.

Deuxieme eſpece.

Il croît encore dans les Indes une ſeconde eſpece d'*adaca*, que M. Linné & M. Burmann ont cru pouvoir confondre avec la précédente; c'eſt celle que Plukenet appelle *ſcabioſa indica major, caule & pediculis folioſis, ex oris Coromandel* (*Almageſt. page 335.*), & dont il donne une figure très-médiocre, *planche 312, n°. 6*. M. Burmann en a fait graver une figure un peu plus exacte, quoiqu'incomplete, ſous la dénomination de *sphaeranthos purpurea, alata, serrata*. *Theſaurus Zeylanicus, page 220, planche 94, n°. 3.*

Celle-ci ſe voit auſſi, ſelon M. Burmann, dans l'île de Ceylan, où elle ſ'éleve rarement au delà d'un pié de hauteur. Sa tige, ordinairement ſimple, ſans ramifications,

a une ligne ou une ligne & demie au plus de diametre. Ses feuilles, auſſi rapprochées que dans l'*adaca*, ſont beaucoup plus petites, plus alongées, plus étroites, longues d'un pouce & demi, trois fois moins larges, dentelées plus finement, plus également, velues légèrement, ſans viſcoſité, ſans aucune criſpation. Elles ſe prolongent pareillement le long des tiges, ſur leſquelles elles forment des ailerons, mais peu élevés, à peine d'une ligne de hauteur & ſans criſpation. Les têtes de fleurs ont à peine ſix lignes de diametre, & ſont portées ſur un pédicule ailé, mais une à deux fois plus long qu'elles.

Remarques. On jugera facilement par ces différences notables & conſtantes, que cette eſpece n'eſt pas une variété de la première: & que M. Burmann ſ'eſt laiſſé trop légèrement entraîner par le jugement de Petiver, qui regardoit non ſeulement ces deux eſpeces, mais encore la ſuivante, comme trois variétés de la même plante figurée dans ſes différens âges, la première dans ſa jeuneſſe, la ſeconde dans le moyen âge, & la troiſieme dans ſa maturité. Voyez Petiver, *Transactions Philoſophiques, n°. 244, pag. 332*; & Ray, *Hiſtoria univerſalis plantarum, vol. III, pag. 235*. En penſant ainſi, ces trois auteurs & M. Linné n'étoient pas entrés dans les détails que nous a permis l'examen de ces plantes vivantes, qui les eût fait changer de ſentiment.

Troisieme eſpece.

Voici la troiſieme eſpece que Petiver croyoit n'être que *Padaca* parvenu à ſa maturité. Mais MM. Linné & Burmann ont reconnu depuis, que ce botaniſte ſ'étoit trompé. Vaillant la nommoit *sphaeranthus folio oblongo minor*. (*Mém. de l'Acad. pour l'année 1719, pag. 347.*) Plukenet en a donné une figure aſſez médiocre & incomplete, ſous le nom de *ſcabioſa minor, alato caule, maderaspatana* (*Almageſte, pag. 335, planche 108, figure 7.*) M. Linné l'appelle *sphaeranthus africanus foliis decurrentibus ovatis, serratis, pedunculis teretibus*. *Systema natura, édition 12, pag. 581, n°. 2*; & M. Burmann l'a figurée ſous la même dénomination. *Indic. plant. page 58, n°. 1.*

La différence la plus grande qui se remarque entre cette espèce & les deux précédentes, consiste en ce que le pédicule qui porte les têtes de ses fleurs est nu, sans aucun aileron; à-peu-près d'égale longueur avec elles, & que ses feuilles sont comme celles de la seconde espèce, mais plus courtes & plus larges à proportion, ayant à peine deux fois moins de largeur que de longueur.

Remarques. Nous avons observé encore quelques autres espèces de ce genre au Sénégal; nous en donnerons l'histoire & la figure en son temps. (M. ADANSON.)

ADAD ou ADAB, (Hist. sac.) c'est le nom de plusieurs rois de Syrie & de Damas, qui se succéderent les uns aux autres de pere en fils, & firent long-temps la guerre aux Juifs. David en tua un. Son petit-fils vint assiéger Samarie sous le regne d'Achab, fut obligé de lever le siège, & fut fait prisonnier l'année suivante par le même roi, qui lui rendit la liberté, & fit une alliance avec lui. Adad libre recommença la guerre, & périt dans une bataille. Son fils, appelé Benadad, assiégea Joram dans sa capitale, & le réduisit à la plus grande famine, & l'auroit obligé à se rendre ou à mourir de faim, si Dieu n'eût envoyé une terreur panique dans le camp des Syriens, qui leur fit lever le siège. Banadad en tomba malade de désespoir, & fut étouffé par Hazaël son fils qui lui succéda.

§ ADAD ou ADOD, (Mythol.) nom que les Phéniciens donnoient au soleil, comme Bochart l'a prouvé dans son *Chanaan*, liv. II, chap. 8.

ADAGE, s. m. (Belles-Lettres.) c'est un proverbe ou une sentence populaire que l'on dit communément. Voyez PROVERBE, &c. Ce mot vient de *ad* & *agor*, suivant Scaliger, *quod agatur ad aliud signandum*, parce que l'on s'en sert pour signifier autre chose.

Erasme a fait une vaste & précieuse collection des *adages* Grecs & Latins, qu'il a tirés de leurs Poëtes, Orateurs, Philosophes, &c.

Adage, proverbe, & *paromia*, signifient la même chose: mais l'*adage* est différent du *gnome*, de la *sentence* ou de

Papophthegme. Voyez SENTENCE & APOPTHEGME, &c. (G)

ADAGIO, terme de Musique. Ce mot écrit à la tête d'un air désigne le premier & le plus lent des quatre principaux degrés de mouvement établis dans la Musique Italienne. *Adagio* est un adverbe Italien, qui signifie à l'aise, posément; & c'est aussi de cette manière qu'il faut battre la mesure des airs auxquels il s'applique. Voyez MOUVEMENT.

Le nom d'*adagio* se transporte assez communément par métonymie aux morceaux de Musique dont il détermine le mouvement; & il en est de même des autres mots semblables. Ainsi l'on dira un *adagio de Tartini*, un *andante de S. Martino*, un *allegro de Locatelli*, &c. Voyez ALLEGRO, ANDANTE. (S)

ADAKODIEN, s. m. (Hist. nat. Botanique.) Nouvelle espèce d'asclépias ou domtevenin, qui n'est indiquée nulle part que dans l'*Hortus Malabaricus* où elle est assez bien représentée sous ce nom, vol. IX, page 9, planche 7, Jean Commelin l'appelle *apocynum scandens*, *flore variegato*, *stipulis ericu similibus*; ibid. page 10, dans les notes.

Cette plante est grimpante, de huit à dix piés de hauteur, à branches cylindriques, noueuses, vertes, de deux lignes de diamètre, à bois blanc qui s'appuient sans se tortiller sur les plantes voisines, en y recourbant seulement assez légèrement le pédicule de ses feuilles, qui y forme une espèce de crochet ou d'anse. Le long de ces branches sortent, à trois ou quatre pouces de distance, des feuilles opposées deux à deux en croix, taillées en cœur, alongées de quatre pouces de longueur, une fois moins larges, molles, lisses dessus & d'un verd clair, brunes dessous à grosses nervures & portées sur un pédicule cylindrique finieux, de moitié plus court qu'elles.

À côté de l'aisselle des feuilles intermédiaires sort alternativement un corymbe, presque sessil, de trois à cinq fleurs en bouton sphéroïde ou conique, de six à sept lignes de diamètre, portés chacun sur un péduncule de même longueur. Chaque fleur est composée d'un calice monophyle, découpé jusqu'à son origine en cinq portions

égales ; qui sont striées en bas de plusieurs veines rouges, arquées, qui accompagnent l'ovaire presque jusqu'à sa maturité, & d'une corolle deux fois plus longue, d'une seule pièce en soucoupe ouverte en hémisphère d'un pouce de diamètre, & découpée jusqu'aux trois quarts, en cinq pétales égaux, triangulaires, concaves, blanc-verdâtres extérieurement, d'un verd-jaune au dedans, avec une raie purpurine au milieu, & une autre tout au tour. De l'origine du tube de la corolle s'élevont cinq cornets, que M. Linné appelle improprement *des nectaires* ; ce sont les filets mêmes des étamines réunies ensemble en un cylindre pentagone, qui enveloppe l'ovaire, & qui porte, entre les sommets noirs de chacun de ses angles, une anthere creusée de deux loges ou fossettes ovoïdes, remplies par une petite lame elliptique, composée de petites molécules, ovoïdes, blanchâtres, transparentes, réunies ensemble, & qui sont la poussière féminale. Le centre du calice porte un disque assez élevé, sur lequel sont deux ovaires un peu distans de la corolle, mais rapprochés entr'eux & contigus, ayant chacun un style qui enfle le cylindre des étamines, au dessus duquel ils sont couronnés par un stigmate commun en disque pentagone qui leur sert de couvercle. De ces deux ovaires, il en avorte communément un ; l'autre, en mûrissant, devient une capsule ou silique ovoïde, enflée, molle, membraneuse, assez semblable à celle du heidelsar ou de l'éricu, longue de quatre à cinq pouces, presque une fois & demie plus étroite, un peu plus ventrue sur sa face intérieure, qui est tranchante ou relevée de trois côtes ou nervures longitudinales : c'est par cette côte du milieu qu'elle s'ouvre ou se fend seulement de ce côté ; en laissant sortir un placenta cylindrique, qui étoit attaché dans toute sa longueur à ses bords, & qui est couvert tout autour de quatre ou cinq cents graines ruilées, elliptiques, minces, d'abord verd-jaunes, ensuite rougeâtres, longues de quatre lignes, couronnées d'une aigrette d'un millier de poils foyeux blanc-argentins, luisans, longs d'un pouce, par lesquels elles pendent, attachées par étages autour du placenta. Chaque graine est une espece

de pepin à deux enveloppes, dont l'extérieure est une membrane appliquée immédiatement sur un corps charnu qui renferme l'embryon : celui-ci est droit, à deux cotyledons ou lobes elliptiques très-minces, & à leur extrémité supérieure une radicule conique qui pointe vers le ciel.

Qualités. Toutes les parties de l'*adakadien* étant coupées, rendent un suc laiteux très-abondant. Elles n'ont nulle odeur, non plus que les fleurs. Leur saveur est fade & sauvage ; sa racine est fibreuse, blanché, avec un filet ligneux au centre.

Usages. La principale vertu de cette plante est ophthalmique. Pour dissiper le nuage & autres maladies des yeux, on mange sa racine cuite dans le beurre ; ou avec les feuilles du figuier d'enfer, & la racine du talu-dama cuite d'abord dans de l'eau que l'on rejette, ensuite dans du lait de vache mêlé avec du sucre. On emploie aussi en topique la même racine, en répandant sa poudre sur les yeux, ou bien en la réduisant à la consistance d'un onguent cérat par une décoction à feu lent, faite avec le beurre frais, un oignon, la racine du palmier sauvage & du scelengu pilés, auxquels on ajoute un peu de santal & de jiribeli noir, pour l'appliquer ainsi en emplâtre. Sa poudre mêlée avec le santal citrin & le sucre, se réduit encore en pillules que l'on fait prendre dans toutes les douleurs des yeux qui proviennent de l'abondance de la bile.

Remarques. Si M. Linné eût suivi ses principes, il eût dû placer ce genre de plante dans la classe 19 de la *syngénésie monogamie*. (M. ADANSON.)

ADALI, f. m. (*Histoire nat. Botanique*.) plante de la famille des verveines, & du même genre que celui que Houston & M. Linné ont appelé du nom de lippî, *lippia*. Cette espece n'a encore été décrite ni figurée que dans l'*Hortus Malabaricus*, volume X, planche 47, page 93, où elle est désignée sous son nom malabare *anacolutpa*, & sous celui d'*adali* que lui donnent les Brames, & que nous adoptons, comme plus court & plus facile à retenir, d'autant plus que le nom d'*anacolutpa* indique chez les Malabares une affinité entre cette plante & le coluppa, qui n'y a pas

le moindre rapport, étant de la famille des amarantes. Voyez nos *Familles des plantes*, page 268. Jean Commelin désigne l'*Adali* sous la dénomination suivante; *rannunculi affinis*, *planta indica*, *floribus purpureis*. Elle croît dans les sables du Malabar.

C'est une herbe vivace, longue de deux à trois piés, à tige cylindrique de deux lignes de diamètre, rampante dans presque toute sa longueur, & produisant à des intervalles de deux à quatre pouces, des nœuds d'où sortent des feuilles opposées deux à deux, en croix, & au dessous d'elles un faisceau de racines fibreuses, capillaires, d'un pouce environ de longueur. Les feuilles sont elliptiques, longues d'un pouce: moitié moins larges, rudes au toucher, verd-brun ou rougeâtres, obtuses à leur extrémité supérieure, qui est crenelée ou marquée de cinq à sept dentelures, & pointues à leur extrémité inférieure, par laquelle elles sont attachées à la tige, en se réunissant pour former autour d'elle une espèce de petite gaine sans aucun pédicule. De leur aisselle il sort ordinairement quatre feuilles plus petites, qui les font paroître comme verticillées ou étagées & une branche d'un côté, & une tête de fleurs de l'autre, de sorte que les branches & les têtes de fleurs se trouvent disposées alternativement: on voit aussi ces têtes de fleurs au bout de certaines branches, surtout lorsqu'elles sortent dans le temps où la sève commence à s'arrêter. Avant leur développement les feuilles sont pliées en deux, & ainsi opposées par leur tranchant.

Les têtes de fleurs sont d'abord hémisphériques ou sphéroïdes, de trois lignes de diamètre, lorsque leurs premières fleurs, c'est-à-dire celles d'en bas, commencent à s'épanouir; puis elles s'allongent jusqu'à huit lignes, sous la forme d'un épi ovoïde, obtus aux deux bouts, du même diamètre de trois à trois lignes & demie: le péduncule qui les porte est cylindrique, & n'a guère que cette longueur. Chaque tête est formée de l'assemblage de cent fleurs ou environ, purpurines, tuilées, sessiles, contiguës, extrêmement ferrées, accompagnées chacune d'une écaille tuilée, & qui s'ouvrent dix à douze en même temps, par

Tome I.

étages en anneau successivement. Le calice de chaque fleur forme un tube court à deux divisions, qui enveloppe une corolle à tube court, dont le bord évasé est crenelé de cinq divisions irrégulières, & qui porte à son milieu quatre étamines très-courtes, dont deux sont plus hautes. Au centre du calice est un disque orbiculaire, qui supporte un ovaire sphéroïde surmonté d'un style & d'un stigmate orbiculaire, qui lui est implanté non pas sur le milieu, mais sur le côté & obliquement. Cet ovaire, en grandissant, devient sphéroïde un peu comprimé, d'abord verd-clair, ensuite blanchâtre au moment de la maturité, avec un sillon longitudinal au milieu, par lequel il se sépare en deux capsules hémisphériques, qui ne contiennent chacune qu'une seule graine de même forme.

Qualités. Toute la plante a une saveur amère qui est âcre dans les racines & aqueuse dans les feuilles. Ses fleurs n'ont aucune odeur.

Usages. Les Indiens regardent son suc comme l'antidote le plus souverain contre la morsure du serpent cobra-capella, pour laquelle ils le font boire avec un peu de poivre en poudre.

Remarque. Le nom du feu M. Lippi n'étant point connu dans l'Inde, nous croyons que les Botanistes nous sauront gré d'avoir rendu à cette plante son nom *adali*, sous lequel les Brames & autres Indiens seront à portée de les entendre, & de la leur procurer dans le besoin, nous réservant la faculté de donner le nom de M. Lippi, qui a bien mérité de la botanique, à quelqu'autre plante qui n'aura jamais encore été baptisée; car on ne sauroit trop éviter la multiplicité des noms dans une science aussi étendue que la botanique. (M. ADANSON.)

ADALIDES, f. m. plur. (*Hist. mod.*) Dans le gouvernement d'Espagne ce sont des Officiers de Justice qui connoissent de toutes les matières concernant les forces militaires.

Dans les lois du Roi Alphonse, il est parlé des *Adalides* comme des Magistrats établis pour diriger la marche des troupes & veiller sur elles en temps de guerre. Lopez les représente comme une sorte de

Juges qui connoissoient des différens nés à l'occasion des incursions, du partage du butin, des contributions, &c. peut-être étoit-ce la même chose que nos Intendants d'armée, ou nos Commissaires des guerres. (G)

ADAM, f. (*Théol.*) nom du premier homme que Dieu créa, & qui fut la tige de tout le genre humain, selon l'écriture.

Ce n'est pas précisément comme nom propre, mais comme nom appellatif, que nous plaçons dans ce Dictionnaire le nom d'*Adam*, qui désigne tout homme en général, & répond au Grec ἄνθρωπος; en particulier le nom Hébreu אָדָם, répond au Grec ἀνθρώπος, & au Latin *rufus*, à cause de la couleur rousse de la terre, dont, selon les Interprètes, *Adam* avoit été tiré.

On peut voir dans la Genèse, chap. 1, 2, 3 & 4, toute l'histoire d'*Adam*; comment il fut formé du limon, & placé dans le paradis terrestre, & institué chef & roi de la terre, & des animaux créés pour son usage; & quelle fut sa première innocence & sa justice originelle; par quelle desobéissance il en dechut, & quels châtimens il attira sur lui-même & sur sa postérité. Il faut nécessairement en revenir à ce double état de félicité & de misère, de foiblesse & de grandeur, pour concevoir comment l'homme, même dans l'état présent, est un composé si étrange de vices & de vertus, si vivement porté vers le souverain bien, si souvent entraîné vers le mal, & sujet à tant de maux qui paroissent à la raison seule les châtimens d'un crime commis anciennement. Les Païens même avoient entrevu les ombres de cette vérité, & elle est la base fondamentale de leur métempycose, & la clef unique de tout le système du Christianisme.

Quoique tous les Peres aient regardé ces deux différens états d'*Adam* comme le premier anneau auquel tient essentiellement toute la chaîne de la révélation, on peut dire cependant que S. Augustin est le premier qui les ait développés à fond, & prouvé solidement l'un & l'autre dans ses écrits contre les Manichéens & les Pélagiens; persuadé que pour combattre avec succès ces deux sectes opposées, il ne pouvoit trop insister sur l'extrême différence

de ces deux états, relevant contre les Manichéens le pouvoir du libre arbitre dans l'homme innocent, & après sa chute, la force toute-puissante de la grace pour combattre les maximes des Pélagiens: mais il n'anéantit jamais dans l'un & l'autre état ni la nécessité de la grace, ni la coopération du libre arbitre.

Les Interprètes & les Rabins ont formé diverses questions relatives à *Adam*, que nous allons parcourir; parce qu'on les trouve traitées avec étendue, soit dans le Dictionnaire de Bayle, soit dans le Dictionnaire de la Bible du P. Calmet.

On demande, 1°. combien de temps *Adam* & *Eve* demeurèrent dans le jardin de délices. Quelques-uns les y laissèrent plusieurs années, d'autres quelques jours, d'autres seulement quelques heures. Dom Calmet pense qu'ils y purent demeurer dix ou douze jours, & qu'ils en sortirent vierges.

2°. Plusieurs auteurs Juifs ont prétendu que l'homme & la femme avoient été créés ensemble & collés par les épaules ayant quatre piés, quatre mains & deux têtes, semblables en tout, hors le sexe, & que Dieu leur ayant envoyé un profond sommeil, les sépara & en forma deux personnes: idée qui a beaucoup de rapport aux Androgynes de Platon. Voyez ANDROGYNE. Eugubin, in (ὀμορπία, veut qu'ils aient été unis, non par le dos, mais par les côtés; en sorte que Dieu, selon l'écriture, tira la femme du côté d'*Adam*: mais cette opinion ne s'accorde pas avec le texte de Moïse, dans lequel on trouveroit encore moins de traces de la vision extravagante de la fameuse Antoinette Bourignon, qui prétendoit qu'*Adam* avoit été créé hermaphrodite, & qu'avant sa chute il avoit engendré seul le corps de Jésus-Christ.

3°. On n'a pas moins débité de fables sur la beauté & la taille d'*Adam*. On a avancé qu'il étoit le plus bel homme qui ait jamais été, & que Dieu, pour le former, se revêtit d'un corps humain parfaitement beau. D'autres ont dit qu'il étoit le plus grand géant qui eût jamais été, & ont prétendu prouver cet opinion par ces paroles de la Vulgate, *Jojué, ch. xiv. Nomen Hebron ante vocabatur Cariat-arbe, Adam maxi-*

mus ibi inter Enachim situs est : mais dans le passage le mot *Adam* n'est pas le nom propre du premier homme , mais un nom appellatif qui a rapport à *Arbè* ; enforte que le sens de ce passage est : *cet homme (Arbè) étoit le plus grand ou le pere des Enachims*. Sur ce fondement , & d'autres semblables , les Rabbins ont enseigné que le premier homme étoit d'une taille si prodigieuse , qu'il s'étendoit d'un bout du monde jusqu'à l'autre , & qu'il passa des îles Atlantiques dans notre continent sans avoir au milieu de l'Océan de l'eau plus haut que la ceinture : mais que depuis son péché Dieu appesantit sa main sur lui , & le réduisit à la mesure de cent aunes. D'autres lui laissent la hauteur de neuf cents coudées , c'est-à-dire , de plus de mille trois cents piés , & disent que ce fut à la priere des Anges éfrayés de la premiere hauteur d'*Adam* , que Dieu le réduisit à celle-ci.

4°. On dispute encore aujourd'hui , dans les écoles , sur la science infuse d'*Adam*. Il est pourtant difficile d'en fixer l'étendue. Le nom qu'il a donné aux animaux prouve qu'il en connoissoit les propriétés , si dans leur origine tous les noms sont significatifs , comme quelques-uns le prétendent. Dieu l'ayant créé parfait , on ne peut douter qu'il ne lui ait donné un esprit vaste & éclairé : mais cette science spéculative n'est pas incompatible avec l'ignorance expérimentale des choses qui ne s'apprennent que par l'usage & par la réflexion. C'est donc sans fondement qu'on lui attribue l'invention des lettres hébraïques , le psaume XCI , & quelques ouvrages supposés par les Gnostiques & d'autres Novateurs.

5°. Quoique la certitude du salut d'*Adam* ne soit pas un fait clairement révélé , les Peres , fondés sur ces mots du Livre de la Sagesse , *chap. x. v. 2. custodivit & eduxit illum à delicto suo* , ont enseigné qu'il fit une solide pénitence. C'est aussi le sentiment des Rabbins , & l'église a condamné l'opinion contraire dans Tarien & dans les Encratites. *Adam* mourut âgé de neuf cents trente ans , & fut enterré à Hébron , selon quelques-uns qui s'appuient du passage de Josué , que nous avons déjà cité. D'autres , en plus grand nombre , soutiennent qu'il fut enterré sur le Calvaire ; en sorte que le

pié de la croix de Jesus-Christ répondoit à l'endroit même où reposoit le crâne du premier homme , afin , disent-ils , que le sang du Sauveur coulant d'abord sur le chef de ce premier coupable , purifiât la nature humaine comme dans sa source , & que l'homme nouveau fût enté sur l'ancien. Mais S. Jérôme remarque que cette opinion , qui est assez propre à flatter les oreilles des peuples , n'en est pas plus certaine pour cela : *favorabilis opinio , & mulcens aurem populi , nec tamen vera*. In *Math. cap. xxvij*.

Le terme d'*Adam* en matiere de morale & de spiritualité , a des significations fort différentes selon les divers noms adjectifs avec lesquels il se trouve joint. Quand il accompagne ceux-ci , *premier* , *vieil* , & *ancien* , il se prend quelquefois dans un sens littéral , & alors il signifie le premier homme considéré après sa chute , comme l'exemple & la cause de la foiblesse humaine : quelquefois dans un sens figuré , pour les vices , les passions déréglées , tout ce qui part de la cupidité & de la nature dépravée par le péché d'*Adam*. Quand il est joint aux adjectifs *nouveau* ou *second* , il se prend toujours dans un sens figuré , & le plus souvent il signifie Jesus-Christ , comme l'homme Dieu , saint par essence , par opposition à l'homme pécheur , ou la justice d'une ame véritablement chrétienne , & en général toute vertu ou sainteté exprimée sur celle de Jesus-Christ , & produite par sa grace. (G)

* ADAMA , (*Géogr. anc.*) ville de la Pentapole , qui étoit voisine de Gomorrhe & de Sodome , & qui fut consumée avec elles.

* ADAMANTIS , f. (*Hist. nat.*) nom d'une plante qui croît en Arménie & dans la Cappadoce , & à laquelle Plin attribue la vertu de terrasser les lions & de leur ôter leur férocité. *Voyez le liv. XXIV. ch. xvij*.

A D A M A R A M , f. m. (*Hist. nat. Botaniq.*) genre de plante qui vient naturellement dans la famille des *elaëgnus* , c'est-à-dire dans la famille des plantes qui ont le calice & les étamines sur le fruit , sans aucune corolle. L'*Hortus Malabaricus* en a donné une assez bonne figure , quoique incomplète , *vol. IV , page 5 , planche 3* , sous son nom malabare , *adamaram* ,

que les François ont corrompu & changé en celui de *badamier*. Son auteur, Van Rheedé, nous apprend que les Malabares l'appellent aussi *jaras*, les Brames *chibe* ou *jibe*, les Portugais *pinha*, les Hollandois *katappes*, d'après les habitans de Java & de Malacca. Rumphe l'a décrit & figuré un peu mieux au premier volume de son *Herbarium Amboinicum*, sous le nom de *catappa*, page 174, planche 68. Selon ce dernier, les Malays appellent cet arbre *catappan*, les habitans de l'île Ternate *ngussu* & *nussu*, ceux de Banda *teley* & *teleyo*. M. Linné, qui paroît se plaire à changer les noms les plus généralement reçus, a substitué à celui-ci celui de *terminalia*, dont il nous donnera peut-être un jour l'explication, ainsi que de beaucoup d'autres aussi impropres, voyez son *Systema naturæ*, edit. 12, p. 674; mais quelques raisons qu'il s'efforce de donner pour appuyer sa nouvelle philosophie, on est persuadé que l'usage & les naturalistes lettrés conservent toujours aux productions de la nature leurs noms de pays, sur-tout à celles qui, comme l'*adamaram*, sont trop connues & d'un usage journalier. Rumphe en distingue trois espèces que nous allons décrire.

*Première espèce. ADAMARAM ou
CATAPPA.*

L'*adamaram* proprement dit, le *badamier* ou *catappa*, est un très-grand & très-bel arbre, de quatre-vingts piés de hauteur, dont la forme pyramidale est comparable à celle du sapin, ou plutôt du panja ou ceiba, étant composé de même de branches rayonnantes ou disposées circulairement par étages, & étendus presque horizontalement, de sorte que son diamètre est au moins de quarante à cinquante piés. Son tronc n'a guere plus de quinze piés de hauteur, sur trois à quatre piés de diamètre. Ses jeunes branches sont cylindriques, vertes & velues, mais les vieilles, ainsi que le tronc, sont d'un bois très-dur, recouvert d'une écorce rouge au dedans, lisse & cendrée au dehors. Sa racine est cendrée intérieurement, & couverte d'une écorce rougeâtre.

Le long des jeunes branches, à des distances de cinq à six pouces, les feuilles sont

opposées, étagées ou verticillées & rayonnantes au nombre de deux à six à chaque étage, elliptiques, longues de cinq pouces sur les vieilles branches, de douze pouces sur les jeunes, une fois moins larges, assez molles, lisses & verd-gai dessus, velues, d'un verd-jaune dessous, & relevées de grosses nervures, plus larges à leur extrémité supérieure qu'à l'extrémité inférieure, où elles font un peu échancrées en cœur; leurs bords se recourant, ainsi que le pédicule cylindrique assez court qui les porte & qui est rouge & velu. Lorsqu'elles sont vieilles, elles rougissent & prennent une couleur à peu près semblable à celle de l'écrevisse quand elle est cuite.

De l'extrémité de chaque branche, il sort deux épis pendans comme deux grappes de groseilles, à-peu-près de la longueur des feuilles, composé chacun d'une trentaine de fleurs, disposées d'une manière assez lâche, & comme opposées deux à deux en croix depuis leur extrémité supérieure jusqu'aux trois quarts de leur longueur, & portées chacune sur un pédicule presque égal à elles: l'axe de ces épis est rouge & velu. Ces fleurs sont hermaphrodites, mais le plus grand nombre est stérile & tombe; il n'en mûrit communément que deux ou trois sur chaque épi, ce sont les inférieures. Elles ne sont accompagnées d'aucune écaille, néanmoins on voit au bas de l'épi deux à trois folioles caduques, dont l'inférieure semble former une sorte de gaine.

Chaque fleur consiste en un calice à cinq divisions ouvertes en étoile, elliptiques, une fois plus longues que larges, vertes au dehors, blanches au dedans, faisant corps avec l'ovaire au sommet duquel elles portent. Les étamines, au nombre de dix, sortent du sommet du même ovaire, disposées sur deux rangs, de manière que cinq sont épanouies horizontalement entre les cinq feuilles du calice avec lesquelles elles font l'alternative & qu'elles égalent en longueur, pendant que les cinq autres s'élevaient droit autour du file de l'ovaire, toutes sont couronnées d'une anthere blanche sphéroïde. Le file, qui part du centre de l'ovaire, est verd & velu, de la longueur des étamines, & termine par un stigmate simple & tronqué.

L'ovaire , qui se trouve au dessous de la fleur , devient en mûrissant une écorce d'abord verte , lisse , luisante , puis rougeâtre ou incarnat , friée de jaune , semblable à l'amande ou à la mangue , ou mieux encore , à un bateau ou un œuf coupé en deux , long de trois pouces , une fois moins large & deux fois moins profond , convexe en dessous , aplati en dessus , où il est marqué de deux sillons , par lesquels il s'ouvre de lui-même en une loge à deux battans inégaux , épais chacun de cinq à six lignes , charnus , rouges de cerise , recouverts d'une pellicule sous laquelle ils sont velus. Ces deux battans , en s'ouvrant , laissent tomber un noyau ovoïde , lisse , luisant , brun ou marron , long de deux pouces , deux à trois fois moins large , très-dur , à une loge qui ne s'ouvre point à moins qu'on ne la casse , & qui contient une amande blanche ovoïde , de même forme , composée de deux cotyledons orbiculaires roulés l'un sur l'autre en spirale , le côté droit de l'un embrassant le côté gauche de l'autre , la radicule étant logée dans une petite crenelure pratiquée à leur extrémité supérieure , de manière que l'embryon est soutenu pendant par cette radicule dans le fruit.

Qualités. L'adamaram est insipide & sans odeur dans toutes ses parties , excepté dans ses feuilles qui sont amères , & son fruit qui répand une odeur assez agréable , lorsqu'on l'ouvre récemment cueilli.

Usages. Ses amandes se mangent crues , & se servent sur toutes les meilleures tables dans toute l'Inde , où les Européens les estiment plus que celles du Nanari , pour faire des gâteaux d'amandes ; quoiqu'elles ne soient pas aussi huileuses , & même Rumphé assure qu'on n'en peut pas tirer d'huile ; néanmoins Rheede dit qu'on en tire par expression une huile semblable à celle de l'olive , mais qui a la bonne qualité de ne rancir jamais. On en fait aussi des émulsions , comme avec nos amandes. Suivant Rheede , les Indiens font avec ses feuilles de petits gâteaux qu'ils mangent aussi. Ils les emploient encore dans plusieurs maladies , par exemple , ils en boivent le suc tiré par expression , & mêlé avec l'eau de riz , ou l'infusion de riz , pour modérer la colique ,

l'ardeur de la bile , & les migraines qui ont pour cause de mauvaises digestions. Les mêmes feuilles frottées d'huile de palmier s'appliquent en topique sur les tumeurs de la gorge ; & avec les plus tendres unies au lait de la noix d'Inde , c'est-à-dire du coco , on prépare un onguent souverain contre la galle , la lepre & semblables maladies de la peau.

Culture. L'adamaram croît naturellement dans les forêts du Malabar , sur-tout dans les terrains sablonneux , mais l'utilité que les Indiens tirent de son amande & de son vaste ombrage , & sa belle forme , font qu'ils le cultivent dans leurs jardins & autour de leurs habitations , où ils le plantent avec symétrie & par allées pour jouir de son ombrage. Ils placent au dessous des bancs & des sieges , où ils vont se reposer & prendre le frais. Cet arbre croît aussi à Banda , à Java , à Baleya , & dans quelques autres îles adjacentes des Moluques , mais non pas à Amboine , où il a été transporté de l'île Baleya , où les rois en ont ordonné de tout temps des plantations régulières comparables à celles de nos jardins de l'Europe. Il leur tient lieu de nos amandes & de nos noisettes , car il porte du fruit trois fois l'an , & à chaque fois qu'il fleurit , il pousse de nouvelles feuilles ; dès que celles-ci sont développées , il quitte les vieilles qui alors sont d'un rouge très-agréable à la vue. Il fleurit dès la troisième année , & continue ainsi communément pendant 30 ans.

Remarques. Il seroit important pour les Botanistes , & nous désirerions savoir , pour les progrès de l'histoire naturelle , sous quelle autorité M. Linné a avancé que l'adamaram a des fleurs mâles , sans ovaires quelconques , mêlées avec des fleurs hermaphrodites , qui l'ont déterminé à placer cet arbre dans la 23^e classe de la polygamie monœcie entre l'érable , l'arrose & la pariétaire , avec lesquels il n'a pas plus de rapport que l'éléphant n'en a avec l'ail , ou le paresseux & le tatou. Ce n'est certainement pas ce qu'en disent Rheede & Rumphé , les seuls auteurs qu'il cite & qu'il semble avoir suivis ; car de ce que nombre de fleurs avortent , ils ne s'ensuit pas nécessairement que ces fleurs soient des fleurs

mâles, & qu'elles n'aient que des étamines sans ovaires, puisqu'il n'y a presque pas d'arbres à fruits un peu gros qui ne perdent ainsi le plus grand nombre de leurs fleurs, quoiqu'hermaphrodites bien complètes.

Seconde espece. SAROS.

L'*Hortus Malabaricus* donne encore à la planche 4, du volume IV, sans aucune description, la figure d'une autre espece d'*adamaram* bien différente de la première, & qui pourroit bien être celle qu'il nous apprend que les Malabares appellent *saros*. Voici les principales différences qui sont exprimées dans cette figure. Les jeunes branches sont plus fortes, à-peu-près de la grosseur du doigt; les feuilles plus petites, environ de six à sept pouces de longueur, sinueuses ou marquées de chaque côté de deux ou trois sinuosités, qui leur donnent parfaitement la figure de celles d'un chêne, & sessiles sans aucune apparence de pédicule, l'épi de fleurs plus ferré, deux fois plus court que les feuilles; l'écorce du fruit moins longue & plus large à proportion, presque hémisphérique, ayant un de ses batans presque orbiculaire & semblable à un couvercle; le noyau ou l'osselet plus petit & plus étroit à proportion de sa longueur.

Tant de différence nous paroissent suffisantes pour distinguer le *saros* de l'*adamaram* comme une autre espece.

Troisième espece. SALISSA.

La seconde espece d'*adamaram* de Rumphé, qui est notre troisième, est décrite dans cet auteur, vol. I, page 175, sans aucune figure, sous le nom de *catappa littorea*, d'après le nom Malays, *catappalaut*, qui exprime la même idée. Les habitans d'Amboine l'appellent *salissa*, nom que nous avons adopté; ceux de Macassar, *talissa*; & ceux de Banda *talyobatu*, parce qu'il croît sur les rivages pierreux.

En effet, cet arbre se plaît particulièrement aux bords de la mer, entre les rochers escarpés, d'où il affecte, pour ainsi dire, de se pencher & d'étendre ses branches au loin sur ses eaux, comme pour les ombrager. Lorsqu'il se trouve dans une bonne terre franche, il s'éleve plus haut que l'a-

damaram, & étend ses branches, en les inclinant, comme le chêne autour d'un tronc fort épais; mais sur les rivages, où il croît plus communément, il a beaucoup moins de régularité, quoique ses branches soient opposées de même que celles de l'*adamaram*, elles s'inclinent & se courbent sous vent, de manière qu'une partie plonge sous les eaux. Leur écorce, ainsi que celle du tronc, est unie, égale, arrondie, d'un verd-gai, à-peu-près comme celle du platane ou du frêne. Son bois récemment coupé, est blanc-rougeâtre, mais en séchant il devient cendré, il est composé de fibres grossières, qui forment des anneaux quelquefois réguliers, quelquefois obliques & sinueux.

Ses feuilles sont étagées au nombre de cinq à six autour des branches, comme dans l'*adamaram*, mais un peu plus longues, plus étroites à proportion, plus velues, plus chargées de nervures parallèles le long de la côte principale. Ses fruits sont plus petits, conservent plus long-temps leur couleur verte, & contiennent un noyau plus arrondi à ses extrémités.

Usages. On fait peu d'usage des amandes du *salissa*, quoiqu'elles soient assez douces & du goût de la noisette, parce qu'elles ne sont pas aussi tendres que celles de l'*adamaram*, & qu'elles restent entre les dents; on les néglige aussi à cause de leur petitesse, d'où il arrive que le rivage est quelquefois tout couvert de celles que la mer y rejette. Son bois, qui est léger & durable dans l'eau de mer, est fort recherché pour la construction des vaisseaux.

Remarques. Cet arbre est très-commun dans toutes les îles orientales des Moluques, sur-tout à l'île Célèbe, où les habitans le regardent comme une simple variété de l'*adamaram*, selon Rumphé; mais combien d'especes de plantes qui n'ont pas entr'elles autant de différences?

Quatrième espece. LALIA.

Dans les mêmes îles, on rencontre aussi, mais moins fréquemment, une autre espece d'*adamaram*, que Rumphé appelle *catappa sylvestris*, d'après le nom Malays, *catappa-aton*, & que les habitans d'Amboine nomment *lalia*, sur-tout dans le

quartier d'Hitoë. Elle ne s'observe que loin de la mer, dans les forêts, en plaines & le long des rivières.

Les principales différences du saliffa consistent en ce que ses feuilles sont plus longues plus étroites, plus veinées, plus nerveuses, rangées avec moins d'ordre, & plus ferrées sur le bout des jeunes branches, qui sont couvertes, ainsi que leur pédicule & leur face inférieure, d'un duvet roux. Ses fruits sont plus petits, plus ronds, d'un verd-jaune de pomme mêlé d'un peu de rouge; & leur amende ne se mange pas plus que la précédente, seulement parce qu'elle a trop peu de chair, & qu'on ne veut pas se donner la peine de casser son noyau pour l'en tirer. Son tronc n'est pas incliné, mais droit, & répand ses branches en parasols.

Usages. Le bois du lalia ressemble à celui du saliffa, mais il est plus sec, & a des veines plus grandes; il sert aux mêmes usages. Ses feuilles sont si grandes, que souvent les habitans s'en servent comme de nappes, de serviettes & de plats, lorsqu'ils sont obligés de manger dans les forêts pendant leurs voyages. Elles ont, aussi-bien que leur écorce, la propriété de teindre en noir, & ils s'en servent, surtout de leurs écorces, pour procurer à leurs dents une couleur noire & pour faire leur encre. (M. ADANSON.)

ADAMBOE, f. m. (*Hist. nat. Botaniq.*) genre de plante, de la famille des myrtes, c'est-à-dire des plantes qui ont, comme le myrte, un calice & une corolle polypétale posés sur le fruit, & plus de douze étamines. Van Rheedé en distingue deux espèces qui toutes deux croissent au Malabar.

Première espèce. ADAMBOE.

La première espèce est appelée *adamboe* par les Malabares & figurée assez bien sous ce nom dans l'*Hortus Malabaricus*, vol. IV, page 45, planches 20 & 21. Les Malabares l'appellent encore *cadeli poea*, les Brames *jolutari*, les portugais *catupinacada - ferra*, & les Hollandois *baak-roofjen*.

C'est un arbrisseau de sept piés de hauteur, toujours verd, qui vit long-temps, & qui croit en abondance à Mangatte &

à Cranganor, sur la côte du Malabar, surtout au bord des rivières, dans les terrains sablonneux & pierreux, où il fleurit en juillet & août, & porte ses fruits mûrs en novembre & décembre. Sa forme est à-peu-près sphérique par la disposition de ses branches qui se répandent autour de lui circulairement depuis la cime jusqu'à la racine. Celle-ci a le bois blanc, recouvert d'une écorce cendrée. L'écorce des branches est rude, d'abord verte, ensuite rouffêatre.

Le long des branches les feuilles sortent alternativement sans ordre, fort rapprochées les unes des autres, portées sur un pédicule cylindrique assez court, renflé, ouvertes à peine sous un angle de quarante-cinq degrés, & disposées sur des branches de manière qu'elles forment un feuillage aplati en éventail. Elles sont elliptiques, à-peu-près de la forme de celles du néslier, longues de sept pouces, presque deux fois moins larges, lissées, verd-noires dessus, verd-rouffêâtres dessous, rudes au toucher par les côtes & nervures blanchâtres qui les traversent.

Chaque branche est terminée par une panicule de vingt à trente fleurs purpurines, luisantes, semblables à des roses de deux pouces & demi de diamètre, disposées pour l'ordinaire trois à trois au bout de chacune des ramifications de la panicule, qui semblent opposées, & portent à leur origine deux petites feuilles en écailles opposées. Chaque fleur, avant son épanouissement, représente un bouton turbiné ou conique renversé, arrondi en dessus, long de six lignes, un peu moins large, porté sur un pédicule un peu plus court, & relevé de douze côtes longitudinales, dont six correspondent au dessous du milieu des six feuilles ou divisions du calice, pendant que les six autres correspondent à leurs incisions. Le calice couronne entièrement l'ovaire avec lequel il fait corps, & au sommet duquel il se partage en six feuilles égales à sa longueur, triangulaires, équilatérales, vertes, qui subsistent jusqu'à sa maturité. Six pétales orbiculaires concaves, mous, un peu crépus, purpurins, d'un pouce un quart de longueur sur un pouce de largeur, qui tombent de bonne heure, sortent des bords du calice, situés alterna-

tivement entre ses divisions ; viennent ensuite cinquante à soixante étamines de grandeur inégale , relevées , une fois plus courtes que la corolle , blanches à leur origine , rougeâtres vers leur extrémité qui est couronnée par des anthères ovoïdes , aplaties , jaunâtres & luisantes. L'ovaire , qui fait corps avec le calice sans le déborder d'abord , & qui est terminé par un style rougeâtre en bas , verd en haut , avec un stigmate conique de la hauteur des étamines , le déborde ensuite de moitié en grandissant , & devient une capsule ovoïde longue d'un pouce , moitié moins large , verd-brune , luisante , partagée intérieurement en six loges pleines d'une chair blanche , & qui en séchant s'ouvre jusqu'au calice seulement , en six battans cartilagineux partagés , comme ceux du kermia ou du pariti , chacun dans leur milieu par une cloison membraneuse aux bords de laquelle sont attachées de chaque côté six à huit graines ou pepins ovoïdes pointus , longs de deux lignes sur une ligne de largeur.

Qualités. Toutes les parties de l'adamboe ont une saveur astringente sans odeur , excepté ses racines qui ont une odeur forte , sauvage , & une saveur onctueuse.

Usages. La décoction de sa racine dans l'eau sert en gargarisme pour les aphtes & autres ulcères de la bouche , du palais & du gosier. On la fait bouillir encore , puis on la pile pour l'appliquer en cataplasme sur les tumeurs que l'on veut amolir & amener à suppuration. La décoction de l'écorce du tronc & des branches , avec ses feuilles & fleurs dans l'eau , fournit une boisson très-apéritive & diurétique , qui soulage beaucoup les hydropiques , & qui dissipe les obstructions du foie , de la rate & des autres viscères. Sa semence porte à la tête , comme celle de la coriandre , & y cause des vertiges & une espèce d'ivresse.

Seconde espèce. KATOU-ADAMBOE.

Le *katou-adamboe* est une seconde espèce d'adamboe , selon Rheedé , qui en donne une bonne figure dans son *Hortus Malabaricus* . volume IV , page 47 , planche 22. Selon cet auteur , les Malabares l'appellent encore *katou-cadeli-poca* , les Brame *darafulari* , les Portugais *catu-*

pinacabrava , les Hollandois *wilde-baak-roosjen*.

Il croît pareillement au Malabar , mais dans les montagnes des provinces de Mala & Poiga , où il fleurit en mai , juin & juillet , & fructifie en décembre ; il diffère particulièrement de l'adamboe , en ce que , 1°. il est plus grand , ayant jusqu'à neuf ou dix piés de hauteur ; 2°. ses branches sont velues , ainsi que ses feuilles qui ont jusqu'à huit pouces de longueur ; 3°. ses fleurs sont portées sur des pédicules plus longs & sans écailles ; 4°. le calice & la corolle ont sept feuilles au lieu de six , & les pétales , au lieu d'être ronds ou orbiculaires , sont elliptiques , pointus , de moitié plus longs que larges ; 5°. la capsule est sphéroïde , longue d'un pouce un quart , larges de près d'un pouce , s'ouvrant en sept battans & toute hérissée de poils.

Usages. Ses feuilles pilées avec l'amande du coco forment un emplâtre , qui s'applique avec succès sur les bubons vénériens & autres tumeurs glanduleuses.

Remarques. Nous n'avons tenu aucun compte de la remarque de Rheedé sur le style de cette espèce , qu'il dit être blanc , fourchu en deux , & sur ses étamines qu'il prétend être au nombre de cinq seulement au milieu de la cavité de la fleur , & blanches , à sommets rouges ; nous attribuons cette singularité , contre l'essence des caracteres communs aux plantes de la famille de l'adamboe , à une infinité d'observations de la part de Rheedé. C'est avec aussi peu de fondement que Jean Commelin , dans ses notes , dit que ces deux plantes peuvent être rapportées au genre du pariti , qui est de la famille des mauves. (*M. ADANSON.*)

* ADAMIQUE (terre.) *adamica terra* , (*Hist. nat.*) Le fond de la mer est induit d'un limon salé , gluant , gras , mucilagineux & semblable à de la gelee ; on le découvre aisément après le reflux des eaux. Ce limon rend les lieux qu'elles ont abandonnés , si glissants qu'on n'y avance qu'avec peine. Il paroît que c'est un dépôt de ce que les eaux de la mer ont de plus glaireux & de plus huileux , qui se précipitant continuellement de même que le sédiment que les eaux douces laissent tomber insensiblement au fond

des vaisseaux qui les renferment, forme une espèce de vase qu'on appelle *terra adamica*. On conjecture qu'outre la grande quantité de poissons & de plantes qui meurent continuellement, & qui se pourrissent dans la mer, l'air contribue encore de quelque chose à l'augmentation du limon dont il s'agit; car on observe que la *terre adamique* se trouve en plus grande quantité dans les vaisseaux que l'on a couverts simplement d'un linge, que dans ceux qui ont été scellés hermétiquement. *Mémoires de l'Académie, année 1700, pag. 29.*

ADAMITES ou ADAMIENS, f. m. pl. (*Théolog.*) *Adamistæ & Adamiani*, secte d'anciens hérétiques, qu'on croit avoir été un rejeton des Basilidiens & des Carpocrates.

S. Epiphane, après lui S. Augustin, & ensuite Théodoret, font mention des *Adamites*: mais les critiques sont partagés sur la véritable origine de cette secte, & sur le nom de son auteur. Ceux qui pensent qu'elle doit sa naissance à Prodicus, disciple de Carpocrate, la font commencer au milieu du 11^e siècle de l'Eglise: mais il paroît par Tertullien & par saint Clément d'Alexandrie, que les sectateurs de Prodicus ne portèrent jamais le nom d'*Adamites*, quoique dans le fond ils professassent les mêmes erreurs que ceux-ci. Saint Epiphane est le premier qui parle des *Adamites*, sans dire qu'ils étoient disciples de Prodicus: il les place dans son catalogue des Hérétiques après les Montanistes & avant les Théodotiens, c'est-à-dire, sur la fin du 11^e siècle.

Quoi qu'il en soit, ils prirent, selon ce pere, le nom d'*Adamites*, parce qu'ils prétendoient avoir été rétablis dans l'état de nature innocente, être tels qu'Adam au moment de sa création, & par conséquent devoir imiter sa nudité. Ils détestoient le mariage, soutenant que l'union conjugale n'auroit jamais eu lieu sur la terre sans le péché, & regardoient la jouissance des femmes en commun comme un privilège de leur prétendu rétablissement dans la justice originelle. Quelque incompatibles que fussent ces dogmes infames avec une vie chaste, quelques-uns d'eux ne laissoient pas que de se vanter d'être continens, & affuroient que si quelqu'un des leurs tomboit

dans le péché de la chair, ils le chassoient de leur assemblée, comme Adam & Eve avoient été chassés du paradis terrestre pour avoir mangé du fruit défendu; qu'ils se regardoient comme Adam & Eve, & leur temple comme le paradis. Ce temple après tout n'étoit qu'un souterrain, une caverne obscure, ou un poêle dans lequel ils entroient tout nus, hommes & femmes; & là tout leur étoit permis, jusqu'à l'adultère & à l'inceste, dès que l'ancien où le chef de leur société avoit prononcé ces paroles de la Genèse, *chap. j. v. 22. Crescite & multiplicamini*. Théodoret ajoute que, pour commettre de pareilles actions, ils n'avoient pas même d'égard à l'honnêteté publique, & imitoient l'impudence des Cyniques du paganisme. Tertullien assure qu'ils nioient avec Valentin l'unité de Dieu, la nécessité de la prière, & traitoient le martyr de folie & d'extravagance. Saint Clément d'Alexandrie dit qu'ils se vantoient d'avoir des livres secrets de Zoroastre, ce qui a fait conjecturer à M. de Tillemont qu'ils étoient adonnés à la magie. *Epiph. hæres. 52. Théodoret, liv. I. hæreticar. fabular. Tertull. contr. Prax. c. iij. & in Scorpiac. c. xv. Clem. Alex. Strom. lib. I. Tillemont, tome II. page 280.*

Tels furent les anciens *Adamites*. Leur secte obscure & détestée ne subsista pas apparemment long-temps, puisqu'il y a saint Epiphane doute qu'il y en eût encore, lorsqu'il écrivoit: mais elle fut renouvelée dans le xij siècle par un certain *Tandeme* connu encore sous le nom de *Tanchelin*, qui sema ses erreurs à Anvers sous le regne de l'empereur Henri V. Les principales étoient qu'il n'y avoit point de distinction entre les prêtres & les laïques, & que la fornication & l'adultère étoient des actions saintes & méritoires. Accompagné de trois mille scélérats armés, il accrédita cette doctrine par son éloquence & par ses exemples; sa secte lui survécut peu, & fut éteinte par le zèle de saint Norbert.

D'autres *Adamites* reparurent encore dans le xiv siècle sous le nom de *Turlupins* & de *pauvres Freres*, dans le Dauphiné & la Savoie. Ils soutenoient que l'homme arrivé à un certain état de perfection, étoit affranchi de la loi des passions, & que bien-

loin que la liberté de l'homme sage consistât à n'être pas soumis à leur empire, elle consistoit au contraire à secouer le joug des lois divines. Ils alloient tout nus, & commettoient en plein jour les actions les plus brutales. Le roi Charles V secondé par le zele de Jacques de Mora, Dominicain & inquisiteur à Bourges, en fit périr plusieurs par les flammes; on brûla aussi quelques-uns de leurs livres à Paris dans la place du marché aux pourceaux, hors la rue saint Honoré.

Un fanatique nommé *Picard*, natif de Flandres, ayant pénétré en Allemagne & en Bohême au commencement du xv siècle, renouvella ces erreurs, & les répandit surtout dans l'armée du fameux *Zisca* malgré la sévérité de ce général. *Picard* trompoit les peuples par ses prestiges, & se qualifioit *filz de Dieu*: il prétendoit que comme un nouvel Adam il avoit été envoyé dans le monde pour y rétablir la loi de nature; qu'il faisoit sur-tout consister dans la nudité de toutes les parties du corps, & dans la communauté des femmes. Il ordonnoit à ses disciples d'aller nus par les rues & les places publiques, moins réservé à cet égard que les anciens *Adamites*, qui ne se permettoient cette licence que dans leurs assemblées. Quelques Anabaptistes tentèrent en Hollande d'augmenter le nombre des sectateurs de *Picard*, mais la sévérité du gouvernement les eut bientôt dissipés. Cette secte a aussi trouvé des partisans en Pologne & en Angleterre: ils s'assemblent la nuit; & l'on prétend qu'une des maximes fondamentales de leur société est contenue dans ce vers:

Jura, perjura, secretum prodere noli.

Quelques savans sont dans l'opinion que l'origine des *Adamites* remonte beaucoup plus haut que l'établissement du Christianisme: ils se fondent sur ce que *Maachamere* d'Asa, roi de Juda, étoit grande prêtresse de *Priape*, & que dans les sacrifices nocturnes que les femmes faisoient à cette idole obscène, elles paroissoient toutes nues. Le motif des *Adamites* n'étoit pas le même que celui des adorateurs de *Priape*; & l'on a vu par leur Théologie qu'ils n'avoient pris du Paganisme que l'es-

prit de débauche, & non le culte de *Priape*.
Voyez PRIAPE. (G)

* *ADAM'S PIC* en Anglois, ou *Pic d'Adam* en François, (*Géogr.*) la plus haute montagne de Ceylan dans l'île de Colombo. Elle a deux lieues de hauteur, & à son sommet une plaine de deux cents pas de diametre. *Long. 98. 25. lat. 5. 55.*

* *ADANA*, *ADENA*, subst. (*Géogr.*) ville de la Natolie sur la riviere de Choquen. *Long. 54. lat. 38. 10.*

ADANE, f. m. (*Hist. nat.*) en Italien, *ADELLO* ou *ADENO*; en Latin, *ATTILUS*, poisson qui ne se trouve que dans le fleuve du Pô. Il a cinq rangs de grandes écailles rudes & piquantes, deux de chaque côté, & l'autre au milieu du dos; celui-ci finit en approchant de la nageoire, qui est près de la queue; cette nageoire est seule sur le dos: il y en a deux sous le ventre & deux près des nageoires, la queue est pointue. Ce poisson seroit assez ressemblant à l'esturgeon, sur-tout par ses grandes écailles: mais il les quitte avec le temps; l'esturgeon au contraire ne perd jamais les siennes. Quand l'*adane* a quitté ses écailles, ce qui arrive lorsqu'il a un certain âge, il est fort doux au toucher. Ce poisson a la tête fort grosse, les yeux petits, la bouche ouverte, grande & ronde: il n'a point de dents; lorsque la bouche est fermée, les levres ne sont pas en ligne droite, elles forment des sinuosités. Il a deux barbillons charnus & mous; ses ouies sont couvertes, & son dos est blanchâtre. Ce poisson est si grand & si gros, qu'il pèse jusqu'à mille livres, au rapport de *Pline*, ce qui est fort étonnant pour un poisson de riviere. On le pêche avec un hameçon attaché à une chaîne de fer: & il faut deux bœufs pour le traîner lorsqu'il est pris. *Pline* assure qu'on ne trouve ce poisson que dans le Pô. En effet, on n'en a jamais vu dans l'Océan ni dans la Méditerranée. Quelque gros qu'il puisse être, ce n'est pas une raison pour croire qu'il ne soit pas de riviere; car l'étendue & la profondeur du Pô sont plus que suffisantes dans de certains endroits pour de pareils poissons: celui-ci habite les lieux où il y a le plus de poisson, & il s'en nourrit; il se retire pendant l'hiver dans les endroits les plus profonds. La chair de l'*adane* est

molle, mais de bon goût, selon Rondelet. Aldrovande prétend qu'elle n'est pas trop bonne en comparaison de l'esturgeon. Voyez ces deux auteurs & le mot POISSON. (I)

* ADAOUS ou QUAQUA, (Géogr.) peuple d'Afrique dans la Guinée propre, au royaume de Saccas.

ADAPTER, v. act. Adapter en Chimie, c'est ajuster un récipient au bec du chapiteau d'un alambic ou au bec d'une cornue, pour faire des distillations ou des sublimations. Il vaut mieux se servir du terme *ajuster*, parce qu'il sera mieux entendu de tout le monde. (M)

ADAPTER, terme d'Architecture, c'est ajouter après coup par encastrement ou assemblage, un membre saillant d'Architecture ou de sculpture, à quelque corps d'ouvrage, soit de maçonnerie, de menuiserie, &c. (P)

ADAQUESA, (Géogr.) jolie petite ville d'Espagne, en Aragon, au diocèse de Balbastro. Elle est près de la rive occidentale du Vero, au nord de Balbastro & à l'ouest de Graus. Long. 9. 50. lat. 41. 58. (C. A.)

ADAR, f. m. (Hist. anc. & Théolog.) douzième mois de l'année sainte des Hébreux, & le sixième de leur année civile. Il n'a que vingt-neuf jours, & répond à Février; quelquefois il entre dans le mois de Mars, selon le cours de la lune.

Le septième jour de ce mois, les Juifs célèbrent un jeûne à cause de la mort de Moïse.

Le treizième jour ils célèbrent le jeûne qu'ils nomment d'Esther, à cause de celui d'Esther, de Mardochée, & des Juifs de Suses, pour détourner les malheurs dont ils étoient menacés par Aman.

Le quatorzième, ils célèbrent la fête de Purim ou des sorts, à cause de leur délivrance de la cruauté d'Aman. Esther, IX, 17.

Le vingt-cinquième, ils font mémoire de Jechonias, roi de Juda, élevé par Evilmerodach au dessus des autres rois qui étoient à sa cour, ainsi qu'il est rapporté dans Jérémie, c. liij. v. 31 & 32.

Comme l'année lunaire que les Juifs suivent dans leur calcul, est plus courte que l'année solaire d'onze jours, lesquels au

bout de trois ans font un mois, ils intercalent alors un treizième mois qu'ils appellent *Véadar* ou le *second adar*, qui a vingt-neuf jours. Voyez INTERCALER, Diction. de la Bibl. tom. I. pag. 55.

* ADARCE, f. m. (Hist. nat.) espèce d'écume salée qui s'engendre dans les lieux humides & marécageux, qui s'attache aux roseaux & à l'herbe, & qui s'y endurecit en temps sec. On la trouve dans la glatie: elle est de la couleur de la poudre la plus fine de la terre Asienne. Sa substance est lâche & poreuse, comme celle de l'éponge bâtarde, en sorte qu'on pourroit l'appeler *l'éponge bâtarde des marais*.

Elle passe pour détersive, pénétrante, résolutive, propre pour dissiper les dartres, les rouffeurs, & autres affections cutanées: elle est aussi attractive, & l'on en peut user dans la sciatique. Dioscor. lib. V. ch. cxxxvij.

ADARCON, (Hist. anc.) *Adarcon* étoit une espèce de monnoie qui avoit cours du temps de David & de Darius l'ancien, quelques-uns la confondent avec la Daride; d'autres prétendent que l'*adarcon* étoit un simple morceau d'or ou d'argent, sans figure & sans nom. Il est impossible d'éclaircir cette question: puisqu'il ne reste dans le cabinet des curieux aucune monnoie des Lydiens ni des Perses, & que les plus anciennes médailles qui sont toutes grecques, n'ont été frappées que sous le règne d'Amyntas, pere de Philippe de Macédoine. (T. N.)

* ADARGATIS ou ADERGATIS, ou ATERGATIS, (Mythol.) divinité des Syriens, femme du dieu Adad. Selden prétend qu'*Adargatis* vient de *Dagon* par corruption. C'est presque ici le cas de l'épigramme: *Mais il faut avouer aussi qu'en venant delà jusqu'ici elle a bien changé sur la route.* Elle est évidemment la même que la *Derceto* des Babyloniens. V. DERCETO.

Suivant Antipater, philosophe stoïcien de Tarse, auteur d'un Traité de la superstition, *Atergatis* étoit un mot composé d'*atp*, qui signifie *sans*, & du nom propre *Gatis*, qui étoit disoit-il, celui d'une reine Syrienne, qui aimant extraordinairement le poisson, défendit à ses sujets d'en manger sans elle, *ἄτερ γάτιδος.*

Adargatis, Adergatis, Atergatis, Adir-daga, Argatis, Athara, &c. sunt ab Europæis depravata Dagonis nomina. Dagon in Deam demigravit. Voyez Selden, de diis Syriis, syntag. 2. (Lettres sur l'Encyclopédie.)

* **ADARIGE**, (*Chimie*,) Voyez **SEL AMMONIAC**, que Harris dit que quelques Chimistes nomment ainsi.

* **ADARME**, f. (*Commerce*,) petit poids d'Espagne dont on se sert à Buénos-Aires & dans l'Amérique Espagnole. C'est la seizième partie de notre once, qui est celle de Madrid comme cent est à quatre-vingt-treize.

* **ADATIS**, f. m. (*Commerce*.) c'est le nom qu'on donne à des mouffelines qui viennent des Indes Orientales. Les plus beaux se font à Bengale; ils portent trois quarts de large.

* **ADÆQUAT** ou **TOTAL**, adject. (*Logique*.) se dit de l'objet d'une science. L'objet *adæquat* d'une science est la complexion de ces deux objets, *matériel* & *formel*.

L'objet *matériel* d'une science est la partie qui lui est commune avec d'autres sciences.

L'objet *formel* est la partie qui lui est propre.

Exemple. Le corps humain en tant qu'il peut être guéri, est l'objet *adæquat* ou *total* de la Médecine. Le corps humain en est l'objet *matériel*: en tant qu'il peut être guéri, il en est l'objet *formel*.

ADEQUATE ou **TOTALE**, se dit en *Métaphysique*, de l'idée. L'idée *totale* ou *adæquate* est une vue de l'esprit occupé d'une partie d'un objet entier: l'idée *partielle* ou *inadæquate* est une vue de l'esprit occupé d'une partie d'un objet. *Exemple*: La vue de Dieu est une *idée totale*. La vue de sa toute-puissance est une *idée partielle*.

* **ADDA**, (*Géogr.*) rivière de Suisse & d'Italie, qui a sa source au mont Braulis dans le pays des Grisons, & se jette dans le Pô auprès de Crémone.

* **ADDAD**, f. m. (*Bot.*) nom que les Arabes donnent à une racine d'herbe qui croît dans la Numidie & dans l'Afrique. Elle est très-amère, & c'est un poison si

violent, que trente ou quarante gouttes de son eau distillée font mourir en peu de temps. *Ablanc. traç. de Marmol. liv. VII. ch. j.*

ADDEXTRÉ, adj. en terme de *Blason*, se dit des pièces qui en ont quelqu'autre à leur droite; un pal qui n'auroit qu'un lion sur le flanc droit, seroit dit *addeextré de ce lion*.

Thomassin en Provence, de fable semé de faulx d'or, le manche en haut, *addeextré* & fenestré de même. (*V.*)

ADDICTION, f. f. (*Jurispud.*) dans la Loi Romaine, c'est l'action de faire passer ou transférer des biens à un autre, soit par sentence d'une cour, soit par voie de vente à celui qui en offre le plus. Voyez **ALIÉNATION**.

Ce mot est opposé au terme *abdicio* ou *abdication*. Voyez **ABDICACION**.

Il est formé d'*addico*, un des mots déterminés à l'usage des juges romains, quand ils permettoient la délivrance de la chose ou de la personne, sur laquelle on avoit passé jugement.

C'est pourquoi les biens adjugés de cette manière par le prêteur au véritable propriétaire, étoient appelés *bona addicta*; & les débiteurs livrés par cette même voie à leurs créanciers pour s'acquitter de leurs dettes, s'appeloient *servi addicti*.

Addictio in diem, signifioit l'*adjudication d'une chose à une personne pour un certain prix*, à moins qu'à un jour déterminé le propriétaire ou quelque autre personne n'en donnât ou n'en offrît davantage. (*H*)

ADDITION, en *Arithmétique*, c'est la première des quatre règles ou opérations fondamentales de cette science. *V.* **ARITHMÉTIQUE**.

L'*addition* consiste à trouver le total ou la somme de plusieurs nombres que l'on ajoute successivement l'un à l'autre. Voyez **NOMBRE**, **SOMME** ou **TOTAL**.

Dans l'*Algebre* le caractère de l'*addition* est le signe $+$, que l'on énonce ordinairement par le mot *plus*: ainsi $3 + 4$ signifie la somme de 3 & de 4; & en lisant on dit trois *plus* quatre. Voyez **CARACTERE**.

L'*addition* des nombres simples, c'est-à-dire composés d'un seul chiffre, est fort

aîsée. Par exemple, on apperçoit d'abord que 7 & 9, ou $7 + 9$ font 16.

Dans les nombres composés, l'addition s'exécute en écrivant les nombres donnés par colonnes verticales, c'est-à-dire, en mettant directement les unités sous les unités, les dizaines sous les dizaines &c. après quoi l'on prend séparément la somme de toutes ces colonnes.

Mais pour rendre cela bien intelligible par des exemples, supposons que l'on propose de faire l'addition des nombres 1357 & 172 : après les avoir écrits l'un sous l'autre, comme on le voit,

$$\begin{array}{r} 1357 \\ 172 \\ \hline \end{array}$$

1529 . . . somme ou total.

on commence par l'addition des unités, en disant 7 & 2 font 9, qu'il faut écrire sous la colonne des unités; passant ensuite à la colonne des dizaines, on dira 5 & 7 font 12 (dixaines) qui valent 1 cent & 2 dizaines; on posera donc 2 dizaines sous la colonne des dizaines, & l'on retiendra 1 cent que l'on doit porter à la colonne des cents, où l'on continuera de dire 1 (cent qui a été retenu) & 3 font 4, & 1 font 5 (cents); on écrira 5 sous la colonne des cents; passant enfin à la colonne des mille où il n'y a qu'un, on l'écrira sous cette colonne, & la somme ou le total de tous ces nombres réunis, sera 1529.

En sorte que pour faire cette opération, il faut réunir ou ajouter toutes les unités de la première colonne, en commençant de la droite vers la gauche; & si la somme de ces unités ne surpasse pas 9, on écrira cette somme entière sous la colonne des unités; mais si elle est plus grande, on retiendra le nombre des dizaines contenues dans cette somme pour l'ajouter à la colonne suivante des dizaines; & dans le cas où il y aura quelques unités, outre ce nombre de dizaines, on les écrira sous la colonne des unités; quand il n'y en aura pas, on mettra 0, ce qui signifiera qu'il n'y a point d'unités, mais simplement des dizaines, que l'on ajoutera à la colonne suivante des dizaines, où l'on

observera précisément les mêmes lois qu'à la précédente; parce que dix unités valent 1 dizaine; 10 dizaines valent 1 cent; 10 cents valent 1 mille, &c.

Ainsi pour faire l'addition des nombres $87899 + 13403 + 1920 + 885$, on les disposera comme dans l'exemple précédent:

$$\begin{array}{r} 87899 \\ 13403 \\ 1920 \\ 885 \\ \hline \end{array}$$

104107... total.

Et après avoir tiré une ligne sous ces nombres ainsi disposés; on dira 9 & 3 font 12, & 5 font 17, où il y a une dizaine & 7 unités; on écrira donc 7 sous la colonne des unités, & l'on retiendra 1 (dizaine) que l'on portera à la colonne des dizaines, où l'on dira 1 (dizaine retenue) & 9 font 10, & 2 font 12, (le 0 ne se compte point) & 8 font 20 (dixaines) qui valent précisément 2 cents, puisque 10 dizaines valent 1 cent; on écrira donc 0 sous la colonne des dizaines pour marquer qu'il n'y a point de dizaine, & l'on portera les 2 cents à la colonne des cents, où il faudra poursuivre l'opération, en disant 2 (cents retenus) & 8 font dix, & 4 font 14, & 9 font 23, & 8 font 31 cents, qui valent 3 mille & 1 cent; on posera donc 1 sous la colonne des cents, & l'on portera les 3 (mille) à celle des mille, où l'on dira 3 (mille retenus) & 7 font 10, & 3 font 13, & 1 font 14 mille, qui valent 1 (dizaine) de mille, & 4 (mille) ainsi l'on écrira 4 (mille) sous la colonne des mille, & l'on portera 1 (dizaine de mille) à la colonne des dizaines de mille, où l'on dira 1 (dizaine de mille retenue) & 8 font 9, & 1 font 10 (dixaines de mille), qui valent précisément 1 centaine de mille; ainsi l'on écrira 0 sous la colonne des dizaines de mille, pour marquer qu'il n'y a point de pareilles dizaines, & l'on placera en avant 1 (centaine de mille), ce qui achevera l'opération, dont la somme ou le total sera 104107.

Quand les nombres ont différentes dénominations: par exemple, quand ils con-

tiennent des livres, des sous, & des deniers, ou des toises, des piés, des pouces &c. on aura attention de placer les deniers sous les deniers, les sous sous les sous, les livres, &c. & l'on opérera comme ci-dessus. Supposons pour cela que l'on propose d'ajouter les nombres suivans : 120 l. 15 f. 9. + 65 l. 12 f. 5. + 9 l. 8 f. 0¹. (le signe l. signifie des livres ; celui-ci f. des sous, & celui-là . des deniers) on les disposera comme on le voit dans cet exemple :

$$\begin{array}{r}
 120 \text{ l. } 15 \text{ f. } 9^1 \\
 65 \quad 12 \quad 5 \\
 9 \quad 8 \quad 0 \\
 \hline
 195 \text{ l. } 16 \text{ f. } 2 \text{ . jemme.}
 \end{array}$$

Et après avoir tiré une ligne, on commencera par les deniers, en disant 9 & 5 font 14 deniers, qui valent 1 sou & 2 deniers (puisque 1 sou vaut 12 deniers) : on écrira donc 2 deniers sous la colonne des deniers, & l'on portera 1 sou à la colonne des sous, où l'on dira 1 (sou retenu) & 5 font 6. & 2 font 8, & 8 font 16 sous, qui valent 6 sous & 1 dizaine de sous ; ainsi l'on écrira 6 sous sous les unités de sous, & l'on retiendra 1 dizaine de sous pour le porter à la colonne des dizaines de sous, où l'on dira 1 (dizaine retenue) & 1 font 2, & 1 font 3 dizaines de sous, qui valent 30 sous ou 1 livre & 1 dizaine de sous ; car 1 livre vaut 20 sous : on écrira donc 1 dizaine de sous sous la colonne des dizaines de sous ; & retenant 1 livre, on la portera à la colonne des unités de livres, où continuant d'opérer à l'ordinaire, on trouvera que le total est 195 l. 16 f. 2 .

L'addition des *decimales* se fait de la même manière que celle des nombres entiers : ainsi qu'on peut le voir dans l'exemple suivant :

$$\begin{array}{r}
 630 . 953 \\
 51 . 0807 \\
 305 . 27 \\
 \hline
 \text{Somme } 987 . 3037
 \end{array}$$

Voyez encore le mot DÉCIMAL. (E)

L'addition, en Algèbre, c'est-à-dire ; l'addition des quantités indéterminées, désignées par les lettres de l'alphabet, se fait en joignant ces quantités avec leurs propres signes, & réduisant celles qui sont susceptibles de réduction ; savoir, les grandeurs semblables. Voyez SEMBLABLE & ALGÈBRE.

Ainsi a ajouté à la quantité b , donne $a + b$; & a joint avec $-b$, fait $a - b$; $-a$ & $-b$, font $-a - b$; $7a$ & $9a$ font $7a + 9a = 16a$; car $7a$ & $9a$ sont des grandeurs semblables.

Si les grandeurs algébriques, dont on propose de faire l'addition, étoient composées de plusieurs termes où il y en a de semblables ; par exemple, si l'on avoit le polynome $3a^2b - 5cs^4 - 4dr + 2s$ qu'il fallût ajouter au polynome $-s + 4cs^4 - a^2b + 4dr$; l'on écriroit d'abord l'un de ces polynomes, tel qu'il est donné, comme on le voit :

$$\begin{array}{r}
 3a^2b^3 - 5cs^4 - 4dr + 2s \\
 - a^2b^3 + 4cs^4 + 4dr - s
 \end{array}$$

$$\begin{array}{r}
 2a^2b^3 - cs^4 \quad * \quad +s \dots \text{Total.}
 \end{array}$$

On disposeroit ensuite l'autre polynome sous celui que l'on vient d'écrire, de manière que les termes semblables fussent directement les uns sous les autres ; on tireroit une ligne sous ces polynomes ainsi disposés ; & réduisant successivement les termes semblables à leur plus simple expression, on trouveroit que la somme de ces deux polynomes est $2a^2b^3 - cs^4 + s$, en mettant une petite étoile ou un zero sous les termes qui se détruisent totalement.

Remarquez que l'on appelle *grandeurs semblables*, en Algèbre, celles qui ont les mêmes lettres & précisément le même nombre de lettres ; ainsi $5abd$ & $2abd$ sont des grandeurs semblables : la première signifie que la grandeur abd est prise cinq fois, & la seconde qu'elle est prise deux fois ; elle est donc prise en tout sept fois ; l'on doit donc écrire $7abd$ au lieu de $5abd + 2abd$; & comme l'expression $7abd$ est plus simple que $5abd + 2abd$,

c'est la raison pour laquelle on dit en ce cas que l'on réduit à la plus simple expression.

Pour reconnoître facilement les quantités algébriques semblables, on ne doit point faire attention à leur coefficient; mais il faut écrire les lettres dans l'ordre de l'alphabet. Quoique $2 b a d$ soit la même chose que $2 a b d$ ou $2 d b a$, cependant on aura une grande attention de ne point renverser l'ordre de l'alphabet, & d'écrire $2 a b d$, au lieu de $2 b a d$ ou de $2 b d a$: cela sert à rendre le calcul plus clair; $5 a b d$ & $2 a b d$ paroissent plutôt des grandeurs semblables que $5 b a d$ & $2 b d a$, qui sont pourtant la même chose que les précédentes. Les quantités $3 b^2 c$ & $4 b^2 c$ sont aussi des grandeurs semblables: mais les grandeurs $4 a^3 f$ & $2 a^3$ ne sont pas semblables, quoiqu'elles aient de commun la quantité a^3 ; parce qu'il est essentiel aux grandeurs semblables d'avoir les mêmes lettres & le même nombre de lettres.

On observera encore que les quantités positives ou affectées du signe $+$ sont directement opposées aux quantités négatives ou précédées du signe $-$; ainsi quand les grandeurs dont on propose l'addition sont semblables & affectées de signes contraires, elles se détruisent en tout ou en partie; c'est-à-dire, que dans le cas où l'une est plus grande que l'autre, il se détruit dans la plus grande une partie égale à la plus petite, & le reste est la différence de la plus grande à la plus petite, affectée du signe de la plus grande.

Or, cette opération ou réduction tombe toujours sur les coefficients: il est évident que $5 d f$ & $- 3 d f$ se réduisent à $+ 2 d f$; puisque $+ 5 d f$ montre que la quantité $d f$ est prise 5 fois, & $- 3 d f$ fait connoître que la même quantité $d f$ est retranchée 3 fois: mais une même quantité prise 5 fois & ôtée 3 fois se réduit à n'être prise que 2 fois.

Pareillement $+ 5 f m$ & $- 6 f m$ se réduisent à $- 1 f m$ ou simplement à $- f m$; car $- 6 f m$ est la quantité $f m$ ôtée 6 fois, & $+ 5 f m$ est la même quantité $f m$ remise 5 fois: la quantité $f m$ reste donc négative encore une fois, & par conséquent $- f m$. Voyez NÉGATIF.

Il n'y a point de grandeurs algébriques, dont on ne puisse faire l'addition, en tenant la conduite que l'on a indiquée ci-dessus: ainsi $\frac{4a}{c} + \frac{a5}{c} = \frac{8a}{c}$, $2 \sqrt{ac}$, $+ 7 \sqrt{ac} = 9 \sqrt{ac}$, $6 \sqrt{ab - xx}$, $+ 7 \sqrt{ab - xx} = 13 \sqrt{ab - xx}$. De même $6 \sqrt{3} + 7 \sqrt{3} = 13 \sqrt{3}$. On a encore $a \sqrt{ac} + b \sqrt{ac} = (a + b) \sqrt{ac}$, en ajoutant ensemble les grandeurs a , b , qui multiplient la quantité \sqrt{ac} .

Pareillement $\frac{2a + 3c \sqrt{3axx - x^3}}{a + x} + \frac{3a \sqrt{3axx - x^3}}{a + x} = \frac{5a + 3c \sqrt{3axx - x^3}}{a + x}$, puis que $2a + 3c + 3a = 5a + 3c$.

On fait l'addition des fractions positives ou affirmatives, qui ont le même dénominateur, en ajoutant ensemble leur numérateur, & mettant sous cette somme le dénominateur commun ainsi $\frac{1}{5} + \frac{2}{5} = \frac{3}{5}$; $\frac{2ax}{b} + \frac{3ax}{b} = \frac{5ax}{b}$; $\frac{8a \sqrt{cx}}{2a + \sqrt{cx}} + \frac{17a \sqrt{cx}}{2a + \sqrt{cx}} = \frac{25a \sqrt{cx}}{2a + \sqrt{cx}}$; & $\frac{a}{c} + \frac{bx}{c} = \frac{a + bx}{c}$ Voyez FRACTION.

On fait l'addition des quantités négatives de la même manière précisément que celle des quantités affirmatives: ainsi $- 2$ & $- 3 = - 5$; $-\frac{4ax}{b}$ & $-\frac{11ax}{b}$; $= -\frac{15ax}{b}$; $-a \sqrt{ax}$ & $-b \sqrt{ax} = -a - b \sqrt{ax}$.

Quand il faut ajouter une quantité négative à une quantité affirmative, l'affirmative doit être diminuée par la négative, ou la négative par l'affirmative: ainsi $+ 3 - 2 = 1$; $\frac{11ax}{b}$ & $-\frac{4ax}{b} = \frac{7ax}{b}$; $-a \sqrt{ac}$ & $+ b \sqrt{ac} = b - a \sqrt{ac}$; pareillement $= 2 - 3 = - 1$; $-\frac{11ax}{b}$ & $+\frac{4ax}{b} = -\frac{7ax}{b}$; de même $+ 2 \sqrt{ac}$ & $- 7 \sqrt{ac} = - 5 \sqrt{ac}$.

S'il s'agit d'ajouter des irrationnels; quand ils n'auront pas la même dénomination, on la

leur donnera. En ce cas, s'ils sont commensurables entr'eux, on ajoutera les quantités rationnelles sans les lier par aucun signe, & après leur somme on écrira le signe radical : ainsi $\sqrt{8} + \sqrt{18} = \sqrt{4 \times 2} + \sqrt{9 \times 2} = 2\sqrt{2} + 3\sqrt{2} = 5\sqrt{2} = \sqrt{50}$. Au contraire $\sqrt{5}$ & $\sqrt{7}$ étant incommensurables, leur somme sera $\sqrt{7}$

+ $\sqrt{5}$. Voyez SOURD & INCOMMENSURABLE. Voyez aussi ARITHMÉTIQUE UNIVERSELLE. (O)

ADDITION, f. f. en terme de Pratique, est synonyme à supplément : ainsi une addition d'enquête ou d'information est une nouvelle audition de témoins à l'effet de constater davantage un fait dont la preuve n'étoit pas complète par l'enquête ou information précédemment faite. (H)

ADDITIONS, f. f. pl. dans l'art de l'Imprimerie, sont de petites lignes placées en marge, dont le caractère est pour l'ordinaire de deux corps plus minuté que celui de la matière. Elles doivent être placées à côté de la ligne à laquelle elles ont rapport, sinon on les indique par une * étoile, ou par les lettres *a, b, c,* &c. On y porte les dates, les citations d'auteurs, le sommaire de l'article à côté duquel elles se trouvent. Quand les lignes d'additions par leur abondance excèdent la colonne qui leur est destinée, & qu'on ne veut pas en transporter le restant à la page suivante, pour lors on fait son addition hachée, c'est-à-dire, que l'on racourcit autant de lignes de la matière, qu'il en est nécessaire pour y substituer le reste ou la suite des additions ; dans ce cas, ces dernières lignes comprennent la largeur de la page & celle de l'addition.

ADDUCTEUR, f. m. pris adj. en Anatomie, est le nom qu'on donne à différens muscles destinés à rapprocher les parties auxquelles ils sont attachés, du plan que l'on imagine diviser les corps en deux parties égales & symétriques, & de la partie avec laquelle on les compare ; ce sont les antagonistes des abducteurs. Voyez MUSCLE & ANTAGONISTE.

Ce mot vient des mots latins, *ad*, vers, & *ducere*, mener.

ADDUCTEUR (P) de l'œil, est un des quatre muscles droits de l'œil, ainsi nommé, parce qu'il fait avancer la prunelle vers le nez. Voyez ŒIL & DROIT.

On le nomme aussi buveur, parce que quand on boit, il tourne l'œil du côté du verre. Voyez BUVEUR.

L'adducteur du pouce est un muscle du pouce, qui vient de la face de l'os du métacarpe, qui soutient le doigt index tourné du côté du pouce, & monte obliquement vers la partie supérieure de la première phalange du pouce, où il se termine par une large insertion ; c'est le mésothenar de *Witl. exp. anc.* & l'anti-thenar de quelques autres Anatomistes. Voyez DOIGT.

Adducteur du gros orteil, appelé aussi anti-thenar. Voyez ANTI-THENAR.

L'adducteur du doigt indice, est un muscle du doigt indice, qui vient de la partie interne de la première phalange du pouce, & se termine à la première phalange du doigt indice qu'il approche du pouce.

Adducteur propre de l'index.

Adducteur du doigt du milieu.

Adducteur du doigt annulaire.

} Voyez INTER-OSSEUX.

L'adducteur du petit doigt, ou métacarpien, vient du ligament annulaire interne de l'os pisiforme ou crochu, & se termine tout le long de la partie interne & concave de l'os du métacarpe du doigt auriculaire.

Les adducteurs de la cuisse. Voyez TRI-CEPS.

L'adducteur de la jambe. Voyez COUTURIER.

Adducteur du pied. Voyez JAMBIER.

Adducteurs des doigts du pied. Voyez INTER-OSSEUX. Voyez les planches d'Anatomie & leur explication. (L)

ADDITION, f. f. nom dont se servent les Anatomistes pour exprimer l'action par laquelle les muscles adducteurs approchent une partie d'un plan qu'ils supposent diviser le corps humain dans toute sa longueur en deux parties égales symétriques, ou de quelque autre partie avec laquelle ils les comparent. (L)

ADEA ou ADDÉE, (Géogr.), petit royaume d'Afrique, sur la côte d'Ajan, borné au nord par celui d'Adel, à l'occident par celui d'Alaba, au midi par celui de

de Madagoxoet, & à l'orient par la mer des Indes. Ce royaume est peu considérable, il n'a environ que vingt lieues d'étendue sur la côte. Il n'y a de remarquable que le village d'Adée, qui est le lieu principal du royaume. On y fait quelque commerce de poivre & d'encens. Le pays produit aussi du millet & du froment. *Long. 60. 64. lat. 4. 5. (C. A.)*

§ ADEL, (*Géogr.*) royaume d'Afrique, sur la côte d'Ajan, à la pointe de Guardafouï. Il est borné au nord par le détroit de Babelmandel, à l'occident par l'Abissinie, au midi par le royaume d'Adéa, & à l'orient par la mer des Indes. Sa capitale est Zeila; ses autres villes sont Adel, Arat, Aucagurel & Barbara, qui sont toutes des places de commerce. Quoiqu'il ne pleuve presque jamais dans ce pays, il ne laisse pas d'être fertile à cause des rivières dont il est arrosé: la principale de ces rivières est la Harrafé. Le sol produit du millet, de l'encens & du poivre. Il y a des brebis dont la queue pèse jusqu'à vingt-cinq livres. Ce royaume est gouverné par un roi Mahométan. Quelques Géographes modernes croient que ce pays est l'Aczania de Ptolémée. *Longitude 63. 69. latitude 5. 11. (C. A.)*

* ADELBERG, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le duché de Wirtemberg.

ADELITES, & ALMOGANENS, *Adelitti, & Almoganeni*, s. m. pl. (*Histoire mod.*) nom que les Espagnols donnent à certains peuples, qui par le vol & le chant des oiseaux, par la rencontre des bêtes sauvages & de plusieurs autres choses semblables, devoient à point nommé tout ce qui doit arriver de bien ou de mal à quelqu'un. Ils conservent soigneusement parmi eux des livres qui traitent de cette espèce de science, où ils trouvent des règles pour toutes sortes de pronostics & de prédictions. Les devins sont divisés en deux classes, l'une de chefs ou de maîtres, & l'autre de disciples ou d'aspirans. On leur attribue encore une autre sorte de connoissance, c'est d'indiquer non seulement par où ont passé des chevaux ou autres bêtes de somme, mais aussi le chemin qu'auront tenu un ou plusieurs hommes; jusqu'à spécifier la na-

ture ou la forme du terrain par où ils auront fait leur route, si c'est une terre dure ou molle, couverte de sable ou d'herbe, si c'est un grand chemin pavé ou sablé, ou quelques sentiers détournés; s'ils ont passé entre des roches, en sorte qu'ils pouvoient dire au juste le nombre des passans, & dans le besoin les suivre à la piste. Laurent Valla, de qui l'on a tiré ces particularités merveilleuses, a négligé de nous apprendre dans quelle Province d'Espagne & dans quel temps vivoient ces devins. (G)

ADELODAGAM, subst. m. (*Hist. nat. Botaniq.*) arbrisseau de la famille des perfonnées, c'est-à-dire des plantes qui ont, comme la digitale ou la linaira ou l'orobanche, les fleurs d'une seule pièce, irrégulières, en gueule, avec un fruit qui renferme des semences. Rheedé en a fait graver une figure fort bonne, quoiqu'incomplete, dans son *Hortus Malabaricus, volume IX, planche 43, page 81*, sous son nom malabare *adel-odagam*; Les Brames l'appellent *adulafô*.

Cet arbrisseau croît dans les terrains sablonneux du Malabar où il s'éleve à la hauteur de cinq à six piés. Il a la forme d'un buisson hémisphérique de cinq à six piés de touffe ou d'épaisseur, qui produit de sa racine plusieurs tiges cylindriques, nouvelles, cendrées, dont le bois est blanc. Ses branches sont opposées, en croix, distantes de deux à quatre pouces, quarrées d'abord & vertes dans leur jeunesse, & divergentes, sous un angle de 45 degrés. Ses feuilles sont pareillement opposées deux à deux, en croix, elliptiques, pointues, longues de trois à cinq pouces, trois à quatre fois moins larges, crenelées légèrement sur leurs bords, lisses, plates, molles, d'un verd brun avec une côte élevée en dessous, & portées sur un pédicelle assez court, creusé d'un sillon en dessus.

De l'aisselle de chacune des feuilles supérieures qui terminent les branches, sort une fleur blanche, longue d'un pouce environ, portée sur un péduncule deux ou trois fois plus court, verd, strié. Le calice est verd-clair, d'une seule pièce, divisé jusqu'à son origine en cinq portions elliptiques, pointues, assez égales; deux à trois fois plus longues que larges. Il contient une

corolle blanche d'une seule piece , cylindrique , trois ou quatre fois plus longue que lui , partagée jusqu'à son milieu en quatre découpures très-inégaies , qui forment deux levres , de maniere que la levre inferieure consiste en une seule de ces découpures , qui est triangulaire , fort grande , pendant que la levre supérieure est quarrée & découpée de trois crenelures rondes assez courtes ; ces deux levres sont friées ou veinées en travers , crispées & transparentes. Du bas du tube de la corolle s'élevent deux étamines appliquées sous la levre supérieure , presque aussi longues qu'elle , blanches , terminées chacune par une grande anthere , verte , triangulaire en fer de fleche à trois pointes. L'ovaire fort d'un petit disque orbiculaire qui fait corps avec lui sur le fond du calice : il est ovoïde verd , une fois plus court que le calice , & terminé par un file blanc , dont le sommet est fendu en deux stigmates cylindriques de la hauteur des étamines. Cet ovaire devient en mûrissant une capsule à deux loges qui s'ouvre en deux battans & répand plusieurs semences.

Qualités. Cette plante n'a point d'odeur , mais une saveur amere.

Usages. On tire , par expression , de ses feuilles & racines mortifiées sur le feu , un suc recommandé pour l'asthme. La décoction de ses feuilles se boit dans la toux , le crachement de sang & le marasme qui provient des maladies de la poitrine. On les emploie aussi en fumigation dans la goutte , ou bien on les applique en cataplasme après les avoir fait amortir & flétrir sur le feu.

Remarques. Quoique Rheede n'ait point vu les fruits mûrs de *Padelodagam* , nous savons qu'ils sont semblables à ceux de *Padhatoa* , dont cette plante est une espece , & par conséquent elle appartient à la section des véroniques , c'est-à-dire , des plantes qui n'ont que deux étamines dans la famille des personnées. (*M. ADANSON.*)

ADELSTAN , (*Histoire d'Angleterre.*) Ce ne fut point à l'éclat de sa naissance , ce fut encore moins à la légitimité de ses droits qu'*Adelstan* dut la couronne d'Angleterre. Ce grand prince n'étoit que le fils naturel d'Edouard dont le fils légitime eût dû , suivant les lois & les usages établis , recueillir la succession : mais cet héritier présomptif

étoit encore dans l'enfance , & l'Angleterre subjuguée en partie par les Danois , menacée par les Northumbres , agitée par la division des citoyens & par les factieux qui ne cherchoient que l'occasion de rallumer les feux mal éteints de la guerre civile , avoit besoin d'un prince actif , connu par sa valeur , & dont les triomphes passés inspirassent à la nation la plus entiere confiance , & aux ennemis de l'état la plus grande terreur. C'étoit par ces motifs que le sage Edouard , craignant d'ailleurs les maux que produit ordinairement une minorité , s'étoit déterminé à préférer son fils naturel à son fils légitime. L'événement justifia cette conduite , injuste en apparence. A peine *Adelstan* fut monté sur le trône , que les Danois recommencerent leurs hostilités. Ces anciens oppresseurs de l'Angleterre se rendirent alors d'autant plus redoutables , qu'ils s'étoient secrètement ligüés avec Alfred , l'un des plus puissans seigneurs Anglois , jeune , ambitieux , qui , mécontent du choix qu'avoit fait Edouard , ne craignoit point de conspirer contre son souverain , & mourut par permission divine , disent les écrivains de ce temps , pour avoir porté l'impieété jusqu'à jurer aux piés du Pape Jean , qu'il n'étoit point coupable du crime dont on l'accusoit. Délivré des complots d'Alfred , *Adelstan* se hâta d'aller à la rencontre de ses ennemis ; il les joignit dans le Northumberland , les combattit , remporta la victoire , les dispersa & subjuga les Northumbres : mais à l'inquiétude naturelle des habitans de cette province , jugeant qu'ils ne porteroient jamais que forcément le joug Anglois , il en donna le gouvernement , avec le titre de roi , à Sithric , seigneur Danois , qu'il crut s'attacher encore davantage , en lui faisant épouser sa sœur Edirha. Sithric ne trompa point les espérances d'*Adelstan* , mais il mourut un an après , & ses deux fils , Anlaf & Goodfrid , nés d'un premier mariage , persuadés , ou feignant de l'être , qu'ils avoient des droits à la souveraineté , s'en emparerent , sans daigner même demander le consentement d'*Adelstan*. Le roi d'Angleterre irrité marcha contr'eux , les renversa du trône & les força de s'éloigner. Anlaf se retira d'abord en Irlande ; il se joignit ensuite à

quelques pirates Danois, &, ne pouvant régner, il se mit à écumer les mers. Goodfrid s'enfuit en Ecosse auprès de Constantin qui y régnoit alors, & qui, ne voulant point le livrer aux Anglois, l'avertit & protégea sa suite. Goodfrid n'ayant plus ni sceptre ni ressource, fit aussi le métier de pirate, & mourut peu de temps après. Constantin méritoit l'estime d'*Adelstan* pour avoir refusé de trahir un prince malheureux; mais soit que le roi d'Angleterre manquât de générosité, soit qu'il ne cherchât qu'un prétexte, il entra en Ecosse à main armée, ravagea ce royaume, & n'accorda la paix qu'aux plus dures conditions. Aussi-tôt que Constantin crut pouvoir se venger, il se ligua avec Anlaf qui infestoit la mer suivie d'un nombre très-considérable de pirates Danois: il se ligua aussi avec quelques princes Gallois, & tous ces confédérés firent inopinément une irruption en Angleterre. *Adelstan* ne leur laissa ni le temps, ni la liberté de poursuivre le cours de leurs dévastations; il rassembla toutes ses forces, rencontra les ennemis dans le Northumberland, & remporta sur eux une victoire éclatante, que les anciennes chroniques attribuent à la valeur de Turketal, chancelier d'Angleterre; car on fait que dans ce temps, il n'y avoit point de place éminente, civile ou ecclésiastique, qui obligeât de renoncer au métier des armes. La défaite de Constantin, & l'humiliation des princes Gallois, laissèrent jouir *Adelstan* d'une tranquillité qui ne fut plus troublée. Les Danois craignirent sa valeur & respectèrent sa puissance. Il ne songeoit qu'à rendre ses sujets heureux, & ses vœux eussent été remplis, s'il eût eu assez de temps pour exécuter les projets que sa sagesse avoit médités; un événement cruel, un crime affreux que sa jalouse méfiance, irritée par l'imposture de quelques dénonciateurs lui fit commettre, l'empêcha de suivre le plan qu'il s'étoit fait. On lui persuada qu'Edwin son frere, conspiroit contre lui; & sur les rapports infidèles des détracteurs d'Edwin, il fit exposer ce jeune prince sur un petit navire, sans voiles, sans cordages, à la merci des flots, qui bientôt l'engloutirent. *Adelstan* ne tarda point à reconnoître l'innocence de son frere, & fut déchiré de re-

mords: il crut les appaiser par les largesses qu'il fit au monastere. Mais le souvenir du malheureux Edwin le poursuivant toujours, il ne put se pardonner l'excès de sa barbarie: il mourut accablé de chagrin, de honte & de remords, quoiqu'il se fût d'ailleurs couvert de gloire: il désiroit la mort qui exauça ses vœux en 941, âgé de 46 ans, après en avoir régné 16. On ignore s'il fut marié, mais on fait qu'il n'eut point d'enfans, & qu'il laissa à Edmond & à Edred, qui lui succederent, de grands exemples à imiter. (L. C.)

ADELUS ou ADILSE, (*Histoire de Suede & de Danemarck.*) roi de Suede. Il étoit fils d'Othar qui périt dans un combat contre les Danois. Ces barbares lui refusèrent les honneurs de la sepulture. Les Suédois indignés de l'outrage qu'on avoit fait aux mânes de leur prince, se hâterent de placer sa couronne sur la tête de son fils en 560; ils l'exciterent à venger la mort de son pere; il n'avoit pas besoin qu'on lui mit les armes à la main pour une si belle cause. Il étoit dans cet âge, où l'on n'éprouve point de sentimens modérés, & où on ne doute jamais du succès d'une entreprise; le jeune prince équipa une flotte & se mit en route, pour chercher celle de Jarméric, roi de Danemarck; il la rencontra bientôt: le combat dura trois jours, la mer fut couverte de cadavres & des débris des vaisseaux; cependant la victoire demeura indécise. On négocia en plaine mer. La paix fut conclue; & pour la mieux cimenter, Jarméric épousa Swavilda, sœur d'*Adelus*. Peu de temps après, ce prince l'accusa d'adultere, & la fit fouler aux pieds des chevaux. Tous les anciens historiens se réunissent pour attester son innocence. *Adelus* résolut de venger sa sœur, & descendit sur les côtes de Danemarck avec une puissante armée. Le peuple ne s'opposa point à sa marche triomphante: Jarméric lui étoit odieux; la compassion que lui avoit inspiré la mort de Swavilda, redoublait encore sa haine. Il regardoit *Adelus* plutôt comme un libérateur que comme un ennemi. Jarméric abandonné par ses sujets, se retira avec ses gardes dans un château que sa politique sombre & désiante avoit fait bâtir, pour se défendre contre

eux. La place fut emportée : Jarméric fut coupé par morceaux. *Adelus* réunit au Gotland la Scanie, le Halland, & la Beklingie, qu'il venoit de conquérir. Il laissa cependant la couronne de Danemarck au jeune Broder, fils de Jarméric, exigea de lui un tribut, & repassa en Suede. Il voulut offrir aux dieux un sacrifice solennel, pour leur rendre grace du succès de ses armes. Mais on prétend qu'en faisant le tour du temple d'Upsal, son cheval s'abattit, & qu'il mourut de cette chute. (*M. DE SACY.*)

ADEMPTION, f. f. *en terme de Droit Civil*, est la révocation d'un privilege, d'une donation, ou autre acte semblable.

L'*ademption* ou la privation d'un legs peut être expresse, comme quand le testateur déclare en forme qu'il révoque ce qu'il avoit légué, ou tacite, comme quand il fait cette révocation seulement d'une manière indirecte ou implicite. *Voyez RÉVOCATION.* (H)

ADEN, (*Géogr.*) capitale du royaume de ce nom, ville d'Asie, dans l'Yemen ou Arabie heureuse, avec un bon port sur le détroit de Babelmandel au sud-est de Moka, & au nord-ouest du Cap de Guardafou. C'est une des plus belles villes de l'Arabie. Sa situation au pied des montagnes en rend l'aspect charmant, & le séjour délicieux; elle est entourée de murailles du côté de la mer, & est défendue par trois ou quatre châteaux forts qui sont sur le sommet des monts voisins. On lui donne cinq ou six mille maisons, & un superbe aqueduc construit à un quart de lieue de la ville, qui lui fournit de très-bonne eau. Les marchands s'y rassemblent durant la nuit, pour éviter les excessives chaleurs. Les Turcs se rendirent maîtres de cette ville en 1539, sous la conduite de Soliman Bacha; mais ils furent depuis contraints de l'abandonner aux princes Arabes qui la possèdent aujourd'hui. Il vient tous les ans dans son port plusieurs vaisseaux des Indes avec leur cargaison d'épices, qu'on porte delà au grand Caire. *Longit.* 63, 20. *lat.* 13. (C. A.)

ADEN, (*Géogr.*) est aussi une montagne dans le royaume de Fez.

* **ADENA.** *Voyez ADANA.*

* **ADENBOURG** ou **ALDENBOURG**,

(*Géographie moderne.*) ville d'Allemagne; cercle de Westphalie, duché de Berg. *Lon.* 25. *lat.* 51. 2.

ADENERER, v. act. (*Jurisprud.*) est un ancien terme de Pratique, qui signifioit *estimer, mettre à prix.* (H)

ADENOGRAPHIE, f. f. *en Anatomie, description des glandes*, ce mot est composé du Grec *ἀδέν*, glande, & *γραφία*, description.

Nous avons un livre de Warthon, intitulé *Adenographia*, in-12. à Londres 1656; & de Nuck un ouvrage in-8°. imprimé à Leyde en 1691 & en 1722. (L)

* **ADENOIDES**, adj. pl. *en Anatomie glanduleux, glandiformes*, épithete que l'on donne aux prostates.

ADENO-PHARYNGIEN, adj. pris f. *en Anatomie*, nom d'une paire de muscles qui sont formés par un paquet de fibres qui se détache de la glande thyroïde, & s'unit de chaque côté avec le thyropharyngien. *Winslow.* *Voyez GLANDES THYROIDES, THYRAPHARYNGIEN.* *Voyez les Planches d'Anatomie & leur explication.* (L)

* **ADENOS**, f. m. ou *coton de marine*, vient d'Alep par la voie de Marseille.

* **ADENT**, subst. maf. (*Charpente & Menuiserie.*) ce sont des entailles ou assemblages où les pieces assemblées ont la forme de dents. On donne quelquefois ce nom à des mortoises, qui ont la même figure; & l'on dit *mortoises, assemblages en adent.*

* **ADEONE**, f. m. (*Myth.*) Déesse dont S. Augustin dit dans la cité de Dieu, L. IV. chap. xxij. qu'elle étoit invoquée par les Romains quand ils alloient en voyage.

* **ADEPHAGIE**, f. f. (*Myth.*) Déesse de la gourmandise à laquelle les Siciliens rendirent un culte religieux: ils lui avoient élevé un temple où cette statue étoit placée à côté de celle de Cérés.

* **ADEPHAGUS**, adject. (*Myth.*) surnom d'Hercule; c'est-à-dire, *Hercule le vorace.*

* **ADEPTES**, adj. pris subst. (*Philos.*) C'est le nom qu'on donnoit jadis à ceux qui s'occupoient de l'art de transformer les métaux en or, & de la recherche d'un remède universel. Il faut, selon Paracelse, attendre la découverte de l'un & de l'autre immédiatement du Ciel: elle ne peut, selon

lui, passer d'un homme à un autre. Mais Paracelse étoit apparemment dans l'enthousiasme lorsqu'il faisoit ainsi l'éloge de cette sorte de Philosophie, pour laquelle il avoit un extrême penchant : car dans des momens où son esprit étoit plus tranquille, il convenoit qu'on pouvoit l'apprendre de ceux qui la possédoient. Nous parlerons plus au long de ces visionnaires à l'article *Alchimie*. Voyez ALCHYMIE.

ADEQUAT, adj. (*Logique.*) Voyez ADÆQUAT.

* ADERBIJAN, (*Géogr. moderne.*) grande Province de Perse. Long. 60. 66. Lat. 36. 39.

ADERBOGH, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, cercle de haute Saxe, Duché de Poméranie. Elle appartient au roi de Prusse.

* ADERNO, (*Géogr. mod.*) ville de Sicile dans la vallée de Démone.

* ADES, f. (*Myth.*) ou Pluton. Voyez PLUTON.

ADESSENAIRES, f. m. pl. (*Théol.*) nom formé par Pratéolus du verbe latin *adesse*, être présent, & employé pour désigner les Hérétiques du xvj siècle, qui reconnoissoient la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, mais dans un sens différent de celui des Catholiques. Voyez PRÉSENCE, EUCHARISTIE.

Ce mot au reste est peu usité, & ces hérétiques sont plus connus sous le nom d'*Impanateurs*, *Impanatores* : leur secte étoit divisée en quatre branches; les uns soutenant que le Corps de Jésus-Christ est dans le pain, d'autres qu'il est à l'entour du pain, d'autres qu'il est sur le pain, & les derniers qu'il est sous le pain. Voyez IMPANATION. (G)

* ADGISTES, (*Myth.*) Génie hermaphrodite.

ADHATODA, f. (*Hist. nat.*) herbe à fleur d'une seule feuille irrégulière, en forme de tuyau évasé en gueule à deux levres, dont la supérieure est repliée en bas dans quelques espèces, ou renversée en arrière dans quelques autres; la levre inférieure est découpée en trois parties; il sort du calice un pistil qui est fiché comme un clou dans la partie postérieure de la fleur : ce pistil devient dans la suite un fruit assez

semblable à une massue, qui est divisée dans sa longueur en deux loges, & qui se partage en deux pièces : il renferme des semences qui sont ordinairement plates & échan-crées en forme de cœur. Tournefort, *Infl. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

* On lui attribue la vertu d'expulser le fœtus mort; & c'est de là que lui vient le nom d'*athatoda*, dans la Langue de Ceylan.

ADHÉRENCE ou ADHÉSION, f. f. en Physique, est l'état de deux corps qui sont joints & tiennent l'un à l'autre, soit par leur propre action, soit par la compression des corps extérieurs. Ce mot est composé de la préposition latine *ad*, & *hærerè*, être attaché.

Les Anatomistes observent quelquefois des prophyfes ou adhérences des poumons aux parois du thorax, à la pleure ou au diaphragme, qui donnent occasion à différentes maladies. Voyez POUMON, PLEURE, PLEURESIE, PHTHISIE, PERIPNEUMONIE, &c.

L'adhérence de deux surfaces polies & de deux moitiés de boules, sont des phénomènes qui prouvent la pesanteur & la pression de l'air. Voyez AIR.

M. Musschenbroek, dans son essai de Physique, donne beaucoup de remarques sur l'adhérence des corps : il y fait mention de différentes expériences qu'il a faites sur cette matière, & dont les principales sont la résistance que différens corps font à la rupture, en vertu de l'adhérence de leurs parties. Il attribue l'adhérence des parties des corps principalement à leur attraction mutuelle. L'adhérence mutuelle des parties de l'eau entr'elles & aux corps qu'elle touche, est prouvée par les expériences les plus communes. Il en est de même de l'adhérence des parties de l'air, sur laquelle on trouvera un Mémoire de M. Petit le Médecin, parmi ceux de l'Académie des Sciences de 1731. Voyez COHÉSION.

Quelques Auteurs paroissent peu portés à croire que l'adhérence des parties de l'eau, & en général de tous les corps, vienne de l'attraction de leurs parties. Voici la raison qu'ils en apportent. Imaginez une petite particule d'eau, & supposant que l'attraction agisse, par exemple à une ligne de

distance, décrivez autour de cette petite particule d'eau un cercle dont le rayon soit d'une ligne, la particule d'eau sera attirée que par les particules qui seront dans ce cercle; & comme ces particules agissent en sens contraires, leurs effets mutuels se détruiront, & l'attraction de la particule sera nulle, puisqu'elle n'aura pas plus de tendance vers un côté que vers un autre. (O)

ADHERENT, adj. (*Jurispud.*) signifie celui qui est dans le même parti, la même intrigue, le même complot; car ce terme se prend pour l'ordinaire en mauvaise part. Il est synonyme à *complice*: mais il en diffère en ce que ce dernier se dit de celui qui a part à un crime, quel que soit ce crime: au lieu que le mot d'*adhérent* ne s'emploie guère que dans le cas de crime d'Etat, comme rébellion, trahison, félonie, &c. (H)

* **ADHÉRENT**, attaché, annexé. Une chose est *adhérente* à une autre par l'union que la nature a produite, ou par celle que le tissu & la continuité ont mise entr'elles. Elle est *attachée* par des liens arbitraires, mais qui la fixent réellement dans la place ou dans la situation où l'on veut qu'elle demeure: elle est *annexée* par un effet de la volonté & par une loi d'institution, & cette sorte de réunion est morale.

Les branches sont *adhérentes* au tronc, & la statue l'est à son piedestal, lorsque le tout est fondu d'un seul jet: mais les voiles sont *attachées* au mât, les idées aux mots, & les tapisseries aux murs. Il y a des emplois & des bénéfices *annexés* à d'autres.

Adhérent est du ressort de la nature, & quelquefois de l'art; & presque toujours il est pris dans le sens littéral & physique: *attaché* est presque toujours de l'art, & se prend assez communément au figuré: *annexé* est du style de la législation, & peut passer du littéral au figuré.

Les excroissances qui se forment sur les parties du corps animal, sont plus ou moins *adhérentes* selon la profondeur de leurs racines & la nature des parties. Il n'est pas encore décidé que l'on soit plus fortement *attaché* par les liens de l'amitié que par les liens de l'intérêt si vils & si méprisés, les inconstans n'étant pas moins communs que

les ingrats. Il semble que l'air fanfaron soit *annexé* à la fausse bravoure, & la modestie au vrai mérite.

ADHESION, en Logique. Les Scholastiques distinguent deux sortes de certitude: l'une de spéculation, qui naît de l'évidence de la chose; & l'autre d'*adhésion* ou d'intérêt, qui ne naît pas de l'évidence, mais de l'importance de la chose & de l'intérêt qu'on y a. Voyez CERTITUDE, TÉMOIGNAGE, VÉRITÉ, EVIDENCE.

Adhésion se prend aussi simplement pour le consentement qu'on donne à une chose, & dans lequel on persiste constamment. (X)

ADHÉSION, subst. en Physique, est la même chose qu'*adhérence*. Voyez ADHÉRENCE. (O)

* **ADJA** ou **AGGA**, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Afrique dans la Guinée, sur la côte de Fantin proche d'Anemabo.

* **ADIABENE**, f. f. (*Géogr.*) contrée d'Asie à l'Orient du Tigre; d'où l'on a fait Adiabénien, habitant de l'Adiabene.

ADJACENT, adj. (*Géom.*) ce qui est immédiatement à côté d'un autre. On dit qu'un angle est *adjacent* à un autre angle, quand l'un est immédiatement contigu à l'autre; de sorte que les deux angles ont un côté commun. On se sert même plus particulièrement de ce mot, lorsque les deux angles ont non seulement un côté commun, mais encore lorsque les deux autres côtés forment une même ligne droite. Voyez ANGLE & CÔTÉ.

Ce mot est composé de *ad*, à, & *jacere*, être situé.

ADJACENT, adj. m. On dit souvent en Physique, *les corps adjacens à un autre corps*, pour dire *les corps voisins*. (O)

ADIANTE, Voyez CÂPILAIRE. (N)

ADIAPHORISTÈS, f. m. pl. (*Théol.*) nom formé du Grec *ἀδιάφορος*, indifférent, composé d'un privatif & de *ἀφορῶν*, différent.

On donna ce titre dans le xvj^e siècle aux Luthériens mitigés qui adhéroient aux sentimens de Melancthon dont le caractère pacifique ne s'accommodoit point de l'extrême vivacité de Luther. Depuis en 1548, on appela encore *Adiaphoristes* les Luthériens qui souscrivirent à l'*Interim* que l'empereur Charles V avoit fait publier à la

diète d'Ausbourg. *Sponde A. C. an. de J. C. 1525 & en 1548. Voyez LUTHERIEN. (G)*

* ADIAZZO, ADIAZZE ou AJACCIO, (*Géogr. mod.*) ville, port, & château d'Italie sur la côte occidentale de l'île de Corse. *Long. 26. 28. lat. 41. 54.*

ADJECTIF, terme de Gramm. *Adjectif* vient du latin *adjectus*, ajouté, parce qu'en effet le nom *adjectif* est toujours ajouté à un nom substantif qui est ou exprimé ou sous-entendu. *L'adjectif* est un mot qui donne une qualification au substantif; il en désigne la qualité ou manière d'être. Or comme toute qualité suppose la substance dont elle est qualité, il est évident que tout *adjectif* suppose un substantif: car il faut être, pour être tel. Que si nous disons, *le beau vous touche, le vrai doit être l'objet de nos recherches, le bon est préférable au beau, &c.* Il est évident que nous ne considérons même alors ces qualités qu'en tant qu'elles sont attachées à quelque substance ou supposé: *le beau*, c'est-à-dire, *ce qui est beau*; *le vrai*, c'est-à-dire, *ce qui est vrai*, &c. En ces exemples, *le beau, le vrai*, &c. ne sont pas de purs *adjectifs*; ce sont des *adjectifs* pris substantivement qui désignent un supposé quelconque, en tant qu'il est ou beau, ou vrai, ou bon, &c. Ces mots sont donc alors en même temps *adjectifs* & substantifs: ils sont substantifs, puisqu'ils désignent un supposé, *le...* ils sont *adjectifs*, puisqu'ils désignent ce supposé en tant qu'il est tel.

Il y a autant de sortes d'*adjectifs* qu'il y a de sortes de qualités, de manières & de relations que notre esprit peut considérer dans les objets.

Nous ne connoissons point les substances en elles-mêmes, nous ne les connoissons que par les impressions qu'elles font sur nos sens, & alors nous disons que les objets sont *tels*, selon le sens que ces impressions affectent. Si ce sont les yeux qui sont affectés, nous disons que l'objet est coloré, qu'il est ou blanc, ou noir, ou rouge, ou bleu, &c. Si c'est le goût, le corps est ou doux, ou amer, ou aigre, ou fade, &c. Si c'est le tact, l'objet est ou rude, ou poli; ou dur, ou mou; gras, huileux, ou sec, &c.

Ainsi ces mots *blanc, noir, rouge, bleu, doux, amer, aigre, fade, &c.* sont autant de qualifications que nous donnons aux objets, & sont par conséquent autant de noms *adjectifs*. Et parce que ce sont les impressions que les objets physiques font sur nos sens, qui nous font donner à ces objets les qualifications dont nous venons de parler, nous appellerons ces sortes d'*adjectifs*, *adjectifs physiques*.

Remarquez qu'il n'y a rien dans les objets qui soit semblable au sentiment qu'ils excitent en nous. Seulement les objets sont tels qu'ils excitent en nous telle sensation, ou tel sentiment, selon la disposition de nos organes, & selon les lois du mécanisme universel. Une aiguille est telle que si la pointe de cette aiguille est enfoncée dans ma peau, j'aurai un sentiment de douleur: mais ce sentiment ne sera qu'en moi, & nullement dans l'aiguille. On doit en dire autant de toutes les autres sensations.

Outre les *adjectifs physiques*, il y a encore les *adjectifs métaphysiques*, qui sont en très-grand nombre, & dont on pourroit faire autant de classes différentes qu'il y a de sortes de vues sous lesquelles l'esprit peut considérer les êtres physiques & les êtres métaphysiques.

Comme nous sommes accoutumés à qualifier les êtres physiques, en conséquence des impressions immédiates qu'ils font sur nous; nous qualifions aussi les êtres métaphysiques & abstraits, en conséquence de quelque considération de notre esprit à leur égard. Les *adjectifs* qui expriment ces sortes de vues ou considérations, sont ceux que j'appelle *adjectifs métaphysiques*, ce qui s'entendra mieux par des exemples.

Supposons une allée d'arbres au milieu d'une vaste plaine: deux hommes arrivent à cette allée, l'un par un bout, l'autre par le bout opposé; chacun de ces hommes regardant les arbres de cette allée dit, *voilà le premier*; de sorte que l'arbre que chacun de ces hommes appelle *le premier* est le dernier par rapport à l'autre homme. Ainsi, *premier, dernier*, & les autres noms de nombre ordinal, ne sont que des *adjectifs* métaphysiques. Ce sont des *adjectifs* de relation & de rapport numéral.

Les noms de nombre cardinal, tels que *deux*, *trois*, &c. sont aussi des *adjectifs* métaphysiques qui qualifient une collection d'individus.

Mon, *ma*, *ton*, *ta*, *son*, *sa*, &c. sont aussi des *adjectifs* métaphysiques qui désignent un rapport d'appartenance ou de propriété, & non une qualité physique & permanente des objets.

Grand & *petit* sont encore des *adjectifs* métaphysiques : car un corps, quel qu'il soit, n'est ni grand ni petit en lui-même ; il n'est appelé *tel* que par rapport à un autre corps. Ce à quoi nous avons donné le nom de *grand* a fait en nous une impression différente de celle que ce que nous appelons *petit* nous a faite ; c'est la perception de cette différence qui nous a donné lieu d'inventer les noms de *grand*, de *petit*, de *moindre*, &c.

Différent, *pareil*, *semblable*, sont aussi des *adjectifs* métaphysiques qui qualifient les noms substantifs en conséquence de certaines vues particulières de l'esprit. *Différent* qualifie un nom précisément en tant que je sens que la chose n'a pas fait en moi des impressions pareilles à celles qu'un autre y a faites. Deux objets tels que j'aperçois que l'un n'est pas l'autre, sont pourtant en moi des impressions pareilles en certains points : je dis qu'ils sont semblables en ces points-là, parce que je me sens affecté à cet égard de la même manière ; ainsi *semblable* est un *adjectif* métaphysique.

Je me promène tout autour de cette ville de guerre, que je vois enfermée dans ses remparts : j'aperçois cette campagne bornée d'un côté par une rivière & d'un autre par une forêt : je vois ce tableau enfermé dans son cadre, dont je puis même mesurer l'étendue & dont je vois les bornes : je mets sur ma table un livre, un écu ; je vois qu'ils n'occupent qu'une petite étendue de ma table ; que ma table même ne remplit qu'un petit espace de ma chambre, & que ma chambre est renfermée par des murailles ; enfin tout corps me paroît borné par d'autres corps, & je vois une étendue au delà. Je dis donc que ces corps sont *bornés*, *terminés*, *finis* ; ainsi *borné*, *terminé*, *fini*, ne supposent que des

bornes & la connoissance d'une étendue ultérieure.

D'un autre côté, si je me mets à compter quelque nombre que ce puisse être, fût-ce le nombre des grains de fable de la mer & des feuilles de tous les arbres qui sont sur la surface de la terre, je trouve que je puis encore y ajouter, tant qu'enfin, las de ces additions toujours possibles, je dis que ce nombre est *infini*, c'est-à-dire, qu'il est tel, que je n'en aperçois pas les bornes, & que je puis toujours en augmenter la somme totale. J'en dis autant de tout corps étendu, dont notre imagination peut toujours écarter les bornes, & venir enfin à l'étendue infinie. Ainsi *infini* n'est qu'un *adjectif* métaphysique.

Parfait est encore un *adjectif* métaphysique. L'usage de la vie nous fait voir qu'il y a des êtres qui ont des avantages que d'autres n'ont pas : nous trouvons qu'à cet égard ceux-ci valent mieux que ceux-là. Les plantes, les fleurs, les arbres, valent mieux que les pierres. Les animaux ont encore des qualités préférables à celles des plantes, & l'homme a des connoissances qui l'élevent au dessus des animaux. D'ailleurs ne sentons-nous pas tous les jours qu'il vaut mieux avoir que de n'avoir pas ? Si l'on nous montre deux portraits de la même personne, & qu'il y en ait un qui nous rappelle avec plus d'exactitude & de vérité l'image de cette personne, nous disons que *le portrait est parlant*, qu'il est *parfait*, c'est-à-dire qu'il est tel qu'il doit être.

Tout ce qui nous paroît tel que nous n'apercevons pas qu'il puisse avoir un degré de bonté & d'excellence au delà, nous l'appellons *parfait*.

Ce qui est parfait par rapport à certaines personnes, ne l'est pas par rapport à d'autres, qui ont acquis des idées plus justes & plus étendues.

Nous acquérons ces idées insensiblement par l'usage de la vie ; car dès notre enfance, à mesure que nous vivons, nous apercevons des *plus* ou des *moins*, des *bien* & des *mieux*, des *mal* & des *pis* : mais dans ces premiers temps nous ne sommes pas en état de réfléchir sur la manière dont ces idées se forment par degrés dans notre esprit ;

esprit; & dans la suite, comme l'on trouve ces connoissances toutes formées, quelques Philosophes se sont imaginé qu'elles naissent avec nous: ce qui veut dire qu'en venant au monde nous savons ce que c'est que l'infini, le beau, le parfait, &c. ce qui est également contraire à l'expérience & à la raison. Toutes ces idées abstraites supposent un grand nombre d'idées particulières que ces mêmes Philosophes comptent parmi les idées acquises: par exemple, comment peut-on savoir qu'il faut rendre à chacun ce qui lui est dû, si l'on ne fait pas encore ce que c'est que rendre, ce que c'est que chacun & qu'il y a des biens & des choses particulières, qui, en vertu des lois de la société, appartiennent aux uns plutôt qu'aux autres? Cependant sans ces connoissances particulières, que ces Philosophes même comptent parmi les idées acquises, peut-on comprendre le principe général?

Voici encore d'autres *adjectifs* métaphysiques qui demandent de l'attention.

Un nom est *adjectif* quand il qualifie un nom substantif: or, *qualifier un nom substantif*, ce n'est pas seulement dire qu'il est rouge ou bleu, grand ou petit, c'est en fixer l'étendue, la valeur, l'acception, étendre cette acception ou la restreindre, en sorte pourtant que toujours l'*adjectif* & le substantif, pris ensemble, ne présentent qu'un même objet à l'esprit; au lieu que si je dis *liber Petri*, *Petri* fixe à la vérité l'étendue de la signification de *liber*; mais ces deux mots présentent à l'esprit deux objets différens, dont l'un n'est pas l'autre; au contraire, quand je dis *le beau livre*, il n'y a là qu'un *objet réel*, mais dont j'énonce qu'il est beau. Ainsi tout mot qui fixe l'acception du substantif, qui en étend ou qui en restreint la valeur, & qui ne présente que le même objet à l'esprit, est un véritable *adjectif*. Ainsi *nécessaire*, *accidentel*, *possible*, *impossible*, *tout*, *nul*, *quelque*, *aucun*, *chaque*, *tel*, *quel*, *certain*, *ce*, *cet*, *cette*, *mon*, *ma*, *ton*, *ta*, *vos*, *votre*, *notre*, & même *le*, *la*, *les*, sont de véritables *adjectifs* métaphysiques puisqu'ils modifient des substantifs, & les font regarder sous des points de vue particuliers. *Tout homme* présente *homme* dans un sens général affirmatif: *nul homme* l'an-

nonce dans un sens général négatif: *quelque homme* présente un sens particulier indéterminé: *son*, *ja*, *ses*, *vos*, &c. sont considérés le substantif sous un sens d'appartenance & de propriété; car quand je dis *meus ensis*, *meus* est autant simple *adjectif* qu'*Evandrius*, dans ce vers de Virgile:

*Nam tibi, Timbre, caput Evandrius
abstulit ensis.*

Æn. Liv. X. v. 394.

meus marque l'appartenance par rapport à moi, & *Evandrius* la marque par rapport à *Evandre*.

Il faut ici observer que les mots changent de valeur selon les différentes vues que l'usage leur donne à exprimer; *boire*, *manger*, sont des verbes; mais quand on dit *le boire*, *le manger*, &c. alors *boire* & *manger* sont des noms. *Aimer* est un verbe actif: mais dans ce vers de l'opéra d'*Atys*,

*J'aime, c'est mon destin d'aimer toute
ma vie.*

aimer est pris dans un sens neutre. *Mien*, *tien*, *sien*, étoient autrefois *adjectifs*; on disoit un *sien frere*, un *mien ami*: aujourd'hui, en ce sens, il n'y a que *mon*, *ton*, *son*, qui soient *adjectifs*; *mien*, *tien*, *sien*, sont de vrais substantifs de la classe des pronoms, *le mien*, *le tien*, *le sien*. La dis-corde, dit la Fontaine, vint,

Avec *Que si-que non*, son frere;
Avec *Le tien-le mien*, son pere.

Nos, *vos*, sont toujours *adjectifs*: mais *votre*, *notre*, sont souvent *adjectifs*, & souvent pronoms, *le vôtre*, *le notre*. *Vous & les vôtres*; voilà *le vôtre*, voici *le sien & le mien*: ces pronoms indiquent alors des objets certains dont on a déjà parlé. Voyez PRONOM.

Ces réflexions servent à décider si ces mots *Pere*, *Roi*, & autres semblables, sont *adjectifs* ou substantifs. Qualifient-ils? ils sont *adjectifs*. *Louis XVI est Roi*, *Roi* qualifie *Louis XVI*; donc *Roi* est-là *adjectif*. *Le Roi est à l'armée*, *le Roi* désigne alors un individu: il est donc substantif. Ainsi ces mots sont pris tantôt *adjective-*

ment, tantôt substantivement; cela dépend de leur service, c'est-à-dire de la valeur qu'on leur donne dans l'emploi qu'on en fait.

Il reste à parler de la syntaxe des *adjectifs*. Ce qu'on peut dire à ce sujet, se réduit à deux points.

1. La terminaison de l'*adjectif*. 2. La position de l'*adjectif*.

1°. A l'égard du premier point, il faut se rappeler ce principe dont nous avons parlé ci-dessus, que l'*adjectif* & le substantif mis ensemble en construction, ne présentent à l'esprit qu'un seul & même individu, ou physique, ou métaphysique. Ainsi l'*adjectif* n'étant réellement que le substantif même considéré avec la qualification que l'*adjectif* énonce, ils doivent avoir l'un & l'autre les mêmes signes de vues particulières sous lesquelles l'esprit considère la chose qualifiée. Parle-t-on d'un objet singulier? l'*adjectif* doit avoir la terminaison destinée à marquer le singulier. Le substantif est-il de la classe des noms qu'on appelle *masculin*? l'*adjectif* doit avoir le signe destiné à marquer les noms de cette classe. Enfin y a-t-il dans une Langue une manière établie pour marquer les rapports ou points de vue qu'on appelle *cas*? l'*adjectif* doit encore se conformer ici au substantif: en un mot il doit énoncer les mêmes rapports, & se présenter sous les mêmes faces que le substantif, parce qu'il n'est qu'un avec lui. C'est ce que les Grammairiens appellent la *concordance de l'adjectif avec le substantif*, qui n'est fondée que sur l'identité physique de l'*adjectif* avec le substantif.

2°. A l'égard de la position de l'*adjectif*, c'est-à-dire, s'il faut le placer avant ou après le substantif, s'il doit être au commencement ou à la fin de la phrase, s'il peut être séparé du substantif par d'autres mots: je réponds que dans les langues qui ont des cas, c'est-à-dire, qui marquent par des terminaisons les rapports que les mots ont entre eux, la position n'est d'aucun usage pour faire connoître l'identité de l'*adjectif* avec son substantif: c'est l'ouvrage, ou plutôt la destination de la terminaison, elle seule a ce privilège. Et dans ces Langues on consulte seulement l'oreille pour la position de l'*adjectif*, qui même

peut être séparé de son substantif par d'autres mots.

Mais dans les Langues qui n'ont point de cas, comme le François, l'*adjectif* n'est pas séparé de son substantif. La position supplée en défaut des cas.

Parve, nec invideo, sine me, Liber, ibis in urbem.

Ovid. I. Trist. j. 1.

Mon petit Livre, dit Ovide, tu iras donc à Rome sans moi? Remarque qu'en François l'*adjectif* est joint au substantif, *mon petit livre*; au lieu qu'en Latin *parve* qui est l'*adjectif* de *liber*, en est séparé, même par plusieurs mots: mais *parve* a la terminaison convenable pour faire connoître qu'il est le qualificatif de *liber*.

Au reste, il ne faut pas croire que dans les Langues qui ont des cas, il soit nécessaire de séparer l'*adjectif* du substantif; car d'un côté les terminaisons les rapprochent toujours l'un de l'autre, & les présentent à l'esprit, selon la syntaxe des vues de l'esprit qui ne peut jamais les séparer. D'ailleurs si l'harmonie ou le jeu de l'imagination les sépare quelquefois, souvent aussi elle les rapproche. Ovide, qui dans l'exemple ci-dessus sépare *parve* de *liber*, joint ailleurs ce même *adjectif* avec son substantif.

Tuque cadis, patriâ, parve Learché, manu.

Ovid. IV. Fast. v. 490.

En François l'*adjectif* n'est séparé du substantif que lorsque l'*adjectif* est attribut; comme *Louis est juste, Phébus est sourd, Pégase est rétif*; & encore avec *rendre, devenir, paroître*, &c.

Un vers étoit trop foible, & vous le rendez dur.

J'évite d'être long, & je deviens obscur.
Despréaux, Art Poét. c. j.

Dans les phrases, telles que celle qui suit, les *adjectifs* qui paroissent isolés, forment seuls par ellipse une proposition particulière.

*Heureux, qui peut voir du rivage
Le terrible Océan par les vents agité.*

Il y a là deux propositions grammaticales : celui (qui peut voir du rivage le terrible Océan par les vents agité) est heureux, où vous voyez que *heureux* est l'attribut de la proposition principale.

Il n'est pas indifférent en François, selon la syntaxe élégante & d'usage, d'énoncer le substantif avant l'adjectif ou l'adjectif avant le substantif. Il est vrai que pour faire entendre le sens, il est égal de dire *bonnet blanc* ou *blanc bonnet* : mais par rapport à l'élocution & à la syntaxe d'usage, on ne doit dire que *bonnet blanc*. Nous n'avons sur ce point d'autre règle que l'oreille exercée, c'est-à-dire, accoutumée au commerce des personnes de la nation qui font le bon usage. Ainsi je me contenterai de donner ici des exemples qui pourront servir de guide dans les occasions analogues. On dit *habit rouge*, ainsi dites *habit bleu*, *habit gris*, & non *bleu habit*, *gris habit*. On dit *mon livre*, ainsi dites *ton livre*, *son livre*, *leur livre*. Vous verrez dans la liste suivante *zone torride*, ainsi dites par analogie *zone tempérée* & *zone glaciale* ; ainsi des autres exemples.

LISTE DE PLUSIEURS ADJECTIFS
qui ne vont qu'après leurs substantifs dans les exemples qu'on en donne ici.

Accent Gascon. Action basse. Air indolent. Air modeste. Ange gardien. Beauté parfaite. Beauté Romaine. Bien réel. Bonnet blanc. Cas direct. Cas oblique. Chapeau noir. Chemin raboteux. Chemise blanche. Contrat clandestin. Couleur jaune. Coutume abusive. Diable boiteux. Dime royale. Diner propre. Discours concis. Empire Ottoman. Esprit invisible. Etat Ecclésiastique. Etoiles fixes. Expression littéraire. Fables choisies. Figure ronde. Forme ovale. Canif aiguisé. Gage touché. Génie supérieur. Gomme arabique. Grammaire raisonnée. Hommage rendu. Homme instruit. Homme juste. ile déserte. Ivoire blanc. Ivoire jaune. Laine blanche. Lettre anonyme. Lieu inaccessible. Faites une ligne droite. Livres choisis. Mal nécessaire. Matière combustible. Méthode latine. Mode française. Morue fraîche.

Mot expressif. Musique Italienne. Nom substantif. Oraison dominicale. Oraison funebre. Oraison mentale. Péché mortel. Peine inutile. Pensée recherchée. Perle contrefaite. Perle orientale. Pié fourchu. Plans dessinés. Plans plantés. Point mathématique. Poisson salé. Politique angloise. Principe obscur. Qualité occulte. Qualité sensible. Question métaphysique. Raisins secs. Raison décisive. Raison péremptoire. Raisonnement recherché. Régine absolu. Les Sciences exactes. Sens figuré. Substantif masculin. Tableau original. Terme abstrait. Terme obscur. Terminaison féminine. Terre labourée. Terreur panique. Ton dur. Trait piquant. Urbanité romaine. Urne fatale. Usage abusif. Verbe actif. Verre concave. Verre convexe. Vers iambe. Viondetendre. Vin blanc. Vin cuit. Vin verd. Voix harmonieuse. Vue courte. Vue basse. Des yeux noirs. Des yeux fendus. Zone torride, &c.

Il y a au contraire des adjectifs qui précèdent toujours les substantifs qu'ils qualifient, comme

Certains gens. Grand général. Grand capitaine. Mauvaise habitude. Brave soldat. Belle situation. Juste défense. Beau jardin. Beau garçon. Bon ouvrier. Gros arbre. Saint religieux. Sainte Thérèse. Petit animal. Profond respect. Jeune homme. Vieux pêcheur. Cher ami. Réduit à la dernière misère. Tiers-Ordre. Triple alliance, &c.

Je n'ai pas prétendu inférer dans ces listes tous les adjectifs qui se placent les uns devant les substantifs, & les autres après : j'ai voulu seulement faire voir que cette position n'étoit pas arbitraire.

Les adjectifs métaphysiques comme *le ; la ; les ; ce ; cet ; quelque ; un ; tout ; chaque ; tel ; quel ; son ; sa ; ses ; votre ; nos ; leur ;* se placent toujours avant les substantifs qu'ils qualifient.

Les adjectifs de nombre précèdent aussi les substantifs appellatifs, & suivent les noms propres : *le premier homme ; François premier ; quatre personnes ; Henri quatre ; pour quatrième* : mais en parlant du nombre de nos rois, nous disons dans un sens appellatif, qu'il y a eu quinze Louis, & que nous en sommes au seizième. On dit aussi,

dans les citations, *livre premier, chapitre second*; hors delà, on dit *le premier livre, le second livre*.

D'autres enfin se placent également bien devant ou après leurs substantifs, *c'est un savant homme, c'est un homme savant; c'est un habile avocat ou un avocat habile; & encore mieux, c'est un homme fort savant, c'est un avocat fort habile*: mais on ne dit point: *c'est un expérimenté avocat*, au lieu qu'on dit, *c'est un avocat expérimenté*, ou *fort expérimenté*; *c'est un beau livre, c'est un livre fort beau; ami véritable, véritable ami; de tendres regards, des regards tendres: l'intelligence suprême, la suprême intelligence; savoir profond, profond savoir; affaire malheureuse, malheureuse affaire, &c.*

Voilà des pratiques que le seul bon usage peut apprendre; & ce sont-là de ces finesstes qui nous échappent dans les langues mortes, & qui étoient sans doute très-sensibles à ceux qui parloient ces langues dans le temps qu'elles étoient vivantes.

La poésie, où les transpositions sont permises, & même où elles ont quelquefois des graces, a sur ce point plus de liberté que la prose.

Cette position de l'adjectif devant ou après le substantif est si peu indifférente, qu'elle change quelquefois entièrement la valeur du substantif: en voici des exemples bien sensibles

C'est une nouvelle certaine, c'est une chose certaine, c'est-à-dire, assurée, véritable, constante. J'ai appris certaine nouvelle, ou certaines choses; alors *certaine* répond au *quidam* des Latins, & fait prendre le substantif dans un sens vague & indéterminé.

Un *honnête-homme* est un homme qui a des mœurs, de la probité & de la droiture. Un *homme honnête* est un homme poli, qui a envie de plaire: *les honnêtes gens* d'une ville, ce sont les personnes de la ville qui sont au dessus du peuple, qui ont du bien, une réputation intègre, une naissance honnête, & qui ont eu de l'éducation: ce sont ceux dont Horace dit, *quibus est equus & pater & res*.

Une *sage-femme* est une femme qui est appelée pour assister les femmes qui sont en travail d'enfant. Un *femme sage* est

une femme qui a de la vertu & de la conduite.

Vrai a un sens différent, selon qu'il est placé, avant ou après un substantif: *Cilles est un vrai charlatan*, c'est-à-dire, qu'il est réellement charlatan; *c'est un homme vrai*, c'est-à-dire, véritable; *c'est une nouvelle vraie*, c'est-à-dire, véritable.

Gentilhomme est un homme d'extraction noble; un *homme gentil* est un homme gai, vif, joli, mignon.

Petit-maire, n'est pas un *maire petit*; *c'est un pauvre homme*, se dit par mépris d'un homme qui n'a pas une sorte de mérite, d'un homme qui néglige ou qui est incapable de faire ce qu'on attend de lui; & ce *pauvre homme* peut être *riche*, au lieu qu'un *homme pauvre* est un homme sans bien.

Un *homme galant* n'est pas toujours un *galant-homme*: le premier est un homme qui cherche à plaire aux dames, qui leur rend de petits soins; au lieu qu'un *galant homme* est un *honnête-homme*, qui n'a que des procédés simples.

Un *homme plaisant* est un homme enjoué, folâtre, qui fait rire; un *plaisant homme* se prend toujours en mauvaise part; c'est un homme ridicule, bizarre, singulier, digne de mépris. Une *femme grosse*, c'est une femme qui est enceinte. Une *grosse femme* est celle dont le corps occupe un grand volume, qui est grasse & replete. Il ne seroit pas difficile de trouver encore de pareils exemples.

A l'égard du genre, il faut observer qu'en Grec & en Latin, il y a des adjectifs qui ont au nominatif trois terminaisons, *καλός, καλή, καλό*, *bonus, bona, bonum*; d'autres n'ont que deux terminaisons dont la première sert pour le masculin & le féminin, & la seconde est consacrée au genre neutre, *καλόν, καλή, καλό*, *heureux*; & en latin, *hic & hæc fortis & hoc forte*, *fort*. Crenard & le commun des Grammairiens Grecs disent qu'il y a aussi en Grec des adjectifs qui n'ont qu'une terminaison pour les trois genres: mais la savante méthode Greque de P. R. assure que les Grecs n'ont point de ces adjectifs, *Liv. I, chap. xi, règle XLX, avertissement*. Les Latins

en ont un grand nombre , *prudens , felix , ferax , tenax* , &c.

En François nos *adjectifs* sont terminés : 1°. ou par un *e* muet comme *sage , fidele , utile , facile , habile , timide , riche , aimable , volage , troisieme , quatrieme* , &c. alors l'*adjectif* sert également pour le masculin & pour le féminin ; un *amant fidele* , une *femme fidele*. Ceux qui écrivent *fidel , util* , font la même faute que s'ils écrivoient *sag* au lieu de *sage* , qui se dit également pour les deux genres.

2°. Si l'*adjectif* est terminé dans sa première dénomination par quelqu'autre lettre que par un *e* muet , alors cette première terminaison sert pour le genre masculin : *pur , dur , brun , savant , fort , bon*.

A l'égard du genre féminin , il faut distinguer : ou l'*adjectif* finit au masculin par une voyelle , ou il est terminé par une consonne.

Si l'*adjectif* masculin finit par toute autre voyelle que par un *e* muet , ajoutez seulement l'*e* muet , après cette voyelle , vous aurez la terminaison féminine de l'*adjectif* : *senjé , sensée ; joli , jolie ; bourru , bourrue*.

Si l'*adjectif* masculin finit par une consonne détachez cette consonne de la lettre qui la precede , & ajoutez un *e* muet à cette consonne détachée , vous aurez la terminaison féminine de l'*adjectif* : *pur , pu-re ; saint , sain-te ; sain , sai-ne ; grand , grande ; sot , sot-te ; bon , bon-ne*.

Je fais bien que les maîtres à écrire , pour multiplier les jambes dont la suite rend l'écriture plus unie & plus agréable à la vue , ont introduit une seconde *n* dans *bo-ne* , comme ils ont introduit une *m* dans *ho-me* ; ainsi on écrit communément *bonne , homme , honneur* , &c. mais ces lettres redoublées sont contraires à l'analogie , & ne servent qu'à multiplier les difficultés pour les étrangers & pour les gens qui apprennent à lire.

Il y a quelques *adjectifs* qui s'écartent de la règle : en voici le détail.

On disoit autrefois au masculin *bel , nouvel , sol , mel* , & au féminin selon la règle , *belle , nouvelle , jelle , melle* ; ces féminins se sont conservés : mais les masculins ne sont en usage que devant une voyelle ; un *bel homme , un nouvel amant* ,

un *fol amour* : ainsi *beau , nouveau , fou , mou* , ne forment point de féminin : mais l'*Espagnol* est en usage , d'où vient *Espagnole* ; selon la règle générale , *blanc* fait *blanche* ; *franc* , *franche* ; *long* fait *longue* ; ce qui fait voir que le *g* de *long* est le *g* fort que les modernes appellent *gue* ; il est bon dans ces occasions d'avoir recours à l'analogie qu'il y a entre l'*adjectif* & le substantif abstrait : par exemple , *longueur , long , longue ; douceur , doux , douce ; jalousie , jaloux , jalouse ; fraicheur , frais ; fraîche ; sécheresse , sec , sèche*.

Le *f* & le *v* sont au fond la même lettre divisée en forte & en foible ; le *f* est la forte , & le *v* est la foible : delà *naif , nave ; abusif , abusive ; chétif , chétive , défensif , défensive ; passif , passive ; négatif ; négative ; purgatif , purgative* , &c.

On dit *mon , ma ; ton , ta ; son , sa* : mais devant une voyelle on dit également au féminin *mon , ton , son ; mon ame , ton ardeur , son épée* : ce que le mécanisme des organes de la parole a introduit pour éviter le bâillement qui se feroit à la rencontre des deux voyelles , *ma ame , ta épée , sa épouse* ; en ces occasions , *son , ton , mon* , sont féminins , de la même manière que *mes , tes , ses , les* , le sont au pluriel , quand on dit , *mes filles , les femmes* , &c.

Nous avons dit que l'*adjectif* doit avoir la terminaison qui convient au genre que l'usage a donné au substantif : sur quoi on doit faire une remarque singulière , sur le mot *gens* ; on donne la terminaison féminine à l'*adjectif* qui precede ce mot , & la masculine à celle qui le suit , fût-ce dans la même phrase : *il y a de certaines gens qui sont bien sots*.

A l'égard de la formation du pluriel ; nos anciens grammairiens disent qu'ajoutant *s* au singulier nous formons le pluriel , *bon , bons*. (*Acheminement à la Langue Française par Jean Masset*.) Le même auteur observe que les noms de nombre qui marquent pluralité , tels que *quatre , cinq , six , sept* , &c. ne reçoivent point *s* , excepté *vingt & cent* , qui ont un pluriel : *quatre-vingts ans , quatre cents hommes*.

Telle est aussi la règle de nos modernes : ainsi on écrit au singulier *bon* , & au pluriel

bons ; fort au singulier , forts au pluriel ; par conséquent puisqu'on écrit au singulier *gâté* , *gâtée* , on doit écrire au pluriel *gâtés* , *gâtées* , ajoutant simplement l's au pluriel masculin , comme on l'ajoute au féminin. Cela me paroît plus analogue que d'ôter l'accent aigu au masculin , & ajouter un *z* , *gâtez* : je ne vois pas que le *z* ait plutôt que l's le privilège de marquer que l'e qui le précède est un e fermé : pour moi je ne fais usage du *z* après l'e fermé , que pour la seconde personne plurielle du verbe , *vous aimez* , ce qui distingue le verbe du participe & de l'adjectif , *vous êtes aimés* , *les perdreaux sont gâtés* , *vous gâtez ce Livre*.

Les adjectifs terminés au singulier par une *s* , servent aux deux nombres : *il est gros & gras* ; *ils sont gros & gras*.

Il y a quelques adjectifs qu'il a plu aux Maîtres à écrire de terminer par un *x* au lieu des *s* , qui finissant en dedans ne donnent pas à la main la liberté de faire de ces figures inutiles qu'ils appellent *traits* ; il faut regarder cet *x* comme une véritable *s* ; ainsi on dit : *il est jaloux* , & *ils sont jaloux* ; *il est doux* , & *ils sont doux* , *l'époux* , *les époux* , &c. L'l final se change en *aux* , qu'on feroit mieux d'écrire *aus* : *égal* , *égals* ; *verbal* , *verbaux* ; *féodal* , *féodaux* , *nuptial* , *nuptiaux* , &c.

A l'égard des adjectifs qui finissent par *ent* ou *ant* au singulier , on forme leur pluriel en ajoutant *s* , selon la règle générale , & alors on peut laisser ou rejeter le *t* : cependant lorsque le *t* sert au féminin , l'analogie demande qu'on le garde : *excellent* , *excellente* ; *excellents* , *excellentes*.

Outre le genre , le nombre , & le cas , dont nous venons de parler , les adjectifs sont encore sujets à un autre accident , qu'on appelle *les degrés de comparaison* , & qu'on devroit plutôt appeler *degrés de qualification* , car la qualification est susceptible de plus & de moins : *bon* , *meilleur* , *excellent* ; *savant* , *plus savant* , *très-savant*. Le premier de ces degrés est appelé *positif* , le second *comparatif* , & le troisième *superlatif* : nous en parlerons en leur lieu.

Il ne sera pas inutile d'ajouter ici deux observations : la première , c'est que les adjectifs se prennent souvent adverbialement.

Facile & difficile , dit Donat , *quæ adverbialia ponuntur , nomina potius dicenda sunt , pro adverbis posita : ut est , torvum clamat ; horrendum resonat : & dans Horace , turbidum lætatur (Liv. II. Od. xix. v. 6.) se réjouit tumultueusement , ressent les faillies d'une joie agitée & confuse : perfidum ridens Venus (Lib. III. xxvij. v. 67.) ; Vénus avec un sourire malin. Et même primo , secundo , tertio , postremo , sero , optato , ne sont que des adjectifs pris adverbialement. Il est vrai qu'au fond l'adjectif conserve toujours sa nature , & qu'en ces occasions même il faut toujours sous-entendre une préposition & un nom substantif , à quoi tout adverbe est réductible : ainsi , turbidum lætatur , id est , lætatur juxta negotium ou modum turbidum : primo , secundo , id est , in primo vel secundo loco ; optato advenis , id est , in tempore optato , &c.*

A l'imitation de cette façon de parler latine , nos adjectifs sont souvent pris adverbialement ; *parler haut* , *parler bas* , *sentir mauvais* , *voir clair* , *chanter faux* , *chanter juste* , &c. on peut en ces occasions sous-entendre une préposition & un nom substantif : *parler d'un ton haut* , *sentir un mauvais goût* , *voir d'un œil clair* , *chanter d'un ton faux* : mais quand il seroit vrai qu'on ne pourroit point trouver de nom substantif convenable & usité , la façon de parler n'en seroit pas moins elliptique ; on y sous-entendrait l'idée de *chose* ou *d'être* , dans un sens neutre. Voyez ELLIPSE.

La seconde remarque , c'est qu'il ne faut pas confondre l'adjectif avec le nom substantif qui énonce une qualité , comme *blancheur* , *étendue* ; l'adjectif qualifie un substantif ; c'est le substantif même considéré comme étant tel , *Magistrat équitable* ; ainsi l'adjectif n'existe dans le discours que relativement au substantif qui est le supposé , & auquel il se rapporte par l'identité , au lieu que le substantif qui exprime une qualité , est un terme abstrait & métaphysique , qui énonce un concept particulier de l'esprit , qui considère la qualité indépendamment de toute application particulière , & comme si le mot étoit le nom d'un être réel & substantif par lui-même : tels sont *couleur* , *étendue* , *équité* , &c. ce sont des noms

substantifs par imitation. Voyez ABSTRACTION.

Au reste les *adjectifs* sont d'un grand usage, sur-tout en Poésie, où ils servent à faire des images & à donner de l'énergie ; mais il faut toujours que l'Orateur ou le Poète aient l'art d'en user à propos, & que l'*adjectif* n'ajoute jamais au substantif une idée accessoire, inutile, vaine, ou déplacée. (F)

ADJECTIFS, (*Logique.*) Les *adjectifs* étant destinés par leur nature à qualifier les dénominations, on en peut distinguer principalement de quatre sortes ; savoir les *nominaux*, les *verbaux*, les *numéraux*, & les *pronominaux*.

Les *adjectifs nominaux* sont ceux qui qualifient par un attribut d'espece, c'est-à-dire par une qualité inhérente & permanente, soit qu'elle naisse de la nature de la chose, de sa forme, de sa situation ou de son état ; tels que *bon*, *noir*, *simple*, *beau*, *rond*, *externe*, *autre*, *pareil*, *semblable*.

Les *adjectifs verbaux* qualifient par un attribut d'événement, c'est-à-dire, par une qualité accidentelle & survenue, qui paroît être l'effet d'une action qui se passe ou qui s'est passée dans la chose ; tels sont *rampant*, *dominant*, *liant*, *caressant*, *bonifié*, *simplifié*, *noirci*, *embelli*. Ils tirent leur origine des verbes, les uns du gérondif, & les autres du participe ; mais il ne faut pas les confondre avec les participes & les gérondifs dont ils sont tirés. Ce qui constitue la nature des *adjectifs*, c'est de qualifier les dénominations ; au lieu que celle des participes & des gérondifs consiste dans une certaine maniere de représenter l'action & l'événement. Par conséquent lorsqu'on voit le mot qui est participe, être dans une autre occasion simplement employé à qualifier, il faut conclure que c'est ou par transport de service, ou par voie de formation & de dérivation, dont les Langues se servent pour tirer d'une espece les mots dont elles ont besoin dans une autre où elles les placent, & dès-lors en établissent la différence.

Au reste il n'importe pas que dans la maniere de les tirer de leur source, il n'y ait aucun changement quant au matériel : les mots formés n'en seront pas moins distin-

gués de ceux à qui ils doivent leur origine. Ces différences vont devenir sensibles dans les exemples que je vais citer.

Un esprit rampant ne parvient jamais au sublime. Tels vont rampant devant les Grands pour devenir insolens avec leurs égaux. Une personne obligeante se fait aimer de tous ceux qui la connoissent. Cette dame est bonne, obligeante toujours quand elle le peut. L'ame n'a guere de vigueur dans un corps fatigué. Il est juste de se reposer après avoir fatigué.

Qui ne voit que *rampant* dans le premier exemple est une simple qualification, & que dans le second il représente une action ? Je dis la même chose des mots *obligeante* & *obligeant*, & de ceux-ci, un corps *fatigué*, & avoir *fatigué*.

Les *adjectifs numéraux* sont, comme leur nom le déclare, ceux qui qualifient par un attribut d'ordre numéral, tels que *premier*, *dernier*, *second*, *deuxieme*, *troisieme*, *cinquieme*.

Les *adjectifs pronominaux* qualifient par un attribut de désignation individuelle, c'est-à-dire par une qualité qui ne tenant ni de l'espece ni de l'action, ni de l'arrangement, n'est qu'une pure indication de certains individus ; ces *adjectifs* sont, ou une qualification de rapport personnel, comme *mon*, *ma*, *ton*, *notre*, *votre*, *son*, *leur*, *mien*, *ien*, *sien* ; ou une qualification de quotité vague & non déterminée, tels que *quelque*, *un*, *plusieurs*, *tout*, *nul*, *aucun* ; ou enfin une qualification de simple présentation, comme les suivans, *ce*, *cet*, *chaque*, *quel*, *tel*, *certain*.

La qualification exprimée par les *adjectifs* est susceptible de divers degrés : c'est ce que l'art nomme *degrés de comparaison*, qu'il a réduits à trois, sous les noms de *positif*, *comparatif*, & *superlatif*.

Le *positif* consiste dans la simple qualification faite sans aucun rapport au plus ni au moins. Le *comparatif* est une qualification faite en augmentation ou en diminution, relativement à un autre degré de la même qualité. Le *superlatif* qualifie dans le plus haut degré, c'est-à-dire dans celui qui est au dessus de tous : au lieu que le *comparatif* n'est supérieur qu'à un des degrés de la qualité : celui-ci n'exprime qu'une com-

paraison particuliere; & l'autre en exprime une univérſelle.

Les *adjectifs verbaux* & *nominaux* ſont auſſi appelés *concrets*. *Voyez ces termes.* (X)

ADIEU - TOUT, *parmi les Tireurs d'or*, eſt une maniere de parler dont ils ſe ſervent pour avertir ceux qui tournent le moulinet que la main eſt placée ſurement, & qu'ils n'ont plus qu'à marcher.

ADIEU-VA, *terme de Marine*; c'eſt un terme dont on ſe fert lorsque voulant faire venir le vaiſſeau pour changer de route, on en avertit l'équipage pour qu'il ſe tienne prêt à obéir au commandement. (Z)

* **ADIGE**, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie qui prend ſa ſource au midi du lac glacé dans les Alpes, & ſe jette dans le golfe de Veniſe.

* **ADIMAIN**, f. m. (*Hiſt. nat.*) on dit que c'eſt un animal privé, aſſez ſemblable à un mouton, à laine courte & fine, dont il n'y a que la femelle qui porte cornes, qui a l'oreille longue & pendante; qu'il eſt de la groſſeur d'un veau; qu'il ſe laiſſe monter par les enfans; qu'il peut les porter à une lieue, & qu'il compoſe la plus grande partie des troupeaux des habitans des déſerts de Lybie. *Marm. trad. par Ablanc.*

* **ADIMIAN**, (*Jardinage.*) C'eſt le nom que les Fleuristes donnent à une tulipe amarante, panachée de rouge & de blanc.

ADJOINDRE, v. act. (*Juriſpr.*) c'eſt donner à quelqu'un un collègue, lui aſſocier un ſecond. *Voyez* **ADJOINT**. (H)

ADJOINT, *terme de Grammaire*. Les Grammairiens qui ſont la conſtruction des mots de la phraſe, relativement au rapport que les mots ont entr'eux dans la propoſition que ces mots forment, appellent *ad-joint* ou *adjoins* les mots ajoutés à la propoſition, & qui n'entrent pas dans la compoſition de la propoſition: par exemple, les interjections *hélas*, *ha!* & les vocatifs.

Hélas, petits moutons, que vous êtes heureux!

Que vous êtes heureux ſont les mots qui forment le ſens de la propoſition; *que* y entre comme adverbe de quantité, de maniere, & d'admiration; *quantum*, *combien*,

à quel point. *Vous* eſt le ſujet, *êtes heureux* eſt l'attribut, dont *êtes* eſt le verbe, c'eſt-à-dire le mot qui marque que c'eſt de vous que l'on dit *êtes heureux*; & *heureux* marque ce que l'on dit que vous *êtes*, & ſe rapporte à vous par un rapport d'identité. Voilà la propoſition complete. *Hélas* & *petits moutons* ne ſont que des *adjoins*. *Voyez* **SUJET**, **ATTRIBUT**. (F)

ADJOINTS, (*Belles-Lettres*,) ſont au nombre de ſept, qu'on appelle auſſi *circonſtances*, exprimées par ce vers:

Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando.

Les argumens qui ſe tirent des *adjoins*, ſont des adminicules des preuves qui naiſſent des circonſtances particulieres du fait. *Voyez* **PREUVE** & **CIRCONSTANCE**.

En Rhétorique, les *adjoins*, *adjuncta*, forment un lieu commun d'où l'on tire des argumens pour ou contre preſque dans toutes les matieres, parce qu'il en eſt peu qui ne ſoient accompagnées de circonſtances favorables & défavorables; la choſe eſt ſi claire, qu'il ſeroit inutile d'en donner des exemples. (G)

ADJOINT, adj. pris ſubſt. On appelle ainſi une forte d'aſſocié, de collègue ou de coadjuteur qu'on donne à quelqu'un qui eſt en place, ou pour le ſoulager dans ſes fonctions, ou pour rendre compte de ſa vigilance & de ſa fidélité.

Quelques-uns prononcent & écrivent *ajoints*: mais ils prononcent & écrivent mal. (H)

ADJOINT de l'Académie des Sciences. *Voyez* **ACADÉMIE**.

ADJOINT, *Officier de la Librairie*; c'eſt un Libraire élu à la pluralité des voix dans l'aſſemblée générale des anciens, & de ſeize mandés dans le nombre des modernes, qui ſont ceux qui ont au moins dix ans de réception; prépoſé conjointement avec le Syndic pour régir les affaires de la Communauté, & veiller à l'obſervation des réglemens donnés par nos Rois ſur le fait de la Librairie & de l'Imprimerie. Il y en a quatre qui avec le Syndic forment ce qu'on appelle les *Officiers de la Librairie*.

Leurs principales fonctions ſont de viſiter en la Chambre Syndicale de la Librairie les livres

livres qui arrivent à Paris, soit des provinces du royaume, soit des pays étrangers; de faire des visites chez les Libraires & chez les Imprimeurs, pour voir s'il ne s'y passe rien contre le bon ordre; & dans le cas de contravention, en rendre compte à M. le Chancelier. Ils sont encore chargés de faire la visite des bibliothèques ou cabinets de livres à vendre, afin de veiller à ce qu'il ne se débite, par aucunes voies, des livres proscrits, & délivrent un certificat sur lequel le Lieutenant de Police accorde la permission de vendre & d'afficher la vente. *Voyez* SYNDIC, CHAMBRE SYNDICALE.

ADJONCTION, f. f. *terme de style du Palais*, qu'on emploie dans les plaintes en matière criminelle, où l'on demande l'intervention ou *adjonction* de M. le Procureur-général, ou de son Substitut, ou du Procureur fiscal, si la plainte n'est point portée devant une Justice royale. Or demander l'*adjonction* du ministère public, c'est demander qu'il se porte accusateur, & poursuivre l'accusé en son nom concurremment avec la partie civile. (H)

ADJOURNEMENT, f. m. (*Jurispr.*) est une assignation à comparoître à certain jour nommé pour procéder pardevant une Cour de Justice ou un Juge aux fins & conclusions de l'exploit d'assignation, c'est-à-dire les contester ou y déléger. *Voyez* ASSIGNATION.

Menage dérive ce mot de *adiurnare* comme qui diroit *diem dicere*, qu'on trouve en ce sens dans les capitulaires.

L'*adjournement* en Cour ecclésiastique s'appelle *ciation*.

L'assignation n'emporte pas toujours *adjournement*; par exemple, les témoins qu'on assigne à venir déposer ne sont pas adjournés: l'assignation n'emporte *adjournement* que quand la partie est assignée à comparoître en Justice.

Les *adjournemens* doivent être libellés, c'est-à-dire contenir les conclusions & les moyens de la demande. *Voyez* LIBELLÉ.

Les *adjournemens* pardevant les Juges inférieurs se donnent sans commissions: *secus* ès Cours supérieures: par exemple on ne peut donner *adjournement* aux Requêtes de l'Hôtel ou du Palais, qu'en vertu de lettres de *committimus* dont sera laissée

copie avec l'exploit, si ce n'est qu'il y eût déjà instance liée ou retenue en cette Cour, auquel cas il ne seroit pas besoin de lettres: on ne le peut non plus ès Cours supérieures, telles que le Parlement, ou autres, qu'en vertu d'une Lettre de Chancellerie, Commission particulière, ou Arrêt: on ne le peut non plus au Conseil, ni même aux Requêtes de l'Hôtel, lorsqu'ils s'agit de juger au Souverain, qu'en vertu d'Arrêt du Conseil ou Commission du Grand Secau.

Les exploits d'*adjournement* doivent contenir le nom du Procureur du demandeur en tous sièges & matière où le ministère des procureurs est nécessaire. *Voyez* le titre II de l'ordonnance de 1667.

L'*adjournement personnel* est une assignation en matière criminelle, par laquelle l'accusé est sommé de comparoître en personne. Il se décerne contre l'accusé, lorsque le crime n'est pas capital, & qu'il n'échet point de peine afflictive, ni même infamante; ou contre une partie assignée simplement pour être ouïe, laquelle a négligé de comparoître. Il emporte interdiction contre un Officier de judicature. *Voyez* DECRET.

Un *adjournement à trois brefs jours* est une sommation faite à cri public au son de trompe, après qu'on a fait perquisition de la personne de l'accusé, à ce qu'il ait à comparoître dans les trois jours en justice, à faute de quoi on lui fera son procès comme contumax.

ADJOURNEMENT se dit en Angleterre d'une espèce de prorogation, par laquelle on remet la séance du parlement à un autre temps, toutes choses demeurant en état. *Voyez* PROROGATION. (H)

ADIPEUSES, *cellules*. V. CELLULES *adipeuses*.

§ **ADIPEUX**, EUSE, adj. (*Anatom.*) Les conduits *adipeux* ne sont fondés que sur une conjecture de Malpighi qui a cru que l'analogie demandoit pour la graisse des conduits excrétoires, comme toutes les autres humeurs en ont à elles. Mais la graisse est trop visqueuse; elle a trop de peine à couler, pour que les vaisseaux étroits d'une certaine longueur puissent lui convenir. Elle s'écoule certainement de toute la longueur des artères; l'injection imite cette secré-

tion, & le suif injecté se trouve disposé dans la même proportion, & le long du tronc de l'artere, & à l'extrémité de ses branches. Si la graisse naissoit uniquement de cette extrémité, il seroit bien difficile d'empêcher, visqueuse comme elle est, qu'elle ne s'accumulât pas autour de ces branches, & qu'elle n'y fût beaucoup plus copieuse que le long des arteres. Malpighi a lui-même laissé appercevoir dans ses ouvrages posthumes, qu'il n'étoit pas persuadé de l'existence de ces vaisseaux.

La membrane *adipeuse* n'est que la cellulaire, dont nous donnerons un article. Le tissu de la surface intérieure de la peau devient plus lâche vers l'intérieur; les petites lames, dont elle est composée, laissent des espaces où il se trouve de la graisse peu copieuse, immédiatement sous la peau, & presque par-tout plus abondante à mesure que la *cellulose* approche des muscles. Il y a un peu de graisse sous la peau du front, & entre cette peau & le muscle frontal. La membrane commune des muscles n'est qu'une cellulose. (*H. D. G.*)

ADIRE, adj. *vieux terme de Pratique*, qui est encore usité au palais. Il est synonyme à *égarer*, & se dit singulièrement des pieces d'un procès qui ne se trouvent plus: ainsi l'on dira, par exemple, la meilleure piece de mon sac s'est trouvée *adiree*. Ce même terme signifie aussi quelquefois *rayé* ou *biffé* (*r.*)

ADIRER ou ADHIRER. V. ADIRÉ.

Lorsqu'une lettre de change payable à un particulier, & non au porteur, ou ordre, est *adiree*, le paiement en peut être poursuivi & fait en vertu d'une seconde lettre, sans donner caution, en faisant mention que c'est une seconde lettre, & que la premiere ou autre précédente demeurera nulle.

Et au cas que la lettre *adiree* fût payable au porteur ou à ordre, le paiement n'en doit être fait que par ordonnance de justice, en baillant caution de garantir le paiement qui en sera fait. V. l'ordonnance de 1673, tit. V. (*C.*)

* ADIRES, f. m. pl. (*Hist. nat.*) on appelle en Espagne *adires*, une sorte de petits chiens de Barbarie, fins, rusés, mais voraces qu'on prend dans les maisons, quand

ils y sont jetés par la faim. Il y en a de Perse qui sont plus grands que ceux de Barbarie; les chiens n'osent attaquer ceux-ci, ils sont pourtant presque de la même couleur les uns & les autres: les jardiniers de ces contrées disent qu'ils se mêlent avec les chiens ordinaires. Il est parlé dans d'autres auteurs, sous le nom d'*adire*, d'un animal qu'on trouve en Afrique, de la grandeur du renard, & qui en a la finesse. Cette description & la précédente sont si différentes qu'on ne peut assurer qu'elles soient l'une & l'autre du même animal.

ADITION, f. f. *terme de Jurisprudence*, qui ne s'emploie qu'avec le mot *hérité*. *Adition d'hérité* est la déclaration que fait l'héritier institué formellement ou tacitement, qu'il accepte l'hérité qui lui est déferée. Dans le droit civil ce terme ne s'employoit qu'en parlant d'un héritier étranger appelé à la succession par le testament du défunt. Quand l'héritier naturel, ou héritier du sang acceptoit l'hérité, cela s'appeloit *s'immiscer*, & l'acceptation *immixtion*. Mais nous ne faisons point cette distinction, & l'*adition* se prend en général pour l'acte par lequel l'héritier, soit naturel ou institué, prend qualité.

Un simple acte de l'héritier naturel ou institué, par lequel il s'est comporté comme l'héritier, opere l'*adition* d'hérité, & lui ôte la faculté de renoncer ou de jouir du bénéfice d'inventaire. Voyez RENONCIATION, BÉNÉFICE D'INVENTAIRE.

ADJUDICATAIRE, f. m. *terme de Palais*, est celui au profit de qui est faite une adjudication. Voyez ADJUDICATION & ADJUGER.

ADJUDICATIF, adj. *terme de Palais*, qui se dit d'un arrêt ou d'une sentence qui porte adjudication au profit du plus offrant d'un bien vendu par autorité de Justice, ou qui déferé au moins demandant une entreprise de travaux ordonnés judiciairement. Voyez ADJUDICATION & ADJUGER.

ADJUDICATION, f. f. (*Jurisprud.*) est l'action d'adjuger. Voyez ADJUGER.

L'effet de l'*adjudication* par décret est de purger les dettes & les hypothèques dont étoit affectée la chose vendue: elle ne purge pas cependant le douaire lorsqu'il

n'est point ouvert. Pour entendre ce que signifient ces expressions, *purger le douaire, les dettes, les hypotheques*; voyez au mot PURGER. (H)

ADJUGER, v. a. (*Jurisp.prud.*) c'est juger en faveur de quelqu'un, conformément à ses prétentions. Il signifie aussi donner la préférence dans une vente publique au plus offrant & dernier enchérisseur; & dans une proclamation d'ouvrages ou entreprises au rabais, à celui qui demande moins. (H)

ADJURATION, f. f. (*Théol.*) commandement ou injonction qu'on fait au démon de la part de Dieu, de sortir du corps d'un possédé, ou de déclarer quelque chose.

Ce mot est dérivé du Latin *adjurare*, conjurer, solliciter avec instance; & l'on a ainsi nommé ces formules d'exorcisme, parce qu'elles sont presque toutes conçues en ces termes: *adjuro te, spiritus imunde, per Deum vivum, ut*, &c. V. EXORCISME, POSSESSION, &c. (G)

ADJUTORIUM, s. est le nom qu'on donne en Anatomie, à l'os du bras, ou à l'humerus. Voyez HUMERUS. (L)

ADMETE, (*Myth.*) roi de Phères en Thessalie, fut un des Argonautes, & un des chasseurs de Calydon; il étoit cousin de Jason. Apollon ayant été chassé du ciel, fut contraint de se mettre au service de ce prince, pour avoir soin de ses troupeaux. Le bon accueil que lui fit le roi, l'engagea dans la suite à devenir le dieu tutélaire de sa maison. *Admete* étant menacé de la mort, Apollon trompa les Parques, & le déroba à leurs coups; mais il fut dit que quelqu'autre prendroit sa place au tombeau. Le roi eut beau sonder ses amis ou ses proches, même son pere & sa mere qui étoient très-vieux, personne, excepté son épouse Alceste, ne voulut sacrifier ses jours pour sauver ceux d'*Admete*. (+)

ADMETE, (*Myth.*) fille d'Euristhée, inspira à son pere l'ordre qu'il donna à Hercule de lui apporter la ceinture de la reine des Amazonés, parce que cette fameuse ceinture avoit tenté *Admete*. Athénée raconte de cette princesse une histoire singulière. *Admete* s'étant enfui d'Argos, aborda à Samos, & croyant devoir l'heureux succès de sa fuite à Junon, elle voulut prendre soin de son temple. Les

Argiens irrités de sa fuite, promirent à des corsaires Tyrréniens une bonne somme d'argent, s'ils pouvoient enlever du temple de Samos la statue de Junon, espérant de faire porter à *Admete* la peine de ce vol, & d'en tirer vengeance par les mains des Samiens. Ces corsaires volèrent la statue, l'emportèrent sur leur vaisseau, & leverent l'ancre pour se retirer au plus vite, en ramant d'une grande force; mais quelque effort qu'ils pussent faire, ils n'avançoient point, & demeuroient toujours en même place; croyant que c'étoit une punition divine, ils mirent la statue à terre, faisant quelques cérémonies autour d'elle pour apaiser la déesse. *Admete* s'aperçut au point du jour que la statue manquoit, en donna avis aux Samiens, qui pallèrent chercher de tous côtés, & la trouverent enfin sur le bord de la mer. Ils crurent que Junon, de son propre mouvement, avoit voulu s'enfuir au pays des Cariens, & de peur qu'elle ne prit une seconde fois la fuite, ils la lierent avec des branches d'arbres. *Admete* vint ensuite, délia la statue, expia le crime des Samiens, & remit Junon en sa place ordinaire. Depuis ce temps-là les Samiens portoient tous les ans la statue de Junon au bord de la mer, la lioient comme la première fois, & célébroient une fête qu'ils appelloient *Tenea*, parce qu'ils avoient tendu des branches d'arbres autour de la statue. (+)

* ADMETTRE, RECEVOIR. On *admet* quelqu'un dans une société particulière; on le *reçoit* à une charge, dans une Académie: il suffit pour être *admis* d'avoir l'entrée libre; il faut pour être *reçu*, du cérémonial. Le premier est une faveur accordée par les personnes qui composent la société, en conséquence de ce qu'elles vous jugent propre à participer à leurs desseins, à goûter leurs occupations, & à augmenter leur amusement ou leur plaisir. Le second est une opération par laquelle on acheve de vous donner une entière possession, & de vous installer dans la place que vous devez occuper en conséquence d'un droit acquis, soit par bienfait, soit par élection, soit par stipulation.

Ces deux mots ont encore dans un usage plus ordinaire, une idée commune qui le-

rend synonymes. Il ne faut pas alors chercher de différence entr'eux, qu'en ce qu'*admettre* semble supposer un objet plus intime & plus de choix; & que *recevoir* paroît exprimer quelque chose de plus extérieur & de moins libre. C'est par cette raison qu'on pourroit dire que l'on est *admis* à l'Académie Françoisè, & qu'on est *reçu* dans les autres Académies. On *admet* dans sa familiarité & dans sa confiance ceux qu'on en juge dignes; on *reçoit* dans les maisons & dans les cercles ceux qu'on y présente; où l'on voit que *recevoir* dans ce sens n'emporte pas une idée de précaution qui est attachée à *admettre*. Le ministre étranger est *admis* à l'audience du prince. & le Seigneur qui voyage est *reçu* à sa cour.

Mieux l'on veut que les sociétés soient composées, plus l'on doit être attentif à en bannir les esprits aigres, inquiets, & turbulens, quelque mérite qu'ils aient d'ailleurs; à n'y *admettre* que des gens d'un caractère doux & liant. Quoique la probité & la sagesse fassent estimer, elles ne font pas *recevoir* dans le monde; c'est la prérogative des talens aimables & de l'esprit d'agrément.

ADMINICULE, *s. m. en Droit*, est ce qui forme un commencement de preuve, ou une preuve imparfaite; une circonstance ou une conjecture qui tend à former ou à fortifier une preuve.

Ce mot vient du Latin *adminiculum*, qui signifie *appui, échelas*.

Les Antiquaires se servent du mot *adminicules*, pour signifier les attributs ou ornemens avec lesquels Junon est représentée sur les médailles. *V. ATTRIBUT & SYMBOLE. (H)*

ADMINISTRATEUR, *s. m. (Jurisp.)* est celui qui régit un bien comme un tuteur, curateur, exécuteur testamentaire. *Voyez ADMINISTRATION, EXECUTEUR TESTAMENTAIRE*. Les peres sont les *administrateurs* nés de leurs enfans.

On appelle singulièrement *administrateurs*, ceux qui régissent les biens des *opitaux*. *Voyez HÔPITAL*.

Si une femme est chargée d'une administration, on l'appelle *administratrice*, & elle est obligée à rendre compte comme le seroit l'*administrateur*. (H)

ADMINISTRATION, *s. f. (Jurisprud.)* est la gestion des affaires de quelque particulier ou communauté, ou la régie d'un bien. *Voyez GOUVERNEMENT, RÉGIE*.

Les Princes indolens confient l'*administration* des affaires publiques à leurs ministres. Les guerres civiles ont ordinairement pour prétexte la mauvaise *administration*, ou les abus commis dans l'exercice de la Justice, &c.

Administration se dit singulièrement de la direction des biens d'un mineur, ou d'un interdit pour fureur, imbécillité, ou autre cause, & de ceux d'un Hôpital, par un tuteur, un curateur, ou un administrateur. *Voyez MINEUR, PUPILLE, TUTEUR, CURATEUR, ADMINISTRATEUR, &c.*

Administration se dit aussi des fonctions ecclésiastiques. C'est au Curé qu'appartient exclusivement à tout autre, l'*administration* des Sacremens dans sa paroisse. *V. CURÉ, PAROISSE, &c.* On doit refuser l'*administration* des Sacremens aux excommuniés. *Voyez EXCOMMUNICATION*.

En matière bénéficiale, on distingue deux sortes d'*administration*, l'une au temporel, & l'autre au spirituel. Celle-ci consiste dans le pouvoir d'excommunier, de corriger, de conférer les bénéfices: l'autre dans l'exercice des droits & prérogatives attachés au bénéfice. *Voyez TEMPORALITÉ*.

Administration s'emploie aussi au Palais comme synonyme à *fournissement*: ainsi l'on dit *administrer* des temoins, des moyens, des titres, des preuves. (H)

ADMIRABLE, *adject. (Médecine.)* épithète que des Chimistes ont donnée, par hyperbole, à quelques-unes de leurs compositions; tel est le sel *admirable* de Glauber. On l'a appliquée généralement à toutes les pierres factices & médicinales: en voici une dont M. Lemerî donne la description à cause de ses grandes qualités.

Pulvérisez, mêlez ensemble du vitriol blanc, 18 onces; du sucre fin, du salpêtre, de chacun 9 onces; de l'alun, 2 onces; du sel ammoniac, 8 gros; du camphre, 2 onces. Mettez le mélange dans un pot de terre vernissé; humectez-le en consistance de miel avec de l'huile d'olive, puis mettez sur un petit feu, faites dessécher doucement la matière jusqu'à ce qu'elle ait

pris la dureté d'une pierre ; gardez-la couverte , car elle s'humecte aisément.

On observera de modérer le feu dans cette opération , à cause de la volatilité du camphre : mais quelque soin que l'on y apporte , il s'en dissipe toujours une grande quantité. On en ajoutera à cause de cela quelques grains dans la pierre , lorsqu'on s'en servira.

Cette pierre est détersive , vulnérable , astringente : elle résiste à la gangrene , arrête le sang , étant appliquée sèche ou dissoute : on l'emploie dans les cataractes en collyre , contre les ulcères scorbutiques. On ne s'en sert qu'à l'extérieur. (N)

ADMIRATIF , adj. m. (*Grammaire.*) comme quand on dit *un ton admiratif* , *un geste admiratif* ; c'est - à - dire *un ton* , *un geste* , qui marque de la surprise , de l'admiration ou une exclamation. En terme de Grammaire , on dit *un point admiratif* , on dit aussi *un point d'admiration*. Quelques-uns disent *un point exclamatif* ; ce point se marque ainsi !. Les Imprimeurs l'appellent simplement *admiratif* , & alors ce mot est substantif masculin , ou adjectif pris substantivement , en sous-entendant *point*.

On met le *point admiratif* , après le dernier mot de la phrase qui exprime l'admiration : *que je suis à plaindre !* Mais si la phrase commence par une interjection , *ah* , ou *ha* , *hélas* , quelle doit être alors la ponctuation ? Communément on met le *point admiratif* d'abord après l'interjection : *hélas ! petits moutons , que vous êtes heureux.* *Ha ! mon Dieu que je souffre* : mais comme le sens *admiratif* ou *exclamatif* ne finit qu'avec la phrase , je ne voudrais mettre le *point admiratif* qu'après tous les mots qui énoncent l'admiration. *Hélas , petits moutons , que vous êtes heureux ! Ha , mon Dieu , que je souffre !* Voyez PUNCTUATION. (F)

* **ADMIRATION** , f. f. (*Morale.*) c'est ce sentiment qu'excite en nous la présence d'un objet , quel qu'il soit , intellectuel ou physique , auquel nous attachons quelques perfections. Si l'objet est vraiment beau , l'admiration dure ; si la beauté n'étoit qu'apparente , l'admiration s'évanouit par la reflexion ; si l'objet est tel , que plus

nous l'examinons , plus nous y découvrons de perfections , l'admiration augmente. Nous n'admirons guere que ce qui est au dessus de nos forces ou de nos connoissances. Ainsi l'admiration est fille tantôt de notre ignorance , tantôt de notre incapacité : ces principes sont si vrais , que ce qui est admirable pour l'un , n'attire seulement pas l'attention d'un autre. Il ne faut pas confondre la surprise avec l'admiration. Une chose laide ou belle , pourvu qu'elle ne soit pas ordinaire dans son genre , nous cause de la surprise ; mais il n'est donné qu'aux belles de produire en nous la surprise & l'admiration : ces deux sentimens peuvent aller ensemble & séparément. Saint Evremond dit que l'admiration est la marque d'un petit esprit : cette pensée est fautive ; il eût fallu dire , pour la rendre juste , que l'admiration d'une chose commune est la marque de peu d'esprit : mais il y a des occasions où l'étendue de l'admiration est , pour ainsi dire , la mesure de la beauté de l'ame & de la grandeur de l'esprit. Plus un être créé & pensant voit loin dans la nature , plus il a de discernement , & plus il admire. Au reste il faut un peu être en garde contre ce premier mouvement de notre ame à la présence des objets , & ne s'y livrer que quand on est assuré par ses connoissances , & sur-tout par des modeles auxquels on puisse rapporter l'objet qui nous est présent. Il faut que ces modeles soient d'une beauté universellement convenue. Il y a des esprits qu'il est extrêmement difficile d'étonner ; ce sont ceux que la Métaphysique a élevés au dessus des choses faites ; qui rapportent tout ce qu'ils voient , entendent , &c. au possible , & qui ont en eux-mêmes un modele idéal au dessous duquel les êtres créés restent toujours.

ADMIRATION , (*Beaux-arts.*) C'est un sentiment vif qui s'éleve dans l'ame à la contemplation d'un objet qui surpasse notre attente. Si l'on y réfléchit bien , on s'apercevra que l'admiration est toujours accompagnée d'une contention d'esprit , qui s'efforce de pénétrer la raison de la chose que nous admirons. Plus cette raison paroît cachée , plus l'admiration redouble ; elle monte au plus haut degré , lorsque ce que nous voyons , semble être contraire à nos

conception. Si l'on veut distinguer avec M. Hume deux espèces différentes d'*admiration*, on peut nommer *étonnement*, le sentiment que produit en nous un événement contraire à notre attente, & restreindre l'*admiration* au sentiment qui naît de la considération d'une force extraordinaire & inconnue. Dans ce sens, l'*admiration* pourroit être nommée une passion de l'esprit ; car elle a ceci de commun avec les passions, qu'elle est accompagnée d'un effort inquiet, qui tend à élever nos conceptions à la hauteur de l'objet qui nous occupe. C'est par cette considération sans doute, que Descartes a mis l'*admiration* dans la classe des passions. Wolf, au contraire, l'en a exclue, par la raison que ce sentiment, malgré sa vivacité, n'est accompagné ni de désir, ni d'aversion pour l'objet qu'on admire, bien qu'il semble qu'on éprouve quelque chose d'analogue.

Quoi qu'il en soit, il est incontestable que l'*admiration* est un sentiment très-vif, & qui par conséquent peut être du plus grand usage pour porter l'homme au bien, & le détourner du mal. A cet égard, c'est un des sentimens que les beaux-arts doivent savoir exciter. Le mal porté à un certain degré, est aussi propre que le bien, à produire ce mouvement. La méchanceté extraordinaire du satan de Milton & de Klopstock, ou celle de certains personnages tragiques de Shakespear, excitent en nous une *admiration* toute aussi forte, que le caractère le plus sublime d'un héros vertueux pourroit le faire. La seule différence est dans l'effet : nous abhorrons & détestons les premiers, nous respectons & nous nous efforçons d'imiter celui-ci.

La règle qui résulte de ce que nous venons d'observer, c'est que l'artiste ne doit jamais négliger l'occasion d'exciter ce sentiment. Les occasions s'en offrent toutes les fois qu'on a lieu de représenter de grands caractères & de grandes actions : dans le poëme épique, dans la tragédie, dans l'ode, dans les tableaux d'histoire, dans les portraits, soit au pinceau, soit au ciseau, & même dans la musique d'un genre grave & sérieux. Nous avons décrit ailleurs les diverses sources du merveilleux. Voyez l'article MERVEILLEUX.

Il ne suffit pas, au reste, pour qu'un artiste puisse exciter l'*admiration*, qu'il connoisse les sources du merveilleux : il faut encore qu'il sache lui-même penser & sentir dans le grand. Celui à qui la nature n'a pas accordé la grandeur d'âme, entreprendroit inutilement de nous inspirer de l'*admiration*. Ceux pour qui toute la nature rit & badine ; ceux qui ne voient dans les actions des hommes, & dans les événemens du monde, que le côté burlesque ; ceux qui veulent mettre par-tout de l'esprit, de la finesse, & des jeux d'imagination ; ceux enfin qu'une jolie fleur, ou une contrée agréable touche plus qu'une onde bruyante, ou qu'un désert hérissé de rochers, ne réussiroient jamais à exciter nos ravissmens. Ce don n'est réservé qu'à un artiste que la nature a doué d'une grande âme, qui a profondément médité sur les grands objets de la nature & de la vie civile ; qui s'est beaucoup exercé à ramener tout à de grands points de vue, & qui a fortifié ses talens par le commerce des personnes à grands sentimens, & par une étude sérieuse & soutenue des ouvrages les plus sublimes de l'art. (*Cet article est tiré de la théorie générale des Beaux-Arts de M. SULZER.*)

ADMISSIBLE, adj. (*en Droit.*) qui mérite l'admission. Voyez ci - dessous ADMISSION.

ADMISSION, f. f. (*Jurisprud.*) action par laquelle quelqu'un est admis à une place ou dignité.

Ce terme se dit spécialement de la *réception* aux ordres, ou à quelque degré dans une faculté ; & le billet des examinateurs en faveur du Candidat, s'appelle *admittatur*, parce que l'*admission* est exprimée par ce terme latin. Voyez CANDIDAT.

ADMISSION se dit aussi au Palais, des preuves & des moyens, qui sont reçus comme concluans & pertinens. (H)

* ADMITTATUR, terme latin, f. m. (*Hist. mod.*) billet qu'on accorde après les examens ordonnés à ceux qui se présentent aux ordres, à certaines dignités, aux degrés d'une Faculté, &c. lorsqu'ils ont été trouvés dignes d'y être admis.

ADMODIATEUR ou AMODIATEUR, subst. masculin. (*Jurisprudence.*) Fermier qui tient un bien à titre d'admo-

diation. *Voyez ci-dessous* ADMODIATION.

ADMODIATION ou **AMODIATION**, substantif féminin, (*Jurisprudence*) terme de *Coutumes*, usité en quelques provinces pour signifier un *bail*, dont le prix se paie en fruits par le Fermier, lequel en retient moitié, ou plus ou moins, pour son exploitation. *Amodiation* est aussi synonyme en quelques endroits à *bail à ferme*, & se dit du bail même, dont le prix se paie en argent.

ADMONESTER, v. a. *terme de palais*, c'est faire une légère correction verbale en matière de délit. *Voyez* ADMONITION.

ADMONITION, f. f. *terme de palais*, est une remontrance que fait le Juge en matière de délit au délinquant, à qui il remontre sa faute, & l'avertit d'être plus circonspect à l'avenir.

L'*admonition* est moindre que le blâme, & n'est pas flétrissante, si ce n'est qu'elle soit suivie d'amende; elle se joint le plus ordinairement avec l'aumône, & se fait à huis clos.

Le terme d'*admonition* s'emploie aussi en matière ecclésiastique, & alors il est synonyme à *monition*. *Voyez* ce dernier. (H)

ADNATA, adj. f. pris subst. en *Anatomie*, est une membrane épaisse & blanche, qui enveloppe le globe de l'œil, & en forme la tunique externe. On l'appelle en François *conjonctive*. *Voyez* TUNIQUE & CONJONCTIVE. (L)

ADNOTATION, (*histoire anc.*) chez les Romains étoit un rescrit du prince, signé de sa propre main, & que l'officier de l'empire, appelé *magister memoria*, écrivoit. Ce rescrit ne se donnoit guere que pour accorder le pardon d'un crime, & n'étoit autre chose que ce que nous appellons, *lettres de grace*. (L)

ADOLESCENCE, f. f. (*hyfiolog.*) est le temps de l'accroissement dans la jeunesse, ou l'âge qui suit l'enfance, & qui se termine à celui où un homme est formé. *Voyez* ACCROISSEMENT & AGE. Ce mot vient du latin *adolescere*, croître.

L'état d'*adolescence* dure tant que les fibres continuent de croître & d'acquérir de la consistance. *Voyez* FIBRE.

Ce temps se compte ordinairement depuis

quatorze ou quinze ans jusqu'à vingt-cinq, quoique, selon les différentes constitutions, il puisse durer plus ou moins.

Les Romains l'appliquoient indistinctement aux garçons & aux filles, & le comptoient depuis douze ans jusqu'à vingt-cinq pour les uns, & depuis douze jusqu'à vingt & un pour les autres. *Voyez* PUBERTÉ, &c.

Souvent même leurs écrivains employoient indifféremment les termes de *juvenis* & *adolescens* pour toutes sortes de personnes en deçà de quarante-cinq ans.

Lorsque les fibres sont arrivées à un degré de consistance & de tension suffisant pour soutenir les parties, la matière de la nutrition devient incapable de les étendre davantage, & par conséquent elles ne sauroient plus croître. *Voyez* MORT. (H)

ADOLIA, f. m. (*histoire naturelle Bot.*) genre de plante du Malabar, ainsi nommée par les Brames, & dont Rheede a publié une figure assez bonne, mais incomplète, dans son *Fortus Malabaricus*, volume V. pag. 61, planche 31, sous son nom Malabare *kalvetadagou*: les Brames l'appellent *adolia*, les Portugais *nanida ferta*, & les Hollandois *berg craam beffen*.

C'est un arbrisseau toujours verd, qui croît à la hauteur de six piés, entre les rochers des montagnes de Teckencour, sur la côte de Malabar, où il fleurit une fois l'an en février, & fructifie en mars.

Sa racine est fibreuse, d'un blanc rouffâtre.

Il n'a presque pas de tronc, ou pour parler plus exactement, son tronc, qui n'a pas deux pouces de diamètre, est garni, presque dès la racine, de branches alternes, cylindriques, écartées horizontalement, très-étendues, menues, assez souples, disposées à-peu-près sur un même plan en éventail, ce qui lui donne un peu l'air d'un jujubier ou d'un nerprun. Les vieilles branches sont, ainsi que le tronc, un peu creuses à leur centre, couvertes d'une écorce cendrée ou blanchâtre, qui est d'un verd rougeâtre & lisse dans les jeunes. Ce sont celles-ci seulement qui portent les feuilles; elles y sont disposées fort serrées alternativement sur un même plan, de manière que le feuillage est aplati comme dans le jujubier; par leur forme elles res-

sembent assez à celles de l'alaterne ou du nerprun, étant elliptiques, pointues aux deux bouts, longues d'un pouce, de moitié moins larges, épaisses, & cependant molles, lisses, luisantes en dessus, ternes en dessous, relevées de nervures, entières dans leur contour, & portées sur un pédicule assez court, demi-cylindrique, plat en dessus.

De l'aisselle des feuilles, ou à leur côté, & quelquefois à leur opposé, sortent tantôt une, tantôt deux, & rarement trois fleurs rougeâtres, fort petites, ouvertes en étoile de deux lignes à deux lignes & demie de diamètre portées sur un pédicule de même longueur. Chaque fleur est composée d'un calice d'une seule piece, ouvert en étoile, & partagé jusqu'à son milieu en cinq dents triangulaires, équilatérales. Il accompagne l'ovaire jusqu'à sa maturité. Celui-ci est fort petit & peu sensible au centre du calice; il devient en mûrissant une baie sphéroïde de trois lignes de diamètre, jaune orangé, à cinq loges qui contiennent chacune un osetlet triangulaire allongé, à dos convexe, long d'une ligne & demie, blanc d'abord, ensuite rougeâtre, enfin noir.

Qualités. Toute la plante est sans odeur; mais ses feuilles sont ameres, & ses fruits ont de l'acidité.

Usages. De ses feuilles pilées & cuites avec l'huile de Sésame, on fait un liniment dont on frotte le ventre des femmes qui ont de la difficulté à accoucher, & on prétend que ce liniment les délivre de l'arrière-faix.

Remarque. Van Rheedé nous a laissé ignorer si l'*Adolia* a une corolle, le nombre de ses étamines & des filices ou stigmates de son ovaire; néanmoins, soit qu'elle ait cinq pétales comme l'alaterne, soit qu'elle n'en ait point, comme le nerprun, *ramnus*, il est facile de voir par tous ses autres caractères, que cet arbrisseau est de la famille des jubarbes, & qu'il forme un genre particulier voisin de ces deux genres.

Deuxieme espece. VÉTADAGOU.

Le *vétadagou* est une autre espece d'*adolia*, figurée pareillement dans l'*Hortus Malabaricus*, à la planche 30 du cinquieme volume, page 59. Les Brame l'ap-

pellent *politi*, les Portugais *nani*, les Hendois *craam beffen*.

Il diffère du précédent en ce qu'il est plus grand dans toutes ses parties. Il a sept piés de hauteur; ses feuilles plus arrondies, longues d'un pouce & demi: les fleurs blanches un peu plus grandes, de trois lignes de diamètre, à divisions rondes & non pas triangulaires, les raies pourpre-noirâtres, du diamètre de quatre lignes.

On le rencontre dans divers lieux de la côte du Malabar, mais particulièrement à Angicaimal; il fleurit deux fois l'an, & porte ses fruits en mars & en septembre.

Du reste il ressemble parfaitement à l'*adolia* par ses vertus & ses usages. (*M. ADANSON.*)

ADOLPHE, ou ADOLFE de Nassau, (*Histoire d'Allemagne,*) vingtieme roi ou empereur depuis Conrad I, fils de Walle-ram, comte de Nassau, & d'Adélaïde de Kadzen Elenbogen, est élu le 6 janvier 1292, & meurt le 2 juillet 1298.

Ce prince fut élu par les mêmes motifs qui avoient fait élire Rodolphe, son prédécesseur: il dut la couronne au peu de crédit de sa famille & à sa valeur. Il avoit peu de biens & peu de fiefs; mais il s'étoit distingué dans plusieurs batailles: on le savoit capable de soutenir la gloire de l'Empire à la tête des armées, mais trop peu puissant pour l'asservir. Heïss attribue l'élection d'*Adolphe* au stratagème de l'archevêque de Mayence, qui, se flattant de régner sous son nom, avoit extorqué les suffrages qui penchoient pour Albert d'Autriche, fils aimé de Rodolphe. Suivant cet auteur, dont on ne doit pas toujours adopter le sentiment, l'artificieux prélat, chargé de recueillir les voix, fit croire à chacun des électeurs, qui étoient divisés, que le plus grand nombre étoit pour *Adolphe*. Alors tous, pour faire la cour au prince qu'ils ne croyoient pouvoir exclure, lui donnerent leur voix. Albert, le voyant préféré, prêta serment & se retira en Autriche, après en avoir reçu l'investiture. Mais son ambition mécontente ne lui permit pas d'y vivre en paix; il chercha tous les moyens de monter sur un trône dont il avoit occupé les degrés. Une somme qu'*Adolphe* reçut du roi d'Angleterre, qui lui demandoit des secours

secours contre Philippe-le-Bel, lui ouvrit une voie facile. *Adolphe* s'étoit servi de cet argent pour acheter le Landgraviat de Turinge, qu'Albert, le *dénaturé*, gendre de Frédéric II, prétendoit aliéner, moins par nécessité que pour en priver ses fils légitimes & faire un sort à un de ses fils naturels. Les princes dépouillés réclamèrent les lois qui ne permettoient pas l'aliénation de ces fiefs, & voyant que ce cri étoit impuissant, ils prirent les armes & trouverent des partisans : l'empereur éprouva même une défaite. Albert, voyant que les procédés d'*Adolphe* soulevoient les esprits, fit une ligue avec Winceslas, roi de Bohême, & le duc de Saxe. L'archevêque de Mayence, qui trouvoit moins de complaisance dans l'empereur qu'il ne s'en étoit promis, approuva les desseins des ducs rebelles, & promit de les seconder. Des bruits malignement semés, rendirent *Adolphe* odieux. On l'accusoit d'avoir blessé la majesté de l'empire, en se rendant le pensionnaire d'un roi étranger, pour dépouiller, contre les lois, une illustre famille. Philippe-le-Bel ne laissa pas échapper cette occasion de se venger contre l'empereur de l'alliance qu'il avoit faite avec le roi d'Angleterre : il appuya les rebelles & leur fit passer des sommes considérables. Alors ils déployerent l'étendard de la guerre civile, & firent déposer l'empereur dans une diète. *Adolphe* marcha contre eux aussi-tôt, mais la colere qui le transportoit l'ayant empêché de faire les préparatifs nécessaires, il fut vaincu près de Géliem, & perdit le trône & la vie. Il avoit eu de l'impératrice Imagina, cinq fils dont quatre moururent jeunes, & ne laisserent aucune postérité. Gerlac, le cinquieme, est regardé comme la tige des princes de Nassau-Utingen, de Saarbruck & de Wielbourg. Il eut encore une fille qu'épousa Rodolphe, comte Palatin. On croit que ce fut sous son regne que les villes impériales eurent part pour la premiere fois aux délibérations publiques. (M-Y)

ADOLPHE, (*Histoire de Danemarck.*) fils de Gérard, comte de Holstein & duc de Slewigh. Il n'avoit que trois ans lorsque son pere marcha contre les Dythmarès, & perdit la bataille & la vie : il fut élevé à la cour de l'empereur. On remarqua dans

lui, dès sa plus tendre enfance, un mépris profond pour le luxe. Il rejeta, avec une espece d'horreur, une chaîne de perles dont Marguerite, reine de Danemarck, vouloit enrichir sa parure. Cette princesse regarda comme un symptôme de haine, & le présage des plus grands malheurs, ce qui n'étoit, dans cet enfant, que l'effet d'une sagesse prématurée. Ce ne fut qu'en 1440 qu'il reçut des mains de Christophe III, roi de Danemarck, avec le drapeau ducal, l'investiture du duché de Slewigh. Il s'occupa du bonheur de ses sujets, étouffa peu-à-peu l'esprit de révolte dont ils étoient animés, & rendit aux lois, presque oubliées, leur premiere vigueur ; estimé de ses contemporains, il fut peu connu des siècles suivans ; tous les historiens du nord n'ont daigné prendre la plume que pour décrire des batailles & de grandes révolutions ; & parce qu'*Adolphe*, adonné tout entier au gouvernement de ses états, ne songea point à troubler ceux de ses voisins, ils ont peu parlé de lui. On ne connoît qu'un trait de sa vie ; mais ce trait seul vaut l'histoire la plus belle & la plus longue. Après la mort de Christophe III, la couronne de Danemarck lui fut offerte par la nation, & il la refusa, en disant que ce fardeau étoit au dessus de ses forces. Ce fut par ses conseils qu'on la mit sur la tête de Christiern I, son neveu. Il mourut en 1459. (*M. de Sacy.*)

§ **ADOM** ou **ADON**, (*Géogr.*) petit royaume de la Côte d'or en Guinée. Il est borné à l'ouest par Taben, au sud par Guaffo, au nord par Vassabs, & à l'est-nord-est par Abrambo. Il s'étend en droite ligne au long de la riviere de Seham, & contient plusieurs îles ornées de belles villes & de villages. Son gouvernement consiste dans un conseil de cinq ou six des principaux de la contrée, dont l'un est néanmoins aussi puissant qu'un roi. Le pays abonde en grains, en fruits. Les rivieres y sont remplies de poissons ; on y voit des animaux farouches & privés, & on y trouve des mines d'or & d'argent. Les habitans font le commerce avec Axim & Boutro, & quelquefois avec le petit Commendo. *Long.* 18. 19. *lat.* 7. 8. (*C. A.*)

* **ADONAI**, f. m. (*Théol.*) est, parmi

les Hébreux, un des noms de Dieu, & signifie *Seigneur*. Les Massorètes ont mis sous le nom que l'on lit aujourd'hui *Jehova*, les points qui conviennent aux consonnes du mot *Adonai*, parce qu'il étoit défendu chez les Juifs de prononcer le nom propre de Dieu, & qu'il n'y avoit que le Grand-Prêtre qui eût ce privilège, lorsqu'il entroit dans le Sanctuaire. Les Grecs ont aussi mis le mot *Adonai* à tous les endroits où se trouve le nom de Dieu. Le mot *Adonai* est dérivé d'une racine qui signifie *bâse & fondement*, & convient à Dieu, en ce qu'il est le soutien de toutes les créatures, & qu'il les gouverne. Les Grecs l'ont traduit par *κύριος*, & les Latins par *Dominus*. Il s'est dit aussi quelquefois des hommes, comme dans ce verset du Pseaume 104. *Constituit eum Dominum domus suæ*, en parlant des honneurs auxquels Pharaon éleva Joseph, où le texte Hébreux porte *Adonai*. Genebrard, le Clerc, Cappel, de *nomine Dei Tetragramm.* (G)

* ADONEE, (*Myth.*) nom que les Arabes donnoient au Soleil & à Bacchus, qu'ils adoroient. Ils offroient au premier tous les jours de l'encens & des parfums.

§ ADONER ou ADONNER, verbe neutre, (*Marine.*) ne s'emploie qu'en parlant du vent lorsqu'on est à la voile : il signifie devenir moins contraire, ou même tout-à-fait favorable. Le vent *adonne* toutes les fois qu'il quitte la direction qu'il avoit, pour en prendre une nouvelle qui permette au vaisseau de marcher d'une manière plus directe & plus favorable, relativement à la route qu'il veut faire. On ne s'en sert guere cependant lorsque le vent étant déjà grand-large, passe tout-à-fait de l'arrière. La raison en vient peut-être de ce qu'alors le vent est rarement plus avantageux, & qu'*adonner* présente avec lui une idée de gain & d'avantage. On dit : « le vent nous a *adonné* » né de quatre quarts, ce qui nous a permis de mettre en route. Si le vent continue à *adonner*, nous pouvons appuyer » les bras du vent ». (*M. le Chevalier DE LA COUDRAYE.*)

ADONIAS ou ADONJA, (*Histoire sacrée*) nom propre qui signifie le *Seigneur éternel*. C'est le nom du quatrième fils que David eut de Haggith, *II. Rois*, *ij.* 4.

Imitateur de l'ambitieux Abfalon, il voulut se faire proclamer successeur de son pere du vivant de celui-ci. Il crut réussir en faisant un festin où il invita tous ses freres excepté Salomon. Mais le Prophete Nathan instruisit Bathzebah de ce complot, & par ses conseils elle se présenta devant David, pour lui rappeler la promesse solennelle qu'il lui avoit faite de laisser le trône à son fils. Cette démarche jointe aux exhortations de Nathan qui vint pour appuyer la demande de Bathzebah, décida le roi à faire proclamer Salomon pour son successeur. *Adonija*, craignant le ressentiment de celui-ci, se réfugia auprès de l'autel ; mais Salomon le fit appeler pour lui accorder son pardon. La témérité qu'il eut de demander Abifag pour femme lui coûta la vie ; *III. Rois j.* *ij.*

Il est parlé d'un autre *Adonija*, que le pieux Josaphat envoya dans les villes de Juda pour enseigner le peuple, *II. Chron. xvij.* Il y eut aussi un *Adonija* parmi ceux qui signèrent l'alliance, *Néh. x.* 16. C'est le même qui s'est appelé ADONIKAM, c'est-à-dire, le *Seigneur s'est élevé*, *Néh. viij. Esdr. ij.* 13. *iiij.* 13. (C.C.)

ADONI-BESICH, (*Hist. anc.*) roi de la ville de *Beseck* en Chanaan, fut un prince féroce qui ayant fait prisonniers soixante & dix rois, leur fit couper les extrémités des piés & des mains, & ne voulut pas qu'on leur donnât d'autre nourriture, que ce qu'ils pouvoient ramasser avec la bouche des restes qu'il leur jetoit de sa table. Il fit la guerre aux Hébreux, qu'il avoit juré d'exterminer. Mais les Hébreux le battirent, lui tuèrent dix mille hommes, le firent prisonnier, & le traiterent comme il avoit traité les soixante & dix rois ses captifs.

ADONIE, (*Musique des anciens.*) air que les Lacédémoniens jouoient sur des flûtes appelées *embatériennes*, quand ils alloient au combat. Voy. EMBATÉRIENNE. (*Musiq. inst. anc.*) (F. D. C.)

ADONIES ou FETES ADONIENNES, subst. f. (*Myth.*) qu'on célébroit anciennement en l'honneur d'Adonis, favori de Vénus, qui fut tué à la chasse par un sanglier dans les forêts du mont Liban. Ces fêtes prirent naissance en Phénicie, & passèrent

delà en Grece. On en faisoit de semblables en Egypte en mémoire d'Osiris. Voici ce que dit Lucien de celles de Byblos en Phénicie : « toute la ville au jour marqué pour » la solennité, commençoit à prendre le » deuil, & à donner des marques publiques » de douleur & d'affliction; on n'entendoit » de tous côtés que des pleurs & des gé- » missemens; les femmes qui étoient les » ministres de ce culte, étoient obligées » de se raser la tête, & de se battre la » poitrine en courant les rues. L'impie su- » perstition obligeoit celles qui refusoient » d'assister à cette cérémonie, à se prosti- » tuer pendant un jour, pour employer au » culte du nouveau Dieu, l'argent qu'elles » gagnoient à cet infame commerce. Au » dernier jour de la fête, le deuil se chan- » geoit en joie, & chacun la témoignoit » comme si Adonis eût été ressuscité: la » premiere partie de cette solennité s'ap- » peloit ἀφαισιμός, pendant laquelle on » pleuroit le Prince mort; & la deuxieme » ὑπερισ, le retour, où la joie succédoit à » la tristesse. Cette cérémonie duroit huit » jours, & elle étoit célébrée en même » temps dans la basse Egypte. Alors, dit » encore Lucien qui en avoit été témoin, » les Egyptiens expofoient sur la mer un » panier d'osier, qui étant poussé par un » vent favorable, arrivoit de lui-même » sur les côtes de Phénicie, où les femmes » de Byblos qui l'attendoient avec impa- » tience, l'emportoient dans la ville, & » c'étoit alors que l'affliction publique fai- » soit place à une joie universelle ». Saint Cyrille dit qu'il y avoit dans ce petit vaisseau des lettres par lesquelles les Egyptiens exhortoient les Phéniciens à se réjouir, parce qu'on avoit retrouvé le Dieu qu'on pleuroit. Meursius a prétendu que ces deux différentes cérémonies faisoient deux fêtes distinctes qui se célébroient à différens temps de l'année, & à six mois l'une de l'autre, parce qu'on croyoit qu'Adonis passoit la moitié de l'année avec Proserpine; & l'autre moitié avec Vénus. Les Juifs voisins de la Phénicie & de l'Egypte, & enclins à l'idolâtrie, adopterent aussi ce culte d'Adonis. La vision du Prophete Ezéchiël, où Dieu lui montre des femmes voluptueuses assises dans le temple, & qui pleuroient

Adonis, & ecce ibi sedebant mulieres plangentes Adonidem, ne permet pas de douter qu'ils ne fussent adonnés à cette superstition. *Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres. (G)*

ADONIQUE ou ADONIEN, adjectif (*Poés.*) sorte de vers fort court, usité dans la poésie Greque & Latine. Il n'est composé que de deux piés, dont le premier est dactyle, & le second un spondée ou trochée, comme *rara juvenus*.

On croit que son nom vient d'Adonis, favori de Vénus, parce que l'on faisoit grand usage de ces sortes de vers dans les lamentations ou fêtes lugubres qu'on célébroit en l'honneur d'Adonis. Voyez ADONIES ou ADONIENNES. Ordinairement on en met un à la fin de chaque strophe de vers saphiques, comme dans celle-ci :

*Scandit aratas vitiosa naves
Cura, nec turmas equitum relinquit,
Ocyor cervis & agente nimbos
Ocyor euro. Horat.*

Aristophane en entremêloit aussi dans ses comédies avec des vers anapestes. Voyez ANAPESTE & SAPHIQUE. (G)

ADONIS, (*Myth.*) fruit de l'inceste de Cyniras avec sa propre fille Myrrha, fut la divinité de plusieurs nations. La princesse, pour cacher sa honte, se retira dans l'Arabie, où elle mit au monde *Adonis*. L'enfant fut élevé dans des antres, & les femmes les plus distinguées du pays, attendries sur son sort, prirent soin de son éducation. Dès qu'il fut sorti de l'enfance, il se rendit à la cour de Byblos, en Phénicie, dont il fit toutes les délices. Les femmes, éprises de sa beauté, briguerent à l'envi sa conquête, & ce fut Astarté qui subjuga sa fierté, & à qui il s'unit par le mariage. Vénus lui donnant la préférence sur tous les dieux, abandonna le séjour du ciel, de Paphos, d'Amathonte & de Cythere, pour le suivre à la chasse dans les forêts du mont Liban. Il y fut blessé par un sanglier; & Astarté, craignant que sa blessure ne fût mortelle, fit renter le pays de ses gémissens. L'Egypte partagea ses alarmes, & il y eut un deuil public dans toute la Phénicie. Sa guérison fit succéder la joie à la tristesse; on institua une fête annuelle, où,

après l'avoir pleuré mort, on se livroit aux transports de la plus vive allégresse, comme s'il fût ressuscité. Arfinoë, sœur & femme de Ptolomée Philadelphie, donna dans Alexandrie le spectacle d'une de ces fêtes; le premier jour elle parut sous la forme de Vénus pleurant son amant. Le second, elle célébra son retour à la vie, & le troisième, qui termina la solennité, elle se montra sur un char, traîné par des cygnes. On faisoit des processions où les femmes portoient les représentations de cadavre, ressemblant à un jeune homme. D'autres tenoient dans leurs mains du blé nouvellement germé, des fleurs nouvelles, des herbes naissantes, symbole d'un jeune prince moissonné dans son printemps. Phurnutus, Lactance & Macrobe, expliquent cette fable en disant que la mort d'*Adonis* marquoit l'éloignement du soleil pendant l'hiver, & son retour au bout de six mois vers le pôle du septentrion. D'autres prétendent qu'*Adonis* désigne la semence renfermée pendant six mois dans les entrailles de la terre, & qui, parvenant ensuite à sa maturité, produit de riches moissons. Son culte ne fut pas le même chez les différentes nations. On lui préparoit des festins devant les portes & sur les toits & dans les places publiques. Ce culte dégénéra en licence, & servit de modèle aux saturnales des Romains. (T—N.)

ADONIS, (*Géogr. Myth.*) fleuve de Phénicie, appelé par ceux du pays, *Nahar-alcab*, fleuve du chien. Il prend sa source vers le mont Liban, & va se rendre dans la mer de Syrie, près de la ville de Giblet, autrefois nommée *Byblos*. Il est ainsi appelé d'*Adonis* fils de Cyniras, roi de Chypre, & favori de Vénus auquel on avoit bâti un temple sur le bord de ce fleuve, où l'on célébroit tous les ans la mémoire de sa mort avec des lamentations publiques. Lucien rapporte que le jour de cette fête, les eaux de cette rivière paroissent rouges comme du sang, parce qu'à tel jour on y avoit lavé la plaie d'*Adonis*. Ce qui donnoit lieu à cette fable, c'est que l'eau en devenoit rouge par les fables que le vent y pouvoit du mont Liban dans certaine saison de l'année. Ce fleuve divisoit le royaume & le patriarcat de Jérusalem du côté de Tripoli & du patriarcat d'Antioche. Il y a près de son embouchure

de hautes montagnes escarpées, que les géographes appellent *chinox*, & qui s'élevent les unes sur les autres. L'empereur Antonin y fit couper un passage large de deux coudées & long de quatre stades, que l'on nomme le pas du chien, à cause du fleuve *Adonis* ou fleuve du chien, qui se jette en cet endroit dans la Méditerranée. (C. A.)

* **ADONIS**, f. f. (*Jardinage*) sorte de renoncule, qui a la feuille de la camomille; sa fleur est en rose, ses semences sont renfermées dans des capsules oblongues. On en distingue deux espèces.

Ray attribue à la graine d'*adonis hortensis*, *flore*, *minore auro*, *rubente*, la vertu de soulager dans la pierre & dans la colique.

Et mêlée à l'*adonis ellebori radice*, *bupthalmi flore*, detient la place de Pellébore, même dans les compositions médicinales.

ADONISEDECH, (*Hist. sacrée*) roi de Jérusalem, fut défait par Josué avec les rois ses alliés, dans cette fameuse journée où Dieu arrêta le soleil à la prière de Josué, pour lui donner le temps de compléter sa victoire.

ADONY, (*Géogr.*) très-jolie ville de la Transilvanie Hongroise. Elle est au pied des montagnes, sur la rivière de Beretio, dans une situation très-agréable & dans un pays fertile. Long. 45, 18. lat. 47, 12. (C. A.)

ADOPTIENS, subst. masc. pl. (*Théolog.*) hérétiques du huitième siècle, qui prétendoient que Jésus-Christ, en tant qu'homme, n'étoit pas fils propre ou fils naturel de Dieu; mais seulement son fils adoptif.

Cette secte s'éleva sous l'empire de Charlemagne vers l'an 783. A cette occasion, Elipand, Archevêque de Tolède, ayant consulté Félix, Evêque d'Urgel, sur la filiation de Jésus-Christ, celui-ci répondit que Jésus-Christ, en tant que Dieu, est véritablement & proprement fils de Dieu, engendré naturellement par le Père; mais que Jésus-Christ, en tant qu'homme ou fils de Marie, n'est que le fils adoptif de Dieu; décision à laquelle Elipand souscrivit.

On tint en 791 un Concile à Narbonne, où la cause des deux Evêques Espagnols fut

discutée, mais non décidée. Felix ensuite se rétracta, puis revint à ses erreurs; & Elipand de son côté ayant envoyé à Charlemagne une profession de foi qui n'étoit pas orthodoxe, ce Prince fit assembler un Concile nombreux à Francfort en 794, où la doctrine de Felix & d'Elipand fut condamnée, de même que dans celui de Forli de l'an 795, & peu de temps encore après dans le Concile tenu à Rome sous le Pape Léon III.

Felix d'Urgel passa sa vie dans une alternative continuelle d'abjurations & de rechûtes, & la termina dans l'hérésie; il n'en fut pas de même d'Elipand.

Geoffroi de Clairvaux impute la même erreur à Gilbert de la Porée; & Scot & Durand semblent ne s'être pas tout-à-fait assez éloignés de cette opinion. Wuitasse, traité de l'Incarn. part. II. quest. viij. art. 1. pag. 216. & suiv. (G)

ADOPTIF, adj. (*Jurisprud.*) est la personne adoptée par une autre. Voyez ADOPTION.

Les enfans adoptifs, chez les Romains, étoient considérés sur le même pié que les enfans ordinaires, & ils entroient dans tous les droits que la naissance donne aux enfans à l'égard de leurs peres. C'est pourquoi il falloit qu'ils fussent institués héritiers ou nommément déshérités par le pere, autrement le testament étoit nul.

L'Empereur Adrien préféroit les enfans adoptifs aux enfans ordinaires, par la raison, disoit-il, que c'est le hasard qui nous donne ceux-ci, au lieu que c'est notre propre choix qui nous donne les autres.

M. Menage a publié un livre d'éloges ou de vers adressés à lui-même, intitulé *Liber adoptivus*, auquel il a joint quelques autres ouvrages. Heinfus & Furstemberg de Munster ont aussi publié des livres adoptifs. (H)

ADOPTION, f. f. (*Jurisprud. Hist. anc. mod.*) est un acte par lequel un homme en fait entrer un autre dans sa famille, comme son propre fils, & lui donne droit à sa succession en cette qualité.

Ce mot vient de *adoptare* qui signifie la même chose en latin; d'où on a fait dans la basse latinité *adobare*, qui signifie faire quelqu'un chevalier, lui ceindre l'épée :

d'où est venu aussi qu'on appelloit *miles adobatus* un chevalier nouvellement fait; parce que celui qui l'avoit fait chevalier étoit censé en quelque façon l'avoir adopté. V. CHEVALIER.

Parmi les Hébreux on ne voit pas que l'adoption proprement dite ait été en usage. Moyse n'en dit rien dans ses lois; & l'adoption que Jacob fit dans ses deux petits-fils Ephraïm & Manassé, n'est pas proprement une adoption, mais une espece de substitution par laquelle il veut que les deux fils de Joseph aient chacun leur lot dans Israël, comme s'ils étoient ses propres fils: *Vos deux fils*, dit-il, *seront à moi; Ephraïm & Manassé seront réputés comme Ruben & Siméon*: mais comme il ne donne point de partage à Joseph leur frere, toute la grace qu'il lui fait, c'est qu'au lieu d'une part qu'il auroit eu à partager entre Ephraïm & Manassé, il lui en donne deux; l'effet de cette adoption ne tomboit que sur l'accroissement de biens & de partage entre les enfans de Joseph. *Genese xvij. 5.* Une autre espece d'adoption usitée dans Israël, consistoit en ce que le frere étoit obligé d'épouser la veuve de son frere décédé sans enfans, en sorte que les enfans qui naissent de ce mariage étoient censés appartenir au frere défunt, & portoient son nom, pratique qui étoit en usage avant la loi, ainsi qu'on le voit dans l'histoire de Thamar. Mais ce n'étoit pas encore la maniere d'adopter connue parmi les Grecs & les Romains. *Deut. xxv. 5. Ruth. iv. Matth. xxij. 24. Gen. xvij.* La fille de Pharaon adopta le jeune Moyse, & Mardochee adopta Esther pour sa fille. On ignore les cérémonies qui se pratiquoient dans ces occasions, & jusqu'où s'étendoient les droits de l'adoption: mais il est à presumer qu'ils étoient les mêmes que nous voyons dans les lois romaines; c'est-à-dire que les enfans adoptifs partageoient & succédoient avec les enfans naturels; qu'ils prenoient le nom de celui qui les adoptoit, & passoient sous la puissance paternelle de celui qui les recevoit dans sa famille. *Exode ij. 10. Esther. ij. 7. 15.*

Par la passion du Sauveur, & par la communication des mérites de sa mort qui nous sont appliqués par le baptême. nous devez

nous les enfans adoptifs de Dieu, & nous avons part à l'héritage céleste. C'est ce que S. Paul nous enseigne en plusieurs endroits. *Vous n'avez pas reçu l'esprit de servitude dans la crainte, mais vous avez reçu l'esprit d'adoption des enfans par lequel vous criez, mon pere, mon pere. Et : Nous attendons l'adoption des enfans de Dieu.* Et encore : *Dieu nous a envoyé son fils pour racheter ceux qui étoient sous la loi, afin que nous recevions l'adoption des enfans.* Rom. viij. 15. & 23, Galat. iv. 4. & 5.

Parmi les Musulmans la cérémonie de l'adoption se fait en faisant passer celui qui est adopté par-dedans la chemise de celui qui l'adopte. C'est pourquoi pour dire adopter en Turc, on dit *faire passer quelqu'un par sa chemise*; & parmi eux un enfant adoptif est appelé *abiet-ogli*, fils de l'autre vie, parce qu'il n'a pas été engendré en celle-ci. On remarque parmi les Hébreux quelque chose d'approchant. Elie adopte le Prophete Elisée, & lui communique le don de prophétie, en le revêtant de son manteau, *Elias misit pallium suum super illum* : & quand Elie fut enlevé dans un chariot de feu, il laissa tomber son manteau, qui fut enlevé par Elisée son disciple, son fils spirituel & son successeur dans la fonction de Prophete. D'Herbelot, *Bibliot. orient.* page 47. III. Reg. xix. 19. IV. Reg. xj. 15.

Moyse revêt Eléasar des habits sacrés d'Aaron, lorsque ce grand-père est prêt de se réunir à ses peres, pour montrer qu'Eléasar lui succédoit dans les fonctions du Sacerdoce, & qu'il l'adoptoit en quelque sorte pour l'exercice de cette dignité. Le Seigneur dit à Sobna, capitaine du temple, qu'il le dépouillera de sa dignité, & en revêtira Eliacim fils d'Helcias. *Je le revêtirai de votre tunique, dit le Seigneur, & je le ceindrai de votre ceinture, & je mettrai votre puissance dans sa main.* S. Paul en plusieurs endroits dit que les Chrétiens se sont revêtus de *Jésus-Christ*, qu'ils se sont revêtus de *l'homme nouveau*, pour marquer l'adoption des enfans de Dieu dont ils sont revêtus dans le baptême; ce qui a rapport à la pratique actuelle des Orientaux. num. xx. 26. *Isaie xxij. 21.* Rom. xij. Galat. iij. 26. *Éphest. iv. 14.* *Coloss.*

iiij. 10. Calmet, *Dictionn. de la Bible*; tome I. lettre A. pag. 62. (G)

La coutume d'adopter étoit très-commune chez les anciens Romains, qui avoient une formule expresse pour cet acte : elle leur étoit venue des Grecs, qui l'appelloient *δουσις*; *filiation*. Voyez ADOPTIF.

Comme l'adoption étoit une espece d'imitation de la nature, inventée pour la consolation de ceux qui n'avoient point d'enfans, il n'étoit pas permis aux Eunuques d'adopter, parce qu'ils étoient dans l'impuissance actuelle d'avoir des enfans. Voyez EUNUQUE.

Il n'étoit pas permis non plus d'adopter plus âgé que soi; parce que c'eût été renverser l'ordre de la nature : il falloit même que celui qui adoptoit eût au moins dix-huit ans de plus que celui qu'il adoptoit, afin qu'il y eût du moins possibilité qu'il fût son pere naturel.

Les Romains avoient deux sortes d'adoptions; l'une qui se faisoit devant le Préteur; l'autre par l'assemblée du peuple, dans le temps de la république; & dans la suite par un rescrit de l'empereur.

Pour la premiere, qui étoit celle d'un fils de famille, son pere naturel s'adressoit au préteur, devant lequel il déclaroit qu'il émancipoit son fils, se dépouilloit de l'autorité paternelle qu'il avoit sur lui, & consentoit qu'il passât dans la famille de celui qui l'adoptoit. Voyez EMANCIPATION.

L'autre sorte d'adoption étoit celle d'une personne qui n'étoit plus sous la puissance paternelle, & s'appelloit *adrogation*. Voyez ADROGATION.

La personne adoptée changeoit de nom & prenoit le prénom, le nom, & le surnom de la personne qui l'adoptoit. Voyez NOM.

L'adoption ne se pratique pas en France. Seulement il y a quelque chose qui y ressemble, & qu'on pourroit appeler une adoption honoraire : c'est l'institution d'un héritier universel, à la charge de porter le nom & les armes de la famille.

Les Romains avoient aussi cette adoption testamentaire : mais elle n'avoit de force qu'autant qu'elle étoit confirmée par le peuple. Voyez TESTAMENT.

Dans la suite il s'introduisit une autre sorte d'adoption, qui se faisoit en coupant

quelques cheveux à la personne, & les donnant à celui qui l'adoptoit.

Ce fut de cette manière que le Pape Jean VIII adopta Boson, Roi d'Arles; exemple unique, peut-être, dans l'histoire, d'une adoption faite par un ecclésiastique; l'usage de l'adoption établi à l'imitation de la nature; ne paroissant pas l'autoriser dans des personnes à qui ce seroit un crime d'engendrer naturellement des enfans.

M. Bouffac, dans ses *Noctes Theologicae*, nous donne plusieurs formes modernes d'adoption, dont quelques-unes se faisoient au baptême, d'autres par l'épée. (H)

La demande en adoption, nommée *adrogatio*, étoit conçue en ces termes: *Veliis, jubeatis uti L. Valerius Lucio Ticio tam, lege jureque filius sibi fiet, quam si ex eo patre matreque familias ejus natus esset; utique ei ritæ necisque in eum potestas fiet uti pariundo filio est. Hoc ita, ut dixi, ita vos, Quirites, rogo.* Dans les derniers temps les adoptions se faisoient par la concession des empereurs. Elles se pratiquoient encore par testament. *In imâ cerâ C. Octavium in familiam nomenque adoptavit.* Les fils adoptifs prenoient le nom & le surnom de celui qui les adoptoit; & comme ils abandonnoient en quelque sorte la famille dont ils étoient nés, les magistrats étoient chargés du soin des dieux pénates de celui qui quittoit ainsi sa famille pour entrer dans une autre. Comme l'adoption faisoit suivre à l'enfant adoptif la condition de celui qui l'adoptoit, elle donnoit aussi droit au pere adoptif sur toute la famille de l'enfant adopté. Le sénat au rapport de Tacite, condamna & défendit des adoptions feintes dont ceux qui prétendoient aux charges avoient introduit l'abus, afin de multiplier leurs cliens, & de se faire élire avec plus de facilité. L'adoption étoit absolument interdite à Athenes en faveur des Magistrats, avant qu'ils eussent rendu leurs comptes en sortant de charge. (G. & .)

* § ADOPTION, (*histoire mod.*) L'adoption est fort commune parmi les Turcs, & encore plus parmi les Grecs & les Arméniens. Il ne leur est pas permis de léguer leurs biens à un ami, ou à un parent éloigné; mais, pour éviter qu'ils n'aillent grossir le trésor du grand-seigneur, quand ils se

voient sans espoir de lignée, ils choisissent dans une famille du commun, quelque bel enfant de l'un ou de l'autre sexe, le mènent au cadi, & là, en présence & du consentement de ses parens, ils déclarent qu'ils l'adoptent pour leur enfant. En même temps le pere & mere renoncent à tous leurs droits sur lui, & le remettent à celui qui l'adopte: on passe un contrat en bonne forme, & dès lors l'enfant ainsi adopté ne peut être deshérié. Milady Montaguë, qui rapporte cette forme d'adoption dans ses lettres, dit avoir vu plus d'un mendiant refuser de livrer ainsi leurs enfans à de riches Grecs, tant la nature a de pouvoir sur le cœur d'un pere & d'une mere, quoique les peres adoptifs aient en général beaucoup de tendresse pour ces enfans, qu'ils appellent *enfans de leurs ames*. Cette coutume seroit beaucoup plus de mon goût, ajoute cette judicieuse Angloise, que l'usage absurde où nous sommes de nous attacher à notre nom. Faire le bonheur d'un enfant que j'éleve à ma manière, ou (pour parler turc) *sur mes genoux*, que j'ai acoutumé à me respecter comme son pere, est, selon moi, plus conforme à la raison, que d'enrichir quelqu'un qui tient, des lettres qui composent son nom, tout son mérite & toute son affinité.

ADOPTION PAR LES ARMES, (*Histoire milit.*) L'adoption militaire a pris naissance chez quelques peuples du nord, ou parmi les Germains; ce qui est à-peu-près la même chose, les uns & les autres ayant une même origine. Ces peuples rapportoient tout à la guerre, & ils ne quittoient point leurs armes. C'étoit dans une assemblée publique que l'un des chefs de la nation, le pere ou quelque parent, armoit pour la première fois l'enfant parvenu à l'âge de puberté. C'étoit cette cérémonie, dit Tacite, qui en faisoit un citoyen, & elle tenoit lieu de l'acte par lequel les Romains prenoient au même âge la robe virile.

Cette cérémonie a les caracteres d'une adoption militaire, par laquelle les Germains étoient reconnus enfans de la république; mais on y voit cette différence, qu'ici c'est une permission de porter les armes; au lieu que les adoptions militaires étoient une récompense pour les avoir portées avec gloire.

C'est dans l'histoire des Goths & des Lombards qui s'établirent successivement en Italie, qu'il est plus souvent fait mention de cette *adoption* militaire, dont l'usage a pu passer par eux à la cour des empereurs Romains. Procope est le premier qui en ait parlé.

Cebades, roi de Perse, voulant placer sur le trône Cosroës, le plus jeune de ses trois fils, songea à lui procurer l'appui de l'empereur d'Orient, Justin. Il proposa à ce prince contre lequel il étoit en guerre, d'adopter Cosroës. Justin auroit saisi avec joie cette occasion de terminer une guerre fâcheuse, si on ne lui eût fait observer que l'*adoption* juridique des Romains donneroit à Cosroës des droits sur l'empire. On proposa au Persan de l'adopter par les armes à la manière des barbares; ce que Cosroës refusa avec mépris, & la guerre continua.

Les *adoptions* militaires se faisoient par la tradition des armes, en donnant ou envoyant à celui qu'on adoptoit, différentes sortes d'armes ou d'instrumens de guerre, & quelquefois en le revêtant ou le faisant revêtir par des ambassadeurs, d'une armure complete; car ces *adoptionnaires* n'étoient en usage que chez les souverains. Elles étoient ordinairement accompagnées de présens plus ou moins considérables, suivant la circonstance ou les personnes.

Elles donnoient les noms de pere & de fils, comme l'*adoption* romaine, & l'on se faisoit un honneur de prendre ces noms dans les souscriptions des lettres, & dans les actes publics. Telle étoit l'idée qu'on avoit chez les Goths & chez les Lombards de cette *adoption*. Elle étoit regardée comme le premier degré d'honneur de la milice. Leurs rois n'admettoient point leurs fils à leur table, qu'ils n'eussent été adoptés par quelque prince étranger; & ceux-ci alloient chercher cet honneur jusques chez les princes ennemis.

C'est ce que fit Alboin, fils d'Audoïn, roi des Lombards; il alla se faire adopter par le roi des Gépides, & devint son fils par la tradition des armes. L'usage de cette *adoption* chez les Lombards a fini avec leur monarchie, détruite par Charlemagne; mais depuis ce temps on en trouve encore des traces chez les empereurs d'Orient.

Godefroi, duc de la basse Lorraine, con-

duisant en 1096 à la Terre-Sainte une armée de croisés, se rendit au palais des Blaquernes près Constantinople, où l'empereur Alexis, pour l'attacher à ses intérêts, l'adoptait pour son fils en le faisant revêtir des habits impériaux, avec toute la solennité & la coutume du pays. La valeur de Godefroi, l'usage des empereurs d'Orient d'adopter ainsi les princes étrangers, les circonstances de l'entreprise de la croisade, tout annonce une cérémonie guerrière.

Le prince d'Edesse adoptant de cette manière, Baudoin, frere du même Godefroi, le fit entrer nu sous sa chemise, & le serra fortement entre ses bras pour signifier qu'il le tenoit comme sorti de lui. Mais il n'est pas facile de décider si quelques rois des premières races ont été adoptés par les armes, par quelqu'autre prince, s'ils ont fait usage de cette *adoption*, & s'ils ont adopté eux-mêmes des princes de leur sang ou des étrangers. On trouve différens monumens historiques qui constatent que les rois de France ont été adoptés par des princes étrangers. On trouve une *adoption* militaire de Théodebert par Justinien, dans une médaille du premier.

À l'égard des *adoptions* faites par les rois de France, les historiens parlent distinctement de deux sortes d'*adoptions* dont ils firent usage, l'une par la barbe, l'autre par les cheveux. L'*adoption* par la barbe se faisoit en touchant la barbe de celui qu'on adoptoit, ou en en coupant l'extrémité.

Par un traité de paix entre Clovis & Alaric, il fut conclu qu'Alaric toucheroit la barbe de Clovis, & deviendroit par là son parrain, ou son pere adoptif. Cet accommodement n'eut point lieu, parce que les Goths vinrent armés à la conférence, & Clovis continua la guerre. Ceci se passa à la bataille de Vouillé.

Les *adoptions* par les armes doivent leur origine aux Goths ou aux Lombards: l'usage en a cessé en Italie à la destruction de leur monarchie, & il a duré en Orient jusqu'au temps où commencerent les ordres de chevalerie. (+)

* ADOR & ADOREA, (*Mythologie.*) gâteaux faits avec de la farine & du sel, qu'on offroit en sacrifice; & les sacrifices s'appelloient *adorea sacrificia*.

ADORATION,

ADORATION, f. f. (*Théol.*) l'action de rendre à un être les honneurs divins. Voyez Dieu.

Ce mot est formé de la préposition Latine *ad* & de *os*, la bouche ; ainsi *adorare* dans sa plus étroite signification veut dire approcher sa main de sa bouche, *manum ad os admovere*, comme pour la baiser ; parce qu'en effet dans tout l'Orient ce geste est une des plus grandes marques de respect & de soumission.

Le terme d'*adoration* est équivoque, & dans plusieurs endroits de l'écriture, il est pris pour la marque de vénération que des hommes rendent à d'autres hommes ; comme en cet endroit où il est parlé de la Sinitamite dont Elisée ressuscita le fils. *Venit illa, & corruit ad pedes ejus, & adoravit super terram.* Reg. IV. cap. iv. v. 37.

Mais dans son sens propre, *adoration* signifie le culte de l'Être qui n'est dû qu'à Dieu. Voyez CULTE & LATRIE. Celle qu'on prodigue aux idoles s'appelle *idolatrie*. Voyez IDOLÂTRIE.

C'est une expression consacrée dans l'Église catholique, que de nommer *adoration* le culte qu'on rend, soit à la vraie croix, soit aux croix formées à l'image de la vraie croix. Les Protestans ont censuré cette expression avec un acharnement que ne méritoit pas l'opinion des Catholiques bien entendue. Car, suivant la doctrine de l'Église Romaine, l'*adoration* qu'on rend à la vraie croix, & à celles qui la représentent, n'est que relative à Jésus-Christ l'Homme-Dieu ; elle ne se borne ni à la matière, ni à la figure de la croix. C'est une marque de vénération singulière & plus distinguée pour l'instrument de notre rédemption, que celle qu'on rend aux autres images, ou aux reliques des saints. Mais il est visible que cette *adoration* est d'un genre bien différent, & d'un degré inférieur à celle qu'on rend à Dieu. On peut voir sur cette matière l'*exposition de la foi*, par M. Bossuet, & décider si l'accusation des protestans n'est pas sans fondement. V. LATRIE, CROIX, SAINT, IMAGE, RELIQUE.

ADORATION, (*Hist. mod.*) manière d'élire les Papes, mais qui n'est pas ordinaire. L'élection par *adoration* se fait lors-

que les Cardinaux vont subitement & comme entraînés par un mouvement extraordinaire à l'*adoration* d'un d'entr'eux, & le proclament Pape. Il y a lieu de craindre dans cette sorte d'élection que les premiers qui s'élevent n'entraînent les autres, & ne soient cause de l'élection d'un sujet auquel on n'auroit pas pensé. D'ailleurs quand on ne feroit point entraîné sans réflexion, on se joint pour l'ordinaire volontairement aux premiers, de peur que si l'élection prévaut, on n'encoure la colère de l'élu. Lorsque le Pape est élu, on le place sur l'autel, & les Cardinaux se prosternent devant lui, ce qu'on appelle aussi l'*adoration du Pape*, quoique ce terme soit fort impropre, l'action des Cardinaux n'étant qu'une action de respect.

ADORER, v. a. (*Théol.*) Ce terme pris selon sa signification littérale & étymologique tirée du Latin, signifie proprement porter à sa bouche, baiser sa main, ou haner quelque chose : mais dans un sentiment de vénération & de culte ; si j'ai vu le soleil dans son état, & la lune dans sa clarté, & si j'ai baissé ma main, ce qui est un très-grand péché, c'est-à-dire si je les ai adorés en baissant ma main à leur aspect. Et dans les livres des Rois : Je me réserverai sept mille hommes qui n'ont pas flechi le genou devant Baal, & toutes les bouches qui n'ont pas baissé leurs mains pour l'adorer. Minutius Felix dit que Cecilius passant devant la statue de Séraphis baïsa la main, comme c'est la coutume du peuple superstitieux. Ceux qui adorent, dit S. Jérôme, ont accoutumé de baiser la main, & de baiser la tête : & les Hébreux, suivant la propriété de leur langue, mettent le baiser pour l'adoration ; d'où vient qu'il est dit ; *baissez le fils, de peur qu'il ne s'irrite, & que vous ne périissiez de la voie de justice*, c'est-à-dire adorez-le, & soumettez-vous à son empire. Et Pharaon parlant à Joseph : *tout mon peuple baisera la main à votre commandement*, il recevra vos ordres comme ceux de Dieu ou du roi. Dans l'écriture le terme d'*adorer* se prend non seulement pour l'adoration & le culte qui n'est dû qu'à Dieu seul, mais aussi pour les marques de respect extérieures que l'on rend aux rois, aux grands, aux

personnes supérieures. Dans l'une & dans l'autre sorte d'adoration, on s'inclinoit profondément, & souvent on se prosternoit jusqu'en terre pour marquer son respect. Abraham *adore* prosterné jusqu'en terre les trois anges qui lui apparoissent sous une forme humaine à Mambré. Loth les *adore* de même à leur arrivée à Sodome. Il y a beaucoup d'apparence que l'un & l'autre ne les prit d'abord que pour des hommes. Abraham *adore* le peuple d'Hébron : *adoravit populum terræ*. Il se prosterna en sa présence pour lui demander qu'il lui fit vendre un sépulcre pour enterrer Sara. Les Israélites ayant appris que Moÿse étoit envoyé de Dieu pour les délivrer de la servitude des Egyptiens, se prosternerent & *adorerent* le Seigneur. Il est inutile d'entasser des exemples de ces manieres de parler : ils se trouvent à chaque pas dans l'écriture. *Job. xxxj. 26. 27. III. Reg. xix. 18. Minut. in octav. Hier. contr. Rufin. L. I. Pj. xj. 12. Genes. xlv. 40. Genes. xvij. 2. xix. 7. Exod. iv. 31. Calmet, Dictionn. de la Bible, tome I. lett. A. pag. 63.*

* **ADORER**, *honorer*, *révérer* ; ces trois verbes s'emploient également pour le culte de religion & pour le culte civil. Dans le culte de religion, on *adore* Dieu, on *honore* les Saints, on *révère* les reliques & les images. Dans le culte civil, on *adore* une maîtresse, on *honore* les honnêtes gens, on *révère* les personnes illustres & celles d'un mérite distingué. En fait de religion, *adorer* c'est rendre à l'Être suprême un culte de dépendance & d'obéissance : *honorer*, c'est rendre aux êtres subalternes, mais spirituels, un culte d'invocation : *révérer*, c'est rendre un culte extérieur de respect & de soin à des êtres matériels, en mémoire des êtres spirituels auxquels ils ont appartenu.

Dans le style profane, on *adore* en se dévouant entièrement au service de ce qu'on aime, & en admirant jusqu'à ses défauts : on *honore* par les attentions, les égards, & les politesses : on *révère* en donnant des marques d'une haute estime & d'une considération au dessus du commun.

(* Dieu a pu révéler, & en effet a révélé à l'homme qu'il exigeoit de lui un culte surnaturel ; l'homme dès qu'il connoît sa volonté, doit s'y soumettre, & la raison le conduit jusqu'à la révélation qui devient son guide. *Requisitoire de M. Omer Joly de Fleury, 23 Janvier 1753.*

La maniere d'*adorer* le vrai Dieu ne doit jamais s'écarter de la raison ; parce que Dieu est l'auteur de la raison, & qu'il a voulu qu'on s'en servit même dans les jugemens de ce qu'il convient de faire ou ne pas faire à son égard (*). On n'*honoroit* peut-être pas les Saints, ni on ne *révéroit* peut-être pas leurs images & leurs reliques dans les premiers siècles de l'Eglise, comme on a fait depuis, par l'avection qu'on portoit à l'idolâtrie, & la circonspection qu'on avoit sur un culte dont le précepte n'étoit pas assez formel.

La beauté ne se fait *adorer* que quand elle est soutenue des graces ; ce culte ne peut presque jamais être justifié, parce que le caprice & l'injustice sont très-souvent les compagnes de la beauté.

L'éducation du peuple se borne à le faire vivre en paix & familièrement avec ses égaux. Le peuple ne fait ce que c'est que s'*honorer* réciproquement : ce sentiment est d'un état plus haut. La vertu mérite d'être *révérée* ; mais qui la connoît ? Cependant sa place est par-tout.

ADORIAN, (*Géogr.*) petite ville de la Transilvanie Hongroise près du fleuve d'Eer. Elle est au nord-nord-ouest du grand Varadin, & dans un fort beau pays. *Long. 44, 20. lat 47, 18.*

ADOS, (*Jardinage*) est une terre élevée en talut le long d'un mur à l'exposition du midi, afin d'avancer promptement les pois, les fèves, & les autres graines qu'on y sème. Ce moyen est infiniment plus court que de les semer en plaine terre. (K)

Nous ajouterons ici une forme d'*ados* qui va de pair, à peu de chose près, avec les châssis vitrés pour les pois de primeur & pour les fraisières, ainsi que pour quantité de nouveautés. En voici la construction telle que nous la lisons dans le *Dictionnaire pour la théorie & la pratique du Jardinage*, &c. par M. l'Abbé Roger Schabol.

« Au lieu d'élever son *ados* de quatre, cinq à six pouces de haut, comme on a coutume, il faut l'exhausser d'un pié & même de

quinze pouces par derrière, venant en mourant par devant, & même creusant sur le devant, pour charger d'autant sur le derrière. Au moyen de cette pente précipitée, deux effets ont lieu : le premier, de jouir durant l'hiver, lorsque le soleil est bas, des moindres de ses regards ; le second, de n'avoir jamais, lors des gelées & des frimas, aucune humidité nuisible ; toutes tombent de toute nécessité, & vont se perdre dans le bas.

Cette sorte d'*ados* se pratique à l'exposition sur-tout du midi, le long d'une plate-bande : mais on a un espalier à ménager, & voici pour cet effet comme on s'y prend. On laisse entre le mur & l'*ados* dix-huit pouces de sentier ; ces dix-huit pouces suffisent pour aller travailler les arbres. Il faut, pendant quelques jours, avant que de semer les pois, laisser la terre se plomber tant soit peu.

Au lieu de faire en long ses rigoles pour semer, les pratiquer en travers du haut en bas de l'*ados*, puis semer, après quoi garnir de terreau les rigoles & les remplir.

Lorsqu'arrivent des gelées fortes, des neiges, &c. garnir avec grande litière & paille sans par-dessus, qu'on ôte & qu'on remet suivant le besoin.

Pour les fraisières, on en a ou en pots ou en mottes, que l'on met là en échiquier, en amphithéâtre. Ceux en pots, les dépoter sans endommager aucunement ni offenser la motte : il faut bien se garder de couper tout autour & en dessous les filets blancs qui tapissent le pourtour de cette motte, comme il se pratique dans le jardinage, c'est ce que les jardiniers appellent *châtrer la motte*, vilain terme, procédé plus nuisible puisqu'en retranchant tous ces filets blancs, on fait autant de plaies par lesquelles, de toute nécessité, la sève flue, & qu'il faut que la nature guérisse. Il faut instruire les jardiniers à ce sujet, & leur apprendre que ces filets blancs qu'ils coupent prennent leur direction naturelle vers la terre, & qu'ils se détachent de cette motte pour darder dans terre & s'y enfoncer. Laissons, autant qu'il est possible, la nature faire à son gré : elle en fait plus que nous : ne nous mêlons de ses affaires que quand elle nous requiert. Quant aux fraisières en plaine terre à mettre

sur ces *ados*, on ne peut non plus prendre trop de précaution pour les lever scrupuleusement en motte, les ménager dans le transport & dans la transplantation.

Cette sorte d'*ados* a un autre avantage ; savoir, de renouveler tous les ans la plate-bande, & d'en faire une terre neuve. Quand on a ôté les pois, on rabat la terre & on la met à plat, comme elle étoit, ensuite on y sème des haricots nains, qui y viennent à foison, ou tout autre plant convenable, sans que la terre se laisse.

Ces *ados* pratiqués de la sorte, doivent être faits dans les derniers jours d'octobre, & semés au commencement de novembre. On est sûr, par ce moyen, d'avoir des pois & des fraises quinze jours ou trois semaines plutôt que les autres. C'est ainsi qu'avec peu & sans frais on fait beaucoup. »

ADOSSE, adj. *terme de Blason*, se dit de deux animaux rampans qui ont le dos l'un contre l'autre, *lions adossés* : on le dit généralement de tout ce qui est de longueur, & qui a deux faces différentes, comme les haches, les dolaires, les marteaux, &c. *Clefs adossées*, c'est-à-dire qui ont leurs pannetons tournés en dehors, l'un d'un côté & l'autre de l'autre. *Haches adossées*, *marteaux adossés*.

Descordes en Hainaut, d'or à deux lions adossés de gueules. (V)

ADOUBLER, v. a. *terme de Jeu*, se dit au jeu de trictrac, aux dames, aux échecs, pour faire connoître qu'on ne touche une pièce que pour l'arranger en sa place, & non pas pour la jouer.

* ADOUCIR, *mitiger*. Le premier diminue la rigueur de la règle par la dispense d'une partie de ce qu'elle prescrit, & par la tolérance des légères inobservations ; il n'a rapport qu'aux choses passagères & particulières. Le second diminue la rigueur de la règle par la réforme de ce qu'elle a de rude ou de trop difficile. C'est une constitution : sinon constante, du moins autorisée pour un temps.

Adoucir dépend de la facilité ou de la bonté d'un supérieur : *mitiger* est l'effet de la réunion des volontés ou de la convention des membres d'un corps, ou de la loi d'un maître, selon le gouvernement.

Adoucir & *mitiger* ont encore une

légère différence qui n'est pas renfermée évidemment dans la distinction qui précède. Exemple : on *adoucit* les peines d'un ami : on *mitige* le châtement d'un coupable.

ADOUCIR, en *Peinture*, c'est mêler ou fondre deux ou plusieurs couleurs ensemble avec le pinceau, de façon que le passage de l'une à l'autre paroisse insensible.

On *adoucit* ou fond la couleur avec toutes sortes de pinceaux, mais particulièrement avec ceux qui ne se terminent pas en pointe ; ils sont de poil de putois, de bléreau, de chien, &c.

On se sert encore au même usage d'une autre espèce de pinceau qu'on nomme *brosse*, & qui est de poil de porc.

On *adoucit* aussi les dessins lavés & faits avec la plume, en affoiblissant la teinte, c'est-à-dire, en retenant ses extrémités moins noires. On *adoucit* encore les traits d'un visage en les marquant moins.

ADOUCIR, dans l'*Architecture*, c'est l'art de laver un dessin de manière que les ombres expriment distinctement les corps sphériques d'avec les quadrangulaires, ceux qui donnent sur ces derniers ne devant jamais être *adoucis*, malgré l'habitude qu'ont la plupart de nos Dessinateurs de fondre indistinctement leurs ombres ; inadvertence qu'il faut éviter absolument, devant supposer que le bâtiment qu'on veut représenter, reçoit sa lumière du soleil, & non du jour : car toutes les ombres supposées du jour & non du soleil, n'étant pas décidées, paroissent foibles, incertaines, ôtent l'effet du dessin, mettent l'artiste dans la nécessité de les *adoucir* & de négliger les rejets, sans lesquels un dessin géométral ne donne qu'une idée imparfaite de l'exécution. (P)

ADOUCIR, (en terme d'*Épingletterie* & d'*Aiguillier*), s'entend de l'action d'ôter les traits de la grosse lime avec une plus fine, pour pouvoir polir l'ouvrage plus aisément & plus exactement. Voy. POÏR. Il faut observer en *adoucissant*, d'aplatisir tant soit peu la place du chas.

Le même terme s'emploie aussi dans le même sens parmi les *Cloutiers* & *Faiseurs d'aiguilles* courbes, lorsqu'ils polissent l'aiguille avec une lime taillée en fin.

ADOUCIR, en terme d'*Orfèvrerie*, c'est

l'action de rendre l'or plus facile à être mis en œuvre, en l'épurant des matières étrangères qui le rendoient aigre & cassant.

On *adoucit* l'or en le fondant à diverses reprises, jusqu'à ce que l'on voie qu'il ne travaille plus, & qu'il est tranquille dans le creuset : c'est la marque à laquelle on connoît qu'il est doux.

ADOUCIR, (en terme de *Diamantaire*), c'est ôter les traits que la poudre a faits sur le diamant en le changeant de place & de sens, sur la roue de fer.

ADOUCIR, en terme de *Doreur sur bois*, c'est polir le blanc dont la pièce est enduite, & enlever les parties excédantes en l'humectant modérément avec une brosse, & la frottant d'abord d'une pierre-ponce avec une peau de chien fort douce, & enfin avec un bâton de souffre.

ADOUCIR, terme d'*Horlogerie* ; il signifie rendre une pièce plus douce, soit en la limant avec une lime plus douce, soit en l'usant avec différents corps.

Pour *adoucir* le laiton, les Horlogers se servent ordinairement de ponce, de pierres douces, & de petites pierres bleues ou d'Angleterre.

Pour l'acier trempé ou non trempé, ils emploient l'émeril, & la pierre à l'huile broyée. V. EMÉRIL, PIERRE à l'huile broyée, &c.

La différence entre un corps poli & *adouci*, c'est que le premier est brillant, au lieu que le second a un air mat, quoique celui-ci ait souvent bien moins de traits que le premier. (T)

ADOUCIR, en terme de *Fondeurs de plomb*, c'est polir le plomb dans le moulin. Voyez ROULER.

* ADOUCIR, (Teint.) c'est réduire des couleurs trop vives à d'autres de la même espèce qui le soient moins. Voyez l'article TEINTURE.

ADOUCISSEMENT, s. m. se dit, en *Peinture*, de l'action par laquelle les couleurs ont été fondues, & marque que les traits ne sont point tranchés, & qu'il n'y a point de dureté dans l'ouvrage. L'*adoucissement* des couleurs rend la peinture plus tendre & plus moëlleuse. Les Peintres disent plus volontiers la fonte des couleurs que l'*adoucissement*.

ADOUCCISSEMENT, terme d'Architecture, c'est la liaison d'un corps avec un autre corps formé par un congé, comme Palladio a uni la plinthe de ses bases Doriques, Ioniques, & Corinthiennes, avec la corniche de leurs piédestaux. Ordinairement toutes les plinthes extérieures d'un bâtiment s'unissent avec le nu des murs par un adoucissement, lorsque l'on veut éviter des retraites qui marquent le fruit que doivent avoir les murs à chaque étage d'un édifice; quelquefois aussi on ne pratique qu'un talut, glacis, ou chanfrein, pour faire écouler l'eau, qui séjourneroit sur la saillie horizontale des plinthes, corniches, impostes, &c. (P)

ADOUÉE, adj. (Fauconnerie.) On dit une perdrix adouée, pour une perdrix apparée, accouplée.

* **ADOUR**, (Géogr. mod.) rivière de France qui prend sa source aux montagnes de Bigorre, & se jette dans la mer par le Boucaut neuf. Il y a en Gascogne deux autres petites rivières de même nom qui se jettent dans la première.

* **ADOUX**, venir adoux. (Teinture.) Il se dit des fleurs bleues que jette le pastel mis dans la cuve. Voyez TEINT. Le règlement de 1669 veut que la teinture des draps noirs se fasse avec de fort guede, & qu'on y mêle six livres d'indigo tout apprêté avec chaque balle de pastel, quand la cuve sera en adoux.

ADRA, (Géogr. mod.) petite ville maritime, & château fort au royaume de Grenade. Long. 16. 25. lat. 36. Il y a encore d'autres villes de ce nom.

* **ADRACHNE**, f. f. (Botanik.) plante commune dans la Candie sur les montagnes de Leuce, & dans d'autres endroits entre des rochers. Elle ressemble plus à un buisson qu'à un arbre: elle est toujours verte; sa feuille ressemble à celle du laurier. On ne peut l'en distinguer qu'à l'odorat; celle de l'adrachne ne sent rien. L'écorce du tronc & des branches est si douce, si éclatante, si rouge, qu'on la prendroit pour du corail. En été elle se fend & tombe en morceaux; alors l'arbrisseau perd sa couleur rouge, & en reprend une autre qui tient du rouge & du cendré: il fleurit, & porte fruit deux fois l'an. Ce fruit est tout-à-fait semblable à celui de l'arboüsier: il est bon

à manger: il vient en grappe, & il est de la couleur & de la grosseur de la framboise.

* **ADRAGANT**, la gomme, (Hist. nat. Méd. & Chim.) C'est un suc gommeux qui est tantôt en filets longs, cylindriques, entortillés de différente manière, semblables à de petits vers ou à des bandes roulées & repliées de différente manière, tantôt en grumeaux blancs, transparents, jaunâtres ou noirâtres, secs, sans goût, sans odeur, un peu gluans. Elle vient de Crete, d'Asie, & de Grece. La bonne est en vermicilleaux, blanche comme de la colle de poisson, sans ordures. Elle découle, ou d'elle-même, ou par incision, du tronc & des branches d'une plante appelée *tragacantha exotica flore parvo, textis purpureis striato*. Voyez TRAGACANTHA. La gomme adragant analysée donne du flegme liquide, sans odeur & sans goût, une liqueur flegmatique, roussâtre, d'une odeur empyreumatique, d'un goût un peu acide, un peu amer, comme des noyaux de pêche, & donnant des marques d'un acide violent; une liqueur légèrement roussâtre, soit acide, soit urineuse alkaline; une huile roussâtre, soit subtile, soit épaisse: la masse noire restée au fond de la cornue étoit compacte comme du charbon, & calcinée pendant vingt-huit heures, elle a laissé des cendres grises dont on a tiré par lixiviation du sel alkali fixe. Ainsi la gomme adragant a les mêmes principes & presque en même rapport, que la gomme arabique. Voyez GOMME ARABIQUE. Elle contient cependant un peu plus de sel acide, moins d'huile & plus de terre: elle ne se dissout ni dans l'huile ni dans l'esprit-de-vin. Elle s'enfle macérée dans l'eau; elle se raréfie, & se met en un mucilage dense, épais, & se dissolvant à peine dans une grande quantité d'eau; aussi s'en sert-on pour faire des poudres, & pour réduire le sucre en trochisques, pilules, rotules, gâteaux, tablettes. Elle épaisit les humeurs, diminue le mouvement, enduit de mucosité les parties excoriées, & adoucit par conséquent les humeurs. On l'emploie dans les toux seches & âcres, dans l'enrouement, dans les maladies de poitrine causées par l'âcreté de la lympe, dans celles qui viennent de l'acrimonie des urines, dans la dysurie, la stranguerie, l'ulcération des reins. On en

unit la poudre avec des incraffans & des adouciffans, & on la réduit en mucilage avec l'eau-rose, l'eau de fleur d'orange; on s'en sert rarement à l'extérieur.

ADRAMMELEC, (*Mythol. Hist. sacrée.*) Ce nom est dérivé, suivant Reland, de *vet. ling. Perf. c. ix*, du Perfan, & signifie feu royal; selon d'autres il est absolument Hébreu, & désigne un roi *magnifique*. Il se prend dans l'écriture pour une divinité assyrienne, dont le culte fut introduit dans la Samarie, après la transplantation des Cuthéens, & qui fut particulièrement honorée par les habitans de Sepharvajim, *IV. Rois. xvij. 32.*

Les rabins Kimchi, Jarchi Abarbanel, lui ont donné la figure d'un mulet; les thalmodistes Babylo niens, celle d'un paon. Mais leur sentiment n'est pas de grand poids, lorsqu'il s'agit de caractériser les divinités des payens, & sur-tout celles des Samaritains, parce qu'ils se plaisoient à les charger de traits ridicules & grotesques.

Les savans conviennent assez généralement que les dieux *Adrammelec* & *Hanamelec*, dont il est parlé au même endroit, étoient la même divinité que Molhoc, dieu des Ammonites & des Moabites; & ils le prouvent premièrement par les noms mêmes; car *Melec*, *Molec*, *Milcom*, signifient également *roi*; & les additions *adra* ou *adar* & *hana*, ne sont que des adjectifs destinés à relever les attributs de cette divinité. Ainsi *Adrammelec* signifie *roi magnifique & puissant*, du mot מלך, & *hanamelec*, *roi exauçant*, du verbe נשׁב, répondre. On tire une seconde preuve du culte même de ces divinités, qui consistoit, comme celui qu'on rendoit à Moloch, à faire passer ses enfans par le feu. Consultez Vossius, de *Idolol. gentil.* Pfeiffer, *dub. rex. c. iij.* Jurieu, *hist. des dogmes*, page 569. Budæi, *hist. eccl. V. T. t. ij*, page 529. Selden, de *Diis Syriis. L. II. c. ix.* (C. C.)

ADRAMMELECH, fils de Sennacherib. Lui & Sarazar son frere tuerent leur pere à son retour de Jérusalem, où l'ange exterminateur lui avoit tué cent quatre-vingt-cinq mille hommes. Leur frere Asar-addon s'empara du trône, & les deux parricides se réfugièrent dans l'Arménie.

* ADRANUS, f. m. (*Mythologie.*) Dieu

particulier à la Sicile & à la ville d'Adran qui portoit son nom. On l'adoroit dans toute l'île, mais spécialement à Adran.

ADRASTE, (*Histoire anc. Mythol.*) fut un de ces infortunés qui vivent déchirés de remords, sans s'être rendus coupables. Il tua par imprudence son frere; & quoique ce meurtre fût involontaire, il fut banni par son pere Gordius, roi de Phrygie, & fils de Midas. Après avoir long-temps erré sans patrie, il se réfugia à la cour de Crésus roi de Lydie, qui le reçut comme le fils d'un roi, dont il étoit l'allié & l'ami, mais il n'exerça envers lui l'hospitalité qu'après qu'il se fut soumis aux purifications usitées en Lydie par les meurtriers qui vouloient se faire absoudre. Un sanglier monstrueux désoloit alors le territoire d'Olympe, & les plus intrépides chasseurs n'osoient essayer contre lui leurs traits. Les habitans consternés firent supplier Crésus de leur envoyer son fils à la tête d'une jeunesse courageuse, pour les délivrer de ce fléau. Le monarque effrayé par un songe où il avoit vu son fils Atis percé d'un dard, consentit avec répugnance à leur demande. Il fit appeler *Adraste* qui depuis son malheur, s'étoit condamné à vivre sans gloire & sans éclat, & il lui annonça qu'il l'avoit choisi pour accompagner son fils avec une troupe d'élite, & tout son équipage de chasse. Dès qu'ils furent arrivés sur le mont Olympe, ils poursuivirent sans relâche l'animal furieux. *Adraste* qui venoit d'être purgé d'un meurtre, lance un trait qui perce le malheureux Atis qu'il ne voyoit pas. Crésus inconsolable de la perte d'un fils, implore les vengeances de Jupiter expiateur, & il se plaint au dieu de l'hospitalité, d'un coup porté par un étranger qu'il avoit reçu dans sa maison, & qu'il venoit d'abioudre. *Adraste*, plus affligé que ce pere, se présente devant lui, & le sollicite de le faire égorger sur la tombe de son fils. Crésus touché de sa douleur & de son désespoir fut assez généreux pour lui pardonner. *Adraste* honteux de survivre à son frere, & au fils de son bienfaiteur, ne voulut pas que ses meurtres restassent impunis. Il assista à la pompe funèbre d'Atis; & à la fin de la cérémonie, il s'élança sur la tombe qu'il arrose de ses larmes, & se plonge un poignard dans le sein. (T—N.)

ADRASTE, (*Hist. anc.*) roi d'Argos, étoit fils de Palaüs, & petit-fils par sa mere de Polibe, roi de Sicione. Ce fut dans la guerre de Thebes qu'il fit son apprentissage militaire; & de tant de chefs qui embrasserent la querelle des deux freres, il fut le seul qui ne périt pas. Quoique sa valeur lui donnât une place parmi les heros de son siecle, il étoit plus estimé encore par la sagesse de son administration. La mort de son pere & de son beau-pere fit passer dans ses mains les sceptres d'Argos & de Sicione. Alors la royauté ne lui parut point une stérile décoration; & pour être grand roi, il voulut être citoyen. La félicité dont il fit jouir ses sujets, lui mérita les honneurs de l'apothéose: on lui érigea un temple & des autels. Le culte qu'on lui rendit, subsista jusqu'au temps de Clistene, tyran de Sicione, qui l'aboiit, parce que le souvenir des vertus de ce prince étoit une censure de la dureté de son gouvernement. *Adraste* avoit deux filles qu'il ne voulut point marier, sans avoir consulté l'oracle. La réponse qu'il en reçut, alarma sa tendresse. Le prêtre répondit que l'une épouserait un sanglier, & l'autre un lion. Quelque temps après Polynice le Thébain parut à la Cour de Sicione, couvert de la peau d'un lion; vêtement d'Hercule, dont il se disoit descendu. Sur ces entrefaites le prince de Calidon arriva vêtu d'une peau de sanglier que son frere Méléagre avoit tué. *Adraste* leur donna ses filles, persuadé que c'étoient les deux époux que l'oracle avoit désignés. Le cheval d'*Adraste*, nommé *Arion*, a joué un grand rôle dans le pays des fables. On lui donne une origine miraculeuse, en assurant que Neptune, d'un coup de trident, le fit sortir de la terre, auprès d'Athenes. D'autres le disent fils du Zéphyre, pour marquer sa légèreté, ou peut-être pour accréditer l'opinion que les jumens deviennent fécondes, en se tournant du côté du vent. On ajoute qu'il avoit l'intelligence & la parole humaine: hyperbole qui se réduit à le faire regarder comme un cheval docile & bien dressé. (T-N.)

ADRASTEE, f. f. (*Myth.*) une des Métilles ou Nymphes qui nourrirent Jupiter dans l'antre de Dicté. V. MELISSES.

* **ADRASTEE** ou **ADRASTIE**, f. f.

(*Myth.*) divinité autrement appelée *Némésis*, fille de Jupiter & de la Nécessité, ou, selon Héfiode, de la nuit: c'étoit la vengeresse des crimes. Elle examinoit les coupables du haut de la sphere de la lune où les Égyptiens l'avoient reléguée.

* **ADRASTÉE** ou **ADRASTIE**, (*Géogr. anc.*) étoit encore le nom d'une ville de la Troade, bâtie par *Adraste* fils de *Mérops*.

* **ADRESSE**, *soupleffe*, *fineffe*, *rusé*, *artifice*, considérées comme synonymes.

Adresse, art de conduire ses entreprises de maniere à réussir. *Soupleffe*, disposition à s'accommoder aux conjonctures. *Fineffe*, façon d'agir secreete & cachée. *Rusé*, voie oblique d'aller à ses fins. *Artifice*, moyen injuste, recherché, & plein de combinaison, d'exécuter un dessein: les trois premiers se prennent souvent en bonne part; les deux autres toujours en mauvaise. *L'adresse* emploie les moyens; la *soupleffe* évite les obstacles; la *fineffe* s'influe imperceptiblement; la *rusé* trompe; *l'artifice* surprend. Le négociateur est *adroit*; le courtisan *souple*; l'espion *rusé*; le flatteur & le fourbe *artificieux*. Maniez les affaires difficiles avec *adresse*: usez de *soupleffe* avec les grands: soyez *fin* à la cour: ne soyez *rusé* qu'en guerre: laissez *l'artifice* aux méchans.

ADRESSE, (*Fistoire mod.*) expression singulièrement usitée en Angleterre, ou elle signifie *placet*, *requete* ou *remontrance* présentée au roi au nom d'un corps, pour exprimer ou notifier ses sentimens de joie, de satisfaction, &c. dans quelque occasion extraordinaire. Ce mot est François: il est formé du verbe *adresser*, *envoyer quelque chose à une personne*.

On dit en Angleterre, *l'adresse des Lords*, *l'adresse des communes*. Ces *adresses* commencerent à avoir lieu sous l'administration d'Olivier Cromwel. A Paris, le lieu où s'impriment & se débitent les gazettes est appelé *Bureau d'adresse*. (r.)

ADRESSE, f. f. (*Comm.*) suscription qu'on met sur le dos d'une lettre missive pour la faire tenir, ou par la poste ou autrement, à la personne à qui elle est adressée.

Cette *adresse* ou suscription doit contenir les noms, demeure & qualité de celui à qui

elle doit être rendue , avec les noms de la province , de la ville & du lieu où l'on veut envoyer la lettre.

Adresse se dit plus ordinairement dans le commerce de ce qu'on écrit & met sur les balles , ballots , bannes , mannes & futailles remplies de marchandises , qu'on envoie au loin par des voituriers. Ces *adresses* doivent contenir à-peu-près les mêmes choses que les suscriptions des lettres. Il y a néanmoins des occasions où il faut ajouter d'autres circonstances qui leur sont propres. Voyez **EMBALLAGE & EMBALLEUR.**

Adresse est encore un terme qui a plusieurs autres significations dans le commerce. On dit , *mon adresse est à Lyon chez un tel* , pour marquer que c'est-là qu'on doit envoyer ce qu'on veut qui ne soit rendu. *J'ai accepté une lettre de change payable à l'adresse de M. Nicolas* ; ce qui sert comme d'élection de domicile pour le paiement de cette lettre , ou pour les poursuites que le porteur pourroit être obligé de faire , faute d'être acceptée ou payée. *Cette lettre de change est à l'adresse du sieur Simon* , pour dire qu'elle est tirée sur lui.

ADRESSER , en terme de Commerce , signifie envoyer des marchandises en quelque lieu ou à quelque personne : par exemple , *je viens d'adresser quatre balles de poivre à Lyon* , &c. (G)

* **ADRIA** , (Géogr.) Cette ancienne ville d'Italie , dans le Polesin de Rovigo , appelée par les Latins *Atria* , donna son nom à tout le golfe , que l'on nomma *mer Adriatique* , *Hadriatique* , & enfin *Adriatique* , & aussi *golfe de Venise*. C'est une ville épiscopale ; & quelques-uns croient que l'évêché en est fort ancien. Mais un auteur , qui a fait des recherches exactes à ce sujet , dit n'avoir trouvé aucun de ses évêques avant le Concile de Latran , sous le pape Martin. Cette ville étoit comprise dans la Flaminie : il n'en existe plus que des ruines , au milieu desquelles habitent quelques pêcheurs. Les inondations l'ont mise en cet état. L'évêque d'*Adria* réside à Rovigo. Strabon nous apprend que de son temps , cette ville étoit peu considérable , mais qu'elle avoit été autrefois très-puissante. C'étoit une colonie Toscane. Les restes d'un théâtre trouvé sous les fondemens d'une

église , prouvent son ancienne splendeur.

* **ADRIANE** , f. f. (Géogr.) ville de la province de Cyrene en Afrique ; ainsi nommée d'Adrien , empereur.

ADRIANISTES , f. m. plur. (Théol.) Théodoret met les *Adrianistes* au nombre des hérétiques qui sortirent de la secte de Simon le Magicien : mais aucun autre auteur ne parle de ces hérétiques. Théodor. liv. I. *Fable hérétique.*

Les sectateurs d'Adrien Hamstedius , un des novateurs du xvj siècle , furent appelés de ce nom. Il enseigna premièrement dans la Zélande , & puis en Angleterre , qu'il étoit libre de garder les enfans durant quelques années sans leur conférer le baptême ; que Jésus - Christ avoit été formé de la semence de la femme , & qu'il n'avoit fondé la religion Chrétienne que dans certaines circonstances. Outre ces erreurs , & quelques autres pleines de blasphèmes , il souffroit à toutes celles des Anabaptistes. *Pratole* , *Sponde* , *Lidan.* (G)

ADRIANO A SIERRA , (Géogr.) montagne de Guipuscoa dans la Biscaye. C'est une des plus hautes des Pyrénées. On la passe pour aller de la Biscaye à Alaba & dans la Castille vieille. Pour cet effet , il a fallu y tailler dans le roc un chemin fort sombre , de quarante à cinquante pas. On ne rencontre sur cette montagne que quelques cabanes de bergers. (C. A.)

§ **ADRIATIQUE (MER)** , (Géogr.) La mer *Adriatique* , ainsi nommée du fleuve *Adria* selon Strabon , & qu'on nomme aussi le *golfe de Venise* , est une partie de la mer Méditerranée , qui s'étend du sud - est au nord-ouest depuis le quarantième degré de latitude jusqu'au quarante-cinquième degré cinquante-cinq minutes. Quelques auteurs donnent encore le nom de mer *Adriatique* à celle qui est entre la Palestine & la Sicile , & d'autres appellent la mer Phénicienne mer *Adriatique*. La bouche de ce golfe entre la Canina & Otrante peut avoir quatorze lieues communes d'ouverture.

* **ADRIEN** , (S.) (Géogr. mod.) petite ville des Pays-Bas en Flandre , sur la Dendre.

ADRIEN (ÆLIUS) , *Histoire rom.* fils adoptif , & successeur de Trajan , sortoit d'une famille illustre , qui s'étant anciennement transplantée en Espagne , étoit retourné

TABLE DE LA MER ADRIATIQUE.



Pays qui continent à la mer Adriatique.	L'Albanie, la Dalmatie, la Croatie, l'Illirie, La Carniole, La Seigneurie de Venise, L'Etat de l'Eglise, le Royaume de Naples,	} dans la Turquie en Europe. } dans l'Etat de Venise. } en Allemagne, dans le cercle d'Autriche. } en Italie.	De l'est au sud par le nord.
Principales îles de ce golfe.	Fanu, Merlere, Pelagosa, Meleda, Agusta, Curzola, Cazzola, Cazza, Saint-André, Lissa, Lesina, Braffa, Bua, Sola, Grossa, Melade, Scardo, Pago, Arbe, Offero, Cherfo, Veglia, Grado,	} à l'entrée. } vers le milieu. } dans la mer de Dalmatie. } dans le golfe de Quarner. } au fond du golfe.	De l'est au sud par le nord.
Petits golfes particuliers qui s'y trouvent.	Les golfes de	Drin. Cattaro. Narenza. Quarner. Trieste. Manfredonia.	De l'est au sud par le nord.
Plusieurs mers qui prennent le nom des pays voisins.	Les mers	d'Albanie. de Dalmatie. de Quarner. d'Illirie. de Puglia.	De l'est au sud par le nord.
Principales villes & fortifiés de ce golfe.	Venise, Chiosta, Pola, Spalato, Curzola, Zara, Antivari, Budua, Cattaro, Trau, Sebenico, Castel-Nuovo, Raguse, Docigno, Castelli del Porto di Malamocco, Segna, Licsina ou Lesina, Ancone, Fano ou Fanu, Marano, Sinigaglia, Castel del Porto di San-Nicolo, Ravenne,	<i>anciennes</i>	au fond du golfe. dans l'Etat de Venise, dans une petite île près des Lagunes. dans l'Illirie. dans l'Etat de Venise. dans l'île de ce nom en Dalmatie, sujette aux Vénitiens. entre les golfes de Drin & de Cattaro. en Dalmatie, sujette aux Vénitiens. au fond du golfe de ce nom. en Dalmatie, sujette aux Vénitiens. en Dalmatie, sujette aux Vénitiens. en Dalmatie, sur le golfe de Cattaro, sujette aux Vénitiens. dans les Etats de la République de ce nom. dans l'Albanie. en l'île de même nom, dans l'Etat de Venise, au Dogat dans la Morlaquie, en Croatie. dans l'île de ce nom. dans la Marche d'Ancone. dans l'île du même nom. dans l'Etat de Venise, dans le Frioul dans l'Etat de Venise, au Dogat. dans l'île de ce nom. dans l'Etat de l'Eglise

elle doit être ren
province, de la v
envoyer la lettre

Adresse se dit p
commerce de

balles

rempli

loin pa

conten

les susc.

des occ.

constant

EMBALI

Adress

fieurs au

On dit ,

pour mai

voyer ce

J'ai accep

Padresse d

d'élection

cette lettre

porteur po

d'être acco

change est

dire qu'elle

ADRESSE

signifie envo

que lieu ou

ple, *je viens*

à Lyon, &c

* **ADRIA**

ville d'Italie

appelée par

nom à tout le

Atriatique, Fi

atique, & aussi

ville épiscopai

que l'évêché e

auteur, qui a

ce sujet, dit 1

évêques avant le

pape Martin. Co

la Flaminie: il o

nes, au milieu d

pêcheurs. Les in

état. L'évêque d'*Adria* rend

Strabon nous apprend que de son temps,

cette ville étoit peu considérable, mais

qu'elle avoit été autrefois très-puissante.

C'étoit une colonie Toscane. Les restes d'un

théâtre trouvé sous les fondemens d'une

-----, (G.) (*Geogr. moa.*) petite ville
des Pays-Bas en Flandre, sur la Dendre.

ADRIEN (**ÆLIUS**), *Histoire rom.* fils

adoptif, & successeur de Trajan, sortoit

d'une famille illustre, qui s'étant ancien-

nement transplantée en Espagne, étoit

retourné

retournée en Italie du temps des Scipions. Ses flatteurs prétendoient que ses ancêtres avoient donné leur nom à la mer Adriatique. Il naquit à Lyon; & son pere, en mourant, le mit sous la tutelle de Trajan qui, dans la suite, lui fit épouser sa petite niece. Il étoit à la tête des armées d'Orient, lorsqu'à la mort de Trajan il fut proclamé empereur par les intrigues de l'impératrice Plotine, à qui il avoit inspiré un amour adultere. Trajan avoit long-temps refusé de l'avoir pour successeur, & ce ne fut que par complaisance pour sa femme, qu'il consentit à ce choix. Plusieurs rivaux lui disputèrent l'empire; mais il les fit rentrer dans le devoir. Un d'eux s'étant présenté pour obtenir son pardon: le voilà, répondit-il, en l'embrassant. Quoiqu'il se proposât Trajan pour modele, il étoit en secret envieux de sa gloire. Ce fut par un motif aussi bas, qu'il rendit aux Parthes l'Assyrie, la Mésopotamie & l'Arménie, qui étoient les conquêtes de Trajan. Il voulut que l'Euphrate fût les barrières de l'empire: il se proposoit aussi d'abandonner la Dacie; mais il n'exécuta point cette résolution imprudente, sur les remontrances qu'on lui fit que ce seroit livrer les citoyens Romains à la discrétion des barbares. Trajan avoit peuplé cette grande province de colonies Romaines, à qui il avoit donné les terres & les villes. A l'exemple de Trajan, il parcourut toutes les provinces, pour y établir l'ordre, & en réformer les abus. Tant qu'il résida dans Rome, son palais fut le temple des sciences & des arts. Les gens de lettres perfectionnoient leur goût avec lui, & les savans trouvoient à s'instruire dans sa conversation. Le philosophe Favorin disputoit souvent avec lui; & quoiqu'il eût souvent raison, il avoit la politique de lui céder la victoire. Ses amis lui reprocherent cette basse complaisance; le philosophe leur répondit: *Il est dangereux d'avoir raison avec un homme qui a trente légions pour réfuter vos argumens.* La persécution contre les Chrétiens ne fut que passagere. L'apologie de leur religion, par Quadratus & Aristide, le convainquit de la pureté de leurs dogmes, & de l'innocence de leurs mœurs. On prétend qu'il forma le dessein de bâtir un temple au Dieu des Chrétiens, & de l'admettre

parmi les autres dieux. Il conçut une passion criminelle pour le jeune Antinoüs qui, l'ayant accompagné en Egypte, se noya dans le Nil. *Adrien* inconsolable l'honora de l'apothéose: il bâtit sur le bord du fleuve une ville qui porta son nom; il eut un temple, & des prêtres qui rendirent des oracles. Ce fut sous son regne que le Juif Barchochebas sema sa doctrine, & prétendit être le messie. Les Juifs se rangerent en foule sous ses enseignes. Cette révolte fut éteinte dans le sang de ces fanatiques. Il fut défendu aux Juifs de mettre le pié dans Jérusalem; & pour leur en ôter la tentation, on mit un pourceau de marbre sur la porte qui regardoit Bethléem. Cette ville sainte étoit également respectée des Chrétiens. *Adrien*, pour les en éloigner, fit placer une statue de Jupiter dans le lieu où J. C. étoit ressuscité; une de Vénus, dans le lieu où il étoit né. Le calvaire fut planté d'un bois qui fut consacré à Adonis, & ce fut dans la caverne où le Sauveur étoit né, qu'on célébra ses mysteres licencieux. Les fatigues de ses longs voyages le firent tomber dans le dépérissement. Les souffrances lui rendirent la vie importune; ils'en seroit débarrassé, si ses domestiques, qui veilloient auprès de lui, n'eussent empêché qu'il n'attentât sur lui-même. Les vers qu'il fit dans les derniers momens de sa vie, prouvent qu'il vit sans émotion sa fin prochaine. Sa femme Sabine, vivement soupçonnée d'adultere, le fut également d'avoir hâté sa mort par le poison. *Adrien* mourut à Bayes, l'an 138 de J. C., à l'âge de soixante-deux ans. (T. V.)

ADRIN, (*Géogr.*) petite ville de la Transylvanie hongroïse, sur la riviere de Sebeskeres, & au pié des montagnes de Vedra. Elle est au nord-est du grand Vardin. Cette ville & ses environs n'ont rien de remarquable. Long 45, 25, lat. 47, 9. (C. A.)

ADROGATION, s. f. terme de Droit civil, étoit une sorte d'adoption qui ne différoit de l'adoption simplement dite, qu'en ce qu'il falloit que le sujet adopté par l'adrogation fût affranchi de la puissance paternelle, soit par la mort de son pere naturel, soit par l'émancipation. Elle demandoit aussi un peu plus de solennité, &

ne se pouvoit faire, du temps que la république subsistoit, que dans l'assemblée du peuple, & depuis, par un reserit de l'empereur. Quant aux effets, ils étoient précisément les mêmes que ceux de l'adoption. Voyez ADOPTION.

Adrogation se disoit aussi chez les Romains de l'association d'un Praticien dans l'ordre des Plébéiens, où il se faisoit agréger, soit pour gagner l'affection du peuple, soit pour parvenir au tribunal. (H)

ADROIT, adject. (*Manège*.) se dit d'un cheval qui choisit bien l'endroit où il met son pié en marchant dans un terrain raboteux & difficile. Il y a des chevaux très-mal-adroits, & qui font souvent un faux pas dans ces sortes d'occasions, quoiqu'ils aient la jambe très-bonne. (V)

* ADRUMETE, f. f. (*Geogr. anc. & med.*) ancienne ville d'Afrique, que les Arabes appellent aujourd'hui *Hamameitha*; elle étoit capitale de la province de Bizance.

* ADVENANT, f. m. (*Jurisprud.*) c'est la portion légitime des héritages & patrimoine en laquelle une fille peut succéder *ab intestat*. La quatrième partie de l'*advenant* est le plus que l'*advenant* dont les peres & meres peuvent disposer avant le mariage de leur fils aîné, en faveur de leur fille aînée ou autre fille mariée la première, soit en forme de dot, ou par autre don de noces. *Pagreau*.

ADVENEMENT, f. m. ou AVENEMENT, (*Hist. med.*) se dit de l'élévation d'un prince sur le trône, d'un pape à la souveraine prélature.

ADVENTICE ou ADVENTIF, adj. m. termes de *Jurisprudence*, se disent de ce qui arrive ou accroit à quelqu'un ou à quelque chose du dehors. Voyez ACCRÉTION, &c.

Ainsi matière *adventive* est celle qui n'appartient pas proprement à un corps, mais qui y est jointe fortuitement.

Adventice se dit aussi des biens qui viennent à quelqu'un comme un présent de la fortune, ou par la libéralité d'un étranger, ou par succession collatérale, & non pas par succession directe. V. BIENS.

En ce sens *adventice* est opposé à *profective*, qui se dit des biens qui viennent en

ligne directe du pere ou de la mere au fils: Voyez PROPECTICE. (H)

ADVENTICE, adj. (*terme de Logiq.*) ce qui n'est pas naturellement dans une chose, ce qui y survient de dehors. Quelques philosophes ayant considéré toutes nos idées, relativement à leur origine, les ont divisées en idées innées, idées *adventices*, idées factices. Ils entendent par idées *adventices*, celles qui viennent des sens, de façon que, sans les impressions faites sur nos organes, nous ne saurions les avoir dans l'état présent des choses: telles sont toutes celles qui entrent dans notre esprit par la vue, par l'ouïe, par le goût, par l'odorat, par l'attouchement. Elles sont *adventices* en ce qu'elles sont produites, ou occasionnées en nous par les objets extérieurs. (†)

ADVENTICE, terme de *Jardinier*. Les plantes *adventices* sont celles qui croissent sans avoir été semées: telles sont les mauvaises herbes, & les bonnes qui viennent de Dieu grace, comme on dit vulgairement. Les racines *adventices* sont celles qui se forment après coup aux arbres, dont les jardiniers mal-adroits ont inhumainement coupé les racines primordiales qu'ils auroient dû respecter. Ces racines *adventices* ne sont jamais aussi franches que les autres; c'est pourquoi on ne sauroit trop ménager celles-ci.

ADVERBE, f. m. terme de *Grammaire*: ce mot est formé de la préposition latine *ad*, vers, auprès, & du mot *verbe*: parce que l'*adverbe* se met ordinairement auprès du verbe, auquel il ajoute quelque modification ou circonstance: *il aime constamment, il parle bien, il écrit mal*. Les dénominations se tirent de l'usage le plus fréquent; or le service le plus ordinaire des *adverbes* est de modifier l'action que le verbe signifie, & par conséquent de n'en être pas éloigné; & voilà pourquoi on les a appelés *adverbes*, c'est-à-dire *mots joints au verbe*; ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait des *adverbes* qui se rapportent aussi au nom adjectif, au participe & à des noms qualificatifs, tels que *roi, pere*, &c. car on dit, *il m'a paru fort changé; c'est une femme extrêmement sage & fort aimable; il est véritablement roi*.

En faisant l'énumération des différentes

Sortes de mots qui entrent dans le discours, je place l'adverbe après la préposition, parce qu'il me paroît que ce qui distingue l'adverbe des autres especes de mots, c'est que l'adverbe vaut autant qu'une préposition & un nom; il a la valeur d'une préposition avec son complément; c'est un mot qui abrege; par exemple, *sagement* vaut autant que *avec sagesse*.

Ainsi tout mot qui peut être rendu par une préposition & un nom, est un adverbe; par conséquent ce mot *y*, quand on dit *il y est*, ce mot, dis-je, est un adverbe qui vient du latin *ibi*; car *il y est*, est comme si l'on disoit, *il est dans ce lieu-là, dans la maison, dans la chambre*, &c.

Où est encore un adverbe qui vient du latin *ubi*, que l'on prononçoit *ubi*, où est-il; c'est-à-dire, *en quel lieu*.

Si, quand il n'est pas conjonction conditionnelle, est aussi adverbe, comme quand on dit, *elle est si sage, il est si savant*: alors *si* vient du latin *sic*, c'est-à-dire, *à ce point, au point que*, &c. c'est la valeur ou signification du mot, & non le nombre des syllabes, qui doit faire mettre un mot en telle classe plutôt qu'en telle autre; ainsi *à* est préposition quand il a le sens de la préposition latine *à* ou celui de *ad*, au lieu que *a* est mis au rang des verbes quand il signifie *habet*, & alors nos peres écrivoient *ha*.

Puisque l'adverbe emporte toujours avec lui la valeur d'une préposition, & que chaque préposition marque une espece de maniere d'être, une sorte de modification dont le mot qui suit la préposition fait une application particuliere; il est évident que l'adverbe doit ajouter quelque modification ou quelque circonstance à l'action que le verbe signifie; par exemple, *il a été reçu avec politesse* ou *poliment*.

Il suit encore delà que l'adverbe n'a pas besoin lui-même de complément; c'est un mot qui sert à modifier d'autres mots, & qui ne laisse pas l'esprit dans l'attente nécessaire d'un autre mot, comme sont le verbe actif & la préposition; car si je dis du roi *qu'il a donné*, on me demandera *quoi* & *à qui*. Si je dis de quelqu'un qu'il s'est conduit *avec*, ou *par*, ou *sans*, ces prépositions font attendre leur complément; au

lieu que si je dis, *il s'est conduit prudemment*, &c. l'esprit n'a plus de question nécessaire à faire par rapport à *prudemment*: je puis bien à la vérité demander en quoi a consisté cette prudence; mais ce n'est plus là le sens nécessaire & grammatical.

Pour bien entendre ce que je veux dire, il faut observer que toute préposition qui forme un sens complet est composée de divers sens ou concepts particuliers, qui, par le rapport qu'ils ont entr'eux, forment l'ensemble ou sens complet.

Ces divers sens particuliers, qui sont comme les pierres du bâtiment, ont aussi leur ensemble. Quand je dis *le soleil est levé*, voilà un sens complet: mais ce sens coraplet est composé de deux concepts particuliers: j'ai le concept de *soleil*, & le concept de *est levé*: or, remarquez que ce dernier concept est composé de deux mots *est* & *levé*, & que ce dernier suppose le premier. *Pierre dort*: voilà deux concepts énoncés par deux mots: mais si je dis, *Pierre bat*, ce mot *bat* n'est qu'une partie de mon concept, il faut que j'énonce la personne ou la chose que *Pierre bat*; *Pierre bat Paul*; alors *Paul* est le complément de *bat*: *bat Paul* est le concept entier, mais concept partiel de la proposition *Pierre bat Paul*.

De même si je dis *Pierre est avec, sur, ou dans*, ces mots *avec, sur, ou dans* ne sont que des parties de concept, & ont besoin chacun d'un complément; or, ces mots joints à un complément font un concept, qui, étant énoncé en un seul mot, forme l'adverbe, qui, en tant que concept particulier & tout formé, n'a pas besoin de complément pour être tel concept particulier.

Selon cette notion de l'adverbe, il est évident que les mots qui ne peuvent pas être réduits à une préposition suivie de son complément, sont ou des conjonctions ou des particules qui ont des usages particuliers: mais ces mots ne doivent point être mis dans la classe des adverbes; ainsi je ne mets pas *non*, ni *oui* parmi les adverbes; *non*, *ne*, sont des particules négatives.

À l'égard de *oui*, je crois que c'est le participe passif du verbe *ouir*, & que nous

disons *ouï* par ellipse, *cela est ouï*, *cela est entendu* : c'est dans le même sens que les Latins disoient, *Dictum puto*. Ter. Andr. act. I, sc. 1.

Il y a donc autant de fortes d'*adverbes* qu'il y a d'especes de manieres d'être qui peuvent être énoncées par une préposition & son complément ; on peut les réduire à certaines classes.

ADVERBES DE TEMPS. Il y a deux questions de temps, qui se font par des *adverbes*, & auxquelles on répond ou par des *adverbes* ou par des prépositions avec un complément.

1. *Quando*, quand viendrez-vous ? demain, dans trois jours.

2. *Quandiu*, combien de temps ? *tandiu*, si long-temps que, autant de temps que.

D. Combien de temps Jesus-Christ a-t-il vécu ?

R. Trente-trois ans : on s'entend pendant.

Voici encore quelques *adverbes* de temps : *donec* jusqu'à ce que ; *quotidie* tous les jours ; on s'entend la préposition pendant, *per* : *nunc* maintenant, présentement, alors, c'est-à-dire, à l'heure.

Auparavant : ce mot étant *adverbe* ne doit point avoir de complément ; ainsi c'est une faute de dire *auparavant cela*, il faut dire *avant cela*, *autrefois*, *dernièrement*.

Hodie, aujourd'hui, c'est-à-dire, au jour de *hui*, au jour présent ; on disoit autrefois simplement *hui*, je n'irai *hui*. Nicod. *Hui* est encore en usage dans nos provinces méridionales ; *heri*, hier, *cras*, demain ; *olim*, *quondam*, *alias*, autrefois, un jour, pour le passé & pour l'avenir.

Al quando, quelquefois ; *pridie*, le jour de devant ; *postridie*, *quasi postera die*, le jour d'après ; *perindie*, après demain ; *mane*, le matin ; *vespere* & *vesperi*, le soir ; *sero*, tard ; *nudius-tertius*, avant-hier, c'est-à-dire, *nunc est dies tertius*, *quartus*, *quintus*, &c. il y a trois, quatre, cinq jours, &c. *unquam*, quelques jours, avec affirmation ; *namquam*, jamais, avec négation, *jam*, déjà ; *nuper*, il n'y a pas long-temps.

Diu, long-temps ; *recens* & *recenter*,

depuis peu ; *jam-dudum*, il y a long-temps ; *quando*, quand ; *antehac*, ci-devant ; *posthac*, ci-après ; *dehinc*, *deinceps*, à l'avenir ; *antea*, *prius*, auparavant ; *antequam*, *priusquam*, avant que ; *quoad*, *donec*, jusqu'à ce que ; *dum*, tandis que ; *mox*, bientôt ; *statim*, d'abord, tout-à-l'heure ; *tum*, *tunc*, alors ; *etiam-nunc*, ou *etiam-num*, encore maintenant ; *jam-tum*, dès-lors ; *prope-diem*, dans peu de temps ; *tandem*, *denique*, enfin ; *deinceps*, à l'avenir ; *plerumque*, *crebrò*, *frequentè* ordinairement ; d'ordinaire.

ADVERBES DE LIEU. Il y a quatre manieres d'envifager le lieu : on peut le regarder 1°. comme étant le lieu où l'on est, où l'on demeure ; 2°. comme étant le lieu où l'on va ; 3°. comme étant le lieu par où l'on passe ; 4°. comme étant le lieu d'où l'on vient. C'est ce que les Grammairiens appellent *in loco*, *ad locum*, *per locum*, *de loco* ; ou autrement, *ubi*, *quo*, *qua*, *unde*.

1. *In loco*, ou *ubi*, où est-il ? il est là ; où & là, sont *adverbes* ; car on peut dire en quel lieu ? R. en ce lieu ; *hic*, ici, où je suis ; *istuc*, où vous êtes ; *illuc*, & *ibi*, là où il est.

2. *Ad locum*, ou *quò* ; ce mot pris aujourd'hui adverbiallement, est un ancien accusatif neutre ; comme *duo* & *ambo* ; il s'est conservé en *quocirca*, c'est pourquoi, c'est pour cette raison : *quò vadis*, où allez-vous ? R. *Huc*, ici ; *istuc*, là où vous êtes ; *illuc*, là où il est ; *eò*, là.

3. *Qua* ? *qua ibo* ? là, où irai-je ? R. *hac*, par ici ; *istac*, par là où vous êtes ; *illac*, par là où il est.

4. *Unde* ? *unde venis* ? D'où venez-vous ? *hinc*, d'ici ; *istinc*, de-là ; *illinc*, de-là ; *inde* ; de-là.

Voici encore quelques *adverbes* de lieu ou de situation ; *y*, il y est, *ailleurs*, *devant*, *derriere*, *dessus*, *dessous*, *dedans*, *dehors*, *par-tout*, *autour*.

DE QUANTITE : *quantum*, combien ; *multum*, beaucoup, qui vient de *bella copia*, ou selon un beau coup ; *parum*, peu ; *minimum*, fort peu ; *plus*, ou *ad plus*, davantage ; *plurimum*, très-fort ; *aliquantulum*, un peu ; *modicè*, médiocrement ; *largè*, amplement ; *assatim*,

abundanter, *abundè*, *copiosè*, *ubertim*, en abondance, à foison, largement.

DE QUALITÉ : *doctè*, sagement ; *piè*, pieusement ; *ardenter*, ardemment ; *sapienter*, sagement ; *alacriter*, gaiement ; *benè*, bien ; *malè*, mal ; *feliciter*, heureusement ; & grand nombre d'autres formes des adjectifs, qui qualifient leurs substantifs.

DE MANIÈRE : *celeriter*, promptement ; *subitò*, tout d'un coup ; *lentè*, lentement ; *festinante*, *properè*, *properante*, à la hâte ; *sensim*, peu-à-peu ; *promiscuè*, confusément ; *protervè*, insolemment ; *multifariam*, de diverses manières ; *bifariam*, en deux manières : *racine* ; *bis* & *viam*, ou *faciem*, &c.

Utinam peut être regardé comme une interjection, ou comme un adverbe de désir, qui vient de *ut*, *uti*, & de la particule explétive *nam* : nous rendons ce mot par une périphrase, *plût à Dieu que*.

Il y a des *adverbes* qui servent à marquer le rapport, ou la relation de ressemblance : *ita ut*, ainsi que ; *quasi*, *ceu*, par un *ε*, *ut*, *uti*, *velut*, *veluti*, *sic*, *sicut*, comme, de la même manière que, *tanquam*, de même que.

D'autres au contraire marquent diversité ; *aliter*, autrement ; *alioquin*, *cateroquin*, d'ailleurs, autrement.

D'autres *adverbes* servent à compter combien de fois : *semel*, une fois ; *bis*, deux fois ; *ter*, trois fois, &c. en François, nous sous-entendons ici quelques prépositions, *pendant*, *pour*, *par* trois fois ; *quoties*, combien de fois ; *aliquoties*, quelquefois ; *quingies*, cinq fois ; *centies*, cent fois ; *millies*, mille fois, *iterum*, *denuò*, encore ; *sapè*, *crebrò*, souvent ; *rarò*, rarement.

D'autres sont *adverbes* de nombre ordinal, *primò*, premièrement ; *secundò*, secondement, en second lieu : ainsi des autres.

D'INTERROGATION : *quare*, c'est-à-dire, *quà de re*, & par abréviation, *cur*, *quomobrem*, *ob quam rem*, *quapropter*, pourquoi, pour quel sujet ; *quomodo*, comment. Il y a aussi des particules qui servent à l'interrogation, *an*, *anne*, *nam*, *nanquid*, *nonne*, *ne*, joint à un mot ; *vides-ne* ? voyez-vous ? *ec*

joint à certains mots, *ecquando*, quand, *ecquis*, qui ? *ecqua mulier* ? (Cic.) quelle femme ?

D'AFFIRMATION : *etiam*, *ita*, ainsi ; *certè*, certainement ; *sanè*, vraiment, oui, sans doute : les anciens disoient aussi *Heracle*, c'est-à-dire, par *Heracle* ; *Pol*, *Ædèpol*, par *Pollux* ; *Næcastor* ; ou *Mæcastor*, par *Castor*, &c.

DE NÉGATION : *nullatenus*, en aucune manière ; *nequaquam*, *haudquamquam*, *neutiquam*, *minimè*, nullement, point du tout ; *nusquam*, nulle part, en aucun endroit.

DE DIMINUTION ; *fermè*, *ferè*, *penè*, *propè*, presque ; *tantum non*, peu s'en faut.

DE DOUTE : *fors*, *fortè*, *forsan*, *fortitan*, *fortasse*, peut-être.

Il y a aussi des *adverbes* qui servent dans le raisonnement, comme *quia*, que nous rendons par une préposition & un pronom, suivi du relatif *que*, *parce que*, *propter illud quod est* ; *atque ita*, ainsi ; *atqui*, or ; *ergo*, par conséquent.

Il y a aussi des *adverbes* qui marquent assemblage : *unà*, *simul*, ensemble ; *conjunctim*, conjointement ; *pariter*, *juxta*, pareillement ; d'autres divisions : *seorsim*, *seorsum*, *privatim*, à part, en particulier, séparément ; *sigillatim*, en détail, l'un après l'autre.

D'EXCEPTION : *tantum*, *tantummodo*, *solum*, *solummodo*, *duntaxat*, seulement.

Il y a aussi des mots qui servent dans les comparaisons pour augmenter la signification des adjectifs : par exemple on dit au positif, *pius*, pieux, *magis pius*, plus pieux : *maxime pius*, très-pieux, ou fort pieux. Ces mots *plus*, *magis*, *très-fort*, sont aussi considérés comme des *adverbes* : *forti*, c'est-à-dire *fortement*, *extrêmement* ; *très*, vient de *ter*, trois fois ; *plus*, c'est-à-dire, *ad plus*, selon une plus grande valeur, &c. *minus*, moins, est encore un *adverbe* qui sert aussi à la comparaison.

Il y a des *adverbes* qui se comparent, sur-tout les *adverbes* de qualité, ou qui expriment ce qui est susceptible de plus ou de moins : comme *diu*, long-temps ; *diutius*, plus long-temps ; *doctè*, sagement ;

ment : *docilius*, plus sagement ; *docilissimè*, très-sagement ; *fortiter*, vaillamment. *fortius*, plus vaillamment ; *fortissimè*, très-vaillamment.

Il y a des mots que certains Grammairiens placent avec les conjonctions, & que d'autres mettent avec les *adverbes* : mais si ces mots renferment la valeur d'une préposition & de son complément, comme *quia*, parce que ; *quapropter*, c'est pourquoi, &c. ils sont *adverbes* ; & s'ils sont de plus l'office de conjonction, nous dirons que ce sont des *adverbes* conjonctifs.

Il y a plusieurs adjectifs en Latin & en François qui sont pris adverbialement, *transversa tumentibus hincis*, où *transversa* est pour *transversè*, de travers ; *il sent bon*, *il sent mauvais*, *il voit clair*, *il chante juste*, *parlez bas*, *parlez haut*, *frappez fort*. (F)

ADVERBIAL, ALE, adjectif, terme de Grammaire ; par exemple, *marcher à tâtons*, *iter præsentare baculo*, ou *dubio manuum coniectu* : à tâtons, est une expression adverbiale ; c'est-à-dire qui est équivalente à un adverbe. Si l'usage avoit établi un seul mot pour exprimer le même sens, ce mot seroit un adverbe ; mais comme ce sens est énoncé en deux mots, on dit que c'est une *expression adverbiale*. Il en est de même de *in-à-vis*, & *tout-d'un-coup*, *tou-à-coup*, à *coup-jar*, qu'on exprime en latin en un seul mot par des adverbes particuliers, *improvisè*, *subitè*, *certo*, & *tout-de-bon-jorio*, &c.

ADVERBIALEMENT, adv. c'est-à-dire, à la manière des adverbes. Par exemple, dans ces façons de parler, *tenir bon*, *tenir ferme* ; *bon* & *ferme* sont pris adverbialement, *constanter persister* ; *sentir bon*, *sentir mauvais* ; *bon* & *mauvais* sont encore pris adverbialement, *bonne*, ou *jaucunde clere*, *malè clere*.

ADVERSAIRE, s. m. (Jurisprud.) Voyez **ANTAGONISTE**, **OPPOSANT**, **COMBAT**, **DUEL**, &c.

Ce mot est formé de la préposition latine *adversus*, contre, composée de *ad*, vers, & *vertere*, tourner. Il signifie au Palais la partie adverse de celui qui est engagé dans un procès.

ADVERSATIF, IVE, adj. terme de

Grammaire, qui se dit d'une conjonction qui marque quelque différence, quelque restriction ou opposition, entre ce qui suit & ce qui précède. Ce mot vient du latin *adversus*, contraire, opposé.

Mais est une conjonction *adversative* : il voudroit savoir, *mais* il n'aime pas l'étude. *Cependant*, *néanmoins*, *pourtant*, sont des adverbes qui font aussi l'office de conjonction *adversative*.

Il y a cette différence entre les conjonctions *adversatives* & les *disjonctives*, que dans les *adversatives* le premier sens peut subsister sans le second qui lui est opposé ; au lieu qu'avec les *disjonctives*, l'esprit considère d'abord les deux membres ensemble, & ensuite les divise en donnant l'alternative, en les partageant & les distinguant, *c'est le soleil ou la terre qui tourne*. *C'est vous ou moi*. *Soit que vous mangiez, soit que vous buviez*. En un mot, l'*adversative* restreint ou contrarie, au lieu que la *disjonctive* separe ou divise. (F)

ADVERSE, adj. (Partie) terme de Palais, signifie la partie avec laquelle on est en procès. Voyez **ADVERSAIRE**.

* **ADVERSITÉ**, s. f. (Gramm.) Ce mot, au singulier, signifie un état d'infortune ou de malheur qu'éprouve l'homme par un ou plusieurs accidens fâcheux ; les *adversités* sont des accidens malheureux ; l'*adversité* une continuité de malheurs.

* **ADVERSITÉ**, (Morale.) La raison veut que l'on supporte patiemment l'*adversité*, qu'on n'en aggrave pas le poids par des plaintes inutiles ; qu'on n'estime pas les choses humaines au delà de leur prix ; qu'on n'épouse pas à pleurer ses maux, les forces qu'on a pour les adoucir ; & qu'enfin l'on songe quelquefois qu'il est impossible à l'homme de prévoir l'avenir, & de se connoître assez lui-même pour savoir si ce qui lui arrive est un bien ou un mal pour lui. C'est ainsi que se comportera l'homme judicieux & tempéram, en proie à la mauvaise fortune. Il tâchera de mettre à profit ses revers même, comme un joueur prudent cherche à tirer parti d'un mauvais point que le hasard lui amène ; & l'on se lamenter comme un enfant qui tombe & pleure auprès de la pierre qui l'a frappé, il saura porter, s'il le faut, un fer salutaire à

sa blessure, & la faire saigner pour la guérir. *Voyez ci-après AFFLICTION.*

ADVERTISSEMENT, f. m. *terme de Palais*, pièces d'écritures que fait l'avocat dans un procès appointé en première instance, pour établir l'état de la question, & les moyens tant de fait que de droit.

ADVEU & DÉNOMBREMENT, f. m. *terme de Jurisprudence féodale*, est un acte que le nouveau vassal est obligé de donner à son seigneur dans les quarante jours après avoir fait la foi & hommage : portant qu'il reconnoît tenir de lui tels & tels héritages, dont l'acte doit contenir la description, si ce ne sont des fiefs, par tenans & aboutissans. On appelle cet acte *adveu*, parce qu'il emporte reconnoissance que son fief relève du seigneur à qui il présente l'*adveu*.

L'*adveu* est opposé au *désaveu*. *Voyez ce dernier.*

Après le fournissement dudit *adveu & dénombrement*, le seigneur a quarante jours pour le blâmer ; lesquels expirés, le vassal le peut retirer d'entre les mains du seigneur, & alors si le seigneur ne l'a pas blâmé, il est tenu pour reçu. *Voyez BLAME.*

Les *adveux & dénombremens* ne sauroient nuire à un tiers : soit que ce tiers soit un autre seigneur prétendant la directe sur les héritages mentionnés en l'*adveu*, ou sur partie d'iceux ; soit que ce fût un autre vassal qui prétendit droit de propriété sur une portion de ces mêmes héritages ou sur la totalité.

Si l'*adveu* est blâmé par le seigneur, le vassal peut être contraint de le réformer par saisie de son fief. Ainsi jugé au parlement de Paris par arrêt du 24 janvier 1642.

L'*adveu & dénombrement* n'est pas dû comme la foi & hommage à chaque mutation de la part du fief dominant. Cependant si le nouveau seigneur l'exige, le vassal est obligé de le fournir, quoiqu'il l'ait déjà fourni précédemment ; mais ce sera aux frais du Seigneur.

Les coutumes sont différentes sur le sujet du *dénombrement*, tant pour le délai, que pour la peine du vassal qui ne l'a pas fourni à temps. Dans celles de Paris, il a quarante jours, à compter de celui qu'il a été reçu

en foi & hommage, au bout desquel's, s'il n'y a pas satisfait, le Seigneur peut saisir le fief, mais il ne fait pas les fruits siens ; il doit établir des commissaires qui en rendent compte au vassal, après qu'il a satisfait à la coutume.

ADVIS, f. m. *en terme de Palais*, signifie le suffrage des juges ou conseillers seans pour la décision d'un procès.

Advis signifie encore, *en terme de Pratique*, le résultat des délibérations de personnes commises par la justice pour examiner une affaire, & en dire leur sentiment. C'est en ce sens qu'on dit un *advis de parens*. (H)

ADULA, (Géogr.) nom d'une contrée des Alpes, qui est entre les Grisons, les Suisses & les Valaisiens. Elle comprend le Crisport & le Vogelsberg, où sont les sources du Rhin & du Ruffi. Elle renferme le mont S. Gothard, & celui de la Fourche, d'où sortent le Rhône, le Magia & le Tessin, & elle contient le mont *Adula* qui lui donne son nom, & d'où sort la source méridionale du Rhin. Toutes ces sources montrent que c'est un pays très-élevé, & peut-être le plus élevé de l'Europe. (C. A.)

ADULTE, f. m. *en Anatomie*, se dit des corps animés, dont toutes les parties sont parvenues à leur dernier état de perfection.

On peut considérer tout ce qui est relatif aux corps animés, ou dans un sujet *adulte*, ou dans un corps qui ne commence qu'à se former. Tout ce que nous avons de connoissances sur le fœtus, nous les devons à l'analogie, ou à la comparaison que nous avons faite des viscères & des vaisseaux des jeunes sujets, avec les parties de l'*adulte*. (L)

ADULTE, (Jurisprud.) est une personne arrivée à l'âge de discrétion, ou à l'âge d'adolescence, & qui est assez grande & assez âgée pour avoir des sentimens & du discernement. *Voyez AGE & PUBERTÉ.*

Ce mot est formé du participe du verbe latin *adolescere*, croître. C'est comme qui diroit *crû*. *Voyez ADOLESCENCE.* (H)

Il y a bien de la différence entre les proportions d'un enfant & celles d'un *adulte*. Un homme fait comme un fœtus, seroit un monstre, & n'auroit presque pas figuré

humaine, comme l'a observé M. Dodart. Voyez FŒTUS & EMBRYON.

Les Anabaptistes ne donnent le baptême qu'aux *adultes*. Voyez BAPTÊME & ANABAPTISTE.

ADULTÉRATION, f. f. *terme de Droit*, est l'action de dépraver & gâter quelque chose qui est pur, en y mêlant d'autres choses qui ne le sont pas. Ce mot vient du latin *adulterare*, qui signifie la même chose. Ce n'est pas un mot reçu dans le langage ordinaire: on dit plutôt *altération*.

Il y a des lois qui défendent l'*adultération* du café, du thé, du tabac, soit en bout, soit en poudre; du vin, de la cire, de la poudre à poudrer les cheveux.

C'est un crime capital dans tous les pays d'*adultérer* la monnoie courante. Les anciens le punissoient avec une grande sévérité: les Egyptiens faisoient couper les deux mains aux coupables: le droit civil les condamnoit à être exposés aux bêtes; l'empereur Tacite ordonna qu'ils seroient punis de mort; & Constantin, qu'ils seroient réputés criminels de lèse-majesté. Parmi nous, l'*adultération* des monnoies est un cas pendable. Voyez MONNOIE, ESPECE. (H)

ADULTÉRATION, (*Pharmacie*,) est l'action de falsifier un médicament, en y ajoutant quelque chose qui en diminue la vertu, ou en le mêlant avec quelqu'autre qui, ayant la même couleur, n'est pas aussi chère. Les poudres sont sujettes à *adultération* par la difficulté que l'on a à s'en appercevoir à l'inspection.

Il est d'une conséquence infinie pour les malades de ne point acheter les médicamens des cureurs de pays qui les vendent *adultérés*. (N)

ADULTERE, est l'infidélité d'une personne mariée, qui au mépris de la foi conjugale qu'elle a jurée, a un commerce charnel avec quelqu'autre que son épouse ou son époux; ou le crime d'une personne libre avec une autre qui est mariée. Voyez FORNICATION, MARIAGE. (H)

ADULTERE, (*Morale*.) Je ne mettrai pas ici en question si l'*adultere* est un crime, & s'il défigure la société. Il n'y a personne qui ne sente en sa conscience que ce

n'est pas là une question à faire, s'il n'affecte de s'étourdir par des raisonnemens qui ne sont autres que les subtilités de l'amour propre. Mais une autre question bien digne d'être discutée, & dont la solution emporte aussi celle de la précédente, seroit de savoir lequel des deux fait le plus de tort à la société, ou de celui qui débauche la femme d'autrui, ou de celui qui voit une personne libre, & qui évite d'affurer l'état des enfans par un engagement régulier.

Nous jugerons avec raison, & conformément au sentiment de toutes les nations, que l'*adultere* est, après l'homicide, le plus punissable de tous les crimes, parce qu'il est de tous les vols le plus cruel, & un outrage capable d'occasionner les meurtres & les excès les plus déplorables.

L'autre espece de conjonction illégitime ne donne pas lieu communément aux mêmes éclats que l'*adultere*. Les maux qu'elle fait à la société ne sont pas si apparens: mais ils ne sont pas moins réels, & quoique dans un moindre degré d'énormité, ils sont peut-être beaucoup plus grands par leurs suites.

L'*adultere*, il est vrai, est l'union de deux cœurs corrompus & pleins d'injustice, qui devoient être un objet d'horreur l'un pour l'autre, par la raison que deux voleurs s'estiment d'autant moins qu'ils se connoissent mieux. L'*adultere* peut extrêmement nuire aux enfans qui en proviennent, parce qu'il ne faut attendre pour eux, ni les effets de la tendresse maternelle, de la part d'une femme qui ne voit en eux que des sujets d'inquiétude, ou des reproches d'infidélité; ni aucune vigilance sur leurs mœurs, de la part d'une mere qui n'a plus de mœurs, & qui a perdu le goût de l'innocence. Mais quoique ce soient-là de grands désordres, tant que le mal est secret, la société en souffre peu en apparence; les enfans sont nourris, & reçoivent même une sorte d'éducation honnête. Il n'en est pas de même de l'union passagère des personnes qui sont sans engagement.

Les plaisirs que Dieu a voulu attacher à la société conjugale, tendent à faire croire le genre humain; & l'effet suit l'institution de

de la providence , quand ces plaisirs font assujétis à une regle : mais la ruine de la fécondité & l'opprobre de la société font les suites infaillibles des liaisons irrégulieres.

D'abord elles font la ruine de la fécondité : les femmes qui ne connoissent point de devoirs , aiment peu la qualité de mere , & s'y trouvent trop exposées ; ou si elles le deviennent , elles ne redoutent rien tant que le fruit de leur commerce. On ne voit qu'avec dépit ces malheureux enfans arriver à la lumiere : il semble qu'ils n'y aient point de droit : & l'on prévient leur naissance par des remedes meurtriers ; ou on les tue après qu'ils ont vu le jour ; ou l'on s'en délivre en les exposant. Il se forme de cet amas d'enfans dispersés à l'aventure , une vile populace , sans éducation , sans biens , sans profession. L'extrême liberté dans laquelle ils ont toujours vécu , les laisse nécessairement sans principe , sans regle & sans retenue. Souvent le dépit & la rage les saisissent , & pour se venger de l'abandon où ils se voient , ils se portent aux excès les plus funestes.

Le moindre des maux que puisse causer ces amours illégitimes , c'est de couvrir la terre de citoyens infortunés , qui périssent sans pouvoir s'allier , & qui n'ont causé que du mal à cette société , où on ne les a vus qu'avec mépris.

Rien n'est donc plus contraire à l'accroissement & au repos de la société , que la doctrine & le célibat infame de ces faux Philosophes , qu'on écoute dans le monde , & qui ne nous parlent que du bien de la société , pendant qu'ils en ruinent en effet les véritables fondemens. D'une autre part , rien de si salutaire à un état , que la doctrine & le zele de l'Eglise , puisqu'elle n'honore le célibat que dans l'intention de voir ceux qui l'embrassent en devenir plus parfaits , & plus utiles aux autres ; qu'elle s'applique à inculquer aux grands comme aux petits , la dignité du mariage , pour les fixer tous dans une sainte & honorable société ; puisqu'enfin c'est elle qui travaille avec inquiétude , à recouvrer , à nourrir & à instruire ces enfans , qu'une philosophie toute bestiale avoit abandonnés. (X)

Les anciens Romains n'avoient point de

loi formelle contre l'adultere ; l'accusation & la peine en étoient arbitraires. L'Empereur Auguste fut le premier qui en fit une , qu'il eut le malheur de voir executer dans la personne de ses propres enfans : ce fut la loi *Julia* , qui portoit peine de mort contre les coupables : mais , quoiqu'en vertu de cette loi , l'accusation du crime d'adultere fût publique & permise à tout le monde , il est certain néanmoins que l'adultere a toujours été considéré plutôt comme un crime domestique & privé , que comme un crime public ; en sorte qu'on permettoit rarement aux étrangers d'en poursuivre la vengeance , sur-tout si le mariage étoit paisible , & que le mari ne se plaignit point.

Aussi quelques-uns des empereurs qui suivirent , abrogerent-ils cette loi qui permettoit aux étrangers l'accusation d'adultere ; parce que cette accusation ne pouvoit être intentée sans mettre la division entre le mari & la femme , sans mettre l'état des enfans dans l'incertitude , & sans attirer sur le mari le mépris & la risée ; car comme le mari est le principal intéressé à examiner les actions de sa femme , il est à supposer qu'il les examine avec plus de circonspection que personne , de sorte que quand il ne dit mot , personne n'est en droit de parler. Voyez ACCUSATION.

Voilà pourquoi la loi en certains cas a établi le mari juge & exécuteur en sa propre cause , & lui a permis de se venger par lui-même de l'injure qui lui étoit faite , en surprenant dans l'action même les deux coupables qui lui ravissoient l'honneur. Il est vrai que quand le mari faisoit un commerce infame de la débauche de sa femme , ou que témoin de son désordre , il le dissimuloit & le souffroit , alors l'adultere devenoit un crime public , & la loi *Julia* décernoit des peines contre le mari même aussi-bien que contre la femme.

A présent dans la plupart des contrées de l'Europe , l'adultere n'est point réputé crime public , il n'y a que le mari seul qui puisse accuser sa femme : le ministère public même ne le pourroit pas , à moins qu'il n'y eût un grand scandale.

De plus , quoique le mari qui viole la

foi conjugale, soit coupable aussi – bien que la femme, il n'est pourtant point permis à celle-ci de l'en accuser, ni de le poursuivre pour raison de ce crime. Voyez MARI, &c.

Socrate rapporte que sous l'empereur Théodose, en l'année 380, une femme convaincue d'*adultere*, fut livrée pour punition, à la brutalité de quiconque voulut l'outrager.

Lycurgue punissoit un homme convaincu d'*adultere* comme un parricide; les Locriens lui crevoient les yeux; & la plupart des peuples orientaux punissent ce crime très-sévèrement.

Les Saxons anciennement brûloient la femme *adultere*; & sur ses cendres ils élevoient un gibet où ils étrangloient le complice. En Angleterre le roi Edmond punissoit l'*adultere* comme le meurtre: mais Canut ordonna que la punition de l'homme seroit d'être banni, & celle de la femme d'avoir le nez & les oreilles coupés.

En Espagne on punissoit le coupable par le retranchement des parties qui avoient été l'instrument du crime.

En Pologne, avant que le Christianisme y fût établi, on punissoit l'*adultere* & la fornication d'une façon bien singulière. On conduisoit le criminel dans la place publique; là on l'attachoit avec un crochet par les testicules, lui laissant un rasoir à sa portée; de sorte qu'il falloit de toute nécessité qu'il se mutilât lui-même pour se dégager, à moins qu'il n'aimât mieux périr dans cet état.

Le droit civil, réformé par Justinien, qui sur les remontrances de sa femme Théodora modéra la rigueur de la loi *Julia*, portoit que la femme fut fouettée & enfermée dans un couvent pour deux ans: & si durant ce temps le mari ne vouloit point se résoudre à la reprendre, on lui coupoit les cheveux & on l'enfermoit pour toute sa vie. C'est là ce qu'on appela *authentique*, parce que la loi qui contenoit ces dispositions étoit une authentique ou nouvelle. V. AUTHENTIQUE & AUTHENTIQUEUR.

Les lois concernant l'*adultere* sont à présent bien mitigées. Toute la peine qu'on inflige à la femme convaincue d'*adultere*, c'est de la priver de sa dot & de toutes ses

conventions matrimoniales, & de la reléguer dans un monastère. On ne la fouette même pas, de peur que si le mari se trouvoit disposé à la reprendre, cet affront public ne l'en détournât.

Cependant les héritiers ne seroient pas reçus à intenter contre la veuve l'action d'*adultere* à l'effet de la priver de ses conventions matrimoniales. Ils pourroient seulement demander qu'elle en fut déchuë, si l'action avoit été intentée par le mari: mais il leur est permis de faire preuve de son impudicité pendant l'an de deuil, à l'effet de la priver de son douaire. Voyez DEUIL.

La femme condamnée pour *adultere*, ne cesse pas pour cela d'être sous la puissance du mari.

Il y eût un temps où les Lacédémoniens, loin de punir l'*adultere*, le permettoient, ou au moins le toléroient, à ce que nous dit Plutarque.

L'*adultere* rend le mariage illicite entre les deux coupables, & forme ce que les Théologiens appellent *impedimentum criminis*.

Les Grecs & quelques autres Chrétiens d'Orient sont dans le sentiment que l'*adultere* rompt le lien du mariage; en sorte que le mari peut sans autre formalité épouser une autre femme. Mais le concile de Trente, *session XXIV. can. 7.* condamne ce sentiment, & anathématise en quelque sorte ceux qui le soutiennent.

En Angleterre, si une femme mariée abandonne son mari pour vivre avec un *adultere*, elle perd son douaire, & ne pourra pas obliger son mari à lui donner quelque autre pension:

*Sponte virum mulier fugiens, & adultera facta,
Dote sua careat, nisi sponsò sponte retracta. (H)*

* Quelques astronomes appellent *adultere* les éclipses du soleil & de la lune, lorsqu'elles arrivent d'une manière insolite, & qu'il leur plaît de trouver irrégulière: telles que sont les éclipses horizontales: car quoique le soleil & la lune soient diamétralement opposés alors, ils ne laissent pas de

paraître tous deux au dessus de l'horizon ; ce mot n'est plus usité. Voyez ECLIPSE , REFRACTION , &c.

ADULTERIN, adj. *terme de Droit* , se dit des enfans provenus d'un adultere. V. **ADULTERE**.

Les enfans *adultérins* sont plus odieux que ceux qui sont nés de personnes libres. Les Romains leur refusoient même la qualité d'enfans naturels , comme si la nature les désavouoit. Voyez **BATARD**.

Les *bâtards adultérins* sont incapables de bénéfice, s'ils ne sont légitimés ; & il y a des exemples de pareilles *légitimations*. Voyez **LÉGITIMATION**.

Le mariage subséquent , s'il devient possible par la dissolution de celui du pere ou de la mere de l'enfant *adultérin*, ou de tous les deux , n'opere point la légitimation ; c'est au contraire un nouveau crime , les lois canoniques défendent le mariage entre les adulteres , sur-tout s'ils se sont promis l'un à l'autre de le contracter lors de leur adultere. V. **ADULTERE**: (H)

ADVOATEUR ou **ADVOUATEUR** , s. m. terme usité dans quelques coutumes pour signifier celui qui , autorisé par la loi du pays , s'empare des bestiaux qu'il trouve endommageant ses terres ; ou celui qui réclame & reconnoît pour sien du bétail qui a été pris endommageant les terres d'autrui. (H)

ADVOCAT ou **AVOCAT** , parmi nous , est un licencié ès droits immatriculé au parlement , dont la fonction est de défendre de vive voix ou par écrit les parties qui ont besoin de son assistance.

Ce mot est composé de la préposition latine *ad* , à , & *vocare* , appeler , comme qui diroit appel au secours des parties.

Les *Avocats* à Rome , quant à la plaidoerie , faisoient la même fonction que nos *Avocats* font au barreau : car pour les conseils ils ne s'en mêloient point : c'étoit l'affaire des jurifconsultes.

Les Romains faisoient un grand cas de la profession d'*Avocat* ; les sieges du barreau de Rome étoient remplis de consuls & de sénateurs , qui se tenoient honorés de la qualité d'*Avocats*. Ces mêmes bouches qui commandoient au peuple étoient aussi employées à le défendre.

On les appeloit *Comites* , *Honorati* , *Clarissimi* , & même *Patroni* ; parce qu'on supposoit que leurs cliens ne leur avoient pas de moindres obligations que les esclaves en avoient aux maîtres qui les avoient affranchis. Voyez **PATRON** & **CLIENT**.

Mais alors les *Avocats* ne vendoient point leurs services. Ceux qui aspiroient aux honneurs & aux charges se jeroient dans cette carrière pour gagner l'assèction du peuple ; & toujours ils plaidoient gratuitement : mais lorsque le luxe se fut introduit à Rome , & que la faveur populaire ne servit plus à parvenir aux dignités , leurs talens n'étant plus récompensés par des honneurs ni des emplois , ils devinrent mercenaires par nécessité. La profession d'*Avocat* devint un métier lucratif ; & quelques-uns poussèrent même si loin l'avidité du gain , que le Tribun Cincius , pour y pourvoir , fit une loi appelée de son nom *Cinciu* , par laquelle il étoit expressément défendu aux *Avocats* de prendre de l'argent de leurs cliens. Frédéric Brummerus a fait un ample Commentaire sur cette loi.

Il avoit déjà été défendu aux *Avocats* de recevoir aucuns présens pour leurs plaidoyers : l'empereur Auguste y ajouta une peine : mais nonobstant toutes ces mesures , le mal étoit tellement enraciné , que l'empereur Claudius crut avoir fait beaucoup que de leur défendre de prendre plus de dix grands sesterces pour chaque cause ; ce qui revient à 437 liv. 10 s. de notre monnoie.

Il y avoit à Rome deux sortes d'*Avocats* ; les plaidans & les Jurifconsultes : distinction que nous faisons aussi au palais entre nos *Avocats* , dont les uns s'appliquent à la plaidoerie , & les autres se renferment dans la consultation. Il y avoit seulement cette différence , que la fonction des jurifconsultes qui donnoient simplement leurs conseils , étoit distincte de celle des *Avocats* plaidans , qu'on appeloit simplement *Avocats* , puisqu'on n'en connoissoit point d'autres. Les jurifconsultes ne plaidoient point : c'étoit une espece de magistrature privée & perpétuelle , principalement sous les premiers empereurs. D'une autre part , les *Avocats* ne devenoient jamais jurifconsultes ; au lieu qu'en France les

Arocats deviennent jurifconsultes ; c'est-à-dire qu'ayant acquis de l'expérience & de la réputation au barreau , & ne pouvant plus en soutenir le tumulte & la fatigue , ils deviennent *Arocats* consultants.

AVOCAT général est un officier de cour souveraine , à qui les parties communiquent les causes où le roi , le public , l'église , des communautés ou des mineurs sont intéressés ; & qui après avoir résumé à l'audience les moyens des *Arocats* , donne lui-même son avis , & prend des conclusions en faveur de l'une des parties.

L'**AVOCAT Fiscal** des empereurs , officier institué par Adrien , avoit quelque rapport avec nos *Arocats* généraux ; car il étoit aussi l'*Arocat* du prince , mais spécialement dans les causes concernant le fisc , & ne se mêloit point de celles des particuliers.

AVOCAT consistorial , est un officier de cour de Rome , dont la fonction est entr'autres de plaider sur les oppositions aux provisions des bénéfices en cette cour : ils sont au nombre de douze. Voyez **PROVISION**.

AVOCAT d'une cité ou d'une ville : c'est dans plusieurs endroits d'Allemagne un magistrat établi pour l'administration de la justice dans la ville , au nom de l'empereur. Voyez **ADVOUÉ**.

AVOCAT se prend aussi dans un sens particulier dans l'histoire ecclésiastique , pour une personne dont la fonction étoit de défendre les droits & les revenus de l'église & des communautés religieuses , tant par armes qu'en justice. Voyez **DÉFENSEUR** , **VIDAME**.

Pris en ce sens , c'est la même chose qu'*Aroué* , *Défenseur* , *Conservateur* , *Econome* , *Causidicus* , *Mundibardus* , *Tuteur* , *Acteur* , *Pasteur lai* , *Vidame* , *Scholastique* , &c. Voyez **ADVOUÉ** , **ECONOME** , &c.

Il a été employé pour synonyme à *Patron* ; c'est-à-dire celui qui a l'advouerie ou le droit de présenter en son propre nom. Voyez **PATRON** , **ADVOUERIE** , **PRÉSENTATION** , &c.

Les abbés & monastères ont aussi des *Arocats* ou advoués. Voyez **ABBE** , &c. (H)

ADVOUÉ , adj. (*Jurisprud.*) signifioit anciennement l'*Avocat* , c'est-à-dire le patron ou le protecteur d'une église ou communauté religieuse.

Ce mot vient , ou du latin *Advocatus* , appelé à l'aide , ou de *advotare* , donner son suffrage pour une chose.

Les cathédrales , les abbayes , les monastères , & autres communautés ecclésiastiques , avoient leurs *Advoués*. Ainsi Charlemagne prenoit le titre d'*Advoué* de Saint Pierre ; le roi Hugues , de Saint Riquier : & Bollandus fait mention de quelques lettres du Pape Nicolas , par lesquelles il établissoit le saint roi Edouard & ses successeurs *Aroués* du monastère de Westminster , & de toutes les églises d'Angleterre.

Ces *Advoués* étoient les gardiens , les protecteurs , & en quelque sorte les Administrateurs du temporel des églises ; & c'étoit sous leur autorité que se faisoient tous les contrats concernant ces églises. V. **DÉFENSEURS** , &c.

Il paroît même par d'anciennes chartes , que les donations qu'on faisoit aux églises étoient conférées en la personne des *Advoués*.

C'étoient eux qui se présentoient en jugement pour les églises dans toutes leurs causes , & qui rendoient la justice pour elles dans tous les lieux où elles avoient juridiction.

C'étoient eux qui commandoient les troupes des églises en guerre , & qui leur servoient de champions & de duellistes. Voyez **COMBAT** , **DUEL** , **CHAMPION**.

On prétend que cet office fut introduit dès le temps de Stilicon dans le iv siècle : mais les Bénédictins n'en font remonter l'origine qu'au viij. *Act. S. Bened. S. iij. P. I. Fraç. p. 9. &c.*

Dans la suite , les plus grands seigneurs même firent les fonctions d'*Advoués* , & en prirent la qualité , lorsqu'il fallut défendre les églises par leurs armes , & les protéger par leur autorité. Ceux de quelques monastères prenoient le titre de conservateurs : mais ce n'étoit autre chose que des *Advoués* sous un autre nom. Voyez **CONSERVATEUR**.

Il y eut aussi quelquefois plusieurs sous-

advoués ou sous-avocats dans chaque monastere, ce qui néanmoins fit grand tort aux monasteres, ces officiers inférieurs y introduisant de dangereux abus; aussi furent-ils supprimés au concile de Rheims en 1148.

A l'exemple de ces *Advoués* de l'église, on appela aussi du même nom les maris, les tuteurs, ou autres personnes en général qui prenoient en main la défense d'un autre. Plusieurs villes ont eu aussi leurs *Advoués*. On trouve dans l'histoire les *Advoués* d'Ausbourg, d'Arras, &c.

Les Vidames prenoient aussi la qualité d'*Advoués*; & c'est ce qui fait que plusieurs historiens du vij siecle confondent ces deux qualités. Voyez VIDAME.

Et c'est aussi pourquoi plusieurs grands seigneurs d'Allemagne, quoique séculiers, portent des mitres en cimier sur leur écu, parce que leurs peres ont porté la qualité d'*Advoués* de grandes églises. Voyez MITRE & CIMIER.

Spelman distingue deux sortes d'*Advoués* ecclésiastiques en Angleterre: les uns pour les causes ou procès, qu'il appelle *Advocati causarum*; & les autres pour l'administration des domaines, qu'il appelle *Advocati soli*.

Les premiers étoient nommés par le roi, & étoient ordinairement des avocats de profession, intelligens dans les matieres ecclésiastiques.

Les autres qui subsistent encore, & qu'on appelle quelquefois de leur nom primitif *Advoués*, mais plus souvent *Patrons*, étoient & sont encore héréditaires, étant ceux mêmes qui avoient fondé des églises, ou leurs héritiers. Voyez PATRONS.

Il y a eu aussi des femmes qui ont porté la qualité d'*Advoués*, *Advocatiſſe*; & en effet le droit canonique fait mention de quelques-unes qui avoient même droit de présentation dans leurs églises que les *Advoués*; & même encore à présent, si le droit de patronage leur est transmis par succession, elles l'exercent comme les mâles.

Dans un édit d'Edouard III, roi d'Angleterre, on trouve le terme d'*Advoué en chef*, c'est-à-dire patron souverain, qui s'entend du roi; qualité qu'il prend encore

à présent, comme le roi de France la prend dans ses états.

Il y a eu aussi des *Advoués* de contrées & de provinces. Dans une chartre de 1187, Berthold duc de Zeringhem est appelé *Advoué* de Thuringe; & dans la notice des églises Beligues publiée par Miræus, le comte de Louvain est qualifié *Advoué* de Brabant. Dans l'onzieme & douzieme siecle, on trouve aussi des *Advoués* d'Alsace, de Souabe, &c.

Raymond d'Agiles rapporte qu'après qu'on eut repris Jérusalem sur les Sarrasins, sur la proposition qu'on fit d'élire un roi, les évêques soutinrent, « qu'on ne devoit pas créer un roi pour une ville où un Dieu avoit souffert & avoit été couronné », *non debere ibi eligi Regem ubi Deus & coronatus est*, &c. « que c'étoit assez d'élire un *Advoué* pour gouverner la place, &c. » Et en effet, Dodechin, abbé Allemand, qui a écrit le voyage à la terre-sainte du xij siecle, appelle Godefroy de Bouillon, *Advoué du saint Sépulcre*. (H)

ADVOUERIE, f. f. (*Jurispud.*) qualité d'advoué. Voyez ADVOUÉ.

ADVOUERIE signifie entr'autres choses le droit de présenter à un bénéfice vacant. Voyez PRÉSENTATION.

En ce sens, il est synonyme à patronage. Voyez PATRONAGE.

La raison pourquoi on a donné au patronage le nom d'*advouerie*, c'est qu'anciennement ceux qui avoient droit de présenter à une église, en étoient les protecteurs & les bienfaiteurs, ce qu'on exprimoit par le mot advoué, *Advocati*.

Advouerie pris pour synonyme à patronage, est le droit qu'a un évêque, un doyen, ou un chapitre, ou un patron laïque, de présenter qui ils veulent à un bénéfice vacant. Voyez VACANCE & BÉNÉFICE, &c.

L'*advouerie* est de deux sortes; ou personnelle, ou réelle; personnelle, quand elle suit la personne & est transmissible à ses enfans & à sa famille, sans être annexée à aucun fonds; réelle, quand elle est attachée à la glebe & à un certain héritage.

On acquiert l'*advouerie* ou patronage, en bâtissant une église, ou en la dotant.

Lorsque c'est un laïque qui la bâtit ou la dote, elle est en patronage laïque. Si c'est un ecclésiastique, il faut encore distinguer; car s'il l'a fondée ou dotée de son propre patrimoine, c'est un patronage laïque, mais si c'est du bien de l'église qu'elle a été fondée, c'est un patronage ecclésiastique.

Si la famille du fondateur est éteinte, le patronage en appartient au roi, comme patron de tous les bénéfices de ses états, si ce n'est les cures, & autres bénéfices à charge d'âmes qui tombent dans la nomination de l'ordinaire.

Si le patron est retranché de l'église, ou par l'excommunication, ou par l'hérésie, le patronage dort & n'est pas perdu pour le patron, qui recommencera à en exercer les droits dès qu'il sera rentré dans le sein de l'église. En attendant, c'est le roi ou l'ordinaire qui pourvoit aux bénéfices vacans à sa présentation. Voyez PATRON.

ADUSTE, adj. en médecine, s'applique aux humeurs qui, pour avoir été long-temps échauffés, sont devenues comme brûlées. Ce mot vient du latin *adustus*, brûlé. On met la bile au rang de ces humeurs adustes; & la mélancolie n'est, à ce que l'on croit, qu'une bile noire & aduste. Voyez BILE, MÉLANCOLIE, &c.

On dit que le sang est aduste, lorsqu'ayant été extraordinairement échauffé, ses parties les plus subtiles se sont dissipées, & n'ont laissé que les plus grossières à demi brûlées pour ainsi dire, & avec toutes leurs impuretés: la chaleur raréfiant le sang, ses parties aqueuses & séreuses s'atténuent & s'envolent, & il ne reste que la partie fibreuse avec la globuleuse, concentrée & dépouillée de son véhicule; c'est alors que se forme tantôt cette couenne, tantôt ce rouge brillant que l'on remarque au sang qui est dans une palette. Cet état des humeurs se rencontre dans les fièvres & les inflammations, & demande par conséquent que l'on ôte la cause en réfléchant au sang le véhicule dont il a besoin pour circuler.

Le remède le plus efficace alors est l'usage des delayans ou aqueux, tempérés par les adoucissans. Voyez SANG & HUMEUR, &c. (N)

* ADY. Voyez PALMIER.

ADYTUM, f. ἀδυτον, (*Hist. anc.*) terme dont les anciens se servoient pour désigner un endroit au fond de leurs temples, où il n'étoit permis qu'aux prêtres d'entrer; c'étoit le lieu d'où partoient les oracles.

Ce mot est Grec d'origine, & signifie inaccessible; il est composé d'un privatif, & d'αἶον ou αἶον, entrer.

Parmi les Juifs, le tabernacle où reposoit l'arche d'alliance, & dans le temple de Salomon le saint des saints, étoient les lieux où Dieu manifestoit particulièrement sa volonté: il n'étoit permis qu'au grand-prêtre d'y entrer, & cela une seule fois l'année. (G)

Æ A E

Æ. (*Gramm.*) Cette figure n'est aujourd'hui qu'une diphtongue aux yeux, parce que quoiqu'elle soit composée de *a* & de *e*, on ne lui donne dans la prononciation que le son de l'e simple ou commun, & même on ne l'a pas conservée dans l'orthographe François: ainsi on écrit César, Enée, Enéide, Equateur, Equinoxe, Éole, Préfet, Préposition, &c.

Comme on ne fait point entendre dans la prononciation le son de l'a & de l'e en une seule syllabe, on ne doit pas dire que cette figure soit une diphtongue.

On prononce a-éri, exposé à l'air, & de même a-érien: ainsi a-é ne font point une diphtongue en ces mots, puisque l'a & l'e y sont prononcés chacun séparément en syllabes particulières.

Nos anciens auteurs ont écrit par æ le son de l'ai prononcé comme un e ouvert: ainsi on trouve dans plusieurs anciens poëtes Par au lieu de l'air, aer, & de même ales pour ailes; ce qui est bien plus raisonnable que la pratique de ceux qui écrivent par ai le son de l'e ouvert, François, connaître. On a écrit connaître dans le temps que l'on prononçoit connaître; la prononciation a changé, l'orthographe est demeurée dans les livres; si vous voulez réformer cette orthographe & la rapprocher de la prononciation présente, ne réformez pas un abus par un autre encore plus grand: car ai n'est point fait pour représenter é. Par

exemple , l'interjection *hai* , *hai* , *hai!* *bail* , *mail* , &c. est la prononciation du Grec *ταῖς* , *μωραῖς*.

Que si on prononce par *é* la diphthongue oculaire *ai* en *palais* , &c. c'est qu'autrefois on prononçoit l'*a* & l'*i* en ces mots-là ; usage qui se conserve encore dans nos provinces méridionales ; de sorte que je ne vois pas plus de raison de reformer *François* par *Français* , qu'il y en auroit à reformer *palais* par *palois*.

En latin *a* & *ai* étoient de véritables diphthongues , où l'*a* conservoit toujours un son plein & entier , comme Plutarque l'a remarqué dans son *traité des festins* , ainsi que nous entendons le son de l'*a* dans notre interjection , *hai* , *hai* , *hai!* Le son de l'*e* ou de l'*i* étoit alors très-foible ; & c'est à cause de cela qu'on écrivoit autrefois par *ai* ce que depuis on a écrit par *a* , *Musai* ensuite *Musæ* , *Kaijar* & *Caijar*. Voyez la méthode latine de P. R. (F)

ÆDES , (*Hist. anc.*) chez les anciens Romains , pris dans un sens général , signifioit un *baïment* , une *maison* , l'*intérieur du logis* , l'*endroit même où l'on mangeoit* , si l'on adopte cette étymologie de Valafrius Strabon : *potest enim fieri ut ædes ad edendum in eis* , *ut canacula ad canandum primo sint factæ*.

Le même mot dans un sens plus étroit , signifie une *chopelle* ou sorte de temple du second ordre , non consacré par les augures comme l'étoient les grands édifices proprement appelés *temples*. On trouve dans les anciennes descriptions de Rome , & dans les auteurs de la pure latinité : *Ædes fortunæ* , *Ædes Ierculis* , *Ædes Juturna*. Peut-être ces temples n'étoient-ils affectés qu'aux dieux du second ordre ou demi-dieux. Le fond des temples où se rencontroit l'autel & la statue du dieu , se nommoit proprement *Ædicula* , diminutif d'*Ædes*.

ÆGIBOLIUM , (*Hist. des Relig.*) l'*Ægibolium* , le *Taurobolium* , le *Criobolium* étoient des sacrifices expiatoires dont il n'est pas fait mention avant le second siècle. Les cérémonies qui se pratiquoient dans ces expiations , nous ont été transmises par le poëte Prudence. C'est lui qui nous apprend que les prêtres du paganisme creusoient une fosse où descendoit le

souverain pontife , revêtu des attributs de sa dignité. On couvroit ensuite l'ouverture avec des planches percées en divers endroits , afin que le sang du taureau ou du bœuf qu'on immoloit , pût tomber sur le souverain pontife , qui , après cette effusion , sortoit tout fumant du sang de la victime. Dès qu'il s'étoit ainsi sanctifié , il conservoit le plus long-temps qu'il lui étoit possible ses habits dégoutans , pour assurer l'efficacité du sacrifice ; ensuite il les suspendoit dans le temple , afin de communiquer leur vertu sanctifiante à ceux qui auroient le bonheur de les toucher.

Le souverain pontife n'étoit pas le seul qui offroit ce sacrifice expiatoire. Tous ceux qui se faisoient initiés aux mystères , immoloient un taureau , ou un bœuf , ou une chèvre , dont ils faisoient dégoutter le sang sur leurs habits. Quiconque , par ces expiations , ambitionnoit une renaissance mystique , devoit se soumettre aux épreuves les plus douloureuses ; & ceux qui les soutenoient avec persévérance & fermeté , étoient admis aux initiations. On exigeoit d'eux une continuité de vertus sans mélange de faiblesses , des austérités qui maïtrisoient leurs sens , & qui les rendoient comme impassibles. Leurs habits , teints du sang précieux de la victime , inspiroient la plus profonde vénération ; ils les conservoient , & les portoient long-temps , parce que plus ils tomboient en lambeaux , plus ils imprimoient de respect. Quand enfin ils étoient absolument usés , on les attachoit aux colonnes du temple. Ces sacrifices se renouvelloient tous les vingt ans , & alors on recommençoit les supplices du neveu. On en comptoit quatre-vingts espèces différentes , avant que d'être initié aux mystères du dieu Mythra.

Lorsque les Césars , pour mieux faire respecter leur autorité , eurent mis dans leurs mains l'encensoir avec le sceptre , ils dédaignèrent la décoration de ces robes teintes de sang. Ce fut pour n'être point assujétis à ces cérémonies sales & dégoutantes , qu'ils établirent des pontifes subalternes qui rampoient dans tous les détails de la religion. Les premiers empereurs chrétiens ne dédaignèrent point la robe pontificale. Gratien fut le premier qui se dépouilla

des livrées du paganisme, & ne conserva que le titre de souverain pontife, dont il ne remplit jamais les fonctions. (T-N.)

ÆGILOPS, terme de chirurgie, signifie un ulcère au grand angle de l'œil. La cause de cette maladie est une tumeur inflammatoire qui a suppuré & qui s'est ouverte d'elle-même. On confond mal-à-propos l'*ægilops* avec la fistule lacrymale. L'*ægilops* n'attaquant point le sac ou réservoir des larmes, n'est point une maladie lacrymale. Voyez ANCHILOPS.

La cure de l'*ægilops* ne diffère point de celle des ulcères. Voyez ULCÈRE. (Y)

* **ÆGILOPS**. Voyez YEUSE.

* **ÆGIUCHUS**, (*Myth.*) surnom de Jupiter, sous lequel les Romains l'honoroient quelquefois en mémoire de ce qu'il avoit été nourri par une chèvre.

* **ÆGOCEROS**, (*Myth.*) Pan mis par les dieux au rang des astres, se métamorphosa lui-même en chèvre, ce qui le fit surnommer *ægoceros*.

ÆGOLETHRON, plante décrite par Pline. Il paroît que c'est celle que Tournefort a décrite sous le nom de *chamarodendros Pontica maxima mespili folio, flore luteo*.

Cette plante croît dans la Colchide, & les abeilles succent sa fleur : mais le miel qu'elles en tirent rend furieux ou ivres ceux qui en mangent, comme il arriva à l'armée des dix mille à l'approche de Trebisonde, au rapport de Xenophon : ces soldats ayant mangé de ce miel, il leur prit un vomissement & une diarrhée suivis de rêveries ; de sorte que les moins malades ressembloient à des ivrognes ou à des furieux, & les autres à des moribonds : cependant personne n'en mourut, quoique la terre parût jonchée de corps comme après une bataille ; & le mal cessa le lendemain, environ à l'heure qu'il avoit commencé ; de sorte que les soldats se leverent le troisième & le quatrième jour, mais en l'état que l'on est après avoir pris une forte médecine. La fleur de cet arbrisseau est comme celle du chevrefeuille, mais bien plus forte, au rapport du pere Lamberti, Missionnaire Théatin. *Mémoire de l'Académie royale des sciences* 1704. (N)

* Voici les caractères de cette plante.

Elle s'éleve à cinq ou six piés ; son tronc est accompagné de plusieurs tiges menues, divisées en branches inégales, sèches & cassantes, blanches en dedans, couvertes d'une écorce grisâtre & lisse, excepté à leurs extrémités où elles sont velues. Elles portent des touffes de feuilles assez semblables à celles du nêtier des bois. Ces feuilles sont longues de quatre pouces, sur un pouce & demi de largeur vers le milieu, aiguës par les deux bouts, mais sur-tout par celui d'en-bas, de couleur verd-gai, & légèrement velues, excepté sur les bords où leurs poils forment une espèce de fourcil. Elles ont la côte assez forte, & cette côte se distribue en nervures sur toute leur surface. Elle n'est qu'un prolongement de la queue des feuilles, qui n'a le plus souvent que trois ou quatre lignes de longueur sur une ligne d'épaisseur. Les fleurs naissent rassemblées au nombre de dix-huit ou vingt. Elles forment des bouquets à l'extrémité des branches, où elles sont soutenues par des pédicules d'un pouce de long, velus, & naissant des aisselles de petites feuilles membraneuses, blanchâtres, longues de sept à huit lignes sur trois de large. Chaque fleur est un tube de deux lignes & demie de diamètre, légèrement cannelé, velu, jaune, tirant sur le verd. Il s'évase au-delà d'un pouce de diamètre, & se divise en cinq portions dont celle du milieu a plus d'un pouce de long sur presque autant de largeur ; elle est res fleurie en arriere ainsi que les autres, & terminée en arcade gothique. Sa couleur est le jaune pâle, doré vers le milieu ; les autres portions sont plus étroites & plus courtes, mais pareillement jaunes-pâles. La fleur entière est ouverte par derriere, & s'articule avec un pistil pyramidal, cannelé, long de deux lignes, verd-blanchâtre, légèrement velu, garni d'un filet courbe, long de deux pouces, & terminé par un bouton verd-pâle. Des environs de l'ouverture de la fleur sortent cinq étamines plus courtes que le pistil, inégales, courbes, chargées de sommets longs d'une ligne & demie, & chargés d'une poussière jaunâtre. Les étamines sont aussi de cette couleur : elles sont velues depuis leur origine jusques vers leur milieu, & toutes les fleurs sont inclinées comme celles de la fraxinelle.

Le pistil devient dans la suite un fruit d'environ quinze lignes de long, sur six ou sept lignes de diamètre. Il est relevé de cinq côtés, dur, brun & pointu. Il s'ouvre de l'une à l'autre extrémité en sept ou huit endroits creusés en gouttières; ces gouttières vont se terminer sur un axe qui traverse le fruit dont il occupe le milieu; cet axe est cannelé, & distribue l'intérieur du fruit en autant de loges qu'il y a de gouttières à l'extérieur.

C'est ainsi que M. Tournefort caractérise cette plante, dont les anciens ont connu les propriétés dangereuses.

* **ÆGOPHAGE**, (*Myth.*) Junon fut ainsi surnommée des chevres qu'on lui sacrifioit.

ÆGYPTÉ. Voyez **ÉGYPTÉ**.

* **ÆGYPTIAC**, f. m. (*Mat. médic.*) *Pharmac.*) espèce de composition, dont Mesué passe pour l'inventeur. On ne lui donne pas le nom d'onguent, parce qu'il n'y entre ni huile, ni graisse, suivant cette formule tirée du dernier *Codex* de la Faculté de Médecine de Paris.

Prenez. De miel blanc, quatorze onces.
De vinaigre très-fort, sept onces.
De verd-de-gris pulvérisé, cinq onces.

Mêlez le tout & le faites cuire sur un feu modéré, en remuant sans cesse avec une spatule de bois, jusqu'à ce qu'il ait acquis une couleur rouge, & qu'il cesse de se gonfler. Il faut le conserver dans un lieu sec.

Usage. C'est un excellent détergatif, & fort recommandé pour emporter les excroissances fongueuses. On peut le rendre plus ou moins actif, en augmentant ou diminuant la dose de verd-de-gris. *Diction. de Chirurgie.*

* **ÆLURUS**, (*Myth.*) Dieu des chats. Il est représenté dans les antiques Egyptiennes, tantôt en chat, tantôt en homme à tête de chat.

AEM ou **AM**, (*Commerce.*) mesure dont on se sert à Amsterdam pour les liquides. L'aem est de quatre ankers, l'anker de deux stekans ou trente-deux mingles ou mingelles, & le mingle revient à deux pintes, mesure de Paris. Six aems font un

tonneau de quatre barriques de Bordeaux, dont chaque barrique rend à Amsterdam douze stekans & demi, ce qui fait 50 stekans le tonneau, ou 800 mingles vin & lie; ce qui peut revenir à 1600 pintes de Paris; & par conséquent l'aem revient à 250 ou 260 pintes de Paris.

AEM, **AM** ou **AME**. (*Comm.*) Cette mesure pour les liqueurs qui est en usage dans presque toute l'Allemagne, n'est pourtant pas la même que celle d'Amsterdam, quoiqu'elle en porte le nom, ou un approchant; & elle n'est pas même semblable dans toutes les villes d'Allemagne. L'aem communément est de 20 vertels, ou de 80 masses. A Heidelberg elle est de 12 vertels, & le vertel de 4 masses, ce qui réduit l'aem à 48 masses. Et dans le Wirtemberg l'aem est de 16 yunes, & l'yune de 10 masses, ce qui fait monter l'aem jusqu'à 160 masses. (*G*)

* **ÆON**, (*Myth.*) la première femme créée, dans le système des Phéniciens. Elle apprit à ses enfans à prendre des fruits pour leur nourriture, à ce que dit Sanchoniathon.

* **ÆORA** ou **GESTATION**, (*Hist. anc. gymnast.*) Voyez **GESTATION**.

* **ÆRÉA**, (*Myth.*) Diane fut ainsi surnommée d'une montagne de l'Argolide où on lui rendoit un culte particulier.

* **AERER**, v. act. (*Archit.*) donner de l'air à un bâtiment. Il a fait percer la galerie des deux côtés pour l'aérer davantage. Ce terme est de peu d'usage; & l'on dit plutôt mettre en bel air.

ÆRER, (*Chasse.*) se dit des oiseaux de proie qui font leurs aires ou leurs nids sur les rochers.

AERIA, (*Musiq.*) mot qu'on a formé des voyelles du mot *alleluia*, comme *evae de saculorum amen*. (*F. D. C.*)

ÆRIEN, adj. qui est d'air ou qui concerne l'air. Voyez **AIR**.

Les Esséniens qui étoient chez les Juifs, la secte la plus subtile & la plus raisonnable, tenoient que l'ame humaine étoit une substance aérienne. Voyez **ESSENIENS**.

Les bons ou les mauvais Anges qui apparoissoient autrefois aux hommes, prenoient, dit-on, un corps aérien pour se rendre sensibles. Voyez **ANGE**.

Porphyre & Jamblique admettoient une sorte de démons *aériens* à qui ils donnoient différens noms. V. DÉMON, GÉNIE, &c.

Les Rosécroix, ou confreres de la Rosécroix, & autres Visonnaires, peuplent toute l'atmosphère d'habitans *aériens*. V. ROSECROIX, GNOME, &c. (G)

* AÉRIENNE, (*Myth.*) furnom donné à Junon, qui passoit pour la Déesse des airs.

AÉRIENNE, (PERSPECTIVE) *Optique*. Illusion d'optique qui change l'apparence des couleurs, des jours & des ombres dans les objets, suivant les différens degrés de leur éloignement. Voici comment la décrit le comte Algarotti, grand connoisseur, parlant des objets vus dans la chambre obscure. (*Saggio sopra la Pittura, nel tom. II, delle sue opere p. 153, 154. édit. de Livourne 1764.*) « Le tableau que nous offre la chambre obscure, » différencie à merveille les figures qui sont » plus près ou plus loin du spectateur. Non » seulement la grandeur des objets y diminue à mesure qu'ils s'éloignent de » l'œil, mais aussi leurs couleurs & leur » lumière s'affoiblissent, & leurs parties se » confondent. Plus l'éloignement est considérable, moins les objets sont colorés, » moins on distingue leurs contours, & » le jour étant plus foible ou plus éloigné, » les ombres sont moins fortes. Au contraire, lorsque les objets sont plus près » de l'œil & plus grands, les contours sont » plus précis, les ombres plus vives, & les » couleurs plus éclatantes. C'est en cela que » consiste la perspective qu'on nomme *aérienne*. » La perspective linéaire consiste dans le changement du contour. Voyez PERSPECTIVE. (J. D. C.)

AÉRIENS, adj. pris subst. (*Théol.*) Sectaires du iv siècle qui furent ainsi appelés d'*Aérius*, prêtre d'Arménie, leur chef. Les *Aériens* avoient à-peu-près les mêmes sentimens sur la Trinité que les Ariens : mais ils avoient de plus quelques dogmes qui leur étoient propres & particuliers : par exemple, que l'épiscopat est l'extension du caractère sacerdotal (a)

pour pouvoir exercer certaines fonctions particulières que les simples prêtres ne peuvent exercer. V. EVÊQUE, PRÊTRE, &c. Ils fondoient ce sentiment sur plusieurs passages de S. Paul, & singulièrement sur celui de la première épître à Timothée, chap. iv. v. 14. où l'apôtre l'exhorte à ne pas négliger le don qu'il a reçu par l'imposition des mains des prêtres. Sur quoi *Aérius* observe qu'il n'est pas la question d'évêques, & qu'il est clair par ce passage que Timothée reçut l'ordination des prêtres. Voyez ORDINATION.

S. Epiphane, *Héref. 75*, s'éleve avec force contre les *Aériens* en faveur de la supériorité des évêques. Il observe judicieusement que le mot *Presbyteri*, dans S. Paul, renferme les deux ordres d'évêques & de prêtres, tout le sénat, toute l'assemblée des ecclésiastiques d'un même endroit, & que c'étoit dans une pareille assemblée que Timothée avoit été ordonné. Voyez PRESBYTERE.

Les disciples d'*Aérius* soutenoient encore après leur maître, que la prière pour les morts étoit inutile, que les jeûnes établis par l'église, & sur-tout ceux du mercredi, du vendredi, & du carême, étoient superstitieux; qu'il falloit plutôt jeûner le dimanche que les autres jours, & qu'on ne devoit plus célébrer la pâque. Ils appeloient par mépris *antiquaires* les fideles attachés aux cérémonies prescrites par l'église & aux traditions ecclésiastiques. Les Ariens se réunirent aux catholiques pour combattre les rêveries de cette secte, qui ne subsista pas long-temps. S. Epiphane, *Héref. 757*. Onuphre, in *Chronic. ad ann. Christ. 349*. Tillemont, *Hist. ecclésiastique*, tome IX. (G)

AÉROLOGIE, f. f. (*Méd.*) traité ou raisonnement sur l'air, ses propriétés, & ses bonnes ou mauvaises qualités. On ne peut réussir dans la pratique de la médecine sans la connoissance de l'*aérologie*; c'est par elle qu'on s'instruit des impressions de l'air & de ses différens effets sur le corps humain. Voyez AIR. (N)

(a) Regarder l'épiscopat comme une extension du caractère sacerdotal, est peut-être une fausseté, mais n'est pas une hérésie. « *Scholastici veteres*, dit Juënin, contenderunt episcopatum esse meram sacerdotii extensionem,

AÉROMANTIE, f. f. (*Divin. Histoire ancienne.*) sorte de divination qui se faisoit par le moyen de l'air & par l'inspection des phénomènes qui y arrivoient. Aristophane en parle dans sa comédie des Nuées. Elle se subdivise en plusieurs especes, selon Delrio. Celle qui se fait par l'observation des météores, comme le tonnerre, la foudre, les éclairs, se rapporte aux augures. Elle fait partie de l'astrologie, quand elle s'attache aux aspects heureux ou malheureux des planetes; & à la *Teratoscopie*, quand elle tire des présages de l'apparition de quelques spectres qu'on a vus dans les airs, tels que des armées, des cavaliers, & autres prodiges dont parlent les historiens. *L'aéromantie* proprement dite étoit celle où l'on conjuroit l'air pour en tirer des présages. Cardan a écrit sur cette matiere. *Voyez Delrio, disquisition. magicar. lib. IV. cap. ij. quest. vj. sect. 4. pag. 547.*

Ce mot est formé du Grec *αἴρ*, air, & *μαντή*, divination. (G)

AÉROMETRIE, V. **AIROMÉTRIE**.

AEROPHOBIE, f. f. (*Méd.*) crainte de l'air, symptômes de phrénésie. *Voyez PHRÉNÉSIE.* (N)

§ **AERSCHOT**, (*Géogr.*) ville forte des Pays-bas Autrichiens dans le Brabant, avec titre de duché. Elle est située sur la rivière de Démer à l'orient de Malines, & au nord de Louvain. La France l'abandonna aux alliés quelque temps après en avoir forcé les lignes en 1705. Elle fut encore prise par le roi en 1746. Elle appartient aujourd'hui à la maison d'Arenberg. On y trouve une église collégiale, & quatre couvens. *Long. 26. 10. lat. 51. 5.* (C. A.)

* **ÆS**, **ÆSCULANUS**, **ÆRES**, (*Myth.*) nom de la divinité qui présidoit à la fabrication des monnoies de cuivre. On la représentoit debout avec l'habillement ordinaire aux déesses, la main gauche sur la haste pure, dans la main droite une balance. *Æsculanus* étoit, disoit-on, pere du dieu Argentin.

* **ÆS USTUM** ou **CUIVRE BRULÉ**, préparation de Chimie médicinale. Mettez dans un vaisseau de terre de vieilles lames de cuivre, du soufre & du sel commun en parties égales; arrangez-les couche sur couche; couvrez le vaisseau; luttez la

jointure du couvercle avec le vaisseau, ne laissant qu'un petit soupirail; faites du feu autour & calcinez la matiere. Ou, faites rougir une lame de cuivre, éteignez-la dans du vinaigre; réitérez sept fois la même opération; broyez le cuivre brûlé; réduisez-le en poudre fine que vous laverez légèrement dans de l'eau, & vous aurez l'*Æs ustum*. On recommande ce remède pour les luxations, les fractures & les contusions. On le fait prendre dans du vin: mais l'usage interne en est suspect. C'est à l'extérieur un bon détersif.

ÆTHER des Chimistes, & **ÆTHERÉ**. *Voyez ÉTHER & ÉTHERÉ.*

* **ÆTHON**, (*Myth.*) un des quatre chevaux du soleil qui précipiterent Phaéton, selon Ovide. Claudien donne le même nom à un des chevaux de Pluton. Le premier vient d'*αἴθων*, brûler; & l'autre vient d'*αἴθης*, noir.

AÉTIENS, f. m. pl. (*Théol.*) hérétiques du iv siècle, ainsi nommés d'*Aëtius* leur chef, surnommé l'*Impie* ou l'*Athée*, natif de la Céléfyrie aux environs d'Antioche, ou d'Antioche même. Il joignoit à la plus vile extraction les mœurs les plus débordées: fils d'un pere qui périt par une mort infame, il fut dans ses premières années esclave de la femme d'un vigneron: sorti de servitude, il apprit le métier de forgeron ou d'orfèvre, puis exerça celui de Sophiste: delà successivement médecin, ou plutôt charlatan; diacre & déposé du diaconat; détesté de Constance & flétri par plusieurs exils; enfin chéri de Gallus & rappelé par Julien l'Apostat, sous le regne duquel il fut ordonné évêque. Il fut d'abord sectateur d'Arius, & se fit ensuite chef de parti. Tillemont, *tom. IV. art. lxx. page 405.* & *suiv.*

Les Aëtiens imbus de ses erreurs étoient une branche d'Ariens plus outrés que les autres, & soutenoient que le Fils & le Saint-Esprit étoient en tout différens du Pere. Ils furent encore appelés *Eunoméens* d'*Eunome*, un des principaux disciples d'*Aëtius*; *Hétérousiens*, *Anoméens*, *Exoucontiens*, *Troglytes* ou *Troglodytes*, *Exocicnites*, & *purs Ariens*. *Voyez tous ces mots sous leurs titres.* (G)

AETITE, **AETITES**, f. f. (*Hist. nat.*)

minéral connu communément sous le nom de *Pierre d'aigle*. Voyez **PIERRE D'AIGLE**. (1)

AETIUS, (*Hist. de l'empire d'Orient.*) gouverneur des Gaules, l'un des plus grands capitaines de son temps, fut le fléau d'Attila, qui, lui-même, se faisoit appeler le fléau de Dieu & des hommes, étoit fils de Gaudentius, un des plus distingués de cette portion de la Scythie, qui étoit tombée sous la domination des Romains. Sa mere, née dans l'Italie, étoit issue d'une famille opulente & illustrée par les plus nobles emplois, ce qui fraya le chemin des honneurs à son fils qui, au sortir de l'enfance, servit dans les troupes de la garde du prince, où il annonça ce qu'il devoit être un jour. Il fut donné pour otage au roi Alaric, & ensuite aux Huns dont il étudia les mœurs & la discipline militaire. Ce fut l'an quatre cent vingt-cinq qu'il obtint le gouvernement des gaules dévastées par les Visigots. Le bruit de son arrivée releva les courages abbatu. Arles assiégée alloit par sa destinée décider de celle de toutes les provinces. *Aëtius* se met en mouvement pour la délivrer, les Visigots levent le siege, & sont attaqués dans leur retraite par un général actif, qu'ils croyoient encore éloigné. Le carnage qu'il fit des Barbares les mit dans l'impuissance d'étendre leurs conquêtes. Les Gaules auroient été bientôt pacifiées, si *Aëtius* n'eût été chargé de chasser les Juthunges de la Norique, & de faire rentrer les habitans de cette province dans l'obéissance dont ils s'étoient écartés. Cette expédition eut tout le succès qu'on devoit attendre de la sagesse d'un général expérimenté. *Aëtius*, après avoir fait de l'Espagne le théâtre de sa gloire, délivra Metz & Toul, de l'oppression des Bourguignons qui vouloient s'en rendre maîtres. On ignore s'il employa les armes ou la négociation.

L'an quatre cent vingt-huit, les Francs se répandirent dans les Gaules, où ils prétendoient vivre libres & indépendans comme dans leur pays, mais *Aëtius* les obligea de repasser le Rhin. Ses services furent recompensés par la charge de maître de la milice, qui mettoit toutes les forces de l'empire dans les mains de celui qui en étoit revêtu. Sa fortune suscita l'envie ; il

se forma une conspiration contre sa vie, & il en fut assassiné les auteurs. Cet abus d'autorité n'eût pas resté impuni, si l'éclat de son mérite ne lui eût point acquis autant de partisans. Flacidie, qui gouvernoit l'empire, aima mieux fermer les yeux sur son attentat, que de s'exposer au danger de le punir. Leur réconciliation ne fut qu'exterieure. *Aëtius*, devenu coupable par ambition, sema les troubles dans tout l'empire, en accusant Boniface de vouloir envahir l'Afrique. La perfidie de sa délation fut découverte, & il fut dépouillé de la dignité de maître de la milice, qui fut conférée à Boniface.

Aëtius, au lieu de souscrire à sa dégradation, aima mieux être rebelle. On négocia un accommodement, & il fut stipulé qu'il se retireroit sur ses terres, pour y mener une vie privée. Il y fut informé qu'on avoit formé des desseins contre sa vie. Alarmé du péril, il fut chercher une retraite chez les Huns qui le chérissoient, parce qu'il avoit été nourri dans leur camp ; & ce fut sous le prétexte de le venger qu'ils fondirent sur l'Italie, privée alors de ses plus braves défenseurs. L'empire, menacé d'une guerre sanglante, prévint sa chute par une paix humiliante. *Aëtius* fut nommé patrice, dignité qui lui donnoit le droit de commander par-tout où l'empereur & le consul n'étoient pas. Il signala son retour dans les Gaules par la défaite des Bourguignons, & après leur avoir accordé une paix simulée, il les fit exterminer par les Huns. Après qu'il eut vaincu les Visigots & réprimé la rébellion des Armoriques, il se rendit à la cour de Valentinien, où l'on devoit discuter les intérêts de ces deux peuples. Pendant son absence les Scythes auxiliaires, qui servoient dans son armée, exciterent des troubles qui ne furent apaisés que par la réduction d'Orléans. Sa politique étoit de diviser ses ennemis ; il arma les Alains contre les Armoriques, qui s'affoiblirent également par leurs victoires & leurs défaites. Ce fut dans ce temps que Clodion traversa les Ardennes, se rendit maître de Tournai, de Cambrai, & de tout le pays qui est entre ces villes & la Somme. Les garnisons Romaines furent passées au fil de l'épée. *Aëtius* se mit en mouvement pour

l'arrêter dans ses conquêtes. Le combat qu'il livra près du vieux Hésdin, sans être décisif, réduisit les François à quitter les bords de la Somme pour se retirer dans la Belgique. La guerre qu'il eut à soutenir contre Attila mit le comble à sa gloire. Ce prince barbare entra dans les Gaules, & Metz fut sa première conquête. Il marcha contre Orléans, qu'il prit & qu'il évacua à la nouvelle qu'*Aëtius* s'avançoit pour le combattre, & tandis qu'il veut regagner les bords du Rhin, il est attaqué par *Aëtius*. Jamais on n'avoit vu deux armées si nombreuses se disputer l'honneur de vaincre. Attila vaincu fit sa retraite à la faveur des ténèbres. Sa ruine eût suivi sa défaite, si *Aëtius*, que la guerre rendoit nécessaire, n'eût favorisé sa retraite pour lui laisser le temps de lever une nouvelle armée; ce fut par une suite de cette politique criminelle que, chargé de s'opposer à une nouvelle irruption, il négligea de couper les voies militaires, & de retrancher les défilés. Sa conduite devint suspecte, mais il étoit trop redoutable pour n'être pas respecté de ses maîtres. Valentinien, parvenu à l'empire, eut l'humiliation de traiter avec son sujet comme avec un égal; il usa d'artifice pour mieux assurer sa vengeance, il lui accorda tout ce qui pouvoit flatter un cœur ambitieux. Séduit par des démonstrations affectueuses, il se présenta devant son maître, qui ne vit en lui que le rival de son pouvoir; & dès qu'il le vit en sa puissance, il le fit massacrer. Ce fut lui qui lui donna le premier coup de poignard. Boèce, qui étoit préfet du prétoire d'Italie, fut assassiné avec lui, quoiqu'on ne pût lui reprocher que d'avoir été son ami; les précautions dont la cour de Ravene usa pour justifier ce meurtre, l'apologie que l'empereur envoya dans toutes les cours, de sa conduite, montrent combien ce général étoit puissant & respecté. Occylla, né Barbare & ami d'*Aëtius*, vengea sa mort sur Valentinien, qu'il massacra dans le temps que ce prince montoit dans une tribune pour haranguer le peuple. (T-N.)

A F F

* AFFABLE, adj. m. & f. (Gramm.)
Un homme affable est celui qui reçoit &

écoute avec douceur, honnêteté, bonté & affection quiconque a affaire à lui. Il y a une certaine relation entre les qualités affable, honnête, civil, poli & gracieux. Les manières affables sont une intinuation de bienveillance; les honnêtes sont une marque d'attention; les civiles sont un témoignage de respect; les polies sont une démonstration d'estime; les gracieuses sont une preuve d'humanité. Nous sommes affables par un abord doux & facile à nos inférieurs, quand ils ont à nous parler; nous sommes honnêtes par l'observation des bienséances & des usages de la société; nous sommes civils par les honneurs que nous rendons à ceux qui se trouvent à notre rencontre; nous sommes polis par les façons flatteuses que nous avons dans la conversation, & dans la conduite pour les personnes avec qui nous vivons; nous sommes gracieux par des airs prévenans pour ceux qui s'adressent à nous. *Le grand Vocabulaire François.*

* AFFABLEMENT, adv. peu usité: d'une manière affable, avec affabilité.

* AFFADIR, v. a. (Gramm.) rendre fade ou insipide au goût. Ce verbe s'emploie au figuré en parlant d'ouvrages d'esprit, de propos, de louanges. Votre langage m'affadit le cœur. *Le grand Vocabulaire François.*

* AFFADISSEMENT, s. m. C'est l'action d'affadir ou de rendre fade, ou plutôt l'effet que produit la fadeur: il ne se dit qu'au propre. J'ai un grand affadissement d'estomac.

§ AFFAIRE, s. f. (Droit naturel.) lorsque l'on fait les affaires d'un homme absent, sans un ordre de sa part, & à son insu, il résulte delà une convention tacite, en vertu de laquelle, après s'être employé utilement à ménager ses intérêts, on a droit d'exiger qu'il nous paie notre peine, & qu'il nous rembourse les frais qu'il a fallu faire. Car on présume que, s'il savoit ce qui se passe, il donneroit une approbation formelle aux soins dont on s'est chargé pour lui.

Dans le préjugé où étoient les Jurisconsultes Romains, qu'il n'y a point d'obligation envers autrui qui ne soit fondée sur le consentement de celui qui y est assreint,

lorsqu'il ne paroïssoit aucune ombre de consentement en certaines choses, auxquelles néanmoins ils ne pouvoient s'empêcher de reconnoître qu'on ne fût tenu, ils le supposoient ; & c'est ce qu'ils appeloient *quasi-contrat* ; & c'est là-dessus qu'ils fondoient la *gestion des affaires d'autrui sans commission* ; le *maniement d'affaires communes sans société* ; l'*administration d'une tutele* ; l'*addition ou l'acceptation d'une hérédité* ; le *paiement d'une chose qui n'étoit pas due*. Mais en tous ces cas-là l'obligation vient, ou d'une convention tacite, proprement ainsi nommée, ou d'une loi positive, ou des maximes toutes seules de l'équité naturelle ; de forte qu'ici, ou il y a un vrai consentement tacite ; & alors il n'est pas besoin de le feindre, ou le consentement, ni exprès, ni tacite, n'est nullement nécessaire, l'autorité de la loi ou la nature seule de l'affaire suffisant pour établir l'obligation ; & ainsi on n'a que faire de supposer un consentement, que celui qui ignoroit la chose dont il s'agit, ne pouvoit pas donner en aucune façon. Voyez *Institutionum*, lib. III, tit. XXVIII. *De obligationibus quæ quasi ex contractu nascuntur.* (D. F.)

AFFAIRE, f. f. (*Jurisprud.*) en terme de pratique est synonyme à *procès*. Voyez *PROCÈS*. (H)

AFFAIRE, (*Commerce.*) terme qui dans le commerce a plusieurs significations.

Quelquefois il se prend pour *marché*, *achat*, *traité*, *convention* ; mais également en bonne & en mauvaise part, suivant ce qu'on y ajoute pour en fixer le sens : ainsi selon qu'un marché est avantageux ou désavantageux, on dit qu'un marchand a fait *une bonne* ou *mauvaise affaire*.

Quelquefois *affaire* se prend pour la fortune d'un marchand ; & selon qu'il fait des gains ou des pertes considérables, qu'il est riche, sans dettes, ou endetté, on dit qu'il est bien ou mal dans ses *affaires*.

Entendre ses affaires, c'est se bien conduire dans son négoce ; *entendre les affaires*, c'est entendre la chicane, la conduite d'un procès ; *mettre ordre à ses affaires*, c'est les régler, payer ses dettes, &c. On dit en proverbe que *qui fait ses affaires par procureur, va en personne à l'hôpital*. Savary,

Diction. du Commerce, tome I, page 579. (G)

AFFAIRE, terme de *Fauconnerie* ; on dit *c'est un oiseau de bonne affaire*, pour dire, *c'est un oiseau bien dressé pour le vol, bien duit à la volerie*.

* **AFFAIRE**, ÉE, adj. (*Gramm.*) signifie en terme familier, occupé, embarrassé, qui a beaucoup d'affaires. *Il est toujours affaire*.

* **AFFAÏSSAGE** ou **AFFAITAGE**, f. m. (*terme de Fauconnerie.*) c'est le soin que l'on prend de l'oiseau pour le rendre de bonne affaire, c'est-à-dire, pour l'appriivoiser, le dresser.

AFFAÏSSE, adj. *terme d'Architecture.* On dit qu'un bâtiment est *affaïssé*, lorsqu'étant fondé sur un terrain de mauvaise consistance, son poids l'a fait baisser inégalement ; ou qu'étant vieux, il menace ruine.

On dit aussi qu'un plancher est *affaïssé*, lorsqu'il n'est plus de niveau ; on en dit autant d'un pié droit, d'une jambe sous poutre, lorsqu'elle sa charge ou sa vétusté l'a mis hors d'à-plomb, &c. Voyez **NIVEAU**. (P)

* **AFFAÏSSEMENT**, f. m. (*Méd.*) maladie. Boerhaave distingue cinq espèces de maladies, relatives aux cavités rétrécies, & l'*affaïssement* en est une. « Il faut » rapporter ici, dit ce grand médecin, » l'*affaïssement* des vaisseaux produit par » leur inanition, ce qui détruit leur cavité. » N'oublions pas, ajoute-t-il, ce qui peut » arriver à ceux qui trop détendus par une » matière morbifique, se vident tout-à-coup par une trop grande évacuation. » Rapportons encore ici la trop grande » contraction occasionnée par l'action excessive des fibres orbiculaires » ; ce qui subdivise l'*affaïssement* en trois branches différentes. Exemple de l'*affaïssement* de la seconde sorte : si quelqu'un est attaqué d'une hydropisie anasarque, la maladie a son siège dans le pannicule adipeux, que l'eau épanchée distend au point d'augmenter le volume des membres dix fois plus que dans l'état de santé. Si dans cet état on se brûle les jambes, il s'écoulera une grande quantité d'eau qui étoit en stagnation ; cette eau s'écoulant, il s'en suivra l'*affaïssement* ; les parties deviendront très flasques, que les parties

du bas-ventre en pourroient contracter des adhérences, comme il est arrivé quelquefois. Cet *affaissement* suppose donc toujours distension. Voyez *instit. Méd. de Boerhaave en françois*, & comment.

AFFAISSEMENT des terres. Quelques fois une portion considérable de terre, au dessous de laquelle il y a un espace vide, s'enfoncé tout d'un coup, ce qu'on appelle *s'affaisser*; cela arrive sur-tout dans les montagnes. Voyez **CAVERNE.** (O)

AFFAISSEMENT, (*Jardinage.*) s'emploie en parlant des terres rapportées qui viennent à s'abaisser; ainsi que d'une couche dont on n'a pas eu soin de bien fouler le fumier. (K)

AFFAISSEMENT, *s'abaisser*, (*Jardinage.*) Lorsque les terres ne sont pas assez solides, ou que les eaux passent par-dessus les bords d'un bassin, souvent le niveau *s'affaisse*, & le bassin s'écroule. (K)

AFFAISSEMENT, v. a. (*terme de Fauconn.*) c'est dresser des oiseaux de proie à voler & revenir sur le poing ou au leurre; c'est aussi les rendre plus familiers, & les tenir en santé, en leur ôtant le trop d'enbonpoint. On dit dans le premier sens, *l'affaisage est plus difficile qu'on ne pense.*

* **AFFAISSEMENT**, (*terme d'Architecture.*) Un bâtiment *s'affaisse*, lorsque manquant par les fondemens il s'abaisse par son propre poids; un mur *s'affaisse*, lorsqu'il sort d'à-plomb; un plancher *s'affaisse*, quand il perd son niveau, soit par une trop grande charge ou autrement.

* **AFFAITER**, v. a. (*terme de Fauconnerie.*) signifie la même chose qu'*affaisser*. Voyez ce mot.

AFFAITER, (*terme de Tanneur.*) *Affaiter* des peaux, c'est les façonner à la tannerie.

AFFAITER, (*terme d'Architecture.*) *Affaiter* un bâtiment, c'est en réparer la faite.

AFFALE, terme de commandement, (*Marine.*) il est synonyme à *fais baisser*. On dit *affale les cargue-fonds*. Voyez **CARGUE-FOND.** (Z)

AFFALE, être *affalé sur la côte*, (*Marine.*) c'est-à-dire, que la force du vent ou des courans porte le vaisseau près de terre, d'où il ne peut s'éloigner &

courir au large, soit par l'obstacle du vent, soit par l'obstacle des courans, ce qui le met en danger d'échouer sur la côte, & de périr.

§ **AFFALER**, v. a. (*terme de Marine.*) c'est peser ou généralement faire effort sur une chose pour vaincre le frottement qui la retient. C'est en ce sens que se servant de ce verbe à l'impératif on dit : *affale* telle manœuvre.

On est presque toujours obligé d'*affaler* les cargue-fonds des voiles, lorsqu'elles sont carguées, & qu'on veut les orienter; parce que le poids de la voile n'est pas suffisant pour vaincre la résistance qu'éprouvent ces cargue-fonds à glisser dans leurs poulies, & dans le frottement des différentes choses qu'elles rencontrent & qu'elles touchent. Pour les *affaler*, il faut donc que des matelots passent sur les vergues ou aux endroits convenables, & fassent effort avec les mains sur ces manœuvres, afin de les obliger de céder. On *affale* de même, & pour les mêmes raisons les galiottes, &c. & généralement tout ce qui est retenu par le frottement qu'il a à vaincre.

On dit d'un matelot qui, au lieu de peser sur une manœuvre avec les seules mains pour l'*affaler*, la saisit & se laisse descendre avec elle, qu'il *s'affale* avec cette manœuvre, & par extension; on dit aussi qu'il *s'affale* le long d'une manœuvre, lorsqu'il se laisse glisser le long d'une manœuvre fixe.

AFFALER (s'), v. a. (*terme de Marine.*) c'est s'approcher trop d'un côté, dont on court risque de ne pouvoir ensuite s'éloigner. Ce vaisseau va *s'affaler*, s'il continue à courir encore quelque temps comme il fait. J'avois bien prévu que ce vaisseau alloit être *affalé*.

ETRE affalé, est une situation dangereuse ou tout au moins fort inquiétante; & que conséquemment il faut avoir le plus grand soin de juger & de prévenir. On peut donner comme une règle générale de ne jamais s'approcher d'une côte s'il n'y a de l'utilité à le faire, & encore doit-on combiner l'avantage sur le temps & sur les risques. La force du vent, ou celle des courans ou même le calme, font *affaler* un vaisseau malgré lui; alors on doit avoir recours à

ce que l'expérience & les connoissances doivent avoir appris : & employer les manœuvres qu'elles dictent pour se tirer de cette position. Les ancres sont une ressource, sur-tout quand ce n'est point un coup de vent qui charge ainsi en côte : en mouillant on peut attendre que le temps change & permette de s'éloigner. C'est-là cependant le dernier moyen à employer ; & on n'en doit faire usage qu'au cas seulement où toute autre manœuvre seroit inutile, & qu'en restant sous voile on s'approcheroit toujours de la côte : car mouiller, n'apporte point un changement réel à la situation du vaisseau.

Il semble qu'être *affalé* s'emploie plus particulièrement pour désigner que c'est le vent qui charge en côte : lorsque le vaisseau y est porté par les courans ou par le calme, on emploie plus ordinairement d'autres termes : on dit être porté à terre ; être jeté ; être dressé ; termes tous, à la vérité, synonymes.

Des vaisseaux *affalés* ont quelquefois été forcés de se jeter à la côte, choisissant un endroit commode d'où l'équipage pût gagner la terre. On sent bien qu'un parti pareil ne peut être autorisé que par l'impossibilité totale de se relever ; & la certitude de périr corps & biens, si l'on s'échouoit dans tout autre instant. (*M. le Chevalier DE LA COUDRAYE.*)

* **AFFAMÉ**, ÉE, adj. & part. passif ; (*Gramm.*) pressé par la faim. *Un loup affamé.* Prov. *ventre affamé n'a point d'oreilles* ; c'est-à-dire celui que la faim presse n'écoute guere ce qu'on lui dit : l'éloquence a peu de force pour appaiser les murmures d'un peuple qui souffre de la famine.

* **AFFAMER**, v. a. faire souffrir la faim, en ôtant ou coupant les vivres. On *affame* une province par l'exportation des blés ; on *affame* une armée en lui coupant les vivres.

* **AFFANURES**, s. f. pl. (*Agric.*) c'est la quantité de blé que l'on accorde dans quelques provinces aux moissonneurs & aux batteurs en grange pour le prix de leur journée. Cette maniere de payer n'a plus lieu aujourd'hui, que quand le fermier manque d'argent, & que les ouvriers veulent être payés sur le champ.

AFFEAGER, v. act. terme de *Coutumes* ; c'est donner à fége, c'est-à-dire, démembrement une partie de son fief pour le donner à tenir en fief ou en roture. Voyez **FÉAGE**. (*H*)

AFFECTATION, s. f. Ce mot qui vient du latin *affectare*, rechercher avec soin, s'applique à différentes choses. *Affectation* dans une personne est proprement une maniere d'être actuelle, qui est ou qui paroît recherchée, & qui forme un contraste choquant, avec la maniere d'être habituelle de cette personne, ou avec la maniere d'être ordinaire des autres hommes. *L'affectation* est donc souvent un terme relatif & de comparaison, de maniere que ce qui est *affectation* dans une personne relativement à son caractère ou à sa maniere de vivre, ne l'est pas dans une autre personne d'un caractère différent ou opposé ; ainsi la douceur est souvent *affectée* dans un homme colere, la profusion dans un avare, &c.

La démarche d'un maître à danser & de la plupart de ceux qu'on appelle *petits-maitres*, est une démarche *affectée* ; parce qu'elle diffère de la démarche ordinaire des hommes, & qu'elle paroît recherchée dans ceux qui l'ont, quoique par la longue habitude elle leur soit devenue ordinaire & comme naturelle.

Des discours pleins de grandeur d'ame & de philosophie, sont *affectation* dans un homme qui, après avoir fait sa cour aux grands, fait le philosophe avec ses égaux. En effet rien n'est plus contraire aux maximes philosophiques, qu'une conduite dans laquelle on est souvent forcé d'en pratiquer de contraires.

Les grands complimenteurs sont ordinairement pleins d'*affectation*, sur-tout lorsque leurs complimens s'adressent à des gens médiocres ; tant parce qu'il n'est pas vraisemblable qu'ils pensent en effet tout le bien qu'ils en disent, que parce que leur visage dément souvent leurs discours ; de maniere qu'ils seroient très-bien de ne parler qu'avec un masque.

AFFECTATION, s. f. (*Belles-Lettres.*) maniere trop étudiée, trop recherchée de s'exprimer, vice ordinaire aux gens qu'on appelle *Beaux-parleurs*.

L'affectation

L'*affectation* est dans la pensée, dans l'expression, dans le choix des mots, des tours, ou des images. Quand on a l'idée de l'*affectation* dans la contenance, dans la démarche, dans la parure, on a l'idée de l'*affectation* dans le style.

L'*affectation* est quelquefois jusques dans le soin trop marqué d'être naturel, dans la familiarité, dans la négligence.

L'*affectation* de Pline, de Voiture, de Balzac, de le Maître, de Fontenelle, de la Motte, de Marivaux, n'est pas la même.

Voiture, en parlant d'une expression recherchée de Pline le jeune, » ne m'avouez-
» rez-vous pas, dit-il, que cela est d'un
» petit esprit, de refuser un mot qui se pré-
» sente, & qui est le meilleur, pour en
» aller chercher, avec soin, un moins
» bon, & plus éloigné ?

Cette critique semble annoncer l'homme du monde le plus naturel dans sa façon de penser & d'écrire. C'est pourtant ce même Voiture qui, écrivant à mademoiselle Paulet, qu'il s'est embarqué sur un navire chargé de sucre, lui dit que s'il vient à bon port il arrivera *confit*, & que si d'aventure il fait naufrage, il aura du moins la consolation de mourir *en eau douce*. Le maréchal de Vivonne disoit à son cheval, au passage du Rhin, *Jean le Blanc*, ne souffrez pas qu'un général des Galeres soit noyé dans l'eau douce ; mais ceci est de meilleur goût.

C'est ce même Voiture qui écrit à une femme, *je crois que vous savez la source du Nil ; & celle d'où vous tirez toutes les choses que vous dites, est beaucoup plus cachée & plus inconnue.*

C'est lui qui dit de Balzac, *il a inventé un potage que j'estime plus que le panegyrique de Pline, & que la plus longue harangue d'Isocrate.*

C'est lui qui, félicitant Godeau des fleurs qui naissent dans son esprit, lui dit qu'il en a reçu un bouquet sur des bords où il ne croit pas un brin d'herbe : Et il ajoute : *L'Afrique ne m'a rien fait voir de plus nouveau que vos ouvrages : en les lisant à l'ombre de ses palmes, je vous les ai toutes souhaitées ; & en même temps que je me considérois avoir été plus avant qu'Hercule, je me suis vu bien loin derrière vous.*

Tome I.

C'est ce même Voiture qui écrivoit à Costard, qu'il vouloit s'abstenir de recevoir de ses lettres, à cause qu'on étoit en carême, & que, pour un temps de pénitence, *c'étoient de trop grands jeûns. Pour vous, vous pouvez sans scrupule recevoir ce que je vous envoie, ajoutoit-il, à peine ai-je de quoi vous faire une légère collation. Je ne vous servirai que des légumes ; & dans le même sens figuré, vous faites des sauces avec lesquelles on mangeroit des cailloux.*

Comment le même homme qui, dans son style, emploie des tours si recherchés, des jeux de mots si étudiés, des rapports si singuliers & si faux entre les idées, en un mot une plaisanterie si peu naturelle & si froide, comment peut-il être blessé de l'*affectation* de Pline le jeune, mille fois moins affecté que lui ? en voici la raison.

L'*affectation* de Voiture n'étoit pas celle qu'il reprochoit à Pline. Il ne voyoit dans celui-ci que la recherche de l'expression, sans même être blessé du tour antithétique & artificiellement compassé que Pline avoit dans son éloquence. Mais si Pline avoit lu Voiture, il eût été blessé de même du rapport forcé des idées & des images qu'il emploie, & sur-tout de la peine qu'il se donne, pour traiter familièrement les grands sujets, & plaisamment les choses les plus graves.

Balzac, dont l'*affectation* est encore d'une autre sorte, car elle consiste dans la recherche d'un style périodique & soutenu avec dignité, ou, comme il l'a dit lui-même, dans une *gravité tendue & composée*, ou, comme Boileau en a jugé, à ne savoir dire simplement les choses, ni descendre de sa hauteur ; Balzac ne laisse pas de donner aussi quelquefois dans le faux bel esprit de Voiture.

Il écrit à un homme affligé, *votre éloquence rend votre douleur vraiment contagieuse, & quelle glace, je ne dis pas de Lorraine, mais de Norvege & de Moscovie, ne fondroit à la chaleur de vos belles larmes ?* Ce n'est point là de la froide plaisanterie comme dans Voiture, mais un sérieux du plus mauvais goût.

Lorsque Balzac veut être plaisant, il est encore plus forcé que Voiture. Il écrit à

B b b b

madame de Rambouillet qui lui a envoyé des gants : « quoique la grêle & la gelée » aient vendangé nos vignes au mois de » mai ; quoique les blés n'aient pas tenu » ce qu'ils promettoient , & que la belle es- » pérance des moissons se trouve faussée » dans la récolte ; quoique les avenues de » l'épargne se soient rendues extrêmement » difficiles , &c. tous ces malheurs ne me » touchent point ; & vous êtes cause que » je ne me plains , ni de l'inclémence du » ciel , ni de la stérilité de la terre , ni » de l'avarice de l'état. Par votre moyen , » madame , jamais année ne me fut meil- » leur , ni plus heureuse que celle-ci. » C'est dire avec bien de l'emphase qu'on est flatté d'avoir reçu des gants ; & il faut avouer que le style de Charleval , d'Hamilton , de M. de Voltaire , dans le genre léger , est de meilleur goût que tout cela.

Le faux bel esprit n'étoit naturel ni à Balzac ni à Voiture. Balzac en prenoit le ton par complaisance. Voiture par contagion , par vanité , par habitude. L'hôtel de Rambouillet l'avoit gâté. On dit qu'une lettre leur coûtoit souvent quinze jours de travail ; ils auroient mieux fait en un quart-d'heure , s'ils avoient bien voulu s'abandonner à leur génie.

Balzac , stoicien par humeur & par principes , avoit de l'élevation dans l'esprit & dans l'ame. On trouve dans ses lettres des mots dignes de Montagne.

Vous m'avouerez , dit-il à madame des Loges , que l'absence qui sépare ceux qui vivent de ceux qui ne vivent plus , est trop courte pour mériter une longue plainte.

Cela peut être mis à côté de ce grand mot cité par lui-même : *il n'y a que la première mort , non plus que la première nuit , qui ait mérité de l'étonnement & de la tristesse.*

Il ne manquoit à Voiture qu'une société moins gâtée du côté du goût , pour faire de lui un excellent écrivain. Voyez sa lettre sur la prise de Corbie , où d'un style véhément & simple , en donnant au cardinal de Richelieu de grandes louanges , il lui donne encore de plus grandes leçons. Quelle distance de cette lettre à ce qu'on admiroit de lui dans ce cercle de Rambouillet !

C'est le mauvais goût de ce temps-là que

Molière a tourné en ridicule dans les *Précieuses* & dans les *Femmes Savantes* , & dont il a dit dans le *Misanthrope* :

*Ce n'est que jeux de mots , qu'affectation pure ;
Et ce n'est point ainsi que parle la nature.*

L'affectation est un Prothée dont les métamorphoses se varient à l'infini. Celle de l'avocat le Maître & des orateurs de son temps , consistoit à aller chercher , le plus loin qu'il étoit possible de leur sujet , des figures & des exemples. Le Maître , dans son plaidoyer , pour une fille dévouée , dit que son père a été pour elle un ciel d'airain , & sa mère une terre de fer. *Prendra-t-on* , dit-il encore , en parlant de la jalousie du père , pour un astre du ciel cette funeste comète de l'air , si féconde en maux & en désordres ? Il dit , en parlant des larmes que la mère laissa échapper en dévouant sa fille , cette partie si tendre (le cœur) étant blessée , pousse des larmes comme le junc de sa plume. Il dit de la jeune fille , que le soleil de la providence s'est levé sur elle ; que ses rayons , qui sont comme les mains de Dieu , l'ont conduite ; il dit , à propos des moyens qu'avoit employé un clerc pour séduire une servante , qui ne fait que l'amour est le père des inventions ; qu'il anime dans l'Illiade toutes les actions merveilleuses des héros ; que Sapho l'appeloit le grand architecte des paroles , & le premier maître de rhétorique ; qu'Agathon le surnommoit le plus savant des dieux , & soutenoit qu'il n'étoit pas seulement poète , mais qu'il rendoit les amoureux capables de faire des vers ; que Platon a remarqué qu'Apollon n'a montré aux hommes à tirer de l'arc qu'à cause qu'il étoit blessé de la flèche de l'amour , ni enseigné la médecine qu'étant agité de cette violente maladie , ni inventé la divination que dans l'excès du même transport ? (Voyez BARREAU.)

L'affectation de Marivaux ne ressemble ni à celle de Plaire , ni à celle de Voiture , ni à celle de Balzac , ni à celle de le Maître. Elle consiste , du côté de la pensée , dans des efforts continuels de discernement pour saisir des traits fugitifs , ou des singularités

imperceptibles de la nature; & du côté de l'expression, dans une attention curieuse à donner aux termes les plus communs une place nouvelle & un sens imprévu, souvent aussi dans une continuité de métaphores familières & recherchées où tout est personifié, jusqu'à un *oui* qui a la *physionomie* d'un *non*. C'est un abus continuel de la finesse & de la sagacité de l'esprit.

On a été trop sévère lorsqu'on a dit de *Marivaux*, qu'il s'occupoit à peser des riens dans des balances de toile d'araignée; mais lorsqu'on a dit de lui qu'en observant la nature avec un microscope, il faisoit voir des écailles sur la peau, on n'a dit que la vérité. & on l'a dite de la manière la plus ingénieuse. Pour bien peindre la nature aux yeux des autres, il faut ne la voir qu'avec ses yeux, ni de trop près, ni de trop loin. C'est avoir beaucoup d'esprit, sans doute, que d'en avoir trop, mais c'est n'en pas avoir assez.

L'affectation de Fontenelle, la plus séduisante de toutes, consiste à rechercher des tours ingénieux & singuliers, qui donnent à la pensée un air de fausseté, afin qu'elle ait plus de finesse. Ce mot de lui, pour exprimer la ressemblance du portrait d'un homme taciturne, on diroit qu'il se toit, & celui-ci au cardinal Dubois: vous avez travaillé dix ans à vous rendre inutile; & celui-ci, en louant la Fontaine, il étoit si bête qu'il ne savoit pas qu'il valoit mieux qu'*Esope* & *Phedre*, font sentir ce que je veux dire. Le mot de Charillus à un Hôte, si je n'étois pas en colere, je te ferois mourir sur l'heure, & celui d'un autre Lacédémonien qui revenoit d'Athenes, & à qui on demandoit comment tout y alloit, le mieux du monde, tout y est honnête; & ce mot de *Pyrrhus*, après avoir battu deux fois les Romains, & perdu ses meilleurs capitaines, si nous gagnons encore une bataille, nous sommes perdus, sont des mots dignes de Fontenelle. On lui a reproché en général le soin d'aiguiser ses pensées & de briller ses discours, en ménageant pour la fin des périodes un trait saillant & inattendu. Mais cette affectation, qui n'en étoit plus une, tant l'habitude lui avoit rendu ce tour d'esprit familier & facile, ne pouvoit pas être celle de tout le monde: *Marivaux*

avec bien de l'esprit, s'étoit perdu le goût en voulant l'imiter.

Ce que Fontenelle paroît avoir recherché avec tant de soin, c'est cette simplicité délicate & fine qu'on attribuoit à *Simonide*, & à propos de laquelle *M. le Fevre* a dit: *il faut vieillir dans le métier pour arriver à cette admirable, à cette bienheureuse & divine facilité. Ni Hermogene, ni Longin, ni Quintilien, ni Denis encore ne feront cette grande affaire. Il faut que le ciel s'en mêle, & que la nature commence ce que l'art achevera peut-être un jour.*

La Motte étoit moins étudié que Fontenelle dans sa prose; mais dans ses fables toutes les fois qu'il a voulu être naïf, il a été maniéré: c'est que la naïveté ne lui étoit pas naturelle, & que tout l'esprit du monde ne peut suppléer au talent. Voyez FABLE, (*M. MARMONTEL.*)

Comme ce qui est écrit doit être naturellement un peu plus soigné que ce que l'on dit, il s'en suit que ce qui est affectation dans le langage ne l'est pas toujours dans le style. L'affectation dans le style est à l'affectation dans le langage ce qu'est l'affectation d'un grand seigneur à celle d'un homme ordinaire. Voyez STYLE. (O)

* AFFECTATION, AFFÉTERIE. Elles appartiennent toutes les deux à la manière extérieure de se comporter, & consistent également dans l'éloignement du naturel; avec cette différence que l'affectation a pour objet les pensées, les sentimens, le goût dont on fait parade, & que l'afféterie ne regarde que les petites manières par lesquelles on croit plaire.

L'affectation est souvent contraire à la sincérité; alors elle tend à décevoir; & quand elle n'est pas hors de la vérité, elle déplaît encore par la trop grande attention à faire paroître ou remarquer cet avantage. L'afféterie est toujours opposée au simple & au naïf: elle a quelque chose de recherché qui déplaît sur-tout aux partisans de la franchise: on la passe plus aisément aux femmes qu'aux hommes. On tombe dans l'affectation en courant après l'esprit, & dans l'afféterie en recherchant les grâces. L'affectation & l'afféterie sont deux défauts que certains caracteres bien tournés ne peuvent jamais éviter, & que ceux qui les ont

pris ne peuvent presque jamais perdre. La singularité & l'affectation se font également remarquer : mais il y a cette différence entr'elles, qu'on contracte celle-ci, & qu'on naît avec l'autre. Il n'y a guere de petits-maitres sans affectation, ni de petites-maitresses sans affecterie.

AFFECTATION, terme de pratique, signifie l'imposition d'une charge ou hypothèque sur un fonds, qu'on assigne pour sûreté d'une dette, d'un legs, d'une fondation, ou autre obligation quelconque.

Affectation, en droit canonique, est telle exception ou réserve que ce soit; qui empêche que le collateur n'en puisse pourvoir à la première vacance qui arrivera; comme lorsqu'il est chargé de quelque mandat, indult, nomination ou réserve du pape. Voyez MANDAT, INDULT, NOMINATION, & RÉSERVATION.

L'affectation des Bénéfices n'a pas lieu en France, ou les réservations papales sont regardées comme abusives. (H)

AFFECTÉ. Equation affectée, en Algèbre, est une équation dans laquelle la quantité inconnue monte à deux ou à plusieurs degrés différens. Telle est, par exemple, l'équation $ax^3 - px^2 + qx = a^2b$, dans laquelle il y a trois différentes puissances de x , savoir x^3 , x^2 , & x^1 ou x . Voyez EQUATION.

Affecté se dit aussi quelquefois en Algèbre, en parlant des quantités qui ont des coefficients : par exemple, dans la quantité $2a$, a est affecté du coefficient 2. Voyez COEFFICIENT.

On dit aussi qu'une quantité algébrique est affectée du signe $+$ ou du signe $-$, ou d'un signe radical, pour dire qu'elle a le signe $+$ ou le signe $-$, ou qu'elle renferme un signe radical. V. RADICAL, &c. (O)

* **AFFECTER**, v. a. (Gramm.) Ce verbe a plusieurs significations. Affecter quelqu'un, c'est lui marquer de la prédilection, un attachement particulier, c'est-à-dire que, dans ce sens, il signifie presque la même chose qu'affecter. Affecter des vertus ou des sentimens qu'on n'a pas, c'est en faire une vaine parade. Affecter des manières ridicules, un air de dignité, un langage particulier, c'est emprunter tout

cela, ou s'en servir avec affectation. Affecter signifie encore émouvoir, intéresser; cette tragédie m'a beaucoup affecté. S'affecter signifie être sensible; elle s'affecte trop aisément des moindres choses, elle y est trop sensible. Affecter une dignité, c'est la briguer, la rechercher avec ambition.

AFFECTER, seindre. Il affectoit de penser comme vous : il affectoit d'admirer vos sentimens, & d'exalter vos talens.

AFFECTER, signifie encore la disposition des corps à prendre certaines formes. L'eau en se gelant, affecte la forme triangulaire : les cristaux de la glace sont de petits triangles.

AFFECTER, terme de Médecine, faire une impression fâcheuse, attaquer. La goutte affecte les articulations.

AFFECTER, terme de Jurisprudence, hypothéquer, engager, obliger. Il a affecté cette terre au paiement de ses dettes.

AFFECTER, (Grammaire.) annexer, attacher. On a affecté de beaux privilèges à cette dignité.

* **AFFECTIF**, IVE, adj. (Gramm.) signifie à-peu-près la même chose qu'affectueux, & ne s'emploie qu'en parlant des choses pieuses : une prière, une dévotion affective. Voyez AFFECTUEUX.

AFFECTION, f. f. pris dans sa signification naturelle & littérale, signifie simplement un attribut particulier à quelque sujet, & qui naît de l'idée que nous avons de son essence. Voyez ATTRIBUT.

Ce mot vient du verbe latin *afficere*, affecter, l'attribut étant supposé affecter en quelque sorte le sujet par la modification qu'il y apporte.

Affection en ce sens est synonyme à propriété, ou à ce qu'on appelle dans les écoles *proprium quarto modo*. Voyez PROPRIÉTÉ, &c.

Les philosophes ne sont pas d'accord sur le nombre de classes des différentes affections qu'on doit reconnoître.

Selon Aristote, elles sont, ou *subordonnantes*, ou *subordonnées*. Dans la première classe est le mode tout seul; & dans la seconde, le lieu, le temps, & les bornes du sujet.

Le plus grand nombre des Péripatéticiens partagent les affections en internes, telles

que le mouvement & les bornes; & externes, telles que la place & le temps. Selon Sperslingius, il est mieux de diviser les *affections* en simples ou unies, & en séparées ou défunies. Dans la première classe, il range la *quantité*, la *qualité*, la *place* & le *temps*; & dans l'autre le *mouvement* & le *repos*.

Sperslingius paroît rejeter les *bornes* du nombre des *affections*, & Aristote & les Péripatéticiens, la *quantité* & *qualité*: mais il n'est pas impossible de concilier cette différence, puisque Sperslingius ne nie pas que le corps ne soit fini ou borné; ni Aristote & ses sectateurs, qu'il n'ait le *quantum* & le *quale*. Ils ne diffèrent donc qu'en ce que l'un n'a pas donné de rang propre & spécial à quelques *affections* à qui l'autre en a donné.

On distingue aussi les *affections* en *affections* du corps & *affections* de l'ame.

Les *affections* du corps sont certaines modifications qui sont occasionnées ou causées par le mouvement en vertu duquel un corps est disposé de telle ou telle manière. Voyez **CORPS, MATIERE, MOUVEMENT, MODIFICATION, &c.**

On subdivise quelquefois les *affections* du corps en premières & secondaires.

Les *affections* premières sont celles qui naissent de l'idée de la matière, comme la *quantité* & la *figure*: ou de celle de la forme, comme la *qualité* & la *puissance*; ou de l'une & l'autre, comme le *mouvement*, le *lieu*, & le *temps*. V. **QUANTITÉ, FIGURE, QUALITÉ, PUISSANCE, MOUVEMENT, LIEU, TEMPS.**

Les secondaires ou dérivatives sont celles qui naissent de quelqu'une des premières, comme la *divisibilité*, la *continuité*, la *contiguïté*, les *bornes*, l'*impénétrabilité*, qui naissent de la *quantité*, la *régularité* & l'*irrégularité* qui naissent de la *figure*, la *force* & la *fanté* qui naissent de la *qualité*, &c. Voyez **DIVISIBILITÉ.**

Les *affections* de l'ame sont ce qu'on appelle plus ordinairement *passion*. Voyez **PASSION.**

Les *affections* mécaniques. (Cet article se trouvera traduit au mot **MÉCANIQUES AFFECTIIONS** qu'il faudra rapporter ici.)

AFFECTIION, terme qu'on employoit autrefois en Géométrie, pour désigner une propriété de quelque courbe. Cette courbe a telle *affectiion*, est la même chose que cette courbe a telle *propriété*. Voyez **COURBE.** (O)

* **AFFECTIION**, (*Physiol.*) se peut prendre en général pour l'impression que les êtres qui sont ou au dedans de nous, ou hors de nous, exercent sur notre ame. Mais l'*affectiion* se prend plus communément pour ce sentiment vif de plaisir ou d'aversion que les objets, tels qu'ils soient, occasionnent en nous; on dit d'un tableau qui représente des êtres qui dans la nature ôffensent les sens, qu'on est *affecté* désagréablement. On dit d'une action héroïque, ou plutôt de son récit, qu'on en est *affecté* délicieusement.

Telle est notre construction qu'à l'occasion de cet état de l'ame, dans lequel elle ressent de l'amour ou de la haine, ou du goût ou de l'aversion, il se fait dans le corps des mouvemens musculaires, d'où, selon toute apparence, dépend l'intensité, ou la rémission de ces sentimens. La joie n'est jamais sans une grande dilatation du cœur, le pouls s'éleve, le cœur palpite, jusqu'à se faire sentir; la transpiration est si forte qu'elle peut être suivie de la défaillance & même de la mort. La colere suspend ou augmente tous les mouvemens, sur-tout la circulation du sang; ce qui rend le corps chaud, rouge, tremblant, &c. . . or, il est évident que ces symptômes seront plus ou moins violens, selon la disposition des parties & le mécanisme du corps. Le mécanisme est rarement tel que la liberté de l'ame en soit suspendue à l'occasion des impressions. Mais on ne peut douter que cela n'arrive quelquefois: c'est dans le mécanisme du corps qu'il faut chercher la cause de la différence de sensibilité dans différens hommes, à l'occasion du même objet. Nous ressemblons en cela à des instrumens de musique dont les cordes sont diversément tendues; les objets extérieurs sont la fonction d'archets sur ces cordes, & nous rendons tous des sons plus ou moins aigus. Une piqure d'épingle fait jeter des cris à une femme mollement élevée; un coup de bâton rompt la

jambe à Epiclete sans presque l'émouvoir. Notre constitution, notre éducation, nos principes, nos sentimens, nos préjugés, tout modifie nos *affections*, & les mouvemens du corps qui en sont les suites. Le commencement de l'*affection* peut être si vif, que la loi qui le qualifie de premier mouvement, en traite les effets comme des actes non libres. Mais il est évident par ce qui précède, que le premier mouvement est plus ou moins durable, selon la différence des constitutions, & d'une infinité d'autres circonstances. Soyons donc bien réservés à juger les actions occasionnées par les passions violentes. Il vaut mieux être trop indulgent que trop sévère: supposer de la faiblesse dans les hommes que de la méchanceté, & pouvoir rapporter la circonspection au premier de ces sentimens plutôt qu'au second; on a pitié des foibles; on deteste les méchans, & il me semble que l'état de la commisération est préférable à celui de la haine.

AFFECTION, en *Médecine*, signifie la même chose que *maladie*. Dans ce sens, on appelle une maladie hystérique une *affection hystérique*, une maladie mélancolique ou hypocondriaque, une *affection mélancolique* ou *hypocondriaque*. Voyez l'article **HYSTÉRIQUE MÉLANCOLIQUE**, &c. (N)

* *AFFECTIONNÉ*, ÉE, adj. & part. passif. (*Gramm.*) signifie dévoué, attaché, qui a de la bienveillance, de l'amour, pour quelqu'un ou pour quelque chose. C'est un jeune homme fort *affectionné* à ses devoirs. C'est un domestique fort *affectionné* à son maître. J'avois un protecteur qui m'étoit fort *affectionné*, qui avoit beaucoup de bienveillance pour moi.

* *AFFECTIONNEMENT*, s. m. terme suranné. Voyez *AFFECTION*.

* *AFFECTIONNER*, v. a. avoir de l'*affection*, de l'attachement, de la bienveillance, du zèle pour quelqu'un ou quelque chose. Ce ministre *affectionnoit* singulièrement notre famille. Il *affectionnoit* cette belle & grande entreprise. Un cœur sensible & humain *affectionne* les malheureux.

* *AFFECTUEUSEMENT*, adverbe. (*Grammaire.*) avec *affection*, d'une manière affectueuse. Parlez-lui *affectueu-*

sement, & vous en ferez tout ce que vous voudrez.

* *AFFECTUEUX*, EUSE, adj. (*Grammaire.*) plein d'*affection*. qui marque beaucoup d'*affection*. Un prédicateur pathétique & *affectueux*. Un discours *affectueux*; une dévotion *affectueuse*.

* *AFFENIQUE* ou *AFFENICUM*, (*Chimie*) c'est, suivant Johnson, le nom que les chimistes donnent à l'ame des choses.

* *AFFEOS* ou *AFFROS*, (*Chimie.*) écume. Ce mot est corrompu du Grec ἀφρός. De là se forme l'adjectif *affroton*, écumeux.

AFFERENT, adj. terme de pratique, qui n'est usité qu'au féminin avec le mot *part*: la *part afferente* dans une succession est celle qui appartient & revient de droit à chacun des cohéritiers.

AFFERMER, v. act. terme de pratique, qui signifie prendre ou donner, mais plus souvent donner à ferme une terre, métairie, ou autre domaine, moyennant certain prix ou redevance que le preneur ou fermiers s'oblige de payer annuellement. Voy. FERME. (H)

AFFERMIR la bouche d'un cheval, v. act. (*Manège.*) ou l'*affermir* dans la main & sur les hanches; c'est continuer les leçons qu'en lui a données, pour qu'il s'accoutume à l'effet de la bride, & à avoir les hanches basses. Voyez ASSURER. (V)

AFFERTEMENT, sub. m. (*Marine.*) on se sert de ce terme sur l'Océan pour marquer le prix qu'on paie pour le louage de quelque vaisseau. Sur la Méditerranée, on dit *nalissement*: l'accord qui se fait entre le propriétaire du navire & celui qui charge ses marchandises, s'appelle *contrat d'affertement*. Voyez AFFRETEMENT.

AFFERTER, v. act. (*Marine.*) c'est louer un vaisseau sur l'Océan. (Z)

AFFERTEUR, sub. m. (*Marin.*) c'est le nom qu'on donne au marchand qui loue un vaisseau, & qui en paie tant par mois, par voyage, ou par tonneau, au propriétaire pour le fret.

Le roi défend de donner aucun de ses bâtimens de mer à fret, que l'*afferteur* ne paie comptant au moins la

dixième partie du fret dont on fera convenu. (Z)

AFFETTUOSO, adj. pris adverbialement. (*Musique.*) Ce mot écrit à la tête d'un air, indique un mouvement moyen entre l'andante & l'adagio; & dans le caractère du chant, une expression affectueuse & douce. (J)

AFFEURAGE, f. terme de Coutumes. V. **AFFORAGE**, qui est la même chose.

AFFEURER, (*Commerce.*) vieux mot de commerce qui signifie, mettre les marchandises & les denrées qui s'apportent dans les marchés à un certain prix, les taxer, les élimer. V. **AFFORAGE**. (G)

AFFICHER. v. a. est l'action d'appliquer une affiche. Voyez **AFFICHEUR**.

* **AFFICHER**, v. act. (*Gramm.*) se dit aussi au figuré, & signifie publier, divulguer, rendre public, faire parade. *J'afficherai par-tout vos procédés indignes à mon égard. Il a affiche sa honte, Ergaste affiche le bel esprit. Julie s'affiche pour une femme galante.*

* **AFFICHER**, (*terme de Cordonnier.*) *Afficher des semelles*, c'est en couper les extrémités avec le tranchoir, lorsqu'elles font étendues sur la forme.

AFFICHES, f. f. pl. terme de Palais, sont des placards que l'huissier procédant à une saisie réelle, est obligé d'apposer en certains endroits lors des criées qu'il fait de quatorzaine en quatorzaine de l'immeuble saisi. Voyez **CRIÉE**, & **SAISIE RÉELLE**.

Ces *affiches* doivent contenir aussi-bien que le procès-verbal de criées, les noms, qualités & domicile du poursuivant & du débiteur, la description des biens saisis par tenans & aboutissans, si ce n'est que ce soit un fief; auquel cas il suffit de le désigner par son principal manoir, dépendances & appartenances.

Elles doivent être marquées aux armes du roi, & non à celles d'aucun autre seigneur, à peine de nullité, & apposées à la principale porte de l'église paroissiale sur laquelle est situé l'immeuble saisi; à celle de la paroisse du débiteur, & à celle de la paroisse du siege dans lequel se poursuit la saisie réelle. (H)

AFFICHE, en librairie, est un placard ou

feuille de papier qu'on applique ordinairement au coin des rues pour annoncer quelque chose avec publicité, comme jugemens rendus, effets à vendre, meubles perdus, livres imprimés nouvellement ou reimprimés, &c. Toute *affiche* à Paris doit être revêtue d'une permission du lieutenant de police.

Il est une feuille périodique que l'on appelle **AFFICHES DE PARIS**; c'est un assemblage exact de toutes les *affiches*, ou au moins des plus intéressantes: elle renferme les biens de toute espèce à vendre ou à louer, les effets perdus ou trouvés; elle annonce les découvertes nouvelles, les spectacles, les morts, le cours & le change des effets commérçables, &c. Cette feuille se publie régulièrement toutes les semaines.

AFFICHIUR, f. m. nom de celui qui fait métier d'afficher. Il est tenu de savoir lire & écrire, & doit être enregistré à la chambre royale & syndicale des libraires & imprimeurs, avec indication de sa demeure. Il fait corps avec les colporteurs, & doit comme eux porter au devant de son habit une plaque de cuivre sur laquelle soit écrit **AFFICHEUR**. Il lui est défendu de rien afficher sans la permission du lieutenant de police.

* **AFFIDÉ**, ÉE, adj. (*Gramm.*) Une personne *affidé* est celle à qui l'on a donné sa confiance. On dit aussi substantivement un *affidé* pour signifier un homme *affidé*.

Les académiciens de Pavie prennent le nom d'*affidés*.

* **AFFILÉ**, adj. (*Agriculture.*) Les laboureurs désignent par ce terme l'état des blés, lorsque les gelées du mois de mars les ont fait souffrir en altérant les fibres de la fane qui est encore tendre, & qui cesse par cet accident de prendre son accroissement en longueur & en diamètre.

* **AFFILER**, v. act. (*Jardinage.*) c'est planter à la ligne. Voyez **ALIGNER**.

AFFILER, (*terme de tireurs-d'or.*) c'est disposer l'extrémité d'un fil d'or à passer dans une filière plus menue. V. **TIREUR-D'OR**.

AFFILER, (*terme commun à presque tous les arts où l'on use d'outils tranchans, & à presque tous les ouvriers qui les font.*) Ainsi les graveurs *affilent* leurs burins; les

couteliers *affilent* leurs rasoirs, leurs couteaux, ciseaux & lancettes.

Ce terme se prend en deux sens fort différens : 1°. *affiler*, c'est donner à un instrument tranchant, tel qu'un couteau, une lancette, &c. la dernière façon, en enlevant après qu'il est poli, cette barbe menue & très-coupante qui le borde d'un bout à l'autre, que les ouvriers appellent *morfil* : 2°. *affiler*, c'est passer sur la pierre à *affiler* un instrument dont le tranchant veut être réparé, soit qu'il y ait breche, soit qu'à force de travailler il soit émouffé, en un mot un tranchant qui ne coupe plus assez facilement. Il y a généralement trois fortes de pierres à *affiler* : une grosse pierre bleue, couleur d'ardoise, & qui n'en est qu'un morceau, sur laquelle on ôte le morfil aux couteaux quand ils sont neufs, & sur laquelle on répare leur tranchant quand ils ne coupent plus. Cette pierre ne sert guere qu'à *affiler* les instrumens dont il n'est pas nécessaire que le tranchant soit extrêmement fin. Pour les instrumens dont le tranchant ne peut être trop fin, comme les rasoirs, on a une autre pierre blanchâtre plus tendre & d'un grain plus fin que la première, qui se trouve en Lorraine; celle-ci sert à deux usages. Le premier, c'est d'enlever le morfil : le second, c'est en usant peu-à-peu les grains de l'acier, à rendre le tranchant plus fin qu'il n'a pu l'être au sortir de dessus la polissoire; aussi la pierre d'ardoise n'a-t-elle pas plutôt enlevé le morfil des couteaux & des autres instrumens auxquels elle sert, que les instrumens sont *affilés*. Il n'en est pas de même du rasoir, ni des autres outils qui veulent être passés sur la seconde pierre blanche, qu'on appelle *pierre à rasoir*. L'ouvrier fait encore aller & venir doucement son rasoir sur cette pierre long-temps après que le morfil est emporté. Il y a une troisième pierre qu'on appelle *pierre du levant*, dont la couleur est ordinairement d'un verd très-obscur, très-salé, & tirant par endroits sur le blanchâtre; son grain est fin, & elle est ordinairement très-dure : mais pour qu'elle soit bonne, on veut qu'elle soit tendre. C'est une trouvaille pour un ouvrier, qu'une pierre du levant d'une bonne qualité. Cette pierre est à l'usage des graveurs; ils *affilent* sur elle leurs burins :

elle sert aux couteliers qui *affilent* sur elle les lancettes : en général elle paroît par la finesse du grain, propre pour les petits outils & autres dont le tranchant doit être fort vif, & à qui on peut & on doit donner cette finesse de tranchant, parce qu'ils ont été faits d'un acier fort fin & a grain très-petit, & qu'ils sont destinés à couper promptement & nettement. Il y a une quatrième pierre du levant d'un tout-à-fait beau verd, sur laquelle on repasse aussi les petits outils, tels que les lancettes, & dont les ouvriers font grand cas quand elle est bonne.

Pour repasser un couteau, on tient la pierre de la main gauche, & l'on appuie dessus la lame du couteau qui fait avec la pierre un angle assez considérable : de cette maniere la lame prend sur la pierre & perd son morfil. On fait aller & venir quatre à cinq fois le tranchant sur la pierre, depuis le talon jusqu'à la pointe, sur un des plats en allant, & sur l'autre plat en revenant; la pierre est à sec. Le rasoir *s'affile* entièrement à plat; & la pierre à rasoir est arrosée d'huile. Mais comme le morfil du rasoir est fin, que le grain de la pierre est fin, & que la lame du rasoir va & vient à plat sur la pierre, il pourroit arriver que le morfil seroit long-temps à se détacher. Pour prévenir cet inconvénient, l'ouvrier passe légèrement le tranchant du rasoir perpendiculairement sur l'ongle du pouce : de cette maniere le morfil est renversé d'un ou d'autre côté, & la pierre l'enleve plus facilement. La lancette ne *s'affile* pas tout-à-fait tant à plat que le rasoir; la pierre du levant est aussi arrosée d'huile d'olive, & la lancette n'est censée bien *affilée* par l'ouvrier, que quand elle entre par son propre poids & celui de sa chasse, & sans faire le moindre bruit, sur un morceau de canepin fort fin que l'ouvrier tient tendu entre les doigts de la main gauche. Il y a des instrumens qu'on ne passe point sur la pierre à *affiler*, mais sur lesquels au contraire on appuie la pierre. C'est la longueur de l'instrument, & la forme qu'on veut donner au tranchant, qui déterminent cette maniere d'*affiler*.

AFFILIATION, f. f. (*Jurisprud.*) s'est dit par les écrivains du moyen âge pour adoption. Voyez ADOPTION.

Chez les anciens Gaulois l'affiliation étoit une adoption qui se pratiquoit seulement parmi les grands. Elle se faisoit avec des cérémonies militaires. Le pere présentoit une hache de combat à celui qu'il vouloit adopter pour fils, comme pour lui faire entendre que c'étoit par les armes qu'il devoit se conserver la succession à laquelle il lui donnoit droit. (H)

* **AFFINAGE**, f. m. (*Arts Mécaniques.*) se dit en général de toute manœuvre par laquelle on fait passer une portion de matière, solide sur-tout, quelle qu'elle soit d'ailleurs, d'un état à un autre, où elle est plus dégagée de parties hétérogènes, & plus propre aux usages qu'on s'en promet. Le sucre s'affine; le fer s'affine; le cuivre s'affine, &c. Je dis une portion de matière solide, parce que l'affinage ne se dit pas des fluides: on les clarifie, on les purifie, &c. mais on ne les affine pas.

L'AFFINAGE des métaux (*Chimie.*) se pratique différemment en différens pays, & selon les différentes vues de ceux qui affinent. Il y a pour l'argent l'affinage au plomb, qui se fait avec une coupelle bien sèche qu'on fait rougir dans un fourneau de réverbère; ensuite on y met du plomb. La quantité du plomb qu'on emploie n'est pas la même par-tout. On emploie plus ou moins de plomb, selon que l'argent qu'on veut coupeller est soupçonné d'avoir plus ou moins d'alliage. Pour savoir la quantité de plomb qu'on doit employer, on met une petite partie d'argent avec deux parties de plomb dans la coupelle; & si l'on voit que le bouton d'argent n'est pas bien net, on ajoute peu-à-peu du plomb jusqu'à ce qu'on en ait mis suffisamment; ensuite on suppose la quantité de plomb qu'on a employée, & on fait ainsi combien il en faut pour affiner l'argent; on laisse fondre le plomb avant que de mettre l'argent, & même il faut que la litharge qui se forme sur le plomb fondu, soit fondue aussi: c'est ce qu'on appelle en terme d'art, le *plomb découvert* ou en *nappe*. Si on y mettoit l'argent plutôt, on risqueroit de faire sauter de la matière: si au contraire on tardoit plus qu'il ne faut pour que le plomb soit découvert, on gâteroit l'opération; parce

Tome I.

que le plomb seroit trop diminué par la calcination.

Le plomb étant découvert, on y met l'argent. Si on enveloppe l'argent: il vaut mieux l'envelopper dans une lame de plomb, que dans une feuille de papier; parce qu'il seroit à craindre que le papier ne s'arrêtât à la coupelle.

L'argent dans la coupelle se fond, & tourne sans cesse de bas en haut & de haut en bas, formant des globules qui grossissent de plus en plus à mesure que la masse diminue; & enfin ces globules, que quelques-uns nomment *fleurs*, diminuent en nombre, & deviennent si gros, qu'ils se réduisent à un qui couvre toute la matière, en faisant une corruscation ou éclair, & reste immobile. Lorsque l'argent est dans cet état, on dit qu'il fait l'*opale*, & pendant ce temps il paroît tourner. Enfin on ne le voit plus remuer; il paroît rouge; il blanchit, & on a peine à le distinguer de la coupelle; & dans cet état il ne tourne plus. Si on le tire trop vite pendant qu'il tourne encore, l'air le saisissant il végète, & il se met en spirale ou en masse hérissée, & quelquefois il en sort de la coupelle.

Il y a quelques différences entre la façon de coupeller en petit, & celle de coupeller en grand: par exemple, lorsqu'on coupelle en grand, on soufflé sur la coupelle pendant que l'argent tourne, pour le dégager de la litharge; on présente à la litharge un écoulement, en pratiquant une échancreure au bord de la coupelle, & on retire la litharge, avec un rateau; ce qui fait que lorsque l'ouvrier ne travaille pas bien, on trouve du plomb dans la litharge, & quelquefois de l'argent: ce qui n'arrive pas, & ce qu'on ne fait pas lorsqu'on coupelle en petit. Il faut dans cette opération compter sur seize parties de plomb pour chaque partie d'alliage.

L'affinage de l'argent au salpêtre se fait en faisant fondre de l'argent dans un creuset dans un fourneau à vent; lorsque l'argent est fondu, c'est ce qu'on appelle la *matière est en bain*: l'argent étant dans cet état, on jette dans le creuset du salpêtre, & on laisse bien fondre le tout ensemble; ce qu'on appelle *braser bien la matière en bain*.

On retire le creuset du feu, & on verse

Cccc

par inclination dans un baquet plein d'eau où l'argent se met en grenaille, pourvu qu'on remue l'eau avec un balai ou autrement : si l'eau est en repos, l'argent tombe en masse.

On fond aussi l'argent trois fois, en y mettant du salpêtre & un peu de borax chaque fois ; & la troisième fois, on laisse refroidir le creuset sans y toucher, & on le verse dans une lingotière ; ensuite on le casse, & on y trouve un culot d'argent fin : les scories qui sont dessus, sont composées du salpêtre & de l'alliage qui étoit dans l'argent.

Deux onces de salpêtre & un gros de borax calciné, par marc d'argent, ce qu'on réitère tant que les scories ont de la couleur.

On peut affiner l'or par le nitre, comme on affine par ce moyen l'argent, si ce n'est qu'il ne faut pas y employer le borax, parce qu'il gâte la couleur de l'or : l'or mêlé d'argent ne peut s'affiner par le salpêtre.

L'affinage de l'or se fait en mettant fondre de l'or dans un creuset & on y ajoute peu-à-peu, lorsque l'or est fondu, quatre fois autant d'antimoine : lorsque le tout sera dans une fonte parfaite, on versera la matière dans un culot, & lorsqu'elle sera refroidie, on séparera les scories du métal ; ensuite on fera fondre ce métal à feu ouvert pour en dissiper l'antimoine en soufflant ; ou pour avoir plutôt fait, on y jettera a différentes reprises du salpêtre.

L'antimoine n'est meilleur que le plomb pour affiner l'or, que parce qu'il emporte l'argent, au lieu que le plomb le laisse, & même en donne.

Il y a l'affinage de l'or par l'inquart qui se fait par le moyen de l'esprit de nitre, qui dissout l'alliage de l'or & l'en sépare. Cet *affinage* ne se peut faire que lorsque l'alliage surpassé de beaucoup en quantité l'or ; il faut qu'il y ait le quart d'or : il se peut faire lorsqu'il y en a plus ; il ne se fait pas si bien lorsqu'il y en a moins.

On affine aussi l'or par la cimentation, en mettant couche sur couche des lames d'or & du ciment composé avec de la brique en poudre, du sel ammoniac & du sel commun, & on calcine le tout au feu : il y en a qui mettent du vitriol, d'autres du verd-de-gris, &c.

Affiner, v. a. rendre plus pur : affiner l'argent ; c'est purifier ce métal de tous les métaux qui peuvent lui être unis, en les séparant entièrement de lui.

Affiner est aussi neutre : on peut dire l'or s'affine, &c.

Affineur, s. m. celui qui affine l'or & l'argent, &c.

Affinerie, s. f. lieu où l'on rend plus purs les métaux, le sucre, &c. *Affinerie* se dit aussi du fer *affiné*. On peut dire, j'ai acheté tant de milliers d'affinerie.

Il y en a qui disent *raffiner*, *raffinement*, *raffineur*, & *raffiné* : mais ces mots sont plus propres dans le moral que dans le physique. Voyez sur ces différentes affineries les articles des métaux. (M)

AFFINAGE, terme de filassier. Voyez CHANVRE & AFFINER.

* **AFFINAGE**, (terme de manufacture de lainage.) L'affinage des draps est la dernière tonture qu'on peut leur donner. Le règlement de 1708 ordonne que les draps de Languedoc, de Provence, &c. destinés pour le Levant, seront tondus d'affinage avant que d'être envoyés à la teinture, en donnant pour le moins trois façons aux plus fins, & deux aux communs.

AFFINAGE des aiguilles. Les aiguilliers entendent par-là la dernière façon que l'on donne aux aiguilles ; elle consiste à en adoucir la pointe sur une pierre d'émeril que l'on fait tourner par le moyen d'un rouet.

AFFINER, v. neut. terme de marine. On dit le temps *affiné* : c'est-à-dire qu'il n'est plus si sombre ni si chargé, & que l'air commence à s'éclaircir. Le temps s'étant *affiné*, nous découvrimes deux vaisseaux qui étoient sous le vent à nous, auxquels nous donnâmes chasse jusqu'au soir. Voyez TEMPS. (Z)

AFFINER, en terme de cloutier d'épingle, c'est faire la pointe au clou, en le faisant passer sur la meule. Voyez MEULE.

AFFINER, c'est la dernière façon que les filassiers donnent au chanvre pour le rendre assez fin & assez menu, pour en pouvoir faire du fil propre à toutes sortes d'ouvrages. Voyez CHANVRE.

* **AFFINER**, v. a. (Agriculture.) Les labours multipliés *affinent* la terre.

AFFINERIE : on donne le nom d'affi-

nerie, aux bâtimens, où les ouvriers affineurs travaillent. Par conséquent il y a des bâtimens d'affinerie de sucre, des affineries de fer, des affineries de cuivre, &c. V. FER, SUCRE, FORGE, &c. & en général les articles qui portent le nom des différentes matieres à affiner, la maniere dont on s'y prend pour les affiner, avec la description des outils & des bâtimens appelés affineries.

* AFFINEUR, f. m. (Art. mécan.) c'est le nom que l'on donne en général à tout ouvrier entre les mains duquel une substance solide, quelle qu'elle soit, passe pour recevoir une nouvelle modification qui la rende plus propre aux usages qu'on en tirera. Ainsi les sucreries ont leurs affineurs & leurs affineries. Il en est de même des forges, & de toutes les manufactures où l'on travaille des métaux & d'autres substances solides qui ne reçoivent pas toute leur perfection de la première main-d'œuvre.

AFFINEUR, à la monnaie, appelé plus communément essayeur. Voyez ESSAYEUR.

AFFINITÉ, f. f. (Jurisprud.) est la liaison qui se contracte par mariage entre l'un des conjoints, & les parens de l'autre.

Ce mot est composé de la préposition latine *ad*, & de *finis*, bornes, confins, limites; c'est comme si l'on disoit que l'affinité confond ensemble les bornes qui sépareroient deux familles, pour n'en faire plus qu'une, ou du moins faire qu'elles soient unies ensemble.

Affinité est différent de consanguinité. V. CONSANGUINITÉ.

Dans la loi de Moÿse il y avoit plusieurs degrés d'affinité qui formoient des empêchemens au mariage, lesquels ne semblent pas y faire obstacle en ne suivant que la loi de nature. Par exemple, il étoit défendu (Levit. c. xviii. v. 16.) d'épouser la veuve de son frere, à moins qu'il ne fût mort sans enfans, auquel cas le mariage étoit non seulement permis, mais ordonné. De même il étoit défendu à un mari d'épouser la sœur de sa femme, lorsque celle-ci étoit encore vivante; ce qui néanmoins étoit permis avant la prohibition portée par la loi; comme il paroît par l'exemple de Jacob.

Les anciens Romains n'avoient rien dit sur ces mariages; & Papinien est le premier qui en ait parlé à l'occasion du mariage de Caracalla. Les juriconsultes qui vinrent ensuite étendirent si loin les liaisons de l'affinité, qu'ils mirent l'adoption au même point que la nature. Voyez ADOPTION.

L'affinité, suivant les canonistes modernes, est un empêchement au mariage jusqu'au quatrième degré inclusivement; mais seulement en ligne directe, & non pas en ligne collatérale. *affinis mei affinis non est affinis meus.* Voyez DEGRÉ, DIRECT, COLLATÉRAL.

Il est à remarquer que cet empêchement ne résulte pas seulement d'une affinité contractée par mariage légitime, mais aussi de celle qui l'est par un commerce illicite; avec cette différence pourtant que celle-ci ne s'étend qu'au deuxième degré inclusivement; au lieu que l'autre, comme on l'a observé, s'étend jusqu'au quatrième. Voyez ADULTERE, CONCUBINE, &c.

Les canonistes distinguent trois sortes d'affinité: la première est celle que nous avons définie, & celle qui se contracte entre le mari & les parens de sa femme, & entre la femme & les parens du mari.

La seconde, entre le mari & les alliés de la femme, & entre la femme & les alliés du mari.

La troisième, entre le mari & les alliés des alliés de sa femme, & entre la femme, & les alliés des alliés du mari.

Mais le quatrième concile de Latran, tenu en 1213, jugea qu'il n'y avoit que l'affinité du premier genre qui produisoit une véritable alliance, & que les deux autres especes d'affinité n'étoient que des raffinemens qu'il falloit abroger. *C. non debet, tit. de consanguin. & affin.*

Les degrés d'affinité se comptent comme ceux de parenté; & conséquemment autrement dans le droit canon que dans le droit civil. Voyez DEGRÉ.

Il y a encore une affinité ou cognation spirituelle, qui est celle qui se contracte par le sacrement de baptême & de confirmation. En conséquence de cette affinité le parrain ne peut pas épouser sa filleule sans dispense. Voyez PARRAIN, BAPTÊME, &c.

AFFINITÉ, f. f. (*Chimie.*) Ce terme n'a eu long-temps qu'un sens vague & indéterminé, qui indiquoit une sorte de sympathie, une véritable propriété occulte, par laquelle les différens corps s'unissoient plus ou moins facilement; il exprime aujourd'hui l'action que les parties constituantes de ces corps exercent les unes sur les autres. Ainsi il y a *affinité* toutes les fois qu'en mettant ensemble deux substances dans l'état qui favorise l'exercice de cette action, les parties constituantes de l'une attirent les parties constituantes de l'autre, & contractent réciproquement une force d'adhérence; cet effet ce faisant, il n'y a point d'*affinité*, ou pour parler plus exactement, il n'y a point d'*affinité* connue, c'est-à-dire, que l'on n'est pas parvenu à produire les circonstances dans lesquelles cette action seroit sensible; car, comme nous faisons dépendre les *affinités* d'une propriété générale de la matière, il suit nécessairement que tous les corps ont entr'eux une certaine *affinité*.

On a dit: toutes les fois qu'on met ensemble deux substances dans l'état qui favorise l'action de l'*affinité*, cet état est l'équipondérance qui suppose elle-même la présence d'un fluide: ces conditions seront développées à l'article DISSOLUTION.

L'*affinité* & l'agrégation reconnoissent bien sûrement la même cause, mais, comme il importe d'avoir des dénominations propres & exactes, il faut conserver soigneusement la distinction établie entre ces deux effets. L'agrégation n'est que l'union de plusieurs parties d'un corps semblable sans décomposition, & que l'on nomme en conséquence *parties intégrantes*. Deux gouttes d'eau qui se réunissent forment une agrégation. L'*affinité*, au contraire, compose un nouveau corps des parties constituantes de deux ou de plusieurs corps différens, & sous ce point de vue, la réunion de deux parties de sel marin, par exemple, pour en former un seul cube, de deux parties de métal pour en former un seul lingot, n'est pas une simple agrégation, parce que cela ne peut se faire que par l'interposition d'un fluide dissolvant & à raison de son *affinité*. Voyez DISSOLUTION.

L'*affinité* ne se borne pas à unir deux

corps simples, comme un acide & un alkali; si l'une des substances que l'on présente à l'autre dans l'état qui favorise la dissolution, est elle-même déjà composée, il arrive, ou que la substance simple a une *affinité* égale avec chacune des parties constituantes de la substance composée, ou qu'elle a une *affinité* plus forte avec une de ses parties qu'avec l'autre, ou que le corps simple a moins d'*affinité* avec chacune des parties constituantes du corps composé, qu'elles n'en ont entr'elles. Dans le premier cas il y a combinaison des trois parties constituantes, c'est ainsi que se forme le foie & le soufre & une infinité de sels encore peu connus. Voyez HÉPAR. Dans le second cas, le corps simple se combine avec l'une des parties constituantes du corps composé, tandis que l'autre se sépare, tombe ou s'élève suivant sa pesanteur spécifique; l'alkali, par exemple, s'empare de l'acide d'un sel métallique. Voyez PRÉCIPITATION. Dans le troisième cas, il ne résulte qu'une simple mixture sans nouvelle composition, & par conséquent sans *affinité*.

Il est aisé de juger par-là de ce qui doit arriver lorsque l'on met des substances composées à portée d'exercer leur *affinité*, ou, pour mieux dire, les *affinités* de leurs parties constituantes; il en résultera de nouvelles combinaisons par une sorte d'échange, & c'est ce que l'on nomme *affinité double*. Mais il faut bien prendre garde que cette dénomination n'est point exacte, lorsqu'on l'approprie aux *affinités* qui ne se manifestent que dans le concours de plusieurs parties constituantes, par exemple dans la formation du bleu de Prusse. L'erreur est précisément la même que quand on dit que l'on produit une *affinité* par intermède; en effet, ou la substance qui sert d'intermède entre dans la nouvelle combinaison, ou elle n'y entre pas; si elle y entre, ce n'est point une *affinité* double; c'est un concours de plusieurs *affinités*; si elle n'y entre pas, il est évident qu'elle ne produit que la circonstance qui manquoit pour que l'*affinité* se rendit sensible, & non pas l'*affinité* même.

Tout ceci suppose, comme l'on voit, différens degrés d'*affinité* entre les diffé-

rens corps ; on les a nommés *rappports* , & l'on trouvera sous ce mot le resultat des observations d'après lesquelles on a essayé de les réduire en table. Cette inégalité qui produit tant d'êtres divers , non seulement dans le laboratoire du chimiste , mais encore dans celui de la nature , n'a pas peu contribué sans doute à accréditer le système des causes occultes , par l'impossibilité où l'on étoit d'en assigner le principe ; mais des hommes de génie ont peu-à-peu soulevé le voile , & il nous est du moins possible aujourd'hui de concevoir ce mécanisme admirable qui échappera toujours à nos sens.

L'utilité de la recherche des causes mécaniques des *affinités* , a été long-temps elle-même un problème ; on peut compter au nombre de ceux qui l'ont révoquée en doute , Staal , Boerhaave , Hossiman , & en dernier lieu M. Spielman ; d'autre part , Freind , Keil , Barchusen , Lémery , Bohm , &c. ont travaillé à découvrir ces causes dans les lois de l'attraction newtonienne , & quoiqu'ils n'aient pas atteint le but , leurs efforts n'ont pas été tout-à-fait infructueux. L'académie de Rouen avoit demandé en 1748 , une explication mécanique des *affinités* , elle couronna deux dissertations dont les principes étoient bien différens ; dans l'une M. le Sage élevoit son système sur l'hypothèse des corpuscules ultramondains , sur le plus ou moins de facilité ou d'obstacles que les dispositions , figures & grandeurs des pores , présentent aux courans de ces corpuscules. M. Jean-Philippe de Limbourg , auteur de la seconde , nia formellement la réalité des causes mécaniques demandées , & n'obtint sans doute les suffrages qu'à la faveur d'une nouvelle table de rapports fondée sur plusieurs observations nouvelles ; mais quand on examine la théorie , on est étonné de voir qu'il revient malgré lui à l'explication mécanique. puisqu'il dit expressément , que les *affinités* ont lieu quand les matières qui s'attirent ont des parties ou des pores relatifs : en quoi il est certain qu'il se rapprochoit beaucoup plus de la vérité , que M. le Sage.

M. Macquer est un de ceux qui ont le plus avancé à cet égard nos connoissances , non

seulement en ajoutant à la somme des faits , mais encore en rapprochant & généralisant leur théorie ; il a saisi une circonstance bien importante , circonstance qui forme réellement la condition essentielle des dissolutions , des fusions , des cristallisations , en un mot de tous les phénomènes qui appartiennent au système des *affinités* , lorsqu'il a soupçonné que , vu la petitesse presque infinie des molécules élémentaires , & la distance infiniment petite à laquelle elles peuvent s'approcher entr'elles , il falloit considérer comme nulle leur pesanteur vers le centre de la terre. Il lui a été facile après cela de concevoir combien l'attraction prochaine reciproque devenoit puissante dans cette hypothèse , & bientôt l'action dissolvante lui a paru un effet nécessaire de cette loi , & le point de saturation un véritable équilibre. *Dictionnaire de Chimie* , au mot *pesanteur*.

On ne peut donc s'empêcher de reconnaître aujourd'hui que « les lois d'*affinité* » sont les mêmes que la loi générale par laquelle les corps célestes agissent les uns sur les autres , que ces attractions particulières ne varient que par l'effet des figures des parties constituantes , parce que cette figure entre comme élément dans la distance. » C'est à M. de Buffon que l'on doit cette belle idée qui démontre en quelque sorte ce qu'elle explique , qui indique la route à suivre pour parvenir à calculer les *affinités* comme la marche des astres , qui ouvre une carrière immense de connoissances nouvelles dans la détermination des figures des parties constituantes. L'auteur de cet article s'est attaché à rapporter à cette théorie lumineuse , tous les phénomènes de la dissolution & de la cristallisation dans un *essai physico-chimique* sur ces opérations.

Les Newtoniens rejettent avec raison l'attraction comme qualité qui résulte des formes particulières de certains corps. Voyez ATTRACTION. Mais il faut bien prendre garde que dans l'hypothèse de M. de Buffon , la forme ou la figure ne produit qu'une variété de distance & non pas une qualité distincte : qu'ainsi , bien-loin d'exclure la propriété générale & proportionnelle à la masse , elle a , au contraire , l'avantage de simplifier

Le système des lois primordiales de la nature, en rendant la loi du quarré applicable à la force du contact & de cohésion, en faisant cesser la nécessité de changer ce terme en une puissance plus élevée, & levant ainsi tous les doutes, terminant toutes les célèbres contestations qui se sont élevées à ce sujet depuis que Newton a enseigné que cette espece d'attraction décroissoit plus qu'en raison inverse du quarré de la distance. Voyez *mémoires de l'académie royale des sciences*, année 1745, & ATTRACTION. (*Cet article est de M. DE MORVEAU.*)

AFFINOIR. Les *filassiers* donnent ce nom au seran qui, plus fin que tous les autres, sert à donner la dernière façon à la filasse pour la rendre en état d'être filée.

AFFINS, terme de droit, vieilli : ce mot avoit été francisé, & étoit synonyme à *alliés*, qui se dit des personnes de deux familles distinctes, mais attachées seulement l'une à l'autre par les liens de l'*affinité*. (H)

AFFIRMATIF, IVE, adj. Il y a en *Algebre* des quantités *affirmatives* ou positives. Ces deux mots reviennent au même. Voyez QUANTITÉ & POSITIF.

Le signe ou le caractère *affirmatif* est +.
(O)

AFFIRMATIF, adj. (*Théologie*) se dit spécialement à l'inquisition, des hérétiques qui avouent les sentimens erronés qu'on leur impute, & qui à leurs interrogatoires les défendent & les soutiennent avec force. I. INQUISITION & HÉRÉTIQUE. (G)

AFFIRMATIF, IVE, adj. qui affirme.

Raisonnement affirmatif, (*Logique*.) celui par lequel on prouve qu'une idée, qui est l'attribut, est renfermée dans une autre qui est le sujet, en faisant voir que cette première est renfermée dans une autre idée, qui elle-même est renfermée dans le sujet *A*, qui désigne l'attribut, est contenu dans *B*; *B* avec tout ce qu'il contient, est renfermé dans *C*, qui est le sujet : donc *A* est contenu dans *C*; c'est ce qu'il falloit prouver. Ne pas punir les innocens, est une idée renfermée dans l'idée de juste; l'idée de juste est renfermée dans l'idée de Dieu: donc l'idée de Dieu renferme l'idée d'un être qui ne punit pas les innocens. Le raisonnement *affirmatif* peut être universel ou

particulier, & c'est la conclusion qui détermine à cet égard le caractère du raisonnement, qui est universel si la conclusion est universelle; & particulier, si la conclusion est particulière.

Tout animal est sujet à la mort, tout homme est un animal, donc tout homme est sujet à la mort, est un raisonnement *affirmatif* universel.

Tout être doué de raison est comptable de ses actions, Pierre est doué de raison, donc Pierre est comptable de ses actions, est un raisonnement *affirmatif* particulier.

Comme un raisonnement est un assemblage de propositions, tout ce que nous dirons ci-dessous au mot *proposition affirmative*, doit s'appliquer ici aux raisonnemens.

Pour que le raisonnement *affirmatif* soit bon, il faut qu'il porte les caractères énoncés dans la définition que nous en avons donnée, c'est - à - dire que l'attribut soit renfermé dans l'idée moyenne, & l'idée moyenne dans le sujet; & se souvenir qu'il ne dépend pas de notre volonté, ni des termes que nous assemblons pour exprimer un raisonnement, que ces idées soient renfermées les unes dans les autres; mais que cela dépend uniquement de la nature même des choses; & que raisonner, ainsi que juger, c'est voir que les choses sont réellement telles. (G. M.)

Proposition affirmative, (*Logique*.) c'est une phrase qui exprime un jugement *affirmatif*, ou une affirmation. Comme dans toute affirmation il y a au moins deux idées qui s'offrent à l'ame, & qu'elle distingue; quoiqu'elles se présentent à elle comme ne faisant qu'un seul & unique tout, l'une étant renfermée dans l'autre, avec tout ce qu'elle renferme elle-même, il faut aussi, pour l'exprimer, que la proposition ait au moins deux expressions pour nommer, & les idées qui sont contenues & celle qui les contient : il faut de plus un troisième terme qui indique cette liaison, cette union intime des deux idées qui les identifie en quelque sorte; & ce terme qu'on nomme la copule *affirmative*, doit être exprimé ou au moins tellement sous-entendu, que l'on ne puisse pas ne le point appercevoir. De ces deux termes d'une proposition, l'un

qui se nomme le *sujet*, désigne toujours l'objet, dont l'idée que nous en avons renferme l'idée de l'autre : le second terme, qui se nomme l'*attribut*, désigne l'idée qui s'offre à l'ame comme renfermée & contenue dans celle du sujet : Dieu est juste, Dieu est le sujet ; juste est l'attribut ; le verbe est, sert à indiquer affirmativement l'union des deux idées : dire, Dieu est juste, c'est dire, je vois en Dieu tout ce qu'on nomme *justice*, ou l'idée que j'ai de Dieu renferme l'idée que j'ai de la justice ; je ne saurois avoir l'idée de Dieu, sans avoir l'idée d'un être juste.

Il est, au sujet des propositions *affirmatives*, quelques observations à faire pour en déterminer le sens : nous avons cru devoir les insérer ici.

Les propositions *affirmatives* peuvent être générales, comme quand je dis, tout vrai chrétien est un honnête homme ; ou particulières, comme quand je dis, quelque honnête homme n'est pas chrétien.

Si dans une proposition *affirmative* générale on fait entrer une négation, la proposition devient alors négative particulière : tout chrétien est honnête homme, est une proposition générale *affirmative* ; en y mettant la négation, j'en fais une négation particulière, tout chrétien n'est pas honnête homme, qui ne signifie autre chose sinon quelque chrétien n'est pas honnête homme. De même : tous ceux qui médisent, seigneur, n'entreront pas au royaume des cieus, signifie : quelques personnes qui me disent, seigneur, n'entreront pas au royaume des cieus.

Dans toute proposition *affirmative*, l'attribut est pris dans toute sa compréhension, c'est-à-dire que je regarde le sujet comme contenant tout ce que signifie l'attribut, toutes les idées essentielles qui sont renfermées dans celle de l'attribut, & qui la constituent. Ainsi quand je dis : le vrai chrétien est honnête homme, j'attribue au chrétien tout ce qui entre dans l'idée d'honnête homme. Sera-t-il nécessaire d'observer ici qu'il ne faut pas, dans ce cas, confondre l'étendue de l'idée avec sa compréhension ? Car, dans ce dernier exemple, je n'ai pas voulu dire qu'un chrétien étoit tout honnête homme qui existe, mais

qu'il étoit tout ce qui constitue un honnête homme.

Mais le sujet différant en cela de l'attribut est pris dans la proposition *affirmative*, selon toute l'extension qu'il a dans la proposition. Si je dis : tout homme est mortel, je veux dire, tout être qui est homme renferme toutes les idées qui constituent celle d'un être mortel.

L'extension de l'attribut est resserrée par celle du sujet, & n'en doit pas avoir davantage. Si je dis : les hommes sont des animaux, le terme *animaux* ne désigne pas tous les êtres qui sont animaux, mais seulement les animaux qui sont hommes.

Il suit de ces observations, sur les propositions *affirmatives*, combien il importe de se faire une juste idée de la compréhension & de l'extension de nos idées ; & de pousser cette connoissance, sur chaque sujet dont nous parlons, aussi loin que nous en sommes capables. Car souvent, faute d'avoir bien fait la compréhension entière de nos idées, ou leur extension complète, nous attribuons à un être une qualité qui ne lui convient qu'en partie ; ou bien, nous attribuons une qualité à toute une classe d'êtres, tandis qu'elle n'existe réellement que dans quelques-uns. (G. M.)

AFFIRMATION, f. f. *au palais*, est la déclaration que fait en justice avec serment l'une des parties litigantes. Voyez **SERMEN**.

L'*affirmation* est de deux sortes : celle qui se fait en matière civile, & celle qui se fait en matière criminelle. C'est une maxime de notre droit, que l'*affirmation* ne sauroit être divisée : c'est-à-dire qu'il faut faire droit sur toutes les parties de la déclaration, & non pas avoir égard à une partie & rejeter l'autre. Si par exemple une partie à qui on défère le serment en justice sur la question de savoir si elle a reçu un dépôt qu'on lui demande, répond qu'elle l'a reçu, mais qu'elle l'a restitué depuis ; on ne pourra pas, en conséquence de l'aveu qu'elle fait de l'avoir reçu, la condamner à restituer : il faudra au contraire la décharger de la demander à fin de restitution, en conséquence de ce qu'elle affirme avoir restitué ; mais cette maxime ne s'observe qu'en matière civile. En matière criminelle, comme

Affirmation ne suffit pas pour purger l'accusé, on se sert contre lui de ses aveux pour operer sa conviction, sans avoir toujours égard à ce qu'il dit à sa décharge. Si, par exemple, un homme accusé de meurtre, avoue avoir menacé la personne qui depuis s'est trouvée tuée, quoiqu'il affirme que ce n'est pas lui qui l'a tuée, la présomption qui résulte de sa menace, ne laissera pas d'être regardée comme un adminicule ou commencement de preuve, nonobstant ce qu'il ajoute à sa décharge.

Et même en matiere civile, lorsque l'*affirmation* n'est pas litis-décisive, comme sont les déclarations que fait une partie dans ses défenses sans prestation de serment, ou même celles précédées de prestation de serment dans un interrogatoire sur faits & articles, le juge y aura seulement tel égard que de raison.

En Angleterre on se contente d'une simple *affirmation*, sans serment de la part des *Quacres*, qui soutiennent que le serment est absolument contraire à la loi de Dieu. Voyez QUACRE & SERMENT.

Cette secte y causa beaucoup de trouble par son opposition déclarée à toutes sortes de sermens, & spécialement par le refus qu'ils firent de prêter le serment de fidélité exigé par Charles II, jusqu'à ce qu'en 1689, le parlement fit une acte qui portoit que leur déclaration solennelle d'obéissance & de fidélité vaudroit le serment ordinaire. V. DÉCLARATION & FIDÉLITÉ.

En 1695, ils obtinrent pour un temps limité un autre acte, portant que leur *affirmation* solennelle vaudroit serment dans tous les cas où le serment est solennellement prescrit par la loi; excepté dans les matieres criminelles, pour posséder des charges de judicature, des postes de confiance, & des emplois lucratifs: laquelle *affirmation* devoit être conçue en cette forme: « Je N. en présence de Dieu tout-puissant, témoin de la vérité de ce que j'atteste; déclare que, &c. »

Dans la suite cet acte fut renouvelé & confirmé pour toujours: mais la formule de cette *affirmation* n'étant pas encore à leur gré, comme contenant en substance tout ce qui fait l'essence du serment; ils sollicitèrent le parlement d'y faire quelques

changemens, à quoi ils parvinrent en 1721, qu'on le rectifia de la maniere qui suit, à la satisfaction universelle de tous les *Quacres*: « Je N. déclare & affirme sincèrement, solennellement & avec vérité ». A présent on se contente à leur égard de cette formule, de la maniere pourtant, & en exceptant les cas qu'on vient de dire en parlant de la formule de 1695. Et celui qui après une pareille *affirmation* déposeroit faux, seroit réputé coupable de parjure, & punissable comme tel. Voyez PARJURE.

AFFIRMATION, en terme de bureaux, est la déclaration qu'un comptable met à la tête de son compte, pour le certifier véritable. Selon l'usage des bureaux, l'*affirmation* se met en haut de la première page du compte, & à la marge en forme d'apostille.

Ce terme se dit aussi du serment que fait le comptable, lorsqu'il présente son compte à la chambre des comptes en personne, & qu'il affirme que toutes les parties en sont véritables. Voyez INTERROGATOIRE. (H)

AFFIRMATION, f. f. (*Logique Psycho-logie*,) terme abstrait qui, étant employé pour exprimer ce qui se passe dans l'ame, doit désigner l'état de l'ame qui voit & qui sent qu'elle voit, qu'une idee est renfermée dans une autre idee; que l'idee de bonté, par exemple, est renfermée dans l'idee de Dieu, que l'idee de désordre moral, est renfermée dans l'idee de mensonge; c'est-là précisément ce qui fait l'essence de l'*affirmation*: elle n'est pas une action, un mouvement volontaire de l'ame, mais elle en est un sentiment, qui, dans son essence, emporte aussi peu un acte de l'ame, que la connoissance, l'idee, la perception d'une chose qui lui est présente, ou le sentiment de ce qui se passe en elle. Une boule de cire parfaitement blanche & exactement ronde s'offre à ma vue, je la vois blanche, je la vois ronde: je sens que je la vois telle, j'y découvre ce deux propriétés, ou autrement je sens qu'elles font sur moi une impression qui me prouve leur existence. Dans le fond, c'est-là ce qui s'appelle un *jugement affirmatif*, tant que par ces mots je veux désigner uniquement ce qui se passe dans mon ame. Un jugement affirmatif, ou

ou une *affirmation*, n'est donc dans mon ame qu'une connoissance intuitive, ou un sentiment clair de l'existence d'une idée dans une autre idée, ou de l'objet d'une idée dans l'objet d'une autre idée. La négation ou le jugement négatif pris dans le même sens, ne sera donc que la connoissance intuitive, ou le sentiment clair de l'absence ou non-existence d'une idée dans une autre idée, ou de l'objet d'une idée dans l'objet d'une autre idée. Je vois, je connois, je sens que la droiture n'est pas dans la trahison, que l'idée d'équité n'est pas renfermée dans l'idée de larcin, que l'objet de l'idée d'étendue n'est pas renfermé dans l'objet de l'idée de pensée.

L'*affirmation*, sous ce point de vue, n'est connue que de moi seul, je veux la faire connoître aux autres, je dois l'exprimer par des mots qui indiquent aux autres ce que je vois, ce que je connois, ce que je sens, les mots par lesquels je l'exprime, forment ce qu'on nomme une *proposition* qui est affirmative, si je vois une idée renfermée dans une autre idée; négative au contraire, si je vois une idée absente d'une autre idée, & non renfermée en elle. Le jugement affirmatif exprimé, ou cette *affirmation* manifestée au dehors par la parole, n'emporte d'autre action de l'ame que celle qui met en mouvement les organes de la parole, pour prononcer ce que je viens de nommer une proposition.

A certain égard cependant, l'*affirmation* aussi-bien que la négation, c'est-à-dire, tout jugement peut dépendre de la volonté, & exiger, pour avoir lieu, un acte libre & volontaire de l'ame: mais c'est uniquement dans des cas où ni l'une, ni l'autre idée ne s'est offerte assez clairement à l'esprit, pour qu'il ait vu d'abord ce qui en étoit; dans ce cas, il peut dépendre de ma volonté d'examiner mieux chacune de ces idées, jusqu'à ce que je voie, que je connoisse, que je sente réellement que telle idée en renferme une autre: mais dès qu'une fois j'ai vu, connu & senti, j'ai aussi jugé & affirmé; l'*affirmation*, le jugement & la vue ne sont ainsi dans mon ame qu'une seule & unique chose, à laquelle, mal-à-propos, on a donné différens noms. L'*affirmation* exprimée dépend alors de la vo-

lonté; je puis dire, ou ne pas dire, ce que je vois être, selon que je le veux; mais ma volonté ne change rien à ce que je vois réellement. J'ai fait un crime digne de châtement, en vain, je dis, j'affirme qu'il est injuste de me punir, mon ame confirme le contraire, c'est-à-dire, voit l'idée de justice renfermée dans l'idée de ma punition, & il ne dépend pas de moi de ne le point voir.

On ne doit pas définir l'*affirmation* un acte de l'ame qui juge, mais l'état de l'ame qui voit que telle chose est. Dans ce sens, il vaudroit mieux employer le mot de *jugement*, & se souvenir que juger ce n'est pas agir, mais sentir & voir, & que la volonté n'y a d'autre part que de nous faire examiner avec attention les choses sur lesquelles il nous importe de voir la vérité.

Dans le raisonnement, l'*affirmation* est, tout comme dans le jugement, la vue réelle ou crue telle, la connoissance, le sentiment intime qu'une idée est renfermée dans une autre, avec cette différence, que dans ce dernier en voyant l'une on voit l'autre la contenir, ou y être contenue; au lieu que dans le raisonnement, je vois la troisième dans la seconde, & la seconde dans la première. La seconde sert à l'ame de moyen de voir la troisième idée dans la première; je vois l'idée de la figure sphérique renfermée dans l'idée d'une surface dont tous les points sont également éloignés du centre, & je vois l'idée de tous les points de la surface également éloignés du centre dans une masse de cire: je vois donc l'idée de la figure sphérique renfermée dans la masse de cire en question; si-tôt que ce rapport est mis devant mes yeux, qu'on l'a fait connoître à mon ame, je n'ai pu m'empêcher de voir que cette masse de cire étoit sphérique. Je dirai donc ici du raisonnement ce que j'ai dit plus haut sur le jugement; l'*affirmation* en elle-même est un état, une vue, une connoissance, un sentiment involontaire de l'ame qui voit le vrai. Exprimer un raisonnement ne sera qu'indiquer le rapport que l'ame voit, & la manière par le secours de laquelle l'ame voit le rapport entre trois idées dont la troisième est contenue dans la seconde, & celle-ci conte-

nant la troisième, est comprise dans la première.

Il ne faut donc pas parler de l'*affirmation* comme d'une action libre de l'ame, mais comme d'un état de l'ame, qu'elle peut, si elle veut, manifester au-dehors, ou déguiser par un discours qui l'exprime, ou qui ne le représente pas. Je n'ajoute plus sur ce sujet qu'une remarque: c'est que par la définition même de l'*affirmation*, elle ne peut avoir lieu qu'autant que nous avons au moins deux idées dans l'esprit, dont l'une renferme l'autre, & que nous voyons ou croyons voir l'une renfermée dans l'autre, pour ne faire ensemble, par rapport à l'ame, qu'un seul tout, un seul objet d'idée composée; tandis que pour les sens qui voient le jugement écrit ou qui l'entendent prononcer, elles forment un assemblage de pièces séparées, mais liées ensemble par une copule. (*G. M.*)

AFFIRMATIVE, adject. pris substant. (*Gramm.*) on sous-entend dans l'usage de ce mot le substantif *proposition*. Je me détermine pour l'*affirmative*, pour la négative, &c. (*C. C.*)

AFFIRMER, v. a. (*en Philos.*) c'est exprimer la connoissance & le sentiment que l'on a, ou que l'on fait semblant d'avoir, qu'une telle idée est renfermée dans telle autre idée. Dans la morale & dans le discours ordinaire, c'est dire d'une manière positive qu'une chose est.

On *affirme* ou simplement, en disant que la chose est de cette manière, ou par serment, en demandant que Dieu, qui fait tout & qui déteste le mensonge, nous punisse comme il le jugera à propos, si le fait n'est pas tel que nous le disons être.

Dans l'un & dans l'autre cas, celui qui *affirme*, pour être innocent dans son affirmation, doit être bien instruit de ce dont il parle, en sorte que chacune des circonstances dont il fait mention, lui soit connue telle qu'il la décrit: en second lieu, que son affirmation ne porte absolument que sur cela seul qui lui est réellement connu: en troisième lieu, qu'il soit bien convaincu que ce qu'il *affirme* est exactement conforme à ce qu'il connoît.

* **AFFLEURE**, ÉE. Voy. **AFFLEURER**, qui suit.

* **AFFLEURER**, v. a. (*Arts Mécaniques.*) C'est réduire deux corps contigus à un même niveau. Quand, au défaut de pierres assez grandes, on est obligé d'en mettre plusieurs les unes sur les autres, pour former une colonne, il faut avoir soin de les bien *affleurer*.

* **AFFLICTIF**, IVE, adj. Terme de palais. Une peine *afflictive* est toute sorte de peine corporelle. En France, les gens du roi ou des seigneurs, ont seuls caractère pour conclure à peine *afflictive* contre les accusés, comme dépositaires de la vindicte publique. Ces sortes de peines, toujours dissimulées, ne doivent s'infliger qu'avec beaucoup de circonspection, & que sur des preuves bien constantes. *Le grand Vocabulaire François.*

AFFLICTION, s. f. (*Méd.*) passion de l'ame qui influe beaucoup sur le corps. L'*affliction* produit ordinairement les maladies chroniques. La phthisie est souvent la suite d'une grande *affliction*. Voy. **CHAGRIN**. (*N*)

* **AFFICTION**, **CHAGRIN**, **PEINE**, synonymes. L'*affliction* est au *chagrin*, ce que l'habitude est à l'acte. La mort d'un pere nous *afflige*; la perte d'un procès nous donne du *chagrin*; le malheur d'une personne de connoissance nous donne de la *peine*. L'*affliction* abat; le *chagrin* donne de l'humeur; la *peine* attriste pour un moment. L'*affliction* est cet état de tristesse & d'abattement où nous jette un grand accident, & dans lequel la mémoire de cet accident nous entretient. Les affligés ont besoin d'amis qui les consolent en s'affligeant avec eux; les personnes chagrines, de personnes gaies qui leur donnent des distractions; & ceux qui ont une peine; d'une occupation, quelle qu'elle soit, qui détourne leurs yeux de ce qui les attriste, sur un autre objet.

Il y a des *afflictions* qui nous sont dispensées par la main de Dieu, comme des épreuves salutaires; il en est d'autres qui sont une suite naturelle de nos péchés, ou qui peuvent être envisagées comme de justes châtimens que Dieu nous inflige. Les unes & les autres n'ont rien qui ne soit exactement d'accord avec les perfections de Dieu, & la fin générale qu'il se propose

dans cet univers, c'est-à-dire, la manifestation de sa gloire, & le plus grand bien de toutes les créatures intelligentes.

On n'est point surpris que des pécheurs, qui persévèrent volontairement dans l'habitude du crime, soient exposés à diverses *afflictions*, qui sont la juste rétribution de leur conduite vicieuse. Mais on trouve étrange que les gens de bien, que les fideles qui ne pechent que par surprise, par inadvertance, & qui se relevent bientôt de leur péché par la repentance; on trouve, dis-je, étrange qu'ils soient aussi exposés à des *afflictions*, souvent même plus sensibles que celles dont les méchants sont visités. J'avoue que ce phénomène seroit absolument inexplicable, si nous étions réduits à en chercher la solution dans un système purement mondain, qui ne présente que de mauvais côtés dans les souffrances de cette vie. Mais le système de l'évangile, d'accord avec les lumières de la philosophie la plus pure, en nous faisant considérer notre intérêt spirituel & éternel, ou le salut de notre ame, comme notre grande fin à laquelle toute autre chose doit être subordonnée, nous découvre dans les *afflictions* une source d'avantages inestimables, qui compensent bien les disgrâces passagères qui les accompagnent.

Je ne nierai pas que les maux ne soient des maux. Si cependant un mal quelconque a des suites, ou produit des effets capables de dédommager avec avantage de ce qu'il a fait souffrir, on ne niera pas qu'il ne puisse & ne doive être envisagé comme un bien réel, & que tout homme raisonnable n'aimât mieux l'avoir que de ne l'avoir pas.

Mais les *afflictions* peuvent avoir des suites de cette nature, parce qu'une prospérité constante endort les hommes; une chaîne de plaisirs qui se suivent sans interruption, rendent l'ame inaccessible à toute pensée sérieuse; un état opposé les fait rentrer en eux-mêmes, les dispose à penser, & leur dicte même en quelque sorte les sujets sur lesquels ils doivent arrêter leurs réflexions.

Un homme qui souffre & qui sent ses maux, doit tout naturellement penser aux moyens de s'en délivrer, parce qu'il s'aime

lui-même. Ce désir l'obligera de méditer sur la source & les causes de ses disgrâces. Si ses maux sont du genre de ceux qui sont une suite naturelle, une production nécessaire des fautes qu'on a commises, ne doit-il pas se dire, pourquoi Dieu, qui est un être plein de bonté, a-t-il disposé les choses, de manière que le péché porte avec soi sa propre punition? N'est-ce pas pour en éloigner les hommes? Mon sort fournit une preuve que Dieu ne voit pas leur conduite d'un œil indifférent, & quand ces maux ne seroient pas un effet naturel & nécessaire de la conduite qu'on a tenue, un homme qui croit une providence, viendra aux mêmes conclusions; il se verra comme forcé de réfléchir sur ses actions; & cet examen pourra dicter d'utiles réflexions, & inspirer de bonnes résolutions.

Quoiqu'en général toutes les *afflictions* disposent à réfléchir, elles ne donnent pas précisément les mêmes leçons. La perte de nos biens doit nous dire que ces avantages si recherchés sont de nature à ne pouvoir s'y fier; & comme les pensées naissent les unes des autres, cette première réflexion devrait donner lieu à cette autre. N'est-il donc aucun bien solide, & qui mérite qu'on s'y attache? L'homme veut être heureux, ce désir ne le quitte jamais: s'il ne trouve pas ce bonheur si désiré dans de certains objets, il s'attache à d'autres; & n'est-il pas naturel qu'en faisant les réflexions qu'on vient de proposer, on se dise tout de suite: il faut donc chercher en Dieu ce que ses créatures me refusent; le ciel me fournira ce que je ne trouve pas sur la terre.

Les maladies, comme toute autre *affliction*, ont de quoi humilier. Mais elles ont ceci de propre, qu'elles rappellent une idée qu'on cherche à éloigner, c'est celle de la mort: & quels bons effets n'en devoit-on pas attendre? Voyez Pj. XC. 12. *Ecclésiastique*, VII. 37. *Ecclésiaste*, VII. 2.

Les *afflictions*, en général, rendent l'homme compatissant. Celui qui n'a jamais connu de disgrâces, est peu touché de celles d'autrui: l'homme qui en a éprouvé, à la vue des malheureux, se rappelle ce qu'il a souffert lui-même; il souffre à cet aspect; c'est une espèce de soulagement pour lui

que d'adoucir leur misère. Rien de mieux pensé que cette réflexion tant de fois citée, que Virgile met dans la bouche de Didon :

*Non ignara mali miseris succurrere
disco.*

Il semble aussi qu'un homme guéri de quelque vice par ses *afflictions*, doit l'être plus radicalement, & plus à l'abri des rechûtes, que s'il l'eût été de quelqu'autre manière. Son état lui donne, & même d'une manière si intelligible, cette leçon qui se lit, *Jean v. 14*, qu'il semble impossible qu'elle ne produise quelque effet. Ce qu'il a souffert, doit le rendre circonspect, précautionné.

*In pace ut sapiens aptabit idonea
bello.*

Hor. Sat. 2, Liv. II.

Elles donnent lieu encore de pratiquer plusieurs vertus, dont l'exercice ne sauroit avoir lieu dans la prospérité. Ici l'on pourra me dire, je l'avoue, que, comme on n'est pas coupable, en ne faisant pas ce qu'on n'a pas occasion de faire, il seroit plus heureux de n'avoir pas à courir le danger de ces épreuves: mais on ne pense pas qu'un homme de bien, pour mériter ce titre, doit être en état de remplir la généralité de ses devoirs, & disposé à faire, s'il le falloit, les choses les plus difficiles, si Dieu exigeoit de lui ce témoignage de son amour. Et l'homme peut-il se connoître avant que d'avoir été éprouvé? Après tout, si l'on s'en tire honorablement, la satisfaction que fait goûter une semblable victoire, est un riche dédommagement, & l'on sera d'ailleurs glorieusement récompensé dans le siècle à venir. *Jacq. j. 12.*

Je fais qu'elles ne produisent pas toujours ces bons effets. Quelquefois elles hébêtent, & empêchent ceux qu'elles attaquent, de s'occuper de quoi que ce soit, que du sentiment de leurs maux. D'autres fois elles sollicitent l'homme au murmure: d'autres sont tentés à employer des moyens illégitimes, pour rendre leur condition meilleure. En pareil cas, elles sont en-

core plus nuisibles qu'elles ne le paroissent; mais il suffit qu'elles puissent être utiles, & contribuer à notre bonheur, pour ôter tout prétexte d'accuser les voies de Dieu. On pourra appliquer ici la pensée d'un ancien qui fait dire à Jupiter; les hommes sont bien injustes à notre égard; ils nous imputent tous les maux qui leur arrivent, lors même qu'ils ne souffrent que par leur folie :

Συῦσιν ἀτασθαλίῶσιν ὕπερ μέρον ἄλγισα πάχισ'
εἴ, γὰρ κῆ ἡμίραι. Hes.

Il seroit bon d'écouter ceux qui ont passé par cet état, & qui ont su le mettre à profit. David, loin de se plaindre, en bénissoit Dieu, *Psf. CXIX, v. 67. I. Fier. iv. 12, 13 & suivans. (C. C.)*

AFFLIGÉ, FACHÉ, (*Grammaire, Synonimes.*) On est *affligé* de ce qui est triste; on est *fâché* de ce qui blesse. Je suis *affligé* du malheur qui vous est arrivé, & *fâché* que vous ne m'en ayez point fait part.

Dans un autre sens, *fâché* dit moins qu'*affligé*. Je suis *fâché* d'avoir perdu mon chien, & *affligé* de la mort de mon ami. (O)

* **AFFLIGEANT, EANTE,** *adject.* (*Gramm.*) qui afflige, qui cause du chagrin, de la tristesse. Voilà une nouvelle bien *affligeante*.

* **AFFLIGER,** *v. a.* (*Gramm.*) causer du chagrin ou de la tristesse. Cette nouvelle m'*afflige*.

AFFLIGER, (*s'*) *v. réciproque.* Resentir du chagrin, du déplaisir, de la tristesse. Le sage ne s'*afflige* point des sottises d'autrui.

AFFLUENT, *adj. terme de riviere,* se dit d'une riviere qui tombe dans une autre. La riviere de Marne *afflue* dans la Seine. *Confluent* se dit des deux rivieres, & *affluent* de l'une ou de l'autre. Au *confluent* de la Marne & de la Seine. A l'*affluent* de la Marne dans la Seine.

AFFLUENTE, *matiere affluente.* (*Physique.*) Le célèbre abbé Nollet distingué dans l'électricité la *matiere affluente* de l'*affluent*. La premiere est celle qui se rend de toutes parts au corps électrisé;

& la seconde, celle qui en fort. Voyez FEU ÉLECTRIQUE. (J. D. C.)

* AFFLUER, v. n. (*Gramm.*) se dit au propre des eaux qui vont se rendre dans un même endroit : un grand nombre de fleuves *affluent* dans la Méditerranée ; & signifie au figuré, survenir en abondance, arriver en grand nombre : les denrées *affluient* aux marchés : les étrangers *affluent* à Paris.

* AFFOIBLI, IE, part. passif du verbe *affoiblir* qui suit.

* AFFOIBLIR, v. a. (*Gramm.*) diminuer ou abatre les forces, énerver, rendre foible. Ce verbe se dit au propre & au figuré. Les débauches *affoiblissent* le corps & l'esprit.

AFFOIBLIR la monnoie, c'est en diminuer la valeur, soit au titre ou au poids. Voyez ci-après, AFFOIBLISSEMENT des monnoies.

AFFOIBLIR une *pièce de charpente*, c'est en diminuer l'épaisseur ou la grosseur.

AFFOIBLIR, v. n. & S'AFFOIBLIR, v. réfl. (*Grammaire.*) devenir foible. Ce parti *affoiblit* ou *s'affoiblit* tous les jours.

* AFFOIBLISSANT, ANTE, adject. (*Gramm.*) qui *affoiblit*, qui abat ou ôte les forces. La saignée est naturellement *affoiblissante*.

* AFFOIBLISSEMENT, f. m. (*Gramm.*) diminution de force & de vigueur, au propre & au figuré. L'*affoiblissement* du corps & de l'esprit ont souvent leur cause dans les débauches d'une jeunesse imprudente. L'*affoiblissement* de l'autorité vient quelquefois de la violence des moyens qu'on emploie pour la maintenir.

AFFOIBLISSEMENT des monnoies, c'est la diminution de leur valeur, soit au titre, soit au poids. Il y a plusieurs moyens d'*affoiblir* la monnoie. 1°. En diminuant le poids ou la bonté de la matière ; 2°. en augmentant le prix de l'espece ; 3°. en changeant la proportion des métaux ; 4°. en chargeant les especes d'une forte traite, laquelle ne devoit être que suffisante pour payer les frais de fabrication ; 5°. en augmentant les remèdes de poids & de loi ; 6°. en faisant fabriquer une si grande quantité de bas billon & de cuivre, hors de la proportion observée entre l'or & l'argent, que ces especes,

qui ne sont faites que pour payer les menues denrées, entrent dans le grand commerce & soient reçues en nombre au lieu des bonnes especes d'or & d'argent.

Les grands inconvénients qui naissent, & qui sont inséparables des *affoiblissements* des monnoies, sont que les souverains perdent plus que les peuples : qu'ils occasionnent les guerres en appauvrissant leurs états, donnent lieu à la fonte des bonnes especes, & à l'enchérissement des marchandises ; les étrangers ne commercent plus, & n'apportent plus leur argent ; c'est une taille que le prince leve sur ses sujets.

Par les *affoiblissements* des monnoies, qui se font par un excès de traite, le prince invite l'étranger & le faux monnoyeur à contrefaire les especes.

Quant aux *affoiblissements* qui se font par la différence de proportion, le naturel, le billonneur & l'étranger transportent impunément celles des especes d'or & d'argent qui sont le moins prisées dans leur état.

Quant à ceux qui se font par la diminution du poids, de la bonté intérieure & par le surhaussement du prix des especes, le prince en donne le profit à ceux de ses sujets qui ont le plus de ces especes, & lequel ils reçoivent, lors de l'exposition d'icelles.

Le prince ne doit jamais *affoiblir* ses monnoies pendant la guerre, les troubles, ou mouvemens civils qui se font dans son état ; parce que, pendant ce temps, le prince laisse la liberté de fabriquer de semblables especes, & par ce moyen de retirer le profit qu'il croit recevoir seul par cet *affoiblissement*.

Affoiblir les especes d'or, sans *affoiblir* les especes d'argent, & *vice versa*, c'est de même que si le prince *affoiblissait* les especes d'or & d'argent, puisqu'il est au choix du débiteur ou du payeur, de payer en especes d'or ou d'argent.

Quand le prince a *affoibli* les monnoies, dès qu'il peut revenir à la bonne & première monnoie, il y profite plus qu'aucun de ses sujets. (+)

AFFOLCEE, boussole, aiguille *affolcée* (*Marine.*) c'est l'épithete de toute aiguille defectueuse, touchée d'un aimant qui ne l'anime pas assez, ou qui ne lui donne pas

la véritable direction, indiquant mal le nord, & ayant d'autres défauts. Voyez BOUSSOLE. (Z)

AFFOLÉ, ÉE, adject. & part. passif, (*Marine.*) On qualifie ainsi l'aiguille d'une boussole qui est lente à prendre sa direction, ou qui a beaucoup de mouvement d'oscillation. *Affolée*, en ce sens, signifie être dérangée, être folle.

Avoir été mal aimanté, ou avoir perdu sa vertu magnétique, sont des raisons suffisantes pour *affoler* une aiguille. On prétend que certains parages, qu'un orage violent, peuvent produire le même effet: je ne le nie point; mais jamais, malgré mes informations, je n'ai trouvé personne qui m'eût dit en avoir été témoin. Prenons garde que ce fait, qui passe pour assez constant, ne soit cependant que l'enfant d'une imagination épouvantée, & ne se soutienne qu'à la faveur d'une tradition jamais approfondie.

Quoi qu'il en soit, on doit avoir attention de ne point se servir d'une boussole dont l'aiguille est *affolée*: on sent combien cela pourroit influencer sur l'estimation de la route du vaisseau. Si l'on vouloit se contenter de faire aimer de nouveau l'aiguille pour lui rendre sa première qualité, je conseillerois, avant de s'en servir, de la comparer soigneusement avec une autre de la bonté de laquelle on seroit sûr: nous connoissons en effet trop peu la cause de la propriété de l'aimant, pour n'être pas fort désiant sur tout ce qui paroît s'écarter de la coutume. D'ailleurs une aiguille peut être *affolée*, parce qu'elle ne tourne pas librement sur son pivot. Voyez ci-après l'article AIGUILLE. (*Monsieur le Chevalier DE LA COUDRAYE.*)

* **AFFOLER**, v. act. (*Gramm.*) rendre passionné à l'excès & jusqu'à la folie. On dit en style familier: cet officier *affole* cette jeune personne.

AFFOLER une aiguille. Voyez ci-dessus AFFOLÉ.

AFFORAGE, subst. terme de droit, qui se prend dans deux significations différentes dans les coutumes où il est employé, il signifie un droit qu'on paie au seigneur pour avoir droit de vendre du vin, du cidre ou autre liqueur, dans l'étendue de sa sei-

gneurie, suivant le prix qui y a été mis par ses officiers: & dans l'ordonnance de la ville du mois de décembre 1672, il signifie le tarif même de ces sortes de marchandises fixé par les échevins.

Ce terme paroît venir du mot latin *forum*, qui signifie *marché*.

* **AFFORER**, v. act. terme de coutume, qui signifie la même chose qu'*afféuer*. Voyez ce dernier mot.

AFFOUAGE, subst. terme de Coutume, qui signifie le droit de couper du bois dans une forêt, pour son usage & celui de sa famille. Ce mot est dérivé de *feu*.

AFFOUAGEMENT, subst. m. terme de Coutume, usité dans la Provence, & en quelques endroits où les tailles sont réelles: il signifie l'état ou la liste du nombre des feux de chaque paroisse, qu'on dresse à l'effet d'afféoir la taille avec équité & proportion. Ce mot est dérivé du précédent. (H)

* **AFFOURAGÉ**, ÉE, part. passif. V. ci-après AFFOURAGER.

* **AFFOURAGEMENT**, f. m. (*Econ. rust.*) c'est l'action de donner du fourrage, de la paille, du foin au bétail.

* **AFFOURAGER**, v. n. (*Econ. rust.*) *affourager* les bœufs, les vaches, les brebis, c'est leur donner du fourrage, de la paille, du foin.

§ **AFFOURCHE**, (*Marine.*) ancre d'*affourche*, c'est celle qui sert à affourcher le vaisseau. (V. ci-après AFFOURCHER.) Il y en a une particulièrement destinée à cet usage, qui porte le nom d'*ancre d'affourche*. L'ancre d'*affourche* est la plus petite des grosses ancres du vaisseau: elle pèse, ainsi que les autres ancres, environ la moitié du poids du cable auquel elle tient. L'ancre d'*affourche* est une des deux ancres des bonnoirs: elle est placée à babord, lorsque la première ancre est placée à tribord; & elle est placée à tribord, lorsque la première ancre est placée à babord. Si les vaisseaux ne placent pas tous l'ancre d'*affourche* du même côté, cela vient de la différence des rades qu'ils font le plus en usage de fréquenter. A Brest, par exemple, où l'on *affourche* E. S. E. ou O. N. O. où il est avantageux d'avoir la première ancre mouillée dans l'O. N. O. (Voy. AFFOURCHER),

& où les vents sont le plus communément de la partie du S. O., on place toujours l'ancre d'*affourche* à babord. Un vaisseau en esset, dans cette rade, a souvent le cap au S. O.; si son ancre d'*affourche* mouillée à l'E. S. E., c'est-à-dire à babord de lui, passoit dans l'écubier de tribord, il faudroit que le cable d'*affourche* fût croisé sur le taille-mer. Il en seroit de même alors de la premiere ancre, dont le cable se croiserait également sur l'éperon, & avec le cable d'*affourche*, frottement qui seroit nuisible, & qu'il est très-bon d'éviter.

AFFOURCHE, *cable d'affourche*, c'est le cable qui tient l'ancre d'*affourche*. Il y en a un particulièrement destiné à cela dans les vaisseaux qui porte le nom de *cable d'affourche*. Le cable d'*affourche* a toujours un pouce de moins de circonférence que les autres cables. On diminue ainsi sa circonférence pour le rendre plus facile à manier, lorsqu'on a besoin de dépasser les cables. Le cable d'*affourche* a cent vingt brasses de long: il est étalingué à l'organeau de l'ancre d'*affourche*, passe dans l'écubier le plus près de l'étrave, & va s'amarrer aux bites. On le fourre à l'endroit de l'écubier, jusqu'à quelques brasses en dehors du vaisseau pour le garantir du frottement qu'il peut éprouver sur le couffin d'écubier, sur le taille-mer & avec les autres cables. On le fourre également à son étalingure. (*M. le chevalier DE LA CCUDRAYE.*)

* **AFFOURCHER**, (*Charp. & Menuif.*) *Affourcher* deux pieces de bois, c'est les joindre par un double assemblage avec languette & rainure de l'une dans l'autre.

§ **AFFOURCHER**, v. a. (*Marine.*) c'est mouiller une seconde ancre, de sorte que les deux ancres mouillées & le vaisseau lui-même forment une ligne droite dont les ancres soient les extrémités, afin que le vaisseau, tenu par deux cables qui ont des directions opposées, ne change presque point de place aux changemens du vent & de la marée. La direction de cette ligne donne le nom à la maniere dont on est *affourché*; ainsi, si la direction de cette ligne est est & ouest, on dit que l'on est *affourché* E. & O. Il y a une ancre particulièrement destinée à *affourcher*, qui porte le nom d'*ancre d'affourche*; cependant lorsque

l'on est dans un endroit pour peu de temps, & que l'on a rien à craindre de la force du vent ni de la marée, on se contente quelquefois d'*affourcher* avec une ancre à jet à cause de la facilité beaucoup plus grande que l'on a à la mouiller & à la lever.

Affourcher est une opération presque nécessaire pour peu que l'on séjourne dans une rade, & sur-tout lorsque cette rade est sujette aux marées, qui seroient fréquemment changer de place à un vaisseau. Car des vaisseaux qui, aux changemens de marée, n'éviteroient pas du même côté, ou ne le seroient pas en même temps, courroient risque de s'aborder, à moins qu'ils ne gardassent une distance considérable entr'eux; de plus, le vaisseau que la marée fait ainsi changer de place, traîne son cable après lui sur le fond, & peut l'endommager: ce cable peut faire une demi-clef sur la patte supérieure de l'angle, & peut s'y couper ou faire déraper l'ancre. Si le vaisseau, dans son mouvement, parcourt une ligne droite en passant perpendiculairement au dessus de son ancre, alors il viendra à faire force sur l'ancre dans un sens diamétralement opposé à la premiere force, & il tendra conséquemment à soulever la verge dans une situation perpendiculaire; inconvenient dont il doit résulter, ou de faire cabaner l'ancre, ou d'en casser la patte. Enfin un des avantages d'*affourcher*, est de le faire de façon que l'on se trouve retenu par les deux ancres, lorsque les vents viennent de la partie où ils sont le plus à craindre. C'est ce que nous verrons en parlant de la maniere d'*affourcher*.

Malgré ces avantages, il y a des cas où l'on doit ne pas *affourcher*. Il est bon de ne le pas faire, par exemple, en temps de guerre, dans une rade foraine d'où un ennemi supérieur peut vous contraindre à fuir précipitamment, & à couper les cables; ou dans une rade dont le mouillage est mauvais, & de laquelle il faut être prêt à partir dès l'instant qu'il vient à y venter un peu frais. Toutes les fois que l'on n'est point *affourché*, il faut avoir grande attention à se tenir éloignés les uns des autres, pour pouvoir éviter sans crainte de s'aborder; & l'on doit, toutes les fois que l'on évite, empêcher le vaisseau de courir au

dessus de son ancre, en tenant toujours le cable tendu à l'aide de l'artimon & du perroquet de fougue, ou à l'aide des canots & chaloupe, s'il fait calme.

La maniere d'*affourcher* n'est point indifférente; & la regle générale est d'*affourcher* de façon qu'une ligne droite tirée d'une ancre à l'autre soit perpendiculaire à l'air de vent qui est le plus à craindre dans la rade où l'on est, afin qu'alors les deux cables travaillent en même temps à retenir le vaisseau. C'est de cette position que sont venus les mots *affourche* & *affourcher*; car quoique j'aie dit, en définissant le mot *affourcher* qu'un vaisseau *affourché* formoit avec ses deux ancres une ligne droite dont elles étoient les extrémités, cependant cela n'est point exactement vrai à cause du mou qu'ont les cables, & qui permet au vaisseau de s'écarter. Alors, en appelant sur ces deux cables, il forme avec eux un angle dont ils sont les côtés; c'est cet angle qu'il a plu de comparer à une fourche & qui a fait dire qu'un vaisseau étoit *affourché*. Cette méthode générale d'*affourcher* ne peut cependant pas être suivie partout; & dans le pays où il y a marée, c'est la marée qui détermine la façon dont on doit *affourcher*. On *affourche* alors d'une maniere directe à la marée, c'est-à-dire que si la marée court E. & O., on mouille les deux ancres l'une par rapport à l'autre dans une ligne E. & O. Ce qui oblige à suivre ainsi la direction de la marée, est la vibration qu'éprouveroient les cables par la percussion continuelle du courant, s'ils étoient en travers à la marée; vibration qui, en les faisant frotter sur le fond, ne tarderoit pas à les ronger & à les couper. Lorsque les vents les plus à craindre s'approchent de la direction de la marée, on *affourche* cependant un peu de biais; c'est-à-dire que si la marée court E. & O., & que les vents de O. S. O. soient les plus violens, on *affourche* alors E. S. E. & O. N. O.

Presque toujours la marée suit la direction de l'entrée de la rade; ainsi on *affourche* presque toujours suivant la direction de l'entrée de la rade. L'ancre qui tient le vaisseau contre le flot s'appelle *ancre de flot*; & celle qui le retient contre le jusant s'appelle

ancre de jusant. Ordinairement c'est la première ancre ou ancre de poste qui sert d'ancre de flot, parce qu'elle est alors mouillée du côté du large, d'où ordinairement les vents sont les plus forts. Ce seroit au contraire l'ancre d'*affourche* qu'on mouilleroit pour ancre de flot, si les vents du large étoient les moins à craindre. La raison pour laquelle on mouille toujours l'ancre de poste du côté d'où les vents ont le plus de force, même lorsqu'on *affourche* avec une grosse ancre, vient de ce que l'ancre d'*affourché* n'est jamais aussi forte que l'ancre de poste; & que, si l'on craignoit de chasser, on pourroit d'ailleurs filer une plus grande quantité de cable de celui qui tient l'ancre de poste.

On peut donc *affourcher*, soit avec une petite ancre, soit avec une grosse ancre. Quelquefois on se sert de sa chaloupe pour porter l'ancre d'*affourche* où elle doit être mouillée, quelquefois on la porte avec le vaisseau. Lorsqu'on veut *affourcher* avec une petite ancre à l'aide de la chaloupe, on embarque cette ancre dans la chaloupe; & pour cet effet on frappe une herse sur la verge à toucher le jas contre lequel on la saisit avec un raban; & on met une autre herse sur la croisée de l'ancre. On croche la caliorne du mât de mizaine sur la herse du jas, & le palan d'étai sur celle de la croisée. Cela fait, on largue les ferres-bosses qui tiennent l'ancre sur le bord du vaisseau, & on l'amene doucement sur l'arrière de la chaloupe dont on a démonté le gouvernail.

L'ancre doit être posée de façon que le jas soit en dehors de l'arrière de la chaloupe dans une position verticale; que la verge porte sur le rouet qui est sur l'arrière de la chaloupe, & que les pattes soient posées horizontalement sur les caissons de la chambre de la chaloupe, sur lesquels on met un banc de la chaloupe ou une forte planche pour empêcher l'ancre de les enfoncer. Lorsque l'ancre est appuyée sur la chaloupe, on ôte les herses, & on étalingue à l'organeau un grêlin que l'on écuille dans la chaloupe. Au bout de ce grêlin, on en ajuste un second par le moyen de deux ou trois amarrages que l'on fait sur les deux bouts des grêlins qui se replient sur eux-mêmes: mais on garde à bord du vaisseau

ce second grêlin afin de ne pas trop charger la chaloupe; & c'est du bord qu'on le file, en observant de le filer le premier. On a soin de frapper l'orin sur l'ancre; & tout étant ainsi préparé, la chaloupe nage vers l'endroit où elle doit mouiller l'ancre. On dirige la marche de la chaloupe avec un compas de route, & lorsqu'elle est rendue dans l'air de vent & à la distance convenable, elle laisse tomber son ancre qu'elle jette à la mer à force de bras. Dès qu'elle est mouillée, la chaloupe revient au vaisseau, & on vire le grêlin au cabestan du gaillard d'avant pour le roidir. On l'amarre ensuite avec plusieurs génopes en le laissant tout garni au cabestan.

Lorsque c'est avec une grosse ancre que l'on veut *affourcher*, il faut mouiller une petite ancre comme si c'étoit avec elle que l'on dût *affourcher*, & on s'y prend de la même manière, observant seulement de la porter un peu plus loin que l'endroit où l'on veut mouiller l'ancre d'affourche. La nécessité de mouiller une petite ancre vient de l'impossibilité où seroit la chaloupe de se rendre avec ses avirons à l'endroit où elle doit laisser tomber l'ancre d'affourche, surchargée comme elle l'est par le poids de cette ancre, & traînant après elle un cable qui, quoiqu'on le file du vaisseau, offre une résistance considérable à vaincre. Il faut donc un point d'appui, & un moyen de s'y rendre, & c'est là l'office de la petite ancre sur laquelle la chaloupe se halle le long du grêlin, soit à force de bras, soit en s'aidant de palans que l'on frappe sur ce grêlin. Lorsque la petite ancre est mouillée, la chaloupe revient au vaisseau, & va se présenter sur le bossoir pour recevoir l'ancre d'affourche à laquelle le cable est déjà étaliqué. L'ancre d'affourche se pose non pas en dedans de la chaloupe, mais de l'arrière & en dehors, de la manière suivante: l'ancre doit être suspendue au bossoir par la bosse-debout & le capon, & la chaloupe doit présenter l'arrière pour la recevoir; de sorte que lorsqu'on a filé du capon & de la bosse-debout, elle touche presque la verge de l'ancre. Lorsque le jas de l'ancre est encore un peu au dessus de l'arrière de la chaloupe, on passe autour de la verge un fort cordage, que l'on appelle *cravate*, on prend aussi

l'orin & on laisse descendre l'ancre en douceur jusqu'à ce que le jas soit au ras de la partie supérieure de l'arrière de la chaloupe, sa longueur étant parallèle à la largeur de la chaloupe: alors on roidit & on amarre solidement la cravate, & l'orin aux bancs de la chaloupe, & on largue entièrement le capon & la bosse-debout. Par ce moyen l'ancre se trouve suspendue à l'arrière de la chaloupe par la cravate & l'orin qui doivent porter sur le rouet qui est sur l'arrière de la chaloupe & que l'on doit avoir attention de faire travailler également. On met le reste de l'orin dans la chaloupe, & on laisse la bouée à la mer en la saisissant par son aiguillette à un toulet. Tout étant ainsi disposé, on file le cable d'affourche du vaisseau, & la chaloupe se halle tout le long du grêlin jusqu'à l'endroit où elle doit laisser tomber l'ancre. Pour faciliter le chemin à la chaloupe, on envoie un canot qui, lorsqu'on a filé une partie du cable, le saisit avec une garcette, & le tient ainsi soulagé jusqu'à ce que la chaloupe soit rendue. Alors elle avertit le canot de se tenir prêt à laisser aller le cable; & larguant d'abord la cravate & ensuite l'orin, l'ancre tombe & le vaisseau est *affourché*. On a ses raisons pour larguer la cravate avant l'orin, & si l'on a bien suivi la méthode, on verra que moyennant cette précaution, il est presque impossible que l'ancre en coulant engage son jas ou ses pattes avec le cable. La chaloupe va tout de suite lever la petite ancre, & on vire dans le vaisseau sur le cable d'affourche pour le roidir. Lorsque la petite ancre est levée, on vire au petit cabestan sur le grêlin, & on amène ainsi à bord & la petite ancre & la chaloupe qui la tient: plus ordinairement, cependant les gens de la chaloupe, après avoir détaliqué le grêlin de la petite ancre, reviennent à bord avec les avirons, & le grêlin se halle du vaisseau à force de bras.

Il reste encore à parler de la façon d'*affourcher* avec le vaisseau, lorsqu'on n'a point de chaloupe, ou lorsqu'un gros temps empêche de s'en servir. Il faut que le vaisseau ait fort peu d'air lorsqu'on laisse tomber la première ancre; puis en filant du cable il faut continuer à gouverner à très-petites voiles sur l'endroit où on veut mouiller l'an-

cre d'affourche. Lorsqu'on y est rendu, il faut amorcir entièrement l'air du vaisseau avant de la laisser tomber & border ensuite l'artimon pour venir vent debout. L'ancre d'affourche mouillée, on doit faire tête dessus & filer du cable pour cela s'il est nécessaire, ensuite on vire sur la première ancre; & filant à mesure du cable d'affourche, on met le vaisseau dans le poste qu'il doit occuper. Cette manière d'affourcher, est très-bonne, & elle abrège le travail; cependant elle a ses inconvéniens: il est à craindre, par exemple, que l'épissure qui joint les cables, ne s'arrête à l'écubier, & ne fasse traverser le vaisseau. C'est pour cette raison que l'on garde fort peu de voile en allant mouiller l'ancre d'affourche, dans la crainte que le cable ne puisse se filer assez promptement. On n'auroit point cela à craindre si le vent ou la marée portoit à l'endroit où l'on veut mouiller l'ancre d'affourche; car alors après avoir mouillé comme à l'ordinaire la première ancre & fait tête dessus, on fileroit du cable, & on se laisseroit culer sur cet endroit pour y laisser tomber l'ancre d'affourche. On pourroit même dans ce dernier cas attendre que la marée eût changé de direction avant de virer sur le premier cable, parce qu'alors il n'y auroit plus qu'à filer le cable d'affourche, & à virer sans peine sur le premier cable. (*M. le chevalier DE LA COU-DRAYE.*)

AFFRAICHIR ou **AFFRAICHER**, v. n. (*Marine.*) Ce mot ne s'emploie qu'en parlant du vent, & il signifie devenir plus frais ou plus fort. On ne se sert plus guère de ce mot, & il est remplacé par celui de fraîchir. On l'emploie encore cependant à l'impératif, & on dit: *affraiche*, pour témoigner le désir que l'on a que le vent augmente. (*M. le chevalier DE LA COU-DRAYE.*)

AFFRANCHI, en latin *libertinus*, f. m. (*Théol.*) Ce terme signifie proprement un esclave mis en liberté. Dans les actes des apôtres il est parlé de la synagogue des *affranchis*, qui s'élevèrent contre saint Étienne, qui disputèrent contre lui, & qui témoignèrent beaucoup de chaleur à le faire mourir. Les interpretes sont fort partagés sur ces libertins ou *affranchis*: les uns

croient que le texte Grec qui porte *libertini*, est fautif, & qu'il faut lire *Libyftini*, les Juifs de la Libye voisine de l'Égypte. Le nom de *libertini* n'est pas grec; & les noms auxquels il est joint dans les actes, sont juger que S. Luc a voulu désigner des peuples voisins des Cyrénéens & des Alexandrins; mais cette conjecture n'est appuyée sur aucun manuscrit ni sur aucune version que l'on sache. *Joan. Druf. Cornel. à lapid. Mill.*

D'autres croient que les *affranchis* dont parlent les actes, étoient des Juifs que Pompée & Sosius avoient emmenés captifs de la Palestine en Italie, lesquels ayant obtenu la liberté, s'établirent à Rome, & y demeurèrent jusqu'au temps de Tibère, qui les en chassa, sous prétexte de superstitions étrangères, qu'il vouloit bannir de Rome & de l'Italie. Ces *affranchis* purent se retirer en assez grand nombre dans la Judée, & avoir une synagogue à Jérusalem, où ils étoient lorsque S. Étienne fut lapidé. Les rabbins enseignent qu'il y avoit dans Jérusalem jusqu'à 400 synagogues, sans compter le temple. *Œcumenius Lyran. Sc. Tacite, Annal. lib. II. Calmet, Dictionnaire de la Bible, tome I. lett. A. p. 71.* (G)

AFFRANCHI, adj. pris sub. dans le Droit Romain, étoit un nouveau citoyen parvenu à la qualité d'homme libre, par l'affranchissement ou manumission. Voyez l'un & l'autre de ces deux mots.

L'*affranchi*, quoique sorti de l'esclavage par la manumission, n'étoit pas exempt de tous devoirs envers son ancien maître, devenu son patron. En général, il étoit obligé à la reconnoissance, non seulement par la loi naturelle qui l'exige sans distinction pour toute sorte de bienfaits, mais aussi par la loi civile qui lui en faisoit un devoir indispensable, à peine de rentrer dans la servitude: si, par exemple, son patron ou le pere ou la mere de son patron étoient tombés dans l'indigence, il étoit obligé de fournir à leur subsistance, selon ses facultés, sous peine de rentrer dans les fers. Il encourroit la même peine s'il avoit maltraité son patron, ou qu'il eût suborné des témoins contre lui en justice.

L'honneur que l'*affranchi* devoit à son

patron empêchoit qu'il ne pût épouser sa mere, sa veuve ou sa fille.

Le fils de l'*affranchi* n'étoit pas réputé *affranchi*, & étoit pleinement libre à tous égards. Voyez LIBERTIN.]

Quelques auteurs mettent de la différence entre *libertus* & *libertinus*, & veulent que *libertus* signifie celui même qui a été tiré de l'état de servitude, & *libertinus*, le fils de l'*affranchi*: mais dans l'usage tous les deux signifient un *affranchi*. L'acte par lequel un esclave étoit mis en liberté s'appeloit en Droit *manumissio*, comme qui diroit *dimissio de manu*, « affranchissement de l'autorité d'un maître. » Voyez AFFRANCHISSEMENT.

Les *affranchis* conservoient leur nom, & le joignoient au nom & au prénom de leur maître; c'est ainsi que le poëte Andronicus, *affranchi* de M. Livius Salinator, fut appelé *M. Livius Andronicus*. Les *affranchis* portoient aussi quelquefois le prénom de la personne à la recommandation de laquelle ils avoient obtenu la liberté. Ces nouveaux citoyens étoient distribués dans les tribus de la ville qui étoient les moins honorables; on ne les a placés que très-rarement dans les tribus de la campagne.

Dès l'instant de l'affranchissement les esclaves se coupoient les cheveux, comme pour chercher dans cette offrande une juste compensation du don précieux de la liberté qu'ils recevoient des dieux, cette dépouille passant dans toute l'antiquité païenne pour un présent extrêmement agréable à la divinité.

C'étoit un des privilèges des esclaves devenus libres par leur affranchissement, que de ne pouvoir plus être appliqués à la question dans une affaire où leur maître se seroit trouvé impliqué. Milon, accusé du meurtre de Clodius, se servit de cette précaution pour détourner des dépositions qui ne lui auroient pas été favorables. Il aima mieux donner la liberté à des esclaves témoins du fait, que de s'exposer à être chargé par des gens d'autant moins capables de résister à la torture, qu'ils étoient presque tous délateurs nés de leurs maîtres. La condition d'*affranchis* étoit comme mitoyenne entre celle des citoyens par droit de naissance,

& celle des esclaves; plus libre que celle-ci, mais toutefois moins indépendante que la première. (G & H)

* AFFRANCHIR, v. a. (Gramm.) au propre donner la liberté: *affranchir* un esclave: *s'affranchir* du pouvoir d'un tyran; par extension, exempter; on l'a *affranchi* de la taille; au figuré, délivrer; la mort nous *affranchit* de bien des misères.

* AFFRANCHIR un tonneau, (terme de marchand de vin) c'est lui ôter un mauvais goût qu'il a.

* AFFRANCHIR la pompe. (Marine.) La pompe est dite *affranchie* ou *franche*, quand ayant jeté plus d'eau hors du vaisseau qu'il n'y en entre, elle cesse de travailler. Voyez FRANCHE & FRANCHIR.

AFFRANCHISSEMENT, subst. masc. (Jurispr.) est l'acte par lequel on fait passer un esclave de l'état de servitude à celui de liberté. Voyez, pour les différentes manières dont on procédoit à l'*affranchissement* d'un esclave chez les Romains, le mot MANUMISSION.

Affranchissement, dans notre Droit, est la concession d'immunités & d'exemptions d'impôts & de charges publiques, faite à une ville, une communauté, ou à des particuliers.

On le prend en Angleterre dans un sens analogue à celui-ci, pour l'agregation d'un particulier dans une société ou dans un corps politique, au moyen de laquelle il acquiert certains privilèges & certaines prérogatives.

Ainsi on dit en Angleterre qu'un homme est *affranchi*, quand il a obtenu des lettres de naturalisation, au moyen desquelles il est réputé regnicole, ou des patentes qui le déclarent bourgeois de Londres, ou de quelque autre ville. Voyez AUBAIN & NATURALISATION. (H)

* AFFRETE, EE, adj. & part. passif, (terme de Marine.) Une tartane *affrétée*, est une tartane laissée à louage.

AFFRETEMENT, s. m. (terme de Marine.) c'est l'action d'affreter, ou le prix que paie au propriétaire celui qui se sert d'un navire qui ne lui appartient pas. Sur la Méditerranée on dit *nolisement* pour *affrètement*. *Nolis* est synonyme de *fret*. (M. le chevalier DE LA COUDRAYE.)

AFFRETER, v. a. (*terme de Marine.*) C'est convenir d'un prix avec le propriétaire d'un navire pour se servir de ce bâtiment, & l'employer à son usage. On *affrete* ordinairement à tant par tonneau, par mois ou par voyage.

Il ne faut pas confondre *affreter* avec *fréter* : & c'est à tort qu'on emploie assez souvent ces deux mots l'un pour l'autre. *Affreter*, c'est se servir d'un navire appartenant à un autre. *Fréter* au contraire, c'est être payé pour prêter le vaisseau à celui qui veut s'en servir. (*M. le Chevalier DE LA COUDRAYE.*)

AFFRETEUR, s. m. (*terme de Marine.*) C'est le nom que l'on donne à celui qui paie pour se servir d'un navire qui ne lui appartient pas. (*M. le Chevalier DE LA COUDRAYE.*)

AFFRIANDER, v. act. (*Chasse.*) *Affriander* l'oiseau, en Fauconnerie, c'est le faire revenir sur le leurre avec du pât de pigeonneaux ou de poulets.

* **AFFRICHER**, v. n. (*terme d'Agriculture.*) Laisser une terre *affricher*, c'est négliger de lui donner des labours convenables.

* **AFFRONT**, s. m. (*Gramm.*) injure, outrage par paroles ou voies de fait. Faire ou recevoir un *affront*. Boire un *affront*, le souffrir, le supporter patiemment. On a de la peine à digérer un *affront*, ou à ne pas s'en venger.

L'*affront*, dit l'abbé Girard, est un trait de reproche ou de mépris lancé en face de témoins : il pique & mortifie ceux qui sont sensibles à l'honneur. L'insulte est une attaque faite avec insolence ; on la repousse ordinairement avec vivacité. L'outrage ajoute à l'insulte un excès de violence qui irrite. L'avanie est un traitement humiliant qui expose au mépris & à la moquerie du public.

Ce n'est pas réparer son honneur que de plaider pour un *affront* reçu. Les honnêtes gens ne font d'insulte à personne. Il est difficile de décider en quelle occasion l'outrage est plus grand, ou de ravir aux dames par violence ce qu'elles refusent, ou de rejeter avec dédain ce qu'elles offrent. Quand on est en butte au peuple, il faut s'attendre aux avanies, ou ne se point montrer.

AFFRONTAILLES, f. f. pl. *terme de Pratique* usité en quelques endroits pour signifier les bornes de plusieurs héritages aboutissantes à celles d'un autre fonds. (*H*)

AFFRONTE, *terme de Blason* ; c'est le contraire d'*adossé* ; il se dit de deux choses opposées de front, comme deux lions, ou deux autres animaux.

Gonac en Vivarais, de gueules à deux levrettes *affrontées* d'argent, accolées de sable, clouées d'or. (*V*)

* **AFFRONTER**, v. a. (*Gramm.*) attaquer avec hardiesse & intrépidité : *affronter* l'ennemi, *affronter* une armée entière avec peu de monde ; au figuré, s'exposer hardiment : *affronter* la mort, les dangers.

AFFRONTER, tromper, duper, se dit sur-tout des marchands qui vendent une marchandise fardée.

* **AFFRONTEUR**, **AFFRONTEUSE**, adj. & subst. (*Gramm.*) se dit du marchand ou d'une marchande qui trompe les gens en leur vendant une marchandise qui, avec de l'apparence, ne vaut rien,

* **AFFUBLE**, ÉE, part. passif. Voyez ci-après **AFFUBLER**.

* **AFFUBLEMENT**, s. m. (*Gramm.*) terme familier qui signifie toute espèce de voile ou d'habillement singulier qui couvre & enveloppe la tête, le visage & le corps.

* **AFFUBLER**, v. a. (*Gramm.*) Envelopper la tête, le visage & le corps de quelque vêtement ou habillement. Qui vous a *affublé* de la sorte ? S'*affubler* d'un manteau.

AFFURAGE ou **AFFEURÉS**. Voyez **AFFORAGE**.

AFFUSION, f. f. (*Pharmacie.*) L'*affusion* consiste à verser une liqueur chaude ou froide sur certains médicaments. Il y a des substances dont les infusions & les préparations doivent se faire de cette façon pour n'en pas dissiper les parties volatiles : telles sont les infusions de cresson, de cochlearia, de beccabunga, des plantes labiées, & de la plupart des plantes aromatiques, comme l'absynthe, la tanesie, la fantoline, l'aurone, &c.

Sans cette précaution, on se prive de l'huile essentielle & de l'esprit érécuteur ou

incoërcible , qui fait toute l'énergie de ces plantes. (N)

AFFUSTAGE, sub. m. terme de *Chapelier* : c'est ainsi qu'on appelle les façons que l'on donne aux vieux chapeaux en les remettant à la teinture, en leur rendant le lustre, ou en les redressant sous les plombs, & sur-tout quand on les retourne, & qu'on leur donne une nouvelle colle.

* **AFFUSTAGE**, (*Ménuisiers, Charpentiers, & autres ouvriers qui se servent d'outils en fer.*) C'est raccommoder la pointe ou le taillant d'un outil émoussé, ou sur la meule, ou sur la pierre à passer.

* **AFFUSTAGE**, (*Métier.*) se dit aussi de l'assortissement des outils nécessaires à ce métier. Il est mal ou bien *affusé*. Cette boutique est bien ou mal *affusée*. Je ne suis pas *affusé* ici pour cet ouvrage.

AFFUT, subf. m. est un assemblage de charpente sur lequel on monte le canon, & qu'on fait mouvoir par le moyen de deux roues. Il sert à tenir le canon dans une situation convenable pour faire aisément son service.

L'*affut* est composé de deux longues pièces de bois *HI, KL*, (*Planche VI. de l'Art militaire. fig. 4.*) qu'on nomme ses *flâques*. Elles sont chacune une espèce de ligne courbée, dont une des extrémités *I* est immédiatement posée à terre, & l'autre *H* est appuyée sur l'axe ou l'assieu des roues, qu'elle déborde d'environ un pié. Les flâques sont jointes l'une à l'autre par quatre pièces de bois appelées *entretoises*. La première *A*, est appelée *entretoise de volée*; la seconde *C*, *entretoise de touche*; la troisième *D*, *entretoise de mire*; & la quatrième *G*, qui occupe tout l'intervalle de la partie des flâques qui touche à terre, se nomme *entretoise de lunette*. On pratique dans les flâques entre la partie qui répond à l'entretoise de volée, & celle qui répond à l'assieu des roues de l'*affut*, des entailles dans lesquelles on place les tourillons du canon. On pose sur les trois premières entretoises, *A, C, D*, une pièce de bois fort épaisse, sur laquelle pose la culasse du canon. Cette pièce se nomme la *semelle de l'assut*.

La figure 2. de la Planche VI de l'Art

milit. fait voir le canon monté sur son *assut*. La figure 3 de la même planche représente le profil de l'*assut* dont *AB* est une des flâques; & la fig. 4 le plan du même *assut*.

Lorsqu'on veut mener le canon en campagne, ou le transporter d'un lieu à un autre, on attache un avant-train à la partie de ces flâques où est l'entretoise de lunette, comme on le voit *Planche VI. Art militaire, figure 5.* La figure 2 de la *Planche VII* fait voir le plan de l'avant-train, & de l'*assut* qui y est joint ou attaché.

Outre l'*assut* qu'on vient de faire connoître, qui est le plus ordinaire, & qui se nomme *assut à rouage*, il y a des *assuts de place*, des *marins*, & des *bâtards*, lesquels, au lieu des roues ordinaires, n'ont que des roulettes pleines qui suffisent pour faire mouvoir le canon sur un rempart ou sur de petits espaces.

Le mortier a aussi un *assut* pour la facilité du service, & pour le faire tenir plus solidement dans telle situation qu'on veut.

L'*assut* du mortier n'a point de roues, attendu qu'on ne transporte point le mortier sur son *assut*, comme on y transporte le canon. On a imaginé différentes sortes d'*assuts* de mortiers; il y en a de fer, il y en a eu de fonte: mais nous ne parlerons ici que du plus ordinaire. Il est composé de deux pièces de bois plus ou moins fortes & longues, suivant la grosseur du mortier: on les appelle *flâques*, comme dans le canon; elles sont jointes par des entretoises fort épaisses. Sur la partie supérieure du milieu des flâques, il y a une entaille pour recevoir les tourillons du mortier; par dessus chaque entaille, se pose une forte bande de fer appelée *sus-bande*, dont le milieu est courbé en demi-cercle pour encastrer les tourillons, & les tenir fortement joints ou attachés aux flâques de l'*assut*. Dans l'intérieur de chaque entaille est une pareille bande de fer appelée, à cause de sa position *sous-bande*. Ces bandes sont attachées aux flâques par de longues & fortes chevilles de fer; quelquefois la *sus-bande* est attachée aux flâques par une autre bande de fer, qui couvre chacune de ses extrémités. Il y a sur le devant & sur le derrière des flâques, des espèces de barres de

fer arrondies qui les traversent de part & d'autre, & qui servent à les serrer exactement avec les entretoises: c'est ce qu'on appelle des *boulons*. Sur le devant des flasques ou de l'*affut*, il y a quatre chevilles de fer élevées perpendiculairement, entre lesquelles est un morceau de bois sur lequel s'appuie le ventre du mortier, ou sa partie qui contient la chambre. Ce morceau de bois sert à soutenir le mortier lorsqu'on veut le faire tirer; il est appelé *coussinet*. Au lieu de chevilles pour le tenir, il est quelquefois encastré dans une entaille que l'on fait exprès vers l'extrémité des flasques. Lorsqu'on veut relever le mortier, & diminuer son inclinaison sur le coussinet, on introduit entre le mortier & le coussinet un coin de mire, à-peu-près comme celui qui sert à pointer le canon. On voit, *Planche VII. de fortification, fig. 8.* un mortier *A* monté sur son *affut X.* *Traité d'Artillerie par M. le Blond. (Q)*

AFFUT des nouvelles pieces de campagne ou de bataille, (art militaire, nouvelle artillerie.) L'*affut* des nouvelles pieces de campagne ou de bataille, diffère autant des anciens, que les pieces même diffèrent de celles auxquelles elles ont succédé. (*Voyez ARTILLERIE & CANON de bataille.*) L'objet principal a été de rendre les nouveaux *affuts* beaucoup plus légers que les anciens, & on en a diminué en conséquence toutes les dimensions. Cette diminution ne pouvant pas se concilier avec la solidité qui leur est nécessaire, on les a couverts & presque enveloppés de ferrures, en sorte qu'ils pesent plus que les anciens, à l'exception de celui de la piece de quatre, & n'en ont ni la solidité, ni la simplicité: car plus les flasques sont minces, plus les alternatives de sécheresse & d'humidité doivent les altérer; la précision & la propriété des ferrures qui les couvrent & les chargent, exigent de l'intelligence & des soins de la part des ouvriers, dont tous ne sont pas capables; d'où naît la difficulté des radoubs dans les occasions où, n'ayant pas d'excellens ouvriers à portée de soi, on est obligé d'employer ceux qu'on trouve sous sa main. Ils sont donc moins simples, plus fragiles que les anciens, & coûtent davantage.

Les *aissieux* de fer ne sont pas d'un service aussi commode que ceux de bois, auxquels on les a substitués: les *aissieux* de bois se suppléent aisément, au lieu que ceux de fer cassant dans des marches, dans des affaires, ne peuvent pas se réparer sur le champ, & la piece est hors de combat. Si l'on se propose d'en porter une grande quantité de rechange, on perd de vue la première intention, qui étoit d'alléger beaucoup les équipages d'artillerie.

L'encastrement de route *f*, où se logent les tourillons de la piece, lorsqu'on est en marche, est pris des étrangers, & sert à répartir le poids de la piece de l'*affut* & l'avant-train, & à rendre par-là la voiture plus roulante; mais il est inutile dans les momens où le charroi est le plus vif, le plus embarrassant & le plus difficile, c'est-à-dire, à portée de l'ennemi. En effet, lorsque la piece tire & qu'il est question de la porter avec célérité, dans une autre position, auroit-on le temps de faire *nager* la piece, entre les flasques, pour faire occuper ce second encastrement par les tourillons, & de la ramener étant arrivée sur son terrain, dans les encastremens *e*, où les tourillons doivent être placés lorsque la piece est en action.

Les flasques arrondies à leur extrémité inférieure, en forme de traîneau, ont moins de frottement sur la terre, & donnent plus de facilité aux canonniers pour tenir la crosse élevée, par le moyen des leviers qu'ils passent dans les anneaux de manœuvre *m*, lorsqu'il faut aller en avant ou en arrière; mais cette coupe de la crosse contribue à augmenter le recul, aussi-bien que les boîtes de fonte, placées dans les moyeux des roues.

Le coffret *s* contient cinquante coups tout faits, à boulets ou à cartouche: il se place dans les marches, entre le flasque *iv*, & sur l'avant-train, lorsque la piece est en action.

La charge de poudre de ces coups tout faits, est renfermée dans un sac ou gargouille de ferge ou de cameiot, lequel est attaché & fixé à un culot de bois sur lequel pose le boulet ou la boîte de sèr-blanc qui contient la mitraille. Ces coups tout préparés, ont, comme toutes les

choses de ce monde, leur avantage & leur inconvénient. Ils sont avantageux en ce qu'ils rendent le service très-prompt & très-sûr; très-prompt, puisque la poudre & le boulet ou la cartouche, se mettent en un seul temps dans la piece; très-sûr, parce que la poudre étant enfermée dans un sac, il ne s'en répand point, & on évite par-là les inconvénients des traînées de poudre, qui peuvent s'allumer, porter le feu aux barils & occasionner de grands accidens: mais d'un autre côté, les gargouffes fournissent toujours une charge égale pour toutes les circonstances, & il en est où il seroit avantageux de la diminuer, lorsqu'il seroit utile, par exemple, de tirer à ricochet.

Les roues plus basses des anciens avant-trains, étoient préférables aux roues hautes des nouveaux, pour tourner fort court dans certains chemins qui ne permettent pas de faire autrement. Le long timon substitué aux limonnières, est également nuisible dans ce cas, & il se présente souvent dans le cours d'une campagne; il est d'ailleurs difficile de remettre l'affût sur l'avant-train, tirailé à droite & à gauche, par deux chevaux attelés de front: ce qui s'exécute aisément avec un avant-train à limonnière & un seul cheval, que le charretier fait avancer & reculer aisément & qu'il conduit avec facilité dans tous les cas. Cette manière d'atteler avec des timons & des chevaux de front, est très-bonne pour les grandes routes, mais elle est impraticable dans les chemins de traverse, ferrés & difficiles. Tout officier d'artillerie conviendra, écrivoit M. de Mouy, lieutenant-général des armées du roi, officier d'artillerie, d'une expérience consommée, dans le compte qu'il rendoit de ces nouveautés, « que l'avant-train à timon seroit » très-embarrassant pour conduire du ca- » non en batterie dans un siege, où le » charretier se couvre de son limonnier » contre le feu de l'assiégé, ce qu'il ne » peut faire avec un avant-train à timon, » puisqu'il faut qu'il monte à cheval. Qu'on » ne dise pas que l'équipage de campagne » est indépendant de celui du siege: nous » pouvons citer les campagnes terminées » par la paix d'Aix-la-Chapelle, où les

sieges ont été extrêmement fréquens, & ne furent exécutés qu'avec les chevaux attachés à l'équipage de campagne. On n'en seroit pas venu à bout, si on n'avoit eu des limonnières harnachées convenablement, pour conduire les pieces de canons en batterie, avec des avant-trains à limonnière, & des charrettes, pour y transporter la poudre & les balles, lesquelles on ne peut espérer de faire décharger à la main, sous le feu, souvent très-vif, qui part de la place. Le seul bien du service & notre longue expérience, ajoutoit ce respectable militaire, nous forcent à insister sur ce point. »

Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail, sur les affûts du nouveau système d'artillerie. La planche II représente celui de la piece de douze, avec la plus exacte précision, ceux de huit & de quatre n'en diffèrent que dans leurs proportions. La légende qui suit, rapporte le nom de toutes les pieces qui les composent, & les dimensions des principales sont indiquées dans la table que nous y ajoutons.

A. Flasques de l'affût.

B. Entretoise de volée.

C. Entretoise de support.

D. Entretoise de lunette.

E. Semelle de pointage.

F. Moyeux des roues.

G. Rais des roues.

H. Jantes couvertes de leur bandage.

I. Armons.

K. Sassoire.

L. Petite sassoire couverte d'une bande de fer.

M. Volée.

N. Paloniers.

O. Timon.

P. Volée du devant, placée au bout du timon, pour atteler quatre chevaux.

Q. Coffret portant les munitions de la piece.

R. Le même coffret, vu intérieurement.

S. Le même coffret fermé, il est couvert de tôle.

T. Bras du coffret, servant à le placer sur l'affût dans les marches, & sur l'avant-train, lorsque la piece est en action.

V. Délardement des flasques ou encastrément pour loger le coffret.

Ferrures.

- X. Boulons rivés pour empêcher les flasques de se fendre.
- Y. Boulons d'assemblage qui resserrent les flasques, & concourent avec les entretoises à empêcher leur écartement.
- Z. Crochets où les canonniers attachent leurs traits, pour aller en avant. *Voyez planche III des manœuvres.*
- É. Doubles crochets où les canonniers attachent alternativement leurs traits, pour aller en avant & en arrière. *Voyez la planche III.*
- a. Rosette servant de contre-rivure aux boulons, lesquels sont à écrou.
- b. Tête de l'assut.
- c. Bouts d'assuts.
- d. Recouvrement du talut des flasques.
- e. Sous-bande pour l'encastrément des tourillons, lorsque la pièce tire.
- f. Sous-bande pour l'encastrément des tourillons, dans les roues.
- g. Chevilles à tête plate.
- h. Chevilles à mantonnet; elles servent à contenir la sous-bande par une de ses extrémités, la tête plate entre dans l'autre, & une clavette la fixe; les sous-bandes couvrent les tourillons.
- i. Liens des flasques.
- l. Lunette; la contre-lunette est en dessous.
- l. Anneaux d'embrelage.
- m. Anneaux de pointage pour passer des leviers, afin de diriger la pièce à la volonté du canonnier qui pointe. *Voyez Planche III.*
- n. Anneaux quarrés de manœuvre, où les canonniers passent deux leviers, pour soutenir & élever la croûse, lorsque la pièce va en avant ou en arrière. *Voyez Planche III.*
- o. Deux plaques de fer, pour préserver l'assut du frottement des roues & de la saffoire.
- p. Ecou de cuivre pour la vis de pointage, vu de plan & de profil; cet écrou est soutenu par deux crapaudines pratiquées dans les flasques.
- q. Vis de pointage.

- r. Manivelle pour tourner la vis de pointage.
- s. Plaque de fer qui couvre la semelle; laquelle soutient la culassé de la pièce.
- t. Bandeau de la semelle; il y a au-dessous de la semelle une calotte, pour recevoir la tête de la vis de pointage.
- u. Charnière de la semelle, au moyen de laquelle on élève ou on abaisse la volée de la pièce, avec la vis de pointage.
- x. Aissieu de fer; il est encastré dans les flasques, de sorte qu'il ne déborde que de trois lignes, & est soutenu par deux bandes de fer, fixées sous les flasques, avec des écrous.
- z. Flottes à crochet, placées aux bouts de l'aisieu, auxquelles les canonniers attachent leurs traits, pour marcher en avant. *Voyez Planche III.*
- É. Esse.
- w. Selette qui couvre l'aisieu de fer de l'avant-train; cet aissieu est encastré dans un faux aissieu de bois, sur lequel pose la selette.
1. Cordon du moyeu des roues.
 2. Frettes.
 3. Bandages des roues.
- Nota.* Les roues des assuts & des avant-trains, sont garnies de boîtes de cuivre.
4. Charnières avec leurs branches, pour le couvercle du coffret.
 5. Equerres de tôle, pour garantir les angles du coffret.
 6. Étrier tenant l'aisieu & la selette.
 8. Coiffe de la selette.
 9. Cheville ouvrière.
 10. Chaîne d'embrelage.
 11. Tirans de volée.
 12. Plaques d'armon.
 13. Plaquettes de volée.
 14. Plaquettes de palonniers.
 15. Anneaux joignant les plaquettes de palonniers & de volée.
 16. Frettes de tête d'armon.
 17. Boulon de la tête des armons, traversant la tête du timon.
 18. Happe à virole & à crochet pour le bout du timon.
 19. Seau rempli d'eau, où le canonnier plonge son écouvillon, pour laver & rafraîchir la pièce.

DIMENSIONS DES AFFÛTS DE CAMPAGNE, DES CALIBRES DE 12, 8 ET 4.

CALIBRES	LONGUEUR DES FLASQUES.		EPAISSEUR DES FLASQUES.		CINTRE DES FLASQUES.		HAUTEUR DES FLASQUES DANS LE TRACI			EPAISSEUR DES ENTRETOISES		LARGEUR DES ENTRETOISES		DISTANCE DU CENTRE DE L'ANNEAU A LA TÊTE.	HAUTEUR DES ROULES.	OUVERTURE DES BOITES AU GROS BOUT.		
	lignes.	pouces.	lignes.	pouces.	au centre de mire.	au cintre de mire.	à la tête.	au centre de mire.	à l'entremise de la tige.	lignes.	pouces.	lignes.	pouces.					
De douze . . .	9.	3	6.	4	5	12.	14.	10	9.	4.	8	8.	14	8.	19.	4.	6.	3.
De huit	8.	9.	6.	3.	5	11.	13.	9	8.	3.	7.	7.	13	9.	19	4.	6.	3.
De quatre	7.	3.	3.	3.	4	9.	11.	8.	7.	3.	6.	6.	11	10.	14	4.	2.	6.

Poids des nouveaux affûts de bataille, avec leurs avant-trains. de 12. de 8. de 4.
 1954 l. 1727 l. 1219 l.
 Poids des affûts des anciennes pièces, avec leurs avant-trains. 1766 l. 1479 l. 1288 l. (A.A)

q. Vis de pointage.

l. rafraîchir la piece.

Nous

Nous allons transcrire les corrections & additions faites à cet article par le corps royal d'Artillerie.

A. N. Chaque arsenal avoit autrefois pour les constructions de l'artillerie des proportions qui lui étoient particulières. La voie du charroi de l'un n'étoit point celle de l'autre. Roues, aissieux, avant-trains, tout étoit différent : delà, l'embaras des rechanges ; chaque équipage d'artillerie avoit les siens qui ne pouvoient servir à un autre & qui n'étant pas même asservi entr'eux à des dimensions précises, alloient mal à la première présentation & demandoient toujours le secours d'un ouvrier pour les retoucher & les ajuster. Il falloit mettre des reperts aux pièces qui devoient s'assembler : pour trouver ces reperts, il falloit manier une infinité de pièces ; souvent celles dont on avoit besoin ne se trouvoient pas. Étoit-on forcé de réunir un équipage de Strasbourg à un autre de Metz ou de Douay, c'étoit une confusion inextricable : une pareille constitution faisoit perdre dans les marches un temps toujours si précieux à la guerre, les ralentissoit, multiplioit les frais de radoubs & nuisoit tellement à la facilité des rechanges & à la célérité de leur remplacement, que le moindre accident dans des retraites précipitées pouvoit amener la nécessité d'abandonner à l'ennemi les attirails de l'artillerie. Tel étoit trop réellement l'état des constructions de l'ancienne artillerie ; dont la solidité d'ailleurs n'étoit que le résultat de la masse la plus incommode.

La nouvelle artillerie a corrigé ces défauts, contre lesquels ce qu'il y avoit alors d'officiers instruits s'étoient élevés depuis long-temps. La voie est aujourd'hui la même pour tout le charroi de l'artillerie. Les roues de tous les avant-trains & des affûts & caissons de 4 ont la même hauteur, les mêmes boîtes & la même longueur de moyeu ; les grandes roues de chariot & de caisson ont la même hauteur entr'elles & les même boîtes ; les roues des affûts de 8 & 12 sont aussi les mêmes, tous les aissieux des arrière-trains de tous les caissons, chariots & autres voitures, ainsi que ceux de tous les avant-trains sans exception, ont les mêmes dimen-

sions & peuvent se suppléer réciproquement, excepté ceux des affûts de 8 & 12 qui diffèrent entr'eux de trois lignes. On peut juger d'après le soin qu'on a eu de réunir tant d'objets différens sous les mêmes proportions, quelle doit être aujourd'hui la facilité des rechanges.

L'uniformité dans chaque espèce de construction a été portée au point qu'une jante, un rais, une entre-toise, un bouton, une sous-bande, une partie quelconque d'un affût, d'un caisson, d'un chariot construit à Auvonne, s'assemble juste & convient à l'attirail de même espèce construit à la Fère. Chaque arsenal a les dessins de toutes les constructions, & ses dessins sont exactement les mêmes ; on y trouve aussi une table de toutes les dimensions déterminées jusqu'à $\frac{1}{4}$ de ligne & ces tables sont les mêmes dans tous les arsenaux ; en conséquence on a dressé & donné aux ouvriers des patrons qui assurent la plus parfaite uniformité dans les constructions en bois, des mandrins qui ont déterminé invariablement la forme des concavités des lunettes, celle des convexités des calibres de toute espèce pour fixer les longueur, épaisseur & largeur de chaque pièce. Les ouvriers aidés par tous ces modèles sont parvenus sans peine à donner à leurs ouvrages une précision surprenante, & de cette précision sont dérivées non seulement une uniformité & une solidité produites par la régularité des assemblages, mais encore une propreté, un fini dans l'exécution qu'on ne recherchoit pas, mais qu'elle devoit naturellement amener ; au moyen de ces facilités qu'on a prodiguées à l'ouvrier, & de ces patrons qui le guident à chaque pas qu'il fait, il exécute ses ouvrages en beaucoup moins de temps qu'il ne lui en falloit autrefois pour construire en tâtonnant un ouvrage imparfait & grossier, & c'est par cette économie de son temps qu'on est parvenu à ne pas rendre les constructions nouvelles plus chères que les anciennes, malgré la supériorité de leur exécution & de leur bonté.

C'est donc une chose évidente que la nouvelle artillerie a créé l'uniformité qui manquoit à l'ancienne ; que ses affûts sont plus solides, plus légers & plus mobiles,

Les écrivains qui ont désapprouvé qu'on les ait couverts de ferrures n'ont pas songé que c'étoit le seul moyen d'éviter qu'ils ne fussent détruits en aussi peu de temps que l'étoient les anciens dont les ferrures mal appliquées & encastrées sans précision laissoient un passage à l'eau qui s'infiltoit sous ces ferrures & pourrissoit leur bois ; mais ce qui est tout autrement important ils ont oublié de dire que toutes les ferrures modernes d'un *affut* de 4, par exemple, étant parfaitement égales à celles de tout autre *affut* de 4, s'enlèvent lorsque le bois est hors de service & se replacent sur un bois neuf ; que ces ferrures peuvent user ainsi trois *affuts*, tandis que dans l'ancienne artillerie on jetoit l'*affut* au feu pour en détacher la ferrure qu'on en retiroit très-altérée, & qui ne pouvant servir à un autre étoit le plus souvent revendue comme ferraille : ils n'ont pas remarqué que ces abus, forçant à renouveler les ferrures des *affuts* aussi souvent que leur bois, doubloient les dépenses qu'exigent les constructions de l'artillerie.

La solidité des attirails de la nouvelle artillerie n'est plus le résultat de leur masse, mais celui d'une distribution de matière mieux entendue.

Les aissieux de fer ont paru d'un meilleur service que ceux de bois, & leur ont été préférés parce qu'ils facilitent le charroi ; parce qu'ils durent plus ; parce qu'ils épargnent l'embarras & la dépense très-considérable d'un graissage trop fréquent ; parce que s'ils cassent, n'étant arrêtés que par deux bandes, il ne faut que quelques minutes pour dévisser deux écrous & les remplacer ; parce que, pour souder ceux qui casseroient, il faut moins de temps que pour préparer un aissieu de bois, forger & encastrer ses équignons, ses anneaux à harpes, ses heurtequins, ses brabans, & l'assujétir dans ses étriers de support. Si l'un ou l'autre casse dans une affaire, celui de fer offre la facilité d'être remplacé par un faux aissieu comme ceux de bois, & la commodité d'un rechange plus prompt, puisque le caisson qui fournit les munitions en porte un, toujours prêt à subvenir au besoin.

L'encastrement de route semble approuvé par nos censeurs, au moins pour l'utilité

dont il est dans les marches. Ce suffrage quoique restreint suffit, puisque à portée de l'ennemi la pièce fera & marchera dans son encastrement de tir : quoique la manœuvre nécessaire pour changer d'encastrement soit si facile & si prompte qu'on pourroit l'exécuter devant l'ennemi.

La coupe de la crosse des *affuts* modernes a beaucoup d'avantages : en effet elle facilite le recul, & l'on a fait voir combien ce recul étoit, en bataille, une chose peu importante, vu les inégalités & la différente nature des terrains.

Si les coups tout faits rendent, comme on en convient le service plus prompt & plus sûr, que faut-il de plus ? Ils ne peuvent nuire au tir à ricochet : si par un cas extraordinaire on étoit obligé de tirer à ricochet en bataille, on le feroit avec des coups tout faits, en égorgeant quelques cartouches & en variant sur l'élévation : on y peut tirer avec des coups tout faits ; il n'est question alors que de varier l'élévation de la pièce. Heureusement voilà nos censeurs satisfaits & nous aussi, & nos garnouffes & cartouches pleinement adoptées.

L'attelage à timon ou à limonnière est depuis long-temps une question très-débatue. La régie des vivres l'avoit résolue à l'armée en faveur des timons. L'armée du Haut-Rhin, dans la dernière guerre, quitta les limonnières avec lesquelles elle avoit abandonné son artillerie dans les plaines de l'électorat d'Hannovre, pour prendre les timons avec lesquels elle la conserva dans les montagnes du pays de Hesse. La grande raison qui a déterminé Mrs. les Maréchaux à prononcer sur cette question en faveur des timons, est que l'artillerie de bataille se trouveroit souvent obligée de trotter & même de galopper ; ce qu'elle ne pourroit faire avec les limonnières qu'on a conservées à l'artillerie de siège. Ainsi les objections contre les timons qu'on déduit du service de l'artillerie dans les sièges, n'ayant point d'objet, ne méritent aucune réponse ; enfin on a construit des limonnières à têtard qui s'adaptent à l'avant-train des *affuts* modernes, afin de pouvoir s'en servir, si le théâtre de la guerre se trouvant dans un pays très-coupé, forçoit d'y avoir recours. La gaffe est de ne point embrasser d'opi-

nion trop exclusive, & de proportionner ses moyens aux diverses situations : c'est ce principe qui a dirigé les instituteurs du nouveau système d'artillerie qui n'ont admis aucune innovation qu'après des expériences & l'examen le plus sévère & le plus scrupuleux pour constater son utilité. Le suffrage de M. de Mouy en faveur des limonnières est sans doute très-imposant ; mais lorsqu'un auteur discute une opinion, il ne forceroit de prendre une mauvaise idée de sa cause, s'il entreprenoit de l'étayer plutôt de l'autorité d'un homme, que de celle des raisons qui doivent l'appuyer ; parce qu'un homme peut se tromper & qu'une bonne raison est la vérité même. « Cet article de M. de Pommereul est » avoué de Mrs. les Officiers généraux de » l'artillerie. »

AFFUT, terme de Chasse ; c'est un lieu caché où l'on se met avec un fusil prêt à tirer, & où l'on attend le soir le gibier à la sortie d'un bois. On dit, il fait bon aller ce soir à l'affut ; on va le matin à la rentrée.

* **AFFUTAGE**, f. m. (Artillerie.) Ce canonier entend bien l'affutage, c'est-à-dire, qu'il fait bien affuter un canon, le pointer, le mettre en mire, en un mot le disposer à tirer.

* **AFFUTER**, v. a. (terme d' Artillerie.) affuter un canon, c'est le pointer, le mettre en mire & le disposer à tirer.

AFFUTER, parmi les Graveurs, les Sculpteurs, & autres ouvriers, est synonyme à *aiguiser*. On dit, affuter les outils, pour *aiguiser les outils*. Voyez **AIGUISER**.

Les Peintres & les Dessinateurs disent *affuter les crayons*, pour dire *aiguiser les crayons*.

Pour *affuter* comme il faut les burins, il suffit seulement de les *aiguiser* sur trois faces, & sur le biseau. Il y a cette différence entre *aiguiser* & *affuter*, qu'*affuter* se dit plus ordinairement du bois & des crayons que des métaux, & qu'on *aiguise* un instrument neuf & un instrument qui a déjà servi ; au lieu qu'on n'*affute* guère que l'instrument qui a servi. *Aiguiser* désigne indistinctement l'action de donner la forme convenable à l'extrémité d'un instrument qui

doit être aigu ; au lieu qu'*affuter* désigne la réparation de la même forme altérée par l'usage.

AFILIATION. Voyez **AFFILIATION**.

AFIN, (Grammaire.) conjonction causale ou motivale, c'est-à-dire, qui désigne le motif, la cause ou la raison pourquoi on fait une chose. Elle régit la préposition *de* ou le *que* conjonctif. *J'étudie afin de m'instruire*, ou *afin que je m'instruise*.

* **AFIOURME**, f. m. (Commerce, Manuf.) on nomme ainsi une sorte de lin qu'on tire du levant par la voie de Marseille.

AFLEURER, v. act. (terme d' Architecture,) c'est réduire deux corps saillans l'un sur l'autre à une même surface : *désaffleurer*, c'est le contraire. On dit : cette porte, cette croisée *désaffleure* le nu du mur, lorsque l'une des deux fait ressaut de quelques lignes, & qu'alors il faut approfondir leurs feuillures ou ôter de leur épaisseur pour détruire ce *désaffleurement*. (P)

* **AFRICAINE**. Voyez **ŒILLET-D'INDE**.

§ **AFRIQUE**, (Géogr. anc. & mod.) l'une des quatre parties de notre globe, la plus grande après l'Amérique & l'Asie. Elle est en forme de pyramide dont la base fait face à l'Europe, & dont le sommet avance dans l'Océan méridional au delà du solstice d'hiver. Ce continent ne tient aux deux autres, l'Europe & l'Asie, que par l'isthme de Suez qui le joint à l'Asie. Il forme une péninsule environnée & bornée de toutes parts par des mers : au nord par la Méditerranée, à l'occident par la mer Atlantique, au midi par celle des Indes, & à l'orient par la mer Rouge en partie. Son étendue n'est pas la même partout ; il a depuis Tanger jusqu'à Suez, environ 800 lieues ; depuis le cap Verd jusqu'au cap de Guardafui, sur la côte d'Ajan 1420 ; & du cap de Bonne-Espérance jusqu'à Bonne 1450. Long. 1. 71. lat. mérid. 1. 35. lat. 7. 1. 37. 30.

Quelques-uns veulent que l'*Afrique* ait tiré son nom d'Ophres, petit-fils d'Abraham & de Cethura, d'autres qu'il vienne du mot hebreu עפר, *aphar*, poussière ; le savant Bochart le fait dériver du mot arabe *phérick*, qui signifie *épi de blé* ; tous ces

lots peuvent être étymologiques & avoir contribué à nous transmettre le nom de cette partie du globe, sous la dénomination qu'elle a aujourd'hui parmi nous; ce seroit donc une chose inutile, & tout-à-fait extravagante de chercher à prouver lequel de ces trois mots a l'avantage exclusif.

L'*Afrique* a été connue en partie par les anciens; les Romains y ont fait la guerre & en ont conquis une portion. Les Vandales s'en emparèrent après eux; mais ils en furent chassés par les troupes de Bélisaire, sous le règne de Justinien. Les Arabes & les Sarrafins s'en rendirent ensuite les maîtres, & possèdent encore le pays qui avoit été soumis aux Romains. Pline, *livre V. de son empire naturelle*, nous apprend que Scipion Emilien, faisant la guerre en *Afrique*, confia à Polybe, l'historien, une flotte pour côtoyer l'*Afrique*, à l'occident. Il parle aussi d'un Hannon, Carthaginois, qui fut chargé de faire le tour de l'*Afrique*, & donna des mémoires qui furent copiés par les Grecs & par les Romains. Il ajoute, en parlant de ces mémoires, qu'ils sont pleins de choses fabuleuses, & qu'ils font mention de villes & d'autres choses dont on ne trouvoit nulle trace. Les Nunes & les Dias furent certainement les premiers qui de cap en cap parvinrent jusqu'à celui de Bonne-Espérance; & le tour ou le périple de l'*Afrique* ne fut jamais fait avant Vasco de Gama, Portugais, qui, en 1497, doubla ce cap, ouvrit par ce moyen une nouvelle route au commerce des Indes & fit tomber celui qui se faisoit par Alexandrie. Cependant cette grande région n'est encore guère connue que sur les côtes, & il seroit assez difficile de déterminer très-positivement qu'elles sont les parties de l'*Afrique* moderne qui répondent aux divisions & aux dénominations des anciens.

Quelques géographes terminoient l'*Afrique* au Nil: à ce compte l'Égypte étoit pour eux partie en Asie, partie en *Afrique*; ils n'avoient apparemment pu pénétrer plus loin: car, s'ils eussent été bien instruits, il leur eût paru bien plus raisonnable d'établir pour limites de l'*Afrique* la mer Rouge & l'isthme de Suez.

L'Égypte étoit le pays le mieux connu

& celui sur lequel il n'y a pas d'équivoque: On lui donnoit pour bornes ce qu'on nommoit *Cathabathenus*, c'est-à-dire, la descente qui conduisoit depuis la Lybie en Égypte. On distinguoit les contrées voisines sous le nom de *Lybie Ammonienne* & *Carthaginoise*. Celle qui étoit contiguë à l'Égypte du côté d'occident se nommoit *Marmorique*, & suivoit la *Cyrenaique*, ainsi nommée à cause des cinq villes qu'on y voyoit, Bérenice, Arsinoë, Ptolemais, Apollonie & Cyrene. Ce pays étoit terminé par l'*Afrique* propre ou la petite *Afrique* commençant vis-à-vis de la grande Syrte, bornée au midi par des montagnes qui la separoient des Gétules, & au nord par la mer. Elle contenoit divers peuples, les Nasamones, les Psyllites, & entr'autres la fameuse ville de Carthage. Au midi de la petite *Afrique* étoient les déserts de la Lybie, au delà les Troglodytes & les Garamantes.

Plus avant, du même côté, on trouvoit la Numidie, puis la Mauritanie, bornée au nord par la Méditerranée & le détroit de Gibraltar, & au midi par le petit Atlas qui la separoit des Gétules, ou la divisoit en deux parties, la Mauritanie Césarienne & la Mauritanie Tingitane. Les Gétules qui s'étendoient jusqu'au mont Atlas, étoient au midi des pays dont on vient de parler. Au delà étoit la Lybie intérieure qui s'étendoit jusqu'au fleuve Niger. Tout ce qui étoit au delà portoit le nom d'*Éthiopie*. Au reste tout ce que les anciens en ont dit n'est pas entièrement exact.

On divise aujourd'hui l'*Afrique* en deux parties générales qui sont le pays des blancs ou basanes, & le pays des noirs.

Le pays des blancs comprend l'Égypte & la Barbarie, divisée en six parties, qui sont la province de Barca, les royaumes de Tunis où Tripoli est compris, celui de Tremecen où est Alger, celui de Fez, de Maroc & de Dara. On met encore dans cette partie le Biledulgerid & le Zaara ou Desert.

Les provinces du pays des noirs, situées sur les côtes, sont la Nigritie, la Guinée, le Congo, la Casrérie, la côte de Sofala, celle d'Abex, d'Ajan & de Zanguebar. Les pays au dedans des terres sont la Nubie,

P'Ethiopie ou Abyssinie , le Monoémugi & le Monomotapa.

Les deux plus grands fleuves de P'Afrique sont le Nil & le Niger. Les rivières les plus considérables sont le Sénégal , le Zaire , la rivière de Gambia ou Gambie , celles de Camarones , de Coanza , de Gubororo sur la côte occidentale , & celles du Saint-Lijrit & de Zambeïe sur la côte orientale.

Ses montagnes les plus celebres sont le mont Atlas & les montagnes de la lune. Le premier s'étend d'occident en orient , depuis la mer Atlantique jusqu'à l'Egypte , bordant toute la Barbarie à 60 , 70 , & 80 lieues de la mer. *Varenus* , *Geogr. c. x.* Sa cime est toujours couverte de neige. Les montagnes de la lune environnent presque le Monomotapa , & s'étendent fort loin au midi ; elles sont aussi couvertes de neige , quoique dans la zone torride. Dans la Guinée on voit celles de Sierra-Léona. La pointe meridionale de P'Afrique est aussi toute couverte de montagnes , dont les plus remarquables sont celles qui forment le cap de Bonne-Espérance , nommées la *montagne de la Table* , la *montagne du Diable* , la *montagne du Lion*. Il s'y forme fréquemment d'affreux orages.

Entre les îles de P'Afrique , dans la Méditerranée , on compte Pantalarée , Lampedosa , Linosa & Zerbe.

Dans la mer Atlantique on trouve les Açores ou Terçeres , qui dependent de P'Afrique & non de l'Amérique ; comme l'ont prétendu certains géographes ; ensuite les Canaries , les îles du cap Verd , celles de la Guinée qui sont l'île de Ferdinand Po : l'île du Prince , l'île de Saint-Thomas , celles de Saint-Mathieu , de l'Ascension & de Sainte-Hélène. Dans la mer des Indes , vis-à-vis de la côte orientale , il y a l'île de Madagascar , l'île de Bourbon ou Mascarigne , l'île Maurice , Zocotora , & les îles de P'Amirante.

Quoique P'Afrique soit en grande partie sous la zone torride & qu'en général le climat y soit fort chaud par-tout , la température y est cependant telle que du tropique du cancer à celui du capricorne , l'intérieur du pays & les côtes ne laissent pas d'être assez peuplés ; on en peut conclure de là que cette chaleur excessive n'est point

contraire aux indigènes ; qu'elle peut l'être tout au plus pour des étrangers fatigués d'un long voyage & dont la santé est mal disposée.

Le terroir de P'Afrique n'est pas également bon par-tout ; il y a des quartiers extrêmement fertiles en bles , en fruits excellents , en plantes merveilleuses , en vins délicieux & en pâturages qui nourrissent des animaux d'une chair exquise ; il y en a d'autres qui ne sont que de vastes déserts entièrement arides dont les sables brûlants punissent l'avidé voyageur , à qui la soif de l'or fait affronter le danger.

Cette partie du monde nourrit les mêmes animaux que l'Europe , & beaucoup d'autres que l'on ne voit point dans cette dernière. On y trouve des éléphants , des lions , des tigres , des léopards , des onces , des pantheres , des rhinocéros , des chameaux , des girafes ou cameléopards , des zebres , des gazelles de différentes espèces , des singes , des autruches , des chevaux marins , des ânes sauvages , des crocodiles , & quantité de serpens dont quelques-uns sont d'une grandeur énorme. La Barbarie produit d'excellens chevaux dont nous estimons la race au dessus de toutes les races connues.

Il y a dans le pays des mines d'or , d'argent & de sel. Le Monomotapa & le Monoémugi abondent sur-tout en or. La côte de Sofala à l'Orient de P'Afrique vis-à-vis de Madagascar & qui , au jugement du savant M. Huet , est la même chose que le pays d'Ophir où Salomon envoyoit des flottes , produit aussi une grande quantité de ce métal.

La religion n'y est pas la même par-tout : il y a des Chrétiens en Egypte & dans l'Abyssinie ; le Mahoméisme regne en plusieurs endroits ; une autre partie est plongée dans l'idolâtrie ; on prétend même qu'il y a dans la Casrérie & dans le royaume d'Ardra des peuples qui n'ont aucune idée de religion & dont toutes les vues se bornent à la vie présente , sans aucun soupçon d'un état futur ; mais si on les connoissoit mieux , on verroit peut-être le contraire.

Le gouvernement y est presque par-tout bizarre , despotique & entièrement dépendant des passions & des caprices du souve-

rain. Ces peuples n'ont, pour ainsi dire, que des idées d'un jour, leurs lois n'ont d'autres principes que ceux d'une morale avortée, & d'autre consistance que dans une habitude indolente & aveugle. On les accuse de férocité, de cruauté, de perfidie, de lâcheté, de paresse. Cette accusation n'est peut-être que trop vraie : l'ignorance profonde où la plupart sont ensevelis, l'éducation barbare & militaire qu'ils ont presque tous reçue, en voilà suffisamment pour étouffer ou intervertir chez eux les moindres idées de droit naturel. Sur quoi fonder avec eux un commerce social ? Sur leur foiblesse & sur leur sottise cupidité : il n'y a que ce moyen.

Les Européens n'ont guère commencé le commerce d'*Afrique* que vers le milieu du quatorzième siècle. Ce commerce ne se fait presque que sur les côtes ; & il y en a peu depuis les royaumes de Maroc & de Fez, jusqu'aux environs du cap Verd. La plupart des établissemens sont vers ce cap & entre la riviere de Sénégal & de Serrelione. Il n'y a que les Anglois & les Portugais qui soient établis sur la côte de Serrelione, mais les quatre nations commerçantes peuvent y aborder. Les Anglois seuls résident près du cap de Miserado. Les François font quelque commerce sur les côtes de Malaguette ou de Greve ; ils en font davantage au petit Dieppe & au grand Sestre. La côte d'Ivoire ou des Dents est fréquentée par tous les Européens : ils ont presque tous aussi des habitations & des forts à la côte d'Or. Le cap Corse est le principal établissement des Anglois. On tire de Benin & d'Angola beaucoup de Negres. On ne fait rien dans la Cafrérie. Les Portugais sont établis à Sofala, à Mofambique & à Madagascar. Ils font aussi le commerce de Mélinde. Les principales choses que l'on tire de l'*Afrique*, sont le blé, les dattes & autres fruits de Barbarie, la malvoisie de Madere, les vins des Canaries, de Constance, du cap Verd, la gomme & le miel du Sénégal, la poudre d'or, l'ivoire & les épiceries de la Guinée, du Congo, de Mélinde & de l'Abyssinie. Voyez tous ces différens articles où nous traitons plus au long de leur commerce particulier.

Il nous reste à parler d'un autre com-

merce qui se fait seulement en *Afrique*, & dont les hommes n'ont point encore rougi. Les Européens y achètent un nombre infini d'esclaves qu'ils transportent dans leurs colonies d'Amérique où ils les occupent aux plus rudes travaux. Nous ne porterons ici aucun jugement sur cette espèce de trafic. (C. A.)

* Nous ajouterons à cet article une table figurée contenant la division générale de l'*Afrique*, où le lecteur peut voir d'un coup d'œil les différens pays que contient cette partie de notre globe.

* AFRIQUE, (*Géogr.*) port & ville de Barbarie au royaume de Tunis en Afrique.

* AFRIQUE, (*Géogr. moderne.*) petite ville de France en Gascogne, généralité de Montauban.

AFSLAGERS, f. m. (*Commerce.*) On nomme ainsi à Amsterdam les personnes établies par les bourg-mestres pour présider aux ventes publiques qui se font dans la ville, y recevoir les enchères, & faire l'adjudication des cavelines ou partie de marchandises au plus offrant & dernier enchérisseur. L'*afslager* doit toujours être accompagné d'un clerc de la secrétairerie pour tenir une note de la vente.

Les commissaires se nomment aussi *vendu meester*, ou maîtres de la vente ; & c'est ainsi qu'on les appelle le plus ordinairement. Voyez VENDU MEESTER. (G)

AGA, f. m. (*Hist. mod.*) dans le langage du Mogol, est un grand seigneur ou un commandant.

Les Turcs se servent de ce mot dans ce dernier sens ; ainsi chez eux l'*aga* des Janissaires est le colonel de cette troupe. Le *capi-aga* est le capitaine de la porte du serrail. Voyez JANISSAIRE, CAPI-AGA.

Ils donnent aussi quelquefois le titre d'*aga* par politesse à des personnes de distinction, sans qu'elles aient de charge ni de commandement. Mais aux personnes revêtues du titre d'*aga*, par honneur & par respect pour leur dignité, on emploie le mot d'*agarat*, terme pluriel, au lieu de celui d'*aga* qui est singulier. Ainsi parmi nous, au lieu de *vous*, nous disons à certaines per-

DIVISION GÉNÉRALE DE L'AFRIQUE.

A F R I Q U E	DANS LE CONTINENT	LE PAYS DES BLANCS.		La Barbarie	Les Royaumes de	Maron Tunis Tripoli Barca	De l'Ouest à l'Est
		LEgypte	{ L'Égypte ou la basse Égypte Les Provinces de Bechria, ou le milieu de l'Égypte Le Soud ou l'Égypte supérieure Les Côtes de la Mer-Rouge				Au Nord Au Midi.
			La Nomade ou le Beldigérad	Les Provinces de	Toflet Taflet Agelmeffé Eggorarin Zel Bekhschegrad proprement dit D. fert de Barca	De l'Ouest à l'Est.	
			Zazra ou le Defait	Les Départes de	Tonga Ganga Borno Ecréon Yonpa Zincziga Zainaga	De l'Est à l'Ouest	
				Les Provinces de	Coula Dialma Lombut. Agade Cano Jalléna Guangara.	Au Nord du Niger, de l'Ouest à l'Est	
			La Nigrite	Les Pays de	Mlibi Mandingua Gago Guber Zegzig Zambira Julléna Cafongas Bingoes Biafars.	Sur le bord méridional du Niger, de l'Ouest à l'Est.	
			La Guinée	Les Côtes de Madagascar La Guinée proprement dite	La Côte d'Ivoire La Côte de Quazip La Côte d'Or	De l'Ouest à l'Est	
			La Nubie	Le Royaume de Benni Septentrionale Médionale			
			LETHIOPIE.	La haute Éthiopie ou l'Abysinie	Les Provinces de	Baragaffin Egremabon Dobafar Fanger Angore Amira Bel-quane Bagamadi	Du Nord au Sud Du Sud au Nord
				La basse Éthiopie	Le Congo Le Monomotapa La Caffrie, ou Côte des Cafres. Le Zanguebar	Le Congo Angola Budara Ioango, &c. Le Monomotapa Le Monoemngi Les Cafres Zophala. La Côte de Zanguebar Côte d'Atin Côte d'Abey	Du Nord au Midi, du côté occidental du Royaume des Abysins. Du Nord au sud, du côté méridional du Royaume des Abysins. Du Sud au Nord, du côté oriental du Royaume des Abysins
DANS LA MER	L'ISLE DE MADAGASCAR ou de SAINT-LAURENT		Saint-Antoine Saint-Vincent Sainte-Lucie Saint-Nicolas. L'Isle de Sal Bona-Vista Mago San-Jago L'Isle de Feu Éras		De l'Est à l'Ouest		
	LES ISLES DU CAP-VERD		Fancotte Fonsventura Canarie		Du Nord - Est au Sud-Ouest		
	LES ISLES CANARIES		Feneriffé Gomura L'Isle de Fer Palma.		De l'Est à l'Ouest.		
L'ISLE DE MADÈRE.		L'ISLE DE ZOCOTERA					
LES AGORES dont Terceira est la principale		LES ISLES DE COMORE, les ISLES de SAINT-THOMAS; ISLET PRINCE-DE; ANNOBON; SAINTE-HELENE;					
		L'Isle de l'Ascension; quelques Isles dans la Méditerranée, &c. &c.					

1911

sonnes votre grandeur ; & au lieu de *je* , un ministre ou officier général écrit *nous* , &c.

En quelques occasions , au lieu d'*aga* , ils disent *agasi* ou *agassi* : ainsi ils appellent l'*aga* ou commandant général de la cavalerie , *spahilar agassi*. Voyez PAGE ; ODA , SPAHI , &c.

AGA des *Jannissaires* , voyez JANNISSAIRE-AGA.

AGA de *Spahis*. V. SPAHILAR-AGA. (G)

AGABUS , (*Hist. Sacr.*) nom propre , que l'on croit d'origine hébraïque , *Esd. ij. 45* , *46* , & tiré du verbe אָבַד , *aimer* , synonyme avec celui de *philete* , qui signifie *aimé*. C'est le nom d'un de ces prophètes , c'est-à-dire , de ces Chrétiens honorés du don de prophétie alors répandu dans l'église , *Act. xij* , qui vinrent de Jérusalem à Antioche , lorsque S. Paul y étoit avec S. Barnabé , sur la fin de l'empire de Caligula ; ou au commencement de celui de Claude. Cet *Agabus* , que les Grecs prétendent avoir été un des soixante & dix disciples , « prédit par l'esprit , selon le rapport » de S. Luc , qu'il y auroit une grande famine par toute la terre habitable » , comme elle arriva sous l'empereur Claude , *Act. xj. 28*.

Joseph , *ant. xx. 2* , Suétone , *in Claud. c. xvij* , Tacite , *ann. xij. 43* , parlent bien de deux grandes famines survenues du temps de l'empereur Claude ; mais Uferius prouve qu'elles n'ont point été générales dans tout l'empire Romain , & que celle qui fait l'objet de la prédiction d'*Agabus* , a été omise par ces historiens. Il croit que celle-ci doit être rapportée à l'année de la mort d'Hérode Agrippa , ou la quatrième de l'empire de Claude ; parce que l'auteur sacré , *Act. xij* , infinie qu'il y eut une grande disette cette année-là. Scaliger & Spanheim ont été du même avis. Mais Vitzius ne paroît pas satisfait de leurs raisons , & il préfère d'entendre par cette famine , cette disette de vivres qui se fit sentir successivement dans toutes les provinces de l'empire romain pendant tout le temps de l'empire de Claude , c'est-à-dire , pendant l'espace de quatorze ans. *Meletem Leydens* , page 41.

Il est bon de remarquer que l'écriture sainte entend par la terre habitable , quel-

quefois l'empire Romain , d'autre fois seulement la Judée , *Luc. ij. 1*. *Agabus* auroit fort bien pu avoir eu en vue ce dernier sens : & ce qui est dit des secours que les fidèles envoyèrent en Judée , semble le supposer. Consultez Volffi , *Cur. Philolog.*

On prétend que c'est le même *Agabus* qui vint de Judée à Césarée pour visiter S. Paul , & lui prédire par le Saint-Esprit , qu'à son arrivée à Jérusalem , il seroit pris par les Juifs , & livré aux Gentils ; ce qui arriva effectivement. *Act. xxj. 10* , *11*.

Les Grecs disent qu'*Agabus* souffrit le martyre à Antioche , & ils ont fixé la fête de ce saint au 8 mars. (C. C.)

* AGAÇANT , ANTE , adject. & part. actif , (*Gramm.*) qui agace , qui excite , qui provoque. Un coup d'œil *agaçant*.

AGACÉ , f. f. (*Hist. nat.*) oiseau plus connu sous le nom de *pie*. Voyez PIE. (I)

* AGACEMENT , f. m. (*Physique.*) c'est une impression désagréable que les acides , comme les fruits verts , & autres semblables , produisent sur les dents. L'*agacement* se fait plutôt dans les gencives , que dans les dents mêmes : si l'on frotte les gencives avec quelques acides , on éprouve le même sentiment désagréable.

* AGACER , v. a. (*Gramm. Physique.*) au propre c'est produire une impression désagréable sur les dents , comme font les acides , le vinaigre , les fruits verts que l'on mange : cette pomme m'a *agacé* les dents. Ce mot , au figuré , signifie exciter , irriter , attaquer , provoquer : il ne faut pas *agacer* un homme de mauvaise humeur. Cette jeune fille entend bien l'art d'*agacer* un amant.

* AGACERIE , f. féminin. (*Gramm.*) ce mot signifie les petites mignardises , manières ou paroles qu'une femme met en usage , pour intéresser ceux qui lui plaisent , & pour s'attirer leur attention : ces petits mots étoient autant d'*agaceries*.

AGADES , (*Géogr.*) royaume d'Afrique dans la Nigritie , avec une ville capitale du même nom. Il est borné au nord par les monts Terga & Lemta , au sud par la rivière de Guien ou Niger , & à l'est par le royaume de Bournon. Le roi est tributaire de celui de Tombut : on y recueille de la manne & du très-bon séné. (C. A.)

* **AGADES, AGDES**, & selon les Arabes **ANDEGAST**, (*Géogr.*) ville capitale du royaume de ce nom en Afrique. Le roi y fait sa résidence. *Long.* 20, 20, *latit.* 19, 10.

* **AGAG, ou AGAGA**, (*Géographie.*) royaume d'Afrique, qui dépend de l'empire du Monomotapa : il est borné à l'est par le pays des Nègres, & à l'ouest par le royaume de Tacua. Les habitans de cette contrée adorent plusieurs dieux, dont le principal se nomme *Atuno* ; ils ont aussi beaucoup de vénération pour une vierge nommée *Peru*. Ils ont des monastères de filles.

* **ACAG**, (*Géograph.*) ville capitale du royaume de même nom en Afrique.

AGAG, (*Histoire des Juifs.*) roi des Amalécites, fut épargné par Saül, après la bataille dans laquelle il défit cette nation. Mais Dieu lui avoit ordonné de ne faire grâce à personne de ce peuple proscrit, de passer au fil de l'épée tout ce qui avoit vie, hommes, femmes, enfans, & même les animaux. La clémence de Saül envers *Agag*, étoit donc un crime, dont le prophète Samuël lui fit un reproche amer, & qu'il expia en massacrant en sa présence, à coups de hache, ce roi captif que Saül avoit épargné.

* **AGAI**, (*Géogr.*) petit port de France, à deux lieues de la ville de Fréjus.

* **AGALARI**, *s. m.* (*Hist. mod.*) Un *agalari* est un page du premier rang chez le grand-seigneur : il sert la personne du prince. Ces *agalaris* savent quelquefois mériter les bonnes grâces & la confiance de leur maître, & s'élever ainsi aux premières places de l'empire.

* **AGALASSES**, *s. pl.* (*Histoire anc.*) peuple qui habitoit vers les sources du Nil, au rapport de Diodore de Sicile, & fut subjugué par Alexandre.

* **AGALLA**, (*Géogr. sacr.*) ville de la tribu de Ruben, qu'Alexandre Jannée, premier du nom, roi des Juifs, prit sur Arétas, roi des Arabes, avec plusieurs autres villes. Mais Hircan, fils d'Alexandre, la rendit aux Arabes, en reconnaissance de ce qu'ils l'avoient secouru contre son frère Aristobule qui lui disputoit la royauté & le pontificat.

AGAMASKA, ou VINERS, (*Géogr.*) île de la baie de James, dans l'Amérique septentrionale. Elle n'est pas loin de la côte occidentale du Canada: elle appartient comme tout le reste du pays, aux Anglois, depuis la dernière paix. (*C. A.*)

AGAMLEDE, (*Myth.*) frère du célèbre Trophonius, fut un habile architecte ; c'est lui qui bâtit avec son frère le temple d'Apollon à Delphes : c'est pour cela qu'on l'a regardé comme un héros, & qu'on lui a élevé dans la Grèce des monumens héroïques. Plutarque, après Pindare, dit que lorsque le temple fut achevé, les deux frères demandèrent leur récompense au dieu, qui leur ordonna d'attendre huit jours, & cependant de faire bonne chère ; mais qu'au bout de ce terme ils furent trouvés morts. Pausanias raconte autrement la mort d'*Agamede*. La terre s'étant entreouverte sous ses pieds, l'engloutit tout vivant dans une fosse que l'on nomma depuis la fosse d'*Agamede*, qui étoit dans le bois sacré de Lebadée : elle se voyoit encore du temps de Pausanias, avec une colonne que l'on avoit élevée au dessus. Pausanias raconte une friponnerie des deux frères, qui étoit indigne des héros. *Voyez TROPHONIUS.* †)

AGAMEMNON, (*Histoire anc. Myth.*) Ce prince vivoit dans des temps trop éloignés, pour que nous prétendions garantir les fragmens qui nous restent de son histoire. On rapporte son règne à l'an du monde 2839, 1196 ans avant Jésus-Christ. Les historiens varient sur son origine. Homère le fait fils d'Atrée & de Merope : Herodote & Clément d'Alexandrie lui donnent Plistene pour père, & Atrée pour aïeul. Il est certain que sa naissance étoit illustre, puisqu'il fut préféré à tous les princes Grecs qui concoururent pour le commandement dans la guerre contre les Troyens. Les poëtes le représentent comme un prince moins brave qu'artificieux. Il étoit galant ; mais il fut souvent trompé dans ses amours. Quoiqu'il eût la prééminence sur tous les chefs ses alliés, Homère ne lui fait pas jouer le premier rôle. *Agamemnon* n'avoit ni la valeur d'Achille, ni la dextérité d'Ulysse. La prophétesse Cassandre, qui lui échut en partage des captives faites au siège

siège de Troie , lui prédit qu'il mourroit aussi-tôt après son retour à Micenes , capitale de son état. On fait qu'il étoit de la destinée de cette prophétesse de ne se tromper jamais , & de n'inspirer aucune croyance. *Agamemnon* entendit ses prophéties , avec cette indifférence qui avoit causé la perte des Troyens. Ce prince ne put éviter la sienne : il eut à peine mis le pié dans ses états , qu'il fut assassiné par *Egilthe* , amant de *Clytemnestre* sa femme , ou suivant d'autres , par *Plistene*. C'est ainsi qu'*Agamemnon* termina son regne & sa vie , vers l'an du monde 2852. Outre *Oreste* qui fut son vengeur , il eut deux filles de la perfide *Clytemnestre* ; savoir , *Electre* & *Iphigénie*. Suivant *Pausanias* , ce prince reçut les honneurs divins de la part des habitans de *Clazomenes*. *Hom. Thuc. Plutar. Denis d'Halicarnassé* , &c.

AGAMI, f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) oiseau de Caienne , de la famille des vanneaux , c'est-à-dire de ceux qui ont le bas des cuisses , ou plutôt des jambes , nu , sans plumes , & quatre doigts , dont le postérieur est un peu plus haut que les trois antérieurs , qui sont réunis , à leur origine , seulement par une membrane lâche assez courte.

Il a à-peu-près la grandeur de la poule , le cou & les jambes assez longues , comme dans le courlis & la bécassine , le bec de la poule , un cercle de peau nue autour des yeux , la queue très-courte , & les ailes de même longueur.

Sa couleur dominante est le noir ; son bec tire sur le bleu , & son poitrail est d'un violet changeant comme le cou de pigeon. Il porte sur le dos une large bande transversale jaune , qui s'étend d'une épaule à l'autre. De cette bande jusqu'à la queue , le dos ou le croupion est cendré-gris. Le cercle de peau nue qui entoure les yeux , est rouge ainsi que les piés.

L'*agami* forme , comme l'on voit , dans la famille des vanneaux , un genre intermédiaire entre le jacana & le kamichi ; & il ne faut pas le confondre , comme a fait *M. Briffon* , avec le macucagua du Brésil , qu'il appelle grosse perdrix du Brésil. *Ornithologie* , volume I , page 227 , n°. 4. (*M. ADANSON.*)

Tome I.

* **AGAN**, **PAGAN** ou **PAGON** , (*Géogr.*) île d'Asie dans l'Archipel de Saint-Lazare , entre l'île Chemocoan & celle de Guanguan. Elle est célèbre par le meurtre commis dans la personne de *Magellan* qui y fut assassiné , lorsqu'il alloit chercher les îles Moluques.

* **AGANIPPIDES** , (*Myth.*) les Muses furent ainsi surnommées de la fontaine *Aganippe* qui leur étoit consacrée.

AGANTE , (*Marine.*) terme qui n'est employé que par quelques matelots pour prends. (*Z*)

AGANTER ou **ENGANTER** , v. act. (*Marine.*) terme vieux & trivial , mais encore en usage parmi les matelots , qui signifie aller plus vite , joindre. Nous *agantons* ce vaisseau main sur main , c'est-à-dire nous joignons ce vaisseau , comme s'il tenoit à un cordage que nous tirassions à nous main sur main. (*M. le chevalier DE LA COUDRAYE*)

AGAPES , f. f. terme de l'*Hist. eccl.* Ce mot est tiré du grec ἀγάπη amour , & on l'employoit pour signifier ces repas de charité que faisoient entr'eux les premiers Chrétiens dans les églises , pour cimenter de plus en plus la concorde & l'union mutuelle des membres du même corps.

Dans les commencemens ces *agapes* se passaient sans désordre & sans scandale , au moins les en bannissoit-on sévèrement , comme il paroît par ce que *S. Paul* en écrivit aux Corinthiens , *Epit. I. ch. xj.* Les Païens qui n'en connoissoient ni la police ni la fin , en prirent occasion de faire aux premiers fideles les reproches les plus odieux. Quelque peu fondés qu'ils fussent , les pasteurs , pour en bannir toute ombre de licence , défendirent que le baiser de paix par où finissoit cette assemblée , se donnât entre les personnes de sexe différent , ni qu'on dressât des lits dans les églises pour y manger plus commodément : mais divers autres abus engagerent insensiblement à supprimer les *agapes*. *S. Ambroise* & *S. Augustin* y travaillèrent si efficacement , que dans l'église de Milan l'usage en cessa entièrement , & que dans celle d'Afrique , il ne subsista plus qu'en faveur des clercs , & pour exercer l'hospitalité envers les étrangers , comme il paroît par le troisième con-

G g g g

cile de Carthage. Thomaff. *Discipl. de l'Église, part. III. ch. xliij. n.º. 1.*

Quelques critiques pensent, & avec raison, que c'est de ces *agapes* que parle S. Paul dans l'endroit que nous avons déjà cité. Ce qu'ils ajoutent n'est pas moins vrai; savoir, que la perception de l'eucharistie ne se faisoit pas dans les *agapes* mêmes, mais immédiatement après, & qu'on les faisoit en mémoire de la dernière cene que Jesus-Christ célébra avec ses apôtres, & dans laquelle il institua l'eucharistie; mais depuis qu'on eut réglé qu'on recevroit ce sacrement à jeun, les *agapes* suivirent la communion.

D'autres écrivains prétendent que ces *agapes* n'étoient point une commémoration de la dernière cene de Jesus-Christ, mais une coutume que les nouveaux Chrétiens avoient empruntée du paganisme. *Mos vero ille, ut referunt*, dit Sédulius sur le chap. xj de la première Epit. aux Corinth. *de gemili adhuc superstitione veniebat.* Et S. Augustin rapporte que Fauste le Manichéen reprochoit aux fideles qu'ils avoient converti les sacrifices des Païens en *agapes*: *Christianos sacrificia paganorum convertisse in agapas.*

Mais outre que le témoignage de Fauste, ennemi des Catholiques, n'est pas d'un grand poids, son objection & celle de Sédulius ne font d'aucune force, dès qu'on fait attention que les Juifs étoient dans l'usage de manger des victimes qu'ils immoloient au vrai Dieu, & qu'en ces occasions ils rassembloient leurs parens & leurs amis. Le Christianisme qui avoit pris naissance parmi eux, en prit cette coutume indifférente en elle-même, mais bonne & louable par le motif qu'elle dirigeoit. Les premiers fideles, d'abord en petit nombre, se confidéroient comme une famille de freres, vivoient en commun; l'esprit de charité institua ces repas, où régnoit la tempérance: multipliés par la suite, ils voulurent conserver cet usage des premiers temps; les abus s'y glissèrent, & l'Église fut obligée de les interdire.

On trouve dans les épîtres de S. Grégoire le Grand, que ce pape permit aux Anglois nouvellement convertis de faire des festins sous des tentes ou des feuillages,

au jour de la dédicace de leurs églises ou des fêtes des Martyrs, auprès des églises, mais non pas dans leur enceinte. On rencontre aussi quelques traces des *agapes* dans l'usage où sont plusieurs églises cathédrales & collégiales, de faire le jeudi-saint, après le lavement des pieds & celui des autels, une collation dans le chapitre, le vestiaire, & même dans l'église. Tertull. *orig. Clem. Alex. Minut. Felix.* S. Aug. S. Chryt. S. Grég. *Ep. 71. L. IX.* Baronius, *ad ann. 57. 377. 384.* Fleury, *Hist. ecclésiast. tome I. page 94. Liv. I. Voyez TRAJAN.*

AGAPETES, s. f. terme de l'histoire ecclésiastique; c'étoient dans la primitive Église des vierges qui vivoient en communauté, & qui servoient les ecclésiastiques par pur motif de piété & de charité.

Ce mot signifie *bien aimées*, & comme le précédent il est dérivé du Grec.

Dans la première ferveur de l'Église naissante, ces pieuses sociétés, loin d'avoir rien de criminel, étoient nécessaires à bien des égards. Car le petit nombre de vierges qui faisoient avec la mere du sauveur partie de l'Église, & dont la plupart étoient parentes de Jesus-Christ ou de ses apôtres, ont vécu en commun avec eux comme avec tous les autres fideles. Il en fut de même de celles que quelques apôtres prirent avec eux en allant prêcher l'évangile aux nations; outre qu'elles étoient probablement leurs proches parentes, & d'ailleurs d'un âge & d'une vertu hors de tout soupçon, ils ne les retinrent auprès de leurs personnes que pour le seul intérêt de l'évangile, afin de pouvoir par leur moyen, comme dit saint Clement d'Alexandrie, introduire la foi dans certaines maisons, dont l'accès n'étoit permis qu'aux femmes; car on fait que, chez les Grecs sur-tout, le gynécée ou appartement des femmes étoit séparé, & qu'elles avoient rarement communication avec les hommes du dehors. On peut dire la même chose des vierges dont le pere étoit promu aux ordres sacrés, comme des quatre filles de saint Philippe, diacre, & de plusieurs autres: mais hors de ces cas privilégiés & de nécessité, il ne paroît pas que l'Église ait jamais souffert que des vierges sous quelque prétexte que ce fût, véneussent avec des ecclésiastiques autres que

Leurs plus proches parens. On voit par les plus anciens monumens qu'elle a toujours interdit ces sortes de sociétés. Car Tertulien, dans son livre sur le voile des vierges, peint leur état comme un engagement indispensable à vivre éloignées des regards des hommes ; à plus forte raison , à fuir toute cohabitation avec eux. Saint Cyprien , dans une de ses épîtres , assure aux vierges de son temps , que l'église ne sauroit souffrir non-seulement qu'on les vit loger sous le même toit avec des hommes , mais encore manger à la même table : *nec pati virgines cum masculis habitare , non dico simul dormire , sed nec simul vivere*. Le même saint évêque , instruit qu'un de ses collègues venoit d'excommunier un diacre pour avoir logé plusieurs fois avec une vierge , félicite ce prelat de cette action comme d'un trait digne de la prudence & de la fermeté épiscopale : *consulte & cum rigore fecisti , abstinendo diaconum qui cum virgine sæpe mansit*. Enfin les peres du concile de Nicée défendent expressément à tout ecclésiastique d'avoir chez eux de ces femmes qu'on appelloit *sub-introducæ* , si ce n'étoit leur mere , leur sœur ou leur tante paternelle ; à l'égard desquelles , disent-ils , ce seroit une horreur de penser que des ministres du Seigneur fussent capables de violer les lois de la nature , *de quibus neminibus nefas est aliud quàm natura constituit suspicari*.

Par cette doctrine des Peres , & par les précautions prises par le concile de Nicée , il est probable que la fréquentation des *agapetes* & des ecclésiastiques avoit occasionné des désordres & des scandales. Et c'est ce que semble insinuer saint Jérôme quand il demande avec une sorte d'indignation : *unde agapetarum pejus in ecclesia introit ?* C'est à cette même fin que saint Jean Chrysostôme , après sa promotion au siege de Constantinople , écrit deux petits traités sur le danger de ces sociétés ; & enfin le concile général de Latran , sous Innocent III en 1139 , les abolit entièrement.

M. Chambers avoit brouillé tout cet article , confondu les diaconesses avec les *agapetes* , donné une même cause à la suppression des unes & des autres , & au-

torisé par des faits mal exposés le concubinage des prêtres. Il est certain que l'église n'a jamais toléré cet abus en tolérant les *agapetes* , & il n'est pas moins certain que ce n'est point à raison des désordres , qu'elle a aboli les fonctions de diaconesses. Voyez **DIACONESSE**. (C)

AGAPITUS. Voyez **METICUS**.

AGAR , (*Hist. sacrée.*) Egyptienne de nation , fut d'abord servante de Sara , femme d'Abraham. Celle-ci voyant qu'elle étoit sterile , la donna elle-même à son mari pour femme du second ordre , afin qu'il en eût des enfans. Agar , en effet , devenue enceinte , s'enorgueillit tellement de cet avantage qu'elle avoit sur Sara , que celle-ci la chassa de chez elle avec l'agrément d'Abraham. Cependant elle obtint son pardon & revint dans la maison d'Abraham , où elle accoucha d'un fils nommé Ismaël. Dans la suite Sara devint mere d'Isaac ; & les deux enfans ne pouvant s'accorder , Abraham congédia Agar avec son fils. Elle traversa le désert où elle seroit morte de faim & de soif , sans le secours d'un ange qui lui apparut pour lui montrer une fontaine , & vint se fixer en Arabie où elle maria Ismaël.

§ **AGARAFFO** ou **AXARAFFE** , (*Géogr.*) petit pays d'Espagne , dans l'Andalousie. Il est borné à l'occident par la riviere de Guadiamar , au nord par des montagnes , à l'est & au midi par le Guadalquivir. Il est extrêmement fertile & agréable. La ville principale de son district est San-Lucar la Mayor , érigée en duché par Philippe IV , en faveur du comte d'Olivarez. *Longit.* 12. 30. *latit.* 37. 50. (*C. A.*)

* **AGARÉENS** , (*Géogr. Hist. anc.*) peuples ainsi nommés d'Agar mere d'Ismaël , dont ils descendoient ; & depuis appelés *Sarraïns*.

AGARENÉENS , s. m. plur. (*Géogr.*) peuples de l'Arabie Heureuse : ils se firent renommer sous Trajan par la vigoureuse résistance qu'ils opposerent à cet empereur , qui fut obligé de lever le siege d'*Agarena* ou *Agarenum* leur ville. (C)

AGARIC , *minéral* (*ist. nat.*) matiere de la nature des pierres à chaux , qui se trouve dans les carrieres de ces pierres.

L'agaric minéral est mieux nommé *moëlle de pierre*. V. MOELLE DE PIERRE. (I)

AGARIC, f. m. (*Hist. nat.*) en latin *agaricus*, herbe, dit M. Tournefort, dont on ne connoît ni les fleurs ni les graines, qui croît ordinairement contre le tronc des arbres, & qui ressemble en quelque façon au champignon. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Mais M. Micheli prétend avoir vu des fleurs dans l'agaric; & conséquemment voici comment il décrit ce genre. « L'agaric est » un genre de plante dont les caractères » dépendent principalement de la forme » de ses différentes feuilles; elles sont com- » posées de deux parties différentes: il y en » a qui sont poreuses en dessous, d'autres » sont dentelées en forme de peigne, d'autres » sont en lames, d'autres enfin sont unies. » Leurs fleurs sont sans pétales, & n'ont » qu'un seul filet; elles sont stériles, elles » n'ont ni calice, ni pistil, ni étamines. » Elles naissent dans des enfoncemens, » ou à l'orifice de certains petits trous. Les » semences sont rondes ou arrondies; elles » sont placées dans différens endroits. » comme il est expliqué dans les subdivi- » sions de ce genre, & dans le détail des » especes qu'a donné M. Micheli. » *Nova plant. genera*, page 117. & suivantes. Voyez PLANTE. (I)

* M. Boulduc, continuant l'histoire des purgatifs répandue dans les mémoires de l'Académie, en est venu à l'agaric, & il lui paroît (*mém.* 1714. pag. 27.) que ce purgatif a été fort estimé des anciens, quoiqu'il le soit peu aujourd'hui & avec raison; car il est très-lent dans son opération, & par le long séjour qu'il fait dans l'estomac, il excite les vomissemens ou tout au moins des nausées insupportables, suivies de sueurs, de syncopes, & de langueurs qui durent beaucoup; il laisse aussi un long dégoût pour les alimens. Les anciens qui n'avoient pas tant de purgatifs à choisir que nous, n'y étoient apparemment pas si délicats: ou bien, auroit pu ajouter M. Boulduc, l'agaric n'a plus les mêmes propriétés qu'il avoit.

C'est, dit cet académicien, une espèce de champignon qui vient sur le larix ou melesé. Quelques-uns croient que c'est

une excroissance, une tumeur produite par une maladie de l'arbre: mais M. Tournefort le range sans difficulté parmi les plantes & avec les autres champignons. On croit que celui qui nous est apporté du Levant, vient de la Tartarie, & qu'il est le meilleur. Il en vient aussi des Alpes & des montagnes du Dauphiné & du Trentin. Il y a un mauvais agaric qui ne croît pas sur le larix, mais sur les vieux chênes, les hêtres, &c. dont l'usage seroit très-pernicieux.

On divise l'agaric en mâle & femelle; le premier a la superficie rude & raboteuse, & la substance intérieure fibreuse, ligneuse, difficile à diviser, de diverses couleurs, hormis la blanche; il est pesant. Le second au contraire a la superficie fine, lisse, brune; il est intérieurement blanc, friable, & se met aisément en farine & par conséquent il est léger: tous deux se font d'abord sentir au goût sur la langue, & ensuite ils sont amers & âcres; mais le mâle a plus d'amertume & d'âcreté. Celui-ci ne s'emploie point en médecine, & peut-être est-ce le même que celui qui ne croît pas sur le larix.

M. Boulduc a employé sur l'agaric les deux grandes espèces de dissolvans, les sulfureux & les aqueux. Il a tiré par l'esprit-de-vin une teinture résineuse d'un goût & d'une odeur insupportables: une goutte mise sur la langue faisoit vomir, & donnoit un dégoût de tout pour la journée entière. De deux onces d'agaric, il est venu six dragmes & demie de teinture: le marc qui ne pesoit plus que neuf dragmes, ne contenoit plus rien, & n'étoit qu'un mucilage ou une espèce de boue.

Sur cela, M. Boulduc soupçonna que ce mucilage inutile qui étoit en si grande quantité, pouvoit venir de la partie farineuse de l'agaric, détremée & amollie; & la teinture résineuse, de la seule partie superficielle ou corticale. Il s'en assura par l'expérience; car ayant séparé les deux parties, il ne tira de la teinture que de l'extérieur, & presque point de l'intérieur; ce qui fait voir que la première est la seule purgative, & la seule à employer, si cependant on l'emploie; car elle est toujours très-défaçable, & cause beaucoup de nausées & de dégoût. Pour diminuer ses mauvais

effets, il faudroit la mêler avec d'autres purgatifs.

Les dissolvans aqueux n'ont pas non plus trop bien réussi sur l'*agaric*; l'eau seule n'en tire rien: on n'a par son moyen qu'un mucilage épais, une boue, & nul extrait. L'eau aidée du sel de tartre, parce que les sels alkalis des plantes dissolvent ordinairement les parties résineuses, donne encore un mucilage dont, après quelques jours de repos, la partie supérieure est transparente, en forme de gelée, & fort différente du fond, qui est très-épais. De cette partie supérieure séparée de l'autre, M. Boulduc a tiré par évaporation à chaleur lente un extrait d'assez bonne confiance, qui doit contenir la partie résineuse & la partie saline de l'*agaric*, l'une tirée par le sel de tartre, l'autre par l'eau. Deux onces d'*agaric* avec une demi-once de sel de tartre, avoient donné une once & demi-dragme de cet extrait; il purge très-bien, sans nausées, & beaucoup plus doucement que la teinture résineuse tirée avec l'esprit-de-vin. Quant à la partie inférieure du mucilage, elle ne purge point du tout, ce n'est que la terre de l'*agaric*.

M. Boulduc ayant employé le vinaigre distillé au lieu de sel de tartre, & de la même manière, il a eu un extrait tout pareil à l'autre, & de la même vertu, mais en moindre quantité.

La distillation de l'*agaric* a donné à M. Boulduc assez de sel volatil, & un peu de sel essentiel; il y a très-peu de sel fixe dans la terre morte.

L'*agaric* mâle, que M. Boulduc appelle faux *agaric*, & qu'il n'a travaillé que pour ne rien oublier sur cette matière, a peu de parties résineuses, & moins encore de sel volatil ou de sel essentiel. Aussi ne vient-il que sur de vieux arbres pourris, dans lesquels il s'est fait une résolution ou une dissipation des principes actifs. L'infusion de cet *agaric* faite dans l'eau, devient noire comme de l'encre, lorsqu'on la mêle avec la solution de vitriol: aussi l'*agaric* mâle est-il employé pour teindre en noir. On voit par-là qu'il a beaucoup de conformité avec la noix de galle, qui est une excroissance d'arbres.

AGARISTE, (*Histoire anc.*) fille de

Clistene qui chassa d'Athènes le tyran Hippias. Cette jeune athénienne étoit si belle que les jeunes grecs les plus beaux donneroient souvent des jeux publics pour lui plaire & gagner ses bonnes grâces en célébrant ainsi sa beauté.

* AGARISTIE, (*Histoire anc.*) mere du fameux Périclès. On rapporte qu'étant enceinte, elle songea qu'elle accouchoit d'un lion.

AGARON, f. m. (*Hist. nat. Conchyliologie.*) coquillage du genre de la porcelaine, c'est-à-dire, des limaçons univalves, ou qui n'ont pas d'opercule ou de couvercle à leur coquille, & dont l'animal a, comme la pourpre, les yeux placés sur les côtés extérieurs des cornes, un peu au dessus de leur origine; la bouche en forme de langue armée d'une tarière, & le canal de la respiration formé en tuyau qui joue sur le dos vers la gauche.

La coquille de l'*agaron* a la forme de celles qu'on appelle *olives*, mais son ouverture est plus large, plus élevée & moins longue, seulement triple de sa largeur, & à peine deux fois plus longue que le sommet. Sa longueur totale est de quinze lignes, & sa largeur une fois & demie moindre. La levre droite de son ouverture est plus aiguë & moins épaisse que dans les coquilles appelées *olives*; la gauche est unie sans dents, mais plissée ou marquée à sa partie supérieure de quatre à cinq plis fort rapprochés & qui y forment un cordon assez relevé. Son extrémité supérieure porte vers le dos une échancrure considérable.

Cette coquille varie beaucoup dans ses couleurs. Son fond est blanc ou gris, extrêmement luisant, quelquefois sans mélange, & quelquefois coupé par une ou deux bandes jaunes ou de couleur d'agate, marbrées de brun. Son intérieur est ordinairement brun comme les plis de la levre gauche, & quelquefois ce brun tire sur le violet.

L'*agaron* est assez rare dans les sables de l'embouchure du fleuve Niger, où il vit enfoncé à deux pouces de profondeur sans en jamais sortir. Il a été figuré par Lister sous le nom de *rhemis parvus, tenuis, rictu patente, ipsa columellâ fixâ, clavica productiore acutâ*. Conchyliologie,

page 719, fig. 17. Par Petiver sous le nom de *cylindrus Brasiliensis albus fasciatus*. Gazofilaci. Volum. II, catalogorum 578, planche LXIX, fig. 3. Par Barrelier sous le nom de *stombus labro exteriori crasso & veluti pubinato*. Observat. page 132. Icon. 1322, figure 17, & par beaucoup d'autres auteurs que j'ai cités dans mon *Histoire naturelle des coquillages du Sénégal*, page 64, où l'on peut voir la figure que j'en ai fait graver d'après nature, en m'attachant surtout à en rendre tous les détails avec la dernière exactitude. (*M. A D A N S O N.*)

AGASICLÈS, (*Hist. anc.*) roi de Lacédémone, pere d'Arillon. Sa sagesse & sa prudence furent maintenir ses sujets en paix pendant tout son regne. S'il ne fut ni guerrier ni conquérant, il fut beaucoup plus : il mérita d'être mis au rang des rois philolophes. Un jour qu'il s'entretenoit avec quelques philolophes sur les moyens les plus propres qu'un prince doit employer pour s'assurer la possession tranquille de ses états, il n'osa se proposer pour exemple ; mais il dit qu'il falloit qu'un roi traitât ses sujets, comme un pere traite ses enfans : maxime sublime qu'il mettoit lui-même en pratique, & qui devoit être gravée dans le cœur de tous les monarques.

* AGATE, (*terme de Fleuriste.*) On donne ce nom à plusieurs tulipes dont nous donnerons ici un catalogue alphabétique d'après le *Grand Vocabulaire François*.

Agate amirale : ses couleurs sont gris de lin, fiamette, rouge-vif & blanc.

Agate armand : ses couleurs sont gris de lin sale, gorge de pigeon, & blanc.

Agate d'arquelaine : elle est de couleur gorge de pigeon obscure & blanche.

Agate d'aste : ses couleurs sont rouge, blanc & pourpre-rose seche.

Agate barbanonne : ses couleurs sont rouge-obscure, gorge de pigeon claire, & blanc-obscure.

Agate brillet : ses couleurs sont gorge de pigeon, & blanc.

Agate broffet : ses couleurs sont rouge foncé, blanc, & gorge de pigeon.

Agate brune : ses couleurs sont rouges sur brun, & gorge de pigeon claire.

Agate castelain : ses couleurs sont gorge de pigeon rouge, pâle & blanc.

Agate chapeille : ses couleurs sont rouge foncé, blanc, & gorge de pigeon.

Agate chou : ses couleurs sont gorge de pigeon, & citron terni.

Agate de cointe : ses couleurs sont gorge de pigeon, obscure & claire, & blanc terni.

Agate coste : ses couleurs sont gris de lin chargé, rouge-vin & blanc de satin.

Agate datte : ses couleurs sont gris-lavandé, & pourpre-cramoisi.

Agate dentelée : ses couleurs sont gorge de pigeon, rouge & blanc.

Agate de dru, est couleur de rose mêlée d'incarnat, de gorge de pigeon, de couleur de citron & de blanc terni.

Agate d'épine, est d'un blanc de lait, tacheté de rouge cramoisi clair.

Agate ferrans, est d'un pourpre foncé, mêlé de blanc.

Agate gobelet : ses couleurs sont rouge cramoisi, gorge de pigeon, blanc & jaune.

Agate gobelin, est ornée de cinq couleurs, d'incarnat, de rouge, de jaune, & de lacque chargée de chamois.

Agate gorle, est d'un rouge sang de bœuf, mêlé de blanc.

Agate gorion : ses couleurs sont rouge obscur, gorge de pigeon & citron.

Agate la déserte, est de couleur gorge de pigeon mêlée de blanc.

Agate lyonnoise, est de couleur de brique, gorge de pigeon, & blanche.

Agate minime, a quatre couleurs assez distinctes, savoir gris de lin, jaune, amarante & rouge.

Agate molard : ses couleurs sont gorge de pigeon obscure, gris-lavandé & blanc.

Agate mole, est couleur gorge de pigeon claire & blanche.

Agate moirin, a du rouge & du gris sale dans beaucoup de blanc.

Agate pernichot, est panachée de gris de lin & de blanc.

Agate picot : ses couleurs sont gorge de pigeon obscure & claire, & blanc terni.

Agate la picmande : ses couleurs sont gris de lin, gorge de pigeon rouge, & blanc.

Agate proserpine, est d'un jaune de citron terni.

Agate de quibly: ses couleurs sont gris de lin, gorge de pigeon obscure & claire.

Agate riviere: ses couleurs sont rouge brûlé, gorge de pigeon obscure, & un peu de blanc terni.

Agate robain, a du pourpre, du rouge & du blanc; & quoique ce soient les couleurs de *Pagate royale*, elle en diffère cependant beaucoup par la manière dont elles sont distribuées.

Agate romaine, est gorge de pigeon mêlée d'un peu de blanc.

Agate rouffi: ses couleurs sont rouge-brun, blanc & gorge de pigeon.

Agate royale, n'a que trois couleurs, mais très-bien distribuées. C'est du pourpre clair, avec du rouge qui s'étend en panaches dans beaucoup de blanc. Cette tulipe est une des plus belles que l'on ait.

Agate saint-Marc: ses couleurs sont gris de lin, incarnat & blanc.

Agate sans pareille: ses couleurs sont rouge-cramoisi, blanc & gorge de pigeon.

Agate saunier: ses couleurs sont gris de lin clair, & gorge de pigeon.

Agate sauvage: ses couleurs sont violet, pourpre foncé, & blanc.

Agate du rasseur: ses couleurs sont du gris violet, du blanc & d'un peu d'incarnat.

AGATE. Les Tireurs-d'or appellent ainsi un instrument dans le milieu duquel est enchâssée une *agate* qui sert à rebrunir l'or.

AGATE, *achates*, f. f. (*Hist. nat.*) pierre fine que les auteurs d'histoire naturelle ont mise dans la classe des pierres fines demi-transparentes. Voyez PIERRE FINE.

On croit que le nom de *Pagate* vient de celui du fleuve *Achates* dans la vallée de Noto en Sicile, que l'on appelle aujourd'hui le *Drillo*; & on prétend que les premières pierres d'*agate* furent trouvées sur les bords de ce fleuve.

La substance de *Pagate* est la même que celle du caillou, que l'on appelle communément *pierre à fusil*: toute la différence que l'on peut mettre entre l'une & l'autre, est dans les couleurs ou dans la transparence. Ainsi *Pagate brute*, *Pagate imparfaite*, par rapport à la couleur & à la transparence, n'est pas différente du caillou;

lorsque la matière du caillou a un certain degré de transparence ou des couleurs marquées, on la nomme *agate*.

On distingue deux sortes d'*agates* par rapport à la transparence: savoir, *Pagate orientale* & *Pagate occidentale*: la première vient ordinairement des pays orientaux, comme son nom le désigne; & on trouve la seconde dans les pays occidentaux, en Allemagne, en Bohême, &c. On reconnoit *Pagate orientale* à la netteté, à la transparence, & à la beauté du poli; au contraire *Pagate occidentale* est obscure, sa transparence est obscurcie, & son poliment n'est pas aussi beau que celui des *agates orientales*. Toutes les *agates* que l'on trouve en Orient n'ont pas les qualités qu'on leur attribue ordinairement, & on rencontre quelquefois des *agates* en Occident que l'on pourroit comparer aux orientales.

La matière ou la pâte de *Pagate orientale*, comme disent les lapidaires, est un caillou demi-transparent, pur & net: mais dès qu'un tel caillou a une teinte de couleur, il retient rarement le nom d'*agate*. Si la couleur naturelle du caillou est laiteuse & mêlée de jaune ou de bleu, c'est une *chalcedoine*; si le caillou est de couleur orangée, c'est une *sardoine*; s'il est rouge, c'est une *cornaline*. Voyez CAILLOU, CHALCEDOINE, CORNALINE, SARDOINE. On voit par cette distinction qu'il y a peu de variété dans la couleur des *agates orientales*; elles sont blanches, ou plutôt elles n'ont point de couleur. Au contraire *Pagate occidentale* a plusieurs couleurs & différentes nuances dans chaque couleur; il y en a même de jaunes & de rouges, que l'on ne peut pas confondre avec les *sardoines* ni les *cornalines*, parce que le jaune de *Pagate occidentale*, quoique mêlé de rouge n'est jamais aussi vif & aussi net que l'orangé de la *sardoine*. De même le rouge de *Pagate occidentale* semble être lavé & éteint en comparaison du rouge de la *cornaline*: c'est la couleur du minium comparée à celle du vermillon.

La matière de *Pagate occidentale* est un caillou, dont la transparence est plus qu'à demi-obscurcie, & dont les couleurs n'ont ni éclat ni netteté.

Il est plus difficile de distinguer *Pagate*

des autres pierres demi-transparentes, telles que la chalcédoine, la sardoine, & la cornaline, que de la reconnoître parmi les pierres opaques, telles que le jaspe & le jade; cependant on voit souvent la matière demi-transparente de l'agate mêlée dans un même morceau de pierre avec une matière opaque, telle que le jaspe; & dans ce cas on donne à la pierre le nom d'agate jaspée, si la matière d'agate en fait la plus grande partie; & on l'appelle jaspe agaté, si c'est le jaspe qui domine.

L'arrangement des taches & l'opposition des couleurs dans les couches, dont l'agate est composée, sont des caractères pour distinguer différentes espèces, qui sont l'agate simplement dite, l'agate onyce, l'agate œillée, & l'agate herborisée.

L'agate simplement dite est d'une seule couleur ou de plusieurs, qui ne forment que des taches irrégulières posées sans ordre & confondues les unes avec les autres. Les teintes & les nuances des couleurs peuvent varier presque à l'infini; de sorte que dans ce mélange & dans cette confusion il s'y rencontre des hasards aussi singuliers que bizarres. Il semble quelquefois qu'on y voit des gazons, des ruisseaux & des paysages, souvent même des animaux & des figures d'hommes; & pour peu que l'imagination y contribue, on y aperçoit des tableaux entiers: telle étoit la fameuse agate de Pyrrhus, roi d'Albanie, sur laquelle on prétendoit voir, au rapport de Plin, Apollon avec sa lyre, & les neuf Muses, chacune avec ses attributs: ou l'agate dont Boèce de Boot fait mention; elle n'étoit que de la grandeur de l'ongle, & on y voyoit un évêque avec sa mitre: & en retournant un peu la pierre, le tableau changeant, il y paroïssoit un homme & une tête de femme. On pourroit citer quantité d'autres exemples, ou plutôt il n'y a qu'à entendre la plupart des gens qui jettent les yeux sur certaines agates, ils y distinguent quantité de choses que d'autres ne peuvent pas même entrevoir. C'est pousser le merveilleux trop loin; les jeux de la nature n'ont jamais produit sur les agates que quelques traits toujours trop imparfaits, même pour faire une esquisse.

L'agate onyce est de plusieurs couleurs:

mais ces couleurs, au lieu de former des taches irrégulières, comme dans l'agate simplement dite, forment des bandes ou des zones qui représentent les différentes couches dont l'agate est composée. La couleur de l'une des bandes n'anticipe pas sur les bandes voisines. Chacune est terminée par un trait net & distinct. Plus les couleurs sont opposées & tranchées l'une par rapport à l'autre, plus l'agate onyce est belle. Mais l'agate est rarement susceptible de ce genre de beauté, parce que ses couleurs n'ont pas une grande vivacité. Voyez ONYCE.

L'agate œillée est une espèce d'agate onyce dont les couches sont circulaires. Ces couches forment quelquefois plusieurs cercles concentriques sur la surface de la pierre; elles peuvent être plus épaisses les unes que les autres, mais l'épaisseur de chacune en particulier est presque égale dans toute son étendue: ces couches ou plutôt ces cercles ont quelquefois une tache à leur centre commun, alors la pierre ressemble en quelque façon à un œil; c'est pourquoi on les a nommées agates œillées. Il y a souvent plusieurs de ces yeux sur une même pierre; c'est un assemblage de plusieurs cailloux qui se sont formés les uns contre les autres, & confondus ensemble en grossissant. V. CAILLOU. On monte en bagues les agates œillées, & le plus souvent on les travaille pour les rendre plus ressemblantes à des yeux. Pour cela on diminue l'épaisseur de la pierre dans certains endroits, & on met dessous une feuille couleur d'or; alors les endroits les plus minces paroissent enflammés, tandis que la feuille ne fait aucun effet sur les endroits de la pierre qui sont les plus épais. On ne manque pas aussi de faire une tache noire au centre de la pierre en dessous, pour représenter la prunelle de l'œil, si la nature n'a pas fait cette tache.

On donne à l'agate le nom d'herborisée ou de dendrite, (Voyez DENDRITE), lorsqu'on y voit des ramifications qui représentent des plantes telles que des mouffes, & même des buissons & des arbres. Les traits sont si délicats, le dessin est quelquefois si bien conduit, qu'un peintre pourroit à peine copier une belle agate herborisée: mais elles ne sont pas toutes aussi parfaites
les

les unes que les autres. On en voit qui n'ont que quelques taches informes; d'autres sont parsemées de traits qui semblent imiter les premières productions de la végétation, mais qui n'ont aucun rapport les uns aux autres. Ces traits, quoique liés ensemble, ne forment que des rameaux imparfaits & mal dessinés. Enfin, les belles *agates* herborisées présentent des images qui imitent parfaitement les herbes & les arbres; le dessin de ces espèces de peinture est si régulier, que l'on peut y distinguer parfaitement les troncs, les branches, les rameaux, & même les feuilles; on est allé plus loin; on a cru y voir des fleurs. En effet, il y a des dendrites dans lesquelles les extrémités des ramifications sont d'une belle couleur jaune, ou d'un rouge vif. *V. CORNALINE herborisée, SARDOINE herborisée.*

Les ramifications des *agates* herborisées sont d'une couleur brune ou noire, sur un fond dont la couleur dépend de la qualité de la pierre; il est net & transparent, si l'*agate* est orientale; si au contraire elle est occidentale, ce fond est sujet à toutes les imperfections de cette sorte de pierre. *V. CAILLOU. (I)*

* Les *agates* & les jaspes se peuvent facilement teindre: mais celles de ces pierres qui sont unies naturellement, sont par cette même raison, composées de tant de parties hétérogènes, que la couleur ne sauroit y prendre uniformément: ainsi, on n'y peut faire que des taches, pour perfectionner la régularité de celles qui s'y rencontrent; mais non pas les faire changer entièrement de couleur, comme on fait à l'*agate* blanchâtre nommée *chalcedoine*.

Si l'on met, sur un morceau d'*agate* *chalcedoine*, de la dissolution d'argent dans de l'esprit de nitre, & qu'on l'expose au soleil, on la trouvera teinte au bout de quelques heures, d'une couleur brune tirant sur le rouge. Si l'on y met de nouvelle dissolution, on l'aura plus foncée, & la teinture la pénétrera plus avant, & même entièrement; si l'*agate* n'a qu'une ou deux lignes d'épaisseur, & qu'on mette de la dissolution des deux côtés, cette teinture n'agit pas uniformément. Il y a dans cette

Tome I.

pierres dures, des veines presque imperceptibles, qui en sont plus facilement pénétrées que le reste; en sorte qu'elles deviennent plus foncées, & forment de très-agréables variétés qu'on ne voyoit point auparavant.

Si l'on joint à la dissolution d'argent le quart de son poids, ou environ, de suie & de tartre rouge mêlés ensemble, la couleur sera brune tirant sur le gris.

Au lieu de suie & de tartre, si on met la même quantité d'alun de plume, la couleur sera d'un violet foncé tirant sur le noir.

La dissolution d'or ne donne à l'*agate* qu'une légère couleur brune qui pénètre très-peu; celle du bismuth la teint d'une couleur qui paroît blanchâtre & opaque, lorsque la lumière frappe dessus, & brune quand on la regarde à travers le jour. Les autres dissolutions de métaux & de minéraux, employées de la même manière, n'ont donné aucune sorte de teinture.

Pour réussir à cette opération, il est nécessaire d'exposer l'*agate* au soleil: M. Dufay en a mis sous une moufle; mais elles n'ont pris que très-peu de couleur, & elle ne pénétreroit pas si avant. Il a même remarqué plusieurs fois que celles qu'il avoit exposées au soleil ont pris moins de couleur dans tout le cours de la première journée, qu'en une demi-heure du second jour, même sans y remettre de nouvelle dissolution. Cela lui a fait soupçonner que peut-être l'humidité de l'air étoit très-propre à faire pénétrer les parties métalliques. En effet, il a fait colorer des *agates* très-prompement, en les portant dans un lieu humide aussi-tôt que le soleil avoit fait sécher la dissolution, & les exposant derechef au soleil.

Pour tracer sur la *chalcedoine* des figures qui aient quelque sorte de régularité, la manière qui réussit le mieux est de prendre la dissolution d'argent avec une plume, ou un petit bâton fendu, & de suivre les contours avec une épingle: si l'*agate* est dépolie, le trait n'est jamais bien fin, parce que la dissolution s'étend en très-peu de temps: mais si elle est bien chargée d'argent, & qu'elle se puisse cristalliser promptement au soleil, elle ne court plus risque de s'épancher, & les traits en seront assez délicats. Ils n'approcheront ce-

H h h h

pendant jamais du trait du la plume, & par conséquent de ces petits arbres qu'on voit si délicatement formés par les dendrites.

Supposé pourtant qu'on parvint à les imiter, voici deux moyens de distinguer celles qui sont naturelles d'avec les factices. 1^o. En chauffant l'agate colorée artificiellement, elle perd une grande partie de sa couleur, & on ne peut la lui faire reprendre qu'en remettant dessus de nouvelle dissolution d'argent. La seconde maniere, qui est plus facile & plus simple, est de mettre sur l'agate colorée un peu d'eau forte ou d'esprit de nitre, sans l'exposer au soleil; il ne faut qu'une nuit pour la déteindre entièrement. Lorsque l'épreuve sera faite, ou lui restituera, si l'on veut, toute sa couleur, en l'exposant au soleil plusieurs jours de suite: mais il ne faut pas trop compter sur ce moyen, comme on verra par ce qui suit.

On fait que par le moyen du feu, on peut changer la couleur de la plupart des pierres fines; c'est ainsi qu'on fait les saphirs blancs, les améthistes blanches. On met ces pierres dans un creuset, & on les entoure de sable ou de limaille de fer; elles perdent leur couleur à mesure qu'elles s'échauffent; on les retire quelquefois fort blanches. Si l'on chauffe de même la chalcédoine ordinaire, elle devient d'un blanc opaque; & si l'on fait des taches avec de la dissolution d'argent, ces taches seront d'un jaune citron, auquel l'eau-forte n'apporte plus aucun changement. La dissolution d'argent mise sur la chalcédoine ainsi blanchie & exposée au soleil plusieurs jours de suite, y fait des taches brunes.

La dissolution d'argent donne à l'agate orientale une couleur plus noire qu'à la chalcédoine commune. Sur une agate par-femée de taches jaunes, elle a donné une couleur de pourpre. *Voyez mém. de l'acad. ann. 1728, par M. Dufay.* Nous avons dit dans l'endroit où l'on propose le moyen de reconnoître l'agate teinte d'avec l'agate naturelle, qu'il ne falloit pas trop compter sur l'eau-forte. En effet, M. de la Condamine ayant mis deux dendrites naturelles dans de l'eau-forte pendant trois ou quatre jours, il n'y eut point de changement. Les dendrites mises en expérience, ayant été

oubliées sur une fenêtre pendant quinze jours d'un temps humide & pluvieux, il se mêla un peu d'eau de pluie dans l'eau-forte; & l'agate où les arbrisseaux étoient très-fins, se déteignit entièrement: le même fort arriva à l'autre, du moins pour la partie qui trempoit dans l'eau-forte; il fallut pour cette expérience de l'oubli, au lieu de soin & d'attention.

AGATE, (*Mat. Méd.*) on attribue de grandes vertus à l'agate, de même qu'à d'autres pierres précieuses: mais elles sont toutes imaginaires. *Ceoffroy. (N)*

L'AGATE, en *Architecture*, sert à l'embellissement des tabernacles, des cabinets, de pieces de rapport de marqueterie, &c. (*P*)

* AGATE, (*Sainte*) *Géogr.* petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la province ulterieure. *Long.* 32.--8. *lat.* 40--55.

AGATE, GATTE, JATTE, (*Marine.*) *Voyez* GATTE. (*Z*)

* AGATHYRSES, f. m. pl. (*Hist. anc.*) peuples de la Sarmatie d'Europe, dont Hérodote, S. Jérôme, & Virgile, ont fait mention. Virgile a dit qu'ils se peignoient; S. Jérôme, qu'ils étoient riches sans être avares; & Hérodote, qu'ils étoient effeminés.

* AGATIS ou AGASTIS, f. m. (*terme de coutume.*) c'est le dommage causé par un animal quelconque dans un champ, une vigne, un verger, un jardin. Ce dommage champêtre doit être réparé par le propriétaire du bétail qui l'a fait; & dès qu'il est apparent, constaté & sur-tout établi par un procès-verbal, on peut intenter action d'agatis. Cette action se prescrit pourtant plus ou moins tard, suivant les usages des lieux. Il y a aussi des coutumes qui permettent (contre la défense du droit civil) de tuer le bétail qui fait dommage, comme porcs, oies, &c. sous prétexte qu'il est difficile de prendre ces animaux. Alors toute action est déniee à celui qui s'est fait justice par lui-même.

AGATOCLE, (*Hist. de Syracuse.*) A peine Timoléon avoit affranchi sa patrie du joug des Denis, qu'Agatocle, jeune ambitieux, envahit le pouvoir suprême dans Syracuse. Ce fut par le sang des priu-

eipaux citoyens qu'il affermit sa puissance usurpée. Tous ceux qui ne furent pas ses complices, furent traités en coupables; les femmes & les enfans furent enveloppés dans le meurtre des peres & des époux. Ce ne fut pas le seul fléau dont la Sicile fut affligée. Quand un pays est déchiré de factions, ses voisins, sous le titre imposant de *pacificateurs*, profitent de ses divisions pour l'affervir. C'étoit en paroissant protéger la Sicile que les Carthaginois en avoient usurpé la domination. Toute l'île étoit sous leur puissance, & il n'y avoit que Syracuse qui eût résisté à leurs armes & à leurs promesses. Cette ville opulente & peuplée vit bientôt les Africains devant ses murs; les extrémités où elle se vit réduite, n'ébranlerent point la constance de ses habitans. *Agatocle* réveillé par le danger, conçut le projet audacieux de transporter en Afrique le théâtre de la guerre. Ce fut-là qu'il crut pouvoir humilier la fierté d'un peuple commerçant, moins propre à combattre qu'à calculer. Il équipe secrètement une petite flotte, où il embarque treize mille hommes aussi audacieux que lui: quoique Syracuse fût étroitement investie par terre & par mer, il a le secret de tromper la vigilance des assiégeans, & d'arriver sans obstacle en Afrique qu'il trouva sans défenseurs. Carthage, sur le bruit de ses profpérités en Sicile, n'avoit pu prévoir que l'ennemi qui devoit n'implorer que sa clémence, viendrait l'insulter dans ses murs. Toutes les campagnes furent la proie des flammes. Les habitans fugitifs abandonnèrent leurs richesses & leurs troupeaux pour se réfugier dans le fond de l'Afrique. Les Carthaginois sans force & sans courage trembloient enfermés dans leurs murs. Ils ne s'occupèrent plus à faire des conquêtes; & alarmés pour leurs propres foyers, ils rappelerent de Sicile une partie de leurs troupes. Un peuple riche & commerçant ayant beaucoup à perdre, est toujours tremblant à l'aspect du ravisseur. La levée du siege de Syracuse fut le premier fruit de cette victoire, & l'on peut dire que ce fut en Afrique qu'*Agatocle* fut le libérateur de la Sicile. Les troupes qui avoient combattu dans cette île, vinrent à leur tour défendre leur patrie: les deux armées en vinrent aux

mains, & la victoire se déclara pour les Siciliens. Mais leurs succès multipliés ne faisoient qu'épuiser leurs forces qu'ils ne pouvoient rétablir dans une terre étrangère: *Agatocle*, trop clairvoyant pour compter sur des succès durables, consentit à une paix dont il dicta lui-même les conditions. Elle lui fut d'autant plus glorieuse, que ce fut le premier traité, dit un écrivain profond, où le vainqueur stipula pour les intérêts de l'humanité, puisqu'il exigea des Carthaginois le serment de ne plus immoler des victimes humaines; *Agatocle* revint triomphant à Syracuse, où il auroit été reçu comme le libérateur de sa patrie, si l'on avoit pu y oublier qu'il en avoit été le tyran. Les Syracusains souvent courbés sous le joug, n'avoient jamais pu se familiariser avec l'esclavage. Un pays où il s'éleve sans cesse des hommes assez ambitieux pour envahir le pouvoir extrême, prouve qu'il renferme beaucoup de citoyens fatigués de l'obéissance. L'esprit républicain est quelquefois un esprit de tyrannie; & celui qui préfère la liberté à tous les autres avantages, a souvent dans lui le germe d'ambition qui n'attend qu'un temps favorable pour asservir les autres. *Agatocle* reconnut bientôt qu'il étoit abhorré d'un peuple fier qui ne pouvoit lui pardonner d'avoir eu l'orgueil de lui donner des fers, & qui ne les avoit délivrés de la domination des Africains que pour être leur tyran. Ainsi dans le temps qu'il croyoit jouir de sa gloire, il se vit condamné à vieillir dans l'amertume & le mépris; alors abandonné des anciens adorateurs de sa fortune, il perdit tout espoir; & ne pouvant survivre à sa dégradation, il aima mieux se donner la mort que de rentrer dans la vie privée. Il laissa la réputation d'avoir été un grand politique, un intrépide guerrier & un mauvais citoyen. (T-N.)

AGATTON ou GATTON, (*Géogr.*) ville d'Afrique sur la côte de Guinée, vers l'embouchure de la riviere de Benne, à une grande journée de la ville de Benin. Elle est située sur une petite éminence qui forme une île dans la riviere, mais fort près de la rive. L'air y est plus sain que dans aucune autre partie de la contrée, & le pays aux environs est rempli de toutes sortes d'arbres

fruitiers. Cette ville étoit autrefois fort considérable ; mais les guerres l'ont détruite en partie. Elle dépend du grand Benin. Long. 23. 30. lat. 6. 30. (C. A.)

* AGATY, (*Histoire naturelle botaniqu.*) arbre du Malabar qui a quatre à cinq fois la hauteur de l'homme, & dont le tronc a environ six piés de circonférence. Ses branches partent de son milieu & de son sommet, & s'étendent beaucoup plus en hauteur ou verticalement qu'horizontalement. Il croît dans les lieux sablonneux. Sa racine est noire, astringente au goût, & pousse des fibres à une grande distance. Le bois d'agaty est tendre, & d'autant plus tendre, qu'on le prend plus voisin du cœur. Si l'on fait une incision à l'écorce, il en sort une liqueur claire & aqueuse, qui s'épaissit, & devient gommeuse peu après sa sortie. Ses feuilles sont ailées ; elles ont un empan & demi de long ; elles sont formées de deux lobes principaux, unis à une maîtresse côte, & opposées directement. Leur pédicule est fort court, & courbé en devant. Leurs petits lobes sont oblongs & arrondis par les bords. Ils ont environ un pouce & demi de longueur, & un travers de doigt de largeur. Cette largeur est la même à leur sommet qu'à leur base. Leur tissu est extrêmement compacte & uni, d'un verd éclatant en dessus, pâle en dessous, & d'une odeur qu'ont les fèves quand on les broie. De la grosse côte partent les ramifications déliées, qui tapissent toute la surface des feuilles. Ces feuilles se ferment pendant la nuit, c'est-à-dire, que leurs lobes s'approchent.

Les fleurs sont papilionacées, sans odeur, naissent quatre à quatre ou cinq à cinq, ou même en plus grand nombre, sur une petite tige qui sort d'entre les ailes des feuilles. Elles sont composées de quatre pétales, dont un s'éleve au dessus des autres. Les latéraux forment un angle, sont épais, blancs, & striés par des veines, blanches, d'abord, puis jaunes & ensuite rouges. Les étamines des fleurs forment un angle, & se distribuent à leur extrémité en deux filamens qui portent deux sommets jaunes & oblongs. Le calice qui environne la base des pétales est profond, composé de quatre portions ou feuilles courtes, arrondies, & d'un verd pâle.

Lorsque les fleurs sont tombées, il leur succede des coffes longues de quatre palmes, & larges d'un travers de doigt, droites, un peu arrondies, vertes & épaisses. Ces coffes contiennent des fèves oblongues, arrondies, placées chacune dans une loge séparée d'une autre loge par une cloison charnue qui regne tout le long de la coffe ; les fèves ont le goût des nôtres, & leur ressemblent excepté qu'elles sont beaucoup plus petites. Elles blanchissent à mesure qu'elles mûrissent. On peut en manger. Si les temps sont pluvieux, cet arbre portera des fruits trois ou quatre fois l'année.

Sa racine broyée dans de l'urine de vache, dissipe les tumeurs. Le suc tiré de l'écorce, mêlé avec le miel & pris en gargarisme, est bon dans l'esquinancie, & les aphthes de la bouche. Je pourrois encore rapporter d'autres propriétés des différentes parties de cet arbre : mais elles n'en seroient pas plus réelles, & mon témoignage n'ajouteroit rien à celui de Ray, d'où la description précédente est tirée.

AGAUNE, *Aganium*, (*Géogr. anc.*) dans la vallée Pennine, aujourd'hui Saint-Maurice en Valais, où la légion Thébenne se laissa décimer plutôt que de renoncer au Christianisme. Grégoire de Tours appelle ces martyrs *sanctos Agaunenſes*. Sigismond, roi de Bourgogne, y construisit en 515 un monastere devenu célèbre.

* AGDE, (*Géogr.*) ville épiscopale de France, en Languedoc, au territoire d'Agades, située sur la riviere d'Eraut, à une demi-lieue de son embouchure dans le golfe de Lyon, près d'une branche du canal royal. L'évêché d'Agde, fort riche, n'a pourtant que dix-neuf paroisses & deux abbayes. Son évêque est suffragant de l'archevêque de Narbonne. *Differ. de long. à l'Observatoire de Paris.* 1°. 7' 37" à l'Orient, lat. 43. 18. 54. *Mém. de l'Acad.* 1724, p. 89. *Hist.*

Agde, nommée *Agathe* (bonne fortune) par Timosthene, contemporain d'Alexandre le Grand, fut fondée par une colonie de Massiliens ou Marseillois. Il s'y tint un concile en 506, sous le regne d'Alarie. Son territoire produit du vin, du blé, de l'huile, de la soie, de belles laines, & le

falicot, herbe qui se feme, & dont les cendres font de la soude, qui sert à faire du verre & du savon. *Agde* est à 4 lieues de Beziers, 7 de Narbonne, 12 de Montpellier, & 150 sud-est de Paris. (C)

AGDERUINE. (*Géogr.*) petite ville de Pile Minorque, dans la Méditerranée. Elle est située près d'une montagne au nord-ouest de la ville de Fornelle & au sud-est du cap Bajolis. Cette ville n'a rien de remarquable. *Longit.* 22. *latit.* 40. 15. (G. A.)

A G E, (*Médecine légale.*) Le temps qui s'écoule depuis la conception jusqu'à la mort, est ce qu'on appelle l'âge ou la vie de l'homme en général. La vie de l'enfant dans l'utérus, depuis l'instant de la conception jusqu'à celui de sa sortie, constitue le premier âge de l'espèce humaine; le second ne commence qu'à l'instant de la naissance, & se termine à la fin de la vie prolongée jusqu'au terme le plus ordinaire.

Le premier âge, plus court & moins soumis à l'examen que le second, présente beaucoup plus d'obscurité lorsqu'on veut en découvrir les gradations ou les périodes.

Un voile jusqu'à présent impénétrable couvre les mystères de la génération; nous n'avons que quelques faits épars & presque tous fournis par l'analogie, pour nous éclairer sur la formation de notre être dans le sein de nos meres; & des systèmes plus ou moins ingénieux, bâtis sur d'aussi frêles fondemens, sont la seule ressource qui nous reste contre ce chaos. Il est utile sans doute à l'homme qui explique ou qui veut expliquer, de recourir à des causes premières ou formatrices pour fixer son imagination; mais que nous importe une hypothèse quelque complète qu'elle soit, tant qu'elle n'a rien qui tombe sous les sens? L'homme formé par le mélange de deux semences, ou par la fécondation d'un œuf préexistant, n'offre dans les premiers momens après la conception, qu'un point organisé nageant dans une liqueur renfermée ou circonscrite par des membranes; cette espèce d'œuf parvenu ou logé dans la matrice, dont la cavité est très-petite, s'applique contre ses parois, les vaisseaux se développent sur les membranes; principalement vers le point

de contact, ils se lient ou s'abouchent avec les lacunes de l'utérus, ils en pompent les sucs, les transmettent à l'embryon, & c'est dans ces momens que commence le mécanisme de la nutrition ou du développement.

En considérant le premier état comme le commencement de la vie, l'analogie du poulet & des autres animaux répand quelque clarté sur la formation successive des organes. Le point organisé, peu auparavant informe & sans action, commence à jouir d'une vie qui lui est propre: son battement devient sensible, il s'étend peu-à-peu, & le spectacle varie presque à chaque instant par l'addition des nouvelles couches ou les prolongemens de celles qui étoient formées. On distingue bientôt les parties hétérogenes dans ce tout qui n'étoit qu'uniforme; le sang se porte par des canaux vers les différentes parties, il prend sa couleur ordinaire, les membranes s'étendent & se renforcent, les chairs auparavant gélatineuses acquièrent plus de consistance & s'appliquent sur les points qui passent successivement par l'état de gelée, de membrane, de cartilage & d'os. Nous ignorons par quel mécanisme le principe de vie qui met tout en mouvement dans cette petite machine, arrange les parties sans les confondre; comment il se transporte en des lieux différens avec sa même activité; comment il s'accroît lui-même à proportion de son ouvrage; en un mot, comment une cause peut s'augmenter ou acquérir plus d'énergie, à mesure qu'elle rencontre plus d'obstacles.

Cet accroissement est très-rapide, si on le compare à celui des temps qui doivent suivre. Les organes devenus plus forts & plus distincts, sont eux-mêmes d'autres centres de vie, dont les effets se répandent & concourent au même but. Il s'établit entre eux une correspondance immédiate & réciproque dont l'accord constitue la vie générale & la santé de l'individu; & cette correspondance d'actions annonce alors un être distinct & qui a vie. Le fœtus prend de sa mere les sucs propres à fortifier ou à nourrir ses parties; son extrême délicatesse exigeoit un abri qui garantit ses organes à peine formés, des impressions violentes des corps extérieurs: il végète encore dans l'utérus durant quelque temps, jusqu'à ce

qu'ayant acquis le volume suffisant & ses membres la force requise, il abandonne sa première demeure pour commencer un nouvel ordre de vie.

Ce premier âge, dont je viens de faire le tableau succinct, présente des gradations bien tranchantes lorsqu'on compare les termes les plus éloignés. On trouve que le fœtus parvenu au neuvième mois, ressemble moins à l'embryon qui vient d'être conçu, que le vieillard décrépît ne ressemble à l'enfant qui vient de naître: ce court intervalle de neuf mois a donc différens périodes qui ont aussi leur temps préfix. Un examen un peu réfléchi sur les accroissemens du fœtus, & la connoissance des observations anatomiques faites par les auteurs qui ont traité de l'Ostéogénie, annoncent qu'il y a dans la vie du fœtus des révolutions semblables à celles de l'âge de puberté & de la vieillesse; on s'aperçoit encore qu'après des efforts rapides pour développer ou former des organes, il s'écoule un temps quelquefois assez long, pendant lequel le principe de vie semble s'assoupir ou reprendre des forces pour opérer de nouveaux changemens. Ces différens périodes sont trop peu observés pour leur assigner des termes invariables; mais il paroît que le troisième & le sixième mois sont à-peu-près le temps marqué pour les changemens les plus considérables. L'expérience annonce que le fœtus de trois mois, quoique vivant & bien organisé, ne donne encore aucune preuve de sentiment: cette singularité a fait penser à quelques auteurs, qu'il devoit alors être regardé comme un être purement végétal & sans ame, & qu'il ne devenoit en tout semblable à l'homme que dans l'instant où il exécutoit quelque mouvement & donnoit des marques de sensibilité; ils ont même avancé, d'après cette distinction, qu'il n'y avoit point de crime à faire avorter un fœtus inanimé. Cette conclusion détestable porte sur un faux principe; car enfin suffit-il que le corps soit sans sentiment ou sans mouvement, du moins sensible, pour conclure qu'il n'y a point d'ame? Voyons-nous avec évidence qu'ils soient liés à ce principe pensant comme une cause à son effet? Ne reconnoit-on pas d'autres causes de senti-

ment & de mouvement? Sans citer l'exemple des animaux qui sentent & se meuvent indépendamment de ce principe, ne fait-on pas que même après la mort il est des parties qui se meuvent ou qui paroissent sentir, & sont susceptibles d'irritation dans tous les hommes? Ne fait-on pas encore que durant la vie il est des momens où tous les sens sont assoupis, & tous les organes dans l'inaction? Tant de contradictions apparentes suffisent sans doute pour indiquer que nous sommes bien éloignés de saisir le véritable point de vue sous lequel ces difficultés doivent être considérées.

L'irritabilité des parties du corps est un mode ou une aptitude de la matière organisée, qui n'a son effet, que lorsqu'elle réunit les conditions requises pour être mise en acte: ces conditions sont la souplesse, l'élasticité, &c. & je ne vois d'autre terme à cette irritabilité d'une partie animale après la mort, que la congélation de la graisse, par l'absence de la chaleur, ou le racornissement des fibres par la fêchereffe.

L'irritabilité, qui produit la plupart des mouvemens, & qui est essentiellement requise pour la sensation, pourroit bien ne se trouver dans l'animal, que sous certaines conditions, & après que les organes auroient acquis quelque consistance, comme au bout de trois mois? mais on sent bien que cette mobilité ou sensibilité des fibres est distincte de la vie, & sur-tout du principe intelligent qui anime l'homme.

L'enfant qui vient de naître, commence ce qu'on peut appeler la vie sociale, il vit sous la protection des lois, qui le défendent des insultes, ou des surprises auxquelles sa foiblesse & son peu de connoissance ne l'exposent que trop. Elles ont prévu que, par défaut d'expérience, il pouvoit faire des démarches dont il auroit à se repentir dans un âge plus mûr: dans cette vue, elles annullent tout contrat, ou transaction passée avant l'âge nécessaire; & cet âge est celui qui suffit à développer dans chaque individu la raison ou la science de se bien conduire.

Les différens devoirs à remplir dans la société, exigeoient encore différens degrés de perfection, ou dans le physique, ou dans le moral de chaque particulier: la gradation des connoissances & de l'accroisse-

ment du corps , étant à-peu-près la même dans tous les individus , on a distingué la durée de la vie en différens périodes appelées *âges* ; & ces époques fixées ont été autorisées par les lois & regardées comme une preuve de l'aptitude du sujet à exercer ou à remplir telle ou telle fonction.

Il résulte sans doute une foule d'inconvéniens de la fixation uniforme de ces termes : chaque climat produit sur les sujets qui l'habitent , des variétés qui lui sont propres ; on fait la disproportion qu'il y a entre les habitans des pays méridionaux , & ceux qui vivent sous la zone glaciale , pour l'âge de puberté , la menstruation , la vieillesse , &c. L'éducation , le genre de vie , le caractère font encore varier à ce sujet ceux-mêmes qui éprouvent à la fois l'influence des mêmes causes physiques ; mais il seroit peut-être plus dangereux de laisser ces termes arbitraires.

Le terme général de la vie humaine n'excede pas la quatre-vingtième année ; il seroit même beaucoup au dessous , s'il falloit prendre le terme moyen entre ceux qui vivent plus long-temps , & ceux qui meurent avant. Il est pourtant des cas où la loi a eu égard à la possibilité d'une vie prolongée au delà ; & comme on voit des hommes parvenir jusqu'à la centième année , très-rarement au delà , on a regardé le siècle entier comme le terme le plus long de la vie humaine. Ainsi , lorsqu'un homme absent , dont on ignore le sort , ne paroît pas , ou ne donne aucune marque d'existence après la centième année de son âge , la loi le déclare mort , & accorde la propriété de ses biens à ceux qui héritent légitimement de lui. Toutes les nations n'ont pas été d'un accord unanime sur le terme d'un siècle ; plusieurs l'ont diminué , quelques-uns l'ont augmenté à cause de quelques cas extraordinaires , qui prouvoient que la vie humaine pouvoit se prolonger au delà.

Cette suite d'années qui s'écoule depuis la naissance , jusqu'à la mort naturelle qui dépend de l'affoiblissement , ou du défaut d'action dans les organes , présente trois divisions bien marquées ; l'accroissement , la maturité & le décroissement. On a même subdivisé chacun de ces périodes en deux ou trois autres.

La force & le développement du fœtus , & de ses membres , est le seul moyen que l'on ait pour juger de son âge ; dans l'homme , au contraire , qui jouit de la lumière , on considère également les progrès de l'esprit , ou le développement de ses facultés morales.

Tout le monde connoît les divisions de la vie humaine en enfance ; *âge* de puberté , adolescence , *âge* viril , vieillesse & décrépitude. On fait encore que la virilité & la vieillesse , dont l'étendue est plus considérable que celle des premières divisions , ont leurs subdivisions particulières , moins caractérisées à la vérité que celles de l'accroissement.

La chute des premières dents distingue assez bien l'enfance , du second âge : elle arrive pour l'ordinaire vers la septième année. Avant ce terme , l'homme sans expérience , foible encore & privé de l'avantage de communiquer ses idées , ou de pénétrer dans celles des autres par la parole , ne jouit point des privilèges particuliers à l'espèce humaine ; mais , à mesure que ses organes se forment , qu'il éprouve l'impression des corps extérieurs , & qu'il s'accoutume à en saisir les rapports , son entendement ou ses facultés se développent. Vers la treizième ou quatorzième année , un nouveau phénomène s'opère en lui : ce qui auparavant étoit employé au seul accroissement de son individu , se partage , pour ainsi dire , en deux parties , dont l'une est toujours destinée aux réparations & à l'accroissement de son corps ; l'autre au contraire , sert à la propagation de son espèce. Il semble qu'après l'enfance , la nature médite ce nouveau changement dans un profond silence , & qu'elle accumule ses forces pour le produire. Les os se durcissent , la chaleur interne augmente , les épiphyses se collent au corps des os , la voix devient plus forte & plus rauque ; la menstruation commence , & les mamelles se gonflent dans les filles : dans les hommes , la barbe croît : plusieurs parties du corps , auparavant privées de poil , commencent à s'en garnir , & l'aptitude à la génération s'annonce principalement par une pente naturelle , qui rapproche les individus d'un sexe différens.

Ces signes de l'âge de puberté, dont l'apparition est assez rapide, se renforcent à mesure que l'adolescence succede. La vigueur se développe jusqu'à la vingt & unieme année, où commence le premier terme de la virilité. On voit alors les membres qui, auparavant, n'avoient pas acquis toute la consistance requise, devenir plus forts, plus souples, les muscles plus vigoureux & mieux exprimés, la forme extérieure mieux déterminée, les connoissances plus étendues, l'imagination plus soutenue, plus vive, plus brillante, le courage plus mâle & plus éclairé: en un mot tout annonce l'état le plus florissant de la vie. Cette perfection du corps & de l'esprit augmente par gradations peu sensibles, jusqu'à la trentieme année; elle se soutient jusqu'à la quarante-neuvieme ou cinquantieme; & peu-à-peu la souplesse ou la flexibilité des organes diminue; l'imagination devient moins vive, un jugement plus rectifié lui succede. Ce décroissement, léger encore jusqu'à soixante ou soixante-cinq ans, annonce la vieillesse; les organes s'usent ensuite, deviennent moins sensibles, moins irritables, leurs opérations plus lentes & moins completes jusqu'à soixante-dix ou soixante-quinze ans, temps auquel la machine, comme affaissée sous le poids, semble ne vivre qu'à demi; l'imagination s'éteint en entier, le jugement devient confus, la mémoire infidelle; toute l'action semble se borner alors à soutenir les fonctions ou facultés physiques qui deviennent pénibles; les vaisseaux s'ossifient, les articulations perdent leur mobilité, les sens s'émoussent; enfin le dépérissement successif des organes s'étend sur les agens principaux, & l'homme succombe. Ce dernier temps de sa vie imite, par la rapidité du décroissement, le premier période de la jeunesse, où l'accroissement est si prompt.

Cette gradation successive des âges ou des temps de la vie, dont je viens de parler, n'est pas essentiellement bornée aux termes prescrits; les circonstances différentes, les hommes differens les font varier. Outre la variété que les climats ou le genre de vie peuvent causer, on voit encore les differens sujets de tous les sexes, qui sont soumis à la fois à l'influence des mêmes

causes physiques, présenter quelquefois des différences étonnantes; il est inutile de compiler à ce sujet des observations communes, & dont les exemples se multiplient tous les jours. On auroit donc tort de juger constamment du degré de perfection du corps & de l'esprit d'un homme, par le nombre précis de ses années: il est plus sûr de n'en juger que par l'examen du corps.

La perfection du corps s'annonce à l'extérieur par des signes sensibles qui ne peuvent tromper; celle de l'esprit, moins faite pour tomber sous les sens, est ordinairement relative à celle du corps; & l'on ne peut assigner de regle plus exacte, pour juger de la perfection de l'entendement & de ses facultés, que la perfection même physique. On sent bien que ce que je dis ici, ne concerne que le même individu pris séparément, & que ce rapport ne s'étend point sur des individus differens. En effet, on n'est pas en droit de dire qu'un homme, dont le corps est parvenu à son dernier degré de perfection, doit aussi surpasser par les facultés intellectuelles, un autre homme qui n'auroit pas atteint cette perfection physique. Il suit seulement de ce que je dis, que chaque individu, parvenu au terme de l'accroissement de son corps, est aussi parvenu au terme de l'accroissement de son esprit. Il ne fait que rectifier ses connoissances dans la suite; il fait beaucoup plus de rapports par une expérience multipliée, à-peu-près comme les organes acquierent la force, la souplesse, l'activité, la facilité: mais l'imagination, la mémoire, le jugement sont déjà venus à cet âge, ou ne doivent jamais venir. Je fais qu'on a vu des enfans, dont l'esprit paroissoit infiniment au dessus du développement des facultés physiques; mais cette exception si rare ne contredit point un principe général puisé dans la nature: on voyoit aussi dans ces enfans l'accroissement du corps se faire moins rapidement, qu'il ne se fait d'ordinaire. Le développement précoce de leur esprit n'étoit pas toujours soutenu, & le terme en arrivoit plutôt, ils vieillissoient avant l'âge, ils devenoient infirmes, ou étoient exténués; il sembloit que ces connoissances prématurées fussent acquises aux dépens de la perfection corporelle. On a aussi des exemples du contraire:

on vit dans le diocèse d'Alais un enfant nommé Viala , qui donna des marques évidentes de virilité à l'âge de cinq ans ; sa voix mûra , la barbe lui crut , sa taille égala à cet âge celle des enfans de quatorze ou quinze ans ; mais sa raison étoit inférieure à celle des enfans de son âge , il devint rachitique & contrefait vers la dixième année , il n'augmenta jamais de jugement ; il sembloit enfin que la nature se fût entièrement épuisée sur lui , lorsqu'il étoit enfant , & le terme de son accroissement se borna à ce premier & singulier effort.

Les femmes sont en général plus précoces que les hommes ; la menstruation , qui indique chez elles l'aptitude à la génération , paroît un peu avant l'âge de puberté des mâles ; mais aussi cette aptitude à concevoir , se termine plutôt. Il est rare de voir des femmes devenir enceintes au-delà de cinquante ans , & rien de plus commun que les hommes qui sont pères à cinquante ou soixante.

La vieillesse est relative jusqu'à un certain point ; on a vu des exemples de vies prolongées bien au-delà du terme ordinaire. Le nommé Annibal mourut à Marseille dans ces derniers temps , à l'âge de cent vingt-cinq ans ; Thomas Parr n'est mort en Angleterre qu'à cent cinquante-deux ; & il y a quelques années qu'on vit mourir en Hongrie un nommé Pierre Czartan à l'âge de cent quatre-vingt-cinq ans. Ces exemples sont extrêmement rares , & ne fuffifent pas pour rendre inutiles les règles établies sur le terme de la vie humaine.

L'accroissement des facultés intellectuelles étant à-peu-près le même que celui du corps , & leur perfection ayant aussi le même terme , les sages lois qui président à la société , ont statué sur le moral de l'homme , d'après cette vue importante. Elles ne le fomentent aux devoirs réfléchis , que lorsqu'il est en état de faire usage de sa raison , & de se rendre compte de sa conduite ; elles attendent toujours le temps prescrit , pour lui permettre des démarches qui pourroient lui devenir préjudiciables , si elles n'étoient libres & raisonnées ; elles annullent enfin toutes celles que la bouillante jeunesse fait avec précipitation , lorsqu'elles exigent une raison au dessus de son âge. Ces lois fondées

sur l'expérience de tous les siècles , sont une barrière qui s'oppose à la fougue & à l'imprudence des passions ; elles rendent l'homme à lui-même , & lui conservent l'entière propriété de tout ce qu'il a droit de posséder , contre les violences ou suggestions possibles. *Article de M. LA FOSSE, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier. Voyez VITALITÉ.*

* AGE du monde , (*Chronologie.*) Nous ajouterons ici un détail des sept âges du monde , suivant le texte Grec , avec les preuves abrégées d'après le système de M. Boivin l'aîné , qui avoit travaillé pendant plus de cinquante ans , avec une application constante , à débrouiller cette ancienne chronologie.

I. Age.	Depuis la création jusqu'au déluge , a duré	ans. 2262
II. Age.	Depuis le déluge jusqu'aux langues.	738
III. Age.	Depuis les langues jusqu'à la vocation d'Abraham.	460
IV. Age.	} Delà, jusqu'à l'entrée de Jacob en Egypte.	215
V. Age.	Delà jusqu'à Saül.	774
VI. Age.	Depuis Saül jusqu'à Cyrus.	583
VII. Age.	Depuis Cyrus jusqu'à l'ère vulgaire des chrétiens.	538

TOTAL 6000

Premier âge , 2262 ans.

Depuis la création d'Adam jusqu'à la naissance de Seth , (<i>Bible Greque , Genese , ch. v. vers. 3. Cedrenus , pag. 6.</i>)	230
Delà à la naissance d'Enos , (<i>Gen. Gr. v. 6.</i>)	205
Delà à la naiss. de Cainan I. (<i>Gen. Gr. v. 9.</i>)	190
Delà à la naiss. de Malaleel , (<i>Gen. Gr. v. 12.</i>)	173
Delà à la naiss. de Jared , (<i>Gen. Gr. v. 15.</i>)	165
Delà à la naiss. d'Enoch , (<i>Gen. Gr. v. 18.</i>)	164

Delà à la naiff. de Mathufala, (<i>Gen. Gr. v. 21.</i>)	165
Delà à la naiff. de Lamech, (<i>Gen. vulg. v. 25.</i>)	187
Delà à la naiff. de Noé, (<i>Gen. Gr. v. 28.</i>)	188
Delà au déluge inclusivement, (<i>Gen. vij. 6. 11.</i>)	600
TOTAL suivant la bonne leçon des Septante, 2262	

Ces 2262 ans font attestés par Jule Africain, dans *Syncelle*, pages 20, 53, 83; par S. Epiphane, aux *Hérésies*, page 5; par S. Augustin, *Cité de Dieu*, liv. xv. chap. 13. & chap. 20. & sur la *Genèse*, g. 2. C'est suivant cinq exemplaires; savoir, trois Grecs, un Latin & un Syriaque; par le Paschalion, ou chronique d'Alexandrie; par Gotfroi de Viterbe; par Honoré d'Autun; par tous les recueils des diverses leçons sur les Septante.

Nota. 167 ans de Mathufala, pour la naissance de Lamech, au lieu de 187, font une faute de copiste dans les Bibles Grecques ordinaires. Cette faute ne se trouve point dans les éditions Grecques de Bâle & de Strasbourg: d'ailleurs elle est corrigée par l'Hébreu, par la Vulgate, par Joseph. Suivant cette mauvaise leçon, le déluge seroit arrivé l'an du monde 2242. Ainsi Mathufala, qui a vécu, selon toutes les Bibles & Joseph 969 ans, seroit mort 14 ans après le déluge: au lieu que, suivant la bonne leçon, il est mort 6 ans avant le déluge. S. Augustin, *Cité de Dieu*, xv. 13. à la fin.

Second âge, 738 ans.

Depuis le déluge exclusivement, jusqu'à la naissance d'Aphraxad, . . . ans 12 (<i>Joseph, j. 7.</i> , non 2 ans; Aphraxad est le troisième fils de Sem.)	
Delà à la naiff. de Caïnan II. (<i>Gen. au Grec xj. 12.</i>)	135
Delà à la naiff. de Salé, (<i>Gen. Gr. xj. 13.</i>)	130
Delà à la naiff. d'Heber, (<i>Gen. Gr. xj. 14.</i>)	130
Delà à la naiff. de Phaleg, (<i>Gen. Gr. xj. 16.</i>)	134

Delà à la naiff. de Reü, (<i>Gen. Gr. xj. 18.</i>)	120
Delà à la confusion des langues, qui est l'an du monde 3000, selon tous les anciens.	67
TOTAL 728	

Troisième âge, 460 ans.

Delà à la naiff. de Sarug, (<i>Gen. Gr. xj. 20.</i>) l'an 132 de Reü.	65
Delà à la naiff. de Nachor, (<i>Gen. Gr. xj. 22.</i>)	130
Delà à la naiff. de Tharé, (<i>Joseph, j. 7.</i>)	120
Les Bibles disent 28, 29, 79, 179; mais ces nombres ne font point cadrer Abraham avec Amraphel, (<i>Gen. xiv. 1.</i>)	
Delà à la naiff. d'Abraham, (<i>Gen. xj. 26. Joseph, j. 7.</i>)	70
Delà à la vocation d'Abraham, (<i>Gen. xij. 4.</i>)	75
TOTAL 460	

Nota. Abraham fut appelé l'an de la mort de Tharé. Tharé n'a donc vécu que 145 ans, comme le porte le *Texte Samaritain*, qui est l'Hébreu Mosaique. Ainsi les 205 an. des autres Textes sont une faute de copiste, qui met la Bible en contradiction. Car Abraham, né l'an 70 de Tharé, auroit eu 135 ans à la mort de son pere, & non pas 75, comme le disent tous les Textes.

Quatrième âge, 645 ans.

Depuis la vocation d'Abraham, jusqu'à la naissance d'Isaac, (<i>Gen. xxj. 5. 17.</i>)	25
Delà à la naiff. de Jacob, (<i>Gen. xxx. 24. 26.</i>)	60
Delà au voyage de Jacob en Mésopotamie, (<i>Gen. xxxj. 38. 41.</i>)	71
Delà à son retour en Cananée, (<i>Gen. xxx. 25. & xxxj. 38. 41.</i>)	20
Delà à son entrée en Egypte, à l'âge de 130 ans, (<i>Gen. xlv. 6. 11. & xlvij. 7. 9.</i>)	39
TOTAL 215	

A G E

Véjour en Egypte 340 ans , Exod. xij. 40.
Judith , v. 9.

Pasteurs à Gessen.

Jacob Israël à Gessen en Egypte ,
(Gen. xxvij. 28.) 17
Joseph Pfontomphanec , âgé de 56
ans , regne à Gessen. 54

TOTAL 71

Les descendans de Joseph.

Hicfos ou rois pasteurs , selon Manethon
dans Joseph , Apologie j. 5. ans. mois.
Ephaïm ou Salatis. 19
Beria ou Beon. 44
Rapha ou Apachnas. 36 7
Reseph ou Apophis. 61
Thalé ou Janias. 50 1
Thaan ou Affis. 49 2

TOTAL 259 10

Hascos ou captifs pasteurs.

Laadan. 40
Ammiud. 40
Elifama jusqu'à la quatre-ving-
tieme année de Moyse , quand
il sortit d'Egypte. 19 2

TOTAL 99 2

	ans.	mois.
Voyez Gen. xv. 13.	{	215
		71
		259 10
		99 2

**TOTAL 645 ans pour les qua-
tre parties du quatrieme âge.**

Cinquieme âge , 774 ans.

Depuis l'an 80 de Moyse , jusqu'à
sa mort , ou à Josué. 40
Josué. 47
Aristocratie des vieillards , puis anar-
chie , I. idolâtrie. 18

A G E

619

I. servitude , (Jug. iij. 8. 10.) 8
Othoniel , (Jug. iij. 11.) 40
II. idolâtrie & anarchie. 30
II. servitude , (Jug. iij. 14.) sous
Eglon Moabite. 18
Aod , (Jug. iij. 30.) 80
III. servitude , (Jug. iv. 3.) sous
Jabin Cananéen. 20
Debora & Barac , (Jug. v. 32.) ans 40
A. du M. av. N. S. { ere antique
4418. 1582. { par le Mar-
bre Parien.
IV. servitude , (Jug. vj. 1.) sous
les Madianites , Amalécites , Is-
maélites. 7
Gédéon Jéroboal , (Jug. vj. 8. 11.
21. 25. 32. & viij. 28.) 40
Abimélech Tiran , (Jug. ix. 22.) 3
Thola , (Jug. x. 2.) 23
Badan , (I. Rois xij. 2. & Cl.
Alex. p. 238.) 14
Boleas , (Cl. Alex. p. 338.) 23
Jair , (Jug. x. 3.) 22
V. servitude , (Jug. x. 8.) sous les
Ammonites. 18
Jephté , (Jug. xij. 7.) 6
Abesân , (Jug. xij. 9.) 7
Ebrom , (Cl. Alex. p. 324.) 40
Ahialon , (Jug. xij. 11.) 10
Abdon , (Jug. xij. 14.) 8
VI. servitude , (Jug. xiiij. 1.) sous
les Philistins. 40
Samson , (Jug. xv. 20. & xvj. 31) 20
Anarchie sous les pontifes (Saint
Théoph. d'Antioche , liv. III.
page 134. Jule l'Africain , dans
Syncelle , pag. 174. & 176 ; tra-
dition Hebraïque dans Ledren ,
pag. 69 ou 84 , l'an du monde
4725 , l'an avant N. S. 1275.
Les Argonautes.) 40
Samera , Semeï , Semegar , Simmi-
char , Samané , (Saint Théoph.
d'Ant. liv. III. page 13.) 1
Anarchie , sous Joseph , Pontife ,
Eléazaride , (Joseph xiiij. 1. Jule
Africain , dans Syncelle , p. 174.
Jule Hilarion , Ledren.) 30
Heli I. souverain pontife. Ithamaride
est juge , (I. Rois iv. 18. Ledr.
page 49.) 40
L'an du monde 4791 , avant
Iiii 2

N. S. 1209. *Sac de Troie.* . . .
 VII. servitude sous les Philistins ,
 Achitob étant souverain pontife. . . 21
 Samuel , juge & prophete. 40

TOTAL 794

Sixieme âge , sous les Rois , 583 ans.

Sous Saül , (*Act. xiiij. 21.*) 40
 David , (*II. Rois iij. 4.*) 40
 Du commencement du Regne de
 Salomon , à la fondation du tem-
 ple. 3
 Delà à la destruction du temple ,
 suivant le détail du regne de Juda. . . 330
 Captivité en Babylonic , (*Jérém.*
xxv. 12. & xxix. 10. & Daniel ,
ix. 2) 70

TOTAL 483

*Septieme âge , 538 ans , suivant le Canon
 Mathématique.*

Depuis Cyrus à Babylone , jusqu'à
 Alexandre le grand à Babylone. . . 206
 Delà jusqu'à Ptolomée, fils de Lagus. . . 27
 Delà à Auguste. 275
 Delà à notre ere vulgaire , l'an de
 Rome 754. 30

TOTAL 538

* AGE , (*Myth.*) Les poëtes ont distri-
 bué le temps qui suit la formation de
 l'homme en quatre âges. L'âge d'or , sous
 le regne de Saturne au ciel, & sous celui de
 l'innocence & de la justice en terre. La
 terre produisoit alors sans culture , & des
 fleuves de miel & de lait couloient de toutes
 parts. L'âge d'argent , sous lequel ces hom-
 mes commencerent à être moins justes &
 moins heureux. L'âge d'airain , où le bon-
 heur des hommes diminua encore avec leur
 vertu ; & l'âge de fer , sous lequel , plus
 méchans que sous l'âge d'airain , ils furent
 plus malheureux. On trouvera tout ce sis-
 tème exposé plus au long dans l'ouvrage
 d'Hésiode , intitulé *Opera & dies* ; ce poëte
 fait à son frere l'histoire des siècles écoulés
 & lui montre le malheur constamment at-

taché à l'injustice , afin de le détourner d'être
 méchant. Cette allégorie des âges est très-
 philosophique , & très-instructive ; elle
 étoit très-propre à apprendre aux peuples
 à estimer la vertu ce qu'elle vaut.

AGE , en terme de Jurisprudence , se dit
 de certains périodes de la vie auxquels un
 citoyen devient habile à tels ou tels actes ,
 à posséder telles ou telles dignités , tels
 ou tels emplois ; mais ce qu'on appelle
 purement & simplement en Droit être en
 âge , c'est être majeur. Voyez MAJEUR &
 MAJORITÉ.

Dans la coutume de Paris on est en âge ,
 pour tester de ses meubles & acquêts , à
 vingt ans : mais on ne peut disposer de ses
 immeubles qu'à vingt-cinq.

On ne peut être reçu conseiller ès par-
 lemens & présidiaux , maître , correcteur
 ou auditeur des comptes , avocat ou pro-
 cureur du roi , bailli , sénéchal , vicomte ,
 prévôt , lieutenant général , civil , criminel
 ou particulier ès sieges qui ne ressortissent
 pas nuement au parlement , ni avocat ou
 procureur du roi esdits sieges , avant l'âge
 de vingt-sept ans accomplis ; ni avocat ou
 procureur général , bailli , sénéchal , lieu-
 tenant général & particulier , civil ou cri-
 minel , ou président d'un présidial , qu'on
 n'ait atteint l'âge de trente ans ; ni maître
 des requêtes de l'hôtel avant trente-sept
 ans ; ni président ès cours souveraines avant
 quarante. Mais le roi , quand il le juge à
 propos , accorde des dispenses moyennant
 finance , à l'effet de rendre habiles à ces
 charges ceux qui n'ont pas atteint l'âge pres-
 crit par les édits. Voyez DISPENSE.

Et quant aux dignités ecclésiastiques , on
 ne peut être promu à l'épiscopat avant
 vingt-sept ans ; à une abbaye , aux digni-
 tés , personats , cures & prieurés clau-
 traux , ayant charge d'ames , avant vingt-
 cinq ans. Si cependant la cure attachée au
 prieuré claustral est exercée par un vicaire
 perpétuel , vingt ans suffisent. On peut
 même en France posséder des prieurés
 électifs à charge d'ames à vingt-trois ans ,
 & ceux qui n'ont point charge d'ames à
 vingt-deux commencés , & c'est de cette
 manière qu'il faut entendre l'âge requis pour
 tous les bénéfices que nous venons de dire ;
 car c'est une maxime en Droit canonique ,

que l'année commencée se compte comme si elle étoit accomplie.

Pour les bénéfices simples, ou bénéfices à simple tonture, tels que les chapelles ou chapeleries, les prieurés qu'on appelle *ruraux*, & qui n'ont rien qui tiennent de ce qu'on appelle *rectorerie*, on les peut posséder à sept ans, mais accomplis. Il en faut quatorze aussi complets pour posséder les bénéfices simples, qui sont des espèces de rectories, & pour les canonicats des cathédrales & des métropoles, si ce n'est qu'ils varient en régales; car alors sept ans suffisent. Mais le droit commun est qu'on ne puisse être pourvu d'aucun bénéfice, même simple, avant quatorze ans.

AGE, (*Lettres de bénéfice d'*) est synonyme à *Lettres d'émancipation*. V. EMANCIPATION.

AGE, (*dispense d'*) est une permission que le roi accorde, & qui s'expédie en chancellerie, pour être reçu à exercer une charge avant l'âge requis par les ordonnances.

AGE du bois, en style d'eaux & forêts, est le temps qu'il y a qu'un taillis n'a été coupé. Voyez TALLIS.

AGE nubile, (*Jurispud.*) dans les auteurs du palais, est l'âge auquel une fille devient capable de mariage, lequel est fixé à douze ans. (H)

AGE de la Lune, (*en Astronomie.*) se dit du nombre de jours écoulés depuis la nouvelle Lune. Ainsi trouver l'âge de la Lune, c'est trouver le nombre de jours écoulés depuis la nouvelle Lune. Voyez LUNE. (O)

AGE, (*Jardinage.*) On dit l'âge d'un bois, d'une graine, d'un arbre: *ce bois à neuf ans demande à être coupé; cette graine à deux ou trois ans, est trop vieille pour être bonne à semer: on en doit choisir de plus jeune. Cet arbre doit avoir tant d'années; il y a tant d'années qu'il est planté.* Voyez ARBRE.

L'âge d'un arbre se compte par les cercles ligneux qu'on remarque sur son tronc coupé ou scie horizontalement. Chaque année le tronc & les branches d'un arbre reçoivent une augmentation qui se fait par un cercle ligneux, ou par une nouvelle

enveloppe extérieure de fibres & de trachées. (A)

AGE, en terme de Manege, se dit du temps qu'il y a qu'un cheval est né, & des signes qui l'indiquent. Voyez CHEVAL.

Il y a plusieurs marques qui font connoître l'âge du cheval dans sa jeunesse: telles sont les dents, le sabot, le poil, la queue, & les yeux. Voyez DENT, SABOT, &c.

La première année, il a ses dents de lait, qui ne sont que ses machelieres & ses pinces ou dents de devant; la seconde année ses pinces brunissent & grossissent; la troisième, il lui tombe une partie de ses dents de lait, dont il ne lui reste plus que deux de chaque côté en haut & en bas; la quatrième, il lui tombe encore la moitié de ce qu'il lui restoit de dents de lait, en sorte qu'il ne lui en reste plus qu'une de chaque côté en haut & en bas.

A cinq ans, toutes ses dents de devant sont renouvelées, & ses crochets complets des deux côtés. Celles qui ont remplacé les dernières dents de lait, à savoir les coins, sont creuses, & ont une petite ache au milieu, qu'on appelle *marque* ou *seve* dans la bouche d'un cheval. Voyez MARQUE. A six ans, il pousse de nouveaux crochets, qui sont entourés vers la racine d'un petit bourlet de chair, du reste blancs, menus, courts, & pointus. A sept ans, ses dents sont au bout de leur croissance; & c'est alors que la marque ou seve est la plus apparente. A huit ans; toutes les dents sont pleines, unies & polies au-dessus, & la marque ne se distingue presque plus: ses crochets sont alors jaunâtres. A neuf ans, les dents de devant ou les pinces paroissent plus longues, plus jaunes, & moins nettes qu'auparavant; & la pointe de ses crochets est un peu émoussée. A dix ans, on ne sent plus de creux en dedans des crochets supérieurs, comme on l'avoit senti jusqu'alors, & ses tempes commencent à se creuser & à s'enfoncer. A onze ans, ses dents sont fort longues, jaunes, noires, & sales: mais celles de ses deux machoires se répondent encore, & portent les unes sur les autres. A douze ans, les supérieures croissent sur les inférieures. A treize ans,

si le cheval a beaucoup travaillé , ses crochets sont presque perdus dans la gencive ; sinon ils en sortent noirs , sales & longs.

2°. Quant au sabot , s'il est poli , humide , creux , & qu'il sonne , c'est un signe de jeunesse : si au contraire il a des aspérités , des avalures les unes sur les autres , s'il est sec , sale , & mat , c'est une marque de vieillesse.

3°. Quant à la queue , en la tâtant vers le haut , si l'on sent l'endroit de la jointure plus gros & plus faillant que le reste , le cheval n'a pas dix ans : si au contraire les jointures sont unies & égales au reste , il faut que le cheval ait quinze ans.

4°. S'il a les yeux ronds , pleins , & assurés , que la paupière supérieure soit bien remplie , unie , & de niveau avec les tempes , qu'il n'ait point de rides ni au-dessus de l'œil , ni au-dessous ; c'est une marque de jeunesse.

6°. Si lorsqu'on lui pince la peau , & qu'on la lâche ensuite , elle se rétablit aussitôt sans laisser de rides , c'est une preuve que le cheval est jeune.

6°. Si à un cheval de poil brun , il pousse du poil grisâtre aux paupières ou à la crinière ; ou qu'un cheval blanchâtre devienne ou tout blanc , ou tout brun , c'est une marque indubitable de vieillesse.

Enfin lorsqu'un cheval est jeune , les barres de la bouche sont tendres & élevées : s'il est vieux , elles sont basses , & n'ont presque pas de sentiment. *Voyez BARRES.*

Il y a une sorte de chevaux appelés *bégaux* , qui ont à tout âge du noir à la dent ; ce qui peut tromper ceux qui ne s'y connoissent pas.

AGE , ou discernement qu'on fait des bêtes noires , comme *marcaffins* , *betes de compagnies* , *ragot* , *janglier en son tieran* , *janglier en son quartan* , *vieux janglier miré* & *laie*.

Age , ou discernement qu'on fait des cerfs ; on dit *jeune cerf* , *cerf de dix cors jeune* , *cerf de dix cors* & *vieil cerf*.

Age , ou discernement qu'on fait des lievres ; on dit *levrauts* , *lievres* & *hazes*.

Age , ou discernement qu'on fait des chevreuils , on dit *faons* , *chevrouins* , *jeune chevreuil* , *vieil chevreuil* & *chevrette*.

Age des loups ; on dit *louvetaux* , *jeunes loups* , *vieux loups* & *louves*.

Age des renards ; on dit *renardeaux* , *jeunes renards* , *vieux renards* & *renardes*.

AGE , (*Littérature. Beaux-Arts.*) Les quatre âges ou les quatre siècles de la littérature , sont ceux où les lettres sont parvenues à un haut degré de perfection.

Le premier commença dix ans avant le règne de Philippe , pere d'Alexandre le Grand : alors l'éloquence & la poésie déploierent toute leur magnificence.

La tribune & le théâtre d'Athènes virent paroître des Démosthènes , des Sophocle , & la Grece devint l'école de l'univers.

Le second âge de la littérature fut celui d'Auguste & de César son prédécesseur. Une foule de grands écrivains se disputèrent l'honneur d'immortaliser leur siècle. Horace devint le modèle du genre lyrique chez les Latins , & offrit dans ses cinq Livres d'Odes , la délicatesse d'Anacréon , & la chaleur de Sapho , & l'impétuosité de Pindare. La justesse de ses pensées empruntoit une nouvelle grace de celle de ses expressions. En charmant par la variété de ses images , il ne fatigue jamais par leur multitude. Riche sans faste , brillant sans éblouir , tendre sans fadeur , il ne dit jamais ni trop ni trop peu , & il mérite l'éloge que lui donne le Chancelier Daguesseau.

« Plus on goûtera Horace , dit ce grand homme , plus on aura fait de progrès » dans les lettres. »

Dans ses épîtres , tour-à-tour brillant , profond , délicat , il change de ton selon les sujets.

Dans sa Poétique , il excite l'attention par la délicatesse du style , & soulage la mémoire par la précision des préceptes. Ils peuvent être comparés à ces élixirs qui gagnent en esprits ce qu'ils perdent en quantité , ou ces métaux dont la superficie ne peut s'étendre sans que leur profondeur ne diminue : personne n'a mieux suivi qu'Horace le précepte qu'il a lui-même donné. *Quidquid præcipies , esto brevis.*

Ce poète étoit bien propre à illustrer le siècle qui l'a vu naître : avouons-le cependant , le nom de Virgile est encore plus

connu que celui d'Horace. Ce poëte épique a eu la gloire de surpasser son modele, & d'être cité comme un modele inimitable. On peut dire avec M. de Voltaire, que *si Homere a fait Virgile, Virgile est le plus bel ouvrage d'Homere.*

Nous ne pouvons parler ici ni de Catulle, ni de Tibulle, ni d'Ovide, ni d'une infinité de poëtes traduits dans toutes les langues & connus de tous les peuples qui cultivent les lettres. L'éloquence, dans cet âge brillant, ne le céda point à la poésie. La nature prodigua à Cicéron tous les dons nécessaires à un orateur : imagination riche, esprit vif & pénétrant, cœur sensible, figure agréable & majestueuse ; elle lui donna tout ce qui peut assurer un ascendant sur les cœurs & les esprits.

Fatiguée d'avoir donné le jour à tant d'hommes immortels, la nature se repose pendant plusieurs siècles.

Le troisième âge de la littérature & des arts ne commença que sous Jule II & Léon X. Ce dernier recueillit les débris des lettres chassées de Constantinople, par la barbarie Turque. Il anima les génies dans tous les arts par ses bienfaits & par son accueil plus séduisant encore. Le style barbare de la Daterie fut aboli, & fit place à l'éloquence douce & pure des Cardinaux Bembe & Sadolet. Par ses ordres, on fouilla dans les Bibliothèques, on déterra les anciens manuscrits & l'on procura des éditions exactes des meilleurs auteurs de l'antiquité. Les poëtes étoient sur-tout l'objet de sa complaisance. Il aimoit les vers & en faisoit de très-jolis. Il poussa l'enthousiasme si loin, qu'il donna une Bulle en faveur des poésies de l'Arioste.

Dans ce siècle, qu'on appela celui des Médicis, le Triffin dans son *Italie délivrée* fit entrevoir une espèce d'imitation d'Homere. Le Tasse qui vint après, donna le plus bel ouvrage qui soit sorti de l'Italie. Fracastor fit imprimer sa *Syphilis*, ouvrage dans le goût des Géorgiques de Virgile : la littérature enfin sortit des ténèbres.

Le quatrième âge est celui qu'on nomme le siècle de Louis XIV ; & c'est peut-être celui des quatre qui approche le plus de la perfection. Enrichi des découvertes des trois autres, il a plus fait en certains

genres que les trois ensemble. Tous les arts à la vérité n'ont point été poussés plus loin que sous les Médicis, sous les Auguste & les Alexandre ; mais la raison humaine en général s'est perfectionnée. La saine philosophie n'a été connue que dans ce temps : & il est vrai de dire, qu'à commencer depuis les dernières années du cardinal de Richelieu, jusqu'à celles qui ont suivi la mort de Louis XIV, il s'est fait dans nos arts, dans nos esprits, dans nos mœurs, comme dans notre gouvernement, une révolution générale qui doit servir de marque éternelle à la véritable gloire de notre patrie. Cette heureuse influence ne s'est pas même arrêtée en France ; elle s'est étendue en Angleterre ; elle a excité l'émulation dont avoit alors besoin cette nation spirituelle & profonde ; elle a porté le goût en Allemagne, les sciences en Russie ; elle a même ranimé l'Italie qui languissoit, & l'Europe a dû sa politesse & l'esprit de société à la Cour de Louis XIV.

Il ne faut pas croire que ces siècles aient été exempts de malheurs & de crimes. Tous les siècles se ressemblent par la méchanceté des hommes ; mais il n'est que ces quatre siècles distingués par les grands talens.

Avant le siècle que nous appelons de Louis XIV, & qui commence à peu-près à l'établissement de l'Académie Française, les Italiens appeloient tous les ultramontains du nom de Barbares : il faut avouer que les François méritoient en quelque sorte cette injure. Leurs pères joignoient la galanterie romanesque des Maures à la grossièreté gothique ; ils n'avoient presque aucun des arts aimables ; ce qui prouve que les arts utiles étoient négligés : car lorsqu'on a perfectionné ce qui est nécessaire, on trouve bientôt le beau & l'agréable ; & il n'est pas étonnant que la Peinture, la Sculpture, la Poésie, l'éloquence, la Philosophie, fussent presque inconnues à une nation, qui ayant des ports sur l'Océan & sur la Méditerranée, n'avoit pourtant point de flotte, & qui aimant le luxe à l'excès, avoit à peine quelques manufactures grossières.

Les Juifs, les Génois, les Vénitiens,

les Portugais, les Flamands, les Hollandois, les Anglois firent tour-à-tour le commerce de la France, qui en ignoroit les principes. Louis XIII, à son avènement à la couronne, n'avoit pas un vaisseau; Paris ne contenoit pas quatre cents mille hommes, & n'étoit pas décoré de quatre beaux édifices; les autres villes du royaume ressembloient à ces bourgs qu'on voit au-delà de la Loire. Toute la noblesse cantonnée à la campagne dans des donjons entourés de fossés, opprimoit ceux qui cultivent la terre. Les grands chemins étoient presque impraticables; les villes étoient sans police, l'état sans argent, & le gouvernement presque toujours sans crédit parmi les nations étrangères.

Louis XI fit beaucoup pour la puissance royale, mais rien pour la félicité & la gloire de la nation. *François premier* fit naître le commerce, la navigation, les lettres & tous les arts: mais il fut trop malheureux pour leur faire prendre racine en France, & tous périrent avec lui. *Henri le Grand* alloit retirer la France des calamités & de la barbarie où trente ans de discorde l'avoient replongée, quand il fut assassiné dans sa capitale, au milieu du peuple dont il commençoit à faire le bonheur. Le cardinal de *Richelieu*, occupé d'abaisser la Maison d'Autriche, le Calvinisme & les Grands, ne jouit point d'une puissance assez paisible pour réformer la nation; mais au moins il commença cet heureux ouvrage.

La postérité la plus reculée se rappellera le nom de ce *Corneille* qui a fait surnommer son siècle, le siècle du génie, qui exalta les esprits, éleva les ames & imprima sur ses concitoyens le sceau de sa sublimité. Ce qu'*Eschyle* fut pour *Sophocle*, *Corneille* le fut pour *Racine*, & le créateur de notre théâtre assez semblable pour ses beautés & pour ses défauts à l'auteur des *Euménides*, a comme lui préparé le triomphe de la Tragédie. La Comédie lui doit aussi le sien. Son frere averti par le succès du *Menteur*, de la route qu'il falloit suivre, composa les *Engagemens du hazard*.

Ce *Moliere* qui fut allier le naturel avec le singulier, le naïf avec le piquant, la délicatesse de *Térence* avec l'enjouement

de *Plaute*, fit paroître ses Comédies qui ont été traduites & jouées sur presque tous les théâtres des nations policées. La France eut des poètes dans tous les genres. Tant qu'on aura parmi nous l'idée de la poésie & le goût des véritables beautés, *Rouffeu* sera regardé à juste titre comme le modele des Lyriques. Dans l'Ode, cette épreuve des grands talens, il a laissé derrière lui tous ceux qui l'ont précédé ou suivi dans la même carrière: force & fécondité, naturel & sublime, l'art supérieur d'exciter la surprise & entretenir l'admiration, il a tout ce qui décele le grand génie poétique.

Le siècle dont nous parlons s'est illustré par l'éloquence comme par la poésie. Pendant que le sublime *Bossuet*, le tendre *Fenelon*, le nerveux *Bourdaloue*, le touchant *Maffillon*, l'élegant *Fléchier*, l'impétueux *La Rue*, se distinguoient dans l'éloquence de la chaire, les *Patru*, les *Dagueffeau*, les *Cochin*, les *Erard*, les *Laverdi*, offroient dans le barreau un bouclier à l'innocence, intimidèrent nos modernes *Verrès*, citoient la tyrannie des subalternes au tribunal des lois, & prouvoient que l'éloquence peut avoir dans une monarchie autant d'élevation & d'énergie que dans une république. Les Romains eurent leur *Salluste* & leur *Tite-Live*: ce siècle se félicitera d'avoir vu naître les *Rollin*, les *Daniel*, les *Vertot*, les *d'Orléans*, les *Fleuri*.

La musique a compté parmi ses grands maîtres les *Lulli*, les *Colasse*, les *Campra*, les *Destouches*; *la peinture*, les *Pouffin*, les *Le Sueur*, les *Bourdon*, les *Le Valentin*, les *Le Brun*, les *Mignard*, les *Paroissel*, les *Vateau*, les *Le Moine*; *la sculpture*, les *Sarrasin*, les *Puget*, les *Le Gros*, les *Théodon*, les *Girardon*, les *Coisevaux* & les *Couffoux*; *la gravure*, *l'architecture*, le commerce, & tous les arts enfin ont fourni des modeles achevés, dans une foule d'hommes de génie que l'histoire immortalisera, & dont elle transmettra les noms à la postérité la plus reculée.

AGE, adj. en terme de Jurisprudence, est celui qui a l'âge compétent & requis par les lois, pour exercer certains actes civils, ou posséder certains emplois ou dignités. Voyez AGE. (H)

* **AGELAROU** : au haut de la seconde planche du pave du temple de la fortune de Palestrine , on apperçoit un animal avec l'inscription *agelarou*. Cet animal a beaucoup de ressemblance avec le singe d'Angola. Des Ethiopiens vont l'attaquer; les uns ont des boucliers, d'autres des fleches : c'est-là le seul endroit où il en soit fait mention. *Voyez les antiquités du pere de Montfaucon, supplément, tome IV. page 163.*

AGEMOGLANS, subst. m. ou **AGIAM- OGLANS**, ou **AZAMOGLANS**, (*Histoire mod.*) sont de jeunes enfans que le grand seigneur achete des Tartares, ou qu'il prend en guerre, ou qu'il arrache d'entre les bras des Arétiens soumis à sa domination.

Ce mot dans la langue originale signifie *enfant de barbare*; c'est-à-dire, suivant la maniere de s'exprimer des Musulmans, né de parens qui ne sont pas Turcs. Il est composé des deux mots arabes *agem*, qui signifie parmi les Turcs la même chose que *barbare* parmi les Grecs; les Turcs distinguant tous les habitans de la terre en Arabes ou Turcs, & en *agem*, comme les Grecs les divisoient en Grecs & en Barbares; l'autre mot est *oglan*, qui signifie *enfant*.

La plupart de ces enfans font des enfans de Chrétiens que le sultan fait enlever tous les ans par forme de tribut, des bras de leurs parens. Ceux qui sont chargés de la levée de cet odieux impôt, en prennent un sur trois, & ont soin de choisir ceux qui leur paroissent les mieux faits & les plus adroits.

On les mene aussi-tôt à Gallipoli, ou à Constantinople, où on commence par les faire circoncire; ensuite on les instruit dans la religion Mahométane; on leur apprend la langue Turque, & on les forme aux exercices de guerre, jusqu'à ce qu'ils soient en âge de porter les armes; & c'est de cette école qu'on tire les Janissaires. *V. JANISSAIRES.*

Ceux qu'on ne trouve pas propres à porter les armes, on les emploie aux offices les plus bas & les plus abjects du ferrail; comme à la cuisine, aux écuries, aux jardins, sous le nom de *Bostangis*, *Attagis*, *Halvagis*, &c. Ils n'ont ni gages ni profits à moins qu'ils ne soient avancés à quelque petite charge, & alors même leurs appointemens sont très-médiocres, & ne montent qu'à sept aspres & demi par jour, ce qui

Tome I.

revient à environ trois sous & demi de notre monnoie. (*G.*)

AGEN, (*Géogr.*) belle ville de France dans la Guienne, capitale de l'Agenois. Elle est située sur la rive droite de la Garonne, au nord-est de Condom, & au sud-est de Bordeaux, dans un beau pays. Elle est très-ancienne, & fut autrefois la capitale de ces anciens Nitiobriges qui étoient si considérables parmi les Gaulois. Il y a aujourd'hui un évêque suffragant de Bordeaux, dont le diocèse contient 373 paroisses, un présidial, une sénéchaussée & une élection. Il y a aussi un college, fondé par la reine Marguerite, duchesse de Valois, comtesse d'Agenois. Cette ville prit le parti de la ligue en 1584, mais elle fut soumise au roi en 1591. C'est la patrie de Joseph-Jules Scaliger. *Long.* 18. 15. 49; *lat.* 44. 12. 7. (*C. A.*)

* **AGENCE**, s. f. (*Hist. mod.*) c'est la charge ou l'emploi d'un agent, de celui qui fait les affaires d'autrui; quoiqu'il ne soit guere usité qu'en parlant des agens du clergé. *L'agence* de cet abbé a été brillante.

* **AGENCE**, ÉE adj. & part. passif. *Voy.* ci-après le verbe **AGENCER**.

* **AGENCEMENT**, s. m. (*Gr.*) arrangement, ordre, disposition des choses. *L'agencement* fait tout le prix de certaines choses.

AGENCEMENT, (*term. de Peint.*) se dit de l'enchaînement des groupes dans une composition, & de l'arrangement ou disposition des figures dans un groupe. *L'agencement* le plus naturel est toujours le plus heureux.

* **AGENCER**, v. a. (*Gram.*) arranger, disposer, mettre en ordre. Ce mot est du style familier.

AGENDA, adj. pris subst. (*Comm.*) tablette ou livret de papier sur lequel les marchands écrivent tout ce qu'ils doivent faire pendant le jour pour s'en souvenir, soit lorsqu'ils sont chez eux, soit lorsqu'ils vont par la ville. Ce mot est originellement latin *agenda*, les choses qu'il faut faire, dérivé du verbe *ago*; mais nous l'avons francisé.

L'agenda est très-nécessaire aux négocians, particulièrement à ceux qui ont peu ou point de mémoire, ou qui sont chargés de trop grandes affaires, parce qu'il sert à leur rappeler des occasions importantes, soit pour l'achat, soit pour la vente, soit pour des négociations de lettres de change,

⌘ k k k

Éc. On appelle aussi *agenda* un petit almanach de poche que les marchands ont coutume de porter sur eux pour s'assurer des dates, jours de rendez-vous, &c. (G)

§ AGENOIS, (*Géog.*) pays de France dans la Guienne, avec titre de comté. Il est entre le Quercy, le Périgord, le Bazadois & le pays d'Ausçh. Agen est sa ville capitale. Voyez AGEN. Il contient outre cela 12 autres villes & bourgades. Il est arrosé de la Garonne, de la Dordogne, du Lot & du Lez. C'est de toutes les parties de la Guienne la plus belle & la plus fertile. Les anciens Nitiobriges, dont parle César, étoient ses habitans. Il fit partie du Royaume d'Aquitaine, & fut ensuite possédé par les comtes de Toulouse, & successivement par les François & les Anglois; il appartient aujourd'hui au roi. (C. A.)

AGENORIA, (*Myth.*) c'étoit la déesse du courage & de l'industrie. On lui oppo-
soit Vacuna, déesse de la paresse.

AGENS *de change & de banque*, f. m. pl. (*Comm.*) sont des officiers établis dans les villes commerçantes de la France pour négocier entre les banquiers & commerçans les affaires du change & l'achat ou la vente des marchandises & autres effets. A Paris & à Lyon on les nomme *agens de change*; en Provence on les appelle *consuls*; ailleurs on les appelle *courtiers*. V. COURTIER & CHANGE. A Paris, il y a trente *agens de change* & courtiers de marchandises, de draps, de soie, de laine, de toile, &c. qui furent créés en titre d'office par Charles IX, en Juin 1572, & le nombre en fut fixé par Henri IV, en 1592. Ce nombre a fort varié depuis; car d'abord il n'y avoit que huit *agens de change* pour la ville de Paris de la création d'Henri IV; leur nombre fut augmenté jusqu'à vingt en 1634, & porté à 30 par un édit du mois de Décembre 1638. En 1645, Louis XIV créa six nouveaux offices, & les choses demeurèrent en cet état jusqu'en 1705, que tous les offices d'*agens de change* ou de banque ayant été supprimés dans toute l'étendue du royaume, à la réserve de ceux de Marseille & de Bordeaux, le roi créa en leur place 116 nouveaux offices pour être distribués dans les principales villes du royaume avec la qualité de *conseillers du roi, agens de banque*,

change, commerce & finance. Ces nouvelles charges furent encore supprimées en 1708 pour Paris, & au lieu de vingt *agens de change* qu'y établissoit l'édit de 1705, celui de 1708 en porta le nombre à quarante; & en 1714, le roi y en ajouta encore 20 autres pour la ville de Paris. Mais le titre de ces *agens* fut encore supprimé en 1720, & soixante autres *agens* par commission furent établis pour faire leurs fonctions. Ceux-ci furent à leur tour supprimés, & d'autres créés en leur place en titre d'office par édit du mois de Janvier 1723. Ainsi il y a actuellement soixante *agens de change* à Paris, ils sont un corps qui élit des syndics. Ils ne prennent plus la qualité de courtiers, mais celle d'*agens de change* depuis l'arrêt du Conseil de 1639; & par l'édit de 1705 ils ont aussi le titre de *conseillers du roi*. Voyez COURTIER. Leur droit est un quart pour cent, dont la moitié est payable par celui qui donne son argent, & l'autre par celui qui le reçoit ou qui en fournit la valeur en lettre de change ou autres effets. Dans la négociation du papier qui perd beaucoup, comme par exemple, des contrats sur l'hôtel de ville, &c. dont l'acheteur ne paie pas la moitié de la somme totale portée dans le contrat à cause de la variation du cours de ces effets, l'*agent de change* prend son droit sur le papier, c'est-à-dire sur la somme qu'il valoit autrefois, & non sur l'argent qu'on le paie selon le cours de la place. Dans les villes où les *agens* ne sont pas établis en titre d'office, ils sont choisis par les consuls, maires, & échevins devant lesquels ils prêtent le serment. Les *agens de change* ne peuvent être banquiers, & porter bilan sur la place, où ils doivent avoir un livre paraphé d'un consul, côté & numéroté par l'ordonnance de 1673. On peut voir dans le *Dictionn. du Comm. de Savary*, les divers réglemens faits pour les corps des *agens de change*, & sur-tout ceux qui sont portés par l'arrêt du Conseil du 24 Septembre 1724.

AGENS GÉNÉRAUX DU CLERGÉ : ce sont ceux qui sont chargés des affaires du Clergé de l'église gallicane. Il y en a deux qui sont ou poursuivent au Conseil toutes les affaires de l'église : on les change de cinq en cinq ans, & même à chaque assemblée du Clergé, si elle le juge à propos. Les assemblées

du Clergé ayant été réglées sous Charles IX, on laissoit à la suite de la cour, après qu'elles étoient finies, des personnes qui prenoient soin des affaires, à qui on donnoit le nom de *syndics*: mais en 1595 on établit des *agens* fixes, avec un pouvoir beaucoup plus étendu, & on régla 1°. leurs gages; 2°. qu'ils seroient nommés alternativement par les provinces ecclésiastiques; favior, l'un par celle de Lyon, Sens, Embrun, Rheims, Vienne, Rouen, Tours; & l'autre par celles d'Auch, Arles, Narbonne, Bourges, Bordeaux, Toulouse, Aix; 3°. que ceux que l'on nommeroit seroient actuellement prêtres, qu'ils posséderoient un bénéfice payant décimes dans la province. Les *agens généraux* ont droit de *committimus*. Cette place est remplie par MM. les abbés de la Rochefoucaud & de Garentes, en la présente année 1777.

AGENT, adj. pris subst. se dit en *Mécanique* & en *Physique*, d'un corps, ou en général, d'une puissance qui produit ou qui tend à produire quelque effet par son mouvement actuel, ou par sa tendance au mouvement. Voy. les mots **PUISSANCE** & **ACTION**.

AGENT & PATIENT, (*Jurif.*) se dit dans le droit coutumier d'Angleterre, de celui ou de celle qui se fait ou qui se donne quelque chose à soi-même; de sorte qu'il est tout à la fois & celui qui fait ou qui donne la chose, & celui à qui elle est donnée, ou à qui elle est faite. Telle est, par exemple, une femme quand elle s'affigne à elle-même sa dot sur partie de l'héritage de son mari. (*H*)

Agent se dit aussi de celui qui est commis pour avoir soin des affaires d'un prince, ou de quelque corps, ou d'un particulier. Dans ce sens *agent* est la même chose que *député*, *procureur*, *syndic*, *facteur*. Voyez **DÉPUTÉ**, **SYNDIC**, &c.

En Angleterre, parmi les officiers de l'échiquier, il y a quatre *agens* pour les taxes & impôts. Voyez les mots **TAXE**, **ECHQUIER**.

AGENT, en terme de *Négociation*, est une personne au service d'un prince ou d'une république, qui veille sur les affaires de son maître afin qu'elles soient expédiées. Les *agens* n'ont point de lettres de créance, mais simplement de recommandation; on ne leur donne pas audience comme aux envoyés &

aux résidens: mais il faut qu'ils s'adressent à un secrétaire d'état ou tel autre ministre chargé de quelque département. Ils ne jouissent pas non plus des privilèges que le droit des gens donne aux ambassadeurs, aux envoyés & aux résidens. *Dict. de Furetiere*.

AGÉOMÉTRIE, défaut ou ignorance de Géométrie qui fait qu'on s'écarte dans quelque chose des principes & des règles de cette science. Voyez **GÉOMÉTRIE**.

On l'appelle autrement *agométrésie*. Ces deux mots sont purement Grecs ἀγόμετρος & ἀγόμετρος. Les Anglois & quelques écrivains les ont conservés tels qu'ils sont. (*O*)

AGER ou **AGUER**, (*Géog.*) petite ville d'Espagne en Catalogne, avec titre de vicomté. Elle est située près la rivière de Segre au nord de Lérida & à 25 lieues ouest de Barcelone. *Long.* 18. 30. *lat.* 41. 50. (*C. A.*)

AGERATE, *ageratum*, (*Hist. nat.*) plante dont la fleur est monopétale, légumineuse, en forme de tuyau par le bas & divisée par le haut en deux levres, dont la supérieure est découpée en deux parties, & l'inférieure en trois. Le pistil qui sort du calice devient un fruit oblong, membraneux; partagé en deux loges, & rempli de petites semences attachées au placenta. Tournefort, *inst. rei herb. appendix. V. PLANTE*.

AGERATOIDE, en latin *ageratoides*, (*Hist. nat.*) genre de plante qui porte ses fleurs sur une petite tête faite en forme de demi-globe. Ces fleurs sont composées de fleurons d'une seule feuille; les semences qu'elles produisent sont couronnées par un anneau membraneux, & tiennent au fond d'un calice qui est à nu. *Pontederæ dissert. VIII. Voyez PLANTE. (I)*

* **AGERONIA** ou **ANGERONE**, (*Myth.*) déesse du silence. On l'invoquoit dans la peine; elle présidoit aux conseils. On avoit placé sa statue dans le temple de la Volupté. Elle est représentée dans les monumens avec un doigt sur la bouche. Sa fête se célébroit le 21 Décembre.

AGERU, f. m. (*Hist. nat. Botaniq.*) espèce d'héliotrope du Malabar, ainsi nommée par les Brames. L'*Hortus Malabaricus* en donne une bonne figure sous le nom Malabare *benapatsja*, volume X, planche 48, page 95.

Cette plante est annuelle, & croît dans

les lieux humides à la hauteur d'un à deux piés. Sa racine est fibreuse, blanche, longue de cinq à six pouces, de quatre à cinq lignes de diametre, hérissée de longs poils blancs, roides, assez épais, garnie depuis le bas, de branches semblables, opposées deux à deux. De ces branches les feuilles naissent opposées deux à deux en croix; elles sont elliptiques, obtuses ou arrondies comparables à celles de la bourrache, longues de quatre à cinq pouces, de moitié moins larges, onnées ou crenelées irrégulièrement dans leur contour, molles, charnues, foibles, marquées des deux côtés de nervures plus grosses en dessous, hérissées, comme les tiges, de poils blancs qui sont très-rudes & piquans lorsqu'elles sont vieilles, d'un verd obscur, mat, terne, & portées sur un pedicule long, quoiqu'une fois plus court qu'elles, demi-cylindrique, plat en dessus, verd, sur les côtés duquel elles se prolongent de maniere qu'il paroît un peu ailé.

De chaque paires de feuilles, non pas de leur aisselle, mais à leur côté & de la tige même ou des branches près de leur extrémité, sort un épi de fleurs roulé en spirale, long de trois pouces, qui porte sur un seul côté, ordinairement en dessus, une certaine de fleurs hermaphrodites, sessiles, disposées sur deux rangs, fort serrées, blanches, fort petites, longues à peine d'une ligne & demie. Elles consistent en un calice à cinq divisions très-profondes, persistantes, qui contient une corolle monopétale en tube cylindrique à bord évasé, découpé en cinq crenelures égales, rondes, plissées entre leurs incisions, & relevées d'une frise ou d'un tubercule velu qui en bouche l'entrée; c'est au dessus de ces cinq tubercules que sont cachées autant d'étamines, égales, blanches, très-courtes, attachées au tube de la corolle un peu au dessous de son milieu à une égale hauteur. Du centre du calice s'élève un petit disque jaunâtre qui supporte l'ovaire & fait corps avec lui: celui-ci est sphéroïde, verd-noir, surmonté d'un style partagé en deux stigmates coniques, légèrement velus à leur face interne, & de la hauteur des étamines.

L'ovaire en grandissant, devient un fruit sphéroïde, d'une ligne & demie de dia-

metre, couvert d'un peu de chair verd-brune, luisante, vitrée ou transparente, marquée de deux sillons longitudinaux, par lesquels elle se partage dans la maturité, après s'être desséchée, en deux portions ou capsules hémisphériques crustacées, divisées intérieurement chacune en deux loges qui contiennent chacune une graine pendante, ovoïde, pointue à son extrémité supérieure, qui est d'un brun-roux & un peu rude ou chagrinée. L'embryon renfermé dans chaque graine, a deux cotylédons plats, & une racine conique qui pointe vers le ciel.

Qualites. Les feuilles de l'*ageru* ont une odeur fade ou peu agréable. Ses fleurs sont sans odeur, & sa racine a une saveur un peu âcre & nitreuse.

Usages. Sur la côte du Malabar on emploie en topique toute la plante cuite dans l'huile de coco, pour sécher les pustules de la maladie appelée *pitao*, & sur les morsures vénimeuses du grand renard, que les Hollandois appellent *jakkalsjen*.

Remarques. L'*ageru* du Malabar est donc une espece d'héliotrope, & conséquemment une plante qui vient naturellement dans la famille des bourraches, & qui en a toutes les propriétés. (*M. ADANSON.*)

AGESILAS, roi de Sparte. (*Hist. de Lacédémone.*) Toute l'antiquité s'est réunie pour placer *Agésilas* au rang des plus grands capitaines de la Grece. Elevé dans la discipline de Licurgue, il n'eut point cette dureté de mœurs qui caractérisoit ses concitoyens. Comme il avoit appris à obéir avant de commander, il fut humain & populaire, & interprete de la loi, il la fit asséoir sur le trône avec lui. Ce fut en regnant par elle qu'il rendit l'obéissance moins pénible. Agis, son frere, laissa un fils nommé Léotichide, qu'il ne voulut point reconnoître pendant sa vie, il ne l'avoua qu'au moment de sa mort. Le trône lui appartenoit, mais comme on le soupçonnoit d'être le fruit d'un amour adultere d'Alcibiade avec sa mere, les Spartiates le prirent de l'héritage de ses ancêtres, & *Agésilas*, son oncle lui fut substitué dans la puissance suprême. Son assabilité lui gagna tous les cœurs, mais ennemi de l'adulation, il dédaignoit les éloges qu'il ambitionnoit de mériter. Les peuples, dont il fut le pro-

recteur , voulurent lui élever des statues , mais il repondit que ses actions étoient les plus beaux monumens de sa gloire. Quoiqu'il fut boîteux & d'une petite taille , son corps contenoit l'ame d'un héros. La vivacité de son esprit , la flexibilité de son caractère égal & prévenant , lui acquirent un si grand ascendant sur les esprits , que les éphores , juges & censeurs de leurs rois , le condamnerent à une amende en vertu de leur pouvoir. Contempteur des richesses , il ne profita point de la condamnation de son neveu Léotichide déclaré bâtard , & par-la privé de la succession d'Agis. Son désintéressement lui mérita l'estime publique.

Artaxerxe menaçoit la Grece , & c'étoit sur Sparte qu'il devoit frapper les premiers coups. *Agéfilas* représenta qu'il seroit plus avantageux de porter la guerre en Asie que de la soutenir en Europe. Il fut chargé de cette expédition , & il arriva dans les provinces de la Perse avant qu'on soupçonnât qu'il eût quitté la Grece. Quoiqu'il n'eût qu'une très-foible armée , il dicta des lois à Tisapherne qui consentit à laisser la liberté à toutes les villes grecques de l'Asie , à condition qu'il n'exerceroit aucune hostilité dans sa province. Ce n'étoit que pour se préparer à la guerre que Tisapherne faisoit un si grand sacrifice. Dès qu'il eut rassemblé ses forces , il prit le ton de vainqueur , & fit dire à *Agéfilas* qu'il eût à s'éloigner de l'Asie , s'il ne vouloit pas éprouver ses vengeances. Le Spartiate indigné de cette perfidie , fit semblant de tourner ses armes contre la Carie où le satrape avoit de grandes possessions. Tisapherne pour les conserver , y porta toutes ses forces ; alors *Agéfilas* se jeta dans la Phrygie , qu'il trouva sans défenseurs. Il y fit un butin immense qu'il abandonna à son armée. S'étant retiré à Ephese , il institua des jeux , & proposa des prix pour animer l'émulation du soldat & pour entretenir la discipline militaire.

Agéfilas qui avoit trompé le Satrape par un faux bruit , le trompa par une vérité la campagne suivante. Il fit publier qu'il marchoit en Lidie , & comme il déclaroit hautement son dessein , on crut qu'il en vouloit réellement à la Carie. Tisapherne y envoya Pelite de ses troupes , & *Agé-*

à Sardes dont il forma le siege. Tisapherne tenta de delivrer cette place , il engagea un combat où il est vaincu. Ce satrape malheureux fut traité en coupable. Il fut arrêté dans le bain , on lui coupa la tête qui fut envoyée à la cour de Perse. Son successeur fit des propositions de paix , mais *Agéfilas* répondit qu'il ne pouvoit rien conclure sans y être autorisé par un ordre de Sparte. Il sortit de l'Asie mineure pour se jeter dans la Phrygie , où il se rendit maître de plusieurs villes. Mais tandis qu'il étendoit ses conquêtes , Sparte fut attaquée par Thebes , Argos & Corinthe. *Agéfilas* rappelé au secours de sa patrie , se plaignit d'être arraché de l'Asie par trente mille archers , faisant allusion aux dariques , pieces d'or où la figure d'un archer étoit représentée , & qu'on avoit employées à corrompre les Grecs : mais il crut que l'obéissance aux ordres de la patrie lui seroit plus glorieuse que la conquête de toute l'Asie. Il usa de tant de célérité qu'il traversa en trente jours l'étendue de pays que Xerxès avoit été un an à parcourir. Les Athéniens joints aux Béotiens oferent l'attaquer dans sa marche , ils en vinrent aux mains dans les plaines de Coronée. Il en fit un horrible carnage. Ceux qui survécurent à cette défaite , se refugierent dans un temple de Minerve , & quoiqu'une blessure reçue dans le combat dût lui inspirer du ressentiment , il défendit de fouiller le sanctuaire de la divinité , & cet asile sauva la vie à une multitude d'infortunés. Il fut chargé de marcher contre les Corinthiens , & les ayant vaincus , il lui étoit facile de se rendre maître de leur ville ; mais attendri sur le sort de la Grece déchirée par ses propres enfans , il dit à ceux qui lui proposoient de détruire cette ville , qu'il vouloit laisser aux habitans le temps du repentir , & qu'il lui seroit honteux de priver la Grece de ses remparts , en détruisant les villes qui servoient de barrières aux barbares. Il ne se trouva point à la bataille de Leuctres qui éclipsa pour jamais la splendeur de sa patrie. Il sembla qu'il en présageoit le funeste événement. L'armée victorieuse se présenta devant Sparte sans murailles , mais *Agéfilas* fut son rempart. Les richesses qu'il avoit enlevées de la Perse , avoient été versées dans le

trésor public , & il s'étoit fait un scrupule d'en réserver rien pour lui. Ce fut la ressource de Sparte dans ses revers. Quoiqu'il eût fait une guerre heureuse dans un pays où le faste & la mollesse en imposent à la multitude, il ne renonça jamais à l'austérité de la discipline de Licurgue. Sobre & frugal , les mets qu'on lui servoit étoient sans apprêt , & l'appétit excité par les exercices du corps , leur tenoit lieu d'affaïsonnement. Il conserva l'antique simplicité dans ses habits & ce fut par l'innocence de ses mœurs qu'il ambitionna la supériorité sur le reste des hommes. Quelqu'un donnant en sa présence le nom de grand roi au monarque Persan , il n'est pas, dit-il, plus grand que moi, s'il n'est pas plus vertueux. Quoiqu'il eût pu choisir un superbe palais, il préféra une antique chaumière qui avoit été habitée par Euristene, l'un de ses ancêtres. On n'y remarquoit aucun de ces ornemens inventés par le luxe & la mollesse. Tout y retraçoit la pauvreté & le dédain des commodités. On l'eût plutôt prisé pour la cabane d'un ilote que pour la demeure d'un grand roi. La nature en l'enrichissant de toutes les vertus, avoit été pour lui une mere bienfaisante : mais aussi elle sembloit n'être qu'une marâtre impitoyable en renfermant son ame dans un corps aussi difforme. Son extérieur rebutant lui attiroit le mépris des étrangers. Il en fit l'expérience en Egypte où il commanda une armée de Grecs mercenaires pour soutenir Tachos attaqué par les Perses. Il parut à la cour d'Alexandrie paré de ses seules vertus. La pauvreté de ses habits, sa suite, son équipage ne laisserent appercevoir dans le héros de la Grèce, qu'un vieillard pauvre & décrépit. Les courtisans énervés par le luxe, ne virent qu'un censeur importun de leur mollesse : & le roi lui-même choqué d'un extérieur qui n'annonçoit qu'un homme vulgaire, lui ôta le commandement pour le déferer à l'Athénien Chabrias qui avoit toute la souplesse d'un courtisan délicat. Les yeux fasciés par le luxe ne pouvoient appercevoir l'homme supérieur dans celui qui n'avoit d'autre lit que la paille ou un peu de gazon, qui se nourrissoit de mets dédaignés, qui rejetait les couronnes & les parfums. Le monarque persan lui envoya des provisions abondan-

tes & choisies , il lui fit présent d'étoffes précieuses pour le distinguer des esclaves ; le Spartiate dédaigneux fit distribuer le tout à ses esclaves. Tachos porta la guerre dans la Phénicie ; en vain *Agésilas* réduit à commander un corps de mercenaires, lui représenta de ne point quitter ses états ; un conseil aussi sage ne fut point écouté. Dès que Tachos fut éloigné , ses sujets remuans & séditieux leverent l'étendard de la rébellion , & son parent Nectanebe fut proclamé roi. *Agésilas* pour se venger des dédains qu'il avoit essuyés fut le premier à le reconnoître. L'usurpateur eut bientôt un concurrent dans Mutus, citoyen de Mendès qui lui disputa l'empire. *Agésilas* lui conseilla de marcher contre ce rebelle pour ne pas lui laisser le temps de rassembler ses forces. Nectanebe eut lieu de se repentir d'avoir dédaigné ce conseil. Mutus, actif & vigilant le contraignit de se retirer dans une ville dont il forma le siège. *Agésilas* fut sollicité de fondre sur les assiégés, mais il attendit que leurs forces fussent divisées pour faire une sortie qui eut un plein succès. *Agésilas*, couvert de gloire fut élevé au commandement général de l'armée. Mutus battu dans plusieurs rencontres, tomba au pouvoir du vainqueur. L'Egypte paisible reconnut *Agésilas* pour son libérateur. Il mourut chargé de gloire & d'années dans la ville de Ménelas, située entre la Circanique & l'Egypte. Son corps embaumé fut transporté à Sparte, glorieuse de posséder ses cendres. (T — N.)

AGÉSILAS, éphore de Sparte, fut un des principaux instrumens dont le troisième Agis se servit pour faire revivre la discipline de Licurgue. Sa vie jusqu'à ce moment, n'avoit été qu'un tissu de débauche, & il ne favorisa le projet de la réformation que pour s'affranchir du fardeau accablant des dettes contractées pour assouvir ses passions. L'histoire le peint comme un homme artificieux, doué de cette éloquence naturelle qui domine sur les esprits ; sans frein dans ses penchans, audacieux dans ses projets, téméraire dans l'exécution, partisan hypocrite d'une réforme qui faisoit la censure du scandale de sa vie. Ce fut ce citoyen corrompu qui proposa au peuple de rendre aux lois leur vigueur, & aux mœurs leur première innocence. Il se rend à l'assem-

blée où il conjure les Spartiates de ne plus souffrir que la majesté de la patrie fût violée par les avarés exactions de quelques citoyens avides , tandis que ses vrais enfans rampant dans la misère , éprouvoient une existence douloureuse. Il fait ensuite parler la religion qui commande l'égalité ; il cite d'anciens oracles , & fait valoir la réponse récente du prêtre de Palisphaë , qui leur affuroit que s'ils faisoient revivre leurs anciennes institutions , ils seroient triomphans & respectés comme autrefois. Son éloquence fut appuyée par le sacrifice qu'Agis & sa famille firent de tous leurs biens. Le peuple fait d'admiration , applaudit à un si généreux désintéressement ; on procéda à l'abolition des dettes , toutes les obligations pécuniaires furent apportées dans le forum , où elles furent brûlées aux yeux du créancier dépouillé de son titre. *Agésilas* témoin de cet incendie s'écria qu'il n'avoit jamais vu de flamme plus pure & plus agréable. Après cette opération il travailla sourdement à détruire l'édifice qu'il venoit d'élever. Il étoit le plus considérable de l'état par l'étendue de ses possessions ; mais épuisé par ses débauches & ses profusions , il avoit contracté plus de dettes qu'il n'avoit de fonds. L'abolition des dettes le débarrassa de l'importunité de ses créanciers , & le remit dans la jouissance de ses domaines. Il étoit trop intéressé au partage des terres , pour consentir à une égalité qui le mettoit au dessous de ses besoins. Il en retarda l'exécution sous prétexte de ne point entreprendre deux choses à la fois , de peur d'ébranler l'état par des secousses trop violentes. La guerre occupa Agis d'autres soins , & pendant son absence , *Agésilas* devint le tyran d'un peuple dont il se disoit le protecteur. Ses vexations devinrent les crimes des deux rois. Agis fut arraché du temple qui lui servoit d'asile , pour être conduit à la mort. *Agésilas* , seul coupable , se sauva par la fuite , il revint quelque temps après dans sa patrie , où revêtu de la charge d'éphore , il exerça une domination tyrannique. Voy. AGIS III (T — N.)

AGESIPOLIS , (*Hist. de Lacédémone.*) fils de Pausanias , roi de Lacédémone , perdit son pere dans un âge trop foible

encore pour gouverner lui-même les rênes de l'état. Les Corinthiens se flatterent que le temps de sa minorité leur seroit favorable pour abaisser l'orgueil altier de Sparte qui , depuis long-temps , insultoit à la faiblesse du reste de la Grèce ; ils en furent punis par une sanglante défaite , & leur humiliation contint tous les peuples jaloux de la puissance des Lacédémoniens. *Agésilas* parvenu à l'âge où la loi le mettoit dans l'exercice de sa dignité , voulut se montrer digne de commander à une nation belliqueuse. Il tourna ses armes contre l'Argolide qui étoit la contrée de tout le Peloponèse , dont Sparte avoit le plus sujet de se plaindre. Les Argiens abandonnés de leurs alliés se sentirent trop foibles pour lui résister. Leur fierté s'abaisa à demander la paix ; leurs députés n'essuyèrent que des mépris & pour toute réponse *Agésilas* porta la désolation dans tout leur territoire. Tout lui en présageoit la conquête , lorsque des tremblemens de terre , qui sembloient annoncer la dissolution du globe , répandirent la consternation dans son armée. Les Spartiates étoient trop ignorans & trop grossiers pour n'être point superstitieux , & lorsque quelque phénomène extraordinaire frappoit leurs sens , ils le regardoient comme un avertissement du ciel qui condamnoit leur entreprise. Alors le peuple le plus intrépide devenoit le plus pusillanime , il méconnoissoit la voix de ses chefs pour aller interroger ses prêtres & ses devins. Plusieurs soldats devinrent sourds par le bruit des tonnerres , & d'autres furent aveuglés par le feu des éclairs. Si quelque ministre de l'autel un peu ambitieux favoit profiter de ces momens de terreur , il lui seroit facile de causer une révolution. *Agésilas* s'élevant au dessus des terreurs populaires , n'en fut pas moins ardent à presser le siège ; mais il fut mal secondé par des soldats dont la superstition avoit glacé le courage. Il fallut céder à l'importunité de leurs murmures , pour éviter l'éclat d'une révolte. La prise de Mantinée le consola de cette disgrâce. Il s'en rendit le maître en détournant le cours du fleuve Ophis , dont les eaux baignoient les murs de cette ville ; & cette opération simple & facile , lui mérita la réputation d'un grand capitaine. Les

Olinthiens éprouverent ensuite l'effort de ses armes. Plusieurs de leurs villes furent prises d'assaut, & la sévérité dont il usa déterminâ les autres à prévenir leur ruine par une prompte soumission. Olinthe fut la seule qui osa lui opposer de la résistance. Les fatigues qu'il essuya devant cette place, l'enlevèrent au milieu de sa carrière, & comme il ne laissa point de postérité, Cléombrote son frere fut son successeur. (*T--N*)

* AGESILAUS, (*Myth.*) premier nom de Pluton.

* AGETORION, (*Myth.*) tête des Grecs dont il est fait mention dans Hesychius, mais où l'on n'en apprend que le nom.

AGEY, *Ageium*, (*Géog.*) village de Bourgogne, bailliage d'Arnai-le-duc, diocèse de Dijon, à 1 lieue de Sombernon, à 3 quarts de lieue de la grande route de Dijon à Paris : la comtesse de Rochecouart qui en est dame, distinguée par son goût pour la physique, & son amour pour les beaux arts, y a formé un cabinet d'histoire naturelle, le plus riche & le plus complet de la province : le beau cabinet des coraux & pétrifications, est tout pavé de marbre de Bourgogne ; il y en a 35 sortes : elle a aussi un cabinet curieux d'instrumens de physique & de musique. *Mém. pris sur les lieux par l'auteur.* (*C*)

AGGÉE (*Hist. Sainte.*) le 10^e. des 12 petits prophètes, naquit pendant la captivité des Juifs à Babylone ; & après leur retour il exhorta vivement Zorobabel, prince de Juda, le grand-Prêtre Jesus, fils de Josedech & tout le peuple, au rétablissement du temple, leur reprochant leur négligence à cet égard, & leur promettant que Dieu rendroit ce second temple plus illustre & plus glorieux que le premier, non par l'abondance de l'or & de l'argent, mais par la présence du Messie.

* AGGERHUS, (*Géog.*) gouvernement de Norvege, dont Antsoest la capitale.

* AGGESTION, (*Hist. antiq. Cérém. superstit.*) c'est-à-dire, pierre sacrée, ou idole de pierre, monument singulier de la superstition des anciens Bretons, est une pierre monstrueuse. Elle se voit dans l'île ou plutôt dans la presqu'île de Purbeck, en la province d'Orcester, en Angleterre. Elle est sur une élévation, ou espèce de dune d'un sable rouge. Sa forme est celle d'un cône renversé, tel que la figure le fait voir. Sa circonférence est de

soixante piés en bas, de quatre-vingts au milieu, & de quatre-vingt-dix à la surface supérieure. Sa plus grande largeur en haut est de trente-tix piés sur dix-huit. & en bas de dix-huit sur quatorze. Il y a sur la surface supérieure trois cavités.

AGGLUTINANS, adj. pris sub. (*Méd.*) Les *agglutinans* sont la plupart d'une nature visqueuse, c'est-à-dire ; qu'ils se réduisent facilement en gelée, & prennent une consistance gommeuse, d'où leur vient le nom d'*agglutinans* qui est formé d'*ad*, à, & *gluten*, glu. Voyez GLU & AGGLUTINATION.

Observations sur cet article & sur celui d'agglutination. Les *Agglutinans* sont des remèdes fortifiants & dont l'effet est de réparer promptement les pertes en empâtant les fluides & en s'attachant aux solides du corps, ainsi ils remplacent abondamment ce que les actions vitales ont commencé à détruire. Ces remèdes ne conviennent qu'aux gens affoiblis & épuisés par les remèdes évacuans ; la diète & les boissons trop aqueuses comme il arrive à ceux qui ont essuié de longues & facheuses maladies. On doit diviser les *Agglutinans* en deux classes la première comprend les alimens très-nourrissans & empâtant les parties acres des fluides, telles sont les gelées en général, comme celles de corne de cerf, de mou de veau, de pié de veau de mouton & de poulet. La 2^e comprend les remèdes qui ne sont pas alimens, telles sont la gomme arabique, la gomme adragant, la graine de psilium, la graine de lin, l'oliban, le sang de dragon, & d'autres. Voyez REMÈDES, NUTRITION, FORTIFIANS. (*N*)

De toutes les hypothèses, la plus arbitraire & la moins raisonnable, est celle qui suppose que les *agglutinans* sont des remèdes fortifiants, & dont l'effet est de réparer promptement les pertes, en empâtant les fluides, & en s'attachant aux solides du corps. Ce seroit sans doute un abus évident des expressions & des étymologies que d'attacher aux *agglutinans* la propriété de fortifier, sous quelque aspect qu'on les considérât ; mais l'idée d'un corps qui empâte les particules acres de nos fluides, en émousse la pointe & change ainsi leur consistance, est trop vide de sens & de vérité pour trouver place dans cet

cet ouvrage. Nous rangeons ce genre d'action dans la classe de celles qu'un jargon, (malheureusement trop répandu dans les écoles & dans le monde) a fait inventer pour la consolation de l'ignorance qui rougit de s'avouer.

Il est pourtant un genre de remèdes *agglutinans*, mis en usage par la chirurgie moderne, auxquels on suppose la propriété de réunir les parties solides du corps qui ont été séparées ou divisées. Les térébenthines, la farcocolle, Pichuyocolle, les poix, la fameuse boule de Nancy, les baumes des charlatans, du Commandeur, d'André de la Croix, l'eau de Rabel, &c. n'ont & ne peuvent avoir d'autre effet, comme *agglutinans*, que de tenir les parties rapprochées comme le feroit une bande ou toute autre cause mécanique.

On connoit l'histoire de l'eau de Rabel, comparée à l'eau du puits des Invalides. Une plaie fraîche, saignante & tranchée net, n'a guère besoin de cette multitude de secours pour être bientôt guérie. C'est ici que la nature fait tout, l'art n'a pas même la gloire de faciliter ses opérations. (*Article de M. LA FOSSE, docteur en médecine.*)

AGGLUTINATION, f. m. (*Méd.*) action de réunir les parties du corps séparées par une plaie, coupure, &c. de là vient que l'on donne à certains topiques qui produisent cet effet, le nom d'*agglutinans*.

Mais ce terme peut convenir aux remèdes intérieurs *agglutinans* & *incrassans*, qui empâtent de leur naturel les particules âcres de nos fluides, émoussent leur pointe, & changeant ainsi leur consistance, les rendent plus propres à fournir un suc nourricier louable, & capable de réparer les parties. V. l'article précédent **AGGLUTINANS** de M. La Fosse, qui est d'une opinion différente.

La nutrition ne remplit tous ces termes qu'au moyen de cet *agglutination*; & c'est à son défaut que nous attribuons le dessèchement de nos solides, la fonte de nos humeurs, & les flux colliquatifs qui détruisent les fluides & corrodent les solides, &c. Voyez **NUTRITION**, **ATROPHIE**, **CONSUMPTION**, **AGGLUTINANS**. (*N*)

* **AGGOUED-BUND**, (*Soierie.*) Il y a différentes sortes de soie qui se recueillent au Mogol : l'*aggoued-bund* est la meilleure.

Tom. I.

AGGRAVANT, adj. (*Gramm.*) du latin *aggravare*, de *gravis*, pesant, grave; se dit en Physique, des forces ou des poids ajoutés à d'autres qui exercent déjà leur moment, & en morale des circonstances qui augmentent la quantité morale ou le degré du péché ou de la faute. (†)

AGGRAVATION, f. f. (*Jurisprud.*) dans le sens de son verbe d'où il est formé, devoit signifier l'action de rendre une faute plus criminelle, ou d'en augmenter le châtement; car c'est-là la signification d'*aggraver*: mais il n'est pas François en ce sens.

Aggravation ou *aggrave*, est un terme de Droit canonique par où l'on entend une censure ecclésiastique, une menace d'excommunication après trois monitions faites sans fruit. Voyez **CENSURE**.

Après l'*aggravation* on procède à la réaggravation ou réaggrave, qui est l'excommunication définitive: le reste jusqu'alors n'avoit été que comminatoire. V. **EXCOMMUNICATION** & **RÉAGGRAVATION**, &c.

L'*aggravation* & réaggravation ne peuvent être ordonnées sans la permission du juge laïque.

AGGRAVE, f. m. terme de Droit canonique, est la même chose qu'*aggravation*. Voyez *suprà*. (*H*)

AGGRÉGATION, f. f. en *Physique*, se dit quelquefois de l'assemblage & union de plusieurs choses qui composent un seul tout, sans qu'avant cet assemblage les unes ni les autres eussent aucune dépendance ou liaison quelconque ensemble.

Ce mot vient de la préposition latine *ad*, & *grev*, troupeau. En ce sens un monceau de sable, un tas de décombres, sont des corps par *aggrégation*. (*O*)

AGGRÉGATION. Voyez **CHYMIE**. Cet objet est tellement lié au fond même de la doctrine chymique générale, qu'il paroît plus naturel de le traiter dans l'article **CHYMIE**, que d'en faire un article particulier.

AGGRÉGATION. (*Jurispr.*) se dit aussi dans l'usage ordinaire pour *association*. Voyez **ASSOCIATION**.

Ainsi l'on dit qu'une personne est d'une compagnie ou communauté par *aggrégation*, une *aggrégation* de docteurs aux écoles de Droit. En Italie on fait fréquemment des

aggrégations de plusieurs familles ou maisons, au moyen de quoi elles portent les mêmes noms & les mêmes armes. (H)

AGGREGE, adj. pris f. dans les écoles de Droit : on appelle *aggrégés en Droit*, ou simplement *aggrégés*, des docteurs attachés à la faculté, & dont les fonctions sont de donner des leçons de Droit, privées & domestiques, pour disposer les étudiants à leurs examens & thèses publiques; de les présenter à ces examens & thèses comme suffisamment préparés, & de venir interroger ou argumenter les récipiendaires lors de ces examens ou de ces thèses.

Ces places se donnent au concours, c'est-à-dire, à celui des compétiteurs qui en est réputé le plus digne, après avoir soutenu des thèses publiques sur toutes les matières de Droit. Il faut pour être habile à ces places être déjà docteur en Droit; on ne l'exige pas de ceux qui disputent une chaire, quoique le titre de *professeur* soit au dessus de celui d'*aggrégé*. La raison qu'on en rend, est que le titre de *professeur* emporte éminemment celui de *docteur*. (H)

AGGRÉGÉ pris comme substantif, est la réunion ou le résultat de plusieurs choses jointes & unies ensemble. Ce mot n'est presque plus en usage; il vient du latin *aggregatum*, qui signifie la même chose; & on dit souvent l'*aggrégat* au lieu de l'*aggrégé*: mais ce dernier mot ne s'emploie guère. V. AGGRÉGATION & SOMME. Il a la même origine qu'*aggrégation*.

Les corps naturels sont des *aggrégés* ou assemblages de particules ou corpuscules unis ensemble par le principe de l'attraction. Voyez CORPS, PARTICULE, &c. On disoit aussi anciennement en Arithmétique, l'*aggrégé* de l'*aggrégat* de plusieurs quantités, pour dire la *somme* de ces mêmes quantités. (O)

AGGRESSEUR, f. m. en terme de Droit, est celui de deux contendans ou accusés qui a commencé la dispute ou la querelle: il est censé le plus coupable.

En matière criminelle, on commence par informer qui des deux a été l'*agresseur*.

AGGRESSION, f. f. terme de Juratique, est l'action par laquelle quelqu'un se constitue *agresseur* dans une querelle ou une batterie. (H)

* AGHAIS, terme de Coutume, marché à *aghais* ou fait à terme de paiement & de livraison, & qui oblige celui qui veut en profiter à ne point laisser passer le jour convenu au d'*aghais*, sans livrer ou payer, ou sans consigner & faire assigner au refus de la partie. Voyez Galland, *Traité du franc-aleu*.

AGHRIN, (Géogr.) petite place d'Irlande, au comté de Wickloun, dans la province de Leinster. Elle n'est remarquable que par le combat qui s'y donna en 1691, entre Guillaume III & Jacques II, & qui décida de la couronne. (C. A.)

AGHIEM-CLICHE, (terme de milice turque.) Les Persans appellent ainsi un sabre plus recourbé que ceux des Turcs.

AGIATIS, femme du troisième roi de Lacédémone, fut la plus rare beauté de la Grèce, & ce fut le moindre des titres qui la rendirent un des ornemens de sa patrie. Après qu'Agis, son premier époux, eut expiré sous le fer des bourreaux, Pavare Léonidas qui devoit ses richesses, lui fit épouser son fils Cléomène. Cette union formée par la politique, ne produisit pas l'effet que le tyran s'en étoit promis. Le souvenir de son premier époux lui arrachoit souvent des larmes. Cléomène voulut en savoir la cause, elle ne lui répondoit qu'en faisant l'éloge d'Agis, le plus vertueux & le plus infortuné des rois de Sparte. Le récit des motifs qui avoient fait agir ce prince, inspirèrent à Cléomène l'émulation de l'imiter, & ce fut en s'abandonnant aux conseils d'une épouse si vertueuse qu'il entreprit le grand ouvrage de la réformation de soi-même. V. CLÉOMÈNE, (T—N.)

* AGIDIES, (Myth.) joueurs de gobelets, faiseurs de tours de passe-passe: c'étoit l'épithète que les païens mêmes donnoient aux prêtres de Cybèle.

AGILA, roi des Visigoths, (Histoire d'Espagne.) Le poignard éleva cet homme cruel sur le trône, & le poignard l'en fit tomber; il fut indigne de régner, même sur des barbares, il périt malheureusement, & mérita son sort. Théodiscle, son prédécesseur, avoit irrité la nation par l'excès de ses débauches & l'atrocité de ses proscriptions; quelques-uns de ses courtisans qu'il avoit invités à un festin, conspirèrent contre lui, & lui arrachèrent la vie à la fin du repas qu'il leur

Donnoit. A peine ils se furent baignés dans son sang, qu'afin de prévenir les troubles que la vacance du trône pourroit fusciter, ils proclamèrent roi l'un d'entr'eux, *Agila* qui, aux vices de Théodifele, joignoit une ambition outrée, un caractère inconsequent, un cœur téroce & vil. Cette élection précipitée mécontenta les grands qui n'avoient point été complices du meurtre de Théodifele. *Agila* peu sensible à leurs plaintes, monta sur le trône en 549, & ne tarda point à justifier par sa conduit tyrannique l'idée qu'on avoit de ses mauvaises qualités. Une partie du royaume se souleva; la ville de Cordoue refusa de reconnoître le nouveau souverain, qui, furieux d'éprouver de la résistance, s'avança à la tête d'une armée considérable vers les murs de Cordoue, résolu de l'assiéger, d'en châtier les habitans, & d'inspirer par un acte de sévérité, de la terreur au reste des villes révoltées. Il se trompa dans ses vues; les Cordouans se défendirent avec un courage héroïque, repoussèrent *Agila*, dispersèrent son armée, & l'obligerent lui-même de se retirer en désordre, après avoir vu périr son fils. Cet échec le rendit méprisable; le nombre des rebelles s'accrut. Athanagilde, l'un des plus illustres seigneurs d'entre les Goths, se mit à la tête des mecontens qui le proclamèrent roi. Afin de parvenir plutôt au trône que son concurrent occupoit, l'impatient Athanagilde implora le secours de l'empereur Justinien, & lui offrit de vastes établissemens sur les côtes d'Espagne. Justinien, qui désiroit depuis long-temps d'étendre sa puissance sur ces fertiles contrées, écouta favorablement les propositions d'Athanagilde, & lui envoya une armée commandée par Liberius, général déjà fort célèbre par l'éclat & l'importance des victoires qu'il avoit remportées. Liberius prit possession des terres offertes à l'empereur, & les Romains s'établirent depuis Gibraltar jusqu'aux frontières du royaume de Valence. Seconde par de tels alliés, Athanagilde marcha contre *Agila*, qui s'avançoit lui-même. Les deux armées se rencontrèrent aux environs de Séville, & à peine le signal du combat fut donné, que les troupes d'*Agila* furent mises en déroute: un petit nombre de grands, qui jusqu'alors lui étoient restés fideles, péné-

trés des malheurs que cette guerre cruelle attiroit à leurs concitoyens, & révoltés des menaces d'*Agila* qui, quoique vaincu, ne cessoit de parler & d'agir en tyran, résolurent de délivrer la patrie du prince qui l'oppressoit, & des horreurs de la guerre civile qui en dévastoit les provinces. Ils formèrent dans cette vue, le complot d'ôter la vie au concurrent d'Athanagilde, & dès le jour même qu'ils eurent concerté le plan de la conjuration, ils allèrent trouver *Agila*, se jeterent sur lui, le percerent de mille coups de poignard, se réunirent avec l'armée du tyran immolé aux troupes de Liberius, & jurèrent de rester fideles à l'heureux Athanagilde. Ce coup de violence termina le regne & la vie du coupable *Agila* vers la fin de l'année 554, après une possession orageuse du sceptre des Visigoths pendant environ cinq années. Ses sujets eussent peut-être oublié l'atrocité du crime qui l'avoit couronné, si, à force de bienfaits, il eût su réparer le vice de son élévation; car il avoit assez de courage pour captiver l'estime de la nation guerriere qu'il avoit entrepris de gouverner: mais il n'avoit de la bravoure que comme les hyenes ont de la férocité; il aimoit par instinct à répandre le sang; il n'avoit d'ailleurs ni prudence, ni droiture, ni justice: il fut ambitieux, mais mal-adroit & scélérat: s'il n'eût pas péri sur le trône, il eût dû mourir sur l'échafaud. (L. C.)

* AGILE, adj. (*Gramm.*) léger, dispos, qui se meut aisément.

* AGILEMENT, adv. (*Gramm.*) d'une maniere agile, avec agilité, avec souplesse.

* AGILITE, f. f. (*Gramm.*) légèreté, souplesse, facilité à se mouvoir, à agir.

AGILITE, SOUPLESSE, f. f. (*Physiol.*) disposition au mouvement dans les membres ou parties destinées à être mues. V. MUSCLE & MUSCULAIRE. (L.)

AGIO, subst. m. terme de Commerce usité principalement en Hollande & à Venise, pour signifier ce que l'argent de banque vaut de plus que l'argent courant, excédant qui est assez ordinairement de cinq pour cent. Ce mot vient de l'Italien *agio*, qui signifie *aider*.

Si un marchand, dit Savary dans son *Dictionnaire du Commerce*, en vendant sa

marchandise stipule le paiement, ou seulement cent livres en argent de banque, ou cent cinq en argent de caiffé; en ce cas on dit que l'agio est de cinq pour cent.

L'agio de banque, ajoute le même auteur, est variable dans presque toutes les places à Amsterdam. Il est ordinairement d'environ trois ou quatre pour cent; à Rome de près de vingt-cinq sur quinze cents; à Venise, de vingt pour cent fixe.

Agio se dit aussi pour exprimer le profit qui revient d'une avance faite pour quelqu'un; & en ce sens les noms d'agio & d'avance sont synonymes. On se sert du premier parmi les marchands & négocians, pour faire entendre que ce n'est point un intérêt, mais un profit pour avance faite dans le commerce: ce profit se compte ordinairement sur le pié de demi pour cent par mois, c'est-à-dire, à raison de six pour cent par an. On lui donne quelquefois, mais improprement le nom de *change*. Savary, *Dictionnaire du Comm. tome 1, page 606.*

Agio se dit encore, mais improprement, du change d'une somme négociée, soit avec perte, soit avec profit.

Quelques-uns appellent *agio d'assurance*, ce que d'autres nomment *prime* ou *coût d'assurance*. Voyez *Prime. Id. ibid. (G)*

AGIOGRAPHE, *pieux, utile*, qui a écrit des choses saintes, & qu'on peut lire avec édification. Ce mot vient de $\alpha\gamma\iota\sigma$, *saint, sacré*, & de $\gamma\rho\alpha\phi\omega$, j'écris. C'est le nom que l'on donne communément aux livres qui ne sont pas compris au nombre des livres sacrés, qu'on nomme *apocryphes*; mais dont l'Eglise a cependant jugé la lecture utile aux fideles, & propre à leur édification. Voyez HAGIOGRAPHE.

AGIOSIMANDRE, f. m. (*Hist. Eccl.*) terme tiré de deux mots grecs, $\alpha\gamma\iota\sigma$, *saint*, & $\sigma\iota\mu\alpha$, *indiquer*, comme qui diroit ce qui sert à indiquer les saints, ou à leur notifier quelque chose. C'est le nom d'un instrument de bois (ou plutôt d'un fer, sur lequel on frappe avec un marteau; on le nomme aussi *agiosidère* ou *agiosidire*), dont les Chrétiens Grecs se servent au lieu de cloches. Celles-ci leur sont défendues par les Turcs qui n'en ont point eux-mêmes, de peur qu'elles ne servent de signal pour la révolte. (C. C.)

* AGIOTAGE, f. m. (*Commerce, jeu d'actions.*) c'est le commerce de celui qui, pour un intérêt quelconque, convertit en argent des billets, promesses, rescriptions ou contrats, qui jouit en actions, qui prend des effets commercables à un tel prix dans l'espérance d'y faire un certain profit. Voyez ACTIONS (JEU ou COMMERCE D').

* AGIOTER, v. a. (*Commerce.*) agioter des actions, c'est les acheter, ou les vendre, en un mot, en faire commerce pour en tirer un certain profit.

AGIOTEUR, f. m. (*Commerce.*) C'est le nom qu'on donne à celui qui fait valoir son argent à gros intérêt, & qui prend du public des effets de commerce sur un pié très-bas, pour le faire rentrer ensuite dans le public sur un pié très-haut. Ce terme n'est pas ancien; il fut, je crois, employé pour la première fois, ou lors du fameux système, ou peu de temps après. (G.)

AGIR, v. a. (*Morale.*) Qu'est-ce qu'agir? c'est, dit-on, exercer une puissance ou faculté; & qu'est-ce que *puissance* ou *faculté*? c'est, dit-on, le *pouvoir d'agir*: mais le moyen d'entendre ce que c'est que *pouvoir d'agir*, quand on ne fait pas encore ce que c'est qu'agir ou *action*. On ne dit donc rien ici, si ce n'est un mot pour un autre: l'un obscur, & qui est l'état de la question, pour un autre obscur, & qui est également l'état de la question.

Il en est de même de tous les autres termes qu'on a coutume d'employer à ce sujet. Si l'on dit qu'agir, c'est produire un effet, & en être la cause efficiente & proprement dite: je demande 1°. ce que c'est que *produire*; 2°. ce que c'est que l'*effet*; 3°. ce que c'est que *cause*; 4°. ce que c'est que *cause efficiente*, & proprement dite.

Il est vrai que dans les choses matérielles & en certaines circonstances, je puis me donner une idée assez juste de ce que c'est que *produire* quelque chose & en être la cause efficiente, en me disant que c'est *communiquer de sa propre substance à un être censé nouveau*. Ainsi la terre produit de l'herbe qui n'est que la substance de la terre, avec un surcroît ou changement de modifications pour la figure, la couleur, la flexibilité, &c.

En ce sens-là, je comprends ce que c'est que *produire*; j'entendrai avec la même facilité ce que c'est qu'*effet*, en disant que c'est l'être dont la substance a été tirée de celle d'un autre avec de nouvelles modifications ou circonstances; car s'il ne survenoit point de nouvelles modifications, la substance communiquée, ne différeroit plus de celle qui communique.

Quand une substance communique ainsi à une autre quelque chose de ce qu'elle est, nous disons qu'elle *agit*: mais nous ne laissons pas de dire qu'un être *agit* en bien d'autres conjonctures, où nous ne voyons point qu'une substance communique rien de ce qu'elle est.

Qu'une pierre se détache du haut d'un rocher, & que dans sa chute elle pousse une autre pierre qui commence de la forte à descendre, nous disons que la première pierre *agit* sur la seconde: lui a-t-elle pour cela rien communiqué de sa propre substance? C'est, dira-t-on, le mouvement de la première, qui s'est communiqué à la seconde; & c'est par cette communication de mouvement que la première pierre est dite *agir*. Voilà encore de ces discours où l'on croit s'entendre, & où certainement l'on ne s'entend point assez; car enfin comment le mouvement de la première pierre se communique-t-il à la seconde, s'il ne se communique rien de la substance de la pierre? c'est comme si l'on disoit que la rondeur d'un globe peut se communiquer à une autre substance, sans qu'il se communique rien de la substance du globe. Le mouvement est-il autre chose qu'un pur mode? Et un mode est-il réellement & physiquement autre chose que la substance même dont il est mode.

De plus, quand ce que j'appelle en moi mon ame ou mon esprit, de non pensant ou de non voulant à l'égard de tel objet, devient pensant ou voulant à l'égard de cet objet; alors d'une commune voix il est dit *agir*. Cependant & la pensée & la volition n'étant que les modes de mon esprit, n'en font pas une substance distinguée: & par cet endroit encore, *agir* n'est point communiquer une partie de ce qu'est une substance à une autre substance.

De même encore, si nous considérons

Dieu en tant qu'ayant été éternellement le seul être, il se trouva par sa volonté avec d'autres êtres que lui, qui furent nommés *créatures*; nous disons encore par-là que Dieu a *agi*: dans cette action ce n'est point non plus la substance de Dieu qui devient partie de la substance des créatures. On voit par ces différens exemples que le mot *agir* forme des idées entièrement différentes: ce qui est très-remarquable.

Dans le premier, *agir* signifie seulement ce qui se passe quand un corps en mouvement rencontre un second corps, lequel à cette occasion est mis en mouvement, ou dans un plus grand mouvement, tandis que le premier cesse d'être en mouvement, ou dans un si grand mouvement.

Dans le second, *agir* signifie ce qui se passe en moi, quand mon ame prend une des deux modifications, dont je sens par expérience qu'elle est susceptible, & qui s'appellent *pensée* ou *volition*.

Dans le troisième, *agir* signifie ce qui arrive, quand en conséquence de la volonté de Dieu il se fait quelque chose hors de lui. Or en ces trois exemples, le mot *agir* exprime trois idées tellement différentes, qu'il ne s'y trouve aucun rapport, sinon vague & indéterminé, comme il est aisé de le voir.

Certainement les Philosophes, & en particulier les Métaphysiciens, demeurent ici en beau chemin. Je ne les vois parler ou disputer que d'*agir* & d'*action*; & dans aucun d'eux, pas même dans M. Locke, qui a voulu pénétrer jusqu'aux derniers replis de l'entendement humain, je ne trouve point qu'ils aient pensé nulle part à exposer ce que c'est qu'*agir*.

Pour résultat des discussions précédentes disons ce que l'on peut répondre d'intelligible à la question qu'est-ce qu'*agir*? Je dis que par rapport aux créatures, *agir* est; en général, *la disposition d'un être en tant que par son entremise il arrive actuellement quelque changement*; car il est impossible de concevoir qu'il arrive naturellement du changement dans la nature, que ce ne soit par un être qui agisse; & nul être créé n'*agit*, qu'il n'arrive du changement ou dans lui-même, ou au dehors.

On dira qu'il s'en suivroit que la plume

dont j'écris actuellement devoit être censée *agir*, puisque c'est par son entremise qu'il se fait du changement sur ce papier qui de non écrit devient écrit. A quoi je réponds que c'est de quoi le torrent même des philosophes doivent convenir, dès qu'ils donnent à ma plume en certaine occasion le nom de *cause instrumentale*; car si elle est cause, elle a un effet; & tout ce qui a un effet, *agit*.

Je dis plus: ma plume en cette occasion *agit* aussi réellement & aussi formellement qu'un feu souterrain qui produit un tremblement de terre: car ce tremblement n'est autre chose que le mouvement des parties de la terre excité par le mouvement des parties du feu, comme les traces formées actuellement sur ce papier ne sont que de l'encre mue par ma plume, qui elle-même est mue par ma main. Il n'y a donc de différence, sinon que la cause prochaine du mouvement de la terre est plus imperceptible, mais elle n'en est pas moins réelle.

Notre définition convient encore mieux à ce qui est dit *agir* à l'égard des esprits, soit au dedans d'eux-mêmes par leurs pensées & volitions, soit au dehors par le mouvement qu'ils impriment à quelque corps: chacune de ces choses étant un changement qui arrive par l'entremise de l'ame.

La même définition peut convenir également bien à l'action de Dieu dans ce que nous en pouvons concevoir. Nous concevons qu'il *agit* en tant qu'il produit quelque chose hors de lui; car alors c'est un changement qui se fait par le moyen d'un être existant par lui-même. Mais avant que Dieu eût rien produit hors de lui, n'*agissoit*-il point, & auroit-il été de toute éternité sans action? Question incompréhensible. Si, pour y répondre, il faut pénétrer l'essence de Dieu impénétrable dans ce qu'elle est par elle-même, les savans auront beau nous dire sur ce sujet que Dieu de toute éternité *agit par un acte simple, immanent & permanent*; grand discours, & si l'on veut respectable, mais sous lequel nous ne pouvons avoir des idées claires.

Pour moi qui, comme le dit expressément l'apôtre saint Paul, ne connois naturellement le Créateur que par les créatures,

je ne puis avoir d'idée de lui naturellement qu'autant qu'elles m'en fournissent; & elles ne m'en fournissent point sur ce qu'est Dieu, sans aucun rapport à elles. Je vois bien qu'un être intelligent, comme l'auteur des créatures, a pensé de toute éternité. Si l'on veut appeler *agir* à l'égard de Dieu, ce qui est simplement *penfer* ou *vouloir*, sans qu'il lui survienne nulle modification, nul changement, je ne m'y oppose pas; & si la religion s'accorde mieux de ce terme *agir*, j'y serai encore plus inviolablement attaché: mais au fond la question ne sera toujours que de nom, puisque par rapport aux créatures je comprends ce que c'est qu'*agir*, & que c'est ce même mot qu'on veut appliquer à Dieu, pour exprimer en lui ce que nous ne comprenons point.

Au reste je ne comprends pas même la vertu & le principe d'*agir* dans les créatures; j'en tombe d'accord. Je sais qu'il y a dans mon ame un principe qui fait mouvoir mon corps; je ne comprends pas quel en est le ressort: mais c'est aussi ce que je n'entreprends point d'expliquer. La vraie Philosophie se trouvera fort abrégée si tous les Philosophes veulent bien, comme moi, s'abstenir de parler de ce qui manifestement est incompréhensible.

Pour finir cet article, expliquons quelques termes familiers dans le sujet qui fait celui de ce même article.

1°. *Agir*, comme j'ai dit est en général, par rapport aux créatures, ce qui se passe dans un être par le moyen duquel il arrive quelque changement.

2°. Ce qui survient par ce changement s'appelle *effet*: ainsi *agir & produire un effet*, c'est la même chose.

3°. L'être considéré en tant que c'est par lui qu'arrive le changement, je l'appelle *cause*.

4°. Le changement considéré au moment même où il arrive, s'appelle par rapport à la cause, *action*.

5°. L'action en tant que mise ou reçue dans quelque être, s'appelle *passion*; & en tant que reçue dans un être intelligent, qui lui-même l'a produite, elle s'appelle *acte*: de sorte que dans les êtres spirituels on dit d'ordinaire que l'*acte* est le terme

de la faculté agissante, & l'action l'exercice de cette faculté.

6°. La cause considérée au même temps, par rapport à l'action & à l'acte, je l'appelle *causalité*. La cause considérée en tant que capable de cette *causalité*, je l'appelle *puissance* ou *faculté*. (X)

AGIR est d'usage en *Mécanique* & en *Physique*: on dit qu'un corps agit pour produire tel ou tel effet. Voyez ACTION. On dit aussi qu'un corps agit sur un autre, lorsqu'il le pousse ou tend à le pousser. Voyez PERCUSSION. (O)

AGIR, en terme de pratique, signifie poursuivre une demande ou action en justice. Voyez les articles ACTION & DEMANDE.

AGIRA, (Géog.) petit pays de l'île de Corfou, sur la côte occidentale. C'étoit jadis la contrée de Coreyra. Il contient environ vingt villages, du nombre desquels on remarque le château Saint - Ange, & le couvent nommé *Paleo Castrizza*. Les habitans de ce district peuvent monter à huit mille personnes (C. A.)

AGISI, (Histoire de Lacédémone.) Agis qui donna son nom à la famille des Agides, étoit fils d'Euristene, descendant d'Hercule, dont la postérité, après avoir long-temps erré sans éclat dans le Péloponèse, se rassembla dans la Laconie où elle occupa le trône de Sparte pendant neuf cens ans. Voyez SPARTE.

AGIS II, roi de Sparte, vainquit les Athéniens & les Argiens, & se distingua dans la guerre du Péloponèse. On lui attribue une sentence très-triviale, mais très-vraie. *Les envieux sont bien à plaindre d'être tourmentés par la félicité des autres, autant que par leurs propres malheurs.* On rapporte qu'il dit à un Orateur qui lui demandoit une réponse pour ceux qui l'avoient envoyé. *Dis-leur que tu as eu bien de la peine à finir, & moi à t'entendre.* C'étoit parler en Lacédémonien, mais non pas en homme poli. Il mourut environ l'an 357 avant J. C. Voyez SPARTE.

AGIS III, roi de Sparte, célèbre par ses vertus & par sa mort. A peine fut-il roi, qu'il pensa à faire revivre l'ancienne discipline de Lacédémone, à abolir les dettes, & à rendre les biens communs. Cette

réforme digne de *Licurgue*, déplut aux riches & aux femmes, qui s'étoient accoutumés à une vie toute opposée aux lois qu'on vouloit leur prescrire. *Léonidas*, indigne collègue d'Agis, fit rejeter de concert avec eux, tous ces sages projets. Agis malgré les services qu'il avoit rendus à sa patrie, fut mis en prison & étranglé par ordre d'un Ephore, vers l'an 241 avant J. C. Ce n'est pas le seul prince qui ait passé du trône à l'échaffaud pour avoir voulu réformer des abus. Avant que de rendre l'ame, il dit à quelqu'un qui pleuroit: *Effuyez vos larmes: car puisque c'est l'injustice qui me fait mourir, je mérite moins d'être plaint que les auteurs de ma mort.* Voyez SPARTE.

AGIS IV n'est célèbre que par sa jalousie contre Alexandre le Grand, dont il crut pouvoir arrêter les prospérités; il souleva le Péloponèse, & avec l'argent de la Perse il leva une armée qui fut défaite & dissipée par les lieutenans du héros macédonien. V. SPARTE. (T-N.)

AGITATEURS, substantif masculin. (Histoire moderne.) nom que l'on donna en Angleterre vers le milieu du siècle passé, à certains agens ou sollicitateurs que l'armée créa pour veiller à ses intérêts.

Cromwel se liguait avec les *agitateurs*, trouvant qu'ils étoient plus écoutés que le conseil de guerre même. Les *agitateurs* commencèrent à proposer la réforme de la religion & de l'état, & contribuèrent plus que tous les autres factieux à l'abolition de l'épiscopat & de la royauté: mais Cromwel parvenu à ses fins par leur moyen, vint à bout de les faire casser. (G)

AGITATION, f. f. (Physique.) signifie le secouement, le cahotage ou la vacillation d'un corps en différens sens. Voyez MOUVEMENT.

Les Prophètes, les Pythies étoient sujets à de violentes *agitations* de corps, &c. & aujourd'hui les *Quakres* ou *Trembleurs* en ont de semblables en Angleterre. Voyez PROPHETE, PYTHIE, &c.

Les Physiciens appliquent quelquefois ce mot à l'espece de tremblement de terre qu'ils appellent *tremor* & *arietatio*. Voyez l'article TREMBLEMENT de terre.

Les Philosophes l'emploient principale-

ment pour signifier l'ébranlement intestin des parties d'un corps naturel. Voyez INTÉSTIN.

Ainsi on dit que le feu agite les plus subtiles parties des corps. Voyez FEU. La fermentation & l'effervescence ne se font pas sans une vive agitation des particules du corps fermentant. Voyez FERMENTATION, EFFERVESCENCE & PARTICULE. (O)

AGITATION de la mer, (Marine.) La mer, ainsi que tout corps gravitant, est naturellement dans un état tranquille; & l'agitation plus ou moins forte, mais continuelle dans laquelle elle est, provient de causes qui lui sont étrangères. Entre ces causes on peut en distinguer deux principales; l'une agite la masse entière des eaux, & la remue dans toute leur étendue & dans toute leur profondeur, & c'est à la combinaison des forces de l'attraction de la lune & du soleil, qu'il semble qu'on doit l'attribuer. Cette agitation ou ce mouvement de la mer, s'appelle *flux & reflux*. (Voyez FLUX & REFLUX.) L'autre cause de l'agitation de la mer est l'effort du vent ou la pression du vent sur sa surface; agitation qui se trouve réduite à la seule partie de la mer où cet effort se fait sentir.

La première de ces causes agissant sur toute la masse des eaux en même temps & d'une manière douce & progressive, ne produit aucune marque sensible à leur surface (j'en excepte cependant les courans qui sont bien une agitation dépendante du flux & reflux, mais dépendante aussi de la combinaison d'une autre cause, & qui n'occasionnent d'ailleurs aucune agitation à la mer dans le sens où je la considère, c'est-à-dire une agitation de haut & de bas ou d'inégalité perpendiculaire.) Mais la seconde de ces causes agite violemment la mer, la sillonne, la rend raboteuse & inégale, & produit ce qu'on appelle *houle*, *lame vague*, & *lame sourde*. Lame & vague sont des mots synonymes, mais la houle & la lame sourde en diffèrent & diffèrent entre elles. La lame ou vague est occasionnée par la pression du vent & est conséquemment proportionnelle à sa force, compensation faite toutefois des circonstances qui

l'accompagnent, comme la pluie qui peut; en frappant continuellement l'eau, l'unir ou empêcher plus long-temps sa surface de s'altérer.

Lorsque les vents ont régné long-temps d'une même partie, les vagues qui se succèdent les unes aux autres, ont acquis un mouvement dans ce sens, qu'elles conservent long-temps encore après la cessation de ce vent. Souvent même un vent opposé ne peut détruire cette ondulation de la mer, & on éprouve alors deux lames en sens contraire: l'une plus nouvelle & plus à la surface est la lame du vent régnant; & l'autre plus ancienne & plus creüe, est ce qu'on appelle la *lame sourde*.

Le long des côtes, la lame élevée & poussée par le vent s'étend sur les plages à une distance où elle n'atteindrait pas naturellement, & d'où son propre poids la fait refluer avec d'autant plus de vitesse que la pente de cette plage est plus rapide. Il se forme donc alors un conflit des mouvemens en sens opposés qui se font sentir à une certaine distance, & forment une inégalité dans la prolongation des lames, qui caractérise la houle & la différence. Sur les accores d'un banc à une différence subite de profondeur d'eau, sur un fond inégal & coupé de roches, en des endroits battus en peu de temps par différens vents, la mer y est houlente ou patouilleuse. Le même effet se fait sentir aussi dans les mers resserrées, & qui ont conséquemment proportionnellement plus de côtes. La mer houleuse fatigue beaucoup davantage les vaisseaux, parce qu'elle leur communique des mouvemens plus vifs & plus irréguliers.

Il est utile de distinguer ces différentes sortes d'agitation, & même d'établir des nuances entre la grosseur de la vague. A la mer où les choses dépendent si souvent de l'élément sur lequel le vaisseau est porté, comment juger d'une relation, avec quelque sorte de certitude, si l'on ne fixe pas les idées sur l'état de la mer, & s'il n'y a point de mots propres à les y attacher, & à en déterminer la valeur? C'est ce qui m'a porté à faire cet article, & à parler sous un même mot des différens états de l'agitation de la mer.

Outre la mer houleuse & la mer battue de

de lame fourde dont j'ai parlé, je voudrois donc que l'on convint encore de distinguer plusieurs degres dans l'agitation de la mer appelée *vague* ou *lame*, & causée par le vent régnant. Cinq classes seroient, je crois, suffisantes pour cette division sous les noms de *mer agitée* ou *mâle*, *mer mauvaise*, *mer grosse*, *mer tres-grosse* & *mer horrible*.

Comme la grosseur de la vague est pres-que toujours proportionnelle à l'état du vent, excepté dans quelques circonstances particulieres qui ne doivent point faire regle, je me servirai également de l'idée que l'on a de la force du vent ou de la grosseur de la lame, pour me faire entendre, & pour déterminer les occasions où on doit appliquer ces différentes dénominations.

Mer agitée ou *mâle*, seroit celle où un vaisseau de guerre ne peut point porter ses perroquets.

Mer mauvaise, seroit celle où le vaisseau de guerre prend ses ris.

Mer grosse, seroit celle où le vaisseau de guerre ne peut point se servir de sa premiere batterie.

Mer tres-grosse, seroit celle où le vaisseau de guerre ne peut pas même démarrer ses cañons.

Et enfin la *mer horrible*, seroit celle où le vaisseau battu par la tempête, ne peut, sans souffrir, ni tenir le côté en travers, ni courir vent-arriere pour fuir la lame.

On sent bien que je parle ici des vaisseaux de guerre ordinaires, & non de ceux qui ont des qualités ou supérieures ou inférieures. On doit sentir de même que je ne veux point prendre mes exemples dans ces positions contraintes, où il faut qu'un vaisseau s'efforce ou succombe. (*M. le Chevalier de LA COUDRAYE.*)

* **AGITER**, v. a. (*Gramm.*) au sens propre, remuer, ébranler, secouer; le vent *agite* les feuilles des arbres; au figuré, troubler, jeter dans le désordre & la confusion: *les passions agitent l'ame*: cette révolution *agita* long-temps l'Europe; ou bien, débattre, discuter: voici la question qu'on *agita*.

AGITO, qu'on nomme aussi *gito*, (*Comm.*) petit poids dont on se sert dans le royaume de Pegu. Deux *agito* font une

Tome I.

demi-biza: la biza pese cent reccalis, c'est-à-dire deux livres cinq onces poids fort, ou trois livres neuf onces poids léger de Venise. Savari, *Dictionn. du Commerce*, tome I. page 606.

* **AGLAIA**, (*Myth.*) nom de la plus jeune des trois Grâces, qu'on donne pour épouse à Vulcain. « Elle présidoit aux yeux » qu'elle rendoit vifs & brillans ou tendres » & touchans. On la représente tenant » en main un bouton de rose. » On la nomme aussi **AGLAË**. Voyez **GRACES**.

* **AGLAOPHEME**, (*Myth.*) une des Sirenes, fille de l'Océan & d'Amphitrite. Voyez **SIRENES**.

* **AGLATIA**. Tout ce que nous savons de l'*aglatia*, c'est que c'est un fruit dont les Egyptiens faisoient la récolte en Février, & qui dans les caracteres symboliques dont ils se servoient pour désigner leurs mois, servoit pour indiquer celui de sa récolte. Voyez le tome II du *Supplément des Antiquités du pere Montfaucon*.

* **AGLAUS**, (*Hist. anc.*) berger d'Arcadie qui, content du léger héritage que ses peres lui avoient laissé, le cultivoit de ses mains, & vivoit heureux. Gigès, roi de Lydie (ou Crésus, suivant Pausanias) fier de ses richesses & de sa puissance, osa, par une espece de défi, consulter l'oracle d'Apollon, pour savoir, s'il y avoit sur la terre un mortel plus heureux que lui. Le dieu répondit que l'heureuse médiocrité dont *Aglaus* jouissoit sous un toit rustique, étoit préférable à la fausse félicité d'atrône.

* **AGLIBOLUS**, (*Myth.*) dieu des Palmyréniens. Ils adoroient le soleil sous ce nom; ils le représentoient sous la figure d'un jeune homme vêtu d'une tunique relevée par la ceinture, & qui ne lui descendoit que jusqu'au genou, & avant à sa main gauche un petit bâton en forme de rouleau; ou selon Hérodien, sous la forme d'une grosse pierre ronde par en bas, & finissant en pointe; ou sous la forme d'un homme fait, avec les cheveux frisés, la figure de la lune sur l'épaule, des cothurnes aux pieds, & un javelot à la main.

* **AGMAT** ou **AGMET**, (*Céogr.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, dans la province & sur la riviere de même nom. Long. 11. 20. lat. 30. 35.

M m m m

* **AGNACAT**, (*Hist. nat. bot.*) Ray fait mention de cet arbre, qu'on trouve, dit-il, dans une contrée de l'Amérique voisine de l'isthme de Darien : il est de la grandeur & de la figure du poirier; ses feuilles sont d'un beau verd, & ne tombent point. Il porte un fruit semblable à la poire, verd lors même qu'il est mûr. Sa pulpe est aussi verte, douce, grasse, & a le goût de beurre. Il passe pour un puissant erotique.

* **AGNADEL**, (*Géogr.*) village du Milanéz dans la terre de Crémone, sur un canal entre l'Adda & Serio. *Long.* 27. *lat.* 45. 10.

* **AGNANIE** ou **ANAGNI**, (*Géogr.*) ville d'Italie dans la campagne de Rome. *Long.* 30. 41. *lat.* 41. 45.

§ **AGNANO**, (*Géogr.*) lac d'Italie, dans la terre de Labour, au royaume de Naples, sur le chemin de Naples à Pouzole. Ce lac est singulier en ce qu'il paroît quelquefois bouillonner sur ses bords, principalement quand il y a beaucoup d'eau. Ce bouillonnement semblable à celui de l'*Aqua Zolfa* de la campagne de Rome, ne vient que de l'air & des vapeurs qui se font jour au travers de l'eau; il n'y a point de chaleur sensible dans le lac. On n'y remarque rien de corrosif. On prétend qu'il est dangereux de s'y baigner, parce qu'il y a un insecte qui s'attache aux nageurs, & dont on ne peut se débarrasser; mais ce pourroit être un conte semblable à celui du remora. Le plus grand danger de ce lac, est celui du mauvais air en été. La plupart des habitans se retirent alors vers la montagne de Camaldules pour éviter la puanteur & l'infestation. Sur le bord de ce lac, sont les étuves de St. Germain, & près delà est la fameuse grotte du chien. *Voyage d'un François en Italie.* (C. A.)

AGNANS, f. m. pl. *terme de riviere*, fortes de morceaux de fer en triangle, percés par le milieu, qui servent à river les clous à clains qui entrent dans la composition d'un bateau foncet.

* **AGNANTHUS**, (*Hist. nat. bot.*) plante dont Vaillant fait mention : ses fleurs sont placées aux extrémités des tiges & des branches en bouquets : elles ressemblent beaucoup à celles de l'*agnus castus*. C'est

un petit tube dont le bord antérieur est découpé en portions inégales; de ces portions les trois supérieures forment un tresle; des trois inférieures, celle du milieu est la plus grande des six, & ses deux latérales les plus petites de toutes. L'ovaire naît du fond d'un calice découpé : cet ovaire tient à l'extrémité du tube qui forme la fleur. Quand la fleur tombe, il se change, à ce que rapporte Plumier, en une baie qui contient une seule semence : il n'y en a qu'une espece. *Voyez les Mémoires de l'Académie des Sciences* 1722.

AGNATION, f. f. *terme de Droit Romain*, qui signifie le lien de parenté ou de consanguinité entre les descendans par mâles d'un même pere. *Voyez* l'article **AGNATS**.

L'étymologie de ce mot est la préposition Latine *ad*, & *nasci*, naître.

L'*agnation* diffère de la *cognition* en ce que celle-ci étoit le nom universel sous lequel toute la famille & même les agnats étoient renfermés; au lieu que l'*agnation* n'étoit qu'une sorte particulière de *cognition*, qui ne comprenoit que les descendans par mâles. Une autre différence est que l'*agnation* tire ses droits & sa distinction du droit civil, & que la *cognition* au contraire tire les siens de la loi naturelle & du sang. *Voyez* **COGNATION**.

Par la loi des douze tables, les femmes étoient appelées à la succession avec les mâles, suivant leur degré de proximité, & sans distinction de sexe. Mais la jurisprudence changea dans la suite; & par la loi *Troconia* les femmes furent exclues du privilège de l'*agnation*, excepté celles qui étoient dans le degré même de consanguinité, c'est-à-dire les sœurs de celui qui étoit mort *intestat* : & voilà d'où vint la différence entre les agnats & les cognats.

Mais cette distinction fut dans la suite abolie par Justinien, *Institut. iij.* 10. & les femmes furent rétablies dans les droits de l'*agnation*; en sorte que tous les descendans paternels, soit mâles ou femelles, furent admis indistinctement à lui succéder suivant le degré de proximité.

Par-là le mot de *cognition* rentra dans la signification naturelle, & signifia tous les parens, tant du côté du pere que du

côté de la mere ; & *agnation* signifie seulement les parens du côté paternel.

Les enfans adoptifs jouissoient aussi des privileges de l'*agnation* , que l'on appelloit à leur egard *civile* , par opposition à l'autre qui étoit naturelle.

AGNATS, terme de Droit Romain , les descendans mâles d'un même pere. Voyez **AGNATION**.

Agnats se dit par opposition à *cognats* , terme plus générique , qui comprend aussi la descendance féminine du même pere. Voyez **COGNATS** , **COGNATION** & **AGNATION**. (H)

AGNEAU , (Théol.) *L'agneau Paschal* est l'agneau que les Juifs immoloient & mangeoient , lorsqu'ils célébroient la fête de Pâque. Voyez **PAQUE**.

* **AGNEAU** , f. m. (*Econom. rustiq.*) c'est le petit de la brebis & du belier. Aussitôt qu'il est né on le leve , on le met sur ses pieds , on l'accoutume à teter : s'il refuse , on lui frotte les levres avec du beurre & du sain-doux , & on y met du lait. On aura le soin de tirer le premier lait de la brebis , parce qu'il est pernicieux : on enfermera l'agneau avec sa mere pendant deux jours , afin qu'elle le tienne chaudement & qu'il apprenne à la connoître. Au bout de quatre jours on menera la mere aux champs , mais sans son petit ; il se passera du temps avant qu'il soit assez fort pour l'y suivre. En attendant on le laissera sortir le matin & le soir , & teter sa mere avant que de s'en séparer. Pendant le jour on lui donnera du son & du meilleur foin pour l'empêcher de bêler. Il faut avoir un lieu particulier dans la bergerie pour les agneaux : ils y passeront la nuit séparés des meres par une cloison. Outre le lait de la mere , il y en a qui leur donnent encore de la vesce moulue , de l'avoine , du sainfoin , des feuilles , de la farine d'orge : tous ces alimens sont bons : on les leur exposera dans de petites auges & de petits rateliers : on pourra leur donner aussi des pois qu'on fera cuire modérément , & qu'on mettra ensuite dans du lait de vache ou de chevre. Ils sont quelquefois difficulté de prendre cette nourriture : mais on les y contraint , en leur trempant le bout du museau dans l'auger , & en les faisant avaler avec le doigt. Comme on fait

faillir les brebis au mois de Septembre , on a des *agneaux* en Février : on ne garde que les plus forts , on envoie les autres à la boucherie : on ne conduit les premiers aux champs qu'en Avril , & on les sevre sur la fin de ce mois. La brebis n'allait son petit que sept à huit semaines au plus , si on le lui laisse ; mais on a coutume de le lui ôter au bout d'un mois. On dit qu'un agneau ne s'adresse jamais à une autre qu'à sa mere , qu'il reconnoît au bêlement , quelque nombreux que soit un troupeau. Le sainfoin , les raves , les navets , &c. donneront beaucoup de lait aux brebis , & les *agneaux* ne s'en trouveront que mieux. Ceux qui font du fromage de brebis , les tirent le matin & le soir , & n'en laissent approcher les *agneaux* que pour se nourrir de ce qui reste de lait dans les pis ; & cela leur suffit , avec l'autre nourriture , pour les engraisser. On vend tous les *agneaux* de la premiere portée , parce qu'ils sont foibles. Entre tous , on préfère les plus chargés de laine , & entre les plus chargés de laine , les blancs , parce que la laine blanche vaut mieux que la noire. Il ne doit y avoir dans un troupeau bien composé qu'un mouton noir contre dix blancs. Vous châtrerez vos *agneaux* à cinq ou six mois , par un temps qui ne soit ni froid ni chaud. S'ils restoit beliers , ils s'entre-détruiroient , & la chair en seroit moins bonne. On les châtre en leur faisant tomber les testicules par une incision faite à la bourse , ou en les prenant dans le lacs d'un cordeau qu'on serre jusqu'à ce que le lacs les ait détachés. Pour prévenir l'enflure qui suivroit , on frotte la partie malade avec du sain-doux , & on soulage l'agneau en le nourrissant avec du foin haché dans du son , pendant deux ou trois jours. On appelle *agneaux primes* ceux qu'on a d'une brebis mise en chaleur , & couverte dans le temps requis : ces *agneaux* sont plus beaux , & se vendent un tiers & quelquefois moitié plus que les autres. Ces petits animaux sont sujets à la fièvre & à la gratelle. Aussitôt qu'ils sont malades , il faut les séparer de leur mere. Pour la fièvre , on leur donne du lait de leur mere coupé avec de l'eau : quant à la gratelle qu'ils gagnent au menton , pour avoir , à ce qu'on dit , brouté de l'herbe qui n'a point

encore été humectée par la rosée, on les en guérit en leur frottant le museau, la langue & le palais, avec du sel broyé & mêlé avec l'hysope; en leur lavant les parties malades avec du vinaigre, les frottant ensuite avec du sain-doux & de la poix-résine fondue ensemble. On s'apercevra que les *agneaux* sont malades, aux mêmes symptômes qu'on le reconnoit dans les brebis. Outre les remèdes précédens pour la gratelle, d'autres se servent encore de verd-de-gris & de vieux oing, deux parties de vieux oing contre une de verd-de-gris; on en frotte la gratelle à froid: il y en a qui font macérer des feuilles de cyprès broyées dans de l'eau, & ils en lavent l'endroit du mal.

AGNEAU, (*Cuisine.*) Tout ce qui se mange de l'agneau est délicat. On met la tête & les piés en potage: on les échaude, on les assaisonne avec le petit-lard, le sel, le poivre, les cloux de girofle, & les fines herbes: on frit la cervelle après l'avoir bien saupoudrée de mie de pain: on met la fressure au pot, ou dépecée en morceaux on la fricassé. On sert la poitrine frite: on la coupe par morceaux; on la fait tremper dans le verjus, le vinaigre, le sel, le poivre, le clou de girofle, le laurier, pendant quatre heures: on fait une pâte claire de farine, jaune d'œufs & vin blanc: on a une peçle de beurre ou de sain-doux toute prête sur le feu, & l'on y jette les morceaux d'agneau, après qu'on les a tournés & retournés dans la pâte claire; mais il faut pour cela que le beurre fondu soit assez chaud. On peut faire une entrée avec la tête & les piés; les piés sur-tout seront excellens, si on en ôte les grands os, qu'on en remplisse le dedans d'une farce grasse de blanc de volaille, de perdrix, de riz, avec truffes, champignons, moëlle, lard blanchi & haché, fines herbes, sel, poivre, clou, crème, & jaunes d'œufs. On partage l'agneau par quartiers, & on le met à la broche; c'est un très-bon rôti. Voilà la vieille cuisine, celle de nos peres. Il n'est pas possible de suivre la nouvelle dans tous ses raffinemens: il vaudroit autant se proposer l'histoire des modes, ou celle des combinaisons de l'alchymie. Tous les articles de la Cuisine ne seront pas faits autrement. Nous ne nous sommes pas proposés

de décrire les manieres différentes de dénaturer les mets, mais bien celle de les assaisonner.

Question de Jurisprudence. Les *agneaux* sont-ils compris dans un legs fait sous le nom d'oves? Non, il faut les en séparer. Mais à quel âge un *agneau* est-il mis au nombre des brebis? A un an dans quelques endroits; à la premiere tonte de laine dans d'autres.

La chair des *agneaux* trop jeunes passe pour gluante, visqueuse, & mauvaise nourriture.

Dans des temps de mortalité de bestiaux; on a quelquefois défendu de tuer des *agneaux*. On lit dans un règlement de Charles IX du 28 janvier 1563, art. 39: *Inhibons & défendons de tuer ni manger agneaux, de ce jour en un an, sous peine de dix livres d'amende.* Différens anciens réglemens restreignent le temps du commerce des *agneaux* au temps seul compris depuis Pâque jusqu'à la Pentecôte. Il y en eut aussi qui fixèrent l'âge auquel ils pouvoient être vendus; & il ne fut permis de tuer que les *agneaux* d'un mois, de six semaines, & de deux mois au plus. Le temps de la vente des *agneaux* s'étendit dans la suite depuis le premier Janvier jusqu'après la Pentecôte.

Il y eut un arrêt en 1701, qui ne permit de vendre & tuer des *agneaux* que dans l'étendue de dix lieues aux environs de Paris, & que depuis Noël jusqu'à la Pentecôte. Si l'on fait attention à l'importance qu'il y a d'avoir des laines en quantité, on conviendra de la sagesse de ces lois & de celles du gouvernement, qui n'a presque pas perdu de vue un seul des objets qui pourroient intéresser notre bien-être. Nous avons un nombre infini d'occasions de faire cette réflexion, & nous ne nous laisserons point de la répéter, afin que les peuples apprennent à aimer la société dans laquelle ils vivent, & les puissances qui les gouvernent.

AGNEAU, (*Mat. méd.*) On emploie plusieurs de ses parties en Médecine. Hippocrate dans son traité de *superfétation*, ordonne d'appliquer une peau d'agneau toute chaude sur le ventre des filles qui sont incommodées par une suppression de

regles, dans le dessein de relâcher les vaisseaux de l'uterus & d'en diminuer la tension.

M. Freind dans son *Emmenalogie* recommande des fomentations émollientes pour le même effet : mais la chaleur balsamique de la peau d'un agneau nouvellement tué, me paroît plus propre qu'aucune autre chaleur artificielle à relâcher les vaisseaux.

Ses poumons sont bons dans les maladies de la poitrine ; son fiel est propre contre l'épilepsie, la dose en est depuis deux gouttes jusqu'à huit. La caillette qui se trouve au fond de son estomac, est regardée comme un antidote contre les poisons. Les poumons de cet animal brûlés & réduits en poudre guérissent les meurtrissures que causent les fouliers trop étroits.

L'agneau contient une grande quantité d'huile & de sel volatil. Les parties de l'agneau les meilleures & les plus légères sont, suivant Celse, la tête & les piés. Il donne un suc gluant.

L'agneau est humectant, rafraichissant ; il nourrit beaucoup & adoucit les humeurs âcres & picotantes : quand il est trop jeune & qu'il n'est pas assez cuit, il est indigeste. Il convient dans les temps chauds aux jeunes gens bilieux : mais les personnes d'un tempérament froid & phlegmatique, doivent s'en abstenir & en user modérément. (N)

La peau d'agneau garnie de son poil & préparée par les Pelletiers-Fourreurs ou par les Mégissiers, s'emploie à de fort bonnes fourrures qu'on appelle *fourrure d'agnelins*.

Ces mêmes peaux dépouillées de la laine, se passent aussi en mégie, & on en fabrique des marchandises de ganterie. A l'égard de la laine que fournissent les agneaux, elle entre dans la fabrique des chapeaux, & on en fait aussi plusieurs fortes d'étoffes & de marchandises de bonneterie.

AGNEAUX de Perse, (Comm.) Les fourrures de ces agneaux sont encore préférées en Moscovie à celles de Tartarie : elles sont grises & d'une frisure plus petite & plus belle : mais elles sont si chères, qu'on n'en garnit que les retrouffis des vêtements.

* AGNEAUX de Tartarie, (Commerce.) agneaux dont la fourrure est précieuse en Moscovie : elle vient de la Tartarie & des bords du Volga. La peau est trois fois plus chère que l'animal sans elle. La laine en est noire, fortement frisée, courte, douce & éclatante. Les grands de Moscovie en fourrent leurs robes & leurs bonnets, quoiqu'ils pussent employer à cet usage les martes zibelines, si communes dans ce pays.

AGNEAU de Scythie, Voyez AGNUS SCYTHICUS.

AGNEAU, s. m. (terme de Blason.) meuble qui entre dans plusieurs écus.

Agneau paschal, est celui qui tient un pénonceau chargé d'une croisette.

L'agneau est l'hieroglyphe de la douceur, de la bonté & de la franchise.

Emé de Marcieu, en Dauphiné : d'azur à un agneau passant d'argent ; au chef d'or chargé de trois rencontres de bœufs de sable.

De Vouigny, à Paris, de gueules à l'agneau paschal d'or, cousu au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent. (G. D. L. T.)

* AGNEL ou AIGNEL, ancienne monnoie d'or qui fut battue sous S. Louis, & qui porte un agneau ou mouton. On lit dans le Blanc que l'agnel étoit d'or fin, & de 59 $\frac{1}{2}$ au marc sous S. Louis, & valoit 12 sous six deniers tournois. Ces sous étoient d'argent & presque du poids de l'agnel. La valeur de l'agnel est encore fixée par le même auteur à 3 deniers 5 grains trébuchans. Le roi Jean en fit faire qui étoient de 10 à 12 grains plus pesans. Ceux de Charles VI & de Charles VII, ne pesoient que 2 deniers, & n'étoient pas or fin.

* AGNELINS, (terme de Mégissierie.) peaux passées d'un côté, qui ont la laine de l'autre côté.

Nous avons expliqué à l'article AGNEAU, l'usage que les Mégissiers, les Chapeliers, les Pelletiers-Fourreurs, & plusieurs autres ouvriers font de la peau de cet animal.

Agnelins se dit encore de la laine des agneaux qui n'ont pas été tondus, & qui se leve pour la première fois au sortir des abattis des Bouchers ou des boutiques des Rôtisseurs.

Agneins se dit en général de la laine des agneaux qui n'ont pas été tondus, soit qu'on la coupe sur leur corps, ou qu'on

l'enleve de dessus leurs peaux après qu'ils ont été tués.

AGNESTIN, (*Géogr.*) ville de Transylvanie, sur la rivière d'Hospach. *Long.* 43. 12. *lat.* 46. 45.

AGNIUS, (*Hist. de Suede.*) fils de Dager, roi de Suede, succéda à son pere en 172. Sa passion pour la guerre lui fit quitter bientôt les rênes du gouvernement pour prendre les armes. Il les tourna contre les Finlandois. Ces peuples s'étoient signalés sous le regne de son pere, par de fréquentes révoltes. Il les soumit & les força de lui donner, pour otage de leur fidélité, Schialvia, fille Froton, dont la beauté faisoit l'ornement de cette contrée. Mais dans le trajet, il fut tellement épris des charmes de sa captive que dès qu'il fut abordé au bort de Stok-Sund, il fit dresser sous un arbre une tente superbe, épousa la princessè en présence de ses officiers, & la fit proclamer reine. Elle feignit de lui rendre tendresse pour tendresse; mais elle avoit conçu le projet de venger la Finlande par une perfidie que son patriotisme ne peut excuser. Tandis que son époux étoit plongé dans le sommeil léthargique qui suit l'ivresse, elle l'étrangla, le suspendit à l'arbre même où l'hymen avoit été célébré, & s'enfuit en Finlande: on la poursuivit en vain. Agnius fut enterré au pié de l'arbre même; & c'est-là que fut bâtie depuis la ville de Stockolm. Heureusement pour l'honneur du beau sexe, le peu de vraisemblance de cette aventure affoiblit beaucoup la croyance que les habitans du nord ont accordée long-temps à l'histoire de leur prétendue Judith. (*M. de SACY.*)

AGNOITES ou AGNOETES, f. m. pl. (*Théologie.*) secte d'hérétiques qui suivoient l'erreur de Théophrone de Cappadoce, lequel soutenoit que la science de Dieu par laquelle il prévoit les choses futures, connoit les présentes & se souvient des choses passées, n'est pas la même, ce qu'il tâchoit de prouver par quelques passages de l'Écriture. Les Eunomiens ne pouvant souffrir cette erreur, le chassèrent de leur communion; & il se fit chef d'une secte, à laquelle on donna le nom d'*Eunomiphoniens*. Socrate, Sozomene & Nicéphore qui parlent de ces hérétiques, ajoutent qu'ils change-

rent aussi la forme du baptême usitée dans l'Église, ne baptisant plus au nom de la Trinité, mais au nom de la mort de Jesus-Christ. Voyez BAPTÊME & FORME. Cette secte commença sous l'empire de Valens, vers l'an du salut 370.

AGNOITES ou AGNOETES, secte d'Égyptiens dont Thémestius fut l'auteur dans le vi siècle. Ils soutenoient que Jesus-Christ en tant qu'homme ignoroit certaines choses, & particulièrement le jour du jugement dernier.

Ce mot vient du Grec *ἀγνοῦμαι* ignorant, dérivé d'*ἄγνοειν*, ignorer.

Eulogius, patriarche d'Alexandrie, qui écrivit contre les *Agnotes* sur la fin du vi. siècle, attribue cette erreur à quelques Solitaires qui habitoient dans le voisinage de Jérusalem, & qui pour la défendre alléguoient différens textes du Nouveau Testament, & entre autres celui de S. Marc, chap. xiiij. v. 32. que nul homme sur la terre ne sait ni le jour, ni l'heure du jugement, ni les Anges qui sont dans le ciel, ni meme le Fils, mais le Pere seul.

Il faut avouer qu'avant l'hérésie des Ariens qui tiroient avantage de ce texte contre la divinité de Jesus-Christ, les Peres s'étoient contentés de leur répondre que ces paroles devoient s'entendre de Jesus-Christ comme homme. Mais depuis l'Arianisme & les disputes des *Agnotes*, les Théologiens Catholiques répondent que Jesus-Christ, même comme homme, n'ignoroit pas le jour du jugement, puisqu'il en avoit prédit l'heure en S. Luc, c. xvij. vers. 31. le lieu en S. Matth. c. xxiv. v. 28. les signes & les causes en S. Luc, c. xxj. v. 25. ce qui fait dire à S. Ambroise, lib. V. de fide, cap. xvj. n°. 204. *Quomodo neçivit judicii diem, qui & horam prædixit, & locum & signa expressit ac causas?* mais que par ces paroles le Sauveur avoit voulu réprimer la curiosité indiscrete de ses disciples, en leur faisant entendre qu'il n'étoit pas à propos qu'il leur révélât ce secret: & enfin, que ces mots, *le Pere seul*, n'excluent que les créatures & non le Verbe incarné, qui connoissoit bien l'heure & le jour du jugement en tant qu'homme, mais non par la nature de son humanité quelque excellente qu'elle fût, dit S. Gré-

goïre : *in natura quidem humanitatis novit diem & horam, non ex natura humanitatis novit. Ideo scientiam, quam ex natura humana non habuit, in qua cum angelis creatura fuit, hanc se cum angelis habere denegavit. Lib. I. epist. xliij. Wuttaff. tract. de Trinit. part. I. quest. IV. art. 2. sect. iij. p. 408. & seq. (G)*

* **AGNONE** ou **ANGLONE**, (*Géogr.*) ville considérable du royaume de Naples dans l'Abruzze, près du Mont-Marel.

AGNUS CASTUS, (*Botanique.*) en latin *vitex*, en anglois, *chaste tree*, arbre chaste ; en allemand, *reuschbaum*.

Caractère générique.

Le calice de la fleur est semblable à un petit gobelet divisé par son bord en cinq petites dentelures, la fleur est monopétale & labiée ; c'est un tube un peu plus enflé en bas qu'en haut. Ce tube est évasé & échancré en quatre parties, dont celle d'en bas, c'est-à-dire la levre inférieure est la plus large & la plus longue ; celle d'en haut, ou la levre supérieure, est recoupée en deux parties aiguës, & les deux du milieu qui sont disposées en croifillon, sont petites & entières : cette fleur est pourvue de quatre étamines capillaires, terminées par des sommets mobiles, semblables à de petits croiflans. Deux de ces étamines sont plus courtes que les deux autres. Au fond du calice se trouve un embryon arrondi qui supporte un file délié, couronné par deux stigmates alongés en forme d'alène ; l'embryon devient ensuite une coque cylindrique à quatre cellules dont chacune contient une petite semence ovale.

Especes.

1. *Agnus castus* à feuilles digitées & entières, à fleurs verticillées, ou *agnus castus* commun.

Vitex foliis digitatis, spicis verticillatis. Linn. sp. pl. 938.

Chaste tree with fingered leaves and whorled spikes of flowers, or, common chaste tree.

2. *Agnus castus* à feuilles digitées & dentelées, à épis en panicules, ou *agnus castus* à feuilles larges & dentelées.

Vitex foliis digitatis, serratis, spicis paniculatis. Mill.

Chaste tree with fingered sawed leaves and spikes in panicles ; chaste tree with a broader sawed leaf.

3. *Agnus castus* à trois & cinq folioles, & à fleurs en panicules partant des divisions des branches.

Vitex foliis ternatis quinatisve, paniculis dichotomis. Lin. sp. pl. 938.

Chaste tree with trifoliate and quinate leaves and panicles of flowers rising from the divisions of the branches. Or jmaiter indian chaste tree.

4. *Agnus castus* à trois ou cinq folioles découpées en ailes ; à épi terminal, composé de fleurs verticillées.

Vitex foliis ternatis quinatisve pinnato incisis, spicis verticillatis terminalibus. Mill.

Chaste tree with ternate and quinate leaves, which are cut like wings and whorled spikes of flowers terminating the branches.

Le n°. 1. s'éleve à la hauteur d'environ douze piés sur une tige ligneuse tout le long de laquelle naissent des branches opposées, quadrangulaires, flexibles & recouvertes d'une écorce olivâtre. Les feuilles sont pour la plupart opposées & composées de cinq, six ou sept folioles dont les cinq principales sont disposées comme les doigts d'une main étendue, & se réunissent sur un genou qui termine le pedicule commun. Ce genou se recourbe en en haut, & eleve ces folioles. Au dessus du pedicule commun & au bas de ces cinq folioles, il s'en trouve une ou deux très-petites. Toutes sont entières, lisses, étroites, lancéolées, très-alongées & terminées par une longue pointe un peu émoussée. Elles sont d'un verd-obscur en-dessus, & d'un glauque blanchâtre en-dessous. Des épis composés qui naissent à l'extrémité & à l'aisselle des branches, portent les fleurs qui sont attachées autour des maîtres pedicules d'une telle maniere qu'elles ressemblent à de petites couronnes enfilées à une certaine distance les unes au dessus des autres ; dans les provinces septentrionales de la France, elles s'épanouissent en septembre & durent une partie d'octobre

lorsque le temps est doux ; elles sont gracieuses & très-parfumées ; mais ce qui en rehausse le prix, c'est qu'il n'y a plus du tout d'arbuscules en fleurs dans ce premier mois d'automne qui n'offre même qu'un très-petit nombre de plantes à fleurs inodores.

Les fleurs de cet arbuscule sont originaiement bleues, mais on en a deux variétés, l'une à fleurs blanches, l'autre à fleurs rouges. Le blanc fleurit le premier, le bleu le second, & le rouge le dernier. Tous trois sont d'un très-bel effet, entremêlés dans les bosquets d'été & d'automne, où l'on doit les planter en quatrième ou cinquième ligne.

L'*agnus castus* croît le long des rivières de Sicile & des environs de Naples, & dans les terrains aquatiques de l'Archipel ; ainsi il demande une terre légère & humide : & comme ces contrées sont situées sous un climat chaud, il convient, dans les températures moins heureuses, de le protéger un peu contre la gelée. Que l'on plaque donc, à la fin de l'automne, de la litière autour de son pied & qu'on l'empaille même, tant qu'il est jeune, à la manière détaillée ci-après *art. ALATERNE*. Il pousse fort tard dans l'automne ; ses jeunes branches sont encore herbacées à l'entrée de l'hiver, aussi périssent-elles en partie par l'effet de la gelée : mais en usant de la précaution que nous venons d'indiquer, du moins ne seront-elles pas prises si bas ; le tronc se durcira peu-à-peu, les maîtresses branches prendront de la consistance ; par la suite les pertes qu'il aura essuyées pendant l'hiver seront peu sensibles, & d'autant moins qu'il ne porte ses fleurs que sur les pousses de l'année.

Cet arbrisseau se multiplie de graines, mais cette voie est fort longue ; celle des marcottes & des boutures est plus courte & plus certaine.

Nous nous sommes très-bien trouvés de faire les marcottes en juillet : au printemps on n'est pas sûr de trouver du bois vivant. Nous détachons les boutures à la fin d'octobre, nous les plantons dans des pots que nous mettons l'hiver sous des châssis : au printemps nous enterrons ces pots dans une couche tempérée dont la chaleur assure

la reprise & favorise la croissance des boutures, qu'on peut planter à demeure dès le printemps suivant. Cet arbuscule, ainsi que tous ceux qui sont un peu sensibles à la gelée, parce qu'ils poussent tard, ne doivent point être plantés en automne, lorsque c'est pour les établir en pleine terre.

Toutes les parties de l'*agnus castus* exhalent une odeur de camphre, qui a sans doute donné l'idée de la propriété qu'on lui attribue d'entretenir la chasteté ; mais on doit plutôt attendre cette vertu privative de la force de l'âme que de celle d'une plante.

Le n^o. 2 est indigène de la France méridionale : il part de son pied plusieurs branches moins rameuses que celles de l'espèce précédente, & qui ne s'élevent guère qu'à deux coudées : son écorce est plus blanchâtre, les folioles ne sont pas si longues, elles sont moins fermes, & leur bord est dentelé. Les fleurs sont disposées en panicules qui sortent vers le bout des branches ; les panicules sont plus courts, les fleurs plus petites, plus précoces, & ordinairement bleues. La culture est la même que celle du n^o. 1.

Le n^o. 3 nous vient des deux Indes ; c'est un arbre de serre chaude.

Le n^o. 4 a été apporté de la Chine par nos missionnaires. C'est un arbuscule de serre. Tous deux se multiplient de boutures & de marcottes, & demandent le traitement convenable aux arbres de serre & de serre chaude. Le dernier ne verdoie que fort tard, avant la pousse ses branches ressemblent si fort à du bois sec, que plusieurs l'ont arraché des pots, le croyant mort. (*M. le Baron DE TSCHOUDY.*)

AGNUS-CASTUS, (*Mat. méd.*) on se sert de sa feuille, de sa fleur, & sur-tout de sa semence, pour résoudre, pour atténuer, pour exciter l'urine & les mois aux femmes, pour ramollir les duretés de la rate, pour chasser les vents ; on en prend en poudre & en décoction ; on l'applique aussi extérieurement. (*N*)

AGNUS Dei, (*Théol.*) est un nom que l'on donne aux pains de cire empreints de la figure d'un agneau portant l'étendard de la croix, & que le pape bénit solennellement

lement le dimanche *in albis* après sa consécration, & ensuite de sept ans en sept ans, pour être distribué au peuple.

Ce mot est purement Latin, & signifie *agneau de Dieu*, nom qu'on lui a donné à cause de l'empreinte qu'il porte.

L'origine de cette cérémonie vient d'une coutume ancienne dans l'Eglise de Rome. On prenoit autrefois le dimanche *in albis*, le reste du cierge paschal bani le jour du samedi-saint, & on le distribuoit au peuple par morceaux. Chacun les brûloit dans sa maison, dans les champs, les vignes, &c. comme un préservatif contre les prestiges du Démon, & contre les tempêtes & les orages. Cela se pratiquoit ainsi hors de Rome : mais dans la ville, l'archidiaque au lieu du cierge paschal, prenoit d'autre cire sur laquelle il versoit l'huile, & en faisant divers morceaux en figure d'agneaux, il les bénissoit & les distribuoit au peuple. Telle est l'origine des *agnus Dei* que les papes ont depuis bénits avec plus de cérémonies. Le sacrificate les prépare long-temps avant la bénédiction. Le pape revêtu de ses habits pontificaux, les trempe dans l'eau bénite & les bénit. Après qu'on les en a retirés, on les met dans une boîte qu'un sous-diaque apporte au pape à la messe après l'*agnus Dei*, & les lui présente en répétant trois fois ces paroles : *ce sont ici de jeunes agneaux qui vous ont annoncé l'alleluia; voilà qu'ils viennent à la fontaine pleins de charité*, alleluia. Ensuite le pape les distribue aux cardinaux, évêques, prélats, &c. On croit qu'il n'y a que ceux qui sont dans les ordres sacrés qui puissent les toucher; c'est pourquoi on les couvre de morceaux d'étoffe proprement travaillés, pour les donner aux laïques. Quelques écrivains en rendent bien des raisons mythiques, & leur attribuent plusieurs effets. *L'ordre Romain. Amalarius, Valafriid Sirabon, Sirmond dans ses notes sur Ennodius; Théophile, Raynaud.*

AGNUS DEI, partie de la Liturgie de l'Eglise Romaine, ou prière de la messe entre le *pater* & la communion. C'est l'endroit de la messe où le prêtre se

frappant trois fois la poitrine, répète autant de fois à voix intelligible, la prière qui commence par ces deux mots *agnus Dei*. (G)

AGNUS SCYTHICUS, (*Hist. nat. bot.*) Kircher (a) est le premier qui ait parlé de cette plante. Je vais d'abord rapporter ce qu'a dit Scaliger pour faire connoître ce que c'est que l'*agnus scythicus*, puis Kempfer & le savant Hans Sloane nous apprendront ce qu'il en faut penser. « Rien, dit » Jules César Scaliger, n'est comparable à » l'admirable arbrisseau de Scythie. Il croît » principalement dans le Zaccolham, aussi » célèbre par son antiquité que par le courage de ses habitans. On sème dans cette » contrée une graine presque semblable à » celle du melon, excepté qu'elle est moins » oblongue. Cette graine produit une plante » d'environ trois piés de haut, qu'on appelle » *boramets* ou *agneau*, parce qu'elle ressemble parfaitement à cet animal par les » piés, les ongles, les oreilles & la tête; il » ne lui manque que les cornes, à la place » desquelles eile a une touffe de poil. Elle » est couverte d'une peau légère dont les » habitans font des bonnets. On dit que sa » pulpe ressemble à la chair de l'écrevisse » de mer, qu'il en sort du sang quand on y » fait une incision, & qu'elle est d'un goût » extrêmement doux. La racine de la plante » s'étend fort loin dans la terre : ce qui » ajoute au prodige, c'est qu'elle tire sa » nourriture des arbrisseaux circonvoisins, » & qu'elle périt lorsqu'ils meurent ou qu'on » vient à les arracher. Le hasard n'a point » de part à cet accident : on lui a causé la » mort toutes les fois qu'on l'a privée de la » nourriture qu'elle tire des plantes voisines. Autre merveille, c'est que les loups » sont les seuls animaux carnassiers qui en » soient avides. (Cela ne pouvoit manquer » d'être.) On voit par la suite que Scaliger » n'ignoroit sur cette plante que la manière » dont les piés étoient produits & sortoient » du tronc. »

Voilà l'histoire de l'*agnus scythicus*, ou de la plante merveilleuse de Scaliger, de

(a) Kircher est né en 1798, il est donc moins ancien que Herberstein, Surius, Bacon, &c. Long-temps avant lui, Guillaume Postel & Jérôme Cardan avoient parlé de l'*agnus scythicus*.

Kircher, de Sigismond, d'Herberstein, d'Hayton Arménien, de Surlus, du chancelier Bacon (du chancelier Bacon, notez bien ce témoignage), de Fortunius Licetus, d'André Lebarrius, d'Eusebe de Nieremberg, d'Adam Clearius, d'Olaüs Vorrmius, & d'une infinité d'autres Botanistes.

Seroit-il bien possible qu'après tant d'autorités qui attestent l'existence de l'agneau de Scythie, après le détail de Scaliger, à qui il ne restoit plus qu'à favoir comment les piés se formoient, l'agneau de Scythie fût une fable? Que croire en histoire naturelle, si cela est?

Kempfer, qui n'étoit pas moins versé dans l'histoire naturelle que dans la Médecine, s'est donné tous les soins possibles pour trouver cet agneau dans la Tartarie, sans avoir pu y réussir. « On ne connoît » ici, dit cet auteur, ni chez le menu » peuple ni chez les Botanistes, aucun » zoophile qui broute; & je n'ai retiré de » mes recherches que la honte d'avoir été » trop crédule ». Il ajoute que ce qui a donné lieu à ce conte, dont il s'est laissé bercer comme tant d'autres, c'est l'usage que l'on fait en Tartarie de la peau de certains agneaux dont on prévient la naissance, & dont on tue la mere avant qu'elle les mette bas, afin d'avoir leur laine plus fine. On borde avec ces peaux d'agneaux des manteaux, des robes & des turbans. Les voyageurs, ou trompés sur la nature de ces peaux par ignorance de la langue du pays, ou par quelqu'autre cause, en ont ensuite imposé à leurs compatriotes, en leur donnant pour la peau d'une plante la peau d'un animal.

M. Hans Sloane dit que *l'agnus Scythicus* est une racine longue de plus d'un pie, qui a des tubérosités, des extrémités desquelles sortent quelques tiges longues d'environ trois à quatre pouces, & assez semblables à celles de la fougere, & qu'une grande partie de la surface est couverte d'un duvet noir jaunâtre, aussi luisant que la soie, long d'un quart de pouce, & qu'on emploie pour le crachement de sang. Il ajoute qu'on trouve à la Jamaïque plusieurs plantes de fougere qui deviennent aussi grosses qu'un arbre, & qui sont couvertes d'une espece de duvet pareil à celui qu'on remarque sur nos plantes

capillaires; & qu'au reste il semble qu'on ait employé l'art pour leur donner la figure d'un agneau, car les racines ressemblent au corps, & les tiges aux jambes de cet animal.

Voilà donc tout le merveilleux de l'agneau de Scythie réduit à rien, ou du moins à fort peu de chose, à une racine velue à laquelle on donne la figure, ou à-peu-près, d'un agneau en la contournant.

Cet article nous fournira des réflexions plus utiles contre la superstition & le préjugé, que le duvet de l'agneau de Scythie contre le crachement de sang. Kircher, & après Kircher, Jules-César Scaliger, écrivent une fable merveilleuse; & ils l'écrivent avec ce ton de gravité & de persuasion qui ne manque jamais d'en imposer. Ce sont des gens dont les lumieres & la probité ne sont pas suspectes: tout déposé en leur faveur: ils sont crus; & par qui? par les premiers génies de leur temps; & voilà tout d'un coup une nuée de témoignages plus puissans que le leur qui le fortifient, & qui forment pour ceux qui viendront un poids d'autorité auquel ils n'auront ni la force ni le courage de résister, & l'agneau de Scythie passera pour un être réel.

Il faut distinguer les faits en deux classes; en faits simples & ordinaires, & en faits extraordinaires & prodigieux. Les témoignages de quelques personnes instruites & véridiques suffisent pour les faits simples; les autres demandent, pour l'homme qui pense, des autorités plus fortes. Il faut en général que les autorités soient en raison inverse de la vraisemblance des faits; c'est-à-dire, d'autant plus nombreuses & plus grandes, que la vraisemblance est moindre.

Il faut subdiviser les faits, tant simples qu'extraordinaires, en transitoires & permanens. Les transitoires, ce sont ceux qui n'ont existé que l'instant de leur durée; les permanens, ce sont ceux qui existent toujours, & dont on peut s'assurer en tout temps. On voit que ces derniers sont moins difficiles à croire que les premiers, & que la facilité que chacun a de s'assurer de la vérité ou de la fausseté des témoignages, doit rendre les témoins circonspects, & disposer les autres hommes à les croire.

Il faut distribuer les faits transitoires en faits qui se sont passés dans un siècle éclairé,

& en faits qui se sont passés dans des temps de ténèbres & d'ignorance ; & les faits permanens , en faits permanens dans un lieu accessible ou dans un lieu inaccessible.

Il faut considérer les témoignages en eux-mêmes , puis les comparer entr'eux : les considérer en eux-mêmes , pour voir s'ils n'impliquent aucune contradiction , & s'ils sont de gens éclairés & instruits : les comparer entr'eux , pour découvrir s'ils ne sont point calqués les uns sur les autres , & si toute cette foule d'autorités de Kircher , de Scaliger , de Bacon , de Libarius , de Licetus , d'Eusebe , &c. ne se réduiroit pas par hasard à rien , ou à l'autorité d'un seul homme.

Il faut considérer si les témoins sont oculaires ou non ; ce qu'ils ont risqué pour se faire croire ; quelle crainte ou quelles espérances ils avoient en annonçant aux autres des faits dont ils se disoient témoins oculaires : s'ils avoient exposé leur vie pour soutenir leur déposition , il faut convenir qu'elle acquerroit une grande force ; que seroit-ce donc s'ils l'avoient sacrifiée & perdue ?

Il ne faut pas non plus confondre les faits qui se sont passés à la face de tout un peuple , avec ceux qui n'ont eu pour spectateurs qu'un petit nombre de personnes. Les faits clandestins , pour peu qu'ils soient merveilleux , ne méritent presque pas d'être crus : les faits publics , contre lesquels on n'a point réclamé dans le temps , ou contre lesquels il n'y a eu de réclamation que de la part de gens peu nombreux , & mal-intentionnés ou mal-instruits , ne peuvent presque pas être contredits.

Voilà une partie des principes d'après lesquels on accordera ou l'on refusera sa croyance si l'on ne veut pas donner dans des rêveries , & si l'on aime sincèrement la vérité. Voyez CERTITUDE , PROBABILITÉ , &c.

* AGOBEL (*Géogr.*) ville d'Afrique au royaume de Maroc , dans la province d'Éa en Barbarie.

AGOGÉ , (*Musique ancienne.*) une des subdivisions de l'ancienne mélodie , laquelle donne les règles de la marche du chant par degrés , alternativement conjoints ou dis-joints , soit en montant , soit en descendant. Voyez MÉLODIE. (S)

Martianus Capella donne , après Ari-

tide Quintilien , au mot *agogé* , un autre sens que j'expose au mot TIRADE , (*Musique.*) (S)

AGOL , (*Géogr.*) ville d'Afrique dans la haute Ethiopie , vers le mont Amara. Duval & Sanfon , deux célèbres géographes , qui nous parlent de cette ville , ne nous apprennent rien de plus à son sujet ; ils se sont contentés de la tracer sur leurs cartes géographiques. (C. A.)

AGON , f. m. (*Hist. anc.*) chez les anciens étoit une dispute ou combat pour la supériorité dans quelque exercice du corps ou de l'esprit.

Il y avoit de ces combats dans la plupart des fêtes anciennes en l'honneur des dieux ou des héros. Voyez FÊTE , JEU.

Il y en avoit aussi d'institué exprès ; & qui ne se célébroient pas simplement pour rendre quelque fête plus solennelle. Telles étoient à Athènes l'*agon gymnicus* , l'*agon nemeus* , institué par les Argiens dans la 53^e. olympiade ; l'*agon olympius* , institué par Hercule 430 ans avant la première olympiade. Voyez NÉMÉEN , OLYMPIQUE , &c.

Les Romains , à l'imitation des Grecs ; instituerent aussi de ces sortes de combats.

L'Empereur Aurélien en établit un sous le nom d'*agon solis* , combat du soleil ; Dioclétien un autre , sous le nom d'*agon capitulinus* , qui se célébroit tous les quatre ans à la manière des jeux olympiques. C'est pourquoi au lieu de compter les années par lustres , les Romains les ont quelquefois comptées par *agons*.

Agon se disoit aussi du ministre dans les sacrifices , dont la fonction étoit de frapper la victime. Voyez SACRIFICE , VICTIME.

On croit que ce nom lui est venu de ce que se tenant prêt à porter le coup , il demandoit , *agon* , ou *agone* , frapperai-je ?

L'*agon* en ce sens s'appeloit aussi *popultrarius* & *victimarius*. (G)

AGONALES , adj. pris subst. (*Hist. anc.*) fêtes que les Romains célébroient à l'honneur du Dieu Janus , ou , à ce que d'autres prétendent , à l'honneur du Dieu Agonius , que les Romains avoient coutume d'invoquer lorsqu'ils entreprenoient quelque chose d'important. Voyez FÊTE.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur

Étymologie de ce mot. Quelques-uns le font venir du mont *Agonus*, qui depuis fut nommé *Quirinal*, où se faisoit cette solennité. D'autres le dérivent de la cérémonie qui se pratiquoit en cette fête, où le prêtre tenant un couteau dégainé, & prêt à frapper la victime qui étoit un belier, demandoit, *agone*, ferai-je ? C'est le sentiment d'Ovide. *Fast. liv. I. v. 319. Voyez SACRIFICE.*

AGONALES. On nommoit encore ainsi des jeux publics consistant en combats & en luttés, tant d'hommes que d'animaux. Ces jeux se donnoient dans l'amphithéâtre dédié à Mars & à Minerve.

AGONAUX, jours ou fêtes agonales célébrées chez les Romains au commencement du mois de Janvier. Elles paroissent avoir été en usage dès le temps des rois de Rome, puisque Varron rapporte que dans ces jours, le prince immoloit une victime dans son palais. Ovide, après d'autres auteurs, rapporte l'origine de ce nom à plusieurs étymologies : mais la plus vraisemblable, & celle à laquelle il s'en tient, est celle-ci :

*Fas etiam fieri solitis ætate priorum
Nomina de ludis Græca tulisse diem.
Et prius antiquus dicebat Agonia sermo;
Veraque iudicio est ultima causa meo.*

D'autres prétendent que ces sacrifices se nommoient *agonalia*, parce qu'ils se faisoient sur les montagnes nommées par les anciens Latins *agones* : au moins appeloient-ils le mont *Quirinal mons agonus* ; & la porte *Colline, porta agonensis*.

AGONAUX, adj. pris subst. (*Hist. anc.*) surnom que l'on donnoit aux Saliens, prêtres que Numa Pompilius avoit institués pour le service du Dieu Mars, surnommé *Gradivus*. Voyez **SALIENS**.

On les appeloit aussi *quirinaux*, du mont *Quirinal* où ils faisoient leurs fonctions. Rosinus les appelle *agonenses salii*. (G)

* **AGONIE**, (*Médec.*) mot formé du Grec *ἀγών*, qui signifie le dernier combat de la nature contre la mort, l'état d'un homme mourant.

AGONIENS, (*Myth.*) c'étoient les dieux qu'on invoquoit lorsqu'on vouloit

entreprendre quelque chose d'important. Ce mot vient du verbe *ago*.

AGONIOS, (*Myth.*) nom donné à Mercure parce qu'il présidoit aux jeux agonaux, dont on lui attribuoit l'invention.

* **AGONISANT**, ANTE, adj. & subst. (*Gramm.*) qui est à l'agonie.

* **AGONISER**, v. n. (*Gramm.*) être à l'agonie, à l'extrémité, sur le point de mourir.

* **AGONISTARQUE**; (*Hist. anc.*) c'est le nom qu'on donnoit à un officier chargé du soin de faire exercer les athlètes avant qu'ils combattissent.

AGONISTIQUE, adj. fém. pris subst. (*Hist. anc.*) la science des exercices du corps usités dans les spectacles des anciens, ainsi nommée à cause des jeux publics, *ἀγώνες*, qui en étoient le principal objet, & à l'institution desquels est dû l'établissement de la profession d'athlète. On en apprenoit les statuts avec un soin extrême, & ils n'étoient pas exécutés avec moins de sévérité. Nous avons de Pierre Dufaur un traité d'*agonistique* plein d'érudition, mais confus & sans méthode.

AGONISTIQUE, (*Théol.*) du Grec *ἀγών*, combat, nom par lequel Donat & les Donatistes désignoient les prédicateurs qu'ils envoyoit dans les villes & les campagnes pour répandre leur doctrine, & qu'ils regardoient comme autant de combattans propres à leur conquérir des disciples. On les appeloit ailleurs *circuiteurs*, *circellions*, *circumcellions*, *catropites*, *coropites*, & à Rome *montenses*. L'histoire ecclésiastique est pleine des violences qu'ils exerçoient contre les Catholiques. Voyez **CIRCONCELLIONS**, **DONATISTES**, &c. (G)

AGONIUS, (*Myth.*) surnom donné à Janus dans les fêtes agonales qu'on célébroit en son honneur. *Janus Agonali lucipianus erit*. (G)

AGONOTHETE, s. m. (*Hist. anc.*) chez les Grecs, étoit un magistrat qui faisoit la fonction de directeur, de président, & de juge des combats ou jeux publics, qu'on appeloit *agons*. C'étoit lui qui en ordonnoit les préparatifs, & qui adjugeoit le prix aux vainqueurs. Voyez **JEU**, **COMBAT**, &c.

Ce mot est composé d'*ἀγών*, combat, & de *τίθημι*, mettre, disposer.

Les Romains appelloient *designator* & *numerarius*, l'officier qui faisoit chez eux la fonction de l'*agonothete*.

On appelloit encore *athlothes* & *hellenodiques*, ceux qui presidoient aux jeux, dont voici les principales fonctions. Ils écrivoient sur un registre le nom & le pays des athletes qui s'enrôloient, pour ainsi dire; & à l'ouverture des jeux, un héraut proclamoit publiquement ces noms. L'*agonothete* leur faisoit prêter serment qu'ils observeroient très-religieusement toutes les lois prescrites pour chaque sorte de combat, & qu'ils ne feroient rien ni directement ni indirectement contre l'ordre & la police établis dans les jeux. Il faisoit punir sur le champ les contrevenans par des officiers ou lieutenans armés de verges, & nommés *masphores*. Enfin pour régler le rang de ceux qui devoient disputer le prix dans chaque espèce de combat, ils les faisoient tirer au sort, & decidoient des contestations qui pouvoient s'élever entr'eux. C'est sur ce modele qu'on avoit établi dans nos anciens tournois des juges de barriere.

Les *agonothetes* placés au bout ou à l'un des côtes du stade, distribuoient les couronnes aux athletes victorieux; des javelots élevés devant eux, étoient le symbole de leur autorité, qui n'étoit point subordonnée à celle des amphictions; car quoique ceux-ci fissent l'office de juges aux jeux Pythiens, on appelloit de leurs décisions à l'*agonothete*, ou intendant des jeux, & de celui-ci à l'empereur.

AGONYCLYTES, f. m. pl. (*Théol.*) hérétiques du viij. siècle, qui avoient pour maxime de ne prier jamais à genou, mais debout.

Ce mot est composé d'*ἄγνος*, genou, & du verbe *κλίω*, incliner, plier, courber. Voyez l'article GÉNUFLEXION.

AGORANOME, f. m. (*Histoire anc.*) étoit un magistrat, chez les Athéniens, établi pour maintenir le bon ordre & la police dans les marchés, mettre le prix aux denrées, juger des contestations qui s'élevoient entre le vendeur & l'acheteur, & examiner les poids & mesures.

Ce mot est composé du Grec *ἀγορά*, marché, & *νομός*, distribuer.

L'*agoranome* étoit à-peu-près chez les Grecs, ce qu'étoit un édile curule chez les Romains. Voyez EDILE.

Aristote distingue deux sortes de magistrats: les *agoranomes*, qui avoient inspection sur les marchés; & les *astynomes*, *ἀστυνόμοι*, qui avoient sur les bâtimens, ou sur la construction des cités, *ἀστυα*.

Les Romains n'ont méconnu ni le nom ni les fonctions de ce magistrat, comme il paroît par ces vers de Plaute:

*Euge pe! ediciones adilitias hic habet
quidem
Mirumque adeo est, ni hunc fecere sibi
otioi
Agoranomum. Captiv.*

L'*agoranome* avoit principalement inspection sur les poids & sur les mesures des denrées. Ainsi il n'avoit pas des fonctions si étendues que celles des édiles chez les Romains. (G)

* **AGOREUS**, (*Myth.*) surnom donné à Mercure, d'une statue qu'il avoit sur le marché de Lacédémone. *Mercure Agoreus* est synonyme à *Mercure du marché*. On le nomme *Argoreus* par corruption.

§ **AGOSTA** ou **AGOUSTE** ou **AUGUSTA**, (*Géogr.*) petite ville de Sicile, sur la côte orientale de cette île, dans une presqu'île, au sud du golfe de Catania & au nord-ouest de l'isola de *li monghisi*. Elle fut bâtie par l'empereur Frédéric, en 1229, au lieu où étoit l'ancienne Xiphonie. Ce prince y fit ensuite faire une citadelle, en 1232; elle a un port fort vaste où les vaisseaux sont en assurance, & ce port est défendu par trois châteaux bâtis sur des écueils au milieu de la mer. Les François s'en rendirent maîtres en 1675: elle a été entièrement abîmée par un violent tremblement de terre arrivé au mois de Janvier 1693; il n'y reste plus que des ruines. Long. 37. 20. lat. 36. 45. (C. A.)

AGOUNA, (*Géogr.*) petit royaume d'Afrique sur la côte d'Or en Guinée. Il commence près du cap *Monte del Diabolo*; delà il s'étend à l'est au long du rivage jusqu'au pays d'Aquambo ou d'arka. Au nord, il borde le pays de Sonquay, &

Pocéan au sud. Son étendue sur la côte est d'environ quinze lieues ; il a plusieurs villes & villages : sa capitale est Barku. Les habitans du pays sont tous pêcheurs & guerriers ; ils ont beaucoup d'adresse à contre-faire l'or & l'argent , pour duper les marchands Européens. Les Anglois y ont un fort à quatre lieues environ de Barku. *Long.* 16. 45. *lat.* 5. 6. (*C. A.*)

AGOUT , (*Géogr.*) riviere de France en Languedoc , qui a sa source dans les montagnes de la Caune aux Cevennes ; elle passe à Fraissé , à Brassac , à Roquecourbe , à Castres , à Lavaur , à Damiate ; & ayant reçu le Caudet , le Toret , Durénque , Dadou & quelques autres petits ruisseaux , elle se décharge dans le Tarn au dessous de Rabateins près de Montauban. (*C. A.*)

AGOUTY , s. m. (*Histoire natur.*) animal quadrupede de l'Amérique. Voyez ACOUTY. (*I.*)

§ AGRA , (*Géogr.*) grande ville d'Asie , capitale de l'empire du Grand Mogol : elle est située sur le Gemini , qui est un bras du Gange , & bâtie en forme de demi-lune , avec un mur de pierres rouges & un fossé de cent piés de large qui regne tout autour. On y compte plus de cinq cents mille habitans ; on y voit soixante caravanserais , huit cents privilégiés , & grand nombre de places publiques & de mosquées. On y admire le mausolée de Tadjemchal , femme de Mogol Cha-géan , qui employa vingt ans à le faire bâtir. Mais ce qui est sur-tout d'une magnificence unique , c'est le palais des empereurs mogols , situé à l'extrémité de la ville , qui s'élève en forme de château au centre de vingt autres palais de seigneurs : il est entouré d'un mur extrêmement haut , & il renferme trois vastes cours ornées de portiques & de galeries. C'est-là qu'on voit ce trône & ces trésors fameux & cette treille dont il y a quelques ceps d'or , avec les feuilles émaillées de leurs couleurs naturelles , & chargés de grappes d'émeraudes , de rubis & de grenats , suivant Tavernier ; du reste , les maisons d'Agra sont petites & assez mal bâties. Les environs de la ville sont très-sablonneux , & les chaleurs de l'été fort incommodés. Le peuple y est d'un caractère fort doux & très-porté

à l'amour & à la volupté , ce qui rend ses mœurs dissolues & inconséquentes. On y suit , comme par-tout ailleurs , la religion du prince , qui est le Mahoméisme ; il y a quelques Ombras & Rajas qui sont idolâtres , mais cela ne les empêche point de vivre en freres avec les Mahométans. *Long.* 95. *lat.* 26. 40. (*C. A.*)

Le commerce s'y fait par des caravanes qui partent d'Amadabath , de Surate & d'ailleurs , sur des chameaux dont se servent les François , les Anglois , les Hollandois , les Maures , les Turcs , les Arabes , les Persans , &c. On en tire d'excellent indigo , des étoffes & des toiles. On dit qu'il n'y a point de confiscation pour avoir fait sortir ou entrer des marchandises en fraude , mais qu'on paie le double du droit.

* AGRA , (*Hist. nat.*) bois de senteur qui vient de l'île de Haynan à la Chine. On en distingue de trois sortes , dont on fait le prix : mais on ne nous apprend rien sur la nature de ce bois , ni de la plante qui le fournit. On dit que le plus fin s'achete à Haynan 80 taels le pié , & se vend à Canton 90. Voyez TAELS.

* AGRA - CARAMBA , autre bois de senteur qui vient pareillement de Haynan , mais sur lequel on ne nous instruit pas davantage que sur l'agra simple. On dit qu'il coûte 60 taels le cati , & se vend à Canton 80 sous , qu'il est purgatif , & que les Japonois en font cas.

AGRAFE , s. f. *terme d'Architect.* On entend par ce nom tout ornement de sculpture qui semble unir plusieurs membres d'architecture les uns avec les autres , comme le haut de la bordure d'une glace , avec celle du tableau au dessus , ou cette dernière avec la corniche qui regne à l'extrémité supérieure d'un salion , d'une galerie , &c. mais en général , *agrafe* exprime la décoration qu'on peut affecter sur le parement extérieur de la clef d'une croisée ou arcade plein cintre , bombée , ou anse de panier ; c'est dans cette espee de sculpture qu'il faut être circonspect. Nos sculpteurs modernes ont pris des licences à cet égard qu'il faut éviter , plaçant des ornemens chimériques de travers , & de formes variées , qui ne sont point du ressort de

la décoration de la clef d'une arcade, qui représente expressément la solidité que cette clef donne à tous les voussôirs, qu'elle seule tient dans un équilibre parfait. D'ailleurs, les ornemens de pierre en général doivent être d'une composition grave; la beauté des formes en doit faire tous les frais, & sur-tout celle de ce genre-ci. Sa forme doit indiquer son nom; c'est-à-dire, qu'il faut qu'elle paroisse agraser l'archivolte, le chambranle ou bandeau, avec le claveau, sommier, plinthe, ou corniche de dessus. *Voyez la figure. (P)*

AGRAFE, (*Jardinages*) est un ornement qui sert à lier deux figures dans un parterre; alors il peut se prendre pour un nœud: on peut encore entendre par le mot d'*agrafe*, un ornement qu'on attache & que l'on colle à la plate-bande d'un parterre, pour n'en faire paroître que la moitié, qui se lie & forme un tout avec le reste de la broderie. (*K*)

AGRAFE, (*Serrurerie*,) c'est un terme générique pour tout morceau de fer qui sert à suspendre, à accrocher ou à joindre, &c. Dans les espagnolettes, par exemple, l'*agrafe* est le morceau de fer évidé & large qui s'applique sur l'un des guichets des croisées, & dans lequel passe le panneton de l'espagnolette, qui va se renfermer sur le guichet opposé. *Voyez SERRURERIE.*

* **AGRAHALID**, (*Histoire nat. bot.*) plante d'Égypte & d'Éthiopie, à laquelle Ray donne le nom suivant, *lycio affinis Ægyptiaca*. C'est, selon Lemery, un arbre grand comme un poirier sauvage, peu branchu, épineux, ressemblant au *lycium*. Sa feuille ne diffère guère de celle du buis; elle est seulement plus large & plus rare. Il a peu de fleurs. Elles sont blanches, semblables à celles de l'hyacinthe, mais plus petites. Il leur succede de petits fruits noirs, approchant de ceux de l'hibiscus, & d'un goût styptique amer. Ses feuilles nigrescentes & astringentes donnent une décoction qui tue les vers.

AGRAIRE, (*Histoire anc.*) terme de Jurisprudence Romaine, dénomination qu'on donnoit aux lois concernant le partage des terres prises sur les ennemis. *Voyez LOI.* Ce mot vient du Latin *ager*, champ.

Il y en a eu quinze ou vingt, dont les principales furent la loi *Cassia*, de l'an 267 de Rome; la loi *Licina*, de l'an 377; la loi *Flaminia*, de l'an 525; les deux lois *Sempronia*, en 620; la loi *Apuleia*, en 653; la loi *Bœbia*; la loi *Cornelia*, en 673; la loi *Servilia*, en 690; la loi *Flavia*; la loi *Julia*, en 691; la loi *Ælia Licinia*; la loi *Livia*; la loi *Marcia*; la loi *Roscia*, après la destruction de Carthage, la loi *Floria*, & la loi *Titia*.

Mais lorsqu'on dit simplement la loi *agraire*, cette dénomination s'entend toujours de la loi *Cassia*, publiée par Spurius Cassius, pour le partage égal des terres conquises entre tous les citoyens, & pour régler la quantité d'acres ou arpens que chacun pourroit posséder. Les deux autres lois *agrees* dont il est fait mention dans le Digeste, & dont l'une fut publiée par César & l'autre par Nerva, n'ont pour objet que les limites ou bornes des terres, & n'ont aucun rapport avec la loi *Cassia*.

Nous avons quelques oraisons de Cicéron avec le titre de *lege agraria*: elles sont contre Rullus, tribun du peuple, qui vouloit que les terres conquises fussent vendues à l'encan, & non distribuées aux citoyens. L'exorde de la seconde est admirable. (*H*)

AGRAMONT, (*Géogr.*) petite ville d'Espagne en Catalogne, sur la Segre, entre Lerida & Solsona. C'est le chef-lieu d'une juridiction; du reste elle est peu considérable. *Long.* 18. 50. *lat.* 41. 30. (*C. A.*)

AGRANIES, **AGRIANIES**, **cu** **AGRIONIES**, (*Histoire anc. Myth.*) fêtes instituées à Argos en l'honneur d'une fille de Proëtus. Plutarque décrit ainsi cette fête. Les femmes y cherchent Bacchus, & ne le trouvant pas, elles cessent leurs poursuites, disant qu'il s'est retiré près des Muses. Elles soupent ensemble, & après le repas elles se proposent des énigmes; mystère qui signifioit que l'érudition & les Muses doivent accompagner la bonne chère; & si l'ivresse y survient, sa fureur est cachée par les Muses, qui la retiennent chez elles, c'est-à-dire, qui en répriment l'excès. On célébroit ces fêtes pendant la nuit, & l'on y portoit des ceintures & des couronnes de lierre, arbuuste consacré à Bacchus & aux Muses.

AGRAULE ou AGLAURE, (*Myth.*) fille de Cécrops, fut changée en rocher pour avoir eu l'indiscrétion d'ouvrir la corbeille où Minerve avoit renfermé Erichthonius. Elle eut pourtant un temple après sa mort.

AGRAULIES, ou AGLAURIES, (*Histoire anc. Myth.*) îotes ainsi nommées parce qu'elles devoient leur institution aux Agraules, peuples de l'Antique de la tribu Erertheide, qui avoient pris leur nom d'*A-graule* ou *Aglare*, fille du roi Cécrops. On en ignore les cérémonies, & l'on fait seulement qu'elles se faisoient en honneur de Minerve. (G)

* **AGRÉABLE, GRACIEUX**, considérés grammaticalement. L'air & les manières, dit M. l'abbé Girard, rendent *gracieux*. L'esprit & l'humeur rendent *agréable*. On aime la rencontre d'un homme *gracieux*; il plaît. On recherche la compagnie d'un homme *agréable*; il amuse. Les personnes polies sont toujours *gracieuses*. Les personnes enjouées sont ordinairement *agréables*. Ce n'est pas assez pour la société d'être d'un abord *gracieux*, & d'un commerce *agréable*. On fait une réception *gracieuse*. On a la conversation *agréable*. Il semble que les hommes sont *gracieux* par l'air, & les femmes par les manières.

Le *gracieux* & l'*agréable* ne signifient pas toujours des qualités personnelles. Le *gracieux* se dit quelquefois de ce qui flatte les sens & l'amour propre; & l'*agréable*, de ce qui convient au goût & à l'esprit. Il est *gracieux* d'avoir de beaux objets devant soi; rien n'est plus *agréable* que la bonne compagnie. Il peut être dangereux d'approcher de ce qui est *gracieux*, & d'user de ce qui est *agréable*. On naît *gracieux*, l'on fait l'*agréable*.

AGREABLE, s. m. (*Beaux - Arts.*) Tout le monde répète que l'*agréable* est le but de toutes les productions des beaux-arts. Cela est vrai dans le même sens où l'on diroit que l'harmonie est le but de la Musique ou de la Poésie. Tout ouvrage des beaux-arts doit être *agréable* sans doute, puisque s'il ne l'étoit pas, il n'attireroit l'attention de personne: mais cette qualité ne constitue pas son essence; elle est requise dans les ouvrages de l'art, comme la propriété & l'agrément sont requis dans un bâ-

timent, dont l'essence consiste en toute autre chose.

Pour que l'artiste ne donne pas dans des écarts par une fausse notion sur l'essence des beaux-arts, il faut qu'il consulte la nature, cette grande institutrice des artistes, & qu'il observe l'usage qu'elle fait faire de l'*agréable*. La nature, dans tous ses ouvrages, tend constamment à la perfection; mais elle a soin de lui donner l'*agréable* pour compagne inséparable. Chacune de ses productions est parfaite en son espèce, c'est par-là qu'elle est ce qu'elle a dû être, mais elle est *agréable* en même temps, & c'est ce qui excite l'attention des sens. Il en doit être de même de chaque production des beaux-arts; puisque ceux-ci ne doivent leur origine qu'au mélange de l'*agréable* à l'utile. Voyez Particle **BEAUX-ARTS**.

Il faut que tout ouvrage de l'art conserve encore de l'importance, après qu'on l'aura dépouillé de tout l'agrément que l'art y a su mettre. Un poëme auquel il ne restera rien d'intéressant, après qu'on l'aura dépouillé de l'harmonie du vers, de la beauté de l'expression, & de l'ornement des images, n'est point un ouvrage digne d'éloges.

Voilà le vrai point de vue sous lequel tout artiste doit envisager l'*agréable*. Qu'il commence par déterminer en homme sage & judicieux l'essentiel de son ouvrage, & qu'ensuite il recherche l'*agréable*, pour en orner l'utile. A-t-il trouvé un sujet assez important pour occuper l'attention des personnes intelligentes, qu'il tâche de le revêtir de tous les agréments qui peuvent charmer l'imagination. C'est-là le procédé de la nature. Elle a formé chaque partie du corps humain d'une manière parfaitement adaptée à sa destination, & avec tant d'art, que l'ensemble pût produire cette machine merveilleuse qui devoit servir aux besoins de l'esprit; elle a ensuite réuni toutes ces parties sous une forme *agréable*; elles les a revêtues d'une peau qui couvre & unit gracieusement tous les joints; & cette peau même elle l'a parfumée de couleurs agréables, & de charmes variés.

L'étude & la connoissance exacte de ce qui

qui constitue l'agréable, font donc une partie essentielle de l'art, mais non la partie unique. On doit exiger d'abord de l'artiste, qu'il soit judicieux, éclairé & honnête homme; mais ensuite il est également nécessaire qu'il soit homme de goût. Il a deux voies à suivre pour arriver à la connoissance de l'agréable; & il doit les suivre toutes deux. Il commencera par s'instruire de tout ce que les critiques les plus fins ont observé depuis Aristote jusqu'à nous, sur ce qui est agréable ou désagréable; il y joindra sa propre expérience; ensuite il tâchera de se faire une théorie de l'agréable, à laquelle il puisse recourir dans les cas où les observations paroissent chancelantes ou opposées entr'elles; & qui serve à autoriser ses doutes, ou à les résoudre.

Il posera pour base de cette théorie, qu'un objet pour devenir agréable, doit exciter l'activité de l'ame: & qu'il y a deux moyens d'obtenir cet effet: l'un d'agir sur l'imagination, l'autre d'inspirer des desirs. Une recherche plus détaillée de ces deux genres d'activité lui indiquera les diverses espèces de propriétés requises dans les objets, pour que ces objets puissent plaire. Par cette analyse il trouvera que ce qui excite l'imagination, c'est la perfection, l'ordre, la perspicuité, la vérité, la beauté, la nouveauté, & diverses autres qualités esthétiques; il reconnoitra que le désir naît du passionné, du tendre, du touchant, du pompeux, du grand, du merveilleux, du sublime, & d'autres propriétés de cette nature, dont on traitera plus particulièrement sous leurs articles séparés. L'assemblage de tous ces chefs forme la théorie de l'agréable; mais il faut avouer qu'elle est encore très-impairfaite. (*Cet article est tiré de la Théorie générale des beaux-arts de M. SULZER.*)

* AGRÉAGE, (*Commerce.*) on nomme ainsi à Bordeaux, ce qu'ailleurs on appelle *courtage*. V. COURTAGE.

AGREDA, (*Géogr.*) ville d'Espagne dans la vieille Castille. Long. 15. 54. lat. 41. 53.

* AGREDA, (*Géogr.*) ville de l'Amérique méridionale, au royaume de Popayan.

AGRÉER, verb. act. (*Marine.*) on dit

agrée un vaisseau; c'est l'équiper de ses manœuvres, cordages, toiles, poulies, vergues, aneres, cables, en un mot de tout ce qui est nécessaire pour le mettre en état de naviger.

AGRÉEUR, subst. m. (*Marine.*) c'est ainsi qu'on nomme celui qui agrée le vaisseau, qui passe le funin, frappe les poulies, oriente les vergues, & met tout en bon ordre, & en état de faire manœuvrer.

AGREILS, AGREZ, AGREZILS, subst. masculin pluriel. (*Marine.*) On entend par ce mot les cordages, poulies, vergues, voiles, caps de moutons, cables, aneres, & tout ce qui est nécessaire pour naviger. Sur la méditerranée, quelques-uns se servent du mot *fortil*. On dit rarement *agreïls*. (Z)

AGRÉMENS, f. m. pl. (*Gramm. Syn.*) on le prend dans un sens général pour signifier tout ce qui est capable de plaire: les agrémens de la campagne, les agrémens d'un séjour, les agrémens de l'esprit & du corps; mais dans le style exact & bien nuancé, les agrémens sont proprement une qualité de l'esprit, & on les distingue des graces qu'on attribue au corps. On dit d'une personne qu'elle marche, danse, chante avec grace, & que sa conversation est pleine d'agrémens. Les graces naissent de l'aisance dans les mouvemens, & d'une politesse naturelle accompagnée d'une noble liberté. C'est un vernis qui se répand sur tout l'extérieur, & qui fait qu'on plaît jusques dans les moindre-choses; les agrémens dépendent beaucoup plus de l'humeur & du tour d'esprit; il est bien plus difficile d'acquérir des agrémens que des graces. Les agrémens ne sont pas aussi vite apperçus que les graces; mais ils attirent davantage. Que peut désirer un homme dans une femme, que de trouver au delà d'un extérieur formé de graces & d'agrémens, un intérieur composé de ce qu'il y a de plus solide dans l'esprit, & de plus délicat dans les sentimens? En est-il de ce caractère? Voyez *Syn.* de l'abbé Girard. (C. C.)

AGRÉMENS DU CHANT, (*Musique.*) on appelle ainsi dans la musique françoise, certains tours de gosier, & autres ornemens affectés aux notes qui sont dans telle ou telle position, selon les regles pres-

crites par le goût du chant. Voyez GOUT DU CHANT.

Les principaux de ces agrémens sont l'accent, le coulé, le flaté, le martellement, la cadence pleine, la cadence brisée, & le port-de-voix. (S)

Quelques organistes François entendent aussi par agrémens, un trill, ou un pincé en particulier. (F. D. C.)

AGRÉMENS, subst. m. (*Passément.*) On comprend sous ce nom tous les ouvrages de mode qui servent à l'ornement des robes des dames; ces ouvrages sont momentanés, c'est-à-dire sujets à des variations infinies, qui dépendent souvent ou du goût des femmes, ou de la fantaisie du fabricant. C'est pourquoi il n'est guère possible de donner une idée parfaite & détaillée de tous ces ouvrages; ils seroient hors de mode avant que le détail en fût achevé: on en dira seulement le plus essentiel & le moins sujet au changement. On doit l'origine de ces sortes d'agrémens au seul métier de Rubannerie, qui est l'unique en possession du bas métier: cet ouvrage a été connu seulement dans son principe sous le nom de *soies d'hannetons*, dont la fabrique a été d'abord fort simple, & est aujourd'hui extrêmement étendue. Nous allons en détailler une partie qui fera connoître l'importance de ce seul objet: premièrement, c'est sur le bas métier annoncé plus haut, que s'opèrent toutes les petites merveilles dont nous rendons compte: ce bas métier est une simple planche bien corroyée, longue de deux piés & demi sur un pié de large. Vers les deux extrémités de cette planche sont deux trous dans lesquels entrent deux montans, sur l'un desquels est placée une pointe aiguë & polie, qui servira à la tension de l'ouvrage à faire; c'est sur l'autre que sont mises les soies à employer: enfin on peut dire qu'il ressemble parfaitement au métier des Ferruquiers, & peut, comme lui, être placé sur les genoux. Les soies sont tendues sur ce métier, & elles y font l'effet de la chaîne des autres ouvrages; on tient ces soies ouvertes par le moyen d'un fuseau de bois qu'on y introduit, & dont la tête empêche sa sortie à travers d'elles; ce fuseau, outre qu'il tient ces soies ouvertes, leur sert encore de contrepoids dans le cas où

les montans, par leur mouvement, occasionneroient du lâche. C'est par les différens passages & entrelacemens des soies contenues sur le petit canon qui sert de navette, passages & entrelacemens qui font l'office de la trame, que sont formés différens nœuds, dans divers espaces variés à l'infini, & dont on fera l'usage qui sera décrit ci-après. Quand une longueur contenue entre les deux montans dont on a parlé plus haut, se trouve ainsi remplie de nœuds, elle est enroulée sur le montant à pointe, & fait place à une autre longueur qui sera fixée comme celle-ci sur cette pointe; ce premier ouvrage ainsi fait jusqu'au bout, est ensuite coupé entre le milieu de deux nœuds, pour être de nouveau employé à l'usage qu'on lui destine. Ces nœuds ainsi coupés sont appelés *nœuds simples*, & forment deux especes de petites touffes de soie, dont le nœud fait la jonction. De ces nœuds sont formés, toujours à l'aide de la chaîne, d'autres ouvrages d'abord un peu plus étendus, appelés *travers*; puis d'autres encore plus étendus appelés *quadrille*: cette quantité d'opérations tendent toutes à donner la perfection à chaque partie & au tout qu'on en formera. C'est du génie & du goût de l'ouvrier que dépendent les différens arrangemens des parties dont on vient de parler: c'est à lui à faire valoir le tout par la variété des dessins, par la diversité des couleurs artificiellement unies, par l'imitation des fleurs naturelles, & d'autres objets agréables. Ces ouvrages regardés souvent avec trop d'indifférence, forment cependant des effets très-galans, & ornent parfaitement les habillemens des dames: on les emploie encore sur des vestes; on en forme des aigrettes, pompons, bouquets à mettre dans les cheveux, bouquets de côté, brassellets, ornemens de coiffures & de bonnets, &c. On y peut employer la chenille, le cordonnet, la milanese & autres. Quant à la matière, l'or, l'argent, les perles, la soie, peuvent y entrer lorsqu'il est question d'en former des franges. La dernière main d'œuvre s'opère sur le haut métier à basses lissés & à plate navette, & par le secours d'une nouvelle & dernière chaîne. Il y a de ces agrémens appelés *soies-gores*, parce qu'ils représentent cette plante; il y a presque autant

de noms que d'ouvrages différens ; comme on le verra à leurs articles.

AGREMENT, subst. m. **AMENITÉ**, f. f. (*Beaux-Arts.*) C'est la qualité d'un objet qui le rend propre à donner à l'esprit un contentement doux & tranquille : on dira dans ce sens qu'un beau jour de printemps a de l'*agrément*. Il y a de très-beaux objets dont on ne pourroit pas en dire autant. Tout ce qui remplit l'esprit d'un plaisir trop vif, ou d'admiration, ou de desirs, n'a plus cette qualité. *L'agrément* semble, comme M. de Hagedorn l'a déjà observé, tenir à ce qu'on nomme les *graces*. Il gagne les cœurs & leur inspire un penchant doux & qui n'a que du plaisir pour les objets où *Pagrément* se trouve.

Il semble que *Pagrément* résulte de ces beautés qui se confondent entr'elles, parce qu'il n'y en a aucune qui se distingue supérieurement : elles s'entremêlent pour ne former qu'un tout harmonique. C'est ainsi qu'en peinture on nomme *agréable* un coloris, quand les jours & les ombres ne sont point trop fortes, & que plusieurs couleurs claires & agréables harmonient gracieusement entr'elles. Le Corregge a porté *l'agrément* au plus haut degré dans la peinture, il peut être regardé comme le plus grand maître à cet égard ; ainsi que Raphaël l'est du côté de l'expression. Parmi les poètes, le même rapport, à très-peu près, se trouve entre Virgile pour *Pagrément*, & Homere pour l'expression.

Il y a donc un beau agréable, qui par ce caractere se distingue du beau sublime, du beau majestueux, du beau ravissant. *L'agrément* plaît à tous les esprits, mais principalement aux esprits doux & tranquilles, qui n'aiment pas à être trop fortement remués.

Nul artiste n'atteindra à *Pagrément*, s'il n'a reçu de la nature une ame douce & complaisante. Ce ne sont pas les plus grands artistes, mais ceux dont le caractere est le plus aimable, qui sauront donner de *Pagrément* à leurs ouvrages. Tels ont été en poésie & en éloquence, Virgile & Addison ; en peinture, le Corregge & Claude le Lorrain ; en musique, Graun, dont l'aménité de l'ame perce même dans le moment qu'il veut exprimer la colere. (*Cet*

article est pris de la Théorie générale des Beaux-Arts de M. SULZER.)

ACRÉMENT, subst. m. *en Droit*, signifie *consentement* ou *ratification* ; *consentement*, lorsqu'on adhère à un acte ou contrat d'avance, ou dans le temps même qu'il se fait ; *ratification*, lorsqu'on y adhère après coup. (*H*)

* **AGRÈRE**, (*Géogr.*) petite ville de France dans le haut Vivarais, au pié des Monts.

§ **AGRIA**, (*Géogr.*) ville épiscopale de la haute Hongrie, dans le comté de Barzod, sur la riviere d'*Agria*. Les Allemands la nomment *Eger*, & les Hongrois *Erlau*. Elle est à quinze lieues nord-est de Bude, & à vingt-deux sud-est de Cassovie. Le roi Saint Etienne en jeta les fondemens dans l'onzieme siecle. Cette ville a été de tout temps une place forte & importante. Les Turcs l'ayant assiégée en 1552 avec 70000 hommes, furent obligés de lever le siege, après avoir perdu en un seul jour jusqu'à 8000 hommes, quoique la garnison ne fût composée que de 2000 Hongrois. Etant sommés de rendre la place après quarante jours d'attaque, ils firent voir un cercueil sur les creneaux des murailles, pour montrer la resolution où ils étoient de mourir plutôt que de se rendre. Les femmes Hongroises firent paroître en cette occasion une intrépidité extraordinaire. Mahomet III la prit cependant en 1596 ; mais en 1687, l'empereur la reprit sur les Turcs, & depuis ce temps, elle est restée à la maison d'Autriche. (*C. A.*)

AGRICULTURE, f. f. (*Ordre encycl. Histoire de la Nature. Philos. Science de la Nat. Botaniq. Agric. alt.*) *L'agriculture* est, comme le mot le fait assez entendre, l'art de cultiver la terre. Cet art est le premier, le plus utile, le plus étendu, & peut-être le plus essentiel des arts. Les Egyptiens faisoient honneur de son invention à Osiris ; les Grecs à Cerès & à Triptoleme son fils ; les Italiens à Saturne ou à Janus leur roi, qu'ils placèrent au rang des dieux en reconnaissance de ce bienfait. *L'agriculture* fut presque l'unique emploi des patriarches, les plus respectables de tous les hommes par la simplicité de leurs mœurs, la bonté de leur ame, & l'élevation de leurs senti-

mens. Elle a fait les délices des plus grands hommes chez les autres peuples anciens. Cyrus le jeune avoit planté lui-même la plupart des arbres de ses jardins, & daignoit les cultiver; & Lifandre de Lacédémone, & l'un des chefs de la République, s'écrioit à la vue des jardins de Cyrus : *O prince, que tous les hommes vous doivent estimer heureux, d'avoir su joindre ainsi la vertu à tant de grandeur & de dignité!* Lifandre dit la vertu, comme si l'on eût pensé dans ces temps qu'un monarque agriculteur ne pouvoit manquer d'être un homme vertueux; & il est constant du moins qu'il doit avoir le goût des choses utiles & des occupations innocentes. Hiéron de Syracuse, Antalus, Philopator de Pergame, Archelaüs de Macédoine, & une infinité d'autres, sont loués par Pline & par Xenophon, qui ne louoient pas sans connoissance, & qui n'étoient pas leurs sujets, de l'amour qu'ils ont eu pour les champs & pour les travaux de la campagne. La culture des champs fut le premier objet du législateur des Romains; & pour en donner à ses sujets la haute idée qu'il en avoit lui-même, la fonction des premiers prêtres qu'il institua, fut d'offrir aux dieux les prémices de la terre, & de leur demander des récoltes abondantes. Ces prêtres étoient au nombre de douze: ils étoient appelés *Arvales*, de *arva*, champs, terres labourables. Un d'entr'eux étant mort, Romulus lui-même prit sa place; & dans la suite on n'accorda cette dignité qu'à ceux qui pouvoient prouver une naissance illustre. Dans ces premiers temps, chacun faisoit valoir son héritage, & en tiroit sa subsistance. Les consuls trouverent les choses dans cet état, & n'y firent aucun changement. Toute la campagne de Rome fut cultivée par les vainqueurs des nations. On vit pendant plusieurs siècles, les plus célèbres d'entre les Romains, passer de la campagne aux premiers emplois de la république, & ce qui est infiniment plus digne d'être observé, revenir des premiers emplois de la république aux occupations de la campagne. Ce n'étoit point méconnoissance; ce n'étoit point dégoût des grandeurs, ou éloignement des affaires publiques: on retrouvoit dans les besoins de l'état nos illustres agriculteurs, toujours

prêts à devenir les défenseurs de la patrie: Serranus semoit son champ, quand on l'appela à la tête de l'armée Romaine: Quintius Cincinnatus labouroit une piece de terre qu'il possédoit au delà du Tibre, quand il reçut ses provisions de dictateur; Quintius Cincinnatus quitta ce tranquille exercice, prit le commandement des armées, vainquit les ennemis, fit passer les captifs sous le joug, reçut les honneurs du triomphe, & fut à son champ au bout de seize jours. Tout dans les premiers temps de la république & les plus beaux jours de Rome, marqua la haute estime qu'on y faisoit de l'agriculture: les gens riches, *locupletes*, n'étoient autre chose que ce que nous appellerions aujourd'hui de *gros laboureurs* & de *riches fermiers*. La première monnoie, *pecunia à pecu*, porta l'empreinte d'un mouton ou d'un bœuf, comme symboles principaux de l'opulence: les registres des questeurs & des censeurs s'appeloient *pagœa*. Dans la distinction des citoyens Romains, les premiers & les plus considérables furent ceux qui formoient les tribus rustiques, *rusticæ tribus*: c'étoit une grande ignominie d'être réduit, par le défaut d'une bonne & sage économie de ses champs, au nombre des habitans de la ville & de leurs tribus, *in tribu urbana*. On prit d'assaut la ville de Carthage: tous les livres qui remplissoient ses bibliothèques furent donnés en présent à des princes amis de Rome: elle ne se réserva pour elle que les vingt-huit livres d'agriculture du capitaine Magon. Decius Syllanus fut chargé de les traduire; & l'on conserva l'original & la traduction avec un très-grand soin. Le vieux Caton étudia la culture des champs, & en écrivit: Cicéron la recommande à son fils, & en fait un très-bel éloge: *Omnium rerum*, lui dit-il, *ex quibus aliquid equiritur, nihil est agricultura melius. nihil uberius, nihil dulcius: nihil homine libero dignius.* « De tout ce qui peut être entrepris ou recherché, rien au monde n'est meilleur, plus utile, plus doux, enfin plus digne d'un homme libre, que l'agriculture ». Mais cet éloge n'est pas encore de la force de celui de Xenophon. L'agriculture naquit avec les lois & la société, elle est contemporaine de la division des

terres. Les fruits de la terre furent la première richesse : les hommes n'en connurent point d'autres, tant qu'ils furent plus jaloux d'augmenter leur félicité dans le coin de terre qu'ils occupoient, que de se transporter en différens endroits pour s'instruire du bonheur ou du malheur des autres ; mais aussi-tôt que l'esprit de conquête eut agrandi les sociétés & enfanté le luxe, le commerce, & toutes les autres marques éclatantes de la grandeur & de la méchanceté des peuples, les métaux devinrent la représentation de la richesse, l'*Agriculture* perdit de ses premiers honneurs, & les travaux de la campagne abandonnés à des hommes subalternes, ne conservèrent leur ancienne dignité que dans les chants des Poètes. Les beaux esprits des siècles de corruption, ne trouvant rien dans les villes qui prêtât aux images & à la peinture, se repandirent encore en imagination dans les campagnes, & se plurent à retracer les mœurs anciennes, cruelle satire de celles de leur temps : mais la terre sembla se venger elle-même du mépris qu'on faisoit de sa culture. « Elle nous donnoit autrefois, dit » Pline, ses fruits avec abondance ; elle » prenoit, pour ainsi dire, plaisir d'être » cultivée par des charmes couronnées, par » des mains triomphantes : & pour corres- » pondre à cet honneur elle multiplioit de » tout son pouvoir ses productions. Il n'en » est plus de même aujourd'hui ; nous l'a- » vons abandonnée à des fermiers merce- » naires : nous la faisons cultiver par des » esclaves ou par des forçats ; & l'on seroit » tenté de croire qu'elle a ressenti cet af- » front. » Je ne fais quel est l'état de l'*Agriculture* à la Chine ; mais le pere du Halde nous apprend que l'empereur, pour en inspirer le goût à ses sujets, met la main à la charrue tous les ans une fois ; qu'il trace quelques sillons ; & que les plus distingués de sa cour lui succèdent tour-à-tour au même travail & à la même charrue.

Ceux qui s'occupent de la culture des terres sont compris sous les noms de *laboureurs*, de *laboureurs fermiers*, *sequestres*, *économes*. & chacune de ces dénominations convient à tout seigneur qui fait valoir sa terre par ses mains, & qui cultive son champ. Les prerogatives qui ont été accor-

dées de tout temps à ceux qui se sont livrés à la culture des terres, leur sont communes à tous. Ils sont soumis aux mêmes lois, & ces lois leur ont été favorables de tout temps ; elles se sont même quelquefois étendues jusqu'aux animaux qui partageoient avec les hommes les travaux de la campagne. Il étoit défendu par une loi des Athéniens, de tuer le bœuf qui sert à la charrue ; il n'étoit pas même permis de l'immoler en sacrifice. « Celui qui com- » mettra cette faute, ou qui volera quel- » ques outils d'*Agriculture*, sera puni de » mort. » Un jeune Romain accusé & convaincu d'avoir tué un bœuf, pour satisfaire à la bizarrerie d'un ami, fut condamné au bannissement, comme s'il eût tué son propre métayer, ajoute Pline.

Mais ce n'étoit pas assez que de protéger par des lois les choses nécessaires au labourage, il falloit encore veiller à la tranquillité & à la sûreté du laboureur & de tout ce qui lui appartient. Ce fut par cette raison que Constantin le grand défendit à tout créancier de saisir pour dettes civiles les esclaves, les bœufs, & tous les instrumens du labour. « S'il arrive aux créanciers, aux » cautions, aux juges mêmes, d'enfreindre » cette loi, ils subiront une peine arbitraire » à laquelle ils seront condamnés par un » juge supérieur. » Le même prince étendit cette défense par une autre loi. & enjoignit aux receveurs de ses deniers, sous peine de mort, de laisser en paix le laboureur indigent. Il concevoit que les obstacles qu'on apporteroit à l'*Agriculture* diminueroient l'abondance des vivres & du commerce, & par contre-coup l'étendue de ses droits. Il y eut un temps où l'habitant des provinces étoit tenu de fournir des chevaux de poste aux couriers, & des bœufs aux voitures publiques ; Constantin eut l'attention d'excuser de ces corvées le cheval & le bœuf servant au labour. « Vous punirez sévèrement, » dit ce prince à ceux à qui il en avoit » confié l'autorité, quiconque contreviendra » à ma loi. Si c'est un homme d'un rang » qui ne permette pas de servir contre lui, » denoncez le moi, & j'y pourvoirai : si » n'y a point de chevaux ou de bœufs que » ceux qui travaillent aux terres, que les » voitures & les couriers attendent. » Les

campagnes de l'Égypte étoient désolées par de petits seigneurs de villages qui mettoient le laboureur à contribution, & le contraignoient à des corvées nuisibles à la culture des terres : les empereurs Valens & Valentinien instruits de ces désordres, les arrêterent par une loi qui porte exil perpétuel & confiscation de tout bien contre ceux qui oseront à l'avenir exercer cette tyrannie.

Mais les lois qui protègent la terre, le laboureur & le bœuf, ont veillé à ce que le laboureur remplît son devoir. L'empereur Pertinax voulut que le champ laissé en friche appartint à celui qui le cultiveroit, que celui qui le défricherait fût exempt d'imposition pendant dix ans ; & s'il étoit esclave, qu'il devint libre. Aurélien ordonna aux magistrats municipaux des villes d'appeler d'autres citoyens à la culture des terres abandonnées de leur domaine, & il accorda trois ans d'immunité à ceux qui s'en chargeroient. Une loi de Valentinien, de Théodose & d'Arcade, met le premier occupant en possession des terres abandonnées, & les lui accorde sans retour, si dans l'espace de deux ans personne ne les réclame : mais les ordonnances de nos rois ne sont pas moins favorables à l'agriculture que les lois Romaines.

Henri III, Charles IX, Henri IV, se font plu à favoriser par des réglemens les habitans de la campagne. Ils ont tous fait défenses de saisir les meubles, les harnois, les instrumens & les bestiaux du Laboureur. Louis XIII & Louis XIV les ont confirmées. Cet article n'auroit point de fin, si nous nous proposons de rapporter toutes les ordonnances relatives à la conservation des grains depuis la semaille jusqu'à la récolte. Mais ne sont-elles pas toutes bien justes ? Est-il quelqu'un qui voudt se donner les fatigues & faire toutes les dépenses nécessaires à l'agriculture, & disperser sur la terre le grain qui charge son grenier, s'il n'attendoit la récompense d'une heureuse moisson ?

La loi de Dieu donna l'exemple. Elle dit : « Si l'homme fait du dégât dans un » champ ou dans une vigne en y laissant » aller sa bête, il réparera ce dommage aux » dépens de son bien le meilleur. Si le feu » prend à des épiaves & gagne un amas de

» gerbes, celui qui aura allumé ce feu sup- » portera la perte. » La loi des hommes ajouta : « Si quelque voleur de nuit dé- » pouille un champ qui n'est pas à lui, il » sera pendu, s'il a plus de quatorze ans ; » il sera battu de verges, s'il est plus jeune, » & livré au propriétaire du champ, pour » être son esclave jusqu'à ce qu'il ait réparé » le dommage, suivant la taxe du prêteur. » Celui qui mettra le feu à un tas de blé, » sera fouetté & brûlé vif. Si le feu y prend » par sa négligence, il paiera le dommage, » ou sera battu de verges, à la discrétion » du prêteur. »

Nos princes n'ont pas été plus indulgens sur le dégât des champs. Ils ont prétendu qu'il fût seulement réparé, quand il étoit accidentel ; & réparé & puni, quand il étoit médité. « Si les bestiaux se répandent dans » les blés, ils seront saisis, & le berger sera » châtié. » Il est défendu même aux gentilshommes, de chasser dans les vignes, dans les blés, dans les terres ensemencées. Voyez l'Edit d'Henri IV à Follenbray, 12 Janvier 1599. Voyez ceux de Louis XIV, Août 1689 & 20 Mai 1704. Ils ont encore favorisé la récolte en permettant d'y travailler même les jours de fête. Mais nous renvoyons à l'article GRAIN & à d'autres articles, ce qui a rapport à la récolte, à la vente, au commerce, au transport, à la police des grains, & nous passons à la culture des terres.

Pour cultiver les terres avec avantage, il importe d'en connoître la nature : telle terre demande une façon, telle autre une autre ; celle-ci une espee de grains, celle-là une autre espee. On trouvera à l'article TERRE & TERROIR en général ce qui y a rapport, & aux plantes différentes le terroir & la culture qu'elles demandent : nous ne réserverons ici que ce qui concerne l'agriculture en général, ou le labour.

1. Proportionnez vos bêtes & vos ustensiles, le nombre, la profondeur, la figure, la saison des labours & des repos, à la qualité de vos terres & à la nature de votre climat.

2. Si votre domaine est de quelque étendue, divisez-le en trois parties égales ou à-peu-près ; c'est ce qu'on appelle mettre ses terres en joles.

Semez l'une de ces trois parties en blé , l'autre en avoine & menus grains qu'on appelle *mars* , & laissez la troisième en *jachere*.

3. L'année suivante , semez la *jachere* en blé ; changez en avoine celle qui étoit en blé , & mettez en *jachere* celles qui étoit en avoine.

Cette distribution rendra le tribut des années , le repos & le travail des terres à-peu - près égaux , si l'on combine la bonté des terres avec leur étendue. Mais le laboureur prudent , qui ne veut rien laisser au hasard , aura plus d'égard à la qualité des terres qu'à la peine de les cultiver ; & la crainte de la disette le déterminera plutôt à fatiguer considérablement une année , afin de cultiver une grande étendue des terres ingrates , & égaliser ses années en revenus , que d'avoir des revenus inégaux en égalisant l'étendue de ses labours ; & il ne se mettra que le moins qu'il pourra dans le cas de dire , *ma récolte de blé est forte ou faible cette année*.

4. Ne désolez point vos terres , parce que cela vous est défendu , & que vous ne trouveriez pas votre avantage à les faire porter plus que l'usage & un bon labourage ne le permettent.

5. Vous volerez votre maître , si vous êtes fermier , & que vous décomptiez contre sa volonté , & contre votre bail. Voyez DÉCOMPOTER.

Terres à blé. Vous donnerez trois façons à vos terres à blé avant que de les ensemen- cer , soit de froment , soit de méteil , soit de seigle : ces trois façons veus les donnerez pendant l'année de *jachere*. La première aux environs de la Saint-Martin , ou après la semaille des menus grains vers Pâque : mais elle est plus avantageuse & plus d'usage en automne. Elle consiste à ouvrir la terre & à en détruire les mauvaises herbes : cela s'appelle faire la *caffaille* , ou *somber* , ou *égèner* , ou *jacherer* , ou *lever le guéret* , ou *guèter* , ou *mouvoir* , ou *caffer* , *tourner* , *froïsser les jacheres*. Ce premier labour n'est guère que de quatre doigts de profondeur , & les sillons en sont ferrés : il y a pourtant des provinces où l'on croit trouver son avantage à le donner profond. Chacun a ses raisons. On retourne en terre par cette façon le chaume de la récolte précédente ,

à moins qu'on aime mieux y mettre le feu. Si on y a mis le feu , on laboure sur la cendre , ou bien on brûle le chaume , comme nous venons de dire , ou on l'arrache pour en faire des meules , & l'employer ensuite à différens usages ; ou on le retourne , en écorchant légèrement la terre. Dans ce dernier cas , on lui donne le temps de pourrir , & au mois de Décembre on retourne au champ avec la charrue , & on lui donne le premier des trois véritables labours : ce labour est profond , & s'appelle *labour en plante*. Il est suivi de l'emottage qui se fait avec la casse-morte , mais plus souvent avec une forte herse garnie de fortes dents de fer. Il faut encore avoir soin d'ôter les pierres ou d'épierrier , d'orer les fouches ou d'essarter les ronces , les épines , &c.

Le second labour s'appelle *binage* ; quand on a donné la première façon avant l'hiver , on bine à la fin de l'hiver ; si on n'a donné la première façon qu'après l'hiver , on bine six semaines ou un mois après. On avance ou on recule ce travail , suivant la température de l'air ou la force des terres. Il faut que ce labour soit profond.

Le troisième labour s'appelle ou *tierçage* ou *rebinage*. On fume les terres avant que de le donner , si on n'y a pas travaillé plutôt. Il doit être profond quand on ne donne que trois façons : on le donne quand l'herbe commence à monter sur le guéret , & qu'on est prêt à l'emblaver , & tout au plus huit à quinze jours avant.

Comme il faut qu'il y ait toujours un labour avant la semaille , il y a bien des terres qui demandent plus de trois labours. On donne jusqu'à quatre à cinq labours aux terres fortes , à mesure que les herbes y viennent ; quand la semaille est précédée d'un quatrième labour , ce labour est léger ; il s'appelle *traverser*. On ne traverse point les terres glaiseuses , enfoncées , & autres d'où les eaux s'écoulent difficilement. Quand on donne plus de trois labours , on n'en fait guère que deux ou trois pleins ; deux l'hiver , un avant la semaille : les autres ne sont proprement que des demi-labours qui se font avec le soc simple , sans coutre & sans oreilles.

Terres à menus grains. On ne laisse repo-

fer ces terres depuis le mois de Juillet ou d'Août qu'elles ont été dépouillées de ble, que jusqu'en Mars qu'on les enfème de menus grams. On ne leur donne qu'un ou deux labours, l'un avant l'hiver, l'autre avant de semer. Ceux qui veulent amender ces terres y laissent le chaume, ou le brûlent; ils donnent le premier labour aux environs de la Saint-Martin, & le second vers le mois de Mars.

On n'emploie en France que des chevaux ou des bœufs. Le bœuf laboure plus profondément, commence plutôt, finit plus tard, est moins maladif, coûte moins en nourriture & en harnois, & se vend quand il est vieux: il faut les accoupler ferrés, afin qu'ils tirent également. On se sert de buffles en Italie, d'ânes en Sicile: il faut prendre ces animaux jeunes, gras, vigoureux, &c.

1. N'allez point aux champs sans connaître le fonds, sans que vos bêtes soient en bon état, & sans quelque outil tranchant. La terre n'est bonne que quand elle a dix-huit pouces de profondeur.

2. Choisissez un temps convenable; ne labourez ni trop tôt ni trop tard; c'est la première façon qui décidera des autres quant aux terres.

3. Ne labourez point quand la terre est trop sèche: ou vous ne feriez que l'égratigner par un labour superficiel, ou vous dissiperez la substance par un labour profond. Le labour fait dans les grandes chaleurs doit être suivi d'un demi-labour avant la semaille.

4. Si vous labourez par un temps trop mou, la terre chargée d'eau se mettra en mortier; en sorte que ne devenant jamais meuble, la semence s'y porteroit mal. Prenez le temps que la terre est adoucie, après les pluies ou les brouillards.

5. Renouvelez les labours quand les herbes commencent à pointer, & donnez le dernier peu de temps avant la semaille.

6. Labourez fortement les terres grasses, humides & fortes, & les novales: légèrement les terres sablonneuses, sèches, & légères, & non à vive jauge.

7. Ne poussez point vos sillons trop loin, vos bêtes auront trop à tirer d'une traite. On dit qu'il seroit bon que les terres fussent

partagées en quartiers, chacun de quarante perches de long au plus pour les chevaux, & de cent cinquante piés au plus pour les bœufs; ne les faites reposer qu'au bout de la raie.

8. Si vous labourez sur une colline, labourez horizontalement, & non verticalement.

9. Labourez à plat & uniment dans les pays où vos terres auront besoin de l'arrosément des pluies. Labourez en talus, à dos d'âne, & en sillons hauts, les terres argileuses & humides. On laisse dans ces derniers cas un grand fillon aux deux côtés du champ pour recevoir & décharger les eaux.

10. Que vos sillons soient moins larges, moins unis & plus élevés dans les terres humides que dans les autres. Si vos sillons sont étroits, & qu'ils n'aient que quatorze à quinze pouces de largeur sur treize à quatorze de hauteur, labourez du midi au nord, afin que vos grains aient le soleil des deux côtés. Cette attention est moins nécessaire si vos sillons sont plats. Si vous labourez à plat & en planches des terres humides, n'oubliez pas de pratiquer au milieu de la planche un fillon plus profond que les autres, qui reçoive les eaux. Il y a des terres qu'on laboure à uni sans sillons ni planches, & où l'on se contente de verser toutes les raies du même côté, en ne prenant la terre qu'avec l'oreille de la charrue; en sorte qu'après le labour on n'apperçoit point d'entrée; on se sert alors d'une charrue à tourne-oreille.

11. Sachez que les sillons porte-eaux ne sont permis que quand ils ne sont point de tort aux voisins, & qu'ils sont absolument nécessaires.

12. Donnez le troisième labour de travers, afin que votre terre emottée en tout sens se nettoie plus facilement de pierres, & s'imbibé plus aisément des eaux de pluie.

13. Que votre dernier labour soit toujours plus profond que le précédent; que vos sillons soient pressés. Changez rarement de soc: ne donnez point à la même terre deux fois de suite la même sorte de grains: ne faites point labourer à prix d'argent, si vous y êtes forcé, veillez à ce que votre ouvrage se fasse bien.

14. Ayez une bonne charrue. Voyez à l'article CHARRUE, une casse-motte, une herse, des pioches, &c.

Voulez-vous connoître le travail de votre année ? le voici.

En Janvier. Dépouillez les gros légumes; retournez les jachères; mettez en œuvre les chanvres & lins, nettoyez, raccommodez vos charrettes, tombereaux, & apprêtez des échallats & des osiers; coupez les saules & les peupliers; relevez les fossés; façonnez les haies; remuez les terres des vignes; fumez ceux des arbres fruitiers qui languiront; émondez les autres; effarcez les prés; battez les grains; retournez le fumier; labourez les terres légères & sabloneuses qui ne l'ont pas été à la Saint-Martin: quand il fera doux, vous recommencerez à planter dans les vallées. Entez les arbres & arbrisseaux hâtifs; enterrez les cornes, amendes, noix, &c. faites teiller le chanvre & filer; faites faire des fagots & du menu bois; faites couvrir les poules qui demanderont: marquez les agneaux que vous garderez; salez le cochon. Si vous êtes en pays chaud, rompez les guérets & préparez les terres pour la semaille des Mars, &c.

En Février. Continuez les ouvrages précédens; plantez la vigne; curez, taillez, échaladez les vignes plantées; fumez les arbres, les champs; les prés, les jardins, & les couches; habillez les prairies; élaguez les arbres; nettoyez-les de feuilles mortes, de vers, de mouffe, d'ordure, &c. donnez la façon aux terres que vous semez en Mars, sur-tout à celles qui sont en côteaux: vous semez l'avoine, si vous écoutez le proverbe. Semez les lentilles, les pois chiches, le chanvre, le lin, le pastel; préparez les terres à sainfoin; visitez vos vins s'ils sont délicats; plantez les bois, les taillis, les rejetons; nettoyez le colombier, le poulailler, &c. repeuplez la garenne; raccommodez les terriers; achetez des ruches & des mouches. Si votre climat est chaud, liez la vigne à l'échallas; rechauffez les piés des arbres; donnez le verrat aux truies, sinon attendez.

En Mars. Semez les petits blés, le lin, les avoines, & les mars; achevez de tailler & d'échalader les vignes; donnez tout le

premier labour; faites les fagots de fardemens; soutirez les vins; donnez la seconde façon aux jachères; farclez les blés; semez les olives, & autres fruits à noyan; dressez des pépinières; greffez les arbres avant qu'ils bourgeonnent; mettez vos jardins en état; semez la lie d'olive sur les oliviers languissans; défrichés les prés; achetez des bœufs; des veaux, des genisses, des poulains; des taureaux, &c.

En Avril. Continuez de semer les mars & le sainfoin; labourez les vignes & les terres qui ne l'ont pas encore été; greffez les arbres fruitiers; plantez les oliviers; greffez les autres; taillez la vigne nouvelle; donnez à manger aux pigeons, car ils ne trouveront plus rien; donnez l'égalon aux cavales, aux ânesses, & aux brebis; nourrissez bien les vaches qui velent ordinairement dans ce temps; achetez des mouches; cherchez-en dans les bois; nettoyez les ruches, & faites la chasse aux papillons.

En Mai. Semez le lin, le chanvre, la navette, le colza, le millet, & le panis, si vous êtes en pays froid; plantez le safran; labourez les jachères; farclez les blés; donnez le second labour & les soins nécessaires à la vigne; ôtez les pampres & les fardemens sans fruits; coupez les chênes & les aunes pour qu'ils pelent; émondez & entez les oliviers; soignez les mouches à miel, & plus encore les vers à soie; tondez les brebis: faites beurre & fromage; remplissez vos vins: châtrez vos veaux; allez chercher dans les forêts du jeune feuillage pour vos bestiaux.

En Juin. Continuez les labours & les semailles des mois précédens: ébourgeonnez & liez la vigne; continuez de soigner les mouches, & de châtrer les veaux; faites provision de beurre & de fromage. Si vous êtes en pays froid, tondez vos brebis; donnez le deuxième labour aux jachères; charriez les fumiers & la marne; préparez & nettoyez l'aire de la grange; châtrez les mouches à miel, tenez leurs ruches nettes; fauchez les prés, & autres verdages; fanez le foin; recueillez les légumes qui sont en maturité; sciez sur la fin du mois vos orges quarrés. En Italie, vous commencerez à dépouiller vos fromens; par tout vous vous disposerez à la moisson; battez du blé pour

la femaille; dépouillez les cerifiers; amassez des claies, & parquez les bestiaux.

En Juillet. Achevez de biner les jacheres; continuez de porter les fumiers; dépouillez les orges de primeur, les navettes, colfas, lins, vers à soie, récoltes, les légumes d'été; ferrez ceux d'hiver; donnez le troisième labour à la vigne; ôtez le chiendent; unifiez la terre pour conserver les racines; déchargez les pomiers & les poiriers des fruits gâtés & superflus; ramassez ceux que les vents auront abattus, & faites-en du cidre de primeur; faites couvrir vos vaches; visitez vos troupeaux; coupez les foins; videz & nettoyez vos granges; retenez des moissonneurs: en climat chaud, achetez à vos brebis des bœliers, & rechauffez les arbres qui sont en plein vent.

En Août. Achevez la moisson, arrachez le chanvre; faites les veigus; en pays froid, effeuillez les ceps tardifs; en pays chaud, ombragez-les; commencez à donner le troisième labour aux jacheres; battez le seigle pour la femaille prochaine; continuez de fumer les terres; cherchez des sources, s'il vous en faut, vous aurez de l'eau toute l'année, quand vous en trouverez en Août; faites la chasse aux guêpes, mettez le feu dans les pâtis pour en consumer les mauvaises herbes; préparez vos pressoirs, vos cuves, vos tonneaux, & le reste de l'attirail de la vendange.

En Septembre. Achevez de dépouiller les grains & les chanvres, & de labourer les jacheres; fumez les terres; retournez le fumier; fauchez la deuxième coupe des prés; cueillez le houblon, le fenévé, les pommes, les poires, les noix, & autres fruits d'automne; ramassez le chaume pour couvrir vos étables; commencez à semer les seigles, le n'étéil & même le froment; coupez les riz & les millets; cueillez & préparez le pastel & la garence; vendangez sur la fin du mois. En pays chaud, semez les pois, la vesce, le fenégré, la dragée, &c. cassez les terres pour le sainfoin; faites de nouveaux prés; raccommodez les vieux; semez les lupins, & autres grains de la même nature; & faites amas de cochons maigres pour la glandée.

En Octobre. Achevez votre vendange

& vos vins, & la femaille des blés; recueillez le miel & la cire; nettoyez les ruches; achevez la récolte du safran: ferrez les orangers; semez les lupins, l'orge quadré, les pois, les féverolles, l'hivernache; faites le cidre & le raisiné; plantez les oliviers; déchauffez ceux qui sont en pié; confisez les olives blanches; commencez sur la fin de ce mois à provigner la vigne, à la rueller, si c'est l'usage; veillez aux vins nouveaux; commencez à abattre les bois, à tirer la marne & à planter. En pays chaud; depuis le 10 jusqu'au 23, vous sèmerez le froment ras & barbu, & même le lin qu'on ne met ici en terre qu'au printemps.

En Novembre. Continuez les cidres; abattez les bois; plantez, proviguez & déchauffez la vigne; amassez les olives quand elles commencent à changer de couleur; tirez-en les premières huiles; plantez les oliviers; taillez les autres; semez de nouveaux piés; récoltez les marrons & chataignes, la garence & les osiers; ferrez les fruits d'automne & d'hiver; amassez du gland pour le cochon, ferrez les raves; ramassez & faites sécher des herbes pour les bestiaux; charriez les fumiers & la marne; liez les vignes; rapportez & ferrez les échalas; coupez les branches de saules; taillez-les ou fendez-les; faites l'huile de noix; commencez à tailler la vigne; émondez les arbres; coupez les bois à bâtir & à chauffer; nettoyez les ruches, & visitez vos terres & vos fruiteries. On a dans un climat chaud des moutons de ce mois; on lâche le bouc aux chevres; on sème le blé ras & barbu, les orges, les sèves & le lin. En pays froid & tempéré, cette femaille ne se fait qu'en Mars.

En Décembre. Défrichez les bois; coupez-en pour bâtir & chauffer; fumez & marnez vos terres; battez votre blé; faites des échalas, des paniers de jonc & d'osier, des rateaux, des manches; préparez vos outils; raccommodez vos harnois & vos ustensiles; tuez & salez le cochon; couvrez de fumier les piés des arbres & les légumes que vous voulez garder jusqu'au printemps, visitez vos terres; étendez vos peupliers & vos autres arbres, si vous voulez.

qu'ils poussent fortement au printemps ; tendez des rets & des pièges, & recommencez votre année. *Voyez le détail de chacune de ces opérations dans leurs articles.*

Voilà l'année, le travail, & la manière de travailler de nos laboureurs. Mais un auteur Anglois a proposé un nouveau système d'agriculture que nous allons expliquer, d'après la traduction que M. Duhamel nous a donnée de l'ouvrage Anglois, enrichie de ses propres découvertes.

M. Tull distingue les racines, en pivotantes qui s'enfoncent verticalement dans la terre, & qui soutiennent les grandes plantes, comme les chênes & les noyers ; & en rampantes, qui s'étendent parallèlement à la surface de la terre. Il prétend que celles-ci sont beaucoup plus propres à recueillir les suc nourriciers que celles-là. Il démontre ensuite que les feuilles sont des organes très-nécessaires à la santé des plantes, & nous rapporterons à l'article FEUILLE les preuves qu'il en donne : d'où il conclut que c'est faire un tort considérable aux luzernes & aux sainfoins, que de les faire paître trop souvent par le bétail, & qu'il pourroit bien n'être pas aussi avantageux qu'on se l'imagine, de mettre les troupeaux dans les bles quand ils sont trop forts.

Après avoir examiné les organes de la vie des plantes, la racine & la feuille, M. Tull passe à leur nourriture : il pense que ce n'est autre chose qu'une poudre très-fine, ce qui n'est pas sans vraisemblance, ni sans difficulté : car il paroît que les substances intégrantes de la terre doivent être dissolubles dans l'eau ; & les molécules de terre ne semblent pas avoir cette propriété : c'est l'observation de M. Duhamel. M. Tull se fait ensuite une question très-embarrassante ; il se demande si toutes les plantes se nourrissent d'un même suc ; il le pense : mais plusieurs auteurs ne sont pas de son avis ; & il remarque très-bien que telle terre est épuisée pour une plante, qui ne l'est pas pour une autre plante ; que des arbres plantés dans une terre où il y en a eu beaucoup & long-temps de la même espèce, n'y viennent pas si bien que d'autres arbres : que les suc dont l'orge se nourrit, étant plus analogues à ceux qui nourrissent

le blé, la terre en est plus épuisée qu'elle ne l'eût été par l'avoine ; & par conséquent que tout étant égal d'ailleurs, le blé succède mieux à l'avoine dans une terre qu'à l'orge. Quoiqu'il en soit de cette question, sur laquelle les Botanistes peuvent encore s'exercer, M. Duhamel prouve qu'un des principaux avantages qu'on se procure en laissant les terres sans les ensemercer pendant l'année de jachère, consiste à avoir assez de temps pour multiplier les labours autant qu'il est nécessaire pour détruire les mauvaises herbes, pour ameublir & soulever la terre, en un mot pour la disposer à recevoir le plus précieux & le plus délicat de tous les grains, le froment : d'où il s'ensuit qu'on auroit beau multiplier les labours dans une terre ; si on ne laissoit des intervalles convenables entre ces labours, on ne lui procureroit pas un grand avantage. Quand on a renversé le chaume & l'herbe, il faut laisser pourrir ces matières, laisser la terre s'imprégner des qualités qu'elle peut recevoir des météores, sinon s'exposer par un travail précipité à la remettre dans son premier état. Voilà donc deux conditions ; la multiplicité des labours, sans laquelle les racines ne s'étendant pas facilement dans les terres, n'en tireroient pas beaucoup de suc ; les intervalles convenables entre ces labours, sans lesquels les qualités de la terre ne se renouvelleroient point. A ces conditions il en faut ajouter deux autres : la destruction des mauvaises herbes, ce qu'on obtient par les labours fréquens ; & le juste rapport entre la quantité de plantes & la faculté qu'a la terre pour les nourrir.

Le but des labours fréquens, c'est de diviser les molécules de la terre, d'en multiplier les pores, & d'approcher des plantes plus de nourriture : mais on peut encore obtenir cette division par la calcination & par les fumiers. Les fumiers altèrent toujours un peu la qualité des productions ; d'ailleurs on n'a pas du fumier autant & comme on veut, au lieu qu'on peut multiplier les labours à discrétion sans altérer la qualité des fruits. Les fumiers peuvent bien fournir à la terre quelque substance ; mais les labours réitérés exposent successivement différentes parties de la terre aux influences de l'air, du soleil &

des pluies, ce qui les rend propres à la végétation.

Mais les terres qui ont resté long-temps sans être ensemencées, doivent être labourées avec des précautions particulières, dont on est dispensé quand il s'agit des terres qui ont été cultivées sans interruption. M. Tull fait quatre classes de ces terres; 1°. celles qui sont en bois; 2°. celles qui sont en landes; 3°. celles qui sont en friche; 4°. celles qui sont trop humides. M. Tull remarque que quand la rareté du bois n'auroit pas fait cesser la coutume de mettre le feu à celles qui étoient en bois pour les convertir en terres labourables, il faudroit s'en départir, parce que la fouille des terres qu'on est obligé de faire pour enlever les souches, est une excellente façon que la terre en reçoit, & que l'engrais des terres par les cendres est finon imaginaire, du moins peu efficace. 2°. Il faut, selon lui, brûler toutes les mauvaises productions des landes vers la fin de l'été, quand les herbes sont desséchées, & recourir aux fréquens labours. 3°. Quant aux terres en friche, ce qui comprend les sainfoins, les luzernes, les trèfles & généralement tous les prés avec quelques terres qu'on ne labore que tous les huit ou dix ans; il ne faut pas se contenter d'un labour pour les prés, il faut avec une forte charrue à versoir commencer par en mettre la terre en grosses mottes, attendre que les pluies d'automne aient brisé ces mottes, que l'hiver ait achevé de les détruire; & donner un second labour, un troisième, &c. en un mot ne confier du froment à cette terre que quand les labours l'auront assez affinée. On brûle les terres qui ne se labourent que tous les dix ans, & voici comme on s'y prend; on coupe toute la surface en pièces les plus régulières qu'on peut, de huit à dix pouces en quarré sur deux à trois doigts d'épaisseur; on les dresse ensuite les unes contre les autres; quand le temps est beau, trois jours suffisent pour les dessécher, on en fait alors des fourneaux. Pour former ces fourneaux, on commence par élever une petite tour cylindrique, d'un pié de diamètre. Comme la muraille de la petite

tour est faite avec des gazons, son épaisseur est limitée par celle des gazons. On observe de mettre l'herbe en dedans, & d'ouvrir une porte d'un pié de largeur, du côté que souffle le vent. On place au-dessus de cette porte un gros morceau de bois qui sert de linteau. On remplit la capote de la tour de bois sec mêlé de paille, & l'on acheve le fourneau avec les mêmes gazons en dôme. Avant que la voûte soit entièrement fermée, on allume le bois, puis on ferme bien vite la porte, fermant aussi avec des gazons les crevasses par où la fumée sort trop abondamment.

On veille aux fourneaux jusqu'à ce que la terre paroisse embrasée; on étouffe le feu avec des gazons, si par hasard il s'est formé des ouvertures, & l'on retablit le fourneau. Au bout de 24 à 28 heures, le feu s'éteint & les mottes sont en poudre, excepté celles de dessus qui restent quelquefois crues, parce qu'elles n'ont pas senti le feu. Pour éviter cet inconvénient, il n'y a qu'à faire les fourneaux petits: on attend que le temps soit à la pluie, & alors on répand la terre cuite le plus uniformément qu'on peut, excepté aux endroits où étoient les fourneaux. On donne sur le champ un labour fort léger; on pique davantage les labours suivans; si l'on peut donner le premier labour en Juin, & s'il est survenu de la pluie, on pourra tout d'un coup retirer quelque profit de la terre, en y semant du millet, des raves, &c. ce qui n'empêchera pas de semer du seigle ou du blé l'automne suivante. Il y en a qui ne répandent leur terre brûlée qu'immédiatement avant le dernier labour. M. Tull blâme cette méthode, malgré les soins qu'on prend pour la faire réussir, parce qu'il est très-avantageux de bien mêler la terre brûlée avec le terrain. 4°. On égouttera les terres humides par un fossé qui sera pratiqué sur les côtés, ou qui la refendra. M. Tull expose ensuite les différentes manières de labourer: elles ne diffèrent pas de celles dont nous avons parlé plus haut: mais voici où son système va s'éloigner le plus du système commun. Je propose, dit M. Tull, de labourer la terre pendant que les plantes annuelles croissent, comme on cultive la vigne & les autres plantes vivaces. Commencez par un labour

de huit à dix pouces de profondeur ; servez-vous pour cela d'une charrue à quatre coutres & d'un soc fort large : quand votre terre sera bien préparée , semez : mais au lieu de jeter la graine à la main & sans précaution , distribuez-la par rangées , suffisamment écartées les unes des autres. Pour cet effet , avez mon semoir. Nous donnerons à l'article SEMOIR la description de cet instrument. A mesure que les plantes croissent , labourez la terre entre les rangées ; servez-vous d'une charrue légère. Voyez à l'article CHARRUE la description de celle-ci. M. Tull se demande ensuite s'il faut plus de grains dans les terres grasses que dans des terres maigres , & son avis est qu'il en faut moins ou les plantes deviennent plus vigoureuses.

Quant aux choix des semences , il préfère le nouveau froment au vieux. Nos fermiers trempent leurs blés dans l'eau de chaux : il faut attendre des expériences nouvelles pour savoir s'ils ont tort ou raison ; & M. Duhamel nous les a promises. On estime qu'il est avantageux de changer de temps en temps de semence , & l'expérience justifie cet usage. Les autres auteurs prétendent qu'il faut mettre dans un terrain maigre des semences produites par un terrain gras , & alternativement. M. Tull pense au contraire , que toute semence doit être tirée des meilleurs terrains ; opinion , dit M. Duhamel , agitée , mais non démontrée dans son ouvrage. Il ne faut pas penser , comme quelques-uns , que les grains changent au point que le froment devienne seigle ou ivraie. Voilà les principes généraux d'agriculture de M. Tull , qui diffèrent des autres dans la manière de semer , dans les labours fréquens , & dans les labours entre les plantes. C'est au temps & aux essais à décider , à moins qu'on en veuille croire l'auteur sur ceux qu'il a faits. Nous en rapporterons les effets aux articles BLEU , FROMENT , SAINFOIN , &c. & ici nous nous contenterons de donner le jugement qu'en porte M. Duhamel , à qui l'on peut s'en rapporter quand on fait combien il est bon observateur.

Il ne faut pas considérer , dit M. Duhamel , si les grains de blé qu'on met en terre en produisent un plus grand nombre ,

lorsqu'on suit les principes de M. Tull ; cette comparaison lui seroit trop favorable. Il ne faut pas non plus se contenter d'examiner si un arpent de terre cultivé suivant ses principes , produit plus qu'une même quantité de terre cultivée à l'ordinaire ; dans ce second point de vue , la nouvelle culture pourroit bien n'avoir pas un grand avantage sur l'ancienne.

Ce qu'il faut examiner , c'est 1°. si toutes les terres d'une ferme , cultivées suivant les principes de M. Tull , produisent plus de grain que les mêmes terres n'en produiroient cultivées à l'ordinaire ; 2°. si la nouvelle culture n'exige pas plus de frais que l'ancienne , & si l'accroissement de profit excède l'accroissement de dépense ; 3°. si l'on est moins exposé aux accidens qui frustrerent l'espérance du laboureur , suivant la nouvelle méthode que suivant l'ancienne.

A la première question , M. Tull répond qu'un arpent produira plus de grain cultivé suivant ses principes , que suivant la manière commune. Distribuez , dit-il , les tuyaux qui sont sur les planches dans l'étendue des plates-bandes , & toute la superficie de la terre se trouvera aussi garnie qu'à l'ordinaire : mais mes épis seront plus longs , les grains en seront plus gros , & ma récolte sera meilleure.

On aura peine à croire que trois rangées de froment placées au milieu d'un espace de six piés de largeur , puissent par leur fécondité suppléer à tout ce qui n'est pas couvert ; & peut-être dit M. Duhamel , M. Tull exagère-t-il : mais il faut considérer que dans l'usage ordinaire il y a un tiers de terres en jachères , un tiers en menus grains , & un tiers en froment ; au lieu que suivant la nouvelle méthode , on met toutes les terres en blé : mais comme sur six piés de largeur on n'en emploie que deux , il n'y a non plus que le tiers des terres occupées par le froment. Reste à savoir si les rangées de blé sont assez vigoureuses , & donnent assez de froment , non seulement pour indemniser de la récolte des avoines , estimée dans les fermages le tiers de la récolte du froment , mais encore pour augmenter le profit du laboureur.

A la seconde question , M. Tull répond

qu'il en coûte moins pour cultiver ses terres, & cela est vrai, si l'on compare une même quantité de terre cultivée par l'une & l'autre méthode. Mais comme, suivant la nouvelle, il faut cultiver toutes les terres d'une ferme, & que, suivant l'ancienne, on en laisse reposer un tiers, qu'on ne donne qu'une culture au tiers des avoines, & qu'il n'y a que le tiers qui est en blé qui demande une culture entière, il n'est pas possible de prouver en faveur de M. Tull; reste à savoir si le profit compensera l'excès de dépense.

C'est la troisième question; M. Tull répond que des accidens qui peuvent arriver aux blés, il y en a que rien ne peut prévenir, comme la grêle, les vents, les pluies & les gelées excessives, certaines gelées accidentelles, les brouillards secs, &c. mais que quant aux causes qui rendent le blé petit & retraits, chardonné, &c. sa méthode y obvie.

Mais voici quelque chose de plus précis: supposez deux fermes de 300 arpens, cultivées l'une par une méthode, l'autre par l'autre, le fermier qui suivra la route commune divisera sa terre en trois soles, & il aura une sole de cent arpens en froment, une de même quantité en orge, en avoine, en pois, &c. & la troisième sole en repos.

Il donnera un ou deux labours au lot des menus grains, trois ou quatre labours au lot qui doit rester en jachère, & le reste occupé par le froment ne sera point labouré. C'est donc six labours pour deux cents arpens qui composent les deux soles en valeur; ou ce qui revient au même, son travail se réduit à labourer une fois tous les ans quatre ou six cents arpens.

On paie communément six francs pour labourer un arpent; ainsi suivant la quantité de labours que le fermier doit donner à ses terres, il déboursera 2400 ou 3600 liv.

Il faut au moins deux mines & demie de blé, mesure de Periviers, la mine pesant quatre-vingt livres, pour ensemençer un arpent. Quand ce blé est chotté, il se renfle, & il remplit trois mines; c'est pourquoi, l'on dit qu'on sème trois mines par arpent. Nous le supposons aussi, parce que le blé de semence étant le plus beau & le plus cher, il en résulte

une compensation. Sans faire de différence entre le prix du blé de récolte & celui de semence, nous estimons l'un & l'autre quatre livres la mine; ainsi il en coûtera 1200 liv. pour les cent arpens.

Il n'y a point de frais pour ensemençer & herfer les terres, parce que le laboureur qui a été payé des façons met le blé en terre *gratis*.

On donne pour scier & voiturier le blé dans la grange, six livres par arpent; ce qui fait pour les cent arpens, 600 liv.

Ce qu'il en coûte pour arracher les herbes ou sarcler, varie suivant les années; on peut l'évaluer à une livre dix sous par arpent, ce qui fera 150 liv.

Il faut autant d'avoine ou d'orge que de blé pour ensemençer le lot qui produira ces menus grains: mais comme ils sont à meilleur marché, les fermiers ne les estiment que le tiers du froment, 400 liv.

Les frais de semaille se bornent au roulage, qui se paie à raison de dix sous l'arpent, 50 liv.

Les frais de récolte se montent à 200 liv. le tiers des frais de récolte du blé, 200 liv.

Nous ne tiendrons pas compte des fumiers: 1°. parce que les fermiers n'en achètent pas; ils se contentent du produit de leur fourrage, 2°. Ils s'emploient dans les deux méthodes, avec cette seule différence que dans la nouvelle méthode on sème une fois plus de terre que dans l'ancienne.

Les frais de fermage sont les mêmes de part & d'autre, ainsi que les impôts: ainsi la dépense du fermier qui cultive trois cents arpens de terre à l'ordinaire, se monte à 5000 liv. s'il ne donne que trois façons à ses blés, & une à ses avoines; ou à 6200 liv. s'il donne quatre façons à ses blés, & deux à ses avoines.

Voyons ce que la dépouille de ses terres lui donnera. Les bonnes terres produisant environ cinq fois la semence, il aura donc quinze cents mines, ou 6000 liv.

La récolte des avoines étant le tiers du froment, lui donnera 2000 liv.

Et sa récolte totale sera de 8000 liv. ôtez 5000 liv. de frais, reste 3000 liv. sur quoi il faudroit encore ôter 1200 liv. s'il avoit donné à ses terres plus de quatre façons.

On suppose que la terre a été cultivée pendant plusieurs années à la manière de M. Tull, dans le calcul suivant : cela suppose, on doit donner un bon labour aux plates-bandes après la moisson, un labour léger avant de semer, un labour pendant l'hiver, un au printemps, un quand le froment monte en tuyau, & un enfin quand il épie. C'est six labours à donner aux trois cents arpens de terre. Les trois cents arpens doivent être cultivés & ensemencés en blé : ce seroit donc 1800 arpens à labourer une fois tous les ans. Mais comme à chaque labour il y a un tiers de la terre qu'on ne remue pas, ces 1800 arpens seroient réduits à 1200 ou à 1000 ; ce qui coûtera, à raison de six liv., 6000 ou 7200. liv.

On ne consume qu'un tiers de la semence qu'on a coutume d'employer ; ainsi cette dépense fera la même pour les 300 arpens que pour les 100 arpens du calcul précédent, 1200 liv.

Supposons que les frais de semence & de récolte soient les mêmes pour chaque arpent que dans l'hypothèse précédente, c'est mettre les choses au plus fort, ce seroit pour les 300 arpens, 1800 liv.

Le sarclage ne fera pas pour chaque arpent le tiers de ce que nous l'avons supposé dans l'hypothèse précédente ; ainsi nous mettons pour les trois cents arpens 150 liv.

Toutes ces sommes réunies font 10350 l. que le fermier sera obligé de dépenser, & cette dépense excède la dépense de l'autre culture de 5350 liv.

On suppose contre le témoignage de M. Tull, que chaque arpent ne produira pas plus de froment qu'un arpent cultivé à l'ordinaire. J'ai mis quinze mines par arpent ; c'est 4500 mines pour les trois cents arpens, à raison de quatre livres la mine, 18000 liv. mais si l'on ôte de 18000 liv. la dépense de 10350 liv. restera à l'avantage de la nouvelle culture sur l'ancienne 4650 liv.

D'où il s'ensuit que quand deux arpens cultivés suivant les principes de M. Tull, ne donneroient que ce qu'on tire d'un seul cultivé à l'ordinaire la nouvelle culture donneroit encore 1650 livres par trois cents

arpens de plus que l'ancienne. Mais un avantage qu'on n'a pas fait entrer en calcul, & qui est très-considérable, c'est que les récoltes sont moins incertaines.

Nous nous sommes étendus sur cet objet, parce qu'il importe beaucoup aux hommes. Nous invitons ceux à qui leurs grands biens permettent de tenter des expériences coûteuses, sans succès certain & sans aucun dérangement de fortune, de se livrer à celles-ci, d'ajouter au parallèle & aux conjectures de M. Duhamel, les essais. Cet habile académicien a bien senti qu'une légère tentative seroit plus d'effet sur les hommes que des raisonnemens fort justes ; mais que la plupart ne peuvent suivre, & dont un grand nombre qui ne les suit qu'avec peine, se méfie toujours. Aussi avoit-il fait labourer une pièce carrée oblongue de terre, dont il avoit fait semer la moitié à l'ordinaire, & l'autre par rangées éloignées les unes des autres d'environ quatre piés. Les grains étoient dans les rangées à six pouces les uns des autres. Ce petit champ fut semé vers la fin de Décembre. Au mois de Mars, M. Duhamel fit labourer à la bêche la terre comprise entre les rangées : quand le blé des rangées montoit en tuyau, il fit donner un second labour, enfin un troisième avant la fleur. Lorsque ce blé fut en maturité, les grains du milieu de la partie cultivée à l'ordinaire n'avoient produit qu'un, deux, trois, quatre, quelquefois cinq, & rarement six tuyaux ; au lieu que ceux des rangées avoient produit depuis dix-huit jusqu'à quarante tuyaux ; & les épis en étoient encore plus longs & plus fournis de grains. Mais malheureusement, ajoute M. Duhamel, les oiseaux dévorèrent le grain avant sa maturité, & l'on ne put comparer les produits.

M. Beguillet a joint à cet article, une histoire abrégée de l'agriculture, dans laquelle il examine ce qui concerne la France en particulier. Nous allons transcrire ses observations.

On ne peut douter que l'Agriculture ne fût en honneur chez les Gaulois, long-temps avant l'arrivée des Romains. Cette partie de l'Europe étoit divisée en trois ; la Belgique au nord, l'Aquitanique à l'occident mé-

ridional, & la Celtique, ou Gaule proprement dite, la plus étendue des trois, & qui s'étendoit depuis le Rhin & les monts des Vosges, jusqu'à la Garonne & l'Océan d'une part, & de l'autre jusqu'à la Méditerranée, puisqu'elle comprenoit la Province Romaine & la Narbonnoise. C'est dans la Celtique méridionale que les Phocéens vinrent fonder Mariëlle, & apporterent avec eux des plants de vignes & d'oliviers, qu'ils multiplièrent dans les pays. Ils firent connoître, selon quelques-uns, la culture de la vigne aux Gaulois, dans un temps où il n'y avoit que de la vigne sauvage en Italie. Mais j'ai fait voir dans mon *Œnologie*, (*imprimé à Dijon, chez Defay, en 1770*), *chapitre j*, que l'art de faire le vin avec le fruit de la vigne étoit en usage dans les Gaules long-temps avant l'arrivée des Phocéens, puisque, selon Athenée, *livre XIII*, lors du mariage d'Euxenus, chef des Phocéens, avec Petta, fille de Nannus, roi des Saliens, peuple Celte qui habitoit les côtes de Provence, cette princesse présenta, *selon l'usage du pays, une coupe où il y avoit de l'eau & du vin*, à celui qu'elle vouloit se choisir pour époux. On voit par-là l'erreur de ceux qui ne mettent que sous l'empereur Probus les commencemens de la culture de la vigne dans les Gaules. Cicéron, dans sa belle oraison pour Fonteius, parle du grand commerce de vin qui se faisoit dans l'intérieur des Gaules. Les Gaulois étoient même plus instruit que les autres nations dans cette partie de l'*Agriculture*. On leur doit l'invention des tonneaux. Ils mettoient fermenter dans le vin des bois de senteur, comme l'aloës &c. pour le rendre plus odoriférant, & en avoir un plus grand débit. Dès le temps de Caton l'Ancien, on transportoit en Italie des plants de vigne des Gaules. L'espece appelée *biturica*, parce qu'elle avoit été portée du Berry en Italie, est fort louée par les *Auteurs rursiques*, parce que ce plant étoit robuste, & multiplioit beaucoup. Dans les tombeaux des anciens Gaulois, trouvés en Bourgogne, on voit qu'ils avoient des gobelets à la main. Le pere Montfaucon dit que c'est pour nous apprendre que le pays étoit dès-lors abondant en excellent vin. *V. l'Œnologie.*

Si la culture de la vigne étoit en si grand honneur dans les Gaules avant l'arrivée des Romains, celle des grains ne devoit pas y être négligée, puisque c'est à cette dernière que les Gaules devoient une population presqu'incroyable. Selon D. Martin, dans son histoire des Gaules, c'est la Celtique qui a peuplé l'Allemagne, l'Italie & l'Espagne. On trouve des Celtes jusqu'en Asie. C'est l'éloignement de ces colonies, qui avoient cessé toute relation avec leurs métropoles, qui a engagé M. Pelloutier & les historiens, qui l'ont suivi, à faire venir les Celtes d'ailleurs, au lieu qu'ils sont tous sortis de la Gaule proprement dite, comme des effaims vigoureux, trop resserrés dans l'enceinte de la ruche où ils sont nés. La plus fameuse de ces émigrations est celle qui fut faite sous Ambigat, roi de Bourges. Ses neveux Sigovese & Bellovese conduisirent des troupes de Gaulois, le premier dans la forêt Hercinie, où il s'établit avec les Boïens, & le second dans l'Italie supérieure, qui prit le nom de Gaule Cisalpine, de tous ces peuples qui y fondèrent des villes.

Les Gaulois étoient originairement sans bourgs & sans villes; leurs habitations étoient éparées dans la campagne, sur le fonds de terre qu'ils cultivoient. Ceux d'une même famille demeuroient au voisinage les uns des autres, & s'étendoient à mesure que les lignées devenoient nombreuses; ce qui forma par la suite trois ou quatre cents peuples différens les uns des autres, quoique réunis par les mœurs, les usages, la même forme de gouvernement, &c. Les auteurs font mention d'environ quatre cents peuples resserrés & comme entassés les uns sur les autres dans les Gaules.

Une population aussi nombreuse ne peut être due qu'à l'*Agriculture*, puisque les Gaulois n'avoient pas les ressources du commerce extérieur ni les manufactures; c'étoit principalement les terres arrosées par la Saône qui étoient d'un plus grand rapport: *ager Sequanicus totius Gallia optimus*, dit César. Aussi les Æduens qui habitoient le bord occidental de la Saône, & les Sequanois qui occupoient le bord oriental, étoient les peuples les plus puissans des Gaulois, & se disputoient la souveraineté des

des Gaules long-temps avant que les Romains eussent pensé à s'en rendre maîtres. Ces derniers venoient même dans les Gaules pour y faire le commerce des grains, & ils avoient des comptoirs à Châlons-sur-Saône.

Ce fut par l'*Agriculture*, unique mobile de l'aïssance, dit un auteur moderne, que César, ce génie vaste & profond, trouva le moyen de faire subsister de nombreuses armées dans les Gaules, & qu'il vint à bout de les soumettre. Ses premiers successeurs se plurent à embellir cette précieuse conquête par des travaux immenses, & elle devint la plus fertile & la plus belle province de l'Empire.

Les Romains étoient particulièrement intéressés aux progrès de la culture dans les Gaules. L'Italie couverte des superbes & vastes maisons de plaisance des grands de Rome, remplie d'un peuple immense, ne jouissoit que d'une subsistance précaire; elle se vit forcée de tirer des provinces les denrées de première nécessité, ses champs ne suffisoient plus à nourrir ses habitans. Amollis par le luxe, il fallut recourir aux approvisionnemens & à la ressource des greniers publics, que les récoltes des Gaules servoient à remplir. Toutes les provinces payoient leurs contributions en grains; & il paroît constant que cette imposition en nature étoit la dixième partie des récoltes. Le gouvernement seul se mêloit du transport de ces grains, de leur versement dans les lieux où la distribution en étoit nécessaire, & de la vente du superflu au profit du fisc, à qui ce commerce exclusif étoit réservé, & produisoit un énorme revenu. Le fisc avoit des greniers publics dans toutes les provinces pour la conservation des grains, & le préfet de l'annone avoit l'œil sur tous les officiers chargés de la collecte des redevances en blé; il veilloit à la conduite de cette immense quantité de grains, tant par terre que par eau, & à leur décharge dans les greniers; dans les ports ou dans les villes; il avoit droit d'en reconnoître la bonne ou la mauvaise qualité, de commettre des gardiens surs & fideles à leur conservation; enfin il présidoit à la distribution.

Lorsque l'empire devint la proie des

Tome I.

effains de Barbares forts du Nord, la dépopulation des provinces, causée par ces invasions destructives, fut aussi fatale à l'*Agriculture* qu'au reste des arts & des sciences. Ces conquérans barbares, plus féroces que guerriers, inonderent nos contrées florissantes; ils égorgerent ou mirent aux fers des hommes moins forts qu'eux, mais plus utiles à la société. Plus avides que prudents, ils ravagèrent, ils dévastèrent ces fertiles & riantes campagnes où ils venoient chercher leur subsistance. Ils étoient pasteurs ou chasseurs, comme le sont aujourd'hui les Tartares & les sauvages de l'Amérique, & ils se contentoient de jouir sans peine, sans travail, des vastes déserts de leurs conquêtes: ils abandonnerent à des esclaves la culture superficielle d'une partie du terrain à portée de leur habitation; le reste inculte étoit réservé pour leurs troupeaux. Un commerce nécessaire avec les vaincus leur donna cependant peu-à-peu des mœurs plus douces. Les Bourguignons, les moins féroces de tous ces barbares, avoient embrassé le christianisme, si propre à adoucir les mœurs, & à ramener l'homme à sa destination primitive, qui est le travail de la terre. Le christianisme passa des Bourguignons aux Francs par le mariage de Clotilde avec Clovis, le fondateur de la monarchie françoise; mais il resta toujours à ces derniers peuples un fond de barbarie que plusieurs siècles ont eu peine à bannir. Les successeurs de Clovis avoient trop de guerres à soutenir dans les foibles commencemens d'une monarchie encore chancelante, pour s'occuper de l'*Agriculture*, & des moyens de procurer l'abondance dans leurs états. (*Voyez ci-dessus* ABONDANCE.) Cependant les moines firent de grands défrichemens: on leur donna des terres incultes qu'ils mirent en valeur, & ils acquirent par cet art simple & naturel, des richesses qui auroient fait ombre à leurs propres bienfaiteurs, si on n'avoit eu soin de temps en temps, de les leur enlever par parcelles.

La France prit une nouvelle forme sous Charlemagne. Les arts renaissans, le commerce étendu avoient augmenté peu-à-peu le nombre des habitans. Il se forma de nouvelles villes. Le bétail & la chasse ne

Qqqq

suifant plus à nourrir les peuples si nombreux, on se vit forcé de revenir à la culture des terres, d'éclaircir les forêts, de défricher les landes : ces vastes solitudes, ces déserts affreux commencerent à être cultivés ; mais cette culture se ressentoit de l'ignorance des siècles grossiers ; elle n'étoit fondée que sur des connoissances bornées de la nature, sur une routine aveugle & incertaine. La Physique & l'Histoire naturelle, qui étoient inconnues alors, étoient seules capables de faire appercevoir l'insuffisance de ces méthodes. Lorsque les champs ne produisoient que des blés stériles ou charbonnés par le défaut du choix ou de la préparation des semences, on accusoit les démons d'avoir mangé les grains dans l'épi, ou de les avoir brûlés & convertis en charbons. D'ailleurs le maître ne veilloit pas à ces héritages, des mains mercenaires, les serfs seuls étoient chargés de ce soin ; & , parce que les vues de ces especes d'hommes sont toujours bornées, il y eut peu de progrès. On étoit encore bien loin du vrai, lorsque les Normands en firent perdre jusqu'à l'idée. Ce fut un torrent affreux qui inonda la France ; & ces nouveaux barbares n'épargnerent que ce qui fut inaccessible à leur goût destructeur. Le régime féodal qui s'introduisit dans ce temps, acheva de détruire ce que la fureur des Normands avoit épargné : tout fut replongé dans le chaos & l'ignorance ; & c'étoit fait de la France, si la Bourgogne n'eût nourri dans son sein une nouvelle race de rois, qui réparèrent les pertes de la monarchie, & lui donnerent un nouveau lustre qu'elle n'avoit pas eu jusqu'alors.

Plusieurs causes retardoient les progrès de l'Agriculture & des Arts : dans les commencemens de la troisième race, le royaume n'étoit gouverné que comme un grand fief, tout composé de hauts barons, de petits seigneurs & d'esclaves. Parmi les restes gothiques d'un gouvernement militaires, on ne faisoit cas que des talens propres à la guerre. La France hérissée de forteresses n'offroit par-tout qu'un aspect menaçant ; les arts nécessaires pour s'opposer à la violence, étoient presque les seuls en vigueur. L'Agriculture découragée

par l'incertitude des possessions, par la difficulté des exploitations, par la foiblesse des récoltes, languissoit ou n'avoit qu'une existence éphémère ; la terre ombragée par des forêts immenses, présentoit presque par-tout des plaines incultes, des landes stériles, des côteaux arides, & des prairies couvertes de buissons. Elle se refusoit souvent à nourrir les habitans ; l'indigence extrême de la plupart des François les obligeoit à se contenter des alimens de la plus mauvaise qualité, pris plus souvent dans le regne animal, que dans le regne végétal ; des viandes froides salées ou boucanées ; des poisons, du fromage, du lait, & quelques légumes grossiers étoient les principaux alimens. Toute police étoit méconnue ; on n'avoit pour objet que de se précautionner contre les ennemis du dehors. Forcé, pour défendre sa vie contre les attaques imprévues des ambitieux ou des injustes, de se renfermer dans des châteaux forts ou dans des villes, le François étoit obligé d'abandonner la culture des campagnes, & voyoit se multiplier autour de lui les causes de mort. Des murs très-élevés rendoient son habitation presque impénétrable à l'air ; des fossés bourbeux, des marais & des terres inondées remplissoient continuellement l'atmosphère de vapeurs infectes. Dans les villes, des rues étroites & non pavées, augmentoient encore l'infection d'un air qui ne pouvoit pas être renouvelé. Aussi les pestes & les épidémies étoient-elles très-fréquentes. La lepre, les maladies cutanées, le feu sacré, le mal des ardens, le scorbut, &c. ravageoient le royaume, de concert avec les famines que l'on éprouvoit souvent. On compte dix famines dans le dixième siècle, & vingt-six dans le onzième ; & ces famines étoient assez cruelles pour obliger à manger de la chair humaine, pour forcer, dans l'intention d'assouvir sa faim, à déterrer les morts, à donner la chasse aux vivans, &c. (V. le discours de M. Morret couronné à Amiens en 1771.) Malgré tous ces fléaux, les préjugés de la nation contre l'Agriculture, qui pouvoit seule mettre fin à tant de maux, étoient à leur comble. La culture des terres étoit abandonnée à une espèce d'esclaves avilis : & tout l'avilisse-

ment retomboit sur les occupations qu'ils exerçoient. Le roturier, *ruptuarius glebe*, & le vilain, *villanus*, font encore parmi nous des mots de reproches qui annoncent l'infamie dont étoient alors couverts ces hommes si utiles qui faisoient subsister les tyrans pour qui ils cultivoient la terre : mais cette partie intéressante de la nation recouvra peu-à-peu ses droits & sa liberté par les affranchissemens & les privileges accordés par nos rois qui donnerent le droit de commune aux villes, & qui déclarerent qu'il ne devoit point y avoir de serfs en France. Les croisades, qui exciterent l'avidité des seigneurs & des guerriers, sous l'appât du zèle, affoiblirent la France par des émigrations fréquentes ; mais les rois en devinrent plus puissans pour le bonheur des sujets.

La condition des cultivateurs, sous le despotisme féodal, avoit mis des entraves à l'avancement de l'Agriculture, dont les influences funestes subsisterent long-temps après la suppression de la cause. La classe des cultivateurs, nouvellement affranchie, supporta presque seule toutes les charges de l'état : la liberté leur fut presque toujours vendue par les seigneurs, à titre onéreux ; & ceux qui n'ont pu la payer, sont demeurés esclaves. Tels sont encore les mainmortables en Bourgogne, en Franche-Comté, & dans plusieurs autres provinces. L'accablement & l'avilissement furent long-temps le partage des cultivateurs, malgré les établissemens de Saint Louis, & ses efforts pour changer leur condition malheureuse. Charles V, par des lois sages, prit les moyens de mettre ses peuples dans l'abondance ; mais il vécut trop peu pour le bonheur de ses sujets. Les fureurs de Charles VI, les querelles des maisons de Bourgogne & d'Orléans, & l'invasion des Anglois, firent voir par-tout les horreurs de la guerre, tels que le commerce interrompu, les terres abandonnées ; & tout resta dans un état de langueur & de misère, jusqu'à Louis XII. Il fut le pere de son peuple, il fit tous ses efforts pour le rendre heureux ; mais des entreprises téméraires, des guerres éloignées, firent qu'aucun génie bienfaisant n'enseigna la vraie source des richesses. François I son

successeur, aima les savans, les protégea, les encouragea par des récompenses ; mais ces savans n'enseignèrent pas l'art de rendre les princes plus riches, les peuples plus aises ; ils ignoroient les vraies ressources d'un royaume. C'étoit beaucoup néanmoins que d'ouvrir la porte aux sciences ; l'esprit humain n'avance que lentement dans ses découvertes ; il ne parvient que par degré, & le premier pas est toujours le plus difficile à franchir.

L'hérésie & les guerres civiles, qui commencerent après la mort de Henri II, arrêterent encore nos progrès, & faillirent à nous replonger dans le chaos. On disputa, on se battit, on s'égorgea ; & l'esprit de fureur rendoit comme impossible le goût d'une vie douce & tranquille. Cependant l'attention du gouvernement à protéger l'Agriculture dans ces temps malheureux, éclata dans les ordonnances de nos rois, aussi favorables à ce premier de tous les arts, que les lois des Romains & des autres peuples. François premier, ordonnance de 1580 ; Charles IX, ordonnance du 8 octobre 1571 ; Henri II, ordonnance du 16 mars 1585 ; Henri IV, édit du 12 Janvier 1599, ont successivement encouragé les habitans de la campagne par des réglemens avantageux. Tous ont fait défense de saisir les meubles, les bestiaux & les instrumens du laboureur : lois qui ont été confirmées par leurs successeurs. Au milieu des horreurs des guerres civiles, le fameux chancelier de l'Hôpital, génie né pour le bonheur des François, s'ils eussent été plus vertueux, vouloit garantir pour jamais la nation des disettes & de la famine, en obligeant toutes les villes & les communautés à avoir des approvisionnemens & des greniers d'abondance. Voyez ce dernier mot.

Un Dijonnois fut l'un des principaux auteurs du rétablissement de l'Agriculture, sous le ministère du grand Sully, par les excellens préceptes sur l'Agriculture, qu'il donna dans sa *Maison Rustique*. Jean Liebault, né à Dijon, médecin de la faculté de Paris, étudioit dans cette capitale, lorsque Charles Etienne lui trouva assez de mérite, pour lui donner en mariage Nicole Etienne sa fille, distinguée par sa science. Liebault travailla avec son beau-

pere à faire connoître les ouvrages des *Auteurs rei rusticae*, & il donna de concert avec lui, le livre suivant : *l'Agriculture & Maison Rustique* de MM. Charles-Etienne & Jean Liebault, docteur en médecine, 1572, in-4°. Liebault augmenta considérablement dans la suite la *Maison Rustique*, qui a été traduite en Allemand, en Anglois & en Flamand.

Dans le même temps, un payfan de Saintonge, nommé Bernard Palissy, qui favoit à peine lire, comme il nous l'apprend lui-même, donna deux ouvrages d'*Agriculture*, si naturellement éloquens, si forts de raisons & d'expérience, qu'ils auroient dû servir de modèles à ceux qui, de nos jours, ont parlé de labourage : le premier est intitulé : *Recette véritable, par laquelle tous les hommes de France peuvent apprendre à multiplier & à augmenter leurs vègers*. la Rochelle, Eerton, 1563, in-4°. Le second est un *Discours sur la nature des eaux*, & un *Traité de la Marne*; Paris, Martin, 1586, in-8°. Ce Payfan qui étoit vraiment un grand homme, vint à Paris sur la fin de ses jours. Lacroix Dumaine dit qu'il y donnoit des leçons de sa science & profession; il l'appelle *Philosophe naturel, & homme d'un esprit merveilleusement prompt & aigu*.

Le royaume ne tarda pas à se ressentir sous le ministère du grand Sully, des encouragemens qu'un bon roi & un ministre éclairé donnerent à *l'Agriculture*, après la fameuse paix de Vervins. Est-il quelqu'un qui n'ait versé des larmes sur la mémoire de ce bon roi, qui vouloit, disoit-il, voir un jour ses payfans en état de mettre une poule au pot les jours de fête. Mot célèbre & ennobli par l'humanité & la tendresse, dont il étoit l'expression simple & peurecherchée. Le récit des dix dernières années de Henri IV, & de tous les établissemens faits sous son regne, en faveur de *l'Agriculture*, seroient peut-être le morceau le plus touchant de notre histoire, s'il étoit fait de main de maître. On peut juger des progrès de *l'Agriculture* dans ce court intervalle, par la situation de la France à sa mort, & par l'état brillant des finances & de la population. Le *Theâtre d'Agriculture*, qu'Olivier de Serres, sire

de Pradines, dédia au Roi en 1606, est encore une preuve des progrès de *l'Agriculture* en ce siècle. Ce livre est encore le meilleur, & le plus complet de ceux qu'on a fait sur le même sujet, depuis qu'il a paru; il dit au Roi dans son épître : « Sire, » parler d'*Agriculture* à votre Majesté, » c'est l'entretenir de ses propres affaires, » parce que votre royaume étant terre » sujette à culture, mérite d'être cultivé » avec art & industrie, pour lui faire re- » prendre son ancien lustre & splendeur, » que les guerres civiles lui ont ravies. . . » Il est dit dans l'écriture que le roi con- » siste quand le champ est labouré; d'où » s'enfuit que, procurant la culture de la » terre, je ferai le service de mon prince; » ce que rien tant je ne désire, afin qu'en » abondance de prospérités, votre majesté » demeure long-temps en ce monde, & » que par ce moyen, son peuple demeure » en sûreté publique sous son figuier, culti- » vant sa terre, comme à vos piés, à » l'abri de votre majesté qui a à ses côtés » la justice & la paix. » J'ai cru devoir citer quelques passages de cette épître, comme des traits de la véritable éloquence du cœur, indépendante de tous ces ornemens de style, qui lui sont souvent étrangers. J'ai aussi voulu, en citant ces anciens ouvrages où l'on retrouve la plupart des observations que l'on a voulu donner de nos jours comme nouvelles, détromper ceux qui pourroient croire que nos ancêtres étoient aussi ignorans sur l'art de *l'Agriculture*, qu'on le leur reproche dans les ouvrages modernes. Il faut cependant convenir que les progrès de cet art étoient bien médiocres en comparaison du point de perfection où on les a portés sous le regne de Louis le bien aimé, comme on le verra plus bas.

Les guerres civiles qui recommencèrent sous Louis XIII, & au commencement du regne de Louis XIV, mirent de nouveaux obstacles aux progrès que *l'Agriculture* avoit faits sous Sully. Le cardinal de Richelieu, cet homme si dur, étoit-il fait pour favoriser *l'Agriculture*, lui qui pensoit que la disposition à l'obéissance, naissoit de l'accablement du peuple : principe affreux, qui, pour l'honneur & l'amour de l'huma-

mité, ne devoit pas être mis en avant, quand même il seroit vrai (du Pillustre Montesquieu), & qui doit encore moins y être mis, lorsqu'il est faux. Enfin le beau siecle de Louis XIV épara nos mœurs & notre goût, tout y atteignit la perfection, & fut l'époque de notre gloire. Le roi fit plusieurs réglemens en faveur des laboureurs; il renouvela la loi de ses prédécesseurs, qu'en ne pourroit saisir les bestiaux & les instrumens du labourage (ordonnance de 1667). Il accorda des privilèges & des exemptions pour les défrichemens & les dessèchemens des marais du royaume. A l'exemple de Pertinax, qui avoit ordonné que le champ laissé en friche appartieroit à celui qui le cultiveroit; que ce cultivateur seroit exempt d'impositions pendant dix ans; & que s'il étoit esclave, il deviendroit libre, Louis XIV, animé du même amour pour l'Agriculture, permit de mettre en valeur les terres abandonnées, sans être tenu de rembourser le propriétaire; il infligea de grandes peines à ceux qui seroient du dégât dans les terres, ou qui voleroient les grains & les fruits, &c. Voyez l'édit de juillet 1656, & la belle ordonnance du 11 juin 1709, qui fut donnée dans un temps de disette & de malheurs, dont on verra l'affreux tableau au mot **DISETTE**.

Ces réglemens ne produisirent pas alors tout le bien qu'on en pouvoit attendre; il régnoit encore en France de trop grands préjugés contre l'Agriculture. Du temps d'une cour polie, le goût faussement délicat d'un courtisan plongé dans la mollesse, méprisoit tout ce qui n'avoit point l'empreinte de ce luxe fin qui faisoit le caractère du siecle; rien n'étoit plus ridicule qu'un campagnard; rien n'effrayoit plus la noblesse, que la triste nécessité de se retirer à la campagne, pour y planter des choux. On ignoroit encore alors que le travail de la terre est l'occupation la plus noble, puisque cest la plus utile.

Il en est de même dans les sciences où l'on a cherché le brillant, l'agréable & l'extraordinaire avant que de songer à l'utile. Ce n'est que depuis environ un siecle, disent les Auteurs du Journal Encyclopédique, que la Physique, la Chimie, l'Histoire

Naturelle, la Botanique, &c. se sont rapidement développées, & que quelques-unes d'entr'elles ont été portées à leur plus haut degré de perfection, graces aux expériences multipliées & rendues publiques, ainsi qu'à la justesse & à la multiplicité des observations. Il restoit encore une science & la plus utile de toutes à affranchir des entraves que l'ignorance lui avoit imposées, une science abandonnée à des méthodes sans principes, à une vicieuse pratique étayée d'une vieille routine, à des hommes privés presque de toute intelligence, remplis de préjugés, rejetés dans la dernière classe des citoyens & découragés par leur état d'abjection autant qu'ils étoient rebutés par l'indigence & la misère dans laquelle on les laissoit languir. L'Agriculture, en un mot, étoit entièrement négligée; & si elle produisoit encore la subsistance des propriétaires ingrats, ce n'étoit plus que par la fertilité du sol, que la plus mauvaise des cultures n'avoit pu totalement éteindre: mais ces temps d'ignorance & de préjugés sont passés. On a senti enfin combien il importoit de porter la lumière dans le sein des ténèbres que tant de siècles avoient si fort épaissies; aussi n'est-ce que depuis environ quinze années, du moins en France, que l'Agriculture trop long-temps négligée, est sortie de la langueur & de l'espece d'oppression dans lesquelles elle étoit retenue: & depuis cette heureuse époque, elle a fait tant de progrès, qu'on dirait qu'elle touche presque à son plus haut degré de perfection; ce n'est plus aux soins mercenaires de quelques laboureurs sans intelligence qu'elle est confiée; ce sont les Botanistes, les Physiciens, les Chimistes, les Observateurs & les Naturalistes; ce sont les sociétés établies uniquement pour cet objet, ce sont enfin les sociétés littéraires & les académies qui s'empresent de concourir à éclairer les pratiques de l'art de cultiver la terre: art heureux, dont l'étude agréable, utile & curieuse fait la plus grande occupation, & les délices même de la plupart des citoyens instruits.

Ce n'est donc que sous le regne de Louis le Bien-Aimé, & depuis environ une quinzaine d'années, que le public éclairé par les excellens ouvrages sur l'Agriculture, parut

revenir de ses injustes préventions contre l'Agriculture ; les philosophes s'occupent de l'Agriculture, & les grands favorisent leurs recherches aidées d'ailleurs par les nouvelles découvertes faites dans ce siècle en Physique, en Botanique & en Histoire naturelle. S'il étoit permis de se citer soi-même, je pourrois renvoyer le lecteur à un petit ouvrage latin, imprimé à Dijon en 1768, sur les principes physiques de l'Agriculture & de la végétation. On y verroit l'utilité de la Physique & de la Botanique appliquées à l'Agriculture ; on le sentiroit encore mieux dans le grand ouvrage latin dont celui-là n'est que le précis, & dans lequel tous les nouveaux systèmes d'Agriculture sont appréciés, ainsi que les découvertes des modernes. Mais je n'oserois risquer la publicité d'un ouvrage écrit dans une langue presque inconnue de nos jours : on en verra quelques passages traduits au mot BLEDS, & dans tous ceux qui traiteront de l'Agriculture, si mon état me donne le loisir de remplir mes engagements à cet égard, & si je n'étois pas arrêté par l'espece de ridicule qu'on commence à répandre à pleines mains sur les Agriculteurs de cabinet. On a même écrit des *préservatifs contre l'agromanie*, pour empêcher sans doute la multiplicité d'ouvrages en ce genre dont on est accablé ; mais c'est ici que l'on peut assurer que l'abondance n'est jamais nuisible, & qu'il y a toujours à profiter dans le plus médiocre ouvrage d'Agriculture, à plus forte raison dans ceux où l'on prend la physique & l'observation pour guide, & dans la composition desquels on ne cite que des auteurs accrédités.

Malgré les écrits sans nombre qui ont paru dans ces derniers temps sur l'Agriculture & l'économie champêtre, on peut dire qu'il nous manque encore un *corps complet d'Agriculture*. Les autres nations jouissent de cet avantage. Le corps complet d'Agriculture d'Espagne a été fait par Jean Ferrera, par ordre du cardinal Ximènes : cet habile écrivain y a joint un recueil considérable d'objets importans, concernant l'Agriculture, qu'il a puisés dans tous les ouvrages anciens & modernes. Ses observations particulières & les expériences qu'il avoit répétées depuis long-temps, y ont

également eu place. L'Etat de Venise a adopté les ouvrages de Camillo Tarello sur l'Agriculture, & a magnifiquement récompensé cet auteur & sa postérité. Les mémoires de Stockholm seront un monument éternel de l'esprit patriotique de tout ce qu'il y a de grand & d'illustre parmi cette nation magnanime. L'ouvrage immortel de Vallerius, *Agriculturæ fundamenta chemica*, est un chef-d'œuvre en ce genre ; il eût été à souhaiter que l'auteur lui eût donné plus d'étendue. Les *Mémoires de la société économique de Berne*, renferment tout ce qu'il y a de plus important & de plus curieux sur les détails immenses de l'économie rurale ; & jamais on n'a fait un plus beau présent à la république des lettres que la publication de ces mémoires en françois. Le *Corps complet d'Agriculture de l'Angleterre* a été publié en 1750, par une société de personnes célèbres en France ; l'ouvrage intitulé : le *Gentilhomme cultivateur*, contient la traduction d'une partie de ce corps d'Agriculture. Mais malheureusement le traducteur, au lieu de publier cet ouvrage, excellent dans son genre, tout simplement, a cru devoir y faire entrer différentes observations & mémoires qui ont embrouillé si fortement ce même ouvrage anglois, qu'il n'est plus possible d'y puiser ce qu'on avoit établi d'utile & d'admirable dans l'original. Une société de gens de lettres a voulu nous donner, sous le titre d'*Agronomie*, un corps complet d'Agriculture & d'industrie. Le plan de cet ouvrage, excellent d'ailleurs, étoit trop vaste pour être fidèlement rempli dans toutes ses parties. On a voulu y donner les principes d'Agriculture, du commerce & des arts : entreprise immense qui exigeoit un nombre infini de volumes : ceux qu'on nous a donnés, sont remplis de la physique la plus abstruse ; ces principes commencent par le débrouillement du chaos. Nous avons encore en France le *Journal économique*, livre qui eût été utile si l'auteur eût rempli son titre, & s'il n'eût pas fait d'excursions sur toutes sortes de matières étrangères, pour remplir un livre qui doit paroître régulièrement tous les mois. J'ai donc eu raison d'avancer qu'il nous manque encore un corps d'Agriculture, réduit & approprié

au climat de la France. J'ai osé risquer cette entreprise sous le titre d'*Elementa Agricultura physico-botanica*, &c. en latin & en françois. J'y ai joint un calendrier d'*Agriculture*, tant pour les laboureurs que pour les vigneron, dans lequel j'ai rassemblé tous les préceptes de pratique des anciens & des modernes les plus accredités. On en verra plusieurs morceaux isolés sous cet article, & dans ceux qui auront rapport à l'économie champêtre.

Pour revenir à ce qui concerne l'histoire de l'*Agriculture* en France, depuis le dernier regne jusqu'à présent, l'exemple des Anglois, les travaux multipliés de nos auteurs économiques, les encouragemens d'un ministère éclairé, les nouvelles découvertes qu'on a faites en physique & dans l'histoire naturelle, des circonstances heureuses qu'il seroit long & peut-être dangereux de développer, paroissent enfin avoir décidé notre nation du côté de l'*Agriculture*. Les préjugés contre un art si noble & si avili, sont enfin dissipés, grace à la philosophie dont la voix a appris aux hommes qu'ils sont égaux dans l'ordre de la nature, & que la disproportion conventionnelle que la différence des rangs met entr'eux, ne sauroit détruire cette égalité; les grands s'étant accoutumés à regarder comme pouvant être d'une espèce semblable à la leur, ceux qui sont nécessaires à leurs plaisirs, leur raison a fait un pas, & ils en sont venus à regarder de même ceux qui sont nécessaires à leur soutien. Toutes les causes d'engourdissement sont enfin dissipées sous un monarque qui veut mériter le titre de *Bienfaisant*, en s'occupant sans cesse de notre bonheur, & qui fait que la gloire d'un souverain est d'avoir des sujets heureux.

Depuis long-temps la sagesse attentive de Louis XV, avoit déjà empêché la destruction des bestiaux; un arrêt du conseil du 4 avril 1720, défend de vendre, d'acheter ou de tuer aucune vache encore en état de porter des veaux; un autre arrêt du 14 mars 1745, confirmatif du premier, porte trois cents livres d'amende contre les bouchers qui tuent des vaches au dessous de dix ans: les réglemens sur les haras ont assuré la conservation des chevaux. Les établissemens des écoles vétérinaires à Lyon

& à Alfort; les ouvrages lumineux qui sont sortis de ces écoles, un excellent traité des bêtes à laine, imprimé par les ordres du ministère & par les soins de M. Parent, &c. assurent à jamais au royaume l'état permanent d'une florissante *Agriculture*, puisque les animaux en sont la bête & le soutien.

Héron enseigna lui-même à ses sujets l'art de cultiver la terre: aussi fut-il le plus grand roi de son temps, & il surpassa, par sa magnificence, les plus puissans monarques. Louis le Bien-aimé n'a pas dédaigné d'entrer dans les mêmes détails d'*Agriculture*; des expériences faites à Trianon, sous ses yeux & par ses ordres, nous ont appris les causes des maladies contagieuses qui détruisoient les espérances de nos moissons, & les moyens d'y remédier; une charrue faite par son ordre & conservée au château de Trianon; une charrue, dis-je, soutenue par des mains royales, est un événement qui ennoblit pour toujours un instrument si vil autrefois, & un art si injustement méprisé. Nous avons vu célébrer de nos jours une fête pareille à celles qui sont si fameuses à la Chine, où l'empereur trace chaque année un sillon à la vue de tout son peuple, afin de rendre respectable, par son exemple, un art qui est le soutien de son empire. L'exemple a paru insuffisant à l'amour de notre monarque pour ses sujets, il a voulu leur procurer des secours plus réels: un arrêt du conseil du 16 août 1761, pour encourager les défrichemens, suivi de plusieurs lois sur le même objet, ont occasionné une espèce de révolution. Le sieur Despommiers, connu par son excellent ouvrage sur le sainfoin, dont la préface m'a fourni une partie de cet article, ainsi que celle de l'agronomie, a été employé par le gouvernement pour l'amélioration de l'*Agriculture*. Cet auteur ayant imaginé une charrue à grandes roues, propre pour les défrichemens, a été envoyé en Guienne, en Berry, en Poitou, en Touraine, en Bretagne, &c. pour en faire l'essai sur les landes qui occupent une grande partie de ces pays: les landes sont des terres incultes remplies de genêts & de bruyeres, plantes fortes dont les racines tranchantes & vivaces résistent aux moyens de défrichement ordinaires. On peut voir, dans la seconde

édition de son ouvrage imprimé à Paris, chez *Guillotin*, en 1771, les expériences & les succès dans ces diverses provinces.

De nouvelles lois ont encore excité par-tout le zèle de la culture & des défrichemens, en permettant l'exportation des grains. Plusieurs arrêts du conseil, pour l'exportation de province en province, ont levé les obstacles qui gênoient la circulation intérieure, & qui operoient l'avilissement des grains dans les lieux d'où ils ne pouvoient sortir. On avoit aussi permis l'exportation à l'étranger dans les mêmes vues d'animer le cultivateur par le puissant motif de l'intérêt; mais on n'avoit pas prévu que ce même intérêt nous aveugleroit au point de nous priver de notre propre substance pour la convertir en or & qu'il exposerait le peuple à mourir de faim. D'autres lois ont cru prévenir les funestes effets de la cupidité, en défendant de vendre les blés ailleurs que dans les marchés publics & sur les ports. Des lois plus récentes ont levé cette défense, & la liberté de la vente n'a plus d'entraves. Peut-être on seroit jadis le royaume de tous les avantages puissans de l'exportation à l'étranger, sans compromettre la vie du pauvre & de l'artisan, en établissant par-tout des *greniers d'abondance*. Ce moyen si simple qui nous assureroit le nécessaire, nous permettroit de disposer du superflu en faveur de l'étranger. Le récit de tout ce qui est arrivé au sujet de l'exportation, fait une partie considérable de l'histoire de l'*Agriculture*, mais il seroit trop long pour l'insérer ici. (Voyez le mot EXPORTATION.)

Si l'exportation des grains à l'étranger est si utile, lorsqu'elle sera exactement restreinte au superflu, & que l'on aura trouvé des moyens sûrs pour empêcher le monopole, l'exportation des farines seroit encore bien plus avantageuse, en ce qu'elle laisseroit dans le royaume les profits de la main-d'œuvre, les issues des grains pour la nourriture des bestiaux; d'un autre côté les grains ne pouvant se mouler à profit que lorsqu'ils ont sué & qu'ils sont secs, l'exportation des farines ne se seroit jamais que vers le temps de la récolte suivante: par ce moyen si simple on auroit toujours une année d'avance, & le peuple n'auroit plus

de crainte d'être affamé par l'exportation; le même moyen épargneroit aussi la dépense des greniers publics qui seule peut tranquilliser dans le cas de la libre exportation des grains. D'ailleurs l'exportation des farines est bien plus sûre, moins embarrassante, moins coûteuse & moins risquée que celle des grains, sur-tout lorsqu'elles sont bien purgées du son qui les fait fermenter, & qu'elles ont été préparées suivant les nouveaux procédés de la *Mouture économique*.

Les pertes considérables que l'on fait dans les provinces sur la mouture des grains, selon les méthodes ordinaires, ont engagé un ministre attentif à tout ce qui peut intéresser l'humanité, à éclairer cette partie intéressante de l'économie sur l'emploi des grains. Par tout le royaume on croyoit mouler suffisamment les grains, en les faisant passer une seule fois tous des meules grossièrement piquées, qui le plus souvent ne font que partager les grains, & qui sont peu propres à repasser les gruaux, ou ces petites parties des grains concassés qu'on nomme ailleurs *recoupes* ou *son dur*. Il est aisé de voir combien une mouture aussi grossière doit occasionner de perte sur la denrée la plus nécessaire. On voit dans les essais du commissaire Lamare, *Traité de la Police*, qu'un setier de blé pesant 240 livres, rendoit autrefois à peine la moitié de son poids en pain, qui souvent étoit de mauvaise qualité. Les Romains avoient une mouture bien plus économique, parce qu'ils faisoient remouler à plusieurs reprises les divers produits du grain, pour en tirer diverses sortes de farines; savoir, la fleur, *similago*; la farine de blé, *farina tritici*; la farine de gruau, *pollen*; celle de second gruau, *secundarii panis*; de troisième gruau, *cibarii panis*. Sur une mine de blé pesant 108 à 114 livres, ils n'avoient que trois livres de son de rebut, & le froment leur rendoit en pain un tiers plus que son poids. (Voyez l'excellent *Essai sur les monnoies*, par M. Dupré de Saint-Maur.) L'art de la mouture étoit donc dégénéré, comme celui de l'*Agriculture*, pendant les siècles de barbarie, où toute l'Europe a été enveloppée dans les ténèbres de l'ignorance. Ce ne fut qu'en 1760 que le sieur

Maliffet, célèbre boulanger, dont M. Malouin a employé les mémoires dans *l'Art de la Boulangerie & de la Meunerie*, proposa une nouvelle manière de moudre les grains, qui devoit épargner une quantité considérable sur la consommation, & donner du pain bien supérieur en qualité. Cette méthode consiste à adapter une double bluterie au moulage, dont la supérieure sépare la fleur, & l'inférieure les gruaux, que l'on fait remoudre à plusieurs reprises, ce qui exige dans les meules une piqure en rayons, & beaucoup plus fine que celle des meules ordinaires. Depuis, on a encore perfectionné cette méthode.

M. Bertin, ministre, ayant été informé de tous les avantages de la mouture économique, prit des mesures pour la faire répandre dans les provinces. On envoya un meunier intelligent à Lyon, à Bordeaux, en Périgord, en Bourgogne, en Normandie & en Champagne, afin d'y établir la mouture économique, après avoir constaté l'utilité par des procès verbaux de comparaison entre les deux moutures, dressés en présence des magistrats.

Ce n'étoit point assez pour le zèle du ministre, d'avoir fait ces établissemens utiles : il falloit répandre ces connoissances pour les rendre d'une utilité plus générale, & les faire adopter par-tout, contre les oppositions du préjugé, de l'ignorance, ou de l'intérêt mal entendu. M. Bertin, instruit que j'avois envoyé en 1768 à l'académie de Lyon, des mémoires sur la construction des moulins & sur la mouture économique, me fit la grace de jeter les yeux sur moi pour rédiger les mémoires que le gouvernement vouloit faire publier sur la mouture économique. Je me rendis à Paris dans cette vue, & je trouvai les plus riches matériaux dans les meilleures mains. Secondé par un citoyen aussi instruit que zélé, & que son attachement à M. Bertin, son désintéressement & sa modestie, si conformes aux sentimens de ce ministre, seront suffisamment connoître, nous avons rédigé de concert le *Traité de la Mouture par économie*, contenant tout ce qui concerne la meilleure construction des différentes sortes de moulins & de toutes les piéces qui les composent, l'histoire de

Part de la meunerie, l'état actuel des moutures dans les provinces, tout le détail des procédés de la mouture économique, ses avantages, ceux du commerce des farines, &c. Ce volume, accompagné de planches & de figures exactement dessinées & enluminées, sera précédé d'un autre volume sur la connoissance des grains, leurs différentes especes, leurs maladies, les insectes qui les dévorent, les moyens d'y remédier, l'achat des grains, leur conservation dans les greniers publics & particuliers, l'histoire des greniers d'abondance chez tous les peuples, ceux de la Chine, enfin un tableau des récoltes & du commerce des grains en France & en Angleterre, d'après lequel on fera en état de donner la solution du fameux problème sur l'exportation. Tel est cet ouvrage annoncé plusieurs fois dans le *Journal des Savans*, & dont l'impression fort avancée nous fait espérer de le voir bientôt paroître. Rien n'est plus propre à exciter l'amour de la reconnaissance des peuples pour un ministre aussi essentiellement occupé de leur bonheur.

On aura sans doute été surpris de ce que j'ai dit plus haut que, du temps de Pline, le froment rendoit en pain un tiers plus que son poids en blé, sur-tout si on compare ce résultat avec les produits actuels, & avec les essais faits dans les villes, pour parvenir à faire des taux ou tarifs propres à régler le prix du pain. Il s'en suivroit d'ailleurs qu'en supposant qu'on pût tirer en pain un produit excédant le poids du blé, & en abandonnant cet excédant pour les frais de boulangerie, la livre de pain ne devroit pas plus coûter que la livre de blé; cependant presque par-tout, le pain vaut la moitié, les trois quarts & quelquefois le double du prix de la livre de blé. En 1770 je fus nommé par le parlement de Bourgogne, pour faire faire des essais dans l'abbaye de Cîteaux, en présence de quatre conseillers-commissaires de la cour. Par le second de ces essais, un quintal de froment a produit 91 livres 14 onces de pain blanc & 40 livres de pain bis, en tout 131 liv. 14 onces de pain : ce qui fait, comme du temps de Pline, le tiers en sus du poids du blé, & cela sans autre précaution que d'avoir fait remoudre une seconde fois les sons gras,

séparés par le blutage de ce quintal de blé réduit en farine. On peut voir les procès verbaux qui constatent ces essais & expériences, imprimés par ordre du parlement à Dijon, chez Cauffe, 1771. Ces procès verbaux sont précédés d'une dissertation curieuse & savante, qui est le fruit du travail de l'un de MM. les commissaires présens à ces essais, de laquelle il résulte que cent livres de blé doivent toujours produire plus de cent livres de pain, même dans les méthodes ordinaires, & sans faire remoudre les sons gras.

On me pardonnera aisément d'avoir parlé dans une histoire de l'*Agriculture*, de l'art de moudre les grains; le rapport entre la classe des laboureurs qui font venir les grains, & la profession de ceux qui les réduisent en farine pour notre usage, est sensible; & le plus indispensable des travaux après l'*Agriculture*, est celui qui prépare le blé pour la nourriture des hommes. Plus l'épargne sera considérable dans cette préparation, plus la terre sera utile au propriétaire. Cette partie tient d'ailleurs nécessairement à l'exposé fidele de ce qu'a fait un ministre bienfaisant en faveur de l'*Agriculture*. Un seul trait servira à faire connoître jusqu'où s'étendent ses soins paternels, qui ne dédaignent pas d'entrer dans les plus petits détails sur tout ce qui peut intéresser l'*Agriculture* & la nourriture des hommes.

Il y avoit en Bourgogne beaucoup de blés ergotés dans la récolte de 1771. On venoit de publier dans le *Journal encyclopédique* une dissertation de M. Schleger, où l'on prétendoit prouver par quelques expériences, que l'ergot des grains ne produisoit aucun mauvais effet sur ceux qui en mangent dans le pain. J'avois parlé dans le *Traité de la mouture*, des suites funestes de l'usage des blés ergotés, & je me crus obligé d'appuyer mon sentiment par de nouvelles recherches: je fis un petit ouvrage sur les maladies des grains, procédant du mauvais choix des semences, & en particulier sur les causes physiques de l'ergot, sur le danger de ce poison, & sur les moyens d'en prévenir l'effet. M. Maret, médecin à Dijon, qui en avoit eu communication, crut devoir y ajouter un mé-

moire sur le traitement de la gangrene sèche, occasionée par l'ergot. M. Amelot, alors intendant de Bourgogne, informe de cet essai, le fit imprimer, la même année, à Dijon, pour le faire distribuer gratuitement dans la province.

Dans le même temps, M. Read, médecin à Metz, fit paroître un excellent traité du seigle ergote avec cette épigraphe, *fugite hinc, latet anguis in herba*. Cet habile homme me fit l'honneur de m'écrire qu'il avoit lu ma dissertation, & que, quoique nous différaissions de sentimens sur les causes de l'ergot, nous étions d'accord sur ses effets, dont il lui paroissoit absurde de vouloir révoquer en doute les influences nuisibles. Le charbon des blés n'a pas des effets moins funestes que l'ergot, comme on le verra au mot CHARBON. C'est, quand on voit les *poisons mêlés aux alimens & produits par les plantes céréales*, d'où nous tirons notre nourriture journalière, qu'on peut douter avec Pline, si la nature n'est pas plutôt une marâtre cruelle qu'une tendre mere pour les hommes auxquels elle fait payer si cher ses bienfaits: *hominis causâ videtur cuncta alia natura genuissè magnâ & savâ mercede contra tanta sua munera, ut non sit satis asstimare parens melior homini an trivior noverca fuerit*. Liv. VII. préf.

L'histoire des maladies des grains n'est sans doute pas étrangère à celle de l'*Agriculture*, & je ferai à cet effet une remarque bien honorable pour les auteurs du *Journal encyclopédique*. Trompés par les expériences prétendues de M. Schleger, ces savans avoient affecté de jeter une espece de ridicule sur ceux qui avoient donné les moyens de se garantir des funestes effets de l'ergot ou blé cornu; mais à peine l'ouvrage de M. Read eut-il paru que les auteurs du *Journal* ne craignirent pas de se rétracter. « C'est l'humanité même, disent-ils, qui a dicté cet utile traité du seigle ergoté; nous venons de le recevoir, & nous nous empressons d'autant plus d'en parler, que M. Read y démontre la fausseté des assertions, & l'insuffisance des observations & des expériences faites par M. Schleger, conseiller aulique, que nous rapportâmes dans la vue

» de tranquilliser nos lecteurs sur les effets
 » finitres attribués à l'usage du pain fait de
 » seigle ergoté ; nous eûmes tort alors , &
 » la terreur qu'inspire ce comestible véné-
 » neux n'est malheureusement que trop
 » fondée ; la peste , quelque meurtrière
 » qu'elle puisse être , n'exerce point des
 » ravages plus violens que ceux qui sont
 » occasionnés par le seigle ergoté , parce
 » que du moins ce fléau destructeur n'est
 » que passager & rare , au lieu que chaque
 » année l'ergot enleve dans diverses con-
 » trées une foule considérable de citoyens
 » utiles , de laboureurs sur-tout , que l'in-
 » digence oblige d'user sans précaution de
 » ce grain infecté. L'ergot est un poison
 » par lui-même , mais terrible dans ses
 » effets. &c. ». On verra à l'article ERGOT
 les mesures prises par le gouvernement ,
 pour en garantir les sujets dans les pays qui
 y sont les plus exposés , comme la Sologne
 & l'Orléanois.

Un autre exemple de la sollicitude d'un
 gouvernement paternel pour entrer jusques
 dans les plus petits détails utiles aux pro-
 grès de l'*Agriculture* , c'est qu'il a fait distri-
 buer dans les provinces , où les mulots dé-
 vorerent une partie des semences en 1767,
 des soufflets propres à les faire périr par la
 vapeur du soufre , imaginés par le sieur Gaf-
 felin , laboureur à Puzéau , en Picardie.
 On pourroit encore citer plusieurs autres
 traits semblables.

Telle est aujourd'hui la condition politi-
 que de l'*Agriculture* en France ; quant à
 sa condition physique , la France est un
 pays agricole par sa nature , par la bonté
 & la fertilité de son sol , susceptible de
 toutes sortes de cultures & de productions ,
 & par le génie facile de ses habitans , la-
 borieux , éclairés par les bons ouvrages
 d'*Agriculture* , dont je vais donner une
 courte notice , & par des sociétés unique-
 ment occupées de ce travail : on sent que
 l'accroissement de nos lumières doit influer
 sur la perfection de l'*Agriculture*. Après
 Liébault , Etienne , Palissy , Desferres , &
 autres auteurs anciens , dont j'ai parlé plus
 haut , Louis Liger , Bourguignon , mort le
 six Novembre 1717 , est le premier qui ait
 contribué aux progrès de l'*Agriculture* en
 ce siècle par son *économie générale de la*

campagne , ou nouvelle Maison rustique , dont
 il y a eu plusieurs éditions considéra-
 blement augmentées. Il est aussi l'auteur d'une
 infinité d'autres bons ouvrages sur l'*Agri-
 culture* , dont on peut voir le long détail
 dans la bibliothèque des auteurs de Bour-
 gogne , par M. l'abbé Papillon ; M. l'ab-
 bé Joly de Dijon , connu par ses *Re-
 marques sur le Dictionnaire de Bayle* , a
 une excellente critique manuscrite de la
nouvelle Maison Rustique , qui mériteroit
 de voir le jour. L'auteur de cette critique
 est inconnu , il dit seulement qu'il a culti-
 vé pendant trente ans , & qu'il joint à l'é-
 tude une longue expérience. M. Chomel ,
 curé de Saint-Vincent de Lyon , petit-ne-
 veu du fameux Delorme , médecin de Henri
 IV , fit paroître sur la fin du regne de Louis
 XIV , son *Dictionnaire Economique* , conte-
 nant divers moyens d'augmenter son bien ,
 & de conserver sa santé. Ce respectable curé ,
 élève du fameux Laquintinie & ami de l'ab-
 bé de Vallemont , entendoit parfaitement
 tous les détails de l'économie champêtre ,
 parce qu'étant au séminaire de Saint-Sulpice ,
 il avoit été choisi pour administrer les biens
 dépendans près du château d'Avron de
 Vincennes , à une lieue de Paris. La vogue
 qu'a eu son dictionnaire & les différentes
 éditions qu'on en a faites , prouvent l'utilité
 de cet ouvrage & le goût du public pour
 ces sortes de dictionnaires , où l'on puisse
 sans peine & sans travail les premières no-
 tions du premier de tous les arts.

Il n'y avoit pas assez de saine physique
 dans les ouvrages de Liger & de Chomel ,
 pour satisfaire un siècle où la Physique , la
 Chimie , la Botanique & l'Histoire natu-
 relle ont presque été portées à la perfection :
 Tournefort , Vaillant , Linneus , MM. de
 Jussieu & Adanson ont , pour ainsi dire ,
 donné l'être à la Botanique ; on trouve dans
 leurs ouvrages la description exacte des
 plantes , leur nomenclature , la synonymie
 des auteurs qui en ont parlé , les usages &
 les vertus des plantes , &c. Les chimistes
 nous ont donné leur analyse , & même
 celle des terres , comme l'excellent ouvrage
 de M. Baume sur l'argile. Malpighi , Grew
 & Bonnet nous ont donné l'anatomie des
 plantes , leurs développemens successifs ,
 leur reproduction ; leurs ouvrages en ce

genre font autant de chefs-d'œuvre. Les physiciens, tels que Rohault, l'Abbé Pluche, M. Nolle, &c. n'ont pas laissé échapper l'occasion de parler de l'Agriculture, & d'en expliquer les principaux phénomènes, comme les causes de la fécondité de la terre, de la reproduction des grains, &c. suivant les règles de la saine physique. L'histoire naturelle de M. de Buffon, la traduction de Pline par M. Poinfinet de Sivry, & les ouvrages des naturalistes font encore des sources pures, où les agriculteurs physiciens & éclairés peuvent puiser une infinité de connoissances utiles. Mais, parmi les physiciens, botanistes & naturalistes, aucun n'a plus contribué aux progrès de l'Agriculture en France, que le célèbre M. Duhamel du Monceau; ce docteur académicien s'est, pour ainsi dire, consacré à cette partie, & il est le premier qui ait réveillé le goût de l'Agriculture en ces derniers temps, & qui ait engagé, par son exemple, les savans à diriger toutes leurs recherches de ce côté. Il a commencé par nous donner la traduction du nouveau système d'Agriculture de M. Tull, Anglois. Il a démontré l'utilité des prairies artificielles, & les moyens d'en faire par-tout; il a enrichi le *Traité de la vigne* par M. Bidet. Des élémens d'Agriculture & du labourage, aussi clairs que précis, plusieurs traités sur la conservation des grains, & sur les insectes qui les dévorent, un traité des arbres & arbrustes qu'on peut naturaliser en France, une physique des arbres, plusieurs volumes sur les semis, les plantations, l'exploitation des forêts, tous enrichis d'expériences exactes & détaillées, & de figures bien dessinées, rendront sa mémoire immortelle, & lui attireront la reconnaissance de la postérité.

L'exemple de M. Duhamel occasionna, pour ainsi dire, une espèce de révolution: tous les savans dirigerent leurs études de ce côté. Le Journal économique, la Gazette d'Agriculture, le Journal du commerce, &c. ont rendu compte de tous les ouvrages qui ont paru sur ce sujet, depuis le renouvellement de l'Agriculture en ces derniers temps: mais, parmi cette multitude d'ouvrages enfantés souvent par le désir d'être à la mode, & quelquefois multipliés par la cupidité des libraires, il ne faut pas con-

fondre l'excellent *Essai sur l'amélioration des terres*, par M. Patullo; les *Prairies artificielles*, par M. de la Salle; la *Pratique des défrichemens*, par M. le Marquis de Turbilly; l'*Usage du foin*, par M. l'abbé Soumilles; les utiles & savantes Dissertations de M. Tillet, sur les maladies des grains; l'*Art de s'enrichir par l'Agriculture*, de M. Pommier; la traduction Française des *Auteurs rei rusticæ*; l'*Agriculture expérimentale* de M. Sarcey de Surtieres, &c. &c. &c. fruits précieux du patriotisme, & du zèle éclairé de leurs savans auteurs. On peut mettre au même rang la plus grande partie des articles sur l'Agriculture, insérés dans ce Dictionnaire qui rendent cette immense collection si précieuse.

Une société de patriotes connus sous le nom d'économistes, & dont feu M. le Docteur Quesnay, auteur du *Tableau économique*, & M. le Marquis de Mirabeau, qui a mérité le nom d'*ami des hommes*, que porte son ouvrage, sont regardés comme les fondateurs, s'est spécialement attachée à regarder l'Agriculture & la population par leur côté politique. Cette société a donné naissance à une science nouvelle, distinguée par le nom de *Science économique*. On en peut étudier les principes dans la *Physiocratie*, & dans les *Elémens de la Philosophie rurale*. Tous les ouvrages mis au jour par cette société de philanthropes, forment un corps de doctrine déterminé & complet, qui expose avec évidence le droit naturel des hommes, l'ordre naturel de la société, & les lois naturelles les plus avantageuses possibles aux hommes réunis en société. Si la philosophie, sur le trône, vouloit un jour donner un code de bonheur à l'humanité, c'est-là qu'elle devrait puiser sa législation: un code particulier d'Agriculture seroit du moins nécessaire, pour en rendre l'état fixe & permanent en France, & pour déterminer une nation légère, ruinée par le luxe destructeur, à quitter les arts frivoles & agréables, pour ceux qui sont utiles, & qui peuvent assurer son bonheur & son aisance. Si l'on veut connoître les ouvrages utiles de la société des économistes, il faut lire les *Ephémérides du Citoyen*, qui, interrompus par le malheur

des temps, viennent de recommencer sous de meilleurs auspices, pour l'instruction de la nation. Les économistes sont hommes & peuvent se tromper sur quelques points; mais en doit-on moins chérir & respecter les grandes vérités qu'ils ont mises au jour? Doit-on combattre leurs ouvrages estimables avec le fiel & l'aigreur qui déshonorent quelques-uns de leurs critiques? Voyez l'article EXPORTATION.

Tant de secours & de lumières procurés à l'agriculture par les savans, les Physiciens & les naturalistes, étoient dus sans doute au goût pour les Sciences, que l'établissement des académies multipliées en France par Louis XIV & son successeur, avoient fait naître. Les *mémoires* de l'académie royale des Sciences prouvent que les membres de cette savante société ne dédaignoient pas de s'appliquer à divers objets d'agriculture. La *Description des arts & métiers* fournit encore la preuve de cette vérité; mais étoit-ce dans ces énormes & trop savans recueils, que des cultivateurs mal-aisés, & peu instruits, pouvoient puiser des connoissances relatives à leur art, & noyés parmi un grand nombre de mémoires & de dissertations inintelligibles pour eux? L'utilité que l'on retiroit des académies établies par Louis XIV, fut donc concentrée dans les murs de Paris. Néanmoins plusieurs autres villes de France, excitées par les avantages que retiroit la capitale des établissemens littéraires formés dans son sein, ont sollicité & obtenu les permissions d'en faire de semblables, sous le nom d'*Académie royale des Sciences & Belles-Lettres*. Villefranche avoit son académie dès 1667; Arles en 1669; Soissons en 1674; Nîmes en 1682; Angers en 1685; Lyon en 1700 & 1713; Caen en 1705; Montpellier en 1706; Pau en 1720; Blois & Beziers en 1723; Marseille en 1726; Montauban en 1730; la Rochelle en 1732; Arras en 1737; Dijon en 1740; Rouen en 1744; Clermont-Ferrand en 1747; Auxerre en 1749; Amiens & Châlons-sur-Marne, & Nancy en 1750; Besançon en 1752; Orléans, Toulon, Bordeaux, &c. &c. L'académie de Lyon, & quelques autres ne laissoient pas de proposer, de temps à autres, des questions relatives à l'agriculture: mais ce

n'étoit, pour ainsi dire, qu'en passant, & sans en faire un objet d'étude particulière, quoique souvent c'eût été le vœu des fondateurs, comme on le voit expressément recommandé dans le testament de M. Pousfier, fondateur de l'académie de Dijon: il falloit donc établir d'autres sociétés qui, en laissant aux académies le soin de faire fructifier les Sciences & les beaux-Arts, donnassent toute leur application à des objets aussi utiles, & même plus immédiatement nécessaires.

On avoit sous les yeux l'exemple des étrangers. Les Anglois, auxquels on doit le rétablissement de l'agriculture en Europe, comprirent les premiers que l'art qui étoit le fondement de tous les autres, l'agriculture, étoit le pivot sur lequel devoit rouler le commerce: ce peuple commença le premier à appercevoir, dit M. de Mirabeau, que l'agriculture, est la seule manufacture où le travail d'un seul ouvrier fournit la substance d'un grand nombre d'autres qui peuvent vaquer à d'autres emplois; que c'est la seule pour laquelle la nature travaille nuit & jour, dans le temps même du repos de ceux qui ont déterminé son action vers l'objet de leurs travaux, & que le commerce ne peut être qu'un trafic toujours dépendant de ceux qui achètent pour leur usage, s'il n'a pour base une production forte, continuelle, & dont les fruits, sans cesse renaissans, assurent un utile changement: les Anglois regarderent donc comme indispensable l'établissement des sociétés particulières, dont les travaux eussent pour but unique la recherche de la meilleure culture, & des moyens d'animer le commerce & les arts; alors on vit établir à Dublin & à Clark en Irlande, deux sociétés d'agriculture, qui font la richesse de cette île; Edimbourg, capitale de l'Ecosse, & Londres enfin virent naître dans leur sein des sociétés du même genre. Des patriotes zélés pour le bien public, cherchant en même temps à procurer l'avancement de l'agriculture & des arts mécaniques, ont aussi formé entr'eux des sociétés particulières, & chaque membre s'est efforcé de s'y distinguer par les inventions, les recherches & les expériences. Un citoyen nommé Fairchild, a donné à l'église de S.

Jean de Londres une somme considérable , pour faire pronocer tous les ans un discours sur la Dignité de la profession de cultivateur. Enfin les savans ont détruit les préjugés & les mauvaises routines des cultivateurs, en introduisant de meilleures méthodes ; le gouvernement a établi une police extrêmement favorable au cultivateur. C'est depuis cette époque qu'on peut dater la grandeur, la richesse & la puissance de l'Angleterre, qui a long-temps nourri la France, à la honte de notre nation.

Georges II, voyant l'agriculture, le commerce & les arts, faire de si grands progrès dans son royaume, songea à employer les mêmes moyens, pour les faire fleurir dans ses états héréditaires: ce furent ces motifs qui le déterminèrent en 1751, à établir la société des Arts & des Sciences à Göttingen, électorat d'Hanovre, dont les membres s'appliquent aussi aux objets de la culture, & l'on distribue tous les six mois un prix pour une question économique. Dans plusieurs universités d'Allemagne, on enseignoit l'économie, & le roi de Sardaigne y envoyoit sa jeune noblesse pour s'y instruire. L'Impératrice Reine a fondé des chaires d'économie dans ses états héréditaires: toute l'Allemagne retentit de projets économiques, & la plupart de ses souverains ont établi une police favorable aux projets de la culture. On a vu, il y a environ un siècle, un prince d'Allemagne, qui changea tout-à-fait la face de ses états, en faisant instruire son peuple par un abrégé de connoissances utiles, qu'il prescrivit aux écoles des villages; il fit apprendre aux paysans jusqu'au dessin & à la musique; & quoique ces instructions ne subsistent plus dans leur première vigueur, on est surpris de la différence des lumières entre les habitans de ce pays, & leurs voisins. La Suisse, pays ingrat & stérile, mais séjour de paix & de liberté, a, pour ainsi dire, changé la nature de son sol, depuis l'établissement de ses sociétés économiques. C'est pour de pareils motifs que le roi de Sardaigne a établi à Turin un collège d'agriculture. Il y avoit de pareils collèges en Suède, en Danemarck & en Norwege. En 1753, un particulier de Florence ne crut pouvoir mieux faire, que de sacrifier

sa fortune pour l'établissement d'une académie d'agriculture, sous le nom de *Georgofili*. L'Espagne ne crut pas que le code d'agriculture, que lui avoit donné Ximènes, fût suffisant pour hâter les progrès de ce premier des arts, sans instruction journalière. Linneus y fut appelé pour être mis à la tête d'une nouvelle académie destinée à cultiver l'histoire naturelle, & l'on y a établi plusieurs sociétés économiques.

La France s'aperçut enfin, & de l'erreur dans laquelle elle étoit plongée, & de la nécessité de la réparer, à l'exemple de ses voisins. Les malheurs des temps, l'ignorance, les préjugés & la misère des cultivateurs sembloient avoir changé ses terres labourées en landes & en forêts, ses prairies en marécages, & ses fermes en masures. (Voyez les voyages de M. de Pommier en diverses provinces, pour le rétablissement de l'agriculture.) Le cultivateur & l'artiste, à force de gênes & de surcharges, étoient sans aisance. On voyoit le nombre de ces deux espèces précieuses de citoyens, sensiblement diminué; & ce qu'il en restoit, croupissoit dans l'inaction, découragé par la misère, qui abâtardit l'activité naturelle à notre nation. La Bretagne, plus voisine de l'Angleterre, & témoin des progrès que l'agriculture encouragée & éclairée par ses sociétés, avoit faits dans ce royaume, soupira la première après de tels changemens. C'est au zèle des états de cette province, & aux écrits de M. Montaudoin, qu'est dû l'honneur d'avoir formé la première société d'agriculture en France.

S'il est visible que la Bretagne a posé, d'une manière stable, la première pierre de son bonheur, en formant une société d'agriculture dans son sein, il étoit naturel qu'on multipliât dans les autres provinces des établissemens si utiles. M. Bertin, alors contrôleur général, au milieu des opérations importantes & pénibles qu'il exécutoit pour le bonheur des sujets, ne laissa pas échapper cette occasion de faire le bien. Ce ministre éclairé, dont le bien public, & l'amour de son roi déterminent tous les sentimens, engagea notre auguste prince à ordonner dans les différentes provinces du royaume l'établissement des sociétés royales

d'*agriculture*. Celle de Paris, dont M. le Marquis de Turbilly donna le plan, fut établie par arrêt du premier mars 1761 ; & des arrêts suivans en ont établi dans la même année à Tours, au Mans & Angers, à Bourges, à Ryom, à Orléans, à Limoges, à Soissons, à Caen, &c. Il y a toute apparence que de semblables établissemens se feront successivement dans les autres provinces du royaume. Je le souhaite du moins pour la Bourgogne, cette province si fertile, & si renommée pour ses vins, & où l'*agriculture*, victime des entraves & des préjugés, est si fort négligée, malgré la fertilité du sol, que les terres n'y rendent communément que trois à quatre pour un, & souvent moins.

Les corps d'observations que nous devons à plusieurs de ces sociétés d'*agriculture*, dont les auteurs de l'agronomie, où j'ai puisé ces détails, nous ont donné un recueil, & l'état florissant où se trouvent l'*agriculture*, le commerce & les arts, dans les lieux où de pareilles sociétés ont été établies, annoncent également leur utilité, & la nécessité de les multiplier par-tout : il n'y a plus qu'un pas à faire pour la perfection, c'est que le patriotisme procure un jour à ces sociétés des terres, des fonds & des avances, pour faire des expériences, & pour mettre ces corps respectables en état de donner des leçons publiques & gratuites d'*agriculture* & d'économie. De quelle utilité peuvent être des sociétés d'*agriculture*, qui n'ont ni terrain ni argent pour faire des essais ? Les expériences d'*agriculture* sont lentes & coûteuses : un essai emporte quelquefois le revenu d'une terre pour plusieurs années ; tous ceux qui ont le désir, & qui seroient en état de faire de bonnes expériences, ne possèdent pas toujours des terres ; il faudroit donc destiner des fonds suffisans pour la dépense, & un terrain assez vaste, assez varié pour le succès des essais ; il faudroit mettre ces sociétés en état de donner des leçons gratuites. Tant de citoyens se sont signalés en fondant des colleges, des chaires d'études pour les Sciences, des académies, des prix, &c. ceux qui seroient de pareilles fondations, en faveur des sociétés d'*agriculture*, s'immortaliseroient sans doute, parce que

leur bienfaisance porteroit sur des objets de la plus grande utilité. Peut-on douter que de pareilles fondations n'eussent l'approbation d'un roi, pere de ses peuples, qui s'est choisi des ministres dignes de lui, empressés à favoriser les travaux des sociétés d'*agriculture*, pour faire revivre & donner une nouvelle force à ce nerf de l'état ?

Enfin le même ministre, dont j'ai tant de fois parlé, en rendant compte des progrès de l'*agriculture* en France, & des secours qu'elle avoit reçus sous ses auspices, sentant la nécessité de l'instruction gratuite pour les laboureurs, a couronné tous les actes de sa bienfaisance par un nouvel établissement, véritablement royal, formé à l'exemple de l'école vétérinaire. Il a fondé dans la terre d'Annel, près Compiègne, une école d'*agriculture*, sous la direction de M. Sarcy de Sutieres, connu par ses ouvrages, & son expérience dans la culture. On y instruit chaque année douze laboureurs, dans la théorie nécessaire à leur art, & on leur fait faire avec soin les opérations sur le terrain, afin de joindre l'exemple & l'exercice de la pratique aux préceptes & aux leçons de l'école. Après l'année d'instruction, on les renvoie chacun dans leur province, avec des certificats, & les instrumens de leur art, que le roi accorde en pur don à ceux qui, par leur application & leur bonne conduite, ont mérité cette faveur. Voyez l'article INSTITUTION D'AGRICULTURE, au mot INSTITUTION. Peut-être verrons-nous, quelques jours, de semblables écoles se multiplier dans tous les lieux où il y a des sociétés d'*agriculture*, lorsque le patriotisme des citoyens aura procuré à ces mêmes sociétés des fonds pour l'instruction gratuite, à l'exemple des colleges de Sciences, qui sont sans doute trop multipliés.

Depuis que l'on regarde l'*agriculture* comme la base de la population, du commerce & de la puissance des états, on en étudie les différentes branches, une seule exceptée, que l'on néglige, soit qu'on la croie assez florissante, soit qu'on pense qu'il n'y ait rien à changer aux anciennes méthodes, ou qu'on croie qu'elles ne puissent être ni changées, ni rectifiées, ni améliorées. Il s'en faut pourtant bien que

l'art de cultiver la vigne, & celui de faire les vins, les eaux-de-vie, soient connus, que leurs principes soient bien développés; & il seroit d'autant plus important de donner à cette partie de l'agriculture toute la perfection dont elle est susceptible, & qu'elle est bien éloignée d'avoir acquise encore, que la vigne est sur-tout en France d'un produit proportionnellement plus considérable que les terres à froment. Le premier ouvrage important qu'on nous ait donné en françois sur la vigne, après ce qu'en disent Olivier de Serre dans son *Théâtre d'agriculture*, & les auteurs de la *Maison rustique*, est le *Traité de la vigne* par M. Bidet. Quelques années après, M. Maupin fit quelques expériences à Triel, à Poissy, dont il rendit compte dans une petite brochure qui eut beaucoup de vogue. Dans mon *Traité latin sur les principes physiques de l'Agriculture & de la végétation*, imprimé en 1768, je promis de donner un traité complet de la vigne & des vins de Bourgogne: ce fut pour acquiescer ma promesse, que je remis la même année à un libraire de Lyon la première partie de cet ouvrage, que M. l'abbé Rozier, mon ami, connu par ses mémoires couronnés sur les eaux-de-vie & sur les vins de Provence, & par son excellent journal devoit revoir. Les occupations de ce savant ne lui ayant pas permis de veiller à l'impression, cet ouvrage n'a point paru: mais j'en donnai un précis en 1770, sous le titre d'*Œnologie*, dont M. le duc de la Vrillière voulut bien agréer la dédicace. On peut consulter l'annonce qui en a été faite dans le *Journal Encyclopédique* de Novembre 1772. Je n'abandonnai point mon plan de donner un traité complet de la vigne, sous le titre d'*Histoire naturelle de la vigne & des vins*: je priai MM. les Intendans de me faire parvenir des renseignements sur tous les vignobles de leurs départemens, sur les especes de raisins qu'on y cultivoit, sur la diversité des coutumes locales, sur les qualités des vins des meilleurs crus, &c. &c. Ils ont eu la bonté d'acquiescer à mes demandes, & de favoriser une entreprise qui peut être utile, aidée de ces secours, & de ceux que je reçois des diverses sociétés d'agriculture, & des

académies dont j'ai l'honneur d'être membre. J'ai rassemblé une infinité de matériaux utiles, propres à composer une histoire complète de la vigne & des vins de France. L'académie de Marseille voulant concourir au même but, a nommé M. l'abbé de Luminy, l'un de ses membres, pour travailler avec moi à cet ouvrage. Ce zélé confrere rassemble de son côté tout ce qui concerne les vins de Provence & les vins étrangers; nous ferons notre possible en travaillant conjointement à cet ouvrage utile, pour répondre à l'espérance qu'on a bien voulu concevoir de nos recherches.

Il est à croire que le ministère, qui a donné de si grands encouragemens à la culture des terres, sera également disposé à favoriser notre travail, puisqu'il vient de montrer combien il s'intéressoit à la bonification des vins de France, en faisant répéter sous ses yeux les nouvelles expériences de M. Maupin, tendantes à ce but. Ces expériences ne peuvent au reste concerner que les vins verts de la Brie, & des autres vignobles au nord de la France; elles ne peuvent convenir aux vins de Bourgogne, & des autres meilleurs crus du royaume, dont les procédés sont inconnus ailleurs. C'est d'après le tableau général des diverses coutumes locales des vignobles de toutes les provinces, qu'on pourra résumer par comparaison, des préceptes généraux & plus étendus que tout ce que l'on a donné jusqu'ici sur l'art du vigneron, & sur la meilleure méthode de faire le vin.

AGRIER, f. m. *terme de Coutume*, est un droit ou redevance seigneuriale qu'on appelle en d'autres coutumes *terrage*. Voyez TERRAGE. (H)

§ AGRIGAN ou AGRIGNON, (*Géog.*) une des îles Mariannes ou des Larrons, dans la grande mer du sud. Elle est entre celle de Pagon & celle de Sanfon. On lui donne environ seize lieues de tour. *Long.* 160. *lat.* 19. 4. (C. A.)

AGRIGENTE, *Agrigentum*. (*Géogr.*) ville de Sicile, fondée par les habitans de Gela, vers la quatrième olympiade, 579 ans avant J. C. & environ cent ans avant que Pindare composât le bel éloge du roi Théron

Théron. Cette ville s'appeloit en grec *Acragas*, non du mont sur lequel elle étoit située en partie, mais du fleuve qui couloit le long de ses murs. Au reste, la ville, le fleuve & la montagne, s'appeloient *Acragas*, à cause de la bonté de leur terroir, dit Etienne de Byzance, de deux mots grecs qui signifient le *sommet*, la *tête de la terre* : à-peu-près dans le même sens qu'en Bourgogne on donne le nom de *tête des vins*, à ceux qui, par leur excellence sont au dessus de tous les autres. Le terroir d'*Agrigente* étant si fertile, il ne faut pas s'étonner qu'en moins d'un siècle elle fut devenue une des plus riches & des plus magnifiques villes du monde. Cette contrée, au rapport de Diodore de Sicile, regorgeoit de toute sorte de biens. On y voyoit des vignobles plus grands & plus beaux qu'en aucun autre lieu de la terre. Elle produisoit aussi des oliviers en abondance. Ces fruits excellens faisoient son commerce avec Carthage; car il n'y avoit point alors de plants en Afrique, & les Agrigentins gagnaient des richesses immenses par leur trafic. La magnificence & la solidité des bâtimens répondoient à ces richesses : le luxe qui les accompagne toujours, se faisoit remarquer dans leurs habits précieux, les ornemens, les meubles d'or & d'argent, & dans leur vie molle & efféminée. Un lac de sept stades de tour, & de vingt piés de profondeur, creusé auprès de la ville, fournissoit abondamment à leurs tables le poisson & les oiseaux aquatiques. Ils avoient mis dans ce vivier un grand nombre de cygnes & d'autres oiseaux de toutes couleurs, qui, par la variété de leur plumage, faisoient aux yeux un spectacle charmant; ils eurent encore soin d'y jeter une multitude prodigieuse de poissons de toute espece, sur-tout de ceux qui peuvent le plus flatter le goût.

Enfin, soit dans leurs maisons, soit dans leurs repas, ils portoient le raffinement du plaisir à un tel excès, que Platon qui pouvoit parler sagement des délices de la Sicile, disoit d'eux : *ils bâtissent comme s'ils devoient toujours vivre ; & ils mangent comme s'ils alloient toujours mourir, & que la volupté fût sur le point de leur échapper pour jamais.*

Tome I.

On peut juger de la splendeur & de la magnificence de cette ville, par ce que dit Diodore de Sicile, du triomphe d'Exenete, lorsqu'après avoir remporté le prix de la course dans les jeux olympiques, la troisième année de la quatre-vingt-troisième olympiade, il entra dans la ville monté sur un char, suivi de trois cents chars, traînés par deux chevaux blancs : ce qu'il rapporte encore des noces de la fille d'Antisthene, ne nous en donne pas une moindre idée ; car Antisthene régala tous les citoyens, chacun dans les quartiers de la ville qu'ils habitoient. Plus de huit cents chars à deux chevaux, sans compter les cavaliers de la ville & des environs qui étoient invités aux noces, ornoient la pompe & composoient le cortège de la mariée.

Mais rien ne fait mieux connoître le luxe & la mollesse des Agrigentins, que la défense qu'on fut obligé de faire à ceux qui étoient commandés la nuit pour défendre la ville contre les attaques des Carthaginois : cette défense portoit que chaque homme n'auroit pour se coucher qu'une peau de chameau, un pavillon, une couverture de laine & deux oreillers. Les Agrigentins trouverent ce décret très-dur : & on peut juger par-là, dit Diodore, quelles étoient leurs mœurs.

Cet auteur remarque cependant que parmi ces citoyens livrés au luxe, il y avoit d'honnêtes gens qui faisoient un bon usage de leurs richesses. Tel étoit ce Gélias qui avoit fait bâtir plusieurs appartemens dans sa maison pour y recevoir les étrangers. Il y avoit aux portes de la ville, des hommes qui invitoient de sa part ceux qui arrivoient, à venir loger chez lui : il reçut en un seul jour cinq cents cavaliers de Gela, auxquels il fit présent d'habits. Plusieurs citoyens suivirent son exemple : ce qui fit dire à Empedocles, ravi de voir renouveler les mœurs & les coutumes des premiers hommes, « que la ville d'*Agrigente* étoit un port assuré où les étrangers étoient reçus avec honneur & avec bonté ».

Tels étoient les Agrigentins, parmi lesquels demuroit Empedocles, philosophe pythagoricien, poète, historien, médecin & théologien, qui a fait tant d'honneur à

sa patrie. L'autorité qu'il s'étoit acquise sur ses concitoyens ne lui fit pas naître le désir de dominer sur eux ; & la vénération où il étoit à Agrigente ne lui servit qu'à y faire régner, autant qu'il étoit en lui, la paix & le bon ordre. On lui offrit l'autorité suprême qu'il refusa. Ennemi déclaré de la tyrannie, il faisoit punir sans miséricorde quiconque osoit faire paroître dans sa conduite qu'il y tendoit. Un Agrigentain l'avoit invité à manger chez lui ; l'heure du repas étant venue, il demanda pourquoi on ne servoit pas ? C'est, dit le maître de la maison, qu'on attend le ministre du conseil. Cet officier arriva en effet quelque temps après, & on le fit roi du festin. Il se comporta d'une manière si insolente pendant le repas, qu'Empedocles soupçonna qu'il y avoit entre ce roi du festin & celui qui l'avoit invité, quelque complot pour rétablir la tyrannie. Il falloit que le soupçon fût bien fondé, puisque le philosophe qui n'avoit rien dit pendant tout le repas, ayant fait appeler ces deux hommes devant le conseil, ils furent condamnés à mort.

Son mérite fixa sur lui les yeux de la Grece entiere. Ses vers furent chantés aux jeux olympiques, avec ceux d'Homere & d'Hésode. On croit que ce philosophe extrêmement âgé, tomba dans la mer & se noya, 440 ans avant J. C.

On comptoit à Agrigente, selon Diogene Laërce, huit cents mille habitans, ce qu'il ne faut pas entendre de la ville seule, mais encore de son territoire ; car Diodore de Sicile, qui l'a décrite telle qu'elle étoit dans le temps qu'elle fut ruinée par les Carthaginois, c'est-à-dire, quelques années après la mort d'Empedocles, n'y comptoit que deux cents vingt mille hommes.

Après tout ce que nous avons dit de cette ancienne ville, il n'y a point d'exagération poétique dans ce que Pindare en rapporte dans un endroit de ses odes, où il apostrophe Agrigente en ces termes : « ville célèbre, amie de la magnificence, » la plus belle de toutes les villes de la » terre, sacré séjour de Proserpine ; vous » à qui un fleuve fertile nourrit en tout » temps de nombreux troupeaux ; vous

» dont les pompeux édifices s'élevent en » amphithéâtre sur une charmante colline ! » reine des cités, &c. »

Agrigente a bien changé depuis le temps où cette description fut faite ; mais quoique déchu de son ancienne splendeur, elle ne laisse pas d'être encore considérable : son nom moderne est *Gergenti*. Cette ville illustre par la naissance des deux Empedocles ; de Castinus, poète ; d'Acron, médecin ; de Métellus, musicien, souffrit beaucoup des courses des Sarrafins en Sicile. Voyez les *Mémoires académiques*, *Insc.* 7. 8. & 14. *in-12* (C.)

AGRIMENSATION, f. fém. terme de Droit par où l'on entend l'arpentage des terres. Voyez **ARPEMENTAGE**. (H)

AGRIMONCIDES, subst. fém. en Latin *agrimonoides*, (*Hist. nat.*) genre d'herbe dont la fleur est en rose, & dont le calice devient un fruit sec. Cette fleur est composée de plusieurs feuilles qui sont disposées en rond, & qui forment des échancrures du calice. La fleur & le calice sont renfermés dans un autre calice découpé. Le premier calice devient un fruit ovale & pointu, qui est enveloppé dans le second calice, & qui ne contient ordinairement qu'une seule semence. Tournefort. *Infl. rei herb.* Voyez **PLANTE**.

AGRIMONTE, (Géogr.) petite ville du royaume de Naples, dans la Basilicate. Elle est située sur la riviere de Sino, qui coule dans le *laco negro*. Son territoire est très-fertile & ses environs fort agréables. *Long.* 40. 20. *lat.* 40. 25. (C. A.)

* **AGRIONNIES**, sub. pl. f. (*Myth.*) fêtes que l'on célébroit en Béotie, en l'honneur du Dieu Bacchus. Ce sont peut-être les mêmes que d'autres nomment **AGRANIES**. Voyez ce mot.

AGRIPAUME, f. f. en Latin *cardiaca*, (*Histoire natur.*) herbe à fleur composée d'une seule feuille, & labiée : la levre supérieure est pliée en gouttiere, & beaucoup plus longue que l'inférieure qui est divisée en trois parties. Il sort du calice un pistil qui tient à la partie postérieure de la fleur comme un clou, & qui est environné de quatre embryons ; ils deviennent ensuite autant de semences anguleuses, qui remplissent presque toute la cavité de la capsule

qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Icst. rei herb. Voyez* PTAÑTE. (I)

* Elle donne dans l'analyse chimique de ses feuilles & de ses sommités fleuries & fraîches, une liqueur limpide, d'une odeur & d'une saveur d'herbe un peu acide; une liqueur manifestement acide, puis austere; une liqueur rousse, imprégnée de beaucoup de sel volatil urineux; de l'huile. La masse noire restée dans la cornue laissée après la calcination & la lixiviation des cendres, un sel fixe purement alkali. Cette plante contient un sel essentiel tartareux, uni avec beaucoup de soufre subtil & grossier. Elle a plus de réputation, selon M. Geoffroy, qu'elle n'en mérite. On l'appelle *cardiaca*, de l'erreur du peuple qui prend les maladies d'estomac pour des maladies de cœur. Le cataplasme de ses feuilles pilées & cuites, résout les humeurs visqueuses, & soulage le gonflement & la distention des hypochondres qui occasionnent la cardialgie des enfans. On lui attribue quelques propriétés contre les convulsions, les obstructions des viscères, les vers plats, & les lombrics; & l'on dit que prise en poudre dans du vin elle excite les urines & les règles, & provoque l'accouchement. Ray parle de la décoction d'*agripaume* ou de sa poudre sèche mêlée avec du sucre, comme d'un remède merveilleux dans les palpitations, dans les maladies de la rate, & les maladies hystériques. Il y a des maladies des chevaux & des bœufs, dans lesquelles les maquignons & les maréchaux l'emploient avec succès.

AGRIPPA, (*Hist. anc.*) nom que l'on donnoit anciennement aux enfans qui étoient venus au monde dans une attitude autre que celle qui est ordinaire & naturelle, & spécialement à ceux qui étoient venus les pieds en devant. *Voyez* DÉLIVRANCE, ACCOUCHEMENT.

Ils ont été ainsi appelés, selon Pline, parce qu'ils étoient *agrè parti*, venus au monde avec peine.

De savans critiques rejettent cette étymologie, parce qu'ils rencontrent ce nom dans d'anciens auteurs Grecs, & ils le dérivent d'*ἀγρῖος*, chasser, & de *ἵππος*, cheval, c'est-à-dire *chasseur à cheval*: quoiqu'il en soit, ce mot a été à Rome un nom, puis

un surnom d'homme, qu'on a féminisé en *Agrippina*. (G)

AGRIPPA, MÉNÉNIUS, (*Histoire romaine*) fut moins recommandable par les guerres qu'il soutint avec gloire pendant son consulat, que par sa dextérité à manier les esprits. Après l'expulsion des Tarquins, le sénat qui avoit éprouvé ce que peut le peuple réuni, engloutit tout le pouvoir. Les Plébéiens s'aperçurent qu'en brisant le joug des rois ils s'étoient donné trois cents tyrans qui les traitoient en esclaves. Les soldats abandonnèrent les Consuls & reconnurent pour chef Sicinius, officier capable de leur commander, puisqu'il étoit élu par eux: les rebelles se campèrent sur une éminence, qui depuis a toujours été appelée le *mont sacré* ou la *montagne sainte*. Rome consternée ressembloit à une ville prise d'assaut & menacée du pillage. Les députés du Sénat devenus moins superbes, furent reçus & renvoyés avec mépris. Au milieu de cette consternation générale, on jeta les yeux sur Ménénus *Agrippa*, respectable par son intégrité & par la connoissance des vrais principes du gouvernement, également ennemi de la tyrannie du sénat & de la licence du peuple. Il partit chargé d'un plein pouvoir, il parla aux rebelles sans orgueil & sans bassesse. Ils demandèrent & obtinrent cinq magistrats chargés de défendre les droits & la personne de chaque citoyen, qui furent appelés tribuns du peuple. On fit une loi qui rendit leur personne sacrée. L'élection de ces magistrats, arrivée dix-sept ans après l'expulsion des rois, est l'époque d'où l'on doit dater la liberté du peuple romain, & cette révolution fut l'ouvrage de Ménénus *Agrippa*. Tous les états de l'Italie étoient alors soumis à un gouvernement aristocratique, qui ne laissoit au peuple que l'ombre de la liberté, & ce fut de l'excès de l'oppression que naquit le zèle républicain. T—N)

AGRIPPA (VIPSANIUS) *Hist. Rom.* qui fut le plus grand capitaine & le plus habile homme de mer de son temps, fit son apprentissage de guerre sous le premier des Césars. Il fut heureux pour lui d'avoir à combattre sous un général qui savoit démêler les talens, & qui se faisoit un

devoir de les récompenser. Il eût vieillie subalterne sous un Claudius, il apprit sous César à jeter les fondemens de sa grandeur future. La famille de Vipsanius, dont il étoit sorti, n'avoit jeté aucun éclat avant lui. *Agrippa*, véritablement né pour la guerre, aplanit tous les obstacles que le vice d'une naissance obscure oppoisoit à son élévation : artisan de sa fortune & de sa gloire, la reconnaissance lui fit embrasser le parti d'Auguste qui lui fut redevable de l'empire & de ses victoires. Les Romains lui attribuerent tout l'honneur de la bataille d'actium. Octavien lui pardonna sa gloire qui éclipsait la sienne. Il est vrai qu'*Agrippa*, simple & modeste, tempéroit, par sa modération, l'envie attachée aux talens supérieurs ; & loin de se livrer à l'ivresse insolente qui souvent égare les favoris de la fortune, il se déroboit aux applaudissemens publics avec le même empressement que les ambitieux en montrent pour les solliciter. Octavien, reconnoissant de ses services, ne crut mieux le récompenser qu'en le choisissant pour son gendre ; il lui fit épouser sa fille unique, Julie, veuve du jeune Marcellus. Cette union, qui assuroit à sa famille l'empire du monde, fut la source féconde des maux qui empoisonnerent sa vie. Il eut de son mariage cinq enfans, savoir Lucius César, & Caius César, qui moururent jeunes, Julie Agrippine, femme de Germanicus César, Julia Vipsania, femme de l'empereur Flavius, & Marcus Julius César *Agrippa* Posthumus, que le farouche Tibère immola à ses soupçons. *Agrippa*, après avoir été trois fois consul, mourut dans la Campanie à son retour d'une expédition contre les Pannoniens. Son mérite lui procura tout ce que l'ambition offre de plus éblouissant. Mais tandis qu'il jouissoit du fantôme du bonheur, il étoit dévoré de chagrins domestiques, & comme l'on est plus souvent vis-à-vis de soi-même, que dans la représentation, il acheta, au prix de sa tranquillité, le malheureux bonheur d'être le mari de Julie. (*T-N.*)

* **AGRIS**, (*Géog.*) bourg de France dans la généralité de Limoges.

AGROFOLI, (*Géog.*) petite ville du royaume de Naples, dans la principauté

citérieure. Elle est située sur la partie orientale du golfe de Salerne, au nord-est du cap del Abate. *Long.* 39. 10. *lat.* 40. 40. (*C. A.*)

* **AGROTÈRE**, adj. (*Myth.*) nom de Diane, ainsi appelée, parce qu'elle habitoit perpétuellement les forêts & les campagnes. On immoloit tous les ans à Athènes cinq cents chevres à Diane *Agrotère*. Xénophon dit que ce sacrifice se faisoit en mémoire de la défaite des Perses, & qu'on fut obligé de réduire, par un décret du sénat, le nombre des chevres à cinq cents par an ; car le vœu des Athéniens ayant été de sacrifier à Diane *Agrotère* autant de chevres qu'ils tueroient de Perses, il y eut tant de Perses tués, que toutes les chevres de l'Attique n'auroient pas suffi à satisfaire au vœu. On prit le parti de payer en plusieurs fois ce qu'on avoit promis en une, & de transiger avec la déesse à cinq cents chevres par an.

* **AGROTÈS**, f. m. (*Myth.*) divinité des Phéniciens, qu'on promenoit en procession le jour de sa fête, dans une niche couverte, sur un chariot traîné par différens animaux.

AGUA DE PAO, ou **ALAGOA**, ou **AQUA DE PALO**, (*Géog.*) petite ville de l'île Saint-Michel aux Açores, dans la mer Atlantique. Elle a près de 600 maisons, & deux églises paroissiales. Son territoire produit toutes sortes d'excellens fruits, & sur-tout les plus beaux cédrats des îles Terceires. *Long.* 6. 10. *lat.* 38. 20. (*C. A.*)

* **AGUAPA**, f. m. (*Hist. nat. bot.*) arbre qui croît aux Indes occidentales, dont on dit que l'ombre fait mourir ceux qui s'y endorment nus, & qu'elle fait enfler les autres d'une manière prodigieuse. Si les habitans du pays ne le connoissent pas mieux qu'il ne nous est désigné par cette description, ils sont en grand danger.

AGUAPÉCA, f. m. (*Hist. nat. Ornithologie*) genre d'oiseau de la famille des vanneaux, ainsi nommé au Brésil selon Marcgrave. *Jacana alia species Brasiliensis aquapeca dicta. Hist. nat. Brasiliens. page 191.* Les habitans de la Guiane l'appellent *rapoua*, selon Barrère, & les François *poule d'eau*. M. Briffon le désigne sous le nom de *jacana armé*, ou *ehirur-*

gien. *Jacana nigro-viridans*, *ails ad fujum vergentibus armatis*, *rectricibus nigro-viridantibus*. . . . *Jacana armata*. Ornithologie, volume V, page 123.

L'aguapeca a la grosseur du pigeon, le bec droit, cylindrique, médiocrement long, renflé vers le bout, le cou assez long, la queue courte, ainsi que les ailes, les doigts & leurs ongles très-longs, & même plus que les jambes qui sont en partie sans plumes, & sur chaque épaule un éperon conique de corne jaune, avec lequel il se bat & se défend. Il est par-tout d'un verd noir, excepté ses ailes qui tirent sur le brun. Son séjour ordinaire est autour des marais au Brésil. (M. ADANSON.)

* AGUARA PONDA, f. m. *Brazilianis Maggravii*, *Ruttensteer Belgis*, *id est myofuros*, *viola spicata Brasiliana*, (Hist. nat. bot.) plante haute d'un pié & demi & plus, à tigellissé, ronde, verte & noueuse. Il sort de chaque nœud quatre ou cinq feuilles étroites, crenelées, pointues, vertes & inégales. Le sommet de sa tige est chargé d'un épi long d'un pouce & plus, uni & couvert de fleurs d'un bleu violet, & formées de cinq feuilles rondes. Elle ressemble à la violette, & en a l'odeur. Sa racine est droite, d'une médiocre grosseur, & divisée en branches filamenteuses.

Il y en a une autre espèce qui diffère de la précédente par la largeur de ses feuilles. Elle est marquée au sommet de ses tiges d'un cube creux, qui forme une espèce de casque verd; de ce creux sortent des fleurs bleues semblables aux premières.

* AGUAS, (Géog.) peuple considérable de l'Amérique méridionale, sur le bord du fleuve des Amazones. Ce sont, dit-on dans l'excellent Dictionnaire portatif de M. Vofgien, les plus raisonnables des Indiens: ils serrent la tête entre deux planches à leurs enfans aussi-tôt qu'ils sont nés.

* AGUATULCO ou AQUATULCO ou GUATULCO, (Géog.) ville & port de la nouvelle Espagne, en Amérique sur la mer du sud. Long. 279. latit. 15. 10.

* AGUAXIMA, (Hist. nat. bot.) plante du Brésil & des îles de l'Amérique méridionale. Voilà tout ce qu'on nous en dit; & je demanderois volontiers pour qui de

pareilles descriptions sont faites. Ce ne peut être pour les naturels du pays, qui vraisemblablement connoissent plus de caractères de l'aguaxima, que cette description n'en renferme, & à qui on n'a pas besoin d'apprendre que l'aguaxima naît dans leur pays; c'est, comme si l'on disoit à un François, que le poirier est un arbre qui croît en France, en Allemagne, &c. Ce n'est pas non plus pour nous; car que nous importe qu'il y ait au Brésil un arbre appelé *aguaxima*, si nous n'en savons que ce nom? à quoi sert ce nom? Il laisse les ignorans tels qu'ils sont; il n'apprend rien aux autres: s'il m'arrive donc de faire mention de cette plante, & de plusieurs autres aussi caractérisées, c'est par condescendance pour certains lecteurs, qui aiment mieux ne rien trouver dans un article de Dictionnaire, ou même n'y trouver qu'une sottise, que de ne point trouver l'article du tout.

§ AGUEDA, (Géog.) petite ville de Portugal, dans la province de Beyra. Elle est située dans un fort joli pays, sur un bras de la rivière de Vouga, au nord & à six lieues environ de Coimbre. Long. 9. 4. lat. 40. 36.

Il y a une rivière de ce nom dans le royaume de Léon, qui passe à la Ciudad Rodrigo. (C. A.)

§ AGUER, (Géog.) ville d'Afrique, située au pié du mont Atlas; sur un promontoire qui se nommoit anciennement *Vijugre*. Les Portugais la prirent dans le seizième siècle. Mais le chérif Mahamet la reprit, & passa au fil de l'épée tous ceux qui se trouverent dans la place. Elle dépend maintenant de l'empire de Maroc. (C. A.)

AGUERRE, (CHRÉTIENNE D') comtesse de Sault (Hist. moderne.) Chrétienne d'Aguerre, fille de Claude d'Aguerre, avoit épousé en secondes noces François-Louis d'Agouft, comte de Sault. C'étoit une de ces femmes dont l'histoire peut consoler ses pareilles de l'avilissante obscurité où nous les tenons captives. Faite pour commander aux hommes beaucoup plus par l'ascendant de son génie que par le pouvoir de ses charmes, elle avoit dans les affaires les talens d'un politique, & dans le péril le courage d'un héros. Sensible, mais jamais esclave

du sentiment, dévorée d'une ambition qui ne jugeoit rien impossible, elle résolut de faire époque & réussit. La fortune d'un fils que le comte de Sault lui avoit laissé, fut le prétexte des grandes révolutions qu'elle méditoit. Elle eut bientôt formé un parti dans la Provence, mais le comte de Carces, à qui sa haute naissance donnoit beaucoup d'autorité sur les Provençaux, lui opposa sa faction. Celle de la comtesse alloit succomber lorsqu'elle appela un protecteur puissant. C'étoit le duc de Savoie. Il falloit réunir tous les suffrages pour introduire dans la Provence un allié plus dangereux qu'un ennemi même. Deligny, vendu à ce prince, lui cherchoit des créatures, flattoit les mécontents, & leur prodiguoit des promesses dont un ambassadeur n'est jamais avare, fut-tout lorsqu'il les fait au nom de son maître. Il s'adressa au brave & vieux Saint-Marc. « Penses-tu, dit le guerrier en » montrant ses cheveux blancs, qu'après » avoir blanchi au service du roi de France, » je veuille donner à un autre ce soufflé » de vie qui me reste ? » Enfin la comtesse appuie de toute son autorité les négociations de Deligny, elle cabale en faveur du duc de Savoie, le comte cabale contre elle, le Parlement d'Aix balance entre les deux partis; tandis qu'il délibère, la comtesse paroît à la tête d'une troupe de séditieux, l'assemblée se dissipe, & le palais est livré au pillage. La comtesse depute vers le duc de Savoie pour le prier de venir secourir à main armée la foi catholique contre les protestans. Ce prince fit de grands préparatifs, remporta, afin de donner à la révolution le temps de s'affermir, observa de loin le péril, partit enfin, marcha lentement, & se montra lorsqu'il crut ne plus trouver de résistance. Il entend par-tout retentir sur son passage les cris de *vive son altesse*, *vive la messe*, & y répond en versant l'or à pleines mains. Pendant ces délais, Castellar, créature de la comtesse, ignorant magistrat, citoyen turbulent, brave soldat, à la tête de quelques fanatiques, avoit conquis Barjols & plusieurs autres places. Le duc assiege Salon, un pan de muraille s'éroule, les prêtres catholiques comparent le duc à Josué, la ville à Jéricho, le canon avoit fait le miracle.

Cependant les finances du duc étoient épuisées. Il alla chercher des secours en Espagne. Jeannin l'accompagnoit; Jeannin, magistrat intègre, négociateur profond, ligueur sans fanatisme, qui fut l'ennemi de Henri IV, mérita son estime & devint son ami. Philippe II donna au duc cinquante mille écus, mille soldats, quinze galères, & lui fit pour l'avenir les plus belles promesses. Le duc entra en triomphe dans le port de Marseille, mais en mettant pié à terre, il apprend que ses troupes ont été battues par le célèbre Lefdiguieres. Impatient de venger sa gloire, il court à Berre, & s'empare de cette place après un siège opiniâtre. Il avoit promis le gouvernement de cette conquête à la comtesse de Sault pour un de ses favoris. C'étoit Louis-Honoré de Castellane, fleur de Befaudun, brave officier, esprit orné par les lettres, qui savoit nouer des intrigues, faire des chansons, & gagner des batailles. Le duc manqua sa parole; la comtesse dévora son ressentiment, & attendit l'instant de la vengeance; dès-lors elle apprit avec une joie secrète tous les malheurs du duc de Savoie; lui suscita des envieux parmi les grands, des ennemis parmi le peuple, & ne songea plus qu'à le chasser de la Provence. Le duc étoit trop clair-voyant pour ne pas soupçonner ces menées. Il chercha à gagner l'estime des Provençaux par des traits d'équité frappans. Pierre Biard, lieutenant dans Arles, homme sans talens, sans courage, sans vertus, qui croyoit sa vie menacée par tout ce qui l'environnoit, barbare par foiblesse; odieux au peuple, à ses créatures, à lui-même, immoloit sans pitié tous les objets de ses puillanimes soupçons. Lefdiguieres s'avançoit pour venger les habitans, le duc l'apprend, il veut le prévenir. La comtesse, qui voit que le prince, par une juste sévérité, va se concilier l'affection du peuple, fait jouer mille ressorts pour surprendre sa marche, & pour le rappeler. Mais déjà le duc est dans Arles, & Biard est dans les fers. Le prince ne dissimule plus alors l'indignation que lui causent les procédés de la comtesse de Sault. Il tonne, il menace, il croit n'avoir en tête qu'une femme vulgaire, qu'on peut séduire par la politique, ou intimider par l'appareil

des armes. Il court à Aix, entend crier de tous côtés *jouero Savoyard*, voit la coïere peinte à son aspect dans tous les yeux, & reconnoit l'effet des intrigues de la comtesse; ses partisans courent à l'hôtel de son ennemie, enfoncent les portes, pénètrent jusques dans son appartement pour se saisir, disoient-ils, des séditieux dont il étoit l'aïeul. La comtesse se présente l'air calme, avec une indignation tranquille. « Voilà » donc, dit-elle, le prix des services que » j'ai rendus au duc de Savoie, qu'il trem- » ble, qu'il tremble ! l'ingratitude ne de- » meure jamais impunie: les mains viles » & mercenaires qu'il arme aujourd'hui » contre moi, s'armeront un jour contre » lui. » Comme elle finissoit, elle entend un des conjurés qui murmuroit ces mots, *qu'attendons - nous ? que n'exécutons - nous notre ordre ?* « Frappez, leur dit la com- » tesse, je n'ai point le cœur assez bas » pour demander la vie. Tous les cœurs » ne sont pas encore glacés pour moi : » ma mort trouvera des vengeurs. Et vous, » dit-elle, en s'adressant à quelques ma- » gistrats qui étoient entrés, vous peres de » la patrie, vous dépositaires de l'autorité » suprême, vous souffrez qu'un audacieux » étranger s'élève un trône au milieu de » la Provence. » Ce discours étonne, subjugué les esprits. Les assassins tremblent, reculent & disparaissent. Revenus de cette première surprise; ils rentrent chez la comtesse, & la chargent de fers. Elle joue la malade, une femme de sa suite poussée par un zèle héroïque, trompe les surveillans, se met dans le lit de la comtesse, & détourne par des accens plaintifs l'attention des gardes, tandis que *Chrétienne d'Aguerre*, vêtue en Savoyard, le menton couvert d'une barbe longue & touffue, s'évade avec son fils déguisé en payfan. Les Marseillois ouvrent les bras à ces illustres fugitifs, & prennent les armes contre une troupe de commissaires & d'huissiers, espece de magistrature militante, que le duc avoit envoyée pour se saisir de sa personne.

Depuis cet instant le duc perdit par degrés son crédit & ses conquêtes. Il voulut faire un dernier effort pour ramener la fortune. Il présenta la bataille à la Vallette. Les deux partis formoient à peu-

près huit mille hommes; on vit ces deux corps s'avancer avec autant de gravité que les plus grandes armées, divisés de même, observer le même ordre, exécuter les mêmes manœuvres. La victoire balança longtemps, enfin le duc fut entraîné dans la déroute de ses soldats. La Vallette survécut peu à sa victoire. il périt quelques jours après à l'attaque du village de Roque-Brune. C'étoit un vertueux gentilhomme qui, dans le choix des partis qui divisoient la France, avoit plus consulté son cœur que ses intérêts. La ligue lui offrit le gouvernement de la Provence, s'il vouloit la secourir dans ses projets ambiveux. Il rejeta cette proposition avec beaucoup de noblesse, mais sans faïte comme sans détours.

Après la mort la comtesse de Sault s'empara des affaires & des esprits, eile se présenta dans les principales villes, persuada au peuple qu'elle avoit été séduite, qu'elle lui avoit donné un tyran croyant lui donner un protecteur. Elle étoignit peu-à-peu les troubles qu'elle avoit fait naître, ferma pour jamais au duc l'entrée de la Provence, & passa le reste de sa vie adorée dans sa faction, respectée dans l'autre, & redoutée d'un prince qui, dans ses plus hauts projets, n'avoit paru être que le ministre de l'ambition d'une femme. (*M. DE SACY.*)

AGUI, f. m. (*Marine.*) L'*agui* est un cordage préparé de la façon suivante: à un de ses bouts on fait une gance suffisamment grande pour qu'un homme puisse y passer le corps & s'y asseoir. Le nœud qui arrête la gance doit être double, & fait de façon qu'il ne puisse glisser: on l'appelle *naud d'agui*. Ce nœud doit se trouver devant l'estomac du matelot qui se place dans la gance. L'usage de l'*agui* est de suspendre un matelot le long du bord du vaisseau, ou de le hisser le long des mâts auquel on veut travailler, à l'aide d'une poulie élevée dans laquelle on fait passer l'autre bout de l'*agui*. Quelquefois on fait l'*agui* double, c'est-à-dire qu'outre la gance dont on vient de parler, on en fait une seconde plus élevée & plus petite qui passe sous les aisselles, & qui par-là soutient mieux & donne plus de facilité à celui qui travaille. Quelquefois encore on fait la gance avec une sangle, & elle en vaut mieux; car une

corde simple & arrondie génoit dans son travail & feroit mal au travailleur, qui doit être suspendu quelque temps de suite. (*M. le Chevalier DE LA COUDRAYE.*)

AGUIAS, (*Géogr.*) petite ville d'Espagne dans l'Alentejo, à l'ouest d'Elvas & à l'est de Lisbonne. Elle est sur la rivière d'Odivor, dans une situation charmante. Ses environs produisent beaucoup de grains, & abondent en orangers. *Long.* 11. 5. *lat.* 38. 50. (*C. A.*)

* AGUIATE ou AGÉE, (*Myth.*) qui est dans les rues. Les Grecs donnoient cette épithète à Apollon, parce qu'il avoit des statues dans les rues.

* AGUILA ou AGLE, (*Géog.*) ville de la province de Habat, au royaume de Fez en Afrique, sur la rivière d'Érguila.

AGUI L'AN NEUF, (*Histoire mod.*) quête que l'on faisoit en quelques diocèses, le premier jour de l'an, pour les cierges de l'église. Il paroît que cette cérémonie instituée d'abord pour une bonne fin, dégénéra ensuite en abus. Cette quête se faisoit par de jeunes gens de l'un & de l'autre sexe: ils choissoient un chef qu'ils appelloient leur *follet*, sous la conduite duquel ils commettoient, même dans les églises, des extravagances qui approchoient fort de la fête des Fous. *V. FETE DES FOUS.*

Cette coutume fut abolie dans le diocèse d'Angers en 1595 par une ordonnance synodale: mais on la pratiqua encore hors des églises; ce qui obligea un autre synode en 1668 de défendre cette quête qui se faisoit dans les maisons avec beaucoup de licence & de scandale, les garçons & les filles y dansant & chantant des chansons dissolues. On y donnoit aussi le nom de *bachelettes* à cette folle réjouissance, peut-être à cause des filles qui s'y assembloient, & qu'en langage du vieux temps on appelloit *bachelettes*. Thiers, *Trait. des Jeux.*

A GUI L'AN NEUF (*Histoire anc.*) cri ou refrain des anciens Druides, lorsqu'ayant cueilli le gui de chêne, le premier jour de l'an, ils alloient le porter en pompe soit dans les villes, soit dans les campagnes voisines de leurs forêts. On cueilloit ce gui avec beaucoup de cérémonies, dans le mois de Décembre; au premier jour de l'an, on l'envoyoit aux grands, & on

le distribuoit pour étrennes au peuple, qui le regardoit comme un remède à tous maux, & le portoit pendu au cou, à la guerre, &c. On en trouvoit dans toutes les maisons & dans les temples. (*G.*)

* AGUILAR DEL CAMPO, (*Géog.*) petite ville d'Espagne, dans la vieille Castille.

* AGUILLES, *f. f.* (*Commerce*) c'est le nom des toiles de coton qui se font à Alep.

* AGUITRAN, *f. m. poix molle.* Voyez POIX.

* AGUL, (*Hist. nat. botan.*) c'est un petit arbrisseau fort épineux, dont les feuilles sont longues, & semblables à celles de la sanguinaire. Il a beaucoup de fleurs rougeâtres, auxquelles succèdent des gouffes. Sa racine est longue & purpurine: il se trouve en Arabie, en Perse, & en Mésopotamie. Ses feuilles sont chargées, le matin, de manne grosse comme des grains de coriandre: cette manne a le goût & la saveur de la nôtre; mais si on laisse passer le soleil dessus; elle se fond & se dissipe. Les feuilles de l'*agul* passent pour purgatives. Lemery. Voyez ALHAGI.

* AGUTIGUEPA, (*Hist. nat. bot.*) plante du Brésil, à racine ronde par le haut, d'un rouge foncé, & bonne à manger; à tige droite, longue depuis trois piés jusqu'à cinq, grosse comme le doigt, portant sans ordre sur des pédicules qui ont six travers de doigt de longueur, des feuilles longues depuis un pié jusqu'à deux, larges de quatre travers de doigt, pointues, d'un beau verd, luisantes, semblables aux feuilles du *paco-eira*, relevées dans toute leur longueur d'une côte & d'une infinité de veines qui rampent obliquement sur toute la surface, & bordées tout autour d'un trait rouge. Du sommet de la tige s'élève une fleur semblable au lis, de couleur de feu, composée de trois ou quatre feuilles: chaque fleur a trois ou quatre étamines, de même couleur, & faites en défenses de sanglier. On dit que sa racine pilée, guérit, mondifie, &c. les ulcères. Dans des temps de diète, on la fait bouillir ou griller, & on la mange.

* AGUTY TREVA ou AGOUTI TREVA, plantes des îles Mariannes; *f. a*

sa feuille est semblable à celle de l'orange, mais plus mince ; sa fleur est couverte d'une espèce de rosée ; son fruit est gros, couvert d'une écorce rougeâtre, & contient des semences semblables à celles de la grenade, transparentes, douces & agréables au goût. *Ray.*

* **AGYNNIENS**, (*Théol.*) hérétiques qui parurent environ l'an de J. C. 694. Ils ne prenoient point de femmes, & prétendoient que Dieu n'étoit pas auteur du mariage. Ce mot vient d' *privatif*, & de *γυνή*, femme, *Prateol.* (G)

* **AGYRTES**, joueurs de gobelets, farceurs, faiseurs de tours de passe-passe ; voilà ce que signifie *agyrté*, & c'étoit le nom que portoient. & que méritoient bien les Gâles, prêtres de Cybele.

A H

AH-AH, (*Jardinage.*) CLAIRE VOIE ou SALUT DE LOUP. On entend par ces mots une ouverture de mur sans grille, & à niveau des allées avec un fossé au pié, ce qui étonne & fait crier *ah-ah*. On prétend que c'est Monseigneur, fils de Louis XIV, qui a inventé ce terme, en se promenant dans les jardins de Meudon. (K)

* **AHATE** de *Pauncho Recchi*, (*Hist. nat. bot.*) arbre d'une grosseur médiocre, d'environ vingt piés de haut. Son écorce est fongueuse & rouge en dedans. Son bois blanc & dur. Ses branches en petit nombre & couvertes d'une écorce verte & cendrée. Sa racine jaunâtre, d'une odeur forte, & d'un goût onctueux. Sa feuille oblongue & semblable à celle du malacatijambou ; froissée dans la main, elle rend une huile sans odeur. Sa fleur est attachée par des pédicules aux plus petites feuilles. Elle a trois feuilles triangulaires, épaisses comme du cuir, blanches en dedans, vertes en dessus, & rendant l'odeur du cuir brûlé, quand on les met au feu.

Le fruit sort des étamines de la fleur. Il est, dans sa maturité, de la grosseur d'un

citron ordinaire, verd & strié par dehors, blanc en dedans, & plein d'une pulpe succulente, d'un goût & d'une odeur agréable. Ses semences sont oblongues, unies, luisantes & enfermées dans des coffes. On le cueille avant qu'il soit mûr, & il devient comme la nêfle dans la serre où on le met. Cet arbre a été apporté des Indes aux îles Philippines (a). Il aime les climats chauds. Il fleurit deux fois l'an, la première fois en Avril. *Ray* lui attribue différentes propriétés, ainsi qu'aux feuilles & aux autres parties de l'arbre.

* **AHILE**, (*Géog.*) bourg de France dans la généralité de Tours.

AHOVAI est un genre de plante à fleur, composée d'une seule feuille en forme d'entonnoir & découpée. Il sort du fond du calice un pistil qui est attaché au bas de la fleur comme un clou, & qui devient dans la suite un fruit charnu en forme de poire, qui renferme un noyau presque triangulaire, dans lequel il y a une amande. *Tournefort, Inst. rei herb. app. Voyez PLANTE.* (I)

* **AHOVAI**, *Theretii Clusii*, (*Hist. nat. botan.*) fruit du Brésil de la grosseur de la châtaigne, blanc, & de la figure à peu-près des truffes d'eau. Il croît sur un arbre grand comme le poirier, dont l'écorce est blanche, piquante & succulente ; la feuille longue de deux ou trois pouces, large de deux, toujours verte ; & la fleur monopétale, en entonnoir, découpée en plusieurs parties ; & du calice s'élève un pistil qui devient le fruit. Ce fruit est un poison. *Lemery.*

Millet en distingue un autre, qui croît pareillement en Amérique, & qui n'est pas moins dangereux ; on dit que l'arbre qui le porte répand une odeur désagréable quand on l'incise.

* **AHUN**, (*Géog.*) petite ville de France dans la haute-Marche, généralité de Moulins. *Long.* 19. 38. *lat.* 49. 5.

* **AHUS** ou **AHUIS**, (*Géog.*) ville maritime de Suede, principauté de Gothlande & terre de Bleckingie ; elle est située proche la mer Baltique. *Long.* 32. 14. *lat.* 56.

(a) Le Dictionnaire de médecine dit que c'est des îles Philippines que l'Ahate a été transporté dans les Indes.

AIA, (*Géog.*) petit fleuve d'Italie qui se décharge dans le Tibre, près d'un château nommé *Monte rotundo*, dans l'état ecclésiastique. Les Latins l'appeloient *allia*. Il est célèbre dans l'histoire, par la défaite des deux cents Fabiens qui y périrent dans le combat qu'ils donnerent seuls contre les Veiens. Ce fut aussi sur les bords de ce même fleuve que les Romains furent défaits par les Gaulois Senonais, conduits par Brennus. (*C. A.*)

AJACCIO, (*Géogr. Hist. de Corse.*) ou, selon d'autres, ADJAZZO, ADJAZZE, ou AYASSO, long. 26. 28. lat. 41. 54, est pour la population & l'étendue la seconde ville de Corse; pour la beauté c'est la première. Bâtie sur une plage bien unie, au bord du golfe qui porte son nom, elle offre des rues bien percées & de belles maisons. Le maréchal de Termes l'entoura de fortifications. Leur date annonce ce qu'elles doivent être aujourd'hui; une manière de fort, qu'on décore du nom de citadelle, quoiqu'il n'ait que 50 toises de diamètre, ne rend pas Ajaccio fort redoutable. Au nord de cette ville est un fauxbourg très-peuplé. Les Grecs établis en Corse habitent Ajaccio, & leurs femmes qui sont d'un très-beau sang contribuent à en embellir le séjour: « *Cet article est de M. de Pomereuil, qui l'a substitué à celui que l'on avoit déjà imprimé, dans le Dictionnaire de Paris & son supplément.* » Nous lui devons ceux qui regardent la Corse, & des détails nouveaux & précieux sur l'Artillerie.

AJALON ou HELON, (*Géog.*) nom propre d'une ville de Judée. Elle étoit lévitique & située dans la tribu de Dan, près de la vallée du Térébinte. Ce fut dans la vallée d'*Ajalon* que Josué combattant contre les cinq rois qui étoient venus assiéger Gabaon, commanda au soleil de s'arrêter. (*C. A.*)

* § AJAN, (*Géog.*) nom général de la côte d'Afrique.

AJAN, la côte d'*Ajan* ou d'*Ayzen* est en Afrique, dans la haute Ethiopie. Elle est divisée en trois royaumes, d'*Adel*, d'*Adea*, de *Mandogano*, & de la république de *Brava*.

AIAS, (*Géog.*) petite ville d'Asie dans la Natolie: elle n'est remarquable que par des eaux minérales, très-chaudes & très-résolatives qui sont dans son voisinage; c'étoit anciennement *Therma*. Il y a encore une petite ville de ce nom dans l'Arabie Heureuse, à deux journées d'Aden, sise entre deux collines, au milieu desquelles est un beau vallon où l'on tient les marchés & les foires. (*C. A.*)

AÏAS, (*Geogr.*) ville d'Asie dans la Caramanie, sur un golfe qui porte le même nom & que l'on appeloit anciennement *sinus ifficus*. C'est-là qu'Alexandre le grand battit Darius pour la seconde fois & qu'il fit sa famille prisonnière. Cette ville du temps des Croisades, a appartenu successivement aux Chrétiens, aux Sarrasins & aux Turcs, à qui elle est restée. (*C. A.*)

AJAX, (*Hist. poét.*) roi de Salamine & le rival d'Achille, étoit fils de Thétamon. Ce prince se distingua par sa valeur & son impiété qui lui faisoit dénier le ciel; entre autres preuves de son adresse, de sa force & de son courage, il soutint contre Hector, le plus brave des princes Troyens, un combat qui dura tout un jour. Ces deux héros pleins d'estime l'un pour l'autre, finirent par se faire des présents réciproques. Hector donna une épée à *Ajax*, & en reçut un baudrier. Ce fut ce baudrier funeste qui servit à le traîner autour des murs de Troie & du tombeau de Patrocle. C'est ainsi que le bouillant Achille vengeoit la mort de son ami. L'épée d'Hector fut également fatale à *Ajax*: ce héros s'étant précipité après la mort d'Achille pour disputer ses armes, l'artificieux Ulysse obtint la préférence. Indigne de ce que les Grecs estimoient plus les conseils & l'éloquence de son concurrent, que son courage & sa force, il se jeta pendant la nuit dans le camp d'Ulysse & ne se retira que quand il crut l'avoir immolé à sa vengeance. Le jour ayant éclairé son erreur, il se tua de désespoir avec cette même épée qu'il avoit reçue comme un témoignage de sa valeur. Il fut inhumé sur le promontoire de Bethée, où son tombeau se voyoit encore du temps d'Alexandre qui le visita, ainsi que celui d'Achille placé sur la même montagne. *Hom. Plut. in sympos. (T.S.)*

AJAX, (*Hist. poët.*) fils d'Oïlée, roi de Loeres, & l'un des héros qui furent au siège de Troie. Homere nous le représente comme le plus fier de tous les Grecs, adroit à tirer de l'arc & à lancer le javelot; il avoit encore l'avantage de surpasser tous ceux qui lui disputoient le prix de la course. Sa naissance étoit illustre, & jamais ses ancêtres n'avoient rendu aucune sorte d'hommage aux rois de Micenes, ni à ceux d'Argos appelés ordinairement les *grands rois*; dans l'armée même d'Agamemnon, il prétendoit marcher son égal. Troie ayant été prise, il entra dans le temple de Minerve, & de ses mains encore fumantes de Carnage, il enleva Cassandre, prêtresse de la déesse. On a prétendu que ne pouvant résister à la passion que le seul aspect de la prêtresse lui inspira, il la viola sur l'autel même. Jaloux de sa conquête, il l'emporta dans sa tente; mais Agamemnon l'ayant apperçue, la lui enleva, ne pouvant résister à tant de charmes, & pour la posséder sans troubles, il accusa son rival d'avoir commis un sacrilège que la mort seule pouvoit expier; il entendoit sans doute l'injure faite à Minerve. *Ajax* craignant les suites de l'accusation, prit la fuite; mais son navire n'ayant pu résister à la tempête, échoua au passage des îles d'Androsce & de Tenoscontre; on dit qu'après avoir vu couler son vaisseau, *Ajax* luttoit contre sa destinée, & se tenoit attaché à la pointe d'un rocher, lorsque la foudre en détacha une partie, & l'entraîna dans la mer. *Ajax* fut honoré des regrets de tous les peuples de la Grece, qui, pour éterniser sa mémoire, firent vœu d'offrir chaque année un sacrifice au dieu de la mer. Les aventures d'*Ajax* nous ont été conservées par Homere, qui les a revêtues des charmes de la poésie; & Virgile en a fait le sujet d'un épisode dans son premier livre de l'*Énéide*. (*T-N.*)

* **AJAXTIÈS**, fêtes qu'on célébroit à Salamine en l'honneur d'*Ajax*, fils de Teïamon. C'est tout ce qu'on en fait.

AIBAN-KESRA, (*Géogr.*) vieux château de l'ancienne Babylonie, situé au bord du Tigre, dans le gouvernement moderne de Bagdad. Plusieurs savans ont conjecturé, d'après sa dénomination & le lieu de sa

situation, qu'il fut la demeure de Cosroës & d'autres rois Persans. *Long.* 55. *latit.* 34. (*C. A.*)

* **AICH**, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans la haute Baviere, sur le Par. *Long.* 28. 50. *lat.* 48. 30.

* **AICHELRA**, un des sept dieux célestes que les Arabes adoroient, selon M. d'Herbelot.

* **AICHSTAT**, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans la Franconie, sur la rivière Altmul. *Long.* 28. 45. *lat.* 49.

AIDE signifie assistance, secours qu'on prête à quelqu'un. Il signifie aussi quelquefois la personne même qui prête ce secours ou cette assistance; ainsi dans ce dernier sens, on dit *aide de camp*. Voyez **AIDE DE CAMP**. *Aide-Major*. Voyez **AIDE-MAJOR**.

AIDE, se dit aussi en général de quiconque est adjoint à un autre en second pour l'aider au besoin; ainsi l'on dit en ce sens *aide des cérémonies*, d'un officier qui assiste le grand-maître, & tient sa place s'il est absent. On appelle aussi *aides* les garçons qu'un Chirurgien mene avec lui pour lui prêter la main dans quelque opération de conséquence. On appelle *aide-de-cuisine* un cuisinier en second, ou un garçon qui sert à la cuisine.

AIDE, en Droit Canon, ou *église succursale*, est une église bâtie pour la commodité des paroissiens, quand l'église paroissiale est trop éloignée, ou trop petite pour les contenir tous.

AIDE, dans les anciennes coutumes; signifie un *subside en argent*, que les vassaux ou censitaires étoient obligés de payer à leur seigneur en certaines occasions particulières.

Aide diffère de *taxe* en ce que la *taxe* s'impose dans quelque besoin extraordinaire & pressant; au lieu que l'*aide* n'est exigible qu'autant qu'elle est établie par la coutume, & dans le cas marqué par la coutume; de cette espece sont les *aides* de relief & de chevel. Voyez *aide-relief* & *aide-chevel*.

On payoit une *aide* au seigneur quand il vouloit acheter une terre. Mais il n'en pouvoit exiger une semblable qu'une fois en sa vie.

Ces *aides*, dans l'origine, étoient libres

& volontaires ; c'est pourquoi on les appeloit *droits de complaisance*.

Il paroît que les seigneurs ont imposé cette marque de servitude sur leurs vassaux, à l'exemple des patrons de l'ancienne Rome, qui recevoient des présens de leurs cliens & de leurs affranchis, en certaines occasions, comme pour doter leurs filles, ou en certains jours solennels, comme le jour de leur naissance. Voyez PATRON & CLIENT. (G).

AIDES, en terme de Jurisprudence féodale, sont des secours auxquels les vassaux, soit gentilshommes ou roturiers, sont tenus envers leur seigneur dans quelques occasions particulières, comme lorsqu'il marie sa fille ou fait recevoir son fils chevalier, ou qu'il est prisonnier de guerre ; ce qui fait trois sortes d'aides ; l'aide de mariage, l'aide de chevalerie, & l'aide de rançon.

On appelle d'un nom commun ces trois sortes d'aides, *aide-chevel*, quia *capitali domino debentur*.

L'aide de rançon s'appeloit aussi *aides loyaux*, parce qu'elle étoit due indispensablement. On appela aussi *aides loyaux*, sous Louis VII, une contribution qui fut imposée sur tous les sujets sans distinction, pour le voyage d'outre-mer ou la croisade ; & on appeloit ainsi en général toutes celles qui étoient dues en vertu d'une loi.

On appeloit au contraire *aides libres* ou *gracieuses*, celles qui étoient offertes volontairement par les sujets ou vassaux.

L'aide chevel est le double des devoirs que le sujet doit ordinairement, chaque année, pourvu qu'ils n'excedent pas vingt-cinq sous. Si le sujet ne doit point de devoirs, il paiera seulement vingt-cinq sous. Le seigneur ne peut exiger cette aide qu'une fois en sa vie pour chaque cas.

Aides raisonnables, étoient celles que les vassaux étoient obligés de fournir au seigneur dans de certaines nécessités imprévues, & pour raison desquelles on les taxoit au prorata de leurs facultés ; telles étoient par exemple, en particulier, celles qu'on appeloit *aides de Post & de chevauchée*, qui étoient des subsides dus au seigneur pour l'aider à subvenir aux frais d'une guerre, comme qui diroit de nos jours, le dixième denier du revenu des biens.

Aide-relief, est un droit dû en certaines provinces par les vassaux aux héritiers de leur seigneur immédiat, pour leur fournir la somme dont ils ont besoin pour payer le relief du fief qui leur échet par la mort de leur parent.

On trouve aussi dans l'Histoire ecclésiastique des *aides* levées par des évêques dans des occasions qui les obligeoient à des dépenses extraordinaires ; comme lors de leur sacre ou joyeux avènement, lorsqu'ils reçoivent les rois chez eux, lorsqu'ils partent pour un concile, ou qu'ils alloient à la cour du pape.

Ces *aides* s'appeloient autrement *coutumes épiscopales* ou *synodales*, ou *denier de Pâque*.

Les archidiacres en levoient aussi chacun dans leur archidiaconé.

Il est encore d'usage & d'obligation de leur payer un droit lorsqu'ils font leur visite ; droit qui leur est dû par toutes les églises paroissiales, même celles qui sont desservies par des religieux.

AIDE se joint aussi à plusieurs mots, avec lesquels il ne fait proprement qu'un seul nom substantif.

AIDES, en terme de Finance, signifie les impôts qui se levent, à quelque titre que ce soit, par le souverain sur les denrées & les marchandises qui se vendent dans le royaume. Ce droit répond à ce que les Romains appeloient *vectigal*, à *vehendo*, parce qu'il se levoit, comme parmi nous à titre de péage, d'entrée ou de sortie sur les marchandises qui étoient transportées d'un lieu à un autre. Le *vectigal* étoit opposé à *tributum*, lequel se levoit par tête sur les personnes, comme parmi nous les *aides* sont opposées à la *taille* ou *capitation*, qui sont aussi des taxes personnelles.

On a appelé les *aides* de ce nom, parce que c'étoient originairement des subsides volontaires & passagers, que les sujets fournissoient au prince dans des besoins pressans, & sans tirer de conséquence pour la suite. Mais enfin elles ont été converties en impositions obligatoires & perpétuelles.

On croit que ces *aides* furent établies sous le règne de Charles V, vers l'an 1370, & qu'elles n'étoient qu'à raison d'un sou pour livre du prix des denrées. Les be-

soins de l'état les ont fait monter successivement à des droits beaucoup plus forts. (H)

La Cour des Aides est une cour souveraine établie en plusieurs provinces du royaume pour connoître de ces sortes d'impositions & de toutes les matieres qui y ont rapport : elle connoît, par exemple, des pretendus-titres de noblesse, à l'effet de décharger ceux qui les alleguent des impositions roturieres, s'ils sont véritablement nobles, ou de les y soumettre s'ils ne le sont pas.

Dans plusieurs provinces, telles que la Provence, la Bourgogne, & le Languedoc, la *Cour des Aides* est unie à la Chambre des Comptes.

Il y a en France douze *Cours des Aides*, comme douze Parlemens; savoir à Paris, à Rouen, à Nantes, à Bordeaux, à Pau, à Montpellier, à Montauban, à Grenoble, à Aix, à Dijon, à Châlons, & à Metz.

Avant l'érection des *Cours des Aides*, il y avoit des généraux des *aides* pour la perception & la régie des droits, & une autre sorte de généraux pour le jugement des contestations en cette matiere; & ce furent ces généraux des *Aides*, sur le fait de la justice, qui réunis en corps par François premier, commencerent à former un tribunal en matiere d'*aides*, qu'on appela par cette raison *la Cour des Aides*.

AIDES, f. f. (*Maneg.*) se dit des secours & des soutiens que le cavalier tire des effets modérés de la bride, de l'éperon, du caveçon, de la gaulle, du son de la voix, du mouvement des jambes, des cuissés, & du talon, pour faire manier un cheval comme il lui plaît. On emploie les *aides* pour prévenir les châtimens qu'il faut souvent employer pour dresser un cheval. Il y a aussi les *aides* secretes du corps du cavalier; elles doivent être fort douces. Ainsi on dit: ce cheval connoît les *aides*, obéit, répond aux *aides*, prend les *aides* avec beaucoup de facilité & de vigueur. On dit aussi: ce cavalier donne des *aides* extrêmement fines, pour exprimer qu'il manie le cheval à propos, & lui fait marquer avec justesse ses temps & ses mouvemens. Lorsqu'un cheval n'obéit pas aux *aides* du gras des jambes, on fait venir l'éperon au se-

cours, en pinçant de l'un ou des deux. Si l'on ne se sert pas avec discrétion des *aides* du caveçon, elles deviennent un châtiment qui rebute peu-à-peu le cheval fauteur, qui va haut & juste en ses fauts & sans aucune *aide*. Voyez SAUTEUR. Un cheval qui a les *aides* bien fines se brouille ou s'empêche de bien manier, pour peu qu'on serre trop les cuissés, ou qu'on laisse échapper les jambes.

Aides du dedans, aides du dehors: façons de parler relatives au côté sur lequel le cheval manie sur les voltes, ou travaille le long d'une muraille ou d'une haie. Les *aides* dont on se sert pour faire aller un cheval par airs, & celles dont on se sert pour le faire aller sur le terrain, sont fort différentes. Il y a trois *aides* distinguées qui se font ayant les rênes du dedans du caveçon à la main. La premiere est de mettre l'épaule de dehors du cheval de dedans; la seconde est de lui mettre aussi l'épaule de dedans en dedans; & la troisieme est de lui arrêter les épaules. On dit: répondre, obéir aux *aides*; tenir dans la sujétion des *aides*. Voyez RÉPONDRE, OBÉIR & SUJÉTION. (V)

AIDES, f. f. pl. (*Architect.*) pieces où les *aides* de cuisine & d'office font leur service; c'est proprement la décharge des cuisines, où l'on épluche, lave & prépare tout ce qui se sert sur la table, après avoir été ordonné par le maître d'hôtel. Ces *aides* doivent être voisines des cuisines, avoir des tables, une cheminée, des fourneaux, & de l'eau abondamment. (P)

AIDE-DE-CAMP, f. m. On appelle ainsi en France de jeunes volontaires qui s'attachent à des officiers généraux pour porter leurs ordres par-tout où il est besoin, principalement dans une bataille. Ils doivent les bien comprendre, & les déclarer très-exactement & très-juste.

Le Roi entretient quatre *aides-de-camp* à un général en campagne; deux à chaque lieutenant général, & un à chaque maréchal de camp.

* AIDE-MAJOR, f. m. est un officier qui seconde le major d'un régiment dans ses fonctions. Voyez MAJOR. Ils roulent avec les lieutenans: ils commandent du jour de leur brevet d'*aide-major*, ou du

jour de leurs lettres de lieutenans, s'ils l'ont été, dans le régiment où ils servent.

Les *aides-majors* d'infanterie marchent avec les colonels réformés attachés à leur régiment, pour quelque service que ces colonels soient commandés, & avec leurs lieutenans-colonels.

Les *aides-majors* ont pour les aider des *sous-aides-majors*, ou *garçons-majors*, qui exécutent les ordres qu'ils leur donnent. Ils sont à cheval dans le combat comme le major, afin de pouvoir se transporter facilement & promptement dans tous les endroits où il est nécessaire pour bien faire manœuvrer le régiment.

Il y a aussi des *aides-majors* des places. Ce sont des officiers qui remplissent toutes les fonctions des majors en leur absence: ils doivent précéder & commander à tous les enseignes; & lorsqu'il ne se trouve dans les places ni gouverneur, ni lieutenant de roi, ni major, ni capitaines des régimens, ils doivent y commander préférentiellement aux lieutenans d'infanterie qui se trouveront avoir été reçus lieutenans depuis que les *aides-majors* auront été reçus en ladite charge d'*aide-major*. Briquet, *Code milit.* (Q)

AIDE-MAJOR, (*Marine.*) a les mêmes fonctions que le major en son absence. Voy. MAJOR.

Le major & l'*aide-major* s'embarquent sur le vaisseau du commandant: mais s'il y a plusieurs *aides-majors* dans une armée navale, on les distribue sur les principaux pavillons. En l'absence du major, l'*aide-major* a les mêmes fonctions; & quand le major a reçu l'ordre du commandant dans le port, & qu'il le porte lui-même au lieutenant général, à l'intendant & aux chefs d'escadre, l'*aide-major* le porte en même temps au commissaire général & au capitaine des gardes. (Z)

* **AIDE-BOUT-AVANT**, f. m. c'est, dans les *Solines*, le nom qu'on donne à celui qui aide dans ses fonctions celui qui est chargé de remplir le vaxel avec les peilles destinées à cet usage, & de frapper ou de faire frapper un nombre de coups uniforme, afin de conserver le poids & l'égalité dans les mesurages. Voyez VAXEL & BOUT-AVANT.

* **AIDE-LEVIER**, f. m. en *Anatomie*; ce mot est synonyme à *point d'appui* en mécanique: tel est le grand trochanter au muscle fessier; le sinus de l'os des îles; la rotule pour les extenseurs du tibia. Voy. APPUI, POINT D'APPUI.

AIDES-MAÇONS; c'est le nom qu'on donne à ceux qui portent aux maçons & aux couvreurs les matériaux dont ils ont besoin; métier dur & dangereux, qui donne à peine du pain: heureusement ceux qui le font, sont heureux quand ils n'en manquent pas.

* **AIDE-MAITRE DE PONT**, autrement *Chableur*, est le titre qu'on donne à des officiers de ville qui aident les bateaux à passer dans les endroits difficiles de la rivière, comme sous les arches des ponts.

* **AIDE-MOULEUR**, se dit d'officiers de ville, commis par le prévôt & les échevins pour remplir les membrures, corder, mettre dans la chaîne les bois à brûler qui doivent y être mesurés, & soulager les marchands de bois dans toutes leurs fonctions; ils sont aux ordres de ces derniers.

AIDER un cheval, (*Manège.*) c'est se servir, pour avertir un cheval, d'une ou de plusieurs aides ensemble, comme appeler de la langue, approcher les jambes, donner des coups de gaule ou d'éperon. Voyez AIDES, GAULE, EPERON, &c. (V)

AJELLO, (*Géogr.*) petite ville du royaume de Naples, dans l'Abbruzze ultérieure, avec une bonne forteresse. Elle appartient aujourd'hui à titre de duché, au prince héréditaire de Modene. Long. 32. 55. lat. 41. 40. (C. A.)

AIREBA, f. m. (*Hist. nat. Ichthiöl.*) genre de raie ainsi nommé au Brésil, où elle est commune dans la mer, & dont Margrave a donné une figure assez mauvaise, *hist. Brasil. liv. IV, chap. xvj*, laquelle a été copiée par Janson & Ruyfch, *hist. nat. de piscibus*, page 144, planche XXXIII, figure 6.

Son corps est discoïde ou assez exactement rond, d'un pié & demi à trois piés de diamètre, ayant deux grands trous derrière les yeux, & une incision circulaire fort grande de chaque côté vers la queue. Celle-

cia huit piés de longueur dans les plus grands qui ont trois piés de diametre sur le milieu du dos qui est plus renflé. *Aiæreba* porte beaucoup de petits tubercules noirs lissés. En dessous on voit sa bouche dont l'ouverture forme une parabole qui n'est pas fort grande, & qui est comme payée de dents, plates, grenues & unies. De chaque côté de la bouche, un peu en arriere, on voit cinq trous ou fentes tranversales qui sont les ouvertures des ouies. Ses nageoires sont au nombre de six, dont deux tres-grandes, demi-circulaires, entourant tout le contour du ventre ou du corps, dont les bords sont très-minces, deux médiocres ventrales ou plutôt près de l'anus & de l'origine de la queue, toutes cartilagineuses, molles, articulées, & deux longues vers le milieu de la queue en forme d'épine conique épaisse, dentelée en arriere; le bout de la queue n'a aucune espeece de nageoire & ressemble à un filet cylindrique.

Ce poisson a la peau très-lissée & très-luisante, couleur de rouille en dessus, tachée de noir au milieu par ses tubercules qui ont cette couleur. Le dessous de son corps est entièrement blanc. Sa chair ne se mange point, étant fade & très-coriace. Lorsqu'on le suspend en l'air par ses ouies, il releve brusquement sa queue en arc sur son dos, en la sanglant comme un fouet, pour tenter de piquer avec les deux pointes dont son milieu est armé.

L'aicreba differe, comme on voit, de la raie par plusieurs endroits; d'abord par sa queue qui n'a point de nageoire comme la sienne a son extrémité, ensuite par les deux épines qu'elle porte au lieu de deux nageoires molles; enfin par sa peau lissée & les tubercules de son dos, qui sont lissés au lieu qu'ils sont épineux ainsi que la peau dans la raie; il forme donc un genre particulier dans la nombreuse famille des raies. (*M. AFRANSON.*)

AIGLANTIER, f. m. (*Hist. nat.*) espeece de rosier, mieux nommé *églantier*, Voyez ROSIER, pour la description du genre. (I)

AIGLE, f. m. (*Hist. nat.*) très-grand oiseau de proie qui va le jour: c'est le plus courageux de tous; son bec est recourbé sur toute sa longueur, ce qui peut le faire

distinguer du faucon, dont le bec n'est crochu qu'à l'extrémité. On a distingué six espees principales d'aigles; savoir 1°. *P'aigle royal*, qui a été appelé *chrysaëtos*, ou *alerias*, sans doute parce que ses plumes sont rouffes ou de couleur d'or, & qu'elles sont parsemées de taches dont on a comparé la blancheur à celle des étoiles: 2°. l'orfraie, *aigle de mer*, *haliaetos*. (Voyez ORFRAIE:) 3°. le petit *aigle noir*, *melanætos*, ou *valeria*: 4°. *P'aigle à queue blanche*, *pygargus*: 5°. le huard, *morphnos*, ou *clanga*. (Voyez HUARD): 6°. le percnoptere, *percnpteros*. Voyez PERCNOPTERE.

AIGLE-ROYAL. On trouve dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, la description suivante de deux *aigles* que l'on a rapportés à l'espeece de *P'aigle royal*; l'un étoit mâle, & l'autre femelle: ils ne pesoient chacun guere plus de huit livres, parce qu'ils étoient jeunes. Le bec étoit noir par le bout, jaune vers sa naissance, & bleuâtre par le milieu: l'œil étoit enfoncé dans l'orbite, & couvert par une saillie de l'os du front qui faisoit comme un sourcil avancé; il étoit de couleur isabelle fort vive, & ayant l'éclat d'une topase; les paupieres étoient grandes, chacune étant capable de couvrir tout l'œil; outre les paupieres supérieures & inférieures, il y en avoit une interne qui étoit relevée dans le grand coin de l'œil, & qui étant étendue vers le petit, couvroit entièrement la cornée: le plumage étoit de trois couleurs, de châtain brun, roux, & blanc; le dessus de la tête étoit mêlé de châtain & de roux: la gorge & le ventre étoient mêlés de blanc, de roux & de châtain, peu de roux, & encore moins de blanc. Les tuyaux des grandes plumes des ailes avoient neuf lignes de tour; les plumes de la queue étoient fort brunes vers l'extrémité, ayant quelque peu de blanc vers leur origine: les cuisses, les jambes, & le haut des piés, jusqu'au commencement des doigts, étoient couverts de plumes moitié blanches & moitié rouffes; chaque plume étant rouffée par le bout, & blanche vers son origine. Outre les grandes plumes qui couvroient le corps, il y avoit à leur racine un duvet fort blanc & fort fin, de la longueur d'un pouce: les

autres plumes qui couvroient le dos & le ventre, avoient quatre ou cinq pouces de long; celles qui couvroient les jambes en dehors, avoient jusqu'à six pouces, & elles descendoient de trois pouces au dessous de la partie qui tient lieu de tarse & de métatarsé. Les plumes qui garnissoient la gorge & le ventre, avoient sept pouces de long & trois de large à la femelle, & elles étoient rangées les unes sur les autres comme des écailles. Au mâle, elles étoient molles, n'ayant des deux côtés du tuyau qu'un long duvet, dont les fibres n'étoient point accrochées ensemble, comme elles sont ordinairement aux plumes fermes arrangées en écailles. Ces plumes étoient doubles; car chaque tuyau après être sorti de la peau de la longueur d'environ deux lignes & demie, jetoit deux tiges inégales, l'une étant une fois plus grande que l'autre. Les doigts des piés étoient jaunes, couverts d'écailles de différentes grandeurs; celles de dessus étoient grandes & en table, principalement vers l'extrémité, les autres étant fort petites: les ongles étoient noirs, crochus, & fort grands, sur-tout celui du doigt de derrière, qui étoit presque une fois plus grand que les autres. *Descrip. des Anim. vol. III. part. II. pag. 89. & suiv.*

Joignons à cette description d'un jeune aigle quelque chose de ce qu'Aldrovande a dit d'un aigle royal, qui avoit pris tout son accroissement; il pesoit douze livres: il avoit trois piés neuf pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, qui n'excédoit les pattes étendues que d'environ quatre pouces; l'envergure étoit de six piés, le bec avoit une palme & un pouce de longueur, & deux pouces de largeur au milieu, l'extrémité crochue de la partie supérieure du bec étoit longue d'un pouce & de couleur noire, le reste étoit de couleur de corne, tirant sur le bleu pâle, taché de brun, la langue ressembloit assez à celle de l'homme: les yeux étoient fort enfoncés sous une prééminence de l'os du front; l'iris brilloit comme du feu, & étoit légèrement teinte de verd; la prunelle étoit fort noire; les plumes du cou étoient fermes & de couleur de fer, les ailes & la queue étoient brunes, & cette couleur étoit d'autant plus foncée, que les

plumes étoient plus grandes; les petites plumes du reste du corps étoient d'un brun roux ou châtain & parsemées de taches blanches, plus fréquentes sur le dos que sur le ventre de l'oiseau. Toutes ces plumes étoient blanches à leur racine, il y avoit six grandes plumes dans chaque aile: les tuyaux étoient forts, plus courts que ceux des plumes d'oie, & très-bons pour écrire. Les jambes étoient revêtues de plumes jusqu'aux piés, dont la couleur étoit jaunâtre; les doigts étoient couverts d'écailles; les griffes avoient depuis deux jusqu'à six pouces de longueur.

Willughby a vu trois aigles dont la queue étoit blanche en partie, & il les rapporte à l'espece de l'aigle royal. *Chryseatos, Ornith. pag. 28.*

PETIT AIGLE NOIR: Willughby a décrit un aigle de cette espece, qui étoit de moitié plus gros que le corbeau, mais plus petit que l'aigle à queue blanche; il avoit les mâchoires & les paupieres dégarnies de plumes & rougeâtres: la tête, le cou, & la poitrine étoient noirs; on voyoit au milieu du dos, ou plutôt entre les épaules, une grande tache de figure triangulaire, & d'un blanc rouffâtre; le croupion étoit roux; les petites plumes des ailes étoient de la couleur de la buse; les grandes plumes étoient traversées par une bande noire qui joignoit une autre bande blanche: enfin ce qui restoit des plumes jusqu'à leur extrémité étoit d'une couleur cendrée très-foncée; le bec étoit moins gros que celui de l'aigle blanc; sa pointe étoit noire, & le gros bout de couleur jaunâtre, auprès de la peau qui étoit rouge vers les narines; l'iris des yeux étoit de couleur de noisette; il y avoit des plumes qui couvroient le dessus des pattes, qui étoient rouges au dessous des plumes: enfin les ongles étoient fort longs.

AIGLE A QUEUE BLANCHE. Cet oiseau tire son nom de la couleur blanche qu'il a sur la queue, selon la description que Willughby a faite d'un mâle de cette espece dans son *Ornithologie*, page 31. Il pesoit huit livres & demie; il a environ deux piés & demi depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement vingt-six à vingt-sept pouces si on ne prend la longueur

longueur que jusqu'au bout des pattes ; l'envergure est de six piés quatre pouces. Le bec a presque deux pouces de longueur depuis la pointe jusqu'aux narines , & trois jusqu'aux angles de la bouche , & presque trois jusqu'aux yeux. Le bec a près d'un pouce un quart de largeur ; l'extrémité crochue de la partie supérieure du bec excède presque d'un pouce la partie inférieure : l'ouverture des narines est longue d'un demi-pouce , & se trouve dans une direction oblique. Le bec est d'un jaune clair, de même que la peau qui recouvre sa base & qui environne les narines. La langue est large , charnue , & noire par le bout ; son impression est marquée sur le palais par une cavité ; il a de grands yeux enfoncés sous une prééminence de l'os du front. Ses yeux sont de couleur de noisette pâle. Willughby en avoit vu d'autres de la même espèce avec des yeux jaunes & rouges ; celui-ci a les piés d'une couleur jaune claire avec de grands ongles crochus ; celui de derrière , qui est le plus grand , a un pouce de longueur , le doigt du milieu a deux pouces. La tête de l'oiseau est blanchâtre , la côte des petites plumes pointues est noire : il n'y a point de plumes entre les yeux & les narines , mais cet espace est couvert de soies cotonneuses par le bas. Les plumes du cou sont fort étroites , & les premières un peu rousâtres. Le croupion est noirâtre , & tout le reste du corps de couleur de fer. Il y a environ vingt-sept grandes plumes dans chaque aile , qui sont très-bonnes pour écrire ; la troisième & la quatrième sont les plus longues ; la seconde a un demi-pouce de moins que la troisième , & la première environ trois pouces & demi moins que la seconde. Toutes les grandes plumes des ailes sont noirâtres , & les plus petites sont de couleur cendrée par le bord. Les ailes repliées ne vont pas jusqu'au bout de la queue. La queue est composée de douze plumes , & longue de près de onze pouces ; la partie supérieure des plumes est blanchâtre , & l'inférieure noire. Willughby avoit vu un autre oiseau de cette espèce , dont la queue étoit blanche à son origine , & noire par le bout. Dans celui-ci les plumes extérieures de la queue sont moins longues que celles du milieu , & leur longueur diminue

par degrés à mesure qu'elles en sont éloignées.

Willughby trouva cet *aigle* à Venise , & il le rapporta à l'espèce dont il s'agit à cause du blanc de la queue. La couleur de la tête & du bec de cet oiseau suffit , selon l'auteur qui vient d'être cité , pour le distinguer de l'*aigle royal* , dont la queue est traversée par une bande blanche.

Cette description de l'*aigle* à queue blanche , n'est pas d'accord avec celle d'Al-drovande dans son *Ornithologie* , liv. II. ch. v.

Il y a des *aigles* sur le mont Caucase ; sur le Taurus , au Pérou , en Angleterre , en Allemagne , en Pologne , en Suede , en Danemarck , en Prusse , en Russie , & en général dans tout le Septentrion , où ils trouvent des oiseaux aquatiques qui sont aisés à prendre parce qu'ils volent difficilement , & quantité d'animaux , &c. Ils habitent les rochers les plus escarpés , & les arbres les plus élevés. Ils se plaisent dans les lieux les plus reculés & les plus solitaires , fuyant non seulement les hommes & leurs habitations , mais aussi le voisinage des autres oiseaux de proie. Il y a deux espèces d'*aigles* qui semblent être plus familiers , l'*aigle à queue blanche* , qui approche des villes & qui séjourne dans les bois & dans les plaines ; & le *huard* qui reste sur les lacs & les étangs. En général ils se nourrissent de la chair des poissons , des crabes , des tortues , des serpens , des oiseaux , tels que les pigeons , les oies , les cygnes , les poules , & beaucoup d'autres. Ils n'épargnent pas même ceux de leur espèce , lorsqu'ils sont affamés. Ils enlèvent les lievres ; ils attaquent & ils déchirent les brebis , les daims , les chevres , les cerfs , & même les taureaux ; enfin ils tombent sur toute sorte d'animaux , & quelquefois le berger n'est pas en sûreté contre eux auprès de son troupeau. L'*aigle* est très-chaud. On a prétendu qu'il s'approchoit jusqu'à trente fois au moins de sa femelle en un seul jour ; & on a ajouté que la femelle ne refusoit jamais le mâle même après l'avoir reçu tant de fois. Les *aigles* font leur aire sur les rochers les plus escarpés ou sur le sommet des arbres les plus élevés. Quelquefois les bâtons dont l'aire est composée tiennent d'un côté à un

rocher, & de l'autre à des arbres. On a vu des aires qui avoient jusqu'à six piés en carré; elles sont revêtues de morceaux de peaux de renard ou de lievres & d'autres pelleteries pour tenir les œufs chauds. La ponte est ordinairement de deux œufs, & rarement de trois: ils les couvrent pendant vingt ou trente jours; la chaleur de l'incubation est très-grande: on croit qu'il n'éclôt ordinairement qu'un seul aiglon; le pere & la mere ont grand soin de leurs petits; ils leur apportent dans leur bec le sang des animaux qu'ils ont tués, & ils leur fournissent des alimens en abondance, souvent même des animaux, comme des lievres, ou des agneaux encore vivans, sur lesquels les aiglons commencent à exercer leur férocité naturelle. Lorsqu'on peut aborder une aire, on y trouve différentes parties d'animaux, & même des animaux entiers bons à manger, du gibier, des oiseaux, &c. On les enlève à mesure que l'aigle les apporte, & on retient l'aiglon en l'enchaînant pour faire durer cet approvisionnement: mais il faut éviter la présence de l'aigle; cet oiseau seroit furieux, & on auroit beaucoup à craindre de sa rencontre; car on dit que sans être irrité, il attaque les enfans. On dit aussi que l'aigle porte son petit sur ses ailes, & que lorsqu'il est assez fort pour se soutenir, il l'éprouve en l'abandonnant en l'air, mais qu'il le soutient à l'instant que les forces lui manquent. On ajoute que dès qu'il peut se passer de secours étrangers, le pere & la mere le chassent au loin, & ne le souffrent pas dans leur voisinage non plus qu'aucun autre oiseau de proie. Mais la plupart de ces faits n'ont peut-être jamais été bien observés; il faudroit au moins tâcher de les confirmer. Je ne parlerai pas de ceux qui sont démentis par l'expérience, ou absurdes par eux-mêmes: par exemple, la pierre d'aigle qui tempere la chaleur de l'incubation, & qui fait éclore les petits: Voyez PIERRE D'AIGLE: l'épreuve qu'ils font de leurs petits en les exposant aux rayons du soleil, & en les abandonnant s'ils ferment la paupiere: la maniere dont les vieux aigles se rajeunissent; & tant d'autres faits qu'il est inutile de rapporter.

Les Naturalistes assurent que l'aigle vit long-temps, & peut-être plus qu'aucun au-

tre oiseau. On prétend que lorsqu'il est bien vieux, son bec se courbe au point qu'il ne peut plus prendre de nourriture. Cet oiseau est un des plus rapides au vol & des plus forts pour saisir sa proie. Il est doué à un degré éminent de qualités, qui lui sont communes avec les autres oiseaux de proie, comme la vue perçante, la férocité, la voracité, la force du bec & des serres, &c. Voyez OISEAU DE PROIE. (I)

L'AIGLE est un oiseau consacré à Jupiter, du jour où ce dieu ayant consulté les augures dans l'île de Naxos, sur le succès de la guerre qu'il alloit entreprendre contre les Titans, il parut un aigle qui lui fut d'un heureux présage. On dit encore que l'aigle lui fournit de l'ambrosie pendant son enfance, & que ce fut pour le récompenser de ce soin qu'il le plaça dans la suite parmi les astres. L'aigle se voit dans les images de Jupiter, tantôt au pié du dieu, tantôt à ses côtés, & presque toujours portant la foudre entre ses serres. Il y a bien de l'apparence que toute cette fable n'est fondée que sur l'observation du vol de l'aigle qui aime à s'élever dans les nuages les plus hauts, & à se retirer dans la région du tonnerre. C'en fut là tout autant qu'il en falloit pour en faire l'oiseau du dieu du ciel & des airs, & pour lui donner la foudre à porter. Il n'y avoit qu'à mettre les Païens en train, quand il falloit honorer leurs dieux: la superstition imagine plutôt les visions les plus extravagantes & les plus grossières, que de rester en repos. Ces visions sont ensuite consacrées par le temps & la crédulité des peuples; & malheur à celui qui sans être appelé par dieu au grand & périlleux état de missionnaire, aimera assez peu son repos & connoitra assez peu les hommes, pour se charger de les instruire. Si vous introduisez un rayon de lumiere dans un nid de hibous, vous ne ferez que blesser leurs yeux & exciter leurs cris. Heureux cent fois le peuple à qui la religion ne propose à croire que des choses vraies, sublimes & saintes, & à imiter que des actions vertueuses! telle est la nôtre, où le Philosophe n'a qu'à suivre sa raison pour arriver aux piés de nos autels.

AIGLE, f. m. en *Astronomie*, c'est le nom d'une des constellations de l'hémis-

phère septentrional; son aile droite touche à la ligne équinoxiale; son aile gauche est voisine de la tête du serpent; son bec est séparé du reste du corps par le cercle qui va du cancer au capricorne.

L'aigle & Antinoüs ne font communément qu'une même constellation. Voyez CONSTELLATION.

Ptolomée dans son catalogue ne compte que 15 étoiles dans la constellation de l'aigle & d'Antinoüs, Tycho - Brahé en compte 17: le catalogue Britannique en compte 70. Hevelius a donné les longitudes, latitudes, grandeurs, &c. des étoiles qui sont nommées par les deux premiers auteurs; on peut voir le calcul du catalogue Britannique sur cette constellation dans l'*Histoire Céleste* de Flamsteed. (O)

AIGLE, f. f. en Blason, est le symbole, de la royauté, parce qu'il est, selon Philostrate, le roi des oiseaux; c'est aussi la raison pour laquelle les anciens l'avoient dédié à Jupiter.

L'empereur, le roi de Pologne, &c. portent l'aigle dans leurs armes: on Pestime une des parties les plus nobles du Blason; & suivant les connoisseurs dans cet art, elle ne devoit jamais être donnée qu'en récompense d'une bravoure ou d'une générosité extraordinaire. Dans ces occasions, on peut permettre de porter ou une aigle entière, ou une aigle naissante, ou bien seulement une tête d'aigle.

On représente l'aigle quelquefois avec une tête, quelquefois avec deux, quoiqu'elle n'ait jamais qu'un corps, deux jambes, & deux ailes ouvertes & étendues, & en ce cas on dit qu'elle est éployée: telle est l'aigle de l'Empire, qu'on blasonne ainsi; une aigle éployée de sable, couronnée, languée, becquée & membrée de gueules.

La raison pour laquelle on a coutume de donner dans le Blason des aigles avec les ailes ouvertes & étendues, est que dans cette attitude elles remplissent mieux l'écusson, & qu'on s'imagine que cette attitude est naturelle à l'aigle lorsqu'elle arrange son plumage, ou qu'elle regarde le soleil. On voit cependant dans les armoiries, des aigles dans d'autres attitudes: il y en a de monstrueuses, à tête d'homme, de loups, &c.

Les auteurs modernes se servent du mot éployée, pour désigner une aigle qui a deux têtes, & l'appellent simplement aigle, sans ajouter d'épithète, lorsqu'elle n'en a qu'une. Le royaume de Pologne porte de gueules, une aigle argent, couronnée & membrée, or.

L'aigle a servi d'étendard à plusieurs nations. Les premiers peuples qui l'ont portée en leurs enseignes sont les Perses, selon le témoignage de Xénophon. Les Romains, après avoir porté diverses autres enseignes, s'arrêterent enfin à l'aigle, la seconde année du consulat de Marius: avant cette époque, ils portoient indifféremment des loups, des léopards, & des aigles, selon la fantaisie de celui qui les commandoit. Voy. ETENDARD.

Plusieurs d'entre les savans soutiennent que les Romains emprunterent l'aigle de Jupiter, qui l'avoit prise pour sa devise, parce que cet oiseau lui avoit fourni du nectar pendant qu'il se tenoit caché dans l'île de Crete, de peur que son pere Saturne ne le dévorât. D'autres disent qu'ils la tiennent des Toscans, & d'autres enfin des habitans de l'Épire.

Il est bon de remarquer que ces aigles romaines n'étoient point des aigles peintes sur des drapeaux; c'étoit des figures en relief d'or ou d'argent, au haut d'une pique; elles avoient les ailes étendues, & tenoient quelquefois un foudre dans leurs serres. V. l'*Histoire de Dion*, liv. XI. Au dessous de l'aigle on attachoit à la pique des boucliers, & quelquefois des couronnes. Voyez Feschius, *Dissert. de insignibus*. Et Lipse, de *Militia Romanâ*, liv. II. Dialogue 5.

On dit que Constantin fut le premier qui introduisit l'aigle à deux têtes, pour montrer qu'encore que l'empire semblât divisé, ce n'étoit néanmoins qu'un même corps. D'autres disent que ce fut Charlemagne, qui reprit l'aigle, comme étant l'enseigne des Romains, & qu'il y ajouta une seconde tête. Mais cette opinion est détruite par une aigle à deux têtes, que Lipse a observée dans la colonne Antonine, & parce qu'on ne voit qu'une seule tête dans le sceau de l'empereur Charles IV, qui est opposé à la bulle d'or. Ainsi il y a plus d'apparence à la conjecture du pere Menestrier, qui dit que de

même que les Empereurs d'Orient, quand il y en avoit deux sur le trône, marquoient leurs monnoies d'une croix à double traverse, que chacun d'eux tenoit d'une main, comme étant le simbole des Chrétiens; aussi firent-ils la même chose de l'aigle dans leurs enseignes, & au lieu de doubler leurs aigles, ils les joignirent & les représentèrent avec deux têtes: en quoi les Empereurs d'Occident suivirent bientôt leur exemple.

Le pere Papebrock demande que la conjecture du pere Menestrier soit prouvée par d'anciennes monnoies, sans quoi il doute si l'usage de l'aigle à deux têtes n'a point été purement arbitraire; cependant il convient qu'il est probable que cet usage s'est introduit à l'occasion de deux Empereurs qui avoient été en même temps sur le trône: il ajoute que depuis l'aigle à deux têtes de la colonne Antonine, on n'en trouve plus jusqu'au quatorzième siècle sous l'empereur Jean Paléologue.

Un prince de la maison de Saxe (1) étant empereur, donna aux armes de l'empire les émaux de ses armoiries; précédemment les empereurs portoient d'azur à l'aigle d'or.

Lorsqu'une aigle a deux têtes & qu'elle est de sable, on la nomme aigle de l'empire.

Il y a des aigles dont les ailes sont repliées, en sorte que les bouts tendent vers le bas de l'écu, alors on dit qu'elles sont au vol abaissé.

On dit de l'aigle; languée, de sa langue; membrée, de ses jambes; armée, de ses griffes; lorsqu'elles sont d'un autre émail que son corps.

Si l'aigle a un petit cercle sur la tête, ou sur chacune de ses têtes, on dit qu'elle est diadémée.

L'empire; d'or, à une aigle à deux têtes de sable, diadémée, languée, membrée de gueules. (G. D. L. T.)

Selon M. Spanheim, l'aigle sur les médailles est un simbole de la divinité & de la providence: mais tous les autres antiquaires disent que c'est le simbole de la souveraineté ou de l'empire; les princes sur les

médailles desquels on la trouve le plus souvent, sont les Ptolémées & les Seleucides de Syrie: un aigle avec le mot *consecratio*, dénote l'apothéose d'un Empereur. (V)

§ AIGLE BLANC (2) f. m. (terme de l'Art Héraldique par rapport aux ornemens extérieurs de l'écu) ordre de chevalerie de Pologne.

L'ordre de l'aigle blanc fut institué en 1325, par Uladilas V, lorsqu'il maria son fils Casimir avec la fille du grand duc de Lithuanie.

Les chevaliers de cet ordre portoient une chaîne d'or, d'où pendoit sur l'estomac un aigle d'argent couronné.

Frédéric-Auguste, roi de Pologne, électeur de Saxe, renouvela l'ordre de l'aigle blanc en 1705, afin de s'attacher, par cette distinction, les principaux seigneurs de sa cour, dont plusieurs penchoient pour l'élection du roi Stanislas.

La marque de cet ordre, est une croix d'argent à huit pointes émaillées de gueules, avec quatre flammes de même aux angles; au centre de cette croix, est un aigle couronné d'argent ayant sur l'estomac une croix environnée des trophées de l'électorat de Saxe.

Le collier est une chaîne ornée d'aigles couronnés, le tout d'argent; la croix y est attachée par un chaînon qui joint une couronne royale, enrichie de diamans.

Les chevaliers portent un ruban bleu sur l'épaule gauche.

§ AIGLE NOIR, f. m. ordre de chevalerie de Prusse, institué le 18 janvier 1701, par Frédéric, électeur de Brandebourg, peu après qu'il eut été couronné roi de Prusse.

La marque de l'ordre est une croix d'or à huit pointes, émaillée d'azur, ayant quatre aigles de sable dans les angles; au centre de cette croix sont les lettres F. R. en chiffre qui signifient *Fredericus rex*.

Le collier est fait d'une chaîne d'or, soutenant des cercles de même, chacun écartelé avec un F. & un R. en chaque écartelure, des couronnes électORALES sur les cercles

(1) Saxe: f. d'or & de sable de huit pièces.

(2) L'Aigle, quoique toujours féminin dans l'art héraldique pour l'intérieur de l'écu, est du genre masculin aux ornemens extérieurs; l'usage étant de dire l'ordre de l'Aigle blanc, celui de l'Aigle noir.

extérieurement : entre ces cercles des aigles de sable ; le tout enrichi de diamans.

Les chevaliers portent sur l'épaule gauche un ruban orange. (*G. D. L. T.*)

* **AIGLE**, (*Géogr.*) petite ville de France dans la haute Normandie, à onze lieues d'Evreux & dix-neuf de Rouen.

AIGLE, (*Géogr.*) riviere de France, qui arrose une partie du gouvernement de l'Orléanois. Elle prend sa source dans la Beauce, & elle a son embouchure dans la Loire. (*C. A.*)

AIGLE ou **IGLE**, (*Géogr.*) petite ville du duché de Luxembourg, dans la prévôté de Grevemakeren, sur la Moselle, au confluent de la Saare, & au sud-est de Treves. On y voit une pyramide quarrée qui paroît avoir pour date l'intervalle du regne de Dioclétien à celui de Constantin le grand. Elle a soixante & quatorze piés de hauteur, & elle est ornée de plusieurs figures. Son inscription porte que deux freres nommés *Secundini*, Périgerent en l'honneur de leur pere & de leur mere. *Long. 27. 30. lat. 49. 40.* (*C. A.*)

AIGLE, (*en Architecture.*) C'est la représentation de cet oiseau qui servoit anciennement d'attribut aux chapiteaux des temples dédiés à Jupiter. On s'en sert encore pour orner quelques chapiteaux, comme à l'ionique de l'église des PP. Barnabites de Paris. (*P.*)

AIGLE CELESTE, se dit figurément par les Alchimistes en parlant du sel ammoniac, parce que ce sel volatilise & emporte avec lui des matieres naturellement très-pesantes ; c'est pourquoi on se sert en Chimie de sel ammoniac pour diviser & volatiliser les minéraux & les métaux même : c'est ainsi qu'on fait les fleurs de pierre hématisée. *Voyez SEL AMMONIAC.* (*M.*)

AIGLETTE, f. f. terme dont on se sert dans le Blason, lorsqu'il y a plusieurs aigles dans un écu. Elles y paroissent avec bec & jambes, & sont fort souvent bequées & membrées d'une autre couleur, ou d'un autre métal que le gros du corps. (*V.*)

AIGLURES, f. f. pl. (*Fauconnerie.*) Ce sont des taches rousses qui bigarrent le dessus du corps de l'oiseau. Le lanier plus que tous les autres est bigarré d'aiglures, qu'on appelle aussi *ligarrure*.

§ **AIGNAI - LE - DUC** ou plutôt **AIGNEY-LE-DUC**, (*Géogr.*) n'est pas une petite ville, mais seulement un bourg où les ducs de Bourgogne, de la première race, avoient un château : ce lieu est remarquable par son commerce de toile & les blanchisseries. Henri de Brancion vendit en 1271, au duc Hugues, sa terre d'*Aigney*. Eudes IV en aimoit le séjour. Il y fit son testament le 20 janvier 1348. Ce bourg est à deux lieues de Baigneux, cinq de Châtillon & douze de Dijon. (*C.*)

AIGNAN (**SAINT**), (*Géog.*) ville de France dans le Berry sur le Cher.

AIGRE, (*Méd.*) ce mot exprime ce goût piquant accompagné d'astringence que l'on trouve dans les fruits qui ne sont pas encore mûrs : c'est une bonne qualité dans ces fruits considérés comme remèdes acides. *Voyez ACIDE.* (*N.*)

* **AIGRE-DE-CEDRE**, f. m. (*Econ. domest.*) on donne ce nom à une espèce de breuvage fait avec du citron ou du cédrat & un peu de sucre.

AIGREDON, f. m. (*Hist. nat.*) espèce de duvet mieux nommé *édredon*. *Voyez EDREDON.* (*I.*)

* **AIGRE-DOUX**, adj. (*Econ. domest.*) se dit des saveurs mêlées de doux & d'aigre, telles que celles de quelques fruits, & de certaines sauces piquantes.

AIGREFIN, f. m. (*Hist. nat.*) poisson de mer mieux connu sous le nom d'*égrefin*. *V. EGREFIN.* (*I.*)

AIGREMOINE, sub. f. (*Hist. nat. bot.*) en Latin *agrifonia*, herbe dont la fleur est composée de plusieurs feuilles disposées en rose & soutenues par le calice. Lorsque la fleur est passée, le calice devient un fruit oblong pour l'ordinaire, hérissé de piquans, & renfermant une ou deux semences le plus souvent oblongues. Tournefort, *Inst. rei herb.* *V. PLANTE.* (*I.*)

AIGREMOINE, ou *eupatorium*, *Crucorum offic.* (*Mat. méd.*) Quelques auteurs prétendent qu'on a donné à cette plante le nom d'*eupatorium*, quasi *hepaticum*, parce qu'elle est bonne contre les maladies du foie. D'autres veulent qu'elle tire son nom de Mythridate Eupator, qui, selon Pline, découvrit le premier les vertus de cette plante.

L'*aigremoine* a une odeur très-agréable; on la met en infusion dans du vin jusqu'à ce qu'elle lui ait communiqué son odeur; elle passe pour un remède souverain dans la mélancolie. Elle est un excellent vulnéraire, & quoique corroborative & astringente, elle est fort bonne dans les inflammations; elle est aussi salutaire dans les maladies qui viennent du relâchement des fibres, dans le flux de sang, & dans les obstructions que la foiblesse des fibres cause dans les viscères. Sa vertu est admirable contre le flux hépatique, la diarrhée, la dysenterie, le scorbut, la pourriture des gencives, la consommation, le crachement du sang, l'hydropisie, & la langueur que cause la fièvre. On emploie extérieurement les feuilles de l'*aigremoine* bouillies dans du vin éventé avec du son, en forme de cataplasme, pour les luxations & les descentes de matrice. Elle est d'une grande utilité, lorsqu'il est question de fortifier & de ranimer les esprits; on peut en user en forme de thé, & mettre un peu de miel dans l'infusion pour la rendre moins astringente: on veut qu'elle soit propre au foie, parce qu'étant mise en infusion dans du vin ou du petit lait, elle dégage les intestins des matières qui y sejourment, & les fortifie ensuite; ce qui est fort avantageux au foie. Elle est d'un usage admirable dans les pays froids.

Les gargarismes les plus ordinaires se font avec sa décoction, l'orge & le sirop de mûres. L'*aigremoine* contient de l'huile, du sel essentiel & du phlegme. (N)

* AIGREMONT-LE-DUC, (Géog.) ville de France en Bourgogne, généralité de Dijon.

AIGREMORE, f. m. (Artificier.) Les Artificiers déguisent sous ce nom toutes sortes de charbons de bois tendres propres aux feux d'artifices, comme sont ceux de bois de bourdaine ou purine, de saule, de coudre, de tilleul, & autres semblables, lorsqu'ils sont écrasés & tamisés.

AIGRETTE, f. f. (Hist. nat.) *Ardea alba minor*, oiseau qui pèse près d'une livre, & qui a environ vingt-deux pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & trente pouces, si on prend la longueur jusqu'au bout des

pattes. Tout son corps est d'un beau blanc, il a une petite aigrette qui lui prend derrière la tête. On lui voit un espace auprès des yeux, dégarni de plumes & de couleur verte; le bec est noirâtre & long d'environ quatre pouces; l'iris des yeux est d'un jaune pâle; la langue est courte; les pattes sont de couleur verte, & couvertes d'espace en espace d'une corne noirâtre qu'on peut lever en écaille. Le bas des jambes est dégarni de plumes; la première phalange du doigt extérieur tient au doigt du milieu par une membrane.

Willughby croit que cet oiseau est le même que celui que Gesner & Aldrovande ont décrit sous le nom d'*ardea alba minor*, ou *garçetta*, & que Bellon appelle en français *aigrette*, quoique les descriptions soient un peu différentes.

Gesner dit que les plumes de l'*aigrette* sont très-longues & d'un grand prix; mais Bellon & Aldrovande prétendent que les plumes dont les grands ornent leur tête, & qui se vendent à un si haut prix en Turquie, ne sont pas des plumes de la tête de cet oiseau, mais qu'elles viennent sur le dos, à côté des ailes. Willughby.

Cet auteur avoit acheté à Venise l'*aigrette* qu'il a décrite; elle n'avoit pas les plumes d'*aigrette*; il soupçonne qu'on les avoit arrachées avant que de vendre l'oiseau. Voyez OISEAU.

AIGRETTE, f. f. en Latin *pappus*, terme de Botanique, c'est une espèce de brosse ou de pinceau de poil délié qui se trouve au haut des graines des chardons, de la dent de lion, des asters, & de plusieurs autres plantes. Ces graines se soutiennent aisément en Pair au moyen de leurs *aigrettes*, de sorte que le moindre vent les disperse & les porte au loin. Ces *aigrettes* sont un caractère par lequel on distingue plusieurs genres de plantes. Voyez PLANTE. (I)

* AIGRETTE, f. f. partie du casque connu dans les anciens auteurs sous le nom de *juba* ou *crisla*. C'étoit une boîte carrée fixée sur le devant d'où sortoient de grandes plumes; ce qui faisoit un assez bel ornement de tête.

AIGRETTE, en terme de Metteur en œuvre, c'est un petit bouquet de pierres précieuses serties & assemblées, dont les dames decorent leurs coiffures. On y distin-

gue sa queue, ses branches, ses feuillages, & ses fleurs voltigeantes. Au reste il y a des *aigrettes* de toutes sortes de formes, de rondes, d'ovales, de longues, de ramassées, d'étalées, à branches, sans branches, &c.

AIGRETTE de verre, autre sorte d'ornement ou parure des femmes, & composé de fils de verre aussi fins que des cheveux. Voyez à l'article **EMAIL** la manière de tirer le fil de verre dont on forme des *aigrettes*. On lie ensemble par un bout un faisceau de ces fils au moyen d'un fil de laiton très-fin & recuit pour qu'il soit plus flexible. On coupe ensuite tous les fils d'une même longueur, & l'*aigrette* est achevée.

Les fils des petites *aigrettes*, après être liés, sont soudés ensemble au moyen de la flamme que le chalumeau de la lampe d'Émailleur porte sur leurs extrémités.

AIGRETTE se prend aussi communément par les *Plumassiers* pour le bouquet entier des lits & des dais; quoique l'*aigrette* ne fasse que le terminer par en haut, & que le bas du bouquet soit composé de plumes d'autruche.

AIGRETTE, (*Artific.*) espèce d'artifice dont le flux d'étincelles imite un peu les *aigrettes* de verre. On n'en parle guère que lorsqu'il sert de porte-feu à un pot qui jette quantité d'autres artifices sous le nom de *pot aigrette*.

AIGRETTES, f. f. pl. *ardcola cristæ*, (*Hist. nat.*) plumes qui ont fait donner le nom d'*aigrette* à l'oiseau qui les porte. Voy. **AIGRETTE**, oiseau. Ces plumes servent d'ornement de tête chez les nations qui ont des turbans ou des bonnets, comme les Turcs, les Perses, les Polonois, &c. On les apporte du Levant par la voie de Marseille. (*I*)

AIGRETTES, (*terme de Physiq. mod.*) on donne le nom d'*aigrettes lumineuses* à ces amas de rayons enflammés qui s'élancent en forme de bouquet ou d'*aigrette*, d'un corps électrisé. (*J. D. C.*)

AIGREUR, f. f. se dit, en Médecine, des rapports acides qui viennent des premières voies. Ces rapports sont produits par les alimens qui prennent dans l'estomac, ou reçoivent de ce viscère une qualité acide à laquelle ils sont quelquefois enclins de leur nature. La faiblesse des organes de la di-

gestion est la cause principale des *aigreurs*. Aussi les enfans, les femmes, les vaporeux & les convalescens y sont-ils plus sujets que d'autres. On y remédie par des évacuans, les amers absorbans, les remèdes toniques, l'exercice, la diète restaurante, &c. (*N*)

AIGREUR, f. f. *terme relatif au sens du goût*: c'est cette qualité dans une substance, ou la sensation excitée sur les organes du goût par cette qualité, que nous reconnoissons dans les citrons, l'épine vinette, & autres. Exprimer l'aigre du citron, c'est en tirer le jus. (*N*)

* **AIGREUR**, (*en terme de graveur*) se dit des touches noires & trop profondes qui proviennent de l'inégalité des tailles. Ceux qui gravent à l'eau forte, & qui, pour tracer les endroits où elle doit mordre, se servent d'une pointe coupante, sont sujets à mettre des *aigreurs* dans leurs ouvrages, parce que sans s'en appercevoir, ils appuient plus la pointe qu'il ne faut, & que l'eau forte, entrant ensuite trop profondément dans le cuivre, y mord avec excès & fait une gravure opposée à ce repos qui doit régner dans les masses. *Le grand Vocab. Franç.*

AIGRIR, v. n. c'est contracter par quelque cause que ce soit, cette qualité relative au goût que nous remarquons dans certains fruits, & qui leur est naturelle. Voyez **AIGRE**.

Les confitures prennent cette qualité par l'humidité des fruits, quand on n'a pas soin de leur faire rendre ou leur eau naturelle, ou celle dont ils ont été imbibés en blanchissant; elle décuît le suc, & occasionne la moisissure.

AIGU, **POINTU**, ou **TRANCHANT**, adj. m. ce qui se termine en pointe ou en tranchant, dont la forme est propre à percer ou à couper.

Ce mot pris en ce sens est ordinairement opposé à ce que l'on appelle *obtus*. Voyez **OBTUS**.

Angle aigu en Géométrie, est celui qui est plus petit qu'un angle droit, ou qui n'est pas assez grand pour être mesuré par un arc de 90 degrés. Voyez **ANGLE**. Tel est l'angle *A E C*. (*Pl. Géom. fig. 86.*)

Le triangle *acutangle* est celui dont les trois angles sont *aigus*; on l'appelle aussi

triangle oxygone. Voyez TRIANGLE. Tel est le triangle *A C B.* (*Pl. Géom. fig. 68.*)

Section acutangulaire d'un cône. C'est une expression dont les anciens Géometres se servoient pour désigner l'ellipse. Voyez ELLIPSE & CONE. (*E*)

Aigu, en terme de Musique, se dit d'un son ou d'un ton perçant ou élevé, par rapport à quelqu'autre ton. Voyez SON.

En ce sens ce mot est opposé au mot *grave.*

Les sons considérés en tant qu'*aigus* & *graves*, c'est-à-dire sous les rapports d'*aigu* & de *grave*, sont un des fondemens de l'harmonie. Voyez TON, ACCORD & HARMONIE. (*S*)

* AIGU, *accent aigu*, terme de Grammaire. Voyez ACCENT.

AIGU, adj. *vaisseau aigu*, *aigu par l'avant*, *aigu par l'arrière*; c'est un vaisseau qui est étroit en son dessous, ou par les côtés. (*Z*)

AIGUADE, f. f. c'est le lieu où les vaisseaux envoient l'équipage pour faire de l'eau, c'est-à-dire, pour renouveler leur provision d'eau douce. *On trouve dans cette rade une aiguade excellente; c'est un ruisseau qui descend des montagnes voisines &c.*

On entend aussi par ce mot la provision d'eau douce qu'on fait pour le vaisseau. On dit, *nous fîmes aiguade à cette île*: mais cette expression n'est plus guère en usage, &c. On dit plus communément *nous fîmes de l'eau.* (*Z*)

AIGUAILLE, f. f. *terme de chasse*; c'est la rosée qui tombe le matin dans la campagne: on dit, *les chiens d'aiguaille ne valent rien le haut du jour.*

AIGUEBELLE, (*Géog.*) grosse bourgade du duché de Savoie, sur la rivière d'Arche. Les Espagnols la prirent en 1742, après un combat de deux heures, contre les ennemis qui s'étoient retranchés. Il y a une autre bourgade de ce nom en Dauphiné, dans le diocèse de St. Paul-Trois-Châteaux, avec une abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui vaut trois mille livres de rente. (*C. A.*)

AIGUE-MARINE, f. f. (*Hist. nat.*) *aqua marina* des Italiens, pierre précieuse d'une couleur mêlée de verd & de bleu,

à-peu-près comme la couleur de l'eau de mer, d'où vient le nom d'*aigue-marine*, que les modernes ont donné à cette pierre. Il y a très-grande apparence que les anciens la connoissoient sous le nom de *beril*; les plus beaux berils, dit Pline, sont ceux qui imitent la couleur de l'eau de la mer; il distingue plusieurs espèces de beril (voyez BERIL), auxquels il seroit très-difficile de rapporter nos *aigues-marines*; par exemple, les chryso-berils qui avoient de la couleur d'or. Je suppose que cette couleur d'or soit sur un fond verd, c'est notre peridot (voyez PERIDOT); mais on ne peut avoir à présent que des présomptions sur la vraie signification des anciennes dénominations de la plupart des pierres précieuses. Quoi qu'il en soit du nom ancien de l'*aigue-marine*, tâchons de donner un moyen sûr pour distinguer cette pierre précieuse de toute autre. L'*aigue-marine* étant d'une couleur verte mêlée de bleu, on ne peut la confondre qu'avec les pierres vertes & les pierres bleues qui sont les émeraudes & les saphirs (voyez ÉMERAUDE, SAPHIR): mais si on fait attention que l'émeraude doit être purement verte sans aucune teinte de bleu, & le saphir purement bleu ou indigo, & toujours sans aucune teinte de verd, on reconnoitra aisément que toute pierre teinte de verd & de bleu mêlés ensemble, n'est ni une émeraude ni un saphir. Ce mélange de la couleur de l'émeraude & de celle du saphir, c'est-à-dire du verd & du bleu, caractérise si bien l'*aigue-marine*, qu'il n'est pas possible de s'y méprendre. Il y a des *aigues-marines* où le verd domine plus que le bleu; il y en a où le bleu domine plus que le verd. Quel que soit le mélange de ces deux couleurs, la teinte en peut être plus ou moins foncée. Ces pierres diffèrent encore entr'elles par la dureté; les unes sont orientales, les autres sont occidentales; les premières sont les plus dures, leur poli est le plus fin; elles sont par conséquent plus belles, plus rares & plus chères que les *aigues-marines* occidentales. On peut distinguer toutes ces différentes espèces, comme il sera expliqué au mot PIERRE PRÉCIEUSE. Les plus belles *aigues-marines* viennent des Indes orientales; on dit qu'on en trouve sur les bords de l'Euphrate

& au pié du mont Taurus. Les *aigues-marines* occidentales viennent de Bohême, d'Allemagne, de Sicile, de Pile d'Elbe, &c. On assure qu'il y en a sur quelques côtes de la mer Océane. (1)

AIGUES, adj. plur. pris subst. (*Musique des anciens.*) Quelques auteurs entendent par-là les cordes du tétacorde hyperbo-léon, qu'ils appellent tétacorde des *aiguës*, nommant les cordes qui sont encore plus hautes, *sur-aiguës*. (F. D. C.)

AIGUES CAUDES, (Géog.) source d'eaux minérales dans le gouvernement de Guienne, au bailliage d'Oléron. Ces eaux sont tièdes, huileuses, savonneuses & spiritueuses. On les recommande pour les plaies, les ulcères & plusieurs maladies chroniques. (C. A.)

AIGUES-MORTES, (Géog.) petite ville de France dans le bas-Languedoc, au diocèse de Nîmes. Elle est entourée de marais qui la rendroient très-propre à être fortifiée & qui lui ont fait donner le nom qu'elle porte. Il y a un bureau d'amirauté, une viguerie, un présidial & un bureau des fermes. On y voit aussi une grosse tour appelée la *tour Carbonnière* où l'on logeoit volontiers les Protestans dans le temps que l'intolérance & le fanatisme étoient plus à la mode en France. Cette ville avoit jadis un port où s'embarqua S. Louis en 1248 pour l'Afrique; elle n'en a plus aujourd'hui, car la mer s'en est éloignée d'environ 2000 toises. (C. A.)

§ **AIGUE-PERSE**, (Géog.) petite ville de France dans la basse-Auvergne, au duché de Montpensier. Elle est sur la rivière de Luzon dans une belle plaine très-fertile, & près d'une fontaine dont l'eau bouillonne & ne laisse pas d'être froide au toucher. Cette source est funeste aux animaux qui en boivent. Le célèbre chancelier de l'Hôpital étoit né dans cette ville. Elle est à 8 lieues nord de Clermont, & à 83 de Paris. Long. 20. 46. lat. 45. 50. (C. A.)

AIGUILLAT, f. m. (*Hist. nat.*) poisson de mer, mieux connu sous le nom de *chien de mer*. Voyez CHIEN DE MER. (f.)

AIGUILLE, (L') (Géog.) célèbre montagne de France dans le Dauphiné, à deux lieues de Die & six de Grenoble. On l'appelle la *montagne inaccessible*. Elle passe

Tome I.

pour la deuxième merveille du Dauphiné; mais c'est une fort petite merveille. (C. A.)

AIGUILLE, f. f. (*Histoire nat.*) poisson de mer. Il y a deux sortes de poisson de mer que l'on appelle *aiguilles*, parce que leurs mâchoires sont si fort allongées, qu'elles ressemblent en quelque façon à de longues *aiguilles*; la première espèce dont il est question dans cet article, retient simplement le nom d'*aiguille*; l'autre est appelée *aiguille d'Aristote*. Voyez AIGUILLE D'ARISTOTE.

L'*aiguille* est nommée en latin *acus* ou *aculeatus*; en Normandie on lui donne le nom d'*arphye*. Ce poisson n'est pas gluant comme la plupart des autres poissons; il est long & lisse, les deux mâchoires sont fort menues & fort allongées; celle du dessous avance plus que celle du dessus, elle est molle à son extrémité; toutes les deux sont garnies de petites dents posées fort près les unes des autres. La tête est de couleur verte & de figure triangulaire: les yeux sont grands, ronds & jaunes, il se trouve deux trous devant les yeux. Ce poisson à quatre ouies doubles de chaque côté, deux nageoires près des ouies, deux autres petites sous le ventre, & deux autres plus grandes près de la queue, l'une en dessous & l'autre au dessus: ces deux nageoires sont garnies d'aiguillons jusqu'à la queue, qui est courte & terminée par deux petites nageoires qui la rendent fourchue. L'*aiguille* a le ventre plat, son corps paroît carré, à cause d'une suite d'écaillés qui va depuis la tête jusqu'à la queue; le reste est lisse & sans écaillés. L'épine du dos est verte, le dos bleu, & le ventre blanc. Toutes les parties intérieures sont allongées comme la figure de ce poisson. En été son ventre est rempli d'œufs. Sa chair est dure, sèche, & indigeste. Rondelet. Voyez POISSON. (1)

AIGUILLE d'Aristote, f. f. (*Hist. nat.*) poisson de mer. Il y a deux sortes de poissons de mer, appelés *aiguilles*, dont l'une retient simplement le nom d'*aiguille*. Voyez AIGUILLE. L'autre, dont il est ici question, est appelée *aiguille d'Aristote*, parce que c'est l'espèce dont l'auteur a fait mention en plusieurs endroits de ses ouvrages. On lui donne en Languedoc le nom de *trompette*. Il y a plusieurs de ces poissons qui sont

X x x

de la longueur d'une coudée : mais ils ne font tous pas plus gros que le doigt. L'extrémité de la tête de ce poisson est en forme de tuyau, ce qui lui a fait donner le nom de *trompette* : son corps a six faces depuis la tête jusqu'à l'anus, & dans le reste il n'y a que quatre faces ; il n'est pas couvert d'écaillés, mais d'une sorte d'écorce dure & gravée ; l'anus est placé presque au milieu du corps. On voit derrière l'anus une fente longue, dans laquelle on trouve des œufs, & quelquefois des petits nouvellement éclos, de différentes grandeurs. Ce poisson a deux petites nageoires auprès des ouies, & une autre fort petite sur le dos, qui n'est bien apparente que lorsque le poisson s'agite dans l'eau ; la queue est terminée par une seule nageoire fort menue. L'*aiguille* d'Aristote a un conduit long qui communique de la bouche à l'estomac, qui est petit & allongé. Le foie est grand, les boyaux sont étroits & droits ; ce poisson n'a pour ainsi dire point de chair. Rondelet. V. POISSON.

AIGUILLE DE BERGER, *scandix*, (*Hist. nat.*) ou *peclen Veneris*, genre de plante, plus connu sous le nom de *peigne de Venus*. Voyez PEIGNE DE VENUS. (I)

AIGUILLE, dans l'Artillerie, est un outil à mineur qui sert à travailler dans le roc, pour y pratiquer de petits logemens de poudre propres à faire sauter des roches, à accommoder des chemins, &c. Voyez MINE. (Q)

AIGUILLE, s. f. c'est, en Horlogerie, la pièce qui marque les heures ou les minutes, &c. sur le cadran de toutes sortes d'horloges. Pour que des *aiguilles* soient bien faites, il faut qu'elles soient légères, sans cependant être trop foibles, & que celles qui sont fort longues, ou qui tournent fort vite, soient bien de pesanteur, de façon qu'un bout ne l'emporte pas sur l'autre ; sans cela, dans différentes situations elles accéléreroient ou retarderoient le mouvement de l'horloge. On doit encore tâcher que leur couleur soit telle qu'elle ne se confonde point avec celle du cadran, afin qu'on les distingue facilement & de loin. Ces *aiguilles* se fondent d'abord, si elles sont d'or ou d'argent, & s'achevent ensuite à la lime, au foret, &c. . . . Quant

à la manière de les fondre, elle n'a rien de particulier. (T)

AIGUILLE, (*Marine.*) On donne ce nom à une grosse pièce de bois en arc-boutant, avec laquelle les charpentiers appuient les mâts d'un vaisseau qu'on met sur le côté pour lui donner carene. Les ordonnances du Roi veulent que lorsqu'on carene un vaisseau, le maître de l'équipage ait soin que les *aiguilles* soient bien présentées & bien saisies ; les ponts bien étançonnés aux endroits où ils portent ; les calornes bien étropées & bien garnies ; & que les pontons soient aussi garnis de calornes, francs-funnins, barres & cabestans.

On donne encore le nom d'*aiguilles* à diverses pièces de bois posées à plomb, qui servent à fermer les pertuis des rivières pour arrêter l'eau. On les leve, lorsqu'on veut faire passer des bateaux.

On appelle aussi *aiguilles*, de petits bateaux de pêcheurs des rivières de Garonne & Dordogne. (Z)

AIGUILLE AIMANTÉE, est une lame d'acier longue & mince, mobile sur un pivot par son centre de gravité, & qui a reçu d'une pierre d'aimant la propriété de diriger ses deux bouts vers les pôles du monde. Voyez AIMANT.

Les meilleures *aiguilles* ont environ six pouces de longueur, deux lignes & demie de largeur vers le milieu, & deux lignes vers les extrémités ; l'épaisseur doit être d'environ un sixième de ligne.

On donne ordinairement aux *aiguilles aimantées* la figure d'une fleche, & on fait en sorte que ce soit la pointe qui se tourne du côté du nord. Voyez pl. de Physique, fig. 47. Mais il est plus avantageux que ces extrémités se terminent en une pointe qui ne soit point trop aiguë, comme on voit dans la fig. 48. & il sera facile de désigner par les lettres *N* & *S*, qu'on gravera sur ces extrémités, les pointes qui doivent se diriger au nord & au sud. La chappe *C* doit être de laiton, soudée sur le milieu de l'*aiguille*, & creusée d'une forme conique, dont l'axe soit bien perpendiculaire à l'*aiguille*, & passe par son centre de gravité. Le fillet *F* qui doit servir de pivot, doit être d'acier bien trempé, exactement droit, délié & fixé perpendiculairement

sur la base *B*. Enfin la pointe de ce stile doit être extrêmement polie & terminée en une pointe un peu mouffée.

Comme il est difficile de bien placer la chappe dans le centre de gravité, on tâchera de la mettre dans cette situation le plus exactement qu'il sera possible; & l'ayant mise ensuite sur son pivot, si on remarque qu'elle ne soit pas en équilibre, on en ôtera un peu du côté qui paroîtra le plus peîant.

Quoique la plupart des lames d'acier qu'on emploie à cet usage, aient naturellement la propriété de se diriger vers les pôles du monde, & qu'on puisse aider cette propriété naturelle en les trempant dans l'eau froide après les avoir fait rougir, & les faisant recuire peu-à-peu, il n'est cependant pas douteux qu'on ne doit compter que sur les *aiguilles* qui auront été aimantées par un bon aimant.

La meilleure maniere d'aimer une *aiguille*, est de la fixer sur une table, & de poser sur son milieu de chaque côté de la chappe, le pôle boréal d'un bon aimant, & le pôle austral d'un autre, de maniere cependant que le pôle boréal de l'aimant soit posé sur la partie de l'*aiguille* qui doit se tourner au sud, & le pôle austral de l'autre aimant sur la partie qui doit se tourner vers le nord. Ensuite on coulera chacun de ces pôles en appuyant fortement du milieu vers la pointe, & on réitérera cette opération quinze ou vingt fois, en observant d'éloigner un peu les pierres avant que de les approcher de la chappe; alors l'*aiguille* sera aimantée & la partie qui aura été touchée par le pôle austral de la pierre, se dirigera constamment vers le nord, & avec vivacité.

L'excellence de l'aimant avec lequel on touche l'*aiguille*, & la grande vertu magnétique qu'elle reçoit dans toutes les circonstances que nous venons de rapporter, sont qu'elle obéit plus facilement aux impressions magnétiques, & que les obstacles du frottement & de la résistance de l'air deviennent comme nuls: mais elle ne prend pas une meilleure direction que si elle eût été moins bien aimantée. En effet on observe que la direction des *aiguilles* qui n'ont jamais touché à l'aimant, ou qui ont été trempées après avoir été rougies, celles de toutes les

especes d'*aiguilles aimantées* sur différentes pierres, de figures & de qualités différentes, & dans quelque partie du monde que ce soit; on observe, dis-je, que la direction de toutes ces *aiguilles* se fait uniformément suivant le même méridien magnétique particulier à chaque lieu. *Voyez fig. 35. n^o. 2.*

Il est arrivé quelquefois que le tonnerre tombé auprès d'une *aiguille aimantée*, en a changé la direction, & même qu'il lui en a donné une directement contraire: mais ces accidens sont assez rares, & ne doivent point être comptés parmi ceux qui agissent sur l'*aiguille aimantée*, & qui en changent constamment la direction.

On seroit bien plus porté à croire que les mines de fer, dans le voisinage desquelles se trouveroit une *aiguille aimantée*, pourroient altérer sa vertu directive: on s'est assuré du contraire en mettant une *aiguille* très-mobile auprès d'un morceau d'excellente mine de fer, qui rendoit 23 livres de fer par chaque quintal (110 livres), sans que l'*aiguille* en ait été sensiblement dérangée. Mais il y a d'autres causes inconnues, dépendantes sans doute des météores, qui dérangent sensiblement l'*aiguille aimantée*: par exemple, à la latitude de 41^d 10' du nord & à 28^d 0' de longitude du cap Henri en Virginie, le 2 Septembre 1724, l'*aiguille aimantée* devint d'une agitation si grande, qu'il fut impossible de se servir de la boussole pour faire la route; & on eut beau mettre plusieurs *aiguilles* en différens endroits du vaisseau, & en aimanter quelques-unes de nouveau, la même agitation continua & dura pendant plus d'une heure, après quoi elle se calma, & l'*aiguille* se dirigea comme à l'ordinaire.

Il y a quelque apparence que le grand froid détruit, ou du moins suspend la vertu directive de l'*aiguille aimantée*. Le capitaine Ellis rapporte dans son voyage à la baie d'Hudson, qu'un jour que son vaisseau étoit environné de beaucoup de glace, ses *aiguilles aimantées* perdirent entièrement leur vertu directive; que pendant que l'une suivoit une certaine direction, l'autre en marquoit une toute différente, & que pas une ne resta long-temps dans la même direction; qu'il tâcha de remédier à ces accidens, en touchant ses *aiguilles* à un aimant

artificiel ; mais qu'il y perdit ses peines , & qu'elles perdoient en un moment la vertu qu'elles aquéroient par ce moyen ; & qu'il fut bien convaincu après plusieurs essais , que ce dérangement des *aiguilles* ne pouvoit être corrigé par l'artouchement de l'aimant ; que le moyen qui lui réussit le mieux pour remédier à cet accident , fut de placer les *aiguilles* dans un lieu chaud , où elles reprirent effectivement leur activité , & pointerent juste comme à l'ordinaire : d'où il conclut que le froid excessif causé par les montagnes de glace dont il étoit environné , en resserrant trop les pores des *aiguilles* , empêchoit les écoulemens de la matiere magnétique de les traverser , & que la chaleur dilatant ces mêmes pores , rendoit la liberté au passage de cette même matiere.

Lorsqu'on place une *aiguille aimantée* sur une bonne méridienne , en sorte que son pivot soit bien perpendiculaire & dans le plan de cette méridienne , & qu'on la laisse ensuite se diriger d'elle-même suivant son méridien magnétique , on observe qu'elle ne se dirige pas exactement vers les pôles du monde , mais qu'elle en *décline* de quelques degrés , tantôt à l'est , tantôt à l'ouest , suivant les différens lieux , & en différens temps dans le même lieu.

La découverte de cette *déclinaison* de l'*aiguille aimantée* , a suivi de peu de temps celle de sa direction. Il étoit naturel de chercher à approfondir les circonstances de cette vertu directive ; & en la mettant si souvent sur la ligne méridienne , on se fera bientôt apperç qu'elle *déclinoit*. Thevenot

assûre dans ses voyages avoir vu une lettre de *Pierre Adfiger* , écrite en 1269 , dans laquelle il est dit que l'*aiguille aimantée* *déclinoit* de cinq degrés : & M. du Lisse le Géographe possédoit un manuscrit d'un pilote de Dieppe nommé *Crignon* , dédié en 1534 à *Sebastien Chabot* , Vénitien , dans lequel on fait mention de la *déclinaison* de l'*aiguille aimantée* ; cependant on fait honneur de cette découverte à Chabot lui-même , à *Gonzales de Oviedo* , à *Robert Normann* , à *Dalencé* , & autres.

Il paroît au reste que cette découverte étoit très-con nue dans le xvj^e siècle ; car *Hartmann* l'a observée en Allemagne de 101 15' en l'année 1536. Dans le commencement on attribuoit cette *déclinaison* de l'*aiguille* à ce qu'elle avoit été mal aimantée , ou à ce que la vertu magnétique , s'affoiblissoit , mais les observations réitérées ont mis cette vérité hors de doute.

La variation de la *déclinaison* , c'est-à-dire , ce mouvement continuel dans l'*aiguille aimantée* , qui fait que dans une même année , dans le même mois , & même à toutes les heures du jour , elle se tourne vers différens points de l'horizon ; cette variation , dis-je , paroît avoir été connue de bonne heure en France. Les plus anciennes observations sont celles qui ont été faites en 1550 à Paris ; l'*aiguille* *déclinoit* alors de 81 vers l'est , en 1580 de 111 30' vers l'est , en 1710 de 81 0' vers l'est , jusqu'à ce qu'en 1625 Gellibrand a fait en Angleterre des observations très-exactes sur cette variation.

(*) Nous joignons ici la Table des différens Degrés de *Déclinaison* de l'*aiguille aimantée* , faus à Paris , sur-tout à l'*Observatoire royal*.

(*) TABLE des différens Degrés de Déclinaison de l'Aiguille aimantée, observés à Paris.

ANNÉES.	DÉCLINAISON.		ANNÉES.	DÉCLINAISON.	
	Degrés.	Minutes.		Degrés.	Minutes.
1550	8	0	1716	12	20
1580	11	30	1717	12	45
1610	8	0	1718	12	30
1640	3	0	1719	12	30
1664	0	40	1720	13	0
1666	0	0	1721	13	0
1670	1	30	1722	13	0
1680	2	40	1723	13	0
1681	2	30	1724	13	0
1683	3	50	1725	13	15
1684	4	10	1726	13	45
1685	4	10	1727	14	0
1686	4	30	1728	14	0
1692	5	50	1729	14	10
1693	6	20	1730	14	25
1695	6	48	1731	14	45
1696	7	8	1732	15	15
1698	7	40	1733	15	45
1699	8	10	1734	15	45
1700	8	12	1735	15	40
1701	8	25	1736	15	0
1702	8	48	1737	14	45
1703	9	6	1738	15	10
1704	9	20	1739	15	20
1705	9	35	1740	15	45
1706	9	48	1741	15	40
1707	10	10	1742	15	40
1708	10	15	1743	25	10
1709	10	15	1744	16	15
1710	10	50	1745	16	15
1711	10	50	1746	16	15
1712	11	15	1747	16	30
1713	11	12	1748	16	15
1714	11	30	1749	16	30
1715	11	10	1750	17	15

Vers l'Est.

Vers l'Ouest.

Vers l'Ouest.

Pour observer commodément la déclinaison de l'*aiguille aimantée*, il faut tracer d'abord une ligne méridienne bien exacte sur un plan horizontal, dans un endroit qui soit éloigné des murs, ou des autres endroits où il pourroit y avoir du fer; ensuite on placera sur cette ligne la boîte graduée d'une *aiguille* bien suspendue sur son axe, en sorte que le point *O* de la graduation soit tournée & posé bien exactement sur la méridienne du côté du nord. On aura soin que la boîte soit bien horizontale sur le plan, & que rien n'empêche la liberté des vibrations de l'*aiguille*; alors l'extrémité *B* de l'*aiguille* marquera sa déclinaison, qui sera exprimée par l'arc compris depuis *O* jusqu'à l'endroit vis-à-vis duquel l'*aiguille* est arrêtée. Voyez fig. 37. n^o. 2.

Les observations qu'on a faites sur la déclinaison de l'*aiguille aimantée*, ont mis à portée de découvrir son *inclinaison*, c'est-à-dire, cette propriété qu'elle a de s'incliner vers un des pôles du monde plutôt que vers un autre. En effet, si on construit une *aiguille* qui soit parfaitement en équilibre sur son pivot avant que d'être aimantée, c'est-à-dire, que son plan soit bien parallèle à l'horizon, dès qu'elle aura été aimantée, elle cessera d'être en équilibre, s'inclinera dans notre hémisphère vers le pôle boréal & vers le pôle austral dans l'hémisphère méridional de notre globe.

Cette inclinaison est d'autant plus considérable, que l'*aiguille* est plus proche des pôles du monde, & d'autant moindre qu'elle est proche de l'équateur, en sorte que sous la ligne l'*aiguille* est parfaitement horizontale. Cette inclinaison, au reste, varie dans tous les lieux de la terre comme la déclinaison; elle varie aussi dans tous les temps de l'année & dans les différentes heures du jour: & il paroît que les variations de cette inclinaison sont plus considérables que celles de la déclinaison, & pour ainsi dire, indépendantes l'une de l'autre. On peut voir dans la figure 35 n^o. 3. de quelle manière on dispose l'*aiguille* pour observer son inclinaison. Mais on n'a pas été long-temps à s'apercevoir qu'une grande partie de cette variation dépendoit du frottement de l'axe sur lequel l'*aiguille*

devoit tourner pour se mettre en équilibre; car en examinant la quantité des degrés d'inclinaison d'une *aiguille* mise en mouvement & revenue à son point de repos, on la trouvoit tout-à-fait variable, quoique l'expérience fût faite dans les mêmes circonstances, dans la même heure, & avec la même *aiguille*: d'ailleurs on a fait différentes *aiguilles* avec tout le soin imaginable; on les a faites de même longueur & épaisseur, du même acier; on les a frottées toutes également & de la même manière sur un bon aimant; ç'a été par hasard quand deux se sont accordées à donner la même inclinaison; ces inégalités ont été quelquefois à 10 ou 12 degrés: en sorte qu'il a fallu absolument chercher une méthode de construire des *aiguilles* d'inclinaison exemptes de ces inégalités. Ce problème a été un de ceux que l'académie des sciences a jugé digne d'être proposé aux plus habiles Physiciens de l'Europe; & voici les règles que prescrit M. Daniel Bernoulli qu'elle a couronné.

1^o. On doit faire en sorte que l'axe des *aiguilles* soit bien perpendiculaire à leur longueur, & qu'il passe exactement par leur centre de gravité.

2^o. Que les tourillons de cet axe soient exactement ronds & polis, & du plus petit diamètre que le permettra la pesanteur de l'*aiguille*.

3^o. Que cet axe roule sur deux tablettes qui soient dans un même plan bien horizontal, très-dur & très-poli. Mais comme l'inflexion de l'*aiguille*, & la difficulté de placer cet axe exactement dans le centre de gravité, peut causer des erreurs sensibles dans l'inclinaison de l'*aiguille aimantée*; voici la construction d'une nouvelle *aiguille*.

On en choisira une d'une bonne longueur, à laquelle on ajustera un axe perpendiculaire, & dans le centre de gravité le mieux qu'il sera possible, on aura un petit poids mobile, comme de 10 grains, pour une *aiguille* qui en pèse 6000, & on approchera ce petit poids auprès des tourillons jusqu'à environ la 20^e. partie de la longueur d'une des moitiés; ensuite on mettra l'*aiguille* en équilibre horizontalement avec toute l'attention possible; &

lorsqu'elle sera en cette situation , on marquera le lieu du petit poids: alors on l'éloignera des tourillons vers l'extrémité de l'aiguille jusqu'à ce qu'elle ait pris une inclinaison de 5 degrés. On marquera encore sur l'aiguille le lieu du petit poids, & on le reculera jusqu'à ce que l'inclinaison soit de 10 degrés, & ainsi de suite, en marquant le lieu du petit poids de cinq en cinq degrés. Après ces préparations on aimantera l'aiguille, en observant que le côté auquel est attaché le petit poids, devienne le pôle boréal pour les pays où la pointe méridionale de l'aiguille s'éleve, & qu'il soit au contraire le côté méridional pour les pays où la pointe méridionale s'éleve au-dessus de l'horizon.

La maniere de se servir de cette boussole d'inclinaison, consiste à mettre d'abord le petit poids à la place qu'on présumera convenir à peu-près à la véritable inclinaison de l'aiguille; après quoi on l'avancera ou reculera jusqu'à ce que l'inclinaison marquée par l'aiguille s'accorde avec celle que marque le petit poids, & de cette maniere l'inclinaison de l'aiguille sera la véritable inclinaison.

L'action de l'aimant, du fer, & des autres corps magnétiques, mis dans le voisinage d'une aiguille aimantée, est capable de déranger beaucoup sa direction: il faut bien se souvenir que l'aiguille aimantée est un véritable aimant qui attire ou est attiré par le fer & les corps magnétiques, suivant cette loi uniforme & constante, que les pôles de différens noms s'attirent mutuellement, & ceux de même nom se repoussent: c'est pourquoi si on présente une aiguille aimantée à une pierre d'aimant, son extrémité boréale sera attirée par le pôle du sud de l'aimant, & la pointe australe par le pôle du nord; au contraire le pôle du nord repoussera la pointe boréale, & le pôle du sud repoussera pareillement la pointe australe. La même chose arrivera avec une barre de fer aimantée, ou simplement avec une barre de fer tenue verticalement, dont l'extrémité supérieure est toujours un pôle austral, & l'extrémité inférieure un pôle boréal. Mais ce dernier cas souffre quelques exceptions, parce que les pôles d'une barre de fer verticale ne sont pas les mé-

mes par toute la terre, & qu'ils varient beaucoup en cette sorte.

Dans tous les lieux qui sont sous le cercle polaire boréal & le 10°. degré de latitude nord, le pôle boréal de l'aiguille aimantée sera toujours attiré par la partie supérieure de la barre, & la pointe du sud par la partie inférieure; & on aura beau renverser la barre, la pointe boréale de l'aiguille sera toujours attirée par le bout supérieur quel qu'il soit, pourvu que la barre soit tenue bien verticalement. A la latitude de 9^d 42' N. la pointe australe de l'aiguille étoit fortement attirée par l'extrémité inférieure de la barre: mais la pointe boréale n'étoit pas si fortement attirée par la partie supérieure qu'auparavant.

A 4^d 33' de latitude N. & 5^d 18' de longitude du cap Lésard, la pointe boréale commençoit à s'éloigner de la partie supérieure de la barre, & la pointe australe étoit encore plus vivement attirée par le bas de la barre.

A 0^d 52' de latitude méridionale, & 11^d 52' à l'occident du cap Lésard, la pointe boréale de l'aiguille n'étoit plus attirée par le haut de la barre, non plus que par sa partie inférieure; la pointe australe se tournoit toujours vers la partie inférieure, mais moins fortement.

A la latitude de 5^d 17' méridionale, & 15^d 9' de longitude du cap Lésard, la pointe méridionale se tournoit vers l'extrémité inférieure de la barre d'environ deux points; & lorsqu'on éloignoit la barre, l'aiguille reprenoit sa direction naturelle apres quelques oscillations: mais le même pôle de l'aiguille ne se tournoit point du tout vers le bord supérieur de la barre, & la pointe septentrionale n'étoit attirée ni par le bord supérieur, ni par l'inférieur; seulement en mettant la barre dans une situation horizontale & dans le plan du méridien, le pôle boréal de l'aiguille se dirigeoit vers l'extrémité tournée au sud, & la pointe australe vers le bout de la barre tourné du côté du nord, en sorte que l'aiguille s'écartoit de sa direction naturelle de 5 ou 6 points de la boussole, & non davantage: mais en remettant la barre dans sa situation perpendiculaire, & mettant son

milieu vis-à-vis de l'aiguille, elle suivoit sa direction naturelle comme si la barre n'y eût point été.

A la latitude de $8^{\text{d}} 17'$ N. & à $17^{\text{d}} 35'$ ouest du cap Lésard, la pointe boréale de l'aiguille ne se tournoit plus vers la partie supérieure de la barre, au contraire elle la suivoit: mais le pôle austral se détournoit un peu vers le bord inférieur, & changeoit sa position naturelle d'environ deux points: mais en mettant la barre dans une situation inclinée, de maniere que le bout supérieur fût tourné vers la pointe australe de l'aiguille, & le bout inférieur vers sa pointe boréale, celle-ci étoit attirée par le bout inférieur: mais lorsqu'on mettoit le bout supérieur vers le nord, & le bout inférieur vers le sud, la pointe boréale suivoit celui-ci; & si on tenoit la barre tout-à-fait horizontalement, il arrivoit la même chose que dans les observations précédentes.

A $15^{\text{d}} 0'$ de latitude du sud, & $20^{\text{d}} 0'$ de longitude occidentale du cap Lésard, le pôle austral de l'aiguille a commencé à regarder le bout supérieur de la barre, & la pointe boréale s'est tournée vers le bout inférieur d'environ un point de la boussole: mais en tenant la barre horizontalement, le pôle boréal s'est tourné vers le bout de la barre qui regardoit le sud, & vice versa.

A $20^{\text{d}} 20'$ de latitude sud, & $19^{\text{d}} 20'$ de longitude occidentale du cap Lésard, la pointe australe de l'aiguille s'est tournée vers le haut bout de la barre, & la pointe boréale vers le bout inférieur, & assez vivement; en sorte que l'aiguille s'est dérangée de sa direction naturelle d'environ quatre points.

Enfin à $29^{\text{d}} 25'$ de latitude méridionale, & $13^{\text{d}} 10'$ de longitude occidentale du méridien du cap Lésard, les mêmes choses sont arrivées plus vivement, & cette direction a continué d'être régulière jusqu'à une plus grande latitude méridionale.

Il paroît donc que la vertu polaire d'une barre de fer que l'on tient verticalement, n'est pas constante par toute la terre comme celle de l'aimant ou d'un corps aimanté: qu'elle s'affoiblit considérablement entre les deux tropiques, & devient presque nulle sous la ligne; & que les pôles sont changés réciproquement d'un hémisphère

à l'autre. Cet article nous a été fourni par M. le Monnier, médecin de l'Académie royale des Sciences. Voyez AIMANT.

AIGUILLE, en *Archit.* c'est une pyramide de charpente établie sur la tour d'un clocher ou le comble d'une église pour lui servir de couronnement. Une *aiguille* est composée d'une plate-forme qui lui sert d'empannement. Cette plate-forme qui porte sur la maçonnerie de la tour est traversée par plusieurs entrails qui se croisent au centre du clocher. Sur le point de réunion de ces entrails est élevé verticalement un poinçon que l'on appelle proprement *aiguille*. Il est soutenu en cette situation par plusieurs arbalétriers emmortoisés dans le poinçon & les entrails, & entouré de chevrons dont toutes les extrémités supérieures se réunissent près de son sommet. Les chevrons sont emmortoisés par en bas dans la plate-forme, & soutenus dans différents points de leur longueur par de petits entrails qui s'assemblent avec les chevrons & le poinçon, autour duquel ils sont placés. On latte sur les chevrons, & on couvre le tout de plomb ou d'ardoise.

Les *aiguilles* que l'on pratique sur les combles des églises sont construites de la même façon, à cette différence près, qu'elles n'ont point pour empannement une maçonnerie, mais le haut de la cage du clocher qui est de charpente, lequel leur sert de *plate-forme*.

AIGUILLE, voyez OBÉLISQUE.

AIGUILLE ou **POINÇON**, (*Charpent.*) pièce de bois debout dans un cintre, entretenue par deux arbalétriers qui sont quelquefois courbes, pour porter les dos des d'un pont.

AIGUILLE, s. f. petit instrument d'acier trempé, délié, poli, & ordinairement pointu par un bout, & percé d'une ouverture longitudinale par l'autre bout. Je dis ordinairement, & non pas toujours percé & pointu, parce qu'entre les instrumens qui portent le nom d'*aiguille*, & à qui on a donné ce nom, à cause de l'usage qu'on en a fait, il y en a qui sont pointus & non percés, d'autres qui sont percés & non pointus, & d'autres encore qui ne sont ni pointus, ni percés. De toutes les manières d'attacher l'un à l'autre deux corps flexibles,

flexibles, celle qui se pratique avec l'aiguille est une des plus étendues. Aussi distingue-t-on un grand nombre d'aiguilles différentes. On a les aiguilles à coudre ou de tailleur, les aiguilles de chirurgie, d'artillerie, de bonnetier, ou faiseur de bas au métier, d'horloger, de cirier, de drapier, de gainer, de perruquier, de coiffeuse, de faiseuse de coiffes à perruque, de piqueur d'étoiles, tabatieres, & autres semblables ouvrages, de sellier, d'ouvrier en soie, de brodeur, de tapissier, de chandelier, d'emballeur, à matelas, à empointer, à tricoter, à enfiler, à presser, à brocher, à relier, à natter, à bouffole ou aimantée, &c. sans compter les machines qu'on appelle du nom d'aiguille, par le rapport de leur forme avec celle de l'aiguille à coudre. Voyez AIGUILLE, Architecture.

Aiguille de Tailleur ou à coudre. Cette aiguille qui semble avoir donné son nom à toutes les autres fortes, se fabrique avec de l'acier d'Allemagne ou de Hongrie, mais sur-tout de Hongrie; car celui d'Allemagne commence à dégénérer. Voyez l'article ACIER.

Pour s'en servir comme il faut, on lui fait subir diverses épreuves sur le martinet, on lui ôte ses angles, on l'étire & on l'arrondit dès qu'il n'est plus en état de supporter le martinet, on continue de l'étirer & de l'arrondir au marteau.

Dès que cette opération est faite, on prend une filiere à différens trous, dont chacun est proportionné au degré de finesse qu'on veut donner aux aiguilles. On fait chauffer le fil d'acier pour le tréfiler, c'est-à-dire, pour le dégrossir à la filiere, & on lui donne jusqu'à trois tréfilages successifs, pour l'amener au point que l'on veut.

Il sembleroit que pour rendre le tréfilage plus aisé, on devroit se servir d'un acier ductile & doux, au lieu d'un acier fin, & par conséquent cassant, qu'exige l'usage des aiguilles. Mais lorsque les ouvriers entendent bien leurs intérêts, qu'ils ne veulent rien épargner pour rendre leur ouvrage aussi bon qu'il doit l'être, ils font leurs aiguilles de façon qu'elles ne sont ni molles ni cassantes; pour cet effet ils graissent leur fil de lard à chaque tréfilage, afin qu'il soit moins revêché & plus facile à passer par les

Tome I.

trous de la filiere, & qu'il acquiere la dureté qui lui convient.

L'acier suffisamment tréfilé ou dégrossi, on le coupe par brins, à-peu-près d'égale longueur; on le donne ensuite à un second ouvrier qui les palme, c'est-à-dire, qui les prend de quatre en quatre par le bout où doit être la pointe pour aplatir sur l'enclume l'autre bout, qui doit faire le cul de l'aiguille.

L'aplatissement fait, on passe toutes les aiguilles palmées par le feu, on les laisse refroidir, & un autre ouvrier, assis devant un billot à trois piés, frappe d'un poinçon à percer sur une des faces aplaties de l'aiguille, & la perce.

On transporte ensuite ces aiguilles percées sur un bloc de plomb, où un ouvrier, qu'on nomme le troqueur, ôte, à l'aide d'un autre poinçon, le petit morceau d'acier qui est resté dans l'œil de l'aiguille. Cette manœuvre s'appelle troquer les aiguilles.

Les aiguilles troquées passent entre les mains d'un autre ouvrier qui les évide, c'est-à-dire, qui pratique à la lime la petite rainure qu'on apperçoit des deux côtés du trou & dans sa direction.

Les aiguilles évidées, leur rainure faite, & leur cul arrondi, ce qui est du district de l'évideur, on pointe l'aiguille, c'est-à-dire qu'on forme la pointe à la lime: la même manœuvre sert à en former le corps, ce qu'on appelle dresser l'aiguille.

Dès qu'on a pointé & dressé les aiguilles, on les range sur un fer long, plat, étroit & courbé par le bout; on les fait rougir à un feu de charbon, & lorsqu'elles sont bien rouges, on les laisse tomber dans un bassin d'eau froide pour les tremper.

Cette dernière opération est la plus essentielle & la plus délicate de toutes, parce que c'est d'elle que dépend la bonne qualité d'une aiguille, trop de chaleur la brûle & la rend cassante, trop peu la laisse molle & pliante. C'est donc au coup d'œil d'un ouvrier expérimenté à juger par la couleur de l'aiguille quand il est temps de la tremper.

Après la trempe on fait le recuit, c'est-à-dire qu'on met les aiguilles dans un poêle de fer sur un feu plus ou moins vif, selon que les aiguilles sont plus ou moins

Y y y

fortes. Lorsque trop de chaleur ne détruit pas la trempe, ou que trop peu ne laisse pas les aiguilles inflexibles & cassantes, l'effet du recuit est de les empêcher de se casser facilement, pourvu que l'ouvrier ait attention à ne leur donner que le degré de chaleur qu'il leur faut.

Lorsqu'on jette les aiguilles dans l'eau pour les faire tremper, il leur arrive quelquefois de se courber, de se tordre & de se défigurer. Pour remédier à ces défauts, on les fait recuire, & on les redresse avec le marteau.

On travaille ensuite à les polir, & pour cet effet on prend douze à quinze mille aiguilles, on les range en petit tas les unes auprès des autres sur un morceau de treillis neuf, couvert de poudre d'émeril. Dès qu'elles sont rangées, on répand par dessus de la poudre d'émeril sur laquelle on jette un peu d'huile; on roule le treillis, on en fait une espèce de bourse oblongue, on la serre fortement par les deux bouts avec des cordes; on la porte sur la table à polir, sur laquelle on met une planche épaisse, chargée d'un poids proportionné, suspendue par deux cordes. Un ou deux ouvriers font aller & venir cette charge sur le rouleau ou bourse pendant un jour & demi ou deux de suite, & pour lors les aiguilles, enduites d'émeril, se polissent insensiblement, selon leur longueur, par le frottement continuel des unes contre les autres.

Lorsqu'il y a plusieurs ouvriers à polir, le poids est suspendu par quatre cordes égales, & la table est posée horizontalement. Lorsqu'on n'emploie qu'un ouvrier, le poids n'est suspendu que par deux cordes, & pour lors la table est inclinée. En Allemagne on se sert de moulins à eau pour faire agir les polissoires.

Les aiguilles étant polies, on les lessive, c'est-à-dire qu'on les jette dans l'eau chaude & du savon pour en détacher le cambouis qui s'est formé par l'huile & les particules d'acier & d'émeril dont les aiguilles étoient enduites.

Après la lessive, on étale du son sur lequel on étend les aiguilles encore humides; elles s'en couvrent en les remuant un peu, & lorsqu'elles en sont chargées, on les met

avec ce son dans une boîte ronde, suspendue en l'air par une corde, & qu'on agite jusqu'à ce qu'on juge que le son & les aiguilles ont perdu leur humidité. On se sert encore mieux d'une boîte quarrée, traversée par un axe, à une des extrémités duquel est une manivelle qui sert à mettre en mouvement la boîte, les aiguilles & le son: c'est ce qu'on appelle vanner les aiguilles.

Après avoir fait deux ou trois fois cette opération avec deux ou trois sons différens, on tire les aiguilles du van, on les met dans des vases de bois; & comme il n'est pas possible qu'il n'y en ait plusieurs dont la pointe ou le cul ne se soient cassés dans la polissoire & dans le van, on les trie en séparant les bonnes des mauvaises.

En les triant on leur met à toutes la pointe du même côté, ce qu'on appelle détourner les aiguilles. Il ne s'agit plus que de les empointer pour les finir; c'est ce qu'un ouvrier exécute en faisant rouler la pointe des aiguilles sur une pierre d'émeril qui est en mouvement au moyen d'une roue à main.

L'affinage étant fait, on les essuie avec des linges mollets & secs; on fait des paquets qu'on distingue par numéro: la grosseur des aiguilles va toujours en diminuant depuis le premier numéro jusqu'au numéro vingt-deux.

Chaque paquet doit porter le nom & la marque de l'ouvrier, être couvert de gros papier blanc, plié en six ou sept doubles, ficelé, & ensuite recouvert de deux vessies de cochon; on le ficelle encore, & on l'enveloppe d'une grosse toile d'emballage pour que les aiguilles ne puissent point se courber.

L'aiguille à mèche, dont se servent les chandeliers pour fabriquer des chandelles moulées, est un fil de fer long d'un pié; qui a un petit crochet à un bout & une espèce d'anneau à l'autre. On s'en sert pour passer la mèche dans le moule en la tirant vers le haut par l'ouverture d'en bas. Les chandeliers ont encore une seconde aiguille pour enfiler les chandelles avec des pennes & les mettre en linesses. Ces pennes sont les bouts de fil qui restent de la chaîne des toiles après que les tissérands ont levé leur ouvrage de dessus le métier. Cette seconde

aiguille, longue d'un pié, ressemble à l'aiguille de rembourrage.

L'aiguille à relier est une longue aiguille d'acier, recourbée vers la pointe, & qui a plus ou moins de longueur, suivant le format des livres. Elle sert aussi aux plieuses & coufeuses pour porter d'une nervure à l'autre le fil qui traverse le milieu de chaque cahier, & qui l'arrête aux ficelles qui sont placées perpendiculairement sur le *cousoir*.

Les aiguilles à fellier ont quatre quarrés, & selon les divers ouvrages, elles sont grossés, moyennes ou fines.

Les aiguilles à empointer sont des especes de carrelats beaucoup plus longs & plus forts que ceux des felliers. Les marchands drapiers, merciers & manufacturiers s'en servent pour arrêter, avec de la ficelle ou du gros fil, les plis des pieces d'étoffe, ce qui s'appelle les empointer.

L'aiguille à tête ou à cheveux est un morceau d'acier, de fer, de laiton poli, d'argent ou d'or, long d'environ quatre pouces, ayant d'un côté une tête plate, trouée en longueur; & de l'autre une pointe peu piquante. Elle sert à séparer & passer les cheveux des dames quand elles se coiffent.

L'aiguille à réseau est un petit morceau d'acier ou de fer, fendu par les deux bouts, dont on fait les réseaux sur lesquels les perruquiers cousent les tresses des cheveux dont ils forment les perruques.

L'aiguille à emballer est une grosse aiguille de fer ou d'acier, longue de cinq à six pouces, ronde du côté de la tête, triangulaire & tranchante du côté de la pointe qui est fort évidée.

Quoique les chirurgiens se servent d'aiguilles ordinaires pour coudre les bandes & autres pieces d'appareils, ils en ont de particulieres pour les différentes opérations dont nous allons parler, & qui seront représentées aux planches III & XXIII de Chirurgie.

Celles qu'ils emploient pour la réunion des plaies, ou pour la ligature des vaisseaux, sont tellement courbes, que tout le corps de l'aiguille contribue à former un arc. La tête dont le volume est moindre que le corps, est percée d'une ouverture longue, entre deux rainures latérales, plus

ou moins profondes, selon la dimension de l'aiguille. Le corps de l'aiguille commence où finissent les rainures; il doit être rond & commencer un triangle en approchant de la pointe. Cette pointe, qui est la partie la plus large de l'aiguille, doit en comprendre le tiers & former un triangle dont la base est plate en dehors, & les angles qui terminent sa surface, tranchans & très-aigus; large dans son commencement, cette pointe doit diminuer insensiblement en allant vers sa fin, afin que son extrémité soit assez fine pour faire le moins de douleur qu'il est possible, & qu'en même temps elle soit assez solide pour ne point s'émousser en perçant le tissu de la peau. Ces aiguilles diffèrent de grandeur & de degrés de courbure selon qu'on en a besoin pour la profondeur des plaies.

Les aiguilles pour la suture des tendons ont le corps rond; & leur pointe, plate sur leur extrémité, ne coupe point sur les côtés.

Les aiguilles pour le bec de lievre sont droites; leur corps est extrêmement cylindrique; elles n'ont point d'œil; leur pointe aplatie est tranchante sur les côtés, & a la forme d'une langue de vipere, pour couper en perçant, & faire une plus grande ouverture au reste de l'aiguille. Il y a des praticiens qui les font faire en or afin qu'elles ne se rouillent pas dans les plaies.

L'aiguille pour la ligature de l'artere intercostale, dont l'invention est due à M. Goulard, chirurgien de Montpellier, & de la société royale des sciences de cette ville, ressemble à une petite algalie ou sonde creuse, a la tête en forme de plaque; son corps cylindrique a trois pouces de longueur; sa pointe, tranchante sur les côtés & percée de deux trous, a, à son extrémité, un demi-cercle capable d'embrasser une côte.

Les aiguilles pour abattre la cataracte sont longues de trois pouces, droites, ont la pointe en langue de serpent bien tranchante, doivent être d'un acier pur & bien trempé, & sont montées sur un manche d'ivoire, de bois ou de métal.

L'aiguille à anévrisme, qui est une humeur molle qui s'engendre du sang & d'esprits répandus sous la chair par la relaxation ou la

dilatation d'une artere , a le corps rond , la tête en forme de petite palette pour pouvoir la tenir avec plus de sûreté , a une grande courbure , & forme une panse pour donner plus de jeu à l'instrument. Sa pointe n'est point triangulaire comme celle des autres aiguilles ; elle l'a en forme de cylindre aplati , dont les côtés sont obtus. M. Petit en a imaginé une autre pour la même opération ; elle est plate , large , & un peu courbée en S.

L'aiguille pour l'opération de la fistule à l'anus doit être d'un argent mou & fort pliant ; elle a sept pouces de longueur , une demi-ligne d'épaisseur , deux lignes de largeur à l'endroit de sa tête , & en diminuant peu à peu elle se termine en pointe.

L'aiguille à setons est un filet d'argent , boutonné par une de ses extrémités , & ayant à l'autre un œil ou chas propre à porter une bandelette de linge effilé qu'on nomme seton , afin d'entretenir la communication des deux plaies.

L'aiguille des ciriers est un morceau de fer long , dont les blanchisseurs de cire se servent pour déboucher le trou de la grèloire lorsque la cire s'y arrête.

L'aiguille des gainiers , longue d'un pouce , sert à faire les trous dans les ouvrages où l'on a besoin de mettre des petits clous d'ornemens ; elle est pointue par un bout & n'est point ouverte par l'autre.

L'aiguille des gantiers est petite , son cul n'est ni rond ni long ; sa pointe est faite de façon qu'une de ses trois faces est plus large que les deux autres , afin que dans la couture des peaux extrêmement fines , les points soient imperceptibles , & qu'en fendant plutôt la peau qu'en la trouant , on puisse y faire une couture aussi fine qu'on le veut.

L'aiguille à matelas a douze ou quinze pouces de longueur ; les tapissiers s'en servent pour piquer de ficelles les matelas & autres ouvrages.

L'aiguille à faire les filets est faite avec du bois pour les ouvrages à grandes mailles ; pour les petites elle est de fer : par une de ses extrémités elle est terminée en pointe obtuse , & par l'autre en fourchette , sur laquelle on met la ficelle ou le fil dont on veut faire le filet.

Les *aiguilles* des piqueurs d'étuis ou de tabatières sont une espèce de petit poinçon dont on se sert pour forer les pièces qu'on veut piquer.

L'aiguille de chasse est un morceau de fer dont on soutient la chasse ou battant des métiers de drap , quand on veut la hausser ou baisser , l'avancer ou reculer suivant le besoin. Cette aiguille ouverte a un pié de longueur , & elle est taraudée de l'autre de la même longueur.

Les *aiguilles* à presser sont de grosses aiguilles de fer , longues de quelques pouces & triangulaires par leur pointe. Elles servent aux ouvriers en tapissierie , pour arranger , séparer , presser les soies & les laines qu'ils ont placées entre les fils de laine pour former plus parfaitement les contours du dessin qu'ils ont à exécuter.

Les *aiguilles* à tricoter sont de fils de fer , de laiton ou d'argent , longs , menus , polis & arrondis par les bouts , pour faire des bas , des gants , & autres ouvrages en fils , laine ou coton.

Les *aiguilles* d'ensuble sont des pointes d'aiguilles cassées , dont on remplit l'ensuble de devant des métiers à velours ciselé , & autres petits velours , pour les arrêter à mesure qu'on les fabrique , & en même temps pour contribuer à une égale tension de la chaîne.

Il y a de trois sortes d'aiguilles à broder , les aiguilles à passer , à soie , à frisure ou à barillon. La première a le trou oblong , au lieu que l'aiguille à coudre l'a carré. La seconde est plus menue ; la troisième l'est davantage. Les brodeurs ont encore des aiguilles à enlever qu'ils nomment aiguilles à lisière , & d'autres extrêmement menues qui leur servent à faire le petit point.

Les *aiguilles* à tapissierie en laine sont grosses , fortes , & ont l'œil large & oblong.

Les *aiguilles* de faiseurs de bas au métier , & celles des bonnetiers , sont plates par un bout , aiguës & recourbées par l'autre.

Les *aiguilles* à perruquier sont très-fortes , aiguës par un bout & percées par l'autre : elles sont plus longues que les aiguilles ordinaires.

Les voiliers se servent de trois espèces d'aiguilles , d'aiguilles à couture , d'aiguilles

à œillets, & d'aiguilles de ralingue. Les premières servent pour coudre les voiles; les secondes pour faire des boucles de certaines cordes, & les appliquer sur des troncs qu'on appelle œillets, où l'on passe des gâchettes. Les troisièmes, qui sont doubles ou simples selon le besoin, sont employées à coudre & à appliquer les cordes dont on fait des ourlets aux voiles.

Il n'est pas étonnant qu'un métier dont les ouvrages demandent autant de préparation que l'aiguille à coudre, se soit soutenu peu de temps dans une ville capitale comme Paris, où on les donne à aussi bon marché, & où les vivres sont aussi chers. Aussi ce corps d'artisans, qui formoit autrefois une communauté, dont les statuts datent du 15 Septembre 1599, ayant de la peine à subsister, a été obligé vers la fin du dernier siècle de se réunir à celle des maîtres épingliers, en vertu des lettres-patentes de 1695.

Après avoir fait quelques changemens dans leurs statuts, on réduisit les jurés des deux communautés au nombre de trois, dont deux furent pris du corps des aiguilliers, & le troisieme de celui des épingliers.

Par leurs statuts ils sont qualifiés de maîtres aiguilliers, aléniers, faiseurs de burins, carrelets, &c.

On ne peut être reçu maître qu'à l'âge de vingt ans, après avoir été apprenti pendant cinq ans, & après avoir servi un maître pendant trois ans en qualité de compagnon.

Les fils de maîtres sont reçus après un seul examen, & sont exempts de chef-d'œuvre.

Chaque maître doit avoir sa marque particulière, dont l'empreinte est mise à une table de plomb, & déposée chez le procureur du roi au Châtelet.

Le négoce des aiguilles est considérable; la plus grande quantité vient de Rouen, d'Evreux, & sur-tout d'Aix-la-Chapelle.

On ne fabrique guere plus à Paris que de grandes aiguilles à broder, pour la tapisserie, pour les métiers à bas; en un mot, celles qui se font à peu de frais, & qui se vendent cher.

* AIGUILLE, (*Hydraul.*) est une piece de bois arrondie, assez menue, & longue de six piés, retenue en tête par la brise,

& portant par le pié sur le seuil d'un perruis. Cette pierre sert, en la fermant, à faire hausser l'eau. (K)

AIGUILLE, (*Fauconn.*) maladie des faucons, causée par de petits vers courts qui s'engendrent dans leur chair. Ces vers sont plus petits & plus dangereux que les filandres.

AIGUILLE, (*Chasse.*) on tuoit autrefois les loups avec des *aiguilles*: on en avoit deux; elles étoient pointues par les deux bouts; on les mettoit en croix, & on les attachoit l'une sur l'autre avec un crin de cheval qui tendoit à les séparer. On les replioit avec effort pour les enfoncer dans un morceau de viande. On exposoit aux loups cette viande ainsi préparée: les loups avoient les *aiguilles* & la viande goulument: & quand la viande étoit digérée, les *aiguilles* reprenant leur première situation, en vertu de l'effort du crin de cheval, revenoient en croix, piquoient les intestins, & faisoient mourir ces animaux.

Aiguilles, sont aussi des fils ou lardons que les valets de chiens pour sanglier doivent porter pour panser & recoudre les chiens que les défenses du sanglier auroient blessés.

AIGUILLES de l'éperon. C'est la partie de l'éperon d'un vaisseau, qui est comprise entre la gorgere & les porte-vergues, c'est-à-dire la partie qui fait une grande faille en mer. Voyez FLECHE, & la figure marine, planche IV, n°. 184, & planche V, figure 2.

Les *aguilles* sont deux pieces de bois qu'on proportionne au relevement qu'ont les préceintes, pour les y joindre bien juste, & leur donner en même temps une belle rondeur, afin que l'éperon ne baisse pas, & ne paroisse pas comme se détacher du bâtiment, ce qui est extrêmement laid. On place la frise entre les deux *aiguilles*. L'*aiguille* inférieure d'un vaisseau de 134 piés de long de l'étrave à l'étambord, doit avoir 22 piés de long, 17 pouces de large, & 14 pouces d'épaisseur à son arriere, c'est-à-dire, au bout qui joint l'avant du vaisseau. Sa courbure doit être de plus de 20 pouces pour donner plus de grace. A 5 piés de son arriere, l'*aiguille* doit avoir 12 pouces de large; à 9 piés elle doit avoir 11 pouces; & à 2 piés de son extrémité, au bout de devant,

elle n'a que cinq pouces, c'est-à-dire, en son dessus. L'*aiguille* supérieure est moins forte que l'inférieure, elle doit avoir un pié de large à son arrière, & 5 pouces en avant; son épaisseur doit être de 12 pouces à son arrière, & 9 en devant. (Z)

AIGUILLES de carene, (*Marine.*) Les *aiguilles de carene* sont des piéces de bois fortes & saines, dont l'usage est de soutenir la mâture des vaisseaux que l'on veut abatre. On en place ordinairement deux à chacun des deux grands mâts: dans les vaisseaux de 80 canons, on en place quelquefois une aussi au mât d'artimon; & dans les vaisseaux à trois ponts on en a quelquefois placés jusques à trois à chacun des deux grands mâts, & une aussi au mât d'artimon. On hisse les *aiguilles* dans le vaisseau avec des palans de caliorne, dont celui qui doit hisser les *aiguilles* du grand mât a une de ses poulies aiguilletée au ton du grand mât, & dont celui qui doit hisser les *aiguilles* du mât de misaine a une de ses poulies aiguilletée au ton du mât de misaine. Les deux *aiguilles* qui doivent servir à chacun des mâts, ne sont point d'égale longueur; toutes les deux portent sur le second pont, mais l'une va s'appuyer sur le mât à cinq ou six piés au dessous des jottereaux, & l'autre auprès des jottereaux même. Elles sont toutes les deux taillées en fifflet à la tête pour s'appliquer sur le mât, & y être facilement & sûrement assujéties. Pour qu'elles puissent porter sur le second pont, on a ménagé un panneau sur les gaillards devant & derrière vis-à-vis le grand mât & le mât de misaine, lesquels se lèvent & se referment quand on veut. On appuie les *aiguilles* sur le second pont, parce que les gaillards ne seroient pas assez forts pour les porter; & on a bien soin encore d'époussiller ou étarçonner le second pont au dessous de l'endroit où elles portent. Comme la rondeur du pont, à l'endroit qui joint le côté du vaisseau, pourroit leur permettre de glisser lorsqu'elles sont forcées, on place entr'elles & le côté du vaisseau un ou plusieurs bordages de can, contre lesquels on appuie leurs piés, & qui leur ôtent toute liberté à cet égard.

On commence par mettre en place la plus petite *aiguille*. Son pié doit être un peu

en avant du travers du mât; & à l'endroit où doit porter sa tête, on garnit le mât d'une fourrure de toile, par dessus laquelle on met un bout de jumeile qui s'appelle *jarate*, concave & gougée de façon à bien emboîter le mât. On fait ensuite une rosture autour de la tête de l'*aiguille* & du mât, ou même deux dans les gros vaisseaux, de dix-huit à vingt tours chacune. Pour mieux ressierrer encore ces rostures, on place entr'elles & les *aiguilles* des coins que l'on nomme *languets*, & dont on garnit la tête avec de l'étoupe & du bitord, pour empêcher les cordages qui peuvent frotter dessus, de se manger. On place ensuite la seconde *aiguille*, dont le pié doit être un peu en arrière du travers du mât & également appuyé contre les bordages placés de can. On prend d'ailleurs les mêmes précautions pour assujétir sa tête.

On met ensuite les pataras ou faux-haubans qui sont des grêlins qui ont déjà servi pour qu'ils soient moins sujets à s'allonger. On les plie en double, & passant ce double dans une herse qui embrasse le mât & la tête de l'*aiguille*, on l'y arrête avec un burin, ou bien on aiguillette ce double du grêlin avec la herse. Les deux branches de chaque pataras descendent dans les sabords de la première batterie du côté qui doit être découvert, que l'on appelle côté-du-vent, & on leur fait faire plusieurs tours d'un sabord à l'autre. On observe de laisser entre les deux branches quelques sabords de distance, parce que cette distance sert à les roidir quand on veut, en frappant un palan dessus pour les faire approcher l'une de l'autre. Il y a des pataras à chaque *aiguille*, & comme ils empêcheroient les mantelets des sabords de se fermer, on fait de faux mantelets aux sabords par où ils passent.

La manière de placer ces pataras, ainsi que celle de placer les *aiguilles*, ayant pour même objet le soutien des mâts, j'ai cru devoir les joindre ensemble à cet article de préférence au mot **ABATRE** déjà fort long, & je vais continuer à donner le détail de tout ce qu'on fait dans cette même vue. On largue les rides des haubans du vent, & on fait ces haubans contre le mât, auprès de la tête de la plus longue *aiguille*, par une lière de vingt à vingt-cinq tours, faite

avec toute la précaution possible; on appelle cette lière, *lière de haubans*. L'usage de lière est de faire qu'en ridant ensuite ces mêmes haubans, leur appel vienne de la lière, & qu'ils soutiennent ainsi directement le mât, non plus par sa tête, mais à l'endroit de la lière, parce que c'est-là où se trouvent les poulies de franc-funin. On procède ensuite à rider & paratas & haubans, en commençant à rider par l'avant, puis ridant à une seconde reprise en commençant par l'arrière. Pendant que l'on ride les haubans du vent, ceux de sous le vent doivent être largues; cependant il est bon de ne point larguer les deux premiers de l'avant, parce qu'ils contiennent le mât pour l'empêcher de prendre un tour sur l'arrière, & qu'ils l'obligent à céder à la force des haubans du vent dans toute sa longueur à la fois. En même temps que l'on ride, on doit buriner les *aiguilles*, c'est-à-dire pousser des coins sous leur pié avec le burin pour resserrer le tout & faire toucher le mât à l'étambraie du côté du vent. Lorsque cela est fait, on soutient les *aiguilles* dans la position qu'elles ont acquise, avec des cries appuyés sur le pont & sur des entailles, faites aux *aiguilles*, afin de pouvoir substituer un bordage aux coins que l'on avoit burinés sous leur pié: puis on ôte les cries & on cloue des taquets aux côtés des *aiguilles*, pour les empêcher de glisser sur l'avant ou sur l'arrière.

Par toutes ces précautions, les *aiguilles* sont corps avec le mât; & elles le soutiennent si bien, que lorsqu'on abat le vaisseau, ce sont elles sur qui se fait tout l'effort.

Pour empêcher l'eau de tomber dans le vaisseau par les panneaux des gaillards où passent les *aiguilles*, on met autour d'elles une toile gaudronnée qui monte à quelques piés de hauteur sur les *aiguilles*, & qui est élevée sur le pont. On fait traverser une garcette aux clous pour mieux assujettir la toile & ne la point déchirer, & elle est arrêtée autour des *aiguilles* par une lière de bitord. (*M. le Chevalier DE LA COUDRAYE.*)

AIGUILLES à voile, (*Marine.*) ce sont les *aiguilles* dont se servent les voiliers pour coudre, non seulement les voiles, mais tout ce qui est relatif aux voiles, comme les

cordes qui servent de ralingue, c'est-à-dire de bordure ou d'ourlet aux voiles; les bagues qui forment les œillets pour passer les garcettes de vis, &c. Les voiliers ont des *aiguilles* plus ou moins longues & fortes suivant l'emploi qu'ils en veulent faire. Ils se servent de sept especes différentes qu'ils distinguent par les noms d'*aiguilles* à 2, à 4, à 6, à 8, à 10, à 12 & à 14 fils. Celle à 2 fils, est celle où un fil simple passe dans le chas de l'*aiguille*, parce que ce fil se replie sur lui-même, & que les voiliers emploient toujours le fil ainsi plié & formant un double: la grosseur du fil à voile est d'ailleurs constamment la même.

L'*aiguille* la plus courte & la plus foible, est celle à 2 fils qui a 33 lignes de longueur; celle à 14 fils en a 55. Cette dernière a jusqu'à quatre lignes de diametre à sa plus grande largeur; les autres ont proportionnellement une largeur égale. Toutes ont le tiers ou la moitié de leur longueur totale triangulaire; & c'est la partie qui se termine en pointe qui a cette forme. Les angles en sont assez aigus pour diviser facilement sans couper cependant. C'est vers la moitié de la partie triangulaire que l'on donne la plus grande largeur à l'*aiguille* qui surpasse la grosseur totale des fils, afin de leur ménager un passage facile. Le reste de l'*aiguille* est arrondi, percé à la tête d'une ouverture longitudinale pour recevoir le fil, fait en un mot, sur le modele des *aiguilles* à coudre ordinaires.

Pour faire percer ces *aiguilles*, les voiliers se servent d'un instrument qui se nomme *pomelle*, & qui leur tient lieu de dé. Ils ont aussi un autre instrument qu'ils nomment un *poignon*, & qui leur sert à préparer un passage à l'*aiguille* entre les torons des ralingues, lorsque ces ralingues cedent avec trop de difficulté.

Outre ces *aiguilles*, les voiliers en connoissent une autre sous le nom d'*aiguille à merliner*, faite sur la forme de toutes les autres, mais longue de cinq poncees, & de deux lignes seulement de plus fort diametre; elle sert à passer du merlin. (*M. le Chevalier DE LA COUDRAYE.*)

* **AIGUILLES**, (*Hist. anc.*) *acus discriminales* & *crinales*. Les premières ou les *discriminales* servoient aux femmes mariées

à séparer en deux leurs cheveux sur le devant, & cette raie pratiquée entre leurs cheveux ainsi séparés, les distinguoit des filles. En effet presque toutes les têtes antiques de femmes qu'on trouve dans le P. Montfaucon, ont les cheveux séparés : les autres les ont frisés sur le devant du front, à l'exception de quelques-unes : mais il n'y a rien d'étonnant en cela ; les modes varioient chez les Romains ainsi que parmi nous, & les coiffures ont rechangé à Rome jusqu'à quatre fois en vingt ans. Les *aiguilles crinales* servoient seulement à tenir les boucles des cheveux frisés.

AIGUILLES, (LE CAP DES) (*Géogr.*) Il est à l'extrémité la plus méridionale de l'Afrique, au trente-cinquième degré de latitude méridionale. Il y a devant un grand banc de sable qu'on appelle le *banc du cap des aiguilles*. Il est fort dangereux, & les vaisseaux qui partent du cap de Bonne-Espérance pour la mer des Indes, l'évitent avec grand soin. (*C. A.*)

* **AIGUILLE**, ÉE, adj. (*Minéralogie, Chimie.*) composé de parties semblables à des aiguilles. Les sels alkalis dont on se sert pour absorber les sels acides du soufre commun, réduisent l'argent en masse brune & *aiguillée*. *Mém. de l'Acad. Royale des Sciences de Paris, ann. 1700 Dict. de Trevoux.*

* **AIGUILLÉE**, f. f. (*Arts mécaniq. Lingère, Couturière, Tailleur, &c.*) certaine longueur de fil, de soie ou de laine, qu'on passe dans une aiguille.

AIGUILLÉE, (*Arts mécaniq. Cordonnier.*) Voyez SOULIER.

* **AIGUILLER**, v. a. (*terme de Manufacture de soierie.*) aiguiller la soie, c'est la nettoyer avec des aiguilles ou autres instrumens semblables, c'est-à-dire en tirer les petites parties étrangères qui pourroient y être restées. Cette opération est très-délicate, si l'on n'y apporte pas la plus grande attention, on risque d'érailler la soie & de la détordre.

AIGUILLETER, v. a. (*Marine.*) c'est joindre bout-à-bout, faire communiquer, lier une chose avec une autre, à l'aide d'un cordage plus ou moins gros & plus ou moins long, suivant les forces des deux objets qu'il doit réunir : ce cordage se nomme *aiguillette*. Le mot *aiguilleter* ne

s'applique que dans les circonstances où les deux objets que l'aiguillette embrasse ne se croisent point ; quelquefois même ces deux objets sont éloignés l'un de l'autre, & l'aiguillette peut être regardée alors comme un supplément à leur longueur, comme une prolongation nécessaire pour leur réunion. Pour plus de commodité, on a soin de ménager un œillet aux choses que l'on veut *aiguilletter*, à moins qu'arrondies ou repliées sur elles-mêmes elles n'offrent déjà l'équivalent d'un œillet ; & on fait faire plusieurs tours à l'aiguillette successivement d'un des objets sur l'autre.

On *aiguillette* une poulie ou plutôt la herse d'une poulie à un piton. On *aiguillette* une cosse sur une vergue. On *aiguillette* les pataras avec la herse qui embrasse le mât d'un vaisseau que l'on veut abattre. (*M. le Chevalier DE LA COUDRAYE.*)

AIGUILLETIER, s. m. est à Paris un ouvrier qui fait & vend des lacets & autres ustenciles ferrés de cette espèce. Il peut vendre encore des nœuds d'épaule, & toutes sortes de menu mercerie, comme cordons de canne, de chapeaux, lières d'enfans, jarretières, &c. Les *Aiguilletiers* sont à Paris un corps de communauté mais peu nombreux. Le plus beau de leur privilège est de vendre, sans aucuns fers, toutes les marchandises qu'ils peuvent ferrer.

AIGUILLETTE, f. fém. (*Marine.*) L'*aiguillette* est un cordage qui sert à aiguilletter, c'est-à-dire à joindre par leurs extrémités, à faire communiquer, à lier ensemble deux choses qui ne se croisent point, & qui quelquefois même restent éloignées l'une de l'autre. L'*aiguillette* est de luzin, de merlin, de ligne ou de tout autre cordage, suivant l'effort qu'elle doit supporter : c'est aussi sur cet effort qu'on règle sa longueur, pour qu'elle fasse un plus grand nombre de tours sur les objets qu'elle doit réunir & qu'elle embrasse. L'*aiguillette* est cependant toujours un cordage choisi & de bonne qualité.

Au cul des poulies on établit quelquefois une gance de merlin ou de petite ligne, de quatre ou cinq pouces de longueur, & frappée sur la herse de la poulie, qui porte le nom d'*aiguillette*. Cette *aiguillette* sert pour y frapper le dormant d'une manœuvre qui

qui doit revenir passer dans la poulie sur laquelle cette *aiguillette* est placée. On voit que cette *aiguillette* a alors le même usage de joindre & de faire communiquer le dormant de la manœuvre avec la poulie.

AIGUILLETTE, (*Canonage*.) Les canoniers ont un cordage depuis un pouce & demi, jusqu'à deux pouces & demi de circonférence, & depuis dix jusqu'à quinze brasses de longueur, qu'ils nomment *aiguillette*. L'usage de cette *aiguillette* est de brider les deux branches de la brague, afin de les roidir, & de les faire travailler à la retenue des canons lorsqu'ils sont à la ferre. Il y a conséquemment une *aiguillette* pour chaque canon. (*M. le Chevalier DE LA COUDRAYE.*)

AIGUILLETTE, *subf. f.* (*Mercurie*.) est un morceau de tresse, tissé ou cordon plat ou rond, ferré par les deux bouts, dont on se sert pour mettre sur l'épaule, ou pour attacher quelque chose. Les *aiguillettes* sont du commerce des marchands Merciers : mais ce sont les Passémentiers-Boutonniers qui les fabriquent & ont droit de les vendre, pourvu qu'elles soient faites de tresses rondes ou plates. On fait des *aiguillettes* de fil d'or & d'argent, de soie, de fil, &c. Les *aiguillettes* ont eu le sort de bien d'autres ajustemens ; elles sont hors de mode. On n'en voit plus guère qu'aux domestiques, & aux cavaliers de certains régimens. On dit aujourd'hui, *navid d'épaule*.

AIGUILLETTE, (*Manège*.) *nouer l'aiguillette*, espèce de proverbe qui signifie cinq ou six fauts ou ruades consécutives & violentes, qu'un cheval fait tout-à-coup par gaieté, ou pour démonter son cavalier. Voyez SAUT, RUADE. (V)

* *AIGUILLETES de mahot*, petites cordes faites avec l'écorce du mahot filée : on s'en sert dans les îles Françaises Américaines, à attacher les plantes de tabac aux gaullettes, quand on veut les faire sécher à la pente.

AIGUILLETES, sont parmi les *Aiguilletiers*, des rubans de fil ou de soie ferrés à l'ordinaire, dont les dames & les enfans se servent pour soutenir leurs jupes.

AIGUILLIER, *artisan qui fait & vend des aiguilles, des alènes*, &c. Voy. les articles EPINGLIER & AIGUILLE.

AIGUILLON, *f. m.* (*Hist. nat.*) *aculeus*, partie du corps de plusieurs insectes. Par exemple, l'abeille a un *aiguillon* qui est placé à la partie postérieure de son corps : c'est avec cet *aiguillon* qu'elle pique. Voyez ABEILLE, INSECTE. On a donné le nom d'*aiguillon*, *aculeus*, aux parties offeuses & pointues qui sont dans les nageoires & sur d'autres parties du corps de la plupart des poissons. Voyez POISSON. On entend aussi quelquefois par le mot *aiguillon*, *aculeus*, *spina*, les pointes, les piquans des hérissons, des porc-épics, des ourlins, &c. Voyez HÉRISSEON, PORC-ÉPIC, OURSIN. (I)

AIGUILLON, (*Manège*.) Voyez VALET.

AIGUILLON, instrument de la campagne ; c'est un bâton de neuf à dix piés de longueur, d'un bon pouce de diamètre, armé d'une douille pointue par le bout, ou simplement aiguillée & durcie au feu : on s'en sert pour piquer les bœufs, & les exciter au travail.

AIGUILLON, (*Chasse*.) se dit de la pointe qui termine les fumées des bêtes fauves. *Les fumées ont des aiguillons*, c'est une bête fauve qui a passé.

AIGUILLON ou *ÉGUILLON*, (*Géogr.*) petite ville de l'Agenois au gouvernement de Guienne, diocèse d'Agen, parlement de Bordeaux, située au confluent du Lot & de la Garonne, dans une vallée très-fertile. Elle est à cinq lieues d'Agen, 22 de Bordeaux, 13 de Nérac, & une de Tonneins.

Elle fut érigée en duché pairie en faveur de Henri de Lorraine, fils du fameux duc de Mayenne, en 1599 : mais ce titre s'éteignit après lui. Il fut rétabli pour Antoine de Lage, seigneur de Puy-Laurens, en 1634 : il s'éteignit encore après la mort de ce favori de Monsieur, frère du roi. Louis XIII le fit revivre en 1638, pour Magdelaine de Vignerolt, veuve d'Antoine de Combalet, avec cette clause singulière ; *pour en jouir par ladite dame, ses héritiers & successeurs tant mâles que femelles, tels qu'elle voudra choisir*. En vertu de cette clause, elle appella par son testament en 1674, au Duché d'Aiguillon, Marie-Thérèse, sa niece, qui mourut religieuse en 1705, à laquelle elle substitua son petit-

neveu Louis, marquis de Richelieu, dont le fils, le comte d'Agnois, a été déclaré duc d'Aiguillon, par arrêt du parlement de 1731, contradictoire avec tous les pairs de France. Emmanuel-Louis, son fils unique, né en 1720, devint duc d'Aiguillon par démission en 1740.

Cette ville qui a un château remarquable soutint quatorze jours de siège en 1346, contre Jean, duc de Normandie, depuis roi de France, qui fut obligé de le lever. On prétend qu'on se servit à ce siège, du canon pour la première fois. Long. 18. 8. lat. 44. 25. (C)

AIGUILLONNÉ, adj. (*Chasse.*) se dit des fumées qui portent un aiguillon quand elles sont en nœuds, ce qui marque ordinairement que les cerfs ont eu quelque ennui.

AIGUISÉ, adj. *en terme de blason*, se dit d'une croix, d'une fasce, d'un pal, dont les bouts sont taillés en pointe, mais de sorte néanmoins que ces pointes ne forment que des angles obtus.

L'*aiguisé* diffère du *fiché* en ce que celui-ci s'appétissant depuis le haut, se termine par le bas en une pointe aiguë : au lieu que la pointe de l'*aiguisé* ne prend que tout au bas.

Chandos, d'argent au pal *aiguisé* de gueules. (V.)

AIGUISER la pierre. On entend par cette expression dans les usines où l'on travaille la pierre calaminaire & le cuivre, détacher l'enduit qui couvre les faces intérieures des moules dans lesquels on coule les tables, lorsque cet enduit ne peut plus supporter de fonte. Voyez le détail de cette opération à l'article CALAMINE.

AIGURANDE, (*Géog.*) ville de France, dans la Marche, sur les confins du Berry. Long. 19. 35. lat. 46. 25.

AIL, en Latin *alium*, f. m. (*Hist. nat.*) herbe dont la fleur approche en quelque manière de celle du lis : elle est composée de six feuilles, le pistil en occupe le milieu, & devient dans la suite un fruit arrondi & divisé en trois loges remplies de semences presque rondes. Ajoutez au caractère de ce genre, les fleurs qui naissent en bouquets sphériques, les racines composées de tunique qui enveloppent plusieurs tubercules charnus, & les feuilles de la plante qui ne

sont point en tuyau comme celles de l'oignon. Tournefort, *Institut. rei. herb.* Voyez PLANTE. (I)

AIL, (*Jardinage.*) Rien n'est si fort que l'odeur de cette plante ; elle rend l'appétit aux animaux dégoûtés, & il y a des pays où l'on en met dans les viandes à rôtir. On enfonce les cayeux en terre de trois ou quatre pouces à la fin de février, & à autant de distance l'un de l'autre. On les fort de terre à la fin de juillet pour les faire sécher dans un lieu convenable, & les garder d'une année à l'autre. (K)

* AIL, (*Matière médic.*) on tire des gouffes de l'ail dans l'analyse chimique un phlegme limpide, qui a le goût & l'odeur de l'ail, d'abord un peu acide & salé, puis moins salé & fort acide ; une liqueur limpide fort acide, & enfin acerbe ; une liqueur limpide roussâtre, soit un peu acide, soit alcaline urineuse & pleine de sel volatil urineux ; un sel volatil urineux concret ; une huile épaisse & de la consistance d'extrait.

La masse noire restée dans la cornue, calcinée pendant neuf heures au feu de reverberer, a donné des cendres dont on a tiré par lixiviation du sel fixe salé. Ainsil'ail est composé d'un sel ammoniac uni avec beaucoup d'huile, soit subtile, soit grossière, âcre, mais capable d'une grande expansion.

Il contient des parties subtiles, actives, âcres & un peu caustiques : actives, si on en met à la plante des piés en emplâtre, l'haleine sentira l'ail : âcres, cette qualité se discerne au goût : caustiques, c'est une suite de l'analyse chimique & d'autres expériences.

* AILAH & ELANA, (*Géogr.*) petite & ancienne ville d'Asie dans l'Arabie Pétrée sur la mer rouge : c'est l'ancienne Elath dont parle l'écriture. Long. 53. 10. latit. 29. 20.

AILE, f. f. (*Ecrivain.*) Les Ecrivains entendent par l'aile d'une plume, la partie supérieure & barbue d'une plume : ils y distinguent le dessus & le dessous ; la partie cannelée qu'ils nomment l'aile intérieure ou le dedans de l'aile, & la partie lisse qu'ils appellent l'extérieure ou le dessus.

AILE, *ala*. Les Hébreux sous le nom d'aile, entendent non seulement les ailes des oiseaux, mais aussi le pan des habits,

l'extrémité d'un pays, les ailes d'une armée; & dans le sens figuré & métaphorique, la protection, la défense. Dieu dit qu'il a porté son peuple *sur les ailes des aigles*; c'est-à-dire qu'il l'a tiré de l'Égypte comme un aigle porte ses petits sous ses ailes. Le Prophète prie Dieu de le protéger sous ses ailes: il dit que les enfans des hommes espèrent dans la protection de ses ailes; *in tegmine alarum tuarum sperabant*. Ruth prie Booz d'étendre sur elle l'aile de son habit; *expande pallium tuum* (Hébreu) *alam tuam super famulam tuam*. Dans Jérémie *ij. 34*, *le sang s'est trouvé dans vos ailes, dans le pan de vos habits*. Isaïe parlant à l'armée du roi d'Israël & de Syrie, qui devoit venir sur les terres de Juda, dit: *l'épandue de ses ailes remplira toute votre terre, ô Emmanuel!* Le même Prophète nomme les siffres des Egyptiens *cymbalum alarum*, apparemment à cause des baguettes qui jouoient dans les trous du siffre. *Exod. xix, 4. Deutéronome xxxij, 11. Psal. xxj, 9. xxv, 8. Ruth. ij. Is. viij, 8. & xviij.*

Ailleurs il nomme l'aile de la terre l'extrémité du pays. *Isaïe, xiv, 16*. Nous avons ouï les louanges du juste, de l'extrémité de la terre: *à finibus terræ*: (l'Hébreu) *ab alis terræ*. Voyez aussi Job, xxxviii, 13. *Tenuisti extrema terræ*. Malach. vj, 2. On donne aux rayons du soleil le nom d'ailes: *oriatur vobis sol iustitiæ, & sanitas in pennis ejus*: ou plutôt on nous représente le soleil comme ayant des ailes, à cause de la rapidité de sa course. Les poètes donnent quelquefois des ailes aux animaux qui traînent le char d'Apollon: ils en donnent aussi à Mithras, qui est le soleil. *Osée iv, 19*. parlant du vent, nous le représente avec des ailes: *ligavit eum spiritus in alis suis*. Calmet, *Dictionnaire de la Bible, Tome I. let. A pag. 88. (G.)*

AILE, en Anatomie, se dit de différentes parties, comme des inférieures du nez, des deux lames osseuses de l'apophyse ptérisoïde, des quatre apophyses de l'os sphénoïde, dont deux sont appelées les grandes ailes, & deux les petites ailes. Voy. PTÉRISOÏDE, SPHÉNOÏDE, NEZ, &c. Voyez *Flanche I. Anatomie fig. 2. 5. HIKIX* 4 l'os sphénoïde. *XV 4* les grandes ailes. *H*

Paille externe. *I* Paille interne, *K* le petit crochet qui s'observe à l'extrémité de l'aile interne. (*L*)

AILE, partie du corps des oiseaux qui est double, & qui correspond à nos bras & aux jambes de devant des quadrupèdes. C'est par le moyen des ailes que les oiseaux se soutiennent en l'air & volent. Tout animal qui peut voler a des ailes ou des parties de son corps qui ressemblent à des ailes pour la figure & pour le mouvement, comme on le voit dans plusieurs insectes, tels que les mouches, les papillons, les scarabés, &c. On trouve même des animaux bien différens des insectes & des oiseaux, qui sont cependant conformés de façon qu'ils peuvent voler; tels sont les chauve-souris & l'écureuil volant. Aussi y a-t-il beaucoup de différence entre toutes ces sortes d'ailes; les unes sont membraneuses, les autres sont cutanées. Voyez INSECTE, CHAUVE-SOURIS, ECUREUIL. Les ailes des oiseaux sont couvertes de plumes, ou pour mieux dire les plumes sont la principale partie des ailes des oiseaux. Cette conformation paroît la plus favorable pour le vol: cependant il y a des oiseaux qui ne peuvent pas voler, quoiqu'ils aient des ailes; tels sont le pingoin, l'émeu & l'autruche.

Il ne sera ici question que des ailes des oiseaux. Voici ce que dit à ce sujet M. Formey, secrétaire de l'Académie royale des Sciences de Berlin, dans un manuscrit qu'il nous a remis.

« Ailes, parties du corps des oiseaux, » qui sont les instrumens du vol, & qui sont » façonnées pour cet effet avec beaucoup » d'art, placées à l'endroit le plus commode » du corps, & le plus propre à le tenir dans » un exact équilibre au milieu d'un fluide » aussi subtil que l'air. En général, toute la » structure des ailes est parfaitement con- » venable à leur mécanisme.

» Elles sont façonnées avec beaucoup » d'art. Cet art incomparable brille dans » la construction de chaque plume. Le tuyau » en est extrêmement roide & creux par le » bas, ce qui le rend en même temps fort » & léger. Vers le haut il n'est pas moins » dur, & il est rempli d'une espèce de parenchyme ou de moelle, ce qui contribue

» aussi beaucoup à sa force & à sa légèreté.
 » La barbe des plumes est rangée réguliè-
 » ment des deux côtés, large d'un côté &
 » étroite de l'autre. On ne sauroit assez ad-
 » mirer l'exaétitude du sage auteur de la
 » nature dans le soin exact qu'il a pris d'une
 » partie aussi peu considérable que le pa-
 » roît cette barbe des plumes qui sont aux
 » ailes. On y peut observer entre autres
 » ces deux choses : 1°. Que les bords des
 » filets extérieurs & étroits de la barbe,
 » se courbent en bas, au lieu que ceux des
 » intérieurs & plus larges, se courbent en
 » haut : par ce moyen les filets tiennent
 » fortement ensemble ; ils sont clos & fer-
 » més, lorsque l'aile est étendue, de sorte
 » qu'aucune plume ne perd rien de la force
 » ou de l'impression qu'elle fait sur l'air.
 » 2°. On peut remarquer une adresse &
 » une exactitude qui ne sont pas moins
 » grandes, dans la manière dont les plu-
 » mes sont coupées à leur bord. Les inté-
 » rieures vont en se rétrécissant, & se ter-
 » minent en pointe vers la partie supérieure
 » de l'aile. Les extérieures se rétrécissent
 » d'un sens contraire, de la partie supé-
 » rieure de l'aile vers le corps, du moins
 » en beaucoup d'oiseaux. Celles du milieu
 » de l'aile ayant une barbe par-tout égale,
 » ne sont guère coupées de biais ; de sorte
 » que l'aile, soit étendue, soit resserrée,
 » est toujours façonnée & taillée aussi exac-
 » tement que si elle avoit été coupée avec
 » des ciseaux. Mais pour revenir à la tiffure
 » même de cette barbe dont nous avons
 » entrepris l'examen, elle est composée de
 » filets si artistement travaillés, entrelacés
 » d'une manière si curieuse, que la vue
 » n'en peut qu'exciter l'admiration, sur-
 » tout lorsqu'on les regarde avec des mi-
 » croscopes. Cette barbe ne consiste pas
 » dans une seule membrane continue ; car
 » alors cette membrane étant une fois
 » rompue, ne se remettrait en ordre qu'a-
 » vec beaucoup de peine : mais elle est
 » composée de quantité de petites lames
 » ou de filets minces & roides, qui tien-
 » nent un peu de la nature d'un petit tuyau
 » de plume. Vers la rige ou le tuyau,
 » sur-tout dans les grosses plumes de l'aile,
 » ces petites lames sont plus larges & creu-
 » sées dans leur largeur en demi-cercle ; ce

» qui contribue beaucoup à leur force, &
 » à ferrer davantage ces lames les unes sur
 » les autres, lorsque l'aile fait ses battemens
 » sur l'air. Vers le bord ou la partie extré-
 » rieure de la plume, ces lames deviennent
 » très-minces, & se terminent presque en
 » pointe : en dessous elles sont minces &
 » polies, mais en dessus leur extrémité se
 » divise en deux parties, garnies de petits
 » poils, chaque côté ayant une différente
 » sorte de poils. Ces poils sont larges à leur
 » base ; leur moitié supérieure est plus me-
 » nue, & barbue.

» *Les ailes sont placées à l'endroit le plus*
 » *commode du corps.* Il est constant que dans
 » tous les oiseaux qui ont le plus d'occa-
 » sion de voler, les ailes sont placées à
 » l'endroit le plus propre à balancer le
 » corps dans l'air, & à lui donner un
 » mouvement progressif aussi rapide que les
 » ailes & le corps sont capables d'en rece-
 » voir : sans cela nous verrions les oiseaux
 » chanceler à tout moment, & voler d'une
 » manière inconstante & peu ferme ; com-
 » me cela arrive lorsqu'on trouble l'équi-
 » libre de leur corps, en coupant le bout
 » d'une de leurs ailes, ou en suspendant
 » un poids à une des extrémités du corps.
 » Quant à ceux qui nagent & qui volent,
 » les ailes pour cet effet sont attachées au
 » corps hors du centre de gravité, & pour
 » ceux qui se plongent plus souvent qu'ils
 » ne volent, leurs jambes sont plus reculées
 » vers le derrière & leurs ailes sont plus
 » avancées vers le devant du corps.

» *Structure des ailes.* La manière dont
 » les plumes sont rangées dans chaque aile
 » est fort étonnante. Elles sont placées dans
 » un ordre qui s'accorde exactement avec
 » la longueur & la force de chaque plume :
 » les grosses servent d'appui aux moindres ;
 » elles sont si bien bordées, couvertes &
 » défendues par les plus petites, que l'air
 » ne sauroit passer à travers ; par-là leurs
 » impulsions sur ce fluide sont rendues très-
 » fortes. Enfin pour finir cet article, qui
 » mériteroit que nous nous y arrêtaffions
 » plus long-temps, quel appareil d'os très-
 » forts, mais sur-tout légers, & formés
 » avec une adresse incomparable ! quelles
 » jointures qui s'ouvrent, se ferment, ou
 » se meuvent de quelque côté que l'occa-

» sion le demande , soit pour étendre les
 » ailes , soit pour les resserrer vers le corps !
 » en un mot , quelle diversité de muscles ,
 » parmi lesquels la force singulière des
 » muscles pectoraux mérite sur-tout l'at-
 » tention , parce qu'ils sont beaucoup plus
 » forts & plus robustes dans les oiseaux que
 » dans l'homme , que dans tout autre ani-
 » mal qui n'a pas été fait pour voler. Pla-
 » çons ici la remarque de Borelli à cet
 » égard : *Pectorales musculi hominis sicc-*
 » *tentes humeros , parvi & parum carnos-*
 » *sunt , non æquant quinquagesimam aut sep-*
 » *tuagesimam partem omnium musculorum*
 » *hominis : contra in avibus pectorales mus-*
 » *culi validissimi sunt , & æquant , imo exce-*
 » *dunt , & magis pendunt quàm reliqui omnes*
 » *musculi ejusdem avis simul sumpti. De motu*
 » animal. vol. I. prop. 184. M. Willughby
 » après avoir fait la même remarque ,
 » ajoute la réflexion suivante : *c'est par*
 » *cette raison que s'il étoit possible à l'homme*
 » *de voler , ceux qui ont considéré le plus at-*
 » *tentivement ce sujet , croient que pour en-*
 » *treprendre une pareille chose avec espérance*
 » *de succès , on doit tellement ajuster & mé-*
 » *nager les ailes , que pour les diriger on se*
 » *serve des jambes & non des bras , parce*
 » *que les muscles des jambes sont beau-*
 » *coup plus robustes , comme il l'observe*
 » *très-bien. Willughby , Ornithol. Liv. I.*
 » *c. 1. §. 19. apud Derham Theol. Phys. pag.*
 » *474.* » Ici finit le manuscrit de M. For-
 » mey pour le mot aile.

Je n'ajouterai à cet article qu'une énu-
 mération des principales parties de l'aile.
 « Tous les oiseaux , dit Willughby , ont à
 » l'extrémité de l'aile une sorte d'appen-
 » dice en forme de doigt , qu'il appelle l'aile
 » secondaire extérieure , ou la fausse aile
 » extérieure ; elle n'est composée que de
 » quatre ou cinq plumes. Quelques oiseaux
 » ont un rang de plumes sur la partie inté-
 » rieure de l'aile ; c'est ce qu'on appelle la
 » fausse aile intérieure. Ces plumes sont or-
 » dinairement blanches. On distingue dans
 » les ailes deux sortes de plumes : les gran-
 » des , qui sont celles qui servent le plus
 » pour le vol ; c'est pourquoi on les appelle
 » *alarum remiges* , comme si on disoit , les
 » rameurs ou les rames de l'aile ; les autres
 » plumes sont les plus petites , elles recou-

» vrent la partie inférieure des grandes ,
 » ce qui leur a fait donner le nom de *remi-*
 » *gum tegetes*. On distingue celles qui sont
 » sur la face extérieure de l'aile , & celles
 » qui sont sur la face intérieure. Ces plumes
 » sont disposées sur l'une & sur l'autre face
 » par rangs qui suivent la longueur de
 » l'aile , & qui se surmontent les uns les
 » autres. Les plumes qui se trouvent sur la
 » côte de l'aile sont les plus petites ; les
 » autres sont plus grandes à mesure qu'elles
 » approchent des grandes plumes de l'aile.
 » On les a appelées *alarum vestitricæ* , parce
 » qu'elles revêtent les ailes en dessus &
 » en dessous. (I)

AILE s'emploie aussi en Fauconnerie ; on
 dit monter sur l'aile , donner du bec & des
 penes , pour exprimer les différentes ma-
 nières de voler. Monter sur l'aile , s'est s'in-
 cliner sur une des ailes , & s'élever princi-
 palement par le mouvement de l'autre.
 Donner du bec & des penes , c'est accélérer
 le vol par l'agitation redoublée de la tête
 & de l'extrémité des ailes.

AILE , terme de Botanique. Les ailes des
 fleurs légumineuses sont les deux pétales
 qui se trouvent placés entre ceux que l'on
 a nommés le pavillon & la carenne ; ce sont
 les mêmes pétales qui représentent les ailes
 de papillons dans ces mêmes fleurs , aux-
 quelles on a aussi donné le nom de *papilio-*
nacées à cause de cette ressemblance. On
 entend aussi quelquefois par le mot d'ailes ,
 de petites branches qui sortent de la tige
 ou du tronc des plantes. On ne doit pas
 prendre le mot d'aile pour celui d'aisselle ,
 qui est l'angle que la feuille forme avec sa
 tige. Voy. AISSELLE des plantes. On donne
 le nom d'aile à la petite membrane qui fait
 partie de certaines graines , par exemple ,
 de celles de l'érable ; on appelle ces graines
semences ailées. On dit aussi tige ailée , lors-
 qu'il y a de ces sortes de membranes qui
 s'étendent le long d'une tige. (I)

AILE , terme d'architecture. Les anciens
 comprennent généralement sous ce nom le
 portique & toutes les colonnes qui sont
 autour d'un temple , c'est-à-dire , celles
 des faces aussi-bien que celles des côtés. Ils
 appeloient *peripteres* les temples qui avoient
 des ailes tout à l'entour ; & par conséquent
 les colonnes des faces de devant & de der-

rière étoient , selon eux , des ailes. Voyez PÉRIPTERE.

Aile se dit par métaphore d'un des côtés en retour d'angle qui tient au corps du milieu d'un bâtiment.

On dit *aile droite* & *aile gauche* par rapport au bâtiment où elles tiennent , & non pas à la personne qui le regarde ; ainsi la grande galerie du Louvre , en regardant le château du côté de la grande cour , est *l'aile droite* du palais des Tuileries.

On donne encore ce nom aux bas-côtés d'une église.

Ailes de mur , voyez MUR en ailes.

Ailes de cheminée ; ce sont les deux côtés de mur dans l'étendue d'un pié , qui touchent au manteau & tuyau d'une cheminée , & dans lesquels on scelle les boulins pour échafauder.

Ailes de pavé ; ce sont les deux côtés ou pente de la chauffée d'un pavé depuis le tas droit jusqu'aux bordures.

Aile se dit aussi des deux plus petits côtés d'un vestibule. Vitruve , liv. VI. pag. 212. (P)

AILE , espece de biere très-commune en Angleterre & en France. M. James , Anglois , & qui doit savoir par conséquent ce que c'est que *Paille* , dit qu'elle est jaunâtre , claire , transparente & fort piquante , qu'elle prend au nez ; qu'elle est apéritive & agréable au goût ; qu'il n'y entre ni houblon ni autres plantes ameres ; & que sa grande force vient d'une fermentation extraordinaire qu'on y a excitée par quelques ingrédients âcres & piquans.

Nos Braisseurs au contraire entendent par *aile* , la même chose que par *métiers* , une liqueur sans houblon ; la première dissolution de la farine dans l'eau chaude , qu'on fait ensuite bouillir & dont on obtient , sans autre préparation , une liqueur douceuse , même sucrée , mais jusqu'à la fadeur , & qui n'est pas de garde.

¶ AILE DE SAINT MICHEL , f. f. ordre de chevalerie. Alphonse-Henri , premier roi de Portugal , institua cet ordre en 1171 , en mémoire d'une victoire qu'il remporta sur le roi de Séville & les Sarrasins , dont il crut être redevable à *saint Michel* , qu'il avoit invoqué dans cette guerre contre les infideles. Cet ordre ne subsiste plus.

Les chevaliers suivoient la règle de saint Benoît ; ils faisoient vœu de défendre la religion chrétienne , de veiller aux limites du royaume , de protéger les veuves & les orphelins.

La marque des chevaliers étoit une *aile* ou *demi-vol de pourpre* , le bout en bas sur un cercle à huit pointes , quatre droites en croix , quatre ondées & aiguifées en fautoir ; le tout d'or en forme d'étoile rayonnante.

Ils portoient cette marque sur l'estomac , & avoient pour devise , *quis ut Deus* , qui est en latin la signification du mot hébreu *Michel*. (G. D. L. T.)

AILES , f. f. pl. en terme de Guerre , sont les deux extrémités d'une armée rangée en bataille : on les distingue en *aile droite* & en *aile gauche*. Voyez ARMÉE , BATAILLON , &c. La cavalerie est ordinairement portée sur les *ailes* , c'est-à-dire , sur les flancs , à la droite & à la gauche de chaque ligne ; on la place ainsi afin de couvrir l'infanterie qui est au milieu. Voyez LIGNE & FLANC.

Pan , l'un des capitaines de Bacchus , est regardé comme le premier inventeur de cette maniere de ranger une armée en bataille ; & c'est-là la cause , à ce qu'on prétend , pourquoi les anciens , qui nommoient *cornua* , ce que nous appelons *ailes* aujourd'hui , représentoient Pan avec des cornes à la tête. Voyez PANIQUE.

Ce qu'il y a de certain , c'est que cette maniere de ranger les armées est très-ancienne. On fait que les Romains donnoient le nom d'*ailes* à deux corps de troupes de leurs armées , qui étoient placés l'un à droite & l'autre à gauche , & qui consistoient l'un & l'autre dans 400 chevaux & 4200 fantassins. Ces *ailes* étoient ordinairement de troupes alliées , & leur usage étoit de couvrir l'armée Romaine , comme les *ailes* d'un oiseau servent à lui couvrir le corps. Les troupes des *ailes* étoient appelées *alares* , & *alares copie*.

Aujourd'hui les armées sont divisées en *aile droite* , *aile gauche* & centre.

Ailes signifient aussi les deux îles qui terminent la droite & la gauche d'un bataillon ou d'un escadron. Du temps qu'on avoit des piquiers , on les plaçoit dans le milieu ,

& les mousquetaires aux ailes. (Q)

AILES, dans la Fortification, sont les côtés ou les branches des ouvrages à corne, à couronne, & autres ouvrages extérieurs. Voyez OUVRAGE A CORNE, &c.

Les ailes ou côtés doivent être flanqués ou par le corps de la place, lorsqu'elles n'en sont pas trop éloignées, ou du moins par des redoutes, ou par des traverses faites dans leur fosse. Celle des ouvrages à corne placés vis-à-vis les courtines, sont flanquées ou des demi-lunes collatérales, ou des faces des bastions. Il en est de même des ouvrages à corne placés vis-à-vis des bastions, & des ouvrages à couronne.

Il faut observer que si l'on veut que ces ailes soient exactement défendues, leur extrémité vers la campagne ne doit être éloignée des parties qui les défendent que de la portée du fusil, c'est-à-dire de 120 ou 140 toises. Il faut aussi que la défense n'en soit pas trop oblique; autrement elle devient très-foible, & d'un très-léger obstacle à l'ennemi. (Q)

AILES (les) du nez; voyez NEZ. (L)

AILES de chauve-souris, *vespertilionum ala*, en Anatomie, sont deux ligamens fort larges & membraneux, qui tiennent le fond de la matrice attaché aux os de l'ilium; leur nom vient de la ressemblance qu'elles ont avec les ailes d'une chauve-souris. (N)

AILES, nom que les Horlogers donnent aux dents d'un pignon. Voyez DENT, PIGNON.

Pour que la roue mene uniformément le pignon, lorsque la dent rencontre l'aile dans la ligne des centres, il faut que la face de cette aile soit une ligne droite tendante au centre. Voyez ROUE, ENGRENAGE. (T)

AILES, se dit, en Jardinage, des arbres ou des plantes qui poussant des branches à côté les unes des autres, forment des especes d'ailes. On voit aux artichaux, des pommes à côté du principal montant & sur la même tige, ces pommes sont appelées les ailes d'un pied d'artichaux. (K)

AILES, Terme de Tourneur; ce sont deux pieces de bois plates & triangulaires qu'on attache en travers à une des poupées

du tour, pour lui servir de support, quand on veut tourner des quadres ronds.

AILES ou AILERONS, en terme de Vitrier, sont les extrémités les plus minces du plomb qui entretiennent les pieces de verre dont un panneau de vitre est composé, & qui recouvrent de part & d'autre ces mêmes pieces, empêchent que le vent ni la pluie ne passent entre le plomb & le verre. Voyez LINGOTIERE.

AILES, (Manege.) Les ailes de la lance sont les pieces de bois qui forment l'endroit le plus large de la lance au dessus de la poignée. Voyez LANCE. (V)

AILES, en Blason, se portent quelquefois simples & quelquefois doubles; on appelle ces dernières, ailes conjointes. Quand les pointes sont tournées vers le bas de l'écusson, on les nomme ailes renversées, & ailes élevées, quand les pointes sont en haut. Voyez VOL. (V)

AILES, terme de riviere, sont deux planches formant arrondissement, de trois pouces d'épaisseur, que l'on met au bout des semelles d'un bateau foncet en avant & en arriere.

AILE, partie du moulin à vent. Voyez MOULIN.

AILE DE FICHE ou COUPLET; c'est la partie de ces ouvrages de ferrurerie qui s'attache sur le bois, & qui est entraînée dans le mouvement d'une porte, d'une fenêtre, d'un volet brisé; en un mot, on donne le nom d'aile à tout ce qui n'est pas la charniere.

AILE, se dit de la partie des lardoires à l'usage des Cuisiniers & Rôtisseurs, qui est fendue en plusieurs parties, & évasée autant qu'il le faut pour recevoir le lard, dont on veut piquer une viande.

AILÉ, adjectif, terme de Blason; il se dit de toutes les pieces auxquelles on donne des ailes contre leur nature, comme d'un lion, d'un léopard, &c. Il se dit encore de tous les animaux volatiles qui ont des ailes d'un autre émail ou couleur que le reste de leur corps. D'azur au taureau ailé & élançé d'or; de gueules au griffon d'or ailé d'argent.

Manuel en Espagne, de gueules à une main de carnation ailée d'or, tenant une épée d'argent, la garde d'or. (V)

AILERON, f. m. *terme d'Architecture*, c'est une espece de console renversée, de pierre ou de bois, revêtu de plomb, dont on orne les côtés d'une lucarne, comme on en voit au devant des combles de la place de Vendôme à Paris, ou à côté d'un second ordre du portail d'une église, comme à saint Roch, aux Barnabites, aux Petits Peres, &c. Ces consoles renversées sont ainsi pratiquées sur le devant d'un portail pour cacher les arcs-boutans élevés sur les bas côtés d'une église, & servant à soutenir les murs de la nef. (P)

AILERON, c'est le nom que l'on donne dans les carrieres d'ardoise à une petite piece qui sert de support à la partie du feu qu'on appelle le *chapeau*. Voyez à l'article ARDOISE & ENGIN.

* **AILERON**, f. m. (*Econ. dom. Cuisin.*) c'est l'extrémité de l'aile des oiseaux, à laquelle tiennent les grandes plumes. On mange les ailerons en terrine, en tourte.

AILERONS, se dit des nageoires de certains poissons, comme de la carpe.

AILERONS d'une roue de moulin à eau, (*Mécaniq.*) ce sont les petits ais ou petites planches sur lesquelles tombe l'eau, dont l'action & le poids font tourner les moulins.

AILERONS du nez. Voyez NEZ.

AILESBUY, (*Géog.*) jolie petite ville d'Angleterre dans le Buckinghamshire, située sur un bras de la Tamise, au nord-ouest & à 12 lieues de Londres. Elle a le titre de comté, & elle envoie deux députés au parlement. On y fait de très-belles dentelles. Près d'*Ailesbury* est une longue & fertile vallée qui porte son nom. Long. 16. 49. lat. 52. (C. A.)

AILETTES ou **ALETTES**, f. f. *terme de Cordonnerie*; ce sont deux morceaux de cuir minces, parés dans leur pourtour, que les cordonniers cousent aux parties latérales internes de l'empeigne du soulier, pour la renforcer en cet endroit. Les *ailettes* sont cousues comme l'empeigne avec les semelles. Elles s'étendent depuis le paton jusqu'à l'origine du quartier. Elles sont prises en devant entre l'empeigne & le paton. On doit observer de bien parer toutes ces pieces, puisqu'il est le moindre inégalité dans l'intérieur du soulier est capable d'incommoder le pié, dont les parties

latérales sont celles qui s'appliquent aux *ailettes*.

* **AILLADE**, f. f. (*Cuisine.*) c'est une sauce à l'ail.

* **AILLEURS**, adv. (*Gramm.*) signifie autre part, dans un autre endroit. Je n'irai pas là; j'irai ailleurs.

AILLEURS (D') conj. (*Gramm.*) signifie de plus, outre cela, encore, d'un autre côté. D'ailleurs vous devez avoir égard à ses longs services.

AILURES, **ILOIRES**, f. f. ce sont deux soliveaux que l'on place sur le pont du vaisseau, portés sur les barrots, faisant un quarré avec ces barrots, & ce quarré est l'ouverture nommée *écoutille*. Voyez ILOIRES. (Z)

AIMABLE *Orphée*, c'est, en terme de *Fleuriste*, un œillet panaché de cramoisi & de blanc, qui vient de l'île. Sa fleur n'est pas bien large, mais elle est bien tranchée. Sa feuille & sa tige font d'un beau verd: il abonde en marcottes.

AIMANT. Voyez MAGNÉTISME.

AIMANT. (*Matiere médicale.*) Voyez PIERRE D'AIMANT, AIMANT.

* **AIMARGUES**, (*Géog.*) petite ville de France en Languedoc, au diocèse de Nîmes, avec titre de Baronie, située sur la riviere de Vistre. Long. 20. 50. lat. 44. 5.

* **AIMORROUS**, f. m. (*Hist. nat.*) serpent qu'on trouvoit autrefois & qu'on trouve même encore aujourd'hui en Afrique. L'effet de sa morsure est très-extraordinaire; c'est de faire sortir le sang tout pur des poumons. M. de la Métrie dans son commentaire sur Boerhaave, cite ce fait sur l'endroit des institutions où son auteur dit des venins, qu'il y en a qui nuisent par une qualité occulte, & qui exigent de ces remèdes merveilleux appelés *spécifiques*, dont la découverte ne se peut faire que par hasard. On ne connoît la vertu de l'*aimorrous* que par expérience, ajoute M. de la Métrie; l'expérience seule peut mener à la découverte des remèdes.

AIN, (*Gramm. Géog.*) particule initiale de plusieurs noms Arabes, qui veut dire *fontaine*, comme *ain el mujè*, fontaine de Moyse. (C. A.)

AIN, (*Géog.*) riviere de France qui sépare la Bresse du Bugey. Elle sort du Val-de-Neige

Val-de-Neige au mont Jura, dans le bailliage de Salins en Franche-Comté, au dessus de la célèbre fontaine de Seros. Elle passe à Château-Vilain, la Chauv, Monfaugeon, Condes, Confens, Poncin, le Pont d'Ain, Varambon, Chafcy & Loyettes, où elle se jette dans le Rhône vers le Pont-d'Anton, après avoir reçu l'Arbélaine & d'autres ruisseaux. On pêche dans cette riviere d'excellens petits poissons appelés ombres. (C. A.)

AINAI, (Géog. Hist.) ancienne abbaye dans la ville de Lyon, au confluent du Rhône & de la Saône. Elle fut bâtie sur les ruines d'un temple érigé en l'honneur d'Auguste, par les soixante nations des Gaules. Ce temple avoit été aussi une célèbre académie d'éloquence nommée *Athenæum* d'où est dérivé le nom d'*Ainai*. Ce fut dans cette académie, instituée par Caligula, que ce monstre obligeoit les concurrents malheureux d'effacer leur écriture avec la langue, & les faisoit jeter dans le Rhône s'ils refusoient de se soumettre à cette punition ignominieuse. (C. A.)

AIN-CHAREM, (Géog.) petit village de Judée à deux lieues de Jérusalem & à une lieue du désert de Saint Jean. On le montre aux voyageurs comme la demeure de Saint Zacharie & de Sainte Elisabeth. On croit que c'étoit une des six villes sacerdotales; mais on n'a que des conjectures assez incertaines là-dessus. (C. A.)

§ AINE ou AISNE, (Géog.) riviere de France qui prend sa source à Sainte-Ménéhould en Champagne, & après avoir traversé cette province, va baigner les murs de Rhétel & de Soissons, & se jette ensuite dans l'Oise à Compiègne. Elle devient navigable à Château-Porcien. César parle souvent de cette riviere dans ses Commentaires, & il la nomme *Axonis*.

AINE, s. f. bâton qu'on passe à travers la tête des harengs, pour les mettre forer à la fumée.

AINE, terme d'Anatomie, c'est la partie du corps qui s'étend depuis le haut de la cuisse jusqu'au dessus des parties génitales.

Ce mot est purement latin, & dérivé, selon quelques-uns, d'*unguen*, onguent; parce qu'on oint souvent ces parties: d'autres le dérivent d'*ango*, à cause qu'on

sent souvent des douleurs dans cet endroit: d'autres d'*ingenero*, à cause que les parties de la génération y sont placées. (L.)

AINE, adj. pris subst. en Droit, est le plus âgé des enfans mâles, & à qui à ce titre échet dans la succession de ses pere & mere, une portion plus considérable qu'à chacun de ses freres ou sœurs. Voyez PRÉCIPUT.

Je dis *des enfans mâles*; parce que l'ainesse ne se considere qu'entre mâles, & qu'il n'y a pas de droit d'ainesse entre filles, si ce n'est dans quelques coutumes particulieres, dans lesquelles au défaut d'enfans mâles, l'ainée des filles a un préciput. Voyez ci-dessous AINESSE.

L'ainé ne se considere qu'au jour du décès; en forte néanmoins que les enfans de l'ainé, quoique ce soit des filles, représentent leur pere au droit d'ainesse.

Il n'est tenu des dettes pour raison de son préciput; & si son fief ou préciput est saisi & vendu pour les biens de la succession, il doit être récompensé sur les autres biens.

L'ainé a les mêmes prérogatives du préciput & de la portion avantageuse dans les terres tenues en franc-aleu noble, que dans les fiefs. Voyez ALEU & FIEF. (H)

AIN-EL-CALU, (Géog. mod.) ville d'Afrique, dans la province de Trémécen, au royaume de Fez. On prétend qu'elle a été bâtie par les Romains. (C. A.)

AINES & DEMI-AINES, s. fém. (Orgue.) ce sont les premières des pieces de peau de mouton de forme de losange, & les secondes des pieces de la même étoffe, qui sont triangulaires; elles servent à joindre les éclisses & les têtieres des soufflets d'orgue. V. SOUFFLET D'ORGUE.

AINESSE, s. f. en Droit, priorité de naissance ou d'âge entre des enfans nobles, ou qui ont à partager des biens possédés noblement, pour raison de laquelle le plus âgé des mâles emporte de la succession de son pere ou de sa mere, une portion plus considérable que celle de chacun de ses freres ou sœurs en particulier. Voyez AINÉ.

J'ai dit *entre des enfans nobles, ou qui ont à partager des biens possédés noblement*, par rapport à la coutume de Paris, & plusieurs autres semblables: mais il y a des coutumes où le droit d'ainesse a lieu,

même entre roturiers, & pour des biens de roture.

Le droit d'*ainesse* étoit inconnu aux Romains : il a été introduit singulièrement en France, pour perpétuer le lustre des familles en même temps que leurs noms.

Dans la coutume de Paris le droit d'*ainesse* consiste 1°. dans un préciput, c'est-à-dire, une portion que l'ainé préleve sur la masse de la succession avant que d'entrer en partage avec ses frères & sœurs : & ce préciput consiste dans le château ou principal manoir, la basse-cour attenante & contigue audit manoir ; & en outre un arpent dans l'enclos ou jardin joignant ledit manoir, le corps du moulin, four ou pressoir banaux, étant dans l'enclos du préciput de l'ainé, lui appartiennent aussi : mais le revenu en doit être partagé entre les puînés, en contribuant par eux à l'entretien desdits moulin, four, ou pressoir. Peut toutefois l'ainé garder pour lui seul le profit qui en revient, en récompensant ses frères.

2°. Le préciput prélevé, voici comme se partage le reste des biens : s'il n'y a que deux enfans, l'ainé des deux prend les deux tiers des biens restans, & le cadet l'autre tiers : s'il y a plus de deux enfans, l'ainé de tous prend la moitié pour lui seul, & le reste se partage également entre tous les autres enfans.

S'il n'y avoit pour tout bien dans la succession qu'un manoir, l'ainé le garderoit : mais les puînés pourroient prendre sur icelui leur légitime, ou droit de douaire coutumier ou préfixe ; si mieux n'aimoit l'ainé, pour ne point voir démembrer son fief, leur bailler récompense en argent.

Si au contraire il n'y avoit dans la succession que des terres sans manoir, l'ainé prendroit pour son préciput un arpent avant partage.

S'il y a des fiefs dans différentes coutumes, l'ainé peut prendre un préciput dans chaque coutume selon la coutume d'icelle ; en sorte que le principal manoir que l'ainé aura pris pour son préciput dans un fief situé dans la coutume de Paris, n'empêche pas qu'il ne prenne un autre manoir dans un fief situé dans une autre coutume, qui

attribuera le manoir à l'ainé pour son préciput.

Ce droit est si favorable, que les père & mère n'y sauroient préjudicier en aucune façon, soit par dernière volonté, ou par actes entre-vifs, par constitution de dot ou donation en avancement d'hoirie, au profit des autres enfans.

Ce droit se prend sur les biens substitués, même par un étranger : mais il ne se prend pas sur les biens échus à titre de douaire, & ne marche qu'après la légitime ou le douaire.

Voyez sur cette matière la coutume de Paris, articles xiiij, xiv, &c. jusqu'à xix inclusivement. C'est sur cette coutume que se règlent toutes celles qui n'ont pas de dispositions contraires.

Le droit d'*ainesse* ne peut être ôté par le père au premier né, & transporté au cadet, même du consentement de l'ainé : mais l'ainé peut de son propre mouvement & sans contrainte, renoncer valablement à son droit : & si la renonciation est faite avant l'ouverture de la succession, elle opère le transport du droit d'*ainesse* sur le puîné ; *secus*, si elle est faite après l'ouverture de la succession : auquel cas elle accroît au profit de tous les enfans, à moins qu'il n'en ait fait cession expresse à l'un d'eux.

Les filles n'ont jamais de droit d'*ainesse*, à moins qu'il ne leur soit donné expressement par la coutume.

La représentation a lieu pour le droit d'*ainesse* dans la plupart des coutumes, & spécialement dans celle de Paris, où les enfans de l'ainé, soit mâles ou femelles, prennent tout l'avantage que leur père auroit eu.

Observez néanmoins que les filles ne représentent leur père au droit d'*ainesse*, que lorsque le défunt n'a pas laissé de frère : seulement elles prennent à ce titre la part qu'auroit eu un enfant mâle, laquelle est double de celle qui revient à une fille.

Quoique la plupart des coutumes se servent indifféremment du mot de *préciput* en parlant du principal manoir, & de la moitié ou des deux tiers que l'ainé prend dans les fiefs, néanmoins ce qu'on appelle proprement le *préciput*, c'est le manoir,

la basse-cour ou le vol du chapon ; le reste s'appelle communément *la portion avantageuse*. Voyez PORTION *avantageuse*.

Il y a cette différence de l'un à l'autre, que quand il y auroit dix terres en six toutes bâties dans une même succession & dans une même coutume, l'ainé ne peut avoir qu'un château tel qu'il veut choisir pour son préciput, au lieu qu'il prend la portion avantageuse dans tous les siécs. (H)

AIN-PARITI, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) plante malvacée du Malabar, gravée sous ce nom dans l'*Hortus Malabaricus*, volume VI, planche xliij, page 73. Les Brames l'appellent *desura* & *kaprafila* ; les Portugais *futa do sapato macho* ; les Hollandois *enkelde-schoen-roos*. Bontius, dans son *Histoire naturelle & médicinale des Indes*, livre VI, chap. xlvj, l'appelle *rosa batavico-indica inodora*, seu *malva frutescens*.

C'est un arbrisseau de cinq à six piés de hauteur, qui vit huit à dix ans sous la forme d'un buisson ovoïde, garni d'un bout à l'autre de branches cylindriques, assez serrées, écartées sous un angle de quarante-cinq degrés. Sa racine est blanche & fibreuse. Son tronc, qui prend jusqu'à cinq ou six pouces de diamètre près de la racine, est moëlleux & couvert d'une écorce cendrée extérieurement & verte au dedans. Ses feuilles sortent alternativement à de grands intervalles le long des branches : elles sont assez semblables à celles du ketmia de Syrie, mais taillées un peu plus en cœur alongé, c'est-à-dire, qu'elles sont plus larges à leur origine, longues de quatre à cinq pouces, presque une fois moins larges ; marquées sur leurs bords de six à douze grandes dentelures de chaque côté, depuis leur pointe jusqu'à leur milieu & au delà ; minces, molles, lisses, luisantes ; d'un verd-clair d'abord, qui noircit ensuite & jaunit dans leur vieillesse : relevés en dessous de trois à cinq grosses nervures, & portées sur un pédicule cylindrique trois à quatre fois plus court qu'elles, & accompagné à son origine de deux stipules triangulaires, trois fois plus longues que larges, & qui tombent avant lui.

De l'aisselle de chaque feuille, au bout

des branches seulement, sort une seule fleur d'une belle couleur de rose, longue, & large de quatre à cinq pouces lorsqu'elle est bien épanouie, & portée sur un pédicule cylindrique presque une fois plus court. Son calice est double, verd & velu ; l'un extérieur composé de huit feuilles linéaires étroites, cinq à six fois plus longues que larges, ouvertes & écartées en étoile ; l'intérieur une fois plus long, forme un tube cylindrique une fois plus long que large, divisé jusqu'à son milieu en cinq portions triangulaires assez égales, deux fois plus longues que larges. La corolle consiste en cinq grands pétales égaux, à-peu-près triangulaires, arrondis à leur extrémité qui est un peu crispée ou oncée, minces, tendres, nerveux, ou marqués de beaucoup de nervures, plus étroits en bas, terminés par un onglet en forme de pédicules qui les attache par-dessous autour du fond du calice auquel ils touchent, & en dedans au cylindre des étamines, de sorte qu'ils paroissent ne former qu'un seul pétale, quoiqu'ils soient réellement distincts les uns des autres, & entièrement séparés par leur face extérieure ; ils sont alternes avec les divisions du calice, & tombent peu après leur épanouissement ; lorsqu'ils sont épanouis, ils se recouvrent toujours en grande partie les uns les autres, soit le côté droit, soit le côté gauche, selon la situation qu'affecte la fleur relativement aux branches & à l'aspect du soleil. Les étamines, au nombre de trente où environ, sont réunies au sommet d'un tube cylindrique, aussi long que la corolle à laquelle il est attaché par sa base, & percé ou enfilé dans toute sa longueur par le style du pistil qui se partage à son extrémité en cinq branches cylindriques, terminées chacune par un stigmate sphérique violet ou purpurin, velu comme une houppé. L'ovaire, en mûrissant, devient une capsule ovoïde à cinq loges, qui s'ouvrent du haut en bas en cinq valves ou battans, partagés chacun dans leur milieu par une cloison longitudinale qui porte de chaque côté un rang de plusieurs graines velues en forme de rein qui y sont attachées.

Qualités. L'*ain-pariti* croît par toute l'Inde dans les terrains sablonneux voisins

des eaux. Il n'a point d'odeur. Toutes ses parties ont un saveur mucilagineuse.

Usages. Le suc exprimé de ses racines ou de ses feuilles, bu incorporé avec de l'huile ou du beurre, arrête les pertes de sang des femmes. On le fait aussi boire dans l'eau avec un peu de sucre pour tempérer l'ardeur intérieure de la fièvre dans les maladies du foie & dans la petite vérole dont il diminue la trop grande éruption. Ses feuilles pilées & mêlées avec du beurre frais, s'appliquent en forme d'onguent pour faire aboutir les tumeurs. Lorsqu'on les mêle avec les feuilles du cara-schull & l'huile, elles forment alors un onguent propre à appliquer sur les blessures. Les Indiens prétendent que la décoction des boutons de ses fleurs rend les femmes stériles; qu'en bain sur les yeux, elle guérit les ophthalmies, & que les pétales de ses fleurs pilées avec le beurre, s'appliquent avec succès sur les brûlures.

Remarque. Il n'est pas douteux que l'*ain-pariti* ne soit une espèce du *ketmia* de Syrie. Rhéede prétend que lorsque cet arbrisseau vieillit seulement de huit ou dix ans, ses fleurs, de simples qu'elles étoient, deviennent doubles ou multiples; mais c'est une erreur. On fait qu'il double aisément par la culture & qu'il forme une monstruosité très-recherchée dans les Indes, où on la regarde comme une autre espèce. Il y en a aussi une variété, tant simple que double, qui a les fleurs blanc-jaune ou souffré à fond purpurin.

Deuxième espèce. SCHEM-PARITI.

Quoique le *schem-pariti* ne soit qu'une monstruosité à fleur pleine de l'*ain-pariti*, cependant Rhéede le distingue comme les Indiens, & en donne une bonne figure sous son nom Malabare *schem-pariti*, dans son *Hortus Malabarius*, volume II, page 25, planche xvij. Breyn en donne pareillement la figure sous le nom d'*alcwa javanica arborescens, flos pleno; centur. I, planche lvi.* Rumphe l'a fait graver aussi sous le nom de *flos festalis*, dans son *Herbarium Amboinicum*, volume IV, planche viij. Les Malays l'appellent *bonga raja*.

Il ne diffère de l'*ain-pariti* qu'en ce qu'il a les pétales de sa corolle multipliés aux dépens des étamines, qui, en avortant, sont cause que les fruits non-fécondés, avortent aussi. Ses fleurs deviennent ainsi multiples, durent beaucoup plus que les fleurs simples, & comme elles sont d'une belle couleur de rose foncée, & d'une belle grandeur qui va jusqu'à quatre ou cinq pouces, on estime fort cet arbrisseau dans les Indes, & on le cultive comme ornement dans les jardins. Les Indiens emploient aussi ses fleurs dans plusieurs cérémonies. Ils lui procurent par la taille, tantôt une tige, tantôt une forme différente de celle qui lui est naturelle. Il fleurit toute l'année, & se multiplie par boutures.

Remarque. M. Linné appelle cet plante *hibiscus, rosa sinensis, foliis ovatis acuminatis serratis, caule arboreo.* *Syst. nat. ed. 12. p. 463. n. 6.* Mais ces deux dénominations nous paroissent également impropres: car 1°. le nom de *hibiscus*, n'a jamais été donné par les Grecs & les Latins à aucune plante des Indes, telle que celle-ci; mais seulement à l'*abutilon* annuel qui croît naturellement & se sème de lui-même dans toute l'Italie, la Grèce & le nord de l'Afrique, & que Virgile a voulu désigner en disant *oves . . . viridi compellere hibisco.* 2°. Il ne faut que lire les ouvrages des voyageurs dans les Indes, & tous nos bons auteurs de botanique, Kœmpfer, Rumphe, Rhéede, Ferrari, &c. pour s'assurer que cette plante n'est point la rose de Chine, mais celle qui est représentée dans l'*Hortus Malabarius*, tome VI, planches 38, 39, 40 & 41, sous le nom de *hina-pariti*. Si M. Linné a voulu confondre & changer dans ce genre les noms Indiens, on peut dire qu'il a réussi aussi-bien qu'il a déjà fait à l'égard de nos plantes de l'Europe. (*M. ADANSON.*)

AINZA, (*Géog.*) petite ville du royaume d'Aragon en Espagne. Elle est au confluent de l'Ara & de la Cinga. C'est la capitale du petit pays de Sobrarbe, qui eut autrefois le titre de royaume. Quelques-uns prennent *Ainza* pour l'ancienne *Succoja*, que d'autres placent à Sara de Surta, bourg d'Aragon sur le Véra, au dessus de Balbastro. (*C. A.*)

AIN-ZAMIL, (*Géogr.*) ville d'Afrique, dans le royaume de Tunis, à douze lieues de cette capitale est à vingt de Bugie. Elle fut bâtie par les rois de Tunis, & placée au lieu où elle est, à cause de la bonté du territoire qui demeureroit sans culture faute d'habitans. (*C. A.*)

AIOL, *scarius varius*, f. m. (*Hist. nat.*) poisson de mer appelé en grec *αἰόλιος*, à cause de ses différentes couleurs, d'où sont venus les noms d'*aiol* & d'*auriol*. On a aussi appelé ce poisson *rocheau*, parce qu'il vit au milieu des rochers, comme les autres poissons que l'on appelle *saxatiles*: celui-ci a les yeux & le bas du ventre où se trouve l'anus de couleur de pourpre, la queue de couleur bleue, & le reste du corps en partie verd & en partie noir-bleuâtre; les écailles sont parsemées de taches obscures. La bouche est petite, les dents larges; celles de la mâchoire supérieure sont ferrées, & celles de la mâchoire inférieure sont éloignées les unes des autres, & pointues. Ce poisson a sur le dos, presque jusqu'après de la queue, des aiguillons posés à des distances égales, & qui tiennent à une membrane mince qui est entr'eux. Il y a aussi à la pointe de chaque aiguillon une autre petite membrane qui flotte comme un étendard. Les nageoires qui sont auprès des ouïes, sont larges & presque ovales. Il y a deux taches de couleur de pourpre sur le milieu du ventre. Ce poisson est un des plus beaux que l'on puisse voir; sa chair est tendre & délicate: on en trouve à Marseille & à Antibes. *Rondelet*. Voyez **POISSON**. (*I*)

AJOMAMA, (*Géogr.*) petite ville de Macédoine, dans la Romélie; elle est au bord du golfe auquel elle donne son nom. (*C. A.*)

AJOURÉ, adj. *terme de Blason*; il se prend pour une couverture du chef, de quelque forme qu'elle soit, ronde, carrée, en croissant, &c. pourvu qu'elle touche le bout de l'écu. Il se dit encore des jours d'une tour & d'une maison, quand ils sont d'autre couleur.

Viry en Bourgogne, de sable à la croix ancrée d'argent, *ajourée* en cœur, en carré, c'est-à-dire, ouverte au milieu: ce sont des croix de fer de moulin. (*V*)

AJOURNEMENT, voyez **ADJOURNEMENT**.

AJOUTÉE ou **ACQUISE**, adj. pris subst. c'est, dans la musique des Grecs, la corde ou le son qu'ils appelloient *prof-lambanomenos*. Voyez ce mot.

Sixte ajoutée, voyez **SIXTE**. (*S*)

* **AJOUTER**, **AUGMENTER**. On ajoute une chose à une autre: on augmente la même. *Ajouter* laisse une perception distincte des choses ajoutées: lorsque j'ai ajouté une somme connue à une autre somme connue, j'en vois deux. *Augmenter* ne laisse pas cette perception: on n'a que l'idée du tout, lorsqu'on augmente l'eau contenue dans un bassin. Aussi M. l'abbé Girard a-t-il dit très-heureusement, *Syn. franç.* bien des gens ne font point scrupule, pour augmenter leur bien, d'y ajouter celui d'autrui. *Ajouter* est toujours actif; *augmenter* est quelquefois neutre. Notre ambition *augmente* avec notre fortune; à peine avons-nous une dignité que nous pensons à y en *ajouter* une autre. Voyez *Synon. franç.* L'addition est de parties connues & déterminées; l'augmentation de parties indéterminées.

AJOUX, f. m. se dit, parmi les *Tireurs d'or*, de deux lames de fer entre lesquelles sont retenues les filières & les précatons. Voyez **FILIERES** & **PRÉCATONS**.

AIPIMIXIRA, f. m. (*Hist. nat. Ichth.*) poisson de mer de la grandeur d'une perche gravé par *Marcgrave*, *Histoire naturelle du Brésil*, liv. IV, chap. iij, & dont *Jonston* a copié la figure, *Histoire naturelle des poissons*, page 124, planche 32, fig. 2. Les habitans du Brésil l'appellent encore *retimixira*, & les Portugais *puđiano vermelho* ou *boaiano*.

Sa forme est comprimée, très-approchant de celle de la perche, de manière que son corps a trois fois plus de longueur que de profondeur. Il est couvert d'écailles fort petites, si ferrées & si unies qu'il paroît au toucher en manquer absolument. Sa tête est petite ainsi que sa bouche qui a beaucoup de petites dents, entre lesquelles on en voit trois sur le devant de chaque mâchoire, un peu plus grandes. Ses nageoires sont au nombre de sept, dont deux épineuses, savoir deux ventrales médiocres

au-dessous des deux pectorales, qui sont pareillement médiocre & composées de rayons mous & articulés : une derrière l'autre plus profonde que longue, avec un rayon épineux ; une fort longue sur le dos à rayons antérieurs épineux & plus courts que les postérieurs ; enfin une à la queue qui est fourchue presque jusqu'à son milieu. Ce poisson a les yeux un peu faillans, à prunelle noire, avec un iris jaune devant & blanche derrière.

La couleur générale de son corps est un jaune mêlé d'or ; mais le dessus de sa tête & de son dos, jusques vers le bout de la nageoire dorsale, est d'une belle couleur pourpre mêlée de lacque. Le bout de sa nageoire anale est aussi purpurin, le reste en est jaune d'or comme le corps. L'extrémité postérieure de sa nageoire dorsale, & la nageoire de la queue sont pareillement jaunes.

L'airmixira est commun dans les rochers de la mer du Brésil. On le mange. Sa chair est de très-bon goût.

Remarques. Ce poisson, d'après cette description, est du genre de l'acara, & vient comme lui dans la famille des spares, c'est-à-dire, des poissons qui ont sept nageoires, dont deux ventrales placées sous les pectorales, une dorsale & la queue fourchue. (*M. ADANSON.*)

AIR, f. m. est un corps léger, fluide, transparent, capable de compression & de dilatation, qui couvre le globe terrestre jusqu'à une hauteur considérable. Voyez TERRE & TERRESTRE. Ce mot vient du grec *ἀήρ*, qui signifie la même chose.

Quelques anciens ont considéré l'air comme un élément ; mais ils ne prenoient pas le mot *élément* dans le même sens que nous. Voyez ÉLÉMENT.

Il est certain que l'air pris dans sa signification ordinaire, est très-éloigné de la simplicité d'une substance élémentaire, quoiqu'il puisse avoir des parties qui méritent cette dénomination ; c'est pourquoi on peut distinguer l'air en *air vulgaire* ou *hétérogène* & en *propre* ou *élémentaire*.

L'air *vulgaire* ou *hétérogène* est un assemblage de corpuscules de différentes sortes, qui toutes ensemble constituent une masse fluide dans laquelle nous vivons & nous

nous mouvons, & que nous inspirons & expirons alternativement. Cette masse totale est ce que nous appelons *atmosphère*. V. ATMOSPHERE.

A la hauteur où finit cet *air* ou *atmosphère*, commence l'éther, selon quelques philosophes. V. ETHER & RÉFRACTION.

Les substances hétérogènes dont l'air est composé, peuvent se réduire à deux sortes ; savoir 1°. la matière de la lumière ou du feu qui émane perpétuellement des corps célestes. Voyez FEU. A quoi quelques physiciens ajoutent les émanations magnétiques de la terre, vraies ou prétendues. Voyez MAGNÉTISME.

2°. Ce nombre infini de particules qui s'élèvent en forme de vapeurs ou d'exhalaisons sèches de la terre, de l'eau, des minéraux, des végétaux, des animaux, &c. soit par la chaleur du soleil, ou par celle des feux souterrains, ou par celle des foyers. Voyez VAPEUR & EXHALAISON.

L'air *élémentaire*, ou *air* proprement dit, est une matière subtile, homogène & élastique, qui est la base, pour ainsi dire, & l'ingrédient fondamental de tout l'air de l'atmosphère ; & qui lui donne son nom.

On peut reconnaître l'air proprement dit, à une infinité de caractères ; nous en allons ici exposer quelques-uns.

1°. Lorsqu'on renferme l'air dans quelque vaisseau de métal ou dans un verre, il y reste sans qu'il lui arrive aucun changement, & toujours sous la forme d'air ; mais il n'en est pas de même des vapeurs ; car dès qu'elles deviennent froides, elles perdent toute leur élasticité, & vont s'attacher tout autour des parois internes du verre, d'où elles dégouttent & tombent ensuite en bas ; de sorte que les verres & les vaisseaux, qui auparavant étoient remplis de vapeurs élastiques, se trouvent ensuite comme vuides. Il en est à-peu-près de même des exhalaisons des autres corps, qui se dissipent avec le temps, & se perdent en quelque manière, lorsque leurs parties, après avoir perdu l'élasticité qu'elles avoient, viennent à se réunir & à ne faire qu'un corps. Cela paroît par plusieurs expériences qui ont été faites par M. Boyle avec l'air que l'on tire des raisins, de la pâte de farine, de la chair, & de plusieurs

autres corps. Cela se confirme aussi par les expériences dont M. Hales a donné la description dans son ouvrage intitulé : *la Statique des végétaux*, & *l'analyse de l'air*.

2°. Une autre propriété de l'air, c'est que par son moyen les corps terrestres qui sont en feu, continuent de brûler jusqu'à ce que toutes les parties qui peuvent contenir du feu, soient consumées, au contraire les vapeurs & les exhalaisons éteignent dans l'instant le feu le plus vif, de même que l'éclat des charbons & du feu ardent. Ces mêmes vapeurs, bien loin d'être nécessaires à la respiration, comme l'air; y nuisent souvent, & quelquefois suffoquent; témoin l'effet du soufre allumé, & celui de la grotte d'Italie, où un chien est suffoqué en un clin d'œil.

3°. Si l'air n'est pas un fluide différent des vapeurs & des exhalaisons, pourquoi reste-t-il tel qu'il étoit auparavant, après une grosse pluie mêlée d'éclairs & de tonnerre? En effet, lorsqu'il fait des éclairs, les exhalaisons se mettent en feu, & tombent sur la terre en forme de pluie avec les vapeurs; mais après la pluie on ne remarque pas qu'il soit arrivé aucun changement à l'air, si ce n'est qu'il se trouve purifié: il doit donc être différent des exhalaisons terrestres. *Musch. Essai de Phys.*

Quant à la nature & la substance de l'air, nous n'en savons que bien peu de chose; ce que les auteurs en ont dit jusqu'à présent n'étant que de pures conjectures. Il n'y a pas moyen d'examiner l'air seul & épuré de toutes les matières qui y sont mêlées; & par conséquent on ne peut pas dire qu'elle est sa nature particulière, abstraction faite de toutes les matières hétérogènes parmi lesquelles il est confondu.

Le docteur Hook veut que ce ne soit rien autre chose que l'éther même, ou cette matière fluide & active répandue dans toute l'espace des régions célestes; ce qui répond au *medium subtile*, ou milieu subtil de Newton. *V. les articles ETHER, MILIEU.*

Considéré comme tel, on en fait une substance *sui generis*, qui ne dérive d'aucune autre, qui ne peut être engendrée,

qui est incorruptible, immuable, présente en tous lieux, dans tous les corps, &c. D'autres s'attachent à son élasticité, qu'ils regardent comme son caractère essentiel & distinctif; ils supposent qu'il peut être produit & engendré, & que ce n'est autre chose que la matière des autres corps devenue par les changemens qui s'y sont faits, susceptible d'une élasticité permanente. M. Boyle nous rapporte plusieurs expériences qu'il a lui-même faites sur la production de l'air. Ce philosophe appelle *produire de l'air*, tirer une quantité d'air sensible des corps où il ne paroît pas y en avoir du tout, du moins où il paroît y en avoir moins que ce qui en a été tiré. Il observe que parmi les différentes méthodes propres à cet effet, les meilleures sont la fermentation, la corrosion, la dissolution, la décomposition, l'ébullition de l'eau & des autres fluides, & l'action réciproque des corps, sur-tout des corps salins, les uns sur les autres. *Hist. de l'air*. Il ajoute que les différens corps solides & minéraux, dans les parties desquels on ne soupçonneroit pas la moindre élasticité, étant plongés dans des menstrues corrosifs, qui ne soient point élastiques non plus, on aura cependant, au moyen de l'atténuation des parties, causée par leur froissement, une quantité considérable d'air élastique. *Voyez ibid.*

Newton est du même sentiment. Selon ce philosophe, les particules d'une substance dense, compacte & fixe, adhérentes les unes aux autres par une puissante force attractive, ne peuvent être séparées que par une chaleur violente, & peut-être jamais sans fermentation; & ces corps rarifiés à la fin par la chaleur ou la fermentation, se transforment en un air vraiment élastique. *Voyez l'OPTIQUE de Newton*. Sur ce principe il ajoute que la poudre à canon produit de l'air par son explosion. *Ibid.*

Voilà donc non seulement des matériaux pour produire de l'air, mais aussi la méthode d'y procéder, en conséquence de quoi on divise l'air en *réel* ou *permanent*, & en *apparent* ou *passager*. Car, pour se convaincre que tout ce qui paroît air ne l'est pas pour cela, il ne faut que l'exemple de

l'éolipyle, où l'eau étant suffisamment raréfiée par le feu, sort avec un sifflement aigu, sous la forme d'une matière parfaitement semblable à l'air; mais bientôt après perd cette ressemblance, sur-tout au froid, & redevient eau par la condensation, telle qu'elle étoit originairement. On peut observer la même chose dans l'esprit-de-vin, & aux autres esprits subtils & fugitifs qu'on obtient par la distillation: au lieu que l'air réel ne se peut réduire ni par la compression, ni par la condensation où autre voie, en aucune autre substance que de l'air. Voyez EOLIPYLE.

On peut donc faire prendre à l'eau pour quelque temps l'apparence de l'air; mais elle reprend bientôt la sienne. Il en est de même des autres fluides; la plus grande subtilisation qu'on y puisse produire, est de les réduire en vapeurs, lesquelles consistent en un fluide extrêmement raréfié, & agité d'un mouvement fort vif: car, pour qu'une substance soit propre à devenir un air permanent, il faut, dit-on, qu'elle soit d'une nature fixe, autrement elle ne sauroit subir la transmutation qu'il faudroit qu'il s'y fit; mais elle s'envole & se dissipe trop vite. Ainsi la différence entre l'air passager & l'air permanent, répond à celle qui est entre les vapeurs & les exhalaisons, qui consiste en ce que celles-ci sont seches, & celles-là humides, &c. Voyez VAPEUR & EXHALAISON.

La plupart des philosophes font consister l'élasticité de l'air dans la figure de ses particules. Quelques-uns veulent que ce soit de petits flocons semblables à des touffes de laine; d'autres les imaginent tournées en rond comme des cerceaux, ou roulées en spirale comme des fils d'archal, des copeaux de bois, ou le ressort d'une montre, & faisant effort pour se rétablir en vertu de leur contexture; de sorte que pour produire de l'air, il faut, selon eux, produire des particules disposées de cette manière: & qu'il n'y a de corps propres à en produire, que ceux qui sont susceptibles de cette disposition: or c'est de quoi, ajoutent-ils, les fluides ne sont pas susceptibles, à cause du poli, de la rondeur, & de la lubricité de leurs parties.

Mais Newton (*Opt. p. 371.*) propose

un système différent; il ne trouve pas cette contexture des parties suffisante pour rendre raison de l'élasticité surprenante qu'on observe dans l'air, qui peut être raréfié au point d'occuper un espace un million de fois plus grand que celui qu'il occupoit avant sa raréfaction: or comme il prétend que tous les corps ont un pouvoir attractif & répulsif, & que ces deux qualités sont d'autant plus fortes dans les corps, qu'ils sont plus denses, plus solides, & plus compactes, il en conclut que quand par la chaleur, ou par l'effet de quelque autre agent, la force attractive est surmontée, & les particules du corps écartées au point de n'être plus dans la sphère d'attraction, la force répulsive commençant à agir, les fait éloigner les unes des autres avec d'autant plus de force, qu'elles étoient plus étroitement adhérentes entr'elles, & ainsi il s'en forme un air permanent. C'est pourquoi, dit le même auteur, comme les particules d'air permanent sont plus grossières, & formées de corps plus denses que celles de l'air passager ou des vapeurs, le véritable air est plus pesant que les vapeurs, & l'atmosphère humide plus légère que l'atmosphère sèche. V. ATTRACTION, RÉPULSION, &c.

Mais, après tout, il y a encore lieu de douter si la matière ainsi extraite des corps solides a toutes les propriétés de l'air; si cet air n'est pas passager, ou si l'air permanent qu'on tire des corps n'y existoit pas déjà. M. Boyle prouve par une expérience faite dans la machine pneumatique avec une meche allumée, que cette fumée subtile que le feu élève même des corps secs, n'a pas autant de ressort que l'air, puisqu'elle ne sauroit empêcher l'expansion d'un peu d'air enfermé dans une vessie qu'elle environne. *Physiq. mécan. exper.* Néanmoins dans quelques expériences postérieures, en dissolvant du fer dans l'huile de vitriol & de l'eau, ou dans de l'eau forte, il a formé une grosse bulle d'air qui avoit un véritable ressort, & qui en conséquence de son ressort, empêchoit que la liqueur voisine ne prit sa place: lorsqu'on y appliqua la main toute chaude, elle se dilata aisément comme tout autre air; & se sépara dans la liqueur même en plusieurs bulles,

bulles, dont quelques-unes s'éleverent hors de la liqueur en plein air. *Ibid.*

Le même physicien nous assure avoir tiré une substance vraiment élastique de plusieurs autres corps; comme du pain, du raisin, de la biere, des pommes, des pois, du bœuf, &c. & de quelques corps, en les brûlant dans le vide, & singulièrement du papier, de la corne de cerf: mais cependant cette substance, à l'examiner de près, étoit si éloignée de la nature d'un air pur, que les animaux qu'on y enfermoit, non seulement ne pouvoient respirer qu'avec peine, mais même y mouriroient plus vite que dans un vide, où il n'y auroit point eu d'air du tout. *Physic. mécan. expér.*

Nous pouvons ajouter ici une observation de l'académie royale des Sciences, qui est que l'élasticité est si éloignée d'être la qualité constitutive de l'air, qu'au contraire s'il se joint à l'air quelques matieres hétérogenes, il devient plus élastique qu'il ne l'étoit dans toute sa pureté. Ainsi M. de Fontenelle assure, en conséquence de quelques expériences faites à Paris par M. de la Hire, & à Boulogne par M. Stancari, que l'air rendu humide par le mélange des vapeurs, est beaucoup plus élastique & plus capable d'expension que quand il est pur; & M. de la Hire le juge huit fois plus élastique que l'air sec. *Hist. de l'Acad. an. 1708.*

Mais il est bon d'observer aussi que M. Jurin explique ces expériences d'une autre maniere, & prétend que la conséquence qu'on en tire, n'en est pas une suite nécessaire. *Append. ad Varen. Géogr.*

Tout ce que nous venons de dire s'entend de l'air considéré en lui-même: mais, comme nous l'avons remarqué, cet air n'existe nulle part pur de tout mélange. Or ces substances hétérogenes des propriétés & des effets desquels nous avons à traiter ici, sont, selon M. Boyle, d'une nature toute différente de celle de l'air pur. Boerhaave même fait voir que c'est un chaos & un assemblage de toutes les especes de corps créés. Tout ce que le feu peut volatiliser s'éleve dans l'air: or il n'y a point de corps qui puisse résister à l'action du feu. *Voyez FEU, VOLATIL, &c.*

Par exemple, il doit s'y trouver 1°. des

Tom. I.

particules de toutes les substances qui appartiennent au regne minéral: car toutes ces substances, telles que les sels, les soufres, les pierres, les métaux, &c. peuvent être converties en fumée: & par conséquent prendre place parmi les substances aériennes. L'or même, le plus fixe de tous les corps naturels, se trouve dans les mines fortement adhérent au soufre, & peut conséquemment être élevé avec ce minéral. *Voyez OR, &c.*

2°. Il faut aussi qu'il y ait dans l'air des particules de toutes les substances qui appartiennent au regne animal. Car les émanations abondantes qui sortent perpétuellement des corps des animaux par la transpiration qu'opere sans cesse la chaleur vitale, portent dans l'air pendant le cours entier de la vie d'un animal plus de particules de la substance qu'il n'en faudroit pour récomposer plusieurs corps semblables. *Voyez TRANSPIRATION, EMANATION, &c.*

De plus, quand un animal mort reste exposé à l'air, toutes ses parties s'évaporent & se dissipent bientôt; de sorte que la substance dont étoit composé un animal, un homme par exemple, un bœuf ou tout autre, se trouve presque toute convertie en air.

Voici une preuve entre mille autres, qui fait bien voir que l'air se charge d'une infinité de particules excrémenteuses: on dit qu'à Madrid, on n'est point dans l'usage d'avoir des privés dans les maisons; que les rues en servent la nuit: que cependant l'air enleve si promptement les particules fétides, qu'il n'en reste aucune odeur le jour.

3°. Il est également certain que l'air est aussi chargé de végétaux; car on fait que toutes les substances végétales deviennent volatiles par la putréfaction, sans même en excepter ce qu'il y a de terreux & de vasculaire qui s'échappe à son tour. *Voyez VÉGÉTAL, PLANTE, &c.*

De toutes ces émanations qui flottent dans le vaste océan de l'atmosphère, les principales sont celles qui consistent en parties salines. La plupart des auteurs imaginent qu'elles sont d'une espee nitreuse: mais il n'y a pas à douter qu'il n'y en ait de toutes sortes; du vitriol, de l'alun, du sel

B b b b b

marin, & une infinité d'autres. *Voyez SEL ; NITRE, &c.*

M. Boyle observe même qu'il peut y avoir dans l'air quantité de sels composés qui ne sont point sur terre, formés par la rencontre fortuite & le mélange de différens esprits salins. Ainsi l'on voit des vitrages d'anciens bâtimens, corrodés comme s'ils avoient été rongés par des vers, quoique aucun des sels que nous connoissons en particulier, ne fût capable de produire cet effet.

Les soufres sont sans doute une partie considérable de la substance aérienne, à cause du grand nombre de volcans, de grottes, de cavernes, & de soupiroux; d'où il sort une quantité considérable de soufre qui se répand dans l'atmosphère. *Voyez SOUFRE, VOLCAN, &c.*

Et l'on peut regarder les agrégations, les séparations, les frotemens, les dissolutions, & les autres opérations d'une matière sur une autre, comme les sources d'une infinité de substances neutres & anonymes qui ne nous sont pas connues.

L'air, pris dans cette acception générale, est un des agens les plus considérables & les plus universels qu'il y ait dans la nature, tant pour la conservation de la vie des animaux, que pour la production des plus importants phénomènes qui arrivent sur la terre. Ses propriétés & ses effets ayant été les principaux objets des recherches & des découvertes des philosophes modernes, ils les ont réduits à des lois & des démonstrations précises qui sont partie des branches des Mathématiques qu'on appelle *Pneumatique & Aïrométrie*. *Voyez RESPIRATION, PNEUMATIQUE & AÏROMÉTRIE, &c.*

Parmi les propriétés & les effets mécaniques de l'air, les principaux sont *sa fluidité, sa pesanteur & son élasticité*. 1°. Commençons par la *fluidité*. Cette propriété de l'air est constante par la facilité qu'ont les corps à le traverser, par la propagation des sons, des odeurs & émanations de toutes sortes qui s'échappent des corps; car ces effets désignent un corps dont les parties cedent au plus léger effort, & en y cédant, se meuvent elles-mêmes avec beaucoup de facilité: or voilà précisé-

ment ce qui constitue le fluide. L'air ne perd jamais cette propriété, soit qu'on le garde plusieurs années dans une bouteille fermée, soit qu'on l'expose au plus grand froid naturel ou artificiel, soit qu'on le condense en le comprimant fortement. On n'a jamais remarqué dans aucun de ces cas qu'il se soit réduit en parties solides; cela vient de sa rareté, de sa mobilité, & de la figure de ses parties. *M. Formey. Voyez FLUIDE & SON, &c.*

Ceux qui, suivant le sentiment de Descartes, font consister la fluidité dans un mouvement perpétuel & intestin des parties, trouveront ce caractère dans l'air. Ainsi dans une chambre obscure où les représentations des objets extérieurs ne sont introduites que par un seul rayon, on voit les corpuscules dont l'air est rempli dans une fluctuation perpétuelle; & les meilleures thermomètres ne sont jamais dans un parfait repos. *Voyez THERMOMETRE.*

Quelques philosophes modernes attribuent la cause de la fluidité de l'air, au feu qui y est entremêlé, sans lequel toute l'atmosphère, selon eux, se durceroit en une masse solide & impénétrable; & en effet, plus le degré de feu y est considérable, plus elle est fluide, mobile & perméable; & selon que les différentes positions du soleil augmentent ou diminuent ce degré de feu, l'air en reçoit toujours une température proportionnée. *Voyez FEU.*

C'est là, sans doute en grande partie, ce qui fait que sur les sommets des plus hautes montagnes, les sensations de l'ouïe, de l'odorat, & les autres, se trouvent plus faibles. *Voyez MONTAGNE.*

Comme l'air est un fluide, il pressé dans toutes sortes de directions avec la même force, c'est-à-dire, en haut, en bas, latéralement, obliquement, ainsi que l'expérience le démontre dans tous les fluides. On prouve que la pression latérale de l'air est égale à la pression perpendiculaire par l'expérience suivante, qui est de M. Mariotte. On prend une bouteille haute, percée vers son milieu d'un petit trou; lorsque cette bouteille est pleine d'eau, on y plonge un tuyau de verre ouvert de chaque côté, dont l'extrémité inférieure descend plus bas que le petit trou fait à la bouteille. On bouche

le cou de la bouteille avec de la cire ou de la poix, dont on a soin de bien envelopper le tuyau, en sorte qu'il ne puisse point du tout entrer d'air entre le tuyau & le cou; lors donc que le tuyau se trouve rempli d'eau & que le trou latéral de la bouteille vient à s'ouvrir, l'eau s'écoule en partie du tuyau; mais elle s'arrête proche de l'extrémité inférieure du tuyau à la hauteur du trou, & toute la bouteille reste pleine. Or si la pression perpendiculaire de l'air l'emportoit sur la pression latérale, toute l'eau devroit être poussée hors du tuyau, & ne manqueroit pas de s'écouler; c'est pourtant ce qui n'arrive pas, parce que l'air presse latéralement avec tant de force contre le trou, que l'eau ne se peut échapper de la bouteille. *Musch. eff. de Phys.*

II. *La pesanteur ou la gravité.* Cette propriété de l'air est peut-être une suite de ce qu'il est une substance corporelle; la pesanteur étant ou une propriété essentielle de la matière, ou du moins une propriété qui se rencontre dans tous les corps. *Voyez* **ATTRACTION, PESANTEUR, GRAVITÉ.**

Nous avons une infinité de preuves de cette propriété par les expériences. La pesanteur de l'air paroît d'abord en ce qu'il n'abandonne point le centre de la terre. Si on pompe l'air d'un verre, & qu'on ouvre ensuite ce verre en haut, l'air se précipitera sur le champ dans le verre par l'ouverture, & le remplira. Toutes les expériences de la machine pneumatique prouvent cette qualité de l'air. *Voyez* **PNEUMATIQUE.** Qu'on applique la main sur l'orifice d'un vaisseau vide d'air, on sent bientôt le poids de l'atmosphère qui la comprime. Des vaisseaux de verre dont on a pompé l'air, sont aisément brisés par la pesanteur de l'air qui les comprime en dehors. Si l'on joint bien exactement deux moitiés d'une sphère creuse, & qu'on en pompe l'air, elles seront pressées l'une contre l'autre par le poids de l'air voisin, avec une force égale à celle d'un poids de cent livres.

Lorsqu'on pose sur un récipient de machine pneumatique un disque mince & plat de plomb ou de verre, & qu'on pompe ensuite l'air du récipient, l'air extérieur presse alors par sa pesanteur le disque de

plomb dans le récipient, ou il brise en pièces avec beaucoup de violence le verre en le poussant en dedans. Si on enveloppe un cylindre ouvert par en haut, d'une vessie de cochon bien mince, dès qu'on aura pompé l'air de ce cylindre, la vessie sera déchirée avec beaucoup de violence. Lorsqu'on pose sur la plaque de la machine pneumatique des verres ou vases sphériques dont on pompe l'air, ils se trouvent d'abord pressés avec beaucoup de force contre cette plaque, par la pesanteur de l'air extérieur qui les comprime; de sorte qu'on ne peut les en retirer ensuite qu'avec beaucoup de force.

Autre expérience: Prenez un tuyau fermé par un bout, emplissez-le de mercure, plongez-le par le bout ouvert dans un bassin plein du même fluide, & le tenez droit; le mercure sera suspendu dans le tuyau à la hauteur d'environ 27 à 28 pouces, au dessus de la surface du mercure qui est dans le bassin. La raison de cette suspension est, que le mercure du tuyau ne sauroit descendre plus bas sans faire monter celui qui est dans le bassin, lequel étant pressé par le poids de l'atmosphère qu'il supporte, ne permet pas à celui du tuyau de descendre, à moins que le poids de ce dernier n'excede celui de l'air qui presse sur le bassin. Ce qui prouve que c'est là la cause de cette suspension, c'est que si l'on met le bassin & le tuyau sous le récipient de la machine pneumatique, à mesure que l'on pompera l'air, le mercure du tuyau baissera; & réciproquement à mesure que l'on laissera rentrer l'air, le mercure remontera à sa première hauteur. C'est là ce qu'on appelle *l'expérience de Toricelli.*

C'est aussi à la pesanteur de l'air qu'on doit attribuer l'effet des pompes. Car supposons un tuyau de verre ouvert de chaque côté, & qu'on pousse dedans jusqu'en bas un piston attaché à un manche, qu'on mette ce tuyau dans un petit bassin de mercure, & qu'on tire le piston en haut, qu'en arrivera-t-il? Comme il n'y a pas d'air & par conséquent point de résistance ni aucune cause qui agisse par la pression, entre le piston & le mercure qui est dans le petit bassin, placé à l'ouverture du tuyau, il faut que le mercure du bassin étant pressé par

Air supérieur & extérieur, monte dans le tuyau & suit le piston; & lorsque le piston est arrivé à la hauteur de 28 pouces environ, & qu'on continue de le tirer, il faut que le mercure abandonne le piston, & qu'il reste suspendu dans le tuyau à la hauteur de 28 pouces. Car le poids de *Air* extérieur n'a pas la force de l'élever davantage. Si on prend de l'eau au lieu du mercure, comme elle est environ 14 fois plus légère, *Air* la fera aussi monter plus haut, c'est-à-dire jusqu'à environ 32 piés.

L'action des enfans qui tettent ne diffère pas beaucoup de celle d'une pompe; car un enfant qui tette, avale *Air* qui est dans sa bouche; il bouche les narines par derrière dans le gosier, & prend le mamelon qu'il serre tout autour avec ses lèvres. Il gonfle ensuite ses joues & produit de cette manière un vide dans sa bouche. *Air* presse par sa pesanteur sur les mamelles, & pousse le lait vers le mamelon, & de-là dans la bouche.

On peut aussi expliquer l'action des ventouses par le même principe. Car la partie de la peau qui est enfermée sous la ventouse, se trouve sous un vase dont on a pompé *Air*; de sorte que les humeurs du corps sont poussées vers cette partie par l'action de *Air* extérieur: ce qui fait que la peau & ses vaisseaux se gonflent & se lèvent sous la ventouse. *Muffch.*

Enfin on peut peser *Air*; car si l'on met un vaisseau plein d'*Air* commun dans une balance bien juste, on le trouvera plus pesant que si *Air* en avoit été retiré; & le poids sera encore bien plus sensible, si l'on pèse ce même vaisseau rempli d'*Air* condensé sous un récipient d'où on aura pompé *Air*. V. BALANCE HYDROSTATIQUE.

Quelques personnes douteront peut-être que *Air* soit pesant de lui-même, & croiront que sa pesanteur peut venir des vapeurs & des exhalaisons dont il est rempli. Il n'y a aucun lieu de douter que la pesanteur de *Air* ne dépende effectivement en partie des vapeurs, comme on peut l'expérimenter, en prenant une boule de verre pleine d'*Air* qu'on pompera ensuite fort exactement. Pour cet effet on mettra en haut sur l'ouverture par laquelle *Air* devra rentrer dans la boule, un entonnoir fait exprès, qui

aura une cloison percée de petits trous; on mettra ensuite dessus de la potasse fort sèche, ou du sel de tartre, & on laissera entrer *Air* lentement à travers ces sels dans la boule. On attendra assez long-temps afin que la boule se remplisse d'*Air*, & qu'elle ne se trouve pas plus chaude que *Air* extérieur, en cas qu'il puisse s'échauffer par quelque fermentation en passant à travers les sels. Si *Air* de l'atmosphère est sec, on trouve que *Air* qui avoit auparavant rempli la boule, étoit de même pesant que celui qui y est entré en traversant les sels; & s'il fait un temps humide, on trouvera que *Air* qui a passé à travers les sels, est plus léger que celui qui auparavant avoit rempli la boule. Mais quoique cette expérience prouve que la pesanteur de *Air* dépende en partie des vapeurs qui y naissent, on ne peut s'empêcher de reconnoître que *Air* est pesant de lui-même; car autrement il ne seroit pas possible de concevoir comment les nuées qui pesent beaucoup pourroient y rester suspendues, ne faisant le plus souvent que flotter dans *Air* avec lequel elles sont en équilibre. Otez cet équilibre, & vous les verrez bientôt se précipiter en bas. *Muffch.*

Le poids de *Air* varie perpétuellement, selon les différens degrés de chaleur & de froid. Riccioli estime que sa pesanteur est à celle de l'eau, comme un est à 1000: Marsene, comme un est à 1300, ou à 1356: Galilée, comme un est à 1400: M. Boyle, par une expérience plus exacte, trouve ce rapport aux environs de Londres comme un est à 938, & pense que tout bien considéré, la proportion de un à 1000 doit être regardée comme sa pesanteur respective moyenne; car on n'en sauroit fixer une précise, attendu que le poids de *Air*, aussi-bien que celui de l'eau même, varie à chaque instant: ajoutez que les mêmes expériences varient en différens pays, selon la différente hauteur des lieux, & le plus ou le moins de densité de *Air*, qui résulte de cette différente hauteur. Boyle: *Phys. mécan. expér.*

Il faut ajouter cependant que par des expériences faites depuis en présence de la société royale de Londres, la proportion du poids de *Air* à celui de l'eau s'est trou-

vée être de un à 840 ; dans une expérience postérieure , comme un est à 852 ; & dans une troisième , comme un est à 860 , *Transf. Phil. n^o. 181* ; & enfin en dernier lieu , par une expérience fort simple & fort exacte , faite par M. Hawksbée , comme un est à 885 . *Phys. mécan. expér.* Mais toutes ces expériences ayant été faites en été , le docteur Jurin est d'avis qu'il faut choisir un temps entre le froid & le chaud , & qu'alors la proportion de la pesanteur de l'air à celle de l'eau sera de un à 800 .

M. Musschenbroek dit avoir quelquefois trouvé que la pesanteur de l'air étoit à celle de l'eau comme 1 à 606 , lorsque l'air étoit fort pesant . Il ajoute qu'en faisant cette expérience en différentes années & dans des saisons différentes , il a observé une différence continuelle dans cette proportion de pesanteur ; de sorte que , suivant les expériences faites en divers endroits de l'Europe , il croit que le rapport de la pesanteur de l'air à celle de l'eau doit être réduit à certaines bornes , qui sont comme un à 606 , & delà jusqu'à 1000 .

L'air une fois reconnu pesant & fluide , les lois de sa gravitation & de sa pression doivent être les mêmes que celles des autres fluides ; & conséquemment sa pression doit être proportionnelle à sa hauteur perpendiculaire . *Voyez FLUIDE.*

D'ailleurs cette conséquence est confirmée par les expériences . Car si l'on porte le tube de Torricelli en un lieu plus élevé , où par conséquent la colonne d'air fera plus courte , la colonne de mercure soutenue sera moins haute , & baissera d'un quart de pouce lorsqu'on aura porté le tube à cent piés plus haut , ainsi de cent piés en cent piés à mesure qu'on montera .

De ce principe dépend la structure & l'usage du barometre . *V. BAROMETRE.*

De ce même principe il s'ensuit aussi que l'air , comme tous les autres fluides , presse également de toutes parts . C'est ce que nous avons déjà démontré ci-dessus , & dont on voit encore la preuve , si l'on fait attention que les substances molles en soutiennent la pression sans que leur forme en soit changée , & les corps fragiles sans en être brisés , quoique la pression de la colonne d'air sur ces corps soit égale à celle

d'une colonne de mercure de 30 pouces ; ou d'une colonne d'eau de 32 piés . Ce qui fait que la figure de ces corps n'est point altérée , c'est la pression égale de l'air qui fait qu'autant il presse d'un côté , autant il résiste du côté opposé . C'est pourquoi si l'on ôte ou si l'on diminue la pression seulement d'un côté , l'effet de la pression sur le côté opposé se sentira bientôt .

De la gravité & la fluidité considérées conjointement , s'ensuivent plusieurs usages & plusieurs effets de l'air . 1^o . Au moyen de ces deux qualités conjointes , il enveloppe la terre avec les corps qui sont dessus , les presse , & les unit avec une force considérable . Pour le prouver , nous observerons que dès qu'on connoît la pesanteur spécifique de l'air , on peut savoir d'abord combien pèse un pié-cube d'air ; car si un pié-cube d'eau pèse 64 livres , un pié-cube d'air pèsera environ la 800^e . partie de 64 livres : delà on pourra conclure quel est le poids d'une certaine quantité d'air . On peut aussi déterminer quelle est la force avec laquelle l'air comprime tous les corps terrestres . Car il est évident que cette pression est la même que si tout notre globe étoit couvert d'eau à la hauteur de 32 piés environ . Or un pié-cube d'eau pesant 64 livres , 32 piés pèseront 32 fois 64 livres , ou environ 2048 livres ; & comme la surface de la terre contient à-peu-près 55478000000000 piés quarrés , il faudra prendre 2048 fois ce grand nombre pour avoir à-peu-près le poids réduit en livres avec lequel l'air comprime notre globe . Or on voit aisément que l'effet d'une telle pression doit être fort considérable . Par exemple elle empêche les vaisseaux artériels des plantes & des animaux d'être excessivement distendus par l'impétuosité des suc qui y circulent , ou par la force élastique de l'air dont il y a une quantité considérable dans le sang . Ainsi nous ne devons plus être surpris que par l'application des ventouses , la pression de l'air étant diminuée sur une partie du corps , cette partie s'enfle ; ce qui cause nécessairement un changement à la circulation des fluides dans les vaisseaux capillaires , &c .

Cette même cause empêche les fluides de transpirer & de s'échapper à travers les

pores des vaisseaux qui les contiennent. C'est ce qu'éprouvent les voyageurs à mesure qu'ils montent des montagnes élevées : ils se sentent lâches de plus en plus à mesure qu'ils avancent vers le haut ; & à la longue , il leur vient un crachement de sang ou d'autres hémorrhagies ; & cela parce que l'air ne presse pas suffisamment sur les vaisseaux des poulmons. On voit la même chose arriver aux animaux enfermés sous le récipient de la machine pneumatique : à mesure qu'on en pompe l'air , ils s'enflent , vomissent , bavent , suent , lâchent leur urine & leurs autres excréments , &c. Voyez VIDE.

2°. C'est à ces deux mêmes qualités de l'air , la pesanteur & la fluidité , qu'est dû le mélange des corps contigus les uns aux autres , & singulièrement des fluides. Ainsi plusieurs liquides , comme les huiles & les sels qui dans l'air se mêlent promptement & d'eux-mêmes , ne se mêleront point s'ils sont dans le vide.

3°. En conséquence de ces deux mêmes qualités , l'air détermine l'action d'un corps sur un autre. Ainsi le feu qui brûle du bois s'éteint , & la flamme se dissipe si l'on retire l'air ; parce qu'alors il n'y a plus rien qui puisse appliquer les corpuscules du feu contre ceux de la substance combustible , & empêcher la dissipation de la flamme. La même chose arrive à l'or en dissolution dans l'eau régale. Ce menstrue cesse d'agir sur le métal dès qu'on a retiré l'air ; & c'est en conséquence de cette faculté déterminante de l'air , que Papin a imaginé le *digestoire* qui porte son nom. Voyez DIGESTOIRE.

C'est aussi pour cela que sur les sommets des plus hautes montagnes , comme sur le pic de Ténérife , les substances qui ont le plus de faveur , comme le poivre , le gingembre , le sel , l'esprit-de-vin , sont presque insipides ; car faute d'un agent suffisant qui applique leurs particules sur la langue , & qui les fasse entrer dans ses pores , elles sont chassées & dissipées par la chaleur même de la bouche. La seule substance qui y retienne sa faveur est le vin de Canarie ; ce qui vient de sa qualité onctueuse qui le fait adhérer fortement au palais , & empêche qu'il n'en puisse être écarté aisément.

Ce même principe de gravité produit

aussi en partie les vents , qui ne sont autre chose qu'un air mis en mouvement par quelque altération dans son équilibre. Voyez VENT.

III. Une autre qualité de l'air d'où résultent un grand nombre de ses effets , & dont nous avons déjà parlé , est son *élasticité* par laquelle il cède à l'impression des autres corps en rétrécissant son volume , & se rétablit ensuite dans la même forme & la même étendue , en écartant ou affaiblissant la cause qui l'avoit resserré. Cette force élastique est une des propriétés distinctives de l'air ; les deux autres propriétés dont nous avons parlé plus haut , lui étant communes avec les autres fluides.

Une infinité de preuves nous convainquent que l'air a cette faculté. Si par exemple on presse avec la main une vessie soufflée , on trouve une résistance sensible dans l'air qui y est enfermé ; & si l'on cesse de la comprimer , la partie qui étoit comprimée se tend & se remplit aussi-tôt.

C'est de cette propriété de l'air que dépend la structure & l'usage de la machine pneumatique. Voyez MACHINE PNEUMATIQUE.

Chaque particule d'air fait un continuel effort pour se dilater , & ainsi lutte contre les particules voisines qui en font aussi un semblable ; mais si la résistance vient à cesser ou à s'affaiblir , à l'instant la particule dégagée se raréfie prodigieusement. C'est ce qui fait que si l'on enferme sous le récipient de la machine pneumatique de petites balles de verres minces , ou des vessies pleines d'air & bien fermées , & qu'ensuite on pompe l'air , elles y crevent par la force de l'air qu'elles contiennent. Si l'on met sous le récipient une vessie toute flasque , qui ne contienne que très-peu d'air ; lorsqu'on vient à pomper l'air , elle s'y enfle & paroît toute pleine. La même chose arrivera si l'on porte une vessie flasque sur le sommet d'une haute montagne.

Cette même expérience fait voir d'une manière évidente , que l'élasticité des corps solides est fort différente de la vertu élastique de l'air , & que les corps solides & élastiques se dilatent tout autrement que l'air. En effet , lorsque l'air cesse d'être comprimé , non seulement il se dilate , mais il

occupe alors un plus grand espace, & reparoit sous un plus grand volume qu'auparavant: ce qu'on ne remarque pas dans les corps solides & élastiques, qui reprennent seulement la figure qu'ils avoient avant que d'être comprimés.

L'air tel qu'il est tout proche de notre globe, se raréfie de telle manière que son volume est toujours en raison inverse des poids qui le compriment, c'est-à-dire que si l'air pressé par un certain poids occupe un certain espace, ce même air pressé par un poids qui ne soit que la moitié du précédent, occupera un espace double de celui qu'il occupoit dans le premier cas. M. Boyle & M. Mariotte ont établi cette règle par des expériences. La même règle a lieu lorsqu'on comprime l'air, comme M. Mariotte l'a fait voir aussi. Cependant il ne faut pas regarder cette règle comme parfaitement exacte; car en comprimant l'air bien fortement, & le réduisant à un volume quatre fois plus petit, l'effet ne répond plus à la règle donnée par M. Mariotte, cet air commence alors à faire plus de résistance, & a besoin pour être comprimé davantage, d'un poids plus grand que la règle ne l'exige. En effet, pour peu qu'on y fasse attention, on verra qu'il est impossible que la règle soit exactement vraie: car lorsque l'air sera si fort comprimé que toutes ses parties se toucheront & ne formeront qu'une seule masse solide, il n'y aura plus moyen de comprimer davantage cette masse, puisque les corps sont impénétrables. Il n'est pas moins évident que l'air ne sauroit se raréfier à l'infini, & que sa raréfaction a des bornes; d'où il s'ensuit que la règle des raréfactions en raison inverse des poids comprimans, n'est pas non plus entièrement exacte: car il faudroit suivant cette règle, qu'à un degré quelconque de raréfaction de l'air, on trouvât un poids correspondant qui empêcheroit cette raréfaction d'être plus grande. Or, lorsque l'air est raréfié le plus qu'il est possible, il n'est alors chargé d'aucun poids, & il occupe cependant un certain espace.

On ne sauroit assigner des bornes précises à l'élasticité de l'air, ni la détruire ou altérer aucunement. M. Boyle a fait plusieurs expériences, pour voir s'il pourroit

affoiblir le ressort d'un air extrêmement raréfié dans la machine pneumatique, en le tenant long-temps comprimé par un poids dont il est étonnant qu'il soutint la force pendant un seul instant: & après tout ce temps il n'a point vu de diminution sensible dans son élasticité. M. de Roberval ayant laissé un fusil à vent chargé pendant seize ans d'air condensé, cet air mis enfin en liberté, poussa une balle avec autant de force qu'auroit pu faire un air tout récemment condensé.

Cependant M. Hawksbée a prétendu prouver par une expérience qu'il a faite depuis, que le ressort de l'air peut être tellement dérangé par une violente pression, qu'il ne puisse plus se rétablir qu'au bout de quelques temps. Il prit pour cet effet un vaisseau de cuivre bien fort, dans lequel il versa d'abord une demi-pinte d'eau, il y comprima ensuite trois ou quatre fois plus d'air qu'il n'y en avoit eu auparavant: une heure après il ouvrit le vase, & en laissant sortir l'air en y serrant avec une vis un tuyau ouvert, dont l'un des bouts étoit plongé dans l'eau: il trouva peu de temps après que l'eau s'étoit élevée d'un pié dans le tuyau, & qu'elle venoit jusqu'à la hauteur de 16 pouces. Il conclut de là, que la force élastique de l'air avoit été affoiblie pendant quelque temps; car si elle fût restée la même qu'elle étoit auparavant, tout l'air n'eût pas manqué de s'échapper du vase après qu'il eût été ouvert: d'où il s'ensuit, selon M. Hawksbée, que cet air étant resté dans le vase, il s'y étoit ensuite raréfié, & avoit fait monter l'eau dans le tuyau. Cependant on pourroit soupçonner qu'il seroit peut-être entré une plus grande quantité d'air dans l'eau, parce que l'air qui reposoit dessus, se trouvoit trois ou quatre fois plus comprimé, & que l'air n'auroit été en état de se dégager de l'eau qu'après un certain temps, en sorte que celui qui avoit pu s'échapper librement, seroit en effet sorti du vase, tandis que celui qui avoit pénétré l'eau en trop grande quantité, auroit eu besoin de temps pour en sortir. M. Musschenbroek ayant versé du mercure dans un tuyau de 8 piés de long, dont un des bouts étoit recourbé, & ayant de cette manière comprimé l'air dans le bout

recourbé, scella ensuite l'autre bout hermétiquement, & marqua le degré de chaleur que l'air avoit alors. Depuis ce temps il dit avoir toujours observé que le mercure se tenoit à la même hauteur dans le tuyau, lorsque l'air avoit le même degré de chaleur qu'au commencement de l'expérience. Au contraire lorsque l'air devenoit plus chaud, le mercure montoit dans le tuyau; d'où il paroîtroit s'ensuivre que la compression de l'air ne lui fait point perdre son élasticité. On ne sauroit cependant nier que l'air ne puisse perdre de sa force élastique, puisqu'on a prouvé que la chose étoit possible, en mettant le feu à du soufre dans un verre plein d'air: & peut-être y a-t-il un plus grand nombre d'exhalaisons qui produisent le même effet. *Mussch.*

Il est visible que le poids ou la pression de l'air ne dépend pas de son élasticité, & qu'il ne seroit ni plus ni moins pesant, quand il ne seroit pas élastique. Mais de ce qu'il est élastique, il s'ensuit qu'il doit être susceptible d'une pression qui le réduise à un tel espace, que son élasticité qui réagit contre le poids qui le comprime, soit égale à ce poids.

En effet, la loi de l'élasticité est qu'elle augmente à proportion de la densité de l'air, & que sa densité augmente à proportion des forces qui le compriment. Or il faut qu'il y ait une égalité entre l'action & la réaction; c'est-à-dire, que la gravité de l'air qui opere sa compression, & l'élasticité de l'air qui le fait rendre à sa dilatation, soient égales. Voyez DENSITÉ, RÉACTION, &c.

Aussi l'élasticité augmentant ou diminuant généralement à proportion que la densité de l'air augmente ou diminue, c'est-à-dire, à proportion que l'espace entre ses particules diminue ou augmente, il n'importe que l'air soit comprimé & retenu dans un certain espace par le poids de l'atmosphère, ou par quelque autre cause; il suffit qu'il tende à se dilater avec une action égale à celle de la cause qui le comprime. C'est pourquoi si l'air voisin de la terre est enfermé dans un vaisseau, de manière qu'il n'ait plus du tout de communication avec l'air extérieur, la pression

de cet air enfermé ne laissera pas d'être égale au poids de l'atmosphère. Aussi voyons-nous que l'air d'une chambre bien fermée soutient le mercure dans le baromètre, par sa force élastique, à la même hauteur que seroit le poids de toute l'atmosphère. Voyez l'article ELASTICITÉ.

Suivant ce principe, on peut par de certaines méthodes condenser l'air. Voyez CONDENSATION.

C'est sur ce même principe qu'est fondée la structure de l'arquebuse-à-vent. Voyez ARQUEBUSE-A-VENT.

L'air peut donc être condensé: mais jusqu'à quel point le peut-il être, ou à quel volume est-il possible de le réduire en le comprimant? Nous n'en connoissons point encore les bornes. M. Boyle a trouvé le moyen de rendre l'air treize fois plus dense en le comprimant: d'autres prétendent l'avoir vu réduit à un volume soixante fois plus petit. M. Hales l'a rendu trente-huit fois plus dense à l'aide d'une presse, mais en faisant geler de l'eau dans une grenade ou boulet de fer, il a réduit l'air en un volume 1838 fois plus petit, de sorte qu'il doit avoir été plus de deux fois plus pesant que l'eau; ainsi, comme l'eau ne peut être comprimée, il s'ensuit de là que les parties aériennes doivent être d'une nature bien différente de celle de l'eau: car autrement on n'auroit pu réduire l'air qu'à un volume 800 fois plus petit; il auroit alors été précisément aussi dense que l'eau, & il auroit résisté à toutes sortes de pressions avec une force égale à celle que l'on remarque dans l'eau. *Mussch.*

M. Halley assure dans les *Transactions philosophiques*, en conséquence d'expériences faites à Londres, & d'autres faites à Florence dans l'académie *del cimento*, qu'on peut en toute sûreté décider qu'il n'y a pas de force capable de réduire l'air à une espace 800 fois plus petit que celui qu'il occupe naturellement sur la surface de notre terre. Et M. Amontons combattant le sentiment de M. Halley, soutient dans les *Mémoires de l'académie royale des Sciences*, qu'on ne peut point assigner de bornes précises à la condensation de l'air; que plus on le chargera, plus on le condensera; qu'il n'est élastique qu'en vertu du

du feu qu'il contient ; & que comme il est impossible d'en tirer tout le feu qui y est , il est également impossible de le condenser à un point au delà duquel on ne puisse plus aller.

L'expérience que nous venons de rapporter de M. Hales , prouve du moins que l'*Air* peut être plus condensé que ne l'a prétendu M. Halley. C'est à l'élasticité de l'*Air* qu'on doit attribuer les effets de la fontaine de Héron , & de ces petits plongeurs de verre , qui étant enfermés dans un vase plein d'eau , descendent au fond , remontent ensuite , & se tiennent suspendus au milieu de l'eau , se tournent & se meuvent comme on le veut. C'est encore à cette élasticité que l'on doit l'action des pompes à feu. Voyez FONTAINE & POMPE.

L'*Air* , en vertu de sa force élastique , se dilate à un point qui est surprenant : le feu a la propriété de le raréfier considérablement. L'*Air* produit par cette dilatation le même effet que si sa force élastique augmentoit ; d'où il arrive qu'il fait effort pour s'étendre de tous côtés. Il se condense au contraire par le froid ; de sorte qu'on diroit alors qu'il a perdu une partie de sa force élastique. On éprouve la force de l'*Air* échauffé , lorsqu'on l'enferme dans une fiole mince , scellée hermétiquement , & qu'on met ensuite sur le feu ; l'*Air* se raréfie avec tant de force , qu'il met la fiole en pièces avec un bruit considérable. Si on tient sur le feu une vessie à demi soufflée , bien liée & bien fermée , non seulement elle se gonflera par la raréfaction de l'*Air* intérieur , mais même elle crevera. M. Amontons a trouvé que l'*Air* rendu aussi chaud que l'eau bouillante , acquéroit une force qui est au poids de l'atmosphère , comme 10 à 33 , ou même comme 10 à 35 , & que la chose réussissoit également , soit qu'on employât pour cette expérience une plus grande ou une plus petite quantité d'*Air*. M. Hawksbée a observé en Angleterre , qu'une portion d'*Air* enfermée dans un tuyau de verre lorsqu'il commençoit à geler , formoit un volume qui étoit à celui de la même quantité d'*Air* dans la plus grande chaleur de l'été comme 6 à 7.

Tome I.

Lorsque l'*Air* se trouve en liberté & délivré de la cause qui le comprimait , il prend toujours une figure sphérique dans les interstices des fluides où il se loge , & dans lesquels il vient à se dilater. Cela se voit lorsqu'on met des fluides sous un récipient dont on pompe l'*Air* : car on voit d'abord paroître une quantité prodigieuse de bulles d'*Air* d'une petitesse extraordinaire , & semblables à des grains de sable fort menus , lesquelles se dispersent dans toute la masse du fluide & s'élevèrent en haut. Lorsqu'on tire du récipient une plus grande quantité d'*Air* , ces bulles se dilatent davantage , & leur volume augmente à mesure qu'elles s'élevèrent , jusqu'à ce qu'elles sortent de la liqueur , & qu'elles s'étendent librement dans le récipient.

Mais ce qu'il y a sur-tout de remarquable , c'est que dans tout le trajet que font alors ces bulles d'*Air* , elles paroissent toujours sous la forme de petites sphères.

Lorsqu'on met dans la liqueur une plaque de métal , & qu'on commence à pomper , on voit la surface de cette plaque couverte de petites bulles , ces bulles ne sont autre chose que l'*Air* qui étoit adhérent à la surface de la plaque , & qui s'en détache peu-à-peu. Voyez ADHÉRENCE & COHESION.

On n'a rien négligé pour découvrir jusqu'à quel point l'*Air* peut se dilater lorsqu'il est entièrement libre , & qu'il ne se trouve comprimé par aucune force extérieure. Cette recherche est sujette à de grandes difficultés , parce que notre atmosphère est composée de divers fluides élastiques , qui n'ont pas tous la même force ; par conséquent , si l'on demandoit combien l'*Air* pur & sans aucun mélange peut se dilater , il faudroit pour répondre à cette question , avoir premièrement un *Air* bien pur ; or c'est ce qui ne paroît pas facile. Il faut ensuite savoir dans quel vase & comment on placera cet *Air* , pour faire en sorte que ses parties soient séparées , & qu'elles n'agissent pas les unes sur les autres. Aussi plusieurs physiciens habiles désespèrent-ils de pouvoir arriver à la solution de ce problème. On peut néanmoins conclure , selon M. Musschenbroek , de quelques expériences assez grossières , que l'*Air* qui est proche

Ccccc

de notre globe, peut se dilater jusqu'à occuper un espace 4000 fois plus grand que celui qu'il occupoit. *Muffch.*

M. Boyle, dans plusieurs expériences, l'a dilaté une première fois jusqu'à lui faire occuper un volume neuf fois plus considérable qu'auparavant; ensuite il lui a fait occuper un espace 31 fois plus grand; après cela il l'a dilaté 60 fois davantage, puis 150 fois; enfin il prétend l'avoir dilaté 8000 fois davantage, ensuite 10000 fois, & en dernier lieu 13679 fois, & cela par sa seule vertu expansive, & sans avoir recours au feu. *Voyez RARÉFACTION.*

C'est sur ce principe que se règle la construction & l'usage du manomètre. *Voyez MANOMETRE.*

Il conclut de là que l'air que nous respirons près de la surface de la terre, est condensé par la compression de la colonne supérieure en un espace au moins 13679 fois plus petit que celui qu'il occuperoit dans le vide. Mais si ce même air est condensé par art, l'espace qu'il occupera lorsqu'il le sera autant qu'il peut l'être, sera à celui qu'il occupoit dans ce premier état de condensation, comme 550000 est à 1. *Voyez DILATATION.*

On voit par ces différentes expériences, qu'Aristote se trompe lorsqu'il prétend que l'air rendu dix fois plus rare qu'auparavant, change de nature & devient feu.

M. Amontons & d'autres, comme nous l'avons déjà observé, font dépendre la raréfaction de l'air du feu qu'il contient: ainsi en augmentant le degré de chaleur, la raréfaction sera portée bien plus loin qu'elle ne pourroit l'être par une dilatation spontanée. *Voyez CHALEUR.*

De ce principe se déduit la construction & l'usage du thermomètre. *Voyez THERMOMETRE.*

M. Amontons est le premier qui ait découvert que plus l'air est dense, plus avec un même degré de chaleur il se dilatera. *Voyez DENSITÉ.*

En conséquence de cette découverte, cet habile académicien a fait un discours pour prouver que « le ressort & le poids » de l'air joints à un degré de chaleur » modéré, peuvent suffire pour produire » même des tremblemens de terre, & d'au-

» tres commotions très-violentes dans la » Nature. »

Suivant les expériences de cet auteur, & celles de M. de la Hire, une colonne d'air sur la surface de la terre, de la hauteur de 36 toises, est égale au poids de trois lignes de mercure; & des quantités égales d'air occupent des espaces proportionnels aux poids qui les compriment. Ainsi le poids de l'air qui rempliroit tout l'espace occupé par le globe terrestre, seroit égal à celui d'un cylindre de mercure, dont la base égaleroit la surface de la terre, & qui auroit en hauteur autant de fois trois lignes que toute l'atmosphère contient d'orbites égaux en poids à celui que nous avons supposé haut de 36 toises. Donc, en prenant le plus dense de tous les corps, l'or, par exemple, dont la gravité est environ 14630 fois plus grande que celle de l'air que nous respirons, il est aisé de trouver par le calcul que cet air seroit réduit à la même densité que l'or, s'il étoit pressé par une colonne de mercure qui eût 14630 fois 28 pouces de haut, c'est-à-dire 409640 pouces; puisque les densités de l'air en ce cas seroient en raison réciproque des poids par lesquels elles seroient pressées. Donc 409640 pouces expriment la hauteur à laquelle le baromètre devroit être dans un endroit où l'air seroit aussi pesant que l'or, & $2 \frac{31 \text{ ou } 32}{409640}$ lignes l'épaisseur à laquelle seroit réduites dans ce même endroit notre colonne d'air de 36 toises.

Or nous savons que 409640 pouces ou 43528 toises ne sont que la 74^e. partie du demi-diamètre de la terre. Donc si, au lieu de notre globe terrestre, on suppose un globe de même rayon, dont la partie extérieure soit de mercure à la hauteur de 43538^l. & l'intérieure pleine d'air, tout le reste de la sphère dont le diamètre sera de 6451538^l. sera rempli d'un air dense plus lourd par degré que les corps les plus pesans que nous ayons. Conséquemment, comme il est prouvé que plus l'air est comprimé, plus le même degré de feu augmente la force de son ressort & le rend capable d'un effet d'autant plus grand; & que, par exemple, la chaleur de l'eau bouillante augmente le ressort de notre air au delà de

sa force ordinaire d'une quantité égale au tiers du poids avec lequel il est comprimé ; nous en pouvons inferer qu'un degré de chaleur qui dans notre orbe ne produiroit qu'un effet modéré, en produiroit un beaucoup plus violent dans un ordre inférieur ; & que comme il peut y avoir dans la Nature bien des degrés de chaleur au delà de celle de l'eau bouillante, il peut y en avoir dont la violence secondée du poids de l'air intérieur soit capable de mettre en pieces tout le globe terrestre. *Mém. de l'Acad. royale des Sc. ann. 1703. V. TREMBLEMENT de terre.*

La force élastique de l'air est encore une autre source très-féconde des effets de ce fluide. C'est en vertu de cette propriété qu'il s'insinue dans les pores des corps, y portant avec lui cette faculté prodigieuse qu'il a de se dilater, qui opere si facilement ; conséquemment il ne sauroit manquer de causer des oscillations perpétuelles dans les particules du corps auxquelles il se mêle. En effet le degré de chaleur, la gravité & la densité de l'air, & conséquemment son élasticité & son expansion ne restant jamais les mêmes pendant deux minutes de suite, il faut nécessairement qu'il se fasse dans tous les corps une vibration, ou une dilatation & contraction perpétuelles. *Voyez VIBRATION, OSCILLATION, &c.*

On observe ce mouvement alternatif dans une infinité de corps différens, & singulièrement dans les plantes dont les trachées des vaisseaux à air font l'office de poumons : car l'air qui y est contenu se dilatant & se resserrant alternativement à mesure que la chaleur augmente ou diminue, contracte & relâche tour-à-tour les vaisseaux, & procure ainsi la circulation des fluides. *Voyez VÉGÉTAL, CIRCULATION, &c.*

Aussi la végétation & la germination ne se feroient-elles point dans le vide. Il est bien vrai qu'on a vu des fèves s'y gonfler un peu ; & quelques-uns ont cru qu'elles y végétoient : mais cette prétendue végétation n'étoit que l'effet de la dilatation de l'air qu'elles contenoient. *Voyez VÉGÉTATION, &c.*

C'est par la même raison que l'air con-

tenu en bulles dans la glace, la rompt par son action continuelle ; ce qui fait que souvent les vaisseaux cassent quand la liqueur qu'ils contiennent est gelée. Quelquefois des blocs de marbre tout entiers se cassent en hiver, à cause de quelque petite bulle d'air qui est enfermée, & qui a acquis un accroissement d'élasticité.

C'est le même principe qui produit la putréfaction & la fermentation : car rien ne fermentera ni ne pourrira dans le vide, quelque disposition qu'il ait à l'un ou à l'autre. *Voyez PUTRÉFACTION & FERMENTATION.*

L'air est le principal instrument de la nature dans toutes ses opérations sur la surface de la terre & dans son intérieur. Aucun végétal ni animal terrestre ou aquatique ne peut être produit, vivre ou croître sans air. Les œufs ne sauroient éclore dans le vide. L'air entre dans la composition de tous les fluides, comme le prouvent les grandes quantités d'air qui en sortent. Le chêne en fournit un tiers de son poids ; le pois autant ; le blé de Turquie, un quart, &c. *Voyez la Statique des végétaux de M. Hales.*

L'air produit en particulier divers effets sur le corps humain, suivant qu'il est chargé d'exhalaisons, & qu'il est chaud, froid ou humide. En effet, comme l'usage de l'air est inévitable, il est certain qu'il agit à chaque instant sur la disposition de nos corps. C'est ce qui a été reconnu par Hippocrate, & par Sydenham l'Hippocrate moderne, qui nous a laissé des épidémies écrites sur le modèle de celles du prince de la Médecine, contenant une histoire des maladies aiguës, en tant qu'elles dépendent de la température de l'air. Quelques savans médecins d'Italie & d'Allemagne ont marché sur les traces de Sydenham ; & une société de médecins d'Edimbourg suit actuellement le même plan. Le célèbre M. Clifton nous a donné l'histoire des maladies épidémiques, avec un journal de la température de l'air par rapport à la ville d'York, depuis 1715 jusqu'en 1725. A ces ouvrages il faut joindre l'essai sur les effets de l'air, par M. Jean Arbuthnot docteur en Médecine, & traduit de l'Anglois par M. Boyer. *Paris, 1740. in-12. M. Formey.*

L'air rempli d'exhalaisons animales, particulièrement de celles qui sont corrompues, a souvent causé des fièvres pestilentiennes. Les exhalaisons du corps humain sont sujettes à la corruption. L'eau où l'on s'est baigné acquiert par le séjour une odeur cadavéreuse. Il est démontré que moins de 3000 hommes placés dans l'étendue d'un arpent de terre, y formeroient de leur propre transpiration dans 34 jours une atmosphère d'environ 71 piés de hauteur, laquelle n'étant point dissipée par les vents, deviendroit pestilentielle en un moment. D'où l'on peut inférer que la première attention en bâtitant des villes, est qu'elles soient bien ouvertes, les maisons point trop hautes, & les rues bien larges. Des constitutions pestilentielles de l'air ont été quelquefois précédées de grands calmes. L'air des prisons cause souvent des maladies mortelles : aussi le principal soin de ceux qui servent dans les hôpitaux, doit être de donner un libre passage à l'air. Les parties corrompibles des cadavres ensevelis sous terre, sont emportées, quoique lentement, dans l'air; & il seroit à souhaiter qu'on s'abstînt d'ensevelir dans les églises, & que tous les cimetières fussent hors des villes en plain air. On peut juger de là que dans les lieux où il y a beaucoup de monde assemblé, comme aux spectacles, l'air s'y remplit en peu de temps de quantité d'exhalaisons animales très-dangereuses par leur prompt corruption. Au bout d'une heure on ne respire plus que des exhalaisons humaines; on admet dans ses poumons un air infecté sorti de mille poitrines, & rendu avec tous les corpuscules qu'il a pu entraîner de l'intérieur de toutes ces poitrines, souvent corrompues & puantes. *M. Formey.*

L'air extrêmement chaud peut réduire les substances animales à un état de putréfaction. Cet air est particulièrement nuisible aux poumons. Lorsque l'air extérieur est de plusieurs degrés plus chaud que la substance du poumon, il faut nécessairement qu'il détruise & corrompe les fluides & les solides, comme l'expérience le vérifie. Dans une raffinerie de sucre, où la chaleur étoit de 146 degrés, c'est-à-dire de 54 au-delà de celle du corps humain, un moineau mourut dans 2 minutes, & un

chien en 28. Mais ce qu'il y eut de plus remarquable, c'est que le chien jeta une salive corrompue, rouge & puante. En général, personne ne peut vivre long-temps dans un air plus chaud que son propre corps. *M. Formey.*

Le froid condense l'air proportionnellement à ses degrés. Il contracte les fibres animales & les fluides, aussi loin qu'il les pénètre; ce qui est démontré par les dimensions des animaux, réellement moindres dans le froid que dans le chaud. Le froid extrême agit sur le corps en manière d'aiguillon, produisant d'abord un picotement, & ensuite un léger degré d'inflammation, causé par l'irritation & le resserrement des fibres. Ces effets sont bien plus considérables sur le poumon, où le sang est beaucoup plus chaud & les membranes très-minces. Le contact de l'air froid entrant dans ce viscère, seroit insupportable, si l'air chaud en étoit entièrement chassé par l'expiration. L'air froid resserre les fibres de la peau; & refroidissant trop le sang dans les vaisseaux, arrête quelques-unes des parties grossières de la transpiration, & empêche quantité de sels du corps de s'évaporer. Faut-il s'étonner que le froid cause tant de maladies? Il produit le scorbut avec les plus terribles symptômes, par l'irritation & l'inflammation des parties qu'il resserre. Le scorbut est la maladie des pays froids, comme on le peut voir dans les journaux de ceux qui ont passé l'hiver dans le Groenland & dans d'autres régions froides. On lit dans les voyages de Martens & du capitaine Wood, que les Anglois ayant passé l'hiver en Groenland, eurent le corps ulcéré & rempli de vessies; que leurs montres s'arrêterent; que les liqueurs les plus fortes se gelerent, & que tout se glaçoit même au coin du feu. *M. Formey.*

L'air humide produit le relâchement dans les fibres animales & végétales. L'eau qui s'insinue par les pores du corps, en augmente les dimensions; c'est ce qui fait qu'une corde de violon mouillée baisse en peu de temps. L'humidité produit le même effet sur les fibres des animaux. Un nageur est plus abattu par le relâchement des fibres de son corps, que par son exercice. L'humidité facilite le passage de l'air dans les

pores. L'air passe aisément dans une vessie mouillée. L'humidité affoiblit l'élasticité de l'air; ce qui cause le relâchement des fibres en temps de pluie. L'air sec produit le contraire. Le relâchement des fibres dans les endroits où la circulation du sang est imparfaite, comme dans les cicatrices & dans les parties luxées ou contuses, cause de grandes douleurs. *M. Formey.*

Un des exemples de l'efficacité merveilleuse de l'air, c'est qu'il peut changer les deux regnes, l'animal & le végétal, l'un en l'autre. *Voyez ANIMAL, &c.*

En effet, il paroît que c'est de l'air que procede toute la corruption naturelle & l'altération des substances; & les métaux, & singulièrement l'or, ne sont durables & incorruptibles que parce que l'air ne les sauroit pénétrer. C'est la raison pourquoi on a vu des noms écrits dans le sable ou dans la poussière sur de hautes montagnes, se lire encore bien distinctement au bout de quarante ans, sans avoir été aucunement défigurés ou effacés. *Voyez CORRUPTION, ALTÉRATION, &c.*

Quoique l'air soit un fluide fort délié, il ne pénètre pourtant pas toutes sortes de corps. Il ne pénètre pas, comme nous venons de dire, les métaux: il en est même quelques-uns qu'il ne pénètre pas, quoique leur épaisseur ne soit que de $\frac{1}{2}$ de pouce; il passeroit à travers le plomb, s'il n'étoit battu à coup de marteau: il ne traverse pas non plus le verre, ni les pierres dures & solides, ni la cire, ni la poix, la résine, le suif & la graisse, mais il s'insinue dans toutes sortes de bois, quelque durs qu'ils puissent être. Il passe à travers le cuir sec de brebis, de veau, le parchemin sec, la toile seche, le papier blanc, bleu ou gris, & une vessie de cochon tournée à l'envers: mais lorsque le cuir, le parchemin ou la vessie se trouvent pénétrés d'eau, ou imbibés d'huile ou de graisse, l'air ne passe plus alors à travers; il pénètre aussi bien plus facilement le bois sec que celui qui est encore verd ou humide. Cependant lorsque l'air est dilaté jusqu'à un certain point, il ne passe plus alors à travers les pores de toutes sortes de bois. *Musch.*

Venons aux effets que les différentes substances mêlées dans l'air produisent sur

les corps inanimés. L'air n'agit pas uniquement en conséquence de sa pesanteur & de son élasticité; il a encore une infinité d'autres effets, qui résultent des différens ingrédients qui y sont confondus.

Ainsi, 1^o. non seulement il dissout & atténue les corps par sa pression & son froissement, mais aussi comme étant un chaos qui contient toutes sortes de menstres, & qui conséquemment trouve partout à dissoudre quelque sorte de corps. *V. DISSOLUTION.*

On fait que le fer & le cuivre se dissolvent aisément & se rouillent à l'air, à moins qu'on ne les garantisse en les enduisant d'huile. Boerhaave assure avoir vu des barres de fer tellement rongées par l'air, qu'on les pouvoit mettre en poudre sous les doigts. Pour le cuivre, il se convertit à l'air en une substance à-peu-près semblable au verd-de-gris qu'on fait avec le vinaigre. *Voyez FER, CUIVRE VERD-DE-GRIS, ROUILLE, &c.*

M. Boyle rapporte que dans les régions méridionales de l'Angleterre les canons se rouillent si promptement, qu'au bout de quelques années qu'ils sont restés exposés à l'air, on en enlève une quantité considérable de crocus de Mars.

Acosta ajoute que dans le Pérou l'air dissout le plomb, & le rend beaucoup plus lourd; cependant l'or passe généralement pour ne pouvoir être dissous par l'air, parce qu'il ne contracte jamais de rouille, quelque long-temps qu'on l'y laisse exposé. La raison en est que le sel marin, qui est le sel menstrie capable d'agir sur l'or, étant très-difficile à volatiliser, il n'y en a qu'une très-petite quantité dans l'air, à proportion des autres substances. Dans les laboratoires de Chimie, où l'on prépare l'eau régale, l'air étant imprégné d'une grande quantité de ce sel, l'or y contracte de la rouille comme les autres métaux. *Voyez OR, &c.*

Les pierres même subissent le sort commun aux métaux; ainsi en Angleterre on voit s'amolir & tomber en poussière la pierre de Purbec, dont est bâtie la cathédrale de Salisbury; & M. Boyle dit la même chose de la pierre de Blacington. *Voyez PIERRE.*

Il ajoute que l'air travaille considérable-

ment sur le vitriol, même lorsque le feu n'a plus à y mordre. Le même auteur a trouvé que les fumées d'une liqueur corrosive agissoient plus promptement & plus manifestement sur un métal exposé à l'*Air*, que ne faisoit la liqueur elle-même sur le même métal, qui n'étoit pas en plain *Air*.

2°. L'*Air* volatilise les corps fixes : par exemple, si l'on calcine du sel, & qu'on le fonde ensuite, qu'on le sèche & qu'on le refonde encore, & ainsi de suite plusieurs fois, à la fin il se trouvera tout-à-fait évaporé, & il ne restera au fond du vase qu'un peu de terre. Voyez VOLATIL, VOLATILISATION, &c.

Van-Helmont fait un grand secret de Chimie de volatiliser le sel fixe de tartre ; mais l'*Air* tout seul suffit pour cela : car si l'on expose un peu de ce sel à l'*Air* dans un endroit rempli de vapeurs acides, le sel tire à lui tout l'acide ; & quand il s'en est *joulé*, il le volatilise. Voyez TARTRE, &c.

3°. L'*Air* fixe aussi les corps volatils : ainsi quoique le nitre ou l'eau-forte s'évaporent promptement au feu, cependant s'il y a près du feu de l'urine putréfiée, l'esprit volatil se fixera & tombera au fond.

4°. Ajoutez que l'*Air* met en action les corps qui sont en repos, c'est-à-dire qu'il excite leurs facultés cachées. Si donc il se répand dans l'*Air* une vapeur acide, tous les corps dont cette vapeur est le menstrue en étant dissous, sont mis dans un état propre à l'action. Voyez ACIDE, &c.

En Chimie il n'est point du tout indifférent qu'un procédé se fasse à l'*Air* ou hors de l'*Air*, ou même à un *Air* ouvert, ou à un *Air* enfermé. Ainsi le camphre brûlé dans un vaisseau fermé, se met tout en sel ; au lieu que si, pendant le procédé on découvre le vaisseau, & qu'on en approche une bougie, il se dissipera tout en fumée. De même pour faire du soufre inflammable, il faut un *Air* libre. Dans une cucurbitte fermée on pourroit le sublimer jusqu'à mille fois sans qu'il prît feu. Si l'on met du soufre sous une cloche de verre avec du feu dessous, il s'y élèvera un esprit de soufre ; mais s'il y a la moindre fente à la cloche par où l'*Air* enfermé puisse avoir communication avec l'*Air* extérieur, le soufre s'enflammera aussitôt. Une once de charbon de bois enfer-

mée dans un creuset bien luté, y restera sans déchet pendant quatorze ou quinze jours à la chaleur d'un fourneau toujours au feu ; tandis que la millièmiè partie du feu qu'on y a consumé, l'auroit mis en cendres dans un *Air* libre. Van-Helmont ajoute que pendant tout ce temps-là le charbon ne perd pas même sa couleur noire, mais que s'il s'y introduit un peu d'*Air*, il tombe aussi-rôt en cendres blanches. Il faut dire la même chose de toutes les substances animales & végétales, qu'on ne sauroit calciner qu'à feu ouvert, & qui dans des vaisseaux fermés ne peuvent être réduits qu'en charbons noirs.

L'*Air* peut produire une infinité de changemens dans les substances, non seulement par rapport à ses propriétés mécaniques, sa gravité, sa densité, &c. mais aussi à cause des substances hétérogènes qui y sont mêlées. Par exemple, dans un endroit où il y a beaucoup de marcaffites, l'*Air* est imprégné d'un sel vitriolique mordicant, qui gâte tout ce qui est sur terre en cet endroit, & se voit souvent à terre en forme d'efflorescence blanchâtre. A Fahlun en Suede, ville connue par ses mines de cuivre, qui lui ont fait aussi donner le nom de Copperberg, les exhalaisons minérales affectent l'*Air* si sensiblement, que la monnoie d'argent & de cuivre qu'on a dans la poche en change de couleur. M. Boyle apprit d'un bourgeois qui avoit du bien dans cet endroit, qu'au dessus des veines de métaux & de minéraux qui y sont, on voyoit souvent s'élever des especes de colonnes de fumée, dont quelques-unes n'avoient point du tout d'odeur, d'autres en avoient une très-mauvaise, & quelques-unes en avoient une agréable. Dans la Carniole, & ailleurs, où il y a des mines, l'*Air* devient de temps en temps fort mal-sain ; d'où il arrive de fréquentes maladies épidémiques, &c. Ajoutons que les mines qui sont voisines du cap de Bonne-espérance, envoient de si horribles vapeurs d'arsenic dont il y a quantité, qu'aucun animal ne sauroit vivre dans le voisinage ; & que dès qu'on les a tenues quelque temps ouvertes, on est obligé de les resermer.

On observe la même chose dans les végétaux : ainsi lorsque les Hollandois eurent

fait abattre tous les girofliers dont l'île de Ternate étoit toute remplie, afin de porter plus haut le prix des clous de girofle, il en résulta un changement dans l'air qui fit bien voir combien étoient salutaires dans cette île les corpuscules qui s'échappoient de l'arbre & de ses fleurs : car aussitôt après que les girofliers eurent été coupés, on ne vit plus que maladies dans toute l'île. Un médecin qui étoit sur les lieux, & qui a rapporté ce fait à M. Boyle, attribue ces maladies aux exhalaisons nuisibles d'un volcan qui est dans cette île, lesquelles vraisemblablement étoient corrigées par les corpuscules aromatiques que répandoient dans l'air les girofliers.

L'air contribue aussi aux changemens qui arrivent d'une saison à l'autre dans le cours de l'année. Ainsi dans l'hiver la terre n'envoie guere d'émanations au dessus de sa surface, par la raison que ses pores sont bouchés par la gelée ou couverts de neige. Or pendant tout ce temps la chaleur souterraine ne laisse pas d'agir au dedans, & d'y faire un fond dont elle se décharge au printemps. C'est pour cela que la même graine semée dans l'automne & dans le printemps, dans un même sol & par un temps également chaud, viendra pourtant tout différemment. C'est encore pour cette raison que l'eau de la pluie ramassée dans le printemps, a une vertu particulière pour le froment, qui y ayant trempé, en produit une beaucoup plus grande quantité qu'il n'auroit fait sans cela. C'est aussi pourquoi il arrive d'ordinaire, comme on l'observe assez constamment, qu'un hiver rude est suivi d'un printemps humide & d'un bon été.

De plus, depuis le solstice d'hiver jusqu'à celui d'été, les rayons du soleil donnant toujours de plus en plus perpendiculairement, leur action sur la surface de la terre acquiert de jour en jour une nouvelle force, au moyen de laquelle ils relâchent, amolissent & putréfient de plus en plus la glebe ou le sol, jusqu'à ce que le soleil soit arrivé au tropique, où avec la force d'un agent chimique, il résoud les parties superficielles de la terre en leurs principes, c'est-à-dire, en eau, en huile, en sels,

&c. qui s'élevent dans l'atmosphère. V. CHALEUR.

Voilà comme se forment les météores qui ne sont que des émanations de ces corpuscules répandus dans l'air. Voyez MÉTÉORE.

Ces météores ont des effets très - considérables sur l'air. Ainsi, comme on fait, le tonnerre fait fermenter les liqueurs. V. TONNERRE, FERMENTATION, &c.

En effet tout ce qui produit du changement dans le degré de chaleur de l'atmosphère, doit aussi en produire dans la matière de l'air. M. Boyle va plus loin sur cet article, & prétend que les sels & autres substances mêlées dans l'air, sont maintenus par le chaud dans un état de fluidité, qui fait qu'étant mêlés ensemble ils agissent conjointement; & par le froid ils perdent leur fluidité & leur mouvement, se mettent en cristaux, & se séparent les uns des autres. Si les colonnes d'air sont plus ou moins hautes, cette différence peut causer aussi des changemens, y ayant peu d'exhalaisons qui s'élevent au dessus des plus hautes montagnes. On en a eu la preuve par certaines maladies pestilentielles, qui ont emporté tous les habitans qui peuploient un côté d'une montagne, sans que ceux qui peuploient l'autre côté s'en soient aucunement sentis.

On ne sauroit nier non plus que la sécheresse & l'humidité ne produisent de grands changemens dans l'atmosphère. En Guinée, la chaleur jointe à l'humidité cause une telle putréfaction, que les meilleures drogues perdent en peu de temps toutes leurs vertus, & que les vers s'y mettent. Dans l'île de Saint-Jago, on est obligé d'exposer le jour les confitures au soleil, pour en faire exhaler l'humidité qu'elles ont contractée pendant la nuit, sans quoi elles seroient bientôt gâtées.

C'est sur ce principe que sont fondés la construction & l'usage de l'hygromètre. V. HYGROMÈTRE.

Ces différences dans l'air ont aussi une grande influence sur les expériences des philosophes, des Chimistes, & autres.

Par exemple, il est difficile de tirer l'huile du soufre, *per campanam*, dans un air clair & sec, parce qu'alors il est très-

facile aux particules de ce minéral de s'échapper dans l'air : mais dans un air grossier & humide, elle vient en abondance. Ainsi tous les sels se mêlent plus aisément, & étant fondus agissent avec plus de force dans un air épais & humide ; toutes les séparations de substances s'en font aussi beaucoup mieux. Si le sel de tartre est exposé dans un endroit où il y ait dans l'air quelque esprit acide flottant, il s'en imprégnera, & de fixe deviendra volatil. De même les expériences faites sur des sels à Londres, où l'air est abondamment imprégné du soufre qui s'exhale du charbon de terre qu'on y brûle, réussissent tout autrement que dans les autres endroits du royaume où l'on brûle du bois, de la tourbe ou autres matières. C'est aussi pourquoi les ustensiles de métal se rouillent plus vite ailleurs qu'à Londres, où il y a moins de corpuscules acides & corrosifs dans l'air, & pourquoi la fermentation qui est facile à exciter dans un lieu où il n'y a point de soufre, est impraticable dans ceux qui abondent en exhalaïsons sulfureuses. Si du vin tiré au clair après qu'il a bien fermenté, est transporté dans un endroit où l'air soit imprégné des fumées d'un vin nouveau qui fermente actuellement, il recommencera à fermenter. Ainsi le sel de tartre s'enfle comme s'il fermentoit, si on le met dans un endroit où l'on prépare de l'esprit de nitre, du vitriol ou du sel marin. Les Brassiers, les Distillateurs & les Vinaigriers font une remarque qui mérite bien d'avoir place ici : c'est qu'il n'y a pas de meilleur temps pour la fermentation des sucres des plantes, que celui où ces plantes sont en fleurs. Ajoutez que les taches faites par les sucres des substances végétales ne s'enlèvent jamais mieux de dessus les étoffes, que quand les plantes d'où ils proviennent sont dans leur primeur. M. Boyle dit qu'on en a fait l'expérience sur des taches de jus de coing, de houblon, & d'autres végétaux ; & que singulièrement une qui étoit de jus de houblon, & qu'on n'avoit pas pu emporter, quelque chose qu'on y fit, s'en étoit allée d'elle-même dans la saison du houblon.

Outre tout ce que nous venons de dire de l'air, quelques naturalistes curieux &

pénétrants ont encore observé d'autres effets de ce fluide, qu'on ne peut déduire d'aucune des propriétés dont nous venons de parler. C'est pour cela que M. Boyle a composé un traité exprès, intitulé *Conjectures sur quelques propriétés de l'air encore inconnues*. Les phénomènes de la flamme & du feu dans le vide portent à croire, selon cet auteur, qu'il y a dans l'air une substance vitale & singulière, que nous ne connoissons pas, en conséquence de laquelle ce fluide est si nécessaire à la nutrition de la flamme. Mais quelle que soit cette substance, il paroît en examinant l'air qui en est dépouillé, & dans lequel conséquemment la flamme ne peut plus subsister, qu'elle y est en bien petite quantité en comparaison du volume d'air qui en est imprégné, puisqu'on ne trouve aucune altération sensible dans les propriétés de cet air. *Voyez FLAMME.*

D'autres exemples qui servent à entretenir ces conjectures, sont les sels qui paroissent & qui s'accroissent dans certains corps, qui n'en produiroient point du tout, ou en produiroient beaucoup moins, s'ils n'étoient pas exposés à l'air. M. Boyle parle de quelques marcaffites tirées de dessous terre, qui étant gardées dans un endroit sec, se couvroient assez vite d'une efflorescence vitriolique, & s'égrugeoient en peu de temps en une poudre qui contenoit une quantité considérable de couperose, quoique vraisemblablement elles fussent restées en terre plusieurs siècles sans se dissoudre. Ainsi la terre ou la mine d'alun & de quantité d'autres minéraux, dépouillée de ses métaux & autres substances, les recouvre avec le temps. On observe la même chose du fraïsil dans les forges. *Voyez MINE, FER, &c.*

M. Boyle ajoute, que sur des enduits de chaux de vieilles murailles, il s'amasse avec le temps une efflorescence copieuse d'une qualité nitreuse dont on tire du salpêtre. Le colcothar de vitriol n'est point naturellement corrosif, & n'a de lui-même aucun sel : mais si on le laisse quelque temps exposé à l'air, il donne du sel, & beaucoup. *Voyez COLCOTHAR.*

Autre preuve qui constate ces propriétés cachées de l'air ; c'est que ce fluide, introduit

introduit dans les médicamens antimoniaux, les rend émétiques, propres à causer des foibles de cœur & des brûlemens d'entrailles, & qu'il gâte & pourrit en peu de temps des arbres deracinés qui s'étoient conservés sains & entiers pendant plusieurs siècles qu'ils étoient restés sur pié. *Voyez* ANTIMOINE.

Enfin les soies dans la Jamaïque se gâtent bientôt, si on les laisse exposées à l'air, quoiqu'elles ne perdent pas toujours leur couleur; au lieu que quand on ne les y expose pas, elles conservent leur force & leur teinture. Le raffetas jaune porté au Brésil, y devient en peu de jours gris-de-fer, si on le laisse exposé à l'air, au lieu que dans les boutiques il conserve sa couleur. A quelques lieues au delà du Paragwai, les hommes blancs deviennent tannés: mais dès qu'ils quittent cette contrée, ils redevennent blancs. Ces exemples, outre une infinité d'autres que nous ne rapportons point ici, suffisent pour nous convaincre que nonobstant toutes les découvertes qu'on a faites jusqu'ici sur l'air, il reste encore un vaste champ pour en faire de nouvelle.

Par les observations qu'on a faites sur ce qui arrive, lorsqu'après avoir été saigné dans des rhumatismes, on vient à prendre du froid, il est avéré que l'air peut s'insinuer dans le corps avec toutes ses qualités, & vicier toute la masse du sang & des autres humeurs. *Voyez* SANG.

Par les paralysies, les vertiges & autres affections nerveuses que causent les mines, les lieux humides & autres, il est évident que l'air chargé des qualités qu'il a dans ces lieux, peut relâcher & obstruer tout le système nerveux. *Voyez* HUMIDITÉ, &c. Et les coliques, les fluxions, les toux, & les consumptions que produit un air humide, aqueux & nitreux, font bien voir qu'un tel air est capable de gâter & de dépraver les parties nobles, &c. *Voyez l'article* ATMOSPHERE.

M. Desaguliers a imaginé une machine pour changer l'air de la chambre d'une personne malade, en chassant l'air impur, & en y introduisant du frais par le moyen d'une roue qu'il appelle *roue centrifuge*, sans qu'il soit besoin d'ouvrir ni porte, ni fenêtre; expédient qui seroit d'une grande utilité dans les mines, dans les hôpitaux,

& autres lieux semblables, où l'air ne circule pas. On a déjà pratiqué quelque chose de semblable à Londres, pour évacuer de ces lieux l'air échauffé par les lumières & par l'haleine & la sueur d'un grand nombre de personnes, ce qui est très-incommode, sur-tout dans les grandes chaleurs. *Voyez* *Transact. philos. n°. 437. pag. 41.*

M. Hales a imaginé depuis peu une machine très-propre à renouveler l'air. Il appelle cette machine le *ventilateur*. Il en a donné la description dans un ouvrage qui a été traduit en françois par M. de Mours, docteur en médecine, & imprimé à Paris il y a peu d'années. *Voyez* VENTILATEUR.

AIR *inné*, est une substance aérienne extrêmement subtile, que les Anatomistes supposent être enfermée dans le labyrinthe de l'oreille interne, & qui sert selon eux, à transmettre les sons au *sensorium commune*. *Voyez* LABYRINTHE, SON, O U I E.

Mais par les questions agitées dans ces derniers temps au sujet de l'existence de cet air *inné*, il commence à être fort vraisemblable que cet air n'existe pas réellement.

Machine à pomper l'air. *Voyez* MACHINE PNEUMATIQUE. (O)

§ AIR, (*Physiq. Chim.*) Boerhaave dit qu'en réfléchissant sur la prodigieuse quantité de force que l'on pourroit communiquer à l'eau qui seroit au centre de la terre, il avoit trouvé, en suivant le calcul de Mariotte, qu'à la profondeur de 409640 toises, le poids de l'air seroit égal à celui de l'or. *Traité du feu.*

On a observé que le thermometre placé sous le récipient de la machine pneumatique descendoit de deux ou trois degrés lorsqu'on faisoit le vide; & M. M. Galéati & Cygna pensent que cet effet est dû à la dilatation du verre, lorsqu'il cesse d'être comprimé par l'air. *Observations de physiq. de M. l'abbé Roziers.*

Plusieurs Physiciens, d'après M. Hales; ont soutenu que le feu consommoit l'air comme son aliment; ce qu'ils fondeient principalement sur ce qu'une bougie allumée, enfermée sous une cloche de verre, y laissoit un vide après son extinction: mais l'auteur de cet article a fait voir par

plusieurs expériences contre l'hypothèse de l'absorption de l'air de M. Hales : 1°. que le vide n'étoit dû qu'à l'état différent de raréfaction & de condensation du volume d'air enfermé sous la cloche, au moment où il a été séparé du reste de l'atmosphère, & au moment où il a cessé d'être dilaté par la flamme de la bougie ; tout de même que le vide qui se trouve dans le vase où on a enfermé un animal vivant dès que le mouvement vital a cessé d'en raréfier l'air. 2°. Que l'extinction n'étoit pas due au défaut d'air, ni même au défaut d'air suffisamment condensé, mais au contraire à la cessation du mouvement oscillatoire, mouvement nécessaire pour retenir la flamme sur son aliment, & favoriser l'expansion des matières qu'elle détache, lequel est insensiblement gêné, & détruit soit par le reflux des vapeurs fuligineuses, soit parce que le fluide environnant devient trop dense, au moyen de ce que l'effort de raréfaction dans un espace borné, équivaut à densité. *Mémoires de l'Académie de Dijon. tome I.* C'est par le même principe que l'auteur explique le phénomène du charbon qui ne se consume pas dans les vaisseaux clos, à quelque feu qu'on les expose. *Voyez COMBUSTION.*

AIR FIXE; on entend par là, l'air que l'on croit entrer comme partie constituante dans la composition des corps les plus solides; qui y est dans un état de combinaison, qui ne laisse appercevoir aucune de ses propriétés ordinaires, & qui redevient élastique lorsqu'il en est dégagé par la combustion, la dissolution & la fermentation. Newton paroît avoir mis les Physiciens sur la voie de reconnoître ce principe, lorsqu'il a dit que les corps raréfiés par la chaleur & la fermentation, se transformoient en un air vraiment élastique; & qu'ainsi la poudre à canon produisoit de l'air par son explosion. *Voyez AIR.* On peut consulter à ce sujet les expériences de M. M. Boyle & Hales, de ce dernier sur-tout, qui dans sa *Statique des végétaux*, indique les circonstances où l'air est absorbé ou produit, c'est-à-dire, où il passe de l'état élastique à l'état fixe, & réciproquement, & donne les moyens de mesurer la quantité d'air élastique qui s'échappe de telle ou

telle substance lors de sa décomposition. Au moyen de cette propriété de l'air, on a vu la raison probable de plusieurs phénomènes qui manquoient d'explication, & l'on s'est empressé d'adopter & d'étendre ce système.

Suivant le docteur Black & M. Macbride, la chaux n'est que la pierre calcaire privée par le feu de l'air fixe qui cimentoit ses parties; comme en cet état, elle en est fort avide, elle agit en conséquence sur tous les corps qui en sont pourvus, & principalement sur les alkalis, qu'elle rend caustiques. *Voyez CAUSTICITÉ.*

Le docteur Pringle, M. Macbride, & d'après eux, plusieurs Médecins & Physiciens ont regardé la putréfaction comme l'effet de la dissipation de l'air fixe. Leur opinion n'est pas seulement fondée sur l'analyse, ils sont parvenus à rétablir des matières putréfiées en leur restituant le principe qui porte ce nom.

La découverte de l'air fixe a encore servi pour la théorie de la fermentation dans laquelle on a soupçonné que l'absorption ou la dissipation de l'air fixe, jouoit le rôle principal.

Enfin on s'est convaincu que la saveur & l'action médicameuteuse des eaux minérales, gazeuses, & acidules étoient dues à l'air fixe, pour quoi on les a nommées *aérées*. M. Venel est le premier qui ait annoncé cette observation. *Voyez MINÉRALES*, & même la manière d'imiter ces eaux, en transportant dans une eau pure l'esprit élastique qui se dégage d'une dissolution chimique. M. Priestley a fait voir depuis que la simple agitation suffisoit pour opérer sa combinaison.

Dans toutes ces opérations de la nature & de l'art, il paroît qu'il faut distinguer, l'action & la nature de la substance qui produit ces divers phénomènes: l'action est démontrée par tant de procédés ingénieux, par tant de résultats sensibles, qu'il n'est plus permis de la révoquer en doute; mais il n'en est pas de même de la nature du principe qui exerce cette action. Avant que de pouvoir assurer que c'est de l'air & de l'air pur, il faut examiner si ce fluide est dans cet état essentiellement volatil & élastique; il faut concilier la solution

de cette question avec les expériences, dont MM. de la Hire & Stancari ont conclu que l'air chargé de matieres hétérogenes est plus élastique, plus capable d'expansion que quand il est pur; ce ne fera point encore assez si l'on indique les caracteres qui constatent son identité par-tout où il existe, si l'on ne parvient à le distinguer sûrement des autres principes qui sont également volatils & élastiques; & delà la nécessité d'étendre ou de circonscire ses effets; de prouver, par exemple, ou que l'air pur est nuisible, ou que cet élément n'entre pour rien dans les vapeurs de cette qualité, ou qu'il ne s'éleve pas toujours pur en passant de l'état fixe à l'état élastique; ainsi l'on sera forcé, ou de supposer que les métaux perdent aussi de l'air fixe dans la calcination, ou d'expliquer pourquoi en cet état, ils reprennent aussi celui des alkalis. On ne peut se flatter enfin de connoître la nature de ce principe, que quand une suite d'expériences ultérieures aura déterminé le système de ses affinités-propres & exclusives. Voyez CAUSTICITÉ, HÉPAR & PHLOGISTIQUE. (*Cet article est tiré de M. DE MORVEAU.*)

A I R, (*Théologie.*) L'air est souvent désigné dans l'écriture sous le nom de ciel; les oiseaux du ciel pour les oiseaux de l'air. Dieu fit pleuvoir du ciel sur Sodome le soufre & le feu; c'est-à-dire, il fit pleuvoir de l'air. Que le feu descendu du ciel, c'est-à-dire de l'air. Moïse menace les Israélites des effets de la colere de Dieu, de les faire périr par un air corrompu: *percutiat te Dominus aere corrupto*; ou peut-être par un vent brûlant qui cause des maladies mortelles, ou par une sécheresse qui fait périr les moissons. *Battre l'air, parler en l'air*, sont des manieres de parler usitées même en notre langue, pour dire *parler sans jugement, sans intelligence, se fatiguer en vain. Les puissances de l'air*, (*Ephes. xj. 2.*) sont les démons qui exercent principalement leur puissance dans l'air, en y excitant des tempêtes, des vents & des orages. *Gen. xiv. 24. IV. Reg. j. 10. Deut. xxij. 22. I. Cor. ix. 24. xiv. 9. Dictionnaire de la Bible du P. Calmet, tome I. A. page 89. (G)*

* AIR. Les Grecs adoroient l'air, tantôt

sous le nom de *Jupiter*, tantôt sous celui de *Junon*. Jupiter régnoit dans la partie supérieure de l'atmosphère, Junon dans sa partie inférieure. L'air est aussi quelquefois une divinité qui avoit la lune pour femme & la rosée pour fille. Il y avoit des divinations par le moyen de l'air; elles consistoient ou à observer le vol & le cri des oiseaux, ou à tirer des conjectures des météores & des comètes, ou à lire les événements dans les nues ou dans la direction du tonnerre. Ménelas dans Iphigénie atteste l'air témoin des paroles d'Agamemnon: mais Aristophane traite d'impiété ce serment d'Euripide. Plus on considère la religion des Païens, plus on la trouve favorable à la poésie; tout est animé, tout respire, tout est en image; on ne peut faire un pas sans rencontrer des choses divines & des dieux, & une foule de cérémonies agréables à peindre, mais peu conformes à la raison.

* AIR, MANIERES, *considérés grammaticalement.* L'air semble être né avec nous: il frappe à la première vue. Les manieres sont d'éducation. On plaît par l'air; on se distingue par les manieres. L'air prévient, les manieres engagent. Tel vous déplaît & vous éloigne par son air, qui vous retient & vous charme ensuite par ses manieres. On se donne un air; on affecte ses manieres. On compose son air; on étudie des manieres. Voyez les Synonimes François. On ne peut être un fat sans savoir se donner un air & affecter des manieres; pas même peut-être un bon comédien. Si l'on ne fait composer son air & étudier ses manieres, on est un mauvais courtisan; & l'on doit s'éloigner de tous les états où l'on est obligé de paroître différent de ce qu'on est.

AIR, se dit en Peinture, de l'impression que fait un tableau, à la vue duquel on semble réellement respirer l'air qui regne dans la nature suivant les différentes heures du jour: frais, si c'est un soleil levant qu'il représente; chaud, si c'est un couchant. On dit encore qu'il y a de l'air dans un tableau, pour exprimer que la couleur du fond & des objets y est diminuée selon les divers degrés de leur éloignement: cette diminution s'appelle la *perspective aérienne.*

On dit aussi *air de tête* ; tel fait de beaux *airs* de tête. On dit encore attraper, saisir l'*air* d'un visage, c'est-à-dire le faire parfaitement ressembler. En ce cas l'*air* sembleroit moins dépendre de la configuration des parties, que de ce qu'on pourroit appeler le *geste du visage*. (R)

AIR, en *Musique*, est proprement le chant qu'on adapte aux paroles d'une chanson ou d'une petite pièce de poésie propre à être chantée ; & par extension on appelle *air* la chanson même. Dans les opéra on donne le nom d'*airs* à tous les morceaux de musique mesurés, pour les distinguer du récitatif qui ne l'est pas ; & généralement on appelle *airs* tout morceau de musique, soit vocale, soit instrumentale, qui a son commencement & sa fin. Si le sujet est divisé entre deux parties, l'*air* s'appelle *duo* ; s'il l'est entre trois, *trio*, &c.

Saumaïse croit que ce mot vient du latin *æra* ; & M. Burctte est de son opinion, quoique Ménage combatte ce sentiment dans son étymologie de la langue française.

Les Romains avoient leurs signes pour le rythme, ainsi que les Grecs avoient les leurs ; & ces signes, tirés aussi de leurs caractères numériques, se nommoient non seulement *numerus*, mais encore *æra*, c'est-à-dire nombre, ou la marque du nombre : *numeri nota*, dit Nonius Marcellus. C'est en ce sens qu'il se trouve employé dans ce vers de Lucile :

*Hæc est ratio ? perversa æra ? summa
subducta improbè ?*

Et Sextus Rufus s'en est servi de même. Or quoique ce mot *æra* ne se prit originaiement parmi les musiciens que pour le nombre ou la mesure du chant, dans la suite on en fit le même usage qu'on avoit fait du mot *numerus* : & l'on se servoit d'*æra* pour désigner le chant même : d'où est venu le mot français *air*, & l'italien *aria* pris dans le même sens.

Les Grecs avoient plusieurs sortes d'*airs* qu'ils appeloient *nomes*, qui avoient chacun leur caractère, & dont plusieurs étoient propres à quelques instrumens particuliers, à-peu-près comme ce que nous appelons aujourd'hui *pièces* ou *sonates*.

La musique moderne a diverses espèces d'*airs* qui conviennent chacune à quelque

espèce de danse dont ils portent le nom. Voyez MENUET, GAVOTTE, MUSETTE, PASSEPIÉ, CHANSON, &c. (S)

AIR, f. m. (*Littérature. Poésie lyrique.*) en lisant & relisant l'*Essai sur l'union de la Poésie & de la Musique*, je me suis si bien pénétré des idées dont cet excellent ouvrage est rempli ; & depuis, mes réflexions & les lumières que l'expérience a pu me donner, se sont si parfaitement accordées avec les principes de l'auteur de l'*Essai*, qu'en écrivant sur la poésie destinée à être mise en chant, il ne me seroit plus possible de distinguer ce qui est de lui ou de moi, & qu'il vaut mieux tout d'un coup lui attribuer, soit que je le copie ou non, tout ce que je dirai sur l'objet qu'il a si bien approfondi.

L'*air* est une période musicale qui a son motif, son dessin, son ensemble, son unité, sa symétrie, & souvent aussi son retour sur elle-même.

Ainsi l'*air* est à la musique ce que la période est à l'éloquence, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus régulier, de plus fini, de plus satisfaisant pour l'oreille ; & l'interdire au chant théâtral, ce seroit retrancher du spectacle lyrique le plus sensible de ses plaisirs. C'est sur-tout le charme de l'*air* qui dédommage les Italiens de la monotonie de leur récitatif, & de la froideur de leurs scènes épisodiques ; & c'est ce qui manque à l'opéra français pour en dissiper la langueur, & pour le ranimer par des impressions plus vives & plus sensibles que celles de la danse, qui semble être aujourd'hui à ce spectacle la seule ressource contre l'ennui.

Mais si l'*air* doit être admis dans la musique théâtrale, il doit y être aussi naturellement amené ; & l'art de le placer à propos n'a pas été assez connu.

La musique vocale a trois procédés différens : le récitatif simple, le récitatif oblique, & l'*air* ou le chant périodique & suivi. Le premier s'emploie à tout ce que la scène a de tranquille & de rapide ; le second a lieu dans les situations plus vives ; il exprime le choc des passions, les mouvemens interrompus de l'ame, l'égarément de la raison, les irrésolutions de la pensée, & tout ce qui se passe de tumultueux & d'en-

tre coupé sur la scène. (Voyez le mot RÈCITATIF.

Quelle est donc la place de l'*air*? la voici. Il est des momens où la situation de l'ame est déterminée, & son mouvement décidé, ou par une passion simple, ou par deux passions qui se succèdent, ou par deux passions qui se combattent & qui l'emportent tour-à-tour. Si l'affection de l'ame est simple, l'*air* doit être simple comme elle; il est alors l'expression d'un mouvement plus lent ou plus rapide, plus violent ou plus doux, mais qui n'est point contrarié, & l'*air* en prend le caractère. Si l'affection de l'ame est implexe, & qu'elle se trouve agitée par deux mouvemens opposés, l'*air* exprimera l'un & l'autre; mais avec cette différence, que tantôt il n'y aura qu'une succession directe, un passage comme de l'abattement au transport, de la douleur au désespoir; & alors le premier sentiment doit être en contraste avec le second, & celui-ci former sa période particulière: c'est-là ce qu'on appelle un *air* à deux motifs, mais sans retour de l'un à l'autre; tantôt il y aura un retour de l'ame sur elle-même, & comme une espèce de révolution du second mouvement au premier, & alors l'*air* prendra la forme du rondeau: il commencera par la colere, à laquelle succédera un mouvement de pitié, qu'un nouveau mouvement de dépit fera disparaître, en ramenant avec plus de violence le premier de ces sentimens. Par cet exemple, on voit que l'*air* en rondeau peut commencer par le sentiment le plus vif, dont la seconde partie soit le relâche, & qui se réveille à la fin avec plus de chaleur & de rapidité: c'est quelquefois l'amour que le devoir retient, mais qui lui échappe & s'abandonne à toute l'ardeur de ses desirs; c'est la joie que la crainte modere, & qu'un nouveau rayon d'espérance ranime; c'est la colere que ralentit un mouvement de générosité, mais que le ressentiment de l'injure vient ranimer encore avec plus de fureur.

Il peut arriver cependant que la première partie de l'*air*, quoique la plus douce, ait un caractère si sensible, si gracieux ou si touchant, qu'elle se fasse désirer à l'oreille, & alors c'est au poëte à prendre

soin que le mouvement de l'ame l'y ramene: l'oreille qui demande & qui attend ce retour, seroit désagréablement trompée si on lui en dérobait le plaisir.

Enfin les révolutions de l'ame ou ses oscillations d'un mouvement à l'autre, peuvent être naturellement redoublées, & par conséquent le retour de la première partie de l'*air* peut avoir lieu plus d'une fois.

La marche & la coupe de l'*air* est donc prise dans la nature, soit qu'il exprime un simple mouvement de l'ame, une seule affection développée & variée par ses nuances; soit qu'il exprime le balancement & l'agitation de l'ame entre deux ou plusieurs sentimens opposés; soit qu'il exprime le passage unique d'un sentiment plus modéré à un sentiment plus rapide, & *vice versa*: car tout cela est conforme aux lois des mouvemens du cœur humain; & demander alors que la déclamation musicale ne soit pas un *air*, mais un simple récitatif, rompu dans ses modulations, sans dessin & sans unité, c'est non seulement vouloir que l'art soit dépouillé d'un de ses ornemens, mais que la nature elle-même soit contrariée dans l'expression qu'elle indique. Un sentiment simple & continu demande un chant dont le cercle l'embrasse, & dont l'étendue circonscrite le développe & le termine; deux sentimens qui se succèdent l'un à l'autre, ou qui se balancent dans l'ame, demandent un chant composé dont les dessins soient en contraste; la reprise même de l'*air* a son modele dans la nature, car il arrive assez souvent à la réflexion tranquille, & plus encore à la passion, de ramener l'ame à l'idée ou au sentiment qu'elle a quitté. Il y a donc autant de vérité dans le *da capo* en musique, que dans ces répétitions de Moliere, *le pauvre homme! qu'alloit-il faire dans cette galere? ma cassette, ma chere cassette!* &c.

Mais pour que l'*air* soit naturellement placé, il faut saisir avec justesse le moment où la vérité de l'expression le sollicite; l'*air* dans un moment vide ou froid, sera toujours un ornement postiche. C'est le moment le plus vif de la scène qu'il faut choisir pour y attacher l'expression la plus saillante; & cette expression doit être

prise elle-même dans la nature. Ce n'est ni une image tirée de loin, ni une comparaison forcée, ni un madrigal artificiellement aiguïté, ni une antithèse curieusement arrangée, qui doit être le sujet de l'*air*; l'expression la plus simple de ce qui affecte l'ame, est ce qui lui convient le mieux; parce que c'est-là ce qui donne lieu aux accens les plus sensibles de la parole, & par imitation aux accens les plus touchans de la musique.

Quant à la forme que le poëte doit donner à la période destinée à former un *air*, elle seroit difficile à prescrire: on doit observer seulement que chaque partie de l'*air* soit simple, c'est-à-dire que les idées ou les sentimens qu'elle réunit, soient analogues & susceptibles d'unité dans l'expression qui les embrasse. C'est cette unité d'expression qu'on appelle motif ou dessin, & qui fait le charme de l'*air*.

Un talent sans lequel il est impossible de bien écrire dans ce genre, c'est le pressentiment du chant, c'est-à-dire du caractère que l'*air* doit avoir, de l'étendue qu'il demande, & du mouvement qui lui est propre.

On a prétendu que la symétrie des vers étoit inutile au musicien, & l'on fait dire à celui-ci: « composez à votre fantaisie: le » metre, le rythme, la phrase, le style concis » ou périodique, tout m'est égal; je trouve- » rai toujours le moyen de faire du chant. » Oui du chant rompu, mutilé, sans dessin & sans suite, qui tâchera d'être expressif, mais qui n'étant point mélodieux, n'aura ni la vérité de la nature, ni l'agrément de l'art. L'Italie a deux poëtes célèbres, Zeno & Métastase: Zeno est dramatique, il a de la chaleur, de l'intérêt, du mouvement dans la scène; mais ses *airs* sont mal composés; nul rapport, nulle intelligence dans la coupe des vers & dans le choix du rythme; les musiciens l'ont abandonné. Métastase au contraire a disposé les phrases, les repos, les nombres, & toutes les parties de l'*air* comme s'il l'eût chanté lui-même; tous les musiciens se sont donnés à lui.

Ce n'est pas qu'un musicien ne tire quelquefois parti d'une irrégularité, comme un lapidaire habile fait profiter de l'accident

d'une agate; mais ce sont les hasards du génie, & les hasards sont sans conséquence.

Dans un opéra de Rameau n'a-t-on pas vu ce mauvais vers

*Brillant soleil, jamais nos yeux dans ta
carrière,*

produire un beau dessin de chœur? L'homme sans talent se fait des règles de toutes les exceptions, pour excuser ses mal-adresses & se déguiser à lui-même l'impuissance où il est de faire mieux.

Du reste ce n'est point telle forme de vers, ni leur égalité apparente qui les rend favorables à un chant mesuré; ce sont les nombres qui les composent; c'est l'arrangement symétrique de ces nombres dans les différentes parties de la période; c'est la facilité qu'ils donnent à la musique d'être fidelle en même temps à la mesure & à la prosodie, & de varier le rythme sans altérer le mouvement; c'est l'attention à placer les repos, à mesurer les espaces, à ménager les suspensions ou les cadences au gré de l'oreille, & plus encore au gré du sentiment qui est le juge de l'expression.

Prenez la plus harmonieuse des odes de Malherbe ou de Rousseau, vous n'y trouverez pas quatre vers de suite favorablement disposés pour une phrase de chant: c'est bien le même nombre de syllabes, mais nulle correspondance, nulle symétrie, nulle rondeur, nulle assimilation entre les membres de la période, nulle aptitude enfin à recevoir un chant périodique & mélodieux; le mouvement donné par le premier vers est contrarié par le second; la coupe de l'*air* indiquée par ces deux vers, ne peut plus aller aux deux autres; ici la phrase est trop concise, & là elle est trop prolongée; d'où il arrive que le musicien est obligé de faire sur ces vers un chant qui n'a point d'unité, de motif & de caractère; ou de n'avoir aucun égard à la prosodie & au sens.

On fait le même reproche aux vers de Quinault, les plus harmonieux peut-être qui soient dans notre langue, & sur lesquels il est impossible de faire un *air*: ce

qui prouve bien que l'harmonie poétique n'est pas l'harmonie musicale. Quinault a fait le mieux possible pour l'espèce de chant auquel ses vers étoient destinés, mais le chant périodique dont il s'agit ici n'étoit pas connu de son temps; il ne l'étoit pas même en Italie. On fait que le fameux Corelli n'en avoit pas l'idée, & Lulli, son contemporain, l'ignoroit comme lui.

L'invention de l'air, ou de la période musicale, est regardée par les Italiens comme la plus précieuse découverte qu'on ait faite en musique: la gloire en est due à Vinci. Les Italiens en ont abusé, comme on abuse de tous les plaisirs; ils ont, sans doute, trop négligé la vraisemblance & l'analogie qui fait le charme de l'expression, sur-tout dans ces airs de bravoure où l'on a brisé la langue, & dénaturé le sentiment, sacrifié la vraisemblance & l'intérêt même au plaisir d'entendre une voix brillante badiner sur une roulade ou sur un passage léger. Mais il y a long-temps qu'on a dit que l'abus des bonnes choses ne prouve pas qu'elles soient mauvaises. Il faut prendre des Italiens ce qu'un goût pur & sain, ce qu'un sentiment juste & délicat approuve; leur laisser le luxe & l'abus, se garantir de l'excès, & tâcher de faire comme ils ont fait souvent, c'est - à - dire le mieux possible.

L'art d'arrondir & de symétriser la période musicale, a été jusqu'ici peu connu des François, si ce n'est dans leurs vaudevilles, où la phrase d'un chant donné a prescrit le rythme des vers. Mais par les essais que j'en ai faits moi-même au gré d'un musicien habile, j'ose assurer que notre langue s'accommode facilement à cette formule de chant. On commence à le reconnoître, on commence même à sentir que le charme de l'air, phrasé à l'italienne, manque à la scène de l'opéra François pour l'animer & l'embellir: & lorsqu'on saura l'y employer avec intelligence & avec avantage, ainsi que le duo & le récitatif obligé, il en résultera, pour l'opéra François sur l'opéra italien, une supériorité que je ne crains pas de prédire.

Mais on aura toujours à regretter que les chef-d'œuvres de Quinault soient privés de cet ornement; & celui qui réussiroit à les

en rendre susceptibles, en conservant à ces poèmes leurs inimitables beautés, feroit plus qu'on ne sauroit croire, pour les progrès de la musique en France, & pour la gloire d'un théâtre où Quinault doit toujours régner.

Quelque mérite que l'on suppose à Lulli, la facilité, la noblesse, le naturel de son récitatif peuvent être imités; & dans tout le reste il n'est pas difficile d'être supérieur à lui. Mais rien peut-être ne remplacera jamais les poèmes de Thésée, de Roland & d'Armide; & toute nouveauté qui les bannira du théâtre nous laissera de longs regrets.

Le moyen le plus infailible de nous rendre tout à coup passionnés pour une musique nouvelle, ce seroit donc de l'adapter à ces poèmes enchanteurs; & ce n'est pas sans y avoir réfléchi que je crois cela très-possible.

J'ai dit que l'égalité des vers n'étoit pas essentielle à la symétrie du chant, soit parce que deux vers inégaux peuvent avoir des mesures égales, & que le spondée, par exemple, qui n'a que deux syllabes est l'équivalent du dactyle qui en a trois; soit qu'il arrive aussi que le musicien, par des silences ou par des prolations, supplée au pié qui manque à un vers, pour égaler la longueur d'un autre; soit enfin parce que les phrases du chant qui ne sont pas correspondantes, n'ont pas besoin d'avoir entre elles une parfaite égalité. Mais entre les membres symétriquement opposés d'une période, c'est une chose précieuse que l'égalité du metre, & que l'identité des nombres; & l'auteur qui ne sert de guide, en fait, avec raison, un mérite à Métastase à l'exclusion d'Apostolo Zeno; voici l'exemple qu'il en cite, & cet exemple est une leçon.

*L'onda che mormora
Tra sponda e sponda,
L'aura che tremola
Tra fronda e fronda,
E meno instabile
Del vestro cor.*

*Pur l'palme simplici
 Dei folli amanti
 Sol per voi spargono
 Sospiri e pianti,
 E da voi sperano
 Fede in amor.*

Notre langue, il faut l'avouer, n'est pas assez dactylique pour imiter une pareille harmonie ; mais avec une oreille juste, & long-temps exercée aux formules du chant, un poëte françois qui voudra bien se donner un peu de peine en composant les paroles d'un *air*, y observera un rythme assez sensible, une correspondance assez marquée d'un nombre à l'autre, dans les parties symétriques, & assez d'analogie entre le mouvement du vers & le caractère du sentiment ou de l'image, pour donner lieu au musicien de concilier dans son chant l'unité du dessin, la vérité de l'expression, la précision des mouvemens, & cette justesse des rapports qui dans les sons plaît à l'oreille, comme dans les idées elle plaît à l'esprit.

Je ne dois pourtant pas dissimuler l'avantage que les Italiens ont sur nous à cet égard ; & le voici : plus une nation est passionnée pour un art, plus elle lui donne de licences ; delà vient que la musique italienne fait de la langue tout ce qu'elle veut ; qu'elle combine les paroles d'un *air* comme bon lui semble, & les répète tant qu'il lui plaît. Notre langue est moins indulgente, & le sentiment de la mélodie n'a pas encore tellement séduit & préoccupé nos oreilles, que tout le reste y soit sacrifié ; nous voulons que la prosodie & le sens soient respectés dans le plus bel *air* : une syncope, une prolotion, une inversion forcée alterent en nous l'impression de la musique la plus touchante ; & des paroles trop répétées nous fatiguent, quelque facilité qu'elles donnent aux modulations du chant. Delà vient que l'*air* françois, dans un petit cercle de paroles, peut difficilement avoir la même liberté, la même variété, la même étendue que l'*air* italien. Que faire donc ? laisser la musique à la gêne dans

l'étroit espace de huit petits vers, à la simple expression desquels le chant sera servilement réduit ? C'est lui ôter beaucoup trop & de sa force & de sa grace. La musique, pour émuouvoir profondément l'oreille & l'ame, a besoin, comme l'éloquence, de graduer, de redoubler, de graver ses impressions : à la première, ce n'est souvent qu'une émotion légère ; à la seconde, l'ame & l'oreille plus attentives, seront aussi plus vivement émues ; à la troisième, leur sensibilité, déjà fortement ébranlée, produit l'ivresse & le transport. Voilà pourquoi dans les symphonies, comme dans la musique vocale, le retour du motif a tant de charme & de pouvoir. Le vrai moyen de suppléer à la liberté que les Italiens donnent au chant de se jouer des paroles, est donc de lui donner dans les paroles mêmes des dessins variés à suivre, & des détours à parcourir. L'art du poëte consiste alors à faire de toutes les parties de l'*air*, par leur liaison, leur enchaînement, leur mutuelle dépendance, & par la facilité des progressions, des passages & des retours, à faire, dis-je, de tout cela, un ensemble bien assorti.

Les exemples que j'ai donnés de l'alternative des passions dans un *air* à plusieurs dessins, font entendre ce que je veux dire.

Il est à craindre, je l'avoue, qu'un pareil chant, au milieu de la scène, interrompant le dialogue, ne ralentisse l'action & ne refroidisse l'intérêt ; & c'est pour cela que les Italiens l'ont presque toujours rélégué ou à la fin des scènes, ou dans les monologues : c'est communément là qu'un personnage livré à lui-même peut donner plus de développement à la passion qui l'agite, au sentiment dont il est occupé.

Mais au milieu même de la scène la plus vive & la plus rapidement dialoguée, il est des circonstances où ces élans impétueux de l'ame, cette espece d'explosion des mouvemens qu'elle a réprimés trouvent place, & loin de refroidir la situation, y répandent plus de chaleur. Que devient alors, demandera-t-on, l'interlocuteur à côté duquel on chante ? Ce qu'il devient dans une scène tragique, lorsqu'emporté par une passion violente, le personnage qui est

en scène avec lui, l'oublie & se livre à ses mouvemens : que devient Enone pendant le delire de Phedre ? Que devient Electre ou Pilade, pendant les accès de fureur où tombe Oreste ? Que devient Néoptoleme, à côté de Philoctete rugissant de douleur ? Tout personnage vivement intéressé à l'action ne sauroit être froid ni sans contenance sur la scène ; soit que son interlocuteur parle ou chante, il le met en jeu en l'affectant lui-même des passions dont il est ému ; & s'il ne fait que faire alors, c'est qu'il manque d'ame ou d'intelligence.

Ce qui nuit le plus réellement à la chaleur de l'action, ce sont ces longs préjudes & ces longs épilogues de symphonie, qu'on nomme *ritournelles*. Quelquefois elles sont placées pour annoncer les mouvemens de l'ame qui précèdent l'*air* ou pour exprimer un reste d'agitation dans le silence qui le suit. Mais en général ces libertés que se donne le musicien pour briller aux dépens du poëte, sont une longueur importune, & le musicien ne sauroit être trop ménager de cette espèce d'ornemens. Voyez DUO, RECITATIF. (M. MARMONTEL.)

AIR, (*Jard.*) On dit d'un arbre qu'il est planté en plein vent ou en plein air, ce qui est synonyme. Voyez AIR. (K)

AIR, en Fauconnerie ; on dit l'oiseau prend l'*air*, c'est-à-dire qu'il s'éleve beaucoup.

* AIR ou AYR, (*Géogr.*) ville d'Ecosse à l'embouchure de la riviere de son nom. Long. 14. 40. Lat. 56. 22.

AIR, (*Géogr.*) montagne de l'Arabie heureuse, proche de Médine, & au sud de cette ville. Elle borne de ce côté-là les états du chérif de Médine. On trouve sur cette montagne une grande quantité de ces arbres qui portent l'encens. (C. A.)

AIR, (*Marine.*) L'*air* considéré comme nécessaire à la vie, mérite l'attention particulière des marins. Rien n'est plus propre à en convaincre, qu'un mémoire fait par M. le vicomte de Morogues, aujourd'hui chef d'escadre des armées navales, & imprimé dans le premier volume des mémoires présentés à l'académie des sciences, par les savans étrangers. Cet excel-

lent mémoire a été transmis & étendu par M. Duhamel du Monceau, dans un ouvrage intitulé : *Moyens de conserver la santé aux équipages des vaisseaux*, livre plein d'excellentes idées, & que je conseille à tout marin de lire.

Écoutez M. de Morogues lui-même : ce sont des passages de son mémoire que je vais citer. « Peut-être que l'*air*, qui couvre la surface de la mer est le plus naturel & le plus sain qu'on puisse respirer. Il est d'expérience que les évaporations sulfureuses & minérales, qui sont nuisibles à la santé, s'absorbent dans l'eau, &c. Les fels qui sont mêlés avec l'eau, sont tellement fixes, qu'ils ne peuvent même être élevés par la chaleur de l'eau bouillante, &c. Pourquoi les équipages, qui traversent un vaste espace d'un *air* aussi pur que nous l'avons dit, sont-ils sujets à tant de maladies ? C'est que les vaisseaux ont, pour ainsi dire, leur atmosphère particulière, & qu'ils portent dans eux le principe de la corruption de l'*air* que les équipages sont obligés de respirer. L'*air* des cales a peu de circulation, & il est fort chargé de vapeurs. Les vivres s'y échauffent, & par une fermentation très-sensible, ils répandent une exhalaison dangereuse. D'un autre côté, les bestiaux placés dans l'entrepont, contribuent à altérer l'*air* par leur fumier, par la mauvaise odeur de leur laine grasse, par leur transpiration & leur respiration. La mal-propreté, & le grand nombre de gens qui couchent dans ce même entrepont avec leurs habits, souvent pénétrés d'humidité ou de sueur, sont des causes encore plus réelles de la corruption de l'*air*, &c. Il se mêle dans l'*air* des vaisseaux une vapeur très-pernicieuse, dont on n'a pas encore parlé, c'est celle qui s'éleve de l'eau qui se corrompt, & qui croupit en séjourant dans le fond des vaisseaux, &c. La quantité des vapeurs augmente journellement, puisque les parties les plus grossières après s'être élevées dans l'*air*, & avoir flotté quelque temps dans ce fluide, s'attachent & s'embarassent dans les pores qui sont à la surface des corps qu'elles touchent. Souvent même ces vapeurs les pénètrent assez profondément ; & c'est delà que vient cette odeur forte, & si difficile à se dissiper, que contrac-

tent les vêtements, & tout ce qui a été embarqué, &c.»

Après cet exposé, M. le vicomte de Morogues détermine le rapport du volume des vapeurs, avec celui de l'air de la cale & de l'entrepont; il compte le nombre de respirations & la quantité d'air qu'un homme aspire pendant les douze heures qu'il passe dans l'entrepont: il montre la perte de l'élasticité de l'air; & fixant à-peu-près à un quart de l'air total de la cale, la quantité de vapeurs qui s'y trouvent, & à un huitième au moins celle qui est dans l'entrepont, il prouve d'une manière incontestable, combien est pernicieux le liquide empoisonné que l'on y respire, & qui se mêle dans le sang & abreuve les poumons.

Le résultat des connoissances sur le danger de l'air que l'on respire dans les vaisseaux, conduit naturellement à désirer d'y remédier: c'est ce dont traite aussi l'ouvrage que j'ai cité. On peut voir les machines, & les différens moyens qu'il conseille pour renouveler l'air de l'entrepont & des cales, & pour y introduire l'air extérieur, aux mots MANCHE & VENTILATEUR. En finissant cet article, je dois rappeler que veiller sur la conservation des équipages, intéresse l'humanité, le bon citoyen, & est une obligation directe & un devoir essentiel pour l'officier de la marine. (*M. le chevalier DE LA COUDRAYE.*)

AIR de vent, (*Marine.*) la boussole est divisée par les marins en trente-deux parties, & chaque point de cette division s'appelle *air de vent*. Les trente-deux *airs de vent*, ont chacun leur nom particulier, qui dérive de celui des quatre principaux *airs de vent*, connus de tout le monde; le nord, le sud, l'est & l'ouest. La boussole représente l'horizon, & est aussi divisée comme lui en 360°: conséquemment, entre deux *airs de vent*, il y a 12° 15'. Cette seconde division est nécessaire pour l'estimation de la route d'un vaisseau; car dans une route longue sur-tout, il est bien différent d'avoir couru à l'est, ou entre l'est & l'est-quart-sud-est. Dans ce cas, pour exprimer l'air de vent où l'on a couru, on dit avoir couru à l'est 5° 30' sud.

Si l'on pouvoit estimer avec exactitude à la mer l'air de vent où un vaisseau a porté,

l'observation de la latitude seroit alors suffisante, pour connoître aussi la longitude, c'est-à-dire, pour savoir avec précision la route qu'a fait le vaisseau, & le point où il se trouve au moment de l'observation (excepté dans le seul cas où il auroit couru directement dans l'est ou dans l'ouest; exception de peu d'importance;) mais malheureusement cette estimation ne peut se faire, parce qu'un vaisseau ne parcourt jamais la ligne droite qui conduit à l'air de vent; où il présente le cap: les vagues, la dérive, &c. l'en détournent; & ces causes ne peuvent être appréciées.

Voici l'ordre qu'on a suivi dans la nomination des trente-deux *airs de vent*. Entre le nord & l'est, il y a huit fois 11° 15', & conséquemment sept *airs de vents*; celui du milieu, ou le quatrième, soit en commençant à compter par le nord, soit en commençant à compter par l'est, s'est nommé, du nom des deux, *nord-est*. Cette division faite entre le nord-est, & chacun des *airs principaux*, le nord & l'est, il restoit quatre fois 11° 15' & trois *airs de vent*; celui du milieu a pris également le nom des deux *airs de vent* entre lesquels il se trouvoit; ainsi entre le nord & le nord-est, on a dit *nord-nord-est*; & entre l'est & le nord-est, on a dit *est-nord-est*.

Pour nommer chacun des *airs de vent* qui s'entremêlent avec ceux dont nous venons de parler, on leur a donné le nom de l'air de vent principal ou du principal-composé, auprès duquel ils se trouvoient, en ajoutant qu'il s'en éloignoit d'un quart, c'est-à-dire, du quart de la distance qui est entre un *air de vent* principal, & un principal-composé; ainsi les deux *airs de vent*, qui sont auprès du nord-est, se nomment *nord-est* comme lui; mais on ajoute un quart vers le nord à celui qui s'incline vers le nord, & un quart vers l'est à celui qui s'incline vers l'est. Il en est de même des deux *airs de vent* qui sont auprès du nord, dont un s'appelle *nord un quart vers le nord-est*, & l'autre *nord un quart vers le nord*.

On écrit ces noms par abréviation, & même on les prononce par abréviation: au lieu de nord un quart vers le nord-est, on dit *Nord-quart-nord-est*, & on écrit

$N\frac{1}{4}ne$: on dit *nord-est-quart de nord*, *nord-est-quart-d'est*, & on écrit $Ne\frac{1}{4}n$, $Ne\frac{1}{4}e$, &c.

Conséquemment à ce que nous venons de dire, la figure 3 de la planche I (*Architecture nav.*), offre un quart de la boussole, qu'il seroit facile d'achever, d'après les mêmes principes, avec la légère observation de nommer l'*air de vent* principal avant le principal composé, & de mettre dans la prononciation la particule *de* aux *airs de vents*, qui portent le nom de quart, lorsqu'ils passent d'un des quatre principaux composés à un des quatre *airs de vent* principaux; & de ne point l'ajouter au contraire, lorsqu'ils passent d'un des quatre principaux à un des quatre principaux composés. Ainsi l'on dit *E. N-e.* & non pas *N-e. E.*, & l'on prononce $N-e\frac{1}{4}n$ de *N.*, & non pas $N-e\frac{1}{4}n$, quoique l'on prononce $N\frac{1}{4}N-e$, & non pas $N\frac{1}{4}de N-e$.

L'usage a aussi corrompu la prononciation de ces mots, qui ne s'expriment point comme on les écrit. *Nord-est* se prononce *nordès*, comme *procès*; *sud-est* se prononce de même *suès*; *sud-ouest* se prononce *suroua*; & *nord-ouest*, *noroua*. (*M. le Chevalier DE LA COUDRAYE.*)

AIR ou **AIRE** (*Marine.*) acquérir de l'*air* ou de l'*aire*, se dit d'un vaisseau qui passe de l'état de non-mouvement à celui d'une certaine vitesse quelconque. Doit-on dire *air* ou *aire*? C'est une question. *Aire* me paroîtroit mieux dit: *Air* semble être seul en usage. Dans le premier sens, acquérir de l'*Air* seroit acquérir ou parcourir de l'espace: dans le second, acquérir de l'*air* doit signifier parcourir ou rencontrer une plus grande quantité d'*air*. « On dit qu'un vaisseau a beaucoup d'*air*, pour dire qu'il fait un grand sillage. On dit donner de l'*air* au bâtiment, en parlant d'un vaisseau qui est au plus près du vent, pour dire faire porter un peu large, afin que le vent, frappant les voiles d'une manière plus directe, donne plus de vitesse au vaisseau. »

Air se prend aussi pour la vitesse que conserve un bâtiment, après que la force qui lui a communiqué cette vitesse, a cessé. « Une chaloupe qui veut aborder à une cale, cesse de faire usage de ses avirons,

à une certaine distance de cette cale, parce que son *air* suffit pour la lui faire accoster. » On dit que l'*air* d'un vaisseau est amorti, pour dire que la force qu'il conservoit, & qui le faisoit mouvoir dans un certain sens, a été détruite, & n'a plus lieu. »

Plus un vaisseau a de masse, & plus longtemps proportionnellement conserve-t-il la vitesse communiquée après l'anéantissement de la puissance communicative. (*M. le Chevalier DE LA COUDRAYE.*)

AIRAIN ou **CUIVRE JAUNE**, f. m. (*Chim.*) c'est un métal factice composé de cuivre fondu avec la pierre de calamine qui lui communique la dureté & la couleur jaune. Voyez **MÉTAL**, **CUIVRE**.

On dit que les Allemands ont possédé long-temps le secret de faire ce métal. Voici présentement comment on le prépare. On mêle avec du charbon de terre de la pierre calamine calcinée & réduite en poudre: on incorpore ces deux substances en une seule masse par le moyen de l'eau; ensuite quand cela est ainsi préparé, on met environ sept livres de calamine dans un vase à fondre qui doit contenir environ quatre pintes, & on y joint à peu-près cinq livres de cuivre: on met le vase dans une fournaise à vent de huit piés de profondeur, & on l'y laisse environ onze heures, au bout duquel temps l'*airain* est formé. Quand il est fondu, on le jette en masses ou en bandes. Quarante-cinq livres de calamine crue, trente livres étant brûlée ou calcinée, & soixante livres de cuivre, font avec la calamine cent livres d'*airain*. Du temps d'Erker, fameux Métallurgiste, soixante & quatre livres de cuivre ne donnoient par le moyen de la calamine, que quatre-vingt-dix livres d'*airain*.

Airain, qui autrefois ne signifioit que le *cuivre* & dont on se sert présentement plus particulièrement pour signifier le *cuivre jaune*, se dit encore du métal dont on fait des cloches, & qu'on nomme aussi *bronze*. Ce métal se fait le plus communément avec dix parties de cuivre rouge & une partie d'étain; on y ajoute aussi un peu de zinc.

L'*airain* de Corinthe a eu beaucoup de réputation parmi les anciens. Le consul Mummius ayant saccagé & brûlé Corinthe 146 ans avant J. C. on dit que ce précieux métal fut

formé de la prodigieuse quantité d'or, d'argent & de cuivre dont cette ville étoit remplie, & qui se fondirent ensemble dans cet incendie. Les statues, les vases, &c. qui étoient faits de ce métal, étoient d'un prix infestimable. Ceux qui entrent dans un plus grand détail, le distinguent en trois sortes: l'or étoit le métal dominant de la première espèce: l'argent de la seconde; & dans la troisième, l'or, l'argent, & le cuivre, étoient en égale quantité.

Il y a pourtant une difficulté au sujet du cuivre de Corinthe, c'est que quelques auteurs disent que ce métal étoit fort recherché avant le sac de Corinthe par les Romains; ce qui prouveroit que le cuivre de Corinthe n'étoit point le produit des métaux fondus confusément dans l'incendie de cette ville, & que les Corinthiens avoient possédé particulièrement l'art de composer un métal où le cuivre dominoit, & qu'on nommoit pour cela *cuivre de Corinthe*. Voyez CUIVRE.

L'*airain* ou *cuivre jaune* est moins sujet à verdier que le cuivre rouge: il est aussi plus dur, c'est de tous les métaux le plus dur; c'est ce qui a fait qu'on s'en est servi pour exprimer la dureté: on dit *un fiedle d'airain*, *un front d'airain*, &c. Les limes qui ne peuvent plus servir à l'*airain* sont encore bonnes pour limer le fer; ce qui prouve que le fer est moins dur que l'*airain*. (M)

AIRE, *area*, f. f. Une *aire* est proprement une surface plane sur laquelle on marche. Voyez PLAN.

Le mot latin *area*, d'où vient *aire*, signifie proprement le lieu où l'on bat le blé: il est dérivé de *arere*, être sec.

AIRE, en Géométrie, est la surface d'une figure rectiligne, curviligne, ou mixtiligne, c'est-à-dire l'espace que cette figure renferme. Voyez SURFACE, FIGURE, &c.

Si une *aire*, par exemple un champ, a la figure d'un carré dont le côté soit de 40 piés, cette *aire* aura 1600 piés carrés, ou contiendra 1600 petits carrés dont le côté sera d'un pié. V. QUARRÉ, MESURE.

Ainsi, trouver l'*aire* ou la surface d'un triangle, d'un carré, d'un parallélogramme, d'un rectangle, d'un trapeze, d'un rhombe, d'un polygone, d'un cercle, ou

d'une autre figure, c'est trouver combien cette *aire* contient de piés, de pouces, & de lignes carrés. Quant à la manière de faire cette réduction d'une surface en surfaces partielles carrées, voyez TRIANGLE.

Pour mesurer un champ, un jardin, un lieu entouré de murs, fermé de haies, ou terminé par des lignes, il faut prendre les angles qui se trouvent dans le contour de ce lieu, les porter sur le papier, & réduire ensuite l'*aire* comprise entre ces angles & leurs côtés en arpens, &c. en suivant les méthodes prescrites pour la mesure des figures planes en général. Voyez FAIRE ou LEVER UN PLAN. (E)

Si du centre du Soleil on conçoit une ligne tirée au centre d'une planète, cette ligne engendrera autour du Soleil des *aires* elliptiques proportionnelles au temps. Telle est la loi que suivent les planetes dans leur mouvement autour du Soleil; ainsi le Soleil étant supposé en *S*, & une planète en *A*, (Planche d'Astronom. fig. 61. n°. 2.) si cette planète parvient en *B* dans un temps quelconque donné; le rayon vecteur *AS* aura formé dans ce mouvement l'*aire* *ASB*: soit ensuite la même planète parvenue en *P*, & soit pris le point de *D*, tel que l'*aire* *PSD* soit égale à l'*aire* *ASB*; il est certain par la proposition précédente, qu'elle aura parcouru les arcs *PD* & *AB* dans des temps égaux. Voyez PLANETE & ELLIPSE.

Le célèbre Newton a démontré que tout corps qui dans son mouvement autour d'un autre suit la loi dont nous venons de parler, c'est-à-dire, que tout corps qui décrit autour d'un autre corps des *aires* proportionnelles au temps, gravite ou tend vers ce corps. Voyez GRAVITATION & PHILOSOPHIE NEWTONNIENNE. (O)

AIRE, terme d'Architecture, est une place ou superficie plane & horizontale, sur laquelle l'on trace un plan, une épure, &c. Voyez EPURE.

Il se dit encore d'un enduit de plâtre dressé de niveau, pour tracer une épure ou quelque dessin.

AIRE de plancher, se dit de la charge qu'on met sur les solives d'un plancher, d'une couche de plâtre pur pour recevoir le carreau.

AIRE de maëllon, c'est une petite fondation au rez-de-chaussée, sur laquelle on pose des lambourdes, du carreau de pierre, de marbre, ou dalles de pierre: c'est ce que Vitruve entend par *fiatumen*.

AIRE de chaux & de ciment, c'est un massif en manière de chape, pour conserver le dessus des voûtes qui sont à l'air, comme il en a été fait un sur l'orangerie de Versailles.

AIRE de recoupes; c'est une épaisseur d'environ huit à neuf pouces de recoupes de pierre, pour affermir les allées des jardins. (P)

AIRE de pont; c'est le dessus d'un pont sur lequel on marche, pavé ou non pavé.

AIRE d'un bassin; c'est un massif d'environ un pié d'épaisseur, fait de chaux & de ciment avec des cailloux ou un corroi de glaise pavé par-dessus, ce qui fait le fond du bassin. Cette aire se conserve longtemps, pourvu que la superficie de l'eau s'écroute aisément; quand le tuyau de décharge est trop menu, l'eau superflue reborgeant sur les bords, délaie le terrain sur lequel est assis le bassin, & le fait périr. (K)

AIRE, c'est, en *Economie rustique*, le nom que l'on donne à la surface des granges, des poulaillers, des colombiers, des toits à porc, des bergeries, des vinées, &c. sur laquelle on marche.

L'aire de la grange d'une grande ferme est percée d'une porte charretière au moins, quelquefois de deux. Pour faire l'aire, on commence par labourer le terrain; on enlève un demi-pié de terre; on lui substitue de la glaise pétrie & rendue ferme; on étend bien cette glaise; on a soin que sa surface garde le niveau.

On laisse essuyer la terre; on la bat à trois ou quatre reprises avec une batte de jardinier. Voyez **BATTE**. On n'y laisse point de fentes; on l'aplanit bien avec un gros cylindre de pierre fort pesant. On ne prend pas toujours cette précaution. C'est sur cette aire qu'on bat le blé.

Pour l'aire des bergeries, il ne faut pas la faire de niveau: il faut qu'elle soit un peu en pente, afin d'avoir la commodité de la nettoyer; du reste sans pierre & bien battue.

Celle des toits à porc doit être pavée, sans quoi les cochons la fouilleroient.

AIRE, (*Jardinage*.) est un terrain plein & uni sur lequel on se promène: tel que seroit la place d'un parterre, d'un potager, le fond d'un boulingrin, & autres. (h)

AIRE, f. f. *nidas*, est le nid ou l'endroit qu'habitent les grands oiseaux de proie, tel que l'aigle, le faucon, l'autour, &c. Ces oiseaux se retirent & élèvent leurs petits dans les rochers les plus escarpés, ou sur les arbres les plus élevés; ils y construisent des aires qui ont jusqu'à une toise carrée d'étendue, & qui sont faites avec des bâtons assez gros, & des peaux des animaux qu'ils ont dévorés. Voyez **AIGLE**. (I)

Article 3 de l'ordonnance de Louis XIV, du mois d'août 1669, (*Chasse*.) il est dit: « défendons à toutes personnes de prendre » dans nos forêts, garennes, buissons, & » plaisirs, aucunes aires d'oiseaux de quel- » que espece que ce soit; & en tout autre » lieu les œufs de cailles, perdrix & fais- » sans, à peine de 100 livres pour la pre- » mière fois, 200 livres pour la seconde, » & du fouet & bannissement à six lieues » de la forêt pendant cinq ans, pour la » troisième ».

AIRE, en terme de *Vannier*, c'est un endroit plein dans un ouvrage de faïsserie, qui commence à la torche & monte jusqu'à une certaine distance; ce qui se fait en tournant un brin d'osier autour de chaque pé. Voyez **FAISSERIE**, **TORCHE**, **PÉ**.

§ **AIRE-EN-ARTOIS**, (*Géogr.*) on est parvenu en 1750, à vaincre tous les obstacles pour avoir de l'eau dans cette ville. On y a percé une fontaine à 137 piés de profondeur, sur la grande place de la ville. Cette source donne une eau abondante & salutaire qui est un très-grand soulagement pour les habitans & pour la garnison. Un particulier a fait l'inscription suivante pour placer au frontispice de l'ouvrage que l'on a construit pour garantir cette fontaine:

P A C E L E V A M E N ,

O B S I D I O N E S A L U S .

M. Chevalier, ingénieur en chef de la Place, & commandant du fort Saint-

François, y a aussi percé une fontaine qui fait les délices des militaires qui habitent ce fort voisin de la ville. On y a fait à ce sujet ces deux vers suivans :

Quam formidandis cinxisti manibus ar-
cem,

Fontibus hanc recreas ingeniosa manus.

avec cette inscription :

AN. 1751.

LUD. XV, PACATORE ORBIS

REGNANTE,

BELLI MINISTRO D'ARGENSON,

ARCIS PRÆFECTO CHEVALIER,

SOLATIUM MARTIS. (C.)

§ AIRE, (*Géogr.*) ville de France en Gascogne sur l'Adour. Elle est située sur la pente d'une montagne à treize lieues Est de Dax, & à quinze environ Ouest de Condom. Elle fut autrefois le séjour des rois Visigoths; on y voit encore sur le bord de l'Adour les ruines du palais d'Alaric, qui fit publier dans cette ville, en 506, le code Théodosien. Aujourd'hui cette ville est peu considérable, parce qu'elle souffrit beaucoup du temps de la ligue. Il y a cependant un évêque suffragant de celui d'Auch, qui a deux cents quarante paroisses dans son diocèse. *Long.* 17. 49. *lat.* 43 47. (C. A.)

§ AIRELLE ou MIRTILLE, (*Hist. nat. Botaniq.*) en latin *vitis idæa* dans Tournefort; *vaccinium* dans Linnæus; en Anglois *bill-berry*, *wortle-berry*, *cran-berry*; en allemand *heidelbeeren*.

Caractere générale.

D'un petit calice permanent, quelquefois découpé en quatre parties & qui renferme l'embryon, s'éleve au dessus de huit étamines à sommets fourchus, un file couronné d'un stigmate obtus. Ces parties sont situées dans un grelot monopétal, dont le bord est renversé & ordinairement découpé en quatre petites échancures.

L'embryon devient une baie succulente; terminée par un ombilic, & divisée en quatre cellules, où se trouvent quelques semences menues.

Ce genre ne differe de l'arbousier qu'en ce que la fleur de ce dernier porte dix étamines, & que son fruit est divisé en cinq cellules: & à cela près que l'oxycoccus ou canneberge de Tournefort, produit une fleur polypétale, il ressemble fort à l'airielle.

La premiere espece d'oxycoccus de Tournefort, est la *vaccinia* de Jean Bauhin: de ce mot Linnæus a fait celui de *vaccinium* qu'il a attribué aux *vitis idæa*, auxquels il a joint les oxycoccus en changeant en *cocos* la définition de ce mot; aux traits généraux de ressemblance de ces trois genres, se joint encore celle de la disposition commune de leurs especes à croître dans les marais. Il n'y a que les arbousiers droits & polyspermes qui habitent les lieux secs.

Especes.

1. *Airelle* à fleurs uniques sur les pédicules, à feuilles ovales, dentelées, vernales, à tige anguleuse.

Vaccinium pedunculis unifloris, foliis ovatis, serratis, deciduis, caule angulato. Flor. Lapp. 143.

Wortle-berry with an angular stalk.

2. *Airelle* à bouquet de fleurs terminal & incliné, à feuilles entieres, recourbées, ponctuées par le dessous.

Vaccinium racemis terminalibus nutantibus, foliis obovatis, revolutis, integerrimis, subtus punctatis. Linn. sp. pl. 351.

Drwarf box-like red fruited wortle-berry.

3. *Airelle* à feuilles ovales & pointues, à fleurs inclinées sortant de l'aisselle des branches.

Vaccinium foliis ovatis mucronatis, floribus alaribus nutantibus. Mill.

Wortle-berry with oval pointed leaves and nodding flowers proceeding from the wings of the stalks.

4. *Airelle* à feuilles entieres, ovales, recourbées, à tiges grêles, rampantes, garnies de poils rigides.

Vaccinium foliis integerrimis, revolu-

tis, ovatis, caulibus repentibus, filiformibus, hispida. Linn. *sp. pl.* 353.

Wortle - berry with oval entire leaves, turning back, and a slender creeping, bristly stalk.

5. *Airelle* à feuilles entières, recourbées, ovales, à tiges grêles, traînantes & nues.

Vaccinium foliis integerrimis, revolutis, ovatis, caulibus repentibus, filiformibus, nudis. Linn. *sp. pl.* 351.

Moss - berries, moor - berries, cranberries.

Linnæus rapporte jusqu'à douze especes d'*airelle*. Voyez *Species plantarum, Octandria, Monogynia*. Mais comme on ne peut guere élever ces plantes dans les jardins, nous craignons d'en avoir déjà trop transcrit.

L'espece n°. 1. s'éleve sur nombre de tiges grêles & droites, à la hauteur d'environ deux piés: elle est commune en Allemagne, en Angleterre, dans les montagnes de Lorraine, aux lieux moussus & ombragés où elle s'étend en tapis: nous en avons enlevé une masse considérable avec la mousse & la terre après leurs racines, & nous avons plaqué ce gazon dans un bosquet nouvellement planté; ces arbuttes y ont subsisté cinq ans, mais en déclinant toujours: ils ont fleuri pourtant, mais ils n'ont pas fructifié: ils n'avoient presque plus de vie, lorsqu'ils ont été étouffés par l'épaisseur de l'ombrage.

Le fruit de cette *airelle* est plein d'un jus assez insipide, mais il est rafraîchissant; on le mange avec de la crème & du lait & sur la pâte; il est d'un pourpre glacé, d'une fleur bleuâtre qu'efface la plus légère impression.

La seconde espece ressemble si fort au buis nain ou d'Artois, par ses feuilles & par son rapport, qu'un homme habile dans la connoissance des plantes, a peine à l'en distinguer lorsqu'elle est dépourvue de fleurs & de ses baies. Elle a langué quatre ans dans nos jardins sans produire aucun fruit. Ses baies sont d'un beau rouge & d'un goût plus relevé que celles de l'espece n°. 1. Les peuples septentrionaux en font un grand cas. On trouve cet arbutte jusques dans le Groenland; il paroît que le nord est son élément; dans les Alpes & dans la

Voge, on ne le rencontre qu'à l'exposition la plus froide; en Suede, on s'en sert, dit Miller, comme du buis, pour faire des bordures qui réussissent très-bien. Nous avons remarqué, tandis qu'il vivoit dans nos jardins, que le chaud le contraindroit beaucoup.

L'*airelle* n°. 3. est aussi un très-petit arbrisseau, qui croît naturellement en Virginie & dans d'autres contrées de l'Amérique septentrionale. Ses feuilles qu'il ne perd pas, ressemblent beaucoup à celles des myrthes.

L'espece n°. 4. croît dans les terres marécageuses de l'Amérique septentrionale. Ses baies sont rouges & fort grosses, ses tiges sont grêles & écaillées, & les écailles en sont pointues & piquantes.

La dernière espece a des tiges capillaires qui se traînent sur la mousse, dont certains marais sont couverts: ses très-petites feuilles qui ressemblent à celles du myrthe, sont d'un verd reluisant par dessus, & blanchâtre par dessous. Les fleurs & les fruits de cette *airelle* sont rouges; mais le fruit est moucheté. Il est d'une faveur acide assez relevée, & par-là même fort estimé dans les environs des lieux où il se rencontre. On l'emploie aux mêmes usages que le fruit de l'espece n°. 1.

On apporte à Londres, tous les hivers, un assez gros fruit qui a la propriété de se conserver très-long-temps sans aucune précaution: il fait grand plaisir dans une saison où les fruits acides ne sont pas communs. On l'emploie sur la pâte. M. Duhamel parle d'un fruit semblable qui lui est venu de la Louisiane; mais il croit qu'il est produit par une sorte de canneberge.

Il paroît qu'on est parvenu à faire subsister en Angleterre, les especes d'*airelle* indigenes de l'Amérique. Il y a apparence que pour les élever on pratique de petits endroits marécageux avec des mousses qu'on imbibe continuellement: mais quelque soin que les Anglois puissent apporter dans leur culture, ils n'ont point encore pu cueillir des fruits mûrs sur ces arbuttes; peut-être qu'ils réussiroient mieux si on les plantoit dans de véritables marais qui pourroient se trouver dans l'enceinte d'un jardin à l'angloise.

En général les baies des *airelles*, des

arbouffiers nains & trainans, & des canneberges, font un bon présent de la nature; elles font aussi salubres que les exhalaisons des marais où croissent ces plantes, font nuisibles. On fait que ces acides préviennent l'alkalifation des humeurs de la dissolution du sang, qu'ils temperent l'ardeur de la bile, & deviennent dans d'autres cas un très-bon tonique. (*M. le baron de Tschoudi.*)

* AIRS, f. f. ce sont dans les marais salans, le nom qu'on donne aux plus petits des bassins quarrés dans lesquels le fond de ces marais est distribué. Les *airs* ou *ailettes*, car on leur donne encore ce dernier nom, ont chacune 10 à 12 piés de largeur sur 15 de longueur ou environ: elles sont séparées par de petites digues de treize à quatorze pouces de large: & on retire dix-huit à vingt livres de sel par an d'une *aire* ou *ailette*, tous frais faits.

AIRS, (*Manege.*) Voyez AIRS.

AIRS, (*Mythol.*) fête qu'on célébroit à Athenes en l'honneur de Cerès & de Bacchus, en leur offrant les prémices de la récolte du blé & du vin, *festum arearum*. Elle se nommoit aussi *Aloes*. Voyez ALOES.

AIROMETRIE, f. f. est la science des propriétés de l'air. Voyez AIR. Ce mot est composé d'*αἴρ*, air, & de *μέτρον*, mesurer.

L'*airométrie* comprend les lois du mouvement, de la pesanteur, de la pression, de l'élasticité, de la raréfaction, de la condensation, &c. de l'air. Voyez ELASTICITÉ, RARÉFACTION, &c.

Le mot d'*airométrie* n'est pas fort en usage; & on appelle ordinairement cette branche de la Physique la *Pneumatique*. Voyez PNEUMATIQUE.

M. Wolf, professeur de Mathématiques à Hall, ayant réduit en démonstrations géométriques plusieurs des propriétés de l'air, publia le premier à Leipfick en 1709, les élémens de l'*Airométrie* en allemand, & ensuite plus amplement en latin; & ces élémens d'*Airométrie* ont depuis été insérés dans le cours de Mathématiques de cet auteur, en cinq volumes in-4°. à Geneve. (G)

AIRS, f. m. pl. en terme de Manege, font tous les mouvemens, allures, & exercices qu'on apprend au cheval de manege.

Voyez les articles MANEGE, ACADÉMIE; CHEVAL.

Le pas naturel d'un cheval, le trot, & le galop, ne font point comptés au nombre des *airs* de manege, qui sont les balotades, les croupades, les cabrioles, les courbettes & demi-courbettes, les falcades, le galop gaillard, le demi-air ou mesair, le pas, le saut, les passades, les pesades, les pirouettes, le répolon, le terre-à-terre, les voltes & demi-voltes. Voyez les explications de tous ces *airs* à leurs lettres respectives.

Quelques auteurs prennent les *airs* dans un sens plus étendu, & les divisent en *bas* & *relevés*: les *airs bas* sont la démarche naturelle du cheval, telle que le pas, le trot, le galop, & le terre-à-terre: les *airs levés* sont ceux par lesquels le cheval s'éleve davantage de terre. Un cheval qui n'a point d'air naturel, est celui qui plie fort peu les jambes en galopant. On dit: ce cavalier a bien rencontré l'air de ce cheval, & il manie bien terre-à-terre: ce cheval prend l'air des courbettes, se présente bien à l'air des cabrioles, pour dire qu'il a de la disposition à ces sortes d'*airs*. Les courbettes & les *airs* mettent parfaitement bien un cheval dans la main, le rendent léger du dedans, le mettent sur les hanches. Ces *airs* le font arrêter sur les hanches, le font aller par sauts, & l'assurent dans la main. Il faut ménager un cheval qui se présente de lui-même aux *airs* relevés, parce qu'ils le mettent en colère quand on le presse trop. (V)

AIS, f. m. (*Menuis. Charpent.*) planche de chêne ou de sapin à l'usage de la Menuiserie: on nomme les ais, *entrevouts*, lorsqu'ils servent à couvrir les espaces des solives, & qu'ils en ont la longueur sur neuf ou dix pouces de large, & un pouce d'épaisseur. Cette manière de couvrir les entrevouts étoit fort en usage autrefois: mais on se sert à présent de lattes que l'on ourdit de plâtre dessus & dessous; cela rend les planchers plus froids, & empêche la poussière de pénétrer: ce qu'il est presque impossible d'éviter dans l'usage des ais de planches, qui sont sujets à se fendre ou gercer; ces entrevouts de plâtre ne servent même aujourd'hui que pour les chambres

en galetas : on plafonne presque toutes celles habitées par les maîtres ; ce qui occasionne la ruine des planchers, les Charpentiers trouvant par-là occasion d'employer du bois verd rempli de flaches & d'aubier ; au lieu qu'on voit presque tous les planchers des bâtimens des derniers siècles subsister sans affaïssement ; le bois étant apparent, ayant une portée suffisante, étant bien équarri, quarderonné sur les arêtes & les entrevouts, garni d'*ais* bien dressés & corroyés, ornés de peintures & sculptures, ainsi que sont celles de la grande galerie du Luxembourg à Paris.

Ais de bois de bateau ; ce sont des planches de chêne ou de sapin qu'on tire des débris des bateaux déchirés, & qui servent à faire des cloisons légères, lambriffées de plâtre des deux côtés pour empêcher le bruit & le vent, pour ménager la place & la charge dans les lieux qui ont peu de hauteur de plancher. Voyez CLOISON à claire voie. (P)

Ais, outil de fondeur en sable ; c'est une planche de bois de chêne d'environ un pouce d'épaisseur : cette planche sert aux Fondeurs pour poser les châffis dans lesquels ils font le moule. Voyez FONDEUR EN SABLE.

Ais, ustensile d'Imprimerie ; c'est une planche de bois de chêne de deux piés de long sur un pié & demi de large, & de huit à dix lignes d'épaisseur, unie d'un côté, & traversée de l'autre de deux barres de bois posées à deux ou trois pouces de chaque extrémité. On se sert d'*ais* pour tremper le papier, pour le remanier, pour le charger après l'avoir imprimé. Il y a à chaque presse deux *ais* ; un sur lequel est posé le papier préparé pour l'impression, & l'autre pour recevoir chaque feuille imprimée.

Les Compositeurs ont aussi des *ais* pour desserrer leurs formes à distribuer & mettre leurs lettres. Voyez FORME. Mais le plus souvent ils ne se servent que de *demi-ais* : deux de ces *demi-ais* font de la grandeur d'un *grand ais*.

Ais, terme de Paumier ; c'est une planche maçonnée dans le mur à l'extrémité d'un tripot ou jeu de paume, qu'on appelle *quarré*. L'*ais* est placé précisément dans l'angle du jeu de paume qui touche à la

Tome I.

galerie, & dans la partie du tripot où est placé le ferveur. Les tripots ou jeux de paume qu'on appelle des *dedans*, n'ont point d'*ais*. Quand la balle va frapper de volée dans *Pais*, ce qui se connoît par le son de la planche, le joueur qui l'a poussée gagne un quinze. Voyez JEU DE PAUME.

Ais à presser ou mettre les livres en presse, *outil des Relieurs* ; ils doivent être de bois de poirier. Il en faut de différente grandeur, c'est-à-dire pour *in-folio*, *in-4°*, *in-8°*, *in-12*, & *in-18*.

Quand on ne trouve point de poirier, on prend du bois de hêtre.

Ais à endosser ; ce sont de petites planches de hêtre bien polies, dont un des côtés dans la largeur est rond, l'autre est quarré. On met une de ces planches entre chacun des volumes, qui sont tous tournés du même sens, lorsqu'ils sont couchés & qu'on se prépare à les mettre en presse pour y faire le dos, le côté quarré de la planche tout joignant le bout des ficelles de la couture ; en sorte que ces planches pressant un peu plus le bord des livres, servent à faire sortir le dos en rond. Il y en a pour toutes les formes de livre.

Ais à fouetter ; il y a des planches toutes semblables pour fouetter, mais plus larges que les précédentes. On dit *ais à fouetter*.

Ais à rogner ; ce sont de petites planches qui servent aux Relieurs à maintenir les livres qu'ils veulent rogner dans la presse. Voyez ROGNER, FOUETTER, & EN-DOSSER.

Ais feuillé, en terme de Vitrerie, ou planche à la soudure, est un *ais* qui sert à couler l'étain pour souder.

Ais du corps, partie du bois du métier des étoffes en soie. Ce sont deux petites planches oblongues percées d'autant de trous que l'exige le nombre des mailles du corps, ou des maillons ou des aiguilles.

Elles ont 400 trous chacune pour les métiers de 400 cordes, & 600 trous pour les métiers de 600 cordes : il y a huit trous dans la largeur pour les métiers de 400, & il y en a 10 pour les métiers de 600. Leur usage est de tenir les mailles de corps & les arcades dans la direction qu'elles doivent avoir.

Ais en Serrurerie ; c'est un outil à l'usage de la Serrurerie en ornement. Sa forme

F ffff

est bien simple ; ce n'est proprement qu'un morceau de bois, d'un pouce ou un pouce & demi d'épaisseur, oblong, porté sur deux piés, percé à sa surface de trous ronds & concaves, qui servent à l'ouvrir pour emboutir des demi-boules.

AIS à coller, bout de planche d'un bois léger & uni, qui a la forme de la moitié d'un cercle dont on auroit enlevé un petit segment, en sorte que les deux arcs terminés par la corde de ce segment & par le diamètre fussent égaux de part & d'autre. Ces *ais* sont à l'usage de ceux qui peignent en éventail ; c'est là dessus qu'ils collent leurs papiers ou peaux : ces papiers ou peaux ne sont collés que sur les bords de *Pais*.

AISANCE, f. f. *en terme de pratique*, se dit d'un service ou d'une commodité qu'un voisin retire d'un autre, en vertu de titre ou de possession immémoriale, sans qu'il en revienne aucun fruit à cet autre voisin ; comme la souffrance d'un passage sur ses terres, d'un égout ; &c. Ce terme est synonyme à *servitude*. Voyez **SERVITUDE**. (H)

AISANCE, f. f. (*Architecture*.) siege de commodité propre & commode, que l'on place attendant une chambre à coucher, une salle de compagnie, cabinet, &c. à la faveur d'une soupape que l'on y pratique aujourd'hui, ce qui leur a fait donner le nom d'*aitance* ou de *lieux à soupape*, aussi bien qu'à la piece qui contient ce siege ; il s'en fait de marbre & de pierre de lierre que l'on revêt de menuiserie ou de marquetterie, orné de bronze, tel qu'on en voit aux hôtels de Talmont, de Villars, de Villeroy, & ailleurs.

Ces fortes de pieces sont partie des garde-robres ; & lorsque l'on ne peut, faute d'eau, y pratiquer des soupapes, on y tient seulement des chaises percées.

On donne le nom de *latrines* aux lieux domestiques. Voyez **LATRINES**. (P)

AISAY - LE - DUC, (*Géogr.*) petit bourg de France, avec châtellenie royale du bailliage de la montagne sur la Seine, au diocèse de Langres. On y voit encore les ruines d'un château des ducs de Bourgogne de la première race.

AISEMENT, *garde-robe*, f. m. (*Mar.*) L'éperon sert d'*aisement* aux matelots ;

mais on en fait dans les galeres & ailleurs pour les officiers. (Z)

AISNAY - LE - CHATEAU, (*Géogr.*) ville de France, dans la généralité de Bourges.

AISNE, (*Géogr.*) riviere de France, qui a sa source en Champagne, & se joint à l'Oise vers Compiègne.

AISSADE de poupe, (*Marine*.) c'est l'endroit où la poupe commence à se rétrécir, & où font aussi les radiers. Voyez **POUPE & RADIER**. (Z)

* **AISSANTES**, f. f. plur. ou **AISSIS** ou **BARDEAUX**, f. m. plur. c'est le nom que les couvreurs donnent à de très-petits ais faits de douves, ou d'autres bouts de planches minces dont on couvre les chaumières à la campagne. Cette couverture est légère. On s'en sert aussi pour les hangards, sur-tout quand la tuile est rare. Il faut que les *aiissantes* soient sans aubier, sans quoi elles se pourrissent. Elles demandent beaucoup de clous. Il ne seroit pas mal de les peindre. On regagne toutes ces petites dépenses sur la grosse charpente qui peut être moins forte.

AISELLE, f. f. (*Anatom.*) cavité qui est sous la partie la plus élevée du bras. V. **BRAS**. Ce mot est un diminutif d'*axis*, & signifie *petit axe*. Voyez **AXE**.

Les abcès dans les *aisselles* sont ordinairement dangereux, à cause de la quantité des vaisseaux sanguins, lymphatiques, & des nerfs qui forment beaucoup de plexus autour de cette partie. Les anciennes lois ordonnoient de pendre les criminels impuberes par dessous les *aisselles*. Voyez **PUBERTÉ**, &c. (L)

Il y a des personnes en qui la sueur ou la transpiration des *aisselles*, de même que celle des aines, est puante : on en peut corriger la puanteur, selon Paul Eginette, de cette façon : prenez alun liquide, deux parties ; myrrhe, une partie dissoute dans du vin : lavez souvent les *aisselles* avec ce mélange.

Ou bien prenez de litharge calcinée & éteinte dans du vin odoriférant, & battez-la en y ajoutant un peu de myrrhe, jusqu'à ce qu'elle ait acquis la consistance du miel.

Ou bien prenez litharge d'argent, six

gros; myrrhe, deux gros; amome, un gros, que vous arroseront avec du vin.

Enfin, prenez alun liquide, huit gros; amome, myrrhe, lavande, de chacun quatre gros; broyez-les avec du vin. Paul Éginette, *ch. xxxvj. liv. III. (N)*

AISSELLE, (*Jardinage.*) se dit encore des tiges qui s'élevent & qui sortent des côtés du maître brin, en se fourchant & se subdivisant en d'autres branches qui sont moindres; elles produisent à leur extrémité des boutons foibles qu'il faut retrancher, afin de laisser toute la sève au maître brin qui en devient plus beau; coupez ces branches avec l'ongle, ou aux ciseaux, au dessous du fourchon, sans l'écarter. (*K*)

AISSELLE DES PLANTES, *ala*, f. f. (*Hist. nat. botan.*) c'est le petit espace creux qui se trouve à la jonction des feuilles ou des rameaux avec la branche ou la tige; il en sort de nouvelles poussées, & quelquefois des fleurs. Dans ce cas, on dit que les fleurs naissent dans les *aiselles* des feuilles. (*I*)

AISELIER, f. m. chez les Charpentiers, on entend par un *aiselier* une piece de bois ou droite ou arquée, terminée par deux tenons, dont l'un a la mortoise dans une des deux pieces de bois assemblées de maniere qu'elles forment un angle à l'endroit de leur assemblage, & dont l'autre tenon a sa mortoise dans l'autre de ces deux pieces de bois. Ainsi les deux pieces & l'*aiselier* forment un triangle dont l'*aiselier* est la base, & dont les parties supérieures des pieces assemblées forment les côtes. L'*aiselier* est employé pour fortifier l'assemblage des deux pieces, & pour empêcher que celle qui est horizontale ne se sépare de celle qui est perpendiculaire, ou verticale, soit par son propre poids, soit par les poids dont elle sera chargée.

AISELIERS; on donne aussi le nom d'*aiseliers* aux bras d'une roue, lorsqu'ils excèdent la circonférence de cette roue, de maniere que la puissance appliquée à ces bras, fait mouvoir la roue plus facilement.

AISSES. Voyez **ESSES**.

AISSIEU d'ancre. Voyez **JAS**. Voyez aussi **ESSIEU**.

AIT, *acte*, expression de Falais, est une ordonnance qui se met au bas des

requêtes présentées par les parties, lorsqu'elles demandent acte de l'emploi qu'elles font d'icelles pour quelques écritures. Par exemple, dans une requête d'emploi pour griefs, l'appelant demande acte que pour griefs, il emploie la présente requête, & le rapporteur met au bas d'icelle, *ait acte & soit signifié.* (*H*)

* **AITMAT**, nom que les Arabes donnent à l'antimoine.

* **AJUBATIPITA** *Brafilienfium*, nom d'un arbrisseau du Brésil, qui a cinq ou six palmes de haut, & dont le fruit est semblable à l'amande, excepté qu'il est noir. On en tire une huile de la même couleur, dont les Sauvages se servent pour fortifier les articulations.

AJUDANT, f. m. terme dont on se sert dans quelques pays étrangers, pour signifier ce que nous appelons *aide-de-camp*. Voyez **AIDE-DE-CAMP**. (*Z*)

AJUS, f. m. (*Marine.*) est un certain nœud dont on se sert pour lier ensemble deux cordages qui doivent faire force & se roidir. L'entrelacement des deux cordes dans l'*Ajus*, est tel que le nœud peut ensuite se défaire facilement, & c'est ce qui en fait l'avantage. La figure 4 de la première planche d'architecture navale, offre la forme de ce nœud, des deux demi-clefs **A**, que l'on fait faire aux bouts des cordages après le nœud fait, & de l'amarrage **B** qui les retient: toutes choses dépendantes de l'*Ajus* & qui contribuent à empêcher le nœud de se fouquer. (*M. le chevalier DE LA COUDRAYE*)

* **AJUS-LOCUTIUS**, dieu de la parole, que les Romains honoroient sous ce nom extraordinaire: mais comme il faut savoir se taire, ils avoient aussi le dieu du silence. Lorsque les Gaulois furent sur le point d'entrer en Italie, on entendit sortir du bois de Vesta une voix qui crioit: *si vous ne relevez les murs de la ville, elle sera prise*. On négligea cet avis, les Gaulois arriverent, & Rome fut prise. Après leur retraite on se rappela l'oracle, & on lui éleva un autel sous le nom dont nous parlons. Il eut ensuite un temple à Rome, dans l'endroit même où il étoit fait entendre la première fois. Cicéron dit au deuxième livre de la *Divination*, que

quand ce dieu n'étoit connu de personne , il parloit : mais qu'il s'étoit tu depuis qu'il avoit un temple & des autels , & que le dieu de la parole étoit devenu muet aussitôt qu'il avoit été adoré. Il est difficile d'accorder la vénération singulière que les païens avoient pour leurs dieux , avec la patience qu'ils ont eue pour les discours de certains philosophes : ces Chrétiens qu'ils ont tant persécutés, disoient-ils rien de plus fort que ce qu'on lit dans Cicéron ? Les livres de la Divination ne sont que des traités d'irreligion. Mais quelle impression devoient faire sur les peuples ces morceaux d'éloquence où les dieux sont pris à témoin , & sont invoqués ; où leurs menaces sont rappelées , en un mot , où leur existence est supposée ; quand ces morceaux étoient prononcés par des gens dont on voit une foule d'écrits philosophiques , où les dieux & la religion étoient traités de fables ? Ne trouveroit-on pas la solution de toutes ces difficultés dans la rareté des manuscrits du temps des anciens ? Alors le peuple ne lisoit guère : il entendoit les discours de ses orateurs , & ces discours étoient toujours remplis de piété envers les dieux : mais il ignoroit ce que l'orateur en pensoit & en écrivoit dans son cabinet ; ses ouvrages n'étoient qu'à l'usage de ses amis. Dans l'impossibilité où l'on sera toujours d'empêcher les hommes de penser & d'écrire , ne seroit-il pas à désirer qu'il en fût parmi nous comme chez les anciens ? Les productions de l'incrédulité ne sont à craindre que pour le peuple & que pour la foi des simples. Ceux qui pensent bien savent à quoi s'en tenir ; & ce ne sera pas une brochure qui les écartera d'un sentier qu'ils ont choisi avec examen , & qu'ils suivent par goût. Ce ne sont pas de petits raisonnemens absurdes qui persuadent à un philosophe d'abandonner son Dieu : l'impiété n'est donc à craindre que pour ceux qui se laissent conduire. Mais un moyen d'accorder le respect que l'on doit à la croyance d'un peuple , & au culte national , avec la liberté de penser , qui

est si fort à souhaiter pour la découverte de la vérité , & avec la tranquillité publique , sans laquelle il n'y a point de bonheur ni pour le philosophe , ni pour le peuple ; ce seroit de défendre tout écrit contre le gouvernement & la religion en langue vulgaire ; de laisser oublier ceux qui écrivoient dans une langue savante , & d'en poursuivre les seuls traducteurs. Il me semble qu'en s'y prenant ainsi , les absurdités écrites par les auteurs , ne seroient de mal à personne. Au reste , la liberté qu'on obtiendrait par ce moyen , est la plus grande , à mon avis , qu'on puisse accorder dans une société bien policée. Ainsi par-tout où l'on n'en jouira pas jusqu'à ce point-là , on n'en fera peut-être pas moins bien gouverné ; mais à coup sûr il y aura un vice dans le gouvernement par-tout où cette liberté sera plus étendue. C'est-là , je crois , le cas des Anglois & des Hollandois : il semble qu'on pense dans ces contrées , qu'on ne soit pas libre , si l'on ne peut être impunément effréné. (a)

AJUSTE, voyez AVUSTE.

AJUSTEMENT, f. m. se dit en général de tout ce qui orne le corps humain en le couvrant ; il s'entend en Peinture , non seulement des draperies ou vêtements de mode & de fantaisie , mais encore de la façon d'orne les figures , soit en les ceignant de chaînes d'or , ou d'autres riches ceintures , soit en les habillant de légères étoffes , en les coiffant de diadèmes de belle forme , ou de voiles singulièrement liés avec des rubans , en relevant leurs cheveux , ou les laissant pendre galamment ; enfin en les ornant de colliers , de brassulets, &c. (R)

AJUSTER, voyez AVUSTER.

AJUSTER un aillet, (Jardinage.) c'est arranger à la main ses feuilles , de manière qu'elles se trouvent si bien disposées que l'œillet en paroisse plus large. On fait ce travail quand la fleur est toute épanouie. (K)

AJUSTER un cheval, (Manege.) c'est lui apprendre son exercice en lui donnant la grace nécessaire.

(a) Si cet article ne paroît point exact , contre l'intention des auteurs , qu'on lise l'article Casuiste où leur pensée est expliquée d'une manière qui doit satisfaire tout le monde.

AJUSTER un fer, (*Maréchallerie.*) c'est le rendre propre au pié du cheval. (*V.*)

AJUSTER, en terme de *Balancier*, c'est rendre les poids conformes aux poids étalonnés ou à l'étalon.

AJUSTER, en terme de *Bijoutier*, c'est remplir les vides d'une piece, tabatiere ou autre, des morceaux de pierres fines, de cailloux, de coquillages, &c. & pour ainsi dire la marquer.

AJUSTER carreaux, terme d'ancien *Monnoyage*; c'étoit couper avec des cisoires les angles ou pointes des pieces de métal qui alors étoient préparées en quarré, pour être ensuite arrondies.

AJUSTER, dans les *Manufactures de soie*, se dit des lisses qui ne doivent être ni plus élevées ni plus basses que l'ouvrage ne le comporte. *Ajuster*, c'est leur donner cette disposition. Il est impossible de faire de bel ouvrage quand les lisses sont mal ajustées, parce qu'alors les parties de la chaîne se séparent mal. Il n'est même pas possible de travailler quand elles sont très-mal ajustées. Voyez LISSE.

AJUSTER, v. a. (*Marine.*) c'est faire un ajus. Voyez ci-dessus AJUS. On dit ajuster deux grélines bout-à-bout. *Ajuster* une auffiere sur un grélin. (*M. le chevalier DE LA COUDRAYE.*)

AJUSTEES, (*Musique des anciens.*) on trouve dans quelques auteurs, *tétracorde des ajustées*, au lieu de *tétracorde synnéménon*. Voyez ce mot. (*D. C.*)

AJUSTEURS, à la *Monnoie*, ne peuvent, non plus que les *Monnoyeurs*, être reçus s'ils ne sont d'estoc & de ligne. Leur fonction est de donner aux flancs le poids qu'ils doivent avoir; leur droit, de deux sous pour l'or, un sou pour l'argent & le billon, lequel droit ils partagent entr'eux.

AJUSTOIRE, f. m. à la *Monnoie*, est une balance qui sert aux ajusteurs à déterminer si le flanc à monnoyer est du poids fixé, s'il est fort ou foible: les flancs qui sont d'un poids au dessous sont cisailés pour ensuite être remis à la fonte; ceux qui sont trop forts sont limés & diminués par leur surface avec une écouane. Voyez FLANC, CISAILLE, ECOUANE.

AJUTAGE ou **AJOUTOIR**, f. m. (*Fontainier.*) Les *ajutages* ou *ajoutoirs*

sont des cylindres de fer-blanc ou de cuivre percés de plusieurs façons, lesquels se vissent sur leur écrou que l'on soude au bout d'un tuyau montant appelé *souche*.

Il y a deux sortes d'*ajutages*, les *simples* & les *composés*; les *simples* sont ordinairement élevés en cône, & percés d'un seul trou.

Les *composés* sont aplatis en dessus, & percés sur la platine de plusieurs trous, de fentes ou d'un faisceau de tuyaux qui forment des gerbes & des girandoles.

Parmi les *ajutages composés*, il y en a dont le milieu de la superficie est tout rempli, & qui ne sont couverts que d'une zone qui les entoure: on les appelle *ajoutoirs à l'épargne*, parce qu'on prétend qu'ils dépensent moins d'eau, & que le jet en paroît plus gros. On fait prendre aux *ajoutoirs* plusieurs figures, comme de gerbes, de pluies, d'éventail, soleils, girandoles, bouillons. Voyez PLUIES, EVANTAILS, GIRANDOLES, BOUILLONS, SOUCHE. (*A.*)

Il s'en suit de ce qui précède, que c'est la différence des *ajutages* qui met de la différence dans les jets. Ainsi le même tuyau d'eau peut fournir autant de jets différens qu'on y place de différens *ajutages*.

Si on veut savoir quels *ajutages* sont les meilleurs, *Mariotte* assure, conformément à l'expérience, qu'un trou rond, égal & poli, à l'extrémité d'un tube, donne un jet plus élevé que ne feroit un *ajutage* cylindrique, ou même conique; mais que des deux derniers le conique est le meilleur. Voyez *Traité du mouvement des Eaux*, partie IV. *Transactions Philosophiques*, n°. 181. p. 121. Voyez aussi dans les œuvres de *M. Mariotte* le *Traité* intitulé, *Regles pour les jets-d'eau*, qui est séparé de son *Traité du mouvement des Eaux*, & dans lequel on trouve toutes les tables pour les dépenses d'eaux par différens *ajutages*, pour les *ajutages* répondans aux différens réservoirs, &c. Voici une des tables qu'il nous donne sur cela.

Table des dépenses d'eau pendant une minute par différens *ajutages* ronds, l'eau du réservoir étant à 12 piés en hauteur.

Pour l'*ajutage* d'une ligne.

de diamètre, . . . 1 pinte $\frac{1}{2}$ & $\frac{1}{12}$

Pour 2 lignes, . . .	6 pintes $\frac{3}{4}$.
Pour 3 lignes, . . .	14 pintes.
Pour 4 lignes, . . .	25 pintes à-peu-près.
Pour 5 lignes, . . .	39 pintes à-peu-près.
Pour 6 lignes, . . .	56 pintes.
Pour 7 lignes, . . .	76 pintes $\frac{1}{4}$.
Pour 8 lignes, . . .	110 pintes $\frac{3}{4}$.
Pour 9 lignes, . . .	126 pintes.

Si on divise ces nombres par 14, le quotient donnera les pouces d'eau: ainsi 126 divisés par 14 font 9 pouces, &c. (O)

AJUTANT ou **ADJUTANT** & **AJUTANT CANONNIER**; c'est-à-dire, en terme de Marine, aide - pilote & aide-canonnier. On se sert rarement de ce terme, & l'on préfère celui d'aide. (Z)

§ **AIX**, (Géogr.) petite île de France dans le golfe de Gascogne, entre Oléron & la terre ferme. Les Anglois y détruisirent un fort en 1757, lors de leur expédition infructueuse contre le port & la ville de Rochefort. (C. A.)

§ **AIX**, (Géogr.) très-jolie ville de France, capitale de la Provence. Elle est située dans une belle plaine toute plantée d'oliviers, à cinq lieues nord de Marseille, & à cent soixante-trois lieues sud-est de Paris. On en attribue la fondation à C. Sextius Calvinus, consul romain, qui en fit une colonie romaine, en 630, & qui lui donna le nom d'*Aqua Sextia*, à cause des eaux thermales que l'on trouva dans l'emplacement. Cette ville a essuyé, comme bien d'autres, divers changemens. Après les Romains, elle a vu les Lombards & les Sarrasins dans ses murs. Les comtes de Provence l'ont ensuite possédée & embellie. Aujourd'hui c'est une des plus considérables villes du royaume; elle n'est pas fort grande, mais elle est très-peuplée; ses rues sont alignées & bien pavées, ses maisons, pour la plupart, sont bien bâties: il y a sur-tout au milieu de la ville un très-beau cours nommé *Orbitelle*, formé de trois grandes allées & orné de belles fontaines, qui fait une promenade très-agréable. Le palais & l'hôtel-de-ville sont des édifices remarquables. La cathédrale est un bâtiment gothique. Il n'y a que deux collèges, une bibliothèque, & dix-huit couvents. Cette ville est encore le siège d'un parlement, d'une chambre des comptes &

des aides, d'une sénéchaussée, d'une intendance & d'un archevêché. Son archevêque, président né des états de Provence, a cinq évêques pour suffragans, & quatre-vingts paroisses dans son diocèse; il jouit de trente-deux mille livres de rente. *Aix* devient ordinairement en hiver le séjour de la noblesse provençale, & en tout temps il est celui de nombre de gens de lettres. Cette ville s'honore d'avoir vu naître le célèbre Joseph Piton de Tournefort. On fabrique à *Aix* différentes étoffes. Il croît dans ses environs de bons vins, mais ses huiles excellentes font son principal commerce. Long. 23, 6, 34. lat. 43, 31, 35. (C. A.)

§ **AIX**, (Géogr.) petite ville de Savoie sur le lac de Bourget, avec titre de marquisat. Elle est entre Chambéry, Annecy & Rumilly. Il y a des bains auxquels l'empereur Gratian a donné son nom. On les distingue en *bains du roi*, *bains soufrés* & *bains d'alun*. L'usage en est gratuit. On y voit aussi les restes d'un arc de triomphe à la romaine, qui annonce que cette ville a dû être anciennement considérable. Long. 23, 34, lat. 45, 40. (C. A.)

§ **AIX-LA-CHAPELLE**, (Géogr.) ville d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, au duché de Juliers. Cette ville nommée en latin *Aquis-Granum*, *Aqua*, *urbs Aquensis*, & en Allemand *Aachen*, *Acken*, *Aach*, tient à la Diète de Ratisbonne, & dans les assemblées du cercle de Westphalie, le second rang sur le banc du Rhin, dans l'ordre des villes libres & impériales. On lui donne même quelquefois la dénomination de *ville impériale* par excellence, attendu qu'ayant été la résidence de plusieurs empereurs d'Allemagne, elle a passé long-temps pour la capitale de leur empire, & qu'aujourd'hui même encore elle est dépositaire de l'épée, du baudrier & du livre d'évangile, qui servent au couronnement des empereurs. Cette épée & ce baudrier ont été ceux de Charlemagne, qui fut toute sa vie plein d'affection pour *Aix-la-Chapelle*; il y mourut & y fut enseveli. C'est à ce prince aussi qu'elle doit la plupart de ses prérogatives, & son église cathédrale, dont tout empereur régnant est chanoine. Quant à son église de S. Adolbert, ce fut

l'empereur Henri II, qui la fonda. La religion catholique domine dans cette ville, & n'y souffre pas moins de vingt-deux maisons religieuses des deux sexes. Les protestans y sont soufferts aussi, mais uniquement pour l'habitation & le commerce : toute part au gouvernement leur est interdite, & tout culte extérieur leur est défendu ; ils vont à Vaëls, à une lieue d'*Aix*, dans le duché de Limbourg, faire leurs exercices de religion. Un bourg-mestre, des échevins & des conseillers, composent la régence de cette ville. L'électeur palatin, comme duc de Juliers, s'en dit protecteur & grand maire ; & l'évêque de Liege y déploie son autorité ecclésiastique. *Aix* est assez souvent en contestation avec le duc, mais rarement avec l'évêque : c'est que l'autorité de celui-ci est tempérée par le synode de la ville ; au lieu que le pouvoir de celui-là n'est pas toujours susceptible de certaines modifications. *Aix-la-Chapelle* a un territoire où l'on compte environ trois mille sujets, qui tous, sans exception, nobles ou roturiers, sont soumis à sa juridiction : ce territoire, bien que de peu d'étendue, porte le nom magnifique d'empire. Le nom des choses est d'importance à l'oreille des gens d'*Aix*, & la surface des choses l'est sans doute de même à leurs yeux. On n'y montre au peuple que tous les sept ans une fois les joyaux de l'empire, & les autres grandes reliques de la cathédrale ; cette cérémonie ne doit même avoir lieu qu'en présence de tous les membres du chapitre, & de tous ceux du grand conseil. Il y a moins d'habitans dans cette ville qu'elle ne pourroit en contenir ; & c'est au nombre de ses maisons religieuses, qu'il faut apparemment s'en prendre : cependant elle fait un assez bon commerce de draps, & d'ouvrages en cuivre. Ses bains chauds, & ses eaux minérales sont célèbres : une foule d'étrangers vont les prendre ou s'y divertir : *Aix* y gagne beaucoup. D'ailleurs elle a vu plus d'un concile asséssemblé dans ses murs, dans le huitième & dans le neuvième siècles, & deux traités de paix s'y sont conclus. Un incendie la consuma presque en entier, l'an 1656, & elle souffrit au tremblement de terre de 1756. Ses mois ro-

mais ne sont que de cent florins, & sa contribution à la chambre impériale n'est que de 155 rixdallers, & 50 creutzers. *Long.* 23, 55, *lat.* 51, 55. (D. G.)

* *AIZOON*, plante antique qui ressemble à l'aloës ordinaire, sinon qu'elle a la feuille plus petite & épineuse par le bord ; il s'éleve du milieu des espèces de tuyaux ou gaines disposées en pattes d'écrevisse, qui s'ouvrent & laissent paroître des fleurs blanches à trois feuilles, qui ont en leur milieu de petits poils jaunes. Sa racine est fibreuse, longue, ronde, blanche, semblable à des vers. Elle croit dans les marais : elle contient beaucoup d'huile & de flegme, peu de sel. Elle rafraîchit & épaisit les humeurs. On s'en sert en application extérieure.

A K A

AKALZIRE ou *AKELSKA*, (*Géog.*) ville forte de la Turquie Asiatique, dans le gouvernement de Curdistan. Elle est au pied du mont Caucase, non loin du fleuve de Kur. Ses fortifications consistent en un double mur & un double fossé qui l'environnent ; mais elle est dominée des hauteurs voisines. Les Turcs en firent la conquête vers la fin du seizième siècle, & y mirent un bacha, qui gouverne en même temps la partie de la Géorgie qui dépend de l'empire Ottoman. *Long.* 60. *lat.* 41. (C. A.)

AKANSA ou *AKANSIS*, (*Géog.*) ville de l'Amérique Septentrionale, dans la Caroline méridionale. Elle est située sur la rivière de Mississipi, non loin d'une autre rivière qui porte aussi le nom d'*Akanfa*. C'est une des plus anciennes du pays, & des plus considérables de l'intérieur des terres. *Long.* 72. *lat.* 36. (C. A.)

AKAS, (*Géog.*) petite ville de la Transilvanie Hongroise. Elle est dans une plaine entre la rivière de Carafna, & un bras de cette rivière, au nord de Zatmar. Cette ville n'a rien de remarquable. *Long.* 45, 10, *lat.* 47, 36. (C. A.)

AKERKUF, (*Géog.*) montagne de la Turquie Asiatique, à l'orient de l'Euphrate, dans le gouvernement de Bagdad. Plusieurs voyageurs en parlent. Texeira la nomme

Karkuf ; Otter prétend qu'elle renferme les tombeaux des anciens rois du pays, & Tavernier, qui l'appelle *Ogarkuf*, la place à une distance égale des bords de l'Euphrate, & de ceux du Tibre, & raconte que les ruines d'un ancien bâtiment que l'on y voit encore, pourroient bien être celles de la tour de Babel. (*C. A.*)

* **AKERMAN, BIELGOROD, TSCHETATE-ALBA**, (*Géogr.*) Cette ville est nommée *Bialograd*. Voyez ce nom.

* **AKERSUND**, (*Géogr.*) île du Categat, sur la côte méridionale de Norwege, entre les villes de Frideristad & de Tous-berg.

AKILL ou ACHIL, (*Géogr.*) petite île d'Irlande, à l'occident de ce royaume. Elle est près de la côte de la Province de Connaught, & vis-à-vis du comté de Mayo. C'est la plus considérable de toutes les îlotes qui bordent cette côte. *Long. 7, 5, lat. 54, 5.* (*C. A.*)

* **AKISSAR ou AK-HISSAR**, (*Géogr.*) ville d'Asie dans la Natolie, sur la rivière Hermus, à l'Orient de Smyrne & au Nord de Burse sur la rivière d'Hermus, dans une belle plaine qui a plus de 7 lieues de large ; elle a cinq mille habitans & fait un grand commerce d'opium & de tapis de Turquie. On voit dans ses environs quantité de belles colonnes, les unes renversées ou rompues, les autres sur des piés-d'estaux, des temples, des palais ruinés & plusieurs inscriptions. *Long. 46. lat. 38. 50.*

AKOND, *s. m.* (*Hist. mod.*) terme de relations, officier de justice en Perse qui juge des causes des veuves & des orphelins, des contrats & autres affaires civiles. Il est le grand-maître de l'école de Droit, & c'est lui qui en fait leçon aux officiers subalternes. Il a des députés dans toutes les cours du royaume ; & ce sont ces députés, assistés d'un *sadra*, qui font tous les contrats. (*G*)

§ **AKRA**, petit royaume d'Afrique, sur la côte d'or, entre la rivière de la Volta & St. George de Mina.

AKRA-LE-GRAND, (*Géogr.*) capitale du royaume dont nous venons de parler.

Elle est à quatre lieues de la côte, au pié d'un canton montagneux, qui se découvre fort loin en mer. Les murs de son enceinte sont bâtis de terre, & les toits des maisons sont couverts de paille. Les habitans sont assez riches, parce qu'ils se contentent de quelques vêtemens très-grossiers : leurs besoins sont renfermés dans des bornes très-étroites. C'est la résidence du roi. *Long. 19, 35. Lat. 5.* (*C. A.*)

AKSA ou AKZA, (*Géogr.*) rivière d'Asie, dans la Géorgie ou le Gurgistan. Elle se jette dans la mer Caspienne, auprès de la ville de Zitrach ou Tereck, dans la province de Zuire. (*C. A.*)

AK - SCHEHER ou ESKICHER, (*Géogr.*) ville de la Turquie d'Asie, dans la Natolie, au district de Konie. Elle est située à l'extrémité méridionale d'une grande plaine, & sur une belle rivière qui vient du lac de Ladik, au sud-est de Burse. Pocock la prend pour l'ancienne Euménie de Phrygie, & rapporte qu'elle est aujourd'hui la résidence d'un bacha. On y trouve un grand nombre d'inscriptions latines & grecques. *Long. 48. lat. 39. 20.* (*C. A.*)

AK-SERAI, (*Géogr.*) petite ville de la Turquie d'Asie, dans la Natolie, entre Nikké & Konie. Elle a un district subalterne qui dépend de celui de Konie : du reste elle n'a rien de remarquable. (*C. A.*)

AKURA, (*Géogr.*) ville de la Turquie d'Asie, dans le gouvernement de Tarabuc ou Tripoli de Syrie. Elle est à sept à huit lieues du mont Liban, & passe pour fort ancienne. Il y a un évêque Maronite. (*C. A.*)







